

CANADA

# COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION

(106e DE LA PÉRIODE 1867-1962)

DE LA VINGT-SIXIÈME LÉGISLATURE

13 ÉLISABETH II, 1964

•

## VOLUME VII, 1964

DU 13 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

20221—439½

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 13 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## LE COMMERCE

### LE BLÉ—VENTES À LA POLOGNE ET À LA BULGARIE

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé annonce aujourd'hui à Winnipeg qu'elle a négocié des contrats pour la vente d'environ 200,000 tonnes métriques de blé à la Pologne et de 50,000 tonnes métriques de blé à la Bulgarie. La vente à la Pologne s'élève à environ 7,400,000 boisseaux qui doivent être expédiés d'août à novembre 1964. C'est la troisième vente consentie à la Pologne en vertu des dispositions de l'accord à long terme signé le 5 novembre 1963. Dans le présent cas, on expédie à l'avance une partie du blé que la Pologne avait accepté d'acheter pendant la deuxième année de l'entente de trois ans.

La vente à la Bulgarie s'élève à 1,800,000 boisseaux qui doivent être expédiés d'août à octobre 1964. Il s'agit également de la troisième vente consentie à la Bulgarie en vertu des dispositions d'un accord à long terme signé le 8 octobre 1963. Par suite de cette vente, la Bulgarie recevra toute la quantité de blé qu'elle avait accepté d'acheter au cours de la première année de l'accord triennal. Les conditions de crédit demeurent les mêmes.

*(Plus tard)*
*(Texte)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Commerce.

Pour faire suite à la déclaration qu'il a faite tout à l'heure, le ministre pourrait-il nous dire si de semblables efforts sont faits pour vendre les produits des cultivateurs de l'Est du Canada, comme on le fait pour écouler le blé de l'Ouest, et quels sont ces efforts?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, c'est au ministère du Commerce qu'il appartient d'encourager, dans tout le pays, la vente des produits d'exportation. J'estime que nous nous en tirons assez bien. Si l'honorable député désire encourager la vente à l'étranger d'un produit d'exportation particulier, mon ministère se fera un plaisir de l'entendre.

*(Texte)*

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire, toujours à l'adresse du ministre du Commerce.

Bien qu'il n'y ait aucun produit spécifique que je veuille citer à l'heure actuelle, le ministre ne pourrait-il pas tout de même inscrire sur sa liste des produits destinés à l'exportation ceux des cultivateurs de l'Est du pays, lesquels sont abondants et demeurent entre leurs mains présentement, faute de marché?

*(Traduction)*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il à présent en mesure de nous renseigner sur la situation actuelle de la force des Nations Unies à Chypre? Va-t-elle obtenir des pouvoirs supplémentaires lui permettant d'aller partout dans l'île, sauf dans les immeubles de l'État, et de désarmer la population locale là où les commandants de l'ONU le jugent nécessaire dans l'intérêt du maintien de la paix?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, le secrétaire général et les représentants des pays qui fournissent des contingents doivent se réunir à New-York cet après-midi à quatre heures. Je dois donc attendre que la réunion soit terminée et elle ne prendra peut-être fin que demain. En tout état de cause, je me contente de répéter que seul le Conseil de sécurité, bien entendu, peut étendre les pouvoirs de la force de l'ONU. Lorsqu'il aura pris une décision, il appartiendra au secrétaire général de s'entendre, au nom de l'organisme international, avec le gouvernement de Chypre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Y a-t-il des indices que M^gr Makarios accepterait cet accroissement de pouvoirs? Je pose la question à cause d'un éditorial du *Guardian* de Manchester, numéro du 12 août, où on peut lire ceci:

...il n'y a plus de raison de maintenir la force des Nations Unies à Chypre dans la situation impossible où elle se trouve actuellement. On devrait faire savoir sans ambages au président Makarios que la force des Nations Unies ne peut s'acquitter convenablement de sa tâche...

L'éditorialiste termine en disant qu'il faut lui accorder ces pouvoirs supplémentaires. Y a-t-il des signes indiquant que M^gr Makarios est disposé à permettre cet accroissement de pouvoirs?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, il va sans dire qu'il a déjà répondu au secrétaire général au sujet du principe de la liberté de mouvement. Autant que je sache, il n'a pas indiqué quelle attitude il adopterait si on désirait étendre les pouvoirs de la force. J'ai vu l'éditorial et je doute que ce soit la façon d'atteindre l'objectif que nous visons tous.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire général des Nations Unies ou le ministre lui-même ont-ils fait des instances à l'archevêque Makarios afin qu'il supprime les conditions qu'il pose dans sa lettre pour accorder la liberté de mouvement aux forces des Nations Unies? Je songe surtout à celle qui exige que les forces des Nations Unies ne puissent aller dans certaines régions interdites qu'après consultation entre le gouvernement de Chypre et le commandant en chef des forces des Nations Unies. Il est évident qu'au cours de la période de négociations entre le commandant en chef et le gouvernement de Chypre des troupes et des approvisionnements pourraient être débarqués et qu'il serait presque inutile de faire enquête après coup.

**L'hon. M. Martin:** Cette question, bien entendu, est vraiment l'un des objets de la réunion d'aujourd'hui, mais on m'a informé que, nonobstant la réserve faite par le chef du gouvernement à Chypre, on n'a jamais refusé au général Thimayya l'accès aux régions que le gouvernement cypriote considérait, dans ses derniers communiqués, comme des régions secrètes.

[L'hon. M. Martin.]

**M. Douglas:** Puis-je poser une question supplémentaire? N'avait-on pas interdit aux forces des Nations Unies de pénétrer dans la région de Limassol, ainsi que dans les autres régions de débarquement? Le gouvernement de Chypre va-t-il lever cette interdiction?

**L'hon. M. Martin:** J'ose croire que cette question sera sûrement un des sujets à l'étude aujourd'hui.

*(Plus tard)*

**M. Barry Mather (New-Westminster):** Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il vrai, comme on l'a annoncé à la radio aujourd'hui, qu'un nouveau contingent canadien de la paix est parti pour Chypre?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Un très petit contingent a quitté le Canada ce matin, mais en réalité, il fait partie des forces qui sont déjà stationnées là-bas.

## LE CONGO—AIDE CANADIENNE AU MAINTIEN D'UN GOUVERNEMENT STABLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question relative à la situation au Congo. Étant donné que les gouvernements de Belgique et des États-Unis ont pris des mesures décisives en vue de fournir de l'aide au gouvernement du Congo pour instaurer la stabilité dans ce pays, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien a pris des dispositions semblables?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il y a quelque temps, monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a décidé de cotiser à un fonds spécial du Congo. Nous verserons cette année près de $500,000. Je désire signaler que cette contribution a été l'une des premières et que, par rapport à celles des autres pays, elle était généreuse. Mais nous n'avons pas dépassé ce montant.

*(Texte)*

## A PROPOS DE LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC À PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Étant donné que le très honorable premier ministre aurait déjà déclaré, très sympatiquement, «que le Québec a autant le droit d'être à Paris que les autres provinces d'être

présentes à Londres», l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il dire maintenant si la délégation du Québec à Paris pourra bénéficier des mêmes privilèges qui sont consentis aux consulats généraux?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je crois que cette question est inspirée de la déclaration qu'a faite l'autre jour M. Lussier. J'ai eu l'occasion de lire, dans *Le Devoir* d'hier, l'article qui rapporte la déclaration de M. Lussier, délégué général du Québec à Paris, à ce sujet. Il s'agit là d'une question qui est à l'étude depuis un certain temps et que notre ambassadeur, à Paris, a déjà commencé à examiner avec les autorités françaises. J'espère être prochainement en mesure d'annoncer qu'une solution, conforme aux besoins de la délégation générale du Québec à Paris et à nos excellentes relations avec la France, a été apportée à cette question.

*(Traduction)*

## L'ÉNERGIE

### PASSAMAQUODDY—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Je crois que cette question s'adresse au premier ministre, car elle touche deux ministères au moins. Elle a trait aux témoignages rendus hier devant un comité sénatorial des États-Unis par le secrétaire à l'intérieur, M. Udall, au sujet du projet d'usines marémotrices dans la baie de Passamaquoddy et la rivière Saint-Jean. D'après les nouvelles parues dans les journaux, les autorités canadiennes devraient être encouragées par le nouveau rapport.

Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a entamé des négociations ou s'il poursuit présentement des négociations avec les États-Unis au sujet de ce projet? Le gouvernement a-t-il reçu le rapport du comité siégeant présentement à Washington et auquel M. Udall s'est reporté? Le gouvernement envisage-t-il ce projet d'un œil favorable, non seulement par suite du rapport présenté au Congrès, mais étant donné les études des experts canadiens en matière de pêcheries?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Les autorités canadiennes poursuivent actuellement avec l'aide de leurs techniciens des études en vue d'établir la praticabilité de ce projet. Il n'y a pas eu de discussions avec les États-Unis à cet égard récemment, et il n'y en aura sans doute pas tant que cet examen ne sera pas terminé. J'ai vu le rapport du secrétaire à l'Intérieur Udall, auquel mon très honorable ami a fait allusion et, tout comme lui, je serai très encouragé par ce rapport s'il est établi qu'il est exact à la lumière des examens techniques. Nous allons aux renseignements pour savoir sur quoi il se fonde.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Lorsqu'il aura obtenu ce rapport, le premier ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre d'ici quelques jours?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ferai volontiers une déclaration, monsieur l'Orateur, dès que j'aurai reçu le renseignement.

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—PARTICIPATION DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai posé l'autre jour au premier ministre une question au sujet de certains doutes qu'on avait exprimés quant à la participation de la province de l'Alberta à la Caisse de prêts aux étudiants et il m'a alors répondu qu'il verrait le premier ministre de cette province. Je crois savoir que c'est chose faite et je me demande s'il est en mesure de préciser ou de dissiper ces doutes?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu, en effet, une conférence hier avec le premier ministre de l'Alberta. Comme il n'a pas du tout soulevé ce problème, il a clarifié en quelque sorte la situation.

## LES COALITIONS

### LENTEUR DE L'APPLICATION DE RAPPORTS D'UNE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice. Elle a trait non seulement au récent rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce au sujet de la collusion intervenue entre les entrepreneurs de l'Ontario qui s'occupent d'asphaltage de routes, mais aussi au fait qu'il existe un nombre croissant de rapports de ce genre à l'égard desquels le ministère de la Justice n'a pris aucune disposition. Le ministre s'engagera-t-il à faire bientôt une déclaration à la Chambre au sujet des nombreuses recommandations de la Commission?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Oui, monsieur l'Orateur. Mais je mentionnerai que l'on étudie présentement ces rapports afin de déterminer les dispositions qu'il faudra prendre à leur égard le cas échéant.

## LA CONSTITUTION

EXAMEN D'UNE FORMULE DE MODIFICATION À LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? La possibilité de modifier au Canada même la constitution canadienne a-t-elle été inscrite au programme de la réunion qui doit avoir lieu à Charlottetown, en septembre, entre le gouvernement fédéral et les provinces, et le premier ministre aurait-il d'autres précisions à nous fournir là-dessus?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà annoncé que la question sera discutée à la réunion fédérale-provinciale de Charlottetown, même si la réunion aura surtout pour but de marquer le centenaire de la conférence de Charlottetown. C'est la seule question à figurer au programme en ce moment et elle sera discutée.

**M. Knowles:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si l'on est d'accord pour faire en sorte que notre constitution puisse être modifiée au Canada, la mesure législative voulue sera-t-elle prise dans un autre pays ou, comme signe de notre souveraineté, au Canada même?

**Le très hon. M. Pearson:** Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, qu'il faudra suivre la voie constitutionnelle appropriée. J'aimerais d'abord déterminer quelle est au juste cette voie, quitte à en reparler demain.

## LE COMMERCE

LE JAPON—RÉGLEMENTATION DES EXPORTATIONS DE TISSUS VERS LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, je désire adresser ma question soit au ministre des Finances, soit au ministre du Commerce, en tout cas, au ministre chargé des négociations auxquelles je songe. Le ministre peut-il maintenant faire connaître à la Chambre les résultats des négociations entamées avec le gouvernement du Japon au sujet des exportations au Canada de certains textiles japonais?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, on m'a posé une question semblable l'autre jour et j'avais promis une déclaration à la Chambre dès que je le pourrais. Je ne suis pas encore en mesure de le faire.

**M. Grafftey:** Question supplémentaire. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement du Japon a informé le gouvernement canadien qu'il ne pouvait pas imposer un contingent qui avait été convenu autrefois à ce propos, mais qu'il ne permettrait pas que ses exportations s'accroissent de plus de 20 p. 100 comparativement à celles de l'an dernier?

**L'hon. M. Gordon:** Je ferai une déclaration complète à ce sujet au début de la semaine, si je le puis.

## LES QUESTIONS OUVRIÈRES

TRANSFERT DU SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT À UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre du Travail est maintenant en mesure de répondre à une question que j'ai posée mardi à son secrétaire parlementaire au sujet du transfert du service national de placement, qui dépendait de la Commission d'assurance-chômage et qui relèvera désormais du ministère du Travail?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Oui, monsieur l'Orateur. Le transfert sera effectué dès qu'une décision parlementaire sera prise sur un poste de crédits supplémentaire devant accorder l'autorisation légale requise.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—TRAVAUX D'HIVER CONFIÉS AUX ASSISTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail au sujet du programme d'encouragement aux travaux d'hiver et de la récente décision du gouvernement de la Colombie-Britannique. Dans la lettre qui a été expédiée à toutes les municipalités de la Colombie-Britannique, et dont le ministre a un exemplaire, on dit que la part de la province dans le programme d'encouragement aux travaux d'hiver consistera uniquement à aider les gens qui ont été en chômage et qui ont reçu de l'assistance sociale pendant trois mois ou davantage.

Doit-on comprendre par là que les programmes d'encouragement aux travaux d'hiver ne seront adoptés que si les personnes affectées à ces travaux reçoivent de l'assistance sociale depuis trois mois ou davantage, ou bien les gouvernements provincial et fédéral auront un arrangement différent en vue du partage des programmes lorsque d'autres personnes

employées n'ont pas reçu d'assistance sociale pendant trois mois ou davantage?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, en prenant connaissance de cette phrase, je me suis posé la même question. Elle me paraît un peu ambiguë. Je ne sais si la seconde partie tend à inclure une différente catégorie, ou si elle se rapporte au chômeurs. J'hésite sur ce point. Mais, en tout cas, les programmes de participation fédérale sont approuvées par les provinces—ils ont fait l'objet d'une décision de la part de celles-ci. Nous, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, n'avons procédé à aucun changement dans le règlement régissant ces programmes. Nous avons, comme le comprendra mon honorable ami, toujours demandé qu'on embauche de préférence les chômeurs, ce qui comprendrait les personnes touchant les prestations d'assurance-chômage et celles qui émargent à l'assistance-chômage.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il mettre les choses au point? En effet, je voudrais savoir si ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage seront employés de préférence à ceux qui émargent à l'assistance. Cette situation empêche-t-elle les municipalités de bénéficier du programme d'encouragement aux travaux d'hiver, lorsque les assistés ne sont pas employés? Beaucoup s'en inquiètent.

**L'hon. M. MacEachen:** Le gouvernement fédéral défrayera naturellement la moitié de la liste de paye, comme il l'a fait jusqu'ici. En Colombie-Britannique, il existe un régime progressif sous lequel la province finit par prendre entièrement à sa charge les frais directs de paye. J'essaierai volontiers de faire élucider la chose car nous désirons également tirer la question au clair.

**M. Douglas:** Une autre question supplémentaire. Les gouvernements provinciaux ont-ils imposé d'autres termes ou conditions qui empêcheraient les municipalités de tirer avantage de l'arrangement prévoyant que le gouvernement fédéral versera la moitié des frais de salaires et rémunérations

**L'hon. M. MacEachen:** ...Sauf que ces entreprises doivent être, pour autant que je sache, approuvées et soumises au nom des municipalités ou par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux. Autrement dit, la première étape d'agrément est l'approbation de la province, puis il faut passer par le gouvernement fédéral. C'est en ce sens, évidemment, que ces programmes dépendent de la décision des provinces.

**M. Douglas:** Puis-je demander au ministre s'il en serait de même, au cas où les provinces venaient à imposer des conditions impossibles?

**L'hon. M. MacEachen:** C'est un point auquel il faudrait réfléchir, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le représentant de Comox-Alberni a la parole.

**M. Barnett:** Ma question a déjà été posée et on y a répondu.

## LES PÊCHERIES

### TERRE-NEUVE—DEMANDE D'AIDE POUR LES PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. R. Tucker (Trinity-Conception):** Puis-je poser une question au ministre des Pêcheries? Étant donné que la pêche au saumon, au homard et à la morue n'a pas été bonne jusqu'ici cette année à Terre-Neuve, le ministre nous dirait-il si son ministère étudierait la possibilité d'aider les pêcheurs, tout comme les agriculteurs l'ont été quand les récoltes ont été mauvaises?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Bien que les prises de homard à Terre-Neuve cette année aient été moins élevées que la moyenne, tous les chiffres pour la saison du saumon n'ont pas encore été compilés et je préfère ne rien dire avant de connaître les derniers résultats. Il est vrai que la pêche à la morue a mal débuté, mais on m'apprend que depuis quelques jours elle s'améliore sensiblement. Mon ministère ne serait donc pas justifié d'étudier la possibilité d'accorder de l'aide directe avant que les derniers chiffres de la saison soient connus.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Je voudrais demander au ministre des Travaux publics si on n'aurait pas interrompu la climatisation, afin de mettre fin à l'obstruction systématique du parti conservateur au sujet du drapeau?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Je tiendrai cette question pour préavis.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DEMANDE DE RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Je voudrais demander au ministre de la Justice

quand puis-je espérer une réponse à la question n° 1494, au sujet des prétendues dérivations téléphoniques de la Gendarmerie royale à Toronto, question inscrite au *Feuilleton* il y a un mois?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** La réponse a été préparée et sera donnée à l'honorable député la prochaine fois que la question sera à l'ordre du jour.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE SUR L'INTÉGRATION DES SERVICES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il fournir à la Chambre une explication au sujet de la déclaration qu'il aurait faite récemment et suivant laquelle ses projets d'intégration des forces armées ne peuvent être réalisés dans un délai de deux ans, mais seront retardés indéfiniment?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Oui. On m'a cité à faux. La *Presse canadienne* a rapporté mes paroles de façon inexacte. Je crois que l'agence a envoyé un ordre d'annulation relativement à cette nouvelle et qu'elle a publié une nouvelle exacte.

**L'hon. M. Churchill:** Pourrions-nous avoir les faits exacts ici, au lieu de dépendre de la presse, car nous aimons entendre des renseignements venant du ministre?

**L'hon. M. Hellyer:** Je n'aime pas me répéter, compte tenu du Règlement de la Chambre.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Je pense que la Chambre excuserait l'honorable représentant de se répéter. Nous avons droit à ces renseignements. On a exprimé et répandu l'idée que ladite intégration ne serait pas terminée avant deux ans, qu'elle prendrait même beaucoup plus de temps. Qu'a dit le ministre? Qu'il nous le dise, afin que nous n'ayons pas à nous en remettre aux incertitudes de la presse.

**L'hon. M. Hellyer:** J'enverrai un double de l'enregistrement intégral à mon très honorable ami.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je dois dire à mon honorable ami que mon temps serait employé bien plus utilement à autre chose.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Comme le ministre de la Défense nationale s'abstient de communiquer à la Chambre tous les renseignements qu'il a donnés aux journaux, je dois dire qu'à mon avis la communication qu'il vient de faire constitue un déni des droits des honorables députés. Cette question nous intéresse directement et j'estime que ces déclarations ne devraient pas nous parvenir à cause de certaines fuites.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, à propos de la même question de privilège, j'ai déjà dit—si je ne me suis pas bien fait comprendre, je vais être clair maintenant—que l'enregistrement ne renfermait pas de nouveaux renseignements et que ceux qui semblaient en être en fait n'en étaient pas.

### RECOUVREMENT D'ARMES ET DE MUNITIONS VOLÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question découlant des agissements de certains jeunes gens à Montréal qui prétendent être les membres du FLQ renaissant. Le ministre serait-il disposé à répondre à la question que je lui ai posée le 7 mai: toutes les armes recouvrées correspondent-elles effectivement à celles qui avaient été volées dans les salles d'exercices à Montréal, au début de l'année?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question au pied levé. Sauf erreur, presque toutes les armes ont été retrouvées, mais je vais tenir la question pour préavis et fournir demain une réponse précise à mon honorable ami.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Une question supplémentaire au ministre de la Justice. Pourrait-il dire à la Chambre si, d'après lui, les agissements des individus en question sont suscités par des influences extérieures?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je dois considérer cette question comme préavis.

### PÉRÉQUATION DES TAUX HORAIRES DE SALAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre associé de la Défense nationale au sujet de la situation urgente dans laquelle se trouvent les employés à taux courants de la station de l'ARC, à Dana. Est-il en mesure de répondre à la question que j'ai posée hier au ministre de la Défense nationale?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, comme des ministères autres que celui de la Défense nationale, comptent des employés à taux régnants, j'ai transmis la question à mon collègue, le président du Conseil privé.

RÉPARATION D'UN NAVIRE DE LA MARINE VENDU À DES TORONTOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, le représentant de Port-Arthur a demandé hier qui avait autorisé la réparation du *Haida,* ancien navire de la Marine royale du Canada, aux chantiers de construction navale d'Halifax. En réponse, je dirai que c'est le ministre de la Défense nationale qui a autorisé les travaux. On a rapporté les meubles et du matériel enlevés du navire à l'époque où l'*Haida* avait été retiré du service, afin de redonner au bâtiment l'apparence d'un navire de guerre de la Seconde guerre mondiale. Tous les articles installés avaient été déclarés excédentaires par la Marine royale du Canada.

Le *Haida* a été acheté par un groupe de Canadiens imbus de civisme qui se proposent de conserver le navire à titre de monument national, à Toronto. Dans les circonstances, le ministère de la Défense nationale a été heureux de fournir toute l'assistance possible.

On me dit que cette restitution a coûté environ $1,600.

PENSION DES MILITAIRES DE L'ARMÉE PERMANENTE FORCÉS DE PRENDRE LEUR RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Est-il vrai que l'on demande aux membres du personnel militaire permanent—je ne parle que des particuliers faisant partie du personnel permanent—de prendre leur retraite avant d'avoir atteint l'âge normal de la retraite? Dans le cas de l'affirmative, est-ce une sanction qu'on leur inflige en leur demandant d'accepter une pension réduite à la suite de cette initiative?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, comme on l'a déjà annoncé, un certain nombre de militaires se verront obligés de prendre leur retraite avant d'avoir atteint l'âge obligatoire de la retraite. Ces mises à la retraite vont s'effectuer au cours des mois prochains. Ces militaires bénéficieront d'avantages spéciaux, en espèces; en outre, la sanction habituelle, relative à la pension, a été supprimée. Ces dispositions s'appliqueront dans le cas de tous ceux qui seront obligés de prendre leur retraite à partir de maintenant jusqu'en mai 1966.

PROJECTILES NUCLÉAIRES POUR LES FORCES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Défense nationale. N'y a-t-il rien de changé dans les préparatifs de défense du Canada? Autrement dit, on n'aurait pas encore doté d'armes nucléaires les avions Voodoo au Canada, pas fourni d'engins nucléaires à la batterie d'Honest John de la brigade canadienne en Europe, et la plupart des avions canadiens 104 en Europe n'auraient encore ni armes nucléaires ni armes classiques?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de préavis de cette question, mais, de mémoire, je puis dire que les missiles Bomarc ont été munis d'ogives; les avions F-104 de la force de frappe—six escadrons; deux escadrilles en Allemagne—sont prêts pour le combat; les avions Voodoo n'ont pas encore été dotés de missiles nucléaires. J'ai bien peur de ne pouvoir répondre pour ce qui a trait à l'Honest John, mais les engins n'étaient pas encore disponibles la dernière fois que je me suis renseigné.

NÉGOCIATIONS VISANT À RETIRER AU CANADA SON RÔLE DANS LA DÉFENSE NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures où en sont les négociations visant à retirer complètement au Canada son rôle nucléaire comme l'avait promis le premier ministre il y a un an et demi?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir donner à cette question une meilleure réponse...

**L'hon. M. Churchill:** Une meilleure réponse que la dernière fois, alors que vous n'aviez pas répondu du tout.

**L'hon. M. Martin:** ...que celle que j'ai donnée il y a quelque temps. J'inviterais mon honorable ami à relire la réponse que je lui avais faite il y a quelques semaines.

**L'hon. M. Churchill:** Je l'ai relue et c'était une réponse très évasive. Le ministre n'avait pas reçu de préavis, là non plus, et avait été pris par surprise. On me dit qu'il n'y a aucune

négociation en cours en vue de retirer au Canada son rôle nucléaire. Est-ce exact?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas assumer la responsabilité des interprétations de mon ami, mais j'ose croire qu'il relira ma réponse, et s'il trouve qu'elle n'est pas satisfaisante, je serai heureux d'accepter sa question comme préavis. Certaines questions sont tellement importantes qu'il devrait être entendu qu'elles soient toujours précédées d'un préavis. Je suis sûr que mon honorable ami, plus que tout autre membre de cette Chambre, devrait l'admettre.

**L'hon. M. Churchill:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ne s'agit-il pas là de l'un des problèmes les plus importants qui se posent au gouvernement actuel, étant donné, d'un côté, la promesse faite il y a si longtemps et, d'un autre côté, la tension internationale à l'heure actuelle?

**L'hon. M. Martin:** Je reconnais, monsieur l'Orateur, que la question tombe dans cette catégorie et c'est justement pourquoi il ne faudrait pas la poser aussi cavalièrement sans la faire précéder d'un préavis.

*(Texte)*

## L'AGRICULTURE

### A PROPOS DES PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Pierre-André Boutin (Dorchester):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts «et de l'Aménagement rural». Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des réponses favorables aux lettres qu'il a fait parvenir au ministre de l'Agriculture de la province de Québec, au sujet de l'aide à accorder aux producteurs de sirop et de sucre d'érable qui demandent cette assistance par suite d'une récolte manquée, le printemps dernier?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, le ministre de l'Agriculture a communiqué avec l'honorable Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture de la province de Québec, mais je ne sais pas s'il a obtenu une réponse.

### A PROPOS DES GRAINS DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, en l'absence de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, qui était scandalisé de voir que le ministre des Forêts était en vacances, mais qui a tout de même décidé d'en prendre à son tour, je désire demander à l'honorable ministre des Forêts quelle mesure il entend prendre pour éviter la spéculation sur les grains de provende destinés surtout aux cultivateurs de l'Est du Canada?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, les mesures qui ont été annoncées l'an dernier, ainsi que celle que j'ai annoncée il y a quelques semaines, préviendront ces spéculations possibles.

### ENQUÊTE SUR L'ARDA DANS LA RÉGION DE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts.

A la suite du succès qu'a connu l'enquête menée par son ministère, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture de la province de Québec, en ce qui a trait à l'ARDA, l'honorable ministre est-il en mesure de nous annoncer que son ministère, toujours en collaboration avec celui du Québec, entreprendra bientôt la même étude dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean, afin de trouver des solutions aux problèmes existants?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député fait allusion au rapport déposé à la Chambre, il y a un mois, par l'honorable ministre de l'Agriculture.

Je ne sache pas qu'on ait décidé de poursuivre ce genre d'enquête pour le moment.

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Forêts.

Peut-il nous dire s'il va intercéder auprès du ministre de l'Agriculture pour que ce rapport soit publié également en français?

**L'hon. M. Sauvé:** Ce rapport est déjà au bureau des traductions et j'espère qu'il sera déposé sous peu en français.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Forêts.

Peut-il nous dire s'il a l'intention de faire pression auprès de ses collègues, afin que cette enquête soit poursuivie dans les autres régions où il importe de trouver une solution à leurs problèmes? Et j'ai à l'esprit, évidemment, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où il est certainement nécessaire qu'une étude semblable à celle qui a été menée dans la région de la Gaspésie soit faite.

Le ministre a-t-il l'intention de donner suite à cette idée?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, l'enquête dont parle l'honorable député était une enquête échantillon. Nous sommes à examiner la possibilité de poursuivre ce genre de travail mais n'avons encore pris aucune décision.

*(Traduction)*

## LES PÉNITENCIERS

NOUVEL EMPLACEMENT D'UNE PRISON DES FEMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné que de nombreuses instances ont été faites pour garder la prison des femmes à Kinston, à proximité des services de recherche et de réadaptation; le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'aucune décision n'a été prise visant à faire disparaître la prison de cette région?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré que la question était encore ouverte et qu'aucune décision définitive n'avait été prise.

## LES SPORTS

JEUX OLYMPIQUES—DÉPENSES DU REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que l'honorable député d'York-Ouest représentera officiellement le Canada aux Jeux olympiques de Tokyo, plus tard cette année, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si ses dépenses seront comprises dans la somme de $122,905 que fournit son ministère pour envoyer des athlètes canadiens à Tokyo en octobre?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Non, monsieur l'Orateur. L'honorable député ira à ma place, à titre de représentant du gouvernement, et son voyage sera imputé au compte de mes dépenses de ministre.

## LES AÉROPORTS

TORONTO—RENCONTRE AU SUJET DU MONOPOLE DU TAXI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. A la page 5 de l'édition de ce matin du *Globe and Mail* du grand Toronto, on signale que le président de l'*Air Terminal Transport Limited* de Malton se propose de rencontrer les représentants de l'industrie du taxi de Toronto, comme l'avait proposé le ministre des Transports. On signale, en outre, que le président a laissé entendre qu'à cette réunion il n'aidera pas l'industrie du taxi de Toronto. Est-ce dans cet esprit que le ministre des Transports veut que cette réunion ait lieu?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le ministre des Transports espère que cette réunion aura lieu dans un esprit d'étroite collaboration.

**M. Cowan:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter de cette question à 10 h. 30 ce soir.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

CONSEIL DE TUTELLE DES SYNDICATS MARITIMES —COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre me dirait-il quels arrangements il a pris avec le ministre du Travail et le président du comité des relations industrielles en vue de donner suite à l'engagement pris par les administrateurs de comparaître devant ce comité parlementaire et à la promesse faite par le ministre du Travail en vue de la tenue de cette réunion.

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude.

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU DRAPEAU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 12 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et sur la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

**M. G. D. Clancy (Yorkton):** Monsieur l'Orateur, je terminerai très brièvement les remarques que j'ai commencé à faire hier. J'aimerais d'abord résumer ce que j'ai déjà

dit. Je n'ai nullement l'intention de tenter de prolonger le présent débat, mais j'aimerais revenir sur ce que j'ai dit. C'est très rare qu'un député ait l'occasion de lire pendant la nuit ce qu'il a déjà dit. Je voudrais, cependant, réitérer mon opinion fondamentale, comme individu et comme député qui a le droit, à mon avis, de parler au nom de bon nombre de ses commettants. Je m'oppose à la façon dont on a présenté le problème du drapeau; je m'oppose au modèle proposé et à la manière dont on nous a dit: «Acceptez ce drapeau ou subissez-en les conséquences.»

Avant deux heures, j'ai rencontré un groupe de jeunes qui voyagent à travers le Canada. Je me suis précipité au palais de justice, afin de voir certains nouveaux Canadiens qui recevaient leur citoyenneté. Ces gens qui ont reçu la citoyenneté aujourd'hui à 3 heures et demie sont aussi Canadiens que moi, car le nombre de générations n'a rien à voir à la question. Je vous le demande, où allons-nous? Pourquoi le gouvernement présenterait-il un projet qui divisera profondément la nation? Je n'ai pas cru ce que mon grand père me disait, et je ne m'attends pas que mes petits-fils acceptent les préjugés que je leur enseigne, car ils se montreraient affreusement bornés s'ils le faisaient. Nous formons un seul pays; regardons la chose bien en face. Il existe suffisamment de distinctions injustes à l'heure actuelle; il en existe d'un bout à l'autre du pays. Il faut mettre un peu d'eau dans son vin. Si les Canadiens veulent un nouveau drapeau, comme Canadien, j'accepte; mais qu'on me dise quel drapeau ils veulent. (*Exclamations*) Ce n'est pas à vous que je le demande. Je sais que, dans votre position, vous allez faire ce qu'on prévoit.

**M. Grafftey:** A leur corps défendant, dans certains cas.

**M. Clancy:** Vous allez nous imposer le drapeau de force. Tout ce que je veux, c'est pouvoir dire à mes commettants que j'ai exposé ma thèse et déclaré ce que je pense du projet. Je ne vais pas retarder les travaux de la Chambre pour une question qui fait la honte du premier ministre. Lorsqu'on veut l'unité, on ne fait pas une chose semblable. Je veux que ceux qui ont reçu la citoyenneté à trois heures soient aussi fiers de leur pays que moi; on n'y arrivera que par ...

**Une voix:** La feuille d'érable.

**M. Clancy:** Monsieur l'Orateur, j'ai entendu un député de là-bas dire à son chef: «Nous pouvons très bien profiter de cette affaire pour accroître notre capital politique». Nous sommes Canadiens; soyons-le toujours et par-dessus tout. Si vous nous divisez maintenant, il faudra 30 ans pour nous réconcilier. Il faudra déclencher une autre guerre, ce que personne ne veut.



**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Le préopinant a déclaré, en faisant un geste en direction de ce coin-ci de la Chambre, qu'un député d'ici a dit à son chef: «Nous pouvons très bien profiter de cette affaire pour accroître notre capital politique». Il n'a pas nommé le parti dont il s'agit. Il y a trois partis qui siègent dans ce coin-ci de la Chambre, et je tiens à préciser que le député ne parle pas du Nouveau parti démocratique.

**L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur la résolution relative au drapeau, présentée à la Chambre par le premier ministre, et sur l'amendement proposé par mon chef, le chef de l'opposition, je me dois de dire combien je suis frappé par la sagesse de cet amendement. Il demande que la question de l'adoption d'un drapeau national officiel soit soumise aux citoyens canadiens par voie de plébiscite. Son libellé me frappe. A mon sens, son principe directeur est juste et bien fondé et sa recommandation en vue de prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite est digne de la considération de chaque député.

Pour rafraîchir la mémoire des honorables députés, je vais relire l'amendement, car certains aspects méritent une attention réfléchie. Monsieur l'Orateur, l'amendement se lit ainsi:

> Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée ...

Les honorables députés voudront bien noter ces mots «aura une portée».

> ... sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

Personne en cette Chambre, j'en suis sûr, ne doute que la proposition de changer le drapeau national du Canada ait une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir. Pour ma part, j'estime que cela nuirait à l'unité du Canada. J'affirme sans ambages qu'il n'est pas possible de porter atteinte à l'unité du Canada sans porter atteinte du même coup à sa destinée.

J'en arrive maintenant à la question du plébiscite. Avant d'aborder cet aspect de la

question, je tiens à affirmer que les nombreuses déclarations faites, à la Chambre et ailleurs, selon lesquelles nous n'avons pas actuellement de drapeau distinctif, ne résistent pas à un examen attentif. A ce sujet, je demanderais à la Chambre de noter que ce n'est pas ce que je dis, mais ce que renferme le décret du conseil de 1945, qui fait autorité.

Il est un principe de droit bien connu: l'usage, le consentement et la possession au cours des ans confèrent un certain droit moral et même légal. D'après la loi, le droit de propriété est conféré après vingt ans de possession. Ce décret du conseil date de 1945, soit dix-neuf ans; en outre, ce même décret se reporte à 1924. Ainsi, ce décret du conseil de 1945 autorise l'emploi du pavillon rouge du Canada en ces termes: «en tout endroit ou circonstance où il pourra être souhaitable de déployer un drapeau canadien distinctif». Il ne fait donc aucun doute que le pavillon rouge du Canada revêt un caractère «distinctif».

Mais le gouvernement actuel n'est pas disposé à accepter la décision du très honorable Mackenzie King, chef du parti libéral en 1945 et chef du pays pendant de nombreuses années. Il n'est pas prêt à l'accepter; il soutient que nous n'avons pas de drapeau distinctif; je ne suis pas de cet avis. Je pourrais aussi rappeler les extraits du hansard d'il y a 60 ans, celui de 1904, que le député de Calgary-Nord a cités hier soir pour montrer qu'à cette époque, on parlait du pavillon rouge canadien qui était hissé au mât de cet édifice. Pourtant, le gouvernement cherche encore à nier que le pavillon rouge du Canada soit le drapeau distinctif du Canada.

Vu que le décret du conseil n'est pas très long, je vais en donner lecture. Il s'agit du décret concernant le pavillon rouge du Canada, C.P. 5888. En voici le texte:

Décret du conseil concernant l'usage du pavillon rouge du Canada.

C.P. 5888

Hôtel du gouvernement, à Ottawa, le mercredi 5 septembre 1945

Présent:

Son Excellence le gouverneur général en conseil

Vu que le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre, signale qu'aux termes du décret du conseil C.P. 134 du 26 janvier 1924, l'autorisation a été donnée d'arborer le pavillon rouge avec l'écusson des armoiries du Canada sur le battant (communément appelé le pavillon rouge du Canada) quand il convient, sur tous les édifices qui appartiennent à l'État canadien ou sont occupés par lui à l'extérieur du pays;

Que le pavillon rouge du Canada a été utilisé par les armées canadiennes durant la guerre actuelle; et

Que tant que le Parlement n'aura pas pris des mesures pour adopter officiellement un drapeau national...

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Flemming:** Je poursuis:

...il est désirable de permettre qu'on arbore le pavillon rouge du Canada sur les édifices du gouvernement fédéral au Canada et à l'étranger et de dissiper les doutes quant à l'opportunité de hisser le pavillon rouge canadien chaque fois et partout où il pourrait être souhaitable de déployer un drapeau canadien distinctif.

Applaudissez si vous le voulez.

En foi de quoi, il plaît à Son Excellence le gouverneur général en conseil, sur la recommandation du premier ministre, d'ordonner et il ordonne que le pavillon rouge avec l'écusson des armoiries du Canada sur le battant (ci-après désigné sous le nom de «pavillon rouge du Canada») pourra flotter au mât des immeubles qui appartiennent à l'État fédéral ou sont occupés par lui au Canada et à l'étranger.

Monsieur l'Orateur, je prétends que le premier devoir du gouvernement est de rescinder ce décret du conseil, en présentant ce projet de résolution à la Chambre, c'est-à-dire avant de présenter tout autre projet de résolution qui, en fait, écarte ou détruit le drapeau qui avait été autorisé par le décret du conseil d'un gouvernement libéral. Ce drapeau avait été reconnu comme drapeau canadien depuis 1945, par ordre d'un comité du Parlement qu'on appelle le cabinet. En 1964, le cabinet libéral ne se préoccupe même pas de rescinder ce décret du conseil qu'a adopté un autre gouvernement libéral en 1945. Apparemment, il ne tient pas compte de ce fait, monsieur l'Orateur.

A mon avis, le projet de résolution inscrit au nom du premier ministre est incomplet. Il me semble qu'il devrait être accompagné d'un préambule ainsi conçu: Attendu que le premier ministre et le gouvernement ont décidé de méconnaître, d'écarter et de détruire le pavillon rouge du Canada qui a été, pendant de nombreuses années, reconnu comme le drapeau distinctif du Canada et adopté officiellement par le décret du conseil du 5 septembre 1945 comme le drapeau distinctif du Canada, il est décidé—puis, pourrait suivre le projet de résolution inscrit au nom du premier ministre.

L'amendement qu'on apporterait ainsi à ce projet de résolution devrait être appuyé par tous ceux qui désirent se montrer équitables, raisonnables et patriotes. On y reconnaît le principe de la démocratie, le droit de tous les Canadiens de choisir un drapeau national. On y reconnaît le besoin d'union, d'unité et d'action concertée. On y reconnaît la préoccupation de l'avenir du Canada. Que pourrait-il y avoir de plus important? Quelle formule pourrait être plus appropriée?

Mais laissons cet aspect particulier de la question pour en venir à la résolution qui nous demande d'accepter un certain modèle. Ce modèle, je ne l'accepte pas, et j'espère que la majorité des députés feront de même.

Du point de vue de l'histoire et de la tradition, il ne représente rien. Il fait fi du passé et, d'après moi, ne promet rien pour l'avenir.

Mettons de côté pour l'instant cet aspect du modèle et revenons au plébiciste. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que notre Parlement n'a pas été chargé de supprimer le pavillon rouge et de choisir un nouveau drapeau national dont le modèle, tout le monde l'admet, est le choix d'un seul homme. Nous sommes ici 265 représentants que le gouvernement veut forcer à éliminer le drapeau dont nous nous servons depuis tant d'années et à se prononcer sur un autre modèle choisi, celui-là, par le premier ministre. D'ailleurs, le premier ministre et le gouvernement ravalent le choix d'un drapeau national au niveau de la politique de parti, car le premier ministre vient déclarer que le gouvernement est disposé à lier son sort à celui de la résolution. La résolution doit être adoptée, sinon la Chambre sera dissoute et il faudra en élire une nouvelle.

Cela signifie simplement que tous les partisans du gouvernement voteront pour le drapeau par esprit de fidélité à leur parti, à moins d'avoir assez de cran pour défendre un principe plutôt que le parti et pour refuser d'être les esclaves de la discipline du parti, en ce qui concerne une affaire aussi importante pour le Canada et qui les touche de si près. Très peu de partisans du gouvernement subiront victorieusement cette épreuve, d'ailleurs inutile. Comme je l'expliquerai plus tard, il n'est pas nécessaire que quiconque ait à prendre une telle décision.

Entre-temps, je poursuis mon argumentation selon laquelle le Parlement n'est pas habilité à choisir un drapeau national. Je fonde cette affirmation sur le fait que la majorité à la Chambre est de 133 députés, à qui le gouvernement a demandé de prendre la responsabilité de choisir un drapeau qui sera un symbole accepté et vénéré, j'espère, par 19 millions de Canadiens. Monsieur l'Orateur, cela fait exactement sept personnes pour un million d'habitants, car sept fois dix-neuf font 133. Pensons-y bien. Allons-nous permettre à sept personnes sur un million de choisir le drapeau du pays? Je veux qu'on réponde ici à cette question. Telle est la situation ridicule à laquelle nous faisons face aujourd'hui et on n'aurait jamais dû nous l'imposer.

Qui est à blâmer? Le premier ministre, parce que la résolution est inscrite à son nom. Le parti libéral est à blâmer également, étant donné que très peu nombreux sont ceux qui font passer leurs principes avant le parti. Le gouvernement peut prétendre que cette question était en cause lors des dernières élections. Je prétends de mon côté qu'elle ne l'était pas, du moins pas de façon générale. Le premier ministre a dit que c'était une promesse, et c'est peut-être vrai. Mais où a-t-elle été faite? Selon moi, on n'a pas insisté là-dessus, on n'en a pas fait un article important du programme libéral. Dans ma circonscription de Victoria-Carleton, je ne me rappelle pas avoir entendu un seul mot à ce sujet et mon adversaire n'en a pas parlé une seule fois. Je suis certain que nombre de députés peuvent dire la même chose. Je répète que nous n'avons pas le droit de choisir arbitrairement un nouveau drapeau national et, ce faisant, de mettre au rancart ou détruire le pavillon rouge.

Même en admettant, monsieur l'Orateur, qu'il en a été le moins du monde question au cours de la campagne électorale, le facteur important c'est que le premier ministre n'a pas obtenu la majorité des votes ou des sièges. Le gouvernement est minoritaire et n'a pas obtenu un mandat pour effectuer un changement aussi important après un simple vote majoritaire au Parlement. Le premier ministre doit savoir, et le gouvernement aussi, que ce changement et le modèle ne peuvent être acceptés par un grand nombre de Canadiens. A mon avis, ils ne sont pas acceptables pour la majorité des Canadiens. Mais le gouvernement se propose tout de même de nous faire avaler ce modèle. Puis on nous dit: si vous l'avalez et que vous vous rendez à nos volontés, on vous accordera quelques jours de congé que vous passerez avec votre femme et votre famille dans vos circonscriptions. C'est une proposition que je ne peux pas accepter et que je n'accepterai pas.

Le premier ministre dit qu'il s'est engagé. Pas à mon avis, étant donné les arguments avancés auparavant. J'estime que, même s'il s'était engagé, il devrait placer l'intérêt du Canada au-dessus d'engagements pris, d'ailleurs, inconsidérément dans la fièvre de la campagne électorale. Il devrait fournir des explications et s'abstenir. Tenir un engagement insensé est la négation même du devoir. Il ne devrait pas forcer les Canadiens à adopter un modèle, vu le grand nombre de gens, la majorité je crois, qui n'en veulent pas.

J'ai un autre argument à faire valoir. Une modification aussi importante que celle qui est envisagée aux termes de cette résolution n'est pas en général adoptée par une assemblée à la majorité des voix. Si nous examinons la situation aux États-Unis en ce qui concerne les amendements à la constitution américaine, ou plus récemment la motion qui a mis fin au débat sur la mesure relative aux droits civils, nous nous rendons compte que des questions de ce genre, semblables à celle du drapeau au Canada, ne sont adoptées qu'aux deux tiers des voix. Nous reconnaissons certainement que le changement d'un

drapeau dans un pays est aussi important que les problèmes que j'ai mentionnés.

Comment faudrait-il régler le problème? Je vous le dirai, monsieur l'Orateur. La meilleure façon de le faire, ce serait d'adopter l'amendement proposé par le chef de l'opposition. Le premier ministre se gagnerait le respect de tous les Canadiens s'il ne demandait que l'opinion de la Chambre plutôt que de présenter une motion qui met en jeu le mandat du Parlement. Il y a d'autres façons. La question pourrait être déférée à un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat. On pourrait aussi l'examiner. C'est une question trop importante pour être l'objet de politicailleries. Ce n'est pas juste. Il ne faudrait pas agir ainsi. Cela ne fait pas de doute.

J'ai des citations, concernant un plébiscite, dont j'aimerais donner lecture. Elles sont toutes favorables à un plébiscite et la première est extraite d'un article paru dans le *Telegraph Journal* du 23 mai 1964 et rédigé par M^me^ Jean Sweet, femme éminente de Saint-Jean (N.-B.). Les arguments qu'elle fait valoir en faveur d'un plébiscite sont tellement concluants que j'aimerais les consigner au compte rendu:

Normalement, comme la plupart des gens pacifiques, je répugne à prendre position sur les questions d'intérêt public. Mais j'estime que le moment est venu de se prononcer sans ambages sur la question du drapeau.

La plupart des gens savent que les grands arbres ont de grosses et fortes racines. Si l'on entaillade les racines, on affaiblit l'arbre. Si l'on enlève trop de racines, il ne reste plus rien. L'arbre qui a poussé lentement pendant bien des années, s'affaiblit, tombe et se putréfie.

Les loyautés croissent de la même façon, prenant racine dans un terrain propice. Sans loyautés, même mal inspirées, l'homme n'est qu'une épave.

Des millions de Canadiens ont grandi comme moi dans l'atmosphère agréable d'un Canada que nous avons appris à respecter et considérer avec fierté dès notre enfance. On nous a appris à ne pas nous vanter constamment et bruyamment de notre pays, mais à apprécier plutôt ce que nous possédions et à nous sentir en sécurité.

D'abord, notre drapeau a toujours symbolisé le pays. A mesure que le Canada progressait, ce drapeau devenait plus vénérable. Depuis notre petite enfance nous avons aimé le dessin, simple mais bien conçu, de l'Union Jack—qui intègre avec tant de soins les principaux éléments de la Grande-Bretagne. Nous étions fiers de voir figurer les armes du Canada sur le battant de ce magnifique drapeau. Nous chantions en son honneur. C'était le symbole de notre pays.

Quand je fréquentais l'école je ne me souviens pas qu'il ait été question d'un «problème québecois». Je me souviens de Montréal comme d'une ville fascinante où je souhaiterais aller, et où—en plein cœur de notre Canada—on parlait deux langues et où s'établissaient et vivaient bien des gens arrivés d'autres pays.

J'aimais par-dessus tout regarder, enfant, le fier Royal 22^e^—les *Van Doos*—passer au pas de parade dans les rues de notre ville, en cours d'entrtaînement—avec, à leur tête, la haute et mince stature du colonel Vanier (je ne connaissais pas alors son nom, pas avant de l'avoir rencontré comme gouverneur général). Depuis lors, j'ai vu—ou j'imaginais—ses magnifiques troupes francophones se «battre pour notre drapeau» à mesure que nous parvenaient les nouvelles de leurs exploits. Quand nous chantions: «Nous n'abandonnerons jamais le vieux drapeau» (*We'll never let the old flag fall*), le 22^e^ figurait dans le tableau, ses soldats se faisant tuer en France pour ce drapeau.

En ce qui me concerne, personne, aucun groupe d'agitateurs ne peut me dire: «Voilà notre nouveau drapeau». Il s'agit là de racines, de racines canadiennes. S'il est possible de jeter si facilement mon drapeau au rancart, pourquoi pas mon pays et tout ce que je croyais qu'il représentait. C'est inquiétant, troublant—et je me demande ce qu'il arrivera encore.

Ce n'est pas là une question que peut décider un seul homme, un seul parti ou même un seul gouvernement. Elle doit faire l'objet d'un vote précis, d'un plébiscite national où se prononceront les citoyens—sans tenir compte des affiliations de partis. C'est une question au sujet de laquelle chaque citoyen a le droit de se prononcer par principe, sur ce qui doit se faire—sans considération de parti, du voisin, du chef, ou d'un quelconque groupe autoritaire, avec lesquels il croit devoir s'identifier.

Ce vote devrait être protégé par tous les moyens contre toute pression ou ingérence. Le but devrait le préciser nettement, sans équivoque ni possibilité de malentendu.

Je suis convaincu que bon nombre de nos nouveaux citoyens, ceux qui ont choisi le Canada et tout ce qu'il représente...

Tout à l'heure, le député de Yorkton a mentionné qu'ils avaient prêté serment...

...quand, venant d'ailleurs, ils se sont réfugiés ici, doivent préférer le drapeau qu'ils ont choisi et auquel ils ont prêté si récemment serment d'allégeance.

En ce qui me concerne...je ne suis qu'une citoyenne sans importance (et il y a des millions de citoyens sans importance, sinon il n'y aurait pas de nation)...mais, sans le drapeau qu'on m'a appris à respecter depuis ma plus tendre enfance, je ne me sentirais plus canadienne.

Je citerai, en outre, le *Telegram* de Toronto, les *News*, de Chatham, et le *Times*, de Moncton. Le *Telegram* de Toronto dit ceci:

Il faudrait permettre à la population canadienne de décider si elle veut vivre sous l'égide du drapeau de ses pères ou le remplacer par un nouvel emblème... Que M. Pearson demande au peuple, par la voie d'un plébiscite, s'il veut remplacer le pavillon comportant les symboles de notre état de nation par un autre, qui a pour fond la couleur de la reddition et semblerait, d'autre part, convenir à un arboretum...

Voici ce que disait le *News* de Chatham:

En annonçant qu'il était prêt à mettre en jeu le sort de son gouvernement sur la question du drapeau, le premier ministre Pearson a eu recours à une des manœuvres politiques les plus astucieuses de l'histoire du Canada. Le premier ministre sait bien que personne, ni dans les partis d'opposition ni dans la population, ne désire des élections à ce moment-ci. Nous souscrivons à l'opinion de ceux qui demandent que la question soit soumise à une consultation populaire.

Et le *Times* de Moncton avait ceci à dire:

Il n'existe qu'une seule bonne solution: un référendum national s'étendant à tous les électeurs et peut-être aussi aux jeunes Canadiens. Le bulletin de vote devrait être aussi complet que possible, demandant si l'on désire ou non changer de drapeau et, si oui, lequel de plusieurs modèles on favorise comme premier, deuxième, troisième choix,

et ainsi de suite, ou si l'on ne favorise aucun de ces modèles. Ce n'est que de cette manière que la population pourra exprimer sa volonté de façon claire et nette. On devrait laisser à la population le soin de choisir un nouveau drapeau et accepter le choix de la majorité.

Je cite la déclaration de la *Canadian Corps Association*:

Nous croyons que les partisans du pavillon rouge du Canada ont un point de vue plus démocratique que les partisans du modèle à feuilles d'érable, car ils veulent que cette question soit soumise, sous forme de référendum, aux Canadiens et ils sont prêts à s'en tenir à leur décision, tandis que les partisans du modèle à feuilles d'érable hésitent à confier au peuple canadien l'approbation du nouveau drapeau.

Nous aimerions également signaler, dans cette lettre, que la *Canadian Corps Association*, commandement national, estime que la somme de 10 millions ou plus mentionnée par le premier ministre pour la tenue d'un référendum sur le drapeau n'est qu'un artifice de plus pour embrouiller la question du drapeau. Ceux qui appuient la conservation du drapeau national du Canada n'ont pas insisté pour que le plébiscite sur le drapeau soit tenu immédiatement—nous ne désirons pas non plus voir notre gouvernement gaspiller de l'argent, car ce sont les habitants du Canada qui fournissent cet argent. Le vote sur la question du drapeau pourrait avoir lieu en même temps que les prochaines élections générales du pays, et il n'est certainement pas nécessaire d'annoncer des élections ou de dépenser immédiatement 10 millions de dollars pour un référendum, alors que la question pourra être soumise aux votants du pays, lorsque auront lieu les prochaines élections générales régulières; dans l'intervalle, le drapeau national devrait être déployé comme il l'a été depuis de nombreuses années, jusqu'à ce que les Canadiens aient signifié qu'ils désirent le contraire.

Notre organisme comprend parfaitement que les députés actuels à la Chambre des communes sont saisis de problèmes nationaux importants et nombreux, qui devraient décidément avoir priorité sur la question du drapeau; nous réaffirmons donc que ce ne sont pas les partisans de la conservation du pavillon rouge du Canada comme drapeau national qui insistent pour faire passer cette question en premier au Parlement.

J'ai sous les yeux un éditorial du *Courier*, de Ste-Croix, publié à St. Stephen, dans le comté de Charlotte (Nouveau-Brunswick). Ce journal a mené, auprès de ses lecteurs, une enquête au sujet d'un référendum ou d'un plébiscite. Il demandait aux gens de répondre à cette question-ci: «Êtes-vous en faveur d'un plébiscite public pour trancher la question du drapeau?» Je vais donner lecture d'un éditorial dans lequel on trouve la réponse.

Nous conseillerions au Dr A. M. A. McLean de tenir fidèlement compte de l'opinion de ses commettants lorsque la Chambre des communes sera appelée à se prononcer sur la question du drapeau ou plutôt sur le projet d'amendement du chef de l'opposition, le très honorable John G. Diefenbaker, concernant la tenue d'un référendum.

Nous ne saurions prétendre que les résultats du référendum tenu à l'échelon local, par la publication d'une formule spéciale dans *The Courier*, sont encourageants, mais ils donnent une idée d'ensemble assez précise des sentiments de ceux qui ont cru utile de remplir la formule et de la mettre à la poste comme on le leur avait demandé.

[L'hon. M. Flemming.]

Au moment d'aller sous presse, nous avions reçu 307 formules dûment remplies et signées.

La formule renfermait la question suivante: Êtes-vous en faveur de la tenue d'un référendum pour trancher la question du drapeau? Voici quels furent les résultats. Trois cents lecteurs ont répondu par l'affirmative et sept seulement par la négative. Voilà ce qui ressort du questionnaire publié dans le comté de Charlotte.

J'aimerais maintenant citer un éditorial paru dans *The Legionary*, organe officiel de la Légion au Canada. Il s'agit d'un extrait de l'éditorial de juillet:

*The Legionary* saisit donc ce qui sera sans doute la dernière occasion qui lui est offerte de lancer un nouvel appel au premier ministre en vue de permettre aux citoyens canadiens de se prononcer sur cette question cruciale. Nous sommes convaincus que la tenue d'un plébiscite national est de loin le meilleur moyen de résoudre ce problème une fois pour toutes et nous croyons sincèrement que c'est la seule façon de ne pas en faire un élément de propagande politique. Même si les députés et les sénateurs étaient libres de voter selon leur conscience, les tenants du gouvernement seraient enclins—la nature humaine étant ce qu'elle est—à voter pour le modèle du gouvernement, et il n'est pas du tout assuré qu'un vote parlementaire sur une question de ce genre traduirait exactement les sentiments de l'ensemble des citoyens canadiens.

*The Legionary* exhorte donc la premier ministre à laisser aux Canadiens le soin d'en décider par voie d'un plébiscite national. C'est la façon la plus démocratique de résoudre ce problème. C'est la seule façon de s'assurer des sentiments de nos concitoyens. Tous les Canadiens de bonne volonté et d'esprit modéré appuieront chaleureusement la demande de plébiscite, car si la décision était prise par vote parlementaire seulement, quels qu'en soient les résultats, un grand nombre de citoyens douteront que la décision représente réellement la volonté du peuple. Ces doutes subsisteront pendant bien des années et resteront un obstacle sérieux à la réalisation de l'unité nationale.

Nous vous demandons donc, monsieur le premier ministre, de laisser au peuple le soin d'en décider. Cette solution serait digne d'un homme d'État et pourrait bien sauvegarder l'unité de notre nation.

Ces propos sont tirés d'un éditorial paru dans l'organe officiel de la Légion canadienne. Il y est dit que cela réglerait le problème une fois pour toutes.

L'amendement du chef de l'opposition prévoit l'examen de cette très importante question. Il prévoit que cette décision incombera au peuple canadien. Il permet au Parlement de juger que la question a été examinée et une décision prise. Il transcende les considérations politiques ordinaires et traite de la question d'une façon moins onéreuse et plus efficace. Je ne parviens pas à comprendre comment des députés peuvent ne pas être frappés de la justesse de ce raisonnement. Si les honorables députés veulent qu'on leur fournisse un argument établissant l'à-propos de tenir un référendum, qu'ils lisent la chronique de Bruce West parue dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, et ils verront ce qu'en pense ce chroniqueur célèbre. Il est tout à fait partisan d'un plébiscite.

Je tiens maintenant a dire brièvement pourquoi, personnellement, je préfère le pavillon rouge du Canada. Je ne veux pas que l'on ait de doutes, à la Chambre, sur son attitude. J'ai l'intention de voter pour le référendum, parce que j'estime que la façon équitable de régler la question dont nous sommes saisis, c'est de la faire trancher par les Canadiens. Mais, personnellement, je suis tout à fait en faveur du pavillon rouge du Canada.

J'ai reçu une volumineuse correspondance sur le sujet. J'ai parlé à bien des gens, surtout à mes commettants. Je me suis mis en rapport avec 500 personnes, j'imagine, et jusqu'à maintenant, toutes, sauf deux, souhaitaient que l'on garde le pavillon rouge, l'une étant en faveur du modèle présenté par le premier ministre. J'ai fait connaître mes opinions et elles ont été approuvées. De fait, j'ai reçu un télégramme d'un membre éminent du parti libéral qui habite Frédéricton—un dirigeant, je crois, de l'association libérale de la circonscription de l'honorable représentant d'York-Sunbury. Malgré ses opinions politiques, c'est un homme remarquable, qui a reçu une citation pour sa bravoure au combat, et a notamment été décoré de la *Distinguished Flying Cross*, comme pilote de reconnaissance durant la deuxième guerre mondiale. Voici ses paroles:

> Le commandement de la Légion canadienne du Nouveau-Brunswick est, à l'unanimité, en faveur du maintien du pavillon rouge comme drapeau national du Canada.

Des députés ont affirmé ici que les néo-Canadiens sont en faveur du prétendu drapeau de M. Pearson. Je ne crois pas que ce soit le cas, du moins pas dans la mesure où on l'a laissé entendre. Il y a des néo-Canadiens qui siègent dans cette enceinte. Je voudrais citer les paroles que l'un d'entre eux a prononcées au sujet du drapeau, bien avant qu'une résolution lance le Parlement dans cette controverse. J'en tire le texte de la page 400 du compte rendu, en date du 28 mai 1963. Je révélerai tout à l'heure le nom du député dont je vous cite les propos:

> Je me suis trouvé parmi les plus fortunés qui ont réussi à émigrer dans un autre pays, dans mon cas au Canada, et je me souviens fort bien, en mettant pied sur le sol canadien, d'avoir vu pour la première fois le drapeau canadien qui est le symbole de principes tout à fait opposés à ceux que représente l'emblème du marteau et de la faucille. Je me suis également rendu compte que, sous ce drapeau canadien, des milliers de Canadiens avaient combattu et étaient morts pour défendre la liberté et la démocratie dont nous jouissons actuellement et dont le drapeau canadien est un symbole.

Il ajoutait peu de temps après:

> Je ne suis pas le seul qui s'inquiète du problème que pose le drapeau. Bon nombre de Néo-Canadiens s'intéressent à la question d'un nouveau drapeau distinctif pour le Canada, étant donné qu'ils ont tous, à un moment donné, vécu sous un autre drapeau. Ils se demanderont sans doute si ce nouveau drapeau sera le symbole des mêmes principes élevés, des mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissaient les Canadiens, quelles que soient leur race, leur religion ou leur couleur. Sous l'ancien drapeau, sous lequel le Canada a atteint sa position actuelle de nation qui a l'estime de tous les pays du monde. Ce problème national dont nous sommes saisis, amènera tous les Canadiens à examiner leur conscience et leur cœur afin de pouvoir trouver la bonne réponse à la question de savoir si le Canada devrait avoir un drapeau distinctif ou garder le pavillon rouge. Il faudra trouver une réponse et prendre une décision.
>
> Je répète ce que j'ai déjà dit au début de mes observations; je devrais peut-être être le dernier à parler du drapeau canadien. La seule fin que je me propose en le faisant, c'est de rappeler les principes élevés que défend le Canada à l'heure actuelle et qu'il a défendus jusqu'ici, et que notre drapeau canadien symbolise. Toutefois, le jour où la Chambre décidera d'adopter un nouveau drapeau pour le Canada, comme je crois au principe de la majorité démocratique, j'accepterai cette décision et je prêterai serment de loyauté au Canada sous ce nouveau symbole distinctif, quelles qu'en soient les couleurs. Cependant, je tiendrai à être présent quand l'ancien drapeau, le pavillon rouge, qui est pour moi celui de la liberté, sera ramené pour la dernière fois. Je tiendrai alors à lui rendre un dernier hommage, à le toucher encore une fois, en essuyant quelques larmes, parce que j'aurai aimé le vieux drapeau canadien, seul insigne de liberté que j'aie connu ma vie durant et qui, aux yeux du monde entier, représente le Canada.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Flemming:** Ces paroles sont de mon honorable ami le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp). On me permettra d'ajouter qu'il doit être fort encourageant pour les nouveaux-venus au Canada d'apprendre quelle belle carrière s'est taillée notre honorable ami qui, d'abord jeune immigrant, a réussi, quelque trente ans plus tard, à se faire élire représentant de sa circonscription à la plus haute assemblée du pays. Ce sont de tels privilèges qu'on trouve symbolisés dans le drapeau. Nous, députés, avons tout lieu de croire que celui dont je parle, le représentant d'Humbolt-Melfort-Tisdale, se fait le porte-parole des Néo-Canadiens et exprime leur sentiment. Rien ne nous autorise à penser le contraire.

Chatouilleux comme il est à l'égard des promesses électorales, je présume que rien n'empêche le premier ministre, maintenant qu'il a présenté son modèle au Parlement, de considérer qu'il a tenu sa parole. Il s'est dit

dans l'obligation de le faire dans un délai de deux ans. Maintenant que c'est chose faite, n'a-t-il pas rempli sa promesse? Rien ne l'obligeait à présenter son modèle au Parlement comme mesure émanant du gouvernement. Ce n'était pas nécessaire. Rien ne l'obligeait à jouer la durée de la présente législature sur ce projet de résolution, sur l'acceptation de son choix personnel, ou de quelque autre choix. Je me suis toujours demandé qui avait conçu ce modèle. Qui faisait ainsi fi de nos traditions, reflets de l'histoire de notre pays? Pourquoi ces traditions seraient-elles dédaignées, négligées, écartées? Qui a bien pu décider que ce modèle serait soumis au Parlement? J'aimerais bien le savoir. Le premier ministre et ses ministres ne considèrent pas la question suffisamment importante, semble-t-il, pour même prendre part au débat actuel.

**Des voix:** Honte!

**L'hon. M. Flemming:** A part le premier ministre, aucun d'entre eux n'a prononcé une seule parole au cours du présent débat à l'appui de la résolution pour laquelle ils voteront. J'aimerais connaître les vues du président du Conseil privé (M. McIlraith), qui siège en face de moi. Quelle est la position du ministre du Nord canadien et des ressources nationales (M. Laing)? Et le solliciteur général (M. MacNaught) qui représente l'Île du Prince-Édouard? Quelles vues soutient-il à l'égard de cette question?

**L'hon. M. MacNaught:** Monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Asseyez-vous.

**L'hon. M. Flemming:** Je ne cède pas la parole.

**L'hon. M. MacNaught:** J'invoque le Règlement.

**L'hon. M. Flemming:** La question de Règlement ne se pose pas ici.

**L'hon. M. MacNaught:** Je pose la question de privilège.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** A l'ordre! Je pense que l'honorable député de Victoria-Carleton demandait une réponse de l'honorable représentant et ce dernier devrait avoir l'occasion de répondre.

**L'hon. M. MacNaught:** Monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Flemming:** Je ne cède pas la parole. Non pas parce que je ne le veux pas, mais mon temps de parole expirera bientôt.

[L'hon. M. Flemming.]

**L'hon. M. MacNaught:** Je veux poser la question de privilège. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** Je demanderais à l'honorable représentants de Victoria-Carleton de s'asseoir et de se conformer au Règlement.

**Des voix:** Non!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. MacNaught:** Mon honorable ami...

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** A l'ordre! J'accorde la parole au chef de l'opposition.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puis-je avoir la parole, monsieur l'Orateur. J'allais vous féliciter d'occuper le fauteuil de la présidence et vous signaler en même temps qu'il n'y avait pas lieu ici de poser la question de privilège et qu'on n'avait aucun droit de se lever à ce moment-ci, indépendamment du fait qu'il serait très souhaitable qu'au moins un des ministres nous donne son opinion.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** En toute déférence envers le chef de l'opposition et en le remerciant de ses remarques flatteuses, l'honorable député de Victoria-Carleton a demandé au ministre qui a posé la question de privilège de dire quelle était son attitude à ce sujet et je lui ai accordé ce privilège. Lorsqu'il aura répondu, je crois que ce sera suffisant.

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre peut faire un discours ou répondre à la question plus tard.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** En toute déférence envers l'honorable député, je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement.

**L'hon. M. MacNaught:** Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député qui a posé la question, l'attitude du solliciteur général sera parfaitement claire lors de la mise aux voix. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Flemming:** Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait la réponse que j'escomptais. Il va se prononcer lors de la mise aux voix et il se bornera à cela. Et le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Benidickson)? Quelle est son opinion?

**L'hon. M. Benidickson:** Je vais voter, moi aussi.

**L'hon. M. Flemming:** Ainsi, monsieur l'Orateur, ils admettent qu'ils vont se plier au désir du whip du parti, quoi qu'il arrive au pays.

**Une voix:** Ils font ce que le whip leur dit de faire. Des phoques savants!

**L'hon. M. Flemming:** Je demande qui a présenté ce dessin au Parlement? Qui en a décidé ainsi?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le député de Lotbinière (M. Choquette).

**L'hon. M. Flemming:** Était-ce le gouvernement ou les députés libéraux lors de la réunion secrète de leur parti? C'est la question à laquelle les Canadiens voudront obtenir une réponse catégorique au moment opportun.

**L'hon. M. Deschatelets:** On y a déjà répondu.

**L'hon. M. Flemming:** Les ministres estiment que ça ne vaut même pas la peine de se lever pour essayer de justifier leur position. Évidemment, ils ne pourraient pas la justifier, mais ils n'essaient même pas de le faire. Tout ce qu'ils disent, c'est que chacun va se prononcer au moment du vote. C'est magnifique! Nous ne pouvons pas accepter cette attitude au Parlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** A l'ordre! J'ai le regret d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé, même si nous déplorons tous, je n'en doute pas, de ne pas pouvoir entendre la fin de son discours.

**L'hon. M. Flemming:** Monsieur l'Orateur, les remarques qu'on a lancées m'ont fait perdre cinq minutes.

**Des voix:** Continuez!

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député continue?

**Des voix:** Oui!

**Des voix:** Non!

**L'hon. M. Flemming:** Très bien. Ils ne peuvent supporter la vérité. Ils ne veulent pas l'entendre.

**L'hon. M. Deschatelets:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** L'honorable député pose-t-il la question de privilège ou invoque-t-il le Règlement?

**L'hon. M. Deschatelets:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'a pas repris son fauteuil. Je voulais lui demander de le faire parce que son temps de parole avait expiré et qu'il parlait encore.

**Des voix:** Clôture!

**L'hon. M. Monteith:** Pourquoi? Voulez-vous prendre la parole?

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** Quand j'ai demandé si l'honorable député pouvait poursuivre ses remarques, j'ai cru qu'il avait obtenu le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** S'il ne l'a pas, je devrai lui demander de reprendre son fauteuil. L'honorable député peut-il continuer, du consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** Non.

**L'hon. M. Churchill:** Refusé par les libéraux.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** Comme j'entends quelques «non», je suis obligé de demander à l'honorable député de reprendre son fauteuil.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je trouve qu'il est extrêmement difficile de prendre la parole après un honorable député qui a exhorté si éloquemment le premier ministre d'examiner à nouveau le problème qui lui est attribuable.

Je dois tout d'abord, monsieur l'Orateur, vous faire part de mon étonnement à la suite de la dernière décision que vous avez rendue. Votre Honneur a averti l'honorable député que son temps de parole était terminé et qu'il ne pouvait poursuivre sans avoir au préalable demandé à la Chambre si elle le lui permettait. Il s'agit d'un précédent auquel on recourra sûrement, à mon avis, à l'avenir.

Je prends la parole, vu que le premier ministre a encore une fois invité tous les députés à prendre part au débat. Dans quelques-unes des questions que j'ai l'intention de traiter aujourd'hui, j'exprimerai mon avis sur la façon dont cette question pourrait être réglée sans trop de difficultés. Tout d'abord, j'estime que nous devons tâcher de comprendre qu'il y en a qui sont pour ou contre le pavillon rouge, pour ou contre le nouveau drapeau. Je suis d'avis que le pavillon rouge, plus que tout autre symbole au Canada, comporte une question de sentiment et de tradition. Je songe surtout aux épouses qui ont perdu leur mari au cours de la dernière guerre, aux mères qui ont perdu leurs fils et leurs filles, aux enfants qui ont perdu leur père et aux enfants dont le père se trouve aujourd'hui dans un de nos hôpitaux d'anciens combattants. Il y en a parmi ces hommes qui sont infirmes pour la vie, d'autres qui ne pourront plus jamais communiquer avec le monde extérieur. Quand on parle à ces gens, comme je l'ai fait souvent, on s'aperçoit que le pavillon rouge est extrêmement cher à leur cœur.

Je compte lire des extraits de lettres que j'ai reçues d'anciens combattants depuis une semaine ou deux et j'espère qu'alors, les honorables députés comprendront pourquoi je veux pousser ce raisonnement un peu plus loin. En abordant mon propos cet après-midi, j'aimerais signaler certaines des raisons pour lesquelles je connais tant de gens opposés au nouveau drapeau, du moins dans sa forme actuelle.

Tout d'abord, je crois que c'est le ministre des Postes qui, lors d'une réunion tenue à l'extérieur d'Ottawa, à quelqu'un qui lui avait demandé comment il interprétait le nouveau modèle, a répondu qu'à son avis, une feuille représentait les Anglais, une feuille les Français et l'autre feuille, les autres groupes ethniques du Canada. Je crois que nous devrions nous arrêter sur cet aspect de la question pendant quelques instants, car il y a, en cette Chambre, des Anglais et des Français, ainsi que des personnes qui appartiennent à d'autres groupes ethniques. J'appartiens, pour ma part, à l'un de ces groupes ethniques. Je suis de descendance ukrainienne. Mon grand-père est arrivé au Canada à l'âge de 17 ans. Il a épousé une jeune fille, il y a bien longtemps, qui avait elle aussi immigré au Canada dans sa jeunesse.

Les journaux et le premier ministre ont parfois cherché à dire à certains membres de cette Chambre que les groupes ethniques du Canada voulaient un nouveau drapeau national, mais je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que c'est un point de vue qu'on ne m'a jamais soumis, et je suis aussi lié aux organisations ethniques du pays que n'importe quel autre député. (*Applaudissements*) En outre, monsieur l'Orateur, en pensant qu'un jour, nous arborerons un drapeau à trois feuilles d'érable, chaque feuille représentant un élément ou l'autre du pays, on se dit que mes enfants et les enfants de tous les membres de cette Chambre des communes se demanderont quelle feuille du drapeau les représente. Si le gouvernement songe vraiment à doter notre pays d'un drapeau national qui unira la population, il vaudrait la peine de songer de nouveau au pavillon rouge.

Pourquoi ne pas être raisonnable et accepter la proposition qu'on a faite au premier ministre? Je sais qu'il l'a reçue. En effet, je possède les copies des lettres adressées au premier ministre de notre pays et qui renferment des recommandations spéciales à cet égard, tendant notamment à une légère modification du pavillon rouge, qui plairait non seulement à ceux qui l'approuvent tel qu'il est, mais aussi à ceux qui préconisent un nouveau drapeau, si c'est ainsi qu'on veut l'appeler. Il plairait aussi à ceux qui sont indifférents à l'heure actuelle. Et il y a, dans notre pays, bon nombre de personnes auxquelles la question du drapeau est absolument indifférente.



Parlons maintenant du nouveau drapeau. Comment l'a-t-on choisi, monsieur l'Orateur? Le chef de notre parti, c'est-à-dire le très honorable John G. Diefenbaker, a proposé à la Chambre des communes un amendement tendant à ce qu'on procède à un plébiscite. Rien n'est plus équitable que de faire décider par la majorité de la population canadienne le modèle du drapeau qu'elle veut voir flotter. A propos de ce nouveau drapeau, il est fort intéressant de consulter ses dossiers pour y relever des observations intéressantes. C'est ce que j'ai fait, et la première observation intéressante que j'y ai trouvée, portait la date du 20 mai. Il s'agit d'un article intitulé: «Le premier ministre annonce aux journalistes la décision au sujet du drapeau». Eh bien, monsieur l'Orateur, une question ayant été posée, le 15 mai à la Chambre, au sujet d'une décision relative au nouveau drapeau, la réponse à été négative. Voici ce que dit l'article:

> Quelques minutes avant 6 heures du soir, jeudi dernier, huit journalistes—tous membres de la tribune des journalistes au Parlement—ont quitté leurs bureaux dans les divers quartiers de la ville pour se rendre à la résidence de M. Lester Pearson, premier ministre, rue Sussex, où on les avait invités à discuter le problème du drapeau national du Canada.
>
> Ces huit rédacteurs, correspondants ou rédacteurs de revues, ont été conduits dans le salon, nouvellement retapissé et redécoré en gris-vert, où le premier ministre se détendait devant un scotch et soda, en attendant de se faire la main au lancement de «ballons d'essai» ou, comme certains qui ont assisté à cette réunion l'ont appelé plus tard, «l'art de faire passer les nouvelles».

C'est ainsi qu'a pris naissance ce projet de drapeau. Je me demande combien de Canadiens savent que le nouveau drapeau a été élaboré devant une bouteille de scotch et soda. (*Exclamations*)

**M. Caron:** C'est assez vulgaire.

**M. Skoreyko:** C'est ce que dit l'article de journal.

**M. Caron:** Eh bien, c'est assez vulgaire.

**M. Skoreyko:** En effet, c'est assez vulgaire; c'est une façon vulgaire de présenter un drapeau à la Chambre. L'article poursuit:

> Le ballon d'essai n'est pas une recette politique nouvelle. Des journalistes reçoivent des tuyaux qu'ils croient émaner de sources autorisées, et on les encourage à publier ces renseignements sans dire de qui ils les tiennent.
>
> Les dirigeants du gouvernement ou du parti peuvent alors évaluer la réaction du public et en tenir compte lorsqu'ils décident d'aller de l'avant ou d'abandonner le projet qu'ils envisagent.

Si le premier ministre avait tenu compte de ces lettres—et j'ai l'intention d'en verser quelques-unes au compte rendu cet après-midi—et des demandes des personnes qui lui

ont écrit pour le prier de retirer son projet de drapeau, nous ne discuterions pas de la question cet après-midi. L'article ajoute:

Il est douteux qu'un seul d'entre eux ait prévu les fâcheuses nouvelles qu'ils ont reçues: que M. Pearson avait personnellement choisi un modèle de drapeau, qu'il avait envoyé un télégramme à la reine pour l'en informer, que le pavillon rouge ne figurerait pas sur le drapeau canadien et que le premier ministre exposerait toute l'affaire au congrès de la Légion royale du Canada à Winnipeg, le dimanche suivant.

Quel dimanche! Monsieur l'Orateur, quel jour pour annoncer une nouvelle de ce genre aux anciens combattants! Il y a un moment, j'ai fait allusion aux épouses, aux mères, aux fils et aux filles dont les maris ou les pères sont couchés sur le dos dans les hôpitaux et qui ne marcheront peut-être plus jamais. C'est à ceux-là que le premier ministre a annoncé la nouvelle en ce dimanche néfaste. Un éditorial d'un journal de l'Ouest exprimait l'espoir que la question du drapeau ne serait pas poursuivie, parce qu'elle pourrait mettre fin à la carrière politique de M. Pearson. Je puis vous assurer que cet éditeur n'est pas un ancien combattant de la dernière guerre. Il est beaucoup trop jeune pour cela, mais il exprimait son sentiment à ce sujet.

L'autre chose qui me préoccupe au sujet de la résolution sur le drapeau, c'est qu'une résolution de la Chambre des communes commence habituellement comme il suit: «Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent»... Or la résolution sur le drapeau se lit ainsi:

Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement à titre de drapeau du Canada...

Et ainsi de suite. Il ressort de cette résolution que si quelqu'un refusait d'y accéder, et si le Parlement approuve la résolution telle qu'elle est rédigée, le gouvernement pourrait partir en guerre contre quiconque s'opposerait à ce que ce drapeau soit hissé. A mon sens, il serait opportun de chercher à scruter les motifs qui ont donné lieu à cette résolution.

Pourquoi soutenir qu'un plébiscite ou un référendum serait la solution de ce dilemme? Tout d'abord, j'estime que tout citoyen canadien vivant dans un pays démocratique a droit d'exprimer son point de vue sur une question comme celle-là, si lourde d'émotions. Nous devons nous rappeler que les jeunes, notamment les enfants d'âge scolaire, ne sont pas attachés au pavillon rouge, mais il n'en est pas de même de leurs parents. Loin de moi l'idée de vouloir dire que mon jeune fils se préoccupera dans vingt ans de ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre des communes, ni qu'il s'interrogera sur la possibilité qu'une situation semblable se renouvelle. Mais je peux vous dire que, même à son âge, il connaît le pavillon rouge et il y est fort attaché.

L'autre jour, alors que j'allais de cet édifice à mon bureau, dans l'imeuble de l'Ouest, j'ai rencontré un garçonnet portant un pavillon rouge. Deux autres garçonnets marchaient vers lui et je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de ce drapeau. «Il est superbe, m'ont-ils dit, nous l'aimons beaucoup». Leur mère a dit: «Voyons, Tommy, tu sais bien que tu ne devrais pas dire cela.» C'est ainsi qu'on essaie d'imposer aux jeunes une façon de penser et ce qu'ils doivent dire lorsqu'on les interroge sur le nouveau drapeau.

Quant à la tenue d'un référendum, seule solution, selon moi, au présent dilemme, la *Gazette* du 5 août est d'avis qu'on pourrait arriver à un certain compromis. Dans cet éditorial, dont je traiterai plus à fond tantôt, l'auteur propose que les chefs de tous les partis à la Chambre se réunissent et décident d'un modèle acceptable. Inutile de vous dire, monsieur l'Orateur, qu'une telle façon d'agir serait sans aucun doute vouée à l'échec. On dit que le gouvernement devrait surtout tenter d'unir le pays et d'empêcher que le fossé de la division ne s'élargisse davantage. En ce qui concerne le compromis, voici ce que déclare l'éditorialiste:

En premier lieu, on s'oppose au modèle du drapeau. En outre, bon nombre de ceux qui favorisent l'adoption d'un drapeau canadien distinctif estiment que le modèle proposé, choisi, évidemment, en toute hâte, est en deçà des normes auxquelles on pourrait raisonnablement s'attendre. Un drapeau plus joli...

On propose d'autres modèles, mais on laisse aussi entendre qu'en fin de compte il doit certainement y avoir un moyen grâce auquel toutes les parties, si elles veulent être raisonnables, s'arrêteront à une modification du pavillon rouge qui pourrait satisfaire tout le monde, quels que soient les divers sentiments sur la question. Si nous ne réussissons pas à faire adopter notre amendement qui demande un référendum, qu'arrivera-t-il? Hier, l'honorable député de Lisgar a décrit avec beaucoup d'éloquence ce qui, selon lui, arriverait si nous n'obtenons pas un référendum. Il a fait allusion en particulier à un éditorial du *Globe and Mail*, intitulé: «Une voie de la collision.» En voici un passage:

Dans sa hâte de donner au Canada un drapeau national distinctif, le premier ministre Pearson a engagé son gouvernement et la nation dans la voie de la collision. Il est encore temps pour lui de changer de direction. Mais il ne reste pas grand temps.

Je crois que c'est vrai, monsieur l'Orateur. Il ne reste pas grand temps. L'article dit ensuite que le premier ministre devrait montrer ses qualités d'homme d'État et convoquer les chefs des quatre partis de l'opposition afin de débattre toute la question avec eux. Le premier ministre devrait tenter de trouver

un terrain d'entente sur la méthode à suivre quant à la résolution sur le drapeau pour que le débat reste dans des limites raisonnables. C'est trop espérer, monsieur l'Orateur, car le premier ministre a indiqué que la résolution sur le drapeau a priorité sur sa liste des mesures législatives et qu'il est déterminé à aller jusqu'au bout du débat sur le drapeau, même si le gouvernement met en jeu son existence. Dans un éditorial du 26 mai dernier, le *Journal* d'Edmonton passe en revue la question du drapeau et fait les commentaires suivants:

La hâte de M. Pearson et son engagement total à l'égard du drapeau sont, de prime abord, inexplicables. Avec tant de problèmes qui tourmentent le pays...

Monsieur l'Orateur, ces problèmes sont nombreux.

...pourquoi doit-il choisir cette question et, de fait, risquer son gouvernement, sans mentionner son propre avenir politique, sur les résultats? Il semble téméraire et insensé...

Ottawa est en danger de cesser d'être la véritable capitale du Canada. Le danger, c'est que le gouvernement fédéral perde la maîtrise des affaires canadiennes. Le cas échéant, notre pays serait évidemment voué à un sort tragique; il serait morcelé en un certain nombre de fragments, dont pas un seul ne pourrait survivre par lui-même comme État souverain.

A notre avis, cette question du drapeau semble vouloir accomplir deux choses à la fois: démontrer le désir sincère du gouvernement Pearson d'en arriver à un accommodement rationnel avec le Québec, ce qui redonnerait à Ottawa le pouvoir de diriger les affaires canadiennes.

C'est, croyons-nous, périlleux—d'autant plus périlleux que M. Pearson, pour des raisons évidentes, ne peut expliquer publiquement ce qui se passe dans son esprit...

Il y a plus de Canadiens anglo-saxons que de Canadiens français au Canada. Est-il raisonnable de leur demander d'abandonner quelque chose à laquelle la vaste majorité attache un si grand prix?

Depuis quelques semaines, la question a fait réfléchir la direction de notre journal...

Naturellement, rien ne garantit que l'adoption d'un nouveau drapeau permettra au gouvernement d'atteindre le but fixé. Toutefois, si le Parlement tranchait la question demain...

Il s'agit d'un éditorial énergique, monsieur l'Orateur.

...il faudrait, comme le préconisait avec raison le *Herald*, de Calgary, il y a un jour ou deux, faire comprendre en même temps au Québec qu'il s'agit d'une concession importante et que la province ne doit pas s'attendre à ce que la chose se répète sur une aussi grande échelle.

Monsieur l'Orateur, c'est précisément la raison pour laquelle le premier ministre essaie de faire croire aux 19 millions de Canadiens que le projet de drapeau a été proposé pour répondre aux désirs de l'ensemble de la population. D'après l'éditorial, c'est uniquement pour satisfaire la province de Québec que le gouvernement a présenté la résolution à l'étude. S'il en est ainsi, pourquoi le premier ministre ne l'admet-il pas franchement à la Chambre. S'il le faisait, le reste du Canada en viendrait peut-être à croire que la mesure pourra avoir des effets salutaires.

L'article ajoute:

Il sera permis au reste du Canada de paraphraser des paroles célèbres du regretté John F. Kennedy. Il n'y a aucun mal de notre part à dire au Canada français: «Cessons donc de parler de ce que le Canada devrait faire pour le Québec et mettons-nous à parler de ce que le Québec est disposé à faire pour le Canada».

Puis, monsieur l'Orateur, quand je m'arrête à certains des arguments invoqués à l'appui de la résolution, je ne peux m'empêcher d'évoquer le souvenir de Mackenzie King, qui a toujours considéré l'Angleterre comme un pays dont nous devions nous tenir éloignés.

**L'hon. M. Martin:** Voilà qui est certainement faux.

**M. Skoreyko:** C'est vrai, et j'ai ici un document dont je me propose de vous donner lecture et qui ne manquera pas de satisfaire la curiosité de l'honorable ministre.

**L'hon. M. Martin:** Il ne s'agit pas de ma curiosité, mais de mes connaissances.

**M. Skoreyko:** Ses connaissances seront alors mises au point. Voici donc un passage d'un éditorial intitulé: «La République du Canada»:

Au cours d'une grande partie de sa carrière politique, Mackenzie King a craint et combattu ce qu'on pourrait appeler la philosophie du Commonwealth impérial.

**L'hon. M. Martin:** C'est différent; le chef de l'opposition en a fait autant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Nous aimerions entendre le ministre prononcer un discours sur ce sujet.

**L'hon. M. Martin:** Je m'en ferais un plaisir.

**M. Skoreyko:** Je continue la citation:

Il se méfiait beaucoup des centralisateurs de Londres et s'opposait énergiquement à une attitude impérialiste en politique, en économie, en matière de commerce ou de défense. Il tenait absolument à ce que le Canada soit un État souverain, maître absolu de sa destinée, tant au pays qu'à l'étranger. C'est à Mackenzie King qu'il faut attribuer en grande part les événements qui ont abouti au Staut de Westminster.

Mais parfois, la détermination de King que le Canada soit maître chez lui devenait une méfiance obsessive...

On ne pourrait attribuer cela à quelqu'un d'autre.

...comme le révèlent nettement les incidents rappelés dans les récents mémoires de Vincent Massey. En outre, King a inculqué cette détermination et cette obsession au parti libéral, dont il a été le chef incontesté pendant tant d'années.

Jusqu'à la fin de sa vie, King n'a pas semblé se rendre compte qu'il avait remporté son grand combat en vue de soustraire le Canada à la domination de Londres. Jusqu'à la fin, il a continué de lutter et de se montrer méfiant. En partant, il a laissé

en héritage cette attitude à son parti. Ses successeurs ont continué d'agir comme si l'issue était encore en doute.

J'espère que cet article satisfait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin).

**L'hon. M. Martin:** Je dirai à mon honorable ami, s'il m'y autorise, que les opinions de Mackenzie King sur le Commonwealth étaient exactement les mêmes que celles du conservateur sir Robert Borden.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Pas du tout.

**M. Skoreyko:** Je remercie le ministre de cette observation. Étaient-elles les mêmes que celles de Louis Saint-Laurent? Je continue à citer l'éditorial:

Louis Saint-Laurent, quand il était premier ministre, avait adopté à dessein une politique d'abandon des symboles traditionnels canadiens intimement liés aux origines de notre pays. On le vit d'abord lorsque disparut des indicateurs téléphoniques, d'un océan à l'autre, l'expression consacré «gouvernement du Dominion» qui fut remplacée par «gouvernement du Canada».

Puis, on vit d'un mauvais œil l'expression «poste royale»: ce sont les mots «postes canadiennes» qui jouirent de la faveur des dirigeants. Après quoi, on éplucha de propos délibéré les lois fédérales pour en éliminer le mot «dominion». Bien que le mot soit tiré de l'Écriture et choisi par les Pères de la Confédération, certains milieux ont cru que l'expression indiquait une sorte de subordination. On a tenté d'imposer au Bureau fédéral de la statistique (Dominion Bureau of statistics) la désignation de bureau de la statistique, et ainsi de suite.

On semblait s'attacher, de façon délibérée, à faire disparaître peu à peu les termes et désignations rappelant le passé national.

Il y a déjà plusieurs années, M. Eugene Forsey posait la question suivante: «Quand mettra-t-on fin à tout cela? Allons-nous nous réveiller un beau jour citoyens de la république du Canada? On le dirait bien. Mais je pense que bon nombre de gens s'y refuseraient.»

La préoccupation du premier ministre Pearson au sujet du drapeau, et sa façon de procéder, rendent toutes ces questions plus graves et plus troublantes que jamais. Les raisons de M. Pearson pour se débarrasser du pavillon rouge pourraient tout aussi bien servir pour se débarrasser de la monarchie. Est-ce là en fin de compte le but visé par la politique et le programme amorcés par Mackenzie King et poursuivis par ses successeurs?

La population canadienne a le droit de poser cette question et de s'attendre à une réponse sans équivoque de la part de M. Pearson et de ses conseillers.

Et voici la dernière ligne de l'article de fond:

Le parti libéral a-t-il pour mission de convertir notre pays en une république?

Le ministre des Affaires extérieures voudra peut-être répondre à cette question. Le préopinant a éloquemment exposé les raisons pour lesquelles, à son avis, on ne devrait apporter aucun changement à notre drapeau national et distinctif. Chacun des députés a reçu un feuillet, comme celui-ci, provenant des diverses sections de la Légion canadienne. Je ne puis m'empêcher de mentionner un petit alinéa qu'il renferme et où l'on fait allusion à une déclaration du général H. D. Crerar, l'éminent commandant de la première armée canadienne au cours de la seconde guerre mondiale. Rapportant un incident qui a eu une grande portée historique pour tous les Canadiens, l'alinéa raconte une réception officielle que lui a accordée, le 8 août 1945, le premier ministre en poste pendant la guerre, le très honorable Mackenzie King. On mentionne que, comme ils s'éloignaient de l'entrée centrale du Parlement, M. King s'est retourné et a regardé la Tour de la Paix où flottait le pavillon rouge du Canada. Levant le bras, il aurait dit ces mots: «Voici, mon général, un autre problème que votre armée canadienne a réglé pour le Canada, la question de notre drapeau national». Le préopinant a versé au compte rendu tous les renseignements nécessaires au sujet des décrets du conseil 588 et 134, et je ne le ferai pas en ce moment, car il me reste très peu de temps et je veux parler de quelques opinions émises à l'égard de cette résolution, non seulement dans ma circonscription mais dans tout le pays.

Pour commencer, je dois dire que sur les 200 ou 250 lettres que j'ai reçues le mois dernier, deux seulement me demandaient, en ma qualité de député d'Edmonton-Est, d'appuyer le nouveau drapeau. Les autres me priaient d'appuyer le pavillon rouge, ou une version modifiée. J'ai constaté tantôt avec inquiétude le manque d'intérêt que les autres partis manifestent à l'égard de ce débat sur le drapeau, et j'ai été particulièrement étonné de voir qu'un seul député du crédit social était à sa place pendant le discours précédent. C'est une chose que je comprends difficilement, car j'ai ici le texte d'un vœu que m'a fait parvenir l'Association féminine du crédit social de l'Alberta, pour me demander d'appuyer le pavillon rouge. Je ne manquerai pas de communiquer avec cette Association et de lui signaler la piètre participation de son parti politique au débat.

J'ai ici une note brève émanant d'un ancien combattant de la première Grande Guerre, à laquelle est attachée une photo de journal représentant le pavillon rouge, sur lequel on a écrit «notre drapeau». J'ai une autre photo de journal représentant le trifolié et la note annexée dit très justement: «Cela rappelle un écran de cheminée». La lettre dit ceci:

Vous trouverez ci-jointe une photo du seul drapeau dont nous voulons. Il comprend tous les groupes ethniques et englobe le Canada tout entier. La feuille d'érable est excellente, mais elle ne représente pas l'Ouest canadien...

En effet, il n'y a pas d'érable dans l'Ouest du Canada.

**M. Mather:** Il y en a en Colombie-Britannique.

**M. Skoreyko:** La Colombie-Britannique n'a pas d'érables comme ceux qui poussent dans l'Est du pays. Si le ministre des Forêts (M. Sauvé) était ici, il vous dirait qu'il ne pousse pas d'érables de l'Est au-delà des Grands lacs.

**M. Douglas:** Personne n'a dit qu'il fallait que ce soit une feuille d'érable de l'Est.

**M. Skoreyko:** J'ai dit qu'on ne trouvait pas de feuilles d'érable de l'Est au-delà des Grands lacs.

**L'hon. M. Martin:** Évidemment, c'est tout à fait inexact.

**L'hon. M. Monteith:** Levez-vous et faites votre discours.

**L'hon. M. Martin:** Avez-vous prononcé le vôtre?

**L'hon. M. Monteith:** Pas encore!

**L'hon. M. Martin:** Dites-moi quand vous le ferez.

**M. Skoreyko:** La lettre continue ainsi:

...et aucun groupe ne devrait imposer le drapeau que nous arborons comme symbole de tout le Canada.

Nous regrettons qu'on ne fournisse pas à la population l'occasion de trancher ce problème et nous espérons que notre représentant se servira de son droit de vote et de son influence pour conserver le seul drapeau qu'ait le Canada, le pavillon rouge.

En voici un qui écrit ceci:

Si l'on adopte le drapeau proposé par le premier ministre, M. Pearson, nous mériterons alors de constituer la nation insipide que représente ce drapeau. Le Canada pourra alors devenir le satellite soumis de n'importe quel autre pays. Il perdra le patrimoine que lui confère son statut de nation. Voilà ce que signifie l'absence du Union Jack.

Un autre écrit ceci:

J'espère ne jamais voir un drapeau canadien qui ne comporterait pas l'Union Jack!

Un drapeau est plus qu'un morceau d'étoffe claquant au vent, avec de la couleur et un dessin. C'est un langage; il émeut dans les cœurs; il suscite des chefs; il crée la loyauté; il engendre l'amour; les hommes donnent leur vie pour lui; les femmes pleurent et demeurent fermes. Un drapeau ne connaît pas d'obstacles linguistiques—il est compris de tout le monde.

Le Conseil des services auxiliaires féminins du Crédit social d'Edmonton a fait parvenir au premier ministre la résolution suivante:

Le Conseil des services auxiliaires féminins du Crédit social d'Edmonton (Alberta), décide à l'unanimité que le pavillon rouge soit favorisé et gardé comme notre drapeau national; ou que l'Union Jack soit incorporé dans le nouveau drapeau distinctif du Canada.

[M. Skoreyko.]

Je ne puis guère répondre des députés du Crédit social qui sont ici. En voici une autre:

Mes parents sont nés en Russie; russe par le sang, je suis néanmoins un sujet loyal et respectueux de la Reine du Canada, et cela me brise le cœur de voir M. Pearson trahir le Canada.

En voici une autre:

Je veux que le pavillon rouge reste le drapeau du Canada.

Nous revenons tout juste d'un voyage en Europe, et c'est toujours avec fierté que nous avons vu le pavillon rouge du Canada battre à côté des drapeaux des autres pays.

Que de faits historiques racontent les symboles de notre drapeau. Personne ne parle des armoiries qu'il porte, elles qui pourtant relient ensemble les différentes parties de notre histoire. L'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et la France y sont représentées, de même que, par trois feuilles d'érable, la nouvelle patrie. En haut, dans le coin gauche du drapeau, l'Union Jack proclame au monde entier que nous sommes une nation chrétienne. Je ne crois pas qu'on puisse trouver nulle part ailleurs un drapeau plus lourd de sens.

Faites tout en votre pouvoir, je vous en prie, pour nous le conserver.

Voici un homme qui dit ce qu'il pense:

Pour ma part, je le dis sans ambages, le Parlement aura beau faire ce qu'il voudra, je ne reconnaîtrai ni n'accepterai ni ne saluerai jamais un drapeau d'où l'Union Jack sera absent. En outre, tout en respectant ceux qui veulent se débarrasser de l'Union Jack parce qu'ils le détestent, je ne puis m'empêcher d'éprouver le plus grand mépris envers ceux qui sont à ce point mous et veules, sans cœur au ventre, qu'ils sont prêts à s'accommoder de tout ce qui leur paraît être à leur avantage personnel. Et, si agréable soit-il du point de vue esthétique, quelle prétention au respect et à l'attachement d'une nation peut avoir un drapeau qui n'est que le fruit de la convoitise d'un politicien de passage—et je dis bien: de sa convoitise.

Même s'il n'avait pas d'autre histoire, c'est le pavillon rouge qui servait de point de ralliement aux militaires canadiens au cours des deux grandes guerres, non seulement à ceux d'origine britannique, mais aux Ukrainiens, Norvégiens, Danois et aux soldats de plusieurs autres origines ethniques, car ils estimaient que ce drapeau représentait les choses auxquelles ils croyaient. Il leur a donné le courage de faire face à l'épreuve et de monter à l'assaut pendant la première Grande Guerre et il les a soutenus lorsque, blessés, désolés, mais fiers, leurs fils—souvent fils unique—ne revenaient pas d'une sortie héroïque en territoire ennemi au cours de la deuxième guerre mondiale.

Voici ce que dit une autre lettre adressée au premier ministre:

Je ne m'attends pas à ce que vous lisiez cette lettre, mais je voudrais que vous sachiez que je n'écris rien au sujet de quiconque, dans une lettre, que je ne suis pas prêt à lui dire en face.

Votre argument est fallacieux et vous le savez très bien. Vos amis du Sud ont accueilli des millions de nouveaux venus en comparaison des milliers qui sont venus au Canada, mais personne n'a jamais proposé de changer le drapeau américain. Il n'y a pas de raison pour que nous abandonnions notre pavillon canadien. Ajoutez-y une couronne de feuilles d'érable, très bien. Cela lui donnerait un caractère plus canadien. Mais, monsieur Pearson, ce n'est pas votre dessein.

Je ne citerai pas d'extrait d'autres lettres que j'ai reçues, mais je voudrais parler briè-

vement d'un dessin humoristique publié dans le *Citizen* d'Ottawa et d'une lettre écrite à ce sujet par le général Charles Foulkes, ancien président des chefs d'état-major. Je crois qu'il vaut la peine de la consigner au compte rendu. En voici le dernier paragraphe:

Je crois que certains ne comprennent pas qu'on puisse aimer un drapeau ou être fier d'un symbole déjà utilisé en temps de guerre. Il se peut qu'ils n'aient jamais vu ou qu'ils n'aient jamais voulu voir cet emblème...

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Skoreyko:** Je n'ai que quelques brèves observations à faire avant de terminer.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député poursuive ses observations.

**Des voix:** Non.

**L'hon. M. Churchill:** Clôture imposée par les libéraux.

*(Texte)*

**M. Vincent Drouin (Argenteuil-Deux-Montagnes):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat qui dure déjà depuis assez longtemps, mais après avoir entendu les observations de certains députés de l'autre côté de la Chambre, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'exprimer une opinion fondée sur la raison et excluant toute considération sentimentale.

Nos amis d'en face ont dit qu'ils avaient déjà leur drapeau et que le Canada avait un drapeau vraiment canadien dans le Red Ensign, un drapeau lié à l'histoire et aux traditions de notre pays. Si c'est un fait, je les félicite et je les envie, car, pour ma part, je n'ai jamais eu de drapeau canadien. Et je dis cela sans la moindre acrimonie. Au contraire, j'envie ceux qui ont pu faire flotter devant leur maison un drapeau qu'ils considéraient comme le drapeau de leur pays.

**M. Vincent:** Qui l'a donné?

**M. Drouin:** Pour ma part, j'ai considéré le Red Ensign non pas comme un drapeau canadien, mais comme un signe de domination d'un autre pays sur mon pays, le Canada.

L'Angleterre a été une bonne colonisatrice et je suis d'avis que nous n'aurions pu faire mieux avec la France.

Pour moi, la bataille des plaines d'Abraham n'a jamais constitué ni une victoire ni une défaite. Cela a été plutôt un événement historique dans l'histoire de mon pays. Mais le traité de Westminster a pour moi l'importance d'une victoire, parce qu'il a constitué le pas décisif vers l'indépendance de mon pays, et je suis d'avis que l'adoption d'un drapeau essentiellement canadien sera, en quelque sorte, le complément de ce traité et constituera un symbole d'indépendance.

Mes parents sont au Canada depuis 11 générations. Mon ancêtre, Robert Drouin, est venu de France en 1649. Il a tout abandonné pour venir dans un nouveau pays. Il l'a fait sans regarder en arrière, avec un esprit nouveau, tout comme ceux qui, tous les jours, obtiennent leur certificat de citoyenneté canadienne. Au fait, ils ont laissé, eux aussi, leur pays, sans regarder en arrière. Ils sont venus dans un pays qu'ils croyaient un pays indépendant, le Canada.

Dernièrement, un de mes voisins est venu chez moi pour me demander si je pouvais lui donner un petit drapeau trifolié, comme celui que j'avais attaché à l'antenne de mon automobile. Je savais qu'il demeurait au Canada depuis peu de temps, et qu'il était d'ascendance anglaise. Je lui ai alors demandé pourquoi il voulait arborer un drapeau trifolié, et voici ce qu'il m'a répondu: Lorsque j'ai quitté l'Angleterre, mon pays natal, pour venir au Canada, il y a une dizaine d'années, j'ai tout laissé derrière moi. J'y ai laissé également l'Union Jack, et je suis venu au Canada, dans un pays nouveau.

*(Traduction)*

Et il dit: Je suis maintenant Canadien.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, pourquoi nous, qui demeurons ici depuis des générations, ne serions-nous pas aussi Canadiens que cet homme? Pourquoi certains d'entre nous sont-ils plus Britanniques que Canadiens?

Pour ma part, je suis fier d'être Canadien français. Je suis fier d'être uni à la France par des liens culturels, mais je ne veux aucun attachement politique à ce pays. Je ne veux, sur le pavillon qui sera le drapeau canadien, ni fleur-de-lys, ni tricolore. Je veux, pour mon pays, un drapeau essentiellement canadien, qui reflétera l'indépendance du Canada. Et je ne dois pas être le seul à penser ainsi.

Je suis d'avis qu'il n'y a pas que les Canadiens d'ascendance française, que les gens qui viennent du Québec, qui partagent cette opinion. Nous en avons la preuve en cette enceinte. Il n'y a pas un seul député canadien-français, bref pas un député, tant d'expression française que d'expression anglaise, venant de la province de Québec, qui tient à conserver le Red Ensign comme drapeau canadien, malgré tout le respect et l'admiration qu'il peut avoir pour ce pavillon.

Par contre, il y a, en cette enceinte, des dizaines de députés de langue anglaise ou de nouveaux Canadiens qui sont prêts à appuyer sans réserve le drapeau trifolié.

Nos amis d'en face réclament la tenue d'un référendum relativement à ce projet d'un drapeau distinctif. Ils fondent leur argumen-

tation sur le fait qu'un référendum a été tenu en 1942, pour permettre la conscription au Canada. Ils disent, de plus: Si cela a été fait en 1942, pourquoi ne serait-il pas possible de le faire en 1964?

A ceux-là, je désire signaler qu'il y a une différence essentielle. En 1942, le gouvernement a soumis la question de la conscription au peuple canadien par voie de référendum afin de se faire libérer d'une promesse, d'un engagement qu'il avait contracté envers la population canadienne.

Mais cette année, lorsque le gouvernement soumet à l'approbation du Parlement un projet de drapeau, il ne viole pas une promesse, bien au contraire, il en réalise ainsi une qui a été faite à la population.

Quand j'ai accepté, en juin 1962 et en avril 1963, de me présenter aux élections sous la bannière du parti libéral, j'ai alors accepté le programme de ce parti, lequel comportait entre autres l'adoption d'un drapeau canadien dans les deux ans suivant notre accession au pouvoir.

Il y avait plusieurs projets dans ce programme; il y en avait qui, soit dit en passant, ne soulevaient pas beaucoup d'enthousiasme. Mais j'ai fait la part des choses et lorsque je me suis porté candidat, j'ai accepté le programme du parti libéral. Et lorsque les électeurs de mon comté ont voté libéral, aux élections de 1962 et de 1963, ils ont accepté le programme du parti libéral, et par conséquent le projet d'un drapeau essentiellement canadien.

Ainsi, lorsque cette résolution sera mise aux voix, je pense que j'exprimerai le désir de ceux qui m'ont délégué à la Chambre des communes en votant en faveur du projet d'un drapeau trifolié.

Nos adversaires conservateurs—je devrais plutôt dire nos amis conservateurs, parce qu'il n'y a pas d'adversaires à la Chambre des communes, du moins je ne le crois pas, il ne doit y avoir que des hommes qui travaillent le plus sincèrement du monde pour le bien de leur pays—nos amis conservateurs disent que le projet de drapeau trifolié est celui d'un seul homme: le premier ministre (M. Pearson). Je leur réponds que c'est faux. Il est vrai que le premier ministre a tenu parole—mes amis d'en face ne sont peut-être pas habitués à cette façon de procéder, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes fiers de notre chef qui a eu le courage de diriger son parti et le gouvernement de son pays, non pas par les chemins les plus faciles, mais qui a accepté les écueils qui se présentaient devant sa barque, pour administrer les affaires du pays avec sincérité et toute la compétence qu'on lui connaît.

A mon sens, lorsque le trifolié aura été adopté officiellement comme drapeau canadien, nous pourrons dire que jamais, dans aucun pays, un drapeau n'aura été adopté avec autant de considération et autant de précaution.

Vous savez, monsieur l'Orateur, de quelle façon, dans la plupart des pays, on a adopté ou remplacé un drapeau: Au cours de la nuit qui suivait la révolution, on ramassait un chiffon, on dessinait rapidement un modèle, et le lendemain, c'était le drapeau de ce pays, et tous étaient fiers de leur drapeau parce que, pour eux, il représentait la liberté et l'indépendance.

Qu'a fait le gouvernement? Il n'a pas imposé un drapeau par décret du conseil, comme il aurait pu le faire. Le très honorable premier ministre a chargé un groupe d'experts d'étudier les 5,000 et quelques cents projets qui lui avaient été soumis.

Il a chargé ces gens-là, que l'on considère comme des experts en art héraldique, de faire un triage parmi tous ces projets qui avaient été soumis.

Il a dit ensuite, non pas en son nom personnel mais au nom du gouvernement qui est chargé d'administrer les affaires du pays (il ne l'impose pas par décret du conseil), qu'il soumettait ce projet à l'adoption des 265 députés qui ont été élus librement à la Chambre des communes, pour qu'ils en fassent le drapeau canadien, non pas en une nuit, non pas en une journée, le premier ministre laisse à chacun le temps de s'exprimer librement sur cette question. Il laisse aux journalistes le temps de faire connaître leurs vues, il laisse à chaque citoyen canadien l'occasion d'écrire à son représentant pour exprimer son opinion.

Eh bien, je pense que dans les circonstances, nous, les 265 députés élus par le peuple canadien, nous sommes habilités à doter notre pays d'un drapeau et c'est ce que je ferai, pour ma part, et j'aurai ainsi l'impression de remplir mon mandat lorsque je voterai en faveur du trifolié.

*(Traduction)*

**M. Chester MacRae (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat car j'estime que le changement d'un emblème national, comme le drapeau, est si important que tous les députés, indépendamment du parti auquel ils appartiennent et de leurs sentiments personnels sur la question, devraient exprimer leur opinion et celle de leurs commettants. Dire que les députés qui veulent prendre la parole sur une question aussi importante que celle-ci, entravent la tâche du parlement, qu'ils font de l'obstruction systématique parce qu'ils veulent exprimer leur opinion sur la question, c'est rejeter complètement ce que le parlement représente, ainsi que notre liberté. Dire que nous, qui formons l'opposition officielle, devrions nous croiser les bras et laisser adopter cette résolution nous rappelle,

et au pays également, un gouvernement libéral antérieur dont l'attitude arrogante laissait entendre: «Nous savons ce qui vous convient; alors tenez-vous tranquilles et prenez ce qu'on vous donne». Nous avons le droit d'être entendus. Nous déclarer ouvertement contre ce drapeau blanc, c'est la seule arme dont nous disposions pour manifester notre opposition. C'est notre droit et aussi notre devoir de nous en servir au maximum.

Les drapeaux des grandes nations du monde ont été au cours des ans un symbole, un point de ralliement dans les périodes de crise. La bannière étoilée des États-Unis, l'Union-Jack et le drapeau tricolore de France ont rapproché des hommes de race et de religion différentes. Maintenant notre premier ministre (M. Pearson) a l'intention d'imposer à des millions de loyaux Canadiens un drapeau sans tradition, un drapeau qui, d'après des sondages d'opinion récents, est moins populaire auprès du public que celui que nous avons maintenant. Loin de favoriser l'unité, il sème la division à un moment où le Canada s'inquiète déjà au plus haut point du mécontentement qui existe dans une de ses provinces fondatrices. Je signale au premier ministre que neuf des dix provinces du Canada ont indiqué qu'un plus grand nombre de leurs citoyens préfèrent le pavillon rouge à tout autre drapeau. Je signale au gouvernement que des millions de loyaux Canadiens, par exemple les membres de l'Ordre impérial des filles de l'Empire, des cercles orangistes, des instituts féminins, de la Légion canadienne, de la *Canadian Corps Association* et de nombre d'autres associations ont publiquement manifesté leur entier appui à ce drapeau reconnu comme notre emblème depuis de nombreuses années.

J'aimerais parler du discours prononcé par le premier ministre lors de l'inauguration du congrès de la Légion royale canadienne, à Winnipeg, en mai, pour présenter son projet de drapeau. J'assistais à la réunion. Je m'intéresse depuis des années au bien-être des anciens combattants et je me suis dévoué à la cause de la Légion, tant à l'échelon provincial qu'à l'échelon national. Je ne suis pas de ceux qui ont interrompu le premier ministre. Les sentiments de la Légion royale canadienne concernant le pavillon rouge du Canada sont bien connus. La Légion est en faveur du pavillon rouge et elle préconise la tenue d'un référendum sur la question du drapeau. Je possède un volumineux dossier de télégrammes et de lettres en faveur du pavillon rouge du Canada. Parmi ces communications se trouve une lettre où, au nom de son organisme, le président national de la Légion appuie le pavillon rouge du Canada. Une autre lettre m'a été envoyée par le président de la Légion, au Nouveau-Brunswick, poste que j'ai déjà détenu. L'intéressé, un de mes meilleurs amis, est aussi en faveur du pavillon rouge du Canada. Le représentant de Victoria-Carleton (M. Flemming) a parlé de lui. C'est un ancien combattant qui a reçu la DFC; son frère est mort au cours de la seconde guerre mondiale. Comme l'a signalé le député, cet homme est, depuis des années, un loyal partisan du premier ministre et de son parti.

A l'ouverture du congrès de la Légion canadienne, plus d'un millier d'anciens combattants étaient présents et je crois pouvoir affirmer qu'une dizaine ou une vingtaine tout au plus ont protesté lors du discours du premier ministre. Je n'approuve pas cette façon d'agir, monsieur l'Orateur, mais je m'étonne qu'il n'y en ait pas eu un plus grand nombre qui aient réagi. La plupart d'entre eux ont dû être profondément troublés. Oui, ils ont été profondément blessés. Les délégués méritent certes des louanges pour la modération admirable dont ils ont su faire preuve.

Comme le signale la Légion canadienne, dans un éditorial du numéro de juillet du *Legionary*, dont tous les députés, je crois, possèdent un exemplaire:

> Aucun des directeurs de la Légion, de quelque niveau que ce soit, n'avait été prévenu, ni par le premier ministre, ni par aucun des membres de son personnel, que son discours à la cérémonie d'ouverture porterait surtout sur la question du drapeau et qu'il en ferait un tremplin pour lancer une campagne nationale au sujet du drapeau.
>
> Le premier ministre n'avait donné aucun préavis de son intention à la Légion, mais, évidemment, la tribune parlementaire d'Ottawa et d'autres représentants de la presse, de la radio et de la télévision avaient été avertis, car ils se sont retrouvés à Winnipeg au complet.

Personnellement, je crois, tout comme les autres, qu'il était exceptionnellement de mauvais goût, de la part du premier ministre, de lancer ce défi, lors du congrès national, à un organisme de haut calibre tel que la Légion canadienne. Quelques jours plus tard, une des caricatures les plus méchantes que j'aie jamais vues a paru dans le *Citizen* d'Ottawa. Ce dessin montrait deux anciens combattants, évidemment membres de la Légion canadienne, manifestement en état d'ivresse. Par la fenêtre, on voyait M. Pearson passer en courant avec son drapeau trifolié; la légende était celle-ci: «Nous lui avons montré de quel bois nous nous chauffons». Le dessin laisse entendre que les anciens combattants et les membres de la Légion canadienne sont des ivrognes et des rustres. C'est une insulte gratuite à l'endroit de cet organisme, porte-parole reconnu du million—et davantage—d'hommes et de femmes, qui, comme le premier ministre du pays, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et bien d'autres, ont revêtu l'uniforme canadien et ont offert leur vie pour défendre cette liberté dont nous jouissons aujourd'hui dans le pays. Je n'ai vu aucune excuse dans le *Citizen* d'Ottawa, pour cette caricature. Le maire d'Ottawa, M[lle] Whitton, a eu le mérite

insigne d'envoyer un télégramme au congrès de la Légion et offrir des excuses, au nom de la ville d'Ottawa, pour cette caricature honteuse. Il me semble que nous n'avons pas besoin d'un nouveau drapeau pour avoir un drapeau distinctif. Le Canada a maintenant un drapeau distinctif, un drapeau qui symbolise son héritage spirituel et culturel. En 1921, le gouvernement du Canada a demandé au roi George V d'ordonner la reconnaissance de nouvelles armoiries pour le Canada. Sa Majesté a donné ordre au *Royal College of Heralds* de dessiner des armoiries convenables, qui ont ensuite été placées sur le pavillon rouge. Je me demande si certains de ceux qui réclament à grands cris la fin du pavillon rouge ont pris la peine d'apprendre la signification de son motif. Le lion gisant qui figure dans les armoiries était le symbole de Guillaume de Normandie—c'est dire qu'il est d'origine française. Le lion de gueules est l'emblème traditionnel des rois d'Écosse, à partir desquels on peut, par des voies détournées, le faire remonter jusqu'à l'ancienne tribu de Juda qui, d'après la légende, aurait fondé Londres en l'an 1100 avant Jésus-Christ. L'Irlande est représentée par la harpe. Quant à la fleur de lis, c'est l'emblème, apporté au Canada par les premiers colons français, d'une France qui n'existe plus, non pas républicaine, mais royaliste. Enfin, il y a les trois feuilles d'érable qui symbolisent l'union, au sein d'une nouvelle patrie appelée Canada, de gens de toutes origines ethniques. Toute notre histoire est rassemblée dans ces emblèmes qui ornent notre drapeau actuel. Depuis 1924, ce drapeau est reconnu partout dans le monde comme l'emblème du Canada. Les soldats canadiens ont combattu sous lui au cours de la seconde guerre mondiale, puis en Corée, et aujourd'hui ils le portent fièrement à Chypre. Aux Jeux olympiques, les équipes canadiennes portent le pavillon rouge, et c'est aussi le pavillon rouge qui flotte au-dessus de tous les édifices que le gouvernement fédéral ou ses agences possèdent ou occupent, tant au Canada qu'à l'étranger. C'est depuis 1945, par proclamation officielle, le drapeau distinctif du Canada.

Si on coupe les racines, rien ne pousse. Vouloir couper le Canada de ses racines, de ses traditions et de son histoire ne peut que le faire dépérir et dresser les provinces et les cultures les unes contre les autres. Nous n'avons pas besoin d'un nouveau drapeau; il nous faut retourner aux idéaux et aux principes sur lesquels notre pays a été bâti.

On a beaucoup discuté à la Chambre et à l'extérieur de la question du vote libre sur le drapeau. On a dit tant et plus que les députés seraient libres de voter comme ils l'entendent, sans tenir compte des considérations de parti. Mais, comment peut-on dire que c'est un vote libre, lorsque le premier ministre a déclaré sans équivoque qu'il engageait le sort de son gouvernement sur le résultat? Comment les députés du parti au pouvoir peuvent-ils se prononcer contre le drapeau, lorsqu'ils savent que si le drapeau du premier ministre n'est pas adopté, il faudra imposer d'autres élections générales aux Canadiens? Le 19 mai, le premier ministre déclarait:

> ...je crois qu'il convient de bien préciser que, quand le gouvernement soumet au Parlement une question de principe—et il s'agit vraiment de question de principe—le gouvernement doit survivre ou tomber par suite de la décision de la Chambre.

M. Arthur Blakely, qui traitait récemment de ce sujet dans la *Gazette* de Montréal, a fort bien écrit, à propos du dilemme où cette question enferme certains députés:

> S'ils votent d'une façon, leur conscience sera satisfaite, mais le gouvernement tombera. S'ils votent de l'autre façon, le gouvernement survivra mais ils auront des remords. Cela pose bien le problème. Les députés libéraux seront libres de voter à leur gré, c'est-à-dire dans la mesure où ils pourront gaillardement faire fi de considérations comme le sort de leur parti et celui de leur gouvernement. Et dans tout cela, ils sont assurés de ne pas être passibles d'expulsion immédiate.

Malheureusement, nous revenons toujours à ce fait primordial que l'imposition de ce drapeau blanc à tout le Canada divisera davantage et irrémédiablement notre pays. Il est vrai que les citoyens du Québec sont pour la plupart en faveur du drapeau du premier ministre. A mon sens, il y a actuellement dans le Québec un groupe de jeunes Canadiens français fanatiques qui voudraient effacer des livres d'histoire les événements du 13 septembre 1759 et récrire la chronique des 205 années qui ont suivi non pas selon l'histoire mais selon leurs propres désirs. Il est vrai que les régions rurales du Québec n'ont pas, sur le plan économique, progressé autant que les régions rurales de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique. Je suis au courant de ces problèmes, puisque je suis né dans le Québec et que j'ai passé la plus grande partie de ma vie dans le Nord du Nouveau-Brunswick, qui doit faire face à des problèmes analogues quoique pour des raisons différentes. Toutefois, j'estime que les difficultés auxquelles le Québec doit faire face depuis deux siècles peuvent être attribuées au régime d'enseignement. Ce régime pouvait former d'excellents théologiens, philosophes, avocats et médecins mais il n'était pas à la hauteur dans les domaines des sciences, des mathématiques, du génie et des métiers connexes, propres à la civilisation contemporaine.

Trop de Québecois cherchent actuellement à blâmer le Canada anglophone de cet échec; pour ma part, monsieur l'Orateur, je n'accepte pas cela. Et je suis sûr que bien d'autres

sont de mon avis. Nous n'accepterons pas non plus cette tentative de destruction de notre patrimoine britannique. Comment le premier ministre peut-il croire qu'il peut maintenir l'unité canadienne en cherchant à apaiser par des concessions une province, éveillant ainsi l'antagonisme des autres? Tous les étudiants en histoire connaissent les résultats des politiques d'apaisement. Du Danegeld—ou impôt danois—à Munich, l'apaisement n'a jamais réussi. Il ne réussira pas plus maintenant.

Or, monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie d'un amendement visant à tenir un référendum national sur la question du drapeau. Cela permettrait à tout Canadien ayant l'âge de voter d'exprimer son opinion.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! La présidence a bien du mal à entendre l'honorable député qui a la parole, à cause des conversations qui se poursuivent de l'autre côté de l'allée centrale.

**M. MacRae:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le gouvernement actuel a-t-il été élu uniquement parce qu'il a promis de doter le Canada d'un drapeau à trois feuilles d'érable? Je dirais que non. La chose n'a jamais été mentionnée dans ma circonscription, celle de York-Sunbury. Il semble qu'on en ait parlé seulement dans les circonscriptions où l'on a pensé que cela ferait gagner quelques votes. Il y a bien des éléments qui concourent à l'élection d'un parti politique. De plus, nous ne devons pas oublier que le gouvernement actuel n'est pas majoritaire en cette enceinte: il est en minorité. Il n'existe que grâce à l'accord tacite des petits partis, qui sont pour la plupart comme la mule: sans ancêtres dont ils puissent s'enorgueillir et sans espoir de postérité.

Des élections fédérales devront avoir lieu au cours des quatre prochaines années. On pourrait alors tenir un référendum à très peu de frais pour le Trésor fédéral. En outre, cela allouerait une période pendant laquelle les émotions et les sentiments pourraient se refroidir. Le premier ministre n'aurait pas ainsi à imposer son modèle personnel aux Canadiens qui, pour la plupart, ne semblent pas en vouloir. Voilà une façon sensée et pratique d'éviter un geste qui n'aurait pour effet que de diviser davantage notre pays.

Une bonne partie du travail du Parlement demeure encore à faire. Le régime de pension du Canada n'en est qu'au stade préparatoire. On n'a rien fait en vue de fournir les 10,000 bourses universitaires qu'on a promises. On n'a pas encore rempli cette promesse. On a fait très peu, sinon rien du tout, pour l'agriculture de l'Est. Toutes ces questions urgentes et beaucoup d'autres attendent d'être étudiées par le Parlement.

Je demande au premier ministre et à ses conseillers, particulièrement ceux de l'Ontario, des provinces Maritimes et de la Colombie-Britannique, de faire preuve de bon sens à cet égard, afin de sauver et non de détruire le pays, afin que le Canada demeure le grand pays qu'il est devenu au cours des deux derniers siècles et que nos enfants et les générations à venir puissent jouir du merveilleux avenir qui s'offre à eux.

**M. Heber E. Smith (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, ces dernières semaines, les journaux, la radio, la télévision et nos amis quasi silencieux d'en face n'ont cessé de nous rappeler que nous devrions mettre fin sans plus tarder au débat sur le drapeau pour adopter le pavillon de M. Pearson comme drapeau national. Appelez cela comme vous voudrez, mais il me semble que c'est vouloir imposer le bâillon par la voie de l'opinion publique ou par la voie des relations extérieures.

Mes collègues de la province de Québec et leurs concitoyens ont toute ma sympathie; j'espère pouvoir comprendre leur attitude. Mais à tous ces zélés et à tous ceux qui pensent que l'adoption rapide de ce projet de résolution rectifierait instantanément tous les torts imaginaires du passé je dis: écoutez un peu plus longtemps et vous apprendrez quelque chose.

Il est vrai que, dans le passé, le reste du Canada ne s'est pas intéressé au Québec, mais je pense aussi que nous avons surtout péché par omission. Tant que la population du Québec nous semblait satisfaire d'être plus ou moins employée à couper le bois et à puiser l'eau et tant qu'elle n'imposait pas un trop lourd fardeau économique sur le reste de la population du Canada, nous la laissions à son sort. Toutefois, aujourd'hui, elle se lance avec vigueur dans la seconde moitié du 20e siècle qui connaît un grand essor industriel et nous ne saurions la laisser à son sort plus longtemps.

Bon nombre de ceux qui, ailleurs au Canada, appuient vigoureusement le nouveau drapeau, agissent ainsi parce qu'ils croient à tort que cela va calmer les aspirations économiques du Québec. Ils ne pourraient se méprendre davantage. La controverse au sujet du drapeau n'est que l'indice de problèmes bien plus graves et plus profonds. J'estime, cependant, qu'il y a avantage pour le reste du Canada d'étudier le problème. Le droit civil, la religion et le régime d'enseignement du Québec ont été soigneusement protégés par notre constitution, et ce n'est pas le reste du Canada, mais le Québec et ses habitants qui doivent assumer la responsabilité du bon usage ou de l'abus que cette province a fait de cette protection.

Ce n'est pas seulement le Québec qui évolue. L'ensemble du pays s'est modifié. Jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale, les réalités politiques au Canada se fondaient sur une majorité anglo-saxonne et une minorité française. Il est vrai que la majorité a sans doute fait peu de cas des sentiments de la minorité et qu'elle a été plutôt portée à en faire fi. Mais même si nous tenons à redresser les torts, je ne crois pas que nous devions nous excuser d'être des Canadiens d'origine anglo-saxonne, comme l'ont proposé l'honorable représentante de Northumberland (M[lle] Jewett) et certains autres honorables vis-à-vis.

Les Canadiens anglais doivent eux-mêmes s'adapter à la situation. Les anglo-saxons ne sont plus, au Canada, une majorité arrogante. Par suite de l'immigration de l'après-guerre, il n'y a plus une majorité anglaise et une minorité française, mais bien une minorité anglo-saxonne, une minorité française et une minorité de Néo-Canadiens. C'est un choc émotif formidable dont on commence seulement à s'apercevoir pour nous, qui sommes anglo-saxons de naissance ou par héritage, et nous avons besoin qu'on nous témoigne de la patience et de la compréhension, tout comme nos compatriotes français. C'est pourquoi les impatients devraient écouter encore un peu ce débat chargé d'émotion sur l'adoption de nos symboles nationaux.

Adopter un nouveau drapeau, ce n'est pas comme changer des signaux routiers. Il doit être un symbole d'unité et avoir l'appui sentimental de la très grande majorité de la population. Il faut que ce symbole représente quelque chose pour nos compatriotes. Autrement, il serait préférable de n'avoir ni drapeau ni symboles nationaux. Un drapeau comme celui qu'on nous propose n'est pas esthétique et, parce qu'il a été présenté, de manière flagrante, sous des auspices politiques, il répugnera absolument à une très forte partie de la population canadienne pour au moins une génération, sinon plus. Je crois le premier ministre sincère, je l'avoue franchement, mais je crois aussi qu'il se fourvoie. Mais s'il est sincère, il me semble qu'il pourrait trouver une meilleure solution.

Un drapeau et un hymne national, je le répète, ne sont pas affaires de raison et de logique, mais plutôt de sentiment. Bien des gens croient passionnément que le Canada devrait avoir un drapeau distinctif ne comportant aucun symbole de son héritage britannique et français. Bien des gens croient tout aussi passionnément que l'Union Jack devrait figurer sur tout drapeau officiel. De plus petits groupes tiennent tout aussi sincèrement à d'autres modèles qui leur paraissent acceptables.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est cinq heures.

[M. Smith.]

## LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur suppléant:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 13 août 1964

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Wilfred Judson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, 13 août, à 5 heures 45 du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
A. G. Cherrier.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt privé, les avis de motion (documents) et les bills d'intérêt public.

**L'hon. M. Churchill:** Avant que nous passions à cette étude, monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis d'invoquer le Règlement afin d'attirer l'attention du leader du gouvernement à la Chambre sur le fait que c'est la troisième fois de suite, je pense, qu'on nous demande, pendant l'heure des mesures d'initiative parlementaire, de nous rendre dans l'autre Chambre. Il me semble qu'il serait plus équitable pour les députés de faire concorder ces déplacements avec la période des travaux du gouvernement plutôt qu'avec l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

### DEUXIÈME LECTURE

**M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska)** propose la 2[e] lecture du bill S-38, tendant à constituer en corporation la Congrégation des Sœurs Maristes.

### LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux reprend l'étude, interrompue le jeudi 30 juillet, du bill n[o] S-27, concernant la Compagnie de téléphone Bell du Canada, présenté par M. Brown.

Sur l'article 1—*Nombre des administrateurs.*

**M. Brown:** Monsieur le président, j'ai pensé que je pourrais peut-être dire quelques mots en réponse aux questions du député de Timiskaming. Il y a deux semaines, au cours du débat sur cette question, j'avais exprimé le regret que le député soit absent quand le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques a été saisi du bill actuel. Le

président et certains administrateurs et fonctionnaires de la compagnie de téléphone Bell du Canada étaient là pour répondre à toutes les questions. Je suis persuadé qu'ils auraient été heureux de répondre aux questions du représentant. J'ai cru comprendre d'après son discours qu'il n'était pas membre de ce comité, mais qu'un représentant de son parti était présent à cette séance. Il est évident que le député aurait pu y assister et poser toutes les questions qu'il voulait.

A titre de parrain de ce bill, j'aimerais aborder le point principal. Il voulait savoir si l'un des nouveaux administrateurs agirait à titre d'agent de liaison pour s'occuper des points de vue et des plaintes des souscripteurs. L'opinion des souscripteurs ou toute plainte éventuelle est laissée au soin des divers employés de la compagnie. Si une plainte est très grave et de grande portée, elle sera en fin de compte présentée au conseil d'administration. Monsieur le président, il serait peu réaliste que les administrateurs ou l'un des administrateurs se prononcent sur toutes les opinions ou plaintes communiquées à la compagnie. Je veux parler en particulier de celle dont s'est occupé l'honorable représentant. Il s'agissait d'une jeune fille ayant reçu de la compagnie de téléphone une facture qui, à son avis, aurait dû être payée par une autre jeune fille qui avait fait l'appel. Si cette question-là avait été soumise à une société de la Couronne, par exemple, je prétends qu'on s'en serait occupé exactement de la même façon que la Compagnie de téléphone Bell. La façon dont la Compagnie de téléphone Bell du Canada ou toute société de la Couronne peut s'occuper d'une affaire de ce genre ne se rattache guère à la substance de ce bill.

Quant à la question de savoir si la désignation d'administrateurs supplémentaires en conséquence des dispositions de ce bill changerait d'une façon quelconque la ligne de conduite de la compagnie, je dirais non sans hésiter. Je crois qu'il n'est que raisonnable, comme on l'a déjà dit en cette enceinte et au sein du comité, que l'expansion et le développement de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, depuis qu'elle a été constituée en corporation, suffisent pour que la compagnie désire avoir la permission d'augmenter son conseil d'administration en le portant de 15 à 20 membres. Monsieur le président, il n'est que naturel que la compagnie veuille pouvoir augmenter le nombre des membres de son conseil d'administration après toutes ses années d'existence. La Compagnie de téléphone Bell du Canada a été constituée en corporation peu après le premier appel interurbain du monde entier. L'appel a eu lieu entre Brantford et Paris, dans l'Ontario. La carrière de la compagnie et son expansion depuis qu'elle a été constituée en corporation sont significatives. C'est avec plaisir que je soumets ce bill au comité.

**M. Temple:** J'aimerais prendre la parole au sujet de ce bill, parce qu'on a fait plusieurs allusions à la *Northern Electric Company* et au fait qu'il y a eu manque de concurrence dans le cas de la *Northern Electric*. On a prétendu que la *Northern Electric* est maîtresse presque absolue de la situation. Je m'intéresse à la chose parce que nous avons à Belleville une usine de la *Northern Electric Company*. J'ai pris l'habitude de me déplacer autant que possible dans ma circonscription et d'y visiter les diverses fabriques et usines afin de me rendre compte de leurs problèmes et de me renseigner dans la mesure de mes moyens sur tout ce qui les concerne. C'est ainsi que je suis un peu au courant des opérations de l'usine de Belleville de la *Northern Electric*.

Je répète qu'il a été question au sein du comité du peu de concurrence faite à la *Northern Electric* en tant que filiale. J'expliquerai maintenant certaines opérations de cette entreprise qui lui font subir une grande concurrence sur le marché des États-Unis. L'usine de Belleville de cette entreprise a fabriqué et vendu aux États-Unis deux articles dont la vente a rapporté plus de deux millions de dollars. C'est excellent pour Belleville et pour tout le Canada. Il s'agit d'une part d'un dispositif d'orientation pour postes de télévision, conçu par la *Northern Electric* au Canada et fourni par l'usine de Belleville en concurrence avec d'autres entreprises de produits électroniques aux États-Unis. Ce dispositif a été vendu au réseau de radio-diffusion de Columbia et installé par la *Northern Electric* à New York. J'ajouterai peut-être que, cette année, l'entreprise vend un plus grand nombre encore de ces articles dans les différents centres des États-Unis.

L'autre produit est l'amplificateur paramétrique, conçu et fabriqué, lui aussi, par l'usine de Belleville. Ces amplificateurs s'emploient pour les dispositifs de dispersion troposphérique. On les exporte aux États-Unis pour y être incorporés par l'entreprise *Radio Engineering Laboratories* dans les dispositifs de dispersion que cette entreprise vend dans le monde entier. Le dispositif de dispersion troposphérique permet le téléphone pluricanalisé, le télétype et la transmission de données et renseignements sans restriction quant au champ de vision. Voilà ce dont le Canada a besoin, et c'est la *Northern Electric* qui le produit. Nous savons, monsieur le président, que nous devons intensifier nos exploitations; il nous faut plus de dollars des États-Unis pour résoudre les problèmes que pose notre balance du commerce. Or, la *Northern Electric* nous fournit ce qu'il faut. Cette société fait preuve d'imagination, d'esprit de recherche; elle va de l'avant, elle fait du bon tra-

vail et elle fournit un nombre considérable d'emplois dans ma circonscription. Je sais, pour ma part, que la filiale de Belleville fonctionne de façon très satisfaisante. Elle a des concurrents mais, avec prévoyance et ingéniosité, elle réussit à les dépasser. Monsieur le président, je suis très heureux d'appuyer le bill parrainé par mon honorable ami de Brantford (M. Brown).

*(Texte)*

**M. Caouette:** Monsieur le président, nous ne voyons pas d'objection à ce que le bill S-27 soit adopté, comme l'a dit l'honorable député qui vient de reprendre son siège; seulement, lorsqu'il déclare que la Compagnie de Téléphone Bell, entreprise privée, a de la concurrence au Canada ou dans notre province, je crois qu'il fait erreur.

La Compagnie de Téléphone Bell est devenue un monopole et lorsque nous entendons un ami, très cher à l'honorable député, l'honorable René Lévesque de la province de Québec, mentionner qu'il faut absolument nationaliser la Compagnie de Téléphone Bell pour reprendre, éventuellement, le «contrôle» de ce service public dans notre province ou au Canada, je crois que l'honorable député devrait consulter son ami de cœur, M. René Lévesque, avant de faire ces déclarations.

Nous ne nous opposons pas à ce que la Compagnies de Téléphone Bell ait 20, 25, 35, 50 ou 1,000 directeurs—on fait une demande pour 20 directeurs actuellement—nous ne nous opposons pas à ce qu'on porte le nombre à 1,000 ou à 10,000, cela nous importe peu, mais il faut, par exemple, que nous comprenions le pourquoi ou l'existence même de cette Compagnie de Téléphone Bell. Nous, du Ralliement créditiste, sommes indubitablement en faveur de l'entreprise privée et nous voulons nécessairement laisser libre cours à l'entreprise privée en tant qu'il y a concurrence pour sauvegarder les droits et l'intérêt du consommateur ou des gens qui ont besoin de ses services. Mais lorsqu'il y a cartel, nous n'en sommes plus du tout. Il y a, «fédéralement parlant», une loi qui veille aux cartels qui peuvent s'organiser ou exister au pays. Cette loi n'a pas été appliquée non seulement dans le cas de la Compagnie de Téléphone Bell mais en bien d'autres domaines également.

Monsieur le président, le bill S-27 nous vient du Sénat.

Tout à l'heure, à cinq heures, soit à la période réservée aux affaires inscrites aux noms des députés, les bills privés ont été appelés à l'ordre du jour. A ce moment-là, on a dit que la Chambre réservait tel bill à la demande du gouvernement, pour finalement en arriver au bill S-27.

Monsieur le président, tous ces bills nous viennent du Sénat, de l'autre place, de l'autre endroit, Je crois que nous, les responsables élus par le peuple, ne devrions plus accepter aucun bil qui nous vient du Sénat.

Le Sénat est un endroit composé de gentilhommes, d'anciens poiticiens, d'un parti ou de l'autre, qui ne sont pas élus par le peuple, qui n'ont jamais représenté le peuple depuis qu'ils ont été nommés au Sénat. Pourtant, ils essaient actuellement de faire la pluie et le beau temps dans la sélection des mesures législatives qui doivent être présentées à la Chambre des communes.

Tout à l'heure, on a réservé l'étude d'un bill ayant trait à l'incorporation d'une banque, une autre mesure relative à l'incorporation de la Congrégation des sœurs maristes, pour finalement en arriver au bill S-27, intitulé loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Monsieur le président, je ne sais pas quel jeu se fait entre le Sénat et le gouvernement, d'ailleurs, les ministres ne sont pas tellement nombreux à ce moment-ci, et j'ignore ce qui s'est produit. Cependant, nous avons bien l'intention d'empêcher l'adoption de tous les bills qui nous viendront du Sénat, tant et aussi longtemps que le bill du premier ministre de la Colombie-Britannique, relativement à l'incorporation de la banque de la Colombie-Britannique, ne sera pas adopté au Sénat.

Je déclare solennellement que nous n'avons pas l'intention de laisser le Sénat nous dicter ce que nous devons faire à la Chambre des communes, car il n'y a pas un seul sénateur qui ait été élu par le peuple, alors que nous et vous, monsieur le président...

**M. le président:** A l'ordre! L'honorable député de Villeneuve reconnaîtra sans doute qu'il dépasse considérablement le cadre de l'article I du bill S-27 qui est présentement à l'étude.

Les observations qu'il a faites sont intéressantes, naturellement, et intéressent, j'en suis sûr, tous les députés, mais par ailleurs, le Règlement ne lui permet pas de dépasser les limites de l'article I du bill présentement à l'étude.

**M. Caouette:** Merci, monsieur le président, de nouveau je vais me conformer au Règlement qui m'interdit de dépasser le cadre de l'article I du bill S-27. Mais je voulais tout simplement appeler votre attention sur le fait que les honorables sénateurs, pour qui j'ai beaucoup de respect, n'ont quand même pas de mandat du peuple, et c'est pour cette raison que nous nous opposerons, aussi longtemps qu'il le faudra, à tous les bills qui émaneront du Sénat et seront soumis à la Chambre des communes.

*(Traduction)*

**M. Basford:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Caouette:** Volontiers.

**M. Basford:** Au sujet de la position que son parti a décidé de prendre, comme il vient tout juste de nous l'annoncer je me demande s'il a obtenu l'accord du premier ministre Bennett?

**M. le président:** La question posée par l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Basford) dépasse aussi les cadres du bill; donc elle est antiréglementaire.

**M. Caouette:** Vous m'avez demandé si Bennett me laisserait faire cela ou...

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

*(Texte)*

**M. Caouette:** Monsieur le président, ce n'est pas moi qui étais dans le désordre, c'est un honorable député libéral. Comme d'habitude, tous les députés libéraux, ainsi que le ministre sans portefeuille, sont toujours dans le désordre.

Monsieur le président, le bill S-27 se lit comme il suit:

Considérant que La Compagnie de Téléphone Bell du Canada a, par voie de pétition, demandé l'établissement des dispositions législatives ci-dessous énoncées, et qu'il est à propos d'accéder à cette demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Je vais maintenant lire l'article 1:

Les affaires de la compagnie seront gérées par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de vingt membres au plus, selon que les actionnaires en décideront de temps à autre par résolution; et chaque administrateur devra posséder dix actions au moins du capital social de la compagnie ou tel nombre d'actions plus élevé n'excédant pas quarante actions supplémentaires, que les actionnaires détermineront de temps à autre par une résolution passée à une assemblée générale annuelle ou à une assemblée générale extraordinaire; ce conseil d'administration sera élu et restera en fonctions ainsi qu'il est prescrit ci-après; une majorité de ces administrateurs devra être domiciliée au Canada.

Monsieur le président, ceci concerne les «opérations» ou l'organisation de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, dans les limites du Canada.

Il est beau de lire dans le bill que la majorité des administrateurs devront être domiciliés au Canada, mais personne n'est ou ne sera étonné d'entendre dire que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada est une filiale de la *Bell Telephone of America,* qu'elle est une succursale de la compagnie américaine. Et même si à ce moment-là, la majorité des administrateurs, des directeurs ou des détenteurs d'actions sont des Canadiens en ce qui concerne la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, cette compagnie est quand même sous la tutelle et «contrôlée» par une compagnie-mère, une compagnie-maîtresse, qui est aux États-Unis. Ceci veut dire que notre système de téléphone, au Canada, est encore sous l'emprise des Américains.

**M. Choquette:** Très bien!

**M. Caouette:** Monsieur le président, l'honorable député de Lotbinière vient de me dire que c'est très bien.

Pourquoi tenter de leurrer le public avec des projets de loi comme celui-là? Pourquoi les honorables sénateurs—des anciens politiciens, pour la plupart—acceptent-ils de nous présenter un bill comme le bill S-27, pour faire croire que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada sera dorénavant «contrôlée» «majoritairement» par des Canadiens, alors que ce n'est pas vrai, car les Américains continuent encore à «contrôler» cette compagnie?

Monsieur le président, je désire signaler le fait que je n'ai absolument rien contre les Américains. Mais qu'on cesse de faire croire au peuple canadien, en présentant des bills aussi insipides que celui que nous étudions présentement, que nous allons reprendre le «contrôle» de notre économie, que nous allons reprendre le «contrôle» de notre administration, que nous allons reprendre le «contrôle» de nos avoirs, etc. Il est tout à fait faux de prétendre que la Compagnie de téléphone Bell du Canada sera «contrôlée» par une majorité de Canadiens, même s'il y en avait 20, ou encore 1000, si l'on veut.

Monsieur le président, mes commentaires sur le bill S-27 ne seront pas plus longs parce que d'autres députés ont l'intention de dire quelques mots au sujet de ce bill.

Seulement, je tiens à dire que les bills émanant du Sénat ne nous intéressent plus du tout et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les bloquer, parce que nous ne voulons pas que des gens qui ne sont pas élus par le peuple nous dictent notre ligne de conduite.

**M. Choquette:** L'honorable député de Villeneuve me permet-il de lui poser une question?

**M. Caouette:** Oui.

**M. Choquette:** L'honorable député semble s'opposer aux compagnies qui sont dominées par les Américains. En tant que bon vendeur d'automobiles, je voudrais lui demander qui «contrôle» la *Chrysler Corporation of Canada*?

**M. Caouette:** Monsieur le président, il me fait énormément plaisir de répondre à la question de mon excellent ami de Lotbinière. La *Chrysler Corporation of Canada* est «contrôlée» par les Américains, comme la *Ford,* la *General Motors.* Probablement qu'il a une voiture de marque *General Motors*!

**M. le président:** Je ne crois pas que la question de l'honorable député de Lotbinière soit régulière.

**M. Caouette:** Monsieur le président, pourrais-je quand même, en posant la question de privilège, dire qu'il y a plus de dix ans que je préconise la fondation d'une compagnie de

fabrication d'automobiles essentiellement canadienne. Si nous n'avons pas cette compagnie essentiellement canadienne aujourd'hui, cela ne dépend pas des créditistes, mais bien des libéraux et des conservateurs qui n'ont jamais rien fait pour le développement de nos richesses, chez nous!

**M. Choquette:** Je pose la question de privilège...

**M. le président:** A l'ordre! Il n'y a pas de question de privilège.

**M. Choquette:** Monsieur le président...

**M. le président:** A l'ordre! Je ne peux pas reconnaître l'honorable député. S'il désire parler, qu'il reprenne son siège d'abord...

**M. Choquette:** Est-ce que je peux parler?

**M. le président:** L'honorable député devrait reprendre son siège. Il a exprimé le désir de parler sur la question de privilège posée par l'honorable député de Villeneuve. Avant qu'il le fasse, je lui dis, que, de l'avis du président, il n'y a pas de question de privilège. Si l'honorable député veut prendre part au débat, il sera reconnu en temps et lieu.

*(Traduction)*

**M. Peters:** Je suis reconnaissant à l'honorable député de Villeneuve de son intervention—peu importe son motif—car elle nous fournit l'occasion de traiter des affaires de la Compagnie de Téléphone Bell et, si cet état de choses subsiste, plusieurs autres députés auront aussi l'occasion de parler de ce sujet.

Le parrain du projet à l'étude a dit que je ne faisais pas partie du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques mais que j'avais le droit d'assister aux séances de ce comité et de poser des questions. A mon avis, on ne saurait agir ainsi que lors de situations exceptionnelles, car d'ordinaire les comités ne permettent pas aux députés qui n'en sont pas membres de poser des questions lors de leurs séances.

Le parrain du bill s'est montré fort juste en disant que les administrateurs répondraient volontiers à certaines questions. Je ne m'opposerais plus au projet de loi à l'étude si l'on acceptait d'étudier sérieusement la proposition faite la semaine dernière par mon honorable ami de Comox-Alberni. Bien qu'il ait modifié son attitude au fil des ans, le Nouveau Parti démocratique tient toujours à la surveillance du gouvernement lorsqu'il s'agit d'une entreprise de service public.

Cela ne signifie pas toujours la nationalisation d'industries privées, quoiqu'on estime que cela serait souhaitable dans le secteur des communications et dans d'autres domaines d'utilité publique. L'honorable député de Comox-Alberni proposait que les cinq nouveaux administrateurs soient nommés par le gouvernement plutôt que par la compagnie. Cela

[M. Caouette.]

tiendrait compte du fait que le public n'a pas toujours été bien représenté dans le conseil d'administration de la Compagnie de téléphone Bell. Si le gouvernement nommait les nouveaux membres, la situation en serait redressée. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de contrôler cette compagnie, même s'il s'agit d'un service d'utilité publique, mais j'estime que les personnes utilisant un monopole dans ce secteur doivent avoir voix au chapitre en ce qui concerne son exploitation.

Je sais que le gouvernement a souvent été accusé d'être un peu socialiste, d'adopter certaines des politiques du Nouveau parti démocratique. Ils peuvent en général être mis dans le même panier. Si les membres du parti libéral sont prêts à reconnaître cela, il me semble que c'est là une excellente occasion de le faire, et si le parrain de la motion dont nous sommes saisis voulait se lever et accepter que ce bill soit déféré au comité en vue de permettre au gouvernement de négocier avec la compagnie au sujet de ces cinq nouveaux postes d'administrateurs, je n'aurais rien à redire au bill.

Si je m'y oppose, c'est que ces cinq nouveaux administrateurs ne seraient pas, semble-t-il, en mesure de promettre que les réformes que j'ai proposées seront mises en œuvre. Le parrain, en répondant à certaines autres questions, a parlé du cas d'une jeune fille d'Ottawa que j'avais mentionné. Elle ne m'en voudrait pas, je pense, si je la nommais, mais cela ne donnerait rien. Qu'il suffise de dire que son représentant au Parlement est un avocat qui a suivi cette affaire, comme d'autres avocats. La réclamation porte le numéro 29159-707 et a été soumise à la Commission des transports en 1962, mais aucune réponse n'a été fournie aux arguments juridiques invoqués. Évidemment, je ne suis pas avocat et je ne pourrais pas dire grand-chose au comité sur cette cause, mais voici comment débute le document:

> Dans l'affaire de la demande et de la plainte de... concernant les règles générales régissant les services et l'équipement téléphonique à être fournis par la Compagnie de téléphone Bell du Canada et concernant aussi certaines actions injustes et illégales et certaines omissions faites par la compagnie à l'égard du service et de l'équipement téléphonique qu'elle lui a fournis...

On cite les articles 34 et 35 ainsi que l'article 353 (1) de la loi sur les chemins de fer et, ensuite:

> Un ordre déclarant que la règle 31 de l'ordre 81007 du 11 mars 1953, modifié, qui prévoit que: «31. Si une objection écrite n'est pas reçue par la compagnie dans les 30 jours qui suivent l'envoi d'un état de compte, cet état sera considéré comme étant exact et exécutoire pour l'usager.

Et ainsi de suite. Je n'abuserai pas des privilèges de la Chambre en lisant tout le document, mais je suis sûr que ceux qui demandent d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration connaissent bien ce cas. La loi étant ce qu'elle est, et les avocats étant ce qu'ils sont, on comprend les retards. Ce que je ne comprends pas cependant, et ce qui devrait indigner vivement l'honorable député qui présente ce bill, c'est que ces dirigeants lui aient demandé de présenter cette explication cet après-midi sans lui dire que la commission des transports avait été saisie de cette affaire et n'avait rien fait à ce sujet.

Cette revendication a été faite en bonne et due forme et j'estime qu'on en a imposé à l'honorable député et qu'on lui a refusé une courtoisie qu'on aurait dû lui accorder. Lui et nous tous devrions être très indignés d'un tel procédé. La compagnie, à mon avis, a été fourbe en ne répondant pas et en n'étant pas absolument franche avec l'honorable parrain de la mesure et les autres membres du comité. Elle abuse des droits qu'elle réclame en refusant de fournir les renseignements appropriés. Si l'on demande à un député de répondre il devrait être parfaitement au courant des faits. Les requérants devraient envisager cette revendication parce qu'elle constitue un bon exemple du problème dont je parle.

J'ai reçu de nombreuses plaintes de la part des régions desservies: que les droits de l'abonné ne sont pas respectés et que la Compagnie de téléphone Bell ne le traite pas avec justice. Si le nombre des administrateurs doit être augmenté, on devrait en connaître la raison. On doit aussi songer que le gouvernement détient lui aussi une certaine responsabilité dans cette affaire. Je sais que le gouvernement libéral ne va pas nationaliser la Compagnie de téléphone Bell, pas plus que les services de télécommunications de notre pays.

**M. Caouette:** Les banques le demandent.

**M. Peters:** Peu m'importe, cela ne se fera pas. Cela devrait se faire non seulement à l'échelle nationale mais provinciale. On l'a fait en Saskatchewan et en Alberta, peut-être même au Manitoba. Nous ne demandons pas qu'on fasse à l'échelle nationale une chose que certaines provinces n'ont pas déjà accomplie ou à laquelle d'autres n'ont pas contribué.

Au lieu de demander à un simple député de parrainer un bill qui touche les intérêts de nombre de citoyens canadiens et abolit des droits qui devraient être ceux de tous les abonnés d'un monopole public surtout quand on ne permet pas de se plaindre à la Commission des transports, le gouvernement devrait financer la nomination de ces cinq administrateurs afin d'avoir son mot à dire dans les opérations de la Compagnie de téléphone Bell. Cela me donnerait satisfaction pour le moment ainsi qu'à nombre de mes commettants. Si l'honorable député veut l'admettre, je suis prêt à l'accepter. S'il désire, ou si un ministre désire, déférer l'affaire au comité pour plus ample examen, j'en ferais volontiers la proposition.

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'un des problèmes que le conseil d'administration devra examiner, et nous aussi, c'est celui de la situation que représente l'évolution des rapports entre la Compagnie de téléphone Bell et la *Northern Electric Company*. La loi portant création de la Compagnie de téléphone Bell limite ses bénéfices à 6 p. 100. Mais cette limite est-elle observée? Non. La *Northern Electric* intervient pour demander des fonds à la Compagnie de téléphone Bell, et on procède à un virement. L'argent est alors confié au conseil d'administration de la compagnie, qui est le même que celui de la Compagnie de téléphone Bell, dont le bénéfice est censé se limiter à 6 p. 100. C'est une violation grave de la loi.

**M. le président:** J'hésite à interrompre l'honorable député, d'autant qu'il ne lui reste que quelques minutes; mais il a parlé, comme certains préopinants, j'en conviens, de la relation qui existe entre la *Northern Electric* et la Compagnie de téléphone Bell. L'honorable député pourrait-il expliquer à la présidence en quoi cela concerne l'article 1 dont le comité est actuellement saisi?

**M. Peters:** Les membres du conseil d'administration de la Compagnie de téléphone Bell sont les mêmes que ceux du conseil d'administration de la *Northern Electric Company*. Cette dernière est une filiale de la Compagnie de téléphone Bell, à qui elle appartient entièrement. Ce que font les administrateurs de la compagnie mère semble être presque la même chose que ce que font les administrateurs de la filiale. Je ne crois vraiment pas qu'on puisse les dissocier; c'est en fait une seule et même entreprise.

Monsieur le président, je voudrais seulement signaler quelques-unes des choses au sujet desquelles les abonnés demanderont au conseil d'administration de prendre une décision. Cela se rapporte au fait que nous

avons décidé, au moyen d'une mesure législative, que cette compagnie ne devait pas s'assurer des bénéfices exorbitants; et pourtant, elle s'en est assuré, du fait qu'elle possède la *Northern Electric*. Impose-t-elle un tarif raisonnable aux abonnés? La réponse se trouvait dans une lettre écrite tout récemment par un employé du Bureau fédéral de la statistique, soit le 31 juillet, et indiquant que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada exigeait $6.46 à Montréal pour une ligne particulière; à Ottawa, $5.46; à Toronto, $6.03. Et les compagnies de téléphone appartenant aux provinces? A Winnipeg, le tarif est de $3.90; à Regina, de $3.90 et en Alberta, de $3.50.

Monsieur le président, je ne prétends pas que les compagnies de téléphone provinciales ne font pas d'argent, mais j'estime que les abonnés de la Compagnie de Téléphone Bell paient le double de ce que paient les abonnés des autres services d'utilité publique pour les services qu'ils reçoivent. Nous avons tenté de régler cette question en prévoyant, dans la loi primitive, une limite de 6 p. 100 à l'égard des bénéfices de cette compagnie. Cette disposition était destinée à assurer un service public exclusif à un coût raisonnable pour les abonnés, mais on n'a pas atteint cet objectif. Je suis parfaitement d'accord pour que nous augmentions de cinq le nombre des administrateurs. J'accepterais même qu'on l'accroisse de 15, au besoin, pourvu qu'on stipule que les nouveaux administrateurs seront nommés par le gouvernement. Si l'on agit de la sorte, monsieur le président, je crois que nous pourrons appuyer sans réserve la motion dont nous sommes saisis, car celle-ci réalisera l'objectif de la loi primitive dans les contraintes qu'elle prévoyait. A mon avis, toute disposition moins rigoureuse serait injuste, irraisonnable et ne devrait pas recevoir l'appui des députés.

Le parrain de la motion a proposé que la question soit étudiée par un comité. Je reprendrai donc mon siège avec l'espoir que l'honorable représentant proposera que la question soit de nouveau déférée au comité pour que celui-ci puisse discuter des points dont il n'a évidemment pas été saisi lorsqu'il a étudié le bill antérieurement. Cela permettra à la compagnie de répondre à certaines des questions que nous avons posées.

**M. Brewin:** Monsieur le président, je suis heureux d'appuyer le représentant de Timiskaming à cette occasion. Il a fait des observations peu élogieuses à l'endroit de ma profession, mais je le lui pardonne, car les avocats ne sont pas chatouilleux. Pour le moment, je ne suis pas en faveur de la mesure pour diverses raisons. Je ne siège pas au comité, mais j'ai lu très attentivement le compte rendu de ses délibérations et je n'y ai relevé aucune raison sérieuse d'accroître le nombre des administrateurs. Cela est si vrai que je me demande si le projet de loi n'a pas été présenté pour d'autres motifs.

Comme les députés le savent, le bill tend à porter de 15 à 20 le nombre des administrateurs. Le président de la compagnie, M. Vincent, a témoigné devant le comité. Un membre du comité lui a demandé pourquoi la compagnie désirait augmenter le nombre de ses administrateurs. Il voulait savoir pourquoi 15 administrateurs ne réussissaient pas à s'occuper de l'entière administration de la compagnie. Voici ce qu'a répondu M. Vincent:

> Nous devrions avoir un peu plus de liberté d'action. Nous devrions être libres de faire des choses.

L'honorable représentant de Québec-Est a alors demandé: «Quelles choses?» et M. Vincent a répondu:

> Les choses que nous désirons avoir.

Il n'a, à aucun moment, donné de précisions au sujet de ce qu'il désirait avoir. Mais il a ajouté:

> Nous voudrions peut-être... Pour ma part, j'aimerais à faire partie du conseil afin que nos vice-présidents puissent, à tour de rôle, faire partie du conseil pendant une période de six mois, par exemple; ainsi, les administrateurs auraient la chance de connaître nos fonctionnaires.

Monsieur le président, la Compagnie de téléphone Bell est sûrement capable de faire en sorte que ses vice-présidents et ses administrateurs fassent connaissance les uns avec les autres sans qu'il soit nécessaire de venir au Parlement demander qu'on augmente ainsi le nombre des membres du conseil.

**M. Cowan:** Ils auraient pu communiquer par téléphone.

**M. Brewin:** Je pense que ce problème aurait pu être réglé d'une autre façon. Puis, M. Vincent a dit:

> Ainsi, il y aurait un siège pour les vice-présidents qui seraient à tour de rôle nommés administrateurs pour une période de six mois, de sorte qu'ils auraient l'occasion de faire connaissance avec nos gens. C'est une bonne chose, ce serait une bonne chose que nos vice-présidents connaissent les gens qui se trouvent là.

Mais on n'explique pas pourquoi on n'a pas trouvé d'autre méthode, plutôt que de s'adresser au Parlement et de le saisir de ce bill, en vue d'atteindre cet objectif. M. Vincent a dit que la compagnie devrait y avoir un peu plus de latitude. Latitude pourquoi, monsieur le président? Je suis certain qu'il existe dans le pays un certain nombre d'importantes compagnies, très bien gérées, ayant des conseils d'administration de 15 membres ou moins, qui transigent une quantité extra-

ordinaire d'affaires. Je pense qu'un honorable député a fait consigner, au compte rendu, plus tôt au cours du présent débat, les relations d'affaires des administrateurs actuels. Elles étaient très étendues. M. Vincent a dit que certains des membres du conseil d'administration ne sont peut-être pas toujours là. Nous savons cependant qu'un groupe de huit ou neuf personnes peut abattre autant de besogne et aussi efficacement qu'un groupe de 17 ou 18. C'est pourquoi, monsieur le président, on n'a invoqué aucune raison valable à l'appui de ce projet de loi dans les témoignages présentés au comité. L'honorable député qui l'a présenté ne s'est pas donné beaucoup de mal non plus pour en démontrer la nécessité. Il a dit: «La Compagnie de téléphone Bell a pris de l'expansion depuis 1927, alors qu'on avait établi à 15 le nombre des membres du conseil.»

**M. Brown:** Je pourrais peut-être rappeler à l'honorable député, monsieur le président, que c'était en 1880.

**M. Brewin:** L'honorable représentant se trompe, je le crains. Je me fonde sur le témoignage du président de la compagnie et, à la page 421 du compte rendu des délibérations du comité permanent, M. Vincent a dit que c'était en 1927. L'honorable représentant de Québec-Est a demandé:

On en avait autorisé 15.

M. Vincent: A partir de 1927, nous en avons eu 15. Avant 1927, il n'y en a pas toujours eu 15.

Par conséquent, monsieur le président, je crois que l'honorable député devrait reconnaître que M. Vincent, président de la compagnie, savait probablement de quoi il parlait lorsqu'il a rendu ce témoignage au comité.

**M. Brown:** Ce que je voulais dire, c'est que le nombre de 15 administrateurs avait été prévu en 1880, lors de la constitution en corporation de cette compagnie.

**M. Brewin:** Cela était prévu, mais la compagnie n'a pas jugé nécessaire de nommer 15 administrateurs avant 1927. De toute façon, monsieur le président, cela ne change rien au principe de mon argument, car la compagnie s'est tirée d'affaire avec ce nombre d'administrateurs jusqu'en 1927, quoique ses affaires aient augmenté sans cesse, comme on nous l'a dit.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! On m'informe qu'un messager est sur le point d'arriver de l'autre endroit.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que cette Chambre se rende immédiatement auprès de lui, dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour.

Monsieur l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi ayant pour objet la revision de certains arrangements fiscaux avec les provinces et l'adaptation des arrangements fiscaux et des dispositions relatives à l'impôt qu'entraîne le paiement, à des pères ou mères qui résident dans certaines provinces, d'allocations aux jeunes.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DE LA QUESTION DEVANT ÊTRE DÉBATTUE EN VERTU DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur:** Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement d'informer la Chambre que la question suivante sera soulevée à dix heures et demie ce soir.

L'honorable député d'York-Humber (M. Cowan): Aéroports; Toronto—réunion au sujet du monopole du taxi.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

**M. Smith:** Monsieur l'Orateur, à cinq heures, je parlais des différences d'opinion entre les divers groupes qui préconisent l'une ou l'autre formule de symbole national et je signalais que deux groupes importants au Canada sont profondément intéressés à cette question.

Il y en a qui prétendent qu'un drapeau doit être tout à fait distinctif et d'autres, presque aussi nombreux, qui soutiennent que tout symbole national doit refléter de quelque façon notre histoire et, si la chose est possible, les liens qui nous unissent à la Grande-Bretagne. Compte tenu de la controverse qui a été soulevée, ces deux groupes peuvent sembler irréconciliables à ce moment-ci, mais je n'en suis pas tellement sûr. Une chose est certaine, cependant: le fait d'imposer catégoriquement le choix de l'un de ces groupes à l'autre ne constitue pas un acte d'union mais un acte de désunion.

Un décret législatif ne saurait maîtriser des sentiments. Ceux qu'une décision de ce genre défavoriserait pourraient demeurer aussi violemment opposés que jamais au modèle adopté, et l'unité canadienne, qui est en somme la raison probable de l'adoption d'un symbole national, en souffrirait. Les discussions sur le drapeau ne sont pas chose nouvelle. Elles durent depuis de nombreuses années mais, au cours de cette période, la situation a considérablement changé au Canada.

La plainte qu'on formulait parfois et selon laquelle la majorité anglo-saxonne imposait sa volonté à la minorité canadienne-française n'a plus beaucoup de valeur car, à l'instar de la Chambre des communes, le Canada est maintenant composé de minorités et, que nous le voulions ou non, ce sera une caractéristique perpétuelle de la vie canadienne. D'autres situations évoluent aussi...

**M. Caouette:** Ce n'est pas exact.

**M. Smith:** Si, c'est exact. L'évolution canadienne à notre époque de communication rapide—que certains de mes amis veuillent l'admettre ou non—subit toujours beaucoup l'influence de notre immense voisin au sud. Les méthodes économiques évoluent très rapidement, ce qui influe sur notre vie culturelle. Il ne s'agit plus d'une lutte pour protéger la culture franco-canadienne ou la culture anglo-canadienne, mais d'un effort pour préserver la culture et l'identité canadienne tout court, et quelle que soit notre origine ethnique, nous devons essayer de lutter et de travailler ensemble. Il ne faut pas nous diviser encore sans nécessité pour une question comme celle du choix d'un drapeau, ou d'un emblème, et tous les Canadiens, qu'ils siègent au Parlement ou non, assument une part de responsabilités pour ne pas s'être déjà antérieurement attaqué à ces problèmes.

Si la question que nous a soumise le premier ministre avait été présentée d'une façon un peu moins teintée de politique de parti, je crois que l'amertume que l'on constate à l'heure actuelle aurait pu être en grande partie évitée. Peut-être n'est-il pas encore trop tard pour réparer une partie du préjudice causée à l'unité canadienne. Mais je sais qu'il est peut-être un peu trop tard pour trouver la solution idéale. Il est peut-être trop tard aussi pour choisir une solution à long terme, ou pour convoquer une conférence qui durerait longtemps. Mais ce n'est certainement pas trop tard pour faire un compromis qui laisserait, de part et d'autre, moins d'amertume qu'à présent.

Je suis certain que si l'on instituait un petit comité de la Chambre, celui-ci pourrait élaborer en peu de temps une formule sur les symboles nationaux qui rapprocherait les Canadiens au lieu de les diviser, car ne vous y trompez pas et ne vous bercez pas d'illusions, cette question les divise. Toutefois, je suis convaincu qu'on peut faire quelque chose pour réparer partiellement les dommages et en éviter d'autres.

En terminant, je recommande au premier ministre et aux chefs de parti d'étudier ma proposition. Qu'ils tentent consciencieusement de convoquer une conférence au plus tôt ou de trouver un autre moyen analogue de régler le problème afin d'éviter au Canada la catastrophe qui s'annonce.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au présent débat sur l'invitation du premier ministre (M. Pearson), et je suis bien aise d'avoir l'occasion de consigner au compte rendu mes vues et celles que mes commettants m'ont exprimées ces derniers mois sur le drapeau que le parti libéral propose comme drapeau national du Canada. J'exposerai aussi mes vues sur la proposition de mon chef tendant à la tenue d'un plébiscite pour trancher la question. C'est la seule façon, à mon avis, de permettre aux Canadiens de se prononcer là-dessus.

Cet après-midi, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de l'honorable député d'York-Sunbury (M. MacRae), détenteur de la Croix militaire pour acte de bravoure extraordinaire accompli au cours de la seconde guerre mondiale. L'expérience des champs de bataille lui donne le courage d'affirmer ses convictions; à mon avis, il a fourni un apport remarquable au présent débat.

J'ai reçu de nombreuses lettres et pétitions sur ce sujet controversé; leurs auteurs, sans exception, me demandent de plaider en faveur de la rétention de notre drapeau actuel, le pavillon rouge du Canada, ou d'un modèle modifié renfermant l'Union Jack dans l'un des angles. Je n'ai pas reçu, de ma circonscription, qui compte en tout 50,000 personnes, une

seule lettre demandant que j'appuie le drapeau blanc portant les feuilles d'érable rouges, que propose le premier ministre. A mon avis, il n'est alors que convenable que je saisisse cette occasion pour formuler les objections de mes commettants, en particulier de ceux qui m'ont écrit pour m'exposer leur inquiétude au sujet du drapeau proposé par le gouvernement.

Mon attitude sera donc sans équivoque: je suis en faveur de la conservation des anciens symboles, du pavillon rouge distinctif du Canada, déployé aujourd'hui sur la Tour de la Paix. Le jour viendra peut-être où la cause de l'unité exigera que nous acceptions certains changements, mais j'espère que notre drapeau renfermera toujours certains symboles de nos traditions anciennes.

Je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi le parti libéral présente à l'heure actuelle au Parlement ce symbole de division. En réponse, certains députés libéraux diront sans doute que c'est une promesse électorale qu'il faut remplir dans un délai de deux ans après l'accession au pouvoir. Mais ce gouvernement, qui a fait tant de promesses extravagantes afin de revenir au pouvoir, doit tout de même avoir un certain sens de la responsabilité envers les votants. J'aimerais bien savoir de quel étalon se sont servis les libéraux pour établir l'ordre de priorité de leurs promesses. Monsieur l'Orateur, la promesse concernant un drapeau national distinctif n'en est qu'une parmi toutes celles qu'il ont formulées pendant la dernière campagne électorale. Il y a aussi la promesse concernant l'institution d'un régime d'assurance-santé, celle ayant trait à l'amélioration du programme d'assurance-chômage, et enfin la promesse relative à l'institution des pensions transférables à participation. Les libéraux allaient favoriser le libre-échange en collaborant avec d'autres pays du monde libre pour abaisser les barrières douanières. Lorsque le premier ministre (M. Pearson) a pris la parole à Milford, en Nouvelle-Écosse, il s'est engagé à intensifier les échanges entre la Nouvelle-Écosse et les Antilles. Mais, jusqu'ici, aucune mesure n'a été prise dans ce sens. En collaboration avec les provinces, les libéraux allaient veiller à ce qu'on construise davantage d'habitations à loyer modique; ils allaient perfectionner les programmes de réadaptation professionnelle et verser des prestations supplémentaires dans les cas de chômage de longue durée. Les libéraux allaient aussi examiner à nouveau le programme de protection civile. Toutefois, le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) avait d'autres idées et, aujourd'hui, la milice, qui devait être le noyau de nos forces de défense civile, voit son importance numérique beaucoup diminuée.

Les libéraux ont promis d'instituer des bourses pour permettre aux jeunes d'acquérir une formation universitaire. Ils allaient mettre en œuvre un programme de santé nationale. Toutes ces promesses, et bien d'autres encore qu'on nous a faites, n'ont rien donné jusqu'ici. Ce n'est donc pas vraiment répondre à la question que de dire qu'on tient une promesse. Il faut approfondir la question, si nous voulons comprendre ce qui motive la ligne de conduite des libéraux.

A mon avis, le drapeau du Canada devrait être un symbole d'union, d'unité. Mais celui qu'on nous propose, ou plutôt le dessin qu'on nous a soumis dans la résolution dont est maintenant saisie la Chambre, a déjà créé beaucoup de dissensions et de mécontentement d'un bout à l'autre du Canada. Il est facile d'en comprendre la raison. D'abord, bon nombre de Canadiens ont soulevé des objections contre le dessin comportant trois feuilles d'érable, parce qu'il ne se rattachait aucunement à l'histoire ni à nos antécédents culturels et ne présageait pas grand-chose pour l'avenir. En deuxième lieu, on s'est opposé à la méthode qu'avait choisie le gouvernement libéral pour présenter la question au Parlement.

Le gouvernement actuel n'est pas mandaté pour donner un nouveau drapeau au Canada et il ne fait pas montre de bravoure en essayant d'imposer sa volonté à la majorité des Canadiens. L'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin) a déclaré, cet après-midi, que son chef avait fait preuve de courage en proposant le modèle à feuilles d'érable. Si c'est du courage, c'est un courage issu du désespoir. Je rappellerai au gouvernement qu'il est encore minoritaire et qu'il n'a le droit de gouverner que s'il a l'appui du Parlement. Il n'y a pas de doute que le gouvernement a le droit de présenter une résolution comme celle-là, mais ce faisant, il aurait dû préciser que le vote, lorsque la question serait mise aux voix, serait tout à fait libre. Si je parle ainsi, c'est que la question dont nous sommes saisis tient plutôt des émotions que de la raison. Si le vote était libre, les députés, élus pour représenter l'opinion de leurs commettants, pourraient s'exprimer librement tant au cours du débat qu'au moment de la mise aux voix, conformément à la volonté de leurs commettants. Ce serait là le plus beau jour du Parlement canadien. Ce serait là un gouvernement représentatif dans le meilleur sens du mot.

Toutefois, telle n'est pas la ligne de conduite du gouvernement. J'aime croire que le premier ministre a songé, à un moment donné, à permettre le vote libre, comme semble en faire foi l'extrait suivant du hansard du 12 mai qu'on peut trouver à la page 3317:

M. Robert C. Coates (Cumberland): Le très honorable représentant peut-il nous assurer que lors-

que le modèle du nouveau drapeau national sera présenté au Parlement, tous les honorables députés pourront se prononcer librement et que le rejet du modèle ne sera pas considéré comme un vote de défiance envers le gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Lorsque le temps viendra de soumettre à la Chambre des communes la décision du gouvernement dans cette affaire, j'espère que tous les honorables députés se prononceront selon leur conscience et qu'il ne sera pas question de confiance ou de défiance envers un parti.

Mais le premier ministre a eu le temps par la suite d'y réfléchir plus mûrement. Certains membres de son personnel de propagande ont dû lui dire qu'il ne pouvait agir ainsi, car cela lui réserverait une autre défaite. Il ne fallait pas laisser ses adhérents libres de voter comme bon leur semblerait. Il fallait se montrer ferme. Il fallait imposer à tout prix le drapeau aux Canadiens, qu'il leur plaise ou non. Sinon, on vous accusera d'une autre retraite. De toute façon, lorsque le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) a encore soulevé cette question le 19 mai, comme on le trouve consigné à la page 3497 du hansard, M. Pearson avait changé d'idée. Voici le dialogue:

M. Douglas: J'aimerais demander au premier ministre s'il considère qu'on peut parler de vote libre, quand on menace les députés de l'arme puissante d'une élection?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, chaque fois que la Chambre a eu à se prononcer sur des questions de principe depuis que nous sommes au pouvoir, les députés ont dû voter sous la menace d'une élection. J'ai déjà signalé, et je crois qu'il convient de le bien préciser, que quand le gouvernement soumet au Parlement une question de principe—et il s'agit vraiment de question de principe—le gouvernement doit survivre ou tomber par suite de la décision de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crouse:** Vous êtes heureux de la chose, n'est-ce pas? Puis, pour citer ensuite le premier ministre:

Nous avons, cependant, fait l'impossible et, pour ma part, j'ai tout mis en œuvre pour faire savoir aux membres de notre parti que dans une question aussi personnelle, aussi intimement liée à leur conscience et à leurs sentiments que celle d'un drapeau, un membre du parti libéral ne serait pas expulsé de son parti s'il décidait de voter contre le modèle soumis par le gouvernement.

Les honorables vis-à-vis savent au moins sur quoi ils peuvent compter. Ils savent que s'ils veulent voter suivant les dictées de leur conscience, du moins ils ne seront pas expulsés de leur parti. Mais permettez-moi de revenir à ce qu'a dit le très honorable représentant:

Il s'agit d'une question de principe... le gouvernement doit survivre ou tomber par suite de la décision de la Chambre.

Le premier ministre a présenté ce modèle de drapeau et a indiqué qu'à moins que la résolution dont nous sommes saisis ne reçoive l'appui de la majorité, il estimera que le vote est un vote de défiance à l'égard de son gouvernement et il plongera le pays dans d'autres élections fédérales. Seul le premier ministre dispose d'un pareil pouvoir. Pour le moment, lui seul peut annoncer des élections. S'il le fait, à mon avis, ce ne serait rien de moins qu'une élection née du dépit. S'il avait une majorité absolue pour l'appuyer à la Chambre des communes, peu importe le nombre des conservateurs, nous aurions le devoir de faire savoir à la Chambre ce que demande la population canadienne. Ce serait notre devoir et il faudrait nous en acquitter. S'il avait une majorité absolue, le premier ministre n'aurait qu'une alternative: imposer la clôture ou bien ajourner nos travaux et déclencher d'autres élections. Mais comme il est aujourd'hui en minorité, s'il déclenche des élections, ce ne serait rien d'autre qu'une élection née du dépit.

Voilà la menace. Voilà l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des amis du gouvernement et aussi de tous les députés membres de cette Chambre: votez pour la résolution ou bien il y aura des élections. A mon avis, un vote sur la résolution proposée concernant le drapeau ne pourrait être un vote libre et ne pourrait donner un indice de la pensée de chaque député, peu importe où il siège à la Chambre, s'il est menacé par le premier ministre de la tenue d'autres élections fédérales au cas où la résolution ne serait pas adoptée. C'est du chantage politique, rien de moins. Certains Canadiens nous demandent d'être une opposition digne de confiance et de faire tout notre possible pour prévenir d'autres élections. Par ailleurs, ils nous demandent aussi de faire notre possible pour empêcher l'adoption du pavillon Pearson. Je demande au premier ministre s'il ne sait pas combien il est nécessaire d'améliorer la bonne entente aussi rapidement que possible parmi nos différents groupes raciaux, religieux et culturels? Ne sait-il pas qu'une grave scission menace aujourd'hui d'extirper les racines mêmes de l'arbre planté par les Pères de la Confédération, il y a presque un siècle?

En présentant la résolution concernant le drapeau, le premier ministre a suscité des dissensions de race entre les deux grandes ethnies qui ont fondé notre pays, dissensions qui font rétrograder d'un demi-siècle l'unité nationale. Je vous le demande, est-ce le prix que le parti libéral est disposé à payer son drapeau? Il me paraît bien évident que le parti libéral ne s'est pas rendu compte qu'il ne saurait abolir le pavillon rouge du Canada sans que des hommes se lèvent pour prendre sa défense.

En vertu d'un décret du conseil en date du 26 janvier 1924, le pavillon rouge a été consacré drapeau du Canada, emblème distinctif de notre pays. C'était il y a 40 ans, et le pavillon rouge a servi de drapeau distinctif à

nos forces armées durant la Seconde guerre mondiale. Pendant ces 40 ans, le Canada a acquis une place enviable parmi les nations. Quand on voyage dans des pays étrangers où le Canada possède des propriétés, on y voit flotter le pavillon rouge, symbole du prestige dont les Canadiens jouissent partout. Les hommes ont des racines profondes. On ne saurait supprimer arbitrairement le symbole qui représente notre loyauté et notre affection, non envers la reine d'Angleterre mais envers la reine du Canada, car elle est aussi notre reine. Nous ne pouvons supprimer arbitrairement le symbole de la France de l'Ancien Régime, la fleur de lis qui figure actuellement sur le pavillon rouge. On ne saurait supprimer arbitrairement un drapeau dont l'ensemble représente notre appartenance au Commonwealth.

Monsieur l'Orateur, on ne nous présente pas un nouveau drapeau parce que les Canadiens en général exigent un changement. Lorsque je m'entretiens avec mes commettants, ils me demandent: «En quoi le gouvernement libéral et le parti libéral s'opposent-ils à l'ancien drapeau? Pourquoi veulent-ils le supprimer? Pourquoi veulent-ils faire disparaître le symbole qui représente vraiment la diversité de nos traditions et de nos cultures?» Je pourrais, comme tous les autres députés conservateurs, j'en suis sûr, produire ici des milliers de lettres reçues de nos commettants à l'appui du pavillon rouge. Je n'en ai apporté que quelques-unes. J'aimerais vous donner lecture de celle que M. J. D. Dexter a écrite au rédacteur en chef du *Chronicle-Herald* d'Halifax, le 25 mai. Voici ce qu'il dit:

A peu près tout a été dit sur le drapeau canadien, d'un côté comme de l'autre: par ceux d'entre nous qui tiennent à voir figurer l'Union Jack au moins quelque part dans le modèle et par ceux qui se contenteraient de n'importe quoi sauf l'Union Jack. Il semble maintenant qu'on va nous imposer «une bannière ornée d'un drôle d'appareil».

Une chose à ne pas oublier, cependant, c'est l'impudence éhontée de ces «représentants» qui sont assurément prêts à voter servilement selon les directives de leur gouvernement. Nombre d'entre eux savent, sans aucun doute, qu'ils iront ainsi à l'encontre du désir de la majorité de leurs commettants. De perfides lécheurs de bottes, de connivence avec un groupe de dissidents timbrés du Québec, voilà ce qu'ils sont.

N'est-il donc personne dans le parti libéral qui ait le courage et l'honnêteté de voter selon sa conscience? Ce serait pourtant un honneur de se faire bannir de ce gouvernement-là et ce serait la seule façon de se faire respecter et d'assurer sa bonne renommée.

C'est une des lettres que j'ai reçues où l'on faisait preuve de modération, monsieur l'Orateur. J'en ai reçu d'autres. M. Norman Swain m'a écrit:

Qu'il me soit permis de me prononcer à mon tour, comme des millions de Canadiens, en faveur du pavillon rouge qui doit demeurer le drapeau national du Canada.

Étant, comme vous, un ancien membre de l'Aviation, je me souviens de bien des moments tristes et de plusieurs événements heureux où le pavillon rouge flottait fièrement pour nous rappeler pourquoi nous faisions la guerre. Ne le laissons pas tomber comme une vieille chaussette.

Il est grand temps que nous cessions de faire des concessions à une province sur dix.

Vous connaissez mieux que moi la race de ceux qui vivent sur notre rive sud; persuader ces mères qui ont perdu des fils à la guerre, ces pêcheurs dont les bateaux naviguent sous le pavillon rouge, que pour être de vrais Canadiens il leur faut changer de drapeau, sera long, si jamais on y parvient.

Administrez le pays et cessez de vous amuser avec la question du drapeau destiné à faire des concessions à une province et qui rend le Canada un objet de risée dans le monde entier.

Voici un télégramme que j'ai reçu:

Vous prie d'appuyer référendum ou plébiscite national au sujet du drapeau. Quel que soit le résultat, une initiative arbitraire de la part d'un gouvernement minoritaire, bien que téméraire, ne doit pas être tolérée.

Voici enfin un télégramme de M. Lee Crooker en date du 28 juillet 1964:

L'abandon projeté de notre drapeau canadien est la crise la plus grave à laquelle nous faisons face depuis la Confédération. C'est une question plus importante que la Confédération. Elle va nous couvrir de honte et anéantir tout sentiment de fierté nationale.

Le Canada espère que l'opposition officielle dont vous êtes membre prendra les mesures voulues pour empêcher cet outrage.

C'est là, monsieur l'Orateur, notre responsabilité. Nous devons exposer les opinions des gens qui s'adressent à nous. Ils ne peuvent venir à Ottawa. Ils ne peuvent prendre la parole ici et faire connaître leur point de vue. Ils nous chargent de cette responsabilité, non seulement nous, les honorables députés de l'opposition, mais aussi les honorables vis-à-vis. Mais ces derniers se confinent dans leur mutisme et ne feront pas connaître les sentiments de ceux qui les ont élus. J'entends une interpellation venant de l'autre côté, et j'espère que le député aura l'occasion de prendre la parole.

**Une voix:** Un des phoques savants.

**M. Crouse:** Je trouve bien difficile de répondre aux questions posées par mes commettants, car le parti libéral semble avoir dessiné un nouvau drapeau en vue de rallier l'appui de ceux qui n'aiment pas le pavillon rouge parce qu'il leur rappelle nos liens avec la Grande-Bretagne. Nous ne pouvons supprimer le passé au moyen d'une mesure législative, mais en adoptant le projet de résolution sur le drapeau, nous pouvons entraver notre évolution nationale.

Certains députés libéraux ont déclaré que nous avons besoin d'un drapeau distinctif et que c'est la raison pour laquelle cette résolution a été présentée. Le Canada a adopté le pavillon rouge portant l'insigne du dominion

pour sa marine marchande en 1892, à peine 25 ans après la Confédération. Les armoiries des quatre provinces unies en 1867 formaient le grand sceau du dominion. Les armoiries actuelles, qui remontent à une proclamation royale de George V en date du 21 novembre 1921, comprennent un écu reproduisant les emblèmes traditionnels de l'Angleterre (trois lions d'or sur champ de gueules), de l'Écosse (lion rampant de gueules sur champ d'or) et de l'Irlande (harpe d'or sur champ pourpre). Elles renferment aussi l'emblème de la France, trois fleurs de lis d'or sur champ pourpre, incorporant ainsi au drapeau actuel le pavillon français qui flottait naguère sur le sol canadien

Hissé au mât de la marine marchande, le pavillon rouge du Canada a été peu à peu reconnu partout comme drapeau du Canada, remplaçant ainsi l'Union Jack. Ce fait a été entériné par la loi lorsqu'en 1924, le Parlement a adopté une mesure portant que le pavillon rouge du Canada devait être arboré sur tous nos immeubles, à l'étranger. Au pays, il a été consacré comme étant notre drapeau national par un décret du conseil en date du 5 septembre 1945. Aux termes du décret, il y a lieu de hisser le pavillon rouge du Canada pour marquer tout événement de caractère national.

D'après la revue de la Légion canadienne, livraison de mars 1963, voici comment le général H. D. G. Crerar, éminent commandant de la Première armée canadienne au cours de la seconde Grande Guerre, a décrit la réception officielle qui lui fut réservée à Ottawa:

> Comme nous nous éloignions de l'entrée centrale du Parlement, M. King s'est retourné et a regardé la tour de la Paix où flottait le pavillon rouge du Canada. Levant le bras, il m'a dit: «Voici, mon général, un autre problème que votre armée canadienne a réglé pour le Canada: la question du drapeau national.»

Le pavillon rouge du Canada convenait au premier ministre King; pourquoi, alors, ne conviendrait-il pas au premier ministre Pearson? Que déclare la Légion canadienne au sujet de notre drapeau actuel? Voici:

> Le pavillon rouge du Canada est né de l'histoire de notre pays. Pourquoi vouloir aujourd'hui renoncer à cette histoire? Tous les votes parlementaires pris à Ottawa ne sauraient taire la vérité: c'est sous le pavillon rouge qu'au cours de deux guerres mondiales les Canadiens de toute origine ethnique ont risqué et donné leur vie pour les valeurs que symbolise le pavillon rouge.
>
> Le grand Edmund Burke nous prévient qu'un peuple qui renonce à son passé est un peuple sans avenir. Ceux qui croient qu'il ne faut rien de plus que des feuilles d'érable, ou d'autres symboles ayant uniquement trait à la géographie, pour constituer un drapeau national canadien laissent entendre par là que la maturité du Canada ne tient qu'à des éléments d'ordre matériel. Il est vrai que l'ambiance matérielle du Canada a favorisé l'épanouissement et les caractéristiques de notre pays, mais son âme est enracinée dans le cours de l'histoire de l'Europe occidentale chrétienne. Sur le plan spirituel et culturel, toute nation coupée de ses racines est vouée à une mort certaine. Or, le pavillon rouge du Canada symbolise ces racines.

A mon avis, ce texte résume les opinions de nombreux Canadiens et je suis fort aise d'avoir l'occasion de le consigner au compte rendu. Je demande au premier ministre de considérer le Canada comme un grand arbre à deux troncs, représentant nos ancêtres français et anglais. On a greffé à notre arbre de nombreuses branches, c'est-à-dire les Canadiens d'origine ethnique différente. S'il conserve son unité, cet arbre peut devenir plus gros et plus fort, et fournir aide et confort aux personnes moins fortunées que nous. Voici la question que je pose au premier ministre et à la Chambre: Quel drapeau pourrait être plus distinctif pour le Canada que celui qui représenterait les deux grandes nations qui ont fondé le Canada? Le problème du drapeau a fourni au premier ministre une occasion rêvée de faire preuve d'initiative, de démontrer ses qualités d'homme d'État et d'établir l'unité dans tout le pays. Il n'est pas trop tard, à mon sens, pour apporter les changements nécessaires.

J'honore et révère notre drapeau actuel, le pavillon canadien, mais je crois qu'on pourrait le modifier afin qu'il reflète davantage l'origine française de certains Canadiens. La façon la plus facile d'apporter cette modification, ce serait d'enlever l'écusson ornant le champ du pavillon rouge et de le remplacer par une grande feuille d'érable dorée en y superposant la fleur de lis.

Je suis convaincu qu'un drapeau renfermant ces symboles serait accepté comme un modèle de drapeau satisfaisant et comme un compromis raisonnable, par la plupart des Canadiens. Ce ne serait pas simplement un drapeau aux feuilles d'érable que l'on trouve, sauf erreur, en plus grand nombre dans les États américains limitrophes que dans certaines des provinces du Canada; de fait, il y a des provinces au Canada qui n'ont pas de feuilles d'érable. Ce serait un drapeau que nous pourrions tous revendiquer comme le symbole de notre unité, le drapeau idéal pour un pays comme le nôtre.

Ce soir, monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de me demander quels sont les adeptes du modèle aux feuilles d'érable? Où sont les deux députés d'Halifax (N.-É.)? Pourquoi n'ont-ils pas pris la parole sur cette question? Ils ont reçu le même courrier que moi et cela doit certes leur montrer que leurs commettants veulent qu'ils se déclarent ouvertement en faveur de notre drapeau actuel. Quand allons-nous entendre le ministre du Travail (M. MacEachen), l'honorable représentant d'Inverness-Richmond? Quand l'honorable représentant d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) prendra-t-il la parole? Vont-ils,

devant cette question, n'arborer que le silence, puisque c'est tout ce qu'ils nous ont offert jusqu'à maintenant?

Je voudrais profiter de l'occasion pour exhorter vivement le premier ministre à remplir au moins une des promesses qu'il a faites aux votants canadiens, au cours de la dernière campagne électorale. Il avait promis soixante jours de décision et un gouvernement énergique et résolu. Ses soixante jours de décision ont causé une amère déception à bon nombre de Canadiens; mais il peut encore nous montrer que son gouvernement peut être énergique et résolu. Je l'engage fortement à prendre la parole aujourd'hui, ou demain, et à éloigner des députés la menace d'élections générales suspendue au-dessus de leurs têtes à la façon d'une épée de Damoclès, advenant le cas où la résolution au sujet du drapeau serait rejetée.

Je l'engage vivement à dire à la Chambre des communes que le vote sur la résolution concernant le drapeau sera un vote libre, que les membres de tous les partis pourront voter selon le désir de leurs circonscriptions respectives et selon les dictées de leur conscience, sans avoir à craindre des élections générales au cas où ladite résolution serait rejetée. Je suis en faveur d'un plébiscite à ce sujet et j'affirme que si l'on tenait un plébiscite, les résultats seraient des plus surprenants pour le parti libéral. C'est peut-être l'unique moyen auquel les Canadiens qui se sentent frustrés de leur droit de se prononcer sur cette question, peuvent recourir pour exprimer leur point de vue à titre de membres de cette grande nation. Le nouveau modèle de drapeau représenterait alors le choix des Canadiens et j'estime que les vues de la majorité devraient prévaloir. Par ailleurs, les Canadiens auront eu leur plébiscite, ici même, à la Chambre des communes, par l'intermédiaire de leurs représentants librement élus, si le premier ministre veut nous accorder le vote libre. Si le modèle trifolié choisi par le premier ministre est adopté dans ces conditions, je suis persuadé que les Canadiens accepteront de façon générale—ils seront forcés de l'accepter—la décision de la majorité.

Par contre, s'il est rejeté, j'espère que le premier ministre voudra étudier sérieusement ma proposition relative à un drapeau national distinctif. Je crois que les Canadiens l'accepteraient généralement puisqu'il repond aux désirs de notre population aux multiples antécédents, tant du point de vue religieux, que du point de vue racial et culturel. Il aurait, entre autres avantages, celui d'éliminer la confusion et la désunion que crée présentement la résolution visant l'adoption de deux drapeaux.

**M. l'Orateur:** La parole est à l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale).

**Des voix:** Adopté!

**Des voix:** Couac! couac!

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ce débat, que j'écoute depuis deux jours, n'est pas sans évoquer en moi l'atmosphère qui régnait du côté du gouvernement en 1956, si j'ai bonne souvenance—en ce temps-là, nous avions aussi un gouvernement libéral—lors du fameux débat sur le pipe-line. A l'époque, tout comme aujourd'hui, j'étais membre de la Chambre des communes, mais la situation était différente en ce sens que le gouvernement avait alors une majorité écrasante dont il se servait comme d'un rouleau compresseur pour anéantir les droits fondamentaux du Parlement. Quand je me levai pour prendre part au débat sur le pipe-line, je fus accueilli à peu près comme ce soir, par des cris d'«adopté» venus du côté du gouvernement et, aujourd'hui, à la Chambre, c'est encore le parti libéral qui occupe le côté du gouvernement. N'allons pas, toutefois, oublier la différence: le gouvernement n'a plus la majorité écrasante qu'il possédait en 1956. Mais il semble encore avoir cet esprit de suffisance, d'indifférence et d'arrogance dont il a fait preuve pendant le tragique débat sur le pipe-line et qui a entraîné des conséquences si désastreuses pour le Parlement canadien.

L'atmosphère ce soir rappelle celle de ce temps-là. L'arrière-ban du gouvernement avait organisé une conspiration du silence. Le mot parlement implique parler, discuter. Mais les partisans du gouvernement se tiennent coi, font un peu de chahut de temps à autre, crient «adopté», mais ne participent pas d'une façon constructive à ce débat important, qui non seulement divise le Parlement du Canada, mais encore les Canadiens d'un océan à l'autre. Quand on a violé les droits du Parlement en 1956, je n'arrivais pas à comprendre comment les députés de l'arrière-ban qui siégeaient sur les banquettes ministérielles pouvaient rester silencieux et je ne le comprends pas davantage en cette occasion-ci, alors qu'on étudie une question qui touche la corde sensible et qui concerne les valeurs et les idéaux fondamentaux, les symboles de nos traditions, de nos institutions parlementaires et de nos libertés, en jeu à l'heure actuelle.

Je veux consacrer les quelques minutes à ma disposition ce soir à discuter l'amendement proposé à la motion du premier ministre. Cet amendement vise une fin fondamentale. Comme on l'a déjà dit, il cherche à fournir une occasion au gouvernement et au premier ministre en particulier de sauver les apparences et de se tirer d'un mauvais pas. Je ne veux pas croire qu'un homme qui possède

l'expérience du premier ministre du Canada sur le plan international veuille vraiment régler cette question controversée et litigieuse de la façon distraite qu'il a adoptée jusqu'ici. Je crois qu'il s'est embourbé de la même façon que le gouvernement s'était embourbé au sujet du budget, du régime de pension du Canada et, de façon générale, qu'il a agi au petit bonheur. Je n'ai pas besoin de le souligner durant ce débat ce soir, car plusieurs éminents journalistes canadiens ainsi que l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher), qui est l'auteur d'une chronique, en ont parlé.

A mon sens, c'est par suite de l'absence d'une direction énergique de la part du premier ministre et aussi de sa formation de diplomate. Dans le monde de la diplomatie, il faut presque être un caméléon. Il faut savoir plaire à tout le monde si l'on veut rétablir la concorde entre des adversaires, comme le premier ministre y a si bien réussi à l'époque où il était diplomate. Je pense aussi à ses antécédents, rappelés l'autre jour dans un échange de phrases entre le premier ministre et le chef de l'opposition. Il a signalé alors que le chef de l'opposition avait déjà été libéral et ce dernier a riposté que le premier ministre avait déjà été conservateur. D'après moi, ses difficultés proviennent de ce qu'il s'est laissé entraîner par de mauvaises fréquentations. Il a déjà été conservateur. Ces instincts conservateurs doivent encore subsister, mais il est entouré de gens de mauvaise compagnie à l'heure actuelle. Il n'est pas sans intérêt de noter qu'un nouvel adepte est toujours plus extrême que ceux qui sont nés dans la foi politique d'un parti.

Comme autre exemple j'aimerais citer le cas du ministre actuel des Transports (M. Pickersgill) qui a passé la plus grande partie de sa jeunesse dans le Manitoba. Il était un conservateur, mais il est maintenant devenu un représentant des pires aspects du libéralisme. Je songe également à sir Winston Churchill, cet illustre parlementaire qui a changé deux fois de camp politique. De conservateur, il était devenu libéral, mais dans ses années de maturité, il est retourné au conservatisme et a terminé sa carrière dans une gloire éblouissante.

Si je fais cette digression c'est que l'attitude du gouvernement libéral, à l'égard de cette question importante, est typique de celle qu'il a toujours manifestée envers le Canada et la Confédération. C'est la vieille formule «Diviser pour régner». A titre de représentant de l'Ouest, j'ai été assujetti à cette règle dès mon entrée au Parlement. A cette époque-là où les slogans foisonnaient, on se servait de celui-ci. «En votant pour Dinsdale, vous votez pour Drew, pour Bay Street et pour la duplicité». C'est ce genre de tactique de scission qui était appliquée quand j'ai fait mes premières armes en politique et on s'en sert encore aujourd'hui. J'ai ici une annonce qui remonte à environ 10 ans dans la politique canadienne. La voici en partie:

Le Manitoba reçoit actuellement 23 millions de dollars aux termes de l'accord fiscal du Dominion. Drew mettrait fin à ce versement pour enrichir l'Ontario et le Québec.

Voilà la bonne vieille méthode, diviser pour mieux régner, qui a eu des répercussions désastreuses sur l'unité nationale. Au bas de cette annonce, on encourageait les gens à voter pour les libéraux. Cette formule, appliquée par ceux qui entourent le premier ministre aujourd'hui, a trouvé son expression dans cette politique: régner ou détruire, à l'époque où les libéraux siégeaient dans l'opposition, alors qu'ils ont terni la réputation du Canada aux yeux du reste du monde pour des fins purement politiques. J'ai lu récemment un intéressant discours prononcé le 26 juin par le ministre du Travail (M. Sharp) au Seignory Club de Montebello devant les membres de l'Association commerciale anglo-canadienne. A la page 7, on trouve ce captivant paragraphe:

Peu après, je suis allé en Grande-Bretagne pour étudier avec le gouvernement de ce pays un certain nombre de questions commerciales et tenter de faire tomber les obstacles psychologiques qui semblaient se dresser, en offrant de nouvelles assurances sur les données fondamentales de la situation au Canada et des occasions croissantes de ventes sur notre marché.

Qui a dressé les obstacles d'ordre psychologique? Les propagandistes occultes de l'opposition libérale de l'époque. Et je pourrais en dire long sur les trucs électoraux, les slogans de partis importés des États-Unis, comme «imprimez un nouvel élan au pays», les brochures humoristiques, les pigeons voyageurs et ainsi de suite. Le gouvernement reprend toutes ces tactiques dans sa façon d'aborder la délicate question du drapeau. Il a recouru aux mêmes tactiques suivant le mot d'ordre «diviser pour régner».

Par des attaques personnelles, ils ont cherché à ruiner le crédit du chef de l'opposition. Ils en sont venus à représenter les éléments extrémistes du Canada, point sur lequel je reviendrai dans un instant. Avec l'arrogance typique des libéraux, ils ont saisi la Chambre de la question du drapeau sans consulter un comité parlementaire ni les autres partis représentés ici. Pire encore, ils n'en ont même

pas discuté avec les députés ministériels. Il s'agit d'un choix personnel; c'est le drapeau d'un parti!

Seuls des groupes politiques comme le parti nazi se sont donné un drapeau personnel. Le modèle proposé rompt complètement avec notre passé. Encore ici, les seuls pays qui ont adopté une telle attitude lors du choix de leur drapeau sont la Russie soviétique, l'Allemagne nazie et, plus dernièrement, Haïti, depuis l'avènement du docteur DuValier. Ils ont complètement renié leur passé, parce que c'est la révolution plutôt que l'évolution qui a donné naissance à ces régimes.

A mon sens, on a délibérément utilisé ces procédés pour irriter la Chambre des communes. Je siège au Parlement depuis 14 ans et, sauf erreur, c'est la première fois, cette année, que nous n'avons pas eu de congé à Pâques. S'il est une façon d'irriter et d'ennuyer la Chambre des communes, c'est bien de forcer le Parlement à régler, sous pression, des problèmes controversés. On a peut-être délibérément agi de la sorte, monsieur le président, afin d'empêcher les députés d'entrer en contact avec leurs circonscriptions, car dans cette serre chaude, à Ottawa, nous vivons parfois dans le climat d'Alice au pays des merveilles. Évidemment, cela rend la tâche plus difficile aux députés qui demeurent dans des régions plus éloignées du Canada. Nous n'avons pu retourner dans nos circonscriptions afin de tâter le pouls de nos commettants, surtout en ce qui a trait à un problème de ce genre. Il s'agit d'un expédient politique de la pire espèce qui confine presque à la philosophie politique préconisée par Machiavel, au Moyen-Âge.

**Une voix:** C'était au temps de la Renaissance!

**L'hon. M. Dinsdale:** Il n'y a pas de renaissance ici, je vous l'assure.

Depuis le début, l'attitude du premier ministre constitue une provocation politique. Comme l'a déclaré le *Globe and Mail,* et cette affirmation a été maintes fois citée, on a ainsi voulu engager le Canada dans une voie qui mène à la collision. L'opposition a été mise au défit de présenter une motion de défiance sur cette question. Selon certaines gens, l'opposition se servirait du débat sur le drapeau pour précipiter la tenue des élections. C'est le dernier sujet sur lequel on devrait fonder la tenue des élections au pays. C'est pourquoi l'opposition présente un amendement tendant à la tenue d'un référendum, ce qui permettrait au gouvernement de se tirer de l'impasse où il se trouve et d'éviter la collision dont ont parlé de nombreux commentateurs au Canada.

L'attitude—l'attitude belligérante, si vous voulez—du gouvernement dans la soumission de ce sujet à la Chambre trahit son espoir que la Chambre, composée de partis minoritaires, divisée, elle-même va se scinder sur cette question. Il aura l'entier appui d'une province et foncera de l'avant pour diviser le reste du pays, dans un suprême effort pour s'assurer la majorité absolue. C'est pourquoi je dis qu'on a recours à des manœuvres machiavéliques au sujet de cette question. Il est permis de parler aussi d'hypocrisie, puisqu'on a dit qu'il s'agissait d'une promesse électorale, aspect dont d'autres ont amplement traité. Lors d'une campagne électorale, on fait de nombreuses promesses insensées; c'est le premier ministre lui-même qui l'a dit. On n'a rien fait de tel au cours de la campagne que j'ai menée. J'ai traité, au cours de ma campagne, des questions qu'on avait montées en épingle, comme le financement par déficit, la vente du blé à la Chine, les «Diefendollars» et autres astuces électorales que nous, les conservateurs, devions réfuter. Qu'une résolution proposant l'adoption de deux drapeaux ait été présentée, voilà une marque manifeste d'hypocrisie. On nous présente, d'une part, un drapeau répudiant notre passé et, d'autre part, on retient l'Union Jack, directement relié à la période coloniale du Canada. C'est de l'hypocrisie. C'est un subterfuge politique des plus méprisables.

Cela me rappelle les tactiques utilisées en Afrique du Sud où, pour répondre aux éléments extrémistes de ce pays du Commonwealth, le gouvernement a décidé de présenter un drapeau distinctif. Ne pouvant arrêter son choix sur un drapeau distinctif, il a présenté une résolution visant l'adoption de deux drapeaux, un drapeau distinctif plus l'Union Jack pour marquer l'appartenance au Commonwealth. En peu de temps, quelqu'un proposait à la Chambre des communes que l'Union Jack n'était plus nécessaire. Le premier ministre ayant agréé la proposition, c'est ainsi que prit fin le symbole marquant l'appartenance de ce pays au Commonwealth. Nous ne connaissons que trop bien l'histoire de l'Afrique du Sud depuis ce temps-là. On ne peut apaiser les extrémistes ni calmer les opinions extrêmes, par cette sorte de tactiques.

Prétendre qu'il s'agit là d'extrémisme, de radicalisme, est, à mon avis, erroné. Ce n'est pas la première fois que le sujet a été traité à la Chambre des communes. Je citerai un éditorial de la *Free Press,* de Winnipeg, publié en 1954, au moment où un député libéral d'arrière-ban a proposé une résolution tendant à l'adoption d'un drapeau distinctif. Le gouvernement s'est fort judicieusement dissocié de cette initiative parlementaire. Voici

ce que la *Free Press* disait au sujet de cette période de l'histoire parlementaire du Canada:

La controverse qui s'est déroulée antérieurement n'a laissé que deux petits résidus d'extrémisme. D'un côté, il y a encore certains «loyalistes» invétérés, qui ne veulent que l'Union Jack. Mais ce désir se heurte à des objections écrasantes d'ordre pratique, sans compter que les citoyens du Royaume-Uni ne montrent—ce qui est d'ailleurs fort compréhensible—qu'un piètre enthousiasme pour l'emploi de leur drapeau par les Canadiens. D'autre part, il y a ceux qui veulent un drapeau sans aucune trace d'Union Jack. La population canadienne a, cependant, constamment prouvé par sa façon d'agir que la majorité nourrit d'autres sentiments. Ainsi, le pavillon rouge est, à toutes fins pratiques, notre drapeau national depuis la Confédération. Même s'il n'a jamais été officiellement autorisé, il a éliminé tous les drapeaux concurrents. Il a résisté à tous les efforts tentés pour le mettre au rancart. Et il résistera sûrement à tous ceux qui seront tentés dans l'avenir, car c'est la bannière sous laquelle les soldats canadiens ont été fiers de combattre et de mourir au cours de deux guerres mondiales. De l'assentiment du Parlement, c'est depuis 1946 notre drapeau national «jusqu'à ce que le Parlement prenne des mesures pour adopter officiellement un drapeau national». L'autre jour, il a été consacré comme tel sur l'autel de l'abbaye de Westminster.

Il est possible de dire qu'en conséquence la question du drapeau canadien est maintenant réglée, finalement et irrévocablement; il ne manque plus que la reconnaissance officielle du Parlement. Il est sans doute temps de donner à la mesure un caractère définitif. A sa prochaine session, le Parlement devrait déclarer que le pavillon rouge est notre emblème national.

Voilà ce que disait, en 1954, l'éditorial de la *Free Press* de Winnipeg, alors que le Parlement était saisi de la question.

Maintenant, nous tâchons à cet égard de plaire aux éléments extrémistes des deux côtés, répudiant d'une part notre passé en présentant le drapeau aux feuilles d'érable sans rien qui symbolise notre patrimoine, et en revenant, d'autre part, à l'Union Jack. La résolution se rapportait à deux drapeaux. On l'a, maintenant, divisée en deux projets de résolution, ce qui symbolise, à mon avis, la scission de notre pays à ce propos.

Le *Whig Standard*, de Kingston, du samedi 16 mai déclarait:

En février de cette année, M. Pearson, premier ministre, a déclaré en public que le problème du drapeau tendait à autre chose qu'à donner simplement suite aux désirs de ceux qui font le plus de bruit. Or, il semble maintenant que ce soit la faction bruyante qui l'ait emporté auprès de lui.

Le dernier paragraphe est ainsi conçu:

M. Pearson a lancé un défi aux Canadiens. Il compte sur la faiblesse du Parlement pour le soutenir dans sa décision de nous trahir. C'est un jour néfaste pour le Canada.

Je sais que c'est là un truc auquel on a souvent recouru au Parlement. Désireux de retourner chez eux durant les grandes chaleurs de juillet, il est souvent arrivé que les députés se dérobent à leurs responsabilités à la Chambre des communes, notamment ceux qui représentent les régions éloignées du pays, mais pas pour une question aussi cruciale. Nous sommes ici pour examiner cette question sous tous ses aspects.

La façon dont cette question a été présentée aux Canadiens pour la première fois, non à la Chambre des communes mais par un affront à la Légion canadienne, est une autre preuve du recours à une attitude arbitraire. Alors que j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, j'ai eu l'honneur d'assister à la cérémonie d'inauguration, le dimanche soir, de la réunion nationale semestrielle de la Légion royale du Canada. Il était entendu qu'il ne fallait pas faire de discours politiques, qu'il s'agissait d'une cérémonie semi-religieuse et pleine de dignité.

Je peux comprendre la réaction des membres de la Légion en cette circonstance. Certains ont chahuté et un grand nombre de journaux ont rapporté que c'était honteux de huer le premier ministre du Canada dans de telles circonstances. Monsieur l'Orateur, j'étais en Angleterre en 1945 à la fin de la guerre et j'ai suivi la campagne électorale d'après-guerre qui s'y déroulait. J'ai entendu sir Winston Churchill parler au stade Wembley. Ce grand homme qui avait conduit le monde libre à travers l'holocauste de la Seconde Guerre mondiale y était hué par une grande partie des auditeurs. Ce n'est pas lui qu'ils huaient; c'était les politiques intérieures de son parti.

Winston Churchill en a-t-il été mortifié? S'est-il retranché derrière sa dignité disant: «Vous ne devriez pas huer le premier ministre du Royaume-Uni.» Non. Il s'est tourné vers le groupe de chahuteurs, en leur disant «Finissons-en» et il a uni sa voix aux hués. A partir de ce moment, la partie était gagnée.

Un journaliste, M. Bill Smiley, a dit, au sujet de cet épisode de Winnipeg:

A ce propos, je crois que les quotidiens ont traité durement la Légion canadienne parce qu'elle se porte à la défense du pavillon rouge et qu'elle a réservé au premier ministre un accueil fort peu enthousiaste à son congrès de Winnipeg.

Et pourquoi un organisme ne se porterait-il pas à la défense de ce en quoi il a foi? Tout le monde le fait, des éleveurs de porcs aux chanteurs de folklore. Mais la Légion s'est tout à coup trouvée en butte aux attaques méchantes et sournoises de certains quotidiens.

On a soudain qualifié ceux qui se sont sacrifiés au cours de deux guerres mondiales de réactionnaires ou, comme un journal l'a écrit, de vieux soldats qui montrent au reste du pays quel drapeau il devrait se donner.

Je dois féliciter la Légion de la façon réfléchie avec laquelle elle a répondu aux attaques dirigées contre elle par la presse et certains autres milieux canadiens. Dans sa publication, *The Legionary*, elle a fait preuve d'un grand sérieux, notamment dans

le numéro de juillet où on peut lire dans un éditorial spécial à propos du nombre de lettres qu'elle a reçues:

La plupart des lettres, environ 85 p. 100, sont favorables au maintien du pavillon rouge du Canada comme drapeau national. Cependant, la plupart, pour ou contre, reposent surtout sur les sentiments et l'esprit critique, et notre publication s'abstient, dans l'intérêt de l'unité nationale, d'en imprimer aucune.

Pour l'unité nationale, il aurait mieux valu qu'on ne commence pas à débattre la question sur la place publique, dans les circonstances que nous connaissons. La discussion fut amorcée devant un groupe de Canadiens qui, par-dessus tout, doivent être pénétrés du sens des symboles. Ce sont les sacrifices de ces hommes et de leurs compagnons, pendant les deux guerres mondiales, qui ont fait du pavillon rouge le drapeau distinctif du Canada. Il me semble que ce drapeau, qui a été le symbole des valeurs et des idéaux qui ont bâti notre nation, dans les plis duquel le sang a coulé pendant deux guerres mondiales, aurait dû recevoir la marque de distinction que demande la résolution présentée à la Chambre par le premier ministre.

Je voudrais dire brièvement ce que représente le pavillon rouge. On a résumé son histoire. Il est devenu le drapeau distinctif du Canada après les sacrifices de deux guerres mondiales. En 1919, le Canada a découvert son rôle à Versailles, où le premier ministre de l'époque, sir Robert Borden, a insisté pour que le Canada soit représenté comme nation distincte. Cela, à cause de la montée d'un nationalisme raisonnable, découlant de l'arrivée de masses d'immigrants dans notre pays au début du siècle, des immigrants comme l'honorable député d'Humbolt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) que mon collègue de Victoria-Carleton a cité cet après-midi. Ces immigrants sont venus dans notre pays pour fuir le nationalisme étroit qui allait tout bousculer en Europe et ils ont embrassé le nationalisme positif, à l'ombre du pavillon rouge et de tout ce qu'il représente.

Je pourrais rappeler que l'ancien premier ministre, le très honorable Mackenzie King, avait promis clairement que l'Union Jack figurerait sur tout drapeau de notre pays. Je pourrais citer le très honorable Louis St-Laurent, car je l'ai entendu parler en cette Chambre chaque fois que la question a été soulevée, du temps où il était premier ministre. Il dirait: «Je suis en faveur d'un drapeau national, mais malheureusement, certains de mes compatriotes canadiens ne sont pas du même avis, et tant que je serai premier ministre, je ne ferai rien qui diviserait cette nation». Voilà l'attitude logique d'un chef si nous voulons accéder graduellement à notre entité nationale complète.

Pourquoi cette question est-elle si importante? Avant d'entrer dans les détails, je puis également faire mention du comité parlementaire de 1945, qui avait formulé une recommandation précise au sujet d'un drapeau distinctif—le pavillon rouge orné d'une feuille d'érable sur le battant—auquel pouvait s'ajouter une fleur de lis bleue, pour symboliser nos traditions. Nous n'avons pas à être inflexibles sur ce point, car seul un compromis typiquement canadien nous permettra de régler cette question. Moi qui suis du Manitoba, patrie du blé manitobain du Nord n° 1, je crois que la feuille d'érable d'or serait un rappel symbolique des prairies aux champs d'un blond doré qui contribuent dans une si large mesure à la santé de l'économie du Canada, à l'heure actuelle. Une feuille d'érable n'a certes pas une grande valeur symbolique pour nous.

Nous sommes ici en face d'une question vitale, puisque les drapeaux symbolisent les valeurs et les idéeaux qui étaient la vie spirituelle d'une nation. Le cœur désire une expression tangible de l'intangible, et cette expression émerge toujours du passé. Pourquoi garde-t-on des drapeaux dans les cathédrales? C'est parce que les sujets de toutes les nations en reconnaissent l'importance comme symboles des valeurs de base.

Le pavillon rouge ne pourrait mieux représenter ces valeurs, car il réunit—en particulier l'Union Jack qui occupe un angle—les croix de Saint-Georges, de Saint-André et de Saint-Patrice. Saint-Georges était Macédonien, le type de la chevalerie. Saint André était un Juif qui devint le saint patron de l'Écosse. Saint Patrice était un Romain qui alla en Irlande à titre de missionnaire pour répandre parmi les Celtes la civilisation qu'il avait connue en France. Ces personnages n'ont pas été choisis à cause de leurs antécédents raciaux ou nationaux. Ils ont été choisis à cause des idéaux qu'ils représentaient et des œuvres qu'ils avaient accomplies. La Grande-Bretagne a été le creuset où se fondaient Celtes, Angles, Saxons, Pictes, Scots, Normands, Français et bien d'autres. L'unité est née de la diversité, à cause d'une consécration à des idéaux communs. Le Canada aussi doit élaborer l'unité dans la diversité, et il n'y parviendra que par l'attachement à l'esprit de tolérance, à la fraternité qu'a récemment évoquée le cardinal Léger en parlant de l'appui à apporter au mouvement œcuménique qui balaie présentement la chrétienté. Ces valeurs et ces idéaux sont symbolisés par les croix que renferme l'Union Jack—et le nom même de «Union Jack» découle du fait que Jacques VI d'Écosse, qui devint Jacques 1[er] d'Angleterre, aimait à signer «Jacques»,

le français étant le langage de la cour, à l'époque.

Cette tentative de détruire les symboles de notre passé a un sens profond. Je crois qu'elle s'associe au matérialisme du dix-neuvième siècle. Plusieurs mouvements intellectuels, nés du dix-neuvième siècle, prônaient une altération des principes scientifiques. La science de l'eugénisme, par exemple, a abouti à la théorie de la supériorité de certaines races, plaie du vingtième siècle. Le fait que nous parlons sans cesse des races fondatrices et que notre discussion porte toujours sur la race est un reflet de cette époque. Nous devrions être depuis longtemps au-dessus de ces considérations. Quelqu'un a dit que pendant le dix-neuvième siècle, l'homme a essayé de détruire Dieu et que c'est pourquoi, en ce vingtième siècle, il est menacé de se détruire lui-même. Si vous détruisez ces symboles, si vous détruisez les symboles qui remontent à la naissance de la civilisation occidentale, qui remontent à l'époque des Croisades, qui s'identifient à la lente évolution de nos institutions politiques, dans combien de temps les réalités que ces symboles représentent seront-elles détruites aussi dans notre pays?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dinsdale:** Je n'ai pas l'intention de parler de la feuille d'érable comme symbole. Elle a sa place sur des boutons, des insignes et autres choses de même nature où elle a toujours fait un excellent effet. M. Eugene Forsey a abordé la question sous son vrai jour. Il a dit: «Un gouvernement qui s'est identifié fermement au caractère absolument biculturel de notre pays propose pourtant un drapeau qui ne renferme même pas le moindre symbole d'une culture, pas même de l'agriculture.»

**Une voix:** C'est très drôle.

**L'hon. M. Dinsdale:** Quelqu'un dit que c'est très drôle. Ce n'est pas drôle du tout, c'est tragique.

**M. Bigg:** Vous parlez mieux, assis sur vos derrières. Pourquoi ne vous levez-vous pas pour faire un discours? (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Dinsdale:** Le ministre sans portefeuille (M. Dupuis) dit que c'est très drôle. Il est tragique qu'un gouvernement aborde une telle question d'une façon aussi hypocrite. J'essaie d'être aussi charitable que possible, mais je ne vois qu'une explication: on espère que la question divisera le pays et qu'ainsi, on obtiendra une majorité.

**L'hon. M. Sharp:** Elle a divisé votre parti, en tous cas.

[L'hon. M. Dinsdale.]

**L'hon. M. Dinsdale:** Le ministre du Commerce (M. Sharp) parle de parti divisé. Lui et ses amis ont essayé de diviser le parti conservateur, l'Est contre l'Ouest, ayant recours à la méthode qui consiste à diviser pour régner. (*Applaudissements*). Mon temps tire à sa fin et il me faut terminer mes observations. Le parti libéral a parlé d'une nouvelle façon d'envisager la politique, libre de tout esprit de parti et des autres vilaines choses que l'on identifie à notre régime politique au Canada. A mon sens, par sa façon d'aborder cette question, il ravive toutes les anciennes discordes. C'est de la politique de parti au pire. Ramsey Cook, qui a publié l'an dernier une brochure intitulée «John W. Defoe et l'attitude de la *Free Press* du Manitoba», dit ce qui suit:

> Comme en témoignent les carrières d'Arthur Meighen et de Mackenzie King, il faut autre chose que de la loyauté et de l'intégrité pour réussir en politique au Canada.

**Une voix:** Convenu!

**L'hon. M. Dinsdale:** Je suis tout à fait d'accord là-dessus. En tant que Canadien de l'Ouest, je sais ce que le très honorable Mackenzie King a fait pour diviser cette partie du Canada.

Il ne suffit pas d'aborder une question d'une façon impartiale. On peut se gagner le Québec, mais on divise le reste du pays. Cela est évident; alors pourquoi heurter de front les opinions et adopter une attitude partiale qui bloquera la marche du Canada vers l'unité nationale? Nos traditions et notre histoire ne sont pas la chasse gardée du premier ministre et du parti libéral, qu'ils peuvent exploiter ou désavouer à leur guise et selon leur fantaisie.

**M. J. C. Munro (Hamilton-Est):** D'une certaine façon, ce débat apparemment interminable sur la question d'un drapeau canadien distinctif prend un caractère pathétique. Le fait que cette question engendre une telle ferveur apparente ne peut être considéré que comme signe de notre insatisfaction nationale. Il semble que, comme nation, nous pataugeons depuis quelques années. Nous n'avons pas le sens de l'orientation.

Je crois que cette remarque ne s'applique pas à nos compatriotes canadiens-français. On entend souvent parler de la prétendue méfiance des Canadiens anglophones à l'égard des idées, des buts et des aspirations nouvelles dont s'accompagne la renaissance ou, si vous préférez, la révolution québécoise. Je pense que cette méfiance est trop souvent prise pour de l'envie pure et simple. Le Québec semble sorti du marécage, avoir trouvé son orientation et son destin. La nouvelle

vitalité du Québec est un des signes les plus encourageants qui indiquent que notre apathie est chose du passé. Le destin du Canada français est inexorablement lié au nôtre et ne saurait se réaliser séparément. Comment expliquer autrement les répercussions de ce mouvement du Québec sur le reste du Canada?

Étrange paradoxe, de nombreux commentateurs et d'observateurs anglophones de la scène politique qui exaltent les vertus de l'expansion québécoise sont souvent ceux-là mêmes qui déploreraient une extension de ce mouvement au reste du Canada, dans des conditions semblables. Le corps politique canadien commence à remuer, à se débarrasser de sa vaine complaisance et de son apathie, toutefois plus apparentes que réelles. Si l'on voit cette évolution d'un bon œil, on doit reconnaître que le Canada anglais doit, dans une large mesure, sa conscience nouvelle aux coups parfois rudes qui viennent du Québec. Peut-être le reste du Canada a-t-il décidé d'abandonner tout ressentiment mesquin et de considérer le progrès du Québec comme point de départ de notre nouvelle mentalité.

L'éclat de l'orientation nouvelle du Québec ne devrait pas éblouir au point de nous faire oublier les désavantages et les conséquences possibles. Cependant, la tendance à associer la résolution concernant le drapeau à un désir d'accéder aux aspirations et aux buts du Québec—hypothèse très discutable, de toute façon—est un signe révélateur d'un secret ressentiment de notre part, ressentiment que nous ne pouvons guère nous permettre de nourrir plus longtemps.

**L'hon. M. Hamilton:** M. Tom Kent devrait écrire plus lisiblement.

**M. Munro:** Cette discussion fastidieuse et souvent exaspérante... Je m'excuse, je n'ai pas entendu le commentaire de l'honorable député.

**L'hon. M. Hamilton:** Je demandais simplement au secrétaire parlementaire de prier M. Tom Kent d'écrire de façon plus compréhensible.

**M. Munro:** Cette discussion fastidieuse et souvent exaspérante de la question du drapeau devient rapidement une grande préoccupation nationale. En soi, la question ne mérite pas que nous nous y arrêtions tellement. Mais nul ne niera que cette résolution recouvre une réalité beaucoup plus profonde. Peut-être est-ce la manifestation de notre désir collectif de pousser une dernière fois jusqu'à la limite de notre propre gouffre, dans l'intention désespérée d'en sortir tout à fait guéris ou à jamais perdus comme nation. Tout le débat qui se livre ici et d'un bout à l'autre du pays ne revêt-il pas un caractère de fatalité qui crève les yeux? Ceux qui se font les champions du pavillon rouge savent d'instinct qu'ils ont perdu. Mais perdu quoi? Le débat aux Communes? Une grande controverse canadienne? Simplement la bataille, mais non la guerre? Que ces défenseurs en soient réduits à lutter tout au plus pour un référendum et tout au moins pour des élections générales, voilà peut-être un des exemples les plus saisissants de haute voltige, périlleuse à l'extrême, d'ordre moral et politique que le Canada ait connu.

Qu'on me comprenne bien. Loin de moi l'intention de prêter aux tenants du pavillon rouge des motifs ignobles. Leur cause leur tient à cœur. Ils s'y sont voués corps et âme. En somme, n'est-ce pas nous, de ce côté-ci, qui avons mis l'affaire sur le tapis en soulevant, au moyen d'une résolution du gouvernement, la question du drapeau? Non, je ne reproche rien à ceux qui sont prêts à combattre pour le pavillon rouge, mais j'abonde dans le sens des Canadiens qui soutiennent qu'une autre poussée jusqu'au bord de l'abîme est précisément ce dont notre pays a besoin.

Hélas, tout ceci a prouvé une chose: le débat sur le drapeau a, sans l'ombre d'un doute, démenti les Canadiens qui prétendent que, en tant que peuple, nous ne voulons plus nous examiner, nous ne voulons plus nous intéresser à notre caractère canadien. Il faut oublier le passé pour déclarer que la question du caractère canadien, des objectifs canadiens, du rôle du Canada et du destin de notre pays ne touche pas profondément les Canadiens.

D'aucuns disent qu'il est vain et dépassé de parler de nationalisme canadien à notre époque de collaboration internationale. Plusieurs de nos savants et de nos intellectuels éminents ont vigoureusement défendu cette thèse.

Qu'il me soit permis de citer les paroles d'un homme qui mérite un grand respect, le professeur Frank Underhill.

> De quelque côté que nous nous tournions, je crois que nous nous dirigeons vers un nationalisme plutôt étroit, mesquin et teinté de l'esprit de clocher.

Il est vrai que le professeur Underhill a exprimé ce sentiment en l'associant à l'appréhension d'une main-mise étrangère. Mais il me semble que son affirmation ne s'applique pas moins en l'occurrence. Je m'attends qu'après beaucoup d'émoi cette question du drapeau trouve sa solution. Nous aurons probablement un drapeau distinctif. Je crois que, pendant que le problème est en train de se résoudre, et sans tenir compte du résultat, les Canadiens ont encore une fois fait savoir à leurs dirigeants politiques qu'ils souhaitent une politique de nationalisme éclairé.

Tout débat politique sur le plan du nationalisme, surtout du nationalisme canadien, met immédiatement l'homme politique en butte au ridicule. Son activité est regardée comme s'inspirant d'un cynique opportunisme politique et on l'accuse de succomber à l'irrésistible tentation de s'emparer d'une arme bien trempée par la tradition pour s'assurer de nombreux avantages politiques.

Selon le principe qui veut voir dans l'attaque la meilleure façon de se défendre, je dirai que le refrain que reprennent constamment bon nombre des commentateurs de la scène politique canadienne est teinté d'une suffisance répugnante, d'une vanité qui consiste à s'identifier avec la sagesse conventionnelle de l'élite intellectuelle, à souscrire à l'opinion des gens éclairés. Il faudra trouver une réponse sur un plan mieux défini et donner une orientation plus précise au nationalisme canadien. Si jamais on trouve une solution, elle se situera sans doute entre les deux extrêmes. Ce qui importe, c'est de la rechercher. Le problème que pose le choix du drapeau n'est qu'une autre rançon que nous, les Canadiens, devons verser pour être ce que nous sommes, un autre pas hésitant que nous faisons prudemment, en tâtonnant, pour trouver un objectif vraiment national.

Parmi les nombreux Canadiens qui sont prêts à faire ce pas, n'y a-t-il pas aussi ceux qui voudraient bien savoir où ils vont? Mais les Canadiens qui ne sont pas encore prêts à s'avancer ainsi, doivent d'autant plus avoir le désir de connaître le but vers lequel les mènera cette initiative.

Pouvons-nous critiquer ceux qui doivent renoncer à un objet qu'ils chérissent et qui veulent savoir ce qui le remplacera? Dire qu'il sera remplacé par un symbole distinctif, soit trois feuilles d'érable sur fond blanc et bordé de bleu constitue une réponse trop superficielle. S'il faut adopter un nouveau drapeau, donnons une idée générale de sa nouveauté et de sa signification fondamentale. Nombreux sont ceux qui reconnaîtront facilement que les Canadiens qui s'opposent encore à l'adoption de cette résolution l'accepteraient s'ils étaient au courant des véritables éléments du nouveau drapeau.

Notre circonspection qui se manifeste à l'occasion de ce problème me rappelle le raisonnement du professeur Kilborn dans son ouvrage intitulé «The Firebrand» qu'il semble avoir conçu après coup. La seule rébellion armée du pays au début du XIX[e] siècle qui a connu de cuisantes défaites a laissé une empreinte indélébile sur le caractère du Canadien. C'est la thèse du professeur Kilborn que je trouve très intéressante. Cela, prétend-il, a fait de nous un peuple circonspect, méfiant de tout appel aux émotions, résolu à régler ses problèmes par le moyen plus sûr du compromis pragmatique. Pas de déclarations retentissantes pour nous, pas de protestations sonores de fidélité et d'allégeance.

Le projet de résolution à l'étude ne s'écarte-t-il pas quelque peu du pacte que nous avons conclu entre nous? Cette résolution irait carrément à l'encontre de ce patrimoine historique et lui porterait un défi. Le problème ne saurait être résolu non plus, comme certains le croient malheureusement, grâce à l'ancienne méthode. Nous abordons hardiment l'examen d'une question inscrite au *Feuilleton* qui ne se prête pas à la façon de procéder typiquement canadienne. L'usage trop servile du compromis a causé une amère déception aux Canadiens. Comme un cataplasme appliqué trop à la hâte, la blessure mal soignée guérit tant bien que mal. Je n'exalte pas les vertus d'une sensiblerie de mauvais aloi, mais je souligne plutôt la nécessité de considérer ce débat sur le drapeau dans le cadre des nombreux autres problèmes qui se posent pour notre pays; problèmes dont nous avons maintenant conscience au moins; problèmes qui subissent trop souvent le vieux traitement canadien, qui consiste à les enfouir dans notre subconscient en espérant malgré tout qu'ils se dissiperont. Ces difficultés n'ont pas disparu. Elles se sont aggravées et nous devons maintenant en prendre conscience contre notre gré. Il serait dangereux de les refouler au fond de notre âme nationale.

Quelles sont ces grandes difficultés et ces circonstances qui se rattachent si intimement à cette question d'un drapeau distinctif? Nous savons qu'aucun pays industriel moderne n'a jamais permis, comme le nôtre, qu'une si forte proportion de son industrie tombe entre les mains étrangères. Cela comprend nos ressources naturelles, que possèdent dans une mesure effarante des non-résidents—genre de propriété cédée à l'étranger qui, à toutes fins pratiques, est irrécupérable. En partant du principe que les Canadiens chérissent leur indépendance, oserons-nous nous leurrer en prétendant que de pareils événements n'ont pas imposé de grandes restrictions à notre indépendance? Qu'ils ont entamé et entameront notre souveraineté? Qu'ils constituent une pression constante qui nous incite de plus en plus à une assimilation économique et politique avec nos voisins du Sud?

Chose frappante au sujet de cette question du drapeau, c'est qu'elle a fait ressortir l'amère ironie de la situation. Par exemple, il est ironique de penser que nous deviendrons tellement absorbés dans nos querrelles intestines, dans les ressentiments que nous nourrissons—ressentiments qui sont invariablement la conséquence de l'application de l'ancien traitement canadien—que nous ne

[M. Munro.]

verrons pas la véritable menace à l'endroit de notre souveraineté, la menace de la domination étrangère. Je crains que ce genre de réaction ne s'alimente à la source de notre légitime désir de donner libre cours à notre dépit collectif. Nous nous trouvons dans la même situation que le mari qui bat sa femme. Il maltraite les siens parce que le patron lui a donné du fil à retordre; mais il ne change pas d'emploi.

Une autre chose assez amère, c'est qu'on cherche à embrouiller la question afin de convaincre les Canadiens que toute manifestation de nationalisme de leur part est l'expansion primitive et tardive d'un peuple arriéré. Nous estimons occuper un rang si élevé dans la hiérarchie des nations émancipées qu'une pareille observation blesse surtout notre amour-propre. Il ne serait pas inexact de dire que cette proposition a rencontré une approbation assez générale dans notre pays à l'heure actuelle. La chose la plus regrettable c'est qu'elle est bien peu fondée. L'ironie de l'implication c'est que ses protagonistes les plus enthousiastes semblent se trouver parmi nos dirigeants de sociétés et nos violents intellectuels de droite. Ils ont enfin trouvé un sentiment auquel ils peuvent tous se rallier avec, paraît-il, un enthousiasme égal. L'aspect blessant de cette ironie particulière tient au fait que le sentiment commun devrait être celui-là même qui saperait les aspirations nationales que certains Canadiens peuvent être finalement prêts à exprimer. Dans ce contexte je ne puis rien faire de mieux, à mon avis, que de rapporter les pensées que Michael Barkway exprimait sur le sujet il y a quelques années, alors qu'il entreprit de traiter du problème:

> L'un, (argument) c'est l'attitude de réalisme émancipé qui affirme qu'à notre époque nucléaire la notion d'indépendance nationale est démodée et que, par conséquent, le Canada ne devrait pas se soucier de préserver son indépendance à l'égard des États-Unis. Qu'il suffise de dire de cet ingénieux exercice de sémantique, que le principe, quelle que soit la vérité qu'il renferme, est également creux, et que la conclusion n'en découle pas logiquement. Il est vrai que l'interdépendance croissante du monde à l'âge nucléaire impose des limites accrues à la souveraineté de toutes les nations. Mais les chances de faire accepter universellement ces limites ne seront pas augmentées, mais réduites, si le Canada abandonne son indépendance en faveur de l'un des États supranationaux.
>
> La même atteinte à la logique infirme l'argument quand il est présenté dans sa forme alternative sous le couvert d'un idéalisme supérieur. Sous cette forme le principe veut que les barrières nationales fassent place à une collectivité universelle de l'homme et à un gouvernement mondial. Sa conclusion erronée c'est que le Canada doit hâter «la venue du Messie» en sacrifiant son indépendance, non à une autorité mondiale, mais à un État supranational qui, par hasard, est très puissant, très riche et très proche. Cela ne fait que confondre l'absorption du Canada par les États-Unis avec un éventuel royaume de Dieu où tous les agneaux seront aimés de tous les lions et où il ne fera jamais nuit.

Il disait encore:

> Je ne voudrais pas insister outre mesure sur la confusion manifeste qui entoure des points aussi élémentaires, mais la pensée des Canadiens est si confuse sur la question de l'indépendance qu'on ne peut se permettre de la passer sous silence. Nos déclarations n'auront de sens que le jour où nous nous débarrasserons du pseudo-concept selon lequel il est vaguement immoral de préconiser l'indépendance du Canada.

Un peu plus loin, M. Barkway rappelle la prédiction faite, il y a nombre d'années, par Henri Bourassa. D'après ce dernier, si jamais un mouvement d'annexion était lancé au Canada, il serait l'œuvre des «impérialistes de Toronto». Ce genre d'arguments nous fait penser à l'opinion émise par Douglas V. LePan. Dans un de ses écrits, M. LePan déclarait que les Canadiens sont prêts à payer un certain prix pour sauvegarder leur liberté, mais qu'il y avait une limite aux sacrifices qu'ils étaient disposés à faire. Il rappelait le volte-face de certains signataires du manifeste d'annexion de 1849 dont bon nombre avaient été parmi les plus ardents défenseurs de la souveraineté canadienne et qui s'étaient soudainement montrés fort désireux d'échanger leur liberté contre l'union avec les États-Unis.

Le troisième aspect ironique du présent débat sur le drapeau, ce sont les critiques adressées au premier ministre à qui l'on reproche d'avoir très mal choisi le moment où il a présenté son projet de résolution.

Et quand donc aurions-nous pu trouver un moment plus propice? Je vous le demande. Il y a une dizaine ou même une vingtaine d'années? Assurément non. A cette époque, nous avions encore le béguin pour le Royaume-Uni, résultant des liens étroits noués au cours de la Seconde Guerre mondiale et durant les nombreuses années qui ont suivi. Ç'aurait été un quasi-désastre que de présenter cette résolution à cette époque-là.

A ceux qui soutiennent que la présentation de la résolution était prématurée, je réponds: aurait-il mieux valu attendre encore dix ans? Je ne le crois pas. Si l'on veut bien me permettre de reprendre la remarque faite par le chef du Nouveau parti démocratique, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), il me semble que, dans dix ans, le drapeau canadien qui nous conviendra le mieux consistera en «un emblème portant un castor entre les griffes avides d'un aigle». Si, à ce moment-là, on nous présentait une résolution comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui, ne serait-elle pas un objet

de risée générale bien légitime et bien méritée?

Même à l'heure actuelle, le simple fait que bon nombre de ceux qui s'opposent à la présente résolution se résignent à leur sort constitue un mauvais présage. Si la discussion en cours sur une résolution comme celle-ci s'effectue dans une atmosphère relativement calme, cela peut indiquer que bon nombre de Canadiens ne la considèrent pas comme une mesure audacieuse dans le contexte de la conscience canadienne, mais comme une acceptation paisible fondée sur le sentiment que, de toute façon, le problème n'a pas tellement d'importance. Quelle ironie que les Canadiens soient déterminés à adopter une mesure, considérée comme inévitable depuis de nombreuses années, seulement lorsque celle-ci est dépouillée d'une bonne partie de sa signification!

Si l'on a songé à doter le Canada d'un drapeau distinctif avec l'espoir, notamment, de stimuler notre fierté nationale, on peut se demander s'il n'est pas trop tard pour le faire. N'existe-t-il pas aussi au Canada une autre discussion qui soulève beaucoup de passion et qui oppose le fédéralisme au régionalisme? En ce moment même, n'y a-t-il pas beaucoup de Canadiens qui se demandent avec anxiété si les demandes croissantes des provinces à l'égard des domaines de juridiction ne compromettent pas la vigueur du gouvernement fédéral? On ne peut s'empêcher de se demander si les provinces qui demandent plus d'autonomie ne montrent pas tout simplement un certain instinct de la survivance qui nous commande de sortir d'un édifice en flammes quand il en est encore temps.

Peut-être que la raison des aspirations exprimées aujourd'hui, qui sont plutôt de nature paroissiale ou provinciale, s'apparente au sentiment du propriétaire dont la maison est surchargée de dettes. Pourquoi dépenser de l'énergie inutilement pour élaborer de grandes modifications? N'est-il pas plus pratique d'en construire une nouvelle de bout en bout? Peut-être que je suis un peu trop pessimiste. J'espère et je souhaite qu'il en est ainsi.

Pour ma part, j'approuve de tout cœur la résolution sans amendement. Je respecte et j'admire le premier ministre de l'avoir présentée en ce moment. Je l'appuie pour ce qu'elle signifie encore plus que pour ce qu'elle est.

**M. Enns:** L'honorable député permettrait-il une question, avant qu'expire son temps de parole?

**M. Munro:** Volontiers.

**M. Enns:** Au cours de ses doctes observations, que nous avons écoutées avec beaucoup d'attention de ce côté-ci de la Chambre, il a déclaré que le temps était tout désigné pour amorcer le débat sur un drapeau et a demandé pourquoi renvoyer ce débat à dix ans. Personne n'a exprimé l'avis de le remettre à un avenir si élogné mais plutôt à seulement quelques mois. Pourquoi alors l'honorable député a-t-il dit cela?

**M. Munro:** Quand on parle de l'histoire du Canada dans son ensemble, on pense en fonction d'années. Quand on parle d'une période de temps convenable, on entend assurément cette année ou l'année prochaine. On ne songe nullement à deux ou trois semaines ni a deux ou trois mois. De fait, nous avons déjà été trop longtemps sans drapeau, ce qui a nui, à mon sens, à la réalisation de nos aspirations nationales. Tout ce que je tenais à signaler, c'est qu'aujourd'hui le moment est aussi propice qu'en tout autre temps, s'il n'est pas déjà trop tard.

**M. K. H. More (Regina-City):** Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à bien préciser que, peu importe les circonstances, j'aurais voulu prendre la parole sur une question aussi importante pour le Canada et son avenir. Le fait que nous soyons rendus au mois d'août et que nous n'ayons pas encore eu notre congé ordinaire ne change rien à mon point de vue. Cela ne change pas non plus mon désir de m'acquitter du devoir que m'ont confié, je pense, les habitants de ma circonscription.

J'ai dû lutter contre des maladies graves et essuyer des revers économiques pour faire mon chemin dans la vie et, certaines années, je n'ai pas eu de congé. Je les ai sacrifiés pour relever les défis qui se posaient. Comme tout particulier, je crois que le Parlement et la population du Canada ont un défi à relever dans ce débat sur le drapeau; je sacrifie tout espoir de congé et je ne veux critiquer personne pour avoir à sacrifier un congé afin que le débat puisse avoir lieu au Parlement, car c'est pour cela que le Parlement existe.

Loin de moi l'intention de déprécier ceux qui ont déjà pris part au débat et certains députés de l'autre côté de la Chambre ont déjà pris la parole. Je compte exposer pourquoi, à mon point de vue, ce débat a lieu maintenant et dire ce que je pense de l'erreur grave commise par le premier ministre en faisant tenir ce débat maintenant et en nous obligeant à le compléter de la façon dictatoriale que l'on sait. Je pense qu'il s'agit là d'une critique sérieuse. Certains diffèrent d'opinion avec moi et félicitent le premier ministre d'avoir soulevé la question, mais je crois quand même pouvoir formuler des cri-

tiques valables sur ce qu'il a fait en présentant la question et en l'imposant au Parlement de cette façon. J'espère qu'on voudra bien écouter les critiques que j'expose sans arrière-pensée.

Le débat en cours a été amorcé par une motion proposée par le premier ministre. Cette motion, au début, ne comportait qu'une partie, mais depuis, on l'a divisée en deux. Voici la motion dont la Chambre est maintenant saisie:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Je sais que la question présentement à l'étude est la proposition d'amendement du chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Monsieur l'Orateur, la légèreté des propos que j'entends de l'autre côté m'indique l'attitude que plusieurs députés d'en face adoptent, ce qui consiste à garder le silence. Ils n'utilisent pas le Parlement aux fins pour lesquelles il a été constitué et déconsidèrent ceux qui estiment de leur devoir de prendre part au débat.

Dans toute mon expérience parlementaire ou au cours de mes lectures d'ouvrages portant sur l'histoire parlementaire du Canada, je n'ai vu de proposition sérieuse traitant non pas de la situation économique de notre pays ou d'autres questions qu'on peut juger après mûre réflexion, mais d'une question faisant appel aux émotions et se rapportant aux antécédents des peuples qui se sont unis pour former la Confédération, qui ait été proposée d'une façon aussi arbitraire que l'a fait le premier ministre (M. Pearson) lorsqu'il a présenté sa résolution. Le premier ministre et ceux qui parlent au nom du gouvernement soutiennent que le parti libéral a reçu un mandat du peuple canadien. Où et quand ce mandat lui a-t-il été donné? J'ai pris part à quatre campagnes électorales en ces dernières années. Si un mandat avait été nécessaire, il aurait découlé de la façon dont le parti libéral s'est adressé au peuple durant les élections générales de 1962 et celles de 1963.

Dans ces deux campagnes électorales, les libéraux ont tout fait pour empêcher que je sois élu. Des ministres sont venus dans ma circonscription. Ils y sont venus entre les élections et sont revenus durant la campagne électorale de 1963. Les résultats n'ont pas été brillants. Cela a été très réconfortant pour moi, car j'habitais cette collectivité depuis plus de 30 ans. Les résultats étaient évidemment en ma faveur. Étant donné les circonstances de la campagne électorale, je dois dire en toute humilité que je suis flatté de ce que la collectivité que j'ai habitée pendant si longtemps ait jugé bon de m'accorder son appui. Le parti libéral n'y est pour rien. Il a rallié ses forces au palier fédéral. Il devait remporter la victoire à Regina-City. Toutes leurs forces y étaient et pourtant aucun membre du parti libéral n'a indiqué, durant la campagne électorale, que son parti préconisait un nouveau drapeau canadien distinctif ne renfermant aucun emblème rappelant le passé. Ils n'ont jamais dit que, s'ils avaient la majorité, ils présenteraient une mesure tendant à adopter un drapeau distinctif. Le candidat libéral dans la circonscription n'a jamais mentionné la chose et n'a jamais donné à entendre quoi que ce soit à ce sujet aux électeurs. Il y a d'autres circonscriptions au Canada où le premier ministre et des ministres ont pris la parole et où ils n'ont jamais dit que l'adoption d'un drapeau national distinctif était un des principaux articles du programme de leur parti. Ils n'ont pas dit que l'une des principales mesures que le Parlement devait étudier au cours d'une session, sans tenir compte de la période de la session, serait celle du drapeau distinctif. Il est impossible de nier ce que j'ai dit.

Il est également inexplicable que le discours du trône, qui devait proclamer les 60 grands jours de décision pendant lesquels tout ce que le parti libéral avait promis aux électeurs devait être réalisé, n'ait pas mentionné que le drapeau devait être présenté à cette session-ci du Parlement. Cela avait encouragé ceux qui étaient en faveur du pavillon rouge du Canada. Comme l'a signalé *The Legionary*, on avait donné l'espoir aux membres de la Légion que cette question ne serait pas mêlée tout à coup à la politique et à l'action partisane. Pourquoi le premier ministre a-t-il changé d'avis? Qu'est-ce qui a provoqué cette hâte subite? Qu'est-ce qui l'a forcé à en faire une question importante au cours de la présente session et à bouleverser complètement les affaires du Parlement? Nous aimerions le savoir. Et je crois que les Canadiens aimeraient le savoir aussi.

Je me demande si c'est à cause des extrémistes du Québec. Je me demande si telle est la raison. Je dis cela, car le ministre d'État (M. Dupuis) y a fait allusion dans un discours. Je regrette qu'il ait quitté la Chambre, parce que je n'aime pas invoquer les propos d'autres députés en leur absence. J'espère que l'honorable représentant va m'excuser. Le ministre d'État a prononcé, hors de la Chambre, un discours au sujet du drapeau où il a félicité le premier ministre de son courage. Je n'ai pas l'intention de le citer, mais libre à lui de me reprendre si

j'interprète mal ses propos. Il a dit: finissons-en avec cette histoire; une fois que nous aurons le nouveau drapeau distinctif que le premier ministre a présenté au Parlement, nous n'entendrons plus parler d'extrémisme au Québec; nous allons mettre le holà aux saboteurs, aux plastiqueurs, aux fauteurs de troubles. Quelle absurdité que de prétendre qu'un nouveau drapeau, qu'une pièce de tissu, va mettre ces gens-là à leur place! Est-ce là l'explication du soudain changement? Le premier ministre passait pour un homme d'un jugement sûr, et je ne mets pas en doute les services qu'il a rendus au Canada. Comment se fait-il qu'il ait si brusquement changé de caractère? Sur quoi se fonde-t-il pour nous lancer son défi, cette session-ci, et nous sommer de faire telle chose, sinon, gare à nous? Que lui est-il arrivé? Si l'explication est celle qu'on a fournie, eh bien, c'est le comble du ridicule. On ne choisit pas le drapeau d'un pays en s'appuyant sur une situation pareille. Le problème ne paraît pas sans profondeur, et ce n'est pas du jour au lendemain qu'on va réussir à apaiser les sentiments très aigus des extrémistes.

Est-ce bien le message que le ministre d'État pense faire accepter par le peuple du Canada comme exposant la véritable raison pour laquelle la question du drapeau est soumise au Parlement? Non, mes amis, je ne l'accepterai pas, et mon courrier indique que des centaines de milliers de gens au Canada ne l'acceptent pas non plus. Je suis né, j'ai été élevé au Canada. J'y ai vécu plus d'un demi-siècle. J'ai passé ma jeunesse dans une petite ville de l'Ouest. Ma famille et moi, nous sommes profondément ancrés au Canada. Ma famille comptait parmi les pionniers de l'Ouest. Nous avons vécu dans une collectivité de la Saskatchewan où il n'y avait pas grand service public et qui manquait beaucoup de ces commodités dont nous jouissons aujourd'hui. Nous vivions dans une collectivité mixte. L'élément prédominant était protestant. Il n'y avait que deux églises, l'une méthodiste, l'autre presbytérienne. Il y avait bien certaines familles catholiques, pas beaucoup, mais je me rappelle très bien deux d'entre elles, car nous étions assez amis et jouions ensemble. Il y avait aussi une famille juive et une famille chinoise. Ni le séparatisme, ni les préjugés n'y posaient de problème. Parfois, certains se joignaient à nous dans nos églises, parce qu'ils étaient chrétiens et que le message du christianisme, de quelque source qu'il vienne, les touchait. Ils n'avaient pas leur propre église et les transports étaient difficiles. En certaines occasions, ils se joignaient à nous.

[M. More.]

Je me souviens bien quand j'étais jeune d'avoir assisté aux fêtes orangistes le 12 juillet. Je me souviens que je ne comprenais pas certains orateurs venus de l'Ontario. Je ne pouvais pas comprendre comment un Canadien pouvait dire de pareilles choses au sujet d'autres Canadiens. C'était particulièrement embarrassant lorsque j'étais jeune et que je n'avais pas encore des opinions bien arrêtées, car nous avions amené une des familles catholiques à ces fêtes. Elle était venue volontiers, car toute la localité y participait. En dépit de ces discours, il n'existait aucun préjugé dans cette localité. Je suis heureux de constater qu'ils se sont atténués ici. Peut-être à cause de ces discours, je peux comprendre les sentiments de mes compatriotes de langue française. Ces sentiments n'ont jamais été exprimés à ma famille et j'espère que jamais personne ne les exprimera. Nous voulons tous être Canadiens et nous entendre entre nous, mais si le ministre d'État a raison et que ce drapeau soit destiné à apaiser un élément extrémiste, c'est une honte qu'il soit imposé au Parlement, peu importe par quel parti.

Du plus loin qu'il m'en souvienne, le Canada n'a eu qu'un seul drapeau, le pavillon rouge. J'ai grandi sous ce drapeau. Il flottait sur tous les immeubles de ma petite ville lorsque l'occasion l'exigeait. Je l'ai vu arboré d'un bout à l'autre du Caanda et je n'ai jamais eu conscience qu'on puisse penser que le Canada n'avait pas de drapeau.

Aujourd'hui, lorsque je vois les efforts du gouvernement, je me demande ce qu'il considère comme les desseins et les objectifs du Canada et à quel point il s'est écarté du but initial des Pères de la Confédération. J'ai écouté avec un vif intérêt le jeune député qui vient de parler. Il a déprécié les efforts de ceux d'entre nous qui veulent préserver une part de nos traditions pour les perpétuer dans l'avenir.

Je suis entré activement dans la vie publique, à titre de candidat, tard dans la vie. Je dois dire que j'ai été militant tout au long de ma vie, car j'ai été élevé en considérant que cela faisait partie de mon devoir, mais en 1957 on m'a lancé un défi, alors je me suis porté candidat et suis entré dans la vie publique. Ce n'était certes pas dans l'intention de siéger dans une législature où je prendrais une part active ou passive à la destruction des objectifs et des desseins des Pères de la Confédération et de la nation que nous avons édifiée pendant 97 ans. Car cette tendance semble être celle que suit le gouvernement actuel. J'ai l'intention dès maintenant, tout au début, sur cette question du drapeau, de lutter de toutes mes forces non pas parce que j'estime qu'il faut garder à tout prix un drapeau mais parce que

j'estime qu'il faut conserver le Canada à tout prix. L'intention des Pères de la Confédération devrait régner dans tous nos cœurs, devrait constituer le but de nos efforts et l'objet que nous devrions tenter honnêtement de réaliser.

Aucun symbole superficiel, un morceau de tissu ou autre chose du genre, ne contribuera à l'édification de notre noble nation si la compréhension ne règne pas dans nos cœurs, exempte de tous préjugés, et si nous ne tendons pas vers un unique objectif, que nous soyons d'origine française, irlandaise, britannique, ukrainienne ou autre. Nous devrions avoir un objectif en vue: travailler à édifier une nation nouvelle qui accroîtra le respect de l'individu et la liberté dont il a joui et jouit encore sous le drapeau actuel.

Un symbole devrait exprimer fermement la détermination des Canadiens d'atteindre un objectif commun. Cette détermination existe dans le cœur des Canadiens, je le sais, car je les ai rencontrés, je leur ai parlé amicalement des problèmes qui nous font face. Elle existe, mais elle sera détruite en grande partie par la mise en œuvre de cette résolution que le premier ministre a arbitrairement imposée au Parlement, disant que, si celui-ci refusait de l'approuver, il y aurait des élections.

Je crois avoir prouvé sans l'ombre d'un doute, sans crainte d'être contredit par les membres du gouvernement, que le parti libéral, au cours des campagnes de 1962 et 1963, n'a jamais présenté, de façon à impressionner les Canadiens partout au pays, un programme mettant en lumière ce nouveau drapeau. Il a offert dans tout le Canada d'autres choses que les Canadiens ont compris et, bien que le parti libéral n'ait pas obtenu la majorité des voix ou remporté la majorité des sièges, des propositions semblables ont été faites par d'autres partis dont les votes réunis indiquaient que la majorité des gens les appuyaient.

Je me souviens, notamment, que le parti libéral s'est engagé à tenter sans tarder de négocier avec les États-Unis un moyen de nous libérer de nos engagements relatifs aux armes nucléaires, de retirer les armes nucléaires du territoire canadien et des opérations militaires du Canada, à tous les niveaux. Il s'agit d'un article du programme que le parti a présenté aux Canadiens de toutes les parties du pays et qui a reçu l'appui de la majorité de la population. Le gouvernement devrait s'occuper dès maintenant de ce problème afin de respecter ses engagements envers la population canadienne.

Le parti libéral se fait fort de critiquer d'autres gouvernements et d'autres personnes qui ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris, à son avis, mais il n'a jamais trouvé ou déposé à la Chambre une preuve quelconque attestant ces engagements. Il est honteux que le gouvernement retarde de remplir les engagements qu'il a pris à l'égard de la population canadienne. S'il est un article prioritaire du programme du parti libéral qui lui a acquis des suffrages lors des élections de 1963, c'est bien l'article visant la négociation d'un moyen de nous libérer de nos présumés engagements en matière d'armes nucléaires. Toutefois, d'après les réponses aux questions posées à l'appel de l'ordre du jour, nous savons qu'aucune négociation n'est en cours et que le gouvernement ne prend, à l'heure actuelle, aucune disposition à cet égard.

Quant aux priorités, nous sommes engagés dans un débat sur le drapeau, bien que le gouvernement n'ait reçu aucun mandat de la population à ce sujet. Le parti libéral, au cours de sa campagne, n'avait indiqué en rien cette initiative à laquelle il accorde aujourd'hui une telle priorité. Et maintenant, on veut nous imposer de force une décision à ce sujet. Vous souriez là-bas, mais c'est un fait indéniable. Je doute que vous ayez affirmé aux gens de votre circonscription que votre programme électoral visait à faire disparaître le pavillon rouge canadien au bout de deux ans et à lui substituer l'emblème dont il s'agit ici.

Mon préopinant a évoqué des remarques faites il y a quelque temps par un certain écrivain, au sujet d'une domination étrangère. Nous l'avons, cette domination étrangère, puisque nous avons accepté de nous doter d'armes nucléaires à la demande des États-Unis. Je ne puis comprendre l'hypocrisie et l'ineptie dont on fait preuve en cette matière. Le ministre d'État a peut-être dit la vérité et je pense que la population canadienne devrait être renseignée.

J'irai plus loin: il ne peut y avoir qu'une raison pour laquelle le premier ministre exige un vote décisif sur la question du drapeau. Il veut se servir de ce prétexte pour nous lancer sur une fausse piste, pour tâcher de faire oublier aux Canadiens que les 60 jours de décision des libéraux ont abouti à 120 autres jours, au cours desquels presque toutes leurs décisions ont été repoussées, non pas par les Canadiens, mais par le gouvernement lui-même, parce qu'il les avait prises avec précipitation et sans examiner leurs conséquences possibles. A mon avis, il faudra sans doute, avec le temps, apporter certaines modifications au drapeau national distinctif que nous avons depuis plus de soixante-quinze ans. Mais je

pense que ces modifications s'imposeront non par des coulages habilement provoqués, mais grâce à une évolution naturelle.

Je reçois énormément de courrier au sujet de cette question—j'ai reçu plus de 1,700 lettres là-dessus, sans compter le flot de documents de coulisse que tous les députés reçoivent sur divers sujets.

Parmi toutes les personnes qui m'ont écrit, sept seulement préconisaient l'abandon du pavillon rouge du Canada. Treize préféraient l'Union Jack. Toutes les autres demandaient la rétention du pavillon rouge du Canada, drapeau qui, toute leur vie, fut leur et qui a été reconnu comme drapeau canadien distinctif en trois occasions. Bien que toute cette correspondance ne reflète pas l'avis de chacun de mes commettants, je suis sûr que M. Gallup considérerait qu'elle est le baromètre infaillible de l'opinion publique, du moins dans ma circonscription. Cette avalanche tient peut-être au fait que le premier ministre n'a pas nettement précisé à la population, au cours de la dernière campagne électorale, qu'il s'agissait là d'un élément de son programme. Peut-être la population a-t-elle été surprise et n'était-elle pas prête à cette confrontation. Je n'en sais rien.

Donner lecture de certaines de ces lettres prendrait beaucoup de temps. J'ai écouté bien des discours prononcés à la Chambre et j'ai entendu d'autres députés nous lire les lettres qu'ils avaient reçues. Tout ce que je crois devoir dire à cet égard, c'est qu'il m'en est parvenu de femmes de soldats, de mères dont les fils sont tombés sur le champ de bataille, de femmes qui avaient perdu, non seulement leurs fils, mais aussi leurs maris. Et la note qui se répétait dans tous ces messages était: «Je vous prie de défendre notre drapeau, qui est le seul souvenir qui nous reste des sacrifices consentis par les membres de notre famille au cours de deux guerres mondiales». Je trouve honteux que ceux qui tâchent d'imposer leur volonté à propos du drapeau, cherchent à avilir l'opinion de ceux qui ne partagent pas leur sentiment. Pareille chose indique la faiblesse de la thèse préconisée par ceux qui prétendent que la plupart des Canadiens souhaitent un nouveau drapeau ne se rattachant à aucune de nos traditions. Je ne puis comprendre que quelqu'un prenne part au débat si ses propositions sont négatives au point de n'être qu'une critique des adversaires dont les idées ne correspondent pas aux siennes. Il me semble qu'il faudra bien des années pour effacer les caricatures qu'on a faites de la Légion canadienne parce qu'elle a exprimé son opinion dans l'affaire du drapeau. A mon avis, il est inconvenant de s'amuser aux dépens de personnes qui ont fait des sacrifices et qui étaient prêtes à donner leur vie. Des gens qui ont honnêtement fait connaître leur opinion au gouvernement ne devraient pas être ridiculisés dans une caricature comme celle qu'a publiée le *Citizen* au sujet de la position prise à ce sujet par la Légion. On devrait avoir honte de se moquer des lettres envoyées de bonne foi par des personnes honnêtes qui ont perdu un parent à la guerre et qui désirent conserver le pavillon rouge du Canada pour cette raison-là. On peut différer d'opinion avec elles, mais si elles expriment sincèrement leur opinion, on ne devrait pas les railler.

[M. More.]

**Une voix:** Qui les raille?

**M. More:** On l'a fait ici même.

**Une voix:** Balivernes.

**M. More:** Oui. Si l'honorable député veut faire un discours, qu'il se lève, mais qu'il ne demeure pas silencieux et qu'il ne refuse pas de s'acquitter d'obligations qu'il a contractées envers ses commettants et envers le Parlement. Il s'est présenté plusieurs occasions où les députés d'en face m'ont sermonné sur la conduite à suivre en cette Chambre, mais je parierai ma conduite contre celle de ceux qui ont cherché à me morigéner et à me rappeler à l'ordre. J'avais acquis quelque expérience dans la conduite des affaires et j'avais pris part à des réunions publiques avant d'entrer à la Chambre; je ne me suis pas laissé aller aux interruptions. Je me suis appliqué à écouter les députés tandis qu'ils faisaient valoir leurs arguments en cette enceinte et à prendre en considération ce qu'ils disaient, car je crois que c'est pour cela que la Chambre existe. Je demande uniquement en retour qu'on m'accorde la même considération. Et si l'honorable député, ou d'autres honorables députés, désapprouvent les arguments que j'invoque ou l'attitude que je prends, ils auront du moins un auditoire d'une personne quand ils prendront dûment la parole pour formuler ici leurs propres observations.

Je dis qu'il est honteux pour le pays que l'opinion de ceux qui ont tout donné à leur pays soit vilipendée. Je voudrais aussi dire un mot de l'IODE car cette organisation a rendu des services signalés au pays. Ses membres ont adopté en toute sincérité une attitude qui correspond à leur opinion; il s'agit d'une opinion honnête et sincère qui mérite d'être prise en considération même si elle ne concorde pas avec les vues d'autres Canadiens.

A mon sens, on a manqué de jugement en saisissant la Chambre de cette question à ce moment-ci. Comme le premier ministre a rendu d'éminents services à notre pays, mes critiques s'arrêteront là à son égard. Toutefois, quiconque lui a servi de conseiller, lui a recommandé de trancher seul une question aussi importante que le projet de drapeau à l'étude et l'a incité à imposer son choix au Parlement, l'a placé dans une situation des plus embarrassantes.

Je le répète, j'ai reçu plus de 1,700 lettres personnelles à ce sujet. Je ne prétends pas qu'elles représentent la pensée de mes 65,000 commettants mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour sonder l'opinion de ma circonscription. La Chambre a été saisie de la question du drapeau à une époque où, au Canada, les journaux, la radio et la télévision abondaient en nouvelles sur les explosions de bombes, les morts violentes et la destruction au Québec, au moment où l'on y brûlait un drapeau et où l'on y démolissait un monument érigé à la mémoire d'un de nos personnages historiques.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette résolution, présentée au Parlement au moment même où tout le Canada entendait chaque jour ce message du Québec, n'est pas tombée dans un terrain bien fertile. Dans ces circonstances, un peu partout au Canada, on a vu dans ce geste du premier ministre et du gouvernement—je crois être juste, mais je ne veux pas insister là-dessus—tout simplement un autre geste d'apaisement envers une minorité du Canada, même si cette minorité est l'une des races fondatrices. Je pense que c'est malheureux et peu désirable. Je crois cependant dire la vérité en affirmant que rien de ce qu'on pourra dire ne cachera le fait que les extrémistes ont pris la vedette et donné à la question une immense publicité dans tout le pays. L'action du premier ministre et de son gouvernement n'a pas favorisé l'esprit d'unité que tout le monde désire.

Il me semble qu'un changement semblable ne serait bon que s'il favorise l'unité. Pour commencer, j'invite tous les membres de cette Chambre à extirper de leur cœur tout préjugé et à se mettre au travail en songeant uniquement à édifier un meilleur Canada. Cela fait, le reste se réalisera quand le moment sera venu.

Toutefois, comme cela ne s'est pas fait, comme ce n'est pas le cas, je crois que l'amendement proposé par le chef de l'opposition est la seule façon de résoudre la difficulté; alors, quelle que soit la solution définitive adoptée par le Parlement, elle serait permanente et la population canadienne l'aurait acceptée. J'ai entendu dire ce soir que le gouvernement se doit de faire adopter le drapeau, que c'est pour lui une obligation. Cela rendra-t-il la chose permanente? Conscient des divisions qui déchirent le pays et des voix de milliers et de milliers de personnes, je me demande s'il ne pourrait pas y avoir à la tête du pays, dans un avenir rapproché, un gouvernement qui se sentirait obligé de changer de drapeau. Est-ce la solution que nous voulons à un problème de ce genre? Je ne le crois pas. A mon avis, dans le domaine du cœur et non de l'esprit, dans celui des sentiments et non de la statistique ou de l'argent, une solution, pour être permanente, même si le Parlement intervient, doit être une solution que la population canadienne a déterminée de sa propre voix. A mon sens, cette voix ne peut s'exprimer que dans un référendum.

L'amendement proposé par le chef de l'opposition est ainsi conçu:

> Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

Voilà ce qu'il faut faire pour unifier le pays et adopter un drapeau que les Canadiens accepteront. En vérité, le libellé de l'amendement ne me plaît pas sans réserve. A mon sens, il faudrait plus de précisions. Il faudrait savoir sur quoi portera le plébiscite. J'aimerais donc présenter un sous-amendement. Je propose, appuyé par l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson):

> Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:
>
> «Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:
>
> 1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
>
> 2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
>
> 3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
>
> 4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

A mon sens, monsieur l'Orateur, il aurait été préférable de tenir un plébiscite avant que la question soit soumise au Parlement, afin de connaître les sentiments du peuple au sujet d'un nouveau drapeau. A ce moment-là, le plébiscite n'aurait pas soulevé de passions et n'aurait pas été prétexte à des tirades

politiques ou à des considérations partisanes. On aurait tout simplement demandé: «Êtes-vous en faveur d'un nouveau drapeau canadien?» Mais comme le gouvernement s'est déjà engagé, il est trop tard pour y revenir.

Comme un modèle a déjà été soumis au Parlement, ce dernier ne peut revenir sur sa décision sauf pour ce qui est de tenir un plébiscite. A mon sens, il est important que les questions dont je vous ai donné lecture soient posées par voie de plébiscite, afin de déterminer quel modèle le peuple désire.

**M. l'Orateur suppléant:** Avant qu'expire le temps de l'honorable député—il est presque expiré à l'heure qu'il est—et avant 10 h. 30, j'aimerais lire le sous-amendement proposé par l'honorable député. Il est proposé par l'honorable député de Regina-City (M. More) et appuyé par l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson):

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

«Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?

2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?

3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?

4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

### LES AÉROPORTS—TORONTO—RENCONTRE AU SUJET DU MONOPOLE DU TAXI

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Cet après-midi, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Transports au sujet du monopole quant au service de transport automobile qu'on accorde aux voyageurs, à l'aéroport de Malton, qui vont à Toronto. Le 22 juin, l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam a posé quelques questions au ministre des Transports et, pour ma part, je lui ai posé une question en douze points au sujet des répercussions que ce service à destination et en provenance de l'aéroport de Malton a sur la ville de Toronto. Nos plaintes portaient sur le fait que les taxis ne sont pas autorisés à desservir les voyageurs à destination et en provenance de l'aéroport de Malton, bien que le service exclusif qui existe présentement et qui a directement trait aux fonctions des taxis soit confié à une compagnie qui ne possède aucun taxi, qui ne fournit pas de service de taxi et qui ne détient pas de permis à cette fin.

J'ai soulevé à dessein cette question à cause de la publicité considérable qu'on accorde aujourd'hui à ce sujet dans les journaux de Toronto, soit dans le *Globe and Mail*, le *Telegram* et le *Daily Star*. Ces annonces publicitaires ont été publiées par *Air Terminal Transport Limited*, qui exploite le service exclusif en question. On a rédigé l'annonce de telle façon, avec tant d'inexactitudes et d'insinuations que j'ai considéré que c'était une question de privilège, mais au lieu de soulever la question cet après-midi, j'ai cru devoir la débattre à ce moment-ci.

Cette annonce reproduit les observations que j'ai faites ici le 31 juillet. Je signalais en effet que je ne m'attendais pas à ce qu'on mette à ma disposition un service de transport si j'arrivais à la gare de chemin de fer ou d'autobus d'une ville éloignée ou si la voiture tombait en panne aux portes de la ville, mais je ne vois pas pourquoi une personne qui voyage par avion s'attende d'avoir un tel service à son arrivée. Ceux qui voyagent par avion sont-ils de si rares privilégiés que le gouvernement doive leur assurer un service de taxi dès qu'ils descendent? La société *Air Terminal Transport Limited* a cité assez exactement les observations que j'ai faites le 31 juillet, alors que je signalais que j'avais pris des taxis à Boston, Kansas-City et New-York à diverses reprises, mais elle n'a pas tenu compte du contexte. Comme si je m'étais plaint du service de taxi! Je ne crois pas que la thèse de cette entreprise soit très solide, s'il lui faut ainsi induire en erreur les lecteurs des trois grands journaux de Toronto.

Un autre point intéressant à signaler au sujet de cette annonce publiée dans ces journaux, c'est qu'on y mentionne à quatre reprises le service d'autobus et de limousine, mais que le mot «taxi» n'est pas employé. C'est le mot «taxi» qui est la cause de toutes les plaintes formulées à l'heure actuelle, car aux termes de l'entente secrète conclue entre cette entreprise et le ministère des Transports, sous la direction de l'honorable Léon Balcer, le mot «taxi» est mentionné 11 fois. Nous avons soutenu que lorsque le mot «taxi» revient 11 fois dans un contrat, il doit y avoir un service de taxi. La compagnie se rend compte qu'elle agit

mal en n'utilisant pas de taxis alors que le gouvernement lui a accordé le droit exclusif d'exploiter un service de taxi. Dans l'annonce publiée dans les journaux d'aujourd'hui, la compagnie n'emploie pas le mot «taxi» au sujet de son service; il est question exclusivement d'autobus et de limousines. Elle affirme également qu'elle a conclu, avec le ministère des Transports, une entente qui stipule qu'elle doit fournir un service de transport, 24 heures par jour.

Je tiens à signaler que l'accord n'exige pas du tout ce service, relativement aux transports terrestres. A l'article 10, l'accord stipule:

Que le locataire gardera en nombre suffisant audit aéroport des autobus, limousines et taxis, 24 heures par jour, afin d'assurer le transport des passagers en provenance et à destination dudit aéroport.

Le président de cette compagnie, dans une déclaration faite au *Globe and Mail* de Toronto, à la suite d'une réunion du conseil du township de Toronto, a dit que sa maison s'acquitte du contrat qu'elle a conclu avec le gouvernement fédéral. Je déclare qu'elle ne se conforme pas à l'article 10 selon lequel elle doit maintenir un nombre suffisant d'autobus, de limousines et de taxis. Elle ne se conforme pas non plus à l'article 13 de l'accord qui exige:

Que le concessionnaire devra tenir un registre du nombre de passagers déposés ou pris au dit aéroport dans les autobus, limousines et taxis du concessionnaire et, chaque année, dans les 15 jours qui suivront le 1er jour de décembre, fournir au ministre un rapport certifié par un employé responsable du concessionnaire et donnant le nombre de passagers transportés dans les autobus et limousines dudit concessionnaires et un rapport semblable donnant le nombre de passagers transportés dans les taxis du concessionnaire.

La compagnie ne fait aucune déclaration au sujet du nombre de voyageurs transportés dans les taxis de celui qui les a loués, comme le démontre le fait qu'à ma question du 22 juin, c'est-à-dire lorsque j'ai demandé combien de voyageurs étaient transportés par autobus, par limousine et par taxis, comme l'exige l'article 13, on a répondu, comme on peut le voir à la page 4733 du hansard, en donnant le nombre de voyageurs transportés par autobus et par voiture, mais on n'a absolument rien dit au sujet du transport par taxis. Le président affirme que la compagnie fait honneur à son contrat avec le gouvernement, mais je déclare catégoriquement que la compagnie enfreint continuellement l'article 10 et l'article 13 et que le ministère des Transports n'a pas fait les vérifications nécessaires.

Ils prétendent de plus que l'opposition au monopole actuel est engendré par un entrepreneur de service de taxi qui prétend, à tort, représenter tous les services de taxi de Toronto et qu'une seule compagnie est dissidente. Je déclare à la Chambre qu'en trois occasions différentes, je me suis entretenu avec les représentants de 1,100 chauffeurs de taxi à Toronto, employés par sept entreprises de taxi.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je me vois forcé d'interrompre l'honorable député, car son temps de parole est expiré.

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député, puis-je dire que je serai très heureux de porter ses observations à l'attention du ministre des Transports dès son retour.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10h. 38 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 14 août 1964.**

La séance est ouverte à dix heures et demie.

## BANQUE ET COMMERCE

**M. Pennell** présente le 7e rapport du comité permanent de la banque et du commerce.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il dire à la Chambre si le Secrétaire général des Nations Unies a demandé au Canada d'envoyer des troupes additionnelles à la force des Nations Unies à Chypre et quelle a été la réponse? En outre, pourrait-il nous dire s'il y a du nouveau par suite de la réunion des neuf pays participants avec le Secrétaire général? Voudrait-il aussi profiter de l'occasion pour dire à la Chambre quelles seront, à son avis, les conséquences de la nomination du chef de guérilla, le général Grivas, comme commandant de la garde nationale cypriote, pour les négociations déjà délicates visant à trouver une solution pacifique à la situation de Chypre, étant donné surtout que le commandant des Nations Unies a déjà déclaré que le général Grivas voit d'un très mauvais œil la force de la paix?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, pour le moment, j'aime mieux ne rien dire au sujet de l'observation qu'on prête au général Grivas. Pour ce qui est de la première partie de la question de mon honorable ami, le Canada n'a pas été officiellement invité à fournir des troupes additionnelles, mais le général Thimayya a laissé entendre, je pense, qu'il voudrait que la force des Nations Unies compte le maximum des effectifs prévus dans la résolution du Conseil de sécurité. A l'heure actuelle, le Canada a envoyé 1,125 soldats à Chypre. C'est le contingent le plus important de la force des Nations Unies, à l'exception de celui de la Grande-Bretagne, à peine plus nombreux.

Une réunion des pays participants a eu lieu hier au siège de l'ONU. L'ambassadeur du Canada a exprimé l'opinion du gouvernement canadien, selon laquelle il importe de prendre toutes les mesures possibles pour raffermir l'autorité de la force afin qu'elle soit mieux en mesure d'accomplir sa tâche. D'autres entretiens vont avoir lieu et j'ai bon espoir que le commandant de la force va tenir compte sans tarder de l'attitude adoptée par le Canada.

Par ailleurs, M. Galo Plaza, ancien président de l'Équateur et homme de grande expérience, tant aux Nations Unies qu'ailleurs, retourne à Chypre pour y poursuivre les négociations, comme représentant du Secrétaire général, avec le commandant de la force et les dirigeants cypriotes grecs et turcs. Le Secrétaire général a déclaré publiquement que la force des Nations Unies est munie de pouvoirs assez restreints. A défaut d'une entente au sein du Conseil de sécurité et, en outre, de l'approbation officielle des dirigeants cypriotes, on ne saurait compter forcément sur une extension des pouvoirs de la force. Nous faisons en sorte en ce moment de réitérer nos instances auprès de l'ONU afin qu'on tâche par tous les moyens de permettre à la force d'agir efficacement en vertu de son mandat actuel.

D'après les nouvelles obtenues de notre ambassadeur ce matin, je puis affirmer que le Secrétaire général est résolu à faire appliquer le principe de la liberté de mouvement, comme en fait foi l'échange de notes entre lui-même et le gouvernement de Chypre. A cette fin, M. Galo Plaza et le général Thimayya vont entreprendre des pourparlers avec les autorités voulues.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puis-je poser une question supplémentaire? En raison des mots utilisés et que j'ai notés: on ne saurait compter forcément sur une extension des pouvoirs de la force, devons-nous conclure que c'est une façon diplomatique de dire que ces pouvoirs ne seront pas renforcés? Cette expression en rappelle étrangement une autre: «La conscription au besoin, mais pas forcément la conscription.» Les mots choisis avec tant de circonspection par le ministre signifient-ils que la force va continuer de fonctionner en vertu de pouvoirs insuffisants pour

lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités comme il convient?

**L'hon. M. Martin:** Pouvoirs «insuffisants», j'en conviens, mais on ne saurait prétendre qu'à cause de cette insuffisance les Nations Unies ne jouent pas un rôle très important dans ces circonstances difficiles. Non, mon honorable ami ne doit pas essayer de lire entre les lignes d'un exposé qui a été formulé avec soin. Cela veut simplement dire que nous ne pouvons, ici à la Chambre, nous approprier des pouvoirs qui relèvent du Conseil de sécurité et ne peuvent trouver leur application qu'à la suite d'une entente avec le gouvernement de Chypre. Ces restrictions existent à l'heure actuelle et nous ne résoudrions rien en n'en tenant pas compte. A l'intérieur de ces limites, je crois que mon honorable ami est maintenant au courant de nos intentions.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Pourrais-je poser une question supplémentaire? Étant donné que le Secrétaire général des Nations Unies demande, paraît-il, aux pays participants de fournir des troupes supplémentaires pour maintenir la paix à Chypre, le ministre nous dirait-il si le Parlement sera saisi de cette question avant que le Canada donne suite à cette demande, si elle lui est faite, et si le gouvernement canadien exigera, avant de fournir des troupes supplémentaires, que le mandat de la force de l'ONU soit modifié afin de lui permettre de désarmer les guérilleros?

**L'hon. M. Martin:** Je ne consentirais pas à une telle condition. Il serait peut-être désirable de le faire dans des circonstances normales mais, s'il est impossible d'obtenir cette concession et s'il nous fallait choisir entre faire accepter cette condition ou ne pas contribuer au règlement d'une situation qui exige une force internationale, je ne serais pas disposé à adopter cette attitude, même si elle était la plus facile.

Pour ce qui est de la position du Parlement au sujet de l'augmentation du nombre des militaires canadiens à Chypre, la résolution de la Chambre autorise le gouvernement à fournir jusqu'à 1,200 hommes. S'il fallait dépasser ce chiffre, il va sans dire que la question serait de nouveau soumise à la Chambre. J'ai déjà signalé que le contingent canadien est beaucoup plus nombreux actuellement que celui de n'importe quel autre pays participant, sauf la Grande-Bretagne. Le Secrétaire général et le général Thimayya étudient sans doute la possibilité d'augmenter les contingents des autres pays participants. J'ai même suggéré qu'ils pourraient songer à inclure de nouveaux pays.

**M. Douglas:** Une autre question supplémentaire. Étant donné que c'est le gouvernement de Chypre plutôt que le Conseil de sécurité des Nations Unies qui est à blâmer, le ministre n'est-il pas d'avis que, si des troupes supplémentaires sont demandées pour protéger la population de Chypre, le Canada a au moins le droit de compter sur la collaboration du gouvernement de Chypre pour modifier le mandat de la force de l'Organisation afin de permettre à celle-ci de remplir sa mission?

**L'hon. M. Martin:** Évidemment, le Canada et le monde entier sont en droit de s'attendre à ce qu'on collabore ainsi, mais cela dépend du gouvernement de Chypre et peut-être aussi d'autres gouvernements. Mais je suis persuadé que mon honorable ami n'avait pas l'intention d'écarter, comme il l'a fait si sommairement, l'attitude du Conseil de sécurité. A mon avis, on ne peut pas renforcer les effectifs au delà des 7,000 militaires actuels sans l'approbation du Conseil de sécurité. On peut hésiter à s'adresser au Conseil de sécurité à cause de certaines attitudes que d'autres pays pourraient bien adopter. Je ne dis pas qu'ils adopteraient de telles attitudes, mais il se peut que le Secrétaire général tienne compte de cette éventualité.

**M. Douglas:** Dernière question supplémentaire. Le Conseil de sécurité s'est-il déjà opposé à ce qu'on augmente les pouvoirs de la force des Nations Unies à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Nous parlons, mon honorable ami et moi, de deux choses différentes. Il parle de l'augmentation des pouvoirs et je parlais du renforcement des unités. Non, monsieur l'Orateur, aucun membre du Conseil de sécurité ne s'est opposé publiquement à l'augmentation des pouvoirs de la force, mais il faut remarquer que le Conseil de sécurité n'a pas établi spécifiquement les pouvoirs de la force. On a conféré au Secrétaire général lui-même l'autorisation de négocier la question des pouvoirs dont la force avait besoin.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Les distinctions établies par le ministre, au sujet des restrictions imposées aux pouvoirs de notre Parlement, m'intriguent. Sans doute, le Parlement n'a aucune autorité sur le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'importance de la force, mais le ministre conviendra sûrement que le Canada a été le principal pro-

moteur, initiateur ou catalyseur de cette force de paix et que l'opinion exprimée par le Parlement ces derniers temps, au sujet de ses pouvoirs, devrait influer sur les intéressés.

**L'hon. M. Martin:** Nous sommes entièrement d'accord, l'honorable député et moi, sur le rôle du Parlement quant à la force de paix.

*(Plus tard)*

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui fait suite à celle qui lui a été posée précédemment au sujet de Chypre. Je veux simplement me renseigner. Quels sont les moyens auxquels le ministre peut recourir pour faire savoir au Conseil de sécurité que le Canada désirerait accroître l'effectif de la force des Nations Unies dans l'île ou étendre ses pouvoirs? Sommes-sous sans ressources à cet égard, même si notre contingent est le plus nombreux?

**L'hon. M. Martin:** Je n'affirmerais pas que le Conseil de sécurité s'est désintéressé de notre thèse mais, comme je le disais plus tôt, il n'a jamais examiné la question de l'extension des pouvoirs ni le principe de la liberté de mouvement. Ces questions ont été soulevées lors d'un échange de notes entre le Secrétaire général et le gouvernement de Chypre.

En tout cas, depuis quelque temps le Canada ainsi que d'autres pays, notamment les pays participants, s'efforcent d'améliorer la situation en formulant des instances de concert avec les représentants des Nations Unies et le commandant de la force qui partagent tous en général nos préoccupations à ce sujet. Il existe ces restrictions, mais nous n'en poursuivrons pas moins ces pourparlers. La réunion d'hier a été tenue dans ce dessein, comme celles que nous aurons au cours des prochains jours avec certains pays participants.

**L'hon. M. Churchill:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est allé un peu au-delà de la question posée. De quel moyen dispose-t-il pour entrer directement en contact avec les membres du Conseil de sécurité afin de leur présenter les vues du Parlement?

**L'hon. M. Martin:** Évidemment, monsieur l'Orateur, le gouvernement peut toujours se mettre en contact direct avec tous les pays représentés au Conseil de sécurité, où certaines de ces négociations ont eu lieu et certains appels présentés. Notre ambassadeur aux Nations Unies a l'occasion de participer à des discussions avec ses homologues représentant les membres du conseil de sécurité. A l'heure actuelle, notre ambassadeur s'entretient beaucoup avec les ambassadeurs des pays participants et le Secrétaire général.

**L'hon. M. Churchill:** Une dernière question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien, alors, il n'y a aucune possibilité que le ministre lui-même ait des entretiens personnels avec le Conseil de sécurité et qu'il lui expose son point de vue avec les talents de persuasion qu'on lui connaît.

**L'hon. M. Martin:** Je suis sûr que mon honorable ami n'a pas posé sérieusement cette question car, si la chose avait été possible, le ministre serait allé voir le Conseil de sécurité.

**M. Douglas:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le malentendu n'est pas attribuable en partie aux déclarations qu'il a faites à la Chambre, mercredi, comme en fait foi le hansard à la page 6904, lorsqu'il a mentionné que l'extension des pouvoirs dépendait de deux facteurs: le Conseil de sécurité, au sein duquel le droit de veto existe, et l'approbation du gouvernement de Chypre? C'est pour cette raison qu'on a soulevé ces questions.

**L'hon. M. Martin:** Je ne voudrais pas me défendre, monsieur l'Orateur, mais je ne crois pas que ma déclaration soit la source du malentendu, car toute augmentation des pouvoirs de la force totale ne peut survenir qu'à la suite d'une décision du Conseil de sécurité. Tout accroissement des pouvoirs actuels de la force, sauf en ce qui concerne son effectif, est une question qui est tranchée lors de négociations entre le Secrétaire général et le gouvernement de Chypre.

*(Texte)*

## LE DRAPEAU CANADIEN

### ON S'EN TIENT AU TRIFOLIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre voudrait-il informer la Chambre s'il est toujours résolu à tenir ferme le projet de drapeau trifolié en dépit de l'opposition de certains députés qui se croient encore au XIX$^{e}$ siècle?

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Des discussions se poursuivent présentement sur cette question et le gouvernement a fait connaître sa position.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** A ce propos, j'ai lu avec un vif intérêt dans les journaux que le premier ministre avait convoqué cette réunion de mardi afin d'offrir au chef de l'opposition et aux chefs des autres partis une solution de rechange Ce qui a été rapporté dans les journaux donne toute l'apparence d'une fuite bien calculée; le premier ministre me dirait-il si c'est vraiment là le but de cette réunion et s'il a l'intention de renoncer aux trois feuilles d'érable en faveur d'une seule feuille et de substituer le pavillon rouge à l'Union Jack dans la communication qu'il lira à cette réunion?

**Le très hon. M. Pearson:** C'est un honorable vis-à-vis qui a demandé ou proposé la tenue de cette réunion.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Qui est-ce?

**Le très hon. M. Pearson:** Un ami du très honorable représentant, l'honorable député de Sainte-Marie. Ce dernier ayant formulé cette demande, j'ai cru qu'il serait peut-être utile de poursuivre les dicussions que nous avions eues l'autre jour avec le chef de l'opposition et les autres chefs. Si le très honorable représentant se souvient bien, il avait été convenu à ce moment-là qu'il y aurait peut-être un autre entretien. Cet entretien aura lieu mardi. Autant que je sache, il n'y a pas de fuite quant à la nature de l'entretien.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Si je comprends bien, le renseignement paru dans les journaux à ce propos ne serait pas fondé, de l'avis du premier ministre.

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur. Comme je n'ai pas lu tous les commentaires parus dans les journaux au sujet de cette réunion, je ne puis ni confirmer ni démentir ce qui a été dit dans la presse, mais j'espère que la réunion sera fructueuse et que nous pourrons examiner la situation parlementaire à la lumière du débat qui se poursuit présentement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il est évident qu'il s'agissait d'une fuite.

*(Texte)*

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre?

Le premier ministre voudrait-il nous dire si, au cours de ces discussions, il sera question du modèle du drapeau lui-même, du choix du dessin?

[Le très hon. M. Pearson.]

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** Je n'ai aucune idée des questions que mes collègues et les chefs des autres partis vont étudier à cette réunion.

*(Plus tard)*

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de la réunion projetée pour mardi prochain relativement au débat sur le drapeau présentement en cours à la Chambre. Le premier ministre songe-t-il à proposer qu'un comité mixte des deux Chambre soit formé pour étudier la question et présenter ses recommandations à la Chambre des communes?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je songe à écouter toute proposition que pourront me soumettre mes collègues, les chefs de chacun des partis.

## LES TRAVAUX PUBLICS

### OTTAWA—LOCATION D'ESPACE DANS DES ÉDIFICES INACHEVÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Le ministre aurait-il une déclaration à faire au sujet des rumeurs plutôt troublantes selon lesquelles le gouvernement louerait de l'espace dans des édifices inachevés à des prix permettant de payer en très peu de temps le coût entier de ces édifices dont l'Administration n'occupe qu'une partie?

*(Texte)*

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que l'honorable député me fournisse l'occasion de faire une déclaration à la suite de ce qui a paru dans les journaux, hier.

Ceci me permet de dire que pour la première fois dans l'histoire de la location d'espace par aucun gouvernement, des soumissions publiques ont été demandées. Pour les deux immeubles concernés, des soumissions publiques ont été demandées, elles ont paru dans les journaux locaux et une vingtaine d'entrepreneurs ont manifesté un intérêt pour ces deux contrats. Six entrepreneurs nous ont soumis des prix et nous avons choisi les deux plus bas.

C'est le seul renseignement qui, à mon avis, manquait dans les journaux d'hier, mais je crois que c'est le plus important.

*(Traduction)*

**M. Knowles:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. S'il en coûte tellement

pour louer ces édifices des plus bas soumissionnaires, ne vaudrait-il pas mieux que l'Administration construise ses propres édifices?

*(Texte)*

**L'hon. M. Deschatelets:** Monsieur l'Orateur, le prix n'est pas le seul facteur à considérer. Il est possible qu'en étudiant la question du loyer, sur une période de 10 ans, on constate qu'il s'élève à peu près au prix de l'immeuble, ou même un peu plus, mais il faut tenir compte d'autres facteurs, dont les réparations, etc., pour en arriver à un prix qui soit adéquat.

En outre, je dois dire à mon honorable ami que depuis au moins 25 ans—et je songe aussi au gouvernement antérieur—la même situation s'est produite et a entraîné les mêmes résultats; mais jamais des soumissions publiques n'ont été demandées.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. En promettant de louer des immeubles qui ne sont pas encore construits, l'honorable ministre n'est-il pas d'avis qu'on encourage ainsi une spéculation injuste?

**L'hon. M. Deschatelets:** Pas si nous demandons des soumissions publiques, monsieur le président.

Et à ce stade, pour la gouverne des députés, je dois dire que nous sommes au moins 15 ans en retard dans la location d'espace pour tous les services dont nous avons besoin.

Le facteur temps est excessivement important, de même que le facteur prix. C'est pourquoi nous demandons maintenant des soumissions publiques, et étant donné que ce sera une règle rigide à suivre à l'avenir, je ne vois pas comment on peut encourager la spéculation.

*(Traduction)*

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il considérerait comme exorbitant de payer plus de six millions de dollars durant une période de dix ans pour tous les étages d'un immeuble de quatre millions de dollars, et de payer $5,750,000 sur une période de dix ans pour la moitié de l'espace disponible dans un immeuble de six millions de dollars.

**L'hon. M. Deschatelets:** Non, monsieur l'Orateur, pas nécessairement, et je suis sûr que si mon honorable ami fait une enquête dans la région d'Ottawa, il se rendra compte que $3.25 ou $3.50 du pied carré est le loyer le plus bas que nous puissions trouver pour n'importe quel immeuble de ce genre.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question complémentaire à ce sujet. En raison du loyer exigé dans ce cas, ne serait-il pas sage que le ministre suive l'exemple d'un autre gouvernement et demande au propriétaire de se montrer un peu plus réaliste?

**L'hon. M. Deschatelets:** Monsieur l'Orateur, dans ces deux cas, évidemment, nous avons dérogé à l'usage antérieur. C'est pour cela que nous avons fait un appel d'offres. J'aimerais que mon honorable ami ne l'oublie pas. Tous les entrepreneurs ont été invités à soumissionner, par des annonces publiques, et voilà le résultat.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le ministre déposerait-il ces soumissions pour que nous puissions les voir?

**L'hon. M. Deschatelets:** Monsieur l'Orateur, je déposerai volontiers tous les documents pour permettre à mon honorable ami de les consulter.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le dépôt des documents en question suffira.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre dirait-il à la Chambre si son ministère envisage la possibilité de publier un communiqué relatif aux faits et détails qui ont poussé l'honorable représentant de Wentworth (M. Morison) à s'abstenir de fumer pendant 30 jours, ainsi que sur la sanction éventuelle appliquée à une violation de promesse?

## LA RECHERCHE

### AIDE FÉDÉRALE À LA RECHERCHE MÉDICALE DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été prévenu de la question suivante, dont le caractère urgent est fondé sur l'arrêt de fonds étrangers privés, destinés à aider à la recherche médicale faite dans notre pays. Le gouvernement va-t-il annoncer un nouveau programme d'aide à la recherche médicale de base faite au Canada ou devrons-nous attendre que soit terminée une autre étude du rapport Hall avant l'annonce d'un programme semblable?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, la question ne se rapporte pas directement au rapport Hall. Quant à l'aide

accordée à la recherche médicale, qui ne relève pas exclusivement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, elle fait toujours l'objet d'une étude attentive.

*(Texte)*

## L'ÉNERGIE

A PROPOS D'UNE CENTRALE D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DANS LA BANLIEUE DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, en l'absence de l'honorable ministre de l'Industrie, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre en vertu de quelle autorité ou compétence le gouvernement fédéral a pu justifier sa contribution de quelque 80 millions de dollars pour la construction d'une centrale d'énergie électrique nucléaire dans la banlieue de Toronto en vue de fournir de l'électricité à cette région?

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question fort importante et des plus compliquées à laquelle il serait bien difficile de répondre à l'appel de l'ordre du jour. Une fois la Chambre saisie des prévisions budgétaires, nul doute qu'on fournira toutes les explications voulues.

## L'AGRICULTURE

LE BLÉ—MODIFICATION DE LA TENEUR EN HUMIDITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, je vois que le ministre de l'Agriculture est de retour de l'Ouest. Peut-il dire à la Chambre quels résultats il a obtenus lors d'une réunion à laquelle il a pris part, avec l'Union des cultivateurs, au sujet de la teneur en humidité de certaines céréales? Peut-il nous dire également s'il a convoqué une réunion pour discuter des frais de manutention?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à l'humidité, comme le sait le député, la teneur a été réduite de 14.5 à 14 p. 100 à partir du 1er avril. L'Union des cultivateurs s'est inquiétée de cette diminution. Une fois qu'on eut expliqué à ses membres que nous ne faisions que ramener la teneur en humidité au même point que celle des céréales de pays dont nous avions à soutenir la concurrence, je crois qu'ils ont semblé satisfaits. Dans la plupart des pays auxquels nous faisons actuellement concurrence, la teneur en humidité est moindre que la nôtre.

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

*(Texte)*

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—À PROPOS DE LA NOMINATION DE JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. A-t-il l'intention de donner suite aux pressions qui lui sont faites par le gouvernement de la province de Québec pour nommer juges de la Cour supérieure du Québec, l'honorable René Hamel, procureur général de la province de Québec, et l'honorable Gérard Cournoyer, ministre des Transports?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, aucune pression n'a été faite à ce sujet, auprès de moi, par le gouvernement de la province de Québec.

**M. Paul:** Une question complémentaire, monsieur le président. Le ministre de la Justice peut-il nous dire si des pressions ont été faites par le premier ministre de la province de Québec?

*(Traduction)*

COLOMBIE-BRITANNIQUE—NOMINATION D'UN JUGE DE COUR DE COMTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Justice. Pourrait-il me dire si l'on a nommé un juge de cour de comté pour le comté d'Yale (Colombie-Britannique)?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai le nom du futur titulaire qui fera l'objet d'une recommandation.

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES BUREAUX DU TRÉSOR DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. On a prétendu que Bill Dickie, député libéral de Calgary à l'Assemblée législative, a écrit au ministre de la Justice pour lui demander que le comité des banques et du commerce du Sénat fasse enquête au sujet des bureaux du Trésor de l'Alberta par suite de prétendues irrégularités.

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

ÉLECTIONS ET IRRÉGULARITÉS POSSIBLES AU SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail au sujet des élections organisées par le Syndicat international des gens de mer. A-t-on appelé l'attention du ministre sur le fait que deux des candidats, André Bansept de Québec, et Gilbert Johnson, de Montréal, ont eu certains ennuis en ce sens que l'un a été congédié et l'autre déplacé? Je me demande s'il pourrait s'enquérir afin de savoir si le conseil d'administration a fait enquête à ce sujet, si ces deux incidents se rattachent de façon quelconque à l'élection syndicale et si on cherche ainsi à la truquer et à en faire un simulacre.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai eu vent de cette affaire et j'irai aux renseignements, afin de nous assurer que tout est en règle.

## LA CONSTITUTION

EXAMEN D'UNE FORMULE DE MODIFICATION À LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Je lui ai demandé hier si c'est dans un autre pays ou ici au Canada qu'on modifierait la constitution canadienne en vue de son rapatriement et le premier ministre a dit qu'il étudierait la question et la commenterait aujourd'hui. Est-il en mesure actuellement de faire cette déclaration?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin à ce sujet une note des spécialistes du ministère en matière constitutionnelle et juridique, et j'aimerais l'étudier avant de faire une déclaration. J'espère que ce sera lundi. Je m'excuse de ne pas pouvoir le faire aujourd'hui.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

*1.* Administration centrale, $1,130,500.

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur le président, je suis heureux que le comité étudie aujourd'hui mes prévisions budgétaires. Je sais le grand intérêt que prennent les honorables députés et le public en général à cet important ministère, et je suis heureux d'être en mesure d'exposer de nouveau la politique du gouvernement à ce sujet.

Je profite de l'occasion pour faire à la Chambre certaines annonces importantes. J'ai à prononcer une déclaration assez longue sur les trois services que comprend mon ministère, la Direction de la citoyenneté, la Direction de l'immigration et la Direction des affaires indiennes. Afin de hâter les choses, je me propose de prononcer mon exposé en français, mais les interprètes ont reçu la documentation voulue, de sorte qu'il pourra y avoir interprétation simultanée.

**M. Skoreyko:** Monsieur le président, je me demande si vous pourriez réclamer le silence. J'entends à peine le ministre.

**M. le président suppléant:** Ce rappel au Règlement est bien fondé. Il est très difficile d'entendre ce que dit le ministre. On pourrait peut-être faire un peu moins de bruit en cette enceinte.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, si je comprends bien, cet exposé a été remis aux journaux. Le ministre pourrait-il aussi me faire la faveur de me procurer un exemplaire de l'exposé, afin que je puisse le suivre?

**L'hon. M. Tremblay:** Certes.

*(Texte)*

Monsieur le président, la loi sur la citoyenneté canadienne, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1947, pourvoyait pour la première fois au statut légal de «citoyens canadiens». La direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne s'occupe de l'exécution de la loi. Elle compte un effectif de 96 personnes au bureau central, à Ottawa, et de 64 personnes dans les cours de la citoyenneté situées dans divers centres au Canada.

Les cours ont été établis aux endroits suivants:

Toronto, Montréal, Hamilton, London, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Moncton, Windsor et Ottawa.

Ces cours de citoyenneté, ainsi que les cours régulièrement constituées, offrent les services nécessaires aux personnes qui veulent présenter des demandes de citoyenneté canadienne. Il y a en outre 56 personnes qui ont

été nommées pour agir à titre de Cours aux fins de la loi sur la citoyenneté canadienne, dans les régions du Canada éloignées des cours régulièrement constituées. Quatre nominations semblables ont été faites outre-mer pour aider les militaires qui veulent devenir citoyens canadiens.

Les personnes qui présentent des demandes de citoyenneté par l'intermédiaire des cours doivent d'abord convaincre la cour qu'elles peuvent satisfaire à toutes les conditions statutaires énumérées dans la loi, avant que le bureau central de la direction à Ottawa puisse donner suite à leur demande.

Je m'empresse de faire savoir aux honorables députés qui ont exprimé leur intérêt à l'égard des titres et qualités que doivent posséder les aspirants à la citoyenneté canadienne que l'on a fait un examen des normes exigées des requérants et que certaines modifications à la loi sur la citoyenneté seront présentées prochainement au Parlement dans le but de faciliter l'acquisition du statut de citoyen. Ceci est en conformité avec le programme du parti libéral. En même temps, on recommandera que soient supprimées de la loi toutes les dispositions qui établissent actuellement une distinction injuste entre les Canadiens naturalisés et les Canadiens de naissance. Le règlement relatif à la loi sur la citoyenneté canadienne a été modifié de façon à inclure à l'annexe «B» une disposition qui permettrait qu'on exempte les anciens combattants des forces armées du Canada, qui étaient en service actif au temps de la guerre et qui n'avaient pas antérieurement été naturalisés, du paiement du droit de $10 exigé aux termes de l'article 3 de cette même annexe. J'entreprends aussi d'établir des critères uniformes à l'usage des cours pour l'administration relative à la citoyenneté dans tout le Canada.

En 1963, 69,468 personnes ont été admises à la citoyenneté canadienne. Il s'agit là du quatrième chiffre le plus important pour une seule année; le nombre le plus élevé a été noté en 1957, alors qu'on a accordé 95,462 certificats de citoyenneté. Du 1er janvier 1947 au 31 décembre 1963, on a accordé le statut de citoyen canadien à un nombre global de 723,847 personnes. En outre, on a délivré environ 460,000 certificats à des personnes qui voulaient avoir une preuve de leur statut de Canadien.

Le nombre de demandes de citoyenneté varie d'année en année, mais on sait qu'environ 40 p. 100 des immigrants qui sont entrés au Canada au cours des dix dernières années et qui étaient admissibles à la citoyenneté canadienne sont devenus des Canadiens.

On a constaté que des cérémonies appropriées à la circonstance, lors de la présentation des certificats de citoyenneté, pouvaient grandement attirer l'attention sur les avantages qu'il y a pour les Néo-Canadiens à acquérir la citoyenneté canadienne. J'encourage donc les sociétés bénévoles à prendre une plus grande participation aux cérémonies relatives à la citoyenneté. Pour la même raison, on a ajouté aux prévisions budgétaires un article pourvoyant à l'expansion de la juridiction de certaines des cours actuelles et à l'ouverture d'une nouvelle Cour de la citoyenneté canadienne à Calgary, en Alberta. En outre, je continue d'étudier la question d'ouvrir des cours dans d'autres régions qui ne sont pas encore desservies par une Cour de la citoyenneté canadienne.

On pourrait décrire la Direction de la citoyenneté canadienne comme un service d'extension du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. On comprendra facilement qu'une grande partie du travail de mon ministère vise à satisfaire les besoins et les aspirations de catégories spéciales de personnes. Un service public, quels que soient le nombre et le dévouement de ses membres, ne peut pas remplacer l'intérêt personnel que doit manifester le citoyen moyen si l'on veut atteindre les buts que je me propose. En s'acquittant de ses responsabilités, la Direction de la citoyenneté encourage et aide les particuliers, les groupes et les organismes qui s'intéressent aux immigrants, aux Indiens et aux citoyens en général, à jouer un rôle plus efficace.

Les données provenant d'une enquête sur les cours de langue pour les immigrants, que j'étudie actuellement, feront le sujet de discussions avec les diverses organisations qui enseignent le français ou l'anglais, visant à améliorer les cours offerts et à les rendre aussi attrayants que possible pour les immigrants. J'ai donné instruction à mes officiers d'intensifier les efforts afin qu'un plus grand nombre de cours sur le civisme soient offerts conjointement avec les cours de langue. Ces cours permettront aux requérants, qui veulent obtenir la citoyenneté canadienne, de mieux se familiariser avec les institutions et les traditions canadiennes, en préparation de l'exament que doivent subir à la cour les sujets non britanniques qui demandent à obtenir la citoyenneté canadienne.

Les honorables députés sont au courant de l'intérêt qui a été très fortement éveillé chez le public ces dernières années par l'organisation des conseils et des centres de fraternité indiens dans un grand nombre de collectivités dans tout le Canada, et par l'apparition de deux nouveaux organismes nationaux, le Conseil national des Indiens et l'Association esquimo-indienne. La Direction de la citoyenneté augmentera son activité dans ce domaine, en collaboration avec ces organismes qui donnent aux Indiens la sécurité accrue dont ils ont besoin lorsqu'ils se trouvent en dehors de leurs réserves et qui leur rendent plus facile la vie

dans les centres qui offrent le genre de travail qu'ils préfèrent.

A propos de civisme en général, la Direction sera appelée à travailler activement à encourager et à aider les Canadiens à participer pleinement aux célébrations du centenaire. Nous espérons que l'année 1967 offrira l'occasion à tous les Canadiens de se mieux renseigner sur l'évolution historique de notre pays et sur l'héritage culturel qui n'a cessé de s'accroître au cours des cent dernières années.

Permettez-moi maintenant de profiter de la circonstance pour faire certaines remarques sur l'immigration dans ses répercussions sur le Canada. C'est la première occasion qui m'est donnée de faire connaître au comité mes vues sur ce sujet de suprême importance pour chacun de nous.

Le temps limité, dont je dispose, ne me permet pas de traiter longuement de l'apport des nouveaux Canadiens à la prospérité générale du Canada dans les années qui ont suivi la guerre. C'est une étude qui vaudrait la peine d'être faite pour elle-même. Toutefois, je ne pourrais pas quitter le sujet sans dire que l'essor économique et culturel du Canada n'aurait simplement pas pu atteindre son degré actuel, quantitativement ni qualitativement, sans l'apport très considérable et très nécessaire de ces milliers d'immigrants. Nous devons remercier vivement tous ceux qui sont venus à nous au cours de la période à l'étude.

Nous abordons maintenant la question de savoir où nous en sommes actuellement en ce qui a trait aux problèmes domestiques du Canada vis-à-vis l'immigration et à la nécessité d'avoir à cet égard une politique qui permette de satisfaire aux besoins du Canada en 1964 et dans les années qui suivront.

Monsieur le président, avant de poursuivre l'exposé de cette question, j'aimerais expliquer ce que j'entends par le terme «spécialisé», que j'utiliserai de temps à autre. A mon avis, il s'agit d'un terme assez vaste qui englobe une diversité de personnes. Il s'applique à ceux qui ont atteint un niveau d'instruction assez élevé pour posséder la mobilité et la facilité d'adaptation requises dans la plupart des occupations aujourd'hui. Ces personnes doivent aussi avoir des titres et qualités dans leurs domaines particuliers. Pour ce qui a trait aux métiers pratiqués ordinairement au Canada, ces titres et qualités signifieraient normalement la possession de certificats d'ouvrier ou de certificats de compétence. Le terme «spécialisé» s'applique aussi aux travailleurs qui ont reçu une formation technique ou professionnelle plus avancée, ainsi qu'à ceux qui ont acquis une bonne expérience comme directeurs ou propriétaires d'entreprises commerciales, industrielles ou agricoles.

Si par le passé, on avait besoin comme immigrants d'un grand nombre de travailleurs non spécialisés ou semi-spécialisés, cela n'est plus le cas aujourd'hui. Le Canada de 1964 n'est plus le Canada de 1913, de 1946 ni même de 1954. Les machines aident maintenant la main-d'œuvre en de nombreux domaines d'activité. En certains secteurs, comme l'agriculture, un nombre d'ouvriers plus restreint produit actuellement beaucoup plus que jamais auparavant. Les progrès technologiques causent des changements radicaux dans la structure de l'emploi.

Le présent comité n'a pas besoin de se faire dire que le plus grand obstacle, pour la plupart de nos infortunés chômeurs, réside dans leur manque d'instruction ou de métier. Notre gouvernement a affecté et dépensé de fortes sommes d'argent pour donner, ou redonner, de la formation à ceux qui n'ont pas la compétence indispensable aujourd'hui sur le marché du travail. Le budget récent, en accordant des allocations familiales pour les enfants qui vont à l'école après l'âge de 16 ans, souligne certaines de nos préoccupations actuelles à l'égard de ceux qui quittent les institutions de formation régulière sans être suffisamment préparés.

Il existe, par ailleurs, une très forte demande et un très grand besoin de travailleurs spécialisés, dans de nombreuses entreprises par tout le Canada. La présence de tels travailleurs active les entreprises elles-mêmes et l'économie de notre pays. Malheureusement, on ne trouve pas toujours ce genre de personnes à l'intérieur du Canada ou, s'il y en a, ils ne possèdent pas la mobilité suffisante pour profiter des occasions particulières d'emploi. Il y a en outre au Canada, comme dans tout autre pays, de nombreuses possibilités d'emploi pour les gens ayant des aptitudes à la direction, ainsi que pour ceux qui ont l'expérience, la compétence et les capitaux requis pour établir leurs propres entreprises.

La concurrence qu'il nous faut affronter dans le monde actuel en est une au niveau de l'intelligence, de la spécialisation, de la compétence et de l'initiative. Malgré nos meilleurs efforts et quelles que soient nos qualités, nous ne pouvons nous vanter de posséder en excès aucun de ces facteurs. Nous ne devons perdre aucune occasion d'encourager la venue au pays d'autres personnes qui peuvent nous aider.

A cette fin, et comme premier principe de la politique d'immigration de notre gouvernement, j'affirme que nous tenterons de faire venir au Canada sur une échelle importante, au moyen de publicité et d'efforts de recrutement, les personnes qui sont vraiment spécialisées. Il s'agira là d'un programme positif qui aidera à combler les lacunes dans les secteurs industriels, commerciaux et autres de notre activité économique. L'accroissement

de l'activité sur toute la ligne contribuera à l'absorption de nos travailleurs non spécialisés.

En même temps, l'arrivée de personnes spécialisées nous aidera à établir la structure économique mieux équilibrée et peut-être encore plus dynamique dont nous aurons besoin pour absorber notre propre main-d'œuvre canadienne qui ne tardera pas à s'accroître considérablement par suite de l'expansion rapide de notre population, laquelle se fera probablement plus sentir encore d'ici six ou huit ans.

Il est impossible de prédire d'une façon certaine quel sera le nombre d'immigrants qui entreront au Canada au cours d'une prochaine période, disons d'un an, et on pourra de moins en moins le faire dans les circonstances actuelles. D'une part, notre économie peut absorber un nombre, pour ainsi dire illimité, d'immigrants spécialisés possédant l'instruction, les qualités et les compétences voulues, mais ce genre de personnes est en demande aujourd'hui dans de nombreux pays. Nous sommes donc en concurrence avec ces derniers, et il faut ajouter que nulle part au monde les personnes dûment qualifiées ne sont en surnombre.

Pour aider à l'établissement d'un programme d'immigration plus sûr, notre gouvernement a pris diverses mesures:

*a*) Nous avons établi un comité interministériel, composé de fonctionnaires supérieurs versés dans les problèmes économiques, les questions ouvrières et les problèmes sociaux, qui est chargé de faire une évaluation de nos besoins et de la capacité d'absorption de l'économie canadienne touchant les immigrants. Ce comité, qui agira à titre consultatif, devrait aider le gouvernement à atteindre son objectif visant à mettre sur pied des programmes à assez long terme qui ne permettront pas de fermer et d'ouvrir à volonté le courant de l'immigration, ce qui a donné dans le passé des résultats si peu satisfaisants.

*b*) Nous entreprenons à l'étranger une campagne visant à animer beaucoup plus l'immigration, en particulier en Europe, où le nombre d'immigrants du genre voulu est le plus considérable. Les prévisions budgétaires, que vous avez devant vous, prévoient des crédits supplémentaires à cette fin.

*c*) Le gouvernement a récemment approuvé l'établissement de nouveaux cadres pour le personnel de l'immigration à l'étranger. Il s'agit d'un premier pas dans la réalisation de nos plans, par lesquels nous nous proposons d'assurer un meilleur classement de notre personnel, afin de pouvoir mettre en œuvre un programme d'immigration vraiment fructueux et positif.

*d*) L'organisation telle qu'elle existe actuellement ne nous permet pas, malgré les services de nombreux employés laborieux et très capables, de tirer tout le succès possible de nos efforts en faveur de l'immigration. La structure de Direction doit répondre absolument aux exigences actuelles de l'immigration. Nous sommes très à court de personnel surtout dans nos services outre-mer. Si nous voulons que nos efforts visant à obtenir un nombre suffisant d'immigrants du genre dont le Canada a besoin soient fructueux, il nous faudra un personnel plus nombreux et mieux formé, et nous devrons voir à ce que nos fonctionnaires soient employés le plus avantageusement possible dans les postes qu'ils sont le plus aptes à remplir. Nous devons offrir à ces employés la possibilité de se tailler une carrière qui leur plaise et qui leur rapporte autant que n'importe quelle autre position comparable dans le service public. Il y a longtemps qu'on aurait dû réorganiser complètement les services de l'immigration, tant au pays qu'outre-mer. Cette réorganisation est maintenant en voie d'exécution.

*e*) Il ne suffira pas seulement d'effectuer des changements quant au personnel; il faudra aussi de toute nécessité améliorer l'impression que l'on donne du Canada, outre-mer, dans nos bureaux et installations de l'immigration. Dans trop de cas, ces bureaux ont été jusqu'ici ternes et peu attrayants. Nous nous efforcerons, tout en tenant compte de la bonne administration du ministère, de choisir pour nos bureaux des locaux et des quartiers qui feront valoir le Canada, où nos employés pourront fournir un bon rendement de travail, et où les immigrants éventuels recevront une impression favorable à l'égard du Canada. Ces mesures nous permettront de mieux soutenir la concurrence avec d'autres pays qui, comme nous, font de grands efforts pour obtenir les immigrants dont ils ont besoin.

Permettez-moi de vous dire que dans les efforts que nous faisons à l'étranger pour favoriser l'immigration au Canada, le gouvernement fédéral fera bon accueil à la participation des gouvernements provinciaux de toutes les façons où ils jugeront pouvoir être utiles. En outre, le gouvernement a l'intention de discuter de questions d'immigration avec certains gouvernements étrangers, dans l'espoir de mieux faire comprendre nos modes d'opération et nos ambitions dans le domaine de l'immigration.

Nous arrivons maintenant au second principe de la politique d'immigration du gouvernement. Il porte sur l'aspect social et, à certains égards, sur les aspects humanitaires de l'immigration. Je veux parler de l'intention que nous avons de faire tout ce que nous pourrons en faveur de la réunion des familles —plus particulièrement de la famille immédiate, c'est-à-dire du chef de famille et des personnes à sa charge—et d'aider les réfugiés.

Dans le passé, le ministère a été critiqué dans certains milieux sur deux points principaux au sujet de l'immigration parrainée. D'abord, à cause de la durée trop longue de la période d'attente en certains pays avant que les membres de la parenté puissent être examinés aux fins de l'immigration. Ensuite, à cause des contradictions apparentes entre les bureaux de l'immigration au Canada, dans leur évaluation de la suffisance ou de l'insuffisance des arrangements que le répondant ici est en mesure d'accorder pour l'accueil des immigrants.

A propos du premier point, la période d'attente pour l'examen à Hong-kong, par exemple, a été réduite de neuf à trois mois. Nous comptons même effectuer de nouvelles améliorations à cet égard, non seulement en ce qui a trait à cette région, mais relativement à la sélection des immigrants partout ailleurs. Ceci, évidemment, n'est que le commencement.

Je me rends bien compte qu'il est souhaitable, et même nécessaire, de rétablir les familles, de réunir le mari, l'épouse et les enfants sans retard évitable. J'examine de façon systématique et critique toutes les lignes de conduite et les pratiques suivies par le ministère. Cependant, nos manières de procéder dans ce domaine particulier ont la priorité dans notre étude. Nous gardons tout particulièrement à l'esprit ce problème dans nos démarches pour obtenir un personnel plus qualifié et de meilleures installations, ce dont j'ai déjà parlé. Dans un délai raisonnable, je compte pouvoir annoncer au présent comité que les périodes d'attente pour l'examen des immigrants ont été réduites absolument au minimum.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur mon voyage à Hong-kong, au début de l'année. Plusieurs conclusions et décisions importantes ont fait suite à ce voyage et les honorables députés seront intéressés à les connaître. J'ai également visité le Japon, où j'ai eu des entretiens très utiles avec certains hauts fonctionnaires du pays.

C'était le premier de plusieurs voyages d'inspection que j'espère effectuer, comme ministre, pour obtenir des données de première main qui serviront de base à l'établissement de nouvelles lignes de conduite et de nouveaux programmes en matière d'immigration. J'espère partir au début de septembre pour une tournée d'inspection des bureaux de l'immigration en Europe et j'ai l'intention, lorsque je serai là-bas, de conférer avec les autorités gouvernementales des divers pays. J'ai choisi Hong-kong pour ma première visite parce que j'étais extrêmement préoccupé par les problèmes complexes que présente l'immigration des Chinois et par les plaintes que j'avais reçues à l'effet que notre programme d'activité à Hong-kong était inefficace et discriminatoire.

J'ai trouvé Hong-kong prospère et florissante. C'est un modèle d'excellente administration, pour laquelle les autorités britanniques méritent de grandes louanges. Le flot des immigrants qui entrent illégalement à Hong-kong, en provenance de la Chine continentale, a été réduit presque à néant et l'état de la population est aujourd'hui plus stable. Vous remarquerez que je n'emploie pas le terme de réfugiées, en parlant des personnes qui quittent la Chine continentale. Les Anglais soutiennent, et je suis d'accord avec eux, que ces gens ne sont pas du tout des réfugiés politiques, mais qu'ils recherchent simplement une vie économique plus avantageuse. La preuve en est que lorsqu'ils sont acceptés comme résidents de Hong-kong, ils retournent par centaines de mille faire des visites en Chine, apparemment sans crainte de persécution.

J'ai aussi appris à Hong-kong que les autorités britanniques ne regardent pas l'émigration en masse comme une solution à leurs problèmes de population. Ils croient que si Hong-kong devenait connue comme une sorte de tremplin commode pour passer au Canada ou aux États-Unis, la colonie recevrait des centaines de «migrants» de plus du continent pour chaque immigrant qui part pour l'Amérique du Nord.

Par conséquent, bien que le Canada puisse offrir de meilleures conditions d'avenir à un certain nombre de personnes de Hong-kong, tout programme important de réinstallation au Canada, même bien intentionné, ferait plus de tort que de bien à Hong-kong même. Ma première conclusion a donc été qu'il faut considérer l'immigration en provenance de Hong-kong selon les termes ordinaires de l'immigration plutôt que comme un problème spécial touchant les réfugiés.

Même si nous n'accordons pas aux Chinois de Hong-kong un statut spécial de réfugiés, je tiens à souligner que les catégories d'immigrants ordinairement admissibles sont larges pour les Chinois; elles permettent en effet l'admission de la famille immédiate, des parents, des grands-parents, de la fiancée d'un résident canadien, ainsi que celle d'immigrants sans répondants qui possèdent l'instruction ou les compétences nécessaires pour pouvoir s'établir au Canada.

Il y a, en outre, une autre catégorie moins connue de personnes admissibles, dont beaucoup de Chinois même ne semblent pas être au courant. Elle permet à des citoyens canadiens de se porter garants pour l'admission de parents dont ils ne sont pas le soutien comme, par exemple, des fils ou des filles adultes ou mariés, ainsi que l'époux ou l'épouse et les enfants de ces fils ou de ces filles. Ces personnes non à charge peuvent être admises sans

répondant pourvu qu'elles satisfassent de la façon ordinaire aux normes appropriées touchant l'éducation et l'emploi.

On voit, par conséquent, que pour les catégories légalement admissibles, il n'existe aucune barrière infranchissable qui s'oppose à la réunion des familles chinoises au Canada. Toutefois, la loi exige qu'un aspirant immigrant, d'origine chinoise ou non, soit examiné de façon à permettre de déterminer s'il a les qualités requises pour être admis en notre pays, pour s'assurer qu'il n'est pas un criminel ou un membre d'une organisation subversive et, dans le cas d'une personne avec répondant, pour s'assurer qu'elle a vraiment les liens de parenté qu'elle prétend avec le répondant au Canada.

Le plus grand problème auquel nous devons faire face relativement à l'examen des immigrants de la Chine continentale, c'est la difficulté de vérifier leur identité. Ces immigrants arrivent à Hong-kong avec, pour ainsi dire, aucun document d'identité. Il n'y a pas d'archives officielles auxquelles on aurait accès pour vérifier les déclarations des personnes en cause. Cette situation a donné lieu, en ce qui concerne l'immigration des Chinois, à beaucoup d'abus que le gouvernement canadien actuel et les gouvernements antérieurs ont tenté de combattre.

Il semble évident que beaucoup d'immigrants chinois sont illégalement en notre pays. Pendant mon séjour à Hong-kong, j'ai discuté personnellement du problème de l'immigration illégale avec les fonctionnaires à l'immigration d'autres pays. Tous ces pays ont les mêmes problèmes que le Canada à cet égard. Tous s'accordent pour dire qu'il existe un système d'immigration illégale des Chinois bien organisé et très efficace; un système qui comprend l'utilisation de faux documents et de fausses photographies, d'écoles qui enseignent aux immigrants à prendre une fausse identité, l'emploi constant de fausses déclarations statutaires et autres abus.

Certains Canadiens se préoccupent assez peu de l'immigration illégale des chinois. Ils ont le sentiment que la disparité de traitement qui existait autrefois à l'égard des Chinois a forcé ces derniers à prendre des moyens illégaux pour faire venir au Canada les personnes à leur charge.

Nos enquêtes nous ont donné la certitude que souvent des parents ou des amis, fortement influencés sans doute par les liens de famille ou par la sympathie, ont été impliqués dans telles entrées illégales.

Souvent, les admissions ont été manigancées par des syndicats ou des individus qui font métier de faire entrer en fraude, au Canada, des personnes inadmissibles de Hong-kong.

Je sais aussi que, contrairement à la croyance générale, un grand nombre des immigrants chinois qui sont entrés illégalement dans notre pays ne sont pas des proches parents de résidents canadiens. Ils ont été amenés ici uniquement à l'avantage des agents de l'immigration illégale. C'est là une situation grave et inquiétante. Non seulement elle ternit la réputation des Canadiens chinois comme bons citoyens, mais elle leur cause aussi beaucoup de difficultés lorsqu'ils cherchent à faire admettre au Canada les membres véritables de leur famille.

Parlant en mon nom et au nom du ministère, je tiens à souligner que nous n'avons nullement le désir de mettre en situation désavantageuse les Canadiens chinois qui cherchent à faire venir leurs familles légitimes au Canada.

Au cours de ma visite à Hong-kong et lors des entretiens que nous avons eus par la suite avec les fonctionnaires du ministère, nous nous sommes efforcés de trouver le moyen de faciliter l'admission légale des immigrants sans supprimer ni affaiblir les mesures essentielles de contrôle.

J'ai constaté à Hong-kong que nous pouvions apporter à notre système, là-bas, de nombreux changements qui faciliteront l'admission de proches parents au Canada. Nous avons déjà réduit de neuf à moins de trois mois la période d'attente pour les aspirants-immigrants de Hong-kong, et j'espère que nous pourrons la réduire encore davantage. Le moyen d'améliorer le plus rapidement la situation serait d'augmenter le personnel à Hong-kong, mais nous ne pourrions pas, pour l'instant, loger ce personnel supplémentaire dans notre bureau là-bas. Nous avons déjà envoyé autant de personnel que l'espace du bureau permettait de loger, et nous cherchons un local plus spacieux. Il y a un grand manque de bureaux à Hong-kong, mais nous essayons de réserver de l'espace dans un édifice actuellement en construction. Avec des bureaux plus grands et mieux aménagés à Hong-kong, et moyennant certains autres changements, nous devrions être capables de nous occuper des immigrants chinois d'une façon courante et sans délais anormaux.

Il convient de faire remarquer que malgré la pénurie de personnel et le manque d'espace de bureau à Hong-kong, l'immigration au Canada des Chinois en provenance de Hong-kong a augmenté considérablement. Quelque 1,571 Chinois ont été admis en 1963, en comparaison des 876 au total, en 1962. Le nombre de Chinois admis durant les cinq premiers mois de l'année a été de 879, alors qu'on en avait admis 481 durant la période correspondante, en 1963. En d'autres termes, le nombre des immigrants chinois admis en 1963 représentait une augmentation de près de 100 p. 100 sur les chiffres de 1962 et cette immigration a encore augmenté de 84 p. 100 au cours des cinq premiers mois de l'année en cours,

en comparaison de celle de la période correspondante en 1963.

Il est évident, par conséquent, que le résultat immédiat de la politique du présent gouvernement et des modifications qui ont été apportées dans la façon de procéder, depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, a été de permettre à des centaines de familles chinoises d'immigrer au Canada et à des centaines d'autres d'effectuer leur réunion en notre pays.

Les immigrants, à Hong-kong, font face à un problème sérieux parce qu'ils sont obligés de visiter divers bureaux pour y subir les examens médicaux et autres. Cela est ennuyeux, occasionne de longues périodes d'attente et coûte assez cher aux immigrants.

J'étudie, avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ LaMarsh), la question de l'établissement d'un centre médical complètement intégré qui n'imposerait qu'une seule visite à notre bureau de l'immigration, à Hong-kong. Cela serait très avantageux pour les immigrants.

Il y a, à Hong-kong, beaucoup de personnes ayant les qualités requises, qui n'ont pas de proches parents au Canada mais qui pourraient faire de bons immigrants. Autrefois, le ministère s'est tellement préoccupé d'accorder ses services aux immigrants ayant des répondants qu'il lui restait peu de temps pour s'occuper des immigrants sans répondant. On a remédié en partie à cet état de choses, et lorsque nous serons établis dans de nouveaux locaux à Hong-kong, il devrait être possible de consacrer une plus grande part de nos ressources aux immigrants sans répondant, sans pour cela nuire aucunement à l'examen des demandes des immigrants ayant des répondants. Comme ces derniers sont habituellement sans spécialisation, il est souhaitable que ce flot d'immigrants choisis pour des motifs d'ordre humanitaire soit contre-balancé par un mouvement de personnes, sans répondant, possédant les qualités requises.

D'autres changements sont apportés actuellement à nos systèmes et à nos méthodes courantes de travail de bureau, ainsi qu'aux lignes de conduite suivies dans le recrutement et la formation du personnel, ce qui devrait améliorer le rendement. Il s'agit là de questions d'administration intérieure, mais j'espère que les résultats bientôt obtenus se passeront de commentaires.

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais je dois signaler à la Chambre que le temps de parole de l'honorable ministre est écoulé.

**L'hon. M. Lambert:** Continuez.

*(Traduction)*

**Des voix:** Continuez!

**M. le président:** Est-il entendu que le ministre peut poursuivre son exposé?

**Des voix:** Entendu!

*(Texte)*

**L'hon. M. Tremblay:** Monsieur le président, je suis heureux de dire que ma visite à Hong-kong m'a convaincu que les préposés aux visas et les médecins canadiens, ainsi que notre personnel chinois pris sur place, sont des fonctionnaires honnêtes, extrêmement laborieux, qui ont accompli un bon travail dans des conditions très difficiles. Je ne veux certainement pas que mes observations sur la nécessité d'apporter des améliorations au régime soient considérées comme une critique mettant en doute leur intégrité ou leur fidélité au devoir. J'ai le plus grand respect et beaucoup d'estime pour chacun d'eux.

Ce que je viens de dire portait sur nos problèmes administratifs en rapport avec l'immigration des Chinois. Par suite de mon voyage, j'en suis arrivé à plusieurs conclusions d'ordre général au sujet des catégories légalement admissibles et de la politique d'immigration en ce qui a trait aux Chinois, et je voudrais en parler maintenant.

Premièrement, les catégories admissibles.

Dans l'ensemble, les catégories admissibles actuelles sont suffisantes pour permettre un mouvement migratoire normal des Chinois et la réunion des familles. Je suis heureux d'annoncer à la Chambre qu'un arrêté ministériel vient d'être approuvé, permettant de faire une addition importante aux catégories admissibles, c'est-à-dire de rendre les hommes fiancés admissibles au même titre juridique que les femmes fiancées. Cette modification «profitera» tout particulièrement à la communauté chinoise du Canada, mais elle aura aussi comme résultat heureux de satisfaire les ambitions légitimes d'autres groupes ethniques.

Je ne me propose pas de recommander maintenant qu'on accorde aux Chinois le privilège de se porter garants pour l'admission de leurs frères, sœurs et parents plus éloignés. Je le regrette, mais malheureusement cela entraînerait de graves difficultés d'ordre pratique. L'expansion des catégories admissibles qui couvrirait ces personnes non à charge nuirait sérieusement au bon service que nous nous proposons d'accorder relativement aux personnes à charge immédiate. En outre, cela accroîtrait la difficulté de contrôler et de dépister les imposteurs, dans une mesure qui irait bien au delà de ce qu'elle est actuellement et qui rendrait inutiles nos efforts pour exercer les contrôles indispensables. Cette décision est dictée simplement par les circonstances et non dans l'intention d'établir des distinctions injustes contre les Chinois.

En second lieu, le programme de rectification du statut des Chinois.

Les Chinois se sont plaints que ce programme établissait des distinctions injustes. En réalité, le régime de rectification des statuts avait pour but d'avantager les Chinois, mais on a mal interprété sa fin. En outre, il a eu un succès limité, malgré le fait qu'il fonctionne depuis près de quatre ans, c'est-à-dire depuis beaucoup plus longtemps qu'on ne l'avait prévu. Bien que nous ne voulions pas décourager les Chinois de se présenter d'eux-mêmes à nos bureaux pour faire rectifier leur dossier d'immigrant, nous n'aurons plus d'indulgence à l'égard des violations de la loi sur l'immigration, simplement parce que de telles déclarations sont faites volontairement. Chacun a eu tout le temps nécessaire pour mettre ses affaires en ordre et, à compter du 1er septembre 1964, la Gendarmerie royale du Canada et les fonctionnaires à l'immigration recevront instruction d'appliquer la loi pour les Chinois, exactement de la même manière que pour les autres résidents du Canada.

En terminant mes observations sur l'immigration des Chinois, je tiens à dire qu'à titre de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai pour objectif de mettre sur pied un programme d'immigration bien établi, tendant à faire venir en notre pays un nombre plus grand d'immigrants ayant les qualités requises et à aider les résidents du Canada à réunir ici les personnes à charge de leur famille. L'immigration chinoise s'est accrue sensiblement, l'an dernier, et je m'attends bien que cet accroissement se poursuive sans perte de contrôle sur l'immigration illégale.

Le gouvernement actuel désire sincèrement, comme le désirent aussi sans aucun doute tous les Canadiens de bonne volonté, que nos compatriotes chinois soient traités aussi équitablement que possible. Il veut les faire profiter de tous les services et de toutes les occasions fournies aux autres citoyens, pour leur permettre de réunir leurs familles en notre pays et assurer la prospérité de leur communauté. Toutefois, pour pouvoir atteindre cet heureux objectif, il nous faut de toute nécessité la collaboration de la population chinoise dont la grande majorité des membres sont des Canadiens honnêtes et estimés, pour pouvoir faire disparaître les abus qui inquiètent tous les citoyens respectueux des lois.

J'aimerais dire un mot ou deux sur ma brève visite au Japon, pendant laquelle j'ai rencontré le ministre des Affaires étrangères de ce pays, et où j'ai eu des entretiens non officiels avec des représentants japonais des services économiques et de l'émigration.

L'émigration du Japon vers le Canada n'a représenté qu'un nombre négligeable ces dernières années, alors qu'elle s'est établie à moins de 200 par année. Même avec le changement apporté en 1962 au Règlement sur l'immigration, lequel a ouvert l'immigration au Canada à toutes les parties du monde, les Japonais ont manifesté peu d'intérêt, ainsi que l'indiquent les rares demandes d'admission reçues de ce pays.

Il y a plusieurs explications à cela. D'abord, l'économie du Japon est en pleine prospérité, et il y a en réalité pénurie de main-d'œuvre en de nombreuses occupations spécialisées. Les travailleurs japonais ont beaucoup d'occasions d'emploi chez eux. Par ailleurs, l'émigration japonaise a, dans le passé, été organisée sous la forme d'établissements collectifs, et les Japonais sont habitués à demander à émigrer dans le cadre de programmes organisés par leur propre gouvernement plutôt qu'à titre individuel. D'autre part, la société du Canada est aujourd'hui si complexe et si hautement développée qu'il n'est pas possible d'y introduire de forts établissements en groupe d'une seule origine ethnique, car tout notre système d'immigration est établi sur la sélection et l'établissement de particuliers et de familles au Canda.

Nos entretiens ont grandement contribué à éclaicir nos points de vue respectifs. En outre, j'ai tenté de convaincre les Japonais que tous ceux des leurs qui ont les qualités voulues et qui seront admis au Canada seront aidés par notre service de l'immigration dans la recherche d'un emploi et d'un logement et qu'en général, ils seront aidés aussi bien qu'ils le seraient dans un de leurs propres établissements collectifs organisés par leur gouvernement.

Étant donné la situation économique actuelle au Japon, nous serions peu réaliste de nous attendre que survienne un mouvement d'immigration d'envergure. Mais j'ai confiance que les mesures que nous avons prises conduiront à un mouvement croissant, vers le Canada, de Japonais ayant les titres professionnels ou techniques requis et ce avec leurs familles.

Pour ce que est des contradictions apparentes dans l'évaluation de l'aptitude des répondants à accueillir et à s'occuper de membres de leur parenté jusqu'à ce que ces derniers se soient établis au Canada, laissez-moi vous dire tout d'abord que cette question a rarement causé de difficultés ces dernières années, lorsqu'il s'est agi de l'épouse et des enfants à charge d'un répondant au Canada. Le ministère se montre indulgent dans ces cas et il a été raisonnablement facile de satisfaire aux exigences concernant les arrangements d'ordre financier et domestique.

Le parrainage de membres de la parenté autres que les personnes à charge est une question différente, comme les députés le reconnaîtront sans doute. Les responsabilités assumées par le répondant au Canada sont sérieuses. Elles comprennent l'acceptation d'assurer, si nécessaire, le soin et l'entretien de l'immigrant et de sa famille jusqu'à ce qu'ils soient établis au Canada et aient l'aptitude

à le faire. C'est en évaluant la capacité de divers répondants à prendre ces responsabilités qu'il a pu survenir certaines divergences d'opinion de la part des différents fonctionnaires à l'immigration.

Pour surmonter cette difficulté, mes fonctionnaires, après une étude approfondie, ont élaboré des normes plus objectives dans l'évaluation des arrangements pour l'établissement. Ces normes, qui sont essentiellement d'ordre financier, ont été mises en vigueur en février dernier, dès mon arrivée au ministère. Les rapports obtenus jusqu'à ce jour indiquent que leur résultat est bon et qu'elles ont résolu le problème dans une très large mesure. Les requérants qui ne peuvent pas satisfaire aux critères—que je crois être raisonnables—sont mis au courant de ce qui fait défaut et des conditions qu'il leur faudra remplir pour faire approuver leurs demandes plus tard. Comme je l'ai déjà dit, ce système semble bien fonctionner; toutefois, j'en ferai l'objet d'un examen constant pour assurer qu'il réponde au but fixé.

En ce qui concerne les réfugiés, également, nous comptons poursuivre les lignes de conduite par lesquelles le Canada a montré qu'il se préoccupait du sort des infortunées victimes des bouleversements politiques dans le monde. Cette préoccupation s'est manifestée au cours des années qui ont suivi la guerre, notamment dans la question du mouvement des personnes déplacées, dans la révolte hongroise, au cours de l'Année mondiale du réfugié, et à l'occasion d'autres arrangements en faveur de réfugiés individuels handicapés d'une façon particulièrement pénible.

Le haut commissaire pour les réfugiés, nommé par les Nations Unies, mérite notre appui dans les fonctions de son mandat actuel. Mon ministère a l'intention, là où la migration constitue une solution appropriée, de lui offrir toute l'aide possible. Cette attitude n'est pas nouvelle en soi, mais elle constitue une réaffirmation de la position prise par notre gouvernement à l'égard des réfugiés.

J'en viens maintenant à certaines affaires d'intérêt général dans le domaine de l'immigration. D'abord, il y a la question de la loi. Comme je l'ai mentionné au sujet de mon voyage en Extrême-Orient, je recommande au gouverneur en conseil que l'on modifie l'article 31 *c*) du règlement sur l'immigration, pour ajouter les hommes fiancés aux catégories de personnes admissibles à être parrainées par un résident ou un citoyen du Canada. Ces recommandations ont été approuvées par le cabinet hier. C'est tout ce que je propose pour le moment à cet égard. Toutefois, j'ai la ferme intention de visiter personnellement toutes les principales régions d'activité de l'immigration afin de pouvoir, au moyen de connaissances de première main obtenues sur place, recommander peut-être d'autres modifications à la loi.

Je sais aussi que des membres du Parlement et d'autres personnes ont signalé qu'il y avait des dispositions sujettes à critique dans certains articles de la loi actuelle sur l'immigration. Certains députés ont présenté des bills privés visant la revision de certains articles particuliers de la loi.

Permettez-moi de vous dire que je suis d'accord en ce qui concerne plusieurs des points soulevés. Cependant, je crois que la plupart des députés reconnaîtront qu'il y a de nombreuses corrélations entre les divers articles de la loi et que des modifications isolées, bien qu'appropriées à l'égard de l'un ou de plusieurs problèmes particuliers, pourraient avoir des effets malheureux à d'autres égards.

Tous les points soulevés en dehors, comme à l'intérieur du ministère, ont été soigneusement notés, et je fixerai prochainement des priorités pour l'étude détaillée des changements proposés et requis. A la suite de ce travail, je compte pouvoir soumettre une loi revisée à la considération du Parlement, en temps utile.

Une autre question d'importance dans le domaine des principes généraux est le contrôle de la qualité dans le mouvement de l'immigration. D'après ce que j'ai dit précédemment, je crois qu'il est clair que le gouvernement a l'intention de faire tout ce qu'il peut pour faire venir, au moyen de l'immigration, un flot considérable de gens spécialisés et désirables, ainsi que leurs familles, et ce pour hâter la réunion des familles. En ce faisant, nous comptons améliorer nos installations et nos méthodes administratives au point où il ne saurait y avoir d'excuse légitime pour éluder le Règlement.

Bien que nous voulions être justes, nous devrons aussi être fermes. Ceux qui cherchent à se soustraire à la loi en entrant illégalement au Canada, par exemple les déserteurs de navire, peuvent s'attendre à subir toutes les rigueurs de la loi.

J'aimerais souligner aussi, et avec plus d'insistance encore, si possible, la préoccupation du gouvernement à l'égard des individus qui cherchent à s'infiltrer en milieu canadien pour y poursuivre des «activités» criminelles, sous une forme organisée. Je puis assurer le comité que ces personnes se verront refuser l'admission, quand nous saurons qu'elles appartiennent à cette catégorie. Celles-là qui ont pu réussir à obtenir l'admission et qui tombent sous la juridiction de la loi sur l'immigration seront assujetties aux dispositions concernant l'expulsion. Évidemment, les mesures nécessaires de contrôle ne sauraient être efficaces sans l'appui généreux du public. Je demande donc cet appui au peuple canadien par l'intermédiaire de ses représentants responsables.

Je suis heureux, enfin, d'informer le comité que le conseil du Trésor m'a autorisé hier

soir à entreprendre immédiatement la mise en œuvre de nos plans visant le réorganisation de l'immigration.

Les changements toucheront, pour le moment, le bureau central d'Ottawa et nos bureaux d'outre-mer. Nous ferons plus tard, en temps opportun, des propositions à l'égard de nos autres bureaux au Canada. Les modifications que nous apporterons dès maintenant à l'organisation nous aideront à appliquer plus efficacement la politique du gouvernement visant l'établissement d'un programme d'immigration plus positif et plus fructueux. Il nous sera alors beaucoup plus facile de chercher des immigrants convenables, de fournir tous les renseignements nécessaires sur le Canada et sur les occasions qu'il peut offrir, et d'accélérer les formalités requises des immigrants qui viennent indépendamment ou pour rejoindre des parents déjà établis au Canada.

Une partie importante des travaux maintenant centralisés à Ottawa, se rapportant à nos bureaux de l'immigration situés dans de nombreux pays, sera décentralisée de façon à éliminer dans une grande mesure la transmission des documents telle qu'elle se fait actuellement, et les délais qu'elle comporte. Il est important de fournir des services non seulement améliorés, mais aussi plus rapides, à toutes les personnes qui projettent de venir au Canada comme immigrants.

Les changements qui seront apportés dans l'organisation devraient améliorer considérablement le moral de nos employés de l'immigration. C'est là un point important que j'ai déjà souligné.

La nouvelle organisation reflétera clairement les aspects techniques de l'immigration, à commencer par sa planification, le recrutement et le choix des immigrants conformément à cette planification, pour se terminer par l'établissement heureux de ces immigrants au Canada. Le bureau central d'Ottawa comprendra cinq divisions principales: (1) politique administrative et planification; (2) services outre-mer; (3) services au Canada; (4) services spéciaux; et (5) services auxiliaires. Les services spéciaux s'occuperont des personnes qui présentent des difficultés exceptionnelles comme celles, par exemple, que l'on doit expulser pour une raison ou pour une autre. Les services auxiliaires verront à tous les besoins administratifs en ce qui concerne les finances, le personnel, la structure de locaux convenables tant au Canada qu'outre-mer, l'ameublement et le matériel, et les nombreux besoins essentiels que présente tout groupe important d'employés.

Dans les changements relatifs aux services outre-mer, on envisage la mise sur pied en Europe continentale d'un nouveau bureau régional qui serait chargé de la surveillance générale des programmes de l'immigration dans les seize pays où nous maintenons des bureaux. Ce bureau serait comparable, jusqu'à un certain point, à notre bureau régional de Londres, qui embrasse le Royaume-Uni et l'Irlande, sauf que son territoire serait naturellement beaucoup plus étendu et que les problèmes qu'il aurait à régler seraient plus compliqués étant donnés les nombreux gouvernements avec lesquels il aura à traiter et les nombreuses langues qu'il lui faudra connaître. La fondation d'un tel bureau régional en ce moment secondera grandement les efforts de nos bureaux actuels situés dans les divers pays de l'Europe continentale. Nous fournirons à ces derniers beaucoup plus d'aide pour leurs programmes de promotion et d'information et nous pourrons répondre bien plus rapidement et efficacement à leurs besoins que nous n'avons jamais pu le faire d'Ottawa. Cette mesure de décentralisation devrait produire de très bons effets. Elle devrait avoir pour résultat de stimuler et d'accélérer les efforts de l'immigration canadienne dans tous les pays actuellement en cause, ainsi que dans d'autres pays où il pourrait devenir utile de l'appliquer.

Je dois dire que la réorganisation des services de l'immigration, outre-mer, ne se limite pas uniquement à l'Europe. Un autre aspect de ce nouveau plan consistera à organiser les choses de façon à accorder une aide et une attention accrues à la question des immigrants en provenance de pays de l'hémisphère occidental, aussi bien que des pays de l'Asie et des régions du Pacifique. Pour la première fois, notre personnel de l'immigration comprendra une section dont la principale responsabilité sera de s'occuper de l'immigration provenant de ces sources importantes.

Je tiens à remercier les membres du comité pour la patience avec laquelle ils ont écouté cet exposé passablement long touchant certains aspects importants de l'immigration. J'espère que cet examen nous sera utile à tous.

Monsieur le président, je n'ai pas parlé du service indien du ministère. Avec le consentement unanime du comité, étant donné la différence considérable qui existe entre les problèmes de l'immigration et ceux des affaires indiennes, je pourrais peut-être faire cet exposé plus tard, soit à l'article 15 qui concerne les Indiens.

*(Traduction)*

**M. Skoreyko:** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le long exposé du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je dois dire que pendant toutes les années que j'ai passées à la Chambre des communes, j'ai entendu bien des déclarations de ses prédécesseurs, mais aucune qui fut aussi décevante. Je ne le dis pas sim-

plement pour critiquer. Mais à cause des affirmations qu'a faites, à maintes reprises, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ailleurs qu'à la Chambre des communes, surtout en ce qui concerne les modifications qu'appellent évidemment la loi sur la citoyenneté canadienne et la loi sur l'immigration.

Je pensais qu'aujourd'hui, le ministre annoncerait au moins quelques-unes des modifications importantes dont il nous parle depuis si longtemps. Il a fait une déclaration d'après laquelle les fiancés immigrant de Hong-kong seraient autorisés à venir au Canada. Je crois devoir dire que ce n'est là qu'une miette en comparaison des nombreuses promesses qu'il fait depuis qu'il a assumé son portefeuille.

Monsieur le président, je parlerai maintenant de certaines des promesses qui ont été faites. Elles s'échelonnent sur une période de temps qui remonte aux dernières élections. On a promis à la population chinoise de ma région de l'Alberta que si elle se prononçait pour les libéraux, elle ne ferait l'objet d'aucune différenciation injuste. L'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a promis que la Chambre serait saisie sous peu de certains amendements de la loi sur la citoyenneté canadienne et de la loi sur l'immigration.

La dernière fois que j'ai traité la question, c'était en décembre 1963, époque à laquelle j'ai mentionné plusieurs de ces promesses. A ce moment-là, l'ancien ministre a dit qu'on était en train d'envisager certains changements. On les envisage à nouveau aujourd'hui.

Je citerai un article paru dans la *Gazette*, de Montréal du 24 septembre, qui dit, entre autres:

M. Favreau, ministre de l'Immigration, a laissé prévoir lundi soir des modifications de grande portée du règlement régissant l'admission des immigrants chinois au Canada.

Qui donc le ministre voulait-il impressionner en disant que certains changements allaient avoir lieu, qui permettraient aux immigrants chinois d'entrer au Canada? Peut-être a-t-il fait une certaine impression sur une partie de la population chinoise au Canada, qui ne se rendait pas compte des modifications importantes qu'avait déjà faites M^me^ Ellen Fairclough. A mon avis, ces modifications étaient importantes. Elles avaient été annoncées à la Chambre des communes le 19 janvier 1962, et j'en ai ici la liste.

Pour la gouverne de ceux qui auraient oublié que c'est l'honorable Ellen Fairclough qui a apporté ces modifications radicales, j'aimerais rappeler un alinéa de la déclaration qu'elle faisait en 1962:

L'alinéa (c) de l'article 31 prévoit l'admission d'une liste élargie de personnes à charge et de proches parents. Elle s'applique, non seulement aux répondants qui sont citoyens canadiens, mais aussi aux personnes autres que des citoyens canadiens qui ont été admises légalement au Canada pour y vivre en permanence et qui veulent y faire venir leur mère, leur père, leur épouse, un grand-parent, une fiancée ou un enfant mineur non marié.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration se souvient, j'en suis certain, que l'ancien règlement était injuste, comme l'est la loi actuelle à l'égard de certains pays d'Europe. Je me souviens d'avoir lu dans un journal un discours prononcé par un ministre de la couronne devant un groupe de Chinois. Il s'agissait de la colonie chinoise de Vancouver et c'était au cours d'un bon repas chinois. Le ministre leur avait alors parlé des modifications radicales apportées aux règles régissant l'admission d'immigrants chinois au Canada. Un an plus tard, le nouveau ministre prenait part à un excellent repas chinois à Toronto et il prononçait presque le même discours mot pour mot. En plus de la nouvelle, le journal publie une photo du nouveau ministre. Il n'est pas tout à fait aussi catégorique dans ses promesses, car voici ce que publiait le *Globe and Mail* du 25 juin 1964:

Il a aussi laissé entrevoir une revision prochaine de la politique d'immigration et a annoncé qu'il visiterait les bureaux d'immigration du Canada à l'étranger, notamment dans les pays suivants: Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie, Portugal et Grèce. «Je ferai ce voyage pendant le congé du Parlement, si nous avons un congé» a-t-il dit au journaliste.

J'étais heureux de savoir que le ministre comptait aller dans ces pays pour voir si des modifications urgentes s'imposent dans ces bureaux. J'ai été vraiment très heureux de l'apprendre, mais je suis quand même déçu de voir que j'ai sur mon bureau une douzaine de dossiers d'affaires encore en suspens. Je n'ai pas l'intention de les traiter individuellement, mais ces douze dossiers sont sur mon bureau depuis un certain nombre d'années. Je n'en blâme pas le ministre. En effet, ces dossiers n'ont pas été étudiés, mais, si je le critique, c'est que, vu le règlement actuel, il doit certainement se rend compte qu'il y a, en Europe, des gens d'autres origines que ceux qui viennent des pays dont nous acceptons facilement des immigrants, et où nous avons des bureaux pour s'occuper de ces problèmes. Je pense aux personnes d'origines ukrainienne, polonaise et russe qui vivent maintenant au Canada et ont des parents dans ces pays, mais aucune possibilité de les faire venir au Canada.

Je ferai, à cet égard, une proposition. Je dirai au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qu'il y aurait lieu d'entamer des pourparlers avec les pays comme la Russie, où nous n'avons, à l'heure actuelle, aucune installation ni possibilité qui nous permettraient d'établir si l'on peut faire quelque chose ou non. Je suis sûr que les Russes ne nous donneraient pas la permission d'établir un bureau de l'immigration dans leur pays. Mais ils feraient certainement preuve d'assez de souplesse pour permettre à la Direction de l'immigration d'envoyer un agent en

Russie qui pourrait être rattaché à notre ambassade à Moscou et dont la principale fonction consisterait à encourager les personnes en Russie qui ont, ici, des parents avec lesquels ils voudraient se réunir, et leur donner l'aide nécessaire à cette fin.

J'ai ici, à titre d'exemple, un cas, d'ailleurs fort triste. Il s'agit d'un père et d'une mère arrivés de Pologne au Canada et qui, en raison du règlement actuel interdisant l'admission au Canada d'un fils et d'une fille âgés de plus de 25 ans, ont dû laisser leur fils et une de leur fille, je crois, en Pologne. Ils ont agi ainsi parce qu'ils croyaient—bien qu'il s'agisse d'un malentendu de leur part—qu'une fois établis au Canada, s'il leur était possible d'offrir asile à leur fils, à leur fille et à leurs familles, ceux-ci pourraient venir ici immédiatement. Or, l'homme en question s'est établi ici et a trouvé un bon emploi. Il s'agit d'un artisan spécialisé—d'un menuisier, je crois. Un jour, il m'a donné un coup de téléphone pour me dire ce qu'on lui avait affirmé lorsqu'il était en Pologne, et qu'il voulait maintenant soumettre une demande pour faire venir son fils et sa fille ainsi que leurs familles.

Inutile de rappeler au ministre qu'il m'était impossible de lui donner une réponse encourageante. Depuis lors, j'ai essayé de trouver une solution, mais en vain. On devrait faire quelque chose, et j'espère que le ministre étudiera sérieusement la chose.

Des consultations avec la Russie, pour voir ce qu'elle aurait à dire, ne seraient certes pas inutiles. Ces demandes peuvent suivre une certaine filière. Nous pouvons communiquer avec l'ambassade de Russie ou avec l'ambassade de Pologne, ici même, à Ottawa, mais c'est là une voie détournée.

Le ministre a aussi formulé des remarques au sujet des réfugiés. Je n'avais pas sous les yeux le texte de son discours et je n'ai pu suivre ses remarques aussi bien que je l'aurais désiré. Cependant, je veux signaler que sous le régime du chef de l'opposition, 106 familles de réfugiés en provenance de Hong-kong ont été admises au Canada. Je crois que cinq de ces familles se sont établies dans la région d'Edmonton, quatre ou cinq à Calgary et une ou deux à Red-Deer. Les autres résident dans diverses régions du Canada. J'ai ici un article de journal que le ministre pourra, comme moi, trouver très intéressant. C'est un rapport du bureau d'Ottawa du *Globe and Mail;* le voici:

Les 106 familles réfugiées de Hong-kong, dont le gouvernement était garant, amenées au Canada en 1962, se suffisent à elles-mêmes à l'exception d'une seule. Un porte-parole du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit que les chefs de 105 familles se trouvaient employés au 1er janvier. Le seul chômeur, a dit le fonctionnaire, était incapable de travailler pour cause de maladie.

Je pense que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration admettra que cette démarche a peut-être été l'une des plus logiques du

[M. Skoreyko.]

ministère. Je ne veux pas refaire l'historique de cas analogues, mais, sans aucun doute, les intéressés se sont montrés très stables. Il serait difficile de s'attendre à plus grande réussite de la part d'un groupe de réfugiés. Cent cinq familles sur cent six suffisent à leurs propres besoins. A cause de maladie, un homme ne peut subvenir aux besoins de sa famille. Moi qui connais assez bien la collectivité chinoise, je ne crois pas que ces familles chinoises seront jamais à la charge du gouvernement.

L'article se poursuit ainsi:

En outre, un certain nombre de chefs de famille ont appris l'anglais assez bien pour obtenir un emploi dans le métier pour lequel ils avaient été formés en Chine.

Tous les hommes choisis pour émigrer au Canada étaient des travailleurs spécialisés et plusieurs étaient de profession libérale.

Lorsqu'il était premier ministre en 1962, M. John Diefenbaker avait décidé d'augmenter le contingentement des immigrants de Hong-kong afin d'admettre au Canada environ 100 familles de réfugiés qui avaient fui la Chine.

Cette décision a été prise alors que se poursuivait une enquête du ministère de la Justice sur l'entrée illégale de Chinois au Canada.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration envisagerait-il, étant donné la bonne conduite de ces familles, de doubler ce chiffre la prochaine fois? Admettons 250 familles et voyons comment les choses marcheront. Le ministre a parlé à maintes reprises de l'acceptation de centaines de milliers d'immigrants. N'est-il pas raisonnable de lui demander d'admettre 200 ou 250 familles de réfugiés? Si ce programme marche bien, nous pourrions plus tard en admettre 500. On ne pourrait mieux faire, monsieur le président, que d'amener au Canada des familles ayant aussi bien réussi que celles-là. J'aimerais entendre le ministre nous dire ce qu'il en pense, lorsqu'il répondra à certaines questions qui lui ont été posées.

J'aimerais maintenant traiter d'une autre question relevant de la loi sur l'immigration et qui a donné lieu à beaucoup d'inquiétude. Je vais signaler au ministre un cas qui me tient présentement à cœur et qui est semblable à ceux qui donnent lieu à tant d'inquiétude. J'ai devant moi une lettre d'un ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, envoyée en réponse à une demande que j'avais faite au nom d'un de mes commettants qui voulait faire venir une nièce au Canada en vue de l'adopter, parce que sa famille dans les vieux pays était pauvre et ne pouvait suffire à ses besoins. La famille albertaine qui songeait à cette adoption vivait dans l'aisance et n'avait pas d'enfants. Ce fut une grande déception, non seulement pour moi mais pour ces gens, que de recevoir une lettre de refus. Je pense que l'on pourrait remédier très rapidement à cette situation. Voici un extrait de la lettre:

En outre, il n'y a aucune clause, dans le règlement de l'immigration, permettant d'admettre au Canada des enfants adoptés ou destinés à l'être.

Il ne s'agit sûrement pas ici, monsieur l'Orateur, d'une demande déraisonnable et on devrait apporter rapidement les modifications voulues.

Je tiens à signaler au ministre un cas qui s'est produit en Alberta. Je crois en avoir parlé déjà. Un monsieur âgé et sa femme, propriétaire d'un grand domaine, sans enfants, ont fait par mon entremise une demande au ministère de l'Immigration, en vue de faire venir leur nièce, qu'ils désiraient adopter. Naturellement, la demande a été refusée, sous prétexte qu'il n'y avait aucune disposition à cette fin dans la loi sur l'Immigration. Le propriétaire du domaine mourut. Peu de temps, après, sa femme mourut aussi. J'aimerais que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration me dise, s'il le peut, ce qui est advenu de cette succession de $250,000? Il est vrai qu'elle était administrée par la Couronne, mais n'est-il pas vrai aussi qu'une grande partie est allée à la Russie?

Je recommande au ministre d'effectuer ce changement pour deux motifs. D'abord, elle éviterait désormais des incidents semblables: si je ne m'abuse, $250,000 ont passé à l'étranger, ayant été remis aux membres de la famille qui se trouvent en Russie. Si l'on avait admis cette jeune femme au Canada, elle aurait été entièrement indépendante. Elle aurait sans doute hérité de toute la succession et un commerce florissant serait demeuré dans la famille.

Il est une autre question relative à la loi sur l'immigration dont je voudrais traiter. Le ministre se souviendra peut-être, s'il a pris connaissance de certains des mémoires qui lui ont été adressés—sinon, ses fonctionnaires pourront le renseigner à ce sujet—que le comité canadien des Ukrainiens, à Winnipeg, a demandé au gouvernement d'abroger l'article 18 de la loi sur l'Immigration. A mon sens, cet article constitue toujours une injustice contre les personnes qui sont citoyens canadiens mais non Canadiens de naissance. Cet article traite de la perte de la citoyenneté canadienne, dans le cas de résidents qui demeurent en dehors du Canada. Si l'on veut que cette loi reflète l'esprit même de la déclaration des droits, il faudrait, certes, y supprimer cet article qui constitue une distinction injuste.

Le ministre pourrait aussi étudier utilement un autre aspect de la loi sur l'Immigration. Le ministre me dirait-il comment procèdent nos fonctionnaires pour examiner, sous l'angle de la sécurité, les immigrants en perspective? Comment faut-il procéder? Je vais citer un autre exemple. Depuis des années, j'essaie de faire entrer au Canada une famille dont le père, autrefois, avait assisté à certaines réunions du parti communiste en Italie. Les autres membres de la famille n'ont jamais été associés au parti communiste. Ils jurent qu'ils n'ont aucun penchant pour cela, mais nos fonctionnaires déclarent que le père ayant assisté à des réunions du parti en 1928-1929, sa famille n'est pas admissible.

Demandons-nous à la police italienne, française ou allemande de déterminer l'indice de sécurité de certains immigrants? Je ne suis pas disposé, en ce moment, à offrir une solution, mais j'estime que le ministre devrait prendre en considération, dans des cas d'espèces, de lettres de recommandation émanant d'un prêtre, d'un juge ou d'un agent de police qui connaissent le requérant depuis un certain nombre d'années.

Au niveau local, le ministre a-t-il l'intention d'abaisser les normes des questions posées aux immigrants, lors des cérémonies de présentation dans les divers tribunaux dont il a parlé? Les jeunes, surtout d'âge scolaire, acquièrent facilement une connaissance suffisante de l'anglais pour répondre aux exigences de cet examen.

Je connais un cas, celui d'une Chinoise d'Edmonton, dans la soixantaine avancée, qui n'a probablement jamais été à l'école et qui, parce qu'elle a été incapable de nommer certains objets qu'on lui désignait, s'est vu retarder l'octroi de ses documents de citoyenneté. Le juge a-t-il reçu la consigne d'accorder une attention spéciale à ces personnes, notamment à cause de leur âge? Un juge peut s'enquérir de l'instruction d'un requérant auprès de ses parents et amis. En l'occurrence, une requérante qui ne sait même pas écrire le chinois aurait de la difficulté à pouvoir nommer en anglais, après une courte période de cinq ans, tous les objets qu'on lui désigne.

Qui dirige les cours de langue dont le ministre a parlé et dans quelles régions se donnent-ils? Sauf erreur, il a laissé entendre qu'on dispense un cours pour futurs citoyens à Edmonton. En existe-t-il un aussi à Calgary?

**L'hon. M. Tremblay:** Je crois que oui.

**M. Skoreyko:** Je remercie le ministre. Comme mon temps de parole est presque écoulé, je vais conclure en rappelant au ministre un discours qu'il a prononcé en cette enceinte le 27 février 1964. D'après ce que je sais de l'attitude du ministre à l'égard des différentes origines nationales, je crois qu'il est tout à fait impartial et désintéressé, en ce qui concerne les groupes ethniques, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi il a prononcé de telles paroles à cette occasion, comme en fait foi la page 336 du compte rendu de ce jour-là.

Je cite:

C'est une tradition qui existe depuis très longtemps au sein de notre Parlement, de faire alterner la présidence de la Chambre des communes et celle de la Chambre haute entre des représentants des deux groupes ethniques les plus importants du pays.

Il est également dans la tradition de choisir les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours

du trône parmi les représentants des deux groupes ethniques les plus importants du pays.

Je me demande ce que le ministre a voulu dire par là. S'il faut attribuer à ces paroles la signification à laquelle je pense, sa déclaration d'aujourd'hui à la Chambre ne veut évidemment pas dire grand-chose. Le ministre aura sans doute fait un lapsus, ou bien il y aura eu une erreur de traduction. J'espère que le ministre n'a pas voulu dire que certains groupes de Canadiens sont plus importants que d'autres. Monsieur le président, j'espère prendre la parole de nouveau cet après-midi, lorsque différents articles seront discutés; pour l'instant, je remercie le ministre de sa déclaration.

**M. Brewin:** Monsieur le président, je suis très heureux d'avoir entendu l'exposé du ministre. La question d'adopter une politique éclairée et sensée d'immigration est très importante, et pour plusieurs raisons, dont l'une, comme il l'a indiqué, est que le bien-être économique du Canada dépend dans une large mesure d'une telle politique. Deuxièmement, nos relations avec d'autres pays sont tributaires de la politique d'immigration éclairée que nous aurons. Dans le monde réduit d'aujourd'hui, il peut surgir de nombreuses possibilités de ressentiment et d'incompréhension si nos principes d'immigration sont ou semblent discriminatoires et injustes. Enfin, l'immigration revêt beaucoup d'importance à cause du nombre immense de problèmes familiaux que pose l'application du Règlement relatif à l'immigration. Par conséquent, je me réjouis qu'il ait prononcé cette longue déclaration sur la politique de son ministère.

L'exposé du ministre renfermait beaucoup de bonnes choses, mais je ne puis m'empêcher de partager l'avis de l'honorable député d'Edmonton-Est, qui a déclaré qu'il est excellent en partie, et en partie très mauvais. L'impression d'ensemble n'est pas très satisfaisante. Je le dis au ministre parce que malgré certains des bons points que je mentionnerai, et en raison desquels lui-même et son ministère méritent des louanges, il demeure qu'on n'a pas abordé certains des problèmes fondamentaux et que nous n'aurons pas de politique d'immigration satisfaisante à moins de les affronter.

J'en aurai plus long à dire là-dessus tout à l'heure. Quant aux changements qu'on envisage de faire subir au règlement, la déclaration n'a pas tenu compte des accusations, bien motivées, selon lesquelles ce règlement même comporterait des distinctions injustes. On ne se rend pas compte qu'à la racine même des procédures établies à l'heure actuelle, il existe un régime qui, comme l'a dit le député d'Edmonton-Est, perpétue un mépris des principes fondamentaux de la Déclaration des droits. Malheureusement, il n'en a pas été question dans l'exposé du ministre.

Mais qu'il me soit permis, en premier lieu, de signaler ce qui nous a plus dans les propos du ministre. J'ai été très heureux de l'entendre déclarer qu'on prenait des mesures en vue d'aborder l'immigration d'une manière positive. Tant que notre attitude, ou celle des fonctionnaires du ministère—de certains d'entre eux, du moins—reposera sur l'idée de ne pas laisser venir les gens, jamais les résultats ne seront satisfaisants. C'est donc avec plaisir que j'ai écouté le ministre parler d'un programme positif et des diverses mesures qu'il entend prendre en ce sens, par exemple, la création d'un comité interministériel.

La proposition me paraît excellente. Mais pourquoi l'honorable représentant ne fait-il pas un pas de plus? Pourquoi n'aurions-nous pas un comité de la Chambre qui serait chargé de revoir ces questions? Je crois qu'on devrait avoir recours au Parlement. Il y a bien des gens au Parlement qui ont l'expérience de ces questions et qui pourraient fournir leur apport, non seulement en critiquant ce qui ne va pas, mais, et c'est beaucoup important, en aidant à la mise au point du programme positif dont le ministre a parlé.

Une chose est indiscutable: en un sens, la politique d'immigration dépend et fait partie de notre politique économique d'ensemble. Si notre économie est en expansion, nous n'aurons aucune difficulté à recruter des immigrants parmi les ouvriers spécialisés. Si nous avons des mesures de sécurité sociale satisfaisantes, nous n'avons pas à lancer des campagnes de recrutement. Pourquoi tant d'immigrants d'Italie, de Grèce et de Turquie sont-ils allés en France, en Allemagne et en d'autres pays du Nord de l'Europe? On n'a pas eu besoin de faire de grandes campagnes de publicité. L'économie de ces pays était en pleine expansion et offrait de grandes chances de succès; c'est ce qui compte. On parlera tant qu'on voudra, mais à moins de pouvoir offrir aux immigrants des occasions de gagner leur vie, nous ne les attirerons pas.

Le contraire est également vrai. Tant que la situation du chômage sera grave dans notre pays, une forte pression sera exercée contre une politique libérale d'immigration. C'est fatal. Il en a toujours été ainsi. En période de marasme économique, le ministre sera constamment contraint de fermer le robinet pour employer une de ses expressions—et il dispose sûrement de tous les moyens pour fermer le robinet si cela est nécessaire. Je me réjouis de cette nouvelle attitude positive et des changements qui doivent être apportés dans l'organisation et le personnel, ce qui s'imposait. C'est là une attitude digne de considération et qui sera fort utile, et je souhaite toute la chance possible au ministre pour

sa mise en œuvre, car c'est certainement un pas dans la bonne voie.

Je n'ai pas l'intention de discuter longuement les passages de son discours traitant de l'immigration de Chinois de Hong-kong car, à mon sens, il ne s'agit pas simplement d'un problème ayant trait aux Chinois. Je regrette que le seul changement apporté au Règlement sera de portée restreinte, notamment que les personnes de sexe féminin—pour reprendre son élégante expression—pourront être les répondants de leurs fiancés pour leur admission dans notre pays, alors que jusqu'ici, on établissait une distinction entre les sexes. Nous nous réjouissons tous d'apprendre que cette distinction disparaîtra. Mais je m'étonnerais fort que cela change sensiblement la situation. Je doute qu'il y ait assez de jeunes Chinoises en âge de se marier qui puissent attirer ces jeunes gens de Hong-kong en nombre suffisant pour que cette modification du Règlement soit plus qu'une mesure insignifiante.

Le ministre a déclaré en toute franchise qu'il ne recommande pas l'extension des privilèges de répondants chinois à l'admission de frères, sœurs et d'autres parents éloignés. Cette déclaration, et les règles à l'appui, perpétuent une distinction fondée sur de prétendus motifs géographiques, mais qui sont en réalité raciaux. Elle représente une survivance de ces règles découlant de préjugés raciaux.

J'ai déjà entendu le premier ministre parler à ce sujet. L'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en avait également parlé. Ces derniers, de même que le premier ministre actuel, sont des hommes éclairés qui se disent opposés à toute forme de discrimination. Je me rappelle que le premier ministre s'est déjà élevé contre une loi américaine qui perpétuait la discrimination raciale. Quels sont les faits ici? Je veux que le comité comprenne bien ceci—il le comprend peut-être déjà—c'est écrit dans le Règlement. Il n'est pas nécessaire d'attendre une nouvelle session du Parlement ou l'adoption d'autres mesures législatives pour s'occuper de cette affaire. On pourrait le faire par un décret du conseil, un trait de plume suffirait. Mais on ne le fait pas. Quelle est la situation aujourd'hui? L'article 31 *d*) du Règlement qui a trait aux personnes autorisées à entrer au Canada, stipule ce qui suit:

...tout citoyen de n'importe quel pays d'Europe, y compris la Turquie, ou de n'importe quel pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud ou des îles voisines de celles-ci, ou d'Égypte, d'Israël ou du Liban, si cette personne est:

(i) le fils, la fille, le frère ou la sœur, ou encore le mari ou la femme et le fils ou la fille célibataire de moins de 21 ans de ce fils, de cette fille, de ce frère ou de cette sœur, selon le cas; ou

(ii) le neveu ou la nièce, orphelin et célibataire, de moins de 21 ans, ou le fiancé ou la fiancée d'un citoyen canadien ou d'une personne légalement admise au Canada aux fins de résidence permanente, qui réside au Canada et qui a soumis une demande pour cette personne...

Et ainsi de suite. Les dispositions n'excluent pas seulement la Chine et Hong-kong, mais également tous les pays de l'Asie, à l'exception peut-être du Liban et d'Israël, et, semble-t-il tous les pays d'Afrique, le plus grand continent du monde, dont les habitants cherchent leur place au soleil. Ils sont conscients de la discrimination qui se pratique dans tous ces pays.

Aux termes de la règle 31 *c*), le groupe de personnes en provenance de l'Asie et de l'Afrique qui peut immigrer au Canada est beaucoup plus restreint. Si je viens de Pologne, par exemple, je puis faire entrer mon frère et ma sœur au Canada, pourvu, bien entendu, qu'ils répondent aux autres exigences. Si je viens du Liban, d'Israël, d'Égypte ou de toute partie de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud, je puis faire entrer au Canada certains membres de ma famille, admissibles aux termes de la loi. Mais si je viens d'Asie ou d'Afrique, en général, de la Chine ou du Japon...

**Une voix:** De l'Inde.

**M. Brewin:** Ou de l'Inde—le gouvernement actuel porte un intérêt particulier à la Malaysia; nous sommes très bien disposés à l'égard de la Malaysia, mais nous lui disons: vous êtes mal placée en ce qui concerne l'immigration au Canada. J'estime que cette disposition doit être annulée sans tarder.

Le ministre songe à permettre aux fiancées de faire venir au Canada leurs futurs maris. La montagne en travail accouche d'une petite souris. Le règlement renferme toujours, noir sur blanc, une clause qui range dans une catégorie donnée les immigrants de telle ou telle région du globe, et dans une autre catégorie, les immigrants d'ailleurs; ces derniers, s'ils veulent faire entrer au Canada des membres de leur famille, subissent certaines restrictions.

Je prétends, monsieur le président, que cette discrimination devrait être supprimée de la loi, et aucun problème d'ordre administratif que posent les enquêtes effectuées au sujet du degré de parenté des Chinois ne devrait justifier ce soupçon de traitement inégal. Le mot soupçon est une expression mitigée, car il s'agit en réalité d'un régime d'inégalité à l'endroit de la plupart des êtres humains. Je crois que lorsqu'on considère les Asiatiques et les Africains dans l'ensemble c'est bien la situation. J'ignore exactement quels sont les chiffres, car je n'ai pas fait de calcul, mais je crois que la majorité est traitée injustement. Il ne devrait pas être difficile de savoir qui est le frère ou la sœur de quelqu'un à Hong-kong qui a perdu sa carte d'identité et cela ne devrait entraîner aucun problème ou difficulté d'administration. Cependant, rien ne justifie

la discrimination et tous devraient être traités de la même façon.

Je regretterais beaucoup qu'on restreigne les catégories, car ce serait une grave erreur. Au moins, le même Règlement devrait s'appliquer aux deux catégories de personnes. Je le répète, monsieur le président, je suis très déçu de ce que ce changement n'ait pas été apporté.

Je note que dans son exposé, le ministre a fait état des critiques formulées à la Chambre. Il a dit que des députés avaient protesté contre certaines dispositions de la loi actuelle sur l'immigration et que certains avaient présenté des bills d'intérêt privé. Puis, il a ajouté: «Je suis sympathique à nombre de questions soulevées».

Je sais gré au ministre de sa sympathie, mais elle doit se traduire par des actes. Rien ne sert de dire qu'on est sympathique à ces questions. Sauf erreur, il y a un vieux dicton selon lequel les belles paroles ne mettent pas de beurre dans les épinards. Il faut plus que de la sympathie. Le ministre a ajouté que la plupart des députés conviendraient sans doute que les diverses dispositions de la loi sont reliées si étroitement entre elles et que des modifications isolées, même si elles pouvaient peut-être résoudre certains problèmes particuliers, pourraient avoir des effets déplorables à d'autres égards. Puis il a dit que l'on notait attentivement tous les points soulevés en dehors du ministère, ainsi qu'au sein de celui-ci et que, sous peu, il affecterait un ordre de priorité aux études détaillées des modifications proposées et qui s'imposaient. Le ministre a dit qu'il pensait présenter ensuite au Parlement une loi revisée le plus tôt possible.

On ne doit certes pas se soucier, monsieur le président, d'attribuer un ordre prioritaire quand les tribunaux de notre pays ainsi que certains députés ont dit, à maintes reprises, dans les termes les plus nets, pour ce qui est des députés du moins, et dans les jugements graves rendus par les plus hauts tribunaux du pays que l'application actuelle de la loi comporte des lacunes fondamentales. Le ministre me dirait-il s'il n'est pas exact que la majorité des gens qui sont expulsés de notre pays ou qui s'en voient interdire l'entrée, se voient donner comme motif qu'ils n'ont pas de visas d'immigrants ou de certificats médicaux. Je sais que les cas de ce genre sont nombreux, mais j'ignore s'ils sont en majorité.

Ce n'est pas la loi qui leur interdit l'entrée au pays, mais le manque d'un document quelconque, un document qu'on ne leur donne pas, qu'on leur refuse, ou encore le fait qu'ils n'ont pas subi un examen médical que la loi leur interdit.

Depuis 1931, les tribunaux ont souvent déclaré que le refus de donner les raisons d'expulsion était déplorable. Ils l'on qualifié de grotesque, de ridicule. Combien de priorités, combien d'études encore, pour prouver la nocivité de cette méthode? On a souvent dit à la Chambre. Je regrette que le ministre se borne à dire qu'il va désigner des priorités sous peu et présenter sans doute une loi revisée. Une loi revisée s'impose de toute nécessité, non seulement pour étudier ces points importants, mais pour résoudre une foule d'autres problèmes.

Il y a quelques jours à peine, j'ai été saisi du cas d'un citoyen canadien qui désire faire venir sa femme d'Irlande où il l'a épousée. On a refusé l'entrée à la femme parce qu'elle est légèrement atteinte d'épilepsie. Le ménage est donc divisé. Certes, le ministre pourrait délivrer un permis, mais il ne peut rien faire d'autre, car l'intéressée fait partie d'une catégorie de personnes interdites. Son mari, un journaliste, est bien en mesure de pourvoir à ses besoins. Il s'agit d'un cas bénin qui pourrait facilement être traité au Canada. La malade peut venir au pays seulement comme touriste et, à ce titre, elle n'a pas droit à l'assurance-hospitalisation et il est douteux que les enfants puissent bénéficier des allocations familiales.

Le ministre et ses fonctionnaires seront les premiers à admettre que cette disposition est le vestige d'une attitude désuète et qu'elle n'est ni humanitaire, ni sensée. Il faudrait modifier cet état de choses. Puis nous avons l'interdiction pour l'«aliénation mentale». Les personnes ne sont pas admises au pays si elles ont été assez avisées pour aller subir des examens dans un hôpital psychiatrique. L'attitude actuelle se résume à peu près à cela.

Je ne me souviens pas des termes précis de la loi, mais l'un des groupes des requérants refusés sont ceux qui «ont déjà souffert de folie». Tous les médecins vous diront que c'est une définition ridicule. Il arrive que l'on vous suppose dément. On vous demande: «Avez-vous déjà été hospitalisé dans une institution pour maladies mentales?» Ce serait peut-être une bonne chose, pour beaucoup d'entre nous, de subir un examen général à cet égard de temps à autre. On peut être en parfaite santé, en pleine forme, une personne saine et raisonnable, mais à cause de cette disposition de la loi qui ne rime plus à rien de nos jours, il vous est interdit d'entrer au Canada.

Il faudrait reviser la loi avec soin. J'espère que le ministre ne se contentera pas de dire qu'il s'attend à présenter une loi revisée. J'espère qu'il fera mieux et qu'il s'engagera à présenter une loi revisée. Il nous dira, j'espère qu'il s'agit là d'une question prioritaire pour son ministère. J'espère aussi qu'on ne se contentera pas d'examiner la chose d'un œil bienveillant. J'espère que lorsqu'un avant-projet de mesure législative aura été rédigé, le ministre le soumettra à un comité du Parlement,

pour qu'il puisse l'examiner avec soin et présenter des propositions et des revisions. Ainsi, au lieu d'avoir une loi de l'immigration désuète, nous en aurions une dont nous pourrions être fiers.

Il y a un ou deux autres points que je voudrais aborder, monsieur le président. Je crois avoir encore quelques minutes. Je me demande si le ministre nous dirait ce qu'il entend par «spécialisé». Peut-être pourrait-il nous donner un peu plus de détails à ce sujet. Il a dit dans sa déclaration que le mot «spécialisé» s'applique à ceux qui ont assez d'instruction pour pouvoir se déplacer et s'adapter, comme l'exigent de nos jours la plupart des emplois. Ce serait des plus utiles si nous savions ce qui est considéré comme un niveau d'instruction raisonnable.

A ce propos, monsieur le président, le ministre a parlé des difficultés que soulève le régime des répondants. Il a signalé que les différents fonctionnaires de l'immigration n'envisagent pas d'une manière conséquente les titres et qualités exigés des répondants. Il a rappelé que des normes, avant tout financières, ont été mises en vigueur en février dernier, lorsqu'il a été nommé titulaire du ministère.

Je me demande si le ministre pourrait déposer ou mettre à la disposition des députés le texte des normes entrées en vigueur en février dernier. Je sais que bon nombre d'immigrants en perspective ont reçu des lettres renfermant ceci: «Votre demande de garant est rejetée parce qu'elle ne satisfait pas aux exigences». Dans la plupart de ces lettres, on n'indique pas au destinataire ce qu'il lui faudrait faire pour répondre à ces exigences. Selon moi, il serait extrêmement utile, non seulement pour les députés, mais pour tous ceux qui s'occupent de ces questions, que le ministre nous renseigne exactement sur ces exigences.

Le ministre a parlé plutôt durement des personnes qui prennent la place des autres. Sauf erreur, il voulait parler de personnes qui viennent au pays en tant que visiteurs, qui décident ensuite d'y rester et qui font une demande de citoyenneté ici même, au lieu de retourner dans leur pays d'origine. Je prie le ministre de trouver une solution satisfaisante à ce problème car le paragraphe 3 de l'article 7 de la loi sur l'immigration stipule que lorsqu'une personne est entrée au Canada en qualité de non-immigrant, elle a droit de signaler ce fait, si elle désire rester au Canada, au fonctionnaire de l'immigration le plus rapproché et de se présenter pour examen au lieu et au temps qui lui sont indiqués et elle est réputée, aux fins de la présente loi, une personne qui cherche à être admise au Canada.

Quand le Parlement a adopté cette disposition, je suis tout à fait sûr, monsieur le président, qu'il voulait donner à une personne en visite au Canada et qui pour une raison quelconque décidait d'y rester, le droit de présenter son cas et de le faire régler ici même, sans être obligée de retourner dans son pays d'origine. Je songe à la personne qui, durant un séjour au Canada, se fiance, trouve un emploi ou obtient un diplôme après avoir terminé des études et désire ensuite rester au Canada et y travailler. Je pense que le Parlement entendait accorder ce droit aux intéressés qui n'appartiennent pas aux catégories non admissibles et qui répondent aux exigences de la loi.

Sauf erreur, un problème ardu se pose en ce qui concerne les rouages du ministère, surtout en ce qui a trait à l'admissibilité des immigrants. Je me rends compte des nombreux problèmes qui se posent lorsque le ministère insiste auprès d'un étranger en visite au pays pour qu'il réponde à toutes les exigences voulues après avoir fait une demande d'admission à titre permanent. Je sais qu'il est difficile de mener à bien les enquêtes minutieuses qui s'imposent, mais je pense qu'il doit y avoir un moyen de résoudre ces problèmes.

Je demande aux honorables députés et au ministre ce qui arriverait s'ils se trouvaient à la place d'un bon nombre de ces visiteurs? Quelle déception, pour ceux d'entre nous qui voudraient épouser une personne dont ils auraient fait la connaissance lors d'un séjour à l'étranger. Si nous invitions cette fiancée au Canada à titre de visiteur, et qu'elle décidât d'y habiter, quelle frustration pour cette personne de devoir rentrer dans son pays natal pour solliciter son entrée au Canada! Quelle déception pour un Canadien qui veut épouser une personne venant de l'étranger que d'être obligé de demander à cette personne de retourner dans son pays natal pour faire une demande en vue d'obtenir la citoyenneté. Cette situation n'est vraiment pas raisonnable et j'estime qu'il faudrait l'examiner attentivement.

Je me demande s'il serait possible d'élaborer une méthode permettant aux visiteurs, qui désirent demeurer au pays, de présenter leur demande sur place, plutôt que de les obliger à retourner dans leur pays d'origine. L'examen qu'on fait subir aux visiteurs pourrait être plus rigoureux, mais une fois admis, on pourrait leur permettre de faire une demande en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne. J'estime qu'on devrait étudier les cas de ces particuliers aussi rapidement que possible, sans les obliger à retourner dans leur pays d'origine d'où il feraient leur demande de la manière habituelle. Somme toute, je pense que c'est tout à l'honneur du Canada, lorsqu'un particulier demande la permission d'y demeurer.

Monsieur le président, j'espère que le ministre voudra étudier la situation en vue de régler ce problème, car, en ce moment, on

ne tient aucun compte des dispositions de l'article 7, paragraphe (3), de la loi sur l'immigration et le droit conféré en vertu de cet article n'est pas mis en pratique.

Monsieur le président, j'ai peut-être retenu assez longtemps l'attention du comité et je me répéterais en proposant au ministre d'étudier sérieusement les remarques qu'on a faites à la Chambre au cours du présent débat s'il désire vraiment, comme je l'espère, se créer la réputation d'un ministre qui aura mis de l'ordre dans les lois régissant l'immigration. Le ministre a sûrement consulté M. Sedgwick, éminent avocat de Toronto, qui lui a certainement signalé que nombre des procédures actuelles ne correspondent pas à la Déclaration des droits ni aux principes fondamentaux de la justice. Le ministre écoutera sans doute ces remarques et ne permettra pas que les difficultés et les problèmes actuels entravent l'application équitable de nos lois sur l'immigration.

En terminant, monsieur le président, je félicite le ministre de sa déclaration, mais je lui signale qu'il devra faire bien davantage pour obtenir les résultats voulus. J'espère qu'il ne se fait pas d'illusions à cet égard.

**M. Patterson:** Monsieur le président, nous apprécions à sa juste valeur la déclaration faite par le ministre lorsqu'il a présenté ses crédits, Je suis sûr que chacun a suivi avec intérêt l'exposé plutôt long de l'état de l'immigration au Canada aujourd'hui. Je dois admettre, comme d'autres préopinants l'ont déjà fait, que cet exposé ne contenait pas beaucoup d'indications sur les projets du ministre. Il a fortement souligné les programmes que prépare son ministère, sans, toutefois, formuler de proposition concrète.

Je crois que ces services ont un rôle très important à jouer dans l'expansion continuelle du Canada. En tant que nation, le Canada a d'immenses possibilités d'absorption. Notre population est peu nombreuse et se chiffre à environ 19 millions. Le Canada est de vastes dimensions du point de vue géographique, et je crois qu'il pourrait très rapidement absorber un grand nombre d'immigrants. Je suis sûr que chacun reconnaîtra la nécessité d'un accroissement de population afin de créer les marchés nécessaires pour absorber nos produits. On met beaucoup l'accent sur nos débouchés outre-mer. Il faut vendre nos produits. Je suis sûr qu'il sera possible de le faire en créant de plus grands marchés sur notre propre territoire. A mon avis, nos débouchés intérieurs se développeraient à la suite d'une nouvelle politique d'immigration comme celle qui a été proposée, et qui permettrait l'entrée au Canada à ceux qui sont prêts à accepter les devoirs aussi bien que les privilèges qui reviennent aux citoyens de notre beau et grand pays.



Le ministre a exposé, dans les grandes lignes, les mesures qu'il se proposait de prendre pour améliorer les possibilités d'immigration. Il a parlé d'un comité interministériel comme étant la meilleure méthode de répondre aux besoins et à la demande. Il me semble que c'est là une très bonne proposition qui permettra de redresser l'état de choses assez lamentable qu'on constate à l'heure actuelle.

A mon avis, il me semble que l'une des choses les plus importantes qu'il y aurait lieu d'entreprendre en ce qui concerne la campagne d'expansion dont il a parlé, c'est de mettre le pays en valeur et, par des mesures pratiques, montrer aux autres peuples ce qu'est vraiment le Canada et ce qu'il peut encore devenir. Il est impossible d'agir ainsi en recourant simplement à la propagande. Nous connaissons les vastes ressources de notre pays et sa capacité de production. Je suis sûr qu'il nous sera possible de procéder à une plus grande expansion et de progresser davantage que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Je ne doute pas non plus que l'un des moyens d'y arriver, c'est de faire venir dans notre pays les gens qui mettront aussi vite que possible notre pays en valeur. A mon avis, quand nous en serons à cette étape, le Canada pourra servir d'exemple à tous les pays du monde.

Il nous faudra non seulement suivre la politique d'immigration requise, mais coordonner les programmes pertinents de tous les services de l'État. Je ne crois pas que le ministre et ses services puissent s'acquitter seuls de cette tâche. Comme je l'ai déjà signalé, il faut encore procéder à une expansion de grande envergure et réaliser de grands progrès avant d'atteindre le résultat voulu. Il me semble qu'il faudra coordonner les programmes de tous les ministères si nous voulons atteindre ce but. Généralement, j'ai constaté que les fonctionnaires de la Direction de l'immigration étaient disposés à collaborer quant aux questions que je leur ai soumises; je crois néanmoins que, dans bien des cas, il se trouvent gênés par des mesures législatives et des règlements ayant dans l'ensemble un caractère trop restrictif. C'est un point que des préopinants ont abordé. Je ne m'étendrai pas sur ce point, mais, à mon avis, il devrait y avoir un assouplissement, une libéralisation des lois et règlements, afin de les rendre plus efficaces et de faciliter la tâche qui nous semble revenir au ministère de l'Immigration.

Le ministre a parlé principalement de l'immigration. Je sais que c'est là un aspect très important de ses fonctions ministérielles, mais il me semble qu'on devrait considérer les exigences, les privilèges et les responsabilités découlant de la citoyenneté canadienne. Il ne suffit pas d'amener des gens au Canada. Il

ne suffit pas de les encourager à venir s'établir ici, au sein de notre nation. A mon sens, on devrait leur faire bien comprendre quelles responsabilités impose la citoyenneté. A cet égard, je ne parle pas simplement des nouveaux immigrants. Tous les habitants du Canada devraient se rendre compte qu'en acceptant les privilèges et les avantages qui leur sont accordés dans nos frontières, ils doivent être disposés à accepter les responsabilités dérivant de la citoyenneté. J'ai déjà soulevé cette question, et je crois qu'elle mérite beaucoup plus d'attention qu'à l'heure actuelle.

En faisant son exposé, le ministre a signalé qu'il ne parlerait pas cette fois-ci de ses responsabilités à l'égard des affaires indiennes, mais remettrait son exposé sur ce point au moment où nous traiterons des affaires Indiennes. La chose est souhaitable et le procédé rendra le débat plus efficace.

Des débats prolongés sur le sujet de l'immigration ont déjà eu lieu, au cours de l'étude des motions visant les crédits provisoires, et notre participation au présent débat sera très brève. Cependant, il est un autre point que j'aimerais souligner. Le ministre a parlé de la révision de la loi. Il semblerait que cette révision soit fort souhaitable, non seulement afin que nous apportions les changements requis, mais aussi que nous rendions la loi plus déchiffrable et plus compréhensible, et, ce faisant, plus efficace pour atteindre ses fins.

Nous exhorterions donc le ministre à poursuivre son étude diligente de ses problèmes. A mon avis, il est absolument essentiel de se rappeler que, surtout dans ce ministère, l'élément humain est d'importance primordiale.

**M. Hahn:** Monsieur le président, en parlant des prévisions budgétaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps. J'ai été très heureux d'entendre le ministre déclarer que la politique de son ministère sera positive, plutôt que négative, et que nous allons nous mettre activement en quête de nouveaux immigrants. Dans le passé, j'ai senti que trop souvent le ministère—quand je dis le «ministère» je veux dire la combinaison des lois, des règlements et de l'administration du ministère même—avait tendance à agir non pas comme une pompe aspirante, mais comme un mur. J'espère et je crois, d'après la déclaration du ministre, qu'on mettra fin à cet état de choses.

Il est trois choses en particulier dont on a dit quelques mots, et sur lesquelles j'aimerais revenir. Tout d'abord, le député de Greenwood a soulevé le problème de la discrimination géographique et raciale dont fait preuve notre politique d'immigration. Comme lui, j'estime qu'une telle attitude est tout à fait répréhensible; de plus, elle est contraire à l'idée que nous voulons donner de notre pays à l'étranger et au sentiment des Canadiens eux-mêmes. Je prierais donc le ministre de voir là un véritable problème et de tâcher de le régler. Les arguments du député de Greenwood, je le répète, m'ont paru fort valables et j'espère qu'on en tiendra compte.

En second lieu, j'aimerais m'arrêter un instant au problème des immigrants qui ont vécu derrière le rideau de fer. Si j'interprète bien le règlement, les personnes d'un certain groupe d'âge ne sont pas admises dans notre pays sous prétexte qu'on ne peut rien savoir à leur sujet. On ignore si, du point de vue de la sécurité, elles offrent les garanties nécessaires. On dirait que comme nous ne pouvons démontrer que ces gens sont admissibles, nous devons démontrer qu'ils ne le sont pas. Nous ne pouvons prouver que ce sont des immigrants convenables pour le pays et c'est pourquoi nous disons qu'ils ne le sont pas.

Je comprends très bien les problèmes concernant la sécurité. Par ailleurs, je crois qu'il y aurait moyen de faire quelque chose qu'on n'a pas fait par le passé. Au lieu de ne considérer que l'immigrant lui-même comme source de renseignements concernant sa personnalité, nous pourrions examiner les éléments dont nous disposons ici. Nous pourrions étudier ce que sont les répondants de l'immigrant. Si nous voulons admettre au pays une personne qui vient de derrière le rideau de fer et si ceux qui répondent d'elle, la famille au sein de laquelle elle vivra, sont des gens industrieux et ont une bonne conduite, sont devenus de bons citoyens de notre pays, il me semble que nous devrions tenir compte du risque que nous courons en admettant cette personne dans un tel milieu. Si nous avons confiance, comme j'ai confiance, en notre mode de vie, nous ne devrions pas avoir peur d'admettre dans ce milieu une personne qui pourrait être communiste, avec l'espoir qu'en goûtant à notre mode de vie, l'immigrant saura choisir lui-même. Il me semble donc que le ministère devrait examiner le problème, non seulement pour essayer de trouver les renseignements au sujet du futur immigrant dans son pays d'origine, mais aussi en tenant compte du milieu où il vivra. Nous devrions voir s'il est possible d'établir à cet égard des normes qui permettraient à certaines de ces personnes d'entrer au pays et qui permettraient à certaines familles de se retrouver, comme je crois que cela devrait se faire; je pense ici à certains cas dont j'ai été témoin.

Le troisième point que je veux soulever a trait aux maladies mentales. J'ai fait inscrire une proposition de loi au *Feuilleton*

à ce sujet, mais au train où vont les choses, je pense bien que mon bill n'a aucune chance d'être débattu avant la fin de la session. Il était inscrit à la dernière session, mais n'a pas été abordé non plus.

Le moyen le plus facile d'exposer ce problème serait de rappeler le cas qui me l'a fait saisir. Je veux parler du cas d'un homme qui, pendant la guerre, avait perdu sa famille et avait parcouru l'Europe déchirée par la guerre. Après la guerre, il a pu étudier le métier d'électricien et s'est fiancé à une jeune fille. Ses fiançailles furent rompues et il vint au Canada en 1953. Peu après son arrivée au pays, il a fait une dépression nerveuse ou mentale et il est entré dans un hôpital psychiatrique, où il a passé, sauf erreur, un ou deux mois. Cet homme s'est établi depuis au Canada, où il travaille régulièrement depuis 1953, soit depuis onze ans maintenant. Sa santé mentale ne lui a causé aucun problème. Il a subi dernièrement des examens psychiatriques qui démontrent que son problème antérieur est attribuable au fait qu'il a été éduqué pendant la guerre, que sa famille s'est dissoute, qu'il a perdu ses parents, qu'il a rompu ses fiançailles et qu'il a soudainement été transplanté dans notre milieu. Ces événements ont exercé sur lui des pressions trop fortes. Mais il s'est réadapté depuis cette époque et, d'après des examens psychiatriques réguliers, il semble qu'il ne présente pas plus, sinon moins, de risques que la plupart des habitants actuels du Canada. Toutefois, cet homme est frappé d'une ordonnance d'expulsion.

Or, il est vrai qu'on n'appliquera pas cet ordonnance d'expulsion. En fait, elle ne peut pas être appliquée, car il n'y a pas d'endroit où nous pourrions l'envoyer. Il est maintenant résident du Canada. C'est beau de dire à cet homme: ne vous inquiétez pas, vous resterez ici jusqu'à la fin de vos jours. On ne donnera pas suite à l'ordonnance d'expulsion. Cela semble peut-être une chose bien raisonnable à dire. A mon avis, ce ne l'est pas. Cet homme ne peut pas devenir citoyen canadien, et il ne peut devenir citoyen d'aucun autre pays. Il ne peut pas obtenir de passeport comme vous et moi pour se rendre à l'étranger. On lui refuse bien des droits dont jouissent les Canadiens. Et on les lui refuse en vertu de la loi sur l'immigration non seulement provisoirement, mais pour la vie.

Il désire se marier et élever une famille, mais il refuse de le faire dans les circonstances. Il ne tient pas à élever des enfants et à leur expliquer pourquoi il ne peut pas aller en Europe comme les autres Canadiens ou avoir un passeport canadien. Et ce n'est pas tout. A mon avis, la mesure actuelle ne tient pas compte des progrès réalisés dans le domaine des maladies mentales. Elle ne reconnaît pas ce que d'autres institutions de notre société semblent maintenant reconnaître, soit que les affections mentales sont guérissables. Nous permettons à un homme qui a fait un stage en prison mais qui s'est réhabilité, de devenir citoyen canadien. A mon sens, nous devrions faire de même pour les personnes qui ont eu le malheur d'être aux prises avec des problèmes mentaux. Nous devrions reconnaître que ces personnes peuvent être guéries et nous devrions les réintégrer dans leur plein droit de Canadiens, moyennant une preuve suffisante de guérison. Faire moins que cela irait à l'encontre de notre mentalité au Canada. J'exhorte le ministre, lorsqu'il revisera la loi sur l'immigration, de mettre cette partie de la loi à jour car, à mon sens, elle rappelle presque le Moyen Âge. Il faudrait y apporter une modification selon laquelle un malade mental serait traité comme il faut dans notre pays.

**M. Mandziuk:** Je m'unis, monsieur le président, aux observations du préopinant dont certaines des propositions sont fort pertinentes. J'espère que le ministre en a pris note. Je tiens à féliciter d'une façon spéciale l'honorable député d'Edmonton-Est de ses observations; en effet, en envisageant la possibilité d'augmenter les contingents d'immigration, le ministère serait bien avisé, il me semble, de collaborer davantage avec le ministère de l'Industrie, de façon que ces immigrés puissent pratiquer leurs métiers quand ils arriveront au Canada.

J'entends être bref, car j'ai l'intention de parler aussi de la division du ministère responsable des Indiens au Canada. Le discours d'introduction du ministre était d'une grande envergure et il mérite des félicitations. Il a touché de nombreux aspects de ses fonctions. Nous trouvons, au Canada, des champions de toutes sortes de causes. Il y a des gens qui défendent la cause des transgresseurs de la loi, des personnes qui entrent illégalement au Canada. Nous sommes très attentifs à leurs besoins, nous sommes prêts à leur donner gratuitement les conseils juridiques dont ils peuvent avoir besoin et nous les logeons confortablement dans nos prisons. Nous faisons le nécessaire pour qu'ils obtiennent la liberté provisoire sous caution. Il y a aussi ceux qui se font les champions des personnes qui tuent quelqu'un de propos délibéré. Il y a peu de temps, une association était établie au Canada en vue de faire pression pour l'abolition de la peine capitale. Le Canada donne beaucoup d'argent aux pays sous-développés par l'entremise du plan Colombo.

Mais qui se fait le champion de la cause des Indiens? Nous avons presque un quart de million d'Indiens au Canada. A un moment donné, nous avons cru qu'elle était menacée d'extinction. Cependant la population indienne augmente et elle est disséminée dans toutes les provinces. J'ai dans ma circonscription environ 1,300 hommes, femmes et enfants répartis dans cinq réserves. Ce sont eux que je connais bien, mais je crois que la situation est la même d'un bout à l'autre du Canada.

J'ai été particulièrement intéressé par un projet entrepris à l'occasion du centenaire par le syndicat du blé de la Saskatchewan et je voudrais en dire quelques mots. Le syndicat du blé de la Saskatchewan a organisé une conférence en vue de construire un centre technique à Saskatoon. La quote-part fédérale-provinciale s'élèvera à $92,000 et les dons du grand public à environ $150,000. Cet immeuble servira d'école technique pour les Indiens, afin de combler l'écart qui existe entre les cultures et permettre à ces Indiens de mener une vie plus fructueuse. Ces cours de brève durée, soit de cinq ou dix jours ou peut-être même deux semaines, seront donnés aux Indiens de tout âge. Il convient de féliciter le syndicat du blé de la Saskatchewan d'avoir entrepris un projet de ce genre. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne pourrait pas suivre cet exemple au lieu de ne pas tenir compte, comme c'est le cas, de cette tranche de notre population.

Ce sont les premiers Canadiens. Jadis, il y a presque cinq siècles, alors que le premier Blanc arrivait dans notre pays, les Indiens avaient déjà une culture. Ils avaient atteint à un certain degré de civilisation. Ils ne parlaient pas tous la même langue, mais ils possédaient un gouvernement organisé et certaines idées pour l'exercice de la démocratie. Un gros effort d'imagination n'est pas nécessaire pour envisager ce qui se serait produit si les Blancs n'étaient pas venus et si cette population indienne, par un simple processus d'évolution, avait pu continuer à développer sa culture. On se demande si les Indiens n'auraient pas atteint à l'heure actuelle un niveau bien plus élevé que certaines des nations africaines pluritribales. Je respecte infiniment l'intelligence des Indiens, mais je crois que nous avons détruit leur ambition.

Qu'avons-nous donné à l'Indien? Nous l'avons mis dans des réserves, dans des ghettos. Nous avons détruit la fierté qu'il avait de sa race. Nous avons détruit son sens de l'initiative, son ambition de mieux faire parce que tout ce que nous lui donnons, c'est un bon de secours. Il vit au jour le jour parce qu'il sait que le petit père blanc, le gouvernement, va prendre soin de lui. Je reconnais que les écoles dans diverses réserves essaient de mieux s'acquitter de leur tâche. Je félicite le ministère de l'expérience qu'il a tentée il y a plusieurs années, notamment d'encourager l'intégration des petits Indiens dans nos écoles publiques.

Je parle d'expérience, car un grand nombre d'enfants d'une grande réserve indienne de ma circonscription ont été inscrits dans les écoles publiques et, d'après ce que m'en ont dit la commission scolaire et les instituteurs, ils progressent d'une façon satisfaisante. On devrait généraliser cet essai. Nous devrions abolir l'école à classe unique dans les réserves indiennes, où il est parfois très difficile d'obtenir un instituteur diplômé.

Certains internats accomplissent une tâche excellente, notamment l'internat de Birtle dans ma circonscription. Il faut intégrer complètement les Indiens à la société, dissiper les doutes que nous avons entretenus. Nous devons rendre aux Indiens la confiance en eux-mêmes, afin qu'une fois instruits ils puissent occuper de meilleurs emplois. Les Indiens instruits deviendront des chefs dans leurs collectivités, et je crois que le projet amorcé par le Syndicat du blé de la Saskatchewan est bon et que bien d'autres régions du Canada pourraient s'en inspirer.

Les affaires indiennes n'ont rien de commun avec la citoyenneté et l'immigration. La citoyenneté et l'immigration sont deux domaines distincts, quoique interdépendants, et je proposerais au gouvernement d'envisager la création d'un ministère des Affaires indiennes. On pourrait par exemple nommer un ministre associé de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui consacrerait tout son temps aux affaires indiennes.

Les réserves indiennes sont éparpillées dans tout le pays. On a proposé qu'elles soient abolies, mais les Indiens s'y opposent farouchement. A part les efforts pour intégrer quelques jeunes, nous ne faisons rien pour encourager les Indiens à s'établir sur les terres actuellement cultivées par des blancs. Les agriculteurs blancs louent ou afferment des milliers d'acres de bonne terre arable. N'est-il pas temps que nous fassions le nécessaire pour préparer les Indiens à occuper ces terres? Ce sont leurs terres et s'ils les exploitaient, nous ne les verrions plus attendre les allocations de secours.

Un ministre associé des Affaires indiennes pourrait être très utile au ministre. Le ministère est actuellement trop considérable pour être dirigé par un seul homme. C'est un troïka, comme dirait M. Khrouchtchev, et les

affaires indiennes n'ont rien à voir à la citoyenneté et à l'immigration. Les Indiens n'ont pas besoin d'être naturalisés; ils sont les premiers citoyens du pays.

Il y a plusieurs années, probablement à titre d'expérience et sur la recommandation des dirigeants du ministère, on a procédé à un changement en déplaçant l'agent des Indiens de la réserve pour l'installer le plus loin possible, probablement dans l'idée d'encourager l'Indien à pourvoir à ses propres besoins et à dépendre de lui-même et de sa bande. Dans certains cas, l'agent des Indiens dans ma circonscription est établi à 40 ou 50 milles de la réserve à laquelle il est affecté. En réalité, l'agent le plus proche habite à 50 milles de la réserve. Les Indiens avaient l'habitude de s'adresser à lui et de le considérer comme un père confesseur, lui exposant tous leurs problèmes, leurs griefs et leurs sujets de plaintes. Je sais qu'il n'est guère agréable pour l'agent des Indiens de vivre dans la réserve, mis au ban de la société blanche, mais c'est un des aspects de son travail, et j'estime qu'il devrait se trouver aussi près que possible de la réserve, sinon dans ses limites.

L'Indien ne se rend nulle part sans amener sa famille. On verra un Indien et sa femme assis au bord de la route faire de l'auto-stop pour se rendre chez l'agent des Indiens. Quand ils peuvent se permettre le prix de l'autobus, ils prennent ce moyen de transport; mais l'agent devrait être plus près d'eux.

Je ne sais au juste quelles aptitudes on exige d'un agent des Indiens. Je n'ai nulle intention de critiquer un agent que je connaîtrais, mais il me semble qu'il devrait être instituteur. Il devrait, en outre, s'y connaître en agriculture, de façon à pouvoir encourager les Indiens à utiliser la terre sur laquelle ils sont établis. Ils devraient, en se servant de la compétition et de la rivalité, donner aux Indiens l'ambition de posséder, d'être propriétaire de quelque chose, au lieu de se contenter de vivre au jour le jour, sans espoir ni perspectives d'avenir.

Il faut davantage de maisons sur les réserves indiennes. Si nous avons des millions de dollars à dépenser pour toute autre chose, il faut aussi pouvoir en disposer pour les Indiens. C'est nous qui les avons établis sur les réserves, et il faudrait voir les conditions dans lesquelles vivent bon nombre d'entre eux! Nous nous inquiétons des événements de Malaysia et d'Afrique. Inquiétons-nous plutôt de ce qui se passe sur notre seuil, ou même chez nous. Il est sans doute possible de donner de meilleurs logements aux Indiens, dont un grand nombre vivent dans des taudis, des cabanes de bois recouvertes d'une toiture précaire, aux vitres cassées, au plancher défoncé. C'est une tare pour notre civilisation.

[M. Mandziuk.]

Essayons d'intégrer les Indiens à notre mode de vie. Admettons-les dans nos écoles publiques et nommons des agents indiens consciencieux dans nos réserves. Dotons les Indiens d'un niveau de formation qui les libérera de leur complexe d'infériorité. S'il prend ces dispositions, le ministère aura accompli quelque chose. J'espère que le ministre se souviendra de certaines de ces propositions, car elles sont importantes et il s'agit d'une partie de notre population dont nous devons nous occuper si nous voulons avoir une réputation honorable dans le reste du monde.

*(Texte)*

**M. Choquette:** Monsieur le président, je voudrais me permettre quelques brèves remarques sur un sujet que l'on est souvent porté à traiter avec légèreté, alors qu'il s'agit du sujet le plus fondamental qui soit dans notre pays, celui de l'immigration, celui qui a trait à la composition démographique du Canada.

Je voudrais, suivant la bonne tradition et en guise de préambule, féliciter d'abord le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui nous fait beaucoup honneur.

J'ai eu l'occasion d'être témoin, récemment, d'une de ses performances à la télévision, alors qu'il faisait face à un groupe d'interrogateurs plutôt tenaces dans leurs idées farouches, et j'ai été en mesure de voir que le ministre leur répondait avec beaucoup d'habileté et de brio, ce qui est tout à fait compatible avec sa grande compétence et son talent exceptionnel. (*Applaudissements*)

Je suis heureux que mes collègues m'applaudissent parce que ce que j'ai à dire ne sera peut-être pas de nature à provoquer des applaudissements.

Le problème de l'immigration, pour le Canada français, est certainement un des plus ardus qui soit. Il est évident que notre pays peut recevoir un très grand nombre d'immigrants, mais il est un autre fait qui, malheureusement, éclate à l'évidence, c'est que l'immigration n'a jamais favorisé l'élément ethnique francophone. Les chiffres sont là pour le démontrer.

J'ai inscrit au *Feuilleton* plusieurs questions ayant trait à l'immigration, afin de connaître le nombre d'immigrants qui sont entrés et demeurés dans notre pays depuis le début du siècle. Dans ces questions, je demandais le nombre d'anglophones et de francophones, ce qui sera certainement de nature à établir que le groupement ethnique de langue française a été refoulé, par suite de l'immigration, d'une façon vraiment alarmante.

Nous croyons au caractère biethnique de notre pays. Plusieurs le proclament: Nous voulons admettre le bilinguisme, nous voulons admettre le biculturalisme. Il y a pro-

bablement de la bonne foi partout, mais quand bien même ces principes ronflants seraient proclamés d'un océan à l'autre, de Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique, si l'élément ethnique francophone recule constamment du point de vue de la composition démographique de notre pays, il deviendra un jour absolument inutile de parler de bilinguisme, de biculturalisme, de biethnisme, parce qu'il n'existera plus d'élément francophone.

A ce moment-là, je ferai appel à n'importe quel citoyen canadien pour nous aider, nous, dans la province de Québec, à combattre les exploiteurs de préjugés et ceux-là qui voudraient entraîner nos compatriotes dans la rupture de la Confédération. Nous sommes capables de tenir tête, avec un maximum d'énergie et d'intrépédité, à ces exploiteurs de préjugés, mais nous voulons également leur fournir des arguments acceptables à l'effet que la Confédération est à notre avantage, et non pas à notre désavantage, comme ceux-là veulent le faire croire injustement et subrepticement.

Monsieur le président, les données statistiques révèlent que le Canada a accueilli, depuis 1946, 2 millions 200 mille immigrants, dont 650,000 Britanniques, 270,000 Allemands, 320,000 Italiens, 160,000 Hollandais, etc., et en ce qui concerne les francophones d'origine, leur nombre était de moins de 70,000.

Il est clair que, dans le contexte actuel de notre pays, une forte proportion des immigrants est normalement attirée vers le groupe majoritaire et portée à s'identifier et à s'intégrer à ce groupe, ce dont nous ne saurions les blâmer.

Mais le point que je voudrais soumettre, monsieur le président, c'est que, dans la mesure où on renforcera les minorités françaises dans les neuf autres provinces, dans la mesure où elles deviendront fortes, dynamiques et agissantes, nous serons capables, non seulement de combattre, mais d'éliminer les séparatistes, en leur disant: S'il fallait que le Québec se sépare, il y aurait encore une forte minorité francophone pour les dénoncer comme des traîtres et des renégats. Mais si les minorités françaises dans le reste du pays sont inexistantes, à ce moment-là les séparatistes gagneront l'appui de ceux qui auront la faiblesse de succomber à leur argutie.

Mon impression est que si nous voulons vraiment établir le biethnisme au pays, il me semble que le domaine où ce principe devrait être consacré, c'est bien celui de la loi sur l'immigration où l'on pourrait respecter d'une façon quelconque l'équilibre démographique.

C'est en établissant ce principe biethnique, en le consacrant dans la loi sur l'immigration que l'on s'affirmera. Et ce, d'autant plus, si l'on reconnaît que le bilinguisme et le biculturalisme ont cours dans notre pays.

Je m'en voudrais de passer sous silence l'inertie du gouvernement de la province de Québec en matière d'immigration. Il a, évidemment, péché radicalement. Il me semble que cette inertie épouse bien les théories énoncées, il n'y a pas tellement longtemps, par le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), qui semblait apeuré par le fait que des immigrants algériens allaient s'établir dans la province de Québec.

Ce sont justement ces préjugés démodés et archaïques qui nous ont fait perdre constamment sur le plan de l'immigration.

J'ai ici une brochure écrite par Jean-Marc Léger, qui s'intéresse d'une façon toute particulière aux problèmes de l'immigration, et qui disait ceci:

> Or, c'est la plainte générale, comme la surprise générale: «Les Canadiens français nous parlent constamment anglais. Nous avons beau nous adresser à eux en français, s'ils devinent un accent étranger ou une certaine lenteur dans le débit, ils se mettent aussitôt à nous parler anglais.»

Ici, je parle au nom des immigrants qui viennent au Canada et sont surpris de voir qu'aussitôt qu'ils ont un nom à consonance étrangère, les Canadiens de langue française sont portés à leur parler en anglais.

Il y a quand même beaucoup d'inconséquence chez les Canadiens français, chose qu'il faudra corriger si nous voulons que nos griefs soient justifiés et acceptés.

Et M. Léger continue:

> En d'autres circonstances, les nôtres considéreront les Néo-Canadiens comme de langue anglaise, quand il s'agira de la distribution de brochures ou de circulaires publiées en français et en anglais. A l'hôtel ou dans le tramway, au restaurant ou au magasin, le nom ou l'accent du Néo-Canadien feront qu'aussitôt l'employé canadien-français poursuivra la conversation en anglais.
>
> La situation atteint à ce point le ridicule que, même à des immigrants français ayant un nom à consonance basque ou alsacienne, certains des nôtres s'adresseront en anglais.

Et M. Léger continue plus loin en disant qu'il y a toujours eu cette xénophobie chez un trop grand nombre d'entre nous, ce qui a fait que l'immigrant ne se sentait pas chez lui en venant demeurer au Québec.

C'est à la suite de discours comme ceux d'un ancien ministre de la Couronne que l'immigrant éprouve une certaine réticence à venir s'établir au Canada, et plus particulièrement dans la province de Québec. C'est à cause de cette mentalité arriérée que l'immigration a toujours tourné à la défaveur du Canada français.

Avant de conclure mon exposé, monsieur le président, je désire soumettre d'autres observations. Si nous voulons vraiment que le Québec désire ardemment s'épanouir au sein de la Confédération, il faudrait, à tout prix, consacrer le principe du bi-ethnisme d'une manière ou d'une autre dans la loi de l'immigration.

Deuxièmement, à mon avis, nous serions justifiés de demander que l'équilibre démographique, qui a été rompu par l'immigration massive dont notre pays a été l'objet depuis le début du siècle, il me semble que nous serions justifiés, dis-je, de demander que cet équilibre, momentanément rompu, soit rétabli de quelque façon, en faisant en sorte, comme je le disais tout à l'heure, que les minorités françaises soient renforcées numériquement dans les provinces anglophones, ce qui nous permettrait de dire aux séparatistes du Québec: Vous avez, dans d'autres provinces, des gens qui parlent votre langue et possèdent votre culture, et avec eux nous devons tous nous solidariser afin de devenir de vrais Canadiens dignes de ce nom.

*(Traduction)*

**M. Laniel:** Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député de Lotbinière?

*(Texte)*

**M. Choquette:** Si mon honorable collègue veut bien me laisser terminer, il pourra alors me poser des questions.

**M. Laniel:** Je voudrais demander une question à l'honorable député...

**M. Choquette:** Je répondrai à votre question à la fin de mes remarques.

Monsieur le président, permettez-moi de faire une troisième suggestion? Je me demande s'il serait tellement répugnant d'envisager la possibilité suivante: La loi stipule que lorsqu'un immigrant devient naturalisé Canadien, il doit posséder une connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles du Canada. Serait-il tellement prohibitif d'exiger que, tout en ayant une connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles du Canada, cet immigrant ait également une connaissance rudimentaire de la deuxième langue officielle du Canada, car après tout, quand il a résidé cinq ans dans un pays bi-ethnique et biculturel, il me semble qu'il devrait avoir réussi à posséder quelques rudiments de la deuxième culture et de la deuxième langue officielle du pays.

Et, comme quatrième suggestion—je ne sais pas si je «rencontre» tout à fait les idées de l'honorable ministre—j'ai l'impression que la Commission démographique d'un pays est à un tel point primordiale et vitale qu'à mon avis, nous devrions avoir un comité parlementaire sur l'immigration. C'est une opinion personnelle que j'exprime...

*(Traduction)*

**L'hon. M. Churchill:** Pourquoi pas en avoir un sur le drapeau aussi?

*(Texte)*

**M. Choquette:** Monsieur le président, je suis content que cette intervention de mon honorable collègue de Winnipeg-Sud (M. Churchill) se produise à ce moment-ci parce que je crois qu'il va crier davantage lorsqu'il entendra la cinquième suggestion que je vais faire.

J'appartiens à la jeune génération, et nous nous croyons essentiellement Canadiens partout; nous respectons les sentiments et les principes de la génération plus âgée, plus expérimentée peut-être, qui croit quand même aux attaches et aux symboles qui n'ont pour nous qu'une valeur de colonialisme.

Je crois que nous, de la jeune génération, devons respecter les sentiments de la génération plus âgée, mais il ne faut pas accuser notre génération d'être révolutionnaire, parce qu'elle veut éliminer tous les symboles de colonialisme. Nous croyons faire en sorte que notre pays soit essentiellement canadien. Il existe dans la loi de l'immigration un article qui dit que tout citoyen canadien est sujet britannique. J'admets que cela peut faire plaisir à un grand nombre de Canadiens, mais vous ne pouvez pas blâmer les jeunes de ma génération de croire que le fait d'être sujets d'un autre pays constitue un lien de vassalité d'un pays à l'égard de l'autre. Je suis plutôt d'avis que nous devrions être essentiellement canadiens, citoyens canadiens, et si nous voulons respecter la Couronne qui préside à l'Association du Commonwealth, pourquoi tous les pays du Commonwealth ne se confèrent-ils pas une citoyenneté réciproque plutôt que de consacrer dans la loi un lien de sujétion?

*(Traduction)*

**M. le président suppléant:** La parole est à l'honorable député de Beauharnois-Salaberry.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, je voudrais demander au ministre pourquoi il...

*(Texte)*

**M. Laniel:** J'aurais une question à poser à l'honorable député de Lotbinière.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, ne m'avez-vous pas donné la parole?

**M. Laniel:** Je désire poser une question à l'honorable député de Lotbinière.

**L'hon. M. Churchill:** Ah bon! Très bien.

*(Texte)*

**M. Laniel:** L'honorable député de Lotbinière ne croit-il pas qu'il y aurait un autre moyen d'augmenter la population canadienne-française au pays, c'est-à-dire par l'accroissement naturel? Les députés de la Chambre sont à se demander si lui-même ne fait pas mentir les déclarations de l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan).

**M. Choquette:** Monsieur le président, je crois que ce moyen-là, les Canadiens français y ont eu recours au delà de leurs forces. Il y a un vieux principe qui parle de la revanche des berceaux. Aujourd'hui, cette revanche des berceaux est impuissante à rivaliser avec le flot constant de l'immigration.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pourrait-il me dire pourquoi ses collègues déploient tant d'activité aujourd'hui alors qu'ils se tenaient étrangement cois mardi, mercredi et jeudi de cette semaine? Ils ont apparemment organisé le blocage de ces crédits et il ne semble pas jouir de la confiance de son parti.

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. Webster:** Monsieur le président, je tiens à formuler certaines remarques au sujet de l'enseignement dispensé à nos jeunes Indiens. Un fait très remarquable dans l'administration de nos écoles ces dernières années, c'est l'inscription d'enfants d'indigènes dans des écoles non indiennes. L'année dernière, 36 p. 100 des jeunes gens des réserves dont le nombre dépasse 50,000 ont fréquenté ces écoles. Il a donc fallu conclure 157 ententes scolaires conjointes avec les autorités provinciales et municipales, excellent exemple de collaboration fédérale-provinciale en vue d'assurer un important service à la collectivité. Toutefois, je rappellerais au ministre que la Commission Glassco a recommandé que «la rapide intégration scolaire devrait avoir la plus haute priorité». J'espère que les autorités compétentes suivront ce conseil et qu'elles encourageront un plus grand nombre de familles à envoyer leurs enfants dans des écoles qui ne sont pas destinées aux Indiens.

L'an dernier, une délégation de la Colombie-Britannique présentait au gouvernement un mémoire dans lequel on recommandait l'élaboration urgente «d'un programme accéléré de formation professionnelle pour garçons et filles indigènes dans des centres établis sur places dans les districts indiens». Des aménagements de ce genre assureraient une formation aux jeunes et leur permettraient de se préparer à des emplois qui leur sont inaccessibles en ce moment. Cela contribuerait beaucoup à diminuer la discrimination dans le domaine de l'embauche. La construction d'un plus grand nombre d'écoles de formation technique et professionnelle rendrait les choses plus faciles en général.

Il est tragique de voir tant de jeunes Indiens abandonner leurs études au niveau secondaire dans tout le Canada. En 1960, selon des chiffres publiés par le gouvernement, 82 seulement poursuivaient leurs études après la 12e année. L'an dernier 98 Indiens seulement fréquentaient des universités canadiennes.

Il ne faudrait négliger aucun effort pour encourager plus de jeunes Indiens doués à se prévaloir des bourses d'études et autres formes d'aide offertes aujourd'hui. J'espère que le professeur Hawthorne et ses associés effectueront une enquête fouillée pour découvrir les raisons poussant un nombre aussi considérable de jeunes Indiens à abandonner leurs études au niveau secondaire. Le pays a besoin des services d'un plus grand nombre de jeunes Indiens et Indiennes dans l'industrie, les affaires et la fonction publique.

Le ministère mérite des félicitations pour son programme d'instruction des adultes. L'an dernier, 2,061 hommes et femmes se sont inscrits à des cours de toutes sortes et un bon nombre des professeurs avaient été fournis par les services d'extension des universités. C'est là de l'excellent travail en matière de citoyenneté et de formation professionnelle et qui devrait être encouragé par tous les moyens. Toutefois, le programme d'instruction des adultes se trouve entravé par le manque de professeurs indiens. On devrait encourager un plus grand nombre de ces jeunes gens à s'inscrire aux écoles normales. A l'heure actuelle, on compte, dans les écoles indiennes, 1,500 instituteurs dont 200 seulement sont indiens.

Pour conclure, je voudrais souligner la nécessité d'établir un plus grand nombre de centres de loisir ou de centres sociaux dans les régions populeuses du Canada. Onze villes possèdent de ces centres, grâce à l'énergie et à l'esprit d'initiative de groupes régionaux. A Vancouver, on a entrepris d'établir un service de ce genre avec l'appui de citoyens pleins d'initiative et d'Indiens de la localité. Mais des problèmes d'ordre financier se posent.

Sur un budget annuel de $18,000, la Direction des affaires indiennes ne fournit que $5,000. Sauf erreur, c'est là le montant maximal que l'on verse à ces centres au Canada. Ces derniers devraient sûrement bénéficier d'une aide plus libérale par l'intermédiaire d'un organisme public quelconque. J'exhorte le ministre à étudier les demandes qui se présenteront à l'avenir avec bienveillance. Le ministère devrait se charger d'une plus grande partie des frais qu'exige le soutien de ces importantes institutions.

**M. Rapp:** Monsieur le président, j'aimerais profiter de cette occasion pour dire quelques mots au sujet du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Beaucoup de personnes venues d'Europe vivent dans ma région. Bon nombre viennent de pays derrière le rideau de fer. Je reçois beaucoup de lettres de ces gens.

Je dois dire que les fonctionnaires du ministère m'accordent une excellente collaboration. Encore récemment, l'un de mes commettants a demandé un certificat de citoyenneté canadienne et un passeport pour se rendre dans son pays natal, en Europe. Grâce à la diligence des fonctionnaires du ministère, cet homme a pu obtenir les documents voulus.

Monsieur le président, j'aurais une autre question à signaler au ministre. Bon nombre de ces personnes sont venues au Canada au début du siècle. Leur passeport et d'autres documents ne correspondaient pas aux exigences des fonctionnaires de l'immigration. Les fonctionnaires pourraient peut-être se montrer un peu plus attentifs pour ces gens qui demandent des certificats. Assez souvent, ils n'ont pas les renseignements nécessaires pour obtenir un passeport ou un certificat d'enregistrement. Dans bien des cas, les fonctionnaires provinciaux et fédéraux ont fait leur part et on trouvé les renseignements nécessaires. J'ai entendu beaucoup de plaintes de ces gens au sujet de demandes de documents de citoyenneté.

Dans bien des cas, les intéressés vivent au Canada depuis assez longtemps, mais n'ont pas rompu tout lien avec leurs parents et amis, dans leur ancien pays. Certaines de leurs observations ou expressions peuvent parfois être mal comprises. Ils parlent des bons côtés de leur ancien pays, voulant dire que même si ces pays sont derrière le rideau de fer, la vie y était assez agréable. Ils ne veulent pas du tout y retourner. Il me semble qu'en étudiant les demandes de citoyenneté, les fonctionnaires de l'immigration devraient tenir compte des difficultés que ces gens doivent surmonter. Ces gens ont des liens étroits avec leur parenté en Europe et ils trouvent très difficile de se dissocier de leur origine.

Je connais un couple installé au Canada depuis nombre d'années et qui y a élevé ses enfants, tous nés ici. Pour une raison quelconque, le père ne peut obtenir la citoyenneté, bien que sa femme soit déjà citoyenne. Je crois que l'on devrait examiner les cas semblables et faire quelque chose pour aider ces gens à obtenir la citoyenneté.

Une autre difficulé qui m'a été signalée, c'est l'arrivée dans notre pays de personnes ayant confié des fonds à des agences de voyage qui ont ensuite fait faillite, ce qui a fait perdre à ces personnes leurs économies. L'agence de voyage Atlas de Toronto en est une. J'ai signalé l'affaire au ministère de l'Immigration, qui m'a répondu qu'il s'agissait d'entreprises privées et que le ministère n'avait aucune autorité en la matière. Comme le ministère de l'Immigration s'occupe de la délivrance des certificats d'inscription, j'estime qu'il devrait faire enquête sur cette situation.

Monsieur le président, je tiens à rappeler qu'il y a plusieurs réserves indiennes dans ma circonscription. De nombreux Indiens ont demandé que les réserves soient agrandies. Certaines réserves sont adjacentes à des terres domaniales. Ces Indiens estiment qu'ils ne peuvent plus tirer un gagne-pain raisonnable de la chasse et de la pêche, et ils veulent se tourner vers l'agriculture. Il leur faut donc plus de terre et je crois que le ministère devrait examiner leur requête.

Je voudrais également signaler au ministre la question des passeports. Il n'y a pas très longtemps, j'ai voyagé dans des pays d'Europe, à titre de membre de la délégation auprès de l'OTAN, et je n'y ai éprouvé aucune difficulté. Les fonctionnaires jetaient simplement un coup d'œil sur mon passeport, et tout était bien. Mais si vous tentez de traverser la frontière des États-Unis, la première chose qu'on vous demande n'est pas de quel pays vous êtes ressortissant, mais où vous êtes né, et s'il vous arrive de dire que vous êtes né en Russie, les yeux leur sortent de la tête et ils semblent prêts à vous passer les menottes illico. A mon avis, il n'y a pas lieu d'agir de la sorte, et la première question posée devrait se rapporter à votre statut national. Au lieu de s'enquérir du lieu et de la date de votre naissance, on devrait s'informer de votre citoyenneté et l'on ne devrait pas s'inquiéter de l'endroit où vous êtes né et de la façon dont vous êtes né. Je sais que la même chose est arrivée à bien d'autres gens qui traversaient la frontière, entre le Canada et les États-Unis. Les gens se voient interroger de la sorte et doivent subir l'embarras causé par des fonctionnaires qui examinent d'un peu plus près vos bagages et vos affaires. A mon avis, cet état de choses devrait être rectifié. Voilà tout ce que j'ai à dire.

**M. Rynard:** Monsieur le président, j'aimerais aborder brièvement une question qui intéresse considérablement le peuple canadien et qui se rapporte à l'immigration. Je veux parler du cas de M. Harold Banks. Je n'ai pas l'intention de ressasser les arguments qu'on a déjà invoqués à l'égard de cet homme, ni d'exprimer mon avis sur l'action illégale que le gouvernement libéral a commise en accordant à cet homme le statut d'immigrant reçu au Canada. Mais j'aimerais laisser entrevoir la façon dont nous pourrons peut-être nous débarrasser entièrement de cet homme.

Je crois que bien des gens ignorent que lorsque le gouvernement antérieur était au pouvoir, l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable Ellen Fairclough, a refusé d'accorder la citoyenneté à M. Banks. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour rectifier l'action de l'ancien gouvernement, qui lui avait accordé le statut d'immigrant reçu.

Je pense qu'en vertu de la loi sur l'immigration, un immigrant reçu qui quitte le Canada avec l'intention de vivre en permanence hors du Canada, perd la situation domiciliaire qu'il avait atteinte, qu'il ait vécu au Canada un an ou dix ans. Je ne suis pas avocat; par conséquent, je ne puis fournir une opinion juridique, mais j'imagine que M. Banks est un fugitif cherchant à échapper à la justice; s'il a fui le Canada et est allé aux États-Unis pour éviter de purger une peine de 30 jours qui lui a été imposée pour outrage au tribunal, ce geste pourrait facilement être interprété comme un départ du Canada avec intention, chez l'intéressé, de demeurer en permanence hors du pays.

A mon avis, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devrait examiner cette question très attentivement. S'il est vrai que M. Banks a quitté le pays, perdant de ce fait son domicile, il faudrait alors prendre toutes les mesures possibles afin que, lorsqu'il demandera à être réadmis au Canada, il soit obligé de subir toutes les épreuves auxquelles sont assujettis les immigrants venant au Canada pour la première fois. Si ces épreuves sont appliquées comme il se doit, je suis sûr qu'on pourra lui refuser l'entrée comme personne déclarée coupable de crimes impliquant turpitude, aux termes de l'article 5 *d*) de la loi sur l'immigration.

Il y a également l'affaire Hooper; en effet, Hooper a été détenu dans la prison Don pendant 100 jours parce qu'il refusait de répondre aux questions que lui posait un fonctionnaire à l'immigration. Il est vrai qu'aux termes d'un article de la loi sur l'immigration, un fonctionnaire à l'immigration est autorisé à détenir certaines personnes et que le refus de répondre aux questions constitue un délit. Toutefois, la loi a été adoptée bien avant l'adoption de la Déclaration canadienne des droits qui garantit certaines libertés. Est-ce dans l'esprit de la Déclaration des droits de menacer d'emprisonnement un homme qui refuse de déposer contre lui-même? Une personne soupçonnée d'être entrée illégalement dans notre pays devrait-elle être forcée de témoigner de faits qui pourraient amener son expulsion? La police civile doit réunir elle-même les preuves contre un accusé. Sauf erreur, il n'y a dans le Code criminel aucune disposition prévoyant l'emprisonnement d'une personne qui refuse de faire des aveux.

Certaines personnes m'ont dit qu'en ce qui concerne l'immigration, elles estiment que le gouvernement ne poursuit pas une politique assez dynamique visant à attirer dans notre pays des immigrants prêts à faire des travaux manuels. Je veux parler surtout de l'agriculture, des jardiniers, gardiens et journaliers. Les nombreux échecs aux épreuves de compétence imposées par le ministère découlent peut-être de ce que ces épreuves sont trop sévères dans les conditions actuelles. Le ministre de l'Immigration aurait peut-être intérêt à mettre au point un programme englobant certaines propositions formulées par des spécialistes en vue d'accueillir des personnes pouvant accomplir des travaux manuels.

Je veux parler des immigrants qui ont édifié le pays et signaler en premier lieu qu'effectivement les seuls citoyens de ces pays sont les Indiens de l'Amérique du Nord ou les Peaux-Rouges. Tous les autres descendent d'immigrants. Les premiers immigrants, bien entendu, étaient d'origine française. Ils ont été suivis d'immigrants du Royaume-Uni. Puis les loyalistes de l'Empire uni d'origine allemande et anglaise vinrent s'établir ici. Ils furent suivis d'immigrants des Îles britanniques et puis d'autres, en majeure partie originaires d'Europe; actuellement nous avons un million de gens d'origine allemande, un demi-million d'Ukrainiens, un demi-million de Néerlandais, un demi-million d'Italiens et un grand nombre d'autres, un total de trois millions. In s'ensuit que notre pays est composé actuellement de groupes minoritaires.

Mais nous ne pouvons pas nous contenter de remercier les gouvernements fédéraux de leur politique d'immigration et des méthodes adoptées pour favoriser l'immigration au pays. Je me souviens qu'en 1945, aucune disposition n'avait été prise pour faire venir des immigrants au Canada et l'honorable George Drew, alors premier ministre de l'Ontario, avait organisé à l'époque un service de transport par avion. En quelques mois, il a fait venir environ 25,000 personnes. Cela montre que le gouvernement fédéral doit agir.

Depuis 1945, plus de 2¼ millions d'immigrants sont arrivés au Canada et plus de la moitié d'entre eux se sont établis dans ma province d'Ontario. Plusieurs de ces immigrants venus au Canada ont fourni un apport considérable à notre économie. Je songe entre autres à M. Stephen Roman de la *Denison Consolidated,* aux *Romandale Farms* et autres entreprises, à M. Koerner de Colombie-Britannique qui a construit des scieries dans toute la province et créé la Fondation Koerner

qui a tant aidé l'université de Colombie-Britannique et la cause de l'éducation dans cette province. Puis il y a la société Bata de Tchécoslovaquie qui a fondé une ville en Ontario et établi l'une des grandes fabriques de chaussures du Canada. Je songe aussi à la famille Bick venue de Hollande. M. Bick était arrivé ici comme petit maraîcher; ses affaires ont prospéré peu à peu et un jour, il s'est mis à préparer des conserves au vinaigre. Aujourd'hui, il dirige l'une des grandes entreprises de conserves au vinaigre de ce continent.

Puis, du côté de l'agriculture, les immigrants ont acheté depuis 1945 des terres dont la valeur globale dépasse les cent millions de dollars. Je tiens à signaler, monsieur le président, que, sans ces immigrants, nombre des fermes seraient aujourd'hui abandonnées. L'agriculture a besoin de main-d'œuvre, à cause du vieillissement de la main-d'œuvre dans cette industrie.

Ce sont les professions libérales qui m'intéressent tout particulièrement. Au delà de 100,000 membres de ces professions sont venus au Canada depuis la guerre, dont 20,000 ingénieurs. Je me demande parfois si nous songeons à l'apport si précieux, exprimé en argent, de ces immigrants, mises à part leurs capacités intellectuelles. Pour former ces 20,000 ingénieurs, il aurait fallu $6,000 dans chaque cas, donc plus de 120 millions en tout, sans parler de ce qu'il en aurait coûté pour les élever et les instruire en attendant qu'ils soient prêts à entrer à l'université. Ces gens nous sont arrivé prêts à travailler et, en puissance, leur capacité de gain s'établit à plus d'un quart de million de dollars chacun. C'est là un grand stimulant pour notre économie.

Un mot de ma propre profession. Depuis 1945, 6,000 médecins, venus pour la plupart des îles Britanniques, ont immigré au Canada. Au Canada, leur formation aurait coûté quelque chose comme 84 millions. Mais cela nous est tombé du ciel. Je ne tiens pas compte des frais qui auraient été occasionnés pour élever ces médecins depuis leur enfance jusqu'à leur entrée à la faculté de médecine. La capacité de gain de ce groupe serait d'environ 3 milliards de dollars, dont une bonne proportion reviendrait au gouvernement sous forme d'impôts sur le revenu. Il est vrai que depuis la dernière guerre, 37 p. 100 des médecins de notre pays, y compris les diplômés de nos facultés de médecine, sont venus de l'étranger. Environ 18,000 infirmières travaillant aujourd'hui dans des hôpitaux canadiens ont été formées en dehors du Canada. Songeons un peu à ce qu'il nous aurait coûté si on avait dû élever tous ces gens depuis leur naissance pour les former ensuite afin qu'ils se taillent leur place dans la vie.



Je passe maintenant aux autres domaines professionnels. On constate que plus de 16,000 instituteurs et professeurs sont venus au Canada depuis 1945. Pour le moment, le pays manque énormément de médecins et d'infirmières. Le rapport de la Commission Hall insiste sur le besoin qu'on aura de médecins et d'infirmières, pendant les 10 prochaines années, et sur la nécessité de construire cinq nouvelles facultés de médecine, comme je l'ai signalé auparavant. La pénurie se fera encore plus sentir parce que les sources d'approvisionnement outre-mer se tarissent.

Il faut environ sept ans pour former un médecin à compter du jour où il entre à la faculté de médecine jusqu'à celui où il est prêt à travailler. Il n'a pas été nécessaire jusqu'ici d'entreprendre une campagne de publicité pour attirer des médecins au Canada. En fait, le gouvernement actuel n'a rien fait pour attirer ceux qui sont venus. Il faut modifier notre approche. Il devient plus difficile de trouver des médecins. Le gouvernement devrait songer à offrir des encouragements à la profession médicale. Il est certain qu'il faudrait trouver des postes. Il sera facile ensuite de trouver les médecins. Toutefois, le gouvernement devrait consulter l'Association des médecins canadiens afin d'établir la meilleure façon de traiter ces médecins quand ils seront ici. Je songe aux six premiers mois ou à la première année alors qu'ils doivent subir des examens. On pourrait peut-être leur accorder une certaine latitude dans ces domaines. Ces médecins ont reçu une bonne formation, la plupart ont fait leurs études dans des universités du Royaume-Uni. Je signale au ministre l'urgence du problème. Nos facultés de médecine ne pourront former un nombre suffisant de médecins au cours des dix prochaines années.

Je dis que cette nécessité s'impose, monsieur le président, et pour le prouver je n'ai qu'à signaler le fait qu'il y a actuellement au Canada des hôpitaux sans internes. Je pourrais vous indiquer dans la grande agglomération torontoise des hôpitaux qui en sont dépourvus. Je pourrais vous faire voir des hôpitaux dont certains étages sont inutilisés parce que nous manquons du personnel nécessaire. La situation est loin d'être satisfaisante. Je dis par conséquent au ministre qu'il devrait entrer en rapports avec l'Association des médecins canadiens pour étudier les mesures à prendre en vue de faire venir au pays des médecins, des infirmières et des gens qualifiés.

**M. Olson:** Je n'ai pas l'intention de parler longuement de ces crédits aujourd'hui, car les deux questions que je voudrais soulever ont fait l'objet d'une étude au cours de la

session actuelle et de la dernière session du Parlement. Je dirai tout d'abord que les remarques du ministre au sujet de l'attitude adoptée par le gouvernement canadien à l'égard des immigrants de Hong-kong a suscité mon intérêt. Le ministre a fait une ou deux déclarations qui indiquent, à mon avis, un changement d'attitude en ce qui concerne le problème de l'immigration à Hon-kong.

Selon moi, le ministre aurait voulu que nous considérerions les immigrants de Hong-kong en fonction des normes ordinaires de l'immigration et non pas comme un problème de réfugiés. Pour étayer son raisonnement, il a déclaré en outre que si le règlement de l'immigration était assoupli de façon à permettre à d'autres gens de Hong-kong de venir s'établir au Canada ou ailleurs en Amérique du Nord, cela inciterait encore une foule de gens à passer illégalement de la Chine continentale à Hong-kong. A mon sens, ce raisonnement est bien fondé. Toutefois, monsieur le président, nous n'ignorons pas non plus que de nombreuses familles au Canada ont des parents, des frères, des fils, des filles, et le reste, à Hong-kong. Dans certains cas, les motifs invoqués pour refuser d'admettre ces personnes au Canada sont insuffisamment énoncés et ne procurent aucun renseignement supplémentaire à la famille canadienne en cause. Autrement dit, je connais des familles, à Medicine-Hat, et je suis sûr que tous les autres députés en connaissent aussi dans leur circonscription, à qui le ministère de l'Immigration ne fournit pas suffisamment de renseignements pertinents quant aux motifs pour lesquels le ministère refuse d'admettre ces gens au Canada.

On a peut-être amélioré la politique du ministère mais, en raison de certains événements des deux ou trois dernières années, on soupçonne fort que certaines des personnes pour lesquelles on présente des demandes ne sont pas des membres de la famille. Le ministère ne peut jamais obtenir un certificat de naissance concluant ni les autres statistiques de l'état civil dont il a besoin à l'égard des personnes venant de la Chine continentale. Je ne prétend pas que le ministre devrait écarter tous ces règlements mais il devrait tenir compte de cet élément et examiner avec sympathie des demandes de ce genre.

Le ministre soutient que le gouvernement s'emploie avec diligence à trouver des moyens de surmonter ces difficultés et de regrouper au Canada ces familles chinoises. Nous lui souhaitons sincèrement tout le succès possible.

Je voudrais maintenant parler d'un cas particulier qui s'est posé dans ma circonscription. Je me garderai, toutefois, de dévoiler ici le nom de l'intéressé; je le ferai parvenir au ministre. Cet homme demeure au Canada depuis 35 ans, et bien qu'un juge ait accepté à quatre reprises sa demande de citoyenneté, les autorités du ministère l'ont rejetée. Le requérant a présenté sa cinquième demande et en toute bonne foi, il ignore pour quelle raison on a refusé ses demandes antérieures.

Je me rends compte que les règlements sont nécessaires à la sécurité, mais je pense qu'on devrait du moins donner à cet homme, une idée de la raison pour laquelle sa demande a été rejetée, afin qu'il puisse se défendre. Selon les renseignements que j'ai obtenus de ses voisins, je suis persuadé que son dossier renferme des données défavorables mais sans fondement. Cet état de choses dure depuis 12 ans et ses voisins, qui le connaissent, n'en disent que du bien.

L'intéressé a présenté une nouvelle demande il y a deux ou trois mois. Si le ministre la rejette, j'espère qu'il lui donnera au moins un aperçu de ses motifs. Je serais heureux de discuter avec le ministre ou ses fonctionnaires, de la demande de cet homme. Il ne suffit pas de dire qu'il vit ici depuis 35 ans, que jamais personne ne s'est occupé de lui, ne s'est ingéré dans ses affaires et que, par conséquent, son certificat de citoyenneté n'est pas important. Sans ce certificat, il lui est impossible de traverser la frontière des États-Unis ou de voyager dans tout autre pays de crainte de ne pouvoir rentrer au Canada, devenu pour lui sa mère-patrie. J'espère que le ministre voudra étudier sa demande avec bienveillance; autrement, qu'il lui donne une idée des raisons pour lesquelles elle est rejetée.

**M. Wahn:** J'espère que les crédits du ministère seront adoptés rapidement, monsieur le président, mais j'estime devoir dire quelques mots au sujet de l'immigration, à cause de l'importance du sujet pour ma circonscription et pour l'ensemble du Canada. Environ le tiers des gens de la circonscription de Saint-Paul sont originaires de l'étranger. La plupart sont devenus de bons citoyens canadiens et ont rendu de grands services à la ville de Toronto et à leur circonscription. Je m'intéresse donc particulièrement à l'immigration à cause de la nature de ma circonscription et aussi parce que j'ai fait partie du comité de l'Église unie sur l'immigration qui s'occupe de questions se rapportant à ce ministère.

Je me suis réjoui d'entendre le ministre dire qu'il se proposait d'instituer un programme concret visant à faire venir des immigrants au Canada. C'est bien la décision la plus importante qu'un ministre de l'Immigration puisse prendre. J'en suis fort aise. A mon sens, il ne faudrait pas traiter les immigrants

comme s'ils sollicitaient une faveur lorsqu'ils demandent à venir au Canada. On ne devrait pas les traiter comme des solliciteurs. Il faudrait les accueillir au pays et les traiter avec respect, quels que soient leur race, leur pays d'origine ou leur degré d'instrction. Je suis heureux d'apprendre que le ministre entend adopter une pareille attitude.

Il y a un point, cependant, qui m'a inquiété dans l'exposé du ministre, et je lui demanderais de l'examiner très attentivement avec ses fonctionnaires. Je veux parler de la déclaration qui figure à la page 13, dans les notes du discours où le ministre a indiqué que le programme d'amnistie en faveur des Chinois pourrait un jour être modifié...

**Une voix:** Il a dit «suspendu», «terminé».

**M. Wahn:** ...et qu'il pourrait se manifester une attitude différente à l'égard du programme de régularisation de l'état civil. Le ministre a laissé entendre que certains Chinois s'étaient plaints que le programme de rectification était discriminatoire, même s'il était en principe avantageux pour les Chinois. Je demanderai respectueusement au ministre de revoir toute la question, avec ses fonctionnaires et avec les autres personnes intéressées en la matière.

J'aimerais appeler son attention sur la question n° 1383, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a quelque temps. La voici:

Combien de personnes d'origine chinoise ont rempli des déclarations de rectification—c'est-à-dire des déclarations faites en vue de rectifier un statut irrégulier ou illégal—au Bureau de l'immigration de Toronto au cours de l'année civile 1960 et au cours de chaque année civile suivante jusqu'à maintenant?

La réponse à cette question a été celle-ci:

Soixante-deux personnes d'origine chinoise ont rempli des déclarations de rectification au Bureau de l'immigration de Toronto en 1960 et en 1961. On ne possède pas de chiffres distincts pour 1960 et 1961. Voici le nombre de ces personnes qui ont rempli ces déclarations au Bureau de l'immigration de Toronto depuis 1961: 1962, 233; 1963, 434; 1964, 312; (cinq premiers mois).

Il y a eu une augmentation constante dans le nombre des déclarations de rectification, et ces déclarations sont déposées au bureau de Toronto seulement. En conséquence de mon expérience personnelle, dans une circonscription où demeurent un grand nombre de citoyens d'origine chinoise, qu'on me permette de dire que le sentiment général est que les programmes de rectification et d'amnistie sont vitaux du point de vue social et du point de vue du retour des familles chinoises à des conditions régulières. Non seulement devrait-on poursuivre l'application des méthodes existantes, mais encore celles-ci devraient être améliorées. J'aimerais appeler l'attention du ministre sur le mémoire qu'ont présenté à son prédécesseur les collectivités chinoises d'Hamilton, de Montréal, d'Ottawa et de Toronto.

[M. Wahn.]

Loin de prétendre que les programmes d'amnistie et de redressement sont discriminatoires, les délégués chinois ont souligné qu'il fallait les améliorer et continuer à les appliquer. Je dirais donc, respectueusement, que l'ensemble de la question exige un nouvel examen minutieux. Les chiffres révèlent que les programmes ont été couronnés de succès et cette affirmation sera corroborée, je crois, par les constations des travailleurs sociaux qui connaissent les besoins des villes comme Toronto où le problème s'est posé avec acuité.

Tout en accueillant la déclaration selon laquelle le programme canadien d'immigration sera concret, je voudrais consacrer quelques minutes à expliquer pourquoi, à mon avis, c'est tellement important dans une circonscription urbaine comme la mienne. La Commission royale du Canada sur les perspectives économiques a signalé ce qui suit:

Les immigrants ont nettement participé à l'expansion économique du Canada... Il y va de l'intérêt du Canada de continuer à encourager les habitants d'autres pays à émigrer chez nous pour nous aider et pour participer à son expansion et aussi pour apporter plus de variété à nos institutions et à nos organismes sociaux.

Entre 1946 et 1962, les immigrants ont apporté au Canada plus d'un milliard de dollars en capital et des effets valant presque un demi-million de dollars... De 1950 à 1962 les immigrants ont acheté 7,147 fermes et loué plus de 1,300 autres... De 1950 à 1962, 9,850 Néo-Canadiens ont créé leurs propres entreprises, pour lesquelles ils ont payé plus de 116 millions de dollars.

En 1961, le service de la recherche du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait une étude sur un groupe de 7,000 immigrants qui avaient obtenu leur citoyenneté canadienne. De ce groupe, 350 environ, propriétaires de leurs propres entreprises, avaient créé des emplois pour plus de 3,400 autres Canadiens.

Il y a bien des faits saillants de ce genre qu'il faudrait citer comme preuves à l'appui d'une décision en vue de donner au programme d'immigration du Canada un sens positif. On dit parfois, et à tort, que les immigrants viennent grossir le nombre des chômeurs. Cette question a fait l'objet d'un examen minutieux et il va sans dire que l'affirmation est fausse. En examinant les données statistiques sur le chômage et l'immigration, établies depuis 1940, on constate qu'il n'y a aucun rapport entre l'immigration et le chômage. Il y va de notre intérêt de favoriser l'immigration et d'accueillir les immigrants avec bienveillance à leur arrivée au pays. Il importe donc que le ministre entreprenne d'accroître le personnel du ministère selon les données qu'il a proposées. J'accueille avec joie sa déclaration, selon laquelle on s'efforcera d'améliorer l'effectif du ministère,

car ce ministère joue un rôle essentiel à notre égard. J'estime que le personnel des bureaux outre-mer surtout devrait être plus nombreux; ainsi, les gens ne seraient pas obligés de faire la queue comme cela se produit souvent dans les bureaux de l'immigration à l'étranger. En mettant fin à ces files interminables, on ferait disparaître du même coup la cause première des entrées illégales et irrégulières au Canada. Le ministère devrait concentrer ses efforts sur cet aspect de la question, car c'est vraiment le moyen qui s'impose si l'on veut régler le problème des entrées illégales et irrégulières d'immigrants.

Comme je l'ai déjà dit, un grand nombre de résidents d'origine chinoise habitent dans ma circonscription; je suis bien au courant de certains de leurs problèmes. Je voudrais que le ministre revise très attentivement les propositions qui ont été faites de temps à autre au sujet des problèmes spéciaux que pose la population d'origine chinoise, surtout en ce qui concerne les programmes de régularisation et d'amnistie. De nombreuses difficultés d'ordre pratique ont été soulevées, limitant ainsi la valeur de ces programmes bien que, je le répète, ils aient été extrêmement utiles.

En premier lieu, lorsqu'une personne se présente au bureau de l'immigration pour régler le problème de son état civil si elle veut reprendre son vrai nom, elle est tenue de remettre au fonctionnaire ses papiers de citoyenneté ou d'entrée, de sorte qu'elle se trouve sans papiers d'aucune sorte jusqu'à ce que les formalités de mise au point soient complétées. Cela prend souvent des mois—cinq ou six mois, ou même davantage. Pendant tout ce temps, cette personne n'a pas de papiers. Je propose qu'on fasse des photocopies de ces documents et qu'on retourne les originaux aux intéressés qui pourront se déplacer pendant que l'affaire est en suspens.

Autre chose. On a souligné que si les personnes en cause se présentaient aux autorités pour dire la vérité et faire rectifier leur condition, ils n'en souffriraient d'aucune manière et ne perdraient pas leur citoyenneté. Dans la grande majorité des cas, c'est bien ce qui se produit, mais il y a des exceptions. Ainsi, on m'a parlé d'un Chinois arrivé au pays depuis longtemps et porteur de faux papiers qui le faisaient passer pour citoyen canadien de naissance. En toute confiance, il s'était adressé au bureau d'immigration pour corriger sa situation. Après lui avoir enlevé son certificat, on lui a dit que son cas serait régularisé en temps utile, mais qu'il lui faudrait attendre les cinq années d'usage avant d'obtenir sa citoyenneté. Monsieur le président, même si un homme habite le pays depuis quinze, vingt, voire vingt-cinq ans, il est tenu d'attendre cinq ans avant de recevoir son certificat de citoyenneté. Voilà une situation à laquelle on doit remédier sans délai.

Il est autre chose encore que je voudrais signaler à l'attention du ministre. Lorsqu'un homme veut faire redresser sa condition—et je suppose que les procédures de régularisation et le programme d'amnistie vont se poursuivre—il veut souvent demander l'entrée au Canada de certains parents. En règle générale, on n'accepte pas de pareilles demandes tant que les procédures de régularisation sont en cours. Cette régularisation prend longtemps; la filière des demandes d'admission pour les parents est fort longue. Plusieurs années se passeront donc avant que les intéressés puissent faire venir un membre de leur famille. Cet état de choses tend à décourager le recours au programme de régularisation alors qu'une simple modification pourrait en améliorer considérablement le résultat.

On a prétendu que, parfois, les bureaux de l'immigration au Canada, après avoir recueilli une demande de régularisation, ont peut-être fourni aux autorités de Hong-kong des renseignements dont celles-ci se seraient servies pour intenter un procès contre la famille dans cette ville. Je demanderai, avec tout le respect qui s'impose, au ministre, de revoir tous les cas de cette nature et d'assurer à la Chambre en temps voulu que nous n'adopterons pas cette pratique. Si j'ai demandé qu'on me donne cette assurance, c'est qu'à mon avis, tous les députés devraient admettre que l'usage n'est pas de ceux qu'un gouvernement canadien, quel qu'il soit, jugerait bon d'adopter.

A mon avis, la plupart des députés ont eu connaissance de certains cas où les demandes d'immigration ont été rejetées sans donner de raisons pour ce refus. Il me semble qu'on l'a déjà mentionné cet après-midi. Il paraît tout à fait évident que, dans la plupart des cas, il devrait être possible de dire au demandeur pourquoi sa demande a été rejetée. Le ministère ferait ainsi une grande économie de temps. Les requérants ne seraient pas déçus, et il me semble que le procédé répondrait aux principes élémentaires de la justice. Quand un requérant sait pourquoi sa demande est rejetée, il est en mesure de supprimer tout malentendu éventuel ou il accepte simplement le refus. Mais, s'il n'en connaît pas la raison, il se sent déçu, frustré. La même chose vaut pour ceux qui essaient de l'aider.

Monsieur le président, un autre point que je voudrais soulever dès maintenant, c'est que bon nombre d'entre nous voudraient voir instituer une sorte de commission qui entendrait

les appels contre les mesures discrétionnaires des agents du ministère, surtout dans les cas où les demandes ont été déposées en faveur de parents ayant un répondant. Nous avons tous des commettants qui ont eu à se plaindre de la façon dont ils ont été traités et qui croyaient n'avoir aucun recours en justice. Je me permets de proposer au ministre de revoir toute la question et d'instituer au plus tôt une commission d'appel indépendante des fonctionnaires du ministère pour étudier les appels, surtout dans les cas de répondants.

Avant de terminer, monsieur le président, je reviens sur la déclaration du ministre qui a annoncé que, dans le cas des immigrants venant de Honk-kong, les fiancés seraient admis au même titre que les fiancées. Voilà un pas dans la bonne direction. On admet au Canada le principe d'égalité sans discrimination à cause de la couleur ou du pays d'origine. La vérité—et personne ne peut le nier—c'est qu'actuellement au Canada il existe une certaine discrimination basée sur le pays d'origine, autrement dit sur l'origine raciale. J'invite le ministre à reviser les articles des règlements injustes à l'heure actuelle. Il s'agit des articles qui établissent des distinctions entre les parents venant de pays européens qui peuvent avoir des répondants et ceux qui viennent des pays d'Asie et d'Afrique. Sauf votre respect, je prétends que les exigences d'admission devraient être les mêmes pour tous, sans tenir compte de l'origine raciale, de sorte qu'en fait, les usages canadiens concernant l'immigration ne soient pas injustes et soient fondés sur le principe de l'égalité.

**M. More:** Monsieur le président, je désire simplement faire quelques observations qui hâteront l'adoption des crédits poste par poste, car je ne m'oppose à aucun poste. D'abord, c'est la première occasion que j'ai de féliciter le ministre de sa nomination. J'en profite aussi pour féliciter son secrétaire parlementaire, car depuis que je siège à la Chambre, j'ai toujours eu le plus grand respect pour lui. J'ai toujours obtenu une excellente collaboration du ministre et de son secrétaire parlementaire lorsque j'ai soumis des cas à leur attention, bien que les résultats n'aient pas toujours été satisfaisants. Cependant, je crois pouvoir ajouter que le ministre possède la personnalité voulue et fait preuve d'impartialité, ce qui est très important pour exercer des fonctions de ce genre.

Je crois que je ne peux adresser d'autres félicitations au ministre aujourd'hui. Après avoir lu son discours—que j'ai été très heureux de recevoir et d'examiner—discours qui sera reproduit en dehors de la Chambre, et vu les promesses faites par le parti libéral aux électeurs, je partage l'avis de l'honorable député de Greenwood qui a déclaré que la documentation que nous avons sous la main se résume à peu de chose. Pourquoi a-t-on jugé que ce discours était tellement important qu'il y avait lieu d'en faire au préalable la distribution aux courriéristes parlementaires? Je ne le comprends aucunement, étant donné les promesses électorales et les articles du programme du parti libéral qui ont été accueillis favorablement—car je crois que ces promesses et les articles inscrits au programme du parti lui ont obtenu des appuis.

Il n'y a là aucun indice de priorité, et je ne vois pas pourquoi le gouvernement accorde une priorité à certaines choses qui semblent très peu importantes en fonction des principaux problèmes du Canada et qui, en outre, empêchent probablement le ministre d'apporter à cette mesure législative les modifications de son choix. Je pense que la population canadienne est en droit de s'attendre à une explication à ce sujet.

En général, je partage les avis exprimés au cours du présent débat. Je partage entièrement l'avis exprimé par l'honorable préopinant. Quant à l'exposé que le ministre vient de faire au comité, un aspect me préoccupe et c'est que le programme d'amnistie et de régularisation prend fin le 1er septembre. Je signale au ministre, tout d'abord, que c'est injuste envers un grand nombre de ces personnes, car les bureaux d'immigration n'ont pu suffire à accomplir le travail occasionné par ce programme. Au bureau de ma circonscription, les personnes qui veulent faire des déclarations doivent parfois attendre deux ou trois semaines avant qu'on s'occupe d'elles. C'était peut-être parce qu'on avait besoin d'un interprète, mais parfois les employés du bureau sont tellement surchargés de travail qu'ils ne peuvent s'occuper d'un cas en particulier. C'est pourquoi je trouve désastreux qu'on ait annoncé que ce programme va prendre fin dans deux semaines, et j'insiste auprès du ministre pour qu'il revienne sur sa décision. Je vais lui faire certaines propositions à ce sujet avant de terminer mes observations.

Je sais que le ministre est au courant de l'autre question que je tiens à souligner aujourd'hui, car je m'en suis déjà entretenu avec lui. On prétend que le programme existe depuis quatre ans et que chacun a eu tout le temps voulu pour en profiter, mais il n'en est rien. En premier lieu, il s'est écoulé entre

un an et un an et demi, peut-être deux ans, avant que la collectivité chinoise décide de collaborer à ce programme. Il y a une excellente raison à cela. Ces gens ont leurs propres lois. Ils fournissent des services à leurs concitoyens et à toutes les personnes qui font affaires avec eux, mais leurs relations personnelles sont très étroites et le chef d'une famille chinoise exerce une autorité absolue.

Le chef de la famille chinoise est le plus souvent un septuagénaire. C'est un homme de petite taille qui a probablement toujours vécu dans la crainte. Il est au courant des circonstances concernant son état civil et il redoute les conséquences d'une révélation à ce sujet de sa part. Dans bien des cas, cet homme a travaillé sa vie durant, a réussi à mener à bien une petite entreprise et à subvenir aux besoins de sa famille. Qu'arriverait-il si la police venait à découvrir son cas et à prendre des mesures en conséquence? Je suis persuadé que nous connaissons tous la réponse.

Un chef de famille chinoise vit souvent dans la crainte, par suite des faits qui lui ont été relatés par des personnes qui savent exploiter les situations de ce genre. Le Chinois craint de perdre sa situation et de se faire expulser du pays. Bien souvent, il a mis les membres de sa famille au courant de la régularisation de leur état civil. Chacun d'entre eux donne de faux renseignements.

La plupart des jeunes Chinois appellent leur père «daddy». Un certain nombre de ces enfants m'ont révélé que c'étaient leurs parents qui leur avaient dit de donner les faux renseignements qu'ils avaient fournis. Il arrive souvent que ces gens refusent de donner toute explication. Je pense à un cas en particulier. Une famille chinoise exploite un commerce d'épicerie et, selon ses besoins, gagne bien sa vie dans ce genre d'occupation. Dans cette famille, il y a un fils qui, en fait, est entré illégalement. Cet homme et sa femme n'avaient pas d'enfants. Avant d'amener sa femme au Canada, le père a fait trois voyages en Chine. Lors de l'arrivée de l'épouse au Canada, le couple a suivi une vieille coutume chinoise et a pris ce garçon comme fils. Il n'est pas, en fait, un fils par le sang.

J'ai passé beaucoup de temps avec ces gens depuis trois ans. Je connaissais la famille depuis vingt ans. Chaque fois que j'allais les voir, ils me disaient: «Veuillez aider notre fils, veuillez aider notre fils.» Je leur répondais: «Mon vieil ami, je veux vous aider.» Chaque fois, ils me racontaient une histoire quelque peu différente. Après trois ans, j'avais une bonne idée en quoi consistaient ces contradictions et ces contre-vérités. J'ai fini par aller leur rendre visite et j'ai dit au fils que rien ne me plairait autant que de l'aider à régulariser son état civil. Je lui ai dit: «Vous ne me dites pas la vérité.»

J'ai tiré quatre ou cinq conclusions par suite de ce que vous m'avez dit. Bon nombre de vos déclarations ne sont pas exactes.» Puis je lui ai exposé ce que je croyais être la vérité. Le jeune homme m'a répondu: «Vous avez presque raison, monsieur More, mais je vous ai dit ce que mon père m'avait conseillé de dire.» «Descendez et dites à votre père que je désire le voir», lui ai-je dit. Le vieillard est donc monté et a commencé à me raconter son histoire de la façon habituelle. Je l'ai alors interrompu: «Écoutez, mon ami, vous racontez cette histoire depuis trois ans. J'ai épuisé toutes les raisons que j'avais de venir vous voir. Vous devez me faire confiance ou me dire franchement que vous ne vous fiez pas à moi. Dans ce cas, nous ne ferons pas d'autres démarches.» Je lui ai dit que je ne pouvais accepter son histoire et que je savais qu'elle était fausse. J'ai exposé au vieillard ce que je considérais comme la vérité. Il m'a alors répondu: «Vous avez presque raison, monsieur More. Je vais vous raconter ceci.» Le récit de son histoire terminé, j'ai cru avoir enfin une idée de la vérité. Je lui ai conseillé quelles nouvelles démarches il devait faire. Nous étions un samedi et, le lundi suivant, il s'est rendu au bureau de l'immigration. En l'espace de deux mois, sa situation avait été régularisée. Il a maintenant présenté une demande en vue de faire venir sa famille au Canada, et j'espère que celle-ci pourra entrer au pays dans un bref délai.

Monsieur le président, les faits que je viens d'exposer intéressent une famille de ma connaissance. Je me demande si, dans d'autres collectivités, quelqu'un s'est montré amical envers des personnes se trouvant dans des circonstances semblables, leur aidant à comprendre et à accepter les assurances qu'on leur avait données. Il faudrait persuader les intéressés que leur situation peut être régularisée, si seulement ils consentent à dire la vérité. J'ai mentionné un cas dont j'ai eu connaissance, mais je me demande combien d'autres il y a du même genre. D'une année à l'autre, ces gens apprennent à se fier à leurs amis et à prêter foi aux assurances qu'on leur donne, parce que d'autres particuliers ont été bien traités. Ils commencent à se rendre compte qu'ils ne seront pas les victimes d'injustices. A mon avis, il y a des centaines de personnes qui, de leur propre gré, s'apprêtent à dire la vérité. S'ils le font, ce sera à cause du programme en question.

De fait, le programme fonctionne d'une manière satisfaisante depuis deux ans seulement et non pas quatre. Depuis deux ans, quelqu'un a dû faire des efforts considérables pour dissiper les craintes de ces malheureux. Je rappelle encore ce qu'a déclaré le député de Saint-Paul et je veux assurer aux membres du comité que je ne saurais rester silencieux et laisser approuver ces prévisions budgétaires, à cause de ce que le ministre a dit concernant la fin de ce programme dans deux semaines. Qu'arrivera-t-il aux gens dont vos bureaux ne pourront étudier les dossiers dans cette brève période de temps? On refuse de leur donner l'occasion de régulariser leur statut. On leur refuse cette occasion arbitrairement et sans avertissement. Le ministre a annoncé aujourd'hui que ce programme prendrait fin dans deux semaines. Ce sera injuste pour ceux qui n'ont pas pu profiter de la situation. Je ne comprends pas comment le ministre a pu prendre cette décision. Je reconnais qu'il doit y avoir une date limite. Le programme et l'œuvre d'éducation ont maintenant atteint une étape où les gens sauront ouvrir leurs cœurs et mettre leur confiance en ceux qui veulent les aider. Il me semble que le ministre devrait mettre fin au programme le 1er septembre 1965. Un avertissement de deux semaines, à mon sens, ce n'est ni assez, ni juste. Avant longtemps, bien des gens accepteront ce programme et en profiteront, mais je suis bien certain que tous ceux qui devraient en profiter ne pourront le faire d'ici deux semaines.

Nous ne devons pas oublier que ces gens sont bien différents de ceux qui viennent d'Europe ou d'ailleurs. Ils ont des coutumes familiales et des usages entièrement différents. Ils ne sont pas acceptés ici à bras ouverts. En général, ils ont pu gagner leur vie et on les accepte comme des personnes qui travaillent longtemps et durement. Les gens sont bien contents de voir ces petites boutiques chinoises ouvertes le soir. C'est ainsi qu'on a accepté ces gens.

Je demande donc au ministre de songer à prolonger ce programme. Je lui assure que nous voulons poursuivre les travaux de la Chambre et étudier ces crédits. Pour moi, ce programme est extrêmement utile pour ces gens. J'espère que le ministre a écouté attentivement toutes les idées exprimées et les arguments que j'ai invoqués pour faire prolonger le programme. J'espère qu'il a écouté attentivement le discours du député de Saint-Paul. Je puis lui assurer que le programme n'existe pas depuis quatre ans, mais, en fait, seulement depuis deux ans. Des améliorations s'annoncent pour ces gens, car ils ont plus confiance dans leurs concitoyens qui les traitent avec justice. A mon sens, il ne faudrait pas mettre fin au programme ce mois-ci, mais le prolonger pendant au moins 12 mois. Un préavis de 12 mois vaudrait beaucoup mieux que celui de 2 semaines qu'on songe à donner. Le moins que je puisse demander au ministre en ce moment, c'est de prolonger le programme. Tout ce que je demande au ministre maintenant c'est qu'il fasse savoir sur-le-champ que les portes sont ouvertes et que le programme est disponible. Qu'il fasse de la réclame pour faire connaître le programme partout. Pour ma part, j'avertirai sûrement les citoyens de ma collectivité que le programme sera terminé le 1er septembre, ou à la fin de septembre 1965. Un programme humanitaire ayant été adopté par réaction contre des préjugés séculaires visant les Chinois au Canada, il ne faudrait pas en éliminer complètement les avantages en donnant un préavis de deux semaines seulement de la fin du programme.

Il y a des distinctions injustes dans la loi et rien ne peut les dissimuler. Je souscris sans réserve aux observations de l'honorable député de Greenwood à cet égard. Cela n'est pas à l'honneur des Canadiens. Je le répète, nous savons que les Chinois de la vieille génération ne se sont pas intégrés, mais ont vécu suivant leurs coutumes séculaires. Par ailleurs, leurs fils et leurs filles ne le cèdent à personne à l'école et ils sont les égaux de quiconque d'entre nous comme citoyens canadiens. Je demanderais au ministre d'examiner attentivement ces points. Je le remercie de sa collaboration et de l'attention qu'il m'a témoignée chaque fois qu'il m'a fallu faire des démarches auprès de lui.

**M. Fairweather:** Monsieur le président, j'espère que les commentaires que je ferai aujourd'hui ne seront pas soustraits à leur contexte, encadrés et pendus au mur dans le bureau du ministre. Après cette mise en garde, je tiens à dire que je suis d'accord avec les deux députés qui ont protesté énergiquement contre ce que j'appellerais à bon droit l'écourtement arbitraire du programme d'amnistie. Leurs observations reflétaient mes propres espoirs sur ce point.

Coïncidence étrange, j'avais discuté de ce problème avec le ministère il y a moins de deux jours et j'avais pris hier des dispositions par service interurbain de téléphone en vue d'amener un Chinois à faire sa déposition lorsque je pourrais l'accompagner, la semaine prochaine. A l'instar de l'honorable député de Regina-City, j'estime que le programme ne fait que commencer. Quelques centaines de personnes en cause se sont déjà présentées et je ne puis absolument pas comprendre pourquoi le délai a été raccourci. J'espère

qu'avant la fin de l'après-midi, le ministre fera preuve, comme d'habitude, d'un véritable sens des valeurs et annoncera qu'il revient sur sa décision au sujet du délai de la période d'amnistie. Cela gâcherait un programme qui ne fait que commencer.

Je suppose qu'il nous faut tous recourir à des exemples personnels. Dans le cas de la personne à laquelle je songe, il lui a fallu quelques années avant de se sentir de taille à affronter l'interrogatoire du ministère. Ces gens ont été malheureux et nous n'avons pas lieu d'être fiers de la situation. Ils ont vécu dans une certaine isolation, mais ils sortent maintenant de leur coquille, pour ainsi dire, et consentent à faire des déclarations. J'espère qu'on leur donnera toutes les chances voulues. Il semble que tout le reste soit remis à 1967 au Canada, et peut-être le ministre jugera-t-il opportun de renvoyer cette date à l'année du centenaire.

Il y a deux questions que je veux poser. Un ou deux députés ont parlé des fiancés et ils semblaient croire que cela se limitait à Hong-kong. Je n'ai pas tiré cela de la déclaration du ministre, mais je constate qu'il fait signe de la tête. Je suis sûr qu'il faut prendre la chose au sens le plus étendu du mot. C'est quelque part dans la déclaration du ministre, mais je ne trouve pas le passage en ce moment. J'espère pouvoir être rassuré à cet égard et j'ai confiance que les personnes des pays derrière le rideau de fer seront incluses.

J'ai à l'esprit un exemple en particulier. Dans bien des cas, les autorités britanniques ont des bureaux dans ces pays, et si le Canada n'est pas encore disposé à y ouvrir des bureaux d'immigration et à y poster des agents consulaires, nous pourrions sûrement tirer profit des services de nos amis britanniques, car il y a beaucoup de Canadiens qui ont été coupés de leurs sources familiales depuis la fin des années 1940.

J'ai été déçu que le ministre ne fasse pas de déclaration sur une question qui me tient tant au cœur, en ma qualité de président du comité de l'immigration de l'Église anglicane. Durant 14 mois, j'ai fait de l'antichambre à plusieurs reprises à la porte du ministre et à celle d'autres fonctionnaires, au sujet d'un programme qui me semblait recueillir l'adhésion générale du ministère. Je veux parler du programme en vertu duquel les organisations religieuses se porteraient garantes de 50 garçons de Hong-kong qui viendraient s'initier dans notre pays et y chercher une place comme citoyens.

J'ai patienté au sujet de cette affaire pendant 14 mois. Très souvent, au cours de la période des questions, et en d'autres circonstances, lorsque j'ai insisté à ce sujet, auprès du ministre, il m'a assuré qu'il ferait un exposé sur cet aspect-là de l'immigration. A mon avis, le projet a un caractère assez humanitaire, bien que le nombre d'intéressés ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan. Cependant, le ministre m'a dit que si j'attendais jusqu'à la présentation de ses prévisions budgétaires, j'obtiendrais une réponse. Aujourd'hui, j'ai écouté attentivement ses remarques sur Hong-kong, et j'aimerais avoir l'assurance que le ministère acceptera la proposition de l'Église anglicane du Canada et permettra à ces jeunes gens qui ont des répondants, de venir au Canada, pour fréquenter les écoles techniques et autres dans le pays. Le ministre m'ayant renvoyé à plus tard, si je puis dire, pendant 14 mois, je serais profondément désappointé si, après que d'autres s'intéressant à ce projet et moi-même ayons attendu si patiemment, on nous disait que le programme, accepté, je le répète, par un grand nombre de ces fonctionnaires du ministère avec lesquels j'ai parlé—ne s'intégrait pas au programme d'ensemble. J'espère que dans un délai de quelques minutes, le ministre me fournira une réponse favorable à cet égard.

Je voulais dire combien j'ai apprécié les remarques de l'honorable député de Saint-Paul et de l'honorable député de Greenwood. A mon avis, l'immigration n'est pas une question de parti, en ce sens que les problèmes relatifs à l'immigration et les dispositions de la loi sur l'immigration font l'objet d'exposés venant de députés de tous les partis. Mais je fais mienne la remarque de l'honorable député de Greenwood ayant trait à l'exposé vraiment magnifique sur la modification de la loi. Si j'ai jamais entendu dans la bouche d'un ministre un exposé qui avait été écrit dans un bureau, c'est bien cette déclaration-là. Je veux le répéter, car je suppose que chacun des autres ministres a dit la même chose lorsqu'il ne voulait pas bouger, et je dois admettre que les gens ont tenté parfois de me faire dire des choses semblables. Voici ses paroles:

> Il y a de nombreuses corrélations entre les divers articles de la loi et que des modifications isolées, bien qu'appropriées à l'égard de l'un ou de plusieurs problèmes particuliers, pourraient avoir des effets malheureux à d'autres égards.

Ces paroles ont été répétées mille fois en cette enceinte, mais elles sont falacieuses. Pour rien au monde, je ne saurais comprendre ce culte rendu au caractère sacré d'une loi. Si nous accomplissions convenablement notre travail en cet endroit, nous apporterions à la loi deux ou trois amendements par année, à condition que ces amendements soient logiques et emportent l'approbation de la majo-

rité des députés. Mais non, la loi est sacro-sainte; nous lui faisons tous des courbettes et des génuflexions. Non, cette réponse ne suffit pas. Si les tribunaux ou les députés proposent des modifications à la loi, elles devraient y être apportées, voilà tout. Ensuite, nous pourrions, au fil des ans, effectuer une codification de la loi et la reviser fréquemment pour qu'elle vise tous les petits problèmes qui se posent. Le caractère sacré dont on entoure la loi est pure idiotie, selon moi.

J'espère donc que la Chambre constituera un comité de l'immigration sous peu. Les députés s'intéressent vivement à la formation de ce comité. Nous aimerions que le ministre nous fasse part de ses projets à cet égard. Nous le félicitons, à ce sujet. L'honorable député de Regina-City a félicité le ministre et son secrétaire parlementaire; j'aimerais en faire autant. Je tiens aussi à féliciter son nouveau sous-ministre. Je vois que la revue *Maclean* le classe comme sous-mandarin, quel que soit le sens de cette expression. C'est une belle acquisition pour le ministère; je le remercie de la courtoisie qu'il m'a témoignée. J'espère qu'il n'a rien eu à voir à la rédaction de cette phrase au sujet du caractère sacré de la loi, car rien ne saurait être plus insensé.

**M. Klein:** Monsieur le président, les habitants de ma circonscription ont bien aimé le discours que le ministre a prononcé à la Chambre le 4 août. Pour eux, le plus encourageant, c'est la déclaration qui figure à la page 6582 du hansard:

> Je dirai d'abord qu'en ce qui a trait à l'immigration, j'ai déjà fait à la Chambre une déclaration à l'effet que nous avons maintenant atteint le point, dans l'évolution de l'immigration au pays, où une politique positive et agressive devait être inaugurée.

Puis, à la page suivante, il a ajouté:

> Maintenant, j'espère, plus tard, quand les travaux de la Chambre le permettront, faire une revision de la loi sur l'immigration, afin de la rendre plus conforme aux exigences du vingtième siècle et à la situation dans laquelle se trouvent les États modernes qui ont besoin de plus en plus d'accueillir chez eux les nouveaux citoyens qui veulent bien se joindre à eux.

Pour ce qui a trait à cette question du vingtième siècle, peut-être sommes-nous aujourd'hui au tournant de notre histoire où les États-Unis se trouvaient aux dix-neuvième siècle. Quand nous parlons d'immigration au Canada au vingtième siècle, peut-être devrions-nous emprunter certains aspects de la politique d'immigration des États-Unis au dix-neuvième siècle. Tous les journaux du

[M. Fairweather.]

pays ont bien accueilli ce discours. J'aimerais citer l'éditorial du *Citizen* d'hier, où il était dit, entre autres choses:

> Ce doit être toute une politique d'immigration que le ministre, M. Tremblay, et ses collègues sont en train de mettre au point. Depuis qu'il a assumé ses fonctions actuelles, en janvier, M. Tremblay a promis d'aborder toute la question de l'immigration sous un jour nouveau, surtout en ce qui a trait aux règlements régissant l'entrée de nouveaux citoyens venant d'Asie et du Moyen-Orient.

L'article ajoute:

> En 1963, le Canada n'a reçu qu'un peu plus de 93,000 immigrants. C'est un chiffre dérisoire pour un pays comme le Canada, vaste et rempli de richesses naturelles.

J'aimerais signaler au ministre qu'en voyageant par train de Montréal vers les provinces Maritimes, on peut faire des centaines de milles sans même voir une maison. Celui qui prend le train à Toronto et s'en va vers Winnipeg peut aussi faire des centaines de milles sans voir une maison. Nous pouvons nous demander s'il est moral pour notre pays d'avoir un territoire de plus de 3.5 millions de milles carrés, et une population de seulement 19 millions d'habitants. Je suis sérieux quand je dis que, lorsque nous condamnons la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, nous devrions nous demander si le Canada lui-même ne pratique pas une forme passive d'apartheid en refusant d'admettre certaines gens. A quoi bon dénoncer l'Afrique du Sud si nous n'accueillons pas les personnes venues des Antilles britanniques?

Voici ce que dit ce matin l'éditorial de la *Gazette* de Montréal:

> L'immigration a diminué au point où, vraisemblablement, notre pays voit partir presque autant de Canadiens qu'il reçoit d'immigrants. Quand l'immigration s'est mise à fléchir, après avoir atteint son point culminant de 282,164 en 1957, il s'agissait d'une politique canadienne établie de propos délibéré par suite du ralentissement de l'économie. Toutefois, nous n'avons pas connu, ces dernières années, de ralentissement. Mais malgré tout, le flot d'immigrants n'a pas repris.
>
> A vrai dire, c'est qu'il n'y a plus autant de gens qu'autrefois qui veulent venir au Canada.

Voici ce que j'en pense: A la fin de la seconde guerre mondiale, le Canada était quatrième parmi les pays manufacturiers. Nous acheminions nos produits vers les différents marchés d'Europe. Aujourd'hui, ces marchés fabriquent eux-mêmes ce que nous avions l'habitude de leur expédier. Selon moi, si nous ne pouvons plus exporter nos produits, importons les clients. Nous devrions baptiser autrement ceux que nous appelons les «immigrants reçus». Quand nous disons que 90,000 immigrants sont venus chez nous comme immigrants reçus, c'est consommateurs reçus qu'il faudrait dire.

L'éditorial de la *Gazette* continue ainsi:

Il est maintenant clair que les méthodes du ministère canadien de l'Immigration devront être révolutionnées. Cela ne veut pas dire qu'il faudra abaisser les normes d'admission des immigrants. Mais cela signifie que le Canada ne peut plus attendre que les futurs immigrants présentent leur demande. Le Canada devra aller chercher les immigrants qui lui conviennent.

A ce sujet, il y a, comme le ministre le confirmera, des milliers de demandes en instance, en Grèce et en Italie. Il nous faut un personnel plus nombreux dans ces différents pays pour étudier ces demandes. Qu'il me soit permis de dire que dans ma circonscription, il y a plusieurs milliers de Grecs prêts à endurer toutes sortes de privations personnelles pour faire venir leurs pères, mères, sœurs et frères de Grèce ou d'Italie et des autres pays d'Europe.

Monsieur le président, on a parlé à la Chambre dernièrement de Radio-Canada. Je le mentionne tout simplement parce qu'on a critiqué les frais d'exploitation de Radio-Canada. Ces critiques indiquent que nos émissions radiophoniques et télévisées sont offertes à une population trop clairsemée. Si nous avions doublé ou triplé notre population, nous n'aurions pas besoin d'installations de radiodiffusion plus importantes que celles que nous avons actuellement.

Le Canada compte deux chemins de fer transcontinentaux dont l'un nous coûte des millions de dollars chaque année simplement parce qu'il n'y a pas suffisamment de gens qui les utilisent. Nous voudrions, d'autre part, adopter les recommandations de la Commission royale d'enquête Hall. D'après le titre d'un article publié dans la *Gazette* d'hier «Les projets pour le régime de santé pourraient augmenter les impôts de 50 p. 100». Si notre population était plus nombreuse, de pareils programmes seraient rentables.

Le fait est que nous n'avons pas une population assez nombreuse et que nous ne formerons jamais ainsi une grande puissance. Si nous voulons que notre pays acquière de l'importance, nous avons besoin d'accroître notre population. Si certains Canadiens sont préoccupés—je ne le suis pas—au sujet de notre puissant voisin du Sud, je me demande comment nous pouvons être en mesure de remédier à la situation, si nous ne sommes pas disposés à accueillir des immigrants. Nous ne pouvons pas vivre à côté d'un pays de 200 millions d'habitants, alors que nous en comptons seulement 19 millions, et croire être le moindrement en mesure de lui faire concurrence.

Nous possédons toutes les ressources naturelles, sauf une, la population. C'est la seule ressource naturelle qui nous manque. J'espère donc, monsieur le président, que dans les futurs programmes, le ministre tiendra compte de certaines questions soulevées aujourd'hui. Le Canada devrait cesser de songer en fonction de ce qu'il peut faire pour les immigrants, mais penser plutôt en fonction de ce que les immigrants peuvent faire pour le Canada.

**M. Orlikow:** Je devrais sans doute m'associer aux autres députés qui ont félicité le ministre de son excellent discours, mais si je m'en abstiens, monsieur le président, ce n'est pas que j'en veuille particulièrement au ministre ou à son exposé. C'est uniquement parce que j'ai entendu d'autres ministres prononcer des discours semblables. L'ancien ministre a fait un magnifique discours l'an dernier. Les ministres des gouvernements précédents, tant libéraux que conservateurs ont tous prononcé le même genre de discours. Leurs textes provenaient sans doute des mêmes dossiers, car si l'on ne donne pas suite au discours de l'année précédente, rien ne sert d'en rédiger un nouveau.

Je ne crois pas le moins du monde que la méthode, annoncée aujourd'hui par le ministre, visant à augmenter le nombre des immigrants entrant au Canada, aura de meilleurs résultats que celles qu'avait annoncées l'ancien ministre. Envisageons la dure réalité. Les gens qui ont émigré au Canada depuis l'époque où ceux d'entre nous qui ne sont pas Indiens ont commencé à y venir, et le genre de gens que nous avons voulu encourager à émigrer, venaient d'Europe septentrionale et occidentale. Au cours des dernières années, ces gens-là ont presque cessé de venir.

Le ministre commet une grave erreur s'il croit qu'en ouvrant un plus grand nombre de bureaux d'immigration il attirera plus d'émigrants en provenance de pays comme la Grande-Bretagne, la Norvège, la Suède, la Hollande, la Belgique ou l'Allemagne. Les habitants de ces pays sont intelligents et au courant de l'actualité. C'est pourquoi nous aimerions les voir venir chez nous et c'est aussi la raison pour laquelle ils ne viennent pas. Pourquoi viendraient-ils, alors que chez eux ils connaissent le plein emploi depuis six ans ou plus et qu'ici un chômage intense sévit depuis dix ans? Même si le chiffre des chômeurs a baissé, rien ne laisse prévoir que, cet hiver encore, il n'atteindra pas le demi-million.

En outre, les gens de ces pays qui ont des familles examineront le genre de régimes d'assurance-maladie qui existent chez eux et qui sont financés dans une large mesure, sinon

entièrement, par l'État. Si elles procèdent à cet examen, ces personnes ne viendront pas au Canada, car les régimes de pension dont elles jouissent présentement sont loin d'égaler ceux que nous avons au Canada et, encore davantage, le régime de pension que le Canada se propose d'établir dans un an environ, mais qui prendra au moins 10 ans avant de fonctionner entièrement. Si nous devons avoir une immigration massive d'Européens, ceux-ci devront venir des pays de l'Europe méridionale.

Je ne me propose pas de parler longuement du genre de traitement accordé aux gens qui sont entrés au pays de façon quelque peu illégale. En une autre occasion, l'honorable député de Royal a mentionné que c'était là le genre de personnes dont il voulait, des gens ayant l'audace de s'échapper d'un navire et d'enfreindre les lois établies. On a incarcéré ces gens pendant 30, 60 ou même 100 jours avant de leur faire subir leur procès, où on les a condamné à des peines de deux, trois ou cinq mois de prison, suivis de l'expulsion. Ils n'encourageront sûrement pas les habitants de leurs pays à venir au Canada.

Il est temps que le ministère examine attentivement la situation derrière le rideau de fer. Nombre de gens qui sont entrés au Canada depuis la seconde guerre mondiale venaient initialement de pays maintenant derrière le rideau de fer. Ils ont été déplacés durant la guerre. Ils ont été internés dans des camps de concentration ou de travail. Ils ont travaillé dans des usines en France où ils avaient été transportés par les armées d'occupation de l'Allemagne nazie. Après la guerre, ils ont abouti au Canada. Je m'unis aux préopinants pour dire que le Canada a profité de leur venue et que nous sommes heureux de les avoir parmi nous.

Nombre d'entre eux ont été séparés de leurs familles, certains de leurs épouses, de leurs enfants, ou de cousins, neveux et nièces. Comme beaucoup d'autres députés, je représente une circonscription qui compte un grand nombre de gens venus d'Europe au Canada après la seconde guerre mondiale et qui ont encore des parents dans des pays derrière le rideau de fer. Je sais qu'il y a des gens au pays qui sont citoyens canadiens et qui ont des cousins, des neveux, des gendres ou autres parents demeurant dans des pays comme la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne, et je suis persuadé que les autres honorables députés connaissent aussi des cas de ce genre. Il me semble que nous devrions montrer un peu de cette compréhension dont nous nous vantons si volontiers. Je comprends qu'il faille se soucier des règlements concernant la sécurité et je ne me pose pas en critique à ce sujet, mais il me semble que si nous voulons encourager les parents des gens déjà établis au pays à venir chez nous, nous devons faire preuve de plus de souplesse que nous n'en avons montré jusqu'ici dans l'interprétation des règlements. J'ose croire que le ministre étudiera cette question avec bienveillance. Je sais qu'il peut à bon droit dire qu'il a fait preuve d'un esprit de collaboration, tout comme son prédécesseur, dans certains cas particuliers. J'ai eu moi-même quelque succès dans un certain nombre de cas. Je sais que l'honorable député de Toronto-Grenwood en a eu également. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre dit que lui aussi en a eu. Pour ma part, lorsqu'il m'arive de réussir dans un cas de ce genre, je ne m'en attribue aucunement le mérite, car j'estime que si une personne est obligée de s'adresser à son représentant au Parlement dans un cas de ce genre, au lieu de m'enorgueuillir d'avoir réussi, je devrais avoir honte à la pensée que les règlements sont établis de telle façon que les gens sont obligée de recourir à ce moyen.

Je pense que le règlement devrait être tel, qu'il suffise à une personne de présenter sa demande au bureau local du ministère de l'Immigration pour obtenir la permission d'entrer au Canada. Je ne dis pas qu'il faudrait ouvrir les portes toutes grandes. Je ne pense pas qu'on doive dire à certains membres d'un comité central du parti communiste ou quelque ministre du gouvernement communiste d'un des pays derrière le rideau de fer qui voudraient émigrer au Canada: «Entrez, nous rendons la chose facile». Tout ce que je demande, c'est que les dizaines de milliers de personnes habitant le Canada et dont les parents désirent venir les rejoindre devraient recevoir beaucoup plus d'encouragement.

Je voudrais maintenant parler de la modification que le ministre projette d'apporter à la loi et que je considère totalement inadéquate. Je ne répéterai pas ses paroles exactes. Un préopinant l'a déjà fait, d'ailleurs. Si on lit son exposé à haute voix, on se rend vite compte combien la concession est grotesque. Il ne m'a pas convaincu davantage, malgré sa promesse, qu'il va s'occuper de cette question et que la loi sera bientôt entièrement revisée. C'est exactement ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit l'an dernier. Les ministres n'ont cessé de répéter cela depuis longtemps.

J'ai sous les yeux une note en date du 14 mars 1962, présentée au gouvernement canadien par le Congrès du travail du Canada. Elle avait donc été présentée à l'ancien gouvernement. Voici ce que dit cette note au sujet de certaines modifications proposées par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'époque:

Certes, nous nous réjouissons de changements qui paraissent judicieux, mais nous nous voyons

contraints de dire que nous sommes déçus de ce que la loi sur l'immigration elle-même n'ait pas été modifiée. On avait reconnu d'une façon générale, même au sein de votre gouvernement, que la loi devait être revisée et le Congrès notamment s'attendait qu'on modifie la loi et non pas le seul règlement. Nous demandons qu'on étudie sur-le-champ la possibilité d'apporter des modifications à cette loi qui, à bien des égards, laisse si clairement à désirer.

C'est à se demander pendant combien de sessions et d'années encore il faudra que des députés de chaque partie de la Chambre se voient obligés de faire de telles déclarations. Je ne crois pas que le ministre actuel ni aucun autre ministre ne nous ait jamais menti de propos délibéré. Quelle est donc cette chose sacrée qui empêche chaque ministre, si bien intentionné qu'il soit au départ, de réaliser cette révision? Tous ont répété la même chose: «Ne perdez pas patience, nous nous y mettons.» Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu, j'exprime l'espoir d'attendre moins longtemps que les 35 ou 40 années qu'il a fallu au parti libéral pour présenter son régime de pension. L'heure est certainement venue de reviser la loi sur l'immigration selon les indications fournies si souvent et avec tant d'éloquence, depuis des années, par les porte-parole de tous les partis.

J'aimerais dire un mot des dispositions injustes qui subsistent dans la loi et dans le règlement. Je n'ai jamais pu comprendre comment les ministres arrivaient à faire des discours et à exprimer des sentiments si manifestement faux à propos de l'égalité et de la justice. J'ignore si le ministre se ferme tout simplement les yeux...

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Honte!

**M. Orlikow:** Le ministre de la Santé dit «Honte». Qu'il me soit permis de donner deux exemples. Il n'y a pas un ministre avec qui je me sois mieux entendu que le ministre actuel de la Justice. Le 23 septembre 1963, cet honorable représentant a prononcé un discours devant la collectivité chinoise de Vancouver; il a dit notamment:

J'ai été désolé des accusations d'ostracisme qui me sont parvenues. S'il existe des distinctions injustes dans le domaine de l'immigration, il faut les supprimer. Le véritable canadianisme n'admet pas de préjugé. Tous les citoyens sont sur un pied d'égalité tant pour les droits que pour les responsabilités, quelle que soit leur origine ethnique ou leurs croyances. C'est pourquoi j'ai à cœur d'éliminer les distinctions injustes et les préjugés.

C'est là une magnifique déclaration. Mais aujourd'hui son collègue annonce que, dans deux semaines, le programe d'amnistie, pour les Chinois entrés ici illégalement sera annulé. A mon sens, ce programme commence tout juste à produire des résultats. Je voudrais rappeler au ministre de la Santé que le seul groupe qui sera touché, le groupe pour lequel ce programme a été mis au point, sont les Chinois; sans doute l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration riait sous cape lorsqu'il prononçait son discours devant la collectivité chinoise.

Durant la dernière session, l'honorable député de Greenwood a soulevé la question d'un citoyen canadien d'ascendance chinoise né ici, Wayson Choy; il avait fait une demande pour émigrer aux États-Unis, qui l'avait rejetée à cause de son ascendance chinoise quoique, comme la plupart d'entre nous ici, il était né au Canada. Le premier ministre a fait la déclaration suivante le 28 octobre:

Tout d'abord, je tiens à préciser qu'en ce qui concerne la loi et la politique canadiennes, le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, s'oppose fermement en principe et en pratique à tous préjugés raciaux.

Cela sonne très bien. Mais quiconque examine la loi et les règlements sur l'immigration verra tout de suite le ridicule des déclarations comme celles-là.

Je regrette de ne pas avoir mes dossiers avec moi cet après-midi... (*Applaudissements*)

**M. Knowles:** Il n'en a pas besoin.

**M. Orlikow:** Je ne puis que sourire aux applaudissements des honorables députés de ma droite. Ayant siégé ici du matin au soir, écoutant pendant bien des heures les radotages de ces honorables députés, je ne puis m'empêcher de sourire de leur confiance en ce que nous puissions collaborer pour faire progresser nos travaux. Soudain, ils s'attendent que le Parlement expédie ses travaux avec célérité et efficacité.

Le règlement actuel est destiné dans une large mesure à empêcher les gens de couleur d'entrer au Canada. Si les honorables vis-à-vis ne me croient pas, si le ministre pense que ce n'est pas vrai, je rappellerai que les gens qu'il doit convaincre, ce n'est pas nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre; il lui faut persuader non seulement des Chinois de Hong-kong, mais aussi convaincre et éduquer la grande majorité des sujets britanniques, citoyens du Commonwealth, qui vivent aux Antilles.

Comme j'allais le dire avant d'être interrompu sans ménagement, les premiers ministres de quelques-uns des pays antillais sont venus au Canada. Je parle de mémoire, monsieur le président, mais il me semble que nous avons reçu les premiers ministres de la Barbade, de la Trinité, de Tobago et des îles du Vent. Ils ont tous indiqué qu'il est presque

impossible aux citoyens de leur pays d'émigrer au Canada. Il est facile d'en trouver la preuve, si on se donne la peine de la chercher et si l'on veut être réaliste au lieu d'avoir la tête dans les nuages, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Qu'on songe seulement aux dizaines de milliers, aux centaines de milliers de personnes qui ont quitté la Jamaïque, la Trinité et la Barbade pour aller s'installer dans les îles Britanniques; c'est tellement vrai que cela y suscite des difficultés. Mais pourquoi ces personnes ont-elles choisi la Grande-Bretagne plutôt que le Canada? Parce que les Britanniques, agissant d'une façon très raisonnable, n'ont rien fait pour leur fermer la porte, tandis que nous, au contraire, avons fait beaucoup pour leur interdire l'entrée de notre pays. Moi-même et d'autres députés qui s'occupent d'affaires d'immigration avons fait la même expérience. Il y a un grand nombre de personnes de la Jamaïque, de la Trinité et d'autres pays des Antilles qui sont venues étudier au Canada, ont passé ici de un à trois ans pour obtenir le genre de formation qui, selon tous les ministres qui se sont succédé, façonne le type de citoyen dont le Canada a besoin; elles se spécialisent dans un métier et pourtant, lorsqu'elles décident de rester au Canada en raison de l'expérience et de la formation acquises ici, elles se rendent compte qu'il est presque impossible d'obtenir du ministre ou du ministère la permission de s'établir définitivement chez nous. J'affirme donc que si le ministre veut que ses discours aient un sens, s'il veut être honnête, il se doit d'examiner ce qui arrive à ces Antillais et de réparer le gâchis actuel.

Monsieur le président, je voudrais maintenant parler brièvement de quelques dispositions de la loi sur l'immigration. J'avais espéré qu'elles seraient annulées à l'heure qu'il est; ce serait chose faite si le ministre avait donné suite aux discours prononcés par l'ancien ministre et avait proposé d'apporter à la loi les revisions qui s'imposent. Je voudrais signaler les conséquences et ces dispositions et montrer, à la lumière des usages qui existent actuellement dans notre pays, tout le ridicule de la déclaration du premier ministre, au cours de la dernière session. L'article 61 de la Loi sur l'immigration, prévoit, en ce qui concerne le Règlement, dans l'alinéa *g*) que le gouverneur en conseil peut établir des règlements interdisant ou limitant l'admission de personnes en raison:

(i) de la nationalité, citoyenneté, du groupe ethnique, de l'occupation, classe ou région géographique d'origine,

(ii) des coutumes, habitudes, modes de vie ou méthodes particuliers de détention de biens.

[M. Orlikow.]

Il serait peut-être intéressant de découvrir un jour ce que le ministère considère au juste comme des coutumes particulières. En effet, une coutume peut être particulière à quelqu'un, mais de règle chez d'autres. L'alinéa (iii) ajoute ceci:

(iii) d'inaptitude eu égard aux conditions ou exigences climatiques, économiques, sociales, industrielles, éducatives, ouvrières, sanitaires ou autres existant temporairement ou autrement au Canada ou dans la région ou le pays, d'où, ou par lequel, ces personnes viennent au Canada, ou

(iv) de leur inaptitude probable à devenir facilement assimilées ou à assumer les devoirs et responsabilités de citoyen canadien dans un délai raisonnable après leur admission.

Le règlement qui est le principal moyen d'exercer un contrôle sur l'immigration au Canada, renferme encore des dispositions qui de fait, sinon de droit, établissent des différenciations aussi injustes pour des raisons géographiques—donc raciales—que les lois sur l'immigration des États-Unis, auxquelles le premier ministre a déclaré si éloquemment s'opposer pendant la dernière session. Le principal article ayant trait à l'admission dans notre pays est l'article 31 du règlement de l'immigration adopté le 18 juin 1962. L'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration avait coutume de répéter que ce règlement supprimerait dans une certaine mesure les différenciations injustes. Nous avons réussi à en persuader le public, mais ces différences existent encore en pratique. Le député de Greenwood a signalé que l'article 36 du Règlement classe les gens en diverses catégories. Je cite l'alinéa d) de l'article 31 du règlement, d'après lequel tout citoyen ou ressortissant d'un pays d'Europe, y compris la Turquie, ou de tout pays de l'Amérique du Nord, Centrale ou du Sud, des îles adjacentes, ou encore de l'Égypte, de l'Israël ou du Liban, sera admis, si la demande en est faite par des parents, même assez éloignés, résidant au Canada, si ceux-ci sont capables de lui assurer sa subsistance et de s'occuper de lui, et disposés à le faire.

Je signalerais que deux pays membres du Commonwealth aussi vastes qu'importants, c'est-à-dire l'Inde et le Pakistan, comptent parmi ceux qui ne peuvent se réclamer de cette règle. De sorte que les citoyens de l'Inde et du Pakistan, en ce qui concerne notre pays, comme le stipule le Règlement, sont, en réalité, considérés comme des citoyens de second ordre en comparaison de ceux qui viennent des autres pays du Commonwealth. Je suis bien heureux de ne pas avoir à me rendre aux conférences du Commonwealth pour représenter notre pays. En effet, je ne pourrais, pour ma part, certainement ni motiver, ni justifier, pareil ostracisme, quelles qu'en aient pu être les raisons à l'origine.

Je dirai au ministre que le temps est depuis longtemps révolu où il était possible de

se débarrasser des réclamations de la Chambre en rafistolant la loi et le règlement. Je sais que le ministre est nouveau dans ses fonctions. Mais ses chefs de service doivent savoir ce qu'il en est. Je leur fais grande confiance, en dépit de ce que peuvent penser certains autres députés et en particulier un député. Je suis convaincu qu'ils ont fait beaucoup de travail dans le sens déjà si souvent débattu à la Chambre. Il me semble que le ministre devrait se mettre à la tâche et redresser la situation aussi vite que possible. Je suppose qu'il est trop tard pour espérer qu'on nous soumette une loi modifiée sur l'immigration au cours de la présente session, ou même en 1964. J'aimerais dire au ministre que cette session durera encore un certain temps. Nombre de travaux doivent être accomplis, et je ne suis pas convaincu qu'il croie qu'un amendement susceptible d'être apporté à la loi sur l'immigration figure aux premiers rangs sur la liste des priorités et qu'elle sera présentée cette année. Lorsque nous étudierons ses prévisions en 1965, si une nouvelle loi n'a pas été présentée, il traversera une période rude, difficile, tumultueuse et prolongée avant qu'elles soient adoptées.

Monsieur le président, j'aimerais parler d'une ou deux autres questions, et je le ferai brièvement, maintenant. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails en me reportant aux débats qui ont déjà eu lieu au cours de la présente session, relativement au genre de traitement qu'on réserve aux personnes entrées illégalement au Canada. A ce propos, le ministre a fait une excellente déclaration. Le ministre a désigné un éminent conseiller pour enquêter sur la situation. M. Sedgwick se consacre maintenant à sa tâche; ce n'est pas en me fondant sur l'hypothèse d'après laquelle M. Sedgwick ne présentera pas un bon rapport que je soulève le sujet. Sans aucun doute, le ministère devra attendre d'avoir reçu le rapport de M. Sedgwick avant de supprimer certaines des horribles pratiques qui, à mon sens, existaient et existent encore. Le ministre a fourni de son mieux des explications détaillées au sujet de chaque cas mais, à mon avis, il ne peut d'aucune façon justifier le fait que certaines personnes aient été gardées en prison pendant 30, 60, 90 ou 100 jours avant que leur cas soit réglé. Le ministre ne peut aucunement justifier le fait qu'on ait fait comparaître un fort pourcentage de ces gens devant des magistrats, qu'ils aient subi un procès et aient été trouvés coupables, condamnés et emprisonnés, sans même avoir été représentés par un avocat.

Je l'ai déjà dit, je ne crois pas qu'une personne devrait subir un procès en rapport avec un délit qui la rend passible d'emprisonnement si elle est trouvée coupable, sans avoir les services d'un avocat. Bien sûr, aucune personne entrée illégalement au Canada, où elle se trouve sans amis, sans relations, et probablement sans argent, ne devrait être traitée de la sorte. Le ministère devrait prendre des dispositions pour fournir les services d'un avocat à ces personnes. Pareilles dispositions exigeraient une assez forte dépense, mais, à mon avis, ce serait de l'argent bien dépensé. Notre pays jouirait alors de la réputation d'équité et de bienséance à laquelle, croyons-nous, il aura droit, s'il suit la pratique proposée.

Monsieur le président, en ce qui concerne les gens emprisonnés en cours d'enquête, je ne suis pas satisfait des dispositions du ministère. A Toronto et à Montréal, ils sont détenus dans la prison Don et celle de Bordeaux, tandis que les enquêtes se poursuivent. J'ai fait inscrire une question à ce sujet au *Feuilleton* il y a plusieurs semaines. On n'y a pas encore répondu. Je crois que les personnes emprisonnées parce qu'elles sont entrées illégalement au Canada sont soumises aux mêmes règlements que les autres détenus.

**M. le président:** A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député. Son temps de parole est terminé.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je me demande si on m'accorderait une minute pour terminer mes observations à ce sujet?

**Des voix:** D'accord!

**M. Orlikow:** J'estime que ces incarcérations sont imputables au ministère. C'est lui qui a pris des dispositions à cette fin. Les détenus à la prison de Bordeaux ne peuvent avoir de visiteurs qu'une ou deux fois par semaine, et l'expédition et la réception du courrier sont soumises à des restrictions rigoureuses. On prélève les empreintes digitales des visiteurs. S'il faut détenir un grand nombre de personnes en attendant l'instruction de leurs causes, le ministère devrait sûrement faire en sorte qu'elles soient incarcérées ailleurs que dans la prison locale.

**L'hon. M. Tremblay:** Monsieur le président, je ne veux pas limiter le débat sur l'immigration. Il incombe à chaque député qui le désire de discuter des crédits de l'immigration à la suite de mon exposé. Cependant, avant de relever les observations des honorables députés, j'aimerais faire une déclaration au sujet des affaires indiennes.

**M. le président:** Les membres du comité consentent-ils à ce que le ministre fasse une déclaration sur les affaires indiennes? D'autre députés ont peut-être des questions à

soulever concernant l'immigration. La Chambre consent-elle à ce que le ministre fasse une déclaration en ce moment?

**L'hon. M. Tremblay:** Je ne veux pas limiter le débat.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, j'aurais quelques brèves observations à faire à propos de l'immigration. Si l'on m'accorde trois minutes, je pourrais aider à mettre fin au débat sur l'immigration. Nous n'avons certainement pas l'intention de prolonger la discussion cet après-midi, car nous avons le sentiment d'avoir tout le temps voulu pour discuter du budget des dépenses de ce ministère au moment de l'étude des crédits provisoires. Nous avons donc l'espoir de terminer l'étude du budget des dépenses de ce ministère cet après-midi.

Plusieurs personnages, y compris le ministre, ont fait allusion à une ère et une conception nouvelles au Canada à l'égard de l'immigration. C'est le thème de l'exposé du ministre. Il a parlé d'évolution prochaine dans ce domaine. Le préopinant a signalé la nécessité d'aborder l'immigration d'une nouvelle façon. Pour ma part, je voudrais lui rappeler, ainsi qu'aux autres députés, qu'en 1962, le règlement était modifié, pour qu'on puisse aborder les problèmes d'immigration de façon nouvelle. Tout ce qu'il faut pour répondre à de plus vastes perspectives en matière d'immigration, c'est la mise en œuvre d'un programme et d'une politique éclairés, dans le cadre de règlements administratifs.

Le principal problème qui se posait par suite de l'ancienne façon tout à fait injuste d'envisager la question de l'immigration résultait du fait qu'on restreignait les catégories d'immigrants sans répondants à des groupes plutôt exclusifs. Lorsqu'on appliquera les nouveaux règlements, avec l'esprit qui s'impose en cette matière, il n'y aura absolument aucune restriction au sujet des immigrants sans répondants. Des immigrants de n'importe quel pays pourront venir au Canada, pourvu qu'ils aient l'instruction et les aptitudes voulues pour s'intégrer dans l'économie canadienne.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Faites-vous allusion aux modifications apportées en 1962?

**L'hon. M. Dinsdale:** Je faisais allusion aux modifications apportées par l'ancien gouvernement en 1962 et approuvées par le Parlement.

La catégorie relative aux réfugiés avait également été élargie à cette époque. Jusqu'en 1962, cette catégorie se restreignait aux réfugiés d'Europe, mais elle fut modifiée cette année-là afin de répondre aux exigences particulières de circonstances urgentes. Les dispositions relatives aux réfugiés s'appliquent maintenant aux réfugiés du monde entier. Nous avons prouvé je pense, qu'il y avait moyen de résoudre quelques-uns des problèmes qui ont été exposés par divers députés au cours du débat cet après-midi. Il y a moyen de résoudre ces problèmes en faisant preuve d'une plus grande largeur de vues. Le ministre a dit que de nouvelles techniques administratives allaient être appliquées. Les rglements qui ont été adoptés en 1962 étaient fonction, certes, de la multiplication des services administratifs, et je voudrais poser deux questions au sujet des bureaux. Je commencerai par parler des Antilles. Jusqu'à ces dernières années, il n'y avait pas de siège permanent et une équipe mobile s'occupait de l'immigration; c'est ce qui a suscité, je crois, les problèmes qu'a signalés l'honorable représentant de Winnipeg-Nord. Voilà assurément un pays où les gens s'intéressent à venir au Canada. Les règlements permettent à ces gens-là de venir dorénavant chez nous, si les moyens administratifs en facilitant la réalisation, sont fournis.

J'aimerais également demander au ministre des renseignements sur les services administratifs dont on dispose en Grèce; car il semble qu'il y ait auparavant eu une sorte d'embouteillage. J'estime que les règlements de 1962 suffisent à résoudre la plupart des problèmes sinon tous qui ont été soulevés au cours de la discussion cet après-midi.

**M. Gray:** Monsieur le président, je ne prendrai que quelques minutes du temps du comité pour parler du fonctionnement du ministère dans le domaine de l'immigration. Je puis dire en passant que j'ai noté avec intérêt les paroles d'un député de l'opposition qui a signalé que, selon un magazine canadien, le sous-ministre faisait partie de la classe des mandarins. Cela donnera peut-être quelque espoir aux députés qui veulent qu'on augmente l'immigration chinoise. Je sais que nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses efforts visant à apporter des changements concrets au sein du ministère.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, j'ai noté avec plaisir les mesures concrètes que le ministre a mentionnées dans sa déclaration, surtout celles qui visent à augmenter le personnel des bureaux à l'étranger et à le mieux loger et, en général, à modifier ou à améliorer les pratiques administratives. Toutefois, dans un esprit constructif et avec le plus grand respect, je me permets de dire que les déclarations et les discours préconisant une façon positive d'aborder l'immigration, et même un adoucissement des règlements eux-mêmes, ne voudront rien dire, ou presque, à moins que le ministère ne dispose en même temps de l'appareil administratif et du personnel requis pour s'occuper de l'admission d'un grand nombre d'immigrants de façon rapide et courtoise. Il importe encore plus de faire comprendre à tous les fonctionnaires, du plus petit jusqu'au plus grand, que

leur ministère s'occupe d'immigration et que les immigrants jouent un rôle utile au pays, car nous en avons besoin.

Les réalisations de l'ancien gouvernement conservateur ont démontré qu'il est inutile d'apporter des modifications au règlement, à moins de ne les appuyer sur des rouages administratifs appropriés et sur des attitudes qui conviennent. J'ai écouté avec intérêt les remarques de l'honorable député de Brandon-Souris sur ce point. Entre 1945 et 1957, je dois signaler que, en conformité du règlement de l'époque que l'honorable représentant de Brandon-Souris et d'autres députés ont critiqué, plus de 1,600,000 immigrants sont entrés au Canada. Ils sont tous entrés au pays sous un gouvernement libéral et la grande majorité d'entre eux sont devenus de bons et utiles citoyens. En 1956, dernière année complète du gouvernement libéral, 164,857 immigrants sont entrés au pays et, en 1957, leur nombre a atteint 282,164. En 1958, la première année complète du gouvernement conservateur, le nombre des immigrants est baissé à 124,851 et il a diminué chaque année par la suite, atteignant le chiffre honteux de 71,684, en 1961. Si l'on fournit comme excuse que la situation économique s'était détériorée à cette époque, je crois que les membres de l'opposition sont alors en face d'un dilemne difficile à résoudre car, si j'ai bien compris leurs observations à la Chambre, ils prétendent qu'il n'y a pas eu de difficultés économiques au cours de ces années et que, en fait, l'élan actuel a commencé en 1961.

**L'hon. M. Dinsdale:** L'honorable député permettrait-il une question?

**M. Gray:** Si l'honorable député n'y voit pas d'inconvénient, je répondrai aux questions à la fin de mon exposé, qui ne sera pas très long. Le nouveau règlement dont a parlé l'honorable député de Brandon-Souris a été édicté en janvier 1962. Que s'est-il passé depuis? L'immigration s'est-elle accrue sensiblement? Non. Le nombre des immigrants n'a augmenté que de 3,000 pour atteindre 74,586. Le règlement modifié a eu très peu de conséquences, semble-t-il, sous l'ancien gouvernement puisqu'on a, apparemment, omis de combler certaines vacances dans le personnel qui, de fait, aurait peut-être même été réduit. On peut avoir une idée de l'attitude de l'ancien régime en songeant que le ministre à cette époque, M^me^ Fairclough, a été responsable, au nom du gouvernement, de l'adoption du décret du conseil qui malheureusement restreignait l'immigration des Italiens. Quoi qu'il en soit, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, la situation a commencé à s'améliorer car, en 1963, les immigrants atteignaient près de 93,000.

Mais, monsieur le président, ce n'est que le début. On peut et on doit faire beaucoup plus et, dans bien des cas, il n'est pas nécessaire d'attendre qu'on modifie les lois, car la loi actuelle confère au ministre et au gouvernement de grands pouvoirs leur permettant d'avoir recours aux décrets du conseil pour changer les règlements; ces pouvoirs sont tels que les changements peuvent avoir une grande portée si on les applique de cette façon-là. Ces changements au sein de l'organisation du ministère et des usages administratifs peuvent avoir une grande portée et d'heureuses conséquences.

Je puis dire à ceux qui, comme moi, désirent que la loi soit modifiée—ce qu'on ne peut faire qu'en présentant la mesure à la Chambre—que, si les députés de l'opposition officielle avaient l'amabilité de permettre la mise aux voix de la résolution et des amendements dont la Chambre est saisie, on pourrait nous présenter beaucoup plus facilement les autres mesures requises, y compris les modifications à la loi sur l'immigration, pour qu'elles soient mises en vigueur. En outre, cela pourrait se faire beaucoup plus vite.

Le ministre, dans sa déclaration, a signalé le lien qui existait entre le nombre d'immigrants admissibles et les rouages administratifs du ministère. Mais, monsieur le président, il ne s'agit pas d'adapter le nombre d'immigrants à cet appareil. Au contraire, qu'on songe à agrandir celui-ci de façon qu'il puisse répondre à notre besoin d'une population accrue par l'immigration.

Il importe de rechercher à l'étranger des personnes hautement qualifiées, mais il y a encore de la place chez nous pour des gens qui n'ont guère plus à nous apporter que leur intelligence ordinaire, leur bon état de santé et leur désir de contribuer à notre vie nationale. Si nous nous attendons à voir tout à coup arriver d'Europe une foule d'immigrants bardés de diplômes et des plus hautement qualifiés, d'après moi, nous ne sommes pas sans nous leurrer quelque peu. Sans doute est-il vrai qu'une propagande mieux conçue et des représentants plus nombreux à l'étranger pourraient nous amener plus d'immigrants de ce genre, mais, étant donné l'amélioration saisissante des conditions économiques en Europe occidentale et les occasions qui s'y multiplient, toutes ces personnes qualifiées qui auraient pu vouloir immigrer au Canada il y a dix ans n'y sont plus disposées.

J'espère que l'accent mis sur la compétence et la formation ne servivra pas de subterfuge aux fonctionnaires du ministère pour refuser des immigrants. Nous devons sans doute chercher à faire correspondre le flot et le genre de nos immigrants aux spécialités dont nous avons besoin, aux emplois disponibles et à la situation économique du Canada, mais il ne faudrait pas s'attendre que des milliers et des

milliers de docteurs en physique atomique ou techniciens en calculatrice électronique chercheront à immigrer au Canada à tout prix. Si nous voulons accroître la population de notre pays plus rapidement que ne le permet l'augmentation naturelle et, en outre, combler le vide laissé par nos émigrants, il faudra que nous fassions en sorte qu'un grand nombre de personnes puissent venir s'établir ici, sans qu'elles possèdent trop de spécialités ni de formation.

Il ne fait aucun doute qu'une population accrue fournit plus d'emplois dans tous les domaines et favorise l'expansion économique. L'accroissement et notre population constitue l'une des solutions fondamentales à nos problèmes économiques. Pour corroborer cette affirmation, je dirai que les États-Unis, qui sont aux prises avec les mêmes divisions et les mêmes difficultés d'ordre géographique, ont une population de quelque 190 millions, ce qui constitue un vaste marché intérieur; ainsi, ce pays n'est pas exposé autant que le nôtre aux fluctuations économiques des autres pays.

En guise de conclusion, monsieur le président, permettez-moi de mentionner que ma propre collectivité de Windsor démontre merveilleusement que des gens qui arrivent de presque toutes les parties du monde: des îles britanniques, de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale et de l'Europe orientale, ainsi que des pays de la Méditerranée et de l'Orient, peuvent travailler et vivre en harmonie et fournir un apport considérable au pays.

On a encore beaucoup à faire avant que la loi soit plus équitable, et avant que le règlement et la loi ainsi que l'activité du ministère lui-même soient plus efficaces et meilleurs. Je termine en disant que les réalisations du gouvernement libéral précédent, entre 1945 et 1957, qui a attiré presque deux millions d'immigrants au pays tout en nous dotant d'une économie prospère et en fournissant des occasions d'emploi à tous, sont un indice de ce qui peut se produire, et de ce qui se produira sans doute, dans un avenir très rapproché.

**L'hon. M. Dinsdale:** Puis-je poser une brève question à l'honorable député? Sait-il que l'une des principales raisons pour lesquelles on a modifié le règlement en 1962, c'est que la source traditionnelle de notre immigration s'était tarie en Europe par suite de la vague de prospérité économique et qu'au lieu d'envoyer de leurs habitants à l'étranger, des pays comme l'Allemagne et la France essayaient d'obtenir eux-mêmes des immigrants pour étoffer leur main-d'œuvre? C'est la raison pour laquelle on a tant élargi les catégories d'immigrants. En outre, sait-il que par suite des modifications apportées au règlement, le nombre des immigrants venant de Hong-kong, par exemple, s'est sensiblement accru en 1962 et 1963, comme l'a signalé le ministre aujourd'hui?

Il y a aussi la question du partage des responsabilités entre le gouvernement central et les provinces en matière d'immigration. Certes, l'honorable représentant doit être au courant du programme dynamique d'immigration mis sur pied par le gouvernement ontarien, au lendemain de la guerre. Ce fut l'une des mesures qui connut le plus de succès dans ce domaine.

**M. Gray:** Pour répondre brièvement à la question fort intéressante de mon honorable ami, j'appelle son attention sur un autre éditorial intitulé «Histoire de deux pays». Cet éditorial signale qu'à une époque où l'immigration diminuait sensiblement, environ un million d'immigrants italiens, grecs, portugais et espagnols étaient cueillis en Allemagne de l'Ouest et qu'environ 100,000 autres doivent s'y établir cette année. Comme cet article le souligne:

> Ces chiffres et ces faits donnent une double leçon au Canada. L'une est qu'une économie très active, en mesure de soutenir la concurrence, peut absorber n'importe quel nombre d'immigrants.

Voici un autre passage:

> Une autre leçon que le Canada pourrait tirer de la situation en Allemagne de l'Ouest c'est qu'il y a encore une réserve considérable de main-d'œuvre dans le Sud de l'Europe. Si l'Allemagne de l'Ouest peut attirer un si grand nombre de gens qui vont s'y établir temporairement, ne pourrions-nous pas accueillir un grand nombre qui viendraient s'installer en permanence?

Je n'ai qu'à faire écho à ces observations et signaler que si l'an dernier, il n'y a eu que 14,427 immigrants italiens et 4,759 immigrants grecs, cela prouve que même aux termes des règlements dont mon honorable ami a parlé, le Canada pourrait faire encore beaucoup plus sous ce rapport.

*(Texte)*

**L'hon. M. Tremblay:** Au sujet des affaires indiennes, je tiens à répéter que mon but à l'égard des Indiens est de les aider à participer pleinement à la vie économique et sociale de notre pays. Nous poursuivons ce but par l'exécution de toute une série de programmes visant à l'avancement des Indiens à la fois sur le plan individuel et sur le plan collectif. Et, dans toute notre activité, nous nous efforçons d'encourager les Indiens à participer toujours davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Nous tentons, en outre, d'obtenir que les Indiens soient admis à profiter dans une plus grande mesure des services qui sont normalement offerts aux autres citoyens. Cela exigera que l'on consulte constamment non seulement les provinces et les autres ministères fédéraux, mais les Indiens eux-mêmes, car nous n'ignorons pas combien il est important de connaître leurs vues sur les questions qui les intéressent directement

Je veux passer en revue, d'une façon assez détaillée, les programmes des affaires indiennes actuellement en cours. Avant de le faire, toutefois, j'aimerais parler de trois ou quatre questions importantes qui nous préoccupent tous et auxquelles je consacre beaucoup d'efforts.

Mes honorables collègues se souviendront que l'administration des affaires indiennes a fait l'objet d'une conférence fédérale-provinciale en novembre 1963. Les délégués à cette conférence ont convenu que la question était si complexe qu'elle nécessiterait la tenue d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale. Nous travaillons à des projets en ce sens.

Au cours des mois qui se sont écoulés depuis novembre dernier, nous avons élaboré certaines propositions visant à susciter un plus grand intérêt et une plus grande collaboration de la part des provinces à l'égard des affaires indiennes, en gardant toujours comme principal objectif celui de procurer aux Indiens les mêmes chances d'amélioration sociale et économique que celles dont jouissent les autres citoyens. Nous savons que les provinces ont également utilisé profitablement de cette période en étudiant quel rôle elles pourraient jouer dans la réalisation des principaux objectifs sur lesquels on s'est entendu à la conférence de novembre.

Nous nous proposons de tenir les Indiens parfaitement au courant de la situation concernant l'extension d'une façon accrue des service provinciaux en leur faveur. J'ai déjà écrit à tous les conseils de bande pour leur expliquer le but de la conférence de novembre, et je les tiendrai au courant des événements à mesure qu'ils se produiront.

En accord avec notre intention de consulter les Indiens à l'égard de toutes les questions qui les concernent directement, nous avons fait parvenir aux bandes et aux organisations indiennes par tout le pays des exemplaires du bill C-130 concernant le règlement des réclamations des Indiens, tel qu'il a été présenté à la Chambre le 14 décembre dernier. Je suis heureux de dire que la réponse a été bonne en général; environ deux cent cinquante bandes ont déjà écrit à ce sujet et trente et une réponses nous sont parvenues d'autres sources. Nous étudierons soigneusement les diverses propositions qui nous seront soumises, avant d'entamer l'étude de cette mesure législative.

J'espère bien que nous pourrons aussi aller de l'avant au cours de l'année prochaine en ce qui concerne les modifications à apporter à la loi sur les Indiens. Il a déjà été fait beaucoup de travail préparatoire. Par ailleurs, nous ne voulons pas traiter cette question précipitamment et sans lui accorder beaucoup de réflexion. De plus, nos façons de voir, comme législateurs, doivent être modifiées dans une certaine mesure par la tournure, assez nouvelle parfois, que prennent les événements touchant les Indiens, dont l'orientation vers une collaboration plus étroite avec les provinces et la méthode du développement communautaire dont je parlerai plus tard, ne sont pas les moindres exemples.

J'ai parlé de consultation avec les Indiens au sujet de la possibilité d'étendre dans une plus grande mesure aux Indiens les services normalement fournis par les gouvernements fédéral et provinciaux, et le bill concernant les réclamations des Indiens. Je tiens à confirmer ici ce qui a déjà été dit à propos de la loi sur les Indiens, c'est-à-dire que notre gouvernement consultera les Indiens à l'égard de toute modification proposée. Cette consultation n'est certes pas facile, car il y a plus de 550 bandes et une douzaine ou plus d'organisations indiennes. Malgré tout, on s'efforce de rechercher les moyens de mieux connaître l'opinion indienne à tous les niveaux, dans les bandes, dans les diverses régions et sur le plan national. Je suis sûr que l'on parviendra à trouver une manière qui soit satisfaisante à la fois aux Indiens et au gouvernement.

Outre les consultations directes avec les Indiens, nous espérons apprendre beaucoup grâce au projet de recherches sur les Indiens qui a été annoncé à la Chambre, le 2 décembre dernier, et qui entre maintenant dans la phase des études sur place. Le directeur des recherches, M. H. B. Hawthorn, m'a informé qu'avec le directeur associé, M. Adélard Tremblay, ils étaient parvenus à réunir une équipe de personnes très compétentes pour l'exécution du projet.

Comme nous l'avons dit en décembre, cette initiative a pour but de recueillir un ensemble de données qui permettront d'établir des principes directeurs utiles pour l'élaboration des lignes de conduite et des programmes d'ensemble qui seront requis à l'avenir pour favoriser le bien-être et le progrès des Indiens au Canada. Je suis certain qu'une documentation précieuse commencera bientôt à émaner de cette étude unique dans les annales du Canada.

Avant de passer en revue les programmes des affaires indiennes, je dois mentionner que, bien que je sois très intéressé au bien-être des Indiens, les questions se rapportant directement à leur santé relèvent de la juridiction du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Sans doute, suis-je prêt à examiner avec mon collègue les questions qui peuvent surgir relativement à la santé des Indiens, mais je désire mentionner que les honorables députés auront l'occasion de poser à ce sujet toutes les questions qu'ils voudront, lors de l'examen des prévisions budgétaires du ministère.

Le programme d'éducation est à la base de toute l'activité de la Direction des affaires indiennes. Les prévisions budgétaires pour 1964-1965 montrent bien l'accent que nous continuons de mettre sur ce programme puisque 57.55 p. 100 du montant demandé sont destinés à l'éducation des Indiens, soit $27,200,000 pour l'administration, l'application et le maintien du programme scolaire, et $7,416,000 pour les dépenses en immobilisations. Cela représente une augmentation de $3,528,190 ou de 11.3 p. 100 sur les dépenses prévues pour l'éducation l'an dernier. Environ 3 p. 100 de cette augmentation sont attribuables à l'accroissement des inscriptions dans les écoles de toutes sortes, et 2.8 p. 100 à la hausse du coût de l'éducation notamment des paiements qui sont versés aux commissions scolaires provinciales; 1.7 p. 100 est attribuable à l'accélération du programme de réparation des bâtiments scolaires pour que les élèves soient timents scolaires pour que les élèves soient logés convenablement et 3.8 p. 100 sont attribuables aux nouvelles constructions.

Les inscriptions continuent d'augmenter à un taux constant, le nombre total d'élèves pour l'année scolaire 1963-1964 ayant été de 55,475, soit environ 5,000 de plus que l'an dernier. Cette augmentation a été constituée en majeure partie par l'admission de quelque 4,200 élèves de plus dans les écoles provinciales.

Pour faciliter et pour encourager l'inscription des élèves indiens dans les écoles provinciales, on a prévu dans les dépenses en immobilisations des contributions d'environ $2,345,000 pour les installations scolaires provinciales, alors que les dépenses à cette fin en 1963-1964 ont été d'environ $1,913,000. Les paiements aux écoles provinciales pour les frais de scolarité des élèves indiens ont continué d'augmenter proportionnellement. On s'attend que ces dépenses atteignent environ $4,255,000, soit $465,000 de plus que l'an dernier.

Notre gouvernement continue d'aider financièrement les étudiants indiens qui ont du talent, afin de leur permettre de faire des études universitaires, professionnelles ou techniques, pourvu que ces élèves offrent des promesses raisonnables de succès et se montrent studieux. Vingt-deux bourses spéciales ont été accordées cette année à des étudiants de première valeur, pour des études en génie civil, en science infirmière, en médecine, en éducation, en métallurgie, en mécanique automobile, en mécanique diesel, en menuiserie, en musique et en art commercial. Des secours financiers ont été accordés, en outre, à plus de 4,000 élèves pour leur permettre de fréquenter l'école secondaire ou l'université, ou d'obtenir une formation professionnelle.

Je tente de former des cadres pour l'établissement, dans les réserves, de commissions scolaires qui assumeraient la responsabilité de voir au bon fonctionnement de leurs écoles selon la loi provinciale, sous la direction de l'administration provinciale de l'instruction publique. On espère pouvoir bientôt mettre sur pied des projets d'essai de cette nature dans des régions choisies.

Le nombre des étudiants indiens qui fréquentent des écoles de métier ou qui reçoivent une formation professionnelle a plus que doublé l'an dernier. On se propose d'accélérer encore ce mouvement l'an prochain, en soulignant encore davantage cet aspect de l'éducation. En plus des écoles régulières de métier, la Direction des affaires indiennes offre des cours spéciaux à ceux qui veulent, par exemple, devenir guides ou constructeurs de bateaux.

L'importance croissante que les programmes de développement économique revêtent pour beaucoup d'Indiens se reflète dans les prévisions budgétaires. Ces programmes sont essentiellement destinés à permettre aux Indiens de s'aider eux-mêmes et, quand c'est possible, l'aide financière provenant des crédits budgétaires est fournie sur une base de remboursement. L'an dernier, $163,000 ont été remboursés au total sur cet argent prêté en grande partie pour l'achat de matériel et d'approvisionnements devant servir à l'exploitation de ressources fauniques et de pêcheries, ou comme avances pour des entreprises agricoles, pour de l'artisanat ou relativement au placement dans des emplois.

Les dépenses prises sur les crédits sont augmentées par les emprunts à la caisse renouvelable et par les dépenses, les octrois et les prêts pris à même les caisses de fiducie des bandes. La caisse des prêts renouvelables d'un million de dollars, qui a été établie comme source de crédit pour les Indiens qui n'ont pas accès aux institutions ordinaires de prêts, a toujours un montant de $750,000 de prêté, ce qui laisse un quart des fonds disponibles pour de nouveaux prêts.

L'utilisation des caisses de fiducie des bandes aux fins du développement économique s'accroît également. L'an dernier, quelque $300,000 de fonds des bandes ont été retranchés des secours directs pour servir à des fins plus constructives, notamment à l'amélioration des commodités dans les réserves. Soixante-treize entreprises ont été acceptées par le ministère du Travail dans le cadre du programme d'encouragement des travaux d'hiver. Quelque 1,297 Indiens ont fourni ensemble plus de 20,000 journées individuelles de travail. La paie versée a constitué un total de $228,000, dont la moitié est recouvrable, bien entendu, aux termes du programme.

Les bandes qui ne disposent pas de fonds suffisants pour pouvoir participer au programme d'encouragement des travaux d'hiver sont aidées en vertu d'un programme spécial

d'emploi que le ministère organise chaque année sur le plan communautaire. L'an dernier, un montant de $1,200,000 a été approuvé à cette fin. Une somme additionnelle de $414,000 a été mise en disponibilité aux termes du programme féréral supplémentaire de constructions d'hiver, pour l'exécution de travaux dans les réserves de seize régions désignées en voie d'aménagement.

On encourage les Indiens à exploiter et à développer les richesses naturelles de leurs réserves et le budget prévoit l'achat de matériel, de fournitures et d'outillage destinés à les aider en ce sens. On continue de maintenir des programmes d'aide aux agriculteurs et aux éleveurs en encourageant particulièrement l'élevage des bestiaux. On a adopté un système de roulement des troupeaux qui promet de bons résultats. Les ressources forestières des réserves indiennes constituent un autre facteur important dans l'économie des Indiens. Les coupes récoltées par les Indiens eux-mêmes ont passé à 90 p. 100, alors qu'elles n'étaient que de 25 p. 100 il y a une quinzaine d'années. Le pétrole et le gaz fournissent à un certain nombre de bandes indiennes situées, pour la plupart, en Alberta un revenu annuel de plus de deux millions de dollars.

Beaucoup de réserves offrent des possibilités industrielles qui n'ont pour ainsi dire pas encore été utilisées. Le développement sur ce plan a été plutôt restreint jusqu'ici, mais nous espérons pouvoir faire plus dans ce domaine. A ces fins, nous avons établi d'étroites relations au niveau de l'étude des projets avec le ministère de l'Industrie et nous comptons profiter pleinement de ses services. Il nous faudra aussi renforcer considérablement le personnel sur place de la Direction.

Nos prévisions budgétaires reflètent les proportions qu'a dû prendre notre programme d'activité pour satisfaire aux demandes concernant l'artisanat indien. Nous fournissons davantage de matières premières moyennant remboursement, et nous élargissons la diffusion de la production par l'expansion des moyens d'écoulement dont dispose le ministère. Conscient de la nécessité qu'il y a d'accorder encore plus d'attention à cette question, mon ministère a retenu dernièrement les services d'un spécialiste des arts et métiers qui étudiera l'expansion progressive de l'artisanat indien, pour voir comment on pourrait l'activer encore davantage.

Des entreprises d'exploitation ont été mises sur pied à l'intention des Indiens très nombreux encore qui pratiquent leurs métiers traditionnels, la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette de plantes et de fruits sauvages. Comme ces entreprises portent sur des ressources appartenant aux provinces, leur succès dépend en grande partie du maintien de l'excellente collaboration qui existe actuellement sour la forme d'accords officiels pour le partage des frais ou d'accords non officiels pour le partage des tâches, avec les différentes provinces.

On aide les exploitants de la pêche commerciale en leur fournissant l'attirail de pêche et, dans certains cas, des services de congélation et d'entreposage. Aux trappeurs, on fournit l'équipement et les approvisionnements essentiels. Dans les deux cas, on aide, au besoin, à l'écoulement des produits.

Le ministère aide aussi les Indiens qui veulent travailler à salaire, par son programme de placement dans des emplois. Un nombre croissant de candidats choisis sont placés dans des emplois permanents dans les divers centres urbains, avec la collaboration de la division des services spéciaux de placement. Le nombre total des placements de nature permanente effectués, depuis cinq ans, a été de 2,124 dont 507 en 1963-1964. Les candidats heureux, dans la majorité des cas, avaient acquis la compétence nécessaire pour occuper leur emploi grâce à l'instruction et à la formation technique que leur avait procurées le ministère.

Les placements ruraux saisonniers faits aussi avec l'aide du service national de placement ont atteint, d'après les chiffres connus, un total de 26,854 en comptant les quelque 9,109 placements de l'année dernière. Ces chiffres ne comprennent pas les nombreux Indiens qui ont obtenu de l'emploi de leur propre initiative.

Notre budget pourvoit de nouveau à l'exécution d'un programme de construction de routes visant à améliorer les routes dans les réserves les plus peuplées et à donner accès aux groupements indiens des endroits isolés. Bien que des progrès aient été réalisés dans ce domaine au cours des années passées, il reste encore beaucoup à faire, surtout à l'égard des réserves dont les résidents ne disposent pas encore de routes convenables vers les centres de population où ils pourraient trouver des occasions d'emploi, profiter des écoles, etc. Dans certains cas, les gouvernements provinciaux ont participé à la construction et à l'entretien des routes dans les réserves. On espère arriver, par d'autres pourparlers avec les provinces, à fournir de meilleurs moyens de transports aux Indiens.

La salubrité publique constitue encore un problème urgent dans de nombreuses régions, et l'on remarquera une augmentation substantielle de la somme affectée à ce genre de travail. Le personnel technique du ministère accorde la priorité à l'aménagement de puits et à l'installation de systèmes d'eau et d'égout partout où cela est possible. On s'efforce, en outre, d'encourager les dirigeants des bandes à voir eux-mêmes à l'aménagement de meilleures installations sanitaires.

Vu le pressant besoin d'habitations plus convenables, on a augmenté d'environ six cent mille dollars, cette année, le crédit demandé pour la construction de maisons. Ajoutée aux apports que les Indiens fourniront eux-mêmes, cette augmentation devrait aider à répondre aux besoins les plus urgents. Toutefois, on prévoit qu'il faudra faire beaucoup plus à l'avenir pour marcher de pair avec l'augmentation constante de la population et pour réduire l'accumulation de la construction en retard.

D'aucuns ont exprimé de l'inquiétude au sujet des inégalités qu'il semble y avoir entre les montants d'assistance publique fournis aux Indiens et ceux dont bénéficient les autres résidents, dans les diverses provinces. Si, de prime abord, il paraît y avoir des inégalités, ces dernières sont plus apparentes que réelles. Les taux d'assistance aux Indiens couvrent la nourriture seulement. Le chauffage, le logement, le vêtement, et les autres formes d'assistance leur sont fournis en supplément, selon les besoins. Les taux d'assistance provinciale, qui varient d'ailleurs grandement d'une province à une autre, comprennent généralement une somme globale pour l'alimentation, le logement, le vêtement, le chauffage, et les autres besoins.

Par conséquent, le problème touchant l'assistance publique ne réside pas dans les montants d'assistance fournis mais plutôt dans le fait que les Indiens reçoivent de l'aide dans un certain cadre administratif, tandis que les autres citoyens en reçoivent sous un autre régime. Cela tend à mettre les Indiens à part, d'une façon que nous nous accordons tous, je crois, à trouver indésirable. La seule exception, jusqu'ici, existe en Ontario, où certaines bandes bénéficient de la loi dite *Provincial General Welfare Assistance Act*, au même titre que les autres collectivités. Le gouvernement fédéral espère que des mesures semblables pourront éventuellement être adoptées dans tout le pays.

Des arrangements ont déjà été pris dans certaines des provinces pour que les services provinciaux et autres de bien-être de l'enfance soient fournis aux Indiens des réserves, mais je reconnais la nécessité d'étendre ces services à toutes les réserves le plus tôt possible.

Malgré les progrès effectués grâce aux programmes existants, il faut reconnaître que d'autres mesures concrètes devront être prises à titre préventif ou correctif, si l'on veut combler plus vite l'écart économique et social qui existe entre les Indiens et les non-Indiens de notre pays. Depuis quelque temps déjà, notre gouvernement étudie attentivement ce problème et, comme je l'ai annoncé à la Chambre le 7 juillet, il a maintenant élaboré un programme de développement communautaire destiné à compléter les services qui se donnent déjà dans les domaines du bien-être social, de l'éducation, de la santé et du développement économique, et à aider à améliorer les normes de vie des Indiens sur les plans économique, social et culturel.

Ce programme de développement communautaire mettra l'accent sur la participation et l'initiative des Indiens eux-mêmes, en ce qui concerne l'avancement du bien-être social dans les collectivités indiennes, et il conduira à l'application de la méthode du développement communautaire dans le cas de beaucoup d'entreprises et de services que fournit déjà la Direction des affaires indiennes.

Comme les députés en ont été informés, on s'attend que cela entraîne, au cours des trois prochaines années, des dépenses de plus de $3,500,000. Le coût du programme n'est pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires, mais la demande en sera présentée sous forme de suppléments, et nous serons alors prêts à répondre à toutes les questions que les députés voudront poser.

Notre gouvernement est prêt à se charger de la mise sur pied d'un programme de développement communautaire dans toute réserve susceptible de bénéficier de cette méthode d'approche. Le travail de développement communautaire du gouvernement fédéral sera graduellement incorporé aux entreprises provinciales, lorsque les Indiens intéressés seront prêts pour ce changement et que la province sera en mesure de leur fournir ses propres services. Il n'y aura pas chevauchement des services provinciaux.

Tout en sachant que le programme de développement communautaire touchera, à certains points de vue, toute l'organisation des affaires indiennes, on crée actuellement une nouvelle division des programmes sociaux qui reflétera le nouvel accent que le gouvernement fédéral met sur la nécessité de promouvoir activement le développement des communautés indiennes.

La nouvelle division réunira et mettra plus efficacement au point un certain nombre de services qui, dans le passé, ont été fournis d'une façon fragmentaire. Mentionnons, entre autres choses, le travail qui se fait relativement à la formation de cadres parmi les Indiens et aux services récréatifs dans les réserves.

La nouvelle division des programmes sociaux comprendra également une section des affaires culturelles qui sera pourvue d'un personnel indien. Cette «section» saisira les besoins culturels des collectivités indiennes et facilitera le développement de diverses formes d'expression culturelle dans le domaine des arts, notamment la peinture, la sculpture, la musique, la danse, etc. Il se fera un travail du même genre en ce qui concerne les sports. On accorde naturellement tout autant d'impor-

tance aux besoins économiques et sociaux des collectivités indiennes.

Il faudra nommer un certain nombre d'agents de développement communautaire pour coordonner le nouveau programme avec le programme déjà existant. Ces agents auront la tâche impérieuse et ardue de faciliter le développement des communautés indiennes et de leur donner accès à une grande diversité de ressources techniques et autres qui sont disponibles sur les plans local, provincial et fédéral. Les spécialistes en matière de développement communautaire sont toutefois extrêmement rares au Canada. Le gouvernement fédéral se propose donc de fournir aux fonctionnaires nommés à ces postes une formation supplémentaire, en vue de les mieux préparer à ce genre de travail.

L'entraînement des agents de développement communautaire ne constitue qu'un aspect de la formation qui se donnera à cet égard. Pour faciler l'application convenable de la méthode du développement communautaire, la Direction des affaires indiennes donnera aussi une nouvelle formation à son personnel déjà en fonction, sur place.

On organise en outre des cours de formation qui permettront à des Indiens de remplir des postes dans le programme de développement communautaire. Il s'agit de créer, aussitôt que possible, un groupe d'employés indiens bien formés et compétents pour aider aux travaux de développement communautaire et remplir éventuellement les postes comportant des responsabilités dans les collectivités indiennes. En fait, on aidera les collectivités indiennes à établir leur propre service civil, d'un genre municipal, pour administrer les services de bien-être social, les services récréatifs, les entreprises économiques et de nombreux autres services locaux.

Les subventions aux conseils indiens, en particulier aux collectivités dans lesquelles ces conseils ont acquis un certain degré d'efficacité, constitueront un instrument important de développement. Cette assistance complétera les revenus des bandes et sera accordée pour permettre aux conseils indiens d'employer des Indiens à plein temps, dans divers services communautaires.

Le programme d'éducation des adultes sera accéléré dans le contexte du programme de développement communautaire. Des cours seront donnés en comptabilité, en économie domestique, en alimentation, en salubrité publique, etc., selon les besoins des diverses collectivités.

Il y aura, dans le cadre de ce programme, de constantes consultations avec les Indiens comme groupes ou à titre individuel. Ces consultations auront lieu, en grande partie, d'une façon non officielle mais l'on songe aussi à la formation d'une structure plus officielle de comité consultatifs des Indiens. Les membres de ces comités seront choisis par les Indiens et l'on tâchera de faire en sorte qu'ils soient aussi représentatifs que possible.

Dans le domaine de l'éducation, l'affluence des élèves indiens, dans les écoles provinciales et les instituts de formation, a créé un très grand besoin de services d'orientation, surtout pour les élèves qui pensionnent dans les villes. De nombreux étudiants ont besoin de conseils et d'encouragements pour pouvoir s'adapter socialement à la vie urbaine et à la façon dont les élèves étudient en ville. La Direction doit augmenter chaque année des services de conseillers pédagogiques pour pouvoir faire face à la situation. Le niveau d'âge des étudiants indiens par rapport à leur classe s'est rapproché des normes provinciales au cours des dernières années, mais par suite de l'absentéisme et du fait que les enfants commencent l'école à un âge plus avancé, un nombre assez considérable d'écoliers sont encore de deux ans ou plus en retard sur les autres, et abandonneront l'école avant d'avoir terminé leur huitième année. On organise de nouvelles classes correctives ou accélérées pour surmonter cette difficulté. Les élèves qui quittent l'école secondaire ou l'école technique avant la fin du cours constituent un réel problème. La mortalité scolaire dans les réserves actuelles est telle qu'elle influe sérieusement sur le développement économique et social. Nous avons besoin de cours de perfectionnement plus nombreux pour aider ces élèves à hausser leur niveau d'instruction et pour leur permettre de se trouver de l'emploi ou de suivre d'autres cours de formation.

De ce que je viens de dire, ressort la nécessité réelle de progresser sur tous les plans. Cela demandera plus d'efforts et d'attention. Le personnel actuel ne peut pas faire plus. Il faut renforcer...

*(Traduction)*

**M. Woolliams:** Le ministre me permet-il de lui poser une question? Il parle d'éducation en ce moment. Le ministère a-t-il l'intention de fermer les écoles des réserves indiennes et d'obliger les jeunes Indiens à s'inscrire dans les écoles publiques des provinces tout comme les autres enfants?

**L'hon. M. Tremblay:** L'honorable député veut parler de l'intégration des écoliers indiens. Oui, cette ligne de conduite, qui a été suivie dans le passé, est celle du gouvernement actuel. Mais, comme les honorables députés le savent, nous devons en arriver à une entente avec chaque province et chaque province doit accepter que ces étudiants fréquentent les écoles publiques.

**M. Woolliams:** Je voudrais poser une autre question, monsieur le président. Quelle a été la réaction des conseils indiens à cet égard? Je pense en particulier à la réserve des Pieds-Noirs à Gleichen et à la réserve des Morley,

deux réserves indiennes de la province de l'Alberta.

**L'hon. M. Tremblay:** Je me suis entretenu avec le chef et quelques membres de cette bande, il y a quelques mois. Ils favorisent hautement ce régime à condition que ces écoles puissent donner aux élèves exactement les mêmes services qu'ils recevraient de toute autre école.

*(Texte)*

Je n'ai qu'un paragraphe à donner, monsieur le président, avant de terminer.

De ce que je viens de dire, ressort la nécessité réelle de progresser sur tous les plans. Cela demandera plus d'efforts et d'attention. Le personnel actuel ne peut pas faire plus. Il faut renforcer les opérations de la Direction dans ses services extérieurs comme dans ses services d'appoint. Nous aurons besoin d'un personnel plus hautement qualifié pour accomplir la tâche.

Chaque Canadien a une certaine responsabilité si ce n'est que celle de tendre une main amie quand le moment est venu. Il existe dans notre pays de nombreux groupes de citoyens dévoués au bien public, qui organisent leur propre programme d'aide aux Indiens dans divers centres ou à la campagne. Leur contribution est inestimable. J'ai hautement apprécié toutes les propositions qui nous sont parvenues de nos collègues, de personnes, de groupes, ou d'autres organisations intéressées, au cours de l'année dernière. Nous ferons toujours bon accueil aux recommandations qui sont de nature à profiter à la population indienne.

*(Traduction)*

**M. Woolliams:** Le ministre voudrait-il répondre à une autre question, monsieur le président? Il s'agit des affaires indiennes. Je ne voudrais sûrement pas retarder l'adoption des crédits. Cette question cause une certaine inquiétude parmi les Indiens, surtout dans la province de l'Alberta. Le ministère a-t-il l'intention de fermer les hôpitaux situés dans les réserves ou les hôpitaux établis pour les Indiens aux fins particulières de l'assurance-santé? Que compte faire le ministère à ce sujet maintenant?

**L'hon. M. Tremblay:** Le ministère n'a aucune responsabilité en ce qui a trait aux services d'hôpitaux. C'est l'affaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est ce ministère qui doit décider quels services fournir aux Indiens comme à tout autre groupe de citoyens.

**M. Woolliams:** Le ministre voudrait-il aller un peu plus loin? N'est-il pas vrai que les hôpitaux situés dans les réserves indiennes relevaient de son ministère et étaient financés sur les crédits de son ministère? Je fais peut-être erreur.

[L'hon. M. Tremblay.]

**L'hon. M. Tremblay:** Je le répète, monsieur le président, cela relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Woolliams:** Sont-ils financés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou par le service des affaires indiennes?

**L'hon. M. Tremblay:** Nous payons les services de ces hôpitaux.

**M. Woolliams:** C'est ce que je voulais dire Vous avez donc une certaine responsabilité à l'égard de ces hôpitaux?

**L'hon. M. Tremblay:** Non. Nous payons les services de ces hôpitaux comme dans le cas de n'importe quel hôpital provincial ou municipal. Il y a une méthode qui nous permet de décider combien nous payons à chaque institution.

**M. More:** Monsieur le président, avant cinq heures, le ministre aurait-il quelque chose à nous dire au sujet du programme d'amnistie? La nouvelle paraît en première page des journaux, et je suis sûr qu'elle causera de la consternation. Si le ministre a une déclaration à faire et s'il a revisé son opinion à cet égard, je me demande s'il pourrait la faire connaître durant la fin de semaine.

**L'hon. M. Tremblay:** J'aimerais dire, monsieur le président, que nous avons choisi cette date, le 1er septembre, sachant que cela donnerait à tous les Chinois qui voudraient bénéficier de ce programme assez de temps pour formuler leurs déclarations. Mais si nous avons tort, nous serions disposés à prolonger ce délai. Si des personnes veulent formuler une déclaration après le 1er septembre, nous serons heureux de prolonger le délai.

**M. Pugh:** Monsieur le président, j'ai une question brève à poser au sujet des écoles. Les Indiens ont-ils l'équivalent d'écoles du soir? La plupart des écoles de Colombie-Britannique donnent des cours du soir pour les parents et ceux qui, ayant quitté l'école, veulent poursuivre leurs études. Le ministère pourrait-il assurer des facilités semblables pour les parents indiens qui voudraient suivre ces cours? Par ailleurs, s'il y a des écoles dans les réserves, les parents indiens peuvent-ils les fréquenter?

**L'hon. M. Tremblay:** Oui, monsieur le président, nous avons ce qu'il faut pour l'éducation des adultes dans bien des endroits au Canada. Je ne puis donner à l'honorable député la liste exacte des réserves, mais nous avons les installations voulues pour permettre aux parents de suivre des cours. Je communiquerai cette liste à l'honorable député le plus tôt possible.

**M. Pugh:** Ces installations leur sont-elles acceptables? Les Indiens en profitent-ils en grand nombre?

*(Texte)*

**M. Drouin:** L'honorable ministre pourrait-il nous dire si les frais médicaux et les frais d'hospitalisation auxquels il a fait allusion il y a quelques instants, comprennent également les frais du médecin? Le ministère pait-il le médecin en plus des frais d'hospitalisation?

**L'hon. M. Tremblay:** Oui, monsieur le président, nous payons à la fois les frais d'hospitalisation et les frais médicaux à l'intérieur de l'hôpital.

*(Traduction)*

(Le crédit est adopté.)

Citoyenneté—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions pour des cours de langues et pour l'encouragement du civisme, $1,715,000.

**M. Barnett:** Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet du crédit nº 5, qui renferme les prévisions pour la citoyenneté. Nous avons discuté tantôt la question des centres d'accueil pour Indiens. J'essaie de trouver le poste des prévisions qui y a trait. Je me demande si j'ai raison de supposer que cela entre dans le poste: subventions pour l'encouragement du civisme. Je constate que cette prévision est un peu plus élevée que l'an dernier. Il me semble que le montant n'est pas très élevé pour un titre imposant comme celui de subventions pour l'encouragement du civisme dans notre pays. En effet, le poste précédent, qui concerne les subventions pour des cours de langues à l'intention des immigrants, est beaucoup plus considérable.

Comme l'idée des centres d'accueil pour Indiens semble se répandre à différents endroits dans le pays, je me demande quelle est la proportion exacte de ces $75,000 qu'on consacrera à cette fin au cours de la présente année financière, et quelle proportion du crédit servira à d'autres moyens de favoriser le civisme. Je crois que le ministère s'emploie à encourager le civisme, en ce qui concerne des personnes qui obtiennent leur citoyenneté, et je me demande si ce crédit de $75,000 englobe également ce domaine. A mon avis, si tel est le cas, cela ne permettra guère de contribuer vraiment à la création et à l'expansion de centres d'amitié et de leur venir en aide. Le ministre pourrait-il nous indiquer par le détail ce que comprend au juste ce crédit de $75,000?

**L'hon. M. Tremblay:** Je n'ai pas le détail du montant affecté aux centres d'accueil, monsieur le président. Cela fait partie du montant global du crédit. Je fournirai ces renseignements à l'honorable député aussitôt que possible.

**M. le président:** La résolution est-elle adoptée?

**M. Barnett:** Monsieur le président, le ministre a dit qu'il fournira des renseignements sur cette question lorsque nous reprendrons notre examen de ces crédits. On devrait donc abandonner ce sujet jusqu'à la reprise de notre étude.

**L'hon. M. MacNaught:** Monsieur le président, tous les honorables députés sont d'avis, je crois, que si vous évitiez de regarder la pendule pendant quelques instants, nous pourrions terminer ce crédit.

**M. Barnett:** Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire, en toute déférence, au leader suppléant de la Chambre que même si nous avons entendu des discours assez intéressants de la part de divers membres du comité, nous n'avons pas réellement entamé l'étude des crédits. Par exemple, nous n'avons pas parlé du fonctionnement de la Direction des affaires indiennes qui exige, à mon avis, un long examen. Je ne vois donc pas comment on pourrait être près de terminer cette étude.

**M. More:** Monsieur le président, l'honorable député qui vient de reprendre son fauteuil ne croit-il pas que nous pourrions terminer l'examen de ce poste si l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire était suspendue du consentement unanime de la Chambre?

**M. le président:** Je propose que rapport soit fait de la résolution et que toute proposition de ce genre soit étudiée plus tard.

**Des voix:** D'accord!

(Rapport est fait de la résolution adoptée aujourdh'ui au comité des subsides, laquelle est adoptée.)

**M. More:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander le consentement unanime en vue de suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant:** Apparemment, la Chambre ne consent pas à l'unanimité à renoncer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics et les bills privés.

## LA LOI SUR LES POIDS ET MESURES

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord)** propose la 2e lecture du bill C-47 tendant à modifier la loi sur les poids et mesures (poids-limite des emballages).

—Monsieur l'Orateur, le présent bill vise à faire en sorte que l'acheteur au détail d'une marchandise empaquetée dans un emballage

ou récipient, soit convenablement informé du poids et de la mesure du contenu. Je ne m'attribue aucun mérite en ce qui concerne ce bill, et j'admets que bien des gens, beaucoup plus compétents que moi, l'ont déjà expliqué en détail.

Mme Plumptre, présidente nationale de l'Association des consommateurs du Canada, a déjà été présentée, en réponse à une question posée, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mlle LaMarsh) dans les termes suivants:

Mme A. F. W. Plumptre, présidente nationale de l'Association des consommateurs du Canada, à Ottawa, a consacré une grande partie de son temps à la formation et aux besoins des consommateurs. Elle est, dans notre pays, la personne la plus éminente dans le domaine de la consommation et des consommateurs. Son expérience et ses connaissances seront inappréciables pour le Conseil.

Mme Plumptre m'a écrit une lettre le 12 mars 1964; elle y cite le texte d'une résolution adoptée à la réunion annuelle de l'Association des consommateurs du Canada en juin 1962. La voici:

Vu que le nombre des emballages mis sur le marché dont le contenu est précisé en fractions d'onces augmente sans cesse; et

Vu que les consommateurs éprouvent, en faisant leurs achats, certaines difficultés à déterminer la valeur comparative de bien des produits, à cause du poids différent des marchandises emballées;

L'Association des consommateurs du Canada exprime le vœu que le ministère du Commerce et la Direction des aliments et drogues normalisent le poids des emballages des produits alimentaires et autres marchandises pesant 4 onces ou davantage, en les emballant par unités d'un quart de livres, d'une demi-livre et d'une livre.

Monsieur l'Orateur, si l'on adoptait aujourd'hui le bill en question, et je suis sûr qu'il en serait ainsi si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lui donnait son appui, il serait d'un secours précieux au Conseil consultatif des consommateurs institué par le ministre.

En ce moment, il existe une certaine protection, étant donné que les fabricants doivent énumérer tous les ingrédients qui entrent dans le produit, et fournir leur nom et leur adresse, au cas où quelqu'un désirerait leur écrire au sujet de leur marchandise. Bien des récipients portent une étiquette sur laquelle sont indiqués le poids, par exemple, 14 onces, 35 onces $\frac{3}{8}$, ou tout autre poids, selon le cas. Il faudrait qu'une personne se tienne au comptoir et fasse certains calculs mentaux, ou utilise une règle à calcul, pour comparer les quantités et les prix des différents produits.

Le truc du rabais de 10c. s'emploie à une échelle considérable. On peut aller dans n'importe quel magasin à libre service d'Ottawa et on y trouvera des flacons de café instantané munis d'étiquettes sur lesquelles on lit «dix cents de rabais», même si les fabricants n'ont aucune autorité pour proposer aux détaillants les prix qu'ils doivent demander pour les produits. Ils ne peuvent le faire, étant donné la mesure législative que nous avons adoptée pour lutter contre les cartels. L'indication «10c. de rabais» ne signifie rien du tout. D'autre part, on trouvera des produits tels que la pâte dentifrice, renfermés dans des paquets, parmi lesquels on appellera le plus petit, format géant, le suivant, format économique, et le plus gros, format royal. Les cartons renfermant des flacons de savon laissent subsister un pouce d'air à leur sommet, de sorte qu'on n'a pas une juste idée du format de ces cartons. C'est la pratique régulière en ce qui concerne un grand nombre de marchandises empaquetées que les gens sont invités à acheter.

Monsieur l'Orateur, il y a deux ou trois mois, j'ai fait une comparaison du prix des produits dans l'un des grands magasins à libre service d'Ottawa. J'ai constaté que je pouvais acheter pour 39c. un bocal de 12 onces de beurre d'arachide homogénéisé de marque York, et pour 49c. un bocal d'une livre. Je défie toute ménagère de calculer facilement quel est le format le plus économique. Deux bocaux de 6 onces de moutarde de marque French's coûtaient 29c., et un bocal de 16 onces, 25c. Un flacon de 11 onces de liquide de sauce aux tomates Heinz coûtait 27c., un flacon de 15 onces de liquide, 35c., et un flacon de 20 onces de liquide 41c.

Encore une fois, il est presque impossible de déterminer le prix. Le saumon est un exemple réellement intéressant. Il y a le saumon rose, *Clover Leaf*, $3\frac{3}{4}$ onces, petit format, qui se vend 25c.; le format suivant, $7\frac{3}{4}$ onces, se vend 35c. et le grand format, $15\frac{1}{2}$ onces, 69c. Je ne vois aucune raison pour justifier cette sorte d'emballage de la part des conserveries, sauf comme moyen d'embrouiller les clients.

Le maïs en conserve se vend sous deux formats: 10 et 15 onces. Diverses marques de potages sont alignées les unes à côté des autres. Un produit se vend en récipients de 10 onces, un autre, de $10\frac{1}{2}$ onces, et un troisième, de $10\frac{3}{4}$ onces. Évidemment, il est impossible au client de calculer le prix. Il y a deux types d'aliments pour bébés placés l'un à côté de l'autre; l'un est emballé sous format de $3\frac{1}{2}$ onces et l'autre, de $5\frac{3}{4}$ onces. Il est presque impossilbe de comparer les prix et de décider lequel est le moins cher.

Les produits qui causent le plus de difficultés sous ce rapport sont les produits de lessive. Le *Spic and Span* se vend en trois formats, soit 1 livre et $3\frac{1}{2}$ onces, 2 livres et 8 onces et 4 livres et $6\frac{1}{2}$ onces. Le petit format de *Joy* est 12 onces et le plus grand format, 32 onces. Le produit *Dash* se vend en deux formats, l'un d'une livre et 9 onces et l'autre de 4 livres et 11 onces. Le *Surf* se vend en deux formats également, dont l'un de 2 livres et 10 onces, à 73c., sur lequel on vous dit que vous épargnez

20c. et l'autre de 5 livres, à $1.19, sur lequel vous êtes censé économiser 40c.

Je pourrais allonger la liste à l'infini, monsieur l'Orateur, mais je pense que les exemples que je viens de citer sont une preuve évidente des difficultés avec lesquelles le client se trouve aux prises s'il se fie aux prix donnés. Pour ce qui est de l'empaquetage et de l'étiquetage, il est vrai de dire qu'une évolution considérable s'est produite dans la façon d'empaqueter les produits et que l'essor phénoménal des grands magasins d'alimentation est en fonction de l'empaquetage qui attire l'acheteur et non en fonction de la quantité ni du prix. En effet, l'industrie de l'empaquetage a remplacé l'épicier de quartier, qui s'occupait lui-même de vendre les produits de son établissement. Une partie essentielle des fonctions que remplissait autrefois l'épicier de quartier consistait à donner à ses clients des renseignements au sujet de ses produits. Aujourd'hui, c'est le magasin d'alimentation générale qui se charge de cela, mais sa fonction consiste à étaler la marchandise empaquetée sur des étagères et le client n'a qu'à choisir ce qui lui plaît. La vente dans ces grands magasins consiste uniquement dans la présentation des produits.

Il importe, me semble-t-il, que ce nouveau vendeur fournisse les mêmes renseignements utiles au client que ceux que l'épicier lui donnait. Ces renseignements sont essentiels si l'on veut que le consommateur choisisse intelligemment entre des produits concurrents. On nous a toujours dit que le client était roi. Tout est mis en œuvre pour le satisfaire. Si l'on veut que le consommateur fasse un choix judicieux, il nous faut lui garantir qu'il peut faire un choix honnête et sélectionner le meilleur produit, compte tenu de la qualité et de la quantité.

A mon avis, les hommes d'affaires ont tout intérêt à fournir au consommateur tous les renseignements dont ils ont besoin pour choisir rationnellement. Mais ce n'est plus le cas. Aux États-Unis, on a présenté de longs témoignages à ce sujet et il a été établi que, très souvent, le consommateur ne pouvait pas obtenir les renseignements de base qui lui sont nécessaires pour acheter en pleine connaissance de cause. Ce sont les méthodes d'empaquetage et de classement des marchandises, comme je l'ai déjà expliqué, qui l'en empêche. Il est devenu difficile, sinon impossible, de calculer le prix par unité de deux marques ou de deux grandeurs différentes. Dans certains cas, l'acheteur est induit en erreur par un emballage qui n'indique pas exactement le contenu. Il est presque impossible d'acheter de façon intelligente par suite de ces pratiques. J'aimerais en mentionner quelques-unes:

1. Contenu non indiqué ou de façon à passer inaperçu.

2. Illustrations trompeuses.

3. Impression sur l'emballage par le fabricant, qui n'a aucun contrôle sur le prix de vente au détail, de renseignements comme ceux-ci: «cents de moins» et «format économique».

4. Emploi d'adjectifs pour décrire le contenu net afin de donner l'impression que l'emballage contient plus que celui d'un concurrent, par exemple: «chopine géante» au lieu de «16 onces» ou «chopine».

5. Prolifération des poids et mesures données en quantités peu courantes, de sorte qu'il est presque impossible, mathématiquement parlant, de comparer les prix. Aux États-Unis on a découvert 73 emballages de «frites» contenant moins de 3 livres. Quel est le meilleur achat: 20 onces à 35c. ou 22⅔ onces à 40c.?

6. L'utilisation de contenants de grandeurs, formes et dimensions qui donnent une fausse impression de la véritable quantité qu'ils renferment. Cela comprend le remplissage incomplet qui ne sert à rien et le consommateur paie pour avoir de l'air au lieu du produit.

7. L'utilisation de noms de grandeurs qui n'ont aucun rapport véritable avec la quantité afin d'en retirer un avantage du point de vue de la concurrence. Ce qu'un fabricant appelle le modèle «géant» est désigné «grand format» par un autre. Pour la pâte dentifrice, le plus petit format peut porter la mention «grand». Si vous n'avez pas de chance, il portera la mention «géant».

8. Les désignations relatives aux portions qui ne veulent rien dire. Sur un emballage qui contient la même quantité, on lit «deux portions» et sur un autre «quatre portions».

9. L'absence d'une méthode utile de comparaison de prix, où le poids ou la mesure ne veulent rien dire.

10. L'absence de renseignements sur la composition ou les ingrédients, alors que ce serait important, ou la présentation discrète de ces renseignements. Il est parfois difficile de trouver l'indication de la grandeur sur des produits canadiens, alors que la loi exige que le poids soit indiqué.

11. La réduction du contenu tout en cachant au consommateur la perte de poids en manipulant les indications relatives au contenu et à la grandeur de l'emballage.

Ce ne sont là que quelques-unes des pratiques que le projet de loi pourrait contrôler si la Chambre daignait l'adopter. Il vise à mettre nos pratiques à jour en reconnaissant l'avènement de cette forme relativement nouvelle de concurrence qui n'a rien à voir avec le prix. Un projet de loi sur l'emballage et l'étiquetage y arrive en envisageant de façon réaliste les conditions actuelles du marché, en qualifiant de restrictions au commerce les pratiques découlant des moyens injustes et

trompeurs utilisés dans l'emballage et l'étiquetage de certains biens de consommation.

En proposant le bill, monsieur l'Orateur, je n'ai aucunement l'intention de créer des difficultés à l'homme d'affaires probe et consciencieux. En fait, je pense que l'adoption du bill lui faciliterait les choses en contrôlant le petit nombre d'aigrefins qui cherchent à accaparer une part injuste du marché en recourant à tous ces petits trucs et, c'est le moins qu'on puisse dire, à des pratiques immorales pour faire concurrence à l'homme d'affaires qui veut rester honnête.

On publiait le 21 février 1964 un éditorial intitulé: *Faites vos emplettes avec une règle à calcul*, où est commentée la proposition de loi que je présente. Je vous en lirai seulement quelques paragraphes.

> Deux boîtes de miel absolument identiques contiennent l'une 16 onces et l'autre 12 onces. Il y a des bouteilles de vinaigre de 8, 10, 16½, 24 et 33 onces. Le savon en flocons de différentes marques se présente en paquets de 14, 16½, 20, 20½ et 34 onces. Une petite boîte de détersif peut peser, suivant la marque, 15, 20 ou 21 onces.
>
> Dans ces conditions, la seule façon de calculer le prix le moins élevé, c'est de porter avec soi une règle à calcul ou peut-être un calculateur électronique. Pourquoi pas des chopines et des pintes, des livres et des demi-livres? Ne pourrait-on pas faciliter la tâche à l'acheteur? Ou bien les fabricants essaient-ils délibérément de l'égarer?

Monsieur l'Orateur, ma proposition de loi a pour but de faciliter les choses au consommateur. J'espère que le gouvernement et les députés en favoriseront l'adoption et donneront ainsi au ministère du Commerce, à celui de la Santé et du Bien-être et au Conseil consultatif des consommateurs, l'occasion de s'acquitter de leur tâche sans avoir les mains liées.

**M. Macdonald:** Pourrais-je poser une question à l'honorable député avant qu'il reprenne son siège? Dois-je comprendre que le député propose que l'administration décide, par exemple à l'égard des boîtes de soupe, que les fabricants ne pourront en fabriquer que d'une certaine dimension? Est-ce exact?

**M. Orlikow:** C'est bien cela. Si le député ou le ministre veulent avoir des détails sur les conséquences de la proposition de loi, ils peuvent consulter les témoignages déposés lors des auditions qui se sont tenues aux États-Unis à l'égard du bill qu'a proposé le sénateur Philip A. Hart, du Michigan. On a procédé à des enquêtes publiques très fouillées, au cours desquelles des porte-parole du gouvernement et de l'industrie ont témoigné. Je crois qu'on pourrait trouver là tous les renseignements voulus.

**M. Marvin Gelber (York-Sud):** Nous vivons aujourd'hui dans une société dominée surtout par les techniques d'annonce et les théories de la réclame. On raconte qu'un homme dit à sa femme: «Ma chère, j'ai été créé vice-président.» Elle le regarde d'un air très sceptique, et lui de dire: «N'es-tu pas surprise?» Elle répond: «Eh bien, là-bas, à l'épicerie libre-service, il y a un vice-président préposé aux pruneaux.» N'en croyant pas ses oreilles, il téléphone à l'épicerie et dit: «Je veux parler au vice-président préposé aux pruneaux.» La jeune fille lui répond: «Oui, en vrac ou en paquets?»

Les annonceurs, de concert avec les psychologues, en étudiant les mœurs de notre société, peuvent presque prédire nos besoins et peuvent presque nous dire ce que nous devrions acheter. Vance Packard raconte dans *The Hidden Persuaders* une conversation entre deux psychologues. L'un déclare: «Maintenant, prenons l'homme qui conduit une Studebaker, qui fume des Old Golds, qui emploie l'huile capillaire à base de crème, qui utilise un rasoir électrique, qui porte sur lui un stylo Parker 51. Évidemment, c'est un vendeur, un homme actif, agressif devant les situations qui se présentent, et qui veut faire une bonne impression. Dans sa jeunesse, il était probablement du genre romanesque.» L'autre psychologue ajoute: «Vous constaterez aussi qu'il porte la culotte de sport criarde.»

Les psychologues, monsieur l'Orateur, avec la connivence des commerçants, ont mis au point une étude des techniques de l'achat sur l'impulsion du moment. En réalité, un psychologue qui étudiait les techniques du négoce, comprenant qu'il ne pouvait faire subir l'épreuve du détecteur de mensonge aux femmes qui achetaient, afin de connaître les raisons pour lesquelles elles choisissaient un produit plutôt qu'un autre, a décidé de placer dans un magasin une caméra pour photographier les dames qui parcouraient le magasin. Il a compté le nombre de fois que leurs yeux clignaient, indiquant à quel point chacune était tendue en optant pour telle marchandise. Il fut étonné du résultat. Au lieu de devenir de plus en plus tendues à mesure qu'elles avançaient dans le magasin, elles devenaient de plus en plus détendues. En réalité, le clignotement des paupières diminuait à mesure qu'elles parcouraient les allées, à tel point qu'il n'atteignait que la moitié du taux escompté.

Une personne peut aujourd'hui aller dans un magasin et, au lieu d'envisager la possibilité d'acheter 600 articles, elle peut choisir entre 6,000 et 8,000 articles. Ce qu'a fait ressortir l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) est un commentaire très frappant des habitudes de commercialisation de notre société. Je songe au vendeur individuel qui vend isolément ses marchandises, en regard des méthodes perfectionnées de commercialisation des épiceries, par exemple. Des enquêtes ont révélé que les personnes achetant dans une épicerie libre-service achètent

plus d'article que celles qui vont dans une épicerie où elles sont servies par un vendeur. L'impulsion a une grande importance dans les achats. La personne servie par un vendeur a le temps de peser le pour et le contre d'une décision et peut décider en dernière analyse de ne pas acheter, alors que la personne disposée aux achats spontanés va dans un magasin où la disposition des articles, la couleur de l'empaquetage, son format, le nom de l'objet sont tous choisis, par des méthodes scientifiques, pour provoquer des décisions. les acheteurs emportent ainsi bien plus d'articles, a-t-on découvert, que s'ils avaient été servis par un vendeur. On a constaté aussi que les maris achètent plus par impulsion que leurs femmes. Les hommes en général font plus d'achats spontanés que les femmes.

Il ressort de ces enquêtes que la grandeur du paquet, sa couleur, son format, sont des choses très importantes pour la commercialisation d'un produit à l'heure actuelle. L'honorable député a présenté un bill concernant l'emballage. Pour appuyer sa thèse, il a mentionné la pâte dentifrice.

J'aimerais donner lecture d'un extrait du *Consumers' Report* de mai 1963 au sujet des meilleures marques connues de dentifrices sur le marché. Selon ce rapport, les équivalences peuvent s'établir brièvement ainsi: un tube de grand format, $1\frac{1}{16}$ once plus un tube de format familial, $5\frac{11}{16}$ onces, quantité totale, $6\frac{3}{4}$ onces, se vendent à 98c., alors que deux tubes de format géant, $2\frac{7}{8}$ onces chacun, équivalent à $5\frac{3}{4}$ onces, se vendent à 99c. Il s'ensuit, monsieur l'Orateur, qu'une personne achetant le tube de format géant paie 22.61c. l'once alors que la personne qui achète le format familial paie 17.23c. l'once, ce qui fait une différence de plus de cinq cents l'once pour la même marque de dentifrice, le format du paquet étant différent.

Il s'agit là d'une sorte d'impôt détourné. Il y a certes une grande différence entre les paquets mis sur le marché. Les Canadiens, les Américains et les citoyens d'autres pays doivent payer pour les méthodes d'empaquetage utilisées. Récemment, dans le domaine des cosmétiques, le procureur général de Californie a examiné la question des emballages à doubles parois. Il a accusé 23 des principales compagnies de cosmétiques d'avoir employé des paquets d'apparences trompeuses. On a découvert qu'en variant l'emballage, on pouvait tromper le client sur les quantités achetées.

On a fait une étude très intéressante de l'aspirine dans les hôpitaux municipaux de Baltimore. On en a examiné cinq marques différentes et le journal de l'Association médicale américaine a donné un compte rendu des conclusions de cette étude le 29 décembre 1962. Je voudrais citer un passage de ce compte rendu reproduit dans le *Consumers' Report*.

Quelques jours après la publication du rapport, le fabricant de l'aspirine Bayer et le distributeur de l'aspirine St-Joseph se sont mis à tourner à leur profit le fait que l'examen avait révélé que leurs produits étaient assez bons. Ce qui était le plus bouleversant pour la Commission fédérale du commerce et l'Association médicale américaine, c'est que les fabricants de l'aspirine Bayer se vantaient dans leur publicité qu'une équipe médicale qui avait l'appui du gouvernement et dont «le journal de l'Association médicale américaine, qui fait autorité, avait publié les conclusions», avait constaté que le produit Bayer était équivalent à un autre remède pour soulager la douleur dont le prix est plus élevé. L'annonce ajoutait que «l'aspirine Bayer est ce qu'on peut trouver de mieux pour soulager la douleur le plus vite, le plus efficacement et de la façon la plus douce pour l'estomac... Il a été prouvé que l'aspirine Bayer soulageait mieux la douleur que tous les autres produits.»

En fait, l'examen a prouvé que les différentes marques de remèdes apportaient toutes le même soulagement, mais que deux marques en particulier, dont les produits contenaient de la phénacétine, avaient tendance à déranger l'estomac davantage.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer quelques extraits du compte rendu d'une conférence sur les problèmes qui se posent aux consommateurs. Cette conférence a été organisée par l'Association canadienne des consommateurs, à laquelle l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a fait allusion, de concert avec l'Union des consommateurs des États-Unis; elle a eu lieu à l'Université Queens en 1962. Permettez-moi de donner lecture d'un commentaire formulé par M. C. A. Morrell du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Voici:

Sur les 2,263 personnes qui préconisaient un changement...

Il s'agit de l'emballage.

...1,061 étaient d'avis que les emballages étaient trompeurs. C'est presque l'avis d'une personne sur cinq et il me semble que cela devrait suffire pour que l'industrie de l'emballage examine de nouveau son activité d'un œil critique...

La principale raison pour laquelle la Direction des aliments et drogues s'intéresse aux emballages est l'apparence trompeuse de ceux-ci, mais il est aussi d'autres raisons. Les emballages doivent être fabriqués d'une matière qui ne constitue aucun danger pour la santé des consommateurs. J'estime qu'il y aurait lieu de se demander si l'on devrait permettre l'emballage hermétique de certaines viandes et de poissons au moyen de matière plastique. Il y a eu récemment des décès attribuables au botulisme provoqué par du poisson fumé et vendu dans des récipients fermés hermétiquement au moyen de matière plastique. Expérimentalement, du moins, il a été possible de démontrer le développement de la toxine de staphylocoque dans le bacon emballé de cette façon. Le fait à remarquer c'est qu'avec ce genre d'emballage, les organismes ordinaires de détérioration ne se développent pas, ce qui empêche les signes de mauvaise odeur et de mauvaise apparence de se manifester. Nos propres techniciens de laboratoire ont déclaré qu'ils n'auraient eu aucune objection à manger le poisson ou le bacon s'ils n'avaient pas été au courant des faits. Ces aliments avaient l'apparence et l'odeur

de très bons aliments. On ne devrait pas utiliser de nouvelles méthodes d'emballage sans prévoir et étudier attentivement les résultats possibles.

**M. Woolliams:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Gelber:** Volontiers.

**M. Woolliams:** Croit-il qu'on pourrait remédier à ce mal par une mesure législative ou par la concurrence? Lequel des deux moyens accepterait-il?

**M. Gelber:** On dit dans la Bible que le roi de Babylone donnait un festin et qu'une main est apparue et a écrit sur le mur: «Tu as été pesé et jugé trop léger». Peut-être que les balances Toledo indiquaient que le poids n'y était pas. A mon avis, monsieur l'Orateur, si nous avions des inspecteurs pour s'assurer que les balances indiquent bien le poids réel, nous devrions aussi inspecter tous les emballages afin de vérifier si le poids qu'on y indique est exact.

J'aimerais parler de nouveau du comité constitué par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 10 août, le ministre annonçait la formation du Conseil consultatif des consommateurs, et voici ce qu'il a dit au sujet de ses fonctions comme en fait foi le hansard, à la page 6769:

3. *a*) Examiner les questions concernant la mise en vigueur et l'application pratique de la loi des aliments et drogues et de la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, et conseiller le ministre sur ces questions; et

*b*) examiner les questions concernant l'application pratique de la loi des aliments et drogues et de la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, du point de vue de l'intérêt du consommateur, au gré du comité, et conseiller le ministre sur ces questions.

Ce Conseil se préoccupera de la question très importante que l'honorable député de Winnipeg-Nord a soulevée dans le bill à l'étude et s'en servira pour orienter ses travaux.

L'honorable représentant a fait allusion au sénateur Hart, membre du Sénat américain; il a dit que son bill à lui était inspiré de la mesure présentée par M. Hart. J'aimerais donner lecture d'un commentaire que le sénateur Hart a fait à la 47e conférence nationale, sur les poids et mesures, tenue en 1962 et dont le ministère du Commerce des États-Unis a publié le rapport. Voici ce qu'il a dit:

Il me semble qu'il faudrait des normes précises qui s'appliqueraient aux emballages et aux étiquettes. Il ne s'agirait alors que de les évaluer par rapport à ces normes et non de décider quelle est la définition exacte de «visible» ou de «trompeur».

Les normes, qu'elles soient prévues dans les textes législatifs ou dans les règlements, permettent au fabricant de soutenir beaucoup plus facilement la concurrence en matière de prix et de qualité. Il peut organiser la présentation de ses produits en sachant que son concurrent sera soumis aux mêmes normes concernant l'emballage et l'étiquetage. Il peut consacrer des sommes élevées au matériel d'emballage et d'étiquetage et à l'impression en étant assuré que ses emballages et ses étiquettes seront conformes à la loi et aux règlements qui renferment des dispositions précises à ce sujet.

L'honorable représentant qui a présenté le bill n° C-47 a droit à des remerciements pour avoir signalé la question à notre attention. Le bill présenté par le sénateur Hart, dont il a été question, est le bill concernant le poids-limite des emballages. Dans notre pays, les problèmes soulevés dans le bill de l'honorable députés relèvent des ministères du Commerce, de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Agriculture et des Pêcheries. Certains problèmes soulevés dans ce bill ne se rattachent pas à la loi sur les poids et mesures que le bill cherche à amender. En fait, je me demande si certains problèmes soulevés dans ce bill sont de la compétence du Parlement, car certains avocats croient qu'ils empiètent sur la juridiction provinciale.

Il y a sûrement un bon nombre de dispositions qui sont très louables. A l'article 1 *p*), on nous parle de poids, de mesure, de quantité ou de nombre et cela n'ajoute rien aux lois qui existent déjà exception faite du mot «nombre». On peut douter qu'un règlement de ce genre, une disposition ou un détail de ce genre relève de la loi sur les poids et mesures. En tout cas, d'après le Code criminel du Canada, l'erreur de nombre constitue une infraction à la loi.

A l'article 1 *q*) (i), il est question de «la désignation de la dimension normale». J'en doute. Je ne suis pas avocat, mais je crois que les juristes n'accepteraient pas cela, car la «désignation de la dimension normale» devrait être de la compétence des gouvernements provinciaux.

L'article 1 *q*) (ii) dit notamment:

...la quantité nette du contenu de tout effet préalablement empaqueté, quant au poids, à la mesure ou au nombre, qui doit constituer une portion et doit être utilisée lorsque l'effet est dans un emballage ou un récipient...

Je doute que la «portion» tombe sous la loi sur les poids et mesures.

L'article 1 *q*) (iii) se lit ainsi:

...la désignation quantitative normale du contenu de tout effet préalablement empaqueté qui doit être utilisée lorsque la quantité nette du contenu ne peut être désignée d'une manière significative par son poids, sa mesure ou son nombre.

Cela a trait à la qualité et il me semble que les lois de ce Parlement ne peuvent assurer la qualité de rendement pour répondre à l'attente du client. Il me semble que c'est là une assez vaste conception.

L'alinéa *q*) (iv) est certainement bien fondé, comme les alinéas *r*) (i) et *r*) (ii). Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais lire un passage extrait du rapport Cohen sur la loi anglaise des compagnies. Voici ce qu'il dit:

Nul système ne peut protéger entièrement les sots contre leur propre sottise ou contre la malice d'autrui, et les avantages qu'il y aurait à essayer de le faire autant que possible doivent être pesés

contre les désavantages qu'il y aurait à imposer des entraves aux entreprises exploitées honnêtement et efficacement.

Les techniques marchandes évoluent très rapidement et la réclame est si puissante dans notre société que les questions soulevées par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont un sens particulier. Il y aurait lieu d'examiner les mesures fédérales, et les provinces devraient aussi étudier leurs lois, afin de voir si les problèmes signalés par le député sont réglés comme il convient.

**M. l'Orateur suppléant:** La parole est au député de Lotbinière.

**M. Woolliams:** Bravo!

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Je remercie mon ami personnel, Red Skelton, de son appui réconfortant.

*(Texte)*

Monsieur le président, le projet de loi qui nous est présenté est très intéressant, et je suis convaincu que son proposeur est animé d'une intention très généreuse.

Il s'agit d'éviter, au maximum, toutes les fausses représentations, toutes les tentatives de supercheries auxquelles plusieurs commerçants ou marchands sont souvent tentés de se livrer.

Mais je voudrais au préalable, monsieur le président, faire une observation à la Chambre: Le projet de loi en question vise à amender l'alinéa *p*) du paragraphe (1) de l'article 35 de la loi sur les poids et mesures.

Lisons, par exemple, quelques-unes des dispositions de cette loi:

*p*) les poids, mesure, quantité ou nombre du contenu de l'emballage ou du récipient de tout effet préalablement empaqueté, ou leur fraction ou multiple;

L'alinéa suivant se lit comme suit:

*q*) la fixation et la définition de...

Cela démontre tout simplement que la langue du droit administratif est un véritable jargon! Dans n'importe quelle loi ayant trait au droit administratif, que ce soit la loi des faillites, ou la loi au sujet de laquelle un amendement nous est présenté, le Code criminel ou n'importe quelle division de législation administrative, on retrouve toujours cette complexité inévitable, ce véritable labyrinthe inextricable, comme je le disais tout à l'heure, qui constitue, ni plus ni moins, une sorte de despotisme imposé à la population.

Il y a un vieux principe qui dit: Nul n'est censé ignorer la loi.

Prenez la loi de l'impôt, la loi sur la faillite, ou une loi comme celle-là, au sujet de laquelle on veut tout simplement amender l'alinéa d'un seul article parmi plusieurs. Comment peut-on, dans une semblable conjoncture, admettre qu'aucun n'est censé ignorer la loi?

Je veux faire l'observation suivante: Je fais appel à tous ceux qui sont chargés de la rédaction des lois, pour tenter d'élucider leur texte, de faire en sorte que le texte législatif soit à la portée de tous les citoyens, s'ils veulent qu'universellement s'applique le principe «nul n'est censé ignorer la loi».

Le contraire est absurde et dérogatoire au simple bon sens.

Imaginez l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 35 d'une loi parmi des milliers de lois! Et vous allez demander au peuple de ne pas ignorer la loi, de comprendre ce jargon juridique! Cela est réfractaire au bon sens, cela répugne à la seule raison.

Monsieur le président, il me semble qu'il est temps que les députés, représentants du peuple, fassent en sorte que tous les textes législatifs soient véritablement accessibles à l'esprit de n'importe quel citoyen soumis au régime de droit commun.

Je fais appel à tous les membres de la Chambre pour qu'on puisse élaguer de nos textes législatifs tout ce fouillis que le peuple n'est pas capable de pénétrer.

Si on ne le fait pas, qu'on ne vienne pas nous dire que nul n'est censé ignorer la loi. Avec des textes comme celui-là, je prétends que tout le monde devrait ignorer la loi, même les députés, peut-être plus de députés que d'autres.

Monsieur le président, après cette observation préliminaire...

*(Traduction)*

**M. Barnett:** L'honorable député dirait-il à la Chambre ce qu'on fera pour tous les avocats sans cause si on donne suite à ses propositions?

*(Texte)*

**M. Choquette:** J'apprécie beaucoup l'humour de mon honorable collègue.

En effet, s'il y a un parti qui a combattu le chômage, comme nous l'avons fait, de ce côté-ci de la Chambre, s'il y a une «formation» politique qui a véritablement voulu combattre le chômage, c'est bien le parti auquel mon honorable ami appartient. Je suis convaincu que la suggestion qu'il vient de faire est très pertinente. En effet, il n'y a aucun doute que beaucoup d'avocats, ne pouvant réussir à se faire élire députés, se trouvent sans emploi, et ce serait une bonne chose d'avoir recours à leur talent et à leurs services pour essayer d'éclaircir le langage véridique de notre droit administratif.

Tout à l'heure, en considérant et en étudiant ce projet de loi, une autre observation m'est venue à l'idée. Encore là, je crois avoir l'appui de mes honorables amis du Nouveau parti démocratique.

On parle de réforme parlementaire. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill)...

**M. Prud'homme:** Winnipeg-Nord-Centre.

**M. Choquette:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), parce que l'autre, le député de Winnipeg-Sud-Centre perd souvent le nord. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait des suggestions très appropriées pour réformer notre système parlementaire.

Pour ma part, j'ai humblement soumis quelques suggestions au comités sur la procédure et l'organisation du Parlement...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député comprendra qu'il doit s'en tenir au principe du bill présentement à l'étude. J'ai l'impression qu'il tend présentement à s'éloigner assez sérieusement du sujet à l'étude.

*(Traduction)*

**M. Knowles:** Ce serait une bonne chose si à la Chambre des communes aussi les étiquettes disaient la vérité.

*(Texte)*

**M. Choquette:** Ce serait une bonne idée, mais ce que je veux faire comprendre à mes honorables amis d'en face, c'est qu'un projet de loi comme celui-là présente d'abord un aspect technique, nécessitant l'audition de certains experts dans le domaine de la publicité commerciale et, comme on peut le constatez, il est assez difficile à lire et même à comprendre, à cause de ce que je qualifierais de labyrinthe inextricable, dans notre langage juridique. N'est-ce pas aller à l'encontre des réformes parlementaires préconisées pas nos honorables amis d'en face, que d'étudier des questions qui demandent des connaissances techniques, l'audition de témoins et qui, ni plus ni moins, demandent aussi une espèce d'enquête pour établir dans quelle mesure le public est trompé, et dans quelle mesure aussi il est satisfait?

Je ne vois pas comment un Parlement peut perdre une heure de son temps pour étudier l'amendement d'un alinéa ou d'un article, parmi plusieurs, concernant une loi perdue dans un fouillis d'autres lois ayant trait au droit administratif. Il me semble que cela relève tout simplement de la pure administration et que l'on ne devrait pas ennuyer tout un Parlement pendant une heure de temps, alors qu'il y a des problèmes d'extrême urgence à régler. On ne devrait pas venir nous ennuyer, nous encombrer pour étudier des détails techniques comme ceux-là.

Je crois qu'à certains moments les législateurs doivent se confiner à des questions d'envergure et qui touchent à des principes importants et substantiels. Ils ne doivent pas venir perdre une heure de leur temps, une heure futile d'ailleurs, puisque le bill ne semble pas en voie d'être adopté.



*(Traduction)*

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Ne se rend-il pas compte que le bill est rédigé de façon telle que le gouvernement se sentirait libre d'établir toutes les règles? Que le bill, effectivement, réponde à ce qu'il soutient, autrement dit, que nous n'en faisions aucun cas ici, quitte à nous en remettre au gouvernement du soin d'établir le règlement?

*(Texte)*

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, ce que l'honorable député dit est partiellement vrai, mais le Parlement doit-il consacrer ses efforts à ces petites réglementations ou doit-il déployer toutes ses énergies à établir une législation d'ensemble? Je crois que cela relève du domaine administratif et que chaque ministère a à son emploi des conseillers juridiques qui, eux, sont en mesure de voir et de constater quelle protection il faut apporter au public consommateur. Ils sont au courant des restrictions qu'il faut imposer aux marchands et aux commerçants susceptibles d'exploiter la grande masse du public consommateur. Cela relève du domaine strictement administratif.

Dans chaque ministère, le gouvernement autorise que l'on paie à même les deniers du peuple des conseillers juridiques qui sont chargés de donner leur avis sur la rédaction de la loi afin de la rendre adaptable et susceptible d'application.

C'est justement ce que je ne comprends pas d'un député comme celui qui a proposé cette mesure, qui appartient à un parti qui se dit réformiste et qui vient demander à la Chambre de perdre son temps à étudier une technicalité. Conséquemment, je suis plutôt d'avis qu'il faut tout simplement demander l'opinion des conseillers juridiques du ministère concerné. Nous croyons justement qu'en obtenant des avis de ceux qui s'y connaissent dans la matière—je ne parle pas des conseillers juridiques, parce que je n'ai jamais eu de contact avec eux—mais après avoir consulté l'avis de gens versés dans la matière, on prétend précisément que ce bill ne changera rien au point de vue pratique. Même s'il était adopté, tel qu'il est intégralement proposé, le public consommateur jouirait de la même protection, et le commerçant serait limité par les mêmes restrictions avec la conséquence que, monsieur le président, le Parlement, justement, est tombé dans une déchéance parce qu'on fait une logomachie futile au lieu de faire en sorte de le maintenir à son véritable niveau.

C'est pour cette raison que je suis découragé de discuter pendant une heure des détails simplistes qui concernent tout simplement l'opinion ou l'avis juridique du ministère concerné.

Si l'on voulait faire comprendre le gouvernement de cette façon-là au lieu de le faire comprendre comme mes honorables amis le voudraient, je suis convaincu que le public ne pourrait faire autrement que d'admirer le travail que nous devons nous efforcer de faire.

Monsieur l'Orateur, c'était là l'opinion d'un jeune député.

*(Traduction)*

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre la parole à la suite de cet incident dramatique, pour parler en termes prosaïques du bill en question. J'aimerais exposer à la Chambre trois raisons pour lesquelles le bill ne devrait pas être adopté. La première se rattache aux principes de la loi elle-même; la deuxième a trait au partage des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et la troisième porte sur les obligations internationales du Canada, notamment celles qui découlent du GATT.

Je m'étonne beaucoup qu'aucun membre de l'opposition officielle n'ait pris la parole là-dessus lorsqu'ils en ont eu l'occasion, étant donné que le bill propose—et sur ce point, je diffère d'opinion avec mon collègue de Lotbinière (M. Choquette)—l'établissement d'importants rouages administratifs afin d'établir les normes auxquelles il faudrait se conformer dans chaque cas.

Les députés se souviendront que lorsque l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a eu terminé ses observations, je lui ai demandé s'il proposait vraiment que le gouvernement décrète la grandeur des récipients à utiliser pour un produit particulier. Il a convenu que c'était ce qu'il affirmait. Même si j'ai fait allusion à un produit en particulier, il sautera aux yeux des honorables députés qu'il faudra un grand nombre de décisions, règlements et ordonnances administratives pour fixer la grandeur des boîtes de métal, récipients, boîtes de carton, sacs et autres emballages dans lesquels on vend les marchandises au détail, ce qui exigera un énorme supplément de bureaucrates pour régler ces questions. A cet égard, je signalerai que cet objectif diffère énormément de celui de la loi sur les poids et mesures qui peut être appliquée par un...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je prie l'honorable secrétaire parlementaire de m'excuser si je l'interromps, mais je dois signaler que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

**M. Knowles:** C'est lui qui devrait s'excuser, pas vous!

(A six heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---

(Le crédit suivant a été adopté aujourd'hui au comité des subsides:)

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

1. Administration centrale, $1,130,500.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 17 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances)** propose que le 2e rapport du comité permanent des privilèges et élections, présenté le 15 juin 1964, soit maintenant adopté.

—Monsieur l'Orateur, la destinée parlementaire du deuxième rapport du comité permanent des privilèges et élections est depuis longtemps sur une voie de garage. J'espère sincèrement que le temps aura su guérir et apaiser les divergences qui s'opposaient à son adoption. Cette enquête sur des choses passées a vivement inquiété bien des députés et, dès le début, notre tâche a dû franchir un océan de polémiques.

Si la Chambre n'y voit pas d'inconvénients, j'aimerais faire quelques observations. Je n'ai guère besoin de préciser que je parle ici en mon nom personnel. Il serait utile, je pense, de faire en quelques mots l'historique de la question afin de nous rappeler ce qui s'est passé.

On se souviendra que le 27 avril dernier, le député de Labelle a demandé à s'expliquer sur un fait personnel et a présenté à la Chambre une déclaration où il résumait en substance une prétendue conversation entre lui-même et l'organisateur national du parti libéral en présence de quatre autres députés. Peut-être à cause de provocations, la déclaration était formulée en des termes qui se prêtaient facilement à toutes sortes d'interprétations erronées.

*(Texte)*

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je voudrais rappeler, pour ce qu'il peut valoir, l'article 30 du Règlement de la Chambre, lequel se lit comme il suit:

S'il surgit une question concernant la conduite ou l'élection d'un député, ou encore son droit de faire partie de la Chambre, ce député peut faire une déclaration, et il doit se retirer durant la discussion de ladite question.

Or la discussion, à l'heure actuelle, a été amorcée par les remarques du député de Brant-Haldimand (M. Pennell).

En vertu de l'article 30 du Règlement, ne serait-il pas opportun de demander au député concerné de faire sa déclaration et de l'inviter ensuite à se retirer durant la discussion de ladite question?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** J'ai l'impression qu'il y a malentendu. Si je comprends bien, l'honorable député de Brant-Haldimand parle de la motion aux termes de l'article 32(1) b) du Règlement, non aux termes de l'article 30. Que je sache, il n'est pas question pour aucun député de retirer quoi que ce soit en ce moment. Est-ce bien cela?

**M. Pennell:** C'est exact, monsieur l'Orateur. Avant qu'on m'interrompe, je rappelais que, le 27 avril dernier, l'honorable député de Labelle (M. Girouard), après avoir posé la question de privilège, avait fait une déclaration où figurait l'essentiel d'une conversation qu'il aurait eue avec l'organisateur national du parti libéral en présence de quatre autres députés.

Le lendemain, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a posé à son tour la question de privilège et proposé que les questions soulevées dans la déclaration soient déférées au comité, qui serait chargé de les étudier et d'en faire rapport. Malheureusement peut-être, le député de Winnipeg-Nord-Centre avait mal interprété la déclaration. Il me faut dire cependant, à sa décharge, qu'une telle interprétation de sa part n'était pas inexcusable si l'on tient compte de la forme que revêtait la déclaration.

**M. Knowles:** La Chambre tout entière était du même avis.

**L'hon. M. Churchill:** Non!

**M. Pennell:** Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je ne me fierai pas à ma mémoire. Je voudrais me référer au texte lui-même qui figure à la page 2773 du hansard, où l'on prête les paroles suivantes à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre:

A mon avis, monsieur l'Orateur, le député de Labelle a laissé entendre en cette Chambre qu'on lui avait offert un pot-de-vin... C'est une violation des privilèges de la Chambre des communes...

Cela constitue la première allégation qui a accompagné la motion présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Si l'on me permet, j'aimerais poursuivre la lecture du hansard, à la page 2774, où l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre continue son exposé:

Le député de Labelle a été insulté par l'offre d'un pot-de-vin qui lui aurait été faite. Le premier ministre a été insulté par ce que le député a dit à son sujet... Mais ce qui me préoccupe, est qu'une insulte à un membre de la Chambre des communes constitue une insulte à la Chambre tout entière...

La divulgation de ces allégations a fait planer des doutes sur tous les partis en cause, monsieur l'Orateur, et c'est avec mélancolie qu'on voit des noms respectables et des réputations honorables foulés au pied. A mon sens, il conviendrait que la Chambre se rappelle le contenu du rapport. Je n'en lirai pas tout le texte, mais seulement deux phrases:

Votre comité rapporte qu'il n'a pas trouvé de preuve de corruption ou de tentative de corruption. Il n'y a donc pas de question de privilège dans le présent ordre de renvoi.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour réparer l'injustice commise. Aussi, j'inviterai respectueusement la Chambre, au cours de mon exposé, à accepter le rapport d'un de ses comités et à le considérer comme le jugement bien pesé de toute la Chambre. Je vais parler très brièvement des preuves sur lesquelles se fonde le rapport, mais je voudrais d'abord dissiper les insinuations que comportent les prétendues narrations de ce qui s'est passé et auxquelles a donné lieu la réunion fortuite qui s'est tenue à Hull le soir du 17 février.

Je me plais à signaler que la conduite de chaque député présent n'a pas été en deçà de la norme qu'on s'attend de voir observer par des membres du Parlement.

Je vais m'efforcer d'aborder les preuves avec détachement et impartialité. En toute justice pour le député de Labelle lui-même, je dois dire qu'il a clairement indiqué au comité, à la première occasion, qu'il n'avait pas pris la parole dans l'intention d'accuser qui que ce soit ou quoi que ce soit. Je prie la Chambre de se reporter à la page 52 du premier fascicule des procès-verbaux du comité, où il est dit que l'honorable député a déclaré:

...lorsque je me suis levé sur une question de privilège, je ne me suis pas levé dans l'intention d'accuser qui que ce soit ou quoi que ce soit.

L'interrogatoire de ce témoin, comme de tous les témoins, a été fait avec beaucoup d'application et un zèle à toute épreuve. Comme en fait foi la page 60 du fascicule 1, l'honorable député de Port-Arthur a mis l'honorable député de Labelle sur la sellette.

M. Fisher: Eh bien, vous en êtes tout à fait certain, vous êtes tout à fait certain que M. Davey n'a pas essayé de vous soudoyer?

M. Girouard: Oui, j'en suis tout à fait certain.

Comme on peut le voir à la page 115 du fascicule 2, l'interrogatoire s'est poursuivi ainsi:

M. Fisher: M. Davey a-t-il discuté certains avantages que vous pourriez retirer en étant membre de son parti, comme par exemple votre nomination possible à un poste plus élevé au sein du parti?

M. Girouard: Non.

M. Fisher: M. Davey a-t-il abordé des questions comme des nominations à la judicature ou des avantages que vous pourriez avoir en tant qu'avocat exerçant sa profession?

M. Girouard: Non.

M. Fisher: Vous a-t-il dit qu'il y avait une liste de patronage qui serait mise à votre disposition?

M. Girouard: Non.

L'honorable député de Renfrew-Nord a ensuite interrogé le témoin. A ce propos, je me reporte à la page 174 du fascicule 3:

M. Greene: En tant que témoin, vous nous avez dit à deux reprises qu'il n'y avait pas de corruption...

M. Girouard: Non, j'ai dit qu'il n'y avait pas de «bribery». Je tiens ici à le déclarer devant ces messieurs de la presse, j'ai dit qu'il n'était pas question d'essayer de me soudoyer.

M. Greene: Si je me souviens bien, vous avez dit dans votre déposition antérieure qu'à votre avis, il n'y avait pas eu corruption. Est-ce exact?

M. Girouard: C'est exact.

On a beau étudier les témoignages de l'honorable député de Labelle sous tous ses aspects, on revient toujours, à mon humble avis, à la conclusion du comité.

Il convient que je me reporte aux témoignages de l'honorable député de York-Scarborough et à ceux de l'organisateur national du parti libéral. Ces deux personnes appuient le témoignage de l'honorable député de Labelle selon lequel on n'a nullement tenté de le soudoyer. Lorsqu'on examine la valeur de son témoignage sans passion et dans l'unique dessein de voir à ce que justice soit faite, toute allégation de corruption devient impensable.

Je passe maintenant à la seconde allégation qui, au mieux, se résume à rien de plus qu'à un fantôme de rumeur enveloppé dans des ouï-dire aux contours presque invisibles. Il était paradoxal, toutefois, que le comité ait eu à les examiner; il a dû étudier le bien-fondé d'une question de privilège, mais l'a rejetée, faute de motifs.

Permettez-moi de revenir au rapport que j'ai déjà cité à la Chambre: «Le cas qui nous est soumis ne comporte aucune question de

corruption». Le comité a étudié avec soin et d'une manière détaillée toutes les circonstances et les témoignages, mais il a conclu en toute honnêteté que le problème soulevé ne pouvait pas faire l'objet d'une question de privilège telle que nous l'entendons à la Chambre. Qu'il me soit permis d'ajouter que nous n'avons pas négligé l'argument intéressant et persuasif du député de Winnipeg-Nord-Centre, mais le comité a également eu l'avis du savant conseiller parlementaire qui a assisté à toutes les séances.

Il est raisonnable de s'attendre à ce que cette partie du rapport fasse l'objet de critiques, car le comité n'a pas rendu un verdict officiel quant à la vérité ou à la fausseté de l'allégation. Il est très simple de répondre à cette critique. Une fois que le comité qui a étudié soigneusement et consciencieusement l'affaire fut arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas de question de privilège en cause, il aurait été contraire à ses principes de pousser l'affaire plus loin. Cependant, je pousserai la hardiesse jusqu'à signaler, monsieur l'Orateur, que c'est dans cette partie du rapport qu'on trouvera les résultats réels et durables des efforts du comité. Si l'expérience du comité sert à raffermir la Chambre dans sa résolution de ne pas consacrer ses efforts à l'étude de questions de privilège synthétiques, le comité aura fait œuvre utile.

Vu les circonstances spéciales de cette affaire, ce serait faire preuve d'une grande injustice envers les membres des deux côtés de la Chambre si je permettais que les choses en restent là. La Chambre sait que le 28 avril, le premier ministre a pris la parole afin d'opposer un démenti formel à cette allégation. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que tous les députés raisonnables et impartiaux conviendront que le démenti du premier ministre constituait un argument irréfutable à un raisonnement contraire. Cependant, il serait injuste et malhonnête que j'omette de signaler que le député de Labelle, tout en niant être l'auteur de l'allégation, a eu au moins la franchise d'admettre ne pas avoir prétendu que cette allégation était fondée. Le député d'York-Ssarborough, même s'il a, pour sa part, nié être l'auteur de cette allégation, a déclaré, en outre, que cette affirmation n'avait rien de vrai, et l'organisateur national du parti libéral l'a appuyé.

Quoi qu'il puisse advenir de la motion proposée, monsieur l'Orateur, j'ai au moins le droit d'affirmer devant le comité que pas une seule parole n'a été soustraite de la déclaration qu'a faite le premier ministre à la Chambre le 28 avril dernier.

Je mentionnerai brièvement une autre question qui a suscité certaines divergences d'opinion au sein du comité, lorsque le député de Lapointe (M. Grégoire), comme c'était son droit, s'est formalisé d'une façon un peu agressive et hostile de la proposition que le comité devrait terminer ses audiencs après avoir entendu déposer trois témoins seulement. Toutefois, le point de vue contraire avancé par le député de Port-Arthur (M. Fisher) a convaincu les membres du comité et a même obtenu leur assentiment. Je ne puis faire mieux que d'emprunter ses paroles, qu'on trouvera à la page 266 du quatrième fascicule des procès-verbaux et témoignages de ce comité:

> Il est évident maintenant que nous avons la parole de cinq personnes contre celle d'une seule, ce qui, tout le monde étant partisan du franc jeu, semble peu satisfaisant, c'est-à-dire cinq contre un en ce qui concerne cette question de savoir si, oui ou non, il y a eu des appâts... A mon avis, il serait stupide d'essayer encore davantage de tirer cette question au clair. Il me semble que c'est la parole d'un homme contre celle de cinq.

Puis-je dire, monsieur l'Orateur, que je ne me dissocierai pas de ces observations. Au contraire, je les approuve entièrement et de tout cœur.

Je passerai en terminant à une question plus litigieuse. Les honorables députés savent parfaitement qu'il y a eu des contradictions flagrantes dans les témoignages rendus sous serment par l'honorable député de Labelle, d'une part, et par l'honorable député d'York-Scarborough et l'organisateur national du parti libéral, d'autre part. Je manquerais à mon devoir, monsieur l'Orateur, si je négligeais de signaler ces contradictions. J'avoue franchement que si l'on considère ces divergences avec défiance et hostilité, elles peuvent prêter à une interprétation très dure et donner lieu à des conclusions préjudiciables. Mais la justice la plus élémentaire exige que nous examinions cette question sous le jour le plus propice. Je suis d'avis que si nous abordons ce problème de façon raisonnable, que nous tirions des conclusions raisonnables et que nous formulions des hypothèses raisonnables, cet imbroglio pourra se régler honorablement.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas invoquer des faits personnels, mais la Chambre me permettra peut-être de signaler que j'ai

passé une bonne partie de ma vie à plaider devant les tribunaux et je ne trouve pas que les circonstances qui attirent notre attention actuellement soient particulièrement inusitées. Il y a plus de cent ans, un juge éminent spécialisé en droit coutumier a parlé de ce problème en ces termes:

> On constate souvent que les personnes qui réfléchissent longuement à des faits qu'elles croient être arrivés finissent par se convaincre qu'elles se rappellent réellement que ces faits sont arrivés alors qu'au début elles croyaient seulement qu'ils avaient dû se produire. Je ne veux pas accuser les témoins de parjure prémédité et malhonnête, mais il arrive souvent que ceux-ci croient réellement avoir entendu et se rappeler des conversations qui, en fait, n'ont jamais eu lieu.

Voilà ce que disait sir John Romilly, procureur général et solliciteur général de Grande-Bretagne et juge de la haute cour. Il n'est pas exagéré de dire que son jugement a été confirmé depuis lors. Je suis convaincu que l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) confirmera, par sa propre expérience, l'autorité que je viens de citer. S'il me le permet, je reprends les paroles qu'il a prononcées devant le comité et qui figurent à la page 279 du quatrième volume du rapport du comité. Je cite:

> Évidemment, il n'est pas rare, devant les tribunaux, que ce soit un comité comme celui-ci, où l'on appelle un témoin, ou une commission ou même une cour de justice, de trouver des témoignages différents. Par exemple, il arrive souvent, dans une cour de justice, qu'un témoin d'un accident de la circulation dise qu'il était du côté droit de la route, qu'il se dirigeait dans un certain sens, et que l'autre témoin dise qu'il était de l'autre côté et allait dans l'autre direction et tout cela sur une route large de 66 pieds et tous les deux se sont heurtés de front presque au point mort.

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que nous avons demandé aux témoins de remonter environ deux mois et demi dans le passé pour se souvenir et nous faire rapport de conservations et d'événements survenus à un moment où personne ne pensait qu'ils pourraient un jour faire l'objet d'une polémique.

Je m'attends bien, monsieur l'Orateur, à ce que quelqu'un nous dise «de faire respecter la loi», mais je dois me borner à dire que je ne vois aucune loi à faire respecter. Si je tiens ce langage, ce n'est pas pour me soustraire à une situation embarrassante ou pour choisir la solution facile, car si je pensais autrement, je n'hésiterais pas un seul instant à m'opposer à ce rapport. Si nous continuons à nous renvoyer ce rapport, il deviendra le cimetière de la renommée et de la réputation de personnes innocentes. Je crois respectueusement que la Chambre peut adopter ce rapport sans lier sa conscience.



On me permettra maintenant de dire en quelques mots qu'il y a deux ans, j'arrivais en cette Chambre croyant fermement que c'était le plus haut tribunal du pays. Je croyais que c'était un tribunal, non seulement de législation, mais aussi de justice et d'honneur. Dans cette conviction, j'invite maintenant la Chambre à accepter le rapport conformément à l'esprit et à la lettre du texte déposé.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, si j'ai tardé à prendre la parole, c'est que j'ai cru, en voyant l'honorable député de Bow-River se lever, qu'il allait prendre part au débat.

Avant d'entrer dans le vif de mes remarques sur ce rapport, je dois signaler que je serai sans doute le premier à rendre hommage au président suppléant, à titre de membre du comité. Exception faite peut-être du véhément discours qu'il a prononcé cet après-midi, j'estime que son impartialité et son désir d'étudier minutieusement toutes les questions déférées au comité, ont fait sur nous la plus vive impression. Nous avions tous le sentiment qu'il avait une tâche très difficile à accomplir. J'ai, pour ma part, eu l'impression qu'il s'acquittait de son rôle de façon très compétente et je crois pouvoir affirmer, au nom de tous les membres du comité, que la façon dont il a rempli ses fonctions de président suppléant nous a vivement impressionnés.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer sous silence ses observations dans lesquelles il implique l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il prétend que le député a permis certaines allégations et que des réputations sont foulées aux pieds. Franchement, je n'ai rien entendu de semblable et j'espérais qu'il nous ferait savoir qui endommage ainsi les réputations.

Je n'estime guère raisonnable qu'on assaie d'obscurcir l'aspect sérieux de ce rapport de comité en blâmant l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est assez significatif, je pense, que lorsqu'il a proposé de déférer l'affaire au comité, l'honorable député de Labelle s'est empressé de l'appuyer et le premier ministre s'est montré aussi désireux de suivre cet exemple. Je pense que la Chambre était convaincue à ce moment-là qu'on avait obtenu une preuve suffisante à première vue, et la motion visant à déférer la question au comité a été adoptée à l'unanimité. A mon avis, il serait donc superflu de chercher à imputer quelque blâme ou quelque responsabilité que ce soit au parrain de la motion.

Toutefois, monsieur l'Orateur, les délibérations du comité n'ont pas manqué d'intérêt. Elles ont été à la fois intéressantes et consternantes, car elles ont passé du comique au sérieux. La première leçon que la Chambre pourrait tirer de cette affaire, à mon sens, c'est que le comité des privilèges et élections n'est pas, en général, en mesure de trancher des questions de ce genre. C'était la première fois que je participais à une enquête où 29 avocats participaient à la poursuite, un pour chaque membre du comité, chacun étant libre d'agir comme bon lui semblait, de mener sa propre enquête, de poser les questions de son choix et même de répéter celles qui avaient déjà été soulevées.

Il est révélateur qu'aux termes de son mandat actuel, le comité n'ait pas l'autorité requise pour s'acquitter de sa tâche. Aucune procédure n'est prévue concernant l'ordre des questions et nous avons donc passé des jours et des jours à revenir sur les mêmes points. L'autorité du président est trop limitée en ce qui a trait à la conduite d'une enquête de ce genre et aux questions qu'il y a lieu d'autoriser. En outre, aucune règle précise ne régit la marche de l'enquête.

Naturellement, monsieur l'Orateur, tout ce verbiage a pris des heures et des heures. Nous avons mis beaucoup de temps à décider de la question que nous nous étions réunis pour trancher. Chacun interprétait à sa façon la question de privilège et nous avons pris longtemps à décider de la question sur laquelle nous devions nous prononcer. Nous avons discuté longuement de l'ordre de présentation des témoins, et il y a eu naturellement l'ambiance carnavalesque à laquelle a donné lieu le manque de sténographes français pour la consignation du débat.

Je ne veux pas relire le mandat. L'honorable député de Brant-Haldimand l'a déjà fait. Nous voulions établir si la déclaration de l'honorable député de Labelle donnait lieu à une question de privilège et, à cet égard, les témoignages des témoins se sont révélés contradictoires, comme on l'a signalé. En fait, la seule chose sur laquelle les témoins ont été vraiment d'accord est qu'ils se sont rencontrés à deux reprises, une fois dans un restaurant de Hull et une fois dans le bureau de l'honorable député de York-Scarborough. A part cela, les témoignages étaient fort contradictoires quant aux faits, aux questions débattues, à ce qui avait été convenu, à ce qui avait été offert et ce qui n'avait pas été offert. Il était bien plus facile d'éliminer les questions qui n'avaient pas été discutées que d'établir ce que les parties avaient effectivement débattu. A première vue donc, les témoignages semblent être diamétralement opposés.

Mais, monsieur l'Orateur, quiconque a déjà eu à examiner des faits de ce genre se rend compte d'une ou deux choses. Tout d'abord, le témoin le plus infidèle de tous est la mémoire humaine. Il est extrêmement difficile pour une personne de donner les détails précis de conversations et de déclarations verbales ayant eu lieu plusieurs mois auparavant. C'est pourquoi nous, avocats, insistons pour que les contrats soient rédigés noir sur blanc et que les assemblées internationales exigent des communiqués écrits. Les entretiens interrompus, l'interprétation de chacun sur ce qui est survenu ou sur ce qui s'est dit est souvent très différente.

En examinant les centaines de pages que remplissent les témoignages, il importe en outre de se dire que ce n'est pas seulement ce qui est dit qui pèse dans la balance, mais également la façon dont les choses sont dites et l'impression qui en est donnée. Il faut tenir compte de l'interprétation que donnent les personnes présentes aux paroles des témoins; connaissant M. Davey et la façon dont il peut s'exprimer, je comprends qu'on ait pu mal interpréter ses paroles.

A mon avis, monsieur l'Orateur, tout ce que l'on peut faire vu les circonstances c'est chercher à passer les preuves au crible, à envisager ce qui s'est réellement produit, pour décider ensuite s'il s'agit d'une question de pots-de-vin ou s'il y a matière ensuite à une question de privilège. C'est ce que j'ai cherché à faire et j'espère, dans mes propos, me montrer juste à l'égard de toutes les parties en cause. Après avoir passé les preuves au crible et avoir cherché à faire concorder les divergences voici, à mon avis, ce qui s'est produit. L'honorable représentant de Labelle a décidé que son avenir politique n'était pas très prometteur dans la province de Québec sous la bannière du crédit social.

**Une voix:** Quel parti?

**M. Scott:** Le groupe auquel il appartenait à ce moment-là. C'était à lui à en décider, à tort ou à raison. A mon avis, l'honorable député a alors commencé à se chercher un autre port d'attache. Il nous a dit que les organisateurs, dans sa circonscription, lui avaient fait savoir qu'ils souhaitaient le voir devenir conservateur, et je crois que tous ses antécédents le dirigeaient également dans cette voie. Il a alors rencontré, par hasard, ces députés et leur a fait part de sa décision de quitter le parti du crédit social et de son intention de joindre le parti conservateur.

Telle ou telle de ses paroles ou bien sa façon de s'exprimer ont fait croire à ces députés qu'il était indécis, si bien qu'avec son

assentiment ou, tout au moins, sans qu'il y voie d'objection, on a fait des appels téléphoniques et on est convenu d'une réunion avec M. Davey. C'est un peu la même chose qui a dû se passer à la réunion. D'après l'honorable député de Labelle, il ne s'est rendu à la réunion que pour faire plaisir à ses amis. Selon ses amis, le fait qu'il s'y soit rendu les a portés à croire qu'il ne s'était pas encore décidé.

Comment déterminer qui a raison dans ces circonstances? Encore une fois, à la réunion où se trouvait M. Davey, le drapeau et d'autres problèmes ont fait l'objet de beaucoup de discussion, mais on ne se rappelle pas très bien qui au juste aurait dit telle ou telle chose et ce qui a bien pu se passer. Après avoir lu les témoignages et tenté de faire le point, je répète que le député de Labelle a sans doute dû dire quelque chose d'une certaine façon qui permettait de supposer qu'il était prêt à écouter. On lui a parlé du parti libéral dont il pourrait devenir membre, de ce à quoi il pourrait s'attendre ou de ce que serait sa situation, si bien que, soit au cours de cet entretien, soit en une autre occasion, il a été porté à croire que certaines choses allaient lui être offertes s'il se joignait au parti libéral. Il a lui-même reconnu qu'il s'attendait à ce qu'il y ait d'autres réunions auxquelles on lui demanderait s'il avait réfléchi à ces propositions.

Je sais qu'on ne peut pas faire accorder tous les témoignages, mais dans l'ensemble il ressort clairement qu'il y a eu une discussion et qu'il devait y avoir d'autres réunions. Après la rupture des négociations, il est révélateur que le député de Labelle ait approché le parti conservateur-progressiste et annoncé son intention de s'y joindre. A mon avis, personne ne saurait y trouver à redire et, parlant en mon nom encore une fois, je ne trouve rien de particulièrement mal à ce que des choses de ce genre se produisent.

Mais, monsieur l'Orateur, toute cette triste affaire peut-elle nous servir de leçon? Je tiens à mentionner six aspects qui, selon moi, pourraient nous être utiles à l'avenir. Premièrement, le comité des privilèges et des élections, je le répète, n'est pas en mesure de juger, et il ne devrait pas le faire, si les divers députés se rappellent fidèlement des déclarations qui ont été faites et des discussions qui ont eu lieu à des réunions tenues des mois plus tôt et qui n'ont pas été consignées. Il est déjà difficile pour un juge impartial de se prononcer sur des éléments de preuve orale. Que dire alors d'une situation où une question semblable est déférée à un comité politique préoccupé de toutes sortes de considérations d'ordre politique comme cela s'est produit dans le cas à l'étude!

[M. Scott.]

En second lieu, je suis persuadé qu'on n'a aucunement prouvé qu'il y ait eu tentative de corruption. Certes, le représentant de Labelle ne l'a jamais cru. En principe, toute tentative de corruption vise à soudoyer quelqu'un. Rien n'indique qu'on a cherché à corrompre. Par conséquent, je crois que la question de la corruption ne se pose pas.

L'aspect vraiment regrettable de toute l'affaire est la façon dont les deux principaux partis politiques ont envisagé l'affaire. On n'a pas demandé à l'honorable député s'il croyait aux principes du parti libéral. Rien ne prouve que le programme et les principes du parti libéral lui aient été exposés, afin qu'il puisse prendre une décision. On s'est borné à lui dire quelles seraient ses chances d'être désigné comme candidat et réélu. Tout ce que le parti voulait c'était d'avoir un autre homme de ce côté-là de la Chambre.

A mon avis, cela montre la façon regrettable dont le parti libéral a abordé la question en ne s'intéressant aucunement à la philosophie ou aux principes de l'honorable député en question. On ne lui a jamais demandé s'il avait foi dans le parti libéral. On voulait simplement un autre honorable député de ce côté-là de la Chambre. Cela démontre, d'après moi, que l'affaire a été menée d'une façon déplorable.

La décision du président nous a empêchés, évidemment, d'explorer le domaine très intéressant des négociations qui ont pu avoir lieu lorsqu'il s'est joint au parti conservateur. Nombre de membres du comité tenaient beaucoup à étudier cet aspect intéressant de la question. Comme on a jugé qu'elle n'était pas pertinente, nous ne l'avons donc pas étudiée.

Je n'estime pas non plus que le Parlement devrait avoir à trancher des questions qui relèvent strictement des partis politiques. L'incident en question relevait réellement des partis politiques eux-mêmes et n'a jamais dépassé le stade imprécis de l'organisation. Je ne crois pas que le Parlement devrait nous permettre de nous ingérer dans l'activité politique des partis. Nous tâchons de bien des façons de ne pas tenir compte à la Chambre des partis comme tels. Tous les députés ici ont, envers leurs électeurs et le pays, des obligations et des responsabilités qui doivent l'emporter sans contredit sur l'esprit de parti.

Par conséquent, il me semble que toute cette affaire aurait dû être réglée au niveau du parti. S'il fallait réprimander M. Davey, le parti libéral aurait dû le faire. On n'aurait jamais dû permettre que les choses se compliquent au point où nous, en tant que

parlementaires, avons été obligés de démêler un malentendu politique qui est arrivé à l'extérieur de la Chambre

J'estime donc qu'il ne sert à rien de déférer de nouveau cette question au comité afin qu'il l'approfondisse Je ne crois pas qu'il y ait moyen d'en arriver à une conclusion plus utile que celle que nous avons déjà trouvée. Il ne sert à rien non plus de soumettre cette question, comme mes amis du Ralliement créditiste proposent de le faire, sauf erreur, au procureur général pour établir s'il y a lieu de porter des accusations de parjure. Il est évident qu'il n'y a eucune preuve de parjure ici. Agir ainsi ce serait enlever au Parlement le contrôle sur ses propres affaires, une chose pour laquelle il a lutté pendant des générations. Si des mesures doivent être prises, c'est à la Chambre qu'il appartient de les prendre, comme elle l'a fait en d'autres occasions.

Je le répète, la seule chose qui m'a déplu dans cette affaire, c'est la façon d'aborder la question, car on ne s'est vraiment pas soucié d'étudier les principes qui se trouvaient en jeu. Cela est peut-être dû au fait qu'il n'y a pas de différence réelle entre les deux grands partis; je l'ignore. C'est sûrement, à mon avis, le seul aspect déplaisant de toute cette malheureuse affaire.

*(Texte)*

**M. Robert Beaulé (Québec-Est):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais féliciter le député de Brant-Haldimand pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche, en sa qualité de président suppléant du comité des privilèges et élections.

Toutefois, alors que plusieurs membres du comité étaient présents, nous nous sommes opposés à l'adoption de ce rapport, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, on semble vouloir ménager la chèvre et le chou. Le député de Danforth (M. Scott) vient de dire que l'honorable député de Labelle (M. Girouard) n'était pas assuré de se joindre au parti conservateur, alors que, contrairement, il aurait déclaré que lui-même était décidé, avant même la réunion, de joindre les rangs du parti conservateur.

Or, c'est à cause de cela qu'on semble vouloir blâmer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir posé la question de privilège, alors qu'à ce moment-là tout le monde était d'accord.

Mais pour discuter objectivement des séances du comité des privilèges et élections, nous devons nous en tenir à la déclaration du député de Labelle et à la question de privilège soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

Pour cela, nous devons retourner au 27 avril. Or, à la page 2706 du hansard de cette date, nous pouvons lire:

Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège personnelle.

Vendredi dernier, le député de Bonaventure (M. Béchard) a fait une intervention, rapportée à la page 2660 du hansard, par laquelle il a insinué que ma récente décision était due à un marchandage politique de ma part.

La remarque du député de Bonaventure aurait pu passer pour une farce, mais l'honorable député a oublié que, pour faire de l'humour, il faut avoir de l'esprit.

Je prendrai donc quelques secondes pour laver l'accusation portée par le député de Bonaventure à mon intégrité. Au risque de décevoir la «galerie» de la presse, j'ai décidé de taire les dates, les endroits et les noms de certains députés libéraux mêlés à cette affaire parce que je ne veux pas me faire le complice de l'organisateur en chef du parti libéral qui m'eût permis de salir la réputation politique de certains amis dont la seule faute a été leur sincérité dans cette affaire.

Il y a environ deux mois, j'étais en compagnie de quatre députés libéraux dans un endroit public de Hull. En réponse à une de leurs questions concernant mon avenir politique, j'ai dit que j'avais l'intention bien arrêtée de joindre les rangs du parti conservateur.

Voilà qui indique bien qu'avant même les séances du comité des privilèges et élections, il avait l'idée bien conçue de se joindre au parti conservateur, même s'il ne savait pas, à ce moment-là, s'il serait accepté. Je continue la lecture:

A ce moment, un député libéral s'est levé et est allé au téléphone. A son retour à la table, il a insisté fortement pour que je ne prenne pas la décision sans avoir rencontré M. Keith Davey, l'organisateur en chef du parti libéral.

Je lui ai répondu que mon idée était bien arrêtée, que mes organisateurs dans mon comté me voulaient comme conservateur et que cette rencontre serait probablement inutile.

Sur l'insistance de mes compagnons, j'ai quand même accepté de recevoir dans mon bureau—vous comprenez, dans mon bureau—...

Je tiens à souligner cela.

...l'éminence grise du parti libéral. Autre coup de téléphone d'un député et le rendez-vous est accordé pour le lendemain matin. A onze heures le lendemain matin...

J'en passe un bout, et j'arrive à la discussion qui a eu lieu dans le bureau.

...et mes premiers mots sont pour répéter à M. Davey que mon intention est bien de rejoindre les rangs du parti conservateur et que j'ai accepté ce rendez-vous pour faire plaisir à mes amis.

Alors, je comprends que le député de Danforth savait que le député de Labelle était bien intentionné à ce moment-là.

...et que j'ai accepté ce rendez-vous pour faire plaisir à mes amis.

A ce moment-là, la discussion s'est élevée et voici les avantages qui ont été signalés:

Les avantages: un parti au pouvoir et une grosse caisse électorale à la prochaine élection.

Une semaine plus tard, un député libéral du même groupe m'approche de nouveau pour me dire, à son grand désappointement, que le très honorable premier ministre (M. Pearson) avait demandé à son organisateur en chef de cesser toute pression, parce que le premier ministre avait l'assurance de perdre l'appui régulier du parti du Crédit social si jamais il venait voler des membres de ce parti.

Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais demandé au parti libéral de joindre ses rangs, et à ma connaissance, aucun de mes anciens collègues n'a posé un geste semblable.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que le lendemain, 28 avril, le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé la question de privilège, comme en fait foi le hansard du 28 avril, à la page 2773. Je cite:

Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. On a insulté la Chambre d'une manière ou d'une autre, sinon de deux manières. Mon affirmation se fonde sur les observations que le député de Labelle a faites hier en posant la question de privilège. J'appuie ma propre question de privilège sur deux aspects de ces observations que j'indiquerai dans un instant.

Permettez-moi tout d'abord, monsieur l'Orateur, d'appeler votre attention sur l'article 79 du Règlement:

Le fait d'offrir de l'argent ou quelque autre avantage à un membre de la Chambre des communes, en vue de favoriser toute opération pendante ou devant être conduite au Parlement, constitue un délit qualifié de «high crime and misdemeanour» et tend à la subversion de la constitution.

J'aimerais également signaler à Votre Honneur l'alinéa 5 du commentaire 108 de la quatrième édition de l'ouvrage de Beauchesne.

En voici le texte:

L'offre d'un pot-de-vin en vue d'influencer un député à l'égard des travaux de la Chambre ou d'un comité, a été considérée comme une violation des privilèges, une insulte non seulement au député lui-même, mais à toute la Chambre.

C'est ce texte qui m'a incité, au début de mes observations, à dire que la Chambre tout entière a été insultée. J'aimerais vous signaler aussi l'article 100 du Code criminel du Canada. Je ne le citerai pas au long, parce que certains passages ne sont pas applicables ici, mais je vous donnerai lecture du passage pertinent:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de 14 ans, quiconque, occupant une charge judiciaire ou étant membre du Parlement du Canada ou d'une législature, par corruption, accepte ou obtient, de l'argent, une cause ou considération valable, une charge, une place ou un emploi pour lui-même ou pour une autre personne à l'égard d'une chose qu'il a faite ou omise ou qu'il doit faire ou omettre en sa qualité officielle.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre relate les déclarations du député de Labelle.

A ce moment, M. Davey me propose plutôt de joindre les rangs du parti libéral. Le candidat libéral défait, dit-il, va s'en occuper, et les organisateurs libéraux insatisfaits, je n'ai qu'à les changer. Les avantages: un parti au pouvoir et une grasse caisse électorale à la prochaine élection.

[M. Beaulé.]

Monsieur le président, c'est là-dessus que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre se fondait pour demander que le tout soit renvoyé au comité des privilèges et élections.

...le député de Labelle a laissé entendre en cette Chambre qu'on lui avait offert un pot-de-vin, en ce sens qu'on lui a offert certains avantages s'il voulait prendre une certaine position en cette Chambre des communes. Si ce fait est véridique, il est contraire à l'article 79 du Règlement dont je viens de donner lecture, contraire à l'alinéa (5) du commentaire 108, et contraire à l'article 100 du Code criminel.

Si c'est arrivé, je dis que c'est une insulte non seulement à l'endroit de l'honorable représentant de Labelle, mais de la Chambre des communes. C'est une violation des privilèges de la Chambre des communes et il n'y a pas de doute qu'elle devrait examiner la question par l'intermédiaire du comité des privilèges et des élections.

Cependant, monsieur l'Orateur, si ce que l'honorable député de Labelle a dit s'être produit hors de la Chambre n'était pas vrai ou même si c'était vrai, ce qu'il a déclaré hier renferme autre chose qui porte atteinte à la Chambre, qui constitue une insulte à l'un des membres de la Chambre et, par voie de conséquence, une insulte à la Chambre elle-même. Je veux parler du paragraphe suivant de la déclaration de l'honorable député, qui se trouve tout juste après ceux que je viens de lire. Ce paragraphe, qui se trouve à la page 2707 du hansard d'hier, se lit comme il suit:

Une semaine plus tard, un député libéral du même groupe m'approche de nouveau pour me dire, à son grand désappointement, que le très honorable premier ministre (M. Pearson) avait demandé à son organisateur en chef de cesser toute pression, parce que le premier ministre avait l'assurance de perdre l'appui régulier du parti du Crédit social si jamais il venait voler des membres de ce parti.

C'est là-dessus, monsieur l'Orateur, que nous nous sommes réunis au comité des privilèges et élections pour discuter de la déclaration de l'honorable député de Labelle. Nous ne pouvons pas, sans doute, apporter de preuve sur ce qui a été dit ou sur ce qui n'a pas été dit, parce que des membres du comité savent que les témoins ont été assermentés et que les témoignages étaient diamétralement opposés.

C'est pourquoi il est de mon devoir de rapporter ces faits à la Chambre.

Si nous nous reportons à la page 60, du fascicule 1, on constate que l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) pose la question suivante:

M. Fisher: La version anglaise de votre déclaration à la Chambre renferme ceci:

Les avantages: un parti au pouvoir et une grasse caisse électorale pour les prochaines élections.

Est-ce cela que M. Davey vous a proposé? Est-ce que d'autres personnes vous ont parlé des mêmes avantages?

M. Girouard: Personne d'autre n'a exprimé cette accusation, sinon M. Davey.

M. Fisher: M. Davey, à votre avis, vous a offert les avantages du parti au pouvoir. S'est-il expliqué?

M. Girouard: Oui, jusqu'à un certain point. Seulement c'était l'idée principale.

M. Fisher: Pouvez-vous nous dire en quoi consistaient ces avantages?

M. Girouard: Vous me demandez quels étaient les bénéfices? C'est justement ce que j'ai dit:

Un parti au pouvoir, une grosse caisse électorale.

Et un peu plus loin:

M. Fisher: Très bien, je vais passer à la question suivante qui, selon moi, est une question fondamentale dans cette affaire. Voici:

La semaine suivante, le député libéral du même groupe m'a abordé pour me dire qu'il regrettait beaucoup mais le premier ministre (M. Pearson) avait demandé à son organisateur en chef d'arrêter toute pression parce que le premier ministre (M. Pearson) était sûr de perdre l'appui habituel du Crédit social si jamais il volait des membres à ce parti.

De quel député s'agit-il?

M. Girouard: Un membre très sincère du parti libéral, le député d'York-Scarborough.

M. Fisher: Vous n'avez rien à ajouter qui pourrait modifier ce qu'on entendait par là? En d'autres termes, en ce qui vous concerne, c'est bien le député d'York-Scarborough qui vous a dit cela. Vous en êtes tout à fait convaincu?

M. Girouard: On m'a répété ce qui a été dit.

M. Fisher: Avez-vous tenté de vérifier cette affirmation, je veux dire avec votre parti, soit avec le parti auquel vous apparteniez à l'époque, le Crédit social?

M. Girouard: Cette question n'est pas conforme au règlement, monsieur le président.

Le président suppléant: Non, non. Voulez-vous répéter la question?

M. Fisher: Avez-vous tenté à ce moment-là, après avoir reçu ces renseignements de M. Moreau, de voir s'il n'y avait pas eu de répercussions dans le parti du Crédit social au sujet de l'affaire?

M. Girouard: Je n'ai pas dit cela.

Le président suppléant: Voulez-vous répondre à cette question?

M. Girouard: Non, je n'ai pas dit cela. J'estime que la question n'est pas conforme au règlement.

Et un peu plus loin, à une question posée par l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams):

M. Woolliams: Après ce que M. Keith Davey a dit à quelque moment que ce soit, avez-vous été induit à adhérer au parti libéral?

M. Girouard: Si le mot «inducement» signifie: tenter, attirer, oui: s'il veut dire «bribe», non.

Si nous prenons maintenant, monsieur l'Orateur, les témoignages de M. Moreau dans le fascicule numéro 3, à la page 187, lorsqu'il fait son plaidoyer avant d'être questionné, voici ce qu'on lit:

«Il y a environ deux mois, j'étais en compagnie de quatre députés libéraux dans un endroit public de Hull. En réponse à une de leurs questions concernant mon avenir politique, j'ai répondu que j'avais l'intention bien arrêtée de rejoindre les rangs du parti conservateur. A ce moment, un député libéral s'est levé et est allé au téléphone. A son retour à la table, il a insisté fortement pour que je ne prenne pas la décision sans avoir rencontré M. Keith Davey, l'organisateur en chef du parti libéral.

Je voudrais simplement enregistrer le fait que l'appel de M. Davey au téléphone avait été discuté pendant près d'une demi-heure et que j'ai fait l'appel téléphonique alors qu'il en avait pleine connaissance et avec son consentement, et je n'aurais pas appelé M. Davey si je n'avais pas senti qu'il était vivement intéressé à explorer la possibilité d'adhérer au parti libéral.»

Et plus loin, M. Moreau dit:

Je voudrais rappeler les événements qui ont amené à l'appel téléphonique.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, j'ai offert de téléphoner à M. Davey s'il le voulait et je l'ai fait naturellement avec sa pleine connaissance et son consentement. J'ai appelé M. Davey vers 10h. 30 le soir du 17;...

Ici, je passe quelques lignes, et je reviens lorsque, lui-même, dit:

Je suis retourné à la table, informant M. Girouard que M. Davey était disposé à lui parler et, à ce point de la discussion, M. Girouard a dit qu'il ne voulait pas aller au bureau national du parti libéral. Nous avons discuté de l'endroit où nous pouvions nous réunir. Le bureau de M. Girouard a été écarté pour la même raison, c'est-à-dire que ce ne serait pas sage. M. Girouard ne voulait certainement pas être vu au bureau de la fédération nationale du parti libéral et il semblait que la même objection s'appliquait à M. Davey s'il allait au bureau de M. Girouard. Il a été convenu que nous nous réunirions au bureau de M. Macaluso qui est tout près de celui de M. Girouard dans l'édifice de l'Ouest.

Ici, j'en passe un peu pour retourner à l'entretien qu'il a eu dans le bureau de M. Macaluso.

Au début de la réunion, une discussion au sujet du drapeau a surgi et M. Girouard était très intéressé de savoir quelle décision le parti libéral allait prendre au sujet d'un drapeau national distinctif. Nous lui avons affirmé ou indiqué de nouveau que nous étions sûrs que notre parti s'était engagé et que nous étions certainement tous pour un drapeau national distinctif. M. Macaluso est retourné alors à son bureau et a apporté une lettre que notre whip avait envoyée en indiquant que c'était la réponse aux lettres relatives au drapeau dont le premier ministre se servait.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je saute quelques paragraphes pour en arriver à une constatation faite par le député d'York-Scarborough, qui déclarait:

J'ai cru que je devais communiquer ce renseignement à M. Girouard, et c'est ce que j'ai fait. De nouveau, je désire me reporter à la déclaration qu'il a faite le 7 avril et dans laquelle il disait:

«Un député libéral du Parlement, appartenant à ce même groupe»—et plus tard il a dit que j'étais le député en question—m'a accosté pour me dire qu'il était peiné, mais que le premier ministre (M. Pearson) avait demandé à son organisateur en chef de cesser toute pression car il (le premier ministre) était certain de perdre l'appui régulier du parti du Crédit social s'il volait des députés à ce parti.

Je ne possède aucun renseignement de ce genre. Je n'ai pas dit cela à M. Girouard. Je me rappelle que, lorsque M. Girouard a appris que la réaction dans le Québec n'avait guère été favorable, il m'a dit: «Eh bien! je savais que cela ne se réaliserait jamais». Et ensuite que le premier ministre craignait de perdre l'appui du Crédit social, je n'ai pas prononcé ces paroles.

Et à ce moment-là, l'honorable député de Danforth posait la question suivante:

Monsieur le président, vu que je suis de la circonscription de M. Moreau, je désirerais poser quelques questions.

Avant votre rencontre à Hull, y a-t-il eu quelques entretiens avec M. Girouard au sujet de cette affaire?

M. Moreau: J'ai rencontré M. Girouard plusieurs fois. Je l'ai rencontré tout d'abord au cours de la dernière session au comité des privilèges et des élections dont il était membre. Le bureau de M. Girouard était très près du mien, et plusieurs fois nous avons causé d'un grand nombre de questions. Avant l'ajournement de la Chambre, à l'occasion des Fêtes, il m'a semblé que M. Girouard n'était guère heureux dans son milieu, mais je ne crois pas que nous ayons parlé particulièrement de son adhésion à un autre parti. Je ne sais si cela est pertinent à cette affaire.

M. Nielsen: La réponse est: non. Et alors?

M. Moreau: Je désirerais ajouter autre chose à ma déclaration. Je regrette, M. Scott, que dans ma déclaration j'aie omis un point très important que le comité appréciera sans doute. Je n'ai pas parlé des avantages qu'offre le parti au pouvoir ni de la «grasse caisse électorale» à la prochaine élection.

Je veux nier catégoriquement qu'il y ait eu mention, dans mon bureau, de fonds électoraux ou du parti au pouvoir.

M. Rhéaume: Par vous-même?

M. Moreau: Par qui que ce soit.

M. Scott: Lorsque vous dites cela, parlez-vous de la réunion de M. Davey et des quatre autres députés?

M. Moreau: Oui.

M. Scott: Vous étiez présent durant toute la réunion?

M. Moreau: J'ai été présent continuellement.

M. Scott: Vous dites, monsieur Moreau, que M. Davey n'a offert aucune caisse en vue d'une campagne électorale?

M. Moreau: Il n'a jamais été question de caisse électorale.

Monsieur le président, comme en fait foi la page 193, l'honorable député de Danforth posait la question suivante:

M. Scott: Je ne veux pas revenir sur cette question, mais d'après ce que vous venez de nous dire, personne n'a fait allusion à la caisse électorale, à une grasse caisse électorale ou autre chose du genre.

M. Moreau: J'affirme qu'il n'en a pas été question ni à mon bureau ce matin-là, ni la veille à Hull.

Un peu plus loin, on lit ceci:

M. Scott: Est-ce que vous vous rendez compte que votre témoignage nous place dans une situation extrêmement difficile. Je voudrais que vous soyez absolument sûr à ce sujet.

M. Moreau: J'en suis absolument sûr et j'y ai beaucoup réfléchi.

Un peu plus loin, l'honorable député de Danforth posait cette question:

M. Scott: M. Girouard nous a dit, et il l'a dit au cours de son témoignage, qu'à la réunion qui a eu lieu dix jours plus tard c'est vous qui lui avez dit que l'entretien n'aurait pas lieu à cause de quelque chose que M. Pearson avait dit.

[M. Beaulé.]

*(Traduction)*

**M. Scott:** J'invoque le Règlement. Je tiens à rectifier l'assertion de l'honorable député. Je n'ai pas dit que les dépositions de l'honorable député d'York-Scarborough le plaçaient dans une situation difficile, mais qu'elles plaçaient le comité dans une situation délicate. Je crois que cela doit être consigné au compte rendu.

*(Texte)*

**M. Beaulé:** Et, je continue la lecture, monsieur l'Orateur:

M. Moreau: Je désirerais ajouter autre chose à ma déclaration.

Monsieur l'Orateur, dans sa déclaration, l'honorable député d'York-Scarborough affirme que ce n'est pas lui qui a déclaré que le premier ministre perdrait l'appui du Crédit social, mais plutôt le député de Labelle qui a prononcé ces paroles-là.

Je désire maintenant citer un extrait du témoignage de M. Keith Davey.

Comme l'atteste la page 290 du quatrième fascicule, M. Davey disait:

Monsieur le président, la seule chose que je tiens à dire, c'est qu'en aucun temps, au cours de la réunion, il n'a été question d'argent ou de fonds électoraux d'aucune sorte. Je n'ai fait aucune allusion à «une grasse caisse électorale» à la prochaine élection; je n'ai pas dit non plus: «je m'occuperai du candidat libéral défait»; ni que «les organisateurs libéraux insatisfaits», je n'ai qu'à les changer. Je n'ai jamais employé l'expression: «Les avantages: un parti au pouvoir».

Voilà, en résumé, ce qui s'est passé au cours des séances du comité des privilèges et élections chargé d'étudier la question proposée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Si nous acceptons le rapport, comme on nous le propose, cela signifie que le député de Labelle a dit la vérité ou n'a pas dit la vérité, car à ce moment-là, on a posé la question de privilège relativement à une tentative de corruption en offrant les avantages d'un parti au pouvoir et «d'une grasse caisse électorale».

Par ailleurs, si on en vient à la conclusion que ces affirmations n'ont pas été faites, c'est dire que la Chambre a été induite en erreur par le député de Labelle et qu'il y a certainement eu des mensonges, en quelque part, et ce plus particulièrement si l'honorable député d'York-Scarborough et M. Keith Davey ont dit la vérité.

Si la Chambre adopte le rapport, elle reconnaît que la déclaration du député de Labelle n'est pas conforme à la vérité.

Devant les témoignages contradictoires donnés au comité des privilèges et élections, je propose, appuyé par le député de Lapointe (M. Grégoire):

Que le rapport du comité des privilèges et élections ne soit pas accepté maintenant, mais qu'il soit retourné audit comité des privilèges et élections, et que ledit comité recommande à la Chambre de faire étudier le dossier des témoignages, devant les contradictions assermentées apparentes, par le procureur général de l'Ontario et laisse à celui-ci le soin de prendre les procédures et décisions qui s'imposent.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'amendement proposé se rapportait tout simplement à la question de savoir si ce rapport devrait être envoyé au procureur général de l'Ontario, je pense qu'il n'aurait pas été recevable. Toutefois, l'amendement proposé demande que le rapport du comité des privilèges et élections ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit déféré de nouveau à ce comité, qui s'en occupera de la façon qu'il jugera appropriée. J'accepte, par conséquent, l'amendement qui a été proposé.

La mise aux voix porte sur l'amendement.

*(Texte)*

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de prendre la parole sur cet amendement, quelques minutes seulement.

Il y a un fait qui semble évident, à prime abord, c'est qu'on peut remarquer à la Chambre, comme on l'a constaté au comité, qu'il semble s'être établi une soudaine entente entre les deux vieux partis pour essayer d'enterrer l'affaire. Il semble y avoir quelque chose qui ne sent pas trop bon ni du côté des conservateurs ni du côté libéral, étant données les tentatives d'accusation qui ont été faites à l'encontre du premier ministre.

A ce moment-là, comme cela s'est déjà vu dans le passé et comme cela se verra encore dans l'avenir, car les deux vieux partis sont sensiblement de la même origine, ils s'entendent pour cacher l'affaire.

Mais une chose demeure, c'est qu'il est question de tentative de corruption. Y en a-t-il eu ou n'y en a-t-il pas eu?

Voilà que l'honorable député de Labelle se lève et dit: «On m'a offert les avantages d'un parti au pouvoir et une grosse caisse électorale.»

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre se lève et dit: Si on lui a offert cela, il faut renvoyer l'affaire devant le comité des privilèges et élections pour l'étudier, car à ce moment-là, on aurait violé les privilèges du député de Labelle en tentant de le corrompre.

Or, l'honorable député de Brant-Haldimand dit qu'il n'y a pas eu de tentative de corruption.

Mais d'après le rapport sténographique du comité en question, l'honorable député de Labelle lui-même aurait déclaré: C'était tentant! C'était comme le ver qu'on pique au bout de l'hameçon et qu'on tend au poisson: C'est tentant et le poisson mord. Quelquefois le poisson ne peut pas mordre parce que vous retirez le ver trop vite. C'est un peu ce qui s'est produit lorsque l'honorable député d'York-Scarborough a dit au député de Labelle, d'après son témoignage: Excusez-moi ça ne marche plus, les libéraux ne veulent pas vous avoir.

Mais le député de Labelle lui-même dit: C'était tentant.

On lui a offert le ver, on le lui a retiré trop vite. Comme il n'a pas pu prendre le ver, il est allé dans un autre parti.

L'organisateur du parti libéral dit: Il s'est offert à nous, mais on l'a rejeté.

Le député de Labelle dit: Non, eux m'ont offert une caisse électorale et les avantages d'un parti au pouvoir.

Et on a déclaré, après cela, qu'il n'y avait pas eu tentative de corruption!

Monsieur l'Orateur, qu'est-ce qu'une tentative de corruption si ce n'est d'offrir à un député les avantages d'un parti politique au pouvoir?

Cherchez dans le rapport du comité des privilèges et élections, la question a été posée à maintes et maintes reprises. Qu'est-ce que cela signifie, les avantages d'un parti politique au pouvoir? Le député de Labelle n'a pas précisé ce que cela voulait dire, mais on le sait. Tous les libéraux, qui sont au pouvoir, et les conservateurs, qui l'ont été, savent fort bien que le «patronage» entre là-dedans. On en a eu des exemples avec les listes du ministère des Postes: C'est un avantage du parti au pouvoir.

Et une grosse caisse électorale? C'était tentant pour un député qui, sans caisse, ne sera jamais élu, et qui avec une grosse caisse—et il en faudra une grosse, je tiens à prévenir le chef du parti libéral...

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question...

**M. Grégoire:** Il faudra pas mal d'argent pour le faire élire.

**L'hon. M. Martineau:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

Je voudrais demander à l'honorable député s'il cherche, pour lui-même ou son parti, à être porté au pouvoir?

**M. Caouette:** Avec vous autres, certain!

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je peux répondre à l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue que si j'avais eu seulement un vote de majorité, lors des dernières élections, je ne penserais plus à reprendre mon comté. Un vote de majorité, je vous dis que cela ne permet pas de parler bien fort ni d'avoir de grands espoirs pour l'avenir!

Monsieur l'Orateur, il s'est tout de même agi d'une tentative de corruption. Qu'on relise le rapport du comité des privilèges et élections; on voit que le député de Labelle déclare en toute lettre que c'était tentant. Il l'admet, c'était tentant.

Et l'on voudrait essayer de nous faire croire qu'il n'y a pas eu de tentative de corruption là-dedans. Monsieur l'Orateur, il ne faudrait tout de même pas nous prendre pour des naïfs. S'il y en a qui aiment être naïfs, nous leur laissons cela.

Monsieur l'Orateur, un autre problème a été soulevé, à juste titre, par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Grégoire:** Volontiers.

**L'hon. M. Churchill:** Je me demande si l'honorable représentant a l'œil sur sa montre. Ne devrait-il pas se préparer à son voyage à Copenhague?

*(Texte)*

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, il est un fait, ayant constaté la stupidité des conservateurs sur la question du drapeau, je me suis dit: Je pars. Et lorqu'on m'a demandé quand je reviendrais, j'ai dit: Lorsque les conservateurs auront fini de parler sur le drapeau. En effet, je pense que toute personne intelligente devrait les laisser parler seuls à la Chambre, et s'en aller le plus loin possible. J'espère qu'avec l'océan Atlantique entre les discours insignifiants des conservateurs et ma personne, j'en serai débarrassé!

Monsieur l'Orateur, je suis également heureux, puisque le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) soulève ce problème, d'aller participer à ce congrès international des parlementaires. En effet, je pense que j'ai de l'expérience à acquérir, et je n'hésite pas à dire que, d'après moi, le député de Winnipeg-Sud-Centre, comme celui de Winnipeg-Nord-Centre, ont étudié la procédure parlementaire et sont compétents dans ce domaine. Il me fait plaisir, à cette occasion, de rendre hommage à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre pour sa compétence en tant que parlementaire. Si je vais à Copenhague, c'est justement pour essayer de devenir aussi compétent que lui, pour être en mesure de lui faire face lorsque nous serons de l'autre côté de la Chambre!



Je vous prie de croire, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas une tentative de corruption de ma part pour faire venir l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre de notre côté.

Il y a un autre point qu'il me semble intéressant de relever, dans tout cela, c'est que l'honorable député de Brant-Haldimand déclare que la fonction du comité n'était pas de dire qui avait raison ou qui avait tort.

Or, il y a eu une accusation portée contre le très honorable premier ministre.

J'ai entendu les termes de l'accusation, quand l'honorable député de Labelle a dit: Le député d'York-Scarborough m'a déclaré que le premier ministre aurait dit au chef national des libéraux qu'il aurait peur de perdre l'appui des créditistes.

Cela ressemble à l'histoire de l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'ours. Alors, on ne sait plus du tout le fond de l'affaire.

Mais le député de Labelle se permet tout de même de noter cela et de le déclarer à la Chambre des communes, insultant ainsi le très honorable premier ministre comme le déclarait le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Je veux bien croire que le premier ministre l'a nié, mais le député de Labelle maintient son affirmation.

On dit qu'à la Chambre des communes, il faut accepter la parole d'un député. Or, le député de Labelle dit une chose et le premier ministre dit exactement le contraire. Où est la vérité? C'est tout de même quelque chose qui est difficile à saisir, dans des conditions comme celles-ci, alors que la vérité devrait toujours être claire.

Pour ma part, en voyant la tournure de phrase employée par le député de Labelle, je ne peux hésiter à croire la déclaration du premier ministre. Mais étant donné que le sujet a été déféré au comité des privilèges et élections, je crois que ce comité aurait dû se prononcer catégoriquement, au lieu d'en arriver à une conclusion des plus vague.

Monsieur l'Orateur, on s'est arrêté en cours de route; on n'a pas interrogé tous les témoins. J'ai entendu de mes bons amis les libéraux dire: Il vaut mieux ne pas entendre les quatre députés libéraux, car il pourrait survenir des contradictions.

Je vous avoue bien franchement que cela m'a laissé la bouche amère de savoir que, non seulement ça se contredirait entre les bleus et les rouges, mais également que les quatre députés libéraux se contrediraient.

Alors, on arrive avec une conclusion des plus vague et des plus générale qui ne compromet personne, malgré les accusations qui avaient été portées.

Et c'est le député de Port-Arthur qui se lève, en comité, pour proposer la résolution selon laquelle aucun privilège n'a été brimé à la Chambre, et cela après que ledit député eût répété en maintes et maintes occasions, devant le comité, que l'organisateur en chef du parti libéral, M. Davey, était un de ses amis personnels. Après avoir flatté dans le sens du poil l'organisateur du parti libéral, le député de Port-Arthur est le premier à suggérer qu'on étouffe l'affaire le plus vite possible.

Mais ce qu'il y a de plus important et de plus grave dans tout cela—et j'en arrive plus spécifiquement à l'amendement du député de Québec-Est—c'est que ce dernier a relevé les contradictions assermentées apparentes, des contradictions flagrantes.

Qu'on ne nous dise pas: C'est parce qu'on ne se souvenait plus. Il est évident que si le député de Labelle déclare qu'on lui a offert une caisse électorale, ça lui est resté dans la tête, parce que la dernière fois, il n'en a pas eu, et de plus il en a besoin d'une pour la prochaine fois.

L'organisateur national du parti libéral et le député d'York-Scarborough disent: On ne lui a jamais offert de caisse électorale. C'est clair, les uns disent qu'on ne lui en a jamais offert, alors que lui, il dit qu'on lui en a offert.

Sur sept points bien spécifiques, on met en contradiction flagrante deux députés, alors qu'ils étaient sous serment.

Un certain journaliste disait: On peut appeler cela «des contradictions assermentées apparentes», mais en bon français, on peut appeler cela des parjures. Les députés sont aussi ici pour donner l'exemple au peuple canadien. Si un citoyen canadien se parjure, on le condamne à la prison, il est passible d'emprisonnement en vertu du Code criminel. Cet article de loi qui traite du parjure a été adopté par la Chambre des communes. Si on doute de la déclaration assermentée d'un individu, on l'accusera de parjure devant les tribunaux.

Cela se fait même dans le cas de personnes haut placées; même dans notre système judiciaire, cela se fait. Mais on est reconnu innocent tant et aussi longtemps qu'on n'est pas déclaré coupable par les tribunaux.

Lorsqu'il s'agit d'un simple citoyen, il y a au moins une accusation qui est portée contre lui, et ensuite il y a enquête et procès. Mais cela est-il différent lorsqu'il s'agit d'un député, qui doit se conduire d'une façon convenable, ou au moins respecter les lois adoptées par la Chambre des communes?

Je crois que cela n'est peut-être ni plus grave ni moins grave, mais c'est aussi grave lorsque c'est fait par un député que par un simple citoyen canadien.

Il y a l'exemple à donner! Allons-nous, nous-mêmes, commencer par respecter les lois ou allons-nous les violer sans en subir les conséquences?

Tout à l'heure, le député de Danforth disait que cela donnerait à la Chambre des communes la permission de juger ses membres, et non pas au procureur général d'une province. Mais chacun des membres de la Chambre, libéraux, conservateurs, se sentiront-ils qualifiés pour juger les actes de leurs pairs, alors que, d'avance, ils sont tous imbus de «partisanerie» politique et ne demanderont pas mieux que de traiter le plus mal possible un adversaire politique et le mieux possible un ami?

A mon avis, les députés ne sont pas «qualifiés» pour agir de la sorte; il appartient plutôt aux autorités judiciaires de juger de tels cas.

C'est pourquoi nous disons que le Parlement ne devrait pas exiger que le comité des privilèges et élections déclare que le député en question s'est parjuré, mais que le tout soit remis aux mains des autorités compétentes, c'est-à-dire au procureur général de l'Ontario et que ce dernier fasse enquête, relise les témoignages, convoque certains témoins et ensuite prenne une décision sans être impliqué politiquement, comme le sont les membres de la Chambre des communes.

Il est vrai que le Parlement doit chercher le plus possible à diriger ses propres affaires, comme le disait le député de Danforth, mais dans un cas comme celui-ci, le Parlement ne sera pas impartial. Il n'est pas apte à décider, et, dans ces circonstances, il doit laisser le cas aux autorités compétentes et impartiales, c'est-à-dire les autorités judiciaires.

D'ailleurs, le parjure en soi ne relève pas du Parlement, mais plutôt du droit criminel et de l'appareil judiciaire qui, seuls, ont la compétence voulue pour rendre une décision.

S'il y a eu parjure, cela n'a pas été fait à la Chambre, mais plutôt au comité. A ce moment-là, les députés impliqués ont accepté de plein gré de se départir de leur privilège pour témoigner sous serment; ils savaient fort bien à quoi ils s'attendaient en acceptant d'agir de la sorte.

A mon avis, la situation, à l'heure actuelle, est claire. Partout, à travers le pays, on a pris connaissance de ce qui a été déclaré au comité.

Loin de moi l'idée de déclarer qui s'est parjuré! Non, ce n'est pas mon problème, ce n'est pas à moi de le dire. Ce n'est pas à nous non plus. Mais, par exemple, il nous appartient de relever les faits qui se sont produits. Nous ne voulons pas juger nous-mêmes lequel est coupable et à quel degré, mais nous croyons que la Chambre des communes se rehausserait dans l'opinion publique si le comité des privilèges et élections recevait des instructions de la part de la Chambre de remettre le tout aux personnes compétentes pour juger ces cas. A ce moment-là, le peuple aurait peut-être une meilleure opinion de ses représentants.

Nous ne jugeons personne, nous ne faisons que demander que les faits soient éclaircis à la satisfaction de tous, non pas par des personnes préjugées, mais par des personnes impartiales, dont la tâche—qui leur a été confiée par le Parlement du Canada—est de voir à ce que le Code criminel, et même les articles qui concernent le parjure, votés par le Parlement du Canada, soient respectés.

C'est un appel que je fais aux membres de la Chambre, non pas d'une façon préjugée, parce que nous n'aurons pas notre mot à dire à ce moment-là, mais d'une façon impartiale, de telle sorte que soit respectée la législation du Parlement, la réputation des députés et également la véracité des faits.

**M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, puisque c'est moi qui avais présenté au comité des privilèges et élections la motion à l'effet qu'il n'y avait pas eu de tentative de corruption et que cette matière devait être renvoyée à la Chambre pour adoption, j'aimerais dire quelques mots tout d'abord pour assurer la Chambre que nous sommes d'accord sur le rapport présenté à la Chambre, parce que la question qui avait été «référée» au comité des privilèges et élections était de s'enquérir s'il y avait eu tentative de corruption.

Or, les témoignages qui ont été fournis au comité des privilèges et élections nous portent tous à croire qu'il n'y a pas eu de tentative de corruption et, à mon avis, la majorité des membres est satisfaite de ce rapport concernant cet aspect de la question.

Le problème soulevé par le Ralliement créditiste n'est pas de savoir s'il y a eu tentative de corruption ou non, mais bien s'il y a eu parjure.

**Une voix:** Les deux.

[M. Grégoire.]

**M. Chapdelaine:** Or, le fait qu'il y ait eu parjure ou non n'est pas une question qui doit être discutée par le comité des privilèges et élections.

Ce qui m'étonne le plus, monsieur l'Orateur, c'est qu'au comité des privilèges et élections, les représentants du Ralliement créditiste, qui ont essayé par tous les moyens d'obtenir la tête d'un individu, n'ayant pu le faire, et ayant constaté que le comité n'a pas autorité pour le faire, se servent maintenant d'un autre moyen, c'est-à-dire proposent un amendement pour que tout soit renvoyé de nouveau au comité des privilèges et élections pour discuter et s'enquérir s'il y a eu parjure ou non.

A mon avis, ce motif, ou cette attitude, de la part des représentants du Ralliement créditiste s'explique très bien. Tout d'abord, à mon sens, il s'agit d'une pure vengeance vorace à l'égard d'un individu qui n'a pas suivi la ligne de conduite du Ralliement créditiste, parce que ses membres se sont dissociés du parti national du Crédit social.

Je ne crois pas que cette attitude puisse inspirer des motifs nobles de justice, parce que ces gens-là sont habituellement tout à fait hors de leurs moyens de juger d'une façon équitable une décision du comité des privilèges et élections...

**M. Caouette:** Vous jugez tellement bien, vous!

**M. Chapdelaine:** Tous sont d'accord à la Chambre et tous l'étaient au comité qu'il n'y a pas eu de tentative de corruption, sauf les membres du Ralliement créditiste qui, actuellement, me font penser un peu à cette mère qui, en voyant passer le régime, disait que seul son fils avait le pas.

Ce qui m'étonne encore plus, monsieur l'Orateur, c'est que soudainement, ils aient une telle soif de justice pour quelques membres de la Chambre, alors qu'en général nous sommes tous d'accord pour dire que les privilèges de la Chambre n'ont pas été violés. S'il y a à la Chambre quelqu'un qui se sente lésé par l'attitude prise par le comité des privilèges et élections, je lui suggère de porter une plainte personnelle, et il lui incombera d'en faire la preuve.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Jusqu'à maintenant, nous avons voulu nous en tenir au sujet proposé par la motion relative à la question débattue à la Chambre. Nous n'avons pas jeté le blâme sur tel ou tel parti politique, mais plutôt demandé que le cas soit jugé par d'autres que nous.

Je ne crois pas que l'honorable député de Sherbrooke, qui n'a pratiquement pas assisté aux réunions du comité des privilèges et élections, soit à même de parler de ce qui s'est produit, parce qu'il est tout à fait en dehors du sujet à ce moment-là.

**M. Chapdelaine:** Monsieur l'Orateur, sur le rappel au Règlement. Je crois bien que même si je n'ai pas assisté à toutes les séances, je sais lire et je suis capable de lire ce qui s'est passé. D'ailleurs, j'ai assisté à une réunion et j'ai constaté que les députés du Ralliement créditiste faisaient de l'obstruction et voulaient à tout prix la tête d'un individu. J'ai été à même de me rendre compte de cet esprit de vengeance à l'égard d'un de leurs anciens collègues.

Après avoir entendu tous les témoignages en vue de décider s'il y avait eu tentative de corruption ou non, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il n'y en avait pas eu. C'est à ce moment-là que le député de Lapointe qui voulait que le comité porte une accusation de parjure...

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ce que l'honorable député de Sherbrooke a dit...

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! La présidence a été bien indulgente, surtout en ce qui concerne la règle de la pertinence, dans l'espoir de faire progresser les travaux de la Chambre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

*(Texte)*

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos de ce que vient de dire l'honorable député de Sherbrooke à l'effet que nous voulions porter une accusation de parjure. Je tiens à dire que le député de Sherbrooke a menti, parce que la motion était à ce moment-là de «référer» le tout au procureur général de l'Ontario pour décider qui avait menti au comité, et non pas d'en juger nous-mêmes.

Le député de Sherbrooke est en train de déformer les faits et il ment effrontément à la Chambre. S'il avait été présent au comité, il aurait alors vu que la motion était à l'effet contraire.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je demanderais à tous les honorables députés de se borner à l'amendement dont la Chambre est saisie. L'honorable député de Sherbrooke a-t-il fini?

*(Texte)*

**M. Chapdelaine:** Non, monsieur l'Orateur. Sur la question de privilège posée par le député de Lapointe. On vient de m'accuser d'avoir déformé les faits. Je crois bien que tous les députés présents au comité ont pu se rendre compte que le but poursuivi par le député de Lapointe était de faire porter une accusation de parjure contre l'un ou l'autre des membres qui avaient témoigné devant le comité. Je ne crois pas avoir menti à la Chambre lorsque j'ai tout simplement rapporté les faits qui se sont passés lors de cette séance du comité des privilèges et élections.

Je veux tout simplement dire, monsieur l'Orateur, en terminant, que je suis satisfait du rapport présenté par le comité et que l'amendement, à mon sens, n'est pas conforme au Règlement, parce que ceux qui voudront porter des accusations devront le faire en leur nom personnel et non pas au nom de tout le gouvernement canadien.

*(Traduction)*

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole parce que je tiens à dire quelques mots sur l'amendement, mais aussi dans un autre dessein que j'indiquerai dans un instant. Pour les raisons énoncées par mon collègue, l'honorable député de Danforth (M. Scott), avant même que l'amendement soit proposé, nous n'avons pas le sentiment que la Chambre serait bien avisée d'accepter cet amendement tendant à déférer cette question encore une fois au comité des privilèges et élections. Nous pensons que le comité en a eu assez de cette affaire et nous ne sommes pas convaincus d'avoir assez d'éléments prouvant le parjure pour appuyer une motion de ce genre. Il y a aussi la question de savoir si l'on veut déléguer au procureur général d'une province une compétence quelconque sur ce qui se passe sur la colline parlementaire. Assurément, nous devrions nous occuper de ces choses nous-mêmes.

Cependant, monsieur l'Orateur, voici l'autre raison pour laquelle j'ai pris la parole. Maintenant qu'un amendement a été proposé, l'honorable député de Brant-Haldimand peut se faire entendre de nouveau. Très sérieusement, je l'invite à le faire parce que, dans sa première déclaration, il a fait figurer implicitement au hansard certaines idées qu'il ne voudrait pas y maintenir, je crois, étant donné l'esprit objectif qu'il possède et que la Chambre lui a toujours reconnu. En débutant, il a parlé de la part que j'ai eue dans l'établissement de la motion initiale, le 28 avril; au cours de ses remarques, il a employé l'expression «question de privilège synthétique»; à un moment donné, il a laissé entendre que je l'avais proposée à la suite d'une méprise sur ce que comportait la question de privilège. Il semblait donc que j'aie été responsable de tout ce gâchis.

Je dirai, et très sérieusement, à la Chambre, que si nous n'avions pas tenu compte

à la Chambre des communes des remarques qui ont été inscrites au compte rendu du 27 avril, nous aurions négligé notre devoir. En outre, lorsque j'ai soulevé la question de privilège, le 28 avril, il y a eu émulation à la Chambre pour appuyer ma motion. J'ai indiqué que mon chef était disposé à la seconder, mais l'honorable député de Labelle s'est levé et à demandé à l'appuyer, et le premier ministre a suivi cet exemple. Lorsque, monsieur l'Orateur, vous avez par la suite mis la motion aux voix et commencé à nommer le premier ministre à titre de comotionnaire, plusieurs députés conservateurs ont protesté et ont affirmé que le député de Labelle devait avoir le droit de l'appuyer.

La Chambre a appuyé la motion à l'unanimité, ce qui laisse entendre clairement que la Chambre a trouvé alors que, quelles que soient les initiatives du comité des privilèges et élections, il devait examiner la question. Je suis disposé à accepter la décision du comité des privilèges et élections après son enquête, mais l'insinuation de l'honorable député de Brant-Haldimand n'aurait pas dû avoir lieu et il devrait maintenant profiter de cette occasion pour prendre de nouveau la parole et corriger l'impression qu'il a créée.

**M. Pennell:** Monsieur l'Orateur, je reconnais que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a droit au plus grand respect. Il a eu raison de signaler que j'ai voté en faveur de la motion qu'il a présentée. Je veux établir sans aucune équivoque possible qu'il ne s'agissait pas, à mon avis, d'une question de privilège synthétique. J'indiquais simplement qu'en principe, la Chambre devrait se renseigner à fond désormais, avant de faire entendre des études de ce genre par un comité. J'espère avoir rassuré l'honorable député. Je ne lui adressais aucun reproche, car tous les députés lui doivent beaucoup pour sa connaissance incomparable du Règlement et de la procédure de la Chambre, et je suis heureux de pouvoir faire cette déclaration en sa présence.

*(Texte)*

**M. Vincent Drouin (Argenteuil-Deux-Montagnes):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous dire...

*(Traduction)*

**M. Pennell:** L'honorable député pense-t-il que je le blâme de quoi que ce soit?

**M. Knowles:** Pas du tout. L'honorable représentant a dissipé tout soupçon de blâme à mon endroit et j'accepte sa rétractation.

*(Texte)*

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que je suis parfaitement d'accord avec le rapport du comité des privilèges et élections qui a été soumis à l'approbation de la Chambre, relativement au fait qu'il n'y a pas eu de corruption ni de tentative de corruption à l'égard du député de Labelle (M. Girouard).

Cependant, j'ai été particulièrement frappé par les témoignages contradictoires qui ont été rendus devant ce comité. Comme l'ont signalé tantôt les honorables députés de Brant-Haldimand et de Québec-Ouest (MM. Pennell et Beaulé), ces témoignages ont été rendus sous serment, et s'ils avaient été rendus devant une cour de justice, je suis certain que le président du tribunal aurait appliqué des sanctions envers un ou quelques-uns des témoins qui ont rendu témoignage, ou encore aurait renvoyé le dossier au procureur de la Couronne du district concerné pour qu'on en fasse une étude encore plus attentive.

Comme on l'a déjà signalé, il est extrêmement difficile pour la Chambre de prendre des sanctions contre quelques-uns de ses membres. Il est encore plus difficile de faire une enquête approfondie; au fait, on l'a constaté au cours des délibérations du comité des privilèges et élections.

Au tout début des séances, on n'avait même pas les services d'un sténographe bilingue. On a dû retarder les travaux du comité avant de trouver un sténographe «habilité» à prendre les dépositions dans la langue de ceux qui témoignaient.

En outre, je suis d'avis que nous, députés, sommes bien mauvais juges pour juger l'attitude ou les faits et gestes de certains de nos collègues. Je suis également d'avis que, pour rendre justice à l'opinion publique, il y aurait lieu de soumettre la preuve faite devant le comité des privilèges et élections au procureur général de l'Ontario, afin qu'il puisse décider s'il y a lieu ou non de prendre des procédures contre un ou quelques-uns de ceux qui ont témoigné devant le comité des privilèges et élections.

Cependant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que mon intervention constitue un appui aux observations qu'a faites le député de Lapointe (M. Grégoire). Au fait, je me dissocie entièrement des insinuations qu'il a faites à l'égard des deux partis traditionnels de cette assemblée. Il n'y a eu ni au sein du comité ni à la suite des séances du comité aucune collusion entre le parti conservateur et le parti libéral relativement à cette question. De plus, aucun des membres du parti libéral n'a reçu la moindre directive que ce soit relativement à son vote au sein du comité ou à la Chambre. D'ailleurs, on en a la preuve maintenant, par suite de l'attitude que j'adopte.

Monsieur l'Orateur, je comprends mes collègues qui ont appuyé le rapport actuellement soumis à la Chambre, et je comprends également leur attitude, tant au comité qu'en cette enceinte.

Ils s'expliquent, avec un grand effort de générosité, les témoignages contradictoires qui ont été rendus devant le comité. Pour ma part, c'est peut-être parce que je suis moins généreux qu'eux que je me les explique plus difficilement. Je suis d'avis que la population a le droit de savoir qui a menti au comité et, à mon sens, elle a également le droit d'exiger que ceux qui se sont parjurés devant le comité en subissent les conséquences.

Je ne suis pas du tout inquiet pour mon collègue d'York-Scarborough (M. Moreau), qui a témoigné devant le comité. J'ai étudié et suivi avec beaucoup d'intérêt et d'assiduité les délibérations du comité, et je les ai scrutées suffisamment pour savoir que le député d'York-Scarborough a témoigné avec sincérité. D'ailleurs, l'honorable député de Labelle l'a reconnu lui-même devant le comité des privilèges et élections.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, avant que la question ne soit mise aux voix, je désire faire quelques observations relativement à certaines déclarations qui ont été faites aujourd'hui, ainsi qu'à d'autres déclarations qui ont été faites au cours des séances du comité des privilèges et élections.

Après avoir entendu les déclarations et écouté la discussion, il est clair qu'il y a eu rencontre entre des membres éminents du parti libéral et le député de Labelle (M. Girouard). Tout le monde est convaincu de cela. Le rapport le mentionne également, et c'est un peu la raison de mon intervention, à ce moment-ci. Je suis convaincu que le député de Labelle a été approché par l'organisation libérale, comme il l'a probablement été par celle du parti conservateur, dans le même temps. Seulement, de là à dire qu'il y aurait eu parjure d'un côté ou de l'autre, je ne suis pas prêt à le reconnaître. Mais je suis bien prêt à dire qu'il y a un côté ou l'autre qui a menti effrontément à la Chambre.

Je suis d'avis que cette question n'aurait pas dû être présentée à la Chambre, et c'est précisément l'irréflexion du député de Labelle qui en est la cause. Il a agi comme un petit gars de six ans, avec un raisonnement de huit ans, probablement. Il s'est vanté, en «faisant le frais», que tous les partis politiques le voulaient dans leurs rangs, et c'est probablement à la suite d'une rencontre avec un membre du parti libéral ou d'un membre du parti conservateur que le député de Labelle a vu qu'il était sage, de sa part, de saisir le Parlement d'une déclaration flamboyante, d'une déclaration intempestive, et d'accuser les libéraux d'avoir voulu le corrompre, de lui avoir promis une «grasse caisse électorale» et les avantages du parti au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, je tiens également à appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'au début des délibérations du comité des privilèges et élections, le député de Labelle a encore fait preuve d'irréflexion et s'est conduit d'une façon cavalière, en répondant aux questions que lui posaient les membres du comité. Encore là, il agissait comme un enfant de six ans, avec le raisonnement d'un enfant de deux ans peut-être. Il se croyait encore plus important que le comité lui-même. Il aimait encore «faire le frais» devant les membres du comité, et il doit en porter toute la responsabilité. Et si aujourd'hui son nom est entaché de quelque façon que ce soit, c'est sa faute à lui.

L'honorable député de Sherbrooke (M. Chapdelaine) disait tout à l'heure que nous voulions sa tête. Absolument pas, monsieur l'Orateur. Au contraire, nous voulons d'autres sortes de têtes que cela, car nous en cherchons une.

L'honorable député de Sherbrooke disait également que nous présentions un amendement ou que nous voulions faire ressortir la vérité par esprit de vengeance vorace. Encore là, monsieur l'Orateur, c'est faux.

Je n'ai absolument aucune animosité personnelle à l'égard du député de Labelle ou de celui de Sherbrooke, et ce n'est pas dans le but de nous venger que nous proposons un amendement.

Au fait, comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur l'Orateur, cet amendement recommande le renvoi du rapport au comité des privilèges et élections, et nous suggérons que s'il y a des mesures judiciaires à prendre, il ne revient pas aux membres du Parlement de ce faire. Cela incombera plutôt à une cour de justice, si l'affaire se rend jusque-là.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, je ne crois pas qu'il y ait eu, de part ou d'autre, de parjure dans le sens propre du terme; mais il y a eu des «menteries» des deux côtés. Je crois que les deux côtés ont menti à la Chambre, qu'ils ont essayé de jouer d'astuce et de ruse, parce que c'est le propre des vieux partis de jouer d'astuce et de ruse.

Nous ne voulons pas être dupés; nous ne voulons pas, non plus, être les complices de cette action extra-parlementaire ou parlementaire. Nous ne voulons pas favoriser un plus que l'autre, et c'est pourquoi je soutiens que toute la responsabilité doit retomber sur les épaules du député de Labelle. Il s'est comporté comme un petit gars de six ans.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(L'amendement de M. Beaulé, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Beaulé | Grégoire |
| Caouette | Laprise |
| Dionne | Plourde |
| Drouin | Rondeau—9. |
| Gauthier | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alkenbrack | Klein |
| Badanai | Knowles |
| Balcer | Korchinski |
| Barnett | LaMarsh (Mlle) |
| Basford | Lambert |
| Batten | Lamontagne |
| Béchard | Laniel |
| Benson | Laverdière |
| Berger | Leblanc |
| Bigg | Leduc |
| Brewin | Lessard (Lac-Saint-Jean) |
| Brown | Lessard (Saint-Henri) |
| Byrne | Lloyd |
| Cadieu | Loiselle |
| Cadieux | Loney |
| Cantin | Macdonald |
| Cardiff | MacEachen |
| Cardin | MacEwan |
| Carter | MacInnis |
| Chapdelaine | McBain |
| Chatterton | McCutcheon |
| Churchill | McIlraith |
| Clancy | McMillan |
| Coates | McWilliam |
| Côté (Longueuil) | Madill |
| Cowan | Martin (Essex-Est) |
| Crossman | Martin (Timmins) |
| Cyr | Martineau |
| Danforth | Mather |
| Deachman | Matheson |
| Deschatelets | Matte |
| Diefenbaker | Millar |
| Doucett | Monteith |
| Douglas | Moore |
| Dubé | More |
| Dupuis | Muir (Cape-Breton-Nord et Victoria) |
| Fane | Mullaly |
| Favreau | Nesbitt |
| Fleming | Nicholson |
| Forgie | Nixon |
| Foy | Noble |
| Francis | Nowlan |
| Gelber | Nugent |
| Godin | O'Keefe |
| Granger | Ormiston |
| Greene | Otto |
| Groos | Ouellet |
| Guay | Patterson |
| Gundlock | Pearson |
| Habel | Pennell |
| Haidasz | Pepin |
| Hales | Peters |
| Hamilton | Pickersgill |
| Harkness | Pilon |
| Harley | Prud'homme |
| Hays | Pugh |
| Hellyer | Rapp |
| Honey | Regan |
| Horner (The Battlefords) | Ricard |
| Howe (Hamilton-Sud) | Rinfret |
| Jewett (Mlle) | Rock |
| Kennedy | Rouleau |
| | Roxburgh |
| | Sauvé |
| | Scott |
| | Sharp |
| | Simpson |
| | Smallwood |
| | Southam |
| | Starr |
| | Stefanson |
| | Stenson |
| | Stewart |
| | Tardif |
| | Turner |
| | Walker |
| | Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) |
| | Webb |
| | Webster |
| | Whelan |
| | Willoughby |
| | Winch |
| | Winkler |
| | Woolliams—146. |

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté.

**M. Ryan:** J'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

**M. l'Orateur:** La question porte sur la motion principale. La motion est-elle adoptée?

**M. Caouette:** Sur division.

(La motion est adoptée, sur division.)

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### CHANGEMENT DE NOM DU DÉPUTÉ DE GRENVILLE-DUNDAS

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Je pose la question de privilège. Vu que l'honorable député de Grenville-Dundas est devenue Mme Jean Wadds, je vous prie, monsieur l'Orateur, d'en prendre note afin que l'on fasse les modifications nécessaires.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'enfreins peut-être le Règlement mais, si vous me le permettez, je me fais le porte-parole de notre groupe pour souhaiter la bienvenue à la représentante qui vient de changer de nom. En son absence, son charme et sa beauté nous ont manqué. Monsieur l'Orateur, malgré mon exubérance je dois ajouter que le nouveau bonheur et les nouvelles responsabilités domestiques de la représentante l'empêcheront peut-être de briguer les suffrages à l'avenir.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis, en une telle occasion, de prendre la parole et de faire miennes les félicitations offertes par le premier ministre, j'aimerais manifester l'unanimité dont la Chambre sait faire preuve à certains moments et dire à la représentante que nous partageons tous son bonheur. Toutefois, je ne saurais souscrire aux dernières observations du premier ministre. Les membres de notre groupe souhaitent que la représentante continuera à représenter ses commettants.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

DÉVERSEMENT DES EAUX D'ÉGOUT DANS LES GRANDS LACS

*Question n° 717*—**M. McMillan:** (Supplémentaire)

En rapport avec la recommandation expresse de la Commission conjointe internationale de faire cesser les déversements d'eaux d'égout non traitées et autres déchets dans les Grands lacs, *a*) jusqu'ici, quel programme le Canada a-t-il décidé d'adopter, *b*) combien de villes américaines et canadiennes déversent leurs eaux d'égout non traitées directement ou indirectement dans les Grands lacs, c) les États-Unis ont-ils assigné une limite de temps à leurs programmes d'assainissement des Grands lacs au moyen d'usines d'épuration de matières d'égout ou de l'élimination de détergents ou d'autres déchets?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** *b*) 159 collectivités américaines qui, en 1960, comptaient 356,596 âmes, déversent leurs eaux d'égout non traitées dans le bassin des Grands lacs. c) On n'a pas imposé de délai à ces collectivités pour construire des usines d'épuration d'eaux d'égout, mais certaines d'entre elles le feront bientôt conformément aux plans des États, et les dispositions de la *Federal Water Pollution Control Act* les y aideront. Cette loi fournit de l'aide financière grâce à des subventions pour la construction d'usines municipales d'épuration dans le cadre de programmes prioritaires institués par les États.

*(Texte)*

LA PUBLICATION «THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD»

*Question n° 1408*—**M. Caouette:**

1. Combien de copies de la publication «The Canadian Patent Office Record» sont imprimées chaque semaine?

2. Quel est le coût de l'impression hebdomadaire de cette publication?

3. Cette publication est-elle publiée dans les deux langues ou en anglais seulement?

4. Pour quelle raison les députés ne reçoivent-ils qu'une édition anglaise dont seule la page-couverture est bilingue?

5. Se propose-t-on d'éditer une édition complètement bilingue de cette publication pour que les Canadiens français puissent tirer pleinement profit de cette publication?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** 1. En moyenne, 950 exemplaires de la Gazette du Bureau des Brevets du Canada sont imprimés chaque semaine.

2. Le coût hebdomadaire de l'impression varie de $3,000 à $4,000, selon le nombre de brevets délivrés au cours de la semaine et le nombre de pages.

3. Cette publication comprend des mémoires descriptifs de brevets et en langue anglaise et en langue française, selon le cas.

Le résumé de chaque brevet est imprimé dans la langue du mémoire descriptif (specification), lequel, d'après l'article 20 du Règlement, doit être rédigé entièrement en anglais ou en français.

4. Il n'est pas exact de dire qu'il n'y a qu'une édition anglaise. En fait, il n'y a qu'une seule édition, dont le texte est, tantôt anglais, tantôt français, suivant la langue utilisée dans la demande du brevet, dans chaque cas. La page-couverture est rédigée dans les deux langues officielles.

5. Actuellement une telle édition ne semble pas nécessaire, la demande étant très limitée en ce domaine. De plus, la traduction d'un document ayant force de loi comme document original, présente le danger d'erreurs susceptibles de donner lieu à des litiges sérieux à cause du caractère technique de ces résumés.

*(Traduction)*

RECHERCHE SUR L'UTILISATION DE LA HOUILLE

*Question n° 1545*—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Le gouvernement a-t-il réalisé quelque progrès avec le programme qu'il a annoncé et en vertu duquel il se propose tout particulièrement d'encourager la recherche en ce qui a trait à de nouvelles utilisations du charbon? Dans l'affirmative *a*) quelle est la nature et l'étendue des dispositions à ce sujet, *b*) de quelle manière, selon le gouvernement, de telles dispositions contribueront-elles à arrêter le fléchissement rapide de l'économie des collectivités qui dépendent de l'industrie houillère?

**L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques):** *a*) Du fait qu'on exige de plus en plus de recherches dans toutes les branches qui le concerne, le ministère des Mines et des Relevés techniques n'a pu se consacrer davantage à un programme accéléré de recherche relative à de nouvelles utilisations du charbon. Nous avons continué d'assurer les services essentiels à l'industrie houillère ainsi qu'à l'Office national du charbon et de perfectionner la facture des appareils de combustion afin de ralentir le fléchissement du marché de l'énergie thermale.

*b*) Dans les crédits de cette année, un montant, affecté à l'Office national du charbon, est prévu pour des «service professionnels et spéciaux». Ce montant doit servir à des recherches destinées à soutenir les marchés actuels et à créer de nouveaux débouchés. Le projet doit tenir compte des nouvelles utilisations du charbon.

Toute la recherche oriente vers le maintien des marchés actuels et la création de nouveaux débouchés influe sur la production de charbon. En 1963, la production canadienne de charbon a augmenté de 2½ p. 100 par rapport à 1962. Les chiffres du premier semestre de 1964 révèlent une nouvelle augmentation de 4½ p. 100 sur la période équivalente de 1963.

PISTES D'ENVOL D'INUVIK

*Question n° 1546*—**M. Cyr:**

1. En quelle année furent aménagées les pistes d'envol à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. Quelle somme le ministère des Transports a-t-il consacrée à l'achat des terrains et à la construction des pistes d'envol, le service des ingénieurs compris?

3. Est-ce que des industries privées ont contribué à la réalisation de ce projet?

4. Quelle somme le ministère des Transports a-t-il consacrée à l'entretien des pistes d'envol à Inuvik depuis qu'elles sont en opération?

5. Quelle somme le ministère des Transports a-t-il perçue des lignes aériennes qui utilisent ces pistes d'envol?

6. Combien d'habitants résident dans la région immédiate d'Inuvik?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** 1. Leur construction, entreprise en 1956, a été terminée en 1959.

2. $5,500,000.

3. Non.

4. Le système de comptabilité ne fait pas mention des frais d'entretien de cette piste mais, du début des opérations au cours de l'année financière 1958-1959 jusqu'au 31 mars 1964, le montant global des frais d'exploitation de l'aéroport s'est élevé à $314,324.

5. Au 31 mars 1964, le ministère avait reçu $31,097.

6. D'après le Bureau fédéral de la statistique (recensement de 1961), il y avait 1,248 personnes dans le district d'amélioration régionale d'Inuvik. Toutefois, l'aéroport dessert une région beaucoup plus vaste.

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DE LA LIGNE DEW

*Question n° 1579*—**M. Nugent:**

1. Les contrats d'approvisionnement des secteurs arctiques occidental et central de la ligne DEW ont-ils été négociés, et le contrat pour le secteur oriental a-t-il été accordé?

2. Dans l'affirmative, pourquoi existe-t-il une différence dans les méthodes suivies?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** 1. Voir réponses aux questions n$^{os}$ 797 et 798 dans le hansard des 4 et 6 mai respectivement.

2. Les différences et méthode tiennent aux différences des régions desservies, des parcours suivis, de la disponibilité et de l'expérience, de même que du caractère des ententes conclues avec les autorités américaines.

MONTANTS AFFECTÉS À L'Î.-P.-É.

*Question n° 1615*—**M. Mullally:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il versé à la province de l'Île du Prince-Édouard pendant chacune des années financières 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965 (estimation) aux titres suivants: *a*) subventions sans condition (spécifier), *b*) subventions conditionnelles (spécifier), *c*) versements aux particuliers (i) prestations d'assurance-chômage, (ii) allocations familiales, (iii) sécurité de la vieillesse, (iv) autres.

2. Quel est le montant global de tous les versements effectués au cours de chacune des années financières susmentionnées?

3. Quelle est la quote-part par tête qu'il a versée à l'égard de chacun de ces titres? Établir une comparaison avec la quote-part par tête qu'il a versée aux neuf autres provinces.

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):**

| | 1961-1962 | 1962-1963 | 1963-1964 (provisoire) | 1964-1965 (estimation) |
|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | |
| 1 *a*) Subventions sans condition | | | | |
| Subventions prévues par la loi | 657 | 657 | 657 | 657 |
| Paiements à l'égard de la location des domaines fiscaux[1] | 1,776 | 355 | — | — |
| Paiement au lieu des droits successoraux provinciaux | — | 50 | 72 | 107 |
| Péréquation | 2,811 | 3,073 | 3,821 | 4,558 |
| Stabilisation | 193 | −252 | — | — |
| Subvention de rajustement aux provinces atlantiques | 2,500 | 3,500 | 3,500 | 3,500 |
| 50 p. 100 de l'impôt sur le revenu fédéral perçu de certaines entreprises de services publics | 54 | 52 | 54 | 58 |
| Total | 7,991 | 7,435 | 8,104 | 8,880 |

[1] Le gouvernement fédéral a cessé de louer les domaines fiscaux provinciaux le 1$^{er}$ janvier 1962 et celui des droits successoraux le 31 mars 1962.

| | 1961-1962 | 1962-1963 | 1963-1964 (provisoire) | 1964-1965 (estimation) |
|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | |
| *b*) Subventions conditionnelles | | | | |
| (i) Agriculture | | | | |
| Aide, chaux agricole | 71 | 69 | 66 | 66 |
| Ententes relatives à la main-d'œuvre agricole | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Aide au transport du bétail à l'Exposition royale d'hiver | 3 | 4 | 1 | 1 |
| Clubs 4-H | 4 | 2 | 2 | 2 |
| Dédommagement pour les pertes causées par la maladie | 195 | — | — | — |
| ARDA | — | 15 | 90 | 115 |
| Assurance-récolte | — | 11 | 25 | 100 |
| Compensation pour récoltes perdues | — | — | 54 | — |
| Total | 278 | 106 | 243 | 289 |
| (ii) Santé | | | | |
| Construction d'hôpitaux | 18 | 134 | 80 | 147 |
| Hygiène publique en général | 141 | 171 | 169 | |
| Lutte contre la tuberculose | 29 | 29 | 30 | |
| Hygiène mentale | 95 | 74 | 74 | |
| Formation professionnelle | 26 | 15 | 19 | 274 |
| Lutte contre le cancer | 15 | 16 | 16 | |
| Subvention à la réadaptation fonctionnelle et aux enfants infirmes | 13 | 11 | 13 | |
| Hygiène maternelle et infantile | 7 | 11 | 7 | |
| Services de consultation en matière d'invalidité | — | 1 | 1 | 1 |
| Total | 344 | 462 | 409 | 422 |
| (iii) Assurance-hospitalisation | 1,382 | 1,674 | 1,922 | 1,900 |
| (iv) Bien-être | | | | |
| Assistance-vieillesse | 249 | 375 | 395 | 454 |
| Allocations aux aveugles | 40 | 47 | 47 | 55 |
| Allocations aux invalides | 259 | 312 | 311 | 361 |
| Assistance-chômage | 173 | 194 | 400 | 275 |
| Réadaptation des invalides | 3 | 3 | 12 | 15 |
| Subventions au titre du bien-être national | — | — | — | 8 |
| Total | 724 | 931 | 1,165 | 1,168 |
| (v) Santé physique et sport amateur | — | 30 | 9 | 46 |
| (vi) Formation professionnelle, etc | | | | |
| Aide aux étudiants | 6 | 6 | 5 | 5 |
| Formation d'apprentis | — | — | 10 | 10 |
| Formation professionnelle dans les écoles secondaires | 44 | 28 | 47 | 47 |
| Formation des techniciesn | — | — | — | — |
| Formation de métiers et professions | 40 | 23 | 100 | 100 |
| Formation en collaboration avec l'industrie | — | — | — | 15 |
| Formation des chômeurs | 29 | 88 | 80 | 100 |
| Formation des invalides | 1 | 2 | 3 | 5 |
| Formation des enseignants techniques etc | 1 | 2 | 2 | 5 |
| Formation pour les ministères de l'État, etc | — | — | — | 5 |
| Aide en biens d'équipement—écoles techniques | 80 | 826 | 1,420 | 550 |
| Enseignement des langues aux immigrants | — | 2 | 1 | 1 |
| Total | 201 | 977 | 1,668 | 843 |
| (vii) Grandes routes et transports | | | | |
| Route transcanadienne | 300 | 66 | 500 | 460 |
| Agrandissement des aéroports | 150 | — | — | — |
| Démolition du pont d'Hillsborough | — | 200 | — | — |
| Total | 450 | 266 | 500 | 460 |

| | 1961-1962 | 1962-1963 | 1963-1964 provisoire | 1964-1965 estimation |
|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | |
| (viii) Mise en valeur des ressources | | | | |
| Construction de bateaux de pêche | 29 | — | 11 | 7 |
| Mise en valeur industrielle—pêcheries | — | 5 | 12 | 10 |
| Reboisement | 25 | 21 | 23 | |
| Protection contre les incendies de forêts | 3 | 6 | 5 | 40 |
| Routes d'accès aux forêts | — | 1 | 2 | |
| Amélioration des peuplements forestiers | — | 12 | 10 | |
| Terrain de camping et de pique-nique | 8 | — | 10 | 20 |
| Routes d'accès aux ressources | 954 | 904 | 900 | 1,000 |
| Total | 1,019 | 949 | 973 | 1,077 |
| (ix) Protection civile | 16 | 17 | 30 | 34 |
| (x) Travaux d'hiver municipaux | 11 | 110 | 108 | 150 |
| Total | 4,425 | 5,522 | 7,027 | 6,389 |
| 1. *c*) Versements anx particuliers | | | | |
| (i) Prestations d'assurance-chômage | 3,290 | 3,408 | 3,158 | n.d. |
| (ii) Allocations familiales | 3,205 | 3,260 | 3,274 | 3,287 |
| (iii) Sécurité de la vieillesse | 5,152 | 5,963 | 6,493 | 6,572 |
| (iv) Autres | | | | |
| Pensions aux anciens combattants | 1,814 | 1,829 | 1,801 | 1,800 |
| Allocations aux anciens combattants | 919 | 1,005 | 999 | 1,000 |

2. Voici les contributions précitées du gouvernement fédéral aux provinces et aux particuliers résidant dans les provinces pour les années financières suivantes:

| | 1961-1962 | 1962-1963 | 1963-1964 provisoire | 1964-1965 estimation |
|---|---|---|---|---|
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Subventions sans condition | 543,366 | 275,198 | 252,818 | 326,327 |
| Subventions conditionnelles | 606,453 | 846,202 | 880,992 | 902,058 |
| Prestations d'assurance-chômage | 454,739 | 403,191 | 365,655 | n.d. |
| Allocations familiales | 519,537 | 530,225 | 537,045 | 544,735 |
| Sécurité de la vieillesse | 624,668 | 733,857 | 807,827 | 881,425 |
| Pensions aux anciens combattants | 163,462 | 161,777 | 159,537 | 156,800 |
| Allocations aux anciens combattants | 75,019 | 81,398 | 82,708 | 84,600 |

3. Voici les quotes-parts par tête versées *a*) à l'Île-du-Prince-Édouard et *b*) aux neuf autres provinces:

| | 1961-1962 | | 1962-1963 | | 1963-1964 provisoire | | 1964-1965 estimation | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *a*) | *b*) | *a*) | *b*) | *a*) | *b*) | *a*) | *b*) |
| | $ | $ | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| Subventions sans condition | 76.10 | 29.59 | 70.14 | 14.53 | 75.74 | 13.05 | 82.99 | 16.63 |
| Subventions conditionnelles | 42.14 | 33.27 | 52.09 | 45.63 | 65.67 | 46.61 | 59.71 | 46.92 |
| Prestations d'assurance-chômage | 31.33 | 24.95 | 32.15 | 21.70 | 29.51 | 19.33 | n.d. | n.d. |
| Allocations familiales | 30.52 | 28.53 | 30.75 | 28.60 | 30.60 | 28.47 | 30.72 | 28.54 |
| Sécurité de la vieillesse | 49.07 | 34.23 | 56.25 | 39.51 | 60.68 | 42.74 | 61.42 | 45.83 |
| Pensions aux anciens combattants | 17.28 | 8.93 | 17.42 | 8.68 | 16.83 | 8.47 | 16.82 | 8.12 |
| Allocations aux anciens combattants | 8.75 | 4.09 | 9.48 | 4.36 | 9.33 | 4.36 | 9.34 | 4.38 |

*PRÉPOSÉS AUX ASCENSEURS AUTOMATIQUES

*Question nº 1636*—**M. Watson (Assiniboïa):**

1. Quel est le nombre des conducteurs d'ascenseur automatique dans l'édifice de l'Ouest?

2. Combien de ces employés étaient des conducteurs d'ascenseur lorsqu'ils ont assumé ce travail pour la première fois dans l'édifice de l'Ouest?

3. Combien ont coûté ces ascenseurs automatiques?

4. A-t-on demandé des soumissions pour l'achat d'ascenseurs non automatiques? Dans l'affirmative, quelle fut la soumission la plus basse?

5. Pourquoi engage-t-on des conducteurs pour les ascenseurs automatiques de l'édifice de l'Ouest lorsque ces ascenseurs fonctionnent plus rapidement selon la méthode automatique?

**M. G. Roy McWilliam (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** 1. Sept.

2. Sept.

3. $185,675.

4. Non.

5. Lorsque l'immeuble a été occupé en septembre 1962, des conducteurs d'ascenseur ont été nommés. C'est la façon normale de procéder lorsqu'il s'agit de nouvelles installations, afin que les occupants de l'immeuble puissent se familiariser avec le matériel. Les préposés sont demeurés en fonctions jusqu'à la fin de la session. Lorsque la Chambre des communes s'est réunie en septembre 1963, il n'y avait pas de conducteurs d'ascenseur. Cependant, à la suite d'instances formulées par divers députés, des conducteurs expérimentés ont été nommés le 15 octobre 1963.

POSTES VACANTS AUX TRAVAUX PUBLICS

*Question nº 1639*—**M. Aiken:**

1. Quels sont les postes, offerts par le ministère des travaux publics à Ottawa, dont le concours a été annoncé par la Commission du service civil et qui demeurent toujours vacants?

2. Quelle est, dans chaque cas, la raison pour laquelle on ne peut trouver un candidat qui puisse remplir ces fonctions?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):**

1 et 2.

| Poste | Raison pour laquelle le poste est vacant |
|---|---|
| Bibliothécaire | On reçoit encore les demandes. |
| Économiste | On n'a pas encore complété les entrevues. |
| Chef adjoint, planification d'urgence | Cet emploi sera annoncé de nouveau par la Commission du service civil, étant donné qu'il a fallu modifier les qualités. |
| Agent adjoint des achats et des magasins | La nomination est retardée en raison d'un appel interjeté par un candidat malheureux. |
| Inspecteurs de construction d'édifices | Cet emploi faisait partie d'une annonce en groupe, comprenant des emplois à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal. On s'attend à ce que la Commission du service civil offre, sous peu, un emploi à l'heureux candidat à Ottawa. |

| Poste | Raison pour laquelle le poste est vacant |
|---|---|
| Techniciens de contrôle automatique — chauffage et climatisation | Les entrevues ont été complétées récemment. Le candidat heureux sera avisé sous peu. |
| Surveillant de levés et de construction—génie (ports et rivières) | Aucun candidat ne possédait les qualités requises pour ce poste. La Commission du service civil annoncera un nouveau concours. |
| Surveillants 3, entretien des édifices | Les entrevues ne sont pas encore terminées. |
| Analyste de l'évaluation des emplois et de l'organisation | Le candidat heureux est employé par un autre ministère du gouvernement. La date de son entrée en fonction fait l'objet de pourparlers. |
| Ingénieur - mécanicien—surveillant de zone | La Commission du service civil a offert le poste au candidat heureux. |
| Agents de planification et de recherche | On reçoit les demandes en ce moment. |
| Ingénieurs-mécaniciens—entretien des édifices | Cet emploi faisait partie d'une annonce en groupe, comprenant des emplois à Vancouver, Montréal et Halifax. Les candidats sont convoqués à se présenter à l'entrevue. |
| Surveillant de la comptabilité et de la construction —bilingue | On reçoit les demandes présentement. |
| Agent d'information 2 —français | Aucun candidat ne réunissait les qualités requises selon l'avis de concours. |
| Agents seniors de personnel et de formation de personnel | On reçoit les demandes présentement. |
| Ingénieurs bilingues et architectes bilingues | On reçoit les demandes présentement. |

PROJETS ARDA AUTORISÉS

*Question nº 1653*—**M. Noble:**

1. Combien d'entreprises a-t-on convenu d'aider d'après le programme de l'ARDA?

2. Combien de ces entreprises se trouvent en Ontario?

3. Combien y en a-t-il dans chacune des neuf autres provinces?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** 1. Le nombre global des entreprises approuvées aux termes de l'ARDA, jusqu'au 31 juillet 1964, s'élève à 476.

2. Vingt-neuf des entreprises approuvées aux termes de l'ARDA se trouvent en Ontario.

3. Voici le nombre des autres entreprises approuvées aux termes de l'ARDA et qui sont réalisées dans les neuf autres provinces: Terre-Neuve, 38; Île du Prince-Édouard, 21; Nouvelle-Écosse, 40; Nouveau-Brunswick, 29; Québec, 122; Manitoba, 51; Saskatchewan, 98; Alberta, 29; Colombie-Britannique, 19.

COURS DE RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

*Question nº 1656*—**M. Douglas:**

[L'hon. M. Deschatelets.]

1. Quel est le montant global versé à une personne seule, selon le programme fédéral-provincial de réorientation professionnelle?

2. Quel est le montant global versé, selon le programme fédéral-provincial de réorientation professionnelle à une personne mariée sans personnes à charge?

3. Quel montant accorde-t-on pour chaque personne à charge, selon le programme fédéral-provincial de réorientation professionnelle?

4. Combien de personnes se sont inscrites en vertu du programme au Canada?

5. Combien de personnes, à chaque mois, depuis le 31 décembre 1963, ont abandonné les cours?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre du Travail):** 1, 2 et 3. Les allocations versées aux personnes qui suivent les cours de réorientation professionnelle (formation des chômeurs) sont établies pour chacune ds provinces, avec l'approbation du ministre fédéral du Travail, en vertu de l'accord sur l'assistance à la formation technique et professionnelle. De ces allocations provinciales, on déduit le montant des prestations d'assurance-chômage que reçoivent les étudiants au cours de leur période de formation. Ls allocations fournies actuellement dans les diverses provinces se répartissent de la façon suivante:

| Province | Seul, à la maison | Seul, à l'extérieur | Chefs de famille à la maison | Chefs de famille à l'extérieur |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ |
| Terre-Neuve jusqu'à concurrence de | 30 | 60 | 30 | 60 par mois |
| Île du Prince-Édouard jusqu'à concurrence de | 10 | 15 | 30 | 40 par sem. |
| Nouvelle-Écosse jusqu'à concurrence de | 10 | 20 | 35 | 45 par sem. |
| Nouveau-Brunswick jusqu'à concurrence de | 8 | 15 | 19 | 24 par sem. |
| Québec jusqu'à concurrence de | 15 | 30 | 35 | 50 par sem. |
| Ontario (voir ci-dessous) | | | | |
| Manitoba jusqu'à concurrence de | 12 | 17 | 44 | 50 par sem. |
| Saskatchwan jusqu'à concurrence de | 18 | 18 | 25 | 36 par sem. |
| Alberta jusqu'à concurrence de | 2 | 3 | 7 | 10 par jour |
| Colombie-Britannique jusqu'à concurrence de | 15 | 30 | 35 | 50 par sem. |
| Yukon jusqu'à concurrence de | 50 | 100 | 110 à 140 | 160 à 190 par mois |

Territoires du Nord-Ouest: Le prix réel de la chambre, de la pension et du transport, l'allocation pour le vêtement, jusqu'à concurrence de $150, plus un montant de $15 à $30 par mois pour les dépenses personnelles.

| Ontario | Allocation par jour $ |
|---|---|
| Catégorie A, les stagiaires célibataires, ou dans une situation équivalente qui, de l'avis des autorités provinciales intéressées, n'ont pas besoin de se déplacer pour suivre leur cours | 5 |
| Catégorie B, les stagiaires célibataires ou dans une situation équivalente qui, de l'avis des autorités provinciales intéressées, ont dû se déplacer pour suivre leur cours | 6 |
| Catégorie C, les stagiaires ayant une personne entièrement à leur charge et qui, de l'avis des autorités provinciales intéressées, n'ont pas besoin de se déplacer pour suivre leur cours | 9 |
| Catégorie D, les stagiaires ayant une personne entièrement à leur charge et qui doivent, de l'avis des autorités provinciales intéressées, loger ailleurs pour pouvoir suivre leur cours dans un autre centre de formation | 11 |

4. Au 31 mai 1964, on comptait 19,311 personnes inscrites.

5. Le nombre des personnes qui ont abandonné leur cours s'établit ainsi: janvier 1964, 450; février 1964, 613; mars 1964, 452; avril 1964, 2,254; mai 1964, 1,493.

SUBVENTION DE LA COMMISSION MARITIME

*Question nº 1662*—**M. Barnett:**

Quelles sont, pour chacune des années financières à partir de 1920-1921, les dépenses que la direction des subsides de la Commission maritime canadienne a faites à l'égard, *a*) du littoral atlantique du Canada, *b*) du littoral pacifique du Canada?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** La Commission maritime canadienne nous fait tenir les renseignements suivants:

Depuis sa création, la Direction des subventions à la navigation de la Commission maritime canadienne a versé les sommes suivantes aux exploitants des services du littoral atlantique et du littoral pacifique:

| Année financière | Littoral atlantique $ | Littoral pacifique $ |
|---|---|---|
| 1948-1949 | 396,367 | 458,000 |
| 1949-1950 | 357,346 | 405,000 |
| 1950-1951 | 1,671,779 | 445,000 |
| 1951-1952 | 1,974,458 | 491,555 |
| 1952-1953 | 1,924,381 | 432,500 |
| 1953-1954 | 2,300,996 | 362,499 |
| 1954-1955 | 2,340,262 | 325,000 |
| 1955-1956 | 2,485,847 | 325,000 |
| 1956-1957 | 2,774,938 | 562,000 |
| 1957-1958 | 3,049,497 | 331,567 |
| 1958-1959 | 3,281,278 | 257,165 |
| 1959-1960 | 4,234,454 | 277,736 |
| 1960-1961 | 4,361,762 | 292,500 |
| 1961-1962 | 5,111,178 | 388,000 |
| 1962-1963 | 5,227,238 | 400,000 |
| 1963-1964 | 5,293,839 | 400,000 |

Au cours des années précédentes, c'est le ministère du Commerce qui a versé les subventions à la navigation, de la façon suivante:

| Année financière | Littoral atlantique $ | Littoral pacifique $ |
|---|---|---|
| 1920-1921 | 181,658 | 87,595 |
| 1921-1922 | 219,170 | 88,083 |
| 1922-1923 | 216,655 | 89,185 |
| 1923-1924 | 195,867 | 107,205 |
| 1924-1925 | 164,572 | 83,350 |
| 1925-1926 | 163,572 | 90,396 |

| Année financière | Littoral atlantique $ | Littoral pacifique $ |
|---|---|---|
| 1926-1927 | 189,821 | 98,250 |
| 1927-1928 | 172,746 | 89,907 |
| 1928-1929 | 186,602 | 90,800 |
| 1929-1930 | 198,784 | 91,692 |
| 1930-1931 | 194,288 | 90,800 |
| 1931-1932 | 170,841 | 77,680 |
| 1932-1933 | 177,110 | 57,797 |
| 1933-1934 | 158,805 | 57,797 |
| 1934-1935 | 154,325 | 52,000 |
| 1935-1936 | 223,763 | 52,000 |
| 1936-1937 | 193,402 | 52,000 |
| 1937-1938 | 174,317 | 52,000 |
| 1938-1939 | 162,515 | 47,000 |
| 1939-1940 | 117,400 | 47,000 |
| 1940-1941 | 162,931 | 47,000 |
| 1941-1942 | 159,944 | 62,000 |
| 1942-1943 | 115,098 | 62,000 |
| 1943-1944 | 112,773 | 62,000 |
| 1944-1945 | 221,385 | 62,000 |
| 1945-1946 | 224,444 | 62,000 |
| 1946-1947 | 335,484 | 89,000 |
| 1947-1948 | 349,867 | 435,855 |

PRESTATIONS DE CHÔMAGE APRÈS EMPLOI DANS LE MAINE

*Question nº 1687*—**M. Perron:**

Le ministère du Travail considère-t-il comme définitivement impossible une entente entre la Commission d'assurance-chômage et le gouvernement canadien et les autorités de la sécurité sociale de l'État du Maine, aux termes de laquelle les Canadiens qui travaillent dans cet État pourraient réclamer des prestations d'assurance-chômage lors de leur retour au Canada?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Après de longues négociations entre la Commission d'assurance-chômage du Canada et la Commission de la sécurité de l'emploi du Maine, cette dernière a fait savoir, le 30 octobre dernier, qu'à son avis il ne serait pas dans l'intérêt bien compris du Maine de conclure alors une entente. En communicant cette décision, la Commission de la sécurité de l'emploi du Maine a exprimé l'espoir que cette question puisse faire l'objet d'un nouvel examen à l'avenir.

Dans toutes ces négociations, la Commission d'assurance-chômage a eu l'appui du Bureau de la sécurité de l'emploi à Washington, mais vu que la question de l'assurance-chômage relève des États, la conclusion avec le Canada d'un accord comportant des avantages réciproques, constitue un droit souverain de l'État. La Commission d'assurance-chômage estime donc que les perspectives en vue de la conclusion, dans un avenir prévisible, d'une entente avec le Maine sont assez sombres.

[L'hon. M. Pickersgill.]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—RÉACTION CANADIENNE À L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR M. KHROUCHTCHEV

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si son ministère étudie le contenu de l'entrevue importante que M. Khrouchtchev a accordée à lord Thompson of Fleet, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration de M. Khrouchtchev qui a reconnu qu'une conférence au sommet s'imposait pour en arriver à un accord au sujet du désarmement nucléaire. En second lieu, quelles remarques le gouvernement a-t-il à faire au sujet de l'opinion émise par M. Khrouchtchev, selon qui les forces britanniques en poste à Chypre devraient être retirées? Que pense le gouvernement de la menace, si je puis employer ce mot, de M. Khrouchtchev contre la Turquie? L'entrevue a porté sur toutes ces questions.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, en premier lieu, nous avons naturellement appris avec beaucoup d'intérêt en fin de semaine la nouvelle que lord Thomson, ancien citoyen canadien, avait eu une entrevue avec M. Khrouchtchev. Nous étudierons attentivement les déclarations de lord Thomson relatives à la proposition du président Khrouchtchev au sujet de la tenue d'importantes réunions après le mois de novembre prochain.

Nous étudierons très attentivement aussi la déclaration attribuée à l'Union soviétique concernant les mesures que ce pays prendrait devant une nouvelle intervention de la Turquie. Toutefois, il y a lieu de noter que les propos de l'Union soviétique et surtout ceux de M. Khrouchtchev comportent certaines réserves. Il semble que l'Union soviétique se soit engagée envers Chypre, mais moyennant certaines conditions. A mon avis, cela fait ressortir l'importance primordiale des efforts faits par les Nations Unies en vue de raffermir le cessez-le-feu, car, à cause de l'attitude que l'Union soviétique a maintenant publiquement adoptée, il devient plus évident que jamais que le recours à la violence doit être évité à tout prix. En deuxième lieu, la position que l'Union soviétique a publiquement prise montre la situation difficile de l'équilibre politique au sein du Conseil de sécurité.

Je ne tiens pas à en dire davantage avant d'avoir examiné attentivement la déclaration et toutes les circonstances qui l'entourent. Je remercie toutefois mon honorable ami d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ces importantes déclarations.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre est-il en mesure de dire si des instances ont été faites auprès de l'ambassadeur de l'Union soviétique à Ottawa, au sujet de la demande d'aide soviétique de la part de M^gr^ Makarios et de la réponse peu commune de M. Khrouchtchev, c'est-à-dire que cette aide lui serait accordée, ce qui crée une situation tout à fait en contradiction avec le principe des relations avec le Commonwealth?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, l'ambassadeur de l'Union soviétique est absent mais, vendredi dernier, j'ai demandé au chargé d'affaires de l'URSS s'il aurait l'obligeance de venir me voir. Nous avons eu un long entretien, vendredi après-midi, à ce sujet et au sujet d'autres questions.

LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** J'ai une question supplémentaire à poser au secrétariat d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous faire rapport du résultat des entretiens entre le Secrétaire général des Nations Unies et les neuf forces participant à l'opération du maintien de la paix? A-t-on pris des décisions au sujet de l'élargissement du mandat des forces des Nations Unies et fera-t-on des instances auprès du gouvernement de Chypre par suite de ces entretiens?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, il va sans dire que le gouvernement canadien a fait des instances à ce sujet. Mon honorable ami doit se souvenir de l'exposé que j'ai fait vendredi. Nous attendons de plus amples renseignements de la part du Secrétaire général.

**M. Douglas:** Je voudrais poser une autre question supplémentaire. Je pense que le ministre s'est mépris sur le sens de ma question. Je ne lui demande pas s'il a fait des instances, mais quel est le résultat de l'entretien qu'ont eu la semaine dernière le Secrétaire général, U Thant, et les représentants des neuf nations qui participent à la force de paix. Le ministre nous a dit qu'on y étudierait la question d'élargir le mandat. En est-on venu à une entente, en vertu de laquelle le Secrétaire général des Nations Unies fera des instances auprès du gouvernement de Chypre, relativement à l'élargissement du mandat des forces de paix des Nations Unies?

**L'hon. M. Martin:** J'ai présenté un rapport à ce sujet vendredi dernier. J'ai fait observer que le Secrétaire général ne nous avait pas encore répondu au sujet des instances qu'il faisait lui-même auprès du gouvernement de Chypre par l'intermédiaire du général Thimayya et de M. Galo Plaza qu'il a envoyé à Chypre tout exprès.

**M. Douglas:** Étant donné la déclaration du ministre, l'autre jour, selon laquelle la réunion n'avait commencé qu'une heure auparavant, je me demande s'il a un rapport définitif à présenter quant à l'issue de cette réunion?

**L'hon. M. Martin:** Non. Quand j'ai présenté mon rapport l'autre jour, la réunion avait eu lieu le jour précédent. Le secrétaire général poursuivait la discussion. Il avait signalé qu'il communiquait avec le gouvernement de Chypre par l'intermédiaire de M. Galo Plaza et du général Thimayya. Des entretiens avec les pays participants se poursuivaient.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il des commentaires ou une déclaration à faire relativement à l'affirmation du premier ministre de l'Union soviétique, à l'effet que l'attaque turque sur les villages cypriotes n'a pu être faite qu'avec l'appui des pays membres de l'OTAN, dont les États-Unis et la Grande-Bretagne plus particulièrement et, partant, nos forces canadiennes.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) m'a demandé quelle était ma réaction au sujet de la déclaration de M. Khrouchtchev et je lui ai répondu. Conséquemment, je ne puis rien ajouter, pour le moment.

*(Traduction)*

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il communiqué avec le secrétaire général des Nations Unies, hier ou ce matin, au sujet de la fâcheuse maladie du médiateur, l'éminent diplomate finlandais qui, semble-t-il, est tombé gravement malade à Genève? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si cet arbitre pourra poursuivre sa tâche, évidemment urgente? Sinon, songe-t-on à nommer le plus

tôt possible un nouveau médiateur et le secrétaire général a-t-il conféré avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que la Chambre déplore la maladie très grave et malencontreuse du médiateur qui était en route pour Athènes en vue de faire rapport sur les négociations capitales à Genève, négociations qui, je l'espère, permettent quelque espoir. Je ne suis pas en mesure de dire ce que fera le secrétaire général à propos du médiateur. Notre ambassadeur s'est mis en rapport avec le secrétariat. Cependant, en vertu de la résolution du Conseil de sécurité, c'est au secrétaire général qu'il appartient de prendre une décision au sujet d'un successeur.

**M. Nesbitt:** Autre question supplémentaire. A ce propos, je ne puis pas demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de divulguer le nom ou les noms de celui ou de ceux qu'on pourrait songer à nommer, mais le secrétaire général des Nations Unies s'est-il entretenu à ce sujet avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, des consultations ont eu lieu entre notre ambassadeur et le secrétariat.

L'OTAN—RETRAIT DES EFFECTIFS GRECS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut renseigner la Chambre actuellement au sujet de la nouvelle selon laquelle les forces grecques se retireraient du commandement de l'OTAN et des conséquences de cette initiative à Chypre et sur la situation générale de l'OTAN?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Mon honorable ami a dit la retraite des Grecs?

**L'hon. M. Harkness:** Oui.

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député voulait-il dire le retrait de certaines unités aériennes turques?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, selon des renseignements provenant de la tribune des courriéristes parlementaires, les Grecs auraient annoncé cet après-midi qu'ils avaient retiré une partie, sinon la totalité, de leurs troupes assignées à l'OTAN.

**L'hon. M. Martin:** Je vais tenir cette question pour préavis.

[M. Nesbitt.]

*(Texte)*

## LA DÉFENSE NATIONALE

À PROPOS DE LA RETRAITE DU CONTRE-AMIRAL BROCK

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale. Est-il en mesure de confirmer ou de nier la nouvelle à l'effet qu'il aurait forcé le contre-amiral Brock, chef de la marine canadienne de l'Atlantique, à se retirer? Peut-il également nous donner des éclaircissements sur ce sujet et nous assurer que les déclarations de cet officier, lors d'une séance du comité de la défense nationale, à Halifax, ne sont nullement la cause de ce retrait forcé?

*(Traduction)*

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, l'une des conséquences du fusionnement c'est que nous avons dans nos effectifs un plus grand nombre d'officiers que de postes vacants. Il est donc nécessaires d'en mettre certains à la retraite avant l'âge normal de la retraite obligatoire. Les états de service du contre-amiral Brock ont été brillants durant la guerre. Il a fort bien servi son pays au cours de sa longue carrière. Nous regrettons d'avoir à mettre à la retraite des officiers de ce calibre. Je peux assurer à mon honorable ami que sa mise à la retraite n'a aucun rapport avec la visite du comité parlementaire ou avec ce qui aurait pu se passer à ce moment-là.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre pourquoi cet officier, l'un des plus remarquables parmi les officiers supérieurs des forces canadiennes, est mis à sa retraite à 51 ans, soit quatre ans avant la fin de son service normal, vu que le contribuable devra assumer des frais accrus par suite du paiement de sa pension et qu'en temps normal, il aurait touché sa solde. Un autre officier ne la recevra-t-il pas dans l'intervalle? Ce serait, semble-t-il, une façon extrêmement curieuse de traiter les officiers supérieurs des forces canadiennes, que de mettre à la retraite à cet âge un officier aussi distingué, entraînant ainsi la perte de ses talents qui sont infiniment nécessaires aux forces et accroissant énormément du même coup le coût des services armés pour le contribuable.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons cessé de dire que cela s'imposait afin d'effectuer des économies au ministère de la Défense nationale.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il n'y a là aucune possibilité d'économie.

**L'hon. M. Hellyer:** Par suite de l'intégration, nous pourrons entreprendre nos tâches d'une manière satisfaisante avec moins de personnel. Cette proposition a fait l'objet de louanges à la Chambre et à travers le pays. Je ne pense pas qu'on ait jamais pensé—le contraire m'étonnerait—que la réduction du personnel ne devait s'effectuer que parmi les jeunes officiers; elle aura lieu uniformément à tous les grades. Il est fort regrettable que des gens d'expérience, jeunes ou vieux gradés, doivent être mis à la retraite avant l'âge normal. L'autre solution consiste à garder parmi les effectifs du ministère de la Défense le personnel pour lequel il n'y a pas d'autre possibilité d'emploi.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Comment cela permettra-t-il de réaliser des économies?

**L'hon. M. Hellyer:** Les effectifs étant réduits, on pourra affecter les fonds économisés à l'acquisition de matériel. Les députés reconnaîtront sûrement qu'il y a lieu de répartir les congédiements sur toute l'échelle de commandement plutôt que de les concentrer aux échelons inférieurs.

**L'hon. M. Harkness:** Une autre question complémentaire. Comme des officiers détenant le grade de commodore, de brigadier ou un grade équivalent doivent être promus au grade de contre-amiral ou l'équivalent—c'est-à-dire au même rang qu'occupe actuellement l'amiral Brock—comment compte-t'-on réaliser des économies par suite de la mise à la retraite d'un homme exceptionnel, quatre ans avant l'âge normal, et de la promotion d'un officier subalterne pour le remplacer?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler deux choses à ce sujet. Tout d'abord, après la fusion des trois armes et par suite de l'intégration au quartier général de la défense, le nombre global d'officiers supérieurs sera sensiblement moins élevé. Les besoins étant moindres, les effectifs seront réduits. Par ailleurs, la promotion d'officiers plus jeunes pose un problème auquel nous devons faire face. Bon nombre de nos meilleurs commandants du temps de guerre arrivent à l'âge de la retraite obligatoire à peu près en même temps. Il y a quelques variantes, bien entendu, mais dans l'espace de quelques années, une très forte proportion des commandants les plus compétents de la Seconde guerre mondiale atteindront l'âge de la retraite obligatoire. Si nous voulons maintenir le degré de compétence et l'efficacité opérationnelle de nos troupes, nous devons donner de l'avancement à certains hommes plus jeunes, certains jeunes officiers, et leur faire acquérir l'expérience du commandement afin de les rendre aptes à s'acquitter dignement de leurs tâches et à perpétuer le bon renom des forces armées du Canada.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre nous donnerait maintenant certaines raisons précises pour une initiative qui est, à mon avis, absolument indéfendable. En effet, tout ce qu'il nous a exposé jusqu'ici n'était que des généralités.

**M. Brewin:** Une question supplémentaire...

**L'hon. M. Martineau:** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le député de Greenwood a la parole pour une question supplémentaire.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je voulais demander au ministre si la retraite forcée de l'amiral Brock se rattache d'une façon quelconque à l'opinion qu'il a exprimée au sujet du rôle que devrait jouer la marine canadienne? Sinon, je dois dire que je trouverais cette retraite tout à fait inexplicable.

**L'hon. M. Hellyer:** Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, ce n'était pas la raison de sa mise à la retraite. L'opinion qu'il a exprimée au comité au moment de la visite n'avait aucun rapport direct avec la question.

**M. Brewin:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur ...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le député de Pontiac-Témiscamingue.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Le ministre peut-il nous dire si la décision de mettre l'amiral Brock à la retraite a été prise avant ou après qu'il ait exprimé son opinion?

**L'hon. M. Hellyer:** Elle avait été prise avant cette visite, monsieur l'Orateur. Il me semble juste de dire qu'on tient compte de plusieurs éléments dans ces décisions, ou jugements, et, à mon avis, il me semble qu'il ne serait pas du tout utile pour le moral des forces armées ou des intéressés de les exposer en détail.

**L'hon. M. Martineau:** Le ministre peut-il nous dire quand cette décision a été prise?

**L'hon. M. Hellyer:** Pas avec précision.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Toujours le même alibi.

**M. MacInnis:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles:** Il faut demander la parole!

**M. Brewin:** J'ai une autre question supplémentaire à poser.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur ...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne vois aucune occasion possible d'invoquer le Règlement.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je cède la parole au député de Cap-Breton-Sud.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'allais invoquer le Règlement parce que le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit qu'on ne m'avait pas donné la parole. Peut-être son observation figure-t-elle au compte rendu. J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. N'est-il pas exact que l'officier qui remplace l'amiral Brock est plus âgé que lui? Comment peut-il alors remplacer l'amiral Brock?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne me souviens pas exactement de leurs âges respectifs, monsieur l'Orateur, mais je puis assurer à mon honorable ami que la Marine royale du Canada sera entre bonnes mains et que le commandant désigné pour la côte est possède une excellente expérience et sera commandant de premier ordre.

**M. MacInnis:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour réaliser les économies dont le ministre parle si souvent à la Chambre, le ministère a-t-il l'intention de supprimer le poste de l'un des deux ministres de la Défense nationale?

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La retraite de l'amiral Brock, forcée ou non, a-t-elle quelque chose à voir à un désaccord avec le ministre associé de la défense nationale?

**L'hon. M. Hellyer:** Je puis affirmer catégoriquement qu'il n'existe aucun désaccord.

*(Plus tard)*

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** J'ai à poser au ministre de la Défense nationale une question qui peut paraître découler de questions déjà posées, mais, à mon sens, il n'en est rien. Ma question se rattache au sujet de la réorganisation du ministère de la Défensee nationale et de la réduction consécutive qui se produira dans le nombre des employés. J'aimerais demander au ministre si la politique du ministère est que tous les emplois jusqu'ici remplis par des civils soient confiés désormais à des militaires?

[M. MacInnis.]

**L'hon. M. Hellyer:** A cet égard, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de politique. En fait, dans toute la mesure du possible, nous conserverons le rapport actuel. Si je ne me trompe, il y a toutefois eu des cas individuels dans lesquels les emplois civils seront dorénavant occupés par des militaires. Ce sont des cas que nous examinerons dans le cours de la réorganisation, pour voir si ces postes peuvent être mieux remplis par des civils ou des militaires. Par conséquent, la situation actuelle peut être considérée comme temporaire, jusqu'à ce que nous ayons eu l'occasion d'examiner l'ensemble de l'organisation.

**M. Barnett:** Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre ne croit-il pas préférable d'avoir une politiquee d'ensemble plutôt que de remplacer les employés civils, sans égard à leur ancienneté dans les effectifs civils du ministère?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, la politique générale est d'employer du personnel civil ou militaire, compte tenu des exigences de l'emploi. Certains emplois peuvent être mieux remplis par des civils, et la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement a commenté ce problème. Il y a d'autres emplois qui, pour des raisons évidentes, doivent être remplis par le personnel militaire, et ces emplois comprennent certaines catégories dans lesquelles le personnel doit faire certaines choses avec une urgence qu'on n'attendrait pas de civils ou qu'on ne pourrait leur imposer. Mais la ligne de conduite générale sera de déterminer les exigences réelles des emplois et de les remplir en conséquence.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire, découlant des questions qui viennent d'être posées. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder aux employés du service public, à l'expiration de leur période de service, des avantages semblables à ceux qu'on accorde au personnel militaire? Je pose la question étant donné la résolution récemment adoptée par l'Association des employés de la Défense nationale, et qui semble être éminemment juste et équitable.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on a déjà répondu à cette question au cours de la présente session. Comme je ne possède pas, pour le moment, la référence exacte au hansard, je pourrais peut-être la faire parvenir plus tard à mon très honorable ami.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je fais allusion à une résolution que l'Association des employés de la Défense nationale a adoptée au cours de la semaine dernière, ou peut-être un peu avant, et dans laquelle elle demande des avantages semblables. On n'en a sûrement pas parlé avant la réunion de l'Association. Comme cette résolution semble très équitable, le gouvernement l'examine-t-il?

**L'hon. M. Hellyer:** Sauf erreur, monsieur l'Orateur, le gouvernement a annoncé antérieurement qu'il serait impossible de fournir les mêmes avantages aux employés civils à cause des répercussions qu'une telle mesure aurait sur les employés civils des autres services de l'État. Si je me souviens bien, c'est la décision que le gouvernement a prise. Je suis sûr, cependant, que le ministère étudiera toutes les résolutions adoptées par l'Association des employés de la Défense nationale lorsque celle-ci les lui aura présentées.

DRAPEAUX ROYAUX ET RÉGIMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale ou au ministre associé de la Défense nationale s'ils ont, l'un ou l'autre, demandé à quelqu'un de créer des modèles pour les drapeaux actuels, royaux et régimentaires, afin de supprimer l'*Union Jack* de ces drapeaux?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, la réponse est non. Il n'en a pas été question, pour ce qui est des drapeaux royaux et régimentaires.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre donnera-t-il l'assurance à la Chambre qu'on ne prendra aucune mesure en vue de modifier les drapeaux royaux et régimentaires en supprimant l'*Union Jack*?

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, monsieur l'Orateur. Il n'en est pas du tout question.

**L'hon. M. Churchill:** Je me demande si le ministre associé de la Défense nationale fournira la même assurance? (*Exclamations*)

J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre associé de la Défense nationale prétend qu'il est sur le même pied que le ministre de la Défense nationale dans l'exécution de ses fonctions. J'ai le droit de lui poser une question et d'obtenir une réponse. Je la répète, le ministre associé de la Défense nationale donne-t-il la même assurance que le ministre de la Défense nationale?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre de la Défense nationale a répondu à cette question, il parlait au nom du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

(*Texte*)

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL C. BANKS—DÉFAUT DE COMPARAÎTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, en changeant de sujet, je pose une question à l'honorable ministre de la Justice.

Peut-il informer la Chambre des résultats de l'action policière en vue de retracer Hal Banks et nous dire si ce dernier s'est présenté à la cour, ce matin, pour répondre à l'accusation d'avoir incité des marins à quitter leur emploi, en octobre dernier?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je comprends que, ce matin, Hal Banks ne s'est pas présenté à la cour, comme il en avait reçu l'ordre, et qu'en conséquence un mandat d'amener a été décerné par le tribunal. Mais je ne suis pas au courant des tentatives faites à date...

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre de la Justice peut-il nous dire, par exemple, si on a retracé M. Banks? Le ministère de la Justice sait-il où se trouve M. Banks, à l'heure actuelle?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, quant à moi, j'ignore, à l'heure actuelle, à quel endroit se trouve M. Banks.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Vu le défaut de comparaître de M. Banks, le ministère de la Justice va-t-il enfin décider d'annuler l'autre cautionnement qui lui a été consenti?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, cette question est à l'étude et la décision qui sera prise devra être compatible avec les meilleurs intérêts de la Couronne et de la Justice. Mais le fait qu'un mandat d'amener, dans une autre cause, ait été décerné pourra affecter la décision.

(*Traduction*)

**M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on copié un extrait du cautionnement de M. Banks et l'a-t-on adressé à la cour de l'Échiquier?

**L'hon. M. Favreau:** Vous voulez dire dans l'affaire pour laquelle il devait comparaître ce matin?

**M. Pugh:** C'est cela.

**L'hon. M. Favreau:** On ne m'a pas informé de ce qui a été fait de ce cautionnement. Tout ce que je sais, c'est qu'un mandat d'arrêt délivré par la cour a été émis.

**M. Pugh:** Le ministre va-t-il se renseigner là-dessus?

**L'hon. M. Favreau:** Oui.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LA COLLINE DU PARLEMENT—PIQUETS AUX ISSUES DE L'ÉDIFICE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gerald A. Regan (Halifax):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question qui a trait à la présence de piquets à toutes les entrées de l'immeuble de l'Ouest du Parlement. Comme bon nombre de députés qui n'ont guère aimé franchir ces lignes de piquetage, je me demande si le ministre est en mesure de fournir à la Chambre la raison pour laquelle ces piquets entourent aujourd'hui l'immeuble de l'Ouest?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le présent piquetage est organisé par un syndicat de la région en signe de protestation contre un sous-entrepreneur qui n'aurait pas demandé aux syndicats locaux de fournir la main-d'œuvre et qui verserait des salaires inférieurs aux salaires réguliers. La Division des justes salaires du ministère du Travail étudie la question, car le contrat a été adjugé par le gouvernement fédéral.

## LE COMMERCE

JAPON—ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS DE GRAINES OLÉAGINEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Commerce. Pourrait-il faire connaître à la Chambre les constatations et les recommandations de la mission commerciale qui s'est rendue au Japon afin de tâcher d'accroître notre commerce de graines oléagineuses avec ce pays? Y a-t-il lieu d'espérer que nos ventes de graines de colza et de lin s'accroîtront et quelles sont les recommandations formulées par la mission?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Cette question devrait sûrement être inscrite au *Feuilleton.*

**M. Rapp:** Monsieur l'Orateur, la mission est rentrée au pays et je suis sûr que les cultivateurs de l'Ouest aimeront à connaître les recommandations de la mission.

[M. Pugh.]

**M. l'Orateur:** La parole est au chef de l'opposition.

## LE DRAPEAU

APPELS D'OFFRES POUR LE NOUVEAU MODÈLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre d'État si, ces deux ou trois derniers jours, son bureau s'est enquis, auprès d'un ou de plusieurs fabricants, du prix de la livraison de 100,000 pavillons trifoliés de 4 pouces sur 6? Qui a demandé qu'on procède à ces soumissions ou prétendues soumissions et pour le compte de qui agit-il à cet égard?

**Une voix:** Soyez tendre!

*(Texte)*

**L'hon. Yvon Dupuis (ministre d'État):** Je voudrais dire à l'honorable chef de l'opposition que je le remercie beaucoup pour l'intérêt qu'il porte à ce que je fais. En effet, j'ai demandé ce qu'il en coûterait pour obtenir ce qu'on appelle des «bumper stripes» en langue de Shakespeare, portant le dessin du nouveau drapeau qui est actuellement suggéré à la Chambre.

J'ai fait cela à titre personnel et je serais heureux qu'on puisse en obtenir prochainement, afin d'en acheter moi-même, et ce non pas au compte du gouvernement, mais à mon compte personnel, parce que je suis fier de ce drapeau.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, nous savons gré à l'honorable député de l'intérêt qu'il témoigne. Ces 100,000 bandes pour pare-chocs sont-elles destinées à sa circonscription ou à quoi d'autre?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** J'ai demandé ce nombre de 100,000, parce que je pensais que les conservateurs seraient probablement intéressés à en acheter plusieurs.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, c'est une réponse très frivole... (*Exclamations*) ...et sotte. Je demande au ministre: S'agit-il d'un achat personnel? Si tel est le cas, aucune question ne lui sera posée, mais cela venait de son ministère.

**Une voix:** Il n'a pas de ministère.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Si mon honorable ami a écouté, j'ai bien dit que c'était à mon compte personnel que j'avais demandé ce renseignement.

## LES TRAVAUX PUBLICS

*(Traduction)*

OTTAWA—LOCATION D'ESPACE DANS DES ÉDIFICES EN CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Vendredi, le chef de l'opposition m'a prié de déposer certains documents. Les fonctionnaires de mon ministère recueillent ces renseignements que je serais en mesure de déposer demain. A cause du retard d'une journée, je pense pouvoir déposer plus de renseignements que n'en avait demandé le chef de l'opposition.

## L'INDUSTRIE

PETERBOROUGH (ONT.)—DÉMÉNAGEMENT D'UNE USINE AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** J'aurais une question à poser au ministre des Finances ou à son secrétaire parlementaire. Le 12 août, en réponse à une question que je lui posais sur le déménagement aux États-Unis de la société C. W. Fisher, fabricante d'instruments de précision à Peterborough, le ministre a déclaré que le tarif douanier américain était la principale raison du déplacement. Le ministre sait-il que M. Fisher a nié cette déclaration? Il a dit: «Sans la taxe de vente, nous n'aurions pas songé à transférer aux États-Unis une partie de notre activité.»

J'aimerais répéter ma question. Le ministre aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre les mesures que l'on prend pour empêcher tout nouveau départ semblable et protéger la main-d'œuvre canadienne spécialisée?

**M. l'Orateur:** Étant donné les renseignements requis, je dirais que la question est à inscrire au *Feuilleton.*

## L'AGRICULTURE

DINDES—POSSIBILITÉ D'ÉPIDÉMIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** J'aimerais poser un question au ministre de l'Agriculture. Vérifiera-t-il de quoi sont mortes 10,000 dindes d'un troupeau de 16,000 dans l'Ouest canadien et fera-t-il rapport à la Chambre de ses conclusions, afin d'empêcher que pareille chose se répète s'il semble qu'une maladie contagieuse se transmette d'un troupeau à un autre?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Je ne manquerai pas de faire enquête si l'honorable député veut bien me dire d'où il tient ses renseignements.

**M. Korchinski:** Je le ferai volontiers.

LE FOIN—RESTRICTION DES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné la récolte de foin assez médiocre dans l'Est du Canada et des besoins en fourrage pour nos bovins de l'Est en vue de l'hiver le ministre voudra-t-il étudier l'à-propos de mesures visant à empêcher l'exportation du foin jusqu'à ce que nous soyons assurés que nos propres bestiaux auront suffisamment de fourrage pour l'hiver?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu un entretien avec le ministre de l'Agriculture d'Ontario et son sous-ministre, il y a plusieurs jours. Je suppose qu'un certain nombre de ces programmes ou de ces propositions devraient être laissés à l'initiative des provinces. Jusqu'ici, elles n'ont pas fait d'instances de ce genre.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, le ministre a-t-il reçu une demande d'aide du gouvernement de la province de Québec pour les agriculteurs de l'ouest du Québec, qui se trouvent dans une situation semblable?

**L'hon. M. Hays:** Pas encore, monsieur l'Orateur.

## LA CONSTITUTION

EXAMEN D'UNE FORMULE DE MODIFICATION À LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question au premier ministre? Est-il en mesure de répondre à mes questions de jeudi et de vendredi, au sujet d'une méthode possible de modification de la constitution canadienne? Je lui avais demandé aussi si cela pouvait se faire au Canada ou ailleurs, à la lumière de notre propre souveraineté dans nos propres affaires.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Voici, monsieur l'Orateur, les renseignements que je tiens de source autorisée sur cette question constitutionnelle et juridique.

Il est vrai que le Parlement du Canada, c'est-à-dire la reine, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes, a en 1952 adopté une mesure législative qui modifiait directement les actes de l'Amérique du Nord britannique. Toutefois, le pouvoir d'adopter cette modification a été conféré au Parlement du Canada par l'acte de l'Amérique du Nord britannique (N° 2) de 1949, qui fut sanctionné par la reine sur l'avis et avec le consentement des lords spirituels et temporels et des Communes réunis au Parlement du Royaume-Uni...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En quelle année?

**Le très hon. M. Pearson:** En 1949. Le pouvoir que détient le Parlement du Canada de modifier l'acte de l'Amérique du Nord britannique découle donc de cet acte de 1949 du Parlement du Royaume-Uni et est limité par lui.

Toute modification d'un article autre que l'article 91 (1) dépasse donc le pouvoir du Parlement du Canada et doit encore être sanctionné par le Parlement du Royaume-Uni.

Pour le moment, je crois que seul le Parlement du Royaume-Uni pourrait adopter une nouvelle modification visant une formule complète d'amendement ou décréter les actes de l'Amérique du Nord britannique comme statuts du Parlement du Canada. Évidemment, si on pouvait décréter une formule de modification appropriée, il serait possible, par la suite, de décréter une nouvelle constitution.

**M. Knowles:** Après cette réponse, le premier ministre n'admettra-t-il pas qu'à la conférence de Charlottetown, il faudrait parler du rapatriement de la Constitution, bien sûr, mais aussi des moyens de s'y prendre? Ne serait-il pas souhaitable de trouver une méthode qui nous permettrait, dès que possible, d'adopter nos propres modifications, même s'il faut auparavant que le Royaume-Uni prenne des mesures?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, je le crois. Il y a tout lieu de croire qu'à la conférence de Charlottetown, commençant en septembre, cette question sera débattue et que nous pourrons réaliser certains progrès.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Par suite de cette dernière déclaration du premier ministre, j'aimerais rappeler que quand nous avons cherché à le réaliser, deux provinces, le Québec et la Saskatchewan, s'y sont opposées. Ces deux provinces auraient-elles maintenant laissé entendre qu'elles sont prêtes à consentir au rapatriement de la constitution?

[Le très hon. M. Pearson.]

**Le très hon. M. Pearson:** Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai tout lieu d'espérer que nous pourrons nous entendre très bientôt sur une formule qui permettrait d'éviter les écueils auxquels mon honorable ami et les premiers ministres provinciaux de cette époque se sont heurtés. Si nous réussissons, je sais qu'il en sera tout aussi heureux que moi.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre n'a pas répondu à la question précise. Y a-t-il eu des consultations avec les gouvernements de Québec et de la Saskatchewan pour supprimer les raisons pour lesquelles ils avaient plus ou moins opposé leur veto à ce qu'on prenne des mesures à cet égard?

**Le très hon. M. Pearson:** Des consultations ont eu lieu avec toutes les provinces, y compris le Québec et la Saskatchewan, surtout en ce qui concerne les obstacles qui ont surgi lors de la dernière réunion.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Le premier ministre envisage-t-il de convoquer une réunion spéciale des gouvernements provinciaux et fédéral afin d'étudier la formule du rapatriement?

**Le très hon. M. Pearson:** Une réunion aura lieu sous peu à Charlottetown, et je ne puis imaginer de meilleur endroit, ou un meilleur moment afin de faire avancer ces questions. Si, à la suite de cette réunion, la convocation d'une réunion spéciale s'impose, je suis sûr qu'on pourra prendre les dispositions nécessaires à cette fin. J'espère qu'on pourra réaliser de réels progrès à la prochaine réunion.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Puis-je poser une question supplémentaire? Le premier ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que toute modification de la formule qu'avait proposée le gouvernement précédent—j'espère vraiment qu'il y en aura une —sera exposée à la Chambre avant qu'elle soit débattue avec les provinces?

**Le très hon. M. Pearson:** A mon avis, il y aurait lieu de suivre la façon de procéder habituelle en l'occurrence. Il faudrait profiter de la prochaine réunion pour discuter la question. Quand les chefs des gouvernements des provinces se sont réunis il y a une semaine environ en Alberta, ils ont saisi l'occasion d'en parler officieusement. J'étais enchanté de cette initiative. Je puis assurer à mon honorable ami que si l'on s'entend sur une formule acceptable à toutes les provinces et au gouvernement fédéral, la Chambre en sera certainement mise au courant.

*(Texte)*

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE VICE-PRÉSIDENT DU SIGM ET LES ÉLECTIONS LIBRES AU SEIN DE CE SYNDICAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Travail?

L'honorable ministre du Travail peut-il confirmer ou nier la rumeur voulant qu le vice-président du Syndicat international des gens de mer soit à faire les démarches nécessaires afin d'empêcher la tenue d'élections libres au sein de ce syndicat?

*(Traduction)*

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, cette question porte sur le sujet soulevé vendredi dernier par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Je suis allé aux renseignements au sujet des candidats aux élections du Syndicat international des gens de mer du Canada. J'ai appris ce matin du Conseil de tutelle que ce dernier avait ordonné la réintégration à son poste de M. André Bansept, dirigeant du Syndicat international des gens de mer, congédié vendredi par le conseil exécutif du syndicat, en attendant qu'une enquête ait été faite sur les circonstances entourant son renvoi. Le Conseil de tutelle examine également les déplacements d'autres personnes figurant sur la liste des candidats qui se présenteraient contre les durigeants actuels du syndicat. Le Conseil de tutelle prendra les mesures qui s'imposent si ces déplacements sont de nature à restreindre l'efficacité de la campagne d'autres candidats.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question complémentaire. A-t-on signalé au ministre du Travail que M. René Turcotte, de Montréal, a été tranféré à Terre-Neuve juste au moment où il se portait candidat pour le poste de vice-président exécutif, comme il en est des deux personnes que j'ai mentionnées ici vendredi? Le ministre pourrait-il nous assurer que le Conseil de tutelle examinera la chose?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur, il s'agit sans doute là d'un des deux autres cas que le Conseil de tutelle étudie présentement.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État. Étant donné que la Société Radio-Canada opère dans un domaine où règne la concurrence et que la CBS a acheté les *New York Yankees*, quelle équipe Radio-Canada va-t-elle nous acheter? (*Exclamations*)

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

> La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. H. W. Danforth (Kent):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'excuses à faire à personne si j'accapare le temps de la Chambre pour prendre part à ce débat très important. Je dirai dès le début que j'appuie entièrement l'amendement et le sous-amendement.

Je me rends bien compte du sérieux de la question et de l'importance que commencent à y attacher les Canadiens. Je sais aussi que mon discours ne sera jamais considéré comme un grand modèle d'art oratoire et qu'il ne sera pas reproduit d'un bout à l'autre du pays par la radio et les journaux. Il ne renfermera aucun exposé savant sur les drapeaux qui ont été arborés au Canada et il n'y sera peut-être pas question des grands principes élaborés par les divers chefs de parti. Toutefois, je me considère for honnêtement comme un citoyen ordinaire et si je réussis, au cours du présent débat, à exprimer les sentiments, la pensée et les convictions du citoyen ordinaire, du barbier, du boulanger, de l'épicier du coin, du retraité, de l'instituteur, des nombreux citoyens qui constituent, au Canada, la classe moyenne à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, je considérerai avoir rempli mon devoir à titre de représentant élu des Canadiens.

Nous avons entendu de nombreux discours à la Chambre. Nous avons entendu bon nombre de députés qui représentent l'importante province de Québec. Je dois leur rendre hommage, car, selon moi, ils ont parlé très sincèrement; ils ont fait de leur mieux pour

traduire les sentiments de leurs concitoyens sur la question du drapeau. Ils ont fait preuve de beaucoup d'éloquence et ont signalé sans ambages les sentiments de la population du Québec. Monsieur l'Orateur, il y a neuf autres provinces et je ferai de mon mieux aujourd'hui pour traiter de cette question comme l'envisagent mes commettants d'Ontario.

Comme bien d'autres députés, j'ai préparé un discours sur le drapeau. Comme bien d'autres députés, j'ai passé des semaines à faire des recherches sur cette question, sachant l'importance qu'elle revêt pour le Canada et les Canadiens. Mais, je ne vais pas le prononcer aujourd'hui, car, ces dernières semaines, je me suis rendu dans ma circonscription et dans d'autres du nord-ouest de l'Ontario et j'ai causé avec l'homme de la rue pour avoir son avis sur les dispositions du Parlement et du gouvernement à l'égard de ce problème. Qu'ai-je appris? J'ai appris que le Canadien ordinaire se demandait ce qui se passait à Ottawa. Quelles concessions faisons-nous à la province de Québec? Faisons-nous, en fait, des concessions? Nous entendons parler de l'État fédéral du Canada. Nous entendons parler d'une république. Nous entendons aussi parler du changement de nom des diverses sociétés de la Couronne. Que se passe-t-il? Les gens d'Ontario ont droit de le savoir. Que désirent les gens du Québec? Où s'arrêteront leurs réclamations? Voilà les questions que se posent aujourd'hui les habitants de l'Ontario. Voilà ce qu'ils disent. Ils se demandent si les gens du Québec ont des griefs à formuler. S'agit-il de griefs accumulés avec les années? Pouvons-nous régler ce problème? Est-il grave? Quelle est cette grave division qui grandit dans notre pays? Voilà ce que les Ontariens veulent savoir. Ils se demandent si le gouvernement actuel n'est pas en train de trahir la population canadienne.

Ils se demandent à quoi rime la présente obstruction, dont les journaux font état. Le parti d'opposition est-il coupable d'obstruction? Monsieur l'Orateur, la population canadienne a une fausse idée du débat en cours parce qu'elle ne peut obtenir les faits. On parle d'obstruction. Or, il est intéressant de remarquer que, au cours de toute la présente session, nous avons consacré moins de 30 heures à la question du drapeau. Comment peut-on considérer cela comme de l'obstruction? Nous n'avons consacré que 30 heures à un problème qui revêt autant d'importance pour la population canadienne que la question dont nous sommes saisis. Et on parle d'obstruction systématique! Monsieur l'Orateur, le citoyen moyen veut savoir ce qui se passe, et il ne peut le faire que grâce à un débat ici, à la Chambre, au cours duquel les principes en jeu sont exposés.



Voici l'une des questions fréquentes, la plus fréquente même qu'on ma posée, au cours de mes entretiens avec les gens que j'ai l'honneur de représenter: Comment diable le gouvernement a-t-il pu s'engager dans cette impasse? Je tâche d'être sincère et de les renseigner. Je leur ai dit qu'un tel gâchie demande, de la part d'un gouvernement, une longue pratique. C'est justement ce qui s'est produit.

On nous parle de nouvelles. Les nouvelles portant sur la question du drapeau m'intéressent au plus haut point. Lorsque s'est amorcé le présent débat, nous avons assisté à un déploiement de drapeaux sur la colline parlementaire. Je suis sorti pour le voir, car la chose m'intéresse. J'ai constaté ce qui se passait ce soir-là sous la bruine. J'ai vu des gens défiler six de front...

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Maintenant qu'il a clairement indiqué l'orientation de son discours, le député qui a la parole enfreint, à mon sens, le Règlement.

La seule question dont la Chambre soit saisie à l'heure actuelle, c'est le sous-amendement présenté le 13 août par le député de Regina-City (M. More) dont on peut trouver le texte à la page 6995 du hansard du 13 août. Comme nous le savons tous, l'amendement demande que la question du drapeau soit soumise à la population canadienne qui fera connaître son opinion au moyen d'un plébiscite. Le sous-amendement se lit ainsi:

> Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:
>
> «Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple, devront figurer les suivantes:

Suivent quatre points qui doivent figurer au questionnaire.

Voici pourquoi j'invoque le Règlement: le seul sujet que nous ayons à débattre est de savoir s'il y a lieu, à supposer que le choix du drapeau fasse l'objet d'un plébiscite, d'inscrire au questionnaire les quatre questions proposées par l'honorable député de Regina-City.

Quand le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a présenté le premier amendement, des députés se sont opposés, de ce côté-ci de la Chambre, à ce que le débat porte sur autre chose que l'amendement lui-même. La présidence a néanmoins décidé—décision devant laquelle je m'incline—que, comme l'amendement du chef de l'opposition constituait une proposition de nature à remplacer la motion ini-

tiale, la discussion pouvait porter sur les deux questions à la fois. Le fait d'admettre en principe que les deux questions principales puissent être débattues en même temps ne nous empêche pas de soutenir que, dans le cas actuel, la situation est tout à fait différente. Il est évident que le sous-amendement ne saurait être considéré comme une solution de remplacement à l'égard ni de la première ni de la seconde motion. Il n'équivaut, en réalité, qu'à une restriction à l'amendement. C'est pourquoi, je le répète, le seul sujet à débattre consiste à savoir s'il y aurait lieu, à supposer que l'amendement fût adopté, d'inscrire au questionnaire les quatre questions que l'honorable député de Regina-City a proposées dans son sous-amendement.

Donc, tant qu'on n'aura pas réglé le cas du sous-amendement, toute discussion ou débat se rapportant à des questions autres que les quatre questions figurant dans le sous-amendement seront irrecevables.

**L'hon. M. Lambert:** Franchement je suis consterné devant l'innocence avec laquelle le ministre a exposé cet après-midi cet argument. Je trouve singulier le moment qu'il a choisi. Je lui signalerai cependant la nature du discours prononcé jeudi soir par l'honorable représentant d'Hamilton-Est (M. Munro).

**L'hon. M. Pickersgill:** C'était avant l'amendement.

**L'hon. M. Lambert:** C'était à propos de l'amendement, au moment où il a été présenté. C'était un discours d'une portée très générale. D'inspiration philosophique, il traitait de l'ensemble du sujet.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'était avant l'amendement.

**L'hon. M. Lambert:** C'était avant le sous-amendement, et le ministre des Transports (M. Pickersgill) le saurait s'il avait écouté. Ce que je dis, c'est que mes observations portaient que le député d'Hamilton-Est (M. Munro) a prononcé son discours à un moment où la discussion avait trait à l'amendement. Si je comprends bien la thèse du ministre de la Justice (M. Favreau), le discours que le député d'Hamilton-Est a prononcé à ce moment-là portait sur l'ensemble de la théorie du drapeau, et n'avait donc aucun rapport, au sens restrictif. Par conséquent, il est plutôt étrange que le ministre essaie maintenant de s'en prendre à un discours et de restreindre le débat, comme il l'a fait. Si la règle s'applique au présent débat, monsieur l'Orateur, elle aurait dû s'appliquer en tout temps.

En toute déférence envers la présidence, je me permets de signaler que le ministre et ses collègues ont été autorisés à faire de longues digressions durant des débats de toute sorte. Rester dans le cadre du sujet est une chose très difficile; le ministre des Transports, qui s'efforce d'observer le Règlement, est passé maître dans cet art, et je lui en rends hommage. Il avouera que lorsque j'occupais le fauteuil où vous siégez maintenant, j'observais le Règlement à cet égard beaucoup plus scrupuleusement que ne l'avaitent fait certains de mes prédécesseurs.

Le ministre des Transports a fait remarquer, à juste titre, qu'on peut faire des digressions tout en restant dans le sujet, parce que nous discutons l'ensemble de la question du drapeau. Même un débat sur la portée du sous-amendement est acceptable. Si je comprends bien les observations de l'honorable député, il oriente la discussion vers la question des choix, car le sous-amendement parle de quatre options possibles dans le cadre de l'amendement. En conséquence, je signale à Votre Honneur que tout ce qu'a dit le député de Kent (Ont.) (M. Danforth) est entièrement dans le sujet. A mon avis, si le ministre de la Justice veut maintenant avancer cette théorie, je lui dirai: médecin, guéris-toi toi-même. Si vous proposez un principe comme celui-là, assurons-nous que chacun s'y conforme; et j'espère que le ministre de la Justice, en tant que leader du gouvernement, donnera à ses collègues la consigne de ne pas oublier de s'en tenir au sujet dans tous les débats.

J'estime donc que les observations du ministre de la Justice à cette occasion sont beaucoup trop restrictives et ne se sont jamais appliquées ni en pratique ni en théorie dans cette enceinte.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, comme l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a mentionné mon nom, j'aimerais dire quelques mots. Il a signalé que le député d'Hamilton-Est (M. Munro) avait fait porter ses observations sur toute la question du drapeau, comme certains autres députés, à ce qu'on me dit, par suite d'une opinion rendue par l'Orateur à l'égard de l'amendement proposé par le très honorable représentant.

Après le discours du député d'Hamilton-Est, le député de Regina-City (M. More) a proposé un sous-amendement. Mon honorable ami, le ministre de la Justice (M. Favreau) a signalé que ce sous-amendement tombe dans une catégorie entièrement différente de l'amendement proposé par le très honorable représentant, que l'amendement de ce dernier, accepté au moment où il fut proposé conformément à

une décision de l'Orateur, était une variante à notre proposition et que le débat sur les deux propositions ne pouvait être séparé. Quiconque sait lire verra que le sous-amendement que le député de Regina-City a jugé bon d'attacher à celui de son chef impose en fait des limites et des restrictions en ce sens qu'il porte sur la seule nature du plébiscite à organiser si la Chambre se prononce en faveur d'un plébiscite.

Notre Règlement interdit deux débats semblables. Nous avons eu un débat sur l'amendement du très honorable représentant et sur la motion de mon très honorable ami. Le débat s'est poursuivi jusqu'au moment où le député de Regina-City a jugé bon, comme c'était son droit, de restreindre ce débat en proposant un sous-amendement. Il me semble que lorsque le député de Kent (Ont.) (M. Danforth) a commencé à parler d'une foule de sujets, y compris des défilés sur la colline du Parlement, mon honorable ami, le ministre de la Justice, aurait manqué à son devoir s'il n'avait pas attiré notre attention sur le Règlement de la Chambre afin d'éviter une répétition indue et irrégulière du débat, comme mon honorable ami d'Edmonton-Ouest le sait très bien.

Le ministre de la Justice nous a signalé que la Chambre n'était saisie que d'une seule question, c'est-à-dire du sous-amendement de l'honorable représentant de Regina-City et a demandé de restreindre notre débat à cette seule question jusqu'au moment où la Chambre sera prête à se prononcer. Une fois que la Chambre aura disposé de la question, nous reprendrons le débat sur l'amendement du très honorable représentant et la décision du président, au sujet de cet amendement, s'appliquerait alors jusqu'à la fin de ce débat.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que si nous devions accepter des sous-amendements l'un après l'autre pour permettre aux honorables représentants de poursuivre le même débat d'ordre général, nous irions complètement à l'encontre du Règlement de la Chambre. Je crois donc que mon honorable ami, le ministre de la Justice, en signalant cette affaire à la Chambre, a adopté la seule voie ouverte au leader de la Chambre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne fais que répéter l'objection qui a été soulevée plus tôt.

**L'hon. M. Lambert:** Vous trouverez difficile d'apaiser votre conscience maintenant!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) a déclaré qu'un amendement de la motion permettrait un débat général, à la suite de la décision rendue il y a quelque temps par monsieur l'Orateur. Il a l'appui du ministre des Transports (M. Pickersgill). Il a déclaré que ce qui a été fait par le sous-amendement du député de Regina-City (M. More), c'était de limiter et de restreindre la portée de l'amendement. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé.



**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai dit le débat.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce n'est pas ce qui s'est passé. Le sous-amendement est un moyen d'amplifier l'amendement et, en l'occurrence, une explication du texte concernant le plébiscite qui y figure. Je ne vais pas parler de l'argument avancé à cet égard. Je ne me propose pas de participer à ce débat-là. C'est le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui prendra la parole.

Donner suite à la proposition du ministre de la Justice serait contraire à toutes les décisions rendues à la Chambre depuis que j'y siège, et constituerait, entre autres, une restriction qui dépasserait à tous les points de vue les bornes de la justice. Elle aurait apparemment pour but de refuser toute discussion détaillée à la Chambre. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

La question est très grave et très importante. S'il faut rendre une décision, je proposerais que monsieur l'Orateur soit au fauteuil. Il serait, en effet, peu équitable de demander à Votre Honneur, alors que vous remplissez en ce moment ces fonctions, de rendre une décision à cet égard.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est jeter le discrédit sur la présidence.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant—bavard comme d'habitude—prétend que c'est là jeter le discrédit sur la présidence. Or, ce n'est rien de tel. Quant il faut examiner une question aussi importante que celle-ci, il n'est pas juste d'obliger Votre Honneur de rendre une décision d'une pareille importance.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot au sujet du rappel au Règlement fait par le ministre de la Justice (M. Favreau) et qui coïncide avec le retour à la Chambre du ministre des Transports (M. Pickersgill). Ce dernier s'est absenté pendant une semaine environ et la Chambre s'est fort bien passée de lui. Je tiens à signaler qu'il vient de pousser du coude le ministre de la Justice afin de l'inciter à faire restreindre la portée du débat en cours. Il cherche à le faire en interprétant le Règlement d'une façon très stricte. Selon le ministre des Transports, il faudrait restreindre le débat sur le sous-amendement, même si ce dernier ne fait qu'élargir la portée de l'amendement.

Monsieur l'Orateur, je désire vous rappeler que nous connaissons la procédure parlementaire et qu'aucune restriction n'est imposée

lors de l'étude de deux propositions d'amendement semblables dont la Chambre est saisie en même temps. La discussion porte sur l'ensemble de la question, comme lors du débat sur le budget.

En l'occurrence, je ne vois pas comment la présidence pourrait restreindre le débat sur le sous-amendement sans rendre très difficile toute discussion subséquente à la Chambre. Comme le sous-amendement intéresse les quatre questions que l'on projette de poser aux Canadiens, il est permis de présenter des arguments pour ou contre ces questions. Prenant part au présent débat et, il va sans dire, à la discussion sur le sous-amendement, j'ai le droit de dire pourquoi, à notre avis, il y a lieu de proposer au choix des Canadiens, entre autres modèles de drapeau, le pavillon rouge du Canada qui constitue actuellement notre drapeau officiel. J'ai le droit d'expliquer pourquoi certains d'entre nous préconisent l'addition de certains symboles au pavillon rouge du Canada. J'ai aussi le droit de dire si, à mon avis, il y a lieu d'amener les Canadiens à se prononcer sur le drapeau trifolié proposé par le gouvernement. Les députés sont libres d'exposer les deux côtés de la question. Comment, alors, la présidence pourrait-elle restreindre le débat sur la question à l'étude uniquement parce que le ministre de la Justice estime qu'il y a lieu de limiter la discussion sur un sous-amendment dont la Chambre est saisie? Si l'on restreint le débat, de quoi parlerons-nous? Je suppose qu'on proposera comme d'habitude de ne pas tenir de débat mais de procéder immédiatement à la mise aux voix. Voilà le genre de clôture indirecte qu'on tente constamment d'imposer à la Chambre. Comme le député de Kent s'apprêtait à exposer sa thèse et à faire valoir les divers motifs d'appuyer le sous-amendement et l'amendement, je ne parviens pas à comprendre comment on pourrait apporter une restriction.

Quant à ce qu'a dit tantôt le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) au sujet du discours que nous avons entendu l'autre soir, je signale à la présidence la page 6989 du hansard. Le député d'Hamilton-Est (M. Munro) parlait apparemment de l'amendement mais aucune restriction ne lui a été imposée. A la page 6989 figure un savant discours, qu'il n'a sans doute pas rédigé lui-même, où il a dit qu'une autre chose assez amère, c'est qu'on cherche...

> ...à embrouiller la question afin de convaincre les Canadiens que toute manifestation de nationalisme de leur part est l'expansion primitive et tardive d'un peuple arriéré.

Comment l'honorable représentant a pu rattacher cela au débat sur le drapeau échappe à tous les députés. Mais on l'a autorisé à continuer; le ministre de la Justice n'est pas intervenu alors pour dire: «Mon collègue doit restreindre la portée de son discours, car nous traitons en ce moment d'un amendement relatif à un plébiscite concernant le drapeau.» Mais le ministre de la Justice n'a pas soulevé la moindre objection à ce moment-là et il ne devrait donc pas le faire maintenant.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, voici une autre occasion où en principe je dois me prononcer et adopter une attitude que je préférerais ne pas avoir à prendre. Je déplore la longueur du débat et le fait qu'il pourrait se prolonger si d'autres sous-amendements sont présentés, comme on l'a laissé entendre. Néanmoins, monsieur l'Orateur, nous devons observer jusqu'au bout le Règlement qui existait bien avant que débute la discussion et que nous avons observé jusqu'ici.

Puis-je attirer l'attention de Votre Honneur sur le commentaire 201 de la 4e édition de Beauchesne cité par M. l'Orateur suppléant lorsqu'il a rendu sa décision au sujet de l'amendement à la motion principale le 16 juin dernier. Le commentaire 201 sitpule clairement que lorsque la Chambre est saisie d'un amendement, le débat peut être général. Laissez-moi vous lire un bref passage du commentaire 201:

> En ce cas, le débat qui suit n'est pas restreint à la proposition d'amendement, mais porte aussi sur les raisons de la proposition d'amendement et de la motion, la Chambre devant prendre en considération les deux questions comme un choix à faire entre deux propositions.

J'hésite un moment, en m'apercevant que M. l'Orateur lui-même occupe maintenant le fauteuil.

Avant que Votre Honneur vienne occuper son fauteuil, je signalais que voici une autre occasion où, en principe, je dois argumenter en faveur d'une chose à l'égard de laquelle j'aimerais n'avoir pas à argumenter. J'aimerais bien voir ce débat atteindre sa conclusion, mais je prétends que lorsqu'un amendement et un sous-amendement sont présentés à la Chambre, il est conforme au Règlement qu'on examine, au cours du débat, toutes les propositions dont la Chambre est alors saisie. On l'a fait maintes et maintes fois. Je viens de lire la dernière partie du commentaire 201, qui indique qu'il en est manifestement ainsi lorsqu'il s'agit d'un amendement apporté à la motion principale. C'est le commentaire sur lequel M. l'Orateur suppléant a fondé son raisonnement lorsqu'il a rendu la décision du 16 juin 1964, qu'on trouve aux pages 4574 et 4575 du hansard. Le ministre de la Justice avait alors soulevé une objection à l'amendement qui avait été proposé à la motion principale.

Si un honorable représentant du côté du gouvernement, comme le ministre des Transports (M. Pickersgill) par exemple, soutenait qu'il s'agit là d'un sous-amendement plutôt que d'un amendement, je signalerai à l'attention de la Chambre le commentaire 202 de Beauchesne au sujet des sous-amendements. Je n'ai pas l'intention de lire tous ces commentaires; je signale simplement la deuxième phrase du commentaire 202(2):

> En conséquence, une proposition d'amendement devient, pendant qu'elle subit des modifications, en quelque sorte une motion de fond à laquelle un amendement a été proposé.

La situation actuelle est donc analogue, monsieur l'Orateur, à la situation à laquelle nous avons fait face le 16 juin. Nous sommes maintenant saisis d'un sous-amendement; selon le commentaire 202(2), nous sommes saisis d'une motion de fond à laquelle un amendement a été proposé. A mon avis donc, si le commentaire 201 s'appliquait à la situation du 16 juin, il s'applique à la situation actuelle.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il y aurait d'autres façons de raccourcir ce débat. J'espère que grâce à un peu de discipline un arrangement sera possible. Mais en ce qui concerne le principe et le Règlement, j'estime que le ministre de la Justice et le ministre des Transports font fausse route et j'espère qu'ils changeront d'avis.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre la parole pour m'inscrire en faux contre une opinion sur la procédure parlementaire donnée à la Chambre par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont la compétence à cet égard est notoire. Toutefois, il est arrivé—pas très souvent, mais parfois—durant mes cours de droit qu'un étudiant m'ait signalé une inexactitude; je pourrais peut-être adopter la même position aujourd'hui.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Hamilton-Est (M. Munro) a été autorisé, sans que je m'y oppose, à traiter de la motion de fond de la résolution et en même temps de l'amendement.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit précédemment mais, monsieur l'Orateur, ceci était tout à fait conforme à votre décision, suivant laquelle l'amendement principal présenté par le chef de l'opposition était une proposition différente et, dans le cas particulier d'une proposition différente, le débat a lieu à la fois sur la question initiale et sur l'amendement. C'est exactement la situation que prévoit le commentaire 201 de la 4e édition de Beauchesne, à laquelle vient de se reporter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, et qui traite en l'occurrence d'un sujet spécial, celui d'un amendement d'après lequel tout le texte venant après le mot «que» est supprimé et une nouvelle proposition est présentée. Je crois que ce commentaire même fait échec à l'argument qu'on propose à la présidence, étant donné qu'au bas de la page 168 nous lisons:

> En ce cas...
>
> Dans ce cas spécial.
>
> ...le débat qui suit n'est pas restreint à la proposition d'amendement, mais porte aussi sur les buts de la proposition d'amendement et de la motion, la Chambre devant prendre en considération les deux questions comme un choix à faire entre deux propositions.

Le commentaire lui-même se fonde sur l'hypothèse selon laquelle, lorsqu'un amendement est proposé à l'égard d'une question, le débat est restreint à la proposition d'amendement comme étant une question de fond. Ce n'est que lorsqu'un amendement est de la nature d'une proposition différente que, comme le dit le commentaire, le débat qui s'ensuit n'est pas restreint à la proposition d'amendement. Mais, dans le cas d'un sous-amendement les paragraphes (1) et (2) du commentaire 202, dont je donnerai lecture, à mon humble avis, tranchent entièrement la question:

> 202 (1). On peut proposer un sous-amendement à l'amendement au sujet duquel le président consulte la Chambre, mais on ne peut proposer que deux amendements à la fois sur la même question...
>
> (2). Vu que la proposition d'un sous-amendement fait naître un nouveau sujet dans la discussion, il faut, pour éviter la confusion, liquider ce nouveau sujet séparément. En conséquence, une proposition d'amendement devient, pendant qu'elle subit des modifications, en quelque sorte une motion de fond à laquelle un amendement a été proposé. La motion initiale est donc mise de côté;
>
> La motion initiale est donc mise de côté.
>
> ...pour l'instant, la proposition d'amendement devient une question distincte à examiner tant qu'on ne l'a pas résolue.

Monsieur l'Orateur, la situation est très simple. Pourvu que l'amendement n'exige pas la suppression de tous les mots qui suivent «que», et pourvu que le sous-amendement ne constitue pas une proposition différente, l'amendement devient alors la question principale dont la Chambre est saisie et le sous-amendement doit purement et simplement être débattu. La résolution principale est laissée de côté, ce qui permet un débat se restreignant au sous-amendement présentement proposé.

Quand l'honorable député d'Hamilton-Est a prononcé le discours auquel on dit que je ne me suis pas opposé, je signalerai et on se rappellera, comme en fait foi le hansard, qu'il a parlé avant que le sous-amendement n'ait

été proposé, et son discours était donc conforme à la décision qu'a rendue Votre Honneur, lorsque vous avez décidé que l'amendement principal constituait une proposition différente qui devait être discutée en même temps que la résolution principale. J'ai pris la parole lors du premier discours qu'on a fait ou qu'on a tenté de faire à la Chambre depuis la présentation du sous-amendement, pour demander que le débat soit restreint au sous-amendement. J'ai donc soulevé cette question dès le début et au seul moment opportun.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas répéter l'argument invoqué plus tôt parce que vous n'étiez pas ici à ce moment-là. En résumé, il s'agit, d'une façon générale, de l'argument présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Or, il arrive que le ministre de la Justice s'est opposé à ce que l'honorable député de Kent (Ont.) traite de la question du drapeau en général. On a prétendu que si la Chambre était saisie de l'amendement, le débat pouvait être général, mais qu'un sous-amendement restreint la discussion aux questions qu'il soulève. Je soutiens qu'il s'agit là d'une position tout à fait insoutenable qui, si elle était suivie, signifierait l'application injuste de la guillotine.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je regrette de prendre la parole une deuxième fois, mais je serai très bref. Tout d'abord, je tiens à rappeler au ministre de la Justice que son argument, s'il veut être conséquent, doit s'appliquer aux motions de subsides, au débat sur le budget et au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, car diverses sortes de sous-amendements sont présentées lors de ces débats. Certains amendements proposés suppriment tous les mots et pourtant les débats ont toujours traité d'une façon générale de la portée de la motion principale et du sous-amendement.

Même si, et le «si» est très important, le ministre de la Justice avait raison et que la motion principale doit effectivement être laissée de côté puisque, aux termes du commentaire 202(2), l'amendement proposé par le chef de l'opposition devient une motion de fond et le sous-amendement, un amendement, la question à l'étude est si vaste que l'honorable député de Danforth...

**L'hon. M. Churchill:** Kent.

**L'hon. M. Lambert:** Kent. Je m'excuse auprès du député. On ne peut pas dire que les observations de ce député violent le Règlement de quelque façon que se soit. Je dis au ministre de la Justice que, s'il peut persuader Votre Honneur que l'argument qu'il a avancé est valable, Votre Honneur aura beaucoup de difficultés à l'avenir à appliquer une interprétation aussi restrictive du Règlement. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je prétends qu'il vous sera impossible de la faire.

**M. l'Orateur:** Je veux bien essayer de rendre une décision en tenant compte du grand nombre de conseils intéressants et précieux des parlementaires expérimentés, mais pour arriver à une conclusion, je dois me fonder sur les autorités, que je tâche de bien comprendre. Les arguments des différents députés et ceux du ministre de la Justice sont bien convaincants. Je voudrais couper court et rendre ma décision sur-le-champ, mais il serait peut-être utile de revoir certains aspects dont il faut tenir compte dans une décision sur la pertinence du débat. Il y a une règle fondamentale qui veut que le débat porte sur la question à l'étude.

**L'hon. M. Lambert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur donne-t-il lecture d'une décision préparée d'avance ou de commentaires concernant la question?

**Des voix:** Règlement!

**Une voix:** Honte!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois que je devrai engager ma propre responsabilité à cet égard.

De façon générale, on ne peut soulever, dans un débat, une question qui ne serait pas pertinente si elle était proposée à titre d'amendement, et un amendement ne peut être proposé aux fins d'exposer des arguments qui ne se rapportent pas à la question principale.

Il s'agit d'un commentaire qui figure à la page 421 de la 16e édition de May.

En traitant d'une question, un député ne peut aborder un sujet qui ne lui est pas pertinent.

Voilà ce que déclare May à la page 451 de son ouvrage. A la page 421 encore, je relève ceci:

La présentation d'un amendement a plutôt pour effet de restreindre la portée du débat qui, autrement, serait générale. Cela n'est pas évident dans le cas du genre d'amendement qui propose de biffer tous les mots d'une question et d'y substituer une proposition différente (mais évidemment pertinente). Mais c'est exact même dans ce cas. Car un amendement de ce genre, en circonscrivant le débat à la question principale et à l'amendement, en tant que proposition de rechange, tend à exclure l'examen d'autres possibilités.

Or, on a cité aujourd'hui l'alinéa 2 du commentaire 202 de Beauchesne, quatrième édition, qu'il serait bon de relire:

Vu que la proposition d'un sous-amendement fait naître un nouveau sujet dans la discussion, il faut,

pour éviter la confusion, liquider ce nouveau sujet séparément. En conséquence, une proposition d'amendement devient, pendant qu'elle subit des modifications, en quelque sorte une motion de fond à laquelle un amendement a été proposé. La motion initiale est donc mise de côté; pour l'instant, la proposition d'amendement devient une question distincte à examiner tant qu'on ne l'a pas résolue.

Le paragraphe 3 du même commentaire dit ceci:

L'objet d'un sous-amendement étant de modifier un amendement, il ne devrait pas élargir la portée de l'amendement mais se rapporter à des questions non visées par celui-ci; si l'intention est de soulever des questions étrangères à l'amendement, le député devrait attendre qu'il ait été statué sur l'amendement pour en proposer un nouveau.

Dans le même ordre d'idées, on peut lire, aux pages 424 et 425 de la 16e édition de May:

On peut aussi recourir à une autre méthode, qui consiste, pour ainsi dire, à intercepter un amendement avant qu'il soit offert à la Chambre dans sa forme originale, en proposant de modifier l'amendement présenté en premier lieu. Dans ce cas, la question posée par l'Orateur a trait au premier amendement comme s'il s'agissait d'une question distincte, et au second comme si c'était un amendement ordinaire. Évidemment, la question initiale est mise de côté pendant quelque temps, et l'amendement lui-même devient, pour ainsi dire, une question de fond. Si l'on ne procédait pas ainsi, trois points seraient examinés en même temps; la question, l'amendement proposé et le sous-amendement...

Alors, si nous devons nous en tenir aux principes touchant l'à-propos du débat énoncé dans les deux autorités que je viens de citer, Beauchesne et May, le débat doit maintenant se restreindre à la question dont le plébiscite proposé fait l'objet.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Sauf votre respect, monsieur, je comprends difficilement comment Votre Honneur peut être déjà en mesure de rendre un jugement, comme il l'a fait récemment lorsque le projet de résolution sur le drapeau a été divisé. J'ai grand peine à le comprendre, sauf votre respect; comme la décision a été rendue avant que la question soit soulevée, je dois en appeler de votre décision. Pour ma part, je trouve cela incompréhensible.

**M. l'Orateur:** Je ne tiens pas à soulever une discussion avec qui que ce soit. Il n'y a rien de mystérieux à ce sujet. Je ne suis plus un écolier et je puis penser sans aide extérieure, à l'occasion.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Comment Votre Honneur connaissait-il à l'avance la question qui serait soulevée cet après-midi?

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Je vais répondre immédiatement à cette question. Évidemment, j'ignorais quelles questions seraient soulevées cet après-midi, mais on n'a pas besoin d'être un génie pour venir à la Chambre et comprendre ce qui s'y passe. La situation me semble fort raisonnable, surtout si je tiens compte des règles établies au paragraphe 2 du commentaire 202 de Beauchesne. Voici en quelques mots comment je vois les choses: on a présenté la motion primitive et un amendement y a été apporté, proposant une méthode différente de celle contenue dans la motion primitive. Nous sommes maintenant saisis d'un sous-amendement. Je dois dire que je n'ai pas eu beaucoup de difficulté à en arriver à cette décision. J'ai peut-être tort, mais j'ai au moins le droit de prendre ma propre décision.

J'aimerais maintenant clarifier un autre point, car le problème en question n'est un mystère pour personne. En ce qui concerne la division de la résolution sur le drapeau, il n'a pas été aussi simple de trancher la question mais, après beaucoup d'étude, j'ai arrêté ma décision sans prendre conseil de personne, sauf du greffier de la Chambre des communes, personne sur laquelle j'ai le droit de compter.

La Chambre a entendu la décision de la présidence, et le très honorable chef de l'opposition en a appelé. Ceux qui sont en faveur de maintenir la décision voudront bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Ceux qui sont contre voudront bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur:** Faites entrer les députés.

M. l'Orateur expose ainsi la question:

Il s'agit d'un appel à la Chambre d'une décision de la présidence dont voici le texte:

Un rappel au Règlement ayant été soulevé au sujet du sous-amendement dont la Chambre est saisie, la présidence a décidé:

que, conformément à l'article 2 du commentaire 202 ainsi qu'aux pages 424 et 426 de la 16e édition de May, lorsqu'un sous-amendement est proposé, l'amendement devient, pour le moment, une question de fond et par conséquent le débat doit porter sur le sujet dont il y est question.

La Chambre est-elle prête à entériner la décision de l'Orateur?

**L'hon. M. Lambert:** Ce n'est pas la décision ... que la décision de monsieur l'Orateur soit maintenue ...

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. M. Lambert:** En toute déférence, j'invoque le Règlement.

**L'hon. M. McIlraith:** Vous ne pouvez pas l'invoquer en ce moment.

**Une voix:** Apparemment, vous avez modifié la décision.

**M. l'Orateur:** L'honorable député d'Edmonton-Ouest a la parole.

**L'hon. M. Lambert:** Si c'est une interprétation de la décision de Votre Honneur, je prends la parole, car cette décision figurera aux *Procès-verbaux* et pourrait avoir certaines répercussions très nettes plus tard. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'en rendant votre décision vous avez voulu dire que le débat devra porter uniquement sur les points soulevés dans le sous-amendement mais non dans l'amendement. Il ne s'agit pas de savoir s'ils sont pertinents, car la pertinence et la restriction sont deux choses différentes.

Je voudrais faire clairement entendre que nous avons la signification exacte de la décision de Votre Honneur dans la question dont la Chambre est actuellement saisie.

**M. l'Orateur:** Bien entendu, l'objet de cette décision est de restreindre le débat aux faits qui se rattachent au sous-amendement. Je crois que c'est très clair. Le libellé est peut-être un peu gauche. La Chambre m'accorderait peut-être quelques minutes pour me permettre d'examiner la question avec le greffier.

De l'assentiment de tous les honorables députés, je tiens à être très clair car, comme l'honorable député d'Edmonton-Ouest, j'estime qu'il s'agit d'une décision importante.

Comme on a invoqué le Règlement afin que le débat porte sur le sous-amendement dont la Chambre est saisie, la présidence a rendu la décision suivante:

Conformément à l'article 2 du commentaire 202 ainsi qu'aux pages 424 et 425 de la 16e édition de May, lorsqu'un sous-amendement est proposé, celui-ci devient pour le moment la question dont la Chambre est saisie et, par conséquent, le débat doit porter sur le sujet du sous-amendement.

La décision de l'Orateur, mise aux voix, est maintenue:

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Asselin (Richmond-Wolfe) | Cantin |
| Badanai | Caouette |
| Barnett | Cardin |
| Basford | Caron |
| Batten | Carter |
| Beaulé | Côté (Longueuil) |
| Bechard | Cowan |
| Benson | Crossman |
| Berger | Cyr |
| Blouin | Deachman |
| Boulanger | Deschatelets |
| Byrne | Dionne |
| Cadieux | Drouin |
| Émard | Dupuis |
| Eudes | McMillan |
| Favreau | Martin (Essex-Est) |
| Foy | Matheson |
| Francis | Matte |
| Frenette | Moreau |
| Gauthier | Mullally |
| Gelber | Nicholson |
| Godin | Nixon |
| Gray | O'Keefe |
| Greene | Otto |
| Guay | Patterson |
| Habel | Pearson |
| Haidasz | Pennell |
| Harley | Pépin |
| Hays | Pickersgill |
| Hellyer | Pilon |
| Jewett (Mlle) | Plourde |
| Klein | Prud'homme |
| Konantz (Mme) | Regan |
| LaMarsh (Mlle) | Rinfret |
| Lamontagne | Robichaud |
| Laniel | Rondeau |
| Laprise | Rouleau |
| Laverdière | Roxburgh |
| Leduc | Ryan |
| Lessard (Lac-Saint-Jean) | Sauvé |
| Lessard (Saint-Henri) | Sharp |
| Loiselle | Stewart |
| Macaluso | Tardif |
| Macdonald | Temple |
| MacEachen | Walker |
| McIlraith | Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) |
| McLean | Whelan—94. |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alkenbrack | Madill |
| Brewin | Martin (Timmins) |
| Cadieu | Millar |
| Cardiff | Monteith |
| Churchill | Moore |
| Clancy | More |
| Coates | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Crouse | Nesbitt |
| Danforth | Noble |
| Diefenbaker | Nowlan |
| Doucett | Nugent |
| Douglas | Ormiston |
| Fane | Peters |
| Fleming | Pugh |
| Flemming | Rapp |
| Girouard | Ricard |
| Gundlock | Scott |
| Hales | Simpson |
| Hamilton | Smallwood |
| Harkness | Southam |
| Horner (The Battlefords) | Starr |
| Kennedy | Stefanson |
| Knowles | Stenson |
| Korchinski | Vincent |
| Lambert | *Wadds (Mme) |
| MacEwan | Webb |
| MacLean | Webster |
| MacRae | Willoughby |
| McBain | Winch—59. |
| McCutcheon | |

*Ci-devant Madame Jean Casselman, député du district électoral de Greenville-Dundas.

**M. l'Orateur:** Je déclare que la décision est maintenue.

**M. Brown:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé la décision.

*(Texte)*

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Tremblay); autrement, j'aurais voté contre votre décision.

*(Traduction)*

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, au moment où j'ai été interrompu par le ministre de la Justice (M. Favreau) cet après-midi, pour une question de Règlement, je parlais du déploiement de drapeaux sur la colline parlementaire. S'il avait pu refréner son impatience, le temps de me laisser achever ma pensée, il aurait pu se rendre compte que je voulais dire ceci: le foisonnement même des deux drapeaux sur la colline, démontrait que personne ne désirait effectivement un drapeau distinctif; aussi, à mon humble avis, un plébiscite s'impose, si nous voulons connaître l'opinion des gens sur les divers drapeaux. S'il ne s'était pas montré si impatient, il aurait pu constater que je n'avais pas l'intention de m'en tenir rigoureusement aux termes du sous-amendment. Mais je m'empresse de signaler qu'aux termes véritables du sous-amendment, lequel dit notamment:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

...je montrerai qu'on a fait une belle pagaille des travaux parlementaires, qu'on a hypocritement soutenu vouloir l'adoption de mesures législatives, que le gouvernement a présenté les faits sous un faux jour à la population en ce qui a trait à un drapeau distinctif et que la confusion et l'impasse complètes dans lesquelles se trouve le Parlement aujourd'hui sont dues à un seul homme qui...

**Des voix:** Diefenbaker.

**M. Danforth:** ...dans une déclaration à la radio... Non, je parle du premier ministre (M. Pearson) du gouvernement au pouvoir à l'heure actuelle. Cet homme a déclaré, au cours d'une entrevue radiophonique, qu'il serait malheureux que cette affaire devienne une question électorale, parce qu'elle entraînerait une regrettable division au Canada. Un chef d'État est bien naïf, s'il croit que cette affaire ne sera pas une question électorale, que les élections aient lieu dans trois mois ou dans trois ans. Jamais, à ma connaissance, une question n'a soulevé plus de passions chez les Canadiens, notamment parmi ceux de ma région, que celle-ci.

Posons-nous la question, monsieur l'Orateur: sont-ils en faveur du pavillon rouge? Ils le démontrent sans équivoque. Ils sont convaincus qu'il n'y a qu'un moyen de trancher la question: le plébiscite. Les porte-parole du gouvernement auront beau invoquer tous les arguments juridiques qu'il leur plaira, je soutiens qu'étant donné qu'un parti politique en a fait, de propos délibéré, une question politique, la seule façon de sortir l'affaire du domaine politique, et d'en arriver à une décision sérieuse, c'est de laisser le peuple canadien en décider.

Les Canadiens sont-ils en faveur du pavillon rouge? Ici même, à la Chambre, on a prétendu une foule de choses. Qui peut savoir si 83 p. 100 ou 3 p. 100 sont en faveur du pavillon rouge? Si 83 p. 100 ou 3 p. 100 sont en faveur d'un drapeau distinctif? A la Chambre, on a affirmé telle ou telle chose, mais où en est la preuve? J'ai entendu des honorables vis-à-vis dire que les groupes allogènes du pays étaient tout à fait en faveur d'un nouveau drapeau. Je mets un telle affirmation en doute, car j'ai eu des conversations, tant dans ma propre circonscription qu'ailleurs, avec des membres de ces groupes et j'ai constaté que c'est un sujet qui les agite beaucoup. Nombre d'entre eux viennent de pays où l'on dit que la désintégration des symboles et la suppression des traditions a été la première étape de la déchéance d'une nation, le premier pas vers la perte de son indépendance. Ils ne veulent pas que cela se produise ici; ils entrevoient cette situation comme un danger. C'est pourquoi lorsque les honorables vis-à-vis viennent me dire que les groupes allogènes voient d'un œil favorable un drapeau distinctif—celui-ci—je les mets en demeure de m'en fournir la preuve. Je n'en ai pas entendu ni vu aucune jusqu'à maintenant.

Il y en a aussi qui prétendent que les jeunes de notre pays sont en faveur d'un drapeau distinctif. Voilà une dénaturation intentionnelle des faits, car lorsqu'on demande aux jeunes de notre pays s'ils sont en faveur d'un drapeau distinctif ils répondent par l'affirma-

tive, mais on ne leur demande jamais s'ils sont en faveur de ce drapeau distinctif en particulier.

J'ai reçu une lettre, une seule, d'un étudiant qui me disait que des messieurs venaient demander aux élèves de son école s'ils étaient en faveur d'un drapeau canadien distinctif. Si c'est le cas, le Canada devrait en avoir un; écrivez à votre député et dites-lui que vous êtes en faveur du drapeau de M. Pearson, disait-on à ces jeunes. Est-ce là, monsieur l'Orateur, tout l'appui que la jeunesse de notre pays accorde au drapeau en question? J'estime que c'est travestir les faits sciemment. Le simple fait de dire «un drapeau distinctif» plutôt que «ce drapeau distinctif» me porte à croire qu'on devrait tenir un plébiscite. Que la population choisisse l'un ou l'autre drapeau. Qu'elle décide elle-même ce qu'elle veut.

Je comprends dans quelle situation se trouve le gouvernement. Je comprends pourquoi il ne veut pas de plébiscite; il commence à voir la terrible vérité—que peut-être la majorité des Canadiens ne veulent pas du drapeau de M. Pearson. Dans quelle position intenable se trouve le gouvernement à cause de ce problème! Si jamais le Parlement du Canada m'a inspiré du respect, monsieur l'Orateur, c'est bien aujourd'hui, car alors qu'un groupe puissant et déterminé à la Chambre des communes cherche à nous imposer ce drapeau et que peut-être la majorité des Canadiens n'en veulent pas, une opposition déterminée elle aussi a la chance de se faire entendre ici au Parlement, si toutefois nous ne nous trouvions pas dans l'impossibilité de poursuivre le débat, si celui-ci est limité, ou que nous ne soyons pas soumis à des contraintes comme nous l'avons été cet après-midi.

**L'hon. M. McIlraith:** Règlement!

**M. Danforth:** Nous voulons faire consigner les faits au compte rendu, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** L'honorable député critique une décision rendue par la présidence et confirmée par la Chambre. Je lui conseille de se borner à parler de la question dont la Chambre est actuellement saisie.

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, je me conformerai à la décision que vous avez rendue à ce sujet. Mais il n'en reste pas moins vrai que lorsque nous voulons consigner des faits au compte rendu, nous éprouvons certaines difficultés. Et pourquoi? Ces faits sont-ils préjudiciables?

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Danforth:** Le gouvernement craint-il la vérité? Ne peut-il assumer ses responsabilités? Ne peut-il s'attribuer le mérite d'avoir fait de grandes choses pour le Canada? Le gouvernement a-t-il peur? Croit-il que la question du drapeau est tellement importante que le gouvernement sera maintenu ou renversé à cause d'elle? Est-ce de cela qu'il a peur? Est-ce pour cela que l'on s'oppose si énergiquement à ce drapeau?

Je vais maintenant traiter d'un autre point. Êtes-vous en faveur d'un drapeau à trois feuilles d'érable?

**Des voix:** Bravo!

**M. Danforth:** Les honorables vis-à-vis applaudissent. Si les Canadiens veulent le drapeau à trois feuilles d'érable, pourquoi le gouvernement lance-t-il une campagne de propagande pour le faire accepter? Nous parlons des traditions du drapeau canadien. Quelle tradition peut-on trouver dans le postérieur d'un bikini vu à la télévision? Quelle tradition peut-on trouver dans la couverture d'un cheval de course? Quelle tradition peut-on trouver dans le costume de trois collégiennes? Sont-ce là les traditions qu'on nous demande d'adapter comme drapeau canadien? Est-ce la manière?

Il a été question cet après-midi de 100,000 papillons pour pare-chocs. Est-ce ainsi que nous nous méritons un drapeau canadien? Ce sont là des manifestations d'étudiants. C'est dans la tradition des livres à colorier, des pigeons et tout le reste. Les Canadiens n'accepteront pas cela.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Calmez-vous!

**M. Danforth:** Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh) me dit de me calmer. Je suis content qu'elle ait fait cette remarque, monsieur l'Orateur. Durant la campagne électorale, elle est venue dans ma circonscription...

**Des voix:** Règlement!

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, je vais m'exprimer autrement. Je remercie le ministre car, n'eussent été ses observations au sujet du pavillon rouge du Canada, observations qui m'ont valu d'être réélu à la Chambre des communes, ma campagne aurait été bien plus ardue.

**L'hon Mlle LaMarsh:** Je voudrais donner une explication sur un fait personnel, monsieur l'Orateur; je défie l'honorable député, qui vient de dire que j'ai fait des remarques au sujet du pavillon rouge, d'en donner des preuves à la Chambre. Il est faux que j'ai prononcé un discours à ce sujet dans la circonscription de Kent. Mes remarques avaient trait surtout à la façon de voter de mon honorable ami jusqu'ici et non pas au drapeau. Je l'exhorte à apporter des preuves avant de se permettre des affirmations comme celles-là.

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'engager une discussion avec mon honorable amie ... (*Exclamations*) ... mais elle se souvient peut-être d'un thé où des questions avaient été soulevées au sujet du pavillon rouge...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**L'hon. M. Lambert:** Ah, pardon! Une minute je vous prie.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** J'ai la ferme conviction que l'honorable député n'a pas l'intention de poursuivre sur ce ton et qu'il reviendra bientôt à la résolution à l'étude.

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, j'ai certes le droit de répondre à une question que me pose le ministre.

**L'hon. M. Lambert:** C'est une fausse question de privilège.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Le député a le droit de répondre. Je lui conseillais tout simplement de ne pas s'attarder sur ce point, mais de revenir à la motion dont la Chambre est saisie.

**M. Danforth:** Je n'ai pas à m'attarder là-dessus, car le candidat s'est dérobé lorsqu'on lui a posé une question au sujet du pavillon rouge, mais l'honorable représentante ne s'est pas dérobée et c'est pourquoi je suis ici aujourd'hui.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, au sujet de ma question de fait personnel, il n'est arrivé qu'une seule fois, sauf erreur, et il s'agissait alors d'une affaire personnelle, que mon honorable ami ait assisté à la même réunion que moi. Mon honorable ami connaît sans doute le Règlement de la Chambre et il sait qu'il engage son honneur de député en tenant de pareils propos et en contestant des observations que je fais sur mon honneur de député.

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, je suis prêt à laisser tomber la discussion. Le ministre a fait sa déclaration et j'ai eu l'occasion de faire la mienne. Je m'en tiens à ma déclaration et, au besoin, je fournirai des preuves à l'appui. Monsieur l'Orateur, comme on a dit qu'il s'agissait d'une concession sciemment consentie à la province de Québec, que le gouvernement avait été soudoyé et, comme toutes ces déclarations sèment le doute au pays et peuvent susciter de la division, j'estime sincèrement que la seule façon de dissiper les doutes est de tenir un plébiscite s'inspirant du sous-amendement et de permettre à la population de se prononcer sur la question de ce nouveau drapeau canadien. Je suis persuadé qu'on accuse injustement la population du Québec (*Applaudissements*), car, en somme, tout ce qu'elle demande au gouvernement c'est de donner suite à ses promesses électorales; on ne saurait punir personne au Canada pour cela. A moins de tenir un plébiscite à ce sujet, on ne saura jamais si la majorité des électeurs de la province de Québec, d'Ontario ou des autres provinces favorisent ce drapeau ou le pavillon rouge, une fusion de ces deux drapeaux, un compromis, ou peut-être un drapeau avec une seule feuille d'érable.

Je suis très sincère et des plus sérieux au sujet de cette question, car, je l'ai déjà déclaré, les Canadiens sont très inquiets quant à l'issue de cette affaire et à la manière dont elle a été abordée. Trop de gens sont accusés injustement d'actes qu'ils n'ont pas commis. Il y a des accusations et des contre-accusations et ce problème doit être réglé. Nous devons trouver, ici au Parlement, une méthode propre à régler cette question, de façon à répondre aux désirs de la majorité.

Si les Canadiens ont la chance de faire connaître leurs vues, je ne crois pas qu'ils adoptent le drapeau d'un homme ou d'un parti en particulier. L'enjeu est trop important. Je suis véritablement stupéfait du nombre de personnes qui s'inquiètent en pensant qu'un Canadien oserait supprimer les croix du drapeau national. Pourquoi veut-on supprimer les croix? Les gens voient très mal la chose. Où allons-nous en venir avec ce modèle de drapeau?

J'espère que nous pourrons sortir de cette impasse. Laissons le peuple décider. Le gouvernment a-t-il peur? Craint-il de laisser le peuple décider?

**L'hon. M. Favreau:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que la décision rendue, qui a fait l'objet d'un appel et qui a été confirmée, est encore fraîche dans nos mémoires. Il n'y a aucune raison de l'avoir déjà oubliée et nous ne devrions pas y déroger. Aux termes de la décision, il ne s'agit pas de savoir s'il y aurait lieu de tenir un plébiscite.

**L'hon. M. Churchill:** Si fait, il s'agit de cela.

**L'hon. M. Favreau:** Cette question est réglée en principe par la décision même. Si nous avons un plébiscite, il s'agit uniquement de savoir s'il convient d'ajouter les quatre questions mentionnées dans le sous-amendement au questionnaire. Je prétends, en toute

déférence, que toute discussion au sujet de l'opportunité d'organiser un plébiscite au lieu de mettre la question aux voix est irrégulière après la décision rendue cet après-midi.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, nous avons entendu la décision rendue cet après-midi lorsque M. l'Orateur a lu des passages de Beauchesne. Il est inutile de les répéter. J'ai également lu Beauchesne et, d'après le Règlement, lorsque la Chambre est saisie d'une motion qu'un amendement et un sous-amendement sont présentés, la motion principale est mise de côté, l'amendement devient alors la motion de fond et le sous-amendement un amendement à cette motion. D'après le Règlement, l'amendement et le sous-amendement deviennent le sujet à débattre...

**Des voix:** Non.

**L'hon. M. Lambert:** C'est ce que vous avez prétendu cet après-midi.

**L'hon. M. Churchill:** ... de sorte que l'honorable député a le droit de parler de la valeur d'un plébiscite.

**M. Danforth:** C'est la deuxième fois qu'on m'interrompt. J'ai tenté de me conformer à la décision de la présidence et de m'en tenir strictement au libellé du sous-amendement. A mon avis, le sous-amendement demande si l'on est en faveur du pavillon rouge canadien ou du trifolié. Certains honorable députés nous ont dit pourquoi ils n'étaient pas en faveur du pavillon rouge. J'ai écouté leurs exposés respectueusement et en silence car je voulais entendre leurs opinions. J'en suis venu à la conclusion que, lorsqu'ils feront leur choix, ils accompliront une chose qu'aucun ennemi du Canada n'est encore parvenu à faire: descendre le pavillon rouge.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Danforth:** J'irai encore plus loin, monsieur l'Orateur. Lorsqu'ils feront leur choix, je me demanderai si ce n'est pas pure ironie que la défense acharnée de cette modification ne règle aucun problème. La province de Québec arborera encore le drapeau du Québec et la province d'Ontario, le pavillon rouge, tandis que Terre-Neuve et la Colombie-Britannique hisseront encore l'Union Jack. Nous sommes dans une impasse. Voilà l'horrible situation dans laquelle le Canada se trouve aujourd'hui. J'espère que des hommes politiques se lèveront à la Chambre pour dire quel modèle est le meilleur pour le Canada et non pour passer «à la lune» dans un journal local.

**M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants):** A cette étape du débat, monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer mon point de vues sur une question qui doit intéresser tous les Canadiens, du moins dans une certaine mesure. Je me rends parfaitement compte qu'elle est de très grand intérêt pour beaucoup d'entre eux et les communications que j'ai reçues de ma région du pays indiquent qu'on ne trouve rien à redire à notre drapeau actuel. En réalité on l'a toujours arboré et il flotte encore fièrement.

Il est à regretter que le pays ait été saisi de la question en ce moment, alors que certains éléments semblent s'agiter à proper de diverses questions raciales et économiques. Il me semble que changer de drapeau à l'heure actuelle, surtout de la façon dont on s'y prend, n'amènera aucune détente et ne créera pas l'unité. Une grande partie de notre fierté nationale et historique se rattache aux symboles traditionnels qui figurent maintenant sur notre drapeau, le pavillon rouge canadien.

Je ne puis croire que la majorité de la population du pays souhaite détruire ces symboles et l'attachement traditionnel à ceux-ci pour lequel tant de nos jeunes gens ont souffert et tout sacrifié. Je ne dirai pas que toute cette jeunesse a fait la guerre pour un drapeau. Elle est partie pour faire sincèrement son devoir et s'acquitter de ses obligations envers les principes qui constituaient son patrimoine. Elle partait prête à donner sa vie pour les défendre. Si la jeunesse de notre pays estime que ces symboles historiques n'ont plus aucune importance—je ne crois d'ailleurs pas que ce soit le cas, car tout indique le contraire—ce doit être à cause de nos méthodes d'enseignement qui ne lui ont ni inculqué ni fait apprécier ce qui s'est passé avant eux. Somme toute, l'éducation, c'est l'accumulation de ce que le passé nous révèle.

Je suis né dans ce pays sous le drapeau actuel. Au cours de ma vie, j'ai passé par certaines des difficultés qu'on s'attend à rencontrer dans un pays en plein développement, en pleine évolution. Toutefois, je n'ai jamais rejeté le blâme sur ceux qui nous ont précédés, ni sur les symboles qu'ils avaient choisis. Je ne puis croire que les fils de n'importe quelle race, qu'ils soient nés dans notre pays ou qu'ils l'aient adopté, s'ils comprennent vraiment les principes que représentent nos symboles, chercheraient sciemment à les détruire.

Monsieur l'Orateur, il faut peut-être un compromis et, à titre de législateur, je ne dois pas demeurer aveugle à cette possibilité. Mais, étant donné les sentiments profonds que soulève la mesure dont la Chambre est saisie aujourd'hui, je demande instamment au premier ministre et à son gouvernement de reconsidérer la question. Après tout, je suis

certain que si tous ceux qui ont des convictions profondes pouvaient faire connaître leurs idées et entendre les idées de tous les autres qui sont aussi fortement persuadés, même si elles sont tout à fait contraires, les intéressés s'en trouveraient beaucoup mieux.

En ce moment, la Chambre est saisie d'un amendement et d'un sous-amendement. Pris ensemble, ces deux amendements, s'ils étaient acceptés, déféreraient le choix d'un drapeau aux Canadiens eux-mêmes. Comme les Canadiens ont déjà un drapeau, rien ne presse, et on pourrait tenir un plébiscite, commodément et sans frais, au cours des prochaines élections fédérales.

En terminant, je fais de nouveau appel à la raison car, en ce cas, il n'importe pas tellement de faire vite. Si la Chambre vote sur la question sans qu'on se soit exprimé comme je l'ai dit et que les symboles de notre passé disparaissent, je le déplorerai amèrement. Je recommande à la considération de tous les paroles que renferme le nouveau dépliant du Parlement, qui a été publié à l'occasion du récent anniversaire du Canada. Et je cite:

> Soyez bienvenu dans ce foyer de toutes nos libertés. Circulez avec fierté entre ces murs encore vibrants de la voix puissante des hommes valeureux qui, au cours d'un siècle d'histoire, ont forgé notre nation. Respirez cet air qui pour tous les Canadiens est le souffle même de la vie: l'air de la Liberté. Conservez précieusement cet héritage de nos libertés traditionnelles pour le transmettre intact à nos descendants.

J'insiste sur la dernière phrase:

> Conservez précieusement cet héritage de nos libertés traditionnelles pour le transmettre intact à nos descendants.

*(Texte)*

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, j'avais décidé, il y a quelque temps, de participer à ce débat et j'avais cru bon de préparer certaines remarques sur l'ampleur générale de cette question d'un drapeau national et les événements qui nous ont conduits au point où nous en sommes aujourd'hui.

Cependant, puisqu'on a essayé de nous imposer ce bâillon et que la situation a changé un peu, je changerai donc mon discours.

Maintenant, j'accepte la décision rendue par la présidence quoique je ne la partage pas du tout. La présidence peut nous imposer une décision mais non son raisonnement. Or, j'espère que la Chambre n'aura pas à regretter la décision rendue cet après-midi. Revenons donc au sujet présentement à l'étude.

*(Traduction)*

Si quelqu'un a des observations à faire quant aux restrictions qu'à son avis la décision de cet après-midi peut comporter, je lui dirai de relire le premier alinéa du sous-amendement et il verra que ce sous-amendement ne peut faire à lui seul l'objet d'un débat. En voici le texte:

> ...et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:...

Cela se rattache à une disposition précédente. Le texte prévoit une discussion générale sur un plébiscite «et qu'un tel plébiscite» comporte certaines questions.

Malgré les observations du ministre de la Justice (M. Favreau) il ne fait aucun doute, à mon avis, que la discussion peut porter sur l'amendement et sur le sous-amendment et c'est le sens de la décision rendue, c'est-à-dire que le débat doit être pertinent; et c'est bien ce que j'entends faire, ainsi que mes collègues.

Cet après-midi, certains députés ont laissé entendre qu'à leur avis, le débat avait assez duré. Nos honorables amis d'en face sont portés à mettre rapidement fin à un débat. Les journaux et bien d'autres ainsi que nos honorables amis parlent d'obstruction et c'est un mot qui fait de l'effet. Mais, monsieur l'Orateur, on sait que certains tenants du régime démocratique croient en la liberté de parole. Nos honorables amis font semblant de croire à la liberté de parole pourvu que ce soient eux qui parlent ou aient l'intention de parler, mais dès qu'un autre veut exprimer une opinion contraire à la leur, la discussion est close. Ce sont là des observations que nous avons entendues cet après-midi et il me semble, monsieur l'Orateur, qu'on peut ainsi les analyser. J'ai dit ce que j'avais à dire à ce sujet, mais qu'il soit bien clair que je les rejette entièrement.

J'aimerais bien entendre le député de Norfolk (M. Roxburgh) et bien d'autres parler de cette question et c'est ce qui m'amène à demander: pourquoi un plébiscite? Les honorables députés croient-ils exprimer eux-mêmes les vues de leurs commettants, c'est-à-dire qu'à cause de certaines caractéristiques personnelles . . .

**L'hon. M. Favreau:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Tant que, de toute évidence, on ne respecte pas et on n'applique pas la décision de M. l'Orateur, j'ai le devoir de faire appel au Règlement et je le ferai parce que je crois devoir agir ainsi. D'après la décision rendue par la présidence cet après-midi—et je répète qu'on en a appelé, mais qu'elle a été confirmée—le débat doit se restreindre au sous-amendement. La seule question dont nous sommes saisis actuellement est la suivante:

En cas de plébiscite, conviendrait-il que les quatre questions présentées par le député de

Regina-City (M. More) fassent partie du questionnaire? C'est le seul point dont la Chambre discute, et ce que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) vient de dire, c'est qu'il a l'intention de passer outre à la décision rendue cet après-midi. Devant cette assertion, j'affirme en toute déférence que tout passage de n'importe quel discours prononcé ici qui ne se rapporte pas à cette question doit être déclaré irrecevable.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je rejette entièrement la thèse du ministre de la Justice, et s'il lisait le sous-amendement, il verrait que le mot plébiscite y figure, et c'est ce dont j'entends parler.

**M. l'Orateur suppléant:** La présidence avait l'impression que les observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) n'étaient que des préliminaires et que le député aborderait ensuite certains aspects du plébiscite. C'est pourquoi la présidence n'a pas cru bon d'intervenir à ce moment-là. Comme le député qui a la parole actuellement cannaît la portée de la décision rendue par la Chambre cet après-midi, je sais qu'il s'y conformera.

**L'hon. M. Lambert:** Je crois comprendre pleinement la portée de la décision de cet après-midi, tout comme le ministre de la Justice; mais je pense aussi connaître le Règlement mieux que lui.

Quant au plébiscite, je soutiens que le ministre de la Justice n'est pas celui qui peut décider au nom de ses commettants qu'il n'y aura qu'un modèle de drapeau. Je n'arrive pas à comprendre qu'un député puisse, sur ce qui constitue, pour lui-même et pour les autres, une question de goût, dire qu'il n'y aura qu'un modèle de drapeau. C'est tout ce qui nous est présenté. Essentiellement, le seul choix des députés, c'est d'accepter le drapeau ou de faire tomber le gouvernement.

Le ministre de la Justice pense peut-être qu'il a fait dévier le débat par suite de son action de cet après-midi, mais en fait il n'a que divisé des discours en deux ou en trois, car ces points seront soulevés.

**L'hon. M. Favreau:** En temps utile.

**L'hon. M. Lambert:** Si le ministre a voulu améliorer ou en quelque sorte accélérer le débat, je puis lui assurer que, d'après mon expérience, ce qu'il a fait aboutira simplement au résultat contraire.

**L'hon. M. Robichaud:** Est-ce une menace?

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) demande si c'est une menace. Lorsqu'il siégeait de ce côté-ci, nous pouvions l'entendre croasser du haut de la clôture. C'est ce qu'il fait actuellement. Il n'est même pas à sa place. Nous ne voulons pas entendre le ministre des Pêcheries.

Quant à ce qui résulterait d'un plébiscite, la première question que nous proposons est celle-ci: les Canadiens sont-ils en faveur du pavillon rouge? C'est une question très simple. Ce n'est pas comme certains sondages des derniers mois, où l'on demandait: êtes-vous pour le pavillon rouge et contre un drapeau national distinctif? Cela ne disait pas ce qu'est un drapeau national distinctif. C'était le pavillon rouge contre tout le reste. Cette question simple est l'une des questions que nous posons, et à en juger par le courrier que j'ai reçu, je puis assurer aux députés qu'un grand nombre de personnes tiennent au pavillon rouge. Elles en ont le droit, comme d'autres ont le droit de vouloir un autre modèle.

Je ne veux imposer de modèle à personne. C'est là une chose personnelle, des sentiments qui tiennent des antécédents familiaux, de la partie du pays où l'on a grandi ou que l'on habite actuellement, ou parfois à cause du service militaire. Pour ma part, le pavillon rouge a fait grande impression sur moi cet été lors du voyage de la feuille d'érable, de Caen à Nijmegen, que j'ai fait en juin. J'ai assisté aux cérémonies qui ont eu lieu au monument commémoratif de Vimy; ce jour-là, le pavillon rouge du Canada déployé au monument de Vimy, dans ce magnifique cadre, m'a vivement ému. C'était un drapeau imposant, devant le plus noble monument jamais élevé aux hommes de notre pays qui ont donné leur vie pour la liberté. C'était l'emblème du Canada. C'est là l'impression qu'il m'a donnée en cette occasion. (*Applaudissements*) Le pavillon rouge flottait également dans les cimetières de Normandie, dans la région du Pas-de-Calais, à Ypres—tous des noms historiques—de même qu'au cimetière où reposent mes propres compagnons d'armes. Il était aussi déployé à la Place du Canada, à Dieppe, et au cimetière de l'endroit.

Tel est l'effet qu'il a sur certaines personnes. Je reconnais que d'autres ne partagent pas ces sentiments. Je sais, d'après mon courrier, qu'il existe des divergences d'opinions. Les lettres que je reçois sont pour la plupart en faveur du pavillon rouge bien que d'autres sondages indiquent le contraire. Mais j'en conclus, et j'ai essayé d'être aussi impartial

que possible, que l'opinion canadienne se partage entre le pavillon rouge et un—le mot «un» est très important—drapeau national distinctif. En conséquence, si le modèle à trois feuilles d'érable proposé par le gouvernement a l'appui de 55 p. 100 seulement des Canadiens, ou 51 p. 100, cela signifie-t-il qu'il commandera l'appui, l'affection et la loyauté du reste de notre population? C'est cette division, qui s'est manifestée dans le débat en cours, qui me préoccupe.

J'ai parlé du pavillon rouge. L'autre proposition vise un modèle modifié du pavillon rouge où l'Union Jack indiquerait nos liens avec la Grande-Bretagne et la fleur de lis, notre association avec la France. C'est là un modèle digne d'attention. D'autres modèles ont été proposés. Nous avons vu un grand nombre de modèles alliant l'Union Jack à la fleur de lis sur fond rouge. Qu'on le sache bien, le fond rouge donne à un drapeau une certaine dignité et de l'allure, ce qui n'apparaît pas dans bien d'autres modèles.

Le troisième modèle dont il est fait mention est celui qui a été proposé par le gouvernement, c'est-à-dire le modèle à trois feuilles d'érable. Si cette question du drapeau nous est présentée à l'heure actuelle, c'est en vue de doter le pays d'une chose à laquelle certains aspirent—d'un drapeau national distinctif. Mais encore faut-il connaître le sens du mot «distinctif». Quelle en est la signification? Je l'ai cherchée dans le dictionnaire Webster. Voici la définition qu'on y donne: «Qui distingue un objet d'un autre; caractéristique». Prenons le première partie de la définition—«qui distingue un objet d'un autre».Veut-on nous faire croire que le pavillon rouge ne se distingue pas des autres drapeaux? J'ai ici un tableau indiquant les drapeaux de 110 pays, qui faisaient partie des Nations Unies en décembre 1962. S'il est question de savoir si le pavillon rouge se distingue des autres drapeaux, laissez-moi vous dire qu'il n'y a pas un drapeau qui l'égale dans ce tableau. On ne saurait en dire autant d'un bon nombre de drapeaux qui y sont indiqués. Je pourrais donner aux honorables députés bien des exemples de drapeaux presque identiques, dont l'ordre des couleurs a été simplement interverti ou dont le modèle ne présente que de légères différences. Les voici....

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Puis-je rappeller au député qu'il n'est pas d'usage à la Chambre de se servir de documents ou de pièces justificatives, si je puis employer ce terme, comme celui qu'utilise le député. Il a montré cette pièce et la présidence n'a rien dit. Mais je sais qu'il ne s'en servira pas largement. Le député peut se reporter à une récente décision que l'Orateur avait rendue, lorsqu'on a exhibé des drapeaux à la Chambre. A cette occasion, l'Orateur a décidé qu'il ne fallait pas les exhiber. J'estime que ce serait une très mauvaise habitude que les députés apportent à la Chambre, afin d'appuyer leurs arguments, des pièces à conviction comme celle que le député utilise pour appuyer son discours.



**L'hon. M. Lambert:** Je conçois que ce serait embarrassant d'étendre des drapeaux sur tous les pupitres, comme on l'avait fait quand vous avez rendu votre décision, mais, à mon avis, vous comparez ici deux choses complètement différentes. D'autre part, j'ai un problème d'impression. Je pourrais demander d'imprimer cette carte en appendice au hansard, mais les couleurs ne seraient pas reproduites; je ne pourrais donc pas faire ressortir mon argument.

J'ai une liste des ressemblances mais je n'entrerai pas dans le détail. Qu'il me soit seulement permis de signaler que nombre de ces drapeaux se ressemblent. Je parle actuellement des drapeaux nationaux et non des drapeaux des diverses marines marchandes ou drapeaux secondaires qui peuvent fort bien se ressembler eux aussi. En somme, les limites imposées par les modèles eux-mêmes exigent certaines ressemblances.

Examinons maintenant l'autre partie de la définition: la caractéristique. Prenons d'abord le trifolié. De sources sûres on m'apprend qu'il s'agit d'une impossibilité du point de vue de la botanique. Examinons si ce modèle caractérise l'ensemble du Canada. Je ne fais que répéter un argument bien connu mais . . .

**M. Matheson:** M. l'Orateur . . .

**L'hon. M. Lambert:** Oh, je sais que l'honorable représentant est l'autorité qui a conçu ces feuilles d'érables. Mais, à mon avis, la feuille d'érable ne caractérise pas le Canada en général. C'est caractéristique d'une seule région du pays. On serait tout aussi fondé de soutenir que, parce qu'il fut un temps où des millions et des millions de buffles broutaient dans les Prairies, mais n'existaient pas dans l'Est du Canada, le buffle est tout aussi caractéristique du Canada tout entier que la feuille d'érable.

Monsieur l'Orateur, il me semble difficile de soutenir que la feuille d'érable est caractéristique de tout le Canada.

**M. Matheson:** Pourquoi le gouvernement Meighen a-t-il recommandé d'adopter l'emblème de la feuille d'érable?

**Une voix:** Vous avez eu votre tour. Vous avez fait votre discours.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député pourquoi le gouvernement Meighen a recommandé à Sa Majesté le roi George V que la feuille d'érable—trois feuilles sur une même tige—soit l'emblème du Canada?

**L'hon. M. Lambert:** Je crois qu'il est difficile de donner la paternité de ces demandes à un parti en particulier. Si l'on étudie l'historique du pavillon rouge on le retrouve à l'époque de sir John A. Macdonald et sous diverses formes jusqu'en 1904 alors qu'un ministre du gouvernement Laurier l'avait supprimé. Le député nous a parlé d'un gouvernement et je vais en mentionner un autre. Le pavillon rouge fut supprimé et remplacé par l'Union Jack sous le gouvernement Laurier.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler du modèle à feuilles d'érable du point de vue esthétique. J'aimerais maintenant passer à la quatrième solution. Peut-être ne devrais-je pas dire solution, car mon honorable ami, puriste du langage, dit que les quatre choix ne devraient pas être considérés comme des solutions et j'en conviens. Quoi qu'il en soit le quatrième choix, le modèle à feuille d'érable unique me semble préférable au trifolié. Malheureusement, à l'appui du trifolié, on a invoqué ce qui me paraît être un raisonnement très artificiel. C'est-à-dire qu'une des feuilles représente la population anglo-saxone.

**M. Matheson:** Sornettes!

**L'hon. M. Lambert:** Dans le trifolié, une feuille représente les Anglo-Saxons, la deuxième les Canadiens français et la troisième les Canadiens d'autres origines.

**M. Matheson:** Allons donc!

**L'hon. M. Lambert:** C'est votre propre ministre des Postes qui avait employé cet argument.

**M. Matheson:** Il avait tort.

**L'hon. M. Lambert:** Vous dites que le ministre avait tort, et je suis d'accord avec vous. Cet argument est artificiel et insupportable, et pourtant c'est l'un de ceux que le gouvernement a avancé à certaines occasions pour appuyer son choix.

**M. Matheson:** Oh! non.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, les raisons pour lesquelles je crois que le modèle à une seule feuille d'érable serait bien meilleur et beaucoup plus acceptable, c'est qu'il représente l'unité du Canada. Je préfère de beaucoup un symbole qui évoque l'unité du Canada plutôt qu'un modèle qui rappellera sans cesse une division dans l'esprit de la population canadienne.

**Une voix:** Cette division n'existe que dans votre esprit.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, quelqu'un dit que cela ne ferait que graver cette division dans mon esprit, mais je dirais qu'il faut y voir la réaction à l'argument avancé par un porte-parole du gouvernement relativement au choix de ce symbole.

L'opposition officielle a fait preuve, à mon avis, d'un sens très poussé de la justice en offrant quatre solutions. Nous n'avons pas rejeté le modèle du gouvernement. Nous estimons que ce devrait être l'une des quatre solutions proposées à la population. L'opposition a accepté un modèle avec une seule feuille d'érable, dont les honorables représentants à ma gauche semblent être les protagonistes les plus enthousiastes. Nous avons également accepté le pavillon rouge comme autre solution, ainsi qu'une forme modifiée de ce pavillon. Nous avons offert ces solutions afin de donner aux Canadiens l'occasion d'inclure, dans le modèle de drapeau, quelques caractéristiques qu'ils aimeraient y voir figurer et d'en éliminer d'autres qui, selon eux, ne devraient pas en faire partie. L'opposition a fait preuve d'un très grand esprit de justice en offrant ces quatre choix.

Représentant une circonscription vaste et populeuse, je me trouve dans un dilemme aigu quant au choix d'un drapeau. J'ai effectué un sondage en posant à mes commettants les questions suivantes: Êtes-vous en faveur du drapeau proposé, avec les feuilles d'érable? Êtes-vous en faveur du pavillon rouge? Êtes-vous en faveur d'un autre drapeau national distinctif? Ces questions sont à peu près celles qu'on poserait aux Canadiens lors de ce plébiscite. J'ai choisi les personnes à qui j'ai écrit à ce sujet afin d'obtenir un échantillonnage typique de mes commettants en ce qui concerne l'âge, le revenu, l'origine technique, la religion, le domicile urbain et rural, et pourtant les réponses étaient très claires. A la question concernant un drapeau national distinctif autre que le pavillon rouge, une centaine de personnes ont répondu: 48 étaient contre et 53 pour. En réponse à la question concernant le pavillon rouge, 58 étaient pour et 32 contre. Environ 60 personnes étaient contre et 25 pour l'adoption d'un drapeau à feuille d'érable.

J'ai également demandé si cette question d'un drapeau canadien distinctif favoriserait ou non l'unité nationale. Sur une centaine de

réponses, 75 croyaient qu'elle nuirait à l'unité nationale et 25 qu'elle la favoriserait. Les avis étaient partagés également pour et contre sur la question du référendum.

Monsieur l'Orateur, je pense que mon sondage a été très juste. La méthode que j'ai employée est plus susceptible, à mon avis, de donner des résultats exacts que la question: Préférez-vous le pavillon rouge à un drapeau national distinctif? D'après les résultats d'un sondage national, plus de gens sont en faveur du pavillon rouge que d'un drapeau national distinctif inconnu.

Monsieur l'Orateur, j'aurais d'autres aspects à signaler, mais j'en parlerai une autre fois. Néanmoins, je tiens à dire que nous nous sommes montrés justes envers la population du Canada. Du point de vue politique, nous nous sommes montrés justes. Le modèle de drapeau trifolié s'inspire de la politique ou, du moins, a vu le jour dans un climat de partialité politique. Nous avons accepté la proposition du Nouveau parti démocratique dans cette affaire parce que nous ne voulons pas que la question du drapeau soit l'objet de sectarisme politique. Nous aurions tort d'agir dans cet esprit. L'adoption d'un drapeau national canadien ne doit pas être soumise à des pressions d'ordre politique; pourtant c'est cette méthode qu'on nous a proposée et suivant laquelle on veut que nous nous prononcions. On ne nous donnait pas de choix, sinon celui de prendre ou de laisser.

Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, qu'on doive demander à la population du Canada d'adopter un drapeau en lui disant que c'est à prendre ou à laisser; c'est pourquoi je prie les honorables députés d'appuyer le sous-amendement.

**Une voix:** Ah, oui!

**L'hon. M. Lambert:** Cette proposition surpasse toutes les propositions de l'honorable député qui marmotte dans sa barbe.

*(Texte)*

**M. Drouin:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Lambert:** Oui, d'accord.

**M. Drouin:** L'honorable député pourrait-il nous dire quelle serait son opinion sur la question du drapeau, s'il avait à se prononcer à l'occasion d'un référendum sur les quatre questions proposées par l'honorable député de Regina-City (M. More)? A cette occasion, de quelle façon se prononcerait-il?

**L'hon. M. Lambert:** Dans le moment, en ce qui me concerne, j'accepte carrément le Red Ensign, en ma qualité de représentant des électeurs de mon comté.

[L'hon. M. Lambert.]

*(Traduction)*

**M. Matheson:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Il a parlé de certaines batailles historiques qui ont eu lieu au cours de la première guerre mondiale. Il a aussi parlé de ses propres compagnons d'armes. Nous savons, en outre, qu'il a pris part au raid sur Dieppe. Mais ai-je mal compris ou a-t-il laissé entendre que nous avions combattu sous le pavillon rouge du Canada avant juin 1944?

**L'hon. M. Lambert:** Je n'ai rien dit de tel. J'ai dit qu'en 1964 j'avais visité le théâtre de ces batailles et que j'y avais vu le pavillon rouge représenter le Canada. Il n'a jamais été question du contraire. Mais jamais je n'ai prétendu m'être lancé dans la bataille sous le pavillon rouge. Quiconque agirait ainsi se ferait tirer dessus sur-le-champ. Ce serait ridicule. Nous ne sommes plus au XIV[e] siècle.

**M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir le privilège de prendre la parole à la Chambre à ce moment-ci pour participer au débat. Quelqu'un a dit qu'aucune question, depuis la vieille querelle qui avait eu lieu dans l'Ouest il y a bien des années—l'exécution de Louis Riel, qui, soit dit en passant, n'aurait pas été exécuté s'il n'avait pas provoqué la pendaison de Thomas Scott—n'a suscité plus de controverses dans notre pays divisé que la question de ce drapeau canadien. Vous reconnaîtrez que c'est vrai, j'en suis persuadé. Je n'adopte pas un point de vue pessimiste, car je crois qu'à la fin, le bon sens et les solutions de compromis, adoptées dans l'intérêt de tous les intéressés, l'emporteront et que nous parviendrons à résoudre cette question litigieuse.

De nos jours, le problème du drapeau découle des mêmes raisons que le vieux problème qui s'était posé dans l'Ouest. Cette vieille polémique, qui est maintenant bien loin dans l'histoire, était inutile. Elle a été suscitée par la mauvaise politique, la haine, la soif d'un seul homme pour le pouvoir et un certain degré d'incompréhension. Il y a beaucoup de ces facteurs qui jouent dans le présent débat. Certains hommes sont si assoiffés de pouvoir qu'ils sont prêts à fouler aux pieds les sentiments, les droits civils, les institutions et les emblèmes des citoyens élevés dans la crainte de Dieu. Doit-on s'étonner que notre parti, la loyale opposition de Sa Majesté, prenne une part active à ce débat, alors qu'on court de si grands dangers? C'est ce que le premier ministre (M. Pearson) tente cavalièrement de faire et fera si nous lui en donnons l'occasion. La politique—celle du premier ministre et de son parti—est erronée à l'heure actuelle, mon-

sieur l'Orateur. Lui et son parti, de même que tous les autres partis, ont promis un drapeau national distinctif à la population.

Je vais maintenant traiter de cette politique fallacieuse, de l'astuce et de la duperie sous-entendues effectivement dans sa promesse. La population du Canada, j'entends la majorité de la population du Canada, qui a calmement prêté foi à cette promesse au cours de la dernière campagne électorale, ne s'attendait pas que le prétendu modèle de drapeau distinctif ne renfermerait ni l'Union Jack ni la fleur de lis. Tous les honorables députés reconnaîtront, j'en suis sûr, qu'en général la population du Canada ne s'attendait pas à cela. Elle s'attendait bien que l'Union Jack et la fleur de lis, deux anciens emblèmes honorables, figureraient sur le modèle de drapeau qu'on prétenterait. Mais quel jeu politique les honorables députés vis-à-vis n'ont-ils pas fait du mot «distinctif», monsieur l'Orateur. Votre Honneur a-t-il...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! J'hésite à interrompre le député car son discours est des plus intéressants, mais avant qu'il aille plus loin, je crois devoir donner lecture, pour sa gouverne, de la décision rendue par M. l'Orateur et qui a été maintenue par la Chambre cet après-midi. Le représentant voudra sûrement respecter la décision qui se lit ainsi qu'il suit:

> Conformément à l'article 2 du commentaire 202 ainsi qu'aux pages 424 et 425 de la 16e édition de May, lorsqu'un sous-amendement est proposé, celui-ci devient pour le moment la question dont la Chambre est saisie et, par conséquent, le débat doit porter sur le sujet du sous-amendement.

Certes, le député doit commencer quelque part et ses premières observations seront forcément d'ordre général. Toutefois, j'estime qu'il devrait en venir à traiter de la question dont la Chambre est saisie.

**M. Alkenbrack:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Mes observations, quoique générales au début, ne le sont plus maintenant. Avec tout le respect et la courtoisie que je vous dois, l'alinéa que je cite maintenant de mes notes, s'applique à l'alinéa 2 du sous-amendement, qui se lit ainsi:

> Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?

Voilà ce dont je parle en ce moment. Je suis persuadé que cela simplifie la chose, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** Je ne veux pas discuter—je ne le puis—avec l'honorable député, mais il ne peut prétendre, sûrement, que, parce qu'il y est question du pavillon rouge canadien dans le sous-amendement, il puisse dire n'importe quoi au sujet du pavillon rouge canadien. La question dont la Chambre est saisie consiste à déterminer quel devrait être le libellé du plébiscite proposé, et s'il doit comprendre certaines questions spécifiques. Si je comprends bien la décision rendue par la Chambre cet après-midi, c'est exactement ce que je viens de déclarer. En tout cas, j'ai lu cette décision. Je ne tente pas de rendre une décision de portée générale mais, si une difficulté se présente, je me prononcerai alors volontiers sur la recevabilité des propos de l'honorable député.

**M. Alkenbrack:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Avec tout le respect que je dois à Votre Honneur, je signale que si vous aviez écouté mes paroles, vous sauriez qu'elles sont conformes au Règlement. Avant qu'on nous révèle que le premier ministre avait personnellement choisi trois feuilles sur un drap de lit comme le drapeau canadien, Votre Honneur ou tout autre député avait-il songé que notre drapeau serait dépourvu des emblèmes des deux grands peuples qui ont fondé et développé notre pays? Le deuxième alinéa du sous-amendement porte sur ce point en posant la question suivante:

> Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?

Si vous pouvez en tirer autre chose, monsieur l'Orateur et honorables députés, cela dépasse tout ce qu'on peut imaginer dans le cadre de toute procédure parlementaire que les institutions britanniques aient pu créer et nous transmettre aujourd'hui.

**M. Côté (Longueuil):** N'arrêtez pas. Poursuivez votre lecture.

**M. Alkenbrack:** Vous aurez l'occasion de faire votre discours. C'est vraiment dommage que l'honorable député ne participe pas au présent débat. Je crois que la réponse à la question que je viens de poser est non. De quel motif s'inspire cette politique, monsieur l'Orateur? Je crois pouvoir vous le dire. Dans son ardent désir d'accaparer la scène politique et de remporter les 75 sièges possibles du Québec, il est prêt à vendre le patrimoine et les symboles sacrés des neuf autres provinces. Les députés se souviennent tous de Cowper, célèbre poète anglais du XVIIIe siècle, dont les paroles s'appliquent bien au cas présent. Il a dit:

> L'époque de la politique vertueuse est révolue et nous sommes engagés dans celle du froid simulacre. Ceux que nous considérions comme des patriotes sont devenus trop astucieux pour être sincères, et nous sommes trop avisés pour leur faire confiance.

Dans quelle situation se trouve le pays à l'heure actuelle! J'exhorte mes collègues du Québec, et j'espère qu'ils sont nombreux ici ce soir, à ne pas se laisser séduire par ce geste du premier ministre et de son régime, car ils pourraient bien le regretter un jour. Vous devrez en payer le prix plus tard, si vous faites son jeu.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Malgré les objections soulevées par l'honorable député de Prince-Edward-Lennox tout à l'heure, au rappel à l'ordre du président, je crois que l'honorable député s'écarte entièrement du sujet en ce moment, et je l'inviterais à se rappeler la décision de la Chambre, non pas nécessairement la décision de la présidence, qui a été rendue cet après-midi au moyen d'un vote. La Chambre a décidé que la question dont nous sommes saisis actuellement est le sous-amendement; je ne puis donc pas voir comment l'honorable député peut rattacher au sous-amendement les points qu'il soulève à présent. Ils peuvent se rattacher étroitement à la question principale, ou pourraient même se rattacher dans une certaine mesure à l'amendement, mais, en toute sincérité, je ne crois pas qu'ils se rattachent au sous-amendement.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter le rappel au Règlement. Le sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina-City, jeudi dernier, est le suivant:

...et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

Puis, on énumère quatre choix possibles pour le peuple, y compris le pavillon rouge, le pavillon rouge modifié, le modèle à trois feuilles d'érable et le modèle à feuille d'érable unique. Sans aucun doute, vous ne voulez pas dire, monsieur l'Orateur, que celui qui commente les sous-amendement ne peut parler des avantages qu'il y aurait à voter en faveur de l'un de ces drapeaux ni comparer la méthode du plébiscite s'appliquant à quatre possibilités avec la méthode proposée par le premier ministre. Si vous deviez en décider ainsi, il serait inutile qu'un député dise être en faveur du sous-amendement, sans rien ajouter. A mon avis, le député devrait pouvoir comparer la méthode du plébiscite avec la méthode proposée par le gouvernement, et signaler les avantages s'attachant aux choix des drapeaux. Si un député préfère un drapeau quelconque, il peut certainement, soit dit avec tout le respect que je dois à la présidence, nous faire connaître son opinion. On ne le privera pas sans doute de l'occasion de formuler son opinion relativement au drapeau qu'il préfère, parmi les quatre drapeaux énumérés.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! A mon avis, il n'est guère utile que la présidence essaye de discuter avec chaque député qui n'est pas d'accord avec une décision de la Chambre. Mais la question dont celle-ci est actuellement saisie est, à mon avis, celle de savoir s'il est opportun de poser certaines questions précises dans un plébiscite. Il me semble que c'est évident, et je proposerai au député de traiter autant que possible de ce point. A titre d'exemple, je citerai le discours prononcé par le député d'Edmonton-Ouest, qui m'a semblé pertinent parce qu'il traitait justement de ces quatre points particuliers. Si le député veut bien formuler son exposé dans ces limites, je suis sûr qu'il n'aura aucune difficulté avec la présidence.



**M. Alkenbrack:** Merci, monsieur l'Orateur. L'article 2 du sous-amendement dit ceci:

Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?

Nous avons parlé de l'absence, sur le nouveau drapeau qu'on nous propose, des symboles que nous nous attendions à y trouver pour rappeler le patrimoine des deux races fondatrices. J'exhorte les députés libéraux d'arrière-ban, qui, en appuyant l'implacable politique poursuivie par leur chef au sujet du drapeau, me rappellent un troupeau de phoques savants sur un glaçon qui se désintègre rapidement, de la quitter lorsqu'il en est encore temps. (*Exclamations*) C'est leur comportement qui effrite ce glaçon. La glace fond et ils ne pourront bientôt plus y demeurer quand l'entraînera le gulf stream de la vérité. Je m'adresse à eux, monsieur l'Orateur, à cause de la situation intenable où se trouve leur parti sur le plan national à la suite du nouveau fléchissement de l'opinion majoritaire dont il fait l'objet. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Alkenbrack:** Je reviens à l'article 1: «Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?». Les députés ministériels ont joué sur le mot «distinctif». D'après le dictionnaire, «distinctif» signifie: qui caractérise ou qui sépare. C'est là une explication inquiétante car, en jouant sur le mot «distinctif» que les députés libéraux ont répété indéfiniment au cours de l'année, ils ont provoqué une séparation au pays. Ce drapeau respecté, soit le pavillon rouge canadien, n'est pas simplement distinctif. On devrait dire plutôt qu'il est illustré. Il n'établit aucune différence ou séparation dans ce pays, mais représente noblement les symboles, les aspirations et le patriotisme personnel de chaque citoyen canadien.

Quels sont les attributs de ce drapeau remarquable. Quels sont les synonymes du mot illustre? Éminent, insigne, marquant, glorieux, réputé et fameux. Les honorables député conviendront que, ici même sur la colline, des milliers d'appareils de photographie viennent

chaque jour saisir l'éclat de ce drapeau hissé sur la Tour de la Paix.

Je passe à l'article trois du sous-amendement: «Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?»

**Des voix:** Oui!

**M. Alkenbrack:** Cela me rappelle une comparaison que j'ai entendue tout près d'ici, sur la pelouse adjacente à l'édifice de l'Est. Le jour où le premier ministre a permis que l'on fasse flotter son drapeau à trois feuilles d'érable, à titre d'essai, à un mât installé à cette fin en face du Sénat, un ami à moi, M. Brian Blackstock, de Toronto, instituteur, était en train de faire visiter la colline parlementaire à deux professeurs d'université du Texas. Ces derniers lui ont demandé pourquoi ce drapeau flottait là au haut du mât, tandis que le pavillon rouge canadien flottait au-dessus de la Tour de la Paix. Et voici ce qu'ils ont dit: Vous n'allez sûrement pas choisir cet emblème comme drapeau national et le substituer à la magnifique bannière là-haut? Ils ont ajouté que le nouveau drapeau ressemblait, à leurs yeux, à celui d'une des nations montantes de l'Afrique ou encore à un emblème commercial servant de réclame pour un produit quelconque.

**Une voix:** Du savon en paillettes.

**Une voix:** L'*Imperial Oil.*

**Une voix:** La bière Molson.

**Une voix:** La *Canada Packers.*

**M. Alkenbrack:** Les jeunes gens du Canada, dont plusieurs connaissent la signification des éléments constitutifs du pavillon rouge, demandent au gouvernement, et au Parlement surtout, de conserver ce drapeau illustre comme drapeau de notre pays. Il y a des milliers de Canadiens, surtout ceux qui, dans leur jeunesse, ont été scouts, guides ou louveteaux, qui ont appris la signification de ce drapeau et ses caractéristiques. Ils ont appris à l'honorer et à le respecter. Je me demande, monsieur l'Orateur, quel est le fieffé et vil conspirateur siégeant à droite, dans cette assemblée que vous présidez, qui a dit naguère aux jeunes de notre pays, en le leur montrant par l'exemple, que c'était le drapeau de leur pays qui flottait sur cette colline et sur les édifices publics du pays, c'est-à-dire le pavillon rouge, et qui leur dit maintenant qu'il veut désormais qu'ils en honorent un autre. Ce serait comme si l'on retirait à un enfant de bons parents pour les remplacer par d'autres, en demandant à l'enfant d'aimer et d'honorer immédiatement ces nouveaux parents, alors que les vrais parents sont toujours en vie. (*Exclamations*). Libre aux honorables vis-à-vis de rire, mais c'est une bonne comparaison, à mon avis. La jeunesse de notre pays ne veut pas qu'on lui donne un drapeau dépourvu de signification, cette pâle création, objet du choix d'un seul homme.

Voilà pourquoi il doit y avoir un plébiscite.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Plusieurs fois, vous avez déjà appelé à l'ordre le député qui a la parole. Or, la Chambre s'est prononcée cet après-midi et a demandé que l'on s'en tienne à l'étude du sous-amendement qui lui est soumis. Je ne vois pas combien de fois M. le président devra se lever et répéter la même chose. Les propos du député qui a la parole se situent totalement en dehors du cadre du sujet. En conséquence, je vous demande donc de prier l'honorable député de s'en tenir au sous-amendement à l'étude.

*(Traduction)*

**M. Smallwood:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. A mon sens, l'honorable député n'a pas le droit de prendre la parole pour faire la morale à nos députés. Son rappel au Règlement n'est aucunement fondé.

**M. MacInnis:** Je pose la question de privilège. Je tiens à vous signaler la distinction injuste témoignée par la présidence contre les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre. (*Exclamations*) Pour appuyer mon dire, je ne peux citer de meilleure autorité que votre propre décision, monsieur l'Orateur, qu'on peut trouver à la page 3033 du hansard en date du 4 mai:

> Si je comprends bien, il est d'usage dans ces débats d'étudier l'amendement et le sous-amendement en même temps et de ne pas restreindre le le débat de façon à éliminer toute discussion qui ne serait pas tout à fait pertinente au sous-amendement.
>
> Je crois qu'il faut tenir compte du fait que pour être admissible le sous-amendement doit se rattacher de façon quelconque à l'amendement principal. Il en ressort que les observations faites par l'honorable député de Coast-Capilano sont pertinentes.

Ces deux paragraphes tirés de vos observations indiquent que les député libéraux jouissent de privilèges qui sont ce soir refusés aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Ma question de privilège est donc parfaitement fondée, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** Je reconnais que la décision citée par l'honorable député a effectivement été rendue par la présidence. Je tiens à lui rappeler aussi que la décision que doit maintenant soutenir la présidence est une décision rendue par la Chambre elle-même. La présidence a cité, pour la gouverne des honorables députés qui ont eu la parole de temps à autre, la décision rendue par la Chambre cet après-midi.

En ce qui concerne les distinctions injustes, il me semble que les propos cités par l'honorable député sont la preuve du contraire. La décision rendue cette fois-là était en faveur des honorables députés qui se trouvent à la gauche de M. l'Orateur et visait à leur accorder un peu de latitude. J'estime que présentement l'honorable député a droit à quelque latitude. Si je suis intervenu de temps à autre, c'était tout simplement pour citer la décision de la Chambre pour la gouverne de tous les honorables députés des deux côtés de la Chambre.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pourquoi alors a-t-on permis au ministre d'État (M. Dupuis) de se lever et, sans que la présidence lui donne la parole, d'interrompre l'honorable député?

**M. l'Orateur suppléant:** Le ministre d'État a invoqué le Règlement et l'honorable député qui avait la parole lui a cédé la place en reprenant son fauteuil. Le ministre avait le droit d'invoquer le Règlement, tout comme l'honorable député de Cap-Breton-Sud avait le droit de le faire lui aussi. Je crois que les choses avanceraient plus vite et que tous les intéressés y gagneraient si nous permettions à l'honorable député de poursuivre.

**M. Smallwood:** Soyez sages et écoutez, vous autres là-bas, vous apprendrez peut-être quelque chose.

**M. Alkenbrack:** Je disais que les jeunes Canadiens veulent un drapeau vivant, un drapeau qui grandira avec le pays. Ils ne veulent pas d'un drapeau sans vie. On ne peut rien ajouter au drapeau trifolié. Les trois feuilles d'érable sur fond blanc sont prises entre deux bandes bleues. Ce drapeau ne peut grandir. Qu'il soit conforme ou non aux règles de l'art héraldique, il devra rester le même au long des années. Nous avons besoin d'une drapeau comme le pavillon rouge du Canada qui a évolué et qui s'est développé en même temps que le pays, un drapeau qui peut être adapté aux nouvelles circonstances. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon deviendront bientôt des provinces et il faudra que leurs symboles figurent un jour sur notre drapeau.

[M. MacInnis.]

Au troisième alinéa, on demande aux Canadiens s'ils sont en faveur du trifolié? Je constate que, par suite de la collusion entre le gouvernement et certaines autorités provinciales, les députés ministériels ont tout fait pour que le projet de drapeau présenté par le premier ministre soit adopté sans bruit. Leurs actes sont très révélateurs. Les députés d'arrière-plan ont reçu instruction de ne pas participer au débat et d'opposer un mur de silence aux critiques de l'opposition. Lorsque ces derniers auront parlé assez longtemps, on les accusera de faire de l'obstruction. Depuis quelque temps déjà, les libéraux ont adopté comme stratégie de se tenir cois, comme on a pu s'en rendre compte, ce soir.

L'alinéa 2 du sous-amendement demande: Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices? On nous exhorte à ne rien dire de nature à froisser les sentiments du Québec, de peur de diviser le pays. Mais, monsieur l'Orateur, jusqu'où va la naïveté? Quelle naïveté trompeuse de la part des occupants des banquettes ministérielles! Nous croient-ils aussi crédules que cela? Jusqu'à quel point, croient-ils, va la crédulité du reste du pays? Toute cause a ses effets et le présent débat, quelle qu'en soit la durée, est l'effet d'une cause. La cause, c'est l'ineptie dont fait preuve le gouvernement actuel dans l'accomplissement de ses fonctions, c'est sa politique décevante. La cause a déjà divisé le pays comme il n'a jamais été divisé auparavant et les cicatrices prendront des années à disparaître.

Je me reporte une fois de plus, monsieur l'Orateur, à l'alinéa 3 et au modèle à trois feuilles d'érable. J'affirme cela.

On représente souvent le Canada sous les traits d'un Jack Canuck musclé en hautes bottes, culottes serrées et chemise khaki échancrée, coiffé d'un feutre, un personnage solide, durable, indestructible, l'épitome du pionnier du vingtième siècle, l'incarnation de cet esprit indomptable qui a bâti notre pays sous la surveillance, sous l'égide de la loi, de l'Union Jack et du pavillon rouge. Mais ce portrait n'est pas celui du véritable Canada. Le Canada est fragile, comme l'a récemment appris le premier ministre. Le Canada est un assemblage de nombreuses races sur une étendue de 4,000 milles, où se groupent divers intérêts régionaux, des religions variées, et dont la population étudie, souvent selon un programme différent, mais à la même école de la vie, ce pays à l'économie multiple qui, cependant, travaille à l'unisson. C'est d'ailleurs ce que nous devrions faire ici.

Le parti libéral a porté préjudice à Jack Canuck et à l'image que je viens d'en faire.

Il a fait du mal à notre pays et maintenant, par cette mesure mal fondée concernant le drapeau, le gouvernement libéral se propose d'infliger au Canada de nouvelles blessures qui ne guériront peut-être jamais. Je dirai donc au premier ministre: «Rengainez votre couteau, et que le noble pavillon qui, sous les auspices de la foi, de la justice, de la patience et de la charité, a contribué à créer notre pays, continue à flotter; nous marcherons alors vers des réalisations plus magnifiques en resserrant les liens de notre unité.» Oui, monsieur l'Orateur, je crois qu'en fin de compte, nous pourrons trouver quelque chose qui conviendra à tout le monde dans notre pays.

J'ai déjà mentionné les tactiques du gouvernement et l'hésitation de ses tenants à participer au débat. Si cette étoffe blanche et trifoliée vaut quelque chose, si elle est digne de succéder à l'autre drapeau comme emblème du Canada, elle mérite sans doute aussi un appui positif dans ce débat. Mais non, il est évident que, par leur mutisme, la plupart des membres du parti libéral...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député admettra, sans doute, qu'il dépasse, en ce moment, les limites imposées au débat, en examinant s'il y a eu quelque apport d'un certain côté de la Chambre ou non.

**M. Alkenbrack:** Je disais justement, monsieur l'Orateur, qu'il est tout à fait évident que le drapeau trifolié n'a que peu de partisans chez les députés libéraux.

**L'hon. M. Sharp:** Que le Parlement décide.

**M. Alkenbrack:** Le *Telegram* de Toronto du jeudi 21 mai publie l'image du pavillon rouge du Canada, de notre drapeau, piétiné et déchiré, gisant, hampe cassée, sur le champ de boule de la politique. Ce n'est pas là qu'il devrait être. Le premier ministre et son gouvernement qui l'y ont jeté, devront rendre compte de bien des choses et paieront certainement leur façon d'agir quand on donnera à la population de notre pays l'occasion de la juger.

Pourquoi un plus grand nombre de libéraux ontariens ne prennent-ils pas part au débat? J'ai ici une coupure du *Herald* de Campbellford, portant la date du mercredi 29 juillet, et d'après laquelle un récent sondage révèle que le comté de Northumberland veut le pavillon rouge. Le *Sentinel Star* de Cobourg a également mené une enquête et fait les commentaires suivants:

M. Foster Russell, rédacteur en chef du *Sentinel Star* de Cobourg a récemment attaqué, dans un éditorial, M^lle^ Jewett, député, pour l'opinion qu'elle a exprimée au sujet du drapeau Pearson, en disant qu'elle n'était pas le porte-parole de ses commettants en préconisant l'abandon du pavillon rouge.

Pour prouver son argument, il a procédé, à ses propres frais, à une enquête dans tout le comté, procédant au sondage de porte en porte de 662 citoyens...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous en prie! Il me faut encore une fois tâcher de faire comprendre à l'honorable député que, même si ses propos se rattachent à une autre partie du débat, ils n'ont rien à voir, selon moi, avec la question précise dont nous sommes saisis.

**M. Alkenbrack:** Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, cette coupure se rattache aux articles 1, 3 et 4 du sous-amendement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je prierais l'honorable député d'aider la présidence. De l'avis de la présidence, cet article de journal serait peut-être intéressant et pertinent, en d'autres occasions, mais, selon moi, quelque rapport qu'il puisse avoir avec les articles 1, 3, ou 4 du sous-amendement, telle n'est pas la question à l'étude. La question à l'étude, la voici: y a-t-il lieu de modifier l'amendement en y ajoutant tels et tels mots? Je saurais gré à l'honorable député de s'en tenir à cela.

**L'hon. M. Churchill:** A propos du rappel au Règlement, Votre Honneur a suggéré plus tôt que les députés pourraient dire qu'il convenait d'énumérer les quatre questions aux fins du plébiscite.

L'honorable député qui a la parole explique qu'il est nécessaire de poser la question au sujet du pavillon rouge, parce que la population veut faire connaître son opinion. Si j'ai bien compris, c'était le sens de l'article dont il a donné lecture.

**M. l'Orateur suppléant:** Le raisonnement de l'honorable représentant est intéressant, mais j'estime quand même que l'honorable député de Prince-Edward-Lennox invoque un argument tiré par les cheveux en soutenant que le texte dont il nous donne lecture se rapporte au sous-amendement à l'étude. J'imagine qu'il n'est pas nécessaire de relire encore une fois la question à l'étude ou les textes cités cet après-midi par l'Orateur. Je pourrais peut-être prendre un instant pour rappeler le principal commentaire, le commentaire n° 202 (2) de la quatrième édition de Beauchesne:

Vu que la proposition d'un sous-amendement fait naître un nouveau sujet dans la discussion, il faut, pour éviter la confusion, liquider ce nouveau sujet séparément. En conséquence, une proposition d'amendement devient, pendant qu'elle subit des modifications, en quelque sorte une motion de fond à laquelle un amendement a été proposé. La motion initiale est donc mise de côté; pour l'instant, la proposition d'amendement devient une question distincte à examiner tant qu'on ne l'a pas résolue.

J'ai lu la question sur laquelle l'Orateur a invité la Chambre à se prononcer cet après-midi. Je crois que les propos que tient l'honorable député en ce moment manquent d'à-propos.

**M. Alkenbrack:** En résumé, monsieur l'Orateur, les habitants de Northumberland, comme ceux de toutes les circonscriptions de cette partie de l'Ontario, veulent faire connaître leur désirs en cette Chambre. Voici quels furent les résultats du sondage: le pavillon rouge 300; l'Union Jack, 92; la feuille d'érable, 132; autre drapeau, 45; aucune opinion 57; total: 626. Ce qui veut dire que le trifolié Pearson perd à presque cinq contre un.

Je suis convaincu que la population de Leeds trouve le nouveau drapeau inacceptable et je déplore la politique de néant et de nihilisme que préconise le député de cette circonscription. Évidemment parce qu'il est l'artisan et l'auteur de ce drapeau trifolié, de cette hallucination héraldique...

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. Alkenbrack:** . . . que lui et le premier ministre vont substituer . . .

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Leeds pose la question de privilège.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur je me suis mêlé à la discussion sans qu'on me le demande et si le député est le moins du monde sincère il se rend compte qu'il n'y a pas de dessin Pearson ni de dessin Matheson. Il y seulement les conseils s'inspirant des principes reconnus par l'ancien gouvernement conservateur et qui sont maintenant sanctionnés par la science héraldique du pays.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Leeds (M. Matheson) posait la question de privilège, mais je doute qu'il y ait matière à la question de privilège. Le député exposait un raisonnement et je signale qu'il a le droit de prendre la parole plus tard afin de s'expliquer et de tirer au clair ce qui pourrait être une fausse interprétation. Mais comme je ne crois pas qu'il y ait matière à la question de privilège en l'occurrence, je demanderais au député qui a la parole de poursuivre ses observations.

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement quant à une expression employée par le député de Leeds. Il a donné à entendre que le député de Prince-Edward-Lennox (M. Alkenbrack) n'était pas sincère. Je demande au député de Leeds de retirer ses paroles.

**M. l'Orateur suppléant:** Un député ne saurait en accuser un autre de manquer de sincérité. Le député de Leeds consentira, j'en suis sûr, à expliquer à la Chambre que ses paroles ont dépassé sa pensée et qu'il n'avait pas l'intention d'accuser un autre député de faire preuve de mauvaise foi.

[M. l'Orateur suppléant.]

**M. Matheson:** Je m'empresse de retirer tout ce qui pourrait laisser entendre qu'un député, qui est aussi mon ami et voisin en Ontario, est malhonnête. Mais je crois qu'en toute justice à mon propre égard, on devrait me permettre d'exposer cet argument à la Chambre: il faudrait autoriser le gouvernement à prendre les mesures nécessaires...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur suppléant:** Comme je le disais tantôt, le député aura l'occasion de prendre de nouveau la parole au cours de ce débat. S'il estime qu'il y a eu un malentendu ou une fausse interprétation, il pourra s'expliquer. Il vient de retirer toute imputation que ses observations auraient pu renfermer ou sous-entendre. Je demande au député qui a la parole de continuer son discours.

**M. Alkenbrack:** Merci, monsieur l'Orateur. Je parlais d'hallucination héraldique, de cette nullité que le député de Leeds et le premier ministre ont substituée à quelque chose. C'est tout. J'admets que le nihilisme, ou le néant, est sa doctrine, son fort. «Écartons tout ce que nous avons trouvé d'excellent, dit-il, et ne mettons rien à la place». Cet esprit mathésonien signifie que nous devrions aller plus loin pour élaborer et adopter une nouvelle langue qui ne se rattache nullement au français ni à l'anglais, qui ne tient aucunement compte des traditions ni des anciennes valeurs. Vive le nihilisme de la nouvelle politique libérale: le néant.

**Une voix:** Cela convient au Nouveau parti démocratique.

**M. Alkenbrack:** Je tiens à signaler au gouvernement, s'il veut éviter le naufrage sur les écueils des faits, que la population du Canada sera puissante, unie, unanime et heureuse, si les diverses provinces le sont. L'une des provinces, le Manitoba, manifestant son opposition au gouvernement au sujet du drapeau, a déjà désigné le pavillon rouge comme son drapeau provincial. Dans sept autres provinces, on déploie le pavillon rouge sur tous les édifices publics et leurs habitants l'arborent avec un enthousiasme nouveau sur leurs vérandas et sur leurs toits. Terre-Neuve, comme le veut son ancienne et honorable coutume, arbore ce grand drapeau respecté, l'Union Jack. Pourquoi? Parce qu'elle a enfin compris. Ils se rendent compte qu'ils risquent de voir disparaître cet emblème, qui leur est si cher et qui a pris, avec les années, une telle signification pour leurs parents.

Je fais respectueusement remarquer au gouvernement que l'on devrait tenir compte de l'opinion des premiers ministres des provinces avant de prendre une décision au sujet de cette question nationale essentielle. Le

gouvernement n'a pas à craindre d'intervention politique dans les circonstances actuelles, vu que quatre des gouvernements provinciaux sont libéraux, quatre, conservateurs et deux du crédit social; c'est un équilibre assez juste, je pense et propre à nous garantir une solution empreinte de sagesse. A mon avis, on devrait prendre une décision en ce sens, fût-ce au prix d'un référendum. Prenons d'abord conseil de ces hommes. Ils pourraient nous aider à choisir un drapeau qui ne brimerait en rien ni l'un ni l'autre des deux groupes fondateurs du pays.

J'ai ici un article du numéro du 17 juin 1964 de l'*Ottawa Journal*. Il est ainsi conçu:

Le premier ministre nous demande à tous d'accepter la décision du Parlement, quelle qu'elle soit. Mais on aurait plus de chance de voir le drapeau accueilli par tout le monde si ce drapeau était choisi après mûre réflexion et avec grand soin. Les voix dissidendes doivent pouvoir se faire entendre dans un régime démocratique, avant que la majorité l'emporte...

Ce soir, la Chambre ne semble pas trop bien disposée à octroyer ce privilège démocratique.

—peut-être en incluant la méthode préconisée dans cette rubrique le 3 juin—en remettant la décision à une date assez éloignée pour permettre aux premiers ministres provinciaux et aux chefs de partis de se réunir et de faire connaître leurs vues sur le drapeau. Nous avons pensé que même si une conférence de ce genre ne créait pas l'unanimité, elle permettrait au gouvernement fédéral de démontrer clairement qu'il l'a cherchée.

Je favorise l'amendement et le sous-amendement, surtout l'alinéa qui demande: «Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?»

**M. l'Orateur suppléant:** Je dois interrompre l'honorable député. Son temps de parole est expiré depuis cinq minutes, mais il a bénéficié de ce temps supplémentaire en raison des interpellations et des rappels au Règlement qui ont été faits pendant qu'il avait la parole. A moins d'avoir le consentement unanime de la Chambre de continuer ses observations...

**Une voix:** Nous avons assez souffert.

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette, mais l'honorable député ne peut continuer sans le consentement unanime qui ne lui est pas accordé.

**M. F. J. Bigg (Athabasca):** Je me demande parfois, fort respectueusement d'ailleurs, si le rôle de la Chambre des communes est de régler les affaires du pays ou si nous sommes simplement réunis ici pour fendre les cheveux en quatre. M. Beauchesne est un homme très savant mais, à mon avis, son ouvrage n'a jamais eu pour but de juguler les débats à la Chambre. Je ne puis comprendre comment nous pouvons discuter de l'amendement et du sous-amendement sans parler de la substance du sujet à l'étude, c'est-à-dire du drapeau.

La population canadienne veut savoir ce que nous faisons au sujet du drapeau; c'est ce qu'on me demande dans presque toutes les lettres que je reçois. Il s'agit d'une question généralemetnt trop brûlante pour en discuter. Les politiciens se font une règle d'éviter le sujet. Mais ce n'est pas ce qu'ils font ce soir, vous pouvez vous en rendre compte. Nous voulons nous attaquer à ce problème, tant que nous ne saurons pas pourquoi au juste nous nous battons. Avec l'assentiment de la Chambre, je désire donc signaler aux honorables députés quelle signification ce drapeau prend à mes yeux. Je ne puis discuter dans le vide. Je ne saurais dire à d'autres ce que ce drapeau signifie pour eux, mais j'ai le droit de mentionner le sens qu'il revêt à mes yeux. Ce faisant, je sais que j'exprime l'opinion d'au moins un million de Canadiens. Je ne voudrais pas faire étalage de mon service de guerre mais je ne puis, en somme, renier mes origines. Je ne saurais nier que je suis d'origine britannique. Lorsque je parle d'un drapeau, me demanderiez-vous de dire que je suis disposé à renoncer à une tradition de ma race. La population britannique appartient à une race fière.

**L'hon. M. Sharp:** C'est juste, nous le sommes.

**M. Bigg:** L'une des raisons pour laquelle nous appartenons à une race fière, c'est que nous faisons face à toutes les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises dans une enceinte telle que celle-ci en participant à une libre discussion avec générosité et patience et nous y faisons un apport utile. Il est très difficile de faire un apport utile lorsque les sentiments sont échauffés, que nous nous mettons en colère et que nous nous injurions. Cette institution ne s'est pas édifiée au moyen de tels procédés et elle existe depuis 2,000 ans.

Une des choses dont ce drapeau est un symbole, monsieur l'Orateur, c'est cette institution. Nous pouvons participer à un débat libre en cette enceinte mais si cette liberté de discussion est entravée par l'imposition de la clôture, des huées, des chahuts ou des injures, cette institution deviendra peut-être une grande ruine, un cercle de pierres silencieuses d'où la liberté aura disparu.

J'ai visité Stonehenge en Angleterre. Stonehenge n'est peut-être plus maintenant qu'un cercle de pierres silencieuses parce que la liberté s'était éteinte en Grande-Bretagne il y a 3,000 ans pour ne renaître que sous la croix chrétienne. J'ignore si les gens croient encore à quelque chose ou si nous ne croyons plus à rien.

L'origine de la croix dans ce drapeau tient au fait que Joseph d'Arimathie a descendu

Notre-Seigneur de la croix. Il savait ce qu'était une croix. Il avait vu le Fils de Dieu suspendu à une croix. Il a descendu ce corps et il est censé avoir apporté la première croix en Grande-Bretagne il y a 2,000 ans. Je ne coupe pas les cheveux en quatre mais disons qu'il a apporté la première croix en Grande-Bretagne il y a 2,000 ans.

Je n'enseigne pas l'histoire; je suis un Canadien né dans une exploitation de l'Ouest. Au cas où l'on penserait que je suis un apatride, je devrais dire que j'ai un peu de sang indigène dans mes veines. C'est parce que John McKay, qui vient au Canada avec Alexander Mackenzie, a épousé une indigène dans l'Ouest. Il y a de cela sept ou huit générations, donc inutile à vous de jouer les êtres supérieurs; ne consultez pas vos arbres généalogiques.

Mon grand-père était un représentant de la Baie d'Hudson au Lac-la-Biche en 1874. Je ne remonterai pas plus loin dans mes antécédents.

**Une voix:** Nous vous envions tout simplement!

**M. Bigg:** Mon grand-père aimait ces indigènes et les traitait équitablement. Quand ils ont incendié le fort, ils l'ont épargné, lui et sa famille, parce qu'il avait fait preuve d'honnêté et de justice à leur égard. Cela se passait à l'époque de Louis Riel. Celui-ci croyait en la couronne britannique. Pourquoi ceux qui clament bien haut le patriotisme de Louis Riel veulent-il maintenant mettre au rancart le drapeau et la couronne britanniques? Pourquoi veulent-ils un autre Stonehenge? N'oublions pas que la couronne et le drapeau britanniques représentent la première croix apportée en Grande-Bretagne il y a 2,000 ans.

Je ne voterai pas pour un drapeau qui prive le Canada de l'héritage de la croix chrétienne. Le fait qu'il y a trois croix dans l'Union Jack et dans le coin du pavillon rouge ne diminue en rien l'affection que nous portons à ces drapeaux. Le pavillon rouge est le drapeau qui représente l'union de la croix de saint André et de celle de saint Georges en 1801. Nous avons inclus nos amis irlandais, parce que nous avons toujours eu beaucoup d'admiration pour eux. La plupart des grands militaires de la Grande-Britagne étaient Irlandais, y compris Montgomery et Alexander. Nombre d'Irlandais ont jugé bon de combattre dans plusieurs guerres sous le drapeau britannique. Je ne prétends pas que le pavillon britannique constitue le symbole parfait de la liberté et de la démocratie mais—et je tiens à le dire—c'est sous ce drapeau que la cause de la liberté a fait le plus de progrès sur notre planète.

Je lance un défi à n'importe quel député. Parmi ceux qui préconisent l'abandon de notre drapeau, qui oserait aller outre frontière inciter les gens à fouler aux pieds le drapeau américain? Quiconque serait assez téméraire pour le faire courrait à sa perte. Le Canada devrait être la terre du Nord, la terre de la liberté. Allons-nous nous satisfaire de moins? Certes, nous sommes tous très prompts à vanter nos pêcheries et nos vastes ressources auprès de nos visiteurs du Sud, mais quelle est notre plus importante ressource? A mon sens, notre plus grand bien, c'est la liberté et l'amour de la justice. Voilà notre trésor le plus cher.

Vous souvenez-vous de ce qui est arrivé à l'oncle Tom? Vous rappelez-vous de l'oncle Tom? Il savait où chercher la liberté et il l'a trouvée sous le drapeau de la Grande-Bretagne. Vous désirez un drapeau distinctif pour le Canada? Je soutiens que nous en avons un déjà. A mon sens, nous avons le pavillon le plus distinctif au monde. Notre drapeau n'a pas plus d'importance que le pays lui-même. C'est uniquement un signe de ralliement. C'est le drapeau canadien qui a uni le 22e régiment et le 1er régiment de campagne sur les champs de bataille.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. Bigg:** J'aimerais continuer.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, le Règlement, s'il vous plaît.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**Des voix:** La clôture!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député qui a la parole devrait savoir que lorsqu'un autre honorable député invoque le Règlement, il faut lui permettre de s'expliquer. Le ministre de la Justice a invoqué le Règlement.

**L'hon. M. Favreau:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Tous le reconnaîtront, il y aurait vraiment clôture si je n'étais pas autorisé à expliquer mon rappel au Règlement.

**M. Smallwood:** Assurez-vous d'avoir quelque chose à dire cette fois-ci.

**Une voix:** Taisez-vous et écoutez!

**L'hon. M. Favreau:** Je ne veux pas répéter l'argument invoqué cet après-midi, mais j'aimerais dire en toute déférence que le débat se concentre actuellement sur la question de savoir quel questionnaire il serait opportun de soumette aux citoyens canadiens en cas de plébiscite. A cet égard, nous sommes soumis à la décision rendue cet après-midi par monsieur l'Orateur. On en a appelé de cette décision, qui a été confirmée. Notre débat est présentement restreint par suite de la décision de monsieur l'Orateur établissant une distinction entre cette décision et une décision antérieure rendue au sujet de l'amendement principal, disant que nous ne sommes pas saisis ici d'une solution de re-

change et, de ce fait, nous n'avons pas à discuter du fond d'un argument sur la question de savoir si le pavillon rouge est un drapeau national distinctif. Il s'agit des questions qu'il y aurait lieu d'inclure dans un questionnaire qu'il faudrait soumettre au peuple. Tant que nous ne discutons pas du libellé du questionnaire et que nous tentons de discuter du fond de la question principale, nous enfreignons le Règlement établi cet après-midi par monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je voudrais parler à propos du rappel au Règlement. Le ministre de la Justice a déclaré que nous devons étudier les questions qui seront posées lors d'un référendum projeté. Il est certain qu'en débattant les questions qu'il faudrait poser lors d'un référendum, un député peut expliquer pourquoi on doit les poser et c'est précisément ce que fait le député.

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, il n'y a rien que j'aime mieux que d'être défié dans mon propre domaine. Je me suis même donné la peine de me renseigner sur certains points de droit avant de venir à la Chambre en prévision d'arguments de ce genre. Dans tous les textes de nos recueils de lois, on trouve un article d'interprétation. Je m'excuse, mais je dois avoir recours à un article d'interprétation, avant d'entrer dans le vif du sujet, ce que je n'ai pas encore fait.

Si je ne l'ai pas fait, c'est que je voudrais expliquer ce qu'un drapeau signifie pour certaines personnes, car j'en connais certaines qui ignorent la signification d'un drapeau. Monsieur l'Orateur, j'ai recours à un article d'interprétation pour parler du rappel au Règlement. J'essaie d'apporter une réponse d'avocat à un avocat. Si vous désirez une réponse de simple citoyen à un autre citoyen, je vous invite à vous lever et à me dire ce que signifie pour vous un drapeau et pourquoi, selon vous, on doit supprimer la croix du Christ.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député a-t-il terminé ses observations sur le rappel au Règlement?

**M. Bigg:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant:** Je crois que le point soulevé par le ministre de la Justice est fondé. D'autre part, j'estime que l'argument avancé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) est également valable. Mais, ce qui nous limite sans conteste, c'est une décision de la Chambre prise cet après-midi et portant que nous devons discuter de cette question précise du plébiscite.

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, j'essaie d'être juste et lucide, et je pense que la plupart des députés peuvent suivre mon exposé. Mais qu'est un drapeau sans histoire? Comment pouvons-nous dire si nous aurons un plébiscite, si nous ignorons ce qu'est un drapeau? Un drapeau est un signe de ralliement de tous les sentiments nationaux. Les sentiments nationaux des citoyens d'origine britannique sont très vifs, mais ils ne sont pas exclusifs. En m'appuyant une fois de plus sur ma formation juridique, je dis que le Canada n'est pas une nation. Le Canada est une entité juridique qui consiste en deux races principales réunies par un régime de gouvernement en évolution. Les événements survenus sur les Plaines d'Abraham en 1759 ne comptent plus. Peu importe qui a gagné la bataille.

**M. Clancy:** Cela importe.

**M. Bigg:** Par le traité de Paris, en 1763, le Canada a été cédé à la Grande-Bretagne, ce qui est peut-être un fait malheureux. Il se peut que cela ait été un événement regrettable de l'histoire, mais j'affirme qu'en 1864, notre pays avait atteint une autre étape de son évolution. Cette année-là, les Pères de la Confédération se réunirent à Charlottetown et, sauf erreur, il y aura bientôt une autre réunion au même endroit pour commémorer cet événement. J'espère que le siècle écoulé depuis n'a pas été sans valeur. J'espère que lorsque cette réunion aura lieu, nous procéderons à un examen de notre entité juridique qui s'appelle le Canada et qui, nous l'espérons, sera une nation, et peut-être réaffirmerons-nous alors ce qu'on pourrait appeler nos promesses de mariage.

Pour ma part, j'ai toujours été disposé à traiter les Canadiens d'origine française sur un pied d'égalité. Au cas où l'on me rappellerait à l'ordre, je parle du double patrimoine que figure notre drapeau. Je me donne beaucoup de peine pour essayer d'apprendre «la belle langue française» et je continuerai de le faire tant que je ne pourrai pas la parler aussi couramment que ma propre langue.

Je ferai valoir qu'en réalité nous ne sommes pas deux races différentes, en ce sens que les uns seraient noirs et que les autres seraient blancs. ni des parents éloignés. A mon avis, on peut dire que les Français et les Anglais sont en réalité étroitement liés, sinon par le sang, du moins par la culture. Leurs cultures se sont tellement mêlées qu'il est difficile de dire où finit la culture britannique et où commence la culture française. Je suis certain qu'un grand nombre d'entre nous, en lisant les livres enseignés à l'école, ont été émus jusqu'aux larmes à l'histoire de Jeanne d'Arc. Je serais heureux que le drapeau de Jeanne d'Arc soit incorporé à tout drapeau canadien.

**Une voix:** Qui en veut?

**M. Bigg:** J'en voudrais. C'est pourquoi j'ai le droit de prendre la parole en cette enceinte. Ma famille était de sang anglo-normand.

Mon nom, en anglo-normand, s'écrit «Bygge», ce qui signifie «orge». Après 1,000 ans, nous sommes fiers en Grande-Bretagne de notre double ascendance. Ici, au Canada, après 100 ans, nous sommes fiers de notre double ascendance.

Je n'essaie pas de réveiller ici des conflits, monsieur l'Orateur. Je demande la collaboration de tous. Je demande ce degré de fraternité dont on parle tant et le droit de donner ma version de l'affaire. Je suis fier de mon héritage britannique, parce que notamment je suis fier de nos Français. Je ne pense pas que nous puissions créer une nation au Canada à moins d'adopter cette attitude, d'oublier les Plaines d'Abraham et le dernier siècle de querelles. Pourquoi ne pas commencer dès maintenant, le 17 août 1964, pourquoi ne pas mettre un terme à ces querelles et nous occuper des faits? Mais nous n'en viendrons pas aux faits, pas plus qu'aux Plaines d'Abraham, où nous avons utilisé le canon, à moins de reconsidérer les choses. La bataille des Plaines d'Abraham a eu lieu il y a 200 ans. En 200 ans, n'avons-nous rien appris? Nous avons failli en utilisant le canon; adoptons ensemble un compromis.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Bigg:** Je parle des deux cultures.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député parle peut-être de la dualité de culture, mais je suis d'avis que ses propos à ce sujet devraient se rapporter au plébiscite et aux questions qui doivent être posées dans le cas d'un plébiscite.

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, si les honorables députés ne savent pas ce que c'est qu'un drapeau, comment pouvons-nous décider d'une telle question? Je suis convaincu que la population canadienne sait bien ce qu'est son drapeau, car j'ai voyagé un peu partout dans l'Ontario au cours de la semaine dernière et j'y ai vu flotter des milliers de drapeaux. Hier, je suis allé à Belleville et j'ai assisté à la vente d'une bannière Pearson dans un magasin. A l'extérieur on pouvait voir une grande enseigne, de deux pieds carrés, portant la mention suivante: «Le drapeau du Canada».

**L'hon. M. Monteith:** Honte!

**M. Bigg:** Or, il se pourrait bien que cela devienne le drapeau du Canada. Pour ma part, si jamais on adopte ce drapeau, je serai le premier à l'honorer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bigg:** J'ai dit: si jamais. Mais je demande aux honorables vis-à-vis de quel droit ils prendraient la décision s'ils n'ont pas le courage d'expliquer pourquoi. Pour ma part, je ne crains pas de m'expliquer. Ma circonscription compte 15,000 personnes de descendance française ou qui ont des parents de souche française, et un grand nombre d'entre elles sont fières de notre drapeau actuel, le pavillon rouge. Je suis disposé à soumettre n'importe quel modèle au suffrage populaire. Je crois en la démocratie et mes ancêtres y ont cru pendant 2,000 ans, depuis qu'une fois pour toutes la dignité humaine a été proclamée devant Dieu et devant les hommes—c'est-à-dire la morale chrétienne. J'aimerais que quelqu'un se lève—je préférerais de beaucoup que ce fût le premier ministre—et me dise pourquoi je dois abandonner l'étendard actuel, qui est ma règle de vie.

**M. Côté (Longueuil):** Lisez le hansard.

**M. Bigg:** On a arraché à Jeanne d'Arc son drapeau. On a traîné sa bannière fleur-de-lisée dans la poussière et elle n'était qu'une femme. Mais quelle femme héroïque! Elle mit sa bannière de l'avant et ne regarda plus vers l'arrière. Avec sa toute petite armée elle balaya les rangs. Elle rétablit sur le trône de France celui qui était, je suis porté à le croire, l'héritier légitime. Puis, le roi de France l'a trahie, et vous connaissez la suite. Aujourd'hui c'est une sainte. Lesquels, parmi les députés d'en face, se lèveront dans leur mâle fierté et déclareront qu'à leur avis la bannière fleurdelisée de France ou que la croix de saint Georges devraient être traînées dans la poussière?

Je ne déprécie pas, monsieur l'Orateur, les dessins faits à la maison. Je sais où le drapeau a été fait. Je sais qui l'a dessiné. Il s'en est vanté ouvertement. C'est l'homme qui nous a donné un nouveau drapeau. Il l'a donné à un homme de grand courage et de grande volonté, un homme assez brave pour nous lancer un défi qui nous touche économiquement en nous disant: «Prenez ce drapeau ou vous allez perdre $18,000 par année». Mais, mes chers collègues, pensez-vous que je vendrais mon drapeau ou mon pays à n'importe quel prix? Ils penchent la tête et disent: N'est-ce pas du radotage? Mais ce n'est pas du radotage pour moi ni pour les 30,000 hommes qui ne reverront peut-être jamais le drapeau. Vont-ils l'effacer de tous nos monuments?

**Une voix:** Nous allons vous effacer. (*Exclamations*)

**M. Bigg:** Levez-vous et répondez. Levez-vous et dites-le.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. Bigg:** Ai-je la parole, oui ou non?

**M. l'Orateur suppléant:** Le député a la parole, mais le député de Cap-Breton-Sud pose la question de privilège.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, le député d'en face qui a lancé cette menace devrait avoir le courage de s'identifier et de répéter ses paroles, s'il n'en a pas honte.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui ai lancé cette observation, mais l'opposition semble avoir épuisé son sens de l'humour.

**M. l'Orateur suppléant:** La parole est au député d'Athabasca.

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, d'après moi, quoi que nous fassions nous ne pourrons jamais détruire le régime parlementaire, même si nous en abusons. Il dure depuis trop longtemps. Mais j'exhorte les députés à mettre leurs opinions mesquines de côté. Si vous n'avez pas le courage d'exiger un vote libre et si votre chef n'a pas le courage de permettre un vote libre, nous n'avons pas d'autre choix que de demander au peuple de se prononcer au moyen d'un plébiscite. Voilà le fond de l'affaire. Nous y sommes maintenant arrivés. Avons-nous le courage de dire carrément ce que nous pensons? Nous avons eu l'exemple frappant que nous en étions incapables. Je ne voudrais pas penser que ce genre de comportement est typique d'un secteur de notre population. Je sais que les visiteurs dans les tribunes et les Canadiens à travers le pays n'ont pas peur de dire ce qu'ils pensent du drapeau et je veux qu'on leur en donne l'occasion.

On me demandera peut-être quand mon imagination a-t-elle conçu cela? Je n'ai jamais éludé la question du drapeau. Au compte rendu le 21 janvier 1962 figure un discours de 20 minutes que j'ai prononcé sur le sujet. J'ai alors exhorté les honorables députés sans grand résultat. Je ne fais pas preuve d'esprit de parti à propos de cette question. J'estime que nous avons tous été coupables. Nous savons tous quel a été notre drapeau et nous aurions dû l'admettre il y a un siècle. Le Canada français a toujours été fier de son allégeance à la couronne britannique, du moins au cours du dernier siècle et, s'il ne l'est plus maintenant, alors qu'il le dise. Nous vivons dans un pays libre; voilà un des avantages à être Canadien.

Ceux qui parlent de sécession veulent-ils vraiment se séparer? Je suis certain que Terre-Neuve ne veut pas se séparer. Tout ce que veulent les habitants de cette province c'est garder leurs traditions britanniques. Joey Smallwood vous l'a dit clairement et vous avez dû modifier votre résolution initiale. Nombre de Canadiens ont éprouvé une admiration temporaire pour le premier ministre quand il a dit: «Je trancherai le nœud gordien. Je vous donnerai la chance de prendre une décision claire et nette à propos du drapeau. Je vous offrirai ce drapeau afin que vous puissiez régler cette question une fois pour toutes, afin que vous puissiez exprimer votre opinion et être de véritables Canadiens.»

Belles paroles; mais elles n'ont pas plu à Joey et une double résolution a été présentée. Maintenant nous aurons deux drapeaux. Si vous allez en Grande-Bretagne et voyez la reine, agitez l'Union Jack, mais si vous allez ailleurs, agitez autre chose. Est-ce la façon d'être unis? Je suis certain que tous les députés ici croient en la démocratie. Si un vote libre donnait comme résultat 51 pour et 49 contre, je suis certain que nous nous lèverions tous pour chanter «O Canada», saluer le drapeau» et dire «Dieu protège la Reine». Si ce n'est pas exact, je me méprends gravement, et je suis en mauvaise compagnie. C'est ce que je pensais lorsque j'ai siégé à la Chambre pour la première fois et c'est ce que croyait M. Joey Smallwood lorsqu'il a fait entrer sa fidèle petite île dans la Confédération. Il a dit: «Nous deviendrons une partie de l'étoile la plus étincelante de la Couronne britannique». N'allez pas croire qu'il n'était pas sincère, car c'est vraiment ce qu'il voulait dire. Il ne sera pas doux à votre endroit, mes bons amis, si vous abandonnez le drapeau. Comme vous savez cela, vous avez battu en retraite.

Pour quel motif êtes-vous maintenant prêts à reculer? Est-ce pour votre traitement de $18,000 et pour vous rallier les tiers partis, parce que vous n'avez pas le courage de marcher seuls? Je sais que les tiers partis proposeront un amendement et que vous l'appuierez, car c'est le seul moyen que vous ayez de sauver votre avenir politique.

*(Texte)*

**M. Plourde:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Si les conservateurs n'ont que des balivernes à dire et à répéter à la Chambre, ils feraient mieux de rester assis car nous sommes prêts à voter.

C'est de l'obstruction systématique au détriment de la population canadienne. Je commence à en revenir des conservateurs.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Il n'y a là aucune question de privilège. La parole est à l'honorable député d'Athabasca.

**M. Bigg:** Voici la première question qui se pose au sujet du plébiscite proposé. Garderons-nous le pavillon rouge? Bien sûr que nous devrions le garder. La deuxième, devrions-nous le modifier? Je n'aime pas battre en retraite, mais je fais sûrement passer l'intérêt de mon pays avant mon opinion et ma fierté personnelle. Je voterai en faveur d'une modification du drapeau que j'aime si c'est pour garder l'unité du Canada. La troisième, devrions-nous avoir un drapeau à trois feuilles d'érable? Je n'en vois pas très bien le bien-fondé, bien que j'aime la feuille d'érable. Nous avions coutume de chanter «The Maple Leaf Forever», mais on a tourné

cet hymne en dérision. Bon nombre de Canadiens ne l'aimaient pas. Mais qu'avons-nous fait, nous d'origine britannique? Nous avons renoncé à l'idée de faire de ce chant notre hymne national parce que cela divisait le pays; nous avons donc opté pour «O Canada», chant canadien-français qui revêt un caractère bien religieux. Nous avons fait un compromis et l'avons accepté, non sans gros chagrin, mais les Canadiens qui tiennent à l'épanouissement du Canada et qui aiment leur patrie adopteront «O Canada» et le chanteront avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il a été composé par nos frères canadiens-français. Nous avons fait un compromis. Je pense qu'il ne s'est pas dit un seul mot à la Chambre contre cette décision.

Pour ma part, j'aimerais qu'on règle tout à la fois, y compris la question du service militaire obligatoire. Certains diront que je parle comme un vieux soldat qui ne parvient pas à oublier le passé. En effet, il est bien difficile d'oublier les amis qui se sont enrôlés volontairement et qui ont fait du service militaire avec moi. Il est difficile de ne pas s'en souvenir et je ne les oublierai sûrement pas. Toutefois, je ne laisserai certes pas la sentimentalité prendre le pas sur l'unité nationale. Par conséquent, si, à l'occasion d'un vote libre, tous les députés décident honnêtement de renier notre passé et s'ils sont convaincus que seul le nouveau drapeau pourra unir tous les Canadiens, que tous les citoyens, qu'ils soient aborigènes ou qu'ils soient de souche anglaise ou française, se rallieront à cette bannière et que, au besoin, ils accepteront de sacrifier leur temps, leur argent et même leurs êtres chers pour servir leur pays, alors j'accepterai cette décision. Quelques-uns se sont enrôlés parce qu'ils étaient sans travail, mais je ne dirai pas que mes amis étaient dans la même situation. Je ne le dirai sûrement pas au sujet de ceux qui ne sont pas rentrés au pays ni à l'égard de ceux qui faisaient partie du service de bombardement. Contrairement à mes habitudes, je dirai ceci pour ma défense. Si je suis le seul capon dans ma famille, c'est curieux. En effet, la famille de mon père comptait quatre frères dont l'un était dans la marine britannique, l'autre dans le régiment de cavalerie *Strathcona Horse,* le troisième dans la police sud-africaine alors que mon père était dans la Gendarmerie royale. Quant à moi, j'ai trois frères. Mon frère aîné était dans l'aviation canadienne. Faisons en sorte qu'elle continue à voler. Le deuxième était dans la marine royale canadienne, la «première arme», et le plus jeune, dans l'aviation royale. J'ai moi-même essayé d'être aviateur, mais je n'avais pas les aptitudes suffisantes, et j'ai dû m'engager dans la vile artillerie.

Je fais appel aux militaires et aux civils. Je crois sincèrement que nous avons besoin de symboles. Il nous faut un point de ralliement. Il y a des moments où rien d'autre que la vue de l'ancien drapeau vous fait sortir du marasme, et non pas le drapeau hissé sur un mât, comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest. En effet, nul besoin de hisser le drapeau sur un mât, on le déploie ailleurs. On le déploie en son for intérieur, où personne ne peut venir le prendre quand on a peur, quand on est terrifié. Dans les batailles, il n'y a pas de héros. On tombe la face dans la boue, puis on se relève et on continue, simplement parce que, 15 ou 20 ans auparavant, on entrait au pas cadencé à l'école avant de chanter «O Canada» les yeux rivés sur un petit bout d'étoffe rouge flottant au bout d'un mât.

Ne me demandez pas de lui tourner le dos, de l'oublier et de ne jamais plus le revoir. S'il faut avoir ce nouveau drapeau, je voudrais au moins qu'on fasse ceci! Qu'on envoie un soldat de chaque régiment au Canada qui ait jamais servi sous le pavillon rouge; faites-les marcher en formation de parade jusqu'à la tour de la Paix pour y déposer le pavillon rouge avec toute la gloire qui lui revient. Ne le mettons pas de côté en disant qu'il ne signifie rien, parce que, pour bien des gens, il est lourd de sens.

Je n'aime pas tenir un tel langage. Je n'aime pas avoir à dire aux veuves canadiennes que nous n'avons pas de drapeau. Les Hollandais savent que nous en avons un. Il suffit de prendre un petit drapeau de trois pouces carrés et de le montrer, en Hollande. Les gens s'attrouperont immédiatement comme des poulets autour d'une croûte de pain. Ils sont heureux de vous revoir. Vous auriez dû voir leurs visages couverts de larmes quand nous sommes entrés à Amsterdam. D'où venaient ces petits drapeaux, je l'ignore. A Amsterdam, on nous saluait en agitant de petits drapeaux. On demandera: «A quelle bataille avez-vous participé?» Tout le monde ne peut participer à des batailles, mais nous pouvons tous être patriotes. Ce mot aurait-il maintenant une mauvaise odeur? En mourant, l'infirmière Edith Cavell n'avait pas honte de dire que le patriotisme n'est pas suffisant. Savez-vous ce qu'elle voulait dire?

**Des voix:** Règlement!

**M. Bigg:** Que voudriez-vous commander? Si vous voulez vraiment que je m'asseois, je vais le faire. Le modèle à une seule feuille d'érable n'est qu'un compromis politique, et chaque député le sait bien. Il n'y aurait rien de mal à accepter le trifolié, si cela devrait nous unir. Si cela doit nous unir, si vous allez le servir, alors il n'y a rien de mal à l'accepter.

Vous riez de la légion et dites qu'elle n'a pas droit à ce drapeau. Est-ce que nous le leur enlevons? Étaient-ils tous ivres? Étaient-ils tous chômeurs? Sont-ils tous ivres maintenant? Ils ont déjà été enivrés de patriotisme.

Je ne suis pas disposé à accepter un compromis qui serait le modèle à une seule feuille d'érable. Je ne suis pas disposé à accepter le trifolié comme mon propre choix. Toutefois, je le répète, je suis disposé à m'incliner devant un choix démocratique. Si chacun de vous peut émettre un vote favorable lors d'un scrutin libre, je vous mets au défi de demander à votre chef de procéder ainsi.

Je suppose que les quatre questions énumérées sont suffisantes pour un plébiscite. Je crois sincèrement que si les Canadiens ont ce choix, la première question gagnera au premier scrutin. S'il existe un moyen de satisfaire nos Canadiens d'origine française, je suis disposé à le prendre. Je n'ai pour eux que de l'estime et de l'admiration. Ils sont des nôtres. Qu'importe que leur langue, pour être belle, n'en est pas moins quelque peu difficile. Nos cultes participent, tout au moins, d'une même religion. Ici encore, j'estime que notre pensée religieuse a évolué. S'il y avait eu un congrès œcuménique il y a 500 ans, qui sait, l'Église chrétienne n'aurait peut-être jamais connu de scission.

Nous avons entendu l'un de nos membres parler ici de nihilisme et de matérialisme; il a dit que nous supprimions tout du drapeau et que nous ne laissions rien. A mon avis, il y a peut-être quelque chose dans cette psychologie moderne qui essaie de supprimer nos emblèmes. Si nous cessons d'avoir confiance les uns dans les autres, tout est perdu. Je suis de ceux qui ont toujours cru à l'entreprise privée.

**Une voix:** Règlement!

**M. Bigg:** N'est-ce pas conforme au Règlement? C'est le fondement de notre culture britannique tout comme de notre culture française, j'en suis persuadé. Les Canadiens français font un apport considérable au pays. Ils sont très doués pour les arts. Ils sont extrêmement fiers de leur origine. S'il y a moyen de leur accorder plus de considération, si nous pouvons faire quoi que ce soit pour leur faire oublier les erreurs ou même les événements passés auxquels nous ne pouvons rien, je le veux bien, car nous pouvons sans doute envisager l'avenir ensemble.

Tenons donc ce référendum. Si les quatre questions ne sont pas satisfaisantes, il faudrait peut-être alors en trouver d'autres. J'y ai réfléchi et je ne crois pas qu'on puisse les améliorer. Les honorables députés ont beaucoup contribué à embrouiller la question. Nous avons dit certaines choses que nous n'aurions peut-être pas dû dire. En étudiant la question, nous avons fait preuve de parti pris, que nous le voulions ou non. Cela s'applique aux deux côtés. La seule façon équitable de régler la question, ce serait de laisser la population prendre cette décision. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de tenir des élections. Il y aurait beaucoup de travail à faire. Ce n'est pas la peur qui me dicte cette déclaration, je vous l'assure. Vous pouvez examiner le compte rendu. Je crois que ce serait une perte de temps. Je déplore qu'on refuse à la Couronne d'être l'arbitre indépendant qu'elle était autrefois. Maintenant c'est le premier ministre qui détient le pouvoir de décider qu'il y aura des élections. Nous savons tous qu'il en est ainsi depuis 1925. C'est à lui de décider. Il ne sert à rien de regarder le chef de l'opposition et de dire: «C'est vous qui pouvez rendre des élections inévitables.» Le premier ministre détient ce pouvoir et tous les Canadiens le savent. Il s'en sert et je crois que cela est malhonnête. Je crois que la question du drapeau devait être au-dessus de la politique de parti.

Je viens de vous faire part de mes opinions. Personne ne m'a soufflé ce qu'il fallait dire. Certains députés auraient peut-être préféré que je taise certaines choses mais, parfois, si l'on se tait, les pierres mêmes peuvent clamer vers le ciel. J'assume l'entière responsabilité de mes observations. J'ai parlé en toute sincérité. Si nous pouvons nous entendre sur un modèle de drapeau qui réalisera l'unité nationale, je serai le premier à l'appuyer et à lui rendre hommage.

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa):** Monsieur l'Orateur, l'animation devrait régner lorsqu'une nation se choisit un nouveau drapeau mais la Chambre entière devrait bien se rendre compte que la chose est impossible actuellement. Je désire expliquer plus tard la raison pour laquelle je fais cette déclaration mais, en regardant l'horloge, je constate qu'il est 10 h. 30.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

HEURES DES SÉANCES DU VENDREDI 21 AOÛT

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Me permettra-t-on, avec l'assentiment unanime de la Chambre, de revenir aux motions?

**Des voix:** Oui.

**L'hon. M. Favreau:** Les divers partis, par l'entremise de leurs leaders respectifs à la Chambre, ont été informés que l'ouverture de la session de la conférence nationale sur l'éducation aura lieu en cette enceinte le vendredi 21 août. Par conséquent, je demanderai à la Chambre l'autorisation de proposer:

Qu'après son ajournement le 20 août 1964, elle reprenne la séance à 2 h. de l'après-midi le jour suivant, et que les règlements permanent et pro-

visoires pertinents soient suspendus à cet égard, de façon à permettre à cette réunion d'avoir lieu en cette Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je poser une seule question? Dans le langage du profane, cela veut-il dire que nous ajournerons tout de même la séance à six heures, vendredi?

**L'hon. M. Favreau:** Oui.

**Des voix:** Adopté.

(La motion est adoptée.)

(A 10 h. 30, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 18 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

*(Texte)*

## COMITÉ DES BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DU CINQUIÈME RAPPORT

**M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne)** présente le cinquième rapport, en anglais et en français, du comité permanent des bills privés en général.

*(Traduction)*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Je crois que ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il songé à demander la tenue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, ou du conseil de l'OTAN, pour que l'organisme examine la situation à Chypre, qui va se détériorant, notamment le retrait d'unités de l'OTAN, choses qui mettent grandement en péril le maintien de l'intégrité de l'organisme?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a envisagé la possibilité d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN pour discuter de cette situation très délicate, voire dangereuse. On a pressenti les autres membres de l'OTAN pour savoir s'ils estiment qu'il serait utile d'organiser une réunion à ce moment-ci, mais le conseil en général est d'avis que même si les circonstances peuvent faire qu'une réunion de ce genre soit souhaitable et même nécessaire, la majorité des membres ne croit pas qu'elle devrait avoir lieu maintenant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je remercie le premier ministre. Encore à propos de la situation actuelle à Chypre, je voudrais aussi lui demander si le gouvernement canadien appuie la proposition de M. Acheson pour l'union de Chypre avec la Grèce.

**Le très hon. M. Pearson:** Je m'excuse, mais je n'ai pas entendu la dernière partie de la question du très honorable représentant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai parlé de l'union de Chypre avec la Grèce. Le gouvernement appuie-t-il la proposition de M. Acheson?

**Le très hon. M. Pearson:** La question fait l'objet de discussions entre les gouvernements directement intéressés, et le gouvernement canadien n'y participe pas, du moins à l'heure actuelle.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Même s'il ne prend pas part aux discussions, le gouvernement a-t-il indiqué qu'il appuie en fait cette proposition?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur. Notre position au sein de la force de paix des Nations Unies, à l'heure actuelle et dans les circonstances présentes, exige que nous observions une attitude de neutralité à cet égard.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Des progrès ont-ils été faits dans les négociations qui se poursuivent avec le gouvernement cypriote au sujet de l'élargissement de la portée du mandat de la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix? L'honorable représentant nous dirait-il aussi si le fait que l'archevêque Makarios s'associe maintenant avec M. Khrouchtchev compromet la possibilité de cet élargissement?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il y a lieu de croire que les pouvoirs accordés à la force, aux termes de l'accord initial, avec le gouvernement cypriote seront appliqués.

**M. Douglas:** Le ministre parle de l'accord initial. Espère-t-on que cet accord sera élargi de façon à couvrir des questions telles que le désarmement des guérilleros?

**L'hon. M. Martin:** Le désarmement des guérilleros n'est pas nécessairement écarté par le mandat actuel. Il serait plutôt question de la puissance de la force en face du nombre de ceux qu'elle affronte. De toute façon, l'accroissement des pouvoirs est maintenant à l'étude, comme je l'ai indiqué hier.

**M. Douglas:** Le ministre nous dirait-il si ces pouvoirs sont prévus d'une façon précise dans l'accord conclu avec le gouvernement cypriote?

**L'hon. M. Martin:** Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux

Affaires extérieures serait-il maintenant en mesure de répondre aux questions que je lui ai posées hier au sujet du retrait des forces grecques de l'OTAN et de nous indiquer en particulier l'envergure de ce retrait, la proportion des troupes grecques en cause et les répercussions de ce retrait sur la politique générale de l'OTAN?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami l'a signalé à la Chambre, on a posé cette question hier. Le gouvernement grec a officiellement fait connaître aux autorités de l'OTAN, hier après-midi, sa décision de retirer de l'OTAN certains éléments de ses forces terrestres, aériennes et navales. Les députés se souviendront que la Turquie a déjà adopté une mesure de ce genre, mais seulement au sujet de ses unités aériennes.

Le gouvernement canadien regrette que, pour des motifs d'ordre national, ces deux gouvernement aient jugé nécessaire de retirer des contingents qui participaient à la force défensive de l'OTAN. Toutefois, l'Organisation étudie présentement cette question et je ne crois pas pouvoir fournir de plus amples renseignements pour le moment.

**L'hon. M. Harkness:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si les Grecs ont retiré de l'OTAN la plus grande partie de leurs forces ou seulement une proportion infime? Pourrait-il surtout préciser si le retrait des forces grecques du quartier général de la Méditerranée orientale, à Smyrne, signifie que ce quartier général cessera d'être un poste efficace de l'OTAN dans la Méditerranée orientale?

**L'hon. M. Martin:** Non, monsieur l'Orateur. Pour répondre à la deuxième question, je dirai qu'il ne nous est parvenu aucun rapport relatif à une telle évolution de la situation. Toutefois, l'ampleur du retrait fait présentement l'objet d'études au conseil de l'OTAN.

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de rappeler au Canada les officiers de l'Aviation royale canadienne qui servent dans l'Aviation turque à l'heure actuelle?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être répondre à cette question. On a déjà informé la Chambre que les expéditions de pièces d'avions à la Grèce et à la Turquie, à titre de mesures d'assistance mutuelle, ont été suspendues. Nous avions auparavant des officiers en Grèce et en Turquie pour faciliter l'approvisionnement en pièces détachées et l'expédition du matériel au Canada pour fin de réparation. On a retiré il y a quelque temps l'officier qui se trouvait en Grèce et cela avait été décidé à l'avance. On a confié à l'officier résidant en Turquie la tâche d'assurer les liaisons avec l'Aviation turque et l'Aviation royale hellénique. Cependant, on lui a donné l'ordre de cesser ses visites pour l'instant.

Il y a trois militaires, un chef d'escadrille et deux sergents, et deux représentants itinérants qui s'occupent des contrats, l'un de la Canadair et l'autre de la Rolls Royce, qui demeurent en Turquie. Les missions de toutes ces personnes prendront fin ces mois prochains et elles ne seront pas remplacées à moins qu'entre-temps la situation se stabilise. L'un des officiers qui vient de rentrer au Canada à la fin de sa tournée n'a pas été remplacé. Telle est la situation actuelle.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si la Turquie s'est servie de certains des 107 avions à réaction Sabre que le Canada lui a donnés, lors des récents raids de bombardement à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Je pourrais peut-être répondre à cette question, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne les comptes rendus parus dernièrement dans les journaux, selon lesquels la Turquie, et la Grèce aussi peut-être, auraient utilisé à Chypre les appareils de construction canadienne qui leur ont été fournis à titre de mesures d'assistance mutuelle, mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a exposé la situation en détail au sujet des F-104 le 13 mai de cette année, comme le député se le rappelle.

Pour ce qui est de l'avion F-86, le Canada s'est engagé, en 1954, à fournir cet avion F-86 Mark II à la Grèce et aussi à la Turquie en vertu du programme général d'aide mutuelle des pays de l'OTAN. En tout, nous avons fourni à chaque pays quelque 107 appareils avec des moteurs et des pièces de rechange. Les journaux ont dit que la Grèce et la Turquie s'étaient servi du F-86 ces derniers jours, mais nous ne pourrions savoir s'il s'agit des avions fournis par le Canada en vertu des ententes de l'OTAN concernant le programme d'aide mutuelle.

Je dois cependant signaler à la Chambre que tout équipement provenant du Canada est fourni à la condition que la nation bénéficiaire s'engage à utiliser cet équipement pour raffermir la force de dissuasion, ou de résistance à l'agression, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Dans les circonstances actuelles, on appelle de nouveau l'attention des gouvernements en cause sur la suite logique de cette réserve. Comme mon honorable ami le ministre de la Défense nationale l'a signalé, au moment où le Canada

a décidé de participer à la force des Nations Unies à Chypre, il a suspendu la mise en œuvre de son programme d'aide mutuelle à la Grèce et à la Turquie.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre comment le gouvernement canadien s'y prend pour s'assurer que les pays qui reçoivent du matériel militaire, comme des avions, l'utilisent aux fins prévues; et si le gouvernement constate qu'on s'en sert à d'autres fins, aurait-il l'intention de réclamer le renvoi de ce matériel au Canada?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, s'il était confirmé que ces avions ont servi à des fins autres que les fins prévues, le gouvernement canadien soulèverait immédiatement la question au conseil de l'OTAN.

*(Texte)*

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a annoncé qu'il était en voie de négocier un accord avec un pays, pour obtenir un renfort de 900 hommes pour la force de l'ONU à Chypre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de nous assurer que ces négociations n'ont pas lieu avec le Canada et que le Canada n'est pas impliqué, dans ce renfort probable de la force de l'ONU à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, j'appelle l'attention de l'honorable député sur la réponse que j'ai donnée vendredi dernier.

*(Traduction)*

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question connexe. Étant donné qu'on a annoncé ce midi une nouvelle de la *Presse canadienne* voulant qu'un grand nombre de troupes britanniques aient été retirées de Chypre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si ces troupes se trouvaient sous le commandement des Nations Unies ou sous un commandement britannique dans l'île? Si elles se trouvaient sous le commandement des Nations Unies, le Canada avait-il été consulté à ce sujet?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je préférerais traiter de cette question, soit plus tard au cours de la journée, soit demain, parce que je dois assister à une réunion cet après-midi et je ne veux rien dire avant la réunion.

**M. Nesbitt:** Une question supplémentaire pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu qu'on a annoncé, en même temps, que plus de 50,000 hommes de troupes turques étaient mobilisés et embarqués sur des navires ancrés dans des ports en face de l'île de Chypre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il, au cours de la réunion à laquelle il va assister, quelle qu'en soit la nature, demander instamment aux pays qui fournissent des troupes au commandement des Nations Unies, qu'on cesse de les retirer? On a aussi rapporté dans ce bulletin de nouvelles que le Canada est maintenant le seul pays qui maintienne un nombre substantiel de troupes dans l'île. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire tout de suite combien de militaires servent en ce moment sous le commandement des Nations Unies à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, environ 6,000 hommes. Je suis persuadé qu'aucun pays ne retirerait toutes ses troupes sans consulter au préalable les membres participants ni sans en avoir obtenu l'autorisation du Secrétaire général des Nations Unies.

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre a-t-il l'intention d'insister auprès du gouvernement du Royaume-Uni sur la nécessité ou du moins sur l'importance de maintenir au complet l'effectif de sa force à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Oui, monsieur l'Orateur.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

**M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il au courant des déclarations faites hier, au Canada, par une étudiante cypriote grecque à l'effet qu'elle aurait mentionné que l'identification des soldats britanniques et canadiens n'était pas suffisante, que les soldats canadiens étaient souvent pris pour des soldats anglais à Chypre et que les soldats anglais n'étaient pas populaires alors que les soldats canadiens l'étaient?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu cette déclaration.

*(Traduction)*

SUD-EST ASIATIQUE—APPUI AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je voudrais poser une question au secrétaire d'État ou il serait peut-être préférable que je la pose au premier ministre. Étant donné que M. Henry

Cabot Lodge est actuellement en Europe et doit s'adresser aux membres du conseil de l'OTAN afin que les États-Unis obtiennent de l'aide dans le Sud-Est asiatique, le gouvernement canadien envisage-t-il la possibilité de venir en aide aux États-Unis dans cette région?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Nous avons déjà fait des déclarations à ce sujet et je n'ai rien à ajouter, sauf que M. Lodge est censé venir à Ottawa d'ici deux semaines.

AIDE MUTUELLE—SUBSTITUTION DE LA MALAYSIA À L'INDONÉSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme l'Indonésie poursuit ses agressions contre la Malaysia, la dernière s'étant produite pas plus tard qu'hier, l'honorable représentant songera-t-il à recommander à ses collègues que les centaines de milliers de dollars que le Canada verse présentement à l'Indonésie soient plutôt octroyés à la Malaysia afin d'aider ce pays à se défendre contre les agressions de l'Indonésie?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** J'aimerais pouvoir étudier s'il s'agit, oui ou non, d'une proposition sage.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si quelques-uns ou tous les autres pays membres de l'OTAN ont suspendu leur aide commune à la Turquie et à la Grèce?

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai pas bien saisi la question de l'honorable représentant. Me demande-t-il ce que les autres font ou ce que le Canada devrait faire?

**M. Olson:** Non. Je demandais...

**L'hon. M. Martin:** Je parlais de l'honorable député d'Oxford.

**M. Nesbitt:** Je demandais au secrétaire d'État s'il ne pourrait pas prier ses collègues du gouvernement d'étudier l'opportunité de supprimer l'aide consentie à M. Sukarno, à cause de ses attaques contre la Malaysia, pour accorder cette aide, qui est de l'ordre de $350,000 ou $400,000 si je ne m'abuse, à la Malaysia?

**L'hon. M. Martin:** L'aide accordée à l'Indonésie n'est pas une aide militaire. Je le répète, je devrai étudier plus à fond la proposition de l'honorable député.

**L'hon. M. Churchill:** De quelle nature est cette aide?

[M. Nesbitt.]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—DÉFAUT DE COMPARAÎTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre de la Justice étant absent, le ministre du Travail pourra peut-être développer sa réponse afin qu'elle englobe les aspects juridiques de la question relativement à Hal Banks. Le ministre peut-il dire à la Chambre où se trouve Hal Banks ainsi que les trois autres agents du Syndicat international des gens de mer qui n'ont pas comparu hier devant le tribunal et à l'égard desquels des mandats d'arrêt ont été délivrés aujourd'hui par le tribunal? Le ministre sait-il où se trouvent ces gens-là?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Non, monsieur l'Orateur, j'ignore absolument où se trouve M. Banks. Je crois bien que l'un des agents du Syndicat qui n'a pas comparu hier devant le tribunal se trouve au Canada, je crois même qu'ils s'y trouvent tous. Mais je ne sais pas du tout où est M. Banks.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre suppléant de la Justice une question qui a trait à l'insaisissable M. Banks. A-t-on confisqué son cautionnement? Le ministre suppléant est-il en mesure de dire ce qu'on a fait pour le retrouver? Je ne dirai pas qu'il est à Capri, mais il semble que cette île a un certain attrait.

**Une voix:** Voici le ministre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je souhaite la bienvenue au ministre. Si seulement Banks se présentait de la même façon, tout irait bien. Le ministre nous dira-t-il si le cautionnement a été confisqué? Juste avant qu'il arrive, j'ai demandé également si on avait une idée de l'endroit où se trouve actuellement M. Banks, car il serait, paraît-il, en Nouvelle-Angleterre.

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** En toute franchise, il me faut avouer que je n'étais pas à la Chambre au cours de la dernière demi-heure, ni avec M. Banks. Par conséquent, je ne saurais dire au juste où il se trouve.

Sérieusement, j'ai demandé qu'on obtienne tous les renseignements possibles, mais, que ces renseignements soient précis ou non, je ne suis pas en mesure de les fournir à la Chambre aujourd'hui. J'espère pouvoir revenir sur

la question demain. Quant à la confiscation du cautionnement, j'imagine qu'il s'agit de l'affaire au sujet de laquelle M. Banks devait comparaître hier. A ce propos, j'ai prié ce matin mes fonctionnaires d'obtenir des données précises de notre avocat. Demain, je pourrai mettre la Chambre au courant.

*(Texte)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre de la Justice a-t-il donné des instructions pour que les $25,000 déposés par M. Banks soient confisqués?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Favreau:** Je n'ai pas donné d'instructions pour faire confisquer le cautionnement de $25,000 pour les raisons suivantes: Comme je l'ai dit hier, étant donné que le tribunal a déjà délivré un mandat d'arrêt, la confiscation du cautionnement ne servirait pas à grand-chose. Je me demande en ce moment si le fait de confisquer le cautionnement favoriserait la comparution de M. Banks le 14 septembre. De toute façon, je n'ai pas encore pris de décision à ce sujet, et je n'ai pas exprimé d'opinion définitive. La principale raison, je le répète, c'est qu'un mandat a déjà été délivré pour faire arrêter M. Banks, si jamais on le retrouvait.

En ce qui concerne le cautionnement relatif à la cause pour laquelle il était censé comparaître hier, je ne sais rien de définitif, mais j'apprends que l'avocat de la Couronne, agissant au nom du procureur général de la province, se propose d'en réclamer la confiscation. Nous saurons mieux à quoi nous en tenir demain quant au sort de toute motion qui a pu être présentée ce matin.

*(Texte)*

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Avait-il été consulté, en premier lieu, quant à l'opportunité d'accorder à M. Banks un cautionnement?

**L'hon. M. Favreau:** En ce qui concerne le dépôt ou cautionnement de $25,000, oui, à telle enseigne qu'après consultation avec le procureur de la Couronne, dans le temps, il avait été décidé, d'un commun accord, que suggestion devrait être faite au juge en chef de la Cour d'appel de refuser tout cautionnement—ce que d'ailleurs le juge rapporte dans son jugement—et qu'à défaut de ce faire, le cautionnement ne soit pas inférieur à $50,000.

Seulement, avec l'expérience qu'est la sienne, l'honorable juge en chef a décidé qu'un cautionnement de $25,000 serait suffisant. Il a d'ailleurs indiqué dans son jugement les raisons de sa décision.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre n'est-il pas d'accord avec les critiques formulées, il y a quelques semaines, par l'opposition et d'après lesquelles c'était s'engager dans une voie très dangereuse que d'accorder à Banks l'élargissement provisoire sous caution sans y mettre la condition qu'il resterait dans le territoire relevant du tribunal?

**L'hon. M. Favreau:** Je viens de dire, monsieur l'Orateur, que j'ai le plus grand respect pour l'honorable juge en chef de la cour d'appel, qu'avait nommé le gouvernement précédent. A l'occasion de sa nomination, j'ai écrit à mon prédécesseur M. Fulton pour le féliciter. J'ai simplement dit qu'à notre avis, il faudrait s'opposer à cet élargissement sous caution. Je répète, cependant, que je respecte la décision rendue alors. Nous ne savons pas encore si M. Banks se présentera lui-même le 14 septembre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En ce qui concerne la nature de l'élargissement sous caution qui a été accordé, l'avocat de la Couronne n'a-t-il pas toujours le devoir d'assurer au juge la présence de l'inculpé? Je vois que le ministre a recours au légiste assis auprès de lui. C'est au ministre que j'adresse cette question. N'est-il pas exact que le juge accepte toujours ce que propose l'avocat de la Couronne, si la proposition est raisonnable et juste?

**L'hon. M. Favreau:** Évidemment, la tâche de proposer au tribunal l'attitude à prendre au sujet de toute caution incombe à l'avocat de la Couronne quand celui-ci est en mesure de donner au tribunal les renseignements requis. Ensuite, c'est au seul tribunal qu'il incombe de décider, de par son autorité même, ce que doit être la caution, s'il estime toutefois devoir l'accorder. Dans le cas à l'étude, je dirais que l'avocat de la Couronne s'est parfaitement acquitté de sa tâche envers le peuple canadien, d'abord, en s'opposant à la caution; deuxièmement, en proposant que la caution ne soit pas inférieure à $50,000; et troisièmement, en ce qui concerne la décision du tribunal.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** M. Banks semble faire l'objet d'une certaine sollicitude!

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Étant donné que M. Banks semble s'être rendu sur la colline du Parlement chaque fois qu'il s'agissait de pourparlers avec le ministère

des Transports, a-t-on réfléchi à la possibilité de lui envoyer un télégramme l'invitant à s'y présenter?

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question complémentaire à poser au ministre de l'Industrie. Fait-on parvenir des exemplaires du hansard à M. Banks afin de le tenir au courant de l'intérêt que la Chambre porte à ses allées et venues?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Je ne connais pas l'adresse de M. Banks, monsieur le président.

*(Plus tard)*

**M. Lloyd B. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Justice une question supplémentaire ayant trait à la disparition de M. Hal Banks. Étant donné que M. Banks est vice-président du Syndicat international des gens de mer de l'Amérique du Nord et qu'il touche toujours un traitement de $20,000 par année de cet organisme, le ministre, ou l'un des fonctionnaires de son ministère, a-t-il communiqué avec le bureau principal du Syndicat international des gens de mer pour vérifier à quelle adresse les chèques sont envoyés?

*(Texte)*

## LA CONSTITUTION

### A PROPOS DU RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Me reportant à la déclaration qu'il a faite hier, relativement au rapatriement de la constitution canadienne, je désire lui demander si le gouvernement canadien se propose de faire connaître au Parlement les amendements qu'il propose à la constitution actuelle et les formules d'amendements qu'il suggère, en vue de modifier la constitution à l'avenir, c'est-à-dire après le rapatriement des Actes de l'Amérique du Nord britannique...

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. Aussitôt qu'il y aura quelque chose à communiquer sur cette question, on ne manquera pas, bien sûr, d'en aviser le Parlement.

*(Texte)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien a entamé, avec les gouvernements provinciaux, des pourparlers ayant trait à l'abrogation du paragraphe 1 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et plus particulièrement au sujet de l'amendement unilatéral, par le gouvernement fédéral, de la constitution canadienne?

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, nous avons simplement envisagé une méthode de modification de la constitution afin de la rapatrier au Canada, dans la perspective des réunions prochaines.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé si l'on avait eu des conversations directes avec les gouvernements provinciaux au sujet du paragraphe 1 de l'article 91.

**Le très hon. M. Pearson:** Il faudra que je me renseigne, monsieur l'Orateur. Je mettrai mon honorable ami au courant demain.

*(Texte)*

## LE DRAPEAU CANADIEN

### A PROPOS DE LA RENCONTRE ENTRE LES CHEFS DE PARTIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. A-t-il une déclaration à faire relativement à la rencontre qu'il a eue avec les chefs des quatre partis ce matin, relativement au drapeau canadien?

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Pas pour le moment, monsieur l'Orateur. Nous avons eu ce matin un entretien qui se poursuivra quand nous nous réunirons de nouveau jeudi. C'est pourquoi je préfère ne rien dire d'ici là.

## LES TRAVAUX PUBLICS

### OTTAWA—SOUMISSIONS RELATIVES À LA LOCATION D'ESPACE DANS DES ÉDIFICES EN CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, pour accéder à la demande du chef de l'opposition, j'aimerais déposer les soumissions que le ministère des Travaux publics a reçues à la suite de l'appel d'offres qu'il avait lancé en vue d'obtenir des locaux loués à bail pour le ministère du Travail et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

*(Texte)*

## LES FINANCES

ON RÉCLAME LE RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre pourrait-il informer les députés des motifs qui l'empêchent de hausser les allocations familiales, en proportion de l'augmentation connue dans les autres secteurs de l'économie nationale, depuis 1944?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** Il s'agit-là, à n'en pas douter, d'une question à inscrire au *Feuilleton*.

*(Texte)*

## L'AGRICULTURE

ON RÉCLAME LE RÉTABLISSEMENT DE SUBVENTIONS SUR LE FROMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A la suite des représentations de la Fédération des fabricants de produits laitiers, le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de reconsidérer la politique sur le fromage qu'il annonçait le 29 avril dernier, soit en établissant la subvention de 30c. les 100 livres de lait, soit en remboursant aux fabricants de fromage les 3.6c. de prime perdus par les fromageries sur le fromage de classe numéro deux?

*(Plus tard)*

Monsieur l'Orateur, avant que les événements auxquels a fait allusion le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) il y a quelques instants se concrétisent, j'aurais voulu poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Hays), mais étant donné que le ministre de l'Agriculture a dû s'absenter, je demanderais à l'honorable ministre des Forêts de bien vouloir s'enquérir auprès du ministre de l'Agriculture s'il aurait reçu de la Fédération des fabricants de produits laitiers une requête, hier ou avant-hier, et, en plus, le ministre des Forêts ne pourrait-il pas faire en sorte d'aider le ministre de l'Agriculture à régler ce problème urgent soulevé par la Fédération des fabricants de produits laitiers de la province de Québec.

*(Traduction)*

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il conviendrait de faire inscrire cette question au *Feuilleton*.

LA RÉGION DU LAC SAINT-JEAN ET LES SUBVENTIONS POUR LE TRANSPORT DES GRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

*(Texte)*

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question à l'honorable ministre des Forêts?

Ayant pris connaissance de l'arrêté ministériel numéro 1155, lequel a trait aux subventions pour le transport des grains dans les différentes régions du Canada, je voudrais demander au ministre des Forêts s'il y a erreur quelque part ou si le texte est précis, car à l'annexe A, article 2, paragraphe 2, il est dit que les subventions s'appliqueront aux cultivateurs du comté de Saguenay, seulement. Or il n'est nullement fait mention dans tout ce document de la région du lac Saint-Jean. Dois-je en conclure qu'aucune assistance ne sera accordée aux cultivateurs de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député doit se référer au paragraphe B. J'ai «l'acte» devant moi et je vais lui donner des précisions; le cas de son comté est «couvert» par le paragraphe G de la «cédule» A.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Puis-je demander à l'honorable ministre si c'est par pure coïncidence que les deux régions des Îles-de-la-Madeleine et de Terre-Neuve sont celles où l'on accorde une plus forte assistance, soit $15 et $25 la tonne respectivement? Est-ce seulement une coïncidence ou est-ce dû au fait que les deux régions sont représentées par le ministre lui-même et le ministre des Transports (M. Pickersgill)?

**L'hon. M. Sauvé:** Cela a toujours été la politique du ministère pour ce comté et cette province.

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS TOUCHANT LES IMPORTATIONS DE VIANDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

*(Traduction)*

**M. J. H. Horner (Acadia):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. En son absence, le ministre suppléant pourrait peut-être y répondre. L'honorable représentant est-il en mesure de nous faire connaître la politique du gouvernement au sujet de l'embargo mis sur la viande rouge du Canada exportée aux États-Unis? J'ai posé, il y a deux ou trois semaines, une question semblable et le secrétaire parlementaire a dit qu'il la considérerait comme préavis, mais nous n'avons entendu parler de rien depuis.

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, le ministre est absent depuis un instant. Je lui ferai part de cette question.

## LA DÉFENSE NATIONALE

CARNETS D'ALLUMETTES AVEC DRAPEAU TRIFOLIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Sait-il que l'on fournit aux cantines militaires des carnets d'allumettes sur lesquels figure le nouveau drapeau trifolié proposé par les libéraux? Dans l'affirmative, est-ce lui qui a autorisé la distribution de ces livrets d'allumettes?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord que je n'étais pas au courant de la situation. Si l'on utilise les fonds des cantines pour acheter les carnets d'allumettes, la question ne relève pas de mon ministère mais des officiers chargés de l'administration des cantines.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Renseignez-vous auprès du ministre d'État.

*(Texte)*

A PROPOS D'UN AQUEDUC QUI DESSERVIRAIT LA BASE DE L'ARC, À BAGOTVILLE, ET CERTAINES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale.

Pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il y a espoir d'une entente entre son ministère et un groupe de municipalités du comté de Chicoutimi, relativement à un projet d'aqueduc métropolitain qui pourrait alimenter la base de l'ARC à Bagotville?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur le président, j'ai eu le plaisir de rencontrer une délégation du comté de Chicoutimi, au sujet d'un projet d'aqueduc qui pourrait en même temps desservir la base de l'ARC à Bagotville.

Le ministère est maintenant saisi de cette demande et j'espère qu'il lui sera possible d'y acquiescer.

*(Traduction)*

RETRAITE DU CONTRE-AMIRAL DE LA FLOTTE ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et fait suite à un point dont on a discuté hier. Comme il est difficile d'entrer dans le détail à l'appel de l'ordre du jour, le ministre serait-il disposé à comparaître devant le comité spécial de la défense pour y discuter des principes ou des raisons qui ont motivé la retraite forcée de l'amiral Brock?



**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Non, je ne le crois pas. Avant de prendre une décision, on étudie soigneusement nombre de facteurs et, comme je l'ai dit hier, il ne serait pas dans l'intérêt des forces armées ou des intéressés de revenir sur chaque cas après qu'il a été tranché, car bien des officiers de tous les grades seront visés par des décisions semblables.

RECOUVREMENT D'ARMES VOLÉES À MONTRÉAL

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Jeudi dernier, l'honorable député de Medicine-Hat m'a posé une question au sujet de la récupération des armes volées à la salle d'exercice des Fusiliers de Montréal plus tôt cette année. Je suis maintenant en mesure de répondre à cette question. J'ai appris que des 110 armes volées, 97 ont été recouvrées. L'enquête se poursuit au sujet des 13 autres.

## L'IMMIGRATION

RÉGULARISATION DE L'ÉTAT CIVIL D'IMMIGRANTS CHINOIS—DEMANDE DE PROLONGATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ian Grant Wahn (Saint-Paul):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, puis-je poser cette question à son secrétaire parlementaire? Étant donné l'intérêt général que le sujet suscite, le secrétaire parlementaire voudrait-il dire à la Chambre si l'on songera de nouveau à prolonger l'amnistie en faveur des Chinois et le programme de régularisation de l'état civil, ainsi qu'a reviser le Règlement ayant trait aux exigences d'admission pour tous les immigrants?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je vais tenir cette question pour un préavis et la porterai à l'attention du ministre.

**M. John N. Turner (Saint-Laurent-Saint-Georges):** Le secrétaire parlementaire voudrait-il aussi transmettre au ministre une question en vue de savoir s'il songerait à l'avenir à accorder au moins trois mois d'avis avant de suspendre l'amnistie, afin que les Chinois du Canada aient l'occasion de présenter une demande, et aussi à publier des avis dans les journaux en langue chinoise du Canada?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt que le secrétaire parlementaire porte à cette question, le premier ministre pourrait peut-être répondre de façon à dissiper chez lui la crainte et la sollicitude que nous partageons tous, et qu'a manifestées à la Chambre l'honorable député de Regina-City?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serais même plus heureux de dissiper certaines des craintes du très honorable représentant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, suivant les perspectives, je ne tarderai pas à changer de place.

## LE CENTENAIRE

### CONSTRUCTION D'ÉDIFICES COMMÉMORATIFS DANS LES CAPITALES PROVINCIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. K. H. More (Regina-City):** Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au secrétaire d'État une question qui fait suite à celle que je lui ai adressée précédemment. A-t-il maintenant reçu des réponses de toutes les provinces au sujet des subventions pour la construction de monuments commémoratifs du centenaire, et est-il arrivé à une entente définitive avec le premier ministre de la Saskatchewan au sujet de l'emploi de la subvention dans cette province?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, la meilleure réponse que je puisse faire, c'est de vous donner lecture de la lettre que j'ai envoyée à M. Thatcher le 14 août 1964:

Je suis maintenant en mesure de répondre à votre lettre du 7 juillet. Comme vous le savez, votre demande soulève un point qui suscite ici certaines complications...

Le 23 janvier, j'ai écrit aux ministres provinciaux chargés des fêtes du centenaire, pour leur offrir, au nom de l'État fédéral, de prendre part au financement d'un seul édifice d'importance qui, autant que possible, serait comparable, par l'inspiration et la fonction, aux immeubles de Charlottetown et de Québec, et qui serait construit dans la capitale provinciale.

Vous savez que ce programme pour la construction de monuments commémoratifs de la Confédération prévoit une assistance financière supplémentaire aux provinces, en plus de la subvention de $1 par habitant qui était censée s'appliquer à toutes les régions de chaque province. C'est pourquoi nous avons cru que le programme des monuments commémoratifs perdrait beaucoup de sa signification s'il devait s'appliquer à plusieurs villes ou régions d'une province. J'espère donc que votre gouvernement trouvera une autre façon d'apporter une aide spéciale à Moose-Jaw.

Cependant, nous avons tenu compte des promesses de votre gouvernement, de la grande importance que vous attachez à la question, du fait qu'aucun de mes collègues provinciaux siégeant au comité national ne s'est opposé à votre projet, et des dispositions semblables des projets envisagés à Regina et à Saskatoon. Pour toutes ces raisons, nous sommes disposés à considérer ces projets comme une entreprise jumelée aux fins de la subvention fédérale pourvu, bien entendu, que notre contribution ne dépasse pas en tout $2,500,000.

**M. More:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au secrétaire d'État si ce projet nécessitait une subvention correspondante de la part de la province?

**L'hon. M. Lamontagne:** Non, monsieur l'Orateur.

**M. More:** Une question supplémentaire. Le secrétaire d'État croit-il qu'on puisse construire un immeuble convenable pour $2,250,000?

**L'hon. M. Lamontagne:** L'honorable député voudrait-il répéter sa question?

**M. More:** Le secrétaire d'État me dirait-il si, d'après lui, un immeuble approprié à cette fin pourrait être construit pour $2,250,000, somme comprenant la subvention provinciale de 2 millions et la subvention fédérale à Saskatoon et à Regina?

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, notre quote-part aux termes de ce programme prévoit un montant maximum de 2 millions et demi de dollars, ou la moitié au maximum du coût total du projet. Je suis convaincu que des fonds pourront être réunis en Saskatchewan pour la construction de ces édifices commémoratifs.

**M. More:** A mon sens, il importe de dissiper toute équivoque à ce sujet, monsieur l'Orateur. Autrement dit, 50 p. 100 du coût d'un projet seront payés au moyen de subventions fédérales et provinciales et, en outre, la subvention fédérale ne dépassera pas la subvention provinciale. Est-ce exact?

**Le très hon. M. Pearson:** Cinquante pour cent.

**L'hon. M. Lamontagne:** La seule condition que nous avons imposée à l'égard de ce programme est que nous ne paierons pas plus de 50 p. 100. Le reste pourra être financé par le gouvernement provincial ou par la ville ou la localité en cause, ou par les deux.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Une question complémentaire. Au sujet des immeubles qui seront construits dans les différentes provinces, le ministre nous dirait-il si le gouvernement fédéral examine minutieusement les méthodes d'octroi des contrats et des sous-contrats pour la construction des immeubles en cause?

**L'hon. M. Lamontagne:** Oui, monsieur l'Orateur, nous avons signé avec les provinces un accord touchant tous ces aspects.

**M. Bell:** Le ministre est donc convaincu que pour la construction d'un immeuble à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, l'emploi de sous-traitants répond aux normes fédérales?

**L'hon. M. Lamontagne:** Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, mais j'aurai une réponse demain.

*(Texte)*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### A PROPOS DE LA TRADUCTION DE L'OUVRAGE DE BEAUCHESNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Beaulé (Québec-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre?

Étant donné les nombreuses failles dans l'ouvrage sur la procédure de Beauchesne, au cours du débat d'hier et des débats antérieurs, le premier ministre peut-il informer la Chambre des progrès réalisés dans la traduction de ce manuel et nous dire quand les députés auront en main la traduction de Beauchesne?

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je ne suis pas en mesure de le faire, mais j'irai aux renseignements et ferai peut-être une déclaration à ce sujet demain.

### ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** J'ai une question à poser au premier ministre. Comme l'opinion publique s'y intéresse, le très honorable député peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris une décision en vue de pourvoir aux vacances survenues dans les districts électoraux de Westmorland et de Waterloo-Sud? Si les dates sont arrêtées, peut-il nous les communiquer?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** La question est encore à l'étude.

**M. Scott:** Étant donné que, dans les circonscriptions de Laurier et de Saint-Denis, des élections partielles avaient eu lieu 44 jours après la démission des députés intéressés et que le siège de la circonscription de Westmorland est vacant depuis 82 jours et celui de Waterloo-Sud, depuis 52 jours, le premier ministre pourrait-il expliquer la hâte dans le premier cas et le retard dans l'autre?

**Le très hon. M. Pearson:** Cela exigerait une longue explication.

[L'hon. M. Lamontagne.]

## LA RADIODIFFUSION

### CESSION D'UN POSTE DE RADIO DE WINDSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question au ministre des Transports? La cession du poste de radio CKWW, de Windsor, à *WWKC Holdings Limited* a-t-elle été approuvée par le ministère des Transports, avant d'être déférée au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Aux termes de la loi actuelle la chose serait plutôt impossible, j'imagine. Sauf erreur, le ministère des Transports reçoit ces demandes et les renvoie au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui statue sur le cas, et aucune mesure péremptoire ne serait prise par le ministère des Transports, ni par le ministre ou par le gouvernement—peu importe qui prend la décision en l'occurrence—avant que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ait tenu une audience.

**M. Douglas:** Puis-je poser une question complémentaire au secrétaire d'État et lui demander si son ministère fait des instances auprès du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion relativement à cette cession?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Mon ministère ne fait pas d'instances auprès du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion dans de tels cas, mais les recommandations reçues du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sont toujours soigneusement prises en considération par le gouvernement.

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa):** Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, hier soir, je mentionnais que le jour où une nation

déploie son nouveau drapeau devrait être un jour d'animation et d'enthousiasme; les divers éléments qui suscitent la division, devraient alors s'unir et appuyer le nouveau drapeau, le nouveau symbole accepté de tous.

Mais la Chambre doit se rendre parfaitement compte que cela n'est pas possible en ce moment. Nous avons entendu certains discours très sincères «de grand cru», pourrait-on dire, des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre. Mais nous avons constaté une indigence surprenante à cet égard de l'autre côté de notre assemblée. Je me demande pourquoi. Serait-ce à cause d'un certain manque de conviction de la part des députés de l'autre côté de la Chambre, auxquels on demande de donner leur appui à un drapeau qu'ils ne peuvent entièrement défendre? Ou leur hésitation provient-elle de ce que leurs commettants voudraient les voir agir autrement? Pourquoi ne font-ils preuve d'aucun enthousiasme lorsqu'il s'agit de défendre leur drapeau?

Je pense, par contre, à certains discours très remarquables prononcés de ce côté-ci de la Chambre. J'ai remarqué que les députés vis-à-vis en écoutaient avec beaucoup d'intérêt une argumentation aussi sensée que logique. Je me demande simplement pourquoi l'attitude indifférente des vis-à-vis est si évidente et pourquoi il est impossible de les persuader par ce genre d'argument. Le premier ministre lui-même doit, certes, être assez peiné de la tournure des événements depuis qu'il a présenté la motion principale, qui devait, d'après lui, établir l'unité nationale et qui a fini par diviser plus que jamais notre pays.

En ce qui concerne l'unité nationale, monsieur l'Orateur, il me semble que les députés de tous les côtés de la Chambre tiennent à faire tout leur possible pour y contribuer. Ainsi, je ne comprends guère pourquoi une proposition raisonnable, comme celle du chef de l'opposition, tendant à saisir le peuple canadien de la question sous forme de plébiscite, ne saurait être acceptée. Ce serait, cependant, un procédé qui sauverait la nation, un moyen aussi excellent qu'honorable pour le premier ministre de sortir du dilemme dans lequel il se trouve.

C'est aujourd'hui le dixième jour de débat sur cette question et je puis assurer à la Chambre que l'enthousiasme des porte-parole de notre parti ne s'est pas refroidi. Ils tiennent à défendre les opinions des orateurs précédents ou toute mesure susceptible de cimenter l'unité nationale que nous voulons tous. J'ai dit qu'on entendait peu de porte-parole de l'autre côté de la Chambre. Un député a dit que ce fait lui fait penser au cas d'un avocat qui se présente devant un tribunal sans aucun témoin. Pourquoi? Ne pourrait-il trouver des témoins? Nos honorables amis ne trouveraient-ils aucun argument à l'appui du drapeau national qu'ils ont choisi?

J'imagine que tous les membres de la Chambre doivent recevoir à peu près la même sorte de courrier que nous. Je ne puis admettre que parce que mon voisin appartient à un autre parti politique, les habitants de sa circonscripion ne lui écrivent pas des lettres comme celles que moi et d'autres députés recevons continuellement. Cela me porte à croire que les honorables députés qui ne veulent pas dévoiler à la Chambre quelle sorte de lettres ils reçoivent ne peuvent tout simplement pas le faire parce qu'ils ne sont pas d'accord avec la motion principale présentée à la Chambre par le premier ministre.

A l'appui de mes propos, je vous lirai un article du *Daily Graphic* du 21 mai. Ce journal a un fort tirage dans ma circonscription. Voici une partie de l'éditorial:

> On n'a jamais demandé aux Canadiens s'ils voulaient un nouveau drapeau. Or, de toute évidence, ce serait le premier pas à faire. Il nous semble que la question devrait être posée directement, au cours d'un référendum national, mais non à l'occasion d'une lutte électorale.
>
> Si nous créons un drapeau au milieu de la dissension actuelle, au moyen d'un vote imposé au Parlement, qu'en résultera-t-il? Sans aucun doute, encore plus de dissension.
>
> Songeons plutôt à toute la fierté et aux réjouissances qu'un drapeau...et peut-être un plus beau drapeau...aurait suscité s'il émanait d'une conférence fédérale-provinciale qui devra, le moment venu, examiner des modifications constitutionnelles.
>
> En ce temps de dissension exaspérée, le moment semble mal choisi d'imposer le problème du drapeau à la population canadienne.

Nombre d'entre nous, me semble-t-il, en sont venus à la même conclusion. C'est pourquoi des députés n'ont cessé de demander que la question soit mise de côté pour quelques mois. Ainsi, les esprits auraient le temps de se calmer et d'envisager la chose plus objectivement. Pour en venir au sujet à l'étude—auquel nous devons sans doute nous en tenir —c'est-à-dire le référendum et le plébiscite même, j'aimerais citer, d'un éditorial paru dans le *Leader* de Portage, le passage que voici:

> Il ne faut pas limiter le débat sur le drapeau canadien...
>
> Sans doute vaudrait-il mieux que le gouvernement fédéral accorde au peuple, au moyen d'un plébiscite, le privilège de se prononcer.
>
> Mais il ne semble pas probable que M. Pearson soit disposé à nous prodiguer ce luxe démocratique. Faute de plébiscite, il importe donc au plus haut point que chaque député—où qu'il siège à la Chambre verte—puisse mettre toute son éloquence à contribution pour exprimer ses vues.

Nous agissons ainsi sur l'invitation du premier ministre. L'éditorial poursuit:

A certains égards, les membres du Parlement doivent se conformer au programme du parti auquel ils appartiennent et à qui ils doivent le privilège de siéger sur les banquettes ministérielles à la Chambre des communes.

Tout homme qui a brigué les suffrages et s'est fait élire sur la foi de l'engagement d'après lequel il mettrait au rancart notre emblème national pour le remplacer par un autre est obligé de tenir sa promesse; il y va de son honneur.

Combien l'ont fait?...

Le vote sur la question du drapeau devrait être tout à fait libre. Il va sans dire qu'il ne le sera pas. Même si les députés libéraux ont été assurés qu'ils ne subiraient aucune sanction s'ils se déclarent contre la politique du parti, ils se prononceront sous l'influence d'une discipline manifeste. Les libéraux qui placent la fidélité au drapeau au-dessus de la loyauté au parti pourront s'attendre de descendre en faveur au sein du parti.

Il s'agit là, cependant, d'une question à l'égard de laquelle chaque député démontrera sa valeur en agissant comme il l'entend et en laissant les électeurs plutôt que l'organisation du parti juger de son action.

Le Nouveau Parti Démocratique et le Crédit social s'alliant aux libéraux sur la question du drapeau, on s'attend que le modèle de M. Pearson soit approuvé par le Parlement.

S'il l'est, ce sera un jour néfaste pour le Canada, pour des milliers de Canadiens qui seront amèrement offensés de l'outrage fait au drapeau qu'ils ont salué avec grand respect toute leur vie.

Cette question est de celles qui ne peuvent que conduire à la discorde. Dans notre démocratie parlementaire, le peuple—non le gouvernement—décide en dernier ressort. Que nous ayons ou non un plébiscite, le peuple décidera de la question du drapeau.

C'est là un excelllent aspect de notre système démocratique issu du Parlement britannique—le peuple peut se prononcer au moins une fois tous les cinq ans. Et il se prononce avec un pouvoir foudroyant.

Je rappelle à la Chambre que c'est le premier ministre qui a posé la question; c'est lui qui a invité les députés à débattre la question, ce qui indique bien que le gouvernement libéral n'est pas prêt à mettre sa popularité à l'épreuve auprès des citoyens de notre pays. Peut-être n'est-il pas disposé à soumettre son attitude à l'épreuve d'un référendum, et il se peut que ce soit la raison pour laquelle on ne nous passe pas le luxe, si je puis dire, d'un référendum de ce genre.

Au sujet du sous-amendement que le député de Regina-City a proposé, la première question se lit ainsi:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge?

On nous demande de déterminer s'il convient que cette question soit posée lors d'un plébiscite. Je vais me contenter de rappeler certaines lettres qui m'ont été envoyées. D'abord, je voudrais donner lecture d'un court passage d'une lettre que m'a fait parvenir un groupe d'étude de Winnipeg. L'un des signataires de la lettre est le maire d'Assiniboïa. Le texte dit entre autres:

La perte du pavillon rouge ferait naître dans la nation une division comme nous n'en avons jamais connue. Ajouté au ferment de division que constitue le désaccord entre nos deux cultures provoqué par M. Pearson, cela pourrait ruiner l'avenir de notre pays.

A notre avis, si les Canadiens comprenaient vraiment les traditions que rappellent les symboles figurant sur le pavillon rouge, ils se prononceraient à une majorité écrasante en faveur de son maintien comme drapeau national.

N'avait été la décision restrictive prise hier par la présidence, j'aurais voulu ajouter des commentaires sur la signification d'un drapeau. Je renvoie néanmoins les honorables députés à l'excellent discours du député de Brandon-Souris, qui a expliqué en détail le but et la signification réelle de notre drapeau actuel.

Voici une lettre que j'ai reçue de McCreary, autre coin de ma circonscription. Je cite:

Au sujet du drapeau national du Canada, je suis en faveur du pavillon rouge. Je souhaite vivement qu'on laisse la population en décider lors des prochaines élections.

L'auteur appuie l'idée d'un référendum, et j'ai reçu de nombreuses lettres en ce sens. J'ai aussi lu avec beaucoup d'intérêt une pétition du collège de Carberry portant une centaine de noms. Les étudiants y exposent en termes bien choisis leurs arguments en faveur du maintien du pavillon rouge comme drapeau national de notre pays. Enfin, à propos de cette première question, je tiens à dire que j'ai reçu une lettre de Westbourne qui critique toute proposition en vue d'un référendum. Voici ce qu'on y lit:

Je ne suis pas en faveur du drapeau à trois feuilles. Je crois que le pavillon rouge convient très bien...

Donc, même les lettres qui critiquent notre position—et il n'y en a pas beaucoup—ne défendent pas le drapeau proposé, le modèle à trois feuilles d'érable. J'ai parlé des discours prononcés à la Chambre et certains arguments avancés m'ont paru très convaincants. J'espère qu'on pourra amener un plus grand nombre de gens, prenant conscience des questions en jeu, à réfléchir à cette mesure très importante que le gouvernement envisage.

La deuxième question posée au plébiscite est celle-ci:

Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?

J'ai déjà manifesté une préférence marquée à l'endroit du pavillon rouge, mais

personnellement je ne suis pas inflexible dans mon attitude. J'estime aussi qu'un grand nombre seraient disposés à accepter une modification du pavillon rouge.

Nous sommes dans une situation assez étrange. Certains partisans convaincus du pavillon rouge disent: «Pourquoi tous ces chichis? Prenons une décision définitive et mettons fin ensuite au débat». Par contre, d'autres prétendent: «Nous avons un nouveau drapeau, nous n'en voulons pas plus. Ne prolongeons pas un débat inutile; finissons-en et mettons la question aux voix». Et d'autres encore disent: «Pourquoi la question du drapeau a-t-elle pris tant d'importance, lorsqu'il y d'autres problèmes beaucoup plus importants à étudier»?

Il en découle, monsieur l'Orateur, que les Canadiens éprouvent tous un même sentiment; ils s'impatientent de voir le débat se prolonger sur cette question. Je dirai donc alors au premier ministre, si nous ne pouvons nous entendre, qu'il est inutile de poursuivre le débat et que le gouvernement doit se rendre compte que l'ambiance qui règne au Canada ne permet pas de prendre une décision à ce sujet. Nous ne voulons certainement pas prendre une décision à la hâte, et faire comme le gouvernement qui a pris précipitamment d'autres décisions qui ne se sont pas révélées utiles à l'évolution de nos affaires nationales.

Quant à accepter des modifications au pavillon rouge, c'est un point, je crois, sur lequel nous pourrions nous entendre. Si ceux d'entre nous qui sont en faveur du pavillon rouge peuvent déclarer: «Nous sommes prêts à accepter une modification», et si ceux qui tiennent absolument au dessin à feuille d'érable se décident à dire: «Nous consentons à ce que notre proposition soit modifiée», nous pourrons alors nous entendre sur la modification proposée dans la deuxième question du plébiscite projeté.

Je me suis rappelé certaines paroles du révérend Gordon Smyth, de l'Église Unie de Parkdale, au sujet du symbolisme. Voici ce qu'il a déclaré:

> Il est impossible de supprimer le symbolisme de la vie des hommes et des nations, car il est profondément enraciné. Si un homme devait décider de ne jamais plus utiliser un symbole, il ne pourrait donner une poignée de main à un ami, passer un anneau au doigt de son épouse, embrasser son enfant ou recevoir un sacrement. La nature humaine a besoin de symboles. Le cœur réclame des signes tangibles du surnaturel.

Il est grave de mettre des symboles au rancart, car cela entraîne également la disparition de certaines traditions qui nous sont chères. Quiconque songe à le faire devrait y réfléchir sérieusement. J'estime également qu'il ne faut pas agir précipitamment. Je crois que les Canadiens en général comptent beaucoup sur la divine Providence et que pour la plupart d'entre eux le seul drapeau qu'ils connaissent représente un héritage commun. Si nous brisons tous les liens qui nous rattachent au passé, est-ce à dire que nous sommes devenus insensibles aux prières que nous adressons à Dieu au début de chaque séance de la Chambre pour qu'il nous guide et protège la reine et la nation? Un pays qui ne respecte pas son passé n'a pas d'avenir.

Je rappelle aux honorables députés l'importance que le Parlement attache à la tradition à l'ouverture de chaque session. Nous regardons la masse qui repose sur le Bureau et nous sommes impressionnés par la longue tradition qu'elle représente. Je suis certain que nulle autre cérémonie au Canada est aussi pittoresque ou aussi imposante que celle qui marque l'ouverture d'une session du Parlement, alors que la tradition dicte tous les détails. Je dirais aux honorables députés qu'il serait fort dangereux de retirer de notre drapeau national tous les symboles qui revêtent maintenant tant de signification, sans bien peser les conséquences d'une pareille initiative, si jamais on y parvient avec succès. Je le répète, un pays qui ne respecte pas son passé n'a pas d'avenir.

Je voudrais maintenant parler de la troisième question qui figure sur le plébiscite et qui forme vraiment la deuxième partie de mon raisonnement. Je digresse ici pour signaler que j'ai entendu dire qu'il y avait trop de questions sur le plébiscite proposé. On dit que s'il faut répondre à quatre questions on ne pourra pas donner de réponse claire et nette à aucune. Mais ces quatre questions se divisent en deux parties. Les deux premières questions portent sur le pavillon rouge ou un modèle modifié de celui-ci; les deux autres questions, les numéros trois et quatre, portent sur le modèle à feuilles d'érable et une modification de ce modèle.

Je reprends le libellé du plébiscite proposé où il est dit: «parmi les questions à proposer à la population». Cela ne veut pas dire que ces quatre questions soient les seules; elles pourraient même être encore modifiées. Je n'ai guère de difficulté à souscrire entièrement au sous-amendement à l'étude.

En ce qui a trait à la deuxième partie du sous-amendement, c'est-à-dire les questions

portant sur la feuille d'érable, j'aimerais citer le témoignage d'une éminente autorité dans le domaine des affaires publiques, M. Eugène Forsey, que l'on a souvent cité à la Chambre et qui nous rappelle à tous que nous avons maintenant reconnu l'existence d'un Canada biculturel. S'il en est ainsi, pourquoi ce souci d'éliminer du drapeau tout symbole rappelant le caractère bilingue de notre pays? D'après M. Forsey, tout élément humain et toute caractéristique purement canadienne ont été exclus du projet de drapeau visé par la présente mesure.

Naturellement, nous nous rendons compte du fait que les militaires canadiens ont porté l'insigne à feuilles d'érable sur leurs uniformes en temps de guerre mais on a exagéré l'importance de ce fait. La Légion royale canadienne ne l'ignore pas; quel autre secteur de notre population est plus en mesure d'en apprécier l'importance? Quel secteur de la population mérite plus de respect? Il est vrai que les anciens combattants arboraient la feuille d'érable au cours de la bataille, mais je suis certain qu'ils n'étaient pas inspirés par la feuille d'érable, mais par des idéaux associés au pavillon rouge du Canada, dont tant d'orateurs éminents ont déjà fait l'éloge.

L'autorité que j'ai invoquée, M. Eugène Forsey, et un autre éminent historien, M. Creighton, professeur d'histoire à l'Université de Toronto, ont adressé une lettre ouverte au premier ministre en date du 27 mai 1964, dans laquelle ils disent, au sujet de ce nouveau drapeau distinctif, une chose que je crois devoir répéter. Voici un extrait de cette lettre:

> Nous applaudissons à votre décision de chercher un drapeau national distinctif pour le Canada, et nous reconnaissons votre courage. Nous croyons comme vous que le drapeau devrait être une source d'unité nationale et avoir un caractère purement canadien. Cependant, nous soutenons que le drapeau à la feuille d'érable ne répond pas à ces exigences. Son seul avantage est d'être inoffensif, de susciter une approbation tiède, une désapprobation modérée, ou l'indifférence, et donc de pouvoir être adopté sans aucun sentiment profond. Nous pressentons avec angoisse que ce drapeau insipide, au lieu de favoriser l'unité nationale, ne suscitera, au fond, que de l'indifférence et minera donc subtilement la volonté de survie du Canada. Nous sommes profondément convaincus qu'une attitude aussi négative à l'égard de nos symboles nationaux affaiblit l'esprit national.

Plus loin, les signataires déclarent:

> Nous croyons que le Canada possède une culture propre fort remarquable. Nous croyons que cette culture a un caractère constructif. Nous croyons que la base de cette culture constructive est l'acceptation franche de la civilisation anglo-canadienne et de la civilisation franco-canadienne. Nous croyons qu'un drapeau canadien distinctif devrait réfléter ce fait indiscutable.

[M. Enns.]

> Notre situation n'est pas celle d'un pays à tradition révolutionnaire, qui se recrée; nous existons parce que nous avons hérité du passé, sans passer par un soulèvement révolutionnaire. Il est mauvais et démoralisant d'adopter un drapeau qui fait sournoisement abstraction de notre nature véritable. Ce n'est pas un symbole qui ralliera une nation déroutée...

A mon sens, ces paroles prouvent éloquemment que nous devrions être prudents et circonspects si nous songeons à supprimer ces choses-là et à introduire dans notre drapeau de nouveaux symboles, sans tenir compte de l'effet qu'auront sur les esprits des Canadiens ces modifications importantes. L'adoption d'un drapeau n'est pas le genre de mesure qui peut être modifiée d'une année à l'autre. Nous disons très souvent que le Parlement décide d'un problème et que la population du Canada doit accepter sa décision. Mais la plupart des mesures d'ordre économique peuvent être modifiées d'une année à l'autre, en augmentant ou en diminuant le montant des dépenses qu'on y affecte, ou par l'adoption de nouveaux principes, dans le domaine des affaires étrangères, par exemple. Nous savons, par expérience, que l'adoption d'un symbole national sur un nouveau drapeau peut susciter, suscite généralement, une grande crise émotive dans tout le pays. Prétendre que le Parlement pourrait, dans cinq ans, perfectionner ce drapeau en y ajoutant quelque chose, en en changeant la couleur ou en procédant à quelque autre modification qui semblerait alors appropriée, serait sans doute insensé.

C'est pourquoi il importe beaucoup d'adopter le modèle de drapeau qui sera vraiment accepté par tous les Canadiens. A mon avis, nous n'en apprendrons l'acceptation que par un plébiscite national, comme le propose le sous-amendement maintenant à l'étude.

L'unité et l'harmonie nationales sont trop importantes pour être poussées, évoquées ou menacées à cette étape délicate de notre histoire. Il y a lieu de prendre toutes les précautions possibles quand il s'agit d'une entreprise comme l'adoption d'un nouveau drapeau, pour nous assurer que nous favorisons le maintien, en la renforçant, d'une nation unie et qui veut le demeurer en dépit de ses problèmes. Je suis persuadé qu'il est possible de réaliser cet objectif. Mais je crois aussi que cette réalisation demandera à tous les députés l'effort sincère d'éviter toute prise de position extrême, et de faire prévaloir le sens de la mesure.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, si j'ai hésité à prendre part à ce débat, ce n'est pas par manque de conviction, mais plutôt parce qu'à

mon sens, aucune personne respectant un tant soit peu nos institutions parlementaires ne voulait prendre part aux manœuvres d'obstruction qui se poursuivent. (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, si quelqu'un avait déjà quelque doute à ce sujet, il est sûrement disparu jeudi soir lorsque l'honorable député de Regina-City a proposé le sous-amendement que la Chambre discute présentement. Ce sous-amendement ne peut que prolonger le débat. En vérité, lorsque votre décision a été contestée, monsieur l'Orateur, les honorables vis-à-vis ont fait bien comprendre qu'ils espéraient que vous rendriez une décision leur permettant de répéter leurs discours sans cesse.

**M. More:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège. Aux termes du Règlement, il ne convient pas qu'un membre de cette Chambre impute des mobiles à d'autres députés. (*Applaudissements*) Il ne fait pas de doute que le ministre vient de m'imputer un mobile au sujet du geste que j'ai posé jeudi soir à la Chambre. Si j'ai agi ainsi, c'était pour démontrer ce que devait être un plébiscite, et je demande au ministre de retirer ses propos m'imputant toute autre intention.

**L'hon. M. Churchill:** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, le ministre ne s'en est pas tenu à prêter des motifs au seul député de Regina-City, mais à tous les membres de l'opposition conservatrice. (*Exclamations*) Apparemment, c'est l'entente parfaite qui règne au sein de la clique libérale. (*Exclamations*) Écoutez les phoques de cirque qui ont remplacé les libéraux de 1956.

**M. l'Orateur:** Si nous permettions au ministre de répondre à la question soulevée par l'honorable député de Regina-City, l'atmosphère s'éclaircirait peut-être comme par enchantement.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je avoir le privilège de finir ma phrase?

**M. l'Orateur:** J'ai cru que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre avait fini, quand il s'est éloigné de la question soulevée par le rappel au Règlement et s'est lancé dans des observations de caractère général. C'est là que j'ai jugé bon d'intervenir.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, il y a eu une interruption de la part de nos vis-à-vis et on aurait peut-être pu les rappeler à l'ordre et corriger la situation. Je voulais dire, en terminant mes commentaires, que le ministre pourrait, tout en retirant ses remarques relatives aux motifs imputés à l'honorable député de Regina-City, retirer en même temps ses propos imputant des motifs aux membres de la loyale opposition de Sa Majesté.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, les honorable député de l'opposition semblent bien chatouilleux aujourd'hui. Si j'ai dit quoi que ce soit qui ait pu les offenser, si je leur ai imputé des motifs qui n'ont pas l'heur de leur plaire, je retire volontirs mes propos. Néanmoins, je tiens à vous faire remarquer ceci, monsieur l'Orateur: que nos vis-à-vis aient eu cette intention ou non—je ne leur impute vraiment aucun motif—le résultat est sûrement le même. Ce sous-amendment prolonge, à mes yeux, le débat de façon inutile. Tout ce qu'on dit au sujet du sous-amendement, on aurait pu le dire au sujet de l'amendement.

Si l'on étudie la proposition dont la Chambre est saisie, les quatre questions qui pourraient être posées lors d'un référendum, on est amené à conclure que la Chambre ne pourrait pas se prononcer sur ce sous-amendement sans qu'il y ait d'autres sous-amendements. Monsieur l'Orateur, si j'acceptais qu'il y ait un plébiscite, je n'accepterais pas ces quatre questions et je serais contraint de proposer une série de sous-amendements. Je ne suis pas d'accord et je suis persuadé que la majorité des députés s'opposent à la tenue d'un référendum. Je défie l'opposition de permettre que la question soit mise aux voix.

**M. Grafftey:** Un vote libre.

**L'hon. M. Sharp:** Ce sera un vote libre.

**Des voix:** Ah non!

**L'hon. M. Martineau:** Comme le ministre déclare que ce sera un vote libre, je lui demande de nous dire si le gouvernement resterait au pouvoir si la motion était acceptée?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Canada parle au nom de notre parti, il est le leader de la Chambre. Il répondra. Mais je dirai à mon honorable ami qu'il n'y aura pas de différence quant aux votes des députés de ce côté-ci, que le vote soit libre ou qu'il entraîne la défaite du gouvernement. Nous croyons en ce drapeau à titre personnel.

Or, monsieur l'Orateur, lors de débats sur d'autres sujets, quantité d'arguments ont été

avancés pour établir qu'il n'y avait pas ombre d'obstruction systématique. Quelques naïfs l'ont cru. Mais je ne pense pas qu'aujourd'hui personne entretienne la moindre illusion sur ce qui se passe à la Chambre. Les honorables vis-à-vis sont résolus à prolonger le débat aussi longtemps que possible afin d'empêcher le Parlement de prendre des mesures.

**L'hon. M. Flemming:** Le ministre permet-il que je lui pose une question? Qui dirige les travaux du Parlement, le gouvernement ou l'opposition?

**L'hon. M. Sharp:** Je dirais à mon honorable ami que si un parti est résolu à prolonger le débat, un groupe minoritaire ou majoritaire, peu importe, ne peut pas y faire grand'chose. Quant à savoir qui dirige cette assemblée, je lui dirai que le leader de la Chambre s'efforce de le faire, mais si mon honorable ami, le chef de l'opposition, en décide autrement, le leader n'y peut pas grand'chose.

Maintenant, monsieur l'Orateur, quand il est question d'obstruction systématique, on songe aux autres endroits où la chose a été tentée. Je signale à mes honorables vis-à-vis...

**M. Peters:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il a été décidé hier que les discours doivent porter sur le sous-amendement. Je recommande vigoureusement à la présidence d'appliquer cette décision.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je prendre la parole au sujet de ce rappel au Règlement? Il faut bien comprendre une fois pour toutes dès maintenant que je m'oppose au sous-amendement. Mes remarques portent contre ce sous-amendement. Est-ce à dire que seuls ceux qui sont en faveur de celui-ci pourront prendre la parole?

**M. Peters:** L'honorable député qui a la parole devrait se contenir. La décision rendue par l'Orateur hier était très précise: le débat doit porter sur le sous-amendement. J'estime que tous les orateurs devraient être liés par cette décision.

**L'hon. M. Sharp:** Je me permets de signaler que ce que je dis porte exclusivement sur le sous-amendement qui, selon moi, fait partie de l'obstruction systématique.

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement. Je crois que les honorables députés aimeraient que la présidence rende une décision quant au rapport qui existe entre la discussion sur la nature de l'obstruction systématique et le sous-amendement dont nous sommes saisis.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je crois que la décision rendue hier par l'Orateur et confirmée par la Chambre stipulait que le débat devait, à cette étape-ci, se limiter au sous-amendement. J'espère que le ministre observera la décision rendue hier par la présidence.



**L'hon. M. Sharp:** Merci, monsieur l'Orateur. Je passe donc immédiatement au sous-amendement. Il s'agit d'un sous-amendement de l'honorable député de Regina qui figure à la page 6995 du compte rendu et qui propose que l'amendement dont la Chambre est saisie soit modifié par l'adjonction de quatre questions. Je m'oppose à ce sous-amendement et voici pourquoi.

Avant que le débat sur le sous-amendement, ou ce que je considère comme une obstruction systématique, aille plus loin, permettez-moi de donner quelques conseils à mes amis d'en face. La perspective de la prolongation de ce débat sur le sous-amendement ou de la prolongation de cette obstruction ne me fait ni chaud ni foid. J'y suis résigné depuis un certain temps déjà, de même que mes collègues et aussi, j'en suis sûr, la plupart des députés à la Chambre. Mon souci, que tous les Canadiens bien pensants partagent avec moi, c'est que l'éternisation de ce débat aura...

**Une voix:** Abordons d'autres travaux!

**L'hon. M. Sharp:** Je parle du sous-amendement qui éternise le débat.

**L'hon. M. Martineau:** Pourrais-je poser une question à l'honorable représentant?

**Une voix:** Asseyez-vous!

**L'hon. M. Martineau:** Étant donné sa déclaration sur ce qu'il appelle de l'obstruction systématique et le souci qu'il se fait quant à l'éternisation du présent débat, serait-il disposé à recommander au gouvernement d'appliquer la clôture au présent débat?

**L'hon. M. Sharp:** Non, monsieur l'Orateur, je le répète, je suis prêt à rester ici indéfiniment. Ce qui m'inquiète au sujet du prolongement indéfini du débat au moyen de stratagèmes comme le sous-amendement dont nous sommes saisis en ce moment... (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Les interpellations sont si bruyantes que j'ai peine à entendre celui qui a la parole.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, ce qui m'inquiète au sujet du prolongement in-

défini du débat qu'entraînerait ce sous-amendement, ce ne sont pas en réalité ses répercussions sur le Parlement. Je crois que celui-ci peut survivre à une obstruction systématique, même si sa réputation en souffre. Les Canadiens ne priseront pas cette obstruction systématique, mais ils y survivront aussi. Mais que dire du parti dirigé par mon très honorable ami qui, malheureusement, n'est pas à son siège? Je déplore son absence, car je n'aime pas parler de lui quand il n'est pas ici, et c'est uniquement pour cela que je l'ai signalée.

Pendant combien de temps le parti qu'il dirige pourra-t-il rester uni s'il continue à recourir à des manœuvres que je considère comme irréfléchies et désespérées, dans ses efforts pour empêcher le Parlement de prendre une décision sur cette question d'importance vitale au moyen de sous-amendements et de toute autre façon destinée à prolonger le débat?

J'ai admiré malgré moi le chef de l'opposition quand il a sorti son parti du désert. Il l'a mené au pouvoir. Il a remporté l'un des plus grands triomphes électoraux de l'histoire de ce pays. C'est à ce moment qu'il a proclamé sa vision de l'avenir du Canada. Il a parlé alors d'un Canada uni et fort. Il a dirigé un parti conservateur rajeuni qui semblait, au moins temporairement, s'être affranchi de ses tendances réactionnaires. Je demande aux honorables représentants d'en face s'ils ont abandonné cette perspective d'un Canada uni?

**M. Grafftey:** Non.

**L'hon. M. Sharp:** Ce sous-amendement dont je parle est-il un succédané d'un programme?

**L'hon. M. Starr:** Oui.

**L'hon. M. Sharp:** C'est ce que j'ai toujours pensé et l'honorable député d'Ontario (M. Starr) vient de confirmer que son parti n'a pas de programme en ce qui concerne le drapeau. Les honorables vis-à-vis, surtout ceux qui sont anglophones comme moi, sont-ils prêts à voir leur parti déchiré et divisé?

**L'hon. M. Dinsdale:** Préoccupez-vous de votre parti.

**L'hon. M. Sharp:** Leur parti en viendra-t-il à n'être qu'un groupe régional de réactionnaires?

**L'hon. M. Flemming:** Le ministre pourrait-il nous dire depuis quand il se préoccupe autant de l'avenir du parti conservateur?

**L'hon. M. Sharp:** Je vais répondre à la question sur-le-champ. La situation m'inquiète et je ne suis pas le seul à avoir des soucis à cet égard. J'ai en mains un éditorial du *Chronicle Herald*, d'Halifax, qui répond directement à la question de mon honorable ami. Voici ce qu'on y lit:

> Si, en s'obstinant dans leur attitude actuelle, ils provoquent des élections...

J'ignorais si la rumeur était fondée, mais le chef de l'opposition n'a-t-il pas déclaré aujourd'hui qu'il se réjouirait de la tenue d'élections. Il en a même réclamé. Avec toute la modestie qui lui est coutumière, il a affirmé qu'il succéderait au gouvernement du jour.

> Si, en s'obstinant dans leur attitude actuelle, ils provoquent des élections, les conservateurs, volontairement ou non, ne toucheront que le Canada anglais. Une campagne de ce genre amènerait la défaite des dix députés conservateurs du Québec, sauf peut-être M. Balcer.
>
> Le parti de Macdonald et de Cartier ne serait plus un parti national, possédant la souplesse voulue pour s'adapter à toutes les régions du pays comme à toutes les circonscriptions électorales.
>
> Dans une telle situation, les Québecois modérés ne pourraient faire autrement que de se tourner vers les libéraux et cela aurait pour résultat...

**M. Martin (Timmins):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; l'honorable député ou vous-même, monsieur l'Orateur, pourriez-vous dire à la Chambre s'il est question du parti de Macdonald et de Cartier dans le sous-amendement?

**L'hon. M. Sharp:** Hélas, je ne trouve pas l'ombre du parti de Macdonald et de Cartier dans cette salle. C'est ce qui m'inquiète. Je voudrais y trouver un peu de l'esprit qui animait Macdonald et Cartier et non un plébiscite, non un sous-amendement destiné à prolonger le débat. On me permettra de poursuivre la lecture de cet éditorial, car il se rapporte justement à cela:

> Le conservatisme, l'espèce particulière qui a été si laborieusement créée au Canada par sir John A. Macdonald et qui s'inspire de l'unité réalisée à partir de la diversité, deviendrait, si ce n'est pas déjà chose faite, prisonnier du populisme des Prairies.
>
> Il est amer de se rappeler que le parti conservateur a détenu 50 des 75 sièges du Québec entre 1958 et 1962, alors qu'il n'en possède aujourd'hui que dix et semble en voie de les perdre. Si cela se produit, non seulement le parti conservateur, mais aussi la nation tout entière y perdra.

Voilà ma réponse. A titre de libéral, monsieur l'Orateur, je ne devrais pas me préoccuper de l'avenir du parti conservateur mais, comme je suis Canadien, je suis sensible à la dissension qui règne au sein de ce parti, car j'aimerais qu'il soit fort et uni, capable peut-être de reprendre un jour la direction du pays.

**M. Coates:** Étant donné, monsieur l'Orateur, la latitude que vous avez accordée au ministre du Commerce au cours du présent débat, je suppose que vous vous montrerez aussi large à l'égard de tous les autres députés qui discuteront du sous-amendement.

**L'hon. M. Sharp:** Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vous allez traiter tous les partis avec équité. Je crois être dans le sujet. J'estime avoir le droit de dire pourquoi je suis catégoriquement contre ce sous-amendement. Lorsqu'on m'a mis au défi, tout comme d'autres députés de ce côté-ci, de prendre la parole, que devais-je faire: appuyer le sous-amendement? Je m'y oppose fermement et j'entends dire pourquoi.

L'autre soir, j'ai écouté le chef de l'opposition qui a pris la parole à l'émission télévisée *The Nation's Business*. Ce qui m'a intéressé le plus à cette occasion, ce n'est pas qu'il ait demandé à la population d'écrire au gouvernement pour appuyer le pavillon rouge, ce qui, puisque mes honorables amis veulent qu'on s'en tienne au sujet, fait l'objet de l'une des questions proposées dans le sous-amendement. Peut-être le chef de l'opposition prévoyait-il la motion dont il saisirait la Chambre, lorsqu'il a lancé d'avance cet appel; mais, comme on pouvait s'y attendre, l'invitation n'a guère eu de succès. En tout cas, je n'ai reçu aucune lettre et, en consultant mes collègues, j'ai constaté qu'ils en avaient reçu bien peu.

Je ne m'en suis pas inquiété outre mesure, car c'est ce à quoi je m'attendais; mais ce qui m'a beaucoup préoccupé, c'est que le chef de l'opposition a proposé que la fleur de lis figure sur le drapeau canadien, à côté de l'Union Jack. D'où vient cette idée? Vient-elle du voisin de pupitre du chef de l'opposition, le député de Trois-Rivières (M. Balcer)? J'aimerais bien qu'on réponde à cette question. Vient-elle d'un membre du parti conservateur de la province de Québec? Je suis bien sûr que si on avait posé la question à n'importe lequel de ces honorables représentants, ils l'auraient repoussée avec mépris. La population du Québec a trouvé que la proposition du chef de l'opposition—et j'ai entendu bien des porte-parole de l'autre côté de la Chambre y faire écho, mais aucun n'était canadien-français—était une mesure d'apaisement maladroite et gratuite. Mes amis canadiens-français ont dû trouver que cela ressemblait à un os qu'on jette à une minorité agaçante pour la tenir tranquille.

**Une voix:** La deuxième partie de votre résolution leur plaît-elle?

**L'hon. M. Sharp:** Ce n'est peut-être pas ce que le chef de l'opposition avait dans l'esprit; je lui donne le bénéfice du doute. Peu importe son intention, cela ressemble tout à fait à une mesure d'apaisement venant de la part d'un homme qui ne s'est pas donné la peine de comprendre les sentiments profonds de la population de langue française de notre pays. Monsieur l'Orateur, je dis donc à mes amis d'en face: oublions toute mesure d'apaisement au sujet de ce drapeau. Essayons tous ensemble de trouver un drapeau vraiment canadien qui nous représentera tous, peu importe notre origine et notre langue, un drapeau qui symbolisera notre unité, non nos divergences. (*Applaudissements*) Dans son sous-amendement—et je m'en tiendrai strictement à la question comme je l'ai fait jusqu'ici—par la deuxième des questions à poser à l'occasion d'un plébiscite, l'honorable député apparemment pense à un Union Jack comportant une fleur de lis dans le battant.

**Une voix:** Qu'avez-vous à redire à cela?

**L'hon. M. Sharp:** Que signifierait cette proposition? Pour moi, cela ne représenterait pas l'unité du Canada. Elle nous rappellerait plutôt nos divergences. Hier, j'ai écouté plusieurs orateurs qui, prenant part au débat sur le sous-amendement, se sont vantés d'être d'origine britannique. Je pourrais moi aussi m'en vanter. Je crois être de race écossaise pure, mais j'ai peut-être un peu de sang irlandais.

**L'hon. M. Nowlan:** Malheureusement, très peu.

**L'hon. M. Sharp:** C'est peut-être exact; j'aimerais en avoir un peu plus. J'ai reçu une partie de mon instruction en Grande-Bretagne. Mon père a combattu dans la première guerre mondiale et je ne le cède à personne dans le respect que je porte aux institutions de la Grande-Bretagne ou dans mon attachement au lien britannique. En outre, je représente une circonscription de langue anglaise. Je pense que je connais dans cette circonscription un seul Canadien de langue française, avocat très éminent. Je crois que les autres habitants sont tous de langue anglaise. Cela signifie-t-il que je devrais insister pour que l'Union Jack apparaisse dans un drapeau canadien?

**Une voix:** Oui.

**L'hon. M. Sharp:** Si telle est l'attitude adoptée, nous n'en arriverons jamais, dans le pays, à obtenir un drapeau acceptable. Je suis très fier de mon héritage britannique, mais je dirai à la Chambre que ce dont je suis encore plus fier, c'est d'être Canadien.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sharp:** A titre de Canadien, j'invite tous mes collègues en cette enceinte à chercher à obtenir un drapeau qui représente le Canada dans le pays et à l'étranger. Ce drapeau devrait vouloir dire, pour emprunter

une phrase du premier ministre: «je représente le Canada.» Ce serait un drapeau pour nous tous—pour ceux qui ont le même passé et les mêmes antécédents que moi, pour ceux d'origine ukrainienne, pour ceux qui sont venus d'Allemagne et de Pologne, pour tous les gens qui forment la mosaïque de notre culture.

Ces jours derniers, je me suis fait un devoir d'écouter les discours prononcés au cours du présent débat, et portant aussi bien sur le sous-amendement que sur l'amendement dont la Chambre est encore saisie et que les honorables députés d'en face ne veulent pas voir mettre aux voix. Je dois dire que tous ceux que j'ai écoutés ont parlé avec beaucoup de sincérité. Ils ont exposé leurs convictions au sujet d'un drapeau avec sincérité, et il doit en être ainsi; je ne m'en prends pas à cela: je voudrais parler moi-même avec la même conviction.

Mais en écoutant les discours, je dois l'avouer, j'ai été désappointé. Les honorables représentants d'en face ont parlé de leur attachement au pavillon rouge. Ils ont parlé du symbolisme chrétien des croix que renferme l'Union Jack. J'ai écouté très soigneusement, et j'ai été très impressionné par certains des discours, en particulier par ceux qu'ont prononcés les députés de l'Ouest canadien. J'ai peut-être certaines affinités avec eux puisque j'ai passé les trente premières années de ma vie dans cette partie du pays. Mais ce qui m'a paru faire défaut—et j'espère que les honorables députés d'en face comprendront mon inquiétude—ce sont des preuves de l'esprit qui, me semble-t-il, devrait animer le Canada, un esprit de tolérance et de conciliation. Le dévouement au pavillon rouge du Canada dont font preuve ces députés est compréhensible, mais ce que je ne puis comprendre, et ce que doit déplorer tout Canadien réfléchi, ce sont leurs sarcasmes au sujet du modèle de drapeau canadien que propose le premier ministre.

Je ne parlerai jamais avec irrespect ou dérision du pavillon rouge du Canada. Je puis l'assurer aux députés. Je crois, d'ailleurs, que personne à la Chambre n'agirait ainsi. Quel que soit l'issu du débat, le pavillon rouge gardera toujours une place d'honneur dans l'histoire du Canada. Comme aiment le dire les députés vis-à-vis, tant de nos concitoyens ont combattu et ont donné leur sang sous l'égide de ce pavillon rouge. Ainsi, qu'on le maintienne comme le drapeau du Canada ou non, il sera toujours tenu en honneur. Quant à moi, et aux millions de Canadiens qui pensent de même—car il y en a des millions, je puis l'assurer aux députés vis-à-vis—les trois feuilles d'érable rouges sont également un symbole honoré du Canada, et le sang me bout quand j'entends les députés vis-à-vis le dénigrer. Je n'ai guère besoin de leur rappeler combien de fois nous avons entendu mentionner, d'un ton moqueur, le «pavillon Pearson».

**Une voix:** C'est bien ce que c'est!

**L'hon. M. Sharp:** Les voilà encore! Le symbole national du Canada est traité avec dérision.

**M. MacEwan:** C'est un drapeau libéral.

**L'hon. M. Sharp:** Dans le monde entier, partout où les Canadiens se déplacent et où sont ensevelis des soldats canadiens, la feuille d'érable symbolise le Canada et j'estime que les députés vis-à-vis, quand ils permettent à leur esprit de parti de l'emporter sur la raison, devraient prendre garde avant de jeter le discrédit sur ce qui est devenu, avec le temps, au cours du dernier siècle qui représente tous les âges de notre histoire, un symbole du Canada.

En écoutant débattre le sous-amendement—il me semble que mes propos sont pertinents, puisque j'analyse les observations des députés vis-à-vis au sujet du sous-amendement—j'ai été scandalisé aussi bien que déçu d'entendre répéter le thème d'après lequel le drapeau envisagé, le drapeau aux trois feuilles d'érable, que mentionne aussi le sous-amendement, n'était qu'une mesure de conciliation envers le Québec. Ce thème revient tout le long du débat. Il se retrouve dans toutes les lettres qui me parviennent. C'est malheureux à dire, mais les honorables vis-à-vis l'ont aussi répété dans leurs discours. S'ils sont résolus à s'écarter, non seulement du Québec, mais de millions de Canadiens de langue anglaise comme moi, ils n'ont qu'à contiuer de le répéter.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sharp:** Il n'est absolument rien dans le modèle à feuilles d'érable qui rappelle le Québec ou le Canada français. La feuille d'érable constitue, en fait, le seul symbole généralement reconnu du Canada. Nous n'en avons pas d'autres. Celui dont parle la résolution est accepté et reconnu un peu partout. Quand j'entends dire, comme l'ont fait des honorables vis-à-vis, que le drapeau à feuilles d'érable mentionné dans le sous-amendement a pour but d'apaiser le Québec, voici la question qui me vient à l'esprit: la souveraine qui, il y a près d'un siècle, a approuvé les trois feuilles d'érable comme symbole canadien distinctif, sur les armoiries du Canada, cherchait-elle ainsi à apaiser le Québec? Était-ce pour se concilier le Québec? Le roi George V cherchait-il à calmer le Québec lorsqu'il a approuvé les trois feuilles d'érable rouges comme symbole canadien? Le gouvernement canadien cherchait-il à se concilier le Québec lorsqu'il a aposé trois feuilles d'érable sur le bouton de libération de la Seconde Guerre mondiale? La Légion canadienne cherchait-

elle à calmer le Québec lorsqu'elle a adopté la feuille d'érable pour son insigne? Je pourrais continuer ainsi, monsieur l'Orateur. Les honorables vis-à-vis prétendent que c'est pour faire des concessions au Québec.

**Une voix:** Lesquels? Nommez-les.

**L'hon. M. Sharp:** Comme Canadien de langue anglaise représentant une circonscription de langue anglaise...

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question? J'ai parlé pendant 40 minutes hier soir, et je n'ai jamais fait de pareille déclaration. Je m'en dissocie absolument. J'aime le Québec autant que n'importe quelle autre province canadienne. J'espère que le ministre en fait autant et qu'il mettra fin à son discours rempli de préjugés de partisan.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup de respect le discours de mon honorable ami, et j'espère qu'il fera de même à mon égard. Son discours était tout aussi partial que le mien. Je fais mes remarques avec autant de sincérité que mon honorable ami. Dans son discours, il n'a nullement déprécié la province de Québec; je lui en sais gré. En tant que Canadien d'expression anglaise représentant une circonscription d'expression anglaise, je n'aime pas qu'on laisse entendre que le projet de résolution relatif au drapeau a pour but d'apaiser le Québec; si j'étais de cet avis, je voterais contre la résolution.

Pour revenir au libellé du sous-amendement, monsieur l'Orateur, et plus particulièrement à la proposition présentée à la Chambre par l'honorable député de Regina-City (M. More), je ne suis pas d'avis—je le dis en toute sincérité et tous ceux qui ont pris connaissance de cette proposition en conviendront aussi, j'en suis sûr—que le plébiscite proposé, comportant les quatre questions qu'on connaît, favorisera la cause du drapeau canadien ni celle de l'unité canadienne. Ce genre de plébiscite aurait exactement l'effet contraire. Personne n'ignore qu'il y a des divergences d'opinion au sujet du modèle de drapeau canadien; inutile de tenir un plébiscite pour s'en rendre compte. A en juger par toutes les nuances d'opinion que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays expriment sur le drapeau, ces quatre questions sont loin de couvrir le vaste champ des idées émises à ce sujet.

**Une voix:** Au moins, nous respectons ainsi le jeu de la démocratie.

**L'hon. M. Sharp:** Nous n'avons pas besoin d'un plébiscite pour démontrer que nous ne nous entendons pas tous sur ce que devrait être un drapeau idéal. L'argument selon lequel ceux qui n'auraient pas gain de cause par suite d'un plébiscite se rallieraient à la majorité, parce qu'ils sauraient que leur opinion a été défaite, est sûrement le plus stupide de tous. La tenue d'un plébiscite, à mon avis, quelles que soient les questions que le bulletin contienne—que ce soit les quatre proposées ou toutes autres—ne servirait qu'à durcir les opinions qui sont demeurées jusqu'ici sujettes à revision, flexibles, modérées et ouvertes à la persuasion.

Le Canada ne possède qu'un moyen, monsieur l'Orateur, de se doter d'un drapeau national: une décision du Parlemont. Montrons-nous à la hauteur de nos responsabilités et employons-nous à prendre cette décision. Je ne me soucie pas que nous ayons un débat, mais ne faisons pas d'obstruction. Ne nous engageons pas dans un débat sans fin dont le seul but est d'éviter de prendre des décisions.

**M. Grafftey:** Qu'on procède alors à un vote libre. C'est aussi simple que cela.

**L'hon. M. Sharp:** Quand je songe à notre histoire et à quelques décisions graves et importantes, je ne trouve guère trace de plébiscites. Les rares plébiscites d'autrefois me paraissent peu satisfaisants. Je pense que nous avons eu une sorte de plébiscite sur la prohibition, mais cela n'a empêché personne de boire. Nous en avons eu un sur la conscription nationale, ce qui, à mon avis, n'a guère réussi à cimenter l'unité du pays.

Je puis imaginer ce que sir John A. Macdonald aurait fait de l'idée d'un plébiscite au sujet de la Confédération. Vous pouvez imaginer la séries de questions: Êtes-vous partisan de l'union de l'Ontario et du Québec? Êtes-vous partisan de l'union de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes? Pensez-vous que Terre-Neuve devrait être admise? Et ainsi de suite. On peut imaginer toutes sortes de questions. Sir John A. Macdonald était un homme beaucoup plus sensé; il savait que les grandes questions doivent se régler au Parlement—et c'est là que celle-ci va se régler. (*Applaudissements*)

Si je puis prendre comme exemple une autre idole du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), je lui demanderai si sir Robert Borden a eu recours au référendum avant de demander l'indépendance du Canada au sein du Commonwealth?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, puisqu'on me met en cause, le ministre sait-il que le parti libéral avait préconisé la tenue d'un référendum en 1916 et 1917?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sharp:** Ma foi, monsieur l'Orateur, c'est un peu avant mon temps. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Nowlan:** En tout cas, vous n'êtes pas à la hauteur du sujet; ça vous dépasse complètement.

**L'hon. M. Sharp:** Le premier ministre du Canada a pris l'initiative de proposer la résolution en vue de donner au Canada un drapeau distinctif et dans lequel a essayé de concrétiser les symboles nationaux du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sharp:** J'invite les honorables vis-à-vis, notamment le chef de l'opposition, à abandonner leur rôle négatif, dont ce futile sous-amendement nous donne le meilleur exemple et qui fait tant de tort à leur parti et par ricochet au pays, et à se joindre au premier ministre pour faire un autre grand pas dans la voie du progrès de notre pays.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Monsieur l'Orateur, maintenant que le gouvernement a pris part au débat sur le drapeau et que le ministre du Commerce (M. Sharp) a déversé le trop plein de son cœur et délesté sa conscience du fardeau qu'il portait ces derniers temps, je veux participer à ce débat sur le drapeau. Peu importe ce qu'en pense la presse ou les autres moyens d'information ou même le ministre du Commerce et tous les députés qui ont parlé d'obstruction systématique. J'ai l'intention de participer à ce débat.

**Des voix:** Honte!

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Starr:** Ainsi, monsieur l'Orateur, je veux saisir cette occasion à laquelle j'ai droit, à titre de représentant à la Chambre des communes, de me faire entendre et d'exprimer mon opinion sur cette question très importante.

Nous venons d'entendre le discours du ministre du Commerce (M. Sharp): Un exode absurde, une péroraison attendrie. Il voulait persuader la Chambre et le pays que le pavillon rouge lui tenait à cœur, mais qu'il fallait néanmoins mettre ce pavillon de côté et lui substituer un autre drapeau. Quant à la proposition du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), pour qui le pavillon rouge devrait porter un emblème des Canadiens français, groupe fondateur du pays—la fleur de lis—le ministre du Commerce a tout de suite déclaré qu'il s'agissait là d'une politique de conciliation. Conciliation à l'égard de qui, je vous le demande? N'est-ce pas une politique de conciliation que de supprimer l'Union Jack du pavillon rouge? Je vous le demande, une politique de conciliation envers qui? Je voudrais, monsieur l'Orateur, que le ministre n'ait pas prononcé ce discours, car je n'avais pas l'intention de parler comme je le fais. Je ne suis ni d'origine britannique ni d'origine française; je suis fier de mon ascendance ukrainienne et je suis en outre un excellent Canadien.

La dernière chose que je voudrais faire, c'est de diviser le pays. A mon avis, il nous incombe, à titre de députés, de faire l'unité nationale en utilisant les meilleurs moyens démocratiques qui soient. C'est un devoir pour nous de réaliser la bonne entente. Toutefois, les Canadiens sont loin de s'entendre actuellement. Canadien de souche ni anglaise ni française, il m'est pénible de voir les deux races fondatrices se quereller et saboter l'unité nationale pour des raisons d'ordre politique. (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Sharp:** Ce n'est pas ce qui se produit au sein de notre parti.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'estime que le Canada devrait être un pays démocratique. Tous les Canadiens qui ont connu le régime démocratique sont de mon avis. Ils sont habitués aux occasions offertes par la démocratie. Des occasions d'avenir, voilà l'avantage le plus précieux de la démocratie: l'occasion d'occuper un emploi, de réaliser des ambitions, d'exprimer ses opinions. C'est précisément ce que le gouvernement en place cherche à retirer aux Canadiens. Il a pris une décision et il entend l'imposer au peuple. C'est très beau de dire que si une mesure, une fois adoptée, est jugée néfaste à certaines régions du pays, le gouvernement qui l'a présentée, s'il est encore au pouvoir, ou son successeur, pourra la modifier pour que les gens retirent des avantages égaux. Mais une fois adopté, le drapeau ne peut pas être changé. Qui assume la responsabilité en l'occurrence?

**L'hon. M. Sharp:** Le Parlement.

**L'hon. M. Starr:** Est-ce que 19 millions de Canadiens assument cette responsabilité? Non. Lorsque la dernière voix aura été enregistrée dans cette enceinte, 150 députés environ, contraints et forcés dans la plupart des cas, diront à la population canadienne: «Voici le drapeau que le premier ministre nous a dit d'accepter. C'est celui que nous avons accepté et il sera vôtre pour l'éternité».

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! C'est peut-être le moment opportun pour la présidence d'intervenir . . .

**Des voix:** Non.

**L'hon. M. Churchill:** C'est trop tard.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je crois devoir rappeler à l'honorable député qui a

la parole qu'il doit autant que possible tenir compte de l'amendement et du sous-amendement dont nous sommes saisis.

**Des voix:** Non!

**M. l'Orateur suppléant:** J'entends des protestations, mais la partie du discours de l'honorable député, entendue par la présidence, portait sur un plébiscite. Je sais que l'honorable député d'Ontario doit aborder son sujet, mais je lui demande de ne pas oublier la décision rendue hier par la Chambre.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je m'efforce toujours d'observer vos décisions. Je respecte tous ceux qui occupent la présidence à la Chambre des communes. Mais, à mon avis, le sous-amendement propose que les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leur opinion sur quatre questions distinctes. Mes observations portent jusqu'ici sur cette question et je n'ai pas l'intention de m'en écarter. Si vous estimez que je m'écarte du sous-amendement, veuillez me le signaler, mais jusqu'ici je ne partage pas l'avis de Votre Honneur, bien que je respecte votre décision. Je crois encore que je m'en tiens au sous-amendement dont nous sommes saisis.

A mon sens, d'autres questions vitales auxquelles notre pays a dû faire face, non pas tant des questions relevant de la compétence fédérale parce que l'occasion ne s'est pas présentée dans le domaine fédéral, mais des questions relevant des autorités provinciales et municipales, n'ont pas été réglées par les organismes chargés de ces domaines, mais par référendums soumis au peuple. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, si nous continuons dans cette voie—et je dis cela en toute sincérité—nous causerons plus de discorde dans notre pays qu'il n'y en a jamais eu et nous ne pourrons jamais raccommoder les choses. Je fais appel au gouvernement. Il n'est pas encore trop tard. C'est en toute sincérité que je demande de donner aux Canadiens l'occasion de faire connaître leur point de vue.

Le sous-amendement prévoit quatre choix. Ceux qui veulent garder le pavillon rouge auront l'occasion de faire connaître leur sentiment par scrutin secret. Ceux qui désirent le pavillon rouge modifié pourront également l'indiquer par vote secret. Il en est de même des citoyens qui sont en faveur du drapeau à trois feuilles d'érable et aussi de ceux qui veulent le drapeau à une seule feuille d'érable. Nous savons, par l'expérience acquise au cours des ans, que nos concitoyens s'inclineront devant la décision de la majorité.

Nous sommes divisés en cette Chambre, monsieur l'Orateur, et nous sommes divisés au sujet de ce sous-amendement. Certains députés estiment qu'il faudrait garder le pavillon rouge parce qu'il a représenté notre pays pendant un grand nombre d'années. Des enfants sont nés alors qu'il représentait notre pays et des immigrants sont venus ici où ils ont trouvé la liberté. Pour ma part, mes parents sont venus ici à l'âge de 17 et de 16 ans. Ils se sont mariés ici en l'absence de tout ami. Pourquoi sont-ils venus au Canada, monsieur l'Orateur? Ils y sont venus pour trouver l'indépendance, la justice et la liberté, ce qui était chose impossible dans le pays d'où ils venaient. Notre drapeau leur ayant donné cette chance, ils ont travaillé d'arrache-pied. Les occasions d'emploi existaient et ils ont pu trouver un gagne-pain dans notre pays. Ils ont jeté les assises qui ont permis à des personnes comme moi de participer activement à la vie de notre pays et ils ont été, tout comme je le suis, de loyaux Canadiens. Ceux qui voudraient un pavillon rouge modifié désirent sûrement mettre en évidence les deux races fondatrices.

Je viens d'un milieu qui croit à la tradition et qui ne se débarrasse pas d'une tradition quand elle a fait son temps. Je viens d'une famille qui ne rejette pas la tradition, comme moyen d'apaisement. C'est la tradition qui ne permettra pas à des gens de mettre leurs parents à la porte quand ils sont devenus trop vieux. Ils sont responsables de leurs parents. Tout cela est lié à la nature humaine et à l'éducation.

Le premier ministre et le gouvernement nous proposent aussi un drapeau à trois feuilles d'érable. Les gens qui sont en faveur de ce drapeau devraient avoir la chance de se prononcer à l'occasion d'un vote secret, car ici, à la Chambre, nous voyons que le gouvernement appuie cette proposition ainsi que certains autres députés. Un groupe de députés croient aussi que le Canada devrait adopter un drapeau comportant une seule feuille d'érable. Monsieur l'Orateur, nous sommes déjà divisés à la Chambre sur cette question essentielle. Je crois qu'elle divise le pays et peut-être est-il déjà divisé. Bien des gens ont une opinion bien arrêtée sur cette question et, s'ils n'ont pas la chance de s'exprimer par un vote secret pour avoir la satisfaction de penser qu'ils ont eu un mot à dire, ils ne guériront jamais des blessures imposées à cette nation.

Pour moi, monsieur l'Orateur, ce serait la seule façon de soustraire à la politique de partis cette question de drapeau.

Pour la plupart, en nous prononçant sur la question à la Chambre, nous pensons à nos commettants et au choix qu'ils feront aux prochaines élections. Mettons cette affaire à l'abri de toute politique. J'exhorte le premier ministre à ne favoriser personne et à laisser la population du pays prendre sa décision. Quand nous prenons part à un débat, nous songeons tous à la politique parce que, si nous sommes ici, c'est à titre de politiciens. La plupart des membres de cette Chambre font mener des sondages dans leurs circonscriptions pour connaître l'opinion de la majorité. Est-ce ainsi que nous allons procéder pour savoir comment voter sur cette question? En tout cas, c'est ce que feront la plupart des députés. Je suis sûr que tous les députés représentant une circonscription canadienne-française procéderont ainsi et voteront en faveur du drapeau trifolié, parce que c'est le désir de la majorité dans le Québec. Tient-on compte des sentiments des Ontariens? Comment cicatriserons-nous les blessures infligées à la moitié des habitants d'une circonscription parce qu'ils sont divisés en deux camps sur cette question? Faut-il se rendre au désir de la moitié de la population, dans l'espoir que l'autre moitié oubliera la chose? Assurément, ces gens n'oublieront pas.

Monsieur l'Orateur, j'engage de nouveau le premier ministre et le gouvernement à soustraire la question à la partialité politique dans laquelle nous nous trouvons engagés. Pour le faire, peut-être faudra-t-il dépenser davantage. Nous dépensons dans ce pays pour diverses raisons sans doute moins importantes que celle-ci. A mon avis, cette affaire est l'une des plus importantes dont la Chambre ait été saisie depuis que je siège ici, c'est-à-dire depuis 1952.

Songeons aux conséquences de l'adoption d'un nouveau drapeau sur l'unité du pays. Le premier ministre et le gouvernement s'imaginent-ils que l'adoption du drapeau à trois feuilles d'érable va créer cette unité? Cette idée est fort peu réaliste, monsieur l'Orateur.

Comme je l'ai dit plus tôt, je ne suis pas d'origine britannique, mais j'ai souvent observé les Britanniques et j'ai admiré leur tolérance. J'ignore ce qui arriverait dans un autre pays si l'on y supprimait du drapeau un symbole du patrimoine de la population. Je ne suis pas sûr qu'il n'y aurait pas de révolution. La population doit être profondément affligée par ce qui se passe. Qui descendera le drapeau qui a été dans ce pays, pendant tant d'années, le symbole aux yeux des bâtisseurs de notre nation? Ils ont fourni aux personnes d'autres races l'occasion d'immigrer ici et de jouir de la liberté à l'ombre de ce drapeau. Ils seront sûrement chagrinés par l'adoption de la proposition du gouvernement.

Compte tenu de la nature humaine, il serait vain de croire qu'on peut enlever aux gens une chose qui leur est chère, la rejeter entièrement, et conserver malgré tout l'unité. L'unité ne sera jamais réalisée dans notre pays par ces méthodes, et j'engage le premier ministre et le gouvernement à abandonner ce programme insensé. Donnez aux citoyens l'occasion de se prononcer au scrutin secret. Je suis sûr qu'ils feront leur choix et qu'ils accepteront tous la décision de la majorité. Le public n'acceptera sans doute pas la décision de 150 ou 160 députés qu'on leur impose, qu'on leur fait avaler. Ces députés prétendront avoir conjugué leurs efforts pour faire adopter ce drapeau, que la population doit accepter, qu'il lui plaise ou non. Ils diront au peuple: «Voilà votre drapeau, personne ne peut rien y changer».

Monsieur l'Orateur, il me semble que nous devrions chercher la solution du problème en y mettant un peu plus de bon sens. Il me semble que le gouvernement devra examiner à nouveau la situation et ne pas se montrer inflexible. Voyons un peu comment on en est arrivé à présenter ce modèle aux trois feuilles d'érable. Suivons les méandres tortueux qu'a suivis cette proposition. C'est le premier ministre qui a d'abord révélé ce dessin trifolié au groupe de journalistes qu'il avait convoqué chez lui. Le cabinet lui-même ne connaissait pas encore ce modèle.

**Une voix:** Règlement!

**L'hon. M. Starr:** Même le caucus n'en savait rien. En effet, personne que le premier ministre n'en savait quelque chose, et il voulait observer la réaction en convoquant la presse...

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**L'hon. M. Starr:** Invoquez-vous le Règlement ou posez-vous la question de privilège? Bien qu'en réalité, il n'y ait guère de différence.

**Une voix:** Ce n'est qu'un prétexte.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, abstraction faite des observations qu'on vient de faire, mon rappel au Règlement, tendant à ce qu'on respecte la décision rendue par monsieur l'Orateur, n'est ni un prétexte, ni une

excuse. C'est hier après-midi que cette décision a été rendue, et je crois que le député d'Ontario (M. Starr) s'est maintenant engagé dans l'examen de la résolution principale dont est saisie la Chambre. Or, la décision rendue établissait nettement que le débat d'un sous-amendement devait se limiter à celui-ci.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la sollicitude du ministre de la Justice n'est guère de nature à inspirer confiance. Il n'a pas dit mot pendant le discours de son collègue le ministre du Commerce (M. Sharp). La Chambre en serait-elle rendue au point où, chaque fois que le ministre de la Justice s'imagine que des paroles prononcées de ce côté-ci enfreignent le Règlement, elle doive l'écouter? Pourquoi était-il si silencieux, si inerte, quand le ministre du Commerce parlait?

Monsieur l'Orateur, il se peut que les propos du député qui avait la parole n'aient pas l'heur de plaire aux vis-à-vis, mais, s'il est quelqu'un que son cœur et son expérience autorisent à parler, c'est bien l'honorable représentant d'Ontario (M. Starr).

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir été interrompu par le ministre de la Justice, mais, contrairement au ministre du Commerce (M. Sharp), je n'ai certes pas l'intention de raconter l'histoire des deux partis. Je m'en tiens uniquement au sujet en parlant, comme je l'ai fait, des drapeaux que le sous-amendement propose au choix de la population canadienne, ainsi que des moyens détournés qu'on a pris pour présenter le nouveau drapeau et, du même coup, faire disparaître toutes nos traditions. Il ne convient pas de voir le ministre du Commerce accuser le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de vouloir, pour des motifs d'apaisement, accorder la prééminence aux deux races fondatrices du pays en proposant qu'une fleur de lis figure au pavillon rouge. Je n'ai pas tenté de revenir sur la totalité du discours sinueux qu'il a prononcé.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et faux, pardessus le marché.

**L'hon. M. Starr:** Il a dit que c'était là une mesure gratuite de conciliation destinée à satisfaire la race française, l'une des races fondatrices du pays. Après avoir dévoilé la chose à des membres choisis de la tribune parlementaire, le premier ministre, sans consulter son cabinet, sans consulter le «caucus» ou le Parlement, a dévoilé son drapeau devant le Légion canadienne, au congrès que ses membres tenaient à Winnipeg. Ce n'est qu'alors qu'il s'est adressé au cabinet et a demandé son approbation.

[L'hon. M. Favreau.]

Telles ont été les mesures prises. Après cela, il s'est adressé au «caucus» libéral, dont il a obtenu l'approbation. Puis, il s'est adressé au Parlement. Dans l'intervalle, monsieur l'Orateur, qu'arrivait-il? Il apparaissait dans tout le pays des épinglettes qu'on vendait aux comptoirs, sur lesquelles apparaissait le modèle trifolié, avant que le Parlement ait eu l'occasion d'en discuter. Il y avait aussi des costumes de bain portant ce dessin; ils en paraissaient beaucoup plus jolis. Le dessin proposé pour le drapeau canadien est maintenant affecté à des fins commerciales. Est-ce la façon dont un modèle de drapeau pour le pays devrait être traité? On place des étiquettes gommées sur les pare-chocs; on suspend aux branches, à l'envers, des drapeaux utilisés par les journalistes prenant des photographies, comme il est arrivé samedi dernier, alors qu'on a photographié le chef de l'opposition et moi-même. On impose l'idée aux gens, et, à mon avis, la chose est répréhensible. Les gens commencent à être irrités de cette méthode.

J'aimerais demander au premier ministre et à son gouvernement de reconsidérer leur attitude. Cet emblème proposé par le premier ministre sert à toutes sortes de buts, sauf la cause du drapeau. Le ministre sans portefeuille a commandé 100,000 étiquettes gommées pour pare-chocs.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je n'ai pas donné de commande pour 100,000 «bumper stripes» comme l'affirme l'honorable député d'Ontario. Par ailleurs, je sais qu'il y a tellement de personnes qui en réclament à travers le pays que 100,000 seraient bien insuffisants pour satisfaire à la demande.

**L'hon. M. Lambert:** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Starr:** J'avais tout à fait raison, le ministre sans portefeuille a commandé 100,000 étiquettes adhésives pour pare-chocs. Voilà à quelle fin doit servir l'emblème proposé, avant même qu'il soit hissé à un mat pour être révéré par tous les Canadiens. Le modèle est reproduit sur les costumes de bain, les étiquettes adhésives pour pare-chocs et l'on vend même de la saucisse de Bologne sous cet emblème. Les Canadiens peuvent-ils être fiers d'un tel emblème? Sous cette étiquette, on vend de la saucisse, de la bière et combien d'autres produits. Voilà l'emblème qu'on nous propose d'adopter comme drapeau. Toutes les valeurs symbolisées par notre drapeau jusqu'ici sont jetées par-dessus bord.

**L'hon. M. Favreau:** J'invoque le Règlement. Selon moi, les propos que tient l'honorable

représentant d'Ontario n'ont rien à voir à la question de savoir si le questionnaire devrait être conçu de telle ou telle façon, comme l'a proposé l'honorable député de Regina-City dans son sous-amendement.

**L'hon. M. Starr:** Le sous-amendement propose quatre solutions et je discute de chacune d'entre elles. J'explique la façon dont ces solutions ont été préparées. Le pavillon rouge est notre drapeau depuis des années. Il a été témoin de sacrifices; on a connu la liberté et les occasions se sont présentées à nous sous ce drapeau. Je traite aussi de la façon dont le trifolié a été présenté. C'est tout ce que je fais. Or, le sous-amendement renferme ces quatre questions.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement...

**Des voix:** Perte de temps; obstruction!

**L'hon. M. Favreau:** ...j'estime que l'honorable représentant donne un discours qui ne se rapporte pas du tout à la préparation du questionnaire. Son discours a trait aux mérites de la résolution primitive dont la Chambre est saisie. La décision rendue hier stipulait qu'on ne devait pas agir de la sorte.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je parler de l'objection soulevée? Avant que vous n'entriez à la Chambre, cet après-midi, monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce a parlé. Il a traité en général de ce qu'il a appelé de l'obstruction. Il nous a donné une conférence sur ce sujet et a fait une attaque personnelle contre le chef de l'opposition.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En son absence.

**L'hon. M. Churchill:** Il a parlé du parti conservateur, de sa situation actuelle et de sa situation future. Il a ensuite fait allusion au chef de l'opposition et au discours que ce dernier a prononcé la semaine dernière au cours d'un programme de télévision. Il a parlé de la proposition faite par le chef de l'opposition, savoir que notre drapeau pourrait porter un emblème quelconqe du Canada français. Voilà autant de sujets dont il a parlé, sans être interrompu par l'Orateur. Le débat ne comportait aucune restriction. On ne doit pas maintenant nous refuser le privilège d'un débat du même genre sous prétexte que le ministre de la Justice tente d'intervenir.

Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a interrompu l'honorable député. Je suis d'avis que l'on devrait se reporter au commentaire de la 4e édition de Beauchesne, à la page 110. Au bas de la page, on peut lire les lignes suivantes:

> La liberté de parole est un principe sacré et, s'il est un endroit où il faut le respecter, c'est bien au Parlement de la nation. Et il incombe à l'Orateur de voir à ce que personne n'enfreigne ce principe.

Le ministre de la Justice tente de violer la liberté de parole du député d'Ontario, alors qu'on l'a accordée au ministre du Commerce, qui a pu parler sans interruption. Je vous dis, monsieur l'Orateur, que le député d'Ontario devrait avoir le droit de parler de ce sujet avec la plus grande liberté.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, sur cette question, notre parti n'a pas l'intention d'adopter l'attitude partisane et le ton politique que le premier ministre et le gouvernement ont conférés à cette affaire du drapeau. Je fais cette déclaration en me fondant sur ce qu'a dit le premier ministre. Il a empêché les membres de son parti de voter selon leur conscience. Ils doivent suivre les directives du gouvernement à ce propos. Il a déclaré que son gouvernement engageait son destin sur le résultat et c'est ce qui en fait une question politique. Notre parti rejette cette attitude pour lui-même. A nos yeux, cette question fait beaucoup appel aux sentiments et les Canadiens devraient avoir l'occasion de s'exprimer au moyen d'un référendum. On devrait procéder à un scrutin secret. J'affirme que cette méthode satisferait les Canadiens, car ils auraient ainsi l'occasion, comme autrefois,. de trancher la question au moyen d'un vote majoritaire. Ainsi, la nation se trouvera unie. Nous appartiendrons à un pays dont nous pourrons être fiers, possédant un drapeau choisi par la population elle-même et non par des hommes politiques de la Chambre des communes, qui doivent plier l'échine sous la férule du parti.

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat sur le drapeau et d'être le premier à féliciter le député d'Ontario (M. Starr) de son éloquent discours en défense de la démocratie. Je dois relever ce qu'il a dit au sujet du discours prononcé par le ministre du Commerce (M. Sharp). J'ai été étonné et découragé de voir un ministre, titulaire d'un poste honorable, faire un exposé aussi rempli de préjugés partisans à l'endroit des membres de l'opposition de Sa Majesté et visant leur droit de prendre la parole à la Chambre pour appuyer le drapeau très distinctif du Canada.

Je souscris entièrement à l'amendement présenté par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), au projet de résolution du premier ministre (M. Pearson), de même qu'au sous-amendement proposé jeudi dernier par mon collègue, le député de Regina (M. More). Je dirai tout d'abord que le premier ministre,

ayant introduit un principe peu démocratique dans la question du drapeau, par la façon dont il en a saisi la Chambre, a semé le vent, mais va récolter la tempête. Je puis justifier mon affirmation au moyen d'un article paru récemment dans les journaux au sujet du plébiscite ou du référendum, et rédigé par l'écrivain bien connu Patrick Nicholson, en date du 12 août. Il a déclaré:

> Les stratégistes du parti libéral ont été arrêtés dans la voie qu'ils s'étaient tracée—frappés de stupeur.
>
> Comme la plupart des Canadiens, non pas tous, le savent bien, le Parlement a vu ses travaux retardés à cause de la question du drapeau notamment. Comme la majorité, mais pas tous, il va sans dire, des Canadiens sont conscients, et cela les préoccupe, du fait que cette question divise le pays encore plus que le débat le plus orageux que nous ayons jamais eu...

Il poursuit en parlant du résultat d'un sondage récent:

> Il est vite devenu évident que le drapeau de M. Pearson avait rallié la sympathie de la majorité des Canadiens français, alors que le manque d'enthousiasme qu'on ressentait ailleurs s'alliait au ressentiment, comme l'ont déclaré certains députés, que c'était là «une autre concession au Canada français».
>
> La divergence des sentiments dans l'ensemble du Canada au sujet de la question du drapeau vient d'être révélée par un sondage fait à travers le pays, dont les résultats sensationnels ont été publiés en première page du *Droit* d'Ottawa, journal prudent de langue française.
>
> D'après le sondage, la majorité des Canadiens de toutes les provinces, sauf le Québec, préfèrent le pavillon rouge au modèle à trois feuilles d'érable. Il a été établi qu'environ un tiers de tous les Canadiens préféreraient un autre drapeau, comme l'Union Jack ou un autre modèle, ou n'étaient pas au courant de la question ou y étaient indifférents.

Je ne veux pas être rappelé à l'ordre à ce sujet, monsieur l'Orateur; je vais donc préciser qu'il se rapporte au sous-amendement en ce qu'il traite de la question de savoir si nous devrions adopter le drapeau à feuilles d'érable ou accepter un compromis sur le pavillon rouge. Cet article se poursuit ainsi:

> Aux yeux de tous les stratégistes libéraux qui pensent en fonction des élections, ces chiffres signifient clairement que la question du drapeau causerait des pertes énormes pour les libéraux dans neuf provinces et ferait du parti la voix politique presque exclusive du Canada français.

C'est là un point saillant. Comme l'honorable député d'Ontario l'a dit avec tant d'éloquence, nous ne voulons pas d'une question qui, lorsqu'elle aura été étudiée et adoptée, divisera notre pays et jettera la désunion dans notre grand pays, situation qu'il sera impossible de corriger avant bien des générations. Il saute donc aux yeux de la plupart des Canadiens et il nous paraît évident en cette Chambre qu'il serait juste de suivre le conseil du chef de l'opposition et de tenir un plébiscite



à cet égard pour donner aux Canadiens l'occasion d'y réfléchir en vue d'en arriver à un compromis et de décider dans leur for intérieur de ce que devrait être le drapeau canadien.

Un grand nombre de Canadiens posent, à l'heure actuelle, une quantité de questions auxquelles les députés d'en face devraient répondre, je pense. J'ai été très heureux, cet après-midi, de voir au moins un membre du cabinet se lever et prendre la parole après avoir gardé le silence pendant si longtemps. Mais nous voudrions entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), le ministre des Transports (M. Pickersgill), le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Benidickson). Nous voudrions entendre l'honorable député de Saint-Paul (M. Wahn), l'honorable député de Durham (M. Honey), l'honorable député de Hastings-Sud (M. Temple), le ministre de l'Agriculture (M. Hays), l'honorable député d'Halifax (M. Lloyd) et plusieurs autres députés d'en face qui ont gardé le silence. Qu'ils répondent à certaines de ces questions.

Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé de faire entrer la question du drapeau sur la scène politique canadienne maintenant?

Le discours du trône n'en soufflait mot.

Pourquoi ne permet-il pas un vote libre au Parlement maintenant?

Pourquoi laisse-t-il planer sur la tête des Canadiens la menace d'élections? Pourquoi veut-il faire passer cette question avant d'autres mesures législatives plus importantes dont le Parlement est saisi?

Pourquoi pousse-t-il cette question extrêmement contentieuse sur une scène politique déjà trop chargée?

Pourquoi ne cherche-t-il pas à favoriser l'unité nationale au lieu de semer la zizanie?

Pourquoi écoute-t-il de mauvais conseillers dans ces questions contentieuses?

Pourquoi relègue-t-il ce qui a déjà été un grand parti politique canadien au rang d'un groupe mesquin, égoïste et partisan qui ne représente que la faction politique du Canada français?

Pourquoi le premier ministre veut-il faire disparaître les symboles chrétiens de notre drapeau?

Pourquoi met-il en danger le bien-être politique de tant de membres de son propre parti?

Pourquoi cet ultimatum de la part du premier ministre?

Pourquoi le premier ministre veut-il enterrer le passé?

Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas instituer un comité des deux Chambres du Parlement, comme l'a fait M. King en 1945, afin qu'on en vienne à une entente sur cette

question? Voilà les questions et bien d'autres que se posent les gens de notre noble pays.

En dehors du Canada aussi on se pose ces questions et elles me suscitent énormément d'inquiétude. Lorsque les peuples du monde extérieur regardent par la fenêtre et voient notre Parlement divisé au sujet de cette question litigieuse, ils se posent les mêmes questions, et la seule personne qui en retire de la satisfaction c'est M. Khrouchtchev.

Jetons un coup d'œil à ce que disent certains Canadiens au sujet du plébiscite ou du référendum et il serait bon, je pense, d'envisager aussi les opinions émises à l'extérieur de la Chambre, tout en exprimant nos propres points de vue dans cette enceinte. Lorsque j'ai décidé de participer à ce débat, j'ai voulu exprimer mon opinion, mais aussi celle de mes commettants.

L'automne dernier, avant qu'on entame ce débat, j'ai envoyé à mes commettants un questionnaire qui renfermait cinq questions, la première étant: «Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien ou d'une modification de ce drapeau?» En vue d'obtenir un échantillonnage de l'opinion publique, je n'ai pas écrit seulement à mon comité exécutif ou à mes amis personnels. J'ai envoyé un questionnaire aux présidents et aux conseillers des gouvernements municipaux dans les limites de ma circonscription, soit à 150 personnes en tout; 25 municipalités, ayant chacune six conseillers et un président élu. J'avais le sentiment que ces gens pouvaient très bien représenter l'opinion des gens de la région. Entre autres questions, il y avait celle-ci: Êtes-vous partisan de l'assurance-chômage pour les ouvriers de ferme et êtes-vous partisan des loteries? Mais la première question portait sur le drapeau. Toutes les réponses que j'ai reçues, sans exception, favorisaient le pavillon rouge ou une modification de ce drapeau. Selon moi, cela signifie que le très honorable chef de l'opposition a raison de demander que cette question soit tranchée par les Canadiens par voie de référendum.

A mon sens, mon honorable ami de Regina-City (M. More) a eu raison de présenter un sous-amendement comportant certains choix, afin que tous puissent exercer leur privilège démocratique et se prononcer sur la question.

Nombre de députés ont parlé de l'attitude prise par la Légion royale canadienne. Je relève en particulier le nom du représentant de Victoria-Carleton (M. Flemming) qui a prononcé un discours fort éloquent l'autre jour. D'après moi, il y a lieu de tenir compte des opinions émises par la Légion royale canadienne, la *Canadian Corps Association*, l'*Orange Lodge of British America* et d'autres organisations du même genre. Je pourrais ajouter que la *British Israel World Federation* a publié une brochure où l'on explique les origines, le symbolisme et la signification du drapeau. J'en recommande la lecture au député de Leeds (M. Matheson) qui, en sa qualité d'amateur d'art héraldique, a consacré beaucoup de temps à la préparation du trifolié. S'il n'a pas étudié la brochure, il aurait tout intérêt à le faire, car elle renferme des choses intéressantes. On y donne l'explication héraldique du pavillon rouge du Canada, des traditions qui l'entourent, des origines de l'*Union Jack* et ainsi de suite.

Je voudrais maintenant verser au compte rendu des commentaires que M. Heesaker, président national de la *Canadian Corps Association*, a fait sur la question du plébiscite. Je cite:

> C'est simplement pour embrouiller la question du drapeau que le premier ministre a déclaré que ceux qui appuient le maintien du pavillon rouge du Canada cherchent à entraîner le gouvernement dans des élections. Ce ne sont pas les partisans du drapeau national actuel du Canada qui ont accordé à l'affaire du drapeau la priorité dont elle jouit au Parlement, mais ce sont les efforts personnels du premier ministre pour que son modèle de drapeau soit hissé aux mâts du pays qui ont abouti à donner une telle importance à cette controverse. L'opinion du pays est tellement divisée sur cette question que nous ne comprenons pas pourquoi M. Pearson ne donnera pas aux Canadiens la chance de choisir entre le pavillon rouge du Canada et le modèle à feuilles d'érable qu'il a choisi.
>
> A notre avis, les partisans du pavillon rouge du Canada expriment un point de vue plus démocratique que les promoteurs du modèle à feuilles d'érable, car ils consentent à ce que la question soit soumise aux Canadiens dans un référendum et ils sont disposés à accepter la décision populaire, tandis que les partisans du drapeau à feuilles d'érable répugnent à faire approuver par les citoyens leur projet de nouveau drapeau. D'autre part, nous ne voulons pas que l'État gaspille de l'argent, car il s'agit des deniers publics. Le scrutin sur la question du drapeau pourrait se tenir en même temps que les prochaines élections générales, et il n'est sûrement pas nécessaire de décréter des élections ni de procéder immédiatement à un référendum qui coûterait 10 millions de dollars, puisqu'on peut soumettre la question aux électeurs lors des prochaines élections; dans l'intervalle, le drapeau national actuel continuerait d'être arboré comme il l'a été pendant de si nombreuses années, tant que les Canadiens n'en auraient pas décidé autrement.
>
> Notre organisme se rend parfaitement compte que la Chambre des communes est saisie de nombreux problèmes nationaux d'importance, qui devraient prendre nettement le pas sur la question du drapeau, et nous répétons encore une fois que ce ne sont pas les partisans du maintien du pavillon rouge du Canada comme drapeau national de notre pays qui tiennent à ce que l'affaire occupe l'avant-scène du Parlement.

L'auteur continue en ces termes:

> Pour conclure, je rappelle que, depuis plus d'un demi-siècle, les premiers ministres et députés du

pays ont toujours montré que les opinions des anciens combattants du Canada étaient des déclarations respectées, émanant de citoyens qui ont bien servi leur pays dans la guerre et continuent de le servir loyalement dans la paix, par les œuvres de bien-être et d'assistance de leurs organisations. Ces dernières semaines, comme le premier ministre s'est prononcé ouvertement contre les avis exprimés par les organismes d'anciens combattants sur le drapeau, les politiciens, les journaux et le grand public ont ridiculisé ouvertement nos ex-militaires qui, depuis 1900, ont servi le Canada tant au pays qu'à l'étranger. Ce genre de critique formulée surtout par les dirigeants du pays nuit au prestige et compromet la nature des organismes d'anciens combattants; nous espérons que cela n'a jamais été l'intention du gouvernement actuel.

J'ai mentionné certains organismes, mais il en est d'autres qui favorisent aussi le pavillon rouge et qui demandent avec instance la tenue d'un référendum. Voici la teneur d'une lettre ouverte adressée au premier ministre:

Veuillez appuyer le pavillon rouge qui est mon drapeau en tant que Canadien de la troisième génération.

Notre Union Jack symbolise la liberté sans licence, l'équité sans priver de leurs droits personnels les hommes libres qui le révèrent. En apaisant injustement les minorités, on punit la majorité, et cela tue l'unité tolérante.

Voici une lettre d'une dame de Winnipeg (Manitoba). Elle expose ses motifs sous la forme d'un petit poème et je pense qu'il serait opportun de le consigner également au compte rendu:

The Ensign

This is the flag for which men died
In bloody, and ugly, and nightmare battle,
This is the flag!
This is the flag which death-bound rattle of guns
Could never still,
This is the flag!
And now they fling its tatters to the waves,
And cry with flee, and trample underfoot
Bright honour's face,
O Canada, O Canada...
I weep for all our race!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député, mais il vient de mentionner qu'il se reporterait à des messages et à un poème qui, disait-il, faisait allusion à un référendum et au pavillon rouge. Je n'ai entendu, dans toutes ces citations, aucune allusion à un référendum ou à un plébiscite. Dans ce cas, j'ai le devoir de rappeler à l'honorable député la décision que la Chambre a rendue hier.

Si je suis tout disposé à accorder toute la latitude possible au député, j'estime que ses observations devraient se borner, à l'étape où nous en sommes, au point particulier dont est saisie la Chambre.

**M. Southam:** Merci. Je puis assurer à Votre Honneur que je ne souhaite nullement m'écarter du principe de la pertinence. Mais, étant donné que d'autres députés ont bénéficié d'une certaine latitude, j'ai cru que mes propos seraient recevables.



Pour en revenir au sous-amendement, j'estime, comme je l'ai déjà dit, qu'il y aurait lieu de saisir les Canadiens de la question, maintenant qu'elle a donné lieu à tant de controverse. J'ai le sentiment, comme l'a d'ailleurs exposé avec tant d'éloquence le député d'Ontario (M. Starr), que le peuple devrait avoir un jour l'occasion de se rendre au scrutin, pour marquer d'un «X» le drapeau de son choix. Si l'on agissait ainsi, personne ne se verrait jamais accuser d'avoir pris des mesures antidémocratiques et de s'être inspiré de principes politiques pour régler une question aussi importante. En ce moment-ci de notre histoire, nous devrions démontrer à la population canadienne et au monde en général, que nous tenons aux principes démocratiques et que nous réglons nos problèmes selon des méthodes démocratiques. Il ne faudrait pas nous accuser d'obstruction, de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons, sur ce point, des convictions très profondes, car il s'agit d'une chose qui nous tient à cœur. C'est un problème de nature émotive, et non économique. Si le premier ministre saisissait l'occasion qui lui a été donnée par le chef de l'opposition d'opter pour un plébiscite en s'inspirant des dispositions du sous-amendement, la question serait, sans doute, réglée sans autre controverse. Je suis convaincu que ce serait le meilleur moyen de résoudre le problème aux yeux des Canadiens.

Pour terminer mes observations, je tiens à dire que je suis nettement en faveur du maintien du pavillon rouge. Je le dis tant en mon propre nom qu'en celui de mes commettants, et je crois également parler au nom de la plupart des membres de mon parti. Je crois qu'ils accepteraient la solution de compromis présentée par le député de Regina-City et je répéterai, une fois de plus, ce que les préopinants ont déjà dit, c'est-à-dire que tout pays qui renie son passé risque son avenir.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député de Moose-Mountain (M. Southam)?

*(Texte)*

**M. Plourde:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie! Deux députés se sont levés en même temps. Je crois que l'honorable député de Leeds (M. Matheson) a demandé la permission de poser une question à l'honorable député de Moose-Mountain.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, selon l'honorable député, le choix du drapeau devrait se faire par référendum. Aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre combien de pays se sont choisi un drapeau de cette façon?

**M. Southam:** J'aimerais répondre par une autre question. L'honorable député de Leeds (M. Matheson) aurait-il l'obligeance de me dire quel pays a disposé de son drapeau en s'y prenant comme le fait le gouvernement canadien actuel?

**Des voix:** Bravo!

*(Texte)*

**M. Plourde:** L'honorable député veut-il insinuer qu'il ne veut pas de drapeau en proposant que le référendum soit tenu lors des prochaines élections générales?

*(Traduction)*

**M. Charles J. M. Willoughby (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, avant d'entreprendre mon discours sur le sous-amendement, je désire souscrire aux paroles de l'honorable député d'Ontario (M. Starr). Je le félicite d'avoir exprimé avec autant d'éloquence mes opinions personnelles et aussi celles, j'en suis sûr, de tous les membres du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. A mon avis, monsieur l'Orateur, nous sommes engagés dans un débat des plus inutiles et des plus critiques. Le présent débat est inutile, car le Parlement n'aurait jamais dû être saisi du problème en cause, et il est fort critique, car il provoque l'explosion de graves sentiments à travers le Canada, parce qu'il menace de diviser irrémédiablement le pays et qu'il discrédite la Chambre des communes.

Les membres du Parlement consacrent du temps à l'étude d'un problème sur lequel la population canadienne désire exprimer sa propre opinion. Il ressort nettement du sous-amendement que les Canadiens ne devraient jamais être forcés d'accepter un modèle de drapeau qui ne répond pas aux vœux de la majorité. Et, en démocratie, la population a le droit d'exprimer son opinion. Je ne m'excuserai pas de me répéter. La répétition est toujours motivée quand il s'agit de redresser une injustice.

**Des voix:** Bravo!

**M. Willoughby:** Tout ce que les Canadiens demandent, c'est la justice. Or, la façon d'imposer le projet de résolution concernant le drapeau, ne correspond pas à la justice. Nous voulons une justice objective qui ne soit pas teintée d'un esprit de parti. Nous pourrions en ce moment nous occuper de bien des choses importantes à la Chambre des communes au lieu d'échanger des arguments sur le drapeau. A mon avis, la Chambre des communes n'aurait jamais dû être saisie de la question. On relève, dans un article de fond paru dans le *Journal* d'hier soir, ce que le public pense de ce débat. J'attribue à cet éditorial une importance toute particulière et je me permets, monsieur l'Orateur, d'en citer certains passages:

> Tout drapeau que M. Pearson imposerait dans ces circonstances serait un symbole de division, et non d'unité.
>
> Comme c'est vrai!
>
> Le Canada ne peut se le permettre.
>
> En ce qui concerne cette mesure législative, la persistance de M. Pearson dans la voie qu'il a choisie se paye par des retards dans les travaux suivants, qui sont remis indéfiniment...

L'article cite ensuite huit bills importants dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle et qui seront mis au rancart tant que la Chambre essaye d'obtenir qu'on rende justice à la population du Canada dans cette question du drapeau, qui engendre la division.

**M. Moreau:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Willoughby:** Certainement.

**M. Moreau:** J'ai trouvé intéressant que le député ait déclaré qu'il souscrivait aux propos du député d'Ontario (M. Starr). Si je me souviens bien, celui-ci avait affirmé qu'il s'agissait de la question la plus importante dont le Parlement aurait été saisi depuis qu'il y siège. Or, je me demande comment le député peut concilier cette affirmation avec ce qu'il vient de dire.

**M. Willoughby:** La réponse à cette question s'impose d'elle-même, monsieur l'Orateur. Ce qui a suscité ce grand débat, c'est que les Canadiens veulent absolument se prononcer sur ce qui se passe à la Chambre, et le gouvernement refuse de leur soumettre cette question.

**Des voix:** Bravo!

**M. Willoughby:** A mon avis, il est temps que les Canadiens se demandent où ils vont. Il serait très utile aussi de se poser la question suivante: quel est le but du Canada comme nation et qu'est-ce qui motive nos principes? Où allons-nous, monsieur l'Orateur? Le Canada a un complexe de personnalité, et cela exige de l'esprit de collaboration et interdit des querelles comme celle que nous avons actuellement. Il faut résoudre ce problème et nous n'y parviendrons que par la sagesse. J'espère que nous ferons preuve de sagesse avant d'avoir terminé l'étude de cette question.

L'expérience est le meilleur guide de la sagesse et, à bien des égards, la sagesse est synonyme d'expérience. Où trouvons-nous l'expérience dans cette affaire? L'histoire fait le récit de l'expérience. L'histoire peut-elle nous enseigner quelque chose? Pouvons-nous

apprendre à éviter les erreurs en étudiant l'histoire? Je soutiens que nous le pouvons, que nous le devrions et que nous le devons. Le Canada veut absolument être en butte à une crise quelconque. Lorsqu'il n'y a pas de crise sur le plan international ou de guerre mondiale, nous suscitons un état de crise chez nous. Il faut en conclure, je pense, que si nous provoquons des crises au pays, crises que nous fabriquons nous-mêmes, c'est que les moments d'agitation sont ceux où nous sommes le plus heureux.

La résolution du gouvernement au sujet du drapeau suscite une profonde amertume, non seulement au Parlement mais, et surtout, par tout le pays. C'est la plus grande crise qu'il nous soit donné de subir depuis la Première Guerre mondiale. Ce sera un nouveau fait à inscrire dans nos annales. Je dirai même que nous passons probablement par la plus grande crise nationale que nous ayons eue depuis la Confédération. Je me souviens, et je suis sûr que les honorables députés peuvent en dire autant, que l'un des moments les plus critiques qu'il nous ait été donné de passer au Canada est survenu en 1911, à l'époque où la Chambre a été saisi du traité de réciprocité. Comment a-t-on tranché la question? Le problème était si grave, alors, que le pays se trouvait divisé en deux camps: l'Est et l'Ouest. Les Canadiens de l'Ouest voulaient la réciprocité; ceux de l'Est n'en voulaient pas. Sir Wilfrid Laurier, dans sa sagesse, avait déclaré: «Il faut en appeler au peuple». Des élections eurent lieu. La question de la réciprocité fut défaite, mais tout le monde au Canada était satisfait parce qu'un plébiscite avait été tenu.

Passons à 1917. C'est un autre fait historique. En 1917, nous étions en guerre. La conscription était jugée inutile. Le gouvernement de l'époque n'avait pas cru bon de tenir un plébiscite sur la conscription car il croyait pouvoir la mettre en vigueur, en dépit des protestations de sir Wilfrid Laurier qui prétendait qu'il fallait en appeler au peuple. Monsieur l'Orateur, nous savons tous que de ne pas en avoir appelé au peuple constitue une des plus graves erreurs commises au Canada. Elle a suscité la discorde au pays au point où il a fallu une génération complète avant de la dissiper.

Maintenant, abordons l'année 1944, alors que la situation était semblable. Le Canada était en guerre. Cependant, les précédents pouvaient nous guider. Le gouvernement du jour, sous la direction de M. Mackenzie King, s'est rendu compte que la question de la conscription diviserait notre pays et a demandé la tenue d'un plébiscite. Malgré l'urgence de l'époque de guerre, nous avons pris le temps de tenir un plébiscite. Bien entendu, certaines gens n'ont pas été satisfaites du résultat, mais, en général, il n'y a pas eu de ressentiment et la mesure a empêché une scission au pays.



Ces événements avaient lieu en temps de guerre, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, il n'y a pas de guerre; du moins, il n'y a pas de guerre en ce qui concerne notre pays. Il n'y a pas d'urgence à l'égard de cette question. Nous avons le drapeau actuel depuis au moins 40 ans et il est notre drapeau officiel depuis 1949. Pourquoi devons-nous nous précipiter sur cette question et en décider maintenant, tandis qu'au cours des périodes antérieures de notre histoire, on a montré en diverses occasions que, sur une question de ce genre, seul un plébiscite peut régler la question? Aujourd'hui, cette question, si on ne la règle pas au moyen d'un plébiscite, promet de créer la plus grande division que le Canada ait jamais connue, et je l'affirme, connaissant les sentiments des habitants du pays tout entier, ayant parlé avec eux d'un océan à l'autre. Cette crise est le résultat d'une mesure mal conçue par le gouvernement. La question du drapeau est devenue une question politique, alors qu'elle aurait dû demeurer au delà de la politique de parti. Le gouvernement n'aurait jamais dû imposer un modèle particulier du drapeau au pays et déclarer que ce drapeau serait accepté ou qu'il y aurait des élections. La question est trop sérieuse pour être traitée à la légère et faire l'objet d'une mise en demeure. Le sujet doit être débattu. Ce n'est pas une question qui n'affectera que nous, aujourd'hui; elle affectera notre pays pendant des générations. Nous voulons que nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants disent que notre pays a un magnifique drapeau. Par conséquent, nous devons prendre soin de leur donner un drapeau qui les rendra fiers d'être Canadiens. Cette question du drapeau, si on la traite convenablement, peut résoudre le problème de l'unité nationale, la chose ne fait aucun doute. Si elle est traitée convenablement, notre unité nationale sera plus forte qu'elle n'a jamais été par le passé. Un référendum à l'échelle nationale, tel qu'il est proposé dans le sous-amendement, vaincra tout ressentiment. Il incombe au peuple de décider de la question, monsieur l'Orateur.

Ici, je pourrais faire l'historique du pavillon rouge, mais je me trouverais probablement à m'écarter du sujet du sous-amendement. Qu'il me suffise de dire que le pavillon rouge a représenté l'unité de notre pays. Il a représenté le Canada en temps de paix, en temps de guerre et dans le commerce. C'est l'emblème de notre nation et il est reconnu dans le monde entier. Il rappelle aussi les grandes lignes de l'histoire du Canada. Il témoigne de notre association avec cette

grande organisation qu'est le Commonwealth britannique des nations. Il a une glorieuse histoire. La Chambre sait bien comment il a pris naissance, mais j'aimerais le rappeler brièvement. Les trois croix chrétiennes de saint Georges, de saint Patrice et de saint André font partie de notre tradition et de notre histoire. On n'élimine pas ces choses aussi facilement. Nous ne devons pas nous permettre de mettre nos traditions au rancart. L'écusson est évidemment traditionnel. Il représente les différentes parties du Cannada et rappelle la grandeur de l'histoire de nos races fondatrices dans le passé et, je l'espère, pour des générations à venir.

Je demande donc, monsieur l'Orateur, pourquoi serait-il nécessaire, dans ces circonstances, d'éliminer l'Union Jack de notre drapeau, peu importe le modèle que nous choisirons? On n'a jamais répondu à cette question. Pourquoi faudrait-il avoir un deuxième drapeau et l'appeler l'Union Jack? Y a-t-il un autre pays du monde qui ait deux drapeaux? Je n'en connais pas. Je ne vois pas pourquoi nous aurions deux drapeaux. Faudrait-il qu'un drapeau soit déployé dans une partie du Canada et le deuxième, dans le reste du pays? Cela serait-il dans l'intérêt d'un Canada uni? Ne serait-ce pas un moyen de différencier les régions du pays et d'élargir les fossés qui nous séparent? Je dis donc que nous devons chercher à créer l'unité et non la division dans notre pays.

Certaines gens trouvent à redire à notre pavillon actuel parce qu'il ressemble au pavillon de la marine marchande anglaise. Mais à quelle organisation plus honorable pourrait-il ressembler? C'est grâce à cette marine marchande anglaise que le Comonwealth britannique vit encore. Elle a fait progresser le monde, plus que toute autre organisation. Pourquoi ne serions-nous pas fiers d'appartenir et d'être associés par nos symboles à ce glorieux Commonwealth des nations?

D'autre part, un modèle a été proposé et la Chambre est priée de l'accepter sans argument. Ce modèle est le symbole adopté par la marine marchande d'un autre pays qui n'est pas particulièrement en bons termes avec le nôtre. Pourquoi devrions-nous accepter ce modèle et rejeter celui qui a une tradition et certains liens avec le Commonwealth britannique? Les drapeaux de divers pays se ressemblent. Lorsqu'on voyage en Europe, il faut parfois consulter une géographie pour identifier un drapeau. Il y a de petites différences par-ci par-là, mais les mêmes couleurs sont agencées de diverses façons. Néanmoins, il n'y a rien de mal à avoir un drapeau qui ressemble à un autre. Ce sont là des critiques insignifiantes et inutiles.

Le pavillon rouge est accepté comme drapeau du Canada. Dans le monde entier il est reconnu comme drapeau du Canada. On ne comprend pas ailleurs que nous puissions parler d'adopter un nouveau drapeau. Combien de temps faudrait-il pour qu'un autre drapeau soit reconnu dans le monde entier comme le pavillon rouge du Canada l'est actuellement? Il faut se demander, monsieur l'Orateur, ce qui s'ensuivra? Que voulons-nous dire par drapeau distinctif? A mon avis, un drapeau distinctif est celui qui peut être reconnu dans le monde entier comme étant canadien, qui sera approuvé par les Canadiens et qui les unira. C'est l'objectif que vise le sous-amendement et c'est exactement celui que nous cherchons à réaliser. Les Canadiens veulent avoir voix au chapitre pour le choix d'un drapeau. Ils veulent faire connaître leur préférence. Non seulement un référendum nous donnera-t-il un indice de leur choix, mais il favorisera l'unité, ce qui, d'après moi, est important.

Les membres de la Chambre des communes ne manquent pas à leur devoir en proposant que le peuple devrait se prononcer sur la question. Cela prouve, à mon sens, que nous avons confiance que les Canadiens sauront choisir un drapeau propre à les satisfaire. Adopter un drapeau sans référendum serait faire affront à l'intelligence des Canadiens qui veulent exprimer leur opinion.

**L'hon. M. Favreau:** Le député me permet-il une question?

**M. Willoughby:** Certainement.

**L'hon. M. Favreau:** Le député n'estime-t-il pas que le chef de l'opposition avait raison d'affirmer qu'en vertu du régime britannique, un plébiscite équivalait à nier l'existence du Parlement?

**M. Willoughby:** Je n'ai pas compris la dernière partie de la question.

**L'hon. M. Favreau:** L'honorable représentant estime-t-il que le très honorable chef de l'opposition avait raison de dire que, sous le régime britannique, le recours à un plébiscite équivalait à nier l'existence du Parlement?

**M. Willoughby:** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas exactement à quoi fait allusion le ministre, mais je dirais que l'histoire de notre pays indique, comme le prouvent les multiples exemples que j'ai cités, qu'un référendum constitue la réponse à ce genre de question.

**Une voix:** Vous n'êtes pas du même avis que votre chef.

**M. Willoughby:** Je ne conteste pas le moins du monde la déclaration de mon chef, mais je dirais que le sujet dont il parlait était probablement tout à fait différent du genre de question qui nous occupe et sans aucun rapport avec elle.

**Une voix:** Il parlait de la conscription.

**M. Willoughby:** Je ne sais pas avec certitude de quel sujet vous parlez, et je ne puis donc en dire davantage.

Je le répète, monsieur l'Orateur, tenir un référendum ce serait adresser un compliment à la population du Canada. Le gouvernement a déclaré qu'il a obtenu un mandat par suite des dernières élections générales et qu'il a maintenant l'autorité de présenter un nouveau drapeau. J'estime que cela est faux et je suis totalement en désaccord avec cette attitude. Les membres du parti au pouvoir ne doivent pas oublier qu'ils forment un gouvernement minoritaire et qu'ils n'ont pas obtenu la majorité des voix. Ils ne doivent pas oublier non plus que très peu de votants savaient que le drapeau figurait au programme du parti libéral. Selon moi, 99 p. 100 des votants l'ignoraient. La majorité des Canadiens ont été étonnés d'apprendre que pareil article faisait partie du programme libéral. Certains le savaient sans doute mais ils ne connaissaient sûrement pas le motif envisagé. Je crois que pas un seul député ici aujourd'hui n'en avait la moindre idée. On ne devrait pas permettre au gouvernement d'imposer un drapeau au pays, même s'il prétend avoir obtenu un mandat des citoyens du Canada, car la plupart ignoraient qu'il y aurait un nouveau drapeau, et encore plus quel en serait le motif. A mon sens, on n'est aucunement fondé de laisser entendre que le gouvernement a obtenu un mandat au sujet du drapeau.

Monsieur l'Orateur, on ne pouvait, d'après moi, choisir pire moment pour saisir le Parlement de cette question du drapeau et du nouveau modèle proposé par le gouvernement. Nous avons un Parlement minoritaire et nous sommes en train de créer une nation divisée. Notre pays doit être unifié. Ce débat ne doit pas se poursuivre jusqu'à diviser irrémédiablement le pays.

Si les Canadiens veulent un nouveau drapeau, il y aurait peut-être lieu de demander aux Indiens quelle est leur préférence. Ces citoyens ont vécu sous notre drapeau depuis que nous sommes venus ici et que nous nous sommes emparé de leur pays. Je n'ai encore entendu aucun Indien dire qu'il voulait un nouveau drapeau.

[M. Willoughby.]

Il y a des millions d'Européens dans notre pays. Nous avons écouté l'honorable député d'Ontario (M. Starr). Lui-même est d'origine européenne, il a exprimé l'opinion de millions de citoyens d'autres origines raciales qui ont choisi le Canada comme leur pays et qui en ont adopté les emblèmes; ils ont combattu pour le Canada sous le pavillon rouge. Ces gens ne se plaignent pas d'être Canadiens; ils en sont fiers. Il est permis de douter que la majorité des Canadiens désirent, à l'heure actuelle, remplacer le pavillon rouge par un autre drapeau.

Je suis sûr que la feuille d'érable ne déplaît pas aux Canadiens en tant qu'emblème national; ils en sont fiers. Mais ils n'aiment pas qu'on les force à accepter une chose sans les consulter. Ils détestent l'arrogance sous toutes ses formes, mais surtout à l'égard d'une question aussi grave que celle-ci.

Monsieur l'Orateur, je suis ici en cette Chambre pour représenter mes commettants. Certains députés ont laissé entendre qu'ils ne sont pas ici pour représenter leurs électeurs mais pour exprimer leur opinion personnelle. Je le répète, je parle et je travaille pour mes commettants et je soutiens que la majorité d'entre eux tiennent à ce qu'il n'y ait aucun changement. J'ai reçu des centaines de lettres me demandant de m'opposer à tout changement de drapeau.

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question? Il déclare représenter ici ses commettants. Ne croit-il pas que, sous notre régime parlementaire, il représente à la Chambre tous les Canadiens et non pas seulement ses commettants?

**M. Willoughby:** Monsieur l'Orateur, je répondrai en disant que ma circonscription fait manifestement partie du Canada. Mes commettants sont fiers d'être Canadiens et ils doivent pouvoir faire entendre leur voix au pays.

J'ai reçu quelques lettres en faveur de l'autre point de vue et, à plusieurs occasions, j'ai eu le privilège de m'entretenir avec ceux qui désirent un nouveau drapeau. Je leur ai demandé s'ils favorisaient le modèle proposé, mais pas un seul ne m'a répondu par l'affirmative jusqu'à maintenant. La plupart d'entre eux ont été étonnés d'apprendre qu'ils ne seraient pas libres de choisir un autre modèle que le trifolié. Monsieur l'Orateur, la rue principale de Kamloops est semblable à un guêpier. Chacun me demande ce que nous faisons au sujet de la question du drapeau et propose que nous conservions la pavillon rouge.

Bien des gens pensent que les lettres que nous avons reçues sont la conséquence d'une campagne de propagande organisée. Je représente dix établissements de la Légion canadienne dans ma circonscription et je sais quels sont les sentiments des membres à l'égard de la question. Ces gens ont le droit de formuler leur opinion dans notre pays. Ces gens ont combattu pour notre pays et on devrait leur témoigner quelques égards.

Monsieur l'Orateur, je comprends que les sondages de la presse ne sont pas toujours exacts, mais ils indiquent vraiment que les habitants du pays, dans la proportion de deux à un, sont en faveur de conserver le pavillon rouge. Je défie tout député de la Colombie-Britannique—je suis heureux de voir qu'il y en a au moins deux ici—de demander à ses commettants ce qu'il devrait faire relativement à cette question du drapeau. Je prie ces mêmes députés de demander à leur chef l'autorisation d'exprimer une opinion libre au cours de ce scrutin. Je leur demande de voter suivant les dictées de leur conscience et suivant le vœu de leurs commettants. S'ils agissent ainsi, je ne doute pas de la nature du résultat qui s'ensuivra. Je sais que nous aurons un plébiscite.

Je ne crois pas que la tenue d'un plébiscite signifie nécessairement des élections. Je crois que la tenue d'un plébiscite pourrait être remise aux prochaines élections générales. Rien ne presse. Nous avons ce drapeau depuis nombre d'années. Le plébiscite pourrait attendre aux prochaines élections générales et, de cette façon, il ne nous en coûterait rien du tout, excepté les bulletins. Puis, un drapeau, acceptable pour tous, serait choisi.

Je n'ai aucune formation héraldique. J'ignore tout de l'esthétique d'un drapeau. Je n'ai aucune formation artistique, mais je sais reconnaître un beau tableau. Je ressens certaines impressions à la vue d'un drapeau. Je veux regarder un drapeau dont je serais fier. Je voudrais pouvoir dire: «Je suis Canadien; voici notre drapeau, n'est-il pas beau?» Cet emblème doit respecter une certaine harmonie des couleurs. C'est ainsi, je pense, qu'on le décrit. Il ne doit pas être insipide. Il ne doit pas avoir l'air d'un papier-tenture. Il doit être d'un modèle dont on peut être vraiment fier. Il doit avoir une histoire. Ce doit être un emblème qui inspire de l'enthousiasme.

Mes commettants protestent. Quelque chose manque au nouveau drapeau qu'on nous propose. Ils voudraient conserver le pavillon rouge. Je ne puis croire que nous créerons plus de division, dans notre pays, si nous trouvons un autre modèle qui conservera certains symboles de notre histoire. Si nous voulons agir démocratiquement, nous devons respecter les désirs de la population. Il faut que les gens aient l'occasion d'exprimer leur opinion. Il ne faudrait pas méconnaître les désirs de ceux qui tiennent tant à conserver notre drapeau actuel. Il faudrait permettre aux minorités d'exprimer leur opinion, tout comme la majorité. Un plébiscite saura apaiser les antagonismes. Un plébiscite empêchera la désunion nationale. Grâce au plébiscite que propose le sous-amendement, nous n'aurons plus aucun doute sur ce que nous devons faire.

Comme je l'ai dit, la question est devenue extrêmement émotive et c'est la chose la plus dangereuse qui puisse arriver à notre Confédération. Je le répète, une décision n'est pas urgente. On pourrait tenir un référendum n'importe quand. La question ne devrait pas faire l'objet d'élections et on n'aurait jamais dû y penser. On n'aurait jamais dû parler d'élections au sujet de cette affaire. On aurait dû l'examiner raisonnablement et donner à la population la chance d'exprimer son opinion. Il aurait fallu maintenir la question à l'abri de la politique de partis. C'est devenu en cette Chambre une affaire strictement de partis et nous ne devrions pas permettre qu'elle divise davantage notre pays car, alors, de graves ennuis nous attendent.

Comme je l'ai dit, un vote en faveur du référendum, c'est un vote pour le libre choix, pour l'unité dans la Confédération; c'est un vote pour les principes démocratiques, mais ce n'est pas nécessairement un vote contre le projet de drapeau. Le gouvernement est-il si sûr de son modèle, si confiant d'avoir raison, qu'il ait peur de laisser les électeurs se prononcer sur la question? Si le gouvernement estime que le public est en faveur de ce nouveau drapeau, que craindrait-il? Que changerait un plébiscite? Si le gouvernement a raison et que la population soit favorable, comme il le dit, que redoute-t-il? J'invite les députés à faire en sorte que nous ayons un drapeau national, et non un drapeau de parti.

**M. Boulanger:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Willoughby:** J'aurai bientôt terminé, et vous pourrez alors poser votre question.

Enfin, je crois que le plébiscite recommandé par le sous-amendment est ce qu'il y a de mieux pour le Canada à l'heure actuelle. Canadiens, unissons-nous! Que le Parlement ait un but. En notre qualité de Canadiens, faisons connaître nos désirs et acceptons le drapeau. Unifions notre pays. Allons de l'avant

sous un drapeau dont nous puissions être fiers. Revenons au bon sens; ayons des chef, et non le chaos. Appuyons le sous-amendement, afin de préserver l'unité du pays et de progresser sous un drapeau dont la grande majorité des Canadiens puisse dire: «C'est celui que j'ai choisi.»

**M. Boulanger:** Puis-je poser une question à l'honorable député? L'honorable député connaît-il un pays dont le drapeau a été choisi par plébiscite ou référendum?

**M. Willoughby:** Il a été répondu à cette question il y a quelques minutes. Si l'honorable député veut bien m'indiquer un pays qui a changé de drapeau comme on essaie de le faire ici, je répondrai à sa question.

**M. Barry Mather (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole simplement pour dire que si mes amis à droite me le permettent, je me prononcerai en faveur de leur amendement et d'un plébiscite sur le drapeau. Je suis en faveur d'un plébiscite depuis le début du débat sur le drapeau, car je crois que c'est une façon très juste et raisonnable de régler la question. J'attends depuis trois semaines afin de me prononcer en faveur de l'amendement conservateur. Je l'appuierai dès qu'ils me permettront de le faire.

Dans quelques jours, je dois me rendre dans ma circonscription pour y régler des affaires importantes. Je crains que la mise aux voix n'ait lieu avant mon retour. Je voudrais faire consigner au compte rendu que, si les conservateurs me permettaient de me prononcer en faveur de leur amendement, je le ferais sur-le-champ. Si j'avais à me prononcer, ce serait en faveur de l'amendement.

**Des voix:** La mise aux voix!

**M. H. M. Horner (Jasper-Edson):** Monsieur l'Orateur, lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi brûlant que celui dont nous discutons, il est du devoir d'un député d'exprimer son opinion. Il s'est déjà dit quantité de choses sur le drapeau, mais je ne me ferai pas faute d'en répéter.

La question est de celles que nous ne devrions pas être appelés à débattre, mais qu'il faudrait trancher par un plébiscite. La Chambre ne devrait pas avoir à se prononcer sur un drapeau du parti libéral. Dans l'ouest du Canada, le ministre de la Justice (M. Favreau) a invoqué l'argument que voici: «Des élections ont eu lieu et la population a voté pour nous. Or, le choix d'un drapeau faisait partie de notre programme.» La seule fois que mon adversaire libéral ait mentionné le drapeau, c'est lorsque, non sans hésiter, il a convenu avec la Légion de sa ville que le pavillon rouge était le drapeau tout indiqué pour le Canada. Il n'a jamais ajouté quoi que ce soit.

La Chambre devrait se livrer à d'autres travaux, examiner à fond d'autres mesures, au lieu de se consacrer à des questions qui vont être déférées ailleurs avant d'être vidées. Elle devrait s'occuper de projets de loi concernant la santé et le bien-être. Ce sont des questions agricoles qu'il faudrait étudier.

**Des voix:** Règlement!

**M. Horner (Jasper-Edson):** Mes honorables amis crient: «Règlement!» mais je les renverrai à ces mots du sous-amendement: «et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple canadien devront figurer les suivantes.» Je leur signalerai que certaines questions figurent dans le texte et que d'autres pourraient y figurer. Nous pourrions parler entre autres de l'agriculture, bien que dernièrement un journal agricole de l'Ouest ait dit que si l'on n'a pas consacré beaucoup de temps à l'agriculture c'est surtout parce que l'ancien ministre de l'Agriculture avait été si actif qu'il restait très peu de choses à faire pour l'instant. Voilà ce que nous pourrions débattre, plutôt que de perdre notre temps à diviser le pays en discutant une question qui fait beaucoup appel aux sentiments.

Comment faut-il s'y prendre pour avoir un drapeau qui soit acceptable à la majorité de la population? Certainement pas comme le premier ministre (M. Pearson) a essayé de le faire. Ce n'est pas en éveillant l'antagonisme des Canadiens puis en les forçant à accepter un drapeau, qu'on réussira. On ne divise pas un pays pour le contraindre ensuite à adopter un drapeau. Ce n'est pas ainsi qu'on adopte un drapeau national qui en vaut la peine. On ne fait pas avaler de force un drapeau aux Canadiens.

Lorsque le premier ministre a d'abord présenté son projet de résolution sur le drapeau, il pouvait compter sur bien plus d'appuis que maintenant pour le motif à feuille d'érable. Les libéraux perdent des partisans à cause de leur arrogance et de leur mépris envers les Canadiens. Il vaudrait beaucoup mieux tenir un référendum afin de trancher la question comme il convient. Le sous-amendement propose notamment le pavillon rouge et les modifications qui pourraient y être apportées. Pour ma part, je suis en faveur du pavillon rouge modifié qui symboliserait notre patri-

moine. Je suis et je serai toujours contre le motif à trois feuilles d'érable qui, comme l'a dit le député d'Ontario (M. Starr), n'est rien autre qu'un dessin publicitaire que j'hésiterais à arborer.

Qu'allons-nous obtenir si nous adoptons ce drapeau? Tous les Canadiens vont hisser leur propre drapeau. Les gens diront: «Si M. Pearson peut avoir son drapeau, moi aussi je veux le mien». Voilà leur attitude sur cette question dans laquelle le gouvernement s'est fourvoyé d'une façon désastreuse. Je crois me faire le porte-parole de la plupart de mes commettants en disant que nous devrions adopter un pavillon rouge modifié afin de montrer notre double patrimoine. Un pareil drapeau symboliserait les libertés dont nous jouissons au Canada et que nous tenons à conserver.

L'une de ces libertés est la liberté de la presse, qui, à toutes fins utiles, est perdue en ce moment. Nous avons des journaux comme le *Journal* d'Edmonton qui publient de grands éditoriaux traitant du pavillon rouge et de plébiscite.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai l'impression que l'honorable député s'écarte du sujet à l'étude.

**M. Bigg:** Il traite exactement de ce sujet.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai le sentiment qu'il s'écarte de la question dont la Chambre est saisie et, comme il le sait, la Chambre a rendu une décision hier. J'estime que tous les honorables députés ont le devoir d'essayer de s'en tenir à la question de la Chambre selon laquelle les honorables députés participant au débat à ce stade...

**Une voix:** Et le ministre du Commerce?

**M. l'Orateur suppléant:** ...y compris le ministre du Commerce, doivent se borner à la question spécifique en cause.

**M. Horner (Jasper-Edson):** Sur ce point, monsieur l'Orateur, j'essaie d'exposer certaines des raisons qui font que je vois d'un bon œil la deuxième question du sous-amendement et que je considère cette question comme idéale dans un plébiscite. Je ne vois rien qui m'empêche de dire pourquoi j'estime que c'est une bonne idée d'avoir inclu dans le plébiscite une question relative au pavillon rouge modifié.

Je disais que nous perdions certaines des libertés pour lesquelles nous avions lutté pendant des années; l'une de celles que nous avons presque perdue, c'est la liberté de presse. Avec la permission de Votre Honneur, je voudrais signaler deux ou trois cas à cet égard; le plus flagrant étant le récent renvoi de six rédacteurs de la revue *Maclean's*, parce qu'ils ne voulaient pas se conformer aux directives libérales. Pas eu un seul journaliste n'a eu assez de cran pour défendre ses collègues qui ont perdu leur emploi parce qu'ils ne voulaient pas se faire les adeptes d'un drapeau trifolié.Est-ce là le genre de liberté dont nous allons jouir sous le règne de ces trois feuilles d'érable; symbole de la masquinerie, de la suffisance et de l'irritabilité du premier ministre? Les trois feuilles d'érable vont nous enlever notre liberté. Ce n'est donc pas le genre de drapeau que je souhaite avoir, ni mes commettants non plus.

J'aimerais signaler que la presse dirigée du Canada s'incline devant la politique libérale. Le *Journal* d'Edmonton a publié un long éditorial en faveur du pavillon rouge et de la tenue d'un plébiscite mais il n'a pas tardé à recevoir des directives et il se tient tranquille depuis. Il a publié les résultats de son propre référendum et, dans le nord-ouest de l'Alberta, région en majorité anglo-saxonne mais où l'on trouve un mélange de toutes les nationalités et un nombre considérable de nos amis canadiens-français qui comptent parmi nos meilleurs citoyens, 65 p. 100 de la population étaient en faveur du pavillon rouge.

Il nous faut l'Union Jack dans notre drapeau pour protéger cette liberté fondamentale, la liberté de la presse qui est en voie de disparaître, si elle ne nous a pas déjà été enlevée par les grands hommes d'affaires qui contrôlent la presse. Ces hommes tentent de façonner l'opinion publique en faveur du drapeau trifolié, en faveur de la mesquinerie, de la suffisance et de la susceptibilité.

**M. Moreau:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Ne sait-il pas que les trois feuilles d'érable représentent l'emblème du Canada choisi par un gouvernement conservateur?

**M. Horner (Jasper-Edson):** Les trois feuilles d'érable ont été choisies par un ancien roi d'Angleterre et je m'étonne que mes amis libéraux les choisissent à leur tour pour représenter le Canada. Dans l'Ouest du Canada, si nous voyons des feuilles d'érable, nous n'en voyons sûrement pas trois sur une même tige. Je ne crois pas non plus que, du point de vue botanique, ce soit possible. Pour ma part, je ne tiens pas du tout à ce drapeau folié et je ne le déploierai jamais en aucun endroit qui relève de ma compétence, peu importe où ce sera. Je le répète, ce drapeau folié ne me dit rien. Selon moi, il tient à l'irritabilité, à la mesquinerie et à la suffisance

du premier ministre. Sans doute reflète-t-il plus que n'importe quoi l'attitude adoptée jusqu'ici par le gouvernement actuel. Nous avons vu disparaître des dispositions budgétaires. Nous avons vu disparaître soixante jours de décision. Nous sommes maintenant en plein débat sur le drapeau, et il se poursuivra, parce qu'il est d'une importance primordiale pour la majorité de la population du Canada.

Les honorables vis-à-vis ne sont pas omnipotents pour décider de cette question. Ils devront, un jour, rendre compte à la population. S'ils persistent à vouloir imposer ce drapeau folié et s'ils y parviennent, ce drapeau sera connu comme celui du parti libéral, comme un drapeau politique, rien de plus.

**Mlle Jewett:** Adopté par le Parlement!

**M. Horner (Jasper-Edson):** Adopté par des phoques savants qui suivent leur maître. Permettez la tenue d'un vote libre si vous voulez parler ainsi. Qu'on permette la tenue d'un vote libre et j'aimerais voir alors combien parmi les honorables vis-à-vis, y compris l'honorable représentante, voteraient en faveur.

**Une voix:** Que se passerait-il au sein de votre parti?

**Mr. Horner (Jasper-Edson):** Ne vous préoccupez pas de notre parti. Le trifolié deviendra le drapeau d'un parti politique et il figurera surtoutes les pièces de la propagande libérale, lors des prochaines élections. (*Exclamations*) Cela est évident, surtout dans certaines régions, car les libéraux croient au principe selon lequel il faut diviser pour régner. C'est une des maximes du parti libéral et elle remonte à l'époque de Mackenzie King. Ce parti ne saurait se faire élire au Canada, si l'unité régnait au pays. Il doit monter l'Ouest contre l'Est, ramasser ensuite les pièces et prendre le pouvoir. C'était la maxime de Mackenzie King, il y a bien des années. La seule façon dont il pouvait obtenir le pouvoir politique, c'était en divisant pour régner et nous, de l'Ouest canadien, avons souffert de cette politique pendant de nombreuses années.

Si le ministre d'État (M. Dupuis) et certains de ses amis québecois se préoccupaient moins de l'autonomie provinciale et s'intéressaient davantage à l'ensemble du Canada, nous connaîtrions beaucoup plus de succès dans l'édification d'un grand pays. En outre, le ministre serait beaucoup plus utile aux gens de sa province s'il élargissait ses horizons. Les habitants de l'Ouest canadien ont toujours été accusés d'être radicaux. A l'occasion, on a même soutenu que nous étions séparatistes.



Pourtant, nous avons foi en l'avenir du pays et nous sommes prêts à faire des sacrifices pour continuer à faire partie du Canada. Je désire que le Canada prospère mais, à mon sens, il ne pourra le faire sous le trifolié. A notre avis, il serait préférable d'adopter le pavillon rouge du Canada, car ce drapeau a un sens pour nos concitoyens. Les députés libéraux d'arrière-plan ont dû frémir d'émotion en entendant le discours prononcé cet après-midi par le représentant d'Ontario (M. Starr) dont les origines ne sont ni anglo-saxonnes ni françaises. Le député a donné une idée de ce que pourrait et devrait être notre pays si l'on adoptait un drapeau comme le pavillon rouge du Canada, modifié afin d'illustrer notre double héritage. En agissant ainsi, nous pourrions aller de l'avant dans un effort collectif. La seule façon d'y arriver, c'est de tenir un référendum.

Nous n'avons pas imposé la question du drapeau à la Chambre des communes. Elle nous a été déférée par le premier ministre qui a déclaré dans un mouvement d'humeur qu'il devait au moins remplir une des promesses qu'il avait déjà faite durant une campagne électorale. Par conséquent, il cherche à nous imposer cette monstruosité artistique qui ne signifie rien et que la majorité des Canadiens rejettent. Il ne suffit pas à l'honorable député de dire: «Contentez-vous de vous prononcer».

**Une voix:** Par le plébiscite.

**M. Horner (Jasper-Edson):** Il y en a d'autres de ce côté-ci qui veulent prendre la parole. Je parlais tout à l'heure de la liberté de parole. C'est peut-être une chose qu'on ignore chez les libéraux; mais nous sommes d'avis que nous devons savoir tirer des leçons de l'histoire et nous aimerions garder le pavillon rouge comme drapeau. Nous croyons en la liberté de parole et en la liberté de la presse, et ce sont des choses que nous voudrions conserver. Nous avons eu un exemple, au cours du présent débat, de ce qui pourrait arriver si la liberté de parole nous était refusée. On nous imposerait un drapeau à feuilles, sans aucun égard à l'opinion de la population canadienne, et ce serait là une initiative propre à diviser le pays, une initiative qui flétrirait le patrimoine de la nation. Ce plébiscite s'impose. Je pense que tous les députés, en particulier ceux de l'arrière-ban là-bas, devraient examiner à nouveau leur façon de voir les choses, recourir un tant soit peu à l'autosuggestion et se prononcer en faveur du sous-amendement.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

**M. Horner (Jasper-Edson):** Avant six heures, monsieur l'Orateur, j'ai déclaré qu'en adoptant ce drapeau aux trois feuilles d'érable, que j'ai dit représenter la mesquinerie, la suffisance et la susceptibilité du premier ministre, nous ne sèmerions rien d'autre que la désunion au Canada. J'aimerais consacrer quelques minutes à vous expliquer comment un plébiscite, tel que celui dont parle le sous-amendement, pourrait favoriser l'unité nationale et faire du Canada une nation plus grande, meilleure et plus prospère. L'un des maux les plus graves dont souffre aujourd'hui la Confédération, c'est l'idée troublante de désunion, répandue notamment dans la province de Québec, mais aussi dans ma propre province de l'Ouest canadien. On n'en a pas tellement entendu parler, mais je suis sûr que chaque région du pays a sa fierté particulière, son propre besoin de se faire valoir qui mène au régionalisme et permet à ses habitants d'envisager le séparatisme comme une chose possible. C'est là, à tout prendre, le plus grave problème du Canada actuel.

Monsieur l'Orateur, je prétends que le premier ministre a rendu un mauvais service au Canada en soulevant la question du drapeau à ce moment-ci. Cela ne fait aucun doute, personne n'a demandé un nouveau drapeau. Pourquoi faudrait-il changer de drapeau? C'est là la question. Il ne s'agit pas de nous donner un drapeau de but en blanc. Nous en avons un depuis cent ans. Pourquoi faudrait-il en adopter un nouveau sur-le-champ, alors que nous avons tant de problèmes relatifs à la Confédération qui tiennent à la diversité géographique des régions de notre immense pays, à notre population d'origines raciales si diverses et dont les occupations sont si variées, enfin à l'écart du potentiel économique entre les différentes régions. Face à ces problèmes, pourquoi faudrait-il tout à coup leur donner un petit symbole qui, suppose-t-on, va les rendre heureux? Mais, monsieur l'Orateur, il n'en est rien. Le bon sens nous dit que cette affaire va créer une division, qu'elle va accentuer la désunion et non favoriser l'unité. La seule façon d'agir comme il convient et de donner au Canada l'unité que nous voudrions y voir régner et qui permettrait aux personnes de toutes les origines ethniques d'y vivre, d'y travailler et d'évoluer ensemble, ce serait qu'on se prononce à la majorité des voix sur cette question litigieuse.

Il ne suffit pas que certains ministres du cabinet, comme le ministre du Commerce (M. Sharp) cet après-midi, s'emportent et pestent contre l'obstruction systématique et ainsi de suite. Le présent problème est beaucoup plus important que cette question-là. Je croyais que le ministre du Commerce connaissait mieux ses administrés qu'il ne l'a montré cet après-midi. Nous devons obtenir, si nous voulons réaliser l'unité, la collaboration nécessaire à cette fin. Que nous l'appelions fédéralisme coopératif ou non, cela n'a pas d'importance, mais notre pays doit être uni.

Je suis persuadé que le ministre de l'Industrie (M. Drury) se rend compte qu'on ne peut enlever des industries dans une région, les attirer ailleurs et fournir des emplois dans une région au détriment d'une autre. Voilà le genre de choses qui fomenteront aussi la désunion et qui se produisent déjà dans une certaine mesure. Il nous faut quelque chose qui puisse nous unir, et ce n'est pas ce drapeau à feuilles qui va nous l'apporter. Nous l'obtiendrons uniquement grâce à un plébiscite.

Je trouve excellente l'idée de poser quatre questions, car les Canadiens de toutes les régions du pays vont ainsi pouvoir exprimer leur opinion, comme ils le désirent. Dans la plupart des régions du Canada, le parti libéral n'a pas fait de la question du drapeau l'enjeu des dernières élections. Je le répète, mon adversaire libéral n'en a parlé qu'une seule fois. Il s'est prononcé en faveur du pavillon rouge et a ensuite esquivé la question pendant le reste de la campagne. C'est ce qui est arrivé presque partout ailleurs au Canada. Il est donc absurde de prétendre maintenant que les libéraux se sont engagés à adopter un nouveau drapeau, car il n'en est rien.

Il importe donc de tenir un plébiscite afin d'unifier le pays en recourant à un moyen démocratique de régler un différend. La décision de la majorité sera ensuite acceptée par les Canadiens. Afin de favoriser l'unité au sein du pays, il faudrait aussi que les moyens de communication soient orientés vers l'ensemble du Canada. Radio-Canada et les autres organes d'information, surtout les journaux, ont eu tendance à se faire valoir, sans faire valoir du tout le Canada. Leur influence a été néfaste au lieu de bénéfique. Ils n'ont pas appuyé sur l'idée que nous devrions avoir un seul Canada et un unique symbole pour le représenter. Selon moi, monsieur l'Orateur, un symbole unique qui unira le Canada doit avoir un passé historique; un qui donnera à notre double héritage son plein relief; un que pourront accepter ceux qui ont émigré chez nous, en partie parce que l'Union Jack figurait sur le drapeau que nous arborons et qu'ils voulaient simplement la liberté qu'il représentait. C'était la seule raison pour laquelle

certaines personnes sont venues au Canada; on me l'a répété maintes fois. Nos divers groupes allogènes veulent avoir leur mot à dire au sujet de notre nouveau drapeau.

S'il y avait un plébiscite, on pourrait leur poser les quatre questions suivantes: Êtes-vous en faveur du pavillon rouge? Êtes-vous en faveur—comme moi—du pavillon rouge modifié, pour montrer notre double héritage? Êtes-vous en faveur du modèle aux trois feuilles d'érable? Si nous pouvons ajouter foi aux sondages des journaux—et je mets toujours en doute ce que je lis dans nos journaux depuis que je siège au Parlement . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner (Jasper-Edson):** . . . la majorité des Canadiens dans neuf provinces ne veulent pas du drapeau trifolié. Si l'on peut ajouter foi à ce qui est publié dans les journaux, je le répète. Ce n'est pas mon cas, je tiens à le signaler.

L'autre question a trait au drapeau avec une seule feuille d'érable. Le seul reproche que je lui adresse c'est qu'il ne signifie rien. Les trois feuilles d'érable, je l'ai déjà dit, dénotent plusieurs traits particuliers du présent gouvernement et du premier ministre, mais une seule feuille d'érable ne voudrait rien dire. Ce n'est pas un spécimen botanique national et nous, dans l'Ouest canadien, préférerions un castor ou un bison. Nous estimons que ce sont des emblèmes nationaux. Pourquoi pas une rose?

**M. Guay:** Ou Diefenbaker?

**M. Horner (Jasper-Edson):** Cela irait très bien aussi. Il reste que nous devons tous voir le problème dans une perspective qui dépasse les provinces. C'est le grave défi que doivent relever tous les membres du Parlement. Nous devons abandonner notre régionalisme, en ce sens que nous devons cesser de réclamer l'usage d'une fleur ou d'une feuille de notre région comme symbole. Le moyen le plus facile et le plus conforme à notre histoire qui servira à unifier le Canada consiste à adopter une version modifiée du pavillon rouge qui reflétera notre double héritage.

Nous devons laisser à la population canadienne le soin de trancher la question. Permettons-lui de se prononcer à l'occasion d'un plébiscite qui portera sur ces quatre questions. La seule autre solution, ce serait que le gouvernement permette la tenue d'un vote libre où les députés d'arrière-plan ne seraient pas soumis à une coercition mentale. C'est la seule solution de rechange à la tenue d'un plébiscite. Si le premier ministre peut perdre un peu de sa suffisance et de sa susceptibilité, nous pourrons nous occuper des affaires de l'État et trancher très facilement la question du symbole. On pourra le faire lorsque le pays sera prospère et que ses habitants collaboreront entre eux. En conservant son attitude actuelle, le gouvernement continuera à diviser le pays et la Confédération n'aura plus aucun sens dans un avenir rapproché si le gouvernement persiste dans l'attitude qu'il a adoptée jusqu'ici.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, c'est au nom de mes commettants de l'historique circonscription de Pictou que je prends part au présent débat qui lui-même revêt un caractère historique. Je souscris aux termes du sous-amendement présenté par l'honorable député de Regina-City (M. More) dont je parlerai plus à fond tantôt.

Dans son discours cet après-midi, le ministre du Commerce (M. Sharp) a traité de certains aspects qui, selon lui, se rattachent au sous-amendement. Comme on lui a permis de le faire, on me permettra sans doute de commenter brièvement les points qu'il a soulevés. Le ministre a dit que l'opposition officielle faisait de l'obstruction systématique au cours du présent débat. Comme l'a signalé mon honorable ami et député de Victoria-Carleton (M. Flemming) en une autre occasion, faire de l'obstruction systématique veut dire entraver l'étude d'un projet de loi. Dans ce cas-ci, cela signifie entraver les travaux de la Chambre des communes et du Parlement lui-même. Ce n'est pas là mon interprétation de ma participation au débat, monsieur l'Orateur; ce n'est pas non plus celle de l'opposition officielle ni celle de nombreux Canadiens.

Comme en fait foi le compte rendu, le premier ministre (M. Pearson) a invité les députés à participer au présent débat et à exprimer leurs opinions. Si les vis-à-vis ne veulent pas en profiter, c'est leur affaire; quant à nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous pratiquons la démocratie, dans ce qu'elle a de mieux, en nous rendant à cette invitation.

Il y a plusieurs mois, un député d'en face, que je n'identifierai pas, a pris place à ma table et m'a dit: «A quoi sert de poursuivre le débat sur le drapeau? Comme, de toute façon, vous allez essuyer une défaite, il vaudrait tout aussi bien abandonner la partie.» Hier, après que le représentant d'Athabasca (M.Bigg) eut déclaré que l'on allait effacer des noms des monuments, un vis-à-vis que le hansard n'a pas identifié s'écriait: «Nous allons vous effacer.» Si les membres de l'opposition officielle et la population abandonnaient la partie, le Canada cesserait de progresser comme il l'a fait depuis la Confédération. Si, au cours de la dernière guerre mondiale, les alliés avaient mis bas les armes

lorsque les Allemands prédisaient leur défaite et cherchaient à les convaincre qu'il était futile de résister, où serions-nous aujourd'hui? L'ennemi avait même envoyé un espion en Angleterre pour inciter le Royaume-Uni et les alliés à la reddition. Je crois qu'il vaut la peine de se battre quand les principes auxquels on croit sont en jeu; et, dans le cas qui nous occupe, nous avons certainement les principes de notre côté.

Le ministre a aussi déclaré que l'orientation des travaux de la Chambre est entre les mains des chefs de parti qui se sont réunis aujourd'hui. J'ai pris quelques notes pendant qu'il prononçait son discours, mais comme ce n'est pas textuel, je pourrais faire erreur. Je voudrais signaler qu'en 1962, la question était différente. Le gouvernement d'alors était accusé par l'opposition d'avoir l'initiative des travaux de la Chambre plutôt que les divers chefs de parti. La situation est différente maintenant que les honorables députés d'en face siègent du côté ministériel. L'opposition officielle a aussi été accusée de manœuvres irresponsables. Il me semble qu'à cet égard, l'irresponsabilité devrait être attribuée au premier ministre et au gouvernement pour avoir présenté cette résolution sur le drapeau et pour tenter de l'imposer aux Canadiens. Mettons l'irresponsabilité où il se doit et examinons cette question de façon objective.

On a évoqué la Confédération, telle que la voulaient Macdonald et Cartier. Je crois que l'honorable député de Timmins (M. Martin) s'est levé et a demandé où était aujourd'hui l'esprit qui animait Macdonald et Cartier. Il va sans dire que le ministre du Commerce s'est demandé la même chose, mais cet état d'esprit n'existe plus à notre époque. J'estime que, dans le présent débat, les membres du gouvernement ne sont pas libres de voter comme bon leur semble. Le ministre a dit que le Parlement devait trancher la question du drapeau. J'estime que le Parlement est l'organisme tout désigné pour étudier cette question et pour la trancher, pourvu que les députés des deux côtés de la Chambre puissent voter librement et selon les données de leur conscience. A l'époque de Macdonald et de Cartier, alors que des hommes d'un bout à l'autre du pays se réunissaient pour créer et fonder la nation qui est la nôtre aujourd'hui, il n'y a pas de doute que le vote était libre. Ces fondateurs de la Confédération sont devenus des députés de notre Chambre des communes et de notre Parlement de leur propre gré. Il n'y ont été forcés par aucun parti. Ils ont fait preuve d'indépendance et c'est une qualité qui devrait se manifester davantage dans notre Parlement actuel.

Le ministre a dit notamment qu'il ne fallait apaiser personne. Je n'ai pas l'intention d'outrepasser la teneur du sous-amendement, mais en parlant d'apaisement, n'oublions pas qu'une autre résolution doit suivre, celle qui vise l'adoption de l'Union Jack. Comme on l'a déjà dit, il y a deux drapeaux: un pour la parade et l'autre pour Joe, le premier ministre de Terre-Neuve.

Le ministre a dit également que les discours des députés de l'opposition l'avaient déçu. Selon lui, ils témoignent de courage mais pas de tolérance ni de conciliation.

**M. Byrne:** Le vôtre le décevra également.

**M. MacEwan:** Le plus grand apport que l'honorable député a fait à nos débats est de rester à son siège et de marmonner. Il arrive parfois que ses propos figurent au hansard, mais pas toujours; dans l'un ou l'autre cas, son apport est assez insignifiant. J'espère qu'il prendra la parole plus tard. J'aime bien l'entendre parler et lire ses discours, car ses paroles peuvent être utilisées en d'autres occasions.

En ce qui concerne la question d'un vote libre, j'ai pensé me reporter à la position initiale prise par le premier ministre et m'y attarder pendant quelques instants. Tout d'abord, il devait y avoir un vote libre à la Chambre des communes. D'autres députés ont déjà fait cette proposition et, à mon avis, elle vaut la peine d'être répétée.

On a dit que tout vote sur la question du drapeau serait considéré comme un vote de confiance et qu'un vote rejetant la motion du premier ministre se trouverait à renverser le gouvernement. Ensuite, le premier ministre a évidemment menacé l'opposition d'une élection. La question est alors devenue un ballon politique.

Cet après-midi, le ministre du Commerce (M. Sharp) nous a lu un passage d'un éditorial publié dans le *Chronicle-Herald* d'Halifax. Ce soir, j'aimerais lire un article paru dans le numéro du 21 mai 1964 du même journal. Je ne lirai pas cet article au long, monsieur l'Orateur, mais j'estime que certains passages méritent d'être répétés. Le passage que je veux citer commence par la phrase suivante:

> Le pseudo vote libre sur la question du drapeau n'est qu'un trompe-l'œil, une comédie.

L'article poursuit:

> M. Pearson a bien beau dire qu'un membre du parti libéral qui votera contre le modèle soumis par le gouvernement ne sera pas chassé du parti, mais, à notre avis, cette assurance est vide de sens et ne ressemble guère à M. Pearson.

Voici un autre passage de l'article:

Nous affirmons, cependant, que les députés libéraux n'appuieraient pas à l'unanimité le drapeau choisi par le gouvernement—comme ils semblent se préparer à le faire—si la loyauté au parti et l'avenir du gouvernement n'étaient pas en jeu. Il est incroyable, par exemple, que tous les députés libéraux des provinces de l'Atlantique—où la préférence accordée au pavillon rouge semble écrasante—voudraient voter contre le désir de leurs commettants.

L'article ajoute ensuite que la question du drapeau diffère de toutes les autres questions soulevées par le gouvernement. Le gouvernement en a fait un hochet politique. Le projet comporte un drapeau proposé par le premier ministre avec l'aide du député de Leeds (M. Matheson) et ne donnera pas aux Canadiens la chance d'exprimer leur point de vue. Le ministre du Commerce a dit que le Parlement devrait trancher la question. J'en conviendrais, si nous devions avoir un vote libre.

Pour ce qui est du troisième article du sous-amendement concernant le drapeau à trois feuilles d'érable, je dirai, comme d'autres députés, que ce modèle ne représente pas un drapeau canadien distinctif. L'érable pousse dans différentes régions des États-Unis et dans d'autres pays et n'est certes pas distinctif du Canada. Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une lettre intéressante à cet égard, tout comme le député de Wellington-Sud (M. Hales) qui en a cité un passage à la page 5209 du hansard du 3 juillet 1964. J'aimerais répéter ici le passage qu'il a cité:

Si le Canada doit avoir un nouveau drapeau, il faudrait au moins que ce drapeau comporte un symbole typiquement canadien, mais non des feuilles d'érable.

Mme Young, d'Avondale-Station, une de mes électrices, m'a envoyé plusieurs échantillons de feuilles d'érable canadiennes. A la suite de votre décision, monsieur l'Orateur, concernant les drapeaux que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a exhibés, j'ai décidé de ne pas apporter ces échantillons avec moi. Je voudrais lire un passage de la lettre de Mme Young:

Ci-inclus, vous trouverez quelques échantillons de nos feuilles d'érable, afin que vous puissiez montrer au premier ministre que la feuille d'érable rouge du Canada n'est pas celle qu'il veut reproduire en rouge sur son drapeau. L'érable rouge canadien est l'érable *rubrum* et les feuilles reproduites sur les modèles du drapeau que nous avons vus ressemblent davantage à celles de l'érable de Norvège, arbre qui a été transplanté au Canada, ou de «l'érable à sucre» qui est canadien et américain, mais dont les feuilles ne deviennent pas rouges, mais bien jaunes à l'automne.

Nous estimons que le premier ministre et les autres devraient mieux connaître notre bel érable rouge dont les feuilles ont des caractéristiques propres, mais ne ressemblent pas à celles de l'érable de Norvège.

[M. MacEwan.]

En somme, on dit que le modèle proposé sur lequel figurent trois feuilles ne représente pas une feuille d'érable particulière au Canada. Le député de Leeds a sûrement traité toute la question et il me reprendra si je me trompe quand je dis qu'il est évident que le motif proposé de la feuille d'érable sur le modèle de drapeau n'est pas typiquement canadien.

J'aimerais vous lire des extraits d'un article de M. Roland Sherwood publié dans l'*Advocate* de Pictou du 4 juin 1964, au sujet des trois feuilles d'érable. Je ne vous donnerai lecture que des passages pertinents. Voici ce qu'il écrit:

Ce nouveau modèle de drapeau à trois feuilles d'érable dérange toute la structure.

Il parle du pavillon rouge et de l'«O Canada». Il continue en ces termes:

A mon avis, le modèle est bon pour un groupement ou un organisme, mais pas comme symbole national. Néanmoins, pour donner à chaque chose l'importance qu'elle mérite, j'ai une proposition à faire à M. Pearson. S'il est déterminé—et je respecte sa détermination—à faire figurer les trois feuilles d'érable sur un fond blanc, avec des bordures bleues de chaque côté, je lui propose de mettre de côté «Ô Canada» et de faire du *The Maple Leaf Forever* l'hymne national. Du moins, ce serait logique. Il y a encore autre chose. Comme le modèle de nouveau drapeau a un grand fond blanc, il va être difficile de le garder propre, une fois qu'il sera hissé au mât et devra *brave the battle and the breeze*. Donc, si la feuille d'érable devient notre drapeau national, j'ai proposé que M. Pearson fasse le nécessaire pour qu'on donne une boîte de *Breeze* avec l'achat de chaque drapeau. Et que notre chant de ralliement soit:

The maple leaf our emblem dear
Upon our flag we sees
With all our might
We'll keep it white
By using new blue Breeze.

J'ai cité cet article, monsieur l'Orateur, pour montrer la réaction que suscite parfois l'affirmation selon laquelle ce modèle est typiquement canadien.

Un bon nombre d'entre nous ont vu les petits modèles de pavillon rouge et de drapeau à feuilles d'érable qu'on arbore à l'antenne de radio des automobiles, et nous avons constaté dans quel état ils sont après quelques semaines.

Au sujet de l'article 1 du sous-amendement, qui a trait au pavillon rouge du Canada, j'ai reçu une lettre très intéressante d'un colonel de l'armée à la retraite. Il y parle d'une visite à un magasin de tabac exploité par M. John Dallas, de New-Glasgow. Je pourrais préciser que John Dallas est un marchand bien connu, d'origine grecque, qui vit dans cette ville depuis de nombreuses années. Voici une partie de la lettre:

Mercredi matin, je suis allé à sa boutique chercher mon journal; il avait alors un journal à la main. J'étais à peine entré qu'il me demanda, en montrant du doigt les manchettes, imprimées en rouge, sur la question du drapeau: «Que pensez-vous de cela?» Deux drapeaux étaient reproduits en première page.

Montrant du doigt le drapeau du premier ministre, il dit: «Celui-là n'est pas mon drapeau.» Désignant l'autre, c'est-à-dire le pavillon rouge, il ajouta: «C'est celui-ci que je veux; je ne hisserai jamais cette affaire-là», continua-t-il en montrant le modèle à feuilles d'érable.

Monsieur l'Orateur, ces paroles représentent le sentiment d'un seul citoyen de la région, un homme qui est venu au Canada il y a de nombreuses années et qui exploite là-bas une petite boutique. Ce personnage a été bien traité par la ville, le comté, la province et, pour tout dire, le Canada. Il exprimait son sentiment à l'égard du modèle proposé et du pavillon rouge. J'appuie entièrement son attitude.

Peu après avoir reçu cette lettre, j'ai lu un numéro du nouveau journal l'*Evening News* de Glasgow, daté du 22 juillet 1964, qui contenait un article ayant trait à ce même M. John Dallas. En voici le texte:

Le principe de ne rien jeter, de tout conserver, a profité au propriétaire d'une petite boutique de tabac, John Dallas, âgé de 81 ans.

Apparemment, ce personnage conservait de vieux emballages de cigarettes illustrant divers drapeaux qui remontaient jusqu'à 1914 et 1915. Et l'article continue ainsi:

Au beau milieu de l'étalage se trouve le drapeau du Canada...jusqu'ici: le pavillon rouge.

Comme M. Dallas le disait: «Voici, c'est le drapeau que je veux. Je ne pavoiserai jamais avec cette «affaire-là». Le pavillon rouge est mon drapeau.» Et à mon tour, je m'unis à lui pour affirmer que le pavillon rouge est mon drapeau.

De nombreux discours ont été prononcés au sujet des lettres que reçoivent les députés. Je dois dire que j'ai reçu des lettres des membres des succursales de la Légion, des succursales de l'I.O.D.E., de l'association des *Silver Cross Women* et, en fait, de très jeunes habitants de ma circonscription, qui préconisent le pavillon rouge.

Comme je l'ai signalé, j'espère que le problème sera bientôt résolu. J'espère aussi que le premier ministre retirera son projet de résolution, de façon à permettre à la population du Canada de procéder comme le propose le sous-amendement, afin de faire connaître sa volonté. Comme j'ai dit à certains de mes collègues, j'ai été réveillé la nuit dernière à 1 heure et demie par un coup de téléphone d'un de mes commettants que la question courrouçait. Je lui ai assuré que nous allions l'examiner à fond. Il semblait bouleversé. J'ai raccroché le récepteur. Mais, à deux heures moins le quart, ce même commettant me téléphonait à nouveau. Je voudrais donc bien que le premier ministre retire son projet de résolution, et nous permette ainsi de jouir d'un peu de paix et de tranquillité dans notre pays. Là-dessus, je me suis endormi, et mon discours en est le résultat.

En ce qui concerne la question du plébiscite, il faudrait signaler...

**L'hon. M. Favreau:** A quelle heure votre interlocuteur vous a-t-il rappelé cette nuit-là?

**M. MacEwan:** A 1 h. 45 à peu près. Il n'avait pas encore pu s'endormir. Il m'a appelé de Charlottetown (I. P.-É.) et semblait fort agité, comme le ministre de la Justice le comprendra certainement—pas au sujet de Charlottetown, mais du drapeau.

En ce qui concerne le plébiscite, je citerais peut-être brièvement un article de journal. Comme l'ont déjà signalé hier soir le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député de Jasper-Edson (M. Horner) cet après-midi, le plébiscite est en quatre points. Ce sont: 1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge du Canada? 2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge du Canada modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices? 3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable? 4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique? Il me semble qu'il faudrait adopter ce sous-amendement.

En ce qui concerne le plébiscite, je répète que je devrais peut-être citer brièvement un passage du *Globe and Mail* du 13 août 1964. (*Exclamations*)

J'entends un peu de bruit dans le coin là-bas. Les singeries recommencent. J'aimerais bien que quelqu'un remette les sapajous dans leur cage en leur donnant des cacahuètes pour les tenir tranquilles.

L'article est signé Bruce West, et dit entre autres:

Je suis sûr que bon nombre d'entre nous qui s'opposent maintenant à l'abandon de notre fier emblème actuel seraient disposés à se taire et à se plier aux désirs de la majorité, si un plébiscite indiquait que le pays voulait un nouveau drapeau.

Ce serait peut-être douloureux, mais pas autant que la perspective de se voir imposer ce drapeau par un gouvernement qui ne donne, en réalité, à ses membres d'autre choix que de se prononcer pour l'adoption de ce nouvel étendard.

Comme je l'ai déjà souvent dit...

**Une voix:** Suffit!

**M. MacEwan:** C'est tout à fait charmant; écoutez donc.

...il me semble qu'il n'y a guère d'autre question qui mérite davantage d'être décidée par le libre vote de la population que celle de savoir sous l'égide de quel drapeau elle devra vivre.

En voici la partie pertinente:

La démocratie dont nous avons toujours été si fiers n'est certes pas tellement déchue qu'un choix semblable ne puisse être fait de façon libre et honorable. Une fois organisé le référendum, on s'attendrait que les hommes politiques s'abstiennent de mentionner la question du drapeau jusqu'à ce que le peuple se soit prononcé.

Tout homme politique qui évoquerait la question dans ses harangues serait alors qualifié comme il le mériterait: d'opportuniste mesquin tâchant de

miser sur une question censée être au-dessus de toute politique.

Ainsi, nous pourrions probablement conserver beaucoup plus d'unité que dans les conditions actuelles, où la question du drapeau peut devenir, devient en fait un ballon politique.

Puis, vient le dernier paragraphe:

Que le pays se prononce sur la question. La réponse viendra de l'âme, d'où elle doit venir, lorsqu'il s'agit d'une question à tel point imprégnée de sentiments sincères. Une fois que le pays se sera prononcé aussi naturellement, les dissensions sur le sujet disparaîtront, quel que soit le verdict.

Dans son numéro du 4 juillet 1964, *Labor* a publié une lettre adressée au rédacteur en chef. Je cite:

Le premier ministre Lester Pearson s'est fourré dans un guêpier en voulant détruire notre superbe pavillon rouge et lui substituer un drapeau de son choix. Quelle chose terne que son drapeau. Nous avons déjà une feuille d'érable sur le pavillon rouge. Toute notre organisation, celle de la Grande-Bretagne et celle du Commonwealth, découle de la promesse faite par Dieu à Abraham, Genèse 33, 11: «Tu deviendras père d'une multitude de nations.»

Enfin, comme je l'ai déjà déclaré, je suis en faveur du pavillon rouge et du sous-amendement qui donne aux Canadiens l'occasion de se prononcer sur la question. Le parlement du Canada ne peut la trancher, puisque le vote libre n'a pas été accordé à tous les parlementaires. Je ne crois pas que la résolution dont nous sommes présentement saisis crée l'unité nécessaire au Canada. J'ai souvent joui de la compagnie d'un grand nombre de nos amis du Québec. Je suis allé avec eux dans les camps de l'armée. J'ai été associé avec un grand nombre d'entre eux ici-même, à la Chambre des communes, et, avec eux, j'ai apprécié le Parlement. J'ai eu du plaisir avec eux dans les réunions mondaines alors que nous chantions cette vieille chanson canadienne-française—non pas Alouette, cela est venu plus tard—mais le Régiment. J'ai pris beaucoup de plaisir à cela. Je pense qu'il doit y avoir d'autres moyens d'assurer l'unité du pays qu'en présentant cette résolution comme l'a fait le premier ministre. Qu'il prenne connaissance de cela. Que le gouvernement en prenne connaissance. Allons de l'avant de sorte qu'en 1967, lorsque nous célébrerons notre 100e anniversaire, nous puissions faire montre de l'unité nécessaire et faire flotter un drapeau dont tous les Canadiens pourront être fiers.

*(Texte)*

**M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, si je me lève, c'est pour...

**M. Boulanger:** Pour abréger le débat.

**M. Marcoux:** Peut-être, s'il y a moyen, mais c'est surtout pour apporter, si c'est possible, un peu de nouveau dans les phrases qui sont dites et redites depuis un certain temps. Mais, c'est encore parce que ma famille, qui comprend de jeunes enfants, ne me permet pas de venir ici pour écouter indéfiniment les discours des conservateurs qui continueront, comme ça se fait maintenant, probablement pendant plusieurs jours.

[M. MacEwan.]

**M. Boulanger:** Turpitude!

**M. Marcoux:** Ils ont conscience que le rôle du père de famille qui a été élu député consiste à être présent à la Chambre pendant plusieurs mois, et également à être avec sa famille lorsqu'il a la chance de prendre quelques jours de vacances. Il se peut que je sois absent de la Chambre des communes à l'occasion d'un vote sur une question de peu d'importance, mais je veux que les gens de mon comté, de même que tous les députés, sachent que je suis en faveur de l'adoption d'un drapeau national distinctif, et partant, de la motion présentée par le très honorable premier ministre (M. Pearson). De plus, s'il fallait choisir entre un drapeau affichant une seule feuille d'érable, qu'elle soit verte plutôt que rouge, que les barres bleues soient un peu plus foncées plutôt que pâles, horizontales plutôt que verticales, je tiens à signaler que je serais en faveur de n'importe quel de ces drapeaux-là pourvu que le drapeau que nous adoptions finalement soit un drapeau national distinctif et que nous mettions fin au présent débat.

Je comprends que certains députés conservateurs sont heureux que les tribunes réservées aux visiteurs sont plus remplies durant la saison estivale qu'en tout autre temps de l'année parlementaire, mais je me demande si je n'ai pas un peu honte de constater qu'après 97 ans d'existence de la Confédération, et à trois ans de la célébration de son centenaire, nous ne soyons pas encore dotés d'un drapeau national distinctif. Il me semble que nous devrions cesser notre discussion le plus tôt possible afin de pouvoir brandir fièrement un drapeau complètement et uniquement canadien.

Comme d'autres l'ont signalé auparavant, ce n'est pas que nous en ayons contre le Red Ensign, ou le tricolore français ou encore l'Union Jack, mais c'est que nous croyons qu'il est temps, ainsi que je le disais dans le discours que j'ai prononcé le 1er juin—et que tous peuvent consulter à la page 3998 du hansard—que les Canadiens soient suffisamment fiers d'eux-mêmes, de leur passé sentimental, très bien, mais fiers de leur existence actuelle, des réalisations présentes de leur pays, pour adopter un emblème bien à eux.

Loin de moi l'intention d'accuser ceux qui participent au débat de manquer de sincérité, d'honnêteté et de vouloir tout simplement imposer leurs vues! Le sujet est trop sérieux et la question de l'unité nationale trop importante pour que je me permettre d'accuser des députés, de quelque parti que ce soit, de manquer de sincérité et de chercher à diviser le pays, car je suis persuadé que les deux partis veulent l'unité au pays. Cependant tous

n'emploient pas les mêmes moyens. Certains ont des moyens plus déchirants que d'autres, et d'autres des moyens plus sympathiques que ces derniers. A mon avis, la motion présentée par le gouvernement est plus susceptible de cimenter l'unité canadienne que l'amendement du parti conservateur.

Maintenant, pour revenir au sous-amendement; que le référendum comporte une question, quatre questions, dix ou cent questions, je suis d'avis que cela n'a aucune espèce d'importance. Le référendum est en soi une méthode ultime pour arriver à une décision. C'est un moyen qui ne peut convenir que lorsqu'il n'y en a aucun autre pour régler un problème, surtout si la décision qui serait soumise à la Chambre était en conflit avec une promesse faite pendant une campagne électorale au sujet d'une politique bien définie.

Nous savons qu'en 1942, par exemple, il y a eu un référendum pour délier le gouvernement d'une promesse formelle qui avait été faite, et ce fut une façon élégante d'imposer la conscription à un groupe qui n'en voulait pas. La tenue de ce référendum était justifiée parce que la promesse avait été faite, fallacieusement ou non, et le gouvernement voulait se faire relever de cette promesse.

S'il fallait suivre le raisonnement du parti conservateur jusqu'à l'absurde, cela voudrait dire qu'aucune décision ne pourrait être prise par le Parlement sans qu'il y ait un plébiscite.

J'entendais aujourd'hui l'honorable député d'Ontario (M. Starr) dire que le gouvernement devrait être plus respectueux de l'opinion démocratique. C'est justement pour cela que nous avons été élus, et c'est parce que nous sommes une démocratie que nous devons prendre, à la Chambre, une attitude conforme au désir de nos électeurs. Le fait que nous parlions pendant un mois, cinq mois ou un an sur le sujet ne nous soustrait pas à l'obligation que nous avons de donner un vote, à la Chambre, selon notre conscience, d'accord, mais aussi selon le désir de la majorité de nos électeurs.

Si l'amendement des conservateurs avait trait à la teinte du rouge ou du bleu sur le drapeau, ou s'il avait trait au nombre de feuilles, on pourrait en conclure que cet amendement en est réellement un qui serait de nature à nous amener à prendre une décision. Mais ce que nous avons devant nous, c'est une demande ayant trait à la tenue d'un référendum, et le sous-amendement en donne en détails des motifs, sur lesquels on peut discuter à n'en plus finir. Si l'on veut que la démocratie s'exerce ici même à la Chambre, que l'on demande la mise aux voix! Que les députés expriment leur opinion à la Chambre, que les électeurs la connaissent, il n'y a là aucune objection; mais qu'on le fasse après le vote, à l'automne ou plus tard!

Je suis persuadé que la Chambre serait unanime à permettre aux députés qui n'ont pas eu l'occasion de participer à ce débat avant la prorogation de ce faire lorsque la session reprendra son cours normal, à l'automne, mais ce à condition que le vote ait été pris auparavant.

Je dis ceci parce que nous savons que le sujet est très controversé, et étant donné que nous sommes 19 millions au pays, nous n'en arriverons jamais à une solution véritable. La seule solution est de prendre le vote ici, à la Chambre, étant donné que de toute façon c'est ce qui se produira, car même si l'on parle pendant un an ou deux ans, on finira quand même par prendre le vote. Je suis d'avis que nous devrions voter, et ce d'autant plus que les arguments apportés ne m'ont pas appris grand-chose de nouveau au sujet du référendum, ces derniers jours. Ce sont toutes des choses qui ont été dites en des mots différents, ou encore en citant des articles de journaux différents, où on prend un temps indéfini à faire connaître la position qu'on entend prendre. Maintenant, l'obstruction ne sert pas plus la cause des conservateurs que celle de n'importe quel autre parti. Tous les parlements s'opposent, en général, à cette méthode qui consiste à faire de l'obstruction, même si elle est démocratique, même si elle est parlementaire. Il n'en demeure pas moins que c'est une méthode qui me fait un peu penser à une personne qui, étant en train de se noyer, s'agrippe après n'importe quoi, une feuille morte, un morceau de bois, même si elle sait qu'elle finira par caler. Mais si le sauveteur qui vient à son aide se rend compte que celui qui se débat dans l'eau cherche à le noyer, il n'a qu'à lui donner un coup un peu brusque pour le calmer et le ramener au rivage.

Je crois que les députés ont pris une décision et qu'ils n'ont qu'à voter en conséquence. Je supplie donc les conservateurs de cesser leur obstruction—qu'ils appellent cela comme ils le veulent—de cesser de prolonger ce débat qui finira tout de même par un vote qui sera pris d'une façon très démocratique.

Nous aurions pu nous opposer de la même façon à la taxe de vente de 11 p. 100. Nous avons fait des représentations et finalement le ministre des Finances (M. Gordon) a consenti à un compromis. Il a conservé la taxe, mais elle a débuté à 4 p. 100 et s'est accrue graduellement à 11 p. 100. Je comprends que cette mesure était impopulaire; je sais que d'autres auraient pu étendre le débat indéfiniment jusqu'à ce que le ministre décide de la retirer. Mais étant donné que le ministre a décidé de ne pas retirer la mesure, les conservateurs ont tout de même décidé de cesser le débat et de prendre le vote qui nous a amené cette taxe de 11 p. 100.

Je suis persuadé que si l'on demandait au gouvernement de mettre le bleu un peu plus foncé et les feuilles un peu plus petites, il serait prêt à consentir à cela, parce que ce sont des détails mineurs; mais demander de changer complètement une motion qui a été présentée, je crois que ceci est absolument impossible, d'autant plus que l'adoption d'un drapeau avait été promise lors de la dernière campagne électorale par le parti au pouvoir. Même nous, du Crédit social, avions soumis un projet différent, mais qui est tout de même un projet de drapeau sensé et nettement distinctif.

Nous savons aussi que le parti au pouvoir a finalement accepté, après plusieurs pirouettes, de donner au pays des armes nucléaires. Certains députés s'y sont opposés, mais finalement la mesure a été acceptée, et présentement, dans certains secteurs de l'armée canadienne, on a des armes nucléaires. Il y en a qui étaient contre, qui sont contre actuellement et seront toujours contre; pourtant, la mesure a été acceptée bien que, durant un certain temps, l'opposition a joué son rôle qui était d'empêcher le gouvernement d'avoir des armes nucléaires avant que tous les moyens raisonnables et légitimes aient été épuisés.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député dans son exposé, mais il me semble qu'après avoir parlé en respectant le Règlement de la Chambre, quand il faisait allusion à la question du plébiscite, il s'est éloigné considérablement de ce sujet depuis quelques instants.

**M. Marcoux:** Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas directement du plébiscite, mais de la conséquence d'une tournure normale des événements qui se déroulent à la Chambre, de façon démocratique, par suite de l'attitude de députés qui ont été élus par le peuple.

Je ne veux pas aller plus loin, monsieur l'Orateur. Il y a plusieurs lettres que j'aimerais citer, lettres d'électeurs qui ont pris la peine de m'écrire, d'organismes comme la Saint-Jean-Baptiste, les Jaycee's de Québec, les étudiants de l'Université Laval, dans lesquelles on me demande de combattre de toutes mes forces en faveur du drapeau proposé par le gouvernement.

Je ne veux pas retarder plus longtemps les débats de la Chambre, mais je dis que plusieurs personnes et organismes m'ont écrit pour me demander de soutenir le projet présenté par le gouvernement, lequel est conforme à mon opinion personnelle, ce qui rend donc les choses deux fois plus faciles.

Pour terminer, je dois vous raconter un fait—j'espère, monsieur l'Orateur, que vous allez me le permettre—qui s'est passé l'an dernier, lors du jamboree international des scouts qui s'est tenu en Grèce; si je me souviens bien, c'était près d'Athènes, mais je n'en suis pas sûr. Enfin, les scouts du Canada étaient représentés par différentes unités, venant de différentes parties du pays. Il y avait, entre autres, une unité de la province de Québec, et le gouvernement de cette province avait remis à ces scouts le drapeau fleurdelisé pour montrer qu'ils étaient de la province de Québec. Tous les scouts canadiens étaient cantonnés ensemble. Or, à un moment donné, un scout anglais a décidé de faire une parade de drapeaux, un scout anglais d'Angleterre a décidé de faire une parade de tous les drapeaux, et il a alors fait le tour de toutes les unités pour leur demander de venir parader avec leur propre drapeau national distinctif. Lorsqu'il est arrivé devant le groupe du Canada, il a dit au chef de la troupe du Québec: Viens avec ton drapeau; nous voulons que le Canada parade avec son drapeau. Le scout lui a répondu: «Mais ce n'est pas le drapeau du Canada, c'est celui de la province de Québec.» L'autre lui a alors demandé: «Mais où est le drapeau du Canada?» Le scout lui a dit: «C'est l'autre, là.» Le chef des scouts a rétorqué: «Mais ce n'est pas ça; celui-là, tout le monde le possède; c'est un drapeau distinctif qu'on veut.» Et il a alors demandé à la troupe du Québec de participer à la parade des drapeaux avec le drapeau de la province de Québec.

Cela veut dire que même les Anglais d'Angleterre, qui ont beaucoup de respect pour la Reine, c'est certain, et également pour les traditions, se rendent compte, lorsqu'ils voient le drapeau qui est actuellement considéré comme celui du Canada, que ce n'est pas un drapeau distinctif, et ils insistent pour que les Canadiens eux-mêmes aient un instrument qui les distingue beaucoup plus du groupe britannique.

Monsieur l'Orateur, je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur cette question. Je voulais tout simplement faire changer un peu l'atmosphère et montrer que, malgré tout, on veut coopérer avec le gouvernement, non pas parce qu'on aime le drapeau en soi, mais tout simplement parce que c'est un drapeau distinctif.

En terminant, je dis qu'il ne faudrait pas que l'opposition officielle force le gouvernement à «se prévaloir» de l'article 33 du Règlement de la Chambre des communes, qui est la règle de clôture, non plus que de l'article 51, qui a trait à la question préalable.

Avec toute la considération que j'ai pour les conservateurs qui s'opposent au drapeau, avec toute la considération que j'ai pour ceux qui ont discuté de la question des prêts aux étudiants de façon passablement prolongée, je pense qu'il faut finir par prendre une décision et que le gouvernement ne serait pas du tout mal vu, dans les circonstances actuelles, de présenter une motion visant l'application

de la règle de clôture. Je suis persuadé que si de simples députés pouvaient le faire, cette motion serait présentée, peut-être même séance tenante.

Je suggère donc au gouvernement, si l'opposition persiste, non pas à faire de l'obstruction mais à étendre le débat, de prendre sa responsabilité et de nous proposer l'application soit de l'article 51 du Règlement, lequel a trait à la question préalable, soit l'article 33 qui a trait à la clôture des débats.

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable député de Québec-Montmorency, s'il me le permet.

J'aimerais savoir si l'honorable député peut répondre à cette question: Est-ce que le fait qu'un député, même s'il est conservateur, se serve d'un privilège réservé à tout député de la Chambre des communes, celui de parler, comme vient de le faire l'honorable député de Québec-Montmorency, signifie qu'il fait de l'obstruction? Car je n'ai pas encore parlé et j'ai l'intention de le faire, d'ici la fin des débats.

**M. Marcoux:** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député. Le droit de parole n'est enlevé à personne, mais il s'agit tout simplement d'une résolution normale, présentée dans le cours normal des choses, dont on discute habituellement pendant un nombre normal de jours, pour finalement la mettre aux voix.

Alors, dans ces circonstances, il arrive qu'un certain nombre de députés de chaque parti soient désignés pour parler...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Il me semble que le sujet de la discussion entre l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) et l'honorable député de Québec-Montmorency est quelque peu différent du sujet actuellement à l'étude.

**M. Valade:** Est-ce que l'honorable député me permettrait de lui poser une question sur le référendum?

**M. Marcoux:** Oui, si l'Orateur de la Chambre me permet d'y répondre.

**M. Valade:** L'honorable député voudrait-il répondre à la question suivante?

Le 17 mars 1962, alors que l'honorable député était membre du Crédit social, l'ancien chef de son parti, l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), avait déclaré que si son parti était porté au pouvoir, il ferait un référendum sur la question du drapeau, dans les six mois de son avènement au pouvoir.

L'honorable député de Québec-Montmorency était-il en faveur de cet engagement? Sinon pour quelle raison ne l'a-t-il pas dénoncé à l'époque?

**M. Marcoux:** A ma connaissance, le chef du Crédit social, dans le temps, n'avait pas tenu de tels propos.

*(Traduction)*

**M. F. J. W. Fane (Vegreville):** Tout d'abord, j'aimerais lire, ou rappeler à la Chambre, le sujet que je me propose d'aborder ce soir. Naturellement, mon discours sera restreint par la décision rendue hier par Votre Honneur, mais j'aimerais tout de même relire l'amendement une fois encore:

> Que tous les mots après «Que», à la première ligne, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:
>
> Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

Un autre amendement, proposé plus tard par mon honorable ami de Regina-City (M. More), se lit comme il suit:

> Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:
>
> Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple, devront figurer les suivantes:
>
> 1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
> 2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
> 3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
> 4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

Telle est la portée du débat à l'heure actuelle.

Je tiens à faire connaître immédiatement, monsieur l'Orateur, ma position sur cette question. Tout d'abord, je suis en faveur du sous-amendement prévoyant la tenue d'un plébiscite qui donne le choix de quatre questions pouvant permettre à la population de faire connaître exactement son opinion. Je suis également en faveur du maintien du pavillon rouge canadien comme drapeau national du Canada. Je m'empresse de dire, monsieur l'Orateur, pourquoi je suis en faveur du maintien de notre pavillon rouge comme drapeau national. Tout d'abord, il a été reconnu pendant bien des années comme drapeau du Canada. C'est un drapeau qui a été déployé et honoré dans le monde entier. C'est un drapeau distinctif parce qu'aucun autre pays dans le monde ne possède un drapeau ressemblant au pavillon rouge. On a dit que le drapeau de la Nouvelle-Zélande, celui de l'Australie et ceux de plusieurs autres pays étaient les mêmes, mais ils ne le sont pas—ce sont des pavillons bleus. Il n'y a pas d'autre drapeau national dans le monde qui ressemble au pavillon rouge du Canada.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, je représente une circonscription composée à 70 p. 100 de personnes originaires d'Europe centrale. Nous comptons environ 40 origines ethniques différentes. Les 30,000 personnes que je représente sont d'ascendance ukrainienne, polonaise, tchécoslovaque, autrichienne et roumaine; il y en a aussi qui tirent leur origine d'autres pays d'Europe centrale. Je représente environ 6,100 citoyens d'origine anglo-saxonne, quelque 1,300 personnes d'origine française, près de 3,000 citoyens d'origine allemande et le reste est formé de personnes originaires de 40 pays différents.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai tenu quelque quarante-cinq réunions. Chaque fois que la question du drapeau a été mise sur le tapis, on m'a demandé quelle était ma position, ce à quoi je répondais: «Étant ancien combattant, membre de la Légion royale du Canada et Canadien, il va sans dire que je suis en faveur du pavillon rouge comme drapeau du Canada.» Et chaque fois, ma déclaration était saluée par les applaudissements de toutes les personnes présentes, peu importe leur origine ethnique. Des Américains m'ont affirmé que telle était la seule attitude à prendre. Des milliers d'Ukrainiens m'ont dit être venus au Canada en quête d'une liberté qui n'existait pas dans leur patrie. Une fois arrivés ici, sous l'Union Jack, ils ont trouvé cette liberté qu'ils cherchaient. Ils m'ont confié que tout drapeau dont l'Union Jack serait absent n'aurait aucune valeur à leurs yeux.

Ma circonscription compte environ 1,300 Indiens nés au Canada. Pour ces gens-là, l'Union Jack—aujourd'hui, c'est le pavillon rouge—représente la Reine, la personne avec qui ils ont conclu leurs traités, la grande dame blanche. Ils veulent un drapeau sur lequel figurera un Union Jack; il faut que ce soit le pavillon rouge du Canada, tel quel ou modifié. Ils le préfèrent tel qu'il est mais, comme les gens raisonnables que nous sommes, ils feraient certainement une concession aux autres qui voudraient une feuille d'érable ou une fleur de lys sur le drapeau. Mais ils préféreraient le pavillon rouge du Canada tel qu'il est.

**Des voix:** Adopté!

**M. Fane:** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de mentionner le Québec, mais je remercie le ciel que tout le Québec ne soit pas représenté par des gens tels que ceux-ci qui criaillent. Lorsqu'un honorable député parle en anglais, ces gens hurlent continuellement. Ils nous accusent de diviser le pays, mais lorsque nous avons quelque chose à dire et que nous voulons le dire, ils nous en empêchent. Ce sont eux qui divisent le pays, non pas nous.

**Des voix:** Règlement!



**M. Fane:** Oui, vous pouvez crier «Règlement» tant que vous voudrez.

*(Texte)*

**M. Beaulé:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je demanderais à l'honorable député de retirer ses paroles.

*(Traduction)*

**M. Fane:** Peu importe...

*(Texte)*

**M. Beaulé:** Monsieur le président, j'ai invoqué le Règlement. J'ai demandé que l'honorable député retire les paroles qu'il a prononcées.

**Une voix:** Il ne comprend pas.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable représentant pose-t-il la question de privilège ou invoque-t-il le Règlement?

*(Texte)*

**M. Beaulé:** Je pose la question de privilège, monsieur le président. L'honorable député a fait des insinuations à notre endroit et je lui demande de les retirer.

*(Traduction)*

**M. Fane:** Monsieur l'Orateur, dois-je désavouer la vérité?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! D'après moi, au début de ses observations, le député de Vegreville (M. Fane) s'en tenait rigoureusement à la motion à l'étude. Je lui conseille de continuer dans le même sens.

**M. Fane:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais eu l'intention de m'en écarter. Lorsqu'on m'impose des limites, comme vous le savez, j'ai l'habitude de m'y conformer. Mais lorsqu'on m'interrompt, comme on vient de le faire, je suis bien obligé de répondre. Il y a autre chose au sujet du pavillon rouge. J'ai beaucoup voyagé d'un bout à l'autre du pays. Je suis allé aux États-Unis récemment. Je suis allé au...

**M. Byrne:** Texas.

**M. Fane:** Non, je ne suis pas allé au Texas, ni à Kootenay-Est. Le temps viendra peut-être où le député de Kootenay-Est (M. Byrne) sera assez brave pour se lever et prononcer son propre discours.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crouse:** Il est assis là, furieux.

**M. Fane:** J'étais au nombre des membres d'un comité de la Chambre qui s'est rendu à Colorado Springs, quartier général du sec-

teur de l'aviation du NORAD. Quelle joie que d'y voir flotter le pavillon rouge du Canada et, à côté, la bannière étoilée hissée sur un mât de même grandeur! C'était, certes, merveilleux de voir là notre drapeau. Il en était de même à Norfolk (Virginie) et aux Bermudes. J'ai assisté récemment à un congrès du club Rotary tenu dans la ville de Toronto. Il y avait environ 16,000 personnes, des Américains pour la plupart. Lorsqu'on a vu, à l'insigne que je portais, que j'étais Canadien, on m'a dit: «Vous êtes Canadien. Que pensez-vous de cette question du drapeau?»

Heureusement, je n'ai pas eu à leur donner trop de détails, mais je leur ai dit qu'il n'y avait aucun problème et que cette question ne devrait en poser aucun, car elle était entièrement spécieuse. J'ai dit que la majorité des Canadiens voulaient conserver le pavillon rouge, mais que le gouvernement actuel avait décidé qu'il fallait changer le drapeau. Ces gens-là m'ont répondu: «Pourquoi, grands dieux! voudrait-on changer le magnifique drapeau que vous avez en ce moment?» Voilà ce que les Américains pensent du pavillon rouge. Bien entendu, je n'ai pas eu d'entretiens avec les 16,000 délégués, mais je me suis personnellement entretenu avec environ 200 d'entre eux, ce qui représente, à mon avis, un échantillonnage assez représentatif. D'autres gens, venus de toutes les parties de l'univers et avec lesquels je me suis entretenu, partageaient le même avis sur la question.

Je le répète, la question du drapeau semble être bien inutile à l'heure actuelle, car elle n'a pas été soulevée au moment des élections. Elle figurait, bien sûr, au programme du parti libéral: dans les deux ans qui suivraient les élections un gouvernement libéral présenterait au Parlement un modèle de drapeau qui ne pourrait pas être pris pour l'emblème d'aucun autre pays. Si les libéraux l'avaient fait, il y aurait peut-être lieu de les en louer, mais ils ne l'ont pas fait. Le drapeau que propose le gouvernement, à l'exception des feuilles d'érable, est presque identique à celui de la république du Guatemala. Pour reprendre les paroles de mon honorable ami de Battle-River-Camrose (M. Smallwood), le drapeau proposé n'est pas très différent de celui de la marine marchande de l'Union soviétique, qui a les mêmes couleurs, du rouge au centre sur fond blanc. Par conséquent, comment croire que le drapeau proposé par le premier ministre est distinctif, qu'il ne ressemble à aucun autre? Cela est faux. Allons-nous mettre au rancart le drapeau qui à l'origine était celui de la marine marchande britannique et le remplacer par un autre qui ressemble d'assez près au drapeau de la marine marchande soviétique? Que se passe-t-il, monsieur l'Orateur, je vous le demande? Quelle est la façon de voir d'un premier ministre qui présente à la Chambre un drapeau pareil et qui tente ensuite de forcer le Parlement à l'adopter et de l'imposer à la population du Canada? Voilà précisément ce qui se passe ici, monsieur l'Orateur.

Voilà pourquoi notre parti s'oppose si vigoureusement à ce drapeau. Il n'a pas vraiment fait l'objet d'une promesse électorale. Quelques personnes seulement en ont parlé. Dans ma circonscription, il n'en a pas été question de façon générale et on n'a pas dit à la population quel genre de drapeau on lui demanderait d'accepter. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que 90 p. 100 des habitants de ma circonscription n'accepteront pas le drapeau proposé. Si l'on tenait un plébiscite, je dirai que 90 p. 100 de mes commettants voteraient en faveur du pavillon rouge.

Au cours des visites que j'ai faites dans ma région, j'ai rencontré beaucoup de gens et depuis que la question du drapeau est à l'ordre du jour, seulement trois personnes m'ont dit qu'elles accepteraient le drapeau proposé par le premier ministre. L'une d'entre elles est née au Québec, une autre vient de la Pologne et la troisième vient d'Écosse. Elles m'ont dit qu'elles accepteraient le drapeau proposé et ce sont les trois seuls de mes 45,000 commettants qui ont ouvertement appuyé ce drapeau. Les autres m'ont dit: «Poursuivez votre lutte et conservez le pavillon rouge canadien comme notre drapeau. Si vous n'avez pas d'autre moyen à votre disposition, obtenez la tenue d'un plébiscite si vous le pouvez et laissez-nous nous prononcer car, jusqu'ici, nous n'avons pas eu l'occasion de dire si nous voulions changer notre drapeau actuel. Nous estimons que tout drapeau ne portant pas l'union jack ne saurait nous satisfaire.»

Ces gens se demandent aussi, tout comme moi, ce qui peut bien avoir porté le premier ministre à mettre cette question du drapeau en vedette à l'heure actuelle, alors qu'il n'y avait aucune nécessité d'en venir là. Bien d'autres promesses électorales faites par le premier ministre n'ont pas eu de suite et elles sont plus importantes pour l'économie du pays que le fait de remplacer notre drapeau national. Faisait-on du chantage auprès de lui? Pourquoi a-t-il confié cette tâche au Parlement? Voilà ce que les Canadiens voudraient savoir. Ils disent: «Pourquoi risquer des élections sur la question du drapeau? Nous serons obligés de voter pour le candidat en faveur du drapeau de notre choix, que nous le voulions ou non». Voilà une autre raison pour laquelle on ne devrait pas faire de la question du drapeau une question d'élections. Les gens se demandent, en outre, pourquoi le premier ministre n'a pas tout d'abord montré son drapeau à la Chambre des communes, au Parlement. C'est pour cela que nous sommes ici.

Puisque nous devons nous prononcer à ce sujet et décider quel drapeau nous servira d'emblème, nous aurions dû être les premiers à en entendre parler et à le voir. Nous avons appris cet après-midi les moyens détournés dont on s'est servi pour faire connaître le drapeau avant de le présenter à la Chambre.

J'ai assisté au congrès annuel de la Légion canadienne à Winnipeg et j'étais là quand le premier ministre a fait connaître son opinion sur ce que devait être notre drapeau national. Il n'y en a pas beaucoup qui l'ont appuyé. C'est dommage, mais la raison pour laquelle il n'a pas eu l'attention voulue, c'est que la cérémonie d'ouverture des congrès de la Légion canadienne est en quelque sorte sacrée. Elle est consacrée au souvenir des Canadiens qui n'ont jamais revu leur patrie après la guerre. Ces gens estiment que le premier ministre a profané leur service sacré.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit pourquoi j'appuie le pavillon rouge et non le drapeau proposé par le gouvernement. J'ai indiqué que j'accepterais une modification du pavillon rouge si l'adoption d'un modèle ainsi modifié pouvait unir le Canada. Je ne crois pas qu'un drapeau à trois feuilles d'érable ou à une seule feuille d'érable contribuerait suffisamment à unir le pays.

Si nous voulons un drapeau renfermant des symboles nationaux, pourquoi n'y insérons-nous pas un symbole représentant les citoyens qui vivaient dans ce pays avant la venue des Blancs? Il faudrait avoir quelque chose qui représente les Canadiens que nous appelons Indiens de l'Amérique du Nord.

On parle des députés qui ont servi dans les forces armées du Canada sous le symbole de la feuille d'érable. Des 34 années que j'ai passées dans l'armée, je n'ai porté cet emblème sur mon uniforme que deux ans. Durant le reste du temps, mon insigne représentait un castor ou un cheval. J'estime qu'on a fait trop de cas de l'emploi de la feuille d'érable par les forces armées.

A mon avis, le gouvernement devrait songer à accepter l'amendement proposé par l'opposition et tenir un référendum sur cette question du drapeau national. En agissant ainsi, il connaîtrait l'opinion des Canadiens et éviterait les discussions futures. Évidemment, une partie de la population serait en faveur du nouveau drapeau, tandis que d'autres opteraient pour le maintien du pavillon rouge du Canada tel qu'il existe actuellement ou en version modifiée. Je crois que la seule façon de mettre fin à cette impasse, c'est de procéder à un référendum qui permettrait aux citoyens de décider du choix d'un drapeau national canadien. Les citoyens n'ont pas eu l'occasion de se prononcer sur la question du drapeau, de dire si nous devrions avoir un drapeau national ou si nous devrions changer notre drapeau actuel. Je ne propose pas la tenue d'élections. Je ne dis pas cela par crainte d'affronter mes commettants. Je suis bien certain que les autres membres de mon parti ne craignent pas les résultats d'une élection, mais, par contre, je suis sûr qu'une élection sur la question du drapeau brouillerait les cartes et ne serait pas une solution claire. C'est pourquoi je dis que nous devons avoir un plébiscite comportant les questions proposées dans le sous-amendement.

Monsieur l'Orateur, certains membres du parti ministériel ont dit que le député de Regina-City (M. More) n'aurait pas dû proposer un sous-amendement à l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition. Je suis certain que si le gouvernement avait organisé un plébiscite, il aurait demandé: préférez-vous le drapeau proposé par le gouvernement ou aimeriez-vous mieux en avoir un autre couvert de tétards roses sur un arc-en-ciel grimpant. La population n'aurait pas eu le choix et aurait été dans la même situation que les membres de l'arrière-ban du gouvernement à l'heure actuelle. Le premier ministre a déclaré qu'un vote contre le drapeau serait considéré comme un motif de déclencher des élections et de renverser son gouvernement. Voilà pourquoi les membres de son parti appuient sa proposition.

Je ne les prends pas du tout en pitié, car ils sont libres et majeurs et ont pris cette décision en toute connaissance de cause, mais je n'aimerais pas être à leur place au moment des prochaines élections, après avoir appuyé le projet d'un nouveau drapeau qui aurait remplacé le pavillon rouge du Canada.

Je n'ai mentionné que la Légion canadienne, mais il y a d'innombrables associations en faveur du maintien du pavillon rouge du Canada comme drapeau national. J'ai aussi mentionné les nombreuses lettres que j'ai reçues de mes commettants qui se déclarent en faveur du pavillon rouge. Je n'ai pas reçu une seule lettre d'un seul commettant appuyant le modèle de drapeau national proposé par le gouvernement.

J'ai reçu des lettres d'autres régions du pays. En fait, j'en ai une pile de 18 pouces de hauteur. Je suis très heureux de les recevoir et j'ai essayé de répondre à chacune, mais c'est une tâche énorme. Certaines de ces lettres appuient le modèle proposé.

J'aimerais que le premier ministre soit à son fauteuil, car je lui demanderais de se souvenir des quatre derniers vers du poème de feu le colonel John McCrae: «*In Flanders Fields*». Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire

de les citer, mais je vais le faire à l'intention de ceux qui ne les connaissent pas.

To you from failing hands we throw
The torch; be yours to hold it high.
If ye break faith with us who die
We shall not sleep, though poppies grow
In Flanders fields.

Je demanderais au premier ministre comment pourra-t-il le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice, dire avec les anciens combattants: nous nous souviendrons d'eux à l'aube et au crépuscule?

Je vous remercie.

**Des voix:** Adopté!

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, j'entends des députés vis-à-vis crier «adopté». J'en entends d'autres à ma gauche demander le vote. Je doute que les députés qui parlent ainsi soient convaincus, en leur for intérieur, que ceux qui croient devoir exprimer leur opinion à ce sujet devraient s'en abstenir.

En prenant la parole dans ce débat, monsieur l'Orateur, je me rends compte qu'il est très difficile de faire un apport original sur un sujet qui a déjà tant absorbé l'attention de la Chambre et donné lieu à certaines des plus belles contributions qu'on ait pu faire aux délibérations depuis que je siège à la Chambre, c'est-à-dire depuis 1957. Je mentionnerai plus particulièrement le discours prononcé aujourd'hui par le député d'Ontario (M. Starr) et, au début de notre étude, les exposés du député de Victoria-Carleton (M. Fleming) et du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). Si je prends la parole, monsieur l'Orateur, c'est qu'il s'agit d'une question que bien des Canadiens ont à cœur et qui les préoccupe, en dehors de toute affiliation de parti, dont il faut d'ailleurs faire abstraction en l'occurrence. Dimanche dernier, j'assistais, l'après-midi, à un service religieux en plein air. En quittant le terrain où ce service avait eu lieu, j'ai aperçu un de mes bons amis. Même si je l'appelle un de mes bons amis, le jour des élections il travaille toujours de son mieux pour le parti libéral et s'efforce de me faire battre par son candidat. Je lui ai dit à la blague: «Je pars pour Ottawa dans une heure ou deux; avez-vous quelque message pour M. Pearson?» Et il m'a répondu: «Oui, j'en ai un. Dites-lui de mettre son drapeau au rancart.» On voit donc que, dans une question comme celle-ci, il n'y a plus de partis. Cet homme, bien qu'un vieil ami, n'est pas un de mes mandants, et je doute qu'il le devienne jamais. En effet, quand on connaît les traditions de certaines régions, on se rend compte que les gens n'y changent pas d'affiliation politique.

Nous avons, devant nous, un sous-amendement qui nous permettrait de faire choisir par les Canadiens ce qui leur semble être le modèle de drapeau le plus acceptable parmi ceux qui leur sont soumis. Si je devais me prononcer dans ce plébiscite me donnant quatre possibilités, j'opterais pour le pavillon rouge canadien. Toutefois, je suis assez démocrate pour souhaiter mettre mon choix personnel à l'épreuve. Je me demande donc, comme beaucoup de Canadiens, pourquoi le gouvernement hésite à mettre à l'épreuve le sien.

**Une voix:** Il le fait!

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Mais pas au moyen d'un plébiscite. N'allons pas confondre importance et urgence. Tout en considérant qu'il n'y a aucun sujet plus important pour la nation canadienne que le choix d'un drapeau, je ne vois pas là une question très urgente. Le risque le plus grave que court la Chambre en ce moment, c'est de se précipiter sans trop savoir, en définitive, où cela pourrait conduire. Il vaudrait mieux pour le gouvernement de retirer la question du programme et de donner le temps aux esprits de se calmer, tout en s'attaquant aux problèmes plus pressants qui se posent à la Chambre et au pays.

Il y a quelques jours, j'ai eu le très grand plaisir de prendre part aux jeux floraux gaéliques qui ont lieu chaque année à Sainte-Anne, dans ma circonscription. Comme d'habitude, les Écossais se rassemblaient pour prouver au monde entier qu'ils restaient fidèles à leur passé. Or, n'est-ce pas là l'essentiel de notre débat? Le but de l'opposition officielle n'est-il pas de chercher à convaincre le gouvernement que la Chambre doit approuver un drapeau qui reste fidèle à notre passé historique?

Le Canada est un pays composé de plusieurs cultures, de plusieurs traditions, qui ont toutes contribué à la puissance, à la diversité et à l'unité qui en font un pays unique en son genre. Pour être vibrant et progressif, un pays doit stimuler la fierté nationale et le patriotisme; il doit chérir ses traditions et fonder son progrès sur des valeurs reconnues du passé. Il en est ainsi pour le Canada. Les nombreuses races qui sont partie intégrante du Canada aujourd'hui ont enrichi notre culture et intensifié notre économie. Nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour réaliser le bien-fondé de cette déclaration.

Je me rappelle les célébrations annuelles de la fête de la Confédération qui se tiennent ici à Ottawa; les jardins devant les édifices du Parlement retentissent des chants et des danses de nombreuses nationalités, qui nous sont venues de terres lointaines, mais qui sont maintenant parties intégrantes de la mosaïque

que constitue le mode de vie canadien. Ce sont là des traditions dont font grand cas les groupes en particulier et les nations collectivement. Ce sont là les qualités inhérentes de notre nation canadienne, qu'il nous faut conserver et sauvegarder à tout prix. Ce sont là les éléments, monsieur l'Orateur, qui font du Canada un pays distinctif; sans eux, le Canada perdrait une partie de son attrait, sa véritable raison d'être. Nous avons tous l'obligation de conserver les valeurs reconnues du passé, et notre génération constitue la voie qui transmettra nos traditions et nos cultures à la génération montante. Les Canadiens d'origine écossaise, notamment les Écossais du Cap-Breton, se sont acquittés avec application de leurs devoirs à cet égard.

A titre d'Écossais représentant la circonscription de Cap-Breton-Nord et Victoria, je manquerais à ce que je considère mon devoir si je ne participais pas au débat sur une question aussi importante et si je ne me prononçais pas contre tout gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir, qui agirait de façon à faire disparaître toute trace de notre passé historique en proposant un modèle de drapeau comme celui dont nous sommes saisis dans la résolution à l'étude. Pensez un moment à notre histoire. Les premiers colons du Cap-Breton sont venus de France et notre île est devenue un joyau de la Couronne française, véritable Gibraltar du Nord. A vrai dire, à l'apogée de sa gloire comme colonie française, le Cap-Breton s'appelait l'île Royale.

Des années plus tard, quelque 30,000 colons écossais vinrent s'y installer. Mettant à profit leurs traits caractéristiques, soit la persévérance, l'intégrité et l'amour de la terre, ils ont développé les établissements français. Ces deux éléments, les paysans français et les petits fermiers écossais, sont encore bien représentés au Cap-Breton. Ensemble, ils ont attiré nombre de visiteurs dans notre île en préservant leurs traditions et en intégrant leur culture dans leur vie quotidienne.

Arrêtons-nous un instant sur l'histoire du Canada. L'ensemble du pays s'est développé au même rythme que le Cap-Breton. Si vous vous souvenez bien, les Français furent les premiers à coloniser les rives du Saint-Laurent. Plus tard, en canoë et à pied, ils se sont lancés vers les terres intérieures inconnues, inaugurant ainsi la célèbre traite des fourrures, base de notre économie nationale au début. Il est bon de se rappeler les luttes, les épreuves et les tribulations auxquelles ces hommes ont dû faire face dans ce genre de vie presque impossible.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

Mais il a fallu l'intervention des montagnards écossais pour que le commerce des fourrures prenne l'allure d'un mouvement industriel impétueux, audacieux et hardi, qui a entraîné les commerçants et les explorateurs des rives orientales de notre pays jusqu'au golfe du Mexique, et jusqu'à l'océan Pacifique et l'océan Arctique. L'audace et la ténacité des Écossais, alliée à l'esprit d'initiative et à la persévérance des explorateurs français, a eu, dans une large mesure, comme résultat, l'avènement d'un grand pays nouveau.

Les premiers colons français et écossais ont fait preuve de bonne volonté et d'esprit d'adaptation en travaillant d'un commun accord pour le bien de tous. De tous les efforts déployés pour l'heureuse édification de la nation, ceux de ces deux groupes ethniques ont été les plus grands. Et il faut dire à leur louange qu'avec les années, ils ont lutté pour sauvegarder leur culture et leurs traditions. Nos jeux gaéliques, dont j'ai parlé tout à l'heure, sont un exemple frappant du succès remporté par les Écossais sous ce rapport.

A l'époque où nous vivons, alors que les modes d'action et de réaction au Canada se manifestent souvent sous forme de luttes et de conflits, gardons-nous d'oublier l'apport des nombreux autres groupes qui sont venus ici chercher asile et qui a enrichi notre société. Chacun des groupes ethniques a contribué à sa manière à cet enrichissement et notre pays n'en est que plus grand à cause de cela; que nous perdions un seul de ces groupes et le Canada s'en trouverait appauvri. Dans ma circonscription, où l'on ne trouvait autrefois que des Français et des Écossais, on rencontre aujourd'hui des représentants de tous les groupes ethniques du pays. Ces gens ont su apprécier les efforts déployés par les Français et les Écossais en vue du progrès de notre région et, d'autre part, les Français et les Écossais ont bénéficié grandement des avantages divers qu'a su insuffler la présence de ces groupes, qui ont rehaussé de leur éclat le progrès de notre région, sa culture et ses traditions. Ensemble, ils ont appris à révérer le pavillon rouge du Canada et tout ce qu'il représente.

Malheureusement, il y en a ici au pays qui ont tendance aujourd'hui à ne tenir aucun compte des traditions, des symboles et des éléments culturels divers qui ont fait du Canada une sorte de mosaïque. Nous ne devons pas nous laisser ébranler par ces gens mal instruits des choses qui ont fait du Canada un grand pays et qui le maintiendront à sa taille. Nous ne devons pas permettre à notre intérêt de s'assoupir ni à notre ardeur de diminuer lorsqu'il s'agit de notre attachement à tout ce qui nous est cher.

Je ne suis pas un patriotard et je ne l'ai jamais été. Je dois avouer que je n'ai pas abordé la question du drapeau au cours de la dernière campagne électorale ni au cours d'aucune autre campagne, mais mon adversaire libéral ne l'a pas fait non plus ni, que je sache, aucun autre candidat de quelque parti que ce soit. Je ne crois pas que les votants de ma circonscription ni, certes, du pays, aient exprimé leur opinion sur la question du drapeau au cours de la dernière campagne électorale. Je voudrais que nous conservions le pavillon rouge du Canada comme notre drapeau national, car il évoque notre passé. Comme par ailleurs la question n'a pas été soulevée durant la dernière campagne électorale, je ne suis pas disposé à laisser le gouvernement prendre une décision en mon nom et en celui de mes commettants au sujet d'un nouveau modèle de drapeau avant de connaître leur opinion à l'égard du présent drapeau distinctif.

Certains préopinants ont signalé qu'ils avaient reçu des lettres et que des instances leur avaient été présentées. Franchement, monsieur l'Orateur, j'ai reçu de nombreuses lettres, mais une seule était en faveur du nouveau drapeau projeté. Si je devais m'en tenir à mon courrier, je me prononcerais en faveur du pavillon rouge du Canada, mais grâce à un plébiscite, mes commettants auraient l'occasion de se prononcer, tout comme les autres Canadiens, et si la majorité se déclarait en faveur du nouveau drapeau proposé, je serais le premier à le respecter désormais.

Comment un seul homme ou un petit groupe d'hommes peuvent-ils choisir un drapeau pour 19 millions de personnes sans s'enquérir tout d'abord si elles veulent faire modifier notre drapeau actuel? Le plébiscite demandé par l'opposition officielle et les choix proposés dans le sous-amendement sont, à mon avis, le moyen le plus démocratique de choisir un drapeau. J'approuve cette façon d'agir et je me prononcerai en sa faveur au moment voulu.

Pourquoi s'opposerait-on au sous-amendement, ou même à l'amendement qui porte sur la tenue d'un plébiscite? Notre peuple n'a pas connu la servitude politique ou économique au sein du Commonwealth britannique. Il n'a donc pas de signe ou de symbole qui lui rappellerait un régime colonial. Nous sommes une nation qui s'est développée grâce à une évolution politique. Nous offrons au monde la preuve qu'il est possible à une colonie de devenir une nation indépendante. Nous n'avons pas eu besoin de la guerre pour accéder à l'indépendance, non plus que de la violence ou de la menace de la violence. Comme nous avons coupé nos liens coloniaux de façon ordonnée, il n'y a pas eu d'oppresseur, nous n'avons pas eu l'impression de rompre nos chaînes, nous n'avons pas senti que nous devions rejeter un signe ou un symbole de notre vie nationale qui nous rappellerait une époque où nous n'étions pas libres. Bien au contraire, nous pouvons dire, je crois, que les Canadiens éprouvent un sentiment de respect et de bienveillance à l'égard des pays de leurs ancêtres. Je ne crois pas qu'ils veuillent dépouiller leur drapeau—dont le prestige a grandi à mesure que se faisait notre nation—de tous ses liens avec le passé.

Nous ne sommes pas un peuple qui a honte de ses origines. Je ne crois pas que nous soyons le genre de peuple qui veuille jeter un voile sur son passé, comme si nous ignorions quels étaient nos ancêtres ou que nous en ayons honte. Et je ne crois pas que les Canadiens soient des gens tellement obsédés par des sentiments d'infériorité qu'ils doivent proclamer que leur État est libre et indépendant.

Ayons donc un plébiscite sur cette question. Obtenons les vues des Canadiens d'une façon libre et démocratique. Que la population décide si, selon elle, un nouveau drapeau favorisera l'unité nationale—qu'elle décide si un nouveau drapeau la rendrait fière de son pays.

Quant à moi, je crois que les Canadiens ressentent un sentiment d'orgueil envers leur pays et qu'ils ont confiance dans son avenir. Sinon, tous les drapeaux du monde ne leur donneront pas ce sentiment légitime de fierté et de confiance. L'orgueil et la confiance que pourrait engendrer un drapeau ne seraient que des sentiments faux et factices, indignes de notre population canadienne. Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'une manière absolument sûre d'obtenir les vues des Canadiens sur cette question. C'est par un plébiscite.

Un drapeau qui va flotter au-dessus de nos têtes et qui va nous inspirer: loyauté, dévouement et sacrifice—oui, même le sacrifice de notre vie, au besoin—doit être un drapeau créé dans le cœur de ses citoyens, reflétant le meilleur et le plus pur en chacun de nous; un drapeau qui exprime l'âme d'un peuple, parce que le peuple l'aura voulu ainsi. Alors, il ne s'agira plus du choix personnel de M. Pearson, d'une promesse électorale ou d'un pennon imposé au Parlement par un parti rempli de préjugés.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à vous assurer que mes observations seront pertinentes et constructives; évitant les répétitions et prenant garde de ne contrarier personne, j'espère être convaincant. La tenue d'un plébiscite serait-elle justifiée? Voilà la première question qu'il y a lieu de se poser au sujet du

sous-amendement. On l'a soulevée à maintes reprises à la Chambre au cours du présent débat. Monsieur l'Orateur, j'ai promis d'éviter les répétitions et j'ai longuement discuté de ce point au cours des remarques que j'ai formulées sur l'amendement, le 2 juillet dernier; je ne reviendrai donc pas sur ce que j'ai dit à ce moment-là. Toutefois, il serait peut-être bon de me résumer.

Toute personne qui s'intéresse aux sciences politiques et qui a étudié le régime parlementaire, en particulier, conviendra que, dans au moins 99 p. 100 des cas, les représentants élus du peuple ont reçu le mandat de trancher les questions d'intérêt public mais que, comme toute institution humaine comporte des exceptions, il existe des circonstances où la tenue d'un plébiscite ou d'un référendum est nettement justifiée. Il arrive que les membres du Parlement ne soient pas mieux renseignés que leurs commettants pour régler un problème. Il en est ainsi lorsque l'enjeu est une question d'ordre moral ou émotif comme la peine capitale, la consommation de spiritueux ou, en l'espèce, le choix d'un drapeau national. Dans aucun de ces cas, les députés ne sont pas plus au courant de la situation que leurs commettants. D'une certaine façon, ils ne sont donc pas aptes à représenter qui que ce soit et la tenue d'un plébiscite est justifiée en de telles circonstances.

Cet après-midi, alors que l'honorable député de Kamloops (M. Willoughby) faisait son discours, le ministre de la Justice (M. Favreau) lui a demandé s'il désapprouvait le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) qui, prétend-on, se serait opposé un jour à la tenue d'un référendum auprès de la population canadienne. Je m'étonne que le ministre de la Justice, membre éminent du barreau canadien, n'ait pas fait preuve de plus de discernement au sujet d'une question de ce genre. Sauf erreur, il faisait allusion au référendum qu'on a tenu sur la conscription pendant la seconde guerre mondiale. Il est évident que, dans un cas comme celui-là, les députés disposent de beaucoup plus de renseignements, confidentiels ou non, que leurs commettants et c'est pour cette raison qu'un référendum ne serait pas une bonne solution dans un cas pareil. En fait, les événements ont démontré, je pense, l'exactitude de ce raisonnement.

On a dit, au cours du présent débat, que la discussion avait été trop longue. On a utilisé le mot «obstruction» à maintes reprises.

**Une voix:** Ah! non.

**M. Nesbitt:** Premièrement, le mot «obstruction» a été emprunté par les Canadiens aux États-Unis. Il ne convient pas à notre gouvernement parlementaire, et il comporte une acception, d'après ce que nous lisons dans les journaux américains et ce qui se passe au Congrès des États-Unis, qui ne s'applique pas aux affaires de notre pays, dans le sens où on l'emploie. A tout événement, l'obstruction se justifie en certaines circonstances, que ce soit aux États-Unis ou au Canada. Elle se justifie certainement au plus haut point lorsqu'un gouvernement minoritaire tente d'imposer au Parlement une proposition qui emporte apparemment l'adhésion—et je reviendrai là-dessus dans un moment—d'une minorité de Canadiens seulement. Je ne puis songer à aucune circonstance où l'obstruction serait plus justifiée, si tel était le cas.

Au cours de ce long débat—et il continuera probablement pendant un certain temps—les discussions publiques qui se sont poursuivies et à la Chambre et à l'extérieur, sur cet important sujet, ont été, à mon avis, très fructueuses. C'est ce qu'un grand nombre de ceux qui ont participé aux débats ont oublié, me semble-t-il. Nous avons été témoins de nombreuses critiques formulées par le truchement des moyens de grande communication et ailleurs, alors qu'on disait: qu'on tranche la question du drapeau: qu'on en dispose qu'on en finisse—elle coûte trop cher—elle prend la place de choses plus utiles, des régimes de pensions et le reste. Je ne sais pas à quoi nous en arriverons dans notre pays, si nous attribuons à tout sujet qui nous est proposé une valeur de dollars et de cents. Je suis choqué de l'ampleur des critiques semblables. Elles prouvent que nous n'estimons plus les valeurs morales dans notre pays; tout se calcule en dollars et en cents; si on n'attribue pas une valeur en dollars à une chose, elle ne vaut pas la peine d'être débattue. A mon avis, il est de nombreuses choses de grande valeur, auxquelles on ne peut attacher l'étiquette du dollar. Les symboles représentant notre pays et les choses que nous voulons défendre, et les principes que nous avons décidé de suivre, comptent parmi ces choses-là. Certaines des critiques superficielles que nous trouvons dans la presse, sous la plume des pseudo-intellectuels qui rédigent nos journaux—et je pense ici, parmi d'autres, au *Citizen* d'Ottawa—devraient être revisées.

A ce propos, trois choses importantes et constructives ressortent de nos débats. Premièrement, on a montré qu'un fort pourcentage des Canadiens s'intéressent beaucoup au sujet du drapeau canadien, quelle que soit leur opinion sur ce que le modèle devrait ou ne devrait pas être. Les gens s'intéressent à tout ce qui symbolise notre pays et à tout ce que nous voulons défendre. Fort bien. La

question a beaucoup d'importance et beaucoup de valeur. Tout le monde admettra, j'imagine, qu'un modèle de drapeau doit emporter l'appui d'au moins la majorité du public. Les débats ont clairement montré, me semble-t-il, à la suite du travail des journaux, des enquêtes Gallup, et le reste, qu'apparemment aucun drapeau présentement porté à l'attention du public n'emporte l'appui, au mieux, de 40 p. 100 des habitants du pays. Je me reporte à un article qui a paru en première page, dans *Le Droit*—dans la chronique de M. Patrick Nicholson. Les chiffres qu'il fournit, et je n'ai entendu personne les réfuter, montrent que parmi toutes les provinces du Canada, c'est la province de Québec qui a le plus appuyé un nouveau modèle, mais même cet appui ne s'élevait pas à plus de 40 p. 100 pour tout le Canada. Le pavillon rouge emporte un appui majoritaire—peu élevé, peut-être—dans les neuf autres provinces, et il arrive au second rang, avec un pourcentage considérable d'environ 30. Aucun de ces drapeaux n'emporte apparemment l'appui de la majorité du public.

Les débats ont amené une meilleure compréhension des points de vue des députés en cette Chambre, aussi bien que des points de vue des autres habitants du pays. Je sais qu'ils m'ont beaucoup aidé. Je n'admets pas tout ce que les autres orateurs ont dit au cours de ces débats, mais, du moins, je comprends mieux leurs points de vue maintenant qu'avant le début du débat. A mon avis, ce sont là trois aspects constructifs qu'ont suscités ces débats.

Le débat a eu pour résultat une chose très regrettable, que bon nombre d'entre nous déplorent. Il résulte de ces discussions—tant à la Chambre que dans tout le pays—une grande amertume. Le débat a été, à bien des points de vue, un facteur de division, ce qui est beaucoup à regretter. Mais, somme toute, c'est au gouvernement qu'il faut attribuer l'initiative de ce débat en ce moment, et c'est lui qui doit assumer l'entière responsabilité du malheureux aspect que j'ai mentionné.

Étant donné que, seule, une minorité de la population canadienne appuie un modèle de drapeau, déterminé, nous devrions tous, à la Chambre, connaître les véritables faits avant que le Parlement prenne une décision, et la seule façon de le faire, c'est de procéder à un plébiscite. Un référendum serait une trop grande obligation pour le gouvernement, quel qu'il soit. Par contre le plébiscite serait la meilleure façon de procéder. Nous aurions, alors, les véritables faits, et non les suppositions conditionnées des spécialistes du sondage d'opinions. Si nous procédions à un plébiscite, le Parlement déciderait, comme il convient, ce qu'il entend faire. Le plébiscite ayant eu lieu, le premier ministre lui-même serait peut-être un peu moins inflexible, un peu moins intransigeant dans son point de vue.

Je me rends compte, évidemment, qu'il se présentera certaines difficultés quand il s'agira de rédiger les questions qu'il convient de poser au public votant en l'occurence. Mais les quatre questions qui figurent dans le sous-amendement sont peut-être les seules possibles ou logiques qu'on puisse soumettre au grand public.

La première question a trait au pavillon rouge. C'est, bien entendu, l'un des drapeaux les plus logiques à proposer aux électeurs. C'est le drapeau que nous avons eu depuis bon nombre d'années. C'est le drapeau officiel du Canada depuis 1946, ce dont bon nombre de personnes dans le grand public ne semblent pas se rendre compte. Est-il distinctif? Je le pense, de diverses façons, et un grand nombre de gens le pensent aussi. Ce drapeau est hautement respecté et fort estimé dans plusieurs régions du Canada. Je sais que certaines régions le réclament plus que d'autres, alors que d'autres ne semblent pas en vouloir du tout. J'ai mené un petit plébiscite personnel dans ma région. De 75 à 80 p. 100 des gens, au bas mot, voudraient garder le pavillon rouge. Mais j'ai aussi constaté que certaines gens n'étaient pas inflexibles. Ils préféreraient garder le pavillon rouge, mais j'ai constaté que dans cette partie du pays, ils sont souples et raisonnables et sans doute accéderaient-ils aux désirs du reste du pays s'il le fallait.

En outre, monsieur l'Orateur, les gens des autres régions du pays ont des convictions profondes au sujet du pavillon rouge—ce qui vaut aussi dans la mienne. Ils ont été élevés ainsi. Le pavillon rouge est pour eux le symbole de nos institutions, c'est-à-dire du gouvernement parlementaire, de la liberté de parole, de nos tribunaux. Il est impossible de ne pas tenir compte de l'opinion populaire dans cette question, car cette opinion est très sincère. Puis, comme l'a signalé cet après-midi le député d'Ontario (M. Starr) qui, d'origine ukrainienne, est arrivé au Canada très jeune—la même chose vaut aussi pour les autres membres des groupes qu'on appelle ethniques, terme que je n'aime pas beaucoup, en réalité, monsieur l'Orateur—ces gens aiment beaucoup le pavillon rouge parce qu'ils ont choisi le Canada comme patrie; ils sont venus ici, comme l'a si éloquemment signalé cet après-midi le député d'Ontario, à cause des institutions que symbolise le pavillon rouge. C'est pour cette raison, parce que, dans le cœur de tant

de ces gens—plus de 30 p. 100—le pavillon rouge symbolise si intensément le Canada—qu'il doit figurer comme une possibilité sur le bulletin de plébiscite.

La deuxième question se rapporte à une forme modifiée du pavillon rouge. Elle s'inspire des délibérations publiques que j'ai mentionnées tout à l'heure. C'est le résultat précieux des échanges de vues importants qui se sont déroulés à ce sujet. Je sais que cette variante du pavillon rouge est une question de préférence personnelle. Je choisirais moi-même un modèle de ce genre. Ce serait mon premier choix, bien que, si la question était mise au vote à la Chambre, je me sentirais obligé de me prononcer pour le pavillon rouge. En effet, c'est ce que souhaitent mes commettants. Et, pour être logique dans mon exposé, il faut que je fasse mienne leur volonté. Mais, à titre purement personnel, je voudrais voir une version modifiée du pavillon rouge, qui grouperait, comme l'ont déjà dit d'autres députés, les symboles des deux principaux groupes culturels de notre pays. J'estime que ces choses sont nécessaires afin de donner un sens à notre drapeau. L'invention spontanée d'un emblème ou celle qui résulte de réflexions pédantes, de l'étude approfondie de sujets abscons, n'est pas toujours la meilleure méthode de produire un modèle ou un dessin juste. Peut-être auront-ils une véritable signification du point de vue héraldique, mais du point de vue pratique, de celui du bon sens, ils en auront très peu.

La question suivante, dans le sous-amendement, est, bien entendu, celle du drapeau à feuilles d'érable, proposé par le premier ministre et son parti. A mon avis, la plupart d'entre nous savent que probablement la très grande majorité des gens de la province de Québec préfère ce drapeau. La plupart d'entre nous comprennent, à la suite des débats publics sur cette question, pourquoi les Québecois préfèrent voir un modèle de drapeau qui ne renferme pas l'Union Jack. Je ne suis pas d'accord avec eux, mais je puis comprendre leur point de vue. Je sympathise avec eux, sans être d'accord avec eux, car je comprends leur façon de penser. Ils trouvent que l'Union Jack est un symbole d'un épisode assez déplaisant du passé. Je sais aussi qu'on s'oppose à l'idée que la fleur de lis figure sur un pavillon rouge modifié, et je comprends pourquoi. C'est parce que, aux yeux de certains, pour m'exprimer de façon un peu vulgaire, cet emblème rappelle que les Bourbons nous ont laissé tomber, en 1759. Je puis comprendre pourquoi aucun de ces symboles ne serait particulièrement agréable aux habitants du Québec, et je crois que la plupart d'entre nous peuvent le comprendre en conséquence des débats publics qui se sont poursuivis ici et ailleurs. Bien entendu, dans d'autres régions du Canada, on appuie jusqu'à un certain point le drapeau offert par le premier ministre. Il n'emporte pas autant d'appui que le pavillon rouge, mais il est assez vigoureusement appuyé. A mon avis, nous devons tous reconnaître le fait. C'est pourquoi le drapeau présenté par le premier ministre et son parti devrait sans aucun doute figurer dans les propositions sur lesquelles se tiendra le plébiscite.

Le quatrième point est la question d'un drapeau à feuille d'érable unique, qui constitue en réalité une variante de la proposition du premier ministre. Ce modèle a été soumis à la Chambre, à la presse et ailleurs, en conséquence de débats publics prolongés. Puisqu'il se trouve apparemment un grand nombre de gens pour se rallier à ce modèle—combien, nous ne le savons pas, mais je crois que la plupart d'entre nous ont reçu des instances et des lettres en ce sens—ce dessin devrait également entrer dans le cadre du plébiscite.

Quand par suite d'un plébiscite on connaîtra vraiment l'opinion publique—ce qui est la seule façon d'y parvenir—nous serons en bien meilleure posture pour décider d'un modèle de drapeau. Il n'y a pas d'autre façon de connaître l'opinion publique à cet égard, sauf les approximations des sondages, qui ne veulent pas dire grand-chose; bien des gens disent alors qu'ils n'ont pas d'opinion, parce qu'ils croient ne pas exprimer l'opinion qu'on attend d'eux. On en a eu un bon exemple récemment au sujet des élections préliminaires, en Californie. Il était censé y avoir beaucoup d'indécis, mais il est évident qu'ils n'étaient pas du tout indécis; ils ont appuyé le sénateur Goldwater. Ils ont pensé qu'en le disant ils ne se rendraient pas populaires, mais ils ont voté pour lui.

Je crois qu'à l'égard d'une question brûlante comme celle du drapeau, bien des gens ne diront pas ce qu'ils veulent faire; ils voudront garder leur opinion pour eux, afin d'éviter des querelles avec leurs voisins et bien d'autres personnes. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je crois que le résultat d'un plébiscite pourrait être très surprenant. Tout le reste ne serait qu'approximations, et la seule façon de s'assurer des désirs de la population, c'est de procéder à un plébiscite. Si l'on agit ainsi, la Chambre aura des résultats réels sur lesquels elle pourra fonder son opinion et sa

décision définitive. Je crois que même le premier ministre reviserait peut-être alors son opinion quant à ce qu'il devrait faire.

Si le plébiscite révélait qu'une majorité importante ou même considérable de la population canadienne appuyait un modèle quelconque, peu importe lequel, je crois que tous les députés seraient heureux de l'appuyer et de l'accepter comme drapeau canadien. Cela réglerait la question. Mais si un plébiscite ne révélait aucune majorité, même pas une majorité simple, en faveur d'un modèle de drapeau, il faudrait prendre d'autres mesures.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

**M. Nesbitt:** Mais oui. Allez-y.

**M. Matheson:** Je respecte l'impartialité avec laquelle le député nous a présenté sa thèse. L'honorable représentant d'Oxford (M. Nesbitt) considère-t-il que la méthode utilisée en 1921 par M. Meighen pour adopter des armoiries, et la méthode utilisée par M. King en 1945 pour adopter un drapeau, c'est-à-dire la méthode d'un décret du conseil, était inappropriée et antidémocratique? Pense-t-il que cette méthode conviendrait aujourd'hui?

**M. Nesbitt:** La méthode utilisée autrefois convenait peut-être aux circonstances qui régnaient alors, mais je ne crois pas qu'elle conviendrait à l'heure actuelle. La question actuelle soulève une controverse publique alors que tel n'était pas le cas autrefois. Il faut s'adapter aux temps.

**M. Boulanger:** Non, il n'y a pas de controverse publique.

**M. Nesbitt:** L'honorable député de Mercier (M. Boulanger) peut considérer qu'il n'y a pas de controverse publique; le moins qu'on puisse dire c'est qu'il habite une tour d'ivoire. Si un tel plébiscite établissait qu'il n'y a pas de majorité simple pour aucun drapeau—et je ne peux comprendre pourquoi les membres du gouvernement semblent si sûrs de cela tout en étant alarmés à la pensée d'un plébiscite—je proposerais alors qu'un comité parlementaire comprenant, disons, dix membres représentant tous les partis dans une proportion appropriée, soit institué pour choisir un modèle. Je n'ignore pas que certains députés ne seraient pas d'accord, mais j'estime qu'il faudrait accorder un délai de trois ou quatre mois. Ce comité parlementaire, connaissant les sentiments profonds de la population par suite du plébiscite, se réunirait et chercherait à mettre au point un modèle de compromis qui pourrait ne pas répondre au goût de chacun mais être raisonnablement satisfaisant pour l'ensemble de la population.

**M. Patterson:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Nesbitt:** Bien sûr!

**M. Patterson:** L'honorable député a mentionné qu'il se pourrait qu'il n'y ait pas de majorité.

**M. Nesbitt:** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec mon honorable ami de Fraser Valley (M. Patterson). Je n'ai pas l'habitude de différer d'opinion avec lui, mais il en est ainsi maintenant. A mon sens, un vote transférable sur une question comme le drapeau donnerait lieu à un véritable salmigondis d'opinions ou une absence de toute opinion. Je ne crois pas que cela donne un résultat satisfaisant.

J'aborde maintenant mon prochain argument. Avec un comité parlementaire chargé de mettre au point un modèle de compromis, je suis sûr qu'on pourrait y arriver. Les honorables députés en ont discuté à maintes reprises et je suis sûr que certains honorables députés actuellement présents sont au courant. Plusieurs modèles de drapeau ont été examinés officieusement et en particulier.

Certains de ces modèles de drapeau conviendraient peut-être au goût de bon nombre des membres des deux côtés de cette Chambre et seraient peut-être même plus appropriés que les modèles présentés jusqu'ici. Je n'entrerai pas dans les détails de ces modèles, mais bien des députés savent de quoi je parle. Si l'on constituait un comité parlementaire et si aucun des modèles actuels ne devait rallier l'appui d'une majorité, les modèles à l'étude pourraient constituer un compromis, pourraient être examinés et peut-être répondre au goût de tout le monde.

Si nous établissions ce comité, composé, mettons d'une dizaine de membres, au sein duquel chaque parti serait représenté de façon appropriée, il faudrait établir clairement que la décision de ce comité n'aurait pas besoin d'être unanime. Évidemment, il pourrait bien s'y trouver un butor ou une mauvaise tête, comme on dit chez nous, qui ne voudra jamais rien admettre, mais si 80 ou 75 p. 100 des membres du comité s'entendaient sur un modèle, ce modèle pourrait être ensuite soumis à la Chambre pour étude.

**M. Brewin:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Nesbitt:** Bien volontiers.

**M. Brewin:** Je trouve ses propositions fort intéressantes, mais, selon lui, que devrait faire

le comité si, par exemple, le résultat du plébiscite était le suivant: 35 p. 100 en faveur du pavillon rouge; 10 p. 100 en faveur d'un pavillon rouge modifié en vue d'indiquer les souches historiques des deux races fondatrices; 25 p. 100 en faveur des trois feuilles d'érable; 30 p. 100 en faveur d'une seule feuille d'érable? Voilà qui, d'après moi, nous mettrait dans une situation extrêmement confuse et où il serait bien difficile pour le Parlement d'agir.

**M. Nesbitt:** Je ne vois guère à quoi tout cela rime, monsieur l'Orateur. L'honorable député de Greenwood (M. Brewin), dont je respecte hautement les opinions, n'a peut-être pas entendu ce que j'ai dit. J'ai bien dit que, si aucun des modèles ne recueillait même une simple majorité des suffrages, il en existait d'autres que certains députés préconisent et qui pourraient être pris en considération. Je connais nombre de personnes qui, tout en préférant le pavillon rouge, seraient disposées à accepter un autre modèle dont je n'ai pas l'intention de parler en ce moment.

**M. Knowles:** Puis-je poser une autre question à l'honorable député?

**M. Nesbitt:** Oui.

**M. Knowles:** Dans ce cas, si le comité présentait un modèle différent des quatre qui ont été proposés, ne faudrait-il pas soumettre ce nouveau modèle à l'approbation du pays en ayant recours à un autre référendum? Ne faudrait-il pas appliquer de nouveau le principe que l'on invoque pour la tenue d'un référendum?

**M. Nesbitt:** Peut-être, ma foi. (*Exclamations*)

**M. Brewin:** Un référendum jusqu'à ce que mort s'ensuive.

**M. Nesbitt:** C'est un des problèmes qui se posent ici, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles:** Nous voulons vivre assez longtemps pour voir la question réglée.

**M. Nesbitt:** J'imagine que c'est pourquoi il est difficile de faire accorder les points de vue. Les propositions que l'on fait peuvent comporter des erreurs, même si je n'en vois pas dans celle-ci, mais lorsqu'on fait des propositions à la Chambre, les députés ont des idées bien arrêtées et ils ne sont pas disposés à en accepter de nouvelles. A mon avis, c'est le cas de la plupart des membres du gouvernement.

**M. Moreau:** Le député me permet-il de lui poser une autre question?

**M. Nesbitt:** Oui.

[M. Brewin.]

**M. Moreau:** Il semble que nous n'en arriverons jamais à obtenir un vote sur la question du plébiscite, mais je me demande si l'opposition ne nous proposera pas bientôt de tenir un plébiscite sur l'utilité d'un plébiscite.

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député d'York-Scarborough (M. Moreau) tient tout le monde sous le charme par son esprit et a peut-être à moitié raison.

**M. Scott:** L'honorable député me permet-il de lui poser une autre question?

**M. Nesbitt:** Non. Ma foi, oui, j'en serais ravi.

**M. Scott:** Je me demande s'il n'y aurait pas moyen de résoudre le problème en tenant un plébiscite, au cours duquel on présenterait les 2,900 modèles qui nous ont été soumis, et en procédant par un scrutin transférable et privilégié, à la suite duquel nous accorderions aux statisticiens dix ans pour en établir le résultat.

**M. Matheson:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Nesbitt:** Certainement.

**M. Matheson:** Mon honorable ami a prononcé un discours très sérieux et très utile, à mon avis. Cependant, je suis sûr qu'il reconnaît que la recommandation formulée par le premier ministre dans sa résolution tend à vénérer l'emblème qui date de près de cent ans. Lui ou l'un de ses collègues ou associés connaîtraient-ils une façon plus acceptable que celle prévue dans la résolution à l'étude de préserver cet emblème adopté dès 1921 par le régime de M. Meighen sous le règne du roi George V?

**L'hon. M. Churchill:** Cet emblème figure sur nos armoiries.

**M. Nesbitt:** Je répondrai à mon honorable ami qu'on pourrait conserver cet emblème sur les armoiries du Canada. Je répondrai à l'honorable député de Danforth (M. Scott) que nous aimons tous plaisanter, mais que lui et l'honorable député d'York-Scarborough sont, pour ainsi dire, des jumeaux à cet égard, bien qu'ils ne soient pas du même parti. Quoi qu'il en soit, afin de terminer mes remarques, je demanderai aux honorables députés s'ils ont d'autres questions à me poser, peu importe si elles sont utiles...

**M. Knowles:** De poser ces questions lors d'un plébiscite.

**M. Nesbitt:** ...d'attendre jusqu'à la fin de mon discours.

Malgré le petit intermède amusant et intéressant présenté conjointement par les libéraux et les néo-démocrates, je demeure persuadé qu'un comité parlementaire de dix membres pourrait réaliser l'unanimité autour d'un modèle acceptable pour la Chambre. Si le représentant d'York-Scarborough (M. Moreau), celui de Danforth (M. Scott) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—j'ignorais qu'il avait autant d'humour—étaient d'accord, nous pourrions peut-être commencer par un blébiscite.

**M. Knowles:** C'est peut-être le député qui a excité mon sens de l'humour.

**M. Nesbitt:** Si je puis m'exprimer ainsi, je suis très heureux d'avoir réussi à exciter de quelque façon le représentant de Winnipeg-Nord-Centre. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Robichaud:** Prenez garde!

**M. Nesbitt:** Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre, car d'autres représentants du gouvernement désirent prendre la parole. Tous les députés s'intéresseraient sans doute autant que moi à leurs propositions. Sauf erreur, seul le premier ministre a participé au débat au nom du parti ministériel.

**L'hon. M. Robichaud:** Où étiez-vous cet après-midi?

**M. Nesbitt:** Nous avons entendu le ministre du Commerce (M. Sharp), mais je ne crois pas que son discours ait servi à grand-chose.

**L'hon. M. Robichaud:** Vous dormiez.

**M. Nesbitt:** Je regrette d'avoir suscité des difficultés, Votre Honneur, car j'avais promis plus tôt de ne pas m'impatienter, cependant, vous vous rendez compte que, dans certaines circonstances, il faut changer d'attitude.

On a prétendu qu'un plébiscite coûterait environ 6 millions. Cela se peut, mais rien n'empêcherait que ce plébiscite soit tenu à l'occasion des prochaines élections fédérales. Personne, sauf les députés ministériels, semblent croire que la question du drapeau soit de nature urgente. Je suis persuadé que pourvu que nous ayons un drapeau avant 1967, année de notre centenaire, cela suffirait. Si le gouvernement estime qu'il y aurait lieu d'avoir un drapeau avant 1967, afin de permettre au premier ministre de tenir une promesse faite il y a deux ans durant la campagne électorale, je ne vois pas pourquoi un plébiscite de ce genre ne pourrait pas être tenu en septembre ou en octobre. Même s'il coûtait 6 millions, il vaudrait la peine de tenir un référendum qui favoriserait l'unité nationale et mettrait fin à cette controverse.

Nous pourrions peut-être instituer un comité parlementaire, comme celui que j'ai proposé, qui prendrait une décision au sujet d'un drapeau national avant l'expiration du délai de deux ans, permettant ainsi au premier ministre de tenir sa promesse. Ainsi, tout le monde serait content. Il importe, d'après moi, de mettre fin à ce débat qui divise la Chambre et l'ensemble du pays. Un de mes amis du parti ministériel dira sans doute que tout ce que nous avons à faire pour obtenir ce résultat est d'arrêter de parler, de façon à mettre fin au débat. Voilà qui est juste, mais il y a quelque chose qui cloche. En fait, un gouvernement minoritaire tente d'imposer les vues d'une minorité aux Canadiens.

**M. Macaluso:** Comment pourrions-nous faire cela?

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, le député d'Hamilton-Ouest, faisant une des ses interpellations brillantes comme d'habitude, demande: «Comment pourrions-nous faire cela?» Si mon honorable ami d'Hamilton-Ouest est tellement sûr d'avoir raison, pourquoi s'oppose-t-il à un plébiscite?

**M. Macaluso:** Mettons donc la question aux voix. Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député d'Oxford comment il peut penser qu'un gouvernement minoritaire puisse imposer quoi que ce soit à la majorité des députés?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire des remarques sur les autres partis à la Chambre, mais il appert que les tiers partis appuieront le gouvernement minoritaire.

Le modèle proposé par le gouvernement n'a pas été préconisé par les autres partis. Comme le premier ministre a indiqué bien clairement à la Chambre qu'il y aurait des élections si son modèle de drapeau n'était pas adopté et comme la plupart des députés ainsi que la majorité de la population ne veulent pas d'élections en ce moment, le gouvernement peut compter sur l'appui d'autres partis.

**M. Douglas:** Allons donc!

**M. Hahn:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Nesbitt:** Pas pour le moment.

J'entends l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), monsieur l'Orateur, qui me dit: «Allons donc!» Je ne crois pas que mon honorable ami désire des élections à

l'heure actuelle. Sauf erreur, la majorité des députés n'en veut pas non plus.

**L'hon. M. Robichaud:** Qu'avez-vous à dire au sujet de la déclaration de votre chef, cet après-midi?

**M. Nesbitt:** J'ignore comment l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) peut savoir ce qu'on a dit cet après-midi, car je ne l'ai pas vu à la Chambre pendant la plus grande partie de l'après-midi.

**L'hon. M. Robichaud:** J'ai passé tout l'après-midi à la Chambre, monsieur l'Orateur.

**M. Nesbitt:** J'ignore où.

**M. Matheson:** Un vote libre faciliterait-il une solution?

**M. Nesbitt:** Je demanderais à l'honorable député de Leeds (M. Matheson) d'en parler à son chef.

A mon avis, monsieur l'Orateur, la majorité des députés estiment que nous sommes dans une impasse quasi insurmontable. Cette impasse a été créée par le gouvernement.

**M. Boulanger:** Oh!

**M. Nesbitt:** Cette impasse a été créée par l'honorable représentant de Mercier (M. Boulanger) et par son gouvernement.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, je me suis efforcé, ce soir, de faire des observations utiles, bien que ce soit parfois extrêmement difficile. Selon moi, la seule façon de sortir de cette impasse, qui n'existe pas seulement ici à la Chambre mais dans notre pays, c'est de tenir un plébiscite. Si les résultats indiquent qu'une forte majorité des Canadiens sont en faveur du modèle de drapeau proposé, alors il devrait être adopté. Si la majorité indique qu'elle préfère un autre drapeau, alors que ce soit celui-là qu'on adopte. Si au juste un peu moins de la majorité des Canadiens indiquent une préférence pour un modèle particulier, que la question soit alors déférée à un comité parlementaire. A mon avis, c'est la seule solution à cette impasse qui est devenue extrêmement pénible pour la Chamble et pour l'ensemble du pays. Ce débat continu est coûteux et entraîne la division. Je crois qu'aucun groupe ici ne pourra imposer ses vues à un autre. Chacun devra céder un peu et j'espère que tous les honorables députés le comprendront. Je regrette que certains honorables vis-à-vis ne semblent pas être de cet avis.

Monsieur l'Orateur, dans beaucoup de régions du Canada on considère malheureusement le drapeau que propose le gouvernement comme un drapeau entaché d'esprit de parti. J'admets que la population en général n'est peut-être pas de cet avis. Notre drapeau devra symboliser l'unité nationale, nos idéaux et nos ambitions; on ne peut donc en adopter un qui, aux yeux de certains, est entaché d'esprit de parti. Voilà pourquoi j'espère que les honorables députés tenteront de collaborer et peut-être de faire des concessions en vue d'adopter ou de garder un drapeau national. Je ne dis pas que ce que je propose est parfait.

Avec beaucoup d'esprit et d'humour, certains honorables députés ont soulevé certaines objections théoriques à l'égard de ma proposition et, même si je doute qu'elles soient pratiques, j'admets que certaines difficultés se posent. Je ne suis pas étroit d'esprit à l'égard de cette question et je serai heureux d'écouter toutes les autres propositions que voudront faire les honorables députés, surtout ceux qui occupent les banquettes ministérielles. Quelqu'un doit faire certaines propositions si nous voulons clore ce débat. Les députés des autres partis en ont fait. Elles ne sont peut-être pas entièrement satisfaisantes, mais tant qu'on en fera, je pense que nous marquons quelque progrès.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est maintenant 10 h. 30; je vais reprendre mon siège.

(A 10 h. 30, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 19 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. HARKNESS—COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF AU PREMIER REPRÉSENTANT ÉLU DE L'ALBERTA

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Je pose la question de privilège, parce qu'on a déformé l'histoire. Autrement dit, on a essayé de récrire une partie de l'histoire de la province d'Alberta, à ses débuts.

J'ai en main un communiqué du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales qui dit:

> Deux plaques à la mémoire de Frank Oliver, fondateur et rédacteur en chef du *Bulletin* d'Edmonton et premier député de l'Alberta à la Chambre des communes, seront dévoilées au cours d'une cérémonie présidée conjointement par le ministre des Ressources, M. Arthur Laing, et le maire d'Edmonton, M. William Hawrelak, le lundi 17 août.

Le communiqué ajoute:

> Oliver, ayant fondé le *Bulletin* d'Edmonton en 1880, en fut rédacteur jusqu'en 1923. Il a été le premier représentant élu de l'Alberta à la Chambre des communes...

Il est inexact de dire que l'honorable Frank Oliver a été le premier député de l'Alberta à la Chambre des communes. Le guide parlementaire, qui renferme une histoire des circonscriptions de l'Alberta, déclare sous la rubrique de ma circonscription de Calgary-Nord:

> En 1887, lorsque les vieux territoires du Nord-Ouest ont pu pour la première fois être représentés au Parlement, tout l'ancien territoire de l'Alberta constituait une division électorale et était représenté par un député. En 1903, le territoire a été divisé en quatre circonscriptions, puis en sept par la loi de 1906-1907.
>
> Le premier district électoral de l'Alberta a été représenté comme il suit:
>
> 1887—W. W. Davis, conservateur
>
> 1891—W. W. Davis, conservateur
>
> 1896—Frank Oliver, libéral
>
> 1900—Frank Oliver, libéral.

Le guide parlementaire poursuit ainsi:

> Aux termes de la loi de 1902, l'Alberta était divisée en quatre circonscriptions: Alberta, Calgary, Strathcona et Edmonton, dont voici le dossier électoral jusqu'à 1908:

Les députés choisis lors des premières élections de 1904 ont été: Alberta, John Herron; Calgary, M. S. McCarthy; Strathcona, Peter Talbot, et Edmonton, Frank Oliver.

Je ne peux comprendre pourquoi le ministère du Nord canadien a émis un communiqué de ce genre. L'inexactitude s'est répétée de diverses autres façons. Ainsi, encore hier soir, le *Journal* d'Ottawa publiait un éditorial où l'on déclarait que Frank Oliver a été le premier député élu de l'Alberta, etc.

Il va sans dire que je ne tiens pas du tout à minimiser la place que l'honorable Frank Oliver occupe dans l'histoire de l'Alberta et je ne m'oppose nullement à ce qu'on ait posé cette plaque pour lui rendre hommage. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada n'est pas à blâmer. J'ai reçu une copie du texte de l'inscription qui figure sur la plaque; celle-ci ne renferme aucune inexactitude et ne dit pas qu'il fut le premier représentant élu de l'Alberta.

Vu les circonstances, monsieur l'Orateur, il ne reste plus au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales qu'à publier un autre communiqué rectifiant le premier et renfermant ses excuses. Il devrait également rendre justice à M. W. W. Davis, premier député élu pour l'Alberta. Je propose aussi qu'on pose une plaque à la mémoire de M. W. W. Davis.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Harkness:** Enfin, monsieur l'Orateur, j'estime que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales devrait écrire à M. Rider Davis, fils de M. W. W. Davis et avocat à Fort McLeod, pour lui présenter ses excuses.

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, nous convenons, je crois, que c'étaient de très grands hommes. Je dirai que l'honorable Frank Oliver, notamment, était un très grand homme. C'est ce que croient les gens d'Edmonton, à en juger par les foules de personnes qui se sont dérangées l'autre jour. Nous voulons que nos déclarations soient exactes, autant que les plaques que nous apposons sur ces immeubles. Je vais sûrement examiner la question. Je remercie mon honorable ami de m'avoir signalé cette inexactitude notoire.

Néanmoins, je crois que l'Alberta est entrée dans la Confédération en 1905 et que, d'après notre texte, M. Oliver a été le premier député élu de cette province. Comme M. Davis, il avait représenté les Territoires

du Nord-Ouest, qui comprenaient en ce temps-là les grandes plaines du Canada et tout le territoire qui s'étendait au nord. A l'époque, cet homme doit avoir représenté la plus vaste circonscription du monde.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales n'a pas saisi la signification de tout ce que j'ai dit. L'Alberta a délégué un député au Parlement longtemps avant de devenir une province. M. W. W. Davis fut son député pendant dix ans, et son successeur fut M. Frank Oliver. Lorsque l'Alberta devint une province et fut divisée en quatre circonscriptions qui commencèrent à élire chacune leur député au Parlement, la circonscription d'Alberta proprement dite était représentée par M. John Herron.

## PROCÉDURE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de présenter, en anglais et en français, le dixième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### *IMPÔT ET PRIME D'ASSURANCE

*Question nº 1226*—**M. Fairweather:**

Est-il proposé d'assujétir à l'impôt sur le revenu les primes d'assurance-hospitalisation payées par l'employeur? Dans l'affirmative, *a*) quelles sont les provinces qui seront affectées par ce changement de politique, *b*) quelles sont les considérations qui justifient une politique qui permettrait des dispositions différentes dans la loi fédérale de l'impôt sur le revenu par rapport aux différentes provinces?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Non. Cependant, dans le cas des régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation qui exigent que les personnes assurées paient des primes, si les employeurs paient les primes de leurs employés, ces paiements constituent des profits imposables aux employés.

*a*) Ne s'applique pas, puisque la ligne de conduite n'a pas changé.

*b*) Il n'y a pas de différence entre les provinces pour ce qui est de l'application des dispositions de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

### COÛT DU DOCUMENTAIRE «MR. PEARSON»

*Question nº 1369*—**M. Alkenbrack:**

1. Combien le film *Mr. Pearson* a-t-il coûté aux contribuables?

2. Radio-Canada a-t-elle payé les services professionnels de M. Richard Ballentine relativement à la production de ce film? Dans l'affirmative, combien la Société lui a-t-elle versé?

[L'hon. M. Laing.]

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me fait tenir les renseignements suivants:

1. Les déboursés globaux se sont élevés à environ $35,200.

2. Non, l'argent a été versé à l'*Intervideo Productions Limited* dont M. Ballentine est président. Comme il s'agit d'une transaction financière dans un domaine où règne la concurrence, habituellement, on n'exige pas que la Société Radio-Canada divulgue le montant payé pour de tels services.

### PASSAGE DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

*Question nº 1395*—**M. Macquarrie:**

1. Le ministre des Travaux publics a-t-il reçu de la société *Northumberland Consultants* un mémoire relatif à la construction d'un lien de transport à travers le détroit de Northumberland? Dans l'affirmative, quand ce rapport a-t-il été reçu?

2. Ce rapport offre-t-il quelque raison en faveur du commencement de la construction de la traverse à une date estimative plus avancée?

3. Le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard a-t-il demandé une copie dudit rapport?

4. Une copie a-t-elle été mise à la disposition du premier ministre, M. Shaw?

5. Quels départements du gouvernement fédéral étudient ce rapport?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. Oui, le 29 mai 1964, le ministère a reçu un rapport sur les progrès des travaux et, le 24 juin 1964, la société en question apportait une modification au rapport.

2. Non.

3. Oui.

4. La préparation du rapport a été ordonnée par le ministère des Travaux publics. Ce dernier l'étudiera de concert avec le ministère des Finances et le ministère des Transports. Le rapport ne sera pas rendu public avant que les études n'aient été complétées et que le ministre et ses collègues en aient examiné les résultats.

5. Voir la réponse au nº 4.

### *DAUPHIN (MAN.)—BOTTIN MUNICIPAL

*Question nº 1551*—**M. Forbes:**

1. Quelque ministère ou service du gouvernement fédéral a-t-il retenu les services d'*Henderson Directories Limited*, de Winnipeg, pour compiler les adresses et les occupations des propriétaires dans la ville de Dauphin, au Manitoba? Dans l'affirmative, quel a été le coût de ce travail?

2. Est-ce que les régions postales qui ont un service de facteur font appel à des entreprises privées pour compiler un annuaire postal?

3. Est-ce que le ministère des Postes peut se procurer gratuitement un exemplaire de l'annuaire?

4. Est-ce que l'authenticité des adresses compilées dans l'annuaire est vérifiée par les autorités des postes?

5. Le public peut-il se procurer gratuitement cet annuaire? Dans la négative, quel est le prix d'un exemplaire et où peut-on se le procurer?

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** 1. Non.

2, 3, 4 et 5. Non. Cependant, le ministère des Postes établit un répertoire d'adresse dans les régions où il n'y a pas d'annuaires commerciaux. On dresse ces répertoires d'après les districts électoraux et on peut se les procurer à $2 l'exemplaire chez les maîtres de poste. Un annuaire commercial est disponible pour la ville de Dauphin au Manitoba.

LISTE NOIRE DES SYNDICATS DES GENS DE MER

*Question nº 1560*—**M. Orlikow:**

1. Combien de personnes dont les noms figuraient sur la liste noire ont demandé au commandant Robertson de la Commission maritime d'appel leur réintégration dans le syndicat des gens de mer *a*) par lettre, *b*) par visite personnelle, *c*) par téléphone, *d*) par télégramme?

2. Chez ceux qui ont fait une demande, combien y en a-t-il dont l'appel a été entendu?

3. Quelle a été précisément et selon les étapes la procédure à suivre dans l'audition de ces causes?

4. De ceux qui ont interjeté appel, combien ont été réintégrés et quels sont leurs noms?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** 1, 2, 3 et 4. Le Conseil d'administration des syndicats de transport maritime nous fournit les renseignements suivants:

La Commission maritime d'appel est un organisme quasi-judiciaire, qui tient son pouvoir de juridiction du Syndicat des gens de mer du Canada. Elle constitue donc un organisme intérieur du Syndicat des gens de mer. Aux termes des restrictions que comporte l'exercice de ses fonctions, on a pu obtenir les données statistiques suivantes. Depuis l'établissement de la Commission maritime d'appel, 38 anciens membres y ont interjeté appel pour faire entendre leur cause:

A. Neuf (9) ont été réintégrés dans leurs fonctions. En voici les noms: Bigelow, Stanley; Chutskoff, Peter; Crimmins, T., réintégré après avoir versé ses cotisations; Dalton, Patrick; Dronfield, William; Gregory, W.; Grubb, C., réintégré après avoir versé ses cotisations; Hannan, C. L.; Williams, John N.

B. Dix (10) ont été reconnus comme ayant le droit d'être réintégrés dans leurs fonctions pour une période d'essai pourvu qu'ils en fassent la demande au Syndicat des gens de mer du Canada. En voici les noms: Bragg, William; Chambers, Ronald Arthur; Kendall, Louis; Langlais, Guy; Leclerc, Léo-Joseph; Madeo, Eugene; Pothier, Antonio; Spears, Clyde; St-Laurent, Jean-Paul; Wiseman, John.

C. Il y en a dix (10) dont la cause est actuellement à l'étude par la Commission maritime d'appel. Ce sont: Gardecke, Victor; Hall, William Brearley; McIntaggart, Michael; Morin, Edward; Neville, Richard; Osborne, William; Dower, Vincent; Plant, Réal; Ranta, Henry; Savard, Jacques.

D. Il y en a six (6) dont la cause est actuellement à l'étude par la Commission maritime d'appel et qui attendent que l'on établisse la preuve qu'ils font partie du Syndicat des gens de mer. Ce sont: Anderson, Max; Bath, David; Cameron, Gordon R.; Clément, Armand; McNeil, John James; Swam, Donald.

E. Deux (2) ne se préoccupent nullement de faire partie du Syndicat des gens de mer —Ils ne s'entendent pas avec le Syndicat sur la question de l'arbitrage relativement au différend concernant les salaires. Ce sont: Johnson, Warren F.; Johnson, Agnes.

F. Un appel a été rejeté, soit celui de: Wood, John J.

*VOL DE COURRIER

*Question nº 1593*—**M. Pigeon:**

1. Depuis le 22 avril 1963, combien de sacs de courrier ont été volés au Canada?

2. Quelle somme globale d'argent a été ainsi volée?

3. Quelle a été la valeur totale des colis volés?

4. Quel est le nombre total de lettres volées?

5. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour enrayer ces vols?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** 1. 290 du 22 avril 1963 au 23 juillet 1964.

2. L'argent volé dans les sacs de courrier s'élève à $715,640.20.

3 et 4. Le ministère des Postes ne tient pas compte de la valeur des colis acceptés ou du nombre de lettres ordinaires contenus dans les sacs de courrier.

5. Les vols d'objets de correspondance ne diffèrent pas des autres vols et les services de police qui ont la compétence voulue prennent les mesures qui semblent s'imposer dans chaque cas, afin d'enrayer l'activité criminelle de ce genre. Les investigateurs des Postes accordent à la police une entière collaboration dans les cas qui relèvent du ministère des Postes. Le ministère fournit des dispositifs supplémentaires de sécurité lorsque des améliorations de ce genre sont appropriées.

CHIENS POLICIERS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

*Question nº 1603*—**M. Orlikow:**

1. La Gendarmerie royale du Canada fait-elle usage de chiens policiers dans son travail?

2. Combien de chiens policiers la Gendarmerie possède-t-elle?

3. Où ces chiens ont-ils été dressés et par qui?

4. Où ces chiens sont-ils gardés en permanence?

5. A quel usage ces chiens sont-ils affectés?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** 1. Oui.

2. 21.

3. La majorité de ces chiens policiers ont été dressés aux chenils de dressage de la Gendarmerie royale du Canada à la ferme Twin Maples, Ramsayville (Ontario). Certains chiens ont été dressés aux chenils de dressage

de la Gendarmerie royale à Sydney (Nouvelle-Écose) avant que ces installations soient déménagées à Ramsayville (Ontario) en 1961. Ces chiens sont dressés par des agents qualifiés de la Gendarmerie royale qui sont affectés au personnel des chenils de dressage.

4. Une fois dressés, les chiens policiers sont envoyés à divers endroits dans tout le Canada et leurs maîtres en ont soin eux-mêmes. Actuellement, il y a des chiens policiers aux endroits suivants: Corner Brook (Terre-Neuve), Saint-Jean (Terre-Neuve), Sydney (Nouvelle-Écosse), Truro (Nouvelle-Écosse), Moncton (Nouveau-Brunswick), Ramsayville (Ontario), Brandon (Manitoba), Dauphin (Manitoba), Stonewall (Manitoba), Prince Albert (Saskatchewan), Saskatoon (Saskatchewan), Yorkton (Saskatchewan), Red Deer (Alberta), Peace River (Alberta), Saint-Albert (Alberta), High River (Alberta), Kamloops (Colombie-Britannique), Cloverdale (Colombie-Britannique), Nelson (Colombie-Britannique), Nanaïmo (Colombie-Britannique).

5. On s'en sert beaucoup pour retrouver les personnes perdues ou portées disparues, surtout les enfants, de même que des objets perdus et disparus qui ont pu servir à commettre un délit. On s'en sert également dans les recherches pour repérer des suspects, dans les fouilles relatives aux affaires d'accise et d'alcool et, en de rares occasions, pour défendre des agents de la Gendarmerie royale contre des attaques armées. Ils sont surtout utiles pour rechercher des criminels dangereux dans des régions boisées ou circonscrites durant la nuit alors que les humains ne peuvent déceler la présence d'autres personnes.

NOMS FIGURANT À LA «LISTE NOIRE» DU SIGM

*Question n° 1604*—**M. Orlikow:**

1. Les noms des personnes suivantes paraissent-ils sur la liste noire du Syndicat international des gens de mer (S.I.U.) du Canada: John Wood, Edward Morin, William Hall, Maurice Marrinan, Red Boulton, Omer Boudreau, Pat McManus, David Swam, Carmel Deguire, Ken Lewis, J. Romack, Mel Grandy, Mike Sheehan?

2. Combien de ces personnes ont demandé aux administrateurs maritimes de les réintégrer au sein du Syndicat international des gens de mer et de leur permettre de travailler de nouveau sur les navires canadiens?

3. Ces demandes ont-elles été étudiées par les administrateurs maritimes ou par quelque autre organisme nommé par les administrateurs ou par le Syndicat international des gens de mer du Canada?

4. Ces demandes de réintégration ont-elles été approuvées, et, dans l'affirmative, par qui?

5. Si quelque demande a été rejetée, quelle en est la raison?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** 1, 2, 3, 4, 5. Le Conseil de tutelle des syndicats de transport maritime nous communique les renseignements suivants:

*a*) John Wood—La partie en a appelé à la Commission des appels des syndicats maritimes d'une expulsion du Syndicat international des gens de mer du Canada, par suite d'un procès du Syndicat. Appel rejeté. Ne figure pas sur la liste noire, autant que le sache la SIGM du Canada.

*b*) Edward Morin—La partie en a appelé à la Commission des appels des syndicats maritimes d'une suspension du Syndicat international des gens de mer du Canada par suite d'un procès du Syndicat. La Commission des appels des syndicats maritimes est actuellement saisie de l'affaire. Ne figure pas sur la liste noire, à la connaissance du Syndicat international des marins du Canada.

*c*) Maurice Marrinan—Réintégration dans le Syndicat international des gens de mer ordonnée par la Cour supérieure du Québec. Réintégration offerte par le Syndicat international des gens de mer du Canada. Ne figure pas sur la liste noire, à la connaissance du SIGM du Canada.

*d*) Red Boulton—Aucune mention dans les dossiers du Conseil de tutelle. Ne figure pas sur la liste noire, à la connaissance du Syndicat international des gens de mer du Canada.

*e*) Omer Boudreau—A été invité à s'adresser à la Commission des appels des syndicats maritimes pour être réintégré. Aucune demande n'a été reçue. Ne figure pas sur la liste noire, à la connaissance du SIGM du Canada.

*f*) Pat McManus—A été invité à s'adresser à la Commission des appels des syndicats maritimes pour être réintégré. Lettre retournée avec la mention «adresse inconnue». D'après l'annexe 44 du rapport Norris, a été inscrit sur la liste noire.

*g*) David Swam—Aucun dossier au Conseil de tutelle ni au Syndicat international des gens de mer du Canada.

*h*) Carmel Deguire—Aucun dossier au Conseil de tutelle. Ne figure pas sur la liste noire, à la connaissance du Syndicat international des gens de mer du Canada.

*hh*) William Hall—D'après l'annexe 44 du rapport Norris, a été inscrit sur la liste noire. Appel en suspens.

*i*) Ken Lewis—Demande d'appel à la Commission des appels des syndicats maritimes postée le 4 juin 1964. Pas de réponse. N'a jamais figuré sur la liste noire, à la connaissance du SIGM du Canada.

*j*) J. Romack—Invité par lettre à interjeter appel auprès de la Commission des appels des syndicats maritimes. Pas de réponse. Inscrit sur la liste noire, d'après l'annexe 44 du rapport Norris.

*k*) Mel Grandy—Aucun dossier au Conseil de tutelle. Ne figure pas sur la liste noire, à la connaissance du Syndicat international des gens de mer du Canada.

*l*) Mike Sheehan—Invité à interjeter appel auprès de la Commission des appels des syndicats maritimes. Aucune réponse.

A la connaissance des administrateurs, le Syndicat n'a pas la liste noire, et le seul en-

droit où figure cette liste est l'annexe 44 du rapport Norris. Depuis l'imposition de la tutelle, aucun membre du Syndicat international des marins du Canada n'a été empêché de naviguer du fait d'une liste noire ou d'un autre moyen équivalent.

Comme il n'y a plus maintenant dans les dossiers de liste noire, il est impossible aux administrateurs ou aux syndicats d'affirmer qu'un homme a figuré sur cette liste à un moment quelconque. Cependant, on prend les dispositions voulues pour obtenir des renseignements exacts sur les personnes qui ont pu subir des désavantages par suite de l'existence de cette liste et pour procéder à une restitution des droits des membres.

La Commission des appels des syndicats maritimes est un organe quasi judiciaire institué par le Syndicat international des gens de mer du Canada. Comme la révélation des motifs pour lesquels elle accepte ou rejette les appels pourrait nuire à son travail, on estime qu'il ne faut pas divulguer les détails de son fonctionnement interne.

YARMOUTH (N.-É.)—AMÉLIORATIONS À UN QUAI

*Question nº 1622*—**M. Crouse:**

Le gouvernement songe-t-il à mettre en œuvre un programme visant à améliorer le secteur connu sous le nom de secteur du quai public Bluenose, rue Water, à Yarmouth (N.-É.), qui comprenait un dépotoir municipal, un dépôt de ferraille et une collection d'anciennes embarcations? Dans le cas de l'affirmative, quand entreprendra-t-on l'exécution de ce programme?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** En novembre 1963, la province de Nouvelle-Écosse a fait tenir à la Société centrale d'hypothèques et de logement une demande de la ville de Yarmouth à propos de l'examen d'une proposition visant l'acquisition et le déblaiement de deux secteurs aux termes de l'article 23 de la loi nationale sur l'habitation. L'un de ces secteurs est un emplacement d'environ trois quarts d'acre à l'angle des rues Water et Forest dans le secteur du quai public Bluenose. Depuis lors, des entretiens se sont poursuivis avec les autorités municipales concernant cette proposition, eu égard à la nécessité de réaménager d'autres secteurs de la ville. Ces entretiens se poursuivent et des renseignements suffisants, qui permettraient à la municipalité de mettre au point un programme d'amélioration, seront sans doute disponibles d'ici peu.

PATROUILLEUR «SCATARI LIGHT»

*Question nº 1624*—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Qui était maître à bord de l'embarcation de patrouille des pêcheries «Scatari Light» avant le 16 avril 1964?

2. Combien de temps ce dernier avait-il été maître à bord de ce bâtiment?

3. Quels sont ses titres?

4. Pour quelle raison a-t-il été transféré? Son transfert était-il un avancement et sinon, pourquoi pas?

5. Le maître précédent à bord du «Scatari Light» était-il un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale?

6. Le maître actuel du «Scatari Light» est-il ancien combattant?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** 1. Martin Patrick Picco.

2. Du 11 mai 1959 au 21 février 1964.

3. Une année d'école secondaire; école de navigation à Toronto et à Halifax. En mars 1963, il obtenait son certificat de compétence à titre de patron de navire jaugeant 350 tonneaux et de remorqueur (cabotage national).

4. *a*) Nouvelle affectation de l'équipage; *b*) non; *c*) voir la réponse à *a*).

5. Non.

6. Non.

TIMMINS (ONT.)—NOUVEAUX GISEMENTS MINIERS

*Question nº 1630*—**M. Peters:**

Quels relevés ont été faits par le ministère des Mines et des Relevés techniques ou par le ministère de l'Industrie pour déterminer le rôle que peut jouer le gouvernement fédéral afin d'assurer que le Nord de l'Ontario tire le meilleur parti possible des gisements de cuivre et de zinc que l'on vient de découvrir dans la région de Timmins?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Le ministère de l'Industrie n'a pas effectué de tels relevés. Cependant, le ministère surveille la situation de près dans la région de Timmins et il est disposé à accorder de l'aide aux sociétés intéressées afin de leur permettre de prendre une décision quant à l'établissement de fonderies. Cette aide pourrait consister en concessions fiscales spéciales accordées aux nouvelles entreprises de fabrication et de transformation dans les zones désignées, parmi lesquelles figure la région du service national de placement de Timmins.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques effectue constamment des évaluations économiques de minéraux au sein de l'industrie minière du Canada, même s'il n'appartient pas au ministère de faire des évaluations qui relèvent normalement d'une entreprise.

Au stade actuel de la mise en valeur des gisements de cuivre et de zinc du Nord de l'Ontario à Timmins, des estimations générales de l'embauche ont été faites, mais on n'a pas effectué de relevés détaillés quant aux avantages que la région pourrait en retirer.

NOUVELLES INDUSTRIES AU QUÉBEC

*Question nº 1634*—**M. Laprise:**

1. En vertu de la Loi de dégrèvement d'impôt dans les zones désignées, combien d'industries se sont établies dans le Québec et à quels endroits?

2. Quelle est la valeur des investissements de chacune d'entre elles?

3. Quel est le nombre d'employés de chacune de ces industries?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** 1. Vingt-trois industries ont signifié au gouvernement leur intention de profiter des dégrèvements d'impôt dans les régions désignées, en vertu de l'article 71A de la loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses d'immobilisations projetées par ces industries s'élèveront en tout à plus de 66 millions de dollars et environ 1,400 personnes seront employées. Ces industries seront situées dans huit des treize régions du service national de placement désignées au Québec. Les entreprises dont l'établissement prendra le moins de temps sont sur le point d'atteindre le stade de la production. Le gouvernement sait que huit d'entre elles fonctionnent à l'heure actuelle. Elles sont situées dans les régions désignées du service national de placement de Louiseville, Matane, Saint-Jean, Shawinigan et Val-d'Or.

2. Les huit entreprises ont estimé leurs dépenses d'immobilisation ainsi qu'il suit: $136,000, $121,000, $105,000, $90,000, $60,000, $42,000, $55,000 et $90,000 respectivement.

3. Les huit entreprises ont estimé qu'elles emploieront le nombre suivant de travailleurs: 5, 60, 13, 39, 25, 8, 6 et 2 respectivement.

PÂTURAGE COMMUNAUTAIRE DE SUFFIELD

*Question nº 1638*—**M. Horner (Acadia):**

1. Quel a été le coût de l'exploitation du pâturage communautaire de Suffield pour les années 1961, 1962 et 1963?

2. Quel a été le total des droits de pâturage perçus pour les années 1961, 1962 et 1963?

3. L'Armée trouve-t-elle plus facile d'exercer un contrôle sur les bestiaux dans la zone de bombardement depuis qu'on a établi ce pâturage communautaire?

4. Le quartier-général de l'armée à Suffield a-t-il formulé des protestations à cause de l'utilisation d'une partie de son terrain comme pâturage communautaire et dans l'affirmative, quelle en était la nature?

5. Le sou par jour pour chaque bête recueilli à des fins municipales a-t-il été distribué à toutes les municipalités environnantes d'où proviennent les bestiaux, étant donné le fait qu'on n'a pris aucun terrain sur la zone de réaménagement local nº 24 et, dans la négative, quelles sont les raisons pour lesquelles on ne l'a pas fait?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. 1961, $27,124.41; 1962, $28,480.24; 1963, $34,457.41.

2. 1961, $42,285.72; 1962, $35,178.22; 1963, $47,442.75.

3. Le bétail enclos dans ce pâturage communautaire est surveillé par les fonctionnaires préposés au rétablissement agricole des Prairies. L'établissement de ce pâturage n'a pas réglé le problème de la surveillance des bêtes qui s'avanturent dans le pâturage principal. On continuera donc d'envoyer les bestiaux en fourrière dans la même mesure qu'on l'a fait jusqu'ici.

[M. Laprise.]

4. Le Conseil de recherches pour la défense n'a formulé aucune protestation lorsque ce pâturage communautaire a été établi en 1961, afin d'aider provisoirement les éleveurs de bestiaux aux prises avec la grande sécheresse qui a sévi cette année-là. Le Conseil de recherches pour la défense requiert tout le pâturage principal pour exécuter son programme.

5. La réponse à la partie 4 de la question nº 1541 indique que la zone de réaménagement local nº 24 a recueilli un sou par jour pour chaque bête. Ce renseignement se fonde sur une liste provisoire des récipiendaires à qui l'en enverrait des fonds. On a appris par la suite que des fonds ont été versés au service des affaires municipales de l'Alberta afin d'être répartis entre les organismes locaux du gouvernement qui assurent des services locaux dans les zones adjacentes au pâturage de Sheffield. Les zones d'où proviennent les bestiaux ne sont pas nécessairement celles qui reçoivent des fonds, car ceux-ci sont destinés à aider les gouvernements locaux qui assurent des services aux zones adjacentes au pâturage.

*(Texte)*

À PROPOS DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À L'OACI

*Question nº 1643*—**M. Côté (Chicoutimi):**

1. Quels sont les noms du président, du vice-président et des membres de la délégation canadienne à l'Organisation de l'aviation civile internationale?
2. Ces personnes sont-elles bilingues?
3. Quel est le traitement de chacune?
4. Leur bureau se trouve-t-il dans l'édifice de l'Aviation civile internationale à Montréal?
5. Quel est le nombre total de fonctionnaires canadiens auprès de l'OACI?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1, 2 et 3. Le Canada est un des 27 États au Conseil de l'OACI et comme tel maintient une délégation permanente à Montréal. Il y a deux fonctionnaires canadiens auprès de la délégation. M. R. Duder, représentant permanent du Canada auprès de l'OACI; traitement, $15,100; bilingue. M. T. H. Prescott, membre élu à la Commission de la navigation aérienne de l'OACI; traitement, $10,400; unilingue.

4. Les bureaux de la délégation canadienne sont situés dans l'édifice de l'Aviation internationale, qui est aussi le quartier général de l'OACI, à Montréal.

5. Il y a 234 citoyens canadiens qui travaillent au secrétariat de l'OACI.

*(Traduction)*

SYNDICAT DES TRANSPORTS MARITIMES

*Question nº 1647*—**M. Orlikow:**

1. Depuis la nomination des administrateurs des syndicats des transports maritimes, combien d'autres personnes ont été appelées à faire partie du SIGM aux postes de vice-président, de secrétaire-trésorier, d'agent de port, de préposé à l'assignation ou d'organisateur à plein temps?

2. Combien de personnes occupant l'un ou l'autre des postes susmentionnés ont résignées leurs fonctions ou ont été destituées depuis la nomination des administrateurs des syndicats des transports maritimes et *a*) à quelle date chacune a-t-elle terminé son service et *b*) pour quelles raisons?

3. *a*) Quels sont les vice-présidents du SIGM du Canada et quelles fonctions exercent-ils, *b*) quel est le nom des agents de port à Vancouver, Fort William, Thorold, Toronto, Montréal, Québec et Halifax, *c*) quels sont les surveillants employés à plein temps par le SIGM à chacun de ces ports, *d*) quels sont les préposés à l'assignation du SIGM à Montréal, *e*) quels sont les organisateurs du SIGM rémunérés à plein temps et à temps partiel dans chacun de ces ports, *f*) qui est le secrétaire-trésorier du SIGM du Canada?

4. *a*) Depuis la nomination des administrateurs des syndicats des transports maritimes, y a-t-il des personnes qui font partie du personnel du SIGM qui ont eu un casier judiciaire? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom et le casier de chacune? *b*) depuis la nomination des administrateurs des syndicats des transports maritimes, y a-t-il eu, parmi les nouveaux employés, des personnes qui ont jamais été accusées devant les tribunaux de quelque acte criminel? Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les accusations?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** 1, 2 et 3. Il faut normalement se faire élire à certains des postes rémunérés, alors que d'autres sont des postes remplis par l'embauche des employés requis, selon les besoins saisonniers de l'industrie. Les renseignements relatifs aux employés embauchés sont considérés comme relevant de l'administration interne du syndicat; les syndicats ne sont pas normalement requis de divulguer ces renseignements. Les administrateurs estiment que ces renseignements sont confidentiels et qu'ils manqueraient à leur devoir en les divulguant. Suit la liste des personnes élues aux postes mentionnés:

Leonard J. McLaughlin, vice-président exécutif, Montréal; Donald Swait, secrétaire-trésorier, Montréal; Roderick Heinecky, vice-président, côte ouest, Vancouver; Raymond Doucet, vice-président, côte est, Québec; William Glasgow, agent de port, Toronto; Stanley Devine, agent de port, Halifax et Saint-Jean; John Royce, surveillant élu, agent nommé, Fort-William; René Turcotte, surveillant élu, vice-président nommé, chargé de l'organisation, Montréal.

4. Même s'ils étaient disponibles, la divulgation de ces renseignements ne serait pas, de l'avis des administrateurs, dans l'intérêt public.

QUAIS DU GOUVERNEMENT

*Question nº 1648*—**M. Groos:**

1. Combien de quais du gouvernement y a-t-il dans chaque province?

2. Quelle échelle de tarifs a-t-on autorisé pour les usagers de ces quais?

3. Les tarifs sont-ils identiques dans chaque province et, sinon, quelles sont les différences?

4. Combien d'argent a été perçu dans chaque province des usagers de ces quais du gouvernement dans les années 1962 et 1963?

5. Y a-t-il eu des changements de politique depuis 1960 en ce qui concerne les tarifs à prélever pour l'usage des quais du gouvernement et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Voici la réponse que peut donner le ministère des Travaux publics:

1. Province

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | 415 |
| Nouvelle-Écosse | 379 |
| Île du Prince-Édouard | 106 |
| Nouveau-Brunswick | 217 |
| Québec | 408 |
| Ontario | 636 |
| Manitoba | 47 |
| Saskatchewan | 18 |
| Alberta | 35 |
| Colombie-Britannique | 385 |
| Total | 2,646 |

L'administration et le contrôle de ces quais, construits par le ministère des Travaux publics, ont été cédés au ministère des Transports. Ils comprennent tous les quais fédéraux accessibles au public. Voici la réponse du ministère des Transports:

Les réponses ci-après ne s'appliquent qu'aux quais administrés par le ministère des Transports aux termes de la loi sur les ports et jetées de l'État:

2. On peut trouver le tarif dans le Règlement sur les quais de l'État, établi en vertu du décret du conseil C.P. 1964-104, daté du 23 janvier 1964, et entrant en vigueur à compter du 1er mars 1964.

3. Oui.

4. Montant brut des perceptions:

| Province | 1962-1963 | 1963-1964 |
|---|---|---|
| T.-N. | 57,154.70 | 74,232.99 |
| Î.-P.-É. | 74,576.01 | 69,620.22 |
| N.-É. | 115,840.67 | 149,281.45 |
| N.-B. | 39,732.24 | 45,587.51 |
| Qué. | 401,358.79 | 388,317.92 |
| Ont. | 250,107.16 | 399,446.44 |
| Man. | 1,985.70 | 1,763.37 |
| Sask. | 1,565.43 | 1,559.92 |
| Alb. | 1,453.25 | 1,202.00 |
| C.-B. | 85,134.72 | 82,378.95 |
| T. N.-O. | 4,095.55 | 4,818.15 |
| | 1,033,004.22 | 1,218,208.92 |

5. Depuis de nombreuses années, il existe un tarif régulier pour l'usage des quais de l'État. Il n'y a donc pas eu de changement de politique au cours des dernières années, mais on s'est davantage efforcé de percevoir des droits réalistes, *a*) compte tenu de l'augmentation des frais de construction et d'entretien, et *b*) en vue de réduire au minimum la concurrence injuste de l'État à l'égard de l'industrie privée.

ACTIVITÉS POLITIQUES DE FONCTIONNAIRES

*Question nº 1649*—**M. Cyr:**

Est-il permis à un employé du gouvernement fédéral dont les services relèvent de la Commission du service civil de prendre une part active *a*) à la politique fédérale en faveur d'un député ou d'un parti durant une période non électorale, *b*) à la politique fédérale en faveur d'un candidat ou d'un parti durant une campagne électorale, *c*) à la politique provinciale en faveur d'un député ou d'un parti durant une période non électorale, *d*) à la politique provinciale en faveur d'un candidat ou d'un parti durant une campagne électorale?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Il ne convient pas de répondre à cette question, car ce serait donner une consultation juridique. L'article 61 de la loi sur le service civil traite de la question.

*CHAMPIONNAT DE GOLF À LA RADIO

*Question nº 1650*—**M. Jorgenson:**

1. Combien de membres du personnel de la Société Radio-Canada ont participé au championnat omnium de golf au Canada tenu à Montréal?

2. Combien de ces participants étaient *a*) des caméramans, *b*) des techniciens, *c*) et autres?

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada m'informe qu'on a assuré la diffusion en direct du championnat omnium de golf du Canada simultanément sur les quatre réseaux de Radio-Canada, radio et télévision anglaise, radio et télévision française. 92 employés ont participé à ce travail, dont 11 caméramans, 42 techniciens de la radio et de la télévision et 39 autres employés y compris des commentateurs, des réalisateurs, des assistantes-réalisatrices, des directeurs de scène, des compteurs de points, etc.

IMMIGRANTS D'ORIGINE HONGROISE

*Question nº 1651*—**M. Korchinski:**

1. Quel est le nombre d'immigrants hongrois qui, après l'insurrection, ont été admis au Canada?

2. Quel est le nombre de ceux qui, depuis, ont quitté le Canada?

3. Quel est le nombre de ceux qui sont devenus citoyens canadiens?

4. Quel est le nombre de demandes pour devenir citoyen canadien qui ont été refusées à cause d'infraction au Code criminel?

5. Quel est le nombre de demandes qui ont été refusées pour d'autres raisoins?

6. Quel a été le montant global d'argent dépensé par le gouvernement canadien au chapitre de ces immigrants?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Entre 1956 et 1960, 37,727 réfugiés hongrois ont obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada. Après 1960, on a cessé de tenir une statistique distincte à cet égard parce que le gros des immigrants était alors arrivé.

[L'hon. M. Lamontagne.]

2. Le Canada ne fait aucune vérification sur le cas de personnes qui veulent quitter le pays, citoyens ou résidents permanent autorisés. Celui qui quitte le Canada n'est pas obligé d'en faire rapport au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Notre ministère ne pourrait donc savoir combien de ces personnes ont quitté le Canada depuis leur admission.

3. On n'établit aucune statistique sur le nombre des anciens citoyens hongrois qui ont fui leur pays apès l'insurrection de 1956 et qui auraient, par la suite, obtenu la citoyenneté canadienne. La plupart d'entre eux seraient devenus admissibles à la Citoyenneté en 1962. On sait que certains, en particulier les enfants ou les épouses des citoyens canadiens, avaient droit à la citoyenneté et l'ont obtenue à partir de 1957. Voici un tableau qui indique le nombre des anciens Hongrois qui ont obtenu la citoyenneté canadienne pendant chaque année civile, de 1957 à 1963 inclusivement et pendant les six premiers mois de 1964: 1957, 3,242; 1958, 1,651; 1959, 971; 1960, 859; 1961, 727; 1962, 14,604; 1963, 6,551; 1964, 2,403 (du 1er janvier au 30 juin).

4. Les tribunaux ne publient pas de renseignements semblables. Il serait donc imposible de répondre à cette question.

5. Les tribunaux ne publient pas de renseignements semblables. Il serait donc impossible de répondre à cette question.

6. Il y a quelques anées, la Direction de l'immigration a fait une étude des dépenses connues et rattachées directement au mouvement des réfugiés hongrois, d'avril 1956 à février 1961. Ces dépenses comprennent les frais de transport par bateau, puis au Canada, le gîte et le couvert au Canada, ainsi que les subventions accordées aux provinces en vertu des ententes spéciales concernant les réfugiés hongrois. Ces dépenses ont ateint $15,231,-696.14. Il ne faut pas oublier cependant que ce montant ne donne pas une idée complète de toutes les dépenses de la Direction, car il serait impossible de dire quelle proportion des dépenses ordinaires comme les traitements, frais de communications, de voyage, etc. peut être assignée au mouvement des réfugiés hongrois.

DÉPÔT DE VIVRES D'ESQUIMALT

*Question nº 1658*—**M. Chatterton:**

1. Est-ce que le corps de l'intendance a pris possession du dépôt central de l'approvisionnement à l'arsenal maritime d'Esquimalt en Colombie-Britannique? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand la prise de possession a-t-elle eu lieu, *b*) avant la prise de possession comment se composait le personnel, *c*) comment se composait-il à la fin de juillet 1964, *d*) quelle est la raison qui justifie une augmentation du personnel?

2. Avant la prise de possession, les livraisons étaient-elles faites par des chauffeurs civils? Dans le cas de l'affirmative, quel était le montant annuel à débourser par chauffeur civil et quel est le montant annuel qu'actuellement il faut débourser par chauffeur militaire, y compris les dépenses de l'entraînement, le salaire et les allocations, le recrutement, les uniformes et toutes dépenses directes ou indirectes?

3. Est-ce que le corps de l'intendance, responsable du dépôt, fournit des locaux supplémentaires pour effectuer son travail? Dans le cas de l'affirmative, quelles en sont les raisons et quel en est le coût?

4. A-t-on transformé l'hôpital de la marine à Esquimalt en un organisme interarmes? Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien y avait-il de membres du personnel avant le changement, *b*) combien y en a-t-il maintenant, et *c*) quelle est la raison de l'augmentation du personnel?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** 1. Oui.

*a*) Le 1er avril 1964.

*b*) D'un officier, de seize marins et d'une dactylo.

*c*) De sept membres de l'armée, de douze membres de la marine et de trois civils.

*d*) Le personnel de l'armée n'ayant aucune expérience dans le ravitaillement des navires, on est convenu que des membres de la marine demeureraient sur les lieux jusqu'au 1er octobre 1964. A partir de cette date, le personnel sera réduit au nombre requis.

2. Oui, $4,555.20 par année. On n'a apporté aucun changement en ce qui touche l'emploi de civils comme chauffeurs.

3. L'armée utilise exactement le même espace qu'occupait la marine. Cependant, avant le transfert, on a reçu l'autorisation de faire de grandes réparations aux entrepôts frigorifiques. C'est pourquoi, pour la durée des travaux, il a fallu louer des installations frigorifiques de la *Canada Packers,* à Ogden-Point.

4. Oui, l'hôpital du *Naden* est passé au service médical des forces canadiennes le 15 janvier 1959; *a*) 104; *b* 96; *c*) ne s'applique pas.

*(Texte)*

PRODUCTION ET EXPORTATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE—QUÉBEC ET ONTARIO

*Question nº 1667*—**M. Caouette:**

1. Quelle quantité d'énergie électrique la province de Québec a-t-elle produite en 1961, 1962 et 1963, et quelle a été la proportion exportée?

2. Quelle quantité d'énergie électrique la province d'Ontario a-t-elle produite en 1961, 1962 et 1963, et quelle a été la proportion exportée?

3. Quelle est la quantité d'énergie électrique que la province de Québec a exportée aux États-Unis?

4. Quelle quantité d'énergie canadienne a été exportée aux États-Unis?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** 1 et 3.

Énergie électrique—Province de Québec
Énergie en millions de kWh

| Année | Produite | Livrée aux autres provinces | Exportée aux États-Unis |
|---|---|---|---|
| 1961 | 49,762 | 6,196[1] | 74 |
| 1962 | 50,129 | 6,196[2] | 39 |
| 1963 | 49,819 | 5,222[3] | 24 |

[1]Comprend 340 millions de kWh livrés à l'Ontario pour être exportés aux É.-U.

[2]Comprend 269 millions de kWh livrés à l'Ontario pour être exportés aux É.-U.

[3]Comprend 243 millions de kWh livrés à l'Ontario pour être exportés aux É.-U.

2. Énergie électrique—Province d'Ontario.
Énergie en millions de kWh

| Année | Produite | Livrée aux autres provinces | Exportée aux États-Unis |
|---|---|---|---|
| 1961 | 34,872 | 282 | 3,891 |
| 1962 | 35,259 | 228 | 3,779 |
| 1963 | 35,501 | 265 | 3,321 |

4. Énergie électrique—Canada.
Énergie en millions de kWh

| Année | Exportée aux États-Unis |
|---|---|
| 1961 | 4,180 |
| 1962 | 4,084 |
| 1963 | 3,612 |

*(Traduction)*

RÉSOLUTION DE L'ONU RELATIVE AU COMMERCE

*Question nº 1680*—**M. Bell:**

La séance plénière de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'expansion, tenue à Genève au mois de mars 1964, et à laquelle a assisté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a-t-elle adopté le principe spécial qui se lit comme il suit: «Tous les pays doivent collaborer à l'élaboration de mesures qui aideront les pays en voie d'expansion à instituer des moyens de transport maritime et autres, favorisant leur expansion économique, afin d'assurer l'utilisation libre des moyens de transports internationaux, l'amélioration des taux de transport-marchandises et d'assurance en faveur des pays en voie d'expansion, et de promouvoir le tourisme en ces pays, afin d'augmenter leurs revenus et de réduire leurs dépenses à l'égard du commerce invisible». Dans le cas de l'affirmative, comment a voté le Canada, et pour quelles raisons?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Le principe spécial dont il est question a été adopté en séance plénière, par 92 voix contre 7 et 17 abstentions. Le Canada, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays industrialisés, se sont abstenus parce qu'on a estimé que le principe spécial devrait préciser que l'édification du transport maritime dans les pays en voie d'expansion, devait être fondée sur des critères économiques solides.

CONCOURS 64-1852 DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Question n° 1682*—**M. Aiken:**

1. Relativement au concours n° 64-1852 de la Commission du service civil, à quels ministères de l'État seront affectés les candidats heureux?

2. Pour quels postes exigera-t-on une connaissance de l'anglais et du français?

3. Des nominations ont-elles été faites aux termes de ce concours?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** La Commission du service civil m'a communiqué les renseignements suivants:
1. La Commission du service civil.

2. La connaissance de l'anglais et du français sera exigée pour les postes dans les régions d'exploitation où le titulaire devra maintenir des contacts avec les institutions d'enseignement et autres endroits de recrutement afin de pouvoir interroger les candidats en français ou en anglais au besoin.

3. Non.

CONCOURS 64-661 DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Question n° 1684*—**M. Aiken:**

1. Relativement au concours n° 64-661 de la Commission du service civil, demandant un surveillant de la comptabilité de construction au ministère des Travaux publics, quelles fonctions particulières exige la connaissance écrite et parlée de l'anglais et du français?

2. Dans ce concours, un bilingue a-t-il préférence sur un ancien combattant qui a droit à la préférence statutaire?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** La Commission du service civil m'a communiqué les renseignements suivants:
1. Le titulaire de ce poste fera affaire oralement et par écrit avec les entrepreneurs, les consultants, etc. dont certains sont de langue française.

2. Le titulaire de ce poste devra être bilingue. Il sera tenu compte de la préférence accordée par la loi aux anciens combattants dans le classement des candidats reçus.

*(Texte)*

L'ACCROISSEMENT DE LA MASSE MONÉTAIRE SUR UNE PÉRIODE DE DIX ANS, SOIT 1954-1963

*Question n° 1685*—**M. Côté (Chicoutimi):**

1. Depuis dix ans, soit durant la période s'étendant du 1er janvier 1954 au 31 décembre 1963, quel a été l'accroissement de la masse monétaire ou quelle a été la création de nouveaux crédits ou capitaux?

2. Quel a été le montant pour chaque année?

3. Quel a été le pourcentage de l'augmentation pour chaque année?

4. Quel a été pour chaque année durant cette période l'accroissement de nouveaux capitaux à la Banque du Canada?

5. Quel a été l'accroissement global pour chaque année séparément durant cette période de nouveaux crédits dans les banques commerciales ou à charte?

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** 1. 2 et 3. Voir Tableau 1 ci-joint.

4. Au cours de la période en cause, les capitaux de la Banque du Canada se sont chiffrés par 5 millions de dollars. Le fonds de réserve de la Banque s'établissait à $10,050,367 à la fin de 1953 et 1954, à $20,403,347 à la fin de 1955 et à $25,000,000 à la fin de chaque année depuis 1955.

5. Voir Tableau 2 ci-joint.

TABLEAU 1

| Au 31 décembre | Monnaie aux mains du public | Passif-dépôts des banques à charte, en dollars canadiens (moins les effets en transit) | Montant global des billets en circulation et des dépôts dans les banques | Augmentation du montant global des billets en circulation et des dépôts dans les banques au cours de l'année | |
|---|---|---|---|---|---|
| | (en millions de dollars) | | | (en millions de dollars) | Pourcentage |
| 1953 | 1,430 | 8,359 | 9,789 | — | — |
| 1954 | 1,458 | 8,856 | 10,314 | 525 | 5.4 |
| 1955 | 1,550 | 9,847 | 11,397 | 1,083 | 10.5 |
| 1956 | 1,605 | 9,833 | 11,438 | 41 | .4 |
| 1957 | 1,667 | 10,256 | 11,923 | 485 | 4.2 |
| 1958 | 1,781 | 11,466 | 13,247 | 1,324 | 11.1 |
| 1959 | 1,832 | 11,360 | 13,193 | −54 | .4 |
| 1960 | 1,876 | 12,037 | 13,914 | 721 | 5.5 |
| 1961 | 1,959 | 13,205 | 15,163 | 1,249 | 9.0 |
| 1962 | 1,994 | 13,689 | 15,683 | 520 | 3.4 |
| 1963 | 2,084 | 14,980 | 17,064 | 1,381 | 8.8 |
| | | | | 7,275 | |

TABLEAU 2

| | Augmentation des principaux éléments d'actif des banques à charte | | | | | | | Augmentation des principaux éléments de passif des banques à charte | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Prêts | Titres autres que ceux du gouvernement | Titres du gouvernement | Dépôts à la Banque du Canada et billets de la Banque du Canada | Avoirs étrangers nets | Tous autres éléments (net) | Total | Part des actionnaires | Passif-dépôts en dollars canadiens (Comme au tableau précédent) |
| | —En millions de dollars— | | | | | | | | |
| 1954 | 56 | 95 | 553 | −97 | 11 | −10 | 599 | 102 | 497 |
| 1955 | 808 | 448 | −254 | 49 | −41 | 27 | 1,037 | 46 | 991 |
| 1956 | 465 | 141 | −644 | 42 | 46 | 22 | 72 | 86 | −14 |
| 1957 | 179 | 91 | 225 | −16 | 26 | −3 | 502 | 79 | 423 |
| 1958 | −80 | 406 | 872 | 135 | −55 | 13 | 1,291 | 81 | 1,210 |
| 1959 | 707 | 77 | −711 | −48 | −67 | 49 | 7 | 113 | −106 |
| 1960 | 465 | −55 | 254 | 39 | 50 | 2 | 755 | 78 | 677 |
| 1961 | 386 | 31 | 741 | 104 | −50 | 23 | 1,235 | 67 | 1,168 |
| 1962 | 902 | 28 | −428 | 66 | −103 | 45 | 510 | 26 | 484 |
| 1963 | 590 | −10 | 574 | 68 | 104 | 20 | 1,346 | 55 | 1,291 |

NOMBRE DE PAYS PARTICIPANT À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

*Question nº 1686*—**M. Laprise:**

1. Combien de pays ont à date fait part de leur désir de participer à l'Exposition de 1967 et quels sont-ils?

2. Selon les prévisions, combien d'autres pays devraient annoncer prochainement leur intention de prendre part à cette Exposition?

3. Par suite de l'intérêt que suscite cette Exposition les responsables craignent-ils de manquer de place sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, si bien que des espaces prévus pour du gazon ou des nappes d'eau devront être consacrés à l'agrandissement de bâtiments ou à la construction de nouveaux?

4. Avec moins de verdure et d'eau, l'emplacement de l'Exposition pourrait-il avoir une allure moins attrayante?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** 1. Jusqu'à maintenant, seize (16) pays ont officiellement annoncé leur participation à l'Exposition universelle de 1967. Ce sont: le Canada, le Royaume-Uni, la Belgique, la France, le Maroc, les Pays-Bas, l'Autriche, l'Allemagne occidentale, le Venezuela, Israël, l'Iran, la Suède, la Finlande, le Danemark, la Grande Malaisie et les États-Unis d'Amérique.

2. Des négociations sont en cours avec beaucoup de pays et on prévoit qu'un grand nombre d'entre eux annonceront leur participation sous peu.

3. L'automne dernier, lors de la préparation du plan directeur, il était impossible de déterminer la superficie exacte qui serait nécessaire, sans savoir le nombre des participants et les dimensions des lots qu'ils désireraient.

Par conséquent, les espaces prévus pour du gazon et des nappes d'eau permettront justement l'agrandissement ou la diminution de la superficie réservée aux pavillons.

Jusqu'à maintenant, les espaces réservés au gazon et aux nappes d'eau n'ont pas été modifiés sensiblement.

4. Nous ne prévoyons pas de diminution des espaces de verdure et d'eau dont l'ampleur risque de nuire à la beauté du site de l'Exposition.

*(Traduction)*

FRAIS D'EXPLOITATION DE BUREAUX DE TOURISME

*Question nº 1694*—**M. Coates:**

1. Quel est le coût de service estimatif du bureau outre-mer de l'Office du tourisme du gouvernement canadien pour l'année financière 1964-1965?

2. Combien de personnes sont employées dans ce bureau?

3. Combien de demandes de renseignements ont été reçues jusqu'à ce jour dans ce bureau?

4. Quel est le coût de service estimatif, pour l'année financière 1964-1965, du bureau de New-York de l'Office du tourisme du gouvernement canadien?

5. Combien de personnes sont employées dans ce bureau?

[M. Pennell.]

6. Combien de demandes de renseignements ont été reçues jusqu'à ce jour dans ce bureau?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** 1. Les frais d'exploitation estimatifs du bureau outre-mer de l'Office du tourisme du gouvernement canadien, situé au nº 19, Cockspur Street, Londres (Angleterre) s'établissent à $115,000 pour l'année 1964-1965.

2. L'effectif de ce bureau se compose de cinq employés permanents, nommés au Canada, de trois personnes engagées sur place et d'une personne nommée à titre temporaire pour les cas d'urgence.

3. Voici un état détaillé des demandes de renseignements reçues par ce bureau: *a*) du 1er avril 1964 au 30 juin 1964, 21,471 (année financière); *b*) du 1er janvier 1964 au 30 juin 1964, 47,959 (année civile).

4. Les frais d'exploitation estimatifs du bureau de New-York de l'Office du tourisme du gouvernement canadien s'établissent à $103,-925, pour l'année 1964-1965.

5. L'effectif de ce bureau se compose de cinq employés permanents, nommés au Canada, et d'un employé engagé sur place à titre provisoire.

6. Voici un état détaillé des demandes de renseignements reçues par ce bureau: *a*) du 1er avril 1964 au 30 juin 1964, 21,432 (année financière); *b*) du 1er janvier 1964 au 30 juin 1964, 34,119 (année civile).

IMMEUBLE FÉDÉRAL À AMHERST (N.-É.)

*Question nº 1695*—**M. Coates:**

Quelles sont les intentions du gouvernement relativement à la construction d'un édifice fédéral à Amherst, Nouvelle-Écosse?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** La question est à l'étude.

IMMEUBLE FÉDÉRAL À BRIDGEWATER (N.-É.)

*Question nº 1698*—**M. Crouse:**

Le gouvernement a-t-il envisagé la construction à Bridgewater (N.-É.) d'un nouvel édifice public qui servirait amplement à loger le bureau de poste et les autres services fédéraux de la localité?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** On envisage la possibilité de construire un nouvel immeuble fédéral à Bridgewater.

COMMISSION DU CENTENAIRE ET CONFÉRENCE INDIENNE

*Question nº 1703*—**M. Fisher:**

1. La conférence du Conseil national des Affaires indiennes tenue récemment à Sault-Ste-Marie a-t-elle bénéficié de l'aide ou de l'appui financier de la Commission du Centenaire?

2. Un représentant ou un agent officiel de la Commission du Centenaire assistait-il à la conférence de Sault-Ste-Marie? Dans l'affirmative, a-t-il séjourné, en même temps que les membres du Conseil, au motel dont certains membres du Conseil ont été expulsés?

3. La Commission du Centenaire a-t-elle fourni les fonds nécessaires au transport par avion des délégués à la réunion du Conseil? Dans l'affirmative, quel montant et pour qui?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. Non.

2. Non.

3. Non.

BUREAU D'ASSURANCE-CHÔMAGE À TERRE-NEUVE

*Question nº 1704*—**M. Tucker:**

Le gouvernement songe-t-il à établir à Terre-Neuve un bureau régional de l'assurance-chômage qui s'occupera des affaires touchant à cette province? Dans l'affirmative, quelle décision a-t-on prise à ce sujet?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** La Commission d'assurance-chômage a songé à établir un bureau régional pour s'occuper des questions relatives à l'assurance-chômage à Terre-Neuve. On a décidé, toutefois, qu'un bureau régional à Terre-Neuve n'était pas nécessaire.

THÈME MUSICAL POUR LE CENTENAIRE

*Question nº 1706*—**M. Prittie:**

1. L'Administration du Centenaire de la nation a-t-elle reçu du Conseil du Centenaire de Richmond un projet de concours ouvert à tous les compositeurs pour la création d'une marche musicale qui servirait de thème officiel à toutes les cérémonies du Centenaire?

2. L'Administration a-t-elle pris une décision à ce sujet?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. Oui.

2. Non.

PROLONGEMENT DE QUAI À LIVERPOOL (N.-É.)

*Question nº 1707*—**M. Crouse:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'agrandir le quai de Liverpool dans le comté de Queens (Nouvelle-Écosse)? Ses dimensions actuelles sont en effet insuffisantes pour satisfaire aux expéditions de la région.

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Oui, on étudie présentement les possibilités d'agrandir ce quai.

RÉPARATION DU REMORQUEUR «GLENLIVET II»

*Question nº 1708*—**M. MacEwan:**

1. Quels sont les noms des soumissionnaires et les montants des différentes offres soumises pour les réparations du remorqueur Glenlivet II?

2. A qui se propose-t-on d'adjuger le contrat?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. *Ferguson Industries Limited,* Pictou (N.-É), $2,715.00; *Sydney Engineering & Dry Dock Limited,* Sydney (N.-É.), $6,001.60.

2. Le contrat a été accordé à la *Ferguson Industries Limited.*

DC-8 POUR LE CABINET

*Question nº 1710*—**M. Coates:**

1. A-t-on entamé ou complété des négociations pour l'achat de deux avions à réaction DC-8 qui seraient au service du premier ministre, des membres du conseil des ministres et d'autres personnages importants?

2. Dans l'affirmative, quel est le coût de ces avions?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

*SUBVENTION AUX CÉRÉALES DE PROVENDE

*Question nº 1715*—**M. Fairweather:**

1. A quelle date le ministre ou ses fonctionnaires recevront-ils une délégation représentant la Fédération canadienne des agriculteurs qui «essayera de négocier une politique plus équitable et plus facile à administrer» concernant le programme d'aide intérimaire pour le transport des grains de provende?

2. Les députés des régions touchées auront-ils l'occasion de participer aux réunions avec la délégation?

3. Quels sont les autres changements de politique envisagés aux fins *a*) de réduire plutôt que d'augmenter le prix des grains de provende et *b*) de rendre l'administration de la politique intérimaire moins compliquée et moins coûteuse?

**M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et des Forêts):** 1. Le ministre des Forêts et ses fonctionnaires recevront la délégation de la Fédération canadienne des agriculteurs le vendredi 21 août 1964.

2. La rencontre a surtout pour but de permettre à la Fédération d'exprimer confidentiellement ses opinions au ministre.

3. Tout changement dépendra de l'issue des pourparlers.

SOUMISSIONS RELATIVES À LA LOCATION DE BUREAUX

*Question nº 1722*—**L'hon. M. Lambert:**

1. Combien de soumissions ont été reçues relativement à la demande d'offres annoncée par le ministère des Travaux publics pour l'espace de bureau requis par *a*) le ministère du Travail et *b*) le ministère du Nord canadien?

2. Quels étaient les noms des soumissionnaires au sujet de ce qui précède, et quel était le montant du loyer annuel dans chacune de ces soumissions?

3. Quel était l'emplacement des immeubles dans chaque soumission?

4. Les soumissionnaires respectifs étaient-ils les propriétaires des immeubles en question et, dans le cas de la négative, quelle était la nature de leur intérêt par rapport à ces immeubles?

5. Si une propriété quelconque était sujette à l'exercice d'une option, une option quelconque *a*) a-t-elle été exercée ultérieurement à l'option des soumissions ou *b*) n'a-t-elle pas été exercée ultérieurement à l'option des soumissions et, dans l'affirmative, dans quel cas?

6. Un financement quelconque par hypothèque sur une des propriétés au sujet de laquelle des contrats

de bail ont été signés était-il conditionnel à l'obtention d'un contrat de bail à long terme avec le gouvernement du Canada et, dans l'affirmative, dans quel cas?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. Quarante et une parties intéressées se sont procuré des mémoires sur le projet et six soumissions ont été présentées, relativement à l'un et l'autre ministère, par quatre compagnies.

| 2. Noms des soumissionnaires | Loyer annuel |
|---|---|
| Laurentian Realty Limited | |
| Proposition «A» | $605,119 |
| Proposition «B» | 667,937 |
| Campeau Construction Ltd. | 616,691 |
| Ottawa Commercial Realties Limited | 775,000 |
| Assaly Construction Limited | 825,100 |

La sixième proposition venait de Campeau Construction Limited, société qui a offert de loger le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et le ministère du Travail dans le même immeuble, au même taux annuel proportionnel.

3. L'emplacement des immeubles est le suivant: Laurentian Realty Limited, côté sud de l'avenue Laurier, entre les rues Kent et Bank; Campeau Construction Limited, côté ouest de la rue Kent, entre l'avenue Laurier et la rue Gloucester; Ottawa Commercial Realties, côté nord de l'avenue Laurier-ouest, entre les rues O'Connor et Metcalfe; Assaly Construction Limited, côté nord de l'avenue Laurier, entre les rues Bank et O'Connor.

4. Laurentian Realty Limited a obtenu une option sur la propriété en question le 29 mai 1964, et cette option devait être exercée au plus tard le 30 novembre 1964. Campeau Construction Limited était propriétaire de l'immeuble. Ottawa Commercial Realties Limited était propriétaire de l'immeuble. Assaly Construction Limited détenait une lettre en date du 16 juillet 1964, où l'on s'engageait à lui accorder une option.

5. Le ministère a l'habitude de traiter avec les personnes ayant des intérêts déterminés dans une propriété. Telle est aussi la pratique commerciale ordinaire. Dans ce cas-ci, le ministère a demandé aux soumissionnaires de fournir la preuve qu'ils disposaient de l'emplacement, soit par le droit de propriété soit par option et, dans le dernier cas, il exigeait que l'option soit valable pour une période de six mois après la date d'expiration du délai de l'appel d'offres. Le ministère n'a pas vérifié si certaines des options en question avaient été exercées ou si l'on s'en était désisté après l'ouverture des soumissions.

Il est présumé qu'aux alinéas *a*) *et b*) de la question, le mot «option» devrait être «ouverture».

6. On n'en sait rien.

[L'hon. M. Lambert.]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

### AIDE PÉCUNIAIRE AUX ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, ETC.

*Question nº 1570*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Jusqu'ici, quels sont les bourses d'étude, les bourses d'entretien, les prêts ou les autres sortes d'aide financière (sorte, nombre et montant) que le gouvernement du Canada octroie: *a*) aux étudiants en médecine non diplômés, *b*) aux étudiants en médecine qui poursuivent des études postuniversitaires, *c*) aux étudiants en art dentaire non diplômés, *d*) aux étudiants en art dentaire qui poursuivent des études postuniversitaires, *e*) aux infirmières non diplômées, *f*) aux infirmières diplômées qui poursuivent des études postuniversitaires, *g*) aux étudiants en pharmacie?

(Le document est déposé.)

### EMBAUCHE D'ANCIENS CRIMINELS

*Question nº 1690*—**M. Prittie:**

La Commission du service civil ou l'un des ministères ou des organismes suivants de l'État ont-ils édicté un règlement ou une prescription aux termes desquels les personnes reconnues coupables d'un délit ne sont pas admissibles à un emploi et sinon, combien de telles personnes ont obtenu un emploi en 1962 et en 1963: ministère de la Justice, ministère du Commerce, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ministère des Affaires des anciens combattants, ministère de la Production de défense, ministère de l'Agriculture, Société Radio-Canada, Office national du Film, Office fédéral du charbon, Commission de la Capitale nationale et Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

(Le document est déposé.)

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les documents déposés hier par le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) répondent aux exigences de la motion nº 157 et ladite motion sera par conséquent retirée.

**L'hon. M. Lambert:** C'est exact.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que cette motion soit retirée?

**Des voix:** D'accord!

**M. Stewart:** Et je demande que la motion nº 134 soit réservée.

### OTTAWA—APPEL D'OFFRES POUR LOCATION DE BUREAUX

*Demande nº 157*—**L'hon. M. Lambert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des appels d'offres publiés par le ministère des Travaux publics pour l'espace de bureau requis par les ministères du Travail et du Nord canadien.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—DÉFAUT DE COMPARAÎTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question qui n'a rien à voir aux renseignements demandés hier au sujet de l'insaisissable M. Banks. En songeant à tout ce qu'il y a eu d'anormal dans cette affaire—par exemple, sa fuite, s'il a vraiment quitté le Canada, et autres choses semblables—j'aimerais demander au ministre s'il ne croit pas qu'une enquête sur toute l'affaire Banks ne serait pas de mise, afin de dissiper les doutes, dans l'esprit des gens, au sujet de la personnalité fuyante de ce monsieur.

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** En vérité, monsieur l'Orateur, il n'y a eu rien d'anormal dans la ligne de conduite que le ministère de la Justice et les autres ministères ont suivie à l'égard de M. Banks. Si l'on considère les faits révélés, c'est-à-dire l'attitude adoptée par la Couronne tout d'abord au sujet de l'opposition au cautionnement et, ensuite, son insistance à exiger un cautionnement très élevé, il faudrait vraiment être très soupçonneux pour conserver des soupçons.

Au sujet des déplacements de M. Banks, je pourrais signaler que je n'aurai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier. Le mandat du tribunal émis contre lui a été remis et se trouve actuellement entre les mains de la police provinciale du Québec, et la Gendarmerie royale a offert sa collaboration en vue de retrouver la personne visée par le mandat du tribunal.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre a répondu à tout sauf à la question. Je vais donc élucider ma pensée afin de renseigner le ministre. Il a dit qu'il faudrait être soupçonneux pour entretenir le moindre doute au sujet de cet homme. Je laisse cela de côté. Il suffit de considérer le nombre d'années qu'il a vécu au Canada et la protection qu'il semble avoir reçue du ministère de l'Immigration et de certains autres services pour se faire une idée là-dessus.

**Des voix:** Règlement!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** On dirait que les honorables représentants qui siègent à la droite du parti libéral portent un intérêt personnel à cette question. Voici ce que je demande. Le ministère de la Justice va-t-il mener une enquête pour savoir dans quelle mesure cet homme a réussi à contourner nos lois? Le ministre de la Justice nous dira-t-il si l'on a demandé aux autorités américaines de l'immigration de vérifier pour voir s'il est entré aux États-Unis et, si oui, à quelle date?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, il est très clair, à mon avis, que nous n'aurions aucune raison de mener une enquête de ce genre. Comme le propose le très honorable représentant, je reconnais cependant que nous pourrions peut-être obtenir des renseignements des États-Unis. Il serait donc de mise que j'aille aux renseignements pour voir si cette demande a été faite.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre voudrait-il nous dire si, jusqu'à présent, son ministère ou le conseiller juridique engagé par le gouvernement fédéral ont demandé des renseignements aux États-Unis au sujet de cet homme pour savoir s'il avait passé la frontière? Il me semble que c'était l'une des premières choses à faire.

**L'hon. M. Favreau:** Pour le moment, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question précise.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice. A-t-il l'impression que M. Banks est actuellement dans les limites du pays, ou s'il s'est évadé du Canada? Quelle est l'impression personnelle du ministre, à ce moment-ci?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, en toute déférence et amitié pour l'honorable député de Villeneuve, et sans vouloir éluder la question, je suis d'avis qu'il serait irrégulier que je fasse part de quelque impression que ce soit, sans que cette impression soit appuyée sur des faits.

*(Traduction)*

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt qu'on manifeste à l'égard de la question et l'importance qu'on y attache, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il a demandé ou s'il songe à demander au FBI des États-Unis, ou à l'Interpol, de déterminer l'endroit où se trouve Hal Banks?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, cela me semble virtuellement contenu dans la question que m'a posée le chef de l'opposition...

**M. Winch:** Je demande si le ministre a demandé au FBI ou à l'Interpol de le faire.

**Une voix:** Adressez-vous à Perry Mason.

**L'hon. M. Favreau:** ...mais je ne puis répondre à cette question pour l'instant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, afin qu'il n'y ait pas de malentendu,

puis-je dire que ce n'est pas au FBI que je songe, mais au ministère de la Justice.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Une question complémentaire, qui s'adresse au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Le ministre croit-il qu'un cautionnement de $25,000 pour un homme aussi prodigue que Hal Banks est une somme considérable?

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a la parole.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je crois que je dois répondre à cette question. J'ai indiqué clairement hier que ce serait de ma part un outrage au tribunal de commenter la décision qu'a rendue le juge en chef de la Cour des appels du Québec quant au cautionnement.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je poserai une autre question complémentaire. Pourquoi le ministre de la Justice soutient-il que le cautionnement de M. Banks était élevé? C'est lui qui insistait pour dire que c'était là un cautionnement élevé.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit d'une nouvelle d'après laquelle la Grande-Bretagne aurait retiré 198 hommes de son contingent faisant partie de la force des Nations Unies à Chypre. Le gouvernement canadien a-t-il été consulté à cet égard? Est-ce le premier retrait de toute une série, ou est-ce le seul qu'envisage le gouvernement du Royaume-Uni?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le 25 juin, le secrétaire d'État aux relations du Commonwealth a annoncé que le gouvernement britannique avait l'intention de réduire à 1,100 ou 1,200 hommes son contingent dans la force des Nations Unies, lequel en comptait alors 1,800. C'est à la suite de cette déclaration que l'effectif du contingent britannique a été réduit à 1,034 hommes à la date du 14 août.

Toutefois, ce chiffre ne doit pas être considéré comme absolument définitif. En effet, une partie de la diminution ainsi effectuée était représentée par une rotation de troupes. Tout indique que, cette rotation une fois terminée, le chiffre indiqué pour le Royaume-Uni augmentera de façon que les contingents britanniques et canadiens soient à peu près égaux. Le contingent canadien comportait 1,130 hommes le 14 août dernier. En ce qui concerne les troupes britanniques, l'effectif de logistique, qui est évidemment d'importance essentielle pour toute la force, sera maintenu à son niveau actuel.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il fournir à la Chambre l'assurance qu'il n'y aura aucun retrait unilatéral de troupes canadiennes jusqu'à ce que les Nations Unies elles-mêmes décident de ne plus pouvoir jouer de rôle utile en tant que force chargée du maintien de la paix à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, le député se souviendra que j'ai déjà traité la question il y a quelque temps et, dans le cadre de ce que j'ai dit alors, la décision incombera, naturellement, aux Nations Unies.

**M. Douglas:** Puis-je poser au ministre une autre question supplémentaire en ce qui concerne l'entente entre les Nations Unies et monseigneur Makarios au sujet de l'abolition partielle du blocus contre les Cypriotes turcs dont on avait annoncé la conclusion. Je voudrais demander au ministre si cela ne revient pas à dire que le gouvernement de Chypre a bloqué les Cypriotes turcs afin de les soumettre par la faim? Cela ne montre-t-il pas clairement que l'archevêque Makarios, sous le couvert de la force de la paix des Nations Unies, a cherché à liquider ses adversaires de façon systématique.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, les propos de mon honorable ami se passent de commentaires. Grâce à l'intervention des représentants des Nations Unies, une entente a été conclue avec le gouvernement de Chypre selon laquelle on rétablira immédiatement dans la région en cause, sous la surveillance de la force des Nations Unies, l'approvisionnement d'eau, de denrées alimentaires et de combustible. L'entente comporte également que les Cypriotes turcs garantiront à tous les civils la liberté de mouvement dans les régions de Kokkina et de Lefka. Cette entente prévoit, sous la surveillance de la force des Nations Unies, le mouvement des Cypriotes turcs à partir de la région de Kokkina. Enfin, cette même entente prévoit l'entrée dans le secteur cypriote turc de denrées alimentaires et de combustible en quantités raisonnables, devant être déterminées par le comité international de la Croix-Rouge; et, pour remédier à la pénurie aiguë de combustible, on pourvoira à une allocation immédiate de pétrole.

L'aspect humanitaire de la situation a été remis entre les mains du comité international de la Croix-Rouge qui sera secondé et aidé en tout par la force du maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

CONGO—EFFORTS DES NATIONS UNIES POUR EMPÊCHER L'EFFUSION DE SANG

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la violence perpétuelle qui sévit dans l'Est du Congo et au Burundi, le ministre pourrait-il nous dire si les Nations Unies tentent de quelque façon de prévenir toute nouvelle effusion de sang dans la partie Est du Congo et de réinstaller la tribu Watusi qui est venue au Congo du Ruanda?

J'ai aussi une autre question connexe relative à celles qu'on a posées la semaine dernière. Le gouvernement sait-il quel rôle a joué la Chine communiste dans ces troubles?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je ne puis fournir aucune précision au sujet de la dernière question. J'ai récemment déclaré que certains faits démontrent l'existence d'une infiltration de ce genre. Les États-Unis ont préparé sur la situation au Congo des entretiens entre M. Harriman et le ministre des Affaires extérieures de Belgique.

**M. Thompson:** J'ai une question complémentaire. Comme deux éminents représentants des Nations Unies ont été tués hier, le gouvernement a-t-il reçu une communication des Nations Unies ou cet organisme lui a-t-il indiqué qu'il songeait à prendre certaines dispositions?

**L'hon. M. Martin:** Comme mon honorable ami le sait, la force des Nations Unies a quitté le Congo. Les Nations Unies y ont encore un bureau, mais je ne puis fournir de plus amples renseignements.

AIDE MUTUELLE—SUBSTITUTION DE LA MALAYSIA À L'INDONÉSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le *Globe and Mail* d'aujourd'hui rapporte que le président Sukarno d'Indonésie fomente une grande manifestation, au cri de «Détruisons nos ennemis, la Grande-Bretagne et les États-Unis», le gouvernement décidera-t-il de ne plus fournir d'aide financière à cet homme et de l'accorder plutôt à nos amis dans cette région?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Comme je l'ai dit hier, j'étudierai la sagesse de la proposition que l'honorable député réitère aujourd'hui. Je signalerais, cependant, que l'aide fournie à l'Indonésie n'est pas d'ordre militaire. Elle n'est que la continuation d'une politique adoptée par l'ancien gouvernement et que le gouvernement actuel a suivie jusqu'ici.

Je crois que l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les institutions spécialisées des Nations Unies fournissent tous une aide non-militaire à l'Indonésie. Par suite des initiatives du président Sukarno à l'endroit de la Malaysia, aucun de ces pays ou organismes n'ont indiqué leur intention de cesser cette aide non militaire. La question fait cependant l'objet d'un nouvel examen.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il faire connaître à la Chambre la nature de l'aide accordée à l'Indonésie? S'agit-il principalement de denrées alimentaires et d'aide technique?

**L'hon. M. Martin:** Il s'agit de farine de blé et d'assistance technique.

**M. Douglas:** Nous ne nous assurerons sûrement pas l'amitié des Indonésiens en leur refusant de l'aide alimentaire.

**L'hon. M. Martin:** C'est pourquoi j'ai dit que je ne ferais pas plus qu'examiner la proposition de l'honorable député d'Oxford.

**M. Nesbitt:** Le secrétaire d'État ne convient-il pas que l'économie de l'Indonésie est en très mauvaise posture et que donner de l'aide de cette façon au président Sukarno c'est l'aider dans ses activités militaires?

**L'hon. M. Martin:** Je ne crois pas que donner de l'aide aux pays étrangers signifie nécessairement que nous favorisons leurs objectifs idéologiques. Nous expédions du blé à la Chine et pourtant je ne crois pas que l'honorable député de Qu'Appelle soit considéré comme un partisan de la Chine communiste.

**M. Nesbitt:** Le secrétaire d'État laisse entendre que nous donnons du blé à la Chine. Nous leur en vendons.

**L'hon. M. Martin:** Je remercie l'honorable député de nous préciser l'évidence même.

*(Texte)*

## L'AGRICULTURE

A PROPOS DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts. Se propose-t-il de tracer, de concert avec les autorités provinciales du Québec, des programmes de développement rural dans les comtés du nord-ouest québécois, soit les comtés de Villeneuve, Chapleau et Pontiac-Témiscamingue?

Plus spécifiquemment, a-t-il reçu des demandes du gouvernement de la province de Québec en vue d'encourager la construction d'abattoirs et d'entrepôts frigorifiques, afin de répondre aux besoins de cette région?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, l'initiative, en ce domaine, relève du seul gouvernement de la province de Québec. Nous n'avons encore reçu aucune demande au sujet des questions posées par l'honorable député.

*(Traduction)*

## LES PENSIONS

RÉGIME FÉDÉRAL—EXAMEN PROCHAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? D'après les nouvelles, la mesure législative de l'Ontario au sujet des régimes privés de pension ne comporte pas le degré de transférabilité qu'on espérait. Serait-il possible au Parlement d'atténuer cette déception en étudiant sans tarder le régime de pension du Canada et, à cette fin, la nouvelle résolution ne pourrait-elle être inscrite sous peu au *Feuilleton*?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous examinons à l'heure actuelle avec les provinces toute la question de transférabilité. Quant à hâter l'examen de la mesure relative aux pensions, je serais fort heureux, monsieur l'Orateur, d'approuver et d'appuyer toute initiative susceptible d'être prise à cette fin, et dans ce dessein d'en terminer aussitôt que possible avec la résolution dont la Chambre est saisie.

**M. Knowles:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne sait-il pas que si la résolution relative au régime de pension du Canada figurait au *Feuilleton*, le désir qu'auraient tous les députés de l'aborder, pourrait raccourcir le débat sur le drapeau?

[L'hon. M. Martin.]

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, que la résolution soit ou non inscrite au *Feuilleton*, je puis fournir à l'honorable député l'assurance que nous aborderons l'étude de cette mesure dès qu'on aura disposé de la résolution concernant le drapeau.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Vu la dernière partie de la déclaration du premier ministre, donne-t-il maintenant l'assurance que si la résolution concernant le drapeau est adoptée avant l'ajournement, la Chambre sera saisie de la résolution et de la mesure au sujet du régime de pension?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, lorsque la résolution concernant le drapeau sera réglée, nous espérons prendre un congé bien mérité et immédiatement après nous aborderons l'étude non seulement de la résolution, mais aussi de la mesure législative concernant le régime de pension.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la question que j'ai posée. Le premier ministre voudrait-il, dans l'intérêt de la population canadienne, donner l'assurance... (*Exclamations*) ...donner l'assurance qu'il présentera non pas la deuxième ou la troisième version revisée de la mesure du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais une version définitive que nous serons en mesure d'étudier immédiatement? S'il le fait, nous l'appuierons sans réserve.

**Le très hon. M. Pearson:** Je serais très heureux, monsieur l'Orateur, de donner cette assurance et j'espère que mon très honorable ami me donnera, en retour, l'assurance que nous aurons fini le débat sur la résolution relative au drapeau à temps pour traiter de la mesure législative visant le régime de pension.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, apparemment il sera présenté seulement après des vacances. Je demande au premier ministre: la mesure législative est-elle rédigée?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, nous serons prêts à présenter la résolution et la mesure législative si seulement le très honorable représentant veut bien en venir à un accord quant à un délai raisonnable sur le débat relatif à la résolution sur le drapeau. Nous pouvons aller de l'avant avec la résolution relative au régime de pension.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je dis au premier ministre que le travail de préparation n'est pas complété. La mesure législative n'a pas été rédigée et l'accord définitif ayant trait aux pensions transférables n'a pas encore été conclu avec les provinces.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, comme c'est souvent le cas, mon très honorable ami est mal renseigné.

**M. Knowles:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur, Je me demande si, lors de la reprise de la réunion des chefs de partis demain, le premier ministre traitera de l'opportunité d'écouter le débat sur le drapeau et de franchir, avant le congé, l'étape préalable à l'étude du projet de loi sur les pensions?

**Le très hon. M. Pearson:** Je serai très heureux, en effet, de traiter de ces questions. J'espère que par suite de la réunion de demain nous pourrons nous entendre pour fixer un délai raisonnable au débat sur le drapeau, ce qui serait un premier pas fort souhaitable, afin de passer ensuite sans tarder à l'étude de la résolution relative aux pensions. (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Monteith:** La clôture!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Après tous les faux-fuyants auxquels le premier ministre a eu recours, pourrait-il maintenant me dire sans ambages si l'on a préparé un projet de loi sur la transférabilité des pensions et si l'on a conclu un arrangement avec les provinces à ce sujet? Pourquoi se refuse-t-il à répondre?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, un accord a été conclu avec les provinces et un projet de loi est en train d'être élaboré en conséquence et sera prêt a être soumis à la Chambre dès que mon très honorable ami aura convenu de mettre un terme à l'obstruction systématique relative à la résolution sur le drapeau. (*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre! A mon avis, nous avons amplement discuté de cette question. Comme nous consacrerons peu de temps aux questions aujourd'hui, s'il est d'autres questions complémentaires à poser, qu'on les pose tout de suite.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Ne serait-il pas disposé, par exemple, à envisager la possibilité d'une «législation» rapide pour un «plan» de pension personnel en faveur du chef de l'opposition, de façon à ce que nous en soyons définitivement débarrassés à la Chambre des communes.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** Je serais ravi d'étudier cette proposition avec grand soin, si ce n'était que mon très honorable ami n'approuve pas les relèvements d'indemnités des députés.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cette dernière question posée au très honorable représentant est-elle un autre indice de l'étroite alliance qui règne avec les Créditistes?

## L'IMMIGRATION

### IMMIGRANTS D'ORIGINE CHINOISE—RÉGULARISATION DE L'ÉTAT CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** En réponse aux questions soulevées hier par le député de Saint-Paul et le député de Saint-Laurent-Saint-Georges, et à la suite de la déclaration que j'ai faite vendredi dernier sur le programme de régularisation du statut des immigrants d'origine chinoise, j'ai examiné à nouveau la situation à la lumière d'événements survenus ces derniers jours. Je crois que les députés trouveront intéressant d'apprendre que dans la seule journée de lundi dernier, environ 400 immigrants d'origine chinoise se sont présentés pour régulariser leur statut au Canada, ce qui me semble indiquer le grand nombre d'immigrants de cette catégorie qui n'ont pas encore profité du programme en question.

Étant donné ce que je viens de dire, la date du 1er septembre ne s'appliquera qu'aux personnes arrivant au Canada à cette date ou après, et j'en ai avisé mes chefs de services. Cela signifie, en effet, que le programme de régularisation du statut se poursuivra pour l'instant en ce qui concerne les immigrants d'origine chinoise arrivés antérieurement au Canada. Il me semble logique que ce programme doit se terminer. J'espère beaucoup que les membres de la colonie chinoise continueront à exercer leurs prérogatives et à se présenter pour régulariser leur statut. Je me propose de surveiller la situation de près pour en faire sous peu rapport à la Chambre.

Je transmettrai en substance ma réponse d'aujourd'hui aux rédacteurs des journaux de langue chinoise au Canada.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur n'estime-t-il pas que des déclarations comme celle que vient de faire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration—et je dirai en passant que nous les avons tous entendues avec plaisir—devraient se faire dans la période réservée aux motions, surtout le mercredi, quand des déclarations plutôt longues, comme celle-ci, empiètent sur la période réservée aux questions?

**L'hon. M. Tremblay:** Je répondais à deux questions qu'on avait posées hier.

*(Texte)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si la suggestion qui a été faite hier par le secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, à l'effet que trois mois d'avis seront donnés aux Chinois s'il y a changement de politique, sera acceptée?

**L'hon. M. Tremblay:** Monsieur l'Orateur, cette suggestion, comme toutes les autres qui sont reçues, sont à l'étude, et je serai heureux de les considérer au moment de mettre fin au programme.

## LE DRAPEAU

A PROPOS DE L'ACHAT D'ÉTIQUETTES GOMMÉES POUR PARE-CHOCS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au ministre sans portefeuille.

Le ministre pourrait-il nous dire si les petits modèles de drapeaux trifoliés qu'il a commandés l'ont été à des fabricants japonais?

**L'hon. Yvon Dupuis (ministre sans portefeuille):** La réponse est non, monsieur l'Orateur.

*(Traduction)*

## LES NATIONS UNIES

DÉLÉGATION CANADIENNE—INSTRUCTIONS RELATIVES AUX PAYS EN DÉFAUT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Je désire poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui a trait aux Nations Unies. La Chambre des représentants des États-Unis a voté à l'unanimité pour que la délégation américaine aux Nations Unies recommande instamment l'adoption de mesures visant à priver de leur droit de vote, aux termes de l'article 19, les pays membres qui n'ont pas acquitté leurs contributions. Le secrétaire d'État nous dirait-il si nos représentants aux Nations Unies recevront des instructions semblables?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Les mesures prises par l'assemblée législative d'un pays étranger ne regardent que celui-ci. Quant à l'attitude que le gouvernement adoptera, il va sans dire que lorsque l'Assemblée se réunira, le gouvernement donnera, bien entendu, à nos délégués les instructions nécessaires. Mais l'article 19 est clair. La Cour internationale de justice a exprimé son avis sur l'obligation juridique qui en découle. J'espère, toutefois, que l'Union soviétique et les autres pays en cause trouveront le moyen d'acquitter leur quote-part du moins en partie, afin que cette confrontation n'ait pas lieu.



## LES POSTES

THOMPSON (MAN.)—RÉDUCTION DES INDEMNITÉS DE SÉJOUR DANS LE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Je voudrais poser une question au ministre des Postes. Étant donné que le coût de la vie augmente dans bien des parties du nord du Manitoba et que les indemnités de séjour accordées à certains fonctionnaires fédéraux ont été énormément réduites, tandis que celles d'autres fonctionnaires fédéraux séjournant dans le Nord et appartenant à d'autres ministères sont demeurées stables, le ministre des Postes s'occupera-t-il de l'affaire en ce qui concerne les employés de son ministère séjournant à Thompson (Man.)? D'après ce que j'ai compris, ils ont été victimes de réductions énormes dans leurs indemnités de séjour?

**M. l'Orateur:** J'estime que cette question doit être inscrite au *Feuilleton.*

**M. Simpson:** Votre Honneur a décidé que cette question devait être inscrite au *Feuilleton.* Or, les intéressés viennent d'apprendre que leurs indemnités allaient être supprimées ou énormément réduites et je me demandais si le ministre des Postes ne s'occuperait pas de la chose.

## L'HABITATION

PRIME À LA CONSTRUCTION D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Doucett (Lanark):** Le ministre du Travail me dirait-il si les subventions à la construction domiciliaire d'hiver seront portées de $500 à $750?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Non, nous n'avons pas l'intention d'augmenter le montant de cette prime.

*(Texte)*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

A PROPOS DES COMPTES DE TÉLÉPHONE DES MEMBRES DU RALLIEMENT CRÉDITISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Girouard (Labelle):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre des Finances dirait-il à la Chambre si le gouvernement a l'intention de payer les comptes de téléphone des députés du «Ralliement caouettiste», comptes qui se totalisent à $1,600, dont deux particulièrement attirent l'attention par leur montant, soit $457.65 et $412.55?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît!

*(Texte)*

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'honorable député de Labelle, qui vient de poser une question, devrait commencer par voir à ses propres affaires avant de voir à celles des autres.

**M. Valade:** Il paie ses comptes, lui.

*(Traduction)*

TRADUCTION DU RÈGLEMENT DE BEAUCHESNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, hier, en réponse à une question posée par l'honorable député de Québec-Est, j'ai promis de faire une déclaration au sujet de l'édition française de Beauchesne. Mon collègue, le secrétaire d'État, a annoncé le 7 août 1964, en réponse à une question de même nature, que l'édition française serait publiée à la fin du mois. On m'a appris ce matin que l'éditeur nous ferait parvenir un nombre suffisant d'exemplaires de l'édition française, qui seront distribués d'ici mardi prochain.

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Rosthern a la parole.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord...

**M. Brewin:** Si je comprends bien, monsieur l'Orateur,...

**M. l'Orateur:** J'aimerais signaler à la Chambre que les membres du Nouveau parti démocratique m'ont parlé juste avant que j'entre à la Chambre, mais je l'avais oublié. Sauf erreur, la Chambre était convenue que l'honorable député de Greenwood serait le prochain orateur. En conséquence, l'honorable représentant de Rosthern pourrait-il attendre quelques moments?

**M. Nasserden:** Volontiers, monsieur l'Orateur.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, peut-être avez-vous remarqué, comme les députés, qu'à l'exception d'un discours bref et spirituel du député de New-Westminster, les députés de notre parti n'ont pas pris part jusqu'ici au débat sur le sous-amendement proposé par le député de Regina-City ni, bien entendu, au débat sur l'amendement depuis sa reprise, il y a une semaine.

Ce n'est pas que nous ne nous y intéressions pas; au contraire, nous y portons un vif intérêt et nous avons des opinions bien arrêtées sur le sous-amendement, voire sur toute la question du drapeau. Si nous nous sommes abstenus d'intervenir, monsieur l'Orateur, c'est parce que nous estimons qu'un débat indûment prolongé sur ce sous-amendement, sur tout autre sous-amendement, sur l'amendement proprement dit ou sur la motion principale, serait extrêmement dommageable au Parlement et, partant, au pays lui-même. (*Applaudissements*) Une fois tirées au clair les questions principales, poursuivre le débat sur un sujet aussi brûlant ne peut que susciter de l'aigreur et, ce qui est peut-être aussi mauvais, de l'ennui et de l'irritation à propos de toute cette question. J'ai constaté parmi les citoyens de grandes divergences d'opinion quant à la solution du problème du drapeau, mais aussi le sentiment presque unanime qu'un débat prolongé et redondant est futile et ne contribue pas au prestige du Canada ni de son Parlement. Je ne conteste pas le droit de tous les députés de consigner au compte rendu leurs convictions sur le point, s'ils estiment que c'est leur devoir; mais dans l'intérêt du Parlement et du pays en général, je les engage à le faire d'une façon succincte et mesurée.

J'estime que le Parlement ne devrait pas siéger presque continuellement. Évidemment, l'une de nos tâches est de participer aux débats de la Chambre, mais nous avons un autre travail important: retourner dans nos circonscriptions et discuter de vive voix avec

nos commettants les questions d'actualité, pour dissiper certaines impressions fausses sur le Parlement et d'autres questions publiques, impressions, hélas, trop répandues. Pour ma part, je crois aussi que les parlementaires ont besoin de vacances raisonnables pour réfléchir et refaire leurs forces.

Mon arrivée au Parlement étant relativement récente, j'hésiterais à vous parler de la sorte si je ne pouvais m'appuyer sur les déclarations d'un grand parlementaire dont l'autorité, j'en suis convaincu, ne saurait être mise en doute par aucun député ici, les membres de l'opposition officielle moins que tout autre. En 1931, M. Winston Churchill disait ceci:

Vous voulez savoir ce qui cloche au Parlement?... Il siège trop longtemps au cours de l'année. Je dirais que, sauf en temps de guerre ou en cas d'urgence nationale grave, il ne devrait pas siéger plus de cinq mois ou, si l'on tient compte des courtes relâches ordinaires, six mois de l'année, tout au plus.

Puis, en 1944, il faisait une autre déclaration du même genre que je signale à l'attention des députés:

N'allez jamais croire que vous pouvez renforcer le Parlement en l'épuisant, en le faisant siéger presque sans interruption. Voulez-vous amoindrir la puissance du Parlement? Laissez-le siéger chaque jour de l'année, un député sur cinq étant présent, et vous le verrez devenir la risée de la nation, au lieu d'être, ce qu'il demeure malgré toutes les tensions de la vie moderne, la citadelle aussi bien que le berceau des institutions parlementaires du monde entier...

J'aimerais vous lire un autre passage de ce livre, intitulé *Our Parliament*, que son auteur, Strathearn Gordon, a consacré au Parlement britannique. Voici ce que dit M. Gordon à propos de la durée des sessions:

Pourquoi les députés ne travaillent-ils pas plus de huit mois par année? Ils le font, mais pas à Westminster.

Il en va de même à Ottawa:

Sans doute tarde-t-il à la plupart des ministres d'être en «congé». Libres de tout souci parlementaire, c'est là qu'ils pourront se consacrer le mieux à leurs ministères.

Je signale ceci aux députés:

Mais pour les simples députés aussi, les ajournements d'une durée raisonnable sont une nécessité. Lorsqu'un homme a, pendant plusieurs semaines, vécu une sorte de vie double, passant de longues soirées à Westminster, prenant la parole dans sa circonscription pendant les fins de semaine, travaillant dans le train en faisant la navette, alors qu'il néglige ses affaires personnelles et que ses nerfs sont à fleur de peau, il convient certainement de lui accorder le temps nécessaire pour reprendre des forces et réfléchir. Il y a trois cent soixante-dix ans, lord Keeper exprimait cette idée dans un style élisabéthain presque lyrique:

«Les sessions», disait-il, «ne peuvent pas être longues. Au printemps, il convient que les députés aillent se rétablir dans leurs provinces, que les juges de la cour d'assises reprennent leurs tournées.

Ainsi les beaux jours»...

[M. Brewin.]

Je demande à la Chambre de tenir compte de ces paroles que lord Keeper prononçait il y a 370 ans.

Ainsi les beaux jours ne doivent pas être gaspillés en vains discours, nous devrions consacrer le peu de temps que nous avons à des choses indispensables.

A mon avis, nous devrions raisonnablement consacrer notre temps aux questions importantes. Il est une autre raison pour laquelle, au lieu de prolonger indûment le débat sur le drapeau, on devrait y mettre un terme dans un intervalle raisonnable. La question est importante, certes—personne ne le niera—mais il est encore plus impérieux de disposer d'un sujet aussi controversé pour que la Chambre puisse continuer l'étude des mesures essentielles dont elle est saisie. On a parlé, aujourd'hui, du régime de pension mais il y a bien d'autres questions dont il faudrait s'occuper.

Que l'on prolonge le débat ou qu'on en remette la suite à plus tard, la question n'aura pas été vidée et nous ne serons pas entièrement libres d'examiner les autres mesures qui s'imposent à notre attention.

Le sous-amendement à l'étude propose la tenue d'un plébiscite compliqué concernant le drapeau. A mon avis, cela ne ferait que semer la division au pays et les députés esquiveraient ainsi les responsabilités qui leur incombent à titre de membres du Parlement. Cet appel au peuple produirait de la dissension, de l'amertume et peut-être même de l'ennui au Canada. D'après moi, nous avons été élus au Parlement pour prendre des décisions dans l'intérêt de l'ensemble du pays. Je crois que si nous pouvions tenir un référendum, comme on l'a proposé hier à la Chambre, en vue de déterminer si nous devrions tenir un référendum sur la question du drapeau, le peuple canadien nous dirait de façon non équivoque d'accomplir le travail pour lequel nous avons été élus, et de ne pas lambiner.

Après tout, monsieur l'Orateur, quelles difficultés résoudrait le référendum proposé dans le sous-amendement? J'imagine qu'il ne résoudrait rien du tout. L'initiative resterait toujours au Parlement. A supposer, comme je l'ai proposé un peu en plaisantant—mais ce ne serait pas drôle si la chose avait lieu—que nous tenions un plébiscite se fondant sur le sous-amendement et que nous constations que 30 p. 100 des habitants sont en faveur du pavillon rouge, 10 p. 100 en faveur du pavillon rouge modifié, 30 p. 100 en faveur du drapeau à feuille d'érable unique, et, si mes calculs sont exacts, les 30 p. 100 qui restent appuient l'emblème trifolié que le gouvernement a offert et qui nous est soumis dans la résolution principale. A supposer que nous devions faire face à cette situation, le référendum aurait-il résolu quelque chose,

ou devrions-nous reprendre encore une fois cet interminable débat?

**M. Willoughby:** L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question? Croit-il qu'un vote préférentiel aboutirait au résultat évoqué par l'honorable député?

**M. Brewin:** J'ai rejeté, personnellement, l'idée d'un vote préférentiel, car l'honorable député d'Oxford, qui siège au premier plan des banquettes du parti de mon honorable ami auquel on a posé cette question, a dit qu'il ne croyait pas que ce vote serait pratique, et j'accepte volontiers cette opinion. Ce vote préférentiel comporterait tant de complications et de difficultés qu'il ne résoudrait sans doute pas le problème.

**M. Coates:** Le drapeau «Pearson» est bien trop compliqué.

**M. Brewin:** Je crois que le drapeau du gouvernement est lui aussi un peu trop compliqué. Je préférerais y voir une seule feuille d'érable.

Il est une autre raison pour laquelle je prétends que le sous-amendement devrait être expédié rapidement et rejeté. C'est qu'il existe une solution qu'accepteraient tous les Canadiens, ou presque tous, à mon avis, avec un soupir de soulagement, et qui correspondrait à une attitude non partisane à l'égard du problème. A notre avis, cette solution—et en cela, je parle au nom de mon parti—serait de modifier la résolution 44 *a*), afin de proposer un modèle à une seule feuille d'érable, et de modifier la résolution 44 *b*), en vue d'accepter le pavillon rouge du Canada comme le symbole de l'appartenance du Canada au Commonwealth. La première proposition satisferait la grande majorité des Canadiens, en particulier ceux de la jeune génération, qui cherchent à obtenir un drapeau national distinctif.

**L'hon. M. Churchill:** Comment le savez-vous?

**M. Brewin:** Je le sais uniquement d'après les lettres que j'ai reçues de jeunes gens et de ce qu'ils m'ont dit, et je puis vous assurer qu'il en existe un grand nombre. Mais je pourrais me tromper. Ce que je veux dire à la Chambre, c'est qu'à notre avis le modèle à une feuille d'érable est le plus simple, le plus frappant et le plus distinctif. Surtout, si nous l'adoptions, il ne pourrait pas être tenu pour la solution qu'un seul parti a apportée au problème. Je sais qu'il se trouve dans tous les partis, y compris l'opposition officielle, des gens qui consentiraient volontiers à accepter le modèle à une feuille d'érable et à s'affranchir du stigmate—si c'est un stigmate—d'un drapeau présenté par un seul parti politique. Nous ne devrions peut-être pas avoir un drapeau de ce genre.

Les raisons que je donne pour accepter le pavillon rouge canadien comme symbole du Commonwealth en lieu et place de l'Union Jack sont les suivantes: Nous respectons tous l'Union Jack, mais c'est le drapeau national de la Grande-Bretagne. Le Commonwealth actuel est beaucoup plus que la Grande-Bretagne. La reine est reine du Canada, comme elle est reine de la Grande-Bretagne. Le pavillon rouge—et l'opposition officielle m'accordera peut-être quelque appui à cet égard —est, comme l'ont signalé les lettres adressées à bon nombre de députés, ainsi qu'à moi-même, reconnu dans une certaine mesure, par bon nombre de Canadiens, dont il s'est attiré la loyauté. Cependant, notre solution —c'est-à-dire l'adoption par la Chambre d'un drapeau à feuille d'érable unique comme emblème distinctif du Canada, et celle du pavillon rouge canadien comme symbole du Commonwealth—serait, à mon avis, beaucoup plus acceptable que tout autre règlement, et les membres de tous les partis à la Chambre pourraient l'approuver, comme nous avons pu le constater.

Je crois que la principale considération qui nous touche tous, n'est pas seulement l'opinion de nos commettants, bien qu'il faille naturellement en tenir compte. J'estime que ce qui devrait nous préoccuper le plus, c'est la façon de réaliser, dans la plus large mesure possible, l'unité canadienne et de penser au bien-être de l'ensemble du Canada. Voilà ce qui devrait nous inspirer. J'insiste donc pour que nous agissions tous, à la Chambre, avec une hâte mesurée, sans retrancher le droit de parole de tout député qui voudrait exposer son avis, mais en lui demandant de s'exprimer brièvement, avec réserve, sur une solution que tout le Canada devrait, à mon avis, accueillir favorablement.

**M. Chatterton:** Le député me permettrait-il de poser une question? Le député n'est-il pas d'avis que tout drapeau, qu'il comporte une seule feuille d'érable, ou autre chose, devrait, afin d'être libre de tout concept politique, de toute idée de parti, faire l'objet de la recommandation à peu près unanime d'un comité non politique?

**M. Brewin:** S'il était possible de recommencer le débat, je dois dire qu'il serait bon d'instituer d'abord un comité non politique. Mais je crois qu'il est impossible de remanier l'histoire. Nous sommes maintenant bien engagés dans un débat qui semble vouloir se prolonger sur une question déjà beaucoup débattue par tout le pays, et il me semble qu'il faudrait examiner les propositions qu'on nous a soumises afin de les régler sous peu.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je veux féliciter tous ceux qui ont pris part au présent débat et qui ont collaboré à délimiter la mesure dans laquelle les divers

partis politiques à la Chambre s'intéressent à l'unité nationale. En effet, il y a ceux, par exemple, qui, par leur silence, ont démontré avoir pleinement conscience du fait que la démocratie est encore chère au cœur des Canadiens. Cela rappelle à chacun de nous que les Canadiens s'intéressent profondément aux questions d'ordre national, sentiment que dédaignent nos journalistes et bon nombre de politiciens des beaux jours. Je m'étonnerais qu'un seul député soit d'avis que nous disposions rapidement de cette question, à moins de vouloir le regretter plus tard. J'aurai des remarques à faire tantôt au sujet des propos de l'honorable député de Greenwood.

Façonner l'unité nationale et réaliser notre objectif en tant que nation n'est pas une mince tâche, puisque cela exige qu'on admette ou qu'on cède calmement les traditions inhérentes à notre patrimoine sans poser de questions. La résolution dont nous sommes saisis, tendant à l'adoption d'un drapeau distinctif canadien, y compris l'amendement et le sous-amendement, aurait dû constituer l'un des plus joyeux, des plus vivifiants moments de notre histoire. Ce devrait être l'occasion de témoigner la confiance, l'appréciation et le respect que nous avons les uns pour les autres.

Dommage, monsieur l'Orateur, qu'il n'en soit pas ainsi aujourd'hui.

Je songe au premier ministre, homme honorable, lauréat du prix Nobel pour la paix. Je songe à son zèle. Je songe à ce gouvernement minoritaire et à l'occasion qu'il a eue de partager avec tous les Canadiens l'honneur de choisir un emblème national vraiment populaire. Je me rappelle les vantardises de ses collègues au cours de la campagne électorale quand ils disaient que c'était un homme qui avait à cœur le bien de son pays et de son peuple. Je pense à ses premières paroles courageuses sur cette question—que le vote serait libre au Parlement.

Et je songe aussi, monsieur l'Orateur, à sa menace de déclencher des élections générales si son parti devait être défait sur cette question. Je pense aux autres actes irréfléchis du gouvernement actuel. Ce malheureux Parlement, né de minorités et d'intrigues, est le témoin d'un autre acte irréfléchi qui éclaire d'un jour vraiment révélateur l'irritabilité du premier ministre actuel.

Nous pourrions fort bien ne pas en tenir compte, dans le cours normal des choses, si l'on avait permis au Parlement de s'acquitter de la fonction pour laquelle il a été institué, l'expédition méthodique des affaires de notre pays. La mesure dont nous sommes saisis ne faisait pas partie du programme projeté par le gouvernement actuel pour cette session.



Tout d'un coup, il y a quelques semaines, nous avons été sommés de l'adopter sous menace d'élections générales. Notre parti, l'opposition officielle, ne fait pas confiance au premier ministre ni à son gouvernement. Nous n'avons pas mis le gouvernement au défi de déclencher des élections générales. La mise en demeure est venue du premier ministre lui-même. Mon chef, le très honorable John G. Diefenbaker, et nous tous de ce côté-ci de la Chambre, déplorons cette interruption des travaux de notre Parlement. (*Exclamations*) Néanmoins, nous ne pouvons pas négliger nos devoirs même en face de la menace flagrante du premier ministre. Nous avons dit cela, et je tiens à le répéter, qu'en comparaison des problèmes urgents et essentiels qui se posent aux Canadiens, cette question parait être une manœuvre extrêmement frivole de la part du premier ministre. On a des raisons péremptoires de croire que c'est là le procédé le plus provocant employé dans toute l'histoire de notre pays. J'ai dit à la Chambre, il y a quelques mois, que nous avions de toute évidence le premier ministre le plus négligent de l'histoire canadienne. Les événements ont confirmé et même raffermi ma conviction. L'autre jour, je n'ai pas été étonné d'entendre quelqu'un prêter à l'honorable député de Leeds des propos reconnaissant que le premier ministre était également entêté.

Que nous a coûté en termes d'unité nationale cette négligence du premier ministre? Il faut tenir compte à cet égard du coût plus élevé de la vie que doit supporter chaque famille d'une part, et d'autre part, les difficultés de plus en plus nombreuses auxquelles doivent faire face les indigents, où qu'ils habitent au Canada. Ce n'est là, monsieur l'Orateur, qu'une petite partie de ce qu'a coûté, en termes de frustrations au Parlement, reconnu comme le plus improductif de l'histoire du Canada, et qui nous a révélé la grande irresponsabilité dont a fait preuve dans l'exécution de ses fonctions le plus haut personnage de notre Chambre. C'est l'attitude qu'il a prise à l'époque du premier budget Gordon, et qu'il a maintenue par la suite, qui a mené à l'impasse actuelle.

**Des voix:** Règlement!

**M. Nasserden:** Ces groupes faibles, mal dirigés et flous, les troisième, quatrième et cinquième partis d'opposition, ont encouragé cette négligence à la Chambre.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre le discours intéressant de l'honorable député, mais je lui saurais gré de restreindre ses observations au sous-amendement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur a laissé l'honorable député de Greenwood poursuivre son discours même s'il s'est écarté très souvent du sous-amendement. En toute déférence, il me semble que la même règle devrait s'appliquer à l'honorable député.

**Une voix:** Et le ministre du Commerce?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En mon absence, hier après-midi, le ministre du Commerce m'a attaqué sans motif, mais à mon retour, il n'a plus rien dit.

**M. l'Orateur:** Les honorables députés reconnaîtront qu'il est difficile de savoir si l'on s'en tient à la question. Les propos du député de Greenwood m'ont quelque peu inquiété, mais à la fin, il a semblé pouvoir les rattacher à la question. J'écoute très attentivement le député de Rosthern et j'espère qu'il réussira à faire de même.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot au sujet du rappel au Règlement? J'aimerais vous signaler qu'hier soir, le député de Québec-Montmorency a parlé de la taxe de vente, des armes nucléaires et d'un jamboree scout tenu en Grèce. Il me semble que si l'on veut appliquer le Règlement, il faudrait l'appliquer à tout le monde et non à un groupe particulier de députés.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. On me permettra une mise au point. Je n'ai pas rappelé l'honorable député à l'ordre. J'ai simplement dit que s'il pouvait s'en tenir au sous-amendement, il m'aiderait énormément.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement... (*Exclamations*) Il est peut-être difficile de dire si le député de Rosthern s'en tient à la question, mais je pense qu'en regardant attentivement, on trouvera un article du Règlement que vous pourriez demander de respecter, c'est-à-dire l'article qui interdit à un député de lire son discours.

**Des voix:** Règlement.

**M. Byrne:** L'honorable député semble en train de lire son discours mot à mot comme bien d'autres l'ont fait depuis le début du présent débat.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot au sujet de ce même rappel au Règlement. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais devant cette intervention du député de Kootenay-Est qui a l'audace de vous signaler que certains députés lisent leurs discours, je dois dire qu'il ne peut jamais prononcer lui-même un discours à la Chambre sans en donner lecture.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à répondre à l'honorable député lorsqu'il affirme que mes discours sont bons ou mauvais, mais je puis dire que je siège ici depuis 1949 et que, durant toutes ces années, je n'ai jamais lu un seul de mes discours.

**Une voix:** C'est beaucoup trop long.

**M. Byrne:** Je n'ai peut-être pas prononcé de bons discours, mais je n'en ai jamais lu un seul.

**M. l'Orateur:** Pour essayer de régler la question, je me permets de signaler qu'à mon avis, le député de Rosthern ne fait que consulter des notes indispensables.

**M. Nasserden:** Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur. Je vous sais vraiment gré de vos bons offices, car j'ai l'intention de relier les jalons que j'ai déjà posés et d'en ajouter d'autres, pour faire porter mon exposé sur la question même dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle. Je dois dire que je n'ai pas encore entendu le député de Kootenay-Est faire un discours en cette enceinte; je le mets au défi de prononcer ici un discours sur cette question.

Lorsque j'ai été interrompu et que j'ai reçu vos précieux conseils, monsieur l'Orateur, j'allais indiquer comment les troisième, quatrième et cinquième groupes de l'opposition en cette enceinte ont contribué, individuellement et collectivement, à créer cette impression de sécurité dont le premier ministre a profité pour chercher à se tailler une place dans l'histoire de notre pays. Ces groupes se sont relayés pour permettre au premier ministre et à son gouvernement minoritaire de sauver les apparences. Je crois qu'il faut le rappeler, et par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je signale au député de Greenwood que les députés néo-démocrates ont montré tant de zèle à cet égard, lors du vote sur le premier budget, lorsque l'ineptie du gouvernement s'est révélée pour la première fois. Ils se sont tenus cois, s'abstenant d'exprimer la seule opinion susceptible de modifier l'attitude que le premier ministre aurait pu adopter à ce moment-là.

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député m'a posé

une question à laquelle je répondrais volontiers, mais elle me paraît tout à fait en dehors du sujet et, en conséquence, je crois que je n'y répondrai pas maintenant.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, j'ai entendu beaucoup de faux rappels au Règlement, mais celui-ci n'en est même pas un. Ainsi, le temps dont dispose le Parlement s'est effrité du fait des membres du cabinet auxquels on ne demande pas de préparer eux-mêmes leurs devoirs. Les crédits du budget et certaines mesures législatives ont été présentés prématurement.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Nasserden:** Nous avons perdu un temps précieux et l'étude des propositions du gouvernement était aride et infructueuse.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! Je suppose que ces observations constituent le préambule un peu désultoire au sous-amendement. Le député voudrait-il en arriver au sous-amendement dès que possible? En m'exprimant ainsi, j'essaie simplement d'appliquer le Règlement de la Chambre.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, c'est ce que je voudrais faire, et je signalerai simplement qu'en soulevant ce point, on soulève également toute la question de l'unité nationale dans notre pays et celle des tensions et des difficultés qu'on constate aujourd'hui dans divers secteurs de la nation. Maintenant que le premier ministre (M. Pearson) a tellement souligné l'importance de la question, on ne nous empêchera certainement pas de faire l'historique de ce qui s'est passé et qui a mené le Parlement dans l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui. Tout le monde, dans notre pays, sait que les problèmes réels, les problèmes tangibles des Canadiens n'ont pour ainsi dire pas été mentionnés. Aucune province n'a autant souffert de cette incurie que la belle province de Québec. La situation de l'agriculture dans cette province a empiré...

**Des voix:** Règlement!

**M. Nasserden:** ...pour devenir bien moins favorable que du temps où le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Le spectre du chômage se dresse...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**M. Nasserden:** ...dans de vastes régions de cette province...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je ne tiens pas à interrompre le député.

[M. Brewin.]

Peut-être les observations qu'il formule maintenant seraient-elles régulières à certaines étapes du débat. Mais en ce moment, je crois qu'il devrait s'en tenir aux termes du sous-amendement, ce que je l'invite à faire.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, pour traiter du sous-amendement, il nous faut examiner les éléments de la situation qui règne au Canada aujourd'hui, avant de décider des questions qu'on posera à la population du Canada et sur lesquelles elle devra se prononcer lors de la tenue d'un référendum ou d'un plébiscite. J'allais dire que par suite de ce qui s'est passé, le spectre du chômage se dresse dans une grande partie de la province de Québec, alors que le reste du Canada est en plein essor. Nous avons vu avec quelle arrogance les ministres vis-à-vis ont affirmé que la situation n'était pas grave. Tous ces facteurs ont contribué à l'éclosion du sentiment, si manifeste et si répandu dans la province de Québec, selon lequel on traite cette province en parent pauvre à l'heure actuelle.

On a rendu un autre mauvais service à la province de Québec, qu'ont favorisé d'ailleurs le premier ministre et ses collègues du cabinet en parcourant le pays en semant la discorde, les soupçons, les préjudcies, qui ne faisaient qu'isoler davantage la province de Québec du reste du Canada. Nous, du parti qui forme l'opposition officielle, déplorons l'encouragement donné à ceux qui préconisent le séparatisme par ces manœuvres irréfléchies auxquelles la plupart des ministres vis-à-vis se sont adonnés.

**Des voix:** Règlement!

**M. Nasserden:** C'est dans cette atmosphère de division que la présente résolution a été présentée par un premier ministre insouciant et méprisant qui cherche tellement à semer la zizanie qu'il est prêt à déclencher des élections au besoin. Tout cela de la part d'une personne qui a remporté le prix Nobel de la paix, d'un diplomate, d'un homme qui est censé se soucier de son pays et ses concitoyens. Monsieur l'Orateur, c'est l'une des plus tristes et des plus honteuses tactiques auxquelles un premier ministre canadien ait jamais eu recours. C'est aussi la première fois dans l'histoire de notre pays qu'on manifeste aussi peu de sérieux en faisant passer une mesure de ce genre avant d'importantes questions d'ordre intérieur.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Nasserden:** La résolution à l'étude a pour but d'apaiser la province de Québec qui est irritée parce que divers régimes libéraux successifs n'ont pas tenu leurs promesses.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Le représentant de Kootenay-Est invoque le Règlement.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, avant que vous preniez le fauteuil, j'ai signalé à la présidence que le député lisait littéralement son discours diabolique. A mon avis, il y aurait lieu de rendre dès maintenant une décision à ce sujet. Je demande que le sergent d'armes se tienne debout près du représentant afin de déterminer s'il lit son discours.

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. M. Ricard:** A mon avis, vous manquez de sérieux.

**L'hon. M. Churchill:** Pourquoi ne faites-vous pas le salut fasciste?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**M. Nasserden:** La présente mesure a pour but d'apaiser la province de Québec...

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Nasserden:** ...qui est irritée parce que les libéraux n'ont pas tenu promesse.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre. Le ministre de la Justice a la parole pour un rappel au Règlement.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, il semble assez clair que les remarques dans lesquelles s'engage en ce moment l'honorable député qui a la parole ne se rattachent en rien au sous-amendement. Le débat sur le sous-amendement doit, comme il en a été décidé, prendre pour admis que l'amendement serait adopté, et en ce moment, l'honorable représentant conteste le fait que la question du drapeau doive être étudiée d'une façon ou d'une autre. Personnellement, je dois ajouter, en toute franchise, que l'article du règlement qui interdit de lire les discours ne m'a jamais souri. C'est mon opinion personnelle. A mon avis, c'est une bonne chose qu'on permette parfois aux députés de préparer des déclarations écrites, afin qu'ils puissent exposer soigneusement ce qu'ils désirent faire savoir à la Chambre. Cependant, voici un exemple qui prouve que cette règle est parfois utile, car l'honorable député, étant incapable de s'écarter de son texte, ne peut respecter la décision de la présidence.

**M. Pugh:** Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre les paroles du ministre de la Justice; cependant, j'ai remarqué hier que lorsque le ministre du Commerce dirigeait contre nous sa fameuse tirade, le ministre de la Justice applaudissait, même si une bonne partie de ce que disait le ministre du Commerce était à côté du sujet. Le fait s'est reproduit lorsque l'honorable député de Greenwood parlait cet après-midi. Le ministre frappait sur son pupitre alors que les propos n'avaient rien de pertinent. Ce qui est juste pour l'un doit être juste pour l'autre. Le ministre du Commerce lisait certainement son discours, la plupart du temps, mais je ne m'inquiète pas de cela. Je parle du manque de pertinence.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège. En toute justice, l'honorable représentant se rappellera que j'ai dit personnellement n'être pas contre la lecture de discours et que j'approuvais le procédé afin que les députés puissent préparer plus soigneusement leurs notes. J'ai dit aussi, toutefois, que dans certains cas, le fait d'être rivé à un texte et de ne pouvoir s'en détacher peut empêcher un député de respecter la décision de la présidence.

**M. Coates:** Est-ce la raison pour laquelle vous ne vous êtes pas opposé au ministre du Commerce?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Les députés savent tous que la lecture de discours ne donne jamais d'excellents débats, mais il est des moments où un député doit se reporter à ses notes. En ce moment, je m'inquiète davantage du contenu du discours de l'honorable député que des notes considérables auxquelles il semble se reporter. L'honorable représentant reconnaîtra qu'il est parfois très difficile pour la présidence d'établir rapidement une règle stricte de convenance mais, compte tenu du sous-amendement à l'étude et de la décision de la présidence, que la Chambre a d'ailleurs confirmée l'autre jour, l'honorable représentant acceptera sûrement, après son introduction, de s'en tenir maintenant au sous-amendement à l'étude. Puis-je lui demander de nouveau de m'aider à appliquer cette règle?

**M. Skoreyko:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A la lecture du discours du ministre du Commerce (M. Sharp), qui figure au hansard d'hier, j'ai constaté qu'on l'a rappelé au Règlement à au moins trois reprises, comme on peut le voir à deux pages différentes. Lorsqu'un ministre de la Couronne s'écarte du sous-amendement, comme le ministre du Commerce l'a fait hier, il me semble que tous les autres députés peuvent suivre cet exemple. Comme on n'a pas sévi hier contre le ministre, ni contre l'honorable député de Greenwood (M. Brewin), aujourd'hui, je ne puis franchement comprendre comment Votre

Honneur pourrait demander à l'honorable représentant de Rosthern (M. Nasserden) de restreindre strictement son discours au sous-amendement à l'étude.

*(Texte)*

**M. Plourde:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Il y a une différence dans le cas des députés des autres partis qui ont pris la parole; eux, ne traitaient pas du sous-amendement, mais ils protestaient justement contre l'obstruction que font les députés conservateurs.

Le sujet dont traitaient la plupart des porte-parole des autres partis était cette tactique d'obstruction des conservateurs, laquelle constitue un non-sens, dans l'opinion de la population. De fait, on constate que ce parti s'avère, par ses agissements, le plus séparatiste qui soit. C'est un fait qu'il cherche à dresser l'un contre l'autre les deux groupes ethniques au Canada.

A mon avis, il importe que les porte-parole des autres partis à la Chambre tentent de calmer les députés conservateurs qui nous retiennent encore ici en plein mois d'août.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Comme suite au rappel au Règlement soulevé par l'honorable représentant quand le ministre du Commerce avait la parole, hier, j'occupais le fauteuil. Si l'honorable représentant veut revoir le hansard, il constatera, je pense, que je lui ai demandé la même chose que je demande présentement à l'honorable député de Rosthern. Si nous voulons que l'ordre règne au cours du débat, nous devons observer le Règlement que la Chambre a donné à la présidence et que la présidence essaie d'encourager les honorables députés à suivre. Je pense que l'honorable député de Rosthern peut poursuivre ses observations maintenant et j'espère qu'il les bornera au sous-amendement.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Favreau) ne me surprend pas. Il a démontré au cours de la vie de ce Parlement, une facilité pour se servir du Règlement pour nous imposer un bâillon et nous empêcher d'exprimer notre opinion en Chambre. Il aime toujours nous menacer du pire, comme il l'a fait antérieurement au congé de Pâques. Je n'ai pas l'intention de me laisser intimider par ses répétitions sur les buts du Règlement. Le Règlement n'a pas été fait pour faciliter les choses au gouvernement lui-même. Il a été fait pour la Chambre des communes et ses députés et ce ministre de la Couronne est à mes yeux l'un de ces obstacles que rencontre le premier ministre en tentant de faire progresser les travaux de la Chambre des communes.

Le ministre de la Justice ferait bien d'écouter l'opposition. Il ferait bien d'ouvrir la porte à ses partisans de l'arrière-ban afin qu'ils prennent part au débat.

*(Texte)*

**M. Rondeau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

*(Traduction)*

**M. Nasserden:** Je ne suis pas surpris...

**M. Rondeau:** J'en appelle au Règlement.

**M. Nasserden:** ...que le premier ministre...

**M. Rondeau:** J'en appelle au Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Le député aurait-il l'obligeance de s'asseoir. Puis-je demander au député de Rosthern de continuer son discours sur le sous-amendement en rapport avec les questions qu'il faudrait poser lors d'un plébiscite sur le drapeau.

*(Texte)*

**M. Rondeau:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, et je vous réfère à l'article 34, paragraphe (2) du Règlement de la Chambre:

L'Orateur ou le président, après avoir attiré l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut lui ordonner de discontinuer son discours. Si le député en cause continue de parler, l'Orateur le désigne par son nom; si l'infraction est commise en comité, le président en dénonce l'auteur à la Chambre.

Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, je vous demanderais d'appliquer ce Règlement dans le cas du député qui a actuellement la parole.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! La présidence connaît très bien l'article du Règlement dont parle le député et je ne doute pas que celui-ci laissera à la présidence le soin de décider s'il faut l'appliquer. Pour l'instant, j'engage le député de Rosthern à faire des observations qui portent sur le sous-amendement à l'étude.

**M. Nasserden:** Merci, monsieur l'Orateur. J'allais parler, quand on m'a interrompu, des perspectives et des réalisations nouvelles vers lesquelles se tournent à l'heure actuelle tous les Canadiens. Je tenais à dire que la province de Québec n'est pas différente des autres provinces à cet égard, sauf peut-être que la question du maintien des traditions,

qui y sont plus importantes que dans bien d'autres régions du Canada, se pose avec plus d'acuité et de complexité. J'ignore pourquoi les députés qui siègent sur les banquettes ministérielles, notamment le ministre de la Justice, me refuseraient le droit de dire ces choses.

Avant d'entrer dans le vif de l'amendement et du sous-amendement, nous devrions nous pencher un moment sur notre histoire. Je ne pense pas qu'on puisse y trouver un chapitre plus fabuleux que celui qui a trait aux explorations des Français et à la colonisation française au Canada. Il va sans dire que l'Église s'est chargée d'une bonne part du travail dans les débuts de la Nouvelle-France. Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, en parcourant l'histoire de notre pays, l'apport des missionnaires catholiques et protestants, qui furent les premiers à se rendre pleinement compte de l'importance et de la signification de la découverte de l'Amérique du Nord.

A cette époque-là, la France et la Grande-Bretagne étaient des nations entreprenantes, se faisant concurrence sur le plan du commerce mondial. La lutte en vue de la suprématie en Amérique du Nord est un des chapitres passionnants de l'histoire internationale et il n'y en a pas un parmi nous qui doit éprouver de la honte à la pensée du conflit qui se poursuivait alors. Nous ne devons jamais non plus sous-estimer les résultats que ce conflit a valus aux Canadiens par la suite. Cette page de nos annales est l'histoire de l'évolution du gouvernement autonome. On ne doit jamais oublier non plus les difficultés qui auraient pu se poser pour nous, si les treize colonies n'avaient pas décidé d'instaurer une république indépendante à la frontière sud de notre pays.

En effet, monsieur l'Orateur, tous ces événements ont influencé et façonné le Commonwealth des nations, ce magnifique patrimoine que la Grande-Bretagne léguera aux époques à venir. J'aime à croire que l'union des Canadiens d'origine française et d'origine britannique a largement contribué à l'évolution du Commonwealth que nous connaissons de nos jours, en dépit de la concurrence qui s'est exercée entre les deux mères patries sur le plan commercial comme dans le domaine des ambitions et des réalisations.

Les pionniers sont venus instaurer un nouveau monde et en défricher le sol. Bon nombre d'entre eux ont voulu se libérer, et libérer en même temps les générations à venir, des anciennes controverses, des vieilles traditions et des vieux préjugés qui les avaient empêchés de réaliser leurs espérances dans leur pays natal. Il nous arrive à tous de regretter que certaines restrictions ne permettent qu'une réalisation partielle et en quelque sorte symbolique du destin qui devrait être le nôtre. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je soutiens que le Canada reste un pays d'espérance et de promesse. C'est aussi, j'en suis convaincu, une terre promise et glorieuse.

Plusieurs des restrictions dont j'ai parlé sont le résultat de compromis. Depuis 97 ans, un nouvel élément est venu enrichir notre vie nationale. Par milliers, de nouveaux Canadiens ont choisi de consacrer leur vie et leurs efforts à bâtir la nation. Ils sont venus de partout. Leurs antécédents sont variés. Avec leurs familles, ils forment aujourd'hui plus du tiers de la population canadienne. Ces gens ont à cœur d'être reconnus comme des Canadiens, sans qualificatifs ni réserve. L'unité nationale, à leurs yeux, est une chose très simple. Ils n'exigent pas de traitement de faveur. Tout ce qu'ils veulent, c'est l'assurance d'être mis sur le même pied que les autres. Les nouveaux Canadiens établis dans la vieille province de Québec n'ont pas tardé à s'adapter à l'ambiance qui y règne, tout comme ceux qui se sont installés en d'autres régions du pays. Pour eux, ce qui compte chez le voisin, c'est moins l'origine que la mentalité.

Il est normal qu'un pays en voie de développement ait des douleurs de croissance. Cela ne veut pas dire que nous devrions rejeter et oublier nos origines. L'influence de la France et de la Grande-Bretagne ne peut disparaître complètement de notre histoire. Il faut s'incliner devant les faits. La bataille des Plaines d'Abraham a lancé un nouveau défi à ceux qui habitaient notre territoire. Le résultat de la bataille de Queenston Heights a été un facteur de victoire pour ceux qui revendiquaient le territoire. En conséquence, le Canada français a pu exercer une influence dans le Commonwealth en voie de développement et dans les affaires mondiales, qui aurait pu ne jamais se présenter autrement.

**Des voix:** Règlement!

**M. Nasserden:** L'Acte d'Union de 1867 était un acte de convenance fait d'une certaine mesure de tolérance et de compromis...

**M. Byrne:** Le sous-amendement!

**M. Nasserden:** ...et il a changé, ou plutôt le Canada a changé depuis lors. L'importance d'un pays uni au nord du 49e parallèle est plus vitale aujourd'hui qu'elle l'était il y a un siècle. Nous devons encore faire face au défi de tolérance et de compromis quoique les moyens ont changé, de même que l'objectif dans une certaine mesure. Nous, les Néo-Canadiens, sommes impatients à l'égard de

ceux qui, quelle que soit leur origine, vivent dans l'ombre de la défiance, sirotant le poison des préjugés et de la discorde. Nous déplorons la perfidie de ceux qui nourrissent les ambitions mesquines des partis politiques. Ce que j'ai à dire à ce sujet n'est pas poétique. Il s'agit de la chronique d'un parti politique qui cherche depuis plus de 50 ans à isoler le Québec et le Canada français et à traiter les Canadiens français comme leur chasse gardée.

**Une voix:** Honte!

**M. Nasserden:** Qui n'a pas entendu le parti libéral se vanter, surtout durant les campagnes électorales ou à des moments de tension, que lui seul peut représenter le Québec et le Canada français? J'ai entendu de tels propos dans ma circonscription et je sais que cette tactique a nui à l'unité nationale. J'aurais espéré que le premier ministre (M. Pearson) eût appris quelque chose de la devise des créditistes: «Vous n'avez rien à perdre.»

**Une voix:** En vous écoutant.

**M. Nasserden:** Cette devise, et son acceptation momentanée dans la province de Québec, démontre dans quelle mesure les appels lancés par les libéraux durant les cinquante dernières années ont porté fruit, en ce qui touche les citoyens de cette province. Il m'est difficile de croire que les ministres qui parcourent le pays depuis deux ans, activant les foyers d'isolation, pouvaient ignorer les conséquences que cela aurait sur l'unité nationale. Mes sympathies vont à la population de la province de Québec. Il me semble que les voix qui s'élèvent en faveur du séparatisme s'élèvent contre la trahison du parti libéral plutôt que contre les autres Canadiens. Les mesures prises par le gouvernement actuel ont semé la division et la contrariété. Est-ce là, monsieur l'Orateur, le genre de direction qu'il nous faut au pays aujourd'hui?

**Une voix:** Pas du tout.

**M. Nasserden:** Est-ce ainsi qu'agirait un homme que la question préoccupe? Est-ce là ce que nous devons attendre d'un homme qui a remporté le prix Nobel de la paix? Est-ce là la politique...

**Une voix:** Non.

**M. Smallwood:** J'invoque le Règlement. L'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) n'a pas cessé, de son fauteuil, l'interrompre ce discours tout en lisant son journal. Hier soir, pendant le discours de l'honorable député de Vegreville (M. Fane), qui a combattu dans deux guerres mondiales, qui porte les marques de l'une d'elles, il n'a pas eu la courtoisie de rester tranquille...

**M. Byrne:** Je ronge assez patiemment mon frein, monsieur l'Orateur, depuis que je vous ai signalé que l'honorable député lit sa diatribe infernale mot pour mot. Maintenant qu'un autre député me l'a rappelé, je vous demande de nouveau de décider si l'honorable député lit ou non un discours préparé ailleurs. Il prononce des mots qu'il ne comprend pas et qu'il ne peut prononcer.

**M. Smallwood:** Au sujet du rappel au Règlement, non seulement le ministre a lu son discours mais il en a donné le texte aux journaux avant de le lire. Nous aimerions que l'honorable député ait le courage de se lever et d'en lire un lui aussi.

**M. Byrne:** J'aimerais donner lecture du commentaire 144 de la 4e édition de Beauchesne. Personnellement, je suis convaincu que l'honorable député lit son discours mot pour mot. Je le vois faire. Je le vois tourner les pages au fur et à mesure. Le commentaire 144 déclare:

> La règle veut, dans les deux Chambres du Parlement, que les députés parlent d'abondance et ne donnent pas lecture d'un discours écrit ou préparé d'avance. En effet, «si cette lecture était permise, les députés pourraient lire des discours préparés par d'autres personnes, et la Chambre pourrait accorder son temps à la prise en considération d'opinions émanant de personnes qui ne méritent pas de retenir son attention».

Je soutiens qu'une seule personne rédige la plupart des discours prononcés par les honorables vis-à-vis au cours du présent débat. Ses opinions ne devraient être entendues qu'une seule fois durant la discussion. L'honorable député lit textuellement son discours. S'il s'y montrait raisonnable, je me tairais peut-être, mais c'est une diatribe diabolique contre le premier ministre et je demande à l'honorable député d'improviser ou de quitter la salle.

**L'hon. M. Flemming:** Je prétends, monsieur l'Orateur, que les paroles dont s'est servi l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) sont inconvenantes. On devrait lui demander de retirer le mot «diabolique».

**M. Otto:** Au sujet du rappel au Règlement, je déplore l'attitude de certains membres de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre côté qui interrompent constamment les orateurs. Monsieur l'Orateur, vous présidez; vous prêtez attention à ce qui se dit. Si quelqu'un a ici le droit de rappeler un opinant à l'ordre,

c'est vous, sans interruption de la part d'autres députés. Je voudrais demander respectueusement à tous les députés de respecter l'Orateur qui, lui, écoute et prête attention à ce qui se dit et qui, nous osons croire, rappellera à l'ordre celui qui parle, s'il le juge utile.

**Des voix:** Bravo!

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Toronto s'élève contre ma façon d'agir. Il suffit encore de se reporter à Beauchesne pour voir que c'est le devoir d'un honorable député de se lever et de signaler à la présidence que le Règlement de la Chambre n'est pas respecté. C'est ce que je fais et j'ai l'intention de continuer à le faire tant qu'un honorable député continuera de lire son discours infernal.

**Des voix:** Retirez vos paroles!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre, s'il vous plaît. Tous les honorables députés savent que chaque représentant qui se lève à sa place a le droit de parler sans être interrompu sauf lorsqu'on veut invoquer légitimement le Règlement ou poser une question. L'honorable représentant qui prononce son discours a donc le droit de poursuivre sans être interrompu. J'ai fait également des observations sur le comportement que doivent observer les honorables députés qui ont la parole, notamment qu'ils ne devraient pas lire tout leur discours d'après un texte préparé. J'ai dit à l'honorable représentant de Rosthern (M. Nasserden) que la présidence s'attendait à ce qu'il prononce son discours sans aide, même s'il lui fallait de temps à autre se reporter à ses notes. On devrait permettre à l'honorable député de continuer son discours même si son temps de parole est expiré, à cause des nombreuses interruptions dont il a fait l'objet; je tiens, en lui accordant quelques minutes de plus, à être juste à son égard. (*Exclamations*)

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, d'abord je tiens à vous remercier de votre décision. Je tiens également à féliciter l'honorable représentant d'York-Est (M. Otto). Il s'est révélé comme un député d'arrière-plan, de l'autre côté de l'allée, qui ne s'incline pas devant le *whip* de son parti.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nasserden:** J'ajoute que j'ai toujours rédigé mes propres discours et mes propres notes. Je n'ai pas à m'excuser de consulter mes notes en ce moment. La question à l'étude est très importante et l'apport de chacun d'entre nous sera consigné à l'histoire, ce que nous disons et ce que nous omettons de dire. Si le député de Kootenay-Est (M. Byrne) veut bien en tenir compte, il pourrait réfléchir à ce qu'il devrait dire en cette occasion. Le sous-amendement dont nous sommes saisis...

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. Byrne:** Je crois avoir le droit de parler.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le député pose-t-il la question de privilège ou invoque-t-il le Règlement?

**M. Byrne:** J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Le député donne à entendre qu'il ne convient pas de signaler à Votre Honneur qu'il est en train de lire son discours. J'ai absolument raison, et j'affirme encore que le député lit son discours. Je ne saurais prouver qu'il l'a rédigé lui-même, mais je sais à tout le moins et je vois de mes propres yeux qu'il lit son texte mot pour mot.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, le sous-amendement à l'étude est une exhortation au bon sens. Il demande au premier ministre de consulter les Canadiens pour savoir ce qu'ils désirent. Quelle demande pourrait être plus raisonnable au sujet d'une question aussi importante, non seulement pour nous, mais pour les générations futures de Canadiens? Je demande au premier ministre pourquoi il a insulté le Parlement en adoptant une attitude intransigeante aggravée par la menace d'élections générales?

Mais la façon dont l'affaire a été menée met d'autres questions en lumière. Je demande au premier ministre pourquoi il s'est arrogé le droit de choisir un emblème national distinctif? Je vais parler de ce motif au moment opportun si l'on donne suite à la mesure. D'ici là, j'aimerais consigner au compte rendu l'attitude que j'ai déjà adoptée sur la question, alors que la Chambre était saisie d'un bill d'initiative parlementaire. Je veux parler de la mesure présentée par le député de Saint-Boniface à l'époque:

> Je suis porté à croire que le drapeau du Canada devrait faire ressortir cette double personnalité et la maintenir pour les générations futures. Avec le temps, la question devient de plus en plus importante. A mesure que le mélange des deux grandes races et des autres qui font partie de notre troisième dimension se modifie graduellement et sûrement par un processus d'érosion et de diffusion, les divergences qui, au début, semblaient si importantes, le restent aujourd'hui, parce qu'elles donnent à notre nation une personnalité et un caractère distinctifs à la face du monde.

Voici ce que j'ai dit de certains néo-Canadiens:

Beaucoup d'entre eux ont fui les vieux pays d'Europe et d'autres continents pour échapper à des conditions et à des circonstances qui, grâce à ces institutions, n'ont pu se produire au Canada. Pour bon nombre d'entre eux, l'Union Jack restera toujours le souvenir de leur patrie ou de leur lieu de naissance simplement parce qu'il représentait un asile, le Canada, contre d'anciennes iniquités qui ne leur laissaient que peu ou pas d'espoir d'avenir dans leur patrie. Pour eux, il semble impensable qu'un drapeau canadien n'ait aucun trait de ressemblance avec l'Union Jack.

J'ai ajouté:

Peu importe le modèle qu'approuveront le Parlement et la population du Canada, il faut qu'il nous rappelle notre naissance comme nation. Il devra traduire le rôle que la Grande-Bretagne a joué dans la mise en place de nos institutions. Il devrait aussi traduire la personnalité du Canada qui s'est développée sous l'influence enrichissante de la culture française. Avant tout, il doit aussi symboliser la personnalité d'une nation qui possède cette troisième dimension, celle de citoyens qui ont choisi de devenir Canadiens après que les articles de la Confédération eurent tracé la destinée du Canada.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je crois que le moment serait bien choisi d'informer l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole.

**Des voix:** Continuez!

**Des voix:** Non

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, il y a eu beaucoup d'interruptions.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je dirai au député de Rosthern qu'il y a eu beaucoup d'interruptions, certaines venant d'honorables députés et d'autres du président. J'ai accordé à l'honorable député assez de temps supplémentaire. Toutefois, si la Chambre consent à accorder au député quelques instants de plus...

**Des voix:** Non!

**Des voix:** Continuez!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Dans ce cas, je dois informer l'honorable député que son temps de parole a expiré, compte tenu des minutes supplémentaires que je lui ai accordées.

**M. Steven Otto (York-Est):** Monsieur l'Orateur, je veux m'asurer qu'il n'y a pas de feuille sur mon pupitre, car on pourrait m'accuser de lire mon discours. Je veux prendre part au débat, car j'estime, comme de nombreux autres honorables députés l'ont signalé, que la question à l'étude est fort importante. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent qu'elle a peu d'emportance ni avec les honorables députés qui ont accusé certains membres de l'opposition de s'inspirer d'autres motifs que du bien général de leur circonscription et du pays. (*Applaudissements*)

Pour ma part, j'estime à tort ou à raison que tous ceux qui ont participé à ce débat ont agi avec sincérité et probité. Ils croient représenter leurs commettants et parler en leur nom. Il est peut-être surprenant que les commettants aient des opinions différentes sur ce point, tout comme les honorables députés, mais je crois sincèrement qu'il en est ainsi.

Certains ont déclaré que le drapeau proposé servait à apaiser le Québec, mais le ministre a nié cette affirmation. Certains honorables députés ne croient peut-être pas le ministre. Pour ma part, j'affirme qu'il ne constitue pas un apaisement pour le Québec. Je ne suis pas ministre et je ne le serai probablement pas non plus. En outre, je n'ai jamais fait de déclaration à la Chambre que je ne croyais pas sincèrement être exacte. Dans le cas présent, je sais que je dis la vérité.

Certains députés, y compris l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) et d'autres, ont dit que ce drapeau diviserait le pays. Or, aucun drapeau ne divise une nation qui n'est déjà divisée ou unit une nation dont certains secteurs préfèrent la solitude.

La question du drapeau n'est pas la question essentielle qui se pose dans le moment, pas plus que le sous-amendement. Nous ne discutons pas présentement des quatre choix, ni de la question de savoir s'il y aurait lieu de tenir un plébiscite. Nous ne discutons pas vraiment du drapeau. Ce dont nous traitons réellement, c'est de notre unité nationale, question de la plus haute importance. A mon avis, nous devrions reconnaître que c'est là l'objet proporement dit du présent débat.

On a dirigé de notre côté de la Chambre un doigt accusateur et on a dit que l'affaire suscite un grand émoi, que nous semons l'agitation parmi les citoyens, que c'est inopportun. On dit que l'heure est à la raison, au calme, au sang-froid, voire aux atermoiements. Quant à moi, j'ai foi dans l'agitation, si une question est d'importance. Je crois dans l'agitation, si elle aide à mettre en lumière des griefs qui existaient depuis quelque temps et contribue à les dissiper. L'agitation n'a donc rien de mauvais en soi. Quant au calme, à la raison, au sang-froid, à la prévoyance qu'on attend de nous, elles sont

impossibles en l'occurrence. Car, comme je l'ai dit, nous discutons de notre unité nationale, de notre destin. L'amour n'est pas une affaire de raison: c'est une question de cœur, de cran.

Le ministre du Commerce (M. Sharp) a prononcé un discours très véhément, et il ne fait aucun doute que tout ce dont il a parlé le préoccupe beaucoup. Il faut parfois dire ce que nous pensons, quoi qu'il doive nous en coûter. Il y a des moments où il faut pleurer ou verser son sang. Mais nous devons toujours aimer la patrie et avoir à cœur l'unité de la nation.

A d'autres moments, nous tremblerons pour l'avenir de notre pays. Cela m'amène, comme je l'ai dit, au véritable problème dont nous discutons. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes demandé comment il se fait que de si nombreux Canadiens tiennent farouchement au pavillon rouge, contrairement à notre attente, eux qui, en d'autres circonstances, auraient accueilli avec empressement un nouveau drapeau distinctif. Ils se sont ralliés autour du pavillon rouge parce qu'ils appréhendent la division du pays; ils redoutent le séparatisme, dont ils ont entendu parler.

Permettez-moi d'examiner un moment certains des problèmes qui ont pu provoquer tant d'appréhensions parmi les habitants du Canada anglais et qui ont pu faire du pavillon rouge la bannière derrière laquelle se sont ralliés les Canadiens d'expression anglaise, comme ce fut le cas, à mon avis. Permettez-moi d'examiner certains de ces problèmes, mais sans tenir compte de ce qui se passe à Ottawa, car nous avons ici l'avantage d'écouter des discours comme ceux qu'ont donnés l'honorable député de Verdun (M. Mackasey), par exemple, et d'autres représentants, qui ont signalé que la majorité des habitants du Québec ne partagent pas les idées séparatistes. Nous savons que les appels au séparatisme et à la division sont en fait lancés par des politiciens stupides et des charlatants. Toutefois, la population canadienne, qui doit compter sur les journaux et la radio pour se renseigner, ignore ce fait. Elle croit que tous les Québecois désirent le séparatisme. Il n'en est pas ainsi mais, je le répète, la population canadienne l'ignore. Examinons maintenant, sans nous attarder aux actes de violence, certaines déclarations du premier ministre du Québec sur le rôle de la culture française. Je me souviens d'avoir relevé, dans un mémoire présenté à la conférence fédérale-provinciale, que d'après lui, c'était le rôle, et même effectivement le devoir...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Il est, évidemment très désagréable à l'Orateur d'avoir à prendre peut-être trop fréquemment la parole pour interrompre les observations des députés. Mais je crois devoir rappeler au député la décision prise avant-hier par la Chambre, et d'après laquelle les observations à cette étape du moins devraient se limiter au sous-amendement. Je prierais donc vivement le député de rattacher ses propos au sous-amendement à l'étude.

**M. Otto:** Monsieur l'Orateur, je répéterai ce que j'ai déjà dit au début, c'est-à-dire que nous n'examinons pas réellement les quatre points du sous-amendement. Il s'agit, en fait, de l'unité nationale, et j'essaye de le prouver. Vous ne sauriez m'en refuser le droit. J'ai mentionné certaines déclarations étranges qu'on a faites et qui auraient pu éveiller certaines craintes et certaines appréhensions. Le problème ne sera certainement jamais résolu par les quatre questions que renferme le sous-amendement. Ces craintes et appréhensions avaient pour cause les déclarations du premier ministre du Québec et de ses ministres.

En effet, même à la Chambre des communes, le député de Québec-Montmorency (M. Marcoux) avait affirmé dans un discours sur l'instruction publique qu'il y avait, au Canada, deux races officielles. Or, que doivent en penser les Canadiens non officiels? Les six millions de Canadiens qui ne sont apparemment qu'officieux ont-ils quelque raison de s'inquiéter? Je voudrais que la Chambre étudie la politique économique de Québec, surtout du point de vue de la préférence qu'il faut accorder aux affaires. Je ne parle pas maintenant d'efficacité ni de compétence, mais simplement de provincialisme. Je voudrais examiner à nouveau toutes ces choses qui nous permettent de conclure, en toute équité, à l'absence en ce moment de tout parti politique national à la Chambre. Je mentionnerai à l'appui, certaines déclarations curieuses émanant du groupe siégeant à l'extrême gauche de Votre Honneur. Elles ont éveillé chez les Canadiens certaines appréhensions, certaines craintes. Quelles sont ces craintes? On craint pour l'unité nationale et tout ce que nous recherchons avec tant d'énergie.

J'estime, monsieur l'Orateur, que nous formons un peuple uni, qui a le sentiment de son identité et de son unité. Autrement, nous ne formulerions pas d'objections. Personne n'en formulerait. Il est donc de notre devoir, tout au long du présent débat, et non seulement lorsque nous discutons des quatre questions à l'étude, de déclarer énergiquement et irrévocablement que cette unité doit être préservée. L'appui accordé au pavillon rouge se dissipera. La crainte seule explique cet appui et il appartient à la Chambre de le démontrer. Il ne suffit pas d'entendre des membres du cabinet déclarer que, tout probablement, il ne se produira pas de séparation

ou de scission, étant donné que la chose n'est ni économiquement avantageuse ni réalisable.

J'estime que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a fait preuve d'un sentiment national faussé en recommandant à la Chambre de constituer un comité qui serait chargé d'étudier les effets du séparatisme. La scission et le séparatisme ne sont pas des sujets à étudier, même d'un point de vue hypothétique. En cette 97e année de notre vie nationale, nous devrions pouvoir présumer que notre pays est un pays uni, qu'il le restera à jamais et qu'il n'y a pas d'alternative possible. Ainsi, monsieur l'Orateur, le sous-amendement à l'étude n'aurait pas sa raison d'être, ni un plébiscite. Le besoin qui se manifeste aujourd'hui d'appuyer le pavillon rouge cesserait de se faire sentir.

Comme je l'ai maintes fois répété, monsieur l'Orateur, je n'admets ni ne reconnais aucune forme de scission au pays. Je tiens à dire qu'à moins que la Chambre des communes ne proclame que nous formons une nation unie et que les provinces, advienne que pourra, vont rester unies, la situation demeurera inchangée. Une telle mesure serait suivie d'une réaction défavorable jusqu'à ce qu'une action militante suscite une réaction militante. Là, nous n'aurions qu'une chose à faire: choisir de quel côté nous ranger, puis attendre.

Monsieur l'Orateur, je suis en faveur d'un nouveau drapeau distinctif et j'appuierai la résolution si elle est mise aux voix. Je suis en faveur du modèle à trois feuilles d'érable parce que je ne crains pas la division ni le séparatisme dans notre pays. Et je n'ai aucune crainte à cet égard, parce que je ne tolérerai aucune division ou séparatisme.

Je ne saurais non plus envisager les milliers de raisons qu'un comité spécial pourrait nous citer pour expliquer la possibilité du séparatisme. Je n'écouterai personne à la Chambre des communes qui prévoirait la possibilité ou l'opportunité du séparatisme. Je n'ai pas peur d'appuyer le nouveau drapeau distinctif en fonction de ce sentiment.

Pour terminer, j'aimerais rappeler aux honorables députés ce que nous avons fait durant ce débat en ce qui concerne les amendements et les sous-amendements. Lorsque la résolution a été présentée, l'idée a électrisé tout le pays, d'un littoral à l'autre. Chaque citoyen, à partir de celui qui venait d'être naturalisé jusqu'à ceux dont les ancêtres étaient venus ici il y a trois siècles, s'y est intéressé. Durant ce débat, nous avons peu à peu transformé cette grande idée en une sorte de jouet pour tous les honorables députés. Nous l'avons réduite en un gourdin dont peut se servir un très honorable représentant pour frapper l'autre. Nous avons transformé ce grand débat en un dialogue de palais que nous seuls pouvons comprendre. Nous en avons exclu les citoyens canadiens et nous avons mis leur patience à bout. Ils ne comprennent pas le rythme de ce débat. Nous allons perdre leur respect comme ils ont perdu tout respect à l'égard de la Chambre.

J'exhorte tous les honorables députés à s'expliquer d'une façon claire et précise. Il faut à tout prix que tous les députés expriment leur opinion, mais ils ne doivent pas fausser ce débat en proposant des amendements, des sous-amendements, et encore des sous-amendements. Je vous supplie de nous aider à mener ce débat à bonne fin pour donner le drapeau canadien au peuple, à qui il appartient.

*(Texte)*

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, les quelques idées que je veux soumettre à la Chambre, cet après-midi, relativement à l'amendement et au sous-amendement qui ont été proposés à la motion 44(A), demandant la tenue d'un référendum, n'ont pas pour but de prolonger indûment le débat actuel, mais plutôt de faire connaître la pensée de mes électeurs à ce sujet, de même que la pensée de mon parti à l'égard de cet amendement et de ce sous-amendement.

Monsieur l'Orateur, le débat visant à doter le pays d'un drapeau vraiment distinctif aura au moins servi à découvrir de nouveaux députés conservateurs, car hier, nous avons fait une de ces découvertes dans la personne de l'honorable député de Portage-Neepawa (M. Enns), que nous voyions et entendions pour la première fois, à la Chambre, depuis le début de cette session.

Monsieur l'Orateur, ce débat nous permet de nous faire une idée de ce que sera l'éternité. Les discours, sauf un ou deux, qui ont été prononcés par les conservateurs et leur chef n'ont servi qu'à soulever une race contre l'autre, nous donnent une idée assez exacte de ce que sera l'éternité en enfer.

Monsieur l'Orateur, dire que je suis contre l'idée de consulter nos électeurs sur des sujets d'importance serait inexact, car j'ai pris l'initiative, dans le cas du drapeau, d'envoyer une lettre à tous les chefs de familles de mon comté, leur demandant leur opinion. Les 3,500 réponses que j'ai reçues, en plus des nombreux contacts personnels et téléphoniques que j'ai faits chaque fin de semaine, dans mon comté, m'ont permis de connaître l'opinion générale de mes électeurs à ce sujet. Je crois, monsieur l'Orateur, que si les députés conservateurs avaient agi de la sorte, ils n'auraient pas besoin de se dérober à leurs responsabilités par le truchement d'un référendum.

D'aucuns forment le vœu que la motion soit renvoyée à un comité parlementaire. A mon

sens, cette suggestion est inacceptable et ne serait pas une solution, car quand l'affaire reviendrait devant la Chambre il faudrait tout recommencer à nouveau.

Il faut terminer ce débat le plus tôt possible et régler ce problème sans délai. Qu'on en finisse, et qu'on s'occupe des affaires du pays! Nous avons été élus pour représenter nos comtés et notre pays. Respectons ces responsabilités qui nous ont été données.

Depuis des semaines déjà, l'administration gouvernementale est paralysée par la lenteur des travaux à la Chambre, à cause de l'obstruction systématique des conservateurs. La Chambre perd un temps considérable à écouter les discours creux des conservateurs sur la tenue d'un référendum afin de savoir si les contribuables canadiens désirent un drapeau rouge, un drapeau rouge modifié de façon à indiquer les principaux symboles des deux races fondatrices, un drapeau à trois feuilles d'érable, ou un drapeau à une seule feuille d'érable.

Pourquoi le sous-amendement, qui nous est présenté s'arrête-t-il là?

Monsieur l'Orateur, nous avons reçu et nous recevons encore, chaque jour, chaque semaine, de nombreux modèles de drapeaux qui sont, pour la plupart, très intéressants, et qui seraient très acceptables. Pourquoi n'aurait-ils pas leur place dans le référendum? Pourquoi limiter le choix à quatre projets?

Certains députés conservateurs m'ont dit qu'ils seraient prêts à accepter un drapeau affichant l'Union Jack, la feuille d'érable et la fleur de lis. Quelqu'un disait, un jour, qu'un drapeau ne doit pas être une collection de la «botanique impériale», où l'on trouverait l'érable, le chardon, la rose et le lis.

Monsieur l'Orateur, un référendum sur cette question serait inutile et injuste pour le peuple canadien; il ne servirait qu'à diviser davantage le pays. Pendant que les conservateurs s'acharnent et s'entêtent à éterniser le débat sur la question du drapeau...

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question...

**M. Laprise:** ...les Canadiens souffrent injustement...

**M. Vincent:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Laprise:** Oui.

**M. Vincent:** L'honorable député de Chapleau dit qu'à l'heure actuelle les conservateurs s'acharnent à éterniser le débat. Pourrait-il nous dire combien de députés du Ralliement créditiste ont parlé, dans le cadre de ce débat, jusqu'à présent? Quel pourcentage du nombre total? Pourrait-il nous dire également si ce pourcentage est supérieur ou inférieur à celui des conservateurs qui ont parlé sur cette question?

Deuxième question: combien de temps la Chambre a-t-elle consacré au règlement du problème interne du Crédit social, il y a quelque temps, ce qui était beaucoup moins important que la question du drapeau national?

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première question posée par l'honorable député de Nicolet-Yamaska, je dirai que s'il avait suivi intelligemment les débats, il saurait que je suis le premier député du Ralliement créditiste à prendre la parole sur la question d'un référendum, sur l'amendement et le sous-amendement.

Une chose que je trouve étrange et parfaitement ridicule, c'est que le chef du parti conservateur, lui-même, présente un amendement à la motion principale 44(A) et que, non satisfait—il s'est sans doute trompé, il l'a reconnu—son parti présente un sous-amendement à cet amendement-là. C'est la chose la plus ridicule et la plus stupide que j'ai jamais vue à la Chambre jusqu'à présent.

En ce qui concerne la deuxième question que m'a posée l'honorable député, je lui répondrai ceci: Non seulement pour le bien de la Chambre, mais pour celui du Canada tout entier, la question de savoir la place que devait occuper, à la Chambre des communes, le Ralliement créditiste était beaucoup plus importante, pour l'avenir de la nation, que la question du drapeau telle qu'elle est étudiée à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens passent par une crise qui se compare à celle des années 30, qui ont précédé la dernière guerre mondiale. Nous traversons une crise semblable: les cultivateurs et les ouvriers, principalement ceux des régions de l'Est du pays, souffrent inutilement de cette situation. Et les conservateurs s'acharnent à empêcher que des mesures visant à régler cette situation soient présentées à la Chambre.

Le chômage est immérité...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de l'honorable député de Chapleau, mais il me semble qu'en se référant au débat lui-même, au nombre d'orateurs qui y ont participé, et des points de ce genre, il s'est éloigné du sujet que nous devons étudier, soit l'amendement ou le sous-amendement, et j'inviterais l'honorable député à revenir au sujet à l'étude.

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Pour être...

**Une voix:** ....pour être quoi?

**M. Vincent:** Si je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, c'est parce que l'honorable député de Chapleau a affirmé certaines choses que je ne relèverai pas, à l'exception d'une déclaration qu'il a faite lorsqu'il a dit que le député de Portage-Neepawa a participé hier pour la première fois, à un débat au cours de cette session. A ce propos, j'aimerais lui faire remarquer que s'il se reporte à la page 107 de l'Index des débats français...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra que ce qu'il soulève présentement n'est certainement pas une question de privilège. S'il considère que certaines remarques de l'honorable député sont inexactes, il aura alors l'occasion de participer au débat et de répondre lui-même, s'il considère que les remarques de l'honorable député de Chapleau sont inexactes.

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'était pas à la Chambre tout à l'heure. Je suis certain que si l'honorable député de Portage-Neepawa avait été à son siège il y a quelques instants...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député pourrait-il reprendre son siège? Je reconnais le point que l'honorable député de Nicolet-Yamaska veut exposer dans le moment, mais si l'honorable député de Portage-Neepawa désire plus tard, lui-même, faire une correction aux dires de l'honorable député qui a présentement la parole, il aura l'occasion de le faire. Même s'il a déjà parlé, il pourra prendre part au débat une seconde fois pour faire une correction dans le sens qu'il désire.

**M. Laprise:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de vos remarques et de vos conseils à ce sujet, mais vous avouerez tout de même que j'ai été amené à parler en dehors du sujet par les remarques du député de Nicolet-Yamaska. Ce que je veux signaler à propos de sa question de privilège, c'est que relativement au député de Portage-Neepawa—et j'ai vérifié l'Index des Débats de la Chambre des communes—je n'ai trouvé son nom nulle part.

Maintenant, pour revenir à la question du sous-amendement, je voudrais dire, en terminant—non pas parce que j'ai été intimidé par les remarques et les interventions qui ont été faites, mais parce que je n'avais pas l'intention de parler tellement longtemps—que les Canadiens—j'ai reçu de nombreuses lettres et commentaires en réponse à des enquêtes personnelles que j'ai faites dans mon comté—ou la plupart d'entre eux ne sont pas tellement attachés à un modèle de drapeau en particulier, mais plutôt à un drapeau distinctif, qui représentera le Canada d'un bout à l'autre du pays.

Ce que les Canadiens réclament surtout, ce n'est pas tant un drapeau rouge, bleu ou blanc, affichant toutes sortes de fleurs ou de simagrées imaginables, mais plutôt un petit drapeau vert avec des chiffres dessus, leur permettant d'acheter les choses qui sont nécessaires et dont ils ont grandement besoin pour faire vivre convenablement leur famille.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que plutôt que de continuer indéfiniment ce débat, on devrait adopter le drapeau distinctif canadien, régler cette affaire une fois pour toutes, et ensuite reprendre les travaux de la Chambre en vue de présenter des lois susceptibles de régler les problèmes auxquels toute la nation canadienne fait face aujourd'hui.

*(Traduction)*

**M. Enns:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. On me dit que le préopinant a déclaré que mon discours, hier, était la première intervention à la Chambre. Je veux simplement prier l'honorable député de se reporter à l'index du compte rendu et il constatera que mon nom y figure 14 ou 15 fois, plus exactement 22 fois.

**M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, il était bon d'entendre le discours de l'honorable député d'York-Est (M. Otto) et cela rend ma tâche d'autant plus facile. J'aimerais, toutefois, demander à ce député de réfléchir à la véritable raison de toutes nos divisions au Canada à l'heure actuelle. Qui a causé toutes nos difficultés? A mon avis, il n'y a aucun doute que le premier ministre (M. Pearson) est le grand responsable. Ce que j'ai à dire aujourd'hui m'ennuie un peu à cause d'une remarque assez cavalière que le premier ministre a faite au cours de la journée et qu'il n'aurait jamais dû prononcer quand il a parlé d'obstruction systématique. *(Exclamations)*

**Une voix:** Honte!

**M. Pugh:** Vous pouvez bien crier «Honte» vous autres là-bas, mais c'est moi qui dis «honte», et j'ai l'intention de prononcer mon discours. Je tiens seulement à ce que le premier ministre se reporte à ses remarques au début du présent débat, lorsqu'il a insisté sur le fait que chaque député devrait apporter sa contribution. A mon avis, il est tout à fait déraisonnable de sa part de tenter, d'une façon aussi désinvolte, de nous refuser nos droits à titre de représentants de nos commettants et d'employer des tactiques pour nous terroriser en parlant d'obstruction systématique. Voilà les commentaires que je voulais faire avant d'attaquer le vif de mon sujet.

J'ai un double but, aujourd'hui, en prenant la parole. En premier lieu, je veux dire que je crois sincèrement que le premier ministre a conduit le parti libéral dans une impasse.

En deuxième lieu, j'aimerais, en toute humilité, offrir quelques propositions et, si possible, l'aider un peu, puisque s'il tient compte de mes avis, il aidera, en fin de compte, les Canadiens.

A cette étape du débat, nous examinons le sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina-City (M. More), qui, sans l'avoir fait consigner au compte rendu, a déclaré que dans tout plébiscite il se trouvera la question des quatre drapeaux: le pavillon rouge, une variante de celui-ci, le drapeau proposé par le gouvernement et une forme modifiée du drapeau proposé par le gouvernement.

**L'hon. M. Churchill:** Le dernier a été proposé par le Nouveau parti démocratique.

**M. Pugh:** En effet, par le Nouveau parti démocratique. Le gouvernement s'est placé dans une situation assez intenable, à la suite d'un prétendu mandat. En ce qui concerne ma propre circonscription, je sais qu'aucun mandat semblable n'a été demandé. La première fois que nous en avons entendu parler, c'est au cours d'une longue et extraordinaire série de questions, posées au premier ministre sur un nouveau drapeau. Au cours d'élections, les choses de cet ordre parviennent à la connaissance du peuple; elles ont fini par s'infiltrer en Colombie-Britannique, où les candidats ont été interrogés au sujet du drapeau.

Je ne sais ce que les députés libéraux maintenant à la Chambre ont promis de faire, mais je me demande simplement comment le parti libéral peut prétendre, d'une façon quelconque, qu'il a en réalité reçu un mandat du peuple au sujet du drapeau. Avant les élections, le parti libéral avait publié dans les journaux de Colombie-Britannique des annonces indiquant la politique qu'il suivrait s'il obtenait le pouvoir. Je ne rappellerai pas toutes ces promesses, ni toutes les choses qu'il devait accomplir en 60 jours, bien qu'il ne les ait pas réalisées. Je regarde ce manifeste que le parti libéral a publié: aucune mention n'a été faite en Colombie-Britannique d'un nouveau drapeau. J'ai à la main une page entière de publicité à ce sujet, provenant du numéro 31 mars du journal le *Colonist*, de Victoria, et on n'y trouve aucune mention du pavillon.

Cependant, comme je l'ai dit, la nouvelle a pénétré en Colombie-Britannique et, aux réunions de la campagne auxquelles assistaient quatre candidats, un libéral, un néo-démocrate, un conservateur et un créditiste, on nous a demandé, et je m'en souviens très bien: «Si on propose un nouveau drapeau, abandonnerez-vous le pavillon rouge?» Le candidat libéral a répondu: «Pour répudier le pavillon rouge, il faudrait me passer sur le corps.»

**M. Byrne:** Ce candidat n'est pas parmi nous.

**M. Pugh:** Il n'y est pas à l'heure actuelle, mais c'était un excellent libéral. Vous pourrez parler quand le moment sera venu. Il vous est arrivé souvent de lire vos petits manuels et de dire: «Nous ne devrions vraiment pas interrompre la personne qui a la parole et qui est en train de parler». Mon adversaire libéral montrait dans ses propos beaucoup plus de sens commun qu'un certain nombre des députés d'en face et il disait qu'il défendrait le pavillon rouge jusqu'au bout.

**M. Moreau:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Pugh:** Non, plus tard si vous voulez. Le gouvernement s'est mis dans une situation ridicule, en ce qui concerne le pavillon rouge, dans une situation impossible.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister a trait aux sentiments des gens de ma circonscription. J'ai reçu un bon nombre de lettres, la plupart en faveur du pavillon rouge. Je dois dire en toute sincérité que j'en ai reçu quelques-unes de la part de gens en faveur du drapeau proposé par le gouvernement; d'autres, de personnes qui aimeraient une modification du modèle proposé par le gouvernement et d'autres, de gens qui disent: «Cherchons-nous un drapeau tout différent de celui-là». Les opinions exprimées dans ces lettres ont été confirmées par celles que j'ai entendues lors d'un voyage dans ma circonscription.

Pour ce qui est des sondages, je voudrais citer un article du *Herald* de Penticton, qui a fait un sondage régional à la suite des controverses sur le drapeau. Voici l'article qui a paru dans le *Herald* du 10 juin sous le titre suivant: «89 p. 100 en faveur du pavillon rouge».

> Près de 90 p. 100 des lecteurs du *Herald* qui ont voté au cours du sondage sur le drapeau, terminé samedi dernier, se sont prononcés en faveur du pavillon rouge; ce résultat est significatif. Un bon nombre des partisans du pavillon rouge ont même, dans leur ardeur, défiguré la partie du bulletin de vote destinée aux lecteurs en faveur du drapeau trifolié de M. Pearson. L'un des lecteurs a griffonné sur le côté du bulletin portant le drapeau trifolié les mots suivants: «Non, non, mille fois non, je mourrais plutôt que de l'approuver». Mais la plupart des partisans du pavillon rouge ont simplement déposé leur bulletin de vote, sans plus.

Ce rapport contient en outre beaucoup de détails, qui ne sont pas très favorables au

parti libéral, sur la façon de présenter le problème du drapeau mais je m'abstiendrai de les lire.

On a aussi sondé l'opinion publique canadienne et quand j'ai entendu le député de Greenwood (M. Brewin) dire que la grande majorité de la population était en faveur du nouveau drapeau, j'ai cru que la foudre l'avait paralysé. S'il connaissait un peu les sondages, il saurait que huit provinces sur neuf sont en faveur du pavillon rouge.

Je parlerai maintenant du vote qu'on dit libre. Le gouvernement s'est tellement avancé à ce propos que je dois en parler. J'aurai des propositions à faire plus tard et je crois qu'elles seront utiles. C'est bien beau de penser qu'il y a aura un vote libre. Le premier ministre est fameux pour faire, à brûle-pourpoint, de belles déclarations. Le député de Cumberland (M. Coates) lui a posé une question le 12 mai, comme en fait foi la page 3317 du hansard. Il lui a demandé si les députés pourraient se prononcer librement. Ce ne sont pas les paroles exactes du député, mais, en somme, c'est ce qu'il a demandé. Le premier ministre a répondu ce qui suit et je cite ces paroles:

> Lorsque le temps viendra de soumettre à la Chambre des communes la décision du gouvernement dans cette affaire, j'espère que tous les honorables députés se prononceront selon leur conscience et qu'il ne sera pas question de confiance ou de défiance envers un parti.

C'est bien beau. Tout le monde peut dire que le premier ministre est un brave type. Le vote sera libre et les whips de parti seront absents. Le très honorable représentant a bien vite changé d'avis. Quelqu'un a dû lui parler. En tout cas, une semaine après, le 19 mai, le premier ministre disait que le gouvernement jouait son sort sur la question du drapeau. Eh bien! j'espère qu'il mordra la poussière, car il le mérite richement. Il a présenté une mesure de nature à diviser profondément le pays. Le député d'York-Est (M. Otto) a parlé de cette question-là et j'ai aimé certaines des choses qu'il a dites, mais il a glissé sur une petite question. Il n'a pas fait ressortir pourquoi cette chose prêtant à division nous est présentement soumise. Il a dit que le Canada est grand. Nous sommes unis. Il n'y a pas de division. Nous devons nous serrer les coudes. J'admets tout cela, mais il a oublié un point. Le premier ministre a soumis cette question à la Chambre des communes et, plein d'irritation, il a déclaré: «Le vote libre? Il n'y a rien à faire, mes amis, vous allez siéger ici jusqu'à ce que le vote ait été pris. En outre, vous allez perdre vos vacances.» Monsieur l'Orateur, j'aime les vacances autant que n'importe qui, mais je n'estime pas que le temps passé dans ma circonscription soit un congé: il me donne plutôt l'occasion de connaître les vues de mes commettants. Voilà une des choses sensées que l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) a dites cet après-midi. Nous aimerions tous aller chez nous, nul doute, non pas, comme je l'ai dit, pour avoir des vacances, mais pour demeurer en contact avec nos commettants.

L'honorable député a dit par ailleurs une chose assez sotte. Il a dit que nous devrions nous adonner aux autres travaux de la Chambre. Pardonnez-moi, mais nous avons terminé les travaux proposés par le premier ministre et par le leader de la Chambre, là-bas. Nous avons absolument tout fini, sauf la question du drapeau. Je rappellerai aux honorables députés que nous avons terminé les autres travaux dont nous étions saisis, et que nous devrons maintenant siéger jusqu'à ce que nous en ayons terminé avec ceci, peu importe le temps voulu et les déclarations étourdies, semblables à celles que le premier ministre a faites aujourd'hui au sujet de l'obstruction.

J'ai mentionné la division qu'entraînera ce problème. Bien des gens en ont parlé. On l'aborde différemment suivant les opinions personnelles. Chaque question a deux aspects; or apparemment, celle-ci en a cinq. Je suis assez convaincu à ce propos pour consentir à siéger ici tout l'été, et tout l'automne, s'il le faut. Je m'en moque, parce que je crois avoir raison et parce que je parle au nom de mes commettants et au nom de bien d'autres. (*Applaudissements*) Ne divisons pas le Canada. Hier soir, j'étais un peu morose, car je n'avais pu être inscrit sur la liste: il y avait tant d'orateurs supplémentaires! Je suis monté et, juste avant six heures, j'ai eu un entretien avec un ami. Je lui ai demandé: «Qui, croyez-vous, l'emporte dans ce débat sur le drapeau?» Sa réponse a été très sensée. Il a répliqué: «Croyez-vous que quelqu'un gagne?» Nous avons ensuite discuté des effets qu'aura pour le Canada ce débat sur le drapeau. J'ai goûté ses remarques. Elles étaient judicieuses. Ne nous inquiétons pas d'une victoire à la Chambre des communes; inquiétons-nous de ce qui arrive dans nos diverses circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada.

Qui aurait pu penser, en abordant ce débat sur le drapeau, que nous décèlerions tant de sentiments divers? Puis-je citer un article intitulé «Autre biais sur le drapeau» écrit par le révérend A. V. Bentum, pasteur émérite de l'Église presbytérienne St-Andrews de Penticton? Il n'est pas de ma religion, mais c'est un homme que je respecte et je cite cet article parce que c'est une étude pénétrante et raisonnée de certaines qualités auxquelles les Canadiens, bien souvent, ne rendent hommage qu'en paroles. L'article est assez long,

mais je crois qu'il est nécessaire d'en donner lecture.

Quand M. Pearson, dans ses discours électoraux, a promis de faire quelque chose pour doter le Canada d'un drapeau distinctif, peu de gens auraient pu penser que l'exécution de la promesse susciterait tant de sentiments divers. On ne peut s'empêcher de penser cependant qu'il est bon que ces sentiments soient exprimés au grand jour afin que nous les connaissions.

Bien des Canadiens pensent peut-être que c'est une tempête dans un verre d'eau. Certains ont dit qu'ils s'en moquaient comme de l'an 40. Cette attitude est aussi regrettable que celle des personnes qui prennent parti violemment et sans raisonner. Le drapeau est un symbole du sentiment qui nous unit et fait de nous une nation.

Nous avons beau vouloir faire déboucher le nationalisme sur un internationalisme plus large, nous n'y parviendrons pas si nous n'apprenons pas à éprouver des sentiments positifs les uns envers les autres dans nos petits groupes.

Dans une culture qui, de toute évidence, tend à l'impersonnel, cette indifférence paraît inquiétante. C'est malheureusement bien trop répandu.

Certaines personnes considèrent aussi l'attitude des anciens combattants, qui préfèrent le pavillon rouge, comme réactionnaire, obscurantiste et intransigeante. Il ne faut pas se moquer des sentiments de ce groupe de citoyens, ni les écarter.

Il n'est pas facile de briser ou de rejeter les liens qui ont uni des hommes, surtout dans l'épreuve. Ceux qui n'ont jamais vécu que dans la sécurité de leur propre pays ne peuvent connaître le sentiment qu'éveille un symbole comme un drapeau.

Il semble que nous vivons dans une ère où la loyauté et la vénération, si ce n'est envers soi-même, sont trop rares. Les manifestations de sentiments positifs sont considérées comme choses faibles et démodées. La magnanimité et la courtoisie appartiennent à un lointain passé.

Des sentiments violents et destructifs se manifestent de plus en plus dans bien des groupes et dans bien des régions du monde. Il semble y avoir, contre la tradition et l'autorité, une révolte qui serait peut-être utile si elle était orientée de façon constructive, mais elle semble s'accompagner d'un refus de toute discipline.

A lui seul, ce mot nous parle de déférence pour les autres, car il est de la même famille que le mot «disciple».

Faire table rase, pour ainsi dire, et recommencer à neuf avec un nouveau drapeau comporte peut-être un élément de mystère, mais une telle attitude n'est que trop conforme à ce dont nous avons parlé, le désir apparent de renier son histoire.

Certains secteurs de notre population recherchent leurs idéals et leur orientation au sein de la société contemporaine; ils se dissocient entièrement de leurs ancêtres et de leur passé.

Très souvent, les intéressés manquent d'idéalisme et négligent de profiter de l'expérience des temps passés qui n'est rien d'autre que le recul historique.

Les Canadiens ne sont pas dépourvus d'ancêtres; ils ne constituent pas un peuple sans histoire et sans liens traditionnels. Préserver et respecter cet héritage doit sûrement renforcer un pays. C'est peut-être parce qu'elles en sont dépourvues que les nouvelles nations sont excessivement émotives dans leur recherche d'une cause collective ou de liens communs. Dans l'ensemble, les pays qui ont été puissants dans le passé sont ceux où l'on respectait les ancêtres et où l'on vénérait l'histoire.

Certes, le Canada peut écrire un autre chapitre de son histoire par l'intermédiaire de ses fils et de ses filles, tant naturels qu'adoptifs, mais il est à espérer que, pour paraître moderne, il n'ira pas manifester du cynisme à l'égard de ses liens traditionnels et renier son héritage.

Peu importe que l'on adopte le pavillon rouge du Canada ou quelque autre drapeau, est-il nécessaire de rompre tous les liens culturels qui ont joué une si grande part dans l'édification de notre pays?

Un drapeau véritablement canadien ne serait pas moins typiquement canadien si son motif rappelait les drapeaux auxquels tiennent tant de Canadiens, pour lesquels ils ont combattu, ont vécu et ont donné leur vie.

Je suis heureux d'avoir pu donner lecture de cette citation à la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant:** Puis-je interrompre le député un moment?

**M. Pugh:** Mais comment donc!

**M. l'Orateur suppléant:** Au début de ses observations, le député a dit qu'elles porteraient sur le sous-amendement et je me demande s'il ne s'en écarte pas quelque peu en ce moment.

**M. Pugh:** Monsieur l'Orateur, je suis content que vous me permettiez de finir de consigner ceci au compte rendu. Comme je l'ai dit au début de mes observations, le gouvernement a mis le pays en commotion, et je veux faire quelque chose pour remédier à la situation. J'ai établi un lien entre ces événements et le fait que le mandat donné à propos du pavillon rouge, objet de la première question du plébiscite, n'a jamais été valable pour ma circonscription; en effet, cela n'a jamais été une demande de la part du gouvernement. En fait, mes adversaires libéraux aux dernières élections l'ont nié à plusieurs reprises, d'une façon expresse et directe. A ce propos, la question du drapeau a été soulevée durant une campagne électorale précédente; je crois que c'est en 1962. Comme de nombreux autres députés à ce moment-là, notamment ceux de la Colombie-Britannique, j'ai cru qu'on avait affirmé que le pavillon rouge ne serait jamais supprimé au Canada. Me reste-t-il beaucoup de temps, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant:** D'après ce qu'on me dit au bureau, le député peut continuer de parler jusqu'à cinq heures et dix.

**M. Pugh:** Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas prendre tout le temps auquel j'ai droit, car je crois avoir dit à peu près tout ce que j'avais à dire. Je vais maintenant ajouter quelques mots au sujet des options que comporterait le plébiscite, et je veux parler en particulier du pavillon rouge. Le pavillon rouge n'est pas un drapeau nouveau, comme certains voudraient nous le faire croire. Je ne voudrais pas verser trop de documents au compte rendu, mais nous savons tous que jusqu'à 1904, alors que nous avions aussi un gouvernement libéral, le pavillon rouge a flotté au sommet des immeubles du Parlement. Il y avait été arboré à partir de la Confédération jusqu'en 1904. C'est un

drapeau qui, durant une longue période de temps, aussi loin que je me souvienne, m'a donné l'impression d'être mon propre drapeau, et mes amis éprouvaient le même sentiment. Je me souviens très bien que nous l'arborions devant notre maison le 24 mai. Jamais on n'avait douté qu'il soit le drapeau du Canada. Mais en 1904, sur les ordres du parti libéral, quelqu'un a arboré l'Union Jack. Des questions ont été posées à la Chambre et, finalement, le pavillon rouge, qui avait été descendu, a repris sa place. Les Canadiens en étaient venus à considérer le pavillon rouge comme leur drapeau.

A cet égard, je pense souvent à un ou deux hommes pour lesquels j'ai une certaine estime. Je n'hésite pas à le dire. Un de mes confrères du temps où j'étais étudiant, le très honorable Mackenzie King, n'avait aucune illusion au sujet du changement de drapeau ni, je crois, au sujet des divergences qu'il causerait au Canada. En effet, en parlant au général Crerar lors de son retour de la guerre, lorsqu'ils se rendaient ensemble au Parlement, il lui a dit: «Mon général, vos soldats ont décidé d'une chose, c'est-à-dire du drapeau canadien». Il parlait alors du pavillon rouge qui flottait sur l'édifice du Parlement. Il y a encore un autre homme que beaucoup d'entre nous jugent avoir été un citoyen responsable. Il a été premier ministre de notre pays et s'appelle Louis St-Laurent. Celui-ci a déclaré, quand on s'est adressé à lui au sujet d'un nouveau drapeau, qu'il n'en présenterait pas, pour ne pas causer trop de divisions au Canada.

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que le sentiment constaté alors dans tout le Canada devrait encore se révéler aujourd'hui. C'est un sujet qui mène à la division. Je suis d'accord avec le député d'York-Est (M. Otto), bien que nos conclusions soient divergentes. Le député a affirmé que nous devrions adopter un nouveau drapeau et, franchement, il me semble que c'était là la seule erreur dans un excellent discours. A mon avis, nous ne devrions pas adopter de nouveau drapeau, du moins pour l'instant.

**Une voix:** Quand alors?

**M. Pugh:** Un député vient de demander: «Quand alors?». Le jour viendra peut-être où ce sera nécessaire, et il ne faudrait jamais fermer à tout jamais la porte à un changement, quel qu'il soit, quand il s'agit d'une nation. Mon opinion au sujet du drapeau est bien connue dans ma circonscription. Je suis en faveur du pavillon rouge, et je ne m'en cache pas. Je crois que la première lettre que j'ai reçue au Parlement demandait mon avis au sujet du pavillon rouge—cela remonte à 1958—et j'y ai répondu, comme à toutes celles que j'ai reçues depuis à ce sujet et qui se prononçaient pour ou contre le pavillon rouge. Je me déclare toujours en faveur de cet emblème.



Je répète, monsieur l'Orateur, que je tenais à soulever deux points dans mes observations. Le premier, c'est que le gouvernement actuel a jeté le pays dans la confusion, dans une confusion innommable, qui engendre la division. Par conséquent, et parce que j'estime qu'il est temps de faire preuve d'un peu de sagesse, je formulerai une ou deux propositions. Il me semble que la question du drapeau est beaucoup trop explosive pour être décidée dès maintenant. A mon avis, tout ce problème devrait être réservé, pendant qu'on procéderait à une étude plus méticuleuse et rationnelle. Il faut maintenant faire appel au bon sens. En dernier lieu, il faudrait procéder à un plébiscite.

Je ne dis pas qu'il faudrait tout miser sur ce plébiscite, quelque forme qu'il puisse prendre. Mais il me semble qu'un comité parlementaire, ou un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat devrait être institué pour examiner à nouveau les conclusions du comité spécial précédent, chargé d'étudier la question. Incidemment, ses conclusions étaient assez remarquables. Toutefois, le comité devrait les examiner et y consacrer un certain temps. Il devrait approfondir tout ce qui s'est passé à cet égard depuis lors, en tenant peut-être compte de l'entreprise B. et B. qui se déplace dans tout le Canada—et dont je n'attends d'ailleurs pas grand-chose. En tout cas, le comité devrait tenir compte de cette Commission royale.

Ayant employé l'expression «en dernier lieu» au sujet du plébiscite, je dirais que les conclusions et les recommandations du comité devraient être incorporées dans la formule du plébiscite qui ne devrait mentionner qu'un minimum de drapeaux. La population du Canada serait ensuite appelée à se prononcer. Voilà ma proposition, monsieur l'Orateur. Elle a déjà été présentée; j'ai trouvé dès le début qu'elle était fort opportune.

Je ne crois pas qu'il faille imposer un drapeau au Canada. Cette question est politisée à l'extrême et peut entraîner la division. A mon sens, les Canadiens n'auraient jamais dû être mis dans cette situation. Qu'on ne nous arrive pas avec un drapeau «à prendre, sinon.» Il est temps—et je reprends les paroles prononcées hier soir par le ministre du Commerce (M. Sharp)—qu'un homme d'État responsable adopte une ligne de conduite responsable. Nous avons différents points de vue, différentes façons d'envisager la chose à la Chambre; croyez-moi, monsieur l'Orateur, il ne faut pas faire voter une telle chose trop rapidement; il faut être extrêmement prudent, non pas à cause du drapeau seulement, mais à cause de la situation extrêmement explosive qui règne au Canada. Le drapeau est une simple manifestation de cette

situation. Nous espérons que lorsqu'un drapeau aura été adopté, nous l'aurons pour toujours; il ne faut pas se précipiter outre mesure.

**M. C. E. Millar (Middlesex-Est):** Monsieur l'Orateur, je ne m'excuse auprès de personne en prenant la parole pour participer à ce débat. Le moment viendra rapidement où les députés qui n'ont pas participé au débat devront s'excuser non seulement à la Chambre mais également dans leur circonscription.

Ma circonscription de Middlesex-Ouest compte plus de 100,000 loyaux Canadiens. Je sais bien que tous ne prennent pas parti dans cette discussion. J'ai reçu un grand nombre de lettres de mes commettants, dont la plupart étaient favorables au pavillon rouge. Bon nombre sont en faveur d'un drapeau canadien distinctif. Mais je n'ai pas encore reçu une seule lettre pour appuyer le fanion Pearson. Comment le gouvernement canadien peut-il priver les Canadiens du droit d'exprimer leur opinion, comme le demandent l'amendement et le sous-amendement présentés à la Chambre? A vrai dire, je voudrais qu'on garde le pavillon rouge. Je ne suis pas trop exigeant, car mes antécédents et mon ascendance sont typiquement canadiens.

**Une voix:** Plaît-il?

**M. Millar:** Je veux parler de mes ancêtres écossais et irlandais. Je n'ai pas à en rougir, et je ne veux pas non plus déprécier aucune autre ascendance au pays.

**Une voix:** Et les Indiens?

**M. Millar:** Que dire des Indiens? Les honorables vis-à-vis leur donneront-ils l'occasion d'exprimer leurs opinions au sujet du drapeau? Il est vrai, je crois, que dans chaque circonscription il existe des divergences d'opinion. Il n'y a aucun honorable député, je crois, qui pourrait affirmer que tous ses commettants sont favorables à une solution ou à une autre. Comment alors le gouvernement peut-il se prononcer sur la question et dire à la population: «Voilà le drapeau que vous devrez accepter et aimer.» Cela est absurde. Comment un gouvernement minoritaire—et je répète un gouvernement minoritaire—peut-il imposer son choix de drapeau à la population canadienne? Croit-il que cette façon d'agir est démocratique?

Il est vrai que le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il a reçu le mandat de doter le pays d'un nouveau drapeau. C'est absolument faux. Le premier ministre actuel est venu à London durant la dernière campagne électorale et a parlé devant plus de 5,000 personnes—d'après une estimation libérale. Dans son discours devant tous ces loyaux Canadiens, il n'a jamais mentionné que le gouvernement envisageait de supprimer le pavillon rouge. Il est très difficile, maints orateurs l'ont déjà dit, de trouver des cas où l'on ait parlé de supprimer le pavillon rouge pour le remplacer par un autre drapeau. Cependant, dans une nouvelle du *Globe and Mail* qui date d'avril 1963 et émane de Winnipeg, on lit:

> Le chef libéral Lester Pearson a rejeté hier le pavillon rouge comme drapeau canadien officiel. Il a dit à un groupe de rédacteurs de la presse des groupes allogènes qu'un drapeau canadien distinctif ne devrait pas être pris pour l'emblème d'aucun autre pays.

Pourquoi le premier ministre ne l'a-t-il pas dit aux 5,000 personnes auxquelles il s'est adressé à London, si cela faisait partie de son programme? Promettre un drapeau canadien distinctif c'est très bien, mais c'est une tout autre affaire que de venir dire au Parlement: «Nous avons décidé du drapeau qu'aura la population canadienne. Voici celui que nous avons choisi; acceptez-le et prenez-en votre parti car autrement il y aura des élections si la Chambre n'accepte pas ce drapeau».

**L'hon. M. Sharp:** Le Parlement en décidera, non pas notre parti.

**M. Millar:** Oui, grâce à un vote libre et une majorité libérale.

**L'hon. M. Sharp:** Non, il n'y a pas de majorité libérale.

**M. Millar:** Regardez vos amis là-bas à gauche. Leur position est claire.

**L'hon. M. Sharp:** Ils nous appuient.

**M. Millar:** Je ne peux m'empêcher de songer à la situation intéressante qui se produira lors des prochaines élections. Je vois déjà les libéraux, les membres du Nouveau parti démocratique et du Ralliement des créditistes revendiquer le crédit d'avoir présenté le nouveau drapeau. Je n'ai jamais vu un groupe de députés aussi déterminés à se suicider politiquement que ceux qui siègent dans le coin gauche de la Chambre. Je me demande s'ils agissent ainsi croyant que le parti libéral ne présentera pas de candidat libéral dans leurs circonscriptions.

Je reviens au *Globe and Mail,* en même temps qu'au sous-amendement...

**M. Moreau:** Il est temps.

**M. Millar:** J'aime entendre ces interruptions des honorables vis-à-vis, car elles démontrent qu'on est bien près de la vérité, qui peut parfois être blessante. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer de nouveau le *Globe and Mail.* Il semble qu'il y a encore un journaliste conservateur, dans ce journal, et

qui n'a pas été limogé. Je veux parler, évidemment, du chroniqueur Bruce West, fidèle au pavillon rouge et qui ne craint pas d'exprimer ses convictions. Je l'en félicite. Dans son article du jeudi 13 août, M. Bruce West résume en une phrase toute la question du drapeau:

> Certes, bon nombre de ceux qui s'opposent actuellement au rejet de notre glorieux drapeau, seraient prêts à se taire et à se conformer à la volonté de la majorité si la tenue d'un référendum démontrait que le pays désire un nouveau drapeau.

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, exposer mon opinion. Je déclare simplement que si la population canadienne manifestait son appui à un modèle de drapeau en particulier, par voie de référendum ou de vote libre, je serais alors disposé à accepter ce modèle sans même l'avoir vu. Voilà, comment je conçois la démocratie. C'est la majorité qui doit gouverner.

**M. Moreau:** Les aveugles guident d'autres aveugles.

**M. Millar:** C'est ce que vous voudriez nous faire croire.

**M. Boulanger:** Vous n'appuyez guère le pavillon rouge.

**M. Millar:** Pourquoi l'honorable député ne se lève-t-il pas pour dire cela?

**M. Boulanger:** Oui, je vais me lever. Je dis à mon honorable ami qu'il ne se préoccupe guère du pavillon rouge quand il parle de cette manière, quand il déclare qu'il accepterait n'importe quel drapeau.

**M. Millar:** J'ai dit que je préférais le pavillon rouge, mais que si la majorité des Canadiens indiquent qu'ils veulent autre chose, je serai prêt à me ranger du côté de la majorité.

**M. Moreau:** A la majorité de la Chambre.

**M. Byrne:** Voyons de quoi cela a l'air.

**M. Millar:** Ce sera la volonté de la majorité. Nous sommes obligés de nous tenir de ce côté et de vous regarder, et vous représentez la majorité.

Monsieur l'Orateur, c'est là toute la question. Comment peut-on prouver que les Canadiens désirent un nouveau drapeau? Quels indices a-t-on obtenus à ce sujet? Si le premier ministre est aussi courageux qu'il voudrait nous le faire croire, pourquoi ne s'adresse-t-il pas à la population canadienne, afin de lui donner l'occasion d'exprimer son opinion? J'aimerais bien voir l'embarras de certains honorables vis-à-vis, notamment ceux des circonscriptions de langue anglaise, lorsque la question du drapeau sera soulevée durant la prochaine campagne électorale.

**Une voix:** Je ne suis pas embarrassé.

**M. Millar:** Vous pourriez l'être la prochaine fois.

**L'hon. M. Starr:** Quel autre mot pourriez-vous utiliser dans les circonstances?

**M. Millar:** Si le premier ministre est convaincu que les Canadiens désirent vivement un nouveau drapeau, il ne devrait aucunement craindre de les laisser exprimer leur opinion, ou n'est-il pas vrai que le premier ministre désire par cette manœuvre renforcer certains appuis nécessaires avant de tenter sa chance?

Le moment est venu, monsieur l'Orateur, d'apprendre à la population canadienne que la question du drapeau ne retarde pas les affaires de l'État ni les travaux du Parlement. Cet après-midi, le premier ministre lui-même a déclaré à la Chambre des communes qu'il espérait que le débat sur le drapeau prendra fin et que nous pourrions songer à prendre un congé bien mérité; nous reviendrions ensuite étudier le projet de loi sur le régime de pension et d'autres mesures importantes. Pour quelle raison les journaux et beaucoup d'autres personnes tentent-ils de convaincre la population que nous faisons obstruction aux travaux de la Chambre et du pays, alors qu'en fait, nous avons maintenant terminé les travaux de la présente session, comme le premier ministre l'a affirmé cet après-midi?

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, on reconnaît ouvertement que bon nombre de gens s'opposent à ce que l'Union Jack figure sur tout drapeau canadien distinctif. Voici la question que je pose, monsieur l'Orateur. Pourquoi ces mêmes personnes sont-elles étrangement demeurées silencieuses et ont même accepté avec joie la protection de l'Union Jack au cours des deux guerres mondiales? On ne saurait répondre à cette question.

L'Union Jack et le pavillon rouge représentent les libertés fondamentales dont jouissent tous les Canadiens. Ces drapeaux dénotent la raison pour laquelle nombre de gens venus du monde entier se sont installés au Canada et ont prêté le serment de citoyenneté sous le pavillon rouge. Devrions-nous avoir honte de voir le pavillon rouge figurer dans n'importe quel drapeau canadien? Certes pas. Devrions-nous détruire le Parlement lui-même, simplement parce qu'il ressemble au modèle des parlements à Westminster? Si ce raisonnement tient d'un côté, pourquoi pas de l'autre? Cela doit s'appliquer également à tout notre système de justice.

L'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et le sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina-City (M. More) visent à donner à la population du Canada l'occasion d'exprimer leurs sentiments et leurs désirs. J'estime que c'est une pratique démocratique et nous de ce côté-ci de la Chambre l'appuyons.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Millar:** Volontiers.

**M. Matheson:** L'honorable représentant peut-il citer un pays démocratique qui ait adopté un drapeau de la façon qu'il a proposée?

**M. Millar:** Je ne le peux pas; mais combien de pays se sont vu imposer un drapeau par un parti libéral? J'irais plus loin, combien de pays se sont vu imposer un drapeau par le premier ministre et par un personnage comme celui qui est debout?

**M. Matheson:** L'honorable député se souvient-il de la manière dont on a choisi le drapeau provisoire qui a cours depuis 1945? Par décret du conseil.

**M. Millar:** J'appuie ce drapeau parce que c'est un drapeau que j'aime.

**L'hon. M. Sharp:** Allez-vous imposer votre drapeau?

**M. Millar:** Ce drapeau a déjà été imposé et par un gouvernement libéral et je suis prêt à l'accepter. Je veux parler bien entendu du pavillon rouge.

**M. MacInnis:** L'honorable représentant de Middlesex-Est permet-il qu'on lui pose nne question?

**M. Millar:** Oui.

**M. MacInnis:** Elle m'est suggérée par les réclames de télévision. L'honorable représentant se rend-il compte que les observations du ministre d'État (M. Dupuis) et du ministre du Commerce (M. Sharp) peuvent être comparées à la télévision où il y a plus de publicité que de programmes.

**M. Millar:** Je remercie l'honorable député de sa question, mais je dois lui rappeler que c'est là une situation normale.

**L'hon. M. Sharp:** Les honorables députés s'amusent.

**M. Millar:** Ce gouvernement est le seul dans l'histoire politique qui ait 29 orateurs; chaque fois que quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre fait une remarque, ils s'y opposent, et l'on entend 27 de ces orateurs crier «Règlement». Ils n'ont pas le courage de se lever et de dire ce qu'ils ont à dire, mais se cachent derrière leurs mains.

**Des voix:** Honte!

**M. Millar:** Nous aimons ce genre de manifestation et nous y sommes habitués.

**L'hon. M. Sharp:** J'ai été interrompu hier par 50 députés.

**M. Millar:** Vous êtes un orateur hors pair. Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'ai pris plaisir au discours du ministre du Commerce, mais je déplore son attitude lorsqu'il essaie de nous convaincre que le gouvernement a pris une décision en notre nom et que nous devons nous incliner. Je n'aime pas l'entendre dire que le gouvernement a formulé une recommandation et que le parti libéral ne peut faire d'erreur, que nous devrions admettre cette recommandation et nous taire. Je m'y refuse.

Pour terminer mes observations, monsieur l'Orateur...

**Mlle Jewett:** Oh non!

**M. Millar:** Je regrette de décevoir l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett). A mon sens, elle ferait bien de passer quelque temps dans sa circonscription pour chercher à connaître l'opinion des citoyens canadiens qu'elle est censée représenter.

**Mlle Jewett:** Je viens tout juste d'y aller.

**M. Millar:** Je l'espère et j'espère vous voir ici après les prochaines élections.

**Mlle Jewett:** Vous serez surpris!

**M. Millar:** Monsieur l'Orateur, dans le hall d'entrée de notre Chambre, il y a une statue de bronze élevée à la mémoire du lieutenant-colonel George Harold Baker, ancien député, qui a donné sa vie pour défendre son pays. On y trouve, gravé dans la pierre, quelques vers tirés du poème que les Canadiens connaissent peut-être le mieux et qui se lisent ainsi:

To you from failing hands we throw
The torch; be yours to hold it high.
If ye break faith with us who die
We shall not sleep, though poppies grow
In Flanders fields.

**M. Moreau:** Ce n'était pas le pavillon rouge.

**M. Millar:** Écoute un instant Moe et tu comprendras!

Monsieur l'Orateur, aux yeux de nombreux Canadiens et à mes propres yeux, ce flambeau est symbolisé par le pavillon rouge canadien. Je dis que le gouvernement actuel abuse de la confiance de tous ceux et toutes celles qui ont servi dans les forces armées du Canada.

En outre, monsieur l'Orateur, si la Chambre des communes est forcée d'adopter la présente résolution, le gouvernement devrait charger les maçons, qui travaillent dans cet édifice, d'enlever la plaque en question, car la mesure à l'étude en fait une risée.

Merci.

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** De toute évidence, monsieur l'Orateur, il n'est pas grand-chose de nouveau que je puisse ajouter au débat...

**Des voix:** Bravo!

**M. McCutcheon:** ...un humble député de l'arrière-ban comme moi. Néanmoins, comme le préopinant, je n'ai pas à m'excuser de prendre le temps que la Chambre m'accorde. A titre de représentant élu, c'est à la fois mon droit et mon devoir de le faire. Du reste, je ne fais que me rendre à l'invitation du premier ministre du Canada (M. Pearson). J'aimerais m'arrêter une seconde et demander: qui donc en cette Chambre pourrait me refuser le droit d'exprimer mon opinion?

**Des voix:** Personne!

**Mlle Jewett:** Qui vous le refuse?

**M. McCutcheon:** Le premier ministre nous a invités à prendre la parole. Il n'empêche que, cet après-midi, il a qualifié nos efforts d'obstruction. Quoi qu'il en soit, et je le dis en toute modestie, je nourris le faible espoir de pouvoir, à mon humble façon, faire une proposition de nature à résoudre, d'une manière satisfaisante pour la majorité des Canadiens, le dilemme où nous nous trouvons. Je tiens à dire que, quel que soit le drapeau qu'on choisira de donner à notre grand Dominion, je le respecterai et le vénérerai.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCutcheon:** De plus, pour que les honorables députés soient bien à l'aise, puis-je dire que j'ai l'intention de suivre le conseil que donnait cet après-midi l'honorable député de Greenwood (M. Brewin), selon lequel nos interventions devraient peut-être être brèves.

J'ai examiné avec soin la plupart des discours prononcés dans le cadre de ce débat sur le drapeau. Mercredi dernier, l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler) lançait le débat en laissant entendre que nous devrions nous comporter comme des gentilshommes et des députés. Certains députés ont proposé que le vote soit libre. A mon humble avis, il me semble que cela est impossible, à l'heure actuelle, parce que la machine du parti a été mise en marche et je ne pense pas, honnêtement, que le vote puisse être libre.

Une autre initiative qui figurait dans certains discours, était l'institution d'un comité mixte des deux Chambres afin d'étudier la situation. Tous les discours prononcés jusqu'ici ont également fait ressortir le désir profond de chaque député d'assurer dans toute la mesure du possible l'unité du pays. Une autre proposition utile était celle qu'a faite cet après-midi le député de Greenwood, et je crois qu'il s'appuyait sur l'autorité de Winston Churchill. Il a proposé d'autoriser les députés à rentrer chez eux, afin de parler de la situation avec leurs commettants.

Toutes les observations renfermaient certains dénominateurs communs. D'abord, l'appel à l'unité et, deuxièmement, le vœu de séparer la question du drapeau de toute politique de parti. Une autre idée commune était de laisser la décision à la population elle-même, comme le veut la démocratie. Ce thème se retrouve dans chaque discours dont j'ai pris connaissance, à l'exception d'un seul. J'ai été déçu, et même désemparé, de constater que le ministre du Commerce (M. Sharp) était le seul qui n'ait pas incorporé dans ses propos—du moins n'ai-je pu le constater—l'idée de s'en remettre au peuple. Son attitude était inflexible, dictatoriale, sans compromis. C'est le seul discours dans lequel j'ai relevé la mention de l'apaisement du Québec.

J'ai constaté autre chose en parcourant ces discours, quelque chose qui ne me plaît guère, qui même me chagrine un peu. Il y est bien souvent question du premier ministre, qu'on ne manque pas de qualifier d'autocrate, de susceptible, de tyrannique et d'arrogant, du fait qu'il insiste, dit-on, pour que la Chambre se prononce sur le drapeau avant de prendre des vacances. Je ne partage pas ce sentiment. Je ne crois pas qu'un homme puisse devenir premier ministre du Canada et chef d'un grand parti politique sans être doué d'un certain prestige. Toutefois, j'estime que le premier ministre suit les mauvais conseils de certaines personnes suffisantes, tout imbues de leurs propres opinions, et que, s'il persiste à les écouter, il faudra le tenir responsable. Je vous prie de me croire, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel n'a pas lieu de se montrer arrogant ou téméraire. Personne ne l'a chargé d'imposer ses volontés à la population. Il devrait écouter la voix du peuple. Le gouvernement est à peu près dans la position où je suis moi-même.

**Des voix:** En faillite?

**M. McCutcheon:** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en faillite financière, mais je dois reconnaître que je ne suis pas comblé des biens de la terre. Cependant, le gouvernement se trouve dans la même position que moi, en ce qui concerne le mandat. Lorsque je me sens important plus que de raison et commence à me croire assez intéressant en ma qualité de député, je me reporte par la pensée aux élections d'avril et redécouvre le fait que j'ai été élu par la forte majorité de 24 voix sur mon plus proche adversaire. Or, telle n'est pas la question. Au cours des élections, le nombre de personnes qui ont voté contre moi dépassait de 931 le nombre de celles qui m'ont appuyé. Or, ceux qui n'ont pas voté pour moi ont droit à leur opinion et, à mon avis, je devrais au moins tâcher d'examiner leur point de vue. Monsieur l'Orateur, c'est ce que je me propose de faire, dans la mesure de mes forces.

J'ai l'intention de m'efforcer de représenter les gens de ma circonscription et d'avoir des égards envers eux tous. Je recommanderais cette ligne de conduite au gouvernement actuel, car il se trouve exactement dans la même situation que moi, en ce qui concerne son mandat, sauf que les proportions sont encore pires. Il doit reconnaître que, sur presque 8 millions de votants, trois millions et demi seulement ont voté en faveur du parti libéral. C'est pourquoi je prétends que le parti libéral devrait faire preuve de considération et de modération en traitant de la question du drapeau.

Monsieur l'Orateur, tenant compte du conseil du député de Greenwood (M. Brewin), je termine ici, après le dernier mot que voici. Le premier ministre devrait faire preuve de grandeur d'âme. Il devrait défendre la démocratie. Il a l'occasion d'éconduire ces faux conseillers qui le dirigent vers les sentiers de l'oubli. Je vous le dis, monsieur le premier ministre, prenez vos propres décisions, instituez un comité ou tenez un référendum, faites quelque chose qui permettra aux Canadiens de choisir ses symboles par la voie démocratique, sans qu'il soit tenu compte de la politique de parti.

**L'hon. M. Sharp:** J'ai écouté très attentivement le discours du député et j'aimerais lui poser une question afin d'éclairer ma lanterne. A-t-il préconisé la tenue d'un référendum ou la création d'un comité de la Chambre, de membres du Parlement, afin d'arriver à une décision sur le drapeau? Je ne sais pas au juste laquelle de ces solutions il a proposée.

**M. McCutcheon:** Si le ministre lit mon discours demain, il verra que les deux possibilités sont offertes.

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour la deuxième fois au cours de ce débat, je voudrais parler tout d'abord des discours que les honorables députés ont prononcés jusqu'ici. Je suis d'avis que les discours prononcés au cours de ce débat ont été de qualité supérieure, en fait, les meilleurs depuis que j'ai été élu en 1957. Il est facile d'expliquer pourquoi ils ont atteint ce haut degré d'excellence. C'est que les honorables députés ont parlé avec sincérité et avec chaleur, car ce sont les sentiments qu'on éprouve lorsqu'il est question des symboles de son pays, de son histoire et de ses traditions.

Nombre d'éditorialistes canadiens se sont plaints de ce que les discours prononcés à la Chambre des communes soient tout à fait dénués d'intérêt et, pourtant, trop de journaux ont décidé, malheureusement, de ne rapporter que peu ou point de ce qui se dit à la Chambre sur cette importante question. Depuis quand, je me le demande, les journaux du pays décident-ils d'avance ce que leurs lecteurs devraient lire et savoir?

Si les journaux du pays avaient le sens de la réalité, si leurs représentants se donnaient la peine de sonder l'opinion des gens dans quelque région du pays que ce soit et de causer tranquillement avec ces gens, ils se rendraient compte qu'il n'est pas de question qui soit plus importante ni plus discutée à l'heure actuelle que cette question du drapeau. J'ai discuté de la chose avec bon nombre de gens, dans plusieurs régions et, à la suite de ces entretiens, je voudrais poser certaines questions au premier ministre, dans l'espoir qu'il pourra peut-être, lorsque l'occasion s'en présentera, se présenter à la Chambre et y répondre.

**M. Choquette:** Au *Feuilleton.*

**M. Coates:** Mon ami, si vous croyez qu'il s'agit là de questions qui devraient figurer au *Feuilleton,* je vous dis, monsieur l'Orateur, que vous ne devriez pas avoir le droit de siéger à la Chambre des communes.

**M. Choquette:** Alors, je vais démissionner.

**M. Coates:** Je crois qu'il est temps que le premier ministre étudie pour de bon la situation dans laquelle il a placé la Chambre des communes en ce qui concerne cette importante question, car je suis persuadé que tous les députés conviendront avec moi que le présent débat aura des conséquences de longue portée sur l'avenir du pays. Bon nombre ont prétendu qu'une campagne électorale qui se fonderait sur cette fragile question ne serait pas dans le meilleur intérêt de la nation. Me fondant sur ces prémisses, je prie le premier ministre de réfléchir sur ce qui se passe au Parlement à l'heure actuelle et de se demander si nous

avons ici, au lieu d'une campagne électorale, une initiative qui sera avantageuse pour le pays.

Voilà ce que je lui demande, monsieur l'Orateur, car, indépendamment de ce qui se dit à la Chambre, il est le premier ministre du gouvernement; c'est lui qui décide de l'objet des débats et du moment où le débat doit avoir lieu. Il peut parler tant qu'il veut d'entretiens avec les chefs de parti, mais c'est lui qui dirige le pays, ou du moins qui est censé le diriger à l'heure actuelle.

Je demande au premier ministre s'il ne croit pas que le modèle de drapeau qu'il propose de substituer au pavillon rouge n'est pas propre à offenser bon nombre de Canadiens dans chacune des provinces du pays? Le premier ministre propose ce modèle et propose une résolution autorisant l'emploi de l'Union Jack comme second choix. Il comptait que ceux qui se trouveraient offusqués se consoleraient à la pensée du second drapeau.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je demander à l'honorable député d'où lui vient cette idée qu'il s'agirait là d'un drapeau de second choix?

**M. Coates:** Pardon?

**L'hon. M. Sharp:** Sur quoi l'honorable député s'appuie-t-il pour dire qu'il s'agirait d'un drapeau de second choix?

**M. Coates:** Monsieur l'Orateur, si le ministre du Commerce (M. Sharp) veut bien patienter, je crois que je pourrai lui répondre. Il faut nécessairement que ce soit un drapeau de second choix. On ne peut hisser deux drapeaux sur chaque mât du pays. Soyons lucides. Un drapeau.

**L'hon. M. Sharp:** Un drapeau canadien.

**M. Coates:** C'est juste. Est-ce une façon loyale d'aborder la question du drapeau? Peut-on avoir l'assurance que le second drapeau sera réellement adopté de façon permanente par la population canadienne? L'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) dans son discours a exposé ce qui s'est passé au sujet d'un second drapeau en Afrique du Sud. N'en serait-il pas de même d'un second drapeau au Canada?

Je voudrais savoir qui est le plus satisfait de l'initiative prise par le gouvernement au sujet du drapeau? Je signale au premier ministre (M. Pearson) qu'il procure aux séparatistes de la province de Québec une certaine satisfaction qu'ils ne méritent pas. Il suscite également certains sentiments extrémistes parmi de nombreux loyaux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, ce qui met en danger l'unité canadienne. Le premier ministre veut-il adopter un drapeau qui envenimera les sentiments d'une partie importante de la population? Les Canadiens français en général trouvent-ils le modèle de drapeau satisfaisant, alors que ce modèle mécontente une proportion importante de la population? Je ne crois aucunement qu'ils veulent en arriver à ce résultat. En fait, à l'exception du bruyant élément séparatiste dans la province de Québec, je ne relève guère d'indices de l'attitude des Québecois sensés et lucides sur la question du drapeau. Le premier ministre peut-il me dire ce que pensent du drapeau canadien les bons citoyens du Québec qui préconisent la bonne entente et le progrès au pays? Il doit certes y avoir moyen de savoir ce que pensent les Québecois de ce motif ou d'un drapeau qui rappellerait notre passé et nos traditions historiques.

**L'hon. M. Sharp:** Le député me permet-il une question? A-t-il demandé à ses collègues de la province de Québec de répondre à ces questions?

**M. Coates:** Je n'y ai pas manqué, et j'ai constaté que leurs réponses dénotent un sens des responsabilités qui n'est sûrement pas manifeste parmi les membres de son parti qui représentent la même province, comme en font foi leurs interpellations chaque fois que...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je pourrais peut-être profiter de l'interpellation du ministre pour signaler au député qu'il doit s'en tenir rigoureusement au sous-amendement. Le député se trouve dans une situation particulière, car il a déjà participé au débat sur l'amendement le 17 juin. Aujourd'hui, bien entendu, il commente le sous-amendement. A la Chambre, une règle fondamentale stipule qu'un député ne peut prendre la parole qu'une fois sur une question. Il est conforme au Règlement, bien entendu, de parler une deuxième fois sur le sous-amendement, mais tout discours prononcé à cette étape devrait se rapporter à la nouvelle question, et non pas à l'ancienne sur laquelle il a déjà parlé.

**M. Coates:** Merci. Votre Honneur n'aura aucun mal à constater que je vais commenter le sous-amendement dont la Chambre est saisie.

Je partage l'opinion selon laquelle le gouvernement s'y est tellement mal pris au sujet du drapeau qu'il est maintenant impossible d'étudier objectivement le sujet dans cette enceinte. Une fois que le drapeau est devenu une mesure du gouvernement, le modèle de drapeau proposé par le premier ministre est devenu un drapeau du gouvernement. Ce drapeau est

devenu intimement lié au parti libéral. Il y a donc bien peu d'espoir qu'il soit accepté par ceux qui n'adhèrent pas à la doctrine libérale dans notre pays. A la vérité un grand nombre de ceux qui y adhèrent ne parviennent pas à associer cette doctrine au modèle qu'on nous propose maintenant. C'est pourquoi il semblerait qu'un plébiscite soit la solution logique, car c'est le seul moyen de soustraire la question du drapeau à la politique de parti.

Aussi, selon moi, le gouvernement a mis la charrue devant les bœufs en décidant du motif que devait comprendre le modèle du nouveau drapeau. N'aurait-il pas été plus sensé de supposer qu'une grande partie de la population du Canada favorisait le pavillon rouge? Avant de présenter un nouveau modèle de drapeau, le gouvernement aurait dû tenir compte de cet appui que la population accorde au pavillon rouge. Aussi, pour élaborer un nouveau modèle auquel la population aurait davantage souscrit, il aurait dû s'inspirer du pavillon rouge du Canada; ce modèle aurait ainsi reflété notre passé et nos traditions et, en outre, on aurait pu y ajouter certains symboles qui n'y figurent pas présentement; ainsi, on aurait élaboré un nouveau drapeau sans rompre tout à fait avec notre passé.

J'aurais cru que le gouvernement, après avoir étudié le grand débat sur le drapeau qui s'est déroulé en Afrique du Sud, aurait, au moins, acquis suffisamment d'expérience et de connaissances pour se rendre compte que la population d'un pays, surtout d'un pays à double culture, ne permettrait pas qu'on fasse fi des droits d'une grande minorité, ni ceux d'une petite majorité des Canadiens. Lorsque cela se produit, comme le Canada en est la preuve aujourd'hui, seuls les extrémistes se réjouissent des résultats découlant d'une telle décision.

Comme certains députés le savent, j'ai vivement défendu le maintien du pavillon rouge du Canada. Tant que le gouvernement estimera que le seul modèle pouvant remplacer le pavillon rouge est celui qu'il a lui-même proposé, je combatterai cette initiative par tous les moyens à ma disposition. Si nous devons prendre une décision à l'égard de ces deux seuls drapeaux, j'estime remplir mon devoir de Canadien en évitant l'adoption d'un drapeau qui détruirait toute association entre notre drapeau national et l'histoire et les traditions de notre pays. Par contre, si le gouvernement mentionnait qu'il désire faire adopter un drapeau qui serait plus acceptable par la grande majorité des Canadiens de toutes les parties du pays, un modèle qui refléterait également notre histoire et nos traditions, je serais alors le premier à tenter d'aider le gouvernement à en arriver à une solution satisfaisante.

Dans toutes les lettres que j'ai reçues de toutes les parties du pays, très peu de gens, même s'ils ont indiqué que, à leur avis, le pavillon rouge du Canada devrait demeurer notre drapeau, ne se sont pas aussi montrés prêts à accepter qu'on modifie ce drapeau de façon à mieux faire ressortir le caractère biculturel de notre nation, pourvu que l'Union Jack y demeure comme le symbole de l'apport que nous avons reçu de notre association au Commonwealth britannique des nations.

**M. Pepin:** On l'appelle maintenant le Commonwealth des nations.

**M. Coates:** Merci de la rectification.

**M. Pepin:** Vous devriez le savoir.

**M. Coates:** En ce qui me concerne, c'est encore le Commonwealth britannique des nations.

**M. Pepin:** Nous nous en rendons bien compte.

**M. Coates:** Assurément, la Chambre ne saurait poursuivre indéfiniment...

**Une voix:** Sûrement pas.

**M. Coates** ...un débat de ce genre. A un moment donné, le gouvernement devra comprendre qu'il y a lieu de s'entendre sur la fin du débat. Jusqu'ici il a fait preuve d'intransigeance: ou bien la Chambre adoptera le drapeau proposé ou bien le débat se poursuivra indéfiniment.

**Une voix:** Pourrais-je poser une question?

**M. Coates:** Je n'ai pas l'intention de répondre à des questions à ce moment-ci. Ce n'est certes pas au chef de l'opposition pas plus qu'à un autre chef de parti mais bien au premier ministre du Canada...

**L'hon. M. Sharp:** Qui s'acquitte de ses devoirs.

**M. Coates:** Pas du tout. Tant que le premier ministre exigera que le Parlement adopte un modèle de drapeau qui est entièrement inacceptable pour un grand nombre de députés, je ne saurai admettre qu'il s'acquitte de ses devoirs envers les Canadiens.

**M. Moreau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur a signalé, il y a quelque temps, à l'honorable député que ses remarques devaient porter sur la question

d'un référendum. J'ai écouté l'honorable député très attentivement et jusqu'ici je ne vois pas comment ses remarques se rapportent à la question dont la Chambre est saisie.

**L'hon. M. Flemming:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler du rappel au Règlement. Je crois qu'il y aurait lieu de demander à l'honorable député d'York-Scarborough (M. Moreau) d'occuper la présidence pendant quelque temps.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député qui a la parole a indiqué, il y a un instant, qu'il avait l'intention de parler de cette question. Étant donné qu'il a déjà pris la parole au sujet de l'amendement, il devrait peut-être autant que possible limiter ses remarques à la question dont la Chambre est saisie actuellement. Jusqu'ici il l'a fait plus ou moins, mais je lui demande de ne pas l'oublier.

**M. Coates:** Monsieur l'Orateur, lorsque je discute de deux modèles, en particulier, dont il est question dans le sous-amendement, je dois, sûrement, parler de la question à l'étude. Sinon, j'ignore complètement quand cela sera. Je voulais faire ressortir l'inutilité de continuer à discuter ainsi tant que le gouvernement persistera à vouloir faire accepter par le Parlement le modèle qu'il propose en ce moment. Trop nombreux sont les députés qui déclarent ce modèle inacceptable à tout point de vue.

**Des voix:** Bravo!

**M. Coates:** Pour cette raison, monsieur l'Orateur, si le premier ministre est déterminé à établir officiellement un drapeau, il doit essayer de présenter un modèle qui soit acceptable à la majorité, et encore, à la grande majorité. Je rappellerai la proposition de l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming), selon laquelle un drapeau n'est pas une chose qui devrait être choisie par une faible majorité des députés de la Chambre des communes. Nous devrions, assurément, compter sur un appui véritable de la Chambre des communes pour faire accepter n'importe quel nouveau drapeau. Cela veut dire qu'il faut que ce modèle soit acceptable aux deux tiers des députés au moins. Ce serait alors un indice qu'au moins les deux tiers de la population du pays trouveraient le modèle acceptable.

A l'heure actuelle, la moitié de la population est en faveur du modèle présenté par le premier ministre ou d'un autre modèle, et l'autre moitié, ou presque, en faveur du drapeau actuel. Il n'y a aucun espoir d'arriver à conclure un débat fondé sur deux propositions, lorsque aucune ne reçoit un appui majoritaire.



Je pourrais me reporter un moment au discours du député d'York-Est (M. Otto). Il a du moins prouvé une chose. Il a dit que, selon lui, le pays n'accorderait pas au pavillon rouge du Canada l'appui qu'il reçoit actuellement. Je crois qu'au début du présent débat, le pavillon rouge du Canada ne recevait pas un appui aussi solide, ou bien que les Canadiens ne s'étaient pas encore décidés au sujet du drapeau; ils n'y avaient pas pensé. Mais le problème, monsieur l'Orateur, c'est qu'ils ont soudainement pris conscience du fait qu'il y aurait un changement; ils ont observé le pavillon rouge du Canada et y ont vu un drapeau qui symbolise la liberté. Témoins de ce qui se passait, ils se sont ralliés autour de ce drapeau à l'ombre duquel ils avaient trouvé la liberté par le passé. Quelle meilleure raison milite en faveur d'un drapeau représentant notre histoire et nos traditions, si ce n'est que, dans les moments de doute, le peuple se tourne vers lui et y voit ces choses qui représentent l'histoire, la tradition et la liberté qui nous sont si chères.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je demanderai au premier ministre d'orienter le pays à cet égard, de reconnaître que le drapeau qu'il présente dans cette résolution n'est pas celui que les Canadiens veulent à l'heure actuelle, qu'il ne rallie pas la majorité qu'il faut à la Chambre des communes pour l'adoption d'un drapeau national. Il ne dispose pas de cette majorité. Le premier ministre devrait retirer sa résolution et en présenter une autre qui serait plus acceptable, ou bien dire franchement aux Canadiens: «J'ai trouvé que le moment n'est pas venu d'adopter un nouveau modèle de drapeau. Les Canadiens ne sont pas prêts pour un nouveau drapeau. Je n'aime pas admettre une telle chose, mais c'est ce que j'ai constaté et, en toute sincérité, je retire la résolution de drapeau que j'ai présentée à la Chambre des communes.»

Monsieur l'Orateur, nombre de Canadiens éprouveraient plus de respect pour notre premier ministre s'il consentait à adopter cette attitude, au lieu de tenter d'imposer un drapeau de son choix à la population canadienne, exaspérant des milliers, sinon des millions de gens qui ne veulent pas de ce drapeau, qui ne l'accepteront pas et qui ne le respecteront pas, même si la Chambre des communes est forcée de l'adopter. Voilà ce qui me préoccupe le plus: je refuse de croire que nous adopterons à la Chambre des communes un drapeau pour lequel un grand nombre de Canadiens n'auront aucun respect quand il sera hissé dans tout le Canada.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais me renseigner au sujet des travaux de la Chambre, particulièrement à l'égard des crédits que nous étudierons vendredi.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je prends pour admis que le débat sur le drapeau se poursuivra demain. Vendredi, si nous sommes toujours ici, nous procéderons à l'examen des crédits du ministère des Forêts, de ceux du ministère de l'Industrie et de ceux du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 20 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## LES COMMUNICATIONS

RÉSEAU MONDIAL DE COMMUNICATION—DÉPÔT D'UN ACCORD SPÉCIAL

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des copies, en français et en anglais, de l'accord établissant des dispositions intergouvernementales, en vue de l'instauration d'un réseau commercial universel de communication par satellite. L'accord en question est signé aujourd'hui, à Washington.

## L'ÉNERGIE

ONTARIO—CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE NUCLÉO-ÉLECTRIQUE

**L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense):** Je tiens à signaler aux honorables députés que le premier ministre de l'Ontario et le président de l'Ontario-Hydro annoncent aujourd'hui à Toronto que l'Ontario-Hydro a décidé de construire une centrale nucléo-électrique d'un million de kilowatts. Cet ouvrage sera par sa grandeur la deuxième des centrales du genre actuellement prévues dans le monde.

Cette décision fait époque dans l'histoire du Canada sous deux rapports: L'Ontario-Hydro a choisi le genre de centrale nucléo-électrique conçu et mis au point par l'*Atomic Energy of Canada Limited*. En outre, l'Ontario-Hydro mettra cette centrale au rang des entreprises commerciales. Les deux centrales déjà construites au Canada, toutes deux de moindre envergure et situées l'une près de Chalk-River et l'autre à Douglas Point, sur le lac Huron, étaient plutôt des prototypes d'essai et de démonstration.

A cause du capital qu'il faut risquer pour construire une très grande centrale nucléo-électrique à ce stade relativement primitif de l'exploitation nucléaire, il importait d'obtenir le concours financier des gouvernements. Aucune grande centrale nucléo-électrique de ce genre ne fonctionne encore, de sorte qu'il subsiste certaines incertitudes quant à leur rendement effectif. Mais cette incertitude sera dissipée lorsque la centrale nucléo-électrique de 200,000 kilowatts à Douglas Point, qui sera bientôt parachevée, aura fait ses preuves.

Le gouvernement fédéral, le gouvernement ontarien et l'Ontario-Hydro se sont mis d'accord sur le financement de ce projet. On estime que la nouvelle centrale coûtera $266,000,000, répartis comme il suit:

L'Ontario-Hydro devra fournir un montant égal au coût d'une centrale à charbon de la même capacité en voie de construction à Lambton, qu'on estime à 120 millions de dollars. Les deux gouvernements se chargeront du solde suivant un rapport de 1.2 à 1, le gouvernement fédéral assumant la plus grande part. Selon les estimations actuelles, le gouvernement fédéral souscrira 79.5 millions et le gouvernement ontarien 66.5 millions de dollars. On estime que le capital avancé par les trois parties sera complètement remboursé avec intérêt aux taux normaux à même le revenu net de l'exploitation de la centrale. Il est fort possible que les placements gouvernementaux rapportent des bénéfices et que les frais de la production d'électricité soient réduits.

Si tout se passe selon les prévisions, l'énergie nucléo-électrique avec charge-type sera moins coûteuse que l'électricité produite par les centrales à charbon sur le réseau de l'Ontario-Hydro.

On n'a pas encore arrêté l'emplacement de la centrale. Comme le savent les honorables députés, il faut donner à la Commission de contrôle de l'énergie atomique entière satisfaction quant à la sûreté et aux autres aspects relatifs au choix d'un emplacement de centrale nucléo-électrique avant qu'elle puisse délivrer un permis de construction. La Commission tient à étudier soigneusement le projet de centrale avant d'approuver le choix d'un emplacement.

Je suis certain que tous les députés se réjouiront avec moi de ce que, grâce aux efforts énergiques et entreprenants déployés par le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, en vue de mettre le Canada à l'avant-garde de l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire, surgissent et continueront de surgir des entreprises constructives et rentables comme celle-ci.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, la nouvelle que vient d'annoncer le ministre de l'Industrie (M. Drury) est des plus intéressantes et je sur sûr que toute la population s'en réjouira. Le programme de production d'énergie nucléaire, appliqué au Canada depuis une vingtaine d'années, a été très fructueux. Les divers gouvernements qui se sont succédé

ont tous manifesté le même intérêt pour ce genre d'entreprise. En 1958, alors que nous avions l'avantage d'être au pouvoir et que le problème de la mise en valeur de l'énergie atomique au Canada était à l'étude, nous avons décidé, sur les conseils du personnel très compétent de l'Énergie atomique et selon notre propre jugement, d'avancer de deux ans la réalisation du programme, ce qui a été fait; c'était un risque motivé, mais nous estimions que le progrès dans l'emploi de l'uranium naturel et de l'eau lourde répondrait vraiment à l'attente de nos admirables savants.

Nous nous en sommes bien trouvés et notre programme a pris de l'avance. Dans le cadre du programme de mise en valeur de l'énergie nucléaire, on exploite depuis maintenant trois ans le petit réacteur nucléaire situé près de Chalk-River, et c'est cette usine de base qui nous indique le coût de la production de ce genre d'énergie. Par suite de la décision que nous avons prise il y a quelques années, la grande usine de CANDU, près de Kincardine, a progressé et je crois qu'elle entrera en service en 1965, si tout va selon les prévisions.

La nouvelle qui vient d'être annoncée confirme une fois de plus le succès qui a couronné le travail de nos savants en énergie atomique, envers lesquels le pays tout entier est redevable de ce qu'ils ont accompli au cours des ans. Le monde a les yeux fixés sur leurs travaux.

D'autres pays utilisant de l'uranium d'un genre différent, de l'uranium enrichi ou autrement modifié, ont peut-être été les premiers dans ce domaine, mais ils en sont venus à considérer l'uranium naturel allié à l'eau lourde comme la méthode la plus économique de produire de l'énergie électrique par l'intermédiaire d'énergie atomique.

L'heureuse expérience du Canada intéresse le gouvernement indien ainsi que les gouvernements d'autres pays et je crois que notre avenir s'annonce excellent pour l'exportation de nos connaissances concernant cette méthode de production d'énergie. Presque tous les pays sont maintenant avides de puissance énergétique. Même dans notre pays, l'approvisionnement d'énergie hydro-électrique a maintenant atteint sa limite, sauf en ce qui concerne quelques aménagements importants en voie de construction. Cette méthode répondra à l'accroissement incessant de la demande d'énergie électrique et, au long aller, elle libérera le Canada, et sûrement la province d'Ontario, de la dépendance de ses centrales thermiques sur l'importation de houille américaine. Il est prévu qu'en 1980, si nous ne disposions pas de cette autre source énergétique, nous devrions consacrer environ 300 millions de dollars par année à l'importation de charbon des États-Unis. Ainsi, la balance des paiements sera éventuellement modifiée en notre faveur.



Tout le monde se réjouit de cette annonce du ministre et je voudrais rendre hommage à l'*Atomic Energy of Canada Limited* avec laquelle j'ai travaillé pendant de nombreuses années et également aux savants qui ont inventé ici au Canada une méthode qui s'est mérité l'attention du monde entier et qui s'est révélée une grande réussite.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti veulent, eux aussi, féliciter le ministre de l'Industrie et l'*Atomic Energy of Canada Limited,* ainsi que tous les responsables de cet accord. A notre avis, c'est un autre pas en avant dans l'utilisation de l'énergie atomique pour produire de l'énergie électrique.

A l'heure actuelle, dans différentes parties du monde, des expériences se poursuivent sur les centrales nucléaires d'énergie. Pour le moment, le coût par unité n'est pas encore rentable par rapport au coût de l'énergie hydro-électrique et thermique quand on dispose de combustible bon marché. Cependant, il est certain que le coût de l'énergie produite dans les centrales hydrauliques et thermiques monte, tandis que, grâce à la recherche qui se produit dans le domaine de l'énergie nucléaire, le coût de cette énergie baisse. Bientôt—les ingénieurs croient que ce sera dans dix ou douze ans—l'énergie atomique pourra soutenir la concurrence. Nous pouvons espérer qu'un jour, nous aurons au Canada un réseau national d'énergie qui utilisera l'énergie hydro-électrique, l'énergie des marées, ainsi que l'énergie atomique, surtout pour les périodes de pointe. Ainsi, cela compléterait notre potentiel d'énergie au Canada.

Dans ce domaine, la planification de l'État et l'entreprise publique peuvent jouer un rôle très important en vue de la création d'industries. Ce rôle leur revient certainement. Nous félicitons le ministre de cette réalisation et nous lui souhaitons tout le succès possible dans son travail.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, nous approuvons, nous aussi, l'accord annoncé aujourd'hui au sujet de la production d'énergie. Il est à remarquer que cette entreprise démontre les progrès considérables enregistrés par les scientifiques canadiens en ce qui concerne l'application rentable de l'énergie nucléaire. Non seulement sommes-nous en mesure de fabriquer des piles, mais nos scientifiques possèdent des méthodes améliorées permettant le fonctionnement rentable et pratique de ces piles.

Je constate que ce nouveau projet va entraîner une demande prodigieuse pour l'uranium et l'eau lourde. Les effets s'en feront certainement sentir sur toute notre économie. Je constate aussi que l'énergie ainsi produite alimentera la région de Toronto. Je voudrais mentionner que nous avons besoin au pays d'un réseau énergétique national et que je compte sur le gouvernement pour prendre les mesures nécessaires afin de provoquer des discussions avec les provinces en vue de réaliser un tel projet. Nous ne pourrons jouir d'un service d'électricité économique tant que nous n'aurons pas un réseau national.

Je suis un peu inquiet au sujet du coût d'une telle entreprise. Il en coûtera au gouvernement fédéral environ 80 millions de dollars, en plus des sommes versées par les deux autres parties contractantes. Cela nous ramène à la question que l'argent utilisé, de cette façon, pour des services publics, tombe dans la catégorie de l'équipement social et qu'il n'est pas nécessaire, en réalité, que le coût de ces entreprises soit doublé en ce qui concerne les contribuables, parce que ces frais pourraient être remboursés si nous voulions remanier nos structures financières.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, nous voudrions féliciter le ministre d'avoir conclu cet accord. Nous espérons que d'autres installations de ce genre seront aménagées sur une base encore plus satisfaisante pour répondre aux besoins d'électricité du reste du pays.

*(Texte)*

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, il nous fait plaisir de nous unir aux porte-parole des autres partis pour exprimer notre joie à l'annonce que le ministre de l'Industrie (M. Drury) vient de faire. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement ait décidé d'affecter des sommes d'argent à la construction de centrales atomiques.

Nous désirons seconder les efforts du gouvernement dans la mise sur pied d'usines d'énergie atomique, pour des buts pacifiques. Nous souhaitons que le Canada soit à l'avant-garde dans l'utilisation de l'atome pour des œuvres de paix et que l'on cesse enfin de penser uniquement à la destruction, lorsqu'il s'agit de cette fameuse force atomique, afin que l'humanité puisse jouir, un jour, de cette merveille que Dieu a bien voulu donner à l'être humain.

*(Traduction)*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de nous dire quels ont été les résultats des pourparlers que le Secrétaire général ou son représentant ont eus avec l'archevêque Makarios au sujet de l'augmentation ou de l'expansion des pouvoirs de la force des Nations Unies? A-t-on pris des mesures concrètes à cet égard? En outre, est-il en mesure de commenter la déclaration du ministre de l'Information de France qui a demandé que les pays étrangers cessent d'intervenir dans les affaires de Chypre? Comment peut-on expliquer qu'on ait associé Chypre au Congo et au Sud-Vietnam dans la déclaration à laquelle j'ai fait allusion?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai signalé hier une certaine amélioration à Chypre. A la suite des négociations entre les autorités des Nations Unies et le gouvernement de Chypre, une entente est intervenue au sujet des problèmes que j'avais alors exposés. En ce qui concerne la nouvelle extension des pouvoirs de la force, elle fait encore l'objet de pourparlers et nous attendons un rapport.

Je ne suis pas en mesure de commenter la déclaration attribuée au ministre français de l'Information au sujet des puissances étrangères mêlées à l'affaire de Chypre. Je signalerai, toutefois, à propos de la déclaration d'un autre pays, l'intérêt de l'OTAN en ce qui concerne les événements de Chypre. C'est l'intérêt tout naturel de l'OTAN pour les problèmes des membres de l'alliance. A cet égard, je suis heureux de relever—comme le seront, sans doute, le très honorable représentant et tous les députés—que le gouvernement turc et le gouvernement grec ont réintégré dans l'OTAN les forces qu'ils en avaient retirées pour tenir compte de ce qu'ils estimaient être des responsabilités de politique extérieure au sujet de Chypre. L'OTAN s'intéresse nettement à la question, mais cet intérêt n'est pas contraire à l'initiative des Nations Unies, et ne tend pas à la contrecarrer.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puisque, ainsi que l'a dit le ministre, j'approuve comme lui la Turquie et la Grèce d'avoir, une fois de plus, donné une preuve tangible de bonne foi à l'égard de l'OTAN, je dirai que ce geste permet à nouveau d'espérer que l'OTAN assurera la paix de l'Europe.

Je demanderais à l'honorable représentant si le gouvernement du Canada a réagi d'une façon ou d'une autre aux observations de la France concernant l'intervention étrangère que j'ai mentionnée dans ma question précédente?

**L'hon. M. Martin:** Il n'y a eu, que je sache, aucune réaction. Aucune communication officielle n'a été faite au sujet d'une objection soulevée par la France contre l'initiative de pays qui ne seraient pas directement intéressés à la situation de Chypre. Mais un autre pays s'y est opposé. En réalité, la participation de la France aux délibérations du conseil de l'OTAN me permet de considérer mon interprétation comme juste.

*(Plus tard)*

**M. Stuart A. Fleming (Okanagan-Revelstoke):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il préciser la situation actuelle en ce qui concerne le financement de la force des Nations Unies à Chypre à la lumière de la déclaration du Secrétaire général? Celui-ci a annoncé aujourd'hui qu'on devrait peut-être retirer cette force avant le 26 septembre faute de fonds nécessaires à son maintien.

**L'hon. M. Martin:** Il est vrai que le Secrétaire général a indiqué aujourd'hui que le financement de l'opération à Chypre lui cause du souci. Comme je l'ai mentionné à la Chambre, il y a eu une semaine, le Canada et l'Irlande, les deux seuls pays avec la Grande-Bretagne à payer tous les frais de leur contingent, ne participent pas au fonds, financé bénévolement par certains pays.

Actuellement, le fonds accuse un déficit de quelque 2 millions de dollars. J'espère que, à la suite de la déclaration d'aujourd'hui du Secrétaire général, d'autres pays qui ont des obligations semblables aux termes de la charte des Nations Unies veilleront à ce que cet organisme ne soit pas paralysé dans l'exercice de ses fonctions.

## CONGO—SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS APRÈS LE RETRAIT DES CASQUES BLEUS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme la situation au Congo se détériore rapidement, le ministre peut-il nous dire s'il s'y trouve des Canadiens en danger et quel serait leur nombre? Peut-il nous dire, aussi, si des dispositions sont prises pour les transporter là où leur sésurité ne sera pas menacée?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, on m'a posé une question de ce genre. J'ai répondu que nous cherchions à déterminer le nombre de Canadiens au Congo et que nous avions demandé à la Grande-Bretagne et aux États-Unis d'aider notre mission à veiller à la sécurité et au bien-être des citoyens canadiens. Je ne puis encore préciser leur nombre, mais je le ferai le moment venu.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

## LA FONCTION PUBLIQUE

### INTERPELLATION AU SUJET DES MAJORATIONS DE SALAIRE POUR LA CATÉGORIE B

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voudrais demander au ministre des Finances si des majorations de salaire ont été annoncées pour la catégorie B et s'il est en mesure de nous fournir des précisions à ce sujet? Est-ce vrai que la hausse mensuelle est de $90 à $240 pour les salaires qui s'échelonnent entre $2,400 et $9,100? Est-il vrai aussi que les commis, les sténographes et les dactylographes classe 1 n'ont obtenu qu'une augmentation de $90 par année, que c'est la première qu'ils reçoivent depuis 1961 et qu'il n'y aura pas de nouvelle revision avant 1965 ce qui signifierait une hausse moyenne de $15 par mois pour six ans? Le ministre peut-il nous dire si ces renseignements sont exacts?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Je devrais peut-être répondre à cette question. Un communiqué annonçant des hausses de salaire pour les employés de la fonction publique de la catégorie B a été publié à midi aujourd'hui.

Le député a demandé, entre autres choses, s'il est vrai que bien des choses sont vraies. Du moins en ce qui concerne une partie de son exposé, ce n'est pas vrai. Les augmentations, dans certaines classes et catégories, varient entre $90 et $700. Ce sont là les augmentations dans le taux des salaires. L'augmentation annoncée dans le taux des salaires est de 3.4 p. 100 et l'augmentation pour plusieurs de ce groupe, depuis la dernière revision il y a deux ans, s'élevait déjà à 6.4 p. 100. Si l'honorable député veut bien considérer ces deux chiffres ensemble, il constatera que l'augmentation du salaire des fonctionnaires s'élève maintenant à environ 10 p. 100 pour la période de deux ans, et non pas le chiffre qu'il a indiqué.

**M. Douglas:** Je m'informe au sujet d'une catégorie en particulier, non pas au sujet du pourcentage de l'augmentation pour le groupe entier. Je demandais au ministre s'il est vrai que les dactylographes, les sténographes et les commis reçoivent une augmentation s'élevant à $90 par année seulement; ils n'ont eu aucune augmentation depuis 1961 et il n'y aura pas de nouvelle revision avant 1965. C'est dire que, pour toute la période, l'augmentation moyenne sera de $15 par mois seulement pour ces trois catégories d'employés.

**L'hon. M. McIlraith:** Je ne vois pas les choses de la même façon que l'honorable député. Il n'est pas exact de les exposer comme il l'a fait. En tout cas, je puis lui dire que l'augmentation dans la classe 1, qu'on vient d'annoncer, est de $90 par année. Cette partie-là de son exposé est exacte. Les autres conclusions ne sont pas exactes.

**M. Douglas:** L'honorable représentant, à titre de ministre compétent, est-il certain qu'une augmentation de $90 par année pour cette catégorie d'employés est suffisante, étant donné les services que rendent ces employés?

**L'hon. M. McIlraith:** Oui. Le Conseil du Trésor a étudié ce problème avec grande attention. Comme l'honorable député le sait, on en arrive aux augmentations, ou on en arrive aux rectifications, après une étude des salaires hors du service, sans prendre en considération les avantages secondaires, et si l'augmentation dans une classe ou dans une catégorie est jugée inférieure à celle qu'on accorde dans d'autres, c'est parce que cette classe reçoit plus que les classes comparables à l'extérieur. Ceci, sans considérer les avantages secondaires. Comme on le sait, dans le service public, les avantages secondaires coûtent environ 25 p. 100, et l'appréciation la plus exacte du coût des avantages secondaires, dans le meilleur genre d'emploi comparable hors du service, s'établit à environ 13 p. 100.

**M. Douglas:** Quand la dernière augmentation a-t-elle été accordée à ce groupe? Si je ne me trompe, les employés de ce groupe n'ont pas reçu d'augmentation en 1961—aucune augmentation jusqu'à maintenant—et il n'y aura pas de revision avant 1965. Il se sera donc écoulé une période de six ans au cours de laquelle une seule augmentation aura été accordée.

**L'hon. M. McIlraith:** Les revisions cycliques ont lieu tous les deux ans. Je crois que certaines classes de la catégorie B n'ont pas reçu d'augmentation lorsque la dernière revision a eu lieu en 1962.

## LA CONSTITUTION

### ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES SUR UNE FORMULE D'AMENDEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Je désire poser une question au premier ministre. Compte tenu de la déclaration du premier ministre du Québec selon laquelle il est très possible qu'on arrive à une entente sur le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la conférence des premiers ministres le mois prochain, le très honorable représentant peut-il nous dire s'il a communiqué avec les autres premiers ministres ou si on projette un grand débat sur cette question, si importante pour le Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, j'ai communiqué avec tous les premiers ministres provinciaux à ce sujet la semaine dernière.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** A-t-on saisi les premiers ministres d'une formule d'amendement et pourrait-on la connaître?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne suis pas en mesure de la faire connaître maintenant. On s'était entendu d'une manière générale pour reprendre les discussions où nous les avions laissées à la dernière conférence, alors que nous avons failli arriver à une entente. Si je puis communiquer certains détails sur la formule d'amendement avant la conférence de Charlottetown, je serai heureux de faire une déclaration.

**M. Douglas:** Le gouvernement se propose-t-il donc de commencer les discussions en proposant une formule d'amendement en vertu de laquelle les modifications ne seront possibles que si toutes les provinces et le Parlement canadien y consentent?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, mais nous reprendrons le débat là où nous l'avons laissé, alors que nous sommes presque arrivés à une entente et que toutes les provinces pour ainsi dire étaient d'accord sur une formule.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'imagine que le premier ministre veut parler des conférences qui ont eu lieu quand le parti conservateur était au pouvoir. Je vais lui demander si des changements à la formule proposée par le gouvernement fédéral de cette époque ou des modifications proposées par les provinces amènent le premier ministre à exprimer l'espoir d'une entente prochaine?

**Le très hon. M. Pearson:** Tout ce que je puis dire, c'est que je fonde mon espoir—exprimé à la Chambre l'autre jour et confirmé par la déclaration que M. Lesage a faite hier et dont les journaux ont donné un compte rendu—sur des entretiens officieux qui ont eu lieu à Jasper lors de la dernière conférence des premiers ministres provinciaux.

Le très honorable représentant a raison d'affirmer que je faisais allusion à la conférence de 1961 comme point de départ.

*(Texte)*

## LES TRANSPORTS

### ON DEMANDE QUAND ON ENFONCERA LE PREMIER CRAMPON DU CHEMIN DE FER DE MATANE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'ho-

norable ministre des Transports. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) nous a appris, aujourd'hui, qu'il enfoncera un crampon dans le tronçon du chemin de fer du Grand Lac des Esclaves, lorsque ce dernier franchira le 60e parallèle nord, le 29 août prochain. L'honorable ministre des Transports peut-il nous dire quand la Chambre aura le plaisir de l'entendre affirmer qu'il enfoncera, lui-même, le premier crampon du chemin de fer de Matane, dans la province de Québec?

*(Traduction)*

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Je pense qu'il vaudrait mieux que je prenne cette question comme préavis.

*(Texte)*

## LA DÉFENSE NATIONALE

### MISE À LA RETRAITE D'UN VICE-AMIRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale.

A-t-il quelques commentaires à faire sur la mise à la retraite «obligatoire» du commodore Fraser-Harris, à l'âge de 47 ans?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas de commentaire à faire, à ce sujet. Je veux seulement répéter que ces mises à la retraite d'officiers supérieurs font partie de notre processus d'intégration.

Il était entendu que, pendant le processus d'intégration, il y aurait des mises à pied non seulement dans les rangs moins élevés, mais également dans les rangs supérieurs. Cela fait partie du processus normal d'intégration.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre associé de la Défense nationale.

Peut-il dire par qui ces fonctions seront exercées à l'avenir?

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, le but de l'intégration et la raison de la mise à pied de ces officiers, c'est qu'il n'y a pas de positions pour ces officiers qui sont mis à la retraite.

*(Traduction)*

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

### LIAISON DIRECTE NOUVELLE-ÉCOSSE-BERMUDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gerald A. Regan (Halifax)** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Compte tenu de la demande d'une liaison aérienne directe entre le Nouvelle-Écosse et les Bermudes, le ministre peut-il dire si Air-Canada sera en mesure d'inaugurer ce service l'hiver prochain?

**Des voix:** *Feuilleton!*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si pressant que soit ce problème, le *Feuilleton* n'en est pas moins l'endroit tout indiqué où poser la question.

**M. Regan:** C'est une affaire urgente, monsieur l'Orateur. Il y va non seulement d'un service-voyageurs, entre Halifax et les Bermudes, mais d'un service-marchandises.

**M. l'Orateur:** La parole est à l'honorable député de Chicoutimi (M. Côté).

**M. Regan:** J'aimerais soulever la question à 10h.30, monsieur l'Orateur.

### MEDICINE-HAT—DEMANDE DE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné que les pistes d'envol ont été aménagées et qu'un service de transport aérien s'impose de toute nécessité à Medicine-Hat, le ministre est-il disposé à faire des instances auprès de la Société Air-Canada en vue de l'établissement de ce service?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ferai volontiers part à la Société de la demande de l'honorable député.

*(Texte)*

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### DÉPÔT DES DÉDUCTIONS MENSUELLES DANS LES BANQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

A la suite de l'annonce faite par l'honorable ministre, à l'effet que 300,000 employeurs pourront déposer à leurs banques locales les déductions mensuelles de l'impôt sur le revenu de leurs employés, le gouvernement permettra-t-il aux petits et moyens patrons qui font leurs affaires par l'intermédiaire des Caisses populaires et des *Credit Unions*, de déposer ces déductions d'impôt dans leur coopérative d'épargne et de crédit, et des ententes seront-elles conclues en ce sens avec les Fédérations des Caisses populaires et des *Credit Unions*?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** Étant donné la réponse détaillée qu'elle exige, j'estime que la question est à inscrire au *Feuilleton.*

## L'HABITATION

HALIFAX (N.-É.)—LOGEMENTS À LOYER MODIQUE POUR LE PERSONNEL DE LA MARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Postes la question que j'avais adressée au président du Conseil privé l'autre jour, en l'absence du ministre. A-t-on l'intention d'organiser une conférence sur l'habitation pour discuter du parti qu'Halifax pourrait tirer des modifications apportées récemment à la loi nationale sur l'habitation? Si tel est le cas, le ministre verra-t-il, en raison du besoin pressant de logements à loyer modique pour le personnel de la marine dans cette ville, à ce que des représentants de la Marine royale du Canada soient invités à cette conférence?

**Une voix:** S'il en reste encore. (*Exclamations*)

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'informer l'honorable représentant et les autres députés qu'une première série de réunions doivent avoir lieu à Halifax les 21 et 22 septembre pour discuter des modifications apportées récemment à la loi nationale sur l'habitation. J'y assisterai avec des hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des représentants du gouvernement provincial et leurs conseillers, les autorités d'Halifax et, je l'espère, d'autres villes intéressées. On tiendra sûrement compte des besoins du personnel de la marine en fait de logement, et les intéressés seront invités aux réunions.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre nous dirait-il si ces réunions amorcent une série de conférences sur l'ensemble du problème de l'habitation à travers le Canada? Si l'on entend organiser une série de conférences régionales, le ministre a-t-il quelque chose à annoncer à la Chambre à ce sujet?

**L'hon. M. Nicholson:** Comme je l'ai laissé entendre, monsieur l'Orateur, ces réunions ouvrent une série de conférences semblables. On espère que des réunions se tiendront dans d'autres provinces et peut-être à plus d'un endroit dans plusieurs provinces. Celle-ci inaugure la série. On prévoit qu'il y en aura une autre à Terre-Neuve, en fin septembre, et je dois rencontrer le ministre ontarien, M. Randall, la semaine prochaine, pour organiser, si possible, une réunion dans cette province dès que cela conviendra.

**M. Gerald A. Regan (Halifax):** Monsieur l'Orateur, le ministre nous donnerait-il l'assurance que des représentants de la ville de Dartmouth seront également invités à ces réunions, car cette ville s'intéresse tout autant à la question que celle d'Halifax?

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Comme suite à la dernière réponse donnée par le ministre, monsieur l'Orateur, j'aimerais lui demander si la tenue d'une de ces conférences dans une région donnée découle d'une demande des autorités provinciales ou si le ministre en a décidé ainsi de sa propre initiative.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, si la réunion d'Halifax remporte le succès que nous escomptons et si la conférence de l'Ontario est également réussie, nous avons l'intention de pressentir les autorités ou les fonctionnaires compétents des autres provinces, et des municipalités intéressées, pour tenir une série de réunions semblables dans la capitale et dans d'autres villes de toutes ou presque toutes les provinces.

**M. Scott:** Une autre question complémentaire au ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné le rapport publié cette semaine par l'organisation mondiale de la santé (ONU) où il est dit: «Après la question du maintien de la paix dans le monde, la planification métropolitaine est sans doute le problème le plus grave auquel doivent faire face les hommes dans la seconde partie du vingtième siècle», le ministre nous dirait-il s'il a étudié, comme il l'a dit, la proposition visant à instituer une commission royale d'enquête sur l'urbanisme au Canada? En ce cas, a-t-il pris une décision qu'il pourrait faire connaître à la Chambre?

**L'hon. M. Nicholson:** La question est encore à l'étude, monsieur l'Orateur. En fait, lors de mon passage au Royaume-Uni, j'ai eu des entretiens avec le ministre de l'habitation et le gouvernement britannique à ce sujet. Si nous décidons d'instituer soit une commission royale d'enquête soit un comité de cette Chambre pour faire une étude de l'habitation nous en informerons la Chambre en temps utile.

**M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Ne convient-il pas que les 113 unités d'habitation excédentaires à Beaverbank pourraient être utilisées de façon à réduire la pénurie d'habitations à laquelle font face les autorités navales d'Halifax?

## LE DRAPEAU

TRIFOLIÉS DE FABRICATION JAPONAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre peut-il confirmer une nouvelle publiée récemment dans le *Chronicle-Herald* d'Halifax, selon laquelle un certain nombre de ce qu'on appelle le «fanion Pearson» a été importé du Japon au Canada?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Je ne saurais confirmer cette nouvelle, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas du tout au courant de l'affaire.

**M. Crouse:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Au cas où le projet de résolution actuel sur le drapeau serait modifié, disposerait-on des stocks excédentaires du fanion Pearson par l'intermédiaire de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le député sait fort bien que le gouvernement n'a pas acheté de drapeaux de ce genre. Ils ont été achetés par des partisans enthousiastes du drapeau.

*(Plus tard)*

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre pourrait-il faire enquête sur la quantité de drapeaux trifoliés importés du Japon au Canada? Compte tenu de la quantité importée, croit-il que ce soit une bonne chose pour l'industrie et l'emploi au Canada?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, à mon avis, on ne doit pas réglementer les importations pour restreindre de quelque façon que ce soit les citoyens qui expriment leurs opinions ou agissent d'une façon que je considère tout à fait convenable.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement. Le commentaire 178 de l'ouvrage de Beauchesne précise que tout député peut demander des explications aux ministres. J'ai donc demandé au ministre s'il ferait enquête sur les quantités de drapeaux trifoliés importés du Japon.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je le ferai bien volontiers, si le député fait inscrire sa question au *Feuilleton*.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'invoque encore une fois le Règlement. C'est une question assez pressante, car...

[M. Kennedy.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie! Le rappel au Règlement n'est pas motivé. Le ministre a fourni une réponse et on ne peut exiger davantage.

*(Texte)*

## L'EXPOSITION UNIVERSELLE

ON RÉCLAME LA MODIFICATION DU SYMBOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce.

Pourrait-il dire si le comité de régie intérieure de l'Exposition universelle de 1967 étudie actuellement un projet visant à donner un caractère plus canadien au symbole déjà adopté par cet organisme?

*(Traduction)*

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le symbole adopté par cet organisme s'est révélé très satisfaisant. Comme le député le sait, il a obtenu le plus grand témoignage d'appréciation qui soit. En l'occurrence, on en fait un usage considérable et il remporte beaucoup de succès.

**L'hon. M. Martineau:** Que fait-on du Parlement?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Je me demande si le ministre a déjà comparé le symbole avec celui qui m'est tombé sous la main l'autre jour et qui était utilisé par le régiment agricole des femmes nazies? (*Exclamations*)

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, vous ne vous attendez pas, j'en suis sûr, à ce que je réponde à une question aussi méprisable.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je conseille au ministre de se renseigner. Il va avoir une vilaine surprise.

*(Texte)*

A PROPOS DE LA PARTICIPATION DES PAYS MEMBRES DU COMMONWEALTH

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Commerce. Peut-il nous dire combien de pays membres du Commonwealth, autres que le Royaume-Uni, ont manifesté l'intention de participer à l'Exposition universelle de 1967?

*(Traduction)*

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, il y avait une question au *Feuilleton* à ce sujet, et on y a répondu l'autre jour. Je conseille à l'honorable député de s'y reporter. Je regrette, mais je ne me souviens pas de la réponse exacte.

*(Texte)*

**M. Valade:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le gouvernement veut décréter l'adoption d'un deuxième drapeau, c'est-à-dire l'Union Jack, pour signifier notre appartenance au Commonwealth, le ministre peut-il assurer le gouvernement canadien de la participation des pays membres du Commonwealth, autres que le Royaume-Uni, à l'Exposition de 1967, afin que cette appartenance au Commonwealth soit indiquée de façon concrète et non théorique? Peut-il assurer la Chambre de la contribution des pays membres du Commonwealth, autres que le Royaume-Uni, à l'Exposition?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** Si le ministre peut répondre rapidement à cette question, je propose qu'on la vide séance tenante; sinon, je propose qu'on l'inscrive au ***Feuilleton.***

**M. Valade:** Dans ce cas, je veux discuter la question à la prochaine occasion, monsieur l'Orateur.

## L'AGRICULTURE

### LE FROMAGE—DEMANDE DE REVISION DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Nous dirait-il s'il a reçu, au cours des derniers jours, de la Fédération des fabricants de produits laitiers et de l'industrie laitière du Québec, une requête signalant les difficultés qu'éprouve l'industrie laitière et demandant que le gouvernement réexamine sa politique relative au fromage en vue de rétablir la subvention de 30c. les cent livres pour le lait ou de rembourser la prime de 3.6c. que perdent les fromageries sur le fromage de la catégorie 2? Nous dirait-il également quelle attitude prendra le gouvernement au sujet de cette question d'une haute importance pour l'industrie laitière?

**Des voix:** *Feuilleton!*

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, une délégation est venue me voir à ce sujet. Nous étudions les divers problèmes soulevés au cours de cette réunion. En ce qui concerne l'industrie laitière, le premier ministre et moi-même avons rencontré le président et le secrétaire du Conseil national de l'industrie laitière ce matin et ils nous ont donné l'assurance que l'industrie n'a jamais été aussi prospère depuis 15 ans.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce n'est pas ce que j'ai entendu dire.

*(Texte)*

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture. Si l'industrie laitière connaît sa meilleure situation depuis 15 ans, l'honorable ministre peut-il nous dire pourquoi les dirigeants de la Fédération des fabricants de produits laitiers du Québec et de l'Ontario lui ont présenté une requête et lui ont demandé de prendre immédiatement des mesures en regard de la politique laitière qu'il a annoncée le 29 avril dernier?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur, dans mon exposé, je n'ai fait que répéter ce que le président et le secrétaire avaient dit. J'ai indiqué au très honorable représentant que nous examinons les difficultés des transformateurs. Je crois que le président et le secrétaire du Conseil national de l'industrie laitière du Canada parlaient des producteurs.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre accepterait-il une invitation de ma part et viendrait-il dans ma circonscription pour y formuler devant les agriculteurs la déclaration qu'il vient de prononcer en cette enceinte?

**L'hon. M. Hays:** Oui, monsieur l'Orateur, je serais très heureux de me rendre dans la circonscription de l'honorable député.

**M. Grafftey:** Et de faire la déclaration que le ministre vient de prononcer à la Chambre au sujet de l'état de l'industrie laitière, déclaration qui ne concorde pas avec les faits?

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** J'aimerais poser une question complémentaire au ministre de l'agriculture. Étant donné la déclaration qu'il vient de faire, et suivant laquelle l'industrie laitière est plus prospère que depuis bien des années, le ministre a-t-il l'intention du supprimer la subvention sur le beurre?

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur, nous n'en sommes certainement pas satisfaits, et nous allons faire tout notre possible pour améliorer la situation.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Une question complémentaire. Cette

perfection et cette extraordinaire prospérité dans ce secteur sont-elles attribuables au fait que le ministre a enlevé 11 millions et demi de dollars à cette industrie?

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

*(Texte)*

## LES FINANCES

BIENFAITS SUR L'ÉCONOMIE DE LA RÉDUCTION DES IMPÔTS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lucien Plourde (Québec-Ouest):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances. Étant donnés les bienfaits que la réduction d'impôts a entraînés sur l'économie des États-Unis, le ministre envisage-t-il la possibilité, à brève échéance, d'annoncer une telle réduction d'impôts pour le Canada?

*(Traduction)*

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Je crois que nous devrons attendre la présentation du prochain budget, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION RELATIVE AU COMITÉ DE LA PROCÉDURE ET DE L'ORGANISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice en sa qualité de «house leader».

Puisque la réforme parlementaire est plus urgente que jamais, le «house leader» accepterait-il, comme suggestion, de voir à ce que le comité de la procédure et de l'organisation siège tous les jours et fasse entendre des témoins, dans le dessein d'améliorer notre système parlementaire, puisque nous devons faire face à un marathon inutile de discours obstructionnistes?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je prends note de la suggestion.

*(Traduction)*

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

POLITIQUE DE STABILISATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme l'indice du coût de la vie monte constamment au Canada,



je me demande si le ministre a reçu un exemplaire du rapport de l'OCDE dans lequel on condamne le contrôle des prix par l'État pour assurer la maîtrise des prix et des bénéfices, mais où l'on déclare que les gouvernements ne peuvent se désintéresser de la fluctuation des prix. Le ministre a-t-il reçu le rapport en question et, si oui, se propose-t-il d'élaborer une politique semblable à celles de la France et de la Grande-Bretagne afin de stabiliser quelque peu les prix?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sait peut-être que le coût de la vie et les prix en général ont monté beaucoup plus sensiblement en Europe qu'au Canada. Il doit savoir aussi que c'est au Canada et aux États-Unis où l'indice du coût de la vie a accusé la hausse la moins marquée.

**M. MacEwan:** Une question complémentaire. Le ministre a-t-il reçu un exemplaire du nouveau rapport de l'OCDE à ce sujet?

**L'hon. M. Gordon:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. MacEwan** A-t-il l'intention de l'étudier soigneusement?

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

APPUI DE LA FÉDÉRATION DE L'AGRICULTURE AUX VŒUX DE LA COMMISSION HALL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? L'honorable représentante a-t-elle eu connaissance de la déclaration faite il y a un jour ou deux par la Fédération canadienne de l'agriculture selon laquelle celle-ci appuyait sans réserve la charte de santé de la Commission Hall pour les Canadiens? Si oui, le ministre et le gouvernement en tiendront-ils compte afin de décider du moment de présenter une mesure législative à ce sujet?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas eu connaissance et je remercie mon honorable ami de me signaler la chose. Je puis lui assurer que je m'en occuperai, et comme toujours, que l'on prêtera une grande attention aux opinions de la Fédération canadienne de l'agriculture.

**M. Knowles:** Une question complémentaire. Lorsque le ministre regardera le document, elle notera que l'en-tête porte une seule feuille d'érable frappante, bien dessinée et audacieuse.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DE LA RÉUNION DES CHEFS DE PARTI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Steven Otto (York-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Pourrait-il faire connaître à la Chambre le résultat de la conférence au sommet tenue cet après-midi?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'aime pas l'expression «conférence au sommet», car elle semble nous isoler des autres membres de la Chambre. Nous avons effectivement conféré ce matin, mais comme nous n'avons pu terminer nos délibérations avant déjeuner, nous avons décidé de nous réunir de nouveau demain matin.

## L'URANIUM

BANCROFT (ONT.)—INONDATION D'UNE MINE D'URANIUM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration prononcée aujourd'hui par le ministre de l'Industrie, selon laquelle une nouvelle et importante centrale thermo-nucléaire sera construite en Ontario, et dans la mesure où cette déclaration corrobore la récente déclaration de M. Gilchrist, président de l'*Eldorado,* d'après laquelle les spécialistes n'avaient pas été assez précis ni assez optimistes dans leurs pronostics à l'égard de la demande d'uranium, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour retarder ou enrayer à Bancroft, l'immersion de l'entreprise *Metal Mines Limited,* qui a été fermée à la fin du mois de juin de cette année? Si je ne me trompe, cette inondation et le repompage sont des procédés très coûteux et ne peuvent qu'avoir un certain effet sur le prix de l'uranium.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de faire examiner cette question.

## LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

AUGMENTATION DE L'AIDE AUX ANTILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gerald A. Regan (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en est rendu l'enquête concernant la possibilité d'étendre notre assistance à la région des Antilles?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait, sans doute, qu'en vertu de l'extension du programme d'assistance des fonds supplémentaires sont mis à la disposition des pays des Antilles qui font partie du Commonwealth. Des entretiens bilatéraux se poursuivent actuellement avec ces pays au sujet d'entreprises spécifiques.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Cette assistance sera-t-elle également offerte aux îles Vierges?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre me recommande de rappeler à l'honorable député que le Commonwealth ne compte pas de vierges.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je me dissocie de la remarque que vient de faire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a raison. Je faisais allusion, bien entendu, aux îles Vierges.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'«OMBUDSMAN» DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE DE PASSAGE À OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** J'aimerais poser au ministre de la Justice une question qui a trait à un personnage très distingué d'une autre partie du Commonwealth, assez éloignée de celle dont on vient justement de parler. Étant donné la visite de l'examinateur de la législation (ombudsman) de la Nouvelle-Zélande, sir Guy Powles, qui doit prendre la parole dans quelques jours devant l'Association du barreau de Montréal, et étant donné qu'à la veille de son départ de la Nouvelle-Zélande, il a annoncé qu'il rendrait visite au ministre de la Justice ici-même, à Ottawa, l'honorable ministre pourrait-il nous dire si des mesures seront prises pour permettre à sir Guy Powles de rencontrer les membres du comité des privilèges et élections, présentement saisi du bill ayant trait à un examinateur de la législation pour le Canada?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je pense que l'idée est excellente et j'en discuterai avec toute personne intéressée.

HAL BANKS—DÉFAUT DE COMPARAÎTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Je voudrais

savoir si, après avoir consulté ses fonctionnaires, il peut renseigner le Parlement sur l'endroit où se trouve l'insaisissable M. Banks?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que la GRC fait l'impossible pour obtenir des renseignements à ce sujet. Je ne saurais être plus précis pour le moment.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire maintenant si l'on a demandé au service américain de l'immigration si M. Banks est passé aux États-Unis et, si oui, à quelle date et à quel endroit il a franchi la frontière?

**L'hon. M. Favreau:** Je n'ai aucun renseignement à cet égard actuellement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Vous êtes-vous renseigné?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, en réponse au chef de l'opposition, s'il entend seulement me demander si, oui ou non, j'avais enquêté, je puis dire qu'hier, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de s'assurer si nous avions fait enquête auprès des autorités des États-Unis. Je viens tout juste de trouver une note, placée dans mon dossier avant que j'entre en Chambre; elle signale qu'on a demandé des renseignements au FBI.

## LE CENTENAIRE

CONSTRUCTION D'ÉDIFICES COMMÉMORATIFS DANS LES CAPITALES PROVINCIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question que m'a posée mardi le député de Saint-Jean-Albert, je tiens à dire que j'ai examiné de nouveau l'accord que nous avons conclu avec le Nouveau-Brunswick, aux termes du programme commémoratif de la Confédération, et qu'il n'accorde aucun contrôle au gouvernement fédéral sur le choix des sous-entrepreneurs.

## L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—VENTE POSSIBLE DE LA «DOMINION COAL AND STEEL»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Industrie s'il peut donner à la Chambre des renseignements sur l'achat de la *Dosco* par des capitalistes du Québec, agissant peut-être au nom du gouvernement québecois?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, ce serait, à mon avis, une transaction bien en dehors du cadre de compétence du gouvernement fédéral. Tout ce que je sais de cette affaire, je l'ai lu dans les journaux tout comme l'honorable représentant.

**M. MacInnis:** J'ai une question complémentaire à poser au ministre du Travail concernant l'intérêt que porte l'industrie de la houille aux subventions de l'État dont elle est tributaire. Le ministre pourrait-il s'occuper de cette affaire afin de calmer l'inquiétude qui peut se faire sentir à l'heure actuelle au Cap-Breton?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers.

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—ADMINISTRATION DU PROGRAMME EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stuart A. Fleming (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser et j'aimerais la poser au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous dire si on a définitivement conclu des ententes avec la Colombie-Britannique au sujet de l'administration de la loi sur les prêts aux étudiants dans cette province?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, une réunion s'est tenue lundi dernier, à laquelle assistaient les représentants de toutes les provinces et nous comptons établir les formalités nécessaires d'ici à la fin de la semaine prochaine.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre des Finances combien de province—sauf le Québec qui aura sa propre administration à ce sujet—ont déjà désigné des organismes pour s'occuper des demandes faites en vertu de la loi sur les prêts aux étudiants?

**L'hon. M. Gordon:** J'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet la semaine prochaine. Je ne sais pas exactement quelles sont les provinces ayant pris des dispositions définitives à ce sujet.

## LA NAVIGATION

ENLÈVEMENT D'ÉPAVES HISTORIQUES AU LARGE DE LA PÉNINSULE DE BRUCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. John Loney (Bruce):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Le ministre voudrait-il faire faire enquête sur les activités du bateau-sauveteur *Maitland Clipper* qui retire des eaux au large de la péninsule de Bruce des épaves ayant une valeur historique?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je serai ravi de m'occuper de cette question urgente.

## LES ROUTES

### COLOMBIE-BRITANNIQUE—AIDE FÉDÉRALE À L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU PAS DE LA TÊTE-JAUNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le 12 août, l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke a demandé au ministre s'il était en mesure de faire connaître les intentions du gouvernement au sujet de sa participation au programme annoncé par le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement à l'aménagement d'une route dans les montagnes par le pas de la Tête-Jaune. Le ministre lui a répondu qu'il n'était pas en mesure de lui donner des renseignements ce jour-là. Étant donné qu'une semaine s'est écoulée depuis, le ministre peut-il répondre à la question aujourd'hui?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

**M. Skoreyko:** Étant donné que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a donné certaines assurances aux fonctionnaires responsables de cette route, alors qu'il se trouvait à Edmonton la semaine dernière, le secrétaire parlementaire du ministre demanderait-il au ministre de faire rapport à la Chambre demain à ce sujet?

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, il y a exactement une semaine aujourd'hui que le député de Regina-City a proposé son sous-amendement qui énumérait quatre possibilités pouvant figurer sur un bulletin de plébiscite éventuel au sujet du drapeau. Les premiers six jours du débat, un député libéral a pris la parole pour chaque député conservateur, et chacun des autres partis était représenté par trois porte-parole. Toutefois, les cinq derniers jours, la nature du débat s'est quelque peu modifiée. En effet, les conservateurs ont fourni la plupart des orateurs, alors que le parti libéral s'est contenté d'un ou deux, et les autres partis d'un seul chacun.

Je dirais qu'un des grands changements qu'a entraînés le sous-amendement, c'est l'admission par les tenants du gouvernement à la Chambre, par les membres de la tribune des journalistes et par tout le pays, que les puissants discours prononcés en l'occurrence avaient conféré au débat sur le drapeau une certaine dignité. Une des raisons pour lesquelles ces discours ont tiré à conséquence, c'est que la population commence à reconnaître la sincérité des sentiments et des idées qu'expriment les députés. Il ne s'agit pas d'obstruction. Ceux qui ont pris la parole n'ont pas seulement fait connaître la volonté de leurs commettants, mais leur conviction profonde. C'est ce qui a frappé la Chambre, la tribune des journalistes et tout le pays, qui commencent à se rendre compte que la question qui fait l'objet du débat est une des plus importantes de notre histoire.

Le 30 juin dernier, j'ai pris part aux délibérations sur le premier amendement. A ce moment-là, prévoyant certains amendements futurs, j'ai dit les mots suivants qu'on trouvera à la page 5079 du hansard:

Je ne vais pas me plonger dans les problèmes compliqués que pose la formule d'un plébiscite.

Si j'ai employé ces mots—comme le constateront les députés qui voudront bien prendre connaissance du discours que j'ai prononcé alors—c'est que je me rendais compte qu'un des grands arguments en faveur d'un plébiscite était de donner aux citoyens de notre pays l'impression que, malgré la diversité de leurs points de vue, ils seraient en mesure de faire connaître leurs sentiments au gouvernement par la voie d'un plébiscite. Le sous-amendement proposé par le député de Regina-City énumère quatre possibilités que pourrait choisir la population de notre pays, de façon à renseigner le gouvernement au pouvoir sur l'opinion publique.

Hier, en traitant du sous-amendement, l'honorable député d'Oxford a fait une proposition qui a soulevé un vif intérêt chez ses auditeurs. Après avoir énoncé les quatre solutions de rechange qui figurent au sous-amendement, il a dit que le gouvernement, une

fois qu'il aurait une idée de ce que pense la population au sujet de ces solutions de rechange, verrait plus nettement la ligne de conduite qu'il devrait adopter. Puis, il a proposé la constitution d'un petit comité formé de tous les partis à la Chambre, ce qui a immédiatement soulevé l'intérêt de tous les partis et suscité des questions de leur part.

Je fais mienne la proposition de l'honorable député d'Oxford et je dis au gouvernement qu'à tort ou à raison il s'est mis dans le pétrin au sujet du drapeau. Comme les honorables députés peuvent s'en rendre compte, rien dans le discours du trône n'indique que le gouvernement avait l'intention de présenter un projet de résolution relatif au drapeau, et encore moins trois. Il est évident que peu après la rédaction du discours du trône quelqu'un a eu une merveilleuse idée quant aux relations extérieures. Le gouvernement s'est dit: nous éprouvons des difficultés à l'égard de plusieurs questions soumises à la Chambre, nous ne pouvons pas nous entendre avec les provinces en ce qui concerne plusieurs de nos propositions, alors créons un écran de fumée en soulevant la question du drapeau et en ayant un long débat à ce sujet, ce qui nous donnera le temps d'aplanir nos difficultés avec les provinces et de préparer la matière dont nous devrons saisir la Chambre; en outre, la population aura peut-être alors oublié les difficultés dans lesquelles nous étions au cours des premières semaines de la session.

Celui qui a suggéré cette idée doit accepter la responsabilité d'avoir mené son parti vers l'un des pires pièges dans lequel un gouvernement s'est jamais laissé prendre. Le gouvernement est maintenant aux abois parce qu'il est tombé dans ce piège à un moment de l'histoire du Canada où tout le monde travaille à unir le Canada, alors que le gouvernement a inconsciemment présenté un projet qui tend à diviser le pays.

Il incombe non seulement au gouvernement, mais à tous les députés de l'opposition conscients de leurs responsabilités, de proposer au gouvernement une solution qui lui permettra de se tirer du pétrin ou du piège dans lequel il se trouve présentement. Pour notre part, nous avons proposé qu'il pourrait s'en tirer par la tenue d'un plébiscite. Nous avons même précisé quatre choix éventuels que ce plébiscite pourrait contenir. Il y en aurait peut-être d'autres à ajouter.

L'honorable député d'Oxford a fait un pas de plus et, à mon avis, le gouvernement devrait examiner sa proposition. Que nous aimions cela ou non, que le pays en soit content ou non, la conjoncture actuelle au Canada est grosse de périls et personne ne désire profiter de la situation. Le gouvernement doit prendre trois ou quatre décisions importantes. La tenue d'un plébiscite serait une façon de s'en remettre à la population. Habituellement, les députés n'estiment guère qu'un plébiscite soit une bonne façon de régler un problème, mais il faut parfois faire une exception lorsqu'il s'agit de questions mettant en cause la morale ou les sentiments.

Lorsque j'ai pris la parole, le 30 juin, j'ai mentionné le précédent établi lors du débat sur la conscription. Si j'avais été député en 1942, lorsque ce débat a eu lieu, je crois que je me serais prononcé contre la tenue d'un plébiscite, compte tenu des documents dont je dispose et des faits que je connais. Mais en examinant la situation d'alors dans une perspective historique, nous constatons maintenant, qu'il ait été logique ou non de tenir un plébiscite au sujet d'une question aussi explosive, que ce plébiscite a servi à atténuer la division au pays.

Lorsque la conscription a été imposée au Canada, les citoyens d'origine anglo-saxonne et française qui s'y étaient opposés ont accepté la volonté de la majorité et ont servi la patrie avec dévouement. Ils pouvaient le faire car, en dépit de leur opposition à la mesure, la majorité s'était prononcée et ils avaient eu, eux aussi, la chance de donner leur avis.

Nous avons donc proposé au gouvernement une façon d'en sortir, le plébiscite. Nous avons été très explicites à ce sujet, en exposant les quatre options possibles. Or, le député d'Oxford a indiqué une autre manière de sortir d'embarras. Je voudrais m'arrêter à son idée et y ajouter un nouvel élément essentiel. Le gouvernement perdra évidemment la face dans cette affaire, mais c'est la rançon du gâchis qu'il a fait. Il nous incombe, à nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, d'aider les ministériels à y laisser le moins de plumes possible, car il s'agit d'une question où sont en cause les sentiments les plus profonds des Canadiens.

Je propose au gouvernement d'envisager le recours à un comité qui comprendrait tous les partis représentés en cette enceinte. On n'aurait pas besoin d'un grand comité. Il devrait plutôt être assez restreint pour abattre sa besogne en quelques mois, tout en comptant assez de membres pour refléter l'opinion de tous les partis. En démocratie, on peut en venir à une opinion à peu près unanime. Connaissant les membres de tous les partis représentés à la Chambre, je suis certain que nous pourrions trouver une solution satisfaisante pour tous. Je sais que chacun veut s'efforcer de comprendre le point

de vue de son voisin. Il n'est pas question, je le sais, de composer avec les principes, mais tout en respectant ces principes, on pourrait s'entendre. Dans tout ce qui s'est dit au Canada depuis le début du débat, je ne vois rien qui pousse au découragement total et à dire que nous sommes dans une impasse absolue. Si nous laissons les gens se rencontrer et discuter assez longuement, si chacun fait preuve de bonne volonté, nous pourrons, comme par le passé, trouver une solution à l'impasse. Aujourd'hui autant qu'hier, nous avons foi en notre pays et nous sommes remplis de bonne volonté.

A mon avis, le gouvernement pourrait adopter la méthode préconisée par le député d'Oxford avant même d'organiser un plébiscite. Je crois parler au nom de bien des membres de la Chambre en disant que nous serions prêts à accepter cette solution. Le minimum qu'on puisse exiger pour accepter cette méthode et ajourner les travaux de la Chambre pendant que le comité se mettrait au travail, ce serait que le gouvernement comprenne parfaitement quatre principes bien simples. Le premier principe, c'est qu'au-dessus de la fierté de toute personne, ce drapeau doit être un symbole autour duquel la majorité des Canadiens pourraient s'unir. Il ne doit pas ressembler à un symbole de parti, parce que cela nous diviserait pour des générations à venir. Ce doit être un symbole autour duquel les membres de cette Chambre et la population du pays pourraient presque faire l'unanimité.

En outre, la proposition invitant le gouvernement à s'unir à nous pour former un comité de tous les partis comporte un autre élément: tous les partis représentés au sein du comité devraient accepter d'appuyer les conclusions du comité si ces conclusions sont presque unanimes. Nous ne pouvons nous attendre à l'unanimité au sein d'un comité. Si l'on est prêt à s'entendre d'avance, si l'on accepte le fait que les réalités politiques du Canada exigent que nous reconnaissions les quatre principes que j'énonce, nous pouvons sortir de cette impasse. Certains devront cependant s'attendre de perdre un peu la face. Si nous réussissons à obtenir la quasi-unanimité au comité, je suis sûr que la majorité des citoyens se soumettront à la décision. Nous ne voulons pas diviser le Canada, nous voulons un Canada uni.

**M. Francis:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**L'hon. M. Hamilton:** J'aimerais d'abord terminer l'exposé de mes quatre arguments, je répondrai volontiers à toutes les questions qui me seront posées quand j'aurai fini.

Le deuxième principe que je veux souligner a déjà été énoncé par le chef de l'opposition. Si nous voulons rester fidèles à nos antécédents et à nos cultures, tout drapeau destiné à unifier notre pays devra tenir compte de notre histoire. Notre pays a d'abord été une colonie française, puis plusieurs colonies soumises au roi d'Angleterre. Il a évolué lentement de l'état de colonie à celui de nation. C'est la trame de notre histoire. Nous avons pu sans conflit en arriver au point où les descendants des deux races fondatrices peuvent vivre côte à côte. Nous en sommes venus à ce point où nous pouvons vivre ensemble parce que nous avons toujours honoré une déclaration faite durant le XVIII[e] siècle par le gouverneur Carleton, selon laquelle la langue et la religion des citoyens francophones de ce nouveau pays seraient toujours respectées et sauvegardées. Ce sont là les assises de la société canadienne. Nous ne devons jamais oublier que, lors de la guerre de Sept Ans, nous avons promis aux Canadiens français de toujours respecter leur religion et leur langue.

Notre pays a évolué sur le plan économique, et il compte aujourd'hui parmi les cinq ou six nations les plus prospères du monde. Avec nos ressources prodigieuses, avec nos connaissances commerciales et scientifiques qui se développent sans cesse, notre avenir matériel est illimité. Il ne faut pas entraver cette prospérité par des conflits dont personne ne veut. Monsieur l'Orateur, tout drapeau destiné à unifier le Canada doit renfermer les symboles du passé. A mon avis, le fait que leurs symboles figurent sur le drapeau n'est pas une concession aux Canadiens d'origine britannique; que les emblèmes de nos concitoyens de langue française y figurent n'est pas non plus une concession aux Canadiens français. En ce qui me concerne, je souscris sans réserve à l'institution de ce comité s'il accorde des droits identiques, quant au drapeau, aux deux races fondatrices.

Pas de groupe racial ou culturel supérieur; pas de groupe culturel inférieur. Est-ce trop demander? Est-ce trop demander que le drapeau de notre pays rappelle comment deux peuples de langues différentes, pour des raisons diverses, sont venus s'établir sur ce continent, ont appris à vivre ensemble et veulent vivre ensemble?

Et nous voulons vivre ensemble, en voyant à ce que rien de la culture de l'un ou de l'autre ne soit détruit. Nous sommes et nous devons être fiers de notre héritage culturel. Le deuxième principe, c'est donc qu'il faut reconnaître les débuts culturels de notre pays. Nous pouvons y parvenir et voici pour quelles raisons il le faudrait.

Dans mon discours du 30 juin, j'ai abordé cet aspect de la question et voici ce que j'ai dit:

J'estime que si les gens envisagent cette situation dans toutes ses réalités politiques—et tous les Canadiens, tant à l'Est qu'à l'Ouest, désirent un pays uni—voici une proposition qui pourrait être utile. Qu'on constitue, si l'idée de ce plébiscite est acceptée, un comité d'intellectuels, un comité de la Chambre ou un comité représentant les gouvernements provinciaux, je pense qu'il serait possible, peu importe le groupe constitué pour mettre au point la formule du plébiscite, il serait possible, dis-je, d'en arriver à une formule qui donnerait à la grande majorité de ces gens qui appartiennent présentement à la minorité le sentiment d'avoir une chance de se prononcer.

Comme aujourd'hui, j'avais alors foi en la méthode démocratique. Si l'on réunit des gens, peu importe leur parti politique ou la couleur de leur peau, et s'ils ne réussissent pas à se sortir d'une impasse, c'est que certains n'ont pas bien compris la démocratie. Dans notre pays, l'histoire de la démocratie remonte loin dans le passé. Nous pouvons venir à bout de la difficulté actuelle, car nous en avons résolu de pires dans le passé. Voici ce que je dirai aux honorables députés qui se distinguent en parlant très rarement en cette Chambre: Je cherche à proposer une formule qui permettra au gouvernement de sortir du cul-de-sac où il s'est engagé tout seul. Il me semble que si nous acceptons de constituer un comité et si nous acceptons d'avance la décision de ce comité, alors, pourvu qu'on respecte ces principes...

**Une voix:** Pourvu.

**L'hon. M. Hamilton:** Est-il tellement difficile d'honorer un principe selon lequel il faut reconnaître les traditions de deux races fondatrices?

Depuis le début du débat, il a été très peu question du troisième principe que je crois devoir énoncer. Si nous décidons d'avoir recours à un comité plutôt qu'à un plébiscite, il devrait être prévu, dans le mandat du comité, que le drapeau devra comporter quelque symbole religieux. Nous ne trouvons rien à redire à la feuille d'érable comme symbole canadien. Ce qui a bouleversé bon nombre d'entre nous, dans ce projet de drapeau à trois feuilles d'érable, ou à une seule feuille d'érable, c'est la perte d'un symbole que nous considérons très étroitement lié à la civilisation occidentale depuis huit ou neuf siècles. Quand nos ancêtres se sont réunis dans les déserts, à l'Est de la Méditerranée, cherchant à conquérir pour le monde chrétien les lieux saints de la chrétienté, il leur a fallu se donner des signes de ralliement et ils ont choisi différentes croix. Je n'en ai pas honte, monsieur l'Orateur. Si l'on ne tient pas compte des fanions des chevaliers et des nobles, c'était la première fois que bien des pays se servaient de drapeaux. Ces symboles choisis par des hommes venus de Bretagne, de France ou d'Allemagne, étaient les premiers en Europe occidentale et, depuis cette époque, nos drapeaux comportent toujours un symbole religieux pour nous rappeler l'histoire de la civilisation occidentale.

Je pense que les Canadiens doivent respecter ce principe. Quand la question sera étudiée dans chaque foyer et dans chaque église du Canada, j'imagine que la population ne serait pas aussi satisfaite d'un drapeau sans aucun symbole religieux qu'elle le serait d'un drapeau qui lui rappelle que nous sommes une partie, même si c'est une faible partie, de la civilisation occidentale et de son héritage chrétien.

Je le dis sans aucun sentiment d'orgueil ni de supériorité à l'égard d'une religion. Je le dis simplement parce qu'il manque à toute nation qui n'admet pas, dans une certaine mesure, l'existence d'une puissance supérieure à la simple puissance matérielle, un élément de grandeur, tant dans notre monde d'aujourd'hui qu'à l'avenir. A moins de bien se rendre compte que l'humanité est imparfaite et d'accepter en toute déférence, comme vérité, qu'une seule puissance, un seul pouvoir, c'est-à-dire Dieu lui-même, est parfait, notre civilisation sera toujours privée d'un élément essentiel. Si nous devions jamais penser que nous, simples mortels, sommes capables de résoudre tous les problèmes, nous risquerions de courir un grand danger. A moins d'avoir assez d'humilité d'esprit pour accepter que nos symboles comportent le signe d'une puissance supérieure, nous sacrifions par ce fait même une importante partie de notre être. Ces symboles se sont peut-être un peu effacés au cours des siècles, mais on les reconnaît encore comme représentant une puissance supérieure à celle que nous pouvons avoir sur la terre. C'est ainsi que la troisième proposition estime que tout drapeau répondant à sa fonction intrinsèque, devra avoir une certaine signification religieuse.

Quant au quatrième point, il sera difficile à expliquer. Mais je vais essayer de le faire. Certains préopinants ont dit que notre drapeau marque une évolution, mais non une révolution. Je signalerais l'importance de ce concept avant de passer à un autre principe que nous devrions accepter à mon avis. Si nous voulons réaliser l'unité nécessaire que nous souhaitons—cette unité de 80 ou même 90 p. 100—il faudra reconnaître que notre pays se compose de minorités, que nous le voulions ou non. Une de ces minorités, les Canadiens francophones, se sont toujours fait

un devoir de défendre leur culture chaque fois qu'ils la jugeaient attaquée. La conscience de cette culture s'est tellement développée chez eux qu'ils oublient parfois que «les Anglais», comme ils nous appellent, sont également une minorité. Les Canadiens francophones, en chiffres ronds, représentent environ un tiers de la population du pays. Les Canadiens d'origine anglophone constituent également à peu près un tiers de la population. Or, il y a quelque six millions de Néo-Canadiens, ou de descendants de Néo-Canadiens, dans notre pays, qui viennent de pays où l'on parle d'autres langues.

Nous ne sommes donc tous que des minorités. La réalité politique, c'est qu'il faut toujours être prudent quand il s'agit de ce qui a trait à l'esprit et à la culture de notre peuple. Ce qui veut dire qu'il faut agir sans hâte. Jusqu'à présent, nous nous sommes entendus, parce que nous avons toujours protégé le droit des Canadiens francophones à leur religion et à leur langue. Nous pouvons continuer à nous entendre à l'avenir, si chaque groupe minoritaire respecte les besoins fondamentaux des autres. Une des choses chères à la minorité anglo-saxonne, c'est la présence de son symbole national sur le drapeau. Nous avons, là aussi, une réalité politique.

Le député d'Ontario a répondu l'autre jour, au cours du débat, au ministre du Commerce. Il a alors employé une expression qui, j'espère, ne passera pas inaperçue. Il a dit qu'il regrettait de voir ses compatriotes canadiens-français opposés à ses concitoyens de langue anglaise. Si j'ai bien compris sa déclaration, il estime qu'il y a opposition entre Canadiens anglophones et francophones; pourtant, à en croire les journaux de langue française, ce n'est pas ainsi que les Canadiens français envisagent la question. L'élite des éditorialistes canadiens-français signale...

**Une voix:** Pourquoi ne laissez-vous pas vos députés de langue française parler de cette question?

**Une autre voix:** Oui, pourquoi?

**L'hon. M. Hamilton:** ...que la lutte se livre entre Canadiens anglophones. Elle fait observer que les Canadiens de langue anglaise sont divisés, mais que la question du drapeau n'est pas une affaire de vie ou de mort pour les Canadiens français, qui ont bien d'autres chats à fouetter. Il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer le niveau du progrès économique des agriculteurs et des ouvriers urbains du Québec.

**Une voix:** Et le chômage qui sévit dans cette province.

**L'hon. M. Hamilton:** Tels sont les problèmes du Canadien français. Certes, si on lui demandait de choisir un drapeau, je suppose qu'il opterait pour celui qu'a proposé le gouvernement; mais, d'après les journaux de langue française, il ne tient pas l'affaire pour grave. Mais qu'on lise les journaux anglais, monsieur l'Orateur, par exemple ceux de l'Alberta qui avaient appuyé le parti libéral aux dernières élections. D'après eux, le nouveau drapeau est une concession pure et simple au Québec, qui exigerait ce nouveau drapeau. Or le Québec ne l'exige pas, s'il faut en croire les éditoriaux des journaux français, et le Canadien français se demande à l'heure actuelle à quoi riment toutes ces histoires. A les entendre, les Québécois estiment que le gouvernement devrait sortir de cette impasse et s'occuper d'autres choses. Aussi, monsieur l'Orateur, je crois que nous avons l'occasion, dans la situation politique actuelle de notre pays, de fixer des principes à observer dans les questions de ce genre, principes qui pourront nous guider pendant de nombreuses années.

J'ai mentionné, par exemple, ce quatrième principe. Toute initiative que nous prenons au Canada touchant la culture de nos minorités doit être d'un genre évolutionnaire. L'un des grands dangers que je vois dans la technique actuelle du gouvernement, c'est qu'il a soumis à la Chambre un simple projet de résolution tendant à changer le drapeau du Canada. Il a décidé d'une question qui touche profondément aux sentiments d'un vaste secteur de notre population, d'un de nos importants groupes culturels; ainsi, par un simple projet de résolution, le gouvernement a décidé que tel modèle deviendra notre drapeau national, sans tenir compte qu'environ 35 p. 100 des Canadiens tiennent sincèrement à un autre modèle qui symbolise l'ensemble de leur culture et de leurs traditions.

Nous avons peut-être un précédent à cet égard. Voyons ce qu'a déclaré un ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent. Si ma mémoire est bonne, il a dit que, par une simple résolution, nous pourrions modifier la constitution du Canada quant au statut des langues officielles.

**Une voix:** C'était en 1950.

**L'hon. M. Hamilton:** Mon collègue précise que c'était en 1950. Si nous nous engageons dans cette pente glissante, si nous tranchons, par de simples résolutions, des questions touchant si profondément certaines minorités, le pays sera toujours en état d'alerte. Sachant que les gouvernements fédéral et provinciaux auront des entretiens sur la constitution, je me demande parfois si l'on ne pourrait pas

procéder par étapes en ce qui concerne une chose que ne mentionne pas l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je me demande si les entretiens, au lieu de porter uniquement sur la modification de notre constitution, ne devraient pas embrasser la question du drapeau, qui est devenu si cher à la plupart d'entre nous. Ne devrait-on pas inclure la question du drapeau dans toute modification de notre constitution? Il pourrait y avoir changement, mais lentement et provisoirement, sans forcer une minorité à plier l'échine.

J'ai traité assez longuement, monsieur l'Orateur, de ces quatre principes, que je vais répéter. Je dirai à mes honorables vis-à-vis que j'énonce ces principes en sachant bien que moi-même et, je pense, bon nombre de mes collègues nous engageons à l'avance à accepter la décision d'un comité. Si nous sommes disposés à accepter cela, les seules restrictions qui s'imposent se résument aux quatre principes que j'ai mentionnés. Assurément, nous sommes tous d'assez bons Canadiens pour accepter ces quatre principes. Les voici: le premier est l'unité, afin d'en arriver effectivement à une opinion unanime sur cette question. Malgré tout notre scepticisme, je sais qu'il est possible d'y arriver. Ces quatre principes sont assez vastes pour permettre à quiconque aime son pays de les accepter. L'unité signifie, en fait, un appui unanime au sein de ce comité. Je le répète, je crois la chose réalisable—non en 60 ans, mais en quatre ou cinq mois.

Le deuxième principe, c'est que les symboles de notre passé figurent sur ce drapeau et que ces symboles des deux races fondatrices occupent une place égale. Il n'est pas question qu'un groupe cherche à faire des concessions à l'autre ou qu'on dise d'un groupe qu'il ne représente qu'un tiers de la population et que l'autre représente les deux tiers. C'est notre histoire et il ne faut pas la mesurer en groupes quantitatifs. Cela peut se faire, monsieur l'Orateur, si nous acceptons de nous reconnaître comme égaux, sans qu'un groupe se prétende supérieur ou inférieur. En faisant cela, je crois que nous pourrons atteindre l'unanimité, à toutes fins pratiques, d'un bout à l'autre du pays aussi bien qu'en comité.

Le troisième principe—je pense qu'il a l'appui de chacun des députés—c'est que le drapeau devrait porter un symbole religieux car, sans cela, nous serions devant rien; nous ressemblerions à bon nombre des nouvaux États—je ne fais mention d'aucun nom —sans antécédents sociologiques ou politiques d'aucune sorte, sans principes généraux d'unité. Ils doivent, en conséquence, se donner beaucoup de mal pour édifier une nation.

[L'hon. M. Hamilton.]

Le quatrième principe est de grande importance pour l'avenir. Admettons que, sur les questions qui tiennent à cœur aux minorités, il nous faut une évolution plutôt qu'une révolution. En présentant une résolution comme celle dont nous sommes saisis, visant à remplacer un emblème si cher à un bon nombre d'entre nous—un drapeau—et en nous l'imposant, vous aurez une génération, au moins une minorité irréconciliable. Je sais ce que je dis. Cette divergence de vues pourrait même durer plus longtemps.

Nous estimons que ces quatre principes devraient servir de points de repère; cela permettrait au gouvernement de clore ce débat, de progresser vers un drapeau national distinctif, de revenir aux questions incluses dans le discours du trône et d'instaurer l'unité nationale. Je pense, monsieur l'Orateur, que ces principes valent la peine d'être étudiés.

Qui ne serait pas satisfait d'une proposition de ce genre, monsieur l'Orateur? Qui pourrait souffrir de ces quatre principes? Les extrémistes sans doute, et il y a des extrémistes partout. Ceux qui veulent la séparation des deux races fondatrices seront également contrariés. Ceux qui croient en une république seront également mécontents, mais il n'y a pas tellement de républicains au Canada. Le parti communiste sera aussi mécontent car il veut un drapeau n'ayant aucune signification religieuse; il ne veut sur le drapeau rien qui témoigne des antécédents coloniaux français et anglais. Nous sommes fiers d'avoir évolué de l'état de colonie à l'état de nation d'une façon aussi pacifique.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime que très peu de Canadiens seront contrariés de cette situation. S'il m'est permis d'aller plus loin, je dirai qu'il est un autre petit groupe qui sera contrarié; il s'agit de ces exploitants d'entreprises privées, amis d'un ou deux députés, qui fabriquent ces nouveaux drapeaux. Ils devront les rappeler et ils perdront un peu d'argent. Toutefois, je ne me fais pas de souci pour eux.

A mon sens, si nous ne perdons pas de vue ces principes et acceptons le fait que la réalité politique à l'heure actuelle est que nous sommes tous des groupes minoritaires, et que si nous voulons montrer au monde entier que nous pouvons vivre ensemble ici, et aussi pour notre propre satisfaction—c'est ce que nous avons fait par le passé et je crois que nous pouvons le faire dans l'avenir—alors, une des voies ouvertes au gouvernement sera de tenir un plébiscite. Mais si cela ne lui plaît pas, il peut toujours agréer l'autre proposition que nous avons faite, soit que la question soit déférée à un comité.

J'aimerais remercier les membres de la tribune des journalistes qui, depuis quelques jours, disent aux Canadiens que ceux d'entre nous qui prennent part au débat s'expriment en toute sincérité. Cela est conforme à la vérité. Nous savons que nous revendiquons notre histoire et nos principes, et nous continuerons de le faire sans égard à ce que cela coûtera personnellement à chacun de nous. Nous ne pouvons reculer et ne reculerons pas devant les principes que je viens d'énoncer. Tout comme nos concitoyens de langue française ne peuvent reculer lorsque leur culture est attaquée, ainsi en est-il de nous qui constituons une autre minorité; nous refusons de changer d'avis sur cette question fondamentale. A mon sens, si tous les loyaux Canadiens luttent pour les droits de ceux qui jugent ainsi leur culture, notre pays pourra alors aller de l'avant.

J'espère que cette proposition que j'ai faite, une semaine après la proposition de sous-amendement de l'honorable député de Regina-City, énumérant quatre options, sera acceptée. Cette proposition a initialement été faite par l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), pour faire suite à l'idée d'un plébiscite. Je viens de proposer que cette mesure soit examinée même avant l'idée du plébiscite, et je la soumets comme une deuxième possibilité, qui permettrait au gouvernement de sortir de l'impasse où il se trouve. Car il n'y a qu'un autre choix, dont personne ne veut, nous le savons tous, et c'est que nous adressions un nouvel appel au peuple, et dans la bagarre la plus sauvage de l'histoire du Canada, que nous vidions la querelle. Nous aurons alors divisé le pays.

Le pays exige de nous tous—non seulement de l'opposition, mais aussi du gouvernement—des efforts pour surmonter les difficultés de cette situation. Nous ne pouvons en sortir maintenant sans perdre la face. Le drapeau n'a pas été mentionné dans le discours du trône. Les vis-à-vis se trouvent dans cette impasse par leur propre faute, et il faudra qu'ils consentent à certaines concessions pour en sortir. Mais je les avertis que je ne parle pas de cette façon simplement parce que je suis conservateur: c'est parce que je crois que mes antécédents et les antécédents de plusieurs millions de personnes qui se trouvent dans la même situation que moi me donnent le droit, comme appartenant à la minorité, d'exiger sans nous lasser, que le drapeau de notre pays comporte un emblème de notre participation à l'histoire du Canada.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, avant de reprendre son siège, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Hamilton:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles:** Étant donné que l'honorable député a laissé entendre que sa proposition pourrait avoir pour effet de mettre fin au présent débat, je me demande s'il voudrait développer l'idée que si le comité dont il a proposé l'établissement présentait un rapport, nous devrions l'accepter, et, si j'ai bien saisi ce qu'il a dit, immédiatement. Veut-il dire que, dans ces circonstances, nous ne rouvririons pas tout ce débat?

**L'hon. M. Churchill:** Ne vous compromettez pas là-dessus.

**L'hon. M. Hamilton:** Monsieur l'Orateur, je crois m'être exprimé assez clairement dans mes remarques. L'un des avantages de la proposition est que nous tentons d'arracher toute cette affaire du choix d'un symbole national à un affrontement général en cette Chambre et de la soumettre à un comité qui se composerait de députés de tous les partis, qui auraient la chance de voir s'ils ne pourraient pas présenter une proposition satisfaisant à ces quatre principes. A mon avis, il faut que tous les partis consentent à étudier sérieusement la question, après le débat officiel normal, comme quelque chose que nous devrions tous appuyer.

**M. Knowles:** Puis-je demander...

**Des voix:** Faites votre propre discours!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le temps accordé au député de Qu'Appelle est écoulé depuis plusieurs minutes, mais étant donné l'importance de cette suggestion, j'ai cru que la Chambre lui permettrait de continuer. Cependant, s'il doit répondre encore à plusieurs questions, il nous faut le consentement de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord!

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question, car je crois qu'on a fait une proposition sérieuse et que nous avons le droit d'en examiner la portée. Puisqu'il s'agirait de mettre fin aux débats immédiatement, le député peut-il nous dire si lui-même et son parti accepteraient, quand on fera rapport, qu'il n'y ait pas de débat ou qu'il n'y ait qu'un débat limité, de sorte qu'on puisse prendre une décision sans rouvrir tout le dossier?

**M. Moreau:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Je trouve qu'il a formulé une proposition intéressante.

Ne pourrait-il pas persuader les membres de son parti de permettre la mise aux voix du sous-amendement et de l'amendement dont nous sommes actuellement saisis, afin qu'il puisse formuler sa proposition sous forme d'amendement à la résolution principale?

**L'hon. M. Hamilton:** Monsieur l'Orateur, j'ai fait cette proposition au gouvernement avec l'espoir que le leader du gouvernement, qui a une certaine responsabilité en sa qualité de leader de la Chambre, se présente à la réunion des chefs de tous les partis muni de recommandations pratiques. J'ai formulé cette proposition ainsi que les attributions, mais je crois qu'il incombe au premier ministre de prendre l'initiative. J'ai exposé une idée que j'ai empruntée à l'honorable député d'Oxford avec l'espoir qu'on l'approfondira.

*(Texte)*

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, depuis plus de trois semaines, nous assistons à un seul débat, celui qui se déroule sur la résolution visant à doter le Canada d'un drapeau national distinctif. Au cours de ces trois semaines, nous avons entendu très peu de députés de la province de Québec, et je crois que plusieurs facteurs peuvent expliquer cette absence de voix du Québec dans ledit débat, jusqu'à présent.

Nous étions bien conscients, nous, du Québec, en particulier, de l'ampleur du problème et de la discussion qu'allait susciter cette proposition du gouvernement, et nous ne voulions en aucune façon ajouter à la discussion.

Mais je crois qu'à la suite de tout ce qui a été dit depuis le début du débat, le temps est venu de briser le silence que nous avons maintenu, dans ce coin-ci de la Chambre en particulier, afin de faire entendre un autre son de cloche et d'apporter, si possible, un peu de détente dans cette auguste enceinte.

Je dois admettre, malgré que je reconnaisse à tous les députés le droit de s'exprimer librement à la Chambre, qu'il faut réellement avoir la peau épaisse pour ne pas bondir de son siège en entendant certains arguments qui sont utilisés depuis que nous avons amorçé cette discussion.

Si j'étais sarcastique et méchant, je pourrais me réjouir du fait que nous ayons assisté, depuis le début du débat, à une lutte qui semble en être une à finir entre certains éléments de langue anglaise. Nous avons été habitués, dans le passé, à voir des Canadiens français se déchirer entre eux, discuter âprement, quelquefois diverger d'opinion profondément, mais pour une fois, nous assistons aujourd'hui à cette divergence d'opinion parmi l'élément de langue anglaise du pays.

[M. Moreau.]

Mais, monsieur le président, je ne m'en réjouis pas, pas plus que je ne me réjouis ni ne me réjouirai jamais de voir la division au milieu de gens d'un même groupe ethnique.

Je crois, monsieur le président, que nous ne pouvons pas être heureux de cette situation.

Je ne tenterai certes pas, ici, de réfuter tout ce qui a été dit, mais il y a un point, en particulier, sur lequel je me dois de rétablir les faits. A plusieurs reprises, hier soir encore, certains députés ont affirmé que le drapeau proposé était une reddition aux exigences du Québec, que le parti libéral se proposait de vendre le Red Ensign pour 75 votes de la province de Québec.

Monsieur le président, rien n'est plus faux! Ce drapeau distinctif que les Canadiens désirent avoir depuis longtemps, la population du Québec le désire également; par conséquent elle n'est pas seule. En effet, si ce drapeau distinctif n'est pas accepté dans tout le Canada par la grande majorité des Canadiens, nous, du Québec, ne savons qu'en faire; ce serait encore une promesse plus ou moins remplie, pour essayer, sans doute, de gagner des votes.

Nous ne saurions que faire, monsieur le président, d'un drapeau qui ne serait pas l'expression de la majorité des Canadiens, et s'il ne doit flotter que sur le territoire de la province de Québec, nous n'en voulons pas. La province de Québec a son drapeau particulier, et si nous sommes en faveur d'un drapeau distinctif pour tout le Canada, c'est parce que nous croyons fermement qu'il est temps de faire preuve de maturité et de fierté nationales.

S'il y en a, parmi vous, qui croyez que les députés libéraux, les délégués du Québec en cette enceinte, ont été élus à cause de cette vague promesse du parti libéral, mes chers amis, détrompez-vous!

S'il y en a, parmi les députés libéraux eux-mêmes, qui croient pouvoir se faire réélire dans le Québec avec cette seule réalisation d'un drapeau, laissez-moi leur dire que la population du Québec leur réserve une très désagréable surprise!

Les libéraux n'ont aucun droit à la reconnaissance des Québecois s'ils leur donnent ce supposé drapeau, parce que cette reconnaissance leur a été manifestée par les nombreux votes que le Québec leur a accordés, dans le passé, en raison des nombreuses promesses qui lui ont été faites à ce moment-là.

A mon avis, monsieur le président, si les libéraux pensent que les problèmes du Québec, comme ceux de tout le Canada, seront résolus par cette seule question du drapeau, ils se rendront compte que lesdits problèmes sont d'une grande complexité et que l'adoption de ce drapeau ne peut pas les régler.

On a prétendu pendant longtemps que la question du drapeau était d'une importance primordiale pour les Québecois. Permettez-moi de signaler certaines réalisations des conservateurs, lorsqu'ils étaient au pouvoir, pour appuyer mon assertion. Les conservateurs ont bel et bien donné la traduction simultanée à la Chambre des communes, ce qui avait été réclamé tant de fois et même promis dans le passé. Cela a-t-il aidé aux conservateurs à se faire élire dans le Québec? Non, monsieur le président, parce que le Québec, aujourd'hui, est conscient que ses problèmes ne seront pas réglés uniquement par des symboles! Ses problèmes, comme ceux du Canada tout entier, sont beaucoup plus fondamentaux que cela!

Monsieur le président, lors de la prochaine consultation populaire nationale, si le vote du Québec favorise les candidats libéraux, ce ne sera certainement pas dû à la popularité du parti libéral, mais bien au défaut des partis de l'opposition de faire valoir leur point de vue et d'offrir définitivement une meilleure solution aux problèmes actuels. Si les libéraux gagnent les prochaines élections, je crois personnellement que ce sera dû à la faiblesse de l'opposition.

Monsieur le président, j'ai toujours été un ardent «supporteur» de tout projet visant à doter notre pays de symboles nationaux.

Aujourd'hui, les circonstances ont voulu que je sois de ceux qui, en cette enceinte, ont cette tâche immensément délicate de se prononcer par un vote sur ces symboles, et ce à un moment de notre histoire où les tensions entre les divers groupes ethniques formant la population canadienne ont atteint un degré qui menace la base même de nos institutions.

Il est généralement admis que la Confédération a survécu grâce aux compromis que le Québec a acceptés et dont nous, du Québec, avons malheureusement eu plus souvent qu'à notre tour à faire les frais.

Si on en juge par les diverses opinions qui ont été exprimées à travers le Canada, aussi bien qu'ici, dans cette enceinte, on serait porté à se demander si le moment a été bien choisi pour entamer l'étude de cette mesure qui, plus que toute autre, est de nature à soulever une discussion fondée uniquement sur des sentiments et permettant malheureusement à certains démagogues de donner la mesure de leur capacité, sinon de leur talent.

Personnellement, je crois que nous n'avons rien à gagner à retarder davantage le choix d'un drapeau et qu'au contraire ce traitement-choc—puisque c'est certainement un traitement-choc—sera peut-être de nature à forcer tous les Canadiens à se ressaisir et à attacher plus d'importance aux raisons multiples que nous avons de chercher un meilleur terrain d'entente pour tous les sujets de nos diverses frictions.

J'aurais certes préféré que les résolutions présentées ne fassent aucune mention d'un symbole colonialiste. Mais, encore une fois, à mon avis, il nous faudra user de patience et probablement accepter un compromis, avec l'espoir que, d'ici quelques années, le pourcentage des Canadiens de naissance augmentera et que ces vestiges disparaîtront de par la volonté même de la majorité de la population canadienne.

Quant à nous, Canadiens d'ascendance française, qui sommes installés ici depuis plus de 350 ans, nous sommes canadiens à 100 p. 100 depuis longtemps; mais nous sommes quand même demeurés intéressés et sensibles à tout ce qui se rapporte à la France. C'est pourquoi, même si la chose nous est quelquefois difficile, nous devons nous efforcer de comprendre l'état d'âme actuel des quelque sept millions de Canadiens d'origine britannique à qui nous demandons aujourd'hui de mettre de côté un autre symbole de notre passé comme colonie britannique, pour franchir une autre étape dans notre progression vers une indépendance complète de fait et de droit; progression que je reconnais être très lente, monsieur le président, mais je préfère qu'elle soit lente et ordonnée plutôt que rapide et cause de désordres comme ceux qu'ont expérimentés la majorité des anciennes colonies, tant françaises qu'anglaises ou autres qui, au cours des récentes années, ont accédé à l'indépendance et ont vu cette accession se réaliser au prix du sang versé et de profonds bouleversements, tant économiques que sociaux.

Cette évolution du Canada est le résultat de longues années de luttes qu'il faudra continuer de mener. Les Canadiens français, jusqu'à un certain point, ont été jusqu'ici l'élément catalyseur dans cette marche vers une émancipation complète de notre pays. On nous accuse aujourd'hui, comme on nous accusait antérieurement, et comme malheureusement on continuera à le faire pendant un certain temps encore, de vouloir scinder le pays en deux, alors que c'est tout le contraire.

Nous voulons un Canada fort, fort de toute la force de ses parties, dont le Québec est une.

Nous crions contre la mainmise étrangère sur notre économie, non seulement dans le Québec mais dans tout le Canada également.

Ayant eu à lutter comme groupe ethnique depuis 200 ans pour notre survivance comme nation de culture française en terre d'Amérique, nous sommes conscients plus que tout autre groupe, plus que nos compatriotes anglo-canadiens, du danger que présente l'influence sans cesse grandissante du mode de vie américain, et jusqu'à quel point il compromet l'existence future du Canada comme peuple distinct. C'est pourquoi, monsieur le président, le Canada a besoin de symboles distinctifs.

J'aimerais ici, si vous me le permettez, citer un article du journal *The Gazette*, de Montréal, qui a été écrit il y a quelques temps. Je demande à la Chambre de bien vouloir excuser un peu ma prononciation anglaise, qui est malheureusement bien imparfaite, bien que je la désire parfaite. Cet article de journal disait ceci:

*(Traduction)*

J'ai immigré au Canada, de Grande-Bretagne, il y a 12 ans et je n'ai jamais pris la peine d'acquérir la nationalité canadienne. En fin de compte, me suis-je dit, comme le Canada arbore si manifestement une version modifiée de l'emblème britannique, sa nationalité ne doit être qu'une nouvelle version de la nationalité britannique que je possède déjà de plein droit.

Je vais présenter ma demande de nationalité le jour même où le nouveau drapeau canadien distinctif sera déployé pour la première fois. A mon prochain voyage en Angleterre, je serai très fier, en passant devant la Maison du Canada à Londres, de voir le drapeau canadien flotter dans l'air, et je dirai: Voilà mon drapeau!

J'ai attendu pendant 12 longues années avant de devenir Canadien et de posséder un drapeau, un hymne national et un soupçon, au moins, de fierté nationale bien à moi. Grâce à M. Pearson, il semble que j'en aurai l'occasion avant longtemps. Je donne un revers de ma main (naguère anglaise) à ceux qui voudraient me priver de cette occasion.

Voilà l'opinion d'un Anglais de naissance, et je crois qu'il n'est pas le seul à penser ainsi. J'espère que les Canadiens d'origine anglaise seront aussi nationalistes que cet homme se propose de l'être et qu'ils feront en sorte de doter le Canada des symboles dont notre pays à besoin pour être reconnu comme vraiment indépendant.

*(Texte)*

Monsieur le président, quand on revoit les raisons que les Pères de la Confédération ont fait valoir pour unir les différentes colonies britanniques d'alors, en Amérique, il est intéressant de noter que le but primordial était de faire du Canada un pays distinct et suffisamment fort pour résister à l'assimilation américaine. Il est déplorable qu'ils n'aient pas alors tranché cette question d'un drapeau vraiment canadien, puisqu'ils auraient évité cette dissension, cette discussion et tous les problèmes auxquels nous avons aujourd'hui à faire face. Peut-être comptaient-ils alors que leurs successeurs ne tarderaient pas à obvier à cette lacune, mais ils avaient compté sans l'esprit de «partisanerie» politique qui s'est maintenu, voire même développé de plus belle, empêchant toute décision relative à l'adoption d'un drapeau.

Aujourd'hui, nous faisons face à un dilemme. Le pays semble divisé d'une façon apparemment irréductible. Est-ce qu'il l'est vraiment et irréductiblement? Personnellement, je n'y crois pas, et surtout je ne veux pas y croire. Aucun problème ne résiste lorsque des hommes de bonne volonté décident objectivement d'apporter une solution.

[M. Lessard (Lac-Saint-Jean).]

Monsieur le président et honorables membres de la Chambre, si jamais sujet et circonstance commande une formule de compromis, c'est bien celui qui nous préoccupe actuellement! Le Québec n'est nullement lié ni engagé envers le modèle qui a été proposé par le premier ministre. Je suis certain que la race canadienne-française, consciente de ses devoirs à l'égard du maintien de l'harmonie dans ce pays, saura faire preuve, encore une fois, comme dans le passé, d'un sain jugement en cette affaire.

En terminant, monsieur le président—je n'ai pas l'intention de prendre plus que le temps nécessaire—je voudrais faire appel au très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et à ses collègues qui l'appuient, à la Chambre, afin qu'ils acceptent de reconsidérer leur position car autrement ils plongeront le pays dans un chaos tel que nous n'en avons jamais connu antérieurement, et les conséquences de cette action pourraient fort bien se répercuter dans les années à venir, ce dont personne ici ne peut évaluer la portée.

Des propositions ont été faites—nous n'avons qu'à lire la *Gazette* de Montréal, où l'on demande: «Do we want our flag?». Et vous avez l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. Leslie Frost qui, je crois, était un bon conservateur et voulait garder cette unité que nous désirons tous. Cet homme, d'un âge avancé et fort de son expérience dans l'administration publique, croit qu'il est temps pour lui, aujourd'hui, de prendre position. Il recommande à ceux qui étaient, et sont encore, ses partisans de reviser leur position et d'accepter un compromis.

Je peux comprendre la situation dans laquelle se trouvent les conservateurs. Il se disent: «Voilà le drapeau libéral, voilà le drapeau Pearson, et le reste du Canada l'appuiera en bloc pour cinquante ans». Évidemment, les libéraux ont préparé le terrain en parlant de la conscription qui avait été passée par les conservateurs, et il faut s'attendre que le drapeau soit la pierre angulaire de la prochaine campagne électorale, et c'est pourquoi les conservateurs s'objectent sur le plan politique pratique. Par ailleurs, si les libéraux s'attendent à se gagner l'appui du Québec en donnant le drapeau, et si c'est là leur seule réalisation, ils ont une piètre opinion de la population du Québec et de son jugement, et il serait grand temps qu'ils revisent leur position.

Moi, j'ai confiance dans la population du Québec et dans son jugement, et si le parti libéral fédéral se présente devant les électeurs du Québec lors des prochaines élections avec cette seule réalisation, un drapeau canadien, eh bien, laissez-moi vous répéter, mes chers amis, qu'il se prépare une drôle de surprise, parce que la population du Québec a des

exigences très réalistes et est immensément plus pratique qu'elle ne l'était dans le passé. Ce n'est pas la traduction simultanée, inaugurée par le chef de l'opposition, qui l'a assuré d'une vive reconnaissance de la part du Québec. Ce n'est pas, non plus, un tas de petites choses qu'il a données, que le Québec désirait et auxquelles il avait droit, qui lui ont assuré l'appui du Québec. Le problème est beaucoup plus complexe que celui-là.

Nous l'aurons, ce drapeau national distinctif, car la grande majorité des Canadiens le désire. Considérant qu'il sera le fruit probable de la plus longue gestation de tous les temps et qu'il aura été enfanté dans de grandes douleurs morales pour plusieurs, je suis parsuadé que par la suite tous les Canadiens, quels qu'ils soient, le respecteront et le chériront. D'ailleurs, il aura été le fruit de nombreuses luttes et probablement d'un grand nombre de concessions, concessions valables, importantes probablement. Même s'il faut, pour le bien du pays, pour un parti comme pour un autre, que nous fassions des concessions—je suis certain qu'il y en aura plusieurs dans le Québec et j'espère qu'il y en aura autant dans le reste du Canada—je crois que nous devrons les faire, et que nous devrons, nous Canadiens, surtout nous entendre pour voter à l'unanimité ce qui sera non pas le drapeau libéral ou le drapeau Pearson, mais le drapeau du Canada.

**M. Valade:** L'honorable député me permettrait-il une question?

L'honorable député veut-il insinuer, par le fait qu'il a décidé d'accepter le drapeau trifolié, que ce drapeau devrait être accepté sans que nous puissions suggérer d'autres modèles au gouvernement?

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Certainement pas, puisque j'ai parlé de formule de compromis. Ce projet de drapeau est loin d'être conforme à mon goût personnel, lequel n'est d'ailleurs pas celui de la majorité de la population du Québec. Et cela est tout à fait normal. Mais de là à dire que ce projet est beau, il s'en manque beaucoup. Par ailleurs, de là à dresser mon goût personnel comme un obstacle susceptible d'empêcher l'adoption du drapeau, je crois que ce serait rendre un très mauvais service à la population canadienne.

*(Traduction)*

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, j'attends depuis plusieurs jours l'occasion d'exercer mon droit et d'accomplir mon devoir en abordant la question du drapeau, l'une des questions les plus importantes, à mon sens, qui se soient posées au pays. Même si le pavillon rouge me tient vraiment à cœur—et le Canada ne compte probablement aucune circonscription qui soit plus attachée à ce drapeau que la mienne—mon attitude n'est pas très populaire. La position que j'ai prise est celle de la modération, et c'est ce même esprit qui m'anime en ce moment.

J'ai été fort déçu, hier, d'entendre le premier ministre (M. Pearson) et le ministre du Commerce (M. Sharp) qualifier d'obstruction le débat en cours, surtout en me rappelant que le premier ministre lui-même avait invité tous les députés à exprimer leurs opinions. Nombre de nos collègues n'en ont pas encore eu la chance. Quant à moi, je le répète, il y a des jours que j'attends mon tour.

J'en viens précisément au sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina-City (M. More). Je ne lirai pas le sous-amendement, mais, pour l'essentiel, voici les questions qu'il renferme et qui devraient être posées lors d'un référendum: Préférez-vous le pavillon rouge canadien actuel ou un pavillon rouge modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices? Aimez-vous mieux le drapeau à trois feuilles d'érable ou à feuille d'érable unique? J'ai cinq arguments à invoquer à l'appui de ce sous-amendement ou plutôt à son sujet.

Voici mon premier argument, monsieur l'Orateur. Le gouvernement actuel n'a pas reçu de mandat de la population canadienne pour présenter le drapeau à feuilles d'érable ou tout autre drapeau qu'il pourrait avoir à l'esprit. J'ai ici une pleine page d'annonces parue dans le *Colonist* de Victoria, en date du 31 mars 1963. Elle a pour titre: «Élections générales de 1963. Politiques du parti libéral.» En lisant cette page, je constate que les libéraux ont promis bien des choses. Par exemple, qu'ils feront une réforme du régime fiscal, ce qu'ils ont fait en augmentant les impôts; qu'ils accorderont des prêts municipaux pour les écoles et les parcs, des hypothèques pour les maisons construites—je parierais que cela leur a valu plusieurs milliers de voix—qu'ils amélioreront l'habitation rurale; qu'ils créeront un conseil économique; qu'ils aideront à la mise sur pied de cours de réadaptation industrielle; qu'ils accorderont dix mille bourses de $1,000; qu'ils amélioreront le financement public des universités; qu'ils accorderont des pensions pour que les travailleurs puissent prendre leur retraite à 65 ans en touchant la moitié de leur salaire et une pension maximum de $296 par couple; qu'ils accorderont aux femmes célibataires et aux veuves un montant de $75 à titre d'assistance-vieillesse; qu'ils reconnaîtront aux fonctionnaires le droit de conclure des conventions collectives; qu'ils renfloueront la caisse d'assurance-chômage; qu'ils créeront une agence de crédit pour les pêcheurs et ainsi de suite. J'en aurais encore pour une demi-heure, si je voulais énumérer toutes les promesses qu'ils ont faites et qu'ils n'ont pas encore tenues, et il y en a un bon nombre

qu'ils ont décidé de laisser en plan. Aussi attentivement que vous puissiez examiner cette réclame d'une page entière imprimée dans de nombreux journaux de la Colombie-Britannique, vous n'y trouverez aucune mention du drapeau. Étant donné que le gouvernement actuel est un gouvernement minoritaire, comment peut-il supposer qu'il détient un mandat de la population du pays pour présenter ce drapeau à trois feuilles d'érable?

Je me souviens qu'au cours de la dernière campagne électorale, l'honorable député de Victoria (C.-B.) (M. Groos), qui appuie le gouvernement et qui fut mon adversaire en 1961 et en 1962, s'était porté candidat tout comme moi en 1963. Je pense qu'il reconnaîtra que la question du drapeau n'a pas été soulevée une seule fois dans notre région. L'eût-elle été, je suis persuadé que l'honorable député de Victoria se serait prononcé en faveur du pavillon rouge. C'est là la première des raisons pour lesquelles j'appuie le sous-amendement, c'est-à-dire que le gouvernement actuel n'a reçu aucun mandat de la population canadienne.

L'argument suivant que j'invoque en faveur du sous-amendement, c'est que s'il faut se prononcer sur un aspect de la question du drapeau, les honorables députés ne pourront le faire librement. Le premier ministre nous avait d'abord promis un vote libre. Le 12 mai, le premier ministre, en réponse à une question de l'honorable député de Cumberland (M. Coates), disait, comme en fait foi le compte rendu à la page 3317:

> Lorsque le temps viendra de soumettre à la Chambre des communes la décision du gouvernement dans cette affaire, j'espère que tous les honorables députés se prononceront selon leur conscience et qu'il ne sera pas question de confiance ou de défiance evers un parti.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, quelqu'un a persuadé le premier ministre de modifier son attitude. Je crois qu'il était alors au courant de la réaction de la population canadienne. Il a déclaré qu'il s'agissait d'une question de confiance envers le gouvernement. Je soutiens donc que les vis-à-vis ne pourront se prononcer librement, selon leur conscience ou les opinions de leurs commettants. A l'appui de cette affirmation, je vais vous citer un cas particulier. Il implique malheureusement un de mes très bons amis, l'honorable représentant de Victoria (C.-B. (M. Groos). Je vais vous fournir une preuve démontrant comment le parti libéral a changé d'avis, ou plutôt, comment il a été amené à adopter une attitude, car je ne dirai pas qu'il a changé d'avis. Je donnerai d'abord lecture d'une lettre qu'un des commettants de l'honorable député de Victoria (C.-B.) lui a adressée. Cette lettre est de M^me^ E. E. Fox et en voici la partie importante:

> Comme je me rends compte qu'il existe de nombreuses opinions, aussi différentes qu'arrêtées, sur ce problème qui revêt un intérêt tellement vital pour tous les Canadiens, je demanderais avec instance qu'on adopte le pavillon rouge comme drapeau national du Canada. Je demande, en outre, qu'on proclame sans tarder ce drapeau.

C'est la lettre qu'on a adressée à l'honorable député David Groos. Et voici la réponse que l'honorable représentant de Victoria a fait parvenir à M^me^ Fox le 10 février:

> Je vous remercie de votre lettre dans laquelle vous me faites connaître vos vues sur la question du drapeau national du Canada.
>
> Je vous prie de croire que je suis parfaitement d'accord avec tout ce que vous exprimez dans votre lettre et que j'ai l'intention de faire tout ce qui est possible pour que notre drapeau actuel continue de flotter.

Il a peut-être écrit cette lettre dans un moment de faiblesse. Elle est datée du 20 février. Onze jours plus tard, l'honorable député n'avait pas encore changé d'idée. Il écrivait une autre lettre dont le passage pertinent se lit ainsi—et je cite:

> J'ai l'intention de m'employer de toutes mes forces à garder le drapeau canadien actuel.

Puis, le 7 février, l'honorable député de Victoria (C.-B.) écrivait une autre lettre à l'un de ses commettants dans ces termes:

> Je vous remercie de votre lettre récente ayant trait au drapeau national du Canada.
>
> Permettez-moi seulement de vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous et avec mes nombreux commettants qui m'ont écrit à cet égard et que j'ai l'intention de faire tout mon possible pour que le drapeau actuel du Canada continue de flotter.

Je m'excuse encore une fois de faire allusion à un député en particulier, mais je prends cet exemple pour montrer comment on fait claquer le fouet pour mettre d'accord les honorables vis-à-vis. Le 21 mai, le député de Victoria (C.-B.) écrivait une lettre sur la question du drapeau au *Daily Times* de Victoria et au *Colonist* de Victoria dans laquelle il disait:

> Le premier ministre prendra des mesures à ce sujet d'ici quelques jours. Je suis libre de voter comme je l'entends et, comme de raison, je serai guidé par l'opinion de mes commettants.

La lettre continue:

> Je n'accepterai aucun drapeau qui ne serait pas largement approuvé dans tout le pays.

Quant à la deuxième partie de la lettre que j'ai lue, je suppose que le député a pris connaissance du résultat du sondage qui indique que la majorité de la population dans neuf provinces sur dix préfère le pavillon rouge canadien.

Pour en revenir au premier passage que j'ai cité de la lettre de l'honorable député, la partie où il dit qu'il se réglerait naturellement sur l'opinion de ses commettants, j'aimerais lui demander quels sont les sentiments des citoyens de la circonscription de Victoria (C.-B.) au sujet de la question du drapeau.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je pourrais peut-être signaler à l'honorable député que la présidence doute qu'il soit pertinent

de citer des lettres échangées entre un autre député et une tierce personne. Cela semble contraire à l'esprit du débat; un honorable député doit exprimer ses propres opinions plutôt que celles des autres ou celles d'autres députés. Je dois préciser que je n'ai devant moi aucune autorité sur ce point, mais l'honorable député devrait en tenir compte s'il songe à lire d'autres lettres de même genre.

**L'hon. M. Nowlan:** J'invoque le Règlement. Je ne crois pas qu'il y ait d'autorité pour la proposition que vous venez d'énoncer, monsieur l'Orateur. A mon sens, le Règlement est tout à l'opposé, et j'ai l'impression que l'honorable député a tout à fait le droit d'agir comme il le fait et qu'il a procédé selon le Règlement de la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette de répéter que je n'ai pas d'autorité devant moi en ce moment. J'ai simplement exprimé la façon dont la présidence interprète le Règlement qui régit habituellement nos débats—il n'est pas dans l'esprit du débat que les honorables députés citent des lettres où ils ne sont pas eux-mêmes en cause.

**M. Chatterton:** Je me rends à votre décision, monsieur l'Orateur. Je veux tout simplement dire que l'auteur de la lettre que je cite m'a autorisé à le faire. Naturellement, une fois reçue, la lettre lui appartient. Toutefois, je n'ai pas d'autre lettre à citer. Je continuerai mon discours. Je parlais de la lettre écrite par l'honorable député au *Daily Times* de Victoria qui l'a publiée dans le journal.

Que pensent les citoyens de la circonscription de Victoria (C.-B.) à ce sujet. Le *Daily Times* de Victoria a fait un sondage et je vais vous lire un extrait du numéro du 20 mai 1964 à ce sujet.

> Il y a très longtemps qu'un sondage de l'opinion publique fait par le *Times* n'a donné lieu à une réaction aussi intense que ce sondage sur le drapeau. Les lecteurs du *Times* se préoccupent tellement de la question qu'ils ont voulu, semble-t-il, donner une idée sincère de leur opinion.

Quel a été le résultat de ce sondage du *Daily Times* de Victoria? Le sondage s'est terminé le 29 mai 1964. A ce moment-là, 3,860 bulletins avaient été déposés, dont 2,847 étaient en faveur du pavillon rouge et 1,013 en faveur du drapeau à feuilles d'érable. C'est dire que trois personnes étaient en faveur du pavillon rouge, contre une en faveur de l'autre drapeau.

Je tiens à préciser que j'ai averti l'honorable député de Victoria (C.-B.) de mon intention de m'attaquer à la position qu'il a prise et je lui ai demandé de réfuter mes accusations. Je me réjouis de voir qu'il prend des notes et je suis sûr qu'il voudra expliquer à ses commettants son changement d'attitude. Ce cas démontre bien que si la question du drapeau doit être mise aux voix, le vote ne sera pas libre.

Fait intéressant, le ministre du Commerce (M. Sharp) a dit hier que ce serait un vote libre. A mon sens, il lançait un ballon. Mais même si le premier ministre (M. Pearson) devait nous dire demain que le vote serait libre, il serait trop tard, car on a fait claquer le fouet et les honorables députés ont pris position; ils ont fait connaître leur attitude sans équivoque et ils ne peuvent revenir maintenant sur leur décision. Ce serait un véritable subterfuge que de dire maintenant qu'il y aura vote libre.

Un autre argument en faveur du sous-amendement a trait aux initiatives du gouvernement actuel, qui ont désuni et divisé le pays. Mes collègues de Québec savent que j'ai toujours manifesté de la sympthie pour leur cause et que je comprends leurs problèmes. Je viens moi-même d'un pays composé de deux races, où les miens se trouvaient à peu près dans la situation où estiment se trouver les Canadiens français. Je tiens à préciser que les déclarations dont je veux donner lecture, ne reflètent pas mes propres opinions. Je cherche simplement à montrer comment les gens des diverses régions du pays réagissent devant les initiatives du gouvernement. Quelquefois, leur réaction à la proposition du gouvernement m'effraie. Je me propose de citer des passages de lettres que j'ai reçues, simplement pour montrer ce que ressentent les gens et comment le gouvernement a divisé le pays. Voici une lettre qui dit:

> Un membre de l'opposition devrait signaler que la voie suivie par M. Pearson le fera entrer dans l'histoire comme l'homme qui a divisé le Canada.

Voici un extrait d'une autre lettre:

> Si nous adoptons ce drapeau simplement pour calmer une minorité vociférante, nous causons une énorme injustice au reste du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'exhorte vivement les députés de langue française du Québec à écouter ceci; cela les éclairera sur les sentiments des gens du reste du pays à leur égard. Ce sentiment est attribuable, dans une large mesure, à l'initiative du gouvernement actuel. Je puis dire à la Chambre qu'en 1962, j'ai fait un sondage dans ma propre circonscription au sujet de la question du fait français et que j'ai été moi-même surpris de la compréhension manifestée par les gens de ma circonscription vis-à-vis de ce problème. Mais la question n'est pas là aujourd'hui. L'honorable député d'York-Est (M. Otto)—qui, soit dit en passant, a prononcé un discours très sérieux et

propre à faire réfléchir—a dit hier que ce n'était qu'une minorité de gens au Québec qui provoquaient cette agitation. Il a ajouté que les gens du reste du pays n'étaient pas au courant de cela. Il a tout à fait raison. Ils lisent les journaux et ne sont pas au courant de ce fait. La Société Radio-Canada, surtout, est terrible sous ce rapport. Au lieu de présenter toute la question dans une certaine perspective, elle fait ressortir les modes d'activité de la minorité extrémiste du Québec, et les gens du reste du pays, surtout ceux de la Colombie-Britannique, s'imaginent que c'est là la façon de penser de toute la province de Québec. Par suite de l'initiative actuelle du gouvernement concernant le drapeau, ces gens-là en sont maintenant arrivés à faire la réflexion suivante: «Vous voyez, nous vous l'avions bien dit». Je voudrais signaler à mes collègues de langue française que cela leur fait du tort. Voici un passage d'une lettre:

> Je vous sais gré de l'intérêt que vous portez à mes humbles efforts pour mettre fin à cette pernicieuse tentative en vue de nous imposer un drapeau national que les *lousy peasoupers* sont les seuls à réclamer.

Je déplore, monsieur l'Orateur, d'être obligé de lire de telles choses, mais j'essaie de faire comprendre au gouvernement ce que ces gens éprouvent. Il est regrettable que l'attitude du gouvernement donne lieu à cette amertume. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'hésiterais à donner lecture de certaines lettres que j'ai reçues, mais j'ai cité ces extraits afin de convaincre le gouvernement que sa façon d'agir accentue le ressentiment de ces gens à l'égard des Canadiens français. J'ai des douzaines de lettres du même genre, mais celles que j'ai lues devraient suffire à prouver ce que j'avance: la façon dont le gouvernement aborde le problème sème la désunion et la mésentente. Le pays tout entier, surtout la province de Québec, en souffre, parce que les autres provinces disent que le gouvernement agit ainsi pour apaiser le Québec.

J'insiste de nouveau sur ce point, monsieur l'Orateur. J'ai utilisé ces extraits pour faire bien comprendre au gouvernement ce que ces gens ressentent. Je m'en excuse. J'ai ici un plein dossier de lettres dont je pourrais donner lecture; elles disent toutes la même chose. Le quatrième argument...

**M. Godin:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Chatterton:** Non. Quand j'aurai terminé, je répondrai à toutes les questions.

**M. MacInnis:** Vous ne sauriez reconnaître une réponse si on vous la donnait!

**M. Chatterton:** Le quatrième argument que j'avancerai en faveur de l'abandon, par le gouvernement, de son initiative, de la façon dont il traite cette question et de l'adoption du sous-amendement, est le suivant: ainsi que l'a si éloquemment exposé le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), la population anglophone de descendance britannique—ou, en tout cas, la plus grande partie—a des convictions très nettes au sujet du drapeau. La meilleure preuve que je puis donner serait de citer certaines expressions employées dans les lettres qu'on m'adresse. Je donnerai, d'abord, lecture d'une annonce insérée, le 8 juin, dans le *Daily Times* de Victoria. Il s'agit de la mise en vente d'une propriété dans les termes suivants:

> Nos clients, de même que lord et lady Cholmondeley, ont décidé que, le gouvernement du Canada ayant jugé bon de supprimer le pavillon rouge, il leur est dorénavant impossible de vivre sous l'égide des trois feuilles d'érable, et ils nous ont conféré le privilège exclusif de vendre leur magnifique propriété privée à la campagne.

(*Exclamations*) Je citerai maintenant un éditorial paru dans *The Province* du 16 décembre dernier. En voici un passage:

> Mais bon nombre de Canadiens, y compris des milliers d'anciens combattants qui ont défendu leur pays et pour lesquels le drapeau revêt une signification toute particulière, souhaitent maintenir le pavillon rouge du Canada.
>
> Il était assez bon pour qu'on se batte sous son égide et pour que certains de nos camarades lui sacrifient leur vie, disent ces anciens combattants. Qu'on ne touche pas au drapeau!

Et voici une autre lettre d'un de mes commettants—ancien libéral, d'ailleurs, qui a changé d'affiliation politique depuis que se pose la question du drapeau. J'en citerai un passage.

> ...le désir de plaire, pour des raisons purement politiques, à Québec dont l'influence politique est considérable... Après tout le beau travail qu'il a fait, Pearson veut-il être désigné comme le principal auteur de la division au pays?

Cette lettre disait, par ailleurs, de M. Mackenzie King, qu'il passerait à l'histoire comme auteur d'un grand apaisement au pays, et c'est alors que le premier ministre actuel est désigné comme «auteur de la division». Et voici la lettre d'un homme pour lequel j'ai la plus haute estime; il s'occupe très activement de la Légion:

> J'inclus copie de ma lettre au premier ministre à propos du drapeau—question dont les conséquences seront, à mon avis, de beaucoup plus grande portée et plus sinistres que bien des gens ne s'en rendent compte...
>
> Il faudrait, à mon avis, combattre cette initiative pernicieuse avec chaque fibre de notre être.

J'ai là encore beaucoup d'autres lettres En voici une dont l'auteur est un jeune Canadien de 16 ans:

> J'ai toujours cru que le Canada avait un drapeau. C'est le pavillon rouge qu'on reconnaît dans le monde comme l'emblème du Canada. Ce changement de drapeau a-t-il un motif justifiable? Il doit tout de même y avoir une raison.

Et ainsi de suite. Le quatrième argument auquel j'ai eu recours, c'est que les gens ont des sentiments très marqués sur la question du pavillon rouge du Canada. Je ne suis pas de ceux qui disent qu'il faut le pavillon rouge du Canada ou rien. Notez bien, monsieur l'Orateur, que j'ai été sévèrement critiqué dans ma circonscription, par un de mes commettants, pour n'avoir pas adopté cette attitude. Mais de ce côté-ci de la Chambre, nous n'aimons pas pareille attitude. A mon avis, l'honorable député de Qu'Appelle a fait une proposition très raisonnable, avec beaucoup de sincérité, lorsqu'il a dit que, de ce côté-ci, nous désirons d'une façon quelconque en arriver à l'accord général sur un drapeau qui sera accepté par les députés de tous les côtés de la Chambre; non seulement par les habitants du Québec, mais aussi par les habitants des autres parties du Canada.

Mon dernier argument en faveur du sous-amendement est que, si ce drapeau était adopté dans les circonstances actuelles, beaucoup de Canadiens ne l'accepteraient pas. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai en main de nombreuses lettres, provenant de particuliers ou de groupes, qui indiquent cette attitude. Comment peut-on présenter un drapeau de telle façon qu'un grand nombre de gens ne l'accepteront pas? Le gouvernement doit certainement comprendre que ce sont là les sentiments que ressentent des habitants de toutes les parties du Canada, et la chose suffit certainement pour que le gouvernement revise son attitude. Je sais qu'il se trouve dans une position difficile. A mon avis ce plébiscite dans lequel on posera les quatre questions, représente un choix. Étant donné la situation dans son ensemble en ce moment, je crois que c'est une possibilité qui pourrait nous aider à sortir de l'impasse dans laquelle le gouvernement actuel a placé le pays. C'est une possibilité.

Personnellement, j'incline à favoriser la proposition de l'honorable député de Qu'Appelle. Je ne vais pas aussi loin que lui. Il a énoncé quatre principes que pourrait renfermer le mandat confié au comité. Je n'irai pas jusqu'à dire que ces quatre principes doivent être l'essence du mandat; je crois qu'on pourrait demander au comité de les prendre en considération. Autrement dit, monsieur l'Orateur, le drapeau que le comité pourrait recommander n'a pas nécessairement à se conformer à tous égards aux quatre principes énoncés par l'honorable député de Qu'Appelle. Cependant, à mon avis, sa proposition indique que nous sommes disposés à nous rassembler et à voir si nous pouvons en arriver sur la question à un accord pour ainsi dire unanime.

Deux de mes collègues français siégeant de ce côté-ci de la Chambre m'ont abordé au sujet du drapeau. Je sais qu'ils s'inquiètent de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ils sont venus à moi avec deux modèles de drapeau et ont demandé comment je réagissais devant ces drapeaux, sachant que je viens d'un pays où on favorise le pavillon rouge. L'un de ces drapeaux ne renfermait pas l'Union Jack, mais il lui ressemblait. J'ai dit à ces deux représentants que s'il se produisait une unanimité suffisante sur la question d'un tel drapeau, par exemple, dans un comité formé de membres de tous les partis, ou pour l'un ou l'autre de ces deux drapeaux, je m'y rallierais; je ferais valoir le drapeau dans ma propre circonscription. Je le ferais, moyennant une unanimité raisonnable au sein du comité qui aurait examiné ces modèles. Il sera dur pour moi d'agir ainsi, mais, pour l'amour de l'unité, j'accepterais une décision semblable venant du comité et je la préconiserais devant mes commettants, sachant néanmoins que je serais fortement critiqué par un certain groupe.

Cela indique que nous sommes prêts à trouver une solution. On a envisagé la question et je suis sûr que le gouvernement doit maintenant avoir compris que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes sérieux là-dessus. Chaque honorable représentant qui a pris la parole—et cela s'applique aux deux côtés—a parlé avec sincérité et conviction. Mais c'est une question grave et le gouvernement doit se rendre compte qu'il lui faut modifier sa position. S'il n'accepte pas de tenir un plébiscite, il devrait alors envisager d'instituer un comité, comme l'a proposé l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Hamilton). Je suis sûr que même ceux de ce côté-ci qui ont, sur la question, des idées bien tranchées feront un effort sincère pour trouver un terrain d'entente, afin que l'on puisse enrayer la division suscitée par la décision du gouvernement, que les Canadiens puissent s'entendre pour trouver un symbole acceptable à la majorité. Cette solution, du moins, ne susciterait pas les sentiments impétueux qui ont été engendrés par la présente décision du gouvernement actuel.

**M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.):** Monsieur l'Orateur, je n'ignorais pas que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) se proposait de prendre part au débat. Il m'a envoyé une note hier pour me l'annoncer. D'après lui, il n'y avait rien de personnel là-dedans, mais il m'a dit qu'il ferait certaines observations exigeant des réponses. Je suis un peu étonné de la tournure qu'ont prise ses observations au début de son exposé, mais je vais répondre à ses questions.

Je crois être un des députés les moins imbus d'esprit de parti, et je tâche d'être impartial dans mes observations, tant à la Chambre qu'en comité. Je dois signaler, tout d'abord, que le député d'Esquimalt-Saanich a tout à fait raison d'affirmer que j'appuie

et que je favorise le pavillon rouge, et je n'ai pas à m'en excuser. Pendant bien des années, j'ai cru que c'était notre drapeau, et j'ai répondu dans ce sens lorsqu'on m'a posé des questions sur ce point. Je le répète, j'assume l'entière responsabilité de ce que j'ai déclaré dans les lettres qu'il a eu l'obligeance de produire à la Chambre. Je dois préciser, cependant, que lorsque la question du drapeau a pris une envergure nationale, je me suis vite rendu compte, comme un grand nombre d'autres députés, qu'il importait de faire abstraction de tout sentiment personnel. J'ai compris qu'il fallait envisager la question d'une façon détachée en fonction de l'avenir. Après avoir pris ma propre décision, je me suis empressé de faire connaître mes vues au public par tous les moyens.

Les citoyens de Victoria savent sûrement à quoi s'en tenir quant à mon opinion sur ce point, et la façon dont ils ont réagi à mes déclarations m'a bien réconforté. Je ne prétends pas qu'à Victoria, l'opinion publique n'est pas partagée sur le sujet mais, à tout prendre, les gens de Victoria, comme je m'y attendais, adoptent une attitude tolérante, réservée et compréhensive à l'égard de cette question. Je crois pouvoir me faire leur porte-parole, car non seulement suis-je leur représentant, mais je reçois aussi beaucoup de courrier de mes commettants.

D'après moi, nombre de citoyens de Victoria et de Canadiens, après avoir compris les propositions et y avoir réfléchi pendant quelque temps, ont changé d'avis. Tout comme moi, ils n'ont pas d'idées fixes et immuables à ce sujet, et le courrier que je reçois quant au drapeau le démontre à coup sûr. A ce sujet, je voudrais remercier les citoyens de Victoria de m'avoir écrit pour m'exprimer leurs vues sur la question.

L'honorable député a mentionné que nous sommes au service du peuple et que nous devons signaler les opinions de nos commettants. Je voudrais faire certaines observations à ce sujet, mais je remarque qu'il est cinq heures. Je déclarerai donc qu'il est cinq heures et je continuerai mon discours à huit heures.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

## DEMANDE DE DOCUMENTS

### RECHERCHES ET ENQUÊTES VISANT LA SÉCURITÉ

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat sur la proposition de motion de M. Orlikow:

«Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les déclarations et directives émanant du gouvernement et transmises aux ministères de l'État, au cours de l'année écoulée, relativement aux recherches et enquêtes visant la sécurité.»

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, cette motion pourrait-elle être réservée?

**L'hon. M. MacNaught:** Avec le consentement unanime de la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre y consent-elle?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Je comprendrais que des motions qui n'ont pas été présentées soient réservées, comme on l'a fait en plusieurs occasions. Mais une fois qu'une motion a été examinée et qu'elle est entre les mains de la Chambre, quelle est la règle? Quelle est la coutume? Si je ne me trompe, le comité du Règlement a décidé que nous accorderions une période de temps limitée à ce genre de chose. Je vois qu'il reste 40 minutes pour cette motion-là.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député parle-t-il de la motion n° 123?

**L'hon. M. Churchill:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant:** C'est pourquoi la présidence a demandé le consentement unanime de la Chambre. C'est le seul principe qui nous permettrait de la réserver, et j'ai cru qu'on consentait à l'unanimité à la réserver.

**L'hon. M. Churchill:** Excusez-moi, je pensais que c'était à la demande du gouvernement.

**L'hon. M. MacNaught:** Non, j'ai dit: «Avec le consentement unanime».

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord!

(La motion est réservée.)

## BILLS PRIVÉS

### LOI CONCERNANT «THE GUARANTEE COMPANY OF NORTH AMERICA»

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, passe à l'examen du bill S-37, présenté par M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) concernant *The Guarantee Company of North America.*

Sur l'article 1—*Nom français.*

*(Texte)*

**M. Laprise:** Monsieur le président, je me demande si l'honorable député de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie (M. Watson) ne pourrait pas nous donner quelques explications relativement à ce bill.

*(Traduction)*

**M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie):** Monsieur le président, l'unique objet de ce bill est d'ajouter un nom français à

*The Guarantee Company of North America.* Le nom français est La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord. C'est l'unique objet de ce bill.

*(Texte)*

**M. Plourde:** Monsieur le président, voilà qu'en 1964, cette compagnie pense à obtenir un nom canadien-français. Pourquoi sent-elle cette nécessité aujourd'hui? Est-ce parce qu'elle sent l'éveil qui existe dans le Québec depuis que notre groupe siège à la Chambre des communes, en qualité de groupe distinct de la province de Québec qui s'efforce de faire valoir la nécessité de la langue française à côté de la langue anglaise? Peut-être est-ce là un des facteurs qui incitent cette compagnie à présenter cette loi? Peut-être est-ce là aussi la raison qui amène cette compagnie à vouloir un nom canadien-français?

Il y a peut-être aussi d'autres facteurs qui jouent dans ce sens, à savoir que cette compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord envisage la possibilité de prendre de l'expansion dans la province de Québec—puisqu'elle se rend compte de l'existence de ce courant nationaliste dans la province, comme d'ailleurs dans tout le Canada—en vue de faire des affaires rentables. Peut-être a-t-on aussi pensé qu'en imprimant un nom français, sur les en-têtes de lettres, de même que les factures et duplicatas de polices, cela amènerait plus de clients, puisque ça laisserait supposer que c'est une compagnie canadienne!

Quand il y a de l'argent au bout, les compagnies bougent. Je ne suis pas contre ce changement de nom. On doit même se réjouir qu'une compagnie anglaise désire avoir un nom français.

C'est nous, du Ralliement créditiste, qui avons dit que nous bloquerions tous les bills provenant du Sénat. A mon avis, nous devons nous en tenir à cela par principe, car nous affirmons que le Sénat n'a pas le droit de bloquer des bills comme celui de la banque de la Colombie-Britannique, demandé par son premier ministre, M. Bennett, soit une banque qui permettrait au gouvernement de la Colombie-Britannique d'être maître chez lui.

**M. le président:** A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député, qui reconnaîtra, j'en suis certain, que l'allusion qu'il fait à un autre bill ne se rapporte en aucune façon au sujet présentement à l'étude.

**M. Plourde:** Merci, monsieur le président. Si je parlais ainsi, ce n'était que pour expliquer notre opposition au bill S-37 actuellement à l'étude.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à la troisième lecture de ce bill. Nous sommes prêts à le laisser «passer en deuxième lecture» aujourd'hui, avec l'espoir que le Sénat se décidera à nous présenter au plus vite le bill que nous attendons et dont nous voulons discuter, savoir le bill relatif à la banque de la Colombie-Britannique.

Or si cette compagnie, après plusieurs années d'existence, sent la nécessité de se donner un nom français, nous nous en réjouissons et nous laisserons «adopter ce bill en deuxième lecture», mais soyez certains que nous nous opposerons à la motion portant troisième lecture. Nous nous y opposerons, bien que nous ne soyons pas contre le bill proprement dit, mais en guise de protestation contre la décision qu'a prise le Sénat à l'égard d'un autre bill.

**M. Laprise:** Monsieur le président, avant que l'on adopte le premier article de ce bill, je crois que l'honorable député de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie devrait nous donner plus d'explications. Je comprends que *The Guarantee Company of North America* veut, par ce bill, ajouter un nom français au nom qu'elle possède déjà.

Je me demande si, en même temps, elle veut uniquement changer et avoir un nom français ou si elle veut avoir une administration pour répondre aux besoins des Canadiens français?

**M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie):** Monsieur le président, je peux répondre à cette question. Cette compagnie a des directeurs canadiens et les propriétaires d'actions, ou les actionnaires de cette compagnie, sont tous des Canadiens. Quant aux employés de la compagnie, les Canadiens français sont en majorité, je crois, et ce dans la proportion de 51 ou 52 p. 100.

Cette compagnie a toujours été une compagnie canadienne. Je suis d'ailleurs informé que la plus grande partie du commerce de cette compagnie se fait dans la province de Québec.

Je suis d'accord avec l'honorable député de Chapleau et avec les membres de son parti que nous devrions tous être heureux de la décision de cette compagnie d'ajouter un nom français au nom qu'elle possède déjà.

En réponse à la question du député de Québec-Ouest (M. Plourde), je suis heureux de dire que ce bill a obtenu l'approbation de la Chambre, lors de la motion portant deuxième lecture, ainsi que celle du comité des bills privés. J'espère que l'honorable député de Québec-Ouest réalisera que ce bill a été approuvé par le comité des bills privés bien avant qu'il ait fait sa déclaration au sujet des bills provenant du Sénat.

Pour cette raison, je crois que mes amis peuvent laisser adopter ce bill sans contredire les principes qu'ils ont énoncés il y a quelques jours.

**M. le président:** L'article 1 est-il adopté?

**M. Laprise:** Je remercie l'honorable député de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie (M.

Watson) de ses explications et je le félicite de l'effort qu'il déploie pour s'exprimer en français. J'espère que la compagnie qui ajoute un nom français à son nom anglais en fera autant, mais je me demande un peu pourquoi elle a attendu à 1964 pour penser qu'un nom français pourrait mieux la représenter.

Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Québec-Ouest (M. Plourde), c'est peut-être dû au fait que depuis une couple d'années, il se produit un renouveau canadien-français dans la province de Québec, où l'on se serre les coudes en réclamant plus de français, et ce non seulement dans l'administration fédérale mais également au sein des compagnies canadiennes qui transigent avec nous, qui nous offrent leurs services.

Alors, monsieur le président, j'abonde dans le sens de ce qu'a dit l'honorable député de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie, de même que l'honorable député de Québec-Ouest, et je félicite cette compagnie d'avoir pensé à se donner un nom français. J'espère qu'elle continuera ainsi dans toutes les démarches qu'elle fera auprès des Canadiens français et qu'elle leur donnera la possibilité de faire des affaires avec elle dans la langue de leur choix.

**M. le président:** L'article 1 est-il adopté?

*(Traduction)*

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)** propose la 3e lecture du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Adoptée.

*(Texte)*

**M. Lucien Plourde (Québec-Ouest):** Non, monsieur l'Orateur. Pour le même principe, on refuse que le bill soit lu une troisième fois aujourd'hui, et l'on demande qu'il soit renvoyé au comité «pour étude».

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire «oui».

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant:** Que ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

[M. Laprise.]

**M. Plourde:** Non.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA CONGRÉGATION DES SŒURS MARISTES

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, passe à l'étude du bill n° S-38, présenté par M. Dubé, et visant à constituer en corporation la Congrégation des Sœurs Maristes.

Sur l'article 1—*Constitution en corporation.*

*(Texte)*

**M. Dubé:** Monsieur le président, le but du bill S-38, dont j'ai l'honneur d'être le parrain, comme l'indique le titre, est de constituer en corporation la Congrégation des Sœurs Maristes.

Cette congrégation a été fondée en France le 8 décembre 1824. Elle exerce maintenant son apostolat dans onze pays du monde, y compris le Canada, plus précisément dans le comté de Madawaska, au Nouveau-Brunswick.

Cette communauté religieuse a accompli et continue de faire un travail magnifique. Les Sœurs Maristes se vouent à l'enseignement des jeunes, au travail social, aux missions, aux malades, aux orphelins et aux vieillards. Bref, elles consacrent leur vie au service de l'humanité. L'objet de ce bill, tel qu'il est exposé à l'article 4, est de permettre à la corporation de continuer ce travail, à savoir de fournir les facilités d'enseignement, d'établir des orphelinats, des couvents, des hôpitaux et d'obtenir les pouvoirs légaux à cet effet.

Je crois qu'il plaira aux honorables députés d'approuver cette requête, qui a déjà été adoptée par le comité des bills privés.

**M. Plourde:** Monsieur le président, il me fait grand plaisir de souscrire à l'adoption de ce bill, à savoir la constitution en corporation de la Congrégation des Sœurs Maristes.

Comme l'a dit le parrain de ce bill, cette communauté fut fondée en France en 1824 et est maintenant répandue dans onze pays, ce qui indique que cette congrégation est en demande pour tous les soins, tous les services qu'elle rend à la société.

D'après les dispositions de l'article 4, on voit qu'elle accomplit son œuvre magnifique à la demande de différents diocèses. Son siège social, d'après le bill, serait établi à Hull. C'est central et je crois que le gouvernement pourra aider cette congrégation financièrement à établir un orphelinat. Trop de jeunes et de vieillards, au Canada, sont dans la misère et vivent dans un logis infect. Il

serait bon de construire, pour ces religieuses qui consacrent leur vie à se dévouer, un édifice pour vieillards.

Selon l'article 6, elles auront le pouvoir d'acquérir et de détenir des biens. Il est tout à fait normal qu'une congrégation soit propriétaire du terrain et de la bâtisse où elle poursuit son œuvre. Si cette communauté n'a pas le droit de détenir ni terrain ni édifice, comment voulez-vous qu'elle puisse s'épanouir?

Je félicite donc cette communauté d'avoir fait cette demande et nous ne nous opposerons pas à ce que le bill soit lu une troisième fois, étant donné que nous ne sommes pas cinq députés de notre groupe, mais seulement quatre. Nous ne voulons pas en retarder l'adoption indéfiniment même s'il nous vient du Sénat, étant donné que ce bill passe avant certains autres qui ont été proposés la semaine dernière.

**M. Laprise:** Monsieur le président, je veux simplement ajouter quelques mots à ce que vient de dire l'honorable député de Québec-Ouest, et ce, non pas dans le but de noyer ce bill en particulier; loin de moi cette intention. Je suis en faveur du bill constituant en corporation la Congrégation des Sœurs Maristes. Je l'appuie parce que nous avons besoin de telles congrégations dans le pays et dans la province de Québec, et je sais que l'on aurait aussi grand besoin d'autres congrégations semblables un peu partout à travers le monde.

Le parrain du bill nous a dit que cette congrégation avait été fondée en France, en 1824. Depuis, d'autres congrégations, féminines ou masculines, ont été instituées dans le dessein de venir en aide aux malades et de prodiguer leurs services dans les domaines de l'éducation ou autres.

Même si nous connaissons une certaine évolution dans les domaines de l'enseignement et des soins hospitaliers, nous avons encore grandement besoin, chez nous, de ces personnes qui se dévouent jour et nuit pour se consacrer au bien-être de leurs frères et sœurs, bref de leurs concitoyens.

Monsieur le président, nous ne désirons pas étouffer la mesure, mais bien l'adopter et féliciter tous ceux et celles qui ont, de quelque façon que ce soit, apporté leur concours à l'établissement de cette congrégation.

Le projet de loi a tout d'abord été étudié au Sénat, après quoi il nous a été renvoyé. Cependant, il est un fait qu'on ne peut reconnaître; c'est que le Sénat canadien, qui n'est pas un corps élu mais un corps nommé, s'arroge le pouvoir de faire une sélection dans les mesures qui lui sont soumises, c'est-à-dire d'en adopter une et d'en refuser une autre. Monsieur le président, nous ne pouvons tolérer pareille attitude, et c'est pourquoi nous demandons à tous ceux qui ont présenté des bills privés au Sénat et qui en attendent l'adoption d'exercer des pressions afin que le Sénat les adopte le plus tôt possible...

**M. le président:** A l'ordre! Encore une fois, je suis assuré que l'honorable député comprendra qu'il ne peut poursuivre les observations qu'il fait actuellement, car elles doivent se rapporter uniquement aux dispositions du bill présentement à l'étude.

**M. Laprise:** Monsieur le président, je termine mes observations sur le bill S-38 en disant que je suis d'accord avec le parrain du bill et que je félicite les personnes mentionnées au premier article—lesquelles composent le premier conseil d'administration de cette corporation—de leur initiative, que je leur souhaite bon succès ainsi que la coopération qu'elles attendent de tous.

*(Traduction)*

**M. Scott:** Je veux tout simplement consigner au compte rendu la preuve que notre parti appuie cet organisme louable. Les paroles du parrain de la mesure nous ont impressionnés et nous sommes heureux d'accorder notre appui.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 15 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 16—*Pouvoirs territoriaux.*

**M. Olson:** Avant que le dernier article soit adopté, je dois signaler que la corporation demande l'autorisation de poursuivre ses objectifs et d'exercer ses droits et pouvoirs dans toute partie du Canada. Je note également qu'en vertu de l'article 1 déjà adopté, les administratrices sont toutes domiciliées à Edmunston, Nouveau-Brunswick, et que le siège central de la congrégation sera établi à Hull (P.Q.). Je me demande si le parrain du bill pourrait nous dire pourquoi le siège central sera établi à Hull, alors que toutes les administratrices semblent venir d'Edmundston? Je suppose que c'est là que cette congrégation se propose de remplir les fonctions énoncées dans le bill.

**M. Dubé:** Le siège central est situé à Edmundston à l'heure actuelle. Je crois que les sœurs ont l'intention de le transférer à Hull (P.Q.), et c'est ce qui explique le changement.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

## LA «MEOTA PIPE LINES LTD»

A l'appel de cet article de l'ordre du jour:

Deuxième lecture du Bill S-39, loi constituant en corporation la *Meota Pipe Lines Ltd.*—M. Nugent.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député d'Acadia a-t-il été autorisé par l'honorable député, parrain du présent bill, de poursuivre les formalités d'usage?

**M. Horner (Acadia):** Oui.

(M. Horner (Acadia) propose la 2e lecture du Bill S-39, visant à constituer en corporation la *Meota Pipe Lines Ltd.*)

**M. Scott:** Pourriez-vous nous donner quelques explications?

**M. J.-H. Horner (Acadia):** Un groupe de Canadiens, tous résidents d'Edmonton (Alberta) se présente au Parlement selon la coutume pour demander que soit constituée en corporation la *Meota Pipe Lines Ltd.* Le but de cette compagnie est d'aménager un pipeline à partir du Sud-Est de la Saskatchewan jusqu'au Sud-Ouest du Manitoba. Vu que le pipe-line traverse une frontière provinciale, la compagnie doit obtenir une charte fédérale. La compagnie se propose d'aménager 22 milles de pipe-line d'environ quatre pouces de diamètre, selon l'ampleur du marché pour le gaz naturel. Ce pipe-line sera aménagé à partir de Gainsborough (Saskatchewan) jusqu'à Melita (Manitoba).

Monsieur l'Orateur, si je propose la deuxième lecture de la mesure, c'est que les bills de ce genre sont habituellement déférés au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Le président et directeur général qu'on se propose de nommer et les autres intéressés sont entièrement prêts à préciser davantage au comité les raisons pour lesquelles ils demandent une charte. Si sa demande est approuvée, la Société devra se présenter devant l'Office national de l'énergie et devant les offices de conservation des provinces en cause. Ce sont celles-ci, on le sait, qui fixeront les tarifs. Par la suite, la Société devra obtenir un permis de la municipalité de Melita, au Manitoba, afin de pouvoir vendre du gaz naturel dans cette ville.

L'activité principale de la Société sera le transport de gaz depuis Gainsborough jusqu'au Sud-Ouest du Manitoba, dans l'espoir de créer un nouveau débouché pour ce produit canadien. Je pourrais ajouter que tous les intéressés sont des citoyens canadiens. Des capitaux canadiens seront utilisés pour aménager le pipe-line et pour développer le marché de ce produit canadien, pour la commodité des habitants du Sud-Ouest manitobain qui utilisent le gaz naturel.

S'il y a d'autres questions, j'y répondrai de mon mieux, afin que nous puissions disposer du projet de loi. A ceux qui estiment que la Chambre ne saurait adopter des mesures de ce genre, je dirai que le projet de loi sera déféré au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, où les dirigeants de l'entreprise seront appelés à répondre à toute question que les députés désireront leur poser.

[M. l'Orateur suppléant.]

Plus tard, la Chambre sera de nouveau saisie du bill, à l'étape de la troisième lecture.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Je désire simplement signaler, au nom de notre parti, que nous n'avons aucune objection à ce que le présent bill soit déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, pour que ce dernier en fasse une étude plus détaillée. Les représentants de cette société ou les pétitionnaires de cette charte, si je puis les appeler ainsi, pourront alors comparaître devant le comité. Les députés auront ainsi l'occasion de les interroger et d'obtenir tous les renseignements d'ordre technique en ce qui concerne les objectifs de la charte.

Je devrais, je crois, faire une autre observation. Les petites compagnies de pétrole et de gaz, dans l'Ouest canadien, ont l'habitude de découvrir d'abord le gaz et de chercher ensuite à trouver des débouchés pour leur produit. On suit cette ligne de conduite partout en Alberta et en Saskatchewan. Il est juste de signaler que des douzaines de pipelines relient de petits gisements de gaz à des villes et villages dans tout l'Ouest du Canada. Ces pipe-lines rendent de précieux services aux gens qui ont mis en valeur des puits de gaz et qui ont risqué leurs capitaux pour découvrir ces puits et les exploiter. Ces pipelines se sont toujours révélés à l'avantage de certaines petites villes et de certains petits villages qui, autrement, n'auraient jamais eu l'occasion d'utiliser le gaz naturel. Cependant, dans le cas qui nous occupe, il se trouve une frontière provinciale entre les gisements de gaz et la ville qui utilisera ce gaz. En conséquence, comme l'a signalé le parrain du bill ou l'honorable député d'Acadia (M. Horner) qui a parlé en son nom, la compagnie en cause doit obtenir une charte fédérale.

Il n'y a rien d'inusité au sujet de l'aménagement d'un pipe-line de quatre pouces de diamètre sur une distance de 20, 30 ou 50 milles afin de permettre aux cultivateurs des environs de tirer parti des avantages du gaz naturel dans leur foyer et leur ferme et, aussi, de répondre aux besoins d'une petite ville qui, autrement, ne jouirait pas des avantages du gaz naturel. Il est un peu inusité qu'une compagnie doive s'adresser au Parlement parce que le parcours du pipe-line traverse une frontière provinciale, mais, au nom de mon parti, je proposerais que le bill soit déféré à un comité afin qu'on puisse l'étudier à fond, vu que les dispositions qu'il y a lieu de prendre sont chose commune dans toutes les provinces de l'Ouest.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

LA «BANK OF WESTERN CANADA»

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 août, de la motion de Mme Konantz en vue de la 2e lecture du bill S-6 tendant à constituer en société la *Bank of Western Canada.*

**M. J. H. Horner (Acadia):** Je voudrais dire quelques mots avant que la motion soit adoptée. Évidemment, nous, de l'Ouest canadien, nous intéressons beaucoup à la création d'une banque qui pourrait nous apporter de grands avantages.

Je dois signaler que les agriculteurs de l'Ouest en général se sont beaucoup intéressés au domaine des banques au cours des ans. Les banques ont depuis longtemps la réputation de mettre leurs immenses ressources à la disposition des agriculteurs puis, au détriment de leurs clients, d'exiger aux moments les plus défavorables le remboursement des montants prêtés, sous peine de saisie des biens hypothéqués. Cela résume l'histoire des banques dans l'Ouest en ce qui concerne les agriculteurs en général. Il est vrai que ces dernières années, de nombreux agriculteurs ont pu profiter de prêts garantis par l'État et, dans ces circonstances, les banques se sont probablement montrées plus indulgentes.

Je le répète, les habitants de l'Ouest se sont beaucoup intéressés à la question des banques. Il n'est pas indifférent de signaler que les banques et la finance ont été d'un intérêt particulier pour la province de l'Alberta, d'où je viens, depuis 30 ans. C'est pourquoi j'ai ouvert de grandes oreilles lorsque j'ai appris il y a quelques mois qu'une banque appelée *Bank of Western Canada* serait créée. Je n'ai donc pas manqué de lire le compte rendu des délibérations du comité sénatorial à ce sujet. Je dois dire que j'ai été un peu scandalisé de constater que la seule chose qui est de l'Ouest dans cette banque, c'est son nom. Il semble que ce sont des intérêts torontois qui auront la mainmise sur l'entreprise. On a dit au comité sénatorial des banques et du commerce que le but de cette banque serait d'aider à financer des entreprises de l'Ouest et d'apporter une aide pécuniaire aux petits hommes d'affaires des Prairies. On a même laissé entendre que la banque ouvrirait quelques succursales en Alberta et, je crois, dans une ou deux autres provinces de l'Ouest.

La Chambre est au courant du fait que nombre de petits hommes d'affaires sont incapables de traiter avec les banques des grandes villes. En ma qualité de représentant d'une région rurale située à l'extérieur du district de Calgary, j'avais très hâte de savoir si la future banque ferait quelque chose pour aider les gens que je représente. Après avoir lu le rapport du comité sénatorial, j'ai dû conclure que le nom choisi, *Bank of Western Canada,* n'était qu'une façade, et que la banque serait probablement sous la coupe d'intérêts torontois, et non de banquiers de l'Ouest. C'est pourquoi j'hésite à laisser adopter le bill cet après-midi sans en parler. J'espère qu'il sera déféré au comité des banques et du commerce de la Chambre des communes, pour que nous puissions examiner de nouveau attentivement la répartition des actions. Je me suis laissé dire que depuis que le comité sénatorial des banques et du commerce a été saisi de la question, on a modifié la répartition des actions.

L'entreprise demande au Parlement un grand privilège: une charte d'exploitation bancaire au Canada. Ce monopole n'est octroyé qu'à quelques-uns, et tout en appuyant une augmentation du nombre de banques à charte fédérale dans notre pays, j'ai des doutes au sujet de celle-ci, parce qu'on essaie de la déguiser sous le nom de *Bank of Western Canada.* Si on l'avait appelée *Bank of Toronto,* j'aurais eu moins de soupçons. Cela aurait peut-être donné deux banques du même nom, mais pourquoi n'a-t-on pas choisi une autre raison sociale? On aurait peut-être pu la baptiser *Bank of Eastern Canada.* A mon avis, il aurait mieux valu que les promoteurs du projet agissent ainsi; alors, j'hésiterais moins devant l'octroi de cette charte. Quiconque tente de se cacher sous un nom d'emprunt se rend toujours suspect, et c'est peut-être ce qui me porte à soupçonner cette entreprise qui nous demande une charte qui, la placerait, comme d'autres banques, sous le régime de la loi sur les banques.

Comme elle sollicite un monopole précieux, nous avons tout à fait le droit de bien déterminer à qui elle va appartenir, si elle sera canadienne et si elle va demeurer aux mains de Canadiens. J'aimerais qu'elle ait d'aussi nombreux propriétaires que possible, au lieu de quelques-uns. Si l'on en juge par les rapports du comité du Sénat, trois personnes, à tout prendre, y auront des intérêts prépondérants. Ce n'est pas que je m'oppose à ce qu'il n'y ait que trois propriétaires. Tout simplement, je souhaiterais qu'il y en eût trois cents. Ainsi, plus de gens pourraient se partager les bénéfices du monopole. La Chambre devrait toujours se montrer fort circonspecte lorsqu'il s'agit d'accorder des monopoles. L'entreprise qui en détient un se voit devenir très puissante.

J'exprime l'espoir, en guise de conclusion d'entendre le parrain du bill proposer de le déférer à notre comité permanent de la banque et du commerce.

**Mme Konantz:** Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel. On trouve le nom de W. G. Konantz parmi les cent pétitionnaires. Je voudrais dire à la Chambre que W. G. Konantz est mon fils. C'est un homme d'affaires indépendant et je n'ai aucun intérêt dans ses entreprises financières ni d'intérêt financier dans cette banque. Pour calmer les craintes des députés, monsieur l'Orateur, je ne me prononcerai pas sur ce bill quand il sera mis aux voix.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Non!

*(Texte)*

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur le bill S-6. J'aimerais surtout parler des motifs grâce auxquels ces grandes compagnies jouissent de privilèges très spéciaux, que toutes autres compagnies sont incapables d'avoir.

Monsieur le président, à ce stade-ci du débat sur ce bill, j'aimerais faire quelques observations sur l'organisation bancaire au Canada, surtout sur l'influence que le monde de la finance peut exercer sur la vie économique du pays, et aussi, directement, sur la vie personnelle de chacun des citoyens du Canada, et ce selon le bon vouloir de ces messieurs directeurs de banques qui contrôlent nos vies par leurs décisions.

Remarquons que ces directeurs de banques se voient souvent et s'accordent à merveille autour d'une même table de direction des trusts de l'électricité, du textile, du papier, des chemins de fer, du tabac et du blé, pour ne nommer que ceux-là, sans compter que tous font partie de l'ultra-secrète association des banquiers du Canada. C'est de là qu'on dirige la finance, l'économie du commerce et de l'industrie; c'est de là qu'on fixe les salaires très bas et les prix élevés.

On compte huit banques au Canada, dont les quatre plus puissantes dirigent 80 p. 100 de toutes les affaires du Canada; toutes les succursales, 5,600 ramifiées par tout le Canada, sont les pieuses et filiales écrémeuses qui cueillent à chaque endroit, pour la grande centrale, le meilleur fruit de la nature et du travail de la population.

Toutes les raisons des crises économiques, des guerres, des revirements de capital sont là, non pas dans les fallacieuses déficiences du commerce international. Les banquiers sont puissants parce qu'eux seuls ont le pouvoir de créer l'argent au fur et à mesure de leurs besoins, quand tous les autres individus de la



nation doivent travailler pour en gagner et se priver pour en amasser un peu, pour éventuellement finir endettés envers ces institutions, car même les gouvernements souverains sont soumis à ce joug.

Il est quasi impossible pour des citoyens honnêtes de monter dans l'échelle des richesses, parce que toutes les fortunes des millionnaires reposent sur des injustices criantes et immorales des lois des compagnies et des banques, par lesquelles les gouvernements concèdent aux directeurs de ces institutions des privilèges exclusifs, une puissance incomparable au détriment des autres institutions ou individus de la nation, au détriment de toute la société et des gouvernements eux-mêmes.

Le régime de taxation lui-même, tel qu'organisé aujourd'hui par les gouvernements et les municipalités, est encore à l'avantage des riches et des puissants, et au détriment des pauvres, des petits et des faibles. Les gouvernements, organes de la société, pour la société, ne doivent-ils pas être les défenseurs des petits, non pas seulement des grands?

Je demande donc à tous les grands riches, aux petits et grands capitalistes en 1964, de juger jusqu'à quel point ils ont été de quelque façon les exceptionnels favorisés de ces trois grandes injustices des sociétés modernes, l'injustice de la loi des banques, des lois des compagnies et des lois de taxation.

Que votre fortune, millionnaires, riches et bourgeois, dépende plus ou moins de ces trois grandes injustices, cela vous apparaîtra de façon claire et précise; il vous appartient donc de contribuer, selon vos moyens, au redressement de la société, à l'équilibre social et national, personnel et familial.

Et vous, les pauvres et les déshérités du Canada, n'allez pas croire qu'on vous donnera de l'argent pour rien. La société devra simplement vous faire bénéficier, par un rajustement social de la part dont vous avez été privés injustement dans le passé.

Remarquons bien que les banques sont de bonnes et solides institutions, utiles et nécessaires, mais sachons reconnaître aussi qu'une des lois du crédit bancaire constitue une des trois grandes injustices légales des temps modernes; il ne s'agit pas de tout détruire mais de corriger et de perfectionner. Ces institutions ont besoin de réformes, sans doute, pour s'adapter aux conditions nouvelles qu'elles ont elles-mêmes suscitées, mais en attendant qu'une autorité compétente établisse le bon ordre, mieux vaut encore la soumission au mauvais ordre existant que le complet désordre comme la révolte et l'anarchie.

Par exemple, il y a une demande relative à l'organisation d'une banque provinciale qui a été rejetée par le Sénat.

Le Sénat a rejeté un bill concernant une banque provinciale, et il veut accepter le bill de quelques particuliers? Le Sénat est prêt à donner une charte à des individus, à des institutions privées, et il la refuse à une province. Une province doit commander autant de considération que quelques individus...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je me permets de porter à l'attention de l'honorable député qu'il ne peut pas faire allusion, dans le sens qu'il le fait dans le moment, à la procédure de l'autre Chambre.

**M. Latulippe:** Loin de moi l'intention de faire une critique acerbe, de soulever les passions populaires. Je veux simplement signaler ce qui est, et ce que le peuple ignore, faire voir ce qui devrait être et ce que le peuple désire. L'étude relève, rayonne, construit. Pour être pratiques, nous indiquerons un moyen logique, social et légal d'obtenir ces réformes dans l'ordre et la paix.

Je me permettrai donc de dire que les banques émettent de la monnaie de crédit et de la monnaie de chèques qui servent aux échanges, et dont le peuple se sert comme monnaie véritable de l'autorité souveraine: C'est donc de la fausse monnaie légalisée. Les banquiers ont le pouvoir d'augmenter la quantité d'argent au moyen de la création de crédit en circulation.

Les banquiers se prêtent à eux-mêmes, et par gros montants, l'argent qu'ils créent de rien, d'où leur avantage sur ceux qui doivent épargner pour amasser de l'argent.

Pie XI voyait clair. Ne disait-il pas dans une encyclique:

> Ce qui à notre époque frappe le regard, c'est l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes; ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir.

Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisation économique, dont ils tiennent la vie entre leurs mains, et si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer. Ceux-là seuls restent debout qui sont les plus forts, ce qui revient à dire: ceux qui luttent avec le plus de violence et qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience.

Donc, nos réformes proposées, nous l'avons dit et nous le répétons: enlever aux banques l'émission de la monnaie de crédit, l'autorité souveraine reprendra son rôle d'émettre la monnaie, toute la monnaie nécessaire aux échanges.

La monnaie réelle basée sur la vaste production du Canada, abondante, basée sur l'homme et ses besoins d'échange et ses capacités de production. Il faut donc rétablir la justice, faire une distribution des biens injustement acquis, et établir ensuite un système économique qui conserve la justice et maintienne l'équilibre des classes sociales pour le bien général de l'humanité.

Je suis député du Canada, à Ottawa. Qu'est-ce que cela veut dire?

Dans le comté de Compton-Frontenac, je suis le représentant de 22,000 électeurs, et de 45,000 citoyens, personnes humaines en chair et en os, qui vivent dans mon comté.

Pour vivre, ces 45,000 citoyens ont besoin d'argent, chaque jour, chaque mois, chaque année.

Or, l'argent si nécessaire à tous les citoyens de mon comté n'est pas fabriqué dans mon comté, par aucun citoyen de mon comté, ni dans aucun autre comté. Dans mon comté, les citoyens fabriquent toutes sortes de choses nécessaires à tous les autres citoyens dans la communauté, fabriquent des meubles, du fromage, des maisons, des églises, des écoles, des chemins, mais aucun ne fabrique d'argent.

Dans tout le Canada, 7,000,000 de citoyens fabriquent toutes sortes de choses nécessaires à la vie des humains du Canada, mais aucun ne peut fabriquer l'argent si nécessaire à tous les citoyens pour l'achat des biens et services nécessaires à leur subsistance.

La fabrication de l'argent est réservée à la Banque du Canada, pour les billets de banque en circulation, pour une valeur de deux milliards 200 millions environ, et comme ce montant n'est pas suffisant à la circulation et aux échanges des citoyens entre eux, les banques privées ont obtenu la permission de créer une espèce de monnaie de crédit, de monnaie scripturale, de monnaie de chiffres, de monnaie de comptabilité, de monnaie invisible à l'œil nu, et cette permission, ces banques privées en ont profité jusqu'au montant de plus de 17 milliards de dollars, soit 8 fois plus que la monnaie de la Banque du Canada.

Voilà que nos 8 banques privées, profitant de ces privilèges exclusifs de créer de l'argent et du capital sous toutes ses formes, ont vu leurs directeurs devenir les directeurs des 800 plus grosses compagnies à la Bourse.

Voilà pourquoi ce commerce peut tenter des nouveaux venus; voilà pourquoi nous sommes placés devant trois demandes de nouvelles banques au Canada.

Faut-il accepter ou faut-il rejeter ces trois demandes? Faut-il laisser se multiplier le nombre des compagnies et des banques qui exploitent le public par tous ces privilèges

de création de monnaie sous toutes les formes de crédit, de monnaie et de capital action ou obligation?

Pour ma part, j'estime que non. Tant qu'on n'aura pas maîtrisé au moins la circulation de l'argent au bénéfice du peuple, de tout le peuple, de tous les citoyens, des 19,200,000 citoyens du Canada, qui tous ont à souffrir du contrôle et de la rareté de cette monnaie si utile à la vie de tous les jours.

Depuis longtemps, les grands sociologues du monde entier parlent du contrôle exclusif de l'argent et du crédit par les banquiers et les capitalistes.

Depuis longtemps, des économistes réclament une meilleure répartition des richesses et des revenus entre tous les citoyens d'un même pays, selon la capacité productive du pays.

Depuis longtemps on parle des droits de l'homme, mais toujours ces droits de l'homme demeurent dans les lettres de la loi, et ne passent jamais dans les chiffres de l'économie.

Il nous reste à décider, pour nous ici, au Canada, dans cette enceinte du Parlement, une fois pour toutes, si nous devons laisser tout le peuple travailler et souffrir au bénéfice de quelques profiteurs des labeurs de tous, ou si nous devons régulariser la situation et permettre enfin au gouvernement, à la Banque du Canada, de reprendre le contrôle de toutes les émissions de monnaie, de crédit ou de capital action et obligation, représentant les biens réels que tous les citoyens du peuple produisent et échangent entre eux. Il faut décider que nous acceptons le profit du capital dans les banques et les compagnies, mais en rapport avec le bien-être des personnes humaines dans les familles. Voilà ce qu'il faut comprendre et corriger avant d'aller plus loin, au Canada, dans la fondation de nouvelles banques...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! C'est à regret que je dois interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

*(Traduction)*

L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBATS

SUJET DE LA QUESTION DEVANT ÊTRE DÉBATTUE EN VERTU DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que la question suivante sera soulevée à dix heures et demie ce soir. L'honorable député d'Halifax (M. Regan): transport aérien—service direct de la Nouvelle-Écosse aux Bermudes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. Groos:** Monsieur l'Orateur, nous discutions les remarques du député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton), qui m'a interrogé durant son exposé. J'aurais souhaité qu'il soit ici pour entendre ma réponse.

Il a laissé entendre qu'en raison des nombreux sondages dont les journaux ont fait état et par suite des différentes lettres qu'il avait reçues de commettants de sa circonscription, je me laissais peut-être guider par d'autres motifs que les désirs de ma circonscription et mes propres opinions. Je voudrais tirer cette attitude au clair tout de suite.

J'ai clairement indiqué mon attitude sur la question du drapeau et j'ai fait connaître mon sentiment à mes commettants. En ce qui me concerne, monsieur l'Orateur, lorsque la question sera mise aux voix, ce sera un vote libre.

Quant aux sondages, si je me souviens bien, il y en a eu trois dans ma circonscription. Je voudrais fournir des explications là-dessus. L'un des sondages a été effectué par le *Daily Times*, de Victoria. Les chiffres cités par mon honorable ami, soit une proportion de trois à un en faveur du pavillon rouge, sont parfaitement exacts. Néanmoins, en toute justice envers les personnes qui ont répondu et au journal lui-même, je dois signaler que le sondage a été effectué le jour même où le modèle du nouveau drapeau a été rendu public. Le sondage a commencé le 20 mai et s'est terminé le 29; les résultats en ont été publiés le 30. Si vous vous souvenez bien, monsieur l'Orateur, presque toute cette période est antérieure à

la date à laquelle les propositions du gouvernement ont été révélées. En effet, elles n'ont été dévoilées en cette enceinte que le 26 mai, et le 27 les journaux y faisaient écho à Victoria. En toute justice envers ceux qui ont répondu au questionnaire, je dois dire que ces gens n'étaient pas au courant des propositions exactes, puisqu'il n'avait pas été fait mention de la deuxième partie de la résolution gouvernementale, l'adoption de l'Union Jack comme drapeau du Commonwealth. Les journaux ont simplement indiqué d'une manière générale quel serait l'aspect du nouveau drapeau.

Les résultats du deuxième sondage ont été publiés par l'*Observer*, de Victoria, qui paraît chaque lundi. Un bulletin de vote était reproduit sur la première page; le journal invitait les lecteurs à le remplir et à l'envoyer au député, c'est-à-dire à moi-même. On pouvait lire au bas du bulletin: veuillez s'il vous plaît user de votre influence pour vous assurer que l'Union Jack sera conservé dans le nouveau drapeau.

Je n'ai reçu que 24 coupures à mon bureau. Cela semble indiquer que ce journal a un faible tirage ou que la coupure intéressait peu de gens. Je prétends que le tirage de ce journal est assez élevé.

En ce qui concerne le sondage organisé par le *Daily Times* de Victoria, il convient de souligner aussi que c'est un des trois journaux quotidiens, lu partout dans l'île et dans une partie de la province. Il est distribué dans quatre circonscriptions qui comptent environ 293,000 habitants. Moins de 4,000 personnes ont participé à l'enquête. Bien que je trouve le résultat assez révélateur, je ne crois pas que le sondage soit tout à fait sûr, car il a été question, dans le débat, d'un autre sondage organisé subséquemment par *Gruneau Research Limited.*

Je suppose que ce sondage s'est fait en juillet. Les résultats en ont été publiés dans le numéro du 6 août du *Daily Colonist* de Victoria, avec l'explication qu'il représentait l'avis de 2,000 personnes à travers le pays. Il est permis de conclure, monsieur l'Orateur, que le sondage représente l'opinion d'environ 200 personnes par province. Il en ressort qu'en Colombie-Britannique, 32.1 p. 100 sont en faveur du pavillon rouge, 29.9 p. 100 en faveur du drapeau à feuilles d'érable, 15.8 p. 100 en faveur d'un autre drapeau; 17.9 p. 100 sont indifférents et 4.3 p. 100 indécis. A mon sens, le rapport entre 32 p. 100 favorisant le pavillon rouge et 30 p. 100, le modèle à feuilles d'érable n'est pas trop mal, si l'on considère que le nouveau modèle de drapeau n'est connu du public que, si je puis m'exprimer comme un marin, depuis un petit quart. Il ressort de ce sondage que ce drapeau a du succès d'un bout à l'autre du pays et en aura davantage lorsque les Canadiens connaîtront son symbolisme.

Je n'ai pas l'intention de perdre beaucoup de temps à cet égard, mais avant d'abandonner la question des influences qui me guident, j'aimerais signaler un autre fait; il s'agit de quelque chose qui a eu de l'effet sur moi, je dois le reconnaître. Le candidat conservateur durant les dernières élections, l'homme qui s'était présenté contre moi, a fait connaître, peu après que la proposition du gouvernement eut été rendue publique, son opinion au sujet du drapeau dans un journal de Victoria. Il a dit:

> Des milliers de modèles de drapeau ont été proposés ces dernières années. Si ce modèle a été jugé le meilleur, il faudrait l'adopter.
>
> Le pavillon rouge est reconnu comme drapeau officiel depuis quelque temps déjà et, durant tout ce temps, tous les partis politiques ont demandé un nouveau drapeau, distinctivement canadien.
>
> Ceux qui insistent sur la tenue d'un plébiscite pour trancher la question font preuve d'irresponsabilité. L'adoption d'un nouveau drapeau canadien est un article important du programme de tous les principaux partis politiques canadiens depuis quelques années—à n'en pas douter, ils représentent la majorité des Canadiens.
>
> A la veille du centenaire de la Confédération, le moment ne saurait être mieux choisi pour régler une fois pour toutes cette question. M. Pearson, qui dirige un gouvernement minoritaire, ne peut être blâmé de vouloir passionnément l'adoption du drapeau.

Monsieur l'Orateur, c'est tout ce que j'ai à dire au sujet de ce sondage; j'aimerais maintenant faire quelques observations au sujet des lettres reçues. Je n'ai pas reçu un très grand nombre de lettres et je trouve cela quelque peu surprenant, étant donné que je viens de Victoria où les gens, comme je l'ai déjà dit, affectionnent énormément l'Union Jack et le pavillon rouge. J'aurais pensé que si quelque chose pouvait soulever l'opinion publique, pour ou contre le drapeau, cela aurait été le dernier paragraphe de la lettre que j'adressais au journal le 10 juin et que l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) signalait cet après-midi; car, après avoir expliqué ma propre position à l'égard du drapeau, j'ajoutais dans ce paragraphe:

> Toutes ces décisions n'ont pas été faciles à prendre, mais j'ai été délégué au Parlement pour étudier tous les aspects des mesures législatives proposées et pour me prononcer ensuite, au nom de tous les gens de Victoria. Compte tenu du présent et de l'avenir du Canada, je crois fermement que les mesures dont j'ai donné un aperçu, sont à la fois bonnes et raisonnables. J'espère que, de façon générale, les habitants de Victoria partageront mon avis.

Cette lettre a paru dans les hebdomadaires et les quotidiens de Victoria; en conséquence, j'ai reçu une quantité de lettres que je ne saurais appeler une avalanche. Tout compte fait, avant sa parution dans ces journaux, j'avais

reçu beaucoup moins de deux cents lettres ou communications d'une sorte ou d'une autre, sur le sujet du drapeau. Depuis le 10 juin, date où ma lettre a été publiée dans le journal, je ne crois pas avoir reçu plus de 50 lettres. Elles étaient loin d'être toutes contre, mais je n'essaierai pas de prétendre, tout de même, qu'elles étaient toutes favorables. Nous savons que la question n'est pas facile à trancher. Je veux simplement signaler que l'intérêt du public est intense et je vais tâcher de montrer que, d'après moi, nous avons recueilli l'avis de beaucoup moins que 5 p. 100 des habitants de ma circonscription, même si nous présumons que presque tous ceux qui ont écrit au journal et ont fait parvenir leur bulletin de vote, viennent de Victoria, ce qui n'est pas le cas, bien entendu, si l'on songe au vaste tirage de ce journal.

J'aimerais, pour quelques instants, passer à un autre sujet, soulevé par l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton), cet après-midi, quand il a prétendu que les trois feuilles sont un symbole libéral. Je ne puis admettre cela. J'aimerais poser à la Chambre les questions que voici. Premièrement, est-ce parce que c'était un symbole libéral que le Roi George V, en 1921, à l'époque du gouvernement de sir Robert Borden, a fait préparer le dessin des trois feuilles d'érable pour servir d'emblème national au Canada et a fait incorporer dans les armoiries du Canada ces trois mêmes feuilles d'érable tigées? Je ne le pense pas. Est-ce parce que c'était un symbole libéral que l'ancien premier ministre, maintenant chef de l'opposition (M. Diefenbaker), a fait placer trois feuilles d'érable sur le parechoc de sa voiture officielle? Est-ce parce que c'est un symbole libéral que Sa Majesté la Reine a fait disposer les trois feuilles d'érable tigées à une place d'honneur sur son étendard royal de Reine du Canada? Je n'en crois rien.

Ce symbole a servi à tous ces usages, car trois feuilles d'érable réunies sur fond blanc représentent le Canada. A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est parce que ces trois feuilles d'érable sont étrangères à la politique, qu'elles sont très estimées et, si j'ose dire, qu'elles constituent un magnifique symbole que, pour ma part, je n'hésite pas le moins du monde à appuyer le projet de résolution sur le drapeau, sans jamais oublier que la deuxième partie de la résolution demande de conserver l'Union Jack comme drapeau du Commonwealth. Je rappelle aux députés que la feuille d'érable rouge, parfois unique, parfois en groupe de trois, était apposée sur la cheminée des navires canadiens, pendant la Seconde guerre mondiale, pour les distinguer des navires de guerre britanniques et australiens. Je l'ai vu de mes propres yeux. Il paraît qu'aujourd'hui, à Chypre, on peint trois feuilles d'érable sur les rochers partout où sont stationnés les militaires canadiens. J'apprends également que lorsque le comité de la défense a visité la côte de l'Atlantique récemment, ces symboles figuraient, non pas en évidence sans doute, mais un peu partout dans la salle des machines et la salle des chaudières des navires de la flotte de l'Atlantique.

**M. Winch:** Une seule feuille d'érable.

**M. Groos:** On peut donc affirmer sans crainte de contradiction que les trois feuilles d'érable rouges occupent aussi une place de choix dans le cœur de nos compatriotes.

Je passerai très rapidement sur la question du plébiscite. Je considère les plébiscites un peu comme on le fait dans le modèle des Parlements, car depuis qu'il y a un Parlement au Royaume-Uni, il n'y a jamais eu de plébiscite. Nous avons eu nos propres tristes expériences, ici, au Canada, car nous avons tenu deux plébiscites sans jamais y donner suite et ni l'un ni l'autre ne semble avoir rien réglé. Cela ne fait donc que confirmer mon attitude au sujet d'un plébiscite.

Il est difficile de prendre une décision sur un drapeau, sans quoi il me semble qu'une décision aurait été prise il y a déjà bien des années. Pourtant, c'est à nous qu'il appartient de prendre des décisions difficiles. C'est précisément pour cela qu'on nous a élus. Nous ne pouvons nous soustraire à notre devoir en soumettant la question à un comité ou à l'opinion publique au moyen d'un plébiscite. Je dirai que nous constituons le comité le plus nombreux, le plus puissant et celui qui coûte le plus cher. Si nous ne pouvons trancher la question, il me semble qu'aucun comité n'y parviendra jamais.

J'aimerais expliquer un peu une autre raison pour laquelle il me semble que la question ne doit pas être soumise à un comité. Quand on songe à tout le temps que la Chambre a consacré à l'étude de cette question, à toutes ses ramifications et à toutes les thèses que nous avons entendues au sujet de tel ou tel drapeau, je crois que nous commençons à être un peu embrouillés. Qu'est-ce que ce doit être pour le public? J'aimerais bien vous signaler certains aspects de cette confusion que mon enquête a révélés, mais si je les signalais tous, je n'aurais pas le temps de terminer mon discours. Je m'en tiendrai donc à un seul aspect. On nous a beaucoup parlé, et très sincèrement, du pavillon rouge. On nous a dit que les Canadiens avaient combattu et étaient morts sous ce drapeau pendant tant d'années, mais surtout pendant la seconde guerre mondiale. Je sais personnellement que dans la marine, sauf

les navires armés de la marine marchande, nous n'avons pas souvent vu le pavillon rouge. Pour notre part, nous arborions le pavillon blanc. Nous connaissons tous le drapeau de l'aviation sur lequel, soit dit en passant, figure le tourteau de l'aviation avec, au centre, une feuille d'érable.

Pour ce qui est de l'armée, la question est plus délicate pour moi. Je me suis donc donné la peine de me rendre l'autre jour au musée de guerre national. J'y ai trouvé certaines reliques de Dieppe. Je sais que certains membres de cette Chambre ont participé à cette attaque et je suppose que, de tous les faits d'armes de notre pays, c'est celui qui est le plus rattaché au Canada. J'ai vu un drapeau sur les murs de notre musée de la guerre. Sous cet étendard, on pouvait lire l'inscription suivante:

Ce drapeau a été pris par l'ennemi au cours du raid de la deuxième division canadienne à Dieppe le 19 août 1942.

Pendant près de deux ans, ce drapeau, précieux trophée, a orné le bureau d'un colonel allemand là-bas, puis on l'a emballé pour l'expédier en Allemagne.

Mais la fidélité d'une Française mit obstacle à ce projet.

Madame Jovene, du 8, rue Guerrier, à Dieppe, le sortit de la boîte d'emballage et le cacha jusqu'à ce que, un mois plus tard, le 1er septembre 1944, la même division canadienne reprît Dieppe. Elle remit alors le drapeau à ses possesseurs légitimes.

Monsieur l'Orateur, c'était l'Union Jack. Je constate que le temps qui m'est accordé est presque écoulé, mais j'aurai bientôt fini. Notre tâche ici est de faire des lois pour le Canada. Le problème qui se pose à nous en ce moment, c'est celui de l'unité nationale. Quant à moi, je suis à la recherche d'une unité que notre pays n'a jamais connue. J'espère que ce drapeau nous aidera à la réaliser. Je répète que nous pouvons résoudre cette question et, quant à moi, je ne désespère pas de l'avenir. Si nous ne réglons pas les difficultés de notre temps au cours de la génération actuelle, du moins en préparant les voies, comme il faut, les jeunes les régleront.

Je tiens à ajouter une chose, monsieur l'Orateur. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) a exprimé son inquiétude au sujet de la division que suscite, à travers le pays, le débat sur le drapeau. Les réactions l'effraient. Il a consigné au compte rendu une lettre renfermant certaines allusions à nos collègues canadiens d'expression française. Je ne lui ferai pas l'honneur de la répéter et de la consigner une seconde fois au hansard. Il a mentionné qu'un grand nombre de Canadiens n'accepteront pas ce drapeau. Eh bien, pour ma part, je perçois de tout autres réactions.

J'en viens à me demander qui est le porte-parole de Victoria. Pour répondre à ma propre question, je voudrais lire un éditorial assez court publié dans un hebdomadaire d'Oak-Bay, endroit où je réside, dans ma circonscription. Peut-être est-ce un indice de la réaction que provoque le débat sur le drapeau chez 95 p. 100 des Canadiens qui n'ont pas été entendus jusqu'ici. L'auteur, M. Lance Whittaker, a intitulé son article: «Qui a le droit de choisir le drapeau?» Je cite:

Le *Leader* n'écrit pas d'article de fond...

C'est le nom du journal.

...sur la question du drapeau?

On a formulé cette question à maintes reprises sous différentes formes au cours des deux ou trois dernières semaines.

La réponse est simple, mais il est quelque peu difficile d'en convaincre la population: le rédacteur ne peut écrire d'article sur ce sujet car il n'est pas Canadien.

Sans doute il vit au Canada depuis 40 ans. Né en Grande-Bretagne, il est sujet britannique...mais il n'a jamais pris la peine d'écrire à Ottawa pour obtenir ce bout de papier qui lui conférerait la citoyenneté canadienne.

Je sais que ce n'est qu'un détail technique, mais des détails de ce genre peuvent être très importants lorsque quelqu'un touche à un sujet qui nous tient autant à cœur que notre drapeau national.

Ces idées se pressaient dans mon esprit lorsque je me suis mis à écrire un éditorial, dès qu'on a annoncé pour la première fois les projets de M. Pearson au sujet du drapeau. Il m'était plutôt difficile d'utiliser l'article «nous», qu'on emploie dans un article de fond. Lorsqu'il s'agit d'adopter un drapeau national, que représente ce «nous»? Évidemment, ceux qui ont eu la chance de naître au Canada et les autres personnes assez consciencieuses pour demander leur citoyenneté lorsque l'occasion leur en a été fournie.

Le rédacteur en chef et éditeur du journal *The Leader* ne rentre ni dans l'une ni dans l'autre catégorie. Quel droit a-t-il donc de pontifier (sous de faux prétextes) sur la question du drapeau?

Chose étrange, lorsque j'ai demandé à ceux qui avaient manifesté, en me parlant, des idées bien tranchées sur le sujet (et il y en a un bon nombre parmi nos lecteurs) il est devenu manifeste que ceux qui font le plus de bruit pensent comme moi, mais ils semblent ne pas croire que cela ait de l'importance.

Cela en a pour moi.

Une autre chose est devenue évidente: parmi ceux qui peuvent à bon droit se déclarer Canadiens, de naissance ou d'adoption, un nouveau drapeau canadien l'emporte sur le pavillon rouge...

Ce sont ses chiffres, non les miens.

...dans une proportion de neuf à un. (Si vous ne le croyez pas, demandez aux gens; mais assurez-vous d'abord qu'ils sont Canadiens.)

Le désir d'avoir un drapeau distinctif, manifesté par une grande majorité de Canadiens auxquels j'ai parlé, n'a rien à voir au problème du Québec. Ils s'en moquent absolument; ce sont des Canadiens et ils veulent un drapeau canadien.

Est-ce bête? Est-ce contre nature? Je ne le pense pas et, même si je le pensais, je n'ai pas le droit, n'étant pas Canadien, de le dire.

C'est pourquoi le *Leader* n'a pas publié d'éditorial sur le drapeau...mais une lettre a été adressée à Ottawa pour demander qu'on accorde—un peu tard—la citoyenneté à un homme qui tient beaucoup à devenir Canadien.

**L'hon. M. Hamilton:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Groos:** Volontiers.

**L'hon. M. Hamilton:** Sauf erreur, l'honorable député a dit que de tous les comités que nous avons eus, ce serait là celui qui nous coûterait le plus cher. Faut-il en conclure que l'honorable député pense que notre indemnité parlementaire s'arrêterait là si nous mettions un terme au débat, que le personnel de la Chambre serait congédié et que nous épargnerions de l'argent?

**M. Groos:** Non, monsieur l'Orateur, il n'en est pas question, bien sûr. La Chambre pourrait s'occuper d'autre chose.

**L'hon. M. Dinsdale:** Vous ne sauriez mieux dire.

**Une voix:** Vous feriez bien d'en parler à votre chef.

*(Texte)*

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part au débat actuellement en cours, je le fais pour une double raison. D'abord, pour me prévaloir d'un privilège que j'ai à la Chambre, et deuxièmement pour accomplir mon devoir.

Au début de mes remarques, je m'en voudrais de ne pas féliciter mes honorables amis et mes collègues qui ont exposé avec modération les aspirations et les demandes de leurs concitoyens. Je voudrais m'inspirer de leur ligne de conduite pour faire preuve moi-même d'autant de modération que faire se peut, afin de ne pas changer le ton qui a été donné à la discussion présentement en cours.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour dire que je partage l'opinion qu'a émise, cet après-midi, mon collègue, l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton), quand il a dit que les délibérations de la Chambre ne trouvent pas souvent leurs justes explications dans les médiums de publicité.

Je suis d'autant plus d'accord avec lui quand il dit que la Société Radio-Canada, pour ne citer qu'un de ces médiums d'information, rend un bien mauvais service à la population.

**Des voix:** A l'ordre!

**L'hon. M. Ricard:** Je crois que la façon dont les nouvelles et les commentaires sont souvent transmis par la voie des airs n'est pas conforme à ce qui se passe ici. Je vous donnerai comme preuve de ce que j'avance les réflexions que me faisait hier un jeune homme à qui j'envoie régulièrement le hansard. Voici: Il me dit tout bonnement, en parlant avec moi: Savez-vous, monsieur Ricard, que je lis régulièrement le hansard et les journaux; et j'ai de la peine à me reconnaître dans les nouvelles qui sont rapportées dans les journaux—dans certains journaux, je devrais dire—ainsi que celles qui sont transmises par la Société Radio-Canada.

Selon ce jeune homme, ce qu'il lit dans le hansard ne ressemble pas du tout à ce qu'il apprend aux nouvelles diffusées par la Société Radio-Canada et par certains journaux.

Au début de mes remarques, j'ai dit que je félicitais mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pour leur façon raisonnable de présenter leur point de vue. La plupart de mes collègues anglo-saxons à la Chambre ne se sont pas cachés pour dire que leurs électeurs appuient le Red Ensign et qu'il considèrent de leur devoir de parler comme ils le font.

Je dois dire que j'ai beaucoup plus d'admiration et de respect pour eux, pour le courage qu'ils ont déployé en exposant à la Chambre les vues et les aspirations de leurs commettants que, malheureusement, je n'en ai pour l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett), qui a dit que, bien qu'elle représentait une circonscription où le Red Ensign, le pavillon rouge du Canada, est favorisé, elle votera quand même contre les aspirations et l'opinion de ses commettants.

Je voudrais aussi être juste à l'endroit de l'honorable député de York-Est (M. Otto) et lui adresser quelques mots de félicitations pour les remarques qu'il a faites hier. Je crois que nous devons aux remarques de l'honorable député la diminution des interruptions qui émanaient, jusqu'à ce jour, des banquettes ministérielles, où l'on cherchait à provoquer des déclarations intempestives dans le but de continuer cette campagne qui tend à faire croire au peuple, si possible, que les gens de ce côté-ci de la Chambre sont absolument intransigeants et ne veulent jamais céder.

Bien au contraire, tous ceux de ce côté-ci de la Chambre qui ont parlé ont fait preuve de beaucoup de compréhension et se sont déclarés aussi prêts à accepter un compromis raisonnable pour tous les partis concernés, afin de régler cet épineux problème que pose actuellement la question du drapeau national, ou plutôt des drapeaux nationaux, puisqu'il est question d'en adopter deux.

J'ai dit, tantôt, que je me levais pour accomplir un devoir à l'endroit de mes commettants. Je veux tout de suite établir la position que je dois prendre en ce qui a trait au drapeau du Canada, en me basant sur les aspirations et le désir de mes commettants.

Je dois dire que la latitude que nous avons dans notre parti me permet aussi d'affirmer que je suis en faveur d'un drapeau national distinctif.

De ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas liés d'avance par la discipline de

parti. Nous avons droit d'exprimer nos opinions de la façon dont nous l'entendons. Nous avons le droit et la latitude de voter comme nous le voulons, et nous avons aussi le droit de faire connaître nos opinions comme bon nous semble.

Je regrette que mes amis de l'autre côté de la Chambre n'aient pas cette liberté. Si je comprends bien, ce doit être là la raison pour laquelle les députés de la province de Québec s'abstiennent de participer au débat. Lorsqu'ils ont parlé, ils n'ont fait que des remarques amères...

**M. Plourde:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à faire remarquer à l'honorable député que si, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne parlons pas sur la question du drapeau, c'est que notre attitude est très claire. Nous sommes en faveur d'un drapeau distinctif, oui, et non pour un deuxième drapeau.

Voilà pourquoi nous nous abstenons de parler; c'est que nous ne voulons pas faire perdre le temps de la Chambre ni ennuyer la population canadienne.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, nous avons entendu de la bouche de celui qui vient de parler la même remarque la semaine dernière; pourtant, cet après-midi même, un de ses collègues s'est levé pour parler.

Remémorant un certain Vendredi saint, plus précisément celui de 1963, je comprends que certaines personnes s'en soient tenues à un mutisme complet, en cette enceinte. Mais ce n'est pas notre cas à nous, et nous tenons à faire à la Chambre les observations que nous voulons.

**M. Plourde:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à rappeler à l'honorable député qu'aucun de mes collègues n'a pris la parole sur le débat relatif au drapeau, aujourd'hui. En conséquence, je lui suggère de se mettre les deux pieds à la Chambre afin de constater qui est présent et qui prend la parole.

De plus, l'honorable député a fait des remarques désobligeantes relativement à un événement qui s'est déroulé en 1963, et je lui demande de retirer ses paroles.

*(Traduction)*

**M. Smallwood:** A l'occasion de ce rappel au Règlement, l'honorable député a dit qu'aucun de ses collègues n'avait pris la parole. Son chef a déclaré que le Québec avait déjà un drapeau et n'en voulait pas d'autre.

**M. l'Orateur:** Je suis sûr que les trois honorables députés sont satisfaits maintenant. Poursuivons le débat.

*(Texte)*

**M. Plourde:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai demandé à l'honorable député de retirer les paroles désobligeantes qu'il a prononcées, alors qu'il a fait allusion à un événement qui s'est produit au cours de l'année 1963.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, je serais disposé à retirer certaines paroles si l'honorable député voulait bien m'indiquer ce que j'ai voulu insinuer.

**M. Plourde:** Quand vous avez mentionné un Vendredi saint, et puis tout ce que vous avez dit.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, je regrette que des événements particuliers qui se sont déroulés un certain Vendredi saint incitent la tristesse chez l'honorable député, mais je ne pourrai être taxé d'influencer ses sentiments. Je ne puis naturellement pas retirer des paroles relativement à des événements dont la responsabilité incombe à un autre que moi.

Il y a quelques instants, j'ai dit que j'étais en faveur d'un drapeau distinctif. Cependant, je me suis gardé de dire que j'étais entiché du trifolié qu'on nous a présenté. Mais je suis encore plus révolté de la façon particulière dont ce drapeau nous a été présenté.

Le premier ministre du pays (M. Pearson) n'a fait confiance ni à la Chambre ni à son cabinet, puisqu'il est allé à Winnipeg et a soumis la proposition que nous connaissons. Et qui plus est, après avoir fait son voyage dans l'Ouest du pays, il est revenu à la Chambre et nous a dit: «J'ai décidé d'un modèle de drapeau; je vous demande de l'accepter. Si vous le refusez, je considérerai votre attitude comme un refus et un vote de défiance.» Et dès lors, il a ordonné à tous ses partisans de voter selon la ligne de parti.

Monsieur l'Orateur, c'est là, à mon sens, une façon dictatoriale de présenter une résolution aussi importante, laquelle a entraîné une controverse qui est, aujourd'hui, près de diviser notre pays.

Si au moins nous avions été prévenus, d'une façon ou d'une autre, dans le discours du trône que nous allions, au cours de la présente session, être appelés à décider d'un drapeau national, nous n'aurions pas à nous plaindre, puisque nous en aurions été prévenus. Mais rien dans le discours du trône ne nous laissait prévoir que cette question serait étudiée au cours de la présente session.

On opine, du côté du gouvernement, que c'est pour remplir une promesse électorale que la mesure est actuellement soumise à la Chambre. Mais n'a-t-on pas fait d'autres promesses électorales d'une importance aussi grande et peut-être même plus grande encore que celle de doter le pays d'un drapeau?

Par exemple, je me souviens très clairement qu'on avait promis le plein emploi, au cours de la dernière campagne électorale. Cependant, quelle mesure a-t-on prise pour

donner du travail aux 105,000 chômeurs de la province de Québec?

Au nombre des promesses électorales, on retrouve également celle de la nomination d'un ministre de l'Agriculture pour l'Est, afin de venir en aide aux agriculteurs de l'Est. On avait également promis l'adoption d'un code du travail, et l'établissement d'un salaire minimum de $1.25 par heure. Il y avait aussi l'institution d'un régime de pension transférable. Toutes ces promesses ont été laissées en plan. Je pourrais en énumérer plusieurs autres, mais je vais m'en abstenir.

Dans quel but a-t-on donc sorti d'un ciel tout à fait bleu un projet de drapeau pour le Canada? Le but en est bien simple, monsieur l'Orateur, c'est que se rendant compte de son inaction, le gouvernement actuel a voulu, par cette mesure, cacher ses faiblesses, son indécision et son impuissance à faire face à ses obligations.

Tout ceci aurait pu être oublié si le premier ministre en avait fait une question de défiance. Mais, l'ayant fait, peut-on s'imaginer un seul instant que ceux qui siègent du côté du gouvernement vont se départir de leur obligation envers leur parti? Je ne le vois pas du tout.

Monsieur l'Orateur, il faut reconnaître qu'on fait face à un problème qui constitue une menace à l'unité nationale, et histoire d'appuyer mon avancé, je désire citer quelques articles de journaux qui prouvent clairement que cette mesure a fait naître, dans divers milieux, une inquiétude sérieuse.

J'ai en main un article signé par M. Guy Cormier, publié dans *La Presse* du 19 mai 1964, et intitulé:

Un drapeau ou une commodité?

Ayant promis un drapeau aux Canadiens, M. Pearson le déploie aujourd'hui devant un Canada ahuri ou indifférent. Ahuri et irrité, s'il faut en juger par les réactions bruyantes qui ont accueilli son discours de Winnipeg devant la Légion canadienne. Pour l'indifférence, elle se dispense de démonstration, elle est l'accompagnement naturel de tout ce qui survient après une trop longue attente. Depuis le temps qu'on demande dans le Québec un drapeau distinctif pour le Canada...

Et un peu plus loin, l'éditorialiste déclare:

Le chef du gouvernement propose la feuille d'érable au nom de l'unité. On ne voit pas trop bien au nom de quelle autre grande vertu il pourrait pousser son projet. Cette unité est un vœu, elle n'est pas une réalité. Elle est moins que jamais une réalité. Les choses commencent par être, ensuite les signes qui les signifient son engendrés. M. Pearson procède par insémination artificielle.

Dans son numéro du 21 mai 1964, le journal *La Presse* publiait l'article suivant, sous la plume de M. Gérard Pelletier:

Symbole, oui, mais de quoi?

On ne fera croire à personne que la question du drapeau constitue un problème majeur de la politique canadienne. C'est une question qu'on a laissée pourrir au lieu de la régler; elle n'engage que des symboles et quelle que soit la solution mise en œuvre, cette mesure n'aura par elle-même que peu d'effet sur la vie canadienne.

[L'hon. M. Ricard.]

Voilà une autre preuve, monsieur l'Orateur, qu'il y a bien d'autres problèmes plus urgents qu'il aurait fallu attaquer, au cours de la présente session.

Un peu plus loin, M. Pelletier dit:

Au vrai, affirment ses approbateurs, ce n'est pas tellement le drapeau que M. Pearson recherche; c'est une majorité.

Monsieur le président, il ne fait aucun doute dans mon esprit que cette question du drapeau a été apportée uniquement dans un but électoral, et selon les différents sondages qui ont été effectués, et ce, au nom du gouvernement, s'ils avaient donné les résultats qu'on anticipait, vous et moi, monsieur le président, ne serions pas ici aujourd'hui, nous serions en pleine campagne électorale. Mais, après un certain temps, on a trouvé que la pilule n'était pas aussi bonne qu'on l'avait espérée et, pour cette raison, on veut faire adopter le seul drapeau trifolié. Toutefois, selon les informations que nous avons, les députés qui occupent les banquettes ministérielles ne voudront pas modifier leur position initiale.

Pour vous rapprocher un peu de mon patelin, j'aimerais citer quelques articles écrits par M. Harry Bernard, de Saint-Hyacinthe, dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* du 28 mai 1964. Il écrit, sous le titre:

M. Pearson et son projet de drapeau canadien.

Ce qui suit:

Voilà que M. Pearson, premier ministre du pays, veut donner son drapeau au Canada, et même il prétend que cela presse.

Au vrai, cela presse depuis longtemps, et M. Pearson n'a jamais paru s'en préoccuper outre mesure, dans le passé.

Il vient donc de découvrir la nécessité d'un drapeau, et il insiste pour que celui-ci soit distinctif.

Et M. Bernard tire la conclusion suivante:

Quant au projet de drapeau de M. Pearson, qui paraît copier en grand le dernier timbre-poste émis au pays, il semble assez mal venu.

Il est trop chargé, trop décoratif, pas assez simple ni assez net, trop vieux-jeu.

La feuille d'érable s'accepte comme symbole, mais pourquoi trois feuilles, et pourquoi celles-ci sont-elles rouges, plutôt que vertes?

Et dans un autre journal de Saint-Hyacinthe, sous la plume de M. Brodeur, on lit:

L'affrontement Pearson *vs* Légion canadienne, dimanche dernier, à Winnipeg, rassure quelque peu les appréhensions des francophones puisque le premier ministre s'est ouvertement prononcé en faveur d'un drapeau distinctif. Cependant, malgré cette attitude courageuse, les Canadiens français nourrissent encore une certaine angoisse quant à l'emblème symbolique. Ils savent bien que le Red Ensign crée beaucoup d'unanimité dans les milieux anglais et que l'influence de cette majorité peut forcer le gouvernement à changer son fusil d'épaule.

Et comme conclusion, il dit:

En somme, si la population francophone ne peut obtenir satisfaction avec un étendard capable de

provoquer son patriotisme, elle envisagera avec plus de ferveur la possibilité de couper les ponts entre les deux nations.

Ceci pour dire, monsieur le président, que la mesure a semé dans la population en général de l'inquiétude et de l'appréhension. Je pourrais citer nombre d'autres articles de fond, mais je me limiterai seulement à rappeler un article qui a paru dans un journal libéral, le *Edmonton Journal,* qui disait, il n'y a pas si longtemps:

*(Traduction)*

Cet article de fond très intéressant dit ensuite... je devrais signaler que je cite la *Gazette* qui reproduit un éditorial du *Journal* d'Edmonton...

**M. Byrne:** De quelle date, s'il vous plaît?

**L'hon. M. Ricard:** Le 19 juin 1963. Savez-vous à quelle époque c'était? Non, je veux dire en 1964. (*Exclamations*) Cet éditorial du *Journal* d'Edmonton dit ce qui suit:

Il faudrait signaler que le Québec ne doit pas s'attendre à d'autres concessions de cette importance.

Ces paroles sont d'un organe libéral. L'autre jour, un des journaux de langue française les a attribuées à l'un de mes honorables amis qui les avait citées. Voilà pourquoi nous prétendons qu'une certaine partie de la publicité entourant le présent débat n'est pas exacte. Ces paroles n'ont pas été prononcées par mon honorable ami d'Edmonton-Est (M. Skoreyko); elles viennent du *Journal* d'Edmonton.

*(Texte)*

**M. Boulanger:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Ricard:** Quand j'aurai fini, avec plaisir. Toutefois, j'ai encore beaucoup à faire.

Nous sommes accusés, monsieur le président, de faire de l'obstruction.

*(Traduction)*

**M. Byrne:** Pouvez-vous faire autre chose?

*(Texte)*

**L'hon. M. Ricard:** Je crois que cette campagne systématique de chuchotement dans le but de décourager les députés de s'exprimer recommence, et il faudra que ces gens soient rappelés à l'ordre.

Je demanderais, particulièrement à l'honorable député de Kootenay-Est qui vient de m'interrompre...

*(Traduction)*

Si le député de Kootenay-Est (M. Byrne) en a tant à dire, pourquoi ne prend-il pas la parole pour nous exposer son attitude au sujet de la question à l'étude? Comment votera-t-il sur la première partie de la résolution? Comment votera-t-il sur la seconde partie? J'aimerais poser la même question aux représentants de la province de Québec. Qu'ils se lèvent et nous disent comment ils voteront, car nous aimerions bien le savoir. Je vois ici deux ministres qui viennent de la province de Québec. Nous aimerions bien connaître leur attitude. Qu'ils prennent donc la parole et qu'ils s'expliquent, car nous aimerions les entendre.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, le député m'a demandé comment je voterais. Je n'ai pas pris la parole sur cette question, mais j'aimerais bien, moi aussi, savoir comment l'honorable représentant va voter et quelle est son attitude. Votera-t-il en faveur d'un drapeau distinctif du Canada? Si oui, pourquoi ne reprend-il pas son siège? Il ne dit rien du tout.

**L'hon. M. Ricard:** Il n'est pas étonnant qu'aucun autre honorable représentant ne puisse rien dire en cette Chambre. Il croit avoir le monopole de l'intelligence.

*(Texte)*

Monsieur le président, nous avons été, depuis le commencement de ce débat, accusés de faire de l'obstruction... (*Applaudissements*)

Par qui l'avons-nous été? Par ceux qui n'ont pas le courage de se lever à la Chambre pour faire connaître leur position. Ces gens-là sont tenaillés dans leur conscience et n'ont pas le courage de se lever et de faire connaître leurs aspirations.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je vous ferai remarquer qu'il ne vous reste plus que dix minutes pour votre conférence.

**L'hon. M. Sauvé:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Ricard:** Je vais remettre la monnaie à mon ami, qui a été tellement gentil lorsque je lui ai posé une question dernièrement. Lorsque j'aurai fini mon discours, j'accepterai de répondre à sa question, mais pas maintenant.

**L'hon. M. Sauvé:** Je ne comprends pas du tout le sens de l'affirmation du député de Saint-Hyacinthe-Bagot. Je crois avoir répondu à ses questions qui avaient trait aux grains de provende.

**L'hon. M. Ricard:** L'honorable ministre devrait au moins comprendre qu'il doit attendre à la fin de mon discours.

**L'hon. M. Sauvé:** Je me suis levé trois ou quatre fois pour répondre à vos questions.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai signalé tout à l'heure, en français, qu'en vertu du Règlement, il ne restait plus au député que dix minutes et je crois qu'il faudrait lui donner toute la chance possible de terminer son discours.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, on m'a interrompu souvent et j'espère que vous tiendrez compte du temps pris par ces interventions.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, on nous accuse de vouloir diviser la nation en deux (*Applaudissements*). On nous accuse de retarder les délibérations de la Chambre. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, il faut toujours être un peu indulgents pour nos amis d'en face. Puisqu'ils ne peuvent pas parler, il faut toujours qu'ils fassent quelque chose, et on doit bien leur permettre de faire un peu de bruit. Soyons indulgents et permettons-leur de faire du bruit avec leurs mains, ce qui équivaut à ce qu'ils peuvent faire avec leur bouche.

Qui donc, à la Chambre, dirige les affaires du Parlement, sinon le gouvernement?

C'est le gouvernement qui a la responsabilité, et l'entière responsabilité de la marche des événements à la Chambre. Si le gouvernement, et je ne suis pas seul à le dire, a présenté cette mesure à un temps non propice, il doit en prendre la responsabilité et ne pas tenter de jeter sur l'opposition l'odieux de sa maladresse. Ce sont les membres du gouvernement qui sont les seuls responsables...

**M. Rochon:** Le drapeau est notre responsabilité, oui c'est vrai!

**L'hon. M. Ricard** C'est le gouvernement qui a la responsabilité de...

**Des voix:** Oh, Oh!

**Une voix:** Adopté.

**L'hon. M. Ricard:** Prenez le temps qu'il vous faut. Je vois l'honorable député de Laval; c'est tout ce qu'il peut faire lui aussi, des interruptions de son siège. Levez-vous donc! Comment allez-vous voter sur la deuxième résolution?

**M. Rochon:** On traite actuellement de la première résolution et non pas de la deuxième.

[L'hon. M. Ricard.]

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question à l'honorable député, qui m'a déjà posé la même question deux fois? Je voudrais lui répondre simplement sur la première question...

**L'hon. M. Ricard:** Tantôt, monsieur l'Orateur. Nous avons pu constater, dès que cette question du drapeau a été présentée, que tous les journaux qui sont à la solde du parti libéral ont commencé à faire leur campagne, et tout de suite nous, du parti conservateur, avons été accusés de faire de l'obstruction systématique. Et pourtant, nous n'avions même pas encore exposé notre point de vue à la Chambre.

C'est cela la tactique libérale, tactique de division, tactique visant à séparer l'Est de l'Ouest; c'est ce que les libéraux ont toujours fait.

Je vais vous donner, monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Oh! Oh!

**Des voix:** A l'ordre!

**L'hon. M. Ricard:** Je vais vous donner des preuves de ce que j'avance...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député de Mercier invoque le Règlement.

**M. Boulanger:** Monsieur l'Orateur, étant donné que l'orateur qui a présentement la parole parle en français, je sais qu'il vous est difficile, à certains moments, de suivre exactement tout le débat, tous les points de son discours, mais voulez-vous, s'il vous plaît, rappeler l'honorable député à l'ordre, car ses observations n'ont rien à faire avec le sous-amendement.

**L'hon. M. Ricard:** Si l'honorable député avait été à la Chambre hier, il aurait pu entendre l'honorable ministre du Commerce prononcer un discours qui n'avait aucun rapport avec le sous-amendement.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! C'est la présidence qui doit se charger de dire si un député, selon elle, enfreint ou non le Règlement. Je reconnais que l'honorable député a fait plusieurs déclarations très générales. Néanmoins, de temps à autre, il me semble que son sujet principal portait et porte sur le modèle de drapeau.

**M. MacInnis:** A propos du rappel au Règlement invoqué par l'honorable représentant, je me demande si celui-ci ne met pas en doute l'aptitude de la présidence à comprendre les deux langues.

**M. Boulanger:** Monsieur l'Orateur, moi je comprends les discours prononcés dans les deux langues. Je suis sûr que je comprends mieux l'anglais que l'honorable représentant ne comprend le français. Je suis capable de

suivre ce que disent les honorables députés dans les deux langues et j'en suis fier. L'observation de l'honorable député ne fait que montrer son ignorance.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Je vous félicite!

*(Texte)*

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, il y a un instant, j'ai dit que la politique de nos vis-à-vis en est une de division. Je vais vous le prouver, car j'ai sous les yeux une feuille du journal *Le Clairon,* de Saint-Hyacinthe, dans lequel, le 4 avril 1963, soit durant la campagne électorale, le parti libéral publiait l'annonce suivante:

Préparons l'avenir de nos enfants.

Voici ce qu'on y lisait, monsieur l'Orateur:

Le droit à l'instruction est un droit fondamental, mais les conservateurs ne l'accordent qu'aux Anglais.

Voilà comment le parti libéral a toujours essayé de diviser la population!

**Des voix:** A l'ordre!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Ricard:** C'est ça la question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! le débat porte sur le sous-amendement, mais comme il est maintenant 9 h. 10, je regrette de dire à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Ricard:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

*(Traduction)*

Monsieur l'Orateur, je veux signaler que j'ai été interrompu avant l'expiration de mon temps de parole.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député poursuive ses observations?

**Des voix:** D'accord!

*(Texte)*

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, comme je constate que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot ne désire pas poursuivre son discours, pourrais-je lui poser une question maintenant?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Ricard:** Mon temps de parole est expiré.

**M. A.-C. Cadieu (Meadow-Lake):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre part au présent débat. Je tiens d'abord à féliciter les nombreux et excellents orateurs qui ont prononcé des discours au sujet du sous-amendement. Je ne suis, certes, pas d'accord avec le ministre du Commerce (M. Sharp) lorsqu'il dit que ces discours constituaient de l'obstruction systématique. Je suis d'accord avec l'honorable député d'York-Est (M. Otto) lorsqu'il dit qu'il estime, à tort ou à raison, que tous ceux qui ont pris part au débat actuel l'ont fait avec sincérité et intégrité. Selon moi, ces personnes se sont faites les porte-parole de leurs commettants. Je ne souscris pas à la déclaration illogique du ministre du Commerce. J'ai assisté à tout le débat jusqu'ici et j'ai entendu d'excellentes remarques, fort instructives, au sujet du sous-amendement.

Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, on m'a invité à participer à une très intéressante cérémonie dans ma circonscription. Il s'agissait de l'ouverture officielle d'une assemblée, dans la réserve indienne de Thunderchild. J'ai été étonné de voir ce qui s'est déroulé au cours de cette cérémonie et j'ai songé à bien des choses lorsque j'ai vu les agents de la Gendarmerie royale du Canada, dans leur uniforme écarlate, se tenir au garde-à-vous, comme ces indigènes canadiens, lorsqu'on a hissé le pavillon rouge. Je me suis souvenu alors qu'on tentait ici au Parlement de détruire le symbole que ces gens acceptaient de si bonne grâce. Cela m'a fait réfléchir. Je me suis dit, depuis mon retour à la Chambre des communes, qu'il était bien dommage que certains députés vis-à-vis n'aient pu assister à cette cérémonie et voir l'attachement de ces gens au pavillon rouge. Quand j'ai entendu chanter là-bas l'hymne national en langue cri, je n'ai pu m'empêcher de penser à ce qui se passait ici au Parlement.

Dans le sous-amendment, la première question est rédigée ainsi: «Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien»? Nous avons beaucoup de raisons d'être partisans du pavillon rouge du Canada quand nous remontons en arrière et que nous pensons à tout ce qu'il signifie pour nous depuis tant d'années. Toutefois, une chose que j'ai remarquée au cours du débat et que j'ai, d'ailleurs, admirée, c'est que chaque député qui a pris la parole de ce côté-ci de la Chambre a affirmé être parfaitement d'accord avec les modifications éventuelles au pavillon rouge si on le jugeait nécessaire pour maintenir l'unité de notre grand pays. J'ai été très heureux de constater cette attitude, et je dois dire, en outre, que la proposition faite à la Chambre et au gouvernement par l'ancien ministre de l'Agriculture, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), m'a beaucoup plu. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait refuser pareille proposition. Le discours du Trône au début de cette session du Parlement n'a pas parlé du drapeau. Je ne vois donc pas pourquoi il serait impossible de retirer le projet

de résolution concernant le drapeau en ce moment pour le remplacer par ce que proposent le député d'Oxford (M. Nesbitt) et le député de Qu'Appelle.

Depuis que le gouvernement est en fonction, il a révoqué une grande partie des projets de loi dont il avait saisi la Chambre, et il me semble qu'il ne lui nuirait pas d'admettre à nouveau avoir fait un impair et de retirer le projet de résolution qu'il a fait inscrire au *Feuilleton* et qui, compte tenu de toutes les dissensions que le gouvernement a déjà suscitées avec la bande «B et B», était vraiment inopportun à l'heure actuelle. Je suis convaincu que le gouvernement devrait retirer sa résolution, admettre qu'il a encore une fois pris une mesure dans le mauvais sens, et nous présenter la proposition d'instituer un comité qu'ont avancée les deux députés que je viens de mentionner. Le député d'York-Est (M. Otto) l'a admis hier et il aurait fallu que davantage de libéraux soient à la Chambre pour écouter son magnifique discours. Comme l'atteste la page 7221 du hansard, il a dit ceci:

> Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes demandés comment il se fait que de si nombreux Canadiens tiennent farouchement au pavillon rouge, contrairement à notre attente,...

Il admet qu'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, et je suis certain qu'avec le temps, on constatera que beaucoup sont partisans du pavillon rouge. Lorsque j'allais dans ma circonscription, à l'occasion des fins de semaine, au moment où cette question a d'abord été présentée, je me souviens que les gens étaient assez indifférents et ne s'inquiétaient pas beaucoup du débat sur le drapeau ou d'un changement de drapeau. Dans bien des cas, ils me disaient: «N'avez-vous rien d'autre à faire là-bas que de discuter du drapeau?» Cependant, j'ai remarqué récemment qu'il n'en est plus ainsi. Les gens viennent me mettre la main sur l'épaule et me disent: «Prenez bien garde de céder devant ce que le gouvernement tâche d'imposer brutalement au pays.» Dans ma circonscription se trouvent des gens de tous les groupes ethniques d'Europe. Je dirais que je suis fier du sang français qui coule dans mes veines, de même que de mon sang irlandais, mais je suis certain que si ma défunte mère et mon père étaient ici, ils seraient heureux de l'attitude que je prends. Mon père a été élevé dans le Québec, avant de venir dans l'Ouest canadien, et nous avons été très heureux de vivre sous l'égide du pavillon rouge. Je le répète cependant, nous consentirions très volontiers à accepter certaines modifications indiquant les grandes traditions propres aux races fondatrices du pays.

Dans ma circonscription, bien des gens viennent de la province de Québec, mais je n'ai pas reçu une seule lettre s'opposant au pavillon rouge comme drapeau national. Dans ma circonscription, bien des gens appartiennent à tous les groupes ethniques de l'Europe, et je n'ai pas reçu une seule lettre, je n'ai pas entendu un seul mot de leur part, pour marquer leur opposition au pavillon rouge. Je n'ai pas reçu une seule lettre appuyant le drapeau trifolié. A mon avis, c'est une honte que ce drapeau soit en ce moment imposé au peuple. Je n'approuve pas ceux qui ont parlé des grandes dépenses que ce débat et un plébiscite représentent pour le pays, ni toutes ces bêtises qu'on dit pour forcer l'opposition à ne pas s'acquitter de ses responsabilités. Les députés sont rémunérés à l'année, tout comme les membres du personnel. Les seuls frais additionnels sont ceux du service de sténographes. Nous avons nos droits démocratiques et si nous voulons sauvegarder les intérêts des personnes que nous représentons, nous n'avons d'autre choix que de nous opposer à cette proposition ridicule, et c'est ce que nous devons faire.

Étant donné que la question du drapeau n'avait pas été mentionnée dans le discours du trône, je pense que le premier ministre (M. Pearson) a agi fort injustement envers cette magnifique association qu'est la Légion canadienne, lorsqu'il s'est présenté, à titre d'invité, et qu'il a annoncé à l'assemblée que ce drapeau serait officiel, que cela plaise ou non. Il était invité à titre d'orateur, mais il a saisi cette occasion pour prononcer un discours politique et pour annoncer que ce drapeau deviendrait officiel, bon gré mal gré. Je pense que les légionnaires n'avaient rien d'autre à faire que de le huer et de le conspuer. Il a profité du fait qu'il était orateur invité pour prononcer un discours politique et pour essayer de déployer son drapeau devant cette belle association, dont les membres ont tant fait au cours des deux guerres mondiales et qui tiennent tant au pavillon rouge du Canada. Je pense que c'est honteux.

Plusieurs ont vu les caricatures qui ridiculisaient cette splendide association, la Légion canadienne, et laissaient entendre que seuls les ivrognes de la Légion appuyaient le pavillon rouge. J'estime que c'est honteux. Au lieu de m'écrire, nombre de mes commettants sont venus me voir pour me dire: «Si la majorité est en faveur du drapeau proposé, pourquoi les membres de votre groupe n'y accordent-ils pas leur appui?» Ces gens sacrifieraient volontiers leur drapeau et leur pays aux intérêts d'un parti politique et c'est une honte, à mon avis. Je n'ai pas une très haute opinion de ceux qui sont prêts à sacrifier leur drapeau, leur pays et leurs traditions à un parti politique.

La deuxième question comprise dans le sous-amendement est la suivante: «Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages

des deux races fondatrices?» Je crois avoir traité de ce point. Les membres de notre groupe ont nettement montré qu'ils consentiraient à ce que le pavillon rouge du Canada soit modifié de manière à représenter les héritages des deux races fondatrices. Cela est très important, à mon sens. Pour ma part, il me déplairait fort que l'Union Jack ne figure pas sur un drapeau canadien distinctif. A mon sens, il y a sa place et on devrait l'y laisser. Toutefois, je ne m'opposerais pas à l'inclusion d'une fleur de lis ou d'un autre symbole. On pourrait le faire de bien des façons.

J'appuie énergiquement la proposition de l'honorable député d'Oxford et de l'honorable député de Qu'Appelle, mais je voudrais aussi que le gouvernement étudie ma proposition. Je voudrais que les provinces soient consultées. Les représentants des provinces devraient faire connaître leurs vues à l'égard du drapeau canadien. C'est un point très important, monsieur l'Orateur, car s'il me fallait voyager d'une province à l'autre, je ne voudrais pas voir flotter un emblème différent dans chacune d'elles. Ce serait déplorable, à mon avis. J'accepterais volontiers la proposition visant à établir un comité, où chacune des provinces aurait ses représentants et pourrait faire connaître son opinion. Je suis sûr que nous trouverons au pays des hommes et des femmes qui ont les qualités voulues pour faire partie d'un comité de ce genre. Je suis persuadé que ce comité nous présenterait en fin de compte un drapeau dont nous pourrions être fiers et qui porterait un emblème symbolisant le patrimoine des deux groupes fondateurs du pays. Nous pourrions alors voyager d'une province à l'autre en nous disant que c'est vraiment là notre drapeau.

Allez outre-frontière et voyagez d'un État à l'autre; vous y verrez toujours le même drapeau. Nous devrions nous aussi avoir notre drapeau, un drapeau canadien distinctif. Il me semble que nous devrions faire preuve d'assez de largeur de vues pour écarter toute considération d'ordre politique à ce sujet et établir un comité composé de représentants de toutes les provinces. Ce comité nous donnerait un drapeau dont nous serions tous fiers. Nous ne pourrons jamais en arriver à une décision à la Chambre des communes. J'imagine que nous cherchons à rattacher à la politique cette question du choix d'un drapeau canadien distinctif. Cela me fait penser à une caricature parue récemment dans un hebdomadaire. Un touriste, regardant deux drapeaux: l'enseigne *Esso* d'un côté et le trifolié de l'autre, demandait: «Lequel est votre drapeau canadien distinctif?» Nous voilà dans de beaux draps. Nous savons tous que bien peu de provinces accepteront le trifolié.

Quand je retourne dans l'Ouest du Canada, je traverse les villes et je constate que les gens comprennent qu'on va leur enlever quelque chose de précieux et nous voyons plus de pavillons rouges que jamais dans l'histoire de notre pays. Nous devrions revenir à la réalité. Les chefs devraient s'entendre pour retirer ce projet de résolution, instituer un comité conjoint avec les provinces et élaborer un projet de drapeau dont nous puissions tous être fiers. Au début de cette discussion sur le drapeau, on nous avait dit qu'il y aurait un vote libre. Ce projet a vécu ce que vivent les roses. Il n'y aura pas de vote libre.

On se souvient qu'au début, il ne devait pas y avoir deux drapeaux. Toutefois, Joey Smallwood n'était pas content et a déclaré qu'il arborerait l'Union Jack à Terre-Neuve. Alors, on nous a proposé l'Union Jack comme second drapeau. C'est ridicule. Il est certain que nous pourrions nous mettre à l'œuvre et doter le pays d'un drapeau vraiment canadien, dont nous pourrions tous être fiers, et donner à toutes les provinces l'avantage de se prononcer sur la question. J'ignore pourquoi l'affaire du drapeau a été présentée à ce moment-ci, car le discours du trône n'en parlait pas.

L'une des questions mentionnées dans le sous-amendement est celle-ci: Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable? Je crois avoir indiqué très clairement mon attitude au sujet du trifolié. Nous avons déjà des feuilles d'érable sur le pavillon rouge. J'ai toujours respecté la feuille d'érable, même si l'érable ne pousse pas dans ma circonscription. Je l'ai toujours respectée parce que, aussi loin que je me souvienne, elle a été notre symbole. Cependant, je souscris à l'affirmation du maire d'Ottawa, selon laquelle le drapeau ressemble à trois feuilles d'érable mortes sur le champ de la reddition. C'est l'impression que le drapeau me fait. Je suis sûr qu'un grand nombre d'honorables vis-à-vis éprouvent le même sentiment, car j'ai entendu certains d'entre eux exprimer leur avis à cet égard.

La quatrième question posée dans le sous-amendement est celle-ci: Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique? Pour ma part, je trouve que le drapeau à une seule feuille d'érable n'a pas plus de sens que le trifolié. Si l'on ajoutait quelque chose dans le champ, un castor, une gerbe de blé, un bison, voire un taureau Hereford, je trouverais cela plus expressif. Voilà quelques-unes de mes idées sur la question. Je le répète, l'érable ne croît pas dans ma circonscription.

Comme bon nombre de députés le reconnaîtront, nous avons sûrement bien des dessinateurs au Canada et si nous avions un comité comprenant des représentants de toutes les provinces canadiennes, nous n'aurions aucune difficulté à concevoir un modèle de drapeau distinctif.

Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur, avec les personnes qui trouvent abominable que nous retardions les travaux du Parlement. Nous n'entravons pas le Parlement. Nous représentons des circonscriptions et nous devons exercer nos droits démocratiques. Nous savons très bien que si ce drapeau à trois feuilles d'érable est adopté, nous l'aurons pour longtemps. C'est pour cela que nous manœuvrons pour en empêcher l'adoption. Nous voulons tout simplement la justice. Nous ne faisons pas d'obstruction. Nous luttons pour conserver nos droits démocratiques et nous avons le droit d'être entendus.

Je ne blâme pas exclusivement le premier ministre de cette situation. Je blâme les honorables vis-à-vis qui ont permis la présentation de cette résolution. Que faisaient-ils au caucus lorsqu'ils ont autorisé la présentation de cette mesure? Ils parlent d'un vote libre, mais ils ne sont pas libres de voter. Je blâme ceux qui siègent de l'autre côté de n'avoir pas exprimé leur opinion et d'avoir permis que le Parlement soit saisi de cette question. Ils auraient dû élever la voix au lieu de se comporter comme une bande de phoques savants. J'espère que le premier ministre de notre pays, ce grand homme qui a remporté le prix Nobel, retirera cette question de la Chambre des communes. Il lui faudrait battre en retraite, mais il l'a déjà fait si souvent qu'une nouvelle fois ne lui ferait pas de mal. Le gouvernement devrait instituer un comité et nous permettre de nous occuper d'autres questions auxquelles il a promis de donner suite.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, j'ai deux raisons de prendre part au débat ce soir. J'estime qu'il est de mon devoir envers mes commettants de faire connaître à la Chambre certaines des opinions qui m'ont été communiquées, par lettre ou autrement. En second lieu, j'estime que le débat en est rendu au point où certains d'entre nous, tout au moins, devraient discuter des moyens possibles d'aboutir à une entente sur le projet de résolution et sur les amendements proposés.

J'ai apprécié les observations que nous a faites ce soir le député de Victoria (C.-B.) (M. Groos). C'est que je me trouve dans une situation semblable à celle qu'il a décrite. J'ai reçu de mes commettants des lettres, des télégrammes et des pétitions où les opinions



variaient sensiblement. Je tiens à dire en outre que l'honorable député de Meadow-Lake (M. Cadieu), qui vient de reprendre son siège, m'a semblé avoir quelque peu raison de déclarer que l'esprit de parti devrait disparaître d'un débat sur le drapeau canadien.

Avant que cela puisse se produire, cependant, il est une ou deux concessions à faire. L'une d'elles, à mon avis, c'est que tous les chefs de parti devraient déclarer que leurs partisans seront tout à fait libres de voter à leur guise. Je le répète, je crois de mon devoir de présenter à la Chambre certaines des opinions qu'on m'a communiquées. J'ai lu très attentivement ces communications—il y en a des douzaines, peut-être même des centaines—et les cinq ou six dont je me propose de citer des extraits représentent bien, à mon avis, l'ensemble de la correspondance que j'ai reçue. Je voudrais d'abord lire un extrait d'une lettre qui me vient de Taber:

J'espère que vous pourrez appuyer le gouvernement en votant sur la question du drapeau. Je ne porte pas un intérêt spécial au modèle choisi mais, comme la plupart de ceux avec qui je me suis entretenu, je suis en faveur d'un drapeau canadien distinctif, ne portant aucun symbole britannique ou français.

J'ai servi sous l'uniforme britannique au cours de la seconde guerre mondiale et je suis membre de la Légion canadienne. L'attitude officielle de la Légion me paraît mal fondée.

J'informerai la section de la Légion à laquelle j'appartiens du contenu de cette lettre.

Voilà un ex-militaire et un membre de la Légion canadienne qui a exposé nettement son attitude. Il estime que le Canada devrait avoir un drapeau qui ne porte les symboles d'aucun pays. Voici une autre lettre:

Sachez qu'un télégramme a été envoyé au premier ministre l'informant que le Jeune Commerce de Medicine-Hat a décidé d'appuyer le drapeau choisi par le gouvernement canadien comme drapeau national du Canada.

Je n'ai pas assisté à la réunion où la Chambre de Commerce a adopté cette résolution, mais on m'a dit qu'il y a eu de vives divergences d'opinions au cours du débat et que la motion n'a été adoptée que par une très faible majorité.

Voici une autre lettre:

A titre de commettant, je tiens à protester énergiquement contre le modèle proposé par le premier ministre Pearson.

Pour ma part, je préférerais conserver le pavillon rouge, car c'est le drapeau pour lequel nos soldats ont combattu et ont donné leur vie, mais je ne m'opposerais pas à un drapeau avec une seule feuille d'érable (verte ou multicolore sur fond rouge).

Voilà quelqu'un qui n'est pas en faveur du dessin proposé dans la motion, mais qui ne tient pas absolument non plus à conserver le pavillon rouge. C'est un autre point de vue. Voici une autre lettre:

J'espère qu'il n'est pas trop tard pour vous laisser savoir que je suis partisan convaincu du pavillon rouge.

Ma famille, mes amis et moi-même sommes d'avis que nous avons un drapeau canadien distinctif et nous ne voulons pas qu'il soit modifié.

Je vous supplie de vous prononcer contre le fanion de Lester Pearson, même si cela devait entraîner une autre élection.

Je crois que cette attitude est plutôt extrémiste. Néanmoins, c'est l'opinion de certains de mes commettants.

J'ai également reçu une lettre de l'I.O.D.E. de Medicine-Hat, ainsi conçue:

Nous voulons vous faire savoir que la section municipale de l'I.O.D.E. désire que le pavillon rouge demeure le drapeau national du Canada.

Voilà qui est clair. En voici une autre.

Monsieur.

Dans l'exercice de vos fonctions en qualité de député de notre circonscription, il pourrait vous être utile de savoir ce que certains d'entre nous pensent au sujet de divers problèmes.

Le pavillon, avec son Union Jack et le blason du Canada sur fond rouge, revêt à mes yeux une profonde signification.

M'étant occupée des guides du Canada pendant maintes années, j'ai appris les légendes des saints patrons; ce n'étaient pas des héros nationaux mais des chrétiens dévoués. C'est cette valeur spirituelle qui inspire et élève le cœur.

Lorsque je vois la feuille d'érable je ne ressens aucun sentiment particulier si ce n'est que nous avions l'habitude de faire un exercice et de chanter à l'école la belle chanson; et une danse folklorique que je connais se termine avec *The Maple Leaf for ever*. La feuille elle-même ne communique aucune inspiration spirituelle.

Et, pour terminer:

Comme je réside dans votre circonscription, je veux faire connaître mon opinion sur la question du drapeau canadien.

J'estime qu'il importe énormément pour l'avenir de notre pays que nous ayons un drapeau qui soit vraiment canadien. Je suis en faveur d'un modèle à feuille d'érable ou quelqu'autre symbole qu'on adopte, pourvu qu'il soit «canadien».

La fleur de lis et l'Union Jack ont été arborés sur notre sol par le passé. Le pavillon rouge aussi, à mon avis, est un drapeau du passé. C'est l'adaptation du drapeau d'un autre pays. Il ne peut plus être le symbole véritable d'un pays peuplé de gens ayant des cultures aussi variées et diverses.

De nouveaux Canadiens arrivent au pays tous les jours. Qu'on leur permette de s'identifier avec un symbole vraiment canadien. Le Canada manque d'unité nationale et parfois d'un sentiment national prononcé. Nos sentiments sont trop britanniques ou trop américains. Espérons qu'un nouveau drapeau canadien nous permettra de prendre le départ comme un peuple fort et uni, animé d'un sentiment national profond pour notre vaste et beau pays.

Je tiens à ajouter que j'ai reçu de toutes les succursales de la Légion royale canadienne, sans exception je crois, des lettres ou des télégrammes exprimant leur désir de voir le Canada garder le pavillon rouge. Voici ce que je veux prouver en donnant lecture de ces extraits de correspondance: dans ma circonscription on veut garder le pavillon rouge, ou adopter le drapeau trifolié, ou le modèle avec une seule feuille d'érable. Dans ces circonstances, comment un député peut-il se prononcer sur le sous-amendement, l'amendement, ou la motion principale et représenter en même temps tous ses commettants? Il me semble qu'il faut examiner certaines solutions de rechange. J'aimerais donner lecture d'un éditorial qui a paru dans le *News* de Medicine-Hat le 14 mai. Je cite:

Il ne devrait pas être question de discipline des partis au Parlement lorsque le modèle de drapeau national proposé par le gouvernement sera mis aux voix.

Cet article a été écrit avant la présentation de la résolution.

Ce n'est pas là une question qui devrait être tranchée par décision du parti.

Le premier ministre Pearson a laissé entendre qu'il pourrait en être ainsi lorsqu'il a dit à la Chambre mardi que «lorsque le moment sera venu de soumettre la décision du gouvernement à la Chambre des communes, j'espère que chaque député votera selon sa conscience et qu'il ne sera pas question de confiance ou de défiance à l'égard du parti.»

M. Pearson a parfaitement raison, mais il devrait aller plus loin et déclarer que ce sera un «vote libre». La politique de parti n'a pas sa place dans une question comme celle-là. Sûrement pas la politicaillerie dont a fait preuve M. John Diefenbaker mardi lorsque, après avoir entendu les remarques du premier ministre, il a dit «une autre retraite».

C'est précisément ce genre de politicaillerie qu'il faudrait éviter lorsque la Chambre sera saisie de la question du drapeau national.

M. Pearson a raison également lorsqu'il dit que la question ne devrait pas indiquer la confiance ou la défiance à l'égard du gouvernement.

Sur cette question, chaque député devrait voter comme il l'entend; son vote devrait être réglé sur l'opinion de ses commettants dans la mesure où il la connaît et dictée par sa propre conscience.

Il faut envisager franchement et honnêtement la question sans se laisser influencer par l'esprit de parti.

Ce soir même, un député conservateur, le représentant de Meadow-Lake (M. Cadieu), a déclaré que le choix d'un drapeau devrait se faire sans parti pris politique. A mon sens, monsieur l'Orateur, seulement trois solutions s'offrent à nous si nous voulons éviter les difficultés que, d'après moi, la question suscitera dans un avenir rapproché. Tout d'abord, le premier ministre doit s'engager formellement à permettre un vote entièrement libre sur le sous-amendement, l'amendement et la résolution elle-même. La mise aux voix devrait porter uniquement sur le choix d'un drapeau canadien. Par cela, j'entends qu'elle ne devrait pas être associée à une menace d'élections ni à un compromis ou concession à l'égard de quoi que ce soit.

Au cours du présent débat, on est souvent revenu sur la division qui règne présentement au Canada. A mon sens, de telles affirmations commencent à sonner faux, car plus l'on prolongera le débat plus on envenimera les relations au lieu de les améliorer si elles sont vraiment tendues. Je répète donc, monsieur l'Orateur, qu'avant tout les députés doivent pouvoir se prononcer librement en faisant abstraction de tout, sauf du choix d'un drapeau national. Je voudrais citer un passage d'une lettre adressée au premier ministre par la *Canadian Corps Association*. Cette lettre est en date du 5 août et le dernier paragraphe se lit ainsi:

> La question du drapeau, telle qu'elle se pose actuellement, supprime le droit démocratique des députés de prendre une décision légitime à titre de représentants élus. De même, si cette affaire n'est pas réglée par voie de plébiscite, les Canadiens seront contraints de voter pour le candidat de leur circonscription qui partagent leurs opinions.

Voici le passage important, monsieur l'Orateur:

> Quel pauvre groupe de députés nous aurions, si l'opinion des candidats sur le drapeau canadien comptait plus que l'ensemble de leurs qualités.

Je pense qu'il va nous falloir en venir, dans le débat actuel, à une sorte de compromis, si vous voulez bien me permettre ce mot. Quand chacune des deux parties se montre inflexible, vous vous demanderez peut-être à quel sorte de compromis on pourrait recourir? Si les raisons qui motivent ces attitudes sont à peu près incompréhensibles, il est bien difficile de décider d'un compromis quelconque. J'ose croire que la présentation du modèle en question, comme drapeau distinctif du Canada, a été motivée uniquement par le désir de doter le pays d'un drapeau national adopté par le Parlement, sans plus. Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est que la rumeur veut, dans certains milieux, que quelques-uns des députés libéraux réussiront peut-être à se hausser ou à se faire valoir, surtout dans la province de Québec, en se présentant devant les gens avec ce drapeau et en disant: «Nous, du gouvernement libéral, avons présenté un drapeau canadien distinctif au Parlement et nous l'avons fait adopter». Mais il faut aussi considérer le revers de la médaille. Si le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et ses partisans poursuivent ce débat uniquement parce qu'ils ne veulent pas de ce modèle de drapeau et qu'ils désirent que le pavillon rouge demeure le drapeau national du Canada, nous nous trouvons là aussi devant une attitude sincère. Mais, si l'on en croit les rumeurs, les conservateurs rehausseraient leur position politique dans certaines parties du pays tant qu'ils continueront à recourir à l'obstruction systématique.

[M. Olson.]

J'ai lu une lettre indiquant qu'une personne au moins dans ma circonscription se réjouirait de la tenue d'élections générales sur la question du drapeau. Je tiens à dire que je n'accepte pas cette position, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit, cette question a deux aspects et je pense que nous devons essayer honnêtement d'en arriver à un compromis qui sera accepté par les deux côtés de la Chambre. Pour cela, une chose est essentielle; c'est que chaque député ou, si cela est impossible, au moins que les porte-parole de chaque parti politique assument la responsabilité de tenter d'obtenir l'adhésion du public une fois que le modèle aura été adopté, quel qu'il soit, et qu'ils ne tentent pas de s'en servir comme d'un avantage politique lors des élections générales.

**Des voix:** Bravo!

**M. Olson:** Une autre chose me semble importante, monsieur l'Orateur, maintenant que le débat s'est prolongé jusqu'ici et que nous constatons un durcissement des positions des deux camps, c'est qu'une fois adopté, le drapeau soit reconnu comme le drapeau du Parlement. A l'heure actuelle, je crois que bien des membres de la Chambre, comme la plupart des Canadiens, estiment que le modèle décrit dans la résolution—c'est-à-dire trois feuilles d'érable rouges réunies sur une même tige sur champ blanc entre deux bandes bleues—est en fait un modèle libéral ou que c'est, comme on l'appelle, le fanion Pearson. Pour en venir à une sorte de compromis, je pense que le gouvernement devrait accepter une modification du drapeau et l'amendement devrait venir de l'opposition, du parti conservateur ou d'un autre parti. Une fois la décision prise, ce ne sera plus un modèle libéral ou le fanion Pearson imposé de force au Parlement sous le poids d'un vote majoritaire.

Monsieur l'Orateur, je pense que mes trois propositions—ce ne sont pas des idées nouvelles et je ne le prétends pas—devraient être étudiées sérieusement par les deux côtés de la Chambre et on devrait chercher à s'entendre sur la question. Autrement, le débat pourrait s'éterniser. Les attitudes se sont considérablement durcies, mais je pense qu'elles pourraient encore s'envenimer. Une fois la décision prise, le pays sera profondément divisé quand le moment viendra de l'accepter, si c'est le drapeau que nous décrit la résolution inscrite au *Feuilleton*.

La direction de notre parti a déclaré à maintes reprises que ses membres seraient libres de se prononcer comme ils l'entendent. Nous sommes libres de voter selon les dictées de notre conscience en ce qui concerne les amendements et la résolution proprement dite. C'est ce que le premier ministre a

demandé aux députés de faire, dès le mois de mai, le début de mai, je pense, mais je ne saurais en donner la date exacte. C'était vers le 10 mai.

A mon avis, il est temps qu'il reconnaisse, au nom du gouvernement, que c'est le moyen d'en sortir. Je ne m'inquiéterais pas trop si le débat sur le drapeau se poursuivait encore une semaine ou dix jours, bien que cela nuise à d'autres travaux auxquels le Parlement pourrait se livrer. Cependant, je ne considère pas la chose comme dénuée d'importance. J'ignore combien de députés ont pris la parole jusqu'ici, mais j'imagine qu'il y en a de 70 à 75. J'estime que les autres députés, les quelques 190 qui restent, devraient avoir la chance de placer leur mot dans ce débat sur le drapeau avant qu'il prenne fin. Évidemment, ce qui arrive, c'est que les députés ne parlent pas seulement une fois. On présente des amendements et des sous-amendements; cela permet à chaque député de prendre la parole plus d'une fois, ce qui laisse soupçonner l'obstruction.

Enfin, monsieur l'Orateur, nous en sommes arrivés à une sorte d'entente, qu'on l'appelle compromis ou autrement, de sorte que nous pouvons, en réalité, faire avancer la question. Je le répète, on devrait annoncer qu'il y aura vote libre pour les députés de tous les partis. En second lieu, le gouvernement devrait faire savoir qu'il est disposé à accepter un amendement de l'opposition, afin que le drapeau choisi soit celui du Parlement. On pourrait régler la question lors d'une réunion des chefs, de sorte qu'un amendement convenable puisse être proposé et accepté. Ensuite, monsieur l'Orateur, la question pourrait être mise aux voix et chaque député devrait prendre sur lui d'essayer d'obtenir l'adhésion de ses commettants au modèle adopté, quel qu'il soit.

**M. MacEwan:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Olson:** Volontiers.

**M. Crouse:** Tout au long de ses observations, l'honorable représentant a parlé sans cesse des efforts sincères et honnêtes de l'opposition conservatrice comme d'une obstruction. Nous indiquerait-il ce qu'est, à son avis, l'obstruction?

**M. Olson:** Ma foi, monsieur l'Orateur, la définition du mot «obstruction» figure dans les bons dictionnaires qu'il y a sur la table, si des députés veulent se donner la peine de les consulter. Pour ma part, je conçois l'obstruction comme une tentative délibérée de continuer un débat simplement pour passer le temps, qu'il y ait ou non quelque chose de nouveau à dire sur la question.

**M. Crouse:** Une autre question, si on me le permet. L'honorable député n'admet-il pas que le mot «obstruction» n'a pas sa place au Parlement du Canada, puisqu'il s'agit d'un procédé américain par l'intermédiaire duquel un homme peut prendre la parole pendant une période illimitée et faire consigner au compte rendu n'importe quelle documentation; il lui est loisible, par exemple, de citer des extraits du catalogue de Sears-Roebuck, ou même de l'annuaire téléphonique. En cette enceinte, d'après moi, nous ne pouvons parler que pendant 40 minutes et nos paroles doivent se rapporter au sujet dont il est question. N'admettra-t-il pas que le présent débat est loin de ce qu'on appelle de l'obstruction?

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, je l'ai dit, je n'ai pas de dictionnaire devant moi, et je ne puis donc donner à l'honorable représentant qu'une définition littérale et frappante de ce mot. L'obstruction se fait peut-être au Canada d'une façon un peu différente qu'aux États-Unis, mais le sens que donnent au mot «obstruction» la plupart des députés en cette enceinte, comme la plupart des Canadiens, concorde entièrement avec la définition que j'ai tenté de fournir tout à l'heure.

**M. Skoreyko:** L'honorable député. . .

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député se lève-t-il pour poser une question?

**M. Skoreyko:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une autre question? Je me demande si je pourrais lui demander quelle est précisément son attitude au sujet de la résolution, dans la mesure où elle s'oppose au pavillon rouge. Il a fait consigner au compte rendu des lettres qui appuient le pavillon rouge ainsi que d'autres qui ne l'appuient pas, mais il me semble qu'il a glissé rendu au milieu, tactique pour laquelle son chef est fameux. Je ne veux pas laisser entendre que j'ai remarqué cette habitude chez l'honorable député de Medicine-Hat (M. Olson), mais où donc se situe-t-il?

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, au début de mon discours, j'ai montré nettement que je croyais avoir l'obligation et le devoir de formuler devant le Parlement une opinion assez exacte au nom de mes commettants dans la circonscription de Medicine-Hat. C'est ce que j'ai fait. Or, si immédiatement après, je dois dire, avant d'avoir écouté le reste du débat, quelle position j'adopterai en cette affaire, cette façon d'agir m'empêchera, me semble-t-il, d'étudier objectivement les propositions qui pourront être faites au cours des prochains jours.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Battle-River-Camrose (M. Smallwood) prend-il

la parole pour poser une question au député de Medicine-Hat (M. Olson)?

**M. Smallwood:** Oui, monsieur l'Orateur. Les dernières vingt minutes, il s'est réservé, n'a pas pris position, et, comme la plupart des membres du crédit social, il a ménagé la chèvre et le chou. Voudrait-il nous dire maintenant s'il est partisan du pavillon rouge?

**M. Olson:** Le député de Battle-River-Camrose (M. Smallwood) voulait me poser une question. Il me semble qu'il ne faudrait pas accepter son préambule, qui constitue, en réalité, un discours, alors qu'il a déjà eu l'occasion d'en prononcer un. Il m'a demandé d'emblée si je suis partisan du pavillon rouge. Or, je lui dirais, ainsi qu'à tous les autres députés, que lorsqu'on m'a élu pour représenter la population de Medicine-Hat, je n'avais pas d'opinion toute faite sur chaque problème dont allait être saisi le Parlement.

**M. Smallwood:** C'est bon, rasseyez-vous.

**M. Olson:** Mais je me suis engagé envers mes commettants d'étudier toutes les questions, et de prendre mes décisions en tenant compte des arguments qu'on avanceraient, et de l'opinion de mes commettants eux-mêmes. Je dirai au député que s'il laisse mettre aux voix le sous-amendement, l'amendement et la résolution, il découvrira bientôt la façon de penser du député de Medicine-Hat à cet égard.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La parole est au député de Kootenay-Est (M. Byrne).

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, je ne ferai qu'un très petit apport au débat. Mais, étant donné que le député m'a demandé de définir ce qu'est une opposition systématique, je lui signalerai que je n'ai jamais pu trouver de définition pertinente. Toutefois, il s'agit, sauf erreur, d'un débat prolongé afin d'empêcher une mise aux voix. Néanmoins, il y a...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le député de Kootenay-Est demande-t-il la parole pour prononcer un discours, ou voudrait-il poser une question?

**M. Byrne:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député aura peut-être l'occasion de prononcer un discours et de participer plus tard au débat. Pour le moment, la parole est au député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis).

**M. Byrne:** Je veux croire, monsieur l'Orateur, que je pourrais...

[M. l'Orateur suppléant.]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La parole est au député de Cap-Breton-Sud.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, vous me permettrez de dire pour commencer que j'ai souvent à soutenir la concurrence d'autres personnes qui veulent représenter ma circonscription. Pour commencer, j'aimerais, par votre entremise, monsieur l'Orateur, adresser une observation au député de Mercier (M. Boulanger) qui a porté atteinte à Votre Honneur en disant tout à l'heure que l'Orateur lui-même ne suivait pas le débat parce qu'il ne comprenait pas bien le français. Quand j'ai invoqué le Règlement, le député de Mercier a pris la parole pour me servir une leçon de biculturalisme. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je voudrais lui dire: «Dŭin do bhèal». Je n'ai pas l'intention de traduire cette observation, mais je suis certain que le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) la comprend. Le député de Mercier ne sait pas que c'est en gaélique, la langue de mes ancêtres, et je lui assure que je n'ai pas l'intention de la traduire à son intention. C'est cependant une expression courante qu'on ne doit pas prendre pour un compliment.

En prenant part au présent débat, j'espère que la présidence jugera bon de m'accorder les mêmes privilèges qu'au ministre du Commerce (M. Sharp), à l'honorable député d'York-Est (M. Otto) et à d'autres.

**M. Byrne:** Ne vous inquiétez pas, on ne vous a jamais empêché de dire tout ce que vous aviez à dire.

**M. MacInnis:** Il y a un instant, l'honorable député de Kootenay-Est a pris la parole en tentant, encore une fois, de lire ses propos. Je pense que c'est tout ce qu'il peut faire, car il n'a pas encore pris part au débat. Il n'a qu'à se reporter au hansard d'hier pour constater que son nom y figure pas moins de seize fois, pourtant il n'a rien dit.

Monsieur l'Orateur, je le répète, j'espère qu'on m'accordera les mêmes privilèges qu'au ministre du Commerce et à d'autres députés. Je regrette que le ministre de la Justice (M. Favreau) ne soit pas ici, mais s'il revient et invoque le Règlement, je lui proposerai de lire à la première colonne de la page 3033 du compte rendu, les paroles que vous, monsieur l'Orateur, avez prononcées. Voici:

> Si je comprends bien, il est d'usage dans ces débats d'étudier l'amendement et le sous-amendement en même temps et de ne pas restreindre le débat de façon à éliminer toute discussion...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député pourrait-il attendre qu'on invoque le Règlement avant de répondre à l'objection? Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député mais je l'inviterais à en venir au sujet à l'étude. A mon avis, l'extrait dont il a donné lecture, il y a un moment, serait pertinent si l'on avait invoqué le Règlement.

**M. MacInnis:** Je me soumets à votre décision, monsieur l'Orateur. Je prévoyais qu'on invoquerait le Règlement et je n'ai rien fait de mal en citant une décision que vous avez rendue à la Chambre. Certes, je reconnais qu'on ne saurait mieux faire que citer à la Chambre sir Winston Churchill et quelques autres personnes, et l'on devrait peut-être me permettre certaines citations concernant le présent débat, afin d'étoffer ma thèse. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, j'ai recommandé au ministre de la Justice de lire ces documents.

Je voudrais maintenant citer les paroles du ministre du Commerce, telles qu'elles sont consignées à la page 7145 du hansard du 18 août 1964. J'estime que ces paroles s'appliquent à mon argument et qu'on devrait m'accorder le même privilège qu'au ministre du Commerce. Dans la colonne de droite de la page 7145, on rapporte ainsi les paroles du ministre:

> Ce sous-amendement prolonge, à mes yeux, le débat de façon inutile. Tout ce qu'on dit au sujet du sous-amendement, on aurait pu le dire au sujet de l'amendement.

Monsieur l'Orateur, c'est le ministre du Commerce qui a prononcé ces paroles un jour avant de se prononcer en faveur d'une décision contraire à cette déclaration. Il l'a fait, parce que ça faisait son affaire. Plusieurs autres députés de ce côté-là de la Chambre ont jugé bon de changer d'avis en l'espace de 24 heures pour servir leurs intérêts.

Le premier ministre a dit bien clairement quand il a présenté cette résolution, et on l'a répété plusieurs fois, qu'il espérait que chaque député aurait l'occasion de débattre cette affaire. Le même premier ministre a blâmé les députés à la Chambre de s'être rendus à son invitation et a utilisé le mot «obstruction» au sujet des discours que nous prononçons pour nous rendre à cette invitation.

Monsieur l'Orateur, chacun interprète à sa façon le mot «obstruction». Laissons de côté ce que signifie ce mot aux États-Unis ou dans d'autres pays étrangers. En cette Chambre, des manœuvres obstructives sont définies comme une tentative faite par un parti, laissé à lui-même, de poursuivre un débat aussi longtemps que possible et, pour reprendre les mots du préopinant, employer autant de temps que possible. Voilà, à mon sens, ce que sont des manœuvres obstructives.

Paraissant à la télévision, le ministre des Transports (M. Pickersgill) a qualifié d'obstruction ce qui l'avait empêché de parler trois minutes à la Chambre.

**M. MacEwan:** C'était une politique.

**M. MacInnis:** Ce n'était pas une politique, comme le laisse entendre l'honorable député de Pictou, mais un rapport sur la marche des travaux. Je me demande si nous pouvons compter que le ministre donne un autre rapport sur la marche des travaux à 10 heures 30 ce soir sur les ondes de Radio-Canada.

En réponse à l'accusation selon laquelle nous nous livrons à des manœuvres obstructives, j'aimerais que chaque député lise le hansard d'hier. C'était une journée courte, mais le débat a rempli 28 pages du hansard. Il y a là-dedans 61 interruptions. Les décisions de la présidence remplissent deux pleines pages. On ne peut sûrement pas nous accuser de manoeuvres obstructives étant donné les 61 interruptions qui ont été faites. Il y a eu 61 interruptions reconnues. Il y en a sûrement eu beaucoup plus dont les auteurs n'ont pas été identifiés.

*(Texte)*

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, je fais un rappel au Règlement.

*(Traduction)*

**M. MacEwan:** Le républicain s'informe du drapeau.

**M. MacInnis:** C'est encore le républicain qui parle? Monsieur l'Orateur, je dois m'excuser de ne pouvoir comprendre la langue de l'honorable député. On me l'a déjà reproché. Mais je suis tout à fait disposé à me servir de mon écouteur et suivre les propos de cet honorable député qui ne semble pas avoir le courage de se lever et de faire en sorte que ses paroles soient reproduites dans le compte rendu. Peut-être est-ce afin que je ne sache pas ce qu'il dit qu'il s'exprime dans sa propre langue? Allons, levez-vous et dites ce que vous avez à dire, afin que je puisse mettre mon écouteur et entendre l'interprète.

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'expliquer sur un fait personnel, et je vais le faire dans la langue de l'honorable député. Il veut savoir si j'ai le courage de dire ce que je pense? Je suis en faveur du drapeau à trois feuilles d'érable. C'est clair? Je vais voter en faveur de ce drapeau, au

lieu de persister à faire de l'obstruction stupide. Mon ami désire-t-il que je repète le tout en français?

**M. l'Orateur suppléant:** Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'expliquer sur un fait personnel.

**Des voix:** Aux voix!

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé qu'une revue du hansard d'aujourd'hui prouvera que les honorables députés d'en face ont largement contribué à prolonger le présent débat. D'après moi, on ne peut prétendre qu'il y a obstruction systématique.

**Une voix:** Il n'y a rien de plus vrai.

**M. MacInnis:** Au cours du débat, des accusations ont été portées. On prétend chaque jour que le parti conservateur retarde l'étude des affaires nationales. C'est une accusation des plus ridicules et le gouvernement s'en rend parfaitement compte. Tous les honorables députés savent que, si le gouvernement le désire, nous pourrions être saisis au début de la semaine, de toute autre mesure que la résolution sur le drapeau. Il pourrait présenter la mesure concernant le régime de pension, pourvu qu'elle soit prête, ou toute autre mesure qu'il voudrait. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne peut dire mot au sujet des mesures que le gouvernement désire présenter à la Chambre. Lorsque le gouvernement insinue que la discussion sur le drapeau retarde l'étude des affaires du pays, il cherche simplement à s'excuser d'être incapable de diriger le pays et de présenter des mesures à la Chambre.

A ce propos, je pourrais peut-être relever d'autres paroles du ministre du Commerce (M. Sharp), qui figurent à la page 7146 du hansard:

> Je dirais à mon honorable ami que si un parti est résolu à prolonger le débat, un groupe minoritaire ou majoritaire, peu importe, ne peut pas y faire grand-chose.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, que le ministre du Commerce cherche à refuser au gouvernement la responsabilité de présenter des mesures législatives à la Chambre. Je signale également qu'il qualifie le gouvernement et son propre parti de groupe. Il les appelle un groupe. Il ne fait pas mention de la direction du parti. Je pourrais, en l'occurrence, établir un parallèle avec ce que le ministre des Finances (M. Gordon) a déjà dit au sujet du parti. Vous vous souvenez de sa célèbre déclaration: Le parti libéral a un programme et une politique et nous croyons avoir un chef. Le ministre du Commerce n'est pas allé jusqu'à reconnaître l'existence d'un parti ou d'un chef. Il en parle maintenant comme d'un groupe.



**Une voix:** Il veut le poste du chef.

**M. MacInnis:** C'est vrai. Nous soupçonnons tous qu'il a des ambitions personnelles.

**Une voix:** Revenez au fait!

**M. MacInnis:** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je vous prierai de rappeler à l'ordre l'honorable député. S'il persiste à crier à tue-tête «revenez au fait!» je dirai simplement qu'en entamant mon discours j'ai demandé qu'on m'accorde le même privilège qu'au ministre du Commerce qui a été autorisé à discourir librement sans qu'on entende un seul mot en face, ni de la part du ministre de la Justice (M. Favreau), qui se lève sans arrêt pour essayer d'imposer des règlements aux députés qui siègent de ce côté-ci tandis que les membres de son propre parti discourent selon leur bon plaisir. Le député qui de son siège hurle «revenez au fait!» aurait dû être ici pour voir l'exemple montré par le ministre du Commerce et qu'avec la permission de la présidence, je suivrai. Je serais fort reconnaissant si les députés d'en face s'abstenaient de crier de leurs sièges et ne cherchaient pas à orienter les orateurs de notre côté dans la voie qu'ils aimeraient leur voir prendre, au lieu de leur permettre de suivre l'exemple de leur ministre.

Je le répète, monsieur l'Orateur, ce débat a pris une ampleur inattendue parce que le ministre du Commerce n'a tenu aucun compte de la décision de la Chambre sur la façon dont le débat devrait se poursuivre. Vous dites: «Vous vous écartez du chemin». Le gouvernement actuel aurait de la difficulté à le faire, car il n'a pas encore trouvé son chemin.

Quant à la présentation de cette résolution à la Chambre, je suis d'avis que les honorables députés de l'autre côté ont été mis au courant d'avance afin qu'il puissent faire ce qu'ils ont cru être des déclarations courageuses dans leurs circonscriptions. Je veux parler surtout des députés de la circonscription d'Halifax. Avant que la Chambre soit saisie de cette résolution, ces députés ont fait des déclarations importantes et audacieuses sur l'attitude qu'ils adopteraient au sujet du drapeau et à quelles conditions ils voteraient pour le drapeau trifolié. Je crois qu'ils ont été informés d'avance. J'aimerais rapporter un fait concernant un des membres du Cabinet. Je dois dire qu'il n'y en a pas beaucoup ici, mais parmi ceux qui le sont...

**L'hon. M. Monteith:** Ils sont plus nombreux que d'habitude.

**M. MacInnis:** Le ministre du Commerce indique qu'ils sont six. Considérant que le cabinet actuel est le plus nombreux et le plus dispendieux que le Canada ait jamais eu, six est un chiffre assez négligeable. Le ministre devrait faire des signes par derrière plutôt que par devant.

**L'hon. M. Monteith:** Voilà le septième.

**M. MacInnis:** Comme six ministres sont présents, je vais faire une déclaration et chacun d'entre eux pourra, si le cœur lui en dit, nier toute participation à la manœuvre que je vais exposer. Je soutiens que mon affirmation est fondée. Les députés se souviennent des réponses fournies aux membres de l'opposition avant que ne soit présentée la résolution qui avait jusqu'alors été entourée du plus grand secret. Personne n'a pu savoir ce que renfermerait la résolution ni quel modèle de drapeau serait proposé. Je le répète, ce grand secret a été confié aux représentants d'Halifax au moins afin de leur permettre de faire ces déclarations audacieuses.

Je déclare aux ministres de la Couronne ici présents que j'ai entendu l'un des ministres s'opposer au modèle à trois feuilles d'érable présenté deux jours après par le gouvernement, et ce faisant, il a également dit quel était le drapeau de son choix. A mon avis, cela équivaut à une fuite, car on n'avait absolument rien dit à l'opposition au sujet du modèle du drapeau avant que la résolution soit présentée à la Chambre.

**Une voix:** A vous de vous débrouiller.

**M. MacInnis:** J'entends une interruption de la part d'un député d'Halifax. J'espère qu'il fera connaître son attitude en sa qualité de représentant au Parlement. En tout cas, l'honorable député de Colchester-Hants (M. Kennedy) sait à quoi s'en tenir en ce qui concerne au moins un de ses commettants. J'affirme que les membres du parti libéral avaient été mis au courant de la chose au préalable. J'affirme que c'est un membre du gouvernement qui les avait mis au courant, avant la présentation de la résolution, et il a révélé, à mon avis, une chose que le premier ministre cherchait à dissimuler.

**M. Byrne:** Où voulez-vous en venir?

**M. MacInnis:** Ah, vous voulez le savoir?

**M. Byrne:** De quoi s'agit-il?

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Charlie McCarthy fait encore des siennes.

**M. MacInnis:** Il faudrait que j'écrive la chose pour que l'honorable député puisse la comprendre. Il n'entend pas, il ne parle pas, il ne fait que lire. Il est devenu tout à coup l'oracle libéral en cette enceinte sur les questions de Règlement. Je serai très surpris le jour où je le verrai prendre la parole ici pour prononcer un discours qui n'aura pas été écrit par lui-même ou par quelqu'un d'autre. L'honorable député est intervenu 16 fois dans le débat hier, sans rien dire, et un certain nombre de fois ce soir encore, avec le même résultat.

**Une voix:** Il est encore assis sur son esprit.

**M. Byrne:** Si l'honorable député établit sa thèse, je la démolirai.

**M. MacEwan:** Nous ne saurions nous passer de vous. Vous êtes le meilleur compère de la Chambre.

**Des voix:** Adopté!

**M. l'Orateur suppléant:** Les députés conversent entre eux des deux côtés de la Chambre. Je ne crois pas que cela favorise le bon ordre. Je prie les honorables députés de collaborer avec l'opinant et lui permettre de terminer ses remarques sans être interrompu.

**M. MacInnis:** Déjà, des députés de l'autre côté de la Chambre vous ont opposé un refus, monsieur l'Orateur. Il est très difficile de maintenir l'ordre de ce côté-là de la Chambre. Vous dites qu'il y a des conversations en chaîne. Il peut y avoir chaîne, mais, de ce côté-là, il n'y a que des propos à bâtons rompus.

Tout à l'heure, le ministre des Transports (M. Pickersgill) s'est beaucoup amusé à essayer de dénaturer le sens de mes remarques. Je lui ai signalé, d'autre part, que je suis d'avis que le ministre des Transports a joué un rôle important—il a peut-être dû à cette fin prendre jusqu'à deux semaines—dans la présentation de ce projet de résolution sous sa forme actuelle. Il croyait que le premier ministre de Terre-Neuve serait satisfait de cette formule. Toutefois, on a refusé d'agréer à la demande du premier ministre de Terre-Neuve; j'ignore quelle a été sa réaction. Je le répète, à mon avis, le ministre des Transports n'a pas joué un mince rôle dans cette situation. Il a duré plus de deux semaines, et que le député me corrige si je me trompe.

Je tiens à signaler que le problème du drapeau ne figurait pas dans le programme législatif qu'annonçait le discours du Trône. Toutefois, le premier ministre (M. Pearson) a abordé la question du drapeau au congrès national de la Légion royale canadienne un dimanche soir. Cette association a toujours essayé de ne pas mêler la politique à ses

délibérations. Néanmoins, le premier ministre a soumis à ce congrès une question de nature politique, aussi précise que délicate. On a beaucoup critiqué cette façon d'agir. Une autre fois, j'ai essayé de soulever la question de privilège au sujet d'une caricature parue dans le *Citizen* d'Ottawa, à propos de ce congrès, qui semblait beaucoup plaire à tous les députés libéraux, bien que tous les légionnaires y aient été représentés comme un groupe d'alcooliques, à l'exception du premier ministre. Quelques jours plus tard, on mentionnait ce même journal après avoir posé la question de privilège. Avec l'appui de la presse à sensation, le parti libéral a fait paraître son modèle de drapeau. Je ne me souviens pas au juste de la date—et qu'on me corrige si je me trompe—mais il me semble que le premier ministre a aussi déclaré qu'il ne tournerait pas le dos au pavillon rouge. Aujourd'hui, on a délibérément déchiré le pavillon rouge pour le remplacer par le trifolié. Le pavillon rouge ne vient même plus en deuxième place.

Le congrès de Winnipeg avait démontré clairement au parti libéral et au premier ministre que le choix de ce drapeau avait créé beaucoup de mécontentement parmi les anciens combattants de notre pays. Qui sont les membres du parti libéral? J'ai remarqué que certaines observations, au cours du débat, avaient semblé irriter le ministre des Forêts (M. Sauvé). Je lui pose la question directement. Pour choisir un drapeau canadien, se croit-il mieux placé que certains anciens combattants qui ont servi sous ce drapeau, ou certaines des familles qui ont perdu un être cher au service du pays? Se croit-il autorisé à se lever ici, à la Chambre, pour décider quel drapeau ces gens devraient adopter? Est-il aussi bien placé qu'un simple soldat, qu'un caporal, un sergent ou un officier de l'armée canadienne qui aurait combattu sous ce drapeau? Pense-t-il avoir le droit de se prononcer, alors qu'on refuse à des citoyens canadiens, dont bon nombre sont des anciens combattants, la chance de dire ce que le drapeau canadien devrait être à leur point de vue? Le ministre estime-t-il sincèrement qu'il devrait refuser cette occasion aux citoyens de notre pays alors qu'il suit les directives de son premier ministre à la Chambre? J'ai failli dire «de son parti», mais cela aurait été une erreur, car un très important ministre m'a déjà dit qu'il n'était pas en faveur du drapeau à trois feuilles d'érable. Lorsqu'il m'a fait connaître son opposition au drapeau à trois feuilles d'érable, il m'a dit ce que serait son choix.

[M. MacInnis.]

Nous avons donc un ministre très important qui a indiqué sans équivoque son opposition à ce modèle de drapeau. Si le ministre est présent et veut apporter un démenti, ou s'il voit ses observations au hansard demain et veut apporter un démenti, ou si chaque ministre veut prendre la parole, je vais les tirer d'un mauvais pas chacun leur tour et le ministre en question devra faire face à la musique ensuite. Je formulerai l'accusation à la Chambre et lui dirai où et quand il m'a fait cette déclaration. Je ferai connaître son choix à la Chambre. Je rappellerai alors au premier ministre que son cabinet est encore divisé sur la question d'un drapeau. Ce renseignement m'a été donné par un ministre très important du cabinet. Je demande encore une fois au ministre des Forêts s'il croit avoir qualité pour se lever en Chambre et se prononcer sur cette question alors qu'il refuse aux citoyens d'un bout à l'autre du pays qui s'inquiètent, avec raison, l'occasion d'exprimer une opinion quant à ce que devrait être le drapeau de ce pays?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur...

**Une voix:** Ne lui faites pas l'honneur de lui répondre.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député veut-il s'expliquer sur un fait personnel?

**L'hon. M. Sauvé:** Je croyais que nous avions été élus pour prendre des décisions. C'est ce que veulent les gens qui nous ont élus. Tout ce que nous voulons, c'est de nous prononcer, à titre de députés, et trancher cette question le plus tôt possible.

**Une voix:** Un vote libre?

**L'hon. M. Sauvé:** Oui, un vote libre.

**L'hon. M. Monteith:** Vous abordez la question à la manière bureaucratique.

**M. l'Orateur suppléant:** Il est 10 h. 30.

**L'hon. M. Favreau:** Je proposerais que l'honorable député ait la permission de compléter son discours, à moins qu'il n'ait encore beaucoup de choses à dire.

**L'hon. M. Monteith:** Je propose de déclarer qu'il est 10 h. 30.

**Une voix:** La clôture!

**M. MacInnis:** Ce serait peut-être le moment de demander à m'expliquer sur un fait personnel? Je voudrais demander que le député qui vient de parler retire son observation. Il a dit que le ministre des Forêts ne devrait pas m'honorer d'une réponse. A mon avis, le

député devrait retirer cette observation, car il me reste encore dix minutes.

**M. Byrne:** Je demande que...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Nous n'avons pas le temps, je le crains, d'étudier des questions de fait personnel ou autres rappels au Règlement. Il est dix heures et demie et, à moins que les députés ne consentent à l'unanimité à poursuivre le débat, le député qui a la parole et dont le temps de parole n'a pas expiré devrait poursuivre ses observations lorsque nous reprendrons le débat. A ce moment-là, s'il veut s'expliquer sur un fait personnel, je crois que ce serait le moment.

**Des voix:** Entendu.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

LES TRANSPORTS AÉRIENS—LIAISON DIRECTE NOUVELLE-ÉCOSSE-BERMUDES

**M. Gerald A. Regan (Halifax):** C'est avec un sentiment d'humilité sincère que je prends la parole à la suite du préopinant, mais j'essaierai de faire preuve dans mon discours du même esprit louable de modération et de collaboration.

La question que je posais au ministre des Transports cet après-midi concernait l'organisation d'un service aérien direct entre la Nouvelle-Écosse et les Bermudes, en assurant les correspondances vers le reste des Antilles et les autres parties du Commonwealth dans notre hémisphère.

**Une voix:** N'oubliez pas les îles Vierges.

**M. Regan:** Je faisais allusion au fait qu'en Nouvelle-Écosse et, en fait, dans les autres provinces atlantiques, on maintient, de longue date, des rapports commerciaux et une liaison étroite avec ces régions. Le volume du commerce depuis des années est considérable et, conséquemment, mes électeurs ont eu l'occasion de se rendre souvent dans ces pays. Il est donc tout à fait injuste que les gens des Maritimes qui désirent aller aux Bermudes, aux îles Bahamas et ailleurs aux Antilles, soient forcés de venir à Montréal ou à Toronto prendre l'avion. Non seulement avons-nous entretenu ces rapports étroits pendant de nombreuses années, mais encore nous sommes géographiquement situés à proximité de cette région, avantage que ne possède pas le reste du Canada.

Nous savons qu'Air-Canada a songé à établir un service de l'aéroport international d'Haliax aux Bermudes, et je sais aussi que lorsqu'on songe à la question, on tient beaucoup compte du volume d'affaires qu'on pourrait attendre du service dans les toutes premières années. A mon avis, en examinant la question, les fonctionnaires d'Air-Canada devraient se rappeler que le trafic qu'ils avaient prévu sur la ligne Toronto-Nassau s'est avéré inférieur à la réalité et que la circulation est devenue plus dense d'année en année. Le service à partir d'Halifax serait rentable presque dès le début, en particulier si on utilise des avions tel que le Vanguard, qui peut aussi transporter des marchandises. Le service permettrait aux homards de la Nouvelle-Écosse, et peut-être aux homards d'autres provinces maritimes, de trouver facilement un débouché aux Bermudes ou aux Antilles.

On nous dit que l'une des difficultés qui se posent à l'intégration d'un tel service c'est que les Britanniques demanderaient une concession réciproque. En d'autres termes, ils auraient le droit d'obtenir un vol vers un autre endroit du Canada. Je crois qu'on grossit les désavantages de cette solution. Même si l'on accordait aux Britanniques un vol vers un autre endroit du Canada, le parcours Halifax-Bermudes deviendrait rapidement populaire et rentable pour Air-Canada. Si cette proposition n'intéresse pas Air-Canada, il me semble qu'elle intéresserait les *Canadian Pacific Airlines*, les *Eastern Provincial Airlines* ou la *B.O.A.C.* Les citoyens des provinces Maritimes qui veulent aller aux Bermudes ou aux Bahamas ne devraient pas être obligés de passer par Montréal ou Toronto.

Nous attendons anxieusement la réponse du ministre. Le moment est venu d'inaugurer ce service; on aurait même dû le faire il y a longtemps. Au vrai, nous espérons que le ministre annoncera qu'il sera mis en vigueur à temps pour permettre aux gens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'île du Prince-Édouard de l'utiliser l'hiver prochain, ce qui leur évitera de faire des milles supplémentaires et de dépenser davantage en passant par Montréal?

**Une voix:** En contournant Montréal?

**M. Regan:** Si ce service est fourni prochainement, je puis assurer au ministre qu'il rapportera à Air-Canada ou à n'importe quel transporteur auquel on peut songer.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Je suis heureux qu'on ne m'ait pas permis, au début de la journée, de fournir au député la réponse quelque peu laconique qu'il m'aurait fallu lui donner aux termes du Règlement. Nombre de gens ont peine à comprendre pourquoi on n'établit pas un service manifestement si utile.

Je conviens avec le représentant que le service serait rentable presque dès le début surtout si, comme il l'a proposé, on utilisait des aéronefs comme le *Vanguard* qui peut transporter une quantité considérable de marchandises. En l'occurrence, le volume de transport serait appréciable dans les deux sens.

Toutefois, la question pose un problème que la Commission des transports aériens étudie soigneusement à l'heure actuelle. Voilà le problème posé par l'accord bilatéral que nous avons conclu avec le Royaume-Uni. Les Bermudes sont sous la dépendance du Royaume-Uni et nous devrions négocier de nouveau nos accords avec le Royaume-Uni. Contrairement à nous, à cet égard, il désire tirer le meilleur parti possible de ces accords. Il n'y a pas de doute que le Royaume-Uni demanderait, à bon droit, certaines concessions de notre part pour les services qu'il rend au Canada.

Il ne s'agit pas d'un obstacle insurmontable, mais c'est le genre de problèmes dont il faut tenir compte dans des questions comme celle-là. Je sais qu'Air-Canada—et je le sais très bien, car c'est moi qui lui ai demandé de le faire—étudie sérieusement à l'heure actuelle le volume de traffic dont ce service sera vraisemblablement l'objet, selon la société. Elle n'en était pas encore arrivée à un chiffre définitif à cet égard la dernière fois que je me suis renseigné, c'est-à-dire il y a deux ou trois semaines. Il n'y a pas de doute, cependant, monsieur l'Orateur, que ce service sera très rentable avant longtemps. J'espère, bien entendu, que ce ne serait pas simplement un vol d'Halifax, mais un vol sans escale de Saint-Jean... (*Exclamations*) ...où en fait, les passagers seraient au moins aussi nombreux qu'à Halifax. Le service serait satisfaisant à la condition d'être raccordé au service qui relie le Canada aux Antilles. Il en résulterait peut-être que les passagers, au lieu de s'envoler directement de Montréal ou de Toronto, passeraient par Halifax, ce qui permettrait à nos concitoyens des régions centrales de se faire une meilleure idée de l'ensemble du pays qu'à l'heure actuelle; du moins c'est ce que pensent certains d'entre nous.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Consentement unanime.

**M. l'Orateur suppléant:** Le temps de parole du ministre est expiré.

**Des voix:** Consentement unanime.

**M. l'Orateur suppléant:** Conformément à l'ordre spécial adopté par la Chambre le 17 août dernier, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures demain après-midi.

(La motion est adoptée.)

A 10 h. 40, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 21 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

*(Texte)*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CAOUETTE—LA TRADUCTION FRANÇAISE DU MANUEL DE BEAUCHESNE

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège qui, à mon avis, intéressera au plus haut point tous les députés.

Je désire porter à l'attention de tous le fait que les députés ont finalement reçu le précis de procédure parlementaire, traduction française de l'ouvrage de Beauchesne.

Le groupe du Ralliement créditiste, que je dirige, n'a cessé de réclamer la traduction de ce manuel depuis son arrivée à la Chambre, en 1962.

Le gouvernement conservateur, alors dirigé par le très honorable chef de l'opposition, a entamé des pourparlers qui ont finalement abouti, sous le régime actuel, par la traduction et la livraison de ce précis de procédure parlementaire.

Au nom du groupe que je dirige, je veux donc exprimer notre reconnaissance à ceux qui ont finalement compris que, dans ce domaine, le groupe canadien-français devait être traité sur un pied d'égalité. Nous souhaitons que dans un autre domaine, notamment en ce qui a trait aux publications distribuées par l'Imprimerie nationale, les mêmes règles de justice et d'égalité soient appliquées, si l'on veut que le Canada soit également fort tout en étant uni.

*(Traduction)*

## LE DRAPEAU

DÉCLARATION SUR LA RÉUNION DES CHEFS DE PARTI

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme chacun sait, les chefs de parti se sont réunis trois fois cette semaine pour discuter de la situation créée au Parlement par ce qu'on appelle le «débat sur le drapeau». Je suis désolé, monsieur l'Orateur, d'annoncer qu'il n'a pas été possible de s'entendre sur la procédure parlementaire à suivre en vue de régler la question. Comme chef du gouvernement, j'estimais que, peu importe la procédure adoptée, il fallait se résoudre à limiter le débat, afin d'en venir à une décision dans un délai raisonnable. Le principe d'une telle restriction n'a pas rallié tous les suffrages.

On a reproché au gouvernement de chercher à faire en sorte que la décision lui soit favorable en menaçant d'annoncer des élections si son projet était rejeté. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à la réunion d'hier —et je suis heureux de le répéter à la Chambre aujourd'hui—que les votes sur les projets de résolution et sur les amendements, en ce qui nous concerne, seront tout à fait libres. Autrement dit, la tenue d'élections ne dépendra pas du résultat de ces votes. C'est par la voix de chacun de ses membres en particulier que le Parlement prendra sa décision. Cette attitude du gouvernement ne se rattache à aucune autre condition ni à aucune autre proposition.

Le débat sur le drapeau va se poursuivre la semaine prochaine, mais je tiens à donner à la Chambre l'assurance que toutes les voies restent ouvertes à la tenue d'autres réunions où les chefs de parti ou les leaders à la Chambre pourraient discuter des changements de la situation.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant à la position des membres du Nouveau parti démocratique, je voudrais préciser deux choses très brièvement. D'abord, nous sommes heureux de la déclaration du premier ministre en ce qui touche au vote libre sur la question du drapeau. Nous croyons que cela reviendra absolument au même pour chacun de nous: si je m'opposais au drapeau à feuilles d'érable, je voterais contre, même si le gouvernement devait déclencher des élections le lendemain matin, et la plupart des députés, je pense, sont du même avis. Cependant, par suite de cette déclaration, on ne peut soutenir que le vote des députés est faussé par le fait qu'on peut provoquer des élections en se prononçant sur la résolution principale. Voilà pourquoi nous nous réjouissons de la déclaration du premier ministre.

En second lieu, monsieur l'Orateur, si possible, nous désirons vivement un compromis grâce auquel nous pourrions mettre fin à l'impasse où se trouve la Chambre des communes.

Nous voyons d'un œil favorable l'établissement d'un petit comité de la Chambre des communes pour s'occuper de cette question afin de voir si l'on peut trouver un terrain d'entente. Mon collègue l'honorable représentant de Greenwood a soumis une proposition qui, entre autres, pourrait être envisagée. Les membres de notre parti estiment qu'un pareil comité serait utile et qu'il pourrait très probablement trouver un terrain d'unanimité duquel on pourrait lancer un drapeau. Si c'était réalisable, ce serait fort souhaitable parce que, selon nous, si le Canada doit adopter un drapeau il vaudrait mieux qu'il soit fondé au départ sur l'appui unanime de la Chambre plutôt que sur la division.

Notre groupe tient à bien préciser que nous consentirions à l'institution d'un pareil comité seulement s'il y avait, au préalable, une entente fixant une période de temps limitée pour le débat sur le rapport de ce comité. Si l'on ne peut s'entendre sur ce point nous pourrions très facilement nous trouver, après les six ou huit semaines d'examen par le comité, exactement au même point où nous en sommes maintenant et entreprendre un débat interminable à un moment où la Chambre devrait examiner des questions législatives beaucoup plus importantes. Les membres de notre parti pensent par conséquent que si nous devons éterniser le débat sur ce sujet, il est préférable de le faire durant la période d'ordinaire consacrée aux vacances, plutôt que durant celle que nous devrons employer pour étudier les nombreuses mesures législatives inscrites au *Feuilleton*.

Monsieur l'Orateur, j'ai exprimé la façon de penser de notre parti à ce sujet; il appartient maintenant aux autres partis de se prononcer. J'exhorte tous les députés à songer sérieusement à la possibilité d'établir un petit comité de la Chambre des communes, à la condition formelle qu'on limitera le débat sur le rapport de ce comité. Il nous semble que si le gouvernement fait une concession en consentant à ce qu'on forme un comité plutôt que de poursuivre le débat, comme il l'entendait tout d'abord, les autres partis de la Chambre devraient être prêts, de leur côté, à consentir à ce qu'on impose des limites au débat sur le rapport de ce comité. Comme l'a fait remarquer le premier ministre, et de l'avis unanime des chefs de partis exprimé au cours de la réunion de ce matin, cette question reste toujours sur le tapis; aussi j'exhorte vivement tous les députés à songer sérieusement à cette sorte de compromis, car un long et fastitieux débat sur le rapport que présenterait le comité ne rehausserait certes nullement le prestige et l'efficacité du Parlement.

[M. Douglas.]

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de commenter brièvement la déclaration que vient de faire le premier ministre. En même temps, je ferai connaître sans ambages la position de notre parti, non seulement dans le but de la consigner au compte rendu, mais aussi pour la gouverne de chacun d'entre nous.

Nous accueillons avec grande joie cette déclaration du premier ministre; nous pourrons nous prononcer sans esprit de parti à la Chambre sur tout sous-amendement, amendement ou motion principale. Il est malheureux, me semble-t-il, que cette politique n'ait pas été maintenue dès le début de la question du drapeau. Néanmoins, il est encourageant que le premier ministre ait jugé à propos de faire cette déclaration. C'est encourageant pour notre groupe, et sans doute aussi pour les députés du côté du gouvernement. A mon avis, cette décision remet sur les épaules de chacun d'entre nous la responsabilité que les électeurs, à mon sens, nous attribuent, celle de nous prononcer sur cette importante question.

Nous avons eu trois réunions des chefs, et le fait que ces réunions aient eu lieu et qu'il y ait eu des débats sincères et précis sur chaque aspect de cette question qui nous a été soumise, devrait aussi nous encourager. Cependant, il n'est pas encourageant, il est en réalité désappointant à mes yeux, que nous n'ayons pu en arriver à une décision unanime sur une solution de rechange, qui ferait entrevoir pour bientôt la conclusion de cette affaire. Au début, j'avais espéré que nous pourrions nous entendre sur un compromis, en modifiant les deux projets de résolution inscrits au *Feuilleton* pour en arriver à un accord unanime. Personnellement, je crois que telle est l'attitude de tous les membres de notre parti. Il aurait bien mieux valu que le Parlement présente un drapeau qui aurait été le drapeau du Canada, ayant été choisi du consentement unanime et sur l'initiative du Parlement, plutôt que par la seule action du gouvernement. J'avais donc espéré que nous pourrions nous entendre sur une modification du modèle qui fournirait une solution honorable aux partisans du pavillon rouge. Un compromis partiel a été accepté par le premier ministre, qui a annoncé le vote libre.

Nos entretiens avaient également trait à l'établissement d'un comité, et je dois dire que je suis entièrement d'accord avec le député de Burnaby-Coquitlam sur ce qu'il vient de dire au sujet de ce comité. Si un comité avait pu nous conseiller de telle sorte qu'une

recommandation aurait été présentée à la Chambre avec l'assurance que le débat se limiterait à une période raisonnable; s'il avait pu nous offrir une décision se fondant sur une majorité raisonnable, la situation actuelle aurait été bien meilleure, et nous aurions trouvé une solution satisfaisante. Cependant, s'il n'est pas possible de limiter le débat sur la recommandation d'un tel comité et si le mandat de ce comité n'était pas de nature à nous donner l'espoir qu'il présentera une recommandation à la Chambre, dans ces circonstances, remettre simplement à plus tard le règlement de la question n'aidera certes pas à résoudre le problème.

Je suis convaincu qu'un débat prolongé sur la question du drapeau nuira irrémédiablement à l'unité nationale. J'imagine que tout député à la Chambre admettra comme moi que, sans égard à la question que nous débattons, que ce soit le drapeau ou autre chose, nous sommes chargés d'expédier les travaux de la Chambre d'une façon qui contribue à l'amélioration générale du pays et au renforcement de l'unité de la nation. Je fais appel non seulement aux autres partis de la Chambre, mais aussi à chaque député pris individuellement, en disant que nous devrions accueillir dans un esprit d'unité l'annonce que le premier ministre a faite. En outre nous ne devrions pas écarter la possibilité d'autres débats ou d'un accord futur qui mettrait fin à cette impasse de façon satisfaisante pour tous les Canadiens et qui favoriserait l'unité nationale.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, au nom du groupe que je représente, je dis que je suis très heureux de la décision du très honorable premier ministre (M. Pearson) à l'effet qu'un vote libre sera pris sur la question du drapeau. Plus nous débattons cette question, plus elle devient épineuse, et le fait de décréter un vote libre permet, à mon sens, à tous les représentants du peuple de se prononcer sur ce sujet, parce qu'en fin de compte, nous sommes les élus du peuple. Cette façon de procéder va nous permettre de choisir, «majoritairement», le drapeau national dont sera doté notre pays, et le premier ministre mérite certainement des félicitations pour cette décision de permettre à l'ensemble et à chacun des députés de se prononcer librement sur le modèle d'un drapeau.

Toutefois, il y a des déclarations malheureuses qui ont été faites, surtout dans l'Ouest canadien, à l'effet que le drapeau proposé était tout simplement un drapeau pour plaire aux Canadiens français de la province de Québec. Monsieur l'Orateur, il est malheureux que des députés, de quelque allégeance politique qu'ils soient, aient fait des déclarations susceptibles de soulever le dissentiment populaire d'un groupe à l'égard d'un autre, au pays.

Quant à moi, je n'ai rien vu, dans le geste du gouvernement ou dans le choix du drapeau qui est proposé au Parlement, qui pouvait plaire particulièrement aux Canadiens français. J'ai déclaré au comité, ce matin, et plus particulièrement au très honorable premier ministre et autres chefs de partis qui étaient présents, que nous voulions un drapeau national distinctif. Qu'il comporte trois feuilles d'érable ou une feuille d'érable, qu'on remplace la feuille d'érable par un castor ou qu'on y mette une gerbe de blé, bref, en tant que ce sera un drapeau canadien distinctif, nous allons appuyer le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, lors de la troisième séance du comité, nous avons discuté et nous avons discuté. Avant de me rendre à la séance, j'ai déclaré: «Qu'on ferme les portes ou non, le chef du Ralliement créditiste n'assistera plus à une seule assemblée des chefs politiques sur la question du drapeau.» Notre position est claire, et je crois qu'un vote libre, en cette enceinte, devrait élucider la question.

A mon sens, si l'on cesse de faire de l'obstruction systématique, ce sera le meilleur moyen de choisir un drapeau. Il nous faut cesser de créer cette division qui est en train de se faire sentir dans le pays; cessons de soulever les uns contre les autres, et surtout n'allons pas soulever tout un pays ou sept ou huit provinces contre 6 millions de Canadiens français qui ne demandent pas mieux qu'une unité bien comprise au sein de leur pays.

Nous ne réclamons rien de bien spécifique, nous n'exigeons pas quelque chose qui soit de Québec, mais un symbole qui soit complètement et authentiquement canadien. Nous voulons des signes canadiens et notre emblème national, oui, mais aucun signe étranger, pas plus un signe de la France que de l'Angleterre. Nous voulons faire partie de l'organisation des nations du Commonwealth, oui, mais avec nos symboles, avec les signes de notre nation. De cette façon, l'unité canadienne sera sauvegardée.

*(Traduction)*

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de faire tout commentaire à la suite de la déclaration du premier ministre, car je croyais qu'il avait été entendu implicitement que le premier ministre exposerait les faits de façon réfléchie et objective. Cependant, certains membres du comité ou du groupe qui

s'est réuni ont jugé bon de faire des observations au sujet de cette déclaration. Par conséquent, si je négligeais d'en faire autant, mon attitude serait mal comprise. Je ferai une ou deux observations tout en m'abstenant de participer à une discussion entamée par le préopinant, car si je lui répondais dans la même veine, je pourrais lui signaler que certaines mesures qu'il a préconisées ont été préjudiciables à l'unité nationale. Je n'en dirai pas plus là-dessus, mais ses observations gratuites me forcent à lui répondre dans des limites fort rigoureuses.

Le premier ministre a annoncé sa décision de permettre un vote libre. Il est vraiment dommage qu'on n'ait pas pris cette décision plus tôt. Il est malheureux que le premier ministre ait d'abord déclaré qu'on procéderait à un vote libre mais que, après réflexion, il ait ensuite décidé de restreindre le sens de cette expression en mentionnant que par vote libre il entendait un scrutin où chacun serait libre de se prononcer comme il l'entendrait, mais que si les députés se prononçaient contre la position du gouvernement, cela équivaudrait à un vote de défiance et provoquerait des élections.

Il y a longtemps qu'on aurait dû prendre la décision annoncée aujourd'hui. En effet, au cours des semaines qui viennent de s'écouler, le gouvernement a durci son attitude et, bien que j'approuve entièrement la nécessité d'une déclaration de ce genre, il me semble qu'on a pris cette décision trop tard pour un vote réellement libre.

En second lieu, on a signalé que nous devrions nous attaquer aux questions importantes qui requièrent l'attention du Canada. Les membres de l'opposition officielle de Sa Majesté ont fortement insisté sur l'urgence de nous attaquer à ces travaux, mais la conjoncture actuelle rend impossible l'étude de ces questions importantes, comme les pensions, l'économie agricole, particulièrement dans l'Est canadien, et d'autres problèmes d'une extrême importance, reléguées au second plan en attendant la fin du débat sur le drapeau.

Cela ne se produira pas mais je crois que le gouvernement s'attirerait beaucoup de louanges s'il ajournait le présent débat et nous permettait d'étudier des questions revêtant de l'importance pour l'économie du pays. S'il y avait ajournement, on pourrait ensuite examiner à fond la question du drapeau après que chacun d'entre nous aurait eu l'occasion de visiter sa circonscription et de se renseigner davantage sur l'opinion des électeurs. En somme, monsieur l'Orateur, l'une des grandes difficultés que doivent surmonter ceux d'entre nous dont les circonscriptions sont très éloignées d'Ottawa, c'est que nous nous sentons coupés, pour ainsi dire, de l'opinion



publique parce que nous ne pouvons rencontrer nos commettants et comprendre leur point de vue.

On a parlé de constituer un comité de la Chambre; je dirai que j'ai des opinions bien arrêtées à ce sujet. Je pense qu'un comité de la Chambre, constitué selon la formule adoptée en 1945 et 1946, aurait été la vraie manière d'introduire cette question; autrement dit, il n'appartenait pas au gouvernement de le faire et d'adopter l'attitude: «Adoptez ceci, ou bien on tient des élections». Si nous avions formé un comité où les membres auraient pu discuter, comme on l'a fait en 1945 et 1946 alors qu'ils ont presque été d'un commun accord, cela aurait été la vraie manière de décider d'un modèle de drapeau canadien, au lieu de présenter un modèle puis, à cause de la pression exercée par le grand public et les événements, modifier le modèle initial.

Si l'on modifie maintenant le modèle trifolié initial, je crains bien que cela ne gêne bon nombre des soutiens du gouvernement et ceux qui ont arboré une multitude de ces drapeaux importés de l'étranger. Si le Parlement revenait sur sa décision, ce sera fort embarrassant de renoncer au modèle à trois feuilles d'érable.

J'ai proposé, à tout hasard, un comité composé de quinze membres—pas un comité important, mais un organisme de quinze membres composé de sept membres du gouvernement, cinq de l'opposition officielle de Sa Majesté et un membre de chacun des autres partis. Je pense que si nous ajournions maintenant le débat sur cette question, pour laisser le comité se mettre au travail—et je suis prêt à faire ma part; les membres de notre parti, au sein de ce comité, seraient libres comme l'air—on pourrait en arriver à une décision, car le choix d'un drapeau est au-dessus de toute considération politique. (*Applaudissements*) Laissons le comité tenir des réunions pendant deux mois. Dans l'intervalle, les députés pourraient se réunir et comprendre l'importance, pour l'unité du Canada, de trouver une solution acceptable pour tous. Je pense qu'ils y parviendraient. Et si, comme je l'espère, une discussion à fond, mais tenue loin des feux qui sont braqués sur le Parlement, aboutissait à une résolution qui, comme je l'ai dit, serait presque unanime, l'affaire finirait là, car j'imagine que la Chambre accepterait de plein gré pareille recommandation.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, si l'unanimité n'était pas quasi complète, il me semble —et je reviens à cette idée—que toute recommandation du comité pourrait être soumise à la population canadienne aux prochaines élections. (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, j'essaie de mettre de côté tout esprit de parti... (*Exclamations*) ... mais à les entendre murmurer, on voit bien qu'ils cherchent à imposer de force leur drapeau aux Canadiens. (*Applaudissements*) Voilà la raison de leur opposition. Voilà pourquoi nous entendons ces murmures inintelligibles qui traduisent la pensée des honorables représentants qui viennent de m'interrompre. Je crois que ce serait un moyen de mettre la question au-dessus de toute considération politique. C'est pourquoi je fais cette proposition.

Avec le premier ministre, qui s'est montré tout à fait juste et raisonnable dans son exposé d'aujourd'hui, je dis que même si nous n'avons pas réussi à nous entendre au cours de nos réunions, notre discussion a été marquée au coin de la franchise, de la sincérité et du meilleur esprit. C'est ce qui a caractérisé nos discussions. J'ai été content d'entendre le premier ministre dire que la porte ne sera pas fermée. Des membres du Parlement ne doivent jamais fermer la porte—après tout, ils sont d'abord des Canadiens—à toute action qui pourrait contribuer à assurer l'unité de notre pays. (*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** La présentation des bills.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je voudrais...

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur,...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! Les honorables députés posent-ils la question de privilège ou invoquent-ils le Règlement?

**M. Valade:** J'invoque le Règlement...

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

**M. l'Orateur:** La parole est à l'honorable député de Sainte-Marie.

**M. Valade:** ... car je suis l'initiateur de ces propositions. Je ne dis pas cela pour me vanter; j'aimerais tout simplement prendre la parole à ce sujet, étant donné que c'est moi qui ai proposé l'entretien.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Les usages et les précédents de la Chambre décrètent, si je puis employer cette expression, que seuls les chefs des différents partis peuvent prendre la parole à ce sujet. L'heure n'est pas aux observations générales.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le Règlement me le permet, mais je n'ai rien déclaré d'autre que les faits survenus durant ces réunions. Le chef de l'opposition—et je n'ai rien à redire là-dessus—a parlé de la proposition visant à instituer un comité chargé d'examiner cette question. Je tiens à dire que notre groupe ne s'oppose pas à un tel comité, mais nous ne croyons pas qu'un tel comité devrait se réunir pour une période indéterminée et ainsi retarder indûment la question. En outre, nous estimons que le rapport du comité devrait faire l'objet d'un débat limité lorsqu'il sera reçu à la Chambre.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

### DÉPOSITION DES ADMINISTRATEURS DES SYNDICATS MARITIMES DEVANT LE COMITÉ PARLEMENTAIRE —ÉLECTIONS DES DIRECTEURS SYNDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice étant absent, j'aurais une ou deux questions à poser au ministre du Travail au sujet de M. Banks. Voici la première. Le ministre est-il à présent en mesure de dire à la Chambre quand les membres du Conseil de tutelle des syndicats maritimes ou leurs représentants comparaîtront devant un comité du Parlement? La chose devrait certainement se faire avant l'ajournement.

En second lieu, au sujet de M. McLaughlin, un des vice-présidents du SIGM, je voudrais poser au ministre cette question: M. McLaughlin, l'un des candidats à la présidence du SIGM, est-il au nombre de ceux qui doivent subir leur procès le 15 septembre sous l'accusation d'entente délictueuse? Qu'ont fait les administrateurs des syndicats maritimes? Ont-ils approuvé sa candidature, malgré l'inculpation qui pèse sur lui? Quels sont les membres du comité des candidatures? En l'occurrence, ont-ils approuvé la candidature de M. McLaughlin?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je voudrais me renseigner davantage sur les détails des questions posées par le chef de l'opposition. Sauf erreur, des élections auront lieu cet automne ou vers la fin de l'année pour désigner

un président et d'autres dirigeants du SIGM. A ma connaissance, le Conseil de tutelle n'a pas interdit à M. McLaughlin de poser sa candidature bien que, comme le très honorable représentant le sait, il y a une liste de candidats adverses à ces élections, ce qui est un progrès très souhaitable pour cet organisme. Je crois que le Conseil de tutelle fait un effort bien résolu pour veiller à ce que ces élections se fassent d'une façon démocratique. Il existe un comité formé de représentants du Congrès du travail du Canada, du ministère du Travail et du conseil de tutelle et du SIGM, qui va surveiller les élections pour voir à ce qu'elles se tiennent d'une façon démocratique. J'ai bon espoir que ce sera possible.

Quant à la comparution du Conseil de tutelle devant un comité du Parlement, le député de Port-Arthur a récemment interrogé le leader de la Chambre à ce sujet, et sa question a été tenue pour un préavis. J'aimerais mieux que ce soit le leader de la Chambre qui en parle, mais je dirai néanmoins que le juge Dryer, dans la lettre qu'il m'a écrite, a formé le vœu que la déposition se fasse vers la fin de la session, ce qui veut dire, je suppose, à l'automne. Mais je préférerais que le leader de la Chambre traite lui-même de la question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je suis très reconnaissant au ministre de sa réponse fort détaillée, mais je voudrais lui demander, étant donné que l'accusation portée contre M. Banks découle de l'activité de ce dernier en matières ouvrières, s'il est en mesure de soumettre à la Chambre un rapport intérimaire ou autre ayant trait à M. Banks et au lieu où il se trouve.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de dire où se trouve M. Banks. S'il est à l'étranger, je suis persuadé que cela fera plaisir au chef de l'opposition.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, il s'est passé beaucoup de choses depuis que le gouvernement actuel, antérieurement au pouvoir, l'a accueilli au pays et le moment où il s'est glissé hors du Canada. Mais, avons-nous quelque motif de croire, et la réponse suggère-t-elle, qu'enfin, il a été possible de déterminer qu'il n'est pas au Canada?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je vais être très franc avec le chef de l'opposition. Je ne sais rien de définitif quant à l'endroit où se trouve M. Banks. On l'a cru aux États-Unis, mais ce n'est pas certain.

[L'hon. M. MacEachen.]

CODE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire quand la mesure législative au sujet du Code national du travail sera inscrite au *Feuilleton*? Nous devions, en avril, l'obtenir aussi rapidement que possible. En juillet, nous devions l'obtenir bientôt. Il y a trois semaines, nous devions l'obtenir aussitôt que possible et le ministre espérait que ce serait avant longtemps. L'obtiendrons-nous la semaine prochaine?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je doute beaucoup que la mesure soit inscrite au *Feuilleton* la semaine prochaine. Je ne puis donner à mon honorable ami une indication précise du moment où la mesure sera inscrite au *Feuilleton*, mais ce sera bientôt.

**M. Knowles:** La mesure sera-t-elle inscrite au *Feuilleton* au cours de la présente session?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur.

## LA FONCTION PUBLIQUE

PROTESTATIONS CONCERNANT LES RELÈVEMENTS DE TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu des protestations de l'une ou l'autre des associations du service civil au sujet des augmentations de traitements annoncées hier pour les employés du groupe B? Ces protestations concernent-elles surtout les sténographes, les dactylographes et les commis de la classe I, étant donné que ces augmentations ne sont que d'environ $90 par année et que les employés en cause n'ont pas eu d'augmentation depuis bon nombre d'années déjà et qu'ils ne peuvent guère compter sur de prochains relèvements?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin un télégramme que je n'ai pas encore eu le temps d'examiner en détail, protestant contre l'insuffisance des augmentations accordées à certaines classes de fonctionnaires. Le gouvernement étudiera sûrement les protestations qui lui seront soumises.

**M. Douglas:** Une question complémentaire. Sauf erreur, les protestataires ont demandé au

premier ministre ou au gouvernement s'il consentirait à faire reviser ces augmentations par le Conseil du Trésor. Le premier ministre nous dirait-il s'il a l'intention d'ordonner au Conseil du Trésor d'effectuer cette revision?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'entends discuter immédiatement de ces questions avec le président du Conseil privé qui dirige le Conseil du Trésor.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention de recommander des augmentations semblables pour le personnel de la Chambre des communes?

**Le très hon. M. Pearson:** Il me faudra examiner la question, monsieur l'Orateur.

## LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

### BRIGADE DE LA PAIX—ÉTUDE DU PROJET À LA CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien souscrira à l'idée d'une brigade de la paix dans le Commonwealth, dont l'institution possible doit être discutée durant la troisième conférence du commonwealth sur l'éducation, inaugurée à la Chambre ce matin? Le gouvernement a-t-il des projets précis à soumettre à la conférence au sujet de cette brigade de la paix?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'idée est sûrement très intéressante et commande non seulement l'attention mais la sympathie de tous les honorables députés et du gouvernement. Cependant, j'attendrai d'avoir eu la chance de discuter de la question avec les délégués à la conférence avant d'en dire plus à ce sujet. Je pourrai peut-être faire une déclaration à cet égard sous peu.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire, ou plutôt connexe, au premier ministre. Étant donné l'importance et la valeur des déclarations faites lors de l'ouverture de la conférence du Commonwealth ici ce matin et comme elles ont été faites à la Chambre, je me demande si les discours du premier ministre, de M. Massey et de M. Gérin-Lajoie pourraient être mis en appendice au hansard d'aujourd'hui?

**Le très hon. M. Pearson:** Il sera sûrement possible, monsieur l'Orateur, de distribuer à tous les honorables députés la déclaration de M. Massey, que j'estime très importante, car elle a été reproduite, et j'en ai reçu le texte moi-même. Si les honorables députés veulent qu'elle figure au hansard en appendice, je suis sûr que cela pourra se faire.

**M. Knowles:** J'ai cru m'apercevoir que les trois déclarations ont été sténographiées et il me semble qu'il serait utile de les consigner au hansard.

**L'hon. M. Pearson:** Je suis sûr que ça peut se faire.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que les trois déclarations soient imprimées en appendice au compte rendu?

**Des voix:** D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voir en appendice, page 7333, les textes des déclarations susmentionnées.*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il confirmer ou nier un bruit voulant que lui-même et le secrétaire d'État ont l'intention de limoger le premier ministre et de le remplacer par l'honorable représentant d'Essex-Est sous peu?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** A quel point certains honorables députés peuvent-ils être sots!

**M. Valade:** Le seul qui soit sot, c'est l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate.

## LES CÉRÉALES

### DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE GEL EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Peut-il faire connaître à la Chambre l'étendue des dégâts causés aux céréales en Saskatchewan et ailleurs dans l'Ouest? C'est très urgent.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je puis dire au député que, d'après les dernières informations que j'ai eues au sujet de la récolte de blé en Saskatchewan, les dégâts causés par le gel sont plus considérables qu'on l'avait cru tout d'abord. Les 11, 12 et 13 août, il semble que le gel ait fait des dégâts assez considérables que révèle maintenant l'examen des récoltes.

*(Plus tard)*

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné la réponse fournie par le ministre du Commerce à mon collègue, l'honorable député d'Humboldt-Melfort-Tisdale, au sujet des graves dégâts causés par le gel en Saskatchewan, le ministre songe-t-il à appliquer la politique qu'a suivie l'ancien gouvernement en 1961, en accordant des prestations aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et je veux parler en particulier du fait que cette année-là, nous avons permis aux agriculteurs dont les récoltes avaient subi des dommages à cause de la sécheresse, de les couper en vue d'en faire du fourrage pour l'alimentation du bétail plutôt que d'espérer qu'elles parviendraient à maturité?

**M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, à mon avis, répondre à cette question mettrait en cause la politique gouvernementale. La nouvelle sera annoncée en temps opportun par le ministre de l'Agriculture.

## L'AGRICULTURE

RENCONTRE DE LA FÉDÉRATION DES PROVINCES MARITIMES ET DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Forêts s'il a rencontré aujourd'hui la délégation de la Fédération agricole des provinces Maritimes ou si la réunion doit avoir lieu ce soir?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je recevrai la délégation de la Fédération canadienne de l'agriculture ce soir à neuf heures, dans mon bureau.

RAPPORT COMMERCIAL—OMISSION DES CHIFFRES RELATIFS AU MOUTON ET À L'AGNEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. R. Gundlock (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture, mais comme il est absent, le ministre suppléant ou le secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre. Ma question a trait au fait que dans le rapport hebdomadaire sur le commerce des bestiaux et de la viande du 6 août, je remarque que le mouton et l'agneau ne sont plus énumérés. Comme il s'agit d'un secteur de l'économie agricole où la concurrence est très vive, le ministre ne jugerait-il pas bon de fournir à nouveau ces chiffres dans ce rapport, afin que les commerçants soient au courant de la concurrence à laquelle ils doivent faire face?



**M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et du ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir posé une question au sujet de ce très important problème. Je la signalerai à l'attention du ministre à son retour.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

LIAISON DIRECTE NOUVELLE-ÉCOSSE-BERMUDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question découlant de sa réponse d'hier soir au sujet de la possibilité d'établir un service entre les provinces de l'Atlantique, les Bermudes et les Antilles. Comme il a déclaré qu'il ne serait peut-être pas rentable d'établir ce service sur une base régulière, a-t-il songé à recommander aux fonctionnaires d'Air-Canada que ce service soit hebdomadaire ou bimensuel?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ose espérer qu'il pourrait être plus fréquent. Il me semble que la véritable difficulté n'est pas la fréquence du service, mais la revision des accords bilatéraux avec le Royaume-Uni. Soit dit en passant, j'ai parlé de cette question ce matin au président d'Air-Canada et je lui ai dit que j'avais annoncé que sa société mettrait le service en vigueur immédiatement. Il a paru un peu étonné.

MEDICINE-HAT—DEMANDE DE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Une question supplémentaire. Quand il a parlé au président d'Air-Canada, le ministre lui a-t-il signalé qu'il serait temps d'étendre le service aérien à Medicine-Hat?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** En effet, monsieur l'Orateur, j'ai invité le président à dîner avec moi lundi prochain, afin de pouvoir causer longuement de ce sujet avec lui.

*(Texte)*

## LES TRAVAUX PUBLICS

LE JARDIN DES PROVINCES—ABSENCE DU DRAPEAU DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Girouard (Labelle):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics?

L'honorable ministre pourrait-il répondre à cette question qui m'est souvent posée: «Pourquoi, au monument appelé le Jardin des provinces, la province de Québec n'est-elle pas représentée par son drapeau officiel, le fleurdelisé?»

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, c'est là une de ces questions que j'aimerais tenir comme préavis.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

ON AURAIT ORDONNÉ DE CORRESPONDRE EN ANGLAIS AVEC LES CITOYENS DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et de la Production de défense?

Je voudrais demander au ministre s'il a donné des ordres à M. J. J. Simoneau, agent du ministère de la Production de défense au bureau de Québec, de ne correspondre qu'en anglais avec ses concitoyens de la province de Québec qui ne connaissent pas cette langue? J'ai plusieurs preuves à l'appui de cet avancé.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais donné ces ordres et je ne songerais jamais à le faire. De plus, je suis persuadé que personne, dans mon ministère, n'a donné de tels ordres.

*(Traduction)*

## LES PUBLICATIONS

PROGRAMME LÉGISLATIF DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question s'inspirant des instances formulées par écrit à tous les représentants, y compris le premier ministre, par M. Cooke, de la revue *Liberty*, où il prétend que cette revue a dû cesser de paraître à cause de l'absence de recettes publicitaires découlant des pressions exercées par les publications *Time* et *Reader's Digest*. J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a changé d'attitude ou s'il va continuer de permettre au *Time* et au *Reader's Digest* de jouir des mêmes privilèges que les revues canadiennes?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, une mesure législative portant sur cette question doit être étudiée à l'automne. J'espère que nous pourrons en disposer avant la fin de la présente session.

**M. Fisher:** Une question supplémentaire. Le premier ministre se souviendra qu'on a donné à entendre, en inscrivant la mesure au *Feuilleton*, qu'elle ne renfermerait rien qui puisse nuire au *Time* ni au *Reader's Digest*. Si je lui ai posé cette question, c'était pour savoir si le gouvernement avait changé d'avis.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, si le député veut bien attendre encore quelques semaines, j'espère satisfaire sa curiosité bien légitime, de façon à le contenter.

## L'OFFICE NATIONAL DU FILM

DIMINUTION DE LA PRODUCTION AU BÉNÉFICE DU SECTEUR PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Compte tenu de la récente annonce sur l'assistance à l'industrie du film au Canada, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de réduire graduellement la production de films par les sociétés du gouvernement, en particulier dans les domaines du commerce et du théâtre, afin de pouvoir aider davantage notre industrie privée du cinéma?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** J'ai une question à poser, qui se rapporte à celle-là, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État?

L'honorable secrétaire d'État pourrait-il nous dire s'il serait possible d'offrir à l'enchère publique le film intitulé «Mr. Pearson», que la Société Radio-Canada refuse de laisser voir aux téléspectateurs, afin que le coût de production de ce film soit partiellement, sinon totalement, remboursé par l'industrie privée.

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, il a été dit très souvent que ce film était la propriété exclusive de la Société Radio-Canada.

**M. Valade:** L'honorable secrétaire d'État refuse-t-il de mettre ce film à la portée du public?

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, on a répondu à cette question à plusieurs reprises au cours de la présente session.

**M. Valade:** La réponse est donc «non».

*(Traduction)*

## LES TRANSPORTS

CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—RAPPORT SUR LA POSSIBILITÉ DE L'ENTREPRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Malheureusement, je n'ai pu lui donner de préavis, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire en l'occurrence. Le ministre pourrait-il nous dire si, comme le rapportent les dépêches officielles de ces derniers jours, le rapport rédigé pour le compte de son ministère concernant la possibilité d'aménager une chaussée jusqu'à l'île du Prince-Édouard se prononce contre l'inclusion d'une voie ferrée?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, nous étudions présentement le second rapport provisoire que nous avons reçu il y a quelques semaines. A mon sens, il ne serait pas opportun d'en discuter actuellement. Il serait peut-être bon que je fasse, un jour, une brève déclaration sur les études étallées à l'égard de l'entreprise. C'est ce que je me propose de faire.

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre. S'il avait l'obligeance de faire sa déclaration à l'appel des motions lorsqu'il sera en mesure de le faire, tous les habitants des provinces Maritimes qui s'intéressent à la question lui en sauraient gré.

## LES IMMEUBLES PUBLICS

KINGSTON—RESTAURATION PAR L'ARMÉE D'ANCIENS MAGASINS DE LA MARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Alkenbrack:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** J'ai déjà appelé l'ordre du jour, mais si la question est brève et urgente, nous pouvons l'écouter dès maintenant.

**M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre sait-il que l'Armée procède à la rénovation, au coût de $250,000, d'un édifice de la défense nationale située à Kingston (Ontario), qui était autrefois affecté aux magasins de la Marine mais qui est maintenant occupé par l'Armée? Sait-il aussi qu'on importe de la pierre calcaire de l'Indiana, aux États-Unis, pour refaire la façade d'un immeuble destiné à des fins militaires?

**M. l'Orateur:** Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

1. Administration centrale, y compris subvention selon le détail des affectations, $1,381,000.

*(Texte)*

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts:** Monsieur le président...

*(Traduction)*

**L'hon. M. Hamilton:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avant que le ministre fasse sa déclaration, pourrait-on préciser les postes dont le comité est saisi cet après-midi. La présidence se souviendra que lors de l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture, nous n'avons discuté que brièvement des responsabilités du ministre en ce qui concerne le programme de l'ARDA, car nous avions atteint ce poste à une heure assez tardive et le ministre devait s'absenter ce jour-là.

Voici ma première question: Pourrons-nous discuter du programme de l'ARDA aujourd'hui lors de l'étude de ces crédits et sous quel poste? Ma seconde question a trait aux céréales de provende. Sous quel poste pourrons-nous discuter de ce sujet? Si le ministre veut bien répondre à ces questions lors de son exposé, nous, de ce côté-ci de la Chambre, saurons quand aborder ces sujets.

**L'hon. M. Sauvé:** Oui, monsieur le président. Je voudrais faire une déclaration au sujet de ce problème en terminant mes observations préliminaires au sujet des prévisions budgétaires du ministère des Forêts.

*(Texte)*

Monsieur le président, je suis heureux, aujourd'hui, de soumettre à la Chambre le budget des dépenses du ministère des Forêts pour l'année se terminant le 31 mars 1965.

Comme on le sait, j'ai assumé le poste de ministre des Forêts au mois de février 1964. Ce sont donc les premières prévisions budgétaires que je soumets à la Chambre, et je demande aux députés d'être indulgents à mon égard si je ne suis pas toujours à la hauteur de la situation, en donnant les explications qu'ils me demanderont de fournir.

On me permettra sans doute de rendre hommage aux deux ministres qui ont dirigé le ministère des Forêts, créé au mois d'août

1960, par le gouvernement dirigé par le très honorable chef de l'opposition actuel (M. Diefenbaker).

Le premier titulaire du ministère des Forêts, le député actuel de Victoria-Carleton (M. Flemming), a laissé un souvenir impérissable au sein du ministère et il a été suivi, dans ses fonctions, par l'actuel ministre des Postes (M. Nicholson). Ces deux ministres ont donné au ministère une impulsion qu'il m'est très difficile de poursuivre avec autant d'énergie, puisqu'ils avaient une compétence particulière, ayant été liés, l'un et l'autre, depuis toujours, à l'industrie forestière.

Je n'ai pas l'intention, cet après-midi, de faire une très longue déclaration en présentant le budget des dépenses du ministère pour l'exercice financier 1964-1965, puisque le ministère changera officiellement de nom et de fonction lorsque la Chambre sera appelée à étudier la résolution présentée par le gouvernement le 2 juillet dernier, et qui apparaît au *Feuilleton* sous le numéro 60. Lorsque cette résolution et le bill qui suivra auront été adoptés, le ministère des Forêts deviendra alors le ministère des Forêts et de l'Aménagement rural, et c'est à ce moment que je profiterai de l'occasion pour indiquer à la Chambre l'orientation du ministère des Forêts et de l'Aménagement rural, relativement aux responsabilités nouvelles qui lui seront alors officiellement attribuées.

*(Traduction)*

L'honorable représentant de Qu'Appelle a soulevé le problème des dépenses concernant l'ARDA, les céréales de provende et la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. La Chambre a adopté tous ces crédits le 10 juillet. La discussion avait duré 70 ou 80 minutes et je reconnais que c'était peu. Je suis bien prêt, lors de l'étude du premier crédit du ministère des Forêts, cet après-midi, d'aborder la discussion de problèmes concernant ces trois programmes, même s'ils ont été adoptés le 10 juillet en même temps que les crédits du ministère de l'Agriculture.

On me permettra de rendre hommage, monsieur le président, au personnel très compétent du ministère des Forêts et au sous-ministre, M. Rousseau, savant bien connu, qui a accepté la direction d'une équipe de chercheurs très compétents, au sein du ministère des Forêts récemment créé. L'année dernière, plusieurs événements particuliers et très importants pour mon ministère se sont déroulés. Il y a eu, entre autres, la convocation de la première conférence fédérale-provinciale des ministres des Forêts, à Ottawa, sous la présidence du ministre des Forêts d'alors, aujourd'hui ministre des Postes. Le ministère a également été l'hôte officiel, lors d'une réunion de la Commission forestière de l'Amérique du Nord, sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. M. Rousseau, notre sous-ministre, présidait cette importante réunion. Les plus grands forestiers et spécialistes en recherche sylvicole de nombreux pays participaient à cette conférence. Mon collègue, l'ancien ministre des Forêts, aujourd'hui ministre des Postes, dirigeait la délégation canadienne à la douzième conférence biennale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture, tenue à Rome.

Nous avons également fait un premier pas en vue de mettre sur pied une organisation de notre ministère orientée vers l'exécution de nos devoirs envers les Canadiens qui s'intéressent à la forêt. L'équipe d'étude de la réorganisation achève la rédaction de son rapport préliminaire. Voici quels sont les principaux problèmes qui se posent au ministère des Forêts:

*(Texte)*

Nous croyons, étant donné que la «juridiction» du ministère fédéral des Forêts est limitée puisque l'administration des forêts relève exclusivement des provinces, que le ministère se doit de faire un effort spécial pour orienter ses recherches en vue de satisfaire les besoins de l'industrie et du monde forestier.

Il me semble donc extrêmement important de travailler à organiser, en collaboration avec les provinces, les universités et l'industrie, l'orientation des recherches du ministère, recherches qui se font dans les sciences fondamentales ou dans les sciences appliquées relatives aux forêts.

Il nous semble que les efforts du ministère, jusqu'à maintenant, se sont probablement trop limités et qu'il faudra favoriser une expansion considérable dans ce domaine.

Par ailleurs, on demande depuis très longtemps au ministère des Forêts de se préoccuper davantage de la lutte contre les incendies de forêts, problème qui, encore une fois, bien qu'il soit exclusivement de «juridiction» provinciale, peut être résolu d'une certaine façon par la coopération entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Nous avons donc l'intention d'essayer à établir une coopération plus grande entre les provinces dans ce domaine, en vue d'éliminer ce fléau que constituent les feux de forêts, au Canada.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a une responsabilité bien spécifique dans le domaine économique. Nous croyons qu'au ministère des Forêts, qui est l'aboutissant, comme je le disais tout à l'heure, de la réunion de deux sections du ministère de l'Agriculture et du ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales on n'a pas suffisamment porté attention au problème économique. A mon avis, il faudra absolu-

ment, durant l'année qui vient, organiser la section économique du ministère de façon à lui donner l'importance qu'elle mérite et surtout pour orienter la politique forestière du Canada, tant sur le plan national que sur le plan international.

*(Traduction)*

Les crédits du ministère dans le budget principal des dépenses pour 1964-1965 s'élèvent à $19,469,700. Ce chiffre représente une augmentation de $1,482,800 par rapport à 1963-1964 ou une proportion d'environ 7.5 p. 100. Cette hausse est principalement attribuable à trois chefs de dépenses. Le premier, soit les traitements et salaires, a accusé une augmentation d'environ $460,000. Le ministère a reçu du Conseil du Trésor l'autorisation de compléter le recrutement de son effectif. Cette modification du recrutement autorisé qui s'établissait auparavant à 92 p. 100 de l'effectif a provoqué une fluctuation du total des salaires. Ce changement est principalement attribuable à la suppression des restrictions imposées à ce ministère lors de son établissement en 1960. De plus, les reclassifications et les augmentations réglementaires de traitement expliquent partiellement la hausse.

Le deuxième article de dépenses «construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains» indique une augmentation d'environ $550,000, soit environ 37 p. 100 de l'augmentation totale. Nous avons plusieurs projets importants compris dans cette catégorie. Il y a par exemple une somme supplémentaire d'un million inscrite au poste 25 en vue de l'achèvement du laboratoire de recherches sylvicoles en Colombie-Britannique. Le crédit 3 comporte aussi une somme de $600,000 destinée à la construction d'une annexe au laboratoire de l'Institut de recherches sur les pâtes et papier du Canada, à Pointe-Claire, au Québec. Sur une moins grande échelle, nous avons inscrit $120,000 au crédit 35 pour construire une annexe à notre laboratoire de produits forestiers à Vancouver et $92,000, toujours au même crédit, pour la construction d'une scierie expérimentale à Petawawa, en Ontario.

Il y a une augmentation globale d'environ $300,000, soit 20 p. 100 de l'augmentation totale, qui va à la construction et à l'acquisition de matériel. Sur ce montant, $100,000 environ, inscrits au poste 35, sont destinés à équiper la scierie expérimentale de Petawawa que je viens de mentionner. Environ $50,000, inscrits aux postes 25 et 35, sont destinés à l'achat d'équipement scientifique lourd. Une autre somme de $50,000, au poste 15, est destinée à l'achat de matériel motorisé lourd. Une autre somme de $30,000, au crédit n° 1, permettra d'outiller la section des arts et des graphiques en vue d'aider nos chercheurs.

[L'hon. M. Sauvé.]

Le reste de l'augmentation sera affecté à divers titres. Dans un certain nombre de cas, les montants en dollars sont de peu d'importance, mais aucun ne s'établit à plus d'environ 5 p. 100 de l'augmentation globale. Dans certains cas, les augmentations ont été contrebalancées par des diminutions dans d'autres postes.

Le budget supplémentaire des dépenses du ministère s'élève à environ $800,000. De cette somme globale, le montant qui dépasse les autres de beaucoup, soit $500,000, est affecté au programme de pulvérisation de la tordeuse de bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick. Ce programme, entrepris depuis un certain nombre d'années, est subventionné conjointement par le gouvernement fédéral, celui du Nouveau-Brunswick et les industries forestières du Nouveau-Brunswick. Chaque participant y contribue pour un tiers des frais. Il y a aussi un crédit de $150,000 au poste 25A, à titre de montant additionnel requis pour notre nouveau laboratoire à Victoria. Le crédit de $97,000 au poste 15A est affecté à l'achat de matériel de campagne pour appuyer les équipes additionnelles chargées de faire des levées sur place, au cours de l'année. Enfin, le crédit d'environ $50,000 au poste 10A pourvoit les sommes nécessaires au fonctionnement en raison de l'augmentation de nos effectifs.

Monsieur le président, avant de terminer ces quelques observations sur les crédits de mon ministère, j'aimerais préciser la réponse fournie à une question figurant au hansard au sujet du nombre d'employés recrutés par le ministère du 1er mai 1963 au 31 mai 1964. Le chiffre global des nouveaux employés s'élève à 299 et certains députés se sont demandés pourquoi on avait tant accru le personnel. L'explication en est fort simple. Sur les 299 intéressés, 225 étaient des employés saisonniers, ainsi que des diplômés et des étudiants d'université embauchés l'été dernier. Les autres se répartissaient en 22 praticiens, 26 techniciens et 26 commis et préposés à l'administration qui ont remplacé des employés ou complété nos cadres.

Voilà les brèves remarques que je voulais faire cet après-midi, monsieur le président. Si nous n'avons pas le temps de terminer aujourd'hui l'étude des crédits de mon ministère, je serai heureux de répondre individuellement et par écrit à toute question dont je n'aurai pu disposer à la Chambre. Je ferai l'impossible pour donner satisfaction aux députés.

**L'hon. M. Hamilton:** Pourrais-je poser une question au ministre au sujet de la procédure? S'il y consentait, nous pourrions, au cours de la première partie de l'après-midi, nous en tenir au ministère des Forêts, en nous réservant le droit dont nous jouissons à l'égard du crédit 1 de revenir à l'examen de l'ARDA,

de la politique concernant les céréales de provende et d'autres questions connexes lorsque nous aurons disposé de tous les autres crédits du ministère. La présidence trouvera peut-être qu'il serait plus facile de procéder ainsi. En agissant de la sorte, nous éviterions de mêler l'étude des questions sylvicoles avec l'examen de l'ARDA, des céréales de provende et ainsi de suite.

**L'hon. M. Sauvé:** Je n'y vois aucune objection.

**M. le président:** Le comité y consent-il?

**Des voix:** D'accord.

**M. Gundlock:** Je remercie le ministre de son exposé et, plus particulièrement, des compliments qu'il a formés à l'adresse de l'ancien ministre. Je me suis rendu compte que la création de ce ministère s'imposait. Comme nous le savons tous, c'est le gouvernement précédent qui l'a institué, et j'apprécie beaucoup les observations du ministre, et surtout les compliments qu'elles renfermaient à l'adresse de l'ancien ministre. Nous avons tous le même sentiment. J'espère donc sincèrement que le ministre aura les mêmes rapports avec ses services.

Je tiens à signaler cet après-midi au ministre certains aspects de la gestion forestière, surtout en ce qui concerne la région qu'on appelle généralement le bassin hydrographique oriental des Rocheuses. Ce territoire est important, non seulement pour ma circonscription, mais pour l'ensemble des provinces des Prairies. Je trouve assez difficile, monsieur le président, de séparer la gestion et la conservation des forêts de celles de l'eau et du sol, ainsi que la production qui s'y rattache de près. Toutefois, en parlant de la conservation et de la production forestière, je la conçois, comme je viens de le dire, en rapport avec la conservation de nos réserves hydrauliques.

Je pense à un ou deux exemples sur lesquels je tiens à appeler l'attention du ministre et de ses services. Il s'agit, en effet, d'un besoin urgent à l'heure actuelle, et plus vite on fera quelque chose à ce sujet, mieux cela vaudra pour l'ensemble du pays. Je pense aux récentes inondations qui se sont produites dans la région. Tout le monde à la Chambre, ou presque, a été saisi de la question des inondations intervenues dans le bassin hydrographique oriental des montagnes Rocheuses, surtout dans la partie sud, où l'on a constaté le plus de dégâts. Or, ces crues et ces inondations ne constituaient pas uniquement un cas de force majeure, mais pourraient s'attribuer à ce que j'appellerais peut-être une mauvaise gestion. Je n'emploierai cependant pas maintenant cette expression. Mais il y a lieu de signaler une ou deux choses au ministère et au grand public. C'est une situation dont nous devrions nous rendre compte et, à vrai dire, avant qu'elle se produise. C'est seulement ainsi qu'on atteint à la véritable conservation et à la production, c'est-à-dire en se rendant compte des besoins avant que de telles choses arrivent.

J'enfreins peut-être quelque peu le Règlement, monsieur l'Orateur, mais je voudrais citer deux exemples. Dans le premier cas, il s'agit d'un événement qui s'est produit dans un parc national et, dans le second, d'une chose qui s'est passée tout près de là, sur le versant oriental des Rocheuses. Je pense que le ministre et ses fonctionnaires devraient songer à travailler en plus étroite collaboration avec le service des parcs, car le premier exemple dont je fais mention a trait à une région de bois à haute futaie. Ces arbres, qui étaient dans toute leur vigueur il y a quelques années, sont tombés sous les assauts d'un vent violent, et si on avait pris les mesures voulues, ils auraient profité, non seulement au parc et aux gens qui le visitent, mais à tout le pays, car actuellement cette ligne de partage des eaux se trouve déserte.

On aurait pu éviter ce désastre en assurant la collaboration voulue entre les divers services et on aurait assuré, du même coup, l'embellissement du parc, l'utilisation d'essences forestières de grande valeur et le maintien de la ligne de partage des eaux concourant à l'approvisionnement en eau des régions voisines.

Si je cite cet exemple, c'est que le ministre a demandé des avis. Je ne prétends pas conseiller le ministre, mais ce genre de choses qui se produit dans tout le pays, appelle des mesures d'urgence. L'autre jour, étant en visite en Ontario, et quelques semaines auparavant dans la province de Québec, j'ai constaté, aux deux endroits, les résultats d'une mauvaise gestion forestière qui se traduisait par l'épuisement des ressources hydrauliques et du sol. Si je puis faire une brève digression, nous en trouvons un exemple frappant dans la baisse du niveau des Grands lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le niveau très bas de la Voie maritime du Saint-Laurent a touché effectivement les livraisons de céréales de l'Ouest, et d'autres produits. Il n'est plus possible de charger les bateaux à pleine capacité, ce qui a pour résultat un tarif-marchandises plus élevé et une plus grande concurrence à l'exportation.

L'autre exemple que je citerai, se rattache étroitement à l'administration forestière. Il me semble que les services du ministère devraient collaborer avec les autorités provinciales en ce qui concerne l'usage qui permet de mettre le bétail au pâturage dans les régions forestières. Certains secteurs ont beaucoup souffert du recours exagéré à cette pratique les mois d'été. Les forêts fournissent, évidemment, aux éleveurs, de précieux pâtu-

rages, qui seraient encore beaucoup plus utiles si elles n'avaient pas—chose fort regrettable—fait l'objet de tant d'abus et de négligence. C'est une chose étroitement liée à la conservation de la forêt et à l'ensemble de la production canadienne. Pour peu qu'on les néglige ou qu'on les oublie, de telles choses peuvent finir par tarir nos sources hydrauliques.

Dans ma région, il y a des gens qui s'imaginent que jamais nous ne manquerons d'eau. Nous utilisons l'eau à trois fins principales: soit pour l'irrigation—nous comptons un demi-million d'acres irriguées—pour l'industrie et le commerce; pour les besoins des particuliers. D'autres personnes, cependant, commencent à se demander ce qui doit passer avant le reste. Quelques années de sécheresse, puis, par mégarde, un incendie de forêt, et voilà notre provision d'eau réduite. Qu'arriverait-il si chacun des trois principaux consommateurs se mettait à vouloir obtenir toute l'eau disponible?

La création du ministère, il y a quelques années, a fait comprendre plus que jamais aux Canadiens l'importance capitale de la conservation, que j'aime rattacher à la production, car une bonne gestion favorise la production forestière et agricole, tout en conservant nos ressources hydrauliques. J'aimerais établir un lien entre ce besoin de conservation et l'ARDA, mais je crois savoir qu'il en sera question plus tard et que d'autres députés vont aborder le sujet. L'ARDA est sans doute un excellent programme, mais il ne me semble pas avoir été appliqué aussi rapidement et utilement qu'il aurait dû l'être. Rattaché à la conservation et à la production forestières, c'est un programme magnifique. J'ai félicité le ministre plus tôt. Je suis bien persuadé qu'il s'intéressera activement à cette affaire et j'espère qu'avant longtemps ces deux programmes se compléteront et permettront d'augmenter non seulement notre production, mais encore nos virtualités.

Je tiens également à parler de l'ARDA, de la conservation des sols et des ressources hydrauliques, ainsi que de l'administration et de la production qui s'y rapportent. Je dirai aussi un mot des céréales de provende. Je ne m'attarderai pas sur ces questions en ce moment, sauf pour mentionner que j'y porte un très grand intérêt et je compte écouter ce que les autres députés en diront cet après-midi. Tout ceci est intimement lié, monsieur le président; il est si difficile de séparer la conservation de la production. La conservation et la production forestières, la conservation des ressources hydrauliques et des terres et leur production sont toutes des questions connexes.

Je terminerai ici mes observations, monsieur le président, et j'encourage le ministre très sincèrement à garder présentes à l'esprit ces quelques suggestions. Je dirai aussi que, de ce côté-ci de la Chambre, en dépit de certaines choses qui se produisent de temps à autre, nous nous intéressons franchement à ces questions et que nous collaborerons bien volontiers avec le ministre et ses fonctionnaires chaque fois que l'occasion s'en présentera.

**M. Fisher:** Monsieur le président, l'introduction du ministre, je l'avoue, m'a déçu. Je ne dirai pas qu'il tergiversait, mais il me rappelait beaucoup la façon dont un ancien ministre, M. Henri Courtemanche, avait présenté ses premiers crédits. Il disait d'un ton hésitant: «Je ne suis en fonctions que depuis quelques mois, je ne suis pas encore au courant de tous les rouages administratifs, mais, vous verrez, un jour je serai au fait de la situation.» Je tiens à signaler au ministre que lorsqu'il a assumé ses fonctions, il jouissait d'une grande réputation que bon nombre d'entre nous ne dédaignons pas: celle d'un homme énergique, érudit et qui fait preuve d'imagination. On lui a confié la direction d'un ministère qui promet beaucoup. Cependant, quand vient le moment de présenter ses crédits, il nous sert le vieux et traditionnel exposé de début d'un ministre qui ne dirigeait rien de plus qu'une bureaucratie, citant quelques chiffres, prononçant quelques remarques et donnant un bref aperçu, préparé par son sous-ministre, de ses services.

Je signale au ministre que ce genre d'introduction n'est pas celle que nous attendions de lui et, à mon avis, elle n'est pas à la hauteur de sa compétence et de ses capacités. J'estime que ce ministère lui fournit une magnifique occasion de se faire valoir et, jusqu'ici, il n'a pas laissé voir qu'il allait la saisir. Je ne parle pas des céréales de provende ni de l'agriculture de l'Est, mais bien des forêts. Je désire féliciter certains députés qui ne sont plus avec nous, ayant été défaits lors des élections. Je fais allusion aux anciens députés de Nanaïmo, de Comox-Alberni (M. McQuillan) et de Coast-Capilano, qui ne sont plus parmi nous. Il y a plusieurs années, ils m'ont aidé à rédiger un rapport résultant de nombreuses réunions du comité des mines, forêts et cours d'eau et qui, de plusieurs façons, a préparé la voie à la création du ministère des Forêts. J'aimerais également féliciter l'honorable représentant de Qu'Appelle qui était, à mon avis, le ministre de l'époque qui avait vraiment l'idée de ce que pourrait être ce ministère.

**L'hon. M. Dinsdale:** La vision.

**M. Fisher:** J'ai été amèrement déçu, et je l'ai déjà dit ici, que le premier titulaire du ministère et son successeur se soient contentés de continuer les traditions déjà établies par certains services assez efficaces mais restreints, qui s'occupaient des forêts; je pense notamment à la Direction des forêts et à la Division des recherches sur les produits forestiers. Je

n'ai aucune critique à formuler, mais si le ministre se reporte aux recommandations faites par ce comité, il se rendra compte que nous fondions de plus grands espoirs sur un ministère fédéral des Forêts. Il n'a rien dit qui permette de penser que c'est ce qu'il envisage.

Je dirai au ministre qu'il peut être déconcerté parce qu'il est ambitieux et qu'il se voit plutôt dans le rôle d'homme politique que dans celui de chef dynamique d'un ministère. S'il veut vraiment atteindre un poste supérieur dans notre vie, je lui conseillerais de commencer par rendre ce ministère particulièrement efficace. D'après moi, le ministère des Forêts n'a encore rien accompli. En fait, comme je m'intéresse depuis toujours à la sylviculture et que je suis un de ceux qui ont préconisé l'établissement du ministère, si je pouvais formuler une recommandation ou obtenir qu'on y donne suite, je dirais qu'il vaudrait mieux revenir à l'ancien état de choses, remettre la Direction des produits forestiers et la Direction des forêts dans le ministère d'où on les a tirées, et compter sur le ministère de l'Industrie pour prendre des initiatives dynamiques que nous souhaiterions en matière de sylviculture, sur le plan économique et industriel.

Comme les députés le savent sans doute, je représente la plus grande circonscription de l'Ontario, qui repose entièrement sur l'industrie forestière. C'est peut-être la région de l'Ontario la plus productive et la plus prospère au point de vue forestier. Le bureau régional de Port-Arthur du ministère provincial des Terres et Forêts est sans doute le plus important de l'Ontario. Autrement dit, la tête des Lacs joue à peu près le même rôle et occupe la même position dans l'industrie de la pâte et du papier en Ontario que ceux que joue et occupe, depuis toujours, la ville de Trois-Rivières dans la province de Québec. En raison de ce facteur économique fondamental, tout représentant de la région doit se préoccuper de questions sylvicoles et s'y intéresser.

J'ai donc passé énormément de temps à visiter des installations américaines dans les États des lacs; je me suis rendu en Finlande et en Russie pour voir certaines des méthodes forestières appliquées dans ces pays et la façon dont ils s'y prennent; je me suis familiarisé, comme quelqu'un qui a constitue une bibliothèque de recherche forestière, du moins avec ce qui a été écrit sur le sujet; et je sais fort bien—du moins, c'est mon opinion—que nous devons à tout prix obtenir certaines initiatives de la part des dirigeants fédéraux, afin de trouver à nos problèmes forestiers, le genre de solutions qui ne sont pas encore en vue.

Je voudrais proposer au ministre certaines des directions vers lesquelles il devrait s'orienter et lui exposer certaines des causes de ses difficultés. L'une des causes essentielles des difficultés que l'on rencontre dans le domaine forestier tient à la prospérité même de l'industrie forestière. La situation a été résumée en quelques mots par le plus célèbre peut-être de tous les exploitants forestiers canadiens, assurément le plus riche, M. H. R. MacMillan. Après avoir acquis un demi-siècle d'expérience dans ce domaine, H. R. MacMillan déclarait en 1957:

> Si le Canada ne modifie pas son attitude à l'égard de la gestion des forêts, il est douteux que le volume de la coupe annuelle de bois puisse se maintenir au même niveau qu'actuellement même si, à chaque décennie, on s'attaquait aux forêts vierges, plus haut dans le Nord (ce qui accroîtrait les frais d'exploitation), ou si l'on utilisait une plus forte proportion d'essences inférieures (ce qui affaiblirait notre position concurrentielle sur nos marchés essentielle, à l'étranger).

A ma connaissance, la situation décrite par M. MacMillan en 1957 n'a guère changé. J'aimerais relever un des aspects tragiques de la question. Lorsque j'en ai parlé déjà à la Chambre, un des grands responsables de l'industrie forestière en Ontario m'a pris à partie dans la publication hebdomadaire concernant les forêts. Je n'en soutiens pas moins, monsieur le président, qu'une des principales difficultés dans ce domaine consiste précisément dans le succès remporté par l'industrie sylvicole dont le secteur de la pâte et du papier n'a laissé aucun choix aux agents forestiers, sur le plan professionnel. A mon sens, la sylviculture est plus qu'une science; dans une large mesure, c'est un art. Toutefois, ceux qui s'occupent des forêts doivent avoir de larges horizons, car la sylviculture est soumise à des cycles. Une décennie compte pour peu dans la croissance d'une forêt. L'agent forestier a des projets à long terme et se préoccupe du climat et de l'écologie des matières, tandis que la grande société a des rapports annuels et des dividendes trimestriels, ce qui tend à tout désorganiser.

Il est malheureux que les forestiers, qui possèdent une formation professionnelle et qui sont voués à un idéal, n'aient pas gravi très rapidement les échelons dans les industries du pays. Bien plus souvent, ce sont les comptables agréés, avec quelque formation en génie, qui deviennent les gros bonnets ou les surintendants de l'exploitation forestière, avec le résultat que trop rarement trouvons-nous dans notre industrie forestière ce genre d'idéalisme. Un forestier, je crois, est guidé par un idéal. C'est l'idéal de la forêt parfaite, dont on fera le meilleur usage possible. On ne peut vivre dans l'utopie et on ne saurait créer l'utopie, mais il me semble qu'il devrait toujours y avoir un idéal; ce devrait toujours

être l'idéal de la gestion forestière d'instaurer la sorte de conservation, en sylviculture, qui prévoit toujours la meilleure utilisation possible de la forêt, afin d'en retirer le rendement commercial optimum.

En Finlande, j'ai été frappé de la façon dont l'entreprise forestière, tant privée que publique, s'est implantée dans le pays et lui a permis de tirer de la forêt un revenu fantastique. Je signalerai aux honorables députés que la Finlande est un pays dont la superficie est à peu près celle de ma circonscription, et que la densité forestière y est à peu près la même. De bien des façons, nous avons un sol plus riche et un climat plus avantageux que la Finlande. Nous n'avons peut-être pas une saison de croissance aussi longue, mais il y a une assez grande ressemblance. Cependant, la Finlande, qui compte de 4 à 5 millions d'habitants, peut réaliser, surtout grâce à ses forêts, des sommes énormes pour payer les réparations et faire vivre ce petit pays d'Europe, qui est un des plus civilisés et des plus attrayants. La superficie de ces forêts n'est pas plus étendue, en milles carrés, que ma circonscription de Port-Arthur. M. Piha, chef de l'industrie forestière de Finlande, quand il m'a entendu dire que j'étais très impressionné par les pratiques suivies en Finlande, m'a répondu: «Je crains que vous n'atteigniez à de bonnes pratiques forestières avant que vous n'éprouviez une terrible pénurie de bois; avant que les gens comprennent qu'il n'y a pas d'alternative à la bonne gestion forestière. Nous avons dû attendre pour l'obtenir en Finlande.» Il a dit qu'il en avait été de même en Suède.

Je lui ai alors demandé ce que les Russes faisaient dans ce domaine et il m'a répondu qu'ils avaient tellement de forêts qu'ils les exploitaient par ci par là, sans trop savoir où cela les mènerait. J'ai eu le plaisir de me rendre à Leningrad et d'y causer avec des spécialistes en industrie forestière, et je pense qu'il avait raison. Les Russes ont tant de forêts sur leur territoire qu'ils n'ont pas encore trouvé le moyen d'en entreprendre un véritable relevé et qu'ils ne savent pas au juste ce que l'avenir leur réserve de ce côté. Mais ils ont une conception remarquablement moderne, à mon avis, de l'exploitation et de l'administration forestières. Ils ont dressé des plans, au sujet de leurs régions de bois coupé, qui sont bien en avant de tout ce que j'ai pu voir ou de tout ce qu'on a pu imaginer ici au pays, en particulier dans les provinces.

Si je fais ainsi état, monsieur l'Orateur, de ce que j'ai vu en Finlande et en Russie, c'est pour vous montrer comment j'en suis venu à la conclusion que les expériences faites dans les autres pays ne peuvent vraiment pas, à mon avis, se transposer ailleurs. Je n'avais pas le sentiment, au retour de ce voyage,

[M. Fisher.]

que les forestiers canadiens pourraient se servir avantageusement des méthodes employées en Finlande ou en Russie. J'ai la ferme conviction qu'un certain nombre de nos exploitants forestiers pourraient trouver des moyens en ce qui concerne l'ensemble de la production et l'exploitation de l'arbre entier, mais je ne pense pas que l'expérience des autres pays puisse nous être de quelque utilité dans la poursuite de nos moyens traditionnels et de nos propres expériences. Toutefois, j'estime qu'il vaudrait la peine de voir ce qu'accomplissent d'autres peuples comme les Finlandais et les Suédois dans le sens d'une utilisation plus intense de leurs ressources forestières beaucoup plus considérables que les nôtres selon le principe de l'utilisation intégrale, qui comprend la récréation, le canotage, le camping et la vie dans la forêt, choses auxquelles nous n'avons pas encore pensé et que nous n'avons même pas commencé à mettre en œuvre.

Nos problèmes, dans ce pays, proviennent en réalité de ce que nous avons 11 différentes politiques forestières. Avec 11 différents programmes forestiers, quel est le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine? Je ne saurais le dire que très simplement, monsieur le président; nous n'avons aucun rôle à cet égard. A mon avis, ce n'était qu'une charlatanerie que de nous autoriser à établir des organismes forestiers fédéraux. En effet, ceux-ci ne peuvent en ce moment jouer aucun rôle concret. Ils font certains gestes, parfois assez heureux, si l'on pense au programme des routes forestières, au programme de reboisement, à l'aide à la protection contre les feux de forêt, une certaine mise en commun des renseignements dans ce domaine, et certaines recherches utiles au sujet des produits forestiers. Toutefois, les limites imposées à cette activité sont considérables par suite des diverses compétences qu'il faut respecter dans la pratique ainsi que des rivalités existantes, et parce que la sylviculture professionnelle au Canada ne sait au juste dans quel sens agir ou même ce qu'il faut faire.

Je dirai au ministre qu'il y a au moins trois domaines dans lesquels il pourrait chercher et trouver l'occasion de donner une plus grande envergure au ministère des Forêts en lui permettant non seulement de prendre l'initiative, mais de commencer à supprimer toute une varitété de normes que existent chez nous à l'heure actuelle. Je commencerai par la mesure la plus simple, qui, dans un certain sens, a la portée la plus restreinte. Je l'ai déjà proposée à l'ancien ministre des Forêts que je vois maintenant à la Chambre, mais je n'en ai jamais plus entendu parler. Je lui ai dit qu'il devrait être le premier ministre des Forêts à se rendre compte que la meilleure façon de résoudre le problème indien dans notre pays, c'est de le rattacher

à un véritable programme de mise en valeur forestière, car la plupart du temps, les Indiens demeurent dans les régions boisées du pays. Ils ont, par conséquent, une certaine confiance économique dans la forêt et sont capables d'y travailler. A l'heure actuelle, il n'y a guère de réserve qui possède encore une futaie convenable au Canada. Il me semble qu'on pourrait négocier à nouveau sur beaucoup de points avec les gouvernements des provinces. En tout cas, les divers services provinciaux des terres et forêts, s'ils n'agissent pas, parlent beaucoup de faire quelque chose pour les Indiens.

Les Indiens peuvent apprendre diverses tâches sylvicoles, qu'il s'agisse de planter des arbres pendant deux ou trois semaines, le printemps ou l'automne, ou même de travailler comme bûcherons. Ce travail est tout à fait conforme à leur mode de vie. Toutefois, la Direction des affaires indiennes doit faire preuve de bien plus d'initiative dans ce domaine. Il y a quelques années, j'ai essayé de créer une entreprise sylvicole pour donner du travail aux Indiens d'une réserve, près du lac Nipigon, et j'ai simplement constaté que quatre organisations privées détenaient des concessions du ministère provincial. En outre, les syndicats avaient un mot à dire. On voit donc que l'affaire se complique parce qu'à l'heure actuelle, les forêts canadiennes sont exploitées sous le régime de l'entreprise privée et, en même temps, du syndicat ouvrier. Il faudra beaucoup d'initiative, de travaux préliminaires et il faudra aussi consentir des dépenses comme celles qu'un gouvernement fédéral peut se payer, avant de réussir à employer des Indiens comme techniciens compétents, comme bûcherons ou comme préposés aux plus simples travaux de routine d'amélioration sylvicole.

C'est une des tâches dont un ministère des Forêts pourrait se charger, mais on n'en viendra pas à bout en restant sur sa chaise, dans un bureau, à écouter des fonctionnaires qui ont l'habitude de voir tout leur travail sous un angle bureaucratique. Il ne donnerait rien d'aller à la Direction des Affaires indiennes et de s'entretenir avec les fonctionnaires qui ont l'habitude de penser à des rations, à des programmes de charité, à donner $500 par-ci, $1,000 par-là, ou à permettre de couper du bois de corde pour chauffer les maisons pendant l'hiver. Le gouvernement et le ministre doivent se donner corps et âme à cette tâche. C'est un domaine de l'activité du ministère des Forêts qui s'applique à presque chaque province du pays et qui permettrait à ses fonctionnaires et à ses spécialistes de mieux comprendre certains des problèmes qui se posent aux collectivités locales.

Je mentionne cela, parce que, bien souvent, lorsque je parle avec les forestiers et les bûcherons, je constate une sorte de mépris aimable à l'égard du ministère fédéral des Forêts. Je ne partage pas leur mépris, mais leur attitude est habituellement fondée sur une question de dollars et de cents. Ils ont le sentiment qu'une entreprise qui paie en vaut la peine, mais que ces fonctionnaires passent beaucoup trop de temps à Ottawa, à Petawawa et dans les stations forestières, à s'amuser à des expériences. Le ministère possède par tout le pays des parcelles de terres destinées aux essais; à quoi servent-elles? Si je comprends bien, en supposant qu'on pourrait mettre bout à bout ces parcelles de terres destinées aux essais, il faudrait à celui qui voudrait les voir toutes, traverser deux fois le Canada sur toute sa longueur. En fait, j'imagine qu'un bon nombre de forestiers passent une grande partie de leur temps à s'assurer qu'ils n'ont pas perdu leurs dossiers relatifs à ces parcelles. J'exagère peut-être un peu, mais de diverses manières, telle est la situation.

Je crois que si certains de nos forestiers professionnels employés dans la fonction publique s'occupaient réellement du sort des Indiens en leur donnant une formation pratique et en les engageant à participer à des programmes associés à l'exploitation forestière, à l'exploitation du bois d'œuvre et à la coupe du bois, nous pourrions commencer à songer à déplacer les Indiens de leurs réserves et à leur donner l'occasion de réaliser des revenus qui leur permettraient d'améliorer leur existence. J'aimerais signaler au ministre que j'ai déjà vu des Indiens quitter leurs réserves et travailler pour une compagnie de pulpe et papier et finir par gagner $6,000 ou $7,000 par année. Si on tient à considérer l'aspect matériel de la situation, on n'a qu'à regarder le genre d'Indien qui gagne un bon salaire, y prend goût et commence à monter dans l'échelle sociale. Je ne mâche pas mes mots, mais voilà ce qu'il nous faut pour donner aux Indiens le revenu et les perspectives d'avenir qui leur permettront de jouir de notre confort matériel et de donner à leurs enfants l'occasion de s'instruire. Les Indiens ne le feront pas tant qu'ils seront confinés dans leurs réserves, existant grâce aux rations, aux aumônes et au paternalisme de la Direction des affaires indiennes.

La Direction des affaires indiennes a été très heureuse l'an dernier de pouvoir nommer dans ma région un fonctionnaire chargé de s'occuper des occasions d'emploi et d'éducation offertes aux Indiens dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Il s'occupe des occasions d'emploi et d'éducation d'environ 16,000 Indiens disséminés sur un territoire de 800 milles de l'est à l'ouest sur 500 milles du nord au sud. Considérant cette attitude, peut-on s'attendre à d'extraordinaires résultats en ce qui concerne les occasions d'emploi?

La première mesure que devrait prendre le ministre, en sa qualité de ministre des Forêts, pour assurer à son ministère le renom qu'il voudrait, ce serait d'utiliser l'industrie forestière comme moyen d'amener nos Indiens à être des citoyens de plein droit, ayant tous les avantages voulus sur le plan économique. Je puis vous assurer, monsieur le président, que la tâche du ministre ne sera pas facile à cet égard. La situation variera d'un endroit à l'autre et il faudra faire preuve de beaucoup de diplomatie pour réussir, compte tenu surtout des syndicats ouvriers et des ministères provinciaux. Pour ma part, je crois que les Canadiens font preuve de bonne volonté et des meilleures intentions à ce sujet.

Monsieur le président, j'aborderai maintenant le deuxième point que je voudrais signaler à l'attention du ministre. Durant ma jeunesse, j'ai voyagé pas mal dans le Nord du Minnesota et les travaux que le *Civilian Conservation Corps* des États-Unis y accomplissait m'ont fort impressionné. Durant la crise, ce service a employé 3,000 jeunes gens durant l'année où il a été inauguré et 5,000 l'année suivante. C'est ainsi qu'il faudrait procéder pour faire face aux problèmes toujours plus graves auxquels nous sommes en butte. Il faudrait suivre cet exemple sur une moins grande échelle, bien sûr, mais il serait possible, avec une telle organisation, de mettre sur pied un programme significatif de conservation, dont les forestiers aiment tellement parler durant leurs congrès, de même que des mesures utiles de conservation mises à exécution par les jeunes. Ce programme comprendrait également l'aménagement et la mise en valeur des parcs.

Il me semble que nous avons construit un grand nombre d'écoles d'un bout à l'autre du pays aux termes de la loi sur l'assistance professionnelle et technique. Nous avons dépensé une somme astronomique, environ 500 millions de dollars. D'ici deux ou trois ans, ce programme coûtera au gouvernement fédéral près d'un milliard de dollars. C'est un excellent programme qui prévoit la construction d'écoles de formation dans plusieurs endroits du pays, mais l'industrie primordiale repose sur les forêts qui disparaissent de bien des façons. On peut parler longuement du rendement soutenu, mais environ 35 p. 100 du bois coupé dans les régions de la pâte et du papier de l'Ontario et du Québec n'est pas remplacé d'une façon convenable. Compte tenu du genre de personnel dont nous disposons, de la pollution des eaux, de l'étiage de nos cours d'eau, de la demande et de la réponse manifestées à l'égard des parcs que nous avons aménagés, j'estime qu'un organisme de conservation formé de civils pourrait jouer un rôle énorme au Canada. Un programme de ce genre serait parfaitement compatible avec la formation pratique que nous désirons rendre accessible à un très grand nombre de Canadiens.

L'Ontario possède un programme destiné aux gardes forestiers junior. On emploie ainsi des jeunes pendant leurs vacances d'été mais les jeunes qui désirent profiter de cette occasion sont presque dix fois plus nombreux que ceux que peut accepter le ministère des Terres et Forêts. A cet égard, la plus forte demande provient des grands centres urbains fortement peuplés. Un programme de ce genre cadrerait très bien avec la direction des forêts et aiderait au dépeuplement et au reboisement, ce qui permettrait à nos forêts de retrouver la beauté des forêts vierges.

Le ministre étant du Québec, je sais bien que la question de la compétence provinciale lui vient à l'esprit. Un tel programme, me semble-t-il, doit être conjoint et ne saurait se borner à permettre à un groupe national d'individus de se promener en uniforme et de travailler dans la forêt. Le ministre devrait commencer par s'aboucher avec quelque ministère provincial des Forêts bien disposé, par exemple celui de la Colombie-Britannique ou de l'Ontario, pour déterminer si, après un essai de deux ans peut-être, il serait possible de prendre un certain nombre de ces personnes, qui sont en quête de travail et de formation, aux termes de l'annexe 5 du ministère du Travail, en vue de constituer une équipe qui apprendrait à exécuter des travaux utiles dans nos forêts.

Je peux concevoir bien des façons de rattacher ce programme à l'ARDA. Le ministre l'admettra, l'ARDA permet le financement d'un programme de formation établi sur une base régionale. J'estime qu'on pourrait recourir à l'ARDA pour assurer les fondements d'un programme de ce genre.

Monsieur le président, il nous faut un ministre des Forêts qui ait assez d'imagination et d'initiative pour profiter de cette occasion. Sans doute, c'est entre autres parce qu'on a fait des corps civil de conservation un hochet politique que l'affaire a suscité des difficultés aux États-Unis, mais je crois que ma proposition est pratique. En fait, le corps civil de conservation et le W.P.A. sont tous deux devenus des ballons politiques. Je me souviens des affiches qu'on pouvait lire dans les bars des États-Unis et qui disaient: «Ne tirez pas; ce n'est pas un ours, c'est un ouvrier du W.P.A. qui fait un somme.» Je reconnais qu'un programme de ce genre ne peut être élaboré sur des bases solides si les gens qui doivent prendre part à sa mise en œuvre sont

un groupe choisi. Monsieur le président, j'imagine les possibilités d'un tel programme. On pourrait accomplir ainsi nombre de bonnes choses, et je propose au ministre de faire de la réalisation de cette idée sa deuxième tâche en sa qualité de ministre des Forêts.

La troisième tâche à laquelle je voudrais que le ministre s'attelle, c'est la solution des problèmes qui se posent à l'industrie forestière canadienne. Le ministère fédéral des Forêts, qui est le ministère prépondérant, devrait sûrement avoir une idée des besoins et des exigences futures de l'industrie forestière dans notre pays. Il règne une grande confusion à cet égard. On a récemment discuté, dans la région de la tête des lacs, des efforts accomplis pour instituer un cours de sylviculture couronné par un diplôme. On a fait toutes sortes de prévisions quant aux besoins en fait de travailleurs forestiers et au degré de formation nécessaire aux hommes qui maintenant connaissent cette industrie à fond. On a également cherché à déterminer jusqu'où nous devons former le particulier dont les services sont requis dans les différentes branches techniques de cette industrie.

Il m'apparaît que l'industrie forestière continuera d'être l'élément fondamental le plus important de notre économie. C'est pourquoi j'estime que la meilleure façon pour le ministre d'être bien informé sur l'industrie forestière canadienne et de se passionner pour elle, ce serait une étude sur les besoins futurs en fait de travailleurs forestiers. Il devrait donner à cette entreprise une portée étendue, car la situation évolue sans cesse. Les gens s'imaginent qu'un travailleur de la forêt est un homme qui porte un chapeau de scout et de hautes bottes, et va ici et là marquer ou brûler des arbres.

Le domaine des forêts est beaucoup plus compliqué que cela et il comporte une bien plus grande variété. Je crois qu'il nous faudrait en savoir davantage sur nos besoins actuels à cet égard. Je le répète, il n'existe aucun organisme central vraiment au courant de ces questions. Il est sûr que l'Institut canadien des forêts, organisme national des travailleurs forestiers, n'a rien produit de semblable. A mon sens, c'est avec cet organisme que le ministre devrait collaborer et travailler à déterminer nos besoins futurs en fait d'ouvriers et de techniciens de la forêt. Je crois que cela entrerait dans le cadre des deux autres propositions que j'ai présentées au ministre, et j'espère qu'elles sauront du moins l'intéresser.

Ce que je demande au ministre, c'est qu'il examine du moins sérieusement ma proposition. Je ne m'attends pas qu'il nous serve le plaidoyer habituel, ce que je pourrais appeler une défense à la Henri Courtemanche, c'est-à-dire qu'il prenne la parole pour nous donner lecture d'une réfutation rédigée par ses fonctionnaires et signalant toutes les petites réalisations utiles et les projets du ministère des Forêts. J'ai lu cela dans le rapport annuel du ministère et dans les publications énumérées ici. Je voudrais dire au ministre qu'il nous faut quelque chose de beaucoup plus audacieux et créateur. Le ministre, plus que toute autre personne susceptible d'occuper cette fonction, a l'occasion de le faire, car il jouit d'une bonne réputation. Si le ministre a pu se créer la réputation qu'il a, je crois qu'il est temps qu'il commence à nous montrer ce qu'il sait faire.

**M. Patterson:** Monsieur le président, je compte faire quelques brèves observations d'ordre général sur les crédits du ministère des Forêts. D'autres collègues parleront de divers aspects des crédits et de l'ARDA, ainsi que des différents programmes auxquels on a fait allusion cet après-midi. Je voudrais féliciter le ministre de sa nomination, mais j'en profite pour dire que je suis déçu que le député de Vancouver-Centre soit passé du ministère des Forêts à celui des Postes. A mon avis, c'est un homme d'expérience qui avait la préparation nécessaire pour donner une orientation bien déterminée à ce ministère. Cependant, je ne dis pas cela dans l'intention de diminuer le ministre actuel. J'ai l'impression qu'il s'inspirera des prémisses établies par son prédécesseur, comme son prédécesseur s'est inspiré de l'œuvre réalisée au début par l'honorable député de Victoria-Carleton qui a établi le ministère.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, je tiens à formuler des commentaires d'ordre général sur le ministère des Forêts. Nous reconnaissons tous, je pense, l'exploitation forestière que constitue l'une des plus importantes industries du Canada. Je suppose que dans diverses régions du pays certaines personnes s'élèveront contre cette déclaration parce que, dans leurs régions, l'exploitation forestière ne les intéresse pas particulièrement. Nous plaisantions tantôt lorsqu'un de mes collègues a dit qu'il n'y avait pas un seul arbre dans sa circonscription et qu'en conséquence il n'oserait pas traiter d'exploitation forestière. Quoi qu'il en soit, à mon avis, tous les députés reconnaissent le rôle important que nos forêts et nos exploitations forestières jouent aujourd'hui dans l'économie du Canada.

Comme un des préopinants, j'ai été quelque peu déçu de constater que le ministre n'ait pas saisi cette occasion pour présenter un programme dynamique et nous exposer

certaines initiatives qu'il envisage pour favoriser l'évolution du ministère en question. Cependant, j'ai reçu récemment une brochure très intéressante publiée par le ministère des Forêts. Il s'agit de la publication nº 1002 intitulée *Le Canada, pays forestier*. Je crois qu'en principe c'est vrai. Je voudrais en citer plusieurs extraits. On y affirme, au début, que le Canada est un pays forestier et le second paragraphe est ainsi conçu:

La superficie globale boisée au Canada est de plus de 1,700,000 milles carrés. Les forêts productives, c'est-à-dire celles qui peuvent produire du bois d'œuvre utilisable, ont une superficie de plus d'un million de milles carrés. Environ 80 p. 100 de cette superficie appartiennent à la Couronne et sont administrés par les dix gouvernements provinciaux qui permettent aux industries forestières de les exploiter par l'intermédiaire de divers programmes. Le solde de 20 p. 100 se compose de boisés de ferme, de terres forestières appartenant à des compagnies et à des particuliers, ainsi que certains terrains qui relèvent du gouvernement fédéral.

Au sujet de la production forestière annuelle, on déclare ceci:

La production forestière annuelle s'établit en moyenne à 3,200 millions de pieds cubes.

Plus loin, on dit:

Les industries forestières emploient plus de 300,000 travailleurs et paient 1,200 millions de dollars en salaires et gages chaque année. Les industries de transformation du bois déboursent environ 400 millions de dollars en salaires et gages et fournissent de l'emploi correspondant à environ 80,000 années-hommes, soit 80,000 emplois l'année durant.

On parle ensuite de l'industrie de la pâte et du papier en signalant qu'en 50 ans, elle est devenue l'industrie de fabrication la plus importante du Canada. Puis, on énumère dans cette brochure certains des faits importants qui contribuent à faire du Canada un pays forestier. Ces renseignements devraient intéresser ceux qui viennent de régions non boisées. Je vais fournir ces renseignements de nouveau afin de montrer que le ministre dirige, dans une certaine mesure à tout le moins, une des plus grandes industries canadiennes. Je tiens également à signaler sous ce rapport que même si l'industrie forestière constitue l'une des industries prépondérantes du Canada, dans ma province de Colombie-Britannique, elle occupe également une place primodiale. L'honorable député de Vancouver-Est déclare que la Colombie-Britannique compte 60 millions d'acres recouvertes de forêts. J'ai sous les yeux une brochure intitulée: *Colombie-Britannique, faits et données statistiques, 1963*. Elle renferme des renseignements fort intéressants sur la Colombie-Britannique et j'aimerais consigner au compte rendu quelques-uns de ces faits. Au sujet des forêts, on lit:

Les forêts constituent l'assise économique de la Colombie-Britannique et elles contribuent le plus au revenu et à l'emploi dans la province. On estime que la valeur nette de la production de toutes les industries forestières s'est élevée, en 1963, à 850 millions de dollars, c'est-à-dire à environ 36 p. 100 de la production globale.

Le rapport ajoute:

De toutes les industries de fabrication de la Colombie-Britannique, celle du bois occupe le premier rang, la pâte et le papier, le deuxième, alors que celle du contre-plaqué est la quatrième par ordre d'importance dans la province. Actuellement les industries forestières de la Colombie-Britannique produisent près de 70 p. 100 de tout le bois manufacturé au Canada...

Je crois que nous devons nous en réjouir.

...20 p. 100 de toute la pâte, presque 15 p. 100 de tout le papier et environ 85 p. 100 de tout le contre-plaqué. Les industries forestières sont une source importante d'emplois. En 1963, elles donnaient directement du travail à environ 78,000 personnes.

En 1962, la Colombie-Britannique a exporté vers l'étranger $602,400,000 de bois et de produits du bois. Sur ce total, 75 p. 100 sont allés vers les États-Unis, alors que 12 p. 100 sont allés vers le Royaume-Uni. Voici les produits du bois les plus importants d'après la valeur des exportations: bois de construction: $303,500,000; pâte: $123,600,000; papier-journal: $105,900,000.

En ce qui concerne cet aspect particulier de notre économie, nous disposons en Colombie-Britannique, d'un patrimoine remarquable et d'occasions magnifiques. Je le répète, cet aspect est d'importance, non seulement pour le Canada, mais pour la province. Il va sans dire qu'en voyant le pourcentage des revenus accumulés par suite de cette réserve en Colombie-Britannique, on se rend compte de l'apport remarquable qu'il représente pour notre économie nationale.

Or, l'ingérence du gouvernement fédéral dans des domaines d'activité et de responsabilité considérés jusqu'ici comme d'essence provinciale, s'étend maintenant à l'industrie forestière. Je lisais justement une brochure l'autre jour, où l'on indiquait le moment où le gouvernement fédéral a envahi des domaines relevant antérieurement des provinces. Il y était question de la santé nationale et du bien-être social, du travail et de la tendance que l'on a de nos jours à assumer certaines responsabilités dans le domaine de l'enseignement, surtout de l'enseignement supérieur. Cette tendance se fait sentir maintenant dans l'industrie forestière. Cela nous amène encore une fois à juger de l'importance des relations fédérales-provinciales. Les forêts relèvent des provinces et pourtant, les problèmes qui se posent dans ce domaine sont si vastes et embrassent tant de nos régions qu'il semble souhaitable que les autorités fédérales se voient assigner un rôle particulier pour ce qui est de l'expansion de notre industrie forestière.

Cela a été signalé par l'honorable député de Port-Arthur comme présentant l'un des problèmes, le fait que nous avons maintenant dix juridictions provinciales et une juridiction fédérale. Si l'on veut accomplir des progrès

satisfaisants dans les divers domaines d'activité, il faudra assurer une coopération et maintenir des rapports plus étroits entre les pouvoirs fédéral et provinciaux. J'ai le sentiment, toutefois, comme je l'ai signalé, que l'établissement du ministère fédéral des Forêts a sans aucun doute valu la peine. Il a une fonction légitime à remplir tant qu'il se bornera aux questions énoncées lors de sa création.

On a fait allusion à la question de conservation. Nous savons qu'il s'agit là d'une partie très importante du programme de mise en valeur des forêts au pays. Si nous ne nous occupons pas suffisamment de la conservation et du reboisement, le temps viendra où nous n'aurons plus de forêts. Cela a été reconnu par ceux qui s'intéressent à cette industrie et on y porte une grande attention. Je me suis rappelé l'autre jour, au cours du débat sur les arrangements fiscaux entre le fédéral et les provinces, que les ressources naturelles sont comprises dans l'établisement de bases pour calculer les paiements de péréquation, mais personne n'a songé aux frais en cause. On a tenu compte du revenu brut.

D'après une brève déclaration parue dans une publication traitant de l'industrie forestierien de la Colombie-Britannique le gouvernement de cette province a touché en recettes directes (sans compter l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente) 35 millions de dollars au chapitre de la vente des droits de coupe et de l'essouchement, en 1963, mais le service provincial des forêts a dépensé 17 millions de dollars à l'égard de tous les secteurs de son activité qui comprennent la protection et le renouvellement des ressources. La Colombie-Britannique consacre donc beaucoup d'argent à la conservation de ses forêts. Les autres provinces pourvues de ressources sylvicoles appréciables en font autant, j'imagine. A mon avis, lors des discussions et des pourparlers, nous devrions ou, plutôt, le gouvernement fédéral devrait se rappeler que des sommes considérables sont affectées à la conservation et aux divers aspects de la sylviculture et il devrait en tenir compte. Il va sans dire, cela comprend la protection contre les incendies de forêt dont le ministre a parlé dans ses observations préliminaires.

Il y a tout juste une autre question dont j'aimerais traiter brièvement, celle de la recherche. Je pense qu'il importe beaucoup de stimuler la recherche dans ce domaine. Les gouvernements provinciaux font faire certaines recherches dans les universités. L'industrie elle-même consacre évidemment des sommes considérables aux recherches. Cependant, les problèmes qui touchent à l'industrie forestière sont plus ou moins d'ordre général. Certains problèmes, bien entendu, sont d'ordre régional, mais le gros des problèmes qui touchent à l'industrie a une portée nationale, d'un océan à l'autre. Voilà un domaine, je pense, où le gouvernement fédéral pourrait, à juste titre, accroître ses recherches. Le ministre a déclaré aujourd'hui que le gouvernement est en train d'étendre ses installations de recherche à la Colombie-Britannique, ce qui est très bien. Je le répète, il s'agit d'un domaine où, à mon avis, l'industrie forestière a un rôle à jouer. Toutes les exploitations forestières pourraient mettre leurs ressources en commun, toutes leurs installations de recherche. C'est le seul moyen qui permette de réaliser des progrès satisfaisants, efficaces, dans le domaine des recherches.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, je ne tenais à formuler que de brèves observations. Je traiterai d'autres problèmes lorsque nous étudierons les postes pertinents.

**L'hon. M. Hamilton:** Aucun autre ministère du gouvernement canadien ne saurait être mieux désigné comme le ministère Cendrillon que celui des Forêts. Je ne crois pas devoir retenir l'attention du comité en rappelant à tous les Canadiens que, non seulement à l'heure actuelle mais pour de nombreuses années à venir, l'industrie forestière est la plus importante industrie au Canada. Aux termes des présents accords constitutionnels, la propriété, l'administration et la surveillance de cette industrie relèvent de nos dix gouvernements provinciaux. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont les seuls endroits où le gouvernement fédéral jouit d'un pouvoir de surveillance immédiat dans ce domaine.

Après avoir mentionné les simples réalités qui expliquent la situation actuelle, je puis dire que, au cours des 15 dernières années, il est devenu de plus en plus manifeste que quelque chose laissait dangereusement à désirer dans l'administration de nos forêts canadiennes. Il n'y a pas lieu de se quereller sur la façon dont cette situation complexe s'est développée. Il demeure qu'on doit faire quelque chose, et les raisons en ont déjà été fournies. En 1949, par exemple, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture signalait dans son rapport que les produits de la forêt seraient beaucoup plus recherchés sur les marchés mondiaux. Ce rapport de 1949 aurait dû avertir les Canadiens, qui possédaient des ressources forestières extraordinaires, que nous devions commencer à nous préparer pour le jour où nous serions pressés d'alimenter les marchés.

En 1959, l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture a publié son

deuxième rapport, dans lequel elle signalait que les chiffres ayant servi au calcul de la demande prévue en 1949 étaient erronés et que cette demande aurait dû être beaucoup plus grande qu'on ne l'avait indiqué en 1949.

C'est à la suite du rapport de 1959 que le gouvernement de l'époque a décidé de relever le défi qui se posait à l'industrie forestière du Canada. Nous avons créé un nouveau ministère des Forêts en nous disant que la demande mondiale pour les produits forestiers, surtout les produits du papier à ce moment-là mais également le bois de sciage, augmenterait à un rythme si prononcé que si les pays producteurs de bois et de papier n'y voyaient pas, il se produirait une grave pénurie dans le monde entier. Voilà la première chose qui nous a incités à agir.

Voici la seconde. Étant donné que les forêts et leur exploitation sont de la compétence des gouvernements provinciaux, les fonctionnaires de la Direction des forêts, qui relevait alors du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, ne pouvaient traiter sur un pied d'égalité avec les ministres et sous-ministres des gouvernements provinciaux. Il nous a semblé évident que, pour profiter des occasions qui s'offraient dans les marchés mondiaux pour les produits forestiers, il nous fallait relever le statut de cette direction et lui donner son propre ministre. Comme il s'agissait après tout de notre industrie la plus importante, nous l'avons fait.

Je voudrais pouvoir dire que pendant les quatre ans qui se sont écoulés, beaucoup de progrès ont été réalisés, mais en toute franchise, je suis consterné de constater comme on a fait peu de choses pour saisir les occasions. Comme l'a signalé le député de Port-Arthur, on ne saurait obtenir immédiatement des résultats dans l'industrie forestière. La planification porte sur des périodes de 20, 30, 40 et même 100 ans mais, fondamentalement, la demande existe et, tout comme la population du globe a besoin d'aliments, elle a aussi besoin des fibres ligneuses.

Au ministère des Forêts, on trouve réunies sous une administration trois directions principales. Chacune d'entre elles, que ce soit la Direction des ressources forestières, la Direction de la pathologie et de l'entomologie forestières ou la Direction des produits forestiers, a peut-être à son service plus de savants dévoués à leurs tâches que tous les autres ministères. Cependant, toutes ces personnes compétentes manquent de personnel, sont insuffisamment appuyées par le Conseil du Trésor, et leurs réalisations ne correspondent pas à leur capacité; en dépit de ce remarquable actif, nous manquons le coche.

[L'hon. M. Hamilton.]

La raison en est bien simple, à mon avis. Comme l'activité du gouvernement fédéral dans ce domaine est limitée par la constitution, les réalisations extraordinaires accomplies dans ce cadre restreint n'ont pas, à mon avis, aidé tellement à relever le défi critique qui se présente à nous.

Le représentant de Port-Arthur a donné son interprétation du problème. J'aimerais signaler un point et le ministre comprendra sûrement, à l'instar de ses prédécesseurs, qu'il ne s'agit pas d'une critique inspirée par du parti pris. Selon moi, les fonctionnaires du ministère sont incapables de relever le défi et de résoudre le problème. C'est au ministre que s'adresse le défi. C'est à lui qu'il incombe d'y voir. Pour répéter quelque peu les observations du député de Port-Arthur, le ministre aura des difficultés, considérant le milieu et la province d'où il vient, le Québec, mais en dépit de tout cela, le pays s'attend à ce que le ministre des Forêts fasse preuve—pour paraphraser le représentant de Port-Arthur—de tant de tact et de tant de charme et qu'il offre des avantages assez intéressants pour réussir à convaincre les ministères provinciaux, non seulement ceux qui sont chargés de l'administration des forêts, mais aussi ceux qui s'intéressent indirectement à la question, de profiter des occasions qui se présentent actuellement. C'est une chance à ne pas manquer. Comme je le disais au prédécesseur du ministre, nul ministre d'aucun gouvernement ne s'est vu offrir une plus belle occasion de bien servir son pays que le ministre des Forêts.

Que faire, entre autres, pour que les gouvernements provinciaux se rendent compte des perspectives? Tout d'abord, bien leur faire voir que le gouvernement fédéral a son rôle à jouer, rôle qu'il peut jouer dans la mise en marché, par l'entremise du ministère du Commerce. Puis, il peut aussi jouer son rôle dans les politiques fiscales, oui, et même dans les politiques monétaires, qui influeront directement sur le fait qu'on réussira ou non à obtenir des gouvernements provinciaux qu'ils se conforment, dans l'octroi de concessions forestières, aux exigences de l'intérêt national.

J'ai parlé, il y a un instant, des rapports de 1949 et de 1959 de la FAO. La situation de 1964 est si désespérée que la FAO, au lieu d'attendre jusqu'en 1969, l'année de son prochain rapport décennal, a publié un rapport spécial, il y a un mois à peine, où elle fait appel au monde entier, en l'avertissant non seulement de la rareté imminente de produits de la pâte et du papier, mais aussi de bois d'œuvre.

Voyons un peu les chiffres indiquant la proportion de l'emploi des produits du bois en

Europe. Il y a quelques années encore, en Europe les huit-dizièmes de la production forestière étaient destinés aux scieries. Cette proportion s'élève maintenant à 90, et même à 95 p. 100, pour répondre à la demande de bois, de bois d'œuvre, à mesure que les populations d'Europe se rétablissent et adoptent des meilleures normes d'habitation. La demande de sciages augmente donc rapidement, alors que la diminution des quantités de bois destinées à la fabrication du papier nous ouvre de nouveaux débouchés.

Il y a à peine quelques mois j'ai visité la Chine continentale. Au cours des entretiens que j'y ai eus avec certains sous-ministres, ceux-ci ont insisté, entre autres, qu'en plus des machines agricoles et des engrais dont la Chine avait besoin pour ses 300 millions d'acres de terres arables, il leur fallait envisager d'un point de vue pratique la nécessité d'acquérir sur le marché mondial d'énormes quantités de papier-journal. On s'en imagine facilement la raison.

Là-bas, dans une vingtaine de provinces chinoises, les grandes étendues couvertes de forêts d'il y a quelques siècles sont déboisées, celles qui restaient ayant été incendiées par les Japonais. Par conséquent, seules deux provinces ont encore des forêts de quelque importance. Or, on ne peut laisser une nation de 700 millions sans papier. A quoi bon instruire 80 millions d'étudiants dans les écoles, à moins de leur donner de quoi lire? Comment créer une nation industrielle sans le papier qui est à la base de toute industrie? Nous avons donc là un des plus grands potentiels de demande que le monde ait connu ces dix dernières années, et la seule chose qui empêche les Chinois d'acheter du papier et ses sous--produits en quantités illimitées sur le marché mondial, c'est qu'ils doivent d'abord gagner l'argent nécessaire pour en faire l'acquisition—et ils font tout leur possible pour y arriver. Mais en l'occurrence, il s'agit de la demande. Pour répondre aux intentions du gouvernement, un journal au minimum doit être distribué à chaque foyer chinois. Ce marché renferme à lui seul 700 millions d'habitants, en comparaison de 200 millions pour les marchés américains et canadiens. Même si les journaux distribués dans ces foyers n'ont que trois ou quatre ou même huit pages par rapport à nos journaux volumineux, la demande est impressionnante.

Lorsque la Chine cherche dans le monde des sources d'approvisionnement, elle voit les grandes réserves forestières de la Russie, mais elle sait que ces forêts ne peuvent répondre à ses besoins, parce que les produits ne sont pas adaptés à la fabrication des pâtes et papiers. Elle sait que dans le Sud-Est des États-Unis, il y a une possibilité de production accrue des pâtes et papiers à cause de la croissance rapide des forêts dans cette région du monde par suite du climat. Mais cette possibilité est limitée, en comparaison de cette demande formidable. La Chine se rend compte aussi que les forêts de l'Europe occidentale sont fortement exploitées et qu'il y a peu d'espoir de ce côté-là. Elle considère les forêts des régions tropicales, mais celles-ci ne prêtent pas encore à la production de pâte et de papier sur une grande échelle. La Chine se rend compte alors que le seul pays du monde qui puisse l'aider, c'est le Canada avec ses immenses réserves forestières.

Je demande donc au ministre comment il va profiter d'occasions pareilles alors que, comme ministre, il n'a aucun droit de regard sur les gouvernements provinciaux, si ce n'est de les aider à trouver des débouchés. Voilà un domaine où le ministre pourrait jouer un rôle d'animateur pratique. Le ministre doit reconnaître que notre industrie du papier, par exemple, a pris beaucoup d'expansion et qu'elle est reliée dans une trop grande mesure aux marchés du Sud. La production d'une concession forestière n'est pas accessible aux acheteurs du monde entier; la production de cette concession forestière est réservée chaque année au même journal des États-Unis. C'est ce qui arrive trop souvent.

Jusqu'ici, pas une province n'a essayé de modifier cet état de choses. Le ministre sait aussi, sans aucun doute, qu'en général les forêts de l'Ontario vers l'est sont à peu près réservées à une certaine forme de production à l'heure actuelle. Il sait que les seules forêts vierges pouvant servir à la production de la pâte et du papier se trouvent en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Ces régions qui s'étendent de l'intérieur de la Colombie-Britannique jusque dans le Manitoba ne peuvent facilement s'assimiler les usines de pâte et de papier, même s'il existe des marchés extérieurs, car elles se trouvent isolées de l'endroit où la demande existe. La demande pour les produits de la pâte et du papier se trouve d'abord en Europe, où le taux d'accroissement est de près de 15 p. 100 par année. La demande augmente lentement et régulièrement aux États-Unis: d'environ 5 p. 100, je crois. Puis il y a en Chine ces marchés vierges que j'ai décrits. Mais les industries de Colombie-Britannique ne peuvent facilement pénétrer sur ces marchés, situés au centre d'un continent. Les usines de la côte Est, le long de la voie Maritime du Saint-Laurent et dans les régions du littoral de Colombie-Britannique, se vouent dans une grande mesure à l'intégration aux marchés du Sud et leurs produits sont absorbés sur ces marchés.

J'expose ces faits au ministre parce qu'avec les débouchés qui s'offrent ici, avec le régime de commercialisation existant, je suis certain que le ministre, compte tenu de la réputation qu'il a de surmonter d'énormes difficultés, pourra, grâce à ces faits, trouver la solution de ces problèmes. S'il y réussissait au cours des cinq ou dix prochaines années, le ministre ferait aussi, à notre économie, une contribution inégalée sous n'importe quel régime.

Je ne sais pas exactement combien de nouvelles scieries nous pourrions établir dans les forêts vierges. Environ 20, peut-être même 30; mais c'est tout. La demande, ici, dépasse de beaucoup la capacité supplémentaire que représenteraient ces nouvelles scieries. Cela donne lieu à la proposition de l'honorable député de Port-Arthur. Les fonctionnaires savent tous que tôt ou tard notre pays devra se tourner de façon systématique vers la sylviculture; mais il y faudra de grands efforts, car l'industrie forestière est dans une ornière de tout repos. En particulier, elle exporte toute sa production de papier vers le Sud, alors que la plupart des nouveaux marchés se trouvent vers l'Est et vers l'Ouest.

En conséquence, monsieur le président, le ministre doit chercher deuxièmement à faire une percée dans ce domaine et encourager l'industrie à chercher de plus grandes occasions de mises sur le marché. Le ministre doit faire bien comprendre à l'industrie qu'à long terme, elle ne répondra pas seulement aux exigences de ses administrateurs concernant le dividende mais que ses produits seront utilisés davantage et qu'avec les années il y aura une plus grande production dans ce domaine—sinon maintenant, du moins d'ici 25 ou 30 ans.

Le ministre doit se prévaloir de toutes les techniques à sa disposition pour encourager l'industrie à s'écarter de ses vieilles habitudes de coupe, laissant à la nature le soin de reboiser. Il faut faire quelque chose à cet égard. Je ne suis pas un scientifique, monsieur le président, mais je m'y connais assez pour savoir que les scientifiques peuvent en parler, écrire des articles à ce sujet et ne rien faire. C'est ce qui arrive. Le ministre, entouré par tout le prestige d'un ministère fédéral, doit soumettre l'affaire à l'industrie, aux ministres provinciaux et, le cas échéant, à la population canadienne. Il peut y arriver s'il leur fait miroiter des bénéfices accrus. Je ne pense pas que j'étais dans l'erreur en disant auparavant que l'industrie forestière était la plus négligée. Cessons de la reléguer à l'arrière-plan.

[L'hon. M. Hamilton.]

Il ne fait aucun doute que nombre d'entre nous seraient transportés de joie à l'idée d'accepter ce défi et de s'attaquer au problème. Personnellement, j'envie le ministre d'avoir cette énorme chance à la portée de la main. S'il se révèle à la hauteur de la tâche, je serais le premier à le louer, mais autrement, je demanderai implacablement des actes. Il est entouré d'une équipe d'hommes supérieurs qui lui fourniront tous les renseignements scientifiques relatifs à la production, à l'enrayement des maladies, à la recherche en matière de produits forestiers et ainsi de suite. Mais la tâche du ministre c'est de se rendre compte qu'il ne possède que son prestige, pour se débarrasser, sans déborder les limites imposées par la constitution, de ces redoutables tabous accumulés depuis 60 ans et faire une percée dans les directions que j'ai proposées.

Je pourrais indiquer au ministre diverses activités accessoires. Je ne crois pas me tromper en lui disant qu'avec toutes les possibilités dont il dispose, et compte tenu de l'hésitation des provinces à cet égard—parce qu'elles ont aussi des offices du Trésor—il pourrait faire reboiser une grande partie des terres qui ne servent aujourd'hui à rien au Canada. Il serait possible d'y procéder dans le cadre du programme des fermes sous les auspices d'ARDA ou de l'administration forestière des comtés. N'oublions pas, cependant, que ce programme pourrait s'intégrer dans l'administration nationale des forêts. Nous ne nous sommes encore jamais lancés dans ce domaine, au Canada. On peut, évidemment, avancer des arguments pour et contre. Mais le ministre aura certainement remarqué qu'au cours de la dernière session du Congrès des États-Unis, les deux Chambres ont adopté un bill permettant au ministre compétent d'ajouter, au cours d'une période de dix ans, environ 50 millions d'acres aux forêts nationales. L'utilisation de ces forêts nationales ne consiste pas à regarder pousser les arbres; elles servent aussi à d'autres fins, en grande partie récréatives.

L'honorable député de Port-Arthur a en outre parlé, et à juste titre, des résultats satisfaisants du travail considérable accompli par le *Civilian Conservation Corps* des États-Unis au cours des années trente. Il nous a proposé d'étudier cela au Canada, et je suis de son avis. Nos forêts ne se prêtent pas seulement à une immense exploitation commerciale au pays, mais elles pourraient servir aussi à la formation de nos jeunes gens, non seulement des régions rurales, mais de nos villes, de nos jeunes qui ont deux mois de vacances par année et qui pourraient les mettre au service

de leur pays. Je ne suis pas très au courant de ce qui se passe aux États-Unis, mais sauf erreur, les dirigeants de ce pays comptent sur le travail d'un million de gens dès que la *Youth Conservation Act* entrera en vigueur cette année. Au Canada, il ne serait malheureusement question que de 100,000 personnes, mais celles-ci pourraient non seulement s'occuper de travail forestier, mais s'intéresser activement aux modes d'action sur le plan des loisirs et du réaménagement de nos villes; elles constitueraient ainsi un effectif de travailleurs qui pourraient, tout en assurant leur formation, mettre en valeur des richesses pour lesquelles existent des débouchés.

Je pense que j'en ai assez dit pour indiquer que le ministre doit certainement songer à ces choses et je serai heureux de le voir présenter à la Chambre son bill tendant à établir ce nouveau ministère. Je ne le blâme pas de réserver son opinion personnelle jusqu'à ce moment-là, alors qu'il pourra saisir cette occasion de décrire en détail ce qu'il a l'intention de faire. J'espère que les observations de l'honorable député de Port-Arthur et les miennes auront quelque influence sur la mesure qu'il présentera en temps utile.

Tandis que j'ai la parole, bien qu'il soit peut-être antiréglementaire de demander des précisions, je voudrais dire qu'une grande partie des travaux de remise en valeur effectués dans le cadre du programme de l'ARDA devront évidemment passer par l'intermédiaire du service forestier. Au cours des prochaines années, nous allons avoir besoin de milliers de forestiers, de même que dans le passé nous avons formé des milliers d'agriculteurs. Ces forestiers seront chargés de passer d'une méthode très inefficace, de s'occuper des forêts à des méthodes plus efficaces employées en sylviculture dans des régions à proximité des grands centres. Dans ce domaine, entièrement du ressort du gouvernement provincial, la clé du succès réside dans le fait que le ministre fédéral peut faire miroiter, devant les provinces, les perspectives des marchés. Il lui faudra être très persuasif, parce que les provinces seront assurées d'un revenu certain.

Si l'on me permet de citer un exemple, la province d'Ontario pratique le reboisement sur 100,000 acres chaque année. On estime qu'il y a au moins 8 millions d'acres de terrain à reboiser en Ontario. Au rythme actuel, il faudra 80 ans pour compléter le travail. Mais la demande se fait sentir maintenant et, dans cinq ou dix ans, le monde pourra difficilement répondre aux besoins des secteurs de l'économie qui dépendent du bois. La question me paraît très urgente.

Pour aller un peu plus loin, je dirai que le problème, je le sais, ne peut être résolu partout en même temps. Le programme de l'ARDA permet de choisir certaines régions et de s'y concentrer. Je suis de près les rapports venant de la région des Lacs et de la Gaspésie et j'y ai relevé certains faits. Toutefois, à la lecture de ces rapports, je constate que les vieux préjugés y sont encore enracinés, même si l'on ne doit aborder la question qu'en vue d'assurer une utilisation totale des ressources. Le rapport de la région des Lacs, au Manitoba, que le ministre a sans doute lu, énonce les différents moyens de réaménager toute la région comprise entre les deux lacs. On a cependant oublié la sylviculture. Si j'étais ministre et si j'avais à payer la moitié des frais de cette étude, je dirais: «Je suis prêt à payer la moitié des frais, car ce rapport est le fruit de l'initiative de la province du Manitoba, mais n'avez-vous pas oublié quelque chose?» La sylviculture pourrait bien être l'un de nos meilleurs moyens de réaménager cette région et parce que les autorités provinciales du Manitoba ont été maintes fois déçues, depuis 20 ou 25 ans, quand elles ont cherché à établir des usines de pâte et de papier, on ne peut, en un sens, leur reprocher d'être désabusées. Il appartient cependant au ministre de leur redonner confiance et de ne pas laisser de côté une semblable possibilité en vue du réaménagement de la région.

C'est la même chose pour les ceintures d'argile de l'Ontario et du Québec. Je me suis rendu dans cette région la semaine dernière pour y jeter un coup d'œil. Dans une région de bonnes terres où les cultivateurs exploitent d'excellentes fermes, je vois que 90 p. 100 de la région retournent à la forêt naturelle. Je sais que la terre est bonne, mais il manque un élément très simple: des marchés. Je sais qu'en vertu de l'ARDA, c'est aux provinces qu'il appartient de prendre l'initiative, mais cela n'empêche pas un ministre éveillé de s'entretenir souvent avec des ministres provinciaux et de leur dire qu'ils oublient quelque chose. J'aimerais que les pentes septentrionales qui vont vers la baie d'Hudson, la Baie James et Québec deviennent une région de bonne terre. Il faut considérer cette région comme ayant des marché pour les produits qui s'y trouvent: le bœuf et les produits du bois. On peut les combiner. Il y a des personnes qui sont formées à ce genre de travail. Comme l'a signalé le député de Port-Arthur, il y a là une population indienne qui s'adapte à cette sorte de tâche. Une autre région qui, à mon sens, est située dans un endroit idéal,

riche en bonne terre mais désavantagée par le manque de marché, c'est celle du lac Saint-Jean, dans le Québec. Je voudrais que toute la région située au nord du Saguenay soit considérée comme la Gaspésie et la région des lacs, au Manitoba.

Nous acceptons qu'en principe les provinces doivent prendre l'initiative, mais il ne faut pas qu'elles aient tout à faire. Je propose que le ministre fasse des avances aux provinces; elles pourraient ensuite présenter des projets. Mais il faut le leur proposer. Si deux, trois ou quatre régions du Canada ont la chance de servir à des expériences pilotes dans le domaine de la sylviculture, cela permet aux spécialistes du ministère de travailler de concert avec les administrateurs de l'ARDA et de montrer que les forêts peuvent rapporter plus, à l'acre, que ce qu'on tire actuellement de la culture des terres pauvres et des sols nourriciers.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis d'exposer ces idées au ministre, car après le discours du député de Port-Arthur, je n'ai pu résister au désir d'expliciter ses observations.

**M. Macdonald:** Monsieur le président, je voudrais profiter de l'occasion, puisque le comité étudie les crédits du ministre, pour faire quelques remarques, afin de confirmer certaines déclarations qui viennent d'être faites par l'honorable député de Qu'Appelle et parler d'un problème particulier, relatif aux forêts et aux vastes ressources des terres forestières d'une partie de l'Ontario méridional, avoisinant la ville que je représente.

Comme je représente une circonscription essentiellement urbaine, je devrais peut-être dire d'abord les motifs qui me poussent à faire des remarques à ce sujet. Je pense que j'ai eu, plus que tout autre député à la Chambre, l'occasion de m'associer et pendant longtemps un travail du service forestier du gouvernement fédéral, puisque mon père a été pendant 40 ans employé du service des forêts du gouvernement fédéral et qu'il en est ensuite devenu un directeur. Par lui et par ses associés, j'ai souvent entendu parler des déceptions dont vient de nous faire part l'honorable député de Qu'Appelle, en ce qui concerne le problème créé à la suite de la division de la juridiction relative aux ressources forestières du Canada, et du découragement de gens possédant une formation en sciences forestières et connexes, qui se rendent compte des possibilités et des exigences des forêts canadiennes et du peu d'intérêt dont elles sont l'objet.

[L'hon. M. Hamilton.]

Un aspect particulier qui me semble très important et que je veux faire ressortir aujourd'hui, a trait à certaines terres marginales, épuisées, ou à certaines terres agricoles du Sud de l'Ontario s'étendant jusqu'à la frontière du Québec au lac Huron, qui ont été défrichées, en premier lieu, il y a un siècle ou un siècle et demi, et qui, avec le temps, ont été épuisées ou, en raison de mauvais traitement, sont devenues improductives à des fins agricoles.

Je pense qu'il a été clairement établi depuis bon nombre d'années, grâce en partie au comité du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada, que ces terres ont de grandes possibilités. Elles offrent aussi aux divers niveaux de gouvernement, une excellente occasion d'introduire et d'encourager le reboisement de ces terres qui n'auraient peut-être jamais dû être déboisées en premier lieu. Un grand nombre de recommandations ayant trait à la mise en valeur de ces terres requièrent l'intervention des gouvernements. Je signale que les exploitants du secteur privé ont fait preuve de beaucoup d'initiative dans ce domaine; surtout les particuliers qui, soit pour leur profit, soit uniquement pour leur plaisir, ont, pendant des années, établi des fermes à bois dans des régions où ils se sont livrés au reboisement dans l'espoir de remettre ces terres sous la couverture d'arbres.

Une des difficultés auxquelles ont été en butte les personnes chargées de ces travaux, c'est la façon dont les biens fonds représentés par ces projets de reboisement ont été traités aux fins de l'impôt. A cet égard, le gouvernement fédéral n'a pas de pouvoir unique et absolu.

La première difficulté est survenue dans le domaine généralement décrit comme les droits sur les biens transmis par décès où le gouvernement fédéral, par voie d'impôt sur les biens transmis par décès, et le gouvernement provincial, au moyen des droits successoraux, ont levé des impôts sur les biens de personnes décédées. J'adresse ces observations tant au ministre des Forêts qu'à son collègue le ministre des Finances qui pourrait en tenir compte au moment de son exposé budgétaire. Le ministre des Forêts ne devrait pas perdre de vue ces pensées la prochaine fois qu'il s'entretiendra avec les gouvernements provinciaux au sujet des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, mis en œuvre en fonction de la législation actuelle et qui ont été, à l'origine, négociés aux termes de la loi sur les forêts du Canada.

L'arrangement actuel au sujet des impôts sur les biens transmis par décès et des droits successoraux est un encouragement à de

mauvaises pratiques sylvicoles, étant donné la nécessité d'obtenir de l'argent comptant pour payer ces impôts; la nécessité d'un écoulement rapide, pour répondre aux demandes de la Couronne donne souvent lieu à de mauvaises pratiques sylvicoles des terrains qui ont été l'objet de grands soins de façon à pouvoir donner un rendement soutenu peuvent être l'objet de coupes par bandes et d'autres pratiques néfastes afin d'obtenir des rentrées immédiates en espèces. A mon sens, cette question mérite la considération des autorités fédérales et provinciales de l'impôt qui doivent déterminer, par des arrangements constitutionnels et connexes, les modifications qui permettraient de remettre à plus tard le paiement des droits successoraux et des impôts sur les biens transmis par décès jusqu'au moment où, conformément à une bonne pratique sylvicole, la récolte sera terminée. Dans le cas des terres dont le rendement est soutenu, on pourrait établir une formule qui permettrait l'acquittement périodique des droits successoraux et de l'impôt sur les biens transmis par décès. Dans le cas de terres où la forêt finit par atteindre sa maturité et le bois, par être coupé, on pourrait attendre que cela se produise pour exiger ces droits et cet impôt, plus l'intérêt.

N'allons pas oublier, cependant, que la taxe municipale peut avoir des effets graves sur la sylviculture et sur les sylviculteurs de nos différentes provinces. Il faudrait tenter de la remanier de façon qu'elle tienne compte du caractère spécial d'une forêt. Comme chacun sait, bien des années peuvent s'écouler, si on l'exploite convenablement, sans qu'une terre sylvicole rapporte quoi que ce soit. Mais chacun sait aussi qu'il ne saurait se passer une année sans que l'agent fiscal du comté ne vienne percevoir ce que lui doit le propriétaire.

Monsieur le président, ce que je propose de nouveau aujourd'hui, c'est que le paiement, ou, à défaut, peut-être les accords sur la cotisation conclus par les provinces, pourraient être modifiés, afin que la cotisation et le paiement des taxes municipales soient différés jusqu'à ce que les coupes de bois sur une terre donnée soient faites selon les bonnes méthodes de sylviculture.

Au sujet de ces différentes modifications, je proposerais au ministre et à son ministère de s'inspirer de certaines mesures prises ces dernières années au Royaume-Uni en vue d'encourager les propriétaires de certaines terres à les garder en forêt et à appliquer de bonnes méthodes de sylviculture. Je renvoie notamment le ministre à la disposition de la loi britannique concernant l'impôt sur les biens transmis par décès, qui définit la terre de culture et surtout le bois d'œuvre et impose un taux plus bas à la partie d'une succession qui consiste en forêt. J'estime que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient tous envisager sérieusement la possibilité d'apporter une modification de ce genre à notre législation fiscale. A mon avis, le revenu de l'État ne s'en trouverait pas diminué à longue échéance, mais la structure fiscale serait en harmonie avec la façon dont les Canadiens devraient mettre en valeur ces précieuses ressources.

Je vous remercie, monsieur le président.

*(Texte)*

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est cinq heures. J'attendrai donc à la prochaine occasion pour faire mes observations.

*(Traduction)*

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaire énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics et les bills privés.

## LOI SUR LES VACANCES ANNUELLES

### TROIS SEMAINES DE VACANCES APRÈS CINQ ANS D'EMPLOI

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)** propose la deuxième lecture du bill C-54, visant à modifier la loi sur les vacances annuelles (trois semaines après cinq ans d'emploi.)

—Monsieur l'Orateur, voici un bill très simple et très direct, son objet est renfermé en entier dans le titre. Ce bill propose de modifier la loi sur les vacances annuelles, qui figure déjà dans nos statuts, en vue de permettre qu'un employé ait droit à trois semaines de congé annuel payé après cinq ans d'emploi. Comme les honorables députés le savent, la loi actuelle ne prévoit qu'une semaine de vacances après un an d'emploi et deux semaines, après deux ans d'emploi. La loi actuelle ne voit pas plus loin. Mais à notre époque, un grand nombre de personnes, surtout celles qui ont été employées pendant un certain temps, jouissent de plus de deux semaines de congé, et plusieurs d'entre nous estiment qu'une disposition à cet égard devrait faire partie de notre législation ouvrière nationale.

J'espère qu'il est bien entendu cette fois —ce qui ne l'a pas toujours été dans le cas de mes autres bills—qu'il ne s'agit pas des fonctionnaires. Il n'est pas question des employés de l'État. Le bill concerne les travailleurs qui sont de la compétence fédérale en matière de travail. Si je tiens à le préciser, c'est qu'en deux ou trois occasions où j'ai saisi la Chambre de bills semblables, j'ai lu le lendemain, dans les journaux, que le député de Winnipeg-Nord-Centre avait tenté une fois de plus d'améliorer le sort des fonctionnaires fédéraux. Ce que je ne manque pas de faire au moment opportun, monsieur l'Orateur, mais il s'agit ici d'une mesure d'ordre général qui vise tous les travailleurs du Canada dont l'emploi est tel qu'il relève de la compétence fédérale en matière de travail: cheminots, travailleurs des transports et communications, commis de banque, et je pourrais continuer encore longtemps. La liste en a été publiée bien des fois.

Si longue que soit cette liste, nous savons qu'au Canada la compétence, dans le domaine du travail, est partagée. Certaines questions relèvent du gouvernement fédéral; d'autres, du gouvernement provincial. En gros, le dixième de la main-d'œuvre relève du gouvernement fédéral et le reste, soit 90 p. 100, des provinces.

Ce bill a pour but d'améliorer une loi fédérale. En fait, monsieur l'Orateur, j'estime que la demande, si je puis l'appeler ainsi, présentée dans le bill actuel est tout à fait raisonnable. Elle est si raisonnable que j'en ai presque honte. Au lieu de demander trois semaines de vacances payées après cinq ans, j'estime qu'on aurait dû demander trois semaines après trois ou quatre ans au plus. Mais par ici, on apprend que les choses avancent lentement, surtout avec les libéraux de 1919 encore au pouvoir. Donc, si nous pouvions obtenir ce qui est demandé dans la proposition de loi, ce serait déjà un progrès.

Mais, monsieur l'Orateur, personne ne peut nier que cette proposition est raisonnable. Il ne s'agit pas d'innover. Le principe existe déjà; en vertu des lois fédérales sur le travail, nous accordons aux travailleurs qui relèvent de cette compétence des congés payés. Jusqu'ici nous n'avons fourni que deux définitions. Nous disons que ceux qui ont travaillé un an ont droit à une semaine de vacances payées et ceux qui ont travaillé deux ans, à deux semaines de vacances. Nous prétendons qu'il faudrait élargir cette définition de telle sorte que ceux qui ont travaillé cinq ans aient droit à au moins trois semaines de vacances payées.

[M. Knowles.]

Cette proposition est si raisonnable que j'ose croire que l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne), que j'aperçois à son siège, voudra bien l'étudier, en sa qualité de secrétaire parlementaire du ministre du Travail, de la même façon simple, directe et raisonnable avec laquelle elle a été présentée. J'espère qu'il ne nous servira pas un de ces discours profonds, qui tournent autour du sujet sans tenir compte de la simplicité et de la franchise de la proposition. Je ne sais pas s'il en est capable, mais je l'exhorte à le faire. Il a parlé très souvent au cours de cette semaine et il a eu tout l'entraînement voulu. Je l'exhorte aujourd'hui à nous présenter quelque chose de neuf et je vais lui dire ce qu'il devrait faire; il devrait admettre que cette proposition est si raisonnable que le gouvernement est disposé à l'accepter. Si le gouvernement ne peut en venir là, le moins qu'il puisse faire, ce serait de demander à la Chambre de déférer ce sujet à une étude du comité, comme il le fait si souvent lorsqu'il veut se tirer d'embarras.

Le secrétaire parlementaire répondra sans doute aussi que c'est là un article du code national de travail et conseillera à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre d'attendre l'adoption du code national de travail pour voir si cette disposition y est comprise? Comme l'honorable député de Kootenay-Est le sait, il y a longtemps que j'attends. Il a siégé de ce côté-ci de la Chambre pendant un certain temps et il se plaignait d'avoir à attendre lui aussi. Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur cette attente qui dure depuis 1919 et je rappelle au secrétaire parlementaire et à la Chambre combien il est difficile d'en arriver à quelque chose sur une question aussi simple durant la présente session.

Tout le monde le sait, on nous a dit catégoriquement durant la dernière session du Parlement, la première après les élections de 1963, que nous obtiendrions un code du travail durant cette session. Lorsque nous nous sommes réunis, le 18 février, le discours du trône nous promettait effectivement ce code. Cette promesse se trouve à la page 2 du hansard du 18 février. Deux jours plus tard, le premier ministre (M. Pearson), prenant la parole durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, a rappelé, comme on peut le voir à la page 58 du hansard, cette promesse d'un code national de travail, déclarant qu'une mesure à cette fin serait présentée durant cette session.

Quatre jours plus tard, le ministre du Travail (M. MacEachen) parlant dans le même débat, a confirmé, comme en fait foi la

page 167 du hansard, qu'une mesure visant à élaborer un code national du travail serait présentée durant la présente session. Mais plusieurs semaines, plusieurs mois se sont passés depuis, et où en sommes-nous? Le 21 avril, j'ai demandé au ministre du Travail pour la nième fois, si l'on pouvait s'attendre que la mesure visant à mettre au point un code national du travail serait inscrite bientôt au *Feuilleton*. Le ministre a répondu qu'elle serait inscrite au *Feuilleton* «le plus tôt possible». Cela se trouve à la page 2513 du hansard du 21 avril. J'ai laissé passer quelques semaines, mais comme «le plus tôt possible» ne venait pas très rapidement, j'ai posé une question semblable le 13 juillet; la réponse se trouve à la page 5570 du hansard. Le ministre du Travail a répondu que la mesure serait inscrite au *Feuilleton* «bientôt».

Le 4 août, comme en fait foi la page 6538 du hansard, j'ai demandé au ministre du Travail (M. MacEachen) si la mesure allait être inscrite au *Feuilleton* très prochainement, comme il l'avait promis. Il avait alors répondu, certains députés s'en souviendront, que j'avais mal cité ses paroles, que la mesure n'avait pas été promise pour bientôt, mais le plus tôt possible. Il y a une différence subtile entre ces deux expressions. Lorsque j'ai pu prouver au ministre qu'il avait dit «prochainement» une fois en particulier, il a riposté, comme le démontre la page 6539 du compte rendu, que la mesure serait inscrite au *Feuilleton* le plus tôt possible et qu'il espérait que ce serait bientôt.

Comme le secrétaire parlementaire le sait, j'ai posé une question au ministre là-dessus cet après-midi à l'appel de l'ordre du jour. Il n'a toujours pas pu me dire quand la mesure serait inscrite au *Feuilleton*. Je dois dire qu'en réponse à une seule question, j'ai obtenu une réponse catégorique d'un seul mot, «Oui». Quelle était la question qui a suscité cette réponse? J'avais demandé si la mesure serait inscrite au *Feuilleton* au cours de la présente session. Je vois mon sympathique ami, le secrétaire parlementaire, qui opine, pour confirmer ce qu'a dit le ministre du Travail. Combien cette session durera-t-elle? Elle pourrait bien être la plus longue de l'histoire. On a vu des sessions se prolonger pendant trois années civiles. Rien n'exige qu'une session soit prorogée, aussi longtemps que le gouvernement veut faire adopter des mesures inscrites au *Feuilleton*. La session pourrait se poursuivre indéfiniment.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Elle est déjà interminable.

**M. Knowles:** Pour une fois, je suis du même avis que l'honorable représentante qui vient de dire qu'elle est interminable. Mais regardons les promesses qui ont été faites. Je prétends que ce n'est pas suffisant, c'est pourquoi je signale au secrétaire parlementaire qu'il ne devrait pas donner à cette mesure dans un code national du travail le même traitement qu'il a accordé à d'autres mesures que j'ai présentées.

En outre, il est inutile de prétendre que toutes ces dispositions devraient être contenues dans une même mesure. Il sait fort bien que si je présentais une mesure renfermant toutes ces dispositions, il dirait: «Vous en demandez trop d'un seul coup; vous devriez les présenter une à la fois.» J'affirme simplement au secrétaire parlementaire en termes que même lui peut comprendre, j'en ai la certitude, que cette proposition est simple et raisonnable. Il n'y a aucun nouveau principe en cause. La loi prévoit déjà que les travailleurs qui relèvent du gouvernement fédéral ont droit à des vacances. Je demande simplement que ces employés assujettis au code fédéral du travail aient droit à trois semaines de vacances payées après cinq années de service. Je m'adresse au secrétaire parlementaire; allons, décidez-vous aujourd'hui.

**M. Gerald A. Regan (Halifax):** Monsieur l'Orateur, ...

**M. Knowles:** Le nouveau secrétaire parlementaire.

**M. Regan:** Merci. Je suis ravi de pouvoir participer, pendant quelques instants, à cette discussion. Il est incontestable, si l'on examine le compte rendu depuis des années, que la question des vacances annuelles avec paye intéresse vivement et depuis longtemps l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il devra admettre, je pense, qu'au cours des années, un certain progrès a été réalisé dans cette voie. Il fut un temps, sans doute contrairement à maintenant, où il n'existait aucune disposition prévoyant des vacances annuelles payées. Le temps qu'a pris cet après-midi l'honorable député aurait pu être fort bien employé à nous dire comment il était arrivé à la formule exacte de trois semaines de congé après cinq ans. Pourquoi pas deux semaines et demie ou quatre semaines? Il aurait été fort intéressant de connaître le volume de recherche auquel s'est adonné l'honorable représentant sur cet aspect particulier du bill, avant de le présenter. Je crois que le gouvernement doit examiner cette question avant de présenter une mesure concernant les normes minimums à l'égard des vacances payées, des salaires, des heures de travail par semaine et le reste. Une mesure

de ce genre sera présentée au cours de la présente session et, comme le ministre du Travail (M. McEachen) l'a dit à la Chambre aujourd'hui, elle sera inscrite au *Feuilleton* avant que la session se termine.

**M. Knowles:** A quelle date?

**M. Regan:** L'honorable député admettra qu'il ne sert à rien d'inscrire des mesures au *Feuilleton* quand celui-ci en renferme déjà tant d'autres pour lesquelles des priorités ont été établies. Si l'on ne voit pas la fin du présent débat, s'il faut ensuite s'occuper de la mesure relative au régime de pension et s'il y a d'autres mesures à venir, à quoi cela servirait-il? Le ministre vous a donné l'assurance que la question sera examinée au cours de la présente session du Parlement. J'estime qu'il n'y a aucun avantage à l'inscrire au *Feuilleton* maintenant plutôt que dans un mois.

**M. Winch:** Vous pouvez régler la question tout de suite.

**M. Knowles:** Le bill à l'étude est inscrit au *Feuilleton*; adoptons-le.

**M. Regan:** Pour ce qui est du sujet visé par le projet de loi, comme nous l'avons déjà signalé à la Chambre, la question devrait faire l'objet de recherches sérieuses comme celles effectuées par le ministère du Travail. Ces études devraient porter sur la longueur des vacances et sur le nombre d'années de service qui y donneraient droit. Le représentant n'en a pas parlé, bien que ses recherches aient peut-être porté sur ces deux points. Quoi qu'il en soit, il conviendra sûrement qu'il y a lieu d'approfondir la question.

Depuis quelques années, les conventions collectives reconnaissent en général le principe selon lequel la durée des vacances devrait être prolongée à mesure que s'accumulent les années de service de l'employé. A mon sens, on admet maintenant qu'un employé acquiert certains droits après plusieurs années d'emploi. Il est fort possible qu'il se soit construit une maison dans la collectivité où il s'est établi en permanence. Ses enfants fréquentent les écoles locales et se sont adaptés au milieu. En général l'employé fait un apport plus considérable à son travail et s'intéresse davantage à son emploi. Aussi, en occupant cet emploi pendant des années, il n'est pas dit qu'il montera dans l'échelle des traitements. A mon avis, c'est un bon principe et l'intéressé devrait jouir de plus longues vacances.

[M. Regan.]

Selon la formule proposée par l'honorable représentant, après cinq ans de service, on devrait accorder trois semaines de congé. Bon nombre de députés n'ignorent sûrement pas que certaines conventions collectives stipulent, aujourd'hui au Canada, l'octroi de trois semaines de congé après cinq années de service. Certaines conventions collectives stipulent quatre semaines après dix ans, d'autres quatre semaines après vingt ans. C'est une extension du principe. Aujourd'hui, au Canada, les conventions collectives comportent une grande variété de stipulations quant à la longueur du congé accordé. Bien que l'honorable député ait signalé qu'au Canada un travailleur sur dix seulement relève de la compétence fédérale, j'estime qu'il est souhaitable d'étendre la portée de ce principe. Bon nombre de ces travailleurs sont protégés par d'excellentes conventions collectives, notamment les cheminots. Les autres employés devraient jouir d'une protection analogue.

Tout compte fait, je pense qu'il est bon que le Parlement fédéral s'inquiète de cet état de choses. Le Parlement fédéral devrait, d'une façon générale, donner l'exemple aux provinces en ce qui concerne les normes minimales des avantages de ce genre consentis aux employés. Il me semble que c'est la meilleure formule, si nous n'avons pas entière compétence. Comme l'a signalé le député, la compétence est aujourd'hui divisée et nos mesures législatives ne touchent donc que très peu de gens de façon immédiate.

Certains députés me croiront peut-être centralisateur, si je trouve lamentable que tous les travailleurs du pays ne soient pas assujettis aux normes de travail établies par les lois fédérales. Il est regrettable néanmoins qu'il n'y ait pas davantage d'uniformité à cet égard d'un bout à l'autre du pays. A mon avis, les mesures fédérales existantes, et celles que renfermera le code du travail dont on envisage la présentation à la Chambre pendant la session en cours, serait un bon exemple pour les provinces, et celles dont les mesures laissent peut-être encore à désirer, jugeront bon, je l'espère, de s'y conformer un jour.

En ce qui concerne les tendances progressistes d'une mesure dans ce sens, je signalerai que bon nombre de gens au Canada ne sont pas protégés par les syndicats professionnels, alors que beaucoup d'autres n'ont pas l'avantage des négociations et du contrat collectifs, et se trouvent, ainsi, à la merci de leurs employeurs. Je m'empresse de dire que, parfois, cet employeur est très bienveillant—qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une société—et s'occupe d'eux comme il convient. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, alors

qu'en Angleterre, la population ouvrière a toujours bénéficié en beaucoup plus grand nombre du contrat collectif. Cette économie industrialisée a établi, au cours de bien des années, des traditions de syndicalisme. Ainsi, même ceux qui sont trop peu nombreux pour former un véritable syndicat se trouvent protégés par des coutumes et traditions fondées sur les principes établis par la loi.

Malheureusement, au Canada, on constate, qu'un très faible pourcentage de nos travailleurs, moins du quart, appartiennent à un syndicat, et des régions entières du pays où bon nombre de gens travaillent dans de petites entreprises, chez les détaillants, et ainsi de suite, ne connaissent pas la protection du contrat collectif. Ce genre de mesures législatives prévues dans le code national du travail que présentera le ministre compétent, sera d'une grande importance pour tous ces gens en les faisant bénéficier de cette protection. La loi leur accordera les droits que d'autres employés obtiennent parfois en recourant à des négociations collectives.

Au cours des années, dans l'exercice du droit, j'ai rencontré des syndiqués qui n'étaient pas en faveur de trop de mesures législatives pour assurer les normes minimales, car ils disaient; «si l'on va trop loin dans cette direction, qu'est-il besoin alors qu'une personne appartienne à un syndicat? Il serait difficile alors aux syndicats de retenir leurs membres.» Je ne prétends pas que tout le monde disait la même chose. Je ne prétends pas que cette idée est celle de syndiqués éclairés, mais la réponse est évidente: il faut toujours des négociations collectives, la représentation collective des travailleurs.

**M. Knowles:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Regan:** Certainement.

**M. Knowles:** Avant de reprendre son siège, voudrait-il nous dire s'il approuve le principe de ce bill?

**M. Regan:** Si mes remarques n'ont pas permis à l'honorable député de saisir si je suis en faveur du bill ou non, mes paroles ont été entièrement inefficaces.

**M. Knowles:** D'accord.

**M. Regan:** Merci. Je dirai simplement que j'appuie vivement le principe de ce bill. Je ne l'ai peut-être pas encore dit, mais je doute qu'il s'agirait exactement de ce montant pour précisément ce nombre-là. A mon avis, nous devrions obtenir les faits et les chiffres exacts, pour le déterminer.

**M. Winch:** Combien d'années vous faut-il pour vos recherches?

**M. Regan:** Il ne m'en faut pas. Heureusement, le ministère du Travail, avec ses vastes ressources, s'en est déjà occupé. Si l'honorable député veut patienter un peu, je lui signalerai que le ministre du Travail a indiqué qu'avant la fin de la présente session, le Parlement aura l'occasion de discuter le sujet d'un code national du travail que les honorables députés de ce côté-là trouveront sans doute attrayant. Oui, monsieur l'Orateur, j'appuie le principe de cette mesure législative, mais je suis certain que mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre aura hâte de voir la mesure législative que le ministre présente.

Avant de reprendre mon siège, on m'autorisera peut-être à dire qu'en même temps que d'autres mesures connexes: mesures relatives aux normes de salaire minimum, aux heures de travail, et le reste, j'aimerais que la Chambre prenne en considération l'idée d'une disposition statutaire de sécurité, afin que le travailleur ayant occupé un emploi pendant 15 ou 20 ans, dans un endroit où il n'existait pas de convention collective et où il ne peut y avoir de syndicat pour une raison ou pour une autre, ne puisse être mis à la porte par son employeur lorsqu'il atteint l'âge de 50 ans ou devient légèrement plus lent parce qu'il avance en âge, sans avoir le droit de faire reviser son cas par un comité de la Commission des relations ouvrières, afin de faire déterminer s'il est une raison valable pour son congédiement. Ce serait une façon de reconnaître qu'un travailleur qui a occupé un emploi pendant un certain temps, peut-être pendant 15 ans, a des intérêts acquis dans cet emploi et a contribué à l'entreprise, tout comme son propriétaire. J'aimerais, un de ces jours, présenter une proposition de loi en ce sens . . .

**M. Knowles:** Si l'honorable député présente ce bill, ce n'est pas notre parti qui l'étouffera.

**M. MacInnis:** Au sujet de la sécurité de l'emploi, l'honorable député pourrait-il nous donner des exemples d'industries où cela se produit? Ne sait-il pas que dans l'industrie, les syndicats, dans leurs négociations collectives, protègent le travailleur à cet égard?

**M. Regan:** Je crois que le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) n'a pas bien compris ce que je voulais dire. Je voulais parler du commis de magasin où il n'y a que trois employés ou du travailleur d'une petite usine où il n'y a pas de syndicat. Le député sait que dans notre province, bien des gens, pour diverses raisons, n'appartiennent à aucun syndicat. Je disais donc que grâce à une loi semblable, celui qui n'a pas la protection d'une entente collective jouirait de la même sécurité d'emploi, tant qu'il demeure un bon employé, que le syndiqué, dans une grande industrie.

**M. MacInnis:** L'honorable député voudra bien relire la réponse qu'il vient de me donner, surtout en ce qui a trait aux commis et aux autres personnes qui ne jouissent pas des avantages des syndicats. S'il veut parler de la Nouvelle-Écosse, il n'a pas tout à fait raison.

**M. Regan:** Je ne voudrais pas insister sur ce point, car il ne se rapporte pas au bill à l'étude. Toutefois, à titre d'avocat, j'ai représenté l'IRWDSU à bien des endroits, en Nouvelle-Écosse, et je sais que seulement une très faible proportion des commis de cette province ont des ententes collectives à l'heure actuelle et bien des employés de magasins de la Nouvelle-Écosse ne jouissent pas de la protection d'un syndicat ouvrier.

Pour terminer, je dirai que j'appuie le principe directeur du bill et j'espère que, conformément à ce principe, les employés obtiendront des vacances plus longues. Je suis impatient de voir le code fédéral du travail dont doit nous saisir l'homme qui, de l'avis de tous, est un excellent ministre du Travail (M. MacEachen).

**M. Winch:** Vous croyez aussi au Père Noël.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, l'esprit du bill C-54 est certainement de nature à attirer la sympathie de tous les députés.

A mon avis, l'esprit de ce bill est meilleur que la suggestion faite par l'honorable député d'Halifax (M. Regan), lorsqu'il dit qu'on devrait s'occuper plutôt de la séniorité des travailleurs canadiens pour leur garantir à l'âge de 55 ans, si leur utilité est la moitié de ce qu'elle était 20 ans auparavant, de leur conserver quand même leur emploi.

A ce moment-là, je crois que la meilleure solution, et je souhaite que ce soit inclus dans le Code du travail, dont on nous a déjà annoncé la présentation dans un avenir rapproché, qu'à 55 ans, si un homme ne peut plus travailler, qu'on lui donne une pension lui permettant de vivre convenablement, afin de faire de la place aux jeunes ou à la jeune génération qui pousse. De cette façon-là, je crois que tout le monde sera respecté, et le Code du travail remplira une fonction fort honorable dans tout le pays.

Pour revenir au bill C-54, en vertu duquel tout employé aurait droit à trois semaines de vacances, après cinq années de travail, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous informe que cette législation ne touchera qu'environ 10 p. 100 de la population des travailleurs de la force ouvrière au Canada.

Il ne faut pas perdre de vue que même si le bill C-54 ne touche que 10 p. 100 de la force ouvrière canadienne, cette loi aura quand même des répercussions dans chacune des provinces canadiennes. C'est sans doute ce que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a derrière la tête comme objectif, soit que ce bill, adopté à Ottawa, ait des répercussions dans toutes les provinces, pour que partout la même stipulation «trois semaines de vacances après cinq ans» soit adoptée.

Nous n'avons pas d'objection à ce que trois semaines soient accordées après cinq ans, mais je m'objecte...

*(Traduction)*

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait peut-être de lui poser une question. Il sait bien que je ne songe pas à un régime obligatoire, mais je reconnais que cela pourrait servir de guide aux provinces.

**M. Caouette:** Cela équivaut à peu près à ce que j'ai dit.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, nous n'avons sincèrement aucune objection à ce que trois semaines de vacances soient accordées après cinq ans, mais si nous nous reportons sur le plan provincial, comme le disait tantôt le député de Winnipeg-Nord-Centre, les répercussions de ce bill seraient que nous verrions les petits commerçants, les petits épiciers, les petites merceries, les restaurants, qui ont de la difficulté à boucler leur budget, dans l'impossibilité de se soumettre aux exigences de cette loi et d'accorder trois semaines de vacances payées par année.

Je me demande s'il est tellement important d'adopter une loi fédérale ou provinciale dans ce sens, alors que nous avons aujourd'hui le contrat collectif, dont on faisait mention tout à l'heure.

Plusieurs industries canadiennes, aujourd'hui, accordent trois semaines de vacances, après cinq années de travail. Plusieurs entreprises privées acceptent de donner trois semaines de vacances après cinq ans de travail. On n'a pas eu besoin d'une loi, ni provinciale ni fédérale, pour ce faire. Les unions existent pour cela.

Mon excellent ami de Winnipeg-Nord-Centre est au courant de l'œuvre que les unions et les syndicats accomplissent au Canada, pour en avoir lui-même fait partie pendant de nombreuses années. Alors, pourquoi ne pas laisser les patrons et les ouvriers régler leurs différends par leur propre syndicat?

Lorsqu'une industrie peut accorder trois semaines de vacances après cinq ans, ou qu'un commerçant ou une entreprise privée peut le faire, à mon avis les difficultés disparaissent, et le principe des trois semaines de vacances devient rapidement réalité dans bien des domaines et dans plusieurs sphères de l'activité économique du pays.

Toutefois, le point que je ne peux pas admettre, c'est que nous décidions, à Ottawa, d'adopter une loi qui ne stipule pas qu'elle ne touchera qu'à 10 p. 100 de la population ouvrière canadienne, mais qui oblige l'ensemble du pays à donner trois semaines de vacances après cinq ans de travail.

Dans mon propre commerce, nous donnons trois semaines de vacances après cinq ans de travail. Nous n'avons pas eu besoin d'une loi fédérale ou provinciale pour le faire. Rien n'empêche que nous avons agi, que nous agissons de bonne foi. Au fait, partout dans le pays, nous voyons ces cas-là se régler de plus en plus en grand nombre et de plus en plus facilement.

Je me demande si une loi fédérale, qui aurait des répercussions dans les provinces—parce qu'on veut en donner la direction ou l'orientation aux provinces—ne serait pas de nature à ébranler un grand nombre de petits commerçants et industriels qui, actuellement, font de leurs pieds et de leurs mains pour maintenir leur entreprise et leur commerce en opération.

Alors, pourquoi forcer ces gens-là, pourquoi les mettre au pied du mur? Parce que, en définitive, que ce soient des augmentations de salaires ou des augmentations de vacances, ce qui coûte tout de même de l'argent, ce sont les consommateurs qui, en définitive, en paieront les frais. Il y aura augmentation des frais, augmentation dans les prix des services ou des produits, et ce sont ceux-là même qui obtiendront trois semaines de vacances ou des augmentations de salaires qui feront les frais de leur augmentation dans ces deux domaines. Parce que le commerçant, l'industriel—et mon excellent ami de Winnipeg-Nord-Centre le sait—quand je suis obligé moi-même de majorer le salaire de mes employés, dans mon commerce, il est clair que le consommateur, qui vient faire réparer son automobile, paie plus cher l'heure qu'il ne payait auparavant.

Ceci se produit dans toutes les sphères de l'activité économique.

Alors, que mon excellent ami de Winnipeg-Nord-Centre pense donc à son affaire! Pourquoi toujours présenter des mesures susceptibles d'hypothéquer davantage le consommateur canadien. Prendre quelque chose d'une poche pour en remettre un peu moins dans l'autre; il me semble que ce n'est pas une solution.

Je comprends que ce bill fait plaisir aux employés, puisqu'il tend à leur accorder trois semaines de vacances après cinq ans d'emploi. Mais ce sont eux qui paieront ces vacances-là. Car, pour en arriver là, on augmentera le coût d'administration, le coût d'exploitation, ce qui entraînera une hausse du prix de détail que devra payer le consommateur. On revient toujours au même point. La solution de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre me fait penser un peu au chien qui tourne continuellement en rond en courant après sa queue.

*(Traduction)*

**M. Knowles:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Caouette:** Volontiers!

**M. Knowles:** Étant donné l'idée générale de sa thèse, puis-je lui demander comment il peut se justifier de prétendre que les pensions de vieillesse, les allocations familiales et autres allocations du même genre devraient être accrues? Ne doit-on pas également payer ces allocations? L'honorable député ne sait-il pas que ces principes de justice sociale sont partie intégrante de la pensée du vingtième siècle?

**M. Caouette:** Vous en êtes encore au dix-septième siècle.

**M. Knowles:** Mon honorable ami, lui, ne sait pas où il en est rendu.

*(Texte)*

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je dirai ceci à mon honorable ami: Les pensions de vieillesse et toute la sécurité sociale, c'est quand même le peuple canadien qui paie cela. Si mon excellent ami, qui siège ici à la Chambre, avait compris ce que le Crédit social propose comme alternative, comme sécurité sociale véritable, probablement qu'il ne présenterait pas un bill dans cet esprit.

Nous payons pour la sécurité sociale, actuellement, alors que le Crédit social réclame depuis trente ans au Canada la distribution d'un dividende national—qui ne serait pris dans les goussets de personne et augmenterait le revenu de tous les citoyens canadiens—basé sur la production nationale du Canada, sans créer ni inflation ni déflation, tout en maintenant l'équilibre constant dans notre balance commerciale, dividende qui serait remis entre les mains du consommateur canadien lui-même. Si mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre comprenait ceci, il ne me poserait pas de sottes questions comme celle qu'il vient de me poser au sujet des pensions de vieillesse et de la sécurité sociale.

Monsieur l'Orateur, nous tournons en rond, et je répète que tant et aussi longtemps que nous continuerons d'envisager la question sous cet aspect, nous devrons probablement continuer d'accepter des bills comme le bill C-54 ou autres semblables. Nous continuons avec le même système, et c'est justement le système qui est la cause de ces bills-là.

Si les ouvriers canadiens recevaient la part qui leur revient de l'exploitation des richesses naturelles, de la production gigantesque qui se fait au Canada, ils n'auraient pas besoin de trois semaines de vacances, car ils seraient probablement en mesure de prendre deux mois payés à même la plus-value

que leur amènerait l'exploitation des richesses naturelles de leur pays, le Canada. Seulement, on ne pense pas à ces choses-là.

Cette année, la production canadienne sera de 46 milliards de produits et services, et grâce à cette production formidable, le revenu national total atteindra à peu près la somme de 34 milliards de dollars. Or, il y aura une différence de 12 à 14 milliards entre la production et le pouvoir d'achat, soit le revenu national total des Canadiens. On ne parle pas d'équilibrer cette différence, mais on parle d'augmenter les taxes encore, ce qui diminue d'autant le revenu du peuple canadien, laissant de côté pour des millions et des milliards de dollars de produits qui ne s'écouleront pas.

Nous voyons le gouvernement chercher des marchés dans le monde entier, alors que nous avons des Canadiens qui manquent du strict nécessaire. Le premier marché est toujours le marché domestique; après cela, que nous continuions nos importations et nos exportations et que nous cherchions à les équilibrer le plus possible, c'est dans l'ordre, mais je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre, au lieu de nous présenter chaque année—et ce sans doute dans le but d'essayer de se créer du capital politique—une mesure préconisant trois semaines de vacances, devrait étudier ce que le Crédit social réclame. A ce moment-là, il rendrait service à ses électeurs du comté de Winnipeg-Nord-Centre ainsi qu'à tous les Canadiens, dans l'ensemble.

*(Traduction)*

**M. D. G. Hahn (Broadview):** Monsieur l'Orateur, à en juger par ce débat, je crois qu'il est temps que nous prenions des vacances. Il semble que nous tournons en rond. Au début de la session, le 6 mars pour être exact, un vendredi, comme aujourd'hui, durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, comme c'est le cas en ce moment, et devant un auditoire comme celui-ci, j'ai parlé d'une certaine proposition de loi. Pour une curieuse raison, c'était le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui l'avait présentée, et je constate, en comparant les textes du bill à l'étude à ce moment-là, et de celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, qu'ils sont presque identiques. A mon avis, si l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire donne lieu à autant de redites que le débat sur le drapeau, nous devrions peut-être faire une halte et rentrer chez nous.

**M. Knowles:** Nous devrions peut-être adopter les deux bills.

**M. Hahn:** Comme je l'avais fait à ce moment-là, je félicite l'honorable député d'avoir présenté cette proposition de loi, et ce pour deux raisons. D'abord, comme le député d'Halifax, (M. Regan), je suis d'accord sur le principe dont s'inspire la mesure et j'estime qu'il est excellent. On devrait l'étudier sérieusement. En second lieu, je rends hommage à l'expérience du député de Winnipeg-Nord-Centre, car en comparant le bill C-15 que nous avons débattu le 6 mars et la proposition de loi actuellement à l'étude, j'y trouve deux articles semblables qui auraient probablement pu être groupés en un seul bill. Instruit par sa longue expérience du Parlement, l'honorable député a scindé la mesure, ce qui lui a permis de faire discuter ses principes à deux reprises. J'espère que nous, députés anciens, profiterons de l'expérience de nos aînés et acquerrons des notions utiles en notre qualité de parlementaires.

Je suis d'accord sur le principe dont s'inspire le bill à l'étude, mais je ne crois pas que nous devrions l'adopter aujourd'hui, pour des raisons semblables à celles qui s'imposaient durant la dernière session et lors du débat précédent, le 6 mars. Tout le monde convient, je crois, que les vacances payées sont une chose souhaitable, voire nécessaire. De plus, je pense que de l'avis général, en tous cas—c'est mon avis—trois semaines de vacances payées après cinq années d'ancienneté est une norme raisonnable. Le député d'Halifax (M. Regan) a laissé entendre que ce problème devrait faire l'objet d'abondantes recherches. Pour ma part, je ne crois pas qu'il faille vraiment de grandes recherches sur ce point. Je suis d'avis que trois semaines de vacances payées après cinq années d'ancienneté est une norme raisonnable. Sauf erreur, l'industrie, surtout dans les secteurs où les ouvriers sont syndiqués et concluent des ententes collectives, a décidé de reconnaître ce principe dans certaines conventions. Je reconnais aussi que nous avons besoin de normes pour les vacances statutaires et pour les heures de travail, d'une loi sur les salaires minimaux, d'une loi relative à la sécurité des employés—en fait, de toutes ces mesures que devrait renfermer un code de travail complet.

J'ai aussi hâte que l'honorable député de l'adoption de ce code de travail, mais j'estime qu'il ne conviendrait pas d'adopter ces mesures, bribes par bribes. A mon sens, notre code du travail ne devrait pas être dispersé dans une série de lois, mais contenu en une seule loi, et j'estime que c'est là la seule façon logique et intelligente de le faire.

Le discours du trône annonçait l'adoption d'un code du travail durant cette session. Je sais que l'honorable député a demandé bien des fois quand cette mesure serait présentée et je sais que certains députés de notre groupe ont demandé la même chose, car nous avons aussi hâte que lui qu'un code du travail soit adopté.

**M. Knowles:** Puis-je poser une question à l'honorable député? Obtient-il de meilleures réponses que nous?

**M. Hahn:** Il conviendrait peut-être que je donne à l'honorable député la réponse habituelle—«Si vous voulez bien patienter . . .». Je pense que le code du travail sera inscrit au *Feuilleton* et sera présenté au Parlement durant cette session. Nous sommes nombreux de ce côté-ci de la Chambre à insister là-dessus, et non pas en vain. Je ne trouve donc pas logique de ne pas présenter ces bills pour les adopter un à la fois; je trouve plus logique de les réunir en un seul code du travail, que nous présenterions, que la Chambre débattrait et qui serait adopté. J'espère, en fait, je suis presque certain, que cela se fera cette session et c'est pour cette raison que, d'après moi, il ne conviendrait pas d'adopter ce bill à l'heure qu'il est.

Lorsqu'il a parlé au sujet de ce bill, l'honorable député d'Halifax (M. Regan) a fait valoir plusieurs points qu'il importe de relever. Il a parlé du rôle du gouvernement fédéral et d'une législation fédérale du travail établissant des normes que les provinces pourraient suivre. Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Je sais que le domaine du travail ne relève pas de nous, mais j'estime que la législation fédérale dans ce domaine serait un stimulant, et constituerait un objectif pour les provinces. Je crois que si nous adoptions de bonnes lois du travail, les provinces auraient tôt fait d'emboîter le pas. Les pressions venant du public les forceraient en définitive à agir.

L'honorable député d'Halifax (M. Regan) s'est inquiété des effets qu'aurait un bon code du travail sur la position qu'occuperaient éventuellement les syndicats dans les négociations. Il craignait que si nous présentions des lois du travail, on pourrait arguer que nous n'avions pas besoin des associations syndicales, puisque le gouvernement aurait agi à notre place. A mon avis, l'argument est faux. Je ne crois pas que le gouvernement puisse ou veuille jamais s'engager dans une législation ayant trait particulièrement aux salaires. Cette question doit faire l'objet des négociations. De nombreux avantages secondaires relèvent de la négociation.

Ce que nous tentons de faire ici, comme nous devrions dans toutes nos mesures de législation sociale, c'est d'établir des normes minimums au-dessous desquelles nous ne comptons pas que les Canadiens puissent vivre ou même exister. Il appartient alors au secteur de l'entreprise libre, dans notre économie, en l'occurrence, l'employeur et l'employé, par l'intermédiaire de leur syndicat, ou à titre d'individus, de négocier afin de relever ce minimum. A mon avis, un code du travail complet et circonstancié, une fois présenté, offrirait une base suffisante, mais laisserait aux syndicats assez de latitude et de stimulant pour négocier afin de relever ce niveau, industrie par industrie et collectivité par collectivité, à travers le pays.

L'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) a soulevé certains points assez intéressants, à son interprétation desquels je m'oppose fortement. Je m'oppose à la thèse qu'il tente de faire valoir. Par exemple, il a indiqué que les congés avec rémunération, les salaires minimums et le reste, pourraient nuire à certaines industries; il a cité le cas du propriétaire d'un petit magasin qui n'avait pas les moyens de verser le salaire minimum ou d'accorder des congés. Je suis convaincu qu'à titre de Canadiens, nous n'avons pas les moyens de maintenir ce genre d'industrie ou d'exploitation dans notre pays. Si l'exploitation est inférieure à la norme, il convient et il est juste que nous ne la tolérions pas. Si l'exploitation ne peut survivre qu'en payant des salaires de famine et en privant ses employés des aménités auxquelles ils ont droit, alors à mon avis, elle n'a pas le droit d'exister dans notre société.

Je crois que nous pouvons pousser le raisonnement de l'honorable député de Villeneuve jusqu'à nous demander pourquoi verser quelque chose en sus des salaires de famine. Nous pouvons suivre son raisonnement quant à l'argument économique, selon lequel un employeur n'aurait peut-être pas les moyens de se permettre de pareilles choses, jusqu'au point d'en arriver à une situation ridicule favorable aux conditions de travail semblables à celles qui existaient avant la révolution industrielle. Nous convenons tous, évidemment, que cela n'est pas satisfaisant, et je ne crois pas qu'un grand nombre de Canadiens puissent prendre cette thèse au sérieux.

Nous convenons tous qu'il y a des normes minima et que le gouvernement fédéral est chargé de légiférer en la matière et même si elles ne s'appliquent pas à tous les Canadiens, le gouvernement devrait au moins établir des normes qui peuvent être observées. Après quoi, les gouvernements provinciaux établiraient probablement leurs propres normes, afin que la population soit effectivement visée et protégée.

Après avoir suivi la thèse de l'honorable député de Villeneuve qui a préconisé l'adoption du crédit social au lieu de la sécurité sociale, je voudrais lui poser la question suivante: si nous passons de la sécurité sociale au crédit social, qu'avons-nous à perdre? Beaucoup je crois.

Monsieur l'Orateur, je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien hâte d'entendre parler son adversaire et ami, le secrétaire parlementaire, et qu'il attend cela depuis une demi-heure. Je ne veux pas le priver de ce plaisir et je donnerai au secrétaire parlementaire le temps de répondre à certaines questions posées par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

*(Texte)*

**M. Plourde:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

*(Traduction)*

**M. Hahn:** Sûrement, si l'honorable député m'accorde un moment lui aussi.

*(Texte)*

**M. Plourde:** Avant de condamner la doctrine du Crédit social, l'honorable député a-t-il essayé de la comprendre? L'a-t-il jamais étudiée ou a-t-il essayé de la comprendre avant de la condamner en bloc?

**M. Habel:** Il ne peut la comprendre, puisque vous ne la comprenez pas vous autres mêmes.

*(Traduction)*

**M. Hahn:** Je ne la condamne pas en bloc. Je réfute tout simplement certains points que le représentant de Villeneuve a soulevés dans son discours à ce sujet. Je condamne seulement les points dont il a été question. Pour ce qui est de ma compréhension de la doctrine du Crédit social, comme l'a souvent signalé la présidence au cours de la période des questions, le sujet est trop vaste pour qu'on puisse en discuter lors de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, je serai bref.

Je ne comprends pas la logique du raisonnement de l'honorable député de Broadview (M. Hahn) qui prétend que nous ne devrions pas adopter le bill à l'étude à l'heure actuelle puisque le gouvernement est sur le point de présenter un code du travail. S'il en est ainsi, c'est merveilleux et nous nous en réjouissons tous. Toutefois, il me semble qu'il serait sage de déférer l'étude de ce bill au comité compétent afin qu'on puisse en discuter, car nous ne savons pas quand au juste on nous présentera ce code du travail ni la forme qu'il aura.

**M. Hahn:** Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

**M. Thompson:** Je pense que le temps ne le permet guère, monsieur l'Orateur.

Comme la mesure à l'étude autorise le gouvernement fédéral à légiférer à l'égard de ces questions ouvrières, je trouve que l'objet du bill est excellent et realiste. Certes, nous vivons dans une ère de loisirs potentiels et nous sommes au seuil d'une époque où le travail manuel de l'homme produira davantage avec moins d'effort. Mieux vaut que nous commencions à nous préparer et la présente mesure n'est qu'un pas hésitant dans cette voie.

J'estime donc, monsieur l'Orateur, qu'il est aujourd'hui raisonnable de permettre que ce bill soit déféré au comité approprié, en l'occurrence le comité des relations industrielles, pour plus ample étude du sujet en cause. Nous serons alors mieux en mesure d'accepter ce code du travail qui nous sera présenté, comme on nous l'a laissé entendre, au cours de la présente session.

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je regrette que le temps ne me permette pas de répondre en détail aux nombreuses questions soulevées par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Comme d'habitude, il a commencé son discours en disant que les libéraux ont fait des promesses en 1919.

**M. Winch:** Oui, et nous attendons toujours qu'ils les tiennent.

**M. Byrne:** Je n'étais pas en mesure d'élaborer la politique dans ce temps-là.

**M. Knowles:** Vous aviez probablement plus d'influence qu'aujourd'hui.

**M. Byrne:** J'attrapais des marmottes dans la région de Maple Creek et je me faisais de l'argent de poche en revendant les queues 3c. chacune.

Si le premier ministre actuel (M. Pearson) a fait des promesses depuis 1958, je vous rappelle qu'elles ont été tenues dans une grande mesure.

**Une voix:** Il est six heures.

**M. Byrne:** L'honorable député peut trouver étrange que les libéraux soient encore au pouvoir car il prétend qu'ils ont fait, en 1919, des promesses qu'ils n'ont pas encore remplies. Les libéraux sont encore au pouvoir et ils y sont demeurés depuis 1919, à l'exception de brèves périodes.

**Une voix:** Il est six heures.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur l'Orateur, le leader suppléant de la Chambre aurait-il l'obligeance de nous dire s'il y a un changement au programme des travaux de la semaine prochaine? Pourrait-il en outre nous dire quels seront les crédits qui seront mis à l'étude vendredi prochain?

**L'hon. M. Laing:** Je ne suis pas en mesure de faire cela monsieur l'Orateur; mais, lundi prochain, nous reprendrons le débat sur la motion inscrite au nom du premier ministre, comme on peut le voir au n° 44(A) de la liste des ordres du jour.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## APPENDICE

(Voir page 7303)

### ALLOCUTIONS INAUGURALES À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH SUR L'ÉDUCATION

Discours d'accueil du très honorable Lester B. Pearson, premier ministre, aux délégués à la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation, à la Chambre des communes, Ottawa, le vendredi 21 août 1964.

J'ai aujourd'hui l'agréable tâche de vous accueillir—très chaleureusement, croyez-le bien—au nom du peuple canadien et du gouvernement, à la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation.

Au moment où s'ouvre cette conférence de 15 jours, je ne vous envie guère la tâche qui vous est assignée. J'avoue qu'au cours des 30 dernières années, ou à peu près, j'ai pensé maintes fois que l'enseignement présentait bien des avantages par rapport à la diplomatie ou à la politique, et que je n'avais pas suffisamment apprécié ma chance il y a bon nombre d'années, quand j'étais membre de la faculté de l'Université de Toronto. Mais en examinant la tâche à laquelle doivent aujourd'hui faire face les éducateurs, en considérant les problèmes devant lesquels ils se trouvent, je suis obligé de conclure que ce n'était peut-être pas un si grand malheur pour moi que d'échapper à la carrière de l'enseignement.

Les objectifs et l'ordre du jour de votre conférence sont, certes, impressionnants. Le but que se propose chacun—une existence agréable, le bonheur, la sécurité, et même la paix universelle—dépend, en fin de compte, de son éducation, de la façon de combler la «lacune de l'éducation», dont découlent toutes les autres.

Il est encourageant de voir, dans une conférence comme celle-ci, les délégués de tous les continents et de toutes les races collaborer en toute harmonie, comme associés dans une cause essentielle à l'avenir de l'humanité. Nous souhaitons la bienvenue, non seulement aux représentants des 17 pays membres indépendants du Commonwealth, mais aux délégués de bon nombre de dépendances et de territoires britanniques—environ 16, je crois. Le progrès de ces régions vers l'indépendance, et, si elles le veulent, vers le statut de pays membres du Commonwealth—ainsi que la mise en valeur de leurs ressources pour leur permettre de répondre aux obligations qu'entraînera cette indépendance—est, pour nous tous, une cause de profonde satisfaction.

Cette marche des colonies vers l'indépendance constitue, en outre, un magnifique hommage à l'activité éclairée de la Grande-Bretagne tendant au «dégagement de l'empire»; activité que bien d'autres dans le monde pourraient émuler.

Avant que le président de votre conférence prononce le discours d'inauguration, vous me permettrez peut-être d'ajouter à ces paroles de bienvenue quelques réflexions sur la récente conférence des premiers ministres du Commonwealth à laquelle ont assisté les chefs de gouvernements représentant des peuples de races, de cultures, de religions et de couleurs diverses de toutes les parties du monde. Cette conférence a formulé un certain nombre de propositions dont vous serez sans doute saisis:

—propositions d'entreprises nouvelles de développement coopératif tendant à l'étude des nouvelles techniques d'administration et de planification dans ce domaine;

—propositions tendant à la création éventuelle d'un institut devant permettre aux administrateurs des échelons supérieurs d'acquérir une formation spécialisée et de se livrer à des recherches sur les problèmes de mise en valeur qui se posent dans les nouveaux pays;

—propositions tendant à renforcer les programmes du Commonwealth déjà existants et à favoriser—peut-être par l'intermédiaire d'une fondation du Commonwealth—des échanges et des rapports interprofessionnels plus étroits;

—propositions tendant à la convocation d'une conférence médicale du Commonwealth;

—propositions tendant à établir certaines formes possibles d'aide technique aux pays en voie de développement, qui leur permettraient de prendre part à l'établissement et à l'utilisation d'un réseau universel de communications par satellite.

Une autre preuve encore plus importante de l'esprit qui anime les nations du nouveau Commonwealth dans leurs entreprises collectives, c'est l'accord des premiers ministres sur l'importance de l'attitude du Commonwealth à l'égard des problèmes inter-raciaux qui menacent l'évolution sans heurts de l'humanité.

«Organisation composée de nombreuses races, ont déclaré les premiers ministres, le Commonwealth est lui-même une expérience unique de collaboration internationale entre plusieurs races et plusieurs continents.»

La collaboration que nous voulons dépend d'abord et surtout de l'entente mutuelle. Et l'entente, c'est l'objet de toute éducation. Nous avons réalisé du progrès dans cette voie à Londres par la déclaration sur l'égalité raciale qui fut acceptée chaleureusement et à l'unanimité.

L'importance et la nécessité d'une semblable déclaration de collaboration et d'égalité raciale n'ont jamais été plus évidentes. Pour nous tous, l'ostracisme racial et l'intensification, dans bien des régions, de la crainte mutuelle entre les races, doit être l'un des éléments les plus inquiétants de la situation mondiale actuelle. C'est la source de bien des difficultés et de bien des dangers dans de nombreux problèmes encore en suspens.

Le problème existe évidemment tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Commonwealth. Mais, de toute évidence, si le Commonwealth ne pouvait relever le défi qui se pose à lui, la confiance que l'on porte à notre splendide expérience serait gravement menacée, sinon détruite, non seulement parmi nos membres, mais aussi pour les millions de personnes qui voient dans le Commonwealth l'exemple de leur meilleur espoir de collaboration entre les peuples.

En s'inspirant de ces pensées—je cite ici le communiqué:

«Les premiers ministres ont affirmé qu'à leur avis, tous les gouvernements du Commonwealth devraient se donner comme ligne de conduite d'édifier dans chaque pays une structure sociale qui donne des chances égales à tous les citoyens, sans aucune distinction de race, de couleur ou de croyance. Le Commonwealth devrait pouvoir vraiment donner le ton dans l'application des principes démocratiques de façon à permettre à la population de chaque pays composé de groupes culturels et raciaux différents d'exister et de se développer comme des citoyens égaux.»

Le Canada est particulièrement fier de cette conférence et du progrès réalisé dans ce domaine depuis cinq ans. La décision de tenir une conférence du Commonwealth sur l'éducation est née de l'initiative du gouvernement canadien, en 1958. A cause de ce fait, nous nous sentons naturellement privilégiés de voir que cette troisième conférence se tient ici, dans notre capitale.

Dans la mise en œuvre des quatre programmes coopératifs recommandés par la première conférence d'Oxford, notre pays a démontré qu'il fait confiance aux pays et aux peuples sous-développés et en voie de développement, et qu'il est disposé à les aider. Je puis vous assurer que nous continuerons.

Pour atteindre cet objectif, nous voulons aider les autres nations à se doter d'un régime complet d'instruction publique. C'est pourquoi nos programmes d'aide augmentent et qu'une proportion de plus en plus forte de ces programmes va directement à des fins d'éducation.

D'ici deux semaines, vous analyserez les résultats de cette collaboration recommandée par les conférences antérieures. Vous aurez à proposer des moyens d'améliorer les formes d'aide; à élaborer de nouvelles propositions en vue de régler des problèmes qui semblent insolubles. Encore une fois, vous demanderez si, dans un monde où aucun pays n'a assez de savants et de professeurs, il faudrait réduire le nombre déjà restreint de ceux qui peuvent aider en les envoyant dans des pays en voie de développement pour enseigner et aider à mettre sur pied des programmes d'étude; ou s'il est préférable de faire venir un plus grand nombre d'étudiants et d'universitaires des pays en voie de développement pour leur permettre de se former dans des institutions déjà établies à l'extérieur de leur pays. Les deux solutions sont nécessaires. Cependant, il serait utile que des spécialistes de ces questions nous disent quelles devraient être les proportions à observer.

Vous avez sous les yeux un programme pouvant effrayer les personnes les plus expérimentées et les plus énergiques. Je félicite le conseil de liaison et le centre de liaison d'avoir présenté un programme aussi audacieux et d'avoir préparé et organisé la Conférence. Au nombre des sujets proposés à l'étude du comité, je remarque qu'on a inscrit pour la première fois, notamment, les usages des grands moyens de diffusion—télévision, films, enregistrements sur magnétophone. On va étudier les méthodes audio-visuelles électroniques dans l'enseignement. Leurs possibilités dépassent l'imagination, et se répercuteront, tôt ou tard, sur presque tous les sujets à l'étude. Ces méthodes seront peut-être, de toutes celles qui ont été imaginées jusqu'ici, celles qui nous permettront de combler les lacunes en matière d'enseignement à un rythme dépassant nos plus chères espérances. Mais elles pourraient aussi devenir les phénomènes les plus terrifiants de la technologie moderne, en déshumanisant la société.

En terminant, je tiens à dire que nous sommes privilégiés, car le président de la conférence est l'un de nos citoyens les plus remarquables et les plus distingués, le très honorable Vincent Massey. Le profond respect et la profonde admiration que j'ai pour lui trouvent leur écho chez tous les Canadiens et, je devrais dire, chez tous ceux qui ont l'honneur de le connaître.

Sa longue et brillante carrière au service de l'État, à titre d'éducateur, au sens le plus large du mot, d'homme d'affaires et de diplomate, a trouvé son couronnement lorsqu'il est devenu, en qualité de Gouverneur général, le premier représentant canadien du Souverain dans notre pays.

C'est un honneur et un privilège pour moi que de vous accueillir à Ottawa et je me fais un plaisir d'inviter le président de la Conférence à vous adresser la parole.

Discours prononcé par le très honorable Vincent Massey, C.H., à Ottawa, le vendredi 21 août 1964, à l'ouverture de la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation.

---

J'aimerais tout d'abord remercier ceux qui m'ont fait l'honneur de m'inviter à présider la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation. A titre de Canadien, je vous souhaite la bienvenue dans notre pays qui est fier de vous accueillir en cette occasion; à titre de président, je vous souhaite la bienvenue à la session inaugurale de cette conférence, si importante pour nos pays respectifs.

*(Texte)*

Permettez-moi, en employant une de nos langues nationales, de souhaiter, aux membres de cette conférence qui sont d'expression française, un accueil cordial et sincère.

*(Traduction)*

Sans doute, nombre d'entre vous n'étaient encore jamais venus au Canada. Je suis heureux d'apprendre que certains délégués visiteront notre pays à l'issue de la conférence. Afin de vous aider à mieux comprendre ce que vous verrez, je vais vous faire part de quelques notions d'ordre général. Comme tous les autres pays, le Canada est en pleine évolution. J'ai vu le Canada passer d'une économie agricole à une économie fortement industrialisée. Il a abandonné le statut de colonie pour devenir un État souverain. Dans ma jeunesse, le Canada n'entretenait aucun rapport avec l'étranger; aujourd'hui, il a des missions diplomatiques dans plus de soixante pays.

La composition de notre nation est assez complexe. Notre pays comporte plusieurs cultures. Il y a une forte portion française, une forte portion anglaise, et quantité de portions allogènes moins importantes. Chaque portion elle-même constitue une minorité séparée et distincte. Québec est le foyer de la culture française en Amérique du Nord et représente donc plus que l'une de nos dix provinces. Certains disent que notre société pluraliste est une mosaïque; d'autres la qualifient de macédoine. Ces dernières années, le Canada a été abordé par de grandes vagues d'immigration venant d'Europe; depuis la seconde guerre mondiale, elles ont accru notre population de 2 millions d'âmes, mais ces nouveaux venus n'ont pas été refondus dans un creuset—ici, les différences sont favorablement accueillies. Malgré cette augmentation, on peut être frappé par le fait que notre population est faible pour un si vaste pays—même celle que nous avons, dans une certaine mesure, a été réduite par l'émigration. De nombreux immigrants ont fait du Canada une étape dans leur migration vers les États-Unis, et de nombreux Canadiens nés au pays se sont dirigés vers le Sud. Bien que l'immigration surpasse l'émigration, elle ne remplace pas tout à fait les spécialisations et l'esprit d'entreprise de ceux que nous perdons.

Dans une mesure que nous reconnaissons parfois avec difficulté, la vie au Canada a été influencée par le fait que nous sommes un pays nordique. Ce trait se manifeste dans notre façon de vivre et, en réalité, dans notre caractère national. Nous sommes placés entre deux voisins géants et flanqués de deux grands océans s'ouvrant sur le monde occidental et le monde oriental; il en découle autant de problèmes que d'avantages. Au Canada, on trouve six fuseaux horaires sur une largeur de 4,500 milles, et il nous faut des réseaux de transport et de communications qui seraient considérés comme injustifiables si l'unité nationale n'exigeait des liens Est-Ouest qui compensent l'attraction constante du Sud.

Le Canada est une monarchie; ce fut une monarchie depuis le début, sous la couronne de France ou sous la couronne d'Angleterre. Maintenant, la couronne du Royaume du Canada est canadienne. Nous ne sommes certes pas un pays jeune et informe. Nous sommes au quatrième siècle de notre existence et nous allons célébrer le centième anniversaire de notre constitution. Ce document correspond aujourd'hui à l'une des constitutions les plus anciennes dans le monde qui aient été continuellement en vigueur. Il établit le principe de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement. Cet objectif, consacré par le temps, a été choisi de préférence à une autre formule, celle de la vie, de la liberté et de la recherche du bonheur. Le choix indique une société fondée sur l'allégeance au lieu du contrat social, une société manifestant la croissance organique de la tradition elle-même, plutôt qu'une société créée par un acte formel de la raison ou de la volonté.

Le Canada n'a presque pas d'antécédents révolutionnaires, il a peu de mythes nationaux et peu de héros populaires. Son existence a toujours été trop précaire, sa dépendance de la mère-patrie, toujours trop réelle, et la jalousie de ses peuples à l'endroit de leur héritage culturel, toujours trop intense, pour permettre qu'il fasse la cour à l'aventure. Cependant, comme vous vous en serez aperçus au cours de votre séjour ici, nous traversons présentement une des périodes que la plupart des pays, et toutes les fédérations, connaissent, celle de la tension constitutionnelle et politique et de la recherche d'un nouvel équilibre. Le sens héréditaire de la tolérance et du compromis de toutes nos générations successives nous aidera en dernier ressort, je n'en doute pas, à régler les questions qui nous assaillent aujourd'hui. Une expérience rigoureuse et quotidienne nous a enseigné la tolérance.

Comme un écrivain canadien l'a dit: «Ce pays ne s'est pas seulement formé . . . avec des groupes raciaux et politiques défaits; certains de ces groupes avaient été autrefois des ennemis acharnés . . . mais ils devaient, à tout prix, vivre en paix . . .»

Cependant, les accommodements que nécessite la vie canadienne nous ont toujours un peu empêchés de nous voir exactement tels que nous sommes et ils ont souvent découragé les initiatives hardies en vue d'édifier la nation. Au cours des premières années, il y a également eu l'empêchement que constituait notre statut de pays dépendant. Néanmoins, cet élément a eu ses compensations. Ayant été nous-mêmes une colonie, nous comprenons mieux les sentiments de ceux qui passent par des transformations qui nous sont déjà familières. Les seules guerres que nous avons connues étaient pour notre légitime défense ou la libération d'autres peuples. Notre tradition est pacifiste et nos luttes internes ont été juste suffisantes pour que nous nous en souvenions et craignions leur réédition.

Du fait de l'histoire, de la géographie et de la colonisation, il y a des attitudes et des réalités typiquement canadiennes. Le Canada ne s'est pas fait tout seul; il a été édifié et il se maintient grâce aux efforts concertés de ses citoyens. De par la volonté des pouvoirs publics, l'Ouest et le Nord du pays ont été des régions pilotes, où les entreprises se sont établies avant les colons.

Pour la réalisation de nos entreprises nationales, nous avons recouru à la formule des sociétés de la Couronne, organismes autonomes de l'État tenant à la fois de l'entreprise publique et de l'initiative privée. Et pourtant l'expérience, bien que socialiste, n'a pas débouché sur l'étatisme, peut-être parce que chez nous le public se méfie de la planification étatique et de la nationalisation. La formule des sociétés de la Couronne, bien typique de l'accommodement canadien, pourrait se révéler utile aux pays qui font face à des problèmes semblables aux nôtres.

Un autre aspect de notre aventure nationale qui pourrait intéresser les autres pays en voie de développement, c'est la pratique du fédéralisme. La souplesse de notre lien confédéral, qui investit les provinces de vastes pouvoirs, a parfois compliqué la solution de certains problèmes nationaux, mais elle a permis la création et l'expansion d'un seul État, au sein duquel les deux principales cultures européennes et une multitude de minorités ont coexisté et se sont épanouies.

La Confédération est l'une des deux grandes aventures dont les Canadiens se sont préoccupés. La seconde, à laquelle nous avons fait un apport considérable, est le Commonwealth lui-même, car c'est ici, il y a un siècle, qu'a pris naissance le concept de l'indépendance, issu lui-même de la responsabilité ministérielle. Les principes constitutionnels qui se sont imposés dans tout l'Empire et l'ont transformé se sont dégagés de la solution apportée chez nous aux problèmes de nos relations avec la mère-patrie; nous sommes devenus un laboratoire constitutionnel où a pris naissance l'Empire du dix-neuvième siècle. Le néo-Commonwealth de l'après-guerre s'est édifié sur les principes d'association préconisés par les Canadiens, par opposition à ceux de la fédération impériale et du front uni, qui avaient des tenants dans certains milieux britanniques et dans d'autres dominions. Les collectivités diverses et pluralistes des autres pays du Commonwealth et la nôtre ont beaucoup en commun. Les Canadiens se réjouissent sincèrement de l'accession de nouveaux États à l'indépendance; ils les félicitent de cette réalisation, souhaitent bonheur et succès à leurs peuples, et ils espèrent qu'on les reconnaîtra pour leur compréhension et leur serviabilité. Comme le Canada, les États membres les plus récents sont le fruit d'un accommodement issu de l'évolution, plutôt que le résultat de conceptions strictement logiques. A la vérité, ce processus continue de s'adapter au nombre sans cesse croissant des États membres du Commonwealth. Nécessaires et inévitables, les problèmes d'une jeune nation sont toujours épineux et parfois graves. Ils ne nous sont pas inconnus. L'un des grands liens indéfinissables du Commonwealth, c'est l'intérêt particulier et actif dont sont assurés les nouveaux membres qui doivent faire face aux difficiles problèmes que pose nécessairement la création d'un État souverain.

Je suis de ceux qui ont foi dans le Commonwealth. J'admire sa conception et respecte ses fonctions. A titre de Canadien, j'en suis fier, et il ne saurait en être autrement de quiconque s'est intéressé à sa croissance. Le Commonwealth est né ici, lorsque trois colonies de l'Amérique du Nord britannique se sont fédérées, en 1867. Quelques années plus tôt, sir John Macdonald, principal artisan de ce qui est devenu le Canada, déclarait:

«Notre dépendance tire rapidement à sa fin, et nous nous transformons en allié de la Grande-Bretagne. L'Angleterre sera le centre, entourée et soutenue par une alliance comprenant non seulement le Canada mais aussi l'Australie et toutes ses autres possessions; nous constituerons ainsi une immense confédération d'hommes libres, la plus vaste confédération d'hommes civilisés et intelligents qui ait jamais existé sur la surface du globe.»

Depuis ces origines, nous sommes passés par quatre étapes identifiables. Tout d'abord, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, au Statut de Westminster de 1931—le soi-disant «ancien Commonwealth» dont sir Wilfrid Laurier a dit en 1907, «La parfaite

base de l'empire britannique était qu'il devait se composer d'une galaxie de nations soumises à la Couronne britannique.»

Deuxièmement, du Statut de Westminster à l'indépendance de l'Inde et du Pakistan, départ du «nouveau» Commonwealth comprenant des membres constitués en république. M. Nehru, que nous regrettons tous profondément, a dit en 1950:

«Nous sommes membres du Commonwealth —cet étrange et curieux assemblage de nations qui semblent être plus florissantes en période d'adversité...nous en tirons bien des leçons car nous nous accordons mieux lorsque nous nous réunissons en toute liberté et sur un pied d'égalité et que nous savons qu'aucune pression ou contrainte ne sera exercée sur nous.»

Troisièmement, depuis l'indépendance de l'Inde jusqu'à l'établissement de la Malaysia, l'élargissement du «nouveau» Commonwealth.

Quatrièmement, diverses adaptations s'imposent. Cette dernière étape verra la fin de la grande fonction de décolonisation du Commonwealth. Ces aspects et ces frontières ont maintenant été assez bien définis. Il ne reste plus qu'à passer par une période d'adaptation et de consolidation.

Connaissant maintenant nos instruments de travail, il faut choisir les moyens de nous en servir. Une chance encore inégalée s'offre à nous. Pour déterminer ce que nous devons faire, il convient d'abord d'envisager ce que nous sommes et où nous allons.

Depuis 17 ans, le Commonwealth est passé de cinq pays indépendants à près de vingt. Les 70 millions d'habitants que comprenait ce groupe de nations sont devenus 700 millions—un quart de la population mondiale.

On a tenté à maintes reprises de définir cette association de pays. Selon M. John Holmes, chef de notre Institut des affaires internationales, c'est:

«une association de pays de diverses races et divers continents qui, en dépit de vastes différences sur le plan politique et l'orientation internationale, partagent, par suite d'une expérience historique commune, certaines attitudes constitutionnelles et juridiques, certaines pratiques gouvernementales et d'affaires, et l'habitude de travailler ensemble. C'est une question de foi et de volonté.»

Bien des épithètes ont été appliquées au Commonwealth. On a dit qu'il était «informe, mal organisé, sans structures, anormal, illogique». Certains de nos théologiens les plus avertis ont même laissé entendre que nous devrions accepter l'inévitable, démonter l'appareil traditionnel, abolir la nomenclature et supprimer le cérémonial dans l'espoir que la foi essentielle, après une période souterraine, reparaîtrait en temps utile, transformée et revivifiée. D'autres soutiennent qu'il n'y a aucune chance de survivance, que le Commonwealth n'est d'aucune utilité sauf un souvenir pour les vieux hommes d'État. Un écrivain anonyme a prononcé il n'y a pas très longtemps des paroles qui sont loin de convenir à un homme d'État lorsqu'il a dit que «Le Commonwealth est devenu une énorme plaisanterie».

A vrai dire, ce n'est pas seulement en Grande-Bretagne que certains hommes politiques cherchent à blâmer le Commonwealth pour l'un, pour l'autre, ou même pour tous leurs problèmes internes. Il y en aura toujours qui croiront pouvoir résoudre leurs problèmes en refusant de reconnaître leurs obligations et leurs attaches historiques ou sentimentales. Ainsi dégagés de toutes responsabilités, ils aspirent à une liberté chimérique fondée sur un principe qui ne s'élève pas plus haut que la seule satisfaction de leurs propres intérêts. Telle n'est pas notre attitude. Du fait que le Commonwealth suppose une échelle des valeurs où figurent le devoir, l'honneur et le dévouement, on ne saurait en donner une définition parfaitement satisfaisante. Il est beaucoup plus facile de dire ce qu'il n'est pas que ce qu'il est. On l'a qualifié de club. Mais un club a des règles et des obligations bien établies, ce que ne possède pas le Commonwealth, du moins pas encore. Ce n'est pas un bloc de puissance. Ni une unité diplomatique. Ce n'est pas une force économique. Ce n'est même pas une réunion de peuples ou de nations animés des mêmes dispositions. Et pourtant, dans un certain sens, il peut lui arriver d'être toutes ces choses, même s'il n'est aucune d'elles. Il offre à ses membres certains avantages économiques. N'est-il pas fréquent de voir des pays justifier sa raison d'être par les conditions économiques plus favorables qu'ils en attendent? Il compte aussi des avantages politiques. Le Canada le fait servir de contrepoids aux États-Unis. C'est peut-être pourquoi le Canada a pu se rendre coupable de sous-estimer le facteur économique et d'appuyer sur le politique. Il ne fait aucun doute que, depuis bien des années, les avantages commerciaux et financiers du Commonwealth ont eu en quelque sorte moins d'importance pour le Canada que pour d'autres membres. Le Commonwealth comporte également certains avantages militaires. Plus d'un incident récent l'a révélé, ses membres sont prêts à s'entraider, même sans s'y être formellement engagés par des traités.

A ces réalités qui n'ont rien de sentimental s'ajoute le fait que nous constituons un réseau de relations personnelles. Un manuel paru récemment citait quatre-vingt-cinq organismes et sociétés, uniquement de Grande-Bretagne, qui s'occupaient des relations du Commonwealth sous leurs divers aspects, et la liste est assurément loin d'être complète.

Au premier rang de ces organismes dont la gamme s'étend de la Collection du Commonwealth des micro-organismes au Comité consultatif des recherches spatiales, on trouve la Conférence des premiers ministres. Les réunions régulières et les échanges constants de renseignements sont très précieux et ils donnent des résultats qu'on ne saurait évaluer. Somme toute, nous avons en cette enceinte aujourd'hui un exemple vivant des réalisations pratiques du Commonwealth.

Ces relations et ces avantages ne constituent pas le Commonwealth lui-même. Ce sont des éléments qui ne nous donnent qu'un aperçu de l'ensemble. Le Commonwealth demeure une association presque entièrement officieuse et, à bien des égards, c'est peut-être ce qui lui confère sa plus grande valeur. Étant très souple, il peut recevoir des coups n'importe où sans être brisé. Le commandant en chef de la marine d'Hitler disait en septembre 1940: «On ne s'attend pas à la chute de l'empire britannique à cause de la force innée particulière des objectifs politiques incarnés dans le Commonwealth des nations».

Par l'évolution qu'il a subie depuis la guerre, le Commonwealth a montré qu'il avait une surprenante faculté d'adaptation. Je vais citer un commentaire récent: «... c'est une illusion bien ancrée que de croire qu'il s'agit d'une institution essentiellement conservatrice et stable. En fait, c'est le triomphe suprême de l'innovation désordonnée, enthousiaste et extravagante.» Conformément à son génie, le Commonwealth a fait une vertu de la nécessité et il exalte aujourd'hui sa diversité et son indépendance vis-à-vis des engagements. Il possède une structure très peu rigide, a-t-on dit. Il trouve son efficacité non dans l'unité de politique, mais dans la recherche de la compréhension, du partage des opinions et dans la consultation continuelle entre ses membres.

On demande souvent à quoi servent ces fonctions et si le Commonwealth est promis à un bel avenir? Il importe de se rappeler qu'il existe et qu'il influe sur les relations internationales de chacun de ses membres. Ceux qui en ont fait l'expérience, y croient, et il faut considérer leur attitude comme une affaire de foi. Que la mystique soit difficile à définir et à accepter pour certains critiques ne signifie pas qu'elle doive être exclue.

Les négociations du Royaume-Uni avec le Marché commun ont anéanti les dernières illusions du Commonwealth. La minute de vérité est survenue lorsqu'on a reconnu et accepté l'ampleur de la révolution d'après-guerre. Un grand nombre se rendent maintenant compte que ce qui semblait alors un spasme mortel était en réalité un renouveau dans notre évolution.

Nous nous sommes rendu compte de la configuration du Commonwealth et du contraste frappant qui existe entre ses intérêts variés. Conscients de nos divergences et de notre situation, nous constatons néanmoins que nous formons le seul groupe de pays qui peut remédier aux nombreuses divisions qui règnent dans un monde désuni. Le riche et le pauvre, l'Est et l'Ouest, le climat tropical et tempéré, les pays émergents et les pays évolués, tout cela se retrouve dans ce groupement familial. Nous avons une occasion extraordinaire de nous entraider et de donner l'exemple à d'autres pays en rectifiant ces divergences qui menacent notre existence.

Pour que le Commonwealth soit en mesure de faire face au problème de l'assistance réciproque, il faut reconnaître que chaque pays doit assumer ses responsabilités. Bien que nous devions à cette fin abandonner l'idée que le Commonwealth est une institution anglaise, nous n'oublierons jamais la magnificence du patrimoine britannique. Les chemins de fer, les ports et les industries aménagés par la Grande-Bretagne sont moins importants que les institutions gouvernementales et surtout les valeurs permanentes qu'elles ont apportées à nos populations. Elles ont eu une profonde répercussion. Actuellement, la fonction publique, la magistrature, les forces armées et même les terrains de jeu rendent le plus grand témoignage au génie britannique et rappellent ses plus grandes traditions. Ces faits seront consignés à l'histoire et on s'en souviendra à l'instar du rôle de la Grèce et de Rome au sein de nos civilisations. Mais le passé ne doit pas prendre le pas sur le présent. Comme le professeur Silcock de l'Université de Malaisie disait il n'y a pas très longtemps:

«Le Commonwealth n'est plus une roue unique ne comportant qu'un seul centre d'énergie et d'impulsion. S'il doit survivre, il constituera un engrenage d'échanges croissant de communications et d'initiatives. On ne devrait pas s'attendre que le monopole des initiatives et des préoccupations soit détenu par le gouvernement, la population ou les journaux de la mère-patrie.»

Attirer les gens les uns vers les autres, voilà, bien entendu, le rôle des Nations Unies et l'on a parfois dit que leur existence rendait le Commonwealth inutile. On répondra à cela que les liens contractuels qui unissent les races et les continents sont assez frêles et ténus; chaque renforcement est utile et parmi les autres organismes internationaux contemporains auquel il peut et doit être comparé, le Commonwealth a montré le plus de stabilité. Comme l'avait signalé M. Nehru à l'époque, l'Inde ne s'est pas séparée du Commonwealth lors de l'incident de Suez parce que, selon lui, c'aurait été une initiative rétrograde que de rompre un lien qui existe entre des nations.

Même si les États membres font peut-être preuve d'impatience ou empiètent sur des libertés civiles, on a tout lieu de se demander comment iraient les choses sans l'influence du Commonwealth. Dans tous nos pays, il existe un secteur important de l'opinion publique—conscient des péchés commis au nom du gouvernement efficace, de l'histoire mixte de la domination coloniale, de l'intolérence raciale—qui affirme que nous ne devons pas nous attendre à voir régner toutes les traditions de Westminster dans des pays où l'unité est fragile, l'analphabétisme élevé et où l'économie pose un problème déconcertant. On devrait faire preuve de patience et manisfester de bonnes intentions en observant et en aidant les autres à résoudre les paradoxes qui assiègent les derniers moments du colonialisme dans les divers coins du monde. Si notre société fraternelle et pluriraciale a une raison quelconque d'exister, la plus urgente, c'est de résoudre ces problèmes.

Il s'agit pour nous d'agir de façon pragmatique pour atteindre des idéaux plus élevés. Nous ne pouvons tous avoir le même système constitutionnel. Mais, également, nous ne pouvons trop espérer de la tradition de flexibilité sans limite du Commonwealth qui est maintenant bien établie et respectée. Bien que toutes les nations doivent trouver elles-mêmes leur propre salut, il y a certaines valeurs—les droits civiques tout autant que l'égalité raciale—qu'il faut préserver à tout prix. On peut prétendre jusqu'à un certain point que des variations sur le thème démocratique sont permises pour tenir compte des conditions locales. On peut même prétendre qu'à l'égard des manifestations véritablement déplorables, le plus sage est de maintenir les relations, afin d'exercer une certaine contrainte si possible et d'encourager les forces démocratiques qui doivent vaincre en dernier lieu. Mais il y a certainement une limite au delà de laquelle nous ne pouvons tolérer que des gouvernements qui nient les quelques principes fondamentaux qui distinguent le Commonwealth continuent d'en faire partie. Ces valeurs sont la liberté individuelle et le respect de l'individu, et il me semble que la récente déclaration sur l'égalité raciale faite lors de la réunion des premiers ministres à Londres illustre à quel point nous y tenons. Nous voyons là l'influence constructive et sans pareille que le Commonwealth peut exercer pour que ces principes démocratiques soient suivis dans des circonstances difficiles.

Il faut faire la part des choses, c'est entendu. On a dit que les peuples qui vivent différemment, pensent différemment. Il est impossible que des pays à divers stades de développement souscrivent aux mêmes idées politiques, encore moins aux mêmes pratiques. Certains veulent l'institution d'un organisme universel qui couvrirait le Commonwealth comme un parapluie. D'autres croient que des structures rigides ne peuvent que soulager, non guérir, la faiblesse et la mésentente intérieures. Il est certain que c'est une illusion de croire qu'on peut éviter la désunion entre les gouvernements par la simple création de conseils internationaux.

En même temps, toutefois, et pourvu que nous ayons un état d'esprit constructif, les accords innombrables conclus au cours de nombreuses années, entre États membres, je les ai mentionnés—ils sont d'ordre gouvernemental, professionnel, culturel, économique, éducatif et ainsi de suite—offrent un excellent mécanisme propre à apporter une contribution réelle à l'ordre mondial. Lors de leur réunion récente, les premiers ministres du Commonwealth ont conçu l'idée d'établir un secrétariat qui, je n'en doute pas, encouragera beaucoup cette fonction. Je cite le communiqué: «Ce secrétariat étant recruté par les pays membres dont les contributions en assureront le financement, serait au service de tous les gouvernements du Commonwealth comme un symbole manifeste de l'esprit de coopération qui anime le Commonwealth.»

Plutôt que de parler du Commonwealth, il vaut mieux s'en servir. Nous voici réunis dans une grande conférence qui s'inscrit dans les cadres de nos relations, assemblée qui reflète un but commun. On ne peut trouver de meilleur lien pratique que dans le domaine de l'éducation. H. G. Wells a dit: «L'histoire de l'humanité devient de plus en plus une course entre l'éducation et la catastrophe». Si nous acceptons comme proposition initiale qu'après la paix, le plus pressant besoin du monde actuel est une hausse générale des normes de vie des nations les plus pauvres, il devient évident que notre premier objectif devrait être un progrès considérable de l'instruction. L'instruction doit être considérée maintenant comme un droit de l'homme. A ce titre, elle est une fin en soi, sans égard aux frais et aux rendements. Son objet principal est de développer la personnalité humaine de façon que les hommes puissent bénéficier de leurs dons spirituels, intellectuels et matériels, de préserver et transmettre les valeurs sociales et de permettre aux gens de comprendre le monde dans lequel ils vivent. Seul un régime d'instruction fondé sur des objectifs sociaux aussi solides peut développer efficacement les ressources humaines.

Sans cela, il ne saurait y avoir d'expansion économique continue ni de répartition sur une base élargie du pouvoir politique. Il va sans dire que l'enseignement peut créer des tensions sociales puisqu'il suscite de nouvelles aspirations et crée de nouveaux besoins, bien qu'il crée de nouvelles possibilités et élargisse les horizons des particuliers et des nations.

Toutefois, il peut être aussi la force qui détend et qui suscite la compréhension, non seulement au sein des nations mais sur le plan universel.

Dans le Commonwealth, l'enseignement a toujours fait l'objet d'échanges réciproques. Même il y a dix ans, plus de 50,000 étudiants d'outre-mer recevaient leur instruction dans nos divers pays; la vaste majorité d'entre eux étaient membres de notre association de nations. Puis, il y a moins de six ans, je suis heureux de le signaler, grâce à l'initiative du Canada, la conférence du Commonwealth sur l'économie et le commerce, tenue à Montréal, décidait d'instituer un régime de bourses d'études et de spécialisation. Par la suite, à Oxford, et plus tard à New Delhi, ces projets d'échange direct d'étudiants ont été élargis afin de comprendre les professeurs et les professeurs-stagiaires.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres. Outre les 250 savants visés par le programme des bourses du Commonwealth, il y a environ 800 étudiants, venant des pays en voie d'expansion, et qui poursuivent leurs études ou leur formation au Canada en vertu des programmes d'aide du Canada et environ 160 éducateurs canadiens sont affectés à l'étranger, dans des pays du Commonwealth. Depuis 1950, plus de 4,500 savants et autres, originaires de pays en évolution, ont reçu leur formation dans des institutions canadiennes en vertu de divers programmes de bourses du Canada.

Peu importe ce que nous pensons de ces programmes, nous devons avouer qu'il reste encore beaucoup à faire. Certaines gens prétendent que si le Canadien ordinaire était mieux renseigné à ce sujet, nous déploierions de plus grands efforts à cet égard. Il est vrai qu'en 1962, ce qui est assez récent, nous ne contribuions à ces programmes d'expansion qu'un montant d'environ soixante millions par année, moins de 1 p. 100 de notre budget fédéral. Mais, il y a environ un an, nous avons opéré de grands changements à cet égard. Il est maintenant fort probable qu'au cours de l'année financière 1964-1965 le Canada affectera plus de 230 millions de dollars sous forme de subventions, de prêts d'expansion et de crédits spéciaux. Comme l'ont signalé certaines gens bien informées, nous nous demandons peut-être encore «de quel montant pouvons-nous disposer?» Au lieu de nous demander «combien sommes-nous autorisés à donner?» Mais nous devons au moins reconnaître que nous nous montrons aujourd'hui plus généreux.

M. Lewis Perinbam, ci-devant secrétaire-général de la Commission nationale canadienne de l'UNESCO, a signalé que l'unique centre d'études sur le Commonwealth qui existe présentement sur le continent se trouve à l'Université Duke, en Caroline du Nord. Comme le centenaire du Canada aproche, il a mentionné qu'il conviendrait d'établir au Canada un Centre d'études sur le Commonwealth, accessible à tous nos membres, qui posséderait tout l'équipement et le personnel nécessaires pour accomplir des fonctions peut-être trop évidentes pour en donner la liste et qui serait placé sous l'égide des gouvernements fédéral et provinciaux. On pourrait peut-être utiliser l'immeuble de l'Exposition universelle, à Montréal, pour héberger ce Centre d'études sur le Commonwealth.

Évidemment, l'expérience du Canada n'est qu'un exemple des réalisations des pays du Commonwealth dans le domaine de l'enseignement. Chaque pays est en cause et un nombre incalculable de personnes connaissent maintenant les problèmes qui se posent comme, par exemple, l'urgente question de la fourniture des manuels. Toutefois, les pays en cours de développement ont souvent plus besoin de personnel compétent et expérimenté que d'équipement ou d'argent. De nos jours, nous avons tous besoin d'un plus grand nombre de professeurs. Au Canada, nous sommes vivement conscients de ce problème, mais ce dernier est subtilement différent de celui qui se pose aux pays moins évolués. Nous nous préoccupons de l'automatisation, d'un nouveau mode de vie où une faible quantité de travail pourra combler tous les désirs de l'homme qui n'aura, semble-t-il, qu'à appuyer sur un bouton ou à se laisser guider par une calculatrice. On peut comparer cette situation à celle de certains autres pays où l'emploi des méthodes les plus primitives, exigeant beaucoup de travail et de temps, ne produit pas suffisamment de biens pour une personne, et encore moins pour sa famile. A l'étranger, il faut partir à zéro. On nous apprend qu'en Asie, on devra former 8 millions d'instituteurs d'école primaire d'ici 1980. Pour y parvenir, on aurait besoin de 500,000 nouveaux professeurs d'école normale. Au cours de la même période, l'Afrique aura besoin de 700,000 nouveaux instituteurs d'école primaire et d'environ 80,000 professeurs d'université, au niveau de l'enseignement supérieur.

La troisième conférence de l'éducation du Commonwealth s'intéresse aux grandes difficultés qui se posent et aux solutions complexes qu'elles exigent. Nous avons à relever un défi qui nous offre une foule d'occasions de réfléchir et d'agir. Le grand héritage d'idées et de savoir que les pays du Commonwealth ont à offrir peut élargir les cadres de notre collaboration et enrichir chacun de ses membres. L'aide à l'instruction n'est pas une aide proprement dite, c'est une forme d'association. L'instruction est un véritable terrain d'entente pour le donateur et le bénéficiaire.

Dans un sens, toutes les nations sont des pays émergents. Être sous-développé ne signifie pas être retardé au point de vue culturel. Si bien des pays du Commonwealth

sont moins avancés que d'autres en ce moment, au point de vue économique, cela n'enlève rien à leur grande histoire, riche en réalisations culturelles et sociales. Nous avons tous quelque chose à apprendre les uns des autres. Ceci s'applique particulièrement à nous d'origine européenne. On se rappelle les paroles de M. Nehru à l'ouverture de la seconde conférence en 1962:

«La civilisation européenne compte des réalisations admirables et, pourtant, nombre de personnes qui en sont imbues... ne savaient rien naguère, un peu plus peut-être aujourd'hui, du reste du monde et des grandes choses qui s'y étaient accomplies par le passé. Ce n'est pas à l'honneur d'un homme cultivé et civilisé d'ignorer ce qui s'est passé ailleurs...»

Grâce à l'instruction, la raison et l'observation peuvent influer sur les problèmes quotidiens qui se posent dans les relations de l'homme avec ses semblables et le monde qui l'entoure. L'instruction favorise la compréhension et, sans compter qu'elle ouvre la voie à la prospérité, elle permet l'établissement de la paix. Point n'est besoin de dire que ces objectifs méritent nos plus grands efforts.

---

Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation, discours d'acceptation de la présidence, par l'honorable Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation du Québec, le vendredi 21 août 1964.

---

Monsieur le président, Monsieur le premier ministre, Monsieur le ministre des Affaires extérieures, Messieurs les délégués.

Je suis très touché de l'honneur que vous m'avez fait en me demandant de présider à vos délibérations. Je ne crois pas qu'il me soit adressé personnellement; je crois qu'il est avant tout un hommage rendu au Canada, que j'ai le privilège de représenter ici avec mes collègues de la délégation canadienne, au Québec, ma province natale, où je suis le ministre de l'Éducation, et à tous mes compatriotes.

*(Texte)*

Je veux voir une signification particulière dans le fait que vous ayez choisi un ministre d'un gouvernement de langue française pour présider une conférence de pays de langues et de cultures différentes certes, mais où l'anglais constitue un lien traditionnel.

Le Québec, en effet, forme au sein de la Confédération canadienne un élément homogène mais différent. Il y aura bientôt cent ans, les deux peuples qui ont fondé le Canada ont décidé, d'un commun accord, de conclure un pacte qui leur permettrait de vivre ensemble tout en respectant l'un et l'autre leur caractère particulier, leur langue, leurs institutions sociales et politiques ainsi qu'en préservant leurs intérêts et leurs aspirations propres.

Le Canada anglais et le Canada français forment ainsi, dans un même pays, à la fois des éléments distinctifs et des parties essentielles, voire intégrantes, dont l'union a permis de créer, de développer et de maintenir le Canada.

*(Traduction)*

Notre distingué président, le très honorable Vincent Massey, est un de ces Canadiens qui ont le mieux compris la profonde réalité et l'importance fondamentale du dualisme canadien. Membre bien en vue de la collectivité de langue anglaise, qui s'est signalé par une carrière publique distinguée et ses nombreuses réalisations littéraires, il a reconnu publiquement à maintes reprises l'apport essentiel de ses compatriotes de langue française à l'identité canadienne.

Le choix par cette conférence d'un président du Québec me suggère aussi un parallèle entre le Commonwealth et le Canada; car tous deux s'efforcent avant tout, à leur propre façon, de favoriser une meilleure entente et une collaboration plus étroite entre les associés, tout en respectant leurs particularités individuelles. En fait, c'est de cette diversité même que le Commonwealth tire surtout de nos jours sa force et ses aspirations, et le Canada, sa personnalité et son caractère uniques.

J'espère sincèrement que nos échanges de vues et le partage de nos diverses expériences nous permettront de mieux apprécier notre solidarité et que notre conférence facilitera au Commonwealth une participation encore plus active à ces tâches qui lui conviennent si bien. Tout en raffermissant les liens qui unissent nos gouvernements et nos citoyens, cette réussite ne pourra que contribuer à augmenter la collaboration et l'amitié entre les nations du monde entier.

A cause du sens d'égalité et de respect mutuel inhérent au Commonwealth, je sais que je peux compter sur votre entière collaboration pour assurer le succès de cette conférence, étant donné surtout que nous sommes réunis ici pour trouver des solutions qui conviennent à nos nombreux problèmes dans le domaine de l'éducation. En retour, je vous donne l'assurance de ma très fervente collaboration au service de la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 24 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

*(Texte)*

LE MINISTRE DES FORÊTS ET LES ACTIVITÉS SYNDICALES RELATIVES À «LA PRESSE» ET AU «DEVOIR»

*Question nº 1491*—**M. Pigeon:**

Le ministre des Forêts a-t-il fait depuis le 4 juin 1964, des appels téléphoniques au journal *La Presse* et/ou *Le Devoir* de Montréal et dans l'affirmative, *a*) à qui ces appels ont-ils été faits, *b*) quel a été le coût de ces appels, *c*) par qui chacun de ces appels a-t-il été payé?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** *a*) Le ministre des Forêts a communiqué par téléphone avec M. Michel Roy, du journal *Le Devoir*, le 5 juillet 1964, comme on l'explique à la page 6111 du hansard du vendredi 24 juillet 1964:

«L'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts: Le 5 juillet dernier, je participais au congrès de la Fédération libérale du Québec, à Québec. Dans le cours de l'après-midi, j'ai rencontré quelques journalistes, avec lesquels je me suis entretenu du problème de la grève à *La Presse*, sur un plan amical, aussi bien que celui de mes «activités» syndicales de 1952 à 1955, alors que j'ai négocié plusieurs conventions collectives et que j'ai participé au règlement de beaucoup de différends ouvriers. J'ai donc discuté avec ces journalistes du problème de *La Presse*.

Le soir, entre 7 heures et 9 heures, alors que je désirais faire un appel téléphonique, tous les appareils publics de l'hôtel des Laurentides étant occupés, je me suis rendu à la salle des journalistes pour faire cette communication.

A ce moment-là, un journaliste du journal *Le Devoir* faisait un compte rendu des «activités» du congrès à son chef des nouvelles, M. Michel Roy.

A la suite du téléphone du journaliste en question, j'ai demandé à parler à M. Michel Roy.»

*b*) Question hors de cause.

*c*) Question hors de cause.

*(Traduction)*

PATROUILLEUR DE PÊCHERIES—SOUMISSIONNAIRES ET MONTANTS

*Question nº 1508*—**M. MacEwan:**

1. Quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque offre faite pour le nouveau patrouilleur Diesel de 40 pieds destiné au ministère des Pêcheries?
2. A qui accordera-t-on le contrat?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** 1. Voir tableau ci-après.

2. Le contrat a été adjugé à l'*Alberton Industries Limited.*

| Chantier maritime | Moteur | Prix de la soumission, sans compter la taxe de vente |
|---|---|---|
| 1. *Alberton Industries Ltd.* | *a*) G.M. (É.-U.), Modèle 5062-3200 | $15,271.12 |
| | *b*) Volvo-Penta (Suède), Modèle MD96B | 15,867.00 |
| | *c*) Perkins (G.-Bretagne), Modèle 6-354 | 16,047.00 |
| | *d*) Caterpillar (É.-U.), Modèle D 330 | 16,246.88 |
| | *e*) Caterpillar (É.-U.), Modèle D 333 | 18,211.30 |
| 2. *Stright-MacKay Ltd.* | *a*) G.M., Modèle V-6-53 | 18,426.00 |
| | *b*) Volvo-Penta, Modèle MD96B | 18,628.33 |
| | *c*) Perkins, Modèle 6-354 | 18,655.93 |
| | *d*) Caterpillar, Modèle D 330 | 18,874.91 |
| | *e*) Dorman (G.-Bretagne), Modèle 6LBT | 20,399.83 |
| 3. *Gerald L. Stevens* | *a*) Perkins, Modèle 6-354 | 22,350.00 |
| | *b*) Volvo-Penta, Modèle MD96B | 22,450.00 |
| 4. *Benton Gray* | *a*) G.M., Modèle 5062-3200 | 27,034.12 |
| | *b*) Caterpillar D 330 | 27,128.00 |
| | *c*) Volvo-Penta | 27,300.00 |
| | *d*) Perkins 6-354 | 27,530.00 |
| 5. *St. Mary's Bay Industries Ltd* | G.M. ou Caterpillar | 40,150.00 |

PATROUILLEUR DES PÊCHERIES— SOUMISSIONNAIRES ET MONTANTS

*Question nº 1514*—**M. MacEwan:**

1. Quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque offre faite pour le nouveau patrouilleur Diesel de 45 pieds destiné au ministère des Pêcheries?

2. A qui accordera-t-on le contrat?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** 1. Voir tableau ci-après.

2. Le contrat a été adjugé à la *Stright-MacKay Ltd.*

| Chantier maritime | Moteur | Prix de la soumission sans compter la taxe de vente |
|---|---|---|
| 1. *Stright-MacKay Ltd.* | *a*) Volvo-Penta (Suède), Modèle TMD96B1 | $21,963.00 |
| | *b*) Caterpillar (É.-U.), Modèle D 333 | 22,046.00 |
| | *c*) Dorman (G.-Bretagne), Modèle 6LBT | 22,341.00 |
| | *d*) G.M. (É.-U.), Modèle 7062-7200 | 22,661.28 |
| 2. **Alberton Industries Ltd.* | *a*) G.M. 7062-7200 | 25,607.00 |
| | *b*) Volvo-Penta, Modèle TMD96B1 | 25,846.00 |
| | *c*) Caterpillar D 333 | 26,619.67 |
| | *d*) Rolls Royce (G.-Bretagne) | 28,702.60 |
| (*Des prix modifiés ont été soumis après la date fixée, mais on n'en a pas tenu compte) | | |
| 3. *Pinaud's Yacht Yard Ltd.* | *a*) Volvo-Penta, Modèle TMD96B1 | 31,708.00 |
| | *b*) Caterpillar D 333 | 31,715.00 |
| 4. *Benton Gray* | *a*) Caterpillar D 333 | 32,435.00 |
| | *b*) Volvo-Penta TMD96B1 | 33,135.00 |
| | *c*) G.M. 7062-7200 | 33,390.28 |
| | *d*) Rolls Royce C6NFLM | 36,273.00 |
| 5. *St. Mary's Bay Industries Ltd.* | G.M. ou Caterpillar | 44,350.00 |

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES—EMPLOYÉS AUX TAUX COURANTS

*Question nº 1531*—**M. Fisher:**

1. Quel est le nombre d'employés aux taux courants qui travaillent à la division des services techniques du ministère des Mines et des Relevés techniques à Ottawa?

2. Quels postes occupent-ils?

3. Au cours des quatre dernières années, a-t-on songé à inclure ces employés dans le service civil?

4. Les employés ont-ils manifesté le désir de devenir fonctionnaires?

5. Quelles difficultés empêchent d'effectuer ce changement ou cette mutation?

6. Une des associations du service civil a-t-elle soumis des instances à ce sujet?

**L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques):** 1. Soixante-quatre postes dont un était vacant le 15 juillet 1964.

2. Manœuvre, soudeur et maquettiste, contremaître de manœuvres, mécanicien d'automobile, machiniste, électricien, contremaître-machiniste, menuisier, outilleur, contre-maitre-menuisier, tôlier, conducteur de matériel léger, homme à tout faire.

3. A la suite d'instances formulées au début de l'année, le ministère s'est renseigné sur la ligne de conduite actuelle du Conseil du Trésor en ce qui a trait au changement de statut des employés rémunérés aux taux courants. Le ministère a appris que la ligne de conduite adoptée en 1959 n'a pas été modifiée. A cette époque, le Conseil du Trésor avait décidé que les employés exemptés ne seraient pas assujettis à la loi sur le service civil.

4. Des instances dans ce sens ont été formulées par une association d'employés qui prétendait représenter 48 de ces employés.

5. Voir la réponse nº 3 au sujet de la ligne de conduite du Conseil du Trésor.

6. Oui. Le ministère a reçu des instances à ce sujet dans un lettre datée du 30 janvier 1964 de l'Association du service civil du Canada.

CONTRATS ADJUGÉS À LA «FAIREY AVIATION»

*Question nº 1599*—**M. Coates:**

1. Quel est le montant, en dollars, des contrats que le ministère de la Production de défense a accordés à la *Fairey Aviation* au cours des années financières 1959-1960, 1960-1961, 1961-1962, 1962-1963, et 1963-1964, ainsi que le montant estimatif des contrats pour l'année 1964-1965?

2. Combien de personnes étaient employées, durant ces années, et combien le sont actuellement, aux usines situées à Eastern Passage et à l'aéroport international d'Halifax?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense):** 1. Voici les montants, en dollars, des contrats accordés

par le bureau central et le bureau régional du ministère de la Production de défense à la *Fairey Canada Limited:*

1959-1960, $8,050,641; 1960-1961, $3,710,599; 1961-1962; $3,963,526; 1962-1963, $3,684,905; 1963-1964, $2,097,793; 1964-1965, $2,848,935*. (Avril au 31 juillet).

*Pour le montant des contrats accordés en 1964-1965, on ne possède des renseignements que jusqu'à la fin de juillet. Il n'est pas possible de faire une évaluation du montant des contrats passés d'ici la fin de la présente année financière, puisque le ministère a comme ligne de conduite d'accorder des contrats après avoir lancé des appels d'offres, chaque fois qu'on peut le faire.

Ces chiffres, qui répondent directement à la question, ne représentent pas tout le travail en usine imputable aux dépenses pour la défense canadienne, puisqu'ils ne comprennent pas les sous-contrats accordés par d'autres entrepreneurs généraux du ministère de la Production de défense. Ils ne représentent pas nécessairement non plus les dépenses annuelles du ministère de la Production de défense chez Fairey, parce que les contrats chevauchent d'une année à l'autre. On trouvera ci-dessous un tableau qui indique plus exactement les dépenses pour les contrats principaux chez Fairey, selon les années financières:

1959-1960, $3,751,000; 1960-1961, $4,063,222; 1961-1962, $2,096,627; 1962-1963, $3,884,695; 1963-1964, $3,266,685; 1964-1965, $968,300. (Avril au 31 juillet.)

2. Voici le nombre moyen de personnes employées annuellement à Eastern Passage et à l'aéroport international d'Halifax:

1959-1960, 865; 1960-1961, 915; 1961-1962, 854; 1962-1963, 803; 1963-1964, 759; 1964-1965, 738 (estimatif).

## LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA ET LA RÉSERVE SAKIMAY

*Question nº 1612*—**M. Orlikow:**

La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle visité la réserve indienne de Sakimay, le 18 juillet 1964 et dans l'affirmative, *a*) quel a été l'objet de la visite, *b*) avait-elle des mandats de perquisition lorsqu'elle a perquisitionné dans les tentes et dans les maisons de la réserve indienne de Sakimay, *c*) s'est-on servi de chiens sur la réserve indienne de Sakimay, le 18 juillet 1964, *d*) pourquoi a-t-on amené des chiens à la réserve indienne? *e*) les chiens policiers ont-il été tenus en laisse pendant que les gendarmes ont accompli leur travail à la réserve indienne de Sakimay?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** En ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada, la réponse est la suivante:

*a*) Oui, pour assurer le service de police lors d'une assemblée dans la réserve, pour faire respecter la loi sur les Indiens et pour maintenir la paix.

*b*) Les agents n'avaient pas de mandats de perquisition. Aucune maison ni aucune tente n'ont été perquisitionnées mais plusieurs véhicules l'ont été et la police a saisi des spiritueux. En l'occurrence, des accusations appropriées ont été portées sous l'empire de la loi sur les Indiens ou de la loi sur les spiritueux de la Saskatchewan.

*c*) Oui, il s'y trouvait des chiens, mais on ne s'en est servi que de la manière indiquée à l'alinéa *d*).

*d*) Pour protéger les voitures de police et les éléments de preuve qui y avaient été déposés. Au cours d'une visite semblable, l'an dernier, des voitures de police ont été endommagées et des éléments de preuve ont été dérobés quand les voitures ont été laissées sans surveillance.

*e*) Les chiens n'ont rempli aucun rôle précis, sauf celui dont il est question à l'alinéa *d*). Un chien est resté dans une voiture tout le temps et l'autre, qui a été sorti pendant quelques minutes, a été tenu en laisse.

## *POSTE DE RADIO CKPM

*Question nº 1613*—**M. Irvine:**

1. Quels sont les fondateurs de la société qui exploite actuellement la station de radio CKPM?

2. Quelles personnes ont soumis au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion la demande de permis pour la station de radio CKPM?

3. Pour quelles conditions ou raisons le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a-t-il accordé ce permis?

4. Pendant la période de cinq ans qui a précédé l'octroi du permis à CKPM, combien de demandes ont été soumises au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour l'obtention d'un pareil permis à Ottawa et quelles personnes ont soumis ces demandes?

5. Quels sont les actionnaires actuels (privilégiés et ordinaires) de la société qui exploite CKPM, comment est réparti le capital entre eux et s'agit-il de Canadiens?

6. Si la station CKPM est exploitée par des particuliers et non par une société, qui sont ces particuliers, comment sont réparties les actions entre eux et s'agit-il d'associés à responsabilité limitée?

7. A quels réseaux la station CKPM est-elle affiliée et quelles sont les autres stations de radio avec lesquelles elle est affiliée?

8. Quelle est la capitalisation de la société ou la valeur nette de la participation de chaque associé?

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** 1. James A. Stewart, M^me^ Ailsa Stewart, William Gordon Burke-Robertson.

2. La demande a été faite par James A. Stewart au nom d'une société qui sera constituée en corporation.

3. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a recommandé que la demande de M. Stewart soit approuvée, car d'après le Bureau il serait souhaitable que le nouveau poste proposé fournisse un service radiophonique supplémentaire à modification d'amplitude à Ottawa.

4. Les neuf demandes suivantes ont été déférées au Bureau par le ministère des Transports en vue d'obtenir un permis de radio à modification d'amplitude à Ottawa depuis juillet 1959: octobre 1959, par James A. Stewart; octobre 1960, par James A. Stewart; février 1962, par J. W. Pellie au nom d'une société à être constituée en corporation; juillet 1962, par Roger Séguin au nom d'une société à être constituée en corporation; août 1962, par Radio-Canada (langue française); décembre 1962, par Radio-Prestige Ltée (langue française); décembre 1962, par James A. Stewart; juillet, par James A. Stewart.

5. *a*) Le ministère des Transports a toujours considéré la liste des actionnaires comme étant confidentielle; *b*) les actionnaires sont canadiens.

6. CKPM est exploité par une société constituée en corporation, la *Confederation Broadcasting (Ottawa) Limited.*

7. Aucun.

8. Capital autorisé: $100,000.

## FRAIS D'UN RELEVÉ HYDROGRAPHIQUE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

*Question nº 1663*—**M. Barnett:**

Quelles sont, pour chacune des années financières à partir de 1920-1921, les dépenses faites à l'égard du littoral de la Colombie-Britannique par la division des relevés hydrographiques canadiens?

**L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques):** 1963-1964, $939,795; 1962-1963, $1,008,997; 1961-1962, $946,497; 1960-1961, $681,282; 1959-1960, $619,000; 1958-1959, $692,000; 1957-1958, $479,000; 1956-1957, $527,000; 1955-1956, $380,000; 1954-1955, $404,000; 1953-1954, $428,000; 1952-1953, $323,000; 1951-1952, $188,000; 1950-1951, $197,000.

Nota: Les chiffres des dépenses pour la période précédant 1950-1951 ne sont pas disponibles.

IMMIGRATION DE 1901 À 1911

*Question nº 1670*—**M. Choquette:**

1. Combien d'immigrants sont-ils venus au Canada entre 1901 et 1911?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Renseignements non disponibles. Voir l'explication en réponse à la partie 3 de la question nº 1676.

Immigration totale au Canada d'après l'origine ethnique—par décennies, de 1901 à 1964 (au 30 juin)

| | 1901–1910 | 1911–1920 | 1921–1930 | 1931–1940 | 1941–1950 | 1951–1960 | 1961–1964 (au 30 juin) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Albanaise | — | 9 | 156 | 37 | 119 | 238 | 138 |
| Arabe | 349 | 34 | 44 | 16 | 63 | 613 | 366 |
| Arménienne | 1,444 | 409 | 1,191 | 55 | 96 | 1,534 | 2,197 |
| Autrichienne[4] | 19,857 | 10,119 | 246 | — | — | 17,426 | 2,101 |
| Belge | 8,124 | 11,113 | 11,378 | 1,036 | 4,042 | 15,435 | 2,083 |
| Britannique | 675,684 | 669,188 | 503,726 | 78,678 | 244,020 | 479,640 | 89,095 |
| Anglaise | 478,259 | 463,136 | 257,838 | 47,016 | 166,451 | 295,355 | 51,921 |
| Irlandaise | 26,741 | 42,939 | 74,460 | 13,094 | 25,351 | 67,309 | 13,770 |
| Écossaise | 133,617 | 140,745 | 146,856 | 17,085 | 47,328 | 106,724 | 21,139 |
| Galloise | 19,645 | 8,354 | 14,862 | 1,483 | 4,890 | 10,252 | 2,265 |
| N.S.A. | 17,422 | 14,014 | 9,710 | — | — | — | — |
| Bulgare | 4,346 | 13,840 | 1,620 | 172 | 248 | 832 | 83 |
| Chinoise | 10,699 | 28,878 | 4,364 | 4 | 2,654 | 21,931 | 4,694 |
| Tchécoslovaque | 398 | 1,529 | 28,165 | 7,425 | 5,947 | 6,874 | 582 |
| Danoise | 3,286 | 3,841 | 17,987 | 908 | 3,229 | 27,652 | 2,599 |
| Indes orientales[3] | 5,480 | 106 | 477 | 266 | 361 | 3,394 | 3,755 |
| Égyptienne[5] | 49 | 21 | 13 | — | — | 104 | 444 |
| Estonienne | — | — | 612 | 43 | 7,127 | 7,263 | 197 |
| Finnoise | 12,621 | 9,651 | 29,610 | 758 | 1,228 | 16,386 | 1,301 |
| Française | 15,835 | 12,197 | 5,055 | 13,482 | 14,780 | 41,045 | 10,346 |
| Allemande | 19,958 | 18,213 | 72,980 | 12,163 | 21,468 | 249,300 | 24,938 |
| Grecque | 3,914 | 5,301 | 3,835 | 848 | 3,399 | 39,377 | 16,110 |
| Hongroise | 9,876 | 4,611 | 29,959 | 4,177 | 4,978 | 47,313 | 3,066 |
| Islandaise | 2,659 | 988 | 297 | 82 | 116 | 396 | 31 |
| Iranienne | 123 | 78 | 57 | 7 | 14 | 140 | 154 |
| Italienne | 58,508 | 62,661 | 25,103 | 3,898 | 21,552 | 253,653 | 55,941 |
| Japonaise | 13,441 | 7,242 | 4,099 | 989 | 42 | 1,102 | 542 |
| Juive | 46,289 | 29,464 | 49,447 | 8,237 | 24,393 | 38,326 | 7,347 |
| Lettonienne | — | — | 373 | 47 | 8,183 | 7,018 | 306 |
| Libanaise[2] | — | — | — | — | — | 1,765 | 1,503 |
| Lithuanienne | — | — | 5,553 | 443 | 8,951 | 3,696 | 294 |
| Luxembourgeoise[5] | — | 32 | 128 | — | — | 368 | 53 |
| Maltaise | 2 | 1,353 | 456 | 28 | 1,850 | 6,770 | 2,126 |
| Mexicaine | — | 26 | 2 | 11 | 28 | 207 | 89 |
| Nègre | 444 | 1,205 | 772 | 461 | 1,253 | 5,675 | 6,074 |
| Néerlandaise | 4,789 | 6,071 | 11,637 | 2,536 | 32,899 | 126,298 | 7,776 |
| Norvégienne | 13,200 | 7,736 | 20,212 | 1,491 | 2,535 | 9,856 | 1,528 |
| Polonaise | 73,094 | 35,409 | 47,719 | 4,720 | 37,175 | 42,624 | 8,352 |
| Portugaise | 54 | 101 | 1,024 | 51 | 345 | 22,361 | 14,237 |
| Roumaine | 4,771 | 4,590 | 5,611 | 518 | 1,482 | 2,902 | 568 |
| Russe | 37,492 | 60,390 | 14,680 | 1,083 | 3,775 | 6,059 | 675 |
| Espagnole | 366 | 2,771 | 249 | 201 | 494 | 5,873 | 3,887 |
| Suédoise | 18,484 | 10,283 | 21,245 | 1,382 | 1,714 | 6,276 | 1,301 |
| Suisse | 1,438 | 1,385 | 5,305 | 670 | 1,544 | 9,798 | 2,408 |
| Syrienne | 4,741 | 1,169 | 1,381 | 294 | 403 | 1,369 | 331 |
| Turque | 2,404 | 1,651 | 107 | 7 | 24 | 591 | 764 |
| Ukrainienne | 4,866 | 55,743 | 58,553 | 8,198 | 22,831 | 14,257 | 647 |
| Yougoslave | 11,733 | 6,142 | 20,348 | 3,025 | 5,755 | 30,123 | 8,380 |
| Autres | 5,765 | 757 | 350 | 115 | 204 | 981 | 1,440 |
| Des États-Unis[1] | 535,309 | 625,949 | 224,076 | — | — | — | — |
| | 1,631,892 | 1,712,256 | 1,230,202 | 158,562 | 491,321 | 1,574,841 | 290,749 |

[1] Avant 1931, on ne possède pas de détails sur l'origine ethnique des immigrants venus des États-Unis pendant chaque décennie.

[2] Avant 1955, les Libanais étaient comptés avec les Syriens.

[3] Indes orientales comprend aussi les Cingalais et les Pakistanais.

[4] De 1925 à 1952, les Autrichiens étaient comptés parmi les Allemands.

[5] Avant 1955, les Égyptiens et les Luxembourgeois étaient inclus sous la rubrique: «Autres».

IMMIGRATION DE 1911 À 1921

*Question nº 1671*—**M. Choquette:**

1. Combien d'immigrants sont venus au Canada entre 1911 et 1921?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Renseignements non disponibles. Voir l'explication en réponse à la partie 3 de la question nº 1676.

Immigration totale au Canada d'après l'origine ethnique—par décennies, de 1901 à 1964 (au 30 juin)

| | 1901–1910 | 1911–1920 | 1921–1930 | 1931–1940 | 1941–1950 | 1951–1960 | 1961–1964 (au 30 juin) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Albanaise | — | 9 | 156 | 37 | 119 | 238 | 138 |
| Arabe | 349 | 34 | 44 | 16 | 63 | 613 | 366 |
| Arménienne | 1,444 | 409 | 1,191 | 55 | 96 | 1,534 | 2,197 |
| Autrichienne[4] | 19,857 | 10,119 | 246 | — | — | 17,426 | 2,101 |
| Belge | 8,124 | 11,113 | 11,378 | 1,036 | 4,042 | 15,435 | 2,083 |
| Britannique | 675,684 | 669,188 | 503,726 | 78,678 | 244,020 | 479,640 | 89,095 |
| Anglaise | 478,259 | 463,136 | 257,838 | 47,016 | 166,451 | 295,355 | 51,921 |
| Irlandaise | 26,741 | 42,939 | 74,460 | 13,094 | 25,351 | 67,309 | 13,770 |
| Écossaise | 133,617 | 140,745 | 146,856 | 17,085 | 47,328 | 106,724 | 21,139 |
| Galloise | 19,645 | 8,354 | 14,862 | 1,483 | 4,890 | 10,252 | 2,265 |
| N.S.A. | 17,422 | 14,014 | 9,710 | — | — | — | — |
| Bulgare | 4,346 | 13,840 | 1,620 | 172 | 248 | 832 | 83 |
| Chinoise | 10,699 | 28,878 | 4,364 | 4 | 2,654 | 21,931 | 4,694 |
| Tchécoslovaque | 398 | 1,529 | 28,165 | 7,425 | 5,947 | 6,874 | 582 |
| Danoise | 3,286 | 3,841 | 17,987 | 908 | 3,229 | 27,652 | 2,599 |
| Indes orientales[3] | 5,480 | 106 | 477 | 266 | 361 | 3,394 | 3,755 |
| Égyptienne[5] | 49 | 21 | 13 | — | — | 104 | 444 |
| Estonienne | — | — | 612 | 43 | 7,127 | 7,263 | 197 |
| Finnoise | 12,621 | 9,651 | 29,610 | 758 | 1,228 | 16,386 | 1,301 |
| Française | 15,835 | 12,197 | 5,055 | 13,482 | 14,780 | 41,045 | 10,346 |
| Allemande | 19,958 | 18,213 | 72,980 | 12,163 | 21,468 | 249,300 | 24,938 |
| Grecque | 3,914 | 5,301 | 3,835 | 848 | 3,399 | 39,377 | 16,110 |
| Hongroise | 9,876 | 4,611 | 29,959 | 4,177 | 4,978 | 47,313 | 3,066 |
| Islandaise | 2,659 | 988 | 297 | 82 | 116 | 396 | 31 |
| Iranienne | 123 | 78 | 57 | 7 | 14 | 140 | 154 |
| Italienne | 58,508 | 62,661 | 25,103 | 3,898 | 21,552 | 253,653 | 55,941 |
| Japonaise | 13,441 | 7,242 | 4,099 | 989 | 42 | 1,102 | 542 |
| Juive | 46,289 | 29,464 | 49,447 | 8,237 | 24,393 | 38,326 | 7,347 |
| Lettonienne | — | — | 373 | 47 | 8,183 | 7,018 | 306 |
| Libanaise[2] | — | — | — | — | — | 1,765 | 1,503 |
| Lithuanienne | — | — | 5,553 | 443 | 8,951 | 3,696 | 294 |
| Luxembourgeoise[5] | — | 32 | 128 | — | — | 368 | 53 |
| Maltaise | 2 | 1,353 | 456 | 28 | 1,850 | 6,770 | 2,126 |
| Mexicaine | — | 26 | 2 | 11 | 28 | 207 | 89 |
| Nègre | 444 | 1,205 | 772 | 461 | 1,253 | 5,675 | 6,074 |
| Néerlandaise | 4,789 | 6,071 | 11,637 | 2,536 | 32,899 | 126,298 | 7,776 |
| Norvégienne | 13,200 | 7,736 | 20,212 | 1,491 | 2,535 | 9,856 | 1,528 |
| Polonaise | 73,094 | 35,409 | 47,719 | 4,720 | 37,175 | 42,624 | 8,352 |
| Portugaise | 54 | 101 | 1,024 | 51 | 345 | 22,361 | 14,237 |
| Roumaine | 4,771 | 4,590 | 5,611 | 518 | 1,482 | 2,902 | 568 |
| Russe | 37,492 | 60,390 | 14,680 | 1,083 | 3,775 | 6,059 | 675 |
| Espagnole | 366 | 2,771 | 249 | 201 | 494 | 5,873 | 3,887 |
| Suédoise | 18,484 | 10,283 | 21,245 | 1,382 | 1,714 | 6,276 | 1,301 |
| Suisse | 1,438 | 1,385 | 5,305 | 670 | 1,544 | 9,798 | 2,408 |
| Syrienne | 4,741 | 1,169 | 1,381 | 294 | 403 | 1,369 | 331 |
| Turque | 2,404 | 1,651 | 107 | 7 | 24 | 591 | 764 |
| Ukrainienne | 4,866 | 55,743 | 58,553 | 8,198 | 22,831 | 14,257 | 647 |
| Yougoslave | 11,733 | 6,142 | 20,348 | 3,025 | 5,755 | 30,123 | 8,380 |
| Autres | 5,765 | 757 | 350 | 115 | 204 | 981 | 1,440 |
| Des États-Unis[1] | 535,309 | 625,949 | 224,076 | — | — | — | — |
| | 1,631,892 | 1,712,256 | 1,230,202 | 158,562 | 491,321 | 1,574,841 | 290,749 |

[1] Avant 1931, on ne possède pas de détails sur l'origine ethnique des immigrants venus des États-Unis pendant chaque décennie.

[2] Avant 1955, les Libanais étaient comptés avec les Syriens.

[3] Indes orientales comprend aussi les Cingalais et les Pakistanais.

[4] De 1925 à 1952, les Autrichiens étaient comptés parmi les Allemands.

[5] Avant 1955, les Égyptiens et les Luxembourgeois étaient inclus sous la rubrique «Autres».

[M. Badanai.]

IMMIGRATION DE 1921 À 1931

*Question n° 1672*—**M. Choquette:**

1. Combien d'immigrants sont venus au Canada entre 1921 et 1931?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Renseignements non disponibles. Voir l'explication en réponse à la partie 3 de la question n° 1676.

Immigration totale au Canada d'après l'origine ethnique—par décennies, de 1901 à 1964 (au 30 juin)

| | 1901–1910 | 1911–1920 | 1921–1930 | 1931–1940 | 1941–1950 | 1951–1960 | 1961–1964 (au 30 juin) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Albanaise | — | 9 | 156 | 37 | 119 | 238 | 138 |
| Arabe | 349 | 34 | 44 | 16 | 63 | 613 | 366 |
| Arménienne | 1,444 | 409 | 1,191 | 55 | 96 | 1,534 | 2,197 |
| Autrichienne[4] | 19,857 | 10,119 | 246 | — | — | 17,426 | 2,101 |
| Belge | 8,124 | 11,113 | 11,378 | 1,036 | 4,042 | 15,435 | 2,083 |
| Britannique | 675,684 | 669,188 | 503,726 | 78,678 | 244,020 | 479,640 | 89,095 |
| Anglaise | 478,259 | 463,136 | 257,838 | 47,016 | 166,451 | 295,355 | 51,921 |
| Irlandaise | 26,741 | 42,939 | 74,460 | 13,094 | 25,351 | 67,309 | 13,770 |
| Écossaise | 133,617 | 140,745 | 146,856 | 17,085 | 47,328 | 106,724 | 21,139 |
| Galloise | 19,645 | 8,354 | 14,862 | 1,483 | 4,890 | 10,252 | 2,265 |
| N.S.A. | 17,422 | 14,014 | 9,710 | — | — | — | — |
| Bulgare | 4,346 | 13,840 | 1,620 | 172 | 248 | 832 | 83 |
| Chinoise | 10,699 | 28,878 | 4,364 | 4 | 2,654 | 21,931 | 4,694 |
| Tchécoslovaque | 398 | 1,529 | 28,165 | 7,425 | 5,947 | 6,874 | 582 |
| Danoise | 3,286 | 3,841 | 17,987 | 908 | 3,229 | 27,652 | 2,599 |
| Indes orientales[3] | 5,480 | 106 | 477 | 266 | 361 | 3,394 | 3,755 |
| Égyptienne[5] | 49 | 21 | 13 | — | — | 104 | 444 |
| Estonienne | — | — | 612 | 43 | 7,127 | 7,263 | 197 |
| Finnoise | 12,621 | 9,651 | 29,610 | 758 | 1,228 | 16,386 | 1,301 |
| Française | 15,835 | 12,197 | 5,055 | 13,482 | 14,780 | 41,045 | 10,346 |
| Allemande | 19,958 | 18,213 | 72,980 | 12,163 | 21,468 | 249,300 | 24,938 |
| Grecque | 3,914 | 5,301 | 3,835 | 848 | 3,399 | 39,377 | 16,110 |
| Hongroise | 9,876 | 4,611 | 29,959 | 4,177 | 4,978 | 47,313 | 3,066 |
| Islandaise | 2,659 | 988 | 297 | 82 | 116 | 396 | 31 |
| Iranienne | 123 | 78 | 57 | 7 | 14 | 140 | 154 |
| Italienne | 58,508 | 62,661 | 25,103 | 3,898 | 21,552 | 253,653 | 55,941 |
| Japonaise | 13,441 | 7,242 | 4,099 | 989 | 42 | 1,102 | 542 |
| Juive | 46,289 | 29,464 | 49,447 | 8,237 | 24,393 | 38,326 | 7,347 |
| Lettonienne | — | — | 373 | 47 | 8,183 | 7,018 | 306 |
| Libanaise[2] | — | — | — | — | — | 1,765 | 1,503 |
| Lithuanienne | — | — | 5,553 | 443 | 8,951 | 3,696 | 294 |
| Luxembourgeoise[5] | — | 32 | 128 | — | — | 368 | 53 |
| Maltaise | 2 | 1,353 | 456 | 28 | 1,850 | 6,770 | 2,126 |
| Mexicaine | — | 26 | 2 | 11 | 28 | 207 | 89 |
| Nègre | 444 | 1,205 | 772 | 461 | 1,253 | 5,675 | 6,074 |
| Néerlandaise | 4,789 | 6,071 | 11,637 | 2,536 | 32,899 | 126,298 | 7,776 |
| Norvégienne | 13,200 | 7,736 | 20,212 | 1,491 | 2,535 | 9,856 | 1,528 |
| Polonaise | 73,094 | 35,409 | 47,719 | 4,720 | 37,175 | 42,624 | 8,352 |
| Portugaise | 54 | 101 | 1,024 | 51 | 345 | 22,361 | 14,237 |
| Roumaine | 4,771 | 4,590 | 5,611 | 518 | 1,482 | 2,902 | 568 |
| Russe | 37,492 | 60,390 | 14,680 | 1,083 | 3,775 | 6,059 | 675 |
| Espagnole | 366 | 2,771 | 249 | 201 | 494 | 5,873 | 3,887 |
| Suédoise | 18,484 | 10,283 | 21,245 | 1,382 | 1,714 | 6,276 | 1,301 |
| Suisse | 1,438 | 1,385 | 5,305 | 670 | 1,544 | 9,798 | 2,408 |
| Syrienne | 4,741 | 1,169 | 1,381 | 294 | 403 | 1,369 | 331 |
| Turque | 2,404 | 1,651 | 107 | 7 | 24 | 591 | 764 |
| Ukrainienne | 4,866 | 55,743 | 58,553 | 8,198 | 22,831 | 14,257 | 647 |
| Yougoslave | 11,733 | 6,142 | 20,348 | 3,025 | 5,755 | 30,123 | 8,380 |
| Autres | 5,765 | 757 | 350 | 115 | 204 | 981 | 1,440 |
| Des États-Unis[1] | 535,309 | 625,949 | 224,076 | — | — | — | — |
| | 1,631,892 | 1,712,256 | 1,230,202 | 158,562 | 491,321 | 1,574,841 | 290,749 |

[1] Avant 1931, on ne possède pas de détails sur l'origine ethnique des immigrants venus des États-Unis pendant chaque décennie.

[2] Avant 1955, les Libanais étaient comptés avec les Syriens.

[3] Indes orientales comprend aussi les Cingalais et les Pakistanais.

[4] De 1925 à 1952, les Autrichiens étaient comptés parmi les Allemands.

[5] Avant 1955, les Égyptiens et les Luxembourgeois étaient inclus sous la rubrique: «Autres».

IMMIGRATION DE 1931 À 1941

*Question nº 1673*—**M. Choquette:**

1. Combien d'immigrants sont venus au Canada entre 1931 et 1941?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Renseignements non disponibles. Voir l'explication en réponse à la partie 3 de la question nº 1676.

Immigration totale au Canada d'après l'origine ethnique—par décennies, de 1901 à 1964 (au 30 juin)

| | 1901–1910 | 1911–1920 | 1921–1930 | 1931–1940 | 1941–1950 | 1951–1960 | 1961–1964 (au 30 juin) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Albanaise | — | 9 | 156 | 37 | 119 | 238 | 138 |
| Arabe | 349 | 34 | 44 | 16 | 63 | 613 | 366 |
| Arménienne | 1,444 | 409 | 1,191 | 55 | 96 | 1,534 | 2,197 |
| Autrichienne[4] | 19,857 | 10,119 | 246 | — | — | 17,426 | 2,101 |
| Belge | 8,124 | 11,113 | 11,378 | 1,036 | 4,042 | 15,435 | 2,083 |
| Britannique | 675,684 | 669,188 | 503,726 | 78,678 | 244,020 | 479,640 | 89,095 |
| Anglaise | 478,259 | 463,136 | 257,838 | 47,016 | 166,451 | 295,355 | 51,921 |
| Irlandaise | 26,741 | 42,939 | 74,460 | 13,094 | 25,351 | 67,309 | 13,770 |
| Écossaise | 133,617 | 140,745 | 146,856 | 17,085 | 47,328 | 106,724 | 21,139 |
| Galloise | 19,645 | 8,354 | 14,862 | 1,483 | 4,890 | 10,252 | 2,265 |
| N.S.A. | 17,422 | 14,014 | 9,710 | — | — | — | — |
| Bulgare | 4,346 | 13,840 | 1,620 | 172 | 248 | 832 | 83 |
| Chinoise | 10,699 | 28,878 | 4,364 | 4 | 2,654 | 21,931 | 4,694 |
| Tchécoslovaque | 398 | 1,529 | 28,165 | 7,425 | 5,947 | 6,874 | 582 |
| Danoise | 3,286 | 3,841 | 17,987 | 908 | 3,229 | 27,652 | 2,599 |
| Indes orientales[3] | 5,480 | 106 | 477 | 266 | 361 | 3,394 | 3,755 |
| Égyptienne[5] | 49 | 21 | 13 | — | — | 104 | 444 |
| Estonienne | — | — | 612 | 43 | 7,127 | 7,263 | 197 |
| Finnoise | 12,621 | 9,651 | 29,610 | 758 | 1,228 | 16,386 | 1,301 |
| Française | 15,835 | 12,197 | 5,055 | 13,482 | 14,780 | 41,045 | 10,346 |
| Allemande | 19,958 | 18,213 | 72,980 | 12,163 | 21,468 | 249,300 | 24,938 |
| Grecque | 3,914 | 5,301 | 3,835 | 848 | 3,399 | 39,377 | 16,110 |
| Hongroise | 9,876 | 4,611 | 29,959 | 4,177 | 4,978 | 47,313 | 3,066 |
| Islandaise | 2,659 | 988 | 297 | 82 | 116 | 396 | 31 |
| Iranienne | 123 | 78 | 57 | 7 | 14 | 140 | 154 |
| Italienne | 58,508 | 62,661 | 25,103 | 3,898 | 21,552 | 253,653 | 55,941 |
| Japonaise | 13,441 | 7,242 | 4,099 | 989 | 42 | 1,102 | 542 |
| Juive | 46,289 | 29,464 | 49,447 | 8,237 | 24,393 | 38,326 | 7,347 |
| Lettonienne | — | — | 373 | 47 | 8,183 | 7,018 | 306 |
| Libanaise[2] | — | — | — | — | — | 1,765 | 1,503 |
| Lithuanienne | — | — | 5,553 | 443 | 8,951 | 3,696 | 294 |
| Luxembourgeoise[5] | — | 32 | 128 | — | — | 368 | 53 |
| Maltaise | 2 | 1,353 | 456 | 28 | 1,850 | 6,770 | 2,126 |
| Mexicaine | — | 26 | 2 | 11 | 28 | 207 | 89 |
| Nègre | 444 | 1,205 | 772 | 461 | 1,253 | 5,675 | 6,074 |
| Néerlandaise | 4,789 | 6,071 | 11,637 | 2,536 | 32,899 | 126,298 | 7,776 |
| Norvégienne | 13,200 | 7,736 | 20,212 | 1,491 | 2,535 | 9,856 | 1,528 |
| Polonaise | 73,094 | 35,409 | 47,719 | 4,720 | 37,175 | 42,624 | 8,352 |
| Portugaise | 54 | 101 | 1,024 | 51 | 345 | 22,361 | 14,237 |
| Roumaine | 4,771 | 4,590 | 5,611 | 518 | 1,482 | 2,902 | 568 |
| Russe | 37,492 | 60,390 | 14,680 | 1,083 | 3,775 | 6,059 | 675 |
| Espagnole | 366 | 2,771 | 249 | 201 | 494 | 5,873 | 3,887 |
| Suédoise | 18,484 | 10,283 | 21,245 | 1,382 | 1,714 | 6,276 | 1,301 |
| Suisse | 1,438 | 1,385 | 5,305 | 670 | 1,544 | 9,798 | 2,408 |
| Syrienne | 4,741 | 1,169 | 1,381 | 294 | 403 | 1,369 | 331 |
| Turque | 2,404 | 1,651 | 107 | 7 | 24 | 591 | 764 |
| Ukrainienne | 4,866 | 55,743 | 58,553 | 8,198 | 22,831 | 14,257 | 647 |
| Yougoslave | 11,733 | 6,142 | 20,348 | 3,025 | 5,755 | 30,123 | 8,380 |
| Autres | 5,765 | 757 | 350 | 115 | 204 | 981 | 1,440 |
| Des États-Unis[1] | 535,309 | 625,949 | 224,076 | — | — | — | — |
| | 1,631,892 | 1,712,256 | 1,230,202 | 158,562 | 491,321 | 1,574,841 | 290,749 |

[1] Avant 1931, on ne possède pas de détails sur l'origine ethnique des immigrants venus des États-Unis pendant chaque décennie.

[2] Avant 1955, les Libanais étaient comptés avec les Syriens.

[3] Indes orientales comprend aussi les Cingalais et les Pakistanais.

[4] De 1925 à 1952, les Autrichiens étaient comptés parmi les Allemands.

[5] Avant 1955, les Égyptiens et les Luxembourgeois étaient inclus sous la rubrique «Autres».

[M. Badanai.]

IMMIGRATION AU CANADA DE 1941 À 1951

*Question n° 1674*—**M. Choquette:**

1. Combien d'immigrants sont venus au Canada entre 1941 et 1951?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Renseignements non disponibles. Voir l'explication en réponse à la partie 3 de la question n° 1676.

Immigration totale au Canada d'après l'origine ethnique—par décennies, de 1901 à 1964 (au 30 juin)

| | 1901–1910 | 1911–1920 | 1921–1930 | 1931–1940 | 1941–1950 | 1951–1960 | 1961–1964 (au 30 juin) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Albanaise | — | 9 | 156 | 37 | 119 | 238 | 138 |
| Arabe | 349 | 34 | 44 | 16 | 63 | 613 | 366 |
| Arménienne | 1,444 | 409 | 1,191 | 55 | 96 | 1,534 | 2,197 |
| Autrichienne[4] | 19,857 | 10,119 | 246 | — | — | 17,426 | 2,101 |
| Belge | 8,124 | 11,113 | 11,378 | 1,036 | 4,042 | 15,435 | 2,083 |
| Britannique | 675,684 | 669,188 | 503,726 | 78,678 | 244,020 | 479,640 | 89,095 |
| Anglaise | 478,259 | 463,136 | 257,838 | 47,016 | 166,451 | 295,355 | 51,921 |
| Irlandaise | 26,741 | 42,939 | 74,460 | 13,094 | 25,351 | 67,309 | 13,770 |
| Écossaise | 133,617 | 140,745 | 146,856 | 17,085 | 47,328 | 106,724 | 21,139 |
| Galloise | 19,645 | 8,354 | 14,862 | 1,483 | 4,890 | 10,252 | 2,265 |
| N.S.A. | 17,422 | 14,014 | 9,710 | — | — | — | — |
| Bulgare | 4,346 | 13,840 | 1,620 | 172 | 248 | 832 | 83 |
| Chinoise | 10,699 | 28,878 | 4,364 | 4 | 2,654 | 21,931 | 4,694 |
| Tchécoslovaque | 398 | 1,529 | 28,165 | 7,425 | 5,947 | 6,874 | 582 |
| Danoise | 3,286 | 3,841 | 17,987 | 908 | 3,229 | 27,652 | 2,599 |
| Indes orientales[3] | 5,480 | 106 | 477 | 266 | 361 | 3,394 | 3,755 |
| Égyptienne[5] | 49 | 21 | 13 | — | — | 104 | 444 |
| Estonienne | — | — | 612 | 43 | 7,127 | 7,263 | 197 |
| Finnoise | 12,621 | 9,651 | 29,610 | 758 | 1,228 | 16,386 | 1,301 |
| Française | 15,835 | 12,197 | 5,055 | 13,482 | 14,780 | 41,045 | 10,346 |
| Allemande | 19,958 | 18,213 | 72,980 | 12,163 | 21,468 | 249,300 | 24,938 |
| Grecque | 3,914 | 5,301 | 3,835 | 848 | 3,399 | 39,377 | 16,110 |
| Hongroise | 9,876 | 4,611 | 29,959 | 4,177 | 4,978 | 47,313 | 3,066 |
| Islandaise | 2,659 | 988 | 297 | 82 | 116 | 396 | 31 |
| Iranienne | 123 | 78 | 57 | 7 | 14 | 140 | 154 |
| Italienne | 58,508 | 62,661 | 25,103 | 3,898 | 21,552 | 253,653 | 55,941 |
| Japonaise | 13,441 | 7,242 | 4,099 | 989 | 42 | 1,102 | 542 |
| Juive | 46,289 | 29,464 | 49,447 | 8,237 | 24,393 | 38,326 | 7,347 |
| Lettonienne | — | — | 373 | 47 | 8,183 | 7,018 | 306 |
| Libanaise[2] | — | — | — | — | — | 1,765 | 1,503 |
| Lithuanienne | — | — | 5,553 | 443 | 8,951 | 3,696 | 294 |
| Luxembourgeoise[5] | — | 32 | 128 | — | — | 368 | 53 |
| Maltaise | 2 | 1,353 | 456 | 28 | 1,850 | 6,770 | 2,126 |
| Mexicaine | — | 26 | 2 | 11 | 28 | 207 | 89 |
| Nègre | 444 | 1,205 | 772 | 461 | 1,253 | 5,675 | 6,074 |
| Néerlandaise | 4,789 | 6,071 | 11,637 | 2,536 | 32,899 | 126,298 | 7,776 |
| Norvégienne | 13,200 | 7,736 | 20,212 | 1,491 | 2,535 | 9,856 | 1,528 |
| Polonaise | 73,094 | 35,409 | 47,719 | 4,720 | 37,175 | 42,624 | 8,352 |
| Portugaise | 54 | 101 | 1,024 | 51 | 345 | 22,361 | 14,237 |
| Roumaine | 4,771 | 4,590 | 5,611 | 518 | 1,482 | 2,902 | 568 |
| Russe | 37,492 | 60,390 | 14,680 | 1,083 | 3,775 | 6,059 | 675 |
| Espagnole | 366 | 2,771 | 249 | 201 | 494 | 5,873 | 3,887 |
| Suédoise | 18,484 | 10,283 | 21,245 | 1,382 | 1,714 | 6,276 | 1,301 |
| Suisse | 1,438 | 1,385 | 5,305 | 670 | 1,544 | 9,798 | 2,408 |
| Syrienne | 4,741 | 1,169 | 1,381 | 294 | 403 | 1,369 | 331 |
| Turque | 2,404 | 1,651 | 107 | 7 | 24 | 591 | 764 |
| Ukrainienne | 4,866 | 55,743 | 58,553 | 8,198 | 22,831 | 14,257 | 647 |
| Yougoslave | 11,733 | 6,142 | 20,348 | 3,025 | 5,755 | 30,123 | 8,380 |
| Autres | 5,765 | 757 | 350 | 115 | 204 | 981 | 1,440 |
| Des États-Unis[1] | 535,309 | 625,949 | 224,076 | — | — | — | — |
| | 1,631,892 | 1,712,256 | 1,230,202 | 158,562 | 491,321 | 1,574,841 | 290,749 |

[1] Avant 1931, on ne possède pas de détails sur l'origine ethnique des immigrants venus des États-Unis pendant chaque décennie.

[2] Avant 1955, les Libanais étaient comptés avec les Syriens.

[3] Indes orientales comprend aussi les Cingalais et les Pakistanais.

[4] De 1925 à 1952, les Autrichiens étaient comptés parmi les Allemands.

[5] Avant 1955, les Égyptiens et les Luxembourgeois étaient inclus sous la rubrique: «Autres».

IMMIGRATION AU CANADA DE 1951 À 1961

*Question nº 1675*—**M. Choquette:**

1. Combien d'immigrants sont venus au Canada entre 1951 et 1961?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Renseignements non disponibles. Voir l'explication en réponse à la partie 3 de la question nº 1676.

Immigration totale au Canada d'après l'origine ethnique—par décennies, de 1901 à 1964 (au 30 juin)

| | 1901–1910 | 1911–1920 | 1921–1930 | 1931–1940 | 1941–1950 | 1951–1960 | 1961–1964 (au 30 juin) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Albanaise | — | 9 | 156 | 37 | 119 | 238 | 138 |
| Arabe | 349 | 34 | 44 | 16 | 63 | 613 | 366 |
| Arménienne | 1,444 | 409 | 1,191 | 55 | 96 | 1,534 | 2,197 |
| Autrichienne[4] | 19,857 | 10,119 | 246 | — | — | 17,426 | 2,101 |
| Belge | 8,124 | 11,113 | 11,378 | 1,036 | 4,042 | 15,435 | 2,083 |
| Britannique | 675,684 | 669,188 | 503,726 | 78,678 | 244,020 | 479,640 | 89,095 |
| Anglaise | 478,259 | 463,136 | 257,838 | 47,016 | 166,451 | 295,355 | 51,921 |
| Irlandaise | 26,741 | 42,939 | 74,460 | 13,094 | 25,351 | 67,309 | 13,770 |
| Écossaise | 133,617 | 140,745 | 146,856 | 17,085 | 47,328 | 106,724 | 21,139 |
| Galloise | 19,645 | 8,354 | 14,862 | 1,483 | 4,890 | 10,252 | 2,265 |
| N.S.A. | 17,422 | 14,014 | 9,710 | — | — | — | — |
| Bulgare | 4,346 | 13,840 | 1,620 | 172 | 248 | 832 | 83 |
| Chinoise | 10,699 | 28,878 | 4,364 | 4 | 2,654 | 21,931 | 4,694 |
| Tchécoslovaque | 398 | 1,529 | 28,165 | 7,425 | 5,947 | 6,874 | 582 |
| Danoise | 3,286 | 3,841 | 17,987 | 908 | 3,229 | 27,652 | 2,599 |
| Indes orientales[3] | 5,480 | 106 | 477 | 266 | 361 | 3,394 | 3,755 |
| Égyptienne[5] | 49 | 21 | 13 | — | — | 104 | 444 |
| Estonienne | — | — | 612 | 43 | 7,127 | 7,263 | 197 |
| Finnoise | 12,621 | 9,651 | 29,610 | 758 | 1,228 | 16,386 | 1,301 |
| Française | 15,835 | 12,197 | 5,055 | 13,482 | 14,780 | 41,045 | 10,346 |
| Allemande | 19,958 | 18,213 | 72,980 | 12,163 | 21,468 | 249,300 | 24,938 |
| Grecque | 3,914 | 5,301 | 3,835 | 848 | 3,399 | 39,377 | 16,110 |
| Hongroise | 9,876 | 4,611 | 29,959 | 4,177 | 4,978 | 47,313 | 3,066 |
| Islandaise | 2,659 | 988 | 297 | 82 | 116 | 396 | 31 |
| Iranienne | 123 | 78 | 57 | 7 | 14 | 140 | 154 |
| Italienne | 58,508 | 62,661 | 25,103 | 3,898 | 21,552 | 253,653 | 55,941 |
| Japonaise | 13,441 | 7,242 | 4,099 | 989 | 42 | 1,102 | 542 |
| Juive | 46,289 | 29,464 | 49,447 | 8,237 | 24,393 | 38,326 | 7,347 |
| Lettouienne | — | — | 373 | 47 | 8,183 | 7,018 | 306 |
| Libanaise[2] | — | — | — | — | — | 1,765 | 1,503 |
| Lithuanienne | — | — | 5,553 | 443 | 8,951 | 3,696 | 294 |
| Luxembourgeoise[5] | — | 32 | 128 | — | — | 368 | 53 |
| Maltaise | 2 | 1,353 | 456 | 28 | 1,850 | 6,770 | 2,126 |
| Mexicaine | — | 26 | 2 | 11 | 28 | 207 | 89 |
| Nègre | 444 | 1,205 | 772 | 461 | 1,253 | 5,675 | 6,074 |
| Néerlandaise | 4,789 | 6,071 | 11,637 | 2,536 | 32,899 | 126,298 | 7,776 |
| Norvégienne | 13,200 | 7,736 | 20,212 | 1,491 | 2,535 | 9,856 | 1,528 |
| Polonaise | 73,094 | 35,409 | 47,719 | 4,720 | 37,175 | 42,624 | 8,352 |
| Portugaise | 54 | 101 | 1,024 | 51 | 345 | 22,361 | 14,237 |
| Roumaine | 4,771 | 4,590 | 5,611 | 518 | 1,482 | 2,902 | 568 |
| Russe | 37,492 | 60,390 | 14,680 | 1,083 | 3,775 | 6,059 | 675 |
| Espagnole | 366 | 2,771 | 249 | 201 | 494 | 5,873 | 3,887 |
| Suédoise | 18,484 | 10,283 | 21,245 | 1,382 | 1,714 | 6,276 | 1,301 |
| Suisse | 1,438 | 1,385 | 5,305 | 670 | 1,544 | 9,798 | 2,408 |
| Syrienne | 4,741 | 1,169 | 1,381 | 294 | 403 | 1,369 | 331 |
| Turque | 2,404 | 1,651 | 107 | 7 | 24 | 591 | 764 |
| Ukrainienne | 4,866 | 55,743 | 58,553 | 8,198 | 22,831 | 14,257 | 647 |
| Yougoslave | 11,733 | 6,142 | 20,348 | 3,025 | 5,755 | 30,123 | 8,380 |
| Autres | 5,765 | 757 | 350 | 115 | 204 | 981 | 1,440 |
| Des États-Unis[1] | 535,309 | 625,949 | 224,076 | — | — | — | — |
| | 1,631,892 | 1,712,256 | 1,230,202 | 158,562 | 491,321 | 1,574,841 | 290,749 |

[1] Avant 1931, on ne possède pas de détails sur l'origine ethnique des immigrants venus des États-Unis pendant chaque décennie.

[2] Avant 1955, les Libanais étaient comptés avec les Syriens.

[3] Indes orientales comprend aussi les Cingalais et les Pakistanais.

[4] De 1925 à 1952, les Autrichiens étaient comptés parmi les Allemands.

[5] Avant 1955, les Égyptiens et les Luxembourgeois étaient inclus sous la rubrique «Autres».

[M. Badanai.]

IMMIGRATION AU CANADA DE 1961 À 1964

*Question nº 1676*—**M. Choquette:**

1. Combien d'immigrants sont venus au Canada entre 1961 et 1964?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Voir le tableau ci-joint.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Chaque fois qu'une personne demande à immigrer au Canada, surtout si elle doit chercher un emploi dès son arrivée, on étudie

Immigration totale au Canada d'après l'origine ethnique—par décennies, de 1901 à 1964 (au 30 juin)

| | 1901–1910 | 1911–1920 | 1921–1930 | 1931–1940 | 1941–1950 | 1951–1960 | 1961–1964 (au 30 juin) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Albanaise | — | 9 | 156 | 37 | 119 | 238 | 138 |
| Arabe | 349 | 34 | 44 | 16 | 63 | 613 | 366 |
| Arménienne | 1,444 | 409 | 1,191 | 55 | 96 | 1,534 | 2,197 |
| Autrichienne[4] | 19,857 | 10,119 | 246 | — | — | 17,426 | 2,101 |
| Belge | 8,124 | 11,113 | 11,378 | 1,036 | 4,042 | 15,435 | 2,083 |
| Britannique | 675,684 | 669,188 | 503,726 | 78,678 | 244,020 | 479,640 | 89,095 |
| Anglaise | 478,259 | 463,136 | 257,838 | 47,016 | 166,451 | 295,355 | 51,921 |
| Irlandaise | 26,741 | 42,939 | 74,460 | 13,094 | 25,351 | 67,309 | 13,770 |
| Écossaise | 133,617 | 140,745 | 146,856 | 17,085 | 47,328 | 106,724 | 21,139 |
| Galloise | 19,645 | 8,354 | 14,862 | 1,483 | 4,890 | 10,252 | 2,265 |
| N.S.A. | 17,422 | 14,014 | 9,710 | — | — | — | — |
| Bulgare | 4,346 | 13,840 | 1,620 | 172 | 248 | 832 | 83 |
| Chinoise | 10,699 | 28,878 | 4,364 | 4 | 2,654 | 21,931 | 4,694 |
| Tchécoslovaque | 398 | 1,529 | 28,165 | 7,425 | 5,947 | 6,874 | 582 |
| Danoise | 3,286 | 3,841 | 17,987 | 908 | 3,229 | 27,652 | 2,599 |
| Indes orientales[3] | 5,480 | 106 | 477 | 266 | 361 | 3,394 | 3,755 |
| Égyptienne[5] | 49 | 21 | 13 | — | — | 104 | 444 |
| Estonienne | — | — | 612 | 43 | 7,127 | 7,263 | 197 |
| Finnoise | 12,621 | 9,651 | 29,610 | 758 | 1,228 | 16,386 | 1,301 |
| Française | 15,835 | 12,197 | 5,055 | 13,482 | 14,780 | 41,045 | 10,346 |
| Allemande | 19,958 | 18,213 | 72,980 | 12,163 | 21,468 | 249,300 | 24,938 |
| Grecque | 3,914 | 5,301 | 3,835 | 848 | 3,399 | 39,377 | 16,110 |
| Hongroise | 9,876 | 4,611 | 29,959 | 4,177 | 4,978 | 47,313 | 3,066 |
| Islandaise | 2,659 | 988 | 297 | 82 | 116 | 396 | 31 |
| Iranienne | 123 | 78 | 57 | 7 | 14 | 140 | 154 |
| Italienne | 58,508 | 62,661 | 25,103 | 3,898 | 21,552 | 253,653 | 55,941 |
| Japonaise | 13,441 | 7,242 | 4,099 | 989 | 42 | 1,102 | 542 |
| Juive | 46,289 | 29,464 | 49,447 | 8,237 | 24,393 | 38,326 | 7,347 |
| Lettonienne | — | — | 373 | 47 | 8,183 | 7,018 | 306 |
| Libanaise[2] | — | — | — | — | — | 1,765 | 1,503 |
| Lithuanienne | — | — | 5,553 | 443 | 8,951 | 3,696 | 294 |
| Luxembourgeoise[5] | — | 32 | 128 | — | — | 368 | 53 |
| Maltaise | 2 | 1,353 | 456 | 28 | 1,850 | 6,770 | 2,126 |
| Mexicaine | — | 26 | 2 | 11 | 28 | 207 | 89 |
| Nègre | 444 | 1,205 | 772 | 461 | 1,253 | 5,675 | 6,074 |
| Néerlandaise | 4,789 | 6,071 | 11,637 | 2,536 | 32,899 | 126,298 | 7,776 |
| Norvégienne | 13,200 | 7,736 | 20,212 | 1,491 | 2,535 | 9,856 | 1,528 |
| Polonaise | 73,094 | 35,409 | 47,719 | 4,720 | 37,175 | 42,624 | 8,352 |
| Portugaise | 54 | 101 | 1,024 | 51 | 345 | 22,361 | 14,237 |
| Roumaine | 4,771 | 4,590 | 5,611 | 518 | 1,482 | 2,902 | 568 |
| Russe | 37,492 | 60,390 | 14,680 | 1,083 | 3,775 | 6,059 | 675 |
| Espagnole | 366 | 2,771 | 249 | 201 | 494 | 5,873 | 3,887 |
| Suédoise | 18,484 | 10,283 | 21,245 | 1,382 | 1,714 | 6,276 | 1,301 |
| Suisse | 1,438 | 1,385 | 5,305 | 670 | 1,544 | 9,798 | 2,408 |
| Syrienne | 4,741 | 1,169 | 1,381 | 294 | 403 | 1,369 | 331 |
| Turque | 2,404 | 1,651 | 107 | 7 | 24 | 591 | 764 |
| Ukrainienne | 4,866 | 55,743 | 58,553 | 8,198 | 22,831 | 14,257 | 647 |
| Yougoslave | 11,733 | 6,142 | 20,348 | 3,025 | 5,755 | 30,123 | 8,380 |
| Autres | 5,765 | 757 | 350 | 115 | 204 | 981 | 1,440 |
| Des États-Unis[1] | 535,309 | 625,949 | 224,076 | — | — | — | — |
| | 1,631,892 | 1,712,256 | 1,230,202 | 158,562 | 491,321 | 1,574,841 | 290,749 |

[1] Avant 1931, on ne possède pas de détails sur l'origine ethnique des immigrants venus des États-Unis pendant chaque décennie.

[2] Avant 1955, les Libanais étaient comptés avec les Syriens.

[3] Indes orientales comprend aussi les Cingalais et les Pakistanais.

[4] De 1925 à 1952, les Autrichiens étaient comptés parmi les Allemands.

[5] Avant 1955, les Égyptiens et les Luxembourgeois étaient inclus sous la rubrique: «Autres».

minutieusement son dossier pour savoir si elle peut parler l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, ou les deux. Ce n'est cependant qu'au mois de janvier de cette année que les renseignements recueillis au sujet de la langue parlée nous ont permis de dresser des statistiques à cet égard. Sur les 51,323 immigrants arrivés au Canada pendant les six premiers mois de 1964, 22,975 savaient parler anglais tandis que 4,317 savaient parler français. En outre, 1,053 connaissaient un peu d'anglais ou de français mais pas assez, a-t-on jugé, pour leur permettre de converser.

CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE 64-263

*Question nº 1683*—**M. Aiken:**

1. Relativement au concours nº 64-263 de la Commission du service civil, demandant des préposés à la planification et aux recherches, au ministère des Travaux publics, quels postes exigent une connaissance de l'anglais et du français?

2. Quels postes annoncés aux termes de ce concours sont actuellement vacants?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. Il y a trois postes à combler actuellement. Il est essentiel qu'au moins un de ces postes soit rempli par un fonctionnaire connaissant l'anglais et le français.

2. Trois postes de préposés à la planification et aux recherches.

REMORQUEUR «CANSO» DES TRAVAUX PUBLICS

*Question nº 1692*—**M. Coates:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de supprimer le service qu'assure le remorqueur *Canso* du ministère des Travaux publics? Dans l'affirmative, *a*) le *Canso* sera-t-il remplacé, *b*) si l'on ne projette pas de remplacer le *Canso*, que fera-t-on de l'équipage de ce remorqueur?

2. A-t-on demandé des soumissions, avant le 22 avril 1963, pour remplacer ce remorqueur, et l'administration actuelle a-t-elle annulé cette demande de soumissions?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. Oui, à la fin de la saison de dragage de 1964.

*a*) On n'a pas l'intention de le remplacer; *b*) Les membres de l'équipage seront mis à pied à la fin de la saison et on tentera de leur trouver un autre emploi dans la fonction publique, compte tenu de leurs qualités, de leur expérience et de leurs états de service.

2. Non.

COMTÉ DE QUEENS—PASSE MIGRATOIRE

*Question nº 1716*—**M. Fairweather:**

1. Quel est le coût total de la passe migratoire aménagée sur la rivière au Saumon dans le comté de Queens, au Nouveau-Brunswick, en 1963?

2. Combien d'hommes ont été employés à l'aménagement de cette passe et combien de temps a-t-il fallu pour en terminer la construction?

3. A quel chiffre s'est élevé le dernier dénombrement des saumons utilisant cette passe?

[M. Badanai.]

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** 1. Une passe migratoire pour les saumons adultes a été aménagée sur la rivière au Saumon dans le comté de Queens, au Nouveau-Brunswick, en 1963.

Coût total: $15,813.70.

2. L'aménagement a été fait en vertu d'un contrat et par conséquent, les renseignements relatifs au nombre d'employés ne sont pas disponibles.

3. Jusqu'ici, aucun saumon n'a traversé la passe migratoire. C'est une rivière où la remonte est tardive et on ne s'attend pas à ce que le poisson y pénètre avant cet automne.

INSTALLATIONS DU PORT DE SAINT-JEAN (N.-B.)

*Question nº 1723*—**M. Fairweather:**

Existe-t-il au port de Saint-Jean (N.-B.) des installations qui permettent le déchargement de même que le chargement des grains? Sinon, quels projets la Commission des ports nationaux a-t-elle prévus en vue d'ajouter les installations nécessaires et à quelle date seront-ils mis à exécution?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Il n'existe au port de Saint-Jean aucune installation permettant de décharger des navires transportant des céréales et la Commission des ports nationaux hésiterait à recommander que de telles installations soient construites sans avoir la preuve qu'elles seront utilisées de façon suffisante pour justifier les dépenses.

ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE À CALGARY (ALB.)

*Question nº 1724*—**M. Woolliams:**

1. Au sujet de l'élargissement de la route transcanadienne à l'endroit où elle rencontre la 16e Avenue à Calgary-Nord, quelle est, s'il y a lieu, la quote-part financière du gouvernement fédéral dans cette amélioration nécessaire?

2. En vertu des accords conclus avec les provinces, l'autorité fédérale verse-t-elle sa quote-part pour l'amélioration et l'élargissement de la route transcanadienne, sans tenir compte de son parcours?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. On n'a pas demandé au gouvernement fédéral de participer à l'élargissement de la route transcanadienne où elle emprunte la 1re Avenue à Calgary-Nord.

2. Non. Le Canada n'assumera une partie des frais d'aménagement que pour la route dont il est question dans les accords sur la route transcanadienne. La partie à partager des frais d'aménagement ne s'applique qu'à ceux qu'entraîne l'aménagement d'une route à deux voies conformément à des normes déterminées dans les accords sur la route transcanadienne.

*(Texte)*

INTÉRÊTS VERSÉS SUR LA DETTE NATIONALE DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

*Question nº 1738*—**M. Laprise:**

Combien avons-nous payé en intérêts sur la dette nationale depuis la Confédération?

*(Traduction)*

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** On estime que depuis la Confédération $15,202,067,544 ont été versés en intérêts sur la dette nationale du Canada.

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LAC BUFFALO-POND (SASK.)—EXPROPRIATIONS

*Question n° 1434*—**M. Herridge:**

1. Quelle ligne de conduite suivra-t-on en ce qui concerne l'achat ou l'expropriation des terres qui entourent le lac Buffalo Pound, en vue de l'aménagement du barrage de la rivière Saskatchewan?
2. Combien de parcelles de terrain a-t-on achetées ou expropriées?
3. Quels étaient le nombre d'acres, la valeur cotisée et le montant versé pour chaque parcelle achetée ou expropriée?

(Le document est déposé.)

## LE COMMERCE

BLÉ ET FARINE—DÉTOURNEMENT VERS CUBA PAR LA RUSSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je pose ma question au premier ministre parce qu'elle intéresse plus d'un ministère. Elle a trait à un article publié dans le *Sunday Times* de Londres, hier, au sujet du détournement par l'URSS de cargaisons de blé vendues en vertu du contrat conclu entre l'URSS et la Commission canadienne du blé. Est-il vrai que l'acheteur, l'URSS, aurait détourné vers Cuba 250,000 tonnes de blé et de farine achetées aux termes du contrat de 1963 avec l'URSS? Le gouvernement canadien avait-il donné son assentiment? En outre, j'aimerais savoir, bien entendu, si la Commission du blé avait demandé l'opinion du gouvernement canadien avant d'autoriser ce détournement.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai lu la nouvelle dont mon honorable ami a parlé et je demanderai au ministre du Commerce de répondre.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les honorables députés se souviendront peut-être de l'entente conclue entre l'URSS, le gouvernement canadien et la Commission canadienne du blé. En fait, il y avait deux ententes. Dans la première, l'URSS achetait à crédit certaines quantités de blé et de farine; dans la deuxième, le contrat prévoyait la vente de blé et de farine à Cuba. Il s'agissait là d'une partie spéciale de l'entente prévoyant des ventes strictement au comptant.

Pour mettre des points sur les «i», monsieur l'Orateur, en vertu de l'entente Canada-URSS conclue l'automne dernier, nous avons vendu environ 252,000 tonnes de blé et 175,000 tonnes de farine à expédier directement à Cuba contre paiement au comptant. J'ajoute que toutes les cargaisons de blé et de farine achetées en vertu de cette entente Canada-URSS sont maintenant livrées, à l'exception d'une petite quantité de farine que nous devons livrer bientôt à Cuba.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Alors, monsieur l'Orateur, je poserai cette question au premier ministre. Des gouvernements amis ont-ils porté plainte au sujet de cette expédition de blé et de farine à Cuba?

**Le très hon. M. Pearson:** Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Même les gouvernements qui ont rompu leurs relations commerciales ordinaires avec Cuba ont accepté, je crois—et je songe notamment aux États-Unis—de ne pas s'opposer à ce qu'on vende comptant à Cuba certaines denrées alimentaires et du matériel sanitaire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Parmi les pays de l'hémisphère occidental qui ont rompu leurs relations commerciales et qui ont cessé de reconnaître et d'échanger des représentants, y en a-t-il qui permettent l'expédition de blé et de produits du blé à Cuba?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne puis pas répondre à cette question à brûle-pourpoint. Je l'étudierai bien volontiers. J'ajouterai que les pays auxquels mon honorable ami fait allusion vendent directement et au comptant à Cuba des denrées alimentaires et du matériel sanitaire.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question complémentaire? Je demande au premier ministre s'il sait que le Canada a pris des engagements internationaux qui nous interdiraient de vendre du blé à Cuba, directement ou indirectement?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur.

## L'HABITATION

VANCOUVER—RUMEUR D'AUGMENTATION DE LOYER À UN QUARTIER D'ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du ministre comptable au Parlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'urgence du problème, puis-je poser ma question au premier ministre? Comme dans quelques jours des centaines d'anciens combattants du quartier Fraserview pour les anciens combattants à Vancouver seront menacés d'une majoration de loyer de 80 p.

100 avec l'alternative d'accepter un prix d'achat inadmissible ou de recevoir un avis d'expulsion, je demande au premier ministre, s'il prendrait les mesures voulues pour empêcher que cet ordre soit donné avant une nouvelles enquête sur les plaintes formulées? Je lui pose cette question, car l'ordre doit entrer en vigueur dans quelques jours.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'irai sans tarder aux renseignements au sujet de cette affaire, pour faire suite à la demande de mon honorable ami.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

THOMPSON (MAN.)—EXODE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Ma question s'adresse au ministre du Travail. Vu que le village de Thompson (Manitoba) a dû subir un exode de plus de 3,000 habitants depuis le 12 août, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a fait des démarches pour encourager des négociations afin d'empêcher qu'une autre collectivité canadienne ne devienne ville fantôme?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Je désire informer mon honorable ami que le Service national de placement, à titre d'organisme du ministère du Travail, prendra toutes les mesures possibles afin d'aider à la situation. Si mon honorable ami veut bien préciser les questions particulières auxquelles il pense, je serai heureux de tenir cette question pour un préavis.

*(Texte)*

## L'INDUSTRIE

QUÉBEC—ENTRETIENS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE D'AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question à laquelle le ministre des Finances ou le ministre de l'Industrie et de la Production de défense pourraient répondre. Sont-ils en mesure d'informer la Chambre du progrès réalisé dans les pourparlers et négociations entre les sociétés Peugeot et Renault, ainsi que le gouvernement de la province de Québec, d'une part, et le gouvernement fédéral, d'autre part, relativement à des concessions tarifaires qui seraient consenties à ces sociétés si elles s'établissaient dans le Québec?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, je ne puis rien ajouter en ce moment.

[M. Winch.]

*(Traduction)*

## LA FONCTION PUBLIQUE

PROTESTATIONS CONCERNANT LES RELÈVEMENTS DE TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** De nouveau au sujet des récents relèvements de traitements, puis-je demander au premier ministre s'il a reçu de Vancouver un télégramme exprimant le mécontentement qu'éprouvent en particulier les commis et dactylographes des classes 1 et 2? Ces fonctionnaires ont été oubliés lors de la dernière revision cyclique des traitements du groupe B et n'ont reçu cette fois-ci qu'une maigre augmentation de $90 et $120 par année. Le télégramme demande que le Conseil du Trésor revoie l'affaire immédiatement. Vu ce que le premier ministre a déclaré l'autre jour, nous dirait-il si le Conseil du Trésor revoit la question afin que ces fonctionnaires obtiennent justice?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, pour donner suite à ma promesse de vendredi, l'affaire fait actuellement l'objet d'une étude attentive et j'espère qu'il sera possible de faire une déclaration demain.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le Conseil du Trésor en est-il saisi?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur, et je crois que c'est le président du Conseil du Trésor qui fera rapport à la Chambre demain.

*(Texte)*

## LES POSTES

A PROPOS DE L'ÉMISSION D'UN NOUVEAU TIMBRE-POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Postes, je désire poser une question à son secrétaire parlementaire. Voudrait-il dire à la Chambre si un nouveau timbre-poste, intitulé Québec libre, a été mis en circulation dernièrement par le ministère?

**M. Alexis Caron (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):** Je soumettrai la question au ministre.

*(Traduction)*

## L'ÉNERGIE

BAIE DE FUNDY—RELEVÉ DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au

premier ministre? Comme le président de l'Office d'expansion économique de la région atlantique aurait déclaré que la possibilité, au point de vue technique, de mettre en valeur les marées de la baie de Fundy aurait été confirmée, le gouvernement a-t-il l'intention de demander à l'Office d'instituer dès maintenant une enquête économique à ce sujet?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je m'empresse de tenir cette question pour préavis et j'espère que moi-même ou un de mes collègues sera en mesure d'y répondre demain ou après-demain.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Une question supplémentaire. Par suite de cette annonce, le premier ministre va-t-il remettre à l'étude d'autres projets prévus dans les provinces Maritimes, comme ceux de Passamaquoddy et de Mactaquac, et l'intérêt du gouvernement pour ces projets va-t-il diminuer?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, comme ces projets sont tous reliés, j'espère que nous ne prendrions pas de décision au sujet de l'un d'eux sans tenir compte de ses rapports avec tous les autres.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

MAJORATION DES PENSIONS DITES D'ÉPUISEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants mais, en son absence, je vais m'adresser à son suppléant. Étant donné les vives instances que reçoivent constamment les députés au sujet des allocations aux anciens combattants, plus précisement les pensions d'épuisement, présentera-t-on une mesure législative avant la fin de la session pour compenser la hausse du coût de la vie depuis la dernière modification, celle de 1961?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, je vais considérer la question comme un préavis et fournir une réponse demain ou après-demain.

**M. Winch:** Dois-je comprendre qu'une réponse sera donnée demain?

**L'hon. M. Cardin:** Demain ou après-demain.

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—DÉSIGNATIONS DES ORGANISMES DANS LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre des Finances est prêt à présenter un rapport concernant les diverses agences auprès desquelles les étudiants devraient s'adresser dans les provinces au sujet des prêts?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir faire une déclaration complète jeudi ou vendredi prochains.

*(Texte)*

## LA DÉFENSE NATIONALE

A PROPOS DE L'ACHAT D'UN NOUVEL ÉQUIPEMENT MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Est-il en mesure de nous dire s'il a l'intention d'attendre que le comité spécial sur la Défense dépose son rapport avant de décider de l'achat d'un nouvel équipement militaire qui lui a été recommandé récemment, par son comité de spécialistes?

*(Traduction)*

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Non, monsieur l'Orateur. On n'a pas l'intention de prendre cette mesure.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** J'aurais une question complémentaire à poser. Le ministre prévoit-il que le gouvernement prendra une décision au sujet de ces armes anti-sous-marines, plus tard, cet automne?

**L'hon. M. Hellyer:** Je l'espère, monsieur l'Orateur.

## LES PORTS

VANCOUVER—BAUX RELATIFS À DES PROPRIÉTÉS RIVERAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stuart A. Fleming (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports, mais en son absence, le ministre suppléant pourrait peut-être la considérer comme un préavis. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les nouvelles publiées à Vancouver au cours de la fin de semaine au sujet de l'octroi ou du transfert à la *Coal harbour development Company* de baux visant des propriétés riveraines sont exactes? Si oui, j'aimerais demander au ministre si l'on a tenu compte des opinions de l'Association des contribuables de la partie ouest et du centre de la ville de Vancouver et si les compagnies auxquelles on a cédé ces baux possèdent une certaine stabilité financière?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Je considérerai volontiers la question comme un préavis et j'y répondrai demain, si je le peux.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### INTERPELLATION SUR LA TENUE D'ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** J'aimerais poser une question au premier ministre. La semaine dernière, le très honorable représentant m'a dit qu'il songeait à tenir des élections complémentaires à Westmorland et Waterloo-Sud. Je me demande si on les tiendra dans les prochains quarante-quatre jours afin de permettre aux représentants de ces circonscriptions de prendre part au débat sur le drapeau.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je devrai tenir compte de cet élément important au sujet de ces élections et j'espère pouvoir faire une déclaration là-dessus dans le courant de la semaine.

## LES AÉROPORTS

### INSTALLATION D'ESCALIERS ROULANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur en l'absence du ministre des Transports, pourrais-je poser une question à son secrétaire parlementaire? Comme on attend toujours l'installation d'escaliers roulants à l'aéroport international de Winnipeg, fera-t-on une déclaration sous peu quant à la date de l'achèvement de ces installations?

**Des voix:** *Feuilleton!*

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** J'accepte cette question comme préavis.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### TEXTE D'UN DISCOURS DU PROFESSEUR DEUTSCH

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Elle résulte d'un discours que le professeur Deutsch a prononcé et qui a suscité de nombreux commentaires aux États-Unis. Étant donné que le rapport annuel du Conseil économique nous a été remis tout dernièrement et qu'il ne renfermait que très peu de renseignements semblant concorder avec l'exposé du professeur Deutsch en ce qui concerne la croissance économique du Canada, je me demande si le premier ministre songe à obtenir et à mettre à la disposition de tous les députés le texte complet du discours prononcé par le professeur Deutsch aux États-Unis.



**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de discuter la question avec le professeur Deutsch afin de voir si le texte de son discours peut être remis aux honorables députés.

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 20 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, jeudi j'ai parlé de la présentation de la résolution sur le drapeau et de l'invitation que le premier ministre a faite à tous les députés de participer au débat. Personne n'ignore que les députés de ce côté-ci de la Chambre s'en sont prévalus pour exprimer leurs points de vue sur cette question. Le premier ministre a jugé bon une fois de qualifier nos discours d'obstruction systématique. Que notre participation au débat soit tenue ou non pour de l'obstruction systématique, je puis affirmer à la Chambre que, pour ma part, je n'en éprouve aucune honte, bien au contraire.

Jeudi, j'ai aussi expliqué pourquoi, à mon avis, les libéraux n'avaient certes pas raison de qualifier d'obstruction le débat qui se poursuit à la Chambre. J'ai signalé que la discussion de mercredi, qui absorbe moins de vingt-neuf pages du hansard, dont deux consacrées à des décisions de la présidence, avait été marquée de 61 interruptions où l'auteur est identifié et de plus d'une centaine d'autres, de même que d'un discours prononcé par un député du Nouveau parti démocratique et d'un autre par un représentant du «groupe libéral», pour reprendre l'expression employée par le ministre du Commerce au cours de ses propres observations, où il n'a jamais été question de son chef, ni du fait que les libéraux formaient un parti.

Voilà qui n'est pas sans rappeler les paroles prononcées à la télévision par le ministre des Finances quand il a dit qu'il croyait que le parti libéral avait un chef. Cette fois, le ministre du Commerce ne reconnaît l'existence ni d'un parti ni d'un chef. Évidemment, comme on l'a déjà signalé, l'honorable représentant a ses propres ambitions, ambitions sur lesquelles il concentre vraisemblablement tous ses efforts.

Le ministre des Forêts (M. Sauvé) s'est formalisé de certaines observations que je faisais et s'est levé pour dire à la Chambre pourquoi il était présent comme ministre. La première phrase de l'observation du ministre, qui figure dans la colonne de droite, page 7294 du hansard, est fort intéressante:

Je croyais que nous avions été élus pour prendre des décisions.

C'est ce que le parti libéral a démontré en approuvant la décision, la décision personnelle du premier ministre. J'ai toujours cru que nous étions ici pour prendre des décisions. Naturellement, c'est facile de prendre des décisions, mais nous avons aussi le devoir de prendre des décisions justes. La décision de cette Chambre de donner au pays un drapeau à trois feuilles, qui est le choix personnel du premier ministre, a soulevé bien des doutes.

Je dis que c'est un choix personnel, monsieur l'Orateur, parce que dans ma province, je le répète, les deux députés d'Halifax ont, à mon avis, en toute connaissance de cause, fait ces déclarations fort audacieuses indiquant clairement au premier ministre que son choix personnel n'est pas approuvé sans réserve au sein de son propre parti. Ces deux honorables députés ont clairement indiqué qu'ils n'appuyaient pas sans réserve le drapeau à trois feuilles d'érable. J'ai indiqué également, monsieur l'Orateur, que les membres de son propre cabinet sont divisés sur cette question.

J'ai même soutenu qu'un ministre notamment m'avait informé que son choix ne se portait sûrement pas sur le drapeau à trois feuilles d'érable. Il était contre ce drapeau. Il m'a dit en même temps ce qu'était son choix, ce qui indique clairement que le cabinet lui-même est divisé à ce sujet. Pourquoi ne le serait-il pas? Il s'agit du choix personnel du premier ministre. Le ministre des Forêts a soutenu que nous étions ici pour prendre des décisions, mais les honorables vis-à-vis approuvent la décision du premier ministre.

Pourquoi les députés libéraux n'ont-ils pas fait connaître leur opinion à ce sujet, monsieur l'Orateur? Pourquoi ne se sont-ils pas levés pour appuyer le drapeau à trois feuilles d'érable? Pourquoi les deux députés d'Halifax ne se sont-ils pas fait entendre, eux qui avaient apporté des réserves à leur appui du drapeau à trois feuilles d'érable? Qu'ils se lèvent sur-le-champ et expriment leur appui sans réserve. Que le ministre qui s'est avoué être contre ce modèle de drapeau se fasse également entendre. Ces opinions ont toutes été exprimées avant la présentation de cette résolution; que ces honorables députés fassent maintenant connaître leur appui absolu, et non l'appui sous réserve qu'ils ont dit donner lorsqu'ils ont su ce que renfermait la résolution.

**M. Regan:** Je n'appuierais pas votre obstruction.

**M. Mandziuk:** Ils n'ont rien à dire.

**M. MacInnis:** L'honorable député qui vient d'intervenir sait très bien ce que je pense de son habileté, surtout lorsqu'il essayait de présider un certain comité.

**M. Mandziuk:** Quel député?

**M. MacInnis:** Il n'est même pas assez habile pour se faire reconnaître. Le blâme dans ce débat a été imputé à diverses personnes et à bien des causes; pour ma part, j'estime que le tort devrait être rejeté sur une personne, sur le premier ministre lui-même, qui a fait un choix personnel et qui l'a imposé aux membres de son parti. Je devrais peut-être dire «à son groupe» car, somme toute, c'est ainsi que le ministre du Commerce l'a désigné. Il a imposé à son groupe son opinion au sujet du drapeau.

Le premier ministre se déclare maintenant disposé à permettre qu'un comité soit saisi de la question. C'est la proposition que le chef de l'opposition a faite il y a quelque temps. Mais le consentement du premier ministre vient plutôt tard, car la façon dont il a agi jusqu'ici oblige pour ainsi dire les députés de son parti à céder devant sa pression, comme l'indiquaient clairement les propos qu'il a tenus lorsqu'il a présenté la résolution.

A mon avis, il n'y a qu'un responsable, et c'est le premier ministre lui-même. S'il ne me croit pas, peut-être voudra-t-il s'adresser de nouveau aux conseillers auxquels il a fait appel il n'y a pas très longtemps. Il pourrait demander l'avis de M. Ryan, du *Devoir*, dont il avait, sauf erreur, sollicité les conseils. Il pourrait demander à M. Ryan ce qu'il pense de son modèle de drapeau; et à ce propos, il pourrait lire un éditorial publié dans ce journal en fin de semaine et qui fait état de son indécision, dont son groupe se rend parfaitement compte aujourd'hui.

**Des voix:** Le vote!

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, nous recevons des honorables vis-à-vis leur apport habituel. Je les ai invités à prendre la parole s'ils sont en faveur du trifolié et d'indiquer à la Chambre qu'ils appuient sans réserve le choix personnel du premier ministre; mais ils ne peuvent le faire.

**M. Regan:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A mon avis, les histoires que l'honorable député raconte depuis dix minutes n'ont rien à voir au sous-amendement et devraient donc être déclarées irrecevables.

**M. l'Orateur:** J'ai écouté attentivement le discours de l'honorable député, et il a mentionné plusieurs fois au cours des dix dernières minutes la question du drapeau. Il a rappelé le trifolié et un ou deux autres modèles mentionnés dans le sous-amendement. A mon sens, bien que ses observations soient plutôt d'ordre général, le député s'en tient au sujet du sous-amendement.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je vous sais gré d'avoir rivé son clou au député d'Halifax (M. Regan). Néanmoins, je lui rappelle par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, les observations du ministre du Commerce, son collègue, au sujet desquelles il n'a pas jugé bon d'invoquer le Règlement. Si j'ai digressé, je crois que je ne suis pas allé tout à fait aussi loin que l'avait fait alors le ministre, collègue de l'honorable député.

Relativement au modèle trifolié, il est devenu évident dans le pays, pour beaucoup de libéraux, que ce que le premier ministre a tenté de faire en imposant son choix personnel au Parlement s'avère une tâche très difficile; il se peut fort bien que les honorables représentants d'en face prennent la parole dans quelques heures ou dans quelques jours et indiqueront, s'ils le peuvent, leurs raisons d'appuyer le drapeau trifolié. Mais je doute beaucoup qu'un grand nombre d'entre eux puissent le faire avec une conscience très tranquille.

Aujourd'hui, nous déployons un drapeau que feu Mackenzie King avait appelé le drapeau officiel du Canada. Nous arborons aujourd'hui un drapeau que le premier ministre Louis Saint-Laurent avait accepté; il disait qu'aucun nouveau drapeau ne devrait être le drapeau d'un parti. Nous hissons aujourd'hui un drapeau qui a été reconnu par le chef de l'opposition actuelle alors qu'il était premier ministre. En conclusion, je dirai uniquement que si ce drapeau convenait aux trois premiers ministres précédents, il devrait certainement convenir au premier ministre actuel, à la tête de son groupe, en cette enceinte.

[M. MacInnis.]

**M. l'Orateur:** L'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings.

**L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur je suis très heureux qu'on me donne la parole, même si je ne me suis pas déjà levé. Je pourrais peut-être attribuer ce fait à l'ombre que projettent mes six pieds, cinq pouces, lorsque je me lève. Ceci me rappelle que, petit garçon né à l'époque où tous nos cours d'eau n'étaient pas entièrement pollués, ni nos rivières endiguées, alors que tous les ruisseaux étaient gelés je pouvais marcher le long d'un cours d'eau, à la fin de février ou au début de mars, et entendre le léger clapotement de l'eau sous la glace. Alors, on courait vite à la maison annoncer l'arrivée prochaine du printemps. Sans doute, il arrivait parfois qu'une période de gel suive le retour du printemps et que l'eau s'arrête dans sa course. Mais parfois aussi, l'eau poursuivait son élan et peu de temps après, on entendait le craquement sec et le grondement de la glace sur les lacs; on savait alors que c'était vraiment le dégel et que non seulement le printemps était arrivé, mais que l'été, même tardif, n'était pas tellement loin.

Cet après-midi, monsieur l'Orateur, au moment où je prends la parole au cours de ce débat, je retrouve une atmosphère semblable à celle que fait naître le bruit de l'eau se libérant sous les glaces et je ne voudrais dire ni faire quoi que ce soit, en ce moment, qui puisse paralyser de nouveau la situation. Nous pouvons toujours nous bercer d'optimisme et je crois que nous devons tous, dans notre intérêt, faire preuve de circonspection.

Monsieur l'Orateur, il y a une ou deux déclarations d'ordre général que j'aimerais à faire au cours du présent débat. Tout d'abord j'estime que tous les députés ici sont impartiaux, qu'ils font l'objet de certaines pressions d'ordre politique, et admettront que le débat a été de très haute qualité.

**Des voix:** Oh! Oh!

**L'hon. M. Nowlan:** Ai-je entendu quelque chose venant de l'autre côté? J'aurais dû savoir que certains s'y opposeraient.

Le présent débat, chargé d'émotion, touche à une foule de questions qui touchent de près plusieurs honorables députés. Il aurait pu susciter des sentiments acerbes et des déclarations récriminatoires qu'il serait très difficile de taire ou de maîtriser dans un Parlement comme le nôtre. Bien entendu, comme toujours, la politique est pour quelque chose dans les questions de ce genre, parce qu'il s'agit d'un organisme politique, dans le sens propre du mot, et que, fatalement, la politique déteint sur notre activité.

Toutefois, je pense que le présent débat a été moins politique et plus affectif, à cause de son fond même. Je suis sûr que lorsque les étudiants de l'histoire du Parlement prendront connaissance, plus tard, des discours prononcés lors du présent débat, alors que nous ne serons plus députés à la Chambre, il leur sera difficile de comprendre certains commentaires formulés par des chroniqueurs selon qui le Parlement actuel était médiocre. En effet, un Parlement médiocre n'aurait pu susciter le genre de débat que nous avons eu, et je fais allusion aux discours prononcés par tous les honorables députés à la Chambre, peu importe de quel côté ils siègent. D'excellents discours ont été prononcés. Bien entendu, tous les discours n'étaient pas de haute qualité, mais en général le Parlement, à titre d'institution, peut-être fier du débat.

Je suis certain que les amateurs d'histoire plus tard, bien longtemps après que nous serons oubliés personnellement, liront ces discours non seulement pour se renseigner sur l'histoire du Canada, mais aussi pour goûter la haute qualité de la discussion. Les discours ont fait appel aux sentiments, mais la situation a été maîtrisée de façon appropriée. Je suis certain que les discours qui seront prononcés encore continueront d'être d'une aussi haute tenue.

Monsieur l'Orateur, il y a deux idées erronées dont je voudrais maintenant parler. On a prétendu que ce débat constitue une obstruction systématique. Cette observation a été faite, en passant, par deux honorables vis-à-vis, mais non par ceux qui occupent les banquettes ministérieles. Elle a été répétée en certaines occasions à la radio ou dans les journaux. Elle a été faite officiellement il y a un ou deux jours par le ministre du Commerce qui a qualifié le débat d'obstruction systématique du parti conservateur. C'était la première fois que l'expression était utilisée par un honorable député qui occupe une banquette ministérielle. Le ministre a eu l'audace et la témérité de prétendre que c'était de l'obstruction systématique de la part des conservateurs.

Je rappelle à cet honorable député que nous parlons ici aujourd'hui à la demande bien fondée du premier ministre, qui a dit que chaque honorable député de tous les partis avait le devoir et la charge d'exprimer non seulement les sentiments de ses électeurs, mais aussi les siens. Je conviens avec le premier ministre que c'est notre devoir d'exprimer nos opinions, et c'est exactement ce que nous faisons ou avons fait depuis une semaine ou plus. Il est vrai qu'un ou deux discours ont été des répétitions et que deux ou trois orateurs avaient déjà pris la parole au cours du présent débat. Cela se comprend pour diverses raisons connues des honorables représentants chargés d'ordonner un débat et de prévoir les discours.

De façon générale, il n'y a pas eu de répétition. C'est la première fois que je parle au cours du débat et je sais qu'il y a d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui n'ont pas encore parlé mais qui, j'en suis certain, prendront part au débat. Ils ne participeront pas à une obstruction conservatrice, mais exprimeront leurs vues en réponse aux désirs de leurs électeurs. Nos électeurs s'attendent à ce que nous parlions, monsieur l'Orateur, et pour certains d'entre nous, en tout cas, notre conscience l'exige. En toute justice, je crois que dans l'ensemble les honorables députés de l'autre côté de la Chambre reconnaissent ce fait.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'on n'a guère entendu dire, à part une ou deux mentions d'obstruction systématique par les députés vis-à-vis qui nous critiquent parce que nous prenons un certain temps, qu'il s'agit vraiment d'obstructionnisme. Sur les ondes et dans divers éditoriaux, certains ont affirmé que le présent débat n'est motivé que par la politique et que nous ne parlons qu'à l'intention de nos commettants. Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est que ces niais, privés de sentiments et d'émotions, ne sont guère en mesure de parler au nom de ceux d'entre nous dont les convictions sont aussi intenses que solidements ancrées à ce sujet.

Si quelqu'un veut une réponse politique à l'accusation d'obstructionnisme, monsieur l'Orateur, je m'adresserai à ce distingué membre de la tribune des journalistes, M. Blair Fraser; il n'a jamais été reconnu comme l'apologiste des conservateurs, mais a été accusé d'avoir rédigé l'apologie du parti libéral. C'est un ami personnel, et je l'en absous entièrement. Il y a plusieurs jours, M. Fraser, parlant sur les ondes de Radio-Canada, a déclaré que c'était l'une des affirmations erronées formulées par certaines gens. Il tenait à réfuter catégoriquement que les porte-parole des conservateurs à la Chambre des communes, qui exerçaient leurs droits, avaient le dessein de faire de l'obstruction systématique.

La deuxième idée fausse, monsieur l'Orateur, c'est que nous bloquons, que nous paralysons les affaires de la nation. Je dois dire que les affaires nationales nous inquiètent beaucoup. Je rappellerai aux députés que le premier ministre a exposé les travaux qui devaient être menés à bien avant le débat sur le drapeau, en déclarant que, ce débat

une fois terminé, le Parlement s'ajournerait. Or, les travaux mentionnés par le très honorable premier ministre sont achevés et nous nous occupons maintenant du drapeau. Si nous empêchions quoi que ce soit, monsieur l'Orateur, ce ne serait que nos propres vacances. Certains d'entre nous pensent peut-être que nous ne méritons pas de vacances, parce que nous recevons l'énorme montant de $18,000 par an. En tout cas, personne ne saurait affirmer que nous faisons obstruction aux affaires du pays, puisque nous ne serions pas ici sans ce débat.

A mon avis, tous les députés, et non seulement ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, ont été en butte au sarcasme et aux critiques des journaux parce qu'ils sont tout disposés à participer au débat et à l'écouter, alors que si ce débat n'avait pas lieu, ils seraient libres de s'en aller. Au cours de la même émission dont j'ai parlé tout à l'heure, un témoin impartial, M. Blair Fraser, a déclaré qu'on ne saurait accuser les députés conservateurs de nuire aux affaires de l'État ou de retarder leur progrès, puisque la Chambre serait en congé et ne discuterait pas de l'administration du pays si elle n'était pas saisie de la question à l'étude.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le gouvernement n'a rien de prêt.

**L'hon. M. Nowlan:** Le chef de l'opposition affirme que le gouvernement n'a rien de prêt. Nous fournissons au moins au gouvernement l'occasion de préparer des travaux. Nous espérons qu'après la fin du présent débat, la Chambre sera saisie de mesures, car nous sommes sûrement disposés à les étudier.

J'ai une autre chose à dire au sujet du ministre du Commerce. Nous lui savons tous gré du souci sincère qu'il a manifesté au sujet de l'avenir du parti conservateur. Son intérêt nous a si profondément émus que nous en avons presque pleuré et, je le répète, nous apprécions son attitude. Je lui dirai qu'après avoir siégé à la Chambre pendant assez longtemps et avoir pris part à la vie publique pendant nombre d'années, j'ai une haute opinion du parti libéral, à cause du rôle qu'il a joué dans l'histoire et l'expansion du pays. Je sais gré au ministre du Commerce de partager cette opinion et de reconnaître l'apport du parti conservateur à l'histoire et à l'expansion du pays.

En toute déférence envers les députés qui siègent plus loin de ce côté-ci de la Chambre, et qui ont rendu des services au pays de temps à autre, tous reconnaissent, je pense, que l'expansion du Canada est attribuable dans une large part aux deux vieux partis, et j'espère qu'il continuera d'en être ainsi. Cependant, je tiens à assurer au ministre du Commerce que son inquiétude au sujet de notre avenir n'est pas plus vive que la nôtre. Nous craignons, notamment, que le parti libéral, par son comportement et son attitude au cours du présent débat, va devenir un parti fragmentaire, et non un parti national, et va cesser d'exister dans certaines parties du pays.

Le premier ministre a fait, vendredi dernier, une déclaration qui, toute tardive qu'elle fût, a été accueillie avec joie. Les chefs de file vont sans doute se sentir soulagés d'un grand poids lorsqu'il sera question de se prononcer sur les amendements et sur la motion dont la Chambre et saisie et les honorables députés pourront voter comme bon leur semblera. Certes, c'est une conversion plutôt tardive. Je le répète, je n'ai nullement l'intention de faire sombrer nos espoirs ni de provoquer de tensions d'aucune sorte, mais je pense que tout le monde conviendra que l'initiative prise par le gouvernement, en ce qui concerne la résolution sur le drapeau, et sa façon de la présenter, étaient entachées, c'est le moins qu'on en puisse dire, d'une certaine lourdeur d'esprit en même temps que d'une obstination marquée.

On nous a dit que le drapeau était l'œuvre d'une certaine personne et le premier ministre s'en est apparemment attribué le mérite, bien que la plupart des députés d'en face ne sachent pas qui en est l'auteur; on nous a dit en outre que c'était à prendre ou à laisser, mais que, si nous n'étions pas d'accord, nous aurions des élections. J'ignore s'il se trouve dans nos annales une pareille bévue sur le plan politique, provoquant des remous d'opinions aussi violents; pour ma part, je n'en avais jamais encore connu. Je doute qu'il y ait eu depuis la Confédération une seule mesure qui ait autant affecté les Canadiens en général dans leur cœur, leur âme et leur esprit, et qui se soit accompagnée d'autant d'entêtement et de stupidité qu'en a manifesté jusqu'ici le gouvernement. Nous nous réjouissons donc d'entendre le premier ministre déclarer qu'aucune pression politique ne sera exercée sur les honorables vis-à-vis lors de la mise aux voix, puisque les whips n'entreront pas en scène et que le sort du gouvernement ne sera point mis en jeu. Autrement dit, il n'y aura pas d'élections...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Trois mois en retard.

**L'hon. M. Nowlan:** ...à la suite du vote. A ce propos, je veux attirer l'attention d'un ancien leader politique de la Chambre, auquel a succédé l'honorable représentant qui siège à ma gauche. Je veux parler de l'honorable M. J. Coldwell, ancien chef du parti CCF, qui est l'un des parlementaires éminents de notre Chambre et de notre pays. Je voudrais citer un passage du discours qu'il a prononcé en cette enceinte le 9 décembre 1953. Comme en fait foi la page 797 du compte rendu, il déclarait:

> Il ne faudrait formuler aucune proposition imbue de partialité. Lorsqu'une proposition est faite au Parlement...

Il parlait du drapeau.

> ...le gouvernement devrait être convaincu qu'elle sera agréable tout au moins à la grande majorité des députés à quelque parti qu'ils appartiennent. Le choix d'un emblème national est trop important pour donner lieu à des controverses politiques quelconques à la Chambre ou dans le pays.

Ces paroles prononcées en 1953 par l'un des éminents parlementaires de notre pays au vingtième siècle, je les adresse actuellement à tous les députés. Je le répète, nous nous réjouissons de la conversion du premier ministre, si tardive soit-elle. Certains d'entre nous ne peuvent pas oublier complètement les procès communistes de l'époque stalinienne, au cours desquels les accusés avaient subi une telle désinfection idéologique durant leur internement qu'une fois rendus au tribunal, devant le public, ils ont confessé des fautes dont ils n'avaient jamais entendu parler, simplement parce qu'ils avaient été suffisamment conditionnés. J'espère que ce vidage de crâne de nos amis d'en face n'aura pas desséché les honorable députés au point de les empêcher de retrouver leurs esprits à temps pour la mise aux voix.

Je vois que le temps passe, monsieur l'Orateur, et comme je n'ai pas noté à quelle heure j'ai commencé, je devrai être sur mes gardes. Une décision inspirée par l'esprit de parti au sujet du drapeau a été la première erreur du gouvernement. Et la deuxième erreur, c'est quand le premier ministre et le gouvernement nous ont présenté un drapeau dénué de tout sens historique, de tout ce qui traduit notre fierté, notre histoire et nos traditions.

J'ai entendu des gens dire que l'historique du pavillon rouge ne remonte pas bien loin. On s'est demandé quand il avait été arboré la première fois. Certains ont dit qu'on l'avait hissé sur l'édifice du gouvernement jusqu'en 1904 et qu'on l'a abandonné par la suite. Certains ont dit que ce drapeau n'avait pas servi pendant la première guerre mondiale et qu'on a commencé à l'utiliser en vertu d'un décret du conseil adopté longtemps après la première guerre. Je suis en mesure de me prononcer là-dessus, car quoique très jeune, j'ai servi en France pendant quelque temps au cours de la première guerre mondiale. Je me souviens que sir Robert Borden, par exemple, alors premier ministre du Canada, est venu à Tincques en France le 1er juillet 1918, le jour du Dominion, et nos quartiers-généraux étaient pavoisés de pavillons rouges canadiens pour accueillir le premier ministre. Je suis sûr que d'autres membres de la Chambre, dont le premier ministre, le chef de l'opposition et l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre, qui ont participé à la première guerre mondiale, peuvent confirmer ce que je dis aujourd'hui.

Si l'on veut une autre confirmation, il n'est pas nécessaire de s'adresser à un politicien tory ou à un porte-parole de notre parti. Je demande à la Chambre de songer au général Andrew McNaughton que l'on pourrait difficilement prendre pour un ami de notre parti. Je me suis entretenu avec lui dernièrement. Il a été commandant du corps canadien d'artillerie pendant la première gurere et il fut alors un grand chef et un grand soldat sur le champ de bataille. Il a dit que le pavillon rouge du Canada était alors arboré au quartier général de ce corps d'artillerie. Il s'en souvient très bien et il en avait alors éprouvé de la fierté.

**M. Matheson:** Puis-je poser une question? Ne s'agissait-il pas du pavillon bleu? Le drapeau du général Currie n'était-il pas le pavillon bleu?

**L'hon. M. Nowlan:** Je ne sais trop quel a pu être le drapeau du général Currie. Il était commandant du contingent canadien, ce qui était presque l'équivalent d'un commandant d'armée, bien que ces troupes aient été reconnues comme un contingent seulement. Il se peut que le général Currie ait eu son propre drapeau, le pavillon bleu peut-être. Toutefois, les troupes canadiennes et les Canadiens qui ont servi en France ont arboré le pavillon rouge.

Je le répète, la deuxième erreur qu'on a commise à propos du drapeau proposé, c'est qu'on lui a enlevé tout symbole de nos traditions, de notre fierté, de notre histoire. On a rejeté un drapeau haut en couleurs et d'une grande valeur historique. Je me souviens du premier jour où je suis venu à la Chambre des communes. C'est peut-être parce que j'étais passablement ému de siéger dans cette enceinte, mais je n'ai jamais oublié l'image du pavillon rouge flottant à la tour de la paix. Je ne pourrai jamais l'oublier. Je puis affirmer, et la plupart des députés partagent sûrement mon avis, qu'aucun autre drapeau au monde ne l'emporte sur le pavillon rouge

pour ce qui est de la couleur, de la richesse et de l'aspect général.

Si la résolution est adoptée, nous repartons à zéro, au propre et au figuré. Nous allons abolir notre histoire et nos traditions. A ce sujet, je voudrais que le très honorable premier ministre et autres libéraux se reportent à la déclaration d'un grand libéral—non pas libéral au sens politique du mot—le président Woodrow Wilson. Nous le reconnaissons tous comme l'un des grands libéraux du continent nord-américain. Dans une allocution prononcée le 14 juin 1915, il disait:

> Tout ce que représente le drapeau est né des expériences faites par un grand peuple. C'est un livre écrit au prix de sa vie. Le drapeau est la concrétisation non du sentiment, mais de l'histoire. Il représente les expériences vécues par les hommes et les femmes qui vivent sous ce drapeau.

Voilà, monsieur l'Orateur, une définition aussi juste que possible d'un drapeau, je pense, et je la recommande aux honorables représentants d'en face. Le corollaire de cette erreur, c'est la croyance que les Canadiens accepteraient de dénuder notre drapeau, d'en supprimer ce qui fait partie de notre patrimoine et de nos traditions. Jamais n'a-t-on vu plus bel exemple, je ne dirai pas de stupidité politique, mais d'ignorance politique, que le fait de s'imaginer que le peuple canadien acceptera sans broncher qu'on mette au rancart le drapeau que vénèrent des millions de personnes, afin de pouvoir repartir à zéro. Qu'un gouvernement puisse croire une chose pareille, voilà qui dépasse mon entendement.

Évidemment, on prétend que c'est ainsi que va se réaliser l'unité nationale. Comme c'est là une chose qui me tient beaucoup à cœur et que je sais exprimer en ce moment un sentiment que bien d'autres partagent, il me sera permis de dire que si, en mettant notre drapeau au rancart et en y substituant quelque autre emblème, nous étions convaincus de pouvoir réaliser l'unité nationale, je crois que nous serions disposés à faire ce geste. Le malheur, c'est qu'on entend des députés tenir certains propos autour de la Chambre. Je ne parle d'aucun groupe ou d'aucune province, ni de quoi que ce soit en particulier. On entend dire qu'une telle mesure ne réalisera pas l'unité nationale. Le drapeau n'est que le commencement. Nos problèmes sont beaucoup plus profonds et, à moins de trouver d'autres solutions—de nature financière, constitutionnelle ou que sais-je encore—on n'aboutira pas à l'unité nationale. Enfin, on nous dit que ce drapeau est un problème qui ne concerne que les Canadiens anglais. Devant une telle situation, il est assez difficile d'être convaincu que si on est disposé à laisser tomber le pavillon rouge et à adopter un nouveau drapeau, on réalisera l'unité nationale.



On nous demande de tout abandonner, tout ce qui est cher à plusieurs d'entre nous, notre gloire, notre histoire et nos traditions. Puis, on nous dit que cela ne permettra pas du tout de parvenir au but visé. Allons-nous abandonner notre drappeau, le drapeau qui flotte sur notre édifice aujourdhui, cet ardent, cet éclatant et ce magnifique symbole de notre histoire et de notre patrimoine? Qu'allons-nous accepter en retour? Nous sommes disposés à faire un échange, à condition d'être sûrs que cela nous permettra de réaliser l'unité nationale, mais nous ne sommes pas prêts à le faire d'après les renseignements que nous avons à l'heure actuelle.

On nous demande de troquer quelque chose, mais contre quoi? Le premier ministre a fait une proposition—je ne dis pas que c'est lui qui l'a mise au point, mais c'est ce qu'on nous dit—concernant le dessin à trois feuilles d'érable. J'ai fait vérifier au bureau du secrétaire d'État et j'ai constaté que 24 personnes avaient réservé des droits sur le dessin à trois feuilles d'érable. On y trouve des fabricants de bière, de mortadelle et de nombreux autres produits. Ce sont ces gens-là qui proposent la feuille d'érable unique comme modèle de drapeau. Je ne veux pas causer de malaise dans ce milieu-là, mais j'ai constaté que 327 droits d'auteur ont été accordés pour des dessins à une feuille d'érable. Telles sont des choses que nous sommes censés discuter. On nous demande de nous défaire des vestiges de notre histoire et d'accepter un modèle dont les droits ont été accordés à des fabricants de bière.

Monsieur l'Orateur, on nous dit que tout cela amènera l'unité nationale, mais j'en doute. On trouve des extrémistes en tous lieux, il y a des extrémistes tant anglais que français. On trouve des extrémistes dans diverses provinces. Nous devons tous le reconnaître. Je le reconnais; je ne présente pas d'excuses pour les extrémistes de langue anglaise et, j'en suis persuadé, certains de mes honorables amis du Québec ne font pas amende honorable pour les extrémistes dans leur propre province. Un pays qui n'est pas fier de son histoire promet très peu à la postérité. Je suis certain que les Canadiens français s'enorgueillissent de leur ascendance, tout comme nous nous enorgueillissons de la nôtre. Je me demande ce que penseraient aujourd'hui les «habitants» qui se sont portés à la défense de notre pays et qui se sont battus sous l'égide de l'Union Jack pour défaire Montgomery, pour empêcher que notre pays ne devienne une colonie des États-Unis. J'imagine qu'ils se

seraient retournés dans leur tombe s'ils avaient entendu certaines des déclarations qu'auraient faites leurs descendants.

La situation ne se limite pas à la province de Québec. Je parle maintenant d'un point de vue personnel, non exempt de préjugés. Je viens de l'ancienne province de la Nouvelle-Écosse. Je viens de la très ancienne circonscription de Digby-Annapolis-Kings, dans laquelle se trouve Port-Royal, l'ancienne capitale de notre pays. C'est l'endroit où Champlain est venu. Il a colonisé cette riche vallée et a accumulé assez de courage et de force pendant deux ou trois ans pour aller fonder des établissements à Stadacona et Hochelaga. Nous avons donc un Port-Royal, et le nom a été changé il y a quelques années seulement, par ordre du ministre des Postes, afin de rétablir l'ancien nom. Dans cette petite agglomération se trouve l'Ordre du bon temps, qui existe depuis 300 ans et qui a été créé par Champlain. Les membres de l'ordre se réunissent régulièrement et l'ont fait depuis trois siècles. Cette institution fait partie de notre patrimoine et de notre tradition. On prétendra que cela n'a rien à faire avec le drapeau, qu'on n'y met pas n'importe quoi, mais lorsqu'on commence à supprimer une tradition, toutes les autres sont abolies par la suite.

Je voudrais simplement signaler que nous avons un patrimoine canadien-français non seulement dans la province de Québec, patrimoine dont tout le Canada est fier, mais aussi dans ma propre circonscription, dans mon propre village de Port-Royal. Nous en sommes très fiers et nous voulons le préserver.

Mon opinion personnelle, le premier ministre a déclaré que nous devions exposer clairement nos points de vue, est très simple. Au cours des deux ou trois minutes qui me restent encore, je voudrais dire en premier lieu que je suis partisan du pavillon rouge. Je crois que c'est un magnifique drapeau historique qui est le symbole de notre patrimoine et de nos traditions. Je l'appuierai aussi longtemps que ce sera possible au cours du présent débat.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Nowlan:** On pourrait en proposer certaines versions modifiées. Je pense aux modifications qui pourraient découler de propositions faites au sujet d'une seule feuille d'érable. Quelqu'un m'a dit aujourd'hui: «Je croyais que vous-même et votre parti étiez en faveur d'un drapeau canadien distinctif. Pourquoi avez-vous fait croire aux Canadiens que vous êtes en faveur d'un drapeau canadien distinctif si vous n'avez pas l'intention d'appuyer le drapeau à feuilles d'érable?» Pendant des années, mon parti s'est prononcé en faveur d'un drapeau canadien distinctif, mais je n'aurais pu imaginer qu'en adoptant un drapeau national distinctif, nous en supprimerions tout ce qui rappelle notre histoire, nos traditions et notre patrimoine. J'ai cru qu'il serait possible de surimposer une feuille d'érable et un autre emblème sur le pavillon rouge, mais je n'ai jamais pensé que la proposition entraînerait la suppression de tout ce qui se rattache à notre fierté, à notre histoire et à nos traditions. C'est ce que j'ai voulu dire et c'est ce que mon parti a voulu dire, je crois, lorsque nous nous sommes prononcés en faveur d'un drapeau canadien distinctif.

A condition que ces anciens emblèmes soient préservés, nous sommes prêts à accepter toute modification visant à maintenir le pavillon rouge en substance, mais je n'y tiens pas absolument. Si c'était impossible, si nous étions incapables de nous entendre là-dessus à la Chambre, je souscrirais alors à l'idée d'un plébiscite, car j'estime, en l'occurrence...

[*Note de l'éditeur: Et un objet ayant été lancé de la tribune.*]

**L'hon. M. Nowlan:** Ça va, ce n'est rien. Pas le sang de son cœur, en tout cas. Probablement son cerveau.

**M. Bigg:** La prochaine fois, ça sera une bombe.

**L'hon. M. Nowlan:** Je disais donc, monsieur l'Orateur, que, s'il le faut, je suis prêt à accepter un plébiscite. Je ne crois pas la chose nécessaire, mais il vaut mieux que toute la population canadienne soit consultée que de se voir imposer une décision quelconque de la part de telle ou telle majorité gouvernementale. Comme autre solution, à laquelle le premier ministre a fait allusion vendredi et dont a aussi parlé le chef de l'opposition, il faudrait songer très sérieusement à constituer un comité mixte de la Chambre, si c'est le seul moyen qui nous soit offert.

J'ai lu dans le journal ou entendu dire ce matin que «ce monsieur Diefenbaker» n'accepterait pas qu'un comité soit institué et qu'il voulait prolonger le débat indéfiniment. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'avant d'établir un comité, il faudrait commencer par en déterminer les règles de base. Si j'interprète bien notre Règlement, il est d'usage d'imprimer le rapport majoritaire, sans qu'il y ait de rapport minoritaire. Personne ici ne saurait s'attendre qu'un tel comité puisse se contenter d'un simple rapport majoritaire. En l'occurrence, il faudrait que le rapport du comité reçoive l'approbation d'une solide majorité. L'unanimité ne serait pas nécessaire, car nous ne voudrions pas qu'une ou deux personnes puissent mettre leur veto à la décision de l'un de nos comités. Mais si on formait un comité en établissant des règlements de base qui exigeraient une large mesure d'unanimité pour la rédaction du rapport, dès lors je ne crois

pas qu'il serait nécessaire de débattre ce rapport longtemps à la Chambre. Ainsi, nous pourrions adopter un rapport largement majoritaire presque sans discussion, ou bien nous n'aurions pas de rapport du tout. Dans ce cas, nous nous retrouverions dans la situation actuelle.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de la Chambre de l'avoir retenue, mais j'ai fait connaître mes sentiments à ce sujet et je suis persuadé que les hommes et les femmes de bonne volonté, c'est la grande majorité des députés, peuvent régler cette affaire en la débattant ensemble. Je ne doute pas que nous pourrons arriver à résoudre ce problème qui, peut-être, est celui qui fait le plus appel aux sentiments depuis l'affaire de la conscription, voire depuis le début de la Confédération. Au cours de son premier siècle d'existence, notre pays a prouvé qu'il pouvait réaliser des progrès et je suis certain que, pendant le siècle à venir, il progressera davantage.

J'ai confiance que nous pourrons, avec de la bonne volonté et un esprit de collaboration, trouver une solution à ces problèmes auxquels nous devons faire face, et que nous pourrons envisager la perspective du second siècle de la Confédération avec une fierté encore plus grande que celle avec laquelle nous regardons notre premier siècle.

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet du sous-amendement—et je sais qu'il faut s'en tenir absolument au sous-amendement—je tiens à dire que je veux traiter particulièrement du premier paragraphe du sous-amendement: «Êtes-vous en faveur du pavillon rouge»?

Pour commencer, je tiens à dire que je suis non seulement un libéral mais un libéral entre les libéraux; je tiens aussi à signaler, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a eu aucun congrès national du parti libéral au Canada ni aucun congrès provincial du parti libéral ontarien, à part les années Hepburn, dont je n'ai été, depuis 1923, un candidat autorisé, avec droit de vote.

Un drapeau national est le témoignage tangible de l'âme d'un pays et le symbole de sa fierté; sans drapeau, un pays est une chose inanimée. Nous avons un drapeau national, nous avons un drapeau national distinctif... (*Applaudissements*) Je suis heureux de vivre sous l'ombre de ce drapeau; je ferai tout mon possible pour qu'il demeure le drapeau

[L'hon. M. Nowlan.]

national de notre pays. En 1919—j'avais alors 17 ans—j'ai passé mes vacances d'été à Ottawa. J'étais ici quand s'est tenu le congrès national libéral où le très honorable W. L. Mackenzie King fut choisi comme chef du parti. A 19 ans j'étais scrutateur lors des élections fédérales de 1921, scrutateur pour Eddie Lapierre, candidat libéral dans la circonscription de Nipissing, qui remporta la victoire sur Charlie Harrison, représentant du gouvernement d'union qui se présenta en 1921 comme conservateur. J'ai pris part aux élections provinciales et fédérales pendant 45 ans comme libéral actif; j'ai voté dans bien des endroits de l'Ontario alors que, travaillant pour des journaux différents, je déménageais d'un endroit à un autre, et durant mes années d'université, avant de m'installer d'une façon permanente à Toronto, au service du plus grand quotidien au Canada et de l'hebdomadaire de première importance.

On trouvera, dans la *Gazette* du Canada de 1924, copie conforme du procès-verbal d'une réunion du comité du Conseil privé, approuvée par Son Excellence le gouverneur général, le 26 janvier de la même année. Voici ce que dit ce procès-verbal:

> Le comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport —portant la date du 23 janvier 1924—du très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, exposant que son attention avait été récemment appelée sur la pratique de hisser le pavillon bleu, avec les armes du Canada sur le battant, sur le haut-commissariat du Canada à Londres. La raison de cette variante de l'Union Jack, qui flotte sur tous les immeubles du gouvernement au Canada, est la nécessité qu'éprouvent d'une façon très générale les Canadiens à Londres d'avoir un emblème distinctif qui permettrait de distinguer facilement les immeubles sur lesquels il flotte, et la partie de l'empire à laquelle ils appartiennent.
>
> Le premier ministre considère qu'on servirait bien cette fin en employant, à cet égard, le pavillon rouge avec les armes du Canada sur le battant, qui, s'il a été, à l'origine, autorisé par l'amirauté comme pavillon de la marine marchande du Canada, est maintenant employé plus généralement, ayant déjà figuré sur certains immeubles publics à Ottawa et d'une façon assez générale, dans tout le pays, où on le désigne encore fréquemment comme le «drapeau canadien», emblème distinctif du Canada.

Dans ce procès-verbal, le mot «distinctif» figure à deux reprises, et le verbe «distinguer» une fois. Je continue ma citation:

> Le premier ministre recommande, par conséquent, sans envisager aucune modification de la pratique actuelle réglementant les drapeaux qui doivent figurer sur les immeubles du gouvernement dans le dominion du Canada, et dans l'idée qu'aucun règlement régional ne serait ainsi violé, que l'autorisation soit donnée d'aborer le pavillon rouge avec l'écusson des armoiries du Canada sur le battant, quand il convient, sur tous les édifices qui appartiennent à l'État canadien ou sont occupés par lui à l'extérieur du pays.

Je signalerai que lorsqu'on a désigné le pavillon rouge du Canada comme le drapeau distinctif de notre pays, tous les sièges attribués à la province de Québec étaient occupés par les libéraux, et M. W. L. Mackenzie King, avec tout cet appui, et sachant que le pavillon rouge pouvait fort bien être accepté comme drapeau national, a pris l'initiative dont le résultat était ledit procès-verbal d'une réunion du Conseil privé. Il est encore valable.

Toutefois, en 1945, la question du drapeau national a engendré une polémique et on a adopté un autre décret du conseil au sujet de l'utilisation du pavillon rouge du Canada. C'est le C. P. 5888 daté du 5 septembre 1945. En voici le texte:

Vu que le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre, signale qu'aux termes du décret du conseil C.P. 134 du 26 janvier 1924, l'autorisation a été donnée d'arborer le pavillon rouge avec l'écusson des armoiries du Canada sur le battant (communément appelé le pavillon rouge du Canada) quand il convient, sur tous les édifices qui appartiennent à l'État canadien ou sont occupés par lui à l'extérieur du pays;

Que le pavillon rouge du Canada a été utilisé par les armées canadiennes durant la guerre actuelle; et

Que tant que le Parlement n'aura pas pris des mesures pour adopter officiellement un drapeau national, il est désirable de permettre qu'on arbore le pavillon rouge du Canada sur les édifices du gouvernement fédéral au Canada et à l'étranger et de dissiper les doutes quant à l'opportunité de hisser le pavillon rouge canadien chaque fois et partout où il pourrait être souhaitable de déployer un drapeau canadien distinctif.

Le décret ajoute:

En foi de quoi, il plaît à Son Excellence le gouverneur général en conseil, sur la recommandation du premier ministre, d'ordonner et il ordonne que le pavillon rouge avec l'écusson des armoiries du Canada sur le battant pourra flotter au mât des immeubles qui appartiennent à l'État fédéral ou sont occupés par lui au Canada et à l'étranger.

Monsieur l'Orateur, le mot «distinctif» figure quatre fois dans ces décrets et le mot «différent», une fois.

En ma qualité de libéral actif, j'ai assisté en 1958 au congrès du parti pour la nomination d'un chef et j'ai voté avec empressement pour le candidat que nous avons choisi; et si un autre congrès de nomination devait avoir lieu demain, c'est encore à lui qu'irait mon vote. Je voudrais citer aux députés des chiffres et des faits relatifs à l'affirmation selon laquelle notre parti s'est engagé à doter le pays d'un nouveau drapeau dans les deux années qui suivraient les élections.

Je le répète, j'ai assisté au congrès de 1958 et j'ai participé à la réunion du conseil libéral national tenue en 1960. Normalement, je suis délégué à ces réunions à titre de membre du comité de la santé et du bien-être ou du comité du travail, parfois des deux. Ces trois domaines d'activité humaine m'intéressent et m'intéresseront toujours.

Lors de ces congrès, on tient ce qu'on appelle une séance plénière. Une séance plénière a lieu juste avant la dissolution de l'assemblée. On dit des choses agréables, on échange des vœux, puis les délégués rentrent chez eux. D'habitude, la moitié sont déjà repartis avant l'ouverture de la séance plénière.

Bref, à cette séance plénière, j'ai écouté avec beaucoup d'attention lorsqu'on a présenté les vœux des comités auxquels je m'intéressais le plus, vœux qui étaient considérés comme émanant du comité des résolutions. J'étais assis à la droite d'un sénateur libéral. Le président du comité des résolutions a déclaré que le parti s'était engagé à adopter un drapeau national distinctif. C'était la première fois que j'entendais parler de cette proposition, et pourtant je vous rappellerai que j'étais un délégué autorisé au congrès.

Je me suis alors tourné vers mon voisin, le sénateur, et lui ai dit: «Qu'est-ce que c'est que tout cela? Un drapeau national distinctif? Il faut que je prenne la parole et demande des éclaircissements». Il m'a mis la main sur l'épaule en disant: «N'en faites rien. Certains éléments du parti veulent un drapeau distinctif, différent de celui que nous avons maintenant. Mais le mot «distinctif» revient plusieurs fois dans les décrets du conseil. Nous avons déjà un drapeau distinctif.»—«Ma foi, ai-je répondu, si c'est comme cela, je vais me taire». J'ignorais qu'on avait présenté une motion relative à un drapeau distinctif. Le vote a été pris sur la question, en même temps que sur les autres vœux, environ vingt minutes avant la fin du congrès.

Plus tard, j'ai consulté les décrets du conseil, ce que je n'avais jamais fait auparavant, et j'ai constaté, comme je l'ai signalé à la Chambre, que le mot «distinctif» revenait quatre fois et le mot «différent», une fois.

Je prends la parole aujourd'hui parce que je ne crois pas que la grande majorité des libéraux de toute la nation soit liée à la doctrine d'un nouveau drapeau différent du pavillon rouge pour le Canada. J'ai en main une coupure du *Star* de Toronto du 19 mai 1964, dans laquelle M. William MacEachern, un de nos meilleurs écrivains, haut placé dans la salle des nouvelles du *Star*, parle de l'introduction du problème du drapeau au Parlement. Voici le premier paragraphe:

Le premier ministre Pearson a invité aujourd'hui l'opposition à renverser son gouvernement minoritaire lundi par un vote de censure si elle n'aime pas la politique du gouvernement au sujet du drapeau.

Si une motion de censure reçoit l'appui de la majorité de la Chambre, le gouvernement devra démissionner et une autre élection devra avoir lieu.

Plus loin, M. MacEachern cite les paroles du premier ministre:

Certains oublient que notre parti a un engagement formel qui oblige le gouvernement à prendre une décision dans les deux ans qui suivent l'élection. Ce mois approche. Nous n'avons plus que 10 mois. A partir de maintenant, nous devrons être un peu plus précis.

J'ai donné à la Chambre un aperçu de ce qui s'est passé quand j'ai assisté à ce congrès libéral en tant que délégué dûment nommé, tout comme j'ai assisté à nombre de réunions du parti libéral, et de toutes sortes. Je n'avais jamais entendu parler auparavant de ce nouveau drapeau; on m'avait dit toutefois qu'une aile du parti le demandait. C'est là que le sénateur m'a expliqué que le mot «distinctif» était bien choisi parce qu'il figurait dans les décrets du conseil. Et tout à coup en mai 1964 un modèle de drapeau nous a été proposé. Comme tout bon libéral—et je crois en être un—je ne dévoilerai pas ce qui se passe au caucus du parti libéral. Une convention veut qu'on ne parle jamais de ce qui se passe derrière les portes fermées. Mais je puis dire ceci à la Chambre: rien ne m'empêche de dévoiler ce qui ne se passe pas à un caucus du parti libéral. Je tiens à signaler que nous n'avons jamais vu aucun détail de ce drapeau avant que les *Procès-verbaux* du 26 mai soient publiés le 27 mai. L'opposition a vu ce modèle en même temps que nous. Si cela signifie que le caucus du parti libéral a approuvé le modèle en question, j'aimerais savoir quand. J'ai assisté à toutes les réunions du causus et le modèle ne m'a pas été montré; je le répète, nous ne l'avons pas vu avant que soient publiés les *Procès-verbaux* le 27 mai.

Je tiens à attirer votre attention sur une brochure publiée par le parti libéral lors de la campagne électorale. En voici le titre: C'est le temps d'agir—Votez pour les libéraux. On l'a fait circuler dans ma circonscription au mois de mars 1963. Le pays s'est prononcé en avril de la même année. Cette petite brochure a dix pages, et chaque mot en a été rédigé par la Fédération libérale nationale ou la Fédération libérale de l'Ontario dont le siège se trouve au numéro 100, de la rue Adélaïde-Ouest, à Toronto (Ontario). J'ai payé l'impression de plus de 25,000 copies, à l'Imprimerie *Spalding Printing Company*, 16 boul. Queen Elizabeth, à Toronto. Aucune de ces dix pages ne mentionne un drapeau. Ce moyen de publicité m'a été remis et, je le répète, on l'a fait circuler dans ma circonscription de York-Humber.

J'ai ici deux autres brochures de publicité libérale, l'une adressée à ma deuxième fille,

[M. Cowan.]

M[lle] Catharine Cowan, 55 route Humberview, à Toronto (Ontario), maintenant diplômée du Collège Trinité et qui, en juin dernier, a terminé une année d'études à la Sorbonne, à Paris, où elle a obtenu son certificat de français et d'études historiques. L'autre brochure m'est adressée, à la même adresse. Elle comporte cinq pages de publicité libérale. Cette brochure, qui a été envoyée à je ne sais combien de gens, ne souffle mot du drapeau.

J'ai encore ici une autre brochure publicitaire libérale intitulée «L'histoire du libéralisme au Canada» (*The Story of Liberalism in Canada*). Je n'en vois pas la date, mais elle a dû paraître depuis 1958, parce qu'il y figure deux portraits de notre chef actuel. Je suis fier d'y relever le passage suivant:

Les réalisations de Mackenzie King et de ses collègues ont été on ne peut mieux soulignées par M. Louis Saint-Laurent, son successeur qui disait en 1948:

«Ces dernières années, le Canada a accompli davantage que l'unité nationale sur son territoire. Nous avions l'unité requise pour faire un apport essentiel à la victoire pendant la guerre. Nous avons fait de durs efforts pour rétablir la paix dans le monde. Nous avons maintenu, dans notre pays, un niveau d'emploi et de prospérité inconnu jusqu'ici. La plupart des observateurs, je crois, diraient que notre pays est le plus heureux de l'univers».

Voilà les propres paroles de M. Louis St-Laurent, premier ministre en 1948. Il a déclaré que «les dernières années, le Canada avait réalisé davantage que l'unité nationale sur son territoire». Or, si nous n'avons pas d'unité maintenant, à qui la faute? Le parti libéral était au pouvoir de 1948 à 1957, et nous le sommes à nouveau. D'abord, je tenais simplement à appeler l'attention du député sur cette brochure publicitaire libérale.

Pendant la dernière campagne électorale, quelqu'un s'est présenté à moi et m'a signalé qu'une brochure intitulée «Le programme du parti libéral, élections générales, 1963», venait d'être publiée. Au bas de la page 5 de cette brochure (version anglaise), je trouve cette affirmation:

Dans un délai de deux ans après son avènement au pouvoir, le nouveau gouvernement libéral présentera au Parlement le nouveau modèle d'un drapeau qui ne pourra être confondu avec l'emblème d'aucun autre pays.

J'ai alors lu cette assertion dans la brochure imprimée et j'ai demandé à mon ami, un libéral: «Combien d'exemplaires de cette brochure ont été imprimés?» Environ dix exemplaires en étaient parvenus aux bureaux de mon comité de Toronto, et je n'avais jamais entendu un orateur la mentionner. On y lit cette inscription: «Fédération libérale nationale, 251, rue Cooper, Ottawa»; l'éditeur est l'Imprimerie Gauvin, de Hull. La brochure renferme le programme du parti libéral.

Bien avant la page 5 que j'ai mentionnée, nous lisons ces assertions:

Cela signifie des pensions convenables. Cela signifie de meilleurs soins de santé, à la disposition de tous, en cas de besoin... Cela signifie...améliorer l'exercice de la démocratie dans nos institutions politiques.

Et voici la suite:

Le premier objectif du programme libéral est une identité canadienne qui crée l'unité sans uniformité...

Le second objectif du programme libéral est l'accroissement de notre richesse nationale...

Mais la sécurité, le bonheur, la réussite ne sont pas possibles pour nous seuls. Le quatrième objectif du programme libéral est qu'un Canada en expansion et en progrès exerce une influence constructive en vue de la paix et du progrès dans le monde entier.

Comme je le dis, cette assertion au sujet du drapeau figure à la page 5 (version anglaise) comme une réflexion après coup. J'en ai fourni l'historique aux honorables députés et je m'empresse d'attirer l'attention de la Chambre sur ce point.

Dès le commencement du débat sur le drapeau, j'ai passé trois samedis à Toronto, à effectuer des recherches. J'ai passé toute une matinée dans les bureaux du *Globe and Mail* de Toronto, une autre dans les bureaux de l'*Evening Telegram* de Toronto et une troisième, dans les bureaux du *Daily Star* de Toronto. J'ai retenu les services d'un ami très cher, qui a servi au cours de la première guerre mondiale et qui souffre depuis plus de 40 ans des effets de la guerre des tranchées. C'est un as dans le domaine de la réclame; c'est un homme respecté dans tous les domaines de la publicité au Canada. Je lui ai demandé de retracer pour moi toutes les annonces qui avaient paru au nom de la Fédération libérale nationale dans la ville de Toronto, au cours de la campagne électorale de 1963, et j'en ai la liste complète. Ayant cette liste en ma possession, je me suis rendu au bureau des trois quotidiens et j'ai lu chacune des annonces du parti libéral qui avaient paru dans ces trois journaux de Toronto. Je dois informer la Chambre qu'on n'a pas une seule fois mentionné un changement au drapeau de notre pays.

**M. Bigg:** La même vieille clique.

**M. Cowan:** Il y a eu les élections le 8 avril 1963. Le vendredi précédent, soit le 5 avril, les partisans libéraux s'étaient réunis en grand nombre au Maple Leaf Gardens. J'ai moi-même participé largement au financement de cette réunion et j'ai contribué à son succès. Il paraît que 22,000 personnes étaient présentes au Maple Leaf Gardens, avec réunion supplémentaire au Massey Hall. Le *Globe and Mail* de Toronto, numéro du 6 avril, parlant de cette réunion du 5, dit: «Grande foule au Gardens et à Massey Hall. Assemblée formidable en faveur de Pearson. La foule afflue au plus grand ralliement politique de l'histoire canadienne. Une fanfare militaire donne de l'entrain à la soirée.» Mais il n'est aucunement question du drapeau dans cette nouvelle. Assis sur la tribune, j'ai entendu chaque mot prononcé au Maple Leaf Gardens, mais il n'a jamais été question d'un changement de drapeau.

Le *Globe and Mail* du 1er avril 1963 publiait des annonces visant à provoquer la curiosité, mais aucune mention n'était faite du drapeau. Le 6 avril, ce journal publiait une page entière de semblables annonces accompagnées de toutes nos photographies. On pouvait y lire: «C'est là que commence le gouvernement de décision. L'heure est à l'action. Votez pour le parti libéral». Il n'était pas question du drapeau.

Le *Star* de Toronto, dans son reportage du ralliement libéral tenu au Maple Leaf Gardens et dans l'annonce s'y rattachant ne fait pas mention du drapeau. Une annonce parue le 6 avril déclare: «Le Canada a besoin d'un gouvernement majoritaire.»

Le *Telegram* du 30 mars cite notre chef. Selon la nouvelle, il aurait ajouté que le gouvernement ne dépenserait pas un sou sur quoi que ce soit qui ne pourrait augmenter la production et réduire le chômage. Le *Telegram* du 4 avril publiait une annonce du parti libéral ainsi conçue: «A moins d'élire un gouvernement pouvant ramener la stabilité et créer un climat d'expansion économique, très peu parmi les autres questions soulevées dans la campagne ne pourront être réglées. Il faut d'abord élire un gouvernement stable avec une majorité suffisante.».

Ma foi, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas rempli la première exigence, un gouvernement stable avec une majorité suffisante; or l'annonce disait que c'était essentiel.

Le compte rendu paru dans le *Telegram* du 6 avril au sujet de cette grande réunion au Maple Leaf Gardens et à Massey Hall rapporte que le premier ministre a déclaré qu'il s'agissait «de la réunion la plus grande et la plus importante qui ait jamais eu lieu au Canada». Pourquoi n'a-t-on pas fait allusion au drapeau à la plus grande et la plus importante réunion jamais tenue au Canada? Le compte rendu continue: «M. Pearson a dit que les problèmes du Canada aujourd'hui étaient trop graves pour être confiés à un gouvernement de coalition. Il s'est engagé à diriger le pays avec dévouement et efficacité. Son gouvernement ne serait pas celui d'un seul homme que les tensions désunissent.»

Voilà le genre de comptes rendus parus dans les trois journaux de Toronto dont j'ai parlé et je puis vous dire qu'il n'a jamais été question du drapeau. On nous dit toujours de voter pour un gouvernement stable, car il n'y a pas d'autre solution. Or, nous n'avons pas un gouvernement stable à l'heure actuelle

et, s'il n'y a pas d'alternative, que nous reste-t-il? C'est la seule question que je peux poser à la Chambre en ce moment.

Je signalerai qu'on entend souvent dire aujourd'hui: «Ce n'est qu'en adoptant un drapeau nouveau et distinctif que nous rétablirons l'unité nationale. Ce n'est que par un autre modèle de drapeau que nous restaurerons l'unité nationle».

J'aimerais lire une citation de la première page du *Globe and Mail* de Toronto du 6 août:

Le temps est venu de prendre une décision sur le drapeau officiel du Canada dans l'intérêt de l'unité nationale et pour donner aux Canadiens un sens de fierté et de confiance en leur pays, ce dont ils ont grandement besoin,...

Ce sont là les paroles de M. Pearson.

Je voudrais signaler que je suis fier de mon pays et que j'ai confiance en lui à l'instar de millions de Canadiens. Je n'ai jamais vu personne déprimé parce que le pavillon rouge, approuvé par le gouvernement de Mackenzie King en 1924 et, à nouveau en 1945, est notre drapeau national.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que le parti libéral prétend avoir un mandat au sujet du drapeau. On prétend que le gouvernement actuel a un mandat. Je me suis rendu au bureau du directeur général des élections à deux reprises et j'ai fait des recherches à mon bureau ici au sujet du prétendu mandat. Je voudrais signaler que je parle comme si Sherwood Rideout, ancien député de Westmorland, était ici. Les 129 députés libéraux ici n'ont même pas un vote majoritaire dans les 129 circonscriptions qu'ils représentent. Si nous calculons le nombre global de voix contre les députés libéraux actuels, nous constaterons qu'il dépasse le nombre de voix en leur faveur. On nous dit que nous avons un mandat, mais je ne vois pas comment nous pouvons détenir un mandat à la suite d'un vote minoritaire. En cherchant la définition du mot «mandat», on constate, chose intéressante, qu'il signifie «des instructions, une autorisation ou des directives claires». Cette définition est tirée de la troisième édition du nouveau dictionnaire international Webster appartenant à la Bibliothèque du Parlement. On pourrait également se reporter au dictionnaire encyclopédique de Murray, qui donne la même définition, et également à la *Contemporary Review* de 1902, numéro de décembre, dans lequel on trouve, à la page 809, le texte que voici:

Aucun homme politique à l'esprit pratique ne désirerait trop insister sur la théorie du mandat accordé à la suite d'élections générales.

[M. Cowan.]

Quand mille question d'actualité se posent, comment peut-on prétendre avoir un mandat, au sujet d'une seule en particulier, surtout quand le sujet n'a pas été mentionné au cours de la campagne électorale? J'aimerais me reporter à une allocution qui a été prononcée hier après-midi sur le réseau des postes conjugués de Radio-Canada. Bien des gens connaissent ce programme sous le nom de *Capital Report*. Hier après-midi, M. Donald McGillivray, du service de presse Southam, a parlé depuis environ 2h.20 jusqu'à environ 2h.30. Il parlait de la question du drapeau. J'ose croire que la plupart des députés ont entendu son allocution, mais j'imagine qu'un grand nombre ne l'ont pas entendue, étant donné que les députés ne peuvent prendre des congés qu'en fin de semaine. Au cours de ses remarques, M. McGillivray a déclaré:

M. Diefenbaker n'a pas l'appui entier de tous les députés de son parti sur l'attitude qu'il adopte au sujet du drapeau. Les députés du Québec sont très déçus, puisque la plupart d'entre eux ont peu de chance d'être réélus en préconisant le pavillon rouge.

Il déclare ensuite ceci:

Dans leurs discours aux Communes, les conservateurs ont insisté sur deux points... Le deuxième, c'est que les gens croient que le fait de remplacer le pavillon rouge par un nouveau drapeau a pour but de calmer et de se concilier le Québec...

Il est plus difficile de réfuter le deuxième raisonnement, car le nouveau drapeau se rattache effectivement aux besoins du Québec. On ne s'empresserait pas autant de changer le drapeau, si ce n'était l'évolution qui s'opère au Québec. Les conservateurs ne partagent pas son opinion, mais M. Pearson est manifestement convaincu que l'Union Jack sur le drapeau constitue un affront permanent pour le Québec, et qu'il faut le supprimer sans tarder afin d'unifier le pays.

Mais cette tentative en vue de réparer un tort à l'endroit d'un groupe minoritaire...

Je signale le rapport de M. McGillivray, car il en a été question d'un bout à l'autre du pays sur le réseau de Radio-Canada.

Je n'étais pas à la Chambre vendredi dernier. Je suis allé à Toronto vendredi matin pour assister à l'ouverture de l'Exposition nationale du Canada qui, soit dit en passant, ne bénéficie pas d'une subvention de 47 millions du gouvernement fédéral, mais subvient à ses propres frais. Le *Globe and Mail* de samedi dernier a publié un rapport au sujet des déclarations faites à la Chambre vendredi dernier relativement au vote libre.

Je voudrais dire quelques mots là-dessus. Comment pouvons-nous voter librement ici, quand la résolution a été inscrite au nom du premier ministre du pays et du ministre de la Justice? J'estime qu'il ne saurait y avoir de vote libre, dans les circonstances actuelles. Il y a des gens au Parlement qui espèrent être nommés sénateurs, juges, ou même diplomates. Je ne suis pas de ceux-là. Je ne suis pas avocat, et ne pourrais donc devenir juge; n'étant pas un diplomate, je ne saurais entrer dans le service diplomatique. Je suis

d'avis qu'on ne saurait trouver dans les annales du pays aucun exemple de vote libre sur une question présentée à la Chambre des communes par un premier ministre. Il y a eu bien des exemples de vote libre, mais j'estime qu'il est impossible d'avoir un vote libre en Chambre, quand la résolution est présentée au nom du premier ministre et du ministre de la Justice. Je soutiens que si nous voulons que le vote soit libre, la résolution doit être présentée par un représentant autre que ces deux messieurs.

Monsieur l'Orateur, si vous êtes pour me demander de restreindre mes observations, je vous dirai que je m'en tiens à la résolution principale.

**M. l'Orateur:** Sans vouloir trop plaisanter, je signalerai qu'avant de se prononcer sur quoi que ce soit, il nous faut régler le cas du sous-amendement. J'espère que vous ferez une proposition à l'égard de laquelle nous pourrons procéder à la mise aux voix.

**M. Cowan:** Je propose que nous votions pour le pavillon rouge lorsque nous déciderons du premier choix du sous-amendement qui est ainsi conçu:

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

«et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge du Canada?

Je demande aux électeurs canadiens de répondre «oui» lorsque la question leur sera posée lors du plébiciste.

Monsieur l'Orateur, j'ai tellement de notes ici, que je vais être en mesure de parler pendant 40 minutes sur chacun des amendements et des sous-amendements qui seront proposés.

Je voudrais citer un article paru en première page du *Citizen* d'Ottawa, le mercredi 13 mars 1963. Cet article a été pour moi une grande source d'encouragement durant la dernière campagne électorale et il le demeure. Dans le coin inférieur de droite, sur deux colonnes, l'article est coiffé de ce titre: «M. Pearson ne rejette pas le pavillon rouge comme drapeau du Canada». Je voudrais donner lecture de cet article, rédigé par le service des nouvelles Southam:

M. Pearson ne rejette pas le pavillon rouge comme drapeau du Canada.

Sherbrooke—Le chef du parti libéral, M. Pearson, a déclaré aujourd'hui qu'il «n'a jamais rejeté le pavillon rouge comme drapeau du Canada et qu'il ne le rejette pas aujourd'hui».

Commentant certaines nouvelles qui nous sont parvenues de Winnipeg, la semaine dernière, et selon lesquelles M. Pearson voudrait remplacer le pavillon rouge à titre de drapeau national du Canada, le premier ministre a déclaré qu'il voulait simplement un drapeau distinctif pour le Canada.

Cette mesure fait partie de la politique du parti libéral et, en l'énonçant devant un groupe de rédacteurs en chef de journaux allogènes de Winnipeg, il a dit que «certains Canadiens croient qu'on pourrait prendre le pavillon rouge pour un autre emblème», notamment le pavillon de la Marine ou le drapeau de l'Australie.

Le rejet du pavillon rouge signifierait l'abandon d'un symbole britannique, l'Union Jack, qui prend une grande signification aux yeux de beaucoup de gens qui ont combattu et servi sous cet étendard. M. Pearson ne préconise pas cet abandon mais il désire qu'on entreprenne sans tarder des recherches en vue de trouver un drapeau canadien distinctif.

Cette citation est tirée du *Citizen* d'Ottawa, en date du 13 mars 1963, moins de quatre semaines avant les élections de 1963 qui ont porté au pouvoir le présent gouvernement minoritaire. Je voudrais également traiter d'une nouvelle parue dans le *Globe and Mail* de Toronto, en date du 16 mai 1962, sous la signature de Thomas Sloan, qui commentait les réunions tenues à Chicoutimi. Voici un compte rendu de la réunion tenue à Chicoutimi:

Au cours de la dernière réunion, tenue lundi soir dans le cadre de sa visite au Québec, M. Pearson n'a pu manquer de se rendre compte que la question du drapeau demeure litigieuse et qu'elle ne constitue pas seulement un moyen de s'attirer des applaudissements. M. Augustin Brassard, député libéral de Lapointe à la dernière législature, y a invité les auditeurs à lui demander de retourner à la vie privée si le gouvernement libéral n'adoptait pas un drapeau avant l'expiration de la période de deux ans.

Le mois suivant—on s'en souviendra—M. Brassard était invité à retourner à la vie privée.

Cette déclaration a été accueillie par de chaleureux applaudissements. Une autre observation, un peu plus embarrassante pour le parti libéral, a bien été reçue elle aussi. «D'un bout à l'autre du pays, a rappelé M. Brassard, M. Pearson a promis un drapeau national distinctif où ne figurerait pas l'Union Jack.» Le chef libéral a promptement fait marche arrière en se contentant de dire qu'il était en faveur d'un drapeau distinctif canadien qu'on ne saurait confondre avec celui d'un autre pays. M. Pearson a refusé d'aller plus loin et, après la réunion, il s'est abstenu de dire quoi que ce soit concernant la déclaration de M. Brassard.

En ce qui concerne ces déclarations faites au sujet du pavillon rouge, je vous ai démontré qu'il y avait de vastes régions du pays où la question n'avait fait l'objet d'aucune discussion. Je déclare devant la Chambre que notre pays n'a accordé à personne un mandat en vue de modifier le pavillon rouge, symbole de fidélité et de foi en l'avenir qui nous est cher entre tous. Dans le *Globe and Mail* de samedi dernier, on rapporte les propos de l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) de la façon suivante:

M. Caouette a dit qu'il était malheureux que les déclarations, où l'on prétendait que le drapeau proposé n'était rien moins qu'une tentative pour plaire au Québec, aient été faites surtout par des représentants de l'Ouest canadien.

Naturellement. L'honorable député de Villeneuve n'est pas très au courant de ce qui se passe en Ontario. Son parti ne compte pas un seul membre de cette province. Sans aucun doute, il a écouté attentivement les loyaux représentants de l'Ouest canadien,

mais je puis lui assurer, à ce sujet, que le sentiment est aussi vif dans la province d'Ontario que dans l'Ouest canadien. On lui attribue également les paroles suivantes:

Nous voulons que des emblèmes canadiens figurent sur notre drapeau national—non pas des emblèmes de la France ni de l'Angleterre.

Quel sacrifice il ferait! Il y a l'Union Jack s'il veut l'appeler le symbole de l'Angleterre. Tout symbole de la France n'est pas aussi prééminent que celui de l'Angleterre, comme il préfère l'appeler, mais il est disposé à les sacrifier tous deux afin de se débarrasser de l'un d'eux.

Lorsque nous serons appelés à nous prononcer sur les deux drapeaux, nous devrons garder à l'esprit cette déclaration faite par le premier ministre, et que reproduit le compte rendu du 26 mai 1964, à la page 358 (édition anglaise), en réponse à une question que lui posait l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon):

Monsieur l'Orateur, il ne peut y avoir qu'un seul drapeau national...

Nous qui aimons le pavillon rouge et qui sommes prêts à nous battre pour le pavillon rouge, nous partageons cet avis qu'il ne peut y avoir qu'un seul drapeau national. Un second drapeau ne fait que brouiller l'eau. Mon temps de parole est presque expiré, mais j'espère pouvoir reparler sur cette question lorsqu'on aura disposé du sous-amendement. Le 19 mai, le *Globe and Mail* commentait la position prise par le premier ministre:

Il a choisi de donner suite à son projet de drapeau national, cause de division, à un moment où l'unité nationale, ou plutôt le manque d'unité, agite profondément les sentiments... Cette entreprise sera longue et, en cours de route, il se peut fort bien que la population convainque M. Pearson lui-même qu'il a fait un mauvais choix à un mauvais moment.

Je suis un libéral convaincu et j'ai toujours travaillé pour le parti libéral, bien que je n'approuvais pas le libéralisme d'Hepburn dans le domaine provincial. C'est la seule fois où j'ai voté pour le parti conservateur, appuyant le docteur Minerva Reid. Elle était prohibitionniste et il y en a très peu chez les conservateurs. J'ai voté pour le docteur Minerva Reid dans la circonscription de Toronto-High-Park et je ne m'en cache pas, même si elle n'a pas été élue. A titre de libéral convaincu, je déclare à la Chambre que le pavillon rouge est le drapeau national du Canada et qu'il doit le demeurer. Si l'on y apporte des modifications, on provoquera au Canada une division dont on n'a encore jamais été témoin.

Le gouvernement libéral a remporté une victoire à la Pyrrhus, en 1956, lors du débat sur le pipe-line. Depuis lors, au cours de quatre élections générales successives, nous n'avons pas enregistré de majorité absolue. Voici le problème: qui a remporté la victoire en 1956? Serons-nous comme les Bourbons, qui n'avaient rien retenu et rien oublié? Allons-nous en ce moment faire violence à cette question génératrice de division et devrons-nous être témoins de quatre élections générales ou davantage sans que le parti libéral remporte une majorité absolue?

[M. Cowan.]

Je demanderais aux députés d'appuyer le pavillon rouge, emblème national du Canada, reconnu comme tel d'un océan à l'autre. Notre pays n'est pas une ruine sans fondements. Nous formons une nation édifiée grâce à l'apport de la Grande-Bretagne et de la France.

Certains orateurs prétendent qu'ils est maintenant temps de sectionner le cordon ombilical qui, selon eux, nous rattache à la Grande-Bretagne; néanmoins, s'ils le rompent, ils voudront toujours des capitaux de placement venant de Grande-Bretagne. Le Canada est le plus important des domaines de placements britanniques. Tout ce qu'ils veulent est de changer le nom de famille. Je suis fier de la famille et de la nation au sein desquelles je suis né. Je veux voir se perpétuer l'Union Jack sur le pavillon rouge; sinon nous créerons je pense, au pays, une division que les générations encore à naître ne pourront guérir.

*(Texte)*

**M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière):** Monsieur l'Orateur, depuis quelques semaines déjà, la Chambre est saisie du débat sur le drapeau, débat qui aurait dû se produire il y a plus de cent ans, alors que les Pères de la Confédération canadienne s'assemblaient pour préparer, étudier et rédiger le pacte confédératif, soucieux qu'ils étaient alors de bâtir un grand pays, qui devenait le Canada, puissance internationale. Oui, par le rôle actif joué par ses habitants dans la confection d'un monde encore aux prises avec le problème de la paix, mais qui finira par trouver cette paix promise par l'Enfant de la Crèche aux hommes de bonne volonté.

Aux heures les plus sombres de son histoire, le Canada a puisé dans son sein les forces, les énergies, le courage et les hommes généreux qui n'ont rien négligé pour sauver la démocratie canadienne.

Depuis le début du 20e siècle, deux terribles conflits ont menacé le monde d'une destruction complète, ainsi que la démocratie, source par excellence de la liberté, quelle qu'elle soit: liberté politique, liberté religieuse, liberté sociale, liberté individuelle, liberté de presse, liberté de parole ou d'action.

Dans ces heures de tempête, de nombreux Canadiens, tant d'expression française que d'expression anglaise, se sont abrités autour d'un même drapeau, celui de la liberté, et nombreux sont ceux qui dorment dans un sol qu'ils ont aimé jusqu'au martyre, souriants dans leur sacrifice suprême et répétant ces mots: «Nous mourons, mais la liberté et la démocratie ne meurent pas.»

Je veux rendre hommage à tous ceux-là qui ont donné leur vie pour la cause de la liberté et de la démocratie. Je salue avec respect ces nombreux anciens combattants, dont quelques-uns nous honorent de leur présence dans la Chambre des communes et qui portent les stigmates de leur courage et de leur héroïsme.

Pour ces anciens combattants, le Red Ensign, c'est cette fontaine où ils ont puisé le courage de faire face à l'ennemi. Au plus fort de la bataille, alors que les balles ennemies sifflaient de tous les côtés et que leurs compagnons d'armes étaient fauchés comme des blés mûrs, ces vaillants soldats regardaient ce drapeau qui leur permettait de foncer sur l'ennemi avec encore plus de courage, de détermination, et aveuglément ils se sont battus pour nous, nos enfants et nos institutions politiques, notre liberté et pour la survivance de la démocratie.

Pouvons-nous blâmer ces anciens combattants de s'attacher au Red Ensign qui, pour eux, est le motif même de leur existence actuelle? Messieurs les anciens combattants, je vous respecte, j'honore votre courage et je vous comprends. Vous avez le droit de protester parce qu'on veut vous dépouiller de ce drapeau Red Ensign que vous avez rougi de votre propre sang et qui a servi, hélas trop souvent, à porter en terre un compagnon d'armes mort au champ d'honneur.

Vous, compatriotes d'expression anglaise, avec raison vous aimez ce drapeau qui vous rappelle votre mère-patrie. Pour vous, le Red Ensign, c'est l'histoire de l'Angleterre, c'est le triomphe du plus fort sur le plus faible, et il représente les institutions britanniques, tout en étant le prolongement, dans le continent nord-américain, de la civilisation anglaise, de la culture britannique qui a largement contribué à la grandeur et à la prospérité du Canada.

Pour beaucoup de néo-Canadiens, le Red Ensign c'est la liberté, c'est le drapeau qui leur souhaita la bienvenue dans la terre hospitalière canadienne. Ils ont raison de s'attacher à ce drapeau qui leur a apporté la terre promise de l'espoir et de la délivrance dans certains cas.

Le drapeau anglais, les Canadiens français l'ont également aimé. Qui a conservé le Canada à l'Angleterre en 1813, si ce ne sont les Canadiens français, lors de la guerre d'agression des États-Unis? Mes compatriotes l'ont aimé ce Red Ensign lors des batailles de Verdun et de Vimy, et il y a quelques semaines à peine, nous avons célébré avec fierté le 20e anniversaire du débarquement de France, et le chemin de la victoire fut tracé par le régiment de la Chaudière, régiment canadien-français.

En tant que citoyen du Québec, je pourrais rester indifférent sur cette question d'un drapeau national puisque, depuis 1948, le Québec a son drapeau que le premier ministre de l'époque, l'honorable Maurice Duplessis, est allé chercher, figé qu'il était sur le monument Crémazie, dans la métropole canadienne, pour lui redonner un sens historique et le faire flotter sur l'édifice du parlement québécois, au mois de février 1948. Ce drapeau fleur de lis, que les Français avaient abandonné dans la boue des champs de bataille des Plaines d'Abraham, après la défaite aux mains des armées de Wolfe et qui, dans ses replis, cachait la honte de la défaite, ce drapeau, dis-je, flotte aujourd'hui avec fierté dans la province de Québec, et tous le saluent avec respect, fierté et dignité.

Mes ancêtres français se sont attachés au drapeau fleur de lis qui, pour eux, était le symbole de la liberté en même temps qu'il était l'expression de la culture et de la civilisation françaises, et en abandonnant ce drapeau dans les champs enfumés de la bataille des Plaines d'Abraham, les Français d'alors étaient défaits mais non vaincus.

Le clergé catholique a su inculquer à mes compatriotes de langue française le respect du plus fort, l'amour de la nouvelle patrie canadienne et le courage dans la défaite. Les Canadiens français se sont groupés autour du clocher paroissial et, fidèles à leur langue, à leur culture et à leur foi, ils ont travaillé à bâtir la nation canadienne. Cette dualité de culture, française et anglaise, que l'on trouve aujourd'hui chez nous, au Canada, est à la base même des richesses morales qu'offre notre pays au reste de l'univers.

Depuis près de cent ans, Canadiens anglais et Canadiens français, nous avons vécu ensemble, sous le pacte confédératif, et nous avons trimé dur, parfois, pour bâtir notre pays; avec difficulté, nos ancêtres et nous-mêmes avons travaillé et travaillons encore à l'unité nationale. Cette unité nationale prend ses racines les plus profondes dans l'Acte confédératif lui-même, et le jour où tous les citoyens canadiens auront à cœur le respect du pacte confédératif dans son texte et dans son esprit, le Canada connaîtra la véritable unité nationale que rêvaient, dès 1864, avec fierté, sincérité et espoir, Macdonald et Cartier, ainsi que tous les Pères de la Confédération canadienne.

Cette unité nationale passe aujourd'hui, à l'occasion du débat sur le drapeau, par une véritable crise dont les résultats peuvent être néfastes, en soulevant neuf provinces contre la province de Québec. Je m'inscris en faux contre mes collègues de langue anglaise qui prétendent que le projet d'un drapeau distinctif est une concession de plus faite à la province de Québec. Les Canadiens français n'ont jamais voulu de privilèges. Ils ont tout simplement exigé, encore aujourd'hui avec peut-être plus de fracas cependant, que leurs droits soient reconnus et qu'ils ne soient pas

toujours accusés d'être la cause de tous les événements qui se déroulent au pays.

Pourquoi tenter, en cette Chambre, de créer l'impression à travers le pays que le gouvernement, lors de la présentation de la résolution sur le drapeau, avait pour but de satisfaire les Canadiens français? Jamais, personnellement, je n'ai été aussi Canadien qu'aujourd'hui, mais si le débat, tel qu'il est engagé sur le drapeau, se continue dans l'optique où il est engagé, je comprendrai encore mieux pourquoi tant de mes compatriotes de langue française sont plus québécois que Canadiens.

Si j'avais l'impression que le gouvernement, en présentant son projet, voulait satisfaire les Canadiens français, je voterais contre le choix d'un drapeau distinctif, parce que je considère l'unité nationale comme le résultat de la compréhension, de la collaboration, de l'harmonie, de la bonne entente et de la justice.

Pour obtenir cette unité nationale, le gouvernement n'a pas le droit d'accorder un ou des privilèges à un groupe ethnique, ce groupe fût-il même canadien-français. C'est le devoir du gouvernement de traiter tous les citoyens sur le même pied, en permettant à chacun l'exercice de ses droits pour permettre l'épanouissement complet de la personnalité des Canadiens.

Je proteste contre ceux-là qui prétendent que la fleur de lis rappelle aux Canadiens français les pages les plus tristes et honteuses de leur histoire. Je me garderai de faire ici le procès de mes compatriotes de langue anglaise qui, peut-être eux aussi, rougiraient s'ils jetaient un regard rétrospectif sur la conduite de leurs ancêtres. Je n'ai pas honte de mon histoire, je la respecte; je respecte également le passé historique de mes compatriotes de langue anglaise, je suis aussi fier d'être Canadien français que ceux qui proclament avec emphase qu'ils sont Canadiens anglais. Je ne renie pas le passé historique de mes ancêtres et de tous les bâtisseurs du pays lorsque j'envisage l'opportunité de doter le Canada d'un drapeau distinctif. Le passé doit être la source et l'inspiration du courage présent pour déterminer le bien-être et la vie future des Canadiens.

Le projet du «drapeau Pearson» peut être discutable aux yeux de plusieurs, mais personnellement, je félicite le premier ministre (M. Pearson) d'avoir eu le courage de saisir la Chambre de cette question. Je reprocherai cependant au très honorable premier ministre de vouloir faire un «ballon politique» de cette question importante du choix d'un drapeau distinctif.

Pourquoi le premier ministre a-t-il été aussi malhabile en présentant sa motion pour le choix d'un drapeau distinctif? Le groupe restreint de journalistes invités par le chef du gouvernement, et qui furent les premiers informés du choix du très honorable premier ministre, méritaient-ils tant sa confiance et à un point tel qu'il a négligé d'informer d'abord les députés sur la portée exacte de son projet de drapeau? Par sa conduite, le premier ministre a préparé l'impasse où se trouve actuellement placée la Chambre des communes.



En mai dernier, le premier ministre déclarait que lors de l'étude de la question du drapeau, chacun pourrait voter librement sans être lié aux «lignes» du parti politique. Plus tard, le premier ministre déclarait qu'il faisait de cette question une question de confiance à l'égard de son gouvernement. Vendredi dernier, le premier ministre revenait à sa déclaration première, soit celle d'accorder à ses députés «un vote libre sur le drapeau.»

Dans mon parti, nous sommes libres de voter pour ou contre le choix d'un drapeau distinctif. Le premier ministre voulait faire de cette question du drapeau distinctif une question de confiance à l'égard de son gouvernement, et malgré cela, j'aurais voté et je vais voter pour un drapeau distinctif. Je ne veux en aucune façon, cependant, que mon vote soit interprété, en temps opportun, comme une appréciation sans réserve de la politique du premier ministre et de son gouvernement. Pour cette raison, monsieur l'Orateur, mettant de côté tout esprit de parti, je voterai pour un drapeau distinctif, et en temps opportun, je voterai contre l'adoption de l'Union Jack comme symbole de notre allégeance au Commonwealth. En acceptant l'explication donnée par le premier ministre quant à la présentation de la résolution relative à l'Union Jack, je lui demande pourquoi il ne présenterait pas une troisième résolution pour marquer notre allégeance à la grande famille des Nations Unies et une quatrième pour proclamer notre participation aux «activités» de l'OTAN, etc.?

La Chambre se trouve saisie d'une proposition d'amendement présentée par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et par un sous-amendement présenté par l'honorable député de Regina-City (M. More).

Je tiens d'abord à déclarer que je respecte l'opinion que peut avoir chaque député sur la question du drapeau. Les uns sont scandalisés parce qu'on veut substituer un drapeau distinctif au Red Ensign. Si votre conscience, chers collègues, vous dicte l'impérieux devoir de lutter pour conserver le Red Ensign, faites-le; mais pour ma part, même si je ne partage pas votre opinion sur le sujet, je vous comprends et je ne vous accuserai pas, jusqu'à preuve du contraire, de fanatisme et de racisme.

Le sous-amendement de l'honorable député de Regina-City présente, à prime abord, une

solution intéressante pour mettre fin au débat-marathon qui s'annonce pour le choix d'un drapeau distinctif.

Que peut apporter la tenue d'un plébiscite dans la forme suggérée par l'honorable député de Regina-City? A mon point de vue, c'est la méthode la plus certaine d'obtenir, par vote majoritaire de ceux qui se prononceraient sur la question, la proclamation du Red Ensign comme drapeau le plus populaire au Canada. Le résultat signifierait-il que le Red Ensign serait le drapeau désiré par la majorité de la population? Je soumets que non, monsieur l'Orateur. Les tenants acharnés du Red Ensign voteraient en bloc dans l'affirmative sur la première question posée: «Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?» Ceux-là qui désirent un drapeau distinctif se diviseraient dans la préférence marquée pour l'un ou l'autre des trois choix suggérés par le sous-amendement de l'honorable député de Regina-City.

Pour que le plébiscite soit réellement l'expression du sentiment populaire, il faudrait modifier la question numéro 1 en la posant comme ceci: «Êtes-vous en faveur ou non du pavillon rouge canadien comme drapeau canadien? Sinon, quel drapeau préférez-vous?» Alors, le choix devrait se faire sur les trois autres suggestions que comporte le texte du sous-amendement de l'honorable député de Regina-City. Le texte du sous-amendement, tel qu'il est préparé, est dangereux parce que, d'une part, on veut consacrer un principe, savoir la «partisanerie» en faveur du pavillon rouge canadien, alors que pour les trois autres questions qui seraient soumises à un plébiscite, on diviserait en trois catégories ceux-là qui sont pour un drapeau canadien distinctif, et on voudrait tenir compte de la totalité du résultat de l'une ou l'autre des trois autres catégories ou préférences pour essayer de renverser le résultat que donnerait l'opinion de ceux qui voteraient en faveur du drapeau rouge canadien.

Il est à craindre, de plus, que la tenue d'un plébiscite divise la jeune génération de la génération des quarante ans et plus. La jeune génération, tant d'expression française qu'anglaise, désire à tout prix un drapeau distinctif. Au point de vue unité nationale, nous assisterions alors à une division massive plus marquée entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. La tenue d'un tel plébiscite prêterait plate-forme au cri de race, de langue, d'histoire et de religion. Y a-t-il un pays au monde dont la population ait été appelée, par voie de plébiscite, à se prononcer sur le choix d'un drapeau national?

Je prétends que c'est là la responsabilité des députés de la Chambre des communes, qui ont été élus démocratiquement pour représenter les intérêts de leurs électeurs et pour étudier, solutionner, adopter ou rejeter les problèmes administratifs qui sont présentés dans cette Chambre. S'il fallait qu'à chaque fois qu'une question devient litigieuse, sérieuse ou grave de conséquences, le peuple canadien se prononce sur cette question par voie de plébiscite, à quoi servirait alors le rôle des députés?

Pour ma part, je ne crains pas de prendre ici même, à la Chambre des communes, mes responsabilités sur le sujet, et si mes électeurs trouvent que je me suis fourvoyé en adoptant l'attitude que j'ai l'intention de prendre, ils n'auront qu'à me remercier de mes services en temps opportun.

En octobre prochain, nous célébrerons le centenaire de la Conférence de Charlottetown, conférence qui devait jeter les bases de la Confédération canadienne. N'est-il pas temps plus que jamais que le Canada ait son propre drapeau distinctif, à la veille de la célébration de son centenaire?

Quand je parle d'un drapeau distinctif, je ne veux pas dire nécessairement de drapeau trifolié, mais s'il est le seul qui nous est présenté comme étant distinctif, je voterai pour. Les occasions de divisions, de chicanes, de discussions, d'injustices flagrantes sont trop nombreuses et battent trop souvent en brèche l'unité nationale pour que le choix d'un drapeau, par voie de plébiscite national, reçoive mon appui.

J'ai toujours été, en cette Chambre, l'écho fidèle des besoins, des aspirations et des sentiments de la population du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière qui désire, à quelques exceptions près, que le Canada soit doté d'un drapeau distinctif, sans avoir à soumettre cette question à un débat public qui serait néfaste, à mon humble point de vue, par la tenue d'un plébiscite.

Il m'est assez difficile de parler de l'accessoire sans me prononcer sur le principal. Monsieur l'Orateur, je suis conscient de la portée de la déclaration que je veux faire sur l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition. Peut-être que je risque ma carrière politique, mais en politique comme dans l'exercice de ma profession d'avocat, je n'ai jamais accepté de demi-mesure, de compromis de conscience, et c'est pourquoi j'ai le regret de me dissocier de mon chef sur cette question du drapeau, et je dois dire que je voterai également contre l'amendement qu'il a proposé.

En tenant cette conduite, je renouvelle mon approbation du programme politique du parti conservateur qui prônait, lui aussi, le choix d'un drapeau distinctif pour le Canada. J'ai promis aux électeurs et électrices de mon comté, dès 1958, que je travaillerais pour doter le Canada d'un drapeau distinctif, et même si cette opportunité m'est fournie par le parti libéral, je mets de côté l'esprit de parti et je remplis mon engagement à l'égard

de mes électeurs; j'aurai ainsi la satisfaction du devoir accompli.

Le 23 janvier 1961, l'honorable député de Saint-Boniface, M. Laurier Régnier, avait présenté une motion qui fut étudiée par la Chambre des communes et dont le texte se lit comme il suit:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure législative tendant à tenir un référendum au sujet de l'adoption d'un drapeau canadien; et

Que les questions soumises, lors de ce référendum, soient les suivantes: êtes-vous en faveur *a*) d'un drapeau portant une feuille d'érable verte sur fond rouge et blanc, ou *b*) du pavillon rouge canadien (le Red Ensign)?

Mon parti aurait dû, dans le temps, donner suite à la motion Régnier, et nous n'aurions pas, aujourd'hui, à vivre des heures si troublées qui mettent en danger non seulement la cause de l'unité nationale, mais également celle du pacte confédératif, si la teneur de certains discours ne change pas. Ce qui était mauvais en 1961 ne peut être, à mon point de vue, meilleur aujourd'hui.

Je reproche à mon parti de vouloir adorer aujourd'hui ce qu'hier il brûlait. Cette étude du choix d'un drapeau canadien, telle qu'elle est cuisinée, est condamnable et je souhaite qu'avant longtemps nous cessions d'être ridicules et que nous ayons le courage de prendre nos responsabilités pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes placés.

Au-dessus de l'intérêt politique d'un parti, plaçons l'intérêt du peuple canadien. Cessons nos discours qui, de plus en plus, font monter le cri de race. La population canadienne attend de ses députés une action précise sur la question du drapeau. Essayons de trouver un compromis, s'il le faut, et ce pour proclamer à la face de l'univers qu'enfin, le Canada est doté d'un drapeau national distinctif qui cimentera l'unité nationale pour que notre pays puisse jouer le rôle que les nations du monde attendent de lui.

Je termine, monsieur l'Orateur, en réitérant ma déclaration que je vais voter contre le sous-amendement de l'honorable député de Regina-City, contre l'amendement du très honorable chef de l'opposition, et en faveur d'un drapeau national distinctif. La déclaration que je viens de faire ne lie que moi, personnellement, et je ne veux en aucune façon lier mes collègues conservateurs sur la question. Ils pourront voter—et je suis sûr qu'ils le feront—suivant leur conscience. Je n'aurai pas d'amertume contre qui que ce soit qui ne partage pas mon opinion, car je suis certain que tous, en cette Chambre, par des moyens différents, veulent travailler pour un Canada fort, uni dans la diversité des groupes ethniques qui le composent, dont les habitants rêvent d'un beau et grand pays, en faisant en sorte que demain, sur nos tombeaux, les blés soient plus beaux.

[M. Paul.]

*(Traduction)*

**Mme Jean Wadds (Grenville-Dundas):** Monsieur l'Orateur, c'est avec des sentiments partagés, comme il en a été pour un grand nombre d'autres députés, que je prends la parole dans ce débat. Tout d'abord, j'estime ne pas avoir à m'excuser de la longueur du débat. C'est là une question à l'égard de laquelle les honorables députés ont le droit de faire connaître leur position sans équivoque. Comme c'est une question qui fait fortement appel aux émotions, elle ne peut être traitée à la légère et personne ne peut être empêché d'exprimer ses convictions profondes à son égard. Nous avons déjà été témoins de divers changements d'attitude—changements dans le ton et l'atmosphère du débat—et il serait ridicule de la part de tout gouvernement de s'attendre qu'une question comme celle-là puisse être traitée à la hâte ou d'une façon péremptoire.

Nous avons certes tous tiré profit des discours éloquents prononcés jusqu'ici. Je pense notamment aux discours des anciens ministres de la Défense nationale, des Forêts, du Travail et des Finances. Le discours de mon honorable ami de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), le dernier à prendre la parole, tout comme ceux de ses collègues, s'imposait à l'attention. Ce sont tous des hommes sérieux et avertis, aux convictions profondes. Je sais, évidemment, qu'il y a eu d'autres apports de haute qualité, dont j'ai entendu certains. Ils sont trop nombreux pour les mentionner tous, mais je crois devoir relever un discours, celui de l'ancien ministre de l'Agriculture, député de Qu'Appelle (M. Hamilton). Lui aussi a fait observer l'accent de sincérité de bon nombre des discours prononcés à ce sujet et même la dignité qu'ils avaient conférée au débat. Son propre exposé y a contribué, lorsqu'il a appuyé la proposition du député d'Oxford (M. Nesbitt), visant à instituer un petit comité de la Chambre, afin de trouver le moyen de sortir de la regrettable impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Je partage l'avis d'un préopinant d'après lequel il incombait non seulement au gouvernement, mais à chaque député de trouver le moyen de traiter ce sujet délicat avec bon sens et discernement. Je regrette beaucoup que ces délibérations se déroulent à l'heure actuelle. On a donné à ce débat la préférence par rapport à d'autres questions que nous devrions traiter aussi vite que possible. En dépit de la logique, de l'élégance et de la conscience des propos entendus, il s'agit d'une question qui risque d'échauffer les esprits d'un sujet qu'il est facile de mal interpréter et qui prête à des malentendus. Le regrettable incident qui s'est déroulé pendant qu'un de nos députés s'adressait à la Chambre prouve d'une façon frappante que le thème de notre débat est dangereux et fomente la division.

Le député d'Ontario (M. Starr) parlait honnêtement, du fond du cœur, en disait qu'il souffrait, en tant que Canadien d'origine autre que française ou anglaise, de constater que les deux races fondatrices se combattaient et employaient un sujet prêtant déjà à controverse aux fins politiques particulières de leurs partis respectifs. Je ne suis qu'un des nombreux citoyens d'origine anglaise qui ont la même réaction que le député d'Ontario. Et je ne doute pas qu'il y ait tout autant de Canadiens d'origine française qui éprouvent la même tristesse et le même découragement en voyant la tension monter.

Monsieur l'Orateur, nous avons ici une lourde responsabilité. Les élus du peuple sont chargés de discuter et de régler, par les débats parlementaires, des problèmes que les gens moins civilisés réglaient autrefois par la violence. Mais dans un gouvernement fédéral, nous devons faire face à d'énormes différences géographiques, raciales et religieuses. Nous devons supposer qu'on exige de nous plus de tolérance et de compréhension. Pour paraphraser un éminent Britannique, je dirai que «nous n'avons pas été délégués ici pour assister à la chute d'une fédération». Malheureusement, ce n'est pas une crainte excessive, comme le démontrent les nombreux commentaires et actes violents. De tous les Canadiens, nous avons la meilleure occasion d'apprendre à connaître les autres régions du pays, d'en entendre parler, de connaître leurs sentiments et leurs problèmes. Nous devrions donc être pleinement en mesure de prendre l'initiative afin de donner plus de force à la Confédération.

On ne peut s'empêcher d'être sombre quand on constate que partout les gens manquent de respect pour le Parlement et n'y croient plus. A mon avis, jamais le Parlement n'a été si discrédité. Nous savons tous, d'après ce qui s'est passé en d'autres pays, ce qui arrive en pareil cas. L'ordre public n'est plus respecté. Les gens refusent d'écouter les personnes consciencieuses qui se tournent vers des horizons nouveaux et différents. Nous savons que la critique est naturelle et même souhaitable, et qu'on devrait toujours la faire valoir. Mais le cynisme n'est pas chose souhaitable. A mon sens, l'attitude générale qu'on a adoptée à l'égard du gouvernement au cours de la dernière année s'est empirée graduellement et je m'en préoccupe vivement. Les membres de cette assemblée n'ont semblé faire rien d'autre que de désappointer, d'inquiéter et de confondre les Canadiens.

Dans cette enceinte confortable, nous ressemblons beaucoup à des étudiants qui ont eu la chance d'être envoyés dans un pensionnat jouissant d'une très haute réputation et où les frais sont très élevés, mais qui, une fois dans cette institution, passent leur temps à discuter des mérites de leurs ancêtres au lieu de se mettre au travail et d'étudier les questions qu'on leur présente. Voilà pourquoi je prends part sans aucun enthousiasme au présent débat. Cette question ne devrait pas faire l'objet de la toute première priorité, bien au contraire. Alors que le pays est divisé par des problèmes de santé et de bien-être, par des questions fiscales et monétaires, touchant la vie quotidienne et le bien-être de chaque citoyen, nous reculons l'échéance. Nous augmentons même cette division, car plus elle dure, plus elle s'aggrave et plus les besoins grandissent. Chaque jour, nous suscitons de nouvelles divisions et nous amoindrissons nos chances de réaliser l'unité.

Le symbole de l'unité, monsieur l'Orateur, n'est pas l'unité en soi, pas plus que le squelette d'un éléphant ne constitue une force. Il a besoin de muscles et de sang pour avoir vitalité et courage. Je pense qu'un drapeau canadien est une chose de la plus haute importance. Je pense que c'est tellement important qu'on ne doit pas l'imposer par la force. C'est tellement important qu'il serait tragique s'il fallait qu'il devienne le symbole de la désunion et, comme on l'a déjà signalé, le symbole d'un parti politique.

Avons-nous jamais entendu, monsieur l'Orateur, des propos aussi alarmants et aussi horrifiants—des propos où il est question de la séparation d'une partie du Canada? Avons-nous jamais entendu parler auparavant de dissolution du Commonwealth, de républicanisme? C'est vraiment effarant, monsieur l'Orateur, dans un pays aussi riche et aussi jeune que le nôtre, qui peut s'enorgueillir d'avoir toujours respecté la loi et l'ordre et où nous devrions être remplis d'enthousiasme, d'optimisme, de bonne volonté et de bienveillance. Je ne crois pas qu'il suffise de faire des excuses sur le plan politique. Je ne suis pas d'avis que ce soit la faute d'un gouvernement minoritaire. De nombreux pays se sont gouvernés pendant de nombreuses années, en ayant à leur tête des gouvernements minoritaires. Un gouvernement minoritaire n'est pas nécessairement inefficace. Sans doute, monsieur l'Orateur, certaines gens de diverses parties de ce vaste pays aimeraient que les choses soient différentes de ce qu'elles sont en ce moment. Avec le temps, de l'étude et de l'attention, j'espère que plusieurs de leurs désirs et de leurs espoirs seront réalisés. Mais ce n'est pas une raison pour faire crouler notre stabilité nationale et pour mécontenter un autre groupe de gens. Quel avenir pouvons-nous envisager, monsieur l'Orateur, si nous adoptons la formule visant à déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul?

L'honorable député de Leeds (M. Matheson) a fait une déclaration empreinte de sagesse et de bon sens quand il a dit il y a quelques semaines, au cours du débat sur cette question, qu'il fallait tenir compte des

réclamations de tout le monde—je crois que c'est là le sens de ses paroles. Il entendait par là que les gens qui luttent dans l'une quelconque de nos provinces, ceux qui souffrent par suite de la révolution mystérieuse, à laquelle on n'a pas encore apposé d'étiquette, devaient faire l'objet de notre compréhension. Je l'appuie de tout cœur, mais je me préoccupe aussi grandement du sort de ceux qui se sentent vexés à l'heure actuelle, et qui continueront de l'être, par suite de la mise au rancart impitoyable et inattendue de symboles qui leur sont chers, et je les comprends très bien.

Si l'honorable député de Leeds a raison quand il dit que l'on doit tenir compte de toutes les revendications—et je suis d'avis qu'il a sûrement raison—je l'exhorte et j'exhorte son parti à songer sérieusement aux larmes amères qu'ils feront verser à un grand nombre de gens par suite de cette proposition. C'est, à mon avis, une chose cruelle entre toutes que de traiter à la légère les éléments impondérables qui marquent la vie des gens. Les torts causés par une surcharge d'impôts ou par la perte de biens matériels peuvent se réparer. On peut employer à leur sujet les arguments de la raison; on peut même les faire cesser. Mais il est inutile d'essayer de raisonner avec des personnes qui ont perdu un fils ou un père ou un frère et qui tiennent à conserver ce qui représente, à leurs yeux, le symbole du sacrifice de ces êtres chers, et personne ne saurait les en dissuader.

Les Canadiens sont très raisonnables, monsieur l'Orateur. Dans le monde entier on nous considère comme des gens raisonnables. Les Canadiens acceptent les solutions moyennes, savent comprendre et s'inclinent devant la majorité, s'ils sont sûrs qu'il s'agit vraiment d'une majorité. Mais il n'est que juste de leur donner le temps de s'en assurer. Si on force le débat, menaçant de retarder les vacances du Parlement tant que la mesure ne sera pas adoptée, cela donne une désagréable impression de coercition, ce qui n'est ni utile ni raisonnable. Si l'on peut réaliser l'unité en créant un drapeau distinctif, appliquons notre esprit à cette réalisation. Mais ne nous bornons pas à satisfaire un groupe de mécontents en faisant d'autres mécontents? Est-ce que toutes les données de l'histoire vont changer? Allons-nous atteindre tout à coup une compréhension nouvelle et mystérieuse uniquement parce que nous arborons un drapeau différent que personne n'a jamais vu auparavant et que de nombreux citoyens n'aiment pas? Loin de là.

Je suis intriguée, monsieur l'Orateur, par les horizons nouveaux de compréhension et les occasions qui s'offrent à nous de manifester de la tolérance et de la compréhension envers les autres pays et nations du monde. Comment les Canadiens arriveront-ils à cette compréhension envers les autres pays et les autres nations s'ils ne peuvent aboutir à un accommodement entre eux et à se comprendre les uns les autres? Comment pouvons-nous donner l'impulsion pour atteindre ce but que constitue un monde moderne si nous ne pouvons nous entendre? Je ne crois pas que le drapeau proposé contribue en quoi que ce soit à résoudre nos problèmes. A regret, je dois dire que je trouve ce débat malheureux et inopportun. J'ai l'impression non seulement que nous allons finir par mettre la charrue devant les bœufs, mais qu'il n'y aura même plus de bœufs. Nous avons affaire ici à une force catalytique, inoffensive en soi, mais qu'on l'oppose aux éléments de combustion latents au Canada et personne ne saurait en prévoir les conséquences. Monsieur l'Orateur, prendre un tel risque n'est ni sage ni sensé.

**M. D. R. Gundlock (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, en me levant aujourd'hui pour participer à ce débat sur le drapeau, sur un plébiscite et sur le dessin proposé, je me sens un peu dérouté. Alors que j'avais préparé mon discours il y a quelque temps, on notait, à la fin de la semaine dernière, un changement évident dans l'attitude des chefs de parti, un changement dont nous nous sommes tous réjouis, puisqu'il nous apportait quelque espoir de collaboration.

On a beaucoup parlé de la question du drapeau dans tout le pays, et notamment à la Chambre. Bien des volumes du hansard ont été remplis de discours contre le modèle proposé et de discours en faveur du même modèle. J'en citerai des extraits dans quelques instants. Un grand nombre de représentants du peuple canadien se sont levés à la Chambre pour accepter le droit, le privilège et le devoir d'exprimer les sentiments et les vues de leurs électeurs. Nombre d'entre eux ont fait figure de délégués plutôt que de députés.

Je le répète, j'ai été heureux de voir ce changement dans les sentiments, si je puis dire, des chefs de parti à la Chambre, surtout de la part du premier ministre (M. Pearson). On avait laissé entendre d'abord que le vote sur cette question serait libre. Cette proposition, me semble-t-il, a même été faite avant que nous soyons saisis de la résolution. Une fois la résolution publiée, on nous a bien fait comprendre que le gouvernement liait son sort à cette affaire. Bon gré mal gré, nous a-t-on dit, il nous fallait accepter le modèle choisi. Les représentants du peuple ont exprimé plusieurs points de vue et, avec le temps, il s'est produit un changement manifeste. Je crois que le premier ministre a fini par se rendre compte que la population canadienne n'était pas disposée à accepter un modèle en particulier sans avoir eu l'occasion d'exprimer son sentiment. Bien des personnes s'en sont pris au drapeau proposé, tandis que d'autres sont prêtes à

l'accepter. Il en est qui aiment le modèle, mais je pense que ces gens-là ne forment qu'une minorité, notamment dans ma circonscription.

Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être traduire le sentiment de ma circonscription en vous lisant quelques-unes des nombreuses lettres écrites par des représentants des conseils municipaux d'endroits comme Cardston, Lethbridge et Nobleford, ainsi que par les secrétaires des différentes sections de la Légion canadienne. Je pourrais donner toutes sortes de détails pour montrer combien les gens sont attachés au pavillon rouge.

Je reconnais que certains, surtout parmi les jeunes, sont en faveur du modèle à feuille d'érable proposé dans la résolution ou du modèle, proposé depuis, à une seule feuille. Très peu de personnes de ma circonscription, environ 8 p. 100, sont en faveur du modèle du premier ministre; 16 p. 100 sont en faveur du modèle à une feuille d'érable. La majorité est pour le maintien du pavillon rouge. La plupart des citoyens de ma circonscription sont disposés à collaborer et accepteront un drapeau national distinctif autre que le pavillon rouge, à condition qu'il soit de modèle semblable.

Monsieur l'Orateur, on a beaucoup parlé de la division de notre pays en deux, un côté favorisant le modèle proposé par le gouvernement et l'autre le maintien du pavillon rouge. Les réunions de la semaine dernière ont dénoté de la bonne volonté à cet égard. Je suis sûr qu'on n'a pas trouvé de solution à la difficulté réelle, mais cette bonne volonté me fait plaisir.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse de prendre du temps de la Chambre mais, comme je l'ai dit plus tôt, j'estime qu'il est de mon devoir comme représentant de mes électeurs de faire connaître leur opinion à la Chambre. Tout semble indiquer à cette étape que le vote pris à la Chambre sur ce sujet sera maintenant libre et je tiens à signaler qu'en ce cas, les Canadiens n'accepteront pas un drapeau national distinctif adopté par ce Parlement sans avoir eu l'occasion d'exprimer leur avis en public. Ils veulent avoir voix au chapitre dans le choix d'un modèle et j'estime que c'est là leur droit, monsieur l'Orateur.

J'ai parlé du vote libre, monsieur l'Orateur; j'aimerais maintenant dire quelques mots à ce sujet. Cela signifie quelque chose pour les Canadiens et pour les députés, mais, en toute franchise, j'ignore quoi au juste. Je répète que le premier ministre (M. Pearson) a déclaré il y a longtemps que le vote serait libre. Puis, il a changé d'avis et il a dit qu'il jouerait le sort de son gouvernement sur cette question. Vendredi dernier, il a déclaré que les députés pourraient se prononcer librement. Les députés savent qu'un vote libre signifie certaines choses. Si on se reporte à l'histoire et si on étudie les précédents, on constate qu'en fait, on ne peut se prononcer librement sur une mesure présentée par le premier ministre et appuyée par le ministre de la Justice (M. Favreau). Comment la Chambre pourrait-elle voter librement sur une résolution présentée de cette façon-là? J'espère sincèrement qu'il pourra en être ainsi. Je suis très optimiste quant à la marche des négociations entre les chefs de parti et à l'orientation des débats à la Chambre, mais je ne vois pas comment nous pourrions nous attendre à un vote libre sur un certain modèle à cette date tardive.

J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait des gens qui étaient assez disposés à avoir un drapeau distinctif. De fait, je pense que tous les Canadiens, dans l'ensemble, désirent un drapeau distinctif, bien que les opinions puissent varier en ce qui concerne le modèle du drapeau. En me rendant au Parlement ce matin, j'ai remarqué le déploiement de drapeaux des nations du Commonwealth. Il y en a de magnifiques parmi ceux-là et un certain nombre que nous aimerions sûrement, mais je me suis senti vraiment fier de voir le pavillon rouge canadien flotter parmi ces drapeaux. Je l'ai trouvé vraiment magnifique et il y a bien des gens au pays et bon nombre de députés qui sont du même avis.

Je pense que les modèles désignés dans le sous-amendement devraient être présentés au public au cours d'un référendum, afin que les gens puissent faire leur choix. En ce qui me concerne, si j'avais à décider de la chose, je pense que je remplacerais l'Union Jack dans l'angle gauche du drapeau par le pavillon rouge tel qu'il est actuellement. Il resterait toujours assez de place dans le battant du drapeau pour y insérer des feuilles d'érable vertes, des feuilles d'érable rouges, une grande feuille d'érable d'or ou encore un calumet de paix, comme l'ont proposé certains Indiens. On a bien peu tenu compte des opinions des Indiens ici à la Chambre. Je crois avoir déjà mentionné que je représente la plus importante réserve indienne du Canada, la réserve des Gens-du-Sang à Cardston (Alberta) et que, parmi mes électeurs, se trouve un Indien qui est membre de l'autre endroit. Ces Indiens ont des idées bien arrêtées sur cette question.

Il y a d'autres Indiens très près d'Ottawa sur la réserve des Six-Nations, qui se piquent d'avoir été les alliés de la Reine pendant bien des années. Ils se considèrent comme nation et croient qu'ils devraient être écoutés. Ils s'enorgueillissent également du fait qu'il y a très longtemps ils ont formé la première société des nations qui ait remporté des succès,

et je crois qu'on devrait les en féliciter. Ils ont leurs idées au sujet de modèles pour le drapeau s'il doit y en avoir un autre et ils ont proposé l'inclusion d'un calumet de paix dans le modèle, mais ils n'ont jamais pensé qu'il faudrait rejeter l'Union Jack. De l'avis de bien des Canadiens, c'est un symbole qu'il faut faire entrer dans tout nouveau modèle.

Depuis le début du débat sur le drapeau, j'ai constaté que nombre de gens qui étaient en faveur d'un nouveau modèle, surtout de celui que propose le gouvernement, se sont ravisés. J'ai constaté en leur parlant qu'ils n'avaient qu'une vague idée de ce que l'Union Jack représentait, non seulement pour les diverses provinces et régions du pays, mais pour le Canada tout entier. Je pourrais discourir sur les diverses croix qui composent l'Union Jack, mais je me contenterai de signaler que lorsqu'on examine cette question sincèrement et honnêtement avec les gens, lorsqu'on l'examine en profondeur, on constate qu'il est nombre de personnes qui, nettement en faveur du nouveau drapeau au départ, ont maintenant changé d'idée, avec raison d'ailleurs. Si vous leur parlez d'exprimer un idéal chrétien dans notre drapeau, d'avoir un emblème chrétien, beaucoup vous demandent ce que vous voulez dire. Quand vous parlez de cette question avec des gens qui n'y comprennent rien et qui n'ont pas pris la peine de se renseigner, ils sont tout étonnés et n'ont presque rien à dire contre le pavillon rouge. En fait, ils aimeraient bien n'avoir pas été aussi convaincus qu'il fallait s'en débarrasser.

J'ai signalé plus tôt que bien des choses avaient été dites au cours du présent débat. Je voudrais citer notamment les paroles qu'a prononcées l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) à la fin de son discours. Comme en fait foi le compte rendu à la page 6720, il aurait déclaré:

> Je dis et je répète que nous gagnons à rester dans la Confédération. Nous y gagnons financièrement et il est faux d'affirmer le contraire.

C'est ce que je voulais dire à la Chambre. Je félicite l'honorable député d'avoir signalé ce point à l'attention de la Chambre. Un grand nombre de députés dont moi, entre autres, partagent cette opinion. Je suis très content qu'une déclaration en ce sens ait été faite, car on parle beaucoup des divergences qui existent entre l'Est et l'Ouest et de la scission qui s'accentue entre les groupes ethniques. Je déplore les propos de ce genre. Des paroles comme celles que je viens de consigner au compte rendu s'imposent au cours des débats qui se déroulent ici. C'est une pareille collaboration, étrangère à l'esprit de parti et aux préjugés de race, qui nous permettra non seulement de choisir un drapeau distinctif, mais de régler bien d'autres problèmes qui se posent au Canada de nos jours.



Dans la même veine, je tiens à signaler qu'on a fait grand état de la dissension entre les races, des différences entre l'Est et l'Ouest. On a affirmé que les érables ne poussent pas à l'ouest des Grands lacs et que notre drapeau devrait renfermer toutes sortes d'autres symboles. J'ai dit qu'à cause des Indiens, on pourrait y représenter un calumet de paix ou un castor. Bien d'autres choses pourraient y figurer. A vrai dire, j'aime beaucoup la feuille d'érable, mais pas particulièrement le motif à trois feuilles. Il vaudrait mieux d'après moi n'avoir qu'une seule feuille. Même si j'accepte la feuille d'érable, je ne saurais imaginer qu'on puisse supprimer les emblèmes de notre patrimoine. A mon sens, nous formons une grande famille. Les membres plus jeunes d'une famille doivent respecter leurs aînés. D'aucuns s'offusquent parce que nous voulons conserver nos liens avec certains pays. Je sais qu'on peut invoquer toutes sortes d'arguments et chercher à embrouiller la question, mais le fait de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui garantit certains droits aux gens est à peu près unique au monde. C'est une chose dont nous devrions être très fiers. S'il n'y avait eu la protection de l'Union Jack, je me demande vraiment si nous serions ici en cette Chambre, ou encore si nous aurions le régime parlementaire britannique dont nous sommes si fiers. Ce doit être un bon régime, car c'est à peu près le plus ancien.

Cette constitution nous a été accordée sous l'Union Jack et garantie par lui. Elle nous a été accordée à un moment où nous avions besoin de cette garantie. Je ne vois pas comment les Canadiens pourraient mettre tout cela de côté, ainsi que la fleur de lis. Quand nous parlons de lois et de principes, nous devons tenir compte de ce que nous avons hérité de la France. Nous avons cet héritage dans notre langue, non seulement au Canada français, mais aussi dans notre langue anglaise. Si l'on cherche la définition d'un mot dans le dictionnaire, on voit souvent que c'est un dérivé d'un mot français. Je vous parle maintenant en toute franchise et sincérité. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les Canadiens français veulent mettre de côté la fleur de lis et l'Union Jack, même s'ils n'avaient aucune autre raison que leur langue maternelle ainsi que la protection et les garanties qui ont assuré leur survivance.

J'aimerais ajouter, monsieur l'Orateur, que je suis très optimiste. Je crois qu'avant long-

temps, nous aurons la collaboration qui permettra de mettre fin à ce débat et peut-être aussi de trouver un modèle de drapeau. J'ai signalé à maintes reprises que nous ne sommes pas inflexibles. Je crois que tout le monde est prêt à collaborer un peu en vue d'en arriver à un modèle de drapeau distinctif, pourvu que nous gardions évidemment certains emblèmes. J'ai remarqué que des étudiants voyagent dans le pays et que beaucoup d'entre eux viennent ici à Ottawa et même dans les tribunes. Je suis allé dans ma région, à Lethbridge, pendant deux ou trois jours. Je n'étais pas en congé, comme je l'avais espéré, mais j'ai pris part à une réception municipale. Il y avait là 20 étudiants d'écoles secondaires de Montréal en visite dans 20 foyers différents de Lethbridge. En fait, j'étais assis près du premier ministre de l'Alberta, M. Manning. Je ne voudrais pas donner l'impression que j'ai des relations amicales autres que personnelles avec M. Manning, car ses idées politiques ne sont pas les miennes.

A l'égard du premier ministre Manning, j'ai toujours eu les sentiments qu'a éprouvés le premier ministre de l'Islande. Celui-ci a pris des vacances à Banff, et j'aimerais citer une déclaration qu'il a prononcée le 12 août et que rapporte le *Globe and Mail*:

> Le premier ministre Bjarni Benediktsson, de l'Islande, séjournant ici au cours d'un voyage à travers le Canada, a dit qu'il est déconcerté par la situation politique en Alberta.
>
> «Il n'y a personne contre le gouvernement, a-t-il dit, et la situation est assez étrange puisque le gouvernement détient 63 sièges et qu'il y a seulement trois députés de l'opposition—et jusqu'ici, je n'ai trouvé qu'une personne qui appuie ouvertement le Crédit social.»

Je rapporte ces paroles, monsieur l'Orateur, pour signaler que je ne suis pas un homme politique de ce genre-là. Cependant, j'admire notre premier ministre et j'ai assisté avec lui à la réception donné à l'hôtel de ville. Les étudiants étaient là. C'était une bonne chose. Les étudiants visitaient 20 foyers de la ville de Lethbridge. Je n'ai pas entendu parler d'autres villes du Canada qui poursuivent ce genre de programme. Ce programme me rend très fier. J'ai mentionné la coopération, et en voilà un très bon exemple. Après m'être renseigné davantage, j'ai constaté qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé, mais qu'un échange d'étudiants avait lieu toutes les deux semaines, depuis la fermeture des écoles jusqu'à la réouverture des classes. La Commission scolaire de Lethbridge et la Commission des écoles séparées collaborent et envoient à Montréal 20 étudiants que viennent remplacer des étudiants de Montréal; ceux-ci sont logés dans les foyers que les autres étudiants ont quittés. Je suis certain que ce genre de collaboration suscitera la compréhension dont les Canadiens ont besoin.

Malgré l'intense esprit de parti de mes commettants, ceux-ci tâchent de comprendre le point de vue des autres, et non seulement de le comprendre, mais de le manifester d'une façon très concrète. C'est ainsi que nous ferons des progrès. Je voudrais dire que je n'ai jamais eu de préjugé. Mais, à un certain moment au cours du présent débat, j'ai presque cru en avoir. Toutefois, je suis content d'avoir fait preuve de beaucoup de patience et, je le répète, je me sens bien mieux disposé à présent.

Il y a environ un quart de siècle, je me souviens d'avoir fait installer chez moi le chauffage central. J'ai commandé les appareils à Montréal. C'était une bonne affaire, presque aussi bonne que j'aurais pu conclure ailleurs, et j'avais alors le sentiment d'être un Canadien authentique, à un moment où je n'avais pas la moindre idée que je prendrais jamais la parole à la Chambre pour parler de divers modèles de drapeau, de plébiscites, et ainsi de suite. Mais j'ai toujours gardé ce sentiment pour mon pays, et je suis fier de pouvoir exposer aujourd'hui ce que pensent mes commettants. Si nous poursuivons encore un peu ces délibérations, je pense que nous arriverons à un modèle de drapeau distinctif qui rendra bien des Canadiens heureux et leur donnera l'impression d'avoir ce qu'il leur faut.

Le premier ministre, le gouvernement et tous les députés vis-à-vis écouteront sans doute ce genre de plaidoyer, car c'est, en quelque sorte, un plaidoyer que je fais pour persuader la Chambre d'agir ainsi. Si nous agissons ainsi et même si nous n'avons pas l'approbation de toute la Chambre, nous serons arrivés à une entente suffisante pour nous permettre d'agir et de donner au peuple canadien un drapeau distinctif. Je répète ce que j'ai dit franchement tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il faudrait probablement laisser à la population le choix, et il serait facile de préparer divers modèles quand nous en serons là. Le sous-amendement a indiqué certaines possibilités et il sera toujours possible d'en insérer d'autres.

C'est là une chose que je n'aurais pu proposer il y a quelques semaines, parce que j'avais alors l'impression que cette proposition était de nature politique. Le modèle trifolié était nettement un concept politique et je n'aurais alors jamais imaginé pouvoir l'associer à autre chose qu'un drapeau politique, à cause de la façon dont il avait été présenté. C'était le concept d'une seule personne, du chef du parti libéral. Maintenant, je suis heureux de constater les progrès réalisés.

Défavorables à la tenue du présent débat, certaines personnes ont dit qu'il s'agissait d'obstruction. Toutefois, si le grand parti conservateur n'avait pas adopté cette attitude

—il ne s'agit pas d'obstruction, à mon avis— nous n'aurions jamais progressé au point où en est maintenant le débat. En dépit de tout ce qu'on a dit, l'atmosphère est plus sereine, et si notre parti passe à l'histoire comme ayant fait de l'obstruction, je le répète, je serai heureux d'avoir participé au présent débat car s'il en avait été autrement, nous ne serions pas rendus au point où nous en sommes aujourd'hui. Je compte que, dans un avenir rapproché, le Canada sera doté d'un drapeau distinctif qui sera un symbole d'unité et qui sera acceptable à la majorité des Canadiens.

**M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève, mais à la suite des nombreuses lettres reçues de mes commettants, je négligerais mon devoir si je ne faisais connaître leurs vues à la Chambre des communes. Je sais que d'autres députés ont reçu autant de lettres que moi et lorsqu'ils se sont fait entendre à la Chambre, les journaux ont crié à l'obstruction systématique et tout le reste. En fait, l'un des honorables députés d'Halifax a employé hier l'expression «obstruction systématique» lors d'une émission, mais je tiens à signaler qu'il ne s'agit pas ici d'obstruction. Il s'agit simplement de faire connaître les vues de nos gens à la Chambre des communes.

Je n'ai apporté qu'une seule des nombreuses lettres que j'ai reçues. Voici ce qu'elle dit:

M. Pearson, dans son dernier discours au programme «Les affaires de l'État», a insisté sur deux points: (1) le besoin d'unité au Canada; (2) la nécessité d'un drapeau canadien «distinctif».

Quant au premier point, soit le besoin d'unité au Canada, chacun sait que la polémique engagée depuis la présentation du drapeau de M. Pearson a compromis l'unité canadienne plus que jamais auparavant dans notre histoire.

Quant au second point, soit la nécessité d'un drapeau canadien «distinctif», seul M. Pearson semble ne pas se rendre compte que le pavillon rouge est l'un des drapeaux les plus distinctifs du monde. Lorsqu'il flotte au-dessus des ambassades du Canada, personne ne peut manquer de le reconnaître comme le drapeau canadien. Seul M. Pearson semble en douter. Pourtant, le drapeau de M. Pearson...

**L'hon. M. Hellyer:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. N'a-t-on pas l'habitude de ne pas mentionner les honorables députés par leur nom mais par celui de la circonscription qu'ils représentent?

**M. Cooper:** Je donne présentement lecture d'une lettre.

**M. l'Orateur suppléant:** Si je comprends bien, l'honorable représentant citait le texte d'une lettre.

**M. Cooper:** C'est une lettre que j'ai reçue et j'en donne lecture à la Chambre à titre d'exemple de toutes les autres que j'ai reçues. Je poursuis ma citation:

Seul M. Pearson semble en douter. Pourtant, le drapeau de M. Pearson ne possède aucun caractère distinctif et ne peut nullement être comparé à notre drapeau national, le pavillon rouge du Canada.

Il est temps, monsieur l'Orateur, que vous sachiez que je suis partisan du pavillon rouge et que j'en suis fier. De tous les modèles qui me sont parvenus à mon bureau, c'est celui que nous propose le premier ministre (M. Pearson) qui a l'air le plus insignifiant. A mes yeux, il faut que le très honorable représentant ait la berlue pour vouloir substituer ce nouveau drapeau à notre pavillon rouge et à tout ce qu'il représente pour nous de traditions. Qu'on mette la question aux voix, et le plus tôt sera le mieux. Qu'on laisse le peuple décider ce qu'il veut. Je ne crois pas que jamais, dans notre histoire, un seul homme n'ait tâché d'imposer le drapeau de son choix à la population canadienne. Par conséquent, je suis en faveur de l'amendement et du sous-amendement. J'estime que tous les Canadiens devraient avoir, au moyen d'un plébiscite, l'occasion de se prononcer.

Histoire de rire un peu, voici rien qu'un exemple de la publicité que ce drapeau reçoit d'une extrémité à l'autre du Canada. Il n'y a pas si longtemps, dans la ville où j'habite, un homme sortit en titubant de la taverne et, d'une voix assez mal assurée, déclara: «J'suis en faveur du drapeau aux feuilles d'érable: y'a une barre à chaque bout.» Voilà un genre de publicité qu'on fait à ce drapeau partout au Canada.

Je sais que plusieurs parmi vous se souviendront du vieux chant: *We'll never let the old flag fall.* Les députés partisans du gouvernement manquent à cette promesse que nous avons chantée de tout cœur pendant la première guerre mondiale. Je ne doute pas que la plupart des députés se rappellent aussi ces vers si émouvants du poème de John McCrea:

If ye break faith with us who die
We shall not sleep, though poppies grow
In Flanders Fields

Aujourd'hui à la Chambre des communes, le gouvernement viole ces promesses faites au cours des deux guerres mondiales.

Notre drapeau, où figure l'Union Jack à l'angle supérieur, est un symbole de notre appartenance au Commonwealth des nations. Je suis allé aux États-Unis à quelques reprises à propos du matériel de défense que nos deux pays installaient conjointement. Lors de ces voyages, j'ai vu le pavillon rouge flotter à côté de la bannière étoilée. Je dois dire qu'il était très beau. J'étais fier que ce soit le drapeau de mon pays.

Je n'ignore pas que la feuille d'érable est l'emblème du Canada. Mais je tiens à signaler qu'on ne cultive l'érable à sucre que dans une petite région du Canada et qu'à l'ouest des Grands lacs nous devrons expliquer à nos enfants ce que sont ces trois taches sur le drapeau, car ils n'ont jamais vu de feuilles d'érable. En fait, on cultive très peu d'érables dans l'ouest de l'Ontario.

J'habite l'Ouest du Canada et je suis producteur de blé. Le blé roux canadien de printemps est connu dans le monde entier et on le cultive dans toutes les provinces du Canada. Je pense qu'une gerbe de blé doré conviendrait mieux qu'une feuille d'érable comme symbole du Canada.

**Une voix:** Pourquoi pas un poisson?

**M. Cooper:** Après ces quelques remarques, permettez-moi de dire que je me propose d'appuyer l'amendement. A mon avis, le pavillon rouge est plus symbolique du Canada que tout autre drapeau qu'on m'a montré jusqu'à présent. Le Canadien peut regarder ce beau vieux drapeau avec fierté; il peut s'enorgueillir d'y être pour quelque chose. Permettez-moi de faire un retour en arrière, au tournant du siècle, lorsque les provinces de l'Ouest ont été constituées. Des gens de toutes les parties du monde, venant de douzaines de pays, sont allés s'y établir. La population de l'Ouest du Canada est mixte. Dix ans plus tard, ces gens étaient appelés à combattre pour leur pays. Nous avons vu cette population mixte prendre les armes et se rendre outre-mer combattre pour leur pays d'adoption, sous le pavillon rouge.

Ce n'est qu'une génération plus tard qu'on a demandé à leurs fils et à leurs filles de franchir l'océan et de combattre pour la patrie qui les avait vus naître. Je m'enorgueillis que la province de la Saskatchewan, dont la population n'est pas considérable, ait proportionnellement fourni plus de membres de nos forces armées qu'aucune autre province canadienne. Voilà un fait dont nous sommes fiers.

J'ai dit que je serais bref, monsieur l'Orateur, et je termine en répétant que j'appuyerai sûrement le sous-amendement dont la Chambre est saisie.

*(Texte)*

**M. Albert Béchard (Bonaventure):** Monsieur l'Orateur, le Parlement canadien écrit présentement une page très importante de son histoire. Le débat sur cette résolution et sa conclusion favorable, soit l'adoption d'un drapeau national distinctif, marqueront un pas de plus vers l'indépendance de notre pays, le Canada.

A la suite du Statut de Westminster et des autres mesures importantes adoptées depuis, ce sera un acte positif d'un gouvernement et d'un Parlement vraiment responsables et confirmatif de notre maturité.

Aussi, monsieur l'Orateur, est-ce avec émotion et fierté que je me lève pour exprimer mon humble opinion et celle de mes commettants sur la résolution présentement à l'étude, laquelle a pour but l'établissement officiel d'un drapeau canadien distinctif, tel qu'il est décrit dans la résolution.

L'opposition officielle, comme il fallait s'y attendre, n'a pas tardé à accrocher à cette résolution un amendement et, de plus, sans attendre la décision de la Chambre sur ce dernier, y est allée d'un sous-amendement.

Après avoir suivi de près l'évolution du débat depuis le début, et spécialement depuis la semaine dernière, on me permettra sans doute de rejeter complètement l'idée d'un plébiscite suggéré par l'amendement du très honorable chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), et ce pour deux raisons.

Premièrement, le fait de traîner la question de notre drapeau national sur la place publique, sur les tribunes publiques et politiques dans l'état d'esprit actuel du peuple canadien, où l'ont conduit certaines déclarations et discours regrettables, tant dans cette enceinte qu'à l'extérieur, serait une cause de désunion au pays, plutôt qu'un symbole d'unité, comme c'est le but primordial de ce gouvernement en présentant cette résolution.

La deuxième raison, c'est que le peuple canadien s'est élu démocratiquement des représentants dûment mandatés pour conduire les affaires de la nation, ses affaires. C'est donc notre responsabilité, la responsabilité des députés, du gouvernement et de cette Chambre de s'acquitter du mandat exprès qui leur a été confié. Il ne peut donc pas être question sérieusement d'envisager le règlement de cette affaire par un plébiscite, dans un Parlement où siège un gouvernement responsable.

Les rares exemples d'une telle mesure, au Canada, sont là pour en répudier l'application de nouveau et surtout dans le cas du problème en cause. D'ailleurs, n'avons-nous pas le témoignage même du très honorable chef de l'opposition officielle, pour nous convaincre de l'inopportunité, l'inutilité et l'inefficacité de ce procédé! En effet, lors du débat de 1942, en cette enceinte même, sur l'opportunité d'un plébiscite pour relever le gouvernement d'alors d'engagements antérieurs relatifs au recrutement des soldats pour outre-mer, le très honorable chef actuel de l'opposition officielle, alors député de Lake-Centre, déclarait, comme en fait foi la page 195 des *Débats* du 30 janvier 1942:

Laissez aux membres du Parlement le soin de voter sur cette question; ne le confiez pas à la

population canadienne, parce que, à mon avis, la tenue d'un plébiscite en ce moment pourrait fort bien détruire l'unité du Canada.

Et le même personnage ajoutait plus tard, lorsque la décision a été prise, comme l'atteste la page 870 des *Débats* du 25 février 1942:

On tiendra un plébiscite, malgré le fait que dans la longue histoire de la Grande-Bretagne, avec toutes les modifications constitutionnelles qui ont été effectuées jusqu'ici, jamais gouvernement n'a demandé l'opinion populaire par voie de plébiscite.

D'autres témoignages d'une aussi cuisante éloquence et peut-être plus violents de la part de membres de la famille conservatrice du très honorable chef de l'opposition pourraient également être cités, mais le temps me manque. Qu'il me suffise de rappeler à la Chambre et spécialement à certaines gens d'en face ces paroles du chef suppléant de l'opposition conservatrice d'alors, M. Hanson, qui déclarait, encore au cours du même débat de 1942, comme l'atteste la page 28 des *Débats* du 26 janvier:

Que le gouvernement ne répugne pas à son devoir; qu'il n'ait donc pas peur de montrer la voie. Un plébiscite n'est pas une politique, c'en est la négation, c'est un faux-fuyant. Son objet est de permettre d'éluder les responsabilités au lieu d'y faire face, de permettre de se dérober à un devoir au lieu de l'accomplir. Ce n'est pas une déclaration de foi, c'est un aveu d'impuissance.

Je sais que ces paroles historiques ont déjà été rapportées dans le présent débat; c'est pourquoi je tiens à le faire moi-même, dans le but de signaler à l'opposition officielle et à son chef en particulier, la situation étrange, curieuse et contradictoire dans laquelle elle se débat présentement.

Qu'apportera de plus le sous-amendement proposé par l'honorable représentant de Regina-City? Rien de plus que la confusion dans laquelle ce dernier a plongé le débat et l'a fait dégénérer en une attaque en plein jour, concertée et regrettable, contre un des groupes fondateurs de ce pays. Pour nous en rendre compte, il suffit de se référer à certains discours prononcés en cette Chambre au cours de la semaine dernière.

A ceux qui, devant leurs déboires et leurs maladresses, prônent en cette Chambre et ailleurs que le projet de drapeau distinctif trifolié a été conçu pour apaiser la province de Québec, je dirai qu'ils ont tort de semer une telle fausseté et d'entretenir de tels propos, car le peuple du Québec désire ardemment et depuis longtemps l'unité au sein de la Confédération. S'il réclame depuis des années un drapeau distinctif pour notre pays, c'est pour renforcer cette unité indispensable chez nous, si nous voulons nous épanouir pleinement, comme nation adulte. C'est pourquoi, bien que très orgueilleux de ses origines, le peuple du Québec veut pour le Canada un drapeau vraiment distinctif, dans le dessin duquel ne se trouvera aucun signe d'asservissement à l'un ou l'autre des pays d'origine de ses habitants.



Monsieur l'Orateur, il me semble que dans un pays adulte comme le Canada et reconnu comme tel partout dans le monde et par tous les organismes internationaux, il est superflu d'avoir à discuter, en 1964, de la nécessité pour notre pays d'être doté d'un drapeau bien à lui qui démontrera, à l'intérieur comme à l'extérieur, notre «statut» d'État souverain, d'État indépendant, symbole qui nous identifiera partout et en toutes circonstances, comme la France, l'Angleterre, l'Irlande, l'Italie, etc., etc. et tous les autres pays du monde qui sont facilement identifiables, à leur drapeau distinctif.

J'avais l'occasion, la semaine dernière, de rencontrer des représentants de divers pays du Commonwealth délégués à la conférence sur l'éducation qui se tient présentement en nos murs. Tous, sans exception, ont manifesté la plus grande surprise devant ces discussions interminables au sujet d'un drapeau distinctif, et surtout de constater que notre pays n'avait pas encore un drapeau vraiment distinctif. Parmi ces messieurs, il y avait un représentant du Ghana qui n'en pouvait croire ses yeux de tout ce débat. Le Ghana, comme tous les députés le savent, est un pays d'Afrique, membre du Commonwealth, qui a obtenu son indépendance en 1957 et qui possède son drapeau distinctif. Serions-nous, au Canada, plus arriérés qu'en Afrique? Il faut malheureusement admettre qu'il en est ainsi, du moins sous ce rapport.

Les symboles jouent un rôle très important dans la vie de chaque nation, et le plus important peut-être, à mon sens, est «un drapeau national», et ce drapeau national doit être distinctif, c'est-à-dire qu'il ne doit contenir dans son dessin aucune caractéristique qui le ferait confondre avec le drapeau d'un autre pays. C'est pourquoi, malgré tout le respect que j'ai pour le Red Ensign, qu'un décret du conseil a autorisé d'arborer en 1945 en attendant l'adoption d'un drapeau distinctif, il faut bien admettre, avec grand regret toutefois, que nous n'avons jamais eu et n'avons pas encore aucun drapeau qui soit bien nôtre, symbolisant le Canada tout entier et constituant l'emblème de tous les citoyens canadiens.

Le temps est venu, il me semble, pour le Canada, de posséder un étendard que tous les Canadiens sans exception puissent contempler avec orgueil, qui soit le symbole de notre grand pays, l'objet de notre affection et de notre loyauté, susceptible de devenir un signe de ralliement et d'unité en vue d'assurer la grandeur future de notre Canada, d'un océan à l'autre. A mon avis, ce symbole ne peut être mieux concrétisé que dans le projet décrit dans la résolution 44A.

En effet, les trois feuilles d'érable rouges, unies sur une même tige, ne sont-elles pas l'emblème qui nous a été attribué par Sa Majesté Georges V, par proclamation royale en date du 21 novembre 1921! Antérieurement, la reine Victoria avait attribué à la province d'Ontario, dans les armoiries de cette province et du même coup, soit par proclamation en date du 26 mai 1868, les trois feuilles d'érable vertes sur fond or que nous retrouvons sur les armoiries de la province de Québec. La proclamation royale de 1921, émise à la demande du très honorable Arthur Meighen, premier ministre conservateur dans le temps, était la conséquence logique des études sérieuses et approfondies et des recommandations faites par le comité spécial formé après la première grande guerre par sir Robert Borden, un autre premier ministre conservateur, pour étudier le problème jugé très important des symboles du Canada.

Ce comité, composé en tant que je sache exclusivement de conservateurs brillants et éminents comme le major-général Willoughby, G. Gwatkin, Thomas Mulvey, sous-secrétaire d'État, sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et Arthur G. Doughty, archiviste du Dominion, étudia pendant plusieurs mois cette question. A quel de ces honorables messieurs le très honorable chef de l'opposition en veut-il lorsqu'il accuse le présent gouvernement de rompre avec le passé; est-ce à M. Meighen, M. Borden, M. Gwatkin ou aux autres?

En proposant au Parlement canadien l'adoption de symboles, dont un drapeau canadien distinctif, aucun député en cette Chambre ne doit avoir pour but de donner libre cours à un nationalisme étroit. Aussi, la proposition d'un drapeau distinctif ne doit pas être interprétée comme tel par quiconque ne partage pas l'opinion des tenants de l'insigne de notre maturité, soit un drapeau distinctif. Il ne s'agit pas de tourner le dos au passé, à l'histoire ni à ses institutions. Bien au contraire, nous devons respecter et nous respectons, en fait, le passé, l'histoire et ses institutions; et je crois que l'adoption d'un drapeau distinctif est une conséquence logique de la maturité d'une nation et le plus bel hommage que nous puissions rendre au passé, à l'histoire et à nos ancêtres qui ont bâti, pour nous, ce grand pays, ce qui fait qu'en 1964, il nous est permis de vivre dans un pays adulte et souverain possédant les droits d'un État rendu à sa majorité.

Doter notre pays d'un drapeau distinctif, c'est prouver au monde international, à tous les organismes internationaux dont nous faisons partie, à tous les peuples et à tous les citoyens canadiens, d'abord, notre fierté d'être Canadiens. Nous ne cherchons là également—et ce qui est très important—qu'à doter l'âme de notre peuple, l'enthousiasme de nos citoyens, d'un symbole autour duquel et sous lequel notre jeunesse et tout le peuple canadien se rallieront, dans l'adversité comme dans la joie, dans la paix comme dans les jours sombres de la guerre.

Tous les citoyens canadiens, de quelque origine, de quelque langue et de quelque foi qu'ils soient, nés en terre canadienne ou qui, volontairement, à quelque époque que ce soit de leur vie, ont adopté le Canada comme leur nouvelle patrie, sans pour cela rien renier de leurs origines, ont décidé de laisser le drapeau de leur pays d'origine et de se rallier sous l'étendard de leur pays d'adoption et former avec tous leurs nouveaux concitoyens la grande famille canadienne qu'ils veulent et que nous voulons grande, forte, indépendante et respectée *a mari usque ad mare*.

Nos ancêtres ont trop peiné pour défricher et édifier sur ce sol, imbibé de leur sueur et fertilisé de leur sang, un pays maintenant habité par près de 20 millions d'habitants, un pays possédant toutes les facilités modernes de communications, d'abondantes richesses naturelles, etc., etc., pour que ce pays ne puisse pas avoir le droit et l'orgueil légitime d'arborer les signes distinctifs de sa majorité.

Pour continuer cette œuvre magnifique, j'y contribuerai avec ceux de mes collègues qui croient en la nécessité pour notre pays d'être doté d'un drapeau distinctif, en votant, avec fierté, pour la résolution 44-A, soit le drapeau trifolié.

*(Traduction)*

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole car, à l'instar de nombreux autres Canadiens, j'ai des vues très arrêtées sur cette question. Je voudrais signaler que le premier ministre (M. Pearson) a reconnu que les honorables députés voudraient faire connaître leurs opinions au sujet du drapeau au cours du débat. Je nie catégoriquement qu'il s'agisse d'obstruction systématique. Je ne conviens certainement pas que ce soit de l'obstruction systématique et je donnerai des raisons plus détaillées plus tard.

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations au sujet du discours de l'honorable député de Bonaventure (M. Béchard). Il a admis l'importance du débat et c'est un des rares députés ministériels qui ont participé au débat. Il a déclaré qu'il s'agissait d'un autre pas vers notre indépendance. Je prétends que c'est une expression complètement absurde, car notre pays est tout à fait indépendant actuellement. Notre pays n'est

subordonné à aucun autre pays du monde. J'aimerais demander à l'honorable député ce qu'il veut dire à ce propos. Veut-il dire, par hasard, que c'est un pas vers la suppression de notre souveraine, à titre de reine du Canada, de sorte que le Canada deviendrait par la suite une république? J'aimerais qu'il réponde à cette question.

Malgré tout le respect que je dois aux Canadiens, je suis certain qu'ils riront d'entendre l'honorable député de Bonaventure insinuer que le Canada n'est pas maintenant tout à fait indépendant. Notre pays existe comme tel depuis 1867 et, au cours des années, il est devenu complètement indépendant. Je ne vois pas comment l'honorable député peut comparer notre pays au Ghana. A mon avis, les circonstances sont tout à fait différentes.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà donné à entendre que je participais au présent débat parce que j'avais de fortes convictions au sujet du drapeau. J'aimerais signaler que la résolution numéro 44(A) est conçue en ces termes:

> Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures...un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau; sur la proposition d'amendement de M. Diefenbaker et la proposition de sous-amendement de M. More.

Monsieur l'Orateur, j'ai donné lecture du projet de résolution pour tenter de montrer qu'avant le 15 juin le projet de résolution, jusqu'après le mot «drapeau», à l'avant dernière ligne, faisait partie d'un projet de résolution complet, rédigé de telle sorte que le pavillon rouge devait disparaître entièrement. Par suite de deux résolutions distinctes, il va disparaître complètement. Cela peut sembler souhaitable à un certain nombre de gens, monsieur l'Orateur, mais je dois signaler qu'aux yeux de millions de personnes au pays, il s'agit presque d'un sacrilège.

On a dit, je le répète, que le pavillon rouge indique une sorte de colonialisme ou de dépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Pure sottise! Il faut signaler toutefois que bien que le pavillon rouge soit destiné à disparaître comme emblème de la population canadienne, d'après ces deux résolutions, l'Union Jack sera maintenu et flottera en certaines occasions pour indiquer nos relations avec le Commonwealth ou quelque chose de ce genre. Pour peu que l'on y pense, il semble que pour ceux qui imaginent une domination de la Grande-Bretagne, l'emploi de l'Union Jack est encore moins acceptable que le pavillon rouge. Je sais bien que nous n'en sommes pas à la seconde partie de la résolution, mais je tiens à signaler que l'Union Jack est le drapeau de la Grande-Bretagne; comment alors le faire flotter sans indiquer une plus grande dépendance encore vis-à-vis de ce pays?

J'avoue ne pas avoir étudié toute l'histoire du pavillon rouge du Canada. D'autres affirment l'avoir fait. Je ne puis citer de dates certaines auxquelles on présume que ses origines remontent. Tout ce que je sais, c'est qu'au cours du débat, bien des députés de ce côté-ci de la Chambre ont signalé qu'il a été arboré comme drapeau du Canada pendant bien des années, certainement depuis plus longtemps que je me souvienne. Toute cette question n'est pas une question de dates et de chiffres. C'est une question de cœur. C'est la question la plus brûlante dont cette Chambre puisse être saisie. J'admets que je suis émotif à ce sujet, tout comme des millions d'autres Canadiens d'ailleurs. C'est pourquoi j'insiste pour que la Chambre ne soit pas saisie maintenant de toute cette question du drapeau. Mais, monsieur l'Orateur, puisque nous en sommes saisis, pour ma part, je me propose de défendre nos principes sur cette question.

Je sais que certains journaux et autres moyens de diffusion de nouvelles ont pris pour admis que le résultat est réglé d'avance. On a dit que peu importe que le premier ministre (M. Pearson) ait eu tort de nous saisir de cette question en ce moment, peu importe le nombre de personnes à qui le choix personnel du premier ministre peut déplaire et combien il peut leur déplaire, nous devrions plier l'échine et nous incliner. Non, monsieur l'Orateur, pour ma part je ne le puis. Je suis très sensible à cette question et j'ai le sentiment qu'il m'incombe de combattre cette coercition par tous les moyens parlementaires possibles.

Je n'accepte pas qu'on jette aux orties des principes qui m'ont été inculqués dans mon enfance. Je m'élève contre l'idée d'après laquelle l'adoption de ce modèle proposé de drapeau est inévitable. On ne saurait prétendre un seul instant que la discussion de cette question retarde les affaires de l'État. Cela n'est pas vrai. Le premier ministre a fait observer que nous pourrons prendre congé quand le présent débat sera terminé. Nous ne retardons pas les travaux du Parlement. J'avoue que nous retardons nos propres vacances mais, pour ma part, je suis heureux de me passer de vacances pour empêcher, si je le peux, ce geste autoritaire et arbitraire de diviser irréparablement notre pays pendant des années à venir.

Le ministre du Commerce (M. Sharp) a pris la parole l'autre jour et il a sûrement mani-

festé beaucoup plus de souci à l'égard du parti conservateur qu'à l'égard de son pays. A mon avis, il devrait porter plus d'intérêt à son propre parti. Personne n'a reçu le mandat de faire adopter un drapeau national distinctif, surtout un drapeau ne tenant aucun compte de l'Union Jack.

Cet après-midi, je n'ai pas entendu tout le discours de l'honorable député de York-Humber (M. Cowan), mais on me dit qu'on n'a probablement jamais porté une accusation plus grave envers le gouvernement. J'estime que nous ne devrions pas être saisis de cette question à l'heure actuelle. Je me répète peut-être, mais c'est que j'ai une opinion bien arrêtée sur ce sujet. A mon sens, si nous voulons réaliser l'unité au pays, le Parlement doit sûrement abandonner la question du drapeau. Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

**L'hon. M. Monteith:** Avant le dîner, monsieur l'Orateur, j'ai exprimé l'opinion que le choix du premier ministre, ainsi que d'autres aspects de la question du drapeau, n'avait rien d'inéluctable. D'après moi, ai-je dit, c'est une question dont le Parlement n'aurait nullement dû être saisi. J'aimerais vous transmettre une ou deux autres pensées qui me sont venues à l'esprit à ce propos.

J'ai l'honneur et le privilège de représenter ma circonscription depuis un peu plus de onze ans. Je crois que, durant ce temps, les citoyens de la circonscription de Perth se sont fiés à mon jugement quant à la plupart des questions qui ont retenu l'attention du Parlement. Ils m'ont délégué ici, me semble-t-il, pour que j'accomplisse mon devoir comme je l'entends. Dans certains domaines—questions économiques, fiscales et bien d'autres semblables—fort des renseignements mis à ma disposition, je m'estime probablement mieux en mesure de me prononcer qu'une foule de mes commettants. Je considère qu'il est de mon devoir, après avoir tout bien pesé, de me décider et d'agir en conséquence. Une telle attitude, Votre Honneur, me paraît tout simplement logique.

Cependant, monsieur l'Orateur, au sujet d'une question aussi fondamentale que le choix d'un drapeau, mon opinion ne devrait pas avoir plus de poids que celle de n'importe quel autre citoyen de ma circonscription. Leurs sentiments sur ce point qui crée tant de divisions sont tout aussi sincères que les miens. J'estime que certaines prises de position dont ils m'ont fait part, notamment celles des anciens combattants, devraient avoir autant ou même plus d'influence que les miennes. La plupart des instances qu'on nous a présentées, sourtout celles des anciens militaires mais celles également de nombreux organismes et de centaines de particuliers, étaient en faveur du maintien du pavillon rouge canadien. J'avoue que j'ai reçu trois ou quatre lettres favorables à la proposition du premier ministre; je crois néanmoins que la grande majorité non seulement de mes électeurs, mais de tous les Canadiens, accepterait une modification de notre drapeau actuel, mais certainement pas son rejet pur et simple.

Je répète que je représente ma circonscription depuis 11 ans. Avant cela, j'ai fait de la politique à l'échelon municipal. Je crois que cette expérience m'a amené à croire que, pour certaines questions, un plébiscite était une bonne chose. On m'a rappelé tout dernièrement un incident qui s'est produit dans ma ville et qui lui a beaucoup profité. Il y a plusieurs années, la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien désirait construire une ligne vers Stratford. De nombreux hommes d'affaires étaient en faveur de ce projet. Ils voulaient qu'une concurrence soit faite au vieux chemin de fer du Grand Tronc qui avait donné un bon service. Le pire de l'affaire, monsieur l'Orateur, c'est que le Pacifique-Canadien voulait que le terre-plein suive le long de la rivière et passe au cœur de la ville de Stratford. La compagnie voulait aussi que la gare soit située en plein centre de la ville parmi nos parcs. Cette question causait des soucis à la ville. Un plébiscite fut tenu et ceux qui prévoyaient le brillant avenir de nos parcs eurent gain de cause par une faible marge.

Je mentionne ce fait pour montrer les avantages d'un plébiscite dans certaines circonstances. Je crois que ceux qui ont assisté au festival de Shakespeare à Stratford conviendront de deux choses. En premier lieu, qu'il n'y a pas de plus beaux parcs dans aucune ville canadienne de même importance. Je crois que cela a été rendu possible parce que l'idée proposée dans le plébiscite fut rejetée. En deuxième lieu, il n'y aurait pas eu de festival de Shakespeare à Stratford si ces parcs magnifiques n'avaient pas existé pour encourager ceux qui songeaient à l'avenir. Nous nous rendons pleinement compte, j'en suis certain, de l'importance de ce festival pour notre vie culturelle au Canada. Voilà, à mon sens, monsieur l'Orateur, un exemple concret des avantages de longue durée d'un plébiscite.

Le sous-amendement se lit comme il suit:

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots: Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple, devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érables?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

Ce sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina-City (M. More) expose les quatre choix de drapeau canadien. J'ai déjà dit, et je le répète, que, pour ma part, je favorise le maintien du pavillon rouge; plusieurs raisons expliquent mon choix et j'en exposerai les détails plus tard au cours de mes observations.

Cette question est tellement personnelle que mon opinion et celle de millions de personnes au Canada vaut bien, à mon avis, celle de l'héraldiste le plus averti. En conséquence, il me semble que ces quatre choix devraient être présentés aux électeurs afin qu'ils aient l'occasion de faire connaître leurs préférences.

A noter que le sous-amendement déclare:

«Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple, devront figurer les suivantes:»

Suit la liste des quatre questions. Si le sous-amendement est adopté, on pourrait y ajouter d'autres choix, mis au point par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. L'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton) et plusieurs autres ont traité longuement de la chose au cours de ce débat.

**M. Cashin:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Monteith:** Non, pas maintenant. Vous pourrez prononcer votre propre discours quand le cœur vous en dira; j'aimerais également entendre les discours d'un grand nombre d'autres députés de votre côté, comme l'honorable député de Halton (M. Harley) et l'honorable député de Peel (M. Beer), ainsi que les députés des circonscriptions de Toronto et York? Il me semble qu'ils seraient fort intéressants.

Si le premier ministre (M. Pearson) confiait l'étude de cette question à ce comité, cela permettrait une période de détente, selon moi, d'importance capitale pour l'unité canadienne. Bien des honorables députés ont fait au cours du débat les discours les plus passionnés, je pense, que j'aie entendus depuis mon arrivée à la Chambre des communes. Ils venaient tous du cœur. Je demande au premier ministre de ne pas faire la sourde oreille.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur l'Orateur, j'entends des mots de mépris, presque de dérision, provenant de l'autre côté de la Chambre, lorsque je dis ces choses. Je suis sérieux. Il est temps que certains d'entre vous fassent preuve d'un peu de sérieux. J'affirme que ce n'est pas une façon d'unifier le pays.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur les diverses dispositions du sous-amendement. Je traiterai d'abord en particulier du choix nº 3, ayant trait aux trois feuilles d'érable. Je crois que c'est un choix raisonnable à présenter au peuple canadien. Le premier ministre a fait connaître son attitude inflexible sur ce modèle de drapeau. En effet, il y a eu une grande campagne, et je présume qu'elle a l'appui du parti libéral, en vue de faire adopter au peuple du Canada cette proposition particulière en exerçant sur lui de fortes pressions.

Nous avons vu des boutons, des drapeaux, des drapeaux en miniature, et nous apprenons que le ministre d'État (M. Dupuis) a commandé 100,000 étiquettes adhésives pour parechocs d'automobile. S'il ne s'agit pas d'une campagne, j'ignore comment on pourrait désigner ces initiatives. Il est déplorable, monsieur l'Orateur, de faire un tel battage pour un drapeau qui ne sera peut-être jamais approuvé.

J'estime qu'on cause ainsi beaucoup de tort à notre emblème actuel mais, malgré tout le mécontentement qu'on a manifesté à l'égard du modèle proposé, nous devrions tout de même l'inclure dans le plébiscite proposant divers modèles.

Je passe maintenant au quatrième alinéa du sous-amendement qui mentionne un drapeau portant au centre une grande feuille d'érable au lieu de trois et qui, sous les autres rapports, est presque semblable au trifolié. Sauf erreur, certains se sont montrés partisans de ce modèle particulier. On a présenté de nombreuses instances dans lesquelles on mentionnait que, même si la préférence allait au pavillon rouge ou à une version modifiée de ce dernier, un drapeau à une seule feuille d'érable serait du moins préférable au trifolié.

Je dois avouer, cependant, que les propositions précitées, c'est-à-dire les trois feuilles d'érable et la feuille d'érable unique, ne me plaisent pas le moins du monde. Je ne vois pas comment l'un ou l'autre de ces symboles pourraient représenter l'ensemble du Canada. Tout d'abord, on sait qu'il y a plusieurs variétés d'érables au Canada, et j'aimerais savoir duquel il s'agit en l'occurrence. Nous

savons aussi, comme le député de Rosetown-Biggar (M. Cooper) l'a signalé cet après-midi, que les érables ne poussent pas normalement dans les provinces de l'Ouest. Nous savons également que l'érable est beaucoup plus répandu dans certaines régions du Nord-Est des États-Unis que dans certaines parties de l'Est canadien. J'estime, pour ma part, que cet emblème n'est pas reconnu par l'art héraldique et ne repose sur aucune tradition. Les deux motifs me laissent indifférent.

Je reviens donc au pavillon rouge qui figure comme premier choix dans le sous-amendement. Je n'ai pas l'intention de consigner une foule de citations et de détails au compte rendu. Cependant, un article rédigé le 26 mai dernier par M. Stafford Johnston, rédacteur-adjoint du *Beacon-Herald* de Stratford, m'a particulièrement touché et impressionné.

Je ne me propose pas de donner lecture de tout l'article. Ayant signalé qu'il remonte au 26 mai dernier, je me contenterai d'en faire un résumé. L'auteur dit tout d'abord que 20 ans auparavant, jour pour jour, il faisait partie d'un convoi de véhicules long de plusieurs milles qui se dirigeait vers Portsmouth, point de départ du débarquement en Normandie. Je vous fais là un résumé. L'auteur fait part de ses expériences de l'époque. A mon avis, ces choses ont une influence profonde sur les sentiments d'un grand nombre de Canadiens; aussi je voudrais vous donner lecture de certains passages dans le reste de l'article.

Le jour que nous avons commémoré dernièrement, ce n'était pas le jour-J, mais le jour-J-plus-5 lorsque nous en sommes arrivés au premier moment de déception dont je puisse me souvenir.

En ce dimanche du 11 juin 1944, le quartier-général de notre brigade se trouvait dans le village Le-Fresne Camilly. Les plages témoins de l'invasion étaient à sept milles derrière nous, tandis que l'ennemi se trouvait à trois milles devant nous. Les sept ou huit véhicules qui composaient notre quartier-général étaient parqués sur les trois côtés d'une cour. La maison de Mme Jeanne-Marie de Gastebled occupait le quatrième côté du quadrilatère. C'était une grande maison et, tant mieux, ma foi, car par suite de l'invasion, la mitraille et les bombardements avaient atteint un bon nombre de demeures, et bien des familles avaient dû s'entasser dans les maisons encore debout. Nous n'avons jamais pu savoir au juste combien de personnes avaient trouvé refuge sous le toit de Mme de Gastebled, mais quand les enfants sortirent le matin, pour voir les militaires, on se serait cru dans le préau d'une école.

Dans la journée, le brigadier général est sorti du camion qui lui servait de refuge et de bureau et a contemplé longuement le spectacle. C'était sans doute son premier moment de détente depuis le débarquement sur la plage, cinq jours plus tôt.

Il remarque un mât planté au milieu de la cour; une idée l'effleura «Hissez un drapeau canadien», dit-il à l'improviste.

C'était, bien entendu, un commandement absurde. Les armées modernes ne portent pas de drapeaux dans la mêlée. Au cours des semaines qui précédèrent la traversée de la Manche, nous avions fait une liste dûment vérifiée de chaque pièce d'équipement, que nous avions recomptée et vérifiée une seconde fois, puis rangée dans les véhicules. Ces listes ne comprenaient certainement rien d'aussi inutile au combat qu'un drapeau. C'était assez facile au chef de lancer un commandement, mais, pour nous, pauvres sous-ordres, il était évident que nous ne pouvions obéir.

Cependant, les signaleurs eurent une idée. Ils fouillèrent dans un caisson qui contenait les fanions de signalisation et, par miracle, ils trouvèrent un drapeau canadien mêlé aux fanions que les signaleurs emploient pour transmettre un message à bras. Quelqu'un trouva une corde et grimpa au poteau.

Les enfants français observaient toute cette manœuvre et certains durent aller annoncer la nouvelle à leur mère et à leurs tantes. Au moment de hisser le drapeau, nous avions un auditoire composé de civils français, femmes, enfants et vieillards. La maîtresse de maison elle-même sortit, suivie d'une jeune femme portant un immense plateau d'argent couvert de verres de vin. La maîtresse de maison prononça un bref discours et bien que nous ne comprenions pas ses paroles, nous en avons déduit que les Canadiens étaient les bienvenus. Le brigadier, gêné par l'émotion ambiante, battit en retraite et alla se cacher dans un coin. Nous autres, avons fait semblant de ne pas être émus en voyant hisser le drapeau.

C'était, évidemment, le pavillon rouge du Canada.

Ceux qui, à trois milles de là, à l'époque, auraient peut-être voulu nous faire baisser ce pavillon étaient les deux divisions allemandes auxquelles faisait alors face la 3e division canadienne. La 21e division blindée était une unité de premier ordre de l'armée régulière allemande. Quant à la 12e division de S.S. (Estafettes d'assaut), c'était alors une unité fanatique ne comptant que des membres du parti Nazi. Pendant un mois encore, ils nous ont immobilisés, avant que nous réussissions enfin à prendre d'assaut la tête-de-pont.

Les troupes d'élite d'Hitler n'ont pu nous le faire baisser. Mais maintenant, 20 ans plus tard, il semble qu'une résolution du Parlement en est capable. La défaite arrive parfois par des voies étranges.

Monsieur l'Orateur, je voudrais répéter ce dernier alinéa:

Les troupes d'élite d'Hitler n'ont pu nous le faire baisser. Mais maintenant, 20 ans plus tard, il semble qu'une résolution du Parlement en est capable. La défaite arrive parfois par des voies étranges.

Je vous confie ces mots—et je le dis en tout sérieux—pour que vous-mêmes et la Chambre puissiez y réfléchir.

Nous en arrivons maintenant au deuxième point du sous-amendement. Le voici:

Êtes-vous partisans du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?

Personnellement, je pourrais accepter cette proposition. Je crois sincèrement que la majorité des Canadiens l'adopteraient et que ce serait le meilleur des compromis et l'un des plus acceptables pour notre population. Le battant pourrait renfermer une grande fleur de lis, ou une feuille d'érable, ou encore le dessinateur pourrait offrir un modèle comprenant l'une et l'autre. Nous pourrions alors laisser l'Union Jack dans le coin. L'arrangement plairait à tous ceux qui désirent con-

server le pavillon rouge, tout en indiquant au reste du monde l'apport considérable des habitants d'origine française à l'histoire du Canada. Nous serions fiers d'une combinaison semblable de symboles, qui indiquerait la liberté dans laquelle nous avons toujours vécu tout en rendant hommage à l'héritage et à la tradition auxquels nous nous sommes tous habitués et auxquels nous croyons.

Le soir du 1er juillet, les assistants sur la colline du Parlement ont été témoins d'un spectable qui, à mon avis, restera vivace en leur mémoire. Du moins, il le demeurera dans la mienne. C'était un spectable magnifique. Il y avait autour des terrains environ 66 pavillons rouges tandis qu'il y en a d'ordinaire environ 22. J'admets que le déploiement m'a rendu un peu sentimental, mais je n'en suis pas du tout honteux. J'ai été troublé. J'éprouvais du dépit. J'en voulais aux gens de l'autre côté de cette Chambre qui essayent de nous priver de ce drapeau-là. Le décor était mémorable et penser qu'un pareil spectacle pouvait disparaître a soulevé des sentiments violents chez bien d'autres, tout comme chez moi.

Je traverse deux fois par jour le jardin des provinces, en me rendant ici ou en m'en retournant. J'aimerais que les honorables députés aillent y jeter un coup d'œil sur les dix drapeaux hissés. Trois d'entre eux portent au milieu, sur fond blanc, des insignes quelconques. Tous ceux qui les ont vus devront admettre que ces drapeaux ne peuvent soutenir la comparaison avec les sept autres drapeaux arborés. Je ne le dis pas avec irrévérence à l'endroit des trois drapeaux en cause, et je ne prétends pas avoir des talents esthétiques. Mais je prétends qu'un drapeau à fond blanc n'est pas assez beau pour un drapeau national.

Je reconnais que certaines gens n'éprouvent pas pour le pavillon rouge les mêmes sentiments que moi. A l'avenir, quand nos citoyens âgés ne seront plus, un changement sera peut-être plus facilement acceptable. Je le répète, rien ne pourrait diviser davantage que de présenter à l'heure actuelle cette question d'un drapeau. Elle fait vibrer les cordes les plus intimes de chacun d'entre nous.

Je me souviens du temps où les auditoires au Canada ne se levaient pas en bloc pour le chant d'«O Canada». Aujourd'hui, cela est généralement accepté, et on peut dire qu'une telle hésitation serait irrévérencieuse et insolite. Seul le temps a pu réaliser cette fusion des esprits d'un bout à l'autre du pays. Le temps viendra peut-être, avant longtemps, sans doute, où l'on pourra en arriver à une unité d'objectif beaucoup plus étroite lorsqu'il s'agira de prendre une décision sur un nouveau drapeau ou même de modifier notre drapeau actuel.

[L'hon. M. Monteith.]

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il était au moins 8 heures cinq lorsque j'ai commencé mais je voudrais raconter une histoire, pour conclure. Durant une discussion l'autre soir avec le député d'Ontario (M. Starr), il a mentionné qu'un ami à lui avait été prié de dire le bénédicité à un banquet auquel l'honorable député assistait. Ses paroles m'ont impressionné, tout comme elles l'avaient fait pour mon collègue, et je suis sûr qu'il ne verra pas d'objection à ce que je les livre à la méditation de la Chambre. Les voici. «Seigneur, aidez-nous à défendre quelque chose, afin que nous ne soyons pas dupes de tout».

**M. Reg Cantelon (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, après avoir entendu tant d'excellents discours sur le sujet, il est probable que vous trouverez le mien très ennuyeux. Cependant, comme vous en avez beaucoup écouté, j'espère que vous pourrez endurer encore un peu quelques-unes des mêmes idées redites à ma façon. Quand on est à peu près le centième à prendre la parole sur un sujet, personne ne peut s'attendre à une très grande originalité ni à des idées bien nouvelles, et je n'ai de prétention ni à celles-ci ni à celle-là. Mais comme il s'agit d'une question brûlante et historique sur laquelle on s'attend que chacun ait une opinion et sur laquelle nos commettants ont aussi leurs propres idées, que nous devons respecter, en notre qualité de députés, je voudrais exposer mon point de vue et ce que je conçois comme le point de vue de mes commettants.

Il est tout à fait certain que la première réaction de mes commettants devant ce projet de substituer au pavillon rouge un modèle nouveau et distinctif, a été un sentiment d'incrédulité mêlé d'étonnement. On est revenu nombre de fois sur ce point. Est-il exact que le parti libéral se soit effectivement engagé à présenter un nouveau drapeau durant ses deux premières années de pouvoir? Si tel est le cas, la chose n'a jamais été portée à la connaissance de mes commettants.

Comme on l'a signalé à maintes reprises, la question n'a pas non plus été signalée à l'attention des électeurs de l'Est canadien. Le député libéral de York-Humber (M. Cowan) a souligné la chose cet après-midi lorsqu'il a déclaré que dans aucune des annonces publiées par ce parti à Toronto durant la campagne électorale de 1963 il n'était question du nouveau drapeau. Je doute également que les citoyens de l'Ouest aient remarqué cette promesse. S'ils étaient au courant, ils ont sans doute tous cru que ce nouveau drapeau dis-

tinctif serait tout simplement une nouvelle forme de pavillon rouge, ou tout simplement qu'on promulguerait l'adoption officielle du pavillon rouge.

A vrai dire, pourquoi en aurait-il été autrement? En 1946, les libéraux avaient presque à l'unanimité approuvé le pavillon rouge. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'un décret du conseil, adopté durant le mandat de M. Mackenzie King, promulguait le pavillon rouge, ce drapeau en est venu à être accepté d'une façon plus universelle qu'il ne l'avait encore été. Il était arboré sur les immeubles publics, les écoles relevant de l'autorité provinciale dans ma province, et remplaçait généralement l'Union Jack qui avait été le plus souvent hissé jusque-là.

Vu ces circonstances, il est facile de voir pourquoi la promesse libérale n'a pas eu de répercussion. On peut voir pourquoi on croyait que la mise en œuvre de cette promesse serait simplement la confirmation d'une pratique presque établie. Cette opinion est confirmée également par les observations faites cet après-midi par l'honorable député de York-Humber dont les faits bien documentés s'imposent à l'attention. Un grand nombre de mes commettants ne pouvaient le croire lorsqu'ils se sont rendu compte que, selon le premier ministre (M. Pearson), un drapeau national distinctif était un drapeau ne renfermant aucun élément connu et n'ayant aucune signification historique. Comme je l'ai déjà dit, la vérité les a plongés dans l'étonnement et, dans certains cas, dans la colère. J'ai reçu des pétitions renfermant des centaines de noms et demandant, et dans certains cas réclamant, le maintien du pavillon rouge. Réclamer c'est demander assez énergiquement; cela montre bien que ces gens sont convaincus que le pavillon rouge est reconnu comme drapeau canadien depuis bien des années. Je n'ai reçu de mes commettants aucune lettre d'approbation du modèle à feuilles d'érable.

Les habitants de ma circonscription qui sont membres de la Légion canadienne comptent parmi les adversaires les plus acharnés du nouveau drapeau. Il est facile à comprendre pourquoi ils sont si attachés au pavillon rouge du Canada puisqu'ils ont combattu sous ce drapeau. Nos amis libéraux ne sauraient le réfuter. C'est pour leur pays, pour notre pays, qu'ils ont combattu et non pour le drapeau, mais ce dernier était, à leurs yeux, le symbole du Canada et c'est pourquoi, à tort ou à raison, ils ne veulent pas en être privés par suite des caprices d'un seul homme. Cet homme a malheureusement démontré qu'il est incapable d'organiser les travaux du Parlement; il ne possède pas le génie du compromis, qualité essentielle chez un chef de parti. On dit qu'il a acquis la formation d'un diplomate. Que le ciel nous vienne en aide si nos diplomates actuels ne sont pas plus conciliants ou s'ils ne connaissent pas davantage les répercussions de l'entêtement marqué dont le premier ministre a fait preuve au sujet du drapeau. Même si, à 68 ans, il a un an de moins que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), il est beaucoup plus vieux jeu que le chef conservateur. Voilà qui pourrait expliquer son comportement parfois assez étrange, comme lorsqu'il commence par laisser ses partisans libres de voter à leur guise pour ensuite affirmer que le sort de son gouvernement dépendra du vote. Bien sûr, il a maintenant modifié cette position. Il reste que la vieillesse se caractérise par des attitudes irrationnelles.

En vous transmettant les opinions de mes commettants, j'aimerais vous citer une lettre que j'ai reçue d'un citoyen d'Eaton. Entre autres choses, il écrit:

> Eh bien, comme un tas d'autres personnes de l'Ouest, je pense qu'on devrait laisser notre vieux drapeau comme il est depuis si longtemps, étant donné que la Légion a fait deux grandes guerres pour le défendre. J'espère que le gouvernement conservateur...

...légère méprise ici...

> ...ne manquera pas de consulter tous les Canadiens pour bien savoir quel drapeau ils veulent. Je n'aime pas cette histoire que M. Pearson veut nous faire avaler de force. Il y a un tas de choses qu'il pourrait faire au lieu de s'inquiéter d'un nouveau drapeau. Je n'ai jamais entendu dire que les Américains voulaient changer de drapeau. Le Canada devrait faire comme eux autres.

C'est là le ton général des lettres que j'ai reçues. A tort ou à raison, presque tous les adversaires du nouveau drapeau distinctif l'appellent le «drapeau de Pearson». Pour illustrer ce point, j'aimerais citer un télégramme que j'ai reçu le 16 juin de Tompkins:

> Votez contre le drapeau de Pearson, car feuilles pas distinctement feuilles d'érable. Pas d'Union Jack.

Je crois que ces citations font voir très clairement l'attitude générale de mes électeurs. Les membres de la Légion, qui ont assisté au récent congrès national, à Winnipeg, ont été exaspérés du mauvais goût dont a fait preuve le premier ministre en annonçant un nouveau drapeau controversable, au cours de ce qu'ils considéraient comme une cérémonie de consécration et de souvenir un dimanche soir. Pourquoi n'a-t-il pas fait l'annonce à la séance d'ouverture le lundi matin? C'est la question logique qu'ils se posent. Et je pose la même question. Pourquoi fallait-il qu'il le fasse lors de cette cérémonie, qui était une cérémonie de consécration? Est-ce que le premier ministre ne sentait pas combien son

annonce était litigieuse? N'est-ce qu'un autre exemple de son mauvais jugement?

Les Légionnaires présents ce dimanche soir-là ont été indignés de l'attitude des journalistes qui ont grossi démesurément un incident sans importance. Quels étaient leurs motif? Était-ce pour faire du premier ministre un martyr de ces méchants Légionnaires? Tout en admettant que certains ont créé un léger tapage par suite, je crois, de la provocation que contenait l'annonce du premier ministre, ils estiment que c'était peu de choses. Comme preuve des bonnes manières de ses membres, la Légion cite le fait que le premier ministre a pu prononcer son discours en entier. Quand on se rappelle la grossière démonstration dont le leader de l'opposition (M. Diefenbaker) a été victime à Vancouver, on constate que les membres de la Légion se sont montrés bien élevés par contraste et que le premier ministre n'a pas trop souffert.

Le premier ministre vient de lancer dans l'arène politique une question que, à mon humble avis, le temps se chargeait de régler pour nous. En tentant de substituer un autre drapeau à celui que nous reconnaissons comme étant le nôtre, il a agi maladroitement et mal à propos, étant donné surtout les rumeurs séparatistes qui nous viennent du Québec. Il faudrait éviter pour le moment de soulever l'antagonisme du reste du Canada contre le Québec et pourtant voilà justement ce que fait le nouveau drapeau. Il faut plutôt revoir calmement nos attitudes et comprendre les problèmes du Québec. Comment le premier ministre peut-il croire que son drapeau contribuera à cette compréhension? Il plaira peut-être au Québec mais il durcira l'opposition aux légitimes revendications du Québec. A la suite des quelques visites que j'ai faites dans ma circonscription au cours des quatre derniers mois, je puis confirmer que c'est précisément ce qui se passe.

Que cela lui plaise ou non, bien des Canadiens pensent et disent que ce drapeau n'est qu'une concession au Québec. Je m'empresse d'ajouter que mon parti ne parle pas ainsi, et moi non plus. Je ne le pourrais pas et ne le voudrais pas, parce que si vous examinez mon nom, vous verrez qu'il traduit plus qu'un faible brin d'héritage français. Il est vrai que cela peut remonter à plusieurs siècles, mais mon ascendance française garde encore sa place dans mon cœur et il me répugne qu'on dise de telles choses. Toutefois, je ne voudrais pas accuser le premier ministre d'opportunisme politique, mais d'autres le font. Le premier ministre aurait été mieux placé pour relever ces accusations si le drapeau n'avait pas été choisi, comme il l'a été, par le cabinet, ce qui porte bien des gens à croire que c'est le choix du premier ministre lui-même. D'ailleurs, le premier ministre n'a pas caché que c'était son choix personnel. Il doit donc porter tout seul la responsabilité du modèle choisi et du manque de jugement et de prévoyance dont il a fait preuve en le présentant maintenant. Il y aurait eu bien d'autres moyens de choisir un drapeau et d'éviter les soupçons. Pourquoi n'a-t-on pas formé un comité de tous les partis qui aurait choisi un seul modèle ou qui en aurait soumis quelques-uns au Parlement. Ainsi, le Parlement aurait choisi un heureux compromis; personne n'aurait pu dire que c'était le fanion Pearson et il n'aurait pas été exposé au ridicule, comme c'est le cas maintenant.

J'aimerais citer un article d'Eric Nicol publié dans le *Star Phoenix* de Saskatoon du 17 août 1964. Il écrit:

> Le modèle de nouveau drapeau canadien choisi par M. Pearson—les trois feuilles d'érables luxuriantes sur fond blanc de chaux—a suscité diverses réactions, la plupart violentes.
>
> Voilà l'ennui de vouloir créer un drapeau. C'est trop arbitraire pour la plupart des gens. Nous voulons un drapeau qui parle de traditions, d'histoire, de champs de bataille et de gloire. Pour faire accepter son drapeau, le premier ministre n'a qu'un moyen: son drapeau à la main, se lancer à l'attaque sur la colline du Parlement, essuyer une pluie de balles d'une batterie de la vieille garde embusquée et tomber au champ d'honneur, sa main agrippée à la bannière transpercée.
>
> Ensuite, s'il le veut, il pourra déclencher des élections.

Je ne voudrais pas lire tout l'article, mais j'aimerais en citer encore un ou deux passages. M. Nicol ajoute:

> Si M. Pearson dit: «Hissons-le au mât pour voir si quelqu'un le saluera», je crois que son modèle arrivera piètre second derrière les emballages de flocons de savon.

Le dernier paragraphe conclut ainsi:

> Aujourd'hui, quand les soldats canadiens entrent en action, ils sont placés sous le drapeau de l'ONU et c'est aussi un très beau drapeau. On ne sait pas trop pourquoi nous aurions besoin d'un troisième drapeau, si ce n'est pour y projeter le feu des réflecteurs au Maple Leaf Gardens.
>
> Je crains que M. Pearson se fasse battre par le battant bleu de son drapeau. Et il n'y en a qu'un qui se réjouira, c'est John Diefenbaker.

Or, depuis que le premier ministre nous a tous mis dans l'obligation d'accepter son drapeau personnel ou rien du tout, le chef de l'opposition propose une solution. Il suggère que nous soumettions la question au peuple. C'est une façon logique de régler une question comme celle du drapeau, qui touche à la corde sensible. Car c'est uniquement une

question qui fait appel aux sentiments, on l'a souligné maintes et maintes fois; il ne faut pas faire appel à la raison ici, sauf pour contenir les sursauts de passion. Le député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) a été, je crois, le dernier à insister sur ce point.

Un membre du gouvernement qui attaquait l'amendement du chef de l'opposition a prétendu qu'il ne s'agissait que d'un écran de fumée, et qu'on pouvait tout aussi raisonnablement trancher la question des pensions en recourant à un référendum. Cette réflexion est absurde. Le député est-il si obtus qu'il ne voit pas la différence? Le régime de pension du Canada ne pose pas de problème émotif touchant de près les préjugés stéréotypés et élémentaires de chacun. Tout député, et d'ailleurs n'importe qui, devrait pouvoir le débattre tranquillement en avançant des arguments rationnels pour arriver à la solution raisonnable d'un problème d'ordre monétaire et social comme le régime de pensions. S'il étudie bien la question il sera mieux renseigné pour se prononcer sur la question du régime de pension que la plupart de ses commettants. Mais le problème du drapeau ne rentre pas dans la même catégorie. Aucune étude ne documentera ni ne renseignera mieux un député que ses commettants lorsqu'il s'agit d'une question qui ne se fonde que sur le sentiment. Aucune explication rationnelle ne fera changer les gens d'avis. En réalité, le seul appel à la raison qu'il serait possible de faire serait de persuader les gens d'accepter le nouveau drapeau distinctif plutôt que de créer des difficultés et des ennuis. Le raisonnement n'est pas très probant, mais touchera certainement ceux dont les opinions ne sont pas très ancrées, et je crains qu'il n'y en ait que trop. Le premier ministre est peut-être au courant et agit en conséquence. Mais si un référendum était tenu, personne ne pourrait prétendre que ce drapeau est un choix politique, comme on le dit actuellement. Les Canadiens ont certainement le droit d'avoir un drapeau dénué de toute attache politique. La seule façon d'y parvenir ce serait de tenir un référendum ou d'obtenir la décision unanime d'un comité parlementaire qui étudierait la question, ce qui me semble la façon la plus raisonnable d'aborder le problème.

Les Canadiens ont droit à un meilleur choix que celui qui a été fait. Le drapeau proposé est un mauvais choix, car il ne possède aucune qualité artistique et, lorsqu'il est déployé, il se détache mal et on ne le distingue pas aussi nettement que le pavillon rouge, l'Union Jack, le tricolore français et la bannière étoilée des États-Unis. Comme un honorable député l'a signalé cet après-midi, lorsqu'on se rend à l'édifice de l'Ouest et qu'on y regarde les drapeaux du Commonwealth qui y sont déployés, on constate que ces drapeaux possèdent également cette qualité. Ils se détachent et se distinguent nettement.

Voici un autre exemple de ce que je veux dire: Il y a quelques semaines, lorsqu'on commença à faire flotter le nouveau drapeau aux antennes d'automobiles dans la région, j'ai fait, durant le week-end, une randonnée aux Mille-Îles. A cet endroit, les bateaux canadiens arboraient tous le pavillon rouge et les navires américains, la bannière étoilée. Sur la toile de fond des eaux miroitantes et de la verdure de la rive, ces drapeaux se détachaient nettement et clairement. De retour à Ottawa, nous avons revu le drapeau à trois feuilles d'érable. Il était incolore et insipide en comparaison de ceux que nous venions de voir. Il ne se distingue pas nettement dans l'air. A un demi-mille de distance, il se fond complètement dans le paysage. On pourrait presque dire qu'il se camoufle lui-même.

En le regardant, je me suis demandé pourquoi le gouvernement, s'il tenait absolument à un drapeau de ce genre, n'avait pas choisi celui d'A. Y. Jackson. Les barres bleues sont placées en haut et en bas, et non aux deux extrémités, et les feuilles d'érable rouges sont au centre, de sorte que le drapeau paraît beaucoup mieux. On le voit de loin car il tranche nettement sur le ciel et n'a pas cette tache blanche au milieu qui gâte le motif qu'on nous demande d'adopter. Il paraît, certes, beaucoup mieux et il n'y a rien d'étonnant à cela vu qu'il a été dessiné par un des plus grands artistes du Canada.

**M. Matheson:** Pourrais-je demander à l'honorable député s'il...

**M. Cantelon:** Plus tard!

**M. Matheson:** ...se prononcerait en faveur de la recommandation de M. A. Y. Jackson?

**M. Cantelon:** Plus tard, s'il vous plaît!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**M. Cantelon:** Nous ne devrions pas nous lancer dans des élections sur la question du drapeau. Agir ainsi susciterait de fortes émotions dans diverses régions du pays et causerait des blessures qui mettraient du temps à guérir.

Pour ma part, je préfère de beaucoup le pavillon rouge. Quant à moi, je ne me souviens pas que nous en ayons eu un autre. Il est devenu le symbole de nos traditions de justice, de notre patrimoine de justice civile et de notre genre de régime parlementaire auquel nous participons tous. Au Canada, notre drapeau signifie aussi la liberté pour bon nombre d'étrangers qui sont venus s'établir ici, quittant des régimes de gouvernement qui n'étaient pas de tout repos. Il a signifié des chances égales pour tous ces gens; c'est

ainsi qu'on peut voir, à la Chambre des communes, des députés comme l'honorable représentant de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp), l'honorable député de Rosthern (M. Nasserden) et l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski) siéger du côté des conservateurs, de même qu'un Canadien irlandais de la sixième génération comme moi-même, ainsi qu'un Canadien hollandais comme le chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

Le génie propre du régime parlementaire britannique est depuis longtemps sa capacité de compromis. Comme bien d'autres régimes, notre régime parlementaire aurait disparu depuis longtemps sans cette qualité. En réalité, c'est parce qu'ils savaient que la justice et l'égalité existent en vertu de notre régime parlementaire que tant d'immigrants sont venus au Canada depuis cent ans et continuent d'arriver en nombre.

Nos amis Canadiens français ont bénéficié de cette capacité de compromis, alliée à la justice et à l'équité, parce que leurs droits et leur égalité ont toujours été reconnus dans notre constitution et par nos gouvernements. Tout ce que nous avons à faire, c'est de repenser à notre histoire, aux conditions de l'Acte de l'Union, de l'Acte de Québec et de l'Acte de la Confédération, pour reconnaître que cette capacité, pour assurer l'égalité et le respect d'autrui, est démontrée aujourd'hui au Canada.

Seuls les forts, à l'abri de leur puissance, sont prêts à faire des compromis. J'ose croire que les chefs de tous les partis politiques possèdent cette force et que le premier élément de ce compromis sera assuré par l'acceptation, de la part de tous les partis, de la proposition en vue de soumettre toute cette question à un comité de la Chambre. Il n'y a pas de compromis possible sans ce premier pas. Je voudrais vous lire un éditorial publié dans l'*Ottawa Journal* du 19 août, et intitulé «Un compromis n'est pas une reddition»:

> Les hommes politiques, le grand public, les journaux et les pontifes de la radio et de la télévision nous empêchent d'en arriver à une solution sur la question du drapeau par leur façon d'appuyer sur «l'échec» des négociations, les «portes de sorties» des chefs et l'importance pour chacun de «sauver la face». Il est absurde de dire qu'une concession constitue une reddition ou encore que de soumettre un nouveau choix ne peut être que le fait d'un lâcheur. C'est le pays qui y perdra si l'impasse au sujet de cette question se prolonge et si les divisions vont s'approfondissant de telle sorte que toute soudure deviendra impossible. Les chefs, qui sont pour une large part responsables de cet état de choses, devraient songer au pays plutôt qu'au parti, et ceux qui les encouragent à envenimer la situation ne travaillent pas dans l'intérêt de leur pays.

Sans compromis, nous diviserons la nation. Je ne veux pas faire partie d'un Parlement qui agit de la sorte. Dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de voter en faveur de l'amendement et du sous-amendement. Je ne peux voter en faveur de la résolution comme elle se présente aujourd'hui. Il faut la modifier. Il faut la soumettre à un comité en vue d'un compromis qui peut recevoir l'approbation de la Chambre.



**M. H. A. Moore (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, à ce stade-ci du débat, je ne voudrais pas parler trop longtemps à moins, évidemment, que je me laisse emporter par le sujet. A maintes reprises, les honorables vis-à-vis ont crié «adopté». Je me demande s'ils comprennent le sujet actuel de discussion. Je croyais que nous traitions du sous-amendement et je suis bien sûr qu'ils n'en désirent pas l'adoption. Ils doivent faire allusion à la motion principale.

Au cours du présent débat, on a sans cesse répété que nous étions élus pour nous charger des décisions à prendre. Sauf erreur, le dernier député à répéter cette affirmation a été le chef du Ralliement des créditistes. J'y souscris, monsieur l'Orateur, mais je ne reconnais pas que nous ayons été élus pour adopter un nouveau drapeau de la présente façon. On ne nous a même pas consultés, à titre de députés. Le premier ministre (M. Pearson) nous a présenté un modèle en nous disant: c'est à prendre ou à laisser. Nous pourrions accepter une attitude de ce genre au sein d'une dictature ou d'une république, mais sûrement pas dans une démocratie.

Beaucoup de gens semblent oublier un fait en ce qui concerne le modèle lui-même. Nous possédons un drapeau que chérissent bon nombre d'entre nous ainsi que la plupart des habitants des autres pays, et nous croyons qu'il constitue un drapeau vraiment distinctif. Si nous pensions ne pas avoir de drapeau, nous pourrions alors accepter à peu près n'importe quel modèle.

**Une voix:** Suffit!

**Des voix:** Adopté!

**M. Moore:** Ne soyez pas pressés. Vous aurez votre chance. Le premier ministre, qui est plus ferré que la moyenne des gens sur la psychologie, pourrait reconnaître que la population accepte souvent de bonne grâce une chose qu'elle n'a jamais eue auparavant, mais qu'elle combat jusqu'à la dernière extrémité pour conserver une chose qu'elle chérit déjà. D'après moi, monsieur l'Orateur, il y a lieu de se réjouir de la promesse selon laquelle le vote serait libre, mais elle manque un peu de sincérité, venant ainsi à une date aussi tardive. Cette promesse nous avait déjà été faite à un moment où elle se serait révélée opportune, mais le premier ministre (M. Pearson) l'a retirée, ayant décidé que cela aiderait sa cause. Je pense en avoir dit assez; vous avez tous saisi.

La tenue d'un référendum à ce moment-ci nous ferait connaître, du moins, les sentiments de la population. On a proposé l'institution

d'un comité comme solution de rechange. Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour fixer un délai au débat sur les constatations du comité? Si le comité s'entendait pour prendre une décision, les députés l'accepteraient sûrement sans trop de débat. Je suis peut-être trop porté à la méfiance, monsieur l'Orateur. Cette tentative de restreindre le débat me préoccupe un peu. Autant dire tout de suite ce que j'ai à dire: Je ne vois pas que ce projet de drapeau soit une concession aux habitants du Québec. Selon moi, il est une concession au premier ministre. Avant ma venue à Ottawa en 1962, j'avais rencontré très peu de Canadiens du Québec. Depuis, j'ai été frappé par leur amabilité, leur politesse innée et leur modération quand on abordait des questions pouvant prêter à controverse. On m'excusera peut-être si je dis qu'il peut y avoir une ou deux exceptions. Je n'aurai pas la présomption de dicter à ces Canadiens les dessins ou emblèmes qu'ils devraient s'attendre à voir figurer sur notre drapeau. Je me réserve, toutefois, le droit de mettre en relief mon propre sentiment à cet égard et celui de millions d'autres Canadiens. Nous estimons qu'il faut garder ces emblèmes qui signifient tant pour nous. C'est pour cela que nous poursuivons ce débat. Or, je vous le demande, monsieur l'Orateur, n'est-ce pas là une raison suffisante?

Je donnerai lecture d'un passage d'une lettre que j'ai reçue. Elle n'émane pas d'un de mes commettants. Mais il me semble qu'elle a trait à un point très important et qu'elle révèle peut-être le sentiment de certaines gens au Canada. Le voici:

> Des parents et amis qui ont fait une randonnée en auto en partant de la côte Est des États-Unis, pour passer par l'Ontario et le Manitoba, nous ont raconté, le mois dernier, qu'ils n'avaient jamais vu flotter autant de pavillons rouges dans chaque ville, dans chaque bourg, dans chaque village, chaque ferme, grange ou hameau. D'autres parents, récemment de retour de Winnipeg, après un voyage en automobile qui les a menés en Colombie-Britannique par l'Alberta, la Saskatchewan, et, naturellement, le Manitoba, nous ont dit qu'ayant interrogé bon nombre de personnes en chemin, partout où ils s'arrêtaient, chacun s'était prononcé énergiquement pour le pavillon rouge. Les questions étaient posées par des jeunes diplômés d'université (d'une trentaine d'années) ayant des positions responsables et beaucoup de bon sens. J'estime donc que leur rapport a un certain poids.

Voici ce que je dirai à ceux qui veulent faire disparaître l'Union Jack, ou tout autre lien avec la Grande-Bretagne, de notre drapeau—je n'ai d'ailleurs ni sang anglais, ni sang français dans les veines, mais un mélange de trois autres races: pour moi l'Union Jack sur notre drapeau n'a rien à faire avec l'impérialisme, la subjugation, l'esclavage ou autre chose de ce genre, dont l'idée même me semble ridicule. Il signifie simplement que notre régime de gouvernement s'est inspiré du régime britannique qui a mis quelque mille ans à évoluer. Notre régime judiciaire s'inspire également du modèle britannique. N'est-ce pas la raison pour laquelle des millions d'immigrants sont venus au Canada? Ils savaient qu'ils y jouiraient du traitement équitable dont ce drapeau est devenu le symbole. Sinon ils se seraient peut-être rendus dans les îles du Pacifique où le climat est un peu meilleur.

Il m'est impossible de dire ce que tous mes commettants pensent au sujet du drapeau. Comment arriver à parler à tout le monde d'une région de plusieurs milliers de milles carrés, surtout quand on passe ses vacances à la Chambre des communes. Comme le gouvernement a choisi de recourir à un projet de loi controversé pour nous menacer de nous priver de vacances si nous ne l'adoptions pas, nos chances sont faibles de voir une bonne partie de nos commettants. Contrairement à certains de mes collègues, je crains de ne pouvoir affirmer que toutes les lettres que j'ai reçues protestaient contre le drapeau à feuilles d'érable et étaient en faveur du pavillon rouge. Mais, en toute sincérité, c'était le cas de toutes sauf une, et il m'en est parvenu bien au delà d'une centaine.

J'estime le moment venu de vous lire quelques extraits de ces lettres. Je serai bref, et je me suis efforcé de choisir celles où il est question de l'amendement proposé. Voici la première:

> Quand j'ai commencé d'aller à l'école au Canada, on m'a appris que le pavillon rouge était le drapeau du Canada. C'est un des plus beaux drapeaux du monde et son histoire est si merveilleuse que je n'arrive pas à m'expliquer ce qui peut porter un véritable Canadien à vouloir le remplacer. Nous ne voulons pas d'autre drapeau que celui-là, qui ne laisse rien à désirer.
>
> Je vous en supplie, faites tout en votre pouvoir pour nous le conserver, car rien ne saurait le remplacer.

Et une autre:

> La question du drapeau m'énerve tellement que je pourrais crier.

Évidemment, la lettre vient d'une dame.

> Ce n'est qu'un premier pas. Si c'est adopté, quel sera le pas suivant? La reine? Pour moi, M. Pearson fait de la politique avec cette affaire. Je déplore ces tactiques. On ne jette pas aux orties un drapeau et tout ce qu'il représente...c'est là tout notre héritage. Luttez pour lui.

Voici maintenant la lettre suivante que je veux citer.

> Comme je suis très sensible à la question du drapeau, j'ai pensé que le mieux serait de vous exprimer ces idées à vous, notre représentant de Wetaskiwin. S'il vous plaît, gardons le drapeau que nous avons appris à aimer et à respecter. N'allons pas prendre une pièce de tissu, y coller ce qui nous passe par la tête et l'arborer dans le pays en s'attendant de voir les gens l'aimer et le respecter.
>
> Nous avons grandi avec notre drapeau actuel. On ne peut effacer et mettre de côté toutes les traditions et les souvenirs que représente ce drapeau. Ces traditions et ces souvenirs se lient à la vie même de notre pays et sont très importants pour le moral et la grandeur du Canada. Si nous vou-

lons que le drapeau soit distinctif, ajoutons-y quelque chose, mais n'en retranchons rien.

Voici une déclaration que j'appuie.

Le drapeau représente tout notre pays, non le Parlement, et tous les citoyens devraient avoir leur mot à dire.

Autrement dit, cette dame voudrait, elle aussi, un plébiscite. Je crois que cette lettre illustre très bien les sentiments de mes commettants. Voici un extrait d'une autre lettre:

Il doit être fatigant de se battre pour un idéal pendant l'été chaud et humide d'Ottawa, mais c'est la preuve qu'un grand nombre de nos députés ont vraiment à cœur l'intérêt et l'avenir de notre beau Canada. Ne cessez jamais de lutter.

On a dit, monsieur l'Orateur, que les Canadiens les plus âgés ne voulaient pas abandonner leur drapeau, mais que les jeunes veulent tous un changement. La dernière fois que je suis allé chez moi, je me suis entretenu avec une petite fille de cinquième année. Elle m'a dit que, dans sa classe, on avait organisé un vote sur la question du drapeau. Autrement dit, on a posé la question: êtes-vous en faveur du maintien du pavillon rouge ou du nouveau drapeau à feuilles d'érable? Tel a été le résultat du vote, et même moi j'en ai été étonné. Il y en a eu deux qui étaient en faveur du nouveau drapeau, et tous les autres dans cette classe appuyaient fermement le maintien du pavillon rouge. Cela vous donne une idée des sentiments de certains jeunes de ma région.

Je voudrais faire une brève observation sur le sous-amendement. Dans un esprit de conciliation, il se peut que nous ayons à modifier le pavillon rouge. Si tel est le cas, il est prévu à la deuxième question. Je crois que le député de Perth (M. Monteith) a très bien expliqué la chose. J'ai entendu cet après-midi le député de Bonaventure (M. Béchard) parler des drapeaux arborés devant l'édifice de l'Ouest à l'occasion de la conférence du Commonwealth sur l'éducation. Si ma mémoire est bonne, il a déclaré que les délégués ne comprenaient pas l'enjeu de la présente lutte. Leurs pays ont un drapeau distinctif et ces personnes ne comprennent pas pourquoi nous n'en voulons pas. En examinant ces drapeaux, j'ai remarqué que quatre d'entre eux, en plus de celui de la Grande-Bretagne et du Canada, renferment l'Union Jack. Je me demande quel est l'avis des citoyens de ces pays. Croient-ils qu'ils n'ont pas un drapeau distinctif? Croient-ils aussi qu'ils devraient se débarrasser de l'Union Jack?

Sauf erreur, le député a ajouté que nous devrions accepter les symboles que nous ont donnés George V et la reine Victoria; autrement dit, la tige à trois feuilles d'érable. J'avais compris qu'on se débarrassait de l'Union Jack et de tous les autres symboles parce qu'ils rappelaient la Grande-Bretagne, mais voici qu'on invoque ce prétexte et qu'on veut adopter les symboles donnés par la Grande-Bretagne. Je ne parviens pas à suivre ce raisonnement.

Pour expliquer le choix des feuilles d'érable, on dit que l'armée les a acceptées et s'est servi de l'insigne à feuilles d'érable. Avec des milliers de Canadiens, j'ai porté fièrement la fleur de lis à ma boutonnière, pendant des années, quand j'étais scout. Ne serait-ce pas une raison d'adopter la fleur de lis comme symbole? Cet argument semble aussi logique que l'autre. Si ce représentant est à ce point certain que tous les groupes ethniques veulent un nouveau drapeau et, si je ne me trompe, il l'a dit, pourquoi s'inquiète-t-il tellement d'un plébiscite? Il aura sans doute une surprise.

Le drapeau aux trois feuilles d'érable n'est pas très distinctif, car j'ai vu de nombreux drapeaux de l'Esso déployés au-dessus des stations-service et, dans certaines conditions atmosphériques, il y a beaucoup de ressemblance. L'un de mes commettants a dit que nous avons un timbre de cinq cents à trois feuilles d'érable et que nous sommes menacés d'avoir maintenant un drapeau de cinq cents à trois feuilles d'érable.

En outre, le modèle à feuille unique n'est pas très distinctif non plus et on ne le différencie pas facilement du fanion de la Supertest. En terminant, monsieur l'Orateur, je puis dire que ces deux sociétés possèdent de grandes quantités d'essence et, par conséquent, ont les moyens d'avoir un drapeau blanc et de le faire laver.

**M. Lawrence Watson (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre la parole sur la question du drapeau après avoir entendu tant de discours éloquents depuis quelques jours, mais en tant que représentant de la circonscription d'Assiniboïa, je me rends à l'invitation que le premier ministre (M. Pearson) a faite à tous les députés.

Ce midi je suis sorti de mon bureau dans l'édifice de l'Ouest et j'ai remarqué tous les drapeaux des pays du Commonwealth à l'entrée. Sans crainte de me tromper, j'affirme que pas un seul Canadien ou député aurait l'audace de dire que notre drapeau, le pavillon rouge, n'est pas beau. Au début de mon discours, j'aimerais reprendre quelques mots prononcés par l'honorable député de Portage-Neepawa (M. Enns) dans ses remarques initiales l'autre jour. Il a dit qu'un pays devrait être fier de déployer son nouveau drapeau et qu'il devrait le faire dans une atmosphère d'enthousiasme et d'effervescence. Si on déployait un nouveau drapeau maintenant, je ne crois pas que ce serait une occasion de réjouissances après toutes les controverses que le drapeau actuel a suscitées.

J'ai par-devers moi un exemplaire du numéro du *Leader Post* du mercredi 19 août, où un article concernant le député d'Eglinton

(M. Sharp) était coiffé du titre suivant: «M. Sharp exhorte les conservateurs à mettre fin à leur obstruction». Je ne considère pas que je fais de l'obstruction en prenant part à ce débat, car j'estime que le parti conservateur est le seul qui essaie de garder au pavillon rouge du Canada sa place comme emblème national.

Il y a peu de temps, le premier ministre a déclaré qu'il y avait six questions importantes dont le Parlement devait s'occuper avant de prendre des vacances d'été. Si ma mémoire est fidèle, nous en sommes à l'étude de la sixième mesure législative, de sorte que les députés retranchent sur leurs vacances le temps qu'ils consacrent à la question du drapeau. Cela me rappelle un dessin que j'ai vu il n'y a pas longtemps dans la *Free Press* de London, qui représentait un député les fers aux pieds, enchaîné à l'extérieur d'une fenêtre du Parlement, et la légende disait: «Citoyens, je suis dans un camp de concentration». On voyait les touristes, dans des voitures au toit chargé de bagages et derrière lesquelles étaient accrochées de petites balladeuses, passant tous par la colline du Parlement et se rendant vers les lacs, tandis que nous siégions ici. Je crois que nous faisons ce sacrifice au nom des citoyens canadiens qui estiment que nous devrions maintenir le pavillon rouge du Canada.

L'une des raisons pour lesquelles je prends part au débat, c'est que je crois qu'un plébiscite est nécessaire sur la question du drapeau. Je suis de ceux qui croient que, quel que soit le drapeau du Canada, nous devons tous en être fiers et l'arborer avec fierté, que ce soit le pavillon rouge du Canada comme c'est le cas actuellement, ou un autre modèle qui soit le choix de la population; mais comme la plupart des Canadiens, je n'aime pas me faire servir un ultimatum comme on l'a fait à l'égard du drapeau à feuilles d'érable. Dans ces conditions, je pense qu'il est absolument nécessaire de tenir un plébiscite afin que tous les Canadiens puissent se prononcer sur la question; dans une démocratie comme la nôtre, nous savons que la population acceptera la décision qui découlera d'un plébiscite.

De plus, je suis d'avis depuis longtemps que toute la question du drapeau aurait pu être réglée sans susciter la désunion actuelle. Si le premier ministre avait convoqué les partis et déclaré: «Nous voulons modifier notre nouveau drapeau; décidez du genre de modèle, mais il faut régler la question», la question aurait pu être réglée grâce à certaines concessions de part et d'autre.

Il est possible qu'on y soit peut-être partiellement arrivé, ces derniers jours, mais je regrette qu'on ait mis si longtemps à réaliser l'entente. On a peut-être trop allumé les passions des deux côtés. Si le gouvernement estime toujours que la Chambre doit adopter son projet de drapeau, seule l'adoption du sous-amendement portant sur la tenue d'un plébiscite pourra recueillir mon suffrage car cela permettrait aux Canadiens de se prononcer. C'est la seule façon de faire accepter un changement de drapeau au Canada de notre vivant.

J'appelle maintenant l'attention de la Chambre sur un ensemble de citations qui intéressent toutes la question à l'étude. Je me reporte d'abord à un article paru dans le *Star*, de Toronto, le 20 mai 1964; le voici:

> Alors qu'on servait à boire et que les journalistes grignotaient leurs sandwichs, M. Pearson sortit plusieurs cartons sur lesquels figuraient des modèles de drapeau, en tira un, représentant trois feuilles d'érable tigées entre deux bandes bleues et le plaça sur la cheminée en disant que c'était le drapeau de son choix. Il déclara qu'il était prêt à engager l'existence de son gouvernement sur la question. Toutefois, il a bien précisé que le modèle désigné avait été choisi par lui personnellement.

Puis, comme il est consigné à la page 3317 du hansard du 12 mai 1964, le premier ministre (M. Pearson) a déclaré:

> Lorsque le temps viendra de soumettre à la Chambre des communes la décision du gouvernement dans cette affaire, j'espère que tous les honorables députés se prononceront selon leur conscience et qu'il ne sera pas question de confiance ou de défiance envers un parti.

Le *Star* de Toronto du 20 mai 1964 avait encore ceci à dire:

> Une semaine après, il a déclaré qu'il était prêt à mettre le gouvernement en jeu sur la question du drapeau trifolié.

Puis, seulement la semaine dernière, nous avons entendu dire qu'il avait été convenu que le vote serait libre à la Chambre sur la question du drapeau. Si le vote doit être libre, la meilleure manière pour les députés de faire connaître leurs vues sur ce sujet serait qu'ils se lèvent et qu'ils expriment leurs opinions sans tenir compte du parti politique auquel ils appartiennent. Nous aurions ainsi une expression des sentiments de tous les députés. Je crois que la majorité des Canadiens auraient le sentiment qu'une certaine justice aurait été rendue à la minorité, quelle qu'elle soit. Tous les députés auraient eu l'occasion de se prononcer de façon démocratique. Je me rends compte que les majorités ont également des droits dans notre pays.

Cet après-midi, l'honorable député de Grenville-Dundas (M^me^ Wadds) a dit que des pleurs seraient versés d'un côté ou de l'autre. Je pense que c'est vrai. Mais je pense que si cette question était placée entre les mains des Canadiens, ces derniers accepteraient une décision obtenue par suite d'un plébiscite. Je vois un honorable député d'en face qui secoue la tête; je présume qu'il ne partage pas mon avis. Mais je dis que la seule raison pour laquelle le gouvernement actuel s'oppose à l'amendement qui propose un plébiscite, c'est

qu'il se rend bien compte que la majorité des Canadiens ne veulent pas de son nouveau modèle de drapeau et qu'il craint le résultat d'un tel plébiscite.

J'ai eu maintes discussions avec des vis-à-vis qui ont parlé en faveur d'un drapeau distinctif détaché du passé. J'aperçois l'un d'eux. Je lui ai demandé: n'êtes-vous pas fier du nom que vous portez? Et il a tout lieu de l'être. Je lui ai demandé: n'êtes-vous pas fier de vos parents, de vos grands-parents? Ne pensez-vous pas qu'il existe un lien entre vous et le passé? Je ne répéterai pas la réponse qu'il m'a faite. Mais je suis tout à fait convaincu que des liens nous unissent à nos familles et à nos grands-parents et que des liens semblables nous unissent au Canada et à notre mère-patrie, que nous venions d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse, de France ou d'ailleurs. Je ne pense pas qu'il existe une personne au monde qui n'éprouve aucun sentiment de loyauté envers sa mère-patrie.

Je suis de ceux qui n'ont nulle honte du passé du Canada. Et je n'ai nulle honte de son avenir. J'ai toutes raisons d'espérer que l'avenir du Canada sera brillant. Je pourrais ajouter qu'à mon avis plus tôt les Canadiens se donneront un gouvernement majoritaire et reviendront au régime des deux grands partis, mieux ce sera, car nous aurons alors réglé la majeure partie de nos problèmes.

Je voudrais faire un petit commentaire au sujet du mot «distinctif». Au sens propre, «distintif» signifie «qui distingue». Appliqué au pavillon rouge, cela signifie qu'on le distingue facilement comme drapeau du Canada. En effet, aucun autre pays n'arbore le pavillon rouge et il est connu dans le monde entier depuis plus d'un demi-siècle; c'est le drapeau distinctif du Canada. L'Union Jack qui y figure symbolise notre appartenance au Commonwealth, dont nous faisons partie, en dépit de certains Canadiens qui prennent leurs désirs pour des réalités.

Dans son sens véritable, un vote libre au Parlement signifie que les députés sont libres de se prononcer comme ils l'entendent sans mettre en jeu le sort du gouvernement. Dire, comme le fait le premier ministre, que le prochain vote est libre, mais que le sort du gouvernement est en jeu, c'est employer abusivement le mot «libre» dans le contexte d'un vote au Parlement. Encore une fois, je me rends compte que le premier ministre a modifié son attitude, car il a déclaré que même si la motion était rejetée, au cours du vote que nous aurons à la Chambre, cela n'entraînerait pas la chute du gouvernement. A la vérité, je dois dire que ce serait bien malheureux, à mon avis, s'il fallait que nous faisions appel aux suffrages de la population au cours d'élections générales sur une question comme celle du drapeau.

[M. Watson (Assiniboïa).]

J'ai ici un article que tous les députés, je crois, ont reçu. Il s'intitule «Jour du Souvenir» et je voudrais en citer trois paragraphes. En voici le début:

Le Canada ne s'est pas édifié subitement ni tout d'une pièce, mais sa croissance lui a valu bien des coups et des blessures.

Notre pays n'est pas un nouveau pays sans drapeau. Bien des pays ont mis des siècles à accomplir ce que nous avons fait en 97 ans—chose étrange, en grande partie sous le pavillon rouge. Durant ces années d'expansion, le Canada n'a cessé de travailler à faire du monde (ses hommes servent aujourd'hui dans bien des endroits du globe) un endroit où il fera meilleur vivre pour tous...

Y a-t-il quelque chose qui peut unifier davantage que le fait, pour des personnes d'origine ethnique différente—Indiens, Français, Anglais, Nègres, Juifs et autres groupes allogènes, de travailler côte-à-côte à l'édification de ce grand pays en un siècle! Ces gens ont combattu, versé leur sang et immortalisé des plages, des tranchées et des champs de bataille afin de nous donner ce que nous avons maintenant—la chance de discuter librement l'indépendance. Tout cela pour que le pavillon puisse continuer de flotter fièrement sur notre pays.

Le fait qu'ils aient payé de leur vie ne suffit-il à rendre le pavillon officiel? Ce plus grand des sacrifices humains n'a-t-il donc servi à rien? Le moins que nous puissions faire c'est de témoigner notre humble gratitude, notre vénération et notre respect. Ne touchons donc pas à notre pavillon ou plutôt, rendons-le officiel.

Si, en tant que députés, nous devons en arriver à une décision, faisons un choix entre trois ou quatre modèles préférés, à condition d'en adopter un dont nous serons tous fiers, et réglons cette question comme des citoyens sérieux dans un pays libre.

J'ai ici un article...

**M. Byrne:** Avez-vous autre chose?

**M. Watson (Assiniboïa):** Cet article est tiré du numéro du 12 août 1964 du *Globe and Mail*. Cet article est une comédie sur la controverse du drapeau à Chypre et se rapporte à la question la plus discutée présentement au Canada. J'aimerais citer un passage de cet article de Peter Buckley intitulé «Les Canadiens ne peuvent échapper à la controverse du drapeau»:

Tout Canadien qui veut se dérober à la controverse du drapeau chez lui serait bien avisé d'éviter Chypre.

La question de drapeaux à Chypre est presque une manie nationale, qui ne le cède peut-être qu'à un jour ou deux de fusillade dans les montagnes.

Dans le secteur turc de l'île, la question se pose sans détours. Le seul drapeau arboré est le drapeau turc: étoile et croissant blancs sur fond rouge.

Ma foi, presque sans détours. Puisque parfois on laisse longtemps les drapeaux sur les mâts et le champ rouge vif se décolore au soleil pour revenir rose pâle.

Alors, il est difficile de distinguer le drapeau national turc du drapeau de la Société du croissant rouge, équivalent musulman de la Croix-Rouge, qui hisse un drapeau blanc avec croissant

rouge sur ses centres de distribution d'aliments et autres immeubles dans le secteur turc. Le temps fait aussi prendre une teinte rosée à ce drapeau.

Puis il parle du drapeau grec.

Mais c'est dans les régions grecques que règne la plus belle confusion.

On y trouve le drapeau grec-grec, le drapeau grec-cypriote et le drapeau de Chypre.

Par exemple, le drapeau qu'arbore l'ambassade grecque ici est fait d'une croix blanche sur fond bleu. Au centre de la croix, il y a une couronne dorée.

C'est, déclare l'ambassade, le drapeau officiel de la Grèce.

Le bon sens exigerait que les Cypriotes grecs utilisent le drapeau officiel de la Grèce en témoignage d'affection envers leur mère-patrie, tout comme les Cypriotes turcs déploient le drapeau de la Turquie.

Toutefois, les Cypriotes grecs préfèrent le drapeau de la marine royale de Grèce. Ce drapeau est rayé bleu et blanc avec une croix bleue et blanche dans un coin et il rappelle vaguement la bannière étoilée.

Sur les édifices publics dans les régions occupées par les Grecs, sur les monuments historiques, les postes de police, le bureaux du gouvernement et parfois sur une église grecque orthodoxe flotte le drapeau authentique et officiel de Chypre.

Étant donné la situation, on voit rarement le drapeau officiel. Certains Cypriotes s'en félicitent, parce que le drapeau de Chypre est le résultat d'un compromis.

L'article se poursuit, mais je voudrais vous en lire seulement la dernière partie.

Vu que les pics des montagnes se ressemblent à peu près tous—et qu'il est à peu près impossible de distinguer un Cypriote grec d'un Cypriote turc —les partisans qui gravissent les pentes des montagnes pour aller s'exercer au tir pourraient facilement devenir les quelques rares victimes du conflit, s'il n'y avait pas un drapeau quelque part pour les orienter dans la bonne direction.

La situation s'est encore compliquée, naturellement, avec l'arrivée des forces des Nations Unies.

Vu que les six contingents nationaux de la force des Nations Unies—le Canada, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède—

*(Texte)*

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! Un député invoque le Règlement.

*(Texte)*

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, je suis intéressé par ce que l'honorable député nous dit sur le drapeau de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, mais je me demande s'il a l'intention d'ajouter d'autres questions au projet de référendum actuellement à l'étude.

A mon avis, il devrait s'en tenir à la résolution pour se conformer au Règlement.

*(Traduction)*

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Comme vous êtes drôle!

**M. Watson (Assiniboïa):** En terminant, monsieur l'Orateur, voici ce que dit l'article:

La bannière des Nations Unies...

*(Texte)*

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, je demande une décision sur le rappel au Règlement.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** Le député demande une décision sur son rappel au Règlement. Or, je ne crois pas vraiment qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. J'ai écouté le député avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et il me semble que cela fait partie de son raisonnement.

**M. Watson (Assiniboïa):** Merci, monsieur l'Orateur. L'article conclut en ces termes:

La substitution d'un nouveau drapeau au pavillon rouge sur les camps canadiens, si jamais elle se produit, ne va créer qu'un faible remous dans toute la confusion qui existe ici.

Je suis allé chez moi en fin de semaine et un de mes commettants m'a dit que si nous nous attendions à ce que les Cypriotes puissent régler leurs différends, alors que nous, membres de la Chambre des communes, ne pouvions pas régler la question du drapeau, mon interlocutrice estimait que nous exigions beaucoup de notre contingent et des autres membres de la force des Nations Unies à Chypre.

Il me semble ici que les députés de tous les partis devraient respecter les sentiments des autres et que tous les groupes ethniques et tous les partis devront comprendre que cela pourrait entraîner un compromis. Je suis persuadé que tous les honorables députés sont capables de se montrer à la hauteur de la situation et qu'ils sauront le prouver. J'affirme que ce n'est pas le moment de critiquer sans raison majeure. Le moment est venu où les hommes sérieux doivent réfléchir de concert.

Au cours de mon récent voyage à Winnipeg, j'ai parlé avec bon nombre de gens de la question du drapeau. Un de mes interlocuteurs m'a dit que les seuls drapeaux du nouveau modèle qu'il avait vus à Winnipeg étaient ceux qui flottaient sur les voitures des touristes américains de passage au Canada. Il semble que bien des gens des États-Unis aient acheté un bon nombre de ces drapeaux, fabriqués au Japon, paraît-il. Ils croient convenable, lorsqu'ils viennent au Canada, de se procurer un drapeau à feuilles d'érable et de

l'arborer chez nous. (*Applaudissements*) Je fais remarquer aux honorables députés qui applaudissent, dans le coin là-bas, qu'après le plébiscite, si les Canadiens se prononcent en faveur de ce nouveau drapeau, je l'honorerai, en Canadien loyal. Je pense, toutefois, que c'est à la population de se prononcer.

*(Texte)*

**M. Plourde:** L'honorable député me permettrait-il une question?

*(Traduction)*

**M. Watson (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il ne me reste que quelques minutes mais, je le répète, j'aimerais entendre tous les honorables députés parler sur le drapeau. J'invite donc l'honorable député à prononcer son discours plus tard.

Un éditorial publié dans le *Telegram* de Toronto, le samedi 22 août déclare:

> Le pavillon canadien ne peut être abandonné sans le consentement de la population.

Je crois que cette assertion est judicieuse et que c'est la façon appropriée de régler le problème.

Je ne lirai pas tout l'article qui s'intitule: «Trop important pour un compromis», mais je vous en citerai deux ou trois extraits. Voici le premier:

> La question est beaucoup trop importante pour être réglée par un compromis parlementaire...
>
> On a prétendu qu'un plébiscite entraînerait la dissension. C'est absurde. Le premier ministre n'aurait pu créer plus de dissension qu'en faisant passer cette question avant toutes les autres.

L'article se poursuit ainsi:

> M. Pearson redoute peut-être le résultat d'un pareil sondage de l'opinion publique. Le nombre de lettres et de requêtes exprimant une détermination à conserver le pavillon rouge est impressionnant.
>
> Il n'y a pas de raison pour que l'étude de cette mesure vexatoire et litigieuse ne soit pas remise à plus tard, en attendant qu'on consulte la population. Rien ne presse. La plupart des Canadiens, à l'exception des Québecois, semblent tout à fait satisfaits de notre drapeau actuel. Au Québec, cela importe peu, car on y arbore le drapeau laurentien muni d'une croix blanche et de fleurs de lis.
>
> Jusqu'à ce que M. Pearson mette de l'eau dans son vin, l'opposition a raison de maintenir son obstruction mitigée.

On emploie de nouveau le mot «obstruction» que je désapprouve. L'article continue en ces termes:

> Quel que soit l'odieux de ces moyens au Parlement, aucune autre méthode ne semble pratique étant donné l'entêtement de M. Pearson.
>
> La façon de sortir de l'impasse parlementaire saute aux yeux: un plébiscite pour mettre fin au long débat et permettre au Parlement de passer à des mesures législatives plus importantes.

Monsieur l'Orateur, le 2 juin 1964, le *Globe and Mail* de Toronto publiait un éditorial intitulé: «Voie qui mène à la collision». Je n'ai pas l'intention d'en donner lecture en entier, mais il signale quatre erreurs du premier ministre. Première erreur: quand il a promis à un auditoire de Winnipeg composé de rédacteurs de la presse allogène qu'un gouvernement libéral doterait le pays d'un drapeau national distinctif avant deux ans.

Deuxième erreur: quand il a annoncé, avant même d'avoir arrêté son choix sur un modèle, qu'il considérerait le vote de la Chambre des communes sur le drapeau proposé comme un vote de confiance.

Troisième erreur: quand il a dit à la Chambre des communes qu'il y aurait un débat complet sur le drapeau et que cette question passerait avant toutes les autres mesures inscrites au programme.

La quatrième erreur commise par le premier ministre a été de présenter à la Chambre une résolution portant sur deux drapeaux plutôt qu'un seul. Monsieur l'Orateur, je pourrais en dire bien davantage, mais je ne crois guère d'utilité à ajouter à tout ce qui a été consigné au compte rendu.

J'ai en mains un autre article publié dans le *Citizen*, d'Ottawa, le jeudi 18 juin 1964, sous la signature de John Walker, du service de nouvelles Southam. On y parle de la conservation de la feuille d'érable et on y fait mention du représentant de Leeds (M. Matheson). Voici ce qu'on y lit:

> John Matheson...qui a conseillé le premier ministre, M. Pearson, sur le choix des trois feuilles d'érable comme motif central du nouveau drapeau, fait la déclaration suivante à la Chambre, mercredi.
>
> «Certains soutiennent que le drapeau est une concession faite aux Canadiens français. Pourtant, ces derniers sont des nôtres, ils sont nos concitoyens...
>
> Il faut respecter tous les membres d'une famille. Le malheur de l'un d'entre eux constitue le malheur de tous.
>
> Ce n'est pas faire une concession que de faire un geste inspiré par l'équité et l'amabilité...»

Monsieur l'Orateur, nous savons tous, et on l'a signalé maintes fois, que l'érable ne se trouve réellement que dans 5 ou 6 p. 100 de la superficie du Canada. Pour ma part, je ne m'opposerais pas à l'adoption d'un drapeau comportant un modèle de feuille d'érable au lieu du pavillon rouge si un comité parlementaire en décidait ainsi à la majorité des suffrages ou si la tenue d'un plébiscite montrait nettement que c'est là le choix de la population. Je pense sincèrement, sauf le respect que je dois aux honorables députés de la province de Québec et aux autres qui estiment qu'on devrait enlever l'Union Jack du pavillon rouge, que cette dernière façon

d'agir ne reflète pas l'opinion de la majorité des Canadiens. Je ne partage pas cet avis; je pense que nous devrions conserver l'Union Jack. Je sais que d'autres honorables députés estiment que nos armoiries, ou tout le pavillon rouge, devraient être remplacés par un drapeau qui comporte un modèle de feuille d'érable. Nous sommes des personnes mûres et nous devrions pouvoir régler cette question avec méthode, afin d'être en mesure ensuite d'expédier les importants travaux du Parlement. Si nous procédions ainsi, je suis sûr que tout le monde serait satisfait, pourvu que nous agissions d'une manière démocratique.

**M. Stuart A. Fleming (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, quand, au début de la présente session, il est devenu apparent que le gouvernement présenterait effectivement un projet de résolution visant à choisir le drapeau distinctif du Canada, drapeau Pearson ou autre, il n'était pas alors déraisonnable que les députés de tous les partis comptent que le gouvernement, avant de présenter ce projet de résolution, soit au préalable disposé à sonder les sentiments des députés et du grand public. Mais le gouvernement ne l'a pas fait.

Ce qu'a dit aujourd'hui un partisan du gouvernement a établi sans l'ombre d'un doute que le premier ministre (M. Pearson) n'a consulté que quelques-uns de ses collègues et de ses partisans. Bien entendu, c'est la raison pour laquelle, depuis quelque temps, nous sommes engagés et serons probablement pour quelque temps engagés à l'avenir dans un débat sur le projet de résolution et les amendements à y apporter. Car si nous avons ici pour rôle—et le gouvernement semble le croire—de désigner un symbole national pour représenter le Canada aux yeux de ses propres ressortissants et aux yeux de l'univers; si nous devons confirmer le symbole que nous avons ou en trouver un nouveau, il n'est que juste et équitable pour toutes les nuances de l'opinion et pour chacun des députés qu'il y ait tout d'abord consultation et vérification de ce qui est désirable et acceptable. Mais on n'a pas eu recours à ce procédé et rien ne le fait présager.

Les membres du parti conservateur se sont efforcés et s'efforcent encore de fournir au gouvernement et à ses partisans la chance de reviser leurs positions, d'examiner s'ils suivent la voie la meilleure et la plus sage, la conduite qui unifiera le Canada en cette conjoncture. A mon avis, il est clair que la conduite que le gouvernement a adoptée est très peu sage et que le gouvernement a failli à sa tâche, si sa tâche était d'offrir un symbole renfermant un certain élément d'identité nationale autour duquel nous pourrions nous unir et grâce auquel nous serions rassemblés.

A mon avis, le gouvernement a commis une très grave erreur en supposant que la population désirait vivement une modification aussi extraordinaire et radicale du drapeau du Canada. Certes, depuis de nombreuses années, il y a des discussions dans bon nombre de régions du Canada où l'on exprime l'opinion que notre drapeau devrait représenter de façon plus distincte notre canadianisme, notre histoire et nos traditions. Je n'ai jamais cru que cette solution soit nécessaire, mais je sais qu'un certain nombre de Canadiens ont été et sont encore de cet avis.

Si le gouvernement, après avoir reconnu l'existence de ce sentiment, s'était montré disposé à prendre une initiative pour en déterminer l'importance ainsi que le genre de drapeau, ou symbole d'unité, qui se serait révélé le plus acceptable par la majorité de la population, nous n'aurions pu alors le blâmer de s'être orienté dans cette voie. Toutefois, nous pouvons blâmer le gouvernement et nous le blâmons en fait pour la simple raison que, même si son opinion était fondée, il a détruit la valeur de son attitude par la façon dont il a agi, car il n'a pas demandé à la population canadienne d'exprimer son opinion avant de proposer son modèle de drapeau à la Chambre. Il a imposé un modèle, mais un modèle qui n'était même pas appuyé par l'ensemble du parti au pouvoir. Il a essayé d'imposer à la Chambre et à ses propres partisans le modèle préconisé par un petit groupe. Nous ignorons l'importance en nombre de ce groupe, mais d'après ce que nous avons entendu dire aujourd'hui par un partisan du gouvernement, nous sommes portés à croire qu'il devrait représenter une faible proportion de tous les soutiens du gouvernement. Au lieu de saisir la Chambre, à titre de symbole de l'unité nationale, d'un drapeau qui comprendrait les éléments de l'unité, on a imposé à la Chambre un symbole de division et nous essayons en vain de nous en accommoder.

On peut faire cette critique en toute justice, et je la fais uniquement parce que je crois qu'elle est justifiable et justifiée. Mais le gouvernement peut s'en tirer. Je pense que le premier ministre a reconnu, vendredi dernier, que sa position n'était plus tenable dans l'intérêt de l'unité canadienne, lorsqu'il a fait observer que, le moment venu, le vote serait libre. Mais à quoi bon un vote libre sur un symbole dont les gens ne veulent pas? Il n'a pas sa raison d'être.

Je ne prétends pas pouvoir affirmer à la Chambre que la majorité ne veut pas ce symbole, mais je crois qu'il en est ainsi. Un grand

nombre de mes amis à la Chambre soupçonnent aussi que telle est la situation et, à mon avis, des députés du côté du gouvernement s'imaginent que c'est le cas. Par conséquent, s'il y a aussi des doutes à la Chambre, on doit prendre des mesures pour écarter l'erreur effroyable que pourrait éventuellement constituer l'imposition de ce drapeau au Canada; sinon, les sentiments des Canadiens et leurs rapports les uns avec les autres conduiront à l'éloignement, en particulier les groupes raciaux. S'il doit amener la division, toute mesure tendant à l'adoption de ce drapeau sera funeste à la vie du Canada. Si la blessure n'est pas mortelle, elle sera profonde et le sang coulera longtemps; la nation prendra du temps à se remettre. Il ne faut pas que cela se produise.

Il n'est pas nécessaire d'imposer un drapeau. S'il y a danger qu'on impose un drapeau, il y a une façon d'en sortir. Nous pourrions simplement fournir au peuple l'occasion d'exprimer son opinion sur le pavillon rouge, le drapeau qui a représenté le Canada et par lequel le Canada s'est fait connaître dans la majeure partie de son histoire, sinon toujours dans sa forme actuelle, du moins sous une forme modifiée qui a abouti au modèle actuel. Né au Canada, et descendant d'ancêtres établis ici depuis plusieurs générations, même si les générations ne sont pas aussi nombreuses que celles dont descendent d'autres députés, j'estime que ce drapeau est le drapeau du Canada, étant donné l'endroit de ma naissance, le milieu dans lequel j'ai grandi et les traditions auxquelles je suis indubitablement attaché. A ce propos, je n'ai pas de doute. Mais je comprends que d'autres n'éprouvent pas ce sentiment avec autant d'intensité que moi; si ces derniers représentent la majorité, on devrait leur donner l'occasion de le démontrer. S'ils ne pensent pas comme la majorité, si la majorité des Canadiens veulent encore conserver le drapeau national sous lequel ils ont grandi et servi la nation dans la paix comme dans la guerre, alors ils auraient une occasion de le faire savoir.

En somme, on a beaucoup parlé, monsieur l'Orateur, de service sur les champs de bataille étrangers sous le pavillon rouge. Ce ne sont pas seulement ceux qui ont servi le Canada dans les forces armées pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ou les autres luttes internationales auxquelles notre pays a pris part, qui ont servi le Canada sous ce drapeau. Tous ceux qui ont vécu au Canada, qui ont élevé leur famille au Canada, qui ont servi leur pays d'une façon ou d'une autre, dans un rôle modeste ou de premier plan, l'ont servi sous ce drapeau. Leur attachement à ce symbole,



à ce drapeau, est tout aussi fort. Par conséquent, monsieur l'Orateur, il faudrait savoir jusqu'à quel point, dans la nation, on désire un changement et établir si, en fait, un changement pourrait contribuer à unifier ou bien à diviser le pays. Un plébiscite serait donc une solution légitime.

Si l'on rejette l'idée d'un plébiscite—certains pensent que c'est une méthode difficile, trop lente ou trop coûteuse—il resterait la méthode du comité parlementaire. Un plébiscite pourrait préserver l'unité de la nation sur cette question. Toutefois, si l'on décidait de créer un comité parlementaire, des membres de la Chambre représentant tous les partis pourraient se réunir dans l'ambiance moins animée d'un comité, à l'abri des tensions qui se font sentir ici, en cette enceinte, loin des yeux des journaux et du public, pour examiner les diverses solutions à envisager. Ils pourraient chercher à connaître la pensée des Canadiens. Au besoin, ce comité pourrait se déplacer d'un bout à l'autre du pays, tenir des audiences et inviter la population à témoigner. Si c'est nécessaire, faisons-le. D'une façon ou d'une autre, il faut consulter la population. Il faut trouver un moyen plus efficace d'évaluer les conséquences, pour l'harmonie nationale et même pour notre existence nationale, des décisions que nous sommes invités à prendre.

Il n'est pas nécessaire que l'enquête révèle que j'ai raison de manifester mon attachement au pavillon rouge. Elle ne prouvera peut-être pas non plus que le gouvernement a raison. Toutefois, entre les deux attitudes, il devrait y avoir une formule acceptable pour tous les Canadiens. Si le gouvernement persiste à suivre la voie dans laquelle il s'est engagé, il ne s'en rendra compte que trop tard. Quand la Chambre aura endossé la résolution établissant le drapeau proposé comme le drapeau du Canada, la question sera tranchée. Ce sera le drapeau du Canada, que le public le veuille ou non, que la population soit prête à vivre sous l'égide de ce drapeau ou non, qu'il divise ou non la nation. A mon avis, nous ne devons pas prendre ce risque. Il ne s'agit pas là d'une mesure ordinaire qu'on nous a demandé d'adopter. S'il y a un changement de gouvernement, le nouveau n'aura pas l'occasion de faire adopter un bill modificateur au sujet du drapeau, comme pour une mesure législative ordinaire qu'un gouvernement ultérieur pourrait trouver peu satisfaisante, à moins, évidemment, que nous n'adoptions des drapeaux de partis et en changions par roulement avec chaque gouvernement nouveau. Ce serait aussi ridicule que la situation actuelle, alors qu'on

nous présente un modèle de drapeau ne répondant pas à la volonté de la majorité de ceux qui voudraient un emblème national.

Ce débat s'est poursuivi pendant quelque temps, et—je le répète—il se poursuivra encore, à moins que le gouvernement ne reconnaisse qu'il n'est pas nécessaire d'imposer ce modèle aux députés. Ce risque est absolument inutile, il n'y a aucune nécessité de risquer une erreur. Le gouvernement pourra prendre des mesures, soit pour confirmer, soit pour réfuter la validité de son point de vue. Il pourra prouver à l'opposition qu'il a suivi un cours acceptable ou non au peuple. A mon avis, la voie dans laquelle nous nous sommes engagés ne laisse, à ceux qui partagent mon opinion, que la possibilité d'avancer tous les arguments pour empêcher la mise aux voix, pour faire comprendre que cette motion est une erreur et que le pavillon rouge représente toujours le drapeau que veut la majorité; que, si un changement était jugé souhaitable, la majorité préférerait un drapeau qui se rattache au pavillon rouge et en retienne certains éléments. Étant donné que c'est là notre façon de voir, nous ne pouvons permettre au gouvernement de faire adopter un projet de résolution qui risque d'avoir des conséquences à longue portée et fort nuisibles pour la structure et l'harmonie de la nation.

Je reviens à ma proposition initiale, monsieur l'Orateur. Il est difficile de comprendre pourquoi cette question entre toutes ait donné lieu à tant d'antagonisme et d'amertume à la Chambre, qu'on ait même laissé entendre que ceux d'entre nous qui ont une certaine affinité avec le pavillon sont des impérialistes ou que les initiateurs du modèle à trois feuilles d'érable veulent supprimer tout notre patrimoine canadien et nos traditions; telle est la teneur des débats qui se poursuivent chaque jour à la Chambre et des idées échangées entre citoyens canadiens. C'est là un véritable drame, car aucun membre de cette Chambre réfléchissant à cette question il y a deux ans n'aurait douté, lorsque la Chambre serait saisie de la question du drapeau, de l'unanimité qu'elle recueillerait, à quelques exceptions près, parmi les députés de quelque parti qu'il soit. On n'aurait pas cru qu'il y aurait eu des divisions partisanes ou de morcellements graves au sein de la nation. Après consultation, une décision aurait pu être élaborée, et la Chambre et le pays se seraient mis d'accord.

Ce n'est pas ce qui s'est fait. Ce débat le prouve et il n'aurait jamais eu lieu si l'on avait procédé ainsi. C'est ce dont nous accusons le gouvernement. Il n'a fait aucun effort pour créer, soit à la Chambre soit dans le pays, une atmosphère favorable à l'acceptation de ce drapeau national distinctif qui représenterait effectivement le Canada aux yeux de tous ses citoyens et de tous les peuples du monde, quel que soit l'endroit où ce drapeau serait arboré.

Je demanderais donc, monsieur l'Orateur, au gouvernement et à ses tenants de bien comprendre qu'ils ont l'occasion de changer la direction de ce débat qui risque de diviser la nation. Il y a un moyen de rétablir l'unité sur ce point. Mais c'est aux tenants du gouvernement à décider, en consultation avec leurs chefs, et surtout avec le premier ministre, s'il faut suivre ou non cette ligne de conduite.

**M. J. H. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, parce que le gouvernement l'a bien voulu, nous voilà pris dans un débat sur le drapeau et, comme l'a signalé le député d'Assiniboïa, nous consacrons nos vacances à défendre le droit que possède chaque Canadien d'avoir son mot à dire dans le choix du drapeau qui va représenter son pays.

De temps à autre, nous avons prié le gouvernement de présenter des projets de loi que ses membres réclamaient en 1963. Ils disaient en ce temps-là que des mesures s'imposaient à la suite des rapports des commissions royales d'enquête sur les transports et sur les publications, et ils ont provoqué la tenue d'élections sous prétexte que les mesures voulues ne s'annonçaient pas. Depuis deux mois, nous leur demandons de présenter ces mesures. Nous les étudierons et, en temps opportun, nous les adopterons, comme nous l'avons déjà fait en certains cas. Mais, ajourd'hui, nous sommes embourbés dans un projet de résolution d'un gouvernement qui tient mordicus à faire avaler aux députés et à tous les Canadiens son drapeau à trois feuilles d'érable.

Le modèle à trois feuilles d'érable a été choisi par le premier ministre, et peut-être aussi par l'honorable député de Leeds (M. Matheson). J'ignore le rôle qu'a joué ce dernier dans ce choix, bien qu'à ce sujet, selon les journaux, il serait l'inspirateur du choix de M. Pearson. Or, voilà maintenant qu'il est question d'un vote libre et que les phoques savants là-bas...

**M. Fisher:** Oh, oh!

**M. Horner (Acadia):** Il y a un écrivain de renom, représentant ici à la Chambre, qui n'aime pas cette expression «phoques savants». Il a droit à son opinion, mais les honorables députés en face de nous ont pris une part active au présent débat en restant tout simplement assis et en se montrant tout particulièrement bruyants lorsqu'ils le jugeaient à propos. Toutefois, il y en a bien peu parmi eux qui ont pris la parole pour appuyer leur premier ministre et pour dire pourquoi les Canadiens devraient accepter ce modèle.

Le premier ministre a dit qu'il leur accorderait la liberté de vote, mais je ne n'arrive pas à m'imaginer une troupe d'hirondelles volant de leurs propres ailes. Comme on peut le voir au hansard du 12 mai, le premier ministre a déclaré que, lorsque le moment viendrait de présenter la décision du gouvernement sur cette question à la Chambre des communes, il espérait que chacun des députés voterait selon sa conscience et que ce ne serait pas une question de confiance ou de défiance dans un parti.

Plus tard, vers le 20 mai, il s'est déclaré prêt à jouer le sort de son gouvernement sur la question du drapeau. Entre-temps, il a jugé la question et il s'est rendu compte qu'il lui fallait mettre ses gens au pas. Peut-être certains d'entre eux lui ont-ils fait part des problèmes de leurs électeurs et, depuis le 20 mai, depuis près de trois mois, il les a fait obéir. Or, il vient de les libérer, espérant que nous croirions qu'ils pourraient revenir à leur première idée sur le drapeau. On les a dupés le 20 mai. Ils ont accepté ce qu'on leur a dit, et maintenant l'annonce d'un vote libre ne signifie pas grand-chose, car ils ne peuvent pas revenir sur ce qu'ils ont dit à leurs commettants ces derniers mois.

L'opposition a un devoir à accomplir. Au départ, nous savions qu'un débat sur le drapeau amènerait bien des gens à exprimer un grand nombre d'idées sur la question d'un drapeau canadien. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays nous ont fait connaître leur opinion au sujet du modèle proposé par le premier ministre et il nous incombait de signaler l'opposition manifestée dans le pays au sujet de ce modèle. C'est ce que nous avons fait et que nous continuerons peut-être à faire.

Nous avons également entendu dire que le gouvernement est disposé à accepter le modèle à une seule feuille d'érable proposée par le Nouveau parti démocratique, mais nous ne savons pas si c'est vrai.

**Une voix:** L'accepteriez-vous?

**M. Horner (Acadia):** De nombreux aspects de la question entrent en jeu lorsqu'il s'agit de choisir. Tout dépend de la couleur. Il y aurait une grande similitude entre une feuille d'érable rouge sur fond blanc et le drapeau de la Croix-Rouge. Je crois qu'il nous incombe de savoir quels sont les problèmes qui se posent. Ne savoir que par ouï-dire que le gouvernement est prêt à accepter une feuille d'érable unique ne nous satisfait pas. Comme nous sommes tous des adultes, nous pouvons nous rendre compte que l'opposition aux trois feuilles d'érable exige un compromis.

La dissension règne dans un grand nombre de pays du monde. Cet après-midi, un député a parlé de Chypre. La Guyane britannique est un autre pays déchiré par les conflits. Le Moyen-Orient est en proie à des troubles, et nos voisins du Sud sont aux prises avec de graves problèmes, mais en mettant cartes sur table, des gens sérieux comme nous devraient pouvoir arriver à un compromis, former un comité de 10 ou 11 membres, peu importe le nombre, afin d'étudier la question et y trouver une solution, tout en étant prêts à faire des concessions. A coup sûr, il nous serait possible, au sein d'un tel comité, de nous entendre sur un drapeau acceptable, qu'il renferme trois feuilles d'érable ou une seule, que l'Union Jack y figure ou non. A cette étape du débat, un compromis s'impose de toute évidence.

J'ai toujours cru que le premier ministre était un grand diplomate et l'on me dit que la diplomatie est l'art du compromis. J'aimerais que le premier ministre communique un peu de son esprit diplomatique à la Chambre, afin que nous puissions en arriver à un compromis. Le comité qui a examiné la question du drapeau, en 1945, a étudié quelque 2,400 modèles; à mon sens, il a fait une étude approfondie du sujet. On a essayé d'en arriver à une décision que tout le Canada accepterait et respecterait. Quelque 25 membres ont approuvé les recommandations du comité et un seul s'y est opposé. Je crois qu'il s'agissait d'un immense effort de la part de ce comité en vue d'en arriver à une solution. Peut-être qu'on pourrait faire la même chose actuellement.

Le premier ministre (M. Pearson) aurait dû en tenir compte avant de présenter son modèle de drapeau trifolié et de dire: Acceptez-le ou gare à vous. On a parlé pendant de si nombreuses années de cette question au Canada que ceux qui sont du côté du gouvernement, en particulier, auraient dû se rendre compte que, si le comité dont j'ai fait mention n'avait pu s'entendre, la question devrait maintenant faire l'objet d'un référendum et être présentée au peuple pour qu'il donne sa décision. Je ne dis pas que cela devrait se faire immédiatement. Mais cela pourrait se faire aux prochaines élections. Il en coûterait à peine plus cher de demander aux Canadiens d'inscrire deux X sur les bulletins de vote, le premier au sujet des élections et le deuxième au sujet du drapeau de leur choix. Ce serait là une solution relativement simple au problème et je crois que tous les Canadiens l'accepteraient. En outre, la Chambre n'aurait pas à consacrer autant de temps à la ratification du résultat d'un tel plébiscite. Un amendement et un sous-amendement ont été proposés. Le sous-amendement renferme quatre propositions. J'estime qu'un drapeau devrait représenter nos traditions et notre histoire, qu'il devrait être un symbole acceptable à tous les Canadiens. S'il est évident qu'une partie importante du pays n'est pas disposée à accepter le symbole proposé par le gouvernement ou le Parlement,

nous devrions avoir le bon sens de ne pas insister.

**Une voix:** Bravo!

**M. Horner (Acadia):** Je me réjouis de constater qu'un vis-à-vis pense comme moi. Nous devrions nous entendre sur un drapeau qui serait acceptable pour l'ensemble de la population, qui réaliserait l'unité au pays et que tous les Canadiens salueraient avec fierté.

Dernièrement, j'ai rencontré un de mes anciens professeurs. Pendant que nous étions à refaire connaissance, il m'a appris qu'il avait enseigné pendant trois ans en Europe. En classe, je n'étais pas son élève préféré, car nous n'étions pas toujours d'accord mais, en dehors de l'école, nous nous entendions très bien. Je lui ai parlé des travaux actuels de la Chambre, du débat sur le drapeau, et il m'a dit qu'il avait visité l'Europe pendant le congé d'été. Il a visité tous les centres d'intérêt chers aux Canadiens; il a vu les croix plantées sur nombre de tombes de soldats, dans ce continent. Alors, il m'a dit: En Europe, on reconnaît le pavillon rouge comme le symbole du Canada. Je pourrais ajouter que ce professeur n'est pas d'origine française ni anglaise. Il m'a dit qu'il frémissait d'horreur à la pensée qu'un gouvernement puisse être disposé à effacer le passé d'une manière aussi insensible et à rejeter le symbole de liberté pour lequel ces personnes ont combattu et sont mortes. Il m'a dit, en terminant: Ne permettez pas à ce gouvernement de faire adopter ce drapeau trifolié sans qu'il ne l'ait au préalable fait sanctionner par la population, sans qu'il n'ait obtenu d'abord son appui unanime, car un symbole national que n'appuie pas la population a très peu de valeur. Voilà les paroles qu'il m'a dites dernièrement et je ne puis m'empêcher de me les rappeler et d'en faire part à la Chambre.

Certes, à titre de législateurs, nous devons être disposés à faire adopter un drapeau qui aura une signification pour tous les Canadiens et que chacun d'entre eux pourra reconnaître et honorer. Nous sommes des personnes adultes et nous pouvons former un comité qui discutera de cette question. Et si l'on ne peut, grâce à un comité, trouver une solution, on pourrait s'entendre en adoptant une proposition dans le sens de celle de l'honorable député de Regina-City (M. More). Quoi qu'il en soit, le comité pourrait décider d'une liste de questions qui figurerait sur le bulletin de plébiscite et la population serait alors en mesure de se prononcer sur le drapau qu'elle entend vénérer à l'avenir.

Je suis sûr que les Canadiens ne tiennent pas à un drapeau qui a été le choix d'une seule personne et imposé au Parlement par un gouvernement qui, à cet égard, a très peu tenu compte de la liberté de pensée et de la liberté de parole. On nous a menacés de ne pas nous accorder de congé. On nous a dit que nous n'aurions pas de congé si nous n'adoptions pas cette motion. Je suis fier d'être membre du parti qui fait passer son devoir avant un congé.

Puis-je signaler qu'il est 10 h. 30?

(A 10 h. 30 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 25 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. KNOWLES—RENCONTRE DES CHEFS DE PARTI ET DU SOUS-COMITÉ DE LA PROCÉDURE

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Bien que je ne vous aie pas dit, monsieur l'Orateur, ni à vous ni à qui que ce soit, ce qui fait l'objet de cette question, vous pourrez voir dans un instant qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse tous les représentants.

Le 12 août j'ai, de mon propre chef, adressé aux chefs des partis de la Chambre des communes une lettre ouverte, où je proposais que l'on songe aux moyens à prendre pour éviter à l'avenir les débats qui se prolongent inutilement. Ma lettre n'a rien à voir au débat actuel sur le drapeau. Il s'agit de perspectives d'avenir et elle se fonde sur le projet d'accord entre tous les partis.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de déclarer que tous les chefs de parti m'ont répondu. L'une de ces lettres est confidentielle; je n'en divulguerai donc pas le contenu. En fait, je ne rendrai publique aucune de ces lettres, à moins qu'on m'y autorise. Je crois cependant pouvoir dire à la Chambre que les réponses des cinq chefs de parti démontrent qu'ils sont largement d'accord. Je suis persuadé que la Chambre s'en réjouira. Dans certaines lettres, on semble accepter ce que j'ai proposé, même si toutes les réponses ne vont pas aussi loin. Toutefois, tous les chefs de parti désirent faire tout ce qu'ils peuvent pour améliorer la procédure de la Chambre des communes.

Compte tenu de cela, monsieur l'Orateur, et c'est ma question de privilège, je voudrais proposer la tenue d'une réunion des cinq chefs de parti avec les membres du sous-comité de la procédure, lequel relève du comité de la procédure et de l'organisation que dirige Votre Honneur. Je ne propose pas cette réunion dans le but de débattre la question du drapeau, mais plutôt afin de connaître les perspectives d'avenir et de réaliser ce que veulent tous les chefs de parti: améliorer la procédure de la Chambre des communes.

Si donc, d'ici demain ou après-demain, les cinq chefs de parti m'indiquaient, en ma qualité de président du sous-comité, leur consentement à participer à un tel entretien, je convoquerais les membres du sous-comité afin d'inviter les chefs à cet entretien. Je me rends compte, monsieur l'Orateur, qu'il y a lieu de considérer que cette proposition s'adresse aux chefs de parti et qu'ils ont peut-être l'intention de tenir une réunion de leur propre initiative, mais les honorables députés reconnaissent sûrement que cette question préoccupe la Chambre des communes en général, et qu'il conviendrait que cette réunion se tienne au sous-comité de la procédure, en présence des cinq chefs de parti, en vue de discuter de cette chose. J'aimerais même aller plus loin et proposer à Votre Honneur d'assister à un tel entretien. Si vous voulez bien y assister, vous pourriez peut-être mettre vos appartements ou quelque autre pièce à la disposition des participants.

J'espère que cette proposition sera prise en considération et je dois dire à la Chambre tout le plaisir que m'ont procuré les réponses reçues des cinq chefs de parti.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Tout d'abord, je demanderais à Votre Honneur s'il s'agit ici d'une explication sur un fait personnel. A mon avis, c'est une tentative trompeuse pour soulever une question de privilège et la désigner comme telle, mais en fait, ce n'en est pas une.

On a également fait allusion à une lettre personnelle. Je suis étonné de voir que l'honorable député a cru meilleur de communiquer ses vues par voie d'une lettre ouverte aux journaux. Quoi qu'il en soit, cela est assez inusité. A mon sens, la question aurait pu être soulevée à la Chambre ou par les voies ordinaires de communication postale. Ce n'est pas ainsi qu'a procédé l'honorable député.

Il a mentionné une lettre personnelle. Et si je ne me trompe, la lettre que je lui ai adressée était personnelle et je serais très heureux de la faire publier. En ce qui concerne la proposition cependant, le comité a

des représentants des divers partis. Que le comité de la procédure continue son travail. Il a accompli de l'excellente besogne jusqu'ici. La façon dont l'honorable député a soulevé la question à la Chambre dénote une certaine négligence, car des questions comme celle-là devraient être traitées avec plus de soin. On comprendrait mieux, s'il l'avait signalé hors de la Chambre ou par tout autre moyen de communication. Je dis seulement que notre désir a toujours été d'expédier les travaux de la Chambre dans la mesure où nous nous acquittons de nos responsabilités, de nos responsabilités constitutionnelles. *(Applaudissements)* Je dis tout de suite à l'honorable représentant, qui s'est attiré la publicité à laquelle il semblait aspirer, que je serai fort heureux qu'il publie ma lettre, et cela immédiatement, s'il le désire.

**L'hon. M. Churchill:** Pour notre gouverne, Votre Honneur aurait-il l'obligeance de nous dire si cette question de privilège était valide?

**M. l'Orateur:** Il est clair, je pense, qu'on ne peut savoir s'il s'agit d'une question de privilège avant de l'avoir entendue. Habituellement, il me semble qu'une question de privilège doit, pour être efficace, aboutir à une motion visant à une initiative de la Chambre ou demandant une décision. Cette présumée explication sur une question de privilège n'a abouti à aucune conclusion et, dans ces circonstances, elle me paraît inhabituelle. Je tiens à assurer la Chambre que la présidence n'en savait rien, bien entendu, mais c'est là une autre affaire. L'honorable député a peut-être rendu quelque service en prenant la parole en ce moment, mais puis-je demander qu'on poursuive les travaux?

**L'hon. M. Churchill:** C'était sans aucun doute un flagrant abus du Règlement.

## L'IMMIGRATION

### TORONTO—ÉTAT DE PERSONNES INTÉRESSÉES À LA GRÈVE DES JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. N. Ormiston (Melville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Comme l'affaire est compliquée, j'aurais même plus d'une question à poser. Il s'agit de la prétendue arrivée à Toronto, hier soir, de George Hogan et Robert Ameln, de San Francisco, qui auraient pris part à des grèves violentes à San Francisco et à Saint-Louis.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Voici donc ma première question: ces hommes ont-ils été nommés par M. Brown, chef du syndicat international des typographes, dont le bureau principal est à Colorado Springs, Colorado, pour diriger la grève? Deuxièmement, à quelles conditions sont-ils entrés au Canada? Troisièmement, le ministre compte-t-il les traiter exactement comme on a traité certains pressiers qui devaient aider à publier les journaux; mais, par la suite, les journaux ont reçu l'ordre de se débarrasser d'eux, à moins que ces hommes ne soient disposés à obtenir immédiatement le statut d'immigrants reçus?

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Je ferai enquête sur cette question, monsieur l'Orateur.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** En même temps qu'il fera enquête sur cette question, le ministre voudrait-il nous dire—et il est personnellement au courant—quelles directives furent données récemment aux trois journaux de Toronto au sujet de certains employés venus des États-Unis? Le ministre a-t-il donné aux trois journaux du Toronto métropolitain l'ordre de se débarrasser de ces hommes à moins que ces derniers n'obtiennent le statut d'immigrants reçus s'ils voulaient demeurer au Canada?

*(Texte)*

**L'hon. M. Tremblay:** Monsieur l'Orateur, dans tous les cas où les gens sont admis au Canada d'une façon temporaire, ils n'ont pas de permis de travail, et une personne qui entre comme visiteur au pays sans aucun visa ne peut travailler sans avoir obtenu une autorisation préalable, c'est-à-dire le statut d'immigrant ou un permis de travail.

En tant que je sois informé, environ dix personnes qui ont pénétré au Canada, à l'occasion de la grève de Toronto, n'avaient pas ces permis de travail, et les fonctionnaires de l'immigration leur ont indiqué qu'elles ne pouvaient travailler au Canada sans avoir de permis.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Si, comme l'a dit le député de Melville, deux hommes sont venus pour diriger la grève, les principes que vient d'énoncer le ministre valent-ils dans leur cas?

**L'hon. M. Tremblay:** Je répète que quiconque vient au Canada doit se procurer un permis avant d'y accepter un contrat ou d'y entreprendre un travail. Je vais tâcher, aujourd'hui même, de savoir ce qui s'est passé.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### PROTESTATIONS CONCERNANT LES RELÈVEMENTS DE TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Puis-je demander au ministre du Travail s'il a reçu, de la part de l'Association de la Commission d'assurance-chômage des protestations contre les augmentations récentes, que ses membres jugent insuffisantes?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Non, mais je vais vérifier au cas où des instances seraient parvenues à mon bureau à mon insu.

**L'hon. M. Starr:** Le ministre saisira-t-il le gouvernement de la question, afin qu'une révision assure un traitement plus convenable à ces employés qui, entre 1963 et 1965, n'auront bénéficié que d'une hausse de 3.5 p. 100, comme on l'a annoncé en fin de semaine?

**Une voix:** Et vous, qu'avez-vous fait?

**L'hon. M. Starr:** Un redressement.

**Une voix:** Pas en 1961.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement se propose de faire une déclaration au sujet du relèvement de salaires des fonctionnaires fédéraux du groupe B. Nous dirait-on si ces augmentations ont été accordées d'après les recommandations du comité de revision des salaires ou de la Commission du service civil et nous indiquerait-on si le Conseil du Trésor va les revoir?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Le président du Conseil privé a une déclaration à faire à ce sujet.

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Comme on peut le lire à la page 7302 du hansard de vendredi dernier, où figure la réponse du premier ministre à une question posée par le député de Burnaby-Coquitlam, et à la page 7356 du compte rendu d'hier, où figure la réponse du premier ministre au chef de l'opposition, le premier ministre a promis de revoir avec moi les instances que les associations de fonctionnaires ont présentées à l'égard des revisions de salaires annoncées il y a quelques jours à l'intention du groupe B.

Je veux informer la Chambre que nous avons revu l'affaire, en portant une attention spéciale aux barèmes de salaires des dactylographes classes 1 et 2, des commis et des sténographes, pour lesquels les deux honorables représentants avaient manifesté un intérêt particulier.

Après avoir réexaminé le problème et compte tenu de l'étude attentive que les ministres du Conseil du Trésor ont faite de l'éventail complet des salaires du groupe B, nous sommes convaincus que les nouveaux barèmes annoncés sont justes et équitables et qu'ils permettront aux traitements dans la fonction publique de se comparer avantageusement à ceux que paient les autres employeurs du pays. On pourrait établir de nombreuses comparaisons, notamment en se fondant sur les données établies d'après les enquêtes du Bureau de recherches sur les traitements, pour confirmer ce que je viens de dire. Mais les rapports du Bureau de recherches sont confidentiels, de sorte qu'il me faut fonder la comparaison suivante sur les données provenant de sources accessibles au grand public.

Pour illustrer ma thèse, nous avons comparé les salaires annoncés pour les dactylographes, les commis et les sténographes 1 et 2 aux salaires arrêtés en vertu de conventions collectives conclues entre l'Association des fonctionnaires de la Saskatchewan et le gouvernement de cette province. Dans cinq des six catégories en question, le salaire maximal actuellement en vigueur dans la fonction publique fédérale est égal ou supérieur au maximum prévu dans les conventions collectives de la fonction publique en Saskatchewan.

J'aimerais aussi dire un mot relativement à l'assertion qu'un grand nombre d'employés du groupe B n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis quatre ans. En réalité, ce n'est pas exact. Les échelles de salaire pour les dactylographes, commis et sténographes de classe 1 renferment tout au moins sept échelons, et bien que les taux de salaire puissent demeurer inchangés pendant un certain temps, les employés qui entrent dans ces catégories ont droit à des augmentations statutaires semi-annuelles de $90 par année, jusqu'à l'obtention du maximum. Dans l'ensemble du groupe B, la hausse du niveau réel de paie sur une période de deux ans, depuis la dernière revision, s'élève à environ 6.4 p. 100 et cette dernière hausse dans les taux de rémunération ajoutera encore 3.4 p. 100 à cette augmentation, ce qui fait dans le niveau réel du salaire une augmentation de l'ordre d'environ 10 p. 100 sur une période de deux ans.

En ce qui concerne la question posée par l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue, vendredi dernier, et consignée à la page 7302 du hansard, au sujet de la situation des catégories correspondantes du personnel à la Chambre des communes, tout en signalant que cette question relève de la compétence et de la responsabilité de Votre Honneur, la Chambre me permettra peut-être de dire qu'avant que la question ait été posée

vendredi dernier, des mesures avaient déjà été amorcées en vue de la révision des taux de salaire de ce groupe. Cela est conforme aux procédés ordinaires de la revision des taux de salaire des catégories de commis, sténographes et autres employés de bureau membres du personnel de la Chambre des communes, en même temps que ceux des salaires de la classe B.

Comme je l'ai indiqué, puisque c'est là votre domaine, monsieur l'Orateur, il ne convient peut-être pas de dire quand la revision sera annoncée, mais je souhaite que ce sera très bientôt.

**M. Douglas:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Pourrais-je demander au ministre si les augmentations accordées et approuvées sont conformes aux recommandations formulées par le comité de revision des salaires ou à celles de la Commission du service civil?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, elles ne sont pas conformes aux recommandations de la Commission du service civil, mais elles sont fondées sur les données fournies par le Bureau de recherches sur les traitements.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable représentant? Est-ce que l'annonce faite par le ministre, et qui désappointera, j'en suis sûr, les fonctionnaires de toutes les parties du Canada, fait suite à une décision du Conseil du Trésor à l'examen duquel on a soumis dernièrement cette question?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, je voudrais relever une partie des remarques que le chef de l'opposition a faites, l'autre jour, lorsqu'il a employé le mot «maigre» en parlant des augmentations et a signalé aujourd'hui un certain «désappointement». J'aimerais indiquer que son gouvernement n'a accordé aucune augmentation lorsqu'il a étudié ce problème. Il s'agit, cependant, monsieur l'Orateur, d'une décision du Conseil du Trésor, qui n'a pas été confirmée par le Cabinet, après avoir étudié l'ensemble de la question. Je pourrais ajouter que le Conseil a pris cette décision après avoir longuement examiné le problème.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### MAJORATION DES PENSIONS DITES D'ÉPUISEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, hier, j'ai posé une question au ministre des Affaires des anciens combattants. En son absence, le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants a dit qu'il fournirait aujourd'hui des renseignements sur les mesures envisagées relativement à l'augmentation des allocations de ceux qui y sont admissibles aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Pourrait-on avoir maintenant la réponse promise hier?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, on a porté la question à mon atention il y a quelques instants à peine. Je puis dire à l'honorable représentant que j'espère avoir une recommandation au cours du mois d'octobre. C'est un espoir; j'espère pouvoir le réaliser.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA SITUATION AU VIET-NAM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il mettre la Chambre au courant de la situation actuelle au Viet-nam, surtout en ce qui a trait à la position du gouvernement et en ce qui concerne également la Commission de surveillance de la trève et du rôle qu'y joue le Canada?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de New-Westminster m'a donné préavis ce matin d'une question de ce genre. Dans ma réponse, je parlerai des événements qui se sont produits depuis que j'ai reçu le préavis en question qui est, naturellement, antérieur à la question posée par mon honorable ami.

Le comité militaire de la révolution a publié à Saïgon, il y a quelques instants à peine, une déclaration révoquant les mesures annoncées dernièrement et annonçant l'élection prochaine d'un nouveau chef d'État et la réunion d'un Congrès national au Viet-nam.

Ces événements sont évidemment trop récents pour motiver des observations à ce sujet. Le Canada n'a pas de mission diplomatique au Sud Viet-nam. C'est, il va sans dire, à titre de membre de la mission internationale de contrôle dont il fait partie—et qui sert tant dans le Nord Viet-nam que dans le Sud Viet-nam—qu'il prend certaines dispositions et certains contacts.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre me dirait-il si on lui a signalé le reportage de Saïgon selon lequel M. Tom Gould, je crois, a fait sous les auspices de Radio-Canada, et dans lequel il a dépeint l'état de dilapidation des locaux réservés aux représentants du Canada à la Commission de

l'armistice dans cette région, ainsi que le véhicule désuet et le pavillon rouge délavé dont ils se servent? Je demanderais donc au ministre si une enquête a été faite sur l'exactitude de ses remarques et, si elles sont exactes, quelles mesures il se propose de prendre pour les redresser?

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai pas entendu le reportage de M. Tom Gould. Mais j'ai vu de mes propres yeux dans quelles conditions la commission fonctionnait au Laos, de sorte que je comprends bien ce qu'il en est. Cela prouve seulement que les diplomates canadiens à l'étranger sont tous disposés à faire leur devoir dans des circonstances difficiles.

**M. Douglas:** J'ai une autre question supplémentaire à poser. Ces circonstances difficiles nécessitent-elles les immeubles lépreux, les automobiles datant de 1929 et les locaux dégoûtants qui sont censés représenter le Canada dans un autre pays?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, cette question me donne l'occasion de rappeler à certains de mes collègues les conditions difficiles dans lesquelles nous devons agir dans ce ministère.

AIDE DU CANADA À L'INDONÉSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question fondée sur un article publié dans le *Sun*, de Vancouver, samedi dernier, et qui est intitulé: «Un journal indonésien dit au Canada d'aller au diable».

Comme, apparemment, ce n'est pas là la première observation de ce genre, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut hâter sa décision concernant le maintien à l'Indonésie de l'aide canadienne qui permet à ce pays d'économiser ses devises étrangères et d'acheter des armes pour attaquer la Malaysia. Étant donné l'observation parue dans un journal officiel de l'Indonésie, je recommanderais au ministre d'envoyer ce pays au diable à son tour.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, si l'observation relevée par le journal a été citée fidèlement, mon honorable ami peut être sûr que le gouvernement canadien n'a aucune intention de se rendre à cette invitation. Toutefois, je tiens à signaler au député que nous serions sages en évitant de fonder notre politique extérieure sur des articles émanant de l'étranger.

*(Texte)*

LE CANADA ET L'O.E.A.

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné le discours qu'il a prononcé à Banff, ces jours derniers, peut-il dire à la Chambre s'il y a eu un changement dans la politique du gouvernement en ce qui concerne son adhésion à l'Organisation des États américains et si le Canada projette encore d'en faire partie.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le président, je vais déposer une copie de mon texte. Il n'y a pas de changement dans notre programme, mais j'ai profité de l'occasion pour expliquer en détail notre point de vue et les raisons qui le motivent.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Martineau:** J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du ministre et comme il a dit que la destinée ultime du Canada est d'entrer dans cet organisme, je me demandais simplement si son discours n'avait aucun sens?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami devrait être mieux renseigné que je ne le suis dans ce genre d'affaires, mais je puis l'assurer que s'il lit le texte, il constatera qu'il s'agissait d'une contribution dont il pourrait même retirer personnellement quelque avantage.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Ayant lu le discours du ministre, j'aimerais lui demander, étant donné que les deux pays sud-américains ont été forcés d'imposer à regret, des sanctions économiques à Cuba en conséquence de la résolution adoptée par l'OEA, le ministre propose-t-il que le Canada soit maintenant réduit à avoir le même statut?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je ne savais pas que des pays aient été forcés d'adopter l'attitude que mentionne mon honorable ami. Cependant, même s'il a lu mon discours, s'il le relisait, il constaterait peut-être que la question ne s'imposait pas manifestement.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant propose une deuxième lecture; j'ai eu également le privilège de tenter d'interpréter le discours. Est-ce à dire qu'il a été rédigé avec tant d'imprécision qu'il ne devait être compris par personne, non plus que par les honorables représentants?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, mon très honorable ami est dans un tel état d'esprit qu'il ne m'en voudra pas, j'espère, si je dis que si je déclarais à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam de lire mon discours deux fois; il est évident que le très honorable représentant devrait le lire trois fois.

VOYAGE EN RUSSIE DE MEMBRES DU PARLEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New-Westminster):** Comme on a annoncé aujourd'hui qu'un groupe d'éminents parlementaires visitera prochainement l'Union soviétique, je me demande si le gouvernement canadien songera, lorsque le moment favorable se présentera, à faire une invitation semblable aux hommes d'État russes.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** L'invitation en cause a été adressée aux Orateurs du Parlement. Je crois que, au nom du Parlement, ceux-ci devraient songer à faire cette invitation.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Puis-je poser une question complémentaire? Le premier ministre nous dira-t-il s'il recommandera que la Chambre prenne un congé afin de permettre à l'Orateur et aux autres membres de la délégation de se rendre en Russie?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur, mais je crois qu'on devrait songer à retarder cette visite, car la Chambre siégera encore la semaine prochaine.

**L'hon. M. Starr:** Et la semaine suivante.

POUVOIRS ACCRUS DE LA FORCE DE L'ONU À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si l'on a maintenant accru de quelque façon les pouvoirs de la force des Nations Unies à Chypre et, en particulier, si le contingent canadien de cette force a reçu des directives l'autorisant à utiliser des armes lorsque le commandant le juge nécessaire?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Aux termes des directives actuelles, monsieur l'Orateur, qui ont évidemment été fournies par les Nations Unies au commandant de la force à Chypre, il n'y aura aucune difficulté, advenant une situation semblable à celle que vient d'évoquer mon très honorable ami. Quant à l'autre aspect de sa question, comme je l'ai mentionné la semaine dernière à la suite des négociations entre le général Thimayya et le gouvernement de Chypre, la position et l'autorité de la force ont été quelque peu améliorées.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mais j'ai demandé si l'ONU avait donné des directives à la force des Nations Unies à Chypre afin de l'autoriser à recourir aux armes lorsque le commandant de la force le juge nécessaire et opportun.

**L'hon. M. Martin:** Oui. La situation n'est pas nouvelle.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ENCOURAGEMENT DIRECT À L'INDUSTRIE DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre est-il en mesure de répondre plus abondamment à la question que je lui ai posée l'autre jour au sujet du rapport et des recommandations du professeur T. Wilson de l'Université de Glasgow, et d'un communiqué distribué ultérieurement à la presse par le premier ministre Stanfield au sujet des encouragements à l'industrie dans les provinces atlantiques?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne sais si je puis me lancer dans un débat au sujet de ce rapport fort intéressant, mais, lorsque le comité sera saisi des crédits de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, on pourra en parler. Sauf erreur, M. Stanfield a simplement produit un mémoire qu'il avait déposé, il y a des mois, à l'Office d'expansion économique de la région atlantique au même moment que ce document; ce qu'il a dit alors ne comporte donc rien de nouveau. L'Office étudie depuis longtemps les recommandations que lui a faites le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Des pourparlers ont eu lieu entre les dirigeants de l'Office, ceux des entreprises industrielles et certains ministres du gouvernement néo-écossais.

**M. Muir (Cap-Breton et Victoria):** J'ai une question supplémentaire à poser. Je me rends compte que l'Office examine la question. Mais ce que nous voudrions évidemment, c'est le voir agir. Le ministre voulait-il dire que les propos du premier ministre de cette province tels qu'ils figurent dans le communiqué sont absolument inexacts?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je dirai que, pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le moyen le plus rapide de prendre des mesures serait de saisir l'Office d'expansion économique de la région atlantique de propositions concrètes.

## LES GARDES-CÔTES

### REFUS DE SECOURIR UN BATEAU DE PÊCHE EN PERDITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Comme le capitaine et l'équipage du palangrier *Cheryl Anne* ont dû faire appel au remorqueur hauturier *Slavnij* de la flotte de pêche russe parce que le *Thomas Carleton* du ministère des Transports avait refusé de venir à l'aide de leur embarcation désemparée sur les bancs de pêche Georges balayés par des vents de 60 milles à l'heure, le ministre des Transports voudrait-il expliquer à la Chambre cette conduite indigne d'un navire de l'État en haute mer et pourrait-il dire en même temps à la Chambre quelle est exactement la nature des devoirs des gardes-côtes canadiens?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question exigerait un débat assez prolongé. Toutefois, par suite de l'incident dont l'honorable député vient de parler et qu'il ne faudrait pas qualifier d'incident indigne, même s'il peut y avoir eu une erreur de jugement, j'ai recommandé que l'on examine avec grand soin les fonctions des gardes-côtes, surtout à l'égard des bateaux de pêche.

**M. Crouse:** J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il songer à faire accorder de l'aide à tous les petits bateaux de pêche indépendants en détresse? Je pense en particulier à l'aide que pourraient apporter nos garde-côtes actuels. Le ministre voudrait-il y songer?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je vais songer sérieusement à faire élargir leurs fonctions au delà de ce qu'a prescrit le gouvernement que l'honorable représentant appuyait.

### RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE SYDNEY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre a-t-il du nouveau à nous annoncer en ce qui concerne le recrutement d'un personnel compétent pour l'école de formation des gardes-côtes à Sydney?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Je regrette, mais je n'ai pas saisi de quel genre de personnel a parlé l'honorable représentant.

**M. MacInnis:** Il s'agit du personnel enseignant dont le recrutement, d'après ce qu'a indiqué le ministre, retarde l'ouverture de l'école.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le travail qui s'accomplit en prévision de l'ouverture de l'école n'est pas du tout en retard. Nous faisons de grands progrès et l'on procède déjà au recrutement d'une partie du personnel. Je suis sûr qu'au moment où nous espérons que l'école ouvrira ses portes aux élèves, c'est-à-dire à l'automne prochain, elle sera prête à les recevoir.

*(Texte)*

## L'AGRICULTURE

### PRÊTS POUR FACILITER L'ACHAT DE MACHINERIE COÛTEUSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Elle s'inspire d'une nouvelle parue dans *La Terre de chez nous*, à l'effet que le gouvernement fédéral serait à préparer un projet de loi qui autoriserait des prêts à certains cultivateurs qui se grouperaient pour effectuer l'achat de machinerie particulièrement coûteuse. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire s'il entend présenter un projet de loi dans ce sens dès la présente session?

*(Traduction)*

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'ose croire que nous en viendrons le plus tôt possible à cette mesure législative.

### ACHAT PAR LA RUSSIE DE BESTIAUX CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la délégation d'agriculteurs russes en visite au Canada est impressionnée par ce qu'elle a vu jusqu'ici et si elle a signifié son intention d'acheter du bétail, notamment des taureaux Holstein?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je ne saurais me faire l'interprète des impressions du ministre

soviétique sur la Saskatchewan, mais je puis assurer au député qu'il s'intéresse aux taureaux. Les Russes s'intéressent à tel point à notre bétail que le 26 de ce mois-ci, 600 taureaux Hereford seront expédiés de Montréal, avec 65 porcs de race canadienne Lacombe et trois vaches Holstein.

ALBERTA—ANNULATION DE CONTRATS AVEC UNE USINE DE CONDITIONNEMENT DU LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Je la pose aussi au nom du député de Wetaskiwin et du député d'Acadia, car elle intéresse aussi leurs circonscriptions. Le ministre a-t-il reçu une pétition de 124 cultivateurs de la région de Bashaw au sujet de l'annulation de leur contrat avec l'usine de lait Carnation de Wetaskiwin? En outre, qu'a-t-il fait?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de pétition de 124 cultivateurs, mais j'ai bien reçu certaines communications de quelques personnes visées par la fermeture de cette usine. A cet égard, le gouvernement fédéral n'exerce aucune autorité sur les usines de lait quant à leur source d'approvisionnement ou aux ententes conclues avec les fournisseurs qui expédient du lait aux usines. Le gouvernement fédéral est prêt cependant, en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, à soutenir tout le beurre produit par un programme d'achat à 53c. la livre, plus un versement supplémentaire de 13.3c. la livre de gras de beurre aux expéditeurs admissibles. Ainsi, certains cultivateurs ne peuvent plus vendre leurs produits à l'usine de lait concentré, mais ils ont une autre méthode d'écoulement à leur disposition. Nous espérons que ces usines pourront diversifier leur production, afin de résoudre des problèmes comme ceux qui se sont posés dans cette région en particulier.

**M. H. A. Moore (Wetaskiwin):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il voir s'il serait possible de trouver un autre débouché pour le lait condensé produit à cette usine? Je crois que c'est là la difficulté.

**L'hon. M. Hays:** Oui. Nous connaissons la situation et, comme je viens de le dire, nous croyons que certaines de ces usines devraient diversifier leur production et fabriquer de la poudre de lait, du beurre, et le reste, ce qui permettrait de les soutenir en vertu du programme de stabilisation.

**M. Horner (Acadia):** Pourquoi ne pas acheter le lait pour les écoliers?

[L'hon. M. Hays.]

*(Texte)*

A PROPOS DES GRAINS DE PROVENDE POUR L'EST DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts. Depuis qu'il a annoncé une subvention sur le transport des grains de provende pour l'Est du Canada, peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des protestations de la part des dirigeants de l'Union catholique des cultivateurs du Québec? Peut-il également nous renseigner au sujet de la discussion qu'il a eue récemment avec les représentants de cette association, et plus particulièrement vendredi dernier, selon les journaux?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne vois pas l'urgence de cette question et il vaudrait sûrement mieux l'inscrire au *Feuilleton*.

*(Texte)*

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, étant donné que cette question est très urgente et intéresse les cultivateurs de l'Est, je demande qu'elle soit reportée à 10 h. 30 pour débat ultérieur.

*(Traduction)*

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** J'ai une question supplémentaire à poser, se rattachant à celle que vous avez jugée irrecevable, monsieur l'Orateur, et je prétends qu'elle est urgente. Comme le programme est censé entrer en vigueur le 31 août, je tiens à demander au ministre s'il pourrait annoncer d'ici là tout changement apporté au programme provisoire de subventions au transport des céréales de provende?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Vendredi dernier, j'ai reçu une délégation de la Fédération canadienne des agriculteurs. D'autres instances ont été formulées; nous sommes en train de les étudier. Je renseignerai la Chambre en temps utile.

DINDES—POSSIBILITÉ D'ÉPIDÉMIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il a une réponse à la question que je lui ai posée il y a une semaine lundi, au sujet de la mort d'un certain nombre de dindes?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, au sujet de la question soulevée par l'honorable député de Mackenzie sur la cause de la mort d'environ 10,000 dindonneaux d'un troupeaux dans la Saskatchewan, j'ai été informé que les études

faites en laboratoire et les enquêtes effectuées sur place par les vétérinaires du collège de médecine vétérinaire de l'Université de Saskatchewan n'ont révélé aucun indice de maladie infectieuse ou contagieuse. Il ressort de l'enquête faite sur place que l'alimentation impropre était indubitablement la cause de la mortalité, et ce diagnostic est corroboré par le fait que les oiseaux transportés à l'université ont été tout à fait guéris après quelque temps d'alimentation bien équilibrée.

*(Texte)*

## LES TRANSPORTS

ON RÉCLAME LA CONSTRUCTION D'UNE JETÉE ENTRE LE LABRADOR ET TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

L'honorable ministre pourrait-il informer la Chambre si le gouvernement se propose d'étudier et de réaliser le projet de construction d'une jetée entre le Labrador et Terre-Neuve qui permettrait de relier cette province par la route transcanadienne, d'y construire des lignes de chemin de fer et de transmissions électriques, tout en améliorant en même temps le climat des régions du golfe et fleuve Saint-Laurent ainsi que du Saguenay, et tout cela à un coût moins élevé que la canalisation du Saint-Laurent?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Cette question doit être inscrite au *Feuilleton*.

CHAUSSÉE DE L'Î.-P.-É.—CONSTRUCTION PAR UNE ENTREPRISE PRIVÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné la proposition faite récemment par la société d'ingénieurs-conseils *A. D. Marginson and Associates* au sujet de la construction de la chaussée du détroit de Northumberland qui relierait l'Île du Prince-Édouard au continent, entreprise qui serait financée par des particuliers canadiens, le ministre peut-il faire connaître à la Chambre la réponse ou l'attitude adoptée par le gouvernement au sujet de cette proposition importante?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, sauf un accusé de réception, aucune autre réponse n'a été faite.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Une question supplémentaire. Le ministre des Transports est-il disposé à faire une déclaration en Chambre lorsqu'il répondra de façon plus précise à cette proposition et exposera la ligne de conduite du gouvernement?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crois qu'il serait approprié d'en parler à la Chambre à ce moment-là.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROPOSITION VISANT À LIMITER LE DÉBAT SUR LE DRAPEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre se souviendra sans doute que le 25 mai, en réponse à une question, il avait invité tous les députés qui le voulaient à participer au débat sur le drapeau et ma question a trait à cette invitation.

Comme la plupart des députés semblent avoir accepté cette invitation et que par conséquent le débat se poursuivra indéfiniment et comme, par ailleurs, les libéraux et les conservateurs ont adopté des attitudes qui en ce moment sont tout à fait inconciliables, ce qui aura pour effet de prolonger le débat, le premier ministre étudierait-il l'opportunité de tenir le débat sur le drapeau deux jours par semaine durant le reste de la session et de laisser la Chambre examiner d'autres mesures, notamment le régime de pension du Canada, de sorte que nous pourrions avoir une discussion approfondie sur le drapeau sans négliger les autres problèmes importants exigeant notre attention immédiate?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois encore que nous pouvons suivre le programme déjà tracé et je ne crois pas que nos points de vue soient tout à fait inconciliables.

## L'HABITATION

VANCOUVER—MAJORATION DE LOYERS D'ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes en tant que ministre responsable au Parlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Hier après-midi, en son absence, j'ai posé au premier ministre une question sur la situation des anciens combattants du quartier Fraserview, à Vancouver. Le ministre est-il maintenant en mesure de donner à la Chambre des renseignements sur la possibilité de reviser la décision rendue à l'égard de ces centaines d'anciens combattants et de veuves, étant donné que d'ici quelques jours, ils seront obligés de payer un

loyer majoré ou d'acheter leurs maisons, sous peine d'être expulsés?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la situation qui doit survenir d'ici quelques jours, je tiens à préciser que la date en question est le 1er octobre. Les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement m'ont informé que les locataires du projet d'habitations des anciens combattants à Fraserview ont été avertis le 3 juillet dernier que les loyers seraient majorés à compter du 1er octobre. Les majorations varient de $3.50 à $11 par mois.

Les majorations ont été autorisées après un examen minutieux effectué par la Société depuis plusieurs mois. Pour cet examen, la Société avait retenu les services de conseillers, sur ordre de mon prédécesseur l'honorable Jack Garland. Les augmentations approuvées par le conseil d'administration de la Société visent simplement à éliminer le déficit qu'accuse l'exploitation du projet Fraserview. Je dois ajouter que l'on envisage depuis deux ou trois ans la nécessité d'avoir à majorer ces loyers. Les locataires, aussi bien que la Société, considèrent les loyers majorés comme justes et raisonnables; il ressort de l'étude effectuée par les conseillers indépendants que ces loyers sont bien au-dessous de la normale à Vancouver.

Au début de juillet, j'ai répondu à une question semblable du député de Vancouver-Kingsway. J'estimais alors qu'il ne serait pas sage d'aviver les espoirs de ces locataires, et après avoir étudié la question avec beaucoup de soin et en avoir discuté avec les fonctionnaires, je ne crois pas qu'il soit opportun de revenir là-dessus. A mon sens, l'affaire devrait s'arrêter là. Autrement, nous ne ferions que susciter de faux espoirs.

**M. Winch:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. N'est-il pas exact que même si la date est le 1er octobre, on a dit aux locataires qu'ils doivent se résoudre à acheter avant le 14 septembre ou payer un loyer plus élevé à partir de cette date-là? D'après le texte des avis, que j'ai sous les yeux, les locataires doivent donner leur réponse au plus tard à la mi-septembre. Or il s'agit d'un ensemble domiciliaire construit à l'intention des anciens combattants, et non dans un but de lucre. Le ministre va-t-il recommander que soit reportée d'un ou deux mois la date-limite avant laquelle ces anciens combattants doivent prendre une décision, afin que l'affaire puisse être réexaminée non seulement par la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais aussi par les anciens combattants aux-mêmes? Le ministre va-t-il recommander que le délai soit prolongé d'encore un mois?



**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, pour couper court, la réponse est non. Je puis ajouter que j'ai moi-même rencontré les dirigeants de cette association dès le mois de mai et que nous avons longuement discuté de la question. J'ai alors renvoyé l'affaire, assortie de mes propres commentaires, à une réunion spéciale du conseil. La question est revenue plusieurs fois sur le tapis au cours des deux dernières années, et je crois qu'il est temps d'y mettre un terme, au lieu de susciter de faux espoirs.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre a passé la situation en revue, a-t-il tenu compte des promesses écrites que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales avait faites à ces gens avant les dernières élections?

**L'hon. M. Nicholson:** Nous avons pris la décision que nous estimons juste et convenable en l'occurrence. Tandis que j'ai la parole —y a-t-il une autre question supplémentaire?

**M. Winch:** J'aimerais poser une question complémentaire, pertinente, à mon sens, puisqu'on annonce à la Chambre une décision entièrement contraire à une promesse écrite du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Si la décision prise par le gouvernement ne concorde pas avec l'engagement écrit du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, nous avons sûrement le droit de chercher à nous renseigner à la Chambre.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je vous ferais respectueusement remarquer que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales n'a fait aucune promesse. Sauf erreur, la déclaration en cause a été formulée non par un ministre de la Couronne, mais par un candidat, au cours d'une campagne électorale, il y a quelques années.

**M. Chatterton:** Le ministre peut-il nous dire si le candidat dont il parle est le ministre du Nord canadien? Le fait qu'il soit devenu ministre l'exonère-t-il de sa responsabilité?

**L'hon. M. Nicholson:** Tout ce que j'ai dit c'est que lorsqu'on a fait cette déclaration en 1962, elle n'a pas été faite par un membre du gouvernement, à moins qu'elle n'ait été faite par un membre du gouvernement du très honorable vis-à-vis.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Voilà la plus révoltante supposition que j'ai jamais entendue. Le ministre donne-t-il à entendre qu'une déclaration faite par la personne qui occupe aujourd'hui le

poste de ministre du Nord canadien est irréfléchie parce qu'elle n'était pas alors ministre?

**L'hon. M. Nicholson:** Je n'ai jamais dit ou insinué cela.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Alors, je demande au ministre à qui faisait-il allusion lorsqu'il a parlé de cette déclaration irréfléchie?

**L'hon. M. Nicholson:** Sauf votre respect, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'elle n'avait pas été faite par un membre responsable du gouvernement parce qu'elle a été faite alors que le très honorable représentant dirigeait le gouvernement de notre pays. Elle n'a pas été faite par un membre du gouvernement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je demande simplement ceci: est-ce que la déclaration dont parle le ministre a été faite par celui qui est aujourd'hui ministre du Nord canadien?

**L'hon. M. Nicholson:** Je n'ai pas la déclaration sous les yeux, mais s'il s'agit de la déclaration à laquelle je pense, elle a été faite avant qu'il soit ministre. (*Exclamations*) En fait, monsieur l'Orateur, en toute justice envers le ministre intéressé, je dois dire qu'il a fait cette déclaration avant même d'être député.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre veut-il dire que les candidats autres que les ministres ne doivent pas être appelés à rendre compte de leurs déclarations?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Silence, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Nicholson:** Ma réponse est un non catégorique, mais je prétends qu'il y a une différence entre un simple particulier briguant les suffrages comme membre du parti de l'opposition et un membre du gouvernement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** La parole est à l'honorable député de Lac-Saint-Jean.

**M. Douglas:** Puis-je demander...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il me semble que nous avons eu une longue discussion à ce sujet.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voulais seulement poser une simple question au ministre. Je n'ai pas participé à la discussion et j'aimerais savoir si le fait de prêter le serment d'office à titre de membre du cabinet relève une personne de tous les engagement qu'elle a pris antérieurement.

**L'hon. M. Nicholson:** En réponse au représentant de Burnaby-Coquitlam, je répète qu'une personne est le porte-parole du gouvernement lorsqu'elle parle au nom du gouvernement. Il y a toute une différence entre ce que, au cours d'une campagne électorale, elle s'engage à essayer de faire et ce qu'elle déclare à titre de membre du gouvernement.

*(Plus tard)*

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes en tant que ministre comptable de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Quelle est la raison véritable de la majoration d'environ 18 p. 100 des loyers des habitations de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le quartier des anciens combattants à Fraserview? La raison véritable est-elle celle qu'a déclarée publiquement M. Arthur Laing...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Webb:** ...soit pour forcer la vente des maisons?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quand a-t-il fait pareille déclaration?

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'une telle déclaration. Si l'honorable député voulait inscrire sa question au *Feuilleton*, j'y répondrai volontiers.

**M. Webb:** Je vous en enverrai le texte.

**M. Chatterton:** Une question complémentaire. Le ministre nous dirait-il si le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a fait des instances au nom des locataires du quartier Fraserview depuis qu'il fait partie du cabinet?

**L'hon. M. Nicholson:** Eu égard au serment que j'ai prêté comme membre du Conseil privé, il ne convient pas que je réponde à cette question, monsieur l'Orateur.

## LES POSTES

### ÉMISSION D'UN NOUVEAU TIMBRE PORTANT L'INSCRIPTION «QUÉBEC LIBRE»

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Puis-je maintenant passer à une question posée hier par l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot. Il a demandé à mon secrétaire parlementaire si un nouveau timbre portant l'inscription «Québec libre» avait été émis par le ministre des Postes. Il n'en est rien. Je remercie l'honorable député de m'avoir signalé la chose qui a peut-être échappé

à mes fonctionnaires, car j'estime qu'il y a lieu d'instituer une enquête pour établir si quelqu'un a enfreint récemment la loi sur les postes.

*(Texte)*

## LA DÉFENSE NATIONALE

### A PROPOS DE L'ENTREPOSAGE DES ARMES NUCLÉAIRES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire s'il a été question de l'entreposage des armes nucléaires au Canada lors de la conférence canado-américaine tenue récemment à Harrison Hot Springs, en Colombie-Britannique? Peut-il également nous dire s'il y a eu un changement dans la politique du ministère de la Défense nationale relativement à l'entreposage des armes nucléaires au pays?

*(Traduction)*

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Non, il n'y a eu aucun changement, monsieur l'Orateur. La politique est très clairement énoncée dans le Livre blanc sur la défense, qui a été déposé en mars.

## LA RADIODIFFUSION

### ÉTUDE À HALIFAX DE DEMANDES ÉMANANT DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa):** J'ai une question à poser au ministre des Transports. J'ai en main un avis d'audience publique du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui doit avoir lieu à Halifax le 4 septembre. Des stations de radio de Winnipeg, Edmonton et Prince-Rupert (C.-B.) doivent y présenter des demandes. Je me demande pourquoi les représentants de ces stations doivent se rendre sur la côte atlantique pour présenter leurs demandes?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Si le député jette un coup d'œil sur cet avis, il constatera qu'il s'agit d'un avis supplémentaire à un avis beaucoup plus long. Il faudra étudier à l'audience une demande très importante d'une station de télévision d'Halifax.

**M. Enns:** Je me demandais s'il ne s'agissait d'une astuce employée par un ministre habile pour diminuer les déficits du National-Canadien en forçant ces gens à parcourir toute cette distance à bord des trains du National-Canadien?



**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur, je ne suis pas comptable à la Chambre du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### RUMEURS D'ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le plus grand journal torontois publié le matin annonce aujourd'hui que des élections complémentaires auront lieu le 16 novembre dans les circonscriptions de Westmorland et de Waterloo-Sud. Le gouvernement a-t-il décidé que les élections en question auront lieu le 16 novembre ou à une autre date et, si tel est le cas, le premier ministre pourrait-il confirmer la nouvelle à la Chambre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pris aucune décision à ce sujet, même si le journal semble avoir tranché la question.

**M. Bell:** Le journal a-t-il fait erreur?

**Le très hon. M. Pearson:** Les nouvelles à caractère spéculatif se passent de commentaires.

## LES FINANCES

### TAXE DE VENTE DE ONZE POUR CENT SUR LES MÉDICAMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, mais je crois que je pourrais l'adresser au premier ministre. A-t-il reçu de l'Association canadienne des pharmaciens une résolution que cet organisme a adoptée lors de sa récente réunion d'Halifax? Cette résolution demande l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les médicaments. Si tel est le cas, étudiera-t-il cette demande?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je devrai me renseigner à ce sujet, monsieur l'Orateur. Je crois avoir reçu un télégramme de cet organisme, mais je vérifierai.

### BÉNÉFICES DE LA BANQUE MONDIALE ET PRÊTS AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre renseignerait-il la Chambre sur l'attitude du gouvernement à l'égard d'un projet en vertu duquel la Banque mondiale consentirait sur ses bénéfices des prêts sans intérêt pour la réalisation

d'entreprises éducatives et agricoles dans les pays sous-développés?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Le ministre des Finances est absent, mais je lui ferai part de la question.

## L'ÉNERGIE

BAIE DE FUNDY—RELEVÉ DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être en profiter pour répondre brièvement aux trois questions qui ont été posées hier, à un moment où je me trouvais en dehors de la Chambre. L'honorable député de Cumberland a demandé au premier ministre si l'Office d'expansion économique de la région atlantique songeait à entreprendre immédiatement un relevé économique de l'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, en vue de la production d'énergie électrique.

L'Office s'occupe de cette question, en même temps que des autres projets d'aménagement hydro-électrique connexes dans les provinces de l'Atlantique, et le premier ministre a signalé, avec justesse il me semble, en répondant à l'honorable député de Saint-Jean-Albert, qu'il était préférable de ne pas dissocier ces questions.

## LES PORTS

VANCOUVER—INTERPELLATION SUR LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke a posé hier une question au sujet de l'octroi possible de baux à la *Coal Harbour Investments Limited,* par la Commission des ports nationaux. Aucun bail n'a été signé et ne sera signé tant que le projet en question n'aura pas été approuvé par la ville de Vancouver.

## LES AÉROPORTS

INSTALLATION D'ESCALIERS ROULANTS À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, malgré la demande que je lui ai faite à la sortie de l'édifice de ne pas me poser de questions, ne m'a pas moins posé une question urgente au sujet de l'installation d'escaliers roulants à l'aéroport de Winnipeg. Le problème est à l'étude et se relie à l'examen des divers moyens d'accès aux avions; tant qu'on n'aura pas décidé de cette question, il serait sans doute peu sage de procéder à l'installation d'escaliers mécaniques.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je tiens à remercier le ministre d'avoir répondu à ma question. Je suis sûr qu'il se rend compte que je lui donnais alors préavis de ma question afin qu'il puisse y répondre à son retour.

**L'hon. M. Pickersgill:** Quant au préavis que l'honorable représentant m'aurait donné de sa question, je m'étonne, monsieur l'Orateur, que ce grand maître de la procédure parlementaire n'ait pas inscrit sa question au *Feuilleton,* comme le font les autres honorables députés.

**M. Bell:** Le caquet rabattu deux fois le même jour.

**M. Knowles:** Cela prouve quelque chose, mais j'ignore quoi.

*(Texte)*

## LES TRAVAUX PUBLICS

A PROPOS DE L'ABSENCE DU DRAPEAU DU QUÉBEC AU JARDIN DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier le député de Labelle me demandait pourquoi la province de Québec n'est pas représentée par son drapeau officiel au Jardin des provinces.

Je dois lui dire qu'en ce moment, la Commission de la capitale nationale arbore au Jardin des provinces les bannières portant les armoiries de chaque province plutôt que leur drapeau, parce que la plupart des provinces n'ont pas encore un drapeau provincial officiel. Seulement quatre provinces, je crois, ont un drapeau provincial.

*(Traduction)*

## LES CÉRÉALES

PRIX DU BLÉ ET DES CÉRÉALES SECONDAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. N. Ormiston (Melville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce mais, en son absence, le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être y répondre. Dans combien de temps la Commission canadienne du blé pourra-t-elle divulguer aux agents des élévateurs à grain, le prix d'achat du blé et des céréales secondaires, de sorte que les agriculteurs dont les céréales sont entreposées depuis le début de la campagne agricole, puissent être payés?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'appellerai volontiers l'attention du ministre sur cette question.

*(Texte)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

A PROPOS DE LA SUGGESTION D'UN JOURNALISTE DE SUPPRIMER LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Perron (Beauce):** Monsieur l'Orateur, ma question découle d'une déclaration faite à la presse par M. Claude Jourdain, président du conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine.

Dans sa déclaration, publiée dans le journal *Montréal-Matin* du 25 août, M. Jourdain suggère de supprimer les prestations d'assurance-chômage...

Que l'on oblige les chômeurs à travailler plutôt que de leur payer des prestations.

Ma question s'adresse à l'honorable ministre des Forêts, vu qu'il est «un haut responsable» de l'application de la loi ARDA.

Partage-t-il le point de vue formulé par M. Jourdain quand il suggère de supprimer les prestations d'assurance-chômage en vue de mettre au travail les gens de la Gaspésie, en vertu de l'application de l'ARDA?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, je n'ai pas pris connaissance de cet article de journal, que je voudrais bien lire avant de me prononcer sur le sujet.

*(Traduction)*

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 24 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. J. H. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, pour continuer mon discours sur le drapeau et pour essayer de faire connaître les vues de mes électeurs et ce que les Canadiens pensent de ce débat, j'ai dit hier soir que je suis certain que la plupart des Canadiens estiment que nous devrions nous occuper d'autre chose que du drapeau.

[L'hon. M. Hays.]

En tant qu'adultes, nous devrions savoir jusqu'à quel point l'affaire prête à controverse. Peut-être faudrait-il la détacher de la politique et charger un comité, composé de représentants de tous les partis, de la résoudre? Si le comité n'arrivait pas à s'entendre sur un modèle, il pourrait peut-être convenir de quatre questions à poser dans un référendum, questions semblables à celles du sous-amendement, quitte à en ajouter quelques-unes. Le premier ministre s'est dit prêt à déférer l'affaire à un comité, pourvu qu'un délai soit fixé à ses délibérations, ainsi qu'au débat de la Chambre, une fois le sujet ramené aux Communes. Voilà qui semble indiquer de nouveau son intention de se servir de son autorité pour imposer aux Canadiens son drapeau à trois feuilles d'érable.

Je ne vois pas la nécessité d'imposer une limite de temps au comité. Celui-ci ne devrait-il pas avoir tout le loisir voulu pour en arriver à une conclusion? D'après moi, il pourrait finir par s'entendre. Le comité créé en 1945 n'en est-il pas venu à une conclusion à peu près unanime? Je crois qu'un autre comité pourrait en arriver à un accord semblable à condition qu'on ne fixe aucune limite à ses délibérations et que ses membres se mettent à l'œuvre bien décidés à régler cette question brûlante qui a créé tant de remous au pays, même s'il fallait consentir des compromis pour atteindre ce but.

La première question du plébiscite pourrait être celle-ci. Les Canadiens veulent-ils vraiment un nouveau drapeau? J'ai entendu des gens la poser et je me suis demandé la même chose. Si cette question figurait au plébiscite, la Chambre connaîtrait les sentiments des Canadiens en général. Si les réponses indiquaient que les Canadiens veulent un nouveau drapeau, nous pourrions alors tenter de trouver ce nouveau drapeau—un drapeau qui donnerait satisfaction à la majorité des Canadiens et qui unirait le pays au lieu de le diviser.

Rien n'est jamais entièrement mauvais—même ce débat sur le drapeau. Il a rendu les Canadiens plus conscients du drapeau canadien—plus conscients que jamais du pavillon rouge. Il y a quelques mois, j'ai été scandalisé du nombre de Canadiens qui demandaient: «Que voit-on sur le pavillon rouge et quel en est le sens?»

Je crois que cette ignorance découle du fait qu'on n'enseigne pas assez l'histoire du Canada dans nos écoles. Les Canadiens connaissent moins bien l'histoire du Canada que l'histoire des États-Unis ou de la Grande-Bretagne. Si l'on questionnait n'importe quel

écolier sur la guerre de 1812, j'imagine qu'il n'y en aurait à peine un sur cent qui pourrait répondre. A mon avis, l'ignorance au sujet du pavillon rouge et du drapeau canadien tient à ce qu'on enseigne très peu l'histoire du Canada dans nos écoles. Si l'enseignement était meilleur, nous connaîtrions tous mieux l'histoire du pavillon rouge, car ce drapeau est intimement lié au passé de notre pays.

En 1945, en vertu d'un décret du conseil adopté le 5 septembre, le gouvernement de l'époque précisait que le pavillon rouge modifié était le drapeau distinctif du Canada et qu'il fallait le hisser chaque fois qu'un drapeau distinctif du Canada devait être arboré. A l'époque, on l'a admis d'une manière générale. Je me demande maintenant pourquoi il faut brusquement reprendre la question du drapeau en 1964. Le premier ministre, lors d'une émission télévisée, a laissé entendre, je crois, qu'il avait soulevé la question parce qu'il avait promis un nouveau drapeau. Ma foi, le ministre des Transports a promis, à un moment donné, deux drapeaux et même trois.

Nous voulons tous que le Canada soit uni. Nous voulons un drapeau pour tout le Canada; c'est la seule façon de garder le Canada uni. Quant à la nécessité de réévaluer la situation du drapeau en 1964, le premier ministre, prétend-on, a promis un nouveau drapeau pour 1965.

**Une voix:** Il a promis d'autres choses aussi.

**M. Horner (Acadia):** Il a promis bien d'autres choses. Une promesse a été faite à propos du lait et il en a été question cet après-midi. Le ministre de l'Agriculture a dit à tous les Canadiens qu'un programme de distribution de lait serait institué dans les écoles. Nous avons maintenant un excédent de lait en Alberta et il prétend ne pouvoir rien y faire. Une autre promesse que nous, de l'Ouest canadien, nous rappelons très bien, c'est celle de payer $2 pour chaque boisseau de blé. Elle n'a pas été tenue, et elle ne le sera vraisemblablement pas d'ici 1965, ni même d'ici 1968. Nous pourrions rappeler que le ministre du Nord canadien a fait certaines promesses. C'était avant qu'il devienne membre du cabinet. La promesse d'un drapeau peut être considérée sous le même jour. Elle a été faite avant que le député d'Algoma-Est (M. Pearson) devienne premier ministre.

Les gens ne peuvent se former d'opinions qu'à la lumière de leurs propres connaissances, je suppose, mais je sais fort bien qu'on n'a pas fait état du nouveau drapeau dans l'Ouest canadien en 1963. On n'a jamais affirmé que les libéraux avaient l'intention de tenir cette promesse. On n'en a, certes, pas fait aussi grand cas, ni aussi souvent que de la promesse de $2 pour le blé. A vrai dire, je n'ai jamais entendu parler de l'adoption d'un nouveau drapeau dans ma circonscription, et les journaux hebdomadaires n'ont rien publié à ce sujet. L'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) a bien précisé cette position dans son discours d'hier. Il nous a dit que le drapeau n'a pas été promis à Toronto.

Alors, où a-t-il été promis, et à quelle fin? Je ne veux pas aggraver toute division qui pourrait déjà exister en notre pays, mais nous savons que la promesse d'un nouveau drapeau a bien servi les intérêts du premier ministre. Pourquoi l'a-t-il présenté au Parlement? Il n'a pas été mentionné dans le discours du trône. Je suis d'avis que le premier ministre l'a présenté parce qu'il avait très peu d'autres projets de loi à présenter. Il se sert du débat sur le drapeau comme remplissage. Il nous dit: «Adoptez la résolution du drapeau et nous vous donnerons des vacances.»

Ils pourraient ainsi consacrer plus de temps à préparer le projet de loi sur la pension, à discuter de questions semblables avec les provinces. Le premier ministre a promis à la Chambre quantité de choses: entre autres, si nous acceptions son drapeau, des vacances. Comme je l'ai dit hier, je suis fier d'appartenir à un parti qui fait passer son devoir avant les vacances.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner (Acadia):** Il est clair que le premier ministre a traîné le drapeau canadien dans l'arène politique. Pourquoi? Nul ne le sait mieux que lui. Il ne me fait aucun doute, cependant, qu'il faudrait le sortir de là, car nous tenons à ce que tous les Canadiens, une fois le drapeau choisi, l'acceptent. Il y a tout lieu de conclure que le modèle proposé par le premier ministre est inacceptable à nombre de Canadiens. C'est pourquoi un comité permanent doit être chargé d'examiner toute l'affaire en y mettant le temps nécessaire.

Dans le *Chronicle* de Québec du 8 août, j'ai lu un éditorial qui me paraît lourd de sens en ce qui touche le débat en cours. En voici un passage:

> Pour des raisons de lui seul connues, M. Pearson a fait du drapeau une question politique; et il n'aurait guère pu choisir un moment plus inopportun. Présentée à la Chambre d'une façon plutôt autoritaire, sans consultation du peuple et en dépit de l'opposition acharnée d'un secteur important du public, la question du drapeau, loin d'avoir réglé quoi que ce soit, n'a fait que susciter d'inutiles controverses et beaucoup de récriminations.
>
> M. Pearson devait sûrement savoir (il y avait assez de déclarations publiques pour l'indiquer) que tout drapeau qui ne rappellerait en rien l'histoire de l'une ou de l'autre nation fondatrice serait acceptable aux Canadiens français. Pourquoi n'a-t-il pas alors consulté le peuple au sujet d'un dessin que tout le monde aurait pu accepter? Les libéraux ont, entre autres, répondu que c'était impossible en pratique.

C'est, à mon avis, une bien faible réponse. L'article ajoute:

C'est tout à fait absurde. Toute mesure législative se fonde effectivement sur le principe de la consultation populaire. Sinon, pourquoi, procédons-nous à l'élection extrêmement coûteuse d'un gouvernement tous les quatre ans? Pourquoi conférons-nous à nos députés le droit de parler en notre nom?

Puis il traite longuement de certains problèmes qu'a soulevés la question du drapeau, à cause du moment qu'a choisi le premier ministre pour la soumettre au Parlement. Je ne donnerai pas lecture du reste de l'article, monsieur l'Orateur. Mais, à mon avis, il traite fort bien la question. Il déclare que le premier ministre a fait passer le problème du drapeau dans le domaine politique au pire moment, alors que le pays est déjà assez divisé pour qu'on n'y ajoute pas encore ce problème. La preuve est certes faite que la question du drapeau ne fait qu'accuser cette division.

Si l'on se reporte aux quatre questions que renferme le sous-amendement, on constate que la première que nous propose le député de Regina-City est rédigée ainsi: Êtes-vous partisan du pavillon rouge du Canada? Je crois devoir signaler qu'en faisant l'historique du pavillon rouge, on constatera que c'est la Compagnie de la baie d'Hudson qui l'a d'abord employé. Cette entreprise commerciale peut être plus ou moins considérée comme la fondatrice de l'Ouest canadien en particulier, et, dans une grande mesure, de l'Est du pays. Cette compagnie a utilisé le pavillon rouge tant comme son propre emblème que celui du Canada. Je signalerai en outre, monsieur l'Orateur, que cette entreprise était peut-être plus qu'une simple société commerciale: c'était le gouvernement de l'époque; elle avait des pouvoirs beaucoup plus étendus que bien des gouvernements; elle pouvait armer des navires, punir les infractions, veiller à l'application des lois, et ainsi de suite. En réalité, cette compagnie dirigeait toute la région que comprend maintenant l'Ouest canadien; et, à l'époque, c'est-à-dire au tout début du dix-huitième siècle, la Compagnie de la baie d'Hudson a adopté le pavillon rouge comme son propre drapeau.

Pour en venir à une période plus récente, la partie nord du Manitoba a adopté ce drapeau en 1841. Il flottait sur le fort Garry, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine. Certains députés ont mentionné qu'en 1904 et 1905, le pavillon rouge servait de drapeau canadien. C'est en 1922, qu'a été promulgué le décret du conseil qui autorisait l'emploi des nouvelles armes du Canada sur le battant du pavillon rouge.

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Horner (Acadia):** Assurément.

[M. Horner (Acadia).]

**M. Francis:** L'honorable député a déclaré que la Compagnie de la baie d'Hudson avait utilisé—j'ai oublié la date—le pavillon rouge comme son drapeau. S'en sert-elle encore ou a-t-elle cessé de le faire?

**M. Horner (Acadia):** Comme il s'agit d'une compagnie très loyale, monsieur l'Orateur, je suppose qu'elle s'en sert peut-être encore. En 1924, un décret du conseil autorisait l'emploi du pavillon rouge sur tous les édifices du gouvernement canadien à l'étranger. En 1934, le ministère Bennett déclarait que le pavillon rouge était notre drapeau national. Au cours de la seconde guerre mondiale, le ministère King a choisi le pavillon rouge comme le drapeau du commandant de l'armée canadienne outre-mer. On a souvent cité les paroles de Mackenzie King à la Chambre, monsieur l'Orateur, et je me permets à mon tour de rappeler ce qu'il a dit au sujet du drapeau canadien. Je cite:

Depuis plus de 70 ans, on utilise généralement le pavillon rouge avec les armoiries du Canada sur le battant chaque fois qu'il est essentiel d'arborer un drapeau particulièrement distinctif du Canada. C'est le gouvernement de sir John A. Macdonald qui, peu de temps après la Confédération, avait autorisé les navires marchands canadiens à l'utiliser. Le peuple l'a accepté comme drapeau distinctif du Canada.

Au moment de la Confédération, le pavillon rouge flottait au mât des Chambres des communes du Haut et du Bas Canada. Quand on lit l'histoire du Canada, monsieur l'Orateur, on voit qu'à chaque page importante, le pavillon rouge était présent. Notre Parlement a défendu ce drapeau à maintes reprises. Combattant ses adversaires en 1949, M. King a déclaré:

Sous ce drapeau, des Canadiens ont combattu et sont morts. Le pavillon rouge devrait être acceptable pour tous.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner (Acadia):** Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration enseigne aux futurs immigrants quel est notre drapeau. On leur apprend que le drapeau utilisé comme drapeau distinctif du Canada s'appelle en réalité le pavillon rouge du Canada et comporte l'écu et les armoiries sur le battant. Cela devrait suffire à démontrer à la plupart des députés que le pavillon rouge a droit au titre de drapeau distinctif du Canada et il me semble que la première question proposée par le député de Regina-City est une question tout à fait légitime.

Parce que la question du drapeau a soulevé beaucoup de controverse, l'honorable député a parlé d'une forme modifiée du pavillon rouge dans sa question n° 2, songeant peut-être à un drapeau qui refléterait plus clairement la présence des deux races fondatrices de notre grand pays. Cette formule est défendable, car si elle peut rassembler

notre pays divisé, elle est vraiment précieuse. Il faudrait envisager sérieusement tout ce qui pourrait créer plus d'unité dans notre pays. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'appuierais de tout cœur la deuxième question si, par suite d'un plébiscite, la majorité des Canadiens favorisait ce drapeau.

Voici la troisième question qui apparaît au sous-amendement de l'honorable député: êtes-vous en faveur d'un drapeau à trois feuilles d'érable? On se demande pourquoi on serait en faveur d'un tel modèle. Comme je suis agronome, à la suite de la présentation de la bannière proposée par M. Pearson, j'ai naturellement examiné les érables de l'Ontario, et même ceux du Québec, pour voir si on y trouvait trois feuilles réunies sur une même tige, comme le laisse voir la bannière ou plutôt le drapeau de M. Pearson. Je n'ai trouvé rien de semblable. Je me suis tout de suite demandé pour quelle raison on mettrait trois feuilles; pourquoi pas cinq? Il me semble que les feuilles d'érable apparaissent le plus souvent en groupes de cinq; je n'en ai jamais vu pousser en groupes de trois. Pourquoi pas une seule feuille d'érable, comme l'a proposé le Nouveau parti démocratique? Le moment choisi pour la présentation de cette résolution sur le drapeau n'était sûrement pas propice; le préavis qui en a été donné par le gouvernement était médiocre et la façon autoritaire avec laquelle le gouvernement a présenté son modèle à trois feuilles d'érable était également pitoyable.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer un article en provenance du service de nouvelles Southam, qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le 22 août, sous la plume de ce journaliste remarquable, Charles Lynch. M. Lynch déclarait dans son article:

> Pour moi, l'esprit de décision qu'a manifesté M. Pearson en présentant le drapeau trifolié, comme point central autour duquel les sentiments à l'égard du nouveau drapeau devaient se rallier, était admirable. Il a établi clairement et avec fermeté qu'il s'agissait là du nouveau drapeau et que le sort du gouvernement se jouait sur la question. Le temps était venu pour tous les bons Canadiens de se rallier.
>
> Mais, presque sans reprendre haleine, il a exhibé l'Union Jack, que les Canadiens devraient adopter comme symbole de la reine et du Commonwealth. Cette proposition saugrenue a ébranlé sa position momentanément raffermie que par l'intervention de M. l'Orateur MacNaughton, qui a scindé les feuilles et l'Union Jack en deux résolutions distinctes.
>
> Dans la confusion qui s'en est suivie, le premier ministre semblait dire qu'il mettait en jeu la vie de son gouvernement pour l'adoption de l'Union Jack, rattaché à la reine et au Commonwealth.
>
> Il a maintenant indiqué toutefois qu'il ne risque la vie de son gouvernement sur aucun drapeau: drapeau à feuilles d'érable, Union Jack, ou autres.
>
> Et au lieu de combattre vaillamment pour le drapeau trifolié qu'il a dévoilé de façon aussi théâtrale au printemps dernier, il consent à ce que la question du drapeau soit déférée à un comité parlementaire, pourvu qu'un délai soit fixé tant au travail du comité qu'au débat ultérieur du Parlement sur les recommandations que le comité pourra avoir formulées.
>
> Cela me semble un recul considérable par rapport à la position antérieure, celle d'un appui solide du drapeau trifolié.
>
> Et si le premier ministre recule après avoir proposé le drapeau trifolié, ce drapeau semble avoir peu de chance d'être jamais hissé au mât du Parlement.

M. Lynch dit encore:

> Qu'est-ce qui a affaibli la position de M. Pearson?

M. Lynch invoque diverses raisons. Monsieur l'Orateur, vous aurez peut-être la patience de me laisser citer une autre partie de cet article. M. Lynch dit alors:

> Un des éléments a été sa répugnance et celle de ses collègues libéraux à haranguer le pays pour défendre le drapeau trifolié.

Autrement dit, il laisse entendre qu'il y a dissension chez les députés libéraux d'arrière-plan. M. Pearson s'inquiète un peu; il se demande s'il jouira encore de l'appui de son parti lorsque les députés seront occupés à mener leur campagne électorale, loin du Parlement, et affranchis de sa tutelle. A son avis, les députés d'arrière-plan ne seront peut-être pas fiers d'arborer le drapeau trifolié lors de leur campagne électorale et ce drapeau ne recevrait pas l'appui auquel s'attendait M. Pearson.

M. Lynch déclare ensuite, au dernier alinéa de son article qui s'intitule «Le pavillon rouge a présentement plus d'adeptes que jamais»:

> Même s'il n'était pas accepté indiscutablement, il n'en flottait pas moins au-dessus du champ de bataille...

Il faisait allusion à la Chambre des communes.

> ...et il comptait beaucoup plus d'adeptes à la fin qu'au début de l'été.
>
> M. Pearson est prêt à confier de nouveau à un comité le choix d'un nouveau modèle de drapeau; évanoui l'espoir qu'on pourrait l'arborer le 1er juillet ou lors de la visite de la reine, en octobre.

M. Lynch exprime l'opinion que le gouvernement va retirer son modèle de drapeau pour déférer la question à un comité avec l'espoir que ce dernier puisse tirer le gouvernement de la situation confuse dans laquelle il est plongé et résoudre l'impasse dans laquelle il a placé le Parlement, sans toutefois trop perdre la face. M. Lynch félicite ensuite le parti de l'opposition d'avoir suscité un débat efficace sur la question du drapeau afin de défendre un point sur lequel il croyait avoir raison.

Certes, j'aimerais voir réglé le problème du drapeau. Je sais que mes commettants aimeraient bien que la Chambre passe à des travaux plus urgents, dont le projet de loi sur les pensions, la mesure relative aux chemins de fer, qui préoccupe grandement l'Ouest canadien, la mesure concernant le rapport Hall, qui revêt également un intérêt vital pour les Canadiens, sans parler de la

mesure législative que le ministre de l'Agriculture a promise, il y a six ou sept mois, et qui devrait, d'après lui, révolutionner l'agriculture canadienne, si seulement l'opposition consent à l'adopter. Nous lui permettons sûrement tous volontiers de présenter cette mesure. Je l'invite à le faire et nous examinerons alors cette mesure.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter le sous-amendement à l'étude, car j'estime que, pour plusieurs raisons, je suis placé dans une position presque unique.

Les gens des Territoires du Nord-Ouest ont bien du mal à cacher leur incrédulité et à contenir leur envie de rire quand ils vous voient, gens du Sud, essayer de vous entregorger à propos d'une question qui, apparemment du moins, a très peu de sens pour nous. C'est peut-être des choses de ce genre qui poussent certains Canadiens à venir s'établir dans les Territoires du Nord-Ouest où le travail quotidien les éloigne de ces questions, intéressantes certes, mais pas mal stériles.

Quant à moi, je n'ai aucun mandat de mes électeurs au sujet de cette question. Je crois que j'ai reçu quatre lettres en tout au cours de l'année dernière. Dans trois de ces lettres, on demandait de garder le pavillon rouge et dans l'autre, qu'une seule feuille d'érable figure sur le nouveau drapeau. En fait, s'il fallait changer de drapeau, une seule personne a fait une suggestion. Somme toute, 10,000 de mes électeurs vivent dans la toundra canadienne.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous poser cette question. Avez-vous déjà essayé d'expliquer trois feuilles d'érable à un Esquimau qui n'a jamais vu d'arbre? Je vous le demande, monsieur l'Orateur, aimeriez-vous mener une campagne électorale au sujet d'un drapeau et vous adresser à des électeurs qui ne possèdent pas de mâts? Au nom du ciel, se demandent les gens des Territoires, que se passe-t-il? Qui a décidé que le moment était venu de régler la question? A mon dernier voyage dans le Nord, les gens me demandaient constamment: Que se passe-t-il? Je ne pouvais que leur dire que notre premier ministre (M. Pearson) avait choisi le motif d'un nouveau drapeau et qu'il avait déclaré que jusqu'à ce qu'il soit accepté, les autres mesures législatives seraient laissées de côté. Je leur ai dit que, s'il le voulait, le premier ministre pourrait présenter d'autres mesures législatives qui les intéressent directement, comme le régime de pensions, des mesures découlant du rapport de la Commission Hall, et même des mesures qui s'imposent depuis longtemps dans les Territoires du Nord-Ouest, visant à donner aux gens du Nord le droit de vote lors des élections territoriales. Mais aux yeux du premier ministre, le droit de vote est moins important que trois feuilles d'érable déployées fièrement sur des mâts de métal.

Que puis-je répondre d'autre à ceux qui me demandent ce qui se passe ici, alors qu'ils ont besoin d'écoles, de routes, d'hôpitaux et d'emplois pour leur permettre d'élever leurs enfants d'une façon hygiénique et convenable? Cette obstination du premier ministre à faire adopter un nouveau drapeau est incompréhensible. Pour ma part, à titre de Canadien du Nord, c'est un faux pas pathétique et absurde de la part du premier ministre qui s'emploie à poser des gestes symboliques, lorsqu'il s'agit de régler les problèmes intérieurs du Canada. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que la transformation du débat sur le drapeau en lutte intestine à peine déguisée entre les deux races fondatrices résulte directement de l'inaptitude du premier ministre et notamment de ses conseillers. Ce n'est pas un véritable problème et la solution proposée n'est pas une véritable solution. D'après moi, le sous-amendement dont nous sommes saisis est une tentative en vue de modifier une résolution regrettable du gouvernement fondée sur un faux principe.

J'ai déjà parlé de ces questions et j'ai l'intention de le faire encore aujourd'hui. Au sujet de gestes symboliques, on peut établir une comparaison évidente avec la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Après tout, c'est un des gestes symboliques les plus spectaculaires qu'un premier ministre du Canada ait accompli. C'est dire à ceux qui ont des griefs légitimes et qui estiment avoir été lésés: Nous vous donnerons une commission où les extrémistes pourront s'en donner à cœur joie. Elle ne changera rien, mais, aux prochaines élections, nous pourrons dire: voyez ce que nous avons fait, nous avons établi la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, comme si cette commission avait fait quelque chose.

La question du drapeau est une affaire du même genre. Le premier ministre et le gouvernement vont se présenter devant la population du pays et déclarer: «Voyez ces trois feuilles d'érable; vous avez l'unité, vous avez une nation». C'est de la bêtise, la bêtise la plus dangereuses dont puissent être en ce moment victimes les Canadiens. Elle est dangereuse, parce que je crois que cette question ne fait que différer, en fait, deux mesures essentielles, fondement de l'unité canadienne: en premier lieu, le rapatriement de la constitution qui est, nous le savons, à l'étude, mais

qui sera différé dans l'atmosphère artificielle créée par le débat sur le nouveau drapeau; en second lieu, une revue réaliste des responsabilités qui incombent aux divers gouvernements, fédéral et provinciaux, et des revenus attribuables à chaque niveau de leur sphère d'activité.

C'est le travail qu'il faut accomplir pour donner aux Canadiens un sens nouveau des objectifs nationaux. Ce qui m'effraie au sujet du drapeau, c'est que, s'il est adopté, qu'il ait une ou trois feuilles d'érable, rouges ou vertes, on l'utilisera pour dire aux Canadiens: «Voyez, vous avez réellement quelque chose» —alors qu'en fait, les problèmes fondamentaux que ce pays doit envisager auront été différés une fois de plus.

Si le premier ministre désire répondre aux besoins de certaines régions du Canada, il devrait déclarer sur-le-champ l'attitude précise que prendra son gouvernement au sujet des nouvelles sources de recettes et des nouveaux accords fiscaux qu'on négociera avec les provinces. Le Québec a formulé des demandes légitimes qu'on doit satisfaire. Je voudrais que le premier ministre expose à la Chambre et au pays l'opinion de son gouvernement et qu'il déclare au Québec et à toutes les autres provinces: Nous ne dépasserons pas telle limite.

Si je dis cela, c'est que bon nombre de Canadiens éprouvent un vague sentiment d'insécurité en pensant qu'il n'y aura peut-être pas de fin aux exigences d'un groupe minoritaire qui croit, peut-être à bon droit, avoir été traité injustement. En agissant ainsi, le premier ministre dissiperait considérablement le malaise qu'éprouvent de nombreux Canadiens et qui les porte à interpréter chaque geste du gouvernement comme une certaine mesure d'apaisement à l'égard du Québec, que cette hypothèse soit fondée ou non.

Avant d'aller plus loin, je tiens à protester énergiquement contre les efforts déployés par de nombreux députés de la province de Québec de tous les partis pour s'instituer les seuls porte-parole des Canadiens francophones. Je suis Canadien français des Territoires du Nord-Ouest. Je suis aussi Canadien français que quiconque à la Chambre des communes. Mes origines canadiennes remontent à 1665 et mon aïeul avait déserté les forces françaises. Je peux lire le français et le parle assez bien pour me faire comprendre. A vrai dire, je suis en train de le rapprendre et, d'ici un an, je pourrai causer couramment en français avec n'importe qui d'entre vous.

Mais ceci est complètement à côté de la question. En fait, je prends en mauvaise part les propos laissant entendre que tout Canadien français qui ne peut parler sa langue maternelle a abandonné son patrimoine culturel et est en quelque sorte un traître. Je n'aime pas qu'on laisse entendre que le bien-être des Canadiens français est totalement lié au bien-être de la province de Québec.

Si je parle ainsi, monsieur l'Orateur, c'est que l'on a tendance à croire que tous les citoyens d'ascendance française appuient les opinions d'une poignée d'extrémistes dont certains sont ici même. J'ai le droit de parler au nom des Canadiens français parmi nous qui n'habitent pas le Québec, dont la langue première n'est pas le français, qui n'estiment pas être traités injustement, qui ne détestent pas l'Union Jack ou le pavillon rouge, et qui ne considèrent pas l'usage universel de l'anglais dans les affaires et l'aviation internationale comme une sorte de complot contre le Québec. En outre, j'estime que le malaise, l'angoisse et la tension universelle sont accentués par les demandes apparemment interminables de la part de certains députés québécois, et plus spécialement par l'incapacité renversante du gouvernement à diriger les travaux de la Chambre.

J'exhorte le premier ministre à user de modération dans la voie qu'il a adoptée, car le reste du Canada, dont un grand nombre de Canadiens français d'autres régions, commencent à s'impatienter.

**M. Berger:** Qui dit cela?

**M. Rhéaume:** Moi. Écoutez bien, car j'ai autre chose à dire. J'exhorte le premier ministre et le gouvernement à mettre de côté les tactiques que nous avons trop souvent vues lors des deux dernières campagnes électorales, et qui visent à détruire quelque chose de bon avant d'avoir quelque chose de mieux à offrir. J'ai trouvé très inquiétant le fait que l'on manque de plus en plus de respect envers le pavillon rouge du Canada et que l'on cherche consciemment et de propos délibéré, selon moi, à déprécier ce drapeau aux yeux des jeunes Canadiens, en vue de frayer la voie au drapeau trifolié dans certaines parties du pays. J'incite le gouvernement à abandonner pareilles tactiques, car ce n'est sûrement pas ainsi qu'il réalisera l'unité nationale. Au contraire, il réussira tout simplement à faire nombre de mécontents au Canada.

Les conditions régissant le référendum sont exposées dans l'amendement et le sous-amendement. Certains préopinants estiment que le pays serait plus divisé que jamais par suite de la tenue d'un référendum mais, aussi étrange que cela puisse paraître, les mêmes députés ne voient pas comment un vote à la Chambre pourrait semer la division. J'aimerais leur poser une question. Pourquoi les sentiments des députés seraient-ils moins profonds et moins vifs que ceux des autres Canadiens? Qui donc craint de fournir aux Canadiens l'occasion de manifester, à l'aide d'un plébiscite, le désir de la majorité d'entre eux?

C'est la question que je pose aujourd'hui, maintenant que voilà dépouillée de son astuce et de son trompe-l'œil l'attitude affichée par le premier ministre sur toute cette question de drapeau. Depuis des semaines que je me demandais comment le caucus libéral pouvait être unanime là-dessus. Ce n'est que grâce aux aveux que nous a faits hier le député d'York-Humber que j'ai su pourquoi il n'y avait pas eu désaccord. On n'avait jamais discuté de l'affaire avec les membres du caucus.

Cette affaire, je prie instamment le premier ministre d'en reconsidérer tous les aspects, son opportunité, les dangers qu'elle comporte. Entre le courage et la témérité, monsieur l'Orateur, il y a tout de même une marge. A mon avis, la voie où il s'est engagé ne peut qu'aboutir à l'affrontement des irréductibles, semer la discorde et accentuer la méfiance. Si, au lieu de réexaminer la question, il persiste, comme il l'a déjà fait aujourd'hui, à vouloir satisfaire ses caprices, je prédis qu'il va passer à l'histoire, non comme un homme qui a accompli des choses admirables et rendu d'éminents services au Canada, mais plutôt comme un grand premier ministre de parade qui a répandu par tout le pays une amertume dont son nom, notre Chambre des communes et notre époque resteront à jamais marqués.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** J'ai hésité à prendre la parole, monsieur l'Orateur, car je ne voulais pas empêcher un député libéral de participer au débat. Je me demande encore pourquoi aucun ministre ne s'est porté à la défense du premier ministre. Ce n'est pas ce qu'a fait l'autre jour le ministre du Commerce. Qu'est-il arrivé au parti libéral, naguère si solide?

Quoi qu'il en soit, comme personne ne s'est levé, je profite de l'occasion pour prendre part à ce qui est devenu un grand débat, un débat historique d'une importance nationale. En raison de nombreux témoignages apportés au cours de ce débat, il ne fait plus de doute qu'il existe dans le pays une vive opposition à l'action du gouvernmeent actuel, notamment à celle du premier ministre. Les députés qui ont pris la parole jusqu'ici durant le débat ont amplement démontré la vivacité de leurs sentiments, et ils ont dit exprimer le point de vue de leurs commettants.

On a constaté que le premier ministre et ses conseillers s'étaient lourdement trompés. Ils se sont mépris sur la façon d'aborder une question comme celle-ci, qui suscite des émotions, concerne notre histoire et nos traditions; ils se sont étrangement mépris sur l'attitude qu'adopteraient les membres des groupes raciaux autres que les deux races fondatrices du pays; ils se sont trompés sur la façon dont il faut présenter une innovation de ce genre.

Ils ont accumulé les erreurs. Résultat, on n'est pas arrivé jusqu'ici à l'unité sur laquelle le premier ministre a tant insisté dans son discours inaugural sur la question; au contraire, on a semé la désunion. L'histoire verra dans le premier ministre un homme qui, de son plein gré et à cause d'une erreur de jugement de sa part, a jeté plus de désunion dans notre pays qu'à aucun autre moment. La situation est vraiment lamentable. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour que le premier ministre revienne sur ses pas et redonne au pays de meilleurs sentiments à l'égard des questions qui devraient nous unir, et non nous diviser.

Comme le député de Brandon-Souris l'a signalé dans ses observations, dans une question comme celle-ci, si l'on souhaite du changement dans un domaine aussi étroitement lié aux racines de la nation, il faut procéder par évolution lente, et éviter les tactiques révolutionnaires et l'action arbitraire du gouvernement. Telle a été l'erreur initiale, l'erreur capitale du premier ministre. Sa plus grande erreur, il l'a commise dans la façon dont il a abordé la question au congrès biennal de la Légion royale canadienne, au mois de mai de l'année courante, dans la ville de Winnipeg. Les membres de la Légion royale canadienne ne le cèdent à personne au pays pour ce qui est de leur amour du devoir et de leur patrie. Ils l'ont toujours montré depuis la création de ce grand organisme. Ils s'occupent principalement des problèmes de leurs camarades invalides, mais ils font ensuite porter leurs efforts sur l'amélioration de la vie dans les collectivités du Canada et sur l'affermissement de notre esprit national.

C'est pourtant à cet organisme que le premier ministre, sans avis préalable, sans prévenir les dirigeants de l'association qu'il allait faire entrer une note politique dans son discours, a présenté cette proposition d'un nouveau drapeau. Membre de la Légion depuis 1927, je veux protester, comme mes camarades de ce côté-ci de la Chambre, contre ce procédé. Lorsque j'ai appris que le premier ministre se rendait à Winnipeg dans ce dessein, et dans cette ville-ci peuplée de rumeurs on apprend ces choses-là d'avance, j'ai dit que cela n'arriverait pas pour trois raisons. Premièrement, le premier ministre était lui-même un ancien combattant de la première guerre mondiale. Il devait respecter l'attitude prise par les anciens combattants sur la question du drapeau.

Il savait qu'ils avaient tenté de mener une campagne en faveur du pavillon rouge du Canada. Deuxièmement, il ne le ferait pas parce que, à titre d'ancien combattant, il savait que la cérémonie d'ouverture, ayant lieu le dimanche, était une cérémonie commémorative, un service profondément impressionnant à la mémoire de milliers de camarades demeurés outre-mer et en divers endroits du monde. J'ai dit qu'il saurait que tout l'auditoire en cette occasion penserait aux amis disparus dans les batailles. Troisièmement, il ne le ferait pas parce que, après avoir acquis des années d'expérience dans le domaine de la diplomatie et de la vie politique, il jugerait peu sage de présenter une question d'ordre politique dans de telles circonstances.

Malheureusement, le premier ministre, soit parce qu'il a été mal conseillé, soit parce qu'il a manqué de jugement, est venu troubler cette cérémonie du souvenir de la Légion canadienne et y a fait entrer une nuance politique qui a soulevé une controverse inoubliable. Malheureusement, le premier ministre—et c'est vraiment regrettable, car les anciens combattants tendent à se respecter les uns les autres—a perdu l'estime de milliers de membres de la Légion canadienne. Ce qui prouve l'effet de sa déclaration sur l'assistance, c'est que, quelques jours plus tard, pendant que les anciens combattants étaient encore réunis, une pétition portant 1,100 signatures était adressée au secrétaire d'État. Les anciens combattants qui n'avaient pas été convaincus par le premier ministre tenaient à faire connaître leur avis et leur conviction, c'est-à-dire qu'il fallait conserver le pavillon rouge du Canada comme drapeau canadien. Je ferai tenir cette pétition au secrétaire d'État, pour que ce document prouve à tout jamais le sentiment des membres de la Légion canadienne qui assistaient à la réunion.

Je me propose de commenter certaines inexactitudes qui se sont introduites dans le présent débat au sujet de l'emblème aux feuilles d'érable et du pavillon rouge du Canada et de signaler pourquoi la population devrait, dans le plébiscite envisagé—s'il a jamais lieu—se prononcer pour le drapeau que nous avons déjà, plutôt que pour le choix personnel du premier ministre, ou le choix personnel d'un secteur du Nouveau parti démocratique. En effet, ces deux propositions ont trait à un drapeau politique, ou plutôt à des drapeaux présentés sous les auspices de partis politiques. En ce qui concerne les concepts inexacts qui se sont insinués jusqu'ici dans le débat, on a fait grand état de ce que la feuille d'érable avait une longue histoire dans notre pays, ce que je ne nie pas. Le député de Leeds (M. Matheson) qui a fait une patiente et longue étude de la question, l'a signalé dans ses propos. C'était un symbole reconnu et, comme je l'ai dit moi-même pendant son discours, nous l'admirons en tant que symbole, mais pas comme drapeau.

Nous n'avons rien à redire aux arguments sur l'ancienneté de la feuille d'érable comme symbole canadien. Mais je dirai que ce qu'ont affirmé le député de Leeds et le premier ministre, au sujet de son emploi par l'Armée canadienne outre-mer et les membres des trois armes du Canada au cours de deux guerres mondiales, n'est pas tout à fait exact.

On a beaucoup souligné que la plupart des bataillons servant outre-mer au cours de la Première Guerre mondiale portaient un insigne à feuilles d'érable à la casquette ou à l'épaule. C'est exact. En effet, environ 90 p. 100 le portaient, mais j'ai fait partie de ce contingent—comme le député de Vegreville (M. Fane), qui a fait du service dans cette guerre mondiale—sans avoir jamais porté la feuille d'érable. Des milliers d'autres étaient dans le même cas. Cependant, la plupart des bataillons arboraient un insigne à feuille d'érable, pour les raisons suivantes:

Lorsqu'on décréta la mobilisation en 1914, le général sir Sam Hughes, ministre de la Défense nationale, décida de ne pas employer les noms des régiments militaires, préférant, et il l'ordonna ainsi, identifier les régiments par des chiffres. Ainsi, les bataillons mobilisés ont été numérotés de un à plusieurs centaines. Lors de l'organisation des bataillons, les commandants étaient aux prises avec un important problème, auquel je me suis heurté deux fois dans ma carrière militaire: comment décider d'une insigne de casquette, quel en serait le modèle, que faire d'un numéro, mettons, 44 ou 115, apposé sur l'insigne de casquette. L'unique solution était de renforcer l'insigne; le motif qui s'y prêtait le mieux était la feuille d'érable et c'est ce qu'on employa comme base, les numéros y étant superposés.

Il y a eu quelques exceptions. Les «petits diables noirs» de Winnipeg n'ont pas apposé la feuille d'érable derrière leur motif historique. Le 22e Régiment superposa le numéro au castor, et le Black Watch conserva son insigne, sans plus. Le Fort Garry Horse de Winnipeg avait la porte du fort Garry comme motif et ajouta la feuille d'érable derrière; cependant, il devrait maintenant la supprimer, car le motif de la porte du fort Garry suffit à identifier ce régiment. Le Royal Canadian Dragoons n'a pas non plus employé la feuille d'érable. Ainsi, ce fut par accident et non pas sciemment que la feuille d'érable fut mise en évidence et employée largement au cours de la Première Guerre mondiale.

Au cours de la Seconde guerre mondiale, 60 p. 100 environ des bataillons avaient la feuille d'érable sur leurs insignes. Faisant encore appel à mes souvenirs de la Seconde Grande Guerre, je puis dire que j'ai servi dans le nord de l'Europe et que je n'ai pas porté d'insigne à feuilles d'érable, semblable en cela à des milliers d'autres membres de l'armée canadienne, de l'aviation royale du Canada et de la marine. Pendant la seconde guerre mondiale, la feuille d'érable n'était pas un symbole aussi dominant que pendant la première et, dans l'armée régulière d'aujourd'hui, 20 p. 100 seulement des bataillons ont une feuille d'érable sur leurs insignes. Donc, la feuille d'érable tend à disparaître depuis la première guerre, alors qu'elle avait été adoptée par hasard. On ne peut donc pas se fonder sur l'expérience de la guerre pour soutenir que les militaires canadiens préféraient la feuille d'érable.

Je vais illustrer l'origine de certains malentendus. A l'automne de 1945, certains parlementaires s'étaient rendus dans le nord de l'Europe. Ils sont allés, en automobile, des plages de Normandie jusqu'en Hollande alors que l'armée avait été envoyée en Hollande et sur les rives de la Meuse. Ces parlementaires ont été frappés de ce qu'ils ont vu en route et l'un d'entre eux a fait les commentaires suivants il y a quelques années, après avoir indiqué leur itinéraire. En fait, ils ne venaient pas des plages de la Normandie. Ils étaient arrivés à Bruxelles par avion, puis ils avaient parcouru le littoral en voiture jusqu'aux Pays-Bas, mais voici ce qu'il dit au sujet des troupes canadiennes:

> Comme s'ils voulaient montrer qu'ils étaient Canadiens, ils avaient peint des feuilles d'érable sur des morceaux de carton qu'ils avaient cloués sur les poteaux de télégraphe et les arbres le long de la route. Si, à ce moment-là, je n'avais pas cru que le Canada devrait être doté d'un drapeau distinctif, j'aurais changé d'avis. Et, depuis ce temps-là, chaque fois que j'en ai l'occasion je raconte ce fait, car je crois qu'il répond à certains arguments invoqués par ceux qui estiment que nous ne devrions pas avoir un drapeau national tout à fait distinctif.

Il est très facile de se faire des idées erronées lorsqu'on n'est pas au courant des faits. Les troupes canadiennes qui combattaient étaient plus avancées que les parlementaires en visite. Les parlementaires avaient suivi une route jalonnée de feuilles d'érable à partir des plages de Normandie jusqu'aux Pays-Bas. Ces indications servaient simplement à orienter les conducteurs de camions qui devaient nuit et jour faire ce long trajet, afin de ne pas les obliger à s'arrêter pour consulter les cartes, et nous parlions du trajet des feuilles d'érable, aller et retour. Il ne s'agissait que d'une signalisation routière conçue par des Canadiens ingénieux. Elle était particulièrement utile à un conducteur de camion de mon régiment qui ne savait ni lire ni écrire, mais qui pouvait suivre ces signaux.

Un des parlementaires en visite y a vu la preuve d'un désir national parmi les militaires canadiens d'avoir la feuille d'érable comme symbole. Mais il n'en était absolument rien. Ce n'était qu'une affiche routière et les soldats canadiens n'y ont pas fait plus attention qu'à bien d'autres choses durant leur vie. A vrai dire, au cours des deux guerres mondiales, la marque distinctive des Canadiens était le mot «Canada» apposé sur l'épaule du manteau ou de la tunique. On n'examine pas l'insigne de coiffure d'un militaire pour connaître son pays d'origine; on regarde son insigne d'épaule. Tous les Canadiens étaient fiers de porter le mot «Canada» sur l'épaule, et c'est ainsi qu'on les distinguait. Au front, lorsque les soldats portaient le casque d'acier, les insignes de coiffure ne paraissaient pas. C'étaient l'insigne du régiment, l'insigne de la brigade et de la division sur la manche de la tunique qui permettaient d'identifier le soldat.

**M. Matheson:** Mais chaque insigne divisionnaire renfermait une feuille d'érable.

**L'hon. M. Churchill:** Non. Au cours de la première Grande Guerre, il y avait 140 insignes et on en fait mention dans l'histoire officielle de cette guerre. Ils étaient de différentes couleurs, mais on n'y trouve pas une seule feuille d'érable.

Une autre inexactitude qui s'est infiltrée dans le débat, c'est la déclaration du premier ministre (M. Pearson) consignée à la page 4513 du *Hansard:*

> Le pavillon rouge, bien qu'un grand nombre de mes correspondants ne semblent pas s'en rendre compte, n'a servi d'aucune façon, et sous aucune forme, aux forces canadiennes, pendant la première guerre mondiale.

Je ne sais où le premier ministre a servi pendant la première guerre mondiale, mais je crois que ce n'était pas en Flandres. Il doit avoir été absolument ignorant de ce qui se passait. Hier, mon honorable ami de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), imperturbable comme il a dû l'être alors qu'il était artilleur au cours de la première guerre mondiale, a fait preuve de la même imperturbabilité ici, lors d'une attaque par un projectile dans la Chambre des communes, et a donné des preuves irréfutables de l'emploi du pavillon rouge du Canada parmi les troupes canadiennes entre 1914 et 1918, puis il a appuyé son affirmation d'un témoignage du général McNaughton. Je peux corroborer cette histoire, car j'étais aussi présent le 1er juillet, jour de la Confédération, à l'événement sportif du corps,

dont tous ceux qui y étaient se souviendront toute leur vie. A cette occasion-là, les pavillons rouges du Canada battaient librement à nos points de ralliement.

Le pavillon rouge a-t-il été employé en d'autres occasions au cours de la première guerre mondiale? Bien sûr. En 1918, on a dévoilé un monument à la mémoire des artilleurs tués au cours de la bataille de Vimy et c'est le pavillon rouge du Canada qui a flotté au cours de la cérémonie; on pourra trouver une photographie de cet événement à la bibliothèque. Le premier ministre n'a pas pris part à la longue marche entre Mons et l'Allemagne pour y rejoindre l'armée d'occupation. Moi, je l'ai fait. Alors que nous franchissions les ponts du Rhin, la première division à Cologne et la deuxième division à Bonn, nous sommes passés devant des estrades installées pour la revue des troupes et le pavillon rouge canadien y flottait à côté de l'Union Jack. Je m'en souviens très bien et, en ce qui concerne la traversée du pont à Bonn, on peut en trouver une photographie dans le magazine *Globe* du 1er août; on y voit la deuxième division canadienne défilant devant l'estrade où flottait le pavillon rouge du Canada. La même chose s'est produite lorsque la première division canadienne a franchi le pont du Rhin à Cologne.

On voudra bien me permettre de rappeler à la Chambre un autre souvenir. Quelques années auparavant, en avril 1915, la première division canadienne—dont je ne faisais pas partie à ce moment-là—a été l'objet d'une attaque aux gaz asphyxiants; elle a pris part à la bataille de Saint-Julien, qui a empêché les Allemands de se frayer un passage vers la côte en passant par la ville d'Ypres. Cela a fait retentir le nom du Canada dans le monde entier. C'était la première fois dans l'histoire du monde qu'on faisait usage de gaz asphyxiants et ce sont nos soldats canadiens qui y ont été les premiers exposés. Ils étaient sans protection d'aucune sorte—les masques à gaz n'avaient pas encore été inventés. Ils tinrent bon, bien que la division canadienne ait eu 6,000 morts et blessés. Mais je le répète, le nom du Canada a retenti dans le monde entier. Dans la célèbre revue *Punch*, un artiste ayant pressenti l'importance de l'événement, a fait un dessin souvent reproduit au Canada; il devrait orner les corridors de nos édifices parlementaires. Ce dessin représentait un soldat canadien dans la boue du champ de bataille au milieu de barbelés; près de lui, une pièce d'artillerie et, alentour, une scène de désolation et de ruine. Le soldat, debout, tient un fusil d'une main et de l'autre il empoigne—quoi? Un pavillon rouge canadien—le drapeau distinctif du Canada d'alors. (*Applaudissements*) Je mentionne ces faits pour rectifier certaines inexactitudes qui ont entaché le débat.

Une autre inexactitude, encore plus alarmante que la dernière, est celle qui a trait aux armoiries du Canada. Le premier ministre et l'honorable député de Leeds (M. Matheson) ont basé leur modèle sur les trois feuilles d'érable qui figurent sur les armoiries et ils ont attiré notre attention sur la proclamation de 1921. Détail historique intéressant, lorsque cette déclaration fut signée par le roi George, en 1921, elle fut transmise au Canada, au Gouverneur général de notre pays, par nul autre que celui qui était alors membre du gouvernement, l'homme le plus fameux de notre siècle, Winston Churchill. Sa lettre figure à sa place dans les dossiers.

Les honorables vis-à-vis ont parlé de cette proclamation et l'ont invoquée à l'appui de leur thèse. Toutefois, ils se sont laissés entraîner à des inexactitudes dont ils ne comprennent pas l'importance. Le 15 juin, comme en fait foi la page 4514 du hansard, parlant de cette proclamation et du décret du conseil, le premier ministre a déclaré:

> S'il est permis de paraphraser cette proclamation royale de 1921 qui établissait les armoiries du Canada, en simplifiant le langage héraldique, elle se résumait à ceci: «Le roi, à la demande du Canada, attribue au Canada les couleurs nationales blanc et rouge et déclare que l'emblème national du Canada sera trois feuilles d'érable rouges réunies sur champ blanc. Ces emblèmes serviront à représenter le Canada dans toutes les occasions appropriées. Il me semble que nous avons là la réponse aux deux questions suivantes: quelles sont nos couleurs nationales et quel est notre emblème national?

Tout d'abord, je soutiens que ces paroles ne sont pas du premier ministre; c'est le colonel Duguid qui les a prononcées, en 1945, alors qu'il interprétait la proclamation pour la gouverne du comité chargé d'étudier la question du drapeau canadien. Même si l'observation est inexacte, comme je vais le démontrer dans un instant, elle a été souvent reprise depuis près de vingt ans, le premier ministre l'a faite sienne et, déjà, nombre de personnes qui écrivent des lettres aux journaux la cite comme si elle faisait autorité.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, je n'aime guère interrompre le représentant, mais je me demande s'il pourrait profiter de l'occasion pour expliquer la réponse donnée, le 5 février 1963, par le gouvernement dont il était partisan, à la question nº 1449 qui se lisait ainsi:

> Le Canada a-t-il un emblème national et, si oui, quel est-il?

La réponse était la suivante:

Oui, trois feuilles d'érable tigées.

L'autre question se lisait ainsi:

Le Canada a-t-il des couleurs nationales et, si oui, quelles sont-elles?

Voici ce qu'on avait répondu:

Oui, le blanc et le rouge.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Churchill:** Je suis fort aise, monsieur l'Orateur, que l'honorable député ait soulevé la question. L'étude qu'il a faite du problème, de même que son discours du mois de juin, m'ont poussé moi-même à me renseigner. J'avouerai donc aujourd'hui que notre gouvernement avait été induit en erreur, exactement de la même façon que celui de M. Mackenzie King, que celui de M. St-Laurent et que le gouvernement actuel. Je vais en fournir la preuve à la Chambre, en lui apportant deux témoignages. L'un se trouve à la page 59 du rapport du comité de 1945. Il s'agit de déclarations de M. Savage, dont la réputation d'héraldiste n'est pas des moindres. Selon lui, le colonel Duguid aurait, dans sa déposition, multiplié les fausses prémisses et les inexactitudes, confondu les couleurs du lambrequin et du torque avec les «couleurs nationales», pris les trois feuilles d'érable, qui ne forment qu'une petite partie des armoiries du Canada, et déclaré à tort que c'était là «l'emblème national du Canada». Et M. Savage d'ajouter que c'est ainsi que le colonel Duguid a changé du vert au rouge la couleur reconnue et, du point de vue héraldique, véritable de la feuille d'érable et tiré de la proclamation des conclusions et des énoncés qui n'y figurent certes pas, mais qu'il n'a pas moins présentés comme des faits.

Comme plus ample preuve, qu'il me soit permis d'attirer l'attention de la Chambre sur les notes explicatives présentées par le comité de 1921. Ce comité, dont l'honorable député de Leeds (M. Matheson) a loué la compétence —ce à quoi je ne trouve rien à redire car des hommes très avertis y siégeaient—a formulé les commentaires suivants dans ses notes explicatives concernant les armoiries. Pour savoir ce qu'ils disaient, il faut se reporter à un bulletin du bureau fédéral de la statistique. Je n'ai pu trouver que la deuxième édition d'une brochure descriptive publiée en 1923 par le bureau du secrétaire d'État. Il y a sans doute eu une première édition. Il y a eu des éditions subséquentes publiées, sauf erreur, en 1937 et en 1947. Il m'a donc fallu, monsieur l'Orateur, me reporter à l'annuaire du Canada de 1921, publié par le Bureau fédéral de la statistique, pour découvrir ce qu'était, d'après eux, la signification de cette promulgation et des conseils donnés au gouvernement. C'est ce qu'on trouvera à la page 18 de l'annuaire du Canada de 1921:

En combinant le cimier, les supports et la devise, qui constituent ces armoiries, on a eu en vue trois considérations, à savoir: la première, que les Canadiens sont aussi rapprochés de leur roi qu'aucun de ses sujets d'autres pays; la seconde, que le Canada, partie intégrante de l'empire britannique, est sorti de la guerre membre de la Ligue des Nations; et le troisième, que le Canada, fondé par des hommes de quatre races différentes: Français, Anglais, Écossais et Irlandais, a hérité du langage, des lois, de la littérature et des armes de ses quatre mères patries.

Les armes sont celles d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et de France, plus une addition pour leur donner un caractère nettement canadien, nommément: la troisième fasce, d'argent, à trois feuilles d'érable tigées, au naturel.

Le cimier est un léopard tenant dans ses griffes une feuille d'érable rouge, symbole de sacrifice.

Les supports sont, avec de légers changements, le lion et la licorne des armes royales. Le lion déploie l'Union Jack et la licorne l'ancienne bannière de France.

La devise est nouvelle: *A mari usque ad mare*, c'est-à-dire «d'un océan à l'autre»...

On ne trouve pas là-dedans un seul mot au sujet des drapeaux nationaux. Devons-nous croire que le comité qui siégeait en 1921, qui a subséquemment fait des instances en vue des armoires, qui a fait reproduire les armoiries et les a soumises au *College of Heralds* de Londres, s'occupait de drapeaux nationaux quand il a effectué tout ce travail? Pourquoi les membres de ce comité n'ont-ils pas mentionné les «drapeaux nationaux» au cours de leurs notes explicatives? Pourquoi les comptes rendus subséquents ne mentionnent-ils pas la question? Dans ce numéro, on ne trouve pas un mot des «drapeaux nationaux». Je demanderais à l'honorable député de Leeds, qui a fait une étude de ce problème, de m'indiquer en se reportant à quelle autorité il a déterminé que le lambrequin des armoiries représente les drapeaux nationaux. A cet égard, je n'ai pu retracer aucune autorité.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, si je puis.

**L'hon. M. Churchill:** Il pourra sans doute nous donner ces renseignements plus tard. Le cas échéant, je lui en serai très reconnaissant. Mais je veux passer à un autre point important, monsieur l'Orateur.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être répondre à cette question. Ces couleurs se trouvent à la fois dans la torque des livrées et dans le lambrequin des armoiries. La chose n'a-t-elle pas été clairement expliquée dans la nouvelle qu'a donnée l'honorable Ellen Fairclough le 8 octobre 1957? En outre, la bannière de Sa Majesté, reine du Canada, qui renferme trois feuilles d'érable sur champ blanc à la pointe, n'a-t-elle pas été conçue par sir Anthony Wagner, en 1962, tandis que mon honorable ami était membre du Conseil privé?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député de Leeds pose-t-il une question, ou bien fait-il un rappel au Règlement?

**Des voix:** Il fait un discours.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole pour répondre à ce qu'avait dit mon honorable ami, et aussi pour lui poser une question. Voici ma question: le sujet n'a-t-il pas été traité dans l'exposé clair et sans équivoque de l'honorable Ellen Fairclough, le 8 octobre 1957, et, en outre, dans la mesure qu'a prise subséquemment Sa Majesté, à titre de reine du Canada en 1962, relativement à sa propre bannière?

**L'hon. M. Churchill:** Ces interruptions me laissent indifférent, monsieur l'Orateur, pourvu qu'elles n'écourtent pas mon temps de parole, car il s'agit d'un sujet fort intéressant. Je crois que notre gouvernement, tout comme les autres, a été induit en erreur par cette déclaration originale du colonel Duguid. Permettez-moi maintenant de traiter du drapeau trifolié. J'ai lu une description mentionnant que des armoiries portaient sur le cimier un léopard tenant une feuille d'érable de gueules dans l'une de ses pattes. Voici l'explication qu'on fournit: «Le cimier est un léopard, tenant dans sa patte dextre une feuille d'érable rouge... symbole de sacrifice». On a répété cette description ou définition dans les publications suivantes concernant les armoiries du Canada, jusqu'en 1964, alors qu'on l'a laissé tomber. Il s'agit d'une publication du bureau du secrétaire d'État. (*Exclamations*) Pourquoi l'a-t-on abandonnée? En termes d'armoiries, cette feuille rouge est décrite par le mot «de gueules», qui veut dire rouge. Il y avait trois autres feuilles dans les armoiries, et je crois qu'on peut les décrire comme «au naturel». La feuille d'érable rouge avait été choisie dans un but déterminé: rappeler le sacrifice de ceux qui ont donné leur vie durant la première Grande Guerre, ce qui a contribué à édifier notre nation.

Il s'ensuit donc, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons représenter ce sacrifice au moyen d'une feuille d'érable rouge et y ajouter trois autres feuilles d'érable rouges. Jamais on n'a eu cette intention, car si les gens qui ont élaboré les armoiries en 1921 avaient voulu que les trois feuilles du bas soient rouges, ils l'auraient expressément indiqué et se seraient servi du mot «de gueules». Ils n'ont pas employé le terme, mais se sont servi de l'expression «au naturel». Or la feuille d'érable au naturel est verte. C'est lorsque la feuille meurt qu'elle devient rouge.

Va-t-on enlever des armoiries, comme le fait cette brochure descriptive, la feuille d'érable rouge qui représente le sacrifice du sang versé durant la première Grande Guerre? A mon avis, le colonel Duguid a eu tort de dire que les trois feuilles d'érable qui figurent dans la partie inférieure des armoiries devraient être rouges. Il voulait manifestement arriver à ceci: un drapeau à feuilles d'érable rouges sur champ blanc.

Nous sommes maintenant aux prises avec le problème suivant: que ferons-nous des armoiries? Si nous acceptons l'idée des trois feuilles d'érable rouges sur champ blanc dans les armoiries, que faisons-nous de la feuille d'érable rouge dans la patte droite du léopard, feuille qui représente le sacrifice? Comme vous le voyez, c'est une situation impossible. A mon sens, ce changement a été effectué dans un but bien précis. (*Exclamations*) Les rires des honorables vis-à-vis me surprennent. J'estime que la feuille d'érable rouge représentant le sacrifice accompli durant la première Grande Guerre est très appropriée et devrait être conservée. En conséquence, je crois que nous devrions revenir à la couleur qui figurait antérieurement sur le cimier, c'est-à-dire trois feuilles d'érable vertes.

Pour revenir à la question initiale du député de Leeds (M. Matheson), monsieur l'Orateur, je crois qu'en 1957, le secrétaire d'État a été induit en erreur ou renseigné d'une façon incomplète. En fait, je lui ai téléphoné pour savoir ce qui en était, mais tout ce dont je me souviens à ce sujet, c'est qu'on nous a dit que les armoiries seraient modifiées parce que la reine Élisabeth avait choisi une couronne différente, la couronne de saint Édouard au lieu de la couronne de Tudor. Le seul changement qu'il fallait apporter aux armoiries c'était de redessiner la couronne; c'est ce qui a été fait.

On a voulu ensuite simplifier les armoiries. Je ne trouve rien à redire à cela et j'estime qu'on a assez bien réussi. Toutefois, dans la lettre circulaire—il n'y a pas eu de décret du conseil—émise le 23 septembre 1957 et signée par le sous-secrétaire d'État, rien n'indiquait que les armoiries seraient modifiées. On disait que la modification apportée découlait du changement de couronne, et cela me semble logique. Il était également question de simplifier les armoiries, mais on ne disait rien au sujet du changement de la couleur des feuilles d'érable du vert au rouge.

Monsieur l'Orateur, lorsque les armoiries reproduites en grand étaient suspendues dans la salle des comités des chemins de fer il y a plusieurs années, je les examinais chaque semaine durant les séances du caucus; j'ai fini

par me demander pourquoi ces armoiries n'étaient pas en couleurs. Je suis allé voir l'Orateur de la Chambre, l'honorable M. Michener, et lui ai demandé si des mesures pouvaient être prises en vue de faire fabriquer les armoiries en couleurs afin que nous puissions en voir les détails parfaitement. Si elles avaient été en couleurs, je suis sûr que je me serais aperçu du changement du vert au rouge.

Monsieur l'Orateur, j'estime qu'une erreur a été commise et si j'ai traité longuement de cette question, c'est que si cette erreur n'est pas corrigée, les personnes étrangères à la Chambre des communes, qui écriront pour demander des détails sur nos armoiries et sur nos prétendues couleurs nationales, seront mal renseignées. A mon sens, il faudrait rectifier cette erreur.

Monsieur l'Orateur, je pourrais apporter d'autres témoignagnes d'héraldistes avertis à l'appui de mon opinion. Il y aurait lieu de faire examiner ce problème par un comité et de demander le conseil de spécialistes. Nous sommes des amateurs en art héraldique. Je n'y connaissais pas grand-chose il y a trois mois; j'en connais un peu plus maintenant, mais il faut reconnaître que nous sommes de simples amateurs. Par ailleurs, les armoiries revisées en 1957 n'ont pas été soumises au collège héraldique à Londres et il n'existe pas au Canada de collège semblable. On n'a demandé à ce collège ni son avis ni son approbation au sujet du nouveau dessin. A mon sens, nous avons fait erreur. Nous parlons des couleurs du Canada comme étant le blanc et le rouge. Je prétends que cette affirmation n'est pas fondée. Nous parlons de l'emblème national du Canada comme étant trois feuilles d'érable de gueules sur fond blanc argenté. Je dis que cette affirmation n'est pas fondée, si ce n'est sur une déclaration qu'a faite le colonel Duguid en 1945.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'honorable député s'il a examiné attentivement...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le temps de l'honorable député est écoulé, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre de continuer.

**Des voix:** Entendu!

**Des voix:** Non!

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si l'honorable député oublie dans ses observations qu'un décret royal de 1868 de la reine Victoria accordait...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Avant que l'honorable député de Leeds soit autorisé à poser une question, je crois que nous devons voir si les honorables députés accordent à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre la permission de continuer, une fois son temps de parole expiré.



**Des voix:** Entendu!

*(Texte)*

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'objection à ce que celui qui avait la parole soit autorisé à répondre à la question de l'honorable député de Leeds (M. Matheson), mais je m'oppose à ce qu'on lui accorde plus de temps.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Apparemment, l'honorable député n'a pas le consentement unanime de la Chambre. Je le regrette, mais il ne pourra donc pas continuer.

**Des voix:** La clôture!

**Des voix:** D'accord!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Des honorables députés parlent des deux côtés à la fois et il est très difficile de savoir si on permet, à l'unanimité, à l'honorable député de continuer. Avons-nous le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord!

**Des voix:** Non!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! J'entends au moins un non, ce qui veut dire qu'à mon regret, l'honorable député ne pourra pas continuer.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je m'incline devant la volonté de la Chambre.

**M. A. M. McLean (Charlotte):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat sur le drapeau, mais comme tant de membres de l'opposition ont déclaré que les membres de l'arrière-ban du parti libéral devraient exposer leur point de vue, j'ai décidé de prendre la parole pour motiver mon attitude. Je n'étouffe aucunement la voix de ma conscience, monsieur l'Orateur.

Je dirai d'abord que je suis Canadien, membre de la Légion et ancien président de ma succursale locale de la Légion. Je suis membre à vie de la Légion et j'ai servi pendant la première guerre mondiale sous le drapeau de l'Union que l'on appelle communément l'Union Jack. Il m'arrive de penser que j'appartiens à la génération perdue, la génération du Union Jack. Tout cela ne m'empêche pas de penser et de dire que le Canada devrait avoir un drapeau distinctif.

Pour établir mon titre de Canadien, je dirai que mes ancêtres sont établis ici depuis environ 200 ans. Avant la première guerre, j'étais ce qu'on peut appeller un Britannique,

pas un Anglais, monsieur l'Orateur, mais un Britannique. Le Canada faisait partie de l'Empire et j'étais sujet britannique. Pour moi, quand l'Empire était en guerre, le Canada l'était aussi. A cette époque, je n'étais pas seul à penser ainsi. Sir Wilfrid Laurier était un ardent défenseur de l'Empire. En fait, son ministre des Postes avait fait émettre un timbre en 1898 qui représentait l'Empire en rouge et le Canada au centre. Le timbre portait ces mots: «Nous possédons le plus grand Empire qui ait existé.» On avait même représenté en rouge le Transvaal et l'État libre d'Orange d'Afrique du Sud, même s'ils ne furent annexés par la Grande-Bretagne que deux ans plus tard, je crois.

Pour de multiples raisons, la première Grande Guerre a changé la mentalité de bien des gens. Après la guerre, c'était le Canada qui, pour moi, avait la priorité. En rentrant dans mes foyers, je songeais à ces vers du poète:

Breathes there the man, with soul so dead,
Who never to himself hath said,
This is my own, my native land?

Si je n'étais pas Canadien auparavant, monsieur l'Orateur, je l'étais alors, mais l'Union Jack était quand même mon drapeau. Les députés de l'opposition ont dit que la croix de Saint-Georges, la croix de Saint-André et la croix de Saint-Patrice, formant ensemble l'Union Jack, ont toujours représenté un idéal élevé, la justice et la liberté, en fait, notre foi chrétienne. En général, je pense que c'est probablement vrai. Mais que dire de l'Écossais dont on força les ancêtres à quitter l'Écosse sous ce même drapeau? S'il remonte le cours de l'histoire de son pays, se souvenant de cette émigration obligatoire, des membres de clans évincés de la Haute Écosse, des maisons brûlées et des personnes mortes sur les navires d'émigrants, comment peut-il conclure que ce drapeau représentait à ce moment-là, aux yeux des habitants de la Haute Écosse, un idéal élevé, la justice, la liberté et la foi chrétienne? L'honorable député de Pictou (M. MacEwan) pourrait sans doute corroborer mon assertion.

En prenant connaissance de l'œuvre intitulée *The Highland Clearances* (le dégagement des hautes-terres), par John Prebble, on verra qu'au cours de l'été de 1791, George Dunoon annonçait le départ de la *Sarah* et du *Dove* de Fort-William en Écosse à destination de Pictou en Nouvelle-Écosse. Si les lois qui avaient alors trait aux vaisseaux d'esclaves s'étaient appliquées à ces bateaux d'émigrants, on ne leur aurait pas permis de transporter plus de 489 passagers. Or, Dunoon a entassé dans les petites cales 700 émigrants du pays de Lord Reay et du territoire des clans de Seaforth, Fraser et Cameron. S'ils avaient cru qu'ils trouveraient, en Nouvelle-Écosse, comme on le leur avait promis, l'arbre qui fournissait du combustible, du savon et du sucre, ils auraient peut-être enduré le cauchemar de ce voyage, mais c'est peu probable. Quarante-neuf personnes sont mortes sur le *Sarah* et les souffrances de tous étaient si terribles qu'on s'en est souvenu pendant plus d'un siècle en Nouvelle-Écosse.

On pourrait se demander, monsieur l'Orateur, pourquoi ils sont partis. C'est que les lairds, ou chefs de clans, qui étaient les propriétaires des terres en question, n'avaient pu résister à l'argent anglais. Les hautes-terres d'Écosse, étaient affermées ou vendues pour servir à l'élevage du mouton. La population était évacuée et si certains refusaient de partir, on mettait le feu à la maison. Je trouve plutôt étonnant, monsieur l'Orateur, que tant de ces gens, y compris moi-même, éprouvent encore une grande affection pour leur pays d'origine, l'Écosse, et pour le drapeau qui flottait sur ces scènes pénibles. Peut-être savons-nous oublier le passé. Or, j'ai entendu un membre de l'opposition dire qu'un pays qui oublie son passé n'a pas d'avenir, ou quelque chose dans ce sens. Toutefois, monsieur l'Orateur, il me semble que la plus grande partie des difficultés qui se sont produites dans le monde, sont dues à ce que nous ne savons, ou que nous ne voulons pas oublier le passé.

On n'a qu'à penser à ce qui se passe à Chypre, monsieur l'Orateur, aux événements qui se déroulent sur la frontière d'Israël et au Kenya. En réalité, il me semble que tous les ennuis, toutes les difficultés dans le monde sont dues à ceux qui ne peuvent oublier le passé. Mon arrière-arrière-grand-père a été scalpé par les Français et les Indiens lors d'un raid le long de la rivière Saint-Jean. Mais je ne trouve pas que ce soit une raison pour en garder un souvenir qui me rendrait odieux tous les Français et tous les Indiens. Nous sommes apparemment, à l'heure qu'il est, un peuple biculturel.

*(Texte)*

**M. Boutin:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

*(Traduction)*

**M. McLean:** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les membres de l'opposition...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député invoque le Règlement.

*(Texte)*

**M. Boutin:** Monsieur le président, l'honorable député vient de déclarer que ses ancêtres ont été scalpés par les Français. Je me demande où, dans l'histoire, on peut relever ce fait et, en conséquence, je suis d'avis que cette affirmation gratuite devrait être biffée du discours de l'honorable député.

**M. l'Orateur suppléant:** Il est évident que le rappel au Règlement de l'honorable député de Dorchester est mal fondé. Il pourrait peut-être poser une question à laquelle le député de Charlotte pourrait répondre, mais non pas invoquer le Règlement pour ce faire.

*(Traduction)*

**M. McLean:** J'allais dire qu'un député de l'opposition a dit que son père avait trouvé la liberté ici. Un grand nombre de gens sont venus au Canada et y ont trouvé la liberté, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Le gouvernement responsable n'a pas toujours existé au Canada.

**M. Mandziuk:** Il n'existe pas maintenant.

**M. McLean:** Louis-Joseph Papineau et William Mackenzie ont dû s'exiler aux États-Unis. Il y a eu une rébellion en 1837. Nous n'avons pas toujours eu le gouvernement responsable au Canada. C'est mon bisaïeul et ceux de nombre de députés ici présents qui ont bâti notre pays et jeté les bases de la liberté dont devaient jouir leurs descendants et la génération actuelle.

Un membre de l'opposition a dit que le monde entier sait que le pavillon rouge représente le Canada et que c'est le seul pavillon rouge. Je lui signale qu'en 1939 il y en avait six: celui de la marine marchande britannique, celui du Canada, celui de la Jamaïque, celui de la Guyane britannique, celui de la Tasmanie et celui de Terre-Neuve. Je connais l'Union Jack et le pavillon rouge depuis plus de 70 ans et, à mon avis, le pavillon rouge a toujours été un drapeau secondaire.

L'Encyclopédie Pear, dans son édition de 1939, déclare que le drapeau qui flotte au-dessus des édifices du gouvernement canadien à l'étranger, est le pavillon rouge, alors que l'Union Jack est utilisé à l'intérieur du pays. Avant la première guerre mondiale, nous n'avions pas d'ambassade à l'étranger; mais après la guerre, au début des années 30, je crois, on a établi des ambassades. Nous n'aurions eu aucun moyen de distinguer l'ambassade du Canada de l'ambassade du Royaume-Uni si les deux faisaient flotter l'Union Jack qui était alors le drapeau du Canada. Donc, le drapeau secondaire, le pavillon rouge a été hissé au-dessus de ces édifices. C'est pourquoi l'Encyclopédie Pear déclare qu'en 1939, le pavillon rouge flottait au-dessus des édifices du gouvernement à l'étranger et était utilisé par la Marine marchande canadienne, mais qu'à l'intérieur du pays, on utilisait l'Union Jack.

Le drapeau de l'union fut adopté en 1606 après l'union de l'Angleterre et de l'Écosse et comprenait tout d'abord les croix de Saint-Georges et de Saint-André. Jacques I$^{er}$ commanda à tous les navires britanniques, à l'exception des navires de guerre, d'arborer ce drapeau sur la grand'hune. Sur les navires de guerre, le drapeau de l'union flottait sur le mât de beaupré. Je crois que c'est pour cette raison qu'il a été appelé Union Jack. En 1801, lors de l'union avec l'Irlande, on ajouta la croix de Saint-Patrice.

Il y a trois pavillons et celui qui flotte sur le mât de pavillon révèle la nationalité du navire. Les pavillons rouge, blanc et bleu représentaient les divisions de la flotte britannique, mais en 1864 ces divisions furent abolies et les trois pavillons furent affectés à de nouveaux usages. Le pavillon blanc est maintenant le drapeau exclusif de la marine royale et de l'escadre du yacht royal. Le pavillon rouge est arboré par les navires de la marine marchande britannique et par les bâtiments qui ne font pas partie de la marine royale. Le pavillon bleu est utilisé par la réserve de la marine royale et certains yachts-clubs.

Dans la *Cambridge Encyclopedia,* on dit que les vaisseaux faisant du service au cours des guerres coloniales hissaient à leur mât le pavillon bleu, dont le battant était orné d'un écusson de la colonie. Je me suis rendu à Campobello dernièrement, sur un navire de pêche du gouvernement canadien, et j'ai remarqué que le navire arborait le pavillon bleu dont le battant portait un écusson, celui de la colonie, je suppose. Je tiens à signaler également qu'à la Jamaïque, on a arboré le drapeau orné de croix pendant près de 300 ans, soit cent ans avant son apparition au Canada. Lors de l'accession à l'indépendance de la Jamaïque, ce drapeau, qui depuis 300 ans symbolisait la puissance et le prestige des Britanniques, a été abaissé non pas par un Jamaïquain, mais par un des membres de la famille royale, par la princesse Margaret. Je voudrais également signaler, monsieur l'Orateur, que le pavillon bleu, c'est-à-dire le drapeau du Kenya, a été abaissé non pas par un habitant du Kenya, mais par un des membres de la famille royale, le prince Philippe. L'opposition serait-elle plus loyale envers la Couronne que la famille royale elle-même?

Certains membres de l'opposition ont soutenu que les croix figurant sur notre drapeau symbolisaient la foi chrétienne et que le gouvernement était déterminé à faire disparaître ce symbole, qu'il allait apparemment inaugurer un drapeau non chrétien. J'ai reçu à ce sujet des feuillets de propagande assez infecte. L'un de ces feuillets portait, sous l'entête «Un signe des temps», la réflexion suivante:

Les ennemis du christianisme ont fait disparaître les croix des tombes des soldats, alors supprimez la croix du drapeau—on fera disparaître ensuite la croix des églises.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député ici pour ajouter foi à cela. Je vous cite à titre d'exemple la république d'Irlande, pays dont le christianisme remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, la verte Érin de saint Patrice. Les Irlandais de la république d'Irlande sont sans doute plus catholiques que le pape. Pourtant, lorsqu'ils ont choisi un nouveau drapeau, y ont-ils fait figurer la croix de saint Patrice? Pas du tout. Le drapeau de la république d'Irlande renferme trois bandes, une verte, une blanche et une orangée. J'imagine que le vert représente l'île d'Émeraude et le blanc, l'honneur sans doute ou l'État chrétien. Je ne sais, cependant, comment expliquer la couleur orangé, si ce n'est à cause des orangistes des six comtés de l'Irlande du Nord avec lesquels la république voulait s'unir à un certain moment. Les bandes sont toutes de la même largeur et la verte est la plus proche de la hampe. Par conséquent, l'argument concernant la chrétienté et le drapeau ne signifie plus rien si l'on considère le drapeau de la république d'Irlande. En fait, beaucoup de pays chrétiens ont des croix sur leurs drapeaux, et bien d'autres n'en ont pas. Devons-nous conclure que la grande république au sud du Canada n'est pas un pays chrétien parce qu'il n'y a pas de croix sur son drapeau?

Je veux un drapeau canadien distinctif, monsieur l'Orateur. J'ai 12 petits-enfants et je ne veux pas qu'ils vivent dans le passé. Je veux qu'ils vivent pour l'avenir. Je veux un drapeau canadien distinctif pour leur avenir. Alors, eux et tous les autres petits-enfants du Canada pourront dire: «Voici notre drapeau; c'est le drapeau canadien qui représente le Canada de l'avenir.» Le Canada est un grand pays, monsieur l'Orateur. Il va devenir encore plus grand en pensées, en paroles et en actions. Je vois l'avenir du Canada dans les visages jeunes, intelligents et éveillés que je regarde en parcourant d'un bout à l'autre notre magnifique pays.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, la Chambre n'a probablement jamais été appelée à trancher une question plus importante, plus grave, que celle du nouveau drapeau canadien. Le drapeau proprement dit n'est peut-être pas important, mais ce qu'il représente revêt la plus haute importance. Quelqu'un a dit qu'il représentait l'âme des Canadiens et je suis de cet avis. Selon moi, nul effort, nulle dépense ni la longueur de temps que nous pourrions consacrer au présent débat, ne doivent empêcher la Chambre, après qu'elle en aura fait le choix, de doter la population du Canada d'un drapeau qui unira les Canadiens. Existe-t-il au pays un plus grand besoin que le besoin d'unité? Nous constituons deux groupes ethniques qui ont entrepris de créer, sur la moitié septentrionale de notre continent, une grande nation. Son avenir est presque sans bornes. Nos débuts sont fort encourageants.

Dernièrement des murmures de discorde, des prises de bec et des querelles se sont produits entre les deux groupes fondateurs de notre pays. Ce n'est pas grave, à mon avis. D'après les discours que j'ai entendus au cours du présent débat, je pense que les députés et la population du Canada peuvent fonder beaucoup d'espoir, à en juger par ce qui s'est dit jusqu'ici. Je crois sincèrement que le gouvernement a tenté de renforcer l'unité canadienne en présentant à la population un nouveau drapeau canadien, un drapeau distinctif un drapeau que les Canadiens accepteront volontiers comme le leur. J'en félicite le gouvernement, bien qu'il ait abordé ce problème d'une bien piètre manière, selon moi.

Au cours des discussions sur un récent budget, le ministre des Finances (M. Gordon) a instamment demandé à la Chambre de tenir compte des objectifs du gouvernement et de savoir reconnaître les efforts qu'il accomplit pour améliorer l'économie du pays. Je suis disposé à reconnaître au gouvernement le mérite d'essayer de donner toute satisfaction au pays par la présentation d'un drapeau.

Or, nous sommes saisis d'une résolution, d'un amendement et d'un sous-amendement. Le principe en cause dans la résolution est la création d'un drapeau canadien distinctif. Je suis d'accord là-dessus. Je suis d'accord sur la plus grande partie de la première phrase de la résolution, qui demande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour créer un drapeau officiel. Mais je ne suis pas d'accord sur le reste de la phrase. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposé que tous les mots qui suivent «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

> Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

Encore une fois, j'appuie sans réserve l'idée d'un plébiscite. C'est en mon propre nom maintenant que je mets en doute l'à-propos des mots qui, dans l'amendement, viennent après «plébiscite»: «avant que la Chambre des communes prenne une mesure quelconque». Jexpliquerai pourquoi en cours de route.

Le sous-amendement proposé par le député de Regina-City (M. More) tend à faire figurer au plébiscite quatre questions:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?

4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

Je veux bien qu'on offre aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur choix, mais, au lieu de poser les questions à l'aide de mots, je les poserais sous forme de modèles de drapeau. Le bulletin compterait quatre, cinq ou six des modèles les plus populaires dont pourrait convenir un comité où tous les partis seraient représentés, ou une commission, et les gens n'auraient qu'à inscrire un «X» vis-à-vis le modèle de leur choix. Si l'on adoptait cette méthode, je ne vois pas pourquoi on ne réussirait pas à faire accepter un drapeau qui puisse devenir un facteur d'unité au Canada.

Certaines personnes ont une préférence pour le pavillon rouge; d'autres préfèrent le drapeau aux trois feuilles d'érable, d'autres le drapeau à feuille d'érable unique. Mais il est d'autres gens qui n'appuient aucun de ces drapeaux et qui cherchent un compromis: c'est le groupe avec lequel je sympathise. Si on insiste pour conserver le pavillon rouge non modifié, un fort élément de la population sera mécontent. Si le modèle aux trois feuilles d'érable est imposé par la Chambre, bien d'autres gens demeureront insatisfaits. On prétendra qu'on ne peut jamais en arriver à un dessin satisfaisant tout le monde, et j'admets cette assertion.

Cependant, je crois qu'on pourra satisfaire le plus de gens possible et se rapprocher de l'unanimité en acceptant un drapeau convenant à la majorité des habitants du pays. La plupart des députés ont sans doute reçu ce petit drapeau. J'ai, à la main, un modèle pliable composé d'une croix rouge et d'une croix bleue sur fond blanc, avec feuille d'érable superposée au centre. Ce modèle a été proposé par un de nos collègue de la province de Québec. Une autre proposition venant d'un de nos collègues de la province de Québec consiste en un drapeau divisé diagonalement à partir du coin extérieur du haut jusqu'au coin intérieur du bas, le triangle supérieur, de couleur rouge, contenant un petit Union Jack —assez petit, non pas un quart de drapeau, comme c'est le cas pour le pavillon rouge—et le triangle extérieur, de couleur blanche, contenant la fleur de lis. Je propose ces drapeaux uniquement à titre de compromis possible, qui pourrait satisfaire chacun et tendrait à l'unité plutôt qu'à la division.

L'opposition a un rôle à jouer. Selon les règles et la tradition du Parlement, l'opposition a le devoir et le droit d'empêcher le gouvernement de prendre des mesures qui ne serviraient pas au mieux les intérêts de l'ensemble du pays. L'opposition officielle croit que les procédés—et je répète les mots «les procédés»—utilisés par le gouvernement pour établir un nouveau drapeau national nuisent à l'intérêt du pays et devraient être abandonnées en faveur d'une autre méthode. Ces procédés ne sont qu'une imposition autocratique, à la majorité des Canadiens, contre leur volonté et malgré leurs protestations, du prétendu drapeau d'un seul parti, drapeau de caractère politique, choisi unilatéralement et fort peu satisfaisant.

[M. Thomas.]

On a offert un congé d'été au Parlement pour l'encourager à approuver la résolution et on l'a menacé d'élections, en cas de refus. L'entêtement actuel du gouvernement à forcer le Parlement à régler la question du drapeau a bouleversé les habitudes ordonnées du Parlement, a retardé le programme législatif de la présente session et terni l'image qu'on se fait de cette institution. Les méthodes employées par le gouvernement n'ont pas provoqué l'unité et ont privé les Canadiens de la satisfaction qu'entraînerait vraisemblement l'adoption d'un drapeau national distinctif acceptable pour tous.

L'attitude du gouvernement s'est révélée un échec. Elle a suscité le mécontentement et la désunion. Le moment est venu d'aborder de façon différente le problème du drapeau. Je proposerais que le gouvernement abandonne sa résolution actuelle qui compromet notre existence nationale et suscite la désunion et qu'on entreprenne des recherches suivies en vue de trouver d'autres modèles de drapeau plus satisfaisants, grâce à l'institution d'un comité formé de membres de tous les partis, le choix définitif étant effectué par un plébiscite ou référendum national.

Il ne s'agit pas là d'une idée irréfléchie et soudaine. Le 24 février, j'ai posé au premier ministre (M. Pearson), à l'appel de l'ordre du jour, la question suivante qui figure à la page 144 du hansard:

Étant donné que le gouvernement s'est engagé à donner au peuple canadien un drapeau national distinctif, a-t-on réfléchi, ou réfléchira-t-on, à la possibilité de lui en laisser le choix par la voie d'un plébiscite ou référendum, parmi les divers dessins les plus prisés, y compris le pavillon rouge du Canada?

Et le ministre a répondu:

Tout ce que je puis dire en ce moment, monsieur l'Orateur, au sujet de la méthode qu'il y aurait lieu d'adopter dans ce cas, c'est que le Parlement devrait, sans nul doute, être mis en mesure de décider pour ou contre un drapeau en particulier. Quant à la question de savoir s'il serait souhaitable de procéder à un référendum pour permettre à la population de faire un choix entre un certain nombre de dessins ou modèles, je voudrais bien y réfléchir avant de l'accepter.

J'espère, qu'à la suite du présent débat, le premier ministre se voit en mesure d'adopter cette ligne de conduite.

J'ai tâché de trouver à l'appui de mon affirmation d'autres jugements et opinions voulant que le gouvernement commette là une erreur, et je renverrai, à cet égard, les députés à l'éditorial publié par le *Globe and Mail* il y a environ trois mois, sous le titre «Voie qui mène à la collision». On l'a déjà mentionné à plusieurs reprises au cours du débat. L'article a paru le 2 juin 1964, c'est-à-dire qu'il y a trois mois, le rédacteur de l'article voyait déjà où nous mènerait cette situation. Voici le premier alinéa:

Dans sa hâte de donner au Canada un drapeau national distinctif, le premier ministre Lester Pearson s'est engagé, entraînant avec lui le gouvernement et toute la nation, dans la voie qui mène à la collision. Il est encore temps de changer de cours, mais le temps presse.

Ces dernières semaines, il a semblé un instant qu'une force irrésistible s'était heurtée à un obstacle inamovible. L'un ou l'autre devait céder. Je suis soulagé—comme, j'en suis certain, tous les députés—en constatant que le gouvernement a au moins enfin compris que la menace d'une élection à la suite d'un vote défavorable à la Chambre n'est plus valable. Il me semble que le gouvernement s'est rendu beaucoup plus sympathique en agissant ainsi. S'ils sont prêts à faire le reste du chemin et à envisager une méthode permettant à tous les partis d'intervenir dans le choix du drapeau, je suis certain que leur cote monterait encore. Je demande la création d'un comité de tous les partis qui choisirait plusieurs modèles populaires, le choix final devant être par la suite établi à l'occasion d'un plébiscite ou référendum.

L'éditorial dont j'ai parlé mentionne ensuite quatre erreurs commises par le premier ministre dans sa façon de doter le Canada d'un drapeau national distinctif. La première erreur, d'après l'article, ce fut de fixer un délai de deux ans pour proposer le nouveau drapeau. La deuxième erreur, d'avoir fait de ce problème une question de confiance en menaçant de dissoudre le Parlement si le nouveau drapeau n'était pas accepté. Les honorables députés se souviennent qu'au début, le premier ministre avait parlé d'un vote libre. Ensuite, il a changé d'idée pour dire qu'il s'agissait là d'une question de confiance. Il est maintenant revenu à l'idée d'un vote libre. Nous voulons qu'il change encore une fois d'idée et reparte à zéro. Ainsi, lui-même, son parti, et tout le pays se sentiraient bien plus heureux.

La troisième erreur du premier ministre, d'après l'éditorialiste, ce fut de donner à la question du drapeau la préséance sur les autres tâches pressantes de la Chambre. Le 3 juin, au lendemain de la publication de cet article, le très honorable représentant nous a donné une liste de 38 mesures qu'il fallait adopter avant un congé d'été. Il n'avait même pas mentionné la résolution concernant le drapeau. Mais 27 jours plus tard, soit le 30 juin, le premier ministre annonçait les cinq ou six dernières mesures législatives qu'il voulait faire compléter avant de songer à un congé d'été et il donnait à cette résolution concernant le drapeau tant d'importance qu'elle dominait tout le programme législatif. On se demande donc ce qui s'est passé pendant le mois de juin qui ait donné tant d'importance à la résolution sur le drapeau.

La question a suscité toutes sortes de conjectures intéressantes. L'une d'elles veut qu'on ait délibérément ajouté la question du drapeau au programme pour créer une impasse et se donner l'excuse de déclencher des élections. Si tel est le cas, l'opposition a su voir clair dans leur jeu. Si le gouvernement voulait des élections, il avait l'occasion toute trouvée d'en déclencher. On ne réussira pas, ni par la séduction, ni par la ruse, à empêcher les membres sérieux de cette Chambre d'accomplir leur devoir selon leur conscience.

Le rédacteur du *Globe and Mail* a signalé une quatrième erreur, soit d'avoir présenté une résolution double: le modèle trifolié du gouvernement et l'Union Jack. En utilisant habilement le Règlement, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a tiré le gouvernement de ce traquenard politique. La résolution double aurait entraîné la défaite du gouvernement; ses partisans n'étaient pas disposés à courir ce risque. Cette prétendue quatrième erreur vient corroborer l'hypothèse selon laquelle le gouvernement, à un moment donné du moins, voulait être défait pour justifier la tenue d'élections.

Cependant, quoi qu'il en soit, la situation s'est modifiée vendredi dernier lorsque le premier ministre a fait disparaître la menace d'élections et a déclaré que le vote sur la résolution sur le drapeau et les amendements y afférents serait entièrement libre.

Le rédacteur du *Globe and Mail* arrive en terminant à la conclusion suivante:

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, nous pourrions avoir des élections sur la question du drapeau. Si la chose se produisait, l'on pourrait dire que le parti le plus apte à diriger nos destinées serait celui qui aurait préconisé le drapeau le plus populaire. Il ne faudrait pas que le Canada se place dans une situation aussi ridicule et aussi dangereuse.

A ce moment-ci de notre histoire, nos chefs politiques se doivent d'agir en hommes d'État. M. Pearson devrait convier à une réunion les chefs des quatre partis de l'opposition et régler la question avec eux.

Je suis heureux de reconnaître qu'il l'a fait. L'article se poursuit ainsi:

Il devrait chercher à réaliser l'entente sur la manière de procéder à l'égard de la résolution concernant le drapeau et de maintenir le débat à l'intérieur de limites raisonnables afin d'éviter la tenue d'élections dont le pays ne veut pas entendre parler sur une question qui menacerait l'unité nationale.

A mon avis, tout éditorial publié dans un journal aussi bien coté que le *Globe and Mail* mérite d'être pris en considération. Selon moi, l'article montre bien que le gouvernement a fait fausse route en cherchant à faire adopter un drapeau national et qu'il y va de l'intérêt de toutes les parties en cause qu'il change d'attitude au plus tôt. En outre, l'éditorial endosse sans réserve l'idée que le drapeau ne devrait pas être le choix d'un seul parti mais de tous. Notre parti ne demande pas au gouvernement de renoncer à trouver un modèle satisfaisant. Nous sommes en faveur d'un drapeau national distinctif pour le Canada; le manifeste de notre parti renferme une déclaration en ce sens. Ce que nous demandons, ce que nous implorons, ce que nous exigeons avec acharnement, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement abandonne sa politique unilatérale et adopte une politique tenant compte de tous les partis.

A mon avis, le gouvernement se rend très bien compte qu'il fait preuve d'entêtement dans cette affaire. Je n'en veux pour preuve qu'un alinéa du discours que prononçait le premier ministre le 30 janvier, consigné à la page 5098 du compte rendu. Voici ses paroles:

> On a exhorté le gouvernement à retarder l'étude du projet de résolution sur le drapeau...

Je rappelle, monsieur l'Orateur, que le premier ministre parlait des mesures législatives dont l'étude devait être terminée avant qu'on puisse songer à des vacances d'été. Il donnait alors à entendre qu'il y avait 38 ou 40 mesures différentes qu'il fallait étudier. Il disait donc:

> On a exhorté le gouvernement à retarder l'étude du projet de résolution sur le drapeau car il entrave l'examen d'autres mesures et qu'il s'agit, de l'avis de tous, d'une mesure qui suscite la controverse et des émotions profondes et sincères. Pour ce qui est d'entraver l'étude d'autres mesures législatives, il est tout à fait clair que cette question du drapeau, d'une importance capitale pour le pays, suscitera toujours la controverse et qu'elle entravera l'étude d'autres propositions législatives auxquelles certains députés, pour des raisons diverses, voudraient accorder la priorité. Donc, à quelque moment que l'on présente ce projet de résolution à la Chambre, on sera toujours en butte à cette difficulté.

J'estime donc, monsieur l'Orateur, que si le gouvernement cessait de s'entêter dans ses méthodes, adoptait une politique tenant compte de tous les partis et renonçait à nous mettre l'aiguillon dans les reins, les ennuis qu'il éprouve au sujet du drapeau disparaîtraient pour se rapprocher de l'unité voulue.

Malgré les avertissements et les protestations entendues au Parlement et à l'extérieur, le premier ministre a obstinément refusé de modifier sa façon d'aborder la question du drapeau. Il a répété maintes et maintes fois à la Chambre qu'il faudra prendre une



décision sur le projet de résolution touchant le drapeau avant que des vacances d'été soient accordées. Eh bien, il est déjà assez tard pour des vacances d'été; je crains qu'il ne s'agisse bientôt de vacances de Noël. Dans son discours du 30 juin, le premier ministre a fait une autre déclaration qui se trouve consignée à la page 5099 du hansard. Il parlait toujours des mesures législatives dont l'étude, disait-il, devait être terminée avant qu'on puisse annoncer des vacances d'été. Voici cette déclaration:

> En tout état de cause, une fois que nous en aurons fini avec les mesures que j'ai énumérées, nous reviendrons aux résolutions relatives au drapeau et le débat concernant ces résolutions se poursuivrait jusqu'à ce qu'on en arrive à une décision à ce sujet.

Plus loin, il a poursuivi:

> Comme on m'a demandé d'indiquer une date-limite, je propose la fin de juillet. Si les travaux sont terminés pour cette date-là, nous aimerions, et je crois qu'il en est ainsi de tous les députés, que le Parlement prenne des vacances jusqu'à la mi-septembre.

Il est assez triste, en rétrospective, de méditer sur ces paroles, monsieur l'Orateur. Nous avons ici le soudoiement et la menace: le soudoiement sous forme de congés si le projet de résolution est accepté; la menace que la présente session ne prendra pas fin à moins de dissolution, puisque le premier ministre doit fort bien savoir qu'on trouve en cette enceinte de nombreux députés qui ne sont pas disposés à accepter la proposition qu'un drapeau à l'étiquette d'un parti, choisi unilatéralement, soit imposé comme symbole national aux Canadiens, contre la volonté de la majorité d'entre eux et malgré leurs protestations.

Pour appuyer davantage le remède qu'on se propose de trouver en cette affaire, je présente la teneur d'une lettre venant de 12 citoyens responsables, qui ont atteint dans leur domaine respectif d'activité une notoriété qui devrait assurer à leur opinion collective d'être pleinement prise en considération. La lettre, en date du 27 mai 1964, est à l'adresse du premier ministre. Je crois que chaque membre de la Chambre a reçu copie de cette lettre; du moins, j'en ai reçu copie. Ont souscrit au texte de cette lettre: M. D. G. Creighton, professeur d'histoire à l'Université de Toronto; M. Eugene Forsey, directeur des recherches du Congrès du travail du Canada; M^me^ H. A. Dyde, d'Edmonton; M. W. L. Morton, professeur d'histoire à l'Université du Manitoba; M. T. H. B. Symons, président et vice-chancelier de l'Université Trent; M. Jean Palardy, écrivain, de Montréal; M. Denis Smith, professeur adjoint de politique, Université Trent; M. David M. Harley, avocat et avoué, de Toronto; M. Eric McLean, critique musical, de Montréal; M. Walter Pitman, ex-député distingué de cette Chambre...

**Des voix:** Bravo!

**M. Thomas:** Je suis heureux de constater que certains de ses collègues se souviennent de lui. Il est chef de la Section d'histoire du Kenner Collegiate, à Peterborough; M. Macgregor Parsons, de Red-Deer (Alberta), M. Scott Symons, conservateur adjoint préposé aux collections Canadiana, Musée royal de l'Ontario. La lettre n'est pas longue, mais j'ai peur de ne pas avoir le temps de la lire. Je vais attendre, monsieur l'Orateur, et si j'ai le temps plus tard, je la lirai. Toutefois, j'aimerais consigner au hansard dès maintenant le dernier paragraphe de cette lettre:

En toute déférence, nous vous conseillons de renoncer pour le moment au modèle à feuilles d'érable et de convoquer sur-le-champ une réunion particulière des chefs parlementaires de tous les partis, les chargeant de s'entendre sur un nouveau modèle qui tient compte de notre histoire. Nous avons la profonde conviction que la proposition actuelle aggravera le malaise spirituel au Canada.

A mon sens, c'est là une des plus subtiles analyses que j'aie encore lue au sujet du drapeau canadien. Je lirai le reste de cette lettre si le temps me le permet avant de mettre fin à mon discours. Comme autre preuve du mécontentement à l'égard de la ligne de conduite du gouvernement, je voudrais consigner au compte rendu un éditorial paru dans le numéro du 24 juillet de la *Gazette* de Montréal et qui se lit comme il suit:

Bien qu'un nouveau drapeau canadien soit loin d'avoir été officiellement adopté, ce modèle a été arboré un peu partout au Canada officieusement. Les Canadiens ont eu l'occasion de le voir flotter et non de le voir comme modèle seulement. Il faut admettre qu'il est de piètre apparence. Quoi qu'on dise de la question du drapeau en général, ce drapeau n'a ni vie ni couleur; c'est une chose terne, froide et sans vigueur.

Il ne faut pas s'étonner que le modèle laisse à désirer. Même si on a pu, au Canada, examiner des modèles de drapeau pendant nombre d'années, le modèle finalement choisi par le gouvernement a été mis au point avec une hâte étrange.

Les dessinateurs ont accompli leur travail en neuf jours d'efforts acharnés. Le cabinet a jeté son dévolu sur le drapeau (légèrement modifié par la suite) d'un commandant retraité de la Marine royale du Canada qui se considère comme un fervent amateur d'héraldique. Il a travaillé, comme il le dit lui-même: «Un œil fermé, de 10 h. 30 du soir à un peu passé 1 h. 30 le lendemain matin».

Qu'il s'agisse d'une œuvre conçue dans l'épuisement et les yeux à peine ouverts, voilà qui, hélas, est évident. Même les plus ardents partisans d'un nouveau drapeau n'ont pu se montrer enthousiastes à l'égard du modèle proposé. Ces trois feuilles d'érable rachitiques qui s'étiolent sur leur tige coupée, on les a déjà assez vues flotter, officieusement, pour bien savoir que même un vent vigoureux ne saurait leur imprimer que le battement le plus chétif.

Monsieur l'Orateur, cet éditorial dont on ne peut mettre en doute le sérieux—la politique du journal en témoigne—nous montre une fois de plus que le drapeau proposé ne rallie pas tous les suffrages ni la sympathie de la population canadienne.

Comme tous les autres députés, j'imagine, j'ai reçu des centaines de lettres à propos du drapeau. Et des centaines d'entre elles, que m'ont adressées des groupes de la Légion, les Filles de l'Empire, les associations militaires, les cercles féminins et que sais-je encore, appuyaient le pavillon rouge. Des centaines d'autres lettres sont en faveur du drapeau du gouvernement et d'autres modèles.

Je m'oppose à ce qu'on laisse le gouvernement agir d'une façon qui contribuera à diviser les Canadiens en deux groupes et ensuite à choisir entre les deux, de sorte que pour des générations à venir la moitié des Canadiens éprouveront du ressentiment contre l'autre moitié.

La proposition du gouvernement ne créera pas l'unité mais la discorde et celui-ci ne peut invoquer aucune raison sensée qui le justifierait de donner suite si hâtivement à cette politique. Je crois qu'on peut choisir un modèle de drapeau en utilisant les méthodes proposées. Il sera plus acceptable à tous, n'engendrera ni gagnants ni perdants et servira l'unité nationale plutôt que la division.

Une fois qu'elle aura adopté un drapeau, la Chambre ne pourra revenir sur sa décision. J'insiste là-dessus, monsieur l'Orateur. Si nous rejetons le pavillon rouge et ce qui pourrait être un drapeau de compromis et que la Chambre adopte finalement la présente résolution, ce qui se produira probablement s'il y a un vote, nous ne pourrons défaire ce que nous aurons fait. Si nous adoptons une attitude raisonnable, nous ne pourrons changer les faits parce que nous ne pouvons adopter un nouveau drapeau chaque fois que le gouvernement change. Je le répète, on devrait consentir tous les efforts, toutes les dépenses et prendre tout le temps qu'il faut pour choisir un drapeau acceptable qui unira le pays. Je crois qu'il est possible de trouver ce modèle si nous oublions nos divergences pour en remettre le choix à la population. C'est pourquoi j'appuie le principe du sous-amendement ainsi qu'une partie de l'amendement et de la résolution.

Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur.

**M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais relever certaines observations de plusieurs préopinants. J'ai trouvé particulièrement intéressantes les remarques du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), qui a rappelé l'histoire de la feuille d'érable en France et pendant la dernière guerre.

Je me souviens qu'on m'avait ordonné, vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, de porter l'insigne à feuille d'érable sur ma tunique. Sauf erreur, seulement certaines troupes d'armée avaient reçu l'ordre de porter cet insigne, et c'étaient celles qui assuraient

le service du matériel et du ravitaillement. Je ne crois pas que les régiments composant les troupes de combat aient reçu l'ordre de porter cet insigne à feuille d'érable. Lorsque les militaires obligés de porter cet insigne en ont vu le dessin, ils ont exprimé leur dégoût et leur mécontentement. Les insignes consistaient en une feuille d'érable dorée dans un cercle foncé à porter sur l'épaule. On les trouvait très laids, et je me souviens que nous ne pouvions pas comprendre pourquoi on nous obligeait à les porter. Je suis sûr que les militaires les portaient uniquement pour s'éviter des sanctions. Le ressentiment était si vif que longtemps après que l'ordre eut été donné, au cours d'une soirée dans le mess des officiers au quartier-général, un officier supérieur fit observer à un brigadier que rares étaient ceux de ses officiers qui portaient l'insigne sur leur uniforme, comme ils y étaient tenus. Je puis vous assurer qu'il y eut grande agitation à ce sujet et à la suite de cet incident, notamment, il y eut le lendemain matin un défilé de tous les officiers de l'unité en question. Je suppose que l'on voulait s'assurer par là que ces officiers arboraient la feuille d'érable sur leur tunique.

Monsieur l'Orateur, si je signale ces faits, c'est pour vous donner une idée des réactions qui se sont produites après qu'on eut exigé de ces militaires qu'ils portent l'insigne représentant une feuille d'érable. Ce souvenir ne m'est venu à l'esprit qu'au moment où l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a parlé de l'usage de cet insigne, en diverses occasions et à diverses époques.

C'est peut-être parce que j'ai été élevé dans l'Ouest canadien que je n'arrive pas à comprendre pourquoi la feuille d'érable devrait être le symbole et l'emblème du Canada. L'usage de l'insigne dont j'ai parlé tout à l'heure ne fut introduit que vers la fin de la dernière guerre et dans certains cas seulement. En ce qui concerne l'unité dont je faisais partie, cette initiative ne suscita que du ressentiment.

J'ai été bien aise d'entendre le député de Winnipeg-Sud-Centre décrire l'emploi de la feuille d'érable pour indiquer les routes de camions partout au Canada. Il est vrai qu'on avait accepté de porter la feuille d'érable pendant la dernière guerre, mais, à mon avis, personne n'avait prétendu que les troupes canadiennes désiraient voir utiliser davantage ce symbole. Comment peut-on soutenir que parce que les troupes canadiennes ont porté cet insigne, cela signifiait qu'il faudrait remplacer notre drapeau national par un drapeau portant la feuille d'érable?

Monsieur l'Orateur, étant donné la grande campagne de propagande en cours et comme on essaie de soulever les passions populaires en dénaturant les faits et de minimiser l'agitation provoquée, j'estime qu'il est essentiel de mettre en lumière ces erreurs aussi souvent que l'occasion se présente.

Les observations du député de Charlotte (M. McLean) ont piqué ma curiosité et je dois avouer que j'ai beaucoup de respect pour ce député. Il a certainement parlé avec conviction. Cependant, il est incroyable qu'un homme de son âge déclare, à l'instar de certains autres députés qui siègent à l'extrême gauche de la Chambre, qu'il faut oublier le passé pour nous tourner uniquement vers l'avenir. Lorsqu'on se demande ce qu'est le Canada aujourd'hui, je suis certain que la réponse à cette question se trouve uniquement dans notre histoire, c'est-à-dire, le rôle qu'à joué le Canada, les occasions offertes à sa population, les actes par lesquels les Canadiens et le Canada se sont illustrés au cours des ans. Le Canada a la réputation de remplir ses obligations internationales, mais nous devons revenir à l'histoire pour constater que nous avons participé aux deux grandes guerres et aux conférences mondiales et que nous avons mis notre temps, notre argent et nos ressources à la disposition des autres.

J'espère que l'honorable député de Charlotte (M. McLean) n'insinue pas que nous ne devons pas nous rappeler ces faits lorsqu'on demande ce qu'est le Canada actuellement. Je crois que ce serait trahir les soldats qui ont combattu avec vaillance dans l'armée canadienne, si nous prétendions que nous ne devons pas nous tourner vers le passé lorsqu'on demande ce qu'est le Canada. Si les sacrifices des hommes qui ont combattu dans les deux grandes guerres, la guerre de Corée et la guerre de l'Afrique du Sud, si les hauts faits de nos soldats sur les champs de bataille, accomplis pour la défense de la démocratie, ne font pas partie du Canada d'aujourd'hui, alors j'y perds mon latin.

Assurément, ceux qui prétendent qu'il nous faut uniquement considérer l'avenir sont peu sincères. Le Canada a un avenir brillant et prometteur, mais c'est à cause de ses réalisations passées, rien de plus. A mon avis, l'honorable député de Charlotte et les autres qui envisagent la question selon ses apparences trompeuses et qui prétendent que nous devons oublier le passé pour ne regarder que l'avenir, ne savent pas du tout comment on envisage l'avenir. Ils n'en ont aucune idée, à moins qu'ils ne tiennent compte des prémisses de nos institutions parlementaires et de ce qui symbolise notre régime démocratique et notre système judiciaire. A moins qu'ils ne se penchent sur le passé et n'en comprennent la signification, ils n'ont aucune idée de la manière qu'il nous faudra agir à l'avenir.

Aux honorables députés qui pensent qu'un nouveau drapeau doit évoquer l'avenir et que

nous devrions cesser de considérer le passé, je dirai qu'il s'agit là de l'une des idées fausses qui ont pu causer à la Chambre et à l'ensemble du Canada tant de difficultés quant à savoir si nous devions dès maintenant changer tout à fait notre drapeau national. Je n'ai pas à rappeler aux honorables députés qu'en certaines occasions, comme en Allemagne dans les années 30, on a omis de se rendre compte des prémisses de notre régime démocratique. On a fait de fausses revendications et l'on a parfois brandi un drapeau afin de détourner l'attention de la population de ce pays des leçons qu'enseignait le passé, si bien que ce pays a perdu son régime démocratique. Si ceux qui s'opposent le plus vivement au changement de notre drapeau national en s'appuyant uniquement sur le fait que l'Union Jack et le pavillon rouge représentent l'histoire de notre gouvernement démocratique et les réalisations de notre nation, qu'ils nous rappellent notre régime parlementaire et notre système judiciaire, et en soutenant qu'il nous faut conserver ces souvenirs devant nos yeux afin que des gens comme l'honorable député de Charlotte ne puissent oublier l'importance du passé, j'estime que leur thèse est presque inattaquable.

Je dois dire que, depuis le début du débat sur le drapeau, je suis irrité des efforts qu'on déploie à la Chambre et dans tout le pays pour nous convaincre que nous n'avons pas de drapeau. On s'est employé à mentionner que la pavillon rouge n'était pas un drapeau distinctif et qu'il n'avait jamais été vraiment le drapeau du Canada. A mon avis, l'honorable représentant de Calgary-Nord (M. Harkness) a rendu un réel service à la Chambre et au pays en signalant, dans son discours, que le pavillon rouge a été en fait le drapeau national du Canada pendant 100 ans. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi certains de ceux qui participent au présent débat se plaisent à répéter que nous devons doter le pays d'un drapeau national. Ce qui compte en somme, c'est de déterminer si les Canadiens désirent changer leur drapeau national; insister sur l'importance d'adopter un drapeau contribue tout simplement au succès de la propagande trompeuse faite auprès du public pour le convaincre que le Canada n'a pas de drapeau national actuellement.

Pendant la fin de semaine, je me suis rendu chez moi pour me changer les idées et pour m'entretenir avec un assez grand nombre de personnes. C'était l'une des plus grandes assemblées auxquelles j'ai assisté depuis mon arrivée à Ottawa, en janvier dernier, et j'ai trouvé très reposant d'entendre les gens exposer sans équivoque leurs opinions sur les travaux actuels de la Chambre, exprimer leurs sentiments sur le débat concernant le drapeau et déclarer s'ils sont en faveur de l'adoption d'un nouveau drapeau ou de la modification du drapeau utilisé présentement. Je ne prétendrai pas que les Canadiens sont unanimes à ce sujet. A mon sens, la majorité de nos concitoyens se demandent pourquoi le Parlement perd son temps à discuter du drapeau plutôt que de faire progresser les affaires de l'État. A mon sens, c'est là l'opinion de la plupart de mes commettants.

Il y a bon nombre de gens qui ne manifestent pas beaucoup d'ardeur pour le pavillon rouge ou pour le nouveau drapeau et qui, à vrai dire, ne se préoccupent guère de cette question, si ce n'est pour s'inquiéter des divisions qu'elle pourrait susciter au pays. Ces gens ne voient pas pour quelle raison ce sujet a été amené sur le tapis. Ils ne comprennent pas qu'on y consacre tout ce temps et ne voient pas pourquoi on ne s'occupe pas de certaines autres questions. J'estime qu'il y a des réponses que le gouvernement se doit de donner au pays. J'ai causé avec d'autres députés et je constate que la situation dans ma circonscription n'est pas tellement différente de celle qui règne dans les autres circonscriptions. D'ailleurs, les journaux nous donnent une assez bonne idée de la situation. Je crois pouvoir dire que le sentiment général au pays, c'est que le débat sur le drapeau nuit à des travaux plus importants et les gens ne comprennent pas la raison de cet état de choses.

J'ai déjà demandé au premier ministre, comme d'autres honorables députés l'ont fait aussi, pourquoi il fallait que le débat sur le drapeau se poursuivre jusqu'à ce qu'on en arrive à une solution. Nous avons eu le pavillon rouge pendant 100 ans. Il est certain que la plupart des députés ne doutent pas que si cette question n'est pas traitée convenablement, elle peut contribuer à détruire l'unité nationale plus que toute autre mesure du présent gouvernement ou des gouvernements antérieurs. Pourquoi alors faut-il agir avec une telle précipitation? Si les gens qui désirent tellement un nouveau drapeau national et qui exercent toutes les pressions qu'ils peuvent sur le gouvernement en veulent un à tout prix, si un drapeau est si important pour eux, il devrait alors être assez important à leurs yeux pour qu'ils ne mesurent pas le temps qu'il faut pour s'assurer que les choses soient faites convenablement et que la question soit traitée de telle façon que ce soit à l'honneur non seulement d'un nouveau drapeau national, mais aussi du peuple qui le veut et de la façon dont il a été présenté.

Sans doute, monsieur l'Orateur, si j'étais de ceux qui souhaitent se débarrasser du pavillon rouge—et il y a, dans notre pays, un certain groupe qui se soucie peu de l'aspect du nouveau drapeau, pourvu que ce ne soit pas le pavillon rouge et qu'il ne comporte pas

l'Union Jack—je dirais qu'il faut faire adopter la mesure de façon à ne provoquer aucun ressentiment, qu'il faut en faire un moyen de susciter le sentiment de l'unité dans tout le pays et éviter qu'on y voie un symbole de notre mécontentement ou le signe d'un opportunisme politique. Je ne vois donc aucune raison d'afficher tant de hâte—et je ne serais que trop heureux si le premier ministre (M. Pearson), ou un autre membre du gouvernement, voulait bien me démontrer en quoi je me trompe là-dessus.

On pourrait très bien laisser la question de côté un certain temps ou la renvoyer à un comité. Tout le monde devrait avoir l'occasion de l'examiner. Que les divers groupes du pays comparaissent devant le comité, s'ils le souhaitent. Procédons tranquillement, par étape, et évitons tout ce qui pourrait sentir l'esprit de parti. Ménageons les sentiments de tous les groupes, du moins en donnant à chacun une chance juste et impartiale de se faire entendre. Aucune injustice ne laisse autant de rancœur que l'impression de ne pouvoir se faire entendre. Aucune sentence infligée par les tribunaux n'incite les gens à devenir plus rapidement des criminels endurcis que l'idée qu'on leur a refusé un procès impartial. Il me semble que tous les députés qui veulent un nouveau drapeau, l'abolition de notre drapeau actuel et son remplacement par un autre, doivent appuyer ce raisonnement.

Il me répugne d'entendre dire que ceux qui préfèrent le pavillon rouge ne font que retarder l'échéance. Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas parce que j'espère retarder le jour fatidique, monsieur l'Orateur. Quand je dis que je préfère le pavillon rouge, je sais très bien que si on déclenchait des élections, mon choix ne serait pas celui de la majorité des Canadiens. Il y en a qui ne veulent pas du pavillon rouge actuel. Je suis donc disposé à accepter un changement. J'espère cependant que si l'on modifie notre drapeau national, on n'ira pas jusqu'à supprimer tous les symboles que je voudrais voir sur notre drapeau pour témoigner de notre héritage. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'accepterai la chose, si tel est le vœu de la population. Je ne crois pas être tellement différent de mes commettants, qui seraient froissés de ne pas avoir voix au chapitre. Je me résignerai même à l'abandon du pavillon rouge. J'accepterai l'abandon de n'importe quel symbole de notre passé. Je me résignerais même à accepter le drapeau proposé, pourvu que ce soit le choix de la majorité des citoyens et qu'il soit adopté d'une façon qui donnerait satisfaction à tous les milieux. Je m'y résignerais si l'on examinait tous les modèles et toutes les propositions raisonnables et si le Parlement faisait l'impossible pour régler la question en dehors de toute considération politique.

Que la Chambre s'occupe de l'affaire d'une façon qui tienne compte de toutes ces considérations, d'une façon qui nous assure que le drapeau, une fois adopté, servira à unifier le pays, et j'accepterai ce drapeau. Bien entendu, il faudrait qu'il respecte notre histoire et l'avenir de notre pays. Je ne veux pas trop me répéter, mais j'ai déjà dit en cette enceinte que si un drapeau constitue une rupture complète avec l'ancien, ce qu'il représentera vraisemblablement, c'est la manière, la méthode et le moment de sa présentation. J'ai dit que s'il y avait eu une catastrophe nationale, si nous avions changé de gouvernement et qu'un drapeau eût été présenté à ce moment-là, la plupart des gens, du moins pendant un certain temps, auraient rattaché le nouveau drapeau à cette catastrophe nationale. J'ai déjà dit que si le modèle de drapeau qu'on propose est dénué de toute association antérieure, il devient important qu'on le présente d'une façon qui n'évoquera plus tard que des souvenirs heureux, des témoignages de respect d'une partie du pays envers une autre.

J'ai peut-être discouru assez longtemps, monsieur l'Orateur, sur la façon de choisir un drapeau. Nous parlons actuellement du sous-amendement, des questions qu'il faudrait poser lors d'un référendum. J'aimerais dire quelques mots de ce sujet. Toutefois, je constate qu'il est six heures.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

### SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES EN VERTU DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur:** Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées à dix heures et demie ce soir:

L'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard—

*(Texte)*

L'agriculture—A propos des grains de provende pour l'Est du Canada.

*(Traduction)*

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**Des voix:** Adopté.

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'entendre ces voix crier «adopté, adopté» avant que vous rappeliez les députés à l'ordre. Je suis certain que ces paroles visaient les observations que j'ai faites avant l'ajournement pour le dîner. J'espère sincèrement qu'ils en sont venus à la raison. Ils me font penser que les phoques dressés à l'arrière-ban du gouvernement vont maintenant se rétracter et faire connaître les vues de leurs circonscriptions et les idées réfléchies d'un député, plutôt que de se rallier aux idées des membres du parti libéral qui se préoccupent de l'adhésion ou de la cohésion du parti libéral au lieu de l'importante question touchant la Chambre dans ce débat.

Je crois qu'à six heures je me disposais à aborder le sous-amendement, le référendum ou le plébiscite national et les questions qui devraient en faire l'objet. Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que je n'approuve pas sans réserve le sous-amendement et que je ne comprends pas vraiment la forme sous laquelle il est présenté. Le référendum au cours duquel les Canadiens seraient appelés à se prononcer sur la question du drapeau national aurait trait à quatre choses: le pavillon rouge tel que nous le connaissons, le pavillon rouge tel qu'on pourrait le modifier pour tenir compte des autres groupes ethniques du pays, la monstruosité que le gouvernement a présenté à la Chambre comme modèle de drapeau et le modèle avec une feuille d'érable.

Je tiens à préciser au départ que je ne m'oppose pas du tout à la tenue d'un référendum national donnant à la population un vaste choix, mais il m'est absolument impossible d'accepter que le drapeau de Pearson, comme on appelle le modèle de drapeau trifolié que propose le gouvernement, soit mis sur un pied d'égalité avec le drapeau que le Canada est fier d'arborer depuis un siècle. Cela me semble incroyable, mais j'en ferais plus volontiers mon parti s'il ne remplissait pas toutes les conditions exigées d'un drapeau national.

Sa conception ne remplit aucune des exigences que les Canadiens aimeraient voir respectées à l'égard de leur drapeau national. Il ne représente pas les habitants de notre pays. Présenté pour des fins d'ordre politique, il n'a été maintenu que pour répondre à des impératifs d'ordre politique. A mon sens, nous négligerions les obligations que nous ont confiées nos concitoyens si nous permettions que, lors d'un plébiscite, ce fanion soit considéré au même titre que le drapeau chéri et respecté par une forte proportion de la population.

Si le drapeau proposé avait quelque attrait artistique, ce serait un demi-mal. S'il plaisait aux députés québécois pour des raisons autres que des considérations d'ordre politique, je ne m'y opposerais pas aussi fortement mais, monsieur l'Orateur, je ne puis oublier le spectacle donné par les députés créditistes lorsqu'ils sont entrés à la Chambre, un jour, portant chacun un petit fanion qu'ils ont déposé sur leurs pupitres. Il s'agissait du drapeau dont un de mes collègues a parlé aujourd'hui, le drapeau à fond rouge et blanc coupé en diagonale et portant une feuille d'érable verte au centre. Je ne prétends pas être artiste. En matière d'art, je ne m'y entends pas plus que tout autre citoyen ordinaire de ma collectivité, mais s'il nous faut adopter un drapeau qui ne répond pas à toutes les exigences, au moins choisissons un modèle attrayant.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est donné la peine d'en apporter un exemplaire à chacun des députés, au nom d'un certain groupe de gens de sa circonscription—les Fils de la Norvège, je crois—qui font de la réclame en faveur de ce drapeau, et je dois dire qu'il avait vraiment belle allure. Il ne s'agissait pas d'un mélange confus, comme celui que présente le drapeau proposé par le gouvernement.

Je pense, monsieur l'Orateur, que c'est le désir de tout le monde au pays, hommes, femmes, enfants, que notre drapeau soit, sinon magnifique, du moins présentable. On ne saurait appliquer ce qualificatif à cet horrible emblème à trois feuilles que le gouvernement actuel, dépourvu de tout sens artistique, nous présente. Pour ce qui est de savoir quelles questions on devrait poser à la population dans le cas où on tiendrait un référendum, je dirai, si je peux m'exprimer ainsi en parlant de la bannière Pearson, car je suis d'avis que c'est le nom qu'on lui donne

par tout le pays, que la première chose qui nous vient à l'esprit en la voyant, c'est une chanson qui est à la mode actuellement. Cette chanson, qui n'est peut-être pas des plus respectables, a comme sujet le général Jubilation T. Cornpone. C'est, je crois, une sorte d'imitation d'un des personnages de la série de Li'l Abner; il s'agit d'un général qui a pris part à toutes les batailles célèbres, désignées de la façon suivante: l'angoisse de Cornpone, l'humiliation de Cornpone, la défaite de Cornpone, la déconfiture de Cornpone et la retraite de Cornpone. Si c'est vraiment là le drapeau que nous propose le gouvernement ou si c'est là le fanion que des représentants de la Chambre voudraient opposer à notre pavillon rouge vénéré, au cours d'un référendum national, je ne puis que dire que mes sentiments alors ne seront pas tellement différents de ceux d'une foule de gens au pays qui écoutent, à l'occasion, les émissions de la radio ou de la télévision et qui savent faire preuve d'imagination.

Pour ma part, ce drapeau formé de trois feuilles d'érable rouges au centre, sur fond blanc, et bordé de bleu aux deux extrémités me fait penser à un emblème du fameux général Jubilation T. Cornpone, sur lequel on a écrit une chanson. On ne saurait blâmer la population canadienne d'associer le drapeau proposé aux réalisations du parti libéral sur le plan politique. La première bande bleue représente la première honte qu'a subi le parti: les 60 jours de décision. Si l'on s'en tient à la carrière militaire du général Cornpone, qui fut un échec complet, nous arrivons ensuite à l'humiliation de Cornpone. La première petite feuille d'érable rouge représente le fameux budget qu'on a d'abord présenté et qu'on a revisé par la suite. C'est sûrement ce qui vient à l'esprit des Canadiens lorsqu'ils regardent ce fanion. La deuxième feuille d'érable représente quelque chose d'autre: le régime de pension dont on a tant fait état. Tous les députés ont sûrement entendu parler de la défaite du général Cornpone. Je pense à la première fois qu'on a présenté ce régime de pension et à la manière dont on s'y est pris. Le gouvernement nous a dit: Vous approuverez ce régime car nous l'avons présenté; c'est sûrement le meilleur. Les libéraux nous ont présenté la résolution sur le drapeau de la même façon, bien qu'on ne puisse s'en douter aujourd'hui. Je vois déjà la population canadienne faire l'association entre le fanion envisagé et ces événements.

Comme nous le savons tous, le général Cornpone a connu une fameuse retraite. Puisque nous parlons de retraite, qu'est-il advenu du projet de loi sur le remaniement électoral? Les libéraux avaient une magnifique idée. Puis, un membre du Nouveau parti démocratique a proposé une légère modification. Les libéraux en ont tenu compte, parce que le NPD le souhaitait. Puis, ils ont constaté que l'opposition officielle n'en voulait rien savoir. Alors, où en est maintenant ce bill sur le remaniement de la carte électorale? Nous avions cru, d'après certains avis exprimés à la Chambre, que les libéraux voulaient vraiment redresser certaines anomalies dans la représentation des circonscriptions à la Chambre des communes. Or, où est passé le projet de loi? C'est la retraite de Cornpone.

Si ce drapeau était jamais accepté par le Canada, la dernière barre bleue représenterait la chose la plus scandaleuse de toutes. Elle représenterait la division qu'ont causée dans notre pays les machinations politiques du gouvernement actuel qui a traité comme un simple instrument politique ce que tant de gens considèrent comme sacré. Et de quelle couleur est le fond? C'est le blanc de la reddition—la reddition de tout idéal que pourraient avoir les députés et qu'on sacrifie à l'expédient politique. Pourtant, les députés de l'autre côté de la Chambre veulent nous faire accepter ce modèle et le considèrent, semble-t-il, sur le même pied que le pavillon rouge qui a toujours représenté tout ce qui mérite, à nos yeux, d'être défendu et conservé au Canada.

Je dirais que le premier indice de raison au sujet de tout ce débat, c'est que le premier ministre est maintenant prêt à envisager une autre ligne de conduite. Je ne puis comprendre pourquoi le très honorable représentant ne réfléchit pas avant d'agir. Nous, les députés, avons déjà vu tant de virevoltes, tant de décisions renversées, tant d'idées révoquées, que chacun d'entre nous, comme tout le monde au Canada, doit se demander pourquoi, au nom du ciel, on ne réfléchit pas un peu avant de nous présenter ces choses?

Quand le premier ministre nous a soumis, pour la première fois, le projet de résolution, il envisageait un vote libre. Le député d'Assiniboïa (M. Watson) en a consigné la preuve au compte rendu. Après que les partisans du très honorable représentant lui eurent fait la leçon, il a changé d'idée. Ces gens, qui travaillent dans les coulisses, lui ont dit: «Voilà le moyen de nous assurer tant et tant de voix dans tel ou tel groupe». Il a donc changé d'idée et, quelques jours plus tard, il a déclaré que le gouvernement serait maintenu ou tomberait selon le sort fait au projet de résolution. Et maintenant, après tout ce temps, le premier ministre découvre que la population se demande: pourquoi la question du drapeau devrait-elle avoir la priorité? Ne vaut-il pas la peine que le Parlement examine la chose avec soin, et même longuement? Le

gouvernement n'a-t-il aucune mesure législative urgente ou importante et qu'il soit nécessaire de discuter? Voilà les questions qu'on se pose d'un bout à l'autre du pays. Les citoyens se les posent depuis si longtemps et avec tant d'insistance que le message s'est finalement imposé au premier ministre, qui s'est replié sur la position que, à mon sens, il aurait dû adopter dès le début.

Je crois que lorsque le premier ministre a présenté la mesure, il estimait vraiment qu'elle ne devrait pas être une affaire de parti. Ceux d'entre nous qui connaissent ses états de service ne l'ont jamais tenu pour un véritable politicien. Je ne l'ai jamais considéré comme un homme d'État, mais du moins était-il diplomate. A ce titre, il était habitué à faire primer les intérêts du Canada dans les négociations diplomatiques; aussi sa première pensée lorsqu'il a présenté cette résolution a-t-elle été le plus grand bien du pays. Mais les politiciens libéraux l'ont alors entrepris. Nous les connaissons tous; ce sont des gens qui peuvent faire gober un mensonge en dix fois moins de temps qu'il n'en faut à un libéral pour dire la vérité. Ils ont peur de la vérité parce qu'ils pourraient n'être pas capables de la faire accepter. Mais j'ai l'impression que la vérité s'est finalement imposée au premier ministre et même aux grands politiciens qui font partie de son cabinet. Ils ont fini par se rendre compte que faire servir à des fins politiques un symbole comme notre drapeau national, même s'il n'a pas la même signification pour les différents groupements, cela divise la nation et creuse des fossés...

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Le 28 mai 1963, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai parlé du drapeau canadien, mais je constate que mon devoir m'impose d'en traiter encore une fois.

Avant de dire quelques mots au sujet de la résolution ou, plutôt, du sous-amendement, j'appelle l'attention de la Chambre sur la définition du mot «drapeau» qui figure dans mon dictionnaire: «Une pièce d'étoffe sur laquelle est ordinairement inscrite une devise et qui sert d'enseigne.» Quant à moi, monsieur l'Orateur, ce qui importe dans un drapeau, ce n'est pas tant son apparence, mais ce qu'il représente: ce qu'il a représenté dans le passé et ce qu'il va représenter dans l'avenir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rapp:** Je parle d'après mon expérience personnelle. Je suis peut-être le seul député ici à avoir vécu sous le drapeau du marteau et de la faucille. Donc, je sais ce que représentait ce drapeau et ce qu'il va continuer de représenter. J'ai compris aussi, avant de venir au Canada il y a environ trente-cinq ans, ce qui signifiait le drapeau canadien. Mais ce qui comptait beaucoup plus à mes yeux, c'est ce qu'il allait signifier à l'avenir. J'ai élevé une famille, et je sais ce que les jeunes ont dû supporter dans les pays où la liberté n'a pas le sens qu'on lui donne ici. Je parle de pays où l'école a servi à inculquer aux jeunes des idées communistes ou nazies. Vous comprendrez alors, monsieur l'Orateur, ce que ce drapeau a voulu dire pour moi et ce qu'il signifie toujours. Vous comprendrez ce que je ressens, comme père de famille, quand je vois l'Union Jack flotter au-dessus d'une école. Moi-même et les parents qui sont comme moi savons que ce n'est pas une école où l'on inculquera ces idées à nos enfants, que c'est une école où l'on enseigne la liberté et où ce mot a un sens.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon unique devoir de vous faire part de mes expériences et de vous dire ce que ce drapeau signifie pour moi, mais comme représentant d'Humboldt-Melfort-Tisdale, je dois également parler au nom de mes commettants. Je négligerais ma tâche si je ne suivais pas leurs conseils et si je n'exposais pas leurs instances en leurs noms. J'ai reçu plusieurs lettres à ce propos. La résolution présentée par le premier ministre (M. Pearson), et qui fait que j'ai reçu ces lettres, se lit ainsi:

> La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau; sur la proposition d'amendement de M. Diefenbaker et la proposition de sous-amendement de M. More.

Je voudrais lire certaines des lettres que j'ai reçues de mes commettants, en particulier des membres de la Légion.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Vous pouvez vous en dispenser.

**M. Rapp:** Voici ce que dit le télégramme que j'ai reçu de la Légion de Sylvania:

> La section nº 54 de la Légion canadienne de Sylvania s'inscrit en faveur du pavillon rouge comme drapeau officiel du Canada.

Je répète, monsieur l'Orateur, que je négligerais mon devoir si je ne prenais position au nom des gens de ma circonscription, après qu'ils m'ont élu trois fois, si je ne faisais connaître leurs vues à la Chambre ainsi qu'au gouvernement actuel. J'ai aussi reçu une lettre des sections de Leroy et de Melfort de la Légion canadienne; on s'y dit en faveur du

maintien du pavillon rouge comme drapeau national. Je pourrais continuer ainsi longtemps. D'autres sections de la Légion m'ont fait parvenir des lettres semblables. Comme je l'ai dit dans un discours précédent sur ce sujet, le premier ministre a présenté ce nouveau modèle qui n'est pas celui que les Canadiens voudront adopter. J'ai reçu de très nombreuses lettres et nombre de télégrammes en ce sens de diverses associations. Dans le temps où un député représentait Saskatoon, une dame m'avait demandé de faire valoir son point de vue et le point de vue de son groupe: que le pavillon rouge devait être conservé comme drapeau canadien.

Pourquoi devrait-il y avoir un nouveau drapeau canadien, monsieur l'Orateur? Pourquoi ce nouveau modèle a-t-il été présenté de cette façon? Pourquoi n'a-t-on pas déclaré au cours de la campagne électorale qu'un nouveau drapeau canadien serait présenté au Parlement? Mes adversaires et moi-même avons tenu plusieurs réunions conjointes. A ces réunions, aucun de mes adversaires n'a mentionné que le parti libéral avait l'intention de présenter au Parlement un nouveau drapeau canadien. Sans doute, après les élections, on a dit que le premier ministre avait déclaré que dans un délai de deux ans un drapeau canadien aurait été approuvé; mais tant de promesses libérales avaient été faites au cours de la campagne électorale, et nous n'avions entendu parler de rien d'autre depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel. Si l'on ne peut tenir les autres promesses, pourquoi cette insistance sur ce projet de résolution au sujet du drapeau? Cependant, monsieur l'Orateur, croyant fermement à la démocratie, j'estime qu'il y a des moyens d'en arriver à une solution au sujet de notre drapeau. Comme je l'ai dit, le drapeau n'est pas simplement un morceau d'étamine: il représente bien davantage.

Si la Chambre y consent, nous pourrions effectuer un compromis. On pourrait établir un comité, composé de représentants de tous les partis. Toutefois, je m'opposerais à cette mesure si le comité était uniquement chargé d'étudier le drapeau présenté par le premier ministre, car ce ne serait alors qu'un drapeau politique; je n'aimerais pas non plus voir le gouvernement présenter un autre drapeau. Le comité devrait avoir le pouvoir de recommander un drapeau et de le faire approuver par la Chambre. On a parlé d'un comité de 15 membres. On a dit aussi que le comité serait composé de sept membres du parti libéral, de cinq membres de l'opposition officielle et d'un membre de chacun des autres partis de l'opposition. A mon avis, le rapport ou la recommandation que ce comité présenterait à la Chambre ne devrait pas simplement être le rapport ou la recommandation de la majorité, au comité, mais devrait emporter l'approbation la Chambre. Il n'y a rien d'extraordinaire dans un pareil comité. Une situation semblable existe aux Nations Unies, où les Russes disposent du veto qu'ils ont demandé. C'est parce que le reste des membres des Nations Unies représentent des pays démocratiques ou des pays plus ou moins démocratiques, tandis que la Russie est un pays communiste; si une question était tranchée à la majorité des votes, il n'y a pas de doute que le gouvernement russe perdrait à tout coup.

Monsieur l'Orateur, j'affirme en toute sincérité, comme c'était sûrement le cas pour les autres députés qui ont pris la parole avant moi, que la résolution dont la Chambre est maintenant saisie constitue un expédient politique. A mon sens, la question du drapeau devrait être retirée de cette Chambre et déférée à un comité parlementaire qui en viendrait à une conclusion au sujet d'un drapeau national, qui ne pourrait plus être désigné comme drapeau du parti libéral, des conservateurs, des néo-démocrates ou des créditistes. La plupart des députés s'accorderont à reconnaître que la décision rendue par un comité composé de représentants de tous les partis ne pourrait être considérée comme décision de nature politique.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas allé chez moi depuis que la Chambre est saisie de la présente résolution mais je connais l'opinion de mes commettants. J'ai reçu de nombreuses lettres favorisant le maintien du pavillon rouge plutôt que l'adoption du drapeau proposé par le gouvernement. La plupart de ces lettres sont également en faveur de la tenue d'un référendum. J'ai reçu plusieurs lettres de personnes habitant ma propre ville où l'on me demande de retourner pour faire rapport sur ce débat. C'est peut-être la lecture des exemplaires du hansard que j'ai envoyés à mes commettants qui en ont encouragé plusieurs à m'écrire. Ils m'ont demandé de leur expliquer le silence des députés qui n'appartiennent pas au parti conservateur et ils sont surpris de l'absence de discours par les libéraux. Je comprends ce sentiment et je conseille à nos honorables vis-à-vis de prendre la parole, soit pour appuyer le drapeau proposé par le gouvernement, soit pour exprimer un point de vue contraire. Je dois dire à tous les honorables députés que mes électeurs n'aiment pas beaucoup l'attitude de ces députés qui se contentent d'approuver en silence l'adoption de ce drapeau. A mon sens, ils devraient se lever et se faire entendre.

Monsieur l'Orateur, au sujet du sous-amendement, j'estime que si le comité dont il propose l'institution ne peut en arriver à une décision quasi unanime, la question du drapeau national devrait être réglée par voie de plébiscite. Ce plébiscite devrait renfermer des questions semblables à celles que propose le sous-amendement. Pour ma part, j'aimerais que deux questions soient posées dans ce plébiscite: Êtes-vous en faveur du pavillon rouge canadien? Êtes-vous partisan d'un drapeau canadien distinctif à trois feuilles d'érable?

**Des voix:** Oui.

**M. Rapp:** Vous avez tous répondu «oui», je le sais, mais pourquoi ne participez-vous pas au présent débat?

Monsieur l'Orateur, voici une troisième question qu'on devrait peut-être ajouter au bulletin lors du plébiscite: Êtes-vous partisan d'un drapeau canadien distinctif? A mon avis, lors de la tenue d'un plébiscite, la population devrait pouvoir se prononcer sur ces trois questions.

Je suis très déçu de voir qu'au Canada, aujourd'hui, on désire modifier le drapeau du Canada. Des milliers, peut-être des millions de Canadiens ont émigré au Canada de pays étrangers. Bon nombre d'entre eux savent que le pays qu'ils ont quitté a adopté un pavillon qui ne s'inspirait aucunement de la tradition, comme la croix gammée, et qu'ils n'avaient plus qu'un emblème symbolisant la dictature. Certains drapeaux, comme le pavillon rouge, se rattachent beaucoup à l'histoire. Nos soldats ont combattu au cours de plusieurs guerres sous le pavillon rouge. Ces anciens combattants nous demandent de conserver le pavillon rouge et tout ce qu'il symbolise; or, faire fi de leur demande c'est méconnaître les sentiments de la majorité des Canadiens. Je pense que nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des sentiments de ceux qui ont combattu pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler une très courte lettre que j'ai reçue d'un ancien combattant de la guerre des Boers. Cet homme qui n'est pas un de mes commettants habite en Colombie-Britannique, mais il ne m'a pas autorisé à dévoiler son nom. Ce monsieur ne mâche pas ses mots et il me dit qu'il s'est enrôlé quand il était jeune pour aller se battre en Afrique du Sud et qu'il a servi sous l'emblème du Canada. Il a vécu au Canada depuis sous l'égide du pavillon rouge et affirme qu'à son âge avancé, il trouve regrettable que le Canada pourrait abandonner le pavillon rouge comme drapeau national.

Monsieur l'Orateur, je pourrais passer une autre demi-heure à lire des extraits de lettres et de télégrammes que j'ai reçus de citoyens qui veulent exprimer leurs opinions au sujet du drapeau que le Canada doit adopter. Cependant, en terminant je dois signaler que je crois qu'il est de mon devoir, comme tous les autres députés, de prendre la parole et d'exprimer les opinions de mes commettants au sujet du pavillon rouge du Canada qu'ils désirent conserver. En dépit de mes propres sentiments, je crois que les honorables députés qui sont partisans du modèle à trois feuilles d'érable ou de toute autre version devraient faire connaître leurs opinions. Ces députés ne sont pas envoyés ici pour demeurer muets à leur siège, mais pour participer à des débats de ce genre, qu'ils fassent ou non appel aux sentiments.

Merci, monsieur l'Orateur.

**M. Albert Horner (The Battlefords):** Monsieur l'Orateur, si je prends part à ce débat, c'est parce que la question intéresse tous les Canadiens et qu'ils ont le droit d'en discuter et d'exprimer leur avis. Vu la dissension entre les deux races fondatrices, la chose devrait être laissée en suspens jusqu'à ce que l'agitation se soit calmée. Après que la résolution sur le drapeau aura été mise aux voix, le problème sera réglé et tranché, et si l'on ne tient pas compte des deux points de vue dès maintenant, les liens qui unissent ces deux races si étroitement pourraient se briser pour toujours.

Monsieur l'Orateur, je suis en faveur du sous-amendement présenté par le député de Regina (M. More), car j'estime qu'il indique la bonne façon de procéder dans des questions de ce genre. Si la question du drapeau avait été présentée à la Chambre dès le début comme le propose le sous-amendement, je suis sûr que le climat aurait été moins lourd d'émotion.

Avant de continuer, je dois dire que je suis en faveur du pavillon rouge. Je me fais le porte-parole de la plupart de mes commettants qui représentent toutes les nationalités et vivent en parfaite harmonie. Ces gens sont un exemple pour tout l'univers.

Bon nombre de Canadiens d'origine ukrainienne vivent dans ma circonscription et je ne saurais approuver davantage l'honorable député d'Ontario (M. Starr) qui a déclaré que les gens de son pays d'origine étaient attachés aux traditions et ne les rejetaient pas lorsqu'elles avaient perdu de leur utilité. Ces gens respectent les traditions des habitants des autres pays. Ils ont beaucoup d'admiration pour l'Union Jack et le pavillon rouge. Ce sont des gens fiers et courageux qui n'ont pas eu peur d'aller s'établir dans certaines des régions éloignées du Canada. Dans les situations difficiles, ils n'ont pas craint de répondre à l'appel

de leur pays d'adoption. On peut dire la même chose, monsieur l'Orateur, des Ukrainiens, des Roumains, des Hollandais, des Allemands, des Scandinaves, des Polonais, des Russes, des Grecs, des Français, en fait, de tous ces gens d'où qu'ils viennent. Ils ont choisi de venir dans notre pays, terre de liberté et d'occasions favorables.

Nous avons aussi les Doukhobors d'origine russe qui, je suis fier de le dire, sont mes voisins et qui, à cause de leurs croyances religieuses et de leur refus de porter les armes, ont été persécutés dans leur pays au temps des tsars. Ils sont venus dans notre pays et ils y ont trouvé leur mode de vie dans le travail et la paix. Ce sont ces gens qui, aujourd'hui, comptent parmi nos meilleurs cultivateurs, avocats, médecins, instituteurs et ingénieurs. Ils ont excellé dans toutes les professions qu'ils ont choisies et ils ont pu parvenir à cette réussite sous notre drapeau. Pensez-vous que ces gens accepteraient qu'on supprime de notre drapeau les croix chrétiennes? On peut dire la même chose des autres groupes minoritaires qui ont contribué au progrès du Canada.

Des gens de toute nationalité ont fait notre pays, ont participé à la constitution de notre patrimoine. Alors, monsieur l'Orateur, croyez-vous franchement qu'il soit juste de priver une majorité pour satisfaire une minorité?

Nous parlons des deux races fondatrices. Que dire des Indiens que le gouvernement libéral a oubliés? Il a fallu le gouvernement conservateur dirigé par le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker) pour leur donner une part de la considération qui leur revient, la représentation au Sénat, le droit de vote, le droit à une meilleure instruction et à de meilleurs logements. Ces gens n'ont jamais hésité à répondre à l'appel de leur pays aux moments difficiles. Ceux d'entre eux à qui j'ai parlé sont en faveur du pavillon rouge.

Le drapeau à trois feuilles d'érable est le choix du premier ministre (M. Pearson). Ce premier ministre qui dirige un parti minoritaire se conduit comme s'il était le chef d'un parti détenant une grande majorité. Ce prix Nobel de la paix se conduit aujourd'hui comme un dictateur. Il a déclaré: voici mon choix, mon drapeau, celui que vous devrez accepter ou faire face à des élections. Évidemment, monsieur l'Orateur, la pensée de nouvelles élections a semé la crainte dans les rangs du parti libéral à cause de leurs nombreuses promesses non remplies de la campagne électorale de 1963, alors qu'on avait à peine mentionné la question du drapeau. Et, bien sûr, cette pensée a aussi ébranlé certains membres des trois autres partis qui se sont empressés de se mettre à l'unisson.

[M. Horner (The Battlefords).]

Et la façon dont ce drapeau a été choisi? J'ai lu quelque part que le premier ministre avait invité un groupe de journalistes chez lui. A leur arrivée, ils ont trouvé le premier ministre en train de siroter un whisky à l'eau. On leur a servi des sandwiches et des rafraîchissements. Pour ma part, je ne bois pas et il se peut que le drapeau ait meilleure allure quand on a pris quelques verres. C'est peut-être ainsi que certains de mes honorables amis d'en face l'ont examiné. Enfin, après avoir examiné de nombreux modèles, le premier ministre a pris le trifolié et déclaré: «Le voici, c'est le modèle que je choisis», exactement comme le président d'une compagnie qui réunit ses vendeurs et leur montre un nouveau produit en disant: «Le voici, maintenant, allez le vendre.» Je ne dirai pas que c'est ce qu'ils ont tous fait. Certains ont essayé, mais sans trop de succès, je pense. Ensuite, certains journalistes s'en sont pris au parti conservateur, lui reprochant de faire de l'obstruction alors que, comme nous le savons tous, rien n'est moins vrai.

Si le premier ministre et le groupe qu'il dirige—apparemment, il ne s'agit plus d'un parti—ont peur de laisser les Canadiens dire leur mot, eh bien, je vais moi-même vous faire part de ce que désirent, j'en suis sûr, la majorité de mes commettants; peu m'importe que cela me prenne quatre jours, quatre semaines ou quatre mois. Par deux fois en l'espace d'une seule génération, des hommes ont été prêts, quatre années durant, à sacrifier leurs efforts, leur sang et souvent leur vie, pour défendre la liberté que symbolise notre drapeau. On voit ensuite le premier ministre, à titre d'orateur invité par le congrès de la Légion royale du Canada, se rendre à Winnipeg et y déployer son drapeau à trois feuilles d'érable. Que vouliez-vous que les membres de la Légion fassent d'autre que de conspuer ce drapeau et de s'en moquer? Ils n'avaient pas d'autre moyen de signifier leur désapprobation.

Contrairement à d'autres députés, je n'ai pas adressé de questionnaire à mes commettants, mais je n'en ai pas moins reçu quantité de lettres, dont toutes appuient le pavillon rouge et aucune n'est en faveur du fanion politique Pearson. Quand le député de York-Humber (M. Cowan) a parlé des imprimés où les libéraux avaient publié leurs promesses électorales, il n'a pas été question du drapeau. Pourquoi cette question litigieuse a-t-elle été imposée contre notre gré? Était-ce pour dissimuler le fait que d'autres mesures législatives n'étaient pas prêtes, notamment le régime de pension du Canada, la mesure fondée sur le rapport de la commission royale d'enquête MacPherson au sujet du transport et la mesure visant à venir en aide aux revues

canadiennes et qui s'appuie sur le rapport O'Leary, pour en mentionner quelques-unes?

Durant la dernière campagne électorale, des réunions auxquelles assistaient les représentants des divers partis ont été organisées. Je ne crois pas que mon adversaire libéral ait mentionné le drapeau, mais il a parlé du blé du Nord n° 1 en vente à $2 le boisseau et d'un montant de $3 pour les trois cents premiers boisseaux. Il a parlé de deux ministres de l'Agriculture, l'un pour l'Est et l'autre pour l'Ouest canadien. Le premier ministre avait également fait cette promesse au cours de sa campagne dans les provinces des Prairies. Je ne sais pas ce qu'il a dit en Colombie-Britannique mais, apparemment, d'après ce que nous avons entendu dire de l'autre côté de la Chambre, notamment par le ministre des Postes (M. Nicholson) au sujet des habitations du Fraserview pour les anciens combattants, c'est une excellente chose de faire des promesses lorsqu'on siège dans l'opposition, mais on ne peut s'attendre qu'elles seront tenues lorsque le parti est porté au pouvoir et qu'un député est nommé ministre de la Couronne. Je ne crois pas que mon adversaire libéral aux dernières élections s'aviserait d'entrer dans une des succursales de la Légion dans ma circonscription et de dire: «Je pense que nous allons enlever le pavillon rouge et le remplacer par le drapeau aux trois feuilles d'érable».

Considérez comment la question du drapeau a été présentée. Est-ce ainsi que procède un homme qui y tient? Je ne le crois pas. C'est plutôt la façon d'agir d'un premier ministre autoritaire, d'un gouvernement arrogant, bureaucratique et insouciant. En fin de compte, il y a dix provinces au Canada, alors pourquoi ne pas convoquer les représentants des provinces afin de leur faire choisir un motif qu'ils accepteraient tous, au lieu de permettre à certains d'arborer le pavillon rouge, d'autres l'Union Jack, et d'autres encore, autre chose?

Je n'ai pas besoin de dire aux députés que les gens sont très conscients du drapeau de nos jours. J'ai assisté à des foires lorsque je suis allé dans ma circonscription. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que, dans les défilés, presque tous les chars allégoriques arboraient un drapeau, certains quatre ou cinq, mais je n'ai pas vu un seul drapeau Pearson. Les drapeaux étaient le pavillon rouge et l'Union Jack. Les gens commencent à se rendre compte qu'on va leur enlever quelque chose. Dans l'Ouest canadien, nous ne sommes pas des patriotards, mais nous tenons à notre drapeau et à ce qu'il représente, et personne ne va nous l'enlever.

On a parlé du sang qui coule à la Chambre et j'aimerais vous dire quelle sorte de sang coule dans mes veines. Je suis d'origine irlandaise tant du côté paternel que du côté maternel et si le premier ministre croit pouvoir m'imposer son drapeau, il se trompe joliment. Quand le débat sur le drapeau fut amorcé, au début de juin, je suis rentré chez moi et les gens m'ont dit: «Qu'est-ce qui ne va pas chez les députés? Vous touchez $18,000 par année et vous perdez votre temps à discuter d'un drapeau. N'avez-vous rien de mieux à faire?» Cependant, lorsque je leur ai expliqué la situation, ils m'ont demandé de ne pas laisser le gouvernement les priver de leur drapeau.

**Des voix:** Adopté.

**M. Horner (The Battlefords):** Pourquoi les honorables représentants ne participent-ils pas au débat?

Un seul homme, l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan), a eu le courage de se lever hier et de se prononcer. Je ne crois pas que sa circonscription soit tellement différente de certaines autres de Toronto. Je dis à certains honorables députés d'en face: «Amusez-vous bien, car il est plus tard que vous ne le croyez.» Pourquoi les honorables députés d'en face s'opposent-ils à ce que la population tranche cette question? S'ils sont tellement assurés d'avoir raison et s'ils croient que la majorité est pour eux, qu'ils laissent les Canadiens trancher la question! Si la population décide qu'elle veut ce drapeau, je l'adopterai volontiers. Par contre, je n'accepterai jamais la manière dont le premier ministre tente d'imposer ce drapeau à la Chambre.

Je voudrais parler un peu au ministre d'État (M. Dupuis) qui n'a pas de portefeuille de ministre, parce que je ne l'ai jamais entendu dire quoi que ce soit en Chambre. Je veux lui dire qu'on va essayer de trouver des candidats libéraux dans ma circonscription. Il peut venir là-bas proposer sa candidature et apporter ses 100,000 petits drapeaux...

**L'hon. M. Dupuis:** En voulez-vous?

**M. Horner (The Battlefords):** ...qui vont assurer ma réélection.

Non, monsieur l'Orateur, je vais vous dire ce que les honorables vis-à-vis voudraient. Je puis dire que mes observations toucheront certains membres des tiers partis. Ils auraient aimé voir cette question du drapeau réglée en douce, pour avoir ensuite des vacances. Ils auraient pu s'en aller pour quelques mois et revenir souriants et bronzés, espérant que le peuple leur aurait pardonné et oublié. Je ne crois pas que cela se passera ainsi.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'exprime de nouveau l'avis que cette question devrait être confiée à un comité, comme il a déjà été

proposé, afin qu'on puisse présenter un modèle qui convienne à tous. J'espère que ce sera un modèle qui unira au lieu de diviser.

**M. L. E. Cardiff (Huron):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a peu de députés qui vous ont causé moins d'ennuis que moi. Je ne prends pas souvent la parole à la Chambre. Je siège ici depuis plus longtemps que la plupart et j'ai toujours cru qu'il me serait plus profitable d'écouter les autres que de parler moi-même. Tout ce que je sais, je l'ai appris ainsi. J'ai pris du temps à me lever il y a quelques instants parce que je croyais qu'un député siégeant de l'autre côté de la Chambre prendrait peut-être la parole. Je serais heureux de rester assis et de laisser les autres parler à ma place. En fait, si je participe au débat, c'est parce que je représente une circonscription qui m'a chargé d'exprimer son point de vue.

J'ai reçu beaucoup de lettres, mais je ne me propose pas de vous en donner lecture. J'ai reçu nombre de pétitions portant la signature de centaines de personnes qui sont en faveur du pavillon rouge. Je prends la parole ce soir parce que je suis en faveur du pavillon rouge, et aussi parce que j'estime que les trois quarts au moins des Canadiens le sont également. Je ne comprendrai jamais pourquoi le premier ministre (M. Pearson) insiste pour que nous adoptions ce drapeau, que nous le voulions ou non. Le premier ministre a été nommé—il n'a pas été élu; il a été nommé par le Gouverneur général—au plus haut poste qu'un Canadien peut occuper. A ce titre, on supposerait qu'il soit homme d'État. Il ne saurait diriger le Canada en ne tenant compte que d'une province; il doit avoir l'appui de toutes les provinces du Canada. Je ne comprends pas qu'on nous offre un drapeau sans autre choix. Ensuite, il a déclaré qu'à cet égard le vote ne serait pas libre et que si nous votions contre le projet de drapeau, nous aurions des élections. Pour ma part, je serais bien aise qu'on tienne des élections sur la question du drapeau. Mais je m'y oppose, car du point de vue de l'unité canadienne, cela diviserait le pays plus que jamais.

Je suis à la Chambre depuis longtemps. Je ne me suis jamais querellé avec personne. Je me suis toujours bien entendu avec les Canadiens français, comme je m'entends bien d'ailleurs avec les Canadiens d'expression anglaise. Ma circonscription comprend une localité canadienne-française. Je n'ai pas reçu une seule lettre à ce sujet de ces gens qui sont d'excellentes gens, autant que mes autres commettants. Je n'ai pas reçu une seule lettre de la part des Canadiens français de ma



circonscription insistant sur le nouveau drapeau. J'ai reçu une foule de lettres de mes commettants et toutes, sauf deux, favorisaient le pavillon rouge. Les auteurs de ces deux lettres ne s'opposaient pas au pavillon rouge; ils voulaient qu'on y ajoute autre chose. Je l'ai dit et je le répète, je suis un ardent défenseur du pavillon rouge. Je n'ai pas l'intention, ce soir, d'offenser qui que ce soit par mes paroles. Ce n'est pas, selon moi, la façon de traiter cette question. Le débat a déjà été assez acrimonieux; je n'ai pas l'intention d'empirer les choses. Nous avons longtemps vécu côte à côte sans nous quereller; il me semble que nous devrions être capables, à notre époque éclairée, de nous entendre pendant cent ans encore.

J'ai été quelque peu étonné lorsque le chef des séparatistes, à l'autre extrémité de la Chambre, a dit un jour qu'il lui plairait de voir une révolution dans la province de Québec. C'était là, à mon avis, une affirmation terrible.

**Une voix:** Qui a dit cela?

**M. Cardiff:** Le chef des créditistes à l'autre extrémité de la Chambre. Je l'ai bien entendu, car j'étais à la Chambre à ce moment-là. C'est terrible, à mon avis, de dire une chose pareille. Les révolutions qui se sont produites à l'étranger ont toujours été accompagnées d'une effusion de sang. Si c'est cela que vous désirez, une effusion de sang—sauf erreur, il y a eu passablement de sang de versé sur le tapis de la Chambre hier, pendant mon absence. Il ne faut pas exciter l'émotion des gens. Or, il s'agit là d'une question faisant appel aux émotions; il faudrait donc faire attention à nos propos. Il ne faut pas exciter l'émotion de quelqu'un d'autre qui est peut-être plus facile à émouvoir que soi. Je suis moi-même assez émotif quoique je n'aime pas les querelles. J'aime m'entendre avec les gens. Si je suis ici depuis si longtemps, c'est à cause de mon habileté à m'entendre avec les hommes, et avec les femmes, il va sans dire.

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Cardiff:** J'ai souvent dit que je n'ai jamais vu un cheval que je ne pouvais conduire. Un cheval ne diffère pas tellement d'un homme et il en est certains auxquels il faut donner une bonne raclée pour pouvoir s'entendre avec eux. Il en est de même pour certains hommes. Je suis partisan des méthodes d'autrefois; j'estime qu'il faut sévir contre celui qui ne s'occupe pas de ses propres affaires. Les lois d'autrefois étaient bien souvent plus efficaces que nos lois actuelles.

Toutefois, je n'entends pas prendre trop le temps de la Chambre ce soir. Le préopinant

a exposé plusieurs des arguments que j'entendais invoquer; je n'ai pas l'intention de les répéter. L'honorable représentant de Northumberland (M^lle Jewett)—elle ne semble pas être à la Chambre en ce moment—a fait une déclaration lorsqu'elle parlait au sujet du drapeau il y a deux ou trois semaines. Elle a dit qu'elle exhortait ses collègues à passer outre à leur préférence personnelle et aux sentiments de leurs électeurs au sujet du drapeau pour adopter un drapeau qui saura le mieux servir le Canada. J'ai été élu député pour représenter une certaine région et j'ai l'intention de parler au nom de cette région. Quand je ne pourrai plus parler au nom de ses habitants, ils pourront me remplacer par quelqu'un d'autre, et c'est exactement ce qui arrivera. Monsieur l'Orateur, vous le savez, on peut choisir le meilleur homme dans toute collectivité, mais on ne connaît sa valeur qu'à l'épreuve. On ne sait pas, avant de l'avoir élu député, quelles seront ses réactions.

Certains viennent ici en se prenant pour des créatures exceptionnelles et ils oublient tout de leur circonscription, mais ces gens-là ne demeurent pas ici longtemps; j'en ai vu un grand nombre quitter les lieux. Croyez-m'en, c'étaient des gens beaucoup plus adroits que moi; ils pouvaient faire de merveilleux discours; mais quand il s'agissait de faits solides, ils oubliaient tout des gens qui les avaient élus. Ils n'accordaient aucune attention à leur courrier. J'ai vu des hommes avec un paquet de courrier haut d'un pied sur leur pupitre et qui croyaient suffisant de prendre la parole à la Chambre et de prononcer un discours. Les discours ont fait sortir plus de gens du parlement qu'ils n'en ont fait rentrer ici; je dirais aux jeunes députés en cette enceinte: si vous voulez rester ici, ne parlez pas trop souvent; ainsi on ne peut mesurer votre sottise. C'est ainsi que je suis demeuré ici si longtemps.

Lorsque cette question du drapeau a pour la première fois été soulevée, j'ai cru que le premier ministre nous donnerait au moins l'occasion de choisir. Je suis certain que des centaines de modèles lui ont été soumis, comme il nous en a été soumis à tous, mais, à mon avis, il a choisi celui qui était le moins attrayant. S'il s'était adressé aux Indiens ou aux Esquimaux, il aurait sans doute trouvé parmi eux un artiste qui aurait dessiné un plus beau drapeau que celui qu'il nous a présenté.

Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre n'accepterait pas l'amendement du chef de l'opposition. A mon avis, ce serait pour lui la meilleure façon d'en sortir, et il devrait laisser les gens lui dire quel drapeau ils désirent. Moi-même, je n'ai aucune préférence personnelle. Si la majorité des Canadiens veulent un autre drapeau, je m'inclinerai mais je proteste contre le fait de ne pouvoir choisir, et je ne puis comprendre cette attitude de la part du premier ministre, ni pourquoi il a été aussi mal conseillé.

Quand les libéraux étaient dans l'opposition, il se trouvait parmi eux deux députés plus loquaces que n'importe qui, et sachant diriger le pays—du moins ils le prétendaient —quand les conservateurs étaient au pouvoir. Maintenant qu'ils font partie du cabinet, si tel est l'avis qu'ils ont donné au premier ministre, tout ce que je puis dire est que ces conseils n'étaient pas très éclairés. Il devrait suivre les conseils de certains membres de son arrière-ban qui s'y connaissent mieux que lui en fait de drapeau.

Une de mes brus est Ukrainienne. Sa famille est établie au pays depuis une génération et elle sait parler l'ukrainien. Elle a quatre enfants dont le plus jeune a à peu près neuf ans, mais elle n'a jamais essayé de leur enseigner l'ukrainien. Ces gens ont été heureux de venir au Canada et de vivre comme des Canadiens. En fait, toutes les différentes nationalités qui sont venues s'établir ici depuis 25 ans ne cherchent pas à nous faire parler leur langue. Ce sont de bonnes gens, d'excellentes gens qui ont beaucoup fait pour notre pays, mais ils n'exigent pas qu'on parle leur langue. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on imposerait au reste du Canada la langue d'une minorité.

Je ne pense pas que le premier ministre puisse demeurer premier ministre s'il n'est pas disposé à faire ce que veulent les dix provinces. Il devrait le comprendre, et le plus tôt serait le mieux pour lui. S'il est l'homme d'État qu'il devrait être, il n'écoutera pas un groupe minoritaire et ne fera pas ce qu'il lui demande. Il n'a pas à le faire et il n'a pas à se sentir gêné pour autant. A l'heure actuelle, il gêne ses propres amis qui le suivent à contre-cœur. Je ne révélerai aucun nom, mais certains d'entre eux m'ont dit qu'ils ne veulent pas suivre le premier ministre; pourtant, que peuvent-ils faire d'autre lorsqu'il déclare: «Votez pour mon drapeau ou il y aura des élections»? Comme bien d'autres, ils ne veulent pas d'élections et je ne crois pas que le pays en veuille lui non plus.

Il n'y a sûrement aucun groupe qui voudrait d'un drapeau que la majorité des Canadiens n'accepterait pas. J'espère que le premier ministre suivra mon conseil. Je suis ici depuis plus longtemps que lui; je ne prétends pas en connaître autant que lui, mais je n'aurais assurément pas réussi à siéger ici pendant tout ce temps si j'avais été incapable de concevoir ce qu'il y a de mieux à faire. J'ai pris part à des luttes assez vives

depuis mon entrée au Parlement, et je rappelle au premier ministre que le moyen le plus facile d'aplanir cette difficulté n'est pas de se quereller à ce propos mais de s'expliquer avec les autres et leur parler le langage de la raison.

J'espère n'avoir rien dit d'offensant pour qui que ce soit en cette enceinte, car ce n'est pas pour cela que j'ai pris la parole. Je ne voudrais offenser personne; j'aime trop mes amis pour cela. J'aime mes commettants; il fallait donc que je prenne la parole au sujet du drapeau, car c'est celui qu'ils veulent, et du moment qu'ils le veulent, je suis heureux de parler en leur nom. Si nous ne pouvons l'obtenir, j'espère bien que nous pourrons constituer un comité mixte de la Chambre et du Sénat qui étudiera la question et présentera une recommandation. Si le comité se prononçait à une majorité écrasante pour cette recommandation, je l'accepterais, même s'il n'y avait pas unanimité. Ce serait, à mon avis, impossible. Mais la majorité devrait être importante pour nous la faire accepter.

Le premier ministre a déclaré qu'il permettrait le vote libre, mais cela remonte si loin que je crains bien qu'un vote libre ait moins de poids qu'il n'aurait eu il y a un mois. Le premier ministre devrait examiner encore une fois la question. Je trouve qu'il a agi comme un maître d'école, quand il nous a dit: «Ou bien vous adopterez ce drapeau ou vous n'aurez pas de vacances d'été». On ne peut parler ainsi à des adultes. J'ai été whip de mon parti et je devais m'occuper de 208 députés. Je me suis très bien entendu avec eux et, si j'en crois mon expérience, il est impossible de dire à des hommes adultes ce qu'ils doivent faire. Ils le savent tout seuls. Vous pouvez leur demander de faire quelque chose, mais vous ne pouvez leur en donner l'ordre.

J'espère que le premier ministre reviendra à la raison avant d'avoir détruit l'unité du Canada. Si nous voulons l'unité au Canada, elle devra s'établir dans les dix provinces et non dans neuf, ou dans une seule. Nous devons tous nous unir, nous entendre, et plus cette union se fera vite, plus il nous sera possible de passer bientôt à des questions plus importantes que le drapeau, mieux cela vaudra pour le Canada. Si le gouvernement avait préparé une mesure plus importante que le drapeau, pourquoi ne la présente-t-il pas? Pourquoi donner au drapeau la préférence sur d'autres mesures importantes? Personne n'a demandé au gouvernement de nous présenter ce drapeau, personne n'a insisté dans ce sens. Parce que nous parlons pour empêcher le gouvernement de faire adopter ce drapeau, et que c'est notre seul espoir d'y arriver, le premier ministre s'imagine que nous nous engageons dans une obstruction systématique. Il pense que nous faisons une obstruction systématique. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une question qui, une fois réglée, le sera pour toujours. Une fois la décision prise, on ne pourra plus y revenir. J'espère que le premier ministre—et c'est tout ce que je compte dire...

**Des voix:** Bravo!

**M. Cardiff:** Écoutez, les gars, car vous en avez à apprendre. Je puis parler ici pendant longtemps. J'ai beaucoup de notes que je n'ai pas encore regardées. Personne ne les a vues, je les ai écrites moi-même. Mais je n'aime pas lire mes notes, même si dans le débat actuel j'aurais préféré avoir recours à mes notes, afin d'être bien sûr de ne pas dire de choses que je n'ai pas l'intention de dire. Parfois, on peut être amené, dans des occasions comme celle-ci, à dire certaines choses qu'on pourrait regretter après coup. Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables vis-à-vis que je pourrais continuer une autre demi-heure au moins. J'ignore combien de temps il me reste, mais on ne m'a pas encore rappelé à l'ordre, ce dont je remercie beaucoup la présidence.

**M. J. N. Ormiston (Melville):** Monsieur l'Orateur, je serais heureux de suivre le conseil de mon ami de Huron (M. Cardiff) et de garder le silence pour en apprendre davantage. Toutefois, comme le débat se prolonge et comme le mois d'août tire à sa fin, j'ai peine à prendre la parole à la Chambre sans ressasser des souvenirs.

Pensant aux nombreux foyers de conflit qui existent dans le monde de nos jours, nombre d'entre ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre songent à cette occasion, qui remonte à près de vingt-cinq ans, où nous avons dû assumer nos responsabilités et prendre des décisions de la plus haute importance. En septembre 1939, sans guère savoir ce que l'avenir nous réservait, nombre d'entre nous en sommes venus à la conclusion que le Canada valait la peine d'être défendu et que notre régime de vie méritait d'être préservé. Toutefois, aucun d'entre nous n'aurait cru qu'un jour les symboles que nous chérissions seraient sacrifiés sur l'autel des expédients politiques.

Le barrage de publicité qui a accompagné la présentation de la résolution initiale portait à croire que les adversaires du nouveau drapeau seraient défaits par la force du nombre. Toutefois, grâce à leur attitude constructive, les membres de notre parti ont réussi à maintenir le débat. Il semble que maintenant la résistance se soit durcie dans tout le pays et que le recours à un moyen plus démocratique de choisir un drapeau gagne de nouveaux suffrages. Tel est le but du sous-amendement

qui, une fois adopté, révélerait de façon non équivoque à quel point les opinions sont partagées à propos d'un drapeau national.

En appuyant ce sous-amendement, les membres de notre parti se montrent plus charitables que l'ont été d'autres députés quand on a présenté le bill C-97 le 2 octobre 1963, et le bill C-83, le 25 mars cette année. En ces deux occasions, on a tenté d'empêcher la première lecture d'un projet de loi tendant à faire adopter légalement le pavillon rouge comme drapeau national du Canada. Étant donné la mesure qu'on a prise en présentant les bills en question, je suis tout à fait convaincu que la population canadienne tient à avoir son mot à dire dans le choix d'un drapeau national. Le gouvernement aura beau dire et beau faire, il n'en reste pas moins qu'on voit d'un mauvais œil, non seulement le modèle choisi par le premier ministre, mais la manière dont il s'y prend pour le faire adopter. On m'a fait part de bien des opinions, pas toutes favorables, à l'époque où la question du drapeau n'était pas aussi controversée qu'elle l'est maintenant. Inutile d'ajouter que je me réjouis maintenant qu'ils aient formulé leurs opinions à un moment où la situation n'était pas aussi tendue. Cependant, je le répète, toutes les propositions n'étaient pas en faveur du pavillon rouge. Certains avaient recommandé la modification que renferme le sous-amendement. Dans un esprit d'accommodement, on a proposé que le présent drapeau soit conservé mais qu'on y souligne davantage l'existence au Canada de plusieurs cultures. Tous ceux qui estiment que certaines additions s'imposeraient afin d'avoir un drapeau vraiment national devraient au moins avoir l'occasion d'exprimer leurs idées.

Il y a aussi ceux qui ont de solides convictions, mais qui sont disposés à rechercher un terrain d'entente pour régler cette question litigieuse. Le sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina (M. More) serait le meilleur moyen de permettre aux Canadiens un choix libre, droit qui leur est refusé actuellement. Il est difficile de comprendre pourquoi un gouvernement minoritaire a recours à une méthode aussi arbitraire pour imposer aux Canadiens un drapeau insignifiant, qui s'appuie sur des arguments illogiques et qui engendre la rancœur et la discorde.

D'autre part, ceux qui sont en faveur du motif à trois feuilles d'érable auraient aussi l'occasion de voter pour le drapeau de leur choix. Comme ils le feraient à titre personnel, ils devraient se réjouir de pouvoir exprimer leur avis sans craindre de pressions politiques ni de récriminations. Ceux qui désirent reléguer le pavillon rouge à l'histoire devraient être fiers de pouvoir se prononcer en faveur d'un drapeau qui leur plaît. Ceux qui veulent supprimer de notre drapeau tous les symboles de notre patrimoine britannique devraient se réjouir de la tenue d'un plébiscite, alors qu'ils pourraient appuyer un drapeau dénué des emblèmes de notre civilisation chrétienne. Cette mutation arborescente de la mer et d'un arbre mérite ce témoignage que ses partisans enthousiastes peuvent susciter à l'égard d'un drapeau réunissant les éléments de l'eau et du bois.

Si le gouvernement estime que la plupart des Canadiens sont en faveur de son drapeau, il a évidemment raison d'agir de la sorte, mais tout semble indiquer le contraire. Le gouvernement inspirerait immédiatement beaucoup de respect si seulement il voulait tenir compte d'une ou deux propositions formulées au cours de ce débat.

Il me semble que les idées émises dans le sous-amendement ne sont pas assez immodérées pour qu'on les rejette complètement. La raison et le compromis ne doivent pourtant pas être des mots tellement étrangers à notre vocabulaire pour qu'on en tienne aucun compte. Grâce à l'opposition officielle, on a pu débattre la question du drapeau conformément aux désirs de toute la population du Canada alors que le gouvernement, de son côté, s'entête et exige le drapeau trifolié ou rien du tout.

En plus des centaines de modèles proposés, il doit y avoir encore des milliers de personnes capables d'imaginer un modèle de drapeau acceptable pour bien des gens au pays. Toutefois, à l'heure actuelle, on ne fait rien pour susciter autre chose que de l'hostilité.

Si le gouvernement met de côté les amendements proposés et se cantonne dans son attitude actuelle dont la meilleure définition est celle d'une force irrésistible se heurtant à un objet immuable, il aura rendu un bien mauvais service. Je suis personnellement en faveur de toute mesure qui créera de l'unité et de la compréhension au Canada, mais je ne puis facilement faire taire mes sentiments à l'égard du drapeau qui est reconnu depuis cent ans. Le pavillon rouge est un drapeau empreint de dignité et de noblesse. C'est le fier emblème d'une grande nation. Il inspire la fierté et la confiance en nos institutions démocratiques qui l'arborent. Il est le témoignage véridique de notre passé et le signe distinctif de notre avenir. Ceux qui ont combattu à l'ombre de ce drapeau éprouvent une fierté éternelle pour les traditions qu'il représente. Ceux qui veulent le maintenir aujourd'hui sont fidèles à un dépôt que garderont toujours ceux qui n'abdiquent jamais quand les principes et l'honneur sont en jeu.

Dans mon discours, je n'ai cité aucun document, ni aucun extrait de journaux ou de lettres. Ces documents, toutefois, sont un preuve, à mon avis, que le public marque de plus en plus son mécontentement au sujet de la

méthode employée pour favoriser le drapeau proposé par le gouvernement. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, les journaux peuvent nous être d'une extrême utilité en un moment comme celui-ci, en raison de la fidélité et de l'objectivité dont ils font preuve dans leurs rapports. Mais, que la voix de la raison se fasse entendre ou non, il ne saurait être question d'une honteuse capitulation sur un sujet qui tient aux fibres les plus profondes d'une nation. C'est le moment de s'unir et non de se diviser, et j'ose croire que l'on trouvera un moyen de mettre fin à nos désaccords et d'aplanir nos difficultés.

**M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne m'excuse aucunement de parler du sous-amendement dont nous sommes maintenant saisis. A mon sens, chaque député a la responsabilité et, pour renchérir, le devoir de prendre la parole sur la question du drapeau et de se prononcer sur le geste du premier ministre (M. Pearson) tendant à nous enlever le pavillon rouge. En somme, comme de nombreux députés l'ont expliqué, le premier ministre nous a demandé à tous d'exprimer notre opinion. Il ne s'agit donc pas d'obstruction. Les membres de l'opposition officielle ne font que leur devoir de député en exerçant une certaine contrainte et, si l'on me permet d'être plus brutal, en faisant obstacle, pourrais-je dire, à un acte stupide, irréfléchi et non motivé de la part du gouvernement. Je suis au nombre de la majorité des Canadiens qui estiment que l'abandon du pavillon rouge du Canada serait un geste irréfléchi, insensé, que personne n'a réclamé. Je répète qu'il ne s'agit pas d'obstruction. Nous accomplissons notre devoir afin de prévenir une grave erreur dont les Canadiens devraient subir les conséquences pendant très longtemps. Nous assumons nos responsabilités dans l'intérêt public, et une proportion sans cesse croissante de la population commence à s'en rendre compte, malgré certaines nouvelles partiales qui paraissent dans les journaux et les déclarations de certains chefs du gouvernement.

Nous ne retarderons pas le programme législatif du gouvernement, comme l'ont expliqué d'autres orateurs, car nous ne sommes pas saisis de mesures législatives. Le gouvernement devrait prendre des mesures sur bien des problèmes urgents, mais il n'a pris aucune de ces mesures essentielles, ou du moins il ne les a pas présentées sous forme de projets de loi bien définis que le Parlement pourrait étudier. Comment pouvons-nous être accusés de retarder le programme législatif du gouvernement, alors que le premier ministre avoue n'avoir rien à nous présenter après l'adoption de son drapeau? Le premier ministre nous a dit que si nous mettons fin au débat sur le drapeau à ses conditions, nous aurons des vacances. J'allais dire «des vacances d'été», monsieur l'Orateur, mais l'été est fini. Comme d'autres orateurs l'ont dit, nous, de l'opposition officielle, plaçons notre devoir et nos responsabilités au-dessus d'une offre de vacances. En épuisant notre propre temps de vacances, nous ne pouvons pas, en toute justice, être accusés de retarder le programme législatif que le gouvernement n'est pas encore prêt à nous soumettre.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, chaque député devrait faire connaître sa position sans équivoque à l'égard de cette question bouleversante et émouvante qu'est le choix d'un drapeau, que le premier ministre tente d'imposer au pays. Je vais faire connaître ma position sans ambages dès le début de mes observations. Je pense que les Canadiens devraient avoir l'occasion d'exprimer leur désir quand il s'agit d'une question aussi personnelle et qui leur tient tant à cœur que le drapeau national. C'est pourquoi j'appuie le sous-amendement. Comme l'ont signalé d'autres orateurs, la tenue d'un plébiscite n'est pas une méthode très connue dans notre régime démocratique. Je partage cet avis. Mais lorsqu'il s'agit de choisir un drapeau national, je pense qu'il est essentiel, dans l'intérêt de l'adoption générale de ce drapeau, que les gens aient l'occasion d'exprimer leurs vues et, par conséquent, de faire un choix d'après la décision de la majorité. C'est tout ce que nous demandons dans le sous-amendement et dans l'amendement.

Cette question spéciale relative au choix du drapeau n'est pas un problème ordinaire de gouvernement dont la solution peut être modifiée en changeant de gouvernement aux prochaines élections. Il ne serait pas question de tenir un plébiscite s'il s'agissait d'un projet de loi ordinaire émanant du gouvernement et ayant trait à un programme d'ordre économique ou financier qu'un gouvernement ultérieur pourrait modifier ou abroger sans grandes conséquences pour le grand public. Mais cette question du drapeau est tout à fait différente. Elle est chargée d'émotion; lorsque nous aurons choisi le drapeau qui sera notre drapeau national, un gouvernement ultérieur ne pourra pas le modifier. C'est pourquoi nous devons tenir un plébiscite à ce sujet.

Le sous-amendement précise l'amendement présenté par notre chef qui a proposé la tenue d'un plébiscite. Le premier ministre et ses soutiens s'opposent à cette proposition. Pourquoi? Ils prétendent que la tenue d'un plébiscite inciterait—ce sont là leurs paroles—à la division au pays et créerait de nouvelles dissensions. Le premier ministre aurait dû y songer avant de décider, tout seul, semble-t-il, ou sur les conseils de quelques personnes—mauvais conseils, devrais-je dire—d'imposer son modèle de drapeau trifolié au Canada.

Je suis sûr—et d'autres députés ont exprimé cet avis aussi—qu'imposer inconsidérément un drapeau aux Canadiens, sans qu'ils y aient donné leur assentiment par un vote, créera beaucoup plus de division et de dissension que ne saurait le faire la tenue d'un plébiscite. J'ai la ferme conviction que les citoyens—du moins ceux de la région que je représente—veulent être consultés au sujet du drapeau; ils veulent avoir voix au chapitre dans cette très importante décision. Je crois que le premier ministre commence enfin à s'en rendre compte. Je crois que les nombreuses lettres qu'il reçoit ont une influence sur lui. Comment expliquer autrement son revirement apparent, ou du moins son changement d'attitude? Il déclare maintenant qu'il pourrait envisager l'institution d'un comité spécial représentant tous les partis pour étudier la question et faire rapport. Il va sans dire que cette offre s'accompagne de certaines conditions, mais c'est un adoucissement de son attitude dictatoriale du début. Si nous ne pouvons avoir un plébiscite, il se peut que la question d'un comité représentant tous les partis, chargé d'étudier des modèles de drapeaux et de formuler une recommandation, soit prise en considération.

Les membres de ce comité assumeraient une grande responsabilité et devraient représenter le point de vue de la majorité de leurs commettants. Si ce comité est jamais institué, chacun de ses membres devra avoir réuni plus de la moitié des voix dans sa circonscription aux élection fédérales de 1963. Ainsi, ces représentants pourraient être considérés comme les porte-parole de la majorité de leurs commettants.

Monsieur l'Orateur, il semble qu'aucune entente ne soit intervenue au sujet d'un tel comité. Je reviendrai maintenant au plébiscite. Le sous-amendement proposé par le député de Regina-City (M. More) comporte quatre possibilités, sous forme de questions. La première a trait au maintien du pavillon rouge du Canada sous sa forme actuelle. La deuxième se rapporte au pavillon rouge modifié de façon à tenir compte des principaux héritages des deux races fondatrices. Dans le troisième, il s'agit du modèle trifolié, qu'on appelle généralement le drapeau Pearson. Quant à la quatrième possibilité, c'est le modèle à feuille d'érable unique.

Monsieur l'Orateur, en appuyant le sous-amendement, je parle au nom des nombreux commettants qui m'ont écrit. J'ai, en effet, reçu plus de 800 lettres approuvant le pavillon rouge. C'est aujourd'hui que j'ai reçu la première lettre préconisant le drapeau Pearson. Outre les personnes qui se sont prononcées en faveur du pavillon rouge, beaucoup approuvent l'idée d'un plébiscite. Étant donné que nous examinons cette question à l'heure actuelle, je voudrais donner lecture de certains passages des lettres que j'ai reçues. Je crois devoir le faire pour démontrer que je n'exprime pas simplement un sentiment personnel, mais le point de vue de mes commettants.

Monsieur l'Orateur, je ne me propose de citer que de brefs passages de ces lettres, en indiquant leur provenance géographique.

La première lettre, postée à Strasbourg, dit, entre autre:

Nous estimons que c'est une insulte à notre intelligence que de nous refuser un référendum.

La deuxième lettre, venant de Watrous, dit ceci notamment:

Au sujet du drapeau. La plupart des personnes à qui j'ai parlé sont en faveur du pavillon rouge et ceux que la question laisse indifférents estiment qu'il devrait au moins y avoir un vote à ce sujet.

L'autre lettre, en provenance de Pense, déclare:

...75 p. 100...

Se reportant à cette circonscription...

...sont en faveur d'un vote sur la question.

L'autre lettre, en provenance de Nokomis, déclare notamment:

A propos de la question du drapeau: tous ceux à qui j'ai parlé de la question sont du même avis. Il aurait fallu tenir un vote pour déterminer si le peuple désirait un drapeau national distinctif.

Une autre lettre que j'ai reçue de Strasbourg dit:

A mon sens, M. Pearson ne devrait pas pouvoir s'en tirer avec des manœuvres aussi arbitraires au sujet d'un drapeau, manœuvres que nous endurons depuis trop longtemps. Les citoyens devraient avoir la chance d'exprimer leur avis sur une question de cette importance.

J'ai reçue cette lettre de Semans:

En ce qui concerne les gens d'ici, qu'ils soient ou non en faveur du pavillon rouge, la grande majorité estiment que, si la plupart des Canadiens désirent qu'un nouveau drapeau ne devrait pas nous être imposé sans la tenue d'un référendum national. Ils estiment que, si la plupart des Canadiens désirent un nouveau drapeau, il faudra alors adopter un nouveau drapeau. Mais si la majorité est en faveur du pavillon rouge, ce dernier devrait être maintenu.

Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme de la division de Semans, en Saskatchewan, de la Légion canadienne, accompagné de quatre pages de signatures, et qui disait:

Nous regrettons vivement l'action arbitraire de votre gouvernement minoritaire...

Ce télégramme était adressé à M. Pearson.

...en ordonnant l'adoption d'un nouveau drapeau. Cela contrevient aux droits démocratiques de chaque citoyen canadien. Nous exhortons respectueusement le gouvernement à tenir un plébiscite national et à redonner au peuple le privilège démocratique de décider s'il veut le pavillon rouge ou un nouveau drapeau.

Monsieur l'Orateur, pour montrer que le point de vue que j'expose n'est pas seulement

celui des habitants de ma circonscription, j'aimerais me reporter brièvement à d'autres sources. La première est tirée d'une lettre circulaire en provenance de Toronto, dans le troisième paragraphe de laquelle on trouve cette affirmation:

Nous pouvons nous montrer utiles en exigeant un plébiscite ou un vote national sur la question du drapeau.

La deuxième citation à laquelle j'aimerais me reporter est tirée d'un article du *Telegram* de Toronto, daté du 2 août 1964; la voici:

Le pavillon rouge du Canada ne doit pas être aboli sans le consentement des Canadiens.

Aucune décision de la Chambre des communes, à la suite d'un vote libre ou d'un autre procédé, visant à faire disparaître notre pavillon historique et à le remplacer par un fanion choisi par le premier ministre, ne peut être interprétée comme exprimant l'opinion générale de la nation.

La voix du peuple ne peut se faire entendre là-dessus que par l'intermédiaire d'un plébiscite national.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, ce bref passage d'un éditorial important indique la substance même de l'opinion de presque tous les Canadiens.

J'aimerais maintenant citer une partie d'un article qui a paru dans le *Colonist* de Victoria:

...une demande faite à un premier ministre égocentrique pour qu'il soit permis aux Canadiens de voter sur la question d'un drapeau.

On parlait d'un plébiscite national.

J'aimerais citer un passage de l'article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le 29 juin 1964, après la présentation, par le premier ministre (M. Pearson), de ce nouveau modèle de drapeau qui doit remplacer le pavillon rouge. Cet article évoque un sondage qui a eu lieu à Winnipeg au sujet de la question du drapeau et non pas au sujet d'un mât.

Soixante-quatre pour cent des personnes interrogées approuvaient l'idée d'un référendum national au sujet du drapeau.

J'aimerais maintenant citer un extrait d'une lettre que j'ai reçue du président national du *Canadian Corps Association*. Je suis certain que tout député du Parlement a reçu copie de cette lettre. Le président déclare:

Par conséquent, la *Canadian Corps Association*, par l'intermédiaire du commandement national, demande de nouveau avec instance au premier ministre du Canada, et au Parlement dans son ensemble, de déférer la question au peuple aux prochaines élections générales régulièrement tenues. Que les votants trenchent la question.

Monsieur l'Orateur, j'hésite à soulever le sujet à la Chambre des communes alors que l'honorable député de Northumberland (M[lle] Jewett) n'occupe pas son siège, mais je lui ai dit que j'allais mentionner sa déclaration étonnante, et dans laquelle elle a demandé à tous les députés de voter en faveur du modèle proposé par M. Pearson, c'est-à-dire de faire abstraction des vœux expressément formulés par leurs commettants. Je le répète, cela m'a beaucoup étonné. Je l'ai prise à partie dans un discours antérieur et ce journal de sa région a évidemment eu vent de mes propos. Elle représente la circonscription de Northumberland. Le rédacteur en chef du journal a lu mes commentaires et m'a envoyé un exemplaire du *Sentinel-Star* de Cobourg, numéro du 22 juillet, qui publie le résultat d'un sondage effectué dans la circonscription de Northumberland. L'article est coiffé du titre suivant: «Northumberland veut le pavillon rouge, est en faveur d'un vote à l'échelon du pays; les habitants de la circonscription sont décidés, le choix décisif est fait». L'article révèle que le sondage a été effectué auprès de 626 personnes, auxquelles on a demandé leur opinion, et que le résultat indique que les partisans du pavillon rouge l'emportent par deux contre un. Quant à la question d'un plébiscite, que nous examinons actuellement, la question posée au cours du sondage était celle-ci: «Êtes-vous en faveur d'un vote sur la question d'un drapeau national?» L'enquête a révélé que 358 personnes sont en faveur d'un plébiscite, 130 y sont opposées et le reste n'a pas d'opinion ou préfère un plébiscite, pourvu que cela ne coûte rien.

Je le répète, je regrette que ma collègue de Northumberland soit absente, mais je suis sûr qu'elle a reçu un exemplaire de ce numéro du journal indiquant le résultat du sondage. Toujours à propos du plébiscite, j'aimerais vous lire un extrait d'un éditorial du *Legionary* de juillet 1964. Je crois qu'il devrait être versé au compte rendu. En voici le texte:

Le *Legionary* estime que la question du drapeau est de celles-là et demande de nouveau avec insistance au premier ministre de laisser les Canadiens en décider d'une façon ou d'une autre, dans un plébiscite national. C'est la façon la plus démocratique de résoudre le problème. C'est le seul moyen de s'assurer des désirs de la population. Et il est sûr que la demande de plébiscite sera chaleureusement appuyée par tous les Canadiens modérés et de bonne volonté, car quel qu'en soit le résultat, si la question n'était réglée que par un vote du Parlement, beaucoup de citoyens douteraient gravement qu'elle représente la volonté du peuple. Ces doutes subsisteraient pendant bien des années et seraient un obstacle sérieux à la réalisation de l'unité nationale. Monsieur le premier ministre, nous vous demandons donc de laisser la population en décider. Ce serait une solution digne d'un homme d'État et ce geste pourrait bien sauver la nation.

Ce bref éditorial résume très bien l'attitude que nous, membres de l'opposition, adoptons. Enfin, au sujet de la nécessité d'un plébiscite, j'aimerais citer une nouvelle parue dans le *Daily News* d'Amherst, le 29 décembre 1961, avant que le premier ministre devienne premier ministre. Il donnait une conférence de

presse à Halifax et on lui a posé des questions au sujet du drapeau. Il avait alors dit qu'à son avis nous devrions avoir un drapeau distinctif. On lui a demandé:

De quelle façon demanderiez-vous l'opinion de la population?

Voici quelle fut sa réponse:

Nous demanderions l'opinion de la population à l'occasion d'élections générales. Et si les Canadiens ne veulent pas d'un drapeau canadien distinctif qu'on ne saurait prendre pour celui d'un autre pays, ils nous le diront de façon non équivoque.

C'est la déclaration faite par le premier ministre actuel à une conférence de presse tenue à Halifax le 29 décembre 1961. Je crois avoir cité assez de textes pour démontrer que mes commettants veulent un plébiscite et je pense que c'est une circonscription moyenne bien représentative de la plus grande partie du pays. Pendant tout le débat sur le drapeau, les tribunes ont été remplies. Ces visiteurs venus de toutes les parties du Canada ont ainsi pu voir notre côté de la médaille et quand je parle de «notre côté» je pense à l'opinion des membres de l'opposition officielle. Je me suis entretenu par la suite avec certains de ces visiteurs et ils se sont dits étonnés du silence du gouvernement sur cette question. J'ajoute que moi aussi, je suis étonné du silence des membres du gouvernement. Les visiteurs des tribunes et tous les Canadiens devront interpréter à leur façon cette absence d'opinions personnelles à l'appui du drapeau du premier ministre.

Je ne suis pas avocat, monsieur l'Orateur, mais je crois qu'il est d'usage à la cour, pour le défendeur dont la cause n'est pas solide, de parler le moins possible. C'est peut-être ce qui explique le silence du gouvernement et de ses soutiens. Alors qu'on s'évertuait à importuner l'un de nos porte-parole, le solliciteur général (M. MacNaught), ici présent, a été mis au défi de nous dire pourquoi il appuyait le premier ministre dans ses efforts pour supprimer le pavillon rouge, reconnu depuis si longtemps comme notre drapeau officiel. Son vote contre le pavillon rouge, a-t-il répondu, constituerait son discours. Les Canadiens, à mon avis, n'accepteront pas une telle désinvolture. Ils tiendront à savoir pourquoi il aura voté contre notre drapeau actuel, pourquoi lui-même, le premier ministre et leurs collègues sont à ce point décidés à faire disparaître le pavillon rouge de ses mâts, d'un bout à l'autre du Canada.

Nous aimerions qu'un plus grand nombre de membres du parti ministériel se fassent entendre. Je ne leur lance pas de défi—ce qui pourrait les embarrasser—mais je leur répète que les personnes dans les tribunes et des gens partout au Canada tiennent à entendre leurs explications ou leurs excuses. L'électeur veut savoir, par les journaux, la radio ou la télévision, pourquoi les ministériels désirent un drapeau qui rompt tout lien avec notre histoire. Dans l'espoir que l'un d'eux, au moins, va se lever pour justifier son intention de voter contre le pavillon rouge, si jamais la question est mise aux voix, je vais conclure en invitant n'importe lequel des vis-à-vis à prendre la parole.

**M. G. H. Doucett (Lanark):** Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est un grand privilège et que c'est un devoir envers l'historique circonscription de Lanark, que j'ai l'honneur de représenter, de participer au débat ce soir pour commenter la question à l'étude. Tout d'abord, je tiens à féliciter les nombreux députés qui ont pris part aux délibérations. Comme l'a dit ce soir un préopinant, ces orateurs se sont distingués par des discours d'une très haute tenue. Je le reconnais et, malheureusement, le temps ne me permet pas de les mentionner tous.

Mais, monsieur l'Orateur, je serais heureux d'entendre les partisans du gouvernement exprimer leurs points de vue, notamment les députés des circonscriptions voisines de la mienne. J'aimerais bien entendre mon voisin du côté est et qui représente le grand comté de Carleton. Je serais enchanté d'entendre mon bon ami et voisin du côté nord, ce politicien en herbe qui cherche à devenir chef du parti libéral en Ontario. J'aimerais bien aussi entendre le ministre qui représente l'historique circonscription où se trouve Kingston, la ville du calcaire.

Un peu plus à l'ouest se trouve une autre circonscription que je connais assez bien, celle d'Hastings-Sud où demeurent nombre de mes amis et de mes connaissances. Je serais fort aise d'entendre le jeune député qui représente cette circonscription exprimer son avis au sujet de l'importante question dont la Chambre est saisie. Monsieur l'Orateur, je dis importante et non urgente. Les sentiments sont variés à ce sujet, je m'en rends compte, mais personne ne saurait dire dans quelle mesure ils le sont. Assurément, lorsqu'une question touche le cœur même d'un peuple, il y a lieu de trouver une solution fondamentale.

A mon avis, le gouvernement a mal engagé son affaire. Devrait-on tenir un plébiscite ou constituer un comité? Voilà une question que le gouvernement devrait trancher, selon moi. La proposition dont nous sommes saisis présentement figure dans la résolution, mais je ne retarderai pas la Chambre en en donnant lecture. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ainsi qu'on renforcera l'unité nationale, but auquel aspire le gouvernement, j'aime à croire. L'amendement à l'étude offre un choix à tous les Canadiens. Sûrement, le choix d'un drapeau n'est pas l'affaire d'un seul homme

Peut-être que, en raison des vifs sentiments qui règnent au Canada aujourd'hui au sujet de la langue et de la culture, il est extrêmement difficile de démêler les fils qui sont rattachés à la question du drapeau, de peser le pour et le contre de cette question particulière et d'étudier avec compréhension, et sans se laisser emporter par les émotions, toutes les propositions des divers groupes et organismes de notre pays, qui veulent tous êtes reconnus comme canadiens.

Un drapeau, comme l'a expliqué ce soir l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp), est une pièce d'étoffe ou un emblème attaché à une hampe ou à une drisse, employé comme pavillon, symbole ou signal. J'ai la ferme conviction, pour que le Canada survive dans l'état actuel de la Confédération, que ce drapeau doit devenir un symbole d'unité pour tous les Canadiens. Divers groupes ont des idées bien arrêtées sur ce que le drapeau doit contenir comme symboles et emblèmes. Ces sentiments proviennent d'une loyauté et d'une allégeance bien ancrées à l'une ou l'autre des races fondatrices du Canada. La décision sur ce que le drapeau national du Canada doit être est une décision très difficile à prendre pour ceux qui en sont chargés. Pour difficile que soit cette décision, elle sera historique aussi, et il faut l'aborder pleinement conscients de cette position. De cette décision dépendra sans doute un des élements les plus importants pour l'unité ou la désunion du pays pendant des générations à venir.

Il est surtout question de trois drapeaux au cours du débat sur le choix d'un drapeau canadien. Tout d'abord, il y a l'Union Jack. Ce drapeau est essentiellement le drapeau militaire de l'Angleterre. Il a été choisi en vertu d'une proclamation royale du roi Jacques en avril 1606. Il est intéressant de noter que seulement 15 ans plus tard, en 1621, un drapeau a été accordé à sir William Alexander pour la Nouvelle-Écosse par le roi Jacques en vertu d'une charte. La Nouvelle-Écosse est la seule province du Canada à posséder, en vertu d'une charte royale, son propre drapeau, et je crois savoir que cette province en est très fière. Des milliers de Canadiens sont fortement attachés à l'Union Jack depuis nombre d'années, surtout ceux qui sont originaires du Royaume-Uni. Pour mettre l'accent sur ce point, monsieur l'Orateur, il suffit de rappeler que les loyalistes de l'Empire uni sont venus s'établir au Canada pour vivre sous l'Union Jack au lieu d'un autre drapeau. Tous ces grands citoyens qui ont bravé l'océan pour venir coloniser notre pays et défricher nos forêts nous ont laissé un patrimoine dont nous devrions tous être fiers.

Le Canada se considère volontiers, j'en suis certain, comme un pays chrétien. La plupart de ses citoyens, s'ils ne se disent pas chrétiens, éprouvent au moins un certain respect pour Dieu, la bible et tous les attributs qui se rattachent d'ordinaire à la chrétienté. Voilà pourquoi, l'Union Jack est si attrayant, car il renferme la croix, emblème de Notre-Seigneur, qui rappelle sa mort sur le Calvaire pour notre rédemption nationale et notre salut personnel.

Le pavillon rouge est décrit dans l'encyclopédie comme étant un simple drapeau rouge portant l'Union Jack au quartier supérieur près de la hampe. C'est le drapeau de la marine marchande britannique et de tous ceux qui n'ont pas le droit d'arborer le pavillon blanc ou bleu. Après avoir ajouté dans le volant les symboles du Royaume-Uni, la fleur de lis de la France et la feuille d'érable du Canada, ce drapeau est utilisé couramment comme drapeau canadien depuis au moins vingt ans. Il a été hissé sur tous les édifices publics et les immeubles du gouvernement au Canada. Il a été utilisé par nos forces armées en temps de guerre. Il est reconnu en général par tous les visiteurs au Canada comme étant le drapeau canadien. Nos militaires ont fièrement servi sous le pavillon rouge à l'étranger. Ce drapeau représentait ce pourquoi ils étaient prêts à sacrifier leur vie, comme beaucoup l'ont fait.

Je voudrais vous lire un poème de John McCrae. Je crois que tous les Canadiens devraient y songer lorsqu'ils envisagent la possibilité de supprimer le patrimoine et la tradition même de notre pays, ce symbole et cet emblème que nous aimons et chérissons depuis si longtemps.

John McCrae a écrit:

In Flanders fields the poppies blow
Between the crosses, row on row,
That mark our place; and in the sky
The larks, still bravely singing, fly

Scarce heard amid the guns below.
We are the Dead. Short days ago
We lived, felt dawn, saw sunset glow,
Loved and were loved, and now we lie,
In Flanders Fields.

Take up our quarrel with the foe:
To you from failing hands we throw
The torch; be yours to hold it high.
If ye break faith with us who die
We shall not sleep, though poppies grow
In Flanders fields.

Nous devrions songer à ces preux qui se sont battus et sont morts pour nous. Au cours des guerres mondiales, le pavillon rouge canadien, le vieux pavillon rouge, comme plusieurs l'appellent, était un symbole d'espoir et d'inébranlable fidélité au devoir sur les sept mers du monde.

Des organismes nationaux, de même qu'une foule de particuliers, ont entrepris de vives démarches pour que cet emblème reste notre drapeau national et soit confirmé comme tel. Comme d'autres députés, j'ai reçu quantité

de lettres et toutes sortes de propositions au sujet d'un nouveau drapeau, certaines de la part d'amis personnels. J'aimerais vous en citer quelques-unes, entre autres, celle-ci qui me vient du *Record-News* de Smith-Falls:

Nous avons cru que vous aimeriez connaître le résultat d'un sondage que notre journal a fait auprès de ses lecteurs au cours des deux dernières semaines. On leur a demandé quelles étaient leurs préférences en fait de drapeau national ainsi que d'hymne national. Voici le résultat:

| | |
|---|---|
| Pavillon rouge | 83.7 p. 100 |
| Feuille d'érable | 16.3 p. 100 |
| Dieu protège la Reine | 72.7 p. 100 |
| O Canada | 27.3 p. 100 |

On y joignait un article, paru dans le journal, qui se terminait par le poème que voici:

I am ready to fight,
With all my might,
Anyone on the wrong track,
Trying to pull down our union jack.
Some say a maple leaf that's all,
To me a maple leaf turns yellow in the fall.
My deepest soul
Within me grieves,
Flying on a pole,
Three maple leaves.

J'ai un autre article du même journal où l'on peut lire ceci:

Il semble que le débat sur le drapeau ait rendu les particuliers et les organismes conscients de nos symboles nationaux. Plusieurs résidents de la ville se sont mis à hisser le drapeau de leur choix sur leurs vérandas et à l'antenne de leurs voitures. Nombre de marchands ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas garder de pavillons rouges en magasin. C'est le club de quilles sur gazon de Smiths-Falls qui est le dernier en date à se joindre au groupe du pavillon rouge; il a érigé un mât la semaine dernière.

Je voudrais également verser au compte rendu une lettre qui comprend une pétition signée par plusieurs centaines de personnes. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Il conviendrait de permettre au député de Lanark de poursuivre son discours sans interruptions.

**M. Doucett:** Merci, monsieur l'Orateur. J'allais lire cette lettre qui comprend une pétition revêtue de plusieurs centaines de signatures:

Nous, soussignés, sommes d'avis qu'il est temps que certains se prononcent en faveur du pavillon rouge que la grande majorité des habitants du comté de Lanark respectent et arborent comme notre drapeau national. Nous ne comprenons pas pourquoi M. Pearson propose de le changer, si ce n'est pour se concilier un petit groupe bruyant.

M. Pearson ne devrait pas oublier qu'il dirige un gouvernement minoritaire. Seulement 42 p. 100 de la population canadienne ont jugé bon de voter pour le gouvernement actuel, mais la majorité de nos habitants n'ont pas suivi cet exemple. Depuis la Confédération, jamais un premier ministre n'a causé autant de désunion, d'amertume, de contestation et de désordre. Je partage l'avis de certains honorables députés et de bon nombre de Canadiens selon lequel M. Pearson tente d'imposer ce nouveau drapeau à la population du Canada.

Nous, habitants du comté de Lanark, représentant toutes les sectes religieuses et tous les partis politiques, de même que les représentants de l'I.O.D.E., des associations d'orangistes, de l'I.O.O.F., des francs-maçons, des Chevaliers de Colomb, et de bien d'autres groupes, sommes opposés à ce qu'un drapeau du Canada ne comprenne pas l'Union Jack. Nous sollicitons respectueusement votre appui à ce sujet.

Dans toute l'histoire du Canada, un Parlement a rarement donné de lui-même une aussi piètre impression à la population qui l'a élu, qui en acquitte le coût et qui le charge de régler ses problèmes.

Les électeurs ne sont pas heureux de ce qui se passe à Ottawa; cela ne les impressionne guère. Nous sommes écœurés et déçus.

Nous, votants du comté de Lanark et pétitionnaires, exprimons officiellement notre opposition au remplacement du pavillon rouge par le nouveau drapeau trifolié. On devrait accorder à tous les Canadiens le droit de se prononcer sur cette question vitale par la voie d'un plébiscite national.

Parmi les nombreuses lettres que j'ai reçues, ce sont les seules que je consignerai au compte rendu, mais j'aimerais dire un mot au sujet du drapeau proposé. Comme il ne comporte aucun symbole des deux nations fondatrices, ce drapeau est de conception purement canadienne et l'on a dit qu'il répondait aux normes de l'art héraldique. On ignore si la population d'expression française du pays l'accepte et d'autres groupes ethniques l'ont accueilli avec des sentiments mixtes.

Certaines personnes ne voient rien de bon dans ce drapeau. Un autre groupe, bien que fidèle à l'extrême à la Couronne britannique, estime que l'unité canadienne doit passer avant tout et il accepterait le drapeau proposé dans l'espoir qu'il contribuerait peut-être à renforcer cette unité et le Canada lui-même, ce qui aurait pour effet de rendre le Commonwealth plus puissant. Ces gens croient qu'ils agiraient ainsi dans les meilleurs intérêts du Canada et du Commonwealth. Il y a encore un autre groupe, qui se rallie aux idées que l'on vient d'exprimer, mais qui s'empresse de dire qu'il est d'accord uniquement sur le principe concernant un nouveau drapeau canadien, distinctif, et non sur les méthodes employées pour en assurer l'adoption. Il n'est pas de personne ni de gouvernement qui puissent employer des méthodes de ce genre sans verser dans la politique. Je suis d'avis que lorsqu'une question touche d'aussi près l'essence même d'une nation, on doit l'aborder de façon à renforcer cette unité à laquelle un de nos anciens premiers ministre, le très honorable Louis St-Laurent, attachait tant de prix et qui lui avait inspiré la réflexion suivante: «Tous les efforts sont vains là où il n'y a pas d'unité».

Je vous signale, monsieur l'Orateur, et je fais remarquer au premier ministre par votre intermédiaire, que tandis que la population de ce généreux pays qui est le nôtre s'attend à ce qu'on aborde des mesures législatives importantes, lui, son «commandant en chef», met

obstacle aux réalisations économiques du pays par un débat prolongé sur une question qui, d'après les données de l'histoire, a été réglée il y a déjà longtemps. La voix du Canada se fait entendre de façon énergique et ferme, d'un océan à l'autre. Voici ce que je dis au premier ministre: Si vous faites en sorte de prêter l'oreille, cette voix se fait entendre jour et nuit. La Chambre peut-elle ne pas tenir compte du désir des Canadiens et des Canadiennes qui ont choisi depuis longtemps le drapeau qui devait représenter le Canada sur les remparts de la liberté? Ne fera-t-on pas plus de cas de la pétition présentée il y a des semaines par l'honorable député de Cumberland (M. Coates), l'honorable député de York-Humber (M. Cowan) et l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) et qui portait près de 20,000 noms, n'en fera-t-on pas plus de cas que s'il s'agissait d'un vulgaire chiffon? Ces 20,000 personnes qui se sont donné la peine de signer une pétition adressée au Parlement du Canada n'ont-elles pas droit à un peu d'attention de notre part?

L'histoire de notre pays est imprégnée de traditions. Je suis convaincu que le premier ministre et tous les membres du gouvernement tiendront compte des traditions quand ils savent qu'elles font partie du patrimoine de notre grand pays. Oui, monsieur l'Orateur, je demanderai au premier ministre s'il se refuse d'écouter la requête de plus de 250,000 hommes et femmes, anciens militaires courageux, qui ont offert leurs services et leur vie à leur pays et auxquels on refuse maintenant même le droit d'exprimer leur opinion sur le drapeau qu'ils préfèrent, par la voie du scrutin. Quand le très honorable représentant s'est réuni avec eux à Winnipeg—je ne répéterai pas ce qu'il a déclaré alors, car nous l'avons déjà entendu plusieurs fois—il leur a dit en substance: Voilà votre drapeau. C'est à prendre ou à laisser. A mon avis, c'est un chapitre lamentable de l'histoire du pays—quand un homme est capable de dire pareille chose à ceux qui ont combattu pour leur pays et qui l'ont défendu sous l'égide du pavillon rouge.

Je me rends parfaitement compte que nous vivons dans un pays démocratique. Je suis pour la liberté, dans la plus large mesure, et j'espère que nous aurons toujours le privilège, dans notre beau pays, de penser, de parler et d'accomplir nos devoirs religieux comme nous l'entendons. Mais, il ne me semble pas qu'une décision aussi importante du point de vue émotif que celle qui nous préoccupe doive, ou puisse, être décidée par les députés, si l'on veut un maximum d'unité au Canada. A mon avis, quiconque en exprime le désir devrait pouvoir manifester son opinion. Les provinces qui composent notre dominion sont naturellement délimitées. Mais le Canada ne connaît pas de frontières d'un océan à l'autre et devrait être le pays de tous les Canadiens. Je répète que j'approuve entièrement les procédés démocratiques. Mais j'estime que la méthode qui s'impose en l'occurrence doit être de nature à sauvegarder l'unité du pays, à nous permettre d'avancer à l'unisson et d'ériger notre œuvre sur les magnifiques fondations que nos pères ont si noblement posées.



**M. Matheson:** Le député qui vient de reprendre son siège me permettrait-il de poser une question? Puis-je demander au député de Lanark, mon voisin et ami, s'il voudrait, puisqu'il a mentionné l'allocution du premier ministre à la Légion royale canadienne à Winnipeg, nous donner lecture d'une seule phrase, ou d'un alinéa, qu'il considère comme la preuve d'un piètre jugement, de mauvais goût, ou qu'il estime déplaisant?

**Des voix:** Tout le discours.

**M. Doucett:** En réponse à mon honorable ami et voisin—pour utiliser sa propre expression—au cas où l'on pourrait mal interpréter la déclaration du très honorable représentant, je lui laisserai le soin d'expliquer avec force détails son point de vue lorsqu'il fera son propre discours. L'honorable représentant a interrompu tous les députés qui ont participé au présent débat...

**M. Matheson:** C'est faux!

**M. Doucett:** Et, à mon avis, il est temps qu'on leur fournisse l'occasion de parler sans être interrompu.

*(Texte)*

**M. Jean-Louis Frenette (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais devant la lenteur de la procédure et l'obstination de certains membres de la Chambre, je me vois dans l'obligation de prendre sept ou huit minutes pour exprimer l'opinion de mes commettants et informer la Chambre des sentiments qui se développent au sein de la population, depuis le début du débat qui se poursuit depuis deux semaines.

Je crois, monsieur l'Orateur, que le mot débat n'a même plus sa raison d'être ici et que ce à quoi nous assistons tient beaucoup plus au monde du spectacle qu'à la procédure parlementaire.

Je ne crois pas que l'on ait le droit de poursuivre plus longtemps cette discussion stérile, les tenants du drapeau authentique, d'un côté, et les opposants, de l'autre.

Plus d'une centaine de discours ont maintenant été prononcés sur le sujet. Les opinions sont faites. Je ne crois pas qu'aucun argument puisse être ajouté qui pourrait influencer qui que ce soit.

Un amendement et un sous-amendement ont été présentés, et depuis, les discours se continuent le plus souvent à côté des questions relevant de cet amendement, lequel réclame un référendum, ou à côté du sous-amendement qui traite des questions qui pourraient être posées au cours de ce plébiscite éventuel.

La population canadienne se pose des questions de plus en plus embarrassantes sur les affaires de la nation.

Depuis quand le Parlement doit-il consulter le peuple sur telle ou telle question après son assermentation? Quel est donc le rôle du gouvernement? Jusqu'où peut aller la responsabilité des membres du gouvernement? Les députés sont-ils donc si peu compétents qu'il leur faille consulter leurs électeurs aussitôt qu'une question épineuse demande une solution?

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est grand temps que cesse ce simulacre de débat, pour la bonne raison que le peuple canadien est en train de perdre confiance en cette magnifique institution qu'est le Parlement. Le peuple canadien perd également confiance dans les membres de ce Parlement, qui refusent de prendre leur responsabilité et cherchent des faux-fuyants pour camoufler la vérité.

Que chacun des députés ait le droit d'exprimer son opinion à la Chambre, j'en conviens et je le respecte. Que les partisans de l'Union Jack ou du Red Ensign se portent à la défense de ceux-ci, j'en conviens encore et je reconnais leur mérite. Si j'étais moi-même dans la position qu'ils occupent, j'en ferais autant. Représentant des comtés dont les électeurs veulent conserver ces symboles, ils n'accomplissent en somme, que leur devoir et méritent, de ce fait, notre respect.

Mais ce que je ne puis reconnaître, c'est que des députés, membres responsables de la Chambre des communes, se dissimulent derrière ce paravent d'un référendum pour en reporter la responsabilité sur le peuple canadien.

Le Parlement canadien est devenu un objet de risée de la part du peuple, et sa réputation d'inefficacité se répand de plus en plus, au point que nous sommes en droit de nous demander si jamais nous pourrons réparer tout le mal déjà fait en ce sens.

Comment pouvons-nous prétendre être capables d'administrer le pays et de régler les graves problèmes de l'heure si nous ne sommes même pas en mesure d'organiser notre propre programme de travail législatif?

L'impasse dans laquelle nous sommes actuellement est l'argument le plus éloquent en faveur de la revision de toute la procédure, et j'espère bien que tous les députés s'en souviendront en temps opportun.

Les gens de Portneuf sont réputés pour leur gros bon sens et leur sens inné de la logique; d'ailleurs, ils l'ont prouvé de façon fort éloquente au cours des deux dernières élections. Ils sont respectueux de l'ordre et de nos institutions, mais devant la situation ridicule créée par l'étude de la résolution sur le drapeau, leur foi et leur confiance sont fortement ébranlées. D'ailleurs, chaque fois que j'ai l'occasion de les rencontrer, ils me font part de leur inquiétude et de leur désappointement.

Ces gens veulent un drapeau authentiquement canadien, et à la suite des renseignements que je leur ai transmis, ils ont encore confiance au gouvernement actuel pour l'obtenir. C'est pourquoi je demande au gouvernement de prendre tous les moyens à sa disposition pour mettre fin le plus tôt possible à ce débat stérile, en nous fournissant l'occasion de se prononcer, par un vote, sur la question.

Je n'ai pas l'intention de présenter de nouveaux arguments à l'appui de la résolution ni de réfuter certains points soulevés par l'opposition officielle, car j'aurais peur de tomber dans la même erreur que je reproche à certains de mes collègues.

Le choix du modèle, l'opportunité de la présentation de la résolution, la possibilité d'un compromis éventuel sont autant de sujets qui, à mon avis, ont été suffisamment élaborés. La formation d'un comité était, d'après moi, une concession élégante du premier ministre, mais les conditions posées par le chef de l'opposition sont tellement dures qu'elles sont une preuve de plus du mauvais esprit qui anime certains députés.

On reproche au premier ministre certains reculs, certaines reprises. On a souvent répété, au cours du débat, que ces volte-face du chef du gouvernement doivent être imputées au fait qu'il n'est pas un politicien. Monsieur l'Orateur, je me réjouis de ce que le premier ministre ne soit pas un politicien comme nous en connaissons malheureusement trop, qui pensent plus souvent aux futures élections qu'aux affaires sérieuses de la nation.

En prenant cette décision, le premier ministre ne s'est pas embarrassé de considérations d'ordre électoral mais s'est souvenu d'une promesse solennelle faite au peuple canadien. Par son geste courageux, il s'est acquis la considération de toute la nation, et quelle que soit notre opinion sur le sujet, il convient de lui rendre témoignage pour sa courageuse attitude.

Peut-être a-t-on commis une certaine maladresse dans la présentation de la mesure; c'est possible. Mais je ne crois pas qu'il soit juste de tout rejeter à cause de cela.

Personnellement, je suis heureux d'occuper mon poste de député aujourd'hui et de participer à ce débat historique. Ma plus profonde satisfaction, et probablement le meilleur souvenir que j'aurai de mon stage de député sera d'avoir eu l'honneur d'appuyer de mon vote l'adoption d'un drapeau authentiquement canadien.

On reproche au premier ministre sa déclaration sur la liberté du vote. Mais de tous ceux-là qui lui lancent ce reproche, en est-il seulement un seul dont le vote soit affecté par cette déclaration?

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que tous les esprits sont maintenant suffisamment éclairés sur la question et qu'on devrait la mettre aux voix sans tarder davantage. J'ai le sentiment que plus on retardera la décision finale, plus on mettra en danger l'unité nationale.

Si, après la série de discours que nous avons entendus, il reste encore en cette enceinte des députés qui ne se sentent pas suffisamment informés ou éclairés sur la question, il faudra songer à amender la loi électorale et exiger de chaque candidat, en plus d'un dépôt de $200, un test d'intelligence.

En raison du maintien de la réputation du Parlement et de ses membres, en vertu également des pouvoirs que possède le Parlement pour la bonne administration des affaires du pays, je me permets d'insister auprès des membres du gouvernement pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour mettre fin à ce débat et qu'ils adoptent, au besoin, les moyens extraordinaires.

Monsieur l'Orateur, vous pouvez être assuré que s'il était en mon pouvoir de présenter une motion tendant à imposer la règle de clôture, je le ferais avec grand plaisir, conscient qu'en ce faisant, je remplirais mon rôle de représentant du peuple canadien.

*(Traduction)*

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** L'honorable député de Wellington-Sud (M. Hales) a la parole.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de s'asseoir me permettrait-il de lui poser une question? Il a parlé à maintes reprises d'un «drapeau distinctif». Aurait-il objection à dire à la Chambre ce qu'il entend par le mot «distinctif»?

**L'hon. M. Dupuis:** Un drapeau sans Union Jack.

**M. Smallwood:** Voilà une importante déclaration de la part d'un ministre.

[M. Frenette.]

*(Texte)*

**M. Frenette:** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question de l'honorable député, je dois dire que je ne sais pas si c'est l'interprétation simultanée qui a mal fonctionné, mais à maintes reprises, j'ai parlé d'un drapeau authentique, et non pas distinctif. De toute façon, quel que soit le sens que l'interprète ait donné à mes observations, ce que j'entends par drapeau distinctif, c'est un emblème qui représente bien nos aspirations et ne comporte aucun signe d'allégeance à quelque pays étranger que ce soit.

*(Traduction)*

**Des voix:** Le vote!

**M. Rhéaume:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement...

**Des voix:** Il est dix heures et demie.

**M. Rhéaume:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre d'État (M. Dupuis) aurait-il l'obligeance de dire s'il est celui qui a prononcé la remarque que tout drapeau «distinctif» exclut l'Union Jack?

**Des voix:** Oui, qu'il le dise.

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, je l'ai dit. Un drapeau distinctif ne renferme pas l'Union Jack, ni la fleur de lis...(*Exclamations*)...ni l'emblème d'aucun autre pays.

**M. Smallwood:** Vous devriez avoir honte de vous-même.

**M. Bigg:** C'était là vraiment un discours d'homme d'État.

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Si l'on veut poser des questions au sujet des travaux de demain, on pourrait le faire maintenant.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

*(Texte)*

L'AGRICULTURE—À PROPOS DES GRAINS DE PROVENDE POUR L'EST DU CANADA

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, à la période des questions, cet après-midi, j'ai dit que l'honorable ministre des Forêts, (M. Sauvé) devrait nous informer de ses pourparlers avec les représentants de l'UCC du Québec, qui sont venus le rencontrer, vendredi dernier, pour discuter de certaines possibilités d'amender son projet

d'aide à l'agriculture qui prévoit des subventions au transport des grains de provende pour l'Est du Canada et différentes autres parties du pays, également.

J'avais soulevé cette question sachant...

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il semble y avoir plus de tapage que d'habitude ici. Je crois que la Chambre voudra bien accorder à l'honorable député qui a maintenant la parole les privilèges auxquels il a droit.

*(Texte)*

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Merci, monsieur le président. Évidemment, nous sommes habitués à ces bruits-là et je ne m'en faisais pas plus de peine que nécessaire.

Je disais donc que j'étais intéressé—comme d'ailleurs la plupart des députés de l'Est du Canada—à savoir quelle était l'intention du ministre des Forêts, en ce qui concerne les subventions pour le transport des grains de provende.

Nous avons appris, de la bouche du ministre, et également par l'arrêté ministériel numéro 1964-1155, que le gouvernement proposait d'établir, à compter du premier septembre prochain, des nouveaux taux pour le transport des grains de provende dans les différentes parties du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et également des Maritimes.

Après avoir étudié les chiffres mis à notre disposition, j'en suis arrivé à la conclusion que des régions allaient continuer à subir une certaine «discrimination», alors que d'autres, par contre, semblaient avoir bénéficié de l'attention particulière du ministre concerné et de ses fonctionnaires.

Je signale en particulier le cas des Îles-de-la-Madeleine, dont le ministre est le représentant, et de Terre-Neuve, qui vont bénéficier de la plus généreuse assistance pour le transport des grains de provende.

Je suis heureux, monsieur le président, que ces régions puissent bénéficier de cette assistance et je n'ai nullement l'intention de réclamer de réduction à ce sujet.

Par contre, quand on compare les taux proposés et qu'on se rend compte que $25 par tonne seront accordés pour le transport du grain qui sera livré dans Terre-Neuve, et qu'on donnera sept ou neuf dollars pour le grain qui sera livré à Halifax, et $15 pour celui qui sera livré aux Îles-de-la-Madeleine, on s'aperçoit que des facteurs d'intérêt assez difficiles à évaluer et à déterminer ont joué quelque part.

Monsieur le président, en ce qui a trait à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que j'ai le plaisir de représenter ici, qu'il me soit permis de vous dire que les cultivateurs de cette région seront punis par cette nouvelle politique du gouvernement, puisqu'à partir du premier septembre, si rien n'est changé, ils devront payer 80c. de plus la tonne, pour le transport. Je crois que c'est loin d'être ce que nous étions en droit de nous attendre et ce que nous avions demandé.

Si c'est cela la politique d'assistance à l'agriculture, la politique de relèvement agricole que l'honorable ministre des Forêts a l'intention de préconiser pour rétablir l'agriculture dans l'Est, eh bien, il a nettement manqué le bateau; ce n'est pas de cette façon qu'il va relever l'économie agricole de nos régions, et en particulier celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous avons de très bons sols pour nos cultivateurs, et ceux-ci n'ont besoin que d'un léger coup de pouce pour traverser la période difficile qu'ils traversent actuellement.

Depuis que nous sommes à la Chambre, depuis plus de deux ans, nous avons sans cesse réclamé que quelque chose soit fait pour venir en aide aux cultivateurs sur ce point particulier du transport des grains de provende.

Monsieur le président, après avoir attendu si longtemps, nous avions enfin eu l'espoir que, par le truchement du représentant des Îles-de-la-Madeleine, en qui j'avais confiance et en qui je conserve encore une certaine confiance, une solution serait enfin offerte.

Mais malheureusement, avec tous les représentants des cultivateurs de l'Est du Canada, avec les chefs de l'Union catholique des cultivateurs, je ne puis que déplorer cette décision du ministre, et j'espère que d'ici le premier septembre, il saura reconnaître, avec ses fonctionnaires, les erreurs qu'ils ont commises.

J'espère qu'ils y apporteront certaines modifications afin que les cultivateurs de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'autres n'aient pas à souffrir de préjudice par suite d'une erreur de calcul de ses fonctionnaires.

On nous dit que c'est une légère augmentation. Eh bien, monsieur le président, dans les circonstances actuelles, les cultivateurs ne sont pas en position de supporter même une légère augmentation, alors qu'ils étaient en lieu et droit de s'attendre à une amélioration de leur situation, par une réduction du coût des grains de provende susceptible de réduire leur coût de production, de façon qu'ils puissent affronter la concurrence sur les marchés.

*(Traduction)*

**M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je désire remercier l'honorable représentant de la question qu'il m'a posée. Je regrette de ne pouvoir y répondre dans sa langue maternelle. Je parlerai lentement, afin de bien communiquer la pensée du ministre.

L'honorable député a porté à l'attention de la Chambre le fait que les agriculteurs de la région qu'il représente ont éprouvé des difficultés et se sont plaints au ministre. Le ministre des Forêts le reconnaît et il a aujourd'hui à la Chambre laissé entendre à l'honorable représentant qu'il a reçu vendredi dernier une députation du Québec, en réalité, une députation de tout le Canada, au sujet de l'aide au transport des grains de provende. Il escompte sans doute que je dirai maintenant que, suivant la politique antérieure—quand je dis «antérieure», je veux dire la politique qui s'appliquait avant la déclaration provisoire du 24 juillet—certaines inégalités existaient. Il y avait au Canada des régions où le gouvernement accordait plus d'aide au transport; en réalité, cette aide représentait une subvention aux céréales de provende.

Le ministre espérait que ces inégalités pourraient être aplanies et qu'en outre, une certaine aide s'étendrait aux céréales de provende transportées par camion dans bien des régions. Le ministre et le gouvernement espéraient aussi que l'octroi de cette aide aux céréales de provende transportées par camion, permettrait à celles-ci de mieux soutenir la concurrence et qu'on réduirait ainsi, dans bien des secteurs, les frais de transport de ces denrées. Même en admettant qu'une partie de la subvention est peut-être perdue, c'est-à-dire celle qui a dépassé l'aide au transport des marchandises et constitue, en réalité, une subvention à l'égard de la provende elle-même, la réduction résultant d'un tarif plus compétitif pour le transport de la provende constituera une certaine compensation. Il me semble que le ministre a dit aujourd'hui à la Chambre qu'il serait dûment tenu compte des opinions exprimées vendredi dernier par les cultivateurs.

(La motion est adoptée et la séance est levée d'office à 10 h. 40 du soir, en conformité d'un ordre spécial.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 26 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROUSE— DÉCLARATION ATTRIBUÉE À L'HONORABLE DÉPUTÉ DE RED-DEER DANS LA REVUE «TIME»

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège concernant tous les députés de l'opposition officielle. A la page 7 de la revue *Time* du 28 août, l'honorable député de Red-Deer est censé avoir dit, après la réunion des chefs de parti la semaine dernière au sujet de la résolution sur le drapeau, que le chef de l'opposition officielle avait refusé de consulter son propre parti. Je cite les paroles qu'il est censé avoir dites:

M. Diefenbaker a refusé de consulter son propre parti ou d'envisager lui-même tout compromis raisonnable.

Je dois dire à ce sujet, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition officielle a consulté constamment son parti et que l'attitude adoptée au sujet du drapeau représente l'opinion du parti. L'honorable député de Red-Deer déraisonne peut-être, ou il a été cité inexactement par cette revue. Comme les membres de l'opposition officielle savent que la citation de la revue *Time* est tout à fait inexacte, je demanderais que l'honorable député de Red-Deer se rétracte et se dissocie des commentaires erronés de *Time*.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège, j'aimerais dire que le chef du parti du Crédit social est absent et se trouve dans sa circonscription avec sa famille. Je crois que nous pouvons bien prendre note de la question qu'a soulevée l'honorable député, même si je suis sûr que ce qui a été dit est vrai.

**M. MacInnis:** M. l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas qu'il serait particulièrement utile de prolonger la discussion. Il me semble que nous devrions attendre le retour de l'honorable député de Red-Deer.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** A propos de cette question de privilège, l'honorable député qui vient de parler affirme que cette déclaration est vraie. J'estime qu'il devrait immédiatement retirer ces paroles ou prouver à la Chambre que sa déclaration est exacte.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Évidemment la meilleure preuve sera celle que l'honorable député de Red-Deer fournira lui-même. Je ne crois pas utile de continuer, ou d'écouter des preuves secondaires. Attendons d'abord d'entendre l'honorable député en cause.

**M. MacInnis:** Pour faire suite à la question de privilège, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! Ce n'est pas le moment de discuter de cette question de privilège. Il est certain qu'on a allégué certaines choses. Écoutons les deux versions de l'affaire avant d'en arriver à une conclusion.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur; la remarque que vient de faire un des membres du Crédit social me touche et touche en même temps chacun des membres de l'opposition officielle.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Un membre d'un parti a sûrement le droit de prendre la parole à la Chambre pour dire que la question soulevée à titre de question de privilège ou de fait personnel sera portée à la connaissance de son chef dès son retour. C'est une question de courtoisie.

## LE COMMERCE

JAPON—CONTINGENTEMENT VOLONTAIRE DES EXPORTATIONS VERS LE CANADA

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je voudrais déposer copie d'une lettre datée du 25 août que j'ai reçue du Chargé d'Affaires du Japon me faisant part des restrictions volontaires que le gouvernement japonais applique à l'exportation de certains produits vers le Canada en 1964. Ces décisions ont été prises par le gouvernement du Japon à la suite de consultations amorcées en décembre 1963 entre le gouvernement du Japon et le gouvernement du Canada. Le niveau des restrictions que le Japon maintient en 1964 prévoit, de façon générale, une augmentation ordonnée par rapport au niveau de 1963. Les augmentations varient entre 3 et 5 p. 100 et, dans presque tous les cas, elles

ne sont pas supérieures à la croissance prévue du marché dans le cas des produits en question.

Avec l'assentiment de la Chambre, je propose que la lettre du Chargé d'Affaires soit imprimée en appendice au hansard, étant donné l'intérêt que lui portent un grand nombre de personnes.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, cette lettre ne devrait pas être imprimée en appendice au hansard. Il conviendrait peut-être de la publier en appendice aux *Procès-verbaux*, mais pas au hansard.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que la lettre complète soit imprimée dans les *Procès-verbaux*?

**Des voix:** D'accord!

**L'hon. M. Gordon:** Je désire profiter de l'occasion pour exprimer notre gratitude au gouvernement du Japon pour la coopération dont il a fait preuve dans l'élaboration de ces arrangements. Évidemment, les délibérations ont été longues et difficiles, mais nous nous y attendions puisqu'elles touchent d'importants secteurs du commerce japonais, tout comme elles atteignent des secteurs importants et délicats de l'économie canadienne.

Il serait peut-être utile de rappeler à la Chambre qu'au cours des consultations l'an dernier le gouvernement du Canada a consenti à ce que les imperméables de vinyle soient enlevés de la liste des articles faisant l'objet de restrictions de la part du Japon. En application de notre politique qui consiste à ne pas demander de restrictions dans le cas des exportations qui ne menacent plus de nuire aux producteurs canadiens, nous avons consenti cette année à ce que les contre-plaqués soient rayés de la liste des articles soumis aux restrictions.

Peut-être conviendrait-il également que je parle de nos entretiens avec le Japon au sujet des exportations de tissus de laine peignée. Les journaux ont quelque peu spéculé à ce sujet et voilà pourquoi je voudrais faire un exposé succinct de l'état de la question.

Vers la fin de 1963, des représentations nous ont été faites pour le compte de producteurs canadiens de laine peignée demandant que le Japon soit prié d'en restreindre les exportations. Ces représentations ont fait l'objet d'un examen attentif; il était évident que jusque-là l'augmentation très marquée des importations en provenance du Japon s'était faite en grande partie aux dépens d'autres pays exportateurs et qu'elle n'avait pas atteint directement les producteurs canadiens. Cependant, il était manifeste que si les importations en provenance du Japon devaient augmenter à ce rythme, elles menaceraient bientôt les producteurs canadiens au point qu'ils en subiraient un tort considérable. Les exportations japonaises de laine peignée vers le Canada ont augmenté de 60 p. 100 en 1963 par rapport à 1962. Les données statistiques disponibles jusqu'ici démontrent que les importations de laine peignée japonaise pourraient bien marquer cette année une autre augmentation de 50 ou de 60 p. 100 sur 1963. Ceci représenterait une valeur globale d'importation de laine peignée japonaise dépassant de beaucoup les exportations japonaises de laine peignée de l'an dernier vers l'Europe entière.

Il importe de remarquer que les exportations japonaises de laine peignée vers presque tous les marchés industriels, sauf le Canada et les États-Unis, sont strictement réglementées soit au Japon soit dans le pays importateur. Il s'ensuit que les exportations du Japon auront tendance à se concentrer sur le marché canadien relativement libre.

Bien que nous ayons eu un certain nombre d'entretiens avec les Japonais à ce sujet, nous ne nous sommes pas encore entendus sur la façon de régler ce problème ni sur le niveau des restrictions qui pourrait être justifié. J'aborderai cette question à nouveau avec les ministres japonais au cours de notre rencontre à Tokyo la semaine prochaine, et je conserve espoir d'en venir à une entente sur les tissus de laine peignée tout en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties en cause, y compris les producteurs canadiens, les exportateurs japonais et les usagers canadiens de produits japonais.

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Sauf erreur, ces questions seront définitivement réglées au cours des pourparlers à Tokyo la semaine prochaine. Mais je crois que le ministre a dit, au début de ses remarques, que l'augmentation prévue dans les contingentements équilibrerait pour ainsi dire l'augmentation enregistrée dans les exigences au pays. Il me semble que cela laisse une marge plutôt mince pour une augmentation de la production au Canada et pour la consommation accrue, au Canada, de produits canadiens.

On a dit que notre balance déficitaire s'était aggravée ou encore, qu'on avait enregistré une augmentation considérable dans nos importations et une baisse dans nos exportations; on a dit également qu'à l'égard des États-Unis, il y avait eu baisse des exportations et accroissement de 6.9 p. 100 des importations. Je me demande si le ministre tient compte de tout cela lorsqu'il songe à accroître nos importations de produits japonais. Ne pense-t-il pas que cette situation doit être examinée avec le plus grand soin?

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Quand nous aurons pris connaissance de la liste des produits d'importation au Canada faisant l'objet de restrictions volontaires de la part du Japon, nous serons en meilleure posture pour faire une déclaration à ce sujet.

Toutefois, je pense que la Chambre devrait se rappeler—et je suis persuadé que le gouvernement en a conscience—que le Japon nous achète encore beaucoup plus que nous ne lui achetons. Le commerce est une arme à deux tranchants et si le Japon, de même que d'autres pays, veulent acheter des produits du Canada, ils ne peuvent le faire que s'ils ont la possibilité de gagner des dollars canadiens pour payer ces produits. Je pense que nous devons y songer lorsque nous examinerons ces restrictions volontaires. Nous serons heureux, dans notre parti, d'étudier cette liste et de faire une déclaration en temps utile.

*(Texte)*

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, on a évidemment écouté avec intérêt la déclaration que le ministre des Finances (M. Gordon) vient de faire au sujet des ententes conclues et à conclure avec le Japon, sur les plans commercial et financier. Cependant, il est une chose que l'on devrait avoir particulièrement à l'esprit à ce sujet: c'est que même si nous avons une balance commerciale favorable avec le Japon, il n'en reste pas moins que dans le matériel que nous achetons et recevons du Japon, le pourcentage affecté à la main-d'œuvre est beaucoup plus élevé que celui de la main-d'œuvre canadienne dans les produits que nous vendons et expédions au Japon. Au fait, nous exportons au Japon surtout la matière brute, dans laquelle n'entre malheureusement que très peu de main-d'œuvre canadienne, de sorte qu'à la fin, nous nous trouvons quand même déficitaires, sur le plan de la main-d'œuvre.

Il en est de même pour notre commerce avec les autres pays; c'est le problème auquel nous faisons face et auquel nous devrons continuer de faire face si nous ne changeons pas notre attitude en ce qui concerne les formules de commerce international.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet de la déclaration que vient de faire l'honorable ministre des Finances. Selon lui, notre balance commerciale avec le Japon est favorable, c'est-à-dire que nous exportons plus que nous importons.

Or, des associations canadiennes se sont plaintes au ministre des Finances qu'il se fait au Canada une sorte de «dumping» qui nous vient du Japon. Je crois donc que le ministre n'a pas tout à fait raison lorsqu'il dit qu'après enquête, il s'est aperçu que cela ne nuisait pas du tout au commerce et à l'industrie canadienne.

Actuellement, des compagnies canadiennes sont établies au Japon, le ministre le sait; il y a aussi des compagnies américaines établies dans ce pays. Comme le disait tantôt l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard), nous exportons notre matériel brut, on le finit au Japon parce que cela revient meilleur marché, et de là on l'exporte ici. Ce sont là nos importations. Qu'on ne vienne pas nous dire que cela ne nuit pas au commerce et à l'industrie canadienne que nos Canadiens aillent s'établir au Japon au lieu de produire ce dont nous avons besoin ici, au Canada!

Nous sommes à une époque où il faut absolument transiger avec les autres nations du monde, mais pas au détriment du Canada, non plus qu'au détriment des autres nations. Que nous ayons un équilibre commercial international, c'est dans l'ordre. Seulement, qu'on ne vienne pas nous dire que ce qui nous vient du Japon et que nous pourrions produire ici, au Canada, ne nuit pas à l'industrie canadienne! Si des Canadiens s'expatrient au Japon parce que la main-d'œuvre y coûte meilleur marché, qu'on prenne les dispositions nécessaires pour encourager la production et l'industrie chez nous, afin que nous devenions de plus en plus maîtres de notre économie générale, de même que des exportations et des importations qui nous regardent.

*(Traduction)*

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### L'OFFICIER JOHNSTONE DE LA GENDARMERIE ROYALE

*Question nº 1494*—**M. Orlikow:**

1. Le personnel de la Gendarmerie royale du Canada, à Toronto, compte-t-il un officier nommé Johnstone? Dans l'affirmative, quelles fonctions lui a-t-on confiées les 22 et 23 juin 1964?

2. Le 22 juin 1964, l'officier Johnstone a-t-il visité les locaux situés au numéro 50 de la rue Walton, à Toronto? Dans l'affirmative, *a*) était-il seul ou accompagné, *b*) en quoi consistait ses attributions et quelles fonctions les personnes qui l'accompagnaient ont-elles remplies?

3. Le 23 juin 1964, l'officier Johnstone avait-il en sa possession ou sous sa garde du matériel pouvant servir à opérer des dérivations téléphoniques? Dans l'affirmative, l'a-t-il employé?

4. Le 23 juin 1964, l'officier Johnstone a-t-il communiqué avec M. A. G. Dood? Dans l'affirmative, sur quel sujet a porté la conversation?

5. Le gouvernement possède-t-il des renseignements d'après lesquels des représentants de la Compagnie de téléphone Bell du Canada auraient admis avoir fait des dérivations téléphoniques?

6. La Gendarmerie royale du Canada possède-t-elle une Mercury verte, modèle de 1962, numéro matricule 722-412? Dans l'affirmative, *a*) ce véhicule ressemble-t-il à un véhicule de la Compagnie Bell, *b*) les 22 et 23 juin 1964, où ce véhicule se trouvait-il et à quoi servait-il?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** 1. En effet, la Gendarmerie compte, à Toronto, un agent du nom de Johnstone. Les 22 et 23 juin 1964, il s'occupait d'une enquête de caractère confidentiel.

2. Non. Il se trouvait dans la région le 23 juin, chargé d'une mission qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer.

3. Non.

4. Oui, mais la conversation a porté sur des questions de nature confidentielle qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer.

5. Non.

6. La GRC possède en effet une Mercury de tourisme, modèle 1962, numéro matricule 722-412. Comme elle ne ressemble pas à un véhicule de la Compagnie Bell, elle ne saurait passer pour tel. Ce n'est pas un camion. La GRC n'est pas propriétaire et ne s'est pas servi d'un camion vert.

RÉPERCUSSION DU DÉSARMEMENT SUR L'ÉCONOMIE

*Question nº 1506*—**M. Prittie:**

1. Y a-t-il une agence ou un ministère du gouvernement fédéral chargé d'étudier les effets économiques du désarmement général et les effets particuliers résultant des changements dans la nature de l'acquisition du matériel de la défense et de la fermeture des bases de défense, et dans l'affirmative, *a*) quelles agences ou quels ministères sont chargés de ce travail, *b*) quelles agences ou quels ministères ont la responsabilité d'exécuter ces plans et ces études?

2. Pendant les années 1963 et 1964 jusqu'à ce jour, quels rapports ont été préparés pour le gouvernement sur les conséquences économiques du désarmement?

3. Pendant les années 1963 et 1964 jusqu'à ce jour, le gouvernement du Canada a-t-il soumis au Secrétaire général des Nations Unies des rapports sur les plans économiques relatifs au désarmement?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Le 22 septembre 1961, le secrétariat des Nations Unies a demandé aux gouvernements des pays membres de fournir certains renseignements en vue d'une étude entreprise par un groupe consultatif de cet organisme sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. Le 18 mars 1964, le secrétaire général des Nations Unies a invité les gouvernements des pays membres à lui faire tenir de nouvelles données en vue de l'autre rapport à ce sujet qu'il avait l'intention de soumettre à la trente-septième session du Conseil économique et social (ECOSOC) et à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le gouvernement du Canada a préparé des réponses à ces deux demandes de renseignements. Elles figurent dans les documents des Nations Unies E/3593/Rev. 1/Add. 1-5 et E/3898/Add. 3 du 17 juillet 1964. On peut se les procurer à la bibliothèque du Parlement.

Un certain nombre de ministères et autres institutions de l'État ont collaboré à la préparation des réponses aux Nations Unies. En s'acquittant de leurs fonctions régulières, divers ministères et institutions de l'État s'efforcent, d'une façon générale, à prévoir et à prendre des dispositions en vue des conséquences économiques importantes que pourraient avoir certains événements futurs. Toute perspective d'une avance imminente dans le sens du désarmement figure, évidemment, comme il se doit dans les prévisions ou programmes, de cette nature.



ADJOINT SPÉCIAL AUPRÈS DU MINISTRE DU TRAVAIL

*Question nº 1619*—**M. Coates:**

Le ministre du Travail a-t-il récemment affecté Al Graham à son personnel particulier et, dans le cas de l'affirmative, *a*) à quel traitement, *b*) quelles fonctions ce poste comporte-t-il et *c*) quelles qualités possède M. Graham pour remplir la charge en question?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** *a*) M. Bernard Alasdair Graham a été nommé membre du personnel attaché au ministre du Travail. Son traitement est de $15,000 par année.

*b*) M. Graham est adjoint spécial auprès du ministre.

*c*) L'intelligence et la compétence.

RÉSERVES DES ARMÉES DE MER, DE TERRE ET DE L'AIR

*Question nº 1689*—**M. McCutcheon:**

1. Quel est le nombre total d'hommes, répartis selon leur province natale, qui font partie de la réserve de l'ARC?

2. Quel est le nombre total d'hommes, répartis selon leur province natale, qui font partie de la réserve de la MRC?

3. Quel est le nombre total d'hommes, répartis selon leur province natale, qui font partie de la réserve de l'Armée du Canada?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** 1, 2 et 3. Pour répondre à ces questions, la province natale est censée être le lieu de recrutement ou d'enrôlement. Les effectifs des recrues au 30 juin 1964 sont les suivants:

| | Réserve de l'ARC | Réserve de la MRC | Réserve de l'Armée du Canada |
|---|---|---|---|
| T.-N. | | 58 | 653 |
| Î. du P.-É. | | 44 | 498 |
| N.-É. | | 112 | 3,105 |
| N.-B. | | 72 | 2,689 |
| Qué. | 145 | 218 | 8,165 |
| Ont. | 175 | 773 | 14,071 |
| Man. | 166 | 247 | 1,888 |
| Sask. | 151 | 128 | 2,173 |
| Alb. | | 247 | 3,663 |
| C.-B. | | 299 | 3,308 |
| Y. et T. N.-O. | | | |
| | 637 | 2,198 | 40,213 |

ACHATS DE PÉTONCLE PAR LES FORCES ARMÉES

*Question nº 1699*—**M. Crouse:**

Combien de livres de pétoncle l'ensemble des services des forces armées ont-ils achetées durant 1962 et 1963?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** 226,564 livres.

DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ÉPANDAGE

*Question nº 1700*—**M. MacRae:**

1. Est-ce que le ministère de la Défense nationale a entrepris la pulvérisation des broussailles au Camp Gagetown? Si oui, a-t-on reçu des plaintes selon lesquelles cette opération aurait lourdement endommagé les récoltes de la région de Mangerville, dans le comté de Sunbury au Nouveau-Brunswick?

2. Est-ce que le ministère a pris les dispositions nécessaires pour s'assurer de l'importance des dégâts? Le cas échéant, quels sont les détails concernant les dégâts?

3. Est-ce que le ministère a pris les dispositions nécessaires pour dédommager les fermiers qui ont subi des pertes? Le cas échéant, de quel ordre sont ces dispositions et dans quelle mesure les fermiers seront-ils dédommagés?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** 1. La *Defence Construction Limited* a accordé un contrat pour la pulvérisation des broussailles au camp de Gagetown du 2 au 22 juillet 1964. Une personne s'est plainte de dégâts causés aux récoltes.

2 et 3. Non. C'est l'entrepreneur chargé de ce travail de pulvérisation qui reçoit et juge les plaintes au sujet de dégâts possibles.

DÉGÂTS DU VER LÉGIONNAIRE DANS LES PROVINCES MARITIMES

*Question nº 1711*—**M. Coates:**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il pris des mesures en vue de déterminer l'étendue des dommages causés aux récoltes par les vers légionnaires, dans les provinces maritimes et, dans l'affirmative, quelle est l'étendue de ces dommages?

2. Le ministère a-t-il pris des mesures en vue d'indemniser les cultivateurs qui ont subi des pertes? Dans l'affirmative, quelles sont les dispositions prises à cette fin et dans quelle mesure dédommagera-t-on les cultivateurs?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** 1. Il n'est pas encore possible d'établir exactement les dommages causés par les infestations de vers légionnaires dans les provinces Maritimes, étant donné que ceux-ci se nourrissent de plantes de la famille des graminées dont certaines survivent. On a signalé des infestations allant de moyennes à fortes dans le sud du Nouveau-Brunswick jusqu'à Centreville au nord et des enquêtes préliminaires indiquent des dommages graves dans les régions de Moncton, Woodstock, Sussex, Centreville, Long Creek et Hallville. En Nouvelle-Écosse, on a signalé des infestations dans le voisinage de Truro, Grand-Pré, Canning, Port-Williams, Clarence, Wilmot et Bridgewater. Dans l'Île du Prince-Édouard, on a signalé des infestations dans les régions d'Albery Plains, New-Perth et Fortune.

2. Ce sont les autorités provinciales qui mettent en œuvre les programmes d'aide pour les pertes de récoltes.

DÉGATS DU VER LÉGIONNAIRE DANS VICTORIA-CARLETON

*Question nº 1712*—**L'hon. M. Flemming:**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il fourni des renseignements concernant les dommages causés aux récoltes dans la circonscription de Victoria-Carleton par les vers légionnaires? Dans l'affirmative, *a*) quels sont ces renseignements, *b*) le gouvernement songe-t-il à dédommager les cultivateurs des pertes qu'ils ont ainsi subies sans qu'il en soit de leur faute ou négligence?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** 1. Non. Cependant, des rapports des fonctionnaires de mon ministère indiquent que cette région est gravement infestée.

2. Ce sont les autorités provinciales qui établissent des programmes d'assistance par suite de pertes de récoltes.

DÉGATS DU VER LÉGIONNAIRE DANS LE COMTÉ DE KINGS (N.-B.)

*Question nº 1714*—**M. Fairweather:**

1. Quelle est l'étendue des régions touchées par l'infestation des légionnaires dans le centre du comté de Kings, au Nouveau-Brunswick, et à combien estime-t-on les pertes subies?

2. Quels programmes fédéraux, provinciaux ou conjoints sont présentement entrepris en vue d'éliminer ou d'atténuer l'infestation?

3. Quelle aide financière accorde-t-on, en vertu d'une loi fédérale, aux cultivateurs qui ont subi des pertes financières à la suite de cette infestation?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** 1. On ne possède pas encore l'évaluation exacte des ravages causés par les légionnaires dans le centre du comté de Kings. Les enquêtes effectuées révèlent que la région en est infestée.

2. L'infestation actuelle des légionnaires tire à sa fin. Les dommages sont infligés aux récoltes durant une période de 14 à 16 jours. On ne sache pas que les larves issues des lépidoptères éclos vers la fin de l'été aient jamais causé de dégâts. Jusqu'ici on n'a jamais mis au point de méthode efficace pour prévoir les infestations, mais on a élaboré des moyens d'enquête en vue de déterminer l'abondance et la répartition des très jeunes larves, et on les utilise pour déterminer les infestations susceptibles de revêtir une importance du point de vue économique. Ces enquêtes permettent de mettre les producteurs en garde assez tôt contre des infestations possibles, pour qu'ils puissent appliquer les mesures de contrôle chimiques mises au point en vue d'empêcher les pertes de récoltes graves. Le ministère a mis les producteurs en garde au début de juillet contre la possibilité d'infestation dans les provinces Maritimes.

3. En vertu de la Loi sur l'assurance-récoltes, l'État fédéral prend à sa charge 20 p. 100 des primes et la moitié des frais d'administration aux termes des programmes d'assurance-

récoltes approuvés par les provinces et destinés à protéger l'agriculteur contre les pertes de récoltes. Cependant, comme le Nouveau-Brunswick n'a pas mis sur pied de programme d'assurance-récoltes, la loi ne s'applique pas dans ce cas. Aucune autre loi n'autorise l'État à accorder de l'aide par suite de cette infestation.

CONTRAT POSTAL À AMHERST (N.-É.)

*Question nº 1725*—**M. Coates:**

1. Pourquoi a-t-on demandé des soumissions relativement à la route rurale nº 2 à Amherst (N.-É.)?

2. Le point de départ de la route en question a-t-il été changé et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

3. Combien de soumissions ont été reçues et quels en étaient les montants?

4. Quel est le nom du soumissionnaire qui a obtenu ce service?

5. Quel était le montant du contrat précédent?

6. Durant combien longtemps le transporteur précédent a-t-il fourni ce service?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** 1. Afin d'obtenir un contrat en bonne et due forme.

2. Oui. Le point de départ est maintenant le bureau de poste d'Amherst. C'est la ligne de conduite ordinaire de faire en sorte que les routes rurales commencent et se terminent à un bureau de poste.

3. Trois. Harvey Ralph Noiles, r.r. nº 2, Amherst, $3,200; Walter F. Dickeson, r.r. nº 1, Newport, $3,500; Mme Gweneth G. Embree, r.r. nº 2, Amherst, $3,650.

4. Il n'est pas encore choisi. Conformément aux exigences de la loi sur les postes, une enquête est actuellement en cours afin d'établir si celui qui a présenté la soumission la plus basse peut se conformer aux exigences du service.

5. $3,319.15 par année.

6. 41 ans.

ENTREPRISES HYDRO-ÉLECTRIQUES DES PROVINCES MARITIMES

*Question nº 1728*—**L'hon. M. Flemming:**

1. L'Office d'expansion de la région atlantique étudie-t-il de nouveau la question de l'allocation d'une subvention de 20 millions au Nouveau-Brunswick pour le projet de Mactaquac étant donné que, d'après une déclaration du premier ministre de Terre-Neuve, le projet de Hamilton Falls est susceptible d'être mis en voie sous peu et que l'énergie obtenue des chutes Hamilton sera fournie aux provinces de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard par l'entremise d'une station de distribution située à Sackville, Nouveau-Brunswick, à un coût estimatif de quatre millièmes par kilowatt-heure?

2. L'Office d'expansion de la région atlantique songe-t-il à accorder une aide financière en vue de la distribution de l'énergie produite à Hamilton Falls, pour remplacer le projet de Mactaquac?

[L'hon. M. Hays.]

3. Quels sont, en détail, les plans des projets de Hamilton Falls, de l'aménagement de Passamaquoddy et de l'aménagement de l'usine marémotrice de Chignecto que l'Office d'expansion de la région atlantique a maintenant en main?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** L'Office d'expansion de la région atlantique me communique les renseignements suivants: 1. Non.

2. Non.

3. L'Office d'expansion de la région atlantique n'a reçu aucun plan ni rapport au sujet du projet de Hamilton Falls.

Quant à l'aménagement de Passamaquoddy, l'Office a reçu copie des documents suivants:

*a*) Le rapport du secrétaire du ministère de l'Intérieur des États-Unis présenté au président John F. Kennedy en juillet 1963;

*b*) Le rapport du comité d'étude de l'aménagement de Passamaquoddy-Rivière Saint-Jean présenté au secrétaire du ministère de l'Intérieur des États-Unis en août 1964.

Quant à la mise en valeur de la marée dans la région supérieure de la baie de Fundy, l'Office a reçu:

*a*) copie du rapport établi à l'intention du gouvernement du Nouveau-Brunswick en 1962 et intitulé: «Estimation de l'énergie provenant de la marée dans la baie de Fundy»;

*b*) une étude des conditions sous-marines de la baie Shepody et du bassin de Cumberland, préparée à la demande de l'Office en 1963 et reçue en juin 1964.

DEMANDES DE PRÊTS AGRICOLES DANS KAMOURASKA (P.Q.)

*Question nº 1735*—**M. Dionne:**

Combien de demandes de prêts agricoles ont été soumises à la Société du crédit agricole par les agriculteurs du comté de Kamouraska au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et, sur ce nombre, combien ont été acceptées?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** La Société du crédit agricole m'informe que les données statistiques sont classées selon les années financières. Pour le comté municipal de Kamouraska, voici la réponse:

| Années financières | Nombre de demandes reçues | Nombre de demandes acceptées |
|---|---|---|
| 1960-1961 | 1 | 1 |
| 1961-1962 | 2 | 2 |
| 1962-1963 | 13 | 8 |
| 1963-1964 | 12 | 8 |

*(Texte)*

LA «CANADIAN ARSENALS» ET LA C.I.L.

*Question nº 1742*—**M. Beaulé:**

1. Quel est le coût du contrat de la *Canadian Arsenals* pour la fabrication de munitions pour le compte de la C.I.L.?

2. La C.I.L. a-t-elle refusé près de 50 p. 100 de la production et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. Combien coûteront les travaux supplémentaires requis?

4. Quel est le nombre d'heures supplémentaires que les employés devront accomplir pour exécuter le contrat?

5. Qui subira la perte?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** 1. Le montant global des contrats de la *Canadian Arsenals Limited* pour la fabrication de munitions de chasse et de sport de grande vitesse pour le compte de la C.I.L. s'établit à $219,684, répartis entre neuf commandes. Le gros de ce montant représente la nouvelle production canadienne remplaçant les munitions qu'on importait jusqu'ici.

2. Le premier lot produit par les usines, lequel représente quelque 11 p. 100 du montant susmentionné, a été refusé par la C.I.L. et soumis à une nouvelle inspection. Les normes d'inspection pour le fini extérieur des munitions de sport de grande vitesse sont plus rigoureuses que celles des munitions militaires, qui ont jusqu'ici régi la fabrication à la C.A.L.

3. Les frais, qui dépassent les estimations contractuelles et qu'il faut imputer aux normes plus rigoureuses sont en voie d'établissement. Étant donné la diversité des normes d'inspection, on prévoit que de nouveaux pourparlers avec la C.I.L. aboutiront à un ajustement des prix.

4. On continuera à faire du temps supplémentaire jusqu'au 4 septembre afin de répondre aux détails de livraison fort brefs visant les divers calibres commandés, et le nombre d'heures supplémentaires atteindra environ 1,000.

5. Le paragraphe 3 a trait à cette question.

*(Traduction)*

RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

*Question nº 1746*—**M. Ouellet:**

Le gouvernement canadien prend-il des mesures en vue d'augmenter les allocations familiales à $30 par mois afin de les porter au niveau des autres secteurs de l'économie nationale en expansion? Sinon, pourquoi ne prend-il pas de telles mesures?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Comme cette question a trait à la politique du gouvernement, celui-ci fera une annonce à ce sujet en temps utile.

TARIF SUR L'OUTILLAGE D'HÔPITAUX

*Question nº 1748*—**M. Irvine:**

1. Songe-t-on à permettre l'importation au Canada, sans droits tarifaires de chaises de relaxation et autres appareils médicaux, employés au traitement des enfants arriérés, lorsque ces articles ne sont pas fabriqués au Canada?

2. Songe-t-on à exempter des droits tarifaires tous les appareils médicaux importés au Canada, lorsque ces appareils ou des appareils similaires ne sont pas fabriqués en ce pays? Dans l'affirmative, quelle décision a-t-on prise, et quand l'annoncera-t-on?

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Durant les préparatifs du dernier budget, on a étudié certaines instances demandant que les numéros tarifaires spéciaux basés sur l'utilisation et prévoyant l'entrée en franchise de certains appareils et outillages utilisés par les hôpitaux, les institutions d'enseignement et les institutions religieuses soient élargis de façon à tenir compte d'une grande variété d'articles, et que ces privilèges d'entrée en franchise soient accordés à d'autres groupes et organisations tant bénévoles que commerciaux, qui ne bénéficient pas actuellement de ces avantages. D'autre part, on a également examiné les instances proposant de restreindre l'entrée en franchise aux termes de ces numéros tarifaires aux articles que ne peuvent fournir les fabricants canadiens. Eu égard à ces divergences d'opinions, il a été décidé que la meilleure façon d'examiner à fond les deux côtés de la question serait de la soumettre à la Commission du tarif pour examen et rapport. Cette intention était indiquée dans le discours du budget du 16 mars 1964.

La Commission du tarif a annoncé qu'elle tiendrait en temps utile des audiences publiques au sujet de cette question en vertu de la référence nº 134: outillage pour hôpitaux et autres institutions.

*FEUILLE D'ÉRABLE DES ARMOIRIES DU CANADA

*Question nº 1757*—**L'hon. M. Churchill:**

1. Quelle est la signification spéciale de la petite feuille d'érable rouge sur les armoiries du Canada?

2. Quels sont les termes de la note explicative relative à la petite feuille d'érable rouge qui apparaît dans la brochure sur les armoiries du Canada, publiée en 1923 par le Secrétariat d'État?

3. Quelle note explicative de cette petite feuille d'érable rouge apparaît dans la brochure sur les armoiries du Canada publiée par le Secrétariat d'État en 1964?

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** 1. Voici un extrait du mémoire préparé par le colonel C. F. Hamilton dont les conseils avaient été sollicités par le comité chargé, en vertu du décret du conseil C.P. 668, du 26 mars 1919, de voir s'il serait possible de demander à Sa Majesté le roi, par l'intermédiaire du College of Heralds, de modifier les armoiries du Canada et d'en faire rapport.

Extrait d'un bref mémoire du colonel C. F. Hamilton—Juin 1921

«La feuille d'érable est notre emblème le plus cher. Représentée en rouge sur l'écu, elle peut être considérée comme un symbole de la beauté de nos bois à l'automne et comme le pendant de la feuille

d'érable rouge qui, sur les drapeaux de nos forces armées, est un hommage à ceux qui ont versé leur sang pour la patrie.»

2.

«Les armoiries représentent un lion tenant dans sa patte droite une feuille d'érable rouge qui, au cours de la Grande Guerre, en est venue à symboliser le sacrifice.»

3. La description, en termes non héraldiques, des armoiries du Canada, publiée en 1964, se lit ainsi qu'il suit:

«Sur le heaume royal, drapées de rouge et de blanc, se trouvent les armoiries comprenant une guirlande ou un cercle de soie entrelacée rouge et blanche sur laquelle se tient un lion d'or couronné portant une feuille d'érable rouge dans sa patte droite.»

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je demande que les motions nos 134 et 158 soient réservées.

**M. l'Orateur:** Les motions sont réservées.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### CHYPRE—MODIFICATION POSSIBLE DES EFFECTIFS DE LA FORCE DE L'ONU

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, comme cette affaire intéresse deux ministères, je poserai ma question au premier ministre. Je voudrais savoir si les Nations Unies ont présenté une requête ou si le gouvernement du Canada songe à réduire de 80 p. 100 le contingent canadien qui fait partie de la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le premier ministre a-t-il reçu quelque communication à ce sujet?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, aucune requête de ce genre n'a été reçue, ni par moi ni par aucun membre du gouvernement, et aucune communication n'a été échangée entre le gouvernement et les Nations Unies à cet égard. On m'apprend que les nouvelles voulant qu'une telle réduction soit envisagée sont sans fondement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En ce cas, envisage-t-on présentement d'accroître les effectifs du Canada et d'autres pays participant à la force des Nations Unies?

**Le très hon. M. Pearson:** Ma foi, monsieur l'Orateur, le secrétaire général envisage, sauf erreur, la possibilité d'accroître la force, mais nous n'avons reçu aucune communication de lui à ce propos. Le gouvernement canadien n'a pas, non plus, demandé pareil accroissement.

[M. Stewart.]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le gouvernement a-t-il songé officieusement a accroître la participation canadienne?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur, la chose n'a été envisagée ni officiellement ni officieusement.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question complémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il des détails sur les nouvelles selon lesquelles les gouvernements de Grèce et de Turquie se seraient mis d'accord sur un projet visant à unir Chypre à la Grèce à certaines conditions; peut-il donner à la Chambre une idée de ce que sont ces considérations? Serait-il au courant, par voie diplomatique, de la réaction du gouvernement cypriote à ces projets?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le Canada ne participe pas aux négociations de Genève. Il ne faudrait pas s'y attendre, à cause de sa neutralité à titre de membre de la force proprement dite. Les gouvernements de Chypre, de Grèce et de Turquie se sont entretenus avec le médiateur à Genève et c'est tout ce que je puis dire pour le moment.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien a été consulté à propos de la réduction projetée de la force des Nations Unies à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, le premier ministre vient de répondre à une telle question posée par le chef de l'opposition, et la réponse fut: non.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. Vu que le gouvernement n'a pas été consulté, peut-il dire si les forces qui seront retirées, d'après le ministre, seront celles qui sont sous la responsabilité financière des Nations Unies ou si la réduction sera proportionnelle au nombre de soldats que maintiennent les divers pays à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, je crois que l'honorable député n'a pas bien compris la réponse du premier ministre ni l'explication que j'ai donnée moi-même en lui répondant, il y a quelques instants.

Il n'est pas question de réduction de la force. Le fond de cette question repose uniquement sur les rapports qui ont paru dans les journaux de ce matin, mais il n'y a pas eu de communication officielle entre le gouvernement canadien et le Secrétaire général, ni M. Galo Plaza, le représentant politique du Secrétaire général à Chypre.

## LES FINANCES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION CARTER ET LE PROCHAIN BUDGET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Finances.

Est-il en mesure de nous dire à quel moment il espère pouvoir déposer à la Chambre le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, et si en attendant ce rapport il reçoit des rapports intérimaires lui permettant de préparer son budget pour l'an prochain et de proposer aux Canadiens les réductions d'impôt qu'ils espèrent?

*(Traduction)*

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je dois voir demain matin, à neuf heures, le président de la Commission royale d'enquête sur les impôts; j'ose croire qu'il pourra me dire où en sont les travaux et quand la commission sera en mesure de présenter son rapport au gouvernement. Je puis assurer à mon honorable ami que ce rapport sera publié dès sa réception ou plutôt dès son impression.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de suivre l'exemple des États-Unis qui s'apprêtent à accorder une deuxième réduction de taxes?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, je pense que nous sommes capables d'établir nous-mêmes nos directives à ce sujet.

## LES NATIONS UNIES

PROCHAINE CONFÉRENCE D'OTTAWA POUR LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE LA FORCE DE PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il nous dire quand, selon lui, aura lieu la prochaine conférence à Ottawa, à laquelle assisteront les pays invités à discuter des ententes permanentes à conclure pour le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, aucune date n'a encore été fixée, mais l'affaire progresse.

**M. Nesbitt:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si elle aura lieu cet automne ou l'hiver prochain? Pourrait-il nous en donner une idée?

**L'hon. M. Martin:** Sans doute à l'automne.

*(Texte)*

## LES COALITIONS

A PROPOS DU MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MARCHANDS DE PRODUITS DE L'AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice.

Pourrait-il nous dire s'il entend donner suite au mémoire que lui a présenté dernièrement l'Association nationale des marchands de produits de l'automobile?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je regrette, mais je n'ai pas compris la première partie de la question. Toutefois, je sais que j'ai pris connaissance d'un tel mémoire, et si telle est la question, la réponse est oui, sinon, je prendrai connaissance de la question dans le hansard, demain, et j'y répondrai plus en détail.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

A PROPOS DE LA GRÈVE AU JOURNAL «LA PRESSE»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Forêts.

Étant donné que les journaux rapportent ce matin que les négociations des employés en grève au journal *La Presse,* à Montréal, sont en voie d'entraîner un règlement, le ministre des Forêts pourrait-il nous assurer qu'il n'interviendra pas dans ce règlement, afin de ne pas nuire à son résultat favorable.

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, l'honorable député n'a qu'à lire la réponse que j'ai déjà donnée à la Chambre à propos de cette affaire, il y a environ un mois.

*(Traduction)*

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—DEMANDE DE PRÉCISIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La semaine dernière, le ministre a indiqué que le lundi suivant, il espérait pouvoir dire à la Chambre quels arrangements définitifs découleraient de la loi ayant pour objet de faciliter l'attribution de prêts aux étudiants. Mise à part la question des jurys provinciaux requis, peut-il donner à la Chambre un rapport à jour?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je me propose de faire demain une déclaration complète sur la situation.

**M. MacInnis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on donné instruction que les directeurs d'école auront quelque chose à dire dans l'examen des postulants qui solliciteront des prêts d'étudiant?

**L'hon. M. Gordon:** Non, monsieur l'Orateur.

PÉNURIE D'INGÉNIEURS ET BOURSES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné la pénurie d'ingénieurs professionnels au Canada, comme l'annonçait récemment le Service national de placement, et le recrutement d'ingénieurs étrangers, le gouvernement songerait-il à offrir des bourses attrayantes pour encourager les étudiants à embrasser la profession?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je serai heureux d'examiner la question, monsieur l'Orateur. Bien entendu, les prêts prévus pour les étudiants entreront bientôt en vigueur et devraient aider à résoudre le problème.

## LA GENDARMERIE ROYALE

PRÉTENDU REJET DE LA RÉCLAMATION D'UN ANCIEN AGENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre de la Justice une question qui se rattache à ce qu'on a appelé la bombe au sang. Étant donné qu'on a rapporté ce matin à la radio que M. Cowlishaw reviendra à Ottawa pour nous rendre visite, si on ne fait rien et si on ne songe pas au bien-être des députés intéressés, je me demande si le gouvernement songe à vérifier la prétention de M. Macdonald, pour voir si elle est valide?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, pour le moment, je puis répondre oui à cette question.

**M. Knowles:** Que les conséquences retomberont sur vous, si vous n'en faites rien!

**M. Scott:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné le net succès qu'a remporté en Nouvelle-Zélande l'examinateur de la législation (ombudsman) en étudiant des plaintes de ce genre, le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il est temps que nous songions sérieusement à créer un poste semblable au Canada, afin que des plaintes de cet ordre ne soient pas portées à notre attention d'une façon aussi théâtrale?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, en mon nom personnel du moins, je suis prêt à répondre dans l'affirmative.

## LA FONCTION PUBLIQUE

PROTESTATIONS AU SUJET DES RÉCENTES MAJORATIONS DE TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, même si le Président du Conseil privé nous a apparemment enlevé tout espoir, le premier ministre nous dirait-il s'il a reçu des instances des associations de fonctionnaires demandant qu'on remette à l'étude la question des majorations de salaires? Des représentants de ces associations lui ont-ils demandé une entrevue et songe-t-il à donner suite à leur demande? D'autre part, si une telle entrevue a lieu et si les arguments invoqués sont raisonnables, vont-ils être favorablement accueillis?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, une entrevue a été demandée dans les messages que j'ai reçus ce matin et elle sera accordée. Je suis toujours prêt à accueillir les arguments raisonnables.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En raison des difficultés survenues concernant les traitements des fonctionnaires, puis-je demander au premier ministre si le moment ne serait pas opportun pour présenter une mesure législative visant à accorder à tous les fonctionnaires de l'État le droit aux négociations collectives?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami le sait, le

gouvernement a chargé M. Arnold Heeney d'examiner toute la question des négociations collectives au sein de la fonction publique. Cette étude se poursuit en ce moment, et nous espérons en connaître les résultats avant longtemps.

## LE DRAPEAU

### AJOURNEMENT DU DÉBAT ET ÉTUDE D'AUTRES MESURES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, je demanderai au premier ministre si les diverses observations et réflexions qui lui sont parvenues lui ont permis de conclure qu'il y a parmi la population un grand nombre de gens qui, n'étant ni pour le pavillon rouge, ni pour la feuille d'érable, lui demandent de remettre à plus tard le débat sur le drapeau pour pouvoir passer à des questions plus importantes?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu beaucoup de communications exprimant l'espoir d'une décision rapide au sujet du drapeau. Nous pourrions alors nous occuper d'autres affaires importantes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Tout prétexte est bon, je suppose.

*(Plus tard)*

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question supplémentaire au sujet de la réponse que le premier ministre a donnée au député de Port-Arthur? Si le débat sur le drapeau doit se poursuivre encore longtemps, le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il y aurait lieu de convoquer les comités de la Chambre afin de mettre à profit le temps que nous passons ici? Aucun des comités n'est à l'œuvre en ce moment. Si le débat sur le drapeau nous retient un mois de plus, aussi bien en profiter pour convoquer les comités et nous rendre utiles.

**Le très hon. M. Pearson:** Je crois savoir qu'un comité doit se réunir mardi prochain. Quant à réunir les autres comités, afin d'accomplir du travail utile pendant que le débat se poursuit, l'idée mérite sans doute d'être étudiée.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Ne serait-il pas opportun de consacrer au moins deux jours entiers par semaine à l'examen des prévisions budgétaires, que le gouvernement a si gravement négligées au cours de la présente session?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, les travaux seront progressivement annoncés à la Chambre en temps utile. Pour le moment, rien n'est plus important que de trancher le présent débat sur le drapeau, qui dure déjà depuis 15 jours sans qu'on se soit encore prononcé sur le sous-amendement, ou l'amendement ou la résolution.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Vous avez demandé à tous de prendre la parole.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Puis-je poser une question complémentaire? Le premier ministre sait-il que lorsque nous avons discuté de la Déclaration des droits, le parti libéral a consacré un mois d'obstruction à ce projet?

**Le très hon. M. Pearson:** Je crois que le débat sur la déclaration des droits a été très utile. Son adoption n'a pris que quelques jours et le bill a été approuvé à l'unanimité. Les amendements proposés par l'opposition ont amélioré le bill sur lequel on s'est ensuite prononcé. A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, 119 orateurs ont pris la parole sur le projet de drapeau et nous en sommes encore à l'amendement apporté à l'amendement à la résolution.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Étant donné qu'il n'a même pas été question du drapeau dans le discours du trône et que le premier ministre ne l'a pas classé parmi les questions prioritaires, ce dernier n'estime-t-il pas que certaines autres mesures, qui n'étaient pas prêtes, pourraient être préparées et présentées à la Chambre, de sorte que nous puissions exécuter la tâche dont nous devrions nous acquitter: améliorer les conditions économiques du Canada, l'état de notre commerce, car les statistiques établissent sa situation précaire?

**Le très hon. M. Pearson:** A ce propos, j'avoue partager la déception du député de Trois-Rivières et d'autres représentants. Je reconnais qu'une décision serait souhaitable. A cette fin, si mon ami acceptait simplement les accommodements proposés par les chefs de tous les autres partis, on pourrait s'entendre pour fixer un délai et nous pourrions passer à l'étude des mesures dont il parle.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Parlant de déception, le très honorable représentant a-t-il lu les observations très révélatrices du député

d'York-Humber? Il a dit en effet que ce drapeau présenté à la Chambre n'avait jamais été étudié en caucus libéral, que personne n'était au courant et que le premier ministre l'avait présenté de son propre chef.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai lu ces observations intéressantes et je les ai lues en tenant compte aussi des observations qu'a faites le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière.

## L'AGRICULTURE

### PRÊTS COLLECTIFS POUR L'ACHAT DE MACHINES ARATOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Pendant une de ses pérégrinations dans l'Ouest canadien il y a environ un mois, il a déclaré que, le 25 juillet, serait introduite à la Chambre une mesure prévoyant des prêts à des groupes de cultivateurs pour leur permettre d'acquérir des machines agricoles de la façon la plus économique. Je lui demanderai si la mesure a déjà été rédigée en projet, si un projet de résolution a été préparé et s'il n'y aurait pas lieu de l'inscrire au *Feuilleton,* au cas où tout serait prêt, comme il nous l'a annoncé?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, comme je ne suis qu'un gars de la ferme, je ne comprends parfois pas très bien les expressions du très honorable représentant. (*Exclamations*) Nous avons un projet de loi qui sera bientôt prêt à inscrire au *Feuilleton.*

**Une voix:** Bientôt?

**L'hon. M. Hays:** Le programme est arrêté. Nous espérons que la Chambre lui accordera son attention et que ce projet de loi sera bientôt adopté, car les cultivateurs en ont besoin.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Afin qu'il n'y ait aucun malentendu, je demande tout de suite au ministre d'inscrire cette résolution au *Feuilleton*; elle recevra une attention immédiate, puisqu'il se préoccupe tellement des cultivateurs. Le ferez-vous?

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur; je crains que le très honorable représentant n'ait quelque peu saboté l'affaire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Saboté une résolution qui n'existe pas.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

### DINDES—RÉTABLISSEMENT DU CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. J'ai reçu de nombreuses plaintes d'éleveurs de dindes en Saskatchewan, qui demandent que le ministre rétablisse le régime des contingents à l'égard des dindes venant des États-Unis.

**M. Winch:** Vous jouissez maintenant de protection. Que voulez-vous de plus?

**M. Cooper:** Voici ma question: le ministre songerait-il à imposer de nouveau le régime des contingents sur les importations de dindes venant des États-Unis?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur les éleveurs de dindes tiendront une réunion, le 14 septembre, je crois, à l'hôtel Fort-Garry, à Winnipeg; j'assisterai à la réunion pour expliquer aux intéressés pourquoi nous ne croyons pas devoir imposer de contingents à l'heure actuelle.

*(Texte)*

### A PROPOS DE L'ARDA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts, en sa qualité de ministre responsable de l'application de l'ARDA. A-t-il donné suite à la demande que j'ai formulée récemment qu'il recommande à ses fonctionnaires responsables de l'application de l'ARDA de choisir la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour leur prochaine étude des problèmes agricoles?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, cette responsabilité n'incombe pas au ministre des Forêts mais plutôt au ministre de l'Agriculture de la province de Québec.

*(Traduction)*

## LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

### CONFÉRENCE DES PARTIS SUR LA LIMITATION DU DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Si, au moment où nous reviendrons à d'autres travaux importants, l'un des premiers articles à l'ordre du jour était la reprise de l'étude de

la mesure concernant le remaniement de la carte électorale, le ministre voudrait-il songer à convoquer une conférence officieuse de représentants de tous les partis, un peu comme celle qu'il avait convoquée avant même le début du débat sur ce remaniement, pour voir s'il y aurait moyen de s'entendre et d'éviter un autre débat prolongé sur cette question importante?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Voilà, à mon avis, une excellente idée. Si quelque chose pouvait me porter à croire que les représentants des partis seraient disposés à participer à cette conférence sans aucune idée préconçue, désireux de trouver une solution à l'impasse où nous avons abouti et qui a entraîné un autre débat prolongé, je serais très heureux d'examiner toute proposition raisonnable. Je l'ai dit au cours du débat. Si j'avais un indice en ce sens, nous pourrions tenir une réunion lundi.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Belle collaboration, encore une fois.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le très honorable représentant dit qu'il y a une belle collaboration entre moi-même et le député de Winnipeg-Nord-Centre. (*Applaudissements*) Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est que j'aimerais bien obtenir la même collaboration du très honorable représentant.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je veux, moi aussi, m'expliquer sur la même question. Comme l'observation a laissé entendre que le ministre savait que j'allais soulever la question, je veux qu'il soit bien clair que je n'en avais parlé à personne auparavant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Naturellement, j'accepte les deux démentis et je m'attendais qu'on fasse à cet égard exactement comme on avait fait dans le passé chaque fois que ce bel esprit de collaboration s'est manifesté.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il m'est difficile d'établir la liste des députés qui veulent poser des questions et le temps file. Le prochain, sur ma liste, est l'honorable député de Québec-Est.

*(Texte)*

## RADIO-CANADA

### QUÉBEC—PERSONNEL DU NOUVEAU POSTE DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Beaulé (Québec-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État?

Comme on annonce l'ouverture, pour le mois prochain, à Québec, du poste de télévision de la Société Radio-Canada, le ministre peut-il nous affirmer que dans le cas des employés qui seront embauchés, à compétence égale, la préférence sera donnée aux candidats de Québec et de la région immédiate plutôt qu'à ceux de l'extérieur?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député en est sans doute au courant, c'est là la responsabilité exclusive de la Société Radio-Canada et je suis persuadé qu'en l'exerçant, elle tiendra compte du point de vue exprimé par l'honorable député.

*(Traduction)*

## LES POSTES

### ÉMISSION DU TIMBRE TRIFOLIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** J'aimerais poser une question au ministre des Postes. Nous dira-t-il si la distribution du timbre-poste portant trois feuilles d'érable fait partie d'une campagne visant à promouvoir et à faire connaître le modèle du drapeau trifolié?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Je m'étonne que cette question n'ait pas été posée il y a déjà plusieurs mois. Le motif des trois feuilles d'érable a été choisi vers le mois de juillet l'an dernier, bien avant que la question du drapeau soit soulevée.

**M. Webb:** Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre fera-t-il en sorte que tous les bureaux de poste au Canada disposent d'un approvisionnement suffisant de timbres à l'effigie de la Reine Élisabeth?

**L'hon. M. Nicholson:** J'ai donné cette assurance quand le comité a examiné les crédits de mon ministère. Si l'honorable député ou n'importe quel autre député peut me donner la preuve que ces directives ne sont pas suivies par les bureaux de poste dans tout le Canada, je verrai à ce qu'elles le soient.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Le ministre des Postes songe-t-il maintenant à émettre un timbre portant une seule feuille d'érable?

### DIFFUSION PAR LA POSTE DE PROPAGANDE RACISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. E. Walker (York-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Est-il disposé à prendre des mesures concernant l'utilisation de la

poste canadienne pour la distribution d'imprimés tendant à provoquer la haine, en provenance d'un autre pays?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député de York-Centre a posé une question analogue il y a quelques mois, j'ai demandé aux députés qui auraient des enveloppes ou des emballages où figureraient les adresses d'origine de ces imprimés de me les faire parvenir; j'ai alors dit que nous étions prêts à prendre les mesures voulues. On se rappellera qu'à ce moment, nous avions fermé les deux cases postales connues en usage au Canada à cette fin.

A la suite de l'entrée dans les dépêches d'un certain nombre de brochures et de lettres semblables aux premières qui provenaient d'une adresse de Toronto, mais qui cette fois étaient en provenance de Colombie-Britannique, j'ai demandé l'avis du ministère de la Justice à cet égard. A la fin de juillet, j'ai émis une ordonnance prohibitive provisoire refusant l'usage de la poste canadienne à l'organisation en cause. Si les honorables députés ont d'autres enveloppes ou emballages portant l'adresse de cette organisation, qui, sauf erreur, est connue sous le nom de *National White American Party* nous examinerions l'opportunité de recourir à des mesures semblables.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Une question complémentaire. Le ministre ne songerait-il pas à rendre obligatoire l'inscription de l'adresse de l'expéditeur sur tout objet de correspondance de ce genre?

**L'hon. M. Nicholson:** Je sais que mes fonctionnaires ont discuté de cette mesure possible avec le ministère de la Justice. Je ne saurais dire si cette mesure peut être adoptée, mais j'irai aux renseignements et informerai l'honorable député plus tard.

## LE COMMERCE

### ABSENCE DU CANADA À LA FOIRE DU GHANA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce, mais, en son absence, et vu que ma question concerne dans une large mesure la prospérité de l'industrie, le ministre de l'Industrie voudrait peut-être y répondre. Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le Canada n'exposera pas officiellement à la foire internationale du Ghana, au mois de février prochain, étant donné que 31 autres pays y prendront part?

[M. Walker.]

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** J'ignore la réponse à cette question, monsieur l'Orateur, mais je tiendrai cette question pour préavis.

## LE CABINET

### REMANIEMENT MINISTÉRIEL À LA DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre songe-t-il à nommer le ministre associé de la Défense nationale au poste de ministre de la Défense nationale et, si tel est le cas, qu'arrivera-t-il à l'autre ministre? Sera-t-il élevé à l'autre endroit?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre actuel accomplit une œuvre remarquable . . .

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Pearson:** . . . et je suis persuadé qu'il se réjouira de pouvoir continuer à compter sur l'aide du ministre associé.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, le premier ministre a indiqué à la Chambre que le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) était le porte-parole du gouvernement en ce qui concerne les questions de personnel. Je voudrais bien savoir quelles sont les fonctions du ministre associé de la Défense nationale s'il n'est pas le porte-parole du gouvernement en matière de personnel.

**Le très hon. M. Pearson:** Ses fonctions sont multiples. En fait, il est beaucoup plus occupé que ne l'était son prédécesseur dans le gouvernement précédent.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### TÉLÉGRAMMES EXIGEANT LA DÉMISSION DU MINISTRE DU NORD CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, afin de démontrer que la collaboration n'est pas une voie à sens unique ou double, puis-je signaler à la Chambre, au nom du très honorable chef de l'opposition et en mon nom propre, que les télégrammes que nous avons reçus ce matin et qui demandent notre démission de la Chambre des communes, ne nous visaient pas? Ce sont des exemplaires d'un télégramme adressé au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Nous avons commencé la période des questions à 2 h.25 et,

en vertu de l'article provisoire qu'on a ajouté au Règlement, la période d'une demi-heure se terminait à 2h.57. Or, il est exactement 3 heures.

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 25 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. Jack A. Irvine (London):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole sur le sous-amendement, je crois que je manquerais à mon devoir si je ne félicitais brièvement mes collègues pour les nombreux discours éloquents et patriotiques qu'ils ont prononcés à la Chambre et je crois que vous tolérerez que je prenne un moment pour dire que nombre d'entre nous ont été très heureux hier soir du discours remarquable de l'honorable député de Huron. Je crois qu'il est le député le plus âgé de la Chambre et qu'il occupe le deuxième rang parmi ceux qui ont le plus grand nombre d'années de service.

Je n'ai pas l'intention de parler du drapeau, mais je me propose de parler du sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina-City le 13 août, consigné à la page 6995 du hansard de la même date. J'estime qu'il conviendrait que nous nous rafraîchissions la mémoire en jetant un autre coup d'œil sur les questions qu'il a proposées à ce moment-là. Voici la première: Êtes-vous en faveur du pavillon rouge du Canada? Et la deuxième: Êtes-vous en faveur du pavillon rouge du Canada modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices? Et la troisième: Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?

**Des voix:** Bravo!

**M. Irvine:** Et la quatrième question: Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique? Je comprends, monsieur l'Orateur, que les honorables vis-à-vis tiennent à ponctuer la fin de chacune de ces phrases.

J'estime que cette proposition donnerait à tous les Canadiens l'occasion d'exprimer librement leur choix—l'occasion de dire ce que devrait être notre drapeau national. J'ai eu le privilège, le 2 juillet, de parler longuement à la Chambre du drapeau. Ce discours m'a valu une volumineuse correspondance. J'ai ici un dossier que j'invite tous les honorables députés à venir consulter; il renferme de 200 à 300 lettres qui me sont parvenues depuis cette date. Ces lettres n'émanent pas toutes de gens aux noms aglo-saxons, bien que ce soit, évidemment, le cas de beaucoup d'entre eux. Il y a aussi bon nombre de lettres dont les auteurs portent des noms indiquant des origines françaises. Puis, beaucoup d'autres noms permettent de conclure à une origine qui n'est pas plus anglo-saxonne que française. Par exemple, j'ai reçu des lettres signées Steve Marti, G. W. Snetsinger, Mike Hillcoff, J. Melkonian, Janet Schaef, A. C. Petrouski, Dr. H. C. Soltan et Zudy Martinovic. Je pourrais citer encore d'autres noms, mais un de ceux qui me viennent immédiatement à l'esprit parce que c'était celui d'un homme qui a rendu des services signalés à la Chambre, est celui d'Aberhart. Ces gens n'ont donc pas tous la même origine nationale.

Bon nombre de ces lettres sont intéressantes. Je n'ai pas l'intention de les citer toutes, et les députés m'en seront sans doute reconnaissants. D'autre part, je dois appeler l'attention de la Chambre sur certaines d'entre elles. J'ai même des lettres du Manitoba. Bon nombre proviennent de Québec. Certaines m'ont été envoyées de l'État de New-York, d'autres du Michigan, et une par un correspondant en Angleterre. Parmi toutes ces lettres, il n'y en a qu'une en faveur du nouveau drapeau—et je suis heureux de pouvoir dire qu'elle ne provient pas de ma circonscription. Je le répète, une de ces lettres vient d'Angleterre, et j'en citerai un bref passage:

J'ai été frappé de relever récemment dans un de nos quotidiens, ici en Angleterre, que le Canada devait avoir un nouveau drapeau. Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre affranchie d'un timbre étrange—mais c'était un timbre canadien. L'expéditeur me faisait savoir que le dessin de ce timbre était celui du nouveau drapeau canadien qu'on envisageait d'adopter et qui, d'après l'auteur de la lettre, allait être consacré par la loi la semaine suivante.

Comme je suis un de vos tenants, je vous écris pour protester très énergiquement contre ce nouveau drapeau qu'on nous propose.

Une autre lettre m'est parvenue hier seulement. J'en citerai une partie, parce qu'elle est, à mon avis, importante et fera un apport au présent débat. Elle est timbrée de Londres et porte la date du 21 août. En voici un passage:

Je voulais vous remercier de l'exemplaire des débats parlementaires (hansard) que vous avez bien voulu m'envoyer récemment en me référant particulièrement au rôle que vous avez joué dans cette très importante question du drapeau national.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour la lutte qu'a livrée le parti conservateur. Je ne saurais ressentir autre chose que de la fierté de tout ce qui s'est dit à la Chambre, compte tenu des nombreuses heures que les députés doivent avoir passées dans les réunions, les séances, et ainsi de suite.

Cet été a été grave pour tous les intéressés. Mais nous concevons mal, nous qui sommes si loin du lieu où se déroulent ces événements, quelle fatigue, et parfois quel découragement tout ceci peut entraîner pour le corps et l'esprit. Je réitère donc mes sincères remerciements pour ce beau travail. Quelle qu'en soit l'issue, quel que soit le drapeau qu'on déploiera officiellement comme emblème national dans les jours à venir, le parti conservateur du Canada pourra toujours se rappeler avec honneur ce glorieux été de 1964.

**Des voix:** Bravo!

**M. Irvine:** Il est évident que les paroles prononcées à la Chambre, qui se sont répandues d'un bout à l'autre du pays, font une certaine impression sur notre grande nation.

Je citerai, maintenant, un article publié dans la *Free Press* de London, le 23 mai 1964. L'auteur en est M. Arthur R. Ford, rédacteur émérite de notre journal à London. L'article a pour titre: «Le nouveau drapeau créera-t-il l'unité?»

Quant à moi, je crois qu'un gouvernement minoritaire commet une erreur du point de vue national en insistant sur cette question. J'estime que cela va diviser le pays plus que jamais. J'ai beaucoup d'estime pour M. Pearson et ses réalisations au cours de sa carrière de diplomate canadien. Il a relevé le prestige de notre pays aux Nations Unies et dans les milieux internationaux.

Cependant, M. Pearson demande beaucoup aux Canadiens de souche britannique ou loyaliste américaine en les invitant à abandonner l'Union Jack, bien que la plupart d'entre nous l'accepteront si cela doit mettre un terme au mouvement québecois en faveur du séparatisme, des États associés et du terrorisme, et instaurer l'unité nationale; mais je doute que le nouveau drapeau ou le nouvel hymne national satisfera les extrémistes du Québec.

La plupart des habitants de notre région du pays sont disposés à aller très loin et à faire l'impossible pour satisfaire aux exigences raisonnables du Canada français. Ils désirent vivement se joindre à eux pour l'édification d'un Canada plus puissant. Ils se rendent compte que l'ancien Québec est en voie de disparition et que se lève un Québec nouveau et moderne. L'Université de Western Ontario a innové, il y a un certain nombre d'années, en ouvrant une école d'été à Trois-Pistoles pour donner à ses étudiants la chance non seulement d'apprendre le français mais de comprendre le Canada français. Il y a eu ces dernières années dans les écoles un mouvement en faveur d'un emploi plus étendu du français.

Pourtant, il y a certains principes qu'ils ne sont pas disposés à abandonner. Ils veulent le maintien des liens avec la Grande-Bretagne, par la voie d'une appartenance commune au Commonwealth des nations. Ils veulent garder la monarchie et continuer d'avoir pour reine du Canada la souveraine de Grande-Bretagne. Ils veulent conserver le régime parlementaire britannique, qui garantit la possession des précieuses libertés dont nous sommes épris depuis si longtemps: liberté de parole, de presse, d'association, de religion, et l'égalité de la justice pour tous.

[M. Irvine.]

C'est un extrait d'un article écrit par l'un des écrivains les plus éminents du Canada, et je sais qu'il y a mis tout son cœur.

Il y a quelque temps, le premier ministre a déclaré en cette enceinte, au début du débat sur le drapeau, que chacun aurait l'occasion de prendre la parole. En fait, il a insisté pour que chaque député exprime ses vues —et je crois que chacun d'eux a le droit et le devoir d'exposer le point de vue de ses commettants. On ne saurait considérer cela comme de l'obstruction. Le premier ministre lui-même nous a invités à parler au nom de nos commettants.

Le 25 mai, en réponse à une question posée du député de Peace-River, on nous a laissé entendre que le débat se poursuivrait sans interruption et que chaque député pourrait prendre la parole. On peut le constater en consultant la page 3700 du hansard. Voilà qu'on parle de limiter le débat; on nous accorderait une semaine pour décider d'une question essentielle pour la nation et dont nous devrons subir les conséquences pendant de nombreuses années. Pas plus tard qu'hier, le premier ministre a fait une déclaration à la Chambre en réponse à une question. Voici ce qu'il a dit:

Je crois encore que nous pouvons suivre le programme déjà tracé et je ne crois pas que nos points de vue soient tout à fait irréconciliables.

Mais il a lui-même reconnu la division existante, monsieur l'Orateur. Ce sont là certaines des choses auxquelles nous devrions songer sérieusement. Nous savons qu'il y a de profondes divisions d'un bout à l'autre du pays. Il y en a peut-être plus aujourd'hui que jamais dans le passé.

Je sais que le député de Moose-Jaw-Lake-Centre nous a parlé hier soir d'un article du *Telegram* de Toronto du 22 août 1964 et qu'il en a même cité un passage. Cela m'a porté à relire l'article et j'estime que deux ou trois points mériteraient de retenir l'attention de la Chambre. J'espère qu'ils retiendront aussi l'attention de tous les habitants de notre beau pays dont nous avons le privilège d'être des citoyens. L'article déclare que le vote ne peut être libre. Il établit que dans les circonstances actuelles, il est impossible qu'un vote soit libre. Puis, il ajoute:

Maintenant que les attitudes des partis se sont figées, il est difficile de concevoir un vote vraiment libre.

Il s'est montré sur le tard disposé à atténuer ses premières exigences têtues concernant le drapeau de son choix et il devrait aller encore plus loin et connaître les sentiments de la population au moyen d'un plébiscite.

Peut-être M. Pearson craint-il les résultats de ce sondage de l'opinion publique. Le nombre des lettres et pétitions exprimant la volonté de conserver le pavillon rouge a été impressionnant.

Il n'y a aucune raison de ne pas mettre de côté ce bill qui suscite de l'obstruction et divise les esprits, en attendant d'en appeler au peuple. Il n'y a aucune urgence. La plupart des Canadiens à l'extérieur du Québec semblent tout à fait satisfaits du drapeau que nous avons. Au Québec, la question n'a guère d'importance, car on arbore le drapeau laurentien à la croix blanche et aux fleurs de lis.

Tant que M. Pearson n'aura pas mis de l'eau dans son vin, l'opposition aura bien raison de continuer à faire de l'obstruction mitigée.

Peu importe le nom qu'ils donnent à cette action, ils disent que notre attitude est motivée. Et je crois que c'est l'opinion générale d'un bout à l'autre du pays. (*Applaudissements*) L'article poursuit:

Bien qu'il soit regrettable d'avoir recours à de pareils moyens au Parlement, aucune autre méthode ne semble efficace étant donné l'entêtement de M. Pearson.

La seule façon de sortir de cette impasse parlementaire est claire: la tenue d'un plébiscite qui mettrait fin à un long débat et permettrait au Parlement de passer à l'étude de mesures plus importantes.

Ce sont les sentiments exprimés par la population d'un bout à l'autre du pays. J'avoue qu'il y a trois ou quatre semaines, ces sentiments n'étaient pas tout à fait les mêmes; mais aujourd'hui les nombreuses lettres que je reçois, comme plusieurs autres députés, sont formulées en général en ces termes: «N'abandonnez pas la partie. Continuez à lutter. Vous faites de la bonne besogne.» J'ai appris l'autre jour que la ville de London avait commandé récemment les drapeaux dont elle avait besoin pour les cinq prochaines années et le drapeau commandé est le pavillon rouge du Canada.

Nous pourrions pousser les choses beaucoup plus loin, monsieur l'Orateur, pour nous rendre compte des opinions actuelles des Canadiens. Dans le *Citizen* d'Ottawa en date du samedi 22 août a été publié un article au sujet du drapeau. Je voudrais vous en citer un court paragraphe ainsi conçu:

Si le premier ministre renonce au drapeau trifolié, il semble que ce drapeau a peu de chance d'être jamais adopté.

Qu'est-ce qui a affaibli la situation de M. Pearson?

Et plus loin, l'article se poursuit ainsi:

Le pavillon rouge est plus populaire que jamais.

Même si son sort est engagé dans la lutte, il a au moins été hissé sur le champ de bataille et sa position s'est renforcée depuis le début.

M. Pearson est prêt à déférer le modèle d'un nouveau drapeau au comité, ce qui est un piètre résultat alors qu'il avait espéré l'arborer le 1er juillet ou à l'occasion de la visite royale en octobre.

Il y a aussi le *Journal* d'Ottawa de jeudi dernier, le 20 août. Je pourrais relever des citations de ce genre indéfiniment, monsieur l'Orateur. Un grand nombre ont été consignées au compte rendu, mais il n'a pas été question de celles-ci. Cet article du *Journal* donne une idée des problèmes qui se posent pour les députés qui occupent les banquettes ministérielles:

Lors de la réunion secrète de mardi, le premier ministre s'est soustrait aux attaques des députés de l'arrière-ban contre le cabinet, car il présidait le conclave des chefs de parti qui cherchaient à traiter d'une paix qui leur échappe toujours dans la guerre du drapeau.

C'est un indice qu'une pomme est gâtée au fond du baril, et nous savons ce qui arrive par la suite. Je sais que beaucoup de députés ont lu ces articles et que certains honorables vis-à-vis doivent être très préoccupés à ce sujet. Le ressentiment existe, et il s'accroît de jour en jour. Pourtant, il est question d'un vote libre. Comment pourrait-il y avoir vote libre? Bien des députés de l'autre côté de la Chambre ont déjà déclaré leurs intentions; ils sont allés si loin qu'ils ne peuvent pas reculer. Dans certains cas, ils ont dit à leurs commettants quelle était leur attitude. Pour avoir parlé avec certains d'entre eux personnellement, je sais qu'ils aimeraient maintenant faire vote-face. Mais comment?

Que dire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Je crois qu'il a franchi le point où l'on ne peut plus revenir en arrière. Un sondage récent de l'opinion publique effectué à Windsor indique que la majorité appuient le pavillon rouge. Que fera maintenant l'honorable ministre? Que lui arrivera-t-il? Ce n'est pas que je sois personnellement très préoccupé, mais, à titre de ministre, il peut s'être engagé dans l'alliance du fanion Pearson à tel point qu'il ne peut plus reculer. De quel côté sautera-t-il? Nous savons qu'il est assez bon sauteur, mais nous ne savons pas de quel côté il sautera. Je parie qu'il est un peu inquiet en ce moment.

Certains autres aspects de la propagande nous portent parfois à nous demander pourquoi nous n'avons pas en cette enceinte un ministre de la propagande. On parle des frais qu'entraîne la continuation de la session. Récemment je crois—je puis me tromper, et si je me trompe, qu'on me corrige—le personnel du secrétariat a été informé qu'il demeurerait employé durant tout congé que nous pourrions avoir. Un député touche son traitement, qu'il soit ici ou non. Qu'en coûte-t-il de poursuivre la session? Nous avons ici de nombreux visiteurs au cours de l'été; la Chambre doit rester ouverte pour ces visiteurs. Il y a peut-être les frais d'impression du hansard, des *Procès-verbaux*, et de documents de ce genre. Mais la Chambre n'a certainement pas de

travaux à accomplir à l'heure actuelle, et le temps que nous prenons, en notre qualité de bons Canadiens, nous permet de combattre en cette enceinte pour les choses que nous croyons justes. Nous utilisons la période des vacances, de notre congé, pour cela.

**Des voix:** Bravo!

**M. Irvine:** Il est intéressant d'entendre les questions qui se croisent à la Chambre. Je me demande si le premier ministre et le chef de l'opposition ne sont pas un peu plus proches d'un compromis que nous le pensons. Ne serait-ce pas charmant si, à titre de Canadiens, nous pouvions simplement étudier cette question et en arriver à une solution satisfaisante pour tous? Mais nous ne pouvons procéder de cette façon-là. Le seul recours que nous ayons est le plébiscite.

Monsieur l'Orateur, je le dis à titre de député qui ne cherche qu'à favoriser l'unité, l'unité nationale. J'ai confiance qu'ils réussiront à s'entendre et qu'un comité composé de membres de tous les partis pourra être formé en vue de choisir un modèle de drapeau tout à fait dépolitisé.

La Chambre est maintenant saisie du sous-amendement. Pour ma part, j'estime que nous devrions avoir un plébiscite, monsieur l'Orateur. J'irai même un peu plus loin. Devrions-nous avoir un plébiscite dès maintenant? A cette question, je répondrais non. A mon sens, il faudrait mettre au rancart, jusqu'aux prochaines élections, ce qui n'est peut-être pas tellement loin, toute cette question tant controversée qui bouleverse le pays et divise les citoyens encore plus. Nous pourrions alors avoir un plébiscite. Si un plébiscite était tenu maintenant, il faudrait mettre en action tout notre mécanisme électoral. Il faudrait faire dresser les listes d'électeurs par des énumérateurs et employer un grand nombre de personnes et de services nécessaires pour la tenue d'un plébiscite. Cela coûterait presque autant que des élections générales et ce serait un gaspillage de 15 millions de dollars. Rien ne nous empêche de mettre cette question au rancart jusqu'à ce que nous ayons des élections; nous pourrions alors tenir le plébiscite, en novembre, en mars, ou bien dans un an. D'ici là, venons-en à une entente comme le devraient de loyaux Canadiens et assurons-nous que ce Parlement travaillera dans les meilleurs intérêts des citoyens canadiens. Nous pourrions ainsi faire d'une pierre deux coups et économiser de l'argent.

En envisageant ainsi cette question, nous donnerons aux Canadiens trois chances. Tout d'abord, nous leur permettrons de se calmer et de réfléchir à la question avec un peu moins de passion qu'à l'heure actuelle. Cela leur donnera la chance d'y réfléchir plus lucidement. Les citoyens sont furieux à l'idée de perdre leur pavillon rouge. Les protestations augmentent sans cesse. Nous n'avons pas peur d'un plébiscite, car nous savons quel en sera le résultat.

Deuxièmement, nous épargnerons 15 millions de dollars. Si je ne me trompe, c'est le ministre des Finances (M. Gordon) qui a dit «Qu'est-ce que 100 millions?»; nous savons qu'il plaisantait. Mais 15 millions de dollars c'est beaucoup d'argent et nous devrions les économiser si nous le pouvons.

Nous accorderions à la population un droit très important en lui permettant de choisir librement. Nous ne pouvons plus reculer maintenant, nous devons continuer. La seule solution qui s'offre si nous capitulons et acceptons le drapeau proposé par une seule personne, ce serait de décevoir les Canadiens et de céder à ce qui équivaut à une dictature.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part pour une seconde fois au débat en cours. Mais le ministre du Commerce (M. Sharp), entre autres, a prononcé un discours si provocateur qu'il est tout naturel que je vienne lui répondre aujourd'hui. En outre, il importe au gouvernement de bien étudier le sous-amendement proposé. Le premier ministre (M. Pearson), c'est évident, ne s'intéresse qu'au projet de résolution tel qu'il a été présenté. Mais c'est dans l'espoir qu'il va reconsidérer l'affaire que je reviens à la charge. J'aimerais aussi traiter de certaines des recommandations faites par le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), qui a sans doute prononcé, il y a quelques jours, un des meilleurs discours que la Chambre ait entendus depuis longtemps.

Soit dit en passant, je suis très heureux de voir que le ministre de l'Agriculture (M. Hays), Albertain comme moi, mais de Calgary, est aujourd'hui des nôtres. Je salue son retour. Bien entendu, je souhaite qu'il participe cet après-midi au débat, car je sais ce que certaines personnes de Calgary pensent de la question. J'aimerais aussi connaître le sentiment du ministre lui-même. De fait, monsieur l'Orateur, le pays semble s'administrer tout seul actuellement, en dépit du Parlement plutôt que grâce à ce dernier. Encore une fois, je prie le premier ministre d'étudier la question à fond ou, si vous le préférez, de l'examiner de nouveau très attentivement.

Le sous-amendement présenté par le représentant de Regina-City (M. More) renferme les quatre questions suivantes: Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien? Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié? Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable? Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique? Quelle

raison le premier ministre pourrait-il avoir de s'opposer à la tenue d'un plébiscite sur la question, lors d'élections futures? Nombre de Canadiens n'ont pas communiqué avec leurs députés par voie de pétitions, de lettres ou d'appels téléphoniques, même s'ils ont des sentiments très profonds concernant les questions mentionnées dans le sous-amendement. Le premier ministre devrait leur fournir l'occasion d'exprimer leur avis. Monsieur l'Orateur, quoi de plus équitable que de leur permettre d'inscrire leur «X» vis-à-vis de la question de leur choix, lors d'élections? Les partisans du pavillon rouge du Canada pourraient alors exprimer leur point de vue. Cela permettrait à ceux qui tiennent beaucoup au pavillon rouge, mais qui seraient prêts à accepter une légère modification, d'exprimer leur point de vue. Et cela permettrait à ceux qui sont en faveur de l'un ou l'autre des deux autres modèles de faire connaître aussi leurs opinions. Comment pourrait-on être plus juste, monsieur l'Orateur? Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre hésite à agir en ce sens.

Le député de Qu'Appelle a proposé une autre solution: renvoyer l'affaire à un comité parlementaire. Quant à moi j'opterais pour cette solution en deuxième lieu, mais je n'ai pas d'objections à ce qu'on renvoie la question à un comité parlementaire comprenant un nombre égal de députés des deux grands partis et de députés des autres formations politiques.

J'estime que le gouvernement a actuellement entre les mains environ 3,500 modèles de drapeau. Le comité pourrait certainement les examiner, en choisir une demi-douzaine et en désigner un ensuite parmi les six qu'il aurait jugés les plus convenables de ces 3,500. Si l'on veut absolument imposer un délai quelconque au comité, je ferai remarquer que c'est une chose impossible, selon moi, et qu'on n'arrivera à rien de cette façon. Je pense que l'on devrait demander au comité de siéger pendant un certain nombre de jours; mais il se pourrait qu'on soit obligé d'attendre un an ou même deux avant qu'un rapport décisif soit remis à la Chambre. Le ministre de l'Agriculture (M. Hays) trouve cela drôle. Je pense que c'est une solution très raisonnable à opposer à celle qu'a proposée le premier ministre. Les honorables députés connaissent bien sa proposition. Le premier ministre se propose d'imposer un drapeau à la population.

**M. Godin:** Pourquoi ne pas attendre dix ans?

**M. Skoreyko:** Je n'ai pas saisi ce qu'on a dit.

**M. Godin:** Pourquoi pas dix ans?

**M. Skoreyko:** Je ne vois rien de mal à attendre dix ans, si le comité ne peut arriver à une décision plus tôt. Nous aurions au moins une consolation: la population du Canada serait unie lorsque la décision définitive serait prise. Ce n'est pas en imposant un drapeau à la population qu'on fera l'unité au Canada.

Passons au projet de résolution. J'attache plus d'importance à la substance du sujet qu'en a attaché le ministre du Commerce dans le discours qu'il a prononcé à ce sujet; j'espère, en outre, que le ministre de l'Agriculture, lorsqu'il participera au présent débat, s'en tiendra, lui aussi, à la substance de la résolution. Depuis la présentation de ce projet de résolution, des lettres ont été adressées aux députés, au chef de l'opposition (M. Diefenbaker), au premier ministre (M. Pearson) et à tous les membres du cabinet. Des sondages ont été effectués par divers groupes, diverses associations et divers journaux. On a présenté des pétitions revêtues de milliers de signatures. Certaines ont été adressées au premier ministre, d'autres à divers députés. En maintes occasions, à la Chambre comme chez le grand public, des discours ont été prononcés sur le bien-fondé, sur le pour ou le contre, d'un drapeau.

Je voudrais traiter de certains des sondages qu'on a effectués à travers le pays depuis la présentation de la résolution. Je pourrais peut-être faire une observation, monsieur l'Orateur, que vous trouverez probablement aussi intéressante qu'elle l'est à mes yeux. Au cours de l'une des plus récentes enquêtes, menée par une revue internationale bien connue, c'est dans la ville d'Edmonton qu'on a enregistré la plus forte proportion de gens en faveur du pavillon rouge parmi ceux qui ont reçu un appel téléphonique à ce sujet. A l'instar de Toronto, de Montréal et de Vancouver, Edmonton est une ville cosmopolite et l'on a tort de prétendre que certains groupes ethniques et des personnes d'une origine ethnique particulière n'appuient aucun des modèles de drapeau présenté à la Chambre. En général, la majorité des habitants d'Edmonton sont partisans du pavillon rouge, et je sais qu'il en va de même pour ceux de Calgary.

Je me reporte maintenant à une enquête que le *Journal* d'Edmonton a effectuée au début de mai de l'année en cours. Le *Journal* a fait un sondage auprès des personnes demeurant dans la ville d'Edmonton et le district avoisinant, afin de savoir si elles étaient en faveur du pavillon rouge. Voici les résultats qu'on avait obtenus après environ une semaine: un nombre global de 1,636 bulletins étaient favorables au pavillon rouge, contre 862 en faveur d'un drapeau canadien distinctif; un grand nombre de gens ont simplement

répondu que la question ne les intéressait aucunement.

**M. Godin:** L'honorable député voudrait-il nous donner la question qui a été posée?

**M. Skoreyko:** Je serai très heureux de traiter de cela.

**Des voix:** Adopté.

**M. Skoreyko:** J'ai la parole, monsieur l'Orateur. Pour la gouverne de l'honorable député de Nickel-Belt (M. Godin) je cherche la question posée lors de ce sondage, mais je ne semble pas l'avoir ici en ce moment.

**M. Godin:** Si j'ai posé cette question, c'est parce que j'avais compris, d'après les observations de l'honorable député, qu'on avait demandé «Êtes-vous partisan du pavillon rouge»? A mon avis, cette unique question ne pourrait guère révéler l'opinion véritable des gens.

**M. Skoreyko:** J'ai justement pris des dispositions pour que quelqu'un de mon bureau appelle...

**M. Godin:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La parole est à l'honorable député d'Edmonton-Est.

**M. Skoreyko:** Je sais que le député de Nickel-Belt est jaloux. Il tient à appuyer le premier ministre, qu'il ait tort ou raison, et je ne le blâme pas de s'enquérir...

**M. Godin:** Je pose la question de fait personnel, monsieur l'Orateur. Un député ne devrait pas donner à entendre qu'un autre membre de la Chambre s'inspire, à tort ou à raison, de l'esprit de parti. J'ai eu l'occasion de prononcer un discours à la Chambre sur la question...

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Comme le député de Nickel-Belt pose la question de fait personnel, le député d'Edmonton-Est devrait lui permettre d'exposer son point de vue.

**M. Godin:** Monsieur l'Orateur, je signalais à la Chambre qu'aucun député ne peut prétendre qu'un autre député agit avec partialité, comme l'a donné à entendre l'honorable député. J'ai eu l'occasion de prononcer un discours à la Chambre au sujet du drapeau et il est malheureux que le député n'ait pas été ici pour l'entendre.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, le député a embrouillé sa question de fait personnel, de sorte que maintenant personne ne la comprend. Je n'ai pas accusé l'honorable et savant représentant d'avoir raison ou tort au sujet de la résolution. J'ai dit qu'il appuyait le premier ministre et que peu lui importait que ce dernier ait tort ou raison. Je n'ai pas accusé le député de faire quoi que ce soit...

**M. Godin:** Au sujet de la question de fait personnel, monsieur l'Orateur, je soutiens que le représentant a dit que certains députés—et ici il s'agit de moi—agissent avec partialité. Le représentant dit que j'appuierai le premier ministre, qu'il ait tort ou raison. J'appuierai le premier ministre, parce que ce qu'il a fait est à l'avantage du Canada.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, c'est précisément...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je puis comprendre la réaction du député de Nickel-Belt, mais je ne crois vraiment pas qu'il soit antiparlementaire de laisser entendre que c'est la partialité qui pousse un député à voter ou à parler. J'imagine que bien des discours prononcés à la Chambre s'inspirent de ce sentiment. Je ne crois pas que le député ait dit quoi que ce soit jusqu'ici qui soit antiparlementaire et qui doive être retiré.

**M. Skoreyko:** Merci, monsieur l'Orateur. Je n'aimerais pas que le député considère mes observations comme déplaisantes. Je comprends son désir aveugle de défendre les actes du premier ministre, qu'il ait tort ou raison. J'estime qu'en l'occurrence il a tort, et j'entends le prouver avant d'avoir terminé mes observations, si l'honorable député veut bien me permettre de poursuivre.

Comme je l'ai signalé, le *Journal* d'Edmonton a effectué un sondage par voie de scrutin, et j'espère que les bulletins seront livrés à mon bureau dans quelques minutes. On a demandé aux lecteurs de signer ces bulletins en témoignage de leur bonne foi, mais on leur assurait que les noms ne seraient pas consignés sur les bulletins de vote, qui seraient expédiés à un endroit éloigné pour le comptage. Les résultats devaient être publiés au moment où les déclarations seraient compilées. J'ai déjà versé quelques déclarations au compte rendu, monsieur l'Orateur. J'ai été plus qu'étonné de constater que la ville d'Edmonton a répondu à une majorité écrasante en faveur du pavillon rouge.

**M. Moreau:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Skoreyko:** Je ferai cette politesse à l'honorable député s'il me promet que, lorsque j'en aurai fini d'écouter sa question, il

prendra la parole et prononcera un discours sur la question du drapeau.

**M. Godin:** Il me semble que la Chambre a le privilège, lorsqu'un député prétend apporter des preuves qui convaincront n'importe quel député sur une question ou sur une autre, de lui demander de faire connaître à la Chambre tous les faits relatifs aux preuves qu'il apporte. C'est ce que des députés demandent en ce moment. Nous devrions avoir le privilège de connaître les faits relatifs à la preuve qu'il apporte.

**M. l'Orateur suppléant:** Je ne crois pas que le rappel au Règlement ou l'explication sur un fait personnel soit fondé. A mon avis, il s'agit d'une question de débat. Si l'honorable député estime que les arguments du député d'Edmonton-Est ne peuvent être prouvés, il peut le dire en réponse au discours du député.

**M. MacInnis:** Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Je signale à Votre Honneur le texte de la déclaration faite à l'occasion de la précédente explication sur un fait personnel. L'honorable député a employé les mots suivants: «Si le député a des preuves pour convaincre n'importe quel député». L'honorable député a une preuve qui va me convaincre et convaincre nombre d'autres députés de ce côté-ci; par conséquent, sa déclaration relative à n'importe quel député ne peut guère se défendre et il n'y a pas d'explication sur un fait personnel.

**M. l'Orateur suppléant:** Nous ne pouvons permettre de débattre ce point.

**M. Skoreyko:** Je disais donc, monsieur l'Orateur, que les résultats de l'enquête menée par le *Journal* d'Edmonton, étaient des plus impressionnants. Un mois ou deux après la première enquête, qui avait eu lieu au mois de mai, il y en a eu une autre. A cette date, l'article que j'ai mentionné, et qui portait la date du 26 juin, avait déjà été écrit. Il a pour titre: «Deux sur trois préfèrent le pavillon rouge», et traite la question sur le plan national, à l'exception de la province de Québec. Je donnerai lecture d'un passage de cet article. En effet, j'estime que les députés de la ville de Toronto le trouveront fort intéressant. Avant de le faire, je dirai toutefois que l'enquête menée dans la ville d'Edmonton prouve que deux sur trois lecteurs du *Journal* préfèrent le pavillon rouge comme drapeau national du Canada. Quant à Toronto, il s'est prononcé très fortement pour le pavillon rouge, les lecteurs du *Telegram* accordant à celui-ci 7,865 voix, contre 1,839 pour le drapeau Pearson. Je me demande simplement ce que pensent les députés de la ville de Toronto, au nombre de 18, qui se tiennent cois à la Chambre des communes, sans exprimer le moindre point de vue.

**Une voix:** Il y en a un qui a parlé.

**M. Skoreyko:** Oui, et j'ose dire que les députés vis-à-vis voudraient bien qu'il n'ait jamais ouvert la bouche.

Voici un autre commentaire que renferme un reportage d'Ottawa signé Patrick Nicholson et portant la date du 21 août, c'est-à-dire d'il y a quelques jours. Je parle toujours du sondage dont le *Journal* d'Edmonton avait pris l'initiative dans cette ville. Voici ce que dit l'article en question:

> Il a bien vite fallu admettre que «l'érable de Mike» avait l'appui écrasant des Canadiens français, tandis que le peu d'enthousiasme qu'on relevait ailleurs à cet égard était sérieusement compromis par le ressentiment, comme l'ont exprimé certains députés, à l'idée que c'était là «encore une autre concession au Canada français».

Je tiens à parler de cet aspect, car, en tant que parti politique, on nous a accusés d'employer les mots «concessions massives». Je tiens à vous assurer que dans tous les discours dont j'ai pris connaissance, un seul homme s'est servi—d'ailleurs délibérément—de cette expression. C'était le ministre du Commerce (M. Sharp):

Je continue ma citation:

> Un sondage national dont le prudent journal de langue française d'Ottawa, *Le Droit*, a publié les résultats sensationnels en première page, a révélé le manque d'harmonie dans les sentiments qui règnent d'un bout à l'autre du pays.
>
> Ce sondage a permis de découvrir qu'une majorité de Canadiens, dans chaque province à l'exception du Québec, préfère le pavillon rouge canadien au modèle à feuilles d'érable. Il a également révélé qu'environ le tiers de tous les Canadiens aimerait mieux un autre drapeau comme l'Union Jack ou un autre modèle, ou bien ne connaissaient rien de toute l'affaire, ou sont indifférents.

Le député de Nickel-Belt (M. Godin) me regarde comme s'il connaissait bien l'article et comme s'il voulait que je cite un autre alinéa. S'il me le demande, je le ferai volontiers.

**M. Godin:** J'aimerais mieux connaître votre opinion.

**M. Skoreyko:** Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas envisager le pavillon rouge? Pourquoi ne veut-il pas songer à une autre solution? J'imagine qu'en toute justice, il faut lui accorder le bénéfice du doute. Toutefois, je me dois de poser une question pertinente...

**M. Moreau:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai écouté très attentivement les observations du député sans invoquer le Règlement quant à la pertinence de ses propos. Toutefois, vu que l'honorable député a déjà parlé lors de l'étude de la résolution, il me semble que ses observations au sujet du sondage tendancieux mené par un journal ne se rapportent pas au sous-amendement et je

demande à Votre Honneur de l'inviter à revenir à la question à l'étude.

**M. l'Orateur suppléant:** Au début de son discours, l'honorable député d'Edmonton-Est a dit qu'il comptait s'en tenir au sous-amendement. Il a bel et bien dit qu'il parlerait de la question du plébiscite. J'imagine que les textes qu'il vient de citer se rattacheront de quelque façon au plébiscite et au sous-amendement.

**M. Skoreyko:** Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Nous entendons toutes sortes d'interventions tonitruantes cet après-midi, monsieur l'Orateur, et l'honorable député qui siège là-bas semble déterminé à m'empêcher d'envoyer le texte de ce discours à mes commettants, pour leur gouverne.

Je disais donc que j'aimerais bien savoir pourquoi le premier ministre ne veut pas songer à modifier le pavillon rouge ou à proposer un autre modèle. Je veux poser un certain nombre de questions à ce sujet. Il a refusé d'envisager un plébiscite. Il a pour ainsi dire refusé d'envisager la possibilité de faire étudier la question du drapeau par un comité, en exigeant que les membres fassent rapport à la Chambre dans un temps déterminé.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur l'Orateur, qu'au cours des ans les changements apportés au Règlement de la Chambre ont tendu à restreindre le temps dont dispose le simple député pour exprimer son opinion, et je tiens pour inacceptable toute proposition en vue de limiter encore le temps d'un simple député. Je comprends l'honorable député qui siège dans la dernière rangée, qui n'a à peu près rien apporté au débat et n'a pas non plus annoncé qu'il ferait un discours. J'ai hâte de lire ses observations lorsqu'il en fera.

**M. Moreau:** Je veux m'expliquer sur un fait personnel. J'aimerais annoncer à la Chambre que je me propose de parler à l'occasion de la résolution principale, si jamais nous y revenons.

**M. Skoreyko:** La question de privilège n'entre pas ici en ligne de compte, monsieur l'Orateur, mais quel bel exploit tout de même, de la part du député, s'il allait réussir à remettre le projet de résolution sur le tapis, afin de donner libre cours au gouvernement.

**M. Godin:** Laissez-nous voter sur l'amendement si vous voulez l'entendre.

**M. Skoreyko:** Le député de Nickel-Belt (M. Godin) s'en est pris au fait que j'en étais à mon deuxième discours dans le débat actuel, mais je n'ai pas encore entendu son premier à lui.

[M. Moreau.]

**M. Godin:** Je demande à m'expliquer. Je n'ai fait aucune allusion à cela, mais, le malheur, c'est que son deuxième ne vaut pas mieux que son premier.

**M. Skoreyko:** Et ses interruptions, donc? Mais voici les quatre questions que je veux poser au premier ministre: n'est-il pas fier de l'Union Jack? Est-ce parce que le pavillon rouge a, dans le coin, un petit Union Jack qu'il veut s'en débarrasser? N'en est-il pas fier? Sinon, pourquoi pas? L'Union Jack figure sur le drapeau d'Hawaï. Les citoyens de cet État en sont fiers et rejettent tout autre modèle, en dépit du fait qu'aucun pays au monde n'est plus fier de son drapeau que les États-Unis ou que toute partie des États-Unis.

Comment le premier ministre peut-il justifier l'imposition aux Canadiens d'un drapeau qui ne porte pas de croix? Ce sont les trois questions que j'aimerais poser au premier ministre. Tout à l'heure, j'ai parlé de l'orgueil qu'Hawaï tire de son drapeau, et à cet égard, voici une intéressante coupure extraite du *Journal* d'Edmonton:

> Des milliers d'Albertains qui ont visité Hawaï ont dû voir, déployé en de nombreux endroits, un drapeau qui renferme l'Union Jack.
>
> Bien entendu, c'est le drapeau d'État d'Hawaï: l'Union Jack, dans le coin supérieur, près de la hampe, et huit bandes verticales, trois blanches, trois rouges et deux bleues.

**M. Moreau:** Et que dire du sous-amendement?

**Une voix:** Pourquoi diable ne vous levez-vous pas pour prendre la parole?

**M. Skoreyko:** J'entends dans le fond un certain pépiement. Je ne puis identifier le député, puisqu'il ne veut pas se lever. Il n'a pas de cœur. Et voici la suite de l'article:

> Aucun pays ne traite son drapeau avec plus de respect que les États-Unis, et aucun État n'est plus fier de faire partie des États-Unis qu'Hawaï. Néanmoins, l'insertion de l'Union Jack dans le drapeau d'État de ce pays où se fondent toutes les nationalités laisse entendre qu'Hawaï ne désire pas oublier le rôle qu'a joué la Grande-Bretagne dans son histoire.

Quel rôle a joué la Grande-Bretagne dans l'histoire d'Hawaï? Le capitaine James Cook, le navigateur anglais, découvrit les îles en 1778; sans l'attitude qu'adopta la Grande-Bretagne, le Parlement d'Hawaï serait toujours une colonie ou une dépendance de l'Empire britannique. L'article poursuit:

> Il serait absurde de prétendre que le premier ministre Pearson n'est pas fier de l'Union Jack.

J'ai émis cette opinion tantôt, mais je n'ai suscité qu'une faible réaction.

> Mais a-t-il été indûment influencé par certaines gens de mauvaise foi qui s'opposent sans raison à ce que l'Union Jack figure sur le drapeau national du Canada? On ne peut certainement pas trouver quelque part de symbole national qui, à juste titre, évoque plus de fierté et plus de respect.

Le jour viendra-t-il où Hawaï sera l'endroit le plus rapproché où les Albertains pourront voir l'Union Jack flotter fièrement au vent?

Je demande au premier ministre quelles sont ses raisons. Est-ce qu'à titre d'Anglais, il déteste l'Union Jack? Pourquoi le ministre de l'Agriculture (M. Hays) ne répond-il pas?

**M. Godin:** J'invoque le Règlement, afin que la Chambre comprenne bien les observations de l'honorable député; veut-il laisser entendre...

**M. Skoreyko:** Je n'ai pas cédé la parole.

**M. Godin:** ...que le Parlement devrait adopter le drapeau d'Hawaï?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député prend-il la parole pour poser une question ou pour un rappel au Règlement?

**M. Godin:** J'invoque le Règlement. Afin que la Chambre soit suffisamment renseignée, je voudrais que l'honorable député dise s'il voudrait que le Parlement adopte le drapeau d'Hawaï?

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement. L'honorable député a interrompu celui qui avait la parole parce qu'il voulait poser une question et la présidence lui a permis de continuer. La présidence a prétendu que l'honorable député invoquait le Règlement et elle lui a cédé la parole. La présidence aurait dû le rappeler à l'ordre lorsqu'il a pris la parole.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je n'ai pas entendu les premières observations de l'honorable député. S'il a posé une question à l'honorable député qui avait la parole sans le consentement de ce dernier, il a enfreint le Règlement.

**M. MacInnis:** Alors pourquoi n'a-t-il pas été rappelé à l'ordre?

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, vous avez été trop généreux au cours de la demi-heure pendant laquelle j'ai eu la parole. J'ai essayé d'expliquer à l'honorable député de Nickel-Belt (M. Godin), en langage très clair et très ordinaire, ce dont je parle et il ne comprend pas. J'ai dit que je posais quatre questions au premier ministre. N'est-il pas fier de l'Union Jack? Pourquoi en rougirait-il? Peut-il trouver une bonne raison pour contraindre les Canadiens à accepter un drapeau sur lequel ne figure pas de croix?

En parlant de la vraie signification de l'Union Jack à des gens d'ascendance britannique, qui y ont été rattachés pendant des générations, je veux me reporter brièvement à un article de journal intitulé «Le drapeau trifolié renie la croix» et j'en citerai quelques courts paragraphes. Cet article est dû à la plume de Frank Chubb, ministre de l'Église Unie St. Stephen's d'Edmonton et, d'après moi, le passage que je vais relever sera absolument pertinent. Je le cite à l'intention du député qui vient de quitter la salle après m'avoir interrompu pendant une demi-heure.

On aurait peine à imaginer un affront aussi grand à l'endroit d'un pays chrétien que de se faire dire d'une façon arbitraire que la croix doit être supprimée dans notre drapeau.

C'est précisément ce qui se produit, à la suite d'un geste arbitraire commis sans consulter la réunion secrète ni le cabinet. Comme je l'ai signalé dans mon dernier discours, l'article de Val Sears était assez important, de toute évidence, à cause des objections qui y étaient soulevées. Ceux qui ont conçu ce motif de drapeau l'ont fait en buvant des whiskys à l'eau. Je comprends maintenant qu'on veuille y supprimer la croix. L'article se poursuit ainsi:

S'il symbolise quoi que ce soit, le drapeau représente nos traditions nationales. L'idée de nous sacrifier pour le bien commun nous est-elle devenue tellement insupportable qu'il faille enlever la croix dans notre drapeau?

Si oui, nos perspectives d'avenir en tant que nation n'ont jamais été si sombres.

Voilà ce que pense un ministre d'une Église très importante au Canada. Pour la gouverne des honorables vis-à-vis, je tiens à signaler que je n'ai pas l'intention de citer de longs extraits. Je veux simplement consigner au compte rendu un autre passage de cet article. Voici ce que l'auteur écrit au sujet de la signification de la croix:

Nous, Canadiens, avions préservé ce riche héritage dans le coin du pavillon rouge, le drapeau adopté par le gouvernement et la population du Canada en 1945.

Maintenant M. Pearson dit qu'il faut le remplacer.

Il semble croire que trois feuilles d'un arbre de l'Est du Canada remplacent avantageusement les trois grandes croix de notre drapeau.

Doivent disparaître avec les croix les armoiries que nous avons demandées à Sa Majesté le Roi George V il y a 43 ans à peine.

Quelle preuve d'infidélité et d'inconstance!

Il est sûrement temps que le Canada s'affirme et assume ses responsabilités en tant que nation, mais un enfant doit-il renier ses parents afin d'atteindre une saine maturité?

Pour ma part, c'est le contraire qui est vrai!

Les armoiries du Canada qui figurent sur le pavillon rouge font remonter notre patrimoine jusqu'à l'an 1100 avant le Christ. Un Canadien qui vaut le pain qu'il mange devrait pouvoir ressentir une vive émotion à la vue de ces symboles, se profilant sur le ciel, de la gloire dont il est issu.

Lorsqu'une personne qui prétend diriger le peuple canadien nous propose de répudier la croix et de nier notre héritage, quand il ne peut offrir en retour qu'une poignée de feuilles, le temps n'est pas venu pour la discorde seulement mais bien pour la révolution!

Ce sont là des propos violents. Ce sont des sentiments violents exprimés par un ministre du culte.

J'aimerais maintenant parler pendant quelques instants d'un discours prononcé par le ministre du Commerce (M. Sharp). Je ne voudrais pas que vous me rappeliez la règle de la pertinence, monsieur l'Orateur, car j'entends être aussi pertinent que l'homme de qui je parle présentement; je dirais, monsieur l'Orateur, que si le ministre du Commerce n'était pas aussi aveugle et partial au point de vue politique, en adoptant l'attitude d'un rond-de-cuir... (*Exclamations*) Vous devez reconnaître qu'il a refusé de s'acquitter de ses responsabilités en tant que sous-ministre à cause de parti-pris politique. Il a démissionné non seulement parce qu'il ne pouvait s'entendre avec son personnel mais parce qu'il déplaisait à son personnel. Le seul moyen pour lui de se justifier était de se faire élire au Parlement où il pourrait de nouveau manifester toute son arrogance bureaucratique. Mais il ne s'en tirera pas avec impunité.

Le ministre du Commerce a prononcé un discours à la Chambre sur le sous-amendement; j'ai conclu de sa totale inobservance de la règle de la pertinence qu'il était complètement ignorant des aspects moraux, politiques, culturels et historiques de la question à l'étude. Il ne s'est aucunement préoccupé de ces aspects. Son seul souci fut de chercher le meilleur moyen de faire progresser le parti libéral.

**L'hon. M. Dupuis:** Entièrement irrecevable.

**Une voix:** Parlez-vous du parti libéral?

**M. Skoreyko:** Au dire du ministre du Commerce, pendant que les conservateurs québecois étaient figés dans l'immobilité... Permettez-moi plutôt de citer l'article que j'ai en mains. Voici ce qu'on y lit:

> Pendant que les conservateurs québécois restaient figés dans l'immobilité, M. Sharp a demandé à l'opposition qui avait inspiré à M. Diefenbaker l'idée de modifier le pavillon rouge du Canada en y incluant une fleur de lis. Il a déclaré qu'il s'agissait d'un geste maladroit et arbitraire, un os destiné à calmer une minorité agaçante.

Ce sont là les mots mêmes qu'il a employés. Ni le parti conservateur à la Chambre, ni aucun membre de notre parti n'ont jamais qualifié les Canadiens français de minorité agaçante. Il est dégoûtant d'entendre un ministre de la Couronne, imbu de bureaucratie, utiliser une telle expression.

Comme je passais en revue certaines coupures de journaux intéressantes que j'ai en ma possession, j'ai remarqué un autre article dans lequel on appelait l'attention du ministre du Commerce sur le fait qu'il ne pourrait s'en tirer s'il maintenait son attitude imbue d'esprit de parti. Cet article lui rappelle que l'arrogance des libéraux a contribué, en partie, à leur défaite en 1957. M. Sharp, dit-on, a révélé que c'est l'un des meilleurs atouts des conservateurs en ce moment. Comme il a raison.

[M. Skoreyko.]

En terminant, je désire traiter de quelques autres aspects de ce problème. Je veux traiter de la question du droit d'auteur en ce qui a trait au nouveau drapeau. Si le premier ministre acceptait un référendum, le Parlement aurait-il le droit de remettre cette question entre les mains des directeurs de scrutin et de leur demander d'inclure ce modèle sur le bulletin de vote au cours des élections avant d'affranchir les droits d'auteur? Je demande cela parce que très récemment paraissait un article que j'ai trouvé fort intéressant bien que je ne partage pas certaines vues qui y sont exprimées. L'auteur, M. Charles Lynch, déclare:

> L'un des problèmes non résolus qu'envisage le gouvernement au sujet du drapeau portant la feuille d'érable, c'est d'obtenir que le modèle soit protégé par les droits d'auteur.
>
> Lorsque le premier ministre a fait faire des recherches auprès du Bureau des brevets et des droits d'auteur, la semaine dernière, on lui a répondu que 327 entreprises commerciales détenaient des droits d'auteur sur une seule feuille d'érable et 24 en détenaient sur trois feuilles d'érable.

Ma foi, monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer que la méthode à laquelle devrait recourir le gouvernement fédéral équivaudrait à l'expropriation d'un droit d'auteur. En supposant qu'il recoure effectivement à cette méthode, j'imagine qu'une telle initiative de la part du gouvernement ne différerait pas de celle d'un gouvernement d'un pays communiste, par exemple.

Il y a quelques mois, monsieur l'Orateur, j'ai lu un article au sujet des marques de commerce et des droits d'auteur et de la façon dont l'annulation des droits d'auteur portait atteinte au commerce. Ma femme achète probablement presque toujours sa viande de la *Canada Packers* et ces produits portent l'étiquette «Maple Leaf», mais je me demande si elle pourrait me dire le nom de la compagnie qui met ces produits sur le marché. C'est là ce qui inquiète les gens qui s'occupent de la réclame commerciale; il y a sans doute des milliers de femmes qui achètent tous les jours, non seulement des produits alimentaires, non seulement des vêtements, mais des articles ménagers de tous genres et c'est la marque de commerce employée qui leur permet d'identifier les produits en question. Je vois que le ministre se tourne de mon côté et qu'il est entièrement de mon avis. Qu'est-ce qui va se produire alors, dans le cas de la marque de fabrique de la *Canada Packers,* dans le cas des produits «Maple Leaf» qui représentent si dignement cette compagnie depuis des années?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable représentant pour l'informer que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Ça suffit!

**M. Skoreyko:** Je voudrais invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que personne ne s'opposerait à ce que je poursuive mon exposé.

**Des voix:** Il y en a qui s'y opposent sûrement!

**M. Skoreyko:** J'avais préparé suffisamment de notes pour employer tout le temps qui m'était alloué. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je signale que si l'honorable représentant de Nickel-Belt (M. Godin) et certains autres députés ne m'avaient pas interrompu, j'aurais eu amplement de temps pour terminer mes observations.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je comprends l'objection que soulève l'honorable député, mais il reconnaîtra sûrement que lorsqu'il accepte une question, il accepte aussi que cette dernière occupe son propre temps de parole. Toutefois, si un député est interrompu un certain nombre de fois au cours de son exposé, on devrait lui accorder une certaine période supplémentaire. Or, le temps de parole de l'honorable représentant a expiré il y a huit minutes, et je lui ai accordé ce temps supplémentaire car, lorsque j'ai pris place dans le fauteuil, l'Orateur suppléant m'a dit qu'on avait interrompu l'honorable représentant à quelques reprises. Sauf erreur, je lui ai accordé une période supplémentaire raisonnable pour le nombre d'interruptions dont son discours a été marqué.

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement au sujet de votre déclaration, monsieur l'Orateur, selon laquelle l'orateur qui consent à ce qu'on lui pose une question peut le faire, mais le temps ainsi écoulé comptera dans son temps de parole. Nous devrons compter sur la protection de la présidence à cet égard, car, hier, je n'ai pas consenti à ce que l'honorable député de Leeds (M. Matheson) me pose des questions, mais il a insisté pour faire une déclaration et vous le lui avez permis. Par conséquent, si le temps qu'on met à poser et à répondre aux questions est retranché du temps de parole de l'orateur qui prononce un discours, il nous faudra compter sur la protection de la présidence quant aux interruptions.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je suis sûr que l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), qui est aussi bien au courant du Règlement que moi, sinon plus, admettra que lorsqu'une question est posée à l'orateur qui prononce un discours, celui-ci a le droit d'accepter ou de refuser d'y répondre. Je dirai à l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre que, selon moi, si un honorable député désire poser une question à celui qui prononce un discours, ce dernier a le droit d'accepter ou de refuser d'y répondre. J'estime qu'on ne doit poser aucune question à l'orateur qui a la parole, à moins que celui-ci n'y consente. La parole est à l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret).

*(Texte)*

**M. Maurice Rinfret (Saint-Jacques):** Monsieur l'Orateur, depuis le milieu...

*(Traduction)*

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, l'usage veut, je crois, qu'un député pose sa question après que le député qui a la parole ait terminé son discours. Les honorables vis-à-vis n'ont pas respecté cet usage.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, je désire rappeler à celui qui vient de parler que si l'on suit sa suggestion de ne pas permettre à un député de poser des questions à un autre député qui a la parole, son chef ne parlerait jamais, à la Chambre, parce qu'il pose sans cesse des questions à d'autres députés, en plein milieu d'un débat.

*(Traduction)*

**M. Simpson:** De qui tenez-vous cela? De Pick?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'usage généralement admis à la Chambre veut que, lorsqu'un député parle, un autre député peut lui poser une question, mais il appartient à celui qui a la parole de décider s'il doit répondre ou non. Si le député qui a la parole n'accepte pas la question, le député qui pose la question n'a pas le droit d'insister. La parole est à l'honorable représentant de Saint-Jacques.

*(Texte)*

**M. Rinfret:** Depuis le milieu de juin, la Chambre discute du projet de loi du gouvernement en vue de l'adoption d'un drapeau distinctif pour le Canada.

Dès le 27 janvier 1960, alors qu'il était chef de l'opposition, le très honorable premier ministre actuel du pays (M. Pearson) a fait une déclaration exprimant clairement l'attitude du parti libéral au sujet d'un drapeau.

Il avait alors proposé au gouvernement conservateur de l'époque de présenter au Parlement une mesure—et je cite ses paroles:

...qui, si les représentants du peuple l'adoptaient, réglerait la question du drapeau national; le Parlement serait alors convenu de l'adoption d'un drapeau distinctif qui, contrairement au Red Ensign auquel le Parlement n'a jamais accordé de sanction officielle, ne pourait être confondu avec le drapeau du Royaume-Uni ou de certaines colonies, et qu'on pourrait facilement identifier comme drapeau canadien.

N'est-il pas logique qu'aujourd'hui, une fois devenu chef du gouvernement canadien, le très honorable premier ministre propose une résolution visant à donner au Canada un drapeau national distinctif.

Comme beaucoup de députés, le très honorable premier ministre a reçu un certain nombre de lettres venant de personnes se plaignant des disposition qu'on pourrait prendre pour remplacer le Red Ensign. A ces correspondants de bonne foi, le chef du gouvernement a répondu qu'il tient à les assurer de son plein respect pour l'Union Jack et le Red Ensign et pour tout ce qu'ils représentent de notre histoire et de nos traditions, en tant que symboles de liberté et de démocratie. Il est temps, cependant, que le Canada soit doté d'un drapeau distinctif qui flotte au-dessus de tout autre.

Il y a assez longtemps que le Canada attend un drapeau. Je suis content et fier que le gouvernement actuel ait jugé bon d'y procéder aujourd'hui. Le régime confédératif aura bientôt cent ans. On discute de drapeau depuis des années, depuis l'origine même de cette Confédération, et toujours, jusqu'ici, il est apparu qu'on ne pouvait s'entendre. Est-ce qu'en retardant davantage à adopter enfin un drapeau national, on s'entendra mieux?

Les fêtes du centenaire de la Confédération et l'Exposition universelle étant proches, il y a plus que les motifs fondamentaux pour adopter maintenant un drapeau distinctif. Il y a le motif de convenances qu'il ne faut pas minimiser.

On ne songe pas, en effet, que l'on puisse recevoir au pays des millions de visiteurs pour ces grands événements, sans que le pays puisse arborer un drapeau qui soit bien le sien.

Tout pays a son drapeau; pourquoi le Canada ferait-il exception? Le drapeau est vraiment un agent d'unité nationale, en temps de paix comme en temps de guerre. Si les autres drapeaux proposés suscitent de la controverse, à plus forte raison faut-il les écarter et repartir à neuf avec un nouvel emblème. Or les autres drapeaux dont on parle et qui n'ont pas obtenu de sanction officielle, mais seulement une tolérance, suscitent de la controverse. Il faut donc les écarter à titre de drapeaux distinctifs. Le Canada participe, en tant que pays, à toutes les grandes assises internationales; c'est un pays de moyenne puissance mais dont l'avenir laisse entrevoir un développement des plus brillant, à tous points de vue. Et ce pays n'aurait pas de drapeau distinctif? Cela, vous l'avouerez, est paradoxal!

Les générations précédentes ont été prudentes sur ce sujet. Elles n'ont pas compromis l'avenir. Aujourd'hui, le gouvernement est convaincu qu'il faut donner au Canada son drapeau, et il loue la sagesse des chefs précédents qui ne lui ont pas lié les mains.

L'heure est venue pour le Canada de choisir un drapeau distinctif permanent que garderont les générations futures, puisqu'on lui donnera un «statut clair» et officiel.

Toutes les divergences d'aujourd'hui seront demain lettre morte si cette Chambre écarte les considérations trop étroites, les intérêts trop régionaux, pour prendre la décision qui s'impose et qui est simple, celle de donner au pays un emblème qui sera respecté à la fois au pays et à l'étranger, un emblème qui viendra confirmer la bonne réputation dont jouit notre pays dans le monde, comme en témoignent les voyageurs qui reviennent d'Europe, d'Asie ou d'Afrique.

On a dit que la question du drapeau est de nature à créer des réactions émotives plutôt que raisonnables. Monsieur l'Orateur, si le drapeau peut déclencher des réactions purement émotives, il peut aussi être traité objectivement comme n'importe quelle autre question. Il nous appartient, comme membres du Parlement, de parler raison. Or, doter le pays d'un drapeau distinctif pour des raisons de convenance, dans le but surtout de cimenter l'union de tous les Canadiens, ne relève pas de l'émotivité mais de la raison.

Quel que soit l'emblème qu'on choisisse, il y aura toujours sans doute des réactionnaires et des mécontents peu nombreux mais bruyants. On ne peut espérer contenter tout le monde. Or, selon les renseignements recueillis par l'ensemble des représentants de cette Chambre, et après réflexion et un débat qui dure depuis plusieurs semaines, j'ai la conviction nette que la population des dix provinces désire un drapeau distinctif.

Je crois qu'un pays autonome comme le Canada, depuis le Statut de Westminster, se doit d'adopter un drapeau dont les motifs ne rappelleront aucunement un autre pays. Pourquoi l'emblème du pays comporterait-il des rappels de l'appartenance du Canada à l'Angleterre et pas à la France? Par ailleurs, si l'on devait adopter un drapeau comportant les deux hégémonies passées, il faudrait encombrer le drapeau de symboles compliqués, en plus de continuer à ne satisfaire personne. Mieux vaut éliminer les motifs rappelant ou

la France ou l'Angleterre et, ainsi, non seulement éviter de perpétuer des conflits d'opinion mais éviter aussi de rendre le nouveau drapeau inacceptable aux Néo-Canadiens qui représentent un fort pourcentage de notre population.

Ainsi, on aurait un drapeau commun à toute la population, drapeau qui comporterait comme grand avantage de ne pas perpétuer de vieilles querelles qu'il faut oublier. Les vieilles rancunes se perpétueraient si l'on devait faire allusion, par des symboles, aux anciennes mères patries. L'adoption d'un drapeau distinctif semble le seul compromis valable pour clore les discussions oiseuses autour de ce thème.

Le motif central du drapeau suggéré—les trois feuilles d'érable—nous paraît être logique et représentatif du Canada. Notre patrimoine littéraire, tant de langue française que de langue anglaise, lui rend de copieux hommages. Il est plein du rappel de la feuille de cet arbre reconnu comme très représentatif du Canada, non pas que l'érable soit exclusif au pays, mais parce que, à cause de sa profusion et de sa beauté, les Canadiens l'ont chanté dans leurs poèmes et leurs chansons.

Il faut éviter de prolonger inutilement ce débat et de le faire sombrer dans d'interminables discussions de détails. Pour cette raison, je préfère m'en tenir à l'adoption d'un drapeau distinctif comportant les trois feuilles d'érable rouges, plutôt que de risquer d'embrouiller les cartes et de faire que l'heure du choix d'un drapeau distinctif ne soit renvoyée aux calendes grecques.

Parlant à la Chambre le 30 juin dernier, l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) disait:

> Je crois que le Canada a besoin non seulement d'un drapeau distinctif mais aussi d'un esprit canadien distinctif.

Cet esprit distinctif doit s'incarner dans un drapeau ayant un statut juridique bien établi. Il doit représenter tous les Canadiens, et je crois que le drapeau aux trois feuilles d'érable devrait être le drapeau national canadien dominant tous ceux que le passé nous a légués.

Il ne s'agit pas, ici, de plaire, comme on l'a dit en certains milieux politiques étroits, aux Canadiens français plus qu'aux autres. Mais si l'on regarde l'histoire, on reconnaîtra que les Canadiens français ont de singulières raisons de voir le drapeau à la feuille d'érable mis de l'avant, eux qui ont été les pionniers du développement de l'Ouest comme celui de l'Est, par l'intermédiaire de leurs hardis explorateurs et missionnaires, tant laïcs que religieux.

Les anglophones de bonne volonté, pas plus que les Canadiens français, ne peuvent répudier le drapeau distinctif proposé. Le Canada est la patrie commune des descendants des pionniers français et anglais. Il est devenu graduellement la patrie des immigrants de toutes parts qui ont cru devoir venir ici, soit refaire une vie rendue impossible pour eux dans leur pays d'origine, soit donner au Canada la fleur de leurs talents et de leur industrie. Personne de ces trois groupes ne devrait bouder l'adoption d'un drapeau attendu depuis si longtemps. Tous, au contraire, devraient aspirer avec enthousiasme à ce qu'il flotte bien haut dans le ciel canadien.

*(Traduction)*

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur l'Orateur, c'est ma première intervention au cours du débat. J'ai fait inscrire mon nom sur la liste des orateurs depuis un certain temps, mais comme la liste est longue, un temps assez long s'écoule avant d'avoir son tour. C'est pour moi un plaisir de prendre la parole à la suite de mon honorable ami, le député de Saint-Jacques (M. Rinfret). J'espère que mes observations, même si elles diffèrent un peu des siennes, refléteront le même canadianisme que celui qu'il a préconisé.

J'ai remarqué que bon nombre de députés qui se sont prononcés sur le drapeau ont commencé leurs observations en faisant état d'expériences personnelles et en faisant connaître le climat qui règne dans leur circonscription à l'égard de cette question. Je veux en faire autant. Plusieurs honorables députés ont rappelé les services qu'ils ont rendus au cours des deux guerres mondiales et leur association avec le pavillon rouge. Je pense que je suis l'un des rares députés, sinon le seul, qui puisse dire que toute sa carrière de marin au cours de la Seconde Guerre mondiale—et j'ajoute que cette carrière a été plutôt terne—s'est passée à l'ombre du pavillon rouge. Toutefois, nous, les membres de la marine marchande, n'éprouvions que du respect et de l'estime pour le vieux chiffon rouge.

Pour mettre les choses au point, je pense que les honorables députés savent que le pavillon rouge a été utilisé officiellement pour la première fois sur les navires de la marine marchande britannique en 1707 et n'a jamais cessé de l'être depuis lors. Au Canada, on a utilisé le pavillon rouge avec l'écusson ou le sceau du dominion, pour la première fois, en 1892.

Je voudrais aussi parler de Saint-Jean et faire quelques brèves observations au sujet de cette ville historique. Évidemment, beaucoup de députés associent le nom de Saint-Jean à celui des loyalistes. Notre tradition loyaliste est pour nous la source d'une fierté qui s'accroît de jour en jour. Je crois devoir rappeler que le drapeau français a flotté au-dessus de Saint-Jean pendant une période

considérable de son histoire, tout comme lorsque Annapolis Royal a été sous la coupe des Français, ainsi que le mentionnait l'autre jour le député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan). Bien des gens ignorent cela.

Je me rappelle qu'en 1954, lors de la présentation en cette enceinte d'une mesure concernant les lieux historiques, le ministre du Nord canadien de ce temps-là, aujourd'hui premier ministre du Québec, ne s'est pas rendu compte de ce fait et a promis d'étudier la question lorsque j'ai déclaré que c'était un excellent exemple de ville ayant connu deux dominations coloniales. La période du Fort La Tour dont je parle va de 1631 à 1645, et cet endroit fut le premier avant-poste français d'importance au Nouveau-Brunswick. Avant cela, il y a eu deux périodes de vie indienne. L'histoire du premier établissement anglais sur la rivière Saint-Jean, plus d'un siècle après la lutte de La Tour-D'Aulnay entre deux commerçants français, est évoquée par les postes de traite bien connus dont le nom est lié à la période des Simonds, des Hazen et des White. Ainsi, Portland Point, à Saint-Jean, rappelle trois phases historiques de la vie de trois grandes races: les Indiens, les Français et les Anglais. Chacune a joué un rôle considérable dans l'histoire de notre province. Il suffit d'y ajouter l'histoire de l'établissement des célèbres loyalistes pour avoir une bonne idée de l'influence des différentes races dans notre ville et dans notre province.

Je crois qu'il importe de comprendre pourquoi les loyalistes sont venus au Nouveau-Brunswick. Ils formaient un groupe sans pareil, qui comprenait de nombreux hommes instruits; c'étaient assurément des hommes de principe. Nos manuels d'histoire ont fini par reconnaître le mérite de ces braves exilés. Certains ont laissé entendre que s'ils avaient trouvé chez eux, aux États-Unis, un vrai chef comme George Washington, ils seraient peut-être restés là et auraient modifié le cours de l'histoire. Mais ils n'ont pas hésité. Ils ont apporté leurs biens les plus précieux, leur instruction et leur culture, mais pardessus tout leur attachement à la monarchie. Aucune forme de républicanisme ne les intéressait. C'est pourquoi le Nouveau-Brunswick, Saint-Jean en particulier, possède un mélange de culture dont beaucoup peuvent tirer une leçon. Nous avons un agréable alliage de patrimoine américain et d'attachement à la couronne, non pas une obéissance aveugle, mais une juste appréciation de la monarchie comme forme de gouvernement préférable à une république.

Il est important de définir ce que l'on entend par «impérialisme». A ce propos, je me reporte au livre intitulé *Canadians in the Making* du professeur A. R. M. Lower. On peut lire à la page 349:

[M. Bell.]

L'impérialisme canadien n'a jamais été simple; il peut mépriser amèrement les Anglais tout en se réjouissant des liens avec la Grande-Bretagne. Un journal de Saint-Jean, la plus loyaliste des villes canadiennes, pouvait écrire à propos d'un livre d'un voyageur britannique: «Les Canadiens ne soupçonneraient peut-être jamais combien ils sont vulgaires, ignorants, prétentieux et amusants, si des Anglais doués n'écrivaient pas, à l'occasion, des livres à leur sujet.» L'impérialisme était, à sa façon, une sorte de nationalisme canadien.

En appuyant le sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina-City (M. More), je veux tout d'abord dire qu'une question comme celle du drapeau n'aurait jamais dû être présentée à la Chambre. Pour moi elle ressemble à la peine capitale. C'est une question qui suscite des émotions extrêmes. Les gens prennent telle ou telle position pour des raisons différentes et il est très difficile d'obtenir un vote véritablement libre sur une telle question. En outre, elle est amèrement débattue.

Toutefois, c'est là un débat historique qui a donné lieu à d'excellents discours. Je n'ai pas l'intention de parler de certains discours en particulier, mais j'estime que les discours de députés de tous les partis, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, se sont imposés à l'attention. Hier soir, l'honorable député de Charlotte (M. McLean), un de mes bons amis, a participé au débat et je l'en félicite. Je n'ai pas les mêmes idées que lui. A mon sens, il a dû trouver extrêmement difficile de faire ce discours. Il fait partie de la Légion royale canadienne, s'occupe activement des scouts, est un ancien combattant de la première guerre mondiale et est d'ascendance écossaise. Sa circonscription est étroitement liée à la tradition britannique. Cependant il s'est prononcé pour le nouveau drapeau, ce qui signifie, évidemment, l'abandon du pavillon rouge.

Les observations du député de Lotbinière (M. Choquette) au sujet d'une république m'ont toujours intéressé. Je comprends difficilement qu'il y ait des gens, dans sa circonscription, qui préconisent la république, et tout ce que je puis dire, c'est qu'il est trop audacieux, ou qu'il sait fort bien ce que pensent ses commettants. La première idée qui me viendrait à l'esprit, c'est que, dans un lieu historique comme Lotbinière, la population devrait certainement avoir beaucoup de respect pour la forme monarchique de gouvernement.

J'ai également trouvé intéressant le discours qu'a prononcé l'autre jour le député de Greenwood (M. Brewin). Tous les députés savent qu'il s'agit d'un membre très actif, bien que laïc, de l'Église anglicane, et je lui souhaite toute l'autorité possible. Mais, dans son discours, il a complètement rejeté le pavillon rouge et ses traditions historiques, ainsi que ses liens avec l'Église anglicane. Il n'en a pas soufflé mot. Je ne critique pas son opinion, mais j'estime qu'il aurait dû au

moins essayer d'expliquer ce changement d'avis.

Il y a, évidemment, aussi le fameux discours du ministre du Commerce (M. Sharp) auquel on a accordé tant d'attention. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il «passait», pour ainsi dire, «à la planche», comme on ne l'avait plus vu faire depuis le temps du fameux capitaine Bligh. Les députés se demanderont peut-être quand la crise du drapeau est devenue grave, à mon avis, et je remonterai, à cette fin, un instant aux années 40. J'en rejette tout le blâme sur le parti libéral qui n'a pas fait preuve, comme il aurait fallu, d'initiative éclairée sur le plan national surtout pendant la période qu'on appelle «l'ère Mackenzie King». Je dirai qu'ils n'ont même pas compris ce qui constitue essentiellement une nation, et je me propose de le prouver.

Dans son discours de l'autre jour, le ministre du Commerce s'est montré plein de sollicitude pour l'avenir et le sort du parti conservateur. Or, j'ai l'intention de démontrer que c'est son appartenance à ce qu'on appelle «la clique d'Ottawa»—composée des fonctionnaires libéraux, au sens non politique, pour la plupart de langue anglaise et d'éducation britannique—qu'il faut blâmer par-dessus tout de la division qui s'est infiltrée dans notre pays. J'ai l'intention de montrer que les membres du groupe personnifiant ce pseudo-canadianisme, et j'y fais entrer le premier ministre (M. Pearson), le ministre du Commerce (M. Sharp), le ministre des Transports (M. Pickergill) et tous autres membres de cette hiérarchie d'Ottawa, ont accepté bon gré mal gré les idées de M. Mackenzie King, ce libéralisme mal orienté de la plus belle eau, qui a joué avec la constitution et a transformé notre vie nationale en un volcan de politique du pouvoir, pour soutenir à tout prix la vie du parti libéral. Ces gens-là ont été, sciemment ou non, les séides qui ont perpétué l'héritage de William Lyon Mackenzie King. Les victimes, monsieur l'Orateur, ce sont vous et moi, ce sont les Canadiens, et nous le payons chèrement aujourd'hui, et de bien des façons, en particulier par la perte d'un grand nombre de nos symboles et de nos traditions, qui remontent aux racines mêmes de notre mode de vie.

**M. Ryan:** L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Bell:** Oui.

**M. Ryan:** Comment conciliez-vous les paroles que vous prononcez cet après-midi avec le mot d'ordre qu'avait adopté votre parti au cours de la campagne électorale de 1957-1958: «Le Canada avant tout»? Une pomme s'est-elle gâtée dans le lot?

**M. Bell:** J'ai l'intention de montrer que le parti conservateur a placé au premier plan l'intérêt du Canada, mais non pas à tout prix, comme l'ont fait les libéraux sous le régime de Mackenzie King.

Le drapeau, tout en évoquant le fondement de nos traditions, ne constitue qu'un symbole extérieur. Cette volonté d'attenter aux emblèmes distinctifs de notre passé ne peut qu'amener l'affaiblissement de la monarchie et, bien sûr, de notre nation. Le républicanisme rampant qui a été si violemment mis au défi par M. Eugène Forsey, ne peut qu'amener notre pays au républicanisme. Je citerai ici une partie des observations que M. Eugène Forsey formulait dans une émission radiophonique, le 14 janvier 1955. Elles montrent sa perspicacité et nous font voir le début des difficultés auxquelles vous et moi devons faire face. Il disait:

> Mais pourquoi ai-je parlé de «républicanisme rampant»? «rampant», c'est bien le mot: sournois, cauteleux, tortueux. Je voudrais bien avoir le temps d'énumérer pour vous les faussetés de l'histoire, l'injustice des lois, le manque de logique, les insultes, l'ignorance crasse, l'altération du dictionnaire, au moyen desquels le gouvernement et ses soutiens ont tenté de défendre l'indéfendable. Cela dépasse tout ce qu'on peut imaginer.
>
> C'est du «républicanisme», et du «républicanisme rampant». On ne peut l'expliquer autrement. Si tout cela était innocent, pourquoi alors ces années de dérobée et de secret? Pourquoi ce mépris de la loi et de la constitution? En tout cela, quelqu'un avait un but d'importance. Ce pouvait n'être pas le gouvernement lui-même. Les ministres ont pu simplement céder à la pression. Mais, à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement, la pression était là, régulière, insistante, implacable. Ceux qui l'appliquaient savaient ce qu'ils voulaient: supprimer les liens familiers et distinctifs qui nous attachent à nos institutions, afin de les remodeler suivant leurs désirs. Ils ne seraient jamais allés aussi loin si un plus grand nombre d'entre nous avaient compris ce que signifiait la monarchie et pourquoi il valait la peine de la conserver. Mais c'est là une autre affaire: la triste façon dont, pendant près de 30 ans, nos gens ont été constamment et systématiquement mal informés de notre constitution, et singulièrement du rôle que joue la Couronne à titre de gardienne de la constitution, de protectrice du Parlement et du peuple contre la dictature du cabinet. Il est heureux toutefois que des milliers de gens ne se soient jamais courbés devant Baal; et certains signes révèlent maintenant que des milliers d'autres commencent à comprendre ce qui s'est produit, et à résister. Cette résistance annoncera la fin du «républicanisme rampant».

J'ai mentionné cela pour montrer que la politique de Mackenzie King a été reprise par ses successeurs au sein du parti libéral. Le parti libéral, à certaines époques de notre histoire, a joué un rôle important, mais non aussi décisif que le parti dont je suis membre. Il a joué son rôle durant nos années de formation, mais on a oublié de lui dire que cela suffisait.

Après avoir blâmé le républicanisme latent de Mackenzie King, il est juste de se demander pourquoi ces changements ont été autorisés. Pourquoi tout ce qui se rattache à nos antécédents anglais doit être supprimé? Je fais allusion non seulement au mot «dominion» qui a disparu de nos annuaires de télé-

phone, mais aussi au mot «royal» qui a été enlevé dans l'expression «postes royales» inscrite sur nos boîtes postales. Même le mot «britannique» suscite la haine et la colère dans certains milieux. A mon avis, il faut imputer cet état de choses à de fausses prémisses. Les hypothèses sont fondées sur le Québec et nos traditions françaises. Afin de réaliser l'unité au Canada, nous devons accepter le Canada français comme fondement concret du canadianisme et les Canadiens de langue anglaise doivent travailler afin de s'identifier à ce genre de Canada authentique. En d'autres mots, il semble être reconnu qu'il n'existe aucune vertu canadienne dans nos traditions anglo-saxonnes.

Je voudrais vous signaler un ouvrage intitulé *Freedom Wears a Crown* par John Farthing, jeune Canadien éminent décédé dans la fleur de l'âge. A l'instar du docteur Forsey, il avait prévu ce qui allait se passer. Je prédis que, au cours des années, ce livre acquerra une très grande réputation. Voici ce que dit l'auteur à la page 87:

Essentiellement, l'unité canadienne envisagée par M. King comporte plus que des rapports harmonieux entre les collectivités françaises et anglaises du pays, mais la réalisation de cette harmonie n'est possible que si l'on parvient à détruire complètement le sens communautaire qui existe chez les Canadiens d'expression anglaise. Ils doivent prendre conscience d'eux-mêmes comme peuple en cessant de représenter quelque chose par eux-mêmes, sauf ce qui est compatible avec une unité dont les conditions sont dictées par d'autres. Les Canadiens d'expression anglaise parviendront à l'unité et, partant, à la pleine conscience d'eux-mêmes, en étant disposés à tout abandonner de leur patrimoine et de leurs traditions et tout ce qui, jusqu'ici, les a dotés d'un caractère distinctif et en a fait le peuple bien loin d'être méprisable qu'ils forment aujourd'hui.

J'ai fait de très nombreuses allusions au Québec, mais j'estime que c'est le Canada anglais et plusieurs des chefs mentionnés qui portent la plus grande partie de la responsabilité. Si le Canada anglais a fourni des apports significatifs, ceux-ci sont demeurés dans l'obscurité. Les dirigeants ont failli à leur devoir et j'en accuse le parti libéral car, somme toute, c'est sûrement lui qui a gouverné le pays le plus longtemps ces derniers temps. Ce n'est pas la faute de la province de Québec. Que l'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas la faute du Québec si personne n'est au courant des faits et gestes du Canada anglais. Nous ne savons pas nous-mêmes en quoi consistent nos réalisations, nos buts à atteindre, nos frontières. Bien que je ne puisse prétendre connaître les aspirations des Canadiens français ni savoir de quel côté ils s'orientent, je suis persuadé que nous, du Canada anglais, avons perdu de vue et nos objectifs et le sens de notre culture et de notre nationalisme.

Il se peut aussi que le canadianisme des Anglo-Saxons ait trop versé dans la justification de soi et se soit montré trop négatif. Il se peut

[M. Bell.]

que nous ayons fait des progrès sur le plan économique, mais que nous ayons tiré de l'arrière dans d'autres domaines. C'est pourquoi je voudrais mettre cartes sur table. Nous n'avons peut-être pas besoin d'une révolution en douce, du genre de celle qui se produit au Québec actuellement, mais ce qui s'impose peut-être—et je devrais même dire effectivement—c'est une conception toute différente du Canada, qui se rallie à certaines notions fondamentales, non pas d'un Canada ou d'un autre, mais d'un Canada répondant aux exigences traditionnelles de chacun. Je tiens à dire que le chef de mon parti a toujours insisté, des années durant, sur l'idée d'un Canada uni.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, citer un autre passage de l'ouvrage *Freedom Wears a Crown*. M. Farthing a exprimé cette pensée bien mieux que je ne saurais le faire:

...le même problème fondamental se pose dans le cas des Canadiens de langue française que dans celui de leurs compatriotes de langue anglaise.

Nous devons décider si le Canada redeviendra une démocratie conforme à notre constitution et à ce que nous considérons comme un mode de gouvernement idéal, ou s'il se transformera en république dépendante. Voilà la question fondamentale qui déterminera l'unité nationale et c'est dans cette perspective que la question prend tout son sens. C'est aussi le problème le plus important que nous ayons à résoudre, car la solution que nous y apporterons sera la clé de presque tous les autres problèmes qui nous sollicitent. La question est au-dessus des considérations de parti; elle revêt trop d'importance pour que l'un ou l'autre groupe fasse appel aux préjugés populaires. Elle devrait être traitée d'une manière qui fasse honneur à notre maturité politique.

Après ces quelques observations sur le nationalisme des Canadiens de langue française et des Canadiens de langue anglaise, je voudrais dire un mot de ce qu'on a qualifié de républicanisme. J'ignore combien de Canadiens aimeraient que notre pays soit une république. En réponse à une question, le député de Lotbinière (M. Choquette) a déclaré sans équivoque qu'il était républicain mais non séparatiste. J'arrive mal à comprendre comment on peut être républicain sans être séparatiste, mais le représentant a déclaré, à titre de député siégeant à la Chambre, qu'il était en faveur de la république. L'idée doit sûrement avoir un certain nombre de partisans dans sa circonscription.

J'appelle, comme premier témoin, un Canadien français très distingué. Il s'agit, bien entendu, du premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, qui, au cours de sa tournée triomphale en France, en 1963, tournée dont nous nous souvenons tous, disait à Londres, selon une nouvelle parue dans le *Chronicle Herald* et dont l'auteur est M. Eric Dennis:

Le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, disait ici, hier, que dans sa province, les feux du nationalisme allumés par le ressentiment d'être mal traité dans la société canadienne, s'éteignaient doucement.

Et, en même temps, il assurait aux Britanniques que «les Canadiens français, dans l'ensemble, considéraient Londres et la Couronne comme leurs grands protecteurs».

«Les Canadiens français seraient les derniers à se joindre aux États-Unis au cas où le reste du Canada se laisserait absorber par les Américains» ajoutait-il. «Il veut demeurer au sein du Commonwealth. Le Canadien français est royaliste. Ne l'oubliez jamais.»

Je suis heureux de consigner cela au hansard. On y voit la divergence d'opinions des libéraux fédéraux et des libéraux québécois sur cette question d'une république, et il est consolant de constater qu'il y a au moins une personne au Québec qui est en faveur de la monarchie.

Comme dernier témoignage, je rappellerai les paroles de lord Elgin qui, en 1847, se reportant au respect témoigné à l'époque au nationalisme français, avait demandé:

Qui n'oserait dire que la dernière main saluant le drapeau anglais sur le sol américain ne sera pas celle d'un Canadien français?

La principale critique faite au cours de ce débat avait trait à son opportunité, et après toutes ces journées de délibérations, cette question demeure encore sans réponse. Pourquoi la question du drapeau a-t-elle été présentée en plein programme législatif, programme qui commençait à peine à progresser? Pourquoi le premier ministre a-t-il soudainement interrompu les travaux de la Chambre pour présenter le débat sur le drapeau? La visite de la reine a-t-elle eu quelque chose à voir à cette décision soudaine du premier ministre d'arrêter les travaux du Parlement qui commençaient à avancer?

Une chose est certaine, et je m'adresse au doyen des ministres actuellement à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), nous ne pouvons débattre la question du drapeau en cette Chambre lorsque la reine passera en revue les troupes sur la colline du Parlement. A mon sens, il est difficile de séparer le drapeau de la Couronne, car les mêmes arguments s'y appliquent.

Il est beaucoup question ces jours-ci de largeur d'esprit. Je suis peut-être vieux jeu, mais je soutiens qu'il y a trop de largeur d'esprit dans le monde actuel. C'est peut-être là une des raisons pour lesquelles nous, parents, manquons notre coup avec les jeunes comme en font foi les nombrex problèmes qu'il nous causent. Nous avons peut-être manqué à nos responsabilités envers la jeunesse de notre pays en ne suscitant pas son nationalisme avec les symboles nécessaires pouvant témoigner de la vigueur de notre régime de gouvernement qui est, je le répète, de forme monarchique.

Tout en craignant l'extrémisme qui se manifeste outre-frontière, notamment ces derniers jours, il n'est sûrement pas mauvais de prendre position pour quelque chose qui démontre les caractères essentiels de notre pays et sauvegarde, au moins constitutionnellement, tout ce qui est Canadien français. Je me reporte naturellement au thème principal de mes observations d'aujourd'hui, le symbole de la Couronne.

N'allons pas oublier que nous avons choisi au Canada, comme mode de gouvernement, le régime monarchique. Pour ma part, si le pavillon rouge devait disparaître, j'aimerais que la couronne figure sur notre drapeau. Ce symbole, à mon avis, protégerait le lien qui nous unit au Commonwealth, enseignerait à toute la nation, notamment aux jeunes, sous quel régime nous vivons et opposerait un démenti à tous ceux qui ont le tort de songer à une république.

Nous, Français comme Anglais, avons librement décidé que notre gouvernement constitutionnel se composerait de la Couronne, du cabinet et des Communes. Nous ne saurions supprimer aucun de ces trois éléments, et c'est pourquoi je crains fort que toute atteinte à la Couronne, ne serait-ce que sous forme de symboles ou de désignations, ou par une modification importante de la constitution même, ébranlerait dans ses fondements notre régime de gouvernement.

Pour revenir à ma propre position, et répéter ici ce que j'ai déclaré dans ma région, je crois fermement dans le pavillon rouge, modifié ou non. Il y a quelque temps déjà que j'ai promis mon appui à la Légion canadienne, à l'I.O.D.E. et à tous les autres organismes qui se sont portés à la défense du pavillon rouge comme drapeau national du Canada. Sans connaître le sentiment de tous les habitants des provinces Maritimes, la majorité, j'en suis sûr, est en faveur du pavillon rouge. Mais—et je tiens à formuler cette réserve—s'il pouvait être démontré de quelque manière que le nouveau drapeau du premier ministre est l'ultime recours aux fins de l'unité canadienne, peut-être penserions-nous différemment. Toutefois, je le répète, cela implique une autre mesure qui n'a pas manqué de créer une grave appréhension. D'où le grand nombre de ceux qui raffermissent leur position.

Cependant, si la majorité des Canadiens indique, au moyen d'un plébiscite ou autrement, une préférence pour le modèle de drapeau du premier ministre—si laid que ce modèle puisse être—ou pour tout autre modèle, je l'accepterais, et je suis persuadé que c'est ce que souhaiteraient mes électeurs. J'appuierais également tout compromis raisonnable et j'ai remarqué aujourd'hui que plusieurs journaux, comme la *Gazette* de Montréal, demandent un compromis. Cela nous donnerait l'occasion de retourner dans nos comtés et de mieux connaître l'opinion de nos électeurs.

Si l'on instituait un comité de la Chambre, comme l'a proposé le député d'Oxford (M. Nesbitt) et plus tard le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), je serais d'accord. Ainsi nous serions certains d'éviter la tenue d'élections et chacun d'entre nous pourrait se mettre à travailler sérieusement aux affaires de l'État et jeter les bases de l'unité véritable pour 1967 et pour l'avenir glorieux du Canada. On a critiqué ce genre de débat. J'ai participé au débat sur le pipe-line il y a quelques années et à ce moment-là nous ne nous sommes pas excusés des manœuvres parlementaires employées. Je crois que la même chose s'applique encore aujourd'hui, même si la question n'a pas encore atteint les mêmes proportions.

Je prends encore à témoin de cette question de tactique parlementaire M. Forsey, qui, dans un discours aux clubs canadiens des hommes et des femmes le 19 juin 1956, à Edmonton, la ville de l'honorable député qui m'a précédé et qui a fait un excellent discours dans le débat, avait ceci à dire:

L'obstruction n'est pas chose nouvelle ni corruptrice. Évidemment "personne ne doit y avoir recours inconsidérément, à la légère, ni gratuitement, mais avec respect et discrétion, délibérément et avec sagesse" et elle doit être inspirée de la conviction profonde qu'elle est indispensable à l'intrérêt public. L'obstruction est un élément légitime, reconnu, traditionnellement respecté et essentiel du régime parlementaire; c'est, en dernier ressort, avec le pouvoir de dissolution du gouvernement, la seule façon d'avoir un Parlement responsable devant le peuple.

En terminant, je veux tout simplement dire que nous, de l'opposition officielle, estimons avoir agi «avec respect et discrétion, délibérément et avec sagesse».

**Mme Eloise Jones (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, un drapeau a toujours été et demeure un symbole vers lequel on lève les yeux, le point où convergent les vifs sentiments de joie et de peine, de peur et de foi, d'aspiration et de courage qu'éprouve chaque individu et qu'il partage simultanément avec d'autres dans une expérience commune et unificatrice.

En tant que symbole, le drapeau garde toujours vivace dans ses plis, pour nombre de gens, le souvenir de moments glorieux de notre vie nationale. Parfois il bat fièrement dans leur mémoire comme un emblème de triomphe et de succès; parfois il cache des événements douloureux et très importants que certains ne veulent pas revivre, on le comprend sans peine. Mais quelle que soit sa signification pour chacun de nous ici même, nous devons tous admettre que, pour beaucoup de gens, il fait partie d'eux-mêmes.

Alors que j'étais étudiante, il y a déjà plusieurs années, je me rappelle qu'un professeur avait posé tout à coup à un de mes camarades la question suivante: Comment savez-vous qui vous êtes? Et d'obtenir la réponse: Parce que je suis la personne à qui il est arrivé certaines choses. Nous avons alors compris que la mémoire est une clé de l'identité. Les expériences qui contribuent à établir l'identité sont colorées par les émotions et prennent de l'importance dans notre vie d'après l'intensité des émotions qu'elles contiennent. Des liens émotifs relient le drapeau à certains événements très importants dans la vie des gens.

Au cours de notre histoire, cette allégeance envers un drapeau connu et honoré, surtout pendant la guerre, a été vivement encouragée pas nos dirigeants et ceux qui exerçaient une certaine influence.

Si ce drapeau est brusquement supprimé, nous serons tous étonnés de l'intensité des sentiments qui se manifesteront. C'est ce qui est survenu au cours des quelques dernières semaines. Un nombre croissant de personnes se rendent comptent qu'elles s'identifient étroitement avec un drapeau qui est rejeté et sont bouleversées par ces événements. Nous devons parler au nom de ces gens. Le gouvernement ne doit pas se contenter de les assurer qu'il continuera à honorer leur drapeau.

Certains ont déclaré: «Qu'est-ce qu'un drapeau? Un drapeau n'est que ce qu'on en fait.» C'est vrai. C'est ce qui est arrivé au cours des ans au sujet du pavillon rouge. La population s'y est attachée profondément et ne s'est pas toujours rendu compte de l'intensité de ses sentiments. Mais lorsque ce symbole est menacé, la question prend une grande ampleur et provoque des sentiments dont on n'a pas toujours conscience. Nous nous rendons alors compte qu'il est grave de toucher à des symboles si chers au peuple.

On ne saurait passer condamnation, car qui d'entre nous est en mesure de porter un jugement? Personne d'entre nous qui ne possède des attaches sentimentales et idéalistes profondes, mettant en cause des objets, ainsi que des opinions et des événements connexes. Le drapeau est un excellent exemple de ce genre d'attaches.

Je vais donner lecture d'extraits assez longs d'une lettre d'un de mes commettants à ce sujet. Il s'agit d'un ancien combattant de la seconde guerre mondiale. Ce sont des observations intéressantes et sensées de la part d'une personne ayant joué un rôle important au sein de la collectivité. Voici ce qu'il dit:

Je suis opposé au nouveau drapeau. Je ne m'y oppose pas encore violemment, bien que j'éprouve des sentiments étranges. Cela ne veut pas nécessairement dire que la question me laisse indifférent et que n'importe qui peut faire ce qu'il veut. Il est troublant de songer qu'une personne puisse tout à coup intervenir, faire adopter une résolution et nous doter d'un nouveau drapeau. Je ne voudrais pas contester cette attitude et, pourtant, je ne veux pas qu'une autre personne fasse quoi que ce soit pour modifier notre drapeau. Je crois que beaucoup de gens de ma région sont du même avis.

Le signataire poursuit ainsi:

Je crois qu'on a soupesé cette question du drapeau en tenant compte du vote et non du petit peuple ou de la sensibilité et de la profonde fidélité de la population. Quand je vois le pavillon rouge, je ne pense pas à la Grande-Bretagne, mais au Canada. Quand quelqu'un propose de s'en défaire, je vois aussi la croix de saint André sur ce drapeau, d'autres y voient la croix de saint Patrice et celle de saint Georges. Les gens disent: «Évidemment, l'appui que vous donnez au pavillon rouge est une affaire de sentiment». Si nous tenons à notre drapeau pour des raisons de cœur, n'est-ce pas aussi pour des raisons sentimentales qu'on l'attaque et qu'on propose de le supprimer? Si l'on doit mettre de côté les sentiments, alors les adversaires doivent aussi le faire.

Bien sûr, c'est une affaire de sentiments. Les Canadiens ne sont pas très expansifs. Si nous arborons autant notre drapeau, je crois, c'est que les Américains nous donnent tellement l'exemple à ce propos, qu'ils nous ont contraints de les imiter.

Nous sommes gênés de chanter «Ô Canada» ou «Que Dieu protège la Reine», mais que personne ne pense un seul instant que ces choses ne nous inspirent pas d'émotions.

Ce n'est pas le drapeau qui reflète la nation; c'est la nation qui crée le drapeau. Si le Canada s'était servi d'un autre modèle à la crête de Vimy, si ses navires, ses aéroports et ses dépôts militaires avaient arboré un autre symbole au cours de la deuxième guerre mondiale, si ce symbole avait flotté au-dessus de nos hommes à Hong-kong, à Dieppe, en Sicile, à Ortona, au jour D; si nos soldats, nos marins et nos aviateurs avaient été ensevelis dans les plis de cet autre symbole au cours de la deuxième guerre mondiale, nous pourrions alors tous en être fiers. Non, le Canada a fait du pavillon rouge ce qu'il est aujourd'hui. Devons-nous rejeter tant d'années de labeur et de sacrifice?

Il continue ainsi:

Un drapeau est-il quelque chose qu'on demande de temps à autre à un décorateur d'intérieur de changer et de moderniser? Sûrement pas. Le pavillon rouge représente des traditions remontant à bien des années et il ne faudrait pas le mettre au rancart comme un vieux meuble.

Un artiste commercial doit-il dessiner notre drapeau? Ou bien ne convient-il pas de laisser leur drapeau à ceux qui ont fait le plus de sacrifices pour le garder, qui ont combattu sous ce drapeau et qui le feraient encore?

Il poursuit:

Le Parlement doit procéder avec circonscription. On a tout lieu de croire que les hommes sont tout aussi émus aujourd'hui par certains symboles respectés qu'ils l'étaient à l'époque de la cornemuse, du claymore et du cri de guerre.

Les rumeurs d'idées ne comprendraient rien à cela; ce n'est pas scientifique, ce n'est pas logique. Mais il ne s'agit pas de produits chimiques, de calculatrices ni de statistiques. Ils ont affaire à des êtres humains.

C'est pourquoi notre drapeau ne devrait pas prêter à la controverse. Il est au-dessus de cela, tout comme il est au-dessus de nous, en flottant de milliers de mâts d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur l'Orateur, plusieurs députés ont présenté fort habilement de très sérieux arguments pour justifier le maintien du pavillon rouge, tel quel ou sous une forme modifiée. Puis-je dire, avec tout le respect que je vous dois, que ces raisonnements ne sont pas essentiels, je pense, dans l'état actuel des choses, parce que le fait principal demeure, c'est-à-dire, que des millions de Canadiens ne sont pas encore prêts à y renoncer. Ce fait à lui seul, dans un pays démocratique, devrait être un motif suffisant pour faire réfléchir le gouvernement et le mettre sur une autre voie.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Jones:** Ce qui nous préoccupe vraiment, c'est moins la justification de notre allégeance que notre devoir de reconnaître et de respecter le fait d'une fidélité constante à un drapeau qui a une telle signification pour un si grand nombre de gens.

Cette faculté d'accepter une situation et de s'adapter à son évolution n'est pas étrangère aux hommes politiques ni aux gouvernements. C'est un aspect important de la vie politique. On ne saurait dire: «C'est inacceptable», car cela est. Telle est la situation et, du point de vue démocratique, il faut examiner cette situation en songeant au meilleur intérêt des Canadiens. Et la population doit pouvoir se faire entendre. J'ose croire qu'avant de songer, par exemple, au plébiscite, défini par l'honorable député de Regina-City (M. More), le premier ministre devrait décider de déférer cette question troublante et de portée incalculable, à un comité, auquel on n'imposerait aucun délai, car trop de hâte ici susciterait la discorde.

Notre enceinte n'est pas un théâtre; ceux qui suivent impatiemment nos délibérations ne doivent pas s'attendre à ce qu'on règle nos problèmes d'une façon désinvolte et arbitraire, qui porterait atteinte aux droits et aux aspirations de millions de Canadiens. (*Applaudissements*) En ce qui concerne l'importante question d'un drapeau canadien, il appartient au gouvernement d'adopter une voie différente, en tenant compte du respect mutuel et de l'harmonie. Dans cette voie, puisse la discrétion être notre guide.

*(Texte)*

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, surtout au nom des électeurs de ma circonscription de Nicolet-Yamaska, d'exprimer mon opinion sur la question du drapeau national distinctif.

En ce qui me concerne, j'exerce le privilège qui m'a été prêté par la population de Nicolet-Yamaska,—et je dis bien «prêté», parce qu'en aucun temps, dans l'avenir, la population de mon comté peut m'enlever ce privilège que j'ai le droit d'exercer aujourd'hui—soit celui de me lever à la Chambre aussi souvent que je le désire et d'exprimer mes vues en toute liberté de parole et d'action.

On accuse présentement, à tort et à travers, l'opposition de faire de l'obstruction sur cette question d'un drapeau national distinctif. Présentement, au sein de la population, et plus spécialement dans le Québec, on croit que ce débat dure depuis déjà quatre mois. Non, monsieur l'Orateur, ce débat ne dure

pas depuis si longtemps, car nous en sommes à peine rendus à 15 jours de discussion, à la Chambre.

Je crois avoir exprimé mon opinion plusieurs fois sur cette question du drapeau, et je n'ai pas changé d'idée, lorsque j'affirme que je suis en faveur d'un drapeau national distinctif pour le Canada. (*Applaudissements*)

Le 21 novembre 1962, j'énonçais à la Chambre ce que je croyais être les cinq points sur lesquels nous devions nous arrêter avant de choisir un modèle distinctif qui serait arboré dans tout le Canada, dans toutes les provinces, et aussi pour représenter le Canada dans tous les pays du monde.

Les principes du parti conservateur sont connus à ce sujet, et j'étais fier, jeudi dernier, d'entendre l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton)—un homme que j'ai toujours admiré, peut-être parce que je suis plus spécialement dévoué à la cause agricole, à la Chambre—rappeler à la Chambre les principes que le parti conservateur veut conserver dans le choix d'un drapeau national distinctif. Il disait, premièrement, que le drapeau devait être accepté par la majorité des Canadiens; deuxièmement, qu'il devait comporter la reconnaissance de la dualité culturelle et symboliser notre histoire; troisièmement, que le drapeau devait avoir une signification religieuse et, quatrièmement, qu'on devait accepter l'évolution politique du Canada, sans être révolutionnaires.

En 1962, je disais, en premier lieu, que je voulais que ce débat qui retient l'attention de la nation canadienne se déroule dans la dignité et qu'on n'en fasse pas une question de «partisanerie» politique.

A ce sujet, je voudrais dire à mes honorables collègues qui siègent en cette enceinte que nous devons présentement étudier cette question et que lorsqu'elle aura été décidée, il ne faudra pas que ceux qui se sont abstenus de parler à la Chambre parcourent le Canada et soulèvent une race contre l'autre, comme nous l'avons vu souvent dans le passé, et plus spécialement dans notre province, alors que pendant 30 ou 40 ans, on a parlé de la conscription et qu'on a accusé certain parti politique de favoriser la conscription ou la guerre. Si nous ne voulons pas soulever une race contre l'autre, nous devons dire ce que nous avons à dire immédiatement, écouter l'opinion des autres et, par la suite, marcher main dans la main vers l'idéal que nous nous traçons.

Pour que ce premier point soit efficace, il faut éliminer toute «partisanerie» politique, afin que le modèle de drapeau que la nation choisira soit un modèle choisi non pas par un seul homme mais par un groupe représentant tous les partis politiques, un groupe qui n'a aucune raison de faire de la «partisanerie» politique en suggérant tel ou tel

[M. Vincent.]

choix. C'était le premier point que je signalais en novembre 1962.

Le deuxième point que je soulevais était le suivant: Si tous les Canadiens reconnaissent la nécessité d'avoir un drapeau bien à eux, par ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur le modèle de ce drapeau. Tous les députés en sont au courant, et ils ont d'ailleurs reçu, par le courrier, des centaines de modèles pour un drapeau national distinctif. Mais tous ne sont pas d'accord sur le dessin de ce drapeau, et c'est pourquoi le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposé un amendement au projet de résolution, et que l'honorable député de Regina City (M. More) a proposé un sous-amendement.

On veut demander au gouvernement, par cet amendement et ce sous-amendement, de laisser la population décider du modèle du drapeau. Je reviendrai sur cette question dans quelques instants.

Le troisième point était le suivant: Je ne suis pas de ceux qui veulent imposer au reste de la nation un modèle de drapeau. Je suis d'accord que chaque groupe s'efforce de faire comprendre au reste de la nation qu'on devrait choisir tel ou tel autre modèle.

A l'heure actuelle, nous discutons d'un modèle proposé par un homme et qui comporte trois feuilles d'érable rouges, sur fond blanc, avec deux bandes bleues à chaque extrémité. Ce modèle a été choisi, comme je le disais tout à l'heure, par un seul homme, ou un petit groupe, sans qu'il y ait eu discussion auparavant, ni au «caucus» du parti en question, ni même au cabinet.

On arrive avec ce modèle et on veut le donner à la population canadienne. Mais lorsque quelqu'un s'y oppose ou exprime son opinion sur le modèle qu'on a choisi, on lui reproche d'être contre un drapeau national distinctif! Pour ce qui me concerne, je n'aime pas le modèle des trois feuilles d'érable rouges, mais je suis pour un drapeau national distinctif. Je n'aime pas ce modèle, tout comme plusieurs de mes concitoyens de la province de Québec.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je voudrais relater un petit fait qui s'est produit chez moi, dans ma maison. Lorsque je suis arrivé avec des modèles du drapeau à trois feuilles d'érable sur fond blanc et bandes bleues, mon petit garçon de dix ans m'a demandé: «Qu'est-ce que c'est»? Je lui ai répondu: «C'est un drapeau que le gouvernement propose à la Chambre des communes». Là-dessus, il m'a demandé: «Quelles sont ces trois choses que nous voyons au centre»? Je lui ai dit: «Ce sont des feuilles d'érable». Il m'a répondu: «Papa, nous avons des érables sur notre ferme, nous en avons dans la cour, et ce n'est pas comme cela que nous voyons les feuilles d'érable. Ce ne sont pas les feuilles d'érable que

nous voyons ici-même, dans notre cour, sur notre ferme».

Je vous avoue franchement, monsieur l'Orateur, que les observations de ce petit bonhomme qui me disait que ce n'était pas des feuilles d'érable m'ont fait réfléchir.

Et l'on veut adopter un drapeau, en disant à la population canadienne: Ce sont des feuilles d'érable.

**L'hon. M. Dupuis:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Vincent:** Certainement.

**L'hon. M. Dupuis:** L'honorable député croit-il que les fleurs de lis qui sont représentées sur le drapeau de la province de Québec sont celles qu'il voit dans son jardin?

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, pour répondre à l'honorable ministre, je lui dirai qu'avant d'être député à la Chambre des communes, je ne pensais pas qu'un ministre pouvait être comme l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

**L'hon. M. Dupuis:** Répondez à ma question!

**M. Vincent:** Je pensais que c'était tout autre chose.

**L'hon. M. Dupuis:** Je vous pose une question toute simple; répondez-y.

*(Traduction)*

**M. Smallwood:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; assurément le ministre d'État (M. Dupuis) n'a pas le droit de se lever à la Chambre et d'interrompre le discours d'un honorable député sans que vous lui donniez la parole.

**M. l'Orateur suppléant:** Je devrais peut-être signaler à l'honorable député que j'ai donné la parole au ministre. Je pense que la présidence peut donner la parole à un honorable député autrement qu'en se levant et en prononçant le nom de sa circonscription ou de son ministère. Je pense que le ministre s'est levé et qu'il a demandé à poser une question; l'honorable député qui avait la parole le lui a permis. J'estime que cela revient à lui donner la parole.

*(Texte)*

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, le quatrième point que je veux soulever est celui-ci. Un drapeau canadien est un symbole d'unité; il ne doit pas désunir un peuple. Aussi, lorsque nous en serons arrivés à un compromis qui nous permettra d'offrir un drapeau bien distinctif pour notre pays, nous sommes assurés qu'il sera arboré avec fierté dans toutes les provinces canadiennes, de même que dans la province de Québec, et ce à l'honneur de toute la nation canadienne.

C'est ce que j'ai affirmé en 1962 et c'est ce que j'affirme encore aujourd'hui.

Il faudra trouver un modèle qui doive unir un peuple et non pas le désunir. Il faut choisir un dessin qui nous donnera un signe de ralliement.

Quant à moi, si nous arrivions à un tel choix, à un tel dessin, ce serait pour le plus grand bien de tous les Canadiens, de toutes les provinces du Canada.

Le cinquième point que je soulevais était celui-ci: Je tiens à souligner encore une fois que ce drapeau doit être un symbole d'unité. Dans cette perspective, le dessin de notre drapeau devra tenir compte des aspirations des deux principaux groupes du pays. Il devra exprimer notre souveraineté, notre ascension au rang d'État indépendant, et indiquer que tout lien d'assujettissement politique est rompu.

Présentement, il existe un groupe, à travers le Canada, qui ne peut concevoir un drapeau canadien sans que l'Union Jack y soit inclus comme partie intégrante. Il est aussi un autre groupe—du côté du gouvernement—qui ne peut concevoir que le Canada puisse posséder un drapeau distinctif sans avoir l'Union Jack comme deuxième drapeau.

C'est donc dire qu'en ce qui me concerne, je crois que c'est exactement de la même question qu'on discute présentement. Quelques-uns—je dirais tous—surtout mes amis de langue anglaise, attachent une importance primordiale à l'Union Jack. Quelques-uns veulent l'avoir comme partie intégrante du drapeau, et d'autres le veulent comme deuxième drapeau.

Mais ne serait-il pas possible d'avoir, sur un drapeau, peut-être pas l'Union Jack mais ce que signifie l'Union Jack pour nos frères de langue anglaise?

Lorsque le très honorable chef de l'opposition a proposé des amendements au drapeau que le Canada a reconnu par décret du Conseil, en 1945, en y incluant une fleur de lis, il ne voulait pas apaiser les Canadiens français, comme l'a laissé entendre l'honorable ministre du Commerce (M. Sharp), alors qu'il faisait cette déclaration malheureuse, à mon sens. Je cite:

> C'était une mesure d'apaisement maladroite et gratuite; mes amis canadiens-français ont dû trouver que cela ressemblait à un os qu'on jette à une minorité agaçante pour la tenir tranquille.

Je ne crois pas, et je suis sincère lorsque je le dis, que le très honorable chef de l'opposition n'ait jamais eu l'idée, en proposant qu'une fleur de lis soit ajoutée à un modèle de drapeau, de vouloir, par là, apaiser les Canadiens de langue française. Il voulait tenter de trouver un compromis afin de pouvoir représenter, sur le même drapeau, les deux grandes races fondatrices de ce pays. Il voulait essayer de trouver un terrain d'entente pour qu'ensemble, nous puissions nous unir sous un même drapeau.

Pour ce qui me concerne, je n'accepte pas que l'Union Jack, dans sa version actuelle, soit sur le drapeau distinctif. Je désire ce

que la population de ma circonscription désire. Je n'accepte pas, non plus—et je parle franchement—que la fleur de lis soit sur le drapeau distinctif. Mais j'accepterais peut-être sur le drapeau ce que signifie l'Union Jack pour mes amis de langue anglaise, ce que signifie également la fleur de lis pour mes amis de langue française. J'accepterais également que figure sur le drapeau distinctif ce que signifient nos relations avec nos mères patries. Monsieur l'Orateur, en faisant cette proposition, je ne voudrais pas que mes amis du parti libéral disent ou prétendent que je lance tout simplement un os à mes amis de langue anglaise.

Par exemple, si on était capable de remonter à l'origine de nos deux races, on constaterait qu'en 1497, Jean Cabot est venu au Canada, plus particulièrement à Terre-Neuve, en vertu d'un mandat royal, arborant le pavillon blanc avec la croix de saint Georges. Par la suite, Jacques Cartier est venu découvrir le Canada en 1534, arborant le pavillon bleu et une croix blanche. Munis de mandats royaux, ces deux hommes sont venus découvrir notre pays, et ce fut le point de départ d'une grande nation.

Si l'on était capable de prendre ces deux croix, qui représentaient les drapeaux de l'Angleterre et de la France, et de les placer sur un fond blanc qui représenterait les vastes étendues de neige de ce pays, les Indiens et les Esquimaux, bref si on était capable de placer ces deux croix sans que l'une ait préséance sur l'autre, afin d'indiquer que c'est du mariage de deux grandes races que nous avons formé ce pays, que nous entendons continuer à travailler pour sa prospérité, nous obtiendrions certainement l'appui de toute la population.

Le mariage des deux races formerait un cercle, qui est le signe de l'unité, et nous aurions, par le fait même de ces deux croix, les couleurs du Canada: bleu, blanc et rouge.

Nous aurions, sur ce drapeau, la croix qui est le signe d'une nation chrétienne. Étant donné que 97 p. 100 ou 98 p. 100 des citoyens canadiens sont chrétiens, je ne crois pas qu'une croix sur un drapeau puisse constituer un signe de déshonneur; au contraire, à mon avis, une croix sur un drapeau serait certes à l'honneur de la nation canadienne. Dans le cercle du centre, on pourrait placer une feuille d'érable verte qui indiquerait un Canada en croissance. Cette feuille d'érable pourrait comporter 10 pointes, car une feuille d'érable ordinaire peut compter 9, 10, 11 et même 12 pointes. Or, les 10 pointes représenteraient les 10 provinces canadiennes, et si plus tard une autre province venait grossir la grande famille de la nation canadienne, on pourrait tout simplement y ajouter une autre pointe pour identifier cette nouvelle province.

[M. Vincent.]

Un tel drapeau ne comporterait ni l'Union Jack ni la fleur de lis, mais il indiquerait ce que l'Union Jack signifie pour un grand nombre de nos amis de langue anglaise. Nous aurions la croix blanche, sur fond d'azur bleu, pour rappeler notre passé, et nous aurions un cercle au centre pour indiquer que nous sommes un peuple uni, dans un pays représenté par une feuille d'érable verte.

Nous pourrions alors visiter nos écoles et rencontrer les jeunes étudiants. Nous pourrions leur expliquer ce que signifie ce drapeau, en leur rappelant l'histoire complète du Canada. Nous pourrions partir de 1497, en passant par 1534, et nous rendre au début de la Confédération de 1867. Nous pourrions leur parler du pacte confédératif, et nous en arriverions à dire: nous sommes un peuple uni.

A mon avis, ce drapeau serait d'abord et avant tout un drapeau accepté par la majorité des Canadiens. De plus, il comporterait la reconnaissance de notre dualité culturelle et symboliserait notre histoire. En outre, il aurait une signification religieuse et reconnaîtrait l'évolution politique du Canada, sans pour autant être révolutionnaire.

**M. Drouin:** L'honorable député me permet-il une question?

**M. Vincent:** Certainement.

**M. Drouin:** L'honorable député pourrait-il nous dire s'il a gagné à sa cause ses collègues du parti conservateur, ainsi que le chef de son parti? Ceux-ci appuient-ils son projet de drapeau?

**M. Vincent:** Pour répondre à la question de mon honorable ami, je dois lui dire ceci: si le chef de son parti, le très honorable premier ministre, avait consulté même un groupe de députés, dont le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes...

**Une voix:** Il l'a fait.

**M. Vincent:** Ce n'est pas ce que l'honorable député...

**M. Drouin:** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

En ce qui me concerne, nonobstant la déclaration de l'honorable député de York-Humber (M. Cowan), j'ai été consulté, de même que tous mes collègues du parti libéral, avant que le premier ministre soumette son projet de drapeau trifolié à la Chambre.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** Il n'y a pas matière à question de privilège.

*(Texte)*

**M. Vincent:** Je reconnais que l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes peut avoir été consulté avant que le chef du gouvernement présente son projet de résolution à la Chambre, mais il n'a pas dit que lui et ses amis furent consultés avant que le chef

du gouvernement présente son projet à Winnipeg, devant les journalistes, ou encore ce qu'il a fait avant même de le présenter au cabinet. Là-dessus, il peut avoir consulté les députés du parti libéral avant de le présenter à la Chambre, mais quand il a consulté ses collègues, ses amis ou les députés de son parti, tout était décidé. En cela, je crois bien que l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes m'approuve et que même s'il avait formulé des objections, comme nous l'avons fait, il n'y avait aucun changement à effectuer; c'était celui-là, et il fallait être en faveur.

Je tiens à répéter, encore une fois...

**M. Boulanger:** Répondez à ma question!

**M. Vincent:** L'honorable député de Mercier a-t-il une question à poser?

**M. Boulanger:** J'en ai posé une tout à l'heure et vous n'y avez pas encore répondu.

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, n'ayant pas entendu la question, je ne puis y répondre.

Encore une fois, je tiens à répéter ceci: Il y a, à l'heure actuelle, des députés du parti libéral qui ne parleront pas sur cette question de drapeau. Ils ne parleront pas, non plus, sur la deuxième partie de la résolution.

Je voudrais leur dire ceci: Il serait de beaucoup préférable que vous disiez ce que vous avez à dire ici, à la Chambre, au lieu d'aller faire toutes sortes de déclarations dans la province de Québec, lors des prochaines élections fédérales, pour soulever une partie de la population contre l'autre.

Je dis cela, monsieur l'Orateur, parce qu'à l'heure actuelle, nous rencontrons des organisateurs et des députés de ce parti qui nous demandent, à nous, comme l'a fait l'honorable ministre du Commerce, l'autre jour: Qu'allez-vous faire pour vous faire élire dans la province de Québec, si vous êtes contre le trifolié?

Mais cela ne veut pas dire que nous sommes contre le drapeau distinctif! Je dois leur dire ceci, par exemple: Ce n'est pas en arborant un drapeau qu'on va régler tous les problèmes auxquels nous devons faire face, à l'heure actuelle, dans la province de Québec. Cela a rapporté des fruits pendant trente ans, lorsqu'on parlait de la conscription, mais maintenant, les cultivateurs et les ouvriers veulent qu'on se tourne du côté économique, et non seulement du côté sentimental.

J'ai même invité un groupe de députés à venir passer chacun une semaine dans mon comté, lors des prochaines élections, et de parler du drapeau. Moi, durant ce temps,—la population de mon comté connaît mon opinion à ce sujet—je parlerai d'autres choses qui revêtent une plus grande importance.

Ce qui se passe, dans la province de Québec, c'est que la population constate justement que durant trop longtemps, au Parlement fédéral, nous avons discuté de questions de sentiment, seulement pour lui lancer de la poudre aux yeux, et que nous avons oublié de faire notre devoir en ce qui concerne les questions économiques.

Je voudrais citer, de mémoire, une partie d'un discours prononcé par l'honorable Arthur Sauvé, ancien ministre fédéral et père du regretté Paul Sauvé, ancien premier ministre de la province de Québec. Parlant aux élèves du collège de l'Assomption, en 1931 ou 1932, il disait: «Si nous voulons parler de politique dans la province de Québec, nous devons soulever les sentiments—c'est ce que les libéraux d'alors faisaient—et lorsque dans d'autres provinces, nous devons parler de politique, nous devons discuter arguments à l'appui.

Eh bien, je crois que ce temps est révolu, dans la province de Québec, comme dans les autres. Si nous voulons discuter de politique, employons des arguments et cessons d'évoquer une question de sentiment et de dire aux députés: «Parce que vous êtes contre le trifolié, même si vous êtes en faveur d'un drapeau distinctif, vous allez vous faire battre lors des prochaines élections».

Eh bien, moi, je suis et je serai toujours en faveur d'un drapeau national distinctif. Je serais heureux que le très honorable premier ministre de ce pays se décidât enfin à convoquer le comité de la Chambre. Nous discuterions pendant quelques semaines et nous en arriverions certainement à choisir un modèle qui serait accepté par toute la population, ou du moins par la grande majorité de la population.

Si le comité est convoqué, je m'engage moi-même à proposer le modèle que je suggérais tout à l'heure, pour faire comprendre à tous les députés du Canada qu'en conservant ce que signifient les antécédents de chaque race, nous aurons un drapeau qui unira et cimentera davantage deux groupes, bref qui ne les désunira pas.

De plus, si, en dernier lieu, il me faut me battre pour faire changer les trois feuilles d'érable pour une seule, comme on voit sur ce drapeau, surtout de la couleur qui signifie un Canada en croissance, un Canada uni qui peut être composé de deux races—pas seulement peut être mais qui est composé de deux races distinctes et formant un grand Canada, un tout,—je me battrai pour que ces trois feuilles d'érable soient remplacées par une seule feuille d'érable.

S'il nous est impossible de faire comprendre au premier ministre que son drapeau trifolié, à feuilles d'érable rouges, ne sera pas accepté avec beaucoup d'entrain dans les milieux canadiens, nous devrions être capables de lui faire comprendre que ce n'est pas tout d'arriver et de dire à la population: Voici un drapeau distinctif, ne vous occupez

pas du modèle, car lorsque la population l'aura accepté, lorsqu'elle l'aura arboré, il ne sera plus temps de dire, après un an ou deux: «Eh bien, nous aurions dû avoir telle ou telle chose sur ce drapeau, au lieu de ces trois feuilles d'érable». Nous devrons alors l'accepter tel quel et ne plus le changer.

C'est pourquoi nous faisons ces pressions et ces demandes. Nous prions nos collègues du côté du parti libéral d'inciter le premier ministre à former ce comité en vue de choisir un modèle qui, encore une fois, je le répète,—servira à unir le pays et non pas à le diviser, bref un modèle qui groupera tous les éléments du pays.

Je suis certain que mes amis de langue anglaise sont prêts à faire des concessions majeures et qu'ils sont prêts, comme je le disais tout à l'heure, tout en conservant ce que signifie pour eux l'attachement à leur passé et à leur origine, à trouver un modèle qui fera l'affaire des deux groupes, tout en étant accepté par la majorité du Canada.

Si ce comité est formé...

**M. Choquette:** Monsieur le président, je voudrais faire un tout petit rappel au Règlement, un rappel bien court.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les paroles de mon honorable ami. Je comprends que beaucoup de latitude a été accordée au cours du débat, pour discuter du sous-amendement, mais je me demande s'il ne serait pas dans l'ordre de demander à l'honorable député si, oui ou non, il est en faveur d'un référendum? Serait-il conforme au Règlement de le savoir? Il propose un modèle; cela veut donc dire qu'il est contre un référendum. Si c'est le cas, qu'il le dise.

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, dans les propositions ayant trait au plébiscite, il est question du Red Ensign, du Red Ensign modifié, des trois feuilles d'érable et de la feuille d'érable unique. Ceci dit pour la gouverne de l'honorable député de Lotbinière.

L'honorable député me demande de me prononcer. S'il avait été présent à la Chambre au début de mes observations, il aurait constaté que je me suis exprimé clairement à ce sujet; en conséquence, je n'ai pas l'intention de répéter mes observations.

De plus, monsieur l'Orateur, lorsqu'il déclare que je devrais demeurer dans les limites de la discussion concernant l'amendement et le sous-amendement...

**M. Choquette:** Êtes-vous en faveur du référendum, oui ou non?

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Vincent:** Là-dessus, monsieur l'Orateur...

**M. Choquette:** J'ai demandé, monsieur l'Orateur, si l'honorable député était en faveur d'un référendum, oui ou non?

[M. Vincent.]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Nicolet-Yamaska a la parole.

**M. Vincent:** Je prierais l'honorable député de Lotbinière de lire mon discours demain...

**M. Choquette:** Je n'ai pas le temps.

**M. Vincent:** ...et lorsqu'il l'aura lu, je lui demanderai s'il est en faveur, oui ou non, de l'Union Jack comme deuxième drapeau du Canada?

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque d'abord le Règlement et, ensuite, je poserai la question de privilège.

Premièrement, en ce qui concerne le rappel du Règlement, il n'est pas question, à l'heure actuelle, de l'Union Jack; il n'en est nullement question dans le présent débat.

Pour ce qui est de la question de privilège, le député me posait une question à propos de l'Union Jack; c'est une question absolument illégale et qui va à l'encontre du Règlement. C'est là ma question de privilège. Le député de Nicolet-Yamaska n'a pas le droit de me poser une telle question, étant donné que l'on ne discute pas l'Union Jack à l'heure actuelle.

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lotbinière me fait penser à un joueur de cartes qui prépare un bluff. Il dit: Ne regarde pas dans mon jeu, mais je voudrais bien voir ce qu'il y a dans le tien.

A tout événement, je demande à l'honorable député de Lotbinière—c'est très facile de répondre—de nous dire si, oui ou non, il votera en faveur de l'Union Jack comme deuxième drapeau?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** Je demanderais au député de s'en tenir à ses propres observations. A mon avis, il serait difficile de maintenir l'ordre et le décorum à la Chambre si le représentant qui a la parole était libre d'inviter un autre député à prononcer un discours. Comme le représentant de Lotbinière (M. Choquette) a pris quelques instants pour répondre à la question, le député de Nicolet-Yamaska a peut-être cru que son temps de parole était épuisé. Je lui demanderais donc de terminer ses observations.

*(Texte)*

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, je reviens immédiatement à la question du référendum et aux quatre propositions du sous-amendement. A mon sens, cette suggestion a beaucoup de mérite, et nous devrions l'étudier attentivement. Il ne faut pas perdre de vue le fait que nous allons adopter deux drapeaux pour le Canada, et lorsque le temps sera venu...

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

**M. Choquette:** Monsieur le président, en toute justice, j'invoque le Règlement, et il est malheureux qu'on ne l'ait pas fait plus fréquemment au cours du débat actuel. Lorsque nos amis d'en face nous accusent de vouloir adopter deux drapeaux pour le Canada, je déclare que c'est faux, archi-faux, et radicalement faux. Il n'est pas question de doter le pays de deux drapeaux, mais bien de doter le Canada d'un seul drapeau.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le rappel au Règlement est mal fondé, et je suggère à l'honorable député de Nicolet-Yamaska de continuer ses observations.

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que lorsque le temps sera venu de voter, que ce soit sur la question du drapeau, sur celle du référendum ou sur une quelconque des propositions du sous-amendement, je prendrai mes responsabilités et je ne ferai pas comme mes collègues du parti libéral qui se sont sauvés lorsque la mesure visant à accorder des prêts aux étudiants a été mise aux voix. Je ne ferai pas comme eux, alors qu'ils se sont mis à quatre pattes, lorsqu'il s'est agi des armes nucléaires. Je prendrai mes responsabilités et je donnerai ainsi un exemple aux députés libéraux de la province de Québec.

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est six heures.

*(Traduction)*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Comme il est six heures, le leader de la Chambre pourrait-il nous dire quels crédits du budget principal des dépenses nous étudierons demain et vendredi?

**L'hon. M. Favreau:** Vendredi, nous examinerons tout d'abord les crédits du ministère de l'Industrie, suivis de ceux du ministère du Travail et, enfin, ceux du ministère des Travaux publics. Toutefois, je tiens à signaler que les crédits du ministère de l'Industrie visent aussi la production de défense, l'énergie atomique, les recherches nationales, les conseils médicaux et l'Organisation des mesures d'urgence.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 27 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—ACCORDS AVEC LES PROVINCES

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, afin de répondre à un certain nombre de questions des honorables représentants, j'aimerais faire un rapport sur l'état des accords aux termes de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. J'ai attendu pour ce faire que les provinces m'aient informé de leur participation à ce programme et des dispositions qu'elles prenaient pour la mise en œuvre du programme.

Toutes les provinces, sauf le Québec, ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont maintenant décidé de participer au programme. Comme tous les députés le savent, au moment où la Chambre a été saisie de ce projet de loi, la province de Québec voulait continuer à s'en remettre exclusivement à son propre programme complet qui comporte l'octroi de prêts et de bourses aux étudiants.

Comme le prévoit la loi, chaque province désigne un organisme comme autorité compétente dans ladite province aux fins du programme canadien des prêts aux étudiants. Neuf provinces et deux territoires nous ont communiqué officieusement les noms et adresses des autorités compétentes désignées à cette fin. Je ne vous lirai pas les adresses, mais dans la plupart des cas, il faut s'adresser au ministère de l'Éducation:

| | |
|---|---|
| T.-N. | L'autorité des prêts aux étudiants du Canada |
| Î. P.-É. | Ministre de l'Éducation |
| N.-É. | Comité des prêts aux étudiants du Canada |
| N.-B. | Sous-ministre de la Jeunesse et du Bien-être |
| Ont. | Ministère des Affaires universitaires |
| Man. | Ministère de l'Éducation |
| Sask. | Ministère de l'Éducation |
| Alb. | Office de l'aide aux étudiants |
| C.-B. | Comité des prêts, aide aux étudiants, de la Colombie-Britannique |
| T. Y. | Comité de distribution de l'aide financière aux étudiants |
| T. N.-O. | Surintendant de l'éducation pour les Territoires du Nord-Ouest. |

A l'exception de l'Ontario, ces autorités compétentes sont les seules agences, dans chaque province, auxquelles un étudiant peut s'adresser pour obtenir un certificat d'admissibilité. Ces certificats d'admissibilité peuvent être décernés aux étudiants qui répondent aux normes provinciales concernant l'instruction et les besoins financiers.

En Ontario, toutes les universités et autres institutions désignées auront le droit d'accorder des certificats d'admissibilité aux étudiants. Une liste de ces institutions figure en appendice. Si la Chambre le veut bien, j'aimerais proposer que cet exposé figure en appendice au hansard, mais si les honorables députés s'y opposent, on pourra trouver un autre moyen. Il serait utile, je pense, que toute l'affaire soit exposée dans le même document.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste des institutions précitées figure en appendice, page 7570.*]

**L'hon. M. Gordon:** Les étudiants de l'Ontario qui demandent un certificat pour aller étudier à l'étranger doivent s'adresser au ministère ontarien des Affaires universitaires.

Toutes les formules nécessaires à la mise en marche du programme seront expédiées lundi prochain, le 31 août, à toutes les autorités compétentes des provinces et aux banques du pays. Le règlement édicté en vertu de la loi sur les prêts aux étudiants du Canada sera publié dans la *Gazette du Canada* au cours de la première semaine de septembre.

On rédige actuellement une brochure qui indiquera aux étudiants les titres et qualités nécessaires pour obtenir des certificats d'admissibilité et des prêts, le montant qu'ils peuvent emprunter, le délai de remboursement, les frais probables et, ce qui est encore plus important, l'endroit où ils doivent adresser leur demande dans chaque province. Cette brochure sera imprimée la semaine prochaine et on pourra alors la distribuer en grande quantité aux banques et, par l'intermédiaire des autorités provinciales, aux universités et aux autres institutions d'enseignement. Les députés en recevront aussi des exemplaires.

Grâce à la collaboration sincère de tous les intéressés, le programme de prêts aux étudiants du Canada sera mis en route, tel que promis, avant le début de l'année scolaire 1964-1965. A ce propos, je remercie au nom du gouvernement toutes les provinces sans exception de leur participation utile et empressée à nos discussions, parfois décidées sur un bref préavis, ce qui n'a pas toujours été sans inconvénients pour les personnes en cause.

Les dirigeants des banques à charte ont aussi collaboré à cette réalisation, et le gouvernement leur en sait gré. Je tiens aussi à remercier d'une façon spéciale les fonctionnaires de plusieurs ministères de l'État, dont le mien, qui ont travaillé d'arrache-pied pour que le programme puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances une question qui découle de la déclaration qu'il a faite au début de la séance d'aujourd'hui, ce qui semble déjà loin. A-t-il reçu des demandes de certification de la part de «credit unions» aux termes de la loi sur les prêts aux étudiants? Si oui, combien de «credit unions» ont soumis une demande et quelles mesures ont été prises?

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, la dernière fois que je me suis renseigné, soit hier ou avant-hier, entre six et douze «credit unions» avaient écrit pour nous demander des renseignements à ce sujet. Le ministère examine actuellement toutes ces demandes.

## LE DRAPEAU

### LETTRE DU MINISTRE D'ÉTAT RELATIVE À DES RUBANS GOMMÉS PUBLICITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a autorisé un membre du gouvernement à passer des commandes de rubans gommés pour parechocs représentant le drapeau à trois feuilles d'érable, et si on lui a signalé une émission de M. Geoff. Scott télédiffusée hier soir à CHCH au sujet d'une lettre expédiée à divers collègues du ministre d'État, l'honorable M. Du-



puis, où l'on laissait entendre que les députés pourraient vendre au moins 1,000 rubans gommés semblables à...

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**Des voix:** Asseyez-vous!

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...aux postes d'essence...

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! Il y aurait peut-être lieu de permettre au très honorable représentant de terminer sa déclaration, afin que je puisse trancher la question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...vendre au moins 1,000 drapeaux gommés semblables aux stations-service les plus importantes de la circonscription; le résultat serait meilleur et la campagne de publicité paraîtrait moins politique que si l'honorable représentant s'en occupait personnellement. Le premier ministre nous dirait-il s'il est au courant de la chose et s'il l'a approuvée.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, je n'en sais rien. Je discuterai de la question avec mon collègue le ministre d'État et s'il y a lieu de faire une déclaration, je la ferai volontiers.

**L'hon. M. Monteith:** Vous voulez vous renseigner sur ce que font les ministres.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. En aucun temps, ai-je employé des fonds publics pour distribuer ou inviter les députés à faire quoi que ce soit avec les emblèmes du nouveau drapeau. Je comprends tout l'intérêt que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) porte au nouveau drapeau et à mes «activités», mais je tiens à préciser, en en faisant une question de privilège, que le poste de télévision qui a posé la question suivante, hier: «Est-il permis à un ministre d'employer les fonds publics pour faire de la publicité à un emblème qui n'est pas encore adopté?» est dans l'erreur. Et, je réponds: Non, ce n'est pas permis, et je ne me le suis pas permis. Je ne me permettrais jamais d'affecter des fonds publics à une telle chose.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je pourrais peut-être maintenant, monsieur l'Orateur, poser une question complémentaire à l'honorable ministre. A-t-il expédié la lettre demandant à ses collègues d'acheter à $25 le mille ces drapeaux gommés pour pare-chocs, fort jolis d'ailleurs, lettre où il donnait l'explication suivante: «Pour renseignements ou commandes, appeler M. George Marshall, 9-9-2-2377», ce qui est le numéro de téléphone du bureau du ministre, où M. Marshall assume ses fonctions?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Mes honorables amis me posent des questions. Veulent-ils une réponse?

Si vous voulez me donner le temps de répondre, je vais le faire, et cela me fera bien plaisir.

Monsieur l'Orateur, la lettre dont vient de parler l'honorable chef de l'opposition est confidentielle. Comment se l'est-il procurée?

*(Traduction)*

**Des voix:** Oh, Oh!

**L'hon. M. Monteith:** Vous l'avouez donc!

**L'hon. M. Dupuis:** Non. Vous devriez écouter.

*(Texte)*

Comment se l'est-il procurée? Je ne le sais pas. Mais de toute façon, il est tombé dans un petit piège, car j'étais certain que son «intelligence-service» le ferait lever, aujourd'hui, pour faire un grand drame, comme il a l'habitude d'en faire—je sais qu'il aime cela —en disant:

*(Traduction)*

Exposez les faits.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable chef de l'opposition. Depuis qu'il m'a posé des questions sur les collants de drapeaux, j'en ai placé, personnellement, 50,000. Il est en train de faire au nouveau drapeau la plus belle publicité qu'il aurait jamais espéré faire de sa vie.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je lisais le texte de l'émission télévisée hier soir. Je demande à l'honorable représentant combien de ces lettres confidentielles il a expédiées? A-t-il eu beaucoup de succès auprès de ses collègues?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Pour répondre aux questions de l'honorable chef de l'opposition, je pourrais citer beaucoup de témoignages prouvant que j'ai eu beaucoup de succès depuis qu'il a posé sa question. En voici seulement un, pour répondre à sa question: C'est un médecin, que je n'ai jamais vu, de Brantford, Ontario, qui m'écrit ceci:

*(Traduction)*

Monsieur,

Je vous saurais gré de m'envoyer, si possible, des papillons de pare-chocs où figure le nouveau drapeau. En paiement, j'inclus cinq dollars.

Soyez assuré, monsieur, qu'un grand nombre de résidents de l'Ontario, de quelque origine qu'ils soient, désirent voir le Canada véritablement uni sous un nouveau drapeau distinctif.

*(Texte)*

Et ce médecin conclut par ces mots:

*(Traduction)*

J'ai le sentiment que nous devons regarder vers l'avenir et non pas nous tourner vers le passé. Le nouveau modèle de drapeau est l'expression de de ce sentiment.

*(Texte)*

Je lui ai retourné son chèque de $5 parce que je ne suis pas un commerçant. Il me fait plaisir de lui donner gracieusement, comme je le fais toujours, de belles copies de ce beau drapeau que le chef de l'opposition aime tellement!

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, il est évident que le premier ministre dispose de nouveaux renseignements. Est-il convenable qu'un ministre de son cabinet expédie des messages pour la vente de petits drapeaux gommés de pare-chocs et fasse verser les recettes à son bureau? Le premier ministre rit, mais estime-t-il qu'il est convenable que le bureau d'un ministre serve à cette fin?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, s'il est convenable qu'un sénateur ou un membre du gouvernement précédent envoie des messages sollicitant des fonds électoraux des membres du gouvernement actuel, je ne crois pas que ce soit trop grave lorsqu'un membre du gouvernement appuie et préconise une résolution dont la Chambre est saisie et dans laquelle il a foi.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Certes, j'ignore tout de la lettre que l'honorable représentant a reçue...

**L'hon. M. Hellyer:** N'a-t-elle pas été écrite au nom de votre parti?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...mais si l'on a besoin d'argent, je ne connais pas de meilleur endroit pour s'en procurer que là, de l'autre côté. (*Exclamations*)

**M. Simpson:** Qu'est-ce qu'une centaine de millions?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre nous dirait-il néanmoins s'il estime convenable qu'un ministre utilise les services de son cabinet pour cette distribution à un prix et d'une façon qui tromperaient les gens?

Car on m'informe que la lettre dit effectivement: «Si vous le faites distribuer par un garagiste, le résultat sera meilleur et d'un caractère moins politique.»

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que je vais examiner la lettre et ferai une déclaration en cette enceinte s'il y a lieu. Je suis désolé que mon très honorable ami n'ait pas vu la lettre dont je parle, mais je lui en enverrai volontiers une copie. Elle est signée par le sénateur McCutcheon. (*Exclamations*)

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'expliquer sur un fait personnel. Comme le très honorable chef de l'opposition a parlé d'une lettre que j'ai en ma possession, j'aimerais demander à la Chambre la permission de la déposer.

**M. l'Orateur:** La Chambre donne-t-elle la permission de déposer la lettre?

**Des voix:** D'accord!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant demander au premier ministre et à tous ses collègues s'ils vont déposer l'exemplaire que chacun d'eux a reçu de la lettre en question.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, mon très honorable ami a une copie de cette lettre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non, non.

**Le très hon. M. Pearson:** Nous avons déposé la lettre que nous avons. Puisque je n'ai pas de copie de cette lettre, je pense qu'il serait de mise qu'on lui permette de la déposer maintenant.

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Ne croit-il pas qu'il est tout à fait honteux de voir qu'on se sert des bureaux d'un ministre de la Couronne pour faire expédier de la documentation au sujet d'un drapeau qui n'est même pas le drapeau du Canada?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je suis porté à croire qu'il est honteux de gaspiller ainsi le temps du Parlement. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! Je n'entends presque rien.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je ne peux pas laisser l'honorable chef de l'opposition déclarer que je me suis servi des fonds publics pour écrire cette lettre. Je dois lui dire que s'il s'était donné la peine de regarder la lettre confidentielle qu'il a dans les mains, il aurait pu voir qu'elle n'était pas écrite sur du papier du gouvernement, mais bien sur du papier personnel où le sceau du gouvernement ne figure pas.

Il est très important de dire cela, afin de montrer comment le chef de l'opposition peut «twister» les faits quand cela fait son affaire.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, maintenant que nous savons que les paroles de M. Scott étaient justes, puis-je demander à l'honorable représentant de déposer la lettre dont il a parlé?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Comme cet incident a débuté à la télévision et à la tribune de la presse, je vais remettre personnellement, après l'appel de l'ordre du jour, un résumé complet de la situation, ce qui prouvera à la population comment le chef de l'opposition peut essayer de trouver des scandales là où il n'y en a pas du tout.

*(Traduction)*

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège qui intéresse tous les membres de la Chambre et je me reporte aux remarques du premier ministre, qui a dit que ce n'était pas important. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur cette question très grave. Quand le ministre d'État s'est levé pour dire qu'il avait envoyé une lettre confidentielle, je pense qu'il a fait une fausse déclaration, car j'ai une photocopie de cette lettre et elle ne porte pas la mention «confidentielle». J'aimerais que le ministre d'État se rétracte ou dise la vérité.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, je vais immédiatement demander à mon bureau de m'envoyer une de ces lettres et je la mettrai sous le nez du député de Sainte-Marie.

Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

L'honorable député de Sainte-Marie vient de dire que je devrais retirer mon affirmation. Je demanderais plutôt que ce soit lui qui retire la sienne, parce que j'ai devant moi la copie de la lettre que j'ai envoyée à tous les députés libéraux, sur laquelle apparaît, au tout début, en haut, le mot «confidentielle».

Évidemment, peut-être ses amis de l'opposition officielle, quand ils ont voulu prendre une photocopie de cette lettre, ont-ils caché cette mention, parce qu'ils avaient honte de se servir d'un document sur lequel apparaissait la mention «confidentielle». A tout événement, je demanderais au député de Sainte-Marie, puisqu'il vient de dire que j'ai menti à la Chambre, de retirer ses paroles, et je

dépose ici le document, comme le chef de l'opposition officielle m'a demandé de le faire.

Je demanderais à l'honorable député de Sainte-Marie de retirer ses paroles.

*(Traduction)*

**M. Valade:** Je n'ai rien à rétracter, mais le ministre d'État devrait retirer les imputations de ses remarques. Il a accusé les députés d'avoir biffé le mot «confidentielle». J'ai déclaré à la Chambre que j'avais un photostat de la lettre que je ministre a envoyée. Je crois que le ministre lui-même pourrait avoir certaines lettres sur lesquelles le mot «confidentielle» est inscrit, alors qu'il ne l'était pas au début.

**L'hon. M. Monteith:** Je me demande si le premier ministre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'ai déposé un document. Je n'admets pas le point soulevé par le député de Sainte-Marie. Je lui demande de retirer ses paroles, car il dit que je cache la vérité à la Chambre.

*(Traduction)*

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question supplémentaire au ministre d'État au sujet de la lettre qu'il vient de déposer? Cette lettre a-t-elle été adressée à d'autres personnes que les représentants du Parlement, car sauf erreur, il a fait allusion à une lettre qu'il avait reçue et qui contenait $5 pour payer ces petits drapeaux gommés? Le ministre est-il dans le commerce maintenant, et fait-il affaire non seulement avec les députés...

**Une voix:** C'est juste, il est dans le commerce.

**M. Douglas:** ...mais avec le grand public? Dans ce cas, je pense qu'au lieu de le maintenir dans ses fonctions de ministre d'État, le premier ministre devrait établir un département qui s'occuperait d'articles et appareils pratiques et le confier au ministre.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, si j'ai besoin d'un associé en «notions and gimmicks», je demanderai à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique de m'aider dans mes fonctions.

Maintenant, pour répondre à sa question, cette lettre n'a été envoyée qu'aux députés libéraux. Évidemment, mon messager est allé la leur porter; je ne me servirais certainement pas du messager du chef de l'opposition, parce que je craindrais qu'il y inclue des Red Ensigns.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Avant de déposer cette lettre, il nous faut le consentement de la Chambre. La Chambre consent-elle à ce que la lettre soit déposée?

**Des voix:** D'accord!

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Puis-je poser une question supplémentaire au ministre d'État? On semble douter si le ministre exploite son commerce légalement. Je me demande s'il a obtenu la licence de colporteur requise pour exploiter cette entreprise?

**M. C. S. Smallwood (Rosetown-Biggar):** Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? L'honorable député de Carleton a-t-il approuvé cette mesure et quelle est l'importance de la commande qu'il a donnée pour ces papillons?

**Le très hon. M. Pearson:** Je suis impressionné, monsieur l'Orateur, des diverses formes que prend l'obstruction systématique.

*(Plus tard)*

**M. John Loney (Bruce):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État. Le ministre remet-il la taxe de vente à l'Ontario sur les commandes de petits drapeaux gommés pour pare-chocs faites par l'entremise de son bureau?

**L'hon. M. Dupuis:** Je paie toujours mes impôts.

**M. F. J. W. Fane (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Je voudrais lui demander s'il se rend compte que les petits drapeaux gommés pour pare-chocs offerts par le ministre d'État ressemblent au drapeau de la marine marchande soviétique avec l'étoile rouge de la Russie, le marteau et la faucille remplaçant les trois feuilles d'érable?

**M. l'Orateur:** L'ordre du jour.

**M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona):** Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Cette dernière question ne doit certainement pas être prise au sérieux.

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, je voulais demander au premier ministre, et je crois que le moment est opportun, si le ministre d'État remplit d'autres fonctions en plus de celle de directeur de la propagande libérale sur le drapeau.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être poursuivre nos travaux.

**L'hon. M. Monteith:** Question embarrassante, n'est-ce pas?

*(Plus tard)*

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. A-t-il en main la compilation, à ce jour, du nombre de discours qui ont été prononcés sur le drapeau, de même que le détail permettant de savoir quels sont ceux qui ont parlé le plus et quelle a été la participation de chaque parti politique, afin que le public canadien sache qui est responsable de la lenteur apportée à l'adoption d'un drapeau national distinctif?

*(Traduction)*

## LA FONCTION PUBLIQUE

### PROTESTATIONS AU SUJET DES RÉCENTES MAJORATIONS DE TRAITEMENTS

A l'appel le l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Selon une déclaration publiée par l'Association nationale des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, cette association proteste auprès du premier ministre contre les majorations de traitements qui ont été accordées et déclare que les traitements approuvés par le Conseil du Trésor et par le cabinet ne représentent que la moitié de ce qui avait été recommandé par la Commission du service civil. Je voudrais demander au premier ministre s'il a eu connaissance de cette déclaration; peut-il dire à la Chambre si elle est exacte et si les majorations de traitements accordées aux employées de la catégorie «B» ne représentent effectivement que la moitié de la majoration recommandée par la Commission du service civil?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je ne saurais faire de commentaires détaillés à ce sujet ni même répondre à cette question particulière, mais je l'examinerai volontiers. J'ajoute que le président du Conseil privé et moi recevons des délégations à ce sujet demain matin.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### CHYPRE—RUMEUR DE RAPATRIEMENT DES TROUPES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** J'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui, aussi bien lui dire tout de suite, n'a rien à voir avec l'Indonésie. D'après le téléjournal d'hier soir de Radio-Canada, le secrétaire général des Nations Unies a décidé de rappeler ce mois-ci de Chypre, faute de fonds, toute la force des Nations Unies. Le ministre pourrait-il faire le point de la situation?



**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Le député de Greenwood m'a prévenu qu'il me poserait la même question. La situation est exactement telle que le premier ministre l'a exposée à la Chambre hier. On a rapporté, il est vrai, que le secrétaire général avait dit qu'il retirerait la force; celui-ci l'a cependant nié. Ce qu'il a dit, lors d'une conférence de presse antérieure, c'est que si la situation financière—qui comporte un déficit de deux millions de dollars—ne s'améliorait pas, il lui faudrait envisager cette éventualité.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si le gouvernement ou lui-même s'efforce d'encourager d'autres pays à verser 2 millions de dollars, ce qui semble une somme assez minime sur laquelle on puisse compter pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à Chypre? Fait-on le nécessaire pour s'assurer que l'argent nécessaire sera disponible?

**L'hon. M. Martin:** Oui. Nous ne nous sommes épargné aucun effort, de concert avec d'autres pays, pour nous assurer que le déficit sera comblé. J'ai confiance qu'il en sera ainsi; le contraire me décevrait.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** J'aimerais poser une autre question complémentaire. La nouvelle de la *Presse associée* est bien plus précise que ne le laisse entendre la réponse du ministre, à moins que quelqu'un ait apporté un démenti. Elle rapporte que le secrétaire général U Thant a déclaré mercredi soir qu'il fera tenir au Conseil de sécurité, au début du mois prochain, sa recommandation visant à rappeler la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le ministre nous dirait-il si cette recommandation s'appliquera seulement aux forces dont la participation est financée par les Nations Unies? Les pays comme le Canada, qui paient eux-mêmes leurs frais de participation, maintiendront-ils leurs forces à Chypre? A mon sens, cela pourrait être possible. Le Canada a-t-il offert de maintenir ses troupes là-bas à ses propres frais?

**L'hon. M. Martin:** Nous devrons examiner cette question à la lumière des recommandations formulées par le secrétaire général au Conseil de sécurité.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il commenter la nouvelle parue dans le *Globe and Mail* de ce

matin, selon laquelle il aurait dit que le gouvernement canadien songe à retirer le 26 septembre une partie ou la totalité des forces canadiennes maintenant à Chypre?

**L'hon. M. Martin:** Il s'agit là d'une décision qui sera subordonnée aux recommandations que le secrétaire général fera au Conseil de sécurité. Le gouvernement canadien et d'autres gouvernements étudieront ces recommandations.

**L'hon. M. Harkness:** Je voulais savoir si le gouvernement canadien songeait véritablement à retirer ses troupes, car si le *Globe and Mail* de ce matin a bien rapporté les propos du ministre, ce serait là l'intention du gouvernement.

**L'hon. M. Martin:** La réponse est non.

### L'OTAN—ACCORD RELATIF À L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ATOME

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieurs; un honorable député du côté du gouvernement pourrait peut-être en prendre note pour le compte du ministre, car je n'ai pas eu le temps de lui en donner préavis. Ma question vise un document déposé à la Chambre le 30 juin concernant l'échange de renseignements sur l'atome entre les États-Unis et ses alliés de l'OTAN. J'ai posé une question à ce sujet au ministre le 8 juillet et de nouveau le 16 juillet. J'aimerais savoir si le ministre pourrait plus tard faire à la Chambre une déclaration plus précise que celle qu'il a donnée le 16 juillet lorsqu'il m'a dit, comme en fait foi la page 5734 du hansard:

> Il ne s'agit que de l'échange de renseignements atomiques destinés aux membres pour fins scientifiques.

J'avais demandé s'il était vrai que l'échange visait les opérations de défense. J'aimerais maintenant lui poser une question supplémentaire. Le ministre des Affaires extérieures se reportera-t-il au message donné au Congrès par le président des États-Unis au sujet de cet échange de renseignements sur l'atome et informera-t-il la Chambre de la teneur exacte de ce message, où il est question de fournir plus de renseignements aux alliés de l'OTAN afin qu'ils puissent utiliser plus efficacement les systèmes de transport d'armes atomiques?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je transmettrai volontiers cette question au ministre, monsieur l'Orateur.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

### LISTE NOIRE DU SIGM—CONDITIONS D'EMBAUCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Le ministre du Travail se renseignerait-il auprès des administrateurs du Syndicat maritime pour savoir si M. Charles Turner, président provisoire du SIGM et nommé à ce poste par les administrateurs, impose, avec le plein consentement et à la connaissance des administrateurs, des conditions arbitraires et injustes —par écrit—aux marins dont les noms figurent sur la liste noire et qui entendent être embauchés de nouveau dans l'industrie en cause?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail:)** Oui, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Starr:** Une question complémentaire. Le ministre du Travail nous dirait-il si, à son avis, cette manière arbitraire et tyrannique d'exercer une autorité dictatoriale sur l'emploi des marins est conforme à la tâche confiée aux administrateurs par le gouvernement: restaurer la démocratie au sein du SIGM?

**L'hon. M. MacEachen:** Non, monsieur l'Orateur, parce que, pour moi, les allégations que renferme la question de mon honorable ami sont sujettes à caution.

**L'hon. M. Starr:** Comment le ministre peut-il exprimer cet avis, tout en disant qu'il se renseignera auprès des administrateurs pour savoir s'ils entérinent ces directives émanant du président?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que je m'assurerais des faits; non que j'acceptais la version de l'honorable député.

**L'hon. M. Starr:** A titre de nouvelle question supplémentaire et en vue d'aider le ministre et les administrateurs à présenter un rapport valable, je leur dirais de se reporter à une lettre datée du 6 mai 1964, signée par M. Charles Turner et adressée à M. John Wood Sr., de Verdun (Québec).

*(Texte)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LES TRAVAUX D'HIVER—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A PAYÉ SA PART

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Travail?

Pourrait-il informer la Chambre si son ministère a versé sa contribution en ce qui a trait à tous les travaux réalisés en vertu du

programme des travaux d'hiver, au cours de la saison 1963-1964, par les municipalités de l'État du Québec?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** Voilà une question à faire inscrire au *Feuilleton.*

*(Texte)*

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je traiterai de cette question à 10 h. 30, à la prochaine occasion.

*(Traduction)*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### BALLE MOLLE—TROPHÉE DAN MCIVOR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Temple (Hastings-Sud):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Sait-il qu'hier soir une équipe de députés de tous les côtés de la Chambre a réussi à reprendre à l'équipe de balle molle du personnel de sécurité de la Chambre, par un pointage de six à cinq, le trophée Dan McIvor, pour la première fois en 14 ans et, comme question supplémentaire, est-ce que le premier ministre aurait l'obligeance de consentir à garder ce trophée pour tous les députés?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je n'étais pas au courant de ce renseignement important, monsieur l'Orateur, et je remercie mon honorable ami de m'en avoir fait part. J'espère que cette défaite n'a pas ébranlé le moral du personnel de sécurité au point de ne pouvoir nous protéger convenablement des gens qui prennent place dans les tribunes.

## LES FINANCES

### CONSEILLER SPÉCIAL EN MATIÈRE D'IMPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-il nommé une personne de l'extérieur à titre de conseiller spécial en matière d'impôt? Si oui, quelles seront les fonctions du nouveau conseiller?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le président de la *Canadian Tax Foundation,* M. Arthur S. Pattillo, C.R., m'écrivait il y a quelques mois pour me signaler que, de l'avis de son organisme, le ministère des Finances devrait s'adjoindre une aide temporaire vu le surcroît de travail qu'il aurait à abattre par suite de la réception du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'impôt.



Après avoir étudié cette proposition, le ministère l'a trouvée excellente. Nous savons gré à M. Pattillo et aux autres membres de la *Foundation* de nous avoir fait cette recommandation et nous avons l'intention de retenir, pour un an ou deux, les services de trois spécialistes en matières fiscales, afin de nous aider à donner suite aux rapports à mesure que nous les recevrons. Sauf erreur, la nomination dont parle mon honorable ami est la première des trois.

**L'hon. M. Martineau:** Une question complémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire si un fonctionnaire permanent du ministère aurait pu remplir ces fonctions? Pourrait-il préciser aussi le genre de travail qu'accomplissait le nouveau conseiller lors de sa nomination?

**L'hon. M. Gordon:** Nous avons discuté de la mesure avec les fonctionnaires de mon ministère et ces derniers l'ont trouvée excellente. Les nouveaux assistants seront adjoints au ministère et travailleront de concert avec le personnel permanent. L'intéressé est un comptable spécialisé dans le domaine de l'impôt.

**L'hon. M. Martineau:** Une autre question complémentaire. Le nouveau conseiller continuera-t-il à recevoir un traitement de ses employeurs ordinaires?

**L'hon. M. Gordon:** Non, monsieur l'Orateur.

### TAXE SUR LES MATÉRIAUX ET L'OUTILLAGE INDUSTRIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, étant donné que les faillites augmentent à un rythme alarmant à travers le Canada si on en croit les journaux d'hier, le ministre des Finances songera-t-il maintenant à abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction et l'outillage de production?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai peine à saisir le rapport entre les deux points soulevés par mon honorable ami.

**L'hon. M. Monteith:** Allez vite chercher les experts.

**L'hon. M. Gordon:** Toute modification apportée aux impôts sera annoncée lors du prochain budget.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Une question supplémentaire. Les conseillers ou adjoints spéciaux que le ministre vient de mentionner seront-ils appelés à le conseiller au sujet de cette taxe spéciale?

**L'hon. M. Gordon:** Les adjoints dont parle mon honorable ami aideront le ministre et

ses fonctionnaires à traduire en mesures législatives les recommandations de la Commission royale d'enquête que le gouvernement approuvera.

**M. Skoreyko:** Le ministre ignore-t-il que les faillites, dont le nombre augmente de façon alarmante, se sont toutes produites dans le commerce de détail, surtout celui du bois?

**L'hon. M. Gordon:** Cette conclusion me semble des plus hypothétiques, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

ON SUGGÈRE L'INSTITUTION D'UNE BANQUE À CHARTE COOPÉRATIVE DANS LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances. Le gouvernement serait-il disposé à considérer un projet de loi qui permettrait aux Caisses populaires du Québec, ainsi qu'à certains organismes apparentés, de devenir actionnaires d'une banque à charte coopérative, à capital autorisé de 10 millions de dollars?

*(Traduction)*

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Je devrai considérer cette question comme préavis, monsieur l'Orateur.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

ON DEMANDE DE VENIR AU SECOURS DE L'INDUSTRIE DU TEXTILE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Le ministre des Finances et son ministère ont-ils l'intention de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux industries canadiennes du textile, lesquelles sont sérieusement atteintes dans leur commerce par certaines importations japonaises qui ont augmenté de 100 p. 100 depuis deux ans?

*(Traduction)*

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, il conviendrait de signaler que, dans l'ensemble, il y a des années que l'industrie canadienne du textile ne s'est pas mieux portée. Quant à la production de tissus de laine peignée, comme je l'ai dit hier, c'est une des questions qu'étudieront la semaine prochaine, à Tokyo, les ministres du Japon et du Canada.

## L'AGRICULTURE

MODIFICATION DES SUBVENTIONS À L'ÉGARD DES CÉRÉALES DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Forêts. Étant donné que les cultivateurs des provinces Maritimes sont très inquiets le ministre dirait-il à la Chambre si les nouvelles subventions à l'égard des céréales de provende annoncées récemment à titre de mesures provisoire seront modifiées, afin de permettre aux cultivateurs des provinces altantiques de soutenir la concurrence des éleveurs des régions centrales du Canada?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, les mesures provisoires d'assistance annoncées à la fin de juillet seront modifiées, mais aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

ACCÈS DE L'INDUSTRIE PRIVÉE AUX SUBSTANCES FISSILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense et de l'Industrie. Le gouvernement prend-il des mesures pour permettre à l'industrie privée l'accès aux matériaux nucléaires pour des fins pacifiques, semblables aux mesures approuvées hier par le président des États-Unis?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense):** Comme tous les députés le savent, au cours des ans, le programme de l'*Atomic Energy of Canada Limited* a surtout porté sur la mise au point de produits de fission nucléaire pour des fins pacifiques, notamment pour des usages médicaux. Ce programme, qui a remporté beaucoup de succès, se poursuivra.

*(Plus tard)*

**M. Aiken:** Une question supplémentaire. Dois-je conclure de la réponse du ministre qu'on ne songe pas à modifier le programme nucléaire au Canada?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, on ne songe pas à modifier sensiblement les relations du gouvernement canadien avec d'autres gouvernements en matière de puissance nucléaire. Si le député voulait me dire à quels changements il pense en particulier, je pourrais sans doute lui donner une réponse plus précise.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### AMÉLIORATION DU MÉCANISME DE CONSULTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre, comptable au Parlement des affaires fédérales-provinciales. Lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, le premier ministre a-t-il l'intention d'entamer des pourparlers en vue de l'amélioration de l'organisme permanent de consultation entre Ottawa et les provinces et pourrait-il indiquer à la Chambre la nature des propositions qu'il pourra faire?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je remercie mon honorable ami de m'avoir donné préavis de cette question touchant un problème important qui, je le sais, le préoccupe tout particulièrement. Je puis dire, monsieur l'Orateur, qu'en plus de la session purement commémorative qui aura lieu le 1er septembre, c'est-à-dire la semaine prochaine, la conférence de Charlottetown comportera une session régulière, le 2 septembre, qui devrait durer une demi-journée seulement ou tout au plus une journée complète. La modification de la constitution canadienne est le seul article important à l'ordre du jour. Toutefois, lors de cette conférence, on passera probablement aussi en revue les diverses réunions entre les gouvernements fédéral et provinciaux au cours de 1964 et il se peut qu'on fasse alors allusion aux différentes améliorations que chacun des gouvernements pourra avoir apportées à ses mécanismes internes en vue de faciliter la consultation et la collaboration entre le gouvernement central et les provinces, conformément à la recommandation de la conférence fédérale-provinciale tenue à Québec, le printemps dernier.

*(Texte)*

## LES ÉDIFICES PUBLICS

### HULL—ON RÉCLAME LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Alexis Caron (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):** Monsieur le président, on annonce la construction et la location d'édifices à Ottawa, mais rien dans Hull. Le ministre des Travaux publics peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de construire au moins un édifice dans Hull, cette année?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir dire à l'honorable député qu'il a été décidé, en principe, de construire un édifice fédéral dans la ville de Hull. Cependant, je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de dire quel genre d'édifice ce sera ni quel ministère sera concerné, mais dès que je le pourrai, j'en informerai la Chambre.

**M. Caron:** Une question supplémentaire, monsieur le président. Peut-on espérer que cette décision sera prise cette année?

**L'hon. M. Deschatelets:** Monsieur le président, j'espère être en mesure de donner plus de renseignements au sujet de cet édifice, à Hull, dans environ un mois.

*(Traduction)*

## LA GENDARMERIE ROYALE

### ENQUÊTE SUR UNE PRÉSUMÉE RÉCLAMATION D'UN ANCIEN AGENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Elle se rapporte à l'enregistrement d'une entrevue radiodiffusée entre Ed Murphy, Cowlishaw et Macdonald, dans laquelle Macdonald a déclaré que, si rien n'était fait à trois heures aujourd'hui, il avait l'intention de traverser le pays en «exposant» le système de sécurité de la Gendarmerie royale. Hier, le ministre a dit qu'il étudierait le cas. Y a-t-il donné suite, et est-il en mesure de faire une déclaration à ce sujet?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** J'ai déjà répondu à une question tendant à savoir s'il y avait enquête. Il est évident qu'en ma capacité de ministre de la Justice, je suis obligé de faire enquête. Mais savoir si les faits confirment les affirmations de M. Cowlishaw ou de M. Macdonald est tout autre chose, et je ne crois pouvoir répondre qu'en empruntant les paroles du ministre de la Justice d'un gouvernement antérieur—paroles, d'ailleurs, à mon avis fort pertinentes et que je ferai miennes. Voici les paroles employées par l'honorable Davie Fulton, répondant à une question posée à la Chambre le 29 avril 1959, comme l'atteste la page 3304 du hansard de la même année. J'en assume aujourd'hui l'entière responsabilité.

> Je ne peux répondre qu'à la première partie de la question en disant que le gouvernement a toujours suivi la même ligne de conduite à l'égard du travail de sûreté; à savoir, observer une entière réticence. En l'occurrence, cela signifie qu'il doit refuser de reconnaître ou de réfuter les allégations concernant l'utilisation de sources secrètes de renseignements.

Je répète que je souscris à ces paroles de M. Fulton et en assume toute la responsabilité.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question complémentaire, à la suite de la réponse donnée par mon honorable ami de

Danforth. J'aimerais demander ceci au ministre de la Justice: si un homme est victime d'injustice à cause de relations avec le parti communiste nouées sur les instructions de la Gendarmerie royale du Canada, n'est-il pas vrai que le gouvernement, et en particulier le ministre de la Justice, a le devoir d'exonérer cet homme?

Puis-je demander au ministre s'il accepte ce principe et s'il est disposé à examiner l'affaire sur cette base-là? Il ne suffit pas, il me semble, de nous dire qu'un ministre de la Justice précédent a invoqué la discrétion à ce propos. Si la déclaration de l'intéressé est vraie, sa réputation est en jeu; sans aucun doute, le ministre a la responsabilité de le disculper si les faits soumis par ce dernier au public sont exacts.

**L'hon. M. Favreau:** Évidemment, la question repose sur une simple présomption et n'est donc qu'une hypothèse. Par ailleurs elle m'invite à exprimer une opinion personnelle. Je dois dire à la Chambre que la réponse qu'un ministre antérieur de la Justice a donnée, et que j'ai fait mienne, est celle qu'ont fournie les ministres de la Justice de gouvernements antérieurs. Cette attitude, en certains cas, je dois l'admettre, suscite apparemment certaines souffrances. Cependant, il est important et essentiel à la sécurité de l'ensemble du Canada qu'en des cas semblables le gouvernement actuel s'en tienne à la ligne de conduite des gouvernements antérieurs.

**M. Douglas:** Le ministre ne s'intéresse-t-il pas autant à la sécurité de cette personne, dont les moyens d'existence sont compromis, qu'à la sécurité de la Gendarmerie royale du Canada? L'intéressé a certainement des droits; notre pays n'est pas un État policier. Si cette personne a été associée de façon malencontreuse, à la demande de la Gendarmerie royale du Canada, et a été rémunérée par la Gendarmerie royale du Canada, sa réputation devrait certainement être rétablie.

**L'hon. M. Favreau:** Bien entendu, je n'ai jamais mentionné la sécurité de la Gendarmerie royale du Canada; je ne songe pas à le faire. Chacun des hommes braves qui la composent sacrifiera toujours sa sécurité personnelle pour le bien du Canada. Je parlais de la sécurité dans l'ensemble du Canada, dans l'ensemble du pays.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Si l'on me permet une observation sur les derniers propos du ministre, je dirai qu'il n'existe certainement pas de problème plus difficile à résoudre que celui de la sûreté. Toute personne qui a occupé un poste comportant des responsabilités, soit à titre de ministre de la Justice, soit à titre de premier ministre, comprend combien les responsabilités dans ce domaine-là sont complexes.

Cependant, si les faits sont tels qu'ils ont été exposés, n'est-il pas possible de contourner le principe énoncé par le ministre, au moyen d'une déclaration de ce dernier affirmant que l'intéressé n'est pas un communiste? Une pareille déclaration ferait disparaître tout danger ou toute difficulté pour cette personne et ne pourrait en aucun cas empiéter sur la sûreté nationale, ni la violer.

**L'hon. M. Favreau:** Il est difficile de préciser, mais j'admets que la situation est délicate. Dans une certaine mesure, je suis réconforté d'apprendre par les journaux et par la presse que, suivant les déclarations de l'intéressé, M. Macdonald, il a en réalité été expulsé des rangs du parti communiste. Du moins, c'est ce que j'ai lu dans le journal.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il envisage pour empêcher M. Macdonald de rendre publiques les dispositions prises à l'égard du parti communiste concernant la sécurité? Si je comprends bien, M. Macdonald a l'intention de dévoiler ces arrangements partout au Canada et de nommer les intéressés. Qu'entend faire le ministre pour éviter l'écroulement du système de sécurité?

**L'hon. M. Favreau:** Naturellement, toute initiative d'un citoyen, à titre personnel, ne peut engager que sa propre responsabilité. Quant aux mesures prises ou qui le seront pour affermir la sécurité de notre pays, ni moi-même ni aucun ministre ne sommes libres de divulguer ce genre de renseignement, à quelque moment que ce soit.

**M. Douglas:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre vient de dire que M. Macdonald a déclaré publiquement qu'il a été expulsé du parti communiste. Le ministre indiquerait-il à la Chambre et au pays si cet homme s'est d'abord enrôlé dans le parti communiste sur les ordres de la Gendarmerie royale?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je crois que ma réponse à la première question s'applique parfaitement à celle-ci.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après ce que le ministre a dit au sujet de la responsabilité d'une personne qui révèle des mesures de sécurité de la Gendarmerie royale et ainsi de suite, dois-je en conclure que M. Macdonald est au courant du règlement et des mesures de sécurité de la Gendarmerie, au point qu'il pourrait les révéler au grand public?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, on ne poserait pas cette question si on avait bien compris ma réponse. Peut-être manquait-elle un peu de précision. Je n'ai jamais dit que M. Macdonald possédait des secrets comme ceux-là ou d'autres. Ce que j'ai dit, c'est que, lorsqu'un citoyen se permet des affirmations sur ce qu'il prétend faire ou avoir fait, il agit toujours de son propre chef, et je ne puis personnellement pas grand chose pour l'en empêcher.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### ALLÉES ET VENUES DE M. HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Je demanderai au ministre de la Justice s'il peut nous renseigner maintenant sur les pérégrinations de M. Hal Banks? Les autorités du service d'immigration américain lui ont-ils dit si M. Banks s'était refugié aux États-Unis pour échapper au bras de la justice au Canada? Si oui, à quelle date est-il entré aux États-Unis?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Je n'ai pas de renseignements à ce sujet, mais je dois répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre: les autorités canadiennes sont en contact avec les autorités américaines afin d'obtenir tous les renseignements possibles.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est ce que le ministre nous a répondu il y a une semaine, si je me souviens bien. Depuis qu'on a posé cette question, le ministre a sans doute pu apprendre si les autorités du service d'immigration américain ont fourni des renseignements au sujet de cet homme.

**L'hon. M. Favreau:** On ne m'a fait part d'aucun renseignement, monsieur l'Orateur.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Je pose ma question au ministre de la Justice, car elle a trait aux allées et venues de M. Hal Banks.

Le ministre est-il au courant que la propriété de M. Hal Banks, à Dorval, Québec, est en vente pour la somme de $110,000?

Si tel est le cas, ne pourrait-il pas s'enquérir, auprès de l'agence immobilière qui s'occupe de la vente de cette propriété, sur les allées et venues de M. Banks et l'endroit où il se trouve présentement? Je soumets que cela serait un moyen de savoir où est M. Banks.



**L'hon. M. Favreau:** Je prends note de la question de l'honorable député, monsieur l'Orateur.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### MAJORATION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Beaulé (Québec-Est):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants.

A-t-il l'intention de présenter, au cours de cette session, une loi visant à relever la pension des anciens combattants?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question, il y a deux jours. J'espère et je crois avoir une recommandation à faire d'ici l'automne, c'est-à-dire au cours de cette session, si possible.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Afin d'accélérer les travaux de la Chambre, serait-il possible, au cours du débat sur le drapeau, d'éteindre les lumières dans cette enceinte afin d'empêcher les obstructionnistes conservateurs de lire leur discours?

*(Traduction)*

## LA NAVIGATION

### NAUFRAGE DANS LE DÉTROIT D'HUDSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Lui qui se montre si disposé à aider le ministre de la Justice à répondre aux questions, pourquoi ne répond-il pas toujours à son propre courrier? Je lui écris des lettres depuis deux mois à propos du *Costello*, qui a coulé dans le détroit d'Hudson. Aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre quelles mesures a prises son ministère pour rectifier la mauvaise impression que ce naufrage a laissée à l'étranger?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, si l'honorable re-

présentant n'a pas reçu la lettre que je lui ai adressée il y a quelques jours et qui lui donne un exposé complet de la situation, je vais lui en faire parvenir une copie.

## LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE BOURSES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Arnold Webster (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire quelles propositions il compte faire cet après-midi à la Conférence de l'éducation du Commonwealth au sujet de la participation du Canada au programme de bourses du Commonwealth?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Plus tard au cours de la journée, je parlerai, à la Conférence, du programme de bourses de recherches et d'allocations aux éducateurs de l'extérieur qui doit être financé sur le crédit inscrit au budget pour le programme de bourses du Commonwealth. Je parlerai aussi de l'aide accordée sous forme de transport à la Fondation des étudiants africains, organisme canadien qui fait venir au Canada des étudiants d'Afrique.

## LA RADIODIFFUSION

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a reçu un rapport du comité consultatif de la radiodiffusion. Sinon, quand compte-t-il en recevoir un?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas reçu de rapport et, comme je l'ai dit en annonçant l'établissement du comité à la fin de mai, nous comptons toujours recevoir un rapport du comité au début de 1965.

## LES PÊCHERIES

PROVINCES MARITIMES—FORMALITÉS RELATIVES AU PERMIS DE PÊCHE DU HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Le ministre songe-t-il à prendre des mesures concernant la façon de délivrer les permis pour l'industrie du homard dans les provinces Maritimes, vu l'attitude adoptée par l'Association des jeunes libéraux de Shediac pour condamner la méthode actuelle?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, mon ministère est parfaitement au courant de la situation qui dure depuis un certain nombre d'années et qui fait présentement l'objet d'une étude approfondie.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—RECTIFICATIONS APPORTÉES À UN DISCOURS DU CHEF DE L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège; je l'aurais fait au début des débats d'aujourd'hui, mais le chef de l'opposition, qui se trouve en cause, a été en retard de quelques minutes à la Chambre. Cela se comprend, mais je ne voulais pas prendre la parole avant qu'il occupe son siège. J'aurais également pu prendre la parole hier, lorsque l'honorable député de Queens-Lunenburg a soulevé sa question de privilège au sujet de la déclaration qui a paru dans le *Time*. En ce qui concerne le fait personnel sur lequel je désire m'expliquer, ce n'est que ce matin que j'ai obtenu la copie voulue, pour être certain des paroles qui ont été employées et qui, à mon avis, doivent être corrigées. J'ai entendu la voix du chef de l'opposition sur les ondes du poste CKPM, à Ottawa, avant-hier soir et hier matin, alors qu'il faisait une déclaration dans laquelle il y avait deux erreurs; celles-ci, à mon avis, devraient être corrigées. M. Paul Taylor, du poste CKPM, m'a fourni une copie et j'aimerais donner lecture des paroles que j'estime devoir être corrigées. A un moment donné, parlant de ma lettre ouverte aux chefs de parti du 12 août, le chef de l'opposition a déclaré:

> Quand j'ai reçu cette lettre ouverte, qui avait d'abord été remise à la presse...

Et ainsi de suite. Je veux dire nettement, de façon que tous les honorables députés connaissent les faits, que j'ai livré les exemplaires de ma lettre ouverte de la main à la main, non par l'intermédiaire d'un messager, mais de ma propre main, au bureau de chaque chef, entre neuf heures et neuf heures cinq, mercredi matin, le 12 août. J'ai personnellement remis, par la suite, les exemplaires à la presse, pour que la lettre soit publiée à onze heures ce matin-là. C'est la première rectification.

Dans la copie que j'ai sous les yeux, l'autre déclaration dérive d'une allusion du chef de l'opposition à son offre, tendant à soumettre mon nom à la Chambre en vue de la désignation d'un Orateur de la Chambre des communes. Il s'exprime ainsi:

Pour une raison que lui seul connaît, il a refusé de permettre que son nom soit soumis à la Chambre...

On laisse entendre ici que je n'avais pas fourni mes raisons. Le chef de l'opposition sait que je lui ai écrit le 24 août 1957, et lui ai exposé les raisons de mon refus. Ma lettre était une réponse à sa lettre du 19 août 1957, dans laquelle il formulait l'offre; et lui, le chef de l'opposition, alors premier ministre, a déposé les deux lettres à la Chambre des communes le 17 octobre 1957; elles formaient le document parlementaire n° 178 de cette session-là.

Monsieur l'Orateur, je comprends que rien d'extraordinaire ne découle de ces deux déclarations erronées, mais j'estime que les déclarations faites en public par des hommes qui se consacrent à la vie publique doivent être conformes aux faits.

## LES PORTS

### VANCOUVER—BAUX CONCERNANT DES PROPRIÉTÉS RIVERAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement demander au ministre des Transports s'il est maintenant en mesure de répondre à la question qu'on lui a posée, il y a quelques jours, au sujet de la location de certaines propriétés riveraines, à Vancouver, à la *Coal Harbour Investments Limited.* Il avait dit à ce moment-là qu'il répondrait à la question sous peu. Je ne voudrais pas accaparer l'attention du ministre, mais pourrait-il nous fournir des renseignements à ce sujet?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai fourni une réponse hier ou avant-hier, juste à la fin de la période des questions. Je ne blâme pas l'honorable représentant de ne pas s'en être aperçu, car j'ai fourni à ce moment-là trois réponses à la fois. J'ai déclaré qu'aucune de ces propriétés ne serait louée à qui que ce soit sans l'approbation de la ville de Vancouver.

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 26 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un



drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Battle-River-Camrose (M. Smallwood) a la parole.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je fais remarquer que c'est le ministre d'État qui a ajourné le débat hier soir et qui devrait prendre la parole actuellement.

**M. Mandziuk:** S'il a quelque chose à dire.

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, la présidence ne lui a pas accordé la parole hier soir, bien que, selon le compte rendu du hansard, il ait effectivement demandé que l'on déclare qu'il était six heures.

**Une voix:** Il doit être allé vendre des petits drapeaux gommés.

**M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose):** Monsieur l'Orateur, hier soir le ministre d'État a déclaré qu'il était six heures, mais il semble que le commerce de l'honorable député ait pris une telle importance qu'il n'a même pas le temps de terminer son discours à la Chambre. Il y a longtemps que nous cherchons un qualificatif quelconque pour l'honorable représentant; je propose que nous lui donnions le titre de «ministre des petits drapeaux gommés de pare-chocs».

Cette lettre qu'il a envoyée à ses collègues est très intéressante et on devrait la porter à la connaissance de la Chambre. J'ai un photostat de la lettre en question, que j'aimerais à consigner au compte rendu. La voici:

Mon cher collègue,
Si vous le désirez, je peux vous procurer...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je n'aime pas interrompre l'honorable député, mais une copie de cette lettre a été déposée aujourd'hui et tous les honorables députés peuvent la voir. Elle a fait l'objet d'une longue discussion. L'honorable député voudrait peut-être se borner au sous-amendement.

**M. Smallwood:** J'invoque le Règlement. Cette lettre entre dans le cadre du sous-amendement parce qu'elle traite du drapeau trifolié pour lequel l'honorable député tente de faire de la publicité d'un bout à l'autre du pays. Il est temps que cette propagande soit portée à l'attention des Canadiens. Cette lettre fait état du drapeau trifolié et dit ceci:

...je peux vous procurer à un prix tout à fait spécial, $25 le mille, des petites étiquettes gommées reproduisant le drapeau proposé.

**Des voix:** Règlement!

**M. Smallwood:**

Je crois que chaque député pourrait en vendre au moins 1,000 dans les postes d'essence les plus importants de sa circonscription. Le garagiste pourrait les distribuer à tous ses clients.

Ainsi, le résultat serait meilleur (et moins entaché de politique) que si le député entreprenait lui-même cette publicité.

Dans ma circonscription, j'ai déjà expédié 12 commandes de 1,000 petits drapeaux gommés chacune, dans des postes d'essence de 12 localités.

Pour tout renseignement ou toute commande, appelez M. Gordon Marshall à 992-2237. (On n'acceptera que les commandes de 1000 drapeaux gommés au minimum.)

L'honorable représentant a dit à ses collègues qu'il vendait au prix spécial de $25 le mille les petits drapeaux gommés pour pare-chocs qui représentent le modèle à feuilles d'érable. Cette affaire a piqué ma curiosité ce matin et j'ai fait plusieurs appels téléphoniques. J'ai trouvé un endroit où je pouvais les acheter à $21 le mille. Où va l'argent supplémentaire? Dans la caisse du parti libéral? Ce parti va-t-il ainsi remplir sa caisse en nous imposant un drapeau? A mon avis, le premier ministre (M. Pearson) devrait songer à cela.

C'est un scandale. Je maintiens que le premier ministre et son Cabinet se livrent à une campagne de propagande en faveur de ce drapeau. Si le premier ministre venait maintenant à la Chambre pour retirer cette motion et charger un comité d'étudier la question du drapeau, je terminerais volontiers mes observations. Mais s'il s'y refuse, je continuerai à parler à propos du projet de résolution maintenant, et le ferai peut-être encore à quatre ou cinq reprises.

Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer pour la deuxième fois au débat, j'estime agir avec un grand sens de responsabilité. J'appuie le maintien du pavillon rouge, ou l'adoption d'un pavillon rouge légèrement modifié. Le Canada a connu 96 ans de prospérité sous les auspices de cet emblème. Les Canadiens ont vécu ensemble dans le contentement et nous avons vu des mariages se faire entre les éléments français, anglais, ukrainien et bon nombre d'autres nationalités. A mon avis, il n'y a aucune excuse que le premier ministre ou n'importe qui puisse avancer en ce moment pour causer toutes ces dissentions au pays, comme on le fait à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, j'ai par devers moi une résolution dont je voudrais donner lecture. En voici le texte:

Vu que le pavillon rouge comme drapeau du Canada est le symbole:
1) de la démocratie,
2) du gouvernement parlementaire,
3) de la justice et de la tolérance,
4) de la liberté individuelle,
5) de la liberté de religion,
6) des chances égales d'instruction pour tous,
7) de l'initiative et de l'industrie,

et, vu que le Canada a grandi sous les auspices de ce drapeau et de ces principes,

vu que le pavillon rouge a été désigné comme le drapeau du Canada en vertu d'un décret du conseil du 5 septembre 1945, par le gouvernement du Canada,

vu, en outre, qu'il s'agit du drapeau dont se sont servi les forces canadiennes au cours des deux dernières guerres et qu'elles déploient maintenant à Chypre, et vu que c'est aussi le drapeau arboré par les équipes canadiennes qui ont participé aux jeux olympiques,

Monsieur l'Orateur, en favorisant le pavillon rouge, j'exprime les sentiments de millions de gens au Canada. Selon les données statistiques, neuf sur dix des provinces de notre magnifique pays favorisent le pavillon rouge comme drapeau national du Canada. Je suis sûr que les gens de cette unique province favoriseraient également le pavillon rouge si ce n'était de la coercition mentale exercée par les extrémiste et les professeurs d'université, comme ceux qui siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles.

Monsieur l'Orateur, on accuse le parti conservateur de faire de l'obstruction systématique. Nous ne faisons pas de l'obstruction systématique, nous combattons au nom des Canadiens qui tiennent à conserver le pavillon rouge. Les membres de notre parti semblent être les seuls en cette enceinte à soutenir cette attitude sur le drapeau. Nous n'avons pas l'appui des membres du parti qui siègent à notre gauche. Nous avons beaucoup de respect pour le chef du Nouveau parti démocratique. Je sais qu'il vient d'une région de notre pays où les gens favorisent le pavillon rouge. Cette région du pays ne reçoit pas beaucoup d'appui des membres du Nouveau parti démocratique à la Chambre.

Qu'est-il arrivé à ce grand parlementaire, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui aime s'écouter parler au point d'abuser de la question de privilège pour voir ses paroles reproduites au compte rendu? Son attitude n'aura certes pas l'heur de plaire à ses commettants.

Qu'est-il arrivé à notre voisin, le grand parti du Crédit social? Les honorable députés de Fraser-Valley et de Cariboo ont au moins le mérite de s'être levés ici même pour prendre position. Mais leurs collègues, qu'ont-ils fait?

Ce grand parlementaire, l'honorable député de Red-Deer, qu'a-t-il eu à dire au sujet du drapeau? J'ai ici, monsieur l'Orateur, le *Time* du 28 août. C'est là que le représentant me paraît prendre position, c'est-à-dire hors de la Chambre. D'après la revue, Bob Thompson, lui, en a assez. J'ai reçu, de Colombie-Britannique, une lettre d'un partisan du Crédit

social qui m'indique que, là-bas, on en assez de Bob Thompson. On peut lire entre autre, dans l'article du *Time*, que selon M. Robert Thompson:

«Le premier ministre et les chefs des petits partis étaient disposés à s'entendre sur un compromis raisonnable», a-t-il dit brusquement. «M. Diefenbaker a refusé de consulter son parti...»

Monsieur l'Orateur, c'est un mensonge pur et simple. Je suis membre de ce parti et nous avons discuté de la question à chacune de nos réunions secrètes. Le député de Red-Deer ne devrait pas faire de déclaration semblable à travers le pays, car je le répète, ce sont des mensonges purs et simples. Cet honorable représentant n'a rien apporté au débat. Je sais qu'il représente une région du pays qui appuie le pavillon rouge; pourtant, il se tient coi, lorsqu'il est présent, et n'apporte rien au débat; il se contente de remettre des laissez-passer à quelques indésirables pour leur permettre d'entrer dans la tribune et de lancer une boîte de sang sur le parquet au moment où nos députés parlaient en faveur du pavillon rouge.

**M. Patterson:** Monsieur l'Orateur, je me demande s'il est réglementaire pour un député de lancer une attaque aussi haineuse contre un chef de parti à un moment où il ne peut être présent.

**Une voix:** Pourquoi n'est-il pas ici?

**M. Patterson:** D'ailleurs, ma remarque s'appliquerait à n'importe quel député.

**M. Smallwood:** Monsieur l'Orateur, j'estime que cela n'est pas un rappel au Règlement. Je parle de ce que publiait le journal. Si un député est absent, ce n'est pas ma faute. Je ne serai peut-être pas ici demain. Cet honorable représentant peut se renseigner sur ce qui se passe ici en lisant le hansard, même s'il est dans sa circonscription; la décision relève de lui seul.

La seule observation raisonnable qu'aient faite les membres de ce parti au cours du débat actuel sur le drapeau a été formulée avant-hier soir par le député de Portneuf; il a proposé qu'avant de permettre à des personnes de se porter candidats aux élections, on devrait leur faire subir des tests d'intelligence. Je doute fort que les honorables députés qui siègent là-bas réussissent à passer le test d'intelligence.

**Une voix:** Vous ne reviendriez jamais ici.

**M. Smallwood:** Si vous voulez faire un discours, traversez la rivière et faites-en un.

Monsieur l'Orateur, nous voudrions entendre les députés libéraux. Nous voudrions entendre le député d'Ontario. L'honorable



d'York-Humber et l'honorable député d'York-East ont exprimé leurs opinions. Les autres sont demeurés silencieux.

Le premier ministre, après avoir été mal conseillé, a présenté au Parlement un modèle de drapeau à trois feuilles d'érable, comme en font foi le sous-amendment et la résolution. Ce drapeau n'est pas acceptable d'un bout à l'autre du pays. Pourquoi le premier ministre s'est-il hâté à présenter au Parlement cette résolution sur le drapeau? Il y a certainement des questions plus importantes à régler. L'honorable député d'York-Humber a affirmé que le modèle n'avait pas été proposé au parti ni mentionné durant le caucus, mais qu'il avait été soumis en toute hâte peu de temps après le retour du ministre des Forêts de la conférence à Québec. La résolution sur le drapeau a-t-elle quelque chose à faire avec le régime de pension proposé par le gouvernement?

Monsieur l'Orateur, je soutiens que la question du drapeau constitue une des bourdes les plus monumentales commises par le premier ministre. Son drapeau est maintenant accueilli peu favorablement d'un bout à l'autre du pays. Je lui recommande d'étudier à nouveau toute la question. Il a déclaré que le modèle proposé ne peut être confondu avec le drapeau d'un autre pays.

Il a déclaré que notre drapeau actuel ressemblait trop au pavillon marchand de la Grande-Bretagne et qu'il faudrait s'en éloigner. J'ai dit à plusieurs reprises que j'avais consulté l'ouvrage sur les drapeaux. Je n'ai pas le droit de le montrer, mais tous ceux qui voudront venir à mon pupitre pour regarder ce drapeau constateront que le drapeau naval de l'Union soviétique ressemble beaucoup à celui que propose le premier ministre. Le marteau, la faucille et l'étoile rouges se détachent sur le battant blanc, et il y a une bande bleue au bas. Allons-nous rejeter notre pavillon rouge parce qu'il ressemble au pavillon marchand de la Grande-Bretagne, pour adopter un drapeau renfermant les mêmes couleurs que le drapeau naval de la Russie? Non, nous allons soutenir une lutte opiniâtre avant d'accepter cela.

Je me demande pourquoi le premier ministre a choisi ces couleurs. Lorsque nous avons réclamé le dépôt de la correspondance relative au drapeau, nous avons trouvé une lettre du parti communiste appuyant le nouveau drapeau proposé. Je ne donnerai pas lecture de toute la lettre, mais on y dit notamment: «Nous vous exhortons à rejeter la proposition demandant un plébiscite.» Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui, à vous mes collègues de la Chambre des communes et à mes concitoyens d'un bout à l'autre du Canada, mais songez à ces déclarations que j'ai consignées au compte rendu. Si vous doutez de ma parole,

procurez-vous un livre sur les drapeaux et voyez le drapeau maritime de la Russie. Et puis, il y a cette communication. Je vais vous dire aujourd'hui que si on ne fait rien au sujet de ce drapeau, si nous sommes contraints de l'accepter, je citerai, dans mon prochain discours, beaucoup plus de documents et il y aura alors des gens qui rougiront avant que nous en ayons fini.

**M. Godin:** Après?

**M. Smallwood:** Vous avez assez criaillé hier. Si vous repreniez votre siège et gardiez votre cerveau au chaud, vous vous en porteriez beaucoup mieux. Rien n'a plus divisé le Canada que cette question du drapeau. Cette division a commencé dès la création de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et elle est aggravée par la question du drapeau. Comme l'a déclaré plus tôt l'honorable député d'York-Humber, personne n'a parlé du drapeau ailleurs que dans la province de Québec. Dans l'Ouest, on nous a offert du blé à $2 et je suppose que dans les Maritimes les habitants se sont vu offrir de plus fortes sommes pour le poisson ou le bois d'œuvre. Les Québécois répugnent à servir à des fins politiques.

J'ai parlé à beaucoup de gens de la province de Québec. Les Canadiens français sont des gens charmants et je compte un grand nombre d'amis parmi eux. J'ai visité la province de Québec et lorsque vous allez dans les régions rurales vous constatez que les cultivateurs y sont très sympathiques. Ils aimeraient que le gouvernement actuel fasse quelque chose pour eux. Ils ne sauraient se nourrir d'un drapeau, mais on pourrait améliorer leur sort en fournissant une aide quelconque à l'agriculture. Comme le ministre de l'Agriculture (M. Hays) n'a pas encore terminé la préparation de son projet de loi, nous devons discuter du drapeau.

L'autre soir seulement, plusieurs braves Canadiens français m'ont dit qu'ils étaient gênés par l'attitude des intellectuels, des créditistes et des autres personnes qui parlent du désir de la population d'avoir ce nouveau drapeau. Le Québec a son drapeau aux fleurs de lis et le premier ministre Lesage déclare que le nouveau drapeau sera le deuxième de la province.

**Une voix:** Que dire du troisième?

**M. Smallwood:** Le premier ministre leur en donnera un troisième aussi.

**M. Godin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député pourrait-il dire à la Chambre où l'on peut vérifier cette déclaration de M. Lesage? Lui a-t-il dit cela personnellement?

**M. Smallwood:** Il n'y a pas matière à poser la question de privilège.

**M. Skoreyko:** Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Quelqu'un a déjà soulevé la question de privilège.

**M. Smallwood:** Ce n'est qu'un semblant de rappel au Règlement. Il a l'habitude de gloser sur ces rappels au Règlement.

**M. Godin:** Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Tout député est tenu de prouver ses affirmations en révélant ses sources de renseignement.

**M. Smallwood:** Si vous deviez prouver vos pensées ou déclarations, vous auriez de l'ouvrage, car des pensées, vous n'en avez pas.

J'ai dit que je voulais appuyer le pavillon rouge. J'aimerais citer un passage d'une lettre ouverte adressée de Winnipeg au premier ministre:

> Pour ce qui est du premier point, c'est-à-dire le besoin d'unité canadienne, par suite de la polémique soulevée jusqu'ici par la présentation du drapeau de M. Pearson, l'unité canadienne est plus mal au point que jamais dans notre histoire.
>
> Pour ce qui est du deuxième point, c'est-à-dire le besoin d'un drapeau canadien distinctif, seul M. Pearson semble ne pas savoir que nous avons dans le pavillon rouge l'un des drapeaux les plus distinctifs au monde. Quand on le voit hissé sur les ambassades canadiennes, on sait tout de suite que c'est le drapeau canadien. Seul M. Pearson semble en douter. Pourtant, le drapeau de M. Pearson n'a absolument aucune distinction et ne peut absolument pas se comparer au drapeau de notre pays, le pavillon rouge du Canada.

Je dirai aux honorables députés que s'ils croient que nous n'avons pas un drapeau distinctif, ils devraient aller faire une marche en face de l'édifice de l'Ouest et jeter un coup d'œil sur les drapeaux qui y sont arborés. Ils verront que le drapeau canadien se distingue de tous les autres drapeaux autour de lui.

Voici maintenant une lettre adressée au très honorable John Diefenbaker:

> Cher monsieur Diefenbaker,
>
> La dernière déclaration que vous avez faite à l'émission de télévision *The Nation's Business* a ranimé nos espoirs au sujet du drapeau, ainsi que la nouvelle voulant que votre parti continue de lutter pour le pavillon rouge.
>
> La perte du pavillon rouge diviserait notre nation comme jamais auparavant. Si on y ajoute le différend biculturel suscité par Pearson, cette division pourrait ruiner nos perspective d'avenir comme nation.
>
> Nous croyons que si la population du Canada comprenait parfaitement les traditions que représentent les symboles qui figurent sur le pavillon rouge, elle serait entièrement en faveur de le garder comme notre drapeau.
>
> Votre parti et vous êtes notre dernier espoir de préserver l'unité. Nous vous remercions donc de vos efforts soutenus au nom de la majorité des Canadiens.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous appuyons ce drapeau. Je pourrais donner lecture d'autres lettres, mais je vois que j'ai presque épuisé mon temps de parole. Je le répète, cette question s'aggrave. Il faut agir. Le gouvernement s'est attiré ces ennuis en tentant d'imposer le drapeau trifolié aux Canadiens alors qu'ils n'étaient pas prêts à l'accepter. C'est au premier ministre d'agir maintenant. Cela me rappelle un vieux proverbe: Quiconque refuse de revenir sur ses pas sachant qu'il s'est trompé de chemin est un sot. Je signale au gouvernement qu'il a fait fausse route et que le moment est venu de rebrousser chemin et de retirer cette résolution. Il devrait accepter d'instituer un comité ou de tenir un plébiscite ou trouver un autre moyen de permettre aux Canadiens de choisir le drapeau distinctif qu'ils veulent.

Nous entendons dire un peu partout que notre drapeau n'est pas un drapeau distinctif et qu'il n'est pas connu dans le monde, mais j'ai ici une photo de nos militaires quelque part en France et on y voit flotter le pavillon rouge au moment du défilé des soldats. Le moment est venu où le gouvernement doit songer sérieusement à retirer la résolution sur le drapeau. En adoptant cette ligne de conduite, le premier ministre s'attirerait beaucoup plus de respect de la part des Canadiens qu'il ne le fait à l'heure actuelle, car les gens verraient qu'il se rend compte de son erreur et qu'il a le courage de l'admettre.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre aurait-il l'obligeance de laisser parler l'honorable député de Greenwood qui m'a fait part de son désir de faire allusion à une phrase d'un discours d'un autre honorable député? J'ajoute que l'honorable député, à mon avis, a droit à cette intervention, en vertu de l'article 37 du Règlement, où il est dit:

> Nul député ne peut prendre la parole deux fois sur une même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été citée inexactement ou mal interprétée;...

J'ose croire en outre que l'honorable député sera bref et qu'il traitera de la rectification à faire.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. C'est ce que je veux faire. Je veux profiter brièvement de la possibilité que me donne l'article 37 du Règlement. Hier au cours du débat sur cette question, l'honorable député de Saint-Jean-Albert a fait la déclaration ci-après consignée à la page 7492 du hansard:

> J'ai également trouvé intéressant le discours qu'a prononcé l'autre jour le député de Greenwood (M. Brewin). Tous les députés savent qu'il s'agit d'un membre très actif, bien que laïc, de l'Église anglicane, et je lui souhaite toute l'autorité possible.
>
> [M. Smallwood.]
>
> Mais, dans son discours, il a complètement rejeté le pavillon rouge et ses traditions historiques, ainsi que ses liens avec l'Église anglicane. Il n'en a pas soufflé mot. Je ne critique pas son opinion, mais j'estime qu'il aurait dû au moins essayer d'expliquer ce changement d'avis.

Dans la très courte contribution que j'ai faite au débat il y a quelques jours, je n'ai pas rejeté le pavillon rouge. Au contraire, j'ai proposé clairement que le pavillon rouge soit officiellement reconnu comme symbole du Commonwealth au Canada. Mais ce qui importe beaucoup plus, c'est la déclaration de l'honorable député, qui a dit que j'ai rejeté le lien historique qui existe entre l'Église anglicane et le pavillon rouge.

Autant que je sache, l'Église anglicane n'a jamais pris de position quelconque à l'égard du drapeau du Canada et n'a aucun lien historique avec le pavillon rouge. Il ne peut être question d'orthodoxie anglicane sur cette question et l'honorable député, à titre d'anglican, a tout autant le droit d'exprimer son opinion que moi, anglican également, j'ai le droit de différer d'opinion avec lui. Monsieur l'Orateur, il ne me reste plus qu'une ou deux phrases à dire. Je voudrais rappeler aux honorables députés...

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement. Si je comprends bien, l'honorable député prend la parole pour un fait personnel.

**M. l'Orateur:** C'est bien cela. L'honorable député et moi-même avons pensé que la chose n'était pas assez importante pour qu'il se lève dès l'ouverture de la séance. Je lui ai conseillé, puisqu'il s'agissait du débat sur le drapeau, de demander la permission à la Chambre de lui accorder deux ou trois minutes pour rectifier ce qu'il croit être une erreur d'interprétation de ses propos.

**L'hon. M. Churchill:** N'est-il pas un peu étrange de recourir à la question de privilège pour réfuter des déclarations faites au cours du débat? Le député n'a qu'à revenir à la charge, dans le débat même, s'il tient à relever telle ou telle observation. Tout ce qu'il fait en ce moment, c'est de tenter une réputation sous le couvert de la question de privilège. Voilà qui, à mon sens, est tout à fait inadmissible. Qu'une telle pratique s'établisse à la Chambre, et tous ses membres n'auront qu'à en profiter chaque fois qu'ils ne seront pas d'accord sur ce qu'ils viendront d'entendre. S'il tient à réfuter quoi que ce soit, le député devrait attendre les occasions que le débat ne manquera pas de lui fournir.

**M. l'Orateur:** Voici comment se termine l'article 37 (1) du Règlement:

> ...mais il ne peut alors apporter aucun nouvel élément dans la discussion et nul débat n'est permis sur son explication.

J'ai été momentanément interrompu, mais l'honorable député m'a paru en train d'expliquer un passage essentiel de son discours qu'on a pu mal interpréter ou mal saisir. Que l'honorable député s'en tienne à cela, et tout rentrera dans l'ordre.

**M. Brewin:** Je n'ai qu'une ou deux choses à ajouter et c'est ce que je m'employais à faire. Le député qui a dit que j'avais abandonné la tradition anglicane a mal compris mes propos. J'allais terminer mes observations en disant que l'église anglicane du Canada elle-même a fait figurer sur son drapeau ou emblème, reconnu, je crois, par une loi du Parlement, non pas une ni trois, mais bien quatre feuilles d'érable non pas rouges mais vertes, et ces feuilles ne sont pas tigées. Cependant, aucune tradition anglicane n'exige que les fidèles de cette église adoptent un drapeau en particulier. Je déplore que mon honorable ami ait parlé au cours de ce débat-ci d'une prétendue orthodoxie religieuse à propos de la question à l'étude.

L'église dont nous parlons tous les deux a élargi ses horizons, de sorte qu'on ne peut plus dire comme autrefois que l'église anglicane, c'était le parti conservateur en prières. A mon avis, on ne devrait pas le laisser entendre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député sait très bien que des déclarations de ce genre sont toujours déplacées. Étant baptiste, je m'intéresse toujours à l'orthodoxie religieuse et je ne crois pas que même ce fait justifie ce que l'honorable représentant a fait.

**M. l'Orateur:** La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'entends participer à ce débat, car je partage l'inquiétude de millions de Canadiens à ce sujet. Ma préoccupation dépasse la question des drapeaux dont nous sommes saisis présentement; ce qui me préoccupe, c'est le Parlement lui-même.

Je voudrais qu'il fût possible d'installer ici une sorte de miroir qui permettrait à chacun de nous en cette enceinte de voir ce que le Parlement a l'air au cours de ce débat. A défaut de cela, nous devrions au moins nous arrêter aux rapports que nous recevons de nos électeurs, aux instances qui nous sont faites d'en arriver à des décisions sur les questions dont nous sommes saisis.

Samedi dernier, j'ai eu le plaisir de passer la journée dans un joli village de ma province du Manitoba. Ce n'était pas dans ma circonscription; c'était celle de mon ami, l'honorable député de Portage-Neepawa (M. Enns). C'est une circonscription sympathique aux conservateurs. Il n'y avait aucun doute parmi les personnes que j'ai rencontrées—et j'en ai rencontré un grand nombre à une réunion—quant au drapeau qu'elles veulent. C'est le pavillon rouge.

Mais, monsieur l'Orateur, pas une personne présente à cette réunion de samedi passé qui avait lieu dans cette circonscription conservatrice, sympathique au pavillon rouge, n'agitait de drapeaux ou n'a essayé de m'imposer ses idées en ce qui concerne le drapeau. Chaque personne qui m'a parlé m'a demandé: «Qu'est-ce qui ne va pas au Parlement? Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas là-bas, que vous continuiez à parler sans fin? Êtes-vous fous? N'avez-vous aucun jugement, aucune discipline, ne vous souciez-vous pas de ce que les Canadiens peuvent penser du Parlement?»

Si je prends la parole, c'est pour inviter instamment tous les députés à bien examiner ce que nous faisons à l'institution même du Parlement en prolongeant ce débat, et en lui donnant parfois un certain caractère—le public pourra d'ailleurs prendre connaissance du hansard de cet après-midi. Je fais donc appel à tous mes amis de tous les partis à la Chambre, quels que soient leurs points de vues sur le drapeau, en leur demandant de bien comprendre qu'une chose plus importante est en jeu que de remporter la victoire dans ce débat, ou d'imposer une solution, ou encore de voir qu'un chef de parti triomphe sur l'autre. Ce qui importe davantage, c'est de sauvegarder la dignité, l'intégrité et l'importance du Parlement lui-même. Les députés n'ignorent pas que j'ai toujours énergiquement préconisé...

**M. Bigg:** De couper les cheveux en quatre.

**M. Knowles:** ...la recherche du moyen de nous imposer à nous-mêmes des restrictions, de façon à ne plus avoir ces débats prolongés. Le fait est si bien connu que je n'ai pas besoin de m'attarder aux propositions que j'ai formulées en faveur de la limitation conventionnelle des débats. Cependant les députés savent également que le débat une fois amorcé, il est impossible, selon ma ferme conviction, de modifier le Règlement tant que les délibérations sont en cours; il est même impossible d'appliquer l'article 33 du Règlement, celui qui s'applique à la clôture, sans porter un préjudice irréparable au Parlement. Je dirai donc aux députés, et même à ceux qui, en poursuivant ce débat, suivent une ligne de conduite que je déplore, que si la

clôture devait être imposée, je m'y opposerais, parce qu'à mon avis, la clôture nuit à cette institution qu'est le Parlement. Mais je prie les députés de ne pas chercher à s'abriter derrière la conviction que la clôture ne sera pas imposée, et qu'un assez grand nombre d'entre nous s'opposera à son application. Je leur demande de ne pas continuer à tirer en longueur un débat qui ne saurait que jeter le discrédit sur le Parlement et l'amoindrir aux yeux du public canadien.

Le Parlement est censé être l'institution la plus importante du Canada. C'est ici que les 19 millions de Canadiens se gouvernent.

**M. Bigg:** J'invoque le Règlement, le député ne fait que nous tenir une semonce.

**M. Skoreyko:** J'invoque le Règlement. Sauf erreur, la Chambre débat maintenant un modèle de drapeau. On nous donne à présent une autre leçon superflue sur le Règlement. Nous connaissons parfaitement le Règlement de la Chambre. Que le député nous expose son point de vue sur le drapeau. C'est la question dont nous sommes saisis.

**M. Knowles:** Je demanderai à tous de prendre connaissance des discours prononcés ces derniers jours, au cours du présent débat, et de me dire ce qu'il peut y avoir d'irrégulier dans mes propos. On a parlé de tout. Quant à moi, je parle effectivement du débat lui-même, et je demande aux députés de reconnaître que, même s'ils estiment le sujet important, il y a encore une autre chose plus importante, c'est-à-dire le Parlement lui-même.

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, le député nous donne, en somme, une leçon. Nous sommes censés examiner la question du drapeau, et voilà que ce maître d'école, de son propre chef nous fait la leçon et nous parle d'obstruction systématique, en oubliant que son propre parti a justement appliqué cette méthode pendant deux ans sur la question des divorces.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence s'est montrée généreuse en permettant toute une série d'observations préliminaires très variée, ce qui s'applique à tous les députés et à tous les partis. D'après moi le député de Winnipeg-Nord-Centre ne contrevient pas au Règlement. (*Applaudissements*)

**M. Knowles:** Je ne suis pas du tout froissé parce que l'honorable député d'Athabasca laisse entendre que je me permets de sermonner un peu. Mais, s'il en est ainsi, mon sermon s'adresse à nous tous, en cette enceinte, quel que soit le parti auquel nous appartenions, ou quelle que soit la position que nous prenions à l'égard du drapeau. J'interviens pour que nous reconnaissions l'importance de l'institution autant que celle de la question à l'étude.

[M. Knowles.]

**M. Bigg:** A chacun son métier.

**M. Knowles:** J'ai fait quelques calculs pour m'assurer de ce qui s'était passé, en réalité, au cours de ce débat. Si mes chiffres sont exacts, et je crois qu'ils le sont, nous en sommes au seizième jour consacré au débat sur le drapeau. Au cours des 15 jours de séance consacrés à ce débat jusqu'à hier soir, nous avons entendu, au total, 125 orateurs. La répartition—on a posé la question au premier ministre au *Feuilleton*, mais il n'avait pas la réponse—est la suivante: 3 membres du Ralliement créditiste; 7 du parti du Crédit social; 5 du Nouveau parti démocratique; 28 du parti libéral et 82 du parti conservateur.

**M. Bigg:** De quelle partie du sous-amendement parlez-vous?

**M. Knowles:** Depuis que le sous-amendement a été proposé par l'honorable député de Regina, 64 discours ont été prononcés. La répartition jusqu'à hier soir, je n'ai pas tenu compte des discours faits aujourd'hui, s'établit ainsi: Crédit social 4, NPD 2, libéraux 7, conservateurs-progressistes 51.

**Des voix:** Honte!

**M. Knowles:** Cela représente une longue dicussion sur la question, car il y a eu un nombre global de 125 orateurs, dont 82 d'un parti et 43 de tous les autres. Mais ce n'est pas tout le temps que nous avons consacré à la question du drapeau. Au cours de 31 jours de séance, des questions ont été posées à l'appel de l'ordre du jour et, en les réduisant au minimum, elles s'élèvent à 145. Dans ce chiffre, je n'inclus pas les questions supplémentaires posées par le même député le même jour. Bref, tout ce que j'ai compté c'est le nombre de députés qui ont posé des questions sur le drapeau à l'appel de l'ordre du jour, que ce soit une, deux ou trois.

**M. Simpson:** Quelle en est la répartition?

**M. Knowles:** Je regrette de ne pas l'avoir, mais je la calculerai aussi.

En plus de cela, nous avons passé trois heures réservées aux mesures d'initiative parlementaire, entre 5 et 6 heures, aux questions relatives au drapeau. La question du drapeau a été débattue, également, au cours de quatre périodes supplémentaires après dix heures ou dix heures et demie du soir. Ajoutez à cela plusieurs rappels au Règlement et questions de privilège s'appliquant à cette question.

Cela prouve indiscutablement que nous avons discuté la question du drapeau à fond, sous tous ses aspects. J'estime qu'il devrait être possible à des personnes raisonnables, à des adultes, après tant de dicussion, tant de jours passés en délibérations, tant d'études portant sur le problème, d'en arriver à une décision.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Nous devrions, il me semble, examiner le temps que nous consacrons à cette mesure en tenant compte de la responsabilité qui nous incombe à l'égard des autres mesures dont nous sommes saisis. Une longue liste de mesures figure au *Feuilleton*...

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Knowles:** Volontiers!

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable représentant parle d'autres questions dont nous devrions être saisis. Pourquoi ne nous les a-t-on pas encore soumises? Le gouvernement refuse de présenter ses mesures législatives. Il refuse aussi d'étudier le budget principal des dépenses en disant: «La question du drapeau et rien d'autre.»

**M. Knowles:** Ce serait une bonne question à poser au gouvernement. J'aurai un mot à dire à ce sujet dans un instant si l'honorable représentant veut bien prendre patience. J'estime, cependant, que chacun d'entre nous doit assumer une part de la responsabilité. Si nous nous éternisons sur une seule mesure, nous ne pouvons nous occuper des autres.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Autre conséquence du temps que nous consacrons à cette question—nous en consacrons à d'autres questions aussi apparemment, dans cette enceinte—c'est que nous délaissons nos responsabilités de représentants élus. Dans le dernier numéro de la revue *Maclean's* se trouve un article de Peter Newman que chacun lit avec intérêt, au sujet de l'«oligarchie» qui nous dirige. Nous remettons le gouvernement du Canada entre les mains de cette oligarchie, nous nous débarrassons de la démocratie en faisant du Parlement une annexe où l'on s'occupe de choses moins importantes que les questions essentielles qui nous sollicitent.

Je prie les honorables députés en cette enceinte de bien saisir les conséquences de notre façon de poursuivre ce débat. Monsieur l'Orateur, je le répète, tout effort fait pour imposer une clôture au présent débat se heurtera à mon opposition. Le Règlement relatif aux débats, tel qu'il existait au début des délibérations actuelles, doit durer jusqu'à ce que le débat soit terminé. Je demande aux honorables députés de ne pas confondre mon attitude actuelle avec les efforts que je déploie en vue de futurs débats; je dis donc qu'en ce qui concerne le présent débat, on ne doit pas y appliquer la clôture. Je conjure les honorables députés de l'opposition officielle, même s'ils ne s'inquiètent pas du prestige du gouvernement, s'ils ne s'inquiètent pas du sort du parti de l'autre côté, de se préoccuper du prestige du gouvernement même.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Knowles:** J'en serai très heureux.

**L'hon. M. Dinsdale:** L'honorable député n'admettra-t-il pas que si le gouvernement ou l'exécutif adopte dans sa politique une ligne de conduite arbitraire et tendant à la division, le seul recours de l'assemblée législative est de continuer les débats? N'est-ce pas l'attitude que son parti a prise sur la question du divorce?

**M. Knowles:** Certains députés de mon parti ont adopté cette attitude sur la question. (*Exclamations*) Un instant. Qu'on ne s'excite pas. Je ne suis pas d'hier au Parlement. Mon parti dans son ensemble a adopté cette attitude en 1956, relativement au débat du pipeline. Comme mon honorable ami le sait, ce qu'il a dit est vrai en principe; je le confirme. Si un gouvernement tente en effet d'accomplir quelque chose que les députés croient entièrement contraire aux principes vitaux de la nation... (*Applaudissements*) ...oui, ceux qui le croient doivent employer les moyens dont ils disposent pour essayer de l'empêcher. Mais je leur dirai deux choses: ils doivent être certains qu'ils ont raison; en outre, ils doivent aussi se rappeler qu'un organisme parlementaire a le droit de prendre des décisions.

Mes honorables amis de l'opposition conservatrice continuent de parler d'un gouvernement minoritaire qui leur met le couteau sur la gorge. Qu'ils me permettent de leur dire qu'en prolongeant le présent débat, ils empêchent toute décision; ils nous empêchent de proposer un amendement recommandant un drapeau à feuille d'érable unique, ils savent bien que c'est là notre intention. Ils empêchent que nous ne suivions la procédure parlementaire appropriée; ils empêchent le Parlement de prendre une décision; ils nous empêchent de nous occuper d'autres travaux; ils nous empêchent de diriger le pays; ils nous font céder le gouvernement du pays à une oligarchie.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Maintenant, nous voyons leurs combines.

**M. Skoreyko:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député qui vient de reprendre son siège...

**M. Knowles:** Pardon. Je n'ai pas encore repris mon siège.

**M. Skoreyko:** En tout cas, j'ai invoqué le Règlement.

**M. Knowles:** Très bien.

**M. Skoreyko:** L'honorable député a dit qu'en prolongeant ce débat, nous empêchons le gouvernement de s'occuper d'autres choses. J'avais pourtant bien compris, tout comme lui, que le premier ministre avait annoncé qu'une fois ce débat terminé, nous serions en congé. Si le parti conservateur aime mieux s'acquitter de ses responsabilités que prendre congé, nous sommes prêts à en subir les conséquences.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler à mon honorable ami d'Edmonton que le temps d'un congé est à peu près passé. Puis-je lui rappeler en outre qu'il y a une semaine ou deux, le premier ministre, en réponse à nos questions, a accepté, si ce débat devait se terminer assez tôt pour qu'il soit encore temps de prendre congé, de nous présenter la mesure législative concernant les pensions et de lui faire franchir les premières étapes afin qu'elle soit déférée à un comité avant l'ajournement. Dire que nous nous privons simplement d'un congé ne tient plus debout. Le temps du congé est fini et tout le monde sait qu'il n'y en aura pas. Par conséquent, monsieur l'Orateur, comme nous sommes ici pour administrer le pays, je pense que nous devrions apprendre à nous discipliner et à nous occuper de questions qui en valent vraiment la peine.

Au sujet du présent débat, j'aurais certaines choses à dire aux deux principaux partis représentés à la Chambre des communes. Je m'adresse d'abord au parti conservateur et je passerai ensuite au parti ministériel.

**M. Choquette:** Et l'Orateur?

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, le député de Lotbinière (M. Choquette) vient de soulever une objection très importante.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je crois que nos travaux avanceraient bien mieux si nous écoutions le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sans l'interrompre continuellement.

**M. Choquette:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, l'honorable représentant doit s'adresser à la présidence et non pas aux libéraux ou aux conservateurs.

[M. Skoreyko.]

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'observation tout à fait juste, quant à la procédure, que vient de formuler l'honorable député de Lotbinière. Je parlais, évidemment, d'une manière générale. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je tiens à faire certaines observations intéressant les membres de l'opposition officielle et du gouvernement et ceux qui les appuient. J'espère que l'honorable député de Lotbinière approuve cette façon de m'exprimer.

**M. Fane:** C'était là sa première remarque intelligente.

**M. Knowles:** Premièrement, monsieur l'Orateur—et j'espère que mes amis conservateurs prendront la chose au sérieux, même si c'est moi qui le dis—je pense qu'ils devraient, honnêtement et sans ambages, déclarer à la Chambre et, partant, à la population du Canada, quel objectif ils poursuivent au cours du présent débat.

**L'hon. M. Churchill:** Le mot «honnêtement», monsieur l'Orateur, a malheureusement des harmoniques déplaisants.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) ne prise pas l'usage que je fais du mot «honnêtement», je vais le retirer. Je demande aux conservateurs de signifier nettement leurs intentions quant à ce débat. Il y a peut-être une autre intention, en plus des deux qui me sont venues à l'esprit, mais d'après moi, c'est l'une ou l'autre.

**M. Bigg:** Quelles sont les vôtres?

**M. Knowles:** J'essaie de remettre le Parlement dans la bonne voie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** En prolongeant le débat—et on ne saurait guère nier les chiffres que j'ai donnés—le parti conservateur se propose peut-être de discuter la question à fond, afin d'en faire ressortir tous les aspects et de l'examiner sous tous ses angles. Voilà une intention légitime. Mais si telle est l'intention des conservateurs, qu'ils le disent donc. Si telle est leur intention, ils devraient consentir à prolonger les heures de séance, afin que la Chambre puisse étudier la question d'une façon approfondie, comme ils le désirent.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Si telle est leur intention, monsieur l'Orateur, qu'ils le disent et adoptent l'attitude qui en découle logiquement. Par contre, s'ils veulent prolonger le débat afin d'empêcher une décision ils devraient le dire non seulement à nous dans

les couloirs—où ils nous le disent—mais ici même à la Chambre. S'ils ont l'intention de poursuivre ce débat en septembre et en octobre, s'ils ont l'intention de le poursuivre jusqu'aux prochains crédits provisoires et alors de forcer le gouvernement à suspendre le débat sur le drapeau ou à le mettre de côté, ils devraient le dire.

S'ils ne tendent pas à l'un de ces deux buts, ils devraient le dire. Il n'est pas juste que, jour après jour, les députés, le Parlement et le pays ne sachent pas à quoi les conservateurs veulent en venir. Cela n'est pas conforme à l'histoire de notre grand pays. Je les invite à établir clairement leur position.

**M. Alkenbrack:** Le pavillon rouge fait partie de l'histoire du Canada.

**M. Knowles:** Cherchent-ils à obtenir un débat libre et sans restrictions? Si tel est le cas, nous nous rendrons à leur désir en prolongeant les heures de séance, au besoin. Toutefois, s'ils cherchent tout simplement à empêcher le Parlement de prendre une décision, qu'ils le reconnaissent, afin que la Chambre sache à quoi s'en tenir et qu'elle puisse prendre les dispositions requises.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelque chose au gouvernement par votre intermédiaire. Si l'opposition officielle reconnaît sincèrement et sans équivoque qu'elle désire une discussion ouverte et complète, le gouvernement devrait faire preuve de collaboration en prolongeant les heures de séance afin que nous puissions trancher la question une fois pour toutes. En outre, le gouvernement devrait assurer à la Chambre qu'il n'imposera pas la clôture et qu'il ne cherchera pas à limiter le débat.

**M. Forbes:** Nous avons déjà pénétré vos intentions.

**M. Knowles:** Tout est clair et il ne saurait être question de pénétrer quoi que ce soit. Je parle avec franchise et sincérité. La chose est évidente pour quiconque veut bien le reconnaître.

**L'hon. M. Churchill:** Nous avons déjà prolongé les heures de séance.

**M. Knowles:** L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) dit que nous avons déjà allongé les heures, et c'est exact. Mais si l'on veut un débat libre afin que nous puissions à un moment donné aborder d'autres questions, je suis d'avis que nous devrions être disposés à allonger les heures davantage. Notre groupe y est disposé et j'espère obtenir le consentement nécessaire pour que ce soit possible.

Si l'autre raison pour la poursuite de ce débat est l'objectif véritable—si l'objectif est d'empêcher qu'une décision soit prise, et les conservateurs n'ont laissé aucune équivoque à ce sujet—je dirai alors que c'est au gouvernement de faire face à la situation et de décider des mesures à prendre.

J'aimerais faire trois propositions au gouvernement. J'ai déjà formulé la première mais permettez-moi de l'exprimer autrement. A mon sens, le gouvernement devrait être prêt à siéger jusqu'à la fin du débat. Je veux dire qu'il doit renoncer—on m'a accusé de faire le prédicateur, alors j'ai pensé me servir de ce mot—à toute idée de clôture quelle qu'elle soit. Il doit siéger jusqu'à la fin de ce débat.

Deuxièmement, je propose au gouvernement d'être réceptif à tout entretien qui pourrait aider à résoudre la question. Dans sa dernière déclaration faite aux réunions des chefs de partis, le premier ministre a dit quelque chose en ce sens à la fin de ses observations—qu'un arrangement était toujours possible. Je prie les responsables d'agir en conséquence et qu'à la première occasion, il soit possible de tenir un entretien, soit sur le débat proprement dit, soit sur le modèle de drapeau. A mon sens, soumettre la question à un comité—à moins que les cinq hommes réussissent à s'entendre et s'accordent sur le modèle—ne fait que retarder la décision. S'il y a une chance d'entente entre les cinq chefs sur un compromis au sujet du modèle, j'espère qu'un tel entretien aura lieu incessamment.

L'honorable député de Battle-River-Camrose (M. Smallwood), qui a pris la parole au début de l'après-midi, m'a demandé si j'avais correspondu avec des représentants de la Légion à Winnipeg, au sujet de ma façon de penser concernant la question du drapeau. Eh bien oui, j'ai correspondu avec les dirigeants de la Légion à Winnipeg. Il s'agit d'un échange de lettres entre des personnes qui, tout en différant d'avis, éprouvent de l'estime les unes pour les autres. Si j'avais pu prévoir qu'on ferait allusion à cette correspondance, j'aurais apporté la dernière lettre que la Légion m'a adressée. Il y a une phrase dans cette dernière lettre que j'ai reçue de la Légion, de Winnipeg, qui m'a tout particulièrement frappé. L'auteur de la lettre en question, qui est un des titulaires de la Légion, à Winnipeg, m'écrit ceci—il croyait alors que le débat sur la question était à peu près terminé:— «C'est dommage qu'on n'ait pu en venir à un compromis quelconque». Je félicite la Légion de tout cœur au sujet de cette attitude. Je pense qu'il est faux de dire que c'est un organisme intransigeant. Voici qu'un de leurs représentants déplore lui-même le fait qu'on n'en soit pas

venu à un compromis. J'exhorte le gouvernement à songer encore à la possibilité d'une conférence, soit entre le premier ministre et le chef de l'opposition, soit entre les cinq chefs de partis, afin que l'on puisse en arriver à un compromis au sujet du choix d'un modèle de drapeau. Dans ce dessein, malgré ce qu'on a dit ici, je ne me préoccupe pas, dans mes observations, du modèle du drapeau, car je ne crois pas que ce soit aussi important que de trouver un moyen de régler la question et de sauver la réputation du Parlement.

Il y a une autre proposition que je voudrais faire au gouvernement, en termes aussi pressants que je le puis. Tout cela repose sur la seconde remarque, selon laquelle le parti conservateur nous dira que son but est d'empêcher l'adoption d'une mesure pertinente. Si tel est le cas, j'engage instamment le gouvernement non seulement à siéger jusqu'au bout sans songer à la clôture, en restant disposé à la tenue de conférences, mais aussi à faire le nécessaire pour qu'à partir de maintenant le débat sur le drapeau n'occupe que trois jours par semaine. Je tiens à signaler que j'essaie d'être raisonnable et de formuler une proposition pratique. Je propose donc que nous consacrions dorénavant un jour par semaine aux prévisions budgétaires, comme c'est le cas actuellement, trois jours par semaine au drapeau, et l'autre journée, qui pourrait être le lundi, à d'autres mesures législatives. Il y aurait, par exemple, le régime de pension du Canada.

**M. Forbes:** Il n'est pas prêt.

**M. Knowles:** Il y a aussi le remaniement de la carte électorale, la loi sur les chemins de fer, la loi sur les banques et toutes sortes d'autres mesures. Mon honorable ami dit que la première mesure mentionnée n'est pas prête, mais j'incite le gouvernement à la préparer. Le gouvernement a bien dit il y a une semaine ou deux que si le débat se terminait avant les vacances projetées, nous pourrions discuter du régime de pension. Abordons cette mesure, ainsi que le code national du travail. L'étude de ces questions est promise depuis le début de la session et la liste est longue.

A mon sens, si nous n'avons pas le choix et qu'il faille aller jusqu'au bout d'un long débat sur cette question, qui déprécie le Parlement aux yeux de la population, nous pourrions dans une bonne mesure rectifier l'idée qu'on a de nous et améliorer considérablement notre position si, chaque semaine, pendant que le débat se poursuit, nous consacrions un jour aux prévisions budgétaires et un autre à ces importantes mesures législatives. Ainsi, sachant que les séances sont planifiées, les députés ne seraient pas tentés de prolonger le débat du lundi sur les autres mesures, ni celui du vendredi sur les prévisions budgétaires. Nous pourrions alors commencer à nous racheter et terminer l'étude de certains problèmes, de sorte que nous aurions bien meilleure presse qu'à l'heure actuelle.

Peu m'importe qu'on ait interrompu mon discours par des remarques ou des rappels au Règlement. Qu'un tel discours, où l'on marche sur les pieds d'autrui, provoque des observations comme celles que j'ai entendues, quoi de plus naturel? Mais j'espère avoir marché sur les pieds de l'un et de l'autre parti. Je comprends dans quelle situation se trouve un gouvernement qui doit faire face à un débat—passez-moi l'expression—interminable, à en juger d'après les chiffres que j'ai cités. Même si le gouvernement estime que l'opposition a tort et se montre injuste en agissant comme elle le fait, c'est lui qui reste le gouvernement. Il conserve la responsabilité du Parlement et demeure comptable de cette institution devant le peuple. C'est dire qu'il ne doit rien négliger pour faire en sorte que le Parlement crée une impression beaucoup plus favorable que celle qu'il donne depuis trois ou quatre mois, quand il discute du drapeau. Le meilleur moyen d'y arriver serait que tout le monde convienne de mettre fin au débat et de passer à autre chose, à défaut de quoi je prierais le gouvernement d'accepter ma proposition, qui consisterait à ne consacrer au débat sur le drapeau que trois jours par semaine, un quatrième étant affecté à un autre projet de loi et le cinquième, aux prévisions budgétaires. Si nous agissons de la sorte et tenons des conférences entre les chefs de parti au sujet des travaux de la Chambre, des conférences sur la redistribution et sur le régime de pensions du Canada et des conférences des chefs sur le drapeau, nous démontrerons que nous sommes des gens sensés et d'esprit mûr. Je crois que nous pouvons sauvegarder cette instittuion et faire de la législature actuelle, non pas une législature qui fera piètre figure dans notre histoire, mais qui en deviendrait l'une des meilleures.

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député me permettrait-il une question.

**M. Knowles:** Avec plaisir.

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député ne voit-il pas que le débat sur le drapeau comporte un principe, qui est de préserver notre histoire et nos traditions contenus dans le drapeau canadien dont certains ont tellement hâte de se défaire?

**M. Knowles:** Je crois qu'il comporte un principe beaucoup plus grand. Je ne reproche rien à ceux qui préconisent certains modèles de drapeau, mais j'estime que la démocratie parlementaire est beaucoup plus importante et que c'est cette institution que nous devrions d'abord tenter de préserver.

**M. Moreau:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre n'admet-il pas également qu'un autre principe est en cause? L'opposition officielle a beaucoup parlé d'un vote libre. L'honorable député n'admet-il pas qu'on devrait permettre que cette question soit mise aux voix et que les honorables députés votent librement?

**M. Knowes:** Monsieur l'Orateur, il me semble avoir répondu à cette question plus tôt. Après avoir examiné la question pendant un délai raisonnable, je crois que le Parlement devrait avoir l'occasion de prendre une décision. Je crois également que d'autres députés devraient avoir l'occasion de soumettre des propositions à la Chambre. A vrai dire, bien que le débat ait porté sur les questions les plus diverses, nous examinons depuis le 15 juin un amendement et un sous-amendement proposés par les conservateurs. Nous devrions avoir la chance d'examiner les amendements à la motion principale que désire proposer le Nouveau parti démocratique.

**L'hon. M. Churchill:** Pendant combien de temps?

**M. Knowles:** Pendant un délai raisonnable. Je crois qu'un jour ou deux suffiraient.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une autre question? Ne se rend-t-il pas compte que les délibérations de la Chambre, de même que les mesures législatives dont elle est saisie, sont du ressort du premier ministre, et que dans le cas d'une impasse, le premier ministre pourrait y mettre fin immédiatement en permettant que la mesure en cause soit déférée à un comité?

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, j'accepte la thèse de l'honorable député de Wellington-Sud. En effet, il appartient au gouvernement d'organiser les travaux de la Chambre et de veiller aux initiatives qui y sont prises. C'est pourquoi j'ai lancé mon appel au gouvernement; en face des difficultés suscitées par cette question, qu'il ne demande pas au Parlement de passer toute la semaine là-dessus. Je pense que l'idée du comité est une solution possible, mais, apparemment, les cinq leaders ne peuvent s'entendre sur le mandat et les différentes dispositions à prendre. C'est pourquoi j'ai demandé au premier ministre et au gouvernement de tenir la porte ouverte pour une conférence de ce genre.

Mon honorable ami a peut-être raison de croire que le gros de mes critiques s'adressait à ceux qui ont prolongé le débat, mais j'ai aussi signalé au gouvernement que, même s'il estime que des difficultés lui font obstacle et qu'il ne devrait pas se trouver dans une telle position, c'est encore à lui qu'il incombe de régler une situation aussi désagréable. A mon sens, nous progresserions beaucoup mieux si le gouvernement acceptait ma proposition et si, chaque semaine, une journée était consacrée aux mesures législatives, une journée aux crédits et trois jours au débat sur le drapeau sans la moindre clôture. Dans ces circonstances, nous ne tarderions peut-être pas à nous entendre sur une façon de procéder.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, le représentant me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Knowles:** Je vous en prie.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ne croit-il pas que, pour être juste envers le premier ministre, il aurait dû rappeler au député de Wellington-Sud que le premier ministre et les chefs des trois petits partis étaient prêts à souscrire à la constitution d'un comité, sous réserve que les délibérations de ce dernier ne durent pas trop longtemps?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai posé cette question à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je pose la question de privilège.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le très honorable représentant n'a-t-il pas déjà parlé?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas encore pris la parole.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'espère que ces remarques seront considérées comme partie de son discours.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'informe l'honorable représentant que son résumé est tout à fait incorrect. En ce qui a trait à l'avis de l'autre honorable représentant, qui dit que son projet serait acceptable, nous y consentirions sans réserves.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, avant que le député réponde, étant donné que cette discussion se ramène à une explication sur un fait personnel, et qu'on a contesté l'exactitude de mes propos, je signalerai que lorsque le premier ministre a fait son rapport, les chefs des trois partis moins impor-

tants ont pris la parole, ainsi que le très honorable représentant. A la fin de son exposé, le premier ministre a signalé qu'il avait accepté le principe d'instituer un comité, si l'on imposait un délai raisonnable à ces délibérations. Le très honorable représentant a pris lui-même la parole pour confirmer les propos du premier ministre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je dirai que le hansard permettra d'évaluer plus nettement la situation. On a avancé deux arguments. J'ai exprimé sur ce comité l'avis que, puisque le parti libéral trouve son principal allié chez les Créditistes, qui appuient tous la suppression de l'Union Jack—et c'est d'ailleurs l'opinion générale—et, qu'à deux ou trois exceptions près, les députés membres de chacun des autres partis étaient pour l'abandon de l'Union Jack, alors que notre parti préconise la préservation de cette partie de notre héritage, ainsi que de l'héritage de la population francophone, si la majorité du comité devait prendre une décision, celle-ci serait toute faite avant que le comité ne commence à fonctionner, à cause de la composition de celui-ci. Si la décision devait se fonder sur une proportion de 80 ou 90 p. 100—et c'est la seule façon dont il serait possible d'imposer un drapeau à la population—nous l'accepterions volontiers. Voilà notre point de vue à l'heure actuelle. Toutefois, si l'on déclarait que tout rapport présenté par le comité, s'il est simplement majoritaire, ce qui limiterait leur travail, cela signifierait que le point de vue que nous avons exprimé est défait d'avance.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, étant donné qu'on a mis en doute ma véracité, j'estime devoir consigner à nouveau au compte rendu les paroles dont s'est servi le premier ministre le 21 août, et qui figurent à la page 7301 du hansard. Les voici:

> Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le Règlement me le permet, mais je n'ai rien déclaré d'autre que les faits survenus durant ces réunions. Le chef de l'opposition—et je n'ai rien à y redire—a parlé de la proposition visant à instituer un comité chargé d'examiner la question. Je tiens à dire que notre groupe ne s'oppose pas à un tel comité, mais nous ne croyons pas que ce comité devrait se réunir pour une période indéterminée et ainsi retarder indûment la question. En outre, nous estimons que le rapport du comité devrait faire l'objet d'un débat limité lorsqu'il sera reçu à la Chambre.

Autrement dit, il ne fait aucun doute que le gouvernement et les chefs des trois autres partis—c'est-à-dire une importante majorité en cette Chambre—étaient en faveur de créer un comité et de lui fixer une limite de temps, puis de limiter aussi par la suite la durée du débat. Le très honorable représentant cherche à dénaturer les déclarations faites, mais il ne parviendra pas à dénaturer les faits.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas m'engager dans une polémique avec l'honorable représentant, mais quand il s'agit de dénaturer la vérité, il est vraiment passé maître.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne joue même pas dans la même ligue.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est vrai, vous jouez dans une ligue de second ordre.

Voici ce que je veux dire, monsieur l'Orateur. Deux principes ont été invoqués au sujet de la création d'un comité. Nous croyons que ce comité pourrait se réunir et examiner la question. J'ai dit que les séances de ce comité ne devraient pas durer plus de trois mois. Si je me souviens bien, et je parle de mémoire, le premier ministre a dit qu'à son avis environ trois semaines suffiraient. J'ai dit qu'il devrait y avoir un vote libre et, si la recommandation de ce comité était assez unanime, il est certain que nous accepterions de limiter la durée du débat à l'égard du rapport de ce comité. Les chefs des autres partis semblaient croire que la règle ordinaire devrait s'appliquer et qu'une majorité serait suffisante. Si nous acceptons ce principe et permettons aux quinze membres de ce comité de trancher la question, il vaudrait mieux ne pas avoir de comité du tout, parce qu'il se composera de sept libéraux et d'un représentant de chacun des autres partis. Si l'un de ces derniers, peut-être le représentant du parti créditiste dont tous les membres sont unanimes, devait décider de voter en faveur de la suppression de l'Union Jack sans en garder le moindre vestige, le travail du comité se terminerait là tout simplement.

En pareil cas, quand la question sera renvoyée à la Chambre, nous n'accepterons pas cette recommandation. Cependant, si la décision était largement majoritaire, on fixerait certainement un délai et nous l'accepterions bien volontiers en nous fondant sur une décision d'un comité de ce genre.

**M. Knowles:** Je prends uniquement la parole pour commenter la question que m'a posée le ministre des Transports (M. Pickersgill) et qui a mis le feu aux poudres. Il m'a demandé si je ne devrais pas faire quelques commentaires sur l'attitude du premier ministre (M. Pearson). Je croyais en avoir parlé dans ma déclaration; de toute façon, ce sera versé au compte rendu.

Il n'y a rien que je tiens davantage à rendre public à ce propos. Je voudrais dire que le débat qui vient d'avoir lieu nous a

démontré ce que nous savons tous: nous sommes dans une impasse, nous sommes coincés, nous nous trouvons dans une situation difficile. Au nom des principes de la procédure parlementaire, au nom des Canadiens, je demande avec instance que nous trouvions un moyen de sortir de ce mauvais pas. D'aucuns ont fait des propositions et moi-même, cet après-midi, j'en ai fait certaines qui, je l'espère, retiendront l'attention du premier ministre et d'autres, en dépit de ce qu'on a dit.

J'ajoute, si l'on veut bien me permettre de les résumer, que je demande à l'opposition officielle de faire connaître clairement ses intentions et je demande au gouvernement de les examiner attentivement. S'il s'agit de la deuxième intention, c'est-à-dire d'épuiser la question, j'exhorte alors le gouvernement à suivre la ligne de conduite suivante: Primo, laisser le débat se dérouler sans qu'il soit aucunement question de clôture; secundo, ne rejeter aucune possibilité de conférence ni de compromis et, tertio, établir l'ordre des travaux de la Chambre de la façon que j'ai proposée, c'est-à-dire consacrer une journée à l'étude d'une autre mesure, trois jours à la question du drapeau et un jour à l'étude des crédits. Je pense qu'en adoptant cette ligne de conduite, nous nous engagerions dans la voie du progrès.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Accepté dès maintenant; au gouvernement de décider.

**M. George Muir (Lisgar):** J'ai écouté avec étonnement, comme bien d'autres députés, j'en suis sûr, la leçon que vient de nous donner l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il devrait être le dernier à nous chapitrer sur l'accaparement du temps de la Chambre. Je tiens à signaler qu'au cours de la session de 1952-1953, le texte de ses discours occupe le tiers du compte rendu. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'un honorable député qui tient de tels propos devrait prêcher d'exemple. Je tiens à vous signaler en outre que l'index des débats intéressant la période du 18 février au 31 juillet comporte trois pleines pages consacrées aux rubriques qui figurent sous le nom de M. Stanley Knowles. En parlant des députés qui accaparent le temps de la Chambre, l'honorable député a dit que ses remarques pourraient froisser certains députés, mais, selon moi, elles s'appliquent plutôt à lui-même. Autrement dit, il voudrait deux poids deux mesures, l'un pour lui et l'autre pour le reste des députés.

Monsieur l'Orateur, si l'on m'avait fourni l'occasion de terminer mes remarques la dernière fois que j'ai pris la parole sur ce sujet, je n'aurais pas maintenant à participer de nouveau au présent débat. Toutefois, comme aucun ministre n'a répondu aux questions que j'ai posées au sujet du nouveau drapeau et qu'on n'a fourni aucun motif convenable à la population du Canada pour vouloir abandonner le magnifique drapeau que nous avons à l'heure actuelle, je pense qu'il y a lieu de consigner de nouveau ces questions au compte rendu. Je crois la chose particulièrement nécessaire, car les députés ministériels n'ont pas cherché à justifier leur attitude au sujet du drapeau. Ils ne s'inquiètent pas de l'effet que le drapeau politique proposé peut avoir sur notre unité nationale. Je voudrais aussi parler de la question du prétendu vote libre qui, d'après le premier ministre (M. Pearson), sera pris sur la question du drapeau. Je crois qu'un de ses partisans, l'honorable député de York-Humber (M. Cowan), en a parlé en termes très justes lorsqu'il a dit que la résolution proposée par le premier ministre et appuyée par le ministre de la Justice (M. Favreau) devait être considérée uniquement comme une mesure du gouvernement et qu'elle sera considérée comme telle par les députés ministériels lors de toute mise aux voix. Pour obtenir un vote libre, il aurait fallu que le premier ministre demande à un de ses députés de présenter la résolution. Si l'on avait agi ainsi, je suis certain que l'honorable député de Leeds (M. Matheson)—l'un de ceux qui ont conçu le fanion du premier ministre—aurait volontiers accepté cette tâche. Il aurait peut-être fait des réserves, car il est censé avoir exprimé certains doutes sur la fidélité du modèle aux règles héraldiques. Je regrette que le député ne soit pas à la Chambre en ce moment, car il y était tantôt, mais je suis sûr aussi que le député de Kootenay-Est (M. Byrne) se serait empressé d'appuyer la motion. Son grand apport au débat sur le drapeau est consigné au compte rendu par une suite d'exclamations.

L'aspect héraldique de l'affaire ne semble guère préoccuper le dessinateur chargé par le premier ministre de lui dessiner un drapeau. Il aurait déclaré dans les jounaux que quiconque n'aimait pas les bandes bleues pouvait les couper. Le premier ministre ne semble pas s'en préoccuper non plus car, en réponse à une question, il a déclaré que les Canadiens pouvaient arborer n'importe quel drapeau de leur choix. En l'occurrence, monsieur l'Orateur, il vaudrait beaucoup mieux que le gouvernement donne à chaque Canadien une nouvelle hampe au lieu d'un nouveau drapeau.

Certaines personnes n'attachent guère d'importance au drapeau que peuvent arborer les Canadiens, mais je constate que la plupart des gens avec qui je me suis entretenu ou avec qui j'ai correspondu, ont beaucoup de

respect pour notre drapeau national actuel. Cela s'applique particulièrement à ceux qui ont connu les rigueurs, les maladies, l'humiliation et la dégradation des camps de concentration. Lorsque je suis allé dans ma circonscription dernièrement, j'ai parlé à un ancien combattant de Hong-kong qui y a passé une longue période dans un camp de concentration. Il m'a dit qu'il n'oubliera jamais, non plus que ses compagnons, le jour où le pavillon rouge a été hissé de nouveau sur leur camp. Ils ont su ce jour-là, m'a-t-il dit, qu'ils étaient de nouveau libres et que la paix et la justice se donnaient encore une fois la main dans ce pays.

J'ai apporté avec moi deux télégrammes typiques que j'ai reçus de la section de la Légion de ma région. Sauf erreur, bon nombre de députés ont reçu des télégrammes semblables. L'un d'entre eux m'a été adressé personnellement et l'autre est un exemplaire d'un télégramme envoyé au premier ministre. Je crois que, en général, les diverses sections de la Légion canadienne, ainsi que les familles et les amis de leurs membres souhaitent de tout cœur que nous conservions notre drapeau actuel, ce qu'exprime le premier télégramme:

La Légion de Crystal-City n'a pas changé d'attitude à l'égard du pavillon rouge et elle compte sur votre appui entier.

Voici maintenant le texte de l'autre télégramme, adressé au premier ministre et dont on m'a fait parvenir un exemplaire:

La section nº 21 de la Légion canadienne, à Manitou (Manitoba), désire que le pavillon rouge soit le drapeau national du Canada.

Pour signifier quelque chose, il faut qu'un drapeau symbolise avant tout la fierté des citoyens à l'égard des réussites passées de la nation. Il doit symboliser leur amour actuel de la patrie, leurs espoirs et leurs aspirations d'avenir. Le rôle que le gouvernement joue aujourd'hui avec tant d'imprudence en ce qui concerne notre unité nationale augmentera l'amertume et les divisions, à un moment où le besoin d'harmonie au sein de la nation est pressant. Ce n'est pas tellement parce qu'il nous faut affronter des problèmes insurmontables que l'harmonie est nécessaire, mais parce que nous avons perdu de vue un avenir de grandeur pour nous quereller à propos des questions peu importantes du présent.

A ce sujet, je voudrais vous lire une nouvelle du *Citizen* d'Ottawa, racontant une interview avec un parlementaire britannique qui a justement traité de cet aspect de la vie canadienne. L'article, intitulé «Les questions insignifiantes font tort au Canada, selon un parlementaire britannique», dit ceci:

Sir Edwin Leather, député d'origine canadienne qui siège à Westminster depuis 15 ans, a déclaré mercredi que le Canada souffre d'un terrible problème intérieur.

[M. Muir (Lisgar).]

Ce député conservateur, natif d'Hamilton, affirme que le Canada n'ayant pas de problèmes vraiment graves, les officiels du gouvernement discutent de questions sans importance.

«L'aspect le plus inquiétant de la chose, c'est le mépris que nombre de Canadiens manifestent pour leur gouvernement», a-t-il dit au cours d'une interview.

«Et comme le mouvement séparatiste (canadien-français) fait entendre sa voix, les questions insignifiantes pourraient déchirer le pays, parce que personne ne s'en soucie assez pour faire quelque chose à ce sujet.

En introduisant en ce moment la question du drapeau dans les affaires politiques du pays, le premier ministre contribue à créer cette impression d'amertume dont parle l'honorable représentant, et il ne fait que jeter de l'huile sur le feu allumé par d'autres éléments qui ne s'intéressent guère à l'unité nationale. Ses propres membres participent peu au débat, sauf pour poser des questions embarrassantes, comme si l'affaire avait peu d'importance. Ils accusent l'opposition d'obstructionnisme, espérant ainsi convaincre les Canadiens que nous faisons perdre son temps au Parlement. Par ces tactiques, ils espèrent aussi gagner le débat par défaut. Je me permets de leur dire tout de suite—et je suis sûr que d'autres membres de notre parti en feront autant—qu'ils ne gagneront rien de cette façon. C'est le premier ministre qui a causé le gâchis, et il ferait mieux de trouver un moyen de s'en sortir.

Maintenant, j'ai quelque chose à dire au sujet de l'obstruction systématique. Voici ce que, dans un éditorial du numéro de vendredi, le 21 août, la *Tribune* de Winnipeg a déclaré au sujet de l'obstruction:

Obstruction du silence.

Le mot «obstruction» pourrait acquérir un nouveau sens politique avant que soit résolue la question du drapeau. Le premier ministre a employé ce terme à la Chambre, le 4 août, pour décrire les manœuvres de l'opposition, et il a été employé avec une fréquence accrue par ceux qui s'émeuvent de la situation désespérée du Parlement.

Le dictionnaire d'Oxford donne au mot «filibuster» le sens d'obstruction. M. Pearson voudrait lui faire signifier «refus d'entrer dans un débat». C'est ce que confirme le hansard, car les débats ne se poursuivent pas.

Des discours éloquents et profonds ont été prononcés par des députés de l'opposition, mais les députés qui occupent les banquettes gouvernementales demeurent silencieux, si l'on excepte quelques huées.

M. Nick Mandziuk (C.P.—Marquette) a succinctement défini le 12 août la situation du Parlement. En réponse à une interruption, il s'est exclamé:

«L'obstruction du silence.»

L'opposition a fait au gouvernement plusieurs observations pertinentes, exigé des réponses à des questions qui laissent perplexe, demandé qu'on participe à la solution de problèmes délicats et fait l'inventaire de l'unité nationale, de l'histoire du pays et des objectifs de la nation.

Mais les partisans du gouvernement refusent de discuter ces problèmes. Il sera triste pour les Canadiens de demain de lire cet épisode de l'histoire et de voir comment un gouvernement a tenté de transformer le Parlement en une fabrique de drapeaux.

Du moins les discours de l'opposition serviront-ils comme procès-verbaux précieux d'observations d'hommes politiques réfléchis sur l'état de notre pays en 1964. Il y aura à peine un mot de ce que pensaient les partisans du gouvernement, car tout ce que le hansard consigne d'eux consiste en exclamations et en accusations d'obstruction.

Une phalange froidement entêtée d'hommes politiques ânonnants s'est ralliée autour du drapeau obstructionniste, et c'est ainsi que se fait l'histoire.

Cependant, nous parlons de débats. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pense qu'il y a débat. Où sont les membres de son groupe qui ont participé à ce débat? Où sont les membres du gouvernement qui sont entrés dans ce débat? Où sont les membres des autres petits partis politiques qui ont participé au débat? N'ont-ils aucune idée de ce que leurs commettants désirent en fait de drapeau? N'ont-ils pas idée de ce dont le pays a besoin pour consolider l'unité entre les deux grandes races fondatrices? Monsieur l'Orateur, ils n'ont pas d'idées claires ou, s'ils en ont, ils ne les expriment pas.

J'aimerais signaler une autre chose intéressante au sujet de cette prétendue obstruction systématique. Dans la dernière version revisée du programme législatif dont il voulait que la Chambre s'occupe avant le congé d'été, le premier ministre avait inscrit six questions. Cinq ont été réglées et nous en sommes maintenant à la sixième, soit celle du drapeau. L'opposition officielle la juge suffisamment importante pour renoncer aux vacances d'été, afin qu'elle soit réglée d'une façon démocratique.

Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a même proposé au gouvernement de présenter d'autres projets de loi importants, afin qu'on s'en occupe également. Hier, il a proposé que la Chambre soit saisie du projet de loi sur les prêts agricoles, mais le gouvernement a répondu qu'il n'était pas prêt. Les membres de l'opposition soupçonnent de plus en plus que le reste du programme législatif du gouvernement n'est pas prêt non plus et que ce dernier tente de gagner du temps en laissant ses membres se tourner les pouces ici et faire l'obstruction par le silence.

Le premier ministre et certains de ses collègues semblent croire que la promesse électorale faite à propos du drapeau prime toutes les autres qu'on a faites à la même occasion, même si celle-là, comme l'a signalé le député de York-Humber (M. Cowan), brillait par son absence dans la propagande distribuée par les libéraux au cours de la campagne. Il n'en est certes pas question dans celle que m'a adressée le candidat libéral de ma circonscription. En voici un exemplaire. Comme vous pouvez voir, monsieur l'Orateur, il mesure à peu près deux pieds sur six pouces. Des deux côtés, il y a du texte en petit caractère, et c'est rempli de promesses à la population canadienne. Nulle part n'y fait-on mention d'un nouveau drapeau. Loin de moi l'intention de verser au compte rendu aucune de ces promesses non remplies, car je déteste voir mon discours semé de déchets—on ne saurait qualifier autrement ce qui, semble-t-il, n'est rien d'autre que de la propagande libérale.

Le candidat libéral, dans ma circonscription, s'est vraiment montré aimable. Il m'a adressé une autre brochure qui, celle-là, s'intitule: «La Prospérité et le Cultivateur». Les deux sont publiées par la Fédération libérale nationale. Ceux qui en voudraient des exemplaires n'ont qu'à en faire la demande au 251 de la rue Cooper, à Ottawa.

Un cultivateur qui lirait cette brochure serait dans l'expectative. Il aurait l'eau à la bouche. Toutefois, les cultivateurs attendent toujours que ces promesses soient remplies. Et le croiriez-vous? Il n'est aucunement question du drapeau là-dessus. On n'y offre pas de nouveau drapeau aux cultivateurs.

**Une voix:** Ce n'est pas cette région qui s'y intéresse.

**M. Muir (Lisgar):** Il serait peut-être intéressant de rappeler en passant un article de M. Bruce West paru dans le *Globe and Mail* du 13 août. Voici ce qu'il disait:

Avez-vous remarqué comme ces nouveaux étendards se présentent bien sur les antennes radiophoniques de ces braves âmes qui nous guident hors de la vallée de l'humiliation colonialiste? Ce que la suie et la pluie de Toronto font à ces étendards ne devrait arriver à aucun modèle de drapeau même en Slobbovie Inférieure. Leurs plus ardents défenseurs doivent se demander quoi penser de ces étendards dépenaillés, que vient de jeter précipitamment sur le marché un patriote à l'esprit mercantile. Après avoir flotté au vent pendant quelques semaines, ils ne peuvent soutenir la comparaison avec le drapeau historique, arboré dans notre pays pendant près d'un siècle. Une feuille d'érable mouillée sur un fond grisâtre ne peut émouvoir personne et les instigateurs du drapeau proposé devraient le reconnaître.

Je vois que mon temps tire à sa fin et il me faut abréger ce que j'avais à dire. L'article se poursuit:

Cependant, il se peut que moi-même et plusieurs centaines de milliers ou des millions de personnes dans ce pays avons tort, comme on nous l'a dit si souvent et sans mâcher les mots. Si tel est le cas, j'aimerais que la chose soit prouvée par un référendum à l'échelle nationale.

On nous dit sans cesse qu'un vote de ce genre causerait de la discorde dans tout le pays. Qu'avons-nous maintenant? Cela ne peut guère s'appeler de l'unité.

Je suis sûr qu'un grand nombre parmi nous, qui s'opposent à la mise au rebut de notre drapeau actuel, seraient disposés à se taire et à se soumettre à la volonté de la majorité si le référendum indiquait que les Canadiens désirent un nouveau drapeau.

Cela serait pénible, mais moins que la perspective de nous voir imposer ce drapeau par un gouvernement qui ne permet pas à ses membres de voter autrement que pour l'adoption d'un nouveau drapeau.

Je voudrais faire une proposition raisonnable au premier ministre. Je lui propose de retirer la résolution sur le drapeau jusqu'à ce qu'un gouvernement canadien ait reçu un mandat net de la population sur cette question, soit par voie de référendum, soit aux prochaines élections générales. Il a lui-même déclaré que la population lui ferait connaître la réponse en termes clairs. D'abord, qu'on permette à la population de se prononcer, avant de bricoler avec notre drapeau. Si le premier ministre n'est pas disposé à agir ainsi, il détruira par un scrutin précipité ce qui constitue en réalité le principe même de notre régime démocratique. Nous sommes plus qu'un pays émergent qui pourrait s'attendre à ce qu'un chef de la jungle lui dise quel drapeau il doit adopter. Nous avons bien des années d'histoire canadienne et aucun drapeau choisi de cette façon ne pourrait être accepté par un peuple hautement développé, fier et civilisé. En insistant pour régler la question du drapeau, le premier ministre saborde son propre programme législatif et nuit ainsi à la réputation du Parlement. Si nous choisissons nos symboles nationaux de cette façon sans chercher à connaître l'opinion de la majorité ou, tout au moins, sans vouloir accepter un compromis, nous compromettons notre unité nationale au moment précis où nous avons besoin de toutes les bonnes volontés chez tous les Canadiens afin d'assurer notre essor comme nation en vertu du pacte passé entre les deux grandes races fondatrices et auquel nous avons adhéré depuis la Confédération.

J'ai demandé au premier ministre dans l'intérêt de l'unité nationale de remettre l'étude de la question jusqu'à ce que les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leurs vues, soit par la tenue d'un plébiscite, soit aux prochaines élections générales. Nous connaissons tous la position du premier ministre en ce qui concerne le drapeau. Il a fait connaître ses vues et il y tient; autrement, la question aurait été retirée de la scène politique depuis longtemps. Mais nous n'avons pas entendu grand-chose des autres honorables représentants qui occupent les banquettes d'en face. M. Charles Lynch dit que le premier ministre commence à fléchir. Il serait donc intéressant, par exemple, que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) nous fasse connaître son opinion sur ce point. Va-t-il être le seul à Terre-Neuve à arborer ce nouveau drapeau?

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député veut-il que je réponde à cette question dès maintenant?

**Des voix:** Règlement!

**M. Muir (Lisgar):** Non, après que j'aurai fini.

[M. Muir (Lisgar).]

**L'hon. M. Pickersgill:** Je me ferais un plaisir d'exprimer mon avis en votant, s'il m'était permis.

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. Muir (Lisgar):** Il y a aussi le député d'Essex-Est (M. Martin)...

**Une voix:** C'était un beau et long discours, Jack!

**M. Moreau:** Vos députés l'ont fait taire.

**Des voix:** Cinq heures!

**M. Muir (Lisgar):** ...qui représente une circonscription où, d'après un récent sondage, 80 p. 100 de la population sont en faveur du pavillon rouge.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills d'intérêt public.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

**M. Scott:** J'invoque le Règlement. Hier, le premier ministre (M. Pearson) en parlant du débat sur le drapeau nous a dit que c'était la question la plus importante dont le Parlement était saisi et qu'elle devrait avoir priorité sur des mesures telles que le régime de pension du Canada et toutes les autres mesures inscrites au *Feuilleton*. Si elle est tellement importante...

**Des voix:** Règlement!

**M. Scott:** ...elle devrait avoir la préséance sur l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire où il est question uniquement de bills concernant la Compagnie de Téléphone Bell et autres mesures du même genre.

**M. Peters:** D'accord!

**Des voix:** Non!

**M. Peters:** Que le bill n° S-27 soit réservé à la demande de l'opposition.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Il faut obtenir le consentement unanime pour réserver ce bill, car il s'agit d'un ordre de la Chambre.

**L'hon. M. MacNaught:** On n'est pas d'accord pour que le bill n° S-27 soit réservé.

### LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten, et passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 13 août, sur le bill S-27 présenté par M. Brown, concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Sur l'article 1—*Nombre des administrateurs.*

**M. Cowan:** Monsieur le président, ce bill d'ordre particulier, concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, a attiré mon attention en raison des commentaires que j'ai faits à la Chambre en décembre 1962 et en 1964, au sujet du contrat intervenu entre la Société Radio-Canada et la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Avant de faire quelque remarque que ce soit sur la question de la Compagnie de Téléphone Bell, je tiens à dire qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt en ce qui me concerne. Je suis un des 222 abonnés du réseau de téléphone municipal du township de Tiny et, comme il s'agit d'une entreprise municipale, les contribuables de Tiny sont les propriétaires du réseau téléphonique. Nous n'avons nullement l'intention de vendre notre réseau à un concurrent quel qu'il soit et aucune compagnie, que je sache, ne nous a proposé de le mettre en vente afin de pouvoir s'affilier au service très satisfaisant dont dispose le township de Tiny.

Le réseau téléphonique aménagé sur les bords de la baie Georgienne dessert environ 200 Canadiens français, qui demeurent en permanence à Lafontaine, dans le township de Tiny, et quelque 25 personnes de langue anglaise qui possèdent des chalets dans la région. Afin que personne ne m'accuse d'avoir des conflits d'intérêts, je tiens à dire dès maintenant que je détiens des actions d'une société de téléphone.

En 1962, j'ai signalé que le président du Pacifique-Canadien et le président du National-Canadien avaient écrit une lettre conjointe au ministre des Transports de l'époque, l'honorable Léon Balcer, après que leurs sociétés eurent perdu un contrat de la Société Radio-Canada qu'elles détenaient ensemble depuis trente ans. Ils y déclaraient que, pendant trois décennies différentes, les deux compagnies avaient assuré la transmission des ondes sonores pour le compte de 195 stations radiophoniques réparties partout au Canada. En 1962, la Société Radio-Canada a fait un appel d'offres pour la fourniture de ce service et le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, deux des sociétés les mieux organisées du pays sinon du monde entier, ont présenté des soumissions normales, fondées sur une expérience de trente ans.

Vous pouvez bien imaginer leur étonnement, monsieur l'Orateur, lorsqu'ils ont appris un peu plus tard que le contrat avait été adjugé à un réseau rival, qui a demandé un prix de 25 p. 100 inférieur au leur. Selon moi, s'il est un organisme en mesure d'exploiter un commerce de façon rentable à un taux inférieur de 25 p. 100 à celui du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, en dépit des trente années d'expérience que ces derniers ont acquise dans ce domaine particulier, nous devrions confier l'exploitation du National-Canadien à cet organisme, qui pourrait probablement réduire de 25 p. 100 les dépenses de ce réseau. Mais, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien n'ont pas envisagé la question sous cet aspect. Les deux sociétés ont écrit une lettre à l'honorable M. Balcer signalant qu'il n'était pas juste envers l'industrie canadienne des télécommunications qu'un rival soit en mesure de présenter une très basse soumission relativement à ce service et d'obtenir l'autorisation d'exiger des taux très élevés dans d'autres domaines grâce aux instances présentées à d'autres commissions ici et là au Canada. La lettre, signée conjointement par M. Emerson, au nom de M. Crump, président du Pacifique-Canadien, et par M. Donald Gordon, se termine en ces termes:

> Au Canada, le prix des appels téléphoniques interurbains est de 50 p. 100 plus élevé que le prix correspondant aux États-Unis, établi par la Commission fédérale des communications.

J'ai été nommé membre du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques pour la présente session, et nous avons été saisis de cette demande initiale d'examen. Des choses très intressantes ont été révélées au cours de nos débats.

**M. le président:** A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable représentant, mais je me demande s'il voudrait indiquer, pour la gouverne de la présidence, comment les remarques qu'il a formulées jusqu'à présent et celles qu'il a encore évidemment l'intention de faire, se rattachent à l'article 1 du bill dont le comité est saisi. Comme l'honorable représentant le sait, les débats en comité doivent être strictement en rapport avec le sujet dont nous sommes saisis, et la présidence ne voit pas très bien comment ces remarques se rattachent à l'article 1 du bill dont nous sommes saisis.

**M. Cowan:** Monsieur le président, l'article 1 est-il le titre du bill?

**M. le président:** Non. Le comité discute l'article 1.

**M. Cowan:** Je croyais que nous étudiions le titre du bill.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si la présidence veut bien jeter un coup d'œil au bill n° S-27, elle verra qu'il s'agit d'une loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Cependant, ce n'est pas seulement une loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, mais un amendement à une loi antérieure, le bill n° C-67, qui instituait en corporation, en 1880, la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Je dirais que l'honorable

représentant ne viole pas le Règlement en formulant ces remarques au sujet de l'article 1. Ce bill constitue un amendement à une loi antérieure, qui a été, comme le président le remarquera, modifiée au moins une douzaine de fois sur une priode d'années. Ce bill est un amendement à la loi sur la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. L'honorable député parle en général de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada et, en conséquence, il parle en réalité de la loi qui se trouve modifiée par ce bill-ci. Je dirais que l'honorable représentant ne commet pas d'infraction au Règlement.

**M. le président:** Je crains de ne pouvoir accepter l'idée émise par l'honorable député. Il n'ignore pas, j'en suis sûr, qu'un bill modificateur n'ouvre pas nécessairement et automatiquement le débat sur toute la loi que le nouveau bill vise à modifier. Le député vient de dire et, sauf erreur, il l'avait déjà dit, que parce qu'il est question d'anciennes mesures dans les notes marginales, le bill à l'étude nous permet de reprendre le débat sur toute ces anciennes mesures. Je ne vois rien dans le Règlement de la Chambre des communes qui stipule que, lors de l'étude en comité d'un article d'un bill en particulier, la discussion peut porter sur le principe ou sur des modalités de la loi qu'on veut modifier. Il y a évidemment des précédents pour appuyer la décision de la présidence. Nous avons eu un débat d'une portée très générale sur cette question à l'étape de la deuxième lecture, avant l'étude en comité. Toutefois, nous devrions maintenant restreindre notre débat à la question soumise au comité. Ainsi l'exige notre Règlement.

**M. Cowan:** J'ai lu et relu ce bill du Sénat n° S-27, monsieur le président, et je pensais et je pense encore—je ne l'avais pas sous les yeux quand vous m'avez interrogé—que le bill ne comportait qu'un seul article. Vous verrez que l'article 1 dit ceci:

1. L'article 8 du chapitre 67 des statuts de 1880 est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Deux points. Puis, les mots suivants:

8. Les affaires de la compagnie...

Et le reste. C'est pourquoi je soutiens que tout le bill ne comporte qu'un seul article. Ai-je tort, monsieur le président?

**M. le président:** Bien sûr que non. Il n'y a qu'un seul article. Toutefois, cet article tend à porter de 15 à 20 le nombre des administrateurs. C'est ce que le comité est invité à approuver. Je le répète, à l'étape de la deuxième lecture, on a discuté de façon très générale de l'exploitation de la Compagnie de téléphone Bell. La présidence estimait alors qu'il y avait lieu de permettre un débat d'ordre général, mais, au stade où nous en sommes maintenant, je prie tous les honorables députés de restreindre leurs remarques à la question particulière dont le comité est saisi.

**M. Cowan:** Je vous remercie, monsieur le président. Je me souviens qu'au cours du débat sur la mesure à l'étude, l'honorable député de Timiskaming a posé une question assez directe: pourquoi porter le nombre des administrateurs de quinze à vingt? J'espère pouvoir démontrer qu'il fallait en porter le nombre de quinze à vingt afin de pouvoir partager les bénéfices plus rapidement. Quinze mettent un peu plus de temps à faire le partage que n'en mettront vingt. Voilà pourquoi je prends la parole; je tiens à formuler les commentaires à ce sujet.

Je signalais quand on m'a interrompu que le taux des appels interurbains au Canada est 50 p. 100 plus élevé que le taux correspondant aux États-Unis. C'est ce qu'ont déclaré catégoriquement le président du Pacifique-Canadien et le président du National-Canadien devant le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Je me suis renseigné auprès de M. Marcel Vincent, président, de M. P.-C. Venne, c.r., vice-président et de M. R. C. Scrivener, vice-président sur l'exploitation de leur organisme. Une des choses qui m'ont intéressé est une déclaration faite en réponse à une question de l'honorable député de Halifax relativement à l'augmentation des tarifs du service téléphonique local. Nous avons appris au cours des témoignages qu'ont donnés les représentants de la Compagnie de téléphone Bell devant le comité que, lorsque le nombre de téléphones d'un service local augmente, le tarif augmente également. Cette déclaration m'a quelque peu étonné, car beaucoup d'entre nous croyions que le tarif diminue ordinairement dans le cas d'achats en grande quantité, que le volume fait baisser le tarif. Évidemment la Compagnie de téléphone Bell ne fonctionne pas de cette façon, car des questions que nous posions à ses représentants, il est ressorti que les tarifs locaux augmentaient proportionnellement à l'augmentation du nombre d'appareils. Puis j'ai posé la question, rapportée à la page 429 du compte rendu:

Plus il y a de téléphones, plus le taux est élevé?

Le vice-président de la Compagnie de Téléphone Bell, M. Scrivener, a répondu:

Plus le coût du service est élevé, plus sa valeur est grande.

Cela voudrait dire que le coût du service monte en même temps qu'augmente le nombre des téléphones.

Un peu plus loin dans les délibérations, j'ai cité cette déclaration de M. Crump et de M. Gordon aux représentants de la Com-

pagnie de Téléphone Bell, et je leur ai demandé s'ils ne s'étaient pas présentés devant la Commission des transports du Canada, soutenant qu'à cause du peu de téléphones au Canada, ils devaient exiger des taux plus élevés pour les appels interurbains. Le président de la Compagnie de Téléphone Bell a alors donné cette réponse, comme en fait foi la page 430 du compte-rendu:

Que la proportion soit exacte ou non, il reste que les taux sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. La situation n'est aucunement comparable; notre population est très disséminée d'un océan à l'autre.

La Compagnie de Téléphone Bell fait affaire dans le Québec et l'Ontario. Toutefois, on parle de la population disséminée d'un océan à l'autre, même si la population desservie est plus ou moins concentrée dans l'Ontario et le Québec.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi les taux étaient de 50 p. 100 plus élevés, M. Scrivener a répondu:

A cause de l'expansion au Canada, bien sûr.

Il ressort donc de tout cela que les taux des appels locaux sont accrus à cause du plus grand nombre de téléphones; les taux des appels interurbains sont plus élevés à cause du petit nombre de téléphones. Si vous avez jamais vu monopole fonctionnant à la perfection, monsieur le président, je dirais que ceci en est un exemple parfait.

**M. le président:** A l'ordre! Je crois devoir interrompre à nouveau le député. Je l'ai écouté dans l'espoir qu'il rattacherait ses observations à l'article dont est saisi le comité en ce moment, mais je dois lui rappeler le paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement, qui dit ceci:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

Le député est en train d'analyser le fonctionnement de cette société, ce qui s'écarte beaucoup, à mon avis, du sujet à l'étude, c'est-à-dire l'augmentation du nombre des administrateurs de la Compagnie de Téléphone Bell de 15 à 20. Je demanderai donc au député de bien vouloir rattacher ses propos à cet aspect particulier.

**M. Clancy:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je tiens à signaler que le député parle de dépenses que défraie le contribuable, ce qui nous préoccupe toujours à la Chambre. Qu'il s'agisse de la Compagnie Bell ou de la Compagnie des téléphones de la Saskatchewan, peu importe; nous examinons maintenant la dépense des fonds du contribuable canadien, et il me semble que c'est un sujet pertinent.

**M. Cowan:** Je pourrais peut-être développer mon exposé pour prouver au comité à quel point les administrateurs de la Compagnie de téléphone Bell sont pris par leurs multiples activités, y compris l'administration de la *Northern Electric Company*. Le comité verra ainsi peut-être à quel point il est essentiel d'augmenter le nombre des administrateurs devant s'acquitter des multiples tâches qu'ils se sont imposées eux-mêmes—tout à fait inutilement, d'ailleurs, de l'avis de bien des gens.

J'ai pensé, en exposant que les frais sont augmentés pour les appels locaux parce que le nombre des téléphones a augmenté, et que le prix des appels interurbains a été augmenté en raison du petit nombre des appareils téléphoniques, qu'il vous intéresserait de prendre connaissance d'un exposé qui accompagnait le numéro d'été 1964 de la revue trimestrielle distribuée aux actionnaires de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, et qui compare les prix à l'intention des abonnés pour prouver que ces prix ont diminué pour les appels interurbains de trois minutes de Montréal à Vancouver. En 1949, un appel interurbain de trois minutes, le jour, entre Montréal et Vancouver coûtait $7, alors qu'en 1964, il ne coûte plus que $3. C'est une réduction énorme que cette baisse de $7 à $3 en 25 ans! Je ne sais au juste si elle est due à l'énorme augmentation du nombre des téléphones à Montréal et à Vancouver—on nous dit en effet que l'accroissement du nombre des appareils téléphoniques fait monter le prix des appels—ou si c'est en raison de sa diminution. La Compagnie Bell nous a déjà dit que, quand les appareils téléphoniques sont disséminés, le coût doit nécessairement monter pour payer les frais. Elle a expliqué une partie de la diminution du coût en signalant que certains progrès technologiques s'appliquent à l'avantage de ceux qui font des appels interurbains, mais que lorsqu'un abonné demande du service personnel pour repérer un autre abonné, il annule certains avantages du service automatique et doit s'attendre à une augmentation du coût de la main d'œuvre. L'amélioration du service interurbain et la réduction du prix des communications ont entraîné l'emploi toujours plus fréquent du téléphone interurbain qu'offrait la compagnie. Le réseau à micro-ondes transmet une foule de renseignements sur de grandes distances et surmonte les difficultés topographiques de façon plus économique que ne le ferait un réseau de fils et de câbles. Ce sont là des progrès technologiques que n'ignore pas le public canadien. La Compagnie estime donc devoir en tenir compte dans l'établissement de ses taux pour les appels locaux et interurbains.

Au sujet de cette demande relative à une augmentation du nombre des administrateurs de la société, j'appellerais votre attention sur une partie du rapport annuel de 1963 des chemins de fer Nationaux du Canada. Lorsque le

contrat a été adjugé à Radio-Canada, après avoir été confié pendant 30 ans au National-Canadien et au Pacifique-Canadien, l'honorable représentant de Trois-Rivières savait que ces deux compagnies perdraient environ 1 million de dollars par année en raison de l'abandon de ces services. Dans le rapport qu'il a présenté en 1963 sur les télécommunications, au nom des chemins de fer Nationaux, M. Donald Gordon déclarait que les bénéfices nets de la société provenant de tous les services de télécommunications s'élevaient à 5.4 millions en 1963, ce qui représentait une diminution de $200,000 par rapport à 1962. M. Gordon mentionnait donc que les bénéfices du National-Canadien provenant des services de télécommunications accusaient une baisse de $200,000 par rapport à 1962. Le contrat de Radio-Canada que le National-Canadien a perdu lui apportait $500,000 par année.

**M. le président:** Je dois de nouveau interrompre l'honorable député et lui demander de bien vouloir collaborer avec la présidence, qui a appelé son attention sur l'article 59(2) du Règlement dont je donne de nouveau lecture:

> Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

L'honorable député admettra sûrement que ses observations au cours des quelques dernières minutes ne se rapportent pas, de l'avis de la présidence, à l'article à l'étude. Il existe certaines règles que tous les députés doivent observer et je demande à l'honorable représentant de bien vouloir collaborer en traitant aussi rapidement que possible de l'article dont nous sommes saisis.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je considère les remarques de l'honorable député fort opportunes. Je crois qu'elles ont quelque chose à voir avec les opérations en cause, de même qu'avec l'article à l'étude. Le fait est que j'attends avec impatience la suite de ses observations, qui sauront sans doute nous éclairer avant que la Chambre tranche la question.

**M. Peters:** Monsieur le président, je rappelle que le bill dont nous sommes saisis, qui concerne la Compagnie de Téléphone Bell, a pour objet d'ajouter cinq membres au conseil d'administration de cette société, c'est-à-dire d'en porter le nombre à vingt. Il est à se demander pourquoi, monsieur le président, ce conseil devrait compter cinq membres de plus. Une entreprise peut avoir différentes raisons d'augmenter le nombre de ses adminisrateurs. Il existe sûrement un rapport entre le conseil d'administration et l'activité d'une compagnie. Celle qui nous occupe veut ajouter au sien cinq nouveaux membres. Il me semble raisonnable de notre part de chercher à savoir pourquoi et de vouloir connaître les fonctions qu'exerceront ces administrateurs supplémentaires. Nous devrions, à mon avis, être mis au courant de ce qui a pu se passer au pays pour justifier un tel accroissement.

D'après les renseignements dont je dispose, lorsqu'une compagnie demande l'élargissement de son conseil d'administration, c'est parce que ses opérations augmentent ou qu'elle fusionne avec une autre société. Une augmentation de capital ou l'expansion de l'entreprise amène aussi parfois une demande d'élargissement du conseil d'administration. A mon sens, les députés ont le droit et l'obligation de demander la raison pour laquelle il faut élargir un conseil d'administration.

Rien ne nous indique qui seront les cinq nouveaux membres du conseil. Nous n'avons aucun renseignement sur leurs liens avec d'autres entreprises. A mon avis, l'honorable député n'est pas en mesure de nous dire qui sont les nouveaux membres ni la raison de leur nomination. J'estime qu'il vous incombe, monsieur le président, de permettre que la discussion soit assez ample pour que nous puissions obtenir la réponse à ces questions. A quoi serviront ces nouveaux membres? Pourquoi la compagnie a-t-elle besoin d'élargir son conseil d'administration? A mon avis, monsieur le président, vous avez la responsabilité de permettre aux députés de découvrir, par l'intermédiaire du député d'York-Humber, si cet élargissement du conseil d'administration sera dans l'intérêt de l'entreprise et du pays. Je propose donc qu'on demande à l'honorable député d'indiquer pourquoi les dirigeants de la Compagnie de Téléphone Bell estiment nécessaire d'élargir leur conseil d'administration.

**M. Clancy:** Monsieur le président, je crois que le préopinant devrait poser sa question au ministre des Transports. Le député se souvient sans doute que nous avons récemment voté environ 86 millions de dollars aux chemins de fer du Pacifique-Canadien et aux chemins de fer Nationaux. Reportons-nous au point de départ de toute cette affaire.

**Une voix:** Le ministre des Transports n'est pas ici.

**M. Clancy:** Il n'y est habituellement pas, mais cela ne fait guère de différence.

**M. le président:** A l'ordre!

**M. Clancy:** Monsieur le président, je parle d'un rappel au Règlement. Nous avons voté des deniers publics. La Compagnie de Téléphone Bell demande que son conseil d'administration soit élargi. Il se peut que ses motifs nous inspirent des soupçons, mais je tiens à signaler que le Pacifique-Canadien et les chemins de fer Nationaux établissent une voie ferrée à travers le Canada aux frais...

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Clancy:** Veuillez poser votre question au ministre des Transports.

**M. le président:** A l'ordre! J'ai écouté avec intérêt les observations des honorables députés à l'endroit du rappel au Règlement. Certaines des questions qui ont été soulevées par l'honorable député de Timiskaming sont, à mon avis, du genre de celles qui ont dû être soulevées et étudiées lorsque ce bill a été déféré au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. C'était le but du renvoi du bill au comité. Étant donné que le bill a été étudié en comité et qu'il est revenu à la Chambre pour étude en comité plénier, nous sommes assujétis au Règlement. Tout ce que je puis faire, c'est de lire de nouveau, pour votre gouverne, le Règlement 59 (2):

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement...

Je m'attends à ce que tous les honorables députés y pensent pendant qu'ils prononceront leurs discours.

*(Texte)*

**M. Beaulé:** Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement. Des questions ayant trait à ce bill ont été posées au comité et, étant donné le manque de précision des réponses, j'abonde dans le sens de l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) à l'effet que nous nous conformons au Règlement en discutant des raisons de l'augmentation du nombre des administrateurs de cette compagnie.

**M. Plourde:** Monsieur le président, pour conclure la discussion sur ce sujet-là, le consentement unanime de la Chambre réglerait-il le problème?

*(Traduction)*

**M. Cowan:** Monsieur le président, je vous remercie de vos observations; je remercie aussi les honorables députés qui ont participé au débat pour démontrer l'à-propos de ma question: devrait-il y avoir cinq autres administrateurs dans le conseil d'administration de la Compagnie de Téléphone Bell?

Monsieur le président, je voudrais signaler que lorsque le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques s'est réuni, j'ai soulevé la question du contrat de Radio-Canada. J'ai posé la question directement au représentant de la Compagnie de Téléphone Bell, mais pour une raison ou une autre, elle n'a pas été captée par les sténographes officiels. J'ai posé cette question à la fin des réunions du comité. J'ai demandé si l'un des cinq nouveaux administrateurs serait un représentant de Radio-Canada. Les représentants de la société se sont contentés de sourire et ont répondu qu'ils n'avaient pas envisagé cette possibilité. J'ai cru que cette nomination aurait été une récompense appropriée pour avoir enlevé un contrat à une société de la Couronne telle que le National-Canadien et l'avoir donné à une entreprise privée, afin que la société de la Couronne puisse accuser une diminution de $200,000 dans ses recettes nettes l'année suivante alors que d'autre part son revenu brut a diminué de $500,000. Cela n'a peut-être rien à voir à l'affaire.

Peut-être que l'augmentation de cinq membres du conseil d'administration est devenue nécessaire en raison du grand intérêt de la compagnie dans la Compagnie *Northern Electric* que plusieurs considèrent comme une filiale de la Compagnie de téléphone Bell. Au cours des séances du comité des chemins de fer, nous avons posé bon nombre de questions au sujet des rapports qui existent entre la Compagnie de Téléphone Bell et la *Northern Electric*. La Commission des transports du Canada avait, peu avant que la Compagnie de Téléphone Bell présente une demande, fait un rapport touchant cette augmentation, selon lequel la Compagnie de Téléphone Bell avait des droits sur la *Northern Electric*. Dans les témoignages entendus par la Commission des transports du Canada—j'en ai une copie par-devers moi—une déclaration revient à maintes reprises selon laquelle la Compagnie de Téléphone Bell possède 90 p. 100 des actions de la *Northern Electric*. Lorsque le comité parlementaire a fini par tenir des séances à l'égard de cette demande visant une augmentation du nombre d'administrateurs, comme nous en avons été informés par les témoins, la Compagnie de Téléphone Bell possédait 100 p. 100 des actions de la *Northern Electric Company*. Cette déclaration revient deux ou trois fois dans les témoignages déposés devant ce comité.

Monsieur le président, plusieurs députés ont fait des commentaires favorables à cette demande, car le requérant possède des industries et des bureaux dans leurs circonscriptions. Je tiens à signaler à l'intention des membres du comité qu'il doit y avoir une circonscription au Canada où il y a des employés de l'*Industrial Wire and Cable Company*. Quant à la mention de la Commission des transports au sujet de la Compagnie de Téléphone Bell et de la *Northern Electric*, les députés apprendront sans doute avec intérêt que la plupart des employés de l'*Industrial Wire and Cable Company* habitent dans le comté d'York-Humber. J'ai donc de bonnes raisons de prendre part au débat; il y va des

intérêts des employés de l'*Industrial Wire and Cable*. Cette société a une usine à l'angle de la route 27 et de la route de la Reine Elisabeth, dans le canton d'Etobicoke, dont une partie se trouve dans la circonscription d'York-Humber. L'*Industrial Wire and Cable Company* est intervenue dans une demande...

**M. le président:** A l'ordre! Je m'excuse d'avoir à interrompre le député. J'estime que ses observations en ce moment manquent d'à-propos; en tout cas, son temps de parole est écoulé. J'ai tenu compte du fait qu'on a, plusieurs fois, invoqué le Règlement. On lui a accordé sept minutes de plus pour compenser le temps pris par ces rappels au Règlement.

**M. Brewin:** Monsieur le président, quand cette question a été mise en délibération précédemment, j'ai eu l'occasion de prononcer quelques remarques, mais je n'ai pu faire certaines observations comme j'en avais l'intention. Je ne désire pas me répéter, mais j'ai tenté de signaler alors que j'avais lu soigneusement les témoignages rendus devant le comité de la Chambre et n'avais pu trouver de raison valable pour qu'on demande d'augmenter le nombre des administrateurs. On avait répondu que la Compagnie avait besoin de plus de latitude, qu'il fallait que les vice-présidents fassent la connaissance du conseil d'administration.

Cependant, je désire aujourd'hui aborder un aspect plus étendu de la question. Comme les membres de notre comité le savent très bien, la Compagnie de téléphone Bell du Canada est un monopole privé, qui dirige un service extrêmement important. Ce n'est pas une raison pour refuser d'accéder à toute requête raisonnable dont la Compagnie saisit la Chambre. D'autre part, le fait que la Compagnie demande l'autorisation d'accroître le nombre de ses administrateurs permet au Parlement, que dis-je, impose au Parlement, l'obligation de vérifier la nécessité de cet accroissement et de poser certaines autres questions au sujet de la responsabilité de la Compagnie envers le public.

Les honorables députés savent fort bien qu'il s'agit là d'un monopole privé, mais c'est un monopole qui a de grandes responsabilités envers le public et dont l'activité intéresse grandement le public. C'est une des raisons pour lesquelles son barème de prix est assujetti à la vérification et à l'autorité de la Commission des transports du Canada. Je suis bien certain que les députés en cette enceinte et les membres du comité ne veulent pas usurper les fonctions de la Commission des transports du Canada. Cependant, nous avons le droit de nous demander si pareille vérification tient suffisamment compte de la responsabilité publique de la Compagnie de Téléphone Bell. J'ai un exemplaire des procès-verbaux des séances de la Commission des transports du Canada. Ils ne renferment, je crois, que 600 ou 700 pages; je n'ai donc pas l'intention, pendant le temps dont nous disposons, de soumettre au comité toutes les questions soulevées.

Ce compte rendu sténographique se rapporte à une demande de l'*Industrial Wire and Cable* et a trait au point qu'a soulevé l'honorable député d'York-Humber, à savoir, s'il était légal que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, aux termes d'une charte limitée, possède des actions de la *Northern Electric Company*, société de fabrication. Or, la Commission des transports s'est occupée de cette question et a affirmé que la Compagnie de Téléphone Bell avait juridiquement droit de posséder ces actions. Ce qu'on n'a pas porté à l'attention du comité, je crois, c'est qu'une autre demande a été présentée à la Commission des transports du Canada et, sauf erreur, on n'en a jamais parlé. On n'a certainement jamais dit au comité si, oui ou non, on s'était occupé de cette demande.

Cette demande comportait une autre étape: il s'agissait de savoir si la Commission des transports avait droit d'examiner l'état financier de la *Northern Electric*, du fait que la Compagnie de téléphone Bell possédait toutes les actions de cette société. On a différé le règlement de cette question jusqu'à ce qu'on puisse se prononcer sur la légalité du droit de propriété de la Compagnie de Téléphone Bell à l'égard des actions de la *Northern*. On s'est prononcé sur cette première question, à savoir que la *Northern Electric* devait rendre compte à la Commission des transports, mais autant que je sache, et j'ai les dossiers ici, cependant le parrain du bill pourrait peut-être nous renseigner, il ne semble pas qu'on ait jamais examiné la seconde question.

Or, la Compagnie de Téléphone Bell présente un bill à la Chambre pour augmenter le nombre de ses administrateurs. Nous ne sommes pas en mesure de savoir si, en raison des liens entre la *Northern Electric*, société manufacturière, et la Compagnie Bell, quelqu'un, y compris la Commission des transports, examine le vaste aspect de l'activité industrielle. Je ne suis pas le premier membre du comité à soulever cette question.

Le député de Broadview a soulevé la question tout au début du débat, le 18 juillet. Il a dit qu'il ne s'inquiétait pas seulement de savoir si la possession est légale, mais qu'il se préoccupe aussi de déterminer si ce monopole appartenant au public, qui relève de la Chambre et a tant d'importance pour le Canada est vraiment, à cause de sa possession des actions de la *Northern Electric*, sous la

surveillance de notre comité et de notre Parlement, ou bien si l'on n'a pas mis au point un stratagème grâce auquel une part considérable de ses opérations échapperait à tout contrôle. Le député de Broadview a posé la question, mais elle est restée sans réponse.

A mon avis, si l'on demande à la Chambre d'élargir le conseil d'administration en donnant pour seule raison le désir de la Compagnie d'avoir plus de latitude, la Chambre est en droit de s'enquérir si, en fait, on s'est occupé de la demande dont la Commission des transports est saisie. La question est pendante. A mon sens, avant de s'occuper de cette proposition de loi, il faudrait une réponse à ce genre de question concernant la responsabilité de l'entreprise, dont dépendent les droits de tant de personnes.

J'estime qu'on pourrait aussi répondre à la question suivante. Dans de nombreux pays, les monopoles publics ne sont la propriété exclusive ni de l'État ni de l'entreprise privée. La Scandinavie a adopté un régime en vertu duquel une minorité détient une partie de l'entreprise et nomme quelques membres du conseil d'administration. Il s'agit donc d'une entreprise privée aux ramifications étendues, mais son conseil d'administration comprend des représentants du grand public. Je crois que si le parrain du bill pouvait nous assurer que quelques-uns de ces cinq membres du conseil ne seront pas seulement des hommes ayant des relations dans le monde des affaires, mais des personnes responsables envers la population du pays, pour assurer au public un degré plus élevé de responsabilités, de sorte que certains membres auraient le droit et l'occasion de déterminer si le barème des tarifs fait l'objet de rajustements quelconques grâce à des arrangements avec la Northern Electric ou d'autres entreprises, nous approuverions volontiers avec célérité sa proposition de loi.

Nous avons appris que les nominations supplémentaires pourraient être faites parmi les vice-présidents qui sont déjà au service de la société. Je recommanderais donc aux parrains de ce bill de chercher à obtenir la réponse à certaines questions que j'ai posées ainsi qu'à celles qui ont été posées plus tôt par l'honorable député de Broadview. Ils devraient chercher à assurer au comité que tel sera le résultat de la requête. Je le répète, j'ai lu les témoignages recueillis au comité, mais je n'y ai trouvé que de vagues déclarations d'après lesquelles la Compagnie voudrait plus de latitude. Je crois que le Parlement du Canada a droit à un peu plus de déférence de la part d'un organisme qui doit assumer une responsabilité publique importante.

En ce qui me concerne, je ne m'oppose pas à ce qu'on accède à une requête raisonnable de la Compagnie qui permettrait à celle-ci d'accroître l'efficacité du service qu'elle donne ou sa responsabilité envers le public. Cependant, tant qu'on n'aura pas répondu à ces questions à la satisfaction des honorables députés, j'estime que nous ne devrions pas adopter ce bill. Que la société nous dise pourquoi elle a besoin de cinq administrateurs. Qu'ils nous disent si le nouveau conseil d'administration aura une plus grande responsabilité publique. Qu'ils nous disent si la *Northern Electric,* filiale dont ils sont les seuls propriétaires, sera assujétie aux règlements publics de la Commission des transports. S'ils répondent à ces questions, ils auront peut-être une meilleure collaboration de la part de membres de notre comité, y compris moi-même.

**M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie):** Monsieur le président, je pense qu'au cours des quelques dernières heures consacrées à l'étude de mesures d'initiative parlementaire, on a essayé d'étouffer ce bill n° S-27. Certains membres du Nouveau parti démocratique ont proposé de nommer cinq administrateurs représentant le gouvernement et on a même proposé de nationaliser la Compagnie de Téléphone Bell.

A mon avis, la Compagnie de Téléphone Bell est l'une des compagnies les plus efficaces et les mieux administrées au pays. Elle est mieux administrée que si elle était une filiale du gouvernement. Il se peut que la plupart des abonnés de la compagnie ont eu à se plaindre, à certaines occasions, de la façon dont les avait traités la personne qui répondait à leurs griefs. De façon générale, cependant, la compagnie est très sensible à ce qu'on pense d'elle et au fait qu'on l'accuse assez souvent d'être un monopole colossal hermétiquement fermé à tous les griefs de ses abonnés.

J'ai une proposition qui répondra peut-être aux objections des membres du comité et qui, d'autre part, pourra se révéler utile à la société. D'après moi, il faudrait éventuellement nommer une sorte de contrôleur de l'administration au sein de la Compagnie de Téléphone Bell, peut-être sur la recommandation du gouvernement fédéral. Un pareil contrôleur assumerait une grande partie des critiques qui sont adressées à la compagnie à l'heure actuelle, et une telle nomination donnerait suite à la proposition du Nouveau parti démocratique en vue de faire nommer cinq administrateurs par le gouvernement fédéral.

Je n'ai pas l'intention de retarder l'examen de ce bill. J'estime tout simplement que si la compagnie et le comité songeaient à nommer

un contrôleur de l'administration au sein de la Compagnie Bell, ce serait une façon de sortir de l'impasse où nous semblons être engagés à propos de ce bill.

**M. Scott:** Comme l'a dit le député de Greenwood, nous ne voulons pas retarder plus que de raison l'adoption de ce bill, mais les questions que nous posons sont graves, et nous voulons que le parrain du bill y réponde. La Compagnie de Téléphone Bell nous en impose tous par l'excellent service qu'elle fournit et les bonnes relations qu'elle entretient avec le public dans tout le pays. Nous ne désirons pas le moins du monde retenir la mesure, mais l'honorable député de Greenwood a soulevé une question très importante et, à mon avis, le comité doit l'examiner. Je ne vois pas cependant comment nous pourrons y arriver avant d'avoir des renseignements du parrain du bill.

Il est évident que le bill ne sera pas adopté ce soir et j'espère que d'ici à la semaine prochaine, le parrain du bill communiquera avec ceux qui lui ont demandé d'en être le parrain, leur présentera les questions que nous avons soulevées, reviendra la semaine prochaine ou lorsque nous reprendrons ce bill et nous fera une déclaration au sujet des questions que nous avons soulevées.

Pour lui rafraîchir la mémoire, notre principale objection c'est qu'il s'agit d'une société privée qui administre un très grand secteur des affaires publiques et que nous ne sommes pas convaincus qu'il convient qu'une société de ce genre possède entièrement une filiale sans que les états financiers de cette filiale puissent être examinés par le public. On soupçonne généralement dans l'industrie canadienne de l'électricité que la *Northern Electric* a deux listes de prix, une pour la société Bell et une pour tous les autres clients. On soupçonne aussi généralement qu'une bonne partie des bénéfices sont cachés dans cette filiale en propriété exclusive.

Avant que nous n'adoptions la mesure, nous aimerions que la Compagnie Bell et la *Northern Electric* nous assurent que leurs états financiers seront fournis aux membres du comité pour étude. Une telle demande n'est pas déraisonnable, à nos yeux. Somme toute, la Chambre a accordé un monopole fort important à la Compagnie de Téléphone Bell et cette dernière a de graves obligations non seulement envers le public en général mais aussi envers les membres du comité. Par conséquent, comme nous ne disposons pas des états financiers de cette filiale appartenant à part entière à la compagnie mère, nous désirons consulter ces documents afin de nous assurer que rien ne laisse à désirer dans les relations financières entre la *Northern Electric* et la Compagnie Bell.

[M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie).]

Comme l'a signalé le représentant de Greenwood, il n'est pas déraisonnable non plus, selon nous, d'exiger que le public soit représenté au sein du conseil d'administration. De fait, nous avons l'intention de proposer un amendement portant que trois des administrateurs soient nommés sur la recommandation du lieutenant-gouverneur en conseil. A mon sens, c'est le public plutôt que les administrateurs de banque et les présidents d'autres sociétés qui devraient être représentés à la table du conseil. J'aimerais que les maisons d'enseignement y soient représentées. Bref, nous désirons...

**M. Macdonald:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Quel lieutenant-gouverneur en conseil?

**M. Scott:** Pardon, je voulais dire le Gouverneur général. Nous estimons qu'il serait dans l'ordre que les nominations soient faites sur la recommandation du gouverneur général et nous espérons que le parrain du bill sommettra ces deux propositions à ses mandants et nous fera connaître leur réponse. J'insiste très fortement sur ce point: nous ne tenons pas à retarder le bill simplement pour le retarder, mais nous sommes entièrement convaincus que ces deux propositions sont sensées et qu'elles soulèvent des questions très graves à ce sujet. Nous ne permettrons pas que le bill soit adopté avant que ces deux propositions extrêmement importantes aient été examinées attentivement.

*(Texte)*

**M. Bélanger:** Monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose, moi aussi, au débat sur le bill qui nous est actuellement soumis, lequel consiste à augmenter de cinq le nombre des membres du conseil de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Je me demande vraiment si cette augmentation du nombre des directeurs serait de nature à rendre l'administration de ladite Compagnie plus efficace.

Apparemment, selon plusieurs députés que j'ai entendus auparavant, on ne semble pas satisfaits de la manière dont cette Compagnie est administrée.

Personnellement, si j'étais sûr que le fait de lui accorder cinq autres directeurs changerait quelque chose à l'administration actuelle, je serais prêt à laisser passer le bill en question le plus rapidement possible.

D'un autre côté, je me demande si cela améliorerait la situation.

De toute façon, à l'heure actuelle, nous avons à nous plaindre, dans nos régions, de la manière dont cette Compagnie est administrée et du service qu'elle nous donne.

Je voudrais, par exemple, signaler que sur la côte de Beaupré, dans mon comté de Char-

levoix, il y a des petites villes situées à dix, 12 ou 15 milles de la ville de Québec, où les hommes d'affaires et les maisons d'affaires sont obligés de payer des frais d'interurbain pour appeler à Québec. Cela fait des montants énormes et c'est un handicap pour l'expansion des affaires dans notre région.

Pour appuyer ce fait, qu'il me soit permis de vous lire une résolution qui a été adoptée par les différents conseils de nos municipalités. Je vous lis celle qui a été présentée à une assemblée régulière du conseil de la municipalité de St-Féréol:

Attendu que le développement résidentiel et commercial de la Côte de Beaupré dépend du libre échange téléphonique entre les municipalités concernées d'une part et la ville de Québec d'autre part, il est proposé...et secondé...que le conseil municipal de Saint-Féréol appuie le «Comité d'expansion régional de la Côte de Beaupré, section téléphone» dans ce qu'il jugera utile et nécessaire d'accomplir, tel l'envoi d'une requête au ministère des Transports et Communications à Ottawa».

Cette résolution a été présentée et adoptée par les conseils des municipalités de Château-Richer, Sainte-Anne paroisse, Sainte-Anne village, Beaupré...

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable député pour lui rappeler, comme je l'ai fait à d'autres membres du comité qui ont parlé avant lui, que l'on doit, lors de l'étude d'une mesure en comité, limiter ses commentaires strictement à l'article étudié par le comité.

Je demande donc à l'honorable député de Charlevoix de se reporter au paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement de la Chambre des communes, qui dit que les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

Le poste à l'étude, à l'heure actuelle, est l'article 1, du bill S-27, lequel propose l'augmentation du nombre des directeurs de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, de 15 à 20.

J'invite donc l'honorable député à limiter ses remarques à ce point très précis.

**M. Bélanger:** Merci, monsieur le président, mais je crois, nonobstant ce que vous venez de dire, que nous sommes en mesure de relier ce que je viens de citer au bill en question. En fait, ce qu'on nous demande, c'est de permettre à la Compagnie de Téléphone Bell d'avoir cinq hommes de plus dans son conseil de direction.

A mon avis, on fait cela pour deux raisons: Soit qu'il y ait plus de profits à diviser, soit parce qu'on essaye de donner une meilleure administration. De ce fait, j'essaie de démontrer que l'administration de cette Compagnie fait défaut, et il faut donc y remédier le plus rapidement possible.

Il est inconcevable, monsieur le président, que la population des sept paroisses du comté de Montmorency continue, pendant deux ans encore, à être victime de l'inertie de la Compagnie en question, qui ne veut pas installer un système téléphonique de libre échange entre lesdites villes et la cité de Québec. Cela constitue un frein à l'expansion économique de la région, en obligeant les hommes d'affaires et les maisons d'affaires à payer un prix exorbitant pour leurs communications.

La manière dont nous sommes traités, dans notre coin, est vraiment remarquable, quand on sait que des villes situées à 60 et même 80 milles de la ville de Montréal bénéficient du libre échange téléphonique. Or, sur la côte de Beaupré, il faut payer des frais interurbains pour appeler à Québec, quand on n'en est éloigné que de 22 milles.

C'est pour cette raison que je n'aurais pas fait mon devoir de représentant de cette région si je n'avais pas protesté contre cette situation, lors de la présentation de ce bill.

**M. Latulippe:** Monsieur l'Orateur, j'aurais aussi quelques mots à dire à propos du bill S-27, concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, qui désire augmenter le nombre de ses administrateurs dans le conseil de la Compagnie.

Je dois dire que nous ne sommes pas contre l'augmentation, en principe, du nombre des membres du conseil d'administration de cette Compagnie. C'est une entreprise privée, et elle a rendu d'immenses services à la société, tout le monde le reconnaît. Nous voulons respecter au plus haut point les principes de l'entreprise libre; nous désirons que l'entreprise libre demeure au Canada.

Si l'entreprise libre, comme nos amis le disaient tout à l'heure, a trop d'ambition, si elle va un peu trop loin, si elle nie les droits de la collectivité, c'est au gouvernement d'y voir.

Tant et aussi longtemps qu'elle n'outrepasse pas ses droits, qu'elle ne nuit pas à la collectivité, il faut protéger cette Compagnie, parce que l'entreprise libre ou l'entreprise privée, c'est encore ce qu'il y a de mieux. Personne ne peut prouver que les entreprises d'Etat sont supérieures aux entreprises privées.

Alors, nous favorisons l'entreprise privée. Mais si, encore une fois, cette Compagnie privée a trop d'ambition, il incombe au gouvernement d'intervenir et de voir à ce qu'elle ne nuise pas à la collectivité, en général.

Si la Compagnie de Téléphone Bell du Canada a des taux trop élevés, c'est encore aux autorités concernées d'intervenir et d'y voir. Si cette Compagnie réalise de gros profits, eh bien, le gouvernement a ses impôts! En parlant d'impôts, je crois que ces impôts sont levés pour diminuer les profits de n'importe quelle compagnie privée.

Nous sommes heureux de participer à cette initiative. A tous les points de vue, nous voulons conserver l'entreprise privée au Canada. Nous ne sommes contre aucune entreprise privée, ni contre aucun monopole, à condition que les monopoles ne nient pas les droits en vertu desquels ils ont obtenu des privilèges.

Alors, monsieur le président, de nouveau je dis que je voudrais que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada comprenne la situation. Je sais que nous rendons service à cette Compagnie en étudiant ses problèmes.

On a mentionné tout à l'heure que cette Compagnie était une filiale de la *Northern Electric*, une filiale de la société américaine, et toutes ces choses-là.

Si cette Compagnie est une filiale de la société américaine, elle exploite quand même son entreprise au Canada, et tous les revenus qu'elle y retire retournent à ses actionnaires, et si ces derniers réalisent de gros bénéfices, ils sont en retour taxés d'autant en vertu de la loi de l'impôt.

A tout événement, je crois qu'il est juste quand même, encore une fois, de protéger cette entreprise privée.

Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur le président?

*(Traduction)*

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

### SUJET DE LA QUESTION DEVANT ÊTRE DÉBATTUE EN VERTU DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur:** Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement d'informer la Chambre que la question suivante sera soulevée à dix heures et demie ce soir.

*(Texte)*

L'honorable député de Chapleau (M. Laprise): Questions ouvrières et travaux d'hiver —On demande si le gouvernement fédéral a payé sa part.

*(Traduction)*

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. Joseph Slogan (Springfield):** Monsieur l'Orateur, je crois que je suis mieux connu comme auditeur que comme orateur à la Chambre des communes, mais je ne m'excuse nullement de prendre la parole pour faire ma contribution à cette question du drapeau. En vérité, j'avais préparé un très beau discours, mais après le sermon que nous avons entendu de la bouche de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) cet après-midi, je crois qu'avant même de faire mon introduction, je devrais faire quelques observations sur le discours de cet honorable député. Ce n'est pas hors de ses habitudes d'adopter l'attitude de prédicateur à la Chambre des communes pour nous parler des fautes des autres partis et des autres députés. Il a dit que nous perdions du temps et que nous abaissions le degré d'excellence du Parlement, et ainsi de suite. Mais, en vérité, monsieur l'Orateur, si nous consultons l'index du hansard, je ne doute pas que cet honorable député prenne autant de place dans cet index que j'en occupe pour ma part dans le hansard tout entier. J'estime que ni le parti libéral, ni le Nouveau parti démocratique ne sont en mesure de faire des remontrances au parti conservateur sur le temps perdu à la Chambre. Au cours de la session de 1962-1963 le parti libéral a démontré qu'il était le parti le plus obstructionniste que cette Chambre ait jamais vu. Même au temps où le Nouveau parti démocratique, ou l'ancien parti PSD, n'était formé que d'un petit groupe de huit membres, je crois qu'il a eu plus d'espace qu'il ne lui en revenait dans le hansard. Le parti à mon extrême gauche, celui des Créditistes, et le Nouveau parti démocratique prennent encore une plus grande proportion du temps de la Chambre, si l'on songe au nombre de leurs membres, et une plus grande place au compte rendu du hansard que n'importe quel autre parti à la Chambre.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il me semble qu'une personne n'a pas d'intérêt à nous sermonner quand ce sont les membres de son propre parti qui se rendent coupables de ce qu'elle réprouve. Je songe en particulier au blocus des divorces, dont on a fait mention—blocus suscité non pas par un grand mais par un petit parti, par deux députés surtout, qui ont jugé à propos de faire traîner en longueur des bills de divorce à la Chambre, et non pas pendant une quinzaine de jours, mais pendant, je crois, des mois et des sessions et peut-être

même des années, causant par le fait même du tort aux personnes en cause, qui avaient le droit de s'adresser à la Chambre pour régler leur situation.

Je pense que l'honorable député a fait fausse route aussi, lorsqu'il a fait remarquer que nous devrions cesser de parler et qu'ainsi nous pourrions nous prononcer sur le sous-amendement et l'amendement, ce qui permettrait à son parti de présenter son propre amendement; autrement dit, pour que nous puissions engager le débat sur l'amendement de son parti. Il ne m'a pas donné l'impression qu'il voulait mettre un terme au présent débat afin que nous puissions passer à l'étude d'autres projets de loi. J'estime que la thèse de l'honorable député n'était pas très convaincante.

**M. Skoreyko:** C'est bien une tactique à la Knowles.

**M. Slogan:** Il a parlé ensuite de prolonger les heures de séance de la Chambre des communes. En fait, elles sont déjà prolongées; aussi, le grand public nous critique-t-il, car on trouve qu'il n'y a pas suffisamment de députés à la Chambre lorsque nous siégeons durant l'heure du déjeuner les vendredis. Il nous exhorte à aborder l'étude d'autres projets de loi; l'honorable député n'ignore sûrement pas toutefois que c'est à l'instigation des partis de l'opposition que le gouvernement a finalement été contraint de présenter son programme législatif, programme que le gouvernement voulait adopter avant le congé et nous l'avons adopté. Si nous employons le temps de la Chambre à une époque où nous pourrions être sur la plage ou au chalet, c'est qu'il doit y avoir un principe en jeu, car nous ne le faisons pas simplement pour le plaisir de nous entendre parler.

**M. Skoreyko:** Stanley ne comprendrait pas de quel principe il s'agit.

**M. Slogan:** Le représentant a parlé du nombre de discours prononcés à la Chambre par les députés conservateurs et ainsi de suite. Assurément, monsieur l'Orateur, comme nous représentons tous des électeurs désireux de savoir de quelle façon nous défendons leurs intérêts ici, et comme nous sommes tous censés avoir une conscience, chacun d'entre nous devrait se sentir obligé de prendre la parole sur une question de principe comme celle du drapeau. En outre, je tiens à signaler au député que nombre de députés conservateurs n'ont pas encore participé au débat. Voilà certains points que je voulais relever au sujet des observations formulées par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, le député n'a rien dit de la constitution d'un comité de la Chambre auquel serait déférée la question du drapeau afin que nous puissions passer à l'étude d'autres mesures législatives. De fait, nous souscrivons à nombre de ses propositions utiles, notamment à l'idée de consacrer une journée par semaine à l'examen des projets de loi.

Sauf erreur, le leader de notre parti à la Chambre a fait des propositions, peut-être pas identiques mais semblables, à l'appui de cette politique et je sais que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) s'est dit prêt à accepter sur-le-champ la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, en ce qui concerne la présentation de nouvelles mesures législatives. Il incombe maintenant au gouvernement d'accepter cette proposition et de commencer à nous soumettre ces projets de loi que nous n'avons cessé de réclamer. Mais où en sommes-nous? Il serait peut-être bon que le premier ministre du pays assiste parfois au débat afin de se rendre un peu compte des sentiments qui se manifestent et de certaines propositions avancées par des députés, car celles-ci pourraient sûrement préparer une solution au problème actuel.

**M. Skoreyko:** L'honorable député de Parkdale (M. Haidasz) a la parole.

**M. Slogan:** Je ne voudrais pas consacrer tout mon temps à discuter du discours de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, monsieur l'Orateur. J'ai écouté nombre des discours prononcés à la Chambre au cours du présent débat et, à mon avis, ils ont été bien au-dessus de la moyenne. Je crois que ce débat, dans l'ensemble, compte tenu de sa durée, s'est maintenu sur un plan élevé tel que nous n'en avions pas vu depuis de nombreuses années dans cette enceinte. Assurément, les députés de notre parti pourraient invoquer beaucoup d'autres arguments sentimentaux. Je crois qu'ils se sont montrés très modérés; qu'ils ont avancé d'heureuses propositions; que leurs discours ont été empreints d'une grande sincérité. Je suis heureux de signaler, aussi, que bon nombre de députés qui prennent rarement la parole ont été poussés à se prononcer au cours du présent débat en raison du vif sentiment qu'ils nourrissent pour cette question. Je dirai que ces discours ont été remarquables et que leurs auteurs ont fait honneur à leurs commettants.

Je regrette de voir que si peu de membres du parti ministériel ont pris la parole. Certains ont fait des interpellations bouffonnes. A les entendre, on dirait qu'ils croient avoir plus d'esprit s'ils restent assis que s'ils se lèvent pour prendre la parole. Je puis leur assurer que ces interpellations n'ont pas donné ce qu'ils en attendaient.

**M. Godin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne parle pas pour moi, mais

j'espère que l'honorable député pourra dire à la Chambre en quoi son discours modifiera le modèle proposé.

**M. Slogan:** Je suis heureux de voir que l'honorable député m'écoute si attentivement. S'il veut bien prendre patience, j'aborderai cette question tout à l'heure.

Au début du débat, nous avons entendu beaucoup de discours de membres du parti libéral. Ils prétendaient que nous faisions de l'obstruction, mais ils prononçaient presque autant de discours que nous. Puis, le premier ministre, semble-t-il, a mis le holà et, depuis, l'autre côté de la Chambre se cache derrière un mur de silence. Le public a été mis au courant et, depuis, ils se contentent d'un seul orateur par jour afin que nous ne puissions pas dire qu'ils sont complètement muselés. Certains honorables vis-à-vis sont très bouffons, mais d'autres sont très attentifs. J'ai guetté leurs réactions pendant certains discours de membres de notre parti. Je pense qu'ils ont leurs propres convictions et j'aimerais bien qu'ils nous les exposent. Je me demande pourquoi ils ne le font pas. Ont-ils peur d'exprimer leur opinion ou n'ont-ils aucune conviction? Sont-ils aussi profondément divisés ou manquent-ils tellement de convictions qu'ils n'auraient rien à dire? Je me demande s'ils croient que leur silence représente l'opinion de leurs commettants. Ils ne gardent pas tous le silence. Il y a le député d'York-Humber (M. Cowan) qui a vraiment du courage. Il a prononcé l'un des meilleurs réquisitoires contre un premier ministre que j'aie jamais entendu en cette Chambre. Il nous a dit, entre autres choses, que le caucus n'avait pas été consulté au sujet du drapeau et que la décision était venue d'en haut.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député de Nickel-Belt (M. Godin) n'a cessé, hier après-midi, d'intervenir durant mon discours et celui d'autres membres de la Chambre. Il fait exactement la même chose ce soir. Je vous demanderais de le rappeler à l'ordre ou de lui demander de participer au débat sur le drapeau.

**M. Smallwood:** Allez coller des étiquettes!

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député sait, comme tous les députés, que celui qui a la parole a droit de parler sans interruption. J'espère qu'on s'en souviendra.

**M. Slogan:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Ces interruptions ne me dérangent pas, car elles font plutôt du tort à leurs auteurs.

[M. Godin.]

**M. Watson (Assiniboïa):** Vous savez d'où elles viennent.

**M. Slogan:** J'ai déjà traité de l'affirmation selon laquelle nous retardons l'adoption de mesures législatives. Nous demandons au gouvernement de nous présenter des mesures, afin qu'elles soient étudiées aussi rapidement que celles qui ont déjà été adoptées.

Le ministre du Commerce (M. Sharp) est l'un des rares membres les plus en vue du gouvernement à avoir pris part au débat. Comme on peut le lire à la page 7145 du hansard, il a déclaré:

> ...aucune personne respectant un tant soit peu nos institutions parlementaires ne voulait prendre part aux manœuvres d'obstruction qui se poursuivent.

Le mot «parlement» dérive du mot «parler». Je suis stupéfait de voir le ministre, qui, avant d'accéder au cabinet, avait peut-être été accoutumé d'exercer un pouvoir bureaucratique, chercher maintenant à bâillonner ses propres collègues et à les écarter du débat en cours. Pourtant, leur concours ne serait peut-être pas inutile. D'après moi, au contraire, il nous permettrait d'en arriver, d'un discours à l'autre, à quelque conclusion acceptable tant à l'ensemble du Parlement qu'au peuple canadien.

Je m'en voudrais de ne pas rappeler le discours du député de Qu'Appelle (M. Hamilton), qui renfermait d'excellentes propositions. Dans les amendements que nous avons présentés, nous avons demandé la tenue d'un référendum. Puis, dans notre sous-amendement, nous avons proposé des questions précises dont on pourrait se servir si le drapeau faisait l'objet d'un référendum.

A ce propos, j'aimerais parler d'une émission radiophonique, qu'on a rappelée à maintes reprises ici, à laquelle le premier ministre a pris part le 29 décembre 1961. On lui a alors demandé: «Comment consulteriez-vous la population au sujet du drapeau?» Le chef de l'opposition à l'époque a répondu: «Nous consulterions les Canadiens à l'occasion d'élections générales, et s'ils ne tiennent pas à avoir un drapeau canadien distinctif qu'on ne saurait confondre avec celui d'aucun autre pays, ils vont nous le faire savoir carrément». Je suis d'accord avec le chef du parti libéral sur ce point.

J'estime également que les Canadiens lui donnent raison, car un grand nombre ont écrit pour demander au gouvernement de tenir un référendum. Je signale le *Citizen* d'Ottawa du 4 juin où, dans un article de Norman Campbell intitulé «10,000 personnes font connaître leur point de vue au premier ministre», il est question de certaines lettres réclamant un référendum sur le drapeau. Il est donc évident que la population partage les vues du chef de l'opposition à l'époque.

Le *Journal* d'Ottawa du 16 juin publie une dépêche de la *Presse canadienne* sous la rubrique «Pétition de 350 pieds en faveur du pavillon rouge». Je ne relèverai qu'un court passage de cet article, où l'on dit ceci:

Une pétition qui porte 17,873 noms de personnes demeurant à Toronto et dans les localités du Sud de l'Ontario et qui recommande instamment la tenue d'un plébiscite national sur la question du drapeau a été déposée au bureau du premier ministre Pearson lundi.

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, que les régions géographiques désignées sont représentées en majeure partie par des honorables vis-à-vis.

Je ne suis pas orangiste, mais j'ai sous les yeux un article publié dans le *Leader-Post* de la Saskatchewan du 18 juin et qui est intitulé: «Les orangistes demandent à Pearson un référendum sur le drapeau.» J'ai aussi un éditorial du *Telegram* du 22 août intitulé: «Demandez au peuple». Il se poursuit en ces termes:

L'opinion du peuple ne sera connue que grâce à un plébiscite national...

Voici une question qui émeut tous les Canadiens. Un vote du Parlement qui supprimerait le drapeau national aurait de profondes répercussions durant des années à venir.

Donc, les Canadiens estiment qu'ils doivent avoir voix au chapitre pour choisir leur drapeau.

S'ils y tiennent, c'est peut-être à cause de la façon dont on a présenté la résolution sur le drapeau à la Chambre des communes. Je veux revenir un instant à l'entrevue radiophonique dont j'ai parlé et à laquelle le chef de l'opposition de l'époque avait participé le 29 décembre 1961. On lui avait demandé: «Mais vous croyez que le Canada a besoin de ce symbole pour rester uni?» Il répondit: «Oui, je crois qu'il serait bon d'avoir un drapeau canadien distinctif dans l'intérêt de l'unité nationale.» J'y insiste: «dans l'intérêt de l'unité nationale». On n'a qu'à voir ce qui s'est passé au pays depuis que le parti libéral a pris le pouvoir pour constater que c'est bien l'unité nationale qui est nécessaire à notre pays. Malheureusement, tout ce que fait le gouvernement actuel a tendance à diviser le pays de plus en plus. Pour répondre à une autre question, le premier ministre déclara: «Nous essaierions de régler ces problèmes de façon à provoquer le moins de division et à réaliser la plus large mesure d'unité. C'est une bonne façon de le présenter, et je l'approuve. Je pense que si nous présentons un nouveau drapeau national, il faut le faire de façon à provoquer le moins de division possible dans notre pays, et le premier ministre actuel trahit ses déclarations d'hier.

En effet, quand on a demandé au premier ministre: «Et Québec? Est-ce qu'on y voudrait faire figurer la fleur de lis sur le drapeau?» M. Pearson a répondu: «Ma foi, nous en ferions faire le modèle par les membres de notre Cabinet originaires de Québec.» Peut-être ceux-ci ont-ils en effet conçu ce drapeau.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, le député me permettra de lui demander s'il se rend compte que le premier ministre a nié catégoriquement avoir jamais fait pareille affirmation? Je suis sûr qu'il ne voudrait pas réitérer des propos mal rapportés et catégoriquement réfutés par le premier ministre.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Faut-il que les députés écoutent les propos du ministre des Transports, qui ignore absolument les faits?

**M. Slogan:** Monsieur l'Orateur, l'interruption du ministre des Transports ne me gêne guère. Je dirai même qu'il compte parmi les représentants les moins agités à la Chambre. Je ne savais pas que le premier ministre avait réfuté cette déclaration. Je croyais qu'il s'agissait d'un texte enregistré. Mais si le premier ministre n'a pas tenu ces propos, je retirerai mon observation, ou j'exprimerai du moins mon regret de l'avoir mentionnée.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je remercie le député.

**L'hon. M. Churchill:** Il s'agissait d'un enregistrement.

**Une voix:** Bonne nuit, Jack!

**M. Slogan:** Un peu plus tard, au cours de cette entrevue, on a demandé au chef du parti libéral: «Quel est votre concept du nouveau drapeau canadien?» Et M. Pearson a répondu, en regardant le modèle: «Ma foi, je ne vous dirai pas ce que doit être ce modèle». Puis M. Pearson a ajouté: «Le gouvernement en décidera. Comme chef du gouvernement, je ne puis vous révéler le modèle.» Cela n'a pas grand sens à mon avis.

J'aimerais citer des extraits d'un article qui a paru dans le *Star* de Toronto, le 20 mai, sous le titre suivant: «Le premier ministre informe les journalistes de la décision sur le drapeau». Je suppose qu'il doit avoir changé d'idée. La situation serait peut-être nette si je citais quelques lignes de cet article, car, à mon avis, il éclaire la question. Cette citation se rapporte à la réunion du premier ministre et des journalistes qui avaient été convoqués chez lui pour le déploiement de ce qu'on a appelé son choix: le modèle aux trois feuilles d'érable. Il déclarait:

...être prêt à ce que le gouvernement demeure au pouvoir ou tombe à propos du drapeau à feuilles d'érable.

Cependant, le premier ministre a pris soin d'indiquer nettement que le drapeau au-dessus de la cheminée était son choix personnel.

Lorsqu'il est maintenant question du modèle à trois feuilles d'érable comme du fanion Pearson, ou de quelque chose d'approchant, à mon avis, il ne dirait certainement pas que ce n'était pas là son choix personnel. Je me demande s'il n'aurait pas été beaucoup plus démocratique que ce choix soit fait par un caucus ou par un comité de la Chambre.

Non seulement la motion dont la Chambre est saisie figure au nom du premier ministre, parrainant un modèle de drapeau de son choix, mais encore le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes que si nous n'adoptons pas ce drapeau, nous aurons des élections. Je n'ai jamais entendu parler de quelque chose qui ressemble plus à du chantage que cette déclaration.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais mentionner une manchette qui a paru dans le *Globe and Mail* de Toronto le 18 juin. La voici: «Le premier ministre considère les deux votes sur le drapeau comme des votes de confiance». Je pourrais peut-être aussi me reporter à un article qui a paru dans le *Telegram* de Toronto, le 20 juillet, sous la signature de Ronald Collister, et intitulé «Acceptez mon drapeau ou bien...: défi de M. Pearson». On lit ensuite dans cet article:

M. Pearson, avec force et énergie, impose sa loi, après l'insuccès des entretiens entre tous les partis sur un ordre du jour définitif pour le mois prochain.

Dans la *Gazette* de Montréal du 24 août, un autre article a paru sous la rubrique: «Vote libre sur le drapeau: Pearson donne congé aux whips».

Monsieur l'Orateur, il y a peut-être une raison d'être à la tournure que prennent les événements. J'ai ici un article de Patrick Nicholson, publié dans le *Chronicle-Telegraph* de Québec, du 12 août 1964, sous la manchette suivante: «Des élections sur la question du drapeau pourraient bien signer l'arrêt de mort des libéraux».

Toutes ces manchettes ont peut-être quelque rapport entre elles. A mon avis, on devrait en venir à un compromis sur cette question. D'aucuns pourront qualifier les compromis de mouvements de retraite, mais je pense qu'ils ont leurs bons côtés. On en conclura peut-être à bon droit que si les compromis sont nécessaires, ils ont quelque valeur. Le premier ministre n'a pas mesuré toutes les conséquences de la situation au point de départ; sinon il n'aurait pas été obligé de changer si souvent d'avis. Qu'il fasse preuve d'un esprit libéral et se montre disposé à changer d'avis, cela est de bon augure, il me semble, pour le Parlement. Je pense que d'autres modifications s'imposent.

[M. Slogan.]

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), visant à la tenue d'un référendum. Je crois avoir fourni des preuves démontrant qu'un certain nombre de Canadiens sont en faveur de ce projet. Quel pourrait être le résultat d'un tel référendum? Pour ma part, je ne suis pas d'avis que nous devrions tenir un plébiscite à l'heure actuelle. J'approuve la première attitude adoptée par le chef du parti libéral, selon laquelle le temps de tenir un référendum serait lors des prochaines élections. Si les prochaines élections ont lieu dans un an ou deux, je pense qu'il conviendrait de tenir un référendum, car alors l'atmosphère ne sera probablement pas chargée d'autant d'émotions et la population pourra exprimer ses opinions plus nettement qu'elle ne saurait le faire aujourd'hui. Je me souviens qu'un politicien ait souvent répété que lorsque la mer est en fureur et que la vague est haute, les arpenteurs ne font aucun levé topographique; ils attendent que la mer se calme. Ce principe vaut peut-être dans la situation actuelle.

Monsieur l'Orateur, je voudrais me reporter maintenant aux résultats de certains sondages qui ont été effectués. Une dépêche de la *Presse canadienne* en provenance de Winnipeg a paru le 29 juin dans le *Citizen* d'Ottawa. Voici ce qu'on pouvait y lire:

Lors de l'exposition de huit jours de Red-River, un sondage sur la question du drapeau a montré que 41 p. 100 de 15,000 personnes favorisaient le pavillon rouge du Canada comme drapeau national du Canada.

Ce n'est pas le parti conservateur qui a effectué ce sondage, mais il a été organisé par le Nouveau parti démocratique du Manitoba. Des personnes interrogées, 32 p. 100 étaient partisans d'un drapeau trifolié, 15 p. 100 favorisaient un nouveau drapeau portant une seule feuille d'érable et 12 p. 100 étaient en faveur d'un nouveau drapeau d'un autre modèle; 74 p. 100 des personnes interrogées favorisaient la tenue d'un référendum national sur la question du drapeau. Certes, si l'on désire un échantillon de l'opinion publique, cette enquête est tout indiquée, et elle a démontré que nous devrions tenir un référendum sur le sujet.

Monsieur l'Orateur, dans la livraison du soir du *Telegram* du 10 juin paraissait un article intitulé: «Résultat d'un scrutin sur le drapeau: pavillon rouge, 773; nouveau drapeau, 332». Sauf erreur, ce sondage a été effectué à Terre-Neuve et il devrait intéresser tout particulièrement le ministre des Transports.

Dans la livraison du 21 juillet du *Star* de Montréal est paru un article intitulé: «149,465 partisans du pavillon rouge». Je devrais peut-

être donner lecture d'un bref extrait de cet article, conçu en ces termes:

On a dit aujourd'hui à la Chambre des communes que, depuis juillet 1945, le bureau du secrétariat d'État avait reçu 149,465 signatures, soit dans des lettres ou des pétitions, de personnes favorisant la conservation du pavillon rouge comme drapeau national du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'estime que cet article donne une idée de ce que pensent les Canadiens et explique pourquoi il y aurait lieu de tenir un référendum sur la question du drapeau. Je ne crois pas que le parti libéral doive craindre la tenue d'un référendum ou d'un plébiscite parce que le pavillon rouge ne vient en tête que dans neuf provinces.

Comme la chose a déjà été signalée, les chiffres s'établissent à 27.9 p. 100 en faveur du pavillon rouge, 39.6 p. 100 en faveur du drapeau à feuilles d'érable et 15.4 p. 100 en faveur d'autres modèles sur le plan national. Les Libéraux n'ont sûrement rien à craindre s'ils estiment que les Canadiens veulent réellement ce drapeau à trois feuilles d'érable. Une façon de l'obtenir c'est de tenir un référendum.

Les membres de notre parti apuient généralement le pavillon rouge. Je ne parle pas ici simplement comme défenseur du pavillon rouge. J'estime pouvoir démontrer une plus grande largeur d'esprit, monsieur l'Orateur. En décembre dernier, j'ai fait un sondage dans ma circonscription; c'était avant le soulèvement de toutes ces passions. Le sondage était assez général; il comprenait certaines questions sur le drapeau. A ce moment-là, dix personnes contre une dans ma circonscription favorisaient un drapeau national distinctif. La proportion était d'environ 52 à 48 p. 100 en faveur du pavillon rouge. Toutefois, depuis lors, depuis le déploiement du drapeau à trois feuilles d'érable, il y a eu un changement considérable d'opinions de la part de ceux qui voulaient un drapeau distinctif autre que le pavillon rouge. Un grand nombre d'entre eux ont maintenant décidé d'appuyer le pavillon rouge, car ils estiment que c'est un modèle de loin supérieur au modèle proposé par le premier ministre. Je suis d'accord avec eux parce que, personnellement, je n'aime pas les trois feuilles d'érable. Je préférerais une feuille d'érable unique.

Je crois que les membres de notre parti ont les idées larges. Nous ne sommes pas intransigeants, car non seulement nous proposons la tenue d'un référendum, mais notre sous-amendement prévoit plusieurs questions à poser lors du référendum. Nous avons proposé quatre choix aux Canadiens. Le premier est le pavillon rouge. Le second est une modification du pavillon rouge. Le troisième est le drapeau trifolié et le quatrième un drapeau à une seule feuille d'érable. Depuis que cette proposition a été faite dans le sous-amendement, plusieurs orateurs ont recommandé à la Chambre que la question soit déférée à un comité. J'appuie pleinement cette idée. Je crois que le parti serait disposé à accepter les délibérations raisonnables d'un comité de ce genre. Si le gouvernement insistait pour imposer un délai au comité en question, cela ne devrait certainement pas susciter des difficultés.

J'estime que le comité pourrait entre autres examiner un modèle qui pourrait obtenir une approbation presque unanime. Si cette unanimité était obtenue, la Chambre serait à nouveau saisie de la question du drapeau et je crois qu'il serait adopté assez rapidement sans qu'il soit nécessaire d'en appeler au peuple.

Si le petit groupe de députés formant ce comité ne parvenait pas à un accord, ils pourrait peut-être préciser les questions à poser lors du référendum. Évidemment, la question relative au pavillon rouge est très claire. Le comité pourrait étudier les modifications à apporter au pavillon rouge et proposer peut-être un pavillon rouge modifié dont il serait fait mention dans le référendum. Il y a aussi le trifolié. On pourrait le considérer tel quel, ou tenir compte des idées émises en vue de le modifier, comme celles d'A. Y. Jackson. On pourrait peut-être retenir ce motif, et formuler une recommandation définitive. Vient ensuite le drapeau à une seule feuille d'érable. Il y a sans doute des centaines de motifs à une feuille d'érable. Si le comité ne pouvait s'entendre sur un modèle, il pourrait du moins en éliminer plusieurs. Les Canadiens pourraient être appelés à se prononcer sur tous ces modèles.

J'estime que le comité devrait faire rapport à la Chambre et que la question devrait faire l'objet d'un référendum. C'est le peuple et non la Chambre des communes qui devrait être appelé à régler le problème. Si un petit groupe de personnes ne peut même pas en arriver à une décision, il y a bien peu de chances pour que la Chambre des communes parvienne à s'entendre sur le choix d'un drapeau. D'après moi, si le comité choisissait ces quatre modèles et si la population se prononçait ensuite à ce sujet, le modèle choisi par la population deviendrait automatiquement le drapeau officiel. Je crois que les propositions faites par les députés qui qu'elle prendra, quelle qu'elle soit, montre certainement que nous ne sommes pas têtus ni inflexibles à l'égard d'un modèle au point de n'être pas disposés à accepter l'avis de l'ensemble des Canadiens s'ils le faisaient connaître.

siègent de ce côté-ci valent la peine d'être examinées. J'estime que le fait même que nous soyons disposés à laisser cette latitude à la population et à accepter la décision

Certes, c'est là l'esprit d'accommodement. Je ne crois pas que nous devions nous en excuser. A mon avis, c'est dans cet esprit que nous devons examiner la question. Je constate que mon temps de parole achève, monsieur l'Orateur. A ce propos, la *Free Press* de Winnipeg, qui est certainement l'un des plus fermes appuis du parti libéral, affirme dans son éditorial du 21 août:

> Ainsi, un drapeau national naît dans les circonstances les plus mauvaises qui soient: dans l'amertume politique, les luttes de partis et les intrigues parlementaires. Le résultat pourrait bien être un drapeau que beaucoup ne considéreraient pas comme un symbole d'unité nationale, mais comme un drapeau politique issu de la division et de la controverse.

L'éditorialiste ajoute plus loin:

> Dans l'espoir de faire régner une certaine harmonie au Parlement, M. Pearson ne pourrait-il pas demander que la motion concernant le drapeau soit déférée à un comité parlementaire formé de représentants de tous les partis?

Et il continue en ces termes:

> ...cela permettrait au Parlement d'avoir voix au chapitre en ce qui concerne le choix d'un drapeau national...

Plus loin encore l'éditorialiste écrit:

> ...commencerait à rendre au public le respect du Parlement.

Monsieur l'Orateur, nous faisons notre demande dans l'esprit d'accommodement que le chef du parti libéral et premier ministre a accepté en changeant d'attitude de temps à autre. Je ne trouve pas cela déshonorant. S'il tient vraiment à l'unité du pays, il devra encore une fois changer son fusil d'épaule. Je ne suis pas assez âgé et assez attaché aux traditions pour ne pas comprendre que je devrai faire preuve de compréhension et accepter des compromis si notre nation doit sortir du présent débat forte et unie. Je ne suis pas assez jeune pour ne pas éprouver de la loyauté ou du dévouement envers les symboles qui ont représenté la richesse et le caractère unique de mon pays. Je me souviens du credo du parti progressiste conservateur qui comprenait la phrase suivante: «Assez de vision pour créer; assez de courage pour conserver.» C'est une formule qu'il vaut la peine de se rappeler quand on cherche en soi-même l'orientation de ses pensées afin de contribuer davantage à l'intérêt du Canada et de tous les Canadiens. Si nous laissions cette formule orienter nos pensées, nous pourrions contribuer davantage aux intérêts du Canada et des Canadiens que si nous cherchions à suivre une autre philosophie.

Je reconnais qu'il est difficile, sinon impossible, de trouver un symbole d'unité dans un pays qui n'est pas lui-même uni. J'ai lu cela dans un éditorial. Peut-être le premier ministre a-t-il pensé qu'à l'heure actuelle, au moment où la Confédération semble craquer de toutes parts, les différents éléments opposés de notre pays pourraient s'unir derrière un symbole canadien comme un drapeau. C'est peut-être ce désir légitime qui a porté le premier ministre a présenter sa résolution. Toutefois, exactement comme la commission sur le biculturalisme qui, au lieu d'unifier le pays, a déjà contribué à cristalliser ce qui sépare les Anglais des Français et à susciter parmi les autres groupes ethniques une vague de nationalisme qui ne s'était jamais manifestée auparavant; ainsi, la présentation de la résolution sur le drapeau a contribué à diviser les Anglo-Saxons et les Français dans notre pays.

C'est pourquoi, comme bien d'autres préopinants, je regrette que ce débat ait lieu. Je regrette que le premier ministre n'ait pas jugé à propos de retarder le débat sur le drapeau jusqu'au moment où nous aurions plus de preuves d'unité dans le pays et où tout le monde se rallierait naturellement autour d'un drapeau. Il faudrait présenter un drapeau au moment où la marée de l'envie, de la jalousie, de la méfiance et même de la haine est à son point le plus bas. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Comme je ne suis d'origine ni anglo-saxonne ni française, je déplore plus que la plupart d'entre nous les forces infructueuses, inutiles, et dommageables qu'a déchaînées ce débat sur le drapeau. Le député d'Ontario (M. Starr) a déjà exprimé, non pas la joie, mais la tristesse de ceux d'entre nous que l'on considère comme le tiers élément au Canada, de voir les deux factions à couteau tiré surtout quand l'une et l'autre, à juste titre ou non, sont considérées comme les races fondatrices du Canada.

En outre, en faisant cet apport au débat, je tiens à dire que trop d'anglo-saxons et trop de gens d'origine française oublient qu'ils ne sont pas seuls au Canada. Aujourd'hui, tout comme à la Chambre, il n'y a que des groupes minoritaires, les factions anglo-saxonne, française, et celle de tous les autres groupes combinés formant trois forces presque égales. Le fait que le Canada est un pays composé de minorités m'a souvent donné un sentiment de fierté, parce que je constatais, il n'y a pas si longtemps encore autour de nous, tant d'unité dans la diversité. J'ai grandi dans l'Ouest canadien, où il y avait des colonies d'Ukrainiens, d'Allemands, de Polonais et de Français, et il serait peut-être intéressant de relever que, dans ma propre circonscription, il y a davantage d'Indiens que de gens d'origine française, bien que ceux-ci y aient formé quelques collectivités, et je dois dire que ce sont des gens très bien.

Si je puis me permettre une digression d'un instant, monsieur l'Orateur, je donnerai lecture d'une lettre que m'a écrite l'un de nos citoyens aborigènes, les Indiens. Cette lettre

est importante parce qu'elle émane de l'un des sept chefs indiens de ma circonscription, ancien chef de la Fraternité indienne du Canada. Voici ce qu'il me dit:

Je reviens justement d'une réunion à Winnipeg. On nous a montré le nouveau drapeau qu'on envisage d'adopter. Il n'a plu à aucun de nos chefs. Ceux-ci voulaient savoir ce qu'était devenu l'Union Jack. C'est le drapeau de notre Reine, et il devrait figurer sur le drapeau du Canada. Tous les chefs du Manitoba voulaient le pavillon rouge comme drapeau officiel du Canada. Soyez notre porte-parole dans ce sens.

Je joins à cette lettre une pétition des habitants le ma réserve.

Dans le *Telegram* de Toronto du 13 juin dernier, on relève une lettre adressée à la rédaction par un certain Peter Jackson, sous le titre «Les traités indiens menacés». En voici le texte:

Outre certains autres aspects de la question du drapeau au Canada, à titre d'Indien je suis profondément inquiet de l'apparente détermination du gouvernement d'imposer un nouveau drapeau national aux Canadiens.

Je suis tout à fait conscient de la signification de l'Union Jack, sous une forme quelconque, pour la majorité des Indiens au Canada. La plupart des traités que les Indiens ont signés renfermaient la mention du «drapeau», alors l'Union Jack au complet, et l'approbation définitive de ces traités comportait la présentation d'un drapeau aux tribus indiennes intéressées, à titre de gage de bonne foi.

La proposition actuelle qui vise un drapeau ne renfermant que quelques feuilles d'érable est très troublante, puisqu'elle semble mettre en danger les traités qui ont été signés par le passé et dont les conventions devaient durer «aussi longtemps que l'herbe croîtra, que le soleil brillera et que le drapeau flottera au vent».

Ni les Indiens ni les Esquimaux n'ont assurément été consultés au sujet d'un drapeau canadien; cependant, le drapeau a une signification plus grande pour les Indiens que pour tout autre peuple du dominion.

C'est peut-être là une nouvelle raison motivant un référendum.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Churchill:** Qu'il poursuive.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député poursuive?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant:** Je le regrette, mais certains ayant dit non, l'honorable député n'a pas obtenu le consentement unanime.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Étant donné que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé cet après-midi qu'on nous donne l'occasion de nous exprimer à fond, ne serait-il pas sage de prolonger à cette fin le temps de parole de ceux qui participent au présent débat, plutôt que de les laisser interrompre par ceux qui n'y participent aucunement?

**L'hon. M. Pickersgill:** Si je puis faire une proposition...

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable ministre prend-il la parole sur le même rappel au Règlement?

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Clancy:** Asseyez-vous!

**L'hon. M. Pickersgill:** Je proposerais que nous permettions à l'honorable représentant de continuer son discours et que nous consentions à siéger pendant autant de minutes supplémentaires après 10 h. 30 pour compenser.

*(Texte)*

**M. Perron:** Monsieur l'Orateur, à maintes reprises nous avons eu l'occasion, depuis au moins quinze jours, d'entendre différents discours qui sont une répétition continuelle. Je crois qu'on est si habitués d'entendre cette répétition de la part de nombreux députés qu'à mon avis, on a laissé suffisamment de temps à l'orateur qui a la parole pour exposer son point de vue. En conséquence, étant donné que son temps de parole est maintenant terminé, je m'oppose encore une fois à ce qu'il soit prolongé.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** Il est évident qu'il n'y a pas consentement unanime.

*(Texte)*

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je tiens à déclarer à la Chambre que je n'approuve pas et que notre parti n'approuve pas les méthodes dilatoires et les procédés d'obstruction que l'on pratiquait dès le 17 décembre 1962, alors qu'on empêchait le premier ministre d'alors de finir les réponses qu'il avait commencé à faire au chef de l'opposition de l'époque.

**M. Habel:** Cela a déjà été jugé!

**M. Valade:** Nous nous souvenons très bien de cet incident. Nous n'entendons pas avoir recours à des méthodes qui nous ont répugné dans le temps et qui répugnent actuellement à la population.

Ceux qui prétendent, en prenant la parole sur un sujet aussi important, que nous faisons de l'obstruction, sont malhonnêtes et cherchent à excuser leur propre incurie, ou encore mieux à expliquer à la Chambre et au peuple leur silence.

**M. Plourde:** L'incurie est de votre côté.

**M. Valade:** Après seulement quinze jours de débat, personne ne peut parler d'obstruction sur une question aussi importante. Nous, de l'opposition, remplissons notre rôle consciencieusement...

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Valade:** ...et avec le plus d'honnêteté possible...

**Des voix:** Ah! Ah!

**M. Valade:** ...et je dirais même, en réponse aux bâillements des créditistes qui viennent d'ouvrir la bouche, que nous ne nous sommes jamais contredits à la Chambre sur cette question d'importance capitale qu'est le choix d'un drapeau canadien distinctif.

Ce sont plutôt ceux qui refusent de parler à la Chambre...

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Valade:** ...ce sont ceux qui refusent de se prononcer consciencieusement...

**M. Caouette:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**Une voix:** Certainement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Sainte-Marie a la parole, et il est évident qu'il ne désire pas répondre.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, à ce moment-ci, je désirerais poser une question...

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député de Sainte-Marie a la parole.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je ne désire pas répondre maintenant à la question de l'honorable député de Villeneuve, car je me propose de lui répondre dans mon discours, comme il convient, parce que nous sommes fatigués, nous de l'opposition officielle, d'entendre des personnes divaguer au lieu de prendre leurs responsabilités à la Chambre sur une question aussi importante, et qui engage la conscience des députés, que ce projet d'un drapeau distinctif canadien.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Valade:** Ceux qui n'ont pas cette conscience, je le répète encore, et qui empêchent un député d'exposer ses vues et d'exprimer son opinion sur ce projet manquent à leur devoir et à leurs responsabilités, non pas seulement envers leur parti mais aussi à l'égard de ceux qui les ont élus pour les représenter honnêtement et consciencieusement...

**M. Perron:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Beauce fait un rappel au Règlement.

**M. Perron:** A mon avis, l'honorable représentant de Sainte-Marie n'a pas plus le droit que les autres de prêter des intentions aux autres députés.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je soumets que le rappel au Règlement est aussi stupide que le député qui l'a soulevé, parce que nous n'avons pas, nous, pris à la Chambre la position d'empêcher aucun membre du Ralliement créditiste de parler en cette enceinte.

**M. Perron:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

**M. Valade:** Je soumets que...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Beauce a invoqué le Règlement de nouveau.

**M. Perron:** Oui, monsieur l'Orateur. Lorsque l'honorable représentant de Sainte-Marie dit qu'ils n'ont jamais empêché aucun autre député de parler et de dire ce qu'il avait à dire, je tiens à lui rappeler que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), le leader de l'opposition à la Chambre, a refusé au député de Villeneuve le privilège de continuer un discours après la limite de temps qui lui était accordée.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, quant au rappel au Règlement, je tiens à dire que les interruptions m'ont enlevé environ trois ou quatre minutes de mon temps, et je vous demanderais de me permettre de reprendre ce temps à la fin de mes remarques.

Monsieur l'Orateur, je tiens à aviser mes honorables vis-à-vis que je n'ai pas l'intention d'être aussi modéré dans mes remarques que mon collègue qui vient de reprendre son siège, parce que lui, il n'a pas à subir cette inondation de propagande organisée par la machine libérale...

**Une voix:** A l'ordre!

**M. Valade:** ...pour que cette question du drapeau devienne, purement et simplement, une question de «partisanerie» politique.

**M. Caouette:** Parlez donc du sous-amendement.

**M. Valade:** J'y viens et je vous promets des surprises.

**M. Caouette:** Allons-y!

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, depuis les nombreuses années que je siège ici, je n'ai jamais prononcé un discours que j'ai été obligé de lire, mais à cause des circonstances et de la possibilité d'une mauvaise interprétation...

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vous demanderais de rappeler les honorables députés à l'ordre. J'en profite pour leur dire que lorsque l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), qui est l'assistant whip du parti libéral, a lu son discours, nous ne l'avons interrompu d'aucune façon ni en aucun temps.

**M. Choquette:** C'est parce qu'il prononçait un discours intelligent.

**M. Vincent:** Nous l'avons laissé lire son discours jusqu'à la fin. Je vous demanderais donc de rappeler les honorables députés à l'ordre. Qu'ils soient aussi polis pour les députés de l'opposition que ceux-ci l'ont été envers les députés du gouvernement.

**M. Valade:** Je tiens à faire remarquer aux nombreux visiteurs qui écoutent dans les tribunes que les libéraux et les tiers partis en cette enceinte se conduisent comme des enfants d'école pendant l'étude de cette question d'un drapeau canadien. Ils démontrent de la «partisanerie» politique dans leurs interventions puisqu'au lieu de s'employer à exposer leur propre point de vue, ils ne cessent de m'interrompre et de me lancer des insultes, qui ne me touchent pas d'ailleurs, parce que ceux qui les lancent sont trop bas pour m'atteindre. Je pense qu'ils démontrent la hauteur de leur génie et leur largeur de vue.

Monsieur l'Orateur, le débat sur un drapeau national distinctif, à mon sens, dépasse le cadre des mesures législatives ordinaires qui relèvent des responsabilités administratives. C'est une question qui touche même ceux-là qui ne pourraient être «affectés» par une loi quelconque, et je pense en ce moment à ceux qui, à cause de leur âge, sont à l'abri des rigueurs des lois ordinaires. Le choix d'un drapeau distinctif canadien a ceci de particulier, c'est qu'il concerne tous et chacun des citoyens du Canada pour les siècles à venir.

Ce que nous devons déplorer le plus c'est la tournure qu'a prise le débat à cause de la maladresse du premier ministre (M. Pearson) qui a imprégné de «partisanerie» politique la question du choix d'un drapeau national distinctif. La présentation de la résolution sous forme d'un ultimatum contenant l'adoption de deux drapeaux dans les statuts du Canada, ainsi que de deux hymnes nationaux...

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. Valade:** ...est, dès le départ, inacceptable par aucun député digne de ce nom.

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'appel au Règlement, ce ne sont que des mesures dilatoires et de l'obstruction.

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est interdit de lire un discours, et encore plus un discours écrit par un autre. Il est clair que ce discours a été écrit par M. Allard.

**M. Valade:** Voilà un genre de stupidité qui reflète bien la personnalité de l'honorable député. Non seulement il embête son propre gouvernement, mais tous les députés à la Chambre et le peuple qui l'a élu, et ce dernier s'en débarrassera, j'en suis persuadé, aux prochaines élections, parce qu'il n'a démontré dans toutes ses interventions aucun sérieux possible. S'il avait le courage de ses convictions, il se lèverait après moi et tenterait de se justifier, en proposant un moyen pour sortir de l'impasse dans laquelle le premier ministre lui-même nous a conduits, de sa propre volonté et par sa maladresse. Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de me laisser influencer par ces tactiques dilatoires qu'emploient certains députés du gouvernement pour raccourcir mon temps de parole. Nous connaissons bien ces tactiques.

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège?

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** Je demanderais à l'honorable député de reprendre son siège et je suggérerais aux deux députés de Sainte-Marie et de Lotbinière (MM. Valade et Choquette) qu'il serait peut-être favorable pour le progrès de nos travaux que nous oubliions pour un moment les remarques personnelles échangées entre les deux honorables députés, et que nous nous en tenions à l'étude du sujet présentement soumis à la Chambre.

**M. Valade:** Je suis justement en train d'établir un préambule, mais depuis le début de mes remarques je n'ai cessé d'être interrompu par les députés du gouvernement et ceux des tiers partis. Je n'ai attaqué aucun député. Je suis ici pour soumettre un point de vue et, comme député, j'ai le droit d'être respecté. M. l'Orateur a le devoir d'imposer le silence à ceux qui veulent me bâillonner.

Je n'ai pas l'intention, d'ailleurs, de m'en laisser imposer par ce stratagème et cette tactique.

**M. Choquette:** Qui a écrit votre discours?

**M. Valade:** Si l'honorable député a déjà été élu en faisant écrire ses discours, au moins qu'il n'accuse pas les autres...

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. En aucun temps, je n'ai lu un discours à la Chambre et encore moins un discours écrit par un autre.

**M. l'Orateur suppléant:** Je ferai remarquer que c'est la pratique et la coutume, lorsque le président est debout, que les députés reprennent leur siège.

J'invite encore une fois les deux députés à collaborer avec la présidence et à s'en tenir à l'étude de la résolution présentement devant la Chambre. Je demanderais à l'honorable député de Sainte-Marie de se préoccuper du projet à l'étude.

**M. Valade:** Je suis justement à parler de la résolution et du sous-amendement, et je pense que beaucoup de latitude a été accordée

à tous les députés à la Chambre, et particulièrement aux honorables députés de York-Humber et de Carleton (MM. Cowan et Francis), et à tous les autres députés du gouvernement. Je ne vois pas pourquoi ces interventions folichonnes sont faites par les députés libéraux.

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé encore sur cette question à la Chambre.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Un seul député à la fois. L'honorable député de Carleton a la parole au sujet d'une question de privilège. On pourrait peut-être l'écouter d'abord.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** On pourrait peut-être signaler à l'honorable député de Carleton, pour lui donner une leçon de procédure, qu'il n'a pas fait cette interruption de son siège.

**M. l'Orateur suppléant:** Il prend maintenant la parole de sa place.

**M. Francis:** Je tiens à signaler que je n'ai pas encore participé au débat sur le drapeau. J'ai crû comprendre que l'honorable député disait que j'y avais participé.

**M. Valade:** Je pense que l'honorable député interrompt en ce moment le débat.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je tiens à continuer pour dire que si nous sommes face à une situation difficile, à la Chambre, c'est parce que celui qui a été le récipiendaire du prix Nobel de la paix, parce qu'il avait—dit-on—démontré de grandes qualités de médiateur sur la scène internationale... (*Applaudissements*)

Je suis heureux d'entendre ces applaudissements, parce que cet homme, dis-je, s'est avéré incapable de régler, dans son propre pays, une situation aussi délicate que celle du drapeau, et qu'il a proposé à la Chambre une solution qui a semé la confusion.

Si j'accuse le premier ministre de cette inconduite, c'est qu'il a tenu à présenter en son nom un projet qui aurait dû l'être «en dehors des lignes de partis». Cependant, il n'est pas le seul coupable. Poussé par la meute affolée de ses députés qui voyaient s'envoler leurs aspirations politiques par la tenue probable d'élections générales, il a cédé le principe à la stratégie partisane.

Jamais, monsieur l'Orateur, notre pays n'a connu autant de malaises que depuis l'accession au pouvoir du régime libéral actuel.

Le recul, les volte-face, les abdications de principes ont ébranlé la confiance du peuple



envers l'autorité gouvernementale, et le séparatisme a explosé sous cette administration irresponsable.

Pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce que les Canadiens français se sont sentis trahis par la formule du fédéralisme coopératif et le recul du premier ministre.

Comment le peuple Canadien peut-il avoir confiance...

**M. Choquette:** Qui a écrit ce discours?

**M. Valade:** ...en un homme qui, le 19 mai 1964, disait au sujet du drapeau:

> J'ai déjà signalé et je crois qu'il convient de bien préciser que quand le gouvernement soumet au Parlement une question de principe...

**M. Choquette:** J'invoque le Règlement.

**M. Valade:**

...le Parlement doit...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

**M. Choquette:** J'invoque le Règlement. Je demande qu'on éteigne les lumières pour empêcher le député de lire un texte qui a été écrit par un autre.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire d'éteindre les lumières, le député est déjà dans les ténèbres.

Monsieur l'Orateur, j'étais justement en train de dire que le premier ministre, lorsqu'il a présenté sa mesure, le 19 juin, disait qu'il s'agissait là d'une question de principe et que le gouvernement devait survivre ou tomber par suite de la décision de la Chambre.

Et voici que cet homme piétinait cette question de principe en nous disant, il y a quelques jours: Le gouvernement ne considérera pas le vote de confiance sur le drapeau.

Comme le disait M. Claude Ryan dans le même éditorial du journal *Le Devoir*, le 22 août dernier:

> Nous mettons en doute le sérieux d'un homme qui vous a dit hier que telle question est une question de principe, et qui vous annonce soudain qu'il a changé son fusil d'épaule.

Plus loin, M. Ryan continue:

> Nous croyons sincèrement qu'il n'y a rien de plus grave pour un chef d'État que de se contredire publiquement sur une question de principe.

Non seulement le premier ministre s'est-il contredit sur une question de principe, mais encore a-t-il menti ouvertement. Cette accusation, ce n'est pas moi qui la porte, mais deux de ses collègues, soit les députés de Carleton (M. Francis) et d'York-Humber (M. Cowan) qui, au cours de leurs interventions dans ce débat, ont affirmé que le premier ministre n'avait pas dit la vérité quand il a dit avoir consulté le «caucus» libéral sur le choix du motif des trois feuilles d'érable.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a-t-il pas songé à placer sur son drapeau un signe quelconque mettant en relief le caractère chrétien de notre pays?

**Des voix:** Oh! oh!

**M. Valade:** Je vois des gens qui se montrent scandalisés du fait que nous suggérions un signe de chrétienté, et la chose ne me surprend pas de la part de certains de ces honorables vis-à-vis.

Monsieur l'Orateur, la raison réside-t-elle dans cette nouvelle publiée par le grand quotidien de Montréal, le journal *La Presse*, de 1955, en page deux...

**M. Choquette:** Qui a écrit ce discours?

**M. Valade:** Toronto-1955, Communiqué émis par la Presse canadienne.

L'honorable Lester B. Pearson, ministre canadien des Affaires extérieures, a déclaré, hier soir, qu'il doutait que la religion chrétienne organisée soit capable d'unifier les peuples.

Et il a énuméré les faiblesses qui empêchent le christianisme d'être à la hauteur d'une telle tâche.

L'expérience du passé nous fait douter que la religion chrétienne organisée joue un rôle important dans la reconnaissance de cette interdépendance des peuples, qui mènera à une unification plus grande du monde.

Et le communiqué continue, selon ce que M. Pearson disait:

La vérité est qu'après 2,000 ans d'existence, le christianisme demeure la religion d'une minorité relativement faible. Bien que le zèle missionnaire soit souvent louable, poursuit M. Pearson, il a souvent résulté en mépris pour les croyances des autres.

Voilà, monsieur l'Orateur, les raisons qui ont peut-être poussé le premier ministre à exclure de son projet de drapeau canadien distinctif tout signe de chrétienté qui pourrait illustrer notre pays parmi les nations chrétiennes.

**M. Choquette:** Qui a écrit ce discours?

**M. Valade:** Ce n'est certainement pas le député de Lotbinière; il est trop imbécile pour en écrire un pareil.

Le premier ministre a semé des germes de méfiance et il a ébranlé...

**M. Choquette:** ...monsieur le président...

**M. Valade:** ...il a ébranlé la confiance du peuple envers la fonction...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière fait-il un rappel au Règlement?

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

On a toléré beaucoup de choses au cours de ce débat. Mais là, le député accuse le premier ministre d'avoir menti; tout à l'heure, il a traité le député de Québec-Est de stupide et voici que maintenant, il me traite d'imbécile.

Je comprends que quand il lit le discours de M. Allard, son vocabulaire est mieux choisi; mais quand il est hors texte, il perd la tête et emploie n'importe quel langage vulgaire.

Je demande qu'il retire ses paroles et qu'il parle comme un parlementaire et non pas comme un député qui va être battu lors des prochaines élections.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, sur la même question de privilège...

*(Traduction)*

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable représentant a posé la question de privilège...

**M. Skoreyko:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! Avant d'aller plus loin, je demanderais aux deux députés qui sont debout de reprendre leurs sièges. L'honorable représentant de Villeneuve aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? On devrait fournir à la présidence l'occasion de rendre une décision dès maintenant. A mon avis, la question de privilège posée par le député de Lotbinière (M. Choquette) n'était pas fondée car l'épithète employée par l'honorable représentant de Sainte-Marie (M. Valade) n'est pas antiparlementaire.

**M. Skoreyko:** Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, et au sujet de la question de privilège, j'estime que le représentant de Lotbinière (M. Choquette) n'a pas prisé les mots utilisés par le député de Sainte-Marie (M. Valade). Au dire du premier, le second l'aurait qualifié d'imbécile. Si le représentant de Sainte-Marie lui reconnaît des qualités, je ne vois pas pourquoi le député en est offusqué.

**M. l'Orateur suppléant:** A mon avis, les observations de l'honorable représentant n'ont guère ajouté à la discussion. La présidence a déclaré qu'il n'y avait pas matière à la question de privilège. La parole est au député de Sainte-Marie.

*(Texte)*

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député de Villeneuve pose-t-il une autre question de privilège?

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est celle-ci. Alors que l'honorable député de Sainte-Marie parlait du christianisme ou de la nécessité de christianiser davantage le Canada, nous citant des textes d'il y a 2,000 ans, en même temps il traitait le député de Lotbinière d'imbécile. Je dis une chose, c'est que depuis 2,000 ans, la même Bible est prêchée au Canada comme ailleurs, et malgré cela, il y a encore des gens comme le député de Sainte-Marie qui vont chez le diable tous les jours.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je fais appel à la bonne volonté de tous les honorables députés et je leur demande de s'abstenir de poser de prétendues questions de privilège ou d'invoquer le Règlement pour interrompre l'honorable député qui a la parole, car il a le droit de se faire entendre sans interruption.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet d'une question qui intéresse tous les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre. Elle découle des remarques de l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) qui a parlé des discours lus à la Chambre. Je tiens à signaler que l'honorable député de Charlotte (M. McLean) n'a pas levé le nez de ses notes l'autre après-midi et que l'honorable député qui a la parole est loin de faire la même chose.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Pour la troisième, quatrième ou cinquième fois de suite, il est évident qu'il n'y a pas matière à poser la question de privilge et je ne vois pas comment le point soulevé touche les privilèges des honorables députés. De nouveau je fais appel à la collaboration de tous les honorables députés et je leur demande de laisser l'honorable député de Sainte-Marie continuer son discours sans être interrompu.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je pose une question de fait personnel qui me touche directement. Je rappelle à Votre Honneur que j'ai été continuellement interrompu depuis que j'ai commencé mon discours. J'ai été insulté, mais je ne me soucie pas de savoir de quel coin ces insultes proviennent. J'estime que ces gens causent plus de scission et d'obstruction par leurs interventions dans nos travaux que nous ne l'avons jamais fait en cette Chambre. Je crois que le temps qu'ils ont passé à intervenir devrait m'être remis pour compenser les injustices dont je suis victime.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je regrette infiniment d'avoir dit... Tout d'abord je n'ai pas prononcé les phrases que le député de Lotbinière m'impute à l'effet que j'avais dit que l'honorable premier ministre avait menti; j'ai dit que ceci avait été dit par ses propres collègues.

Je regrette d'avoir dit que le député de Lotbinière était un imbécile et manquait totalement d'intelligence; je regrette d'avoir dit que le député de Villeneuve manquait de jugement; je n'ai jamais dit autant de vérités en si peu de temps. J'espère que la Chambre me tolérera.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre, par le processus dont il s'est servi pour proposer la présente mesure à la Chambre, a semé des germes de méfiance; il a ébranlé à tout jamais la confiance du peuple envers la fonction qu'il représente ou qu'il doit représenter.

Cet homme a déjà déclaré:

Qu'il préférerait vivre sous la botte communiste plutôt que de mourir par la bombe atomique...

Il a fait preuve, encore une fois, d'une faiblesse peu commune.

Si le premier ministre n'avait pas eu peur de faire face aux élections, il n'aurait pas reculé. Donc, ce n'est pas le jugement qui motive ses décisions, mais la peur. Or la peur est bien mauvaise conseillère.

Le premier ministre a eu peur, au départ, de perdre la face; c'est pourquoi il n'a pas consulté les chefs de partis. Il a eu peur d'une élection, et c'est pourquoi il a souillé la question de principe. Il a eu peur d'être renversé par ses propres députés sur la deuxième partie de sa résolution, celle de l'adoption de l'Union Jack comme deuxième drapeau; c'est la raison pour laquelle il a soustrait la question de confiance.

Le ministre d'État (M. Dupuis), ministre sans portefeuille, est devenu lui-même le «propaguiste» officiel... propagandiste officiel du gouvernement libéral...

**M. Choquette:** Pas «propaguiste», mais propagandiste; vous ne savez pas lire!

**M. Valade:** Le député de Lotbinière ne comprend pas ce que je dis...

**M. Choquette:** Le député de Sainte-Marie ne sait pas lire.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député de Lotbinière est atteint de névrose, je lui demanderais de sortir de la Chambre ou de respecter ceux qui ont la parole, de même que votre autorité.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, d'empêcher le stupide député de Lotbinière d'intervenir à tout bout de champ pour rien.

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député de Lotbinière pose la question de privilège.

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, nous sommes tous sursaturés d'entendre le député invectiver et injurier à gauche et à droite, traiter celui-ci de stupide et celui-là d'imbécile.

Je ne comprends pas que vous ayez décrété que ce langage-là est parlementaire. Le député a une éloquence de faubourg lorsqu'il ne lit pas le discours de M. Allard. Je lui demande de lire correctement le discours écrit par M. Maurice Allard; c'est tout ce que je veux. Qu'il respecte le Règlement, qu'il soit poli et qu'il cesse de parler comme un voyou!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Sainte-Marie a la parole.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, maintenant que le spectacle est terminé, je vais continuer mes remarques.

Depuis quelques jours, les postes de service d'automobiles peuvent écrire au premier ministre, à l'attention du ministre d'État, évidemment, pour se procurer, à bon compte, bannières, drapeaux, choppes de bière, écussons portant les trois feuilles d'érable de M. le premier ministre.

Si le ministre manque de marchandise, il peut en importer du Japon dans un temps assez court, car la livraison en est très rapide.

Le drapeau trifolié est devenu une bonne affaire pour les trafiquants du pays. Le gouvernement s'est improvisé distributeur de souvenirs. Il est même surprenant que l'on n'y voie pas le ministre d'État avec une voiturette, installé à la porte du parlement, offrant à l'encan aux visiteurs la suggestion Pearson.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons un drapeau canadien distinctif...

**M. Choquette:** Là vous lisez mieux, ça va bien.

**M. Valade:** Vous commencez aussi à mieux parler vous-même.

Pour ma part, je voterai pour un drapeau distinctif dont nous pourrons tous être fiers, un drapeau que nous arborerons avec fierté et orgueil, que nous respecterons et qui sera respecté à travers le monde, bref, un drapeau qui nous fera nous sentir Canadiens avant tout.

Mais comment pourrions-nous être fiers de la suggestion du premier ministre si nous devions l'accepter par la force du nombre, alors qu'elle aura été souillée par les appétits partisans des libéraux ou par les trafiquants d'occasion?

Si le premier ministre est vraiment sincère dans son projet de drapeau canadien distinctif, qu'il n'en fasse pas une question de «partisanerie» politique. Il devra accepter des «alternatives» conformes aux aspirations des Canadiens dans ce domaine.

A plusieurs reprises, j'ai exposé mon point de vue sur cette question. Plusieurs députés conservateurs l'ont fait en cette enceinte, de 1958 à 1962. Toutes ces propositions et projets de drapeau canadien ont été faits par des députés conservateurs qui étaient au pouvoir et qui ne craignaient pas, à cette époque, de prendre leur responsabilité, et qui étaient respectés par le chef du parti qui était alors premier ministre, l'actuel chef de l'opposition.

Jamais nous n'avons eu, de la part de l'opposition libérale d'alors, une suggestion de drapeau distinctif canadien, tandis que nous, les conservateurs, nous nous sommes mis au travail.

Nous avons commencé à résoudre ou à apporter une solution à ce problème qui avait été négligé par 22 ans d'incurie du régime libéral de nos amis d'en face.

Monsieur l'Orateur, nous avons actuellement à discuter d'un sous-amendement...

**Une voix:** Il est temps.

**M. Valade:** Il est impératif, à mon avis, et je pense que mes amis en auront pour leur temps, que l'on mette en relief, à ce moment-ci, les attitudes contradictoires de certains députés ou chefs de partis, et ce dans le but de démontrer jusqu'où ce débat a pu faire dévier l'objectif que nous devrions tous poursuivre.

Sur la question du référendum, par exemple, le Ralliement créditiste a réellement renié son passé et ses électeurs. Le député de Villeneuve, tout à l'heure, est intervenu dans le débat, et il a accusé l'opposition de vouloir faire de l'obstruction dans le débat actuel en présentant un référendum.

Or, le 5 mars 1963, au cours d'une assemblée qu'il tenait à Montréal, avec tous ses candidats de l'Île de Montréal, il disait que, dès l'avènement de son parti au pouvoir, il verrait à tenir un référendum sur la question d'un drapeau national dans les six mois suivant l'avènement de son parti au pouvoir. Et voici l'homme et son parti...

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je voudrais que l'honorable député de Sainte-Marie ait l'honnêteté de citer textuellement ce que j'ai dit à l'endroit d'un drapeau national distinctif, en 1963, parce qu'il fait erreur. C'est un autre qui a dit que dans une période de six mois, un plébiscite ou un référendum serait demandé ou présenté au peuple pour le choix d'un drapeau. Qu'il n'accuse pas le député de Villeneuve d'avoir lui-même réclamé ou demandé un plébiscite, car en ce faisant, le député de Sainte-Marie ment effrontément devant tous les députés.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je vous demanderais de faire retirer les accusations portées par le député de Villeneuve, parce que

selon Beauchesne, lorsqu'un député se lève à la Chambre, il porte la responsabilité des propos qu'il avance et il lui faut produire les preuves de ce qu'il avance; autrement il peut être accusé de mentir.

**M. Caouette:** Produisez les preuves.

**M. Valade:** En réponse à l'honorable député de Villeneuve, j'ai ici une coupure du journal *La Presse*, en date du 5 mars 1962, où l'on dit:

Promesse de M. Caouette.
Référendum dans les 6 mois pour un drapeau.

C'est marqué en toutes lettres, et pour la gouverne de l'honorable député de Villeneuve, voici ce qu'on dit:

Six mois après la prise du pouvoir, les créditistes proposeront au peuple canadien, par un référendum, le choix d'un drapeau national distinctif.
C'est ce qu'affirmait dimanche après-midi M. Réal Caouette, chef national adjoint du Crédit Social qui était le principal orateur à l'occasion d'une gande assemblée créditiste à Montréal.

Si l'honorable député veut que je continue, je vais nommer tous les candidats qui étaient présents à cette assemblée.

**M. Caouette:** Nommez-les.

**Une voix:** Retirez ces paroles.

**M. Valade:** Je pense que lorsque l'honorable député de Villeneuve m'a accusé de mentir, devant l'évidence, on se demande lequel des deux est menteur! Je lui ferai grâce de sa réponse, par charité.

Monsieur l'Orateur, sur cette question du référendum, l'honorable député de Villeneuve n'est d'ailleurs pas le seul qui ait adopté une attitude contradictoire. Le 23 janvier 1961—et je vois l'honorable ministre d'État (M. Dupuis) sortir ses références—le 23 janvier 1961, à la Chambre, l'honorable ministre d'État, le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville, appuyait un bill présenté par l'ancien député de Saint-Boniface, M. Laurier Régnier, lequel visait à proposer un référendum sur la question de l'adoption d'un drapeau canadien distinctif. C'est le ministre d'État qui appuyait ce projet de loi; et maintenant qu'il est membre du cabinet, il refuse la proposition d'un référendum. C'est cette attitude contradictoire qui n'est pas conforme à la logique et la sincérité que nous devrions apporter dans la discussion sur l'adoption d'un drapeau national distinctif.

Je pense que lorsque nos honorables vis-à-vis, ainsi que les députés des tiers partis, n'ont pas le courage de se lever en cette enceinte pour exprimer clairement et positivement leur point de vue sur la question du drapeau, mais ne se contentent que de faire des interpellations et accusent l'opposition de faire de l'obstruction, ils ne sont pas honnêtes et leur attitude actuelle n'est pas conforme à ce que leur dicte leur conscience, car en prenant cette attitude, actuellement, ils rendent un mauvais service à la cause qu'ils devraient servir, c'est-à-dire celle d'inspirer au peuple la confiance dans ses représentants en remplissant leurs fonctions et en prenant leur responsabilité en tant que représentants du peuple et de la population canadienne.



**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député tergiverse depuis une vingtaine de minutes...

**L'hon. M. Dupuis:** Non, 45 minutes.

**M. Caouette:** ... depuis 45 minutes...

**M. Choquette:** C'est le discours de M. Allard.

**M. Caouette:** On ne sait pas où il s'en va. Pourrait-il nous dire exactement s'il est en faveur d'un référendum, en faveur d'un drapeau national distinctif?

**Une voix:** Règlement!

**M. Caouette:** En faveur de quoi est-il? Nous aimerions le savoir.

**M. Choquette:** Il faudrait demander cela à M. Allard; c'est le discours de M. Allard.

**M. Valade:** Si l'honorable député ne sait pas où je m'en vais, on sait encore moins où il va, lui, car dans le temps des élections, il était en faveur d'un référendum et aujourd'hui, il s'y oppose. Il en est de même pour le ministre d'État. Dans le temps, il était en faveur d'un référendum, et aujourd'hui, il s'y oppose.

Lorsque je parle de cette question, je prends mes responsabilités...

**M. Caouette:** Quelle question?

**M. Valade:** ... et j'expose d'abord à l'opinion publique la perfidie des gens qui s'efforcent de faire croire qu'ils sont honnêtes lorsqu'ils s'opposent à la proposition conservatrice.

Monsieur l'Orateur, je demanderais à l'honorable député de Villeneuve de rester à son siège et de me laisser tranquille; il parlera après moi et je lui répondrai...

**M. Caouette:** Vous allez en manger une, à part de cela!

**M. Valade:** Le candidat créditiste a perdu son dépôt dans mon comté!

**M. Caouette:** Attendez les prochaines élections!

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'étais justement en train de parler du sous-amendement, c'est-à-dire du référendum, et mon honorable ami se demande pourquoi je ne parle pas de la question à l'étude. Alors, je dis que si le député est assez malhonnête pour imputer aux autres les défauts qu'il peut avoir lui-même, il devrait avoir la bravoure d'affirmer ce qu'il dit et de prendre la responsabilité de ses affirmations, et s'il le fait, je le traduirai devant le comité des privilèges et élections.

**Une voix:** Comme l'Union nationale!

**M. Valade:** Je sais que l'honorable député de Lotbinière est un casse-tête pour le premier ministre et le Parlement, et j'espère qu'il se fera soigner avant longtemps.

Monsieur l'Orateur, si le très honorable premier ministre avait voulu comprendre qu'avant de présenter la résolution sur le drapeau, il aurait été d'abord préférable de s'entendre sur la définition du terme qui, à mon sens, cause toutes ses difficultés, il aurait constaté qu'il fallait déterminer ce que l'on entend par le mot «distinctif».

Pour certains de nos compatriotes anglophones, le mot «distinctif» a une tout autre acception que pour les francophones.

Pour eux, ce peut être une modification du Red Ensign, comportant aussi un symbole rappelant la participation, à part égale, des Canadiens français. S'ils sont sincères, et je crois qu'ils le sont, ils ont droit à cette opinion. Mais je crois, tout en respectant leur point de vue, qu'il n'est ni conforme aux vœux de la majorité de la population, ni susceptible d'apporter un vrai canadianisme, non plus que le pouvoir d'unir les deux éléments ethniques de notre pays.

Pour nous, Canadiens français, ce mot «distinctif» veut dire: «ne comportant aucun signe ou symbole d'appartenance à un autre pays.»

Nous voulons être, d'abord et avant tout, des Canadiens, fiers de nos origines, fiers de notre histoire. Confiants dans notre avenir, nous nous devons d'accepter rien moins qu'un drapeau vraiment nôtre, un drapeau qui ne saurait être mépris pour un autre. Arboré à travers le monde, il devra être le symbole d'un peuple élevé à la hauteur des grandes puissances. Et il nous ouvrira les portes aux discussions internationales à part égale.

Un drapeau marqué d'un emblème étranger serait de nature à atténuer notre prestige dans le monde. Il prouverait que nous ne sommes pas encore affranchis de notre statut de colonie, lorsque pourtant le Statut de Westminster, de 1931, nous a libérés de ce stigmate.

Comment pouvons-nous parler du rapatriement de notre constitution si nous n'avons pas encore acquis la maturité patriotique nécessaire?

Souffririons-nous d'une insuffisance patriotique? Ne devrions-nous pas aimer notre pays par dessus tout? Si nous sommes capables de répondre spontanément «oui» à ces questions, nous ne pouvons accepter autre chose qu'un drapeau national vraiment distinctif, ne comportant aucun signe d'allégeance.

Mais si notre cœur, nos sentiments, notre attachement ne sont pas entièrement voués à notre pays, nous ne sommes pas mûrs pour demander un drapeau vraiment canadien, et plus encore, nous ne devrions pas parler de canadianisme intégral.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je voudrais soumettre à la Chambre dix commandements qu'il serait bon d'observer si l'on veut obtenir le règlement de la question d'un drapeau national.

J'aurais peut-être dû les soumetre avant, car ainsi nos honorables vis-à-vis auraient contenu leur caractère belliqueux.

1. Établir notre bonne foi, explicitement.

2. Parler au nom de nos commettants, courageusement.

3. Éviter les propos injurieux, consciencieusement.

4. Soustraire la question raciale, évidemment.

5. Ne pas concevoir un drapeau canadien distinctif comme une concession au Québec, naturellement.

6. Collaborer en vue de trouver une solution acceptable, sincèrement.

7. Exposer notre point de vue, librement.

8. Ne pas distribuer le triofolié à tout venant.

9. Les libéraux doivent s'exprimer franchement.

10. Remplir notre devoir comme il se doit en ce Parlement.

**M. Choquette:** Et, le député devrait s'asseoir, lentement!

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, à mon avis, pour sortir de l'impasse actuelle, il faudrait que le premier ministre accepte une formule d'échange, c'est-à-dire de donner à la population une preuve de sa bonne volonté en acceptant de retirer ses trois feuilles d'érable et en acceptant une formule de compromis qui répondrait aux désirs et aux aspirations de la population canadienne.

Plusieurs députés ont trouvé très alléchante la suggestion qu'a faite, l'autre soir, l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent). Au fait, plusieurs de mes collègues m'ont dit qu'ils étaient prêts à accepter un

drapeau sur lequel il n'y aurait qu'une feuille d'érable verte qui rappellerait un peu l'histoire de notre pays, un symbole qui n'en serait pas un de division mais d'unité nationale. La feuille d'érable identifie les citoyens de notre pays sur toutes les scènes internationales, comme par exemple aux jeux olympiques. Lorsque nos athlètes canadiens vont à l'étranger, ils portent sur leurs uniformes une feuille d'érable et c'est ainsi quon les reconnaît comme étant Canadiens. (*Applaudissements*) La feuille d'érable est un symbole accepté, mais jamais il n'y a eu trois feuilles d'érable sur les blasons, les blousons ou les uniformes de nos représentants à l'étranger. J'espère que le premier ministre, s'il veut démontrer sa sincérité au sujet du règlement de cette question, acceptera une formule d'échange et modifiera son drapeau de façon qu'il soit acceptable partout.

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je ne me propose évidemment pas de parler ce soir sur le mérite de la résolution qui est devant la Chambre. Je plaide coupable, j'ai été le premier à m'opposer à ce que, pour les fins de la discussion qui a suivi la présentation du sous-amendement, on sorte de la considération de cette mesure.

Je m'en tiendrai donc strictement, ce soir, à mérite de la résolution qui est soumise à la question de savoir quelle procédure doit être admise pour essayer de mettre un terme à ce débat qui se poursuit depuis déjà si longtemps.

*(Traduction)*

Cet après-midi, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé certains moyens concernant l'organisation des travaux de la Chambre, qu'il a énoncés, si je ne me trompe, de la façon suivante: Tout d'abord, l'opposition officielle devrait faire connaître clairement ses intentions dans le débat actuel. Ensuite, il a prié le gouvernement d'examiner sérieusement ces intentions. Puis, il a exhorté le gouvernement à adopter la ligne de conduite suivante: Primo, prolonger le débat sans qu'il soit nullement question de clôture; secundo, ne rejeter aucune possibilité de compromis; tertio, établir l'ordre des travaux de la semaine de la façon suivante: consacrer les séances du lundi aux mesures législatives, celles du vendredi aux crédits et celles des trois autres jours au débat sur le drapeau. A cette proposition, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a répliqué: «Accepté de ce côté-ci et dès maintenant; au gouvernement de décider».

Au début de son discours, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait remarquer que si l'opposition officielle désirait que le débat se prolonge afin de pouvoir traiter de chacun des aspects de la question du drapeau, il faudrait prolonger les heures de séance. Je vais dire dès maintenant, et au nom du gouvernement, ce que je pense de cette proposition. Bien entendu, nous serions heureux de faire avancer d'autres mesures législatives. Nous pensons que le meilleur moyen d'y arriver est de mettre fin au débat sur le drapeau. Mais si ce n'est pas possible, nous ne sommes pas disposés à écourter chaque semaine le temps disponible pour le débat sur le drapeau.

Toutefois, il y aurait un moyen de mettre immédiatement à exécution la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Le gouvernement serait disposé, si la Chambre y consent, à siéger les mardis, mercredis et jeudis, de huit heures du soir à minuit, de façon à disposer du même nombre d'heures pour le débat sur le drapeau. Le gouvernement serait alors des plus heureux de réserver les lundis pour les autres mesures législatives, avec l'entente que le débat sur le drapeau se terminera fin septembre.

**L'hon. M. Monteith:** Allons donc! Fin septembre!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Toujours les mêmes bêtises.

**M. Crouse:** Un autre genre de clôture.

**L'hon. M. Favreau:** Je demande à tous les honorable députés de songer sérieusement à ces propositions. Je vais essayer de réunir demain, si possible, les leaders de la Chambre des divers partis afin de voir si nous pourrions les mettre en vigueur dès la semaine prochaine. Le fait que le gouvernement s'empresse d'accepter la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, prouve largement, j'ose croire, que le gouvernement garde la porte ouverte et qu'il est disposé à étudier tout compromis raisonnable ayant trait au présent débat.

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, il est bien évident que je n'avais pas l'intention de participer au présent débat à ce stade-ci. Il a été amplement démontré, à mon avis, que mes collègues du Nouveau parti démocratique adoptaient tous la même attitude. Toutefois, il vient un moment où l'intérêt que vous portez à votre pays ne vous permet plus de garder le silence. Certes, les réalisations du présent Parlement depuis l'ouverture de la session en février dernier, et tout particulièrement au cours des derniers mois et des dernières semaines, amènent toute personne se préoccupant quelque peu du sort de son pays à s'arrêter pour réfléchir un moment. A mon avis, ce souci se trouve fort bien exprimé dans un article qui m'est

parvenu aujourd'hui. Chose étonnante, c'est la première fois, je pense, que je suis d'accord avec son auteur. Je veux parler de M. Jubor J. Zink. Mais voici ce qu'il dit:

Des sentiments nationalistes qui sommeillaient ayant été exploités à des fins partisanes, il y a tout lieu de croire que la controverse du drapeau apparaît aujourd'hui, aux yeux de bien des Canadiens, comme un symbole de la rivalité anglo-française. Dans cette quête, mais déformée, d'un signe distinct à donner au Canada pour marquer le terme de son passage du rang de colonie à celui de pays tout à fait autonome, la plupart des Québecois sont enclins à considérer le pavillon rouge comme un rappel de la domination anglaise qu'ils ne sauraient tolérer plus longtemps. Les Canadiens anglophones, en revanche, sont portés à croire que le drapeau à feuilles d'érable est la preuve qu'Ottawa trahit tout ce qui, dans leur patrimoine, leur est sacré. Le nouveau drapeau, leur disent ceux qui, pour le tourner en dérision, l'appellent le «fanion Pearson», symbolise la capitulation abjecte des libéraux en vue d'apaiser le Québec.

Toute cette méfiance, qui ne peut que produire de la haine et des conflits, ce sont des hommes censément raisonnables, poussés par des visions d'un Canada puissant et uni, qui la sèment.

On ne peut s'empêcher de se demander à quoi pensent ces politiciens aveuglés par l'esprit de parti, alors que pourtant ils déplorent l'agitation nationaliste à Chypre, par exemple. Là, ils disent que la colère provoquée à la légère doit faire place à la raison. Le monde ne peut pas permettre que de vieilles haines mettent la paix en jeu.

Chez nous, semble-t-il, c'est différent. Et lorsque le premier ministre, à la demande d'un député de l'opposition, convoque une réunion des chefs de parti pour voir si l'on ne pourrait pas trouver un moyen de sortir de l'impasse, son principal adversaire politique dit que cette tentative est un signe de faiblesse.

Dans cette atmosphère, aucun compromis honorable semble possible, à moins que le corps électoral ne manifeste plus de jugement que ses représentants élus et les oblige, en exerçant des pressions populaires au sein de chaque parti politique, à cesser d'agir comme des petits Makarios.

Je ne puis m'empêcher de me demander si nous serions dans la situation où nous nous trouvons présentement si nous avions, par exemple, un régime semblable à celui de la Norvège où le premier ministre ne peut pas décider de tenir des élections et où une opposition entêtée ne peut non plus forcer la tenue d'élections. Ce pays possède un régime de partis semblable au nôtre, mais il tient des élections à tous les quatre ans, et durant cette période, les élus du peuple administrent les affaires du pays et n'essaient pas chaque jour, à la Chambre des communes, de gagner les prochaines élections, comme la chose s'est produite ici au cours des derniers mois.

Comment en sommes-nous arrivés là? Tout a commencé à cause de la stupidité avec laquelle le premier ministre a présenté sa résolution sur le drapeau; profitant de sa fonction, il a présenté le drapeau de son choix et a tenté de l'imposer de force à la Chambre des communes, alors que son propre caucus n'avait même pas approuvé ce modèle, comme l'un de ses collègues l'a avoué. Je ne pourrais penser à une attitude plus stupide.

On doit quand même donner crédit au premier ministre d'avoir eu le bon sens de modifier son attitude primitive. Je souhaite que d'autres députés fassent preuve du même bon sens. Mais qu'est-il ensuite advenu? Le chef de l'opposition s'est ensuite emparé de la question. Obsédé par une chimère, convaincu que son destin l'appelle à être premier ministre en 1967—sir John A., en 1867; sir John D. en 1967—poussé par cette folie, il semble décidé à ruiner le Parlement et à anéantir en même temps le Canada en soulevant les gens de langue anglaise contre ceux de langue française et vice versa.

**M. Alkenbrack:** Je croyais que vous aviez un peu de bon sens.

**M. Martin (Timmins):** Je croyais que d'autres en avaient aussi mais, malheureusement, ils ont démontré qu'ils n'en ont pas.

Après cinq mois de séances décevantes, au cours de la présente session, nous avons eu la bonne fortune d'être privés du chef de l'opposition et, comme tout le monde le sait, nos travaux ont progressé davantage, pendant les deux jours où il s'est absenté de la Chambre pour cause de maladie, que pendant les deux mois précédents. Une couple de semaines plus tard, le sort nous a favorisés encore une fois. Le premier ministre a passé une semaine en Angleterre et, en son absence, nous avons disposé de tous les articles inscrits au *Feuilleton* sauf trois.

A mon avis, la meilleure chose que nous pourrions faire dans l'intérêt de la Chambre et du Canada, ce serait de nous débarrasser du premier ministre et du chef de l'opposition pendant deux semaines. Peut-être pourrions-nous alors nous occuper des affaires de l'État.

**M. Knowles:** Envoyons-les à Hull, H-U-L-L.

**M. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, je ne saurais mieux résumer ma pensée qu'en citant ces vers de mirliton:

The Flag Furore of '64

On parliament hill, we now have a bill
To provide a new flag for our land.
Letters thick, letters thin just keep pouring in
Urging M.P.'s to take up a stand.
With Mike's maple leaves three many do not agree
Some like one, some a dozen or more,
While some would go back to the old union jack,
Some dropping the ensign deplore.
But I hope you'll agree, as you listen to me,
We have more urgent problems than this.
Automation we've found makes the workless abound,
Our economy's still hit and miss.
It would take some vast sums to clear up our slums,
We need medicare, pensions and all,

And we surely are fools if we think that our schools
Can cope with our children this fall.
As on this we reflect I most strongly suspect,
That all this flag fuss and furore
Has been started I'll bet to make people forget
The grim future we all have in store.
If we don't toe the line, while still there is time,
A red herring, upon a smokescreen,
Is the suitable rag we should wave for a flag,
In a country that just might have been.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député de Timmins (M. Martin) a relevé le niveau de ce débat, jusqu'ici non partisan, je devrais peut-être modifier ma façon d'aborder le problème. Nous avons par ailleurs été témoins d'une des rares occasions au cours du débat sur le drapeau où un ministre de la Couronne, le leader du gouvernement à la Chambre, est intervenu. Malheureusement, comme d'habitude, il a fort mal interprété l'ambiance de la Chambre et, selon ce que j'ai compris des observations qu'a faites l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) cet après-midi, il n'a pas saisi l'objet de ces observations. La solution proposée par le leader du gouvernement à la Chambre est de continuer à étudier le programme législatif jusqu'à épuisement.

Il a commis une grave erreur le printemps dernier en faisant siéger la Chambre sans arrêt pendant le congé de Pâques.

**L'hon. M. Pickersgill:** Oh!

**L'hon. M. Dinsdale:** C'était la première fois depuis que je siège ici que les députés de la Chambre n'ont pu retourner dans leurs circonscriptions, où ils auraient pris contact avec la réalité et rafraîchi leur façon de voir les problèmes de la nation.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Dinsdale:** Certainement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Est-ce cela dont souffre l'opposition officielle?

**L'hon. M. Dinsdale:** J'admets volontiers que, n'ayant pu renouveler nos relations avec nos électeurs, nous souffrons aujourd'hui de cette ambiance, ambiance intransigeante. Mais si l'opposition en souffre, les membres et les partisans du gouvernement, qui semblent isolés de l'opinion publique, doivent en pâtir bien davantage.

[M. Martin (Timmins).]

La législation par épuisement n'améliore pas le règne de la démocratie. C'est une technique pavlovienne, qu'emploient les lessiveurs de cerveaux en tentant de briser la résistance de ceux qu'ils veulent convertir à leurs propres opinions. J'aurais pu me douter que cette proposition venait du ministre de la propagande, le ministre d'État (M. Dupuis), car telle semble être sa fonction dans le cabinet.

J'avais l'intention de poursuivre le débat dans la direction prise cet après-midi par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ce dernier offrait au gouvernement un moyen de sortir de l'impasse où il a maintenant plongé le Parlement. Indubitablement, comme nous l'avons vu au cours du présent débat, par la réaction du pays, qui s'est reflétée dans la presse et dans les autres moyens d'information, le gouvernement devrait se chercher une issue. Alors que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre exposait son point de vue théorique sur la paralysie du Parlement à l'heure actuelle, on lui a rappelé qu'il appartient au gouvernement de diriger les travaux de la Chambre, et il l'a admis. Je lui ai posé une question. Je lui ai demandé s'il n'est pas vrai que lorsque l'exécutif du gouvernement, sans consulter son propre caucus, sans consulter les députés du parti, décide de saisir le Parlement d'une question qui non seulement le divise mais encore divise la nation, le seul recours de l'opposition officielle, dans de telles circonstances, est de ramener le gouvernement à la raison en continuant les débats.

Il y a une couple de semaines a eu lieu à Couchiching une conférence sur la paix, et sur les structures et l'organisation de l'État. Monsieur l'Orateur a eu la bonté de faire circuler certaines notes publiées à l'issue de la conférence. J'ai l'intention de citer des passages de la page 2, où des observations ont été notées par M. Crick, spécialiste des sciences politiques, venant de Grande-Bretagne et qui avait été invité à prendre la parole. On y lit:

M. Crick a admis qu'un régime de gouvernement doit être souple et il a rappelé à l'auditoire que la politique est l'art du possible.

Je signale ici que le gouvernement du Canada a placé le Parlement dans une position intenable. Il a saisi la Chambre d'une question qui, de par la nature des choses, fait nécessairement ressortir les divisions qui cou-

vent toujours dans un pays qui ne peut survivre comme nation qu'en acceptant l'unité dans la diversité. Plus loin, M. Crick signale...

...que les institutions de l'État doivent tenir compte du fait que les tâches du gouvernement changent. Il estimait que la crise actuelle au sein du gouvernement britannique était attribuable à ce que le pouvoir de l'opposition était plus faible que jamais en Grande-Bretagne. La législature, disait-il, devrait être une campagne électorale ininterrompue, une tribune politique permanente et qu'il appartenait aux députés de faire constamment des critiques sérieuses et positives.

C'est exactement ce que nous cherchons à faire à l'heure actuelle. Mais il n'y a pas que l'opposition au Parlement. Il y a aussi les députés d'arrière-plan qui appuient le gouvernement. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre s'inquiète du sort du Parlement dans les circonstances actuelles ou durant une période continue de gouvernement minoritaire, je crois qu'il devrait aussi se préoccuper du dédain que manifestent les soutiens du gouvernement en ce qui concerne leurs responsabilités en cette enceinte. Ils continuent ce que le député de Marquette (M. Mandziuk) a appelé «l'obstruction du silence». La *Tribune* de Winnipeg a commenté la chose dans un article de fond que le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'en suis sûr, doit avoir lu. Ce silence témoigne de l'arrogance la plus dédaigneuse qui soit à l'égard de leurs responsabilités envers leurs commettants. Évidemment, je comprends leur silence. Ils ne peuvent pas dire grand-chose sur cette question parce que, comme le député d'York-Humber (M. Cowan) nous l'a dit, en reconnaissant ses obligations de député, ni lui ni aucun ministériel d'arrière-plan n'ont été consultés en la matière. N'était la stricte discipline maintenue de l'autre côté de la Chambre, ils pourraient, j'en suis sûr, faire à ce sujet des observations qui ne manqueraient pas d'intérêt. Mais en l'occurrence, ils n'ont rien à dire.

Le silence au banc du gouvernement est plus difficile à comprendre. Jusqu'ici, un seul ministre a pris la parole, le ministre du Commerce (M. Sharp), si l'on excepte l'intervention que le ministre de la Justice (M. Favreau) a faite ce soir, non pour tirer au clair les raisons pour lesquelles le Parlement a été acculé à l'impasse actuelle, mais plutôt pour proposer que s'accentue l'adoption de mesures législatives par épuisement. Pareille proposition ne peut qu'augmenter la mauvaise humeur du Parlement à l'heure actuelle.

Tout semble indiquer que même les membres du cabinet n'ont pas été consultés à ce sujet car, s'ils gardent le silence à la Chambre, ils ont la langue bien pendue à l'extérieur. Monsieur l'Orateur, j'ai lu quantité de discours prononcés par les membres du cabinet un peu partout au Canada. De fait, je reçois tellement de comptes rendus à cet égard que je n'ai pas le temps de les lire tous. On m'a transmis un groupe de discours fort intéressants sur le sujet même du présent débat; c'étaient des discours prononcés par des ministres à l'extérieur plutôt qu'à la Chambre où ils auraient dû l'être. J'espère pouvoir consigner au compte rendu, ce soir, avant la fin de mes observations, certains extraits de ces remarques très utiles. Comme les députés d'arrière-plan gardent le silence tout autant que les membres du cabinet, il est facile de comprendre pourquoi des protestations s'élèvent non seulement dans cette Chambre mais dans le Canada tout entier au sujet du modèle d'un drapeau national distinctif, pour utiliser l'expression conventionnelle, présenté à la Chambre et de la façon dont il a été présenté. Ce sont les principaux points qui ressortent jusqu'ici du débat. C'est pourquoi les députés de l'opposition cherchent à être utiles et à aider le gouvernement à sortir de l'impasse dans laquelle il s'est fourvoyé. Ce n'est même pas le drapeau d'un parti. Ce drapeau n'a pas été examiné consciencieusement au cours d'un caucus du parti ni étudié attentivement par le cabinet. C'est un drapeau ou un modèle personnel. Je ne sais pas quels ont été ceux qui ont conseillé le premier ministre au sujet de ce modèle. Nous savons que mon excellent ami, l'honorable député de Leeds (M. Matheson) a été un des spécialistes en art héraldique qui l'ont conseillé en la matière. On pourrait peut-être m'accuser de manquer d'objectivité, car bien que l'honorable député de Leeds soit un de mes bons amis, il a déclaré tandis qu'il était dans l'opposition qu'il était aussi un partisan très zélé.

Depuis que le projet de résolution sur le drapeau a été présenté à la Chambre, le gouvernement a adopté une attitude illogique. Il a tergiversé de la façon la plus incertaine et la plus embrouillante. Le projet de résolution a été présenté à la Chambre avec tout le pathos d'une propagande électorale tapageuse. On a prétendu que le drapeau serait arboré le 1er juillet et l'opposition a été mise au défi de présenter une motion de défiance au sujet du drapeau. Ce n'est pas la façon de traiter un problème aussi litigieux. C'est susciter des difficultés à la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dinsdale:** Ensuite, alors que l'opposition, consciente de ses responsabilités en face d'un tel sujet de discorde, a refusé de poser la question de confiance, le député de Timmins (M. Martin) a accusé tantôt le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) de vouloir provoquer des élections. Si nous avions voulu des élections, nous aurions relevé le défi du premier ministre, lorsqu'il nous a invités à présenter une motion de défiance sur la question du drapeau, au moment où nous avons étudié les crédits.

La question n'est pas de savoir s'il y aura des élections. Je ne comprends pas pourquoi l'honorable député a parlé de cela ce soir, car bien que le premier ministre ait pris le bélier par les cornes et déclaré que le sort de son gouvernement reposait sur la décision à l'égard du drapeau, il a vacillé de nouveau, puis reculé et les élections n'entrent plus en ligne de compte. Il s'agit de savoir si le gouvernement continuera, pour reprendre les paroles immortelles du *Globe and Mail*, de garder «le Parlement et le Canada sur une voie qui mène à la collision sur cette question d'importance vitale».

Comme l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) l'a indiqué l'autre soir, on a consenti à tenir un vote libre et à enlever cette question aux whips, c'est vrai, mais on s'y est pris trop tard et les positions s'étaient durcies; la plupart des honorables députés du côté du gouvernement ont pris parti, certains après avoir longuement réfléchi, comme l'a indiqué l'honorable député de Victoria (C.-B.) (M. Groos) qui a pris la parole l'autre soir, l'un des quelques représentants du gouvernement à participer au débat. Par conséquent, monsieur l'Orateur, cette concession ne veut pas dire grand-chose.

La question qui se pose est celle-ci: comment allons-nous sortir de la présente impasse? Avant d'y répondre, il y aurait peut-être lieu de nous demander comment nous en sommes arrivés là. Voilà la question que s'est posée ce soir l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A mon sens, elle vient d'un esprit bureaucratique. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a dit que si le Parlement ne se disciplinait pas, il devra s'en remettre à l'oligarchie.

**M. Knowles:** Il le fait déjà.

**L'hon. M. Dinsdale:** Ma foi, monsieur l'Orateur, ce n'est pas nouveau au Canada. Le centre du pouvoir est progressivement transféré de la Chambre des communes aux bureaucrates. Le silence du gouvernement, le refus des députés d'arrière-ban de prendre la parole et de se prononcer sur cette question, favorisent ce déplacement du pouvoir. Dans la situation actuelle, c'est inévitable. Toutefois, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre oublie qu'il n'y a pas moins de six membres de cette oligarchie qui font partie du cabinet à l'heure actuelle.

Sauf erreur, l'article paru dans le magazine *Maclean's* sur l'obligarchie canadienne rend le plus grand hommage à six ministres du cabinet actuel; on les appelle mandarins et le premier ministre lui-même est désigné comme l'un des membres de cette oligarchie. J'aimerais donc poser cette question, monsieur l'Orateur. La difficulté réside peut-être dans le fait que cette oligarchie est trop intimement identifiée au gouvernement et c'est pourquoi ses membres se perdent dans les détails. C'est pourquoi ils ont précipité le Parlement et le pays dans l'impasse actuelle, qui fait l'objet de notre attention.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Dinsdale:** Bien sûr!

**M. Knowles:** Si, comme il le dit, l'oligarchie est si étroitement identifiée au parti au pouvoir, n'est-il pas d'autant plus grave de permettre au Parlement de suivre une ligne de conduite qui semble donner encore plus de puissance à cette oligarchie?

**L'hon. M. Dinsdale:** Comme l'honorable député l'a lui-même dit cet après-midi, c'est le gouvernement qui oriente les travaux du Parlement. L'opposition ne peut que s'occuper des travaux présentés au Parlement par le gouvernement. Personne ne l'ignore, ce n'est que pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire que l'opposition a l'occasion de présenter des mesures à la Chambre. Je crois que mon honorable ami, qui s'est fort intéressé à cet aspect particulier de notre régime parlementaire, sait très bien comment cet aspect de la procédure du Parlement peut être frustrant et inefficace. Or, s'il s'agit d'une transmission de certains pouvoirs à l'oligarchie, nous sommes bien à plaindre, car l'oligarchie est étroitement liée au gouvernement, à partir du premier ministre et en descendant l'échelle hiérarchique.

Nous savons tous, je crois, que l'esprit bureaucratique ressemble un peu à l'esprit scientifique. Sauf erreur, l'une des conditions requises pour devenir mandarin, selon l'article du *Maclean*, c'était d'être boursier Rhodes, et la plupart des boursiers Rhodes faisant partie de l'oligarchie canadienne se sont spécialisés dans les sciences sociales. Je le répète, monsieur l'Orateur, l'esprit bureaucratique a des liens très étroits avec l'esprit scientifique, qui tente de réduire à l'unité la multiplicité. Par malheur, si l'on pousse trop loin cette tendance dans le domaine de la

politique, on aboutit inévitablement au totalitarisme ou, du moins, à un régime où trop de pouvoirs sont confiés à l'exécutif. Un tel état de choses peut faire des tyrans de personnes qui désirent simplement rétablir l'ordre. On en a eu la preuve tant et plus dans le monde, toutes les fois que des organismes démocratiques en sont arrivés à une impasse du genre de celle où nous nous trouvons à l'heure actuelle.

Notre constitution se voue à la réalisation des conditions fondamentales de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement et je rappelle à la Chambre qu'on ne saurait avoir ni paix ni ordre sans un bon gouvernement. Je ne crois pas que nous ayons un bon gouvernement, en tout cas sûrement pas en ce qui concerne la question dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle. Vous ne sauriez régler le problème que pose l'unité nationale au pays simplement en effectuant une rapide substitution des emblèmes. C'est là la pire espèce de politique primitive. Comme le faisait remarquer l'autre jour l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), renommé pour sa sagesse et son expérience à la Chambre, c'est pure ignorance politique de la part du gouvernement que de croire qu'en changeant les emblèmes de la nation en un tournemain, il parviendra à résoudre tous les problèmes que pose l'unité nationale au pays, depuis les premiers jours de la Confédération. C'est mal connaître les questions de régionalisme, les problèmes que posent la vaste étendue de notre pays sur le plan géographique, la multiplicité des groupes ethniques, dont a parlé ce soir l'honorable député de Springfield (M. Slogan), et toutes les divergences d'ordre politique. Nous comptons cinq partis ici à la Chambre. En vérité, nous pourrions dire qu'il y a sept partis, à cause du manque d'unanimité dans les rangs des divers partis, comme je vais le signaler dans un instant.

Par-dessus le marché, nous avons essayé d'appliquer un système politique, un régime parlementaire qui s'est développé dans un État unitaire et qui est devenu État fédéral entraînant avec lui tous les problèmes qui s'y rattachent. Certains se sont opposés à l'idée d'un plébiscite ou d'un référendum parce que, disent-ils, ce moyen n'a jamais été utilisé au modèle des Parlements, en Grande-Bretagne. Mais le modèle des Parlements est un État unitaire. La population est homogène. Il y règne une homogénéité sociale qu'on ne trouve pas au Canada. Chaque fois qu'un gouvernement canadien fait la sottise de soulever des controverses sur des questions aussi fondamentales que celle-ci, il a dû recourir inévitablement à la formule du référendum. C'est la formule que les libéraux ont utilisée au début de la seconde guerre mondiale. Pas un chef pouvant se vanter de connaître le Canada n'aborderait une question de ce genre comme l'a fait le premier ministre.

Nous n'avons pas seulement préconisé la tenue d'un plébiscite pour nous tirer d'embarras afin que nous puissions nous occuper des affaires du pays. Comme on l'a signalé ce soir au cours du débat, le chef du Ralliement des créditistes était lui aussi en faveur de la tenue d'un référendum lorsqu'il a pris la parole lors d'un rassemblement politique tenu à Montréal, le 5 mars 1962. Voici les paroles que *La Presse* a prêtées au chef de ce parti:

> Six mois après avoir pris le pouvoir, les Créditistes demanderont à la population canadienne de choisir, par voie d'un référendum, un drapeau national distinctif.

Mais nous allons maintenant plus loin. Nous proposons la formation d'un comité parlementaire. Ce serait la façon normale de procéder, si le gouvernement a l'intention de poursuivre l'étude de cette question, au lieu de transformer ce sujet controversé en une mesquine querelle politique. La porte est encore ouverte et l'on n'a qu'à constituer un comité parlementaire où seraient représentés tous les partis à la Chambre, comme l'a recommandé le chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Ce comité tenterait d'en arriver à une certaine entente; ainsi nous pourrions faire disparaître les divergences d'opinion qui ne sont que trop manifestes, tant à la Chambre que dans tout le pays.

Or, monsieur l'Orateur, la seule intervention sérieuse de la part d'un membre du Cabinet, signalait par trop nettement qu'il s'agissait d'un sujet explosif, facteur de division. Il a parlé d'obstruction systématique, et ainsi de suite, mais son argument a été encore plus loin. Il a mentionné la division qui, en l'occurrence, s'était produite au sein du parti conservateur, et qui lui a fait verser des larmes de crocodiles. Mais que dire de la scission du parti libéral qu'on a pu constater à la Chambre? Nous avons entendu des membres partisans du gouvernement critiquer la façon dont toute l'affaire était présentée. Je ne répéterai pas ce qu'a dit le député d'York-Humber (M. Cowan), mais il a mentionné une décision prise par un «congrès croupion». Il a aussi parlé du manque de consultation avec les membres du parti, et de l'absence d'annonce à ce sujet dans les brochures publicitaires distribuées lors de la campagne électorale, et ainsi de suite.

Une division s'est également produite au sein du Crédit social. Le député de Medicine-Hat (M. Olson) ne s'est prononcé dans aucun sens l'autre soir. Il a cité certaines lettres en disant, en substance, que certains de ses amis sont pour telle chose et certains contre, pour laisser enfin entendre d'une façon très

politique qu'en ce qui le concernait il était «pour ses amis». C'est un exemple classique de la réponse que donnent les politiciens quand ils ne veulent pas se compromettre à propos d'un sujet prêtant à controverse. Quant au Nouveau parti démocratique, il est également divisé. Le seul parti qui a toujours fait preuve de solidarité à ce sujet est celui des Créditistes, dédiés aux opinions et aux manifestations radicales dans notre pays. Le fait se passe de commentaires.

Si le ministre des Transports (M. Pickersgill) n'a pas encore pris la parole au cours du débat, il a dit, depuis des années, bien des choses sur le drapeau distinctif. J'en arrive maintenant à certains discours prononcés ailleurs qu'à la Chambre par certains ministres de la couronne. Le Canada avait déjà été saisi de la question en 1954, lorsque le premier ministre d'alors, le très honorable Louis Saint-Laurent, chef responsable qui se rendait compte du sentiment politique de la nation, a refusé de s'attaquer à un problème soulevé par un député d'arrière-ban de son propre parti.

D'autre part, il avait paru précédemment dans la revue *Maclean's* du 1er février 1954, un compte rendu, que j'ai ici, du débat qui s'était déroulé cette année-là, et où l'honorable représentant aujourd'hui ministre des Transports était cité comme faisant partie de l'«oligarchie».

**L'hon. M. Churchill:** C'était un mandarin?

**L'hon. M. Dinsdale:** Oui, un mandarin. L'article poursuit:

> La question n'est revenue sur le tapis qu'en 1944 alors qu'un autre gouvernement Mackenzie King décrétait que le pavillon rouge du Canada devait être le drapeau de combat de notre pays, arboré par nos troupes le jour J et par la suite.
>
> Le jour de la victoire, l'année suivante, a offert une autre occasion où l'affaire fut presque réglée. Le premier ministre, M. King, était à San Francisco et rédigeait une allocution radiophonique à l'intention du peuple canadien. Il a pensé à dire quelques mots du drapeau.
>
> Jack Pickersgill, alors adjoint particulier du premier ministre, lui a demandé: «Pourquoi ne pas dire à la population que c'est le drapeau national du Canada, et ainsi couper court à la discussion?»

Ce passage est entre guillemets dans l'article du magazine *Maclean's* écrit par Blair Fraser.

**Une voix:** Pas de réponse.

**L'hon. M. Monteith:** Il cherche quelque chose à dire.

**L'hon. M. Dinsdale:** M. Fraser ajoute:

> Hélas, il avait été trop franc. Ceux qui ont lu le journal de Mackenzie King nous disent que ce jour-là, M. King a noté l'incident en ajoutant qu'il ne laisserait pas à un jeune secrétaire insolent le soin de trancher une question aussi délicate.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'était il y a vingt ans. Je n'avais que 40 ans.

[L'hon. M. Dinsdale.]

**L'hon. M. Dinsdale:** Vous êtes toujours dans la période ingrate de la quarantaine.

> Il s'est plutôt contenté, pour le moment, de permettre que l'on hisse le drapeau de combat du Canada au mât de la Tour de la Paix et des autres édifices publics, au pays comme à l'étranger.
>
> Quatre mois plus tard, un décret du conseil proclamait que le pavillon rouge était notre drapeau national distinctif.

C'était le ministre des Transports (M. Pickersgill), membre très important de ce gouvernement-là. A cette époque, il disait carrément ce qui constituait, à ses yeux, un Canadien.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, le député est lui-même un peu historien et je suppose qu'il a bien gagné sa vie comme professeur. Je ne crois pas qu'il veuille fausser les faits. Ce n'est pas exactement ce qui s'est passé. Je n'ai jamais fait de discours à ce sujet, mais j'ai eu une conversation privée avec Mackenzie King dans un hôtel de San Francisco. Mackenzie King avait décidé qu'il conviendrait de hisser le pavillon rouge à la Tour de la Paix le jour de la victoire. J'ai cru que c'était aussi une bonne idée, car il me semblait qu'il était plus propre au Canada que l'Union Jack qu'on arborait jusque-là.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant fait-il un discours ou commente-t-il le rappel au Règlement?

**M. l'Orateur suppléant:** Je croyais que le ministre désirait poser une question.

**L'hon. M. Dinsdale:** J'aimerais que le ministre prononce un discours à la Chambre.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'essayais tout simplement d'égayer le discours de l'honorable représentant.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, le ministre représente Terre-Neuve ici. Le premier ministre de cette province aimerait sûrement l'entendre dire qu'il appuie sans réserve le trifolié.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne crains pas de le dire, monsieur l'Orateur, je suis entièrement en faveur du trifolié. Je le préfère à tout drapeau comprenant la feuille d'érable ou à tout autre emblème canadien distinctif.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, le ministre espère—je le sais—pouvoir se tirer d'embarras en formulant quelque observation équivoque, typiquement politique, sur le concept des deux drapeaux. Les vis-à-vis nous

ont critiqués parce que nous avons discuté sérieusement de la question. Croyant que le vote résoudra la difficulté, ils ne cessent de réclamer la mise aux voix. (*Exclamations*) Je rappelerai aux honorables députés de l'arrière-ban qu'on entend braire, que la discorde et les problèmes au pays ne feront que commencer lorsque le Parlement prendra une décision aussi hypocrite dans l'espoir de surmonter ces difficultés et d'apaiser la discorde en préconisant deux drapeaux.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser à l'honorable député une question très sérieuse. L'honorable député croit-il réellement en la dictature d'une minorité ou pense-t-il que la majorité a le droit de prendre des décisions?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dinsdale:** Ils fraient encore de l'autre côté. Monsieur l'Orateur, j'ai confiance en d'honnêtes et intelligentes discussions sur ces questions et non dans les huées des vis-à-vis au cours du présent débat. Je regarde le ministre de la Justice (M. Favreau) en faisant cette remarque. Il simulait un certain scepticisme en m'écoutant parler.

Des ministres de la Couronne ont prononcé des discours en dehors de la Chambre au sujet de cette importante question. Un colloque tenu à l'Université du Manitoba le 7 mars dernier, avant même que le gouvernement songe à présenter la question du drapeau au Parlement, était destiné, à mon avis, à brouiller les pistes. Le ministre des Forêts (M. Sauvé) et le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce (M. Pepin) ont pris part à ce débat. Un en-tête du journal des étudiants se lisait ainsi:

> Le «bon sens» de M. Sauvé, le «charme et l'esprit» de M. Pepin ont donné le ton à une journée de délibérations intensives et intéressantes sur le problème—Le Canada, une ou deux nations?

Qu'il me soit permis de citer les propos prononcés à cette occasion dans ma province natale, le Manitoba, par M. Sauvé. Il a dit:

> Oublions ce qui nous divise... deux nations ou dix nations. Concentrons-nous sur un Canada unique.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, c'est précisément là ce que nous demandons au gouvernement de faire au lieu de s'amuser avec deux drapeaux et toutes ces autres choses destinées à diviser notre pays. Si nous avons deux drapeaux, ce sera alors la séparation symbolique, et c'est là le comble de l'hypocrisie. Nous aurions alors le séparatisme symbolisé par la présence de deux drapeaux.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer à citer les observations du ministre des Forêts (M. Sauvé). Sa solution n'était pas le drapeau national. Son thème avait trait à la politique nationale sur le plan économique. A son dire, nous devrions oublier toutes ces autres choses étrangères à la question et concentrer notre attention sur la politique économique qui conduira notre pays vers l'unité. Il a parlé des difficultés spéciales de la province de Québec en matière d'économie. Puis, il a appuyé avec enthousiasme la mesure de politique économique que le gouvernement précédent avait présentée en vue de résoudre cette difficulté particulière. Et M. Sauvé d'ajouter:

> Il nous faut donc changer, et la seule façon, c'est de laisser le gouvernement fédéral prendre l'initiative. Un champ d'activité que nous exploitons lentement est l'ARDA...

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre a bien raison cette fois. Ce champ, ils l'exploitent lentement. Nous avons créé l'ARDA et, grâce à nous, la mise en valeur des ressources a avancé à fond de train, jusqu'à ce que le gouvernement actuel s'amène avec sa propagande et sa technique faite de petits trucs qu'il a voulu substituer au progrès économique.

Dans la minute qu'il me reste, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce. Voici ce qu'il a dit:

> Ce qui fait une nation, c'est...d'avoir accompli ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en accomplir davantage dans l'avenir.

Tels sont les propos tenus par l'honorable représentant le mercredi 7 mars, avant même que le gouvernement ne songe à faire de la question du drapeau une échappatoire. Je suis d'accord.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 h. 30?

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

QUESTIONS OUVRIÈRES—LES TRAVAUX D'HIVER: ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A PAYÉ SA PART

*(Texte)*

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, à midi, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé une question à l'honorable ministre du Travail (M. MacEachen) relativement au programme d'encouragement des travaux d'hiver, lequel a été mis de l'avant, il y a quelques années, dans le but de venir en aide, par l'intermédiaire des municipalités, aux nombreux chômeurs et, partant, à leur famille, durant la saison d'hiver qui est considérée comme saison morte dans le domaine du travail.

Je voulais savoir si le gouvernement avait payé sa part de contribution pour tous les travaux accomplis en vertu de ce programme au cours de la saison 1963-1964, car plusieurs personnes, dont les maires et les secrétaires de municipalités de mon comté, m'ont demandé pourquoi ils n'avaient pas encore payés pour des travaux déjà terminés depuis avril dernier. Ces gens s'informent à Québec, et Québec laisse entendre que le retard apporté au paiement dépend d'Ottawa.

Or, je voudrais savoir s'il est exact que le gouvernement fédéral retarde le paiement de ces travaux, et pour quelle raison?

Je m'aperçois, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas que mon comté qui soit dans cette situation, car je trouve dans *La Frontière* du jeudi 20 août 1964, en page 10, l'article suivant:

> $300,000 de travaux d'hiver non payés dans Rouyn-Noranda.
>
> Des colons et journaliers de douze paroisses du comté Rouyn-Noranda, dont les travaux d'hiver sont terminés depuis le mois d'avril dernier, attendent encore d'être payés.
>
> Dans la plupart des paroisses, on a réussi à financer à des banques de Rouyn la majeure partie des travaux afin que les journaliers reçoivent une partie...
>
> Remarquez bien le mot: une partie...
>
> ...de leurs salaires. Mais les endosseurs de ces travaux attendent que le gouvernement provincial leur verse l'argent pour que les banques soient remboursées des avances faites.
>
> Aux dires des autorités provinciales, cinq paroisses devaient être payées le 15 juin, et les sept autres le 20 juin. Or, aucune de ces douze paroisses n'a encore reçu de l'argent.
>
> Les sommes dues par le gouvernement provincial, en vertu de l'entente fédérale-provinciale des travaux d'emplois d'hiver pour combattre le chômage saisonnier, s'élèveraient à $300,000 dans le seul comté de Rouyn-Noranda.
>
> Pendant ce temps-là, épiciers, bouchers et propriétaires de magasins qui ont fait crédit aux journaliers et colons, commencent à talonner leurs débiteurs.
>
> Comme on sait, les travaux sont terminés depuis la fin d'avril.
>
> Ces journaliers espèrent être remboursés avant que ne commencent les travaux de l'hiver 1964-1965.

On sait que le programme d'encouragement des travaux d'hiver a été institué pour venir en aide à ceux qui ne peuvent autrement se trouver de l'emploi durant la saison morte. La plupart de ces personnes ont des familles à faire vivre et des enfants qui vont à l'école et, en plus, ne sont pas exempts de maladies plus que d'autres. Ils ont besoin d'argent pour acheter le nécessaire ou obtenir les services dont ils ont besoin et, pourtant, dans la majorité des cas, ce plan conjoint leur a nui plutôt qu'aidé.

Un électeur de mon comté est venu me voir, en fin de semaine dernière, pour m'expliquer la situation dans laquelle se trouvent lui et ses concitoyens qui ont participé à ces travaux, et c'est le cas d'à peu près toutes les paroisses du nord-ouest québecois.

[M. Laprise.]

Dans la municipalité de Saint-Vital de Clermont, en Abitibi-ouest, les travaux ont commencé vers le 3 décembre 1963 et se sont terminés le 30 avril 1964. Ils ont reçu la première tranche de paiment le 9 juin 1964, et la balance n'est pas encore payée.

Cette municipalité, comme bien d'autres, n'a pu se faire financer par la Caisse populaire ou les banques de La Sarre. Donc, ces personnes ont dû travailler tout l'hiver, sans salaire, sans revenu, et parmi elles, se trouvaient des personnes qui avaient suffisamment de timbres pour les rendre éligibles aux prestations d'assurance-chômage.

D'autre part, les bureaux d'Assurance-chômage de Rouyn ou de Val d'Or refusaient de leur verser des prestations puisqu'il y avait du travail dans leurs paroisses; d'autres qui, autrement, auraient pu obtenir de l'aide du service social, étaient refusés pour la même raison. (Aller couper des branches ou pelleter de la neige.)

Or, il est arrivé, monsieur l'Orateur, que ces colons journaliers sont allés voir leur marchand général, leur fournisseur, et celui-ci a été assez bon, assez aimable, je dirais même assez charitable pour leur avancer à crédit tout l'hiver, mais quand la première tranche des travaux a été payée, le 9 juin dernier, eh bien, le marchand a tout pris, tout gardé, ce dont on ne peut le blâmer.

Cependant, le pauvre chômeur, lui, n'a rien reçu encore, toujours rien. Il faudra que cela change, car il y a une classe dans notre civilisation du vingtième siècle, siècle d'abondance, pour lequel c'est toujours «rien».

Monsieur l'Orateur, je demande au ministre du Travail et au gouvernement de trouver un terrain d'entente avec la province de Québec et les autres provinces afin que ceux qui participent aux travaux de chômage soient payés régulièrement toutes les deux semaines. Ce sont des gens comme les autres; ils ont le droit de toucher un salaire qui leur est nécessaire pour faire vivre leur famille.

Monsieur l'Orateur, j'espère obtenir une réponse satisfaisante.

*(Traduction)*

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi, l'honorable député de Chapleau (M. Laprise) a posé une question au ministre du Travail (M. MacEachen). Bien que je n'aie pu obtenir les termes exacts qu'il a employés, la question m'a semblé être celle-ci: le gouvernement fédéral a-t-il fait honneur à toutes ses obligations aux termes du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités au cours de l'année 1963-1964?

Les chiffres que j'ai pu me procurer ne sont pas répartis par province. Toutefois, le gouvernement fédéral a approuvé des projets

dont le coût s'élevait jusqu'à 52 millions de dollars et les paiements versés aux provinces jusqu'à ce jour sont de $17,694,000. Les réclamations en cours, dont les paiements sont à l'étude, s'élèvent à $5,529,000. Il est entendu que les paiements sont effectués par le gouvernement fédéral une fois que les gouvernements provinciaux en ont fait la demande. Je présume que si la province de Québec a tardé à faire ces réclamations au gouvernement fédéral, elle ne se trouve pas dans une situation différente des autres.

Comme on peut le signaler, seul le paiement d'un peu plus de 17 millions de dollars a été autorisé. La seule raison pour laquelle les paiements sont en souffrance est que les réclamations n'ont pas été authentifiées avant de les présenter, mais toutes les réclamations reçues depuis le 7 août ont été acquittées.

Le gouvernement fédéral ne verse sa part qu'une fois que la province intéressée a donné la garantie que des versements pouvaient être faits, en vertu de la loi, dans le cas de telles entreprises. C'est bien dommage que le travail de ces employés n'ait pas été rétribué; nous le regrettons, mais le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'effectuer ces paiements. Nous ne faisons les paiements que sur réception des réclamations. Le ministère serait heureux de voir à ce que les paiements se fassent au fur et à mesure que le travail s'effectue mais, pour en arriver là, il faudra, bien entendu, recourir à de nouvelles négociations et je vais sûrement porter de nouveau cette question à la connaissance du ministère.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10 heures et 40 du soir.)

## APPENDICE

*(Voir page 7505)*

### INSTITUTIONS DANS LA PROVINCE D'ONTARIO POUVANT ÉMETTRE DES CERTIFICATS D'ADMISSIBILITÉ

Universités et collèges (y compris les universités et collèges fédérés et affiliés): Université Brock, St Catharines; Université Carleton, Ottawa; Université de Guelph, Guelph; Collège des arts de Lakehead—science et technologie, Port-Arthur; Université Laurentienne de Sudbury, Sudbury; Université McMaster, Hamilton; Collège des arts d'Ontario, Toronto; École de droit d'Osgoode Hall, Toronto; Université d'Ottawa, Ottawa; Université Queens, Kingston; Collège militaire royal du Canada, Kingston; Université de Toronto, Toronto; Université Trent, Peterborough; L'Université de Waterloo, Waterloo; Université luthérienne de Waterloo, Waterloo; L'Université Western Ontario, London; L'Université de Windsor, Windsor; L'Université d'York, Toronto.

Écoles normales: École normale d'Hamilton, Hamilton; École normale de Lakehead, Port-Arthur; École normale de Lakeshore, New Toronto; École normale de London; London; École normale de North-Bay, North-Bay; École normale d'Ottawa, Ottawa; École normale de Peterborough, Peterborough; École normale de Stratford, Stratford; École normale de Sudbury, Sudbury; École normale de Toronto, Toronto; École normale de l'Université d'Ottawa, Ottawa; École normale de Windsor, Windsor.

Écoles techniques: Institut technologique de l'Ontario de l'Est, Ottawa; Institut technologique d'Hamilton, Hamilton; Institut technologique du Nord-Ontario, Kirkland Lake; Institut polytechnique Ryerson, Toronto; Institut technologique de l'Ontario de l'Ouest, Windsor; Institut des mines provinciales, Haileybury.

Écoles professionnelles et écoles des métiers de l'Ontario: École des métiers de l'Ontario, London; École des métiers de l'Ontario, Ottawa; École provinciale des métiers de l'automobile et des métiers connexes, Toronto; École professionnelle de la province, Toronto; École professionnelle des métiers et occupations, Toronto.

Autres institutions: Collège de chiropratique «Canadian Memorial», Toronto; Collège d'optométrie, Toronto; École de forestiers d'Ontario, Dorset.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 28 août 1964**

La séance est ouverte à dix heures et demie.

## LES FINANCES

HUILES VÉGÉTALES—DÉPÔT D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF SUR L'ARTICLE 131

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Je désire déposer des exemplaires anglais et français d'un rapport de la Commission du tarif sur l'article 131, se rapportant aux graines oléagineuses, aux huiles végétales et autres produits connexes. Je dépose également la transcription des témoignages entendus lors des audiences publiques tenues par la Commission.

Ce rapport renferme des recommandations relatives aux graines oléagineuses, aux huiles végétales, aux tourteaux et à la farine de tourteau. Je donne aux députés l'assurance que le gouvernement étudiera attentivement ces recommandations. J'insisterais pour que toute personne désirant faire des commentaires sur ce rapport les fasse au plus tôt.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RETRAIT DES CASQUES BLEUS À CHYPRE—TRAITEMENT DE CITOYENS GRECS PAR LES TURCS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'ai deux questions à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'abord, est-il en mesure de nous dire si l'on s'attend, d'une façon générale, au retrait de la force des Nations Unies à Chypre —conclusion que permettent de tirer certaines paroles et expressions qu'a employées hier le Président des États-Unis?

La deuxième question a trait à la position du Canada dans l'OTAN. Puis-je savoir du ministre si, vu les convictions très nettes des Canadiens d'origine grecque, le gouvernement du Canada, en tant que membre de l'OTAN, a protesté auprès du gouvernement turc au sujet du traitement infligé au patriarche Athanagoras et de l'expatriation de citoyens grecs en Turquie? Nos bons citoyens d'origine grecque ont élevé des protestations. C'est la raison pour laquelle je pose cette question, ainsi que pour obtenir l'assurance qu'aucune exacerbation des rapports entre deux pays appartenant à l'OTAN ne se produira à la suite d'accusations analogues à celles de ces citoyens canadiens.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la déclaration du président des États-Unis au sujet de la force de Chypre. On ne m'a rien montré ce matin à ce sujet. J'ai déjà dit hier que le Canada n'avait pas l'intention de retirer son contingent de la force des Nations Unies. Cette décision est subordonnée à l'initiative du Conseil de sécurité sur la recommandation, notamment, du secrétaire général. Toute observation attribuée au secrétaire général portant à croire à un retrait possible des forces traduit simplement son désir, que partage le Canada, de trouver les fonds nécessaires pour permettre à la force de maintenir ce qui est toujours une présence très nécessaire dans l'île, comme l'a dit, entre autres, le chef du gouvernement cypriote.

Quant à la situation du patriarche et aux instances présentées par ceux que mon très honorable ami appelle de bons citoyens canadiens d'origine grecque—et je partage son avis à ce sujet—nous avons signalé au gouvernement turc qu'il était désirable de ne rien faire à l'égard du patriarche ou d'autres citoyens grecs à Ankara qui soit de nature à aggraver la situation. Avec mon très honorable ami, je reconnais qu'il est tout à fait souhaitable d'éviter tout ce qui peut nuire à nos deux partenaires de l'OTAN. C'est pourquoi, de temps à autre, j'ai pris bien soin, en réponse aux questions, de ne rien dire qui soit de nature à modifier nos relations avec la Grèce et la Turquie.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le gouvernement du Canada a-t-il informé la Turquie en particulier que, de l'avis du gouvernement canadien et du peuple canadien, tout ce qui ressemble à de la persécution contre le patriarche et les citoyens grecs de Turquie devrait cesser et en tout cas être désapprouvé par le gouvernement turc?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, nous avons présenté des instances très vives à la Turquie comme nous l'avions fait, sur un

autre sujet, au gouvernement de Grèce et les avons suppliés de ne rien faire qui soit de nature à soulever la population des deux pays dans une situation déjà si explosive. J'ai abordé la question avec le ministre des Affaires étrangères de Turquie à deux reprises. Je dois dire que, les deux fois, le ministre turc a nié les allégations que je lui avais signalées par suite d'instances reçues de différents milieux, en particulier de certains citoyens canadiens d'ascendance grecque.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les nouvelles radiodiffusées hier, à plusieurs reprises, et ce matin encore, par la Société Radio-Canada, d'après lesquelles l'archevêque Makarios s'oppose toujours à l'exécution des termes du traité entre Chypre, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni au sujet du remplacement des troupes turques cette fin de semaine, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre si l'on peut s'attendre que l'archevêque modifie son attitude, ou si le gouvernement canadien a fait des recommandations à la Grèce et à la Turquie à cet égard? Le ministre voudrait-il également nous dire s'il a obtenu des renseignements au sujet de ce que le gouvernement grec fera éventuellement au cas où la Turquie commencerait à remplacer par d'autres les troupes qu'elle maintient à l'heure actuelle à Chypre, et ce qui se passerait, selon toute probabilité, si l'archevêque essayait de s'opposer par la force des armes à ce procédé? La Grèce prêtera-t-elle aide à l'archevêque ou non?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, cette question détaillée et compliquée a trait, je présume, au projet de la Turquie de remplacer son contingent à Chypre par de nouvelles troupes. Le contingent qui s'y trouve y est posté conformément au traité d'alliance entre la Grèce, la Turquie et Chypre, signé en août 1960 et prévoyant le droit pour la Grèce et la Turquie de stationner des contingents de 950 et 650 hommes respectivement sur l'île. Le gouvernement canadien a pris note du projet que le gouvernement de Chypre aurait l'intention de mettre en œuvre. Le secrétaire général nous a informé que c'est là une des questions qu'il espère discuter à Genève lorsqu'il y arrivera un peu plus tard aujourd'hui.

**M. Nesbitt:** Une chose m'intéresse. Sans doute ma question renfermait nombre de détails, mais le ministre pourrait peut-être nous dire s'il a des renseignements sur ce que le gouvernement grec ferait si les Turcs insistent pour donner suite de cette condition du traité et remplacent, comme ils en ont l'intention, leurs troupes cette fin de semaine et que le chef du gouvernement cypriote tente de résister par les armes?

[L'hon. M. Martin.]

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député ne s'attend sans doute pas à ce que je réponde à cette question. Je ne puis dire ce que le gouvernement grec fera, mais ce que je sais c'est que les gouvernements grec et turc ont, à mon sens, depuis ces derniers temps fait preuve de modération. J'espère sincèrement que l'attitude adoptée par le gouvernement du premier ministre Papandreou, qui reflète une disposition très positive, sera maintenue. Je suis sûr que ces deux membres de l'OTAN tiendront à éviter toute complication ultérieure à Chypre.

## OTAN—ACCORD CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ATOME

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure maintenant de répondre à la question que je lui ai posée hier, alors que, malheureusement, il avait quitté la Chambre. Je suis sûr qu'il voudra éclaircir la situation et rectifier les renseignements trompeurs qu'il a donnés à la Chambre les 8 et 16 juillet au sujet de l'échange de renseignements sur l'atome.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pris connaissance qu'après mon arrivée à la Chambre, lorsque le hansard d'hier m'a été envoyé par un de mes fonctionnaires, de la question posée hier par mon honorable ami. Je regrette de ne pas l'avoir vue avant, car j'en aurais traité plus tôt ce matin.

Il va sans dire que je ne suis pas d'accord avec mon honorable ami sur la question des renseignements trompeurs. J'ai dit qu'il s'agissait de l'échange de renseignements atomiques destinés aux membres—c'est-à-dire les membres de l'OTAN—pour fins scientifiques.

Mon honorable ami a parlé hier d'un message du président des États-Unis. Je vais déposer ce message et mon honorable ami constatera que, si ma déclaration à la Chambre n'était pas aussi détaillée, elle n'était sûrement pas inexacte.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre voudrait-il se reporter à la réponse qu'il a donnée le 16 juillet à la question que je lui posais concernant le document déposé:

N'est-il pas vrai que l'article III traite de l'élaboration de projets de défense, de la formation de personnel et de l'emploi de méthodes de défense contre les armes atomiques, ainsi que de questions touchant aux systèmes de livraison d'armes atomiques?

Le ministre a répondu:

...il n'a rien à voir aux armes atomiques en tant que telles...

...puis il a poursuivi en disant qu'il ne s'agissait que de l'échange de renseignements atomiques destinés aux membres pour fins scientifiques. Je ferais remarquer au ministre que ce n'est pas là le renseignement que le président des États-Unis a donné au congrès lorsqu'il a dit:

L'échange d'un plus grand nombre de renseignements est nécessaire pour permettre à nos alliés d'utiliser efficacement les systèmes de transport d'armes nucléaires... Ce nouvel accord représente une étape logique et utile dans nos efforts incessants visant à assurer une plus grande participation des alliés à la défense nucléaire de l'OTAN.

J'ai demandé le 8 juillet, puis le 16 juillet, qu'elles étaient les répercussions de cette entente sur le Canada, et le ministre n'a pas répondu clairement. Il est dans les nuages et j'aimerais qu'il s'explique.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami dit que je suis dans les nuages. Il parle sans doute en connaissance de cause, lui qui est toujours dans les nuages. Je lui répondrai avec bonne humeur qu'il est complètement dans les nuages, ce matin. Toutefois, je lui donnerai volontiers des renseignements à ce sujet.

**L'hon. M. Churchill:** En effet, le ministre est de bien bonne humeur. Mais les nuages se sont épaissis. Je lui ai demandé de nous faire une déclaration claire et nette. Cet échange de renseignements a-t-il trait au perfectionnement ou à l'emploi plus généralisé des armes nucléaires, ou s'agit-il tout simplement d'un échange de renseignements sur l'utilisation de la force atomique à des fins pacifiques?

**L'hon. M. Martin:** Je rappelle que j'ai pris connaissance de l'intervention de l'honorable député il y a à peine quelques instants. Je me propose de faire plus tard une déclaration qui, je crois, le satisfera. Il prétend que les nuages s'épaississent. Il ne verra probablement pas d'objection à ce que je lui dise qu'il n'y a pas seulement les nuages qui s'épaississent.

### PARTICIPATION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE SUR LE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il accepté une invitation des États-Unis à participer à une conférence sur la dessalement de l'eau de mer en octobre 1965?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je n'y vois que du bleu. Je vais m'informer de la chose.

## L'HABITATION

### EXAMEN DU RAPPORT D'UNE ASSOCIATION ONTARIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes en sa qualité de ministre responsable de l'habitation, et j'ai aussi une question à poser au premier ministre. Comme le ministre des Postes est absent, je pourrais peut-être les poser toutes les deux au premier ministre.

En raison des révélations alarmantes du rapport que l'Association ontarienne des autorités de l'habitation a présenté hier au gouvernement au sujet de la situation du logement de centaines de milliers de familles, jeunes et vieilles, le gouvernement va-t-il envisager la mise en œuvre du programme novateur que propose le rapport?

Mon autre question découle également de ce rapport, et c'est celle que je veux adresser au premier ministre. Le premier ministre va-t-il examiner la proposition visant à faire nommer un ministre à plein temps des affaires urbaines et de l'habitation? C'est un poste qui conviendrait peut-être très bien à l'actuel ministre des Postes, et son portefeuille pourrait être confié à quelqu'un d'autre.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première question, le rapport m'a été communiqué et le gouvernement l'étudie avec soin. Les mesures nécessaires seront prises, mais je n'ai pas l'intention de faire une déclaration tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de mettre ces mesures au point.

Quant à la seconde question, relative à la création d'un ministère de l'urbanisme, je ne crois pas pouvoir dire maintenant quoi que ce soit à ce sujet, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

## LES COALITIONS

### A PROPOS DU MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MARCHANDS DE PRODUITS DE L'AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai

posée, mercredi dernier, à savoir s'il entend donner suite au mémoire que lui a présenté, dernièrement, l'Association nationale des marchands de produits de l'automobile?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question lors de la prochaine séance de la Chambre.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### MODIFICATION ÉVENTUELLE DE LA LOI SUR LA FAILLITE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Se propose-t-il de recommander des amendements à la loi sur la faillite pour prévenir le nombre croissant des faillites frauduleuses?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à la Chambre que la loi sur la faillite était à l'étude, à l'heure actuelle. Un premier projet de loi sera bientôt présenté à la Chambre et une mesure plus générale sera soumise, tout d'abord, aux spécialistes et ensuite au Parlement.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. L'honorable ministre se propose-t-il d'apporter à la procédure administrative de la loi sur la faillite certains amendements pour permettre l'établissement d'une escouade antifraude, ainsi que l'a suggéré hier le président de l'Association canadienne de la construction, M. Donald Jupp?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, les problèmes que posent les moyens nécessaires pour prévenir, d'une façon plus précise, en vertu de la présente loi, les fraudes en matière de faillites constituent l'un des objets de l'étude présentement en cours et l'un des sujets que, pour ma part, j'étudie très sérieusement.

### A PROPOS DES ALLÉES ET VENUES DE M. HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu, depuis hier, des nouvelles au sujet de l'ami des Canadiens, M. Hal Banks, qu'on ne peut trouver?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Non, monsieur l'Orateur.

[M. Laprise.]

*(Traduction)*

## L'IMMIGRATION

### TORONTO—RÔLE DE PERSONNES S'INTÉRESSANT À LA GRÈVE DES JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Mardi dernier, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition et le député de Melville m'ont posé des questions au sujet de deux personnes qui étaient censées être arrivées au Canada pour prendre part à la grève des journaux à Toronto, peut-être en qualité d'organisateurs professionnels de grèves.

J'ai fait enquête et j'ai constaté que les deux hommes en question, George Hogan et Robert Ameln sont des négociateurs syndicalistes officiels et sont venus au Canada à la demande du syndicat local canadien en vue d'aider le syndicat dans ses négociations avec les journaux. A ce titre, ces hommes furent légalement et normalement admis en vertu de l'article 7(1) *h*) qui prévoit l'admission de personnes qui exercent une profession, un métier ou une occupation légitime et qui doivent l'exercer de façon provisoire. Tant que ces deux hommes feront partie de la catégorie qui a motivé leur admission, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ne pourra pas intervenir.

Quant à la question du chef de l'opposition qui m'a demandé quelle directive on avait donnée aux trois journaux de Toronto à l'égard de certaines personnes venues des États-Unis et employées par les trois journaux en question, les journaux avaient reçu l'ordre de voir à ce que les dix personnes en cause sortent du pays immédiatement et en fait, toutes ces personnes ont quitté le Canada le 27 juillet. Nul n'avait dit aux journaux que ces personnes avaient le droit de demander le statut d'immigrants reçus.

### STIMULANTS À L'IMMIGRATION DE MÉDECINS, INFIRMIÈRES ET AUTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Songerait-il à attirer et à encourager les médecins, les infirmières et les techniciens de laboratoire à venir s'établir au Canada pour atténuer la grave pénurie qui existe actuellement?

*(Texte)*

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je trouve cette suggestion excellente et je discuterai avec les fonctionnaires

de mon ministère des mesures que nous pourrions prendre pour faire venir au Canada ces spécialistes.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES BUREAUX ET DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné qu'il a déclaré qu'il songeait à modifier le cadre de l'organisation de son ministère et à augmenter le nombre des fonctionnaires, l'honorable ministre peut-il nous dire à combien il entend porter le nombre des bureaux d'immigration en France et en Italie, et s'il a l'intention de ce faire bientôt?

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de reviser notre programme d'immigration en Europe, et cette réorganisation prévoit l'accroissement du personnel des bureaux réguliers actuellement situés à Paris et à Rome. On étudie aussi l'établissement de nouveaux bureaux qui permettraient de donner un meilleur service aux immigrants européens.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre n'a pas répondu à ma question; il a évidemment glissé sur le sujet.

Peut-il nous dire pourquoi son ministère compte sept bureaux d'immigration en Angleterre, cinq en Allemagne, seulement un en France et seulement un en Italie? A-t-il l'intention de corriger cette situation, de façon qu'on puisse amener au Canada une proportion mieux équilibrée des différents groupes d'Europe?

**L'hon. M. Tremblay:** Oui, monsieur l'Orateur.

*(Traduction)*

## L'AGRICULTURE

FROMAGE—REVISION DES DISPOSITIONS ACTUELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, mais comme il est absent et qu'il s'agit d'une question très importante pour un large secteur de la population canadienne, j'aimerais la poser au premier ministre. Compte tenu des remarques faites par le ministre de l'Agriculture (M. Hays) le 20 août et surtout des vives protestations des agriculteurs et des organismes de l'industrie laitière au Canada, le premier ministre voudra-t-il demander au ministre de l'Agriculture de convoquer une réunion spéciale des producteurs laitiers et des organismes de l'industrie laitière en vue d'étudier les mesures à prendre avant l'ajournement de la Chambre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je discuterai volontiers de la chose séance tenante, avec le ministre.

*(Texte)*

MARCHE DES CULTIVATEURS SUR LES PARLEMENTS D'OTTAWA ET DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Beaulé (Québec-Est):** Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de l'Agriculture (M. Hays), je vais poser ma question au premier ministre. Est-il au courant que les cultivateurs du Québec ont l'intention de faire une marche sur Ottawa, en même temps que sur Québec, et dans le cas de l'affirmative, prendra-t-il les dispositions nécessaires pour rencontrer ces cultivateurs?

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette marche sur Ottawa.

## LA DÉFENSE

RELÈVE DU CONTINGENT CANADIEN À CHYPRE—ABOLITION DE LA CÉRÉMONIE DE LA RELÈVE DE LA GARDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. J'aimerais lui demander s'il prévoit que le premier bataillon des *Canadian Guards* remplacera le 22e à Chypre, plus tard ce mois-ci, et également s'il songe à supprimer, l'année prochaine, la cérémonie du changement de la garde dont s'acquitte le deuxième bataillon.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, le premier bataillon est le bataillon suppléant pour les Nations Unies. S'il y a roulement, il remplacera donc le premier bataillon du Royal 22e régiment. Une équipe de reconnaissance partira le 7 septembre, pour se mettre au courant de la situation sur les lieux, au cas où le roulement serait autorisé.

Relativement à la cérémonie du changement de la garde dont s'acquitte le deuxième bataillon sur la colline du Parlement, on ne s'est pas arrêté à ce problème. Il n'avait vraiment pas retenu mon attention avant que les journaux en parlent. Il se pose, c'est évident, certains problèmes en ce qui concerne l'entraînement, mais on reconnaît aussi que c'est là une des attractions touristiques très importantes du Canada en même temps

qu'une source de fierté tant pour les Canadiens que pour les visiteurs. Je puis assurer à mon honorable ami que ces éléments seront soigneusement pesés avant qu'on prenne une décision relativement à un changement quelconque.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songera-t-il à l'emploi et à la formation d'étudiants pour accomplir la cérémonie dans les années à venir, comme on le fait à Fort-Henry, à Kingston?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il n'y a aucune raison qui nous empêcherait d'examiner ce point en même temps que nous étudierons l'ensemble du problème. Cependant, ce procédé comporterait des dépenses additionnelles, et il faudrait examiner la question de très près avec les autres membres du gouvernement responsables du budget national.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre a dit «si roulement il y a», relativement à la force de Chypre. Songe-t-il au retrait de la force? Ou bien le roulement n'aura-t-il pas lieu si la force est maintenue?

**L'hon. M. Hellyer:** Non, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bien précisé ce point; mais, dans l'intervalle, il y aura la prolongation du mandat, qui se produira le 27 septembre, j'imagine. Si la chose se produit, le roulement aura lieu comme prévu.

**M. l'Orateur:** L'honorable député d'Edmonton-Est a la parole.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, on a répondu à la question que j'allais poser.

*(Plus tard)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'ai une courte question à poser au ministre de la Défense nationale pour faire clarifier une réponse qu'il a donnée il y a quelque temps à l'honorable député de Pictou. Je crois savoir que le chef de cabinet du ministre a annoncé que la cérémonie du changement de la garde sera continuée en 1965. Par conséquent, le ministre confirmerait-il cette déclaration?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, je suis certain qu'il n'a pas fait de déclaration de ce genre. La question sera étudiée de nouveau le printemps prochain, en temps et lieu, et la décision sera annoncée à ce moment-là.

**L'hon. M. Martineau:** Vous feriez mieux de vérifier ce qu'il a dit.

**M. l'Orateur:** L'ordre du jour.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur...

[L'hon. M. Hellyer.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'aimerais rappeler à l'attention de tous les honorables députés que la période de questions a commencé aujourd'hui à 10 h. 41.

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne vois pas très bien comment cette déclaration est pertinente. La période de questions n'est pas limitée, sauf le mercredi.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale a répondu à l'honorable député qui vient de l'interroger que, pour sa part, il n'envisage d'apporter aucun changement...

**Des voix:** Posez votre question.

**M. Skoreyko:** ...à la relève de la garde. Le ministre nous dirait-il s'il tiendra compte de l'éditorial ridicule qui a paru dans le *Citizen* d'hier et dont l'auteur est Christopher Young? Cet article exercera-t-il une influence sur la façon de penser du ministre?

**Une voix:** Qui est Christopher Young?

**Une voix:** Un neveu du premier ministre.

**L'hon. M. Hellyer:** Je n'ai pas vu l'éditorial, monsieur l'Orateur.

## EFFECTIFS DE L'ARMÉE DE RÉSERVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre voudrait-il donner à la Chambre un rapport autorisé sur les futurs effectifs globaux de l'armée de réserve? Seront-ils de 30,000 hommes plus nombreux ou moins nombreux?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, le ministre associé a été parfaitement clair sur ce point dans son témoignage devant le comité spécial de la défense.

**L'hon. M. Churchill:** Je demande une déclaration à la Chambre des communes. Je n'ai rien à reprendre aux déclarations faites en comité, mais je demande que le ministre communique à la Chambre des renseignements à consigner au hansard.

**L'hon. M. Hellyer:** Je suis persuadé que lorsque le comité fera son rapport à la Chambre, le compte rendu renfermera des renseignements sur ce point.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, l'attitude du ministre montre qu'il fait très peu de cas de la Chambre des communes. Je demande un renseignement d'intérêt public. Je demande au ministre de la Défense nationale une déclaration autorisée quant à l'effectif proposé de l'armée de réserve. Le ministre associé de la Défense nationale s'est montré hésitant à ce sujet et a fait des déclarations peu précises aux membres du comité de la défense. Nous voulons une déclaration autorisée, afin que les membres de la milice sachent un peu qu'elle sera la situation à l'avenir.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, le ministre associé a fait au comité spécial de la défense une déclaration qui fait foi et j'aurais cru que l'honorable représentant, qui s'intéresse vivement à ces questions, en aurait pris connaissance avant aujourd'hui.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, j'ai certes le droit, en tant que député à la Chambre, de recevoir une réponse à une question légitime. Je veux tout simplement savoir quel effectif maximum on se propose d'établir pour l'armée de réserve. Le ministre de la Défense nationale devrait pouvoir me répondre. J'aurais une question complémentaire à poser. Si l'on doit établir un plafond, quand la réduction aura-t-elle lieu? S'agit-il d'une diminution proportionnelle des effectifs actuellement enrôlés par province dans l'armée de réserve, ou cette réduction ne doit-elle avoir lieu que dans certaines régions?

**L'hon. M. Hellyer:** J'estime, monsieur l'Orateur, que, dès qu'une solution aura été trouvée dans le débat sur le drapeau et qu'une décision aura été prise, nous pourrons passer à d'autres questions importantes... (*Exclamations*) ...y compris l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale. Nous répondrons alors volontiers à toutes les questions qui se rattacheront directement aux crédits du ministère.

**Une voix:** Il n'en sait rien.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il s'agit d'un abus flagrant... (*Exclamations*) Je ne me laisserai pas couper la parole par les cris des députés de l'autre côté de la Chambre. (*Applaudissements*)

Un des objectifs du Parlement consiste à obtenir des renseignements à l'intention du public, et c'est ce que je demande aujourd'hui. Cette question est légitime. Le ministre refuse de fournir ce renseignement. C'est un abus flagrant du Règlement de la Chambre, un abus flagrant de son autorité de ministre, et je proteste contre le refus opposé par le ministre de la Défense nationale de donner à la population du pays des renseignements essentiels. Ceux que je demande ont trait aux dispositions prises en vue de notre défense. Ils touchent à notre armée de réserve, aux citoyens soldats du pays. Pourquoi est-il impossible d'obtenir ces renseignements?

PÉRÉQUATION DES TAUX HORAIRES DE SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, il y a une semaine environ j'ai posé au président du Conseil privé une question relative à la situation de certains employés de la station de Dana et il m'a répondu qu'il obtiendrait les renseignements demandés. Est-il en mesure de me les communiquer maintenant?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on s'occupe de cette affaire mais les renseignements demandés ne sont pas encore disponibles malheureusement.

*(Texte)*

## LE DRAPEAU

CONSULTATIONS AVEC LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il l'intention de consulter les premiers ministres des provinces sur la question du drapeau, lors de la rencontre de ces derniers, la semaine prochaine, à Ottawa?

**L'hon. M. Robichaud:** A Ottawa? A Charlottetown?

**M. Valade:** A Charlottetown.

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la réunion a lieu à Charlottetown et la question du drapeau ne figure pas à l'ordre du jour.

**M. Valade:** Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Le premier ministre discutera-t-il de cette question si certains premiers ministres provinciaux la mettent sur le tapis?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne pense pas qu'une discussion en forme lors de cette conférence soit utile en ce moment.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une ques-

tion supplémentaire sur le drapeau. Je voudrais demander au premier ministre s'il a remarqué le modèle de drapeau proposé par l'honorable député de Nicolet-Yamaska, un modèle excluant l'Union Jack, et si le gouvernement songe à l'étudier sérieusement?

**Le très hon. M. Pearson:** J'ai remarqué un très grand nombre de modèles, y compris celui-là.

*(Plus tard)*

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre d'État si lui ou ses services sont entrés en relations avec des sociétés ou des importateurs quelconques relativement à l'importation, du Japon, de drapeaux trifoliés.

**L'hon. Yvon Dupuis (ministre d'État):** Je ne suis pas conservateur; j'achète au Canada.

**L'hon. M. Churchill:** Insultant!

**M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)):** J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre a-t-il été en relations avec une société quelconque qui détient un brevet ou un droit d'auteur sur le modèle à trois feuilles d'érable relativement à son emploi sur le drapeau de Pearson?

**L'hon. M. Dupuis:** Cette question est tout à fait antiréglementaire.

**M. Webb:** Le ministre a dit qu'il est canadien. Je me demande s'il songerait à faire flotter le drapeau canadien, le pavillon rouge? (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Dupuis:** Je ferai volontiers flotter le pavillon rouge du Canada jusqu'au jour où nous déciderons de nous donner un drapeau distinctif ne portant l'emblème d'aucun autre pays.

*(Texte)*

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander à l'honorable ministre sans portefeuille, qui vient de déclarer qu'il est un Canadien et qu'il achète surtout des produits canadiens, s'il était d'accord avec le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) lorsque celui-ci a décidé d'acheter trois sous-marins en Angleterre et de l'équipement militaire aux États-Unis, récemment?

**L'hon. M. Dupuis:** Cela revient à ce que j'ai dit tout à l'heure: l'affaire des sous-marins avait été décidée par les Tories, qui étaient là avant nous.

*(Traduction)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question complémentaire à celle que l'honorable député de Burnaby-Richmond lui a adressée il y a quelques instants. En réponse à cette question, le premier ministre a déclaré qu'on étudiait présentement un grand nombre de modèles de drapeau, particulièrement le modèle proposé par l'honorable député de Nicolet-Yamaska. Le premier ministre voudrait-il dire qu'on songe à proposer un modèle différent de celui faisant l'objet de la résolution dont la Chambre est actuellement saisie?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, la Chambre est présentement saisie d'une résolution à cet égard. Une fois qu'on en aura disposé, nous pourrons décider des autres mesures qui pourraient alors s'imposer.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné que la plupart des députés désirent en venir à une solution, le plus tôt possible, au sujet du drapeau, le premier ministre accorderait-il une attention spéciale au projet de l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent), lequel semble avoir reçu l'approbation de plusieurs députés dans tous les coins de la Chambre?

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** J'ose croire qu'on en arrivera à une décision le plus tôt possible, monsieur l'Orateur.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ALIMENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question dont je l'ai prévenu il y a deux ou trois jours. En son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre.

Comme l'absence d'enquête sur les habitudes alimentaires des Canadiens et sur les normes sanitaires nuit, dit-on, aux chercheurs et qu'un porte-parole du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aurait signalé la nécessité de mener une enquête nationale sur la nutrition—ce que j'approuve sans réserve—le ministre songe-t-il à autoriser une enquête de ce genre, de façon qu'on puisse accomplir le travail requis dans ce domaine si important et que les Canadiens n'aient pas à se fier aux données statistiques américaines?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je discuterai la question avec le ministre et les fonctionnaires du ministère et j'essaierai d'obtenir une réponse au début de la semaine prochaine.

*(Texte)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

AUCUN CHANGEMENT À LA PÉRIODE DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail. Envisage-t-il la possibilité de réinstaller la période des travaux d'hiver du 15 octobre au 31 mai, comme cela existait autrefois, plutôt que la période de l'an dernier, du 1er novembre au 30 avril?

*(Traduction)*

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Non, monsieur l'Orateur, ce changement n'est pas à l'étude, bien qu'il y en ait d'autres présentement à l'étude.

*(Texte)*

## LES ÉDIFICES PUBLICS

PRÉSUMÉ TRAITEMENT D'ENFANT PAUVRE POUR LA VILLE DE HULL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Travaux publics.

Hier, à une question qui lui fut posée par le député de Hull (M. Caron), en vue de savoir si son ministère avait l'intention de construire au moins un édifice dans la ville de Hull, le ministre répondait qu'en principe, il a été décidé que, peut-être, un édifice serait construit à Hull.

Alors, voici ma question: le ministre est-il prêt à assumer la responsabilité que Hull, qui est située de l'autre côté de la rivière, soit traitée en enfant pauvre comparée à Ottawa?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, c'est précisément...

**M. Caouette:** En principe.

**L'hon. M. Deschatelets:** C'est précisément pour cette raison, monsieur l'Orateur, que j'ai dit hier que le gouvernement a décidé que Hull devrait avoir une part des édifices publics dans le programme de construction que nous avons décidé d'entreprendre.

Quand j'ai dit, hier, que cela était décidé en principe, c'est parce que je ne pouvais pas dire quel édifice, en fait, serait construit à Hull. Mais il a été décidé que Hull aurait un édifice.

De plus, j'ai ajouté, en réponse à une question supplémentaire, que d'ici un mois, je croyais être en mesure de donner des détails spécifiques.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire si, en principe, cet édifice serait le nouveau palais royal de la Monnaie?

**L'hon. M. Deschatelets:** Je ne peux ajouter plus de détails que ce que j'ai déclaré hier, mais dans environ un mois, je serais en mesure de faire une déclaration à ce sujet, je pense bien.

Pour répondre à la question de l'honorable député de Villeneuve, ceci répondra à un besoin qui a été laissé de côté depuis les dernières six années.

*(Traduction)*

## LES POSTES

DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES PETITS BUREAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose):** J'aurais une question à poser au ministre des Travaux publics. Le gouvernement précédent avait méthodiquement construit, d'une extrémité à l'autre du Canada, de petits bureaux de poste de moins de $25,000. Le ministère entend-il poursuivre ce programme cette année aux termes de celui des travaux d'hiver.

*(Texte)*

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Oui, monsieur le président, cette politique continue. Toutefois, si l'honorable député désire des détails additionnels, je le prierais de poser sa question à l'honorable ministre des Postes (M. Nicholson), qui détermine là où il y a un besoin de ces petits bureaux de poste.

Je pense bien que le ministre des Postes sera en mesure, d'ici quelque temps, de faire part à la Chambre des détails du programme actuel, parce que le ministère des Travaux publics a reçu de lui une liste de ces bureaux de poste dont nous verrons à mettre en marche et compléter la construction avant la fin de l'hiver prochain.

*(Traduction)*

## LES FINANCES

CONSEILLER SPÉCIAL EN MATIÈRE D'IMPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Hier, le député de Pontiac-Témiscamingue a posé une question au ministre des Finances au sujet de la nomination de certains conseillers fiscaux. Sans vouloir

pousser la chose plus loin, j'aimerais savoir s'il y en a eu de nommés. Sinon, le ministre peut-il dire s'il y a tout de même des personnes de choisies et quand elles vont entrer en fonction?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Je me demande si le chef de l'opposition tient à embrouiller davantage la question. Jusqu'à présent, une seule nomination a été faite et elle a été annoncée. J'espère en annoncer d'autres dès qu'on aura trouvé les personnes compétentes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Une nomination a été faite et le titulaire à ce poste devra examiner et étudier les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les impôts. Je voudrais savoir pourquoi les nominations sont faites maintenant, étant donné que M. Carter, président de la Commission royale d'enquête sur les impôts est censé avoir fait savoir au gouvernement que la présentation du rapport sera retardée de six mois. Qu'est-ce que ces fonctionnaires feront dans l'intervalle?

**L'hon. M. Gordon:** Le président de la Commission royale d'enquête, M. Carter, avait fait savoir au gouvernement que le rapport serait prêt cet automne et par conséquent, je voulais recruter du personnel qui aiderait le gouvernement à donner suite aux recommandations qui seraient approuvées. Jusqu'ici une seule nomination a été faite.

Hier, le président de la Commission est venu à mon bureau et m'a appris que cet organisme éprouvait certaines difficultés et que le rapport ne serait pas terminé avant six mois. Je me demande maintenant si j'aurais recours aux services de celui qui a été nommé...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Qui est-il?

**L'hon. M. Gordon:** Il s'agit de M. James Brown, de Montréal, qui pourra aider aux travaux préparatoires. Nous allons décider, je crois, que dans l'intérêt public, il entrera en fonctions en octobre.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Le ministre pourrait-il nous dire si, suivant un précédent connu de tous, ces conseillers de l'extérieur auront accès aux secrets du budget?

**L'hon. M. Gordon:** Je trouve cette question plutôt inutile.

**Une voix:** Et embarrassante?

**L'hon. M. Gordon:** Non, pas embarrassante. Je rappelle au député qu'en raison de la poussée des affaires publiques, les gouvernements auraient sans doute avantage à profiter des conseils de tous les spécialistes qu'ils peuvent obtenir de temps à autre. J'espère que personne ici ne dira quoi que ce soit qui puisse dissuader des Canadiens imbus de civisme d'accepter des nominations de ce genre.

**L'hon. M. Martineau:** Après ce long détour, le ministre voudrait-il répondre oui ou non à la question que je lui ai posée? Je crois, monsieur l'Orateur, que le ministre allait répondre à ma question. Pour lui rafraîchir la mémoire, je lui demandais simplement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'estime que la question était antiréglementaire et que le ministre ne devrait pas y répondre.

**M. L. E. Cardiff (Huron):** Le ministre est-il d'avis que les nouvelles nominations seront plus satisfaisantes que celles qui ont été faites antérieurement?

**L'hon. M. Gordon:** Je crois que toutes les nominations seront excellentes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre fait preuve d'une telle amabilité ce matin que je me permets de lui demander ceci: étant donné le succès remporté par les trois experts auxquels il a eu recours lors de son premier budget, a-t-il l'intention de leur demander conseil au sujet du prochain budget?

**L'hon. M. Gordon:** J'ignore si d'autres l'ont remarqué, mais j'ai constaté que l'économie s'est sensiblement améliorée depuis que le très honorable représentant n'est plus aux leviers de commande.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Les taxes ont augmenté et les déficits sont à peu près les mêmes que d'habitude. Mais le ministre ne m'a pas répondu. Il n'a sûrement pas l'intention de renoncer aux services des sages qu'il a fait venir pour établir le premier budget, qui a donné lieu à un tel méli-mélo?

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le ministre a laissé entendre qu'il avait quelque difficulté à trouver les spécialistes dont il a besoin comme conseils. Ne pourrait-il dire à la Chambre comment il s'y est pris pour engager ce premier spécialiste, afin que d'autres personnes puissent se faire engager de la même façon?

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Vu qu'on a annoncé qu'il faudra attendre six mois avant que ce rapport sur les impôts puisse être déposé, le ministre a-t-il toujours l'intention d'attendre ce rapport avant d'apporter des modifications importantes, en ce qui concerne la structure fiscale du pays?

**L'hon. M. Gordon:** Je devrais peut-être attendre la présentation du prochain budget avant de répondre à cette question.

*(Plus tard)*

**M. Fred F. Stenson (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances et lui demander, au sujet des nouvelles nominations, si certains de ces hommes seront des ingénieurs en outillage, de sorte que la taxe sur les machines de production puisse être appliquée convenablement?

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, il serait prématuré que je réponde à cette question, car ils n'ont pas encore tous été nommés.

BÉNÉFICES DE LA BANQUE MONDIALE ET PRÊTS AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** J'aimerais savoir si le ministre des Finances est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée l'autre jours au sujet de l'utilisation proposée des bénéfices de la Banque mondiale pour favoriser l'essor de l'enseignement et de l'agriculture dans les pays sous-développés.

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** La question sera discutée lors de la réunion annuelle de la Banque mondiale qui aura lieu à Tokyo dans deux semaines. En ce qui concerne le Canada, nous avons informé le président de la Banque que l'idée est excellente, à notre avis, et que nous y souscrivons entièrement.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FRANCIS—PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE SAINTE-MARIE AU COURS D'UN DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. Lloyd Francis (Carleton):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. D'après le compte rendu du débat d'hier soir, le député de Sainte-Marie aurait dit...

**L'hon. M. Churchill:** A quelle page?

**M. Francis:** A la page 7554.

**Une voix:** Quelle date?

**M. Francis:** Je cite le hansard d'hier, monsieur l'Orateur. L'honorable député a dit:

> Non seulement le premier ministre s'est-il contredit sur une question de principe, mais encore a-t-il menti ouvertement. Cette accusation, ce n'est pas moi qui la porte, mais deux de ses collègues, soit les députés de Carleton (M. Francis) et d'York-Humber (M. Cowan) qui, au cours de leurs interventions dans ce débat, ont affirmé...

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris part au débat sur le drapeau, et j'ai signalé la chose à l'honorable député au début de ce même débat. En donnant lecture de ses observations, l'honorable député a fait cette remarque absolument erronée, fallacieuse et tout à fait en dehors du sujet; elle ne représente en rien mon attitude et constitue une grossière déformation des faits.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole au sujet de cette question de privilège. Si j'ai dit que le député de Carleton avait pris la parole et si j'ai accusé le premier ministre d'avoir menti, c'est parce qu'un de ses collègues avait employé de tels mots. Je retire mes propos concernant ce qu'a dit le député de Carleton, mais je crois que le député d'York-Humber l'avait dit. Cela met aussi en lumière le fait que les honorables vis-à-vis ne veulent pas prendre la parole durant le débat sur le drapeau.

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Je n'ai jamais porté d'accusation semblable contre mon ami de toujours et je ne le ferai jamais.

**Des voix:** Bravo!

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

1. Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations, $4,677,100.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, nous pourrions peut-être entendre la déclaration du ministre si l'on tenait un peu moins de conférences privées qui vont bon train.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur le président, à l'occasion de l'étude du crédit nº 1, je pourrais peut-être faire une déclaration sur l'*Atomic Energy of Canada Limited*, le Conseil national de recherches, le ministère de la Production de défense et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, comme je l'avais fait la dernière fois qu'on a examiné les crédits affectés aux diverses directions dont je suis responsable auprès de la Chambre. On avait agi de cette façon la dernière fois que la Chambre a étudié mes crédits et il pourrait être utile au comité, je pense, que nous procédions encore de la même façon, car cette initiative avait eu de bons résultats, la dernière fois. Si l'on accepte cette proposition, j'aimerais faire d'abord une déclaration initiale sur le ministère de l'Industrie.

J'aimerais tout d'abord passer brièvement en revue la situation économique, à l'heure actuelle, en ce qui concerne nos industries manufacturières. En 1963, la production, l'emploi et les expéditions dans les industries manufacturières du Canada ont atteint des sommets. Le volume de la production a monté d'environ 6 p. 100, l'emploi, de 2 p. 100, et la valeur des expéditions manufacturières, de 8 p. 100. Les facteurs principaux de cet accroissement considérable et continu ont été la demande domestique accrue, à laquelle ont satisfait en majeure partie les fabricants canadiens, et l'augmentation des exportations de produits manufacturés. En 1963, les exportations des produits de l'industrie secondaire ont monté rapidement et ont dépassé de 16 p. 100 celles de 1962. Au pays, la demande du consommateur a continué d'être à la hausse et les achats de biens de consommation ont été de 5 p. 100 au-dessus de ceux des années précédentes. En même temps, les mises de fonds que les hommes d'affaires ont consacrées aux immobilisations ont monté de 7 p. 100, bien qu'il y ait eu une légère réduction attribuable aux accumulations de 1962.

La production s'est surtout accrue dans l'industrie des véhicules motorisés et des industries connexes. La production des véhicules motorisés a monté de près d'un quart et la production de l'industrie des pièces d'automobile a monté dans la même proportion. D'autres augmentations notables étaient une augmentation de 14 p. 100 dans des produits du caoutchouc, de 15 p. 100 dans les textiles synthétiques, et de 12 p. 100 dans les accessoires électriques. Des taux d'accroissement au-dessus de la moyenne ont été accusés dans les industries clefs du fer et de l'acier non ouvrés, du textile, des produits chimiques et des machines industrielles.

Actuellement, les indications sont qu'en 1964 la fabrication canadienne continuera de se développer. On espère que la demande intérieure sera forte. Des éléments tels que l'accroissement continu du revenu personnel et une augmentation rapide dans l'achèvement des logis, ainsi que l'élaboration en 1964 de programmes d'immobilisations exposés dans la déclaration du ministre du Commerce le 28 juillet, assureront une hausse supplémentaire de la demande intérieure pour les produits manufacturés du Canada. Certaines industries, par exemple celles de l'automobile, de l'acier, du caoutchouc et certains secteurs des industries textiles et chimiques, fonctionnent présentement presque à pleine capacité, et d'ici à ce qu'elles aient acquis une capacité de production supplémentaire, les taux d'accroissement n'accuseront peut-être pas d'augmentation considérable.

Les programmes de dépenses en immobilisations indiquent qu'il existera des possibilités considérablement accrues vers la fin de 1964 et au cours de 1965. Les programmes de placements à des fins commerciales au début de l'année ont entraîne des augmentations de 40 p. 100 des dépenses d'immobilisations dans les industries de métaux de base—principalement celle de l'acier—de 45 p. 100 dans les industries du textile et de 26 p. 100 dans l'industrie du matériel de transport. Plusieurs industries ont laissé entendre dernièrement que les augmentations projetées à l'heure actuelle seront presque certainement plus considérables qu'on l'avait cru tout d'abord. Un autre facteur qui déterminera le taux...

**M. Skoreyko:** Monsieur le président, le ministre n'aurait-il pas des exemplaires supplémentaires du compte rendu qu'il nous lit; cela nous aiderait de ce côté-ci, car nous voudrions le suivre. S'il n'en a pas, je me demande s'il ne pourrait pas nous en fournir à l'avenir, puisqu'il ne s'agit pas d'une déclaration improvisée. Le ministre lit une déclaration et il nous serait utile qu'il puisse nous en donner des exemplaires, comme l'a fait le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, n'est-il pas assez inusité de distribuer à tous les députés des copies de déclarations faites à la Chambre?

**M. Skoreyko:** C'est ce qu'a fait le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

**M. Moreau:** Monsieur le président, je me demande si le député d'Edmonton-Est, avant de prononcer son discours sur le drapeau, nous en a fourni le texte.

**M. Skoreyko:** Selon son habitude, monsieur le président, le député ne se soucie guère de la vérité. Je n'avais pas le moindre texte, hormis quelques éditoriaux, et le député le sait.

**M. le président:** A l'ordre! Si l'on veut savoir ce qu'en pense la présidence, il me semble que, lorsqu'un ministre fait une déclaration au début, il est d'usage qu'il donne lecture de son texte, mais non que celui-ci soit distribué, pas aux députés en tout cas.

**M. Skoreyko:** Cela n'arrive pas souvent, j'en conviens, mais le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lui, nous a fourni le texte de son discours. Tout ce que je demande, c'est qu'on nous accorde les mêmes égards qu'aux journalistes.

**L'hon. M. Drury:** Je n'en ai aucun exemplaire supplémentaire, monsieur le président, de sorte que la question me semble plutôt théorique.

Un autre facteur qui déterminera le taux d'expansion manufacturière est la mesure dans laquelle les producteurs canadiens pour-

ront accroître la teneur en éléments canadiens des produits ouvrés, tels que les voitures et les appareils électriques, et la mesure dans laquelle les fabricants réussiront à accaparer une part plus grande du marché canadien croissant pour les biens d'équipement et autres marchandises importées encore en quantités considérables. L'essor encourageant de l'industrie manufacturière au Canada est attribuable en majeure partie à une amélioration soutenue de la situation des producteurs canadiens dans le domaine de la concurrence. Les ventes de produits manufacturés à l'étranger ont augmenté de façon prononcée au cours des quelques dernières années et ont favorisé l'expansion de certains secteurs de l'industrie manufacturière.

Si l'on examine maintenant le ministère de l'Industrie, les honorables députés se souviendront qu'en novembre dernier en présentant les prévisions budgétaires de la dernière année financière, j'avais signalé que l'établissement du nouveau ministère serait réparti en trois étapes: (i) la planification de l'organisation (ii) le recrutement du personnel et (iii) l'exploitation. J'avais déclaré à ce moment-là que la première étape était terminée et que le recrutement était en cours. Au 13 juillet 1964, on avait recruté en tout 290 fonctionnaires et autres membres du personnel. La Commission du service civil a aussi fait des offres d'emploi qui ont déjà été acceptées ou qui vont l'être bientôt, bien que les intéressés n'aient pas encore été nommés. Ce nombre de 290 représente 45 p. 100 de l'effectif global approuvé pour le ministère.

Le recrutement a commencé par les échelons supérieurs et des titulaires ont déjà été nommés à chacune des dix directions se rattachant à des industries particulières; on a également nommé la plupart des sous-chefs. Dans certaines directions, comme celles de l'aéronautique et de l'électronique, la fonction publique nous a fourni un bon nombre de fonctionnaires d'expérience, de sorte que les personnels de ces directions sont plus considérables à l'heure qu'il est. Pour d'autres directions, nous avons eu la chance de recruter un noyau de fonctionnaires très compétents de l'industrie. Je dois dire aux députés, cependant, que le recrutement n'a pas progressé aussi rapidement que nous l'avions souhaité tout d'abord. J'en dirai davantage là-dessus lorsque nous étudierons en détail le crédit relatif à l'administration du ministère.

Le ministère de la Production de défense fournit les services administratifs et les services consultatifs comme celui du personnel, celui du contentieux, le service financier et d'autres services auxiliaires en général. Toutefois, on a créé, au sein du ministère de l'Industrie, certains postes-clés qui n'existent pas au ministère de la Production de défense; les principaux sont ceux de conseiller économique et de conseiller scientifique. Les deux titulaires ont été nommés dernièrement et disposent tous deux d'un modeste personnel.

On en est encore à garnir les cadres du ministère, mais on a accompli suffisamment de progrès pour lancer et exécuter simultanément la troisième étape dite «opérationnelle». Le programme d'encouragement à la production d'automobiles et de pièces d'automobiles et le programme de l'agence de développement régional visant à attirer des industries de fabrication dans les régions désignées aux prises avec le chômage chronique sont, il va sans dire, deux des principales initiatives du ministère. Ces réalisations sont bien connues, mais j'aimerais quand même dire un mot de la mise en valeur des régions désignées.

*(Texte)*

La plupart des députés sont au courant que 35 régions relevant du Service national de placement ont été désignées en septembre dernier comme étant des régions où la croissance économique est lente et le chômage élevé.

Nous nous étions proposé d'encourager rapidement l'avènement de nouvelles entreprises manufacturières à l'intérieur de ces régions, et de cette façon remédier à la situation du chômage chronique dont elles souffrent.

Les députés doivent se rappeler que la première méthode employée pour la désignation de ces régions, choisie afin d'obtenir des résultats rapides et pour faire face à une situation critique, n'est que la première étape d'un programme à long terme pour encourager l'expansion économique dans les régions où les besoins se faisaient le plus sentir.

Bien qu'il soit désirable pour un effet maximum de courte durée, le critère «chômage» dans la désignation des régions n'est certainement pas satisfaisant lorsqu'on envisage une solution complète. Lorsqu'on compare le progrès d'une région à l'autre, d'autres facteurs, comme le sous-emploi et l'usage inefficace des ressources humaines, doivent être considérés. Nous sommes présentement occupés, avec les ministères des Finances et du Travail, à examiner minutieusement les critères pour la désignation, afin que ces facteurs soient considérés pour le choix des régions où des efforts spéciaux devront être faits au cours des prochaines années afin que ces régions puissent participer pleinement à la prospérité générale du pays.

Nos efforts, pour encourager le développement économique dans les régions désignées, au moyen de stimulants d'ordre fiscal, ont eu d'heureux résultats.

Selon les intentions qu'on nous a communiquées, plus de 245 millions de dollars de capitaux seraient investis dans de nouvelles en-

treprises dans 23 des 35 régions désignées et plus de 9,000 personnes trouveront de l'emploi dans 103 établissements commerciaux. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'essor gigantesque dont bénéficiera l'industrie de la construction dans les régions concernées, ni de la demande accrue pour les services requis par les nouvelles industries.

Nonobstant ces résultats, les stimulants proposés seront examinés aussi minutieusement que l'ont été les critères de désignation, et je puis assurer les honorables députés que les efforts ne seront pas ménagés afin de développer des stimulants encore plus efficaces afin d'améliorer en profondeur et d'une façon durable la situation des régions désignées.

*(Traduction)*

On entreprend également bon nombre d'autres initiatives, de concert avec des groupes industriels. Des rapports détaillés, mis au point par deux missions chargées d'étudier les aspects techniques de l'ameublement, l'une en Europe et l'autre aux États-Unis, ont été publiés et mis à la disposition de l'industrie en général. Ces missions se composaient de représentants de l'industrie du meuble, se spécialisant dans les modèles, les matériaux, la production, l'administration et la commercialisation; ils ont étudié les techniques modernes employées dans leurs domaines respectifs en Europe et aux États-Unis. Une série de conférences régionales a été organisée sous les auspices des gouvernements provinciaux et de l'industrie du meuble, afin de rencontrer les délégués de ces missions et d'étudier les modes d'application de leurs constatations dans l'industrie canadienne. Ces réunions se sont tenues à Montréal, à Winnipeg, à Calgary et à Vancouver.

Un programme de primes, destiné à favoriser le perfectionnement des modèles construits en acier, a été mis au point dernièrement, de concert avec l'industrie de l'acier de construction. Les primes, offertes par le ministère, seront remises chaque année.

Toutes les dix principales directions du ministère travaillent de concert avec le comité canadien du tarif douanier et du commerce, et étudient les mémoires présentés par l'industrie ayant trait aux prochaines négociations du GATT sur le tarif.

Le ministère a reçu un flot continu de demandes de la part de l'industrie, des gouvernements provinciaux, des associations commerciales et d'autres groupes, sur une grande variété de questions industrielles. Les spécialistes du ministère ont pu fournir les renseignements et les conseils demandés dans presque tous les cas. Ce service, que le ministère offre aux groupes désireux de favoriser le progrès de l'industrie manufacturière au Canada, constitue l'une des contributions les plus précieuses.

[L'hon. M. Drury.]

Comme on peut le constater d'après le budget des dépenses qui a été déposé, le crédit le plus important figure au poste nº 5, pour appuyer les aspects relatifs au perfectionnement du programme de partage de la production de défense intervenu entre les États-Unis et le Canada. L'objet de ce crédit est de soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes de perfectionnement de la défense. Ce poste, permet, entre autres avantages, de retenir les services de techniciens compétents affectés aux travaux d'expansion; il permet en outre aux compagnies de suivre l'essor de l'industrie technologique.

Nous nous souviendrons que le programme Canado-américain de coordination des fabrications d'armements a été établi en 1959 afin de permettre aux industries de défense des deux pays de fournir un rendement plus efficace et plus économique et de faire en sorte que le Canada n'ait pas à se procurer de grande quantité de dispositifs d'armement produits aux États-Unis. Grâce à ce programme, l'industrie canadienne a l'occasion de concurrencer la production de matériel militaire des États-Unis, mais il lui faut un niveau élevé de compétence technologique. Pour maintenir ce niveau, il aurait fallu une cadence de progression plus rapide que ne l'avait prévu le ministère de la Défense nationale ces dernières années.

Le programme de coordination des études a pris naissance quand le gouvernement du Canada et celui des États-Unis en ont reconnu la nécessité. Le rôle futur de l'industrie d'armement canadienne aurait autrement été confiné à la production des articles de «quincaillerie» les plus simples, et nos moyens de participer aux programmes d'équipement pour la défense de l'Amérique du Nord auraient été sérieusement affaiblis.

Depuis 1959, le ministère de la Production de défense a fourni des sommes considérables pour aider les sociétés canadiennes à entreprendre des études relativement aux programmes des États-Unis et des pays alliés. Cette coordination des études, dans le cadre du programme de coordination des fabrications d'armement a contribué à maintenir une certaine activité dans l'industrie d'armement. Nombre de ces entreprises de coordination des études avaient déjà, bien sûr, un point de départ dans les entreprises antérieures de recherches et d'études du ministère de la Défense nationale, qui étaient destinés à répondre aux besoins militaires du Canada.

A compter de l'année financière courante, le crédit a été viré du compte du ministère de la Production de défense à celui du ministère de l'Industrie. Le virement a eu lieu pour la bonne raison qu'un grand nombre des em-

ployés du ministère de la Production de défense, qui étaient auparavant chargés de fournir ce genre d'aide à l'industrie aux termes du programme de coordination des études et des productions d'armements, ont maintenant été absorbés en grande partie par le ministère de l'Industrie qui a assumé la charge de l'expansion d'ensemble de l'industrie canadienne. Cependant ce crédit continue d'être consacré à la mise au point, dans l'industrie canadienne, d'articles d'armement destinés à l'exportation.

Les dépenses du ministère à ce titre qui représentaient au début, en 1959, un montant annuel de 1.8 million de dollars, atteignent maintenant 19 millions, ce qui représente un taux d'accroissement d'environ 100 p. 100 par année. Bien entendu, cette somme de 19 millions dans les dépenses du gouvernement du Canada ne constitue qu'une partie des frais globaux des programmes en cause. Une somme additionnelle d'environ 25 millions viendra de l'industrie et du secteur militaire des États-Unis et des pays alliés.

La période de cinq ans qu'il a fallu pour atteindre le niveau actuel montre quel est l'intervalle nécessaire pour trouver de bonnes entreprises, dont on peut attendre qu'elles aboutiront à la vente du produit mis au point. Elle indique également le temps qu'il faut pour placer des techniciens occupant des postes d'attente dans des entreprises importantes de mise au point.

Il y a eu la collaboration la plus étroite avec le ministère de la Défense nationale en ce qui concerne ce programme.

La réaction favorable de l'industrie canadienne en ce qui concerne la recherche militaire au Canada et les perfectionnements requis et, plus récemment, à la stimulation du programme de coordination des études et fabrications d'armements montre que nos sociétés ont la direction, ainsi que les moyens de recherche et d'études nécessaires pour participer à ce programme et offrir des produits uniques, qui sont acceptables non seulement au Canada mais dans les autres pays. Ces inventions et mises au point comprennent l'avion Buffalo, le moteur d'avion PT-6, l'avion CL-84, l'appareil de surveillance CL-89 et le moteur OT-4.

L'avion Buffalo est une variation à turbine du Caribou I qui est mise au point pour évaluation par l'Armée des États-Unis en vertu d'une entente sur le partage des frais entre notre ministère, l'Armée des États-Unis et l'entrepreneur canadien. Le PT-6 est un moteur à turbines de 600 c.v. Le CL-84 est un appareil à décollage et atterrissage verticaux pour champ restreint utilisant le principe de déviation du sillage par l'inclinaison des ailes. Quant au CL-89, c'est un avion de surveillance du champ de bataille, dont le ministère de l'Industrie et le gouvernement britannique assument le financement conjoint. L'OT-4 est un moteur stationnaire à turbine actionné au gaz, mis au point pour évaluation par la Marine des États-Unis en vertu d'une entente de partage des frais entre le ministère et la Marine des États-Unis.

Les travaux de mon ministère dans le domaine des études sont coordonnés avec le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches et le programme de recherche industrielle en vue de la défense dont l'initiative a été prise en 1961 par le Conseil de recherches pour la défense. Ce dernier programme de recherche industrielle a très bien réussi à établir des nouveaux concepts scientifiques pour servir de base à de nouveaux programmes de mises au point d'armements.

Même si le crédit numéro 5, avant trait aux dépenses du ministère de l'Industrie au titre des études, et les dépenses connexes de recherche du Conseil de recherches pour la défense ont plus spécialement trait aux armements, les députés sauront certainement reconnaître leur importance du point de vue de l'efficacité générale de l'industrie canadienne. Le perfectionnement de notre capacité technologique dans des domaines comme l'aviation et l'électronique par ces programmes orientés vers les armements est d'une très grande importance pour la capacité de concurrence de ces industries sur le marché mondial.

Je voudrais maintenant dire un mot des crédits du ministère de la Production de défense. Les députés savent en effet qu'ils se rattachent à ceux dont je viens de parler. Ils figurent à la page 86 du Livre bleu.

**L'hon. M. Lambert:** Puis-je interrompre le ministre ici? Je me demande si nous ne nous aventurons pas peu à peu dans un domaine trop vaste. Je n'ignore pas que le ministère de la Production de défense est relié au ministère de l'Industrie, mais j'espère que nous n'allons pas aborder la question de l'énergie atomique et autres sujets, car, comme l'a signalé mon collègue d'Edmonton-Est, le ministre s'occupe d'un domaine où les données statistiques tiennent une grande place. Les députés n'ont pas sous les yeux l'exposé du ministre; ils ne sont donc peut-être pas en mesure de discuter la question avec autant de logique qu'on pourrait le souhaiter. Sans doute poseront-ils des questions à propos de ce que le ministre a englobé dans sa déclaration et, de toute évidence, ils ne peuvent pas noter les points. A mon avis, il ne faudrait pas étudier deux ministères à la fois. Je préférerais que nous nous en tenions, pour l'instant, au ministère de l'Industrie.

**L'hon. M. Drury:** Je comprends ce point de vue, mais j'ai proposé de parler des deux ministères à la fois, afin de faciliter les choses. Je n'ai pas d'exemplaire de ces relevés pour

les honorables députés et comme ils renferment certaines données statistiques, j'ai cru qu'il serait préférable de faire ces deux déclarations au début, afin que tous puissent avoir ces renseignements au lieu de traiter successivement de ces opérations. Si je fais maintenant ces déclarations au sujet des postes que j'ai signalés, je crois que cela hâtera les travaux de la Chambre et qu'enfin de compte cela aidera aussi les députés.

Dans mon exposé concernant le ministère des la Production de défense, je voudrais parler non seulement des responsabilités primordiales et des réalisations du ministère dans le domaine des achats du matériel de défense car aux termes de la loi sur la production de défense, le ministre possède l'autorité exclusive d'acheter ou d'acquérir d'autre façon le matériel de défense dont a besoin le ministère de la Défense nationale, mais aussi de faire rapport au sujet de certains progrès réalisés par le ministère de la Production de défense depuis que j'ai présenté ses dernières prévisions budgétaires.

A mon avis, nous avons eu une période très fructueuse d'étude, de planification et d'organisation, et certaines entreprises ont déjà été réalisées dans ces domaines. Le ministère a déjà accompli une foule de choses dans certains secteurs extrêmement importants. Une des initiatives les plus importantes a été l'établissement des dix directions de l'exploitation, fondées sur les principales catégories industrielles. Ces directions, qui s'acquittent à la fois des responsabilités en matière d'achats du ministère de la Production de défense et des fonctions du ministère de l'Industrie en matière d'expansion industrielle, intéressent l'aéronautique, l'électricité et l'électronique, l'outillage, la construction navale, les vêtements et les textilles, les matériaux, les produits alimentaires, les produits du bois, les produits chimiques et les transports mécaniques. Dans certains cas, pour ce qui est, par exemple, de l'aéronautique et de la construction navale, des directions d'achats existent depuis l'établissement du ministère, mais dans d'autres cas, il a fallu réorganiser des sections d'achats existantes ou en établir de tout à fait nouvelles.

Une autre initiative importante intéresse les directions de services du ministère. Ces directions, qui portent surtout sur les aspects financier et administratif, d'une façon générale, ont été chargées de fournir les services voulus, tant au ministère de la Production de défense qu'à celui de l'Industrie.

Dans ma déclaration de l'année dernière sur les crédits de mon ministère, j'ai fait allusion aux recommandations de la Commision royale d'enquête Glassco sur l'organisation du gouvernement, qui avaient trait au ministère de la Production de défense et que le gouvernement a approuvées. D'après ces recommandations, le ministère devrait devenir un organisme central des achats, pour le compte de tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral, tant civils que militaires, à l'exception des sociétés de la Couronne dont l'activité est orientée vers des fins commerciales. En outre, le gouvernement a approuvé des recommandations selon lesquelles le ministère devrait être chargé de certaines fonctions supplémentaires reliées à l'approvisionnement, y compris les responsabilités inhérentes à l'établissement de normes, à l'aménagement d'entrepôts et aux services de manutention des matériaux pour le compte de tous le ministères, à l'exception du ministère de la Défense nationale, ainsi qu'à l'établissement d'un groupe consultatif du transport en vue d'améliorer l'organisation de la circulation au sein de la fonction publique.

Après avoir étudié ces diverses recommandations, on a conçu un service fusionné d'approvisionnement. Ainsi, les directions actuelles d'approvisionnement et les divers services existants seront complétés par des directions chargées de questions comme les normes, les catalogues, les achats régionaux, les entrepôts, l'organisation du transport et la vérification de la qualité.

Une autre recommandation de la Commission Glassco dont j'ai parlé dans mon exposé l'an dernier et qui, à ce moment-là, avait déjà été mise en œuvre, était le transfert au ministère de la Production de défense de certaines divisions qui relevaient du Département des Impressions et de la Papeterie publiques. Par conséquent, pendant l'année écoulée, les travaux de la Direction de l'approvisionnement, des achats et des magasins ont été intégrés à mon ministère.

L'an dernier, on a créé une Direction des programmes internationaux pour grouper les travaux de la Corporation commerciale canadienne à ceux du personnel de mon ministère qui s'occupe du programme conjoint canado-américain des études et fabrication d'armements et du domaine des exportations de défense outre-mer. Je parlerai de ces questions de façon plus détaillée dans le cours de mon exposé.

J'espère que par ces observations générales j'ai réussi à donner une indication des travaux du ministère, dont la fonction principale, est d'ailleurs de fournir au ministère de la défense nationale les approvisionnements de défense. L'année écoulée a été importante et je prévois que cette année-ci le sera encore plus. Les changements dont j'ai parlé nécessiteront une étude et une planification détaillées et ne sauraient être réalisés du jour au lendemain. Toutefois, j'ajouterai, que non seulement le ministère est chargé de l'approvisionnement, de l'achat et de l'entreposage—fonctions qui

relevaient de l'ancien département des impressions et de la papeterie publiques—mais aussi, fait fonction d'acheteur, à certains égards, pour le compte de certains ministères et organismes, y compris les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Travaux publics, le Collège de la défense civile et la Compagnie de l'Exposition universelle.

En outre, le ministère émet environ 150,000 documents contractuels représentant une valeur de près de 800 millions de dollars.

*(Texte)*

Je tiens à vous exposer maintenant certains aspects de notre travail d'approvisionnement. Il ne serait pas pratique, à mon sens, de passer en revue tous nos programmes d'approvisionnement, mais je tiens à vous signaler plusieurs secteurs d'activité qui pourraient vous intéresser particulièrement.

Dans le domaine des aéronefs, les principaux programmes de fabrication, à l'heure actuelle, ont trait au Starfighter F 104G et à l'avion d'entraînement Tutor CT 114. Le Starfighter F 104G est une version de l'avion CF 104 qu'emploie maintenant l'Aviation royale du Canada. La fabrication, au Canada, de quelque 140 avions de ce type, comprenant les moteurs ainsi que les systèmes de radar, de navigation, de vol et de réglage du tir, sera financée en collaboration par les gouvernements du Canada et des États-Unis au titre de l'aide mutuelle. Le CT 114 est un biplace à réaction pour l'entraînement de base. 190 avions de ce modèle, ainsi que le moteur J 85 dont ils seront munis, sont en voie de fabrication au Canada pour l'Aviation royale canadienne.

Parmi les autres grands programmes de fabrication, signalons celui de l'hélicoptère CHSS 2 et de l'avion Caribou I. L'hélicoptère est en voie de livraison à la Marine royale du Canada qui l'affectera à la guerre anti-sous-marine. Des 24 avions commandés jusqu'ici, quatre ont été construits par le fabricant américain, et les autres sont en voie de fabrication partielle et de montage au Canada. Le Caribou I est un avion bimoteur STOL (à décollage et atterrissage courts) conçu et mis au point au Canada. Jusqu'ici, on a commandé 207 avions de ce type, neuf pour l'Aviation royale du Canada, 164 pour l'Armée américaine, 16 pour l'Aviation indienne et 18 pour l'Aviation royale d'Australie. En outre, plusieurs genres d'avions, dont la demande n'est pas suffisante pour permettre une production rentable au Canada, ont été commandés chez les fabricants américains. Parmi ce nombre se trouvent les hélicoptères CH 113 et CH113A, qu'on a commandés à l'intention de l'Aviation royale du Canada et de l'Armée canadienne, l'hélicoptère léger CH 112, avion de reconnaissance, pour l'Armée canadienne et l'avion de transport C 130E pour l'Aviation royale du Canada.

Dans le secteur électrique et électronique, les attributions de notre Direction de l'électronique en fait d'achats et de production ont été augmentées cette année par le transfert à cette direction des approvisionnements en matériel électrique, qui relevaient jusqu'ici de la Direction générale des achats.

En plus de l'approvisionnement continu des systèmes de radar, de réglage du tir, de communication, de navigation et d'identification pour le programme du 104, il faut répondre à certains besoins relatifs à l'avion CT 114 et à l'hélicoptère CHSS2 pour la Marine. Un certain nombre de dispositifs de navigation d'une conception nouvelle et avancée ainsi qu'un enregistreur de données en cas d'accident et un instrument qui repère l'endroit d'un écrasement, tous en voie de développement dans le cadre de notre programme d'exportation pour la défense, seront intégrés ultérieurement dans la mesure du possible à ces programmes de production.

Les aides électroniques à la formation sont toujours un poste important, et l'on continue de fabriquer des simulateurs pour les gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie et de certains autres pays européens. On a terminé sans retard les livraisons aux gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique.

**M. le président:** A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable ministre pour appeler l'attention de la Chambre sur le fait que le temps de parole accordé à l'honorable ministre est écoulé et qu'il ne peut poursuivre ses observations à moins que la Chambre y consente.

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, nous sommes d'accord pour que le ministre termine sa déclaration, mais seulement en ce qui a trait au ministère de la Production de défense. Je ne crois pas qu'on puisse accepter que le ministre donne un compte rendu du travail de l'Organisation des mesures d'urgence ou autres organismes pour lesquels il répond à la Chambre, car je suis d'avis que nous avons suffisamment de travail pour le moment. Je consens à ce que le ministre termine la déclaration qu'il est en train de faire.

**M. le président:** D'accord?

**L'hon. M. Drury:** Je suis d'accord là-dessus, monsieur le président.

On procurera une gamme étendue de matériel de communication sur terre et sur mer à l'intention des trois armes pour appuyer leurs programmes de modernisation, et l'on a commandé du matériel pour améliorer les systèmes fixes de communication à l'intérieur du Canada.

Les besoins de la ligne Mid-Canada en matériel d'opération et d'entretien ont diminué par suite de la fermeture d'environ la moitié des postes. On note une autre réduction des contrats d'appui pour les postes de la ligne Pinetree.

La location de circuits de communication d'entreprises commerciales pour maintenir les liaisons administratives et opérationnelles entre les établissements militaires au Canada se poursuit sur une grande échelle.

Au cours de l'année écoulée, on a terminé la construction de deux autres contre-torpilleurs d'escorte, d'un navire citerne pour la Marine et d'un navire pour les relevés hydrographiques. On a poursuivi la construction d'un vaisseau de recherche pour le laboratoire de la Marine sur la côte du Pacifique.

Quatre contre-torpilleurs d'escorte ont été achevés dans les cadres du programme de modernisation des navires de ce genre. Un contrat vient d'être adjugé pour la modernisation d'un cinquième, tandis que le contrat pour un sixième sera adjugé bientôt. Le programme de modernisation se poursuivra au cours des quelques prochaines années jusqu'à ce que tous les contre-torpilleurs d'escorte aient été transformés.

Relativement aux travaux d'expansion entrepris pour le ministère de la Défense nationale, je tiens à mentionner quelques projets, notamment la fabrication du prototype d'un hydroglisseur de 180 tonnes dont les plans, la mise au point et la construction se font au Canada pour notre Marine. Cette entreprise requiert de la compétence dans le domaine de l'aviation, de l'électronique et de la construction navale.

En outre, des contrats ont été passés pour la mise au point et la production d'une série de satellites qui viendront compléter le programme Alouette du Conseil de recherches pour la défense. Les travaux porteront surtout sur la mise au point et la production d'un nouveau sonar et d'autres dispositifs de détection anti-sous-marine pour la Marine et l'Aviation royale du Canada.

*(Traduction)*

J'aimerais parler du programme canado-américain de partage de la mise au point et de la production de défense. Comme mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déjà signalé, une réunion du comité ministériel canado-américain de la défense a eu lieu à Washington le 25 juin. Notre programme conjoint des études et fabrication d'armement a été examiné et je suis heureux de confirmer que les deux gouvernements ont réaffirmé qu'ils appuyaient entièrement le maintien de ce programme dans le but avoué d'assurer l'équilibre à long terme au niveau le plus élevé possible dans la fourniture réciproque des articles de défense dont les États-Unis et le Canada ont besoin l'un et l'autre, conformément aux principes établis après entente avec M. McNamara en juin 1963. On effectue une étude spéciale des facteurs touchant ces achats d'un pays à l'autre afin d'assurer le maintien d'un certain équilibre au cours des prochaines années.

Bien que dans le passé la fourniture de l'équipement de défense ait favorisé les États-Unis, la participation accrue de l'industrie canadienne aux programmes américains aux termes de notre programme conjoint donne maintenant l'avantage au Canada. L'acquisition récente par le Canada de matériel comme le transporteur de troupes M113 et l'avion C130, aux États-Unis, a réduit notre avantage et, d'après les indices actuels, il semblerait que la balance soit appelée à pencher du côté des États-Unis d'ici un an environ. C'est dans cette perspective que nous avons entrepris l'étude dont j'ai parlé tout à l'heure, car le Canada peut considérer les États-Unis comme une source économique d'approvisionnement de certain matériel de défense seulement si l'équilibre des échanges ne s'en trouve pas rompu, en général.

Le partage des frais de développement constitue un élément très important du programme. Aux termes d'un accord conclu dernièrement entre le Canada et les États-Unis concernant le partage et la mise au point de la production de défense, l'industrie canadienne pourra participer à la mise au point des projets de défense américains sur une base de partage des frais. Les entreprises visées par l'accord seront exécutées par l'industrie privée, les frais étant acquittés conjointement par les gouvernements canadien et américain et les sociétés canadiennes intéressées, des arrangements appropriés étant conclus dans chaque cas en particulier.

En plus du programme canado-américain, nous nous sommes efforcés de collaborer davantage avec nos alliés européens de l'OTAN et d'autres pays amis concernant le développement, la recherche, la production et les échanges commerciaux bilatéraux en matière de défense. La troisième réunion du comité anglo-canadien sur la collaboration en matière de production et de mise au point de la défense, qui a eu lieu à Londres, du 25 au 28 mai, a été un des aspects importants de la récente activité dans ce domaine. A la suite de cette réunion, des membres de l'équipe canadienne ont visité les autres pays européens de l'OTAN afin d'étudier l'expansion du commerce bilatéral du Canada, en ce qui concerne le matériel de défense.

Bref, on accorde de plus en plus d'importance à la poursuite du programme conjoint canado-américain et aux exportations de produits relatifs à la défense, de concert avec

les pays de l'OTAN et nos autres alliés. A cette fin, je l'ai déjà dit, on a établi la Direction des programmes internationaux pour assurer une orientation et une direction centrales à tous les modes d'activité du ministère ayant trait à ces programmes, poursuivis avec les États-Unis et les pays outremer.

En ce qui concerne les crédits réels dans les prévisions budgétaires de cette année, les honorables députés remarqueront que l'augmentation la plus sensible par rapport à l'année 1963-1964 apparaît au crédit nº 1, ayant trait aux frais d'administration ministérielle et aux subventions versées pour les usines servant à la défense et appartenant à la Couronne, en remplacement d'impôts. Cette augmentation est presque entièrement attribuable à l'accroissement de l'effectif, devenu nécessaire par suite des nouvelles responsabilités ministérielles, dont j'ai fait mention dans mon exposé. On a enregistré une baisse dans les dépenses prévues aux termes du crédit nº 5 visant l'établissement de la capacité de production et aucun changement au crédit nº 10, qui prévoit l'aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces constituantes et de matières.

Le crédit nº 15 pourvoit aux besoins du Directorat de l'imprimerie qui, depuis le mois de juillet 1963, relève du ministère. Les crédits actuels reflètent la réorganisation qui a eu lieu au cours de l'année écoulée par suite du transport de certains services du département des impressions et de la papeterie publiques sous la direction du ministère de la Production de défense. Le seul crédit où une augmentation importante se fait sentir porte sur le matériel d'atelier et les pièces de rechange. Plus de 30 p. 100 du matériel d'atelier de l'imprimerie du gouvernement canadien compte plus de 20 ans et, par conséquent, il est essentiel de le moderniser afin d'obtenir une production aussi efficace que possible.

Cette année, le budget des dépenses ayant trait aux divers aspects du perfectionnement du programme conjoint canado-américain des études et fabrication d'armements est compris dans le crédit nº 5 du ministère de l'Industrie. Ces dépenses proposées ont été étudiées lors de l'examen des crédits de ce ministère.

Conformément à la demande exprimée par les députés, je parlerai séparément des crédits prévus sous la partie B du ministère de la Production de défense relativement à l'Organisation des mesures d'urgence.

Dans la partie C du ministère de la Production de défense, le crédit 35 prévoit les dépenses subies par *Defence Construction (1951) Limited.* Ces dépenses sont inférieures à celles de l'année précédente par suite d'une autre diminution des frais d'exploitation de cette société qui coïncide avec une diminution du programme de construction exigé par le ministère de la Défense nationale.

De même les crédits 40 et 45, qui visent des frais d'exploitation non recouvrés et de matériel à l'égard de *Canadian Arsenals Limited,* accusent une diminution sensible en prévision d'une vente à l'industrie privée de plusieurs divisions de cette société de la Couronne.

En terminant, j'aimerais me reporter au dernier alinéa de la section VI du Livre blanc sur la défense, et, à ce sujet, je cite:

> Les dépenses au titre de la défense peuvent contribuer à accroître la fabrication des matériels destinés tant au marché intérieur qu'à l'exportation et, ce faisant, concourir à l'essor général du Canada. Les programmes visant à établir et à améliorer les sources de production se poursuivront. La plus étroite collaboration entre les forces armées et le ministère de la Production de défense sera maintenu afin de favoriser des méthodes d'achat efficaces et de voir à ce que les produits canadiens soient employés chaque fois que la chose est possible.

Merci, monsieur le président.

**M. Hales:** Je crois que nous devons tout d'abord prendre conscience que c'était une tâche difficile pour le ministre que de présenter les prévisions budgétaires de ce ministère, car il comprend un grand nombre de directions. Il me semble que c'est faire preuve de bien mauvaise organisation de la part du gouvernement que de surcharger de travail un seul ministre en plaçant un si grand nombre de directions sous sa juridiction.

Sauf erreur, le ministre de l'Industrie est chargé des services suivants: le ministère de l'Industrie, le ministère de la Production de défense, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'*Atomic Energy of Canada Limited,* la *Canadian Arsenals Limited,* la *Canadian Patents and Development Limited,* la Corporation commerciale canadienne, la Corporation de disposition des biens de la Couronne, la *Defence Construction (1951) Limited,* l'Organisation des mesures d'urgence, le Conseil national de recherches, la *Polymer Corporation,* les Impressions et la Papeterie publiques, et l'Imprimeur de la Reine—environ 14 services. Cela n'est pas juste en soi; c'est une preuve de mauvaise organisation et il est humainement impossible à un ministre de s'occuper d'autant de services à la fois.

Je crois que la proposition de l'honorable député d'Edmonton-Est est sensée: quand un ministre présente des prévisions budgétaires aussi complexes que celles dont nous sommes saisis ce matin, il devrait au moins nous donner un exemplaire de l'exposé aux termes du crédit nº 1. Ce serait une bonne idée d'agir ainsi à l'avenir.

Cela m'amène à parler d'un autre point. Je tiens à rappeler encore une fois au gouvernement que notre procédure prévoit l'établissement d'un comité des prévisions budgétaires. Le gouvernement en place n'a pas jugé bon de le constituer, encore moins d'y déférer les crédits d'aucun des ministères. Vu les observations formulées par le ministre au sujet du crédit nº 5 du ministère de l'Industrie, qui porte sur le programme conjoint canado-américain, qui est très important, puisqu'il comporte la défense de millions de dollars, on ne saurait trouver un meilleur exemple de crédits qui auraient dû être examinés par le comité des prévisions budgétaires.

Monsieur le président, c'est donc la première fois aujourd'hui que nous avons l'occasion d'étudier les dépenses de ces nombreux ministères. Bien plus, on s'attend à ce que nous examinions et critiquions les crédits d'un service tout nouveau, le ministère de l'Industrie. Comme le temps nous manque, nous devrons tout simplement faire de notre mieux.

En guise d'introduction, le ministre a parlé de l'accroissement marqué des échanges commerciaux, de la productivité et du volume des ventes au Canada, de nos jours. Je lui demanderais de se rappeler quelques-unes des réalisations de ces dernières années. Loin de moi l'intention d'abuser de la patience du comité en rappelant ce que nous avons accompli quand nous étions au pouvoir. Il reste que, si la productivité, les échanges et la mise en valeur ont tant augmenté, cela tient pour une bonne part aux initiatives que le parti conservateur a prises il y a quatre ou cinq ans.

Il me suffirait d'en mentionner quelques-unes, entre autres: la grande campagne d'échanges lancée par le ministère du Commerce, quand son titulaire d'alors a sommé ses délégués d'enlever leur pantalon rayé, d'enfiler leurs salopettes et de se mettre à l'œuvre partout pour vendre nos produits d'exportation. Ainsi fut fait, et les résultats ont été prodigieux. Dès notre accession au pouvoir, nous avons institué le Conseil national de la productivité. Qu'on songe seulement au programme des travaux d'hiver, à l'aide considérable accordée aux provinces Maritimes (d'abord 25 millions de dollars par année, puis 35 millions), au programme d'écoles de formation professionnelle, aux importantes ventes de blé. Souvenez-vous des millions de boisseaux de blé qu'on nous avait laissés entre les mains: nous avons réussi à les vendre aux pays du monde entier. Puis, il y a eu les prêts aux agriculteurs, les subventions aux hôpitaux et ainsi de suite. Je pourrais en mentionner d'autres. Monsieur le président, ce sont des mesures qui ont contribué à la prospérité actuelle du Canada. Je voudrais que la Chambre ne l'oublie pas.



Nous étudions aujourd'hui le budget du ministre. J'ai dressé la liste des principaux crédits et je remarque qu'au chapitre de l'énergie atomique, de l'organisation des mesures d'urgence, des recherches nationales, de la production de défense, de l'industrie et des impressions publiques, les crédits accusent une augmentation de 24 millions par rapport à l'an dernier. Quand nous étudierons chacun des postes, je suis persuadé que les députés voudront connaître la raison de cette augmentation considérable de 24 millions par rapport aux crédits de l'année dernière. Parlant de l'économie nationale, le ministre a mentionné les pièces d'automobiles et les systèmes de transmission. Sait-il bien que cette mesure résulte de l'étude entreprise par le professeur Bladen et du rapport qu'il a publié. Le professeur Bladen a présenté une formule si simple qu'il est difficile de croire que personne n'y ait pensé plus tôt. C'est le gouvernement conservateur qui a pris cette initiative. C'est nous qui avons nommé le professeur Bladen et qui avons institué la Commission Bladen. Nous avons pris ces mesures à l'égard des transmissions et des moteurs d'automobiles, pour commencer, et le gouvernement libéral a simplement poursuivi la réalisation du même programme, l'appliquant ensuite aux diverses pièces d'automobile. Voici en quoi consiste ce programme: pour chaque moteur ou pièce de transmission importés au Canada et installés dans une automobile qui est ensuite exportée à l'extérieur du pays, le fabricant de l'automobile en question reçoit une remise de $1 des droits d'importation exigés pour chaque pièce. Cette politique a grandement aidé à l'industrie canadienne de l'automobile. Il serait intéressant de connaître l'attitude qu'adopte le ministre au cours des entretiens qu'il a avec ses collègues américains qui sont présentement à décider si l'on devrait permettre au Canada de maintenir ce programme spécial.

Le ministre a parlé de la grande concurrence que doit aujourd'hui affronter l'industrie canadienne. Je me demande dans quelle situation elle se trouverait si le gouvernement libéral n'avait pas imposé une taxe de vente de 11 p. 100 sur l'outillage de production. Elle serait sûrement en bien meilleure posture.

Puis, le ministre a traité de l'organisation du ministère de l'Industrie. A cet égard, il nous a exposé l'un des plus gigantesques programmes de prolifération des services qu'ait jamais réalisé le présent gouvernement: l'organisation du ministère de l'Industrie. Sauf erreur, il aurait déclaré avoir recruté à l'heure actuelle un personnel de 290 personnes, ce

qui ne représenterait que 45 p. 100 du personnel qu'on embauchera. L'effectif atteindra donc 500 ou 600 employés avant longtemps—et il n'a été établi qu'en juillet dernier.

Inutile d'accaparer le temps du comité pour expliquer l'attitude de notre parti à l'égard de ce ministère. Selon nous, le travail que ce ministère accomplit dans l'intérêt de l'industrie aurait fort bien pu être exécuté par le ministère du Commerce. On aurait pu le désigner, au besoin, ministère du Commerce et de l'Industrie. Je sais que l'Association canadienne des fabricants a présenté des instances au gouvernement libéral en vue de la création de ce ministère, mais elle n'avait aucune notion, aucune idée, que son exploitation coûterait environ 24 millions de dollars aux contribuables du Canada. Je pense qu'elle aurait été aussi satisfaite si nous avions épargné ces deniers publics en confiant cette tâche à un ministère que existe déjà.

Qu'a-t-on fait pour recruter le personnel? On a publié une brochure par laquelle on invitait les gens à faire partie du ministère de l'Industrie. On en a fait imprimer 20,000 exemplaires, au coût de $2,140, qu'on a diffusés partout au Canada. Il s'agit là d'une des dépenses les moins considérables. Ensuite, ils ont loué un nouvel immeuble pour $384,000 par année; il contient 119 bureaux particuliers, 59 bureaux communs, 29 grands bureaux et 21 locaux divers, comme on peut le voir à la page 560 du hansard du 4 mars 1964. J'affirme que c'est là un magnifique exemple de construction du genre *Empire Building*. Néanmoins, le contribuable doit assumer les frais de cet immeuble, maintenant qu'on l'a construit.

Le ministre nous a parlé ensuite de la mise en valeur de certaines régions. Je pourrais employer tout le temps qui m'a été accordé pour parler uniquement de la Direction qui s'occupe de ce travail. Le service des régions désignées ou de marasme en relève. Afin d'éviter tout malentendu, j'assume l'entière responsabilité du travail entrepris par le gouvernement conservateur dans la désignation de ces régions. C'est nous qui avons établi ce programme. C'est à la suite d'une recommandation des habitants de ces régions que nous avons établi la nomenclature des régions désignées ou de marasme. Autrement dit, notre gouvernement a dit aux gens: «Si vous avez quelque difficulté à résoudre les problèmes d'ordre économique de votre région, venez nous en faire part à Ottawa et nous aviserons en conséquence et nous désignerons votre région sous le nom de région de marasme s'il y a lieu». Mais le gouvernement libéral a pris une attitude tout à fait opposée. Il a pris les données statistiques du travail, les a regardées, alignées sur une feuille de papier, puis en a noté et pointé les régions. Les habitants de ces régions n'ont rien eu à dire du tout, à ce sujet. Puis, un beau jour, une industrie est allée dans ces régions et a dit aux gens qui s'y trouvaient: «Nous pensons que c'est ici une région désignée et nous aimerions nous y installer».

Ces 35 régions désignées ont été établies d'un bout à l'autre du pays. A diverses reprises, j'ai parlé en Chambre du problème qui existe dans ma propre région. Je ne retarderai pas les travaux du comité en l'exposant en détails. Je dirai seulement que la région désignée de Brantford s'étend en plein cœur d'une région industrielle du Sud-Ouest de l'Ontario; elle comprend Galt, Kitchener et Guelph. Le gouvernement a choisi cette région de Brantford comme région insuffisamment développée, ce qui rend tout le programme injuste et contradictoire.

Le critère adopté est injuste. Il est établi de telle sorte que l'autonomie des municipalités et des provinces est complètement mise de côté et les industriels n'en sont pas du tout satisfaits. La seule industrie intéressée songe à aller s'établir dans une telle région afin de profiter de ces grands avantages. C'est injuste pour les régions avoisinantes. Une industrie était en train de s'établir à Guelph, où je demeure; du moins les fondations de l'immeuble étaient déjà construites. Puis, ayant entendu parler des grands avantages offerts à Brantford, cette industrie a décidé d'aller s'y établir. D'autres industries ont suivi cet exemple. La ville de Galt est à la veille de perdre une industrie au bénéfice de Brantford. Je demande au ministre de supprimer Brantford dès maintenant de la liste des régions désignées. Les gens de l'endroit protestent énergiquement contre cette injustice flagrante.

Le ministre a promis à diverses reprises d'étudier les critères utiilsés. Il a dit que la méthode serait remise à l'étude et qu'on veillerait à faire quelque chose. Il a déclaré aujourd'hui que les critères laissaient à désirer, et j'en suis fort aise. Le ministre a admis que les critères ne sont pas satisfaisants et, je le répète, il a parfaitement raison. Comme les députés le savent, ces critères se fondent sur une période de six mois, c'est-à-dire sur la proportion de l'emploi pendant six mois d'été. D'après moi, il faudrait se fonder sur toute l'année. Ainsi, à Brantford, dont la grande industrie est la fabrication de machines aratoires, la production bat son plein durant les six mois d'hiver, mais diminue dans les mois d'été, tandis qu'on procède à la vente des machines. Voilà un cas où les normes ne peuvent donner de bons résultats.

Le ministre a dit qu'elles avaient été fructueuses; dois-je le croire sur parole. Il ne

fait pas de doute que les industries commerciales qui s'installent dans les régions de marasme se seraient fixées ailleurs au pays. Évidemment, le but du programme est de créer des emplois dans une région donnée; mais lorsqu'on procède ainsi dans un endroit comme Brantford, les ouvriers qui y travaillent continuent d'habiter à Galt ou à Guelph et font périodiquement la navette, de sorte que le chômage y reste le même. Il faut scruter avec beaucoup de soin toute la question de l'aménagement régional. Il faudrait modifier les critères; j'espère que le ministre le fera sous peu et établira la chose sur des bases plus justes qu'à l'heure actuelle.

Le ministre a ensuite parlé de missions commerciales, notamment dans le domaine de l'industrie du meuble, des formes utiles, et des réunions qui se sont tenues dans différentes régions du pays. Je n'arrive pas à comprendre comment la tâche est répartie entre les ministères de l'Industrie et du Commerce, car je ne puis m'empêcher d'y voir autre chose que le double emploi, la confusion et des frais supplémentaires. Le ministère du Commerce a tenu ces réunions. Il a aussi organisé des foires commerciales. Ce service a même lancé une grande campagne, une croisade commerciale, et maintenant voilà que le ministère de l'Industrie fait double emploi. J'espère me tromper, mais il me semble qu'il y a là beaucoup de double emploi et de chevauchement.

Le ministre a parlé, à propos du crédit 5, sur les ententes de partage des frais de défense entre les États-Unis et le Canada, entreprise de grande portée. Il s'agit de montants très importants, et j'espère qu'un jour, la question sera renvoyée au comité des crédits pour une étude approfondie. Le programme en question est très complexe. J'ai passé quelque temps avec le sous-ministre préposé à ce programme et j'avoue que nous avons à peine effleuré le problème. Il y a encore beaucoup à apprendre à cet égard, et j'admets n'en savoir que très peu à cet égard.

J'en viens maintenant au ministère de la Production de défense. Le ministre a parlé du transfert d'une partie du personnel de ce ministère. Lorsque nous avons étudié les crédits provisoires le 4 août, j'ai déjà mentionné, à propos du ministère de l'Industrie qu'on nous avait présenté ce ministère comme devant y permettre le transport d'une partie du personnel des ministères du Commerce et de la Production de défense. On ne nous l'a peut-être pas indiqué en toutes lettres, mais on nous a fait croire que les frais de personnel ne seraient pas très considérables. Toutefois, en consultant les chiffres indiqués pour ces ministères, nous constatons que le coût d'ensemble du fonctionnement du ministère de la Production de défense accuse une augmentation de $2,036,980 entre 1962-1963 et 1964-1965. Le personnel de la Production de défense a augmenté de 168. C'est dire que les mutations n'ont pas été si nombreuses.

Puis, lors de l'étude des crédits provisoires, j'ai signalé à quel point la situation semblait confuse par suite du chevauchement qui paraissait exister entre le ministère de l'Industrie, celui de la Production de défense et celui du Commerce. Le 4 août, au cours du débat, j'ai posé nombre de questions, tout en indiquant que le ministre devrait y répondre sur-le-champ. Quand il a fait sa déclaration aujourd'hui, je croyais qu'il allait répondre à plusieurs d'entre elles. Il se peut fort bien qu'il le fasse plus tard au cours du débat.

J'ai été heureux d'entendre le ministre déclarer que son ministère suivait les recommandations de la Commission Glassco, que je juge excellentes. J'ai l'impression que le ministre est en train de transformer le ministère de la Production de défense en un service d'achat et de fourniture. Si tel est le cas, il est tout à fait illogique d'embaucher de nouveaux employés. A mon avis, comme on a transformé l'équipe du ministère, celle-ci devrait être transférée au nouveau ministère, mais pour une raison ou pour une autre, on ne semble pas le faire. On se préoccupe très peu des frais; quelqu'un, semble-t-il, ordonne simplement de prendre telle ou telle mesure, de dépenser l'argent requis; ce sont les contribuables qui paieront. Selon moi, c'est de la folie et c'est moralement mauvais. Quand un ministère est créé, son personnel devrait être transféré de l'ancien ministère au nouveau.

Monsieur le président, le ministre a fait allusion à la *Defence Construction (1951) Limited*. Cette société a été constituée en 1951 afin de s'occuper de la construction et des approvisionnements pour le ministère de la Défense nationale. Les crédits de cette société sont moins élevés et cela est normal, car il y a de moins en moins de travail à faire, étant donné les changements qui s'effectuent actuellement au sein du programme de la défense nationale.

Monsieur le président, j'ai été membre du comité des comptes publics et je me souviens que l'Auditeur général nous avait signalé certaines questions au sujet de la *Defence Construction (1951) Limited*. Parmi les choses qu'il avait constatées, j'ai retenu à titre d'exemples trois cas précis mentionnés dans son rapport de 1963. Il est question de ce premier exemple à la page 150 du rapport de 1963 de l'Auditeur général et il a trait à un versement autorisé de $12,985 à un entrepreneur à cause d'un retard dans des projets de construction. Il y a aussi l'autorisation d'un paiement de $36,604 nécessité par des

retards et des modifications apportés à des plans. Ce paiement se rattache à un projet réalisé au camp de Petawawa. Le troisième exemple a trait à une dépense de $16,315 par suite d'un retard à fournir l'électricité à un projet en vue d'étendre les canalisations d'eau et d'égout à Greenwood, en Nouvelle-Écosse.

Monsieur le président, il y a quelque chose qui cloche dans le fonctionnement de ce ministère. Nous pourrions soulever d'autres points dont le ministre a traité dans son exposé préliminaire. Plus tard au cours de ce débat, nous examinerons divers crédits auxquels plusieurs autres députés de mon parti s'intéressent plus particulièrement.

Monsieur le président, je termine en formulant l'espoir qu'au cours de ce débat de nombreux fait intéressants seront signalés à l'attention du ministre. Je répète en terminant ce que j'avais dit au début. Je crois que c'est une grave erreur de la part du présent gouvernement ou de tout autre gouvernement de ne pas recourir au comité des prévisions budgétaires qui fait partie de la procédure parlementaire. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a pas institué ce comité afin de lui présenter les prévisions budgétaires de certains ministères. J'espère qu'à la prochaine session, le comité s'acquittera de sa tâche afin que la Chambre n'ait pas à s'occuper de toutes sortes de questions d'ordre secondaire que les membres du comité pourraient étudier.

Ce sont là des observations d'ordre général que je voulais faire et j'espère prendre de nouveau part à la discussion avant la fin du débat.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'aimerais faire écho à ce que vient de dire le préopinant au sujet de l'importance du ministère de l'Industrie pour un secteur de l'économie du Canada. Je crois, moi aussi, que le ministre ne devrait pas avoir à assumer la responsabilité de ces autres services qui relèvent de son ministère. Le ministère dont il est aujourd'hui responsable relevait autrefois du ministère de la Production de défense et était considéré comme une tâche à plein temps et l'une des plus importantes. La responsabilité d'administrer ce ministère a maintenant été ajoutée au fardeau du ministre de l'Industrie.

Monsieur le président, bien des Canadiens attendent du ministre un exposé bien plus franc et bien plus clair au sujet du ministère de l'Industrie et de ses projets d'avenir que ce qu'il nous a présenté aujourd'hui. Son ministère s'occupe de la mise en valeur des ressources et je pense à l'utilisation de la main-d'œuvre et de la production de façon à assurer le progrès dans le domaine de l'industrie sous la forme d'une aide aux régions du Canada qui sont moins bien partagées que les autres. Jusqu'ici, je crois que ce ministère n'a pas réussi—tout à fait d'ailleurs, comme les autres ministères chargés de la mise en valeur de ressources du gouvernement fédéral—à montrer la voie aux habitants de ces régions qui peuvent recevoir de l'aide et qui ont le droit d'en attendre. On peut reprocher la même faiblesse au ministère des Forêts. A mon avis, ce ministère a été un fiasco complet pour ce qui a trait à l'expansion de l'industrie forestière du Canada. Le ministère des Mines a lui aussi été un fiasco, en ce sens qu'il a fourni très peu d'encouragement à l'industrie minière au Canada.

Cet échec est probablement attribuable au manque d'initiative, qui provient, à mon sens, de l'imprécision actuelle quant au partage des responsabilités dans ce domaine entre le gouvernement fédéral et les provinces. Comme cet état de choses n'existe pas au sein du ministère de l'Industrie, nous devrions pouvoir nous attendre à de bien meilleurs résultats.

Monsieur le président, je porte un intérêt tout spécial à la direction du ministère de l'Industrie qui s'occupe de l'Agence de développement régional. La région d'où je viens n'est pas comprise parmi les régions désignées. Si le préopinant demande que la ville de Brantford, une des régions désignées, soit retirée de cette catégorie, il devrait se rappeler qu'un grand nombre de nouvelles industries s'y sont établies. Brantford compte maintenant vingt-neuf nouvelles entreprises industrielles. Peut-être veut-il dire que le programme a si bien réussi dans cette région qu'elle ne tient pas à abuser davantage du ministère de l'Industrie et qu'elle est disposée à partager avec les autres régions.

Mon problème, c'est que ma circonscription —notamment le township de Teck et la ville de Kirkland-Lake—ne constitue pas une région désignée. J'aimerais savoir pourquoi. Il n'y a guère de différence entre la ville de Timmins et la région de Rouyn-Noranda, d'une part, et le township de Teck et Kirkland-Lake, d'autre part. Ces régions sont à peu près de même nature et dépendent entièrement de l'industrie minière. Chacune a connu une diminution de main-d'œuvre par suite de la réduction de l'activité minière. Mais Noranda et Timmins ont été désignées comme régions de marasme.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre si le cas du township de Teck et de Kirkland-Lake allait être pris en considération. Je sais que, plus que tout autre ministère, c'est celui du Travail qui s'occupe de la désignation des

régions en cause. Il n'empêche qu'une recommandation du ministère de l'Industrie, qui est au courant des résultats obtenus dans les régions désignées et des raisons pour lesquelles il faudrait en désigner d'autres, serait utile. On devrait nous dire pourquoi Kirkland-Lake n'a pas été désignée et pourquoi cette ville n'a pas reçu la même aide que ses voisins.

L'autre jour, j'ai posé une question et le ministre a répondu qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir dans cette affaire. Pourtant, dans le *Financial Post* du 22 août, je lis un article intitulé: «Nouvelle forme d'aide aux régions de faible emploi». En voici le sous-titre:

L'équipe Drury s'attaque à la deuxième phase et envisage toute une série de solutions audacieuses à l'utilisation inefficace de la main-d'œuvre.

L'article ajoute:

Pour résumer l'affaire, un fonctionnaire a dit qu'il faudrait créer les industries qui s'imposent dans la région. Ce sera probablement plus facile que d'appliquer le programme plus ambitieux visant à s'attaquer au sous-emploi. L'agence de développement régional s'écartera ici des sentiers battus. Des fonctionnaires des ministères des Finances et du Travail chercheront, en collaboration avec des industriels, les moyens de délimiter ces poches d'utilisation inefficace de la force ouvrière et d'y remédier.

Il est encore bien trop tôt pour savoir comment ils s'attaqueront au problème. Toutefois, pour ce qui est du ministère de l'Industrie, il a été créé bien plus en vue de ce travail que pour implanter des industries dans des régions de chômage. Les fonctionnaires croient qu'à la longue, on jugera de la valeur de l'Agence de développement régional d'après leurs succès ou leurs échecs dans ce domaine.

J'ai bien pesé mes mots en parlant du ministère de l'Industrie ou de l'Agence de développement régional de ce ministère, car j'espérais que l'aide dont nous avons besoin, dans le nord de l'Ontario, pour résoudre notre problème, viendrait de cette Agence. Je suis certain qu'au moment de la création du ministère de l'Industrie, les fonctionnaires étaient au courant du travail accompli par l'ancien gouvernement et surtout de l'œuvre des gouvernements dans les provinces Maritimes. L'épuisement des ressources dans ma région et dans d'autres collectivités minières a causé du chômage et ces collectivités se sont vues dans l'impossibilité d'utiliser les ressources qu'elles avaient ou de trouver des capitaux pour la mise en valeur de nouvelles ressources. Comme les provinces Maritimes l'avaient fait, ces gens sont venus à Ottawa pour demander de l'aide sous forme de subventions.

A mon sens, il faut rendre hommage aux gens des Maritimes d'avoir, grâce à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, pu faire quelque chose pour des collectivités comme Springhill. J'ai souvent visité Springhill ces dernières années. L'industrie minière y a disparu complètement par suite d'un désastre. Les habitants de la localité ont institué une agence assurant des capitaux aux industries qui voudraient s'y établir. Comme le ministre l'a dit, on n'a pas cherché à trouver des industries reliées aux ressources de la région. C'était indiqué mais, plus important encore, on y a implanté des industries n'ayant aucun rapport avec l'industrie antérieure. J'ai eu le grand plaisir de visiter la nouvelle fabrique de piles et la nouvelle menuiserie qui produit des maisons préfabriquées. Fait intéressant à noter également, plusieurs nouvelles mines de charbon sont exploitées dans la région; elles n'ont aucun rapport avec la grande société qui s'est occupée de la production houillère pendant tant d'années.

Il me semble que les habitants de Springhill n'ont pas trouvé la situation aussi désastreuse qu'ils l'avaient prévue. De nouvelles industries se sont implantées dans la région, et il me semble, c'est le point de vue d'un étranger, qu'ils ont presque résolu leurs problèmes. Maintenant qu'ils ont fait le premier pas avec l'aide de l'Office d'expansion économique des provinces atlantiques, ils pourront continuer par leurs propres moyens et d'autres industries viendront s'y établir.

Dans le Nord de l'Ontario, nous avons supporté une grande partie du pays pendant longtemps. Les revenus provenant de l'exploitation des mines d'or au cours de la dépression économique sont bien connus de ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada. Cette industrie fournissait beaucoup d'emplois à ce moment-là et une grande partie du revenu de l'Ontario. Il existe peu d'industries de nos jours où vous ne trouverez pas de travailleurs qui, lors de la crise économique, étaient partis pour le Nord de l'Ontario ou du Québec pour chercher de l'emploi. Cela leur a permis de payer des impôts et de faire vivre leurs familles qui se trouvaient dans d'autres villes du pays. Je crois qu'on connaît bien l'apport considérable de cette région.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'en 1931, il y avait 2,894 mineurs dans les mines d'or. En 1932, il y en avait 3,197, en 1933, 3,272, en 1934, 3,455, en 1935, 3,513 et en 1936, 3,687. Le maximum fut atteint en 1939, alors qu'il y avait 4,440 mineurs travaillant sous terre dans les mines du canton de Teck. Mais en 1963, on n'en trouvait plus que 1,282.

Le besoin d'assistance est encore plus impérieux par suite d'un incident, moins grave cependant que la catastrophe de Springhill.

Dans une des mines de Kirkland-Lake une série de violentes explosions se sont produites le 14 août, deux mineurs y ont été emprisonnés et y sont morts. Leurs corps n'ont été recouvrés que le 25 août. La compagnie n'a pu encore évalué les dégâts, mais la mine est complètement fermée et seuls quelques ouvriers sont engagés pour effectuer les travaux de nettoyage. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'avenir de la mine.

C'est là un autre indice de la gravité de la situation à Kirkland-Lake qui mérite d'être examinée sérieusement par le ministère. Le ministre n'en a pas soufflé mot. Une délégation de Kirkland-Lake doit avoir une entrevue avec le ministre du Travail aujourd'hui et j'espère que ses membres seront en mesure de convaincre le ministre que la situation est suffisamment critique dans cette région pour qu'elle soit considérée comme région désignée, lorsqu'une nouvelle désignation sera effectuée cet automne. Malheureusement, les travailleurs agricoles et forestiers ne relèvent plus du bureau d'assurance-chômage de Kirkland-Lake, mais d'une région composée de trois villes et il s'ensuit qu'on ne peut se rendre compte de la situation véritable à Kirkland-Lake d'après les chiffres de la Commission d'assurance-chômage.

J'ai demandé au ministre il y a quelques jours quelle assistance serait donnée à la région de Timmins afin d'y faciliter l'aménagement récent de l'entreprise de la société *Gulf Sulphur*. J'ai été étonné d'apprendre que l'aide que le ministère était disposé à offrir dépendait, ici encore, du ministère des Mines et des Relevés techniques et de sa faible contribution de l'assistance minime du ministère des Finances, qui comprend d'ailleurs fort mal ce qu'il pourrait faire à l'égard de l'expansion de cette industrie. Et pourtant, c'est une chose qui fournirait assez d'emplois à la ville de Timmins pour qu'elle cesse d'être considérée comme une région désignée.

A ce propos, cela fournirait une industrie secondaire à tout le Nord de l'Ontario, car si nous pouvons traiter le minerai dans la région, cela fournira des emplois pour un grand nombre d'hommes. On me dit que le traitement de plus de 300 millions de tonnes de minerai de la *Texas Gulf* dans la région donnerait du travail à 20,000 ouvriers de la fonderie, ce qui créerait de nombreux emplois dans l'industrie secondaire. Et pourtant le ministère n'est pas en mesure de déterminer ce qu'il fera à ce sujet.

Vous serez peut-être étonnés d'apprendre que la *Gulf Sulphur* est assez semblable à la *Cleveland Cliff*, car dans bien des cas, une société trouve impossible d'entreprendre un complexe de plusieurs millions de dollars pour la mise en valeur de ressources minérales et doit s'entendre avec d'autres sociétés ou agents en vue de trouver les capitaux nécessaires pour l'établissement d'une raffinerie.

Nous comptions que le ministère de l'Industrie nous aiderait en ce sens et j'avais grande confiance en l'habileté du sous-ministre pour faire entreprendre des études sur les ressources potentielles de la région; il en est question dans le *Financial Post* du 22 août, selon lequel des fonctionnaires du ministère auraient indiqué qu'ils seraient capables de déterminer les ressources d'une région et que des enquêtes seraient effectuées conformément aux dispositions indiquées dans la brochure publiée par le ministère de l'Industrie lorsqu'il faisait du recrutement. A mon sens, tout cela devrait être terminé à l'heure qu'il est.

Ce ministère revêt une très grande importance pour le Nord ontarien, les provinces Maritimes et plusieurs autres régions; c'est le ministère qui peut accomplir le plus en moins de temps. Le ministre n'a pas annoncé s'il instaurerait un contrôle de l'industrie. Personne ne pourra nier que chaque nouvelle industrie qui vient s'établir à Toronto constitue un nouvel élément de passif pour les ressources de cette ville. Une usine qui s'établit dans la banlieue de Toronto accable le régime scolaire déjà surchargé. Comme les réseaux de transport urbain sont déjà insuffisants, de nouvelles fabriques les surchagent encore plus. J'estime que le ministère de l'Industrie doit tenir compte de ces inconvénients.

Si le ministère veut établir n'importe quelle industrie dans le Nord de l'Ontario, nous allons accorder des avantages de toutes sortes, mais il est malheureux que sous le régime de la libre entreprise, l'industrie hésite à profiter de toute offre présentée par les municipalités en dehors des régions métropolitaines. La raison est que l'industrie se croit obligée d'installer ses usines dans les grandes zones de consommation. Des industriels m'ont dit qu'à leur avis, une région doit pouvoir consommer 80 p. 100 de la production d'une usine, que ce soit des flocons de maïs ou des pièces d'appareils de radio, avant qu'ils songent à y établir une fabrique. Si tel est le cas un fabricant doit forcément établir son usine dans un grand centre de consommation, c'est-à-dire dans la région de Toronto ou dans celle de Montréal.

Cela peut être très satisfaisant pour le fabricant, mais c'est loin de l'être dans les régions où les habitants vivent de l'exploitation d'une

ressource naturelle et que cette ressoruce naturelle s'épuise. Le ministre est libre de dire, comme l'ont déclaré ses fonctionnaires, avec son assentiment j'en suis sûr, qu'on s'intéressera surtout aux régions dont les principales ressources peuvent servir à l'établissement d'une industrie secondaire. Mais, en général, cette formule ne s'appliquera pas dans les régions où l'on exploite des métaux pour la fabrication de la monnaie et autres minéraux précieux et où les mines devront nécessairement fermer leurs portes d'ici quelques années, faute de matières premières.

J'ai une certaine connaissance de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois d'œuvre en Ontario, où, pendant un certain nombre d'années, j'ai représenté un secteur de l'industrie forestière lors de pourparlers tenus avec diverses compagnies intéressées. Bon nombre de ces compagnies devront prochainement abandonner leur exploitation dans certaines localités, faute de reboisement; la plupart des localités où les habitants vivaient de l'industrie forestière ne comptent aucune autre ressource. C'est le cas de Renfrew, Pembroke, Temagami, Latchford et Blind River, de toute l'industrie du sapin blanc dont les régions forestières qui l'alimente ne seront pas reboisées de notre vivant. Il faudra 70 ou 80 ans avant que les ressources forestières de ces localités soient remplacées et aucune d'entre elles n'est prête à attendre si longtemps. Nous ne devrions certainement pas attendre le centenaire pour trouver l'occasion de reconstruire ces villes-fantômes, comme on l'a fait à Dawson City.

J'aimerais que le ministre nous donne un résumé de ce que le ministère a accompli en vue du déplacement de l'industrie. A cet égard, nous avons quelque chose à apprendre d'autres pays, car les problèmes du Canada ne sont pas uniques en leur genre. Les mêmes problèmes ont été examinés et résolus par bien d'autres pays. En Suède, les autorités implantent l'industrie dans des régions insuffisamment peuplées, mais le ministre a dit que nous ne sommes pas intéressés à transporter l'industrie dans des régions de chômage. D'ailleurs, je suis d'avis que nous ne sommes pas intéressés au transfert des chômeurs dans d'autres régions, mais que nous devrions concentrer nos efforts sur l'amélioration des régions déjà peuplées et sur la répartition de l'industrie dans le pays, afin que toutes les régions puissent en profiter.

Le déplacement de l'industrie a constitué une partie très importante du programme industriel du Royaume-Uni qui a une loi régissant le transfert de l'industrie. En fait, bon nombre de promesses du parti libéral au sujet de l'aide qu'il devait fournir au transfert de l'industrie ne diffèrent pas tellement du programme entrepris en Angleterre, mais on ne peut déplacer l'industrie seulement en collaborant avec elle, car on s'apercevra que l'industrie n'a pas l'intention de s'en aller dans les régions auxquelles elle ne s'intéresse pas.

Il a fallu un élément extraordinaire, celui des salaires, pour déplacer l'industrie de Toronto vers les villes de Barrie et d'Orillia, tandis qu'en Angleterre, les autorités ont résolu le problème en déclarant aux compagnies que si elles voulaient se développer, le ministère de l'industrie leur accorderait un permis d'expansion dans les régions où sévissait le chômage, où les services sociaux dépassaient les besoins des collectivités locales. Elles ont tendu un appât en offrant des concessions d'ordre financier. Elles ont accordé des concessions fiscales, et le ministère des Finances a décidé que les compagnies ne pourraient puiser dans les profits non répartis à moins de les investir dans les régions ou le ministère accordait des permis.

Prenez, par exemple, l'usine de Ford en Grande-Bretagne. La société Ford n'est pas allée s'y installer parce qu'elle l'a voulu, mais parce qu'on le lui a demandé. Les autorités de la Grande-Bretagne se souciaient beaucoup de la reconstruction de certaines régions du pays dont le sort avait été moins favorable que celui des autres du point de vue économique depuis la guerre, notamment ces régions des Midlands du Nord qui avaient été atteintes par le changement des conditions de l'industrie textile. Par conséquent, on a demandé à l'industrie ou on lui a conseillé de s'installer dans des endroits où les services publics nécessaires comme les écoles, les routes, les hôpitaux et ainsi de suite existaient déjà en plus, évidemment, d'ouvriers compétents en nombre considérable et d'habitations pour les loger. Je crois que cette ligne de conduite a été tout au profit des régions intéressées.

Ici au Canada, une des régions qui pourrait faire l'objet d'une méthode semblable est le Nord de l'Ontario. Nous ne sommes pas très éloignés des marchés possibles. Nous avons les installations: logements, hôpitaux, écoles et ainsi de suite. Nous avons l'Institut de Technologie du nord de l'Ontario. Il y a le chemin de fer appartenant à l'Ontario qui pourrait servir au transport subventionné de produits industriels vers les principaux centres de consommation. Nous avons tout cela, sans compter la main-d'œuvre. A Kirkland Lake, ville de 17,582 habitants, 1,282 seulement travaillent dans les mines, presque la seule occupation qui leur est offerte. C'est au ministre qu'il incombe de décider, de concert avec ses collègues, de choisir cette région comme région désignée et d'en faire une ville-modèle pour fins d'expansion industrielle.

Elle offre des avantages qu'on ne trouve pas ailleurs. Depuis le début de la dernière guerre, cette collectivité existe grâce aux versements accordés en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or qui s'élèvent chaque année à environ 13 millions de dollars. Nous avons fait des concessions, la ville et le pays tout entier également. Si le ministre actuel consentait à en investir autant dans l'implantation de nouvelles industries dans la région, nous ne dirions rien s'il cessait de nous verser ces 13 millions demain. Je peux dire une telle chose parce que nous ne sommes pas très heureux de continuer une industrie sans avenir ou presque. Nous voulons des industries d'avenir, qui croîtront avec la collectivité et vice-versa. On peut prendre immédiatement des mesures dans ce sens. Je les appuierai certainement. J'ose dire à l'honorable député que je battrai n'importe quel candidat de son parti pour des années à venir si son gouvernement néglige d'aider les collectivités dont les besoins sont si grands.

Si le gouvernement dont le ministre fait partie ne fait rien dans ce sens, il n'est pas digne de notre appui. Le ministre possède la compétence voulue; cela ne fait aucun doute. Il a démontré ses talents d'administrateur depuis bien des années. Certes, Dave Golden est un des administrateurs les plus compétents au service de l'État. Si ces deux hommes sont incapables de faire quoi que ce soit à ce propos, cela signifie que le cabinet ne s'intéresse pas au ministère de l'Industrie. Si j'ai des raisons d'être ici, c'est pour veiller à ce que ce ministère fasse, pour le Nord de l'Ontario, la tâche qu'il était censé accomplir. Si les collègues du ministre ne l'appuient pas dans cette initiative, et s'il n'est pas disposé à plaider ces causes plus énergiquement, notamment celle du Nord de l'Ontario, alors j'espère que le gouvernment sera défait avant longtemps, peu importe le motif de sa chute. Je suis convaincu que l'existence même des gens du Nord de l'Ontario dépend de l'aide fédérale qu'ils obtiendront pour établir des industries dans la région. L'avenir du Nord de l'Ontario en dépend, tout comme les habitants des provinces Maritimes comptent sur ce ministère pour survivre.

Le gouvernement ne devrait pas tenir ce ministère pour un ministère de second ordre. A mon avis, on devrait le tenir immédiatement pour l'un des ministères les plus importants de la Couronne. C'est le ministère qui promet davantage pour l'avenir. C'en est un qui, à mon avis, offre les plus grandes perspectives. Les régions de marasme ont besoin d'une forte direction pour rentrer dans le domaine de la production, pour être en mesure de contribuer au paiement de l'impôt sur le revenu et aux autres formes d'impôt qui soutiennent les finances du gouvernement central. A Kirkland-Lake, nous ne nous soucions pas de toucher des prestations d'assurance-chômage, et il en va de même de toute autre collectivité dans le Nord de l'Ontario. Nous nous intéressons au paiement de lourds impôts sur le revenu, et la chose ne sera possible que si le ministre de l'Industrie peut nous procurer les moyens d'emploi qui nous permettront de le faire.

**L'hon. M. Lambert:** Ce ministère a fait l'objet d'une certaine attention au cours du débat sur les crédits provisoires, il y a quelques semaines. Mes remarques d'aujourd'hui seront donc abrégées, vu que l'opposition officielle avait la ferme intention alors, puisque le budget principal n'avait pas été soumis, d'examiner les dépenses des ministères comme s'il en avait été ainsi. C'est pourquoi, cet après-midi, mes remarques seront restreintes.

Premièrement, je ne puis qu'appuyer les propos de mon honorable ami de Wellington-Sud (M. Hales). Comme je l'ai déclaré bien des fois dans le passé, je crois que les prévisions budgétaires d'un ministère, tel que le ministère de l'Industrie auraient dû être déférées au comité des prévisions de dépenses. A mon avis, le ministère lui-même pourrait fort bien reconnaître la sagesse du procédé. Après tout, c'est un nouveau ministère, qui tâtonne encore et, à mon avis, il serait bon que les fonctionnaires supérieurs, tout comme le gouvernement et le ministre lui-même, si l'occasion s'en présentait, expliquent devant le comité des prévisions de dépenses ce qu'ils veulent accomplir.

Je ne puis admettre tout ce qu'a dit l'honorable député de Timiskaming mais je reconnais certainement que la création du ministère de l'Industrie ouvre la voie à de grandes possibilités. J'ai moi-même pensé, au début, que ce ministère aurait pu rester dans le cadre du ministère du Commerce. Je ne puis que souscrire aux critiques du député de Wellington-Sud, d'après lesquelles une bonne partie du travail aurait pu être accompli sous les auspices de ce ministère. Mais comme ces critiques ont déjà été formulées, je m'en tiendrai là.

Le ministre a dépeint notre économie avec enthousiasme, comme si l'état de choses actuel était dû à la bienfaisance des libéraux et que, dès leur venue au pouvoir, tout s'était rétabli. Évidembment, l'honorable représentant n'a pas consulté le ministre des Finances qui sait fort bien que l'amélioration a commencé en 1961. Nous pourrions même signaler certains aspects pour expliquer les données statistiques que nous a citées le ministre cet après-midi.

D'abord, monsieur le président, tout ce monde admettra que les fabricants canadiens sont aujourd'hui beaucoup plus actifs qu'il y a quelques années. J'estime que le taux du dollar fixé à 92½ cents donne aux fabricants de notre pays un avantage très net. J'estime qu'aucun fabricant ou ministre responsable ne niera que cette initiative a donné un élan considérable à l'industrie canadienne. Deuxièmement, l'activité des délégués commerciaux s'est beaucoup intensifiée sous l'égide du ministère du Commerce, à la suite des initiatives qu'il a prises il y a quelques années. Notre industrie a grandement bénéficié de ce fait, et grâce aux diverses foires commerciales qu'il a organisées.

Je dirai en outre, que les industriels canadiens se montrent beaucoup plus actifs à l'étranger et pas seulement à cause des encouragements que leur a donnés le gouvernement. On a constaté un grand changement dans leur attitude, et j'estime qu'il faut dans une très grande mesure rendre hommage à la direction de la plupart de nos industries, ainsi qu'à la main-d'œuvre, qui ont envisagé le problème d'une façon très raisonnable. La direction, devant le déclin très grave de nos marchés extérieurs et intérieurs, a décidé qu'il fallait tenir compte des derniers progrès: Elle devrait retrancher certains frais; il lui faudrait abandonner les méthodes désuètes, reconstruire, rééquiper, et limiter, dans une certaine mesure, le retrait des bénéfices. Je crois que c'est une mesure que nous devons tout particulièrement favoriser; nous devons encourager l'industrie à verser les profits dans la capacité de production. C'est là un des critères qui servent à justifier un dégrèvement fiscal.

La main-d'œuvre doit également assumer sa part de responsabilité dans ce domaine. Il ne s'agit pas simplement de salaires; la main-d'œuvre, distincte du patronat, doit éviter des exigences déraisonnables, bien qu'elle ait droit à une proportion équitable de l'accroissement des bénéfices. Mais nous devons bien comprendre que nous ne pouvons multiplier les emplois à moins d'assurer de nouveaux aménagements fixes, permettant d'employer de nouveaux travailleurs et le chiffre des ventes devra augmenter en conséquence. Peu importe le nombre de personnes que vous emploierez: vous pouvez en employer des milliers et des milliers, mais si la vente des produits ne rapporte aucun bénéfice ni aucun profit raisonnable, l'entreprise est vouée à la faillite et les ouvriers ne garderont pas longtemps leur emploi.

Nous devons par conséquent donner à la direction l'encouragement qui s'impose, lui permettant de garder les profits pour remplacer les moyens de production, pour assurer l'expansion ou le remplacement voulus.

[L'hon. M. Lambert.]

En second lieu, comme je l'ai dit, je crois que les patrons aussi bien que les ouvriers doivent exercer une certaine retenue, en se rappelant que seul un capital viable sur le plan économique peut nous procurer non seulement le maintien, mais aussi l'expansion de notre activité économique. Donc, monsieur le président, le salariat et le patronat doivent aborder ce problème avec un certain sens des responsabilités.

Cela étant dit, je pense que nous devons en venir aux observations du ministre. Je ne crois pas qu'il ait vu la rubrique commerciale du *Globe and Mail* de ce matin, coiffée du titre: «La prospérité continue, marquée de points faibles dans certains domaines.» Nous devons nous rendre compte que notre économie avance, pas nécessairement au même rythme, mais certains secteurs en dépassent d'autres. Les données statistiques que le ministre nous a citées ce matin sont fort intéressantes, en particulier celles portant sur les appareils ménagers, les meubles et les automobiles. Néanmoins, monsieur le président, je crois que si le ministre pouvait se reporter à certaines études qui ont été effectuées très récemment, il comprendrait la situation un peu mieux. Je vais citer certains commentaires ayant trait à ces études; ils nous signalent qu'il faudrait peut-être user de prudence au point où nous en sommes, afin que les chiffres déposés par le ministre soient envisagés dans leur véritable perspective. Je cite un extrait des pages financières du *Globe and Mail* de ce matin:

> Les producteurs de meubles et d'appareils électro-ménagers n'ont guère eu sujet de se réjouir depuis le printemps, alors qu'a pris fin le programme d'assistance gouvernementale à la construction de maisons en hiver. Rajustées selon les saisons, les ventes au détail de meubles et d'appareils électro-ménagers ont diminué de 6.3 p. 100 entre avril et juin.

Je poursuis la lecture de cet article:

> Il semble que la baisse s'est produite surtout dans le domaine des gros appareils: réfrigérateurs, téléviseurs et électrophones. La demande de cuisinières et de machines à laver électriques a continué d'augmenter, mais insuffisamment pour contrebalancer ce qui apparaît comme une faiblesse croissante dans l'ensemble du marché des biens durables de consommation.
>
> Les stimulants à la construction d'hiver, qui seront offerts de nouveau en 1964-1965, ont perturbé les tendances de la demande en fait d'appareils électro-ménagers, mais il semble que la saturation du marché entre aussi en ligne de compte.

Je préviens le ministre qu'on ne peut se fier entièrement aux données statistiques pour la période qui se termine en avril ou, mettons à la fin de l'année financière, soit le 31 mars, dans ce secteur en particulier, car elles sont légèrement faussées, tout comme l'ensemble de la situation lorsqu'on ne tient compte que de la période close le 31 mars. Cela est dû au fait qu'on a établi des stimulants artificiels pendant la période écoulée entre le 1er dé-

cembre et le 31 mars. Le ministre devrait être le premier à reconnaître ce fait. Ainsi, une conclusion générale basée sur les indices de l'activité industrielle pendant une courte période peut être très trompeuse. C'est tout ce que je dirai à cet égard, monsieur l'Orateur.

Je passe maintenant au problème des régions sous-développées. Le ministre a dit que, dans 23 régions, on avait investi quelque 245 millions de dollars pour l'aménagement réel ou projeté d'usine, employant quelque 9,000 hommes. On se demande immédiatement quelle augmentation ces chiffres représentent par rapport à l'expansion normale. S'il s'agit des seuls progrès enregistrés dans ces régions, je prétends encore une fois qu'on a déformé la vérité. Toutefois, si l'on veut dire qu'on a investi 245 millions supplémentaires, en plus de l'expansion normale qu'on aurait pu prévoir, j'estime que c'est excellent. Cependant, monsieur l'Orateur, on doit préciser s'il s'agit d'un tableau d'ensemble ou d'un accroisssement de l'expansion. Sauf erreur, plusieurs mois doivent s'écouler entre le moment où l'on décide de construire une usine et le moment où l'on peut employer des travailleurs. On ne peut s'attendre à des miracles immédiats lorsqu'il s'agit de stimulants industriels. Cela vaut pour certains autres programmes du gouvernement antérieur, supprimés beaucoup trop tôt, je pense. On ne leur a pas donné le temps de produire des résultats.

Je voudrais parler maintenant de l'Agence régionale de développement. L'honorable député de Timiskaming en a fait pour ainsi dire un organisme de planification économique obligatoire et ses comparaisons avec le Royaume-Uni sont, à mon sens, inexactes; songeons en effet que la Grande-Bretagne, a peu d'étendue, que les frais de transport de la population y sont très peu élevés de même que les frais de déménagement des usines. Ces frais sont relativement minimes si on les compare à ceux de notre pays. On ne peut décider de transférer une entreprise d'une certaine région des provinces atlantiques dans une autre de l'Ouest canadien, bien que l'Ouest du pays compte fort heureusement très peu de régions sous-développées. Ce qui me préoccupe, c'est le montant des frais généraux occasionnés à l'ensemble de l'industrie. Combien de personnes sont employées dans l'agence de développement régional et quels en ont été les frais d'administration en fonction des résultats obtenus? Voilà une autre question très importante à laquelle nous exigeons une réponse, car tout comme dans le monde des affaires, on n'entreprend pas une gigantesque campagne de ventes à moins d'être sûr d'obtenir de bons résultats. C'est du gaspillage pur et simple si la campagne n'entraîne pas un accroissement des ventes. Voilà en vertu de quel critère il faut mesurer l'efficacité du programme du gouvernement, pour ce qui est de stimuler l'expansion régionale.

Je me suis réjoui d'entendre le ministre dire dans son exposé que les critères, en vertu desquels les 35 régions avaient été désignées, n'étaient pas tout à fait appropriés et qu'on pourrait faire beaucoup mieux. Sans pouvoir prétendre que je suis un de ceux qui ont dit: «Je vous l'avais bien dit», j'estime que le danger avait été signalé au ministre à l'époque. J'espère qu'il trouvera une norme beaucoup plus valable et viable pour déterminer les régions sous-développées qui peuvent souffrir de cette tension particulière.

En ce qui a trait au ministère de l'Industrie, le ministre a indiqué qu'il a un personnel d'environ 250 ou 275 fonctionnaires. Cependant, si nous consultons le budget des dépenses à la page 177, nous voyons que l'effectif prévu pour la prochaine année financière est de 573. Il est très intéressant de noter que de ces 573 fonctionnaires, quelque 261, soit près de 46 p. 100, seront des fonctionnaires ayant un traitement minimum de $10,000. Le ministre ne dirige évidemment pas un ministère formé d'un personnel peu rémunéré. Je me rends compte qu'il doit livrer concurrence à l'industrie. Bien qu'il ait un grand nombre de directeurs de divers services, je me rends compte qu'il ne peut aller chercher des directeurs dans l'industrie pour aider l'industrie à moins de leur offrir ces traitements pour les encourager à entrer au service du gouvernement. Mais n'allons pas croire que ce sera un travail peu coûteux. Actuellement, le ministre compte presque autant de chefs que d'Indiens, si je peux me servir de cette tournure très argotique.

Je répète ce qu'a dit mon honorable ami de Wellington-Sud: j'aurais cru qu'on aurait pu accomplir ce travail, peut-être d'une meilleur façon, en en groupant tous les éléments au sein d'une section du ministère du Commerce, quitte à désigner celui-ci ministère du Commerce et de l'Industrie. Cela aurait coûté beaucoup moins cher en employés, en bureaux, et que sais-je encore.

Je passe maintenant à la production de défense, car j'ai quelques remarques à faire à ce sujet. Quant aux dix directions d'achat constituées par le ministre—je puis me tromper quant à ce nombre, car je n'ai pris que de brèves notes à mesure qu'il parlait et il est assez difficile de retenir tous les détails—il a peut-être là amélioré un aspect qui existait déjà. Évidemment, si la production de défense est appelée à devenir un organisme central des achats, la création de ce service au sein

du ministère de la Production de défense, chaque section ayant un directeur, et le reste, est peut-être justifiée. L'expansion de la hiérarchie dans tous les secteurs saute aux yeux. Mais la question de l'entreposage me préoccupe aussi. Le ministre m'expliquera-t-il comment se fera la surveillance à cet égard? Le ministère assumera-t-il, en fait d'entreposage, la succession du ministère de la Défense nationale, qui a d'immenses entrepôts? Dans quelle mesure assumera-t-il l'entreposage au nom des ministères des Travaux publics, du Nord canadien et des Ressources nationales, et des Transports? Je n'en suis pas très certain, mais j'ai le sentiment que, dans ses premières démarches en vue de créer une agence centrale d'achat, le ministère doit lutter contre les autres ministères, qui pourraient bien ne pas désirer abandonner les organismes d'achat qu'ils peuvent avoir à l'heure actuelle. Nous savons que certains des ministères ont des organismes d'achat très considérables et un personnel technique pour les faire fonctionner. Je dois avouer que je suis entièrement d'accord avec la Commission Glassco à cet égard, car j'ai trouvé sur mon chemin surtout des ministères de moindre envergure, dirai-je, dont les achats ne sont pas aussi considérables que d'autres. Je ne fais pas entrer dans cette catégorie le ministère des Transports et le ministère des Travaux publics, mais on trouve certains ministères qui ont leurs propres ingénieurs et qui achètent leur propre outillage. Ils ont leurs propres employés pour apprécier et déterminer si les niveleuses, les draglines et les grues, et ainsi de suite, ont une certaine valeur et si les nouvelles soumissions se fondent précisément sur ce qu'on désire. A mon avis, un grand nombre de ces travaux pourraient être télescopés dans un organisme d'achat approprié et efficace. Mais qu'on me permette de donner un avertissement: l'organisme central d'achat ne doit pas avoir à décider si l'article en question est requis. Après tout, allons-nous simplement créer un autre organisme auxiliaire pour vérifier et apprécier ce qu'un ministère a déjà fait? Ce ne serait alors que double travail. Somme toute, si un ministère décide d'acheter du matériel important, il doit motiver la dépense auprès du Conseil du Trésor. Dans les circonstances, il n'y a sûrement pas lieu, pour le service des achats, de charger un troisième organisme d'évaluer le matériel. Le ministère de la Production de défense n'est pas au-dessus de tout reproche à cet égard, à mon avis, car il lui est malheureusement arrivé de s'occuper de construction de défense. C'est une chose que le ministre devrait toujours surveiller.

Au sujet du programme de fabrication d'armements, l'un des problèmes auxquels le comité de la défense a dû faire face en Europe, en novembre dernier, c'est que chaque pays a eu



quelque chose à dire à cet égard, chacun voulant une plus grande part des contrats intéressant l'OTAN. Le ministre connaît la situation aussi bien que moi, je m'en rends compte. Que chaque pays ait ses ambitions propres, cela va de soi, mais ce qui pose un problème ce sont les aspirations des principaux membres de l'OTAN concernant la production du matériel de défense. La question est fort complexe et je me demande s'il y a une solution idéale. A mon sens, il faut tout simplement faire tout ce qu'on peut en essayant de tirer le meilleur parti de la situation. En principe et pour les éditorialistes, la chose peut sembler très simple, mais quiconque s'est entretenu avec les responsables de la défense dans les pays membres de l'OTAN, avec les Américains et leurs homologues canadiens, sait que la question est excessivement compliquée.

L'Armée canadienne utilise présentement une arme manufacturée en France. Si je comprends bien, cette arme a été achetée en vue de l'uniformisation des armes. Il est bon d'obtenir ce genre d'équipement, mais il semble qu'il soit difficile d'obtenir les renseignements techniques requis. Par malheur, le gouvernement de France, ou le manufacturier, est très réticent en ce qui concerne les renseignements techniques qu'il devrait fournir. Sans ces renseignements, il est très difficile d'assurer l'entretien de cet équipement ou d'exécuter d'autres travaux de perfectionnement. Ces manufacturiers, ou le gouvernement, peuvent avoir le sentiment qu'ils ont parfaitement raison de prendre cette attitude, et je ne veux pas insinuer que le gouvernement français ou le manufacturier de cette arme soit le seul à penser ainsi. Néanmoins, j'estime que si nous devons nous engager dans un programme de fabrication d'armements, il faut mettre cartes sur table. Une collaboration pleine et entière doit exister entre les partenaires, parce que si on y met des réserves par crainte qu'un partenaire commence soudainement à manufacturer tel article, cette méfiance à l'égard de la collaboration qui doit exister au sein de l'Alliance, entraînera inévitablement la faillite du programme tout entier. Monsieur le président, le ministre a parlé dans ses remarques initiales de l'emploi d'un navire d'approvisionnement général et je suis certain qu'il songeait au *Provider*. Nous avons entendu des rumeurs très inquiétantes au sujet de ce navire. Je suis monté à bord du *Provider* et j'ai trouvé l'idée nouvelle. Elle s'écarte certainement des méthodes normales d'approvisionnement, car on a groupé dans le même navire diverses fonctions d'approvisionnement au lieu de confier des fonctions précises à des navires spécialisés. Le ministre nous dirait-il quelles mesures correctives on prendra à l'égard du *Provider* afin qu'il puisse

accomplir plus efficacement le rôle qu'on lui réservait au départ? Sauf erreur, une partie de l'équipement du *Provider* ne fonctionne pas bien. Je ne blâme pas le ministre ni ne critique l'idée du navire car je comprends que cette façon de procéder est nouvelle et qu'elle n'a peut-être pas donné dans la pratique les résultats espérés. Il n'y a pas lieu de douter que cette initiative était sage et qu'on réglera toutes les difficultés qui ont surgi afin que ce navire puisse jouer son rôle dans le système de défense.

Monsieur le président, étant donné l'activité en étendue de la *Defence Construction (1951) Limited,* sauf en ce qui concerne l'entretien de nos installations de défense, nous en sommes évidemment arrivés au point où il faudra décider si cette société est nécessaire. Nous n'allons certainement pas agrandir nos aéroports ou nos casernes, et les retranchements dans nos forces armées en diminueront sans doute encore l'utilité. Je suppose que cette société ne sera pas uniquement maintenue en vue de la construction d'un nouveau quartier général de la Défense nationale. Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi il garde la *Defence Construction (1951) Limited.* Au cas où elle continuerait à fonctionner, je voudrais que le ministre nous explique les cautionnements à l'égard des délais prévus et du matériel employé dans l'exécution des contrats de construction pour l'État institués il y a deux ou trois ans, à la suite de plusieurs incidents fort regrettables. Sauf erreur les sous-traitants n'avaient pas été payés par le soumissionnaire, puisqu'ils ont fait faillite et abandonné les entreprises que le gouvernement a dû reprendre et mener à bien d'une façon ou de l'autre. Ces cautions me préoccupent surtout parce que le Conseil du Trésor et les chefs de service de certains ministères ont mis trois ans à se convaincre de l'utilité de cette façon de procéder. Je serais reconnaissant de recevoir tous les renseignements que peut me fournir le ministre à cet égard.

Monsieur le président, je ne doute pas qu'il y ait encore d'autres crédits au sujet desquels nous poserons des questions. J'espère que le ministre fera venir les chefs de service compétents, de façon que nous puissions nous procurer les renseignements nécessaires au moment même où nous examinerons les crédits. Le ministre comprendra peut-être pourquoi nous n'avons pas voulu qu'il parle de chaque division lors du débat du premier poste de son budget. Le ministre amènera sans doute les chefs de service de son ministère et de diverses sociétés ou agences de la Couronne qui relèvent de sa compétence, afin de pouvoir nous renseigner rapidement.

**M. Gray:** Monsieur le président, j'apprécie beaucoup cette occasion de formuler quelques brèves observations sur l'activité de ce ministère si important. Le premier député qui a pris la parole au nom de l'opposition officielle a mentionné l'utilité de renvoyer les crédits de cette catégorie au comité des prévisions de dépenses. Depuis que j'ai l'avantage de siéger ici, j'estime que les prévisions aux premières étapes, pourraient être examinées beaucoup plus efficacement par différents comités qu'en les confiant, en cette enceinte, au comité plénier. Toutefois, je dois dire que l'étude des prévisions—notamment celles de ce genre—par un comité général des prévisions, ne serait pas la méthode la plus efficace. Si c'est la formule à suivre—et j'espère que nous en arriverons là dans un avenir assez rapproché—il faudrait que les prévisions de différents ministères soient déférées à un comité formé de députés qui s'intéressent d'une façon spéciale aux sujets à examiner.

A ce propos il faut noter que le gouvernement précédent ne s'est pas hâté de constituer un comité des prévisions pour étudier les crédits. Aucun comité de ce genre n'a été mis sur pied durant la législature de 1962 et, sauf erreur, aucun comité n'a été créé durant la majeure partie du temps où le gouvernement précédent a été au pouvoir.

Monsieur le président, je suis heureux que le député de Wellington-Sud ait loué le rapport et la formule Bladen. J'ai cependant noté que l'honorable député a fait preuve de beaucoup de simplicité au sujet de ce programme, parce qu'il a apparemment fallu environ deux ans au gouvernement précédent pour commencer à y donner suite. Je dois signaler brièvement que l'application de la formule n'avait trait qu'aux transmissions et que le programme n'a duré qu'un an. C'est au ministre de l'Industrie et au gouvernement actuel que revient le mérite d'avoir mis en œuvre un programme qui embrasse l'ensemble de la fabrication automobile et doit rester en vigueur pendant environ trois ans, temps que les fabricants eux-mêmes estiment nécessaire pour que le programme ait un effet vraiment utile et avantageux sur l'économie du pays.

Monsieur le président, j'ai été un peu surpris d'entendre les porte-parole de l'opposition officielle affirmer que l'industrie secondaire n'a pas encore atteint dans notre pays le point où elle mériterait autant d'attention de la part du gouvernement fédéral que les domaines de l'agriculture, des mines et des forêts, qui sont tous très importants, j'en conviens volontiers, pour l'économie nationale. Un ministère fédéral différent veille sur les intérêts de chacun de ses domaines. Chacun de ces ministères compte plusieurs milliers d'employés; en fait, le ministère de l'Agriculture compte quelques dizaines de milliers de fonctionnaires. Je ne crois pas qu'un personnel de 400 ou 500 personnes soit trop nombreux pour veiller aux besoins de notre industrie secondaire, élément de notre expansion économique qui comprend maintenant l'emploi d'un million de personnes. En fait, selon la dernière édition de l'Annuaire du Canada, cette industrie a employé en 1960 à peu près 21 p. 100 de la population active et comptait pour 26 p. 100 du produit national brut.

Au lieu de critiquer ce qui est véritablement une tentative visant à amener le gouvernement à amener le gouvernement fédéral à s'occuper davantage de cet important secteur de notre économie, l'opposition aurait dû, à mon sens, exiger une plus grande attention de la part du gouvernement fédéral quant à ce domaine d'activité, attention qui ne peut être donnée d'une façon vraiment efficace que par un ministère et un ministre distincts. Je le répète, monsieur le président, si l'industrie forestière, l'industrie minière et l'industrie agricole sont suffisamment importantes pour nécessiter des ministères et des ministres distincts, le temps est sûrement venu où l'industrie secondaire, qui joue un rôle si important, devrait avoir un ministère fédéral dynamique et efficace qui pourrait lui donner l'attention voulue.

Il y a lieu de noter, je crois, que l'industrie secondaire n'a formulé aucune critique véritable au sujet de l'institution de ce ministère essentiel. Bien au contraire. L'honorable député de Wellington-Sud a laissé entendre que pour ce secteur vital de notre économie, qui emploie environ un million de personnes, des dépenses de 24 millions de dollars sont excessives; il faut noter que sur ces 24 millions de dollars, quelque 19 millions sont, comme il est dit dans les crédits, «pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne en appuyant certains programmes de perfectionnement de la défense». J'aime croire que l'honorable député ne veut pas dire que l'opposition officielle est opposée à cette opération vitale du gouvernement fédéral. Apparemment, il ne resterait donc que 4.5 millions de dollars pour les frais d'administration du ministère et si on compte que l'industrie secondaire emploie un million de personnes, la dépense moyenne s'établirait à environ $3 par employé. Il faut bien dire que la somme ne paraît pas exagérée pour un secteur de notre activité économique qui revêt une telle importance pour le pays.

[M. Gray.]

On a déjà parlé des mesures que l'ancien gouvernement a essayé de prendre pour s'occuper des régions de faible croissance et de chômage chronique et sans vouloir repasser en détail tous ces efforts, je dirai qu'il faut admettre que les personnes directement intéressées, c'est-à-dire les personnes engagées dans les industries secondaires de fabrication ont pensé, de façon générale, que les expériences tentées étaient inutiles et inefficaces. Je pense surtout aux résultats très minces du programme de double amortissement. Le gouvernement a établi des critères qu'on pourrait améliorer sans doute, mais ce sont des critères justes et ouverts qui peuvent s'appliquer également dans toutes les régions du pays. Il vaut la peine de réitérer, je pense, que c'est là un élément très important de la méthode suivie par le gouvernement actuel pour s'occuper des régions de faible croissance et de chômage chronique.

Tout le monde sait, monsieur le président, que la région que je représente est comprise dans ce programme très important et je tiens à dire qu'à ma connaissance, personne n'a critiqué ce programme et les avantages qui en découlent déjà dans mon milieu. Au contraire, nos gens ne cachent pas leur satisfaction et le programme a déjà contribué à donner un nouvel élan à notre collectivité.

A titre d'exemple de l'intérêt que les industriels et les commerçants locaux portent à ce programme, j'aimerais rappeler la conférence très réussie sur l'expansion industrielle qui fut tenue à Windsor à la fin de mars et à laquelle ont participé environ 250 chefs d'entreprises, industriels, comptables et avocats venant surtout de la région même de Windsor afin d'apprendre comment la ville de Windsor pourrait bénéficier de ce très important programme. Il faut signaler encore une fois, comme j'ai déjà eu le privilège de le faire à la Chambre, que cette conférence s'est tenue sous le patronage conjoint de la Chambre de commerce de Windsor, du Conseil ouvrier de Windsor et du district, de la Commission industrielle de Windsor et de la Fondation de Windsor métropolitain. C'était un splendide exemple du véritable esprit de collaboration qui existe à l'heure actuelle entre tous les secteurs de la collectivité économique et industrielle de Windsor.

On doit signaler que, dans une large mesure, les développements qui ont été annoncés et qui sont en cours dans la région de Windsor, en conséquence de ce très important et très utile programme d'expansion régionale ont été entrepris par des sociétés locales. Je crois que cela montre l'intérêt qu'on peut susciter dans les régions intéressées au moyen de nouveaux programmes d'encouragement. J'aimerais porter à l'attention du comité un ou deux exemples de ce qui s'est produit depuis que le programme est entré en vigueur. Je veux mentionner un ou deux extraits du *Daily Star* de Windsor. Le 7 août, le *Star* de Windsor a publié un article dont voici une partie:

Aujourd'hui, le commissaire municipal à la construction, M. Patrick Maguire, a prédit que la construction à Windsor, au cours de 1964, atteindrait un sommet sans précédent de 20 millions de dollars.

Un autre article, paru le 20 août 1964, renfermait le passage suivant:

Le service de la construction de Windsor est en retard d'environ une semaine dans l'octroi des permis de construction, à cause du rythme extraordinairement rapide de la construction cette année, a dit aujourd'hui M. Patrick Maguire, commissaire à la construction. Le service a délivré mercredi des permis en vue de travaux d'une valeur de $600,000. Jusqu'à présent, cette année, des travaux de construction représentant une valeur de plus de 10 millions de dollars ont été autorisés par le service de la construction, et les fonctionnaires ne seraient pas surpris que ce chiffre double d'ici à la fin de l'année.

Je dois dire qu'une forte partie des travaux de construction représentaient des immeubles commerciaux, des appartements, des travaux d'expansion d'usine et des magasins, toutes entreprises susceptibles de profiter de l'amortissement rapide prévu par le gouvernement pour son programme d'encouragement à l'expansion régionale. Le comité est sûrement au courant aussi des projets d'expansion industrielle dans la région de Windsor, annoncés depuis l'inauguration du programme. Un préopinant a cité des extraits d'un article fort intéressant, paru dans le *Financial Post,* au sujet de la nouvelle usine de la *General Motors* qui fournira du travail à 2,000 personnes dans la région de Windsor. On a annoncé d'autres projets d'expansion. De mémoire, je pourrais nommer les sociétés *L. A. Young, Kelsey Wheel, International Tool* et d'autres encore qui ont toutes décidé d'agrandir leurs établissements après l'institution du programme. Les membres de l'opposition officielle prétendront peut-être qu'il s'agit tout simplement d'une coïncidence ou que ces projets sont le fruit de quelque programme qu'ils ont tenté d'instituer.

A mon avis, ce n'est pas par hasard ou grâce aux efforts de l'opposition officielle que la prospérité est apparue seulement après la prise du pouvoir par le gouvernement actuel. En effet, la prospérité règne à l'heure actuelle dans la région de Windsor; elle n'existait pas auparavant à cause des négligences malheureuses de l'ancien gouvernement. On a créé le ministère de l'Industrie, l'Agence de développement régional et le programme d'encouragement fiscal dont les effets se font déjà tant sentir dans ma ville de Windsor.

**M. Hales:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Gray:** Quand j'aurai fini, je me ferai un plaisir de répondre aux questions. Le député de Timiskaming a proposé que nous nous intéressions davantage aux formules de l'étranger en ce qui concerne la réinstallation des industries. Par certains côtés, du moins, cette suggestion est très utile. Je signalerai cependant qu'en Suède, dans la mesure où j'ai pu me renseigner, on tend plutôt à diriger les travailleurs vers les emplois que les emplois vers les travailleurs. On insiste surtout sur la mobilité de la main-d'œuvre et il me semble qu'on encourage fort peu les industries à s'établir dans les régions dont le taux de croissance est lent.

Il n'existe rien de semblable au programme britannique qui oblige effectivement des entreprises à s'établir dans certaines régions en leur accordant ou en leur refusant des permis de construction. Ceci m'amène à rappeler au comité que la Grande-Bretagne, État unitaire doté d'un seul Parlement qui s'occupe de tous les aspects de la vie nationale, peut adopter certaines méthodes en ce qui concerne l'emplacement des industries, méthodes qui, pour des raisons constitutionnelles, échappent à un Parlement fédéral.

Le principal moyen grâce auquel le Parlement britannique peut obliger les entreprises à s'installer dans une autre région ou à demeurer sur place lui est fourni par des textes législatifs permettant d'accorder ou de refuser des permis de construction, ce qui au Canada, relèverait, semble-t-il, de la compétence des gouvernements provinciaux.

En traitant de cet important sujet, il importe de nous assurer que les mesures prises relèvent clairement de la compétence fédérale, de façon que les programmes visant à aider les industries à s'étendre ou à aller s'établir dans certaines régions, ne suscitent pas de

différends constitutionnels au lieu de stimuler l'expansion industrielle dans les régions à croissance lente.

Il est évident, si l'on tient compte des mesures déjà prises, que le gouvernement actuel s'efforce d'encourager l'établissement d'industries dans les régions à croissance lente, souffrant de chômage chronique. On dira peut-être que des mesures de ce genre entraînent de nouveaux frais pour les établissements industriels; mais il faut songer d'autre part à ce que coûtent au pays des régions à croissance ralentie, où des frais élevés dans le domaine du bien-être et de l'assurance-chômage, sont souvent la cause de leur situation. Si nous mettons le coût de mesures de ce genres, promulguées par le gouvernement actuel, en regard de ce qu'il en coûte à l'ensemble du pays, nous verrons que, du seul point de vue économique, ces initiatives sont essentielles et précieuses pour le Canada.

Je dois signaler, toutefois, que le programme de stimulants, d'incitations fiscales employé jusqu'ici par le gouvernement empêche les industries peu rentables de s'établir dans des régions qui sont à déconseiller dans leur cas, car dans l'emploi de ces stimulants, ce sont les établissements eux-mêmes et non le gouvernement, qui prennent des décisions; deuxièmement, pour que ces mesures puissent produire leur plein effet, il faut que les établissements qui s'installent dans les régions en cause réalisent en fin de compte certains bénéfices. Cela empêche les compagnies dont l'avenir économique est incertain, de s'établir dans des régions à croissance lente.

En terminant, bien que ce ministère se soit acquitté de ses tâches, depuis le début, de la manière la plus utile et la plus constructive, il n'y a aucun doute qu'il reste encore beaucoup à faire. Je veux parler brièvement d'une question qui relève des relations extérieures. Il me semble que pour assurer le succès des programmes que ce ministère applique présentement et qu'il sera chargé d'appliquer, il faut les faire connaître le plus possible et au plus grand nombre de Canadiens, de sorte qu'ils puissent en bénéficier. Bien entendu, le grand public a besoin, de façon générale, de renseignements complets au sujet du fonctionnement des divers programmes de ce ministère afin qu'ils rendent les plus grands services possibles au pays.

Il me semble que, jusqu'ici, le ministère, a, inutilement, mis sa lumière sous le boisseau. Je reconnais qu'il a agi ainsi parce que certains des programmes qu'il applique sont reliés aux encouragements fiscaux et que la loi exige le secret. J'espère donc, qu'à l'avenir, le ministère s'emploira davantage à encourager les entreprises admissibles à ces encouragements à faire connaître qu'elles bénéficient de ces avantages ou qu'il obtiendra leur permission de l'annoncer lui-même. Sinon, le ministère devrait à l'avenir, une fois que les entreprises auraient fait ces déclarations, comme l'expose dans une certaine mesure le fort intéressant article paru dans le *Financial Post* et que j'ai déjà mentionné, veiller davantage à diffuser ces renseignements par tout le pays et les mettre à la disposition des collectivités commerciales et financières qui s'y intéresseraient.

Je dois dire que malgré le beau travail accompli, il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des relations publiques. Je n'en mentionnerai qu'un seul exemple. A mon avis, on ne se rend pas encore assez compte que lorsqu'une région, où l'on a constaté une amélioration des conditions économiques et de l'emploi, risque, selon les critères actuels, d'être rayée de la liste des régions dites désignées—les entreprises admises à bénéficier des mesures d'encouragement, soit de la dépréciation accélérée ou du congé fiscal de trois ans, auront toujours le droit d'en profiter pendant toute la période prévue par la loi. Il n'y a alors pour ces localités aucune cause de craindre d'être un jour rayées de la liste des régions dites désignées. En effet, si en appliquant les critères prévus, on a inscrit cette région ou collectivité sur la liste, si elle en est plus tard biffée, cela signifierait que la situation de l'emploi et les conditions économiques s'y sont améliorées de façon à ce qu'elle soit en mesure de rattraper les autres secteurs du pays et de se tirer d'affaires elles-mêmes. Ce genre de mesure devrait être davantage portée à l'attention des milieux commerciaux et financiers, et de certaines régions qui risquent de ne plus figurer sur la liste des régions dites désignées.

J'espère que le ministre de l'Industrie ne craindra pas de prendre des mesures toujours plus énergiques et efficaces pour évaluer les progrès des industries secondaires dans notre pays. On a formulé aujourd'hui à la Chambre certaines critiques peu constructives à l'égard du ministère. Mais j'estime que, d'une façon générale, le secteur fabrication de notre économie et ceux qui y sont employés accueilleront avec plaisir et approuveront les dispositions que prennent le gouvernement et le ministère lui-même pour renforcer toujours davantage la fabrication secondaire et que ceux-ci mettront en œuvre des mesures de grande portée pour maintenir et même

augmenter l'emploi et la production dans notre pays.

**M. Hales:** L'honorable représentant ne reconnaîtrait-il pas que l'institution de la Commission Bladen par le gouvernement conservateur a plus amélioré la situation de l'emploi, à Windsor, que n'importe quel autre facteur considéré séparément?

**M. Gray:** J'admettrais ce point si l'ancien gouvernement conservateur avait vraiment donné suite au rapport Bladen; malheureusement, ce gouvernement n'a pas eu assez de courage ou il ne portait pas un intérêt assez grand à la collectivité de Windsor pour faire appliquer ce rapport. Après deux ans de pressions constantes de la part de mon honorable ami d'Essex-Est, auquel je me suis joins lorsque j'ai eu le privilège d'être élu député en juin 1962...

**Une voix:** Un autre discours?

**M. Gray:** Je réponds à la question de l'honorable député. Il souhaiterait peut-être maintenant de ne jamais l'avoir posée. Voici ce qui s'est produit: Le gouvernement conservateur a accouché d'une souris; il n'a mis en œuvre qu'une partie infime des principes du rapport Bladen et seulement à l'égard des transmissions automatiques. Ce programme ne devait durer qu'une seule année et les représentants de l'industrie ont alors déclaré qu'il ne serait pas assez longtemps en vigueur pour améliorer la situation de l'industrie canadienne de l'automobile. L'expansion évoquée par l'honorable député n'a commencé à se manifester que lorsque le gouvernement actuel mit en vigueur un programme reflétant les principes contenus dans le rapport Bladen, principes appliqués à toute la gamme des produits de l'automobile sur une période de trois ans, afin que cette industrie puisse vraiment tirer profit de la situation.

**M. Hales:** Mais le député ne reconnaît-il pas que le rapport Bladen a été mis en vigueur en 1962 et qu'il s'appliquait aux moteurs et aux pièces d'embrayage?

**M. Gray:** Je reconnais qu'on n'a appliqué les recommandations du rapport qu'aux pièces de transmission et aux pièces détachées. Le gouvernement conservateur et ses partisans se sont pour toujours couverts de honte en attendant deux ans avant d'agir, alors qu'ils auraient dû appliquer les principes du rapport à tout le secteur dès sa publication.

**M. Stenson:** Le ministère dont nous examinons les crédits actuellement est, selon moi, l'un des ministères dont le budget est le plus important à étudier. Je regrette qu'il n'y ait pas plus de partisans du gouvernement à la Chambre pour appuyer le ministre. Il n'y en a que six à la Chambre. Cela démontre leur intérêt. Même le whip est absent.

Au sujet de ces prévisions, permettez-moi de dire que je ne m'explique pas comment ce ministère peut faire du travail efficace, en dépensant l'argent qu'il dépense, ni comment il a aidé ou aidera l'industrie du pays. Le ministre, tout comme le préopinant, l'honorable député d'Essex-Ouest, a parlé de notre économie florissante. C'est là, monsieur le président, le résultat direct de la bonne administration et de la bonne planification du gouvernement antérieur. (*Applaudissements*) J'aimerais demander à l'honorable député d'Essex-Ouest s'il estime que la dévaluation du dollar a été utile à Windsor?

**M. Gray:** Aimeriez-vous que j'en parle maintenant?

**Une voix:** Il s'y est opposé.

**M. Stenson:** Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre s'il recruterait son personnel au ministère du Commerce et au ministère de la Production de défense et il m'a assuré que ce serait le cas. Pourtant, les prévisions du ministère du Commerce ont augmenté d'environ 9 millions de dollars cette année. Le ministère de l'Industrie lui-même a un budget de 24 millions et si nous regardons les prévisions du ministère de la Production de défense, nous constatons qu'elles n'ont diminué que de $1,857,000. Nous pouvons donc supposer que ce nouveau ministère coûte au pays la somme globale de $31,200,000, si l'on tient compte de l'augmentation des prévisions du ministère du Commerce. L'augmentation est, à coup sûr, des plus intéressantes. Une foule de Canadiens doivent sans doute se demander ce que le gouvernement fait de cet argent. L'industrie, en tout cas, aimerait bien savoir quelle aide lui fournit le ministère.

Le député d'Essex-Ouest a parlé de cette augmentation. Il me permettra de lui rappeler que la tâche du ministère en cause était naguère assumée par le ministère de la Défense et celui du Commerce. A mon sens, il s'est donc produit une augmentation directe de $31,200,000. L'Association des manufacturiers canadiens est fort mécontente de l'impôt qui frappe les machines de production. Il arrive souvent au gouvernement d'attribuer aux exigences des électeurs l'alourdissement du fardeau fiscal. Mais il n'en fut rien quant à la création du ministère de l'Industrie. Ni la population ni l'industrie ne l'ont demandée. Le gouvernement et la fonction publique n'ont cherché là qu'à entraver la libre entreprise

industrielle. J'y vois jusqu'à présent une dictature imposée à l'industrie, ce dont le pays pourrait facilement se passer.

Le projet d'établir des usines dans les régions désignées s'est soldé par un échec. En voulant acheminer des établissements industriels vers des villes telles que Windsor et Brantford, on a réussi à mécontenter le reste de la province d'Ontario. Les concessions accordées aux entreprises des régions désignées sont d'un avantage douteux. De quel secours leur seront-elles? D'ordinaire, les bénéfices de tout nouvel établissement industriel, où qu'il s'installe, sont relativement minimes les deux ou trois premières années.

En réponse à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton,* au sujet des industries qui fonctionnent dans des régions désignées, on m'a dit que sept ou huit industries fonctionnent et qu'aucune d'elles n'avait encore reçu d'aide financière. Il sera intéressant de voir combien elles recevront pendant les deux ou trois prochaines années. Le ministère de l'Industrie, avec cette mesure législative, a laissé une pénible impression aux lanceurs d'industries, aux conseils municipaux et aux provinces qui ont tenté de grands efforts pour favoriser l'industrie dans leurs domaines. Ici encore, nous constatons que les gouvernements municipaux et provinciaux reçoivent les dictées d'un ministère d'Ottawa.

J'aimerais que le ministre de l'Industrie explique à la Chambre ce que fait son ministère à l'égard des facilités de recherche dans l'industrie. Quelles industries reçoivent de l'aide? Combien de travailleurs participent à l'examen des articles importés non fabriqués au Canada? Y a-t-il un service chargé d'informer l'industrie au sujet de la fabrication de ces produits? Je me demande combien d'industries se prévaudraient de ces facilités si elles étaient disponibles. Je crois qu'un grand nombre d'industries canadiennes, à l'heure actuelle, possèdent des facilités de ce genre dans leurs propres usines.

J'aimerais, en outre, demander au ministre de l'Industrie si son ministère a poursuivi des études au sujet de la décentralisation de l'industrie, c'est-à-dire pour amener les industries des grands centres à forte population aux centres moins considérables. Il y a deux ou trois semaines, une société de Toronto a annoncé qu'elle transporterait son exploitation de Port-Hope à Toronto. Le ministère a-t-il consulté cette société et a-t-il tenté de la convaincre de demeurer à Port-Hope? Une chose semblable est arrivée dans ma circonscription.

Relativement à la propriété étrangère, je crois qu'une intervention directe du gouvernement fédéral en face de la situation est une attitude négative. Les sociétés des États-Unis, et d'autres sociétés, sont primordialement responsables du grand progrès industriel qui a eu lieu au Canada. Les compagnies des États-Unis ont établi des usines au Canada et ont communiqué à de nombreux Canadiens leurs connaissances et leurs techniques. Peu de Canadiens se sont rendu compte des occasions précieuses qui nous sont offertes d'apprendre les méthodes de ces industries qu'on vient établir au Canada, de sorte que nous puissions graduellement les employer à l'expansion de l'industrie de propriété canadienne.



Le redressement de la situation doit nécessairement être une entreprise de longue haleine. Il faudrait encourager toutes les compagnies canadiennes qui peuvent réunir les fonds nécessaires pour se lancer dans les affaires, afin qu'elles puissent prouver qu'elles ont la compétence et le courage requis. Cette assistance pourrait être fournie sous forme de dégrèvement d'impôt jusqu'à ce qu'elles soient bien installées et il faudrait leur offrir le meilleur outillage au plus bas prix; le financement devrait se faire selon des modalités raisonnables et le remboursement effectué en proportion du progrès accompli avec les ressources disponibles.

A mon avis, une expansion plus poussée de notre industrie secondaire est d'importance primordiale pour notre futur bien-être économique. Un niveau élevé d'activité dans les industries de base au Canada, telles que l'exploitation minière, les pâtes à bois et de papier, l'agriculture et ainsi de suite avec leur nombre élevé d'exportations est excellent pour la stabilité financière du Canada; mais ces industries ne fournissent pas des emplois proportionnels à la valeur financière de leur rendement. L'industrie secondaire de fabrication est la principale source d'emplois.

Pour encourager la mise sur pied d'industries secondaires, je recommande au gouvernement de supprimer les impôts les plus préjudiciables. A l'heure actuelle, je dirais que la taxe de vente sur le matériel de production est la pire, non à cause des taux actuels d'impôt, mais en raison de problèmes complexes qui sont soulevés et de l'incertitude qui règne au sein de cette industrie. J'estime qu'une exportation accrue de produits ouvrés est indispensable à l'expansion de nos industries de fabrication secondaire. Le Canada doit importer de grandes quantités d'outillage industriel et d'autres articles, dont la fabrication n'est pas justifiée, compte tenu de la demande canadienne. Pour contre-balancer, il est essentiel que nous fabriquions une grande quantité de nombreux articles afin d'en exporter profitablement et, ce faisant, de soutenir la concurrence sur le marché intérieur. Nous pourrons ainsi approvisionner le marché canadien à un prix beaucoup plus bas que lorsque ces objets sont importés.

J'ai parlé à la Chambre de la *Fisher Gauge Company* et j'ai averti le gouvernement que s'il maintenait la taxe sur l'outillage de production, cette entreprise serait forcée de transporter une partie de son usine dans l'État de New York. L'autre jour, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre que ce déménagement était motivé par la taxe d'accise élevée qui frappe leurs produits exportés aux États-Unis. J'ai ici une lettre que le président de cette société a écrite au ministre des Finances et dont j'aimerais consigner des passages au hansard. Elle est adressée à l'honorable Walter L. Gordon:

Nous avons été étonnés de votre récente déclaration à la Chambre des communes selon laquelle notre société installe une usine aux États-Unis à cause des droits de douane américains et non à cause de la taxe de vente canadienne, étant donné les efforts que nous avons tentés pour faire comprendre au gouvernement les répercussions de cette taxe sur les sociétés comme la nôtre.

Je ne saurais trop insister sur le fait que nous avons installé des moyens de production dans l'État de New York surtout à cause des répercussions désastreuses de la taxe de vente canadienne sur la production au Canada. Les droits de douane américains et d'autres facteurs ont joué un rôle d'importance secondaire. La présente situation fiscale nous permettra de continuer à fabriquer des machines et des outils au Canada, pourvu qu'ils ne servent pas à y fabriquer des produits. Si vous pouvez consacrer quelques minutes de votre temps extrêmement précieux à la lecture de ce qui suit, je vous expliquerai pourquoi.

Suivent plusieurs autres paragraphes, mais je me bornerai à donner lecture des trois derniers.

Les règlements exigent que la taxe soit acquittée si un outil sert à fabriquer un article au Canada, que l'article soit exporté ou non. Toutefois, si nous transportons l'outil de l'autre côté de la frontière et utilisons de la main-d'œuvre et du matériel américains, nous serons exemptés de la taxe et n'aurons pas à nous préoccuper de son application.

Dernièrement, nous avons construit un outil au coût de plusieurs milliers de dollars. Après avoir produit et exporté pour moins de $100 de pièces coulées, nous avons dû modifier l'outil à cause d'un changement dans la conception. Toutefois, comme l'outil servait à la production au Canada, nous devons acquitter l'impôt, ce qui est une perte directe pour nous.

Vous comprendrez sûrement qu'un tel état de choses est intolérable; c'est ce qui nous a forcés à établir notre usine à l'étranger.

Ce n'est là qu'un exemple. Combien d'autres industries seront touchées et prendront la même décision? Le ministre n'ignore pas que nombre des industries établies au Canada appartiennent à des Anglais ou à des Américains. L'impôt en question aura le même effet sur elles et nuira sensiblement à la rentabilité de leurs entreprises au pays. Toutefois, ces sociétés ont un choix: si les conditions de production ne sont pas favorables, au Canada, elles peuvent utiliser leurs usines situées aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. C'est précisément ce que l'industrie canadienne en question a dû faire; elle a déménagé aux États-Unis. A mon avis, au lieu de produire au Canada, les sociétés américaines utiliseront leurs usines américaines et exporteront leurs marchandises au Canada.

Le ministre de l'industrie ne peut-il pas voir ce qui se produit déjà par tout le pays? Non seulement la *Fisher Gauge*, qui est une société canadienne, déménage-t-elle, mais encore l'*Examiner* de Peterborough annonçait récemment que la *Canadian General Electric* s'installerait en Europe. Le vice-président et directeur général de l'usine de Peterborough a souvent parlé de la vive concurrence que lui livrent les fournisseurs d'outre-mer et toute taxe supplémentaire sur la production fait augmenter le danger de perdre ces marchés. Ce genre de mesures législatives sur les machines de production n'est qu'un des frais supplémentaires.

Au moment où d'autres pays font progresser leurs industries, allons-nous nous croiser les bras et endurer un gouvernement qui met des bâtons dans les roues des industries et les empêche de progresser? L'autre jour, le ministre a annoncé à la Chambre la construction d'une nouvelle centrale d'énergie atomique, entreprise conjointe de l'Hydro-Ontario, du gouvernement ontarien et du gouvernement fédéral. Tout le monde a paru heureux de cette annonce. Cependant, monsieur le président, j'estime que l'industrie privée aurait dû avoir l'occasion de présenter une soumission à l'égard de ce contrat. Je sais que la Commission hydro-électrique de l'Ontario aurait pu recevoir un prix fixe pour cette centrale d'énergie atomique. Le coût estimatif de cette centrale est de 266 millions. Il ne s'agit que d'une estimation et nous ne savons pas combien elle coûtera. Le montant sera probablement plus élevé.

Je voudrais savoir combien de temps encore le gouvernement a l'intention de subventionner l'*Atomic Energy of Canada Limited* tout en continuant à ne pas tenir compte de l'industrie privée qui possède les installations voulues pour effectuer ce travail? Je veux parler de la *Canadian General Electric* qui serait intéressée, j'en suis certain, à faire une soumission pour construire une centrale de ce genre. Le ministère de l'Industrie devrait examiner cette affaire.

J'ai le sentiment que l'industrie privée aurait pu aménager cette station d'énergie nucléaire à un prix fixe et qu'elle aurait pu compléter les travaux à un prix moindre et en moins de temps que l'*Atomic Energy of Canada*. L'industrie privée ne sera guère encouragée à se perfrectionner si les industries assujetties au contrôle de l'État reçoivent ces contrats sans prix fixe alors qu'elles sont subventionnées par le contribuable canadien. Mercredi dernier, au fait, le gouvernement des États-Unis remettait à l'entreprise privée

tout le matériel atomique, grâce auquel une industrie nucléaire privée sera entièrement créée sans avoir à soutenir la concurrence de l'État fédéral. Je crois que l'*Atomic Energy of Canada* devrait se retirer du domaine de l'aménagement d'usines d'énergie nucléaire et le céder à l'industrie privée.

**M. le président:** Le crédit est-il adopté?

**M. Hales:** Monsieur le président, afin de procéder de façon ordonnée, je me demande si le ministre voudrait faire rapport au comité de l'état des questions relatives à ces deux ministères: l'Industrie et la Production de défense, avant de passer aux nombreux autres crédits qu'il voudra présenter ou au sujet desquels il aurait quelques observations à faire.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, je me proposais d'attendre qu'on ait posé toutes les questions, dans les discours d'ordre général, avant d'entreprendre d'y répondre.

**M. Hales:** Sur ces deux ministères?

**L'hon. M. Drury:** Oui, sur les deux ministères. On a déjà posé une question sur l'*Atomic Energy of Canada Limited* au sujet de laquelle je n'ai encore fait aucune déclaration. Si je comprends bien, les honorables députés désirent que les deux ministères seulement soient étudiés pour le moment.

**L'hon. M. Lambert:** Oui, seulement les deux ministères.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, a-t-on d'autres questions à poser au sujet du ministère de l'Industrie et de celui de la Production de défense?

**M. Doucett:** Monsieur le président, je comprends très bien les problèmes qu'un ministère comme celui-ci peut poser au ministre mais, comme d'autres députés l'ont signalé, son ministère s'est développé très rapidement en embauchant un personnel très nombreux. Au cours des quelques derniers mois, il a embauché quelque 248 nouveaux employés dont les traitements s'élèvent à environ $3,614,000. Voilà une somme assez considérable à dépenser en aussi peu de temps par un ministère aussi récent. Comme le ministère prévoit dépenser plus de 24 millions de dollars au cours de la présente année, les dépenses semblent augmenter rapidement.

Voilà sans doute comment bon nombre de nouveaux ministères ont atteint une ampleur que n'exigent probablement pas les besoins immédiats. Si nous parcourons certains des renseignements qu'il nous a fournis, nous constatons que 105 personnes ont été employées à un traitement excédant $8,000 par année. Cent quarante-deux employés touchent un traitement inférieur à ce chiffre.

[M. Stenson.]

Je me demande si son ministère, qui n'existe que depuis quelques mois, a réellement besoin d'un si gros personnel nécessitant cette forte dépense. Que font ces employés? Le ministère n'a qu'un seul bureau en dehors d'Ottawa. Le reste des employés voyagent-ils d'un bout à l'autre du Canada? Le Canada s'est fort bien tiré d'affaires pendant plusieurs années sans un tel ministère; mais voilà que, dans quelques mois, nous avons engagé une multitude d'employés qui nécessiteront une dépense de plusieurs millions de dollars. A mon avis, cela ne tient pas uniquement à l'expansion normale qui peut se produire dans ce bref intervalle.

J'estime qu'il ne faudrait pas songer à édifier un empire lorsque nous avons tellement d'autres questions urgentes et importantes à étudier. Ce serait différent, évidemment, si l'on pouvait nous démontrer que cela favorisera l'expansion économique du Canada, créera de nouveaux débouchés à l'étranger et aidera nos industries. Je tenais simplement à signaler au ministre que l'affectation de ces dépenses et l'ampleur de son ministère sont hors de proportion avec la création plutôt récente de son ministère.

**M. Stenson:** Monsieur le président, j'ai cru opportun de mentionner l'*Atomic Energy of Canada Limited*, étant donné ses rapports très étroits avec l'industrie. C'est pourquoi j'espère que le ministre dira quelque chose à ce sujet quand il aura fait sa déclaration sur l'énergie atomique.

**M. Cantelon:** Monsieur le président, il est évident, d'après les observations que nous avons entendues jusqu'ici de ce côté-ci de la Chambre, qu'un grand nombre d'entre nous se demandent si ce nouveau ministère de l'Industrie pourra justifier les frais additionnels qu'il coûte au gouvernement. Donnera-t-il plus à l'économie nationale du Canada qu'il n'en coûte au contribuable? Je n'ignore pas que le gouvernement et le ministre estiment qu'il en sera ainsi. J'espère qu'il pourra justifier ce sentiment et je lui souhaite tout le succès possible dans ses efforts à cette fin, mais il devrait se rendre compte que c'est là une question qui surgira sûrement avec plus de force l'an prochain, lorsque nous aurons des chiffres à l'appui de nos opinions.

Cela ne m'empêche pas de croire que les frais sont exorbitants. Un des préopinants estime que quelque 105 fonctionnaires exécutifs sont en cause. Mes chiffres sont un peu plus élevés: il s'agirait de 125 fonctionnaires exécutifs. J'estime—et c'est tout ce que je puis faire, car je ne connais pas le montant exact—que les dépenses s'établiront en moyenne entre 1.5 à 2 millions de dollars pour le personnel exécutif seulement. Le ministre a signalé qu'il avait déjà 290 fonctionnaires

—je ne crois pas qu'il parlait du personnel exécutif seulement—ce qui représente 45 p. 100 de l'effectif total. Il s'agit encore une fois de l'édification d'un empire. Il serait avisé, à mon sens, de se rendre compte que l'on accuse le gouvernement actuel d'accroître l'effectif de la fonction publique à un rythme prodigieux: le ministre entendra sans doute d'autres observations à cet égard. J'espère donc qu'il pourra justifier les dépenses qu'il fait pour l'établissement de son nouveau ministère de l'Industrie.

Monsieur le président, je tiens à dire quelque mots au sujet du programme des régions dites désignées. Nous comprenons tous, je crois, que l'idée de faire rentrer certaines régions dans la catégorie dite désignée, a pour objet de réadapter et de rétablir ces secteurs en régression. Je me demande si la méthode actuelle est la plus pratique du point de vue de l'économie. Je crois comprendre que la Suède a adopté une façon de procéder toute différente, et qu'on y transfert les gens aux endroits où l'industrie peut fonctionner, et fonctionnera, plus utilement. A mon avis, c'est la méthode qu'il faudrait appliquer, et je suis sûr que si l'on aidait les intéressés à se déplacer d'une région à l'autre, bon nombre de gens le feraient, même si d'autres, ayant de très solides attaches dans leur région, préféreraient y rester. Je suis sûr qu'on pourrait persuader la grande majorité à se rendre dans les secteurs où il est logique de créer des industries ou d'agrandir les entreprises. A mon avis, la méthode adoptée par le gouvernement n'est pas un moyen particulièrement efficace ni économique de réaliser une bonne idée.

Nous devrons, dans notre pays, certainement faire face à une grande expansion dans une période relativement courte. Bon nombre de régions se trouvent à proximité des marchés, et jouissent d'autres avantages, comme la facilité d'approvisionnement en combustibles. La région d'où je viens peut se procurer de façon immédiate du gaz, du pétrole, du sel ainsi que de la potasse qui gagne de plus en plus en importante dans notre économie. Je suis sûr que son importance économique augmentera encore les vingt prochaines années. J'espère que les gisements de potasse dans ma région y encourageront l'établissement d'une industrie chimique, tout cela s'est produit en Allemagne. A mon avis, l'Allemagne industrielle de nos jours doit beaucoup à la mise au point d'une industrie de la potasse sur son territoire. A mon avis, on pourrait en faire autant à d'autres endroits dans l'Ouest canadien, où se trouvent les gisements en cause. Je suis fort aise de dire que le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas approuvé le projet d'aménager un pipe-line devant transporter la potasse à Chicago. J'espère que le gouvernement n'approuvera jamais ce projet. En effet, si un pipe-line à cette fin était aménagé, ni le gouvernement fédéral ni aucun autre gouvernement ne pourrait établir cette industrie dans notre pays, comme il convient.

Monsieur le président, j'estime que nous devrions permettre aux forces économiques de s'affirmer davantage. Je mentionnerai peut-être à cet égard les usines d'eau lourde. Un récent voyage m'a rendu conscient des besoins des provinces Maritimes et je crois que nous devrions faire tout notre possible pour y développer l'industrie. Pourtant, compte tenu des énormes quantités de charbon qui peuvent être obtenues à très bon marché en Saskatchewan par l'exploitation à ciel ouvert, je crois qu'il aurait été plus économique d'y faire construire les usines d'eau lourde.

Enfin, monsieur le président, j'estime que le programme des régions désignées est bon, mais qu'on ne devrait pas y recourir pour empêcher l'industrie de s'installer dans des régions où elle se trouverait plus proche de la source d'approvisionnement en matières premières et pourrait fonctionner d'une façon plus économique. En second lieu, je préviens le ministre qu'il devra désormais justifier les dépenses qu'entraîne le ministère de l'Industrie.

**M. Danforth:** Monsieur le président, j'ai cru que le député d'Essex-Ouest, qui a pris part au débat, traiterait de plusieurs points dont je voulais parler, ce qui m'aurait dispensé de prendre la parole. Ce député représente une circonscription voisine de la mienne et il s'intéresse à des problèmes industriels semblables à ceux de ma région. Mais comme il a consacré les trois quarts de son temps de parole à un thème de politique de parti et le reste à féliciter son gouvernement et le ministère, il a laissé beaucoup de choses à signaler au ministre de l'Industrie.

L'honorable député a rappelé en termes non équivoques—et j'abonde dans son sens—que la construction et l'industrie connaissent une expansion considérable dans la région dont j'ai parlé, bien que cette expansion ne soit pas aussi forte que nous l'avions espéré. J'ose signaler que malgré les affirmations de l'honorable député, elle a probablement été occasionnée en partie par la fixation du cours du dollar à 92 cents par le gouvernement, ce qui a encouragé les entreprises à profiter de la situation actuelle, avant que les taxes soient augmentées. Ce facteur a puissamment contribué à l'activité industrielle. Cela dit, monsieur le président, je voudrais maintenant attirer l'attention du ministre sur deux problèmes particuliers. J'ose croire que dans sa réponse de cet après-midi, il se préoccupera de ces problèmes. Je suis persuadé que son ministère est

bien renseigné sur le premier et nous savons que le ministre suit la chose de très près. L'industrie automobile s'inquiète vivement de l'attitude du ministère du Trésor des États-Unis, quant à l'imposition de tarifs douaniers sur les pièces détachées de fabrication canadienne importées aux États-Unis. Je me demande si le ministre pourrait faire cet après-midi un exposé de nature à calmer les appréhensions des représentants de l'industrie automobile. Sauf erreur, le secrétaire au Trésor des États-Unis se préoccupe activement de la situation. Je suis sûr que l'industrie tout entière se réjouirait d'une déclaration du ministre à ce sujet cet après-midi.

Quant au deuxième point que je voudrais signaler au ministre, je l'ai déjà indiqué à la Chambre. Je voudrais demander au ministre si lui ou si les fonctionnaires de son ministère connaissent l'écart entre les tarifs-marchandises dans tout le Sud-Ouest de l'Ontario et la grande disproportion qui règne dans les frais de transport entre l'Est et l'Ouest du pays. Qu'on me permette d'assurer au ministre que, dans cette région particulière, les diverses Chambres de commerce et les chefs d'industries qui se préoccupent de la question pensent que si l'on tentait d'égaliser les frais de transport entre l'Est et l'Ouest, on encouragerait beaucoup non seulement l'expansion de l'industrie actuelle dans la région, mais aussi l'implantation de nouvelles industries. Il ne fait pas de doute qu'une différence aussi considérable dans les taux frappe l'industrie dans cette région-là et l'encourage à se déplacer vers l'Est.

Jaimerais demander au ministre si lui-même ou ses hauts fonctionnaires ont pris la question en considération; sinon, peut-il nous donner l'assurance qu'il examinera le problème et fera des instances auprès du ministre des Transports en faveur de l'industrie locale? J'ai appelé l'attention du ministre des Transports sur la situation, mais, je crois qu'à ce propos, jusqu'à présent, rien de concret n'a été fait. Je m'inquiète de la situation, tout comme les représentants de l'industrie de la région, et je suis certain que les mesures concrètes qu'on pourrait prendre auraient un effet considérable, non seulement pour aider les grandes industries de la région, mais aussi pour les sous-entrepreneurs. Il va sans dire que la grande industrie est en mesure de faire accepter les taux qui lui profitent, à cause de l'énorme quantité de marchandises qu'elles fait transporter; cela lui permet de pallier l'inégalité dans une certaine mesure. Mais, dans ma région, la petite industrie ne s'en trouve pas aidée. Au contraire, elle se voit imposer des frais supplémentaires pour le transport des marchandises et elle est incapable de négocier pour obtenir un dégrèvement comparable dans la région.

Monsieur le ministre, dans le cours de votre réponse, cet après-midi, j'espère que vous pourrez commenter brièvement ces deux problèmes auxquels l'industrie fait face dans notre région; je veux parler du malaise que ressentent l'industrie automobile et les fournisseurs de pièces détachées par suite de l'évolution des tarifs, et des difficultés créées à l'industrie du Sud-Ouest de l'Ontario par les frais de transport.

*(Texte)*

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, étant d'une région de la province de Québec qui est considérée comme un des principaux centres industriels, je ne puis m'abstenir de faire quelques observations relativement au ministère de l'Industrie.

Je désire tout d'abord porter à la connaissance de l'honorable ministre que la ville de Saint-Hyacinthe et la région environnante comptent la main-d'œuvre la plus stable et la plus compétente que l'on puisse trouver. Je désire également lui demander d'user de son influence et lui rappeler que si, un moment donné, il était à court d'endroits où diriger les nouvelles industries, la ville de Saint-Hyacinthe serait toujours l'endroit par excellence où elles devraient s'établir. Au fait, il pourrait assurer d'avance les compagnies qui font des démarches dans ce sens du même succès que les industries de la région connaissent actuellement.

A ce stade, je désire appeler l'attention du ministre sur un article qui a paru dans *Le Devoir* du 3 août 1964, et qui est signé par M. Jean-Pierre Fournier. M. Fournier semble partager l'opinion de plusieurs députés à l'effet que le nouveau ministère de l'Industrie n'a pas donné les résultats qu'on avait raison d'en espérer. Au fait, si l'on compare les résultats obtenus jusqu'à maintenant avec le budget des dépenses de ce ministère, on constate que les quelques soulagements que peut avoir apportés le ministère de l'Industrie ont coûté très cher aux contribuables canadiens.

L'article de M. Fournier est intitulé:

Les régions désignées: un échec?

Il se lit comme il suit:

Les quelques renseignements fournis à la Chambre des communes par le ministre de l'Industrie, M. Charles Drury, il y a une dizaine de jours ont démontré d'une manière convaincante la vanité de la politique fédérale de discrimination fiscale destinée à favoriser l'expansion industrielle des régions économiquement faibles.

Bien que la politique soit en vigueur depuis environ un an, seulement neuf compagnies ont déjà

signifié au gouvernement leur intention d'établir des usines qui emploieront au total 1,265 travailleurs dans l'ensemble des régions admissibles aux stimulants fiscaux. Des neuf usines, trois seront établies dans le Québec et fourniront du travail à un grand total de 87 hommes.

Monsieur le président, nous étions certainement en droit de nous attendre à beaucoup plus que ce que nous présente aujourd'hui le ministère de l'Industrie, un an après son établissement.

Je ne puis faire autrement que de rappeler au ministre que pendant la campagne électorale de 1963, selon un dépliant que j'ai en main, le parti libéral promettait de créer 250,000 emplois par année afin de répondre aux exigences de la population croissante. Or, je désire rappeler à l'honorable ministre que les besoins qui se faisaient sentir pendant la campagne électorale sont encore plus pressants, et toute la population réclame que des emplois nouveaux lui soient fournis afin de subvenir à ses besoins.

Si je fais une analyse rapide des renseignements que contient le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1965, je vois que 301 nouveaux employés ont été embauchés afin de former la structure de ce nouveau ministère. Et si l'on regarde un peu les salaires qui sont payés, on constate qu'on y est allé généreusement pour ceux qui sont favorisés d'un emploi dans ce nouveau ministère.

Il semble que nous soyons en droit de conclure que le ministre est en train d'établir ce que l'on pourrait appeler un empire de «patronage», et je voudrais attirer l'attention de l'honorable ministre sur le fait que ce n'est pas ce à quoi la population s'attend; bien au contraire, elle s'attend à ce que le ministre de l'Industrie fasse sa part pour mettre à exécution les nombreux programmes qui ont été promis au cours des campagnes électorales pour procurer de l'emploi aux Canadiens.

Voilà déjà un an que ce ministère existe et fonctionne. Il serait grand temps, il me semble, qu'il passe à l'action.

Pensez, monsieur le président, que seulement neuf industries ont manifesté leur intention d'établir des industries nouvelles. Et, incidemment, cela ne veut pas dire que ce sont neuf industries nouvelles; ce sont neuf compagnies qui ont manifesté leur intérêt pour cette mesure.

Pensez également que ces industries ne fourniraient que 87 emplois nouveaux.

Vous êtes donc en droit de conclure, avec M. Jean-Pierre Fournier, que ce nouveau ministère est une faillite totale.

Étant donné qu'il est reconnu que le ministre a de nombreuses idées pour procurer des emplois, je voudrais profiter de cette occasion pour lui demander d'en réaliser tous les jours de la semaine; je lui suggère également de demander à son personnel de faire un effort surhumain afin que le Canada et la province de Québec, en particulier, soient dotés d'industries dont ils ont un besoin urgent.

De plus, je voudrais demander à l'honorable ministre de nous indiquer à quels endroits, dans quelles localités de la province de Québec, ces nouvelles industries seront installées et si elles seront dirigées uniquement vers les centres reconnus comme étant économiquement faibles.

Après avoir obtenu ces renseignements, j'aurai probablement d'autres questions à lui poser.

*(Traduction)*

**M. Rynard:** Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire. On a traité en détail de presque tous les points dont j'avais l'intention de parler, mais je voudrais dire au ministre que le critère employé pour évaluer les régions de marasme me semble mal choisi. Il n'est pas assez complet à mon avis. Je ne crois pas que le chômage d'été ou d'hiver, reflète la situation d'ensemble. J'estime en outre qu'il faut tenir compte d'autres éléments. Selon moi, il faut connaître la raison du marasme. Pourquoi l'industrie y est-elle en mauvaise posture? Quelle en est la cause? Nous devons aussi être renseignés par exemple sur les moyens employés dans le domaine de la santé. Où en est-on en ce qui concerne la pollution des eaux? Les installations d'égout? L'approvisionnement en eau est-il suffisant? Je pense qu'il faut examiner en outre la situation des transports. En ce moment même, une industrie quitte une ville de ma région et elle a invoqué notamment les frais de transport élevés. A mon avis, le ministre ne pourrait faire un travail valable sans connaître tous ces faits.

Il ne sert à rien de commencer à aménager une région dite de marasme, d'y construire des écoles, des églises et toutes sortes de bâtiments pour s'apercevoir ensuite que la racine du mal subsiste et, au bout de dix ou quinze ans, avoir sur les mains des installations scolaires et hospitalières inutilisées qui ont coûté des millions de dollars.

Je me demande si le ministre a bien étudié le cas de certaines petites industries, incapables d'obtenir du gouvernement l'aide qui leur revient. On ne leur donne pas les conseils voulus. C'est un facteur très important quand on veut décentraliser l'industrie et créer de l'emploi ailleurs que dans les grands centres urbains.

J'aimerais maintenant parler au ministre d'une autre question que je lui ai déjà signalée, c'est-à-dire des impôts sur certaines pièces de machine. Je lui ai signalé en particulier le cas d'un industriel qui fabriquait des machines dont une pièce devait venir de l'étranger. Personne n'offrait de fabriquer cette pièce à un prix qui permettrait à ces machines

de soutenir la concurrence. Il me semble donc que, dans un cas de ce genre, cette pièce devrait être importée en franchise, et j'espère que le ministère et le ministre y veilleront.

J'aurais une autre question à lui signaler dont je lui ai déjà parlé; il s'agit de certaines machines qui entrent généralement en franchise, mais sont parfois frappées de droits de douane. J'ai un excellent exemple d'un cas semblable qui intéresse des gens établis, l'un d'un côté de la rue, l'autre, de l'autre côté, dans une région industrielle. Une société achète une machine et doit payer une taxe de 11 p. 100, tandis que l'autre société achète une machine et ne paie aucune taxe. Cette question a été soumise au ministère et les fonctionnaires ont déclaré qu'ils ne pouvaient à peu près rien faire. Il me semble pourtant que ces sociétés créent de l'emploi, et si une machine n'est pas taxée dans un cas, elle ne devrait pas l'être non plus dans l'autre. Je pense en particulier au hachard géant Mosley qu'une compagnie peut acheter sans payer de taxe, mais non pas l'autre. Cette machine sert à découper les morceaux de ferraille trop gros pour la chaudière à fusion. J'espère que le ministre étudiera cette question ou demandera au ministère du Revenu national de le faire en vue de supprimer les inégalités de traitement.

Si l'on veut créer une industrie et constituer un empire, il ne faut pas qu'il y ait trop d'obstacles. Le ministre en rencontre à l'heure actuelle et je crois qu'il ne les évite pas en choisissant les régions de marasme. A mon avis, ses fonctionnaires n'ont pas tenu compte de la santé publique et des problèmes connexes, et les contribuables canadiens méritent mieux.

*(Texte)*

**M. Frenette:** Monsieur le président, je ne prendrai que quelques minutes du temps de la Chambre pour faire certaines observations relativement à l'étude des crédits du ministère de l'Industrie, étant donné que plusieurs de mes collègues ont aussi probablement des renseignements à demander au ministre.

J'ai écouté avec énormément d'intérêt la déclaration que nous a faite, au début de l'étude de ses crédits, l'honorable ministre de l'Industrie, sur la situation qui règne actuellement dans ce domaine au Canada.

Je le félicite de l'enthousiasme avec lequel il a donné lecture de sa déclaration, nous fournissant une description réelle, je l'espère, de la situation au point de vue de l'industrie.

A l'entendre, il semble que tout va pour le mieux, que notre situation économique est tout particulièrement favorable, que la progression industrielle va en augmentant, bref que nous connaissons actuellement une vague de prospérité sans précédent. A un certain moment, on se serait cru dans une agence de publicité visant à encourager l'immigration au Canada!

De toute façon, j'ai quand même pris note des renseignements que le ministre a fournis à la Chambre. Il va sans dire que ce n'est qu'un rapport succinct des «activités» du ministère pendant l'année, mais par contre, ce rapport nous laisse entrevoir également qu'il y a de l'espoir et qu'on est en droit d'espérer une amélioration sensible dans le domaine industriel, et par conséquent dans le domaine du travail également.

A l'encontre de l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), qui a semblé reprocher au ministre de ne pas avoir fait appel à plusieurs nouveaux employés pour la bonne administration de son ministère, plutôt que de le blâmer, je tiens de mon côté à l'en féliciter parce que le ministre fait preuve de bonnes dispositions et de bonne volonté et veut faire face évidemment aux responsabilités dont on l'a chargé lorsqu'il a accepté d'être ministre de l'Industrie, ou lorsqu'on a formé ce nouveau ministère.

L'honorable député a même mentionné qu'il trouvait les salaires élevés. Contrairement encore à son opinion, je suis d'avis que si les fonctionnaires du ministère sont bien payés, c'est que naturellement ces derniers méritent davantage. Je fais d'autant plus confiance à leur compétence s'ils sont bien payés. Puisqu'ils ont décidé de laisser l'entreprise privée pour se mettre au service du gouvernement du Canada, c'est la conséquence logique, il me semble, du fait qu'ils aient consenti à laisser de côté certaines promotions, qu'ils auraient peut-être espéré obtenir s'ils étaient demeurés dans l'industrie privée, et cela laisse prévoir qu'il y a lieu d'espérer une amélioration sensible de ce côté-là.

Toutefois, il y a un point particulier sur lequel je voudrais insister davantage. D'autres députés l'ont fait avant moi, mais je crois quand même devoir ajouter certaines observations, spécialement en ce qui a trait à la désignation des zones de surplus de main-d'œuvre.

Il va sans dire que la désignation de ces zones est loin d'être parfaite. Je comprends facilement la méthode employée par le ministère de l'Industrie, en collaboration avec le ministère du Travail, pour veiller à la désignation de ces zones.

J'ai très bien compris qu'il fallait nécessairement se fonder sur les données les plus précises dont on pouvait disposer pour désigner ces zones. Cependant, la pratique est maintenant approuvée et sujette à être améliorée.

Encore une fois, peut-être suis-je optimiste, mais je fais confiance une fois de plus au ministre et à ses fonctionnaires pour qu'ils revisent la désignation de certaines zones, tenant compte des facteurs dont ils ont pu prendre connaissance depuis leur désignation.

Tout d'abord, il faut tenir compte que les données statistiques des différentes succursales du Bureau national de placement ne reflètent pas nécessairement la situation du chômage dans une région donnée. Il y a certainement des besoins particuliers à certaines zones qui sont desservies par des bureaux de placement situés parfois dans des villes qui sont assez éloignées des régions qui sont affectées.

Qu'on me permette ici, monsieur le président, de faire une allusion spéciale à la région de Portneuf qui, à mon avis, est défavorisée par le fait qu'elle est située entre la ville de Québec et la ville de Trois-Rivières, lesquelles sont quand même relativement éloignées de certains centres de la région de Portneuf.

Considérant que les besoins de la ville de Trois-Rivières, aussi bien que ceux des villes de Québec et de Shawinigan, ne sont pas les mêmes que ceux de la région de Portneuf, il s'ensuit qu'il existe un préjudice grave à l'endroit des citoyens de la région de Portneuf, étant donné que les besoins de la population de cette région ne sont pas du tout les mêmes.

Alors, je pense qu'il faudrait que le ministère s'applique à faire une analyse plus détaillée des données statistiques fournies par les différents bureaux de placement afin de reviser la désignation des régions susceptibles de profiter de certains avantages fiscaux qui sont actuellement en vigueur.

Il faudrait aussi tenir compte, dans la désignation de ces régions, du climat économique qui y règne. Il faudrait tenir compte également du désir de la population d'utiliser toutes les ressources naturelles dont elle peut disposer.

Je comprends que la solution est difficile à trouver et que c'est un problème plutôt abstrait, qui cause certainement des maux de tête aux fonctionnaires actuellement chargés de désigner ces zones où il existe un surplus de main-d'œuvre. Je pense que la situation est sérieuse, même qu'elle est grave, et à cause de cela on peut même se permettre d'inciter les fonctionnaires du ministère à approfondir davantage les causes du chômage, en vue d'apporter les remèdes qui peuvent être applicables à certaines régions particulières.

J'écoutais tantôt, et avec plaisir, le ministre annoncer que les régions désignées ne sont pas nécessairement cataloguées pour un nombre d'années indéterminé, mais qu'elles sont sujettes à changement de temps à autre.

Alors, ce que je voudrais savoir de l'honorable ministre, lorsqu'il aura l'occasion de répondre aux questions posées, ce sont les nouveaux critères qui seront employés pour la désignation de ces zones de surplus de main-d'œuvre. Sur quoi va-t-on s'appuyer maintenant pour désigner ces régions? Quels seront les points de départ et les critères employés pour la désignation de ces régions?

Encore une fois, je me permets d'insister sur le fait que certaines régions, comme celle de Portneuf, sont situées entre des centres urbains et par conséquent sont éloignées du bureau d'assurance-chômage où les ouvriers sont inscrits et, partant, les données statistiques n'illustrent pas la situation réelle du chômage.

Le ministère est nouveau, et il va sans dire que le ministre est prêt à accepter de bonne grâce toutes les suggestions qu'on voudra bien lui faire. Je pense également qu'il faut songer à apporter non seulement des solutions à long terme dans le cas de ce grave problème du chômage qui existe particulièrement dans l'Est du pays mais aussi à trouver des solutions immédiates au mal qui sévit déjà. Remarquez bien que je suis en faveur que le ministère étudie des plans en vue de la préparation d'un programme très élaboré concernant le chômage, mais je suis d'avis qu'on doit également s'attaquer davantage à trouver des solutions immédiates à ce problème qui malheureusement existe depuis longtemps.

Pendant que nous sommes au stade des suggestions, je me permets également de suggérer à l'honorable ministre de s'appliquer, ainsi que ses fonctionnaires, à étudier également les progrès de l'automation. Le grave problème que pose l'automation s'accentue tellement rapidement que même la promotion industrielle ne suffit pas à créer de nouveaux emplois pour combattre le chômage. Alors, il faudra nécessairement trouver quelque chose de nouveau, quelque chose de plus radical et de plus efficace.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), a fait une réflexion tantôt qui ressemblait plutôt à une boutade. Il a dit au ministre que s'il était toujours en peine pour «placer» une industrie, eh bien, le comté de Saint-Hyacinthe-Bagot serait heureux de recevoir cette nouvelle industrie. J'irai plus loin que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot. Dans la région de Portneuf, nous n'attendons pas les restants, et n'attendons pas que le ministre soit en peine, mais nous l'invitons cordialement à favoriser l'établissement d'industries chez nous, parce que nous pouvons facilement trouver une main-d'œuvre compétente, et nous avons facilement accès à un réseau routier et fluvial, et même à d'autres avantages qui certainement méritent d'être étudiés par certains industriels.

Le ministre nous a déjà donné certains renseignements relativement à la venue éventuelle d'une société française de fabrication d'automobiles. Or, nous espérons que le ministre ne négligera rien pour assurer la réussite de ce projet, qu'il y apportera toute la diligence requise et qu'il mettra tout en œuvre pour que cette industrie soit installée dans la région qui est le plus en mesure de favoriser cette industrie française.

Je me permets même de suggérer à l'honorable ministre un site idéal pour l'établissement de cette industrie. Portneuf est, de fait, un site industriel incomparable. Il offre, en plus des services routiers et des chemins de fer, un quai en eau profonde, construit depuis bientôt une dizaine d'années par le gouvernement fédéral au coût de 4 millions de dollars et qui, malgré tout, demeure encore inutilisé.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, encore une fois, pour la gouverne de l'honorable ministre, de fournir certains détails particuliers sur ce quai en eau profonde, situé à Portneuf, et qui attend toujours d'être utilisé. Sa hauteur est de 37 pieds, à marée basse. C'est donc dire que des navires de 10,000 tonneaux peuvent y accoster facilement en toute sécurité et, à plus forte raison, des bateaux de plus faible tonnage. Ceci constitue un avantage inestimable et une disponibilité immédiate. Il peut recevoir les navires océaniques aussi bien que les caboteurs. Un industriel peut expédier ses produits directement par tout le monde sans recourir à d'autres ports et même recevoir la matière première en provenance d'Europe ou de n'importe quel autre pays.

Monsieur le président, je voulais apporter cette très faible contribution à l'occasion de l'étude des crédits du ministère de l'Industrie. Je sais que le ministre est bien disposé; par ailleurs, je me rends compte que ses moyens sont très limités. Toutefois, je lui fais confiance, et ce d'autant plus qu'il semble vouloir s'entourer de fonctionnaires compétents et déterminés à prendre leurs responsabilités.

Je termine ces quelques remarques en espérant que le ministre s'appliquera à trouver de nouveaux critères pour la désignation des régions où il existe un surplus de main-d'œuvre et qu'il saura trouver, de concert avec ses fonctionnaires, une formule plus réaliste en vue de pallier la situation du chômage dans l'Est du pays et plus particulièrement dans la province de Québec.

*(Traduction)*

**M. Pascoe:** Monsieur le président, j'ai ici un communiqué du ministère de l'Industrie qui m'annonce la nomination de M. R. H. Dorrett comme directeur, pour les provinces de l'Ouest, de l'Agence de développement régional. M. Dorrett était commissaire industriel de la ville de Regina, dont je représente une partie au Parlement. Comme il fut un excellent commissaire, je ne trouve rien à redire à sa nouvelle nomination. Il se peut que le ministre ait déjà expliqué quelles fonctions comporte un poste comme celui de M. Dorrett. Si tel est le cas, je l'apprendrai en lisant le hansard. J'aimerais savoir dans quelle mesure le ministère s'occupe du développement industriel de l'Ouest, notamment de la Saskatchewan, et quel rôle y jouera M. Dorrett.

L'honorable député de Kindersley a parlé de l'extraction de potasse en Saskatchewan. Dans ce domaine, ma circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre connaît une expansion considérable. Autour de Moose-Jaw, l'extraction se fait au moyen de solutions plutôt que par puits. Le ministre pourrait-il dire au comité s'il existe des mesures fiscales ou autres avantages qui ne s'appliquent qu'aux mines exploitées par puits et, si tel est le cas, s'il va remédier à la situation?

**M. Aiken:** Monsieur le président, avant que le ministre réponde aux diverses questions posées et avant qu'un autre député prenne la parole, j'aimerais dire quelques mots au sujet du ministère de la Production de défense. A mon sens, les observations faites et les questions posées aujourd'hui ne touchent pas ce que j'estime être le principe de ce ministère; la question de sa réorganisation et les travaux qu'il accomplit.

A mon avis, ce ministère est un reliquat de la deuxième guerre mondiale et pour l'homme moyen comme pour bon nombre de députés, aucune raison véritable ne semble expliquer son existence. Nous savons qu'il faut maintenir une certaine quantité de matériel de réserve—je veux parler de matériel de production de la défense—et que certaines fournitures et fonctions concernant les publications relèvent de ce ministère; mais depuis que je suis ici, et il y a de cela un peu plus de sept ans, aucune enquête détaillée n'a été faite par la Chambre ou par un comité de la Chambre sur les travaux véritables du ministère de la Production de défense, ou ce qu'il accomplit pour les Canadiens. Nous avons effleuré la question aujourd'hui et je voudrais maintenant poser au ministre quelques questions directes, s'il m'est permis de le faire.

Tout d'abord, si l'expression «production de la défense» est mal choisie, songe-t-on à désigner autrement le ministère, en sorte de lui donner un nom en rapport avec les fonctions qu'il accomplit? Sinon, j'aimerais savoir ce que ce ministère produit. Autant que je sache, ce ministère ne produit rien et la production n'est faite que sous la direction du ministère et non par le ministère lui-même.

Il a été établi aujourd'hui, si je ne m'abuse, qu'un examen complet des fonctions du ministère de la Production de défense s'imposait. Une commission au moins a enquêté là-dessus et nous comptions sur une réduction du personnel, une diminution des dépenses et la mise sous contrôle de ce qui me semble, à moi et à bien d'autres, un trop grand effort administratif allié à une production insuffisante et à des résultats médiocres.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il a l'intention de réduire son personnel. J'ai remarqué, par exemple, comme on l'a déjà signalé, qu'un certain nombre d'employés du ministère de la Production de défense étaient censés être mutés au ministère de l'Industrie; cela ne paraît certainement pas dans les deux parties du crédit 1 des prévisions budgétaires de son ministère. Tandis que l'an dernier en 1963-1964, il y avait un nombre global de 1,887 employés, il y en aura 2,194 au cours de l'an prochain. C'est une augmentation de 300 employés dans un ministère dont on a contesté l'utilité. Je voudrais savoir pourquoi le personnel a été augmenté. J'ai cru tout d'abord qu'il s'agissait d'une augmentation au directorat de l'imprimerie; mais je constate que ce directorat est compris dans un crédit distinct. Je ne comprends pas pourquoi le personnel de ce ministère a été augmenté de 300 fonctionnaires.

Il arrive parfois qu'un député traite d'un sujet qu'il ne connaît pas à fond. J'avoue qu'il en est ainsi dans mon cas. Je signalerai qu'en plusieurs occasions je me suis efforcé de me renseigner sur l'activité du ministère, mais le plus souvent, mes efforts ont été vains. On a établi, je pense, qu'il était nécessaire de déférer les crédits ou les opérations du ministère à un comité parlementaire. J'espère que le ministre saisira l'occasion de le faire et qu'il ne se contentera pas de nous expliquer cet après-midi les raisons de ces augmentations. L'ensemble de l'activité du ministère doit être revue. Je suis persuadé que chacun, au ministère, a un rôle à jouer et exécute sa tâche le mieux possible. Il ne s'agit pas de cela. Si le ministère ne remplit pas la fonction pour laquelle il a été créé, si cela n'est pas exigé de lui et si on ne lui assigne pas d'autres devoirs, il faudrait essayer de muter le personnel, au ministère de l'Industrie ou ailleurs. C'était une occasion où on aurait pu le faire.

Cependant, monsieur le président, à moins que j'aie mal lu les crédits de ce ministère et de celui de l'Industrie, il y a eu très peu de mutations. En fait, il y a eu une augmentation de 300 fonctionnaires dans un ministère et de plus de 200 dans l'autre. Je félicite le ministre d'avoir réussi à se placer à la tête de rouages administratifs aussi considérables. Je lui demande simplement quelles en sont les fonctions.

**M. Pugh:** Monsieur le président, je voudrais commenter brièvement certaines observations que le ministre a faites ce matin, sur la création d'une commission de spécialistes en vue de faire avancer nos pourparlers aux réunions du GATT. Je tiens à recommander la prudence au ministre. J'estime qu'on peut causer beaucoup de dommages aux industries annexes du Canada. Je veux parler des problèmes que les divers contingents d'importation posent aux agriculteurs et aux producteurs de fruits et de légumes. Lorsque le ministre et ses conseillers auront de nouveaux entretiens avec le GATT, j'espère que les spécialistes du ministère prendront soin d'examiner très attentivement avec le ministre de l'Agriculture les effets que pourrait entraîner toute réduction de droits spécifiques.

Je m'explique. Permettez-moi de vous citer deux exemples précis. Si l'on examine les droits imposés sur les fruits et les légumes au cours d'un certain nombre d'années, on constate l'influence exercée par le GATT, dès son institution. En remontant au début des années 30, on constate que jusqu'en 1935, des droits assez élevés étaient imposés dans tout le Canada à l'égard des fruits et des légumes. A partir de cette date, ces droits ont baissé. Je ne voudrais pas tirer un avantage politique de cette question, mais cette diminution s'est produite sous un gouvernement libéral. Puis, lorsque le GATT a été constitué, les producteurs canadiens ont été placés dans une situation plutôt désagréable, en raison des grandes quantités de fruits et de légumes exportés au Canada par les États-Unis.

Puis, à compter de 1957, il s'est produit tout un changement, en ce sens que le gouvernement de l'époque avait cru bon d'augmenter les droits. Par exemple, on a augmenté les droits sur certains fruits tendres et sur les légumes comme les asperges et les oignons, que l'on cultive dans ma région. On a assoupli les contingents de pommes de terre, ce qui a mis les cultivateurs canadiens dans une position bien meilleure. Autrement dit, on a pris cette mesure pour arrêter le déluge d'importations américaines.

Je voudrais m'assurer que le ministre comprend qu'il est bien beau de parler de l'industrie sur une grande échelle, mais si on apporte des modifications au GATT, en abaissant les droits douaniers à cause des marchés étrangers ou pour trouver des débouchés en d'autres pays, ce n'est pas au cultivateur à en faire les frais. Il sera dans une position extrêmement mauvaise, si des droits spécifiques ne le protègent pas. Je pourrais aussi mentionner la protection que donne la juste valeur aux fins de droits.

J'ai dit que je fournirais deux exemples. A mon avis, il n'est que juste de relever les droits sur les dindes à l'heure actuelle. Je crois qu'on avait supprimé le contingent sur les dindes parce qu'on craignait que les États-Unis et d'autres pays du GATT aient recours à des mesures de représailles. En 1955 et 1956, 10 millions et 12 millions de livres de dinde ont été importées. En juillet 1957, on a imposé des contingentements qui limitaient les importations de dinde à un million de livres par trimestre, soit 4 millions de livres par année. Cela a très bien marché jusqu'à cette année.

Je vois le ministre se lever. Il n'a peut-être pas suivi ce que je disais.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, j'écoutais attentivement, mais je voulais simplement dire à l'honorable député que je n'ai rien à voir aux contingentements ou aux restrictions sur les importations de dindes. Cette question ne relève nullement du ministère de l'Industrie et je crois que c'est très bien ainsi. Le ministère de l'Agriculture est très en mesure de s'occuper de ce problème et il me semble qu'il n'y a pas lieu de demander à un ministère qui s'intéresse aux industries de fabrication d'assumer également les fonctions du ministère de l'Agriculture.

**M. Pugh:** Je suis très heureux que le ministre m'ait interrompu car, comme je le soupçonnais depuis le début, il n'a pas saisi que je rattachais cette question aux négociations avec le GATT. Pour répéter ce que j'ai déjà dit, le ministre a déclaré ce matin qu'on formait une équipe de spécialistes pour négocier avec le GATT. J'exprime l'avis que dans ses négociations avec le GATT, il devrait aussi consulter le ministre de l'Agriculture. J'ai mentionné des choses particulières qui se sont faites au cours des années qui ont précédé la création du GATT et la façon dont ces choses ont nui à notre industrie des fruits et légumes.

Tout ce que je dis au ministre est ceci. N'essayez pas d'apporter au GATT des changements qui pourraient aider l'industrie au détriment du cultivateur. Je signale le cas particulier de ce qui s'est produit en août de l'an dernier, alors qu'on craignait des contremesures au sein du GATT, en raison de la diminution du contingentement de dindes à quatre millions par année. Jusqu'en août de cette année, plus de sept millions de livres de dinde ont déjà été importées, ce qui a considérablement bouleversé l'industrie. Lorsque, de son cabinet, le ministre essaie d'aider l'industrie de tout le Canada, il devrait essayer de le faire en collaboration avec d'autres membres du gouvernement et, dans ce cas particulier, en collaboration avec le ministre de l'Agriculture. J'espère qu'il discutera de tout changement tarifaire qui peut nuire aux cultivateurs et aux fructiculteurs du Canada, et notamment de ma région, où l'industrie de la dinde est gravement atteinte. Si nous supprimons les droits de douane sur les oignons, les pommes de terre et les fruits tendres, et si nous changeons les contingentements d'asperges et ne faisons pas attention à la juste valeur aux fins de la douane, à ce moment-là nous sommes en mauvaise posture.

Je suis bien aise de voir que le ministre a porté attention à ce que je viens de dire; je sais qu'il s'occupera de la question.

**M. Nasserden:** Monsieur le président, en prenant la parole au sujet des crédits du ministère de l'Industrie, je tiens à signaler que le ministre a parlé avec chaleur des objectifs réalisés ces derniers mois quant à la valeur de nos exportations. Je sais qu'à cause de ses nombreuses responsabilités, sa charge est l'une des plus onéreuses que puisse assumer un ministre du gouvernement actuel.

Quant aux objectifs qu'il dit avoir atteints, surtout pour ce qui est des immobilisations affectées à la création de nouvelles usines et de nouveaux outillages, les chiffres indiquent que l'accroissement réel est seulement un peu plus élevé que l'augmentation des impôts prélevés par le gouvernement actuel par suite de la présentation du premier budget du ministre des Finances; les chiffres que nous a fournis le ministre à ce sujet sont à peine plus élevés que la somme qu'on affecterait normalement à la restauration des usines pour les mettre sur un pied d'automatisation comme l'exige aujourd'hui l'évolution industrielle. Je signale aussi que même si les chiffres révélaient une augmentation à l'heure actuelle, le ministère de l'Industrie ne pourrait s'en attribuer le mérite, car il n'existe que depuis environ un an.

Les propos du ministre au sujet des critères des régions désignées et de l'expansion des régions m'ont beaucoup intéressé. Je tiens à rappeler au comité et au ministre que c'est justement l'une des critiques que nous avons formulées lorsqu'il a saisi la Chambre de cette mesure, il y a plusieurs mois. Ce que nous avons dit à ce moment-là est toujours vrai, et les inégalités de traitement entre localités n'ont pas contribué à l'expansion ordonnée de l'industrie dans notre pays, expansion dont devrait se préoccuper tout gouvernement qui a à cœur le bien-être de toutes les régions.

Le député d'Essex-Ouest a parlé de ce qui s'est passé dans la région de Sudbury. Il a déclaré qu'on aurait dû donner suite au rapport Bladen dès qu'il a été publié. A mon avis, le gouvernement devrait étudier les rapports présentés de temps à autre avant de prendre des mesures. En effet, si l'on examine les rapports qui ont été soumis au gouvernement actuel, à propos d'autres questions, ils révèlent que l'étude est nécessaire avant de passer à l'action dans ces domaines.

Monsieur le président, certains ont dit qu'on alloue actuellement des fonds trop élevés au ministère. En examinant les chiffres concernant les différentes divisions du ministère, je m'aperçois qu'on a jonglé avec les prévisions pour tâcher de donner l'impression que le gouvernement actuel fait plus pour l'industrie qu'avant la création de ce ministère. En vérité, je ne peux comprendre cette impression qui ne tient aucun compte des faits. Je comprends que le ministre aimerait s'attribuer le mérite pour l'expansion et le progrès qu'a entraînés la dévaluation du dollar. Je comprends aussi l'effort qu'il déploie pour s'attribuer cette expansion grâce à la création de son ministère ainsi qu'au transfert des restes d'autres ministères qui relèvent maintenant du ministère de l'Industrie. Je ne crois pas qu'il induise en erreur beaucoup de Canadiens.

Monsieur le président, je pense que tout le concept du développement régional, comme le gouvernement l'a conçu, nous a amenés à une intervention artificielle dans l'expansion ordonnée de l'industrie de la nation. A coup sûr, on peut affirmer, en examinant les chiffres qu'a cités le ministre, que le gros des placements effectués dans l'industrie canadienne au cours de l'année écoulée ne sont rien de plus que ceux qui découlent de la concurrence normale des marchés mondiaux actuels.

Je voudrais parler maintenant, bien entendu, de ce qui s'est passé en Saskatchewan, en particulier dans la région de Saskatoon, où l'on envisage l'exploitation des gisements de potasse et la possibilité d'établir une industrie de produits chimiques. J'espère que le ministre fera en sorte d'amener le gouvernement actuel à assurer l'aide nécessaire à ce développement. Je lui rappelle que toute la question des tarifs-marchandises entre en jeu dans cette situation. Je tiens également à rappeler au gouvernement qu'en Saskatchewan, le barrage et l'entreprise d'irrigation de la Saskatchewan-Sud deviendront bientôt une réalité; en outre, si l'on tient compte des ressources électriques et hydrauliques dont disposera alors la province, des gisements de potasse et de l'établissement éventuel d'une industrie de produits chimiques, il semble que cette région du pays méritera et même exigera la plus grande attention du gouvernement dans un avenir prochain.

Monsieur le président, je n'en dirai pas plus long, si ce n'est que, comme le ministre dirige ce ministère depuis un an à peine, il nous est bien difficile de juger exactement de ses réalisations. Au cours de la prochaine session, il serait peut-être bon de charger un comité parlementaire d'étudier le rôle du ministère, ne fut-ce que pour renseigner le public sur la mission confiée par le gouvernement à ce nouveau service.

Merci, monsieur le président.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, les préopinants ont posé nombre de questions et formulé diverses propositions dont je leur sais gré. J'ai écouté les critiques d'une oreille attentive, même si je ne partage pas forcément l'opinion de ceux qui les ont exprimées. Je vais maintenant essayer de répondre à au moins quelques-unes des questions.

Le représentant de Lanark a demandé des renseignements sur le travail des fonctionnaires du ministère. Le 9 juin, on répondait par écrit à la question n° 1251 qui avait été posée quelque temps auparavant à la Chambre et qui portait sur ce sujet. J'inviterais le député à consulter le hansard à cet égard.

Le représentant de Peterborough a signalé que la *Fisher Company* a décidé de déménager aux États-Unis à cause de notre politique en matière d'impôt. J'accepte son exposé des faits. Il es vrai, en effet, que la compagnie Fisher, de Peterborough, est à établir une fiiliale qui complétera l'entreprise de fabrication que cette société exploite à Peterborough et, dans cette mesure, l'expansion de cette compagnie se produit aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Toutefois, les raisons que m'a fournies la société Fisher ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes que celles qu'on a données à l'honorable député de Peterborough et que celui-ci vient de nous exposer.

En réalité, aucune des taxes dont on se plaint ne s'applique à l'équipement, aux matériaux ou autres produits fabriqués au Canada en vue d'être exportés et qui sont en fait exportés aux États-Unis. En effet, on rembourse toute taxe qu'on a pu payer à cet égard. Ainsi, une compagnie ne diminuerait aucunement le montant de ses taxes en déménageant aux États-Unis. Toutefois, cette initiative entraînerait une diminution très considérable des droits à payer. Comme les représentants de la compagnie Fisher nous l'ont expliqué, cette société a voulu épargner le prix des droits américains en faisant fabriquer ou achever ses produits aux États-Unis. Cette idée a du sens du point de vue économique.

**M. Stenson:** Monsieur le président, puis-je poser au ministre une question au sujet des impôts? J'ai signalé que la société serait obligée de se réoutiller et de monter une machine destinée à fabriquer le produit qui serait expédié aux États-Unis. Si la société gardait cette machine au Canada et y fabriquait les pièces, tout en les expédiant aux États-Unis, elle devrait payer l'impôt sur la machine. Et l'impôt serait élevé en comparaison du coût de l'article. J'ai cette pièce à la main; elle se vend trois cents. Il en coûte $12,000 pour réoutiller et monter la machine. La société aurait 8 p. 100 d'impôt à payer et, si après le 1er janvier, l'impôt existait toujours, elle devrait ajouter 3 p. 100 de plus. Cette société essaie toujours de se maintenir en affaires à Peterborough, mais comment peut-elle contourner cette difficulté? Si elle installe la machine au Canada, fabrique et expédie la pièce aux États-Unis, elle devra payer l'impôt sur cette machine. Cet argument ne me paraît pas juste à l'égard de l'entreprise en cause.

**L'hon. M. Drury:** Il ne fait aucun doute que les impôts sur les machines de production achetées en vue de servir au Canada, et effectivement utilisées au Canada, doivent être acquittés. La production de la machine qui va à l'étranger n'entraîne aucune remise de ces impôts. Jusque-là, le député a parfaitement raison. Il a aussi demandé quelles industries recevaient de l'aide en matière de recherche et de mise en valeur. Les crédits prévoient une somme considérable pour conserver à l'industrie canadienne ses compétences technologiques. Il s'agit du crédit n° 5, qui porte en général sur des fabriques d'avions, d'instruments électroniques et d'armements. Depuis le début du programme, l'aide s'est élevée à quelque 38 millions de dollars et a porté sur 62 projets de défense entrepris par 32 sociétés. Voilà pour le crédit n° 5.

[L'hon. M. Drury.]

Il y a en outre le programme de recherche industrielle de défense de l'Office de recherches pour la défense, dont le coût s'élève jusqu'à présent à cinq millions. Une cinquantaine de projets, pour ainsi dire dans les mêmes catégories d'industries, bénéficient de cette aide. Le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches constitue une autre source d'aide. Jusqu'ici, les dépenses ont atteint environ 2.5 millions de dollars pour quelque 80 entreprises, et les bénéficiaires de ce programme représentent à peu près tous les domaines de l'activité industrielle au Canada. Les trois programmes dont j'ai parlé sont coordonnés, étudiés conjointement et nous pouvons éviter les chevauchements grâce au travail des comités interministériels dont des représentants de ces agences font partie.

**M. Stenson:** Pourrais-je demander au ministre s'il peut nous révéler les noms des industries qui ont reçu cette aide?

**L'hon. M. Drury:** Je suppose que les noms sont publiés dans les comptes publics et ce, depuis quelques années. Si l'honorable député veut que nous étudions les anciens rapports pour relever les noms des compagnies, je serai fort aise de lui donner ce renseignement.

Le député de Kindersley a parlé de l'emplacement de l'usine d'eau lourde. Sans revenir sur les raisons qu'il a invoquées pour affirmer que l'usine devrait être aménagée ici ou là, sans dire s'il est préférable de la construire en Saskatchewan plutôt qu'en Nouvelle-Écosse, où elle sera aménagée, j'aimerais signaler que l'emplacement a été choisi par la société qui avait présenté la plus basse soumission en vue de la fabrication de cette eau lourde au nom du gouvernement et que ce n'est pas le gouvernement qui a choisi l'emplacement de l'usine, mais plutôt celui qui avait soumissionné pour la production des 1,000 tonnes d'eau lourde dont nous avons besoin.

Le même député semble croire que la meilleure solution sociale ou économique à notre problème du chômage, c'est d'amener les gens où il y a du travail plutôt que d'apporter du travail aux gens, mais j'ai remarqué que d'autres députés qui ont participé au débat ne partageaient pas cette idée. Je le laisserai trancher la question avec eux au lieu d'essayer de faire valoir mon point de vue à moi.

Le député d'Edmonton-Ouest a posé certaines questions au sujet des garanties d'exécution concernant la société *Defence Construction Limited.* Il nous a dit, je pense, que par le passé, comme garantie d'exécution du travail, on exigeait un dépôt en espèces et que

c'est parce qu'il a insisté que l'on peut maintenant offrir d'autres sortes de garantie. Cette méthode donne d'excellents résultats depuis plusieurs années et les entrepreneurs croient qu'elle est préférable (et moins coûteuse) que l'autre méthode des garanties en espèces qui pouvaient parfois créer de la gêne. On me dit que ces cautionnements sont requis jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du montant du contrat. Tous conviendront que c'est une somme très considérable à trouver, en plus des autres problèmes que pose le financement d'un contrat. On m'informe que la méthode donne de bons résultats, à la satisfaction de la *Defence Construction Limited* et des entrepreneurs.

Le député s'est enquis de l'entreposage et a donné à entendre que le ministère de la Production de défense s'en charge peut-être pour le compte du ministère de la Défense nationale. Il n'en est rien. Le ministère de la Défense nationale continue d'entreposer son propre matériel, comme par le passé, dans des installations conçues de façon à répondre à ses besoins particuliers. Toutefois, pour ce qui est de l'entreposage envisagé par les autres organismes de l'État et dont se chargera le ministère de la Production de défense, une étude très poussée a été accomplie en fonction des besoins et des méthodes les plus efficaces. Des dispositions ont été prises avec le ministère de la Défense nationale pour qu'il permette aux autres ministères ou organismes de l'État d'utiliser conjointement les installations et l'espace libres dont il disposerait. Mais ce ministère continuera à s'occuper de l'entreposage pour le compte du ministère de la Défense nationale.

L'honorable député a également demandé des précisions au sujet du *Provider*. L'honorable député se souviendra sans doute qu'il s'agit d'un navire de ravitaillement destiné à approvisionner en mer les bâtiments de la marine royale du Canada. Un certain nombre de difficultés sont survenues au cours de la construction et elles ont nécessité certaines réparations. En outre, la marine royale du Canada lui a fait subir des épreuves et il en résulte que des modifications lui seront apportées. De nombreuses précisions ont été fournies le 6 juillet en réponse à la question nº 1321 concernant les stipulations des contrats, les réclamations faites au gouvernement et les divers dépenses. Cependant, les principales défectuosités découvertes durant les épreuves effectuées en mer sont rectifiées aux frais de l'entrepreneur. A la suite de ces rectifications importantes, la marine cherchera à améliorer l'efficacité du navire.

On m'a dit qu'il y a un problème ennuyeux de vibration à l'arrière du navire. Cependant il s'agit d'un problème de mise au point plutôt que de construction et la marine espère l'étudier lorsque l'entrepreneur aura rectifié les principales déficiences.

Je crois que c'est l'honorable député de Wellington-Sud qui a mentionné les trois observations qu'a faites l'auditeur général sur la *Defence Construction Limited*. Toutes ses remarques visaient des contrats exécutés il y a quelques années, soit en 1961 et en 1962, et elles portaient effectivement sur des paiements de la *Defence Construction Limited* à des entrepreneurs en surcroît du prix ferme total de contrats, pour des erreurs ou des modifications exigées par la Couronne. Je crois que la plupart des députés conviendront que lorsque la Couronne exige des modifications à un plan ou fait une erreur dans un plan et que cela entraîne des frais supplémentaires, c'est à la Couronne que revient l'obligation de rembourser à l'entrepreneur le coût de cette rectification, puisque c'est elle qui l'a exigée.

L'honorable député a aussi exprimé l'avis qu'on pourrait fonder la statistique du programme des régions désignées sur une période de douze plutôt que de six mois. Je devrais signaler que nous avons choisi la période d'été de six mois pour déterminer les critères du programme des régions désignées précisément pour éviter les facteurs dont il faudrait tenir compte pour une période de douze mois en raison du chômage

Comme les honorables député le savent, le ministre du Travail dirige un programme d'aide à l'embauche durant l'hiver. Très poussé, et satisfaisant je l'espère, ce programme est l'un de ceux qui ont été conçus pour régler les problèmes du chômage saisonnier, tandis que le programme des régions désignées n'est pas censé en lui-même ou par lui-même agir en ce sens. Il doit combattre le chômage chronique et continu; par conséquent, si l'on examine les statistiques pour la période de l'année où le chômage saisonnier n'entre pas en ligne de compte, on obtiendra sans doute une idée plus exacte et moins déformée de la situation.

L'honorable député de Saskatoon m'a demandé de parler, si possible, des pièces d'automobile. J'aimerais bien le faire, car le sujet est aussi intéressant que complexe. Les honorables députés comprendront toutefois que, la question étant devant les tribunaux des États-Unis, je serais bien mal venu de faire des remarques sur la situation tant que le

commissaire aux douanes, qui étudie actuellement les instances de certains fabricants américains au sujet de l'application de droits de représailles, n'aura pas rendu sa décision.

Le représentant a aussi parlé de l'injustice, de l'inégalité et de l'écart du tarif-marchandises. C'est une chose dont mes fonctionnaires se rendent compte aussi bien que moi, mais la question ne relève pas principalement du ministère. Foncièrement, elle intéresse le ministre des Transports et son ministère. Le tarif-marchandises revêt actuellement une importance indiscutable au Canada; au long des années, il aura des répercussions de plus en plus en plus marquées, non seulement sur l'endroit où s'établiront les industries de fabrication mais aussi sur la rentabilité et le succès financier des entreprises. A titre d'observation générale, je dirai que les altérations du tarif-marchandises sont attribuables aux éléments artificiels que renferme ce dernier.

Le tarif-marchandises est fort complexe; il est même plus compliqué que le tarif des douanes et exige donc une étude approfondie. Il souffre d'un défaut incurable peut-être: les droits augmentent en proportion de la part de travail qui entre dans la fabrication des marchandises. Plus un article est ouvré, plus les droits par livre sont élevés, aux termes du tarif-marchandises. Les entreprises de fabrication ont donc tendance à s'établir aussi près que possible de leurs débouchés et, par conséquent, aussi loin que possible de leurs sources de matières premières. Si nous pouvions réussir à inverser la structure des taux de sorte que les taux diminuent la livre en proportion de l'accroissement de la valeur, cela inciterait les manufacturiers à s'établir à la source des matières premières plutôt que près des marchés, il en résulterait un puissant encouragement tarifaire à déplacer l'industrie vers le Nord, et l'éloigner des États-Unis. Cependant, ce changement à la structure des taux de transport paraît peu plausible. La chose peut sembler attrayante en théorie; malheureusement, elle n'est pas très pratique.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot a cité un article de M. Jean-Pierre Fournier dans *Le Devoir*. M. Fournier concluait, et l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot est d'accord, que l'Agence de développement régional a été un échec marquant, étant donné que, jusqu'à ce jour, neuf compagnies seulement se sont établies au Canada, ou plutôt, ont eu l'intention d'établir des entreprises dans les régions désignées; parmi celles-ci, trois se trouvaient dans le Québec et employaient un total de 87 travailleurs.

[L'hon. M. Drury.]

Si tels étaient les faits, je partagerais l'avis de M. Fournier et de l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot. Malheureusement, les prémisses sont tout à fait fausses. Comme je l'ai exposé dans mes remarques, et, chose assez curieuse, j'avais prononcé ces remarques en français—l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot comprend peut-être mieux mon anglais que mon français, j'ai signalé que dans 23 régions désignées sur 35—je traduis maintenant—103 nouvelles entreprises, représentant des mises de fonds de 245 millions de dollars, et devant employer plus de 9,000 travailleurs et ont déclaré avoir l'intention de s'établir dans des régions désignées, pour y poursuivre des opérations commerciales, de façon à bénéficier de ces concessions fiscales. Ces données sont assez éloignées de l'hypothèse fondamentale de M. Fournier, à savoir, un total de neuf compagnies, employant 87 personnes. Je répète les chiffres: 103 compagnies, représentant des immobilisations de 245 millions de dollars, devant fournir de l'emploi à 9,000 personnes, dans 23 régions désignées sur 35, veulent s'implanter de façon à pouvoir profiter de ces encouragements. Si les prétentions de l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot sont exactes, je conviendrais que le plan n'a pas remporté de succès. Mais je pense que la réussite a été plus marquée.

Un certain nombre de députés voudraient modifier les critères visant à choisir les régions désignées. J'ai entrepris de les faire reviser dans certains cas et la question est à l'étude. J'espère pouvoir faire un rapport dans le courant de l'automne, sur le résultat de cette revision dont s'occupent certains fonctionnaires et le gouvernement. On déplore que le programme établisse certaines inégalités. C'est un fait, et je l'ai dit antérieurement. Le programme vise à établir ces inégalités. Il est destiné à faire bénéficier d'avantages complémentaires certaines régions de chômage chronique aigu, dont n'ont pas à souffrir d'autres régions plus favorisées. Si ces stimulants font crier à la discrimination, soit; le programme tend à fournir certains avantages aux régions intéressées.

L'honorable député de Portneuf a fait un certain nombre de propositions, et je lui en suis reconnaissant, au sujet des éléments dont il faudrait tenir compte dans l'établissement des critères. Même si je ne promets pas d'adopter toutes ses propositions, elles sont néanmoins intéressantes et elles seront étudiées. Mais elles présentent certaines difficultés. L'honorable député a aussi exprimé l'espoir que le gouvernement jouerait tout le rôle qui lui incombe en vue de stimuler les entreprises à fabriquer au Canada des automobiles

de conception française. C'est ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous ferons.

L'honorable député de Parry-Sound-Muskoka a mentionné qu'on devrait entreprendre de nouveau un examen fondamental de l'activité du ministère de la Production de défense. Comme je l'ai indiqué dans mes remarques d'introduction, toute l'activité de ce ministère est actuellement modifiée par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. J'ai aussi tenté de préciser certaines des initiatives entreprises. En conséquence, le ministère de la Production de défense deviendra, en fait, l'organisme d'approvisionnement du gouvernement et le nom dont ce ministère s'enorgueillit présentement ne lui conviendra plus. On devra donc le changer mais, évidemment, une mesure législative sera nécessaire à cette fin, et nous devons d'abord examiner une longue liste de mesures prioritaires avant d'en arriver à ce projet de loi.

Un certain nombre de députés ont fait allusion au personnel du ministère de l'Industrie et à son nombre. Comme je l'ai dit dans mon introduction, nous ne sommes pas parvenus à recruter notre personnel aussi rapidement que nous l'espérions lorsque nous avons préparé les crédits à l'étude. Comme nous exigions la plus haute compétence, nous n'avons pu embaucher le nombre de fonctionnaires requis au rythme escompté. Nous pouvons toutefois nous féliciter de leur qualité. En conséquence, j'aimerais proposer un amendement au poste 1 des crédits du ministère de l'Industrie. Étant donné les progrès réalisés dans le recrutement du personnel du ministère de l'Industrie, je demanderai à mon collègue, le secrétaire d'État, de proposer:

Que le poste 1 soit réduit de $600,000.

**L'hon. M. Lamontagne:** Je propose cet amendement, monsieur le président.

**M. le président:** L'amendement est-il adopté?

**Des voix:** Adopté!

**L'hon. M. Lambert:** La présidence voudrait-elle mettre l'article 1 aux voix à la fin des observations du ministre car il s'agit là d'un amendement au poste 1? Il serait peut-être préférable de mettre la question aux voix à ce moment-là.

**L'hon. M. Drury:** Il s'agit du poste 1 des crédits du ministère de l'Industrie et j'estime avoir terminé mes observations sur ce poste.

**L'hon. M. Lambert:** En ce cas . . .

**M. Pugh:** Avant la mise aux voix, je me demande si le ministre pourrait faire des observations au sujet de ma proposition concernant le GATT?

**L'hon. M. Drury:** Je n'ai pas grand chose à ajouter. Il va de soi qu'en formulant les vues du ministère au comité interministériel sur les tarifs concernant le GATT, nous essayerons de ne pas recommander des mesures pouvant nuire à un secteur quelconque de l'économie, qu'il s'agisse de la fructiculture, de l'élevage de dindes ou de la production de tissus de laine peignée. Mes fonctionnaires sont des citoyens responsables qui ne voudront pas porter préjudice à un secteur quelconque de notre société.

**M. Pugh:** Si je comprends bien, ce sera là la politique du gouvernement au sujet des modifications à apporter au GATT et ce sera la ligne de conduite de ceux qui doivent s'acquitter de cette tâche sous la direction du ministre.

**L'hon. M. Drury:** Compte tenu des fonctions des autres, ce sera là la politique de mes fonctionnaires à cet égard. L'honorable député ne doit pas penser que je garantis qu'on n'apportera jamais aux tarifs des modifications pouvant nuire par exemple aux producteurs de dindes ou au fructiculteurs. Ce n'est pas ce que je fais, car je ne suis pas responsable de cette question de tarifs, comme j'ai essayé de l'expliquer. Il incombe à d'autres personnes d'imposer les droits de douanes sur les fruits et les dindons. Toutefois, je puis assurer à l'honorable député que mes fonctionnaires se chargeront de prodiguer tous les conseils nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions.

**L'hon. M. Ricard:** Nous avons appris récemment que le Japon se propose d'expédier au Canada des quantités accrues de produits textiles. Dans ma ville natale, l'industrie des textiles domine le reste; j'aimerais donc savoir ce que le ministre se propose de faire en vue de protéger nos fabricants de produits textiles. Certains de ces fabricants de textiles s'intéressent à la fabrication de chemises et, d'après ce que je puis voir, on se propose d'importer plus de chemises que jamais. Il en va de même pour les chaussures et les fabricants de chaussures. J'exhorterais le ministre de faire de son mieux pour protéger nos travailleurs, car il est aussi important de protéger les industries existantes que de favoriser l'établissement de nouvelles industries au Canada. Sinon, nous ferons fausse route.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, je remercie le député, d'abord de son exhortation, puis de m'avoir demandé de rendre compte de mon administration. Le député se souviendra du long exposé fait par le ministre des Finances, il y a deux ou trois jours sur sa préoccupation au sujet de l'industrie du textile d'une part et le problème que pose maintenant et pour l'avenir l'entrée de marchandises japonaises au Canada, question qu'il s'est engagé à soulever lors de son prochain voyage au Japon pour la conférence du conseil interministériel. On l'a saisi de l'importance qu'il y aurait pour notre industrie textile de ne pas permettre l'entrée massive de produits textiles au Canada. C'est un point de vue que je partage évidemment. Je dirai toutefois qu'à mon avis le remède élémentaire en l'occurrence, aux problèmes, non seulement de l'industrie textile, mais de bien d'autres, serait d'améliorer le rendement de notre industrie. C'est là le grand problème que le ministère va s'appliquer à résoudre. Non seulement notre production doit-elle satisfaire la demande sur le marché intérieur —et nous pouvons y arriver en imposant des droits de douane élevés—mais, pour prospérer et prendre de l'expansion, nous devrons aussi exporter. Or, pour exporter, il faut être en mesure de concurrencer les prix mondiaux, ou les prix à l'exportation. Il faut donc accroître notre rendement. Si nous pouvons augmenter notre productivité au point de faire concurrence aux prix mondiaux sur les marchés d'exportation, nous n'aurons plus besoin d'imposer des droits élevés sur les produits importés.

**M. Cantelon:** Monsieur le président, c'est peut-être de ma faute, si le ministre a trop simplifié la considération bien précise que je voulais mettre en relief quand j'ai dit qu'on pourrait employer plus de gens en amenant les intéressés là où il y a des industries plutôt qu'en établissant des industries là où ils se trouvent. J'ai peut-être moi-même trop simplifié mes propos. Ce que je voulais dire, c'est que si une région n'offre pas les avantages économiques nécessaires du point de vue géographique, du point de vue de l'approvisionnement en matières premières, du courant, et ainsi de suite, et si l'on demande aux contribuables de subventionner l'industrie pour l'encourager à s'établir dans cette région, nous constaterons à la longue que l'avantage d'y avoir établi ces entreprises industrielles sera plus que contrebalancé par celui que présentent les régions où ces entreprises auraient dû se rendre et, plus particulirement, par les avantages dont bénéficie l'industrie dans d'autres pays, ce qui mènera, en fin de compte, au déclin des entreprises en cause. A mon avis, c'est la raison pour laquelle la Suède a adopté l'autre méthode, fort judicieuse à mon avis.

L'autre point que j'ai essayé de faire valoir, c'est que les régions nouvelles du pays qui veulent se développer—et elles sont nombreuses—sont franchement désavantagées par cette mesure. Sans doute faut-il faire quelque chose pour les gens dans les régions qui ont besoin de travail, mais j'estime qu'il faudrait veiller attentivement à ce que les régions nouvellement mises en valeur ne subissent aucune forme d'injustice.

**M. Stenson:** Monsieur le président, je n'ai que deux questions à poser. A propos des régions désignées, le ministre écarte les mois d'été. Tiendrait-il compte de régions comme celles de Windsor et de Brantford, où le travail est abondant dans les mois d'hiver grâce à l'industrie de l'automobile et à celle des instruments aratoires? Si le ministre avait tenu compte des mois d'hiver en ce qui concerne Brantford, je crois qu'il aurait conclu différemment. L'industrie de l'automobile ne congédie pas ses ouvriers, mais refait son outillage durant l'été. Je me demande si le ministre ne tiendrait pas compte de ces faits en étudiant la question des régions désignées?

J'ai une autre brève question à poser, monsieur le président. Le ministre vient de rappeler que pour accroître nos exportations, il nous faut un degré élevé de productivité. Ne croit-il pas que s'il supprimait la taxe de vente de 11 p. 100 sur les machines de production, ce serait le premier pas dans la bonne voie?

**L'hon. M. Drury:** Je doute que ce soit la première mesure, monsieur le président. Il est évident que la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 abaisserait les frais de production; cela ne fait aucun doute. Toutefois, je crois qu'il vaut la peine de noter qu'en dépit de la suppression des exemptions, le produit national brut et les exportations augmentent à un rythme considérable et très satisfaisant. Loin de moi de prétendre que la suppression de la taxe de 11 p. 100 sur les machines de production ne diminuerait pas dans une certaine mesure les frais de production. Mais il faut aussi se demander s'il est essentiel de recourir à cette mesure pour maintenir notre position sur les marchés mondiaux.

**M. Danforth:** Monsieur le président, j'ai été heureux d'apprendre que le ministre et son ministère s'intéressent au problème du transport. Qu'il me soit permis de donner suite à la déclaration générale du ministre et d'aller un peu plus loin. Le ministre indiquerait-il au comité si son ministère a embauché de nouveaux spécalistes des transports ou si une section spéciale s'emploie à l'étude des problèmes de transport par rapport au

développement de l'industrie? Autrement dit, monsieur le président, le ministère aborde-t-il ce problème d'une façon spéciale?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, nous avons retenu les services d'un directeur de la circulation, qui a été pendant un certain temps employé à la *Dominion Tar and Chemicals* et qui, je crois, jouit dans ce domaine d'une réputation qu'il serait difficile de dépasser au Canada.

**M. Danforth:** Monsieur le président, puis-je poser une autre question au ministre? Le ministre songerait-il à certaines mesures correctives dans le domaine du transport, en particulier là où les régions désignées se trouvent en cause? Y pense-t-il comme à l'une des méthodes possibles pour triompher du chômage chronique dans ces régions?

**L'hon. M. Drury:** La proposition peut être un peu difficile à appliquer, et assez difficile à mettre en œuvre, mais nous y songerons certainement, monsieur le président.

**M. Stenson:** Monsieur le président, le ministre a parlé d'économie et des perspectives industrielles au Canada. Je demanderai donc au ministre s'il songe au déséquilibre commercial entre le Canada et les États-Unis, déséquilibre sans cesse croissant?

**L'hon. M. Drury:** J'ignore les chiffres précis, monsieur le président. Je sais cependant qu'en conséquence directe d'une augmentation considérable de l'activité économique au Canada, nos importations des États-Unis ont monté substantiellement depuis six mois. On devait s'y attendre. Il appartient au ministère de l'Industrie d'essayer de veiller à ce que l'industrie canadienne puisse progressivement répondre aux besoins d'une consommation accrue au Canada, combattant ainsi un relèvement de nos importations.

*(Texte)*

**M. Frenette:** Monsieur le président, à la suite de ce que disait l'honorable ministre tout à l'heure, concernant une déclaration qu'il ferait au cours de l'automne relativement aux régions désignées, peut-on lui demander si elle sera faite avant le commencement de la période des travaux d'hiver?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, le programme du ministère du Travail débute le 1er novembre. J'espère que nous aurons nos rapports juste avant cela; peut-être ne serons-nous pas chanceux, mais on va essayer.

*(Traduction)*

**M. le président suppléant:** L'amendement est-il adopté?

**Des voix:** Adopté!

(L'amendement est adopté.)

Le crédit modifié est adopté.

LE MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

*1.* Administration ministérielle, y compris le soin, l'entretien et la garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production, et subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entreprises privées, $15,324,200.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, avant d'aborder le crédit nº 1, j'aimerais poser quelques questions qui se rapportent plutôt au crédit nº 15. Comme il s'agit en fait de l'administration des services du ministre, j'aimerais savoir au juste quelle est la ligne de conduite du département des impressions et de la papeterie publiques, surtout en ce qui a trait à l'adjudication de contrats concernant l'impression et la publication de livres.

Le transfert de pouvoirs, dans ce cas, me paraît nébuleux et j'aimerais que le ministre nous en donne une explication précise. J'aimerais me reporter aux décrets du conseil C.P. 1963-1254, du 21 août 1963; C.P. 1963-1450, du 3 août 1963, et peut-être au dernier, C.P. 1964-156, du 3 février 1964. Voici maintenant la première question que j'aimerais poser. Est-ce que le ministre de l'Industrie, en sa qualité de ministre de la Production de Défense, dirige le service des impressions et de la papeterie publiques et si oui, a-t-il à s'occuper des appels d'offres et des adjudications de contrats? Deuxièmement, quel a été le montant des contrats adjugés pendant l'exercice financier en cours comparativement au montant de travaux d'imprimerie donnés sans avoir demandé de soumissions publiques ou sur invitation? Il y a là deux catégories. Il peut y avoir eu des soumissions sur invitations adressées à trois ou quatre imprimeurs approuvés. Combien y en a-t-il de cette catégorie et combien de contrats ont été accordés directement, par suite de négociations, s'il y en a eu?

Pour ce qui a trait au décret du conseil du 21 août 1963, j'aimerais demander si l'on a transféré au ministère de la Production de défense la surveillance et le contrôle des achats d'impressions faites à l'extérieur, et le reste. Je suppose, même si ce n'est pas indiqué clairement, que cela vient du département des impressions et papeterie publiques. Toutefois, le ministre est-il certain que c'est prévu dans le décret du conseil? Le décret du conseil du 3 octobre 1963 parle de «la responsabilité de faire imprimer des livres et des publications». Cet aspect de l'affaire est transféré du ministère de la Production de défense au département des impressions et papeterie publiques. Cela signifie-t-il qu'il y eut cession d'une partie

des fonctions du département des impressions et de la papeterie publiques au ministère de la Production de défense en août de l'an dernier et qu'en octobre, une partie de ces tâches ont été retirées à ce groupe pour être confiées de nouveau au département des impressions et de la papeterie publiques? Est-ce là l'explication de ce décret du conseil? Autrement, cela signifie qu'à un moment donné, dans le passé, le ministère de la Production de défense était chargé de voir à l'impression de livres et de publications. J'aimerais obtenir une explication minutieuse de ce décret du conseil.

Le comité doit-il se dire que le décret du conseil C.P. 1964-156 est le dernier de cette série d'échanges, ou a-t-il été annulé dans l'intervalle par un autre décret? Ce décret du conseil cède au secrétaire d'État les pouvoirs, attributions et fonctions(1) du ministre de l'Industrie en ce qui touche le département des impressions et de la papeterie publiques. Je me demandais comment il se fait que le ministre de l'Industrie était comptable de cette tâche, vu que la cession initiale du 21 août 1963 l'a fait passer du ministère des impressions et de la papeterie publiques au ministère de la Production de défense. Comment se fait-il que le ministre de l'Industrie a des pouvoirs ou des fonctions à l'égard du département des impressions et de la papeterie publiques s'ils ne lui ont jamais été confiés? Ils peuvent lui avoir été cédés en tant que ministre de la Production de défense, mais à moins qu'il manque un décret du conseil au sujet de ce remaniement, le ministre de l'Industrie cède quelque chose qu'il n'a jamais eu. J'aimerais que ce point soit éclairci.

Voici mon avant-dernière question. De qui relève l'Imprimerie? Est-ce du ministre de la Production de défense, du ministre de l'Industrie ou du secrétaire d'État? De qui relève le fonctionnaire occupant le poste d'imprimeur de la Reine. Je veux parler de M. Duhamel. Quelle est exactement son autorité et de qui relève-t-il? Ou bien a-t-il, dans ce remaniement, été écarté comme on ébranche un arbre au printemps?

J'aimerais savoir qui est la personne responsable du contrôle et de l'adjudication des contrats d'impression? Est-ce un fonctionnaire qui relevait auparavant du département des impressions et de la papeterie publiques, ou s'agit-il d'un fonctionnaire du ministère de la Production de défense ou du ministère de l'Industrie? Cependant, ma question principale est celle-ci. Le ministre de l'Industrie a-t-il le sentiment qu'il est autorisé à traiter de n'importe quel contrat d'impression? Autrement, s'il ne peut répondre qu'un décret du conseil manque, il y a quelque chose qui ne va pas. Le transfert semble s'être fait du département des impressions et de la papeterie publiques au ministère de la Production de défense et ensuite, d'une façon ou d'une autre, du ministère de l'Industrie au secrétariat d'État. Je n'arrive pas à comprendre comment cela a pu se produire.

[L'hon. M. Lambert.]

**L'hon. M. Drury:** Je devrais peut-être commencer par tâcher de diviser cette affaire d'imprimerie, si j'ose dire, en deux sections bien définies. La première comprend la production de volumes, de brochures et autres articles qui sont le produit de l'imprimeur, entre autres personnes, de même que les formules, le papier à lettres et autres produits de l'imprimeur qu'on ne saurait guère classer parmi les livres et les brochures. Essentiellement, selon l'organisation actuelle, la production de livres et de brochures, y compris les commandes d'impressions, relève de celui que la loi appelle l'Imprimeur de la Reine et dont le titre, selon les indications, doit être changé en celui d'Éditeur de la Reine. En réalité, c'est lui qui, sous l'autorité du secrétaire d'État, dirige la sélection, l'impression, par le moyen voulu, la distribution et la vente des livres et des brochures. Telle est la fonction de celui qui sera appelé l'Éditeur de la Reine.

**L'hon. M. Lambert:** Ce poste existe-t-il à l'heure actuelle ou doit-il être créé?

**L'hon. M. Drury:** Le poste d'Éditeur de la Reine doit être créé, et cela exigera la promulgation d'une loi.

Actuellement, c'est M. Duhamel qui occupe ces fonctions; il porte le titre officiel d'Imprimeur de la Reine. Son titre je le répète, sera changé. Il exécute ces fonctions, mais non en vertu du nouveau titre.

En outre, il existe un service d'impressions et de papeterie qui ne s'occupe ni de livres, ni de brochures, mais de la rédaction, de l'impression et de la diffusion de formules imprimées et de travaux d'imprimerie qui n'entrent pas dans la catégorie des livres et brochures, bien qu'ils comprennent le hansard et toutes les publications du Parlement. Cette opération comprend la composition, l'impression et la lecture des épreuves du hansard et plusieurs autres travaux que fait présentement l'Imprimerie nationale. Cela relève du ministère de la Production de défense, et c'est le ministre de l'Industrie qui est ministre de la Production de défense.

Telle est la situation. Tous les éléments de la production d'imprimés sous forme de livres ou de brochures sont la responsabilité de l'éditeur ou de l'imprimeur de la Reine, qui relève du secrétaire d'État. Toutes les opérations d'impression mécanique effectuées par les organismes de l'État sont l'attribution du ministère de la Production de défense, qui dépend du ministre de l'Industrie.

Comment en sommes-nous arrivés là? Le décret du conseil 1130 du 25 juillet 1963 fait passer au ministre de l'Industrie les pouvoirs, devoirs ou fonctions du secrétaire d'État en vertu de la loi sur les impressions et la papeterie publiques. Cette loi figure à l'article 1er des statuts revisés du Canada de 1952. Je ne suis pas sûr de la date de son entrée en vigueur. Ce décret du conseil a fait passer sous l'autorité du ministre de l'Industrie l'imprimeur de la Reine, comme on l'appelait alors, qui avait aussi la responsabilité de l'impression des livres, des brochures et de toute la papeterie et de l'impression mécanique au sein de l'administration fédérale.

Puis, il y a eu le décret du conseil 1254 du 21 août 1963, qui a fait passer du Département des impressions et de la papeterie publiques au ministère de la Production de défense la surveillance des fournitures, de l'achat et de l'emmagasinage à l'intention de la Direction du département des impressions, la Direction de la production, en dehors de la Direction de la production de l'impression, les services auxiliaires des directions de secrétariats ministériels, et la Direction des services administratifs, y compris les opérations d'impression au bureau de Hull et la fourniture de papeterie, de crayons, de papier, et le reste. Il a retiré cette responsabilité au Department des impressions et de la papeterie publiques et l'a confiée au ministère de la Production de défense, qui relève du ministre de l'Industrie.

Il y a eu ensuite le décret du conseil 1450 du 3 octobre 1963, qui a fait passer du ministère de la Production de défense au Département des impressions et de la papeterie publiques la responsabilité de la fourniture des livres et des publications imprimées et celles des imprimés.

**L'hon. M. Lambert:** Cette responsabilité a-t-elle été rendue au Département des impressions et de la papeterie publiques?

**L'hon. M. Drury:** En vertu des dispositions du décret du conseil, les responsabilités que j'ai énumérées ont été enlevées au Département des impressions et de la papeterie publiques; ces responsabilités comprennent les travaux d'impression à l'intérieur et à l'extérieur, et la fourniture d'imprimés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il s'agit de rendre à l'Imprimerie nationale la possibilité de faire imprimer des livres et des publications, mais non pas des formules ou du papier à en-tête. Ce décret définitif du conseil pour 1964 qui porte le numéro 156 et la date du 3 février, transfert au secrétaire d'État du Canada les pouvoirs, tâches ou fonctions du ministre de l'Industrie à l'égard de l'Imprimerie nationale dont l'activité avait été limitée à l'édition et à l'obtention de contrats d'impression pour les livres et publications.

**L'hon. M. Lambert:** Je crois maintenant comprendre ce qu'il en est. Le décret du conseil numéro 1130 manquait dans ma série. C'est celui qui fait relever quelque chose du ministre de l'Industrie.

**L'hon. M. Drury:** Peut-être aurais-je pu éviter cette longue explication si j'avais simplement mentionné le décret du conseil.

**L'hon. M. Lambert:** Je remercie le ministre d'avoir donné cette explication détaillée. En effet, il me semble que la structure de ce transfert est maintenant nettement établie. Je rappellerai au ministre que j'ai déjà posé d'autres questions au sujet de certaines tâches déterminées.

**L'hon. M. Drury:** En ce qui concerne la question de l'honorable député ayant plus particulièrement trait aux contrats d'impression de livres et de publications accordés sans soumission préalable pendant la période antérieure mentionnée, je devrais peut-être dire ceci. Cela relève de l'éditeur de la reine qui, à son tour, est comptable au secrétaire d'État, et ses crédits seront étudiés lorsque les prévisions budgétaires du secrétaire d'État seront présentés.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre n'a-t-il pas accordé des contrats pour des travaux d'impression sans soumission lorsqu'il était responsable en 1963.

**L'hon. M. Drury:** J'ai été responsable durant une brève période. Je ne me souviens pas d'avoir accordé des contrats de ce genre, mais j'irai aux renseignements si l'honorable député le veut bien.

**L'hon. M. Lambert:** Oui, très bien.

(L'article est adopté.)

Organisation des mesures d'urgence—

20. Administration et fonctionnement, $2,600,000.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, il a été entendu que les crédits 20, 25 et 30 seraient réservés et étudiés en même temps que ceux de l'*Atomic Energy* et du Conseil national de recherches.

**M. le président:** Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord!

(Le crédit est réservé.)

*35.* Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale et d'autres projets autorisés par le Conseil du Trésor, $2,318,000.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, le ministre a répondu à certaines questions soulevées à l'égard de la *Defence Construction Limited.* Quant à moi, je pense qu'il a traité de tous les aspects, mais il n'a rien dit, à ma connaissance, au sujet de l'avenir de cette société. A-t-on décidé de l'avenir de cette société; va-t-elle poursuivre son activité?

**L'hon. M. Drury:** Le comité se souviendra que la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement s'est penchée sur les organismes du gouvernement qui s'occupent de la gestion de biens-fonds ou qui s'y intéressent de quelque façon, y compris la construction d'immeubles. La *Defence Construction Limited* était l'une des sociétés visées. Le comité chargé d'étudier les recommandations de la Commission Glassco examine notamment l'activité de cette société sous cet aspect particulier, et l'on espère que ce comité pourra présenter un rapport dans un avenir pas trop éloigné.

(Le crédit est adopté.)

*40. Canadian Arsenals Limited*—Administration et exploitation, $2,500,000.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, comme le crédit à l'étude accuse une diminution sensible, le ministre pourrait peut-être nous en fournir les raisons. Deuxièmement, où la *Canadian Arsenals* exécute-t-elle l'entreprise importante relative à la fabrication d'armes et de munitions? Troisièmement, a-t-on confié à l'industrie privée une proportion considérable de ces travaux?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, le crédit nº 40 indique une diminution sensible en 1964-1965 par rapport à 1963-1964. Cette réduction reflète notre intention de vendre à l'industrie privée un certain nombre des usines de la *Canadian Arsenals,* et les appels d'offres à cet égard ont été publiés dans les journaux, le printemps dernier. Il s'agit notamment de l'usine de Val Rose, située juste à l'extérieur de la ville de Québec, près du camp de Valcartier, qui a été affectée à la fabrication de munitions pour armes portatives; de l'usine de Valleyfield, située juste à l'extérieur de Montréal, qui a été affectée à la fabrication d'explosifs; et de l'usine de Long-Branch, située sur les rives du lac Ontario, dans la banlieue de Toronto, qui a été affectée à la fabrication d'armes portatives. On a demandé des soumissions pour ces trois usines.

Le ministère a déjà reçu des soumissions qu'il est en train d'étudier dans l'espoir d'en arriver à une entente satisfaisante par laquelle le gouvernement pourra se départir de ces trois établissements, moyennant des garanties suffisantes pour que le ministère puisse: *a)* assurer la production constante de la quantité d'armes, de munitions et d'explosifs requis par le gouvernement canadien et répondant aux normes d'excellence fixées par le ministère de la Défense nationale; *b)* assurer un emploi permanent et continu au personnel actuel de la *Canadian Arsenals* et avoir l'assurance qu'on n'aura pas à congédier un nombre irraisonnable d'employés; et *c)* obtenir pour ces usines un prix correspondant à la valeur des propriétés.

J'espère que, dans un proche avenir, nous serons en mesure de faire une annonce à ce sujet. Si nous ne réussissons pas à recevoir des soumissions satisfaisantes, appuyées sur des garanties convenables, au sujet de ces trois propriétés, alors l'optimisme que reflète ce chiffre de $2,500,000 n'est peut-être pas motivé.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, j'ignore sur quelle hypothèse les administrateurs de la *Canadian Arsenals* et le gouvernement se fondent exactement, mais il me semble que les débouchés qui s'offrent à ce genre d'entreprise, étant donné les conditions imposées par le ministre, sont fort peu nombreux; un ou deux, tout au plus. L'un de mes amis, ex-militaire, s'est lancé dans le commerce de la fabrication d'armes portatives destinées aux amateurs de chasse; il s'est rendu compte qu'au Canada ce produit n'était pas particulièrement recherché. Si son usine a fait faillite parce que le marché canadien des armes de ce genre n'est pas assez vaste pour concurrencer les grandes compagnies, comme Remington, Winchester et autres, aux États-Unis, de même que les excellentes armes fabriquées en Belgique et en Grande-Bretagne, je me demande quel est le volume des ventes qu'on peut s'attendre de réaliser. Après tout, on n'a pas établi ces usines pour les démonter ou les convertir à d'autres fins. Si elles doivent continuer à fournir des armes portatives au gouvernement, on devra sûrement restreindre sensiblement la variété de leur production. Je me demande donc quel avenir leur est réservé.

L'autre jour, j'ai appris que la fabrication d'armes portatives de qualité inférieure par une des usines de la *Canadian Arsenals* a donné lieu à des difficultés entre cette dernière et la *Canadian Industries Limited,* sauf erreur. Il y aurait également lieu de tirer cette affaire au clair et je reprends mon

siège à l'instant pour donner au ministre la chance d'y répondre en trente secondes.

**L'hon. M. Drury:** Le représentant a parfaitement raison. Pour un acheteur en perspective, l'acquisition de l'usine d'armes portatives dont il a parlé sera moins intéressante que si aucune condition n'était posée. En l'occurrence, nous pourrions nous attendre à ce que les ventes nous rapportent beaucoup moins. Toutefois, si l'acheteur produit le nombre requis d'armes portatives, il sera libre d'utiliser l'usine pour des fins commerciales. Cela ne le contraint pas nécessairement, dans cette usine, à manufacturer uniquement des armes portatives ou des fusils. Il peut manufacturer tout ce qui lui plaît. Je conviens que peu d'acheteurs au Canada pourraient envisager de faire fonctionner cette usine pour la fabrication d'armes portatives sur une base rentable. Il doit l'utiliser à d'autres fins, en plus de la fabrication d'armes portatives, s'il veut la faire fonctionner avec succès. C'est ce à quoi nous travaillons.

En ce qui a trait aux munitions non conformes aux normes établies que la *Canadian Arsenals* a livrées à la CIL, et dont les journaux ont parlé, on m'informe que c'est le fini qui était défectueux. Il semble que les munitions de sport de haute vélocité doivent avoir un meilleur fini que ne l'exigent les normes militaires pour les munitions militaires, car l'acheteur se soucie peut-être moins alors de l'élégance que de la régularité. En raison des normes différentes d'élégance qu'exige la CIL, celle-ci et la *Canadian Arsenals* sont actuellement en consultation relativement à la hausse de prix qu'entraînera le meilleur fini.

(Le crédit est adopté.)

Commission de contrôle de l'énergie atomique—
1. Dépenses d'administration de la Commission, $159,000.

(Le crédit est réservé.)

**M. Barnett:** Monsieur le président, puis-je vous faire remarquer qu'il est cinq heures.

(Rapport est fait de la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides, laquelle est adoptée.)

## L'AGRICULTURE

### MODIFICATION DES SUBVENTIONS À L'ÉGARD DES CÉRÉALES DE PROVENDE

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, la Chambre consent-elle à retourner à l'appel des motions vu que j'ai une déclaration importante à faire?

**L'hon. M. Churchill:** A quel sujet?

**L'hon. M. Sauvé:** Une déclaration que j'ai promise à la Chambre hier au sujet de l'aide relative aux céréales de provende.

**M. l'Orateur suppléant:** D'accord?

**Des voix:** D'accord!

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'informer la Chambre que le gouvernement a autorisé certaines modifications à la nouvelle politique provisoire sur l'aide relative aux céréales de provende qui a été annoncée à la Chambre le 24 juillet dernier. Voici ces modifications:

1. Les nouveaux taux entreront en vigueur le 14 septembre au lieu du 31 août.

2. Un nouveau système de zonage s'appliquera dans tout l'est du Canada.

3. Le décalage dans les frais de transport ne dépassera pas $2 la tonne d'après le moyen de transport des céréales qui coûte le moins cher.

4. L'aide accordée présentement pour le transport sera maintenue et des redressements seront prévus au sein des provinces afin d'équilibrer les soldes relatifs aux frais de transport là où ils existent.

5. Sont prévus des niveaux d'aide distincts et supérieurs devant s'appliquer aux issues de mouture et aux criblures transportées par rail ou camion à certaines destinations des provinces Maritimes.

6. On prévoit le paiement des frais d'entrepôt à l'élévateur d'Halifax un mois plus tôt qu'ailleurs, dans l'Est du Canada à l'automne, en raison du temps supplémentaire requis pour constituer les stocks utilisés durant l'hiver dans cette région. Les paiements versés pour l'entreposage à Halifax commenceront le 15 septembre au lieu du 15 octobre, date qui s'applique ailleurs dans l'Est du Canada.

7. Des tarifs d'aide distincts et plus élevés seront payés cet hiver seulement pour le grain transporté vers certaines destinations dans les provinces Maritimes par rail au cours de la période allant du 1er décembre 1964 au 30 avril 1965.

8. Les tarifs annoncés le 24 juillet pour la Colombie-Britannique demeureront les mêmes.

Il semble y avoir un malentendu à propos de ce nouveau programme. Il s'agit d'une politique provisoire destinée à apporter des changements qui s'imposent à la politique actuellement en vigueur et a y éliminer certaines injustices. Avant d'adopter un programme permanent, il faut attendre, comme je l'ai dit, que le comité de l'agriculture ait présenté son rapport sur les écarts de prix des céréales de provende, question qui lui a été déférée le 24 juin 1964.

Comme l'aide au transport-marchandises pourra être versée dans le cas des expéditions

par camion et que, dès lors, la concurrence va s'accroître, les cultivateurs bénéficieront d'autres réductions de prix, considération importante dont bien des gens ne semblent pas avoir tenu compte.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis un peu surpris, étant donnée toute la compétence du ministre en ce qui a trait aux céréales de provende pour l'Est du Canada, qu'il ait choisi de faire sa déclaration à ce moment-ci. En outre, je m'inquiète un peu de voir qu'il ait attendu jusqu'à cinq heures de l'après-midi, un vendredi, alors que ceux de mes collègues qui s'intéressent le plus à la question et qui s'y connaissent le mieux sont absents. Il en va de même dans le cas des autres partis. J'espère que ce n'est pas de propos délibéré que le ministre a agi de la sorte, au lieu de faire sa déclaration ce matin, quand les députés les mieux avertis de ces choses étaient ici. Il est à souhaiter qu'on s'abstienne dorénavant de venir faire des déclarations à l'appel des motions, à cinq heures le vendredi après-midi.

**M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas que l'honorable député ait raison de dire que cette question devrait être remise à plus tard, sous prétexte que certains députés sont absents. Les honorables députés que ces questions intéressent sont censés être à la Chambre et puisqu'ils n'y sont pas, ils auraient peut-être dû donner la raison de leur absence.

**M. l'Orateur suppléant:** Je crois que le ministre s'apprêtait à rassurer l'honorable député d'Edmonton-Ouest.

**L'hon. M. Sauvé:** En effet, monsieur l'Orateur. A une question posée hier par l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse), j'avais répondu ce que voici:

> Monsieur l'Orateur, les mesures provisoires d'assistance annoncées à la fin de juillet seront modifiées, mais aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet.

Ce n'est que cet après-midi que nous avons pu en venir à une entente décisive, et je regrette d'avoir été obligé de faire cette déclaration à ce moment-ci, mais cette entente entrera en vigueur le 14 septembre, tandis que les mesures annoncées le 24 juillet devaient entrer en vigueur le 31 août. Par conséquent, pour donner le temps au commerce et aux gens en cause de faire les ajustements nécessaires, j'ai été forcé, avec le plus grand regret, de faire la déclaration maintenant. J'aurais préféré faire cette déclaration plus tôt.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, relativement au rappel au Règlement de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman), je crois qu'on devrait, en réponse, faire entendre une remarque. Le but d'un *Feuilleton*, qui indique l'ordre des travaux, c'est sans doute de s'assurer que les personnes particulièrement intéressées seront présentes à un moment donné et prêtes à répondre aux commentaires formulés. Tout à l'heure, nous avons accordé notre consentement à l'unanimité, et, à mon avis, il est tout à fait injuste que l'honorable député prétendre que chacun doit être prêt en tout temps. Cela n'est pas conforme à la bonne marche des travaux de la Chambre et, me semble-t-il, la remarque était inutile.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, les membres de mon groupe accueillent avec plaisir l'annonce d'un ajustement temporaire et d'une certaine amélioration dans le programme d'assistance au transport et, sans aucun doute, parce que le gouvernement a enfin entendu les observations venant des banquettes de l'opposition au nom des agriculteurs, mais nous attendons avec impatience le moment où un programme définitif et plus précis verra le jour, après que le comité de l'agriculture aura présenté son rapport à la Chambre.

**M. Rynard:** Un seul point...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je crois que d'habitude à la Chambre chaque parti ne fait qu'un commentaire relativement à une déclaration à l'étape des motions.

**L'hon. M. Churchill:** Et alors, que dire de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman)?

**M. l'Orateur suppléant:** Bien entendu, l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) a invoqué la question de privilège, et s'il faut le dire, je déclarerai qu'il ne s'agissait vraiment pas de question de privilège, et je demanderais aux honorables députés que nous procédions maintenant aux travaux de la Chambre.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills d'intérêt public et les bills privés.

**M. Walker:** Je me demande si, pour tenter d'épargner du temps, la Chambre consentirait à réserver tous les bills tels qu'ils apparaissent au *Feuilleton*—les 24 premiers—et passer ensuite à l'article 25.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre y consent-elle? Cela comprendrait, bien entendu, l'un des articles qui implique la reprise du débat et il faudrait également le consentement unanime de la Chambre si cet article doit être réservé.

**Des voix:** D'accord!

## LA LOI SUR LES PÊCHERIES

### MODIFICATION RELATIVE À LA CONFISCATION DES FILETS ET AGRÈS

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo)** propose la 2e lecture du bill C-73 modifiant la loi sur les pêcheries (minimum soustrait à la confiscation).

—Le présent bill comprend deux aspects principaux. Il renferme d'abord un principe qui vise simplement à limiter le pouvoir de confiscation qu'accorde l'article 64 de la loi sur les pêcheries. L'autre aspect concerne l'application de ce principe selon un certain montant-limite et une méthode pour fixer ce maximum.

Le bill propose que le pouvoir de confiscation soit limité en accordant une exemption de confiscation t que le montant de l'exemption soit le même que celui qui est prévu dans la loi de l'impôt sur le revenu, avec exemption minimum de base de $1,500. Ce montant peut sembler un peu faible aux députés de la Colombie-Britannique, mais on l'a retenu pour deux raisons. D'abord, il explique le principe du bill. Deuxièmement, l'exemption fixée dans la loi de l'impôt sur le revenu représente le revenu minimum de survie du pêcheur et des personnes à sa charge. Du moins, nous supposons que c'est ce qui justifie l'exemption calculée dans la loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, je signalerai que ce sont là de simples détails qui peuvent être modifiés à l'étape de l'étude en comité, si le comité le juge nécessaire, à la lumière d'autres considérations. C'est le principe du bill que je désire maintenant porter à votre attention, car c'est là une partie importante de la mesure et en somme c'est le principe qui nous préoccupe à l'étape de la deuxième lecture.

En examinant le principe de ce bill, la première question qui me vient le plus naturellement à l'esprit est celle-ci: pourquoi limiter le pouvoir de confiscation? Pourquoi ne pas l'abolir entièrement? A mon avis, on pourrait fort bien défendre l'abolition des pouvoirs de confiscation, en ce qui concerne la loi sur les pêcheries. Touefois, c'est un principe qu'on retrouve dans d'autres mesures législatives, par exemple, dans la loi sur les douanes et sur l'accise. On le trouve également dans certaines lois provinciales sur la chasse. On pourrait peut-être défendre le maintien de ces pouvoirs en rapport avec la loi sur les pêcheries. Mais je désire insister sur le fait que le bill dont nous sommes présentement saisis demande uniquement que ces pouvoirs soient limités.

Voici la deuxième question qui me vient à l'esprit: Pourquoi les infractions peu importantes à la loi sur les pêcheries ne sont-elles pas traitées de la même façon que les infractions du même genre aux autres lois? Si un homme commet une infraction peu importante, il est d'usage de le traduire devant un tribunal où il est puni d'après la gravité de son délit. Le coupable est soit condamné à l'amende ou à l'emprisonnement. Mais dans certains cas qui relèvent de la loi sur les pêcheries, la sanction ne s'arrête pas là. Pour une infraction de peu d'importance, on peut traduire l'accusé devant un tribunal, lui imposer une amende et confisquer certains de ses biens. Cette procédure semble violer un concept élémentaire de la justice, soit que la punition n'est pas appropriée au délit. Dans le cas d'un gros exploitant le propriétaire d'une flotte importante, si un de ses bateaux est confisqué, il en a encore d'autres pour continuer ses affaires. Mais un homme dont l'unique bateau ou la demi-douzaine de filets sont confisqués n'a plus rien pour gagner sa vie. Il y a une différence sensible entre l'effet d'une sanction sur un riche par rapport à un pauvre.

Je voudrais donner un ou deux exemples pour montrer pourquoi j'ai jugé nécessaire de présenter ce bill au Parlement. Il y a deux ou trois ans, un de mes commettants posa ses harenguières en deçà de l'embouchure d'une rivière, conformément aux règlements des pêcheries édictés avec l'approbation du ministre des Pêcheries de l'époque. Apparemment, les bureaux régionaux des pêcheries avaient le pouvoir de déplacer les piquets comme ils voulaient. De toute façon, les agents ont avancé les piquets vers le large de sorte que, d'après leur position, les harenguières enfreignaient le règlement. Voici ce qui est arrivé: les filets de cet homme furent confisqués par les agents des pêcheries qui faisaient la patrouille. On les a gardés pendant une longue période avant que la cause soit portée devant les tribunaux. Lorsque la cause fut entendue éventuellement, le magistrat classa l'affaire en prétendant qu'aucune infraction n'avait été commise. Mais lorsque les filets ont été remis au propriétaire, ils étaient tout moisis et absolument hors d'usage. Même si cet homme était innocent au point de vue juridique, il a vraiment été frappé d'une lourde peine, beaucoup plus rigoureuse que l'amende qui lui aurait été imposée pour une infraction semblable.

Pour illustrer mon point, monsieur l'Orateur, je pourrais donner un autre exemple de ce qui est arrivé à un certain nombre de pêcheurs de saumon de ma circonscription. Dans ma province, il existe un règlement extrêmement stupide. Je n'ai pas le temps de

le décrire à la Chambre, mais pour montrer aux honorables députés combien il est stupide, il stipule que deux pêcheurs peuvent étendre leurs filets respectifs ayant les mêmes dimensions à 100 pieds l'un de l'autre dans un endroit donné et que le filet de l'un est conforme à la loi tandis que l'autre enfreint la loi. Ce règlement si stupide a été imaginé il y a bien des années, mais il n'a pas été appliqué pendant longtemps. Bien avant que Terre-Neuve devienne une province du Canada, il n'avait jamais été appliqué. En 1949, Terre-Neuve s'est jointe au Canada, et jusqu'en 1957, date à laquelle le gouvernement a changé, le règlement n'a pas été appliqué. L'administration qui a suivi ne l'a pas appliqué. Ce n'est que maintenant, depuis un ou deux ans, qu'on a décidé d'appliquer ce règlement particulier.

Le règlement porte qu'on peut choisir un point, et que d'un côté de ce point les filets doivent avoir des mailles de 5½ pouces, tandis que de l'autre côté on permet des mailles de 4½ pouces. Cette mesure n'a jamais été appliquée pendant des années et des années. Les pêcheurs avaient des filets dont les mailles étaient de 4½ pouces; c'étaient les seuls qu'ils avaient; ils n'avaient pas d'argent pour en acheter d'autres et ils savaient par expérience que de toute façon les autres ne seraient pas bons. Comme leur subsistance en dépendait, ils ont jeté leurs filets à l'eau. Ils ont été surpris par un navire de patrouille qui a confisqué tous leurs filets, privant ainsi ces pauvres pêcheurs de tout moyen de gagner leur vie. Il s'agit là d'une question très grave, monsieur l'Orateur, car on leur a enlevé ce moyen de gagner leur vie. Je suppose qu'ils existent grâce à des secours provinciaux ou à d'autres formes d'aide.

La pêche au saumon était leur principale source de revenu. Leur revenu total net ne dépassait probablement pas $700 ou $800 par année dont $600 peut-être provenaient de la pêche au saumon—et on les en a privés.

Le ministère a justifié cette mesure en invoquant des raisons de conservation: il faut conserver nos pêcheries. Pourtant, monsieur l'Orateur, on utilise nombre d'autres façons de pêcher le saumon illégalement dans d'autres filets de même grandeur et le ministère ne s'en préoccupe pas le moins du monde; mais il a ouvert les yeux dans le cas de ces pauvres infortunés pêcheurs. Je demande au ministère de me fournir des preuves et des renseignements indiquant que cette méthode de pêche nuit réellement à la conservation. Personne n'a encore réussi à me le prouver. Je ne vois pas comment elle le pourrait, monsieur l'Orateur, car je sais d'expérience qu'il se prend dix fois plus de saumon par d'autres moyens comme les trappes pour la pêche à la morue et ainsi de suite que n'en prendraient les pêcheurs en question. Même si leurs prises étaient très négligeables, le ministère des Pêcheries a jeté son dévolu sur eux.

Monsieur l'Orateur, je suis de ceux pour qui l'homme est l'élément le plus important de la création. Si j'avais à choisir entre un homme et un saumon, voire même toute l'industrie du saumon, je choisirais l'homme car, d'après notre philosophie, l'homme mérite d'être conservé puisqu'il est le roi de la création. Il doit voir à sa propre survivance, peu importe toute autre considération, et c'était la seule façon dont ces gens pouvaient gagner leur vie.

Le ministre a reçu ces vastes pouvoirs du Parlement, mais, en dernière analyse—ne l'oublions pas—ce sont des fonctionnaires subalternes très éloignés de la source d'autorité qui les exercent. Bien souvent, ils n'ont ni la formation ni l'expérience requise pour saisir toutes les répercussions que peut avoir l'abus de ces pouvoirs. Les invoquer pour priver un particulier de son gagne-pain, à titre de châtiment pour un délit bénin, constitue sûrement un déni de justice et équivaut à de la tyrannie, sous une forme atténuée.

Le présent bill nous propose un remède, mais il ne s'agit que d'un remède. Nul doute qu'on pourrait l'améliorer de plusieurs façons. J'ose croire, par conséquent, que le bill sera déféré à un comité, qui se chargera de l'étudier et d'y faire les améliorations voulues. Nous, qui sommes à la Chambre aujourd'hui, devons décider de la ligne de conduite à suivre. Ou bien nous déférons le bill à un comité, ou bien nous prenons les mesures nécessaires pour résoudre ce problème ou bien nous étouffons le bill. Si nous adoptions cette dernière méthode, ce ne serait pas à notre honneur, en tant que gouvernement ou que Parlement, car cela équivaudrait à fermer les yeux sur des injustices que j'ai signalées. Le présent bill, monsieur l'Orateur, est des plus raisonnables. Il n'exige qu'un minimum de sauvegardes contre les mesures tyranniques permises actuellement par la loi sur les pêcheries et auxquelles, j'en ai fait l'expérience, on a trop souvent recouru. J'ose croire que tous les honorables députés jugeront à propos de l'appuyer.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire au sujet de ce bill. Je me défends tout d'abord d'avoir quelque rapport que ce soit avec l'industrie de la pêche; néanmoins, à

titre d'avocat, j'ai certaines observations à faire au sujet des fins ou des buts que le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Carter) se propose d'atteindre au moyen de ce bill. Je trouve un peu étrange que le ministre puisse, en cette capacité, présenter un bill sans avoir pu convaincre son collègue, le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) du bien fondé de sa cause. Je me rends compte qu'il vise le pêcheur moyen qui perd tout dans une de ces saisies, et auquel il ne reste alors plus rien.

Nous savons, par exemple, qu'en vertu de la loi sur l'accise, quand il y a fabrication illicite d'alcool, les véhicules employés pour le transport du produit ou l'équipement utilisé dans cette fabrication illicite sont saisis, et que cette mesure ne prévoit pas, comme le fait la loi sur le tarif des douanes, de caution équivalant à une amende lorsque les marchandises sont confisquées, ce qui soustrait le véhicule à la saisie.

Le député a signalé avec justesse que quand la cause est pendante devant le magistrat ou le juge règle l'équipement ne sert à rien. On pourrait aussi bien condamner l'intéressé à mort, parce qu'il perd tout ce qu'il possède. Il faut, certainement, instituer un certain contrôle et imposer une amende ou une pénalité pour toute pratique de pêche indue et illicite, mais je me demande, si, dans le cas de ces pêcheurs, l'amende ou la pénalité devrait être aussi sévère.

Je me demande aussi pourquoi Terre-Neuve n'aurait pas une loi semblable à la loi d'exemptions de la province de l'Alberta. J'aimerais bien voir une autorité fédérale chercher à imposer les saisies prévues dans cette loi dans la province de l'Alberta, malgré la loi d'exemptions de cette province qui soustrait à la saisie et à la vente les biens fondamentaux: la terre, ou l'automobile ou des outiles personnels de profession. On ne peut y toucher.

Je sais que j'ai combattu certaines saisies décrétées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, précisément en invoquant cet article de la loi d'exemptions de l'Alberta. Je pense que d'autres provinces pourraient avoir une loi semblable qui tombe sous la rubrique de la propriété et des droits civils. Nous savons que la propriété et les droits civils relèvent de la province. Du temps où j'occupais un poste, de l'autre côté de la Chambre, j'ai fait modifier une mesure législative que le gouvernement proposait parce que l'on tombait dans ce piège. En fait, la mesure serait un *brutum fulmen* car elle vise un domaine qui ne relève pas du tout de sa juridiction.

Cela dit, et tout en exprimant ma sympathie à l'honorable député, j'estime qu'on peut dans ce cas prévoir une sorte de protection pour une personne en particulier. Somme toute, une infraction à la loi sur les Pêcheries entre dans la même catégorie qu'une infraction à la loi sur la taxe d'accise ou la loi de l'impôt sur le revenu. Ce sont des questions de procédure civile. Il ne s'agit pas de délit criminel commis contre un individu, cas prévoyant certaines sanctions aux termes du code criminel. Ce sont des délits contre la Couronne. La Couronne impose ses règlements, dans l'intérêt public, il est vrai, mais je me demande si cela n'équivaut pas aux lois anciennes prévoyant la pendaison pour le vol d'un shilling. La sanction est bien trop sévère dans ce cas-ci. Comme l'honorable député l'a signalé, qu'advient-il du matériel de l'intéressé si, après une série d'ajournements, il n'est pas trouvé coupable? Qu'advient-il du poisson? Le vendra-t-on? Je suppose qu'il est vendu immédiatement car si on le retournait après la libération de l'inculpé, je crains que la prise exhalerait une odeur un peu forte! Toutefois, je tiens à mettre en garde l'honorable député. A mon sens, l'amendement qu'il propose à la loi est un peu vague, car s'il y avait saisie de denrées périssables, il faudrait en disposer immédiatement pour en connaître la valeur. Ou s'ils saisissent des filets et autre attirail, ils doivent prendre soin de ne pas les endommager, car il ne faut infliger à personne une présomption de culpabilité et lui imposer une peine au départ. Donc, monsieur l'Orateur, cette proposition de loi exigerait, à mon avis, quelques retouches pour faire adopter cette procédure au tribunal. Je ne crois pas qu'il appartienne uniquement au particulier d'être honnête et juste, mais je pense qu'on doit aussi appliquer la loi d'une façon pratique. Tout retard dans l'application de la loi est un déni de justice.

M'étant aventuré sur un terrain qui ne m'est pas familier, je ne dirai rien des problèmes des pêcheries; mais comme avocat s'intéressant à l'administration de la justice, je félicite le député du principe qu'il essaie de faire adopter dans ce bill et je l'appuierais volontiers.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter) d'avoir présenté ce projet de loi. Les honorables députés auront ainsi l'occasion de traiter d'un sujet qui, à mon avis, n'aurait pas fait l'objet de beaucoup de discussion de la part des honorables

députés avant de longues années. Il pourrait s'ensuivre que certains députés, qui représentent des circonscriptions où la pêche, du moins la pêche commerciale, ne constitue pas une industrie, et qui ne connaissent pas la valeur des pêcheries, examineront de plus près la loi sur les pêcheries; le cas échéant, je ne serais pas étonné qu'ils aient les mêmes réactions que moi lorsque je l'ai parcourue pour la première fois.

Dans sa forme actuelle, la loi sur les pêcheries constitue, à tort ou à raison, une loi sévère, rigoureuse. J'ai dit plusieurs fois que si nous accordions aux êtres humains le même souci de protection que la loi sur les pêcheries accorde aux poissons, il nous faudrait alors refondre à peu près toutes les mesures législatives qui figurent dans le recueil de nos lois. Cela dit, je crois que tous les députés, du moins ceux qui connaissent quelque peu l'importance de nos pêcheries commerciales, reconnaîtront que nous devons avoir des lois appropriées pour protéger et conserver les ressources canadiennes dans ce domaine et qu'il nous faut réglementer la prise du poisson et son expédition sur les marchés.

Je sais que les traditions et le besoin de lois et de règlements sur les pêcheries dans la région d'où vient l'honorable député sont bien différents de ceux qui peuvent exister sur le littoral du Pacifique. En général, la nature de nos pêcheries varie sensiblement. Je dois avouer que, depuis mon arrivée à la Chambre des communes, on m'a signalé très peu de plaintes au sujet de l'aplication de la loi à l'étude par le ministère des Pêcheries et par les fonctionnaires des pêches de la Colombie-Britannique. En effet, je crois pouvoir dire qu'en général, ceux-ci ont appliqué cette loi d'une manière fort équitable et qu'on impose rarement, sinon jamais, les peines sévères prévues dans la loi, à la suite des poursuites intentées devant les tribunaux de la Colombie-Britannique. Le député n'en a pas moins soulevé un véritable problème, qu'il a tenté de résoudre au moyen de ce bill. Je doute fort, cependant, que le minimum qu'il veut soustraire à la confiscation soit particulièrement applicable dans ma région. Dans la plupart des cas, un minimum de $1,500 n'empêcherait pas la saisie du bateau et des agrès du pêcheur moyen de Colombie-Britannique, même si ce montant était plus élevé dans le cas d'un homme marié avec personnes à charge, comme il l'est aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. J'ignore au juste comment on pourrait saisir la moitié ou le quart d'un bateau, ou même la moitié ou le quart d'un filet.

[M. Barnett.]

Monsieur l'Orateur, j'estime que la Chambre devrait examiner attentivement le principe que comporte le bill. Le parrain du bill, on s'en souvient, a envisagé la possibilité de déférer son projet de loi à l'un de nos comités, celui, je suppose, de la marine et des pêcheries. C'est là une proposition que je n'hésiterais pas à appuyer.

Si des sanctions étaient imposées dans d'autres domaines, par exemple à l'égard de délits relevant des lois concernant les véhicules à moteurs, de façon comparable aux termes de la loi sur les pêcheries, où la confiscation est prévue, de vives récriminations seraient entendues, car les voitures d'un grand nombre de gens seraient confisquées pour des délits qui ne sont pas plus graves que ceux qui sont prévus dans la loi sur les pêcheries. Je crois que le présent bill mérite certainement l'appui des honorables députés, notamment les principes dont il s'inspire.

Monsieur l'Orateur, je voudrais citer un article de la loi qui précise l'étendue des pouvoirs.

L'article 7 de la loi par exemple prévoit que le ministre a le pouvoir absolu de faire ceci et cela. Il n'y a peu de mesures législatives inscrites dans nos recueils de lois qui accordent à un ministre de la Couronne un pouvoir aussi absolu. A mon avis, les députés ne devraient pas laisser passer ce genre de choses sans les relever.

J'ai souvent pensé, monsieur l'Orateur, à faire des recherches, si j'en avais le temps, sur l'origine de notre loi actuelle sur les pêcheries. J'ai l'impression qu'elle a pris sa forme actuelle il y a quelques siècles, à l'époque où le braconnage d'une pêche réservée constituait une des infractions les plus graves pour un citoyen ordinaire s'il n'était pas de la noblesse. Je pense que certains des principes appliqués à cette époque persistent toujours aujourd'hui à notre insu.

En terminant, monsieur l'Orateur, comme je m'intéresse à la conservation et à la mise en valeur de nos pêcheries, j'estime qu'il nous faut une loi conçue de façon à protéger ces ressources comme il convient et à réglementer les méthodes utilisées par les particuliers pour s'approprier les produits de la mer. J'espère que la Chambre consentira à adopter la proposition faite par l'honorable député si quelqu'un est disposé à proposer une motion tendant à déférer au comité le sujet de ce bill pour étude détaillée et à demander au comité de présenter un rapport à la Chambre. En disant cela, je pense que ce serait une bonne idée de nommer à titre de membres

de ce comité, certains députés, comme l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), parce qu'il connaît les implications des lois et leurs rapports avec les droits fondamentaux de l'homme. Ainsi, le comité ne se composerait pas uniquement de députés représentant des circonscriptions habitées par des pêcheurs et la discussion ne porterait pas uniquement sur la pêche.

**M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement et avec sympathie les observations de l'honorable député qui a parrainé le bill C-73. Je dois dire qu'il a fait preuve, dans ses remarques et dans la rédaction du texte, d'une grande compassion envers les pêcheurs. Les pêcheurs font partie d'une classe de gens qui méritent notre compréhension et nos louanges. Comme nous le savons tous, ils mènent une vie d'épreuves et de dangers et pourtant, la plupart du temps, leurs gains ne sont pas proportionnés à leur labeur.

La proposition de loi C-73 a pour but de modifier l'article 64 de la loi sur les pêcheries, par l'insertion de deux paragraphes: 5 *a*) et 5 *b*). L'article 64 (1) de la loi sur les pêcheries qui a été modifiée en 1961, comprend 12 paragraphes. Le premier traite de la saisie de vaisseaux et d'autres articles. Le deuxième parle de la garde des articles saisis. Le troisième paragraphe a trait aux denrées périssables. Le paragraphe 4 concerne les procédures de vente des biens saisis. Le paragraphe 5, celui qui nous intéresse en ce moment, se rapporte à la confiscation.

Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude propose d'ajouter deux paragraphes afin de fixer l'exemption minimum de base à $1,500 et plus d'après l'exemption d'impôt sur le revenu. Comme l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter) l'a déclaré, cet amendement vise à rendre la confiscation moins rigoureuse. Je dois dire d'abord que le but visé attire la sympathie. Il a du bon et mérite une étude attentive. Toutefois, on devrait examiner le bill lui-même à la lumière de la loi sur les pêcheries en général. Nous savons que la loi des pêcheries, du moins comme je l'entends, a pour objet de favoriser la conservation du poisson et d'assurer la protection des pêcheurs. Le règlement relatif à la confiscation ne vise pas le pêcheur qui s'occupe légalement de son exploitation, mais il vise ceux qui agiraient contrairement au règlement et qui peuvent être reconnus coupables d'une infraction. J'estime donc que les lois ont pour objet de protéger le pêcheur qui respecte la loi contre ceux qui auraient recours à des moyens illégaux pour pêcher et priveraient ainsi de ses prises le pêcheur légitime.

**M. Carter:** Ce devrait être une loi sensée.

**M. Dubé:** Je suis entièrement de cet avis. La confiscation est une sanction sévère, mais elle n'est pas exclusive à la loi sur les pêcheries. Comme on l'a signalé cet après-midi, la confiscation est prévue dans la loi sur l'accise, d'autres lois fédérales ou les lois provinciales concernant la pêche, la chasse ou les spiritueux. A mon sens, le châtiment devrait être proportionné au délit. Il serait injuste, brutal et inhumain de saisir le navire d'une personne qui a commis une infraction négligeable. Personne ne songerait à priver un pêcheur de son gane-pain parce qu'il s'est rendu coupable d'un petit délit, mais ce n'est pas ce que dit la loi.

L'article 64 ne prescrit pas que le juge devant lequel la cause est instruite doit ordonner la saisie du navire ou de l'article en cause. On y dit tout simplement qu'il peut le faire. Autrement dit, il s'agit d'une autorisation. En cas de délits graves, le juge a le droit d'imposer une sanction sévère. L'article est un avertissement, un moyen de dissuader ceux qui seraient tentés de commettre une infraction sérieuse. C'est une protection pour le pêcheur qui respecte la loi. En outre, toute personne qui est trouvée coupable et pour qui la confiscation est une sanction trop rigoureuse, peut en appeler au ministre ou interjeter appel sous l'empire du Code criminel. L'article 75 de la loi est sans équivoque à ce sujet. Le voici:

> Les personnes lésées par une déclaration de culpabilité d'une contravention quelconque à la présente loi peuvent, par voie de pétition, en appeler au ministre, qui peut faire grâce des amendes et rendre les choses confisquées en vertu de la présente loi; mais lorsqu'une déclaration de culpabilité est prononcée ou qu'un ordre est donné par un juge de paix ou un fonctionnaire des pêcheries pour le paiement de deniers ou le rejet d'une dénonciation ou d'une plainte en vertu de la présente loi, rien dans le présent article n'empêche une personne qui se croit lésée par cette déclaration de culpabilité, cet ordre ou ce rejet, le poursuivant ou plaignant aussi bien que le défendeur, d'exercer le droit d'appel qu'elle a en vertu des dispositions du Code criminel concernant les déclarations sommaires de culpabilité.

Il faut aussi signaler que la loi sur les pêcheries a été considérablement revisée en 1961. Jusqu'en 1961, les fonctionnaires jouissaient de pouvoirs arbitraires de confiscation et la confiscation suivait d'office la déclaration de culpabilité. Mais tout cela a été changé par suite de la refonte de la loi sur les pêcheries en 1961 et les pouvoirs de confiscation sont passés des fonctionnaires des pêcheries aux tribunaux, qui les détiennent depuis lors.

Je signale aussi que, à mon humble avis, l'imposition d'un minimum de $1,500 aurait pour effet d'annuler complètement la portée de l'article, lorsque la valeur des biens saisis

n'atteint pas $1,500. Les notes explicatives sont erronées sur certains points. La première phrase dit notamment ceci:

Le bill vise à soustraire un certain montant au pouvoir répressif que détient la Couronne...

Je soutiens que ce n'est pas exact car la Couronne ne détient aucun pouvoir répressif dans ce domaine. Le pouvoir répressif est uniquement confié au tribunal, et l'article 64(5) de la loi se lit comme il suit:

Si une personne est déclarée coupable d'une infraction prévue par la présente loi ou tout règlement, le tribunal ou le juge...

Autrement dit, ce n'est pas le ministre ni son représentant, ni aucun fonctionnaire des pêches qui ordonnerait la saisie. Ce pouvoir relève uniquement du juge, qui peut ou non en décider ainsi. La loi ne dit pas qu'il doit, mais qu'il peut.

**L'hon. M. Lambert:** Puis-je demander une question au député? Cela ne renforce-t-il pas mon argument quand je dis que la question devrait relever de la propriété et des droits civils et que si elle s'oppose à des exemptions prévues dans une province, elle est nulle, car le magistrat relève de l'autorité provinciale?

**M. Carter:** Le député me permettrait-il une question? Il dit que le pouvoir ne réside pas dans l'homme, mais seulement dans le tribunal. La loi dit-elle que les gardes-pêche doivent porter une accusation avant de saisir les engins de pêche du pêcheur? La loi sur les pêcheries prévoit-elle que la question doit être soumise à un tribunal avant un certain délai? Comment l'homme est-il protégé? L'équipage des bateaux de gardes-pêche peut retirer de l'eau tout son attirail et le garder, ce qui fait qu'au moment du procès, il sera une ruine.

**M. Dubé:** Je ne le nie pas du tout. Je disais simplement que les notes explicatives ne sont pas exactes, quand elles disent que le pouvoir de sanction revient à la Couronne. Il ne revient pas à la Couronne, mais au tribunal. Je ne voudrais pas abuser de la patience des députés. Je tiens seulement à dire qu'il faudrait tenir compte de tous les points que j'ai mentionnés. En guise de conclusion, je félicite le parrain du bill de son dévouement à la cause de nos pêcheurs.

**M. Knowles:** Vous connaissez notre sentiment.

**M. Herridge:** Cet argument était un peu louche.

**M. Knowles:** Aux voix!

**Des voix:** Six heures!

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---

(Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.)

INDUSTRIE

1. Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations, $4,677,100.

*Par amendement: moins $600,000.*

5. Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne en appuyant certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de 50 millions aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes, $19,500,000.

PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère—

1. Administration ministérielle, y compris le soin, l'entretien et la garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production, et subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entreprises privées, $15,324,200.

5. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, établissement d'installations de production et capitaux pour aider à la construction, l'achat, l'extension ou l'amélioration d'outillage ou d'ouvrages de premier établissement par des entrepreneurs privés exécutant des contrats pour la défense, ou par des usines de la Couronne exploitées en régie intéressée, ou par des sociétés de la Couronne relevant du ministre de la Production de défense, $1,046,000.

10. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces constituantes et de matières, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de $1,200,000 aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes, $450,000.

15. Directorat de l'imprimerie—Administration, matériel d'atelier et pièces de rechange, $979,000.

B—Sociétés de la Couronne—

35. Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale et d'autres projets autorisés par le Conseil du Trésor, $2,318,000.

*Canadian Arsenals Limited—*

40. Administraiton et exploitation, $2,500,000.

45. Construction, améliorations et outillage, $336,000.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 31 août 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## QUESTIONS DE PRIVILÈGE

### M. MANDZIUK—1964, L'ANNÉE DÉDIÉE À LA MÉMOIRE DE CHEVTCHENKO

**M. Nicholas Mandziuk (Marquette):** Monsieur l'Orateur, la Chambre voudra bien me permettre d'attirer l'attention des honorables députés sur un événement important pour tous les Canadiens, indépendamment de leurs origines ethniques, mais surtout pour les Canadiens d'ascendance ukrainienne. Les membres ukrainiens de la famille canadienne ont fait de l'année 1964 «l'année de Chevtchenko» afin de célébrer le 150e anniversaire de naissance du poète lauréat et du héros national de l'Ukraine, qui a vu le jour le 9 mars 1814.

Un certain nombre d'honorables députés se souviennent sans doute qu'il y a trois ans, la Chambre a honoré mes compatriotes en me permettant de lui rappeler en quelques mots le centième anniversaire de la mort de Chevtchenko et de commémorer cet événement par le dévoilement d'une statue érigée à sa mémoire sur le terrain de l'Assemblée législative du Manitoba, le 8 juillet 1961. C'est le premier ministre du Canada d'alors, aujourd'hui chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), qui avait dévoilé la statue en présence d'environ 40,000 personnes. Cette année, donc, on célèbre sa naissance au Canada, aux États-Unis et dans tout le monde libre. En juin dernier, le général Dwight D. Eisenhower, ancien président des États-Unis, a dévoilé une magnifique statue de Chevtchenko à Washington (D.C.), en présence d'environ 100,000 personnes. Notre société d'État, Radio-Canada, avait transmis une partie de cette cérémonie qui a fait vibrer le cœur de mes compatriotes.

Mercredi prochain, à Winnipeg, Son Honneur le Maire émettra une proclamation déclarant que les 5, 6 et 7 septembre sont des jours Chevtchenko à Winnipeg, et pendant ces trois jours, des milliers de Canadiens, d'origine ukrainienne et autres, se rendront dans la capitale du Manitoba pour participer aux trois jours de délibération sous le patronage du comité canado-ukrainien. Le dimanche 6 septembre, ces gens se rendront encore une fois aux pieds de sa statue pour lui rendre hommage et se consacrer aux idéaux de liberté dont ils jouissent en ce pays, une liberté pour laquelle Chevtchenko a prié et lutté, mais qu'on a refusée à lui et à son peuple, dans leur pays natal.

Chevtchenko était un écrivain et un poète qui a prouvé au monde entier que la plume est plus puissante que l'épée. Ses exhortations prophétiques ont fait naître et vivre les visions d'unité nationale et les aspirations à l'indépendance de son peuple. C'était un patriote d'Ukraine, mais non un nationaliste étroit. Ses écrits fulgurants—pour lesquels il fut banni en Sibérie—ont condamné la politique impérialiste et l'oppression de tous les Slaves par Moscou.

Les fils de cette branche de la famille canadienne se réunissent encore une fois aux pieds du monument de Chevtchenko pour proclamer à tous leurs compatriotes canadiens qu'ils apportent à notre nation l'héritage et les idéaux qui ont guidé leur race pendant un millénaire agité d'histoire, des idéaux et des visions que Chevtchenko a crystallisés dans sa poésie, lui dont l'œuvre est devenue leur bible nationale. Nous voulons que nos compatriotes canadiens partagent avec eux son œuvre, ses visions et qu'ils les partagent avec tous les opprimés.

Nos camarades canadiens peuvent se demander pourquoi cet homme fait l'objet d'un tel culte au Canada et dans le monde libre, par ceux qui ont dû fuir leur pays natal et qui ont été chaleureusement accueillis dans des pays où règne la liberté. Leur parfaite loyauté va à leur nouvelle mère-patrie, mais ils s'inquiètent de la terre de leurs aïeux. Chevtchenko répond à ce sentiment dans un poème qu'il écrivit en prison avant d'être exilé en Sibérie. Puis-je vous en donner la traduction en anglais?

It makes no difference to me,
If I shall live or not in Ukraine
Or whether any one shall think
Of me 'mid foreign snow and rain,
But
It makes great difference to me
That evil folk and wicked men
Attack our Ukraine, once so free,
And rob and plunder it at will.
That makes great difference to me.

Je vous remercie, monsieur, et je remercie la Chambre de m'avoir permis de dire ces quelques mots en une occasion aussi importante.

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, voici une cir-

constance où il m'est facile d'être d'accord avec l'honorable député de Marquette. Justement, hier, sur l'esplanade de l'hôtel du gouvernement, à Winnipeg, je contemplais la statue dont il vient de parler. Nous savons tous que, la semaine prochaine, de grandes manifestations auront lieu au pied de ce monument, lors de la réunion du comité Canado-Ukrainien.

Comme l'honorable représentant l'a dit, à juste titre, cette démonstration sera donnée par des Canadiens; des Canadiens qui n'ont pas oublié leur origine ou leur passé. Ils démontreront que dans cette terre nouvelle, devenue leur mère patrie à laquelle ils donnent leur loyauté complète, ils peuvent maintenir leurs propres traditions. Et c'est là, bien entendu, l'un des fondements de notre nation canadienne.

Mais, comme l'honorable représentant l'a si bien dit, les Canadiens, les Américains et les peuples du monde libre en général n'auraient pas la même admiration à l'égard de Chevtchenko s'il n'avait été qu'un patriote ukrainien. C'est parce qu'il s'est fait le champion des aspirations à la liberté de tous les hommes partout, aspirations qui sont parfois profondément submergées par la tyrannie, et parce que ces aspirations à la liberté ont dépassé, comme l'a dit l'honorable député, les étroites frontières nationales que ce grand poète est vénéré de tout le monde libre et que, dans son pays natal qui n'est pas libre dans le sens qu'il a donné à la liberté, sa mémoire est vénérée et fait luire l'espoir qu'un jour la liberté, dont il a parlé avec tant d'éloquence et à laquelle il a consacré sa vie, finira par y régner.

M. THOMPSON—DÉCLARATION PRÉSUMÉE DANS LA REVUE «TIME»

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, le 26 août, le député de Queens-Lunenberg (M. Crouse) a soulevé la question de privilège concernant une nouvelle publiée dans la revue *Time*, qui se rapportait à une citation de moi, et il a dit à ce moment-là que je parlais sans savoir ou que la revue ne me citait pas exactement et que je devrais déclarer que je n'ai rien à voir avec l'article car, a-t-il affirmé, cette déclaration est complètement fausse. J'ai vérifié l'article dont a parlé le député de Queens-Lunenburg, pour lequel j'ai la plus grande estime. Voici ce que rapporte l'article:

«M. Diefenbaker a refusé de consulter son parti ou d'envisager lui-même tout compromis raisonnable. Il exige l'unanimité, ce qui lui donnerait un droit de veto, tandis que l'absence de toute limite de temps ne fait que prolonger l'agonie. Il ne tient aucun compte du jeu démocratique normal qui veut que la majorité l'emporte.»

[L'hon. M. Pickersgill.]

Monsieur l'Orateur, je ne suis certes pas toujours d'accord sur les articles de cette revue. En fait, il arrive souvent que je diffère d'opinion avec elle, mais en l'occurrence, je constate qu'elle a cité textuellement, autant que je me rappelle, la déclaration que j'ai faite en réponse à une question d'un de ses journalistes. Je ne parlais pas sans savoir et je ne puis non plus désavouer cette déclaration car, sauf erreur, elle est conforme aux faits.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est nécessaire, pour essayer d'expliquer la situation, de remonter au 4 août, date à laquelle, sauf erreur, les chefs de parti se sont réunis au bureau du premier ministre.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député n'a pas besoin d'aller plus loin que la déclaration dans laquelle il a dit que le chef de l'opposition n'a pas consulté son caucus; cela suffit à prouver que l'honorable député a complètement tort. Tout recul pour expliquer la situation serait une perte de temps.

**Des voix:** Règlement!

**M. MacInnis:** Tout député conservateur peut facilement prouver qu'il a tort.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! A mon sens, le député de Red-Deer a le droit de donner une courte explication, mais non de passer en revue une longue série d'incidents.

**L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur, je veux parler au sujet du rappel au Règlement. Si le député de Red-Deer veut soulever la question, il devrait le faire durant un débat et non pas en posant la question de privilège comme il le fait actuellement, car c'est interdit par le Règlement. Il devrait s'expliquer au cours d'un débat, et l'occasion devrait lui en être fournie dans le plus bref délai.

**M. l'Orateur:** Je suis sûr que tous les honorables députés veulent savoir si, à mon avis, il y a matière à question de privilège. Le 10 juin 1964, j'ai dû rendre une décision au sujet de certains propos tenus en dehors de la Chambre; j'ai alors fait connaître en détail, il me semble, mon opinion à ce sujet en citant certaines autorités du Royaume-Uni selon lesquelles l'autorité de la Chambre l'emporte sur celle de l'Orateur lorsqu'il s'agit d'incidents qui se sont produits à l'extérieur de la Chambre et qu'en ce qui concerne des incidents ayant eu lieu en dehors de la Chambre, c'est la Chambre elle-même qui est autorisée à trancher toute question de privilège.

Ces raisons sont exposées en détail à la page 4332 du hansard du 10 juin 1964.

Étant donné les circonstances actuelles, il me semble qu'il n'y a pas ici matière à une question de privilège.

**M. Thompson:** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de faire une déclaration prolongée mais, sauf erreur, vous avez dit, au moment où cette question de privilège était soulevée, que j'aurais l'occasion de m'expliquer moi-même. Tout ce que je veux, c'est exposer les faits qui ont donné lieu à l'article paru dans le magazine *Time*. Ma déclaration sera brève. Si les honorables députés ne veulent pas entendre l'explication de ce qui a donné lieu à cet article, et qui est véridique, je n'y puis rien.

**L'hon. M. Nowlan:** J'invoque le Règlement une autre fois, monsieur l'Orateur...

**M. Thompson:** Le 4 août...

**L'hon. M. Nowlan:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si l'honorable député veut s'expliquer, j'estime qu'il devrait le faire au cours du débat et non comme explication sur un fait personnel à ce moment-ci, étant donné surtout que Votre Honneur a laissé entendre qu'il n'y avait pas maintenant matière à question de privilège.

**M. l'Orateur:** A mon avis, il n'y a pas de question de privilège. L'honorable député peut avoir un grief sérieux à soulever, mais il n'y a sûrement pas matière à question de privilège.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

A l'ordre! S'il n'y a pas d'autre question, je voudrais, avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, me reporter à la question qui concerne le député de Red-Deer. Le 26 août, on a demandé à donner une explication sur un prétendu fait personnel et, après une brève discussion, j'ai fait cette proposition:

> Il me semble que nous devrions attendre le retour de l'honorable député de Red-Deer.

Ce passage figure à la page 7465 du compte rendu. On peut lire un peu plus loin sur la même page ce que j'ai ajouté:

> Il est certain qu'on a allégué certaines choses. Écoutons les deux versions de l'affaire avant d'en arriver à une conclusion.

D'après le paragraphe (3) du commentaire 127 du Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes du Canada, de Beauchesne:

> S'il est fait contre un honorable député quelque déclaration que ce dernier contredit, la Chambre estime, dira l'Orateur, que l'honorable député a le droit de s'expliquer sur un fait personnel, mais ce dernier ne doit pas étendre ses explications à autre chose.

En raison de l'assurance donnée par la présidence, il conviendrait, il me semble, que le député de Red-Deer fasse maintenant une courte déclaration, si tel est son bon plaisir.

**M. Thompson:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Je voulais dire que ma critique de l'article en question, c'est qu'il laisse entendre que le chef de l'opposition officielle ne consulte jamais les membres de son parti. Jamais je n'ai eu l'intention de donner ce sens à mes paroles. Je parlais d'un point bien précis qu'avait soulevé le député de Queens-Lunenburg.

Monsieur l'Orateur, voici la situation dans laquelle il faut replacer l'événement. Le 4 août, je crois, le premier ministre a convoqué une réunion des chefs de parti pour examiner une proposition faite par le député de Burnaby-Coquitlam et portant sur un moyen de résoudre dans l'immédiat les difficultés qui se posent et d'élaborer une formule définitive pour la conclusion du débat sur le drapeau, lorsque la Chambre se réunirait de nouveau après ses vacances.

Je ne crois pas trahir le secret de ces réunions en répétant que nous n'avons pu nous entendre. J'ai donc fait une autre proposition, mais elle n'était pas inédite, comme je l'ai lu dans un article de fond de la *Gazette* de Montréal de ce matin. Cela semblait un bon moyen pour tous les députés de sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent et qui rend les choses de plus en plus difficiles à mesure que le débat se poursuit.

En deux mots, il s'agissait de remplacer les trois feuilles d'érable par une seule, l'amendement à cette fin devant être proposé par un membre de l'opposition, et l'Union Jack par le pavillon rouge pour signifier l'appartenance du Canada au Commonwealth. En outre, le premier ministre devait déclarer sur-le-champ que le vote à la Chambre serait tout à fait libre.

Nous avons discuté de cette proposition assez longuement pour ensuite convenir que chacun de nous en saisirait les membres de son parti. Je ne voyais rien là de confidentiel, car alors comment en parler au caucus? J'ai donc fait ce dont nous étions convenus. J'ai présenté la proposition au caucus de notre parti et nous en avons discuté. Je suis même allé plus loin: j'ai fait part de la proposition

à mes commettants. Le journal de ma ville, l'*Advocate* de Red-Deer, a publié le 8 août un résumé de ce que je viens de dire. En agissant ainsi, je voulais que mes commettants me fassent savoir ce qu'ils pensaient de l'idée.

J'ai été consterné de lire que quelques jours plus tard, le 12 août, je crois, le député de Sainte-Marie, à l'appel de l'ordre du jour, a posé au premier ministre la question suivante qui figure à la page 6907 du hansard:

> Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire s'il consentirait à ce qu'une réunion des cinq chefs des partis politiques représentés à la Chambre des communes ait lieu pour discuter du drapeau canadien?
>
> Cette réunion aurait pour objectif d'en venir à une décision unanime sur le choix d'un drapeau distinctif canadien, autre que les trois feuilles d'érable, lequel serait par la suite soumis à la Chambre par l'Orateur, afin de dissocier cette question de toute «partisannerie» politique...
>
> ...et cela, dans un temps déterminé.

Et le premier ministre a répondu:

> Monsieur l'Orateur, nous avons déjà eu d'utiles réunions avec les chefs de parti et j'espère que nous pourrons en avoir d'autres.

Alors, le chef de l'opposition officielle a pris la parole pour déclarer:

> Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. On n'a pas soulevé de question au sujet du caractère, du genre et du modèle d'un drapeau à cette réunion-là ou à toutes autres. Je suis persuadé que le premier ministre, dans la réponse, ne voulait pas donner cette impression.

Cette déclaration, monsieur l'Orateur, m'a troublé et même bouleversé parce qu'à mon sens, elle est absolument contraire en fait à ce qui s'était passé à la première réunion, après laquelle nous avions en conscience révélé les faits à chaque membre de nos partis. Ce qui m'a inquiété, aussi, c'est que bien des membres du parti conservateur se sont adressés à moi et à des membres de notre parti pour savoir s'il avait été question d'un autre modèle de drapeau.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas à moi à prendre la parole, mais si telle est votre décision, alors, j'imagine que n'importe qui en cette enceinte peut se lever et discuter la question, car il s'agit de bien plus que de la question de privilège. Voici une déclaration justificative de quelqu'un se trouvant dans une situation difficile, après avoir appris ce que les habitants de Red-Deer pensent de son attitude, et qui a peu de rapport avec la question de privilège. Qu'il ait été étonné ou déçu ne nous intéresse pas.

**M. l'Orateur:** J'ose croire que l'honorable député arrive à la fin de ses observations, car il me semble que la longue explication que nous avons entendue a pris beaucoup trop de temps.

**M. Thompson:** J'arrive à la fin de ma déclaration. Je ne suis pas dans une situation difficile à cause de cette affaire, sauf qu'en me fondant sur ma propre conscience, je veux que les faits soient connus non seulement de la Chambre, mais encore des habitants du pays en général. C'est pourquoi...

**M. l'Orateur:** Je regrette d'interrompre de nouveau l'honorable représentant, mais le temps n'est vraiment pas approprié pour nous engager dans un débat. Il faut une courte explication, et je me demande si l'honorable député voudrait bien terminer ses remarques bientôt.

**M. Thompson:** Je termine en disant que je mentionne la chose uniquement parce que c'était là le fondement du rapport qui a paru dans la presse et auquel on a fait allusion. Je dirai simplement en terminant que ma supposition d'après laquelle les membres du parti conservateur n'avaient pas été consultés relativement à cette affaire a été confirmée par l'admission de leur chef, en deux occasions au moins, qu'il n'en avait rien fait. Par conséquent, monsieur l'Orateur, voilà l'explication sur laquelle se fonde le rapport, et il s'agit d'une déclaration objective.

**M. l'Orateur:** Le *Feuilleton*.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je fais certainement de mon mieux pour accommoder tous les députés, mais il me semble vraiment que nous devons nous en tenir là pour ce qui est de cette question et procéder aux travaux dont la Chambre est saisie.

**M. MacInnis:** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, vous dites que nous devrions en demeurer là pour le moment, mais quand la question reviendra-t-elle sur le tapis? L'honorable député de Red-Deer vient de reprendre son siège après avoir dit en terminant qu'il s'agissait d'une déclaration objective. Quand l'honorable député de Queens-Lunenburg a soulevé la question en cette enceinte, il l'a fait en se fondant sur la déclaration d'après laquelle le chef de l'opposition aurait refusé de consulter son propre parti ou de prendre en considération tout compromis raisonnable. A titre de membre du caucus conservateur, j'étais entièrement au courant, ainsi que bien d'autres députés, de la situation. Cette déclaration est un mensonge éhonté, et l'honorable député devrait la répudier car, au début de ses remarques, il a dit qu'il n'avait pas l'intention de laisser entendre chose pareille.

M. LAING—DÉCLARATION RELATIVE À DES LOGEMENTS D'ANCIENS COMBATTANTS

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel qui découle d'une série de questions posées au ministre des Postes mardi dernier, comme en fait foi la page 7416 du hansard, notamment la question du député d'Esquimalt-Saanich à laquelle je n'ai pas répondu et qui pourrait porter atteinte à mon intégrité comme membre du Parlement.

J'ai des devoirs comme député, en plus de ceux que m'impose ma fonction de ministre. En ce qui concerne les habitations de Fraserview, j'ai des responsabilités et je compte m'en acquitter à titre de député. Je me suis engagé à l'époque à faire mon possible pour obtenir un ajustement du prix de vente des propriétés. Un ajustement a été effectué et, puisque le gouvernement a pris cette décision, je m'y conformerai.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quelles propriétés?

**L'hon. M. Laing:** Les habitations de Fraserview. Selon moi, il s'agit d'une qu'estion où l'on doit juger soi-même ce qui est juste et où l'on doit défendre sa propre intégrité. Je remercie la Chambre de me donner le privilège de le faire.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT VENDREDI JUSQU'AU MARDI 8 SEPTEMBRE

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, il est vrai que les réunions des leaders de la Chambre ne donnent pas toujours des résultats concluants. Nous avons tenu ce matin une réunion dont une partie a été remise à plus tard, mais je suis heureux de vous signaler que nous nous sommes entendus sur un point important pour les députés, leur famille et le personnel de la Chambre. Tous les leaders de la Chambre, au nom de leurs partis respectifs, ont accepté la recommandation du gouvernement qui a proposé que la Chambre ne siège pas le jour de la fête du Travail. Je demande donc qu'un ordre soit donné afin que lorsque la Chambre ajournera le vendredi 4 septembre 1964, elle ne se réunisse qu'à 2 heures de l'après-midi le mardi suivant et que le Règlement et les ordres provisoires à ce sujet soient suspendus.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Du consentement de la Chambre, l'ordre en est donné.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

VOL DE BANQUE

*Question nº 1565*—**M. Barnett:**

1. Au cours de chacune des dix dernières années, combien de personnes ont été condamnées pour vols de banque au Canada et punies de réclusion dans les pénitenciers du pays?
2. Combien de condamnés pour vols de banque y a-t-il actuellement dans les pénitenciers du Canada?
3. En moyenne, à combien d'années de prison sont-ils condamnés?
4. Quel est le coût estimatif, par tête et par an, de l'entretien de ces personnes dans nos pénitenciers?
5. A combien estime-t-on le montant annuel des sommes volées aux banques au cours des vols de banque?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** 1. Dans le service pénitentiaire canadien, pour fins de traitement et de statistique, le crime de vol de banque est désigné sous le nom de vol à main armée.

Le nombre suivant de Canadiens ont été reconnus coupables de vols à main armée et condamnés à des peines d'emprisonnement dans les pénitenciers du Canada pendant chacune des dix dernières années pour lesquelles on possède des données statistiques: 1954, 159; 1955, 171; 1956, 147; 1957, 93; 1958, 192; 1959, 187; 1960, 268; 1961, 294; 1962, 229; 1963, 204.

2. On ne possède pas de données statistiques sur le nombre de personnes détenues dans les pénitenciers d'après le genre de crime dont elles ont été reconnues coupables.

3. La durée moyenne des peines d'emprisonnement que purgent les personnes condamnées pour vol à main armée est de 4.2 ans.

4. Le coût estimatif par personne, par année, pour garder ces détenus dans les pénitenciers est de $2,800.

5. On ne possède pas ce renseignement.

CONTRATS DE COUPE DE BROUSSAILLES ET VENTE D'EMPRISE

*Question nº 1600*—**M. Horner (Jasper-Edson):**

1. Depuis 1961, combien de contrats de coupe de broussailles et de vente d'emprise les Indiens de la bande de Paul qui habitent la réserve de Wabamun ont-ils passés et quelle est la valeur de chaque contrat?
2. Y a-t-il eu des réclamations pour dettes non acquittées à l'égard ou à la suite de ces contrats de coupe de broussailles?
3. La direction des affaires indiennes a-t-elle tenté de découvrir si les réclamations étaient justes et équitables et s'il était possible d'en arriver à une entente; dans l'affirmative, quelles mesures a-t-elle prises?
4. Y a-t-il eu des réunions entre la direction des affaires indiennes, le chef et le conseil de la bande et un certain M. Couch?

5. Les trois parties susmentionnées se sont-elles réunies pour discuter d'une somme due à M. Couch le 21 mars 1963? A-t-on dressé le procès-verbal de la réunion? Au cours de la réunion, a-t-on autorisé, avec l'approbation générale, la perception des sommes dues à M. Couch?

6. A quel montant total s'élèvent les fonds de bande de la tribu indienne Paul à la réserve indienne de Wabamun?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyennté et de l'Immigration):**

1. Depuis 1961, la bande de la tribu Paul a approuvé la vente des emprises suivantes: *a*) Au mois d'août 1961, à la *Canadian Delhi Oil Company*, l'emprise d'un pipe-line traversant la réserve indienne de Buck-Lake 133C, pour le montant de $2,029; *b*) En septembre 1961, à la *Calgary Power Company* l'emprise d'une ligne de transmission de courant électrique traversant la réserve indienne de Wabamun, 133B, pour le montant de $12,560; c) Au mois de juin 1963, au district municipal de Stony-Plain, l'emprise permettant l'élargissement d'une route passant par la réserve indienne de Wabamun, 133A. La bande reçoit, pour ce terrain $100 l'acre, le montant total ne pouvant toutefois être déterminé avant l'approbation du levé définitif. La bande de la tribu Paul n'a pas conclu directement de contrat de coupe de broussailles avec les acquéreurs de ces emprises. Toutefois, les acheteurs ont accepté d'employer les membres de la bande pour tous travaux de déblayage et de coupe de broussailles qu'on entreprendrait.

2. Apparemment, M. J. C. Couch, propriétaire d'un magasin général à Highvale (Alberta) a fait crédit, à titre personnel, à certains membres de la bande de la tribu Paul, s'attendant à être remboursé sur les salaires qu'ils recevraient pour les travaux de déblaiement et de coupe de broussailles, le versement d'intérêts, et autres sources de revenu. M. Cough a fait savoir, par la suite, qu'un certain nombre d'hommes n'avaient pas réglé leurs comptes chez lui et a demandé de l'aide pour recouvrer ses montants.

3. Étant donné que l'accord de crédit entre M. Couch et les Indiens en cause était une affaire privée, on lui a fait comprendre que la Direction des affaires indiennes ne pouvait assumer aucune responsabilité pour le remboursement des montants dont il s'agissait. La Direction a également fait savoir à M. Couch qu'il ne pouvait ni utiliser les fonds de la bande pour régler les dettes contractées par des particuliers, ni donner des directives pour que l'argent des traités, des intérêts versés, des chèques de pension, et autres deniers payables aux Indiens, serve à régler leurs dettes. Toutefois, le bureau de l'agence indienne d'Edmonton a pris les dispositions nécessaires pour que M. Couch se rencontre avec le Conseil de la bande et certains de ses membres, pour l'aider à faire régler ses comptes.

4. Oui.

5. Une réunion a été organisée entre la bande et M. Couch pour le 21 mars 1963, à laquelle assistait le surintendant de l'agence indienne d'Edmonton et dont le procès-verbal a été dressé. Lors de cette réunion, les Indiens ont autorisé M. Couch à assister à la réunion de la bande du 30 avril 1963, lorsque des versements en espèces seraient effectués, de façon à lui donner l'occasion de s'adresser à ceux qui avaient contracté des dettes envers lui et à procéder aux règlements des sommes qui lui étaient encore dues.

6. Les fonds de la bande s'élevaient au 29 juillet 1964, en tout à $341,037, représentant le compte capital de $326,204 et le compte revenus de $14,833.

FAILLITES

*Question nº 1629*—**M. Peters:**

1. Combien de cas de faillite ont été enregistrés par le bureau du surintendant des faillites pour les années 1959, 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

2. Combien de cas de faillite ont été enregistrés, par industrie, pour les années en question?

3. Quel est, en moyenne, le montant des faillites de chaque catégorie pour les années en question?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. Voici le nombre total des faillites enregistrées par le bureau du surintendant des faillites pour les années civiles 1959, 1960, 1961, 1962 et 1963, ainsi que le nombre approximatif pour les quatre premiers mois de 1964: 1959, 3,238; 1960, 3,641; 1961, 3,511; 1962, 4,297; 1963, 5,189; 1964, 1,965.

2. Voici le nombre de faillites enregistrées, par industrie, d'après le Bureau fédéral de la statistique:

| Année | Industries primaires | Industries de fabrication | Industries de construction | Industries de transports et communications et autres services | Faillites commerciales | Finance, assurance, et immeuble | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1959 | 81 | 374 | 449 | 76 | 906 | 36 | 307 |
| 1960 | 100 | 323 | 619 | 129 | 1,229 | 65 | 363 |
| 1961 | 86 | 285 | 470 | 113 | 1,234 | 69 | 402 |
| 1962 | 93 | 326 | 573 | 143 | 1,496 | 82 | 477 |
| 1963 | 111 | 365 | 714 | 166 | 1,634 | 110 | 577 |

3. Voici, en moyenne, le montant des faillites de chaque catégorie pour les années en question, d'après le Bureau fédéral de la statistique:

| Année | Industries primaires | Industries de fabrication | Industries de construction | Industries de transports et communications et autres services | Faillites commerciales | Finance, assurance, et immeuble | Services |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (en milliers de dollars) | | | | |
| 1959 | 36.5 | 61.9 | 48.7 | 18.3 | 35.5 | 150.7 | 28.8 |
| 1960 | 481.5 | 71.0 | 58.6 | 33.5 | 37.0 | 115.7 | 27.3 |
| 1961 | 91.8 | 65.6 | 50.4 | 28.7 | 37.5 | 74.3 | 28.9 |
| 1962 | 45.9 | 88.9 | 48.4 | 40.4 | 35.3 | 163.2 | 34.6 |
| 1963 | 42.9 | 89.2 | 56.3 | 41.1 | 37.5 | 246.8 | 39.5 |

INSTALLATIONS DE VOYAGE

*Question nº 1661*—**M. Barnett:**

1. Pour chacune des années financières depuis que ces dépenses ont commencé, quels ont été les montants dépensés en Colombie-Britannique à l'ouest des Cascades pour la construction, l'entretien et l'exploitation des aménagements pour les voyages civils par air, y compris les aménagements terrestres et les aides à la navigation aérienne?

2. En plus des montants inclus ci-dessus, quel est le coût estimatif des aménagements construits au début pour le ministère de la Défense nationale et qui ont été transférés depuis à l'usage civil?

3. Quelle est la valeur annuelle estimative des aménagements fournis pour le voyage par air des civils à l'aéroport de Comox, dans la mesure où ces dépenses ne sont pas faites directement par l'intermédiaire du ministère des Transports?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. Voici les dépenses pour chacune des années financières à compter de 1945-1946, que le ministre des transports a faites en Colombie-Britannique à l'ouest des Cascades pour la construction, l'entretien et l'exploitation des aréroports et des aides à la navigation aérienne:

| Année financière | Montant |
|---|---|
| 1945-1946 | $ 274,000 |
| 1946-1947 | 462,000 |
| 1947-1948 | 1,014,000 |
| 1948-1949 | 1,206,000 |
| 1949-1950 | 1,140,000 |
| 1950-1951 | 1,131,000 |
| 1951-1952 | 1,855,000 |
| 1952-1953 | 3,224,000 |
| 1953-1954 | 1,905,000 |
| 1954-1955 | 1,821,000 |
| 1955-1956 | 3,597,000 |
| 1956-1957 | 3,762,000 |
| 1957-1958 | 4,945,000 |
| 1958-1959 | 9,540,000 |
| 1959-1960 | 9,458,000 |
| 1960-1961 | 5,568,000 |
| 1961-1962 | 8,554,000 |
| 1962-1963 | 9,067,000 |
| 1963-1964 | 5,687,000 |

2. Pour ce qui est du ministère de la Défense nationale:

| Endroit | Coût estimatif |
|---|---|
| Abbotsford | $3,770,011 |
| Cape St. James | 55,000 |
| Massett | 50,000 |
| Patricia-Bay | 7,081,453 |
| Port-Hardy (non compris les immeubles transférés à la Corporation de disposition des biens de la Couronne en 1944 et 1946.) | 6,733,423 |
| Prince-Rupert | 2,100,000 |
| Sandspit | 100,514 |
| Sea Island, Vancouver | 5,419,294 |
| Sumas | 201,550 |
| Tofino (non compris les immeubles transférés à la Corporation de disposition des biens de la Couronne en 1944 et 1946.) | 6,331,816 |

3. Les installations de l'aéroport de Comox sont réservées à des fins militaires et ne s'étendent nullement aux voyages par air des civils. Les droits d'atterrissage et autres sont recouvrés conformément aux règlements à l'usage des aérodromes du ministère de la Défense nationale, selon le décret du conseil 1962-70, du 18 janv. 1962.

M. ROY FAIBISH

*Question nº 1691*—**M. Francis:**

1. M. Roy Faibish détient-il actuellement un poste à la Société Radio-Canada ou dans une division quelconque du gouvernement, ou dans une société de la Couronne quelconque? Dans l'affirmative, en quoi consistent les fonctions et les attributions de M. Faibish?

2. M. Roy Faibish a-t-il témoigné devant son honneur le juge Harold W. Pope, commissaire nommé aux termes de la Partie I de la loi sur les enquêtes?

3. M. Faibish a-t-il fait une déclaration publique au sujet de l'extrait suivant du rapport sur l'enquête faite par son honneur le juge Pope, page 37: «Il n'est pas facile non plus d'expliquer l'ordre de M. Faibish de payer les allocations alors qu'apparemment il n'était pas au courant des renseignements que le directeur avait en sa possession et d'après lesquels il jugeait qu'une enquête était nécessaire»?

4. Si M. Faibish a fait une telle déclaration au sujet de cet extrait, quand l'a-t-il faite et quelle en est la teneur?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** J'ai reçu de la Société Radio-Canada et du bureau du Conseil privé les renseignements suivants:

1. Oui; M. Faibish a été engagé par contrat, pour une certaine période, par le service de télévision de la Société Radio-Canada, à titre de préposé aux recherches relatives aux programmes, de scénariste, de directeur cinématographique et d'intervieweur.

2. Oui.

3. Le gouvernement n'a pas entendu parler de cette déclaration.

4. Voir réponse au n° 3.

ROUTE DE LA PÉNINSULE DE KINGSTON (N.-B.)

*Question n° 1730*—**M. Fairweather:**

1. A quelle date prévoit-on terminer les travaux d'aménagement du chemin de la péninsule de Kingston qui ont été entrepris en vertu du programme de construction de routes d'accès aux ressources dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. Combien de milles de route reste-t-il à reconstruire?

3. Combien en coûtera-t-il pour achever l'exécution de ce programme conjoint?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** 1. La planification et l'élaboration de tous les travaux aux termes du programme des routes d'accès aux ressources relèvent du gouvernement provincial. L'entente signée avec la province prévoit l'achèvement de tous les travaux d'ici le 31 mars 1969.

2. La longueur globale du circuit de la péninsule de Kingston est de 40 milles. Jusqu'ici, 22 milles ont été reconstruits et 16 milles pavés. La province n'a pas demandé l'approbation de travaux supplémentaires et le seul travail en souffrance est l'achèvement par la *Devon Construction Co.*, aux termes d'un contrat, de la régularisation d'un tronçon de 10.8 milles entre Chapel Grove et Bayswater. Environ 60 p. 100 du contrat sont terminés.

3. Le coût estimatif des travaux effectués sur la route s'élève à deux millions et la valeur globale des réclamations présentées et acquittées jusqu'ici est de $1,154,532. Sur ce montant, le gouvernement fédéral a payé $556,050.

BUREAUX D'IMMIGRATION À L'ÉTRANGER

*Question n° 1734*—**M. Dionne:**

1. Quel est le nombre des bureaux d'immigration entretenus par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à l'étranger?

2. Combien de personnes sont employées dans ces bureaux et quels sont leurs traitements?

[M. Francis.]

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. 33.

2. Voir annexe ci-dessous.

| Endroit | Nombre d'employés | Traitement annuel par personne |
|---|---|---|
| Londres (Angleterre) | 49 (total) | |
| | 1 | $11,800 |
| | 1 | 7,860 |
| | 1 | 7,020 |
| | 2 | 6,720 |
| | 3 | 6,420 |
| | 1 | 6,090 |
| | 1 | 5,880 |
| | 4 | 5,700 |
| | 1 | 5,340 |
| | 3 | 5,100 |
| | 1 | 3,900 |
| | 1 | 3,975 |
| | 3 | 3,705 |
| | 1 | 3,570 |
| | 1 | 3,165 |
| | 1 | 3,030 |
| | 2 | 2,895 |
| | 6 | 2,490 |
| | 1 | 2,220 |
| | 1 | 2,310 |
| | 3 | 2,130 |
| | 2 | 2,625 |
| | 1 | 2,040 |
| | 1 | 1,950 |
| | 3 | 1,590 |
| | 2 | 1,500 |
| | 1 | 1,320 |
| Bristol (Angleterre) | 5 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 5,700 |
| | 1 | 2,490 |
| | 2 | 1,590 |
| Liverpool (Angleterre) | 12 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 5,880 |
| | 1 | 5,700 |
| | 1 | 5,340 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 2,760 |
| | 2 | 2,490 |
| | 1 | 1,770 |
| | 2 | 1,680 |
| | 1 | 1,860 |
| Leeds (Angleterre) | 11 (total) | |
| | 1 | 6,720 |
| | 2 | 5,340 |
| | 1 | 5,100 |

| Endroit | Nombre d'employés | Traitement annuel par personne |
|---|---|---|
| | 2 | $2,895 |
| | 1 | 2,220 |
| | 1 | 2,040 |
| | 1 | 1,770 |
| | 2 | 1,590 |
| Belfast (Irlande) | 5 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 5,700 |
| | 1 | 2,490 |
| | 2 | 2,040 |
| Glasgow (Écosse) | 17 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 2 | 7,020 |
| | 1 | 6,420 |
| | 1 | 5,760 |
| | 1 | 5,520 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 3,570 |
| | 1 | 3,030 |
| | 1 | 2,895 |
| | 1 | 2,490 |
| | 1 | 2,400 |
| | 1 | 1,770 |
| | 1 | 1,680 |
| | 3 | 1,590 |
| Cologne (Allemagne) | 50 (total) | |
| Le bureau de Cologne comprend 10 employés qui s'occupent des questions d'immigration émanant de Stuttgart et Munich et des régions avoisinantes où nous avons obtenu l'autorisation de fonctionner à temps partiel seulement. | 1 | 8,730 |
| | 1 | 7,470 |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 6,420 |
| | 1 | 5,760 |
| | 2 | 5,700 |
| | 1 | 5,520 |
| | 2 | 5,340 |
| | 2 | 4,532 |
| | 1 | 4,336 |
| | 1 | 4,260 |
| | 1 | 3,554 |
| | 5 | 3,391 |
| | 1 | 3,326 |
| | 1 | 3,130 |
| | 3 | 3,065 |
| | 3 | 2,934 |
| | 1 | 2,869 |
| | 1 | 2,726 |
| | 2 | 2,690 |
| | 4 | 2,654 |
| | 1 | 2,618 |
| | 3 | 2,367 |
| | 1 | 2,331 |
| | 6 | 2,295 |
| | 1 | 946 |
| | 1 | 864 |
| Berlin (Allemagne) | 4 (total) | |
| | 1 | $7,020 |
| | 1 | 3,326 |
| | 1 | 2,934 |
| | 1 | 2,869 |
| Hambourg (Allemagne) | 7 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 3,391 |
| | 1 | 2,934 |
| | 1 | 2,582 |
| | 1 | 2,726 |
| | 1 | 2,295 |
| Athènes (Grèce) | 10 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 5,520 |
| | 1 | 3,970 |
| | 1 | 3,683 |
| | 1 | 2,842 |
| | 1 | 2,795 |
| | 1 | 2,467 |
| | 1 | 2,420 |
| | 1 | 2,043 |
| | 1 | 1,694 |
| Berne (Suisse) | 4 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 3,152 |
| | 2 | 2,807 |
| Bruxelles (Belgique) | 9 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 4,200 |
| | 1 | 3,703 |
| | 1 | 2,940 |
| | 1 | 2,621 |
| | 2 | 2,523 |
| | 1 | 2,034 |
| Copenhague (Danemark) | 8 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 6,420 |
| | 1 | 5,520 |
| | 1 | 3,660 |
| | 1 | 3,397 |
| | 1 | 2,999 |
| | 1 | 2,821 |
| | 1 | 2,554 |
| Helsinki (Finlande) | 3 (total) | |
| | 1 | 6,420 |
| | 1 | 4,578 |
| | 1 | 3,606 |
| Hong-kong (Colonie de la Couronne britannique) | 22 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 6,720 |

| Endroit | Nombre d'employés | Traitement annuel par personne |
|---|---|---|
| | 2 | $5,340 |
| | 1 | 5,520 |
| | 1 | 5,880 |
| | 1 | 5,730 |
| | 1 | 4,410 |
| | 2 | 2,401 |
| | 1 | 2,213 |
| | 1 | 2,213 |
| | 2 | 1,930 |
| | 3 | 1,836 |
| | 1 | 1,516 |
| | 1 | 1,742 |
| | 1 | 1,139 |
| | 1 | 1,459 |
| Lisbonne (Portugal) | 9 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 4,200 |
| | 3 | 2,289 |
| | 1 | 2,018 |
| | 1 | 1,928 |
| | 1 | 969 |
| New Delhi (Inde) | 10 (total) | |
| | 2 | 7,320 |
| | 1 | 3,900 |
| | 1 | 2,437 |
| | 1 | 2,301 |
| | 1 | 1,827 |
| | 1 | 1,420 |
| | 1 | 360 |
| | 1 | 336 |
| | 1 | 287 |
| Oslo (Norvège) | 3 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 4,518 |
| | 1 | 3,622 |
| Paris (France) | 27 (total) | |
| | 2 | 8,040 |
| | 3 | 7,320 |
| | 1 | 6,720 |
| | 1 | 6,420 |
| | 2 | 5,520 |
| | 1 | 5,700 |
| | 1 | 4,410 |
| | 1 | 3,481 |
| | 1 | 3,018 |
| | 2 | 3,153 |
| | 1 | 2,690 |
| | 1 | 2,412 |
| | 1 | 2,875 |
| | 1 | 2,597 |
| | 1 | 2,351 |
| | 1 | 2,105 |
| | 2 | 1,796 |
| | 1 | $1,587 |
| | 1 | 1,957 |
| | 2 | 1,888 |
| Madrid (Espagne) | 5 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 4,710 |
| | 1 | 2,272 |
| | 1 | 1,725 |
| | 1 | 882 |
| Rome (Italie) | 33 (total) | |
| | 2 | 7,320 |
| | 1 | 6,720 |
| | 3 | 5,700 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 5,340 |
| | 1 | 4,200 |
| | 1 | 3,640 |
| | 1 | 3,250 |
| | 1 | 2,899 |
| | 1 | 2,817 |
| | 1 | 2,605 |
| | 1 | 2,499 |
| | 1 | 2,923 |
| | 1 | 2,552 |
| | 1 | 2,501 |
| | 1 | 2,263 |
| | 1 | 2,644 |
| | 1 | 2,358 |
| | 1 | 2,263 |
| | 1 | 2,311 |
| | 1 | 2,120 |
| | 1 | 2,215 |
| | 1 | 2,172 |
| | 1 | 2,214 |
| | 1 | 2,000 |
| | 3 | 1,919 |
| | 1 | 1,877 |
| | 1 | 1,621 |
| Stockholm (Suède) | 4 (total) | |
| | 1 | 6,960 |
| | 1 | 4,123 |
| | 1 | 3,590 |
| | 1 | 2,657 |
| Tel Aviv (Israël) | 6 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 3,900 |
| | 1 | 2,255 |
| | 1 | 1,955 |
| | 1 | 1,879 |
| | 1 | 1,303 |
| La Haye (Pays-Bas) | 11 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 6,420 |

[M. Badanai.]

| Endroit | Nombre d'employés | Traitement annuel par personne |
|---|---|---|
| | 1 | $5,340 |
| | 1 | 5,314 |
| | 1 | 3,101 |
| | 1 | 2,467 |
| | 1 | 2,086 |
| | 1 | 2,593 |
| | 1 | 1,706 |
| | 1 | 1,326 |
| | 1 | 1,072 |
| New-York (É.-U.) | 3 (total) | |
| | 1 | 7,680 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 3,900 |
| Chicago (États-Unis) | 3 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 5,340 |
| | 1 | 4,200 |
| Denver (États-Unis) | 3 (total) | |
| | 1 | 7,320 |
| | 1 | 5,340 |
| | 1 | 4,200 |
| San Francisco (É.-U.) | 3 (total) | |
| | 2 | 6,420 |
| | 1 | 3,750 |
| Vienne (Autriche) | 10 (total) | |
| | 1 | 7,020 |
| | 1 | 5,700 |
| | 1 | 5,100 |
| | 1 | 3,296 |
| | 1 | 2,864 |
| | 2 | 2,720 |
| | 1 | 2,504 |
| | 1 | 2,360 |
| | 1 | 2,000 |
| Le Caire (Égypte) | 7 (total) | |
| | 1 | 6,420 |
| | 1 | 5,520 |
| | 1 | 4,200 |
| | 1 | 3,900 |
| | 2 | 1,577 |
| | 1 | 1,339 |

COMTÉ DE BRUCE (ONT.)—PROJETS ARDA

*Question nº 1736*—**M. Loney:**

Quels projets le ministère des Forêts envisage-t-il actuellement dans la circonscription de Bruce sous le régime du programme de l'ARDA?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Jusqu'à présent, la province d'Ontario a soumis le projet suivant qui intéresse à la fois les comtés de Bruce et de Grey:

Projet nº 6025

Acquisition d'une région très giboyeuse de 4,800 acres en vue d'y établir une zone de chasse surveillée à l'intention du public dans les cantons d'Amabel et d'Albemarle.

NORMES DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR BLOCS DE BÉTON

*Question nº 1739*—**M. Smith:**

1. Quelles sont les normes établies par le ministère de la Défense nationale à l'égard des blocs de béton fabriqués selon la méthode autoclave?
2. Les normes établies pour les blocs de béton fabriqués par la méthode autoclave sont-elles les mêmes que dans le cas des blocs fabriqués selon d'autres méthodes?
3. Combien existe-t-il au Canada d'entreprises qui fabriquent des blocs de béton selon la méthode autoclave et qui sont connues du ministère de la Défense nationale?
4. Quels sont les noms et adresses des entreprises en question?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** 1. Les normes établies par le ministère de la Défense nationale pour les blocs de béton traités selon la méthode autoclave sont celles que renferment les devis C.90 et C.129 de la Société américaine pour la vérification des matériaux en ce qui concerne les blocs portants et non portants respectivement. En outre, le rétrécissement maximum permis est de 0.035 p. 100 et le degré d'humidité à la livraison est limité à 30 p. 100 de toute la capacité d'absorption des blocs.

2. Oui.

3. Douze.

4. *a*) Canada Iron Foundries Ltd., Montréal (P.Q.); *b*) Capital Concrete Products Ltd., Iroquois (Ont.); *c*) Cindercrete Products Ltd., Regina (Sask.); *d*) Cooper Block Ltd., Toronto (Ont.); *e*) Day & Campbell Ltd., Hamilton (Ont.); *f*) Deeks-McBride Ltd., Vancouver (C.-B.); *g*) Edmonton Concrete Block Ltd., Edmonton (Alb.); *h*) General Concrete Ltd., Hamilton (Ont.); *i*) Hoffman Concrete Products Ltd., Pointe-Gatineau (P.Q.); *j*) Primeau-Argo Block Co. Ltd., Cooksville (Ont.); *k*) Ocean Cement, Evco Division, Vancouver (C.-B.); *l*) Schell Industries Ltd., Doodstock (Ont.).

FOURRIÈRE DE LA FERME EXPÉRIMENTALE DE SUFFIELD (ALB.)

*Question nº 1741*—**M. Horner (Acadia):**

1. Combien d'hommes sont à l'emploi de l'Armée à la station expérimentale de Suffield pour surveiller les bestiaux égarés dans les principales régions d'opération?
2. Combien de bestiaux l'Armée a-t-elle mis en fourrière chaque année de 1957 à 1963?
3. Quel est le montant des frais exigés pour l'entretien et le montant global des frais perçus?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** 1. Le nombre des civils employés par le Conseil de recherches pour la défense à la station expérimentale de Suffield pendant la mise en fourrière varie de 2 à 10.

2. 1957, 500; 1958, 125; 1959, 103; 1960, 101; 1961, 1,322; 1962, 1,588; 1963, 62.

3. Cela coûte maintenant un dollar par tête par jour pour mettre les animaux en fourrière. Le montant global perçu s'élevait à $1,125.10.

PHARE D'ADVOCATE (N.-É.)

*Question n° 1743*—**M. Coates:**

Le vieux phare et les autres bâtiments y attenants, au port Advocate (N.-É.), ont-ils été démolis par le ministère des Transports? Le cas échéant, pourquoi?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Le vieux bâtiment en bois est devenu dangereux comme support de la lumière automatique et, comme il en aurait coûté trop cher pour le réparer, on l'a remplacé par une tour d'acier.

ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC LE JAPON

*Question n° 1747*—**M. Deachman:**

1. Quelle est la valeur totale des marchandises importées du Japon en 1963?
2. Quelle est la valeur totale des marchandises exportées au Japon en 1963?
3. Quelle est la balance du commerce entre le Canada et le Japon pour 1963?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** 1. La valeur globale des importations du Canada en provenance du Japon au cours de l'année civile 1963 a été de $130,471,048.

2. La valeur globale des exportations totales du Canada vers le Japon au cours de l'année civile 1963 a été:

| | |
|---|---|
| Exportations du pays | $296,009,645 |
| Réexportations | $ 1,885,829 |
| Total | $297,895,474 |

3. La balance du commerce entre le Canada et le Japon au cours de l'année civile 1963 a été une balance favorable de $167,424,426.

*(Texte)*

RETENUES SUR LES SALAIRES ET LES OPÉRATIONS BANCAIRES

*Question n° 1750*—**M. Côté (Chicoutimi):**

1. Par suite de l'annonce faite par l'honorable ministre du Revenu national à l'effet que 300,000 employeurs canadiens pourront déposer à leurs banques locales les déductions mensuelles de l'impôt sur le revenu de leurs employés, le gouvernement prendra-t-il des mesures en vue de permettre aux petits et moyens patrons qui traitent leurs affaires par l'intermédiaire des Caisses Populaires et des *Credit Unions* de déposer ces déductions d'impôt dans leur coopérative d'épargne et de crédit?
2. Des ententes seront-elles conclues dans ce sens avec les fédérations des Caisses Populaires et des *Credit Unions*?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** 1 et 2. Cet arrangement ne s'applique qu'aux organismes exerçant des opérations de banque en vertu d'une charte fédérale et ayant accès aux services d'une chambre de compensation.

Les Caisses populaires, *Credit Unions* et autres qui accordent à leurs clients le privilège d'émettre des chèques peuvent prendre des dispositions au sujet des remises en question avec la banque par l'entremise de laquelle se fait la compensation de ces chèques.

PRODUIT NATIONAL BRUT DU CANADA—1934-1964

*Question n° 1752*—**M. Latulippe:**

1. Quel est le produit national brut du Canada pour les années 1934, 1944, 1954 et 1964?
2. Quelles immobilisations ont été effectuées au Canada durant les années 1934, 1944, 1954 et 1964?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):**

1.

| | Produit national brut aux prix du marché (millions de dollars) |
|---|---|
| 1934 | 3,984 |
| 1944 | 11,850 |
| 1954 | 26,871 |
| 1963 | 43,007 |
| 1964 | non disponible |

2.

| | Total des investissements privés et public au Canada (millions de dollars) |
|---|---|
| 1934 | 404 |
| 1944 | 1,343 |
| 1954 | 5,721 |
| 1963 | 9,312 |
| 1964 | non disponible |

*(Traduction)*

ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC LA RUSSIE ET LA CHINE

*Question n° 1753*—**M. Mather:**

1. Quelle quantité totale de marchandises a-t-on achetée en Russie en 1963?
2. Quelle quantité totale de marchandises a-t-on achetée en Chine en 1963?
3. Quelle quantité totale de marchandises a-t-on vendue à la Russie en 1963?
4. Quelle quantité totale de marchandises a-t-on vendue à la Chine en 1963?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** 1. Dans l'année civile 1963, le Canada a importé de Russie pour une valeur de $2,313,012.

2. Dans l'année civile 1963, le Canada a importé de la Chine continentale pour une valeur de $5,146,500.

3. Dans l'année civile 1963, le Canada a exporté en Russie pour une valeur totale de $150,142,626 ($150,122,556 de produits canadiens et $20,070 de réexportations).

4. Dans l'année civile 1963, le Canada a exporté en Chine continentale pour une valeur totale de $104,737,946 ($104,737,695 de produits canadiens et $251 de réexportations).

*(Texte)*

*DRAPEAUX TRIFOLIÉS IMPORTÉS

*Question n° 1754*—**M. Valade:**

1. Quelle est la quantité, en unités, de drapeaux trifoliés comme celui suggéré par le gouvernement actuel, qui ont été importés au pays, du Japon ou d'autres pays?

2. Quels sont les noms et adresse de chacun des importateurs?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):**

1. Les drapeaux ne sont pas classés comme tels dans la statistique des importations, de sorte qu'il n'existe pas de chiffres à leur sujet. Les importations sont consignées suivant la matière mais ne sont pas décomposées suivant l'usage qui en est fait.

2. Inconnus. Voir réponse à la première question.

*(Traduction)*

*IMPORTATION DE DRAPEAUX TRIFOLIÉS

*Question n° 1756*—**M. Crouse:**

Le ministre du Commerce peut-il nous dire si des drapeaux trifoliés ont été importés au Canada *a*) du Japon, *b*) d'autres pays? Si tel est le cas, à l'égard des pays mentionnés dans *a*) et *b*) combien en ont été importés et quelle est la valeur de ces importations?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** Les données statistiques relatives aux importations ne comportent pas de rubrique séparée pour les drapeaux, de sorte qu'on ne dispose d'aucun chiffre quant à la quantité ou l'origine. Il est tenu compte du matériel importé, mais non de l'usage qu'on en fait.

*PRIX DES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

*Question n° 1759*—**M. Fisher:**

1. A la librairie des publications du gouvernement à Ottawa, détaille-t-on le rapport principal de la Commission Rowell-Sirois à $6.50 quand le prix marqué est de $5 et, dans l'affirmative, quelle en est la raison?

2. Le mémoire Creighton de la même commission se vend-il $2 alors que le prix marqué est de 0.75 et, dans l'affirmative, quelle en est la raison?

3. Le premier volume de la Commission Glassco se vend-il $7.75 alors que le prix marqué est de $6 et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

4. En vertu de quelle autorité a-t-on majoré le prix marqué des publications du gouvernement?

**M. John B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** 1. A compter de janvier 1963, le prix de vente de toutes les publications du gouvernement a été majoré de 30 p. 100.

2. Le prix de vente du mémoire Creighton a été établi à 75c. l'exemplaire lors de sa publication en 1940. Le prix en a été établi à $2 lorsqu'il a été réimprimé en 1963, compte tenu des frais d'impression plus élevés et conformément à notre ligne de conduite relative à la fixation des prix.

3. Même réponse qu'au n° 1 ci-dessus.

4. Approuvé aux termes de la décision du Conseil du Trésor 604954 du 17 janvier 1963.

YARMOUTH (N.-É)—AMÉLIORATIONS

*Question n° 1769*—**M. Crouse:**

Le gouvernement songe-t-il à exécuter un programme d'améliorations le long de la côte, entre le nouveau quai du gouvernement et le terminus de traversiers Bluenose, à Yarmouth (N.-É.) et, dans l'affirmative, quand inaugurera-t-il ce programme?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Oui, la question est actuellement à l'étude, mais on ignore encore quand quand le programme sera mis en œuvre.

SCARBOROUGH (ONT.)—SOUMISSIONS POUR AMPOULES ÉLECTRIQUES

*Question n° 1770*—**M. Scott:**

1. La commission des services publics du canton de Scarborough, ou le canton de Scarborough lui-même, ont-ils exprimé des vues au gouvernement en ce qui concerne une infraction possible à la loi sur les coalitions, infraction qui touche les soumissionnaires d'ampoules électriques? Si on a exprimé de telles vues, comment les autorités y ont-elles répondu?

2. Pour donner suite aux vues exprimées, a-t-on ordonné de faire une enquête aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Si le gouvernement n'a pas entrepris une telle enquête, quelles sont les mesures qu'il a prises?

3. Quels résultats a apportés ladite enquête instituée en vertu de la loi?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** 1, 2 et 3. On a reçu, en effet, une communication en ce sens de la part de la Commission des services publics. La Commission a été informée de la position prise par le directeur des enquêtes et des recherches, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, à propos de soumissions identiques, position qu'il a définie aux pages 23-24 de son rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 1961 et dans la déposition qu'il a faite au comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, les 6 et 9 décembre 1963. En règle générale, cependant, on ne révèle pas si telle ou telle enquête a eu lieu ou se poursuit à l'égard d'un groupe particulier de sociétés ou de personnes tant qu'un rapport n'a pas été publié.

*(Texte)*

CONSTRUCTION D'UNE JETÉE RELIANT TERRE-NEUVE AU CONTINENT

*Question n° 1777*—**M. Côté (Chicoutimi):**

Le gouvernement se propose-t-il d'étudier et de réaliser le projet de construction d'une jetée au Labrador et Terre-Neuve qui permettrait de relier cette province au continent et d'y constuire un tronçon de la route transcanadienne, des lignes de chemins de fer, de transmission électrique tout en améliorant le climat des régions du golfe et du fleuve Saint-Laurent ainsi que du Saguenay, le tout à un coût moindre que la canalisation du Saint-Laurent?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Non.

*(Traduction)*

*TOURNÉE DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

*Question n° 1791*—**M. Fairweather:**

Songe-t-on à permettre aux députés de prendre part à une tournée du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest en vue de se renseigner et de se rendre compte de la situation, afin qu'ils puissent profiter des mêmes avantages obtenus par des ambassadeurs et des fonctionnaires supérieurs du gouvernement lors de leur récent voyage?

**M. John N. Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Je suis revenu hier soir d'un voyage d'études de neuf jours au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. J'étais accompagné de six ambassadeurs au Canada de pays étrangers, du président du Congrès du Travail du Canada et de sept hommes d'affaires canadiens importants, en plus de fonctionnaires et conseillers du ministère. Ce voyage a été organisé afin que ces hommes puissent évaluer, à la lumière de leur expérience la politique du Canada dans le Nord et afin de leur permettre de prendre connaissance des problèmes de cette région. Je songe à inviter des députés à prendre part à un voyage de ce genre un de ces jours.

PROPRIÉTÉ DU QUAI DE YOUNG'S COVE (N.-B.)

*Question n° 1792*—**M. Fairweather:**

1. Le quai de Young's Cove, Grand Lake, Nouveau-Brunswick, est-il la propriété du gouvernement du Canada ou celle du gouvernement du Nouveau-Brunswick?

2. Si le gouvernement du Canada possède ce quai, le vendrait-il à des particuliers?

---

*Concernant la fabrication et la distribution de médicaments:* 24 janvier 1963

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. Il appartient au gouvernement canadien.

2. La question est à l'étude.

*PROGRAMME DE DÉFENSE CIVILE

*Question n° 1797*—**M. Fairweather:**

Le ministre de l'Industrie profitera-t-il bientôt de l'appel des motions pour formuler une déclaration au sujet de l'attitude actuelle du gouvernement relativement à la protection civile et pour indiquer si récemment les attributions des provinces et des municipalités dans ce domaine ont été essentiellement modifiées?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Une déclaration au sujet de l'attitude actuelle du gouvernement relativement à la protection civile sera faite au moment où la Chambre, formée en comité des subsides, étudiera les crédits de l'Organisation des mesures d'urgence.

Aucune modification d'ordre essentiel n'a été apportée dernièrement dans les attributions des provinces et des municipalités en matière de protection civile. On demande à ces dernières de poursuivre la préparation de programmes à cette fin, tout en signalant de façon particulière leur aptitude à remédier aux désastres qui se produisent en temps de paix.

L'honorable député aurait tout avantage à étudier les procès-verbaux et témoignages n$^{os}$ 7 et 8 du comité spécial de la défense, où il trouvera un exposé détaillé que j'ai fait devant le comité et beaucoup de renseignements au sujet des divers aspects du programme.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES

*Question n° 1800*—**M. Prittie:**

Où en sont rendues les mesures afférentes aux divers rapports que la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a faits au ministre de la Justice pour l'année 1963-1964?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Du 1$^{er}$ janvier 1963 au 31 août 1964, la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce nous a fait tenir les rapports suivants aux dates indiquées:

Les recommandations que comportait le rapport et celles figurant dans le rapport publié dernièrement par la Commission royale d'enquête sur les services de santé font l'objet d'une étude approfondie et toute décision à cet égard sera communiquée en temps et lieu, de la manière appropriée.

| | | |
|---|---|---|
| *Concernant une présumée entente visant à restrendre la portée d'un appel d'offres fait par la ville de Duvernay pour l'aménagement d'égouts et de canalisations:* | 16 décembre 1963 | Des dénonciations ont été faites et la date de l'enquête préliminaire a été fixée au 20 octobre 1964. |
| *Concernant la vente d'articles de plomberie et de chauffage et de produits connexes dans la ville de Montréal et ailleurs dans la province de Québec:* | 7 février 1964 | Le rapport et les éléments de la preuve ont été remis entre les mains d'un avocat qui a reçu instructions d'intenter des poursuites ou de prendre d'autres procédures à moins qu'à son avis la preuve soit insuffisante. |
| *Concernant la publication, la distribution et la fourniture de journaux dans la région de Sudbury-Coppercliff:* | 26 février 1964 | La Commission en est venue à la conclusion qu'il n'y avait eu aucune pratique condamnable visant à restreindre le commerce et, par conséquent, aucune utilisation abusive d'un monopole. Après en avoir discuté avec l'avocat auquel les éléments de la preuve avaient été transmis, elle a décidé de ne pas intenter de poursuites. |
| *Concernant la distribution, la fourniture et la vente d'articles de plomberie et de produits connexes en Alberta:* | 24 juin 1964 | On a eu des entretiens préliminaires avec un avocat qui a reçu instructions d'intenter des poursuites ou de prendre d'autres procédures, à moins qu'à son avis la preuve soit insuffisante. |
| *Concernant le revêtement d'une route en Ontario:* | 13 juillet 1964 | Le rapport et les éléments de la preuve ont été remis entre les mains d'un avocat qui a reçu instructions d'intenter des poursuites ou de prendre d'autres procédures, à moins qu'à son avis la preuve ne soit insuffisante. |

*(Texte)*

## CHAMBRE DES COMMUNES

DÉLAI APPORTÉ À RÉPONDRE À UNE QUESTION

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Elle a trait à la question orale numéro 1429, qui a été inscrite au *Feuilleton* le 6 juillet dernier, relativement à une enquête annoncée par le premier ministre (M. Pearson) au sujet de l'interdépendance de diverses régions du Canada.

Je soumets respectueusement que le bureau du premier ministre peut facilement répondre à cette question et qu'il n'y a aucune raison concevable pour laquelle on n'y a pas répondu, à date.

*(Traduction)*

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Je vais m'empresser de signaler les observations de l'honorable député au bureau du premier ministre, afin de voir si l'on ne pourrait pas donner suite à sa demande.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—TENTATIVE DE VOL D'ARMES ET ARRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'aimerais poser une question au ministre des Finances au sujet des nouvelles qui nous apprennent que, pendant la fin de semaine, des personnes cherchant à se procurer des armes, dans la région de Montréal, se sont heurtées à une résistance. Peut-il nous dire si les hommes appréhendés sont membres de l'F.L.Q.? Pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement fédéral prend devant cette apparente recrudescence d'activité subversive et cette manifestation de forces déterminées et bien organisées qui agissent en violation de la loi? Peut-il nous dire, en outre, si les personnes arrêtées ou recherchées—si elles n'ont déjà été arrêtées—ont déjà été affiliées à un groupe subversif dans le passé?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Je sais que le très honorable représentant a fait un lapsus. Je suis heureux de signaler que, dans l'intérêt du Canada, je n'ai pas été promu ministre des Finances.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je demande pardon aux deux ministres.

**L'hon. M. Favreau:** J'ai eu des entretiens sur la question ce matin et voici les renseignements que je peux communiquer pour le moment. Il s'agit d'une enquête de la police municipale de Montréal à laquelle collabore la Gendarmerie royale du Canada. La police municipale de Montréal a arrêté quatre hommes, mais n'a pas encore publié leurs noms, qui ne seront divulgués qu'après l'enquête du coroner. On continue de rechercher celui qui s'est échappé.

Les recherches en sont là et il me semble que, pour le moment, je ne serais pas autorisé à en révéler davantage.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne vois pas quelles raisons pourraient empêcher le ministre de nous dire si les hommes arrêtés sont ou ont déjà été membres d'une organisation subversive. S'ils l'ont déjà été, la Gendarmerie royale serait naturellement autorisée à faire enquête.

**L'hon. M. Favreau:** On comprendra facilement que si les autorités policières directement responsables, c'est-à-dire la police de Montréal, fait ou a fait une demande—je répète cependant que la Gendarmerie royale accorde toute la collaboration possible—je ne serais pas autorisé à révéler quoi que ce soit au sujet des personnes arrêtées, étant donné surtout qu'un homme est encore au large. Je signale aussi que les noms des hommes arrêtés n'ont pas encore été divulgués.

## L'«OMBUDSMAN» DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE À OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Ma question s'adresse également au ministre de la Justice. Elle découle de trois autres questions que j'ai posées ici au cours des dernières semaines, soit au ministre soit au secrétaire d'État au sujet d'un distingué visiteur qui s'adressera aux membres du Barreau canadien à Montréal. Je veux parler de sir Guy Powles—l'*ombudsman* de la Nouvelle-Zélande. Prend-on des mesures afin qu'il rencontre les membres du comité des privilèges et des élections? Lui a-t-on fait parvenir une invitation à cette fin?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Sir Guy Powles a communiqué avec moi et je suis heureux d'informer la Chambre que des mesures seront prises afin qu'il rencontre les membres du comité des privilèges et des élections le mercredi 2 septembre à 3 heures de l'après-midi. Il reste à obtenir une confirmation officielle des autorités de la Nouvelle-Zélande. Mais, sauf en cas d'imprévu, la réunion aura lieu ce jour-là.



## ALLÉES ET VENUES DE M. HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national; comme il est absent, le ministre suppléant pourrait peut-être répondre. Aux fins de l'impôt sur le revenu, Hal C. Banks est encore Canadien; comme il semble maintenant que Banks n'ait aucune intention de revenir au Canada, du moins volontairement, le ministre prendra-t-il des mesures pour s'assurer que les biens de cet individu ne sont pas entièrement soustraits à la juridiction canadienne?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre suppléant du Revenu national):** Je me demande, monsieur l'Orateur, si je puis tenir cette question comme préavis.

**M. Pugh:** Monsieur l'Orateur, s'il tient cette question comme préavis, le ministre voudra bien se rappeller que le temps presse, car ces biens pourraient disparaître, tout comme a disparu la personne de Hal C. Banks.

**L'hon. M. McIlraith:** Je reconnais pleinement la valeur de la question de l'honorable député et toute sa portée, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Justice à ce sujet.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a-t-il des nouvelles fraîches à donner à la Chambre sur les allées et venues de M. Banks?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je dois dire que je n'ai pas plus de nouvelles actuellement que lors des dernières réponses que j'ai données. Cependant, j'en ai beaucoup plus au sujet de la présence, au Canada, de la maison de M. Banks, laquelle n'a pas encore disparu, que je n'en ai au sujet de M. Banks.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre a-t-il communiqué avec l'agent d'immeubles qui s'occupe de la vente de la propriété de M. Banks?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas personnellement en charge de

l'enquête, mais je dois dire que tous les moyens sont pris pour s'assurer que M. Banks ne se soustraira pas, directement ou indirectement, aux lois canadiennes, dans la mesure où il sera possible de l'en empêcher.

*(Traduction)*

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Dans le cadre de ce conte courant au sujet de M. Banks...

**L'hon. M. Nowlan:** Qui court?

**M. MacEwan:** M. Banks.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...le ministre peut-il nous dire si, après ce long délai, la Gendarmerie royale a établi auprès du ministère de l'Immigration des États-Unis si l'itinérant M. Banks s'est rendu dans ce pays? Si oui, quand?

**L'hon. M. Favreau:** Au sujet du conte courant de celui qui court, je ne suis pas en mesure de donner de plus amples renseignements en réponse à la question qu'on vient de poser. Dès que j'en obtiendrai, j'en ferai part à la Chambre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre voudrait-il dire que, malgré toutes les forces à sa disposition, le gouvernement canadien n'a pas encore pu apprendre des autorités des États-Unis si M. Banks avait traversé la frontière américaine? Est-ce bien ce qu'il veut dire? Si tel est le cas, cela démontre qu'on ne s'intéresse pas tellement aux allées et venues de Banks.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas entreprendre un débat avec le très honorable représentant mais il existe des limites quant aux renseignements qu'on peut obtenir au sujet des nombreuses personnes traversant la frontière entre le Canada et les États-Unis. Il est fort possible que ce genre de renseignement soit beaucoup plus difficile à obtenir de façon précise que cela peut paraître à première vue.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question connexe au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? Je voudrais demander au ministre, puisqu'il semble que M. Hal Banks soit enfin disparu de notre territoire, quelles dispositions prend le ministre pour s'assurer que M. Banks ne reviendra jamais au Canada?

**M. Pugh:** Toutes les dispositions voulues.

*(Texte)*

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, tout citoyen américain a le droit de quitter le Canada sans avoir à soumettre aucun rapport aux autorités de l'immigration.

Par contre, M. Banks ayant le statut de résident canadien, les fonctionnaires de l'immigration canadienne ont été informés qu'au moment où M. Banks reviendrait au Canada, ils auraient à s'enquérir auprès de lui des motifs qu'il avait de quitter le pays. Nous verrons alors, selon les réponses que fournira M. Banks, dans quelle mesure son départ aura pu affecter son statut de résident canadien.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre s'attend-il au retour prochain de M. Banks?

**L'hon. M. Tremblay:** Nous l'espérons tous, monsieur l'Orateur.

*(Traduction)*

## LA GENDARMERIE ROYALE

### PRÉSUMÉE ENQUÊTE SUR M. M. J. COLDWELL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Ma question a trait à un ancien membre de cette Chambre qui est fort estimé des Canadiens d'un littoral à l'autre. Je veux parler de l'honorable M. J. Coldwell. Est-il vrai que la Gendarmerie royale a fait enquête sur M. Coldwell? En ce cas, quand et pourquoi?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Sachant que la Chambre s'intéresserait à cette question, j'ai demandé à la Gendarmerie royale d'examiner ses dossiers. Une enquête minutieuse ayant été faite, je suis heureux de faire savoir aux honorables députés que la Gendarmerie royale n'a jamais enquêté sur M. Coldwell et n'a jamais jugé nécessaire de le faire.

**Le très J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Nous sommes tous heureux d'entendre cela, car cette déclaration de la part de la personne en cause me semblait une calomnie, indigne d'attention.

Le ministre me dirait-il si Macdonald a prêté un serment de discrétion lorsqu'il était présumément associé à la Gendarmerie royale comme agent de la police secrète?

**L'hon. M. Favreau:** Le très honorable représentant reconnaîtra qu'il s'agit là d'une toute autre question que celle que vient de me poser l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Pour ce qui est de cette question, je dois maintenir la réponse que j'ai donnée la semaine dernière, car toute réponse différente que je pourrais donner confirmerait ou

nierait explicitement ou implicitement l'allégation faite par M. Macdonald.

## LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

### TORONTO—SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS AU «CREST THEATRE»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Je voulais poser une question au secrétaire d'État mais, en son absence, je pourrais peut-être m'adresser à son suppléant. Le secrétaire d'État a-t-il fait des représentations auprès du Conseil des arts du Canada au sujet du maintien de la subvention versée au *Crest Theatre*, de Toronto, pionnier dans le domaine du théâtre moderne canadien, qui a formé nombre de nos acteurs de la scène et de la télévision?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Je serai heureux de signaler la question au secrétaire d'État qui pourra, à son tour, la porter à l'attention du Conseil des arts du Canada. Le député comprendra que, vu la constitution du Conseil, le gouvernement ne peut rien faire d'autre que de lui présenter des instances.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### PLAINTE CONTRE LE SERVICE DE PROTECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. Chester MacRae (York-Sunbury):** Je désire poser une question au ministre de la Justice, en sa qualité de leader de la Chambre. J'aurais préféré l'adresser à vous, monsieur l'Orateur, mais le Règlement m'interdit de le faire. Ma question a trait à une lettre publiée dans la livraison du samedi 29 août du *Citizen* d'Ottawa sous la signature de M. John Thompson, rédacteur en chef adjoint de la *Gazette* du lac des Deux-Montagnes. Cette lettre renferme des déclarations au sujet des agents chargés de la protection de la Chambre des communes. On les qualifie «d'ânes prétentieux», ayant recours aux menaces, aux insinuations, aux insultes et ainsi de suite.

Comme ces agents traitent avec jusqu'à 15,000 personnes, certains jours, et que tous ceux d'entre nous qui sont ici depuis nombre d'années les considèrent comme compétents et courtois, le ministre pourrait-il faire enquête sur ces accusations, en vue de les réfuter?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Je ne crois pas être obligé de faire une enquête pour réfuter ces accusations. Je les réfute sur-le-champ.

**M. l'Orateur:** J'aimerais mentionner un fait. L'assistance moyenne a été d'environ 6,000 personnes par jour, cet été. Il est souvent arrivé, durant les fins de semaine, que ce chiffre dépasse sensiblement 15,000 par jour, et près de 700,000 touristes ont visité le Parlement cette année, contre un demi-million l'an dernier.



### ABSENCE DE MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre suppléant. Pourrait-il nous dire, sur les treize ministres absents aujourd'hui combien sont partis pour Charlottetown?

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Je pense que presque tous les ministres absents sont partis pour le Japon. Le premier ministre est en route pour Charlottetown et mon honorable ami, le ministre de la Justice, aurait dû sans doute l'accompagner, mais son dévouement envers la Chambre est tel qu'il ne partira que demain.

**L'hon. M. Martineau:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il où sont les autres ministres absents?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je serai heureux d'en faire le recensement, monsieur l'Orateur, et de renseigner l'honorable représentant demain. La plupart d'entre eux sont ici.

*(Plus tard)*

Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de compléter ma réponse de tout à l'heure? J'aurais dû ajouter que mon honorable ami, le solliciteur général, n'est pas parti en même temps que le premier ministre pour l'Île-du-Prince-Édouard. Il y est déjà, afin de l'accueillir là-bas, et je suis persuadé que les honorables députés estimeront que la chose s'imposait.

## LES POSTES

### DIFFUSION DE PROPAGANDE RACISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Postes. La semaine dernière, quand je lui ai demandé si son ministère songeait à rendre illégale la distribution d'imprimés tendant à semer la haine dont l'enveloppe ne porterait pas l'adresse de l'expéditeur, le ministre a répondu qu'il ferait un rapport à la Chambre.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, l'enquête n'est pas terminée. J'ajouterai, à titre de renseignements supplémentaires, que tous les cas de ce genre comportent une enquête quasi judiciaire.

Il faut connaître le contenu des lettres pour déterminer si elles sont injurieuses ou inconvenables et, pour cela, il faudrait les ouvrir. D'où la grande difficulté de légiférer en la matière. La question retient l'attention, non seulement des Postes, mais du ministère de la Justice. Cependant, comme il s'agit en réalité de cas d'espèces, il est à peu près impossible d'apporter au problème une solution de caractère général.

PÉNURIE DE TIMBRES À L'EFFIGIE DE LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Y a-t-il une raison pour laquelle les usagers ne peuvent obtenir de timbres de 5c. à l'effigie de la reine dans les différents bureaux de poste, mais doivent accepter des timbres de 5c. représentant le trifolié?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, les trois feuilles d'érable, comme il se doit, figurent dans les armoiries du Canada. Elles sont l'emblème de notre pays et l'assise de nos armoiries. Le timbre représentant le trifolié est le premier d'une série de douze ou treize qui représenteront la fleur emblématique de chaque province. A la suite du trifolié, il y a eu le trille de l'Ontario et le lis de jardin, du Québec.

**Une voix:** N'oubliez pas la Colombie-Britannique.

**L'hon. M. Nicholson:** Nous ne l'oublions pas; le cornouiller de la Colombie-Britannique figure sur ma liste, tout comme la violette—fleur de mai—du Nouveau-Brunswick, ma province natale, et l'épigée rampante de la Nouvelle-Écosse. En plus du timbre aux trois feuilles d'érable, les bureaux de poste devraient avoir le timbre de 5c. à l'effigie de la reine; néanmoins, je vais aller aux renseignements, comme me l'a conseillé l'honorable représentant.

**M. Webb:** Une question complémentaire. Je remercie le ministre des Postes de sa réponse, mais il m'avait donné la même assurance il y a quelques semaines. Pourtant, ces dernières semaines, la ville d'Hamilton a été inondée de nouveaux timbres et, au bureau de poste principal et à deux succursales, les usagers ne peuvent obtenir d'autres timbres de 5c. que le trifolié.

**L'hon. M. Nicholson:** Je rappellerai à l'honorable représentant que lorsqu'il m'a posé la question il y a 10 ou 12 jours, j'ai demandé que lui-même, les autres députés ou d'autres personnes ayant des renseignements selon lesquels on ne pouvait obtenir de timbres à l'effigie de la reine m'en informent. Je n'ai rien reçu d'aucun député.

ÉMISSION D'UN TIMBRE PORTANT L'INSCRIPTION «QUÉBEC LIBRE»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. On s'est enquis auprès du minitsre de l'usage du courrier officiel au Québec sans l'apposition des timbres voulus. Le ministre avait dit alors, sauf erreur, qu'il irait aux renseignements et tiendrait la Chambre au courant de l'affaire.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, autant que je sache, personne d'autre que les membres de la Chambre et ceux qui ont ce droit par statut, ne bénéficie du privilège de la franchise postale, c'est-à-dire n'acquitte pas les frais d'affranchissement du courrier. La loi accorde aussi le privilège de la franchise postale à certains journaux sur certains itinéraires situés à l'intérieur de zones précises à partir du lieu de publication. Je ne suis au courant d'aucune situation comme celle dont parle le député, mais s'il peut me fournir plus de précisions, je m'empresserai de faire des recherches à ce propos.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, je signale au ministre que je lui ai fourni un exemple de cet état de choses l'autre jour.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, si le député avait consulté le hansard, il saurait que j'ai répondu à cette question.

## LE COMMERCE

OUTILLAGE LOURD DE CONSTRUCTION ET FILIALES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser ma question au ministre du Commerce, mais j'espère que j'obtiendrai une réponse du ministre qui le remplace ici aujourd'hui. Étant donné que les usines canadiennes de fabrication de matériel lourd de construction appartenant à des Américains ont reçu instruction de leurs sociétés-mères des États-Unis de ne pas vendre à l'Union soviétique leurs produits qui figurent sur la liste d'embargo des États-Unis, ce qui a également empêché l'industrie canadienne d'être représentée à l'exposition des machines de construction qui a

lieu présentement à Moscou, le ministre peut-il informer la Chambre de l'attitude du gouvernement en face de cette intrusion injustifiée dans les affaires canadiennes et lui dire s'il a protesté à Washington?

**L'hon. C. M. Drury (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je crois que l'attitude du gouvernement canadien est bien connue; il croit que les sociétés canadiennes devraient être libres de vendre dans tous les coins de la terre, à condition de se conformer aux exigences de la politique du gouvernement canadien; il résiste et continuera de résister très fermement aux efforts d'étrangers qui tentent de réglementer les ventes des fabricants de produits canadiens. Je ne suis pas au courant des circonstances particulières dont a parlé l'honorable représentant et je les ferai examiner volontiers.

ABSENCE DU CANADA À LA FOIRE DU GHANA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. C. M. Drury (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le 26 août, le député de Wellington-Sud a posé une question au ministre du Commerce au sujet de la participation du Canada à la prochaine foire commerciale à Accra.

Je répondrai à l'honorable député que le Canada a songé sérieusement à prendre part à la foire commerciale qui doit avoir lieu à Accra en février 1965. A ce propos, on a tenu compte de ce qu'en février 1962, le ministère a organisé une exposition commerciale entièrement canadienne à Accra au nom de 87 entreprises de fabrication canadiennes. Pour cette raison et compte tenu de la nécessité d'obtenir les meilleurs résultats possibles de nos expositions commerciales et des priorités relatives de nos exportateurs canadiens, en vertu du programme de foires commerciales du Canada, le ministère n'a pas jugé bon de participer à cette foire en particulier.

## LES CÉRÉALES

ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU BLÉ ET DES CÉRÉALES SECONDAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. C. M. Drury (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le 25 août, le représentant de Melville demandait dans combien de temps la Commission canadienne du blé pourrait divulguer le prix d'achat du blé et des céréales secondaires. La Commission nous informe—je suis heureux de l'annoncer—qu'elle a transmis aux sociétés exploitant des élévateurs des renseignements sur les prix que les agents des élévateurs devraient recevoir au début de cette semaine. Dès qu'ils disposeront de ces renseignements, ils commenceront à payer aux producteurs des versements proportionnés aux quantités de céréales entreposées depuis le début de la campagne agricole.

*(Texte)*

## LA FONCTION PUBLIQUE

A PROPOS DU RELÈVEMENT DES TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant. Est-il à sa connaissance que le très honorable premier ministre aurait reçu, vendredi dernier, un télégramme de protestation relatif à l'augmentation des salaires récente accordée aux employés civils, et ce de la part de l'Association nationale des employés de la Commission d'assurance-chômage réunie en congrès à Toronto? Dans le cas de l'affirmative, peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de faire suite à la requête de ce groupe important d'employés civils?

*(Traduction)*

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'étudier la question et de tâcher d'y répondre demain.

## L'AGRICULTURE

CHATHAM (ONT.)—PRÉSUMÉE FERMETURE DU LABORATOIRE FÉDÉRAL D'ENTOMOLOGIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Danforth (Kent, Ont.):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, mais en son absence son secrétaire parlementaire aura peut-être l'obligeance de la tenir pour préavis. Ma question a trait aux rapports qui ont paru la semaine dernière au sujet de la prétendue fermeture, par le ministère de l'Agriculture, du laboratoire fédéral d'entomologie à Chatham (Ont.). Le ministre voudrait-il fournir à la Chambre l'assurance que son ministère ne prendra aucune décision définitive à ce sujet, avant que les groupements agricoles intéressés de la région aient fait connaître au ministre les raisons pour lesquelles ils s'opposent à la fermeture dudit laboratoire?

**M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et du ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député d'avoir posé cette question. Je la porterai à la connaissance du ministre, dès son retour.

*(Texte)*

LE MINISTRE DES FORÊTS ET LE RÉAMÉNAGEMENT RURAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Forêts.

Voudrait-il dire à la Chambre s'il a assisté, au cours de la dernière fin de semaine, à une séance d'organisation d'un comité du réaménagement rural?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, samedi et dimanche, j'étais à Gaspé au premier congrès général du Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

*(Traduction)*

## LES PONTS

SAINT-JEAN (N.-B.)—AIDE DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant en sa qualité de porte-parole de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Puisque Saint-Jean a demandé à l'Office de l'aider à construire un pont au port et puisque nous avons appris aujourd'hui qu'Halifax s'est prononcé en faveur d'un second pont, le ministre pourrait-il vérifier la demande de Saint-Jean, afin de voir si on ne pourrait pas accorder des subventions à ces deux grandes villes pour la construction de seconds ponts? Si je pose cette question, c'est que l'Office, bien que créé par les conservateurs, devient tous les jours de plus en plus libéral en ce qui concerne la distribution des contrats?

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à vérifier, je sais très bien où en est cette affaire. L'Office d'expansion économique de la région atlantique a présenté au gouvernement certaines recommandations, qu'on étudie sérieusement à l'heure actuelle. Telle est la situation à Saint-Jean. Quant à Halifax, on n'a pas fait de demande en vue de la construction d'un second pont.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

TORONTO—REFUS DE PRESTATIONS AUX GRÉVISTES DE JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre du Travail, mais je remarque que ni lui, ni son secrétaire parlementaire ne sont à la Chambre, en ce moment. Le premier ministre suppléant voudrait peut-être demander au ministre d'expliquer à la Chambre pourquoi on refuse aux membres de l'Union internationale des typographes en grève, à Toronto, l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage?

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je ne pourrais répondre à cette question sur-le-champ, mais je serai heureux de la porter à l'attention du ministre.

## LA DÉFENSE NATIONALE

FORMATION AU CANADA D'EFFECTIFS DES PAYS DE L'OTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale si des dispositions ont été prises ou le seront, afin de donner un entraînement spécial à des troupes d'Allemagne ou d'autres pays de l'OTAN au camp Shilo au Manitoba.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, à ma connaissance aucune disposition en ce sens n'a été prise. Cependant, certains pourparlers se poursuivent au sujet de la mise à l'essai de certaines pièces d'équipement dans un climat hivernal.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je demander par qui?

**L'hon. M. Hellyer:** Par l'armée allemande.

*(Texte)*

AU SUJET D'UN CERTAIN SANS-FILISTE

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale. Fera-t-il une enquête sur la déclaration d'un M. Macdonald, à l'effet qu'un sans-filiste de son ministère, aurait communiqué des renseignements secrets à une agence communiste, au pays?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu la déclaration de M. Macdonald, mais je me ferai un plaisir de faire une enquête.

*(Traduction)*

## LE DRAPEAU

OCCASION DE PRÉSENTER DES AMENDEMENTS RELATIFS À D'AUTRES MODÈLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au leader de la Chambre ou au premier ministre suppléant? Le gouvernement voudrait-il songer à donner à la Chambre l'assurance que, quand le sous-amendement et l'amendement à l'étude auront été mis aux voix, personne, du côté du gouvernement, ne demandera que la première résolution soit mise aux voix tant que les différents partis n'auront pas eu l'occasion d'inviter la Chambre à se prononcer sur d'autres modèles au moyen d'un amendement? Je pense en particulier aux idées soumises par les députés de Nicolet-Yamaska, de Danforth, et par d'autres. Je pose cette question car, à mon avis, si cette assurance était donnée, on serait peut-être prêt à passer à certaines mises aux voix.

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est que l'honorable représentant vient de poser une question hypothétique à laquelle, normalement, on ne répondrait pas. Toutefois, avant le début du présent débat, le premier ministre avait donné à l'honorable représentant l'assurance que tous les députés auraient l'occasion d'exprimer leurs vues. C'est un fait connu de tous que certains amis de l'honorable représentant veulent proposer un modèle différent du modèle proposé par mon très honorable ami. Je ne crois pas qu'un gouvernement libéral veuille leur refuser la chance de le faire, tout comme un gouvernement libéral ne voudrait pas refuser à un membre de cette Chambre, où qu'il siège, la chance d'exprimer par un vote son avis sur la question.

## L'IMMIGRATION

ITALIE—INTERNEMENT DE RESSORTISSANTS CANADIENS QUI REFUSENT LE SERVICE MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre a-t-il été informé que des ressortissants canadiens d'origine italienne qui sont d'âge militaire et qui sont retournés en Italie pour y passer des vacances ont été mis au bloc lorsqu'ils n'avaient pas répondu à l'appel de service militaire en Italie?

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la chose, mais j'irai aux renseignements et ferai rapport à l'honorable député.

[L'hon. M. Cardin.]

## LES ANCIENS COMBATTANTS

M. CALVIN MACDONALD, PRÉSUMÉ COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. Chester MacRae (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-on appelé l'attention du ministre sur une déclaration de M. Calvin Macdonald suivant laquelle le ministère des Anciens combattants l'a inscrit comme communiste, à la suite de quoi il n'a pu obtenir de travail pendant deux ans? Je pose cette question au ministre parce que cela ne relève aucunement de son ministère et de ses objectifs?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des Anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des circonstances, mais je me renseignerai certainement.

## LA NAVIGATION

ENLÈVEMENT D'ÉPAVES AU LARGE DE LA PÉNINSULE BRUCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre des Transports, j'aimerais répondre à une question que l'honorable député de Bruce (M. Loney) m'a posée, il y a quelques jours, au sujet du *Maitland Clipper* qui, selon l'honorable représentant, retirait des eaux au large de la péninsule Bruce des épaves ayant une valeur historique. Cette question figure à la page 7250 du hansard.

On m'apprend que ce navire a été nolisé par la *Treasure and Salvage Divers Limited* et que cette compagnie a été informée que la loi sur la marine marchande du Canada n'autorisait pas le ministère à donner ni à retirer la permission de se livrer à des opérations de sauvetage. Les épaves retirées de l'eau doivent être livrées au receveur des épaves afin qu'on puisse en disposer conformément à la loi sur la marine marchande du Canada. On m'informe également que l'activité du navire fait l'objet d'une surveillance attentive.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

EXAMEN DES CRÉDITS DE L'IMMIGRATION ET DE LA JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice, en sa qualité

de leader de la Chambre. Songe-t-il à présenter bientôt les crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et du ministère de la Justice, afin que nous puissions étudier certaines questions de première importance au sujet des néo-Canadiens, à la lumière des méthodes employées par le gouvernement, qui frisent, à mes yeux, les méthodes d'un État policier? Voudrait-il prendre des dispositions en vue d'une prochaine étude de ces crédits?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, les crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ont déjà été mis en discussion et étudiés. Je pense qu'il est dans l'intérêt du pays de suivre la méthode que j'ai adoptée et mettre en discussion, tous les vendredis, les crédits d'un nouveau ministère; ainsi, les honorables députés auront l'occasion de traiter, pendant une journée au moins, des questions importantes et urgentes qui se rapportent à chacun des ministères, jusqu'à ce que nous adoptions les crédits.

**M. Winch:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre va-t-il mettre en discussion les crédits de son ministère?

**L'hon. M. Favreau:** Je pense que le rapport concernant les crédits de mon ministère n'a pas été enregistré et que la motion de subsides à ce sujet n'a pas été présentée à la Chambre. J'espère que mes crédits y seront inclus et je pense qu'ils apparaîtront dans la prochaine motion de subsides présentée à la Chambre.

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans ce débat marathon en sachant très bien qu'un grand nombre des arguments que je veux faire ressortir ont déjà été exposés et que certaines de mes idées brillantes ont déjà été consignées au compte rendu permanent, mais j'estime que mes idées sur cette question devraient y être inscrites. J'emploierai une demi-heure du temps du Parlement, peu importe ce que cela représente en argent, et comme j'ai toujours passablement détesté les répétitions, j'espère que je ne redirai pas trop de choses qui ont déjà été dites. Pourtant, je favorise un peu la prolongation de ce débat, du moins jusqu'à ce qu'un semblant de bon sens naisse de la situation.

Pour ceux qui ne sont pas complètement satisfaits ou pas du tout satisfaits du projet de drapeau, quel autre choix reste-t-il que de soulever des objections à la formule selon laquelle le drapeau est proposé et d'indiquer qu'au moins un autre député a des idées très bien arrêtées à ce sujet? Je reconnais, monsieur l'Orateur, que l'extension au delà de ce qui semble un délai raisonnable de ce débat sur une question qui n'a rien à voir avec nos problèmes économiques ou sociaux cause une certaine impatience dans le pays, parmi les journalistes et même parmi les membres de la Chambre. Je partage cette impatience, mais la perspective d'une reddition complète m'intéresse encore moins.

Le premier ministre, dont la diplomatie était bien connue, semble avoir trouvé une question qu'il ne peut ou ne veut négocier. Je puis comprendre qu'il craigne d'accepter un petit compromis, puis un autre, jusqu'à ce qu'on accable son projet d'objections. Le premier ministre me fait penser, à l'heure actuelle, à un cocher dont les chevaux sont emballés et qui, effrayé, s'agrippe aux rênes et n'ose libérer une main pour appliquer les freins. C'est une image familière à bien des films du Far-West, mais je trouve qu'elle représente exactement la situation actuelle. Le frein ici, ce serait une façon de procéder pour adopter un drapeau distinctif canadien qui vaudrait mieux qu'une simple majorité à la Chambre des communes pour approuver un unique modèle de drapeau. J'espère qu'on trouvera le frein avant que la diligence verse.

Je crois que, sans exception, nos antécédents raciaux et historiques influent sur notre manière d'aborder la question du drapeau. Mes ancêtres sont venus en ce pays du Nord de l'Irlande il y a 115 ans. Ils ont apporté avec eux une grande loyauté envers la Couronne et l'Empire d'alors. Cette loyauté a passé aux générations suivantes et existe encore dans la circonscription que je représente. Elle n'y est pas unanime mais elle est très profonde; je suis donc dans une position assez heureuse—au contraire de certains honorables députés—car je puis parler au nom de mes commettants. Je pense surtout aux autres honorables députés qui croient devoir exprimer leurs propres idées sur la décision

à prendre, sans tenir compte des sentiments de leurs commettants ni de leur sentiments personnels.

En dépit des traditions que nous avons tous apportées avec nous au Canada, je pense parler au nom de chaque Canadien en affirmant que c'est en définitive au Canada que doit aller notre loyauté ultime. Je suis sûr que je parle ainsi au nom de tous mes commettants et d'un bon nombre de Canadiens, sinon de tous.

La plupart des Canadiens ont accepté le pavillon rouge comme drapeau canadien non parce qu'il porte l'Union Jack mais parce qu'il est notre drapeau. Nuance subtile peut être, mais réelle. Voilà où bon nombre de problèmes ont leur origine; ce n'est pas que notre drapeau porte l'Union Jack ou quoi que ce soit qu'il renfermait lorsqu'on nous a enseigné à le respecter à l'école et plus tard; c'est que c'est notre propre drapeau. Voilà pourquoi, entre autres raisons, il est difficile de demander à nombre de gens de changer d'avis quant à l'apparence du nouveau drapeau ou de son utilité.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que la plupart des gens que je représente accepteraient un autre drapeau malgré leurs préférences personnelles, si le grand public l'adoptait et s'il devait unir notre pays dans un dessein commun. C'est là ma propre position. Il doit être évident aujourd'hui que le nouveau drapeau, proposé dans la résolution principale, ne réunit pas le suffrage général de la Chambre ou du public. Sauf erreur, il emporte la majorité à la Chambre, du moins le vote a été correctement interprété mais cela n'indique pas une adoption universelle. La majorité n'est pas suffisante au Canada, et ne l'a jamais été.

Les droits des minorités ont été vigoureusement protégés au moment de la Confédération. De cette protection rigoureuse dérive l'un des principes fondamentaux de la Confédération canadienne: la majorité ne doit jamais l'emporter sur la minorité dans les questions ayant trait à la personne, à l'individu. C'est la base même de la Confédération et, par conséquent, cette question de drapeau qui nous touche tous individuellement, ne peut être réglée par un simple vote majoritaire.

La meilleure preuve que le drapeau ne suscite pas un enthousiasme débordant au Canada c'est que le ministre d'État doit faire de la publicité pour obtenir des appuis. Il est devenu fort évident au cours des quelques derniers jours, d'après les questions posées et les réponses obtenues, que le drapeau n'est pas accepté comme le voudrait le gouvernement; le ministre doit faire de la publicité après que le drapeau a été arboré à de nombreux endroits. Je l'ai vu hissé sur des antennes; nous l'avons tous vu. Il ne devrait certainement pas être nécessaire de faire de la réclame en sa faveur. Si la chose est nécessaire, c'est qu'il n'est pas accepté en général.

Je suis d'avis que le Canada devrait avoir un nouveau drapeau distinctif avant 1967. En outre, je suis persuadé que nous pourrions trouver un modèle acceptable à tous. J'ai vu plusieurs modèles proposés et je suis fermement convaincu que certains possèdent les qualités et les symboles historiques qui les rendraient acceptables. Je signale en passant le modèle proposé par l'honorable député de Nicolet-Yamaska; il n'est peut-être pas parfait, cependant, il possède certains points au sujet desquels nous pourrions nous entendre. Il y en a d'autres. J'ai vu plusieurs modèles mais je n'en choisis aucun. Cependant, je crois qu'il existe un modèle pouvant satisfaire ceux qui désirent conserver des éléments britanniques et ceux qui veulent un nouveau drapeau. Je crois qu'on pourrait le trouver et j'ai l'intention de proposer une formule possible.

Je n'ai cessé de soutenir au cours de ce débat, comme dans mes déclarations publiques, qu'à moins de trouver un autre modèle de drapeau acceptable, il faudrait conserver le pavillon rouge comme drapeau du Canada. Cela s'impose. Nous ne saurions remplacer, comme l'ont déjà dit plusieurs honorables députés, un groupe de Canadiens mécontents par un autre. Cela ne servirait à rien.

Je suis convaincu d'une autre chose. Certains diront que c'est une hérésie; je ne crois pas que nos militaires ont combattu et sont morts pour un drapeau. A mon sens, ils se sont battus et sont morts pour leur pays, et j'ai combattu auprès d'un assez grand nombre d'entre eux pour savoir ce que je dis. Toutefois, je sais qu'ils ont combattu sous le pavillon rouge et il n'y a pas lieu de le mettre au rancart, à moins de le remplacer par un autre qui nous donnera ce pourquoi ils sont morts, c'est-à-dire un pays où il fera meilleur vivre.

J'aimerais formuler quelques observations sur ce qui me semble être la cause véritable et fondamentale de nos différences et de nos difficultés en ce qui concerne le drapeau. Tout d'abord, toutes ces histoires qu'on fait au sujet du drapeau concernent-elles le drapeau lui-même, ou représentent-elles quelque chose de plus profond? A mon sens, le fond de toutes les difficultés à ce sujet est exactement le même qu'au moment de la Confédération il y a un siècle, et même un siècle auparavant. Cela est démontré par les opinions des personnes qui voient l'expansion du Canada comme une lutte pour le pouvoir entre deux groupes raciaux. En dépit d'un siècle d'asso-

ciation, il n'a pas été possible, soit à cause du manque de bonne volonté ou pour d'autres raisons, de surmonter nos différences. La preuve, c'est que la présence ou l'absence de l'Union Jack dans le nouveau drapeau constitue la raison véritable de la controverse. A moins qu'on ne voie les choses de la même façon et qu'on ne soit animé d'un vif désir de bâtir une nation meilleure, je ne crois pas qu'on puisse régler ce problème.

On a dit plus tôt au cours du débat que ce nouveau drapeau vise à assurer l'unité nationale. Où allons-nous trouver cette unité, dites-le moi? Sûrement pas en imposant par un vote du Parlement le choix d'une majorité à une minorité réfractaire. Ni en proposant à la population un ou deux modèles de drapeau choisis par des partis politiques et en lui demandant de se prononcer. Ni en imposant les vues de la majorité à une minorité au moyen d'un plébiscite portant sur des questions précises ou sur des drapeaux particuliers. J'estime qu'il faudrait d'abord établir si les Canadiens en général veulent un nouveau drapeau. Si oui, le Parlement devra ensuite instituer un comité pour prendre une décision irrévocable. Il faudrait que ce soit un comité extraordinaire institué pour s'occuper d'une situation extraordinaire. Il devrait avoir des assises larges et représenter les vues divergentes qui existent à travers le pays. Il faudrait imposer une limite à ses délibérations...

**M. Godin:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Ne sait-il pas que cela a été fait il y a 20 ans alors qu'un comité s'est réuni pendant deux ans pour examiner la question d'un drapeau national?

**M. Aiken:** Je le sais. Je sais aussi qu'après toutes ces études, le gouvernement libéral d'alors décida de ne tenir aucun compte des recommandations du comité. Je crois que cela répond à la question. Le comité s'est prononcé par 23 voix contre 1 en faveur d'un certain drapeau, mais le gouvernement n'a pas voulu l'adopter. La question avait été mal abordée; on n'avait pas convenu d'avance d'accepter la décision de ce comité. Si l'honorable député n'a pas encore participé au débat, je lui demanderais de le faire après que j'aurai repris mon siège.

**M. Godin:** Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Je dois dire à l'honorable député que j'ai déjà eu l'occasion de faire un discours sur cette question, mais je ne veux prendre aucune part à l'obstruction systématique.

**L'hon. M. Churchill:** Quand cela? Il y a vingt ans?

**Une voix:** Au cours du présent débat.

**M. Aiken:** L'honorable député a employé le mot obstruction (filibuster). L'expression a été utilisée plusieurs fois par le ministre du Commerce, dans son récent discours. Je me suis donné la peine de chercher dans le dictionnaire la définition du mot «filibuster» afin de savoir ce que cela signifie réellement. J'avais l'intention de l'utiliser moi-même, car si nous faisons de l'obstruction systématique, je pense que nous devrions l'admettre. Mais nous n'en faisons pas. Il ne s'agit pas ici de l'obstruction systématique dite «filibuster». Je me propose de citer au député la définition du mot «filibuster» et il comprendra peut-être qu'il emploie ce mot à mauvais escient. Comme l'avait écrit la troisième édition du dictionnaire Webster, il signifie «l'emploi de tactiques dilatoires extrêmes, par des personnes, ou par des groupes, qui essayent de différer l'initiative de la majorité dans une assemblée». (*Applaudissements*)

**Une voix:** Justement!

**M. Aiken:** Je ne suis pas du tout d'accord avec le député à ce sujet. Je dirais qu'il n'y a pas eu de tactiques dilatoires exagérées. Certains députés vis-à-vis ne veulent pas de débat sur le drapeau. Ils voudraient simplement faire mettre la question aux voix. Mais, à mon avis, il s'agit d'un des problèmes les plus importants dont a été saisi le Parlement depuis bien des années.

**M. Godin:** Monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. Aiken:** Je n'ai pas l'intention de me lancer dans un échange de vues avec le député. Il aura une chance de faire un apport quand j'aurai terminé.

**M. Godin:** Le député trouvera peut-être utile de m'écouter. Il pourrait peut-être alors abréger son discours.

**M. Aiken:** Je n'ai pas entendu la dernière remarque, mais je suppose que je n'ai pas manqué grand-chose.

**Une voix:** Personne d'autre non plus.

**M. Godin:** Pourquoi refuser de m'entendre?

**M. Aiken:** Je continuerai en disant ceci: je sais que certains de mes collègues à la Chambre tiennent beaucoup à un nouveau drapeau. Ils prétendront qu'un comité sera simplement une cause de délai et aura pour conséquence qu'on ne prendra aucune mesure à cet égard. Ils remontent en arrière, comme le député de Nickel-Belt, et pensent au gouvernement libéral d'il y a 20 ans.

**M. Godin:** Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel.

**M. Aiken:** Je ne vois aucune raison pour le faire.

**M. Godin:** J'estime qu'il faut établir la vérité. Le comité qui a siégé il y a 20 ans n'était pas un comité libéral.

**M. Aiken:** Alors quel gouvernement était-ce? On a employé, pour le désigner, certaines autres expressions, mais il me semble que le premier ministre était un libéral.

**M. Godin:** Pour s'en tenir à la vérité absolue, le comité dont parle le député n'était pas un comité libéral; il s'agissait d'un comité de la Chambre composé de députés de tous les partis.

**M. Herridge:** Ayant été membre de ce comité, je dois faire savoir à la Chambre qu'il était en majorité libéral.

**M. Aiken:** Je remercie le député de Kootenay-Ouest. Non seulement la majorité y était libérale, mais c'était également le cas à la Chambre. Je tiens simplement à dire à ceux qui pensent qu'il n'arrivera rien, qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir, dans deux ans, un pays unifié qu'un pays divisé sous un nouveau drapeau. Je crois que voilà, en ce moment, l'essence du problème. En outre, en craignant tellement de différer les choses, n'admet-on pas qu'il y a quelque chose à perdre, et qu'il y a des arguments contre l'adoption d'un nouveau drapeau?

Je tiens à terminer mes observations en exposant brièvement mon opinion sur le vote qui aura lieu quand le débat sur le sous-amendement sera terminé. A cette fin, je devrais exprimer mon point de vue sur la motion principale et l'amendement, non pas en détail, bien entendu, mais en résumé. Je répète qu'à mon avis, le nouveau drapeau qu'on nous propose n'a pas l'appui général du peuple canadien, et me vois obligé de m'opposer à la motion principale. Je puis appuyer l'amendement puisqu'il est assez vaste pour déterminer, comme je le voudrais, si, oui ou non, les Canadiens désirent un nouveau drapeau, c'est un point essentiel.

Le sous-amendement comporte quatre points dont aucun ne renferme la question qui m'intéresse: le choix possible d'un autre drapeau et la substitution d'un autre modèle. Les quatre questions qu'on y trouve se rattachent uniquement au drapeau proposé et à la conservation du pavillon rouge. Cependant, le sous-amendement est conçu en partie comme suit: «Que ... au nombre des questions à poser au peuple,» il y en aura quatre, dont on donne le détail. A mon avis, ce passage n'exclut pas ma proposition, et je pourrai l'appuyer. Bien entendu, j'aimerais, s'il y a moyen, appuyer l'amendement proposé par l'honorable député de Regina-City.

En terminant, qu'on me permette de dire que nous nous trouvons engagés dans un débat. L'honorable député de Bonavista-Twillingate, à la fin de la période consacrée aux questions, a répété les paroles qu'avait prononcées antérieurement le premier ministre. Il a dit qu'il voulait que tout député de la Chambre ait l'occasion d'exprimer son opinion sur le sujet. S'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, comment peut-on parler d'obstruction systématique? Je ne crois pas m'engager dans une obstruction systématique; mais s'il s'agit d'obstruction systématique, et si cette obstruction doit amener quelque changement dans l'attitude obstinée du premier ministre sur son drapeau trifolié, j'aurai eu le privilège d'y participer.

**M. John Loney (Bruce):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole pour appuyer le sous-amendement à l'étude, c'est parce que, à titre de représentant élu, il est de mon devoir, je crois, d'exprimer au Parlement l'opinion de mes commettants. J'ai donc l'intention de voter en faveur du sous-amendement du député de Regina-City, appuyé par le représentant de Selkirk, portant que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

Monsieur l'Orateur, au cours de mes observations sur la motion à l'étude, j'essaierai non seulement d'exprimer l'appui de mes commettants en faveur du pavillon rouge du Canada mais aussi de leur assurer l'exercice d'un droit qui leur revient, celui de se prononcer sur la question du drapeau national, quel que soit leur choix.

Au sujet de la motion, je me reporte à une déclaration parue dans l'édition canadienne de *Time*, le 15 mars 1963. D'après la revue, au cours d'une conférence de presse tenue à Toronto pour les éditeurs de langue étrangère, on a demandé au premier ministre: «Qu'arriverait-il si les libéraux n'obtenaient pas la majorité des voix?» Le chef du gouvernement actuel avait alors répondu: «Si une telle situation se produisait, ce dont je doute fort, il faudrait que tous les hommes de bonne volonté unissent leurs efforts pour venir en aide au pays». Si je répète cette déclaration faite par le chef d'un gouvernement minoritaire, c'est parce qu'elle n'a jamais eu autant d'actualité que présentement, à mon avis.

Si le premier ministre était sincère en disant l'intérêt qu'il porte à tous les gens bien pensants; s'il est sincère lorsqu'il dit vouloir maintenir l'unité et diriger le destin de notre grande nation pour les générations

à venir, il devrait appliquer ses propres paroles et permettre à la population de venir en aide au pays en exprimant son opinion au sujet du drapeau national. Jamais encore, dans l'histoire du Canada, pareil problème n'a touché tant de gens. Jamais encore une question n'a agité à ce point l'opinion, et jamais tant de gens n'ont encore exprimé leur avis pour et contre, ni pris activement position en s'engageant dans une campagne pour appuyer la mesure en question, qui est le choix d'un nouveau drapeau canadien distinctif.

Je maintiens, monsieur l'Orateur, que le drapeau, quel qu'il soit, sous l'égide duquel vivra la population canadienne devrait être choisi par la population elle-même, de façon à ce qu'elle le respecte, qu'elle puisse le considérer comme le symbole de nos libertés démocratiques et de notre mode de vie, que ce soit un drapeau distinctif qui représente notre histoire et l'héritage que nous chérissons, et non pas un drapeau qu'on dit, à juste titre ou non, être le choix personnel d'un seul homme, et que l'on considère simplement comme un fanion politique. Ce ne doit pas être un modèle accepté, peu judicieusement, comme une forme tangible d'apaisement à l'endroit d'un groupe qui ne désire —ce qui est son bon droit—qu'obtenir la reconnaissance de sa culture et de son héritage et arriver à l'unité nationale qui lui vaudra le respect et la reconnaissance qu'il mérite, à si juste titre, comme l'une des deux races fondatrices du Canada des premiers jours. Monsieur l'Orateur, je citerai maintenant un extrait du *Daily News* d'Amherst, numéro du vendredi 29 décembre 1961:

D. Vous dites que les libéraux sont en train d'élaborer un modèle?

Et M. Pearson a répondu:

Oh, il y a des centaines de modèles. Mais ce sera au gouvernement de décider lequel il présentera au Parlement.

D. Et comment consulteriez-vous la population à cet égard?

Et le premier ministre a répondu à cette question:

Nous consulterions le peuple au moment des élections générales. S'il n'aime pas le concept d'un drapeau canadien distinctif, qu'il est impossible de prendre pour celui d'un autre pays, il nous le fera savoir catégoriquement.

Si le gouvernement consent à ce que nous adoptions cette méthode, je suis certain que les paroles du premier ministre seront justifiées. Les gens désirent faire connaître leurs sentiments de façon non équivoque. J'ai dit en débutant, monsieur l'Orateur, que j'aimerais assurer à mes commettants qu'ils auront l'occasion, qui leur appartient de droit, de déclarer leur choix d'un drapeau national. Cette occasion ne peut leur être donnée que par un plébiscite national. Voter pour appuyer la motion, c'est, je crois, le seul procédé démocratique que notre Parlement puisse suivre pour adopter par une loi, une fois pour toutes, un drapeau blasonné de symboles acceptés, un drapeau canadien, appartenant au peuple et choisi par le peuple.

En insistant pour que la question soit soumise au peuple afin qu'il prenne une décision, je désire présenter certains messages provenant de ma circonscription, et qui motiveront l'attitude que j'ai prise en appuyant cette motion. Voici le premier texte:

Je vous exhorte à faire maintenir le pavillon rouge comme drapeau du Canada.

Veuillez donc faire tout ce que vous pouvez pour donner à tous l'occasion de formuler leur vœux en votant sur la question.

Je répéterai cette demande, monsieur l'Orateur:

Veuillez donc faire tout ce que vous pouvez pour donner à tous l'occasion de formuler leurs vœux en votant sur la question.

La lettre suivante vient de la réserve indienne de Cape-Croker; en voici le texte:

A titre de membre de la L.O.B.A. 1132 de Cape-Croker, dans votre circonscription, je veux vous faire savoir que je défends notre pavillon rouge canadien.

Notre drapeau, le pavillon rouge, est un drapeau canadien distinctif. Le fond rouge est un défi à tout pays du monde d'essayer de surpasser notre liberté, notre égalité et notre démocratie. L'Union Jack, placé au point d'honneur, honore tous les traités, toutes les alliances et tous les pactes conclus jusqu'à ce jour, et les armoiries du Canada, qui battent librement dans le champ, signifient la liberté et l'égalité de tous les peuples dans notre grand pays.

Nous avons vraiment la démocratie. Nous avons le droit de voter. Aucun individu, aucun parlement s'exprimant par un seul homme ne peut décider de l'avenir ou du sort du Canada. Que M. Pearson décide de ne pas accepter notre mode de vie canadien, suffit certainement pour montrer que le drapeau de son choix ne conviendrait pas aux Canadiens, amis de la démocratie et de la liberté.

Comme on l'a déjà dit, nous sommes une démocratie, nous avons le droit de vote. Aucun homme, ni aucun parlement d'un seul homme, ne saurait décider de l'avenir ou du sort du Canada. Voici ce que m'a écrit un ancien combattant:

Comme citoyen canadien et comme habitant du comté de Bruce, j'estime qu'il est de mon devoir de vous écrire pour vous exprimer mon sentiment et celui de ma famille sur tous les propos oiseux et les balivernes au sujet d'un drapeau canadien. Un drapeau canadien, nous en avons déjà un, celui dont vous trouverez sous pli un exemplaire.

Il est reconnu tout autant que n'importe quel autre comme le drapeau canadien proprement dit. Quand notre convoi est arrivé en Écosse, en novembre 1941, la première chose que j'ai aperçue dans le port, c'est une feuille d'érable verte sur la cheminée d'un navire et, au mât, notre drapeau canadien, le pavillon rouge. Puisse-t-il flotter encore longtemps!

Allons-nous priver cet ancien combattant de son droit de voter pour le drapeau de son choix, droit pour lequel il s'est battu

et s'est sacrifié au cours de la dernière guerre? Nombre de Canadiens ne se laisseront jamais convaincre d'accepter un autre drapeau que celui qui aujourd'hui flotte si fièrement au-dessus de notre pays. Plusieurs, comme cette mère de famille qui m'a écrit la lettre que voici, exigent que l'occasion leur soit fournie d'exprimer au scrutin leur opinion:

Je suis fermement convaincu que le pavillon rouge canadien symbolise tant de sacrifices consentis en commun que nous ne saurions nous laisser imposer, sans rien dire, un autre drapeau par un groupe minoritaire. Nous osons croire, par conséquent, qu'en votre qualité de représentant de notre circonscription, vous userez de votre influence pour attirer là-dessus l'attention des intéressés. Un de mes fils a donné sa vie en combattant sous ce drapeau bien à nous et je ne saurais en accepter d'autre.

Cette personne n'acceptera jamais, dans sa fierté de mère, un fanion d'inspiration politique, imposé par une seule personne.

Un plébiscite permettra aux Canadiens qui n'appartiennent à aucun des groupes fondateurs du pays d'exercer leurs libertés et leurs droits—la liberté de choisir et le droit d'entériner, à titre de Canadiens de naissance ou d'adoption, devenus citoyens du pays où ils ont choisi de demeurer.

Monsieur l'Orateur, ce sont les Indiens que le gouvernement doit écouter et il faut qu'il tienne compte de leurs opinions. Il y a deux réserves indiennes dans ma circonscription; ces gens estiment que le drapeau proposé par le premier ministre ne tient acun compte de l'étendard sous lequel leurs traités et pactes ont été conclus. M. Vernon Jones, ancien chef de la bande de Cape Croker, croit que tous les Canadiens devraient pouvoir se prononcer pour ou contre ce drapeau. Cet électeur indien s'exprime d'une façon tout à fait intransigeante. Voici ce qu'il dit:

Nous comptons bien garder notre drapeau, le pavillon rouge. Nous sommes les naturels du pays et nous avons beaucoup de respect pour le drapeau sous lequel nous avons combattu pendant les deux guerres mondiales: ne touchez pas au pavillon rouge. On dit que nous sommes les Peaux-Rouges; j'estime donc que le pavillon rouge nous représente. Je vous écris avec l'espoir que ce drapeau français ne flottera jamais, car il ne nous représente pas du tout. Nous n'avons pas encore capitulé et, à mes yeux, le drapeau blanc est le symbole de la reddition.

Nous vous prions de demander à M. Pearson de ne plus penser à son drapeau, car nous ne savons pas comment il pourra l'arborer sans effusion de sang. Certains d'entre nous sont prêts à se battre et à mourir pour leur drapeau et M. Pearson ne voudra pas provoquer de mécontentement au pays.

Il ressort d'une autre lettre reçue d'une réserve indienne que les Indiens sont pour le maintien du pavillon rouge et de l'Union Jack. Cette lettre se lit comme il suit:

Monsieur,

Je considère avec une vive inquiétude le drapeau Pearson. Tout au long de l'histoire, les Indiens du Canada ont, à bon droit, combattu pour l'Union Jack et le pavillon rouge.

[M. Loney.]

Nous avons combattu pour les Anglais durant la guerre de 1812, la guerre mondiale de 1914-1918 et la dernière guerre de 1939-1945. Un grand nombre de nos compatriotes ne sont pas revenus de ces guerres. Le passage du Canada à l'indépendance n'a pas été ressenti par nos voisins blancs de la même façon que par les Indiens. Ainsi, tant que le Conseil privé d'Angleterre était notre Cour suprême, nous étions assurés que nos traités étaient sous la garde d'un tribunal indépendant.

Depuis que la Cour suprême du Canada est devenue le tribunal de dernière instance, l'Indien a perdu le droit qui lui avait été donné aux termes du traité Jay, intervenu entre la Couronne britannique, les États-Unis et les Indiens d'Amérique du Nord (traité nº 166.)

Lorsqu'on présenta ce traité à la Cour suprême du Canada, il a été infirmé, parce que la guerre de 1812 avait infirmé tous les traités conclus entre les États-Unis et le Canada.

Même si cette guerre n'intéressait pas directement les Indiens, ce sont eux qui en subirent les conséquences.

Tous nos traités, ou peu s'en faut, se terminent en ces termes: ces stipulations resteront valides tant que l'herbe poussera, que les cours d'eau couleront et que le gouvernement britannique existera. Si l'on enlève l'Union Jack du pavillon canadien, les droits garantis aux Indiens en vertu de ce drapeau pourraient en souffrir énormément.

La population n'acceptera pas un drapeau sans faire connaître son avis par un vote ou par l'entremise de ses députés à la Chambre. Pourtant, le premier ministre nous a déjà dit que si nous n'acceptions pas son drapeau, il en appellerait à la population. Si le gouvernement ne craint pas de tenir des élections générales sur cette question, pourquoi s'efforce-t-il de réprimer les instances que font les députés au nom de leurs commettants qui sont en faveur d'un modèle autre que le modèle trifolié? S'il est sûr que la majorité des Canadiens favorisent ce modèle, pourquoi alors craint-il que les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient un autre modèle de drapeau et les accuse-t-il de faire de l'obstruction systématique? J'ai reçu des lettres dans lesquelles certains de mes commettants affirmaient qu'ils ne respecteraient aucunement un drapeau imposé.

Si nous possédons une véritable démocratie, nous devons obtenir le mandat du peuple. Si nous avons un gouvernement parlementaire, nous devons poser la question à ceux qui nous ont élus. Si la justice et la tolérance règnent ici, tous les Canadiens doivent pouvoir formuler leurs opinions. Si la liberté personnelle existe, les députés doivent s'assurer qu'elle est respectée.

Comme mes collègues, j'ai reçu de nombreuses lettres et pétitions au sujet de cette affaire. Le premier ministre et les honorables vis-à-vis ne tiendront-ils pas compte des opinions exprimées par la Légion royale canadienne, la société auxiliaire féminine de la Légion, les organisations telles que les Filles de l'Empire, les institutions féminines et autres groupements religieux. Les protestations du Corps canadien, de l'Association

patriotique canadienne et de groupes ethniques demeureront-elles vaines? Quelle réponse sera donnée à ceux qui expriment une opinion personnelle et appuient activement un drapeau autre que le modèle trifolié?

Je fais maintenant mention des nombreux particuliers qui ont jugé bon de communiquer avec leur député—le vieillard dans la maison de santé, la veuve de guerre, les cultivateurs, les Néo-Canadiens, les prêtres et les pasteurs. Nombre de ces communications, comme celle que je vais lire, sont courtes et pleines d'à-propos:

Monsieur,

Je ne suis pas un de ces Canadiens ingrats d'ascendance britannique qui voudraient se défaire du pavillon rouge, j'aimerais plutôt le conserver comme notre drapeau national.

Des communications comme celles que je viens de lire ont continué d'arriver au fur et à mesure que le débat avançait et elles rempliraient bien des pages. Du grand nombre de pétitions, de lettres et de résolutions qui y figurent, se dégage un désir commun de maintenir le pavillon rouge et de s'exprimer par voie de scrutin.

Voici la résolution des auxiliaires féminins:

Membres du Corps auxiliaire féminin de la Légion canadienne, nous désirons faire connaître notre opinion sur la question du drapeau.

Nous voudrions que le pavillon rouge flotte toujours au Canada comme drapeau national.

J'ai une copie de lettre adressée au premier ministre (M. Pearson); elle se lit ainsi:

Les sousignées, membres de la *Lodge of the Ladies Orange Benevolent Association,* ont dûment proposé et résolu de vous faire tenir à vous, Monsieur le premier ministre, et au gouvernement du Canada, une pétition relativement au drapeau canadien.

Nous sollicitons donc que l'Union Jack soit reconnu comme drapeau du Canada et nous désirons faire savoir que tel est notre ferme désir. Si l'on doit adopter un drapeau distinctif, que ce soit le pavillon canadien déjà connu à travers le monde.

La *Ladies Orange Benevolent Association* continue d'appuyer loyalement Sa Majesté la Reine Élisabeth II, reine du Canada, et le drapeau de notre Empire, notre Union Jack bien-aimé.

Nous demandons que vous accordiez à notre résolution l'attention qui lui est due.

Monsieur l'Orateur, je me suis efforcé de communiquer le sentiment des gens de la circonscription de Bruce. A titre personnel, je répète en cette enceinte ce que j'ai dit récemment dans un discours ayant trait au drapeau—pour ceux qui ont servi sous cet étendard, j'ai le plus grand respect et j'apprécie leur sacrifice pour la défense de notre pays. C'est le drapeau sous lequel je serais fier de servir moi-même, et en ma qualité de père, je serais fier de voir mes fils servir leur patrie sous le drapeau qui est reconnu comme le symbole du dominion du Canada depuis 1867.

Monsieur l'Orateur, je soutiens fermement le pavillon rouge canadien. Toutefois, si les Canadiens croient opportun de choisir un autre drapeau, je le reconnaîtrai et le respecterai comme tout patriote. Je demande, cependant, que ce soit la population du Canada qui choisisse son drapeau.

En terminant, je dis au premier ministre que tous les hommes de bonne volonté devront aider le pays.

Je vous remercie.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je participe au débat concernant l'adoption d'un nouveau drapeau canadien. Je tiens à dire à mon collègue de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) qu'il s'est montré par trop modeste au début de ses observationks lorsqu'il a déprécié en quelque sorte son apport au débat. J'ai trouvé que sa thèse était très bien conçue et exposée avec soin et qu'elle constituait un apport utile, comme un bon parlementaire doit en faire de temps à autre.

J'ai réagi de la même façon au discours de mon collègue de Bruce (M. Loney), qui était également profond, plausible et utile.

Monsieur l'Orateur, il est déplorable qu'il existe au Canada un état de choses en grande partie attribuable aux journalistes qui rédigent sans doute leurs articles un peu trop rapidement, se préoccupant outre mesure des délais qui leur sont imposés. Cela les a portés à croire que toute question étudiée longuement par les représentants du peuple est en quelque sorte l'indice d'obstruction et de retards. La même réaction se dégage des commentaires des journaux sur le discours du trône; on dit que le débat se prolonge et tous les députés reprennent les mêmes points, oubliant qu'avant d'être une assemblée de gouvernement responsable, le Parlement était une assemblée représentative qui existait pour représenter les citoyens du pays. Quand il se produit des choses qui émeuvent et stimulent l'opinion publique, il serait étrange que les représentants du peuple passent leurs journées sans dire un mot. J'estime que tous ceux qui ont fait un apport à ce débat ont servi un but extrêmement utile. Je m'enorgueillis du fait que ce sont mes collègues surtout qui ont assumé la tâche de poursuivre ce débat sur cette question très importante et qui ont dirigé le public. Je suis fier d'eux.

Dans l'ensemble, les discours prononcés jusqu'ici ont été utiles et ont cherché à atténuer les répercussions d'une mesure intempestive et d'une décision malavisée du premier ministre (M. Pearson) et du gouvernement qui ont clairement compromis l'unité

nationale. Le Canada a toujours fait face à ce problème. Il nous a toujours fallu une direction sage afin d'empêcher les divisions de devenir si profondes qu'il serait impossible de les réconcilier.

Il convient que la Chambre des communes prenne l'orientation proposée par les deux honorables députés en ce jour alors que nous sommes disposés à consacrer notre attention à l'anniversaire de cette importante conférence de Charlottetown, qui a eu lieu il y aura cent ans demain. A titre de représentant de la Chambre et de son gouvernement, le premier ministre assiste aujourd'hui, comme il convenait, à cette conférence-anniversaire.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que l'unité du pays est menacée. La situation n'était pas facile, il y a un siècle. Nombre de fois depuis, des problèmes ont placé le pays en danger. Il est évident, je crois, que nous devons nous garder de tout propos qui pourrait soulever un Canadien ou un groupe de Canadiens contre un autre et ainsi affaiblir le lien toujours fragile de la Confédération qui unit ce grand mais hétérogène pays.

Le ministre du Commerce (M. Sharp) a eu l'obligeance d'exprimer son inquiétude à l'égard du parti auquel j'appartiens et de nous donner des conseils. Je ne suis pas de ceux auxquels on attribue un esprit de parti excessif. On me dit même parfois que je n'en ai pas suffisamment, mais lorsque le ministre nous prodiguait ses conseils, je pensais à un danger encore plus grand. J'ose croire que son parti ne voudra pas contribuer à ce qui, au dire du grand sir John Thompson, serait le plus grave danger qui puisse menacer la vie politique d'un pays comme le nôtre. Sir John Thompson, un des trois grands citoyens de la Nouvelle-Écosse qui devint premier ministre du Canada, a prononcé des paroles qui me semblent s'appliquer parfaitement à la situation actuelle. Il a dit:

> La calamité la plus grave pour notre pays serait que la division politique fasse suite à la division raciale ou religieuse. Un danger qui menace l'avenir de notre pays et son unité, qui est en train de s'accomplir, c'est que nos citoyens soient hostiles les uns envers les autres et mettent en question le gouvernement à cause de religions ou de races différentes.

Monsieur l'Orateur, c'est là une situation qu'il faut éviter à tout prix.

Une de mes collègues, l'honorable représentante de Grenville-Dundas (M^me^ Wadds), a parlé il n'y a pas longtemps sur le thème même qu'avait exposé un de nos grands hommes d'État des années 1890 lorsqu'elle a dit:

> Définissons clairement ce que nous entendons par unité—ce n'est pas de la rigidité, ni de la force physique ou législative, mais de la compréhension, une concentration de l'esprit sur notre objectif commun, et non sur des contrariétés insignifiantes ou des blessures d'amour-propre.
>
> Nous parlons d'unité nationale comme s'il s'agissait d'un immeuble qu'il faut construire rapidement, de préférence sans qu'il en coûte trop cher et sans trop d'efforts; un immeuble qui, une fois édifié, nous protégerait de tous les maux modernes.
>
> L'unité n'est que partiellement physique; elle est surtout mentale et émotionnelle, toujours changeante, toujours exigeante, mais elle en vaut la peine.

Monsieur l'Orateur, nous luttons aujourd'hui pour réaliser une certaine unité. Nous essayons de trouver une solution qui n'irritera pas et n'aggravera pas les blessures qui auraient pu être causées. C'est là une grande partie de l'effort déployé par le parti de l'opposition, le plus ancien du pays, qui a été fondé et assis sur une grande compréhension, un accord de collaboration entre les chefs des deux races fondatrices du Canada. Voilà ce que nous cherchons à réaliser. C'est là le genre de proposition que comporte l'amendement que nous avons présenté, dans un effort pour aboutir à une décision sur cette question; et il nous faut discuter la question à fond, car elle revêt une grande importance.

La plus grande qualité d'une institution parlementaire n'est pas la célérité ni l'efficacité. Sa valeur la plus élevée réside avant tout dans la démocratie, le sens de l'accommodement, l'opinion générale et le dévouement envers les commettants que nous représentons. J'estime que le parti de Macdonald et de Cartier, celui qui nous a conduits à la Confédération il y aura bientôt un siècle, a été sage de soutenir qu'une fois l'erreur du premier ministre commise, toute la question devrait faire l'objet d'un plébiscite. Je crois que ce serait une chose utile, un apport important en vue de sauver tout ce que nous pourrons d'une situation qui est le fait du gouvernement et surtout, je le rappelle à regret, du premier ministre, dont la carrière et la personnalité m'ont toujours inspiré le plus grand respect. Il est regrettable que cet homme qui, durant une longue et fructueuse carrière, a si bien réussi à dissiper les différends, a montré tant d'adresse et de dévouement pour trouver des solutions moyennes, soit celui qui, en 1964, ait semé l'un des grands facteurs de division dans la politique de notre pays. C'est d'autant plus malheureux que la chose était inutile, inopportune et gauchement engagée.

Évidemment, la Chambre trouve difficile de suivre le gouvernement en cette affaire. Je suis de ceux qui, en des temps plus heureux et plus calmes, auraient cherché à faire comprendre à leurs commettants qu'il serait

peut-être bon que notre pays possède un drapeau distinctif. J'aurais été disposé à avouer que les symboles qui me sont chers pourraient être conservés par moi-même et par les miens, mais ne devraient pas nécessairement figurer sur le drapeau. Nous accomplirions tous beaucoup en mettant de l'eau dans notre vin. Mais devant la situation où la Chambre et le pays se sont trouvés, même les partisans de cette théorie se sont vus dans la nécessité de s'opposer au projet, et force m'est de me prononcer, par mes discours et par mon vote, contre les résolutions A et B.

Tenir un plébiscite, ce n'est pas seulement réunir un consensus impossible à la Chambre, mais c'est sûrement là un des éléments du plébiscite. De toute évidence, la Chambre est divisée, et profondément divisée sur cette question. Tenir un plébiscite, ce n'est pas seulement donner à chaque citoyen la chance de participer directement à l'adoption d'un symbole comme le drapeau. C'en est un élément essentiel, mais il y a autre chose, et c'est là le malheur que l'esprit de parti se soit manifesté au sujet du modèle proposé et que, dans tout le pays, on entende parler du fanion Pearson. C'est une expression que je n'ai jamais employée et que je n'ai pas l'intention d'employer. De telles observations n'améliorent en rien notre vie publique, comme l'expression «dollar de Dief.» n'avait à peu près rien donné au Canada. C'est d'ailleurs une chose très difficile à trouver aujourd'hui pour des raisons dont nous ne parlerons pas au cours du présent débat.

Toutefois, il n'appartient pas à un gouvernement minoritaire de choisir le symbole d'un pays, car ensuite, quand un autre gouvernement majoritaire ou minoritaire lui succède, le choix du premier est mis de côté. Il serait ridicule que chaque premier ministre et chaque parti nous présente son drapeau. Nous ne voulons pas d'un drapeau libéral ou d'un drapeau conservateur, d'un drapeau Pearson ou d'un drapeau Douglas. Nous voulons un drapeau canadien. Je crois donc que sur cette question importante, nous devrions, comme d'autres pays, donner un caractère constitutionnel et immuable à une décision prise par un Parlement. Et soumettre à la population cette décision du Parlement, ce serait lui donner le caractère le plus immuable possible, car nous savons qu'aucun Parlement ne peut lier son successeur, et une simple résolution inscrite au *Feuilleton*, puis mise aux voix, ne donnerait pas à la décision la même intangibilité qu'un plébiscite.

Je suis de ceux qui croient que dans le cas actuel, il est tout indiqué de préconiser la tenue d'un plébiscite. C'est essentiel pour trouver la solution convenable aux problèmes qui se posent, car nous voulons un drapeau qui soit le fruit de l'unanimité et nous voulons que tout le monde comprenne que ce drapeau, nous le conserverons très très longtemps. Avec le député de Bruce (M. Loney), je reconnais que nous devrons honorer le drapeau. J'évite de dire ce que je pense, du point de vue esthétique, du drapeau décrit dans la résolution, car il renferme des symboles qui pourraient très bien figurer sur le drapeau que nous adopterions. Je suis convaincu, en mon âme et conscience, je le sens au plus interne de mon être: le drapeau décrit dans la résolution ne sera jamais arboré officiellement par notre pays. Je crois que c'est écrit dans le ciel. Toutefois, je ne suis pas certain qu'un nouveau drapeau n'émergera pas des voies normales de la démocratie, du compromis, de la bonne volonté et de la compréhension. S'il est adopté normalement, honorablement, démocratiquement et loyalement, je suis disposé à l'honorer et à enseigner à mes enfants à le respecter. Pour trouver une méthode, nous avons proposé le plébiscite, et je loue mon collègue de Regina-City de ses propositions. On a donné lecture des quatre choix. Certains croient qu'un plébiscite devrait renfermer plus de choix, mais je serais plus heureux si ces choix étaient moins nombreux.

La question: «Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?» vient en tête à bon droit. Je n'ai jamais compris ceux qui prétendent que le pavillon rouge du Canada n'est pas un drapeau canadien distinctif. J'ai eu quelques occasions d'aller à l'étranger, pour assister aux réunions des Nations-Unies et à d'autres assemblées, en servant le pays modestement. Je n'ai jamais vu la moindre hésitation pour reconnaître que le pavillon rouge du Canada était en fait la représentation symbolique de notre pays. Par conséquent, quoi qu'il advienne—et je vais parler de la proposition de l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken)—je crois que le pavillon rouge du Canada ne peut et ne doit pas être abandonné avant que les Canadiens aient eu le droit d'exprimer leur opinion à ce propos.

Il est malheureux que nous nous soyons parfois permis de croire que nous n'avons aucun drapeau. Bien entendu, nous avons eu un drapeau et ce drapeau possède un statut juridique. Il a été reconnu, et on serait mal avisé de prétendre le contraire. S'il n'est pas satisfaisant, c'est autre chose. Trouvons les

moyens d'étudier le problème, mais nous n'aboutirons à rien en imaginant que le pavillon rouge du Canada n'est pas notre drapeau national en fait et en droit. Personnellement, je trouve que c'est un drapeau très frappant. J'ai trouvé que la colline du Parlement, le jour de la Confédération, avec les 66 drapeaux qui flottaient au vent, offrait un spectacle des plus impressionants.

Le drapeau rouge du Canada est attrayant et riche d'histoire. Il possède une tradition, mais chez certains, peut-être suscite-t-il une réaction négative. Certains y trouvent peut-être un rappel d'une période troublée de leur histoire ancestrale. Si je ne pensais qu'aux jours de Culloden, je n'aurais pas non plus une trop bonne opinion de l'Union Jack, parce qu'il n'y eut jamais de boucherie plus poussée que celle qu'ont pratiquée les arrogants Sassenachs du Sud contre mes ancêtres du Nord, mais ce n'est pas ce que je vois dans le pavillon rouge. Je vois dans ce pavillon rouge le rappel de l'évolution d'une des collectivités politiques les plus importantes que le monde ait jamais connues.

Voici donc ce pays qui a pris l'initiative dans l'évolution du statut de tous les dominions. Je rappellerai aussi que ce n'était que juste de donner, il y a bon nombre d'années, aux sujets francophones de la Couronne, les libertés civiles et politiques qu'on n'accordait pas, en Angleterre même, aux sujets anglophones de la Couronne. Je reconnais là, le résultat de la lutte menée par sir Robert Borden contre l'entêtement de certains hauts fonctionnaires du *Colonial office*. Je reconstitue dans mon esprit l'évolution qui s'est produite au cours des années dans le Commonwealth, quand Borden a insisté sur l'égalité des pays membres, et quand l'un de ses successeurs, notre propre chef de l'opposition, (M. Diefenbaker), s'est fait avec succès, à une autre étape, l'avocat de l'égalité des peuples dans le cadre du Commonwealth.

Voilà ce que nous pouvons constater, et peut-être n'avons-nous pas, au Canada, fait montre d'assez de sentiment au sujet des symboles de notre existence. J'ai entendu le député de Greenwood (M. Brewin) dire l'autre jour que la jeunesse de notre pays—c'est-à-dire la majorité de nos jeunes—souhaitait avoir un drapeau canadien distinctif. Peut-être—peut-être avons-nous, en effet, péché par omission, surtout ceux d'entre nous qui étaient des éducateurs, en ne leur signalant pas le caractère distinctif du drapeau que nous avons. Nos cousins américains ne manquent certainement pas d'exprimer leur nationalisme, si nous pouvons le désigner ainsi—alors que nous avons peut-être fait preuve de négligence à cet égard.

Peut-être le symbole national devrait-il importer le plus à notre jeunesse. Comme l'a déjà dit le courageux député de Calgary-Nord (M. Harkness) qui a pris la parole l'autre jour, nous exprimons nos préférences personnelles. Puis, nous nous engagerons à appuyer la solution à laquelle nous-mêmes et nos collègues serons arrivés comme il convient.

Lorsque nous aurons ce drapeau distinctif, soit par la méthode proposée par le député de Regina-City (M. More) soit par un plébiscite plus simple ou plus élaboré, nous éprouverons pour ce symbole toute l'affection émotive que ressentent bon nombre de Canadiens pour le pavillon rouge du Canada, et pour les autres symboles employés jusqu'ici dans notre pays.

A mon avis, la proposition du député de Calgary-Nord, du député d'Oxford (M. Nesbitt), du député de Qu'Appelle (M. Hamilton) et d'autres encore, qu'a mentionnés tout à l'heure le député de Parry-Sound-Muskoka tendant à confier la question à un comité pour étude sérieuse et approfondie, est excellente. En effet, ce comité siégerait pendant que la Chambre des communes, qui l'aurait créé, s'occuperait d'autres questions, peut-être différentes, mais d'urgence égale. J'espère beaucoup que le comité procédera aux travaux préparatoires afin d'éviter dorénavant les erreurs qu'ont commises le premier ministre et le gouvernement en essayant de déployer un drapeau.

Si le comité avait recours aux conseils de deux héraldistes, de deux historiens et de deux artistes, cela nous épargnerait le choc terrible qu'ont subi maintes personnes douées de sens artistique quand elles ont aperçu le symbole qui fait l'objet de la résolution principale. Une telle mesure serait utile. Puis, on pourrait s'attendre que le comité, après avoir tout bien pesé, présente un modèle assez généralement acceptable. Il s'agirait ensuite de soumettre ce modèle et le pavillon rouge au peuple canadien lors des prochaines élections.

Ainsi, le premier ministre aurait tenu sa promesse, en soulevant la question d'un drapeau distinctif. La Chambre des communes, elle, aurait accompli son devoir en rétablissant l'ordre après la confusion, en ramenant l'unité à la suite du conflit et en substituant l'entente à l'amertume. Il ne resterait plus qu'à la population canadienne, qui doit avoir le dernier mot, de se prononcer. A mon sens, ce serait là une chose dont les Canadiens pourraient être fiers, de même qu'une excellente préparation aux fêtes de 1967. On a reconnu qu'une erreur avait été commise. Les âmes nobles reconnaissent leurs erreurs; je crois que le premier ministre (M. Pearson) a fait une grave erreur. Ce sentiment est largement répandu au pays, j'allais dire «dans son parti», mais je n'ose pas aller si loin; je ne sais pas.

[M. Macquarrie.]

En tout cas, je serais très surpris que cette idée ne se soit pas infiltrée aussi dans son parti.

Un comité de la Chambre pourrait faire œuvre utile. J'espère qu'il serait institué avec les meilleures intentions et que son vice-président serait un conservateur. On pourrait accorder la seconde place au sein de ce comité à un député aussi distingué que le représentant de Trois-Rivières (M. Balcer) et je suis persuadé que le gouvernement pourrait nommer certains de ses distingués partisans, tel le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) ou le député de Brant-Haldimand (M. Pennell) qui pourraient orienter le groupe en étudiant les idées mises de l'avant. Les Canadiens nous ont montré, je crois, qu'ils étaient très inquiets et qu'ils voulaient que cette question soit réglée comme il convient et qu'on ne cède pas à l'opportunisme politique ni à la rancune partisane, raciale ou religieuse. Nous rejetons cela intégralement.

On ne peut accuser un député de manquer à son devoir lorsqu'il prend la parole pour affirmer qu'il s'oppose à certaines manœuvres faites ici relativement à la mesure sur le drapeau. Je crois que la réputation de la Chambre des communes sera accrue à la suite du débat et qu'elle sera considérée comme une enceinte où s'exprime l'opinion publique. Y a-t-il des discordes ou des désaccords ici? Bien entendu, puisque nous retrouvons la même situation parmi la population canadienne.

Il aurait été préférable que le premier ministre ne prenne jamais cette initiative. Il aurait dû s'intéresser à d'autres problèmes. Il aurait dû prendre les mesures voulues afin de nous faire admettre dans l'Organisation des États américains. Je l'appuierais de mes paroles et de mon vote, quelle que soit l'attitude de mes collègues. Il aurait dû trouver un moyen de réformer le Sénat comme on l'avait promis en 1893. C'est une promesse de vieille date. Mais, dans les circonstances, je crois qu'il est encore temps de réagir, de réexaminer le problème et de faire de nombreuses concessions de part et d'autre. Il n'y aurait pas de meilleur moyen que de déférer la question à un comité de la Chambre. Un comité non assujéti à des limites rigides de temps—je crois que les membres de ce comité seraient assez sérieux pour qu'il ne soit pas nécessaire de leur imposer un délai arbitraire —serait très bien placé pour trouver une solution à ce problème. Les Canadiens estiment qu'il importe de trouver une solution, laquelle ne s'inspirerait pas de l'esprit de parti et ne consisterait pas tout simplement à précipiter un vote à la Chambre des communes. Je ne puis m'empêcher de me rappeler les paroles de sir Robert Borden, qui a dit, il y a cinquante ans, que ceux qui tenaient le plus aux scrutins à la Chambre y tenaient le moins dans le pays.

Le premier ministre n'est pas ici: il est à Charlottetown où, à vrai dire, j'aimerais bien me trouver moi-même. Mais je l'exhorte à faire marche arrière au besoin, car autrement il va commettre une erreur qui va ternir sa carrière au service du Canada. Il est un diplomate et, je le crois encore, un grand Canadien. Une série de bévues commises par différents membres du cabinet est déplorable et a, semble-t-il, des répercussions durables. Mais ce qui est plus grave encore, c'est quelque chose qui s'attaque au fondement même du pays, notamment à l'unité nationale. Si le premier ministre parvient à sortir de cette impasse grâce à ses talents de conciliateur, à revenir sur sa décision et à céder aux exhortations de ceux qui font valoir leurs points de vue en toute sincérité, alors les Canadiens prouveront une fois de plus que, malgré cette désunion déplorable, ils sont capables de collaborer entre eux, quelles que soient leurs attaches politiques, leur origine raciale et leurs croyances religieuses. Si tel est le cas, le débat sur le drapeau aura servi à quelque chose et nous aurons fait nos preuves. Je crois, monsieur l'Orateur, que nous en sommes capables.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Avant de commencer mes observations dans ce débat historique, sur le drapeau, je m'en voudrais de ne pas attirer l'attention des honorables députés sur l'excellent et savant discours, gros de pensées, que nous venons d'entendre de l'honorable député de Queens (M. Macquarrie). (*Applaudissements*). Il est regrettable qu'un homme de sa perspicacité et de sa prévoyance ne puisse être dans cette grande ville de Charlottetown aujourd'hui avec d'autres membres de la Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** Le devoir avant tout.

**M. Hales:** Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que ma contribution au débat sera courte. J'ai pris la parole en cette Chambre le 3 juillet. A ce moment-là, nous étions engagés dans un débat sur le drapeau qui devait se terminer au bout de cinq jours. J'ai parlé le 3 juillet, deux jours seulement après que le Canada eut célébré son 97e anniversaire. Tous les Canadiens pensaient alors beaucoup à la question du drapeau. On nous faisait voir sur les parterres, devant cet édifice, un déploiement mémorable de 63 ou 65 pavillons rouges du Canada. J'avais dit alors que je voterais pour le pavillon rouge canadien, mais que je me rendais compte que bon nombre de Canadiens pensaient différemment à ce sujet et que je serais en faveur d'un référendum permettant de régler ce

problème. J'avais également dit ce jour-là—et on voudra bien me pardonner de reprendre mes propos:

Ce serait une chose bien simple et peu coûteuse que de tenir un plébiscite. Cela pourrait se faire en même temps que les prochaines élections fédérales et sans aucun frais. On se présenterait au bureau de scrutin, on recevrait un bulletin de vote portant les noms des candidats, puis on recevrait un second bulletin où figureraient trois ou quatre modèles de drapeau, en couleur, et on désignerait tout simplement par un X celui que l'on préférerait. Je suis d'avis que l'on pourrait adopter la méthode employée en Alberta, que l'on désigne sous le nom de vote transférable, et grâce à laquelle on désigne un premier, un deuxième et un troisième choix. Aucun problème ne se poserait de cette façon. Je sais que les Canadiens se diraient: Je vais me montrer fidèle au drapeau que la majorité des Canadiens vont choisir.

J'avais ensuite ajouté:

Je fais remarquer au premier ministre que s'il est obligé de présenter un nouveau drapeau, il devrait repartir à zéro. Il devrait établir un comité, sans attaches politiques, chargé de représenter le Canada et de présenter un nouveau modèle à l'approbation du Parlement, un modèle qui ne serait pas un modèle du gouvernement. S'il ne veut pas se résoudre à cela, il devrait retirer la résolution dont la Chambre est saisie actuellement. Nous en sommes, pour le moment, au dernier jour. Il devrait permettre aux députés de repenser toute la question au cours du congé d'été. Rentrons dans nos circonscriptions et réfléchissons à cette très importante question. Ainsi, nous nous calmerons un peu et nous reviendrons ensuite pour décider de la ligne de conduite à suivre.

Quand je relis ces paroles, monsieur l'Orateur, je pense combien il aurait été plus sage si nous avions pris un congé pour revenir ensuite ici étudier de nouveau cet important problème. Que s'est-il passé depuis? Bon nombre de députés ont pris la parole à la Chambre. Nous avons entendu plusieurs discours qui donnent à réfléchir. Je pense à l'honorable député d'Ontario (M. Starr), l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton), l'honorable député de Royal (M. Fairweather), l'honorable député de Lanark (M. Doucett) et, oui, même l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) et plusieurs autres. Ces messieurs ont parlé avec sincérité, ils ont suggéré des idées, ont exprimé des sentiments provenant du cœur, ont fait des propositions à la Chambre qui reflétaient les dispositions qui, selon eux, devraient être prises pour choisir un drapeau canadien distinctif. Nous en sommes au dix-septième jour du débat sur le drapeau. On dit —on me le dit souvent à moi—«quel est l'objet du présent débat sur le drapeau?» Je rappellerai aux honorables députés et à la population du Canada qu'aux États-Unis on a récemment débattu le bill des droits civils de ce pays pendant 72 jours. Je suis sûr que le présent débat est aussi important pour le Canada que ce débat l'était pour les habitants des États-Unis. Nous devrions nous efforcer de maintenir l'unité, d'amener nos gens à se grouper plus étroitement et à nous donner à tous un plus vif sentiment d'appartenir à une entité nationale et de partager des buts communs. Voilà, monsieur l'Orateur, ce que nous devons chercher à atteindre au cours du présent débat.

On a beaucoup parlé de ce qu'il en coûte au contribuable pendant que le Parlement continue à débattre cette question. Puis-je vous rappeler, monsieur l'Orateur, que la plupart des coûts imputés aux travaux de la Chambre sont calculés à l'année. Donc, que la Chambre soit en session ou qu'elle soit ajournée, il n'en coûte guère plus pour en assurer le fonctionnement. Je reconnais que le personnel sessionnel à proprement parler, représente des dépenses supplémentaires, notamment pour les secrétaires. Toutefois, monsieur l'Orateur, au cours des dernières années, le Parlement a siégé presque continuellement, de sorte qu'elles sont rémunérées, de toute façon, sur une base annuelle. Par conséquent, il en coûtera relativement peu au pays pour rémunérer le personnel sessionnel comme les pages et les équipes de nettoyage. On pourrait peut-être ajouter une petite somme extraordinaire pour le papier servant à l'impression du hansard; mais à part cela, je ne vois pas de dépenses supplémentaires imputables au fonctionnement de la Chambre si les discussions se continuent sur une question aussi importante que celle dont nous sommes saisis.

Les députés siègent à la Chambre parce qu'ils sont sincères. Ils sont ici pour discuter de cette grande cause et de cet important sujet dont nous sommes saisis. Ainsi, monsieur l'Orateur, le débat s'est poursuivi. Nous avons entendu quelques brefs discours de certains membres des autres partis. L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) favorise l'adoption d'un nouveau drapeau. Il estime qu'on devrait approuver, au besoin, le trifolié de M. Pearson, mais pas nécessairement. Il préférerait un drapeau portant une seule feuille d'érable car ce serait, à son sens, un symbole de notre unité. Quant aux membres du Crédit social, l'honorable député de Cariboo (M. Leboe) prétend simplement qu'un gouvernement minoritaire ne peut recevoir le mandat d'imposer un drapeau quelconque à la population canadienne, et il exige la tenue d'un référendum. Puis, il y a les membres du parti exclusivement québécois, le Ralliement des créditistes. L'honorable représentant de Villeneuve (M. Caouette) a fourni son appui au modèle de M. Pearson. Encore là, on sent une certaine contradiction, un certain mécontentement, car l'honorable député déclare: «Nous ne sommes pas satisfaits du modèle proposé; nous en préférerions un autre. Quoi qu'il en soit, l'adoption d'un drapeau ne renforcera pas l'unité».

Même le premier ministre entretient des doutes sur cette question. Je veux relever une des nombreuses contradictions que renfermait

son discours, notamment quand il a dit «Lorsque la Chambre en sera venue à une décision, les honorables députés s'inclineront et feront tout leur possible pour qu'elle soit acceptée par tout le monde». Autrement dit, il fallait accepter la décision ou faire face à des élections; la décision étant acceptée, il faudrait la faire accepter au pays. Quel drapeau! Conçu dans le secret, engendré par la force et né pour être vendu. A ce propos il convient de rappeler que le ministre sans portefeuille (M. Dupuis) a été mis sur la sellette il y a quelques jours au sujet de la vente de milliers de petits drapeaux aux trois feuilles d'érable gommés pour pare-chocs. Il a pris sur lui d'émettre de son bureau du gouvernement, avec l'aide de son gouvernement, une annonce priant ses tenants d'acheter des milliers de ces étiquettes. Ce drapeau est sûrement né pour être vendu. Il suffit de se rendre compte de la grande campagne de publicité lancée pour la vente de ce drapeau chez les marchands de journaux et d'autres maisons d'affaires; on les voit sur les antennes de radio des automobiles, etc. On a lancé une grande campagne de publicité pour faire connaître ce modèle de drapeau à trois feuilles d'érable aux Canadiens.

L'honorable député de Regina-City (M. More) a présenté un sous-amendement. Il l'a présenté en toute bonne foi pour signaler à l'attention des députés la façon dont un plébiscite pouvait être tenu. Entre autres, le bulletin qu'on remettrait aux citoyens, lorsqu'ils iraient voter, contiendrait certaine questions. Je n'aime pas prendre trop de temps de la Chambre mais je voudrais rappeler les quatre questions proposées dans ce sous-amendement:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?

2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?

3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?

4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

Ces questions figuraient entre autres choses dans le texte du sous-amendement présenté à la Chambre. L'opinion publique s'est cristallisée à l'égard de cette question ces dernières semaines, monsieur l'Orateur. Que le Canada doive avoir un drapeau national distinctif, voilà qui, à mon humble avis, est indiscutable. A peu près tout le monde l'admet. Nul doute qu'il nous le faudrait pour célébrer notre centenaire dans quelques années, en 1967. En fait, nous aurions dû l'avoir il y a bien des années. Il est regrettable que le très honorable Mackenzie King, en annonçant par un décret du conseil de 1945 que le pavillon rouge devenait le drapeau officiel du Canada, ne se soit pas arrêté là, car il a ajouté «devant flotter sur les immeubles de l'État, tant au Canada qu'à l'étranger». Sans ces derniers mots, l'affaire aurait heureusement été tranchée en 1945.

Dans le domaine de l'enseignement, nous avons lamentablement échoué. Nous n'avons pas appris à nos écoliers l'histoire de notre drapeau, ce qu'il représente, comment le dessiner. Cette lacune tient peut-être au fait qu'il n'a jamais été officiellement déclaré drapeau du Canada. Le gouvernement minoritaire actuel et son premier ministre ont jugé bon de présenter la résolution sur le drapeau dont le Parlement est saisi. C'est dire qu'à tort ou à raison ils en sont les seuls responsables, puisque les partis de ce côté-ci de la Chambre n'y sont pour rien.

Le gouvernement du jour a cru bon de présenter ce projet de résolution à la Chambre, et je tiens à citer ce que le premier ministre a dit le 15 juin, dans son préambule, comme l'atteste la page 4510 du hansard:

Il incombe au gouvernement de décider de la politique à suivre, d'en saisir le Parlement qui, espère-t-il, l'approuvera, son sort étant ainsi engagé selon les décisions que prend le Parlement. Si le Parlement décide qu'il ne saurait appuyer un gouvernement sur une importante question de politique, notre régime prévoit dans ce cas-là la tenue d'un référendum par le truchement d'élections générales.

Le préambule du projet de résolution sur le drapeau précise nettement ce point.

Je félicite le premier ministre de ses aspirations et de ce qu'il souhaite à cet égard. Nous n'avons qu'à relever un peu plus loin, à la page 4511, l'alinéa suivant:

Monsieur l'Orateur, je crois qu'un drapeau national du genre de celui que décrit la présente résolution et qui sera exclusivement canadien, nous rapprochera les uns des autres et nous donnera un plus vif sentiment d'identité et d'unité nationales. De nos jours surtout, comme M. Massey nous l'a rappelé, nous avons besoin d'avoir confiance en nous-mêmes, en qualité de Canadiens, de ressentir de la fierté, de la fidélité vis-à-vis de notre pays. Je suis d'avis que l'adoption de cette résolution facilitera ce résultat. Si je n'en avais pas la certitude profonde et sincère, je ne présenterais pas cette résolution à la Chambre des communes.

Toutefois, les jours passent et ses aspirations, ses objectifs et ses désirs s'éloignent. Si son objectif en l'occurence est celui de l'unité nationale, si c'est bien ce qu'il vise, il est évident sans le moindre doute qu'il faut rechercher une autre méthode pour l'atteindre.

Le problème me semble avoir deux causes. Je répète que la population veut, sans le moindre doute, un drapeau canadien distinctif. Toutefois, le problème devant lequel se trouve le Parlement, c'est, d'abord, la façon dont a

été présenté ce projet de résolution, puis, le choix du drapeau qu'on nous propose.

En ce qui concerne la façon de présenter la résolution, il me semble que si l'on sondait l'opinion publique on constaterait que presque tout le monde désapprouve la méthode choisie. Que les députés vis-à-vis interrogent certains de leurs tenants sincères et loyaux, ou des membres de leur propre parti, pour savoir s'ils approuvent la façon dont a été présenté le projet de résolution. L'honorable député de York-Humber (M. Cowan), le 24 août, comme il est consigné à la page 7368 du hansard, a déclaré ce qui suit:

...Je tiens à signaler que nous n'avons jamais vu aucun détail de ce drapeau avant que les *Procès-verbaux* du 26 mai soient publiés le 27 mai. L'opposition a vu ce modèle en même temps que nous. Si cela signifie que le caucus du parti libéral a approuvé le modèle en question, j'aimerais savoir quand. J'ai assisté à toutes les réunions du caucus et le modèle ne m'a pas été montré; je le répète, nous ne l'avons pas vu avant que soient publiés les *Procès-verbaux* le 27 mai.

Je ne puis comprendre pourquoi ni comment un parti espérerait rallier l'unanimité et l'appui en présentant un projet de drapeau avant que ses propres membres aient été consultés. Le même honorable député a dit également qu'à un grand nombre de leurs réunions les membres du parti libéral n'ont jamais débattu la question d'un nouveau drapeau. Le nouveau drapeau n'a jamais constitué une question électorale dans plusieurs parties du Canada. Dans ma propre circonscription, le drapeau n'a jamais formé un point de la campagne électorale, et je suis certain qu'il se trouve ici plusieurs honorables députés auxquels on n'a jamais demandé de se prononcer sur la question du drapeau; et cette question ne formait pas non plus un des points du programme électoral libéral. De nombreuses preuves attestent que ce projet de résolution n'emporte pas l'appui des députés du parti qui l'a présenté.

Ceci me ramène au même point, c'est-à-dire que ce n'est pas tant le problème du drapeau que la façon dont on l'a présenté, l'attitude selon laquelle «c'est à prendre ou à laisser—voilà pour le Canada, voilà ce que nous vous donnons et voilà ce que nous voulons que vous acceptiez.» Il me semble reconnu que le premier ministre a reçu des milliers de lettres signalant qu'il s'engageait à ce propos dans la mauvaise direction. Il ne fait pas de doute, je crois, que c'est ainsi que la grande difficulté a surgi, premièrement, à la suite de la méthode employée pour présenter le projet de résolution, et deuxièmement, à la suite du choix du drapeau lui-même. Je crois sincèrement que si un drapeau plus attrayant avait été choisi, un drapeau de modèle plus artistique et évoquant davantage l'histoire et la tradition, le choix aurait été plus acceptable.

[M. Hales.]

En même temps, je comprends qu'il y a une divergence d'opinion sur le drapeau choisi. Il peut y en avoir plusieurs qui l'aiment, mais il en est beaucoup plus qui ne l'aiment pas.

Monsieur l'Orateur, comment le Parlement réglera-t-il ce problème? Que doit-on faire? Il faut prendre une décision sur une question très importante. Je dis qu'il dépend du premier ministre, qui est chef du gouvernement, de prendre l'initiative et de décider ce qu'il croit préférable à cet égard. J'ai été très heureux d'entendre le premier ministre déclarer qu'un vote libre serait pris parmi les membres de son parti. C'est une volte-face, mais je l'en félicite. Le 19 mai dernier, le premier ministre a clairement indiqué que l'existence du gouvernement dépendait de l'affaire du drapeau. Comme en fait foi la page 3497 du compte rendu, il a déclaré:

J'ai déjà signalé, et je crois qu'il convient de le bien préciser, que quand le gouvernement soumet au Parlement une question de principe—et il s'agit vraiment de question de principe—le gouvernement doit survivre ou tomber par suite de la décision de la Chambre.

Mais trois mois plus tard, il a adopté en cette enceinte une attitude tout à fait différente et a dit que le gouvernement ne considérerait pas le vote sur la question du drapeau comme contraire à la discipline du parti et que le résultat du vote n'entraînerait point d'élections. Ainsi, sans les contraintes de parti, la voie est libre: c'est un vote personnel.

Le 3 juillet, j'ai mis au défi nombre de mes bons amis libéraux de se prononcer ici sur cette importante question. J'ai défié les honorables députés de Durham (M. Honey), Brandford (M. Brown), Renfrew-Sud (M. Greene), Carleton (M. Francis), Wentworth (M. Morison), Halton (M. Harley) et Hastings-Sud (M. Temple) de faire connaître leur opinion. Je réitère mon défi car, comme je l'ai dit, les exigences des partis sont levées et la voie est libre. Je suis certain que les commettants de ces circonscriptions veulent connaître le point de vue de ces députés.

Je prétends qu'il ne suffit pas d'être spectateur et que vos commettants exigent que vous vous prononciez. Je sais ce que mes électeurs penseraient de moi, si je n'avais pas pris la parole à l'occasion de ce débat. Sachant que le vote sera libre, ils me demanderaient ce qui m'empêche d'exprimer mon point de vue et pourquoi je refuse de me prononcer. Ils diraient: maintenant que vous pouvez voter librement, nous voulons vous entendre et connaître votre attitude en cette affaire.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons entendu que 27 des 128 représentants libéraux. Il y a 101 partisans du gouvernement qui n'ont pas fait connaître leurs positions sur la question du drapeau.

**M. Roxburgh:** Monsieur l'Orateur, puis-je interrompre le député? C'est peut-être légèrement inexact.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Qu'il me soit permis de signaler au député de Norfolk que c'est le représentant de Wellington-Sud qui a la parole. On doit d'abord demander à ce député la permission de lui poser une question.

**M. Hales:** Je le lui permets, monsieur l'Orateur.

**M. Roxburgh:** Merci. L'honorable député soutient que les commettants des députés de ce côté-ci de la Chambre ne savent pas quelle est notre attitude. J'ai écrit personnellement à mes commettants et la lettre a été publiée en première page de tous les journaux de mon comté. Mes commettants savent exactement quelle est mon attitude et pourquoi je l'ai adoptée. Je voulais attirer l'attention de l'honorable député sur ce fait.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable député de Simcoe de son intervention. Nous sommes diplômés de la même institution, j'ai une grande estime pour lui et je suis sensible à ses paroles. Cependant, je lui demanderais pourquoi il a laissé aux journaux le soin de faire connaître son attitude au lieu de formuler son opinion à la Chambre où elle serait consignée au compte rendu, afin que nous soyons tous au courant?

Monsieur l'Orateur, 27 députés libéraux ont pris la parole. Il y en a 101 qui n'ont pas encore parlé. Il n'y a qu'un seul ministre du Cabinet qui a pris la parole en plus du premier ministre lorsqu'il a présenté la mesure. Pourquoi les membres du Cabinet et les députés ministériels qui les appuient ne participent-ils pas à un débat historique aussi important pour les Canadiens? Je ne comprends pas pourquoi ils hésitent tant à parler, puisque le vote sera libre.

A titre de membre de l'opposition officielle de Sa Majesté, j'éprouve le devoir de proposer toute solution qui pourrait aider le Parlement à sortir de l'impasse actuelle. Les Canadiens en ont assez d'entendre parler du débat sur le drapeau. Ils désirent que la discussion prenne fin et nous devrions faire l'impossible pour résoudre le problème. De fait, je dirais que nous l'avons déjà fait. Le chef de notre parti a présenté un amendement à la motion principale pour proposer la tenue d'un plébiscite. Après avoir entendu le pour et le contre d'une telle proposition je dois dire que la tenue d'un référendum national constitue la seule façon démocratique de trancher une question aussi importante. Les opinions sont partagées à ce sujet au pays. A l'instar de bien des familles, les provinces sont divisées sur la question. La seule façon démocratique de résoudre la difficulté, à mon sens, c'est de permettre au public de se prononcer lors d'un plébiscite. Les Canadiens pourraient, dans la tranquillité d'un isoloir, marquer leurs bulletins et indiquer leur choix.

Monsieur l'Orateur, je me rends compte qu'il y a des arguments contre la tenue d'un plébiscite. J'ai proposé qu'on tienne un plébiscite et j'ai entendu des Canadiens répliquer qu'en notre qualité de représentants du peuple à Ottawa, il nous incombait de prendre position et d'en arriver à une décision. On pourrait répliquer qu'il s'agit d'une question très importante, comportant un choix moral et personnel, que 265 personnes sur vingt millions ne sauraient trancher. Comment allons-nous maintenir l'unité du pays si la décision est prise ainsi? Une fois prise, la décision ne pourrait pas être changée tous les deux ou cinq ans, ou chaque fois que le gouvernement changerait. Une fois la question tranchée, le drapeau choisi sera le drapeau canadien pour toujours. Je suis convaincu que nous devons laisser aux Canadiens le soin de régler cet important problème grâce à un plébiscite.

Bon nombre de gens prétendent qu'un référendum diviserait le pays. D'après moi, il faut retirer la question de l'arène politique. Je ne crois pas qu'un choix fait par suite d'un plébiscite susciterait autant de discorde qu'un choix fait par 265 représentants ici à la Chambre des communes. Si un comité est institué pour décider des modèles parmi lesquels on choisirait un drapeau distinctif, par voie de plébiscite, il y aurait très peu de dissension. Je crois que le comité proposé par de nombreux députés pourrait se révéler très précieux et qu'il devrait peut-être comprendre sept libéraux, cinq conservateurs, un Néo-Démocrate, un membre du Crédit social et un créditiste, ce qui ferait 15 en tout. On pourrait procéder de même à l'égard des sénateurs—bien que cela me semble inutile—ce qui porterait le nombre de membres à 30.

Monsieur l'Orateur, j'estime que nous devrions déférer toute l'affaire du drapeau à ce futur comité pour qu'il étudie la question et présente au Parlement un rapport dans un délai raisonnable, par exemple, de trois à six mois. Si, après avoir examiné la chose, le comité faisait à la Chambre un rapport adopté à l'unanimité, on pourrait peut-être limiter le débat à cinq jours. Si le rapport reposait sur une majorité, de 80 ou 85 p. 100 des membres du comité, je crois qu'il recevrait l'appui de tous les partis. Si le comité était incapable d'en arriver à une décision unanime ou à 80 ou 85 p. 100 de majorité, il faudrait en appeler à la population au moyen d'un plébiscite. La tâche du comité consisterait alors à choisir les modèles des drapeaux présentés sur les bulletins lors du plébiscite.

J'irai même plus loin: une fois les votes recueillis, ils ne devraient pas être comptés dans chaque région, mais expédiés à Ottawa et dépouillés ensemble, afin qu'aucune région ni province ne soit liée au choix d'un modèle en particulier. La décision serait prise par toute la nation.

En tant que membre de l'opposition, monsieur l'Orateur, j'ai fait de mon mieux pour formuler les recommandations et les propositions que j'estime être de mon devoir de présenter à la Chambre. Nous nous trouvons dans une impasse. Nous en sommes au point où le Parlement doit prendre une décision. Après avoir parlé à mes commettants, à d'autres députés, et à des amis et après m'être interrogé, il me semble que voici les meilleures recommandations que je puisse faire au chef du gouvernement, qui a en premier lieu pour tâche de prendre l'initiative qui nous ferait sortir de cette impasse.

Je dois bien préciser au premier ministre et à ses tenants, qu'avant tout, les membres de l'opposition officielle souhaitent un Canada puissant que renforce chacune des provinces, dont Québec. En tant que membre de l'opposition loyale de Sa Majesté, j'ai pour tâche de proposer au gouvernement une façon de sortir de l'impasse. La situation est explosive. Le peuple canadien voudrait voir se terminer le débat sur le drapeau et étudier des mesures législatives pressantes. Je demanderais donc au premier ministre d'accepter non pas mes concepts, mes idées de compromis et mes propositions, mais celles de bon nombre d'autres députés. Je fais appel à lui en lui demandant de bien y réfléchir, pour ne pas ternir une fois pour toutes sa réputation.

[M. Hales.]

**M. Hahn:** Puis-je poser une question au député?

**M. Hales:** Oui.

**M. Hahn:** La réponse que je recherche est purement informative. Le député propose-t-il un plébiscite dans lequel tous les bulletins seraient centralisés en un seul point, de façon que personne ne sache dans quel sens une région ou l'autre du pays se serait prononcée? Ne serait-il pas nécessaire d'identifier les urnes immédiatement à l'endroit du scrutin pour être sûr de la validité de chaque bulletin et pouvoir également vérifier le nombre des bulletins émis, des bulletins employés, et ainsi de suite? Autrement dit, le député croit-il réellement possible d'envoyer tous ces bulletins à Ottawa, comme il l'a proposé, tout en en garantissant le compte, comme il convient?

**M. Hales:** A mon avis, ce n'est là qu'un problème technique qu'il est toujours possible de surmonter. Je ne doute pas qu'on puisse le mettre au point d'une façon quelconque, puisque tous les bulletins seraient centralisés dans chaque province. Ils pourraient alors tous être acheminés à Ottawa. Mon idée, c'est de nous départir du concept régional. En effet, nous ne voulons pas savoir quelle région du Canada aurait voté pour tel drapeau ou pour tel autre.

**L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole au sujet du sous-amendement qui traite précisément des modèles à soumettre à la population canadienne à l'occasion d'un plébiscite. Avant d'aborder cette question précise, j'aimerais rappeler que le 13 août, on ne m'avait pas autorisé à terminer mon propos et comme la question se rattache étroitement au sujet, j'aimerais terminer maintenant ce que je voulais dire ce jour-là. Je veux parler d'une proposition que j'entendais offrir au premier ministre le 13 août et je vous assure, monsieur l'Orateur, que je le fais pour chercher à rendre service.

Je voudrais dire à la Chambre, au premier ministre et au gouvernement qu'à mon avis, cette affaire peut encore se régler. La méthode à suivre, à mon avis, serait de former un comité que l'on chargerait de choisir des modèles à soumettre au Parlement. Ensuite, le Parlement serait invité à approuver un drapeau à une majorité des deux tiers. J'ignore si quelqu'un se souvient de mes propos, mais j'aimerais rappeler à la Chambre qu'à mon avis, une décision du Parlement sur une question aussi importante que le changement d'un drapeau, qui équivaut à modifier la constitution et qui est certes aussi importante, ne devrait pas se prendre sur une simple majorité, mais plutôt sur une majorité

d'au moins deux tiers. Je m'apprêtais à ajouter qu'il serait possible de dissocier cette question de la politique partisane. De temps à autre, le comité soumettrait des modèles au Parlement jusqu'au moment où on en trouverait un qui soit acceptable aux deux tiers des députés. Ces vues que je voulais exposer alors s'appliquent encore à la situation actuelle.

On pourrait prétendre que cela équivaut à un veto du parti conservateur et je suis prêt à l'admettre. J'affirme toutefois catégoriquement que le parti conservateur ne plie devant personne, sûrement pas devant un autre parti, dans son désir de faire tout le nécessaire pour contribuer à l'unité du pays. Voilà, dans un certain sens, au moins, le fond de la question: l'unité du pays.

Il y a un peu plus de deux semaines que j'ai prononcé mon dernier discours; bien des choses sont arrivées depuis et j'y reviendrai tout à l'heure. Juste avant de reprendre mon siège, il y a deux semaines, je venais de dire que j'étais déçu de voir que si peu de ministres avaient participé au débat. Je m'étais demandé pourquoi, comme membres du cabinet, ils n'avaient pas soutenu un gouvernement venant de soumettre à la Chambre une résolution qui, à tout point de vue sauf l'urgence, est la résolution la plus importante jamais soumise à la Chambre depuis que j'ai l'honneur d'être député. Elle est importante, certes, mais non urgente.

Elle est importante parce qu'elle signifie tant de choses pour beaucoup de Canadiens. Pour certains, elle représente leur participation à deux guerres mondiales, pour d'autres, leur participation à la Première Grande Guerre et les souvenirs qu'ils en ont gardés. Elle rappelle les traités piétinés. Elle rappelle le refus de croire que les nations ne sont pas liées par leurs engagements. Elle nous rappelle la négation du principe énoncé par le chancelier d'Allemagne de cette époque, pour qui un traité était un chiffon de papier. Je rappellerai à la Chambre que la Grande-Bretagne et la France ont combattu ensemble dans cette guerre, que la France a été envahie et que la Grande-Bretagne a fait honneur à son engagement et est accourue à sa défense.

Pour certains, ce drapeau leur rappelle des souvenirs de la seconde guerre mondiale. Il leur rappelle une longue période de formation, les événements du jour J et ce qui est survenu par la suite. A d'autres citoyens, il rappelle la mort d'un membre de la famille. Dans le chef-lieu de mon comté natal habitent à l'heure actuelle un homme et une femme qui ont perdu deux de leurs trois fils dans la bataille de Grande-Bretagne. Ils veulent garder vivant le symbole de sacrifice que représente l'Union Jack.

Je reçois encore dans mon courrier un grand nombre de lettres exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision apparente de mettre au rancart notre drapeau distinctif actuel, le pavillon rouge. Avec toute la conviction dont je suis capable, j'incite le gouvernement à revenir sur sa décision. Mais je ne compte pas trop là-dessus. Toutefois, les lettres continuent de me parvenir et je pense que cela se poursuivra encore longtemps. Nombre de personnes ont peine à croire que l'Union Jack sera complètement supprimé du modèle soumis par le gouvernement.

Je le répète, il s'agit là de la résolution la plus importante dont a été saisie la Chambre depuis que je suis ici. Toutefois, je refuse de la considérer comme urgente. A vrai dire, j'estime qu'elle ne l'est pas. Quiconque entend ma voix maintenant ou qui peut être en cette Chambre à tout autre moment devrait examiner à fond cette question.

Je le répète, il est déconcertant, il est troublant, il est étonnant au plus haut point que les ministres de la Couronne n'aient pas participé davantage à ce débat. Le débat a été boycotté par les ministres. Il s'agit de rejeter les symboles qui ont servi pendant des années; il s'agit d'une chose des plus graves et, parmi bien d'autres, je ne puis comprendre ou admettre l'omission. Tous les ministres devraient prendre la parole et donner des explications. Notre devoir est de leur demander de le faire, et il est de leur devoir d'y consentir. Ils ne l'ont pas fait, et je déclare ici, dès à présent, qu'ils devraient avoir le courage de prendre la parole au cours du présent débat et de tenter de justifier leur attitude.

Un seul ministre a parlé, un seul sur 25. A mon avis, il est l'un des ministres les plus connus, le ministre du Commerce (M. Sharp). Il a pris la parole relativement au sous-emendement, et je désire faire des commentaires sur ses remarques. Le paragraphe auquel je me reporte en particulier et auquel je m'oppose, entre autres, est cette partie des observations du ministre qu'on trouve à la page 7151 du hansard du 18 août. Voici les paroles qu'il a prononcées:

> J'invite les honorables vis-à-vis, notamment le chef de l'opposition, à abandonner leur rôle négatif, dont ce futile sous-amendement nous donne le meilleur exemple et qui fait tant de tort à leur parti...

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Flemming:** Si vous retirez des consolations de cela, libre à vous.

...et par ricochet au pays, et à se joindre au premier ministre pour faire un autre grand pas dans la voie du progrès de notre pays.

Je n'ai pas manqué de citer la dernière phrase, pusqu'il s'agit évidemment de sa propre opinion, partiale et non exempte de préjugé. J'aurais pu le faire, mais je ne veux pas citer le ministre hors du contexte. Je parlerai maintenant de son argumentation. Je m'oppose à la déclaration portant que le rôle de l'opposition est négatif, en particulier dans ce sous-amendement. Il n'en est rien.

Pour appuyer cette allégation, je vais citer le sous-amendement. Il est de caractère positif, très positif. Il est très défini. Il renferme des propositions concrètes ayant trait aux modèles que pourront prendre en considération les Canadiens lors d'un plébiscite. Ils sont énumérés suivant *a*), *b*), *c*) et *d*) et il y a de la place pour d'autres. Pour plus ample information et pour insister davantage, je cite le sous-amendement:

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

«Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?»

C'est là le sous-amendement que le ministre du Commerce a qualifié de négatif. Je demande à la Chambre et je vous demande, monsieur, n'est-ce pas là quelque chose de positif? Il y est notamment question du drapeau Pearson. Il comprend le pavillon rouge. Il comprend une version modifiée du pavillon rouge. Il comprend un modèle à une seule feuille d'érable. Que veut-on de plus positif? Que veut-on de plus explicite? J'attire l'attention de la Chambre sur l'emploi des mots: «au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes»; en d'autres termes, le sous-amendement n'est pas restreint aux quatre choix qui y sont indiqués. On peut en ajouter d'autres si le gouvernement l'estime utile. Je m'attendrais même qu'il y ait d'autres modèles qu'on jugerait opportun de présenter au peuple canadien en lui demandant d'indiquer sa préférence.

Le ministre du Commerce a aussi parlé de l'avis du chef de l'opposition, qui dit qu'une version modifiée du pavillon rouge pourrait peut-être contenir une fleur de lis plus distincte et plus proéminente, et je cite ses paroles consignées à la page 7148 du hansard:

La population du Québec a trouvé que la proposition du chef de l'opposition—et j'ai entendu bien des porte-parole de l'autre côté de la Chambre y faire écho, mais aucun n'était canadien-français—était une mesure d'apaisement maladroite et gratuite. Mes amis canadiens-français ont dû trouver que cela ressemblait à un os qu'on jette à une minorité agaçante pour la tenir tranquille.

J'en veux au ministre de dire que cette proposition est une forme de conciliation. C'est complètement faux. Elle reconnaît des faits qu'on trouve dans l'histoire et qui remontent non seulement à un, deux ou trois siècles, mais à quatre. Voilà ce qu'elle reconnaît. Le ministre a dit que c'était une question de conciliation. La seule chose dont je le félicite c'est d'avoir prononcé un discours et exprimé son opinion. Il distance considérablement la plupart de ses collègues à ce sujet, car il a fait plus à cet égard, au cours du débat actuel, que n'importe quel autre ministre du gouvernement, sauf le premier ministre.

D'où vient ce silence, que l'on pourrait justement interpréter comme une obstruction silencieuse? (*Exclamations*) Il y aurait une remarque à faire à ce sujet. Nos vis-à-vis m'écoutent avec beaucoup plus d'attention qu'ils n'écoutent l'honorable député qui a le dos au mur là-bas. Serait-ce parce qu'ils ne peuvent justifier leur attitude? Parce qu'ils n'ont pas été consultés? Craignent-ils les prochaines élections générales? Est-ce pourquoi ils ne veulent pas faire consigner leurs opinions au compte rendu et être ensuite obligés de se présenter devant le peuple? Ont-ils peur d'expliquer et de justifier leur attitude?

Voilà autant de questions auxquelles ils devraient répondre et, s'ils désapprouvent ce que je viens de dire, qu'ils se lèvent et qu'ils nous le disent. Un certain nombre d'entre eux sont reconnus pour leurs dons oratoires; chez d'autres, nous ne distinguons que ces dons-là. Nous voudrions les entendre et voir de quoi ils ont l'air.

Dans un discours, j'ai signalé que le gouvernement ne s'était pour ainsi dire jamais engagé, au cours de la dernière campagne électorale, à présenter un drapeau distinctif. L'honorable député de York-Humber (M. Cowan), un libéral, l'a confirmé. Aucun député libéral ne s'est disputé avec lui; aucun ne lui a répondu. J'en conclus donc que si le parti libéral voulait proposer un modèle de drapeau différent de celui que nous utilisons déjà, il n'avait qu'à retourner en arrière et à examiner les résultats des études et enquêtes effectuées sur cette question.

Je constate qu'en 1945 et 1946, un comité a étudié toute la question du drapeau. Certains des députés actuels siégeaient à la Chambre lorsqu'a eu lieu le débat visant à constituer ce comité. Certains même ont été membres du comité lui-même. Certains siégeaient à la Chambre lorsque le comité à présenté son rapport. J'ai fait des recherches à ce sujet et je vais exposer à la Chambre les fruits de mon enquête.

Je voudrais tout d'abord donner les noms des membres du comité et je cite un extrait du hansard du 26 mars 1946 figurant à la page 262. Voici le nom des membres de ce comité:

...Messieurs Beaudoin, Blanchette, Castleden, Emmerson, Gingues, Gladstone, Hackett, Hansell, Harris (Grey-Bruce), Herridge, LaCroix, Lafontaine, Macdonnell (Muskoka-Ontario), MacNicol, Martin, Matthews (Brandon), McCulloch (Pictou), McIvor, Reid, Smith (Calgary-Ouest), Stanfield, Stirling, Thatcher, Warren et Zaplitny...

C'était là la composition du comité. Je tiens à signaler respectueusement à la Chambre, car cela revêt un certain intérêt, que deux membres du parlement actuel faisaient également partie de ce comité: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Cela m'amène à la question que je traitais il y a deux semaines, question que je n'ai pu traiter au delà de mon temps de parole, car des députés libéraux qui siègent en un certain endroit à la Chambre ont refusé leur assentiment et l'Orateur suppléant a décidé qu'il n'y avait pas consentement unanime. Comme l'honorable représentant faisait partie du comité de 1945, je trouve qu'il est très pertinent de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi il ne nous a pas fait part des renseignements qu'il a dû obtenir en tant que membre du comité du drapeau constitué à cette époque. Pourquoi n'a-t-il pas jugé bon de participer au présent débat pour nous faire connaître les conclusions de ce comité? Pourquoi n'a-t-il pas donné à la Chambre un aperçu des questions soulevées par les différentes personnes qui ont comparu devant ce comité? Je ne m'explique pas son silence. Il prendra sûrement la parole au cours du présent débat pour nous faire connaître les éléments dont on s'est inspiré à cette époque pour choisir un modèle de drapeau national. Nous attendrons avec intérêt les remarques que l'honorable représentant fera à ce sujet.

D'un certain côté, nous avons de la chance. Membre de la législature actuelle, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) faisait partie de ce comité en 1945-1946. On ne lui a pas imposé le silence et il ne l'a pas gardé. Il a pris part au débat. Son discours commence à la page 5080 du hansard du mardi 30 juin 1964. Le passage auquel je pense se trouve à la deuxième colonne de la page 5082. Je ne saurais mieux faire que d'évoquer ces propos. D'après le député, aucun parti qui a inscrit à son programme un projet de drapeau distinctif pour le Canada n'a jamais défini ce qu'il entendait par drapeau distinctif. A mes yeux, nous en avons un drapeau distinctif à l'heure actuelle: le pavillon rouge. Tout le monde n'est pas de mon avis, je le sais. Selon le député de Kootenay-Ouest, c'est une question qui a accentué la confusion et les divergences qui existent même au sein des partis. La situation, estime-t-il, a souligné le besoin de recourir à des mesures exceptionnelles afin d'aboutir à un résultat dont le peuple canadien puisse être satisfait. Rien à redire à cela. Puis, il a mentionné qu'il était membre du comité chargé de présenter un modèle et il s'est mis à parler d'autres questions très importantes, à mon avis. Il nous a dit que plusieurs personnes avaient témoigné devant le comité, y compris des représentants du collège héraldique ou des personnes connaissant les méthodes du collège héraldique, et qu'après avoir entendu tous ces témoignages, le comité a examiné 2,700 modèles présentés par différentes personnes. La question a soulevé beaucoup l'intérêt. Je vais maintenant faire connaître à la Chambre les recommandations du comité de cette époque:

Votre comité recommande que le drapeau national du Canada soit le pavillon rouge du Canada portant une feuille d'érable aux teintes mordorées de l'automne sur un fond blanc avec bordure au lieu des armoiries dans le battant; l'ensemble du motif devant être proportionné de manière que les dimensions et la position de la feuille d'érable par rapport à l'Union Jack dans le canton le fassent reconnaître comme symbole distinctif du Canada en tant que nation.

Telle était la recommandation que formulait le comité après avoir examiné 2,700 modèles. Voilà donc un comité, composé comme je l'ai indiqué, qui a rendu sa décision presque à l'unanimité. Pour préciser, les votes étaient de 23 contre 1. C'est sans aucun doute une unanimité virtuelle. C'est, du moins, mon avis. Le comité comprenait des représentants de toutes les provinces et des deux races fondatrices du pays. C'étaient des gens dont les antécédents étaient semblables à ceux de nombreux députés actuels. Ils constituaient un échantillonnage de la députation à ce moment-là, et je crois qu'en ce qui

concerne la diversification de leurs intérêts, ils auraient représenté assez bien l'ensemble du Parlement actuel. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas donné suite aux recommandations de ce comité. La question aurait été réglée une fois pour toutes.

Un décalage de 19 ans n'est certes pas négligeable, et l'on peut soutenir que les raisons qui motivaient les conclusions du comité n'existent plus maintenant; ce n'est pas mon avis. A mon sens, les raisons qui ont motivé la conclusion de 1946 s'imposent encore à l'heure actuelle. Je ne vois pas pourquoi on ne doterait pas le pays d'un drapeau conçu d'après les recommandations du comité. Voilà l'une des recommandations que renferme le sous-amendement.

J'insiste sur le besoin de continuité. Mon honorable ami de Queens (M. Macquarrie) en a parlé cet après-midi. Nous ne voudrions sûrement pas approuver un symbole dont nous avons lieu de croire qu'un autre gouvernement pourrait le mettre de côté. Cette opinion serait conforme au second choix mentionné dans le sous-amendement. A mon avis, puisqu'on estimait que ce modèle convenait il y a 18 ans, il conviendrait sans doute encore. L'a-t-on examiné? Je me le demande. Il semble que tout le monde l'ignore. C'est une question à laquelle nous aurions aimé obtenir une réponse. Encore une fois, je me demande pourquoi certains ministres ne se sont pas prononcés. Pourquoi le ministre des Postes (M. Nicholson) et le ministre du Nord canadien (M. Laing), qui représentent la Colombie-Britannique, n'ont-ils rien dit. Vont-ils se lever et dire que la Colombie-Britannique approuve le modèle trifolié appelé le drapeau de M. Pearson?

Soit dit en passant, le président du Conseil privé (M. McIlraith) était député en 1946 et je présume qu'il a eu connaissance du rapport fait à l'époque par le comité. Je suis incapable de trouver un indice selon lequel il aurait désapprouvé ce rapport. Cependant, 18 ans après, il ne l'approuve apparemment pas. Je voudrais qu'il explique à la Chambre la raison qui l'a fait changer d'idée. Il y a d'autres députés qui étaient ici à cette époque, mais ils n'ont pas besoin de donner d'explication. L'un d'eux est mon honorable ami d'Huron (M. Cardiff) qui a pris la parole, et qui a bien parlé, dans cette assemblée, il y a quelques jours. Il avait préconisé la formation du comité, il y a 18 ans, et il était sans doute en faveur du rapport qui a été présenté par le comité. Il est toujours partisan du modèle de drapeau que ce comité a recommandé.

[L'hon. M. Flemming.]

L'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness) était alors membre de ce comité. Il a sans doute appuyé l'adoption du rapport du comité que j'ai mentionné. Lui aussi a pris la parole au cours du présent débat et il a exprimé la même opinion qu'il avait il y a 18 ou 19 ans. Ce n'est pas tout. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) était député à ce moment-là.

Il était sans nul doute en faveur du modèle recommandé par le comité. Mais il est allé plus loin: il a proposé un deuxième amendement à la motion visant à instituer le comité au départ, demandant qu'on donne à ses membres des instructions précises afin que l'Union Jack figure bien en vue dans le modèle de drapeau recommandé au Parlement. L'Orateur de l'époque a décidé que l'amendement était irrecevable. Nous savons donc, monsieur l'Orateur, que le très honorable chef de l'opposition n'a pas changé d'avis; il n'a pas à donner d'explications.

Un autre coup d'œil au hansard de 1945-1946 révèle le nom de M. Benidickson, l'homme qui, je le suppose, est mon honorable ami le ministre des Mines et des Relevés techniques. Il a apparemment changé d'idée, car il est maintenant contre ce qu'il appuyait il y a 18 ans. Il serait intéressant de l'entendre expliquer les raisons qui ont provoqué ce revirement. Il y a aussi l'honorable député d'Ottawa-Est (M. Richard). Il y a lieu de supposer qu'il appuyait lui aussi l'adoption du rapport. Je le répète, cela comprenait le modèle mentionné dans le discours de l'honorable député de Kootenay-Ouest que je viens de citer.

L'honorable député d'Ottawa-Est pourrait expliquer convenablement son revirement d'attitude. En dernier lieu, et non le moindre, il y a l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui n'a pas participé au débat. D'après les bruits qui courent, il se prononcerait en faveur du modèle du premier ministre, du gouvernement et du parti libéral. Il s'est prononcé en faveur de l'établissement du comité en 1945-1946 et de l'adoption du rapport de ce comité. Mais maintenant, d'après les bruits, il aurait changé d'avis et il se prononcerait en faveur du modèle proposé au nom du premier ministre. Je me demande s'il voudrait expliquer à la Chambre pourquoi il a changé d'avis ou nier qu'il se prononcera en faveur du modèle du premier ministre et qu'il appuiera plutôt le sous-amendement.

Je ne veux laisser personne de côté, monsieur l'Orateur, de sorte que je voudrais que

le ministre des Transports (M. Pickersgill) participe au débat. Depuis que je siège à la Chambre je l'ai déjà entendu, alors qu'il siégeait de ce côté-ci, déclarer franchement qu'il préférait le drapeau qui flotte sur la Tour de la paix. C'était au cours des quatre dernières années. Il a apparemment changé d'avis. Les députés seraient intéressés à l'entendre exposer ses raisons et je suis certain que le premier ministre de Terre-Neuve le serait particulièrement.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Flemming:** La dernière et non la moindre, c'est madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ LaMarsh). Quelle est son attitude? Je suis un de ceux qui comptent beaucoup sur elle. Certes, changer le drapeau d'un pays est assez important pour qu'elle participe au débat et expose à la Chambre et aux Canadiens ses raisons de le changer. Écoutez ce que diront ces personnes, si tant est qu'elles disent quelque chose.

A un certain moment, monsieur l'Orateur, je ne dirai pas quand, le sous-amendement va être mis aux voix. Il propose de soumettre la question au peuple canadien et, je le répète, il permet la présentation d'autres modèles. Laissons au peuple le soin de décider. Voilà, certes, une décision qui ne causerait pas de discorde. Que trouve-t-on à y redire? Si nos honorables vis-à-vis croient avoir raison, pourquoi ne laissent-ils pas aux Canadiens le soin de décider? Ils prétendent que le devoir nous en incombe. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Dans le refus manifestement arrogant de la plupart des députés ministériels de prendre part au débat, nous voyons le comble de l'étourderie parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Flemming:** La population du pays ne se souviendra peut-être pas beaucoup de ce que nous disons ici, mais elle n'oubliera jamais que la plupart des honorables vis-à-vis ont gardé le silence. Il y a quelques jours, nous avons écouté avec attention et respect le discours du député d'York-Est (M. Otto). Il a insisté sur un point particulier. Il a déclaré notamment:

> Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes demandé comment il se fait que tant de Canadiens tiennent farouchement au pavillon rouge, contrairement à notre attente, eux qui, en d'autres circonstances, auraient accueilli avec empressement un nouveau drapeau distinctif. Ils se sont ralliés autour du pavillon rouge parce qu'ils redoutent la division du pays; ils redoutent le séparatisme dont ils ont entendu parler.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, comme l'exprime clairement le député d'York-Est, ils redoutent l'éclatement de notre nation. Il me semble que l'honorable député a signalé à la Chambre un point très important que tous les députés raisonnables voudront examiner très sérieusement parce qu'il nous a fait penser que lorsque les gens se préoccupent de l'avenir de leur nation, d'eux-mêmes, de leurs familles et de l'avenir de leurs familles, ils recherchent l'assurance et la protection de quelque chose qui a traversé la tempête des ans parce que, dans les conjonctures dont j'ai parlé, c'est pour eux un besoin.

Or, qu'ont-ils fait? Ils se sont ralliés autour du pavillon rouge. Ce sont les paroles du député d'York-Est et elles expriment aussi mes sentiments, monsieur l'Orateur. Je souligne encore une fois que ce sont des paroles prononcées en cette Chambre par cet honorable député, car il a dit que quand les gens ont peur, craignent que leur pays soit divisé, ils lèvent les yeux vers le pavillon rouge, ce qui signifie que pour eux, c'est un emblème qui a su résister aux tempêtes des ans. (*Applaudissements*). Et, monsieur l'Orateur, c'est le symbole que le gouvernement veut mettre au rebut, abandonner et détruire. Pourtant l'honorable député d'York-Est signale à raison que, selon lui, le symbole qui a le plus d'attraits pour le peuple est le pavillon rouge. Où trouver un argument plus puissant et plus frappant en faveur du maintien du pavillon rouge et des choses qu'il représente? Il a été jugé bien souvent, jamais renié, et il est prêt à être jugé encore.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime que l'honorable député mérite les félicitations de la Chambre pour le point qu'il a soulevé et l'opinion qu'il a exprimée relativement à l'unité nationale, même si j'arrive difficilement à croire à sa conclusion, qui était qu'il appuierait le modèle du gouvernement. Et pourtant, je reconnais sa préoccupation pour l'unité nationale et j'exprime le même souci. Là où nous différons considérablement d'avis, c'est dans les moyens que nous jugeons nécessaires pour réaliser cette unité.

Nous avons donc l'Union Jack comme un des symboles sur lesquels nous cherchons à obtenir l'autorisation de voter et je n'ai pas besoin d'en faire ressortir la signification.

C'est l'emblème de la liberté, de la vérité et de la justice. Qui d'entre nous serait prêt à se laisser enlever ses droits à la justice

en tant que Canadien? Personne! Liberté et vérité sont aussi des mots importants dans la vie de chacun d'entre nous.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer, mais mon temps de parole est presque écoulé. En terminant, je dirai tout simplement que, selon moi, cette question ne saura se résoudre que si nous l'abordons dans un état d'esprit ou dans une attitude appropriée. Oublions ce qui peut constituer un avantage politique provisoire et souvenons-nous que les yeux des Canadiens sont fixés sur les dispositions que prendra le Parlement à l'égard de cette importante question. Si nous pouvons consacrer quelques jours à l'étude d'autres travaux, quitte à revenir à ce sujet ensuite, ce pourrait être la meilleure façon de procéder. Pour conclure, je répète qu'il n'y a pas péril en la demeure, que cette question n'est pas urgente. Nous ferions beaucoup mieux de la résoudre d'une façon judicieuse, pour que notre pays puisse continuer dans l'unité à progresser au cours des années à venir, au lieu de nous fixer un délai d'une ou deux semaines et la régler de la mauvaise façon. Et c'est par ces remarques que je termine, monsieur l'Orateur.

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, comme je participe aujourd'hui au présent débat, puis-je signaler que, à l'instar de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Hales), j'ai pris la parole le 3 juillet, alors que j'ai exprimé mon opinion personnelle au sujet de la résolution. Toutefois, il conviendrait, je crois, que je consigne au compte rendu les opinions des nombreuses personnes qui m'ont écrit à ce sujet.

Avant de commencer, je voudrais de nouveau souligner le ridicule de la déclaration du premier ministre (M. Pearson) qui a affirmé au nom du gouvernement que si ce dernier tentait de régler rapidement ce problème, c'était à cause d'une promesse électorale. Cela démontre une autre fois l'incapacité du gouvernement de prévoir et de préparer un programme législatif. Il cherche ainsi à dissimuler son incapacité et son manque d'efficacité. Afin de démontrer que le premier ministre a bien dit que c'était à cause d'une promesse électorale que le Parlement était maintenant saisi de cette question, j'aimerais me reporter au 25 août dernier lorsqu'on a posé au ministre des Postes une question relative à une déclaration attribuée au ministre du Nord canadien au cours de la dernière campagne électorale. Le ministre des Postes a répondu qu'il ne s'agissait que de promesses électorales et que cette déclaration n'avait aucun caractère d'authenticité. Autrement dit, on n'y donnerait jamais suite. J'ajouterais que la promesse en question n'a été faite qu'à certains endroits choisis du Canada.



J'inviterais le gouvernement à visiter la ville de Peterborough, ne fut-ce que pour le persuader d'abandonner le projet de résolution à l'étude. Trois drapeaux, l'Union Jack, le pavillon rouge du Canada et le trifolié, ont été hissés sur la façade de l'immeuble de la *J. J. Turner Works,* qui fabrique des drapeaux. J'invite les députés ou tout Canadien à se rendre à Peterborough voir les trois drapeaux flotter au vent. Monsieur l'Orateur, le nouveau drapeau proposé est d'un brun sale. (*Exclamations*)

S'ils sont intéressés, ceux qui s'exclament n'ont qu'à se rendre à Peterborough où ils pourront le constater personnellement. Les autres drapeaux ont conservé leur beauté.

**M. Moreau:** Ils ont été fabriqués par quelqu'un d'autre.

**M. Webb:** Je voudrais citer un passage du sermon prononcé par le révérend Gordon Smyth à la Parkdale United Church d'Ottawa.

> On ne saurait faire disparaître le symbolisme des modes d'activité des hommes ni des nations; il y est trop profondément enraciné. Qu'un homme prenne la résolution de ne jamais faire usage d'aucun symbole: il ne pourrait alors serrer la main d'un ami ni glisser un anneau au doigt de sa conjointe ni embrasser ses enfants ni prendre part aux sacrements. La nature humaine a besoin de symboles. Le cœur désire ardemment un signe tangible quelconque des choses qui sont impondérables. L'esprit reste insatisfait tant qu'il n'a pas réussi à exprimer, sous une forme matérielle quelconque, les mystérieuses émotions de l'âme.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Webb:** Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement à l'heure du dîner, j'étais en train de consigner au compte rendu les opinions d'un bon nombre de Canadiens, de toutes conditions sociales, qui m'ont écrit au sujet de cette question. Je n'ai pu m'empêcher de penser, au cours de cette heure de répit, à quel point nos honorables vis-à-vis devraient savoir gré à notre parti de l'attitude qu'il a adoptée, et qui est de ne pas permettre que le premier ministre ou le gouvernement fasse adopter cette mesure législative en vitesse.

Comme je connais bien un bon nombre de députés siégeant de l'autre côté de la Chambre, je suis au courant de leurs vues et de leurs opinions. Monsieur l'Orateur, un bon nombre d'entre eux partagent notre avis.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, ces députés ont joué les laquais. Si on leur impose le bâillon, ce n'est pas à cause de leur tempérament, mais parce que les occupants des premières banquettes connaissent leurs vues et savent ce qui adviendrait si ces députés exprimaient leur avis. Ils savent qu'une intervention de ce genre serait préjudiciable au gouvernement. A maintes reprises, les membres de notre parti ont demandé aux vis-à-vis de prendre la parole au sujet de la résolution à l'étude.

**M. Habel:** Oh!

**M. Webb:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député dit «oh!». Je le mettrais dans le même panier que l'honorable député qui a déclaré aujourd'hui à Montréal qu'il ne viendrait plus à la Chambre des communes, et boycotterait ses séances jusqu'à ce que la résolution du drapeau soit adoptée.

**M. Habel:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La seule façon dont je voudrais être jugé par l'honorable député, c'est comme un vrai Canadien désirant un drapeau aussitôt que possible.

**M. Webb:** Monsieur l'Orateur, je comparais l'honorable député à un autre membre de son parti qui a fait une déclaration aujourd'hui à Montréal. Je suis heureux d'apprendre de la bouche de l'honorable député qu'il est un vrai Canadien. Nous avons tous hâte d'entendre son discours sur cette question.

**M. Habel:** Vous m'avez posé une question et je vais y répondre tout de suite.

**M. Webb:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler encore une fois de l'honorable député qui a fait aujourd'hui une déclaration à Montréal; à mon sens, il manque à son devoir qui est d'être présent à la Chambre pour formuler son opinion sur la question du drapeau au lieu de déclarer aux journaux qu'il compte rester chez lui et boycotter la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, vous vous rappellerez la situation embarrassante dans laquelle se sont trouvés plusieurs honorables députés lorsque cette résolution a été présentée. Je me rappelle très bien la fin de semaine où les honorables députés ont reçu l'ordre de retourner sans retard dans leurs circonscriptions afin de savoir ce que pensaient leurs commettants. L'ayant appris, ils sont revenus à la Chambre tout penauds. Ils sont embarrassés depuis ce temps-là.

**M. Moreau:** Je sais d'où vous venez.

**M. Webb:** L'honorable député fait son apport habituel aux séances de cette Chambre.

**M. Habel:** Je ferai mieux et vous n'aurez pas de peine à comprendre.

**Une voix:** Faites-leur donc passer un mauvais quart d'heure, Moe!

**M. Knowles:** Est-ce là un de ces débats de haute tenue?

**M. Webb:** L'honorable député dit qu'il sait d'où je viens, monsieur l'Orateur. Dieu m'est témoin que personne n'est plus fier de son patrimoine que moi, et c'est là une chose dont l'honorable député ne peut se vanter.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant poursuivre la lecture de la déclaration du Révérend Gordon Smyth que j'avais commencé à citer avant six heures.

Pourquoi, alors, la question de nos symboles nationaux est-elle si épineuse? Parce qu'on n'y a pas donné son sens religieux, qui est le même aujourd'hui que dans le passé. Pour mieux comprendre l'importance fondamentale de la religion dans l'évolution de la race humaine, il est utile de s'arrêter sur certaines possibilités de l'histoire... Supposons que la religion chrétienne soit demeurée l'apanage d'une seule race. Supposons que Charles Martel n'ait pas vaincu les Musulmans lors de la bataille des Pyrénées et que les missionnaires français n'aient pas suivi les colons venus s'établir sur les rives du Saint-Laurent. Supposons que les ministres de l'Évangile n'aient pas parcouru le Haut-Canada pour contribuer à instaurer un régime de légalité, à y encourager l'instruction et le courage parmi les habitants de langue anglaise. Supposons que les Pères de la Confédération se soient présentés à leurs réunions uniquement en fins politiques, en hommes pour qui ne comptent que le point de vue pratique et le maquignonnage, et non en hommes à l'esprit marqué par une commune fidélité au fondateur de la chrétienté...

Pourtant, les Canadiens ne peuvent se permettre d'afficher un air suffisant. Trop de gens ne tiennent aucun compte des leçons du passé. Trop d'hommes nourrissent le sentiment pernicieux que «tout ce qui est, est bien». Trop nombreux sont ceux qui ignorent que chercher à s'enrichir facilement et à satisfaire tous les caprices des électeurs est une philosophie désastreuse qui finit par coûter cher à ceux qui la professent. Un trop grand nombre refusent de reconnaître les faits historiques parce que, à l'encontre des citoyens d'autres pays, ils ne connaissent plus ces faits.

Pareille déclaration, dans la bouche d'un enfant, s'expliquerait. Mais s'explique-t-elle dans la bouche d'un sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui m'a récemment renvoyé à son bureau, n'étant pas sûr du nom que porte aujourd'hui la fête Victoria?

Tout cela n'est pas sans influer sur la question explosive des symboles nationaux. Il semble qu'on se contente d'un pis-aller. Mais, à longue échéance, un pis-aller ne va plus. Les Américains l'ont appris à leurs dépens, au cours de la guerre civile qui a éclaté il y a cent ans entre le pouvoir fédéral et certains États qui revendiquaient leurs droits. Quelles tendances au Canada! En ces derniers temps, j'ai discuté la question avec de nombreux députés de langue anglaise.

Je recommanderais la chose à de nombreux députés d'en face.

Ils sont pratiquement unanimes. Ils éprouvent du dépit. Ils sont pessimistes. En leur for intérieur, ils en veulent aux Canadiens français d'affirmer vigoureusement leurs droits à leurs propres symboles, tout en semblant refuser ce droit à des symboles significatifs à la nation dans son ensemble,

en tentant de supprimer sur le plan fédéral «les liens britanniques». Privément ils sont irrités; cependant, la plupart d'entre eux proclament publiquement «Paix, paix», tandis qu'on trouve en réalité de moins en moins de paix. «La voix du Canada anglais est silencieuse», disent-ils tristement. Ils omettent d'ajouter que leurs propres voix le sont également. La situation n'est pas saine. C'est le symptôme d'une maladie redoutable.

Voilà une grande leçon du passé. Le passé! Permettez-moi de citer un extrait d'une déclaration de M. Eugène Forsey dont tous ceux qui connaissent les affaires publiques ont certes entendu parler. M. Forsey s'exclamait:

«Le présent gouvernement est fermement acquis au caractère fondamentalement biculturel de notre pays; cependant, il propose un drapeau qui ne renferme pas la moindre allusion à une culture quelconque, pas même à l'agriculture. Si le pays est fondamentalement biculturel, le drapeau doit donc l'être lui aussi. Tout ce qui est humain, tout ce qui est vestige de notre histoire, tout ce qui est distinctement canadien, sauf une pièce empruntée au règne végétal, a été soigneusement supprimé.»

Bien entendu, les Canadiens ont porté l'insigne de la feuille d'érable sur leur uniforme, pendant la guerre. Cependant, on a exploité à outrance cet argument. La Légion canadienne royale le sait. Quel secteur de la population est mieux placé pour le savoir? Quel secteur mérite autant de respect? Ceux que nous appelons les anciens combattants ont porté la feuille d'érable, mais ils n'ont pas suivi la feuille d'érable au cours de la bataille. Ils ont suivi les idéaux que symbolisaient l'Union Jack et le pavillon rouge du Canada. J'ai l'impression que s'ils se sont prononcés en faveur de l'adoption, par le Parlement, du pavillon rouge comme drapeau national, il ne s'agit pas de provoquer les Canadiens français en leur rappelant sans cesse la victoire du général James Wolfe sur les Plaines d'Abraham, mais plutôt d'affirmer ces éléments précieux des deux cultures que nous avons en commun.

Quel est le dénominateur commun? Ce n'est pas quelque chose tiré de la nature, mais de la nature humaine. Ce n'est pas simplement des feuilles d'érable provenant d'arbres qu'on trouve sur le continent, hors du Canada aussi bien qu'à l'intérieur de nos frontières, mais un symbole humain, vivant, unique dans notre habitat particulier de l'hémisphère occidental. Je veux parler de la monarchie. Je pense à la Couronne. Je pense à cette Couronne que sir Georges-Étienne Cartier a exaltée comme étant la protectrice des droits des Canadiens français, et que sir Wilfrid Laurier a louée maintes et maintes fois. Y a-t-il des Canadiens de langue anglaise qui trouvent ce symbole démodé? Y a-t-il des Canadiens de langue française qui pensent que ce symbole n'est qu'un emblème anglo-saxon de supériorité?

Je n'en doute pas. Malheureusement, il semble qu'il en soit ainsi. Un spécialiste parlementaire en art héraldique m'a même dit qu'une couronne au-dessus d'une touffe de feuilles d'érable sur le drapeau proposé ne conviendrait pas, du point de vue de l'art héraldique. Ce spécialiste a affirmé que, suivant les mêmes normes, le drapeau américain ne serait pas acceptable. Allez dire cela à l'Américain moyen! En outre, la nouvelle radiophonique selon laquelle on adopterait une bannière spéciale comportant l'Union Jack et la Couronne les jours de fête du Commonwealth n'équivaut guère qu'à un apaisement. Si on laisse germer cette graine jetée en terre, elle pourrait étouffer la vigne publique. Voyons ce qu'il est advenu du 24 mai. C'était naguère le jour de l'Empire. Il aurait dû devenir le jour du Commonwealth. Mais qu'en est-il aujourd'hui? J'ai déjà signalé qu'un sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est vu obligé de me demander de m'adresser à son bureau et de consulter la liste des congés statutaires pour savoir de quoi il s'agissait. De toute façon, ce n'est certes pas le jour du Commonwealth.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est pas le jour de l'Empire non plus, et ce ne le fut jamais.

**M. Webb:** On vous a invité cet après-midi à prononcer votre discours. Donc, votre tour viendra.

Il ne s'est jamais présenté, dans les affaires de notre pays, une occasion aussi indiquée que la crise actuelle pour mettre en lumière ce qu'avait dit le très honorable Vincent Massey, s'inspirant de sa vaste connaissance de notre pays en sa qualité de gouverneur général. Dans son livre intitulé «Pour être Canadien», M. Massey a écrit: «La contribution suprême à la cause de notre unité vient de la Couronne. Rien d'autre, chez nous, n'est au-dessus de toute controverse, ne représente pareillement tous les éléments qui font l'État et ne préserve l'élément essentiel de continuité dans notre vie nationale.» La sagesse de ces paroles devrait primer la popularité des feuilles d'érable dans notre projet de drapeau national. Toute autre solution n'aboutit qu'à une division plus profonde. La suppression de ce symbole aura comme résultat, dans bien des régions du pays, le genre de protestation naturelle et de sentiment d'injustice que bien des gens, dans le Québec, éprouvent encore pour un certain parti politique à cause de l'affaire de la conscription de 1917.

En passant, je dirai qu'à l'heure du lunch, j'ai parlé à quelqu'un qui est rentré hier soir d'un voyage dans le Québec. Il m'a dit avoir vu dans cette province autant de pavillons rouges que d'autres drapeaux et je dis que c'est tant mieux.

Si l'on supprime ce symbole, le pavillon rouge du Canada continuera à flotter sur les immeubles des assemblées législatives et des institutions de la plupart des provinces, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

C'est en songeant à cette prédiction, à cet avertissement, que je cite le *Whig-Standard* de Kingston. On ne saurait guère le considérer comme un journal conservateur-progressiste ou socialiste. En fait, son président, l'honorable W. Rupert Davies, est un sénateur libéral. Le journal publiait récemment un éditorial au sujet du drapeau. Sous le titre brutal «Trahis!», voici entre autres ce qu'on y lit: «Une chose est sûre: on ne peut forcer personne à reconnaître un drapeau ou un symbole, et bien des millions de Canadiens vont refuser de reconnaître ce nouveau produit synthétique. M. Pearson a lancé un défi aux Canadiens; ayant décidé de nous trahir, il mise sur l'appui d'un Parlement faible. C'est un jour amer pour notre pays.»

Quelle accusation! Puisse-t-elle être démentie par un Parlement fort, qui ne craigne pas la scandaleuse menace d'élections qu'on fait planer sur sa tête. Puisse le Parlement se rappeler que lors du couronnement, le très honorable Louis St-Laurent a expliqué pourquoi Sa Majesté la reine Élisabeth II du Canada a été officiellement acclamée sur la colline du Parlement comme défenseur de la foi en ces termes: «Parce que nous sommes un pays chrétien».

Puisse le Parlement se souvenir de la vision d'avenir de l'honorable George Brown, l'un des Pères de la Confédération, libéral à l'esprit prophétique, vision dont il a parlé en ces termes célèbres: «Notre but est d'établir un gouvernement qui s'efforcera de maintenir la liberté, la justice et la chrétienté dans tout le pays».

Il n'y a pas longtemps, monsieur l'Orateur, le député de Leeds (M. Matheson) a fait paraître une lettre dans plusieurs journaux du Canada. Voici une des réponses à sa lettre:

Monsieur, serait-il permis à un vieux Canadien bien ordinaire de recourir à votre journal pour répondre à M. John R. Matheson, député de Leeds.

Même si je ne suis né ni au Royaume-Uni ni au Canada, j'ai mon certificat de citoyenneté canadienne et, avec 43,000 autres volontaires canadiens, j'ai combattu contre le Kaiser en France et en mer, et contre Hitler, en France, en d'autres pays et en mer...

Apparemment, les porte-parole des libéraux cherchent, à l'aide de demi-vérités, à justifier une rupture complète avec les fondateurs de la nation canadienne.

Renier ainsi son passé, n'est-ce pas enfreindre aussi le cinquième commandement: Père et mère tu honoreras afin de vivre longuement dans le pays que le Seigneur ton Dieu t'a donné?

Voilà le titre d'un autre éditorial:

Notre Seigneur a été vendu pour 30 pièces d'argent; notre drapeau, emblème de nos relations avec lui, pour 75 votes du Québec.

**Des voix:** Honte!

**M. Webb:**

Ainsi un autre symbole de notre patrimoine chrétien et britannique...

Je n'ai pas honte.

**M. Habel:** Vous devriez avoir honte.

**M. Webb:** Si vous voulez savoir qui devrait avoir honte, regardez dans le miroir.

Ainsi un autre symbole de notre patrimoine chrétien et britannique nous est enlevé. Le trône sera-t-il le suivant?

Pour des millions de Canadiens, l'Union Jack est un symbole de tout ce qui est important dans la vie. Il représente notre histoire, nos traditions, nos espoirs en l'avenir et tous les éléments spirituels intangibles, plus précieux que la vie même. Et ce qui importe encore plus, il est la véritable bannière de la croix, l'emblème de Jésus, du Christ, notre Sauveur et notre Seigneur mort sur la croix pour nous.

Au profit d'un parti et au moyen de subtilités politiques, ce symbole sacré va nous être enlevé. C'est une erreur lamentable qui va causer une peine immense à des millions de personnes.

Le résultat de cet acte ne se fera peut-être pas attendre longtemps.

**Une voix:** Vous lisez bien.

**M. Webb:** Je préfère lire que débiter constamment des paroles inexactes.

Peu de pays peuvent survivre à une rupture aussi rigoureuse avec leur passé, le Canada ne le pourrait certes pas. Le mécontentement envers le Québec est vif, profond et croît constamment.

Ce qui est plus grave encore, c'est qu'en rejetant l'Union Jack, nous rejetons le symbole des relations spéciales avec Dieu accordées aux pays qui le reconnaissent officiellement en reproduisant sa croix sur leur emblème. En outre, dans un monde agité et tumultueux, nous perdons la protection que nous assurent ces relations.

De la façon dont les trois croix sont agencées sur l'Union Jack, elles représentent la première et la dernière lettre de l'ancien alphabet hébreu (écriture du Sinaï). Comme telles, elles correspondent à Alpha et Omega, appellation de Dieu dans l'Apocalypse. Par conséquent, en anciens caractères hébreux, l'Union Jack est le monogramme ou le nom de Dieu. Tout le pays qui arbore ce nom est à l'abri de l'invasion ou de la destruction, selon la promesse de Dieu: «Toute arme forgée contre toi sera sans effet.»

Ainsi, en rejetant l'Union Jack, non seulement nous répudions cette relation spéciale avec Dieu dont nous jouissons grâce à notre naissance, mais encore nous nous éloignons de la protection de son nom pour nous diriger vers les effroyables dangers de l'Armageddon à venir.

Il n'y a que Satan qui puisse tirer avantage de cette folie incroyable.

**M. Orlikow:** Qui a écrit cela?

**M. Webb:** La succursale du district de Toronto de l'Association canadienne anglo-israélienne.

**M. Fisher:** Vos amis, Bert.

**M. Webb:** J'aimerais seulement que les honorables vis-à-vis se préoccupent autant de l'avenir de leur pays que les auteurs de ces articles.

**Une voix:** Vous vous préoccupez davantage de la Grande-Bretagne que du Canada.

**M. Webb:** Voici une lettre d'un autre monsieur, M. Aylsworth, qui a écrit ce qui suit au premier ministre:

Je désire vivement conserver le pavillon rouge comme drapeau officiel du Canada... Je pourrais croire que ceux qui veulent faire disparaître l'Union Jack du drapeau du Canada veulent aussi se séparer du Commonwealth. Je suis contre toute institution ou idéologie au sein du Commonwealth qui soit hostile à l'ensemble du Commonwealth.

En voici une autre qui me vient de M. Hughes:

C'est précisément notre rôle et notre devoir de conserver l'Union Jack dans le drapeau du Canada. A titre d'ancien combattant de la première guerre mondiale, je préfère le pavillon rouge, mais j'accepterais un drapeau formé de l'Union Jack et d'une feuille d'érable.

Voici maintenant une pétition portant la signature des membres d'une famille de Tamworth.

Le drapeau trifolié ne revêt aucune signification pour les Canadiens.

**L'hon. M. Deschatelets:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas empêcher l'honorable représentant de donner lecture de ces lettres mais, aux termes du Règlement, il doit nous fournir le nom et l'adresse des personnes qui les lui ont envoyées.

**M. Webb:** Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je croyais l'avoir fait.

**L'hon. M. Deschatelets:** Vous avez parlé d'une famille.

**M. Webb:** Il s'agit de la famille Lockheads, de Tamworth (Ontario).

**Une voix:** Quelle est l'adresse de M. Hughes?

**M. Webb:** Il est de Verona, en Ontario.

Les trois feuilles d'érable ne signifient rien pour les Canadiens. A notre avis, c'est un drapeau que les Canadiens ne voudront jamais adopter. Que les Canadiens s'expriment eux-mêmes par la mise aux voix... Nous voulons voir un Canada uni.

M. R. A. Dean, de Norwood (Ontario), écrivait ceci:

Je ne puis absolument pas imaginer qu'on change le pavillon rouge... Il est lamentable de penser que des gens sains d'esprit seront même obligés d'examiner quelque chose d'aussi morne.

M. William Young, de Tamworth, écrivait ceci:

Peu importe ce que le gouvernement présentera comme nouveau drapeau du Canada, je continuerai de ne reconnaître qu'un drapeau et c'est le pavillon rouge...

M. Stanley Ball, de Verona, écrivait ceci:

A notre avis, on devrait tenir un plébiscite lors des prochaines élections afin de donner aux Canadiens une chance d'exprimer leurs vues sur la question du drapeau.

M^me^ A. Wilkes, de Denbigh, écrit:

J'ai perdu un fils au cours de la seconde guerre mondiale et j'avais quatre fils militaires à l'époque. J'espère que vous n'épargnez aucun effort afin de garder le pavillon rouge comme notre drapeau. Tous ceux à qui j'ai parlé disent qu'ils ne veulent pas d'un autre drapeau. Qui veut trois feuilles d'érable? On dirait quelque chose fabriqué au Japon. Si le pavillon rouge était assez bon pour nos ancêtres et pour les milliers qui ont combattu et donné leur vie dans deux guerres mondiales, il est encore assez bon pour flotter sur le Canada.

M. et M^me^ Carleton Potts, de Stirling, écrivent:

Je proteste violemment contre l'idée que quelques ambitieux représentants des millions de citoyens canadiens peuvent parler en mon nom au sujet du drapeau. Je proteste même si un vote majoritaire modifie mon drapeau et je déteste la situation en vertu de laquelle l'opportunisme politique ose s'opposer à notre bannière historique. Je ne suis ni pro-britannique ni anti-Québec et je n'agis pas dans un but intéressé. Je suis un Canadien de sang mêlé peut-être, mais si vous pouvez accepter mon chèque en règlement de l'impôt, si vous pouvez demander à mon fils de combattre pour vous, si vous pouvez décider des façons dont je perdrai ma liberté en enfreignant les lois du pays, je peux à mon tour vous faire part de mon opinion, que cela vous plaise ou non. Peut-on être assez sot pour croire que nous Canadiens sommes si lâches que nous accepterons comme notre drapeau cette ridicule bannière bonne pour une école de filles? Cette bannière ne sera jamais mon drapeau, M. Webb. Des centaines de milliers de gens pensent comme moi, et dites à vos collègues qu'ils se retrouveront peut-être sans emploi s'ils n'en tiennent pas compte.

Voici une autre lettre; elle me vient de M. John Starke, de Norwood:

Le pavillon rouge est le drapeau que nous avons aimé et arboré pendant bien des années et j'espère qu'il en sera encore ainsi pendant longtemps.

[L'hon. M. Deschatelets.]

Il est encourageant de remarquer que nous recevons tous les jours de plus en plus de lettres de nos électeurs qui approuvent la position que nous avons prise en faveur du pavillon rouge. Parlant à titre de représentant de ces commettants à la Chambre, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que nous parlerons encore longtemps de cette question, s'il le faut.

Enfin, je désire citer un passage d'une lettre de M. Edward Armand, de Picton, en Ontario, que je viens de recevoir:

Comme je dois beaucoup voyager pour affaires pour augmenter mon revenu régulier, il m'a été donné de connaître l'effervescence des esprits à propos du drapeau et le dégoût profond de même que l'écœurement qu'inspire le Parlement, qu'il soit coupable ou non.

Il n'y a pas longtemps, au moment où on a soulevé la question du drapeau, un honorable vis-à-vis est venu à la Chambre en portant sur son vêtement une grande épingle de plastique ou de métal qui représentait le modèle de drapeau que le premier ministre a proposé. Il n'est pas sans intérêt de signaler que lorsque ce même député retourne dans sa circonscription, le drapeau disparaît. Comment qualifier une pareille attitude?

Enfin, nous savons que le premier ministre (M. Pearson) a été induit en erreur par certains de ses conseillers. Mais il est encore temps pour lui de changer son fusil d'épaule. La responsabilité du débat incombe à l'autre côté de la Chambre; tout ce qu'ont à faire les députés qui y siègent, c'est de retirer leur résolution, et le débat prendra fin. Le gouvernement n'en est pas à une rétractation près; il a reculé plus qu'il n'a avancé. L'histoire le considérera comme un gouvernement bourrique. Son seul objectif depuis qu'il est au pouvoir a été de tendre constatemment la carotte aux électeurs. Comme le député de Wellington-Sud (M. Hales), je me propose de voter en faveur d'un plébiscite qui permettrait à la population de se prononcer sur la question. Je crois qu'il serait juste et convenable que tous les bulletins de vote soient expédiés à un bureau central, ici à Ottawa ou dans une autre ville choisie à cette fin. Si l'on procédait ainsi, nul ne connaîtrait la répartition des voix dans les différentes régions du pays. Ce n'est pas cela que nous voulons savoir; nous voulons connaître le point de vue de l'ensemble de la population. Nous voulons un Canada uni, et c'est pour cela que nous luttons.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je n'entendais pas participer au présent débat, mais je pense qu'à ce stade-ci il intéressera les députés d'entendre certaines remarques de la part d'une personne qui envisage les questions contentieuses d'un œil objectif.

Je rentre d'une tournée de dix jours dans ma circonscription où j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec bon nombre de mes commettants. J'aime toujours à savoir ce que pense le citoyen moyen du travail qu'accomplit le Parlement. J'ai discuté de la question du drapeau avec plusieurs personnes. Il ressort nettement de mes entretiens que la meilleure façon de régler cette question est de tenir un plébiscite.

Je tenais à recourir à d'autres moyens pour connaître l'opinion publique; j'ai donc rendu visite à certains magasins et j'ai posé la question suivante: Vendez-vous le drapeau du premier ministre? Chaque fois, on m'a répondu: «Que pensez-vous? Croyez-vous que je veuille faire faillite?» A ma connaissance, ce modèle n'est vendu nulle part. Voilà la situation que j'ai constatée dans ma circonscription.

De retour à Ottawa vers la fin de la semaine dernière, j'ai été étonné de voir, après une petite enquête, que la situation qui règne à Ottawa confirme davantage l'opinion que j'ai déjà exprimée au cours du présent débat: la seule façon équitable de régler cette question c'est de tenir un plébiscite à l'échelon national. Je dirai que ce plébiscite pourrait avoir lieu au moment des prochaines élections générales, pour donner alors au public l'occasion d'exprimer son opinion à ce sujet. Je dirai, en outre, que si l'on s'adressait au peuple en procédant à ce plébiscite, la grande majorité des Canadiens en accepteraient volontiers la décision. Nous sommes tous démocrates, même s'il me vient, parfois, des doutes quand je lance un coup d'œil de l'autre côté de la Chambre.

Il y a environ deux mois, au moment où le projet de résolution sur le drapeau a été pour la première fois présenté, le modèle déployé sur la colline du Parlement et hissé au mât de la résidence du premier ministre, certaines personnes ont évidemment trouvé intéressant d'acheter et de vendre ces drapeaux. A ce moment-là, on les vendait $1 à Ottawa. C'était le prix courant. Je me suis rendu au magasin de farces et attrapes de la rue Bank qui en vendait beaucoup. Maintenant que le débat se poursuit depuis un certain temps, et que le public a eu l'occasion de réfléchir un peu à la question, que s'est-il passé? Depuis mon retour, j'ai demandé comment allait la vente de ces drapeaux et j'ai constaté que le prix en était descendu à 79c. Plus tard, ils ont baissé à 59c. A la fin de l'exposition, j'ai constaté que, dans un certain stand, on tâchait de s'en débarrasser à 19c. pièce. Monsieur l'Orateur, il me semble que le fait indique que l'intérêt pour le drapeau proposé par le premier ministre faiblit, même dans la capitale.

Je respecte le point de vue de chacun. Mais je dirai que c'est là un bon indice de la nécessité qu'il y a de donner au public canadien l'occasion d'exprimer son avis sur la question. Somme toute, on a beaucoup fait, dans la capitale, pour appuyer le drapeau du premier ministre. Je crois qu'il a eu l'appui de bon nombre de particuliers, de façon plus ou moins indirecte. Certaines personnes de marque dans le gouvernement ont fait tout ce qu'elles ont pu pour éveiller de l'intérêt pour ce drapeau. Mais à l'heure actuelle, nous constatons que le prix est tombé de $1 à 19c. J'ai toujours trouvé, par expérience, que lorsque le prix d'un article commence à baisser, c'est qu'il n'est pas demandé. Et c'est justement ce qui se passe ici maintenant.

C'est tout ce que je voulais porter à l'attention de la Chambre. C'est la preuve positive et concluante que l'approbation pour le drapeau du premier ministre faiblit rapidement, même dans la capitale, à Ottawa. A ce sujet, j'insisterai auprès de l'honorable représentant pour qu'il accepte l'idée de l'opposition tendant à un plébiscite national, afin de permettre aux Canadiens de décider eux-mêmes cette question importante; elle dépasse le domaine de l'économie et celui des autres mesures législatives; elle s'adresse à la loyauté et aux sentiments profonds du public. Le peuple canadien devrait donc avoir l'occasion de décider lui-même du drapeau qu'il souhaite dorénavant avoir.

**M. J. E. Madill (Dufferin-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à m'excuser de participer au présent débat puisque je le fais sur l'invitation du premier ministre (M. Pearson). J'aurais adopté une tout autre attitude si la question du drapeau avait été au programme du parti libéral lors des élections de 1963 et si la population du Canada avait pu se prononcer à ce sujet. Puisqu'elle ne l'a pas fait, mais on peut supposer que la question a été présentée à nos Canadiens d'expression française du Québec sous un jour qui diffère de celui sous lequel elle a été présentée aux neuf autres provinces du Canada, j'estime qu'il est de mon devoir de parler au nom de mes commettants et d'exprimer leur opinion et leur désir ardent de conserver le pavillon rouge.

La présentation de l'amendement et du sous-amendement offre peut-être aux députés l'unique occasion de faire connaître leur avis à ce sujet. J'ai sous les yeux une lettre que le doyen du Collège Mount-Royal, de Calgary (Alberta), a adressée à l'honorable député de London (M. Irvine). En voici un bref extrait:

Cet été, pendant un séjour à New-York, on m'a demandé de prononcer une allocution sur «l'enseignement au Canada» devant un groupe de personnes. Afin de me rafraîchir la mémoire, je me suis

rendu au consulat canadien, situé au 680, 5e avenue, (au 8e étage, je crois) en vue de me renseigner quelque peu. Les fonctionnaires m'ont remis une enveloppe qu'ils ont appelée le nécessaire du professeur. Cette enveloppe renfermait une grande carte politique du Canada, des discours de Canadiens éminents (comme Lester Pearson, Paul Martin, Paul Hellyer, Walter Gordon),...

Je ne vois pas ici le nom du ministre du Commerce (M. Sharp) ni celui du ministre des Transports (M. Pickersgill).

...une brochure résumant la géographie, le climat, etc., du Canada, une autre brochure plus volumineuse exposant des faits de tout genre concernant le pays, ainsi qu'un drapeau du Canada (ci-inclus). Il est à remarquer qu'on décrit ce drapeau comme un symbole «distinctif du Canada».

La brochure jointe à la lettre est intitulée: «Le pavillon rouge du Canada» et on y lit ce qui suit:

Le drapeau actuellement utilisé comme symbole distinctif du Canada est proprement décrit comme le pavillon rouge, portant l'écusson des armoiries du Canada sur le battant. Le drapeau consiste en un champ rouge, l'Union Jack occupant le premier quartier, près de la hampe. L'inclusion de l'Union Jack signifie l'association du Canada avec les autres membres du Commonwealth des nations britanniques. Les armoiries comprennent les emblèmes des quatre premiers pays à fournir les colons au Canada —les trois lions d'Angleterre, les lys de France, le lion rampant d'Écosse et la harpe d'Irlande—ainsi que trois feuilles d'érable tigées, emblème spécial du Canada.

Le pavillon rouge du Canada peut être arboré au pays comme à l'étranger sur tout édifice appartenant au gouvernement canadien ou occupé par des services de ce dernier.

En outre, il y a lieu de hisser le pavillon rouge, au Canada comme à l'étranger, chaque fois qu'il est souhaitable d'arborer un drapeau canadien distinctif.

La publication d'une brochure de ce genre aux États-Unis indique bien que le gouvernement de l'époque considérait le pavillon rouge comme un drapeau canadien distinctif. J'ai reçu toutes sortes de pétitions dont j'ai envoyé des exemplaires au secrétaire d'État (M. Lamontagne). Elles sont adressées au ministre et commencent ainsi:

Nous, soussignés, demandons respectueusement que soit maintenu comme drapeau du Canada le pavillon rouge, arboré au pays depuis 70 ans, avec l'autorisation de quatre gouvernements et en vertu du décret du conseil C.P. 5888, signé par le Gouverneur général le 5 septembre 1945.

Il est très intéressant de noter les noms qui figurent sur les pétitions. On n'a certainement pas fait une promesse électorale en ce sens dans mon comté au cours de la dernière campagne, puisqu'un des candidats au congrès libéral et le nom d'un organisateur libéral dans mon comté figurent sur cette liste. Il y a aussi d'autres noms; cela révèle que ces gens ne croyaient pas à une initiative de ce genre de la part du gouvernement.

[M. Madill.]

L'annonce, ou je devrais dire le discours politique fait par le premier ministre lors du congrès de la Légion canadienne à Winnipeg était inopportun et controversable, car il a été prononcé durant les cérémonies d'ouverture à la mémoire des disparus. Je me trouvais à Winnipeg pour ce congrès et j'ai trouvé que le moment était mal choisi de prononcer un discours politique et de chercher à imposer aux membres de la Légion un nouveau drapeau. Si la question avait été débattue au cours du congrès, les membres de la Légion auraient adopté une autre attitude. Je suis ancien combattant et estime que le gouvernement n'a pas tenu compte du fait que 70 p. 100 des partisans du gouvernement sont des membres de la Légion et que les membres des forces armées sont également des partisans convaincus du gouvernement. Je suis très surpris qu'on songe à tuer la poule aux œufs d'or.

J'ai ici plusieurs télégrammes. Pour n'en mentionner que quelques-uns, voici d'abord celui de M. C. C. Sparding, président canadien de la Légion. Il se lit ainsi:

La Légion royale canadienne lors de son 20e congrès biennal à Winnipeg a donné son entière adhésion au pavillon rouge du Canada et demandé que vous appuyiez sans réserve sa position.

J'ai également un télégramme du président sortant, de la région ontarienne de la Légion, qui se lit comme suit:

Le congrès canadien de la Légion royale canadienne qui a eu lieu à Winnipeg le 21 mai a agréé le pavillon rouge du Canada comme drapeau officiel de la Légion, qui doit être arboré désormais sur toutes les succursales et tous les centres régionaux de la Légion. Les 525 succursales de la région de l'Ontario et ses 86,000 membres vous demandent d'appuyer le pavillon rouge au moment où vous vous prononcerez à la Chambre sur la question du drapeau.

C'est signé: A. H. Adams, président de la région de l'Ontario, Légion royale canadienne.

Et voici un télégramme du commandant de zone de mon propre district, M. J. H. Hackett:

La zone II désire votre appui pour le maintien du pavillon rouge.

J'ai aussi des lettres de presque chaque cellule des femmes auxiliaires et du corps canadien de ma circonscription, qui me demandent toutes d'appuyer le pavillon rouge. J'ai des lettres des femmes auxiliaires, de l'Ordre impérial des filles de l'Empire, de la *Canadian-British Israel Association* de l'Ontario et d'instituts de femmes. Elles sont, dans une grande mesure, la voix du peuple canadien et elles disent toutes que le pavillon rouge du Canada devrait être maintenu.

J'aimerais citer une lettre d'une personne connue de toute la nation, un ancien combattant de la dernière guerre, un homme qui

a beaucoup fait pour les enfants infirmes du Canada. Je suis sûr que tous les députés le connaissent bien. Je parle de M. Conn Smythe, de Toronto. Il dit:

L'article ci-joint est intéressant et instructif.

L'article dont il veut parler, intitulé «Symbole d'unité», a paru dans le numéro d'août 1963 de *Veterans Advocate*. La lettre se poursuit ainsi:

Le pavillon rouge a été approuvé comme drapeau canadien par quatre gouvernements depuis 70 ans; la dernière fois, ce fut au moyen du décret du conseil (C.P. 5883) du 5 septembre 1945.

On se trompe, pour ne pas dire plus, en prétendant que notre drapeau n'est pas distinctif. Les Cypriotes grecs et turcs, en voyant les militaires du 22e régiment et le pavillon rouge, ne doutent pas le moins du monde d'où ils viennent.

Tous les pays du monde prennent part aux Jeux olympiques, et lorsqu'il arrive au Canada de gagner une médaille d'or, tout le monde sait, quand le pavillon rouge est hissé en haut du mât, que le Canada a remporté un championat du monde.

Étant donné que le Canada se distingue de plus en plus sur le plan international et que des Canadiens accomplissent des exploits extraordinaires sous ce drapeau, il y a lieu de se demander qui a lancé cette campagne pour faire disparaître notre drapeau. Prenons garde, nous autres, Canadiens, de ne pas nous laisser berner.

Avant de donner lecture d'un passage de cet exposé intitulé «Symbole d'unité», je me permets de vous lire la note de l'éditeur, en bas de page. L'auteur de l'article est le brigadier Ian S. Johnston, C.B.E., D.S.O., E.D., chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre. La note en bas de page dit ceci: «C'est l'exposé le plus réfléchi sur le drapeau canadien qui ait paru pendant cette controverse aussi prolongée qu'inutile. Il vaut la peine d'être lu, quelle que soit votre opinion personnelle». Voici un passage de cet exposé:

Le Canada compte maintenant 19 millions d'habitants. Mais plus de deux millions ne sont pas Canadiens de naissance. Cela pose un grave problème de fermentation, car l'assimilation se complique de nos difficultés de croissance. Cependant le Canada est un pays au passé honorable, où les problèmes que posent les différences de religion et de race sont déjà résolus. Les Canadiens sont maintenant plus tolérants que nous ne nous en rendons compte nous-mêmes.

Il serait difficile de mieux appuyer et accentuer cet état de choses qu'en évaluant, de façon réfléchie, les divers éléments que comporte le pavillon rouge du Canada, dont le rôle de drapeau canadien officiel remonte à l'époque précédant la guerre du Kaiser.

Quand on en examine le dessin de façon objective, sans préjugé ni sentiment irraisonné, on constate qu'il répond à toute aspiration qui pourrait être due à nos antécédents multiples sur les plans religieux, racial et culturel.

Si nous aspirons à la tolérance religieuse et raciale et à la réalisation de notre objectif national par voie de négociation, tout en servant des idéaux plutôt qu'un nationalisme étroit, il nous faut reconnaître que notre pavillon rouge du Canada nous représente mieux que ne pourrait le faire une simple combinaison de couleurs ou de chiffres.

Drapeau d'une signification profonde, qui représente notre idéalisme complexe, il exprime nos traditions et cultures diverses, ainsi que les aspirations communes à tout le peuple canadien, mieux que ne saurait jamais le faire un modèle nouveau.

En nous rendant mieux compte de ce qu'est le pavillon rouge, par l'étude de ses divers éléments, nous nous comprendrons peut-être mieux nous-mêmes et nous le proclamerons tous comme symbole d'unité, comme le drapeau idéal pour un pays comme le nôtre...

Tout drapeau devrait être l'emblème de son peuple, ce que réalise nettement...

Pourquoi ce groupement de symboles s'appelle-t-il un «pavillon» plutôt qu'un drapeau? Un drapeau est une étamine qui sert à la signalisation ou à d'autres fins. Il signifie le danger, la reddition, la peste, ou encore «fin d'alerte» ou «paré». Un pavillon peut être un drapeau ou autre chose, mais il a pour fonction particulière de dénoter l'identité, et il sert de point de ralliement. Dans notre cas, il est intéressant de relever que le mot est dérivé du mot français «enseigne».

Même la complexité de notre drapeau est une vertu. Il représente des idéaux et ce ne sont pas des choses simples. Voici un drapeau riche de signification et d'inspiration pour chacun de nous selon nos tendances. Un héraldiste averti peut y découvrir beaucoup plus que je n'ai laissé entendre.

Ceux qui aiment ce drapeau sont les fils indépendants d'une association de grands peuples. La tolérance religieuse et raciale que nous représentons n'a été obtenue qu'à grand prix.

Même si nous avons des pourparlers, nous le faisons seulement avec honneur et nous demeurons loyaux à nos idéaux jusqu'à la mort. Si la civilisation doit survivre, le Canada doit chérir son esprit de fraternité et s'opposer au nationalisme étroit.

Deux fois, et sans hésitation, nos jeunes gens ont combattu sous cet étendard, et certains ont donné leur vie pour la bonne cause à l'encontre du nationalisme étroit.

Notre intérêt repose dans le bien commun, la fraternité humaine... un concept moderne qui doit être réalisé seulement dans un pays que le Créateur a réservé justement pour un tel peuple.

Voilà ce que nous sommes—voilà ce que proclame notre étendard.

J'aimerais consigner au compte rendu une coupure du *Daily Colonist* de Victoria en date du 8 août 1964 et intitulée «Pieds d'argile».

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous avez déjà lu cette page.

**M. Madill:** Vous n'y verriez sans doute pas de différence, de toute façon.

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous non plus.

**M. Madill:** L'article se lit comme il suit:

Le congé d'été des Communes a eu le même sort que l'été de Victoria; il n'y en aura pas. Ayant enfin réussi à faire adopter son bill de subsides, et pour trois mois au lieu de deux, le Parlement siégera jusqu'à l'automne avancé.

Il est généralement admis que le Parlement sera ensuite prorogé et que la Chambre des communes se préparera pour une nouvelle session. C'est-à-dire une fois que M. Pearson aura réussi à faire insérer son nouveau drapeau dans le recueil des lois. Il agit tel un maître d'école qui empêche ses élèves de retourner chez eux jusqu'à ce qu'ils se soient rendus à ses désirs.

Dans l'impasse actuelle qui fait échec au Parlement et oblige les députés à siéger durant les torrides mois d'un été de l'Est canadien, le premier ministre fait preuve d'une irritabilité qu'on trouve souvent chez les faibles de caractère. Il semble penser qu'en faisant sentir son autorité, il

fait preuve de force, même quand un moyen diplomatique de se sortir du dilemme lui est offert.

Qui faut-il blâmer de l'impasse parlementaire actuelle? Uniquement l'entêtement de M. Pearson sur la question du drapeau. C'est là la seule raison qui empêche le Parlement de prendre congé et qui retarde la marche normale des affaires de l'État.

Telle est la situation depuis que la résolution du drapeau a été présentée. Pour commencer, il a menacé les députés de la tenue d'une élection s'ils n'approuvaient pas la question du drapeau, ce qui équivalait à mettre une véritable épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes et les empêchait de prendre une décision en toute impartialité.

En fait, les heures prolongées en sont une autre preuve.

Il a refusé la tenue d'un vote libre sur la question. Tout en reprochant à M. Diefenbaker son refus, il a maintenant empêché l'acceptation d'un compromis qui aurait remis la question tant controversée du drapeau à une session d'automne en insistant sur un délai inacceptable à l'égard de ce débat.

Ce ne sont pas les manœuvres obstructionnistes de M. Diefenbaker qui en sont la cause, mais l'insistance du premier ministre à en faire à sa tête.

M. Pearson déclare qu'il n'a pas l'intention de tenir des élections au sujet de l'un ou l'autre des problèmes qui se posent à l'heure actuelle au Parlement et dont la question du drapeau constitue, il va sans dire, le plus important. En craint-il les conséquences? Ce serait probablement le plus rapide et le plus sûr moyen de mettre fin à l'impasse parlementaire qui va empirant un peu plus chaque jour.

On a dit à la population que des élections diviseraient le pays et y créeraient la désunion. Le manque d'unité, si évident à l'heure actuelle, en ce qui concerne la dissidence du Québec et la question d'un nouveau drapeau, ne saurait être pire. Des élections auraient pour effet d'atténuer la tension actuelle, soit en accordant à M. Pearson un mandat de la part de la majorité, ce qui constituerait une acceptation sur le plan national de son programme, y compris le drapeau, soit en rejetant totalement son régime.

Mais M. Pearson s'en tient obstinément à sa méthode, et on se demande pendant combien de temps encore les groupes moins nombreux de l'opposition pourront supporter une attitude aussi intraitable et la situation déprimante et insatisfaisante qui se trouve de ce fait imposée au Parlement. L'ancien diplomate de grand renom des Nations Unies nous donne vraiment là une preuve de sa faiblesse. L'obstination ne saurait se substituer aux qualités qui font les hommes d'État.

Nous vivons en pays démocratique et la seule façon dont nous pouvons le prouver, c'est en exerçant notre liberté de parole à la Chambre. Nous avons entendu parler d'obstruction continuellement ces derniers temps, mais je pense que l'obstruction a commencé de se manifester bien avant le débat sur le drapeau. J'ai ici un petit article, qui vient du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Beer) et qui a été publié dans la *Banner* d'Orangeville. Je vois qu'il est ici en ce moment; aussi, peut-être ne m'en voudra-t-il pas de faire un peu de publicité à son sujet. L'article en question porte la manchette suivante: «Le représentant de Peel donne des explications au sujet de l'obstruction» et je consignerai au compte rendu le court passage que voici:

[M. Madill.]

Les failles du régime parlementaire canadien nous sont apparues au début de la semaine dernière alors qu'un des partis de l'opposition nous a démontré qu'il pouvait amener le Parlement au point mort. Dans le dessein évident de retarder le débat sur la question du drapeau, il s'est lancé dans une série de discours interminables sur des travaux qui n'exigent pas un vote sur des questions particulières, c'est-à-dire les crédits provisoires.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que le discours du ministre du Commerce était tout empesté du mot «obstruction».

Monsieur l'Orateur, juste avant ce qui normalement aurait été notre congé de Pâques, simplement parce que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent), revendiquant ses droits en cette Chambre, s'est opposé à ce qu'un bill comportant une dépense de 140 millions de dollars soit adopté sans discussion, trois de nos honorables amis du Nouveau parti démocratique, à notre gauche, ont parlé continuellement. J'ignore pourquoi on n'a pas qualifié la chose d'obstruction. De fait, la semaine suivante, j'ai constaté l'absence de certains d'entre eux.

**M. Godin:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre pourquoi les conservateurs persistent à parler alors que nous avons deux amendements conservateurs à régler?

**M. Madill:** Entre autres raisons, parce que nous attendons vos discours. Si vous aviez écouté ce que j'ai dit plus tôt, vous m'auriez entendu dire que c'est à l'invitation du premier ministre que nous prenons la parole.

Pour revenir au sous-amendement, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer une partie d'un article écrit par Charles Lynch, qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le 22 août. Vous ne voudrez probablement pas l'entendre non plus, mais voici ce que M. Lynch a déclaré:

Le pavillon rouge est maintenant plus fort que jamais.

S'il ne domine pas la bataille, il a du moins flotté au-dessus du champ de bataille—et sa position semble beaucoup plus forte à la fin de l'été qu'au début.

M. Pearson est prêt à renvoyer le modèle du nouveau drapeau à un comité—ce qui est loin des espoirs qu'on avait de le voir flotter le 1er juillet, ou lors de la visite royale en octobre.

L'unique événement de l'été, au sujet du pavillon rouge, outre des ventes fortement accrues, c'est que le gouvernement, dit-on, est prêt à faire remplacer l'Union Jack comme symbole de la reine et du Commonwealth, tandis qu'une couronne pourrait remplacer l'écusson du battant.

Dites ce que vous voudrez de l'obstruction tory menée par M. Diefenbaker, elle a entamé la position du gouvernement à l'endroit du drapeau trifolié, comme le montre clairement la disposition de M. Pearson au compromis.

Du point de vue de la Chambre des communes, ce fut une manœuvre politique efficace.

Reste à voir si c'est une manœuvre efficace du point de vue du pays.

L'obstruction visait le drapeau trifolié, et le drapeau trifolié est en difficulté.

Monsieur l'Orateur, le renvoi du drapeau à un comité et l'octroi du vote libre aux honorables députés dès le début, j'en suis assez certain, auraient permis de clore maintenant le débat sur le drapeau. Ce fut une autre occasion où on a mis la charrue devant les bœufs ou, dirais-je, un autre cas de tâtonnement.

L'honorable député de London (M. Irvine) l'autre jour a fait une critique constructive et, à mon avis, un apport valable en proposant qu'un comité choisisse plusieurs drapeaux et les présente au pays en vue d'un choix, sans qu'aucun gouvernement mette en jeu son existence relativement à la question. Cette question du drapeau dépasse maintenant l'entendement de bien des gens, et nous ne voudrions pas qu'un débat de ce genre ait lieu chaque fois qu'est soulevé une question prêtant à la controverse. Nous ne voudrions certes pas qu'un tel débat recommence chaque fois que le gouvernement change.

Comme ancien combattant, j'appuie sans réserve le pavillon rouge et je compte maintenir cette attitude, bien que je sois disposé à accepter un compromis pour préserver l'unité nationale qui est essentielle à tous et chacun de nous qui avons été délégués ici par nos commettants.

Un article paru dans le *Telegram* de Toronto le 22 août résume très bien la situation. Je crois qu'il vaut la peine de le verser au compte rendu. Cet article commence ainsi:

Demandez à la population.

Le pavillon rouge ne doit pas être descendu sans le consentement de la population.

Aucune décision de la Chambre des communes, prise par suite d'un vote libre ou autrement, en vue de supprimer notre pavillon historique et de le remplacer par un fanion choisi par le premier ministre, ne peut être interprétée comme l'expression du sentiment unanime de la nation.

La voix du peuple ne pourra se faire entendre sur cette question que par l'intermédiaire d'un plébiscite national.

Personne ne songerait sérieusement à faire régler au moyen d'un plébiscite ou d'un référendum toutes les questions controversées dont le Parlement est saisi. Ce n'est pas ainsi que notre régime fonctionne. Un gouvernement, après avoir reçu son mandat, met sur pied son programme législatif et mise son sort sur le succès ou l'échec de ce programme.

Mais il n'en est pas ainsi pour le drapeau.

Il s'agit d'une question à laquelle presque tous les Canadiens sont sensibles. Une mise aux voix qui supprimerait notre drapeau provoquerait de vives répercussions pour des années à venir.

Cette question n'admet aucun compromis.

C'est une question trop importante pour qu'elle soit l'objet d'un compromis parlementaire.

Bien que le premier ministre (M. Pearson) ait donné une priorité extraordinaire à la mesure concernant le drapeau, il n'en a pas fait un des thèmes importants de sa campagne électorale. Il est vrai qu'il a promis un nouveau drapeau en moins de deux ans.

Rien ne laissait prévoir qu'un seul modèle étrange de fanion serait présenté au Parlement et qu'on nous apprendrait que c'était là notre drapeau.

Si une proposition pareille avait été faite, il est fort possible que le groupe minoritaire de M. Pearson aux Communes aurait été sensiblement plus petit.

On a prétendu qu'un plébiscite causerait de la dissension. C'est absurde. Rien n'aurait pu entraîner plus de dissension que la décision du premier ministre de faire passer cette question avant toutes les autres.

Ce faisant, il a fait du drapeau national une question de sectarisme politique. S'il réussit à l'imposer de force au pays, des milliers de Canadiens le considéreront comme un insigne politique. Il ne sera pas honoré et respecté comme l'est présentement le pavillon rouge.

M. Pearson a annoncé en guise de compromis qu'il permettrait un vote libre. Ainsi, les députés pourront voter comme bon leur semble sans se plier à la discipline du parti.

C'est un pas dans la bonne voie, ou cela aurait pu l'être, s'il avait été fait plus tôt.

Un vote ne saurait être libre.

A ce point-ci, alors que les partis ont durci leur attitude, on ne peut guère imaginer de vote vraiment libre.

Puisqu'il s'est montré, un peu tardivement, disposé à revenir sur ses premières exigences, alors qu'il défendait avec obstination la bannière de son choix, il devrait faire un pas de plus maintenant et sonder l'opinion publique au moyen d'un plébiscite.

M. Pearson craint peut-être le résultat d'un tel sondage. Le nombre de lettres et de pétitions par lesquelles on a exprimé la volonté de maintenir le pavillon, a été imposant.

Il n'y a aucune raison pour que ce projet de loi, qui tend à paralyser les travaux de la Chambre et diviser les esprits, ne soit pas écarté en attendant une consultation populaire. Rien ne presse. La plupart des Canadiens en dehors de la province de Québec paraissent contents du drapeau que nous avons. Dans le Québec, la question est de peu d'importance, car on y fait flotter le drapeau laurentien où figurent une croix blanche et la fleur de lis.

**M. Godin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député lit, depuis quatre ou cinq minutes, un éditorial au complet. J'estime que les honorables députés peuvent citer certains passages d'éditoriaux, mais ils devraient prononcer leurs propres discours dans cet effort pour soutenir l'obstruction systématique.

**M. Madill:** Je pourrais le faire, mais je crois que mon initiative fait plus mal à l'honorable député que si je prononçais mon propre discours. Monsieur l'Orateur, j'ai presque fini et j'écouterai alors volontiers cet honorable député lire ou prononcer un discours, si désagréable soit-il.

Voici la suite de l'article que je lisais:

Tant que M. Pearson n'aura pas adopté une attitude plus souple, l'opposition a raison de continuer une obstruction systématique modifiée. Pour désagréables que soient ces procédés au Parlement, aucune autre méthode ne semble pratique en face de l'entêtement de M. Pearson.

La façon de sortir de l'impasse parlementaire est tout indiquée: un plébiscite pour mettre fin au long débat et pour permettre au Parlement d'aller de l'avant dans l'étude de mesures législatives plus importantes.

Une dernière observation, monsieur l'Orateur. J'espère qu'un drapeau canadien signifie davantage pour l'honorable vis-à-vis qu'un symbole sur un maillot de bain, ou sur un ruban de pare-chocs. Le drapeau canadien est plus que cela pour moi, et j'espère qu'il est également plus que cela pour l'honorable député. Merci.

**M. Fred F. Stenson (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion qui se présente pour faire connaître à la Chambre les sentiments de la plupart des gens de ma circonscription. C'est la première fois que je prends la parole au cours du débat sur le drapeau et je n'ai pas à m'excuser du temps que je consacrerai à cette question. Je suis d'avis que tous les députés devraient participer au présent débat.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du discours du ministre du Commerce (M. Sharp). Je crois qu'il mérite des félicitations, car il est le premier membre du cabinet à prendre la parole sur la question du drapeau. Il me semble que les ministres devraient nous exposer leur opinion, puisqu'ils sont si fortement en faveur du drapeau à trois feuilles d'érable. Le ministre ayant accusé le parti conservateur d'obstructionnisme, j'aimerais vous lire le commencement de ses observations. Comme en fait foi la page 7144 du compte rendu, il a déclaré:

> Monsieur l'Orateur, si j'ai hésité à prendre part à ce débat, ce n'est pas par manque de conviction, mais plutôt parce qu'à mon sens, aucune personne respectant un tant soit peu nos institutions parlementaires ne voulait prendre part aux manœuvres d'obstruction qui se poursuivent.

Je ne crois pas que cela exprimait ses véritables sentiments, car il disait quelques minutes plus tard, comme on peut le lire à la page 7149:

> Ces jours derniers, je me suis fait un devoir d'écouter les discours prononcés au cours du présent débat, et portant aussi bien sur le sous-amendement que sur l'amendement dont la Chambre est encore saisie et que les honorables députés d'en face ne veulent pas voir mettre aux voix. Je dois dire que tous ceux que j'ai écoutés ont parlé avec beaucoup de sincérité. Ils ont exposé leurs convictions au sujet d'un drapeau avec sincérité, et il doit en être ainsi; je ne m'en prends pas à cela:

Pourquoi a-t-il commencé son discours en accusant notre parti d'obstructionnisme? Je crois qu'il était sincère dans son discours, comme tous ceux qui ont pris la parole au cours du débat. Tout le monde sait que lorsque le premier ministre a présenté sa résolution sur le drapeau, il a exprimé l'espoir que tous ceux qui voudraient faire connaître leur point de vue sur la question en aient la chance. Et pourtant, chaque fois qu'il se présente ici, il nous accuse d'obstructionnisme. La majorité des citoyens de neuf provinces ne sont pas de cet avis, et je crois que les gens du Québec pensent de même.

[M. Madill.]

Je conviens qu'aucun parti ne devrait faire obstruction aux travaux de la Chambre. Je conviens aussi qu'aucun homme ne devrait imposer au pays le drapeau qui sera ensuite celui de nos enfants et de nos petits-enfants. J'estime qu'aucun député ne devrait prendre la parole en cette enceinte, comme l'a fait le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), pour critiquer un autre député ou un autre parti. Je crois que depuis que je siège ici, lui-même et son parti ont parlé plus longtemps que le parti que je représente.

Je ne crois pas qu'un seul député devrait demander qu'on impose la clôture comme l'a fait, il y a plusieurs jours, l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Marcoux). Je voudrais demander à l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) s'il partage ce point de vue, mais il n'est pas à la Chambre en ce moment. Je voudrais aussi demander à l'honorable député de Cariboo (M. Leboe) s'il pense qu'on devrait imposer la clôture. A cet égard, je voudrais citer un passage du mémoire qu'il a envoyé à ses commettants dans lequel il dit:

> Les Canadiens n'ont jamais été appelés à se prononcer et les gens n'ont pas fait savoir s'ils veulent un nouveau drapeau autre que le pavillon rouge. Le directeur général des élections devrait être informé qu'il est nécessaire d'obtenir l'opinion des gens pour régler la question et, par conséquent, qu'il devrait prendre les dispositions nécessaires pour la mise aux voix au moyen d'un bulletin transférable où figureraient, bien en évidence, un certain nombre de modèles, y compris le pavillon rouge.

C'est un mémoire de deux pages et il est très intéressant. Je me demande si le député de Québec-Montmorency l'avait lu avant de prononcer son discours.

Pour revenir au ministre du Commerce, je veux le féliciter d'avoir dit qu'il n'appuierait jamais la clôture sous quelque forme que ce soit. Je signale cependant que selon ses dires, quand il entend des gens se moquer des trois feuilles d'érable, le sang lui monte à la tête. Quel doit donc être le sentiment des gens qui appuient le pavillon rouge quand ils voient le gouvernement libéral chercher à le déchirer? Le ministre dit que nous avons besoin d'esprit de tolérance et je lui réponds que c'est ce que le parti conservateur demande au gouvernement. Nous lui demandons de faire preuve de tolérance en choisissant le drapeau du Canada. Pendant son discours, le ministre m'a donné l'impression qu'à son avis, seul le gouvernement libéral pourrait donner un drapeau au Canada. J'ai dit que si la résolution sur le drapeau avait été présentée à la Chambre comme il faut, le pays n'aurait jamais été divisé sur cette question.

Dans son éditorial d'aujourd'hui, le *Journal* d'Ottawa résume l'affaire du drapeau en disant que la véritable tâche, c'est de créer un drapeau qui unira la nation, peu importe que cela prenne un mois ou quatre mois. J'ai

reçu plusieurs centaines de lettres favorisant le maintien du pavillon rouge et seulement six lettres en faveur du nouveau drapeau à feuilles d'érable. J'ai ici la lettre d'une dame qui m'a demandé d'appuyer le trifolié. Elle a perdu son fils unique dans la dernière guerre et son frère dans la première. Je reconnais la valeur de lettres semblables, mais pour cette seule lettre, j'en ai reçu une centaine demandant de conserver le pavillon rouge. Bon nombre de ces lettres favorisant le pavillon rouge portent à croire que leurs auteurs seraient prêts à accepter un modèle modifié du pavillon rouge si c'est nécessaire pour unir le Canada, mais dans la plupart des cas, ils signalent avec véhémence qu'ils ne peuvent accepter le nouveau drapeau proposé par le premier ministre. C'est là une bonne raison de tenir un plébiscite ou d'instituer un comité pour examiner la question du drapeau.

Depuis que la résolution du drapeau a été présentée à la Chambre, les citoyens d'un bout à l'autre du pays montrent, comme ils ne l'ont jamais fait avant, qu'ils s'intéressent au pavillon rouge. Des pavillons rouges sont maintenant hissés sur les propriétés privées, des manufactures et d'autres maisons d'affaire, et sur des chalets d'été. Quand je vais chez moi pour la fin de semaine, je me rends parfois au lac; sur chaque chalet flotte un pavillon rouge ou un drapeau à feuilles d'érable. Un autre député a un chalet sur les rives du même lac; il arbore le drapeau à une feuille d'érable. Il y a deux ou trois semaines, le drapeau avait été enlevé; dimanche dernier, je me suis aperçu qu'il était en berne. Je ne sais donc pas à quoi m'attendre la semaine prochaine. Ce sera peut-être le pavillon rouge, du moins je l'espère.

L'honorable député de Hastings-Frontenac (M. Webb) a parlé plus tôt ce soir du fabricant de drapeaux à Peterborough. Il s'agit d'une maison établie depuis longtemps et qui fait des affaires partout au Canada depuis nombre d'années; depuis quatre mois, cette maison a vendu autant de pavillons rouges et d'Union Jack que durant cinq ou six ans. Cela est une autre preuve qui devrait inciter la Chambre à se montrer très prudente avant de choisir un emblème national. Nous avons besoin d'un emblème qui nous unira. Il nous faut un emblème évoquant le respect, la loyauté, l'affection, un emblème dont tous les Canadiens s'enorgueilliront. La plupart des Canadiens estiment que c'est ce qu'a accompli le pavillon rouge mais je sais que ces personnes sont prêtes à accepter un compromis pour l'unité du pays. Si la plupart des députés estiment que le Canada a besoin d'un nouveau drapeau distinctif, ils demanderont, s'ils sont sincères, la tenue d'un plébiscite ou l'institution d'un comité chargé de trouver un modèle de drapeau acceptable pour tous.

Lorsqu'il a pris la parole à la Chambre la semaine dernière, le député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) a demandé au gouvernement de songer à un modèle représentant les populations anglaise et française, ainsi que le reste du Canada. Des concepts de ce genre méritent d'être étudiés. Il faut que la Chambre présente un modèle qui unifie le pays au lieu de le diviser. Comme le discours de l'honorable représentant présentait un grand intérêt j'en citerai un passage:

> C'est pourquoi nous faisons ces pressions et ces demandes. Nous prions nos collègues du côté du parti libéral d'inciter le premier ministre à former ce comité en vue de choisir un modèle qui, encore une fois, je le répète, servira à unir le pays et non pas à le diviser, bref un modèle qui groupera tous les éléments du pays.

Je crois, en effet, que c'est aujourd'hui le sentiment de la population québécoise. Le drapeau qu'a proposé le premier ministre n'est certes pas acceptable à la majorité du peuple canadien. Si la province de Québec juge bon d'être représentée par la feuille d'érable ou la fleur-de-lys—et je l'en respecte—le reste du Canada devrait pouvoir également choisir son symbole. A mesure que la Confédération se rapproche de son centenaire, nous nous rendons compte, d'un bout du pays à l'autre, que nous avons besoin du Québec, et que le Québec a besoin du reste du Canada pour que chaque province connaisse la prospérité et le progrès.

La semaine dernière, j'ai eu la visite d'une famille de Détroit, dans le Michigan. Ils ont écouté le débat sur le drapeau. Plus tard, dans mon bureau, leur fils, âgé de neuf ans, m'a dit: «M. Stenson, nous pourrions résoudre pour vous ce débat sur le drapeau. Rattachez-vous à notre pays, et nous mettrons une autre étoile sur le nôtre pour vous représenter.» Si pareille chose devait jamais se produire—et j'espère bien que non—toute la tradition et toute la culture de notre pays seraient effacées. Le Canada ne veut certainement pas abandonner son patrimoine et ses traditions, car alors la Confédération n'aurait plus aucun sens.

A mesure que nous nous rapprochons de l'année du centenaire, et de l'exposition universelle de Montréal, nous constatons qu'il nous incombe une tâche publicitaire, celle de faire de la publicité pour cette exposition dans tout le pays. Mais si le premier ministre s'imagine que le nouveau drapeau favorisera l'unité et fera accepter l'exposition du reste du Canada, il se trompe lourdement. Ce sentiment s'est accru les derniers mois. Ne le laissons pas échapper à tout contrôle, car ce serait injuste envers la province de Québec, ainsi qu'envers le reste du Canada. Que la Chambre charge un comité de faire des propositions, des recommandations concernant le drapeau—quatre ou cinq modèles, par

exemple—et qu'on laisse ensuite à la population le soin de choisir son drapeau par la voie d'un plébiscite; elle aura ainsi le sentiment d'avoir participé au choix du modèle comme il convient dans une démocratie.

Notre premier ministre a fait la sourde oreille aux instances de la Légion royale canadienne. Même si je ne suis pas moi-même ancien combattant, j'estime avoir certains devoirs envers ceux de ma circonscription ainsi qu'envers toutes les succursales de cet organisme au Canada. Est-il possible d'oublier si facilement que, depuis 1914, plus d'un million d'hommes et de femmes ont combattu pour sauvegarder notre mode de vie démocratique, ainsi que notre pavillon rouge? Comment le premier ministre peut-il faire la sourde oreille quand ils lui demandent instamment de garder le drapeau pour lequel nous avons combattu, quand plus de 100,000 des nôtres ont fait le sacrifice de leur vie. La plupart des anciens combattants du Canada et leurs familles, qui représentent plusieurs millions de notre population globale, éprouveront un amer ressentiment pour tout gouvernement qui ferait complètement disparaître le pavillon rouge.

Je tiens à donner lecture d'une brève missive qu'on m'envoie de la circonscription adjacente, celle du député de Durham (M. Honey). Il m'a demandé de l'utiliser dans mon discours si je prenais la parole à la Chambre à propos du drapeau. Comme je la considère un peu trop énergique, je n'en lirai qu'un extrait:

> Notre gouvernement violera, sans le moindre doute, la parole donnée à ceux qui ont fait tant de sacrifices pendant les deux guerres mondiales, s'il nous prend notre drapeau. Si le Parlement ne concède pas à la population canadienne le droit de choisir son propre drapeau, c'est de la dictature...
>
> Si l'on choisit un nouveau drapeau, il va falloir lui donner un nom. Si c'est le trifolié qui est choisi, on devra l'appeler «le triple D».
>
> La première feuille s'appellera dictateur, à cause de la façon dont le drapeau est présenté.
>
> La deuxième feuille s'appellera division, parce que ce drapeau a déjà divisé la nation.
>
> La troisième feuille s'appellera destructeur, parce que notre liberté et nos droits vont être détruits.

J'estime que ce modèle et la façon dont il a été présenté sèment la division dans notre pays à l'heure actuelle, et je tiens à dire au premier ministre qu'il n'est pas juste envers nos anciens combattants. Qui dans notre pays a plus le droit d'exprimer un point de vue que ces hommes qui ont fait la guerre pour nous? C'est une autre raison pour laquelle nous devrions procéder à un plébiscite.

Je regrette que l'honorable représentante de Northumberland (M^lle^ Jewett) soit absente ce soir, car je voudrais signaler certains passages de son discours. Elle a dit:

> Je pense donc que les députés doivent considérer la totalité de cette question, sans égard à leurs sentiments personnels en la matière, sans égard même à ce que, pensons-nous, désire la majorité de nos commettants.

[M. Stenson.]

Elle adopte la même attitude que le premier ministre. Il est bien évident qu'ils sont indifférents aux désirs de leurs commettants. L'honorable représentante a également déclaré:

> ...Monsieur l'Orateur, un référendum ne convient vraiment qu'à une société culturellement et socialement homogène.

A mon sens, cette affirmation est absurde. En effet, une personne est pour ou contre le drapeau, quel que soit son niveau culturel ou social. Chaque citoyen mérite d'avoir voix au chapitre.

Je voudrais renvoyer l'honorable représentante à un article publié dans l'*Examiner* de Peterborough et intitulé «La Légion, irritée, écrit à M. Pearson au sujet du nouveau drapeau».

> Les 500 membres de la Légion de Cobourg, qui forme la section 133, sont irrités par la situation des monuments de guerre du Canada depuis l'avènement du drapeau à feuilles d'érable du premier ministre M. Lester Pearson.

Une lettre reproduite dans le même journal dit ceci:

> La section de Cobourg de la Légion royale du Canada a écrit au président du commandement national pour lui demander qu'on songe à la situation dans laquelle se trouveraient les monuments de guerre du Canada si le projet de drapeau nous était imposé, à nous qui n'éprouvons pas le désir de changer.
>
> Pour notre protection et celle de ceux qui partagent nos sentiments, il est proposé que le gouvernement fédéral s'engage devant le grand public à maintenir la décoration actuelle de tous les monuments de guerre, où qu'ils se trouvent.
>
> Autrement dit, dans tous les endroits désignés comme des dons du gouvernement ou des monuments de guerre, les gens qui arborent actuellement le pavillon rouge ou l'Union Jack seraient autorisés à les maintenir.
>
> Qu'avant d'autoriser un changement, on demande le point de vue du plus proche parent de ceux dont les noms sont inscrits sur les listes d'honneur, dans les églises, les salles publiques et autres endroits semblables.
>
> Nous écrivons cette lettre pour répondre au vœu de plus de 500 membres qui estiment avoir donné quelques années de leur vie au service de leur patrie et continuent de servir dans la Légion royale du Canada en véritables fils du pays, qui ont juré d'observer les lois de la nation, de protéger ses militaires et leurs familles au mieux de leurs possibilités.
>
> Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments très distingués.
>
> L'agent des relations extérieures,
> J. M. Gaiger
> Section 133, Cobourg (Ontario)

L'honorable représentante estime-t-elle être mieux placée que les anciens combattants qu'elle représente à la Chambre pour choisir un drapeau pour le Canada? Sauf le respect que je lui dois, elle n'a pas fait mention des anciens combattants ni de leurs familles dans son discours. Elle n'en a pas dit un mot et ce sont eux pourtant qui devraient se prononcer, et non un parti politique.

Un grand nombre d'organisations canadiennes représentant des millions de Canadiens ont adopté des résolutions, qu'ils envoient au gouvernement, demandant le maintien du pavillon rouge comme drapeau national. Notre premier ministre (M. Pearson) ne tient aucun compte de ces demandes signées par des citoyens de toutes les provinces du Canada. Le très honorable représentant a déclaré que si le gouvernement était acculé à des élections, la question du drapeau en serait le cheval de bataille. Je ne suis pas d'accord à ce sujet. A mon sens, la question du drapeau national ne devrait jamais être politisée. Il ne faudrait pas en faire un expédient politique. J'estime que l'annonce d'un vote libre est venue trop tard car les libéraux ont été forcés d'agir avant l'annonce d'un vote libre.

Le premier ministre se rend compte que chaque député a reçu des lettres et des télégrammes des divisions de la Légion canadienne, d'un bout à l'autre du Canada. Je sais que ces divisions de la Légion et leurs membres agiraient loyalement à l'égard du gouvernement si elles étaient pressenties d'une façon convenable et si on leur demandait d'aider à choisir un nouvel emblème qui pourrait unifier notre pays. Je suis sûr aussi que chaque province agirait loyalement à ce sujet si elle était pressentie comme il faut. Les citoyens anglophones ne veulent pas se voir imposer un drapeau et je sais, après avoir suivi ce débat, que les Québécois ne voudraient pas imposer à leurs concitoyens un emblème que la majorité d'entre eux ne peuvent accepter.

Les membres de la Légion canadienne ne sont pas les seuls dont l'opinion a été laissée pour compte. J'ai ici une lettre qui, sauf erreur, a déjà été consignée au hansard plusieurs fois. Elle porte la signature de 12 personnes, dont M. D. G. Creighton, professeur d'histoire à l'université de Toronto, M^me^ Dyde, d'Edmonton, et M. Eugene Forsey, directeur des recherches au Congrès canadien du Travail. Trois des signataires sont de Peterborough et c'est pourquoi je mentionne cette lettre. Il y a M. T. H. B. Symons, président de l'université Trent, qui ouvrira à Peterborough cet automne, et son adjoint, M. Denis Smith. Le troisième est un ancien député de cette Chambre, M. Walter Pitman, directeur du département d'histoire du collège Kenner. M. Pitman est un homme hautement estimé, tant à la Chambre qu'à Peterborough. Cette lettre a été adressée au premier ministre le 27 mai. J'en lirai deux ou trois paragraphes. Elle commence ainsi:

> Nous avons beaucoup réfléchi à la question du drapeau et nous croyons nécessaire de vous écrire cette lettre ouverte pour exprimer les sentiments que nous ressentons tous. Nous ne sommes animés d'aucun esprit de parti, nous insistons là-dessus; nous parlons simplement comme des Canadiens qui représentent plusieurs partis politiques et que la question préoccupe.

Plus loin, la lettre ajoute:

> Nous ne sommes pas dans la même situation qu'un pays doté d'une tradition révolutionnaire qui se recrée; nous existons parce que nous avons hérité du passé sans bouleversement révolutionnaire. Il est trompeur et décourageant d'adopter un drapeau qui ignore subtilement la vérité de notre propre nature. Ce n'est pas le genre de symbole qui réunira une nation désorientée et démoralisée.
>
> Nous vous prions respectueusement de retirer le modèle de drapeau trifolié pour le moment et de convoquer immédiatement une réunion privée des chefs de tous les partis au Parlement afin qu'ils s'entendent sur un nouveau modèle qui reflète notre histoire. Nous sommes profondément convaincus que la proposition actuelle ne fera qu'accentuer le malaise spirituel du Canada.

Si le premier ministre avait rencontré ces messieurs ou les chefs des partis pour poursuivre l'examen de cette question, nous ne serions pas maintenant engagés dans ce long débat qui ne sert en rien notre pays.

J'ai reçu une autre lettre, d'un jeune homme cette fois. A mon avis, les jeunes ne sont pas aussi favorables au nouveau drapeau que les libéraux cherchent à nous le faire croire. Voici ce que m'écrit mon correspondant:

> Je suis fier de votre attitude concernant le drapeau. Je n'ai jamais voté pour les conservateurs, mais je tiens à vous assurer de mon entier appui au cas où l'on déciderait de tenir un plébiscite ou au cas où Pearson chercherait à l'imposer au Parlement de la manière dictatoriale que l'on sait.
>
> Je suis au début de la vingtaine. Au nom des jeunes de ma collectivité, je vous demande de préserver le pavillon rouge du Canada.

J'espère que nous entendrons parler davantage des députés libéraux d'ici la fin du débat. J'aimerais que des ministres prennent la parole. Je voudrais connaître l'opinion des représentants de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Un plus grand nombre de députés ontariens pourraient prendre la parole.

**Une voix:** N'oubliez pas la Colombie-Britannique.

**M. Stenson:** J'aimerais entendre aussi un plus grand nombre de représentants québecois. Mon voisin de pupitre a participé au débat et j'ai déjà fait allusion à son discours. Je le répète, je serais curieux de savoir ce que pensent un plus grand nombre de députés du Québec. Je suis sûr que leurs commettants s'intéressent à la tenue d'un plébiscite ou à la constitution d'un comité, composé de députés et de sénateurs, qui serait chargé d'étudier la question. Si l'on agissait ainsi, on pourrait choisir un drapeau national qui serait dépolitisé. Notre drapeau serait le choix équitable des Canadiens, il nous unirait pendant un autre siècle et nous serions fiers de l'arborer lors de l'inauguration de l'exposition mondiale, l'année de notre centenaire. A mon avis, si la question du drapeau est réglée comme il se doit, le Canada demeurera uni et deviendra de plus en plus fort.

**M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord):** Le 17 juin 1964, j'ai parlé de la résolution relative à un drapeau canadien distinctif. A ce moment-là, j'ai donné de nombreuses raisons pour lesquelles nous devrions conserver le pavillon rouge du Canada. A titre de Canadien authentique, dont les ancêtres sont venus d'Allemagne il y a 125 ans, j'ai cru, conformément à notre mode de vie démocratique, devoir exprimer mon opinion selon la voix de ma conscience, sans égard à mes attaches politiques et autres pressions si manifestes au cours d'un débat sur une question d'une telle importance.

J'ai parlé de ce problème avec bon nombre de mes commettants, lors de certaines fins de semaine, et j'ai rencontré des partisans du nouveau drapeau, d'autres en faveur du pavillon rouge du Canada. J'en suis donc venu à la conclusion qu'on devrait tenir un plébiscite ou un référendum lors des prochaines élections, afin que chacun des Canadiens puisse exprimer son avis. A mon avis, la tenue d'un scrutin de ce genre est tout aussi importante à l'heure actuelle que l'était, il y a plusieurs années, le référendum sur la conscription. Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, qu'à titre de bons et loyaux Canadiens, nous nous conformerions à la décision découlant de ce scrutin et que nous rétablirions l'unité nationale à un degré que nous n'avons peut-être jamais atteint.

Le premier ministre (M. Pearson) a déclaré à la Chambre que chacun des députés devrait pouvoir exprimer son opinion sur cet important problème. Cependant, jusqu'ici, la majorité de mes vis-à-vis, dont plusieurs font partie du gouvernement, ne l'ont pas fait. Pourquoi? Parce que franchement, selon moi, le drapeau de leur choix ne représente rien qui vaille. Autrement dit, ce n'est pas un emblème ni un symbole de quoi que ce soit de réel. Lorsqu'un de nos députés participe au présent débat, tout ce qu'on entend, du moins tout ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant, de la part de nos vis-à-vis, ce sont les mots «adopté» et «mise aux voix». En agissant ainsi, mes honorables vis-à-vis vont à l'encontre du désir exprimé par leur chef qui a déclaré que tous les députés devraient exprimer leur avis sur cette question. Il leur incombe de prendre la parole afin que leurs commettants connaissent leur avis sur cet important sujet. Ensuite, si l'on tient un référendum, la population pourrait se laisser guider par les conseils prodigués ou les opinions ainsi exprimées.

La meilleure façon de régler cette question une fois pour toutes, c'est de permettre à la population de se prononcer. Des millions de Canadiens estiment que c'est la seule façon de procéder, si l'on veut que cette question soit le moins possible une affaire politique. Certains milieux ont prétendu que la question devrait être réglée par un vote libre des députés ou des sénateurs. Mais, comme je l'ai dit dans un discours antérieur prononcé à la Chambre, les tenants du gouvernement seraient portés, vu la nature humaine, à voter pour le modèle choisi mais il n'est pas sûr, loin de là, qu'un vote à la Chambre, sur une question de ce genre, refléterait réellement les sentiments de la population du Canada. C'est sans aucun doute ce à quoi songeait le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) lorsqu'il a proposé l'amendement tendant à la tenue d'un plébiscite. Dans son numéro de mai, la revue de la Légion royale canadienne renfermait ceci:

> Dans un pays libre et démocratique où l'opinion publique n'est ni bâillonnée ni enrégimentée, il arrive parfois que la population éprouve des sentiments qui la troublent jusqu'au fond de son âme. Alors, le gouvernement du peuple, pour le peuple, entre en jeu et on tient une consultation nationale sur la question et sur cette question seulement.

J'ai été impressionné par les observations de mon bon ami, le député de Regina-City (M. More) et par bien d'autres discours prononcés ici depuis le début du présent débat. Comme le député de Regina-City, je crois que son sous-amendement est très utile, car nous avons besoin de bien des précisions. Oui, monsieur l'Orateur, nous devons savoir sur quoi porterait le plébiscite. Revoyons ensemble le sous-amendement pour en étudier avec soin les points principaux:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

Le député de Regina-City a donné aux citoyens de nombreuses options et, à mon avis, c'est la façon la plus démocratique de résoudre le problème. Peu importe sous quel angle nous considérons cette grave question du drapeau, nous pensons aux Jardins des Morts. Le rapport annuel de la Commission des tombes de guerre du Commonwealth, si bien rédigé par ce groupe admirable, donne toutes sortes de détails sur le travail de la commission dans toutes les parties du monde où reposent des membres des forces armées du Commonwealth britannique. Combien de Canadiens savent que 1,106,380 hommes du Commonwealth sont tombés pendant la première Grande Guerre et dorment dans 15,386 cimetières différents? Dans la seconde guerre mondiale, 580,058 hommes de pays du Commonwealth ont fait le sacrifice suprême et

sont enterrés dans 15,551 cimetières qui contiennent aussi, cependant, 7,220 tombes de soldats de la première Grande Guerre.

Je mentionne ces faits, monsieur l'Orateur, de crainte qu'on ne les oublie et aussi pour qu'on se souvienne des nombreuses femmes décorées de la croix d'argent et dont le cœur saigne encore à la pensée de ces hommes disparus depuis presque un demi-siècle. Si je parle des jardins des morts, c'est tout simplement qu'ils évoquent les hommes, tués à la première et à la seconde guerre mondiale, qui venaient de pays du Commonwealth, auquel nous sommes fiers d'appartenir. Ce qui me rappelle, monsieur l'Orateur, combien j'ai été impressionné par les drapeaux qui flottent à l'extérieur de l'édifice de l'Ouest, où se tient actuellement la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation. Le pavillon rouge, qui représente le Canada, surclasse tous les autres en beauté et en distinction.

**Une voix:** Et il n'y a pas à s'y tromper.

**M. Weichel:** Et, comme on vient de le dire, on ne saurait le prendre pour aucun autre drapeau, même à deux ou quatre milles de distance. Je demanderais à tous ceux qui veulent se débarrasser du pavillon rouge de bien réfléchir au rôle qu'il a joué dans la croissance de notre grand pays. Au tournant du siècle, des milliers de personnes ont quitté l'Europe dans l'espoir de se faire une nouvelle vie au Canada. Au lendemain de la première Grande Guerre, un autre grand flot d'immigrants est venu imprimer un nouvel élan prodigieux à notre population. Encore une fois, après le bouleversement de la seconde guerre mondiale, le Canada est devenu un refuge qui offrait l'occasion d'une existence nouvelle.

Honorables députés, je soutiens que l'aimant, le phare, la lumière qui a attiré et dirigé ces gens vers nos côtes, c'était le pavillon rouge. Désespérés et découragés des conditions qui existaient dans leurs pays, ces nouveaux Canadiens ont vu dans l'Union Jack, partie intégrante de notre drapeau, une promesse de justice, de liberté et de succès pour tous les hommes. Il ne nous faut jamais laisser croire que nous rejetons le rôle que la Grande Charte et le régime parlementaire britannique ont joué dans l'essor du Canada. Je le répète, monsieur l'Orateur, lorsque j'ai été blessé pendant la première Grande Guerre, les plus grands peuples de la terre pour moi à ce moment-là étaient les Anglais, les Écossais et les Irlandais. J'ai été hospitalisé et, après quatre ans de guerre, j'ai été traité tout comme n'importe quel autre blessé de la guerre de 14. Du fond du cœur, je dis que les Anglais, les Irlandais et les Écossais comptent parmi les plus grands peuples du monde.

En quittant le restaurant parlementaire ce soir, mes regards se sont promenés sur les cadres qui se trouvent dans le couloir. J'ai regardé les portraits de Gladstone, Pitt, Churchill et tous ces grands premiers ministres britanniques. Si nous sommes décidés à abandonner toutes nos traditions et à arracher tous nos symboles, il faudrait songer à retourner vers le mur la figure de ces hommes. Monsieur l'Orateur, il serait peut-être bon de rappeler que, d'après le recensement de 1961, 25.6 p. 100 des hommes âgés d'au moins 30 ans au Canada sont d'anciens combattants, soit 1,056,768. Si l'on ajouait à ce nombre les personnes à charge de ces ex-militaires, nous obtiendrions un chiffre très impressionnant. Le nombre global des anciens combattants comprend tous les hommes ayant fait du service militaire au cours de la première et de la seconde guerres mondiales, et lors de l'opération en Corée, que ce service ait été effectué ou non au sein des forces canadiennes.

De peur qu'on ne l'oublie, ces hommes représentaient toutes les provinces du Canada, à partir du Québec, des provinces Maritimes, jusqu'à la Colombie-Britannique. L'unité et la collaboration de ces hommes ont apporté le succès à l'Armée, à l'Aviation et à la Marine. Je ne crois pas un instant, monsieur l'Orateur, que tous ces hommes excellents sont en faveur du maintien du pavillon rouge du Canada, mais je puis vous assurer que la grande majorité d'entre eux feront bien connaître leur opinion si l'on tient un plébiscite. Ne nous laissons pas induire en erreur, car les faits disent toujours la vérité au sujet d'une question aussi importante.

Nous fêterons bientôt le jour du Souvenir, qui joue un grand rôle dans un problème aussi important, comme nous devrions nous en souvenir au cours de ces quelques heures précédant la décision définitive en ce qui concerne le drapeau. Il serait utile de méditer les propos énoncés par M. Frederick E. Elmslie dans sa circulaire sur le jour du coquelicot, le jour du Souvenir, et selon lesquels le Canada n'a pas été bâti sans heurts ni difficultés car il y a eu des coupures et des contusions chemin faisant. Nous ne sommes pas un nouveau pays sans drapeau. Plusieurs pays ont mis des siècles à accomplir ce que nous avons réalisé en 97 ans. Chose étrange, tout, ou peu s'en faut, a été réalisé sous le pavillon rouge . . . et au cours de ces années de croissance, le Canada s'est toujours efforcé à rendre le monde... alors qu'aujourd'hui, ses hommes servent en plusieurs parties du globe . . . un endroit où tous les Canadiens se sentiront plus à l'aise.

Il me semble qu'abolir le pavillon rouge du Canada, c'est comme de proposer un bill vi-

sant l'abolition de la Gendarmerie royale du Canada parce que le carrousel musical doit son origine à des cavaliers qui cherchaient à se distraire le dimanche après-midi. Comment le nouveau drapeau proposé représenterait-il les milliers de gens qui demeurent dans les vastes étendues du pays démunies d'érables? Presque tous les discours prononcés en cette enceinte expliquaient la nature du pavillon rouge et ce qu'il représente. Pourquoi chercher un nouveau drapeau quand le pavillon rouge porte déjà trois feuilles sur un fond blanc? Monsieur l'Orateur, il est plutôt difficile de prononcer un discours quand il s'en tient tant d'autres là-bas.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Weichel:** Les propositions qu'on fait ne marquent certainement pas toutes des améliorations ou des progrès.

Qu'est-ce qui pouvait plus sûrement mener à l'unité que le fait que côte à côte, pour édifier ce grand pays, il y a eu au cours d'un siècle des Indiens, des Français, des Anglais, des Nègres, des gens de différentes origines ethniques et des Juifs, des gens qui ont combattu, qui ont répandu leur sang et qui ont immortalisé les plages, les tranchées et les champs de bataille sanglants du monde entier afin que nous puissions sauvegarder ce que nous possédons maintenant. Monsieur l'Orateur, je pourrais porter à votre attention que —fait que vous connaissez déjà—à la bataille d'Ypres, il y a 50 ans, des troupes canadiennes sans expérience ont attaqué et que, par la suite, plusieurs de leurs membres ont étouffé et sont morts, alors que le nuage vert jaunâtre du chlore empoisonné remplissait les tranchées. Je me souviens de nombreuses batailles livrées dans des circonstances semblables et qui démontraient tous les sacrifices terrifiants qu'ont faits, sous le drapeau rouge, nos braves soldats, nos frères, nos cousins et nos amis, pour le bien de leur pays et pour le maintien de la liberté de la religion, de la parole et de la presse.

Je me rappelle fort bien, monsieur l'Orateur, avoir servi dans les tranchées du front, avec des Indiens, des Français, des Nègres, des gens de différentes origines ethniques et des Juifs, qui appartenaient à la religion protestante, à la religion catholique ou à la religion juive; lorsque certains d'entre eux étaient blessés, personne ne s'interrogeait sur leur religion ou sur leur race. Quand quelqu'un était blessé, tous ses amis venaient à son secours, montraient la véritable valeur de la camaraderie, de la fraternité et de l'unité. Ceux-là et d'autres sont les genres d'hommes qui devraient avoir un mot à dire sur notre futur drapeau. Un plébiscite leur assurerait ce droit. Des milliers de nos camarades ne reviendront jamais nous parler des horreurs de la guerre, mais nous savons certainement que plusieurs d'entre eux ont payé le prix le plus élevé, celui de la mort. Cela ne suffit-il pas, en soi, à donner un caractère officiel au pavillon rouge du Canada? Ce sacrifice, le plus grand qu'un homme puisse accomplir, est-il vain et n'a-t-il aucune valeur?

Le moins que nous puissions faire maintenant, c'est de manifester humblement notre gratitude et notre respect. J'exhorte sincèrement le gouvernement à ne pas toucher au pavillon rouge. Qu'on l'adopte comme drapeau officiel du Canada! S'il n'avait aucune distinction avant les guerres, il a sûrement été consacré sur les champs de bataille. Les Canadiens ont combattu et sont morts à l'ombre du pavillon rouge pour la défense de notre liberté. Il est indiscutablement distinctif maintenant; du moins, il l'est assez pour nous. Par crainte d'oublier, réfléchissons un instant avant de décider.

**M. Eric Stefanson (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je ne m'excuse pas de prendre la parole au cours du présent débat puisqu'il sort de l'ordinaire. Nous étudions actuellement la résolution sur le drapeau, l'amendement et le sous-amendement, sujet dont ne traitent pas souvent les législatures. Si le Parlement adopte un projet de loi et que cette mesure législative demeure infructueuse, le Parlement peut, au cours d'une session ultérieure, apporter les modifications voulues. Pour le drapeau, la situation est différente. Une fois adopté, ce drapeau sera nôtre pendant des années, peut-être même des siècles. Il importe donc d'étudier la question à fond et j'aimerais bien qu'un plus grand nombre de députés du gouvernement prennent part au présent débat.

Nous avons entendu jusqu'ici, monsieur l'Orateur, un bon nombre de discours remarquables, mais je n'ai pas l'intention de nommer ceux qui les ont prononcés. Soit dit en passant, les discours excellents viennent tous de ce côté-ci de la Chambre car, comme l'a dit l'honorable député de Marquette (M. Mandziuk), de l'autre côté de la Chambre règne l'obstruction du silence.

Je me trouve dans la même situation que le député d'Ontario (M. Starr), le député de Marquette (M. Mandziuk), le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) et bien d'autres. Je n'appartiens à aucune des deux races fondatrices et je suis d'une autre race qu'eux. Mon père et ma mère sont venus d'Islande, petite île du nord de l'Atlantique qui est très importante pour le monde occidental. Sa population, relativement peu considérable, s'élève à environ 185,000 personnes. C'est un pays à régime démocratique épris de liberté. On dit du Parlement britannique que

c'est le modèle des Parlements. On peut dire du Parlement de l'Islande que c'est le tout premier modèle des Parlements, car le premier Parlement démocratique du monde y a été institué en 930. D'après les anciennes sagas islandaises, Lief Erikson est venu en Amérique du Nord en l'an mil, bien avant que Colomb découvre l'Amérique en 1492.

J'ai dit que mon père et ma mère sont nés en Islande. Mon père est venu au Canada en 1886, alors qu'il était enfant, et ma mère, au tournant du siècle. Les parents de ma femme sont aussi originaires d'Islande. Ils sont venus au Canada parce qu'ils croyaient y trouver plus d'occasions favorables que dans leur pays d'origine. Je suis certain que presque tous ceux qui sont venus s'établir au Canada sont heureux de l'avoir fait. Ils ont réussi à gagner leur vie et se sont très bien adaptés. En passant, je voudrais signaler que les premiers Islandais qui sont venus au Canada se sont établis pendant quelque temps en Ontario, puis à Gimli au Manitoba où ils reçurent des terres désignées sous le nom de réserve islandaise. C'est en octobre 1875 que la réserve islandaise fut constituée à Boundary Creek. Les Islandais reçurent des terrains sur les bords du lac Winnipeg et certaines îles sur ce lac. Ils formèrent effectivement un État souverain, établirent leur administration et organisèrent leurs propres écoles durant ces années-là. Cependant, ils sont devenus de loyaux citoyens de ce pays et ont participé très activement à notre vie nationale.

J'ai été étonné l'autre jour d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) faire une semonce au sujet de la durée du débat. En fait, j'ai eu l'impression qu'il jugeait opportun de restreindre le débat, même s'il a précisé que le présent débat ne devrait pas l'être. Tous les discours qu'il prononce ici devraient le faire hésiter à la Chambre sur la longueur du débat. Si cette Assemblée comprenait 265 députés comme lui, qui aiment parler, aucune session du Parlement ne pourrait se terminer et ne se terminerait certainement pas en moins d'un an. Si des députés comme mon honorable ami veulent contribuer à la réforme du Parlement, ils devraient commencer par se restreindre. Les gens qui aiment parler le font habituellement pour la publicité.

Monsieur l'Orateur, la seule proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre dont le ministre de la Justice (M. Favreau) a parlé était celle qui visait l'extension des heures de séance. Le ministre de la Justice a fait un discours étonnant jeudi dernier au cours du débat. Il dit que son parti consentirait à étudier d'autres mesures le lundi à condition que les heures de séance soient allongées de huit heures à minuit le mardi, le mercredi et le jeudi. J'aimerais signaler qu'il y avait bien peu de députés à la Chambre pour l'étude des crédits du ministère de l'Industrie, vendredi après-midi. A un moment donné, du côté du gouvernement, on n'a compté que cinq députés et, pendant quelques minutes, il n'y avait pas un seul membre du Nouveau parti démocratique, du Crédit social ni du parti créditiste. Avant de commencer à proposer de prolonger les heures, les députés pourraient peut-être essayer de siéger un peu plus souvent à la Chambre et de suivre ce qui se passe. Voici l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker):

Que tous les mots après le mot «que», à la première ligne, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.»

J'estime certes que chaque député devrait pouvoir appuyer l'amendement.

Le sous-amendement proposé par le député de Regina-City (M. More) se lit ainsi:

Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

«Et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuille d'érable unique?

J'ai été très heureux d'entendre le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) dire qu'il était retourné dans sa circonscription et que les personnes auxquelles il avait parlé l'avaient pressé d'appuyer l'idée d'un plébiscite.

Je ne me suis pas absenté aussi longtemps que l'honorable député, mais j'ai passé un samedi et un dimanche dans ma circonscription. Les gens à qui j'ai parlé sont certainement en faveur d'un plébiscite. Ils sont d'avis que nous devrions passer à des questions plus importantes et régler la question du drapeau au moyen d'un référendum lors des prochaines élections générales. Cela ne coûterait pas trop cher et réglerait certainement la question une fois pour toutes.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt l'honorable député de Kootenay-Ouest raconter ses expériences au sujet du modèle de drapeau trifolié que nous voyons flotter dans la capitale. Je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit que lorsqu'on réduit le prix d'un article, c'est que la demande diminue. Quand un article ne coûte

plus que 19c., c'est que la demande est inexistante ou presque. Le premier ministre et ses collègues du Cabinet devraient y voir un signe évident qu'il faut donner suite à ce sous-amendement et soumettre la question au peuple.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler qu'il y a dans ma circonscription des gens d'origines raciales et de milieux très variés. Le recensement de 1961 montre, pour la circonscription fédérale de Selkirk, un total de 50,320 personnes réparti comme suit: Origine des Îles Britanniques, 15,790; Française, 3,747; Allemande, 3,506; Italienne, 57; Juive, 122; Néerlandaise, 1,220; Polonaise, 3,304; Russe, 242; Scandinave, 6,847; Ukraine, 7,922; d'autre origine européenne, 1,437; Asiatique, 118; Indiens indigènes, 5,765, et divers, sans origine déclarée, 243.

Plusieurs confessions religieuses sont représentées dans ma circonscription, y compris l'Église anglicane du Canada, Baptiste, Grecque orthodoxe, Juive, Luthérienne, Mennonite, Pentecostale, Presbytérienne, Catholique romaine, Catholique (Grecque) Ukrainienne, Église-unie du Canada et autres. Ces gens, avec leurs divers antécédents et leurs religions, vivent ensemble dans ce secteur du Canada, travaillent ensemble et jouissent de leurs loisirs ensemble, dans la paix, la compréhension et l'harmonie. Ils se disent Canadiens en premier lieu; pour eux, le Canada est une entité. Ils sont tolérants et compréhensifs. Ils ne sont ni rigides ni inflexibles. Ils croient à leurs principes et en Dieu. Ils croient que les symboles doivent s'inspirer de l'histoire et des traditions. Ces gens sont loyaux envers le drapeau du Canada.

Le pavillon rouge, comme de nombreux préopinants l'ont signalé, est employé au Canada depuis les origines de la Confédération; il a été proclamé drapeau officiel du Canada par décret du Conseil en septembre 1945. L'idée qu'on pourrait détruire ou abolir ce drapeau soulève de profondes émotions chez un grand nombre de gens. C'est la question qui a suscité le plus de controverses et ému le plus de gens depuis que j'ai été élu à la Chambre en 1958. Il m'est impossible de comprendre pourquoi le premier ministre est déterminé à imposer son idée, malgré l'opposition formidable contre la méthode employée pour présenter sa résolution et contre le modèle lui-même. Que le premier ministre reste sur ses positions, cela est tout simplement de la dictature. L'opposition a proposé un amendement visant à tenir un plébiscite, et un sous-amendement touchant la forme que prendrait ce plébiscite. Ces propositions ont été faites dans le but d'aider le premier ministre à sortir du dilemme où il se trouve.

[M. Stefanson.]

Je voudrais aussi signaler que j'ai reçu un volumineux courrier sur cette question du drapeau. J'ai reçu plus de lettres là-dessus que sur toute autre question. Toutes ces lettres, sauf quelques-unes, expriment l'espoir de garder le pavillon rouge. Je n'ai reçu qu'une lettre en faveur du modèle trifolié. Tous les autres sont pour le pavillon rouge et s'opposent au drapeau envisagé. A mon avis, toutes les succursales de la Légion canadienne dans ma circonscription ont écrit pour approuver le pavillon rouge et demander son maintien comme drapeau du Canada.

Je n'ai pas l'intention de donner lecture de toutes les lettres que j'ai reçues, sauf d'une, fort brève, venant d'Homebrook, dans ma circonscription. La voici:

J'ai entendu ce matin à la radio que la question du drapeau est de nouveau en vedette. J'inclus une coupure de journal qui exprime mes sentiments. Je ne déploierai certainement jamais le choix de M. Pearson. Ma famille et nos voisins ont toujours hissé le pavillon rouge, et je ne m'opposerai pas à ce qu'on y ajoute quelque symbole pour reconnaître l'apport français à notre pays.

Honte à tous ceux qui voudraient abandonner le drapeau qui représente tout ce qui nous a protégé pendant des siècles! Et dans combien de temps en auront-ils assez, de ce nouveau drapeau?

Dans sa communication, il a inséré une lettre qui a paru dans le *Western Producer*, numéro du 16 juillet 1964. A mon avis, il convient que je donne lecture de cette lettre, car l'auteur déclare qu'elle exprime ses opinions. La lettre adressée au *Western Producer* est intitulé «Le drapeau ne favorisera pas l'unité»; en voici le texte:

Bien que je n'aie jamais été un chauvin sentimental et enragé, je constate que je n'ai pas compris exactement ce que l'ancien drapeau signifiait pour moi avant d'avoir la quasi certitude de le perdre pour toujours, à la suite des événements récents.

Depuis plus de 60 ans, je le vois flotter sur de nombreux mâts, dans tout le pays. Toujours sa vue m'apporte le sentiment que j'éprouve lorsque je vois et entends le vol de bernaches canadiennes qui suivent leur chemin—un sens mystique et la conscience de l'immensité de notre pays et de son histoire passée. Pour moi, l'ancien drapeau est plus qu'une vieille pièce d'étamine. Il représente et symbolise les espoirs et les aspirations de nombreuses générations, dans tous les groupes ethniques qui ont cherché la sécurité et le bonheur, et les ont trouvés, dans ses plis. Malheureusement, l'histoire montre que pour un vaste secteur de notre population, l'ancien drapeau, ou même le pavillon rouge, est et a toujours été antipathique, et pour des raisons fort évidentes.

A cause de cela et parce que le gouvernement fédéral actuel doit son existence au groupe en question, nous nous verrons imposer un drapeau étrange sur lequel trois feuilles d'érable occupent une place prédominante. Même si la plupart des gens de l'Ouest n'ont jamais vu une feuille d'érable authentique, ce symbole est censé unir les Canadiens d'un littoral à l'autre.

Le gouvernement est manifestement décidé à pousser la question du drapeau jusqu'au bout. Il se propose d'apaiser le Québec même s'il lui faut pour cela froisser les sentiments d'autres groupes.

Nous ne pouvons empêcher l'adoption d'un nouveau drapeau, mais personne ne nous forcera à l'aimer ou à le respecter. Loin de réaliser l'unité, il sèmera plus probablement la dissension.
George Watson.

Je pourrais donner lecture de plusieurs autres lettres, mais je vais passer à autre chose. Je le répète, j'ai reçu bon nombre de lettres de mes commettants et toutes favorisaient la conservation du pavillon rouge, sauf une qui était en faveur du nouveau drapeau à trois feuilles d'érable.

**Une voix:** Lisez-la.

**M. Stefanson:** Il y en avait 100 contre une, alors vous aimerez peut-être la lire vous-même. J'aimerais qu'on réponde à certaines questions. Qui a demandé au premier ministre de présenter un nouveau drapeau? On a déjà posé cette question, mais aucune réponse n'a été fournie. Je sais que le premier ministre s'est rendu à Selkirk au cours de la campagne électorale de 1962, et de nouveau au cours de celle de 1963, et il n'a certes fait aucune mention d'un nouveau drapeau à ces occasions. Il a fait une promesse précise à Selkirk en 1963, reproduite par la *Presse canadienne*. Il a promis de constituer un comité d'enquête sur les effets de l'abandon d'un parcours ferroviaire secondaire, mais, à ma connaissance, ce comité n'a jamais été désigné. Cependant, je suppose qu'à cet égard, nous devons accepter l'opinion du ministre des Postes (M. Nicholson) qui a dit l'autre jour que lorsqu'on est dans l'opposition et qu'on essaie d'avoir assez de députés pour former le gouvernement, on fait des promesses pour obtenir des votes, mais qu'ayant pris le pouvoir, il n'est pas nécessaire de les tenir. Le premier ministre était alors dans l'opposition et je suppose qu'il cherchait tout simplement à obtenir le pouvoir.

Au dire du premier ministre, il a promis un nouveau drapeau en moins de deux ans. A mon sens, cette promesse d'un drapeau entre dans la catégorie des promesses mentionnées l'autre jour par le ministre des Postes. J'aimerais obtenir une réponse à une autre question. Pourquoi la question du drapeau est-elle devenue urgente subitement et lui a-t-on donné la préséance sur toute autre mesure législative? Ce n'est pas la première fois que cette question est posée mais le premier ministre et personne d'autre du côté du gouvernement n'a encore répondu.

**M. Nielsen:** Tout cela n'est que politicaillerie!

**M. Clancy:** Aucune mesure législative n'est prête.

**M. Nielsen:** Ce n'est qu'un écran de fumée.

**M. Stefanson:** Est-ce une coïncidence que cette mesure législative devienne urgente peu après la visite ou le safari à Québec en avril dernier du ministre des Forêts (M. Sauvé) et du principal conseiller du premier ministre? D'après le magazine *Time*, lors de cette visite à Québec, ils se sont presque rencontrés avec le ministre des Transports (M. Pickersgill) qu'on a chassé par une autre porte, parce qu'il est trop maladroit et ne possède pas la technique et la ruse qu'il faut pour négocier avec le premier ministre du Québec.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** S'agit-il de Jack aux trois drapeaux?

**M. Stefanson:** Cette visite a-t-elle quelque chose à voir à l'urgence de la question du drapeau? En ce cas, les Canadiens ont sûrement le droit d'être mis au courant, et une réponse devrait être donnée sans retard.

**M. Nielsen:** Il n'y aura jamais de réponse. Pas de réponses, mais des promesses.

**M. Stefanson:** Plusieurs éditoriaux appuient la position que nous avons prise en demandant la tenue d'un référendum aux termes du sous-amendement et de l'amendement. Je veux tout simplement lire un bref éditorial, car je ne veux pas prendre trop de temps de la Chambre à ce sujet. Les journaux canadiens ont publié quantité d'éditoriaux pour dire que la seule solution logique, la seule proposition équitable, c'est de présenter la question au peuple afin qu'il décide lui-même du drapeau qu'il veut. Voici un éditorial, intitulé «C'en est assez», paru aujourd'hui dans le *Telegram* de Toronto:

Le débat sur le drapeau dure depuis beaucoup trop longtemps. Les Canadiens en sont las. Quant aux étrangers, c'est avec un étonnement mêlé de moquerie qu'ils doivent considérer les faits et gestes de notre 26e législature.

En insistant à tout prix pour que le Parlement approuve son fanion, modifié ou non, avant de s'ajourner, le premier ministre Pearson gaspille sans compter et du temps et de l'argent. La question pourrait se régler équitablement si M. Pearson consentait à un plébiscite qui permettrait à tout Canadien de se prononcer en faveur du pavillon rouge ou d'un nouveau drapeau. Les frais et les inconvénients d'une telle consultation seraient moindres que ceux que représentent le temps perdu à discuter inutilement et la suspension des travaux parlementaires.

Si M. Pearson craint ainsi de perdre la face, l'affaire pourrait être confiée à un comité où tous les partis auraient leurs représentants. La recommandation du comité pourrait alors être incluse dans un plébiscite.

On a prétendu qu'un plébiscite engendrerait la discorde. Feu Mackenzie King n'avait pas hésité à tenir un plébiscite sur une question beaucoup plus controversée, soit sur la conscription militaire durant les années de guerre très tendues.

Cet article propose que le premier ministre accepte le sous-amendement et l'amendement et qu'il défère la question au peuple. Il parle

également de la formation d'un comité. Ces recommandations ont été faites en Chambre.

**Une voix:** Encore sept minutes.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous avez jugé bon d'attirer l'attention sur les observations faites de ce côté-ci pour appuyer l'orateur. Durant les cinq dernières minutes, il a eu de la difficulté à se faire entendre . . .

**Une voix:** Comment le savez-vous?

**M. MacInnis:** . . . à cause des interpellations continuelles comme celle que nous venons d'entendre. Je crois qu'il est temps que les députés de ce côté-ci jouissent des mêmes privilèges que les honorable vis-à-vis et qu'il faudrait les rappeler à l'ordre au besoin.

**M. l'Orateur suppléant:** Je signale au député qu'en rappelant la Chambre à l'ordre, la présidence s'adressait aux députés de l'autre côté de la Chambre.

**M. Hahn:** A sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, maintenant que le député du Yukon (M. Nielsen) est de retour après un long congé, je signale que ses observations m'ont empêché d'entendre l'intéressant discours que nous écoutions.

**M. Stefanson:** Il ne s'agit certes pas d'un rappel au Règlement.

D'une façon générale, les hommes publics ont les mêmes buts et les mêmes objectifs. Ils tentent de les réaliser d'une façon différente, mais un de leurs objectifs est d'améliorer le sort de leurs concitoyens. Cette controverse au sujet du drapeau cause beaucoup de mécontenement et crée de l'amertume et de la haine. Ce ne sont certes pas les buts et les objectifs d'un serviteur du public.

J'exhorte donc énergiquement le premier ministre à retirer son projet de résolution. Ce faisant, il rendrait un grand service à son pays. Des millions de Canadiens sont mécontents de la façon dont le premier ministre a présenté son projet de résolution et un très grand nombre n'aiment pas du tout le modèle proposé. Ils trouvent qu'il a l'air fade et insipide.

Certains disent que le modèle importe peu, mais j'affirme que ces gens ont tort. Le modèle devrait avoir un sens, il devrait avoir un aspect distinctif et il devrait répondre à ce que la majorité des Canadiens veulent et respecteront. Un nouveau drapeau choisi par le Parlement flottera aux mâts de notre pays pendant des années, peut-être même des siècles à venir. Cette résolution est différente des autres mesures législatives. Si le Parlement adopte une loi et que, quelques mois plus tard, on constate qu'elle ne répond pas à ce qu'on attendait d'elle, on peut la modifier. Tel n'est pas le cas du drapeau. Il faut donc se montrer extrêmement prudent dans le choix et l'adoption d'un nouveau drapeau.

Un drapeau ne devrait être associé à aucun parti politique et le modèle, à aucune personne. Le député d'York-Humber (M. Cowan) a clairement laissé entendre que le projet de drapeau n'avait pas été présenté au caucus libéral avant d'être déposé à la Chambre des communes. On a signalé que le modèle avait été choisi personnellement par le premier ministre. Constatant que c'était son choix personnel, on l'a alors relié au gouvernement qu'il dirige et aussi au parti libéral. C'est ainsi qu'il est devenu un drapeau politique.

Des milliers de Canadiens ont écrit à leurs députés pour les exhorter à faire tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher l'adoption du drapeau trifolié. Je crois fermement que ces gens ont raison, que l'adoption de ce drapeau projeté à trois feuilles d'érable serait un malheur. Il ne peut entraîner que division, désunion et dissension. J'estime de mon devoir et du devoir de chaque député d'adopter une ligne de conduite pour éviter cette éventualité.

Lorsque viendra le jour où la majorité des Canadiens voudront un nouveau drapeau, agissons de façon réfléchie et choisissons un drapeau sans penser à apaiser une région ou un secteur du pays. La manière dont la résolution a été introduite indique clairement que le gouvernement ne comprend pas la situation et qu'il est indécis.

On a exprimé l'avis que la question du drapeau est devenue urgente sur les instances du premier ministre du Québec. On a aussi exprimé l'avis que l'inclusion du deuxième drapeau dans la résolution s'est faite à la demande du premier ministre de Terre-Neuve. De toute façon, l'introduction de la résolution n'aurait pu se faire à un pire moment.

On a fait une erreur monumentale en instituant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il est injustifié de dépenser l'argent des contribuables à cette fin. Une telle Commission n'a pas sa place dans un pays comme le nôtre qui compte des gens d'origines raciales aussi différentes. On peut dire qu'elle a soulevé les passions depuis qu'elle existe. En outre, étant donné la publicité qu'on a faite dans tout le pays à l'activité des extrémistes et séparatistes du Québec au cours des derniers mois, la résolution relative au drapeau a été accueillie avec méfiance et mécontentement par des millions de Canadiens. Dans une telle atmosphère, il est impossible d'obtenir un semblant d'unité, d'appui ou de respect au sujet de la résolution présentée par le premier ministre.

Avant de la présenter, le premier ministre avait déclaré que cette question ferait l'objet d'un vote libre. Plus tard, il est revenu sur cette décision et a déclaré que son gouvernement en dépendrait et que, si la résolution était rejetée, il considérerait la chose comme une motion de défiance et en appellerait au peuple. Il y a quelques jours, il est revenu sur sa décision encore une fois et a annoncé qu'un vote libre sera tenu. Mais, comme l'a si bien signalé le député libéral d'York-Humber, cette résolution ne peut faire l'objet d'un vote libre, car elle est inscrite au nom du premier ministre et a été appuyée par le ministre de la Justice (M. Favreau). Par conséquent, il s'agit d'une motion du gouvernement et il ne saurait y avoir un vote libre.

Si le premier ministre désire vraiment que le vote soit libre, il devrait retirer sa résolution et la faire présenter de nouveau par un député d'arrière-plan. Nombre de députés ont fait des propositions et des recommandations afin d'aider le premier ministre et le gouvernement à se sortir de l'impasse dans laquelle ils sont placés. C'est à cette fin que le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposé son amendement visant la tenue d'un référendum ou d'un plébiscite. Vu qu'on a refusé au Parlement le droit de se prononcer librement, que le drapeau proposé est devenu un problème d'ordre politique et que le gouvernement est actuellement dans une impasse, la seule ligne de conduite à adopter, qui soit convenable et honorable, consiste à déférer le problème à la population elle-même et à lui laisser le soin d'en décider. Le sous-amendement de l'honorable député de Regina-City (M. More) définit plus clairement la façon dont on pourrait tenir ce scrutin, et j'ai ici nombre d'éditoriaux dans lesquels on favorise la tenue d'un plébiscite.

J'invite instamment tous les députés à voter en faveur du sous-amendement car cela mettra en branle le processus le plus démocratique qui soit, puisque ce seront les Canadiens eux-mêmes qui trancheront la question du drapeau. La chose pourrait se faire facilement et économiquement lors des prochaines élections générales. Une fois l'appel au peuple terminé, presque tous les Canadiens, j'en suis sûr, accepteront volontiers le choix de la majorité et notre pays en sortira plus fort et plus uni que jamais.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Comme il est dix heures et demie, la séance est ajournée jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi.

(A 10 h. 30 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 1er septembre 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. MACQUARRIE—ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un événement d'importance nationale et d'intérêt historique qui s'est produit dans ma circonscription. Il y a exactement 100 ans, à deux heures de l'après-midi, le 1er septembre 1864, la Conférence de Charlottetown était convoquée en session dans la chambre du conseil législatif de l'Île du Prince-Édouard. Plus tard cet après-midi-là, les délégués officiels des provinces Maritimes ouvraient avec plaisir et empressement les portes de la Conférence à leurs collègues législateurs du Canada et, mettant de côté le projet plus petit d'union des provinces Maritimes pour discuter d'une plus grande union fédérale, les délégués à la Conférence de 1864 jetaient les bases du grand Dominion libre dont nous représentons collectivement les habitants en cette Chambre. Monsieur l'Orateur, la Conférence de Charlottetown a montré, comme bien d'autres conférences qui ont eu lieu avant et après, que plusieurs tentatives humaines qui débutent dans l'obscurité peuvent avoir un brillant dénouement. Les hôtes insulaires n'étaient pas allés recevoir les délégués de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et il n'y avait pas assez d'espace dans les hôtels pour les Canadiens. Il n'est pas surprenant que les journaux aient critiqué le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard de son inaptitude et son inhospitalité. Mais le gouvernmeent, on s'en doute, avait des excuses: la délégation de la Nouvelle-Écosse était arrivée plus tôt qu'on l'attendait, les gens du Nouveau-Brunswick étaient arrivés en retard et les Canadiens étaient venus plus nombreux que prévu. Heureusement, l'histoire nous rapporte que la généreuse hospitalité que les insulaires ont exercée envers leurs invités les jours suivants a bientôt fait oublier ces petits faux pas.

Monsieur l'Orateur, les initiatives et les discours des hommes politiques de 1864 laissèrent bien des gens indifférents, mais d'autres, plus clairvoyants, ont mieux compris le sens de ces événements.

Le *Monitor* de Charlottetown considérait que la Conférence «était peut-être l'événement le plus important du siècle, du moins en ce qui concerne l'avenir de ces colonies.» Il est à espérer que les délibérations des délégués «faciliteront l'édification, dans l'hémisphère occidental, d'un grand pays dont nous-mêmes et nos descendants les plus éloignés n'auront jamais à rougir.»

Comme nous honorons aujourd'hui la mémoire des Pères de la Confédération, puissions-nous être raffermis par leur dévouement, inspirés par leurs réalisations, encouragés par leurs réussites, afin de préserver ce qu'ils nous ont légué. On a déclaré à leur sujet: «Comme ils étaient guidés par la Providence, ils ont construit mieux qu'ils ne le pensaient.» Espérons qu'on pourra dire de nous: Ils n'ont pas détruit ce que leurs pères leur avaient laissé, mais ils ont chéri, renforcé et étendu le pays édifié sur des fondements de foi et de sagesse.

En qualité d'un des représentants du berceau de la Confédération, monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir eu l'occasion de dire quelques mots, même s'ils ne sont pas à la hauteur de l'événement auquel ils rendent hommage.

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, en l'absence de mon honorable ami, le solliciteur général (M. MacNaught), je fais miennes les paroles de mon condisciple, le représentant de Queens. Loin de moi toute idée de relever des failles dans le récit historique qu'il a fait pour le compte de la Chambre, cet après-midi. Le député a su atteindre la perfection, et on ne peut rien y ajouter. Quelle qu'ait été l'atmosphère dans laquelle les Pères de la Confédération se sont réunis pour la première fois, la rencontre semble s'être terminée sur une note fort cordiale si l'on en juge d'après les descriptions des mets fins et des autres bonnes choses offerts aux délégués à cette époque. Comme Charlottetown est présentement la scène d'une autre réunion commémorant cet événement historique, je me demande si nos hommes d'État contemporains ont des estomacs aussi résistants que ceux des Pères de la Confédération. Chose certaine, ils ont autant de cœur.

En cette journée mémorable, nous devrions nous attendre à ce que le Canada connaisse un essor encore plus grand que pendant le premier siècle de son existence.

J'ai pensé, monsieur l'Orateur, que les députés aimeraient que le discours inaugural que prononce aujourd'hui mon très honorable ami le premier ministre, à Charlottetown, soit ajouté non pas au compte rendu même, mais en appendice, en souvenir du jour que nous célébrons aujourd'hui; je dois ajouter que c'est un jour plus heureux que celui que nous vivions il y a exactement vingt-cinq ans et qui a marqué le début de cette affreuse guerre, dont le monde n'est pas encore entièrement remis.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voir le texte du discours à l'appendice, page 7754.*]

## CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

ADOPTION DU 4e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. J.-T. Richard (Ottawa-Est)** dépose les 3e et 4e rapports du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et propose l'adoption du 4e rapport.

(La motion est adoptée.)

## L'AGRICULTURE

QUÉBEC—DÉCLARATION SUR L'ARDA ATTRIBUÉE AU MINISTRE DES FORÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Forêts. Elle a trait à la grave situation de l'agriculture, surtout dans la province de Québec. Je me demande où il voulait en venir lorsque, dans un discours prononcé à Sainte-Lucie, Québec, il aurait dit, comme le rapporte *Le Soleil:*

M. Sauvé a expliqué à quelque 200 cultivateurs que la tâche serait difficile...

C'est-à-dire, mener à bonne fin le programme de l'ARDA.

...une fois le nouveau programme mis en œuvre car «à ce moment, des considérations d'ordre politique entreront en ligne de compte».

A quoi songeait le ministre et quelles difficultés prévoyait-il lorsqu'il a dit cela?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas alors de l'ARDA mais des problèmes des agriculteurs de l'Est et des nouveaux principes directeurs, indispensables à une solution; je songeais aux décisions très ardues d'ordre politique que toutes les parties intéressées, tant provinciales que fédérales, devraient prendre, et qu'il y aurait vraisemblablement de l'opposition politique à certaines des propositions faites, car certaines personnes pourraient, à des fins politiques, tirer parti d'opinions contraires. Je ne pense pas à un parti ou à des personnes en particulier, mais tout simplement au jeu de la politique proprement dit, pratiqué dans les provinces.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quelles propositions spéciales le ministre a-t-il soumis à cette assemblée et quelle intervention politique en particulier avait-il à l'idée en ce qui concerne l'application d'un programme dépourvu de caractère politique, comme celui qui a été institué sous la distinguée direction de l'honorable député de Qu'Appelle?

**L'hon. M. Sauvé:** Je ne parlais pas simplement de l'ARDA, mais des problèmes de l'agriculture de l'Est exposés dans le rapport d'enquête sur la situation agricole dans l'Est, déposé à la Chambre il y a environ deux mois. Tous ces problèmes étaient mentionnés dans le rapport; je l'ai signalé à l'attention des citoyens. Nous discutions de la situation générale de l'agriculture de l'Est. Je ne parlais pas de l'ARDA. Je n'ai divulgué aucune des propositions que nous entendons soumettre aux provinces en vue du renouvellement des accords.

*(Texte)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Forêts.

Dans l'élaboration de son programme agricole pour l'Est du Canada, a-t-il l'intention de tenir compte des considérations d'ordre politique auxquelles il a fait allusion dans son discours?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, il est bien clair que, lorsque les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral auront des propositions à faire pour la solution du problème de l'agriculture de l'Est, il se posera des problèmes extrêmement graves qu'il faudra résoudre.

Quand nous aurons proposé ces solutions à la population, il se trouvera certainement des gens qui auront des vues contraires, ce qui est tout à fait normal. Jamais, dans les déclarations que j'ai faites à Sainte-Lucie-de-Beauregard, ai-je parlé de quoi que ce soit autre que du jeu normal de la politique. Je n'ai pas vu le rapport ou la coupure de journal que le chef de l'opposition a en main, mais il n'y avait rien de mal dans ce que j'ai dit là-bas, j'en suis sûr.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Il y a quelques instants, si je

me rappelle bien, le ministre des Forêts a prononcé les mots suivants: La politique, comme nous la connaissons dans la province de Québec.

Le ministre pourrait-il dire...

**L'hon. M. Sauvé:** Non.

**L'hon. M. Ricard:** En relisant vos bleus, vous verrez que vous avez prononcé ces paroles à la fin de votre première réponse au chef de l'opposition. Vous avez dit: «Comme nous la connaissons dans la province de Québec».

Le ministre veut-il dire par là que cette situation n'existe que dans la province de Québec?

**L'hon. M. Sauvé:** Je n'ai jamais dit cela, monsieur le président.

*(Traduction)*

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Forêts. Le ministre entreprend-il une campagne inhabituelle pour recruter du personnel technique en vue de l'expansion prévue des activités de son ministère?

**L'hon. M. Sauvé:** Non, monsieur l'Orateur, nous recrutons le personnel dont nous avons besoin de façon normale, par l'intermédiaire de la Commission du service civil.

*(Texte)*

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Forêts.

Pourrait-il nous dire si une des décisions qu'il doit prendre, en collaboration avec le gouvernement de la province de Québec, laquelle, comme il l'a dit, ne sera peut-être pas populaire, est conforme à la rumeur qui circule présentement à l'effet que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec conseilleraient à un nombre assez considérable de cultivateurs d'abandonner leur ferme pour s'en aller dans d'autres domaines de l'industrie?

**L'hon. M. Sauvé:** Je ne connais rien de ces rumeurs ni de ces décisions, monsieur le président.

*(Traduction)*

## DINDES—RÉTABLISSEMENT DU CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. E. Cardiff (Huron):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. A-t-on réalisé des progrès depuis que le ministre a dit à la Chambre qu'il examinerait la situation épineuse dans laquelle se trouvent les producteurs de dindes du Canada?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je vais rencontrer les producteurs de dindes à leur réunion annuelle à Winnipeg, le 14. Je signale à l'honorable député qu'il n'y a pas eu d'importation de dindes au cours des 12 ou 14 derniers jours.

*(Plus tard)*

**M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Je l'ai déjà posée le 26 août, et la réponse a été à peu près la même. Le ministre a déclaré:

> ...j'assisterai à la réunion pour expliquer aux intéressés pourquoi nous ne croyons pas devoir imposer de contingents à l'heure actuelle.

Si le ministre avait une explication à donner aux intéressés lors de cette réunion, ne la communiquerait-il pas à la Chambre?

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers si j'en ai le temps, mais il faudra environ une heure.

## PRODUITS LAITIERS—DÉCLARATION DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et l'urgence qui s'y rattache découle de la déclaration que le ministre a faite récemment à la Chambre et qui inquiète, à bon droit, les producteurs laitiers de l'Est du Canada. Depuis sa déclaration intéressant l'industrie laitière de l'Est du Canada, le ministre a-t-il consulté les producteurs laitiers eux-mêmes ou les fonctionnaires de son ministère? Croit-il que l'industrie laitière de l'Est du pays est en meilleure posture aujourd'hui qu'elle ne l'a été au cours des quinze dernières années?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je suis toujours d'avis que l'industrie laitière est en bien meilleure posture actuellement qu'elle ne l'a été pendant un certain temps. Néanmoins, nous nous rendons compte qu'il y a matière à amélioration et nous travaillons dans ce sens.

**M. Grafftey:** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il consulté les producteurs laitiers avant d'exprimer cette opinion? Qui a-t-il consulté avant de faire cette déclaration à la Chambre?

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur, j'ai tout simplement étudié les données du Bureau fédéral de la statistique.

*(Texte)*

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A-t-il consulté l'honorable premier ministre avant son départ pour l'Île du Prince-Édouard, au sujet de la possibilité de convoquer une réunion des producteurs laitiers, ainsi que des représentants des organisations agricoles en vue d'adopter, avant l'ajournement de la session, une politique d'urgence, en ce qui concerne l'industrie laitière, comme cela a été demandé par les cultivateurs?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur, nous sommes toujours heureux de recevoir les associations de producteurs laitiers et d'examiner leurs problèmes. Si on me le permet, la meilleure façon de répondre à cette question serait de lire un bref passage d'un article publié dans l'hebdomadaire *Family Herald*, même s'il n'est pas trop favorable à notre parti. Cet article traite des problèmes laitiers et déclare:

> Quels sont les plans de Harry Hays? A la mi-juillet, le ministre fédéral de l'Agriculture a déclaré à des éleveurs de bétail, à Waterloo (Ontario), que la liste des mesures à présenter à la session d'automne du Parlement comprendrait un nouveau programme laitier.
>
> «Nous sommes en train d'élaborer une solution tout à fait nouvelle au vieux problème laitier du Canada»... «Vous comprenez sans doute que c'est une affaire compliquée et délicate et qu'il nous faut travailler en étroite collaboration avec toutes les provinces...»

Je pourrais lire encore quelques phrases, mais je crois que le dernier alinéa intéressera particulièrement l'honorable député. Cet article est rédigé par un membre de la tribune des journalistes qui a écrit:

> Alors que l'industrie est plus prospère aujourd'hui que depuis bien des années, on se demande pourquoi M. Hays a choisi ce moment pour agir.
>
> David Suderman

**M. Grafftey:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Après la déclaration du ministre au sujet du Bureau fédéral de la statistique, ne croit-il pas qu'il faudrait modifier la déclaration de Marie-Antoinette? Au lieu de dire «Qu'ils mangent de la brioche» ne devrait-on pas dire: «Qu'ils lisent des statistiques?»

*(Texte)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre de l'Agriculture peut-il dire s'il a pris des dispositions pour rencontrer les cultivateurs qui entreprendront, ainsi qu'on l'a annoncé, une marche sur Ottawa?

*(Traduction)*

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur, nous serons très heureux de les recevoir s'ils viennent nous voir.

[M. Vincent.]

*(Texte)*

LES GRAINS DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts.

Peut-il expliquer aux membres de la Chambre comment il se fait que les grains de provende et leurs sous-produits doivent subir une hausse de prix par suite de sa politique de subventions au transport par camions?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé à la Chambre, le vendredi 28 août, qu'un certain nombre d'amendements ont été apportés à la politique de paiement des frais de transport des grains de provende, amendements qui entreront en vigueur le 14 septembre.

L'honorable député pourra trouver les détails de cette politique à la page 7627 du hansard du 28 août 1964.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre des Forêts peut-il dire si un cultivateur faisant son propre transport par camion bénéficie de ces subventions? Si oui, que doit-il faire pour «s'en prévaloir»?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, c'est là une question très technique. Je répondrai demain ou après-demain, en détail, à la question de l'honorable député.

*(Traduction)*

## LES FINANCES

ABOLITION DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX ET L'OUTILLAGE DE CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. En raison de l'augmentation alarmante du nombre de faillites parmi les entreprises commerciales au cours du mois de juillet, comme en fait foi une nouvelle parue dans le *Globe and Mail* de ce matin, le ministre ne songe-t-il pas à abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction et sur la machinerie et les installations, ou, au moins, à annuler la taxe supplémentaire devant entrer en vigueur à la fin de la présente année?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai lu cette nouvelle dans le journal de ce matin. Si le nombre des faillites a augmenté, je crois que c'est dû en grande partie à l'expansion excessive de certaines petites entreprises et de moyennes entreprises ne possédant pas les capitaux nécessaires. Cet état de choses est

dû à l'expansion générale de l'activité commerciale. Je ne rattache pas les raisons fondamentales de ces augmentations à l'autre question que mon honorable ami a soulevée.

**L'hon. M. Monteith:** Une question complémentaire. Le même article signale que cette augmentation du nombre des faillites au Canada contraste avec ce qui s'est produit au cours du mois de juillet aux États-Unis, où le nombre des faillites a diminué. Je me demande si le fait que nos voisins aient réduit leurs impôts tandis que le Canada les a augmentés n'explique pas en bonne partie la situation actuelle.

**L'hon. M. Gordon:** Je ne suis pas sûr si l'honorable représentant pose une question ou s'il exprime son étonnement.

**L'hon. M. Monteith:** C'est une question. Je lui demande simplement s'il n'est pas d'accord avec cette supposition.

**L'hon. M. Gordon:** Sûrement pas, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Le ministre va-t-il porter cette question à la connaissance de ses nouveaux conseillers de l'extérieur?

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, je me demande si cette question a été posée de façon sérieuse.

**L'hon. M. Martineau:** Bien sûr.

**L'hon. M. Gordon:** Les diverses commissions qui ont fait enquête sur l'activité commerciale et financière au Canada et la *Canadian Tax Foundation* ont recommandé un accroissement du personnel du ministère des Finances, et je prends cette recommandation au sérieux. Cette recommandation est importante, à mes yeux, et je pense que ce sera dans l'intérêt de tout le monde d'accroître le personnel du ministère.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

AU SUJET DE LA PRÉPARATION DU PROCHAIN BUDGET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné qu'il est actuellement en train de recruter du personnel supplémentaire pour le conseiller et l'assister dans la préparation de son prochain budget, le ministre des Finances a-t-il songé à inviter les représentants de la classe ouvrière, comme ceux de la classe agricole, à l'assister dans cette préparation, afin que les vues de ces deux groupes importants de la société soient représentées et puissent pénétrer cette tour d'ivoire qu'est son ministère?

*(Traduction)*

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, en premier lieu, les particuliers que nous recrutons sont appelés à aider les fonctionnaires du ministère à étudier les recommandations que les diverses commissions d'enquête sur les impôts au Canada nous feront parvenir prochainement. En réponse à la question de mon honorable ami, j'accueillerai avec joie toute l'aide et tous les conseils que je pourrai recevoir des organisations ouvrières, des associations agricoles ou de tout autre organisme au pays en vue d'améliorer encore davantage l'économie du Canada.

ENTRÉE EN FRANCHISE DES GRAINES OLÉAGINEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, relativement au récent rapport de la Commission du tarif. Le ministre doit savoir que la Commission a recommandé d'accorder l'entrée en franchise au Canada aux graines oléagineuses, y compris la fève de soya, la graine de lin et la graine de colza, bien que les assosiations agricoles et moi-même soyons fortement opposés à cette mesure. Le ministre pourrait-il examiner la situation, pour voir si on ne commet pas là une injustice?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, comme je le devais, j'ai déposé dans le délai prescrit, le rapport pertinent de la Commission du tarif et j'ai alors demandé à toutes les parties intéressées qui pourraient avoir une opinion au sujet du rapport ou des recommandations, de me la faire connaître. Je puis assurer à mon honorable ami qu'on examinera ces avis avec le plus grand soin.

## LA FONCTION PUBLIQUE

PROTESTATIONS AU SUJET DES MAJORATIONS DE SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé. Jeudi dernier, j'avais posé une question au premier ministre et il avait promis de s'en occuper. Comme il est absent, j'aimerais la poser aujourd'hui au président du Conseil privé. A-t-il eu le temps d'examiner une déclaration de l'Association nationale des fonctionnaires de l'assurance-chômage selon laquelle les majorations de salaires accordées aux employés de la catégorie B ne représenteraient que la moitié de l'augmentation recommandée par la Commission du service civil? Le ministre a-t-il eu le temps d'examiner l'affaire et pourrait-il donner une réponse à la Chambre?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, l'honorable dé-

puté doit sans doute savoir que pour répondre à sa question, il faudrait divulguer des renseignements au sujet de recommandations de la Commission du service civil et que, selon une décision de la Chambre, les recommandations de cette commission doivent demeurer confidentielles. Cette décision a été confirmée par un vote de la Chambre en 1960. Je ne pourrais donc pas répondre à la question qu'il a posée.

Toutefois, si l'honorable député veut parler de l'ensemble de la question des augmentations récentes des employés de la catégorie B, je pourrais expliquer que vendredi de la semaine dernière, le premier ministre et moi avons reçu une délégation de représentants des employés de la fonction publique. Ils nous ont soumis certaines instances appuyées d'arguments et de données et cette question est à l'étude à l'heure actuelle.

**M. Douglas:** A titre de question supplémentaire, puis-je demander au ministre si cela veut dire que les majorations accordées sont revisées à la lumière des instances présentées et qu'on peut espérer une nouvelle augmentation?

**L'hon. M. McIlraith:** En tous cas, nous étudierons à fond toute la question des instances supplémentaires présentées à cette réunion ainsi que les instances reçues d'une ou deux autres organisations qui ne font pas partie des délégations des employés, et une décision sera prise sur toute l'affaire.

**M. Douglas:** Qui fera cette révision? Un comité du cabinet ou un comité du Conseil du Trésor?

**L'hon. M. McIlraith:** Le Conseil du Trésor est un comité permanent du cabinet.

**M. Douglas:** C'est donc le Conseil du Trésor qui s'en chargera, et non un comité spécial?

**L'hon. M. McIlraith:** J'ignore quels détails l'honorable député voudrait que je lui donne sur la façon dont le gouvernement procède pour prendre une décision semblable, mais en tous cas, je suppose que ce sera une décision du Conseil du Trésor que le cabinet étudiera ensuite en séance plénière.

## L'HABITATION

### VANCOUVER—MAJORATION DE LOYERS D'ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai à poser, au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, une question découlant d'un télégramme que je viens de recevoir. Le ministre va-t-il donner suite à la demande urgente des anciens combattants de Fraserview qui réclament la tenue d'une réunion publique à laquelle participeraient le ministre, leur député fédéral, ainsi qu'un représentant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, afin de discuter de leurs problèmes de logement, par suite de ligne de conduite gouvernementale annoncée récemment et qui doit entrer en vigueur sous peu, visant à majorer les loyers et le prix d'achat des maisons?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à voir mes commettants quand il le faut. En fait, j'ai déjà conféré avec ce groupe en particulier, alors que le député de Vancouver-Est lui-même était présent. J'espère qu'il sera là également lorsque je m'entretiendrai avec eux.

*(Texte)*

### ON DEMANDE SI ON A L'INTENTION D'AMÉLIORER LA SITUATION DU LOGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Postes?

L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a pris connaissance du rapport présenté récemment par l'*Ontario Association of Housing Authorities* concernant les habitations publiques et s'il entend bientôt présenter un programme pour améliorer la situation de nombreuses familles mal logées au Canada?

*(Traduction)*

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, il ne serait pas exact de dire que j'ai lu le rapport en entier, car il comprend plusieurs centaines de pages. J'en ai lu des passages, notamment la conclusion, ainsi que l'analyse rédigée à mon intention par la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'assure l'honorable député et la Chambre—ce dont l'honorable représentant peut se rendre compte par lui-même en lisant le rapport—qu'un grand nombre des recommandations qu'il renferme ont fait l'objet de modifications à la loi nationale de l'habitation qui sont entrées en vigueur à la fin du mois de juin. D'autres ont été insérées dans la mesure législative complémentaire que la province de l'Ontario a adoptée au début de l'année. Les autres, auxquelles on n'a pas encore donné suite, vont être étudiées avec soin.

## LE CABINET

TRANSPORT POUR DES FAMILLES ET AMIS DES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il faire connaître à la Chambre si le présent gouvernement a pour pratique courante de mettre à la disposition des ministres qu'il envoie en mission, un wagon pour les membres de leur famille et pour leurs amis? Je parle de voyages d'affaires pour le compte du gouvernement.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, ce n'est certainement pas une pratique courante, et l'honorable représentant devrait être plus précis et coucher sa question par écrit.

## LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

TORONTO—SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS AU «CREST THEATRE»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. A-t-il transmis au Conseil des arts du Canada ma question d'hier relativement au «Crest Theatre»; si oui, a-t-il reçu des commentaires?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député a été transmise au Conseil des arts, qui n'a pas encore répondu.

**M. Aiken:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Tandis que le ministre attend une réponse et des commentaires à ce sujet, demanderait-il aussi au Conseil des arts du Canada où il espère trouver des acteurs pour tous les centres et théâtres d'arts d'interprétation qu'on construit pour marquer notre centenaire, si la subvention au centre de formation des acteurs est discontinuée?

**L'hon. M. Lamontagne:** Je le lui demanderai, monsieur l'Orateur.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

TORONTO—REFUS DE PRESTATIONS AUX GRÉVISTES DE JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, hier, j'ai posé une question au ministre du Travail. J'aimerais la répéter maintenant que le ministre est ici. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les grévistes de l'Union internationale des typographes, à Toronto, sont déclarés inadmissibles aux prestations d'assurances-chômage.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le fonctionnaire de l'assurance qui examine les demandes de prestations présentées par des personnes employées à l'atelier de composition est arrivé à la conclusion qu'un arrêt de travail considérable avait eu lieu et qu'on devait l'attribuer à un différend ouvrier. C'est pourquoi le fonctionnaire de l'assurance a exclu ce groupe du bénéfice des prestations.

**M. Scott:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire s'il est vrai que la Commission d'assurance-chômage a expédié des questionnaires aux éditeurs? Si les réponses à ces questionnaires indiquent que les grévistes ont repris la production dans la proportion de 85 p. 100, seront-ils alors admissibles à l'assurance-chômage?

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne sais rien de l'existence d'un questionnaire, monsieur l'Orateur, mais, sauf erreur, dès que le fonctionnaire de l'assurance aura obtenu l'assurance qu'une importante reprise du travail a eu lieu dans ce secteur d'activité, les demandes de prestations seront étudiées à nouveau. Je tenterai d'obtenir des renseignements au sujet du questionnaire.

**M. Scott:** J'ai une dernière question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Tandis que le ministre cherchera ces renseignements supplémentaires, pourrait-il vérifier comment la Commission d'assurance-chômage détermine qu'il y a une reprise de travail considérable? Sauf erreur, les questionnaires ont déjà été expédiés et ils attendent sur les pupitres des éditeurs.

**L'hon. M. MacEachen:** Le fonctionnaire de l'assurance tiendra probablement compte du rétablissement des conditions normales de travail et aussi de la disparition de ce qu'on semble encore estimer être une situation d'urgence dans la poursuite des opérations que comporte l'impression des journaux.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROPOS MALVEILLANTS SUR LES DÉPUTÉS ET LE PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Elle a trait aux déclarations viles et même—si je puis me servir de ce langage dans les limites prévues par le Parlement—obscènes

du nommé Macdonald qui jettent le discrédit sur tous les députés qui étaient déjà à la Chambre en 1961, ainsi que sur le personnel du Parlement. L'allégation était, en effet, de nature générale. Étant donné que je crois en la liberté de parole, comme je sais qu'y croit Votre Honneur, le gouvernement estime-t-il que ces allégations constituent un avilissement de la Chambre des communes et des députés, un outrage à la Chambre?

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je pense avoir, moi aussi, pris connaissance des propos qu'a mentionnés le très honorable représentant et qu'ont relevés les journaux. Je les ai lus juste avant de venir à la Chambre, et je n'ai pas eu l'occasion d'en parler avec mes collègues. En outre, personne n'ignore que le premier ministre et le ministre de la Justice sont absents et se trouvent en ce moment à Charlottetown. Le gouvernement n'a donc pas eu la possibilité de se former une opinion à ce sujet.

Je dois dire, comme député, que c'est, à mon avis, une allégation absolument scandaleuse qui a été publiée là, et, franchement, j'hésite beaucoup à croire qu'elle ait quelque fondement. Nous n'avons qu'à penser à ce qu'a dit le même individu au sujet de l'honorable M. J. Coldwell, et qui a été complètement réfuté hier. Il me semble donc qu'il est déjà plutôt discrédité comme témoin. Toutefois, j'estime qu'il s'agit d'une question au sujet de laquelle ce n'est pas tant le gouvernement que les légistes de la Couronne qui doivent émettre une opinion sur l'opportunité de mesures éventuelles qui, d'autre part, ne risqueraient pas de menacer le droit de dire des bêtises sans réflexion, droit qui est, tout de même, une des possessions précieuses des peuples libres.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la déclaration du premier ministre suppléant est un excellent raccourci de la liberté, mais naturellement, on ne peut, au nom de la liberté, calomnier en général ou d'une façon qui puisse laisser planer des soupçons sur tous les députés et tout le personnel de la Chambre ici depuis 1961. Pour ma part, je ne me préoccupe pas des déclarations méprisables comme celle-là, mais j'estime que le ministre devrait signaler la chose au premier ministre qui, en sa qualité de gardien des droits et prérogatives du Parlement, saura, j'en suis sûr, prendre une décision qui sera dans les meilleurs intérêts de nous tous.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis tout à fait d'accord avec le très honorable représentant. Je dirai même plus; à mon sens, il ne saurait y avoir de restriction de liberté de discussion

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

que par la règle du droit et, bien que cette Chambre soit souvent considérée comme un tribunal, elle n'en est pas un dans ce sens. Ce sont les tribunaux de notre pays qui peuvent décider si, au nom de la liberté de parole, on s'est permis de faire des déclarations outrageantes, et j'aime à croire qu'aucune décision de ce genre ne sera jamais rendue ailleurs.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, étant donné que tous les membres de cette Chambre sont en cause, puis-je savoir quel député portera la chose à l'attention d'un tribunal?

**L'hon. M. Pickersgill:** S'il y a matière à une action judiciaire, je suis sûr que le très honorable représentant, dont je partage l'opinion, a raison de dire que le premier ministre, comme chef de la Chambre, devrait envisager la chose de concert avec le ministre de la Justice. Ce serait à eux et à nos collègues de décider s'il y a lieu d'entamer une action en justice, quel genre de poursuite il faudrait intenter et sous quelle autorité judiciaire.

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant nous dirait-il si les dons faits à l'organisation appelée «Underdog» sont exempts d'impôt sur le revenu?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je ne sais rien de l'organisation ni de la question posée par l'honorable député; je suis sûr que mon honorable ami, le ministre du Revenu national, examinera la question.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le premier ministre suppléant, lorsqu'il examinera la question, songerait à faire enquête afin de découvrir qui est responsable de cette nouvelle publication de renseignements outrageants dans les journaux et si, compte tenu de la liberté de la presse, des mesures pourraient être prises à ce sujet.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je présume que l'utilisation et la diffusion de faux renseignements sont des problèmes qu'il y aurait lieu d'envisager dans l'ensemble. Il est vrai qu'on entendrait peut-être peu parler de cet individu si certains qui possèdent des ressources financières plus importantes que les siennes ne rapportaient pas ses observations.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la plupart d'entre nous ne s'opposent pas à ce que leurs paroles soient rapportées.

**L'hon. M. Pickersgill:** En fait, le très honorable représentant se plaint fréquemment de la façon dont ses paroles sont citées.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu en plusieurs circonstances l'aide du ministre des Transports sous ce rapport.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

M. CALVIN MACDONALD, PRÉSUMÉ COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, c'est peut-être le moment tout indiqué pour répondre à la question posée hier par le député d'York-Sunbury au sujet de M. Calvin Macdonald, selon qui le ministère des Affaires des anciens combattants le considère comme un communiste et l'empêche de se trouver un emploi. Tout d'abord, je tiens à dire au représentant et à la Chambre que le ministère n'a jamais usé et n'usera jamais de tels procédés. Il ne dresse aucune liste selon les idées politiques des gens. En second lieu, le ministère n'a jamais empêché M. Macdonald de se trouver du travail. Au contraire, pendant un certain temps, les fonctionnaires ont essayé d'aider l'intéressé à se réadapter. Ils ont même essayé de lui trouver un emploi approprié.

## LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

REFUS D'UN CHÈQUE TIRÉ SUR UNE COOPÉRATIVE DE CRÉDIT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reg. Cantelon (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre a reçu de l'Association des coopératives de crédit de la Saskatchewan une lettre au sujet des engagements contractuels liant le ministère et les entreprises contractantes et dont voici un alinéa:

> Nous avons appris du directeur de la coopérative de crédit de Meadow-Lake que votre ministère a refusé d'accepter un chèque visé sur cette coopérative, et insisté pour qu'il soit tiré sur une banque à charte.

Voici ma question: Le ministre supprimera-t-il cette disposition injuste envers les coopératives de crédit?

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Je ne suis pas personnellement au courant de la lettre dont il a parlé. Je lui signalerai cependant que la méthode suivie pour les soumissions et les cautions est régie par les règlements gouvernementaux concernant les contrats. Ces règlements s'appliquent à tous les ministères et exigent comme nantissement un chèque visé et tiré sur une banque couverte par la loi sur les banques ou la loi sur les banques d'épargne de Québec.

**M. Cantelon:** Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la question que je posais tantôt au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je dirai que je comprends le règlement dont il a parlé, mais je lui ai demandé s'il le ferait révoquer.

**L'hon. M. Tremblay:** Monsieur l'Orateur, on m'a informé que ces règlements sont à l'étude à l'heure actuelle. Toutefois, je signalerai l'affaire au ministre des Finances.

## LA CONFÉDÉRATION

PROJET D'UNION DES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre suppléant. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick aurait-il communiqué avec lui au sujet du projet qu'il a annoncé à la conférence de Charlottetown concernant une union des provinces atlantiques?

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune communication et le bureau du premier ministre ne m'a pas informé qu'il en avait reçue non plus. Toutefois, j'irai aux renseignements.

## LA DÉFENSE NATIONALE

PÉRÉQUATION DES TAUX HORAIRES DE SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au président du Conseil privé. A-t-il répondu à la question que je lui ai posée l'autre jour au sujet des employés à taux courant qui travaillent à Dana?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Oui, monsieur l'Orateur. La question de l'honorable député avait trait à l'écart existant entre les traitements courants versés à certains employés du gouvernement qui travaillent à Dana et à Saskatoon. Notre enquête a révélé que des traitements identiques étaient accordés à certaines catégories d'employés travaillant à Dana et à Saskatoon, mais

qu'il existait un certain écart pour d'autres catégories. En conséquence, nous avons demandé au ministère du Travail d'examiner toute la question afin de voir s'il n'y aurait pas lieu de reviser les taux accordés aux catégories d'employés dont les traitements sont différents. Je ne connais cependant pas encore la réponse car il faudra quelques semaines avant que cette enquête soit terminée, mais le problème est à l'étude.

RUMEUR DE LICENCIEMENT DU RÉGIMENT DE SASKATCHEWAN-SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Ma question se fonde sur un article paru dans le *Sun Advertiser* d'Estevan du 27 août et sur un télégramme reçu d'Estavan aujourd'hui même. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il n'y a aucun fondement à la rumeur qui circule dans l'Ouest canadien, voulant que le Régiment de Saskatchewan-Sud, qui s'est couvert de gloire en temps de guerre, soit licencié?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, les décisions relatives à la réorganisation de la milice n'ont pas encore été prises.

*(Texte)*

AUCUN SANS-FILISTE DU MINISTÈRE N'AURAIT COMMUNIQUÉ DE RENSEIGNEMENTS SECRETS À UNE AGENCE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) m'a demandé de faire une enquête sur une déclaration de M. Macdonald, à l'effet qu'un sans-filiste du ministère de la Défense nationale aurait communiqué des renseignements secrets à une agence communiste.

Après avoir fait enquête au ministère de la Défense nationale, il appert qu'il n'y a aucun rapport indiquant qu'un sans-filiste du ministère ait communiqué de tels renseignements secrets à une agence communiste.

*(Traduction)*

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

SAISIE-ARRÊT DES BIENS DE M. HAL BANKS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national au sujet de M. Hal Banks, de l'impôt sur le revenu et de la question que j'ai posée hier. Le ministre a-t-il fait le nécessaire pour que les biens appartenant à M. Banks ne soient pas entièrement soustraits à la compétence du Canada?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse à la question que le député d'Okanagan-Boundary a soulevée hier, je dirai que nous ignorons les allées et venues de M. Banks, qui indique que la division de l'impôt du ministère du Revenu national n'est pas au courant, il reste aussi à savoir si M. Banks est encore résident canadien aux fins de l'impôt sur le revenu. Il est contraire à l'intérêt général et à la loi de l'impôt sur le revenu de révéler des renseignements sur le revenu de M. Banks ou l'arriéré de ses impôts, mais comme il s'agit d'une affaire de notoriété publique, je puis dire à l'honorable député qu'une hypothèque a été inscrite sur sa propriété en faveur de la Couronne pour assurer le paiement des impôts en souffrance.

## LE REVENU NATIONAL

SASKATCHEWAN—MAINTIEN DU SERVICE DE REGWAY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. K. H. More (Regina-City):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Est-il en mesure d'annoncer si on a décidé de maintenir ouvert 24 heures par jour, après le 14 septembre, le bureau d'entrée de Regway (Saskatchewan)?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, me permettrait-on de tenir cette question pour préavis?

## LES PENSIONS

RÉGIME FÉDÉRAL—PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉSOLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Maintenant que nous en sommes déjà au mois de septembre, et que nos vacances sont, pour ainsi dire imminentes...(*Exclamations*)...Je parle évidemment des vacances de Noël...Je voudrais bien savoir au cours de quelle semaine de ce mois-ci le projet de résolution au sujet de la version révisée du régime de pension du Canada sera inscrit au *Feuilleton*?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de parler de la question de l'honorable représentant avec le leader de la Chambre.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre sait-il que le 23 avril encore, le premier ministre a promis que nous nous attaquerions à cette question dès que l'amendement de la Constitution aurait été approuvé?

**Une voix:** Qu'est-ce qu'une promesse?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, il est évidemment difficile de répondre à la question de rhétorique que vient de poser mon honorable ami, comme personne ne l'ignore à la Chambre. Comme le député le sait fort bien, la difficulté consiste en ce que l'exécution du programme du gouvernement a été pour ainsi dire arrêtée par les membres de l'opposition. (*Exclamations*)

Le *Feuilleton* est déjà plein de questions très importantes que nous n'avons pas encore pu aborder et l'on pense qu'il y aurait très peu d'avantages à ajouter d'autres questions au *Feuilleton* à l'heure actuelle, avant d'avoir liquidé celles qui y figurent déjà.

**M. Knowles:** Le ministre ne se rend-il pas compte que le gouvernement témoignerait de sa bonne volonté de mettre en voie l'étude du régime de pension du Canada s'il faisait, au moins, inscrire le projet de résolution au *Feuilleton*?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de répéter que le gouvernement est prêt et tout disposé à le faire, et qu'avec un peu de collaboration de l'autre côté de la Chambre, ce serait possible.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La mesure législative en question est-elle prête?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas être en mesure de le dire. Je n'ai pas d'exemplaires dans les deux langues sur mon bureau, et je devrai vérifier.

**L'hon. M. Monteith:** C'est une autre histoire.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ALIMENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vendredi dernier, je l'ai interrogé au sujet d'une enquête nationale sur la santé et l'alimentation. Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de répondre à ma question?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui, monsieur l'Orateur. Mon secrétaire parlementaire m'a transmis la question posée l'autre jour. J'ai pris connaissance de l'article de journal qui proposait la tenue d'une enquête nationale sur l'alimentation. On m'apprend que des fonctionnaires de mon ministère sont en consultation avec d'autres, du ministère de l'Agriculture et du Bureau fédéral de la statistique, afin de déterminer l'utilité d'une telle enquête.

Il est bien vrai qu'au Canada nous n'avons pas les renseignements dont disposent les États-Unis et les effets de ce manque de renseignements sont soumis à une étude approfondie. On se rend compte qu'une enquête de cette envergure prendrait un temps et un personnel considérables et serait très coûteuse. Il nous reste à déterminer si c'est le moyen le plus efficace d'utiliser le personnel et les ressources dont nous disposons. Je ne puis rien dire d'autre, en ce moment, à mon honorable ami et à la Chambre, que l'étude menée par le ministère n'est pas suffisamment avancée pour que je prenne une décision définitive à ce sujet.

## L'INDUSTRIE

### ÉTABLISSEMENT AUX ÉTATS-UNIS DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Fred F. Stenson (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie. Elle a trait à un article publié dans un journal au sujet d'une entrevue accordée à Toronto jeudi dernier par Robert W. Latta, directeur de l'expansion industrielle de la Chambre de commerce de la région de Buffalo. Un passage de cet article est ainsi conçu:

> Il a déclaré que 7 des 17 compagnies auprès desquelles il a fait des démarches à Toronto cette semaine l'intéressaient à l'établissement de succursales près de Buffalo. Il projette d'autres voyages pour avoir des entrevues avec les dirigeants de 37 autres compagnies.

Votre ministère ne pourrait-il pas entrer en contact avec ces compagnies pour les inciter à demeurer au Canada, à y fabriquer et à exporter leurs produits, afin d'aider le commerce d'exportation entre notre pays et les États-Unis, commerce dont nous avons un si pressant besoin?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, bien qu'il soit plutôt difficile de trouver les noms de ces compagnies, car je présume que l'agent d'expansion industrielle de Buffalo ne me les communiquera pas, de crainte que je ne m'en serve contre lui, j'irai volontiers aux renseignements et je chercherai à me rendre compte de ce que je peux faire.

**L'hon. M. Monteith:** Vous avez certainement assez d'employés pour vous renseigner.

## LES AFFAIRES INDIENNES

BATCHAWANA (ONT.)—FAMILLES MENACÉES D'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question relative aux familles indiennes de Batchawana, dans la région de Sault-Sainte-Marie, auxquelles la *Scott Misener Steamship Company Limited* a envoyé des avis d'expulsion.

Comme le curé de l'endroit a déclaré que ces gens n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour protéger convenablement leurs intérêts devant les tribunaux, le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que la Direction des affaires indiennes recevra les pouvoirs, l'encouragement et les ressources financières nécessaires pour s'assurer que tous les droits, privilèges et désirs de ces Canadiens de race indienne seront protégés devant les tribunaux?

*(Texte)*

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, après enquête, j'ai découvert que parmi les 250 personnes qui pouvaient être affectées par l'entreprise qui veut récupérer les terrains, seulement 47 étaient des Indiens au sens de la loi sur les Indiens.

Ces 47 personnes, d'après mes renseignements, peuvent bénéficier de tous les avantages que le ministère offre pour une location dans les deux réserves qui sont déjà attribuées au groupe indien qui reste sur ce territoire.

Par contre, je suis informé que les 47 Indiens qui tombent sous la loi sur les Indiens se considèrent comme faisant partie de ces 250 personnes et ils tiennent à faire valoir, comme individus, leurs droits à ces terrains.

En tant que je sache, aucune demande n'a été faite au ministère pour une aide légale ou financière en vue de faire valoir les points de vue de ce groupe à l'égard de la compagnie qui veut récupérer les terrains en question.

*(Traduction)*

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 31 août, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

[L'hon. M. Drury.]

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

**M. Eric Stefanson (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, à 10 h. 30 hier soir, quand la séance a été ajournée, je parlais en faveur du sous-amendement à la résolution sur le drapeau et je n'avais pas tout à fait terminé mes observations.

A la fin de mes remarques d'hier soir, j'exhortais tous les honorables députés à appuyer le sous-amendement. J'exhorterais fortement un membre du gouvernement à se lever et à indiquer l'intention du gouvernement d'appuyer le sous-amendement, car si quelqu'un le faisait, nous pourrions immédiatement passer à d'autres travaux urgents. Toutefois, à la lecture de l'article de M. Newman paru hier dans le *Star* de Toronto, il semble que le gouvernement ne soit pas prêt à nous présenter d'autres mesures. Sous le sous-titre «Il n'y a pas de bill de prêt», M. Newman dit:

L'obstruction des conservateurs n'a pas, comme on le croit généralement, empêché le Parlement de s'occuper d'une accumulation de mesures législatives essentielles. Le gouvernement libéral n'a aucun autre bill d'importance à présenter à la Chambre, ce qu'on ne réussit pas à s'expliquer. Le régime de pensions, qui devait être le clou du programme de première année des libéraux, en est maintenant à sa quatrième triste mutation.

Il semble inexcusable que les mesures législatives du gouvernement ne soient pas prêtes. Cela prouve une fois de plus que la session a été mal dirigée et mal organisée. Le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre doivent être tenus pleinement responsables de cet état de choses. L'ordre des travaux relève de leur compétence. Le ministre de la Justice a pris part au débat jeudi dernier, alors qu'il a proposé de prolonger les séances. Cela démontre qu'on ne comprend pas la situation.

C'est aujourd'hui le 139e jour de la présente session et nous n'avons pas encore eu de congé. J'estime qu'on devrait songer au bien-être du personnel. Les sténographes et le reste du personnel affecté au hansard et d'autres employés travaillent sous pression et contre la montre. Si les congés étaient prévus d'avance, tous les intéressés s'en porteraient mieux. Voilà une autre preuve de mauvaise organisation cette session-ci.

Nos citoyens indiens n'ont pas été consultés au sujet du drapeau et leurs désirs n'ont pas

été pris en considération. Les Indiens n'aiment pas un drapeau qui ne renferme pas l'Union Jack. Ils craignent que sa disparition signifie l'abolition des traités qu'ils ont conclus avec la reine. Il faut éviter tout ce qui éveille les craintes ou les soupçons des gens.

La seule façon logique et raisonnable d'aborder cette question c'est de tenir un référendum. Nombre de députés ont insisté sur le besoin d'unité et ont signalé qu'un drapeau devrait unir les gens. Il ne sert à rien de changer le drapeau actuel tant que la population ne voudra pas un nouveau drapeau et que la majorité ne se sera pas entendue sur un modèle. Si le choix d'un nouveau drapeau avait pour résultat d'unir davantage le pays, il serait utile. Le drapeau que l'on nous propose actuellement ne fera rien de tout cela.

Si le premier ministre croit que le drapeau proposé dans la présente résolution fera régner l'unité et le respect mutuel, je l'exhorte à accepter sur-le-champ le sous-amendement et à soumettre la question aux Canadiens. J'ai confiance dans l'esprit de tolérance et de compréhension des Canadiens. Leur décision renforcera sans aucun doute les liens qui nous unissent et nous donnera un Canada plus fort et plus uni. J'aspire à un Canada libre, fort et uni. Ni la dictature ni les méthodes dictatoriales ne sont de mise dans notre société. Soumettons sans tarder cette question à la population et laissons-là se prononcer. Le Parlement pourra ensuite prendre les dispositions nécessaires au sujet des importantes mesures législatives qui doivent être étudiées et qui ont des répercussions sur la vie économique de tous les Canadiens.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai été fort impressionné au début de la séance lorsque l'honorable député de Queens (M. Macquarrie) et le ministre des Transports, à titre de premier ministre suppléant, ont rappelé les jours, il y a cent ans, où l'on a pris l'initiative qui devait aboutir à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et à l'union de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick au Canada.

Il est bon de rappeler les événements de ces jours-là à un moment où nous discutons d'une très importante question pour le Canada, sa population, son destin et, surtout, son unité aujourd'hui. Il est bon de rappeler les difficultés de cette époque, surtout pour les âmes pusillanimes. Le défaitisme régnait alors. Il y avait aussi des séparatistes à cette époque. Il y avait des annexionistes croyant qu'en définitive le destin du Canada était de se joindre aux États-Unis. En effet, comme la Chambre le sait fort bien, le Canada, à partir de 1776, aux termes des dispositions de la Confédération, avait le droit et la prérogative de se joindre aux treize colonies aux mêmes conditions qui leur ont permis d'entrer dans l'histoire en tant qu'États-Unis d'Amérique.

Une des questions examinées au cours de cette conférence de Charlottetown aurait bien pu être celle d'un accord général des premiers ministres des provinces et du premier ministre du Canada sur des modèles, ou sur un modèle, de drapeau national canadien.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cependant, cela ne devait pas être, puisque le premier ministre, il y a des mois, avait jugé à propos de choisir son modèle et résolu également que le Parlement devrait accepter ce modèle ou faire face à des élections. Il a fallu au premier ministre trois mois pour comprendre que la matraque, que la menace, n'auraient pas d'effet sur la loyale opposition de Sa Majesté. Quand il s'en est aperçu, il a décidé d'accorder le vote libre.

Le premier ministre et les premiers ministres des provinces tiennent une réunion. J'espère qu'ils seront en mesure de réaliser le rapatriement de la constitution. Nous avions presque réussi, et nous l'aurions fait, sans une ou deux questions d'importance relativement secondaire auxquelles se sont opposées la province de Québec, et encore davantage la province de la Saskatchewan, alors que le gouvernement de cette dernière province était un gouvernement socialiste. Un changement a eu lieu depuis. Il ne m'appartient pas de parler des avantages ou des désavantages de ce changement. Mais un changement s'est également produit dans l'exercice de la fonction de premier ministre de la province, et ce dernier a reconnu qu'une mesure doit être prise. Nous espérons donc qu'après les nombreux échecs du passé, nous réussirons maintenant, avec l'aide énorme qu'avait fourni le ministre de la Justice de mon gouvernement, ce qui a échappé aux Canadiens pendant de nombreuses années.

Il est bon de se rappeler les discours de 1864 et de 1865, alors que certains aujourd'hui parlent du Canada comme étant formé de deux nations. Telles n'étaient pas les vues de John A. Macdonald ou de Georges-Étienne Cartier. Cela ne concorde pas avec les opinions de deux membres du cabinet actuel. Le ministre des Forêts s'est déclaré nettement en faveur d'un Canada unique et le ministre d'État préconise l'édification d'une nation et non de deux. Un autre membre du cabinet, le ministre du Commerce, m'a ridiculisé à ce sujet en disant qu'il était futile de parler d'un Canada

unique. Toutefois, deux ministres se sont dissociés de leurs collègues à cet égard, depuis ce temps-là, et il est intéressant de constater qu'il s'agit de deux représentants du Québec. Ils partagent la pensée de Macdonald.

Voici ce que disait ce dernier en 1865, au cours de la troisième session du Parlement de la province du Canada:

...Les Canadiens conviendront sûrement avec moi que si nous désirons devenir un grand peuple, si nous entendons constituer une grande nation—quelqu'un s'est moqué de ce mot l'autre soir—qui s'imposera au respect du monde, qui saura faire face à tout ennemi et qui défendra les institutions qui lui sont chères, si nous cherchons à vivre sous un régime de gouvernement unique et à établir une union commerciale...régie par un même souverain et prêtant la même allégeance...si nous souhaitons pouvoir nous défendre mutuellement...nous n'y arriverons qu'en unissant d'une manière quelconque les provinces de l'Amérique du Nord britannique, aux frontières faibles et disparates.

Je recommanderais aussi aux députés de lire le discours prononcé le 7 février 1865 par Cartier qui personnifiait le Canada français et ses aspirations. Voici ce qu'il disait des pourparlers qui avaient eu lieu:

La question se résume à ceci: si nous ne créons pas une Confédération en Amérique du Nord britannique, nous serons absorbés par l'Union américaine. Certains ont soutenu qu'il n'était pas nécessaire d'établir une Confédération pour éviter d'être annexés par les États-Unis. Ces gens-là avaient tort. La politique de l'Angleterre nous était connue. La Grande-Bretagne était décidée à nous prêter main forte dans tout conflit avec nos voisins.

L'époque a changé et ces craintes se sont évanouies. Cartier disait encore:

Si l'on s'en tient à l'article 7 du premier avant-projet de la constitution américaine, les États-Unis songent depuis longtemps à absorber notre province.

Puis, il a cité l'article 7, qui se termine ainsi:

Mais, excepté le Canada, aucune autre colonie ne sera admise dans la Confédération sans le consentement de onze voix ou plus, selon le cas, en raison de l'accroissement de la Confédération.

Puis il a ajouté:

Dès 1775, dans une proclamation adressée solennellement aux Canadiens français, le général Washington invita ces derniers à abandonner le drapeau de leurs nouveaux maîtres, étant donné qu'ils ne pouvaient rien espérer de ceux qui différaient d'eux de langage, de religion, de race et de sympathie. Mais quelle a été la conduite des Canadiens français dans ces circonstances? Quelle a été l'attitude du clergé et des seigneurs? Il est bon de rappeler ce chapitre de notre histoire pour rendre justice à qui de droit. Il est vrai de dire que les seigneurs, qui composaient à cette époque reculée la classe instruite de la population, avaient parfaitement compris que cet appel avait pour but le renversement complet du système monarchique en Amérique.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Puis il a ajouté—et ces mots ne sont pas de lui, mais de moi—ils n'ont pas été touchés. Il a dit ensuite:

Inspiré par ces motifs, et encouragé par les conseils des nombreux amis de la liberté dont vous êtes, le grand Congrès américain a envoyé une armée dans votre province...

Puis il traite de la réaction de ceux qui, seulement quelques années auparavant, s'étaient trouvés défaits. Ils se sont groupés; ils ont tenu ferme. Ensuite, il dit ceci:

La question que nous devions nous demander était celle-ci: Allons-nous nous contenter de mener une existence provinciale, alors qu'en nous groupant, nous pourrions devenir une grande nation...une grande nation ne pourrait être formée...

...à moins qu'il n'y ait union avec le Bas-Canada:

...en grande partie français et catholique et le Haut-Canada...anglais et protestant.

...les autres provinces étant composées d'éléments divers. C'était là leur but, leur objectif et aussi leur rêve. A mon avis, ce but et cet objectif sont aussi vrais aujourd'hui qu'ils l'étaient lorsqu'ils ont été exprimés par les Macdonald et les Cartier, et qu'ils ont été repris par les Laurier, les St-Laurent et les Lapointe, tout au long de l'histoire du parlementarisme canadien.

Je vais aujourd'hui passer en revue certains des arguments que beaucoup de membres de l'opposition officielle de Sa Majesté ont invoqués avec tellement de persuasion à la Chambre au cours des dernières semaines. Les journaux et les personnes qui n'approuvent jamais l'attitude du parti conservateur critiquent le Parlement actuel et les discours qu'on y prononce. J'entends les voix stridentes de ceux qui prétendent que les discours ont été ennuyants. Personne ne peut dire que j'ai participé au débat, sauf pendant 25 minutes. J'ai donc écouté ces discours et je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que je siège à la Chambre des communes depuis presque un quart de siècle et que je n'ai jamais entendu de discours dont la valeur ait été constamment aussi grande que ceux qu'on a prononcés au cours du présent débat, car ces discours venaient du cœur, de l'âme des orateurs, et exprimaient le respect des traditions que nous appuyons. (*Applaudissements et exclamations*) Je ne parle pas des honorables vis-à-vis. Leur apport se ramène à celui de l'honorable député de Lotbinière, qui les a dirigés. Mais voilà qu'il nous quitte, monsieur l'Orateur. La voix de l'interruption se tait. Depuis deux semaines, il se

promenait d'un siège à l'autre; on aurait dit qu'il jouait le rôle d'un nouveau dirigeant du gouvernement, car nous n'avons pas vu d'autre guide. Le gouvernement a gardé le silence. Le silence de la tombe est moins profond que celui d'un gouvernement attaqué.

Et savez-vous pourquoi le gouvernement est muet? Car il arrive à des honorables représentants d'exposer, à l'extérieur de la Chambre, leurs raisons de se taire. Animateur d'une émission télévisée, le député de Port-Arthur a pu recourir aux bons offices de députés qui siègent un peu partout à la Chambre. Je tiens l'émission pour très intéressante, «les fredaines de Fisher», et je ne lui manque pas de respect en disant cela, car il y manifeste un don particulier pour tirer, comme on dit, les vers du nez des gens.

Il est renversant de voir ce qu'il a pu accomplir. Savez-vous pourquoi le gouvernement reste silencieux, monsieur l'Orateur? Je ne lirai pas le texte au complet, mais si un honorable député demandait qu'il soit déposé, je me ferais un plaisir de le faire. Dans un entretien qu'il a eu avec deux députés libéraux le 2 août, il a commencé par leur dire:

A mon avis, ni l'un ni l'autre n'est un beni-oui-oui...

Autrement dit, il n'y en a pas ici. Ils ont parlé de leur expérience. Ils ont parlé de ces grands hommes qui occupent les premiers rangs du libéralisme. Ils en ont parlé; qu'ont-ils dit? Ils ont cru discerner une attitude dominatrice. Ils estiment que ces grands hommes devraient avoir fait leur temps. Qu'il me soit permis de citer un honorable député.

**Une voix:** Nommez-le.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il a dit: «Ils ont une place spéciale». Il parle des ministres.

Un ministre a dit récemment à un député d'arrière-ban, je ne dirai pas où, «Vous n'êtes pas exactement comme nous».

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Monteith:** L'attitude typique.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Vous, députés d'arrière-ban, vous êtes faits d'une autre pâte. En fait, a dit l'honorable député—ce sont là les paroles précises qu'il a prononcées—«vous avez de l'audace de dire que vous êtes comme nous». L'honorable député occupe une place en vue dans les rangs du libéralisme de l'autre côté. Un autre a alors pris la parole pour dire: «Ma foi, nous ne savons pas ce qui arrive. Nous ne savons jamais ce qui doit arriver. Ils ne nous disent rien». Puis il a dit:

Nos électeurs sont étonnés lorsqu'un décret est émis; ils nous appellent pour nous demander si nous sommes au courant des nouveaux droits d'amarrage. Non, nous n'en savons rien. Et pourtant, ils peuvent ne pas voter pour moi mais quelqu'un leur a dit que même le ministre n'est pas trop au courant.

Voilà où se trouve le point sensible. Les honorables députés d'en face aimeraient peut-être que je continue ma lecture. Même le ministre de la Défense nationale se trouve mentionné. Ce député libéral a dit en effet que le ministre ne pouvait pas leur faire confiance.

Il n'avait même pas assez confiance pour s'adresser aux dactylographes.

Le ministre a dû prendre des notes à la main, car, autrement, il aurait été débordé. Il déclare ensuite:

Je sais comment les gens réagissent, et c'est la difficulté à Ottawa.

L'un d'eux a dit que la difficulté à Ottawa est qu'on ne sait pas ce qui se passe. Monsieur l'Orateur, vous commencez maintenant à voir pourquoi ces gens gardent le silence. Ce sont des hommes forts et silencieux, qui font leurs observations en demeurant assis, parce qu'ils craignent de se lever.

Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais rien vu de semblable à l'attitude du présent gouvernement. A part le premier ministre, un seul ministre a parlé. Le ministre de la Justice a fait deux observations d'ordre général. Pourquoi en est-il ainsi? Ces deux représentants auxquels j'ai fait allusion, qui mettaient leur cœur à nu à la télévision, devant le peuple canadien, qui dévoilaient les secrets les plus intimes de leur âme, disent ne rien savoir de ces choses, puisqu'ils appartiennent à une catégorie différente. Voilà pourquoi ils ne parlent pas. Deux d'entre eux ont parlé: l'honorable député de York-Humber et l'honorable député de York-Est, et ce qu'ils ont dit était extrêmement révélateur. Il s'ensuit que personne ne savait rien de ce qui allait être proposé.

Je vais maintenant parler de la méthode que le premier ministre a adoptée. Je serai très réservé dans mes observations à son égard, aujourd'hui, en son absence, car il se présentera d'autres occasions, me dit-on, pour que je prenne la parole avant que cette affaire soit terminée. (*Applaudissements*) Ce que nous aimerions savoir, ce n'est pas ce qu'ont dit les simples députés, les chiffres dont les deux députés ont parlé, mais le nom des quatre ministre anglophones qui ont fait accepter au premier ministre ce modèle de drapeau. C'est un des grands mystères. C'est ce qu'a dit M. Stewart, du *Star*, de Montréal, à Radio-Canada. Qui sont-ils? Je ne veux pas

embarrasser personne, mais d'après les renseignements que j'ai, deux d'entre eux sont de Toronto et un de la côte du Pacifique. J'absous d'emblée le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je désigne le ministre des Postes parce qu'il a fait imprimer les trois feuilles d'érable sur un timbre. Je vais parler de cela, car ce qu'il a dit en avril différait de ce qu'il a déclaré la semaine dernière à ce propos.

Qui étaient ces quatre personnes? Pourquoi ne communique-t-on pas le renseignement? Ces hommes méritent que leur nom soit perpétué dans les annales du Parlement. Ils ont fait voir au premier ministre quelque chose qu'il n'a jamais montré à ses membres avant de l'avoir révélé lors d'une sieste au 24, promenade Sussex. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'il a placé ce modèle au-dessus de la cheminée et déclaré: «Je le désire ardemment». Fort de l'expérience récente, il désire ardemment autre chose en ce moment.

**M. Pugh:** Un mouchoir.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre a dit qu'il le désirait ardemment. Ces députés le lui ont donné, et ils ne peuvent le défendre. C'est pourquoi ils sont silencieux. Pourquoi la Chambre a-t-elle été vitement saisie de la question? Qu'est-il arrivé? A qui le premier ministre a-t-il fait des promesses? Nous l'ignorons. En février, le discours du trône n'en parlait pas; plusieurs semaines plus tard, il n'en était pas question dans la liste des priorités.

M. Mackenzie King prévoyait les effets d'une pareille question sur l'unité du pays. Le très honorable Louis St-Laurent pressentait l'avenir. Pourquoi la question a-t-elle été subitement amorcée? A aucun moment, au cours de la campagne électorale, le premier ministre n'a dit que, par «drapeau distinctif», il voulait dire un drapeau qui supprimerait, en pratique, l'Union Jack. Il n'en a jamais soufflé mot. La province de Québec a eu cette impression, mais ce n'est pas le premier ministre qui la lui a donnée. Dans d'autres régions du Canada, rien de tel ne figurait au programme, ni dans la publicité que j'ai sous les yeux. Il n'y a pas un mot à ce sujet. Ni le Parlement, ni le gouvernement n'ont pour mandat de faire ce qu'on essaie d'accomplir.

Je parlerai maintenant, monsieur l'Orateur, des fantaisies extravagantes des journaux et de la radio, qui critiquent l'attitude du parti conservateur. Car qui est-ce qui se rangera à nos côtés? Ces messieurs du Nouveau parti démocratique? Le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait savoir, le 12 janvier 1964, à la Légion du Manitoba, qu'il approuvait le pavillon rouge. Or il a changé d'avis. Il a subi une métamorphose ces derniers mois. Aurons-nous l'appui de plus de deux, trois ou quatre députés de ce parti dans ce domaine?



**M. Peters:** Passons au vote et vous le verrez bien.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et le crédit social? Nous ne savons pas encore ce qu'il pense vraiment, à l'exception d'un ou deux députés. Nous voulons le savoir.

**Des voix:** Mettons-le aux voix!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ah, ils veulent le scrutin! Monsieur l'Orateur, voilà un exemple frappant de leur mentalité. C'est toujours ce qu'ils disent sous un régime qui n'est pas le leur....: «Le scrutin!» Nous connaissons le point de vue des créditistes. Quand je jette un coup d'œil sur mon honorable ami, le ministre d'État, et sur certaines de ses déclarations concernant les chefs du parti du Crédit social, et des Créditistes, je pense que ce doivent être ses paroles d'amitié et d'affection à leur égard qui les lient maintenant au libéralisme.

**L'hon. M. Dupuis:** Seriez-vous jaloux?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** N'oubliez pas ceci: il y a des choses de portée immédiate où des mesures s'imposent. Que dire, par exemple, de la situation économique, dont le ministre des Finances parle avec tant de désinvolture? Que dire ensuite du projet de loi sur la pension? On a su ce qu'il en était quand on a demandé au gouvernement: «Votre projet est-il prêt? S'il l'est, qu'attendez-vous pour le présenter?» En effet, qu'est-ce qu'il attend? Va-t-il encore changer d'idée, pour la troisième fois?

**L'hon. M. Monteith:** La quatrième.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La quatrième fois. Qu'advient-il de la mesure promise par le ministre de l'Agriculture, mesure qui va entraîner nos cultivateurs dans un nouveau paradis, dans une terre nouvelle? Où est-elle, cette mesure? Nous ne retardons rien. Quant aux honorables vis-à-vis, tout ce qui retarde chez eux, c'est eux-mêmes. Il est tout à fait faux de prétendre que nous retardions quoi que ce soit. Nous retardons...

**M. Mandziuk:** Nos vacances! (*Exclamations*)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je dirai à mes honorables amis vis-à-vis qu'ils ont tous des talents d'imitateurs d'animaux. Qu'est-ce que

nous retardons? Nous retardons les travaux du gouvernement...

**M. Peters:** En effet.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...au nom de millions de Canadiens. Nous menons une lutte sensée pour conserver au Canada un drapeau sensé. Dans les discours prononcés par les honorables représentants de notre parti, nous avons dit, et je le répète, que nous avons toujours été en faveur d'un drapeau distinctif. Mais le parti conservateur, pas plus que le parti libéral, ne s'est jamais prononcé ouvertement pour un autre drapeau que celui que messieurs Mackenzie King et Louis St-Laurent considéraient comme distinctif. Savez-vous où le gouvernement s'est fourvoyé? Il a laissé croire à ses adulateurs qu'il y aurait une lutte symbolique, après quoi on adopterait forcément cette mesure, réalisant ainsi les désirs du premier ministre quant à son drapeau personnel.

L'honorable député d'York-Est a dit quelque chose qui doit intéresser les honorables députés de diverses régions de l'Ontario et d'ailleurs: «Nous ne nous attendions pas à ce que les Canadiens réagissent aussi fermement». Monsieur l'Orateur, les sondages Gallup ne peuvent sonder les cœurs. Où serait le Canada aujourd'hui, dans cette question du drapeau, si notre parti n'avait pas mené seul la bataille?

Je compte, monsieur l'Orateur, faire appel aux idées des grands parlementaires du passé sur les tentatives d'un gouvernement qui veut faire avaler à la population quelque chose qu'elle ne veut pas. Il a joué avec le Parlement. Il veut que les gens croient que toutes les mesures législatives auxquelles il songe, mais qu'il n'a pas su transposer en projets de loi, seraient présentées, si nous renoncions à nos obligations. Il a mal interprété l'attitude de la population.

Il y a quelques semaines, le gouvernement parlait d'élections. Il disait que c'était pour cela que nous nous battions. Nous avons clairement réfuté cette affirmation, car une question de ce genre ne devrait pas faire l'enjeu d'élections générales. Mais c'est ce qu'il a dit. Le ministre des Transports a déclaré aujourd'hui que, pour être libre, il faut avoir le droit de s'exprimer en toute liberté. C'est l'un de ceux envers qui les journaux et la radio se sont montrés le plus libres dans leur liberté de parole, et l'on ne m'a jamais entendu m'en formaliser.

Je demande—car le Parlement a le droit de le faire—de connaître les deux côtés de la question, non pas une édition expurgée, une interprétation traduite, mais le véritable équivalent. Il ne nous a pas encore été possible de l'obtenir jusqu'ici. Quelqu'un a toutefois déclaré que notre façon de voir se répand peu à peu dans la population. Je ne sais pas de quelle façon. Alors qu'il y a trois semaines, il y avait des critiques, l'attitude du public dans chaque province, y compris la province de Québec, indique que l'on y comprend peu à peu l'importance du débat.

Monsieur l'Orateur, ils ont eu l'appui d'une revue des États-Unis déguisée, au Canada, en revue canadienne mais qui, chaque semaine, n'expose qu'un seul côté de la question. Nous savons à quoi nous en tenir, si nous nous fions à notre expérience de 1962 et 1963 en ce qui concerne les interventions extraterritoriales. Permettez-moi une parenthèse. Une campagne électorale se déroule actuellement aux États-Unis. Les Canadiens devraient faire preuve, au sujet des élections dans ce pays, de toute la discrétion que nous réclamons des États-Unis pour le Canada.

On a avancé que le Canada n'avait pas de drapeau distinctif. Or, il en avait un, comme l'a dit au Parlement M. Ilsley, maintenant juge en chef de Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire le pavillon rouge qui a flotté sur l'édifice du Parlement de 1867 à 1904; en 1943, ce même pavillon rouge a été déclaré le drapeau de l'armée d'outre-mer; en 1945, le pavillon rouge a été déclaré drapeau national du Canada, jusqu'à ce que le Parlement n'en décidât autrement. Or, j'ai entendu quelqu'un dire: «Mais, pensez donc—le premier ministre en a saisi le Parlement au lieu de procéder par décret du conseil!» Monsieur l'Orateur, il ne saurait procéder ainsi. En effet, le décret du conseil de 1945 stipulait explicitement que tout changement ne pourrait être effectué que par le Parlement.

Monsieur l'Orateur, je résumerai ces quelques observations de nature générale en signalant un article de M. Guy Lamarche paru dans la revue *MacLean's,* numéro de septembre. M. Lamarche, en parlant de notre pays, a dit, si j'en crois la traduction de cet article:

> Ici, on a choisi délibérément d'adopter un drapeau national dans les conditions les plus mauvaises...
>
> Non seulement on aurait dû attendre, mais on aurait dû organiser, orchestrer et exécuter avec brio cette étape importante de notre adolescence. C'était une question de *public relations* et je n'arrive pas à comprendre pourquoi les *image makers* de M. Pearson, qui travaillent si fort pour nous en faire avaler de bien bonnes, n'ont pas supplié et convaincu le premier ministre qu'il fallait, dans l'intérêt du pays, les laisser réussir au moins l'affaire du drapeau.
>
> Au lieu de cela, on a passé son temps à dire que la question du drapeau était une question chargée de sentimentalité et d'émotion qui allait droit au cœur de tous les Canadiens, et on n'a rien fait pour frapper l'imagination des sentimentaux et des émotifs.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas à nous excuser de l'attitude que nous avons prise,

ni à nous en expliquer. Elle n'a rien de frivole ou de captieux. Elle s'inspire de principes immuables. Je tiens à vous dire et, par le fait même, à dire au gouvernement que même si, à toutes fins pratiques, nous, de la loyale opposition de Sa Majesté, sommes seuls à soutenir notre cause à la Chambre, nous ne représentons pas une faible minorité de la population canadienne. Nous avons, Votre Honneur, des responsabilités, et le gouvernement tente d'embrouiller la question en disant qu'il a des mesures législatives à présenter. Monsieur l'Orateur, on ne saurait bloquer de voies législatives quand le gouvernement n'a pas de mesures de prêtes. Nous avons adopté toutes celles dont le Parlement a été saisi...

**Une voix:** Que faites-vous du remaniement de la carte électorale?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...excepté celle du remaniement de la carte. Tout a été examiné et, si le remaniement n'a pas été adopté, c'est uniquement parce que le député de Winnipeg-Nord-Centre a voulu que le gouvernement modifie ses intentions quant aux nominations, dont l'une devait être faite par le premier ministre et l'autre, par le chef de l'opposition. On a également parlé de l'écart relatif qui devrait exister entre les régions urbaines et rurales. Nous avons laissé voir que nous pourrions arriver à un accord. Nous avons dit que 20 p. 100, c'était trop peu. Qu'a fait M. Lesage dans la province de Québec? D'après les journaux, il a relevé cette proportion à 25 p. 100 dans sa province.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable représentant me permettrait de lui poser une question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Volontiers.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le très honorable représentant a dit que la seule mesure législative que l'opposition avait retardée était celle du remaniement de la carte électorale. Le très honorable représentant croit-il que si une minorité à la Chambre s'oppose à quelque chose, elle a le droit de refuser indéfiniment à la majorité de se prononcer par voie de scrutin?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je répondrai au ministre dans quelques instants, quand je commenterai les paroles d'un parlementaire avec lequel, j'en suis sûr, le ministre sera d'accord, abstraction faite de ses sentiments; je veux parler du très honorable Mackenzie King. Je traiterai de cette question, quand je serai rendu là.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je n'ai peut-être pas posé ma question au très honorable représentant en termes assez clairs. Je veux signaler que je faisais allusion au problème du remaniement de la carte électorale.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui, monsieur l'Orateur, l'honorable député a de ces façons et je ne le prends pas plus au sérieux que d'autres le prennent parfois en dehors de la Chambre. Je lui ai dit poliment que je répondrais à sa question, mais il s'est écarté du sujet et il en a posé une autre.

Monsieur l'Orateur, il m'oblige à adopter cette attitude. En dépit de toutes les fables libérales au sujet d'une impasse, qui en est responsable? Avons-nous proposé le choix personnel du premier ministre? L'avons-nous empêché de présenter des mesures relatives à l'économie, à l'extension du commerce et au problème soulevé par l'honorable député de Perth au sujet de la déclaration concernant les objectifs nationaux? Qui est responsable de la division qui existe au pays? Qui l'a suscitée ou, sinon, attisée? Le Canada n'a jamais été témoin d'un sentiment de séparation, de division, d'antagonisme, aussi puissant que celui qui s'exprime au pays depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement. L'une des principales causes de cet état de choses, c'est que le gouvernement a promis de tout faire, mais qu'il a réalisé très peu de choses sinon rien du tout.

Ce n'est pas le parti conservateur qui comptait parmi ses membres des séparatistes ou un député qui préconisait l'abolition de la reine et de nos attaches britanniques. Je croyais que ce député parlait en son propre nom mais, en ces dix derniers jours, il est manifestement devenu un modèle de perfection, à le voir circuler, s'arrêter et recevoir les plus chaleureux applaudissements de la part de députés qui, je l'aurais cru, auraient rejeté avec mépris une personne exprimant des opinions comme celles-là.

Est-ce nous qui avons suscité cette cruelle division? Monsieur l'Orateur, le Parlement actuel assume une grande responsabilité. Certains éditoriaux des journaux nous livrent les réflexions suivantes: Voyez-vous, le premier ministre a commis une erreur, il n'aurait pas dû nous mettre dans une telle situation, mais l'opposition est terrible, car elle ose aller à l'encontre de ses désirs personnels. Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas à nous excuser. Un des honorables députés pose la question suivante: Ne devrait-on pas mettre la question aux voix? O mânes de Laurier et de Borden! J'ai ici deux volumes qui, j'en suis sûr, prendront place à côté de l'ouvrage sur M. King, publié par le ministre des Transports (M. Pickersgill).

Je lance un appel au gouvernement. Je sais qu'il est déjà tard, mais nous avons la garde d'un dépôt sacré. Gardons-nous de

continuer dans cette voie et de susciter des controverses pour les générations à venir. Nous sommes d'avis que la ligne de conduite à suivre consiste à unir les Canadiens et non à les désunir. Toute cette situation a été suscitée par le premier ministre lorsqu'il a prononcé ce discours, en avril, à la suite des élections et au cours duquel il a déclaré qu'il croyait en deux nations. C'est à ce moment-là que l'agitation a commencé. Dans certaines régions du pays, on a tenté de dire qu'il n'avait vraiment pas eu l'intention de dire cela. A la Chambre des communes, un certain vendredi, il a proposé l'établissement d'une commission chargée de faire enquête sur le séparatisme, mais il se rendit compte de l'effet produit par cette initiative et, le soir même, on fit publier un communiqué aux journaux.

Qui a créé de faux espoirs chez les gens? Et que penser des déclarations irréfléchies et indisciplinées faites par des hommes influents qui n'appartiennent pas au parti conservateur? Ce n'est pas être anti-québécois que de dire que certains hommes ont parlé de manière à diviser le pays. Pourtant, si l'on adopte cette attitude, on est qualifié d'anti-québécois. C'est inexact. Je n'ai de ma vie prononcé un mot qui puisse être interprété de la sorte.

Je reviens à 1924, alors que j'ai défendu, en Saskatchewan, la cause des commissaires d'écoles d'expression française. On m'a dit: «Ne défendez pas cette cause; cela va vous causer des difficultés à l'avenir». Je n'ai jamais manqué de faire ce qui me semblait juste et bon. Lorsque je me suis prononcé—comme plusieurs députés du Nouveau parti démocratique—au sujet de l'injustice commise envers les Canadiens d'origine japonaise, auxquels on ne pouvait faire grief que de leur couleur, j'ai été le seul à le faire, parmi mes collègues. Lorsque, en juin 1940, j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre des communes, j'ai lancé un appel au canadianisme. A cette époque, on critiquait terriblement les gens d'origine germanique. J'ai dit: «Ces gens sont Canadiens». C'était, à l'époque, une attitude fort impopulaire.

Je me rappelle ce qui est arrivé en 1961 et 1962 quand j'ai déclaré que le Commonwealth ne doit pas faire de distinction entre les blancs et les personnes de couleur. Quelle a été la réaction des honorables vis-à-vis? Ils ont dit que j'avais perdu les faveurs du Royaume-Uni, mais aujourd'hui cette façon de voir est acceptée. Parlant au nom de mon parti et du gouvernement de l'époque, j'ai dit au peuple britannique en 1962: Vous avez pleinement le droit en tant que pays indépendant d'entrer dans le Marché commun, mais vous avez envers le Commonwealth des responsabilités que vous avez vous-mêmes reconnues et nous vous demandons de ne pas oublier l'institution qui, plus que toute autre, représente un idéal qu'aucun autre groupe de pays du monde n'a pu atteindre. On m'a critiqué, on m'a sévèrement blâmé. Entendez-vous aujourd'hui des honorables vis-à-vis dire qu'ils veulent entrer dans le Marché commun? Au contraire, ils invoquent les arguments qu'ils nous reprochaient d'utiliser. Ce qu'on en voit des choses dans la vie publique! Les honorables vis-à-vis, en mai 1962, disaient que rien de plus affreux n'était arrivé que la stabilisation du cours du dollar canadien, mais aujourd'hui ils embrassent l'hérésie d'alors.

Il faut prendre position. On ne peut pas toujours partager l'avis de la majorité. Toutefois, lorsqu'un grand principe est en jeu, les partis doivent assumer leurs responsabilités. Un éminent conservateur m'a écrit pour me conseiller de ne pas faire la lutte au gouvernement. «Laissez-le adopter ce drapeau s'il y tient tant, me dit-il. Quand vous serez reporté au pouvoir, vous n'aurez qu'à présenter un drapeau de votre choix». Le représentant réclame la mise aux voix parce qu'il se sait assuré d'une majorité aussi silencieuse qu'artificielle. Monsieur l'Orateur, je vais citer les paroles de Laurier pour démontrer que ce n'est pas ainsi que doit se conduire le Parlement.

Je ne veux pas que cette institution soit dépréciée et ridiculisée. Une ou deux personnes, qui ont une opinion contraire à la mienne sur ce point, sont plus intéressées à condamner le parti conservateur qu'à se renseigner sur le régime démocratique. Les relations entre le public et le Parlement sont une question sérieuse. C'est précisément à cet égard que les journaux sont appelés à jouer un rôle. Les électeurs sont en droit d'exiger qu'on les renseigne objectivement sur ce qui se passe au Parlement. La répartition est-elle équitable lorsque Radio-Canada, le jour où sont prononcés deux discours, l'un par le ministre du Commerce (M. Sharp) et l'autre par le député d'Ontario (M. Starr), qui parle d'après les sources de l'expérience, ces sources dont les siens ont tiré leur subsistance et leur pouvoir pendant mille ans, consacre à un discours huit fois plus d'attention qu'à l'autre?

**Une voix:** C'est typique.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est une attitude partiale; nul ne peut le nier. Comment édifier un pays si on refuse les renseignements lorsqu'ils constituent une critique du gouvernement, mais qu'on leur donne la première place lorsque ce sont des déclarations de ce gouvernement? Je me rends parfaitement compte que mes propos pourraient être mal interprétés, mais je ne le voudrais pour rien au monde. Je tiens à déclarer d'une façon définitive et non équivoque que ce n'est que depuis environ une semaine que notre sentiment rejoint la population.

J'aimerais bien lire les lettres que les honorables vis-à-vis reçoivent de leurs commettants. «La question». Bien sûr. S'ils écoutaient l'appel de leurs commettants, ce serait intéressant au moment du scrutin. Nous devons travailler à l'unité nationale. C'est ce que nous avons fait lorsque nous étions au pouvoir; nous avons essayé d'unifier. Nous avons fait de la Chambre des communes un endroit vivant lorsque nous avons installé le dispositif d'interprétation simultanée. Les échanges y atteignent aujourd'hui un degré plus élevé que jamais auparavant. Nous n'avons pas contribué à séparer les habitants du pays en fonction de la race, de la religion, ni à dresser les provinces les unes contre les autres. On pourrait répliquer: si seulement vous vous mettez au pas et acceptez les trois feuilles d'érable, tout ira très bien. Monsieur l'Orateur, cette chicanerie se poursuivrait. J'ai dit qu'en l'absence du premier ministre, je limiterais mes propos, car je pourrai en dire plus lorsqu'il sera de retour. Mais je m'explique difficilement pourquoi, sachant d'avance qu'il y aurait division, il s'est lancé dans cette affaire et a entraîné ses sympathisants, à un rythme que lui-même a fixé.

Je n'ai pas l'intention de suivre en l'occurrence la voie tortueuse qu'a prise le gouvernement. Le ministre des Postes (M. Nicholson) est absent, mais je parlerai de lui lorsqu'il sera ici. Je me contente de signaler à cet égard qu'on nous tient maintenant responsables de ce qui est arrivé parce que nous avons eu le courage de nos convictions. Hier soir, j'ai relu Ulysse et j'ai pensé que ses paroles traduisaient bien notre attitude: «Avoir la volonté de lutter, de chercher, de trouver et de ne pas céder.» Nos adversaires ont cru nous dominer par une campagne d'injures comme je n'en avais jamais vu en ce pays. Je ne me plains pas, mais je dis ce que sont les faits. Monsieur l'Orateur, pourquoi l'ont-ils fait? Pourquoi ont-ils agi ainsi? Pourquoi le premier ministre, s'il ne voulait pas faire de cette affaire une question politique, ne s'est-il pas adressé aux chefs des divers partis avant de semer des germes de discorde par son discours agressif de Winnipeg, devant la Légion royale du Canada? Ne pouvons-nous pas nous réunir et discuter? Pouvions-nous songer à des compromis alors que, sachant qu'il avait derrière lui une multitude, il a voulu nous traiter cavalièrement? Nous avons dit: non.

Monsieur l'Orateur, avons-nous un drapeau national, un drapeau distinctif? Je vous demande de relire la réponse qu'avait faite M. St-Laurent, à titre de premier ministre, le 21 novembre 1951, quand on lui a posé la question suivante:

Quelles sont les dispositions que le gouvernement est à prendre en vue de l'adoption d'un drapeau national distinctif?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

A cette question, il a répondu: «Voyez le décret C.P. 5888 du 5 septembre 1945».

Pourquoi ont-ils fait cela? Que pensaient-ils obtenir? Pourquoi cherchent-ils maintenant à nous accuser de faire échouer l'une des tentatives les plus éhontées dans l'histoire canadienne en vue d'écraser une opposition représentant des millions de Canadiens? Je demande encore une fois: pourquoi? On ne choisit pas un drapeau de cette façon. On ne change pas de drapeau dans le vif d'une controverse politique faisant suite à des élections. C'est quelque chose à accomplir au cours des cent prochaines années. Pourtant, le gouvernement a décidé, pour des raisons politiques—c'est ce qu'a prétendu *La Presse*—afin de gagner des votes, d'empêcher des millions de Canadiens d'exprimer leur avis librement. Et il l'a fait en bernant la population du Québec. J'ai reçu récemment un grand nombre de lettres de cette province où l'on me pose la question suivante...

Quelle est la circonscription de mon honorable ami...

**Des voix:** Oh!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En effet, c'est une de mes afflictions. Je ne peux jamais me rappeler le nom des circonscriptions. Je n'ai pas ce genre de mémoire, bien que les honorables vis-à-vis puissent l'avoir. Mais je me souviens des choses importantes, des grands principes, et ils feraient bien d'en tenir compte. (*Applaudissements*) Imaginez-vous les honorables représentants d'en face—j'aimerais les identifier, s'ils voulaient bien me laisser savoir qui ils sont, de sorte qu'ils seraient mentionnés dans le compte rendu—tandis que nous débattons une question d'importance pour tous les Canadiens, se livrant à ce genre d'exhibitionnisme?

**Des voix:** Honte!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ils ne se font pas connaître. Leur silence les accuse. Ils cherchaient à camoufler leur inaction relativement à nombre de problèmes qui exigent une solution immédiate, et ils soulèvent une question qui fait appel au sentiment, pour cacher leur échec.

Je ne veux rien imposer aux habitants du Québec. J'ai défendu les intérêts des Canadiens français au cours des années. Quand on en arrive à cette saison de la vie, on peut faire un retour en arrière. Je les ai représentés au cours des années. Je les connais. Je ne veux leur forcer la main—nul esprit de coercition n'existait il y a cent ans. Je ne veux pas non plus qu'ils disent au reste du Canada: «Nous voulons que cela soit.» Je suis certain qu'ils ne pensent pas ainsi. Notre pays ne peut être gouverné par l'imposition de la force brutale.

Monsieur l'Orateur, je parle avec plus d'émotion que d'habitude, en pensant à la façon dont on traite aujourd'hui mon pays. Je suis, mois aussi, d'origine mixte. Je n'ai pas de point de vue colonial. Les premiers ministres conservateurs et les chefs du parti, de Macdonald à aujourd'hui, n'avaient pas un esprit de coloniaux. Ils ont tracé la voie à un pays indépendant.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En lisant les éditoriaux du *Devoir,* je n'ai pas l'impression que les Québecois sont disposés à accepter l'appât synthétique que le parti libéral a artificiellement élaboré sous la forme de ce modèle de drapeau, et évidemment pour cacher son inaction, alors qu'il fallait résoudre les problèmes de l'agriculture, du chômage et autres. Il n'est pas encore trop tard pour le gouvernement—et seul le gouvernement peut agir.

L'honorable député de Yorkton (M. Clancy) a parlé d'un coin. Je lui demande de ne pas enfoncer ce coin davantage. Pourquoi persister dans cette ligne de conduite? Je le demande aux honorables députés d'en face: ne pouvez-vous tirer quelque chose de ce gouvernement malgré les révélations qu'ont faites deux honorables députés sur l'impuissance des députés? Pouvez-vous faire quelque chose pour le Canada? Pouvez-vous mettre fin à cette situation? Je sais que les Canadiens dans l'ensemble se réjouiraient de toute initiative concrète.

C'est là un des problèmes les plus terribles auxquels le Canada doit faire face à l'heure actuelle. C'est un problème qui devrait porter les hommes à réfléchir; mais sur qui retombe le blâme? Ils nous blâment d'oser leur résister. Ils ont eu recours à la manière forte, mais nous avons tenu ferme et nous avons l'intention de continuer. (*Applaudissements*) Je tiens à ajouter que nous sommes toujours disposés à accepter un compromis, à condition que nous n'ayons pas à transiger sur des principes, car, somme toute, le compromis est l'essence de notre pays.

Je n'ai pas oublié la question posée par le ministre des Transports (M. Pickersgill). J'y viendrai sans doute trop tôt pour lui.

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous ne pouvez y venir trop tôt.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il était l'un des fervents, celui que les pamphlétaires désignaient comme la puissance derrière M. King. Il fait non de la tête. Pareille modestie, même muette, est inusitée. Le 11 août 1944, vers la fin de la guerre, j'ai parlé juste avant le premier ministre qui était alors mon représentant. Il était député et moi, commettant, rapport qui ne rappelait pas toujours celui de Damon et Pythias, mais M. King avait ses opinions. Qu'il me soit permis de lire ses propos. J'avais dit qu'il fallait permettre à nos hommes d'être Canadiens, lorsqu'ils reviendraient d'outre-mer. Je ne citerai pas mon discours, car ce n'est pas mon habitude. Parlant avant M. King, j'avais soutenu qu'il nous fallait édifier le Canada avec des Canadiens, maintenir les droits constitutionnels en assurant à ceux qui n'étaient ni de sang britannique ni de sang français des droits égaux comme citoyens, comme Canadiens, et M. King avait alors repris:

> Je dirai à mon honorable ami que je partage entièrement et sincèrement ses vues sur ce point. Je ne puis me prononcer trop énergiquement en faveur de l'abondon, par la division du recensement, de certaines pratiques adoptées aux fins de la statistique ou pour fins ethnologiques, comme on dit, je crois. Je m'unis avec plaisir à mon honorable ami et à d'autres pour faire tout mon possible pour que les hommes et les femmes nés au pays ou naturalisés soient considérés d'abord, principalement et toujours comme des Canadiens.

Que symbolisent les trois feuilles d'érable? Dans son discours prononcé devant l'Association des philatélistes, le ministre des Postes (M. Nicholson) a déclaré qu'une feuille représente les citoyens d'ascendance britannique, la deuxième, ceux d'ascendance française et la troisième ceux d'autres races. Il n'a jamais dit ce que représentait la feuille du milieu. C'est absurde.

Le Québec songeait-il aux autres groupes ethniques en 1868 lorsqu'il a adopté ses armoiries? Et l'Ontario? Certainement pas.

En fait, ce modèle de drapeau a d'abord été représenté sur un timbre, sous l'égide du ministre des Postes, après qu'il eut assumé son portefeuille. Il nous a dit l'autre jour que cette décision avait été prise en juillet 1963. C'est ce qu'il a déclaré à la Chambre, mais il a oublié ce qu'il avait dit en avril. Je vous lirai ce qu'il avait alors dit; d'après les *Southam News Services:*

> Cependant, le ministre des Postes John R. Nicholson a dit qu'il ignorait que ce dessin représentait le nouveau modèle de drapeau canadien, quoiqu'il ait lui-même choisi le timbre et ses couleurs après être entré en fonction le 1er février dernier.

Il y a dix jours, il nous disait qu'il n'avait rien eu à y voir, que cela avait été décidé avant que la question de changer de drapeau ait été examinée. Écoutez ces paroles:

> M. Nicholson avoua qu'on avait proposé d'émettre un timbre où figureraient les feuilles d'érable sur un champ blanc, mais qu'il avait décidé d'essayer un peu de couleur comme fond.
>
> «J'ai pensé au bleu pâle du drapeau des Nations Unies» dit-il...

D'après sa déclaration du 17 avril, cela n'était qu'un élément de la propagande destinée à amollir les Canadiens.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Très bien.

**L'hon. M. Nicholson:** Le très honorable représentant laisse entendre spécieusement que la déclaration que j'ai faite ici en toute sincérité n'est pas exacte, qu'elle est hypocrite.

**Le très hon. M. Diefenbaker** Je n'ai rien dit de semblable.

**L'hon. M. Nicholson:** J'ai bien dit que le modèle à feuille d'érable a été choisi en juillet 1963. C'est ce qu'indiquent les dossiers du ministère des Postes. J'ai fait un modeste apport à la mise au point du modèle, lorsque j'ai appris, par la voix de conseils techniques, qu'il fallait déterminer si un timbre rouge sur champ blanc pourrait être lu électroniquement, et une fois ministre des Postes, j'ai demandé que le champ soit bleu et non blanc. Un point, c'est tout.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'explication est simple, mais fort différente de celle du 17 avril, publiée dans les journaux canadiens. Mais ce n'est pas vraiment cela qui me préoccupe, car tout ce que le ministre a réussi à faire, c'est d'assurer à la Chambre qu'il n'était pas parmi les quatre sages qui ont amené le premier ministre (M. Pearson) à accepter le modèle à trois feuilles d'érable.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le très honorable représentant me permettrait une question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non. Si l'honorable représentant...

**L'hon. M. Pickersgill:** Je demande si le très honorable représentant me permettrait...

**Des voix:** Asseyez-vous!

**Une autre voix:** Il ne parle pas du sous-amendement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! le chef de l'opposition fait un discours.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre des Transports (M. Pickersgill) dit que je ne parle pas au sujet du sous-amendement. Je suis content qu'il ait soulevé ce point.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel. Je sais que le très honorable représentant est un peu dur d'oreille, comme moi d'ailleurs. Ce n'est cependant pas une excuse pour dénaturer mes déclarations. J'ai demandé très poliment au très honorable représentant si je pouvais lui poser une question et je n'ai absolument rien dit d'autre. Et il m'a refusé la permission.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je m'empresse d'ajouter, monsieur l'Orateur, que j'accepte la parole de l'honorable représentant quand il dit n'avoir pas fait cette observation. Cela nous démontre cependant l'influence qu'il exerce sur les membres de son arrière-ban; l'un d'eux, stimulé sans doute par son exemple, a maintenant presque la même voix que lui. Je voulais donc lire une déclaration de M. King et je pensais que ce texte intéresserait le ministre des Transports. M. King a déclaré:

> J'ajouterai que mon honorable ami a touché à une question d'actualité lorsqu'il a parlé d'hommes de toutes les races, de toutes les religions, qui ont combattu et ont sacrifié leur vie. Il me fait peine de constater qu'il y a en ce moment, au pays, des gens haut-placés, qui devraient connaître mieux et qui cherchent à en appeler aux préjugés de race ou de religion et à insinuer que des mesures s'appliquent à la population d'une région plutôt que d'une autre. Je dirai à la Chambre que si quelqu'un désire engager le combat afin de décider quelle partie du pays ne serait pas canadienne par opposition à celles qui le sont, personne n'accueillerait une telle lutte avec plus d'empressement que moi.
>
> De plus, quiconque en appelle aux préjugés de race, soulève la population contre une race en particulier au pays, fait le plus grand tort possible à l'unité canadienne et au Commonwealth britannique. Non seulement je veux qu'on reconnaisse nos gens comme des Canadiens, mais j'insiste également pour qu'on reconnaisse un drapeau propre à notre pays. J'aimerais que ce fût un des étendards sous lesquels les militaires combattent en ce moment. Nous voulons que nos braves soldats d'Italie et de France puissent arborer un drapeau canadien. J'estime que le temps approche où notre Canada demandera un drapeau qui lui soit propre. Le drapeau que nos soldats arborent aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est le premier point. Puis, ils prétendent que nous n'avons pas de drapeau distinctif. Or, ce n'est pas ce que disait M. King. Et qu'a déclaré M. St-Laurent? Je tiens à bien préciser ces faux concepts et ces défigurations des faits qu'on lance à tort et à travers. M. St-Laurent a déclaré, le 13 novembre 1945: «En ce qui concerne un drapeau distinctif et son dessin, celui-ci devrait comprendre l'Union Jack dans le coin supérieur à gauche.» Voilà pour M. St-Laurent. Était-il moins Canadien pour l'avoir déclaré? Puis, il a ajouté que la question du

drapeau «devait s'élever au-dessus de la politique des partis.» Je ne saurais trop l'approuver, monsieur l'Orateur. Ce modèle a été présenté par le premier ministre à des fins politiques et maintenant que celui-ci éprouve des difficultés, sur qui rejette-t-on le blâme? C'est nous que l'on critique pour l'avoir empêché d'agir en ce sens. Quelle hypocrisie! Je citerai encore M. St-Laurent. On prétend que d'avoir l'Union Jack sur le drapeau serait une marque de servitude ou de domination. Voici ce que disait M. St-Laurent, comme l'atteste la page 2145 du hansard:

Il n'y a aucun membre de la Chambre, je crois, qui trouvera à redire à cette déclaration.

Il se réfère à une déclaration précédente:

L'Union Jack est un symbole qui représente la meilleure part de l'héritage de tous ceux dont les traditions et la culture leur viennent de l'Europe occidentale.

Et il ajoutait:

Je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un au pays qui considère actuellement l'Union Jack comme un emblème de domination ou de conquête. C'est sous ce drapeau que les institutions de la nation ont grandi, se sont développées, et ont fait de notre Dominion, depuis nombre d'années déjà, un État autonome assujéti, tant dans ses affaires intérieures que dans ses affaires extérieures, à aucune autre autorité...

Et de rappeler ensuite, en les approuvant, les paroles que M. King avait adressées à la Légion canadienne:

M. King a assuré aux dirigeants de la Légion que le nouveau drapeau canadien devrait certainement contenir l'Union Jack. On pourrait se demander s'il ne conviendrait pas de remplacer par une seule feuille d'érable les armoiries canadiennes que reproduit présentement le pavillon rouge du Canada, mais il est indiscutable que le drapeau canadien devrait reproduire l'Union Jack.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Voilà l'opinion de M. King, qui a, cependant, toute sa vie, préconisé énergiquement l'indépendance. A ce propos, M. St-Laurent ajoutait:

Je suis prêt à dire que j'approuve tout à fait les vues exprimées par le premier ministre (M. Mackenzie King) à cette délégation de légionnaires...

Certains vous diront et chercheront à faire croire aux Canadiens que nous voulons imposer notre volonté au Québec? Qui faisait partie du cabinet alors? M. King était premier ministre, M. St-Laurent et M. Lesage faisaient partie du cabinet. Avons-nous eu quelque chose à faire au sujet du choix du drapeau, c'est-à-dire le pavillon rouge qui devait être le drapeau...

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant sait fort bien que M. Lesage est devenu ministre alors que M. St-Laurent était premier ministre depuis plusieurs années?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, pour une fois la mémoire de l'honorable député à ce sujet est fidèle. Mais M. Lesage était député. A-t-il soulevé des objections?

**M. Nielsen:** Il est demeuré loyalement silencieux.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il n'a jamais exprimé ouvertement ses pensées. J'ai consigné ces citations au compte rendu, monsieur l'Orateur, afin de réfuter la propagande disséminée par le parti libéral qui prétend que nous cherchons à imposer notre volonté au Québec. C'est ce qu'ont fait les honorables vis-à-vis alors qu'ils étaient au pouvoir. Le ministre des Transports était l'éminence grise de M. Mackenzie King, mais il était loin d'être terne.

L'honorable représentant m'a demandé ce que je penserais d'une opposition qui défend les causes auxquelles elle croit en principe. Je ne parle pas ici des questions courantes et quotidiennes, mais bien de choses qui intéressent la nation, son bien-être, son avenir, tout ce qui nous tient à cœur. Je lui demanderai de relire les paroles de sir Wilfrid Laurier, parce qu'elles représentent un point de vue irréfutable. Dans une déclaration faite en cette Chambre des communes pendant un débat sur le bill de la marine qui avait duré plusieurs mois en 1912-1913, il a déclaré qu'une opposition avait le droit de ne pas agir quand une question de principe est en jeu. Il a rappelé en particulier ce qui s'était produit dans le passé. En 1912, le parti conservateur dirigé par sir Robert Borden avait présenté une mesure visant à fournir une aide navale au Royaume-Uni. Ses amis et adversaires ont toujours considéré sir Wilfrid comme un grand parlementaire. Je citerai ici un passage de «La vie et la correspondance de Sir Wilfrid Laurier», tome 2. J'ai le hansard dans mon bureau, mais comme je ne l'ai pas apporté, je citerai ce volume. Voici ce que je trouve à la page 409:

Des amendements furent présentés et défaits les uns après les autres.

Il s'agit du parti libéral de cette époque.

On a cité et recité tous les grands navigateurs, amiraux, de Noé à Nelson. Les conservateurs cessaient de parler et les libéraux parlaient chacun deux fois. Les esprits s'échauffaient, les interpellations étaient fréquentes, l'Orateur a désigné des députés par leurs noms, mais l'étude du bill n'avançait presque pas. Enfin, le gouvernement a décidé d'imposer la clôture pour obliger la Chambre à adopter le bill.

C'est alors que sir Wilfrid a donné à ses contemporains et aux générations futures la réponse à ceux qui parlent de *filibuster*. On n'employait pas encore cette expression.

*Filibuster* est un américanisme. On disait alors «obstruction». Les conservateurs affirmaient qu'on avait fait de l'obstruction et qu'il fallait modifier le règlement. Sir Wilfrid a ajouté:

On a prétendu que ce règlement est désuet. Je ne le crois pas le moins du monde.

Il continue ensuite en disant:

Ce règlement va être écarté, foulé aux pieds, supprimé et on va lui substituer le bâillon.

Puis, il a prononcé ces paroles que je signale pour l'édification des honorables vis-à-vis:

Je le répète, il arrive parfois que la majorité et la minorité ne réussissent pas à s'entendre, mais il existe un remède, une solution facile. Ce remède n'est pas la clôture, ni le recours à la force brutale. Ce remède est un appel au peuple. En fin de compte, le peuple est le juge et le jury. En fin de compte, le peuple est tout désigné pour prendre position entre le gouvernement et l'opposition, entre la majorité et la minorité;...

Lorsque nous discutons de questions constitutionnelles, de questions d'intérêt public, la meilleure autorité à suivre est en somme celle de l'histoire.

Remarquez maintenant ces paroles:

En juillet prochain, la Confédération aura 46 ans d'existence...

c'était en 1913...

...et combien de fois a-t-on eu recours à l'obstruction pendant ces 45 dernières années? Seulement quatre fois, avant cette année. Permettez-moi de vous les rappeler. On a fait de l'obstruction en 1885, en 1896, en 1908 et en 1911. Une fois que j'aurai mentionné les raisons pour lesquelles on a eu recours à l'obstruction en ces quelques occasions, j'aurai fourni la justification la plus complète possible de l'attitude que nous adoptons à l'heure actuelle.

Évidemment, je n'admets pas l'obstruction. Je ne fais que citer les paroles de sir Wilfrid.

Nous avons présenté, le 26 janvier, la mesure relative à la réciprocité...

c'était en 1911

...et le 29 juillet nous n'avions pas encore réussi à obtenir un vote préliminaire sur cette question.

Puis la Chambre a siégé jusqu'à épuisement. J'ignore combien de fois elle a siégé 24 heures d'affilée, mais sir Wilfrid était la victime à l'époque. Il ajoutait:

A chaque étape, les conservateurs, alors dans l'opposition, avaient fait de l'obstruction, présentant des motions dilatoires de toutes sortes, prononçant discours après discours, jour après jour, même en pleine canicule. Je ne me suis pas plaint; je n'ai pas gémi. Deux voies m'étaient offertes. J'aurais pu agir comme le fait aujourd'hui le premier ministre; j'aurais pu imposer la clôture et déclaré qu'il fallait poursuivre les travaux du gouvernement et qu'il était incompatible avec notre dignité de permettre l'obstruction. Mais je pouvais agir autrement,

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

c'est-à-dire en appeler au peuple; et j'ai conseillé à mes collègues de donner aux honorables députés de l'opposition l'occasion d'en appeler au peuple. Nous l'avons fait et nous avons été défaits.

Dieu sait que j'aime mieux être où je suis aujourd'hui, défait et dans l'opposition par suite de cet appel au peuple, que de l'autre côté, au pouvoir par la force du bâillon...

Laissez-moi répéter à mon très honorable ami: Vous récolterez ce que vous semez; soyez juste et vous serez traité avec justice; soyez injuste et vous serez traité avec injustice.

Le poison...

c'était la coupe empoisonnée...

...qu'il nous présente aujourd'hui atteindra ses lèvres un jour.

Et il continue pour dire qu'en se reportant à l'histoire à compter de 1885 l'opposition avait eu raison dans tous les cas. Et nous avons raison aujourd'hui.

Je demanderais aux honorables représentants de lire ce que sir Wilfrid Laurier avait à dire à ce sujet, parce qu'il explique en détail que la position prise était conforme aux droits historiques de l'opposition lorsque la Chambre était saisie d'une question touchant non seulement l'économie du pays mais encore l'avenir et l'unité du pays.

Ensuite, en 1912, les conservateurs ont fait quelque chose que je n'ai pu comprendre et que je n'entends pas défendre. Ils ont imposé la clôture. Ils ont imposé l'adoption du projet de loi de la marine. Où cela a-t-il mené? La mesure fut adoptée après des semaines de débat, puis passa au Sénat, mais le Sénat a refusé d'admettre qu'elle était nécessaire. Sir Robert Borden oublia tout cela, car il a bien vu par la suite, à la lumière des événements subséquents, que le parti libéral avait raison d'adopter cette attitude. Monsieur l'Orateur, je vais demander aux honorables députés de lire ce que sir Wilfrid, de même que sir Robert Borden, ont dit sur ce point. Tous deux convenaient que l'opposition a le devoir de se faire le porte-parole de la population sur les questions comportant de grands principes. Elle a le droit de prendre position.

Je demande encore une fois au gouvernement de mettre fin à cette situation et de permettre aux députés de retourner dans leurs circonscriptions afin de consulter leurs commettants. Tâchons de nous entendre. J'ai proposé l'établissement d'un comité. Si nous avions institué un comité dès le début, au lieu de permettre que le projet de drapeau soit présenté à titre personnel, je crois que nous serions parvenus à nous entendre. Je pense que nous aurions fini par prendre une décision acceptable à tous, comme l'a fait le comité de 1945-1946. Avant l'institution de ce comité, des opinions aussi énergiques que maintenant avaient été exprimées, et le résultat du vote avait été de 23 voix contre une.

Monsieur l'Orateur, je demanderai aux honorables députés de lire ce que sir Wilfrid Laurier a déclaré à ce propos le 9 avril 1913, lorsqu'il a exposé en détail ce que j'ai tenté de faire saisir à la Chambre: l'essence du gouvernement est le consentement des citoyens, non pas la domination, la force brutale et l'écrasement.

Le gouvernement a cru bon que tout ce qu'il avait à faire était de présenter ce projet de résolution, que l'opposition dirait que le projet de résolution était condamnable, mais qu'elle battrait en retraite. Telle n'est pas la façon de présenter une question qui se situe au-dessus de la politique et des considérations partisanes, ou, pour employer les mots dont M. Saint-Laurent s'est servi, qui transcende les partis.

Sir Wilfrid Laurier a fourni quatre exemples et a déclaré:

Qu'on me permette de les énumérer: une fois en 1885, une fois en 1896, une fois en 1908 et une fois en 1911,...

Il y a eu obstruction en 1885. Cette année-là le gouvernement de sir John A. Macdonald déposa un projet de cens électoral uniforme pour le Dominion. Jusque-là le droit de suffrage avait relevé entièrement des diverses provinces, chaque province imposant ses propres exigences à cet égard. Tandis que deux ou trois provinces reconnaissaient le droit de suffrage à tout sujet du sexe masculin, d'autres spécifiaient davantage, et nous, membres du parti libéral, nous pensions que ce système était préférable. Nous obligeâmes sir John Macdonald à accepter plusieurs de nos propositions...

Il y eut obstruction en 1896, et à propos de quoi? Le gouvernement d'alors entreprit de régler la question des écoles du Manitoba, qui avait été sur le tapis depuis six longues années, et avait été débattue à mainte reprise. Le gouvernement n'avait pas osé régler la question, jusqu'à ce qu'enfin, en 1896, dans les derniers jours d'un parlement moribond, il déposa une mesure destinée à donner satisfaction à la minorité,... Nous combattîmes cette mesure et nous obtînmes ce que nous demandions.

Sir Wilfrid Laurier déclare que le gouvernement faisait comprendre à la minorité:

...qu'on allait commettre une grave injustice à son égard...

...nous obtînmes ce que nous demandions. ...

Il y eut de l'obstruction en 1908 encore, et dans quelles circonstances? Le gouvernement dont j'étais le chef avait déposé une loi électorale autorisant la confection de listes de votants...je proposai une transaction qui fut acceptée. L'obstruction dans cette circonstance...venait de la part des conservateurs. Je ne m'en plaignis pas; je n'y trouvai pas à redire.

Sir Wilfrid mentionne ensuite à quelle occasion il y eut de l'obstruction en 1911, et il déclare:

Nous avions déposé le bill de réciprocité le 26 janvier, et, le 28 juillet, nous n'avions pas encore pu obtenir même un vote préliminaire à son sujet.

Il dit qu'il ne s'opposait pas à la chose, puisque c'est l'essence du Parlement à l'égard des questions qui touchent les sentiments du peuple et son bien-être.

Monsieur l'Orateur, j'ai proposé l'établissement d'un comité. Je pense encore qu'un comité devrait être établi. Nous croyons que les gens ont le droit de se prononcer sur cette question et c'est l'essence même de notre amendement et de notre position. Nous sommes d'avis que les Canadiens devraient être appelés à se prononcer. En d'autres termes, nous estimons que cette question n'a jamais fait l'objet d'un mandat du peuple.

L'amendement de l'honorable député de Regina-City (M. More) donne certaines questions qui pourraient être posées au peuple. Un référendum ne coûterait pas cher. Il pourrait se faire aux prochaines élections, et cette question pourrait cesser d'être une considération partisane. On a fait cette proposition. Ce procédé a été proposé une ou deux fois dans l'histoire du Canada. Cependant, le désir de collaborer, sans la menace d'élections, nous a fait proposer l'établissement d'un comité. J'estime qu'un comité de ce genre pourrait même faire une recommandation, mais il lui faudrait le temps. Je n'aime pas les réunions à huis clos, mais si vous établissez un comité de ce genre et s'il peut en arriver à la fin à une recommandation assez unanime, alors dans l'intérêt de tous, quiconque aurait des idées bien arrêtées, ne devrait pas avoir à répondre directement de cette attitude. La recommandation d'un comité devrait obtenir l'appui de 80 p. 100 de ses membres. Je dis cela parce qu'il est impossible d'imposer un drapeau au peuple. Un drapeau c'est une chose qu'il faut admirer et non mépriser. Il doit donc faire l'objet d'un accord quasi unanime.

Monsieur l'Orateur, j'ai proposé, bien que nombre de mes collègues aient pris la parole, de choisir les représentants du parti conservateur parmi ceux qui n'ont pas encore parlé, afin que les opinions ne soient pas fixées, mais je ne m'en remettrai pas à un comité, à moins qu'il soit entendu que toute recommandation du comité devrait obtenir un appui presque unanime. Si, par hasard, des considérations politiques influençaient les délibérations du comité, si les deux tiers des membres étaient politiquement du côté du gouvernement ou de ses alliés, nous ne pourrions espérer que ce comité présente à la population canadienne un drapeau acceptable à la grande majorité.

Monsieur l'Orateur, j'estime qu'en instituant un comité nous effacerions de l'esprit du public la confusion et le désordre qu'y a semés la façon maladroite dont le gouvernement s'y est pris. Je crois que les Canadiens sont divisés en divers groupes. Certains veulent un drapeau distinctif, mais d'autres donnent au mot «distinctif» un autre sens. Pour Louis St-Laurent, un drapeau distinctif c'était

un drapeau où l'Union Jack avait sa place. Le gouvernement actuel, à la suite d'élections générales, a décidé de définir à sa façon le mot «distinctif», mais sa définition ne tient pas compte du patrimoine national, de l'amour des Canadiens d'ascendance française ou anglaise pour notre pays.

D'autres veulent à tout prix que nous gardions le pavillon rouge sans rien y modifier. Certains sont prêts, pour assurer l'unité nationale—et je suis de ce nombre—à accepter certaines modifications qui tiendraient compte de l'apport des deux grandes races. Un certain nombre veulent le drapeau à trois feuilles d'érable. D'autres, un drapeau orné d'une seule feuille d'érable. Parmi toutes ces catégories, monsieur l'Orateur, il y en a qui ont été scandalisés de la façon dont le parti libéral nous a présenté ce drapeau.

Les Canadiens ont le droit de dire quel est le drapeau de leur choix et ils ne peuvent le faire qu'au moyen d'un plébiscite. Pour réaliser l'unité, je propose encore une fois l'établissement d'un comité, mais non pas limité à trois ou quatre semaines. Sa Majesté la Reine sera dans nos murs le 12 octobre et rien n'exige que le mandat du comité expire à ce moment-là. Qu'il siège trois mois. Je pense que cela prendrait deux mois. Le temps importe peu; on ne devrait pas fixer au comité une date limite. Si la décision du comité est prise à une majorité substantielle, l'affaire serait réglée. Un court débat suffirait. Toutefois, monsieur l'Orateur, à moins d'en arriver là, nous reviendrions à zéro, mais nous aurions donné aux Canadiens le temps d'y réfléchir.

Les sentiments se sont cristallisés de façon sensible au cours des dernières semaines. En ce qui concerne le temps, j'ai lu l'article d'un commentateur qui, dans le passé, a réalisé des gains importants au moyen de déclarations diffamatoires, et qui prétend que chaque jour de session du Parlement coûte $33,000. C'est absolument faux. Nos indemnités sont réparties sur toute l'année. Il n'en coûte pas plus si le Parlement siège aujourd'hui que si nous étions à la maison, sauf pour le papier, l'impression, les pages et autres services du genre. Ce rapport est invention pure. Si nous étions en congé, tout le personnel de la Chambre, sauf quelques exceptions, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, serait rémunéré. Ce rapport est destiné à froisser et à nuire, car l'on sait que la vérité n'arrive jamais à détruire complètement l'erreur. Néanmoins, ce rapport devrait être réfuté. En outre, monsieur, personne ne devrait s'opposer à siéger si l'on considère le traitement versé aujourd'hui; quant à moi, je ne touche pas le supplément. On ne doit pas juger du Parlement à ce qu'il coûte. On doit en juger aux initiatives qu'il prend en vue d'améliorer le sort de la population.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Nous sommes prêts. Présentez votre programme législatif. Nous serons heureux de l'adopter comme nous avons adopté d'autres mesures. Le gouvernement n'a rien de prêt, sauf qu'il songe à des projets. S'il a élaboré des projets de loi, qu'il nous les présente. Pourquoi ne présente-t-il pas la résolution relative aux pensions? Nous lui avons pourtant souvent demandé de le faire. Occupons-nous de cela. Constituons le comité et qu'il se mette à l'œuvre. Le gouvernement a tenté de faire croire à la population du Canada que nous l'empêchons de présenter quoi que soit. Nous accueillerons volontiers la présentation de mesures législatives. Qu'il nous les présente; nous appuierons de notre mieux son programme législatif. Mais je tiens à dire que c'est un mythe que de laisser entendre que nous retardons l'adoption d'autres mesures législatives lorsque nous débattons une affaire qui touchera aux Canadiens pendant les prochains cent ans.

On ne saurait doter le pays d'un drapeau en mettant dans une boîte à musique un jeton frappé au coin d'avantages politiques. Voilà ce que le gouvernement tente de faire. Après avoir examiné ce drapeau, le premier ministre a déclaré: «J'en ai bien envie». Que ferait ce comité? Ne se pencherait-il pas sur les symboles qu'un drapeau doit représenter? Aux jours les plus sombres de 1915, alors que les Anglais et les Français étaient acculés dans leurs derniers retranchements, le président Woodrow Wilson a déclaré que le drapeau n'était pas le reflet des sentiments, mais de l'histoire.

Je ne veux pas critiquer le modèle trifolié, mais ce drapeau pourra-t-il vous émouvoir lorsque vous l'aurez vu flotter pendant une semaine ou deux? Sentez-vous frémir les plis de l'étendard de la liberté? Pour celui qui le regarde, concrétise-t-il l'histoire, les difficultés, les luttes qui ont présidé à la naissance du Canada? Un seul homme, peu importe sa puissance politique, ne peut créer un drapeau. Nous sommes à l'époque des créations instantanées, mais on ne saurait créer des drapeaux instantanés. Les drapeaux naissent des luttes et des tourmentes que créent les conflits historiques, non pas d'une décision égocentrique.

Voilà pourquoi nous avons adopté cette attitude, monsieur l'Orateur. Je parle, ici encore, comme descendant de deux races dont aucune n'a jamais pu être assujettie. Mes ancêtres paternels sont venus au Canada il y a 150 ans et, avant que je prouve le contraire, on avait souvent dit que jamais un Canadien d'ascendance allemande ou hollandaise ne pourrait devenir premier ministre. Mes ancêtres écossais n'ont jamais été conquis. Les Anglais ont tenté de le faire après Culloden. Ils leur ont défendu sous peine de mort de porter le kilt ou de jouer de la cornemuse,

mais en vain. Les Bannerman étaient à Culloden. Ils ont résisté parce que ces choses, pour eux, c'était la richesse de leur passé. Ces choses suscitaient l'émotion sacrée de la loyauté. Je supplie le gouvernement de ne plus insister.

Aujourd'hui le premier ministre voit les premiers ministres des provinces. Je serai le premier à le féliciter s'ils parviennent aujourd'hui à quelque chose que nous avons essayé sans succès d'accomplir. C'est l'histoire de l'humanité. Certains essaient. Tous progressent. Un échec n'est pas une défaite. Ce serait un pas en avant. Si nous accomplissons cela, alors ensemble, dans un esprit de canadianisme, un esprit de compromis, adoptons un drapeau qui ne désunira pas comme le fera cette création dont nous sommes saisis, mais qui nous groupera tous dans ses plis. Ainsi, au cours du prochain siècle, notre pays aura le destin que nous lui souhaitons.

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Lorsque le très honorable représentant a pris la parole, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur le sous-amendement à l'étude et au sujet duquel, à mon avis, une décision constituerait le meilleur débat possible, car il ne s'agit que d'un problème purement technique. Ce n'est pas la vraie question dont nous sommes saisis, car celle-ci porte sur la résolution elle-même et non sur le sous-amendement ou l'amendement.

Cependant, le très honorable représentant a fait une déclaration que je me sens obligé de rectifier, en l'absence du premier ministre (M. Pearson). Il a déclaré que, avant les élections de 1962 ou de 1963, le premier ministre n'avait jamais précisé publiquement ce qu'il entendait par un drapeau distinctif. Je sais que le très honorable représentant n'a pas sciemment...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je retirerai mes paroles sur-le-champ si l'honorable représentant peut me démontrer que j'avais tort. J'ai ici toutes les citations.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est peut-être vrai, mais dans ce cas, le très honorable représentant doit avoir égaré les deux citations que je vais consigner au compte rendu. Sauf erreur, tous les députés désireront que je le fasse afin qu'on ne puisse, par mégarde, faire d'autres mauvaises citations ou fausses interprétations des faits.

Le 21 janvier 1960, à l'émission *Les Affaires de l'État*, mon très honorable ami, le premier ministre, a dit, entre autres, la phrase que voici:

> Nous devons convenir d'un drapeau national distinctif qu'on ne saurait confondre avec l'emblème d'aucun autre pays et que le peuple canadien doit accepter comme tel.

Or, plusieurs ont prié le premier ministre d'expliquer ce qu'il entendait au juste par «un drapeau national distinctif qu'on ne saurait confondre avec l'emblème d'aucun autre pays». Le 27 janvier, du bureau du chef de l'opposition, il a donc fait une déclaration que je me propose de citer intégralement.

**L'hon. M. Nowlan:** En quelle année?

**L'hon. M. Pickersgill:** En 1960. Afin que nul doute ne subsiste quant à l'attitude de mon très honorable ami, voici ce qu'il a déclaré:

> En parlant du drapeau national durant le discours que j'ai prononcé à la télévision dans le cadre de l'émission «Les Affaires de l'État» le 21 janvier, je me préoccupais de l'opportunité pour le gouvernement canadien d'assumer le plus tôt possible l'entière responsabilité de trouver une solution au problème du drapeau, en soumettant au Parlement une mesure qui—si elle est acceptée par les représentant du peuple au Parlement—pourrait, j'espère, régler le problème.
>
> Le pavillon rouge actuel n'a jamais été approuvé officiellement par le Parlement. En outre (je le sais par le courrier que je reçois), il n'est pas accepté par un grand nombre de Canadiens comme drapeau national parce qu'il est identique au drapeau de la marine marchande britannique, les armoiries du Canada y étant ajoutés. Les deux drapeaux peuvent être pris l'un pour l'autre; plusieurs estiment qu'il faudrait faire disparaître cette confusion. Il n'y a pas de confusion comme celle-là ailleurs dans le Commonwealth parce que chaque pays, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a un drapeau distinctif qui ne peut être pris pour celui d'un autre pays.
>
> L'Union Jack, drapeau que chaque Canadien devrait honorer et respecter, n'est pas, cependant, acceptable à bien des Canadiens comme drapeau national distinctif parce qu'il est le drapeau national du Royaume-Uni. En conséquence, comme je l'ai indiqué ci-dessus, il existe malheureusement une divergence d'opinions dans notre pays au sujet du drapeau. Le temps est venu, je crois, de tirer cette situation au clair, de l'initiative du gouvernement et par autorisation parlementaire.
>
> En vérité, quelles que soient les mesures que pourra adopter le Parlement au sujet d'un drapeau canadien, j'estime que le Canada devrait garder l'Union Jack comme emblème devant être arboré à toutes cérémonies ayant trait à notre association au Commonwealth et à notre statut de monarchie, la reine étant le chef du Commonwealth.

Quand le premier ministre actuel a dit ça en 1960, c'était accepté et cette position était reconnue par le parti libéral. C'est la position que nous avons adoptée aux élections de 1962. C'était dans nos textes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Pas du tout!

**L'hon. M. Pickersgill:** Exactement dans les mêmes termes, c'était dans nos textes en 1963.

**Des voix:** Non!

**L'hon. M. Pickersgill:** Nul ne peut dire que je n'ai pas écouté avec courtoisie et politesse le très honorable représentant, comme l'ont fait mes honorables amis, et je crois qu'on devrait me permettre d'exprimer ma pensée sans ces interruptions bruyantes. Ce que je dis ne semble pas agréable, mais c'est la vérité pure et simple. J'apporterai le texte de ces déclarations à huit heures et je le déposerai, si on en manifeste le désir. Chacune de ces déclarations a été diffusée dans tout le pays. On m'en a remis une, or...

**M. MacInnis:** L'honorable représentant me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, pas maintenant. Sauf erreur, la présidence n'a pas accordé la parole au député.

La citation est un extrait du programme de 1963 et s'intitule «Adoption d'un drapeau et d'un hymne nationaux distinctifs».

Moins de deux ans après avoir été porté au pouvoir, un nouveau gouvernement libéral saisira le Parlement d'un projet de drapeau qui ne saurait être confondu avec celui d'un autre pays et qui, une fois adopté, deviendra le drapeau du Canada. «Ô Canada» sera reconnu comme l'hymne officiel de notre pays.

L'Union Jack sera arboré à des occasions appropriées pour symboliser notre appartenance au Commonwealth. Un nouveau gouvernement libéral maintiendra aussi l'hymne traditionnel par lequel le Canada exprime son attachement au souverain.

Cet imprimé a été distribué d'un bout à l'autre du pays et personne n'a le droit de dire que nous n'avons pas établi notre attitude clairement lors de deux élections générales.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est ce que nous avons fait et je soutiens que nous avions parfaitement le droit de proposer ce programme au Parlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Cap-Breton-Sud pour un rappel au Règlement.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, car le ministre des Transports a mentionné mon nom lorsqu'il a dit à la Chambre que la présidence ne m'avait pas accordé la parole. Je signalerai que durant les deux derniers jours, la présidence a rendu...

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il n'y a pas matière à un rappel au Règlement. Je suis certain que l'honorable député ne veut pas interrompre le premier ministre suppléant. Personne n'a interrompu le très honorable chef de l'opposition et je crois que nous devrions nous montrer équitables.



**M. MacInnis:** Je m'explique sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Je voulais signaler dans mon rappel au Règlement que durant les deux derniers jours la présidence a rendu une décision d'après laquelle un député qui pose une question a le droit d'avoir la parole pourvu que l'orateur la lui cède. Cette décision a été rendue par la présidence au sujet d'une question posée l'autre jour. La présidence a décidé qu'un député avait le droit de poser une question si celui qui a la parole le lui permettait. Je rappelle également au ministre des Transports qu'on lui a permis à deux reprises d'interrompre le chef de l'opposition. La parole lui a été accordée.

**M. l'Orateur:** Dans ce cas-ci, celui qui avait la parole ne l'a pas cédée.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je suis surpris qu'après toutes les exhortations adressées aux députés de ce côté-ci pour qu'ils prennent la parole, on cherche à faire taire celui qui essaie de parler.

Ce serait sans doute une redondance, mais je pourrais continuer à consigner au compte rendu exactement les mêmes mots qui figuraient au programme de 1962. Voilà qui dispose de façon assez concluante du raisonnement selon lequel le projet de résolution inscrit au nom de mon très honorable ami serait personnel.

Non seulement ce projet de résolution a-t-il été inscrit au *Feuilleton* par le chef du gouvernement avec l'entière approbation du gouvernement, mais il l'a été avec l'entière autorisation du parti libéral, grâce à tous les moyens qu'il a employés pour exposer son programme aux Canadiens au cours de deux élections auxquelles nous avons pris part. Et pour faire bien comprendre qu'il ne s'agissait là ni d'une question personnelle ni, à vrai dire, d'une question gouvernementale, mon très honorable ami le premier ministre, sur la demande de nos honorables vis-à-vis, a déclaré que le vote sur cette question serait tout à fait libre et que le gouvernement n'en ferait pas une question de confiance.

Si les honorables députés en face de nous craignent tellement que les autres honorables députés de la Chambre—je ne parle pas seulement de ceux de ce côté-ci—expriment une opinion différente de la leur, étant donné qu'ils seront libres de le faire, ma foi, je dois dire que c'est là une étrange conception de la démocratie, que le très honorable chef de l'opposition se targue de si bien connaître. Il me semble, monsieur l'Orateur, que lorsqu'on conçoit bien le principe de la démocratie, on se rend compte qu'en vertu d'un

régime de démocratie déléguée, que représente tout régime parlementaire, les programmes sont soumis à la population. Un gouvernement a été désigné et si ce gouvernement présente certaines questions au Parlement, il doit au moins avoir le droit de connaître l'opinion du Parlement sur ces questions, une fois que ces dernières ont été débattues sous tous les angles raisonnablement possibles.

Je ne suis pas de ceux qui croient qu'on devrait restreindre de quelque façon le droit qu'ont les représentants à la Chambre d'exprimer leur opinion personnelle sur la question du drapeau. Mais je dois dire qu'il est assez étonnant de voir que toutes ces lettres de diverses personnes et tous ces articles de journaux, que nous pouvons lire de toute façon et qui, d'après le Règlement, ne sont pas censés faire partie du débat, que tout cela, dis-je, semble constituer une bonne partie de bien des discours qui ont été prononcés. En vérité, je suis fort surpris qu'on les tienne comme une participation personnelle venant du cœur, surtout lorsque la feuille de papier s'égare et que le cœur s'arrête jusqu'à ce qu'on puisse la retrouver sur le parquet. (*Applaudissements*) J'admets les paroles du très honorable représentant d'en face lorsqu'il dit que nous voulons le consentement de la Chambre, et non pas la domination. Je suis de cet avis. Nous ne voulons pas être dominés par un homme qui domine une minorité dans cette enceinte et qui empêche la majorité d'exprimer ses vues. Je ne vais pas prendre le temps de la Chambre pour citer les chroniqueurs à scandales qui parlent des députés anonymes de l'arrière-ban conservateur et de ce qu'ils pensent de leur chef. Recueillir des potins de gens anonymes et les diffuser me semble une forme de débat de second ordre, et c'est ainsi que le très honorable représentant d'en face a agi.

Il a dit qu'un seul homme n'allait pas imposer son drapeau à tout le pays. Monsieur, j'espère que les Canadiens ne vont pas permettre à un seul homme, avide de pouvoir, d'empêcher la population du pays d'avoir un drapeau si elle en veut un.

Le très honorable représentant a fait de mon vieux maître, M. Mackenzie King, le saint patron du parti conservateur. Je puis dire que ce n'est pas entièrement nouveau pour les conservateurs, car ils utilisent les vêtements usés des libéraux pour recouvrir leur nudité. Je me rappelle avec quel enthousiasme le parti conservateur a accueilli le projet de M. Mackenzie King, en 1945. Il a qualifié l'initiative de séparatisme et a accusé son auteur de démenbrer l'Empire. Les conservateurs ont déclaré que l'adoption du pavillon rouge abolissait tout ce que nous chérissions, et que nous devrions conserver l'Union Jack. Voilà maintenant que M. Mackenzie King devient leur héros.

Le très honorable représentant, monsieur l'Orateur, a jugé bon d'avilir les trois feuilles d'érable qui ont été l'emblème du pays depuis la Confédération et que le très honorable représentant lui-même, lorsqu'il était premier ministre, a fait couler dans le bronze comme un symbole du Canada; on peut le voir dans la pièce n° 16.

Lorsqu'il était premier ministre, le très honorable représentant a fièrement placé ces feuilles d'érable sur son automobile. C'était avant l'ère des rubans gommés. (*Applaudissements*) Il a autorisé la reine à les placer sur l'étendard royal. Bien avant que mon honorable ami, le ministre des Postes (M. Nicholson), n'occupe ce poste, le très honorable représentant les a fait inscrire sur un timbre-poste.

**M. Nielsen:** Quand?

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable représentant pourra faire ses propres recherches à ce sujet.

**L'hon. M. Churchill:** Donnez-nous les faits.

**L'hon. M. Pickersgill:** Très bien. C'est en 1959, alors que le très honorable représentant était premier ministre, que les trois feuilles d'érable unies sur une même tige ont figuré sur un timbre poste du Canada, le mot «Canada» fièrement imprimé au-dessous; celui qui était premier ministre à cette époque est chef de l'opposition aujourd'hui. (*Applaudissements*) Voilà les faits. Monsieur, ce qui me révolte, et ce qui révolte de nombreux Canadiens qui, eux aussi, se souviennent, c'est que les honorables représentants ont tenté, au cours du présent débat, de dénigrer ce symbole à trois feuilles d'érable qui rappelle la crête de Vimy, Dieppe, et les nombreux faits d'armes glorieux qu'a connus notre pays, et, dans sa brève histoire, ils ont été nombreux. Je pense que c'est honteux; j'espère que cela va cesser. Nous pouvons fort bien différer d'avis, mais n'essayons pas au cours du présent débat, de part et d'autre de la Chambre, de ravaler les opinions chères aux autres.

Quant à moi, je ne suis guère d'extraction mixte. Je suis un Anglo-Saxon plutôt flegmatique, plutôt stupide, mais j'ai aussi un peu de sang hollandais et je n'en ai pas honte. Je ne crois pas que cela m'ait jamais empêché de faire ce que je voulais. Mais j'affirme que l'Union Jack est pour moi le symbole du pays de mes ancêtres, et je crois que c'est le plus beau pays du monde après le Canada. Mais ce n'est pas le symbole du Canada, contrairement à la feuille d'érable. (*Applaudissements*)

Je puis dire au très honorable représentant, s'il ne le sait pas encore, pourquoi le parti libéral et ses membres sont unis en cette enceinte sur cette question. Son parti à lui ne l'est pas, et, s'il en doute, qu'il se renseigne auprès du député de Trois-Rivières (M. Balcer). Je vais dire à la Chambre pourquoi le parti libéral est uni sur cette question. C'est parce que nous avons procédé comme cela s'est fait bien des fois dans l'histoire de notre pays. C'est ainsi qu'on avait agi à Charlottetown, à Québec et au Palais de Westminster, et la méthode a été inscrite dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous avons accepté un accommodement. La chose a été exposée dans le programme que nous avons proposé en toute honnêteté et sincérité à la population canadienne, durant deux campagnes électorales. Nous avons dit que nous voulions un drapeau canadien qui serait vraiment canadien, et que nous voulions arborer l'Union Jack, ou un drapeau qui le renfermerait, pour symboliser notre association au Commonwealth, notre caractère monarchique et notre dévouement envers la Couronne. C'est une attitude honorable, loyale et, par-dessus tout, canadienne.

Je ne voudrais assurément pas donner l'impression de nier à un membre de quelque parti de la Chambre que ce soit le droit plein et entier d'exprimer complètement son opinion sur la question. Mais nous ne discutons pas en ce moment de la question du drapeau: nous débattons un sous-amendement technique relatif à un plébiscite. Le très honorable représentant a parlé de l'attitude de son parti. Quelle est-elle? Ses membres ne nous ont jamais dit quelle sorte de drapeau ils veulent, car ils n'arrivent pas à s'entendre, la section dirigée par le député de Trois-Rivières ne pouvant se mettre d'accord sur les désirs du très honorable représentant. Ce n'est pas un secret. A mon avis, la principale raison pour laquelle les honorables vis-à-vis ne veulent pas nous permettre de nous prononcer par un vote, c'est que cela révélerait la division sans espoir qui règne au sein de leur parti. (*Applaudissements*)

Je propose au très honorable représentant que nous votions sur le sous-amendement et l'amendement, qui ne mettent en jeu aucune question de principe, puis passions à l'étude de la motion principale. Un seul orateur a parlé jusqu'ici de la motion principale, et c'est le très honorable représentant lui-même. Je propose que nous débattions la motion principale et que, lorsque nous aurons procédé au débat le plus complet qui soit possible, nous prenions, en adultes, une décision sur la question, comme d'autres Parlements du pays ont été appelés à le faire à l'égard d'autres grandes questions. A mon avis, c'est la façon de rendre le Parlement efficace et de le faire respecter.

J'abonde dans le sens du très honorable représentant lorsqu'il dit que la question est d'importance. Je n'éprouve aucune indulgence pour ceux qui prétendent que c'est une question insignifiante et que nous devrions passer à d'autres choses plus sérieuses. Aucune question ne saurait être plus importante que celle dont dépend l'unité fondamentale du pays. Nous n'aurons guère de régime de pension du Canada si nous ne disposons pas d'un pays uni pour l'appuyer; nous n'aurons guère de politique des chemins de fer. Je dirai en passant que si l'honorable député tient sa parole, quand je présenterai cette importante mesure sur les chemins de fer—elle est prête depuis des mois—et la laisse passer, je lui en serai très reconnaissant.

**Des voix:** Présentez-la.

**L'hon. M. Pickersgill:** S'il veut agir de même au sujet du remaniement de la carte électorale—principe dont il réclame la paternité, mais il refuse de laisser naître son enfant—s'il veut le laisser naître, nous en serons heureux.

**Une voix:** Présentez-le.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il faut d'abord trancher la question à l'étude. C'est une affaire essentielle. (*Applaudissements*) Les honorables vis-à-vis, qui savent lire, devraient lire le *Feuilleton*. Ils verront que la mesure y est déjà inscrite. Nous avons beaucoup de pain sur la planche. Mais, monsieur l'Orateur, nous nous sommes attaqués à cette tâche, pour le moment, et il devrait être possible de se conduire comme des adultes en cette Chambre et de trouver une solution. Je dirai qu'aucune minorité et, surtout, aucune minorité dominée, pour ne pas dire ensorcelée par un seul homme...

**L'hon. M. Churchill:** C'est inepte!

**L'hon. M. Pickersgill:** ...ne devrait s'arroger le droit de refuser à chaque membre de cette Chambre le droit de s'exprimer de la seule façon qui permette à chacun de nous de le faire, c'est-à-dire par une mise aux voix. Voilà peut-être, somme toute, la caractéristique de notre civilisation. Dans les quatre-cinquièmes du monde, des gens ne peuvent faire ce que nous pouvons faire ici à la Chambre. Ils ne peuvent façonner leur propre destin et ils ne peuvent non plus se débarrasser de ceux qui les dirigent mal. Dans les quatre-cinquièmes du monde, la seule façon de renverser un gouvernement impopulaire, c'est la violence et la force.

Tout notre régime repose, comme l'a dit le très honorable représentant, sur le consentement et non sur la domination.

Toutefois, monsieur l'Orateur, ce régime ne peut fonctionner que si tout le monde décide franchement et loyalement de le laisser fonctionner. Aucun régime n'est plus facile à faire crouler que le régime parlementaire quand c'est l'objectif qu'on se donne. J'exhorte tous les honorables députés et je leur dis: Prononcez tous vos discours; dites tout ce que vous avez sur le cœur; faites tout votre possible pour faire triompher vos idées. Toutefois, si vos idées ne triomphent pas, acceptez le régime démocratique et laissez, comme des adultes, les questions aboutir à une solution.

**Une voix:** En imposant encore une fois la clôture?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'un député vient de parler de clôture. Je n'en avais pas dit un seul mot. Je crois que personne ici ne devrait même penser à la clôture. Nous devrions nous contenter de chercher une solution. Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous n'avons aucune raison de ne pas nous prononcer sur le sous-amendement et sur l'amendement; puis, si quelqu'un veut proposer un autre amendement, commençons à l'étudier. Il y aura probablement plusieurs amendements. Nous aurons un vote libre. Mon très honorable ami le premier ministre nous l'a dit. Si les honorables vis-à-vis veulent essayer de créer une unanimité autour d'un drapeau, rien ne les empêche de présenter un amendement à la motion du premier ministre et de laisser la Chambre se prononcer.

J'espère qu'à compter d'aujourd'hui on cessera de s'insulter au Parlement. Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'ai essayé de ne blesser personne, sauf peut-être dans le cas du très honorable représentant qui, de façon tout à fait délibérée, avait commencé son discours par des propos blessants pour tous les membres de ce côté-ci de la Chambre. Je n'ai rien fait de tel et j'entends m'en abstenir. Je soutiens, en outre, que nous devons nous élever au-dessus de ces choses-là. Quelles que soient nos convictions et nos divergences de vues, nous sommes tous sincères. Par conséquent, pourquoi ne pas régler l'affaire comme des Canadiens?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports (M. Pickersgill). Sans doute lui sommes-nous reconnaissants d'avoir exposé ce que le premier ministre (M. Pearson) pensait du drapeau et de l'hymne national quand il était chef de l'opposition. Il a parfaitement établi que l'Union Jack allait indiquer notre association au Commonwealth et qu'*O Canada* deviendrait notre hymne national. Il a ensuite parlé d'un drapeau canadien distinctif. N'aurait-il pas, par hasard, sauté le paragraphe qui décrit le drapeau comme étant un drapeau à trois feuilles d'érable?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, monsieur l'Orateur. Je citais de mémoire. Mais ma mémoire ne me semble pas si mauvaise, et j'ai toujours été disposé, à la Chambre, à reconnaître mes erreurs, comme tous les députés en conviendront. Je crois me souvenir, cependant, que mon très honorable ami le premier ministre a maintes fois répété que, selon lui, la seule façon de trancher la question était de soumettre un modèle à l'approbation du Parlement. On accorde la plus grande liberté à la Chambre des communes. Mon très honorable ami, comme chef du gouvernement, nous a proposé un modèle. Il vient de déclarer que le gouvernement ne jouera pas son sort sur cette question. Donc, tout député qui le désire peut proposer un autre drapeau; le député de Danforth (M. Scott) par exemple a dit publiquement qu'il désirait le faire. Comment pourrait-on être plus libre?

**M. MacInnis:** Le ministre des Transports (M. Pickersgill) me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui.

**M. MacInnis:** Le ministre a dit à la Chambre qu'au cours des deux dernières élections, le parti libéral avait préconisé un drapeau canadien distinctif dans ses textes et ailleurs. Il a dit que c'était la pure vérité. Le ministre soutient-il maintenant que le député d'York-Humber (M. Cowan) a menti à la Chambre le 24 août?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je pense que je n'ai vraiment pas besoin de faire des commentaires sur le discours de l'honorable député de York-Humber (M. Cowan), car si j'en faisais, je serais peut-être tenté de dire quelque chose de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis), et je ne veux pas créer pareille atmosphère à la Chambre cet après-midi.

**M. MacInnis:** Une question complémentaire. Le ministre est-il au courant que ce que l'honorable député de York-Humber a dit cet après-midi contredit directement ce qu'il a déclaré le 24 août?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, je n'ai pas lu le discours de l'honorable député de York-Humber.

**L'hon. M. Churchill:** Vous devriez le lire.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? J'aimerais vérifier si ce que j'ai cru entendre est exact. Le ministre a donné lecture de deux déclarations du chef de son parti et, dans la deuxième, il m'a semblé l'entendre affirmer que les drapeaux de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie étaient des drapeaux nationaux distinctifs qu'on ne peut confondre avec le drapeau d'aucun autre pays. S'il en est ainsi, le ministre n'admettra-t-il pas qu'il ne s'ensuit pas que l'Union Jack sera enlevé d'un pareil drapeau? J'ai indiqué nettement ma position, mais tel me semble être le but de la déclaration; il s'agirait d'un drapeau semblable à ceux de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, drapeaux que nous connaissons tous.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député pourra lire dans le hansard ce qui a été dit, et en tirer ses propres conclusions, mais ce n'est pas la conclusion que j'en ai tirée, ni celle que les autres en ont tirée. Je me rappelle très bien la déclaration, et lorsque vous rappelez le fait que mon très honorable ami le premier ministre a également déclaré que nous devrions arborer l'Union Jack, ce me semble être une indication claire que l'Union Jack ne figurerait pas dans le drapeau national. (*Exclamations*). Ma foi, tous ceux qui voudraient donner à ces paroles le sens qu'on leur a donné en les écrivant, n'éprouveraient aucun doute à leur égard.

**L'hon. M. Monteith:** Alors, pourquoi ne l'a-t-il pas dit clairement?

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député de Perth (M. Monteith) a demandé de son siège pourquoi le très honorable représentant ne l'avait pas dit clairement. Il l'a dit clairement. Pourquoi le très honorable représentant d'en face ne dit-il pas clairement quel drapeau son parti défend? Je vous dirai pourquoi, monsieur l'Orateur: c'est parce qu'il n'en défend aucun.

**L'hon. M. Monteith:** Notre drapeau sera le choix du peuple.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

**Des voix:** La mise aux voix.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, je veux demander au ministre de clarifier un point. Sait-il que j'ai à la main un document qui a été publié par la Fédération libérale nationale, 251, rue Cooper, Ottawa—du moins c'est ce qu'on dit—et qui a paru en 1963...

[L'hon. M. Churchill.]

**Une voix:** Qu'on nous le donne au complet.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Quelqu'un parle dans le fond, chose qui s'est produite bien des fois, et prétend que je n'ai ici qu'une partie du document. Je crois que le document est au complet.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je serais heureux de...

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Le ministre voudrait-il patienter un instant. J'ai ici un document distribué, sauf erreur, dans les provinces atlantiques seulement, et également publié par la Fédération nationale libérale; je n'ai pu y lire quoi que ce soit au sujet d'un nouveau drapeau. Sait-il également que le candidat libéral dans ma région aux dernières élections n'a jamais mentionné la question du drapeau à la radio, à la télévision ni autrement. Le ministre pourrait-il éclaircir ces points?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers. Je ne vois pas pourquoi le candidat libéral aurait mentionné le drapeau plus que moi, le régime de pension du Canada, ce que je n'ai jamais fait, dans ma circonscription lors des dernières élections. En ce qui concerne la mention du drapeau dans la brochure destinée spécialement aux provinces atlantiques, je tiens à préciser que le drapeau est une question nationale et non une chose qui intéresse particulièrement les provinces atlantiques; il n'y avait donc aucune raison d'en parler dans la brochure.

**Des voix:** Le vote!

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, comme tous les honorables députés le savent, je suis le dernier qui voudrais participer à ces débats avec l'idée de les prolonger indûment. J'aimerais soumettre à la Chambre une proposition pouvant être un compromis acceptable visant à résoudre ce débat par trop acrimonieux qui se poursuit depuis près de trois semaines. Je tiens à préciser que c'est la première fois que je prends la parole au cours de ce débat.

Avant de soumettre ma proposition à l'attention de la Chambre, j'estime qu'il ne faudrait pas laisser passer sans protestation certaines des accusations et des déclarations faites par le ministre des Transports (M. Pickersgill) qui vient de se rasseoir. Il a notamment dit que plusieurs honorables députés ont enfreint le Règlement de la Chambre en citant des lettres reçues de leurs commettants, des articles de journaux, etc. Et pourtant le ministre vient juste de citer un document libéral qui lui a été fourni par un député d'arrière-ban de son parti. Sauf erreur, le Règlement permet

à un député de citer des articles de journaux, des lettres, etc. s'il veut faire siennes les opinions qui y sont exprimées. Je ne crois pas que ce soit abuser du Règlement de la Chambre que d'agir ainsi. Il a accusé le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) d'être avide de pouvoir, d'empêcher les Canadiens d'avoir un drapeau s'ils en veulent un. Ce petit mot «si» revêt une grande importance dans cette déclaration. Tout ce que le chef de ce parti de l'opposition a demandé, c'est de la collaboration afin de saisir le peuple canadien de la question. Si la population du pays souhaite avoir un nouveau drapeau, il n'y a qu'un moyen de le savoir, et c'est en procédant à un plébiscite national pour connaître son point de vue.

Monsieur l'Orateur, le représentant a dit que les membres de notre parti essayaient de dissimuler leur nudité, si je le paraphrase bien, sous les vêtements dont s'étaient débarrassés les libéraux. Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'aimerais mieux mourir gelé que de me revêtir de ces faux-semblants, que d'assimiler cette façon politique d'envisager la question d'un drapeau national pour le Canada.

Il a prétendu que le chef de l'opposition officielle domine notre parti, en déclarant qu'il nous a hypnotisés, ensorcelés. Je dirais, monsieur l'Orateur, que même si cette accusation était vraie—et je le nie—il vaudrait beaucoup mieux avoir un chef qui sache mener les membres de son parti, qu'un premier ministre qui traite, selon toute évidence, ses députés d'arrière-ban en esclaves, les obligeant à se plier à son choix personnel et leur imposant le silence dans le débat. Ce doit être vrai, sinon nous les aurions entendus en dire davantage.

Il a dit en outre, monsieur l'Orateur, d'une voix onctueuse et papelarde, qu'il ne tenait pas à critiquer les mobiles des députés. Il a fait appel à eux, en les invitant à s'abstenir, dans ce débat, de toute mention des mobiles de certains représentants. Or, serait-il possible d'agir ainsi, quand il faut se rendre à l'évidence?

Je dirai maintenant un mot ou deux pour examiner si le premier ministre a dit, avant les élections de 1962-1963 et pendant la campagne électorale, quoi que ce soit de définitif à la population au sujet d'un modèle distinctif de drapeau national pour le Canada. Je maintiens qu'il n'en a rien dit. J'ai ici des coupures de presse et la copie du texte de certaines entrevues qui, si elles sont exactes, ne font qu'étayer mon affirmation.

Monsieur l'Orateur, avant d'abandonner le sujet, l'invitation tant soit peu cafarde du ministre des Transports, je lui demanderais, quand il fera appel aux députés, de s'abstenir de faire des insinuations au sujet des mobiles des députés, et de méditer sur les propos de son propre chef de parti, le premier ministre, lorsqu'il prononçait des discours au sujet de l'activité et des mobiles du premier ministre d'alors, maintenant chef de l'opposition officielle.

Le 18 septembre 1962, le premier ministre actuel, dans un discours adressé aux députés libéraux de Toronto et de la région métropolitaine, à l'hôtel Royal York, a dit, en parlant du premier ministre d'alors, les paroles suivantes au sujet des mobiles de celui-ci. Il a employé, en parlant de M. Diefenbaker, l'expression «effronterie incroyable». Il a parlé de «tromperie aussi grossière qu'impardonnable». Et il a ajouté: «...a continué cette tromperie...» en mentionnant le ministre de l'Agriculture d'alors, c'est-à-dire l'honorable Alvin Hamilton. Il a dit également, à propos de M. Diefenbaker, alors premier ministre:

> Les élections une fois terminées, le premier ministre n'a plus essayé de dissimuler les faits.

Or, je me propose de consigner au compte rendu certains faits que j'affirme avoir été dissimulés au peuple canadien par le premier ministre et ses collègues quand ils parcouraient le pays dans tous les sens pour prononcer des discours sur le drapeau. L'honorable député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) s'est déjà reporté à l'une de ces phrases.

Le ministre a en outre déclaré au sujet de motifs:

> A-t-on jamais autant déçu les électeurs?

Il a aussi employé l'expression «explication absurde» et «outrage au Parlement». Il a également déclaré:

> L'homme qui ne peut faire un discours sans se vanter d'avoir rétabli les droits du Parlement.

Cette allusion visait le premier ministre d'alors; elle a été faite par le chef de l'opposition, aujourd'hui premier ministre. Pourtant, face à ces réalités, le ministre des Transports fait un appel béat et louable aux honorables députés leur demandant de ne pas faire allusion aux mobiles. Je conseille à l'honorable représentant de réfléchir plutôt aux propos tenus par son propre chef avant de lancer pareil appel. Je tiens à rappeler aux honorables députés que, pendant que le très honorable chef de l'opposition traitait de ce que sir Wilfrid Laurier a dit au sujet de l'obstructionnisme des années passées, le ministre des Transports l'a interrompu en posant une question. En lisant les débats de la semaine dernière, j'ai remarqué que le premier ministre avait employé le mot «obstruction» et que les députés qui siègent en face et à

ma gauche avaient prononcé ce mot à plusieurs reprises et crié «aux voix!» Monsieur l'Orateur, je voudrais encore une fois verser au compte rendu les paroles du ministre des Transports au sujet de la liberté de parole et du droit qu'ont tous les députés de prendre part aux délibérations. Il voulait parler de toutes les questions et je suppose que celle qui est présentement à l'étude n'est pas la moindre.

Le 29 novembre 1963, le ministre des Transports déclarait:

> Dans la mesure où je suis intéressé, personne dans le gouvernement n'a proféré une telle allégation.

Il parlait de l'obstruction. Puis il a ajouté:

> Ce n'est sûrement pas moi, et je veux l'affirmer sans ambiguïté. Je n'ai jamais lancé une telle allégation contre l'opposition. Je crois qu'il y a eu une certaine mesure de collaboration...

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'il peut encore y avoir de la collaboration si ces députés renoncent à l'opposition acharnée qu'ils ont adoptée et étudient une proposition que je ferai ce soir.

Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps qui me reste avant six heures, j'aimerais me reporter à ce que le ministre a dit au sujet de l'obstruction survenue au cours du débat sur le remaniement de la carte électorale. Comme le rapporte le hansard du 29 novembre 1963, à la page 5562, le ministre des Transports a dit:

> L'hon. M. Pickersgill: Peut-être que je suis le premier coupable, et que je contreviens moi-même au Règlement en évoquant le débat sur le rajustement électoral de l'autre jour; mais mon honorable ami voudra bien reconnaître sans doute que je me range parmi les partisans des discussions au Parlement, et que, pour moi, les débats ne constituent pas une obstruction. Je n'ai jamais dit, je n'ai jamais pensé que, dans l'ensemble, au cours de la présente session et notamment depuis notre réunion de septembre, il s'est passé quoi que ce soit dans cette enceinte que l'on puisse qualifier de manœuvres obstructionnistes.

Monsieur l'Orateur, si j'en juge d'après les applaudissements que les députés d'arrière-plan siégeant en face de nous ont réservés aux observations du ministre des Transports, ce dernier ne semble pas être le seul à croire qu'une minorité a le droit d'examiner son opinion. D'après ce qu'il a dit, le ministre semble estimer que la discussion devrait porter uniquement sur la motion principale. Il comprend très bien qu'il ne peut en être ainsi. Je sais qu'il n'a pas suffisamment de maîtrise sur les députés d'arrière-plan pour les empêcher de faire ce qui pourrait manifestement être fait. Lorsque la Chambre aura disposé du sous-amendement et de l'amendement, n'importe quel vis-à-vis ou n'importe quel député siégeant à ma gauche pourrait proposer—et le ministre s'en rend bien compte—que la résolution soit mise aux voix afin de nous priver d'un débat libre sur la question.



Voilà pourquoi nous discutons du sous-amendement; c'est aussi la raison pour laquelle les membres de l'opposition ont le droit de s'exprimer librement sur toute question aussi importante que celle du drapeau national.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, avant six heures, je montrais sous leur vrai jour les observations du ministre des Transports (M. Pickersgill) et je signalais aux députés ses remarques au sujet de ce qu'il appelle la domination du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) sur son parti. J'ai également parlé, je crois, de la servilité des députés de l'arrière-plan dans son propre parti qui, sauf deux, je crois, n'ont pas participé au présent débat. Ils se plaignent de former un gouvernement minoritaire. Chaque fois qu'ils sont acculés par l'opposition et qu'ils sont piqués par la justesse des critiques émanant de l'opposition, ils se plaignent d'être en minorité. Il sied mal au ministre des Transports de parler de la domination du chef de l'opposition sur les membres de l'opposition en ce qui concerne la direction...

**M. Moreau:** Le député me permet-il une question? Il a dit, sauf erreur, que seulement deux membres de notre parti ont pris la parole au cours du présent débat. J'aimerais savoir s'il a lu la nouvelle parue dans le *Journal* d'Edmonton, selon laquelle le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) aurait déclaré qu'il n'y avait pas d'obstruction systématique au Parlement et que, des 45 députés qui avaient pris la parole au 17 août, 19 étaient des conservateurs et 18, des libéraux.

**M. Nielsen:** Il voulait parler des six premiers jours du débat. Je ne crois pas que le député veuille me faire dire ce que je pense vraiment de cette déclaration. Tout cela est arrivé les six premiers jours du débat. Que le député nous fasse donc connaître ses vues sur le drapeau. Que lui-même et tous les députés de l'arrière-ban en face de nous communiquent les vues de leurs commettants sur le drapeau au lieu de se plaindre de leur situation minoritaire, misant sur l'influence qu'exerce le gouvernement sur le Crédit social à la Chambre et portant un grand nombre de députés à se méfier de la situation très gênante qui existe entre le député de Winnipeg-Nord et le gouvernement. Chaque fois que le gouvernement veut qu'un changement soit apporté au Règlement ou qu'un compromis soit proposé, d'où

vient ce changement ou ce compromis? Vient-il du gouvernement? Vient-il d'un ministre?

**M. Knowles:** L'honorable député s'est trompé de circonscription et il fait fausse route.

**M. Nielsen:** Je ne me trompe jamais de circonscription, puis-je dire à l'honorable député, car il est maintenant connu comme le guide constitutionnel de la Chambre. Pourquoi certaines de ces qualités de chef ne sont-elles pas...

**M. Barnett:** L'honorable député a parlé de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui siège ici à l'arrière.

**M. Nielsen:** Je voulais dire Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est toujours au septième ciel quand il s'agit de guider la Chambre, de sorte qu'il me pardonnera si je me suis un peu embrouillé.

**M. Webb:** Il essaie de devenir Orateur permanent. C'est là son objectif.

**M. Nielsen:** Au lieu de nous lamenter sur la question de minorité, je pense que les membres du cabinet de l'autre côté devraient nous tracer une voie quelconque. Le premier ministre (M. Pearson) est à Charlottetown aujourd'hui et voici ce que le *Citizen* et le *Journal* d'Ottawa écrivent à ce sujet:

> Le premier ministre M. Pearson a exhorté aujourd'hui les Canadiens à acquérir le sens des réalités politiques, la passion de la justice et le don du compromis.

Où sont tous ces talents? Le premier ministre nous en donne-t-il des preuves, en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis? Où sont les propositions de compromis?

**M. Orlikow:** Quelle est la vôtre?

**M. Nielsen:** J'en ai une.

**M. Orlikow:** Ce sera la première émanant de votre parti.

**M. Nielsen:** Cela n'est pas exact non plus car, pas plus tard que cet après-midi, l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton) et le chef de l'opposition ont fait des propositions.

**M. Webb:** Il vient à peine de revenir; il n'en sait rien.

**M. Nielsen:** A mon avis, on rejette simplement ces propositions. Le gouvernement—et c'est le comportement typique des libéraux—estime que, parce qu'il a la majorité, on devrait accepter ses idées et seulement les siennes. C'est une tradition chez les libéraux. Ils n'ont jamais agi autrement. Ils croient qu'on devrait adhérer à leurs opinions parce qu'ils forment le gouvernement. Personne d'autre n'est autorisé à se former une opinion. Ils croient que nous faisons de l'obstruction parce que nous osons nous opposer à un de leurs projets, que ce soit celui du drapeau ou toute autre mesure dont la Chambre est saisie. En outre, l'entente relative à la propagande qu'ils ont conclue avec les journaux du pays ne permet pas aux Canadiens d'obtenir un exposé exact des faits réels. Tout simplement parce que les membres de l'opposition ont des opinions à exprimer sur une question aussi importante que celle du drapeau national du Canada et que ces opinions ne coïncident pas avec celles du parti libéral, ou plutôt avec celles d'un seul homme, il s'agit d'obstruction. Cela ne devient pas de l'opposition simplement parce que nos vues ne coïncident pas avec les leurs.

J'ai parlé de l'annonce d'un nouveau modèle, tout comme le ministre des Transports. Ce dernier tente de nous faire croire que le premier ministre et le parti libéral en général ont clairement expliqué à la population, au cours de la dernière campagne électorale, qu'un modèle de drapeau trifolié serait proposé. Cela est faux.

**M. Walker:** C'est vrai.

**M. Nielsen:** Le *whip* du gouvernement dit que c'est vrai. Cela est faux. Cela n'est pas vrai du tout. Pas une fois, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement, le premier ministre ou un membre du parti libéral n'ont dit que s'ils étaient élus ils présenteraient au Parlement un drapeau trifolié. Cela me semble important parce que le parti libéral tente de dire maintenant qu'un plébiscite n'est pas nécessaire parce que ce modèle a été soumis à la population du Canada avant qu'elle porte les libéraux au pouvoir. Ces derniers soutiennent, par conséquent, qu'ils ont obtenu du peuple un mandat qui les autorise à insister sur l'adoption de ce modèle de drapeau.

Ce n'est pas vrai, tout simplement. Cela confine à la fraude. Le ministre des Transports (M. Pickersgill) a cité des passages de discours prononcés par le premier ministre (M. Pearson) les 21 et 27 juin 1960. J'ai en main un article paru dans le *Daily News*, d'Amherst (Nouvelle-Écosse), le 29 décembre 1961. Cet article est coiffé du titre: «Le chef libéral M. Pearson exprime ses vues sur le drapeau distinctif». Je pense que c'est révélateur, pour dire le moins. Il commence ainsi:

> Les observations de l'honorable Lester B. Pearson au sujet d'un drapeau canadien distinctif ont suscité un grand intérêt. Le chef libéral faisait ces commentaires au cours d'une conférence de presse tenue à l'hôtel Fort Cumberland, le 9 novembre, en réponse à la question que lui posait M. John Andrews, commentateur de nouvelle à la radio, à Halifax.

Étant donné le nombre de lettres et de demandes de renseignements que nous avons reçues, nous avons préparé une transcription de l'entrevue, ainsi qu'il suit:

M. Andrews: Monsieur Pearson, que pensez-vous d'un drapeau canadien distinctif?

M. Pearson: Je suis très bien disposé à l'égard d'un drapeau canadien distinctif. En fait, nous l'avons inscrit dans notre programme depuis plusieurs années, maintenant...un drapeau canadien distinctif...

M. Andrews: Pensez-vous à un modèle en particulier?

M. Pearson: Je n'ai aucun modèle particulier en vue, mais, naturellement, je...on ne saurait préconiser un drapeau canadien distinctif sans être disposé à endosser la responsabilité de la décision du Parlement quant au choix du modèle.

M. Andrews: Selon vous, l'Union Jack devrait-il y figurer?

M. Pearson: J'opterais pour un drapeau distinctif qu'on ne saurait confondre avec celui d'aucun autre pays... J'en suis encore là en ce moment.

Belle réponse évasive de la part du premier ministre. Et l'honorable représentant voudrait nous faire croire que jamais le premier ministre n'a donné l'impression que l'Union Jack serait supprimé de tout drapeau choisi en fin de compte. Ce n'est pas vrai. L'interview se poursuit:

M. Andrews: Donc, d'après vous, l'Union Jack ne devrait pas en faire partie?

M. Pearson: Je viens tout juste de dire qu'il ne pourrait...je pense que le pavillon rouge actuel peut passer pour le drapeau d'autres pays. C'est le drapeau de la marine marchande britannique, à peu de choses près. Et même, je l'ai remarqué l'autre jour dans les annonces, il ressemble beaucoup au drapeau des Bermudes.

M. Andrews: Vous avez dit que les libéraux travaillaient à un modèle. Quel...

M. Pearson: Il y a des centaines de modèles. Mais il incomberait au gouvernement de décider lequel il présenterait au Parlement.

M. Andrews: Comment consulteriez-vous la population à ce sujet?

M. Pearson: A l'occasion d'élections générales. Si l'idée d'un drapeau canadien distinctif ne pouvant être confondu avec celui d'aucun autre pays ne lui plaît pas, elle va nous le faire savoir en termes non équivoques.

M. Andrews: Quels drapeaux actuels garderiez-vous? Un de ceux-ci?

M. Pearson: Je ne vais pas aborder ce soir la question du modèle de drapeau.

Ceci se passait en 1961, un an après la citation dont le ministre des Transports a saisi la Chambre. Je continue de vous lire cette interview:

M. Andrews: Croyez-vous que le pays ait besoin de ce symbole pour nous garder ensemble?

M. Pearson: Oui. Je crois que, dans l'intérêt de l'unité nationale, ce serait une bonne idée d'avoir un drapeau canadien distinctif.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Les honorables vis-à-vis applaudissent. Pourtant, selon des articles de journaux exprimant l'opinion des Canadiens de toutes les régions du pays, non seulement d'un océan à l'autre mais du nord au sud, aucun facteur ne contribue plus à désunir la nation que le modèle choisi par le premier ministre et la façon dont il nous en a saisis. L'article continue ainsi:

[M. Nielsen.]

M. Andrews: Et le malaise au Québec? Croyez-vous que cela contribuerait à l'atténuer?

Nous arrivons à la véritable raison de l'empressement incongru du premier ministre à imposer cette affaire au pays.

M. Pearson: L'une des choses dont on parle le plus au Québec, c'est la nécessité d'un drapeau et d'un hymne national qui soient les symboles de notre nationalité et de notre unité, de l'obligation d'essayer de résoudre ces problèmes de façon à susciter le moins de division possible et à réaliser le maximum d'unité. C'est une bonne façon de présenter le problème.

Il est navrant qu'il n'ait pas songé à une meilleure façon de concevoir la chose avant de saisir le Parlement de ce véritable cauchemar de plombier.

M. Andrews: Croyez-vous que le Québec s'opposerait à tout, sauf à ce qu'une partie de son fleur-de-lis y figure? Exige-t-il cette partie du fleur-de-lis?

Cette question a reçu une réponse très intéressante et je demande aux honorables députés d'y réfléchir.

M. Pearson: Nous inviterions les ministres fédéraux du Québec à désigner un modèle, et je suis sûr qu'ils exprimeraient alors leur point de vue sans ambages.

A mon sens, cela nécessite une certaine interprétation.

M. Andrews: Que pensez-vous qu'ils diraient?

M. Pearson: Je n'ai pas encore choisi mes ministres du Québec...

M. Andrews: Vous ne constituerez donc pas de comité parlementaire comme votre prédécesseur?

M. Pearson: Je crois que nous avons bien assez des modèles présentés au cours des 25 dernières années. Je ne puis concevoir de nouveaux modèles. On m'en a présenté une cinquantaine depuis un an, dont certains sont saisissants.

Plus loin, on lit ceci:

M. Andrews: Eh bien! Comme Canadien, M. Pearson, quelle idée vous faites-vous d'un nouveau drapeau canadien?

M. Pearson: Je ne vais pas vous dire ce que devrait être le modèle.

C'est tout ce qu'il était disposé à nous confier en décembre 1961.

Comment le premier ministre s'y est-il pris quand finalement il s'est décidé à agir? J'ai ici une épingle qu'on porte sur le revers de l'habit. C'est une reproduction exacte du modèle Pearson et on était à la fabriquer au moment où le premier ministre a fait son discours à la Légion canadienne à Winnipeg. On ne saurait y trouver le nom du fabricant, même si le nom du fabricant figure maintenant sur ces épingles mises en vente dans les bimbeloteries des aéroports, dans les kiosques à journaux, etc., dans tout le pays. On est porté à se demander qui a eu le privilège

de tenir de première main les renseignements lui permettant, de toute évidence, de réaliser plusieurs milliers de dollars, car il ne s'agit pas d'une épingle à bon marché; elle est en trois couleurs et plaquée en or. Cette broche a manifestement rapporté des bénéfices considérables à son fabricant.

**M. Moreau:** Le représentant me permettrait-il de lui poser une question? Pourrait-il identifier le fabricant? S'il en est incapable, comment peut-il affirmer que les broches ont été fabriquées avant que le premier ministre prenne la parole à Winnipeg?

**M. Nielsen:** Aucun fabricant n'aurait la stupidité d'inscrire son nom sur une broche mise sur le marché avant que le Parlement soit saisi du modèle de drapeau. En outre, je sais qu'elle a été fabriquée avant le discours de Winnipeg, car j'en avais une avant cette date et avant que la résolution sur le drapeau soit présentée au Parlement. La chose est fort simple. Je me demande combien de personnes ont pu réaliser des bénéfices grâce à la fabrication de drapeaux, de rubans pour pare-chocs et ainsi de suite avant que le Parlement soit informé du choix du gouvernement.

**M. Côté (Longueuil):** Le nouveau drapeau doit être populaire s'il a enrichi tant de monde.

**M. Nielsen:** Le 20 mai 1964, le *Star*, de Toronto, publiait un article sur une certaine conférence de presse qui a dû être convoquée par l'organisateur libéral puisque le premier ministre lui en a attribué le mérite. Je trouve cet article extrêmement intéressant. Il commence ainsi:

Quelques minutes avant 6 heures jeudi soir dernier, huit courriéristes parlementaires ont quitté leurs bureaux dans divers quartiers de la ville pour se diriger vers la résidence du premier ministre Lester Pearson, promenade Sussex, où ce dernier les avaient invités à discuter la question du drapeau national du Canada.

C'était le 20 mai 1964. L'article se poursuit ainsi:

Les huit, tous rédacteurs et journalistes, ont été rassemblés dans une salle de séjour, peinte récemment en gris et vert, où le premier ministre, détendu, un scotch à l'eau à la main, les attendait pour lancer un ballon d'essai ou, comme l'a dit plus tard quelqu'un qui avait assisté à cette réunion, pour orienter les nouvelles. Lancer un ballon d'essai est une manœuvre politique établie depuis longtemps. Certains journalistes reçoivent des renseignements qui sont censés être de source autorisée et on les encourage à rédiger des articles sans révéler la provenance de ces nouvelles.

Le gouvernement ou les dirigeants du parti peuvent alors juger de la réaction publique et en tenir compte pour savoir s'il y aurait lieu d'aller de l'avant ou de revenir sur leur décision.

Les huit journalistes convoqués—Walter Stewart du *Star Weekly* de Toronto, Tim Creery et John Walker de la chaîne *Southam*, Bob McKeown du *Weekend*, Ron Collister du *Telegram*, Stan Westall du *Globe and Mail*, Geoffrey Scott de *CHCH-TV*, à Hamilton, et Chris Young, rédacteur du *Citizen* d'Ottawa—s'attendaient à une discussion sur le drapeau.

Il est peu probable qu'ils aient prévu la déclaration importante qu'on leur a faite...

Le ministre des Transports voudrait nous faire croire qu'il ne s'agit pas d'un choix personnel du premier ministre.

...leur annonçant qu'il avait envoyé un télégramme à la reine pour l'informer...

Et nous nous rappelons les questions posées au premier ministre pour savoir si oui ou non le télégramme avait été envoyé, et les démentis que nous avons reçus.

...que le pavillon rouge ne figurerait pas sur un nouveau drapeau canadien, et qu'il exposerait toute la question au congrès de la Légion royale du Canada à Winnipeg, le dimanche suivant.

Tout cela s'est passé avant même que le Parlement en soit informé.

Alors qu'on servait à boire et que les journalistes grignotaient leurs sandwhiches, M. Pearson sortit plusieurs cartons sur lesquels figuraient des modèles de drapeaux, en tira un, représentant trois feuilles d'érable tigées entre deux bandes bleues et le plaça sur la cheminée en disant que c'était le drapeau de son choix.

Il déclara qu'il était prêt à engager l'existence de son gouvernement sur la question.

Toutefois, il a bien précisé que le modèle désigné avait été choisi par lui personnellement.

Inutile de dire qu'avec un ballon d'essai comme celui-là, les journalistes n'ont pas perdu de temps pour courir à leurs machines à écrire; en effet, une heure et demie plus tard ils faisaient connaître l'opinion du premier ministre sur le drapeau, telle qu'elle leur avait été communiquée.

Bien que deux des plus importants organes de nouvelles—la *Presse canadienne* et Radio-Canada—n'aient pas été invités au 24 Sussex Drive, le premier ministre a sans doute obtenu exactement ce qu'il voulait: un débat universel sur un modèle de drapeau précis pour lequel il ne pouvait être tenu responsable.

Tel est le sens des responsabilités que nous en sommes venus à attendre du premier ministre et de ses collègues du cabinet.

A la Chambre des communes, le lendemain, le premier ministre Pearson a démenti catégoriquement à trois reprises que le gouvernement avait pris une décision sur le drapeau et, si l'on s'en tenait à la lettre plutôt qu'à l'esprit, il disait vrai.

Selon la plupart des commentateurs politiques, on a été à deux doigts d'infléchir les nouvelles qui paraîtraient dans les journaux, bien que des représentants de journaux hostiles à l'égard de cette question aient été présents à la conférence.

Mais le premier ministre n'a certainement pas déformé ses vues et n'a pas non plus caché certaines choses pour que le gouvernement ne perde pas la face. En fait, il en a trop dit.

Mais la prochaine fois qu'il voudra lancer un ballon d'essai, il permettra sans doute à quelqu'un un peu moins haut placé dans la hiérarchie de tenir la ficelle.

Je crois qu'il n'est pas tout à fait à la hauteur de la situation.

Avant l'expiration de mon temps de parole, j'aimerais faire une proposition qui se fonde sur ce que j'ai lu dans les *Débats,* notamment le discours prononcé par le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) le 20 août 1964. Il a alors exposé, avec beaucoup de compétence et de lucidité, quatre principes pour guider les membres de la Chambre et les Canadiens dans le choix d'un modèle pour le drapeau national du Canada et il a proposé, comme d'autres membres de notre groupe, l'établissement d'un comité.

Certains députés ont parlé de l'opportunité d'avoir un congé afin de pouvoir consulter leurs commettants et connaître leurs vues. Je me demande si le gouvernement songerait à soumettre à l'approbation de tous les partis l'institution d'un pareil comité dont les attributions seraient dans le sens proposé, c'est-à-dire, sa décision quant au choix d'un modèle, devra être prise à la majorité des voix, et 80 p. 100 dénoteraient, à ce que j'ai entendu dire, une opinion majoritaire.

Supposons que le comité soit établi et qu'une entente soit conclue dès maintenant. Si tous les chefs de parti disaient: «Nous acceptons d'instituer ce comité dès que le Parlement se réunira de nouveau après le congé», nous pourrions alors avoir un congé si les députés le désirent, à la condition que le comité soit constitué dès leur retour, disons, à la fin du mois, et qu'il s'attaque immédiatement à la tâche de choisir un modèle.

Certains ont parlé de trois mois, certains autres, de deux mois, et d'autres encore, d'une période de temps pour les discussions du comité. Mais plutôt que de tenter d'en arriver à un compromis sur le délai accordé au comité pour prendre une décision, pourquoi ne pas s'occuper du mandat du comité, y compris l'ordre de présenter à la Chambre, dans les 30 jours qui suivront, un rapport faisant connaître si, oui ou non, les membres croient pouvoir arriver à une décision quant au modèle?

Si les membres du comité, après 30 jours de délibérations, estiment qu'ils sont incapables d'arriver à un accord, ou qu'ils ne peuvent y arriver avec une majorité de 80 p. 100 des voix, mettons...

J'entends des petits rires là-bas. C'est tout ce que l'honorable député peut proposer. C'est peut-être un gloussement. Mais si les membres du comité font rapport à la Chambre, un rapport provisoire, dans lequel ils déclarent que la question ne peut être réglée à la majorité, alors la question revient à la Chambre sans plus tarder. Cette proposition n'est qu'un compromis, mais un compromis efficace. C'est un compromis qui ne nuira à aucun député, de quelque côté de la Chambre qu'il soit.

[M. Nielsen.]

Toutefois, si, avant 30 jours, les membres du comité constatent que leur travail avance et qu'ils devraient réussir à s'entendre sur un modèle, leur rapport provisoire le consignera et ils seront libres de retourner à leur travail et de le terminer. Ensuite, ils présenteront au Parlement leur rapport final qui ne ferait l'objet que d'un débat limité, par les chefs de partis, par exemple. On pourrait ainsi économiser beaucoup de temps. Il est possible qu'on trouve un modèle acceptable pour tous les partis, un modèle qui traduirait plus fidèlement les sentiments de tous les Canadiens que le modèle particulier qui fait l'objet du présent débat. On aurait de meilleures chances de trouver d'une façon logique un modèle acceptable pour tous et qui tiendrait compte des sentiments de tout le monde.

Tous les membres de la Chambre devraient trouver cette idée au moins assez intéressante pour obliger les chefs de partis à l'étudier.

**M. Côté (Longueuil):** L'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Nielsen:** Oui.

**M. Côté (Longueuil):** Si un comité réussissait à s'entendre sur un modèle et à le proposer à la Chambre, ensuite, après un débat limité, l'honorable député demanderait-il encore la tenue d'un plébiscite ou le drapeau proposé serait-il accepté tout de suite?

**M. Nielsen:** Si, d'après son mandat, le comité était chargé de choisir un modèle—encore une fois, c'est une opinion personnelle—il me semble que ce mandat se trouverait à exclure l'idée du plébiscite. Encore une fois, il faut bien comprendre que c'est une idée, une opinion tout à fait personnelle. Il est possible cependant que si les chefs de partis s'entendaient sans aucune équivoque sur la création d'un comité, il se mettrait à l'œuvre immédiatement après le congé qui commencerait dans un jour ou deux, mettons, le 1er ou le 2 octobre, ou peu importe la date, et, au plus 30 jours plus tard, il informerait la Chambre du progrès réalisé. Si le rapport révèle qu'il y a eu progrès, on pourrait ensuite demander aux membres du comité de terminer leurs travaux.

Si le rapport révèle qu'il est impossible de faire l'unanimité ou d'accepter un modèle par une majorité comparable à celle du dernier comité, c'est-à-dire 23 voix contre une,

alors, il faudrait prévoir, dans le mandat du comité, que la question serait de nouveau soumise à la Chambre sans délai. Il me semble que cette idée devrait sourire aux chefs de partis et qu'ils pourraient l'accepter comme un compromis. Si cette proposition ne donne rien, personne n'y aura perdu, mais si elle réussit, nous avons tout à gagner.

**Des voix:** Le vote!

**M. Nicholas Mandziuk (Marquette):** Monsieur l'Orateur, nous avons entendu cet après-midi et ce soir des discours très intéressants. Il était réjouissant et remarquable de voir le premier ministre suppléant (M. Pickersgill) exprimer certaines vues et faire certaines révélations, puisque le côté du gouvernement n'avait que très peu participé au débat depuis dix ou douze jours. Il justifie la présentation du projet de résolution sur le drapeau en disant que c'était un article du programme électoral des libéraux. J'ai tenté de vérifier, avec l'honorable député, dans diverses parties du Canada, et j'ai constaté que, lorsque la chose convenait au parti libéral, l'article entrait dans le programme, mais que, lorsque le programme ne spécifiait pas, lorsque le programme n'indiquait pas en toutes lettres qu'un drapeau qui serait présenté ferait abstraction de l'Union Jack, on ne disait pas que le drapeau ne porterait pas l'Union Jack.

Monsieur l'Orateur, les députés libéraux et le gouvernement auraient dû être francs avec les Canadiens. Ils ne l'ont pas été. Ils n'ont pas de mandat pour présenter un drapeau et pour tenter de l'imposer au Parlement. Nous n'avons aucune raison de l'accepter, puisque nous n'avons aucun mandat, de la part des Canadiens, pour l'accepter ou pour le rejeter. Le premier ministre suppléant (M. Pickersgill), si j'ai bien compris ce qu'il disait—bien qu'il ait été fort excité et ait tenté de dire beaucoup de choses dans le peu de temps dont il disposait et, je crois, ait tenté de répondre au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de façon aussi concise que possible, a déclaré que l'amendement n'est pas tellement important, mais que le projet de résolution est très important. Cependant, monsieur l'Orateur, si le projet de résolution est très important, qu'est-ce qui permet à l'honorable représentant de prétendre que nous perdons le temps dont dispose le Parlement et le temps dont dispose le pays? Si le projet de résolution est important, il doit être examiné à fond et la question devrait être déférée au peuple. A cet égard, l'opposition officielle a été conséquente. Le parti conservateur a dit que la question devait être déférée au peuple du Canada, et le sous-amendement renferme certaines questions auxquelles le peuple du Canada devrait répondre avant que le gouvernement prenne une décision sur le modèle de son choix. Je sais que certains Canadiens sont en faveur du drapeau proposé par le premier ministre (M. Pearson). Nous savons très bien qu'il est des milliers de gens et de nombreuses associations qui nous ont sollicités par voie de pétitions, de télégrammes et de lettres indiquant qu'ils appuient le pavillon rouge. Ainsi donc, monsieur l'Orateur, il ne convient pas que le premier ministre suppléant nous accuse d'être les seuls à empêcher l'adoption de ce projet de résolution. Le premier ministre suppléant dit que nous retardons l'approbation du drapeau à feuilles d'érable par le peuple canadien. Mais je prétends, monsieur l'Orateur, que le peuple canadien aspire à exprimer son choix, bien que le gouvernement allègue que le peuple veut le drapeau proposé par le gouvernement.

Nous devons admettre que certaines gens ne veulent ni l'un ni l'autre, si nous en jugeons par les lettres et autres communications que nous avons reçues. J'ai moi-même reçu de ces missives, et elles sont parvenues à tous les députés. Je sais aussi que des lettres dans ce sens étaient adressées aux tenants du gouvernement. On nous a réclamé trois feuilles, quatre feuilles, cinq feuilles et davantage; des rectangles, des diagonales, et toutes sortes de dessins. Chacun avait un différent modèle et une différente interprétation du drapeau qu'il nous faudrait. Mais la population du Canada, comme nous, de ce côté-ci de la Chambre, et ceux qui siègent du côté du gouvernement, ont une chose en commun, c'est de vouloir un drapeau légitime pour notre pays.

Or, monsieur l'Orateur, nous en avons un. Je maintiens qu'il a un statut quasi légal, puisqu'il a été établi par décret du conseil. A mon avis, la population canadienne voudrait un drapeau institué par la voie législative, par un bill du Parlement. Dans certains pays, aucune mesure législative n'a déterminé le drapeau. C'est l'usage qui a créé et fait accepter l'Union Jack des îles britanniques comme drapeau du pays. Par contre, chez nos voisins du Sud, qui s'enorgueillissent de leur drapeau étoilé, le Congrès l'a consacré officiellement par la voie législative.

Nous estimons comme eux qu'il faudrait légaliser le drapeau de notre pays. Il faut être raisonnable en l'occurrence, monsieur l'Orateur. Nous ne prétendons nullement que personne n'approuve le modèle trifolié. Je suis parmi les premiers qui hésiteraient à jeter le discrédit sur le modèle aux feuilles d'érable;

je le respecte beaucoup. Toutefois, quelque chose s'est passé à la Chambre. J'ai admiré le courage du représentant qui siège derrière moi, le député de Yukon (M. Nielsen), lorsqu'il a affirmé que personne, du côté des libéraux à la Chambre, n'a traité la question avec quelque autorité. Je me souviens que, les premiers six jours du débat, un libéral après l'autre prenait la parole. Certains membres des petits partis, qui sont devenus depuis les alliés silencieux du gouvernement, ont fait alors certaines observations. Mais que s'est-il passé depuis? Un ou deux représentants se sont déclarés d'accord avec le premier ministre, et un ou deux ont eu assez de courage pour exprimer leurs dissidence. Et quel apport ont fait les autres? Des gémissements d'agonie; des moqueries; des sourires enfantins; on a soulevé des questions de privilège, posé des questions, mais rien de plus. On s'est généralement tu de l'autre côté de la Chambre. Malgré cela, monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a l'effronterie de dire que notre parti est dominé par le très honorable chef de l'opposition. Qui domine sur les membres du gouvernement? Qui leur a imposé silence? Qui est derrière le mur de Berlin à cet égard?

**Des voix:** Honte!

**M. Mandziuk:** Qui est responsable de cet état de choses, monsieur l'Orateur? Craignent-ils leur chef? N'ont-ils rien à dire, aucun principe personnel? Au cours des six premiers jours du débat, nous avons vu que ce parti avait de beaux parleurs, agréables à entendre. Nous savons qu'ils ont parlé aux journalistes et, partant, à la population. Ils ont adressé des lettres d'excuses à leurs commettants et ont essayé de leur faire comprendre pourquoi ils favorisaient ce drapeau. Toutefois, monsieur l'Orateur, il serait intéressant de les entendre parler au lieu de lancer des observations, bien assis à leur place. Nous aimerions que ces messieurs expriment leur avis, montrent un peu de courage et d'initiative et nous disent ce qu'ils pensent des pétitions, etc. qu'ils ont reçues. Ainsi, leurs commettants connaîtraient leur attitude et sauraient que ces députés ne craignent pas de se prononcer.

Le premier ministre suppléant a déclaré que le très honorable chef de l'opposition domine ce parti. Il a parlé avec véhémence, avec de grands éclats de voix. Il a dit que le chef de l'opposition a l'obsession du pouvoir et qu'il domine ce parti. Dites-moi, monsieur l'Orateur, a-t-il dominé des milliers de membres de la Légion canadienne? Domine-t-il les succursales de la Légion dans ma circonscription dont je parlerai? Domine-t-il l'Ordre impérial des filles de l'Empire? Domine-t-il les orangistes? Domine-t-il la ligue protestante? Si oui, il doit être un grand homme et j'aimerais avoir ce pouvoir. Le premier ministre suppléant a fait là une déclaration extrêmement ridicule et sotte. Nous entendons dire parfois que nous indiquerons notre choix lors d'un vote. Nous avons demandé qu'un plébiscite...

**Une voix:** Vous avez peur d'un vote, n'est-ce pas?

**M. Mandziuk:** Je reviendrai là-dessus, monsieur l'Orateur. J'hésite à boire une gorgée d'eau parce que j'entends partout des voix qui crient «Le vote» ou «Adopté». Voilà le genre de refrains que peut apprendre n'importe quel perroquet, surtout ceux que nous avons de l'autre côté de la Chambre. Si seulement ils pouvaient parvenir à le chanter d'une voix de tête, nous pourrions peut-être même l'apprécier. Mais c'est tout ce que nous entendons. Ils rendront leur décision lors de la mise aux voix. Je puis leur donner l'assurance que ceux qui les ont élus au Parlement ont aussi le droit de donner leur opinion. Le silence des honorables vis-à-vis nous laisse froids et nous nous amusons plutôt de leurs interruptions. J'aimerais cependant qu'on accorde la parole à l'un d'entre eux et qu'il se lève. S'il me pose une question, très bien. J'essayerai de lui répondre; si j'en suis incapable, je le lui dirai. S'il désire parler par la suite, il pourra le faire. Leurs commettants doivent s'en réjouir de leur silence et se demander quelle est leur opinion. N'admettent-ils pas ainsi qu'ils n'ont rien à dire? Et s'ils ont un avis à exprimer, ils ont peur de le faire. De qui ont-ils peur, monsieur l'Orateur? Je vais vous le dire. Ils ont peur de leur chef, du premier ministre. Si tel n'est pas le cas, c'est qu'ils craignent de dire à leurs commettants ce qu'ils pensent. Je connais chacun des membres de l'opposition qui a participé au présent débat et je sais que ma déclaration mettra en jeu ma carrière politique.

Je dois m'accepter moi-même. Je ne dois pas faire de compromis avec mes principes et je dois écouter la voix de ma conscience; je ne saurais osciller entre deux partis à prendre. Il me plairait de voir quelques-unes des lettres écrites par les honorables députés d'en face à leurs commettants. Elles doivent porter la mention «Personnelle», ou «Confidentielle» et ainsi de suite, mais je suppose que nous entendrons parler d'un certain nombre d'entre elles. J'ai entendu certaines rumeurs, mais je n'ai pas l'intention de me servir d'arguments fondés sur des rumeurs.

Comme le premier ministre suppléant (M. Pickersgill) a étouffé une fois pour toutes la thèse selon laquelle nous perdons notre temps à étudier une question importante, permettez-moi de dire qu'il importe que cette question soit débattue et c'est pour cela que nous estimons qu'on devrait laisser à la population le soin de la trancher. Je pense que le premier ministre doit la considérer comme une question d'une grande importance, puisqu'il a relégué tout le reste au second plan, toutes les mesures législatives d'importance et les promesses que nos honorables vis-à-vis avaient faites aux Canadiens, lors de la campagne électorale. On a mis tout cela de côté et on laisse cela dormir sous la poussière, on laisse tout cela en plan sous prétexte que cette question est une question importante. Je me rends compte de son importance et je l'ai déjà dit à la Chambre. Le premier ministre suppléant a dit que la résolution était de grande importance. A l'époque où elle faisait état des deux drapeaux, elle était de la plus haute importance, mais heureusement, cette résolution a été divisée en deux parties distinctes, afin de nous doter d'un drapeau conforme à notre association avec le Commonwealth des nations britanniques d'une part, et d'autre part, d'un drapeau conforme à notre association—avec quoi? Avec les ambitions du premier ministre.

Je demande au gouvernement ou à ceux qui appuient ce drapeau d'analyser leur peur. Pourquoi ne font-ils pas confiance au peuple canadien? Pourquoi ne permettent-ils pas au peuple canadien de se prononcer sur le drapeau qu'il veut? Nous avons cité nombre de témoins de diverses organisations qui se sont dits en faveur d'un plébiscite. Pourquoi le gouvernement a-t-il peur de soumettre cette question à un prébiscite? Pourquoi a-t-il peur de soumettre cette question au peuple à l'occasion des prochaines élections générales? A-t-il peur de la décision du peuple? Comment peut-il avoir peur, après les données statistiques qu'ont fournies certains honorables vis-à-vis pour démontrer que le drapeau trifolié a l'appui de la majorité des Canadiens? Dans ce cas, nous, les partisans du pavillon rouge, sommes en minorité. Mais, monsieur l'Orateur, même si les partisans du nouveau drapeau sont en majorité, et même si le gouvernement est en majorité en cette enceinte grâce à cette alliance impie avec certains groupes secondaires, la majorité a-t-elle le droit de fouler aux pieds les sentiments ou les principes de la minorité? Si oui, alors dites à nos compatriotes canadiens-français du Québec...

**M. Côté (Longueuil):** Nous défendons les droits des minorités.

**M. Mandziuk:** Je parle de la tenue d'un plébiscite.

**M. Côté (Longueuil):** Vous parlez du pavillon rouge.

**M. Mandziuk:** A mon avis, c'est par un plébiscite qu'on en décidera; et si l'honorable député veut prononcer un discours, il a le droit de prendre la parole quand j'aurai fini.

Durant les trois premiers mois, monsieur l'Orateur, le premier ministre a lié le sort de son gouvernement à la décision concernant son projet de drapeau. Cette menace est suspendue comme une épée de Damoclès. Nombre de ceux qui n'étaient pas en faveur du trifolié ont décidé, par crainte d'élections, de faire cause commune et de l'appuyer.

**M. Orlikow:** Est-ce pour cela que certains de vos députés veulent voter ainsi?

**M. Mandziuk:** Monsieur l'Orateur, j'estime que si un député veut poser une question, il doit d'abord vous en demander l'autorisation.

**M. Côté (Longueuil):** Il ne répond pas.

**M. Mandziuk:** La question n'a pas été posée dans les formes.

**M. Peters:** Il ignore la réponse.

**M. Mandziuk:** Pendant trois longs mois, l'épée de Damoclès était suspendue au-dessus de nos têtes. Je crois que la raison en est que le premier ministre était sûr de gagner les élections s'il en décrétait. Mais, en bon politicien qu'il est, il lit les journaux, non seulement ceux qui le flattent mais aussi les autres, de sorte qu'il doit sûrement avoir lu l'article que M. Patrick Nicholson, journaliste respecté, a écrit dans le *Chronicle* de Québec, en date du 12 août. L'article s'intitulait «Une élection sur le thème du drapeau pourrait perdre les libéraux». Ayant vu cela, le premier ministre a retiré sa menace et déclaré: «Le vote sera libre, pourvu que vous me laissiez la paix.»

Les paroles de M. Patrick Nicholson sont tellement intéressantes, monsieur l'Orateur, qu'il vaut la peine que j'en consigne certaines au compte rendu. J'ai beaucoup de respect pour les opinions de cet homme. Voici ce qu'il dit:

Estomaqués, les stratèges de la campagne électorale ont été arrêtés dans leur élan.

Dans ces stratèges, j'inclus évidemment le premier ministre, le stratège en chef.

Comme la plupart des Canadiens, mais non pas tous, le savent très bien, les travaux du Parlement ont été longuement ralentis à cause, pour une bonne part, de la «question du drapeau». Comme la majorité des Canadiens, mais sûrement pas tous, le reconnaissent avec inquiétude, cette situation divise le pays...

Cette nouvelle a dû troubler le premier ministre. Je poursuis la lecture de l'article:

...cela divise le pays d'une façon plus désastreuse encore que la question la plus orageuse de toutes nos annales—l'exécution, en 1885, du chef de l'insurrection des Métis, Louis Riel.

Voilà ce qu'en pense Patrick Nicholson. Et il ajoute:

On peut établir un parallèle entre Louis Riel et le drapeau. Le tumulte qui a suivi l'exécution du chef des Métis de langue française a suscité de graves divisions entre les deux grands groupes ethniques du Canada et modifié l'équilibre de la politique fédérale pendant trois quarts de siècle.

Le premier ministre a dû se rendre compte de la situation et, comme le dit cet article:

...s'est engagé là où Diefenbaker n'a pas osé se poser.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il a agi ainsi parce qu'il ne pouvait prévoir les effets de cette situation sur la nation.

L'article mentionne ensuite le journal de langue française, *Le Droit*, dans lequel on a beaucoup parlé de ce sondage. L'article que j'ai cité continue ainsi:

Ce sondage a permis de découvrir que la majorité des Canadiens, dans chaque province, sauf Québec, préfèrent le pavillon rouge...

L'article est long et je n'ai pas l'intention de prendre le temps de la Chambre en le lisant en entier, mais M. Nicholson termine en disant:

Ces chiffres, aux yeux de tous les stratégistes libéraux qui pensent aux élections,...

Oui, des élections, c'est important.

...démontrent clairement que la question du drapeau causerait des pertes désastreuses pour les libéraux dans neuf provinces et laisserait ce parti, dans une large mesure, comme le bras politique du Canada français.

Je prétends que c'est parce que le premier ministre a compris la situation, telle que la résume cet article, et non pas par simple bonté de cœur, qu'il a rendu la liberté à ses soutiens, leur enlevant le mors de la bouche, leur permettant de voter librement. Le premier ministre est devenu conscient des déclarations qui ont paru dans bien plus d'un journal. Je suis certain que l'honorable représentant est assez homme politique pour saisir le sens de pareilles déclarations.

Monsieur l'Orateur, depuis que j'ai pris la parole le 30 juin, au moment où l'épée de Damoclès était suspendue au-dessus de nos têtes, au moment où, si nous avions voté contre le projet de résolution, nous aurions eu à subir des élections, j'ai reçu un grand nombre de lettres et de pétitions. Je n'ai pas l'intention de donner lecture des lettres personnelles que j'ai reçues, ayant l'impression que le premier ministre suppléant s'y opposerait. Mais j'ai l'intention de donner lecture de certaines instances présentées par des organismes.

[M. Mandziuk.]

J'ai reçu de la Légion canadienne, section d'Elphinstone, au Manitoba, une pétition qui porte la signature de 50 membres. Cette section de la Légion n'est pas considérable, mais si l'on vérifie les noms inscrits sur cette pétition, on constate, j'en suis sûr, que les signataires représentent un grand nombre d'origines raciales. Quelques anciens combattants indiens sont même membres de cette section de la Légion.

Voulant être généreux envers le premier ministre, je lui ai envoyé une photocopie de cette pétition et, en gentilhomme, il en a accusé réception. Comme son accusé de réception n'est ni personnel ni confidentiel, j'espère que les honorables députés me permettront de le faire inscrire au compte rendu. La lettre du premier ministre, datée du 13 août 1964, est écrite sur la papeterie du cabinet du premier ministre. En voici le texte:

Le premier ministre m'a demandé d'accuser réception du votre lettre du 12 août, qui renfermait une copie de la pétition que vous avez reçue de la Légion canadienne, section d'Elphinstone, au Manitoba, et de vous informer qu'il en a pris note.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments distingués,

J'en conserve précieusement la signature, monsieur l'Orateur. C'est celle de M. Jules Pelletier, secrétaire du premier ministre.

J'ai reçu une autre lettre du bureau du premier ministre, signée de sa propre main. J'ai reçu un télégramme de la plus importante section de la Légion de ma circonscription, la section de Minnedosa. Je l'appelle d'ordinaire la capitale de ma circonscription. J'ai reçu ce télégramme daté du 18 août et, pour être juste envers le premier ministre, j'ai pensé qu'il serait bon qu'il sache que nous ne parlons pas sans savoir de quoi il retourne, comme l'ont laissé entendre certains honorables vis-à-vis, et je lui en ai fait tenir une copie. Voici sa réponse, datée du 19 août 1964:

Je vous remercie de votre lettre du 14 août renfermant le télégramme que vous avez reçu de la section de Minnedosa de la Légion royale canadienne par lequel les membres de cette section indiquent qu'ils favorisent le pavillon rouge comme drapeau officiel du Canada et dont je prends acte.

Apparemment, le premier ministre a décidé qu'il valait mieux se montrer brave; alors, effectuant une retraite, il accorda le vote libre. Dans notre groupe, il a toujours été entendu que le vote serait libre, malgré ce qu'a insinué le premier ministre suppléant.

Un parti qui ne prête pas l'oreille aux petites gens ne peut pas être au courant de ce qui se passe et y perdra à la fin du compte. Pour ma part, j'ai essayé à me tenir en contact avec les petites gens de ma circonscription pour savoir ce qu'ils pensaient de la tenue d'un plébiscite et d'un référendum. J'ai écrit nombre de lettres à mes commettants,

mais elles n'ont pas eu autant d'influence que les rubans pare-chocs financés par le ministre d'État (M. Dupuis) ou les gros boutons qui se font plus rares depuis quelques mois.

Un petit hebdomadaire de ma circonscription, le *Gazette Reporter* de Rivers, Manitoba, a publié un article intitulé «La bataille du drapeau». Rivers est situé dans une région voisine du CGATC, le plus grand centre d'entraînement de l'aviation dans l'Ouest canadien. Ce journal est lu par un grand nombre de personnes de la région qui ne peuvent s'exprimer parce qu'elles appartiennent aux forces armées de Sa Majesté. Ce journal est publié par M. Larry Bell. Au cours des quatre dernières élections, j'ai cherché à savoir, mais en vain, quel parti politique il appuie. Il est toujours très aimable avec moi, mais refuse de révéler ses attaches politiques. Dans son éditorial du 16 juin dernier, il écrit:

Un journaliste du *Toronto Star* n'y va pas de main morte pour décrire la façon dont le premier ministre Pearson a traité cette question du drapeau.

Comme dirait Hazel, étoile de la télévision, devant un événement insolite: «C'est chouette!». L'article ajoute:

Rappelant que le grand conquérant mongol, Genghis Khan, avait envahi l'Orient en 1215 en brandissant une bannière faite de neuf queues de yacks, il décrit Pearson s'élançant hors d'Ottawa, en 1964, en brandissant son gonfalon de feuilles d'érable tigées.

Le plus remarquable, dans cette grande bataille du drapeau, dit l'auteur, c'est la transformation de M. Pearson. Lui, chef modéré, diplomate et même hésitant, est devenu un commandant audacieux qui s'attaque aux bastions de l'opinion publique en brandissant une bannière de combat et criant à pleins poumons: «Excelsior!»

Par contre, d'après d'autres nouvelles et commentaires, le tableau serait un peu différent. Des manchettes nous parlent de pattes de velours, de jeux du chat et de la souris, de reculs et de tâtonnements qui ne ressemblent plus guère à l'ancien «excelsior» et l'ont rejeté dans l'ombre. Quoi qu'il advienne, espérons que Mike ne connaîtra pas le même destin que l'autre personnage fort en gueule, avec sa drôle de bannière.

Voilà, à mon sens, un superbe éditorial qui traduit fidèlement la pensée des gens au sujet des tactiques utilisées par le premier ministre et ses sympathisants pour essayer d'imposer ce drapeau au peuple canadien. Dans un petit cercle d'amis, faisons-le en débattant la question le moins possible, c'est ce que souhaitait le premier ministre. Moins les gens sont au courant, mieux c'est pour nous; en effet, ils ont fait campagne pour le drapeau uniquement quand ça leur plaisait, lorsqu'ils croyaient pouvoir le faire en toute sécurité. Ils n'ont pas osé parler du drapeau dans ma circonscription, je vous assure. Je n'en ai jamais entendu parler au cours des deux dernières campagnes électorales, ni avant.

Voici un poème anonyme qui a paru dans l'*Echo* d'Hamiota, publié par un nommé Fred Venables. Je dois reconnaître que c'est un de mes partisans, mais je ne crois pas qu'il ait publié le poème pour autant. Ce n'est pas un poète; quelqu'un d'autre a donc dû l'écrire. C'est un petit chef-d'œuvre. Il a pour titre: «La liberté de choisir» et se lit comme suit:

Little boy blue come blow your horn,
Your flag's in the making, an era is born.
What matters the people you swore you would serve.
Just show them you still have an unholy nerve.
You know that the ensign is loved by us all,
Especially those who answered the call.
We fought and we died for the old union jack,
And wherever it took us we never looked back.
Those flags bravely flutter all over our land,
From ocean to ocean, and many a strand.
From Arctic's cold shore to the southermost seas,
They proudly unfold themselves in the breeze...
But you L. B. P. think you know what is best.
You've made up your mind so to heck with the rest.
But let us remind you just what is at stake.
We don't give up easy for something we hate.
You look to the people to keep you in power,
But your own lack of judgment turns everything sour.
You dream of your three maple leaves on a stick.
No wonder you've edged it with blue, good and thick.

C'est un assez long poème et je sais que certaines gens n'aiment pas la belle poésie. Si je dis cela, c'est que je constate qu'ils parlent entre eux mais j'en remettrai des exemplaires à ceux qui désirent lire le poème entier.

**M. Knowles:** Est-ce une partie du poème?

**M. Mandziuk:** En tout cas, je peux dire au député de Winnipeg-Nord-Centre que ça ne rime pas. Voici la fin du poème:

We know you are badgered but never say die.
There are things in the offing that will make it quite clear,
You can't fool with people nor what they hold dear.
And if you are wise you will draw in your horns,
And go to the people as you should have done.
Our freedom of choice that we fought to retain,
We have it before, we can do it again.

Vous savez maintenant, monsieur l'Orateur, en quoi consiste la menace. Ce poème, écrit au mois d'août, indique bien que la propagande faite à l'aide de timbres, de pavillons gommés pour pare-chocs et de communiqués aux journaux qui ont fait perdre à la Chambre un temps précieux n'a pas produit grand effet nulle part au Canada. N'était ce que nous a dit le premier ministre suppléant, je vous lirais peut-être deux courtes lettres. Si je vous les lisais, de toute façon? Elles sont très courtes. En voici une:

J'espère que vous n'épargnerez rien pour sauver le pavillon rouge.

La lettre est signée. Si vous voulez connaître le nom de l'auteur, je vais vous le dire. Il s'agit d'une vraie belle fille.

**Une voix:** Son nom?

**M. Mandziuk:** Vous êtes marié. Donc il vaut mieux pas. J'ai ici une autre lettre:

A mon avis, nous devons conserver notre pavillon rouge du Canada.

Je pourrais en citer des douzaines et des douzaines à la Chambre. On trouve aujourd'hui, dans le *Citizen* d'Ottawa, un titre fort intéressant: «Le drapeau poursuit M. Pearson». Intéressant, n'est-ce pas? Voici un passage de l'article:

...dans une ville pavoisée de centaines de pavillons rouges et d'Union Jacks, en nombre à peu près égal, à l'occasion des fêtes du centenaire de la Confédération. Même la boulangerie Maple Leaf arbore un pavillon rouge.

**M. MacEwan:** Où est-ce?

**M. Mandziuk:** Charlottetown. C'est dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui et je trouve cet article fort intéressant.

**M. Peters:** Règlement!

**M. Mandziuk:** Quelqu'un viole-t-il le Règlement?

**Une voix:** Vous le violez.

**M. Mandziuk:** Nous n'entendons que «à l'ordre», «la mise aux voix» et «adopté». C'est tout ce que nous avons entendu au cours des 12 derniers jours du débat. Je vous ai donné la raison, vous pouvez deviner le reste. Je voudrais signaler à la Chambre un éditorial publié dans le *Telegram*, journal de Toronto, cette bonne vieille ville de Toronto. Il a été publié dans le numéro du 22 août dernier. Apparemment, le *Telegram* n'est pas dégoûté de notre obstruction.

**M. Drouin:** Nous le sommes!

**M. Mandziuk:** Vous voyez! Un autre député qui est collé à son siège. Je sympathise avec lui. Je sais que nombre de vis-à-vis ont la langue qui leur démange, car ils désirent se lever et dire quelque chose. Mais un ordre est un ordre et l'on doit se conformer à la discipline d'une armée.

*(Texte)*

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député pose-t-il la question de privilège?

**M. Drouin:** Si l'honorable député de Marquette (M. Mandziuk) avait assisté plus régulièrement aux débats de la Chambre, il saurait que j'ai prononcé un discours sur l'amendement et le sous-amendement actuellement à l'étude.

*(Traduction)*

**M. Mandziuk:** C'était probablement très bien, monsieur l'Orateur, car des députés ont applaudi, mais le dispositif ne fonctionne pas et je n'ai pas saisi un mot. Si l'honorable député veut bien répéter quand j'aurai fini, je lui en saurais gré. Tout ce que je puis faire, c'est blâmer le gouvernement.

**Une voix:** Il y a six mois que l'appareil ne fonctionne pas.

**M. Mandziuk:** Je voulais signaler un éditorial du *Telegram* intitulé «Consultez la population». Je n'en citerai que quelques phrases. Il commence ainsi:

Il ne faut pas que le pavillon rouge soit abandonné sans le consentement de la population.

C'est ce que nous essayons de dire à la Chambre depuis 17 ou 18 jours, depuis le commencement du débat. Il ne faut pas que la chose se fasse sans le consentement de la population. Si la majorité des citoyens préfère le trifolié, je serai le premier à le saluer, car la loi est dure, mais c'est la loi. Nous sommes une nation civilisée. Je poursuis ma lecture:

On ne saurait considérer comme l'expression de l'opinion générale des citoyens aucune décision de la Chambre des communes, exprimée par un vote libre ou autrement, et tendant à supprimer notre pavillon rouge historique pour le remplacer par un drapeau choisi par le premier ministre.

Ceux qui préconisent le nouveau drapeau n'ont même pas reçu la majorité des votes aux dernières élections. Ils n'ont pas plus de mandat que nous. L'éditorialiste écrit ensuite que le gouvernement présente certaines mesures législatives et assume la responsabilité de ses projets et de ses programmes. Puis il ajoute:

Mais la question du drapeau est différente. Il s'agit d'une affaire qui touche les cœurs, les émotions, les loyautés de presque tous les Canadiens. Un vote du Parlement qui supprimerait le drapeau du pays laisserait des cicatrices profondes et durables pour des années à venir. La chose est beaucoup trop importante pour être réglée par un compromis du Parlement.

Même si les députés en arrivaient à un compromis, j'estime que ce compromis devrait être présenté au peuple par un plébiscite ou d'une autre façon afin de voir s'il l'accepte. Je continue:

Personne n'avait laissé entendre que le Parlement se verrait présenter un seul fanion particulier et se ferait dire que cela devait être notre drapeau. Si on avait proposé une chose de ce genre, la représentation minoritaire de M. Pearson à la Chambre des communes aurait été considérablement moindre.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**Des voix:** Non!

**M. P. V. Noble (Grey-Nord):** Pour commencer, j'aimerais signaler à la Chambre une exagération grossière parue vendredi dernier dans le *Daily Star* de Toronto. En effet, on y dit que ce débat a coûté au Dominion un demi-milliard de dollars jusqu'à présent. J'espère que le *Star* rectifiera cette erreur. Même si l'on admet son chiffre de $33,000 par jour comme frais de fonctionnement de la Chambre des communes et qu'on le multiplie par le nombre de jours de séance pour le débat de cette question, il saute au yeux que ce chiffre est loin d'être exact.

Je veux tout d'abord parler du drapeau proposé par le gouvernement. La position du drapeau à trois feuilles d'érable n'est pas très assurée, comme le démontre le peu d'appui qu'il reçoit des députés ministériels. Si ces derniers s'y ralliaient d'enthousiasme et étaient assurés de l'appui de leurs commettants, il me semble qu'ils prendraient la parole pour parler de ses mérites et de ses avantages. Ils ont laissé passer plusieurs occasions de dire à la Chambre et au pays pourquoi ils préfèrent le drapeau à trois feuilles d'érable et pourquoi ils pensent que le pavillon rouge du Canada devrait être mis au rancart. Certains d'entre eux ont exprimé leurs opinions avec éloquence et je parlerai de ces délibérations plus tard.

J'aimerais parler pendant quelques instants d'incidents qui témoignent du manque d'appui que reçoit le drapeau à trois feuilles d'érable. Nous connaissons tous les nombreux trucs employés en vain pour faire connaître ce drapeau. C'est maintenant un triste spectacle que de le voir sur les automobiles, car il est devenu grisâtre. Une bonne partie de la publicité a sûrement été embarrassante pour le premier ministre, surtout lorsqu'un de ses ministres l'a rabaissé au rang de ruban gommé pour pare-choc. Ce drapeau à trois feuilles d'érable a subi une chute terrible—du haut d'un mât en face des édifices du Parlement au pare-choc d'une voiture. Il pourrait difficilement descendre plus bas. D'après les renseignements qui nous parviennent d'un bout à l'autre du pays, il est descendu presque aussi bas dans l'opinion de la plupart de nos concitoyens.

Maintenant, après tous ces vains efforts pour briser la volonté du peuple canadien, le premier ministre donnera sûrement à son navire politique la bonne orientation et se rendra au désir de la majorité en tenant un plébiscite.

Certains de ses députés d'arrière-ban ont compris l'avertissement, et se sont exprimés dans ce sens. Le 19 août, le député d'York-Est (M. Otto), disait, en effet:

> Nous nous sommes demandé, de ce côté-ci de la Chambre, comment il se fait que, contrairement à notre attente, de si nombreux Canadiens tiennent farouchement au pavillon rouge, eux qui, en d'autres circonstances, auraient accueilli avec empressement un nouveau drapeau distinctif.

Cette attitude et le fait qu'elle gagne chaque jour en importance s'expliquent par bien des raisons.

Bon nombre de personnes d'un bout à l'autre du Canada n'ont pas pris le premier ministre au sérieux, lorsqu'il parlait de l'adoption d'un drapeau distinctif pour le Canada. Il en est ainsi d'abord, parce que tant de promesses qu'avait faites le gouvernement n'ont pas été réalisées, qu'elles sont bel et bien mortes au cours des 60 jours de décision. Puis, d'autres étaient fermement convaincus que le nouveau drapeau ne serait qu'une modification du pavillon rouge. Évidemment, lorsque le modèle aux trois feuilles d'érable a été présenté officieusement, ce concept s'est écroulé. C'est alors que les tenants du pavillon rouge du Canada ont pris position. Leur nombre s'est sensiblement accru lorsque le premier ministre a annoncé la méthode par laquelle il espérait imposer ce drapeau à la nation. D'autres encore sont entrés en lice par ressentiment contre les méthodes de persuasion par lesquelles il espérait influencer l'opinion publique en faveur de son drapeau trifolié.

Or, pour en revenir encore une fois aux observations du député d'York-Est, je puis lui assurer que j'approuve entièrement sa dernière déclaration: «De façon à pouvoir rendre le drapeau canadien au peuple auquel il appartient». C'est tout ce que nous demandons: Qu'on donne à la population du Canada le drapeau de son choix. Le problème peut se régler très facilement par la voie d'un plébiscite.

Il y a bien des raisons pour lesquelles le modèle trifolié n'a pas fait l'impression à laquelle s'attendait le premier ministre. On n'a qu'à y jeter un regard, pour se rendre compte qu'il lui manque tout ce qui pouvait susciter l'enthousiasme. Il n'a pas assez d'attrait pour rallier la population et obtenir son appui. C'est grand dommage que le premier ministre n'ait pas tenu compte des paroles suivantes d'Henry Ward Beecher:

> Tout esprit réfléchi, en contemplant le drapeau national, ne voit pas seulement celui-ci, mais toute la nation; et quels que puissent être ses symboles, ses insignes, il y voit le gouvernement, les principes, les vérités, et l'histoire de la nation qui le déploie.

Le drapeau trifolié ne reflète pas ces choses essentielles.

Il suffit de lire le discours prononcé le 24 août par l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan), et qui est consigné à la page 7366 du compte rendu, pour trouver d'autres raisons qui expliquent pourquoi le drapeau trifolié n'a pas suscité l'enthousiasme. Certaines observations de l'honorable député ont été réfutées par six de ses collègues dans une lettre qui a paru dans les journaux mais, autant que je sache, un seul d'entre eux a participé au débat et, quand il a pris la parole un peu plus tard le même jour, ce député n'a contredit aucune déclaration de l'honorable député d'York-Humber. Il faut donc croire ce dernier quand il dit que le caucus du gouvernement n'a pas été consulté au sujet de la décision sur le drapeau trifolié. Il devait exister de très bonnes raisons pour ne pas divulguer aux députés des renseignements d'une si haute importance pour le gouvernement et le pays. C'est ainsi qu'on procède normalement dans une conspiration. Voilà comment a pris naissance la désunion qui a gagné tout le pays.

La présentation du drapeau trifolié s'est sans aucun doute révélée aussi révoltante pour les partisans du gouvernement que pour des millions de Canadiens, surtout ceux qui habitent dans des circonscriptions où la question du drapeau fut passée sous silence lors de la dernière campagne électorale et à qui l'on a promis tant d'autres bonnes choses. Comme on n'en avait pas mis les membres du gouvernement au courant antérieurement à la présentation de ce drapeau personnel, on a certes dû se tenir coi, mais on a dû manifester ouvertement son mécontentement lorsque le drapeau à trois feuilles d'érable est entré en scène. Mains liées dès le début, les membres du gouvernement se sont immédiatement rendu compte, à la lecture du projet de résolution, qu'ils avaient encore les menottes, car ils ne pouvaient guère s'élever contre les deux plus importants personnages de leur parti—le premier ministre et le ministre de la Justice (M. Favreau)—à moins de faire preuve de beaucoup de cran. Le sort en était jeté. Ils ne pouvaient donc prendre la parole, et c'est pourquoi très peu d'entre eux l'ont fait.

Peut-on s'attendre à ce que les Canadiens acceptent à bras ouverts ce trifolié, conçu en secret par quelques personnes, présenté à la Chambre à l'improviste et ne se rattachant à aucune tradition et, depuis lors, lancé par des moyens qui n'ont fait qu'augmenter la résistance à son adoption?

En outre, beaucoup de renseignements, mis au jour au cours de ce débat, ont eu un effet révélateur d'un bout à l'autre du pays. Nombre de gens se sont rendu compte, à la réflexion, qu'un drapeau adopté en ce moment demeurerait notre drapeau pour longtemps. J'ose affirmer que, si le premier ministre avait déployé son drapeau à trois feuilles durant la campagne électorale, il aurait épargné au pays l'embarras actuel, car il n'aurait pas eu l'occasion de former un gouvernement.

Mes commettants me demandent: «Si le gouvernement impose ce drapeau de force au pays, qui va l'arborer?» Voilà une bonne question et je pense que les seuls endroits où l'on pourrait être sûr de le voir flotter seraient sur les immeubles fédéraux. Je constate, en outre, que bien des gens sont contre l'idée d'avoir deux drapeaux. Il nous faut un drapeau dont nous n'avons pas honte, et ce drapeau c'est le pavillon rouge qui, jusqu'à présent, a toujours su rallier les appuis, en temps de paix comme en temps de guerre, et nous ne le laisserons pas tomber maintenant. Nous voulons un seul pays et un seul drapeau.

Maintenant, je vais citer des passages d'un éditorial du *Sun-Times* d'Owen-Sound, en date du 25 mai 1964 et qui est intitulé «Le Québec déploiera-t-il le nouveau drapeau?»:

> Au milieu de tout l'émoi causé par «le nouveau drapeau canadien», il ne peut avoir de question plus litigieuse (ni de plus difficile à cerner) que celle-ci: un nouveau drapeau pour le pays suscitera-t-il plus d'unité ou moins d'unité? Et d'importance primordiale à cet égard seront les résultats ultimes qui se feront sentir sur les relations entre le Québec canadien-français et le reste du Canada.
>
> Par exemple, les habitants du Québec accepteront-ils le nouveau drapeau du premier ministre Pearson comme leur pavillon national? Ou le drapeau du Québec, sous différentes formes, mais montrant toujours exclusivement la fleur de lis, continuera-t-il d'être arboré dans toute la province, en même temps que le tricolore de la France, mais rarement, si jamais, les drapeaux actuels du Canada?
>
> A moins que le Québec n'accepte comme sien tout nouveau drapeau que M. Pearson fera approuver par le Parlement, tous les efforts du premier ministre auront été vains. Il n'aura pas réussi à favoriser cette unité vitalement nécessaire au progrès ininterrompu de notre jeune nation. En réalité, il se pourrait bien que la désunion ait été favorisée. Le dur noyau de la Légion canadienne, au moins, vraisamblablement n'abandonnera pas avec facilité l'appui qu'il accorde au pavillon rouge, qui en est arrivé à représenter pour eux tant de choses, tandis qu'ils servaient leur pays. Si le nouveau drapeau s'avère un compromis peu profitable pour les Canadiens de descendance française, il ne sera pas vu non plus avec bienveillance par les autres provinces, qui se croient elles-mêmes aussi distinctement importantes pour le Canada dans son entier que la province de Québec.

Nous avons entendu des députés d'en face dire que nous devrions oublier notre passé et notre histoire, symbolisés dans le pavillon rouge. Ils disent qu'il est insignifiant et qu'il vaudrait mieux l'oublier. Or, il est très difficile d'accepter ce genre de raisonnement, car pour nous, à titre d'individus, notre passé peut signifier tant de choses. Quand quelqu'un sollicite une position importante, on fait enquête

sur ses antécédents, et à juste titre. Si je puis recourir à un autre exemple, c'est d'ordinaire le facteur décisif quand un acheteur d'actions se demande dans quelle compagnie ou société il fera des placements; s'il est sage, il étudie de près le dossier du président et des administrateurs de l'organisme. Avant de faire des investissements, il parcourt les états financiers et le passé de ladite société. Le même principe s'applique à tout pays. De nombreuses décisions prises par ses habitants et par d'autres pays se fondent sur les réussites passées du pays ou sur son histoire. Nous ne pouvons faire abstraction de l'histoire ou l'effacer. Certains peuvent la déformer, mais nous ne pouvons jamais la faire disparaître entièrement.

Il est donc simplement ridicule de déclarer qu'on devrait oublier l'histoire et les traditions qu'évoque et relie si bien le pavillon rouge du Canada. Si nous devons croire cela, nos perspectives d'avenir sont plus sombres que jamais auparavant. Ce serait vraiment triste pour le pays si nous restions là sans bouger et nous nous laissions accabler par cette calamité. Nous ne pouvons pas abandonner nos commettants. Nous poursuivrons la lutte tant qu'on ne nous présentera pas une solution convenable ou qu'on n'aura pas accepté de laisser la population canadienne se prononcer.

Je cite un extrait d'un éditorial paru dans le *Star* de Sudbury, car il est pertinent:

> Le Québec n'est qu'une province au sein du dominion du Canada. Mais il élit 75 des 265 députés à la Chambre des communes. Le parti libéral forme un gouvernement minoritaire. Il ne compte que 128 députés, dont 46 viennent du Québec. Sans l'appui de cette province, les libéraux ne pourraient former un gouvernement, et la chose a été démontrée à maintes reprises au cours de l'histoire politique du Canada.
>
> Les libéraux ont besoin du Québec et le Québec a besoin des libéraux. C'est aussi simple que cela sur le plan politique. Derrière toutes ces retentissantes platitudes concernant «les droits» et «l'unité», se cache une politique sévère dont le pouvoir et la conservation du pouvoir sont la récompense.
>
> Les Canadiens pourraient se demander s'il existe un autre pays dans le monde où un groupe minoritaire impose, dans une aussi large mesure, sa volonté à la majorité, où un gouvernement courbe l'échine pour plaire à la minorité et essaie ensuite de convaincre la majorité d'accepter d'être dominée par la minorité. C'est ce qui se produit aujourd'hui au Canada.

Monsieur l'Orateur, le plus fort de l'attaque dans ce débat sur le drapeau est tombé sur les épaules d'un homme, le premier ministre de notre pays. C'est peut-être justifié puisqu'il a indiqué dans certaines de ses déclarations qu'il était prêt à en assumer la responsabilité. Nous savons qu'il s'est fait aider de deux ou trois personnes pour choisir le modèle à trois feuilles d'érable. Nous savons qu'il l'a fait connaître au moyen d'un communiqué donné à un groupe choisi de journalistes. Nous savons qu'il a pris sur lui de lancer un appel au ralliement de la Légion canadienne à Winnipeg. En fait, il a joué le rôle principal, mais je suis convaincu qu'il a suivi les conseils de son groupe de conseillers quant aux méthodes utilisées pour le faire accepter des Canadiens.

Le ministre sans portefeuille (M. Dupuis) y a contribué au moyen de petits drapeaux gommés pour pare-chocs. Le ministre des Postes (M. Nicholson) a préparé le terrain avec le timbre-poste à trois feuilles d'érable. Le ministre des Transports (M. Pickersgill) a annoncé la triste nouvelle à la reine. D'autres ministres ont sans doute participé à l'incident regrettable qui a bouleversé les Canadiens plus que tout autre événement de notre histoire sauf la guerre.

Le premier ministre a fait preuve de bon jugement à maintes reprises par le passé alors qu'il était diplomate. Il a reçu des honneurs plusieurs fois. Il a commandé le respect bien des fois. S'il m'est permis, j'aimerais relever un événement récent; il y était mentionné d'une façon toute particulière. Il s'agit d'un extrait d'une nouvelle parue dans le *Journal* d'Ottawa du 16 juillet sur la conférence du Commonwealth tenue récemment à Londres:

> De l'avis des observateurs, de l'Australie à Zanzibar, Pearson est apparu comme l'un des participants les plus capables à cette conférence. Son expérience des réunions du Commonwealth et de l'Empire remonte aux années 30.
>
> Son discours de lundi est tenu comme le point tournant de la question de la Rhodésie; comme représentant du pays à population blanche le plus important, il a prononcé son discours sur l'égalité raciale, réclamant la libération des prisonniers politiques dans la colonie africaine.

En ce moment même, une magnifique occasion lui est offerte de rendre un grand service à son pays. Il peut jouer le premier rôle sur une nouvelle scène où chaque Canadien aura le sien à remplir. Il n'en tient qu'à lui d'apaiser, sans fracas et à la satisfaction de la majorité, la tempête soulevée autour du drapeau, en laissant le peuple canadien se prononcer. C'est le seul moyen pour lui de régler la question et de conserver tout le respect de ses compatriotes. Il conçoit certes qu'il est insensé de suivre la voie qui mène à la désunion. Nous savons, monsieur l'Orateur, les fortes pressions exercées sur lui par des membres de son parti qui ne prévoient pas très clairement les conséquences si on impose à la nation le drapeau à trois feuilles d'érable.

Le premier ministre (M. Pearson) sait, sans aucun doute, qu'il n'aurait pas, en l'occurrence, l'appui des communistes et de bien d'autres radicaux notoires s'il agissait dans l'intérêt le mieux compris de la nation. Je le supplie de se libérer de ces chaînes qui menacent de l'étouffer et, pour la cause de l'unité, d'assumer le rôle d'un premier ministre libre, que ne sauraient intimider ni

influencer ceux qui applaudiraient à la rupture de notre jeune nation.

Mes rapports avec le premier ministre m'ont laissé un souvenir agréable et il m'a donné l'impression dans le passé qu'il entendrait raison. Il est difficile de comprendre pourquoi il prend une attitude aussi tranchée sur cette question qui tient à cœur à tant de Canadiens. S'il reconnaissait qu'il s'est trompé et acceptait un compromis unificateur, le peuple canadien lui en donnerait tout le mérite et lui accorderait tout le respect qui lui est dû, et la Chambre des communes lui donnerait tout le crédit qui lui revient. Je le répète, monsieur l'Orateur, la façon démocratique de s'en tirer serait de laisser le peuple décider.

Je ne crois pas que le ministre des Transports (M. Pickersgill) a beaucoup impressionné qui que ce soit cet après-midi. Ses remarques n'ont fait que raffermir la barrière qui empêche d'en venir à un compromis. Tous les membres du gouvernement ne partagent pas son attitude. J'en connais un certain nombre qui seraient disposés à étudier un compromis.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Qui? Nommez-les.

**M. Noble:** Je pourrais les nommer. En fait, hier soir j'ai quitté cet édifice avec un ministre de la Couronne et chemin faisant nous avons parlé des problèmes qui se posent à lui. Enfin, je lui ai dit: «Il est difficile de faire aboutir de débat sur le drapeau». Il a répondu: «Il faut en arriver à un accord; il faut transiger». Évidemment, j'étais d'accord avec lui. Selon moi, c'est l'attitude d'un bon nombre de soutiens du gouvernement et ils la feraient connaître, s'ils en avaient l'occasion.

Il n'est pas nécessaire, monsieur l'Orateur, que je consacre beaucoup de temps à la défense du pavillon rouge du Canada. Tous les jours, il est de plus en plus respecté, aimé et arboré par un nombre sans cesse croissant de Canadiens, dans toutes les régions de notre pays, y compris la province de Québec. Lors d'un récent voyage à Montréal, j'ai vu plus de pavillons rouges du Canada que jamais. Parlant des Français, monsieur l'Orateur, j'ai lu un reportage dernièrement sur un jeune Canadien du nom de Joseph Côté; je suppose, d'après son nom, qu'il est Français. On raconte que ce jeune étudiant en histoire a fait un long voyage, en pratiquant l'auto-stop, de plus de 300 jours qui l'a mené en Europe, en Afrique et en Asie. Pour être certain d'être reconnu et identifié, il arborait un pavillon rouge du Canada sur son havresac.

**Une voix:** Était-il du Québec?

**M. Noble:** D'après son nom, oui. Je voudrais également dire que je me suis rendu à l'édifice des Nations Unies à New-York avec certains amis américains, et devant cet édifice impressionnant flottaient les drapeaux de tous les pays membres. Le pavillon rouge du Canada se détachait parmi tous les drapeaux et j'étais fier de le signaler et de dire: «Voilà notre drapeau canadien.» Voici une autre citation tirée d'un de nos quotidiens. Il prétend être indépendant et je sais que c'est vrai, car je n'en ai jamais reçu aucune faveur. Cet article déclare:

> Nous sommes partisans du pavillon rouge
>
> Le *Sun-Times* s'efforce loyalement de demeurer indépendant sur le plan politique et je crois qu'il réussit à l'être. La chose est peut-être attribuable au fait que le personnel de la rédaction a des opinions très variées dans le domaine de la politique. Certains cherchent loyalement à demeurer libres de tout esprit de parti, étant donné l'attitude indépendante préconisée par le journal.
>
> Nous considérons le problème comme très malencontreux à l'heure actuelle, comme on l'a déjà signalé dans nos colonnes. La question ne saurait non plus provoquer des élections, ainsi que M. Pearson y aurait songé, paraît-il.
>
> Le rédacteur du *Sun-Times* est en faveur du pavillon rouge dont les Canadiens de toutes les origines ethniques peuvent être fiers, car il est le fruit de l'expérience d'une nation jeune, dynamique et prévoyante.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire ceci: quelle que soit l'issue de ce débat, je prédis que le pavillon rouge ou une version modifiée de ce drapeau va continuer d'être arboré au Canada bien longtemps après nous.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de fierté et avec grand sérieux que je prends part à cet important débat historique. J'aimerais profiter de l'occasion pour exposer à la Chambre l'opinion des citoyens que j'ai l'honneur de représenter ici, et quelques-uns de mes propres sentiments. Non seulement suis-je entièrement satisfait du pavillon rouge du Canada, qui est universellement reconnu comme étant le drapeau de notre pays—je tiens à le dire dès le début—mais je suis fortement en faveur de son maintien.

Tous les commettants avec lesquels j'ai discuté de la question et les nombreux autres qui se sont donné la peine de m'écrire à ce sujet sont, à une exception près, nettement en faveur du pavillon rouge. Toutefois, je

connais bien les gens de ma circonscription; comme ils se préoccupent vivement de l'importante question de l'unité nationale, ils accepteraient volontiers que le drapeau actuel soit quelque peu modifié si tel était le désir de la majorité des Canadiens. Cependant, je suis convaincu que la plupart de mes commettants insisteraient pour que tout nouveau drapeau renferme un symbole représentant chacune des deux races fondatrices.

Après ces quelques observations, j'aimerais traiter d'un aspect particulier qui a été soulevé non seulement au cours du présent débat mais aussi depuis quelques années, lorsque certaines personnes ont, un peu partout au Canada, discuté de la possibilité d'adopter un nouveau drapeau. Ce dont je voudrais parler maintenant, c'est de l'importance accordée par la plupart des préopinants à un drapeau canadien distinctif. Ceux qui ont parlé avant moi y ont fait allusion. Certains députés ont même eu recours à divers dictionnaires pour définir le mot «distinctif». A l'instar de nombreux représentants, j'ai cherché à me renseigner sur ce qu'on entend par un drapeau distinctif canadien et j'ai constaté que la définition du mot «distinctif» ne diffère guère d'un dictionnaire à l'autre. D'après l'ouvrage le plus récent que j'ai consulté, «distinctif» veut dire «qui établit ou qui exprime une distinction». Le même dictionnaire donne les trois définitions suivantes du mot «distinction»: acte qui consiste à établir une ou plusieurs différences; marque ou caractéristique distinctive.

Après avoir vu le pavillon rouge flotter au sommet de la Tour de la paix, au-dessus des édifices publics de tout le pays et d'un bon nombre de demeures, je défie n'importe qui de me faire croire, en se fondant sur la définition des mots «distinctif» et «distinction» du dictionnaire, que notre pavillon rouge actuel n'est pas un drapeau distinctif. Quoi qu'il en soit, je reviens au sujet que j'ai mentionné tout à l'heure pour dire que je suis persuadé que mes commettants seraient plus que désireux d'en venir à un compromis comportant certaines modifications à notre drapeau actuel, en raison de l'importance que revêt l'unité de la nation. Avant d'aller plus loin, je dirai qu'en dépit des discours entendus au cours du débat sur le drapeau, et quelle qu'en soit la durée, j'ose croire que nous nous rendons tous compte que l'unité du pays prime tout.

Avant d'en dire davantage sur la question du pavillon rouge ou sur la possibilité d'en arriver à une entente quelconque sur un modèle qui se révélerait acceptable, je voudrais traiter brièvement de quelques-uns des points soulevés au cours du débat et de certaines accusations publiées dans les journaux et faites à la télévision.

En premier lieu, je voudrais dire quelques mots au sujet de cette accusation que j'affirme être sans fondement et injustifiée, selon laquelle l'opposition officielle paralyse les travaux de la Chambre. Plusieurs orateurs l'ont mentionné et de nombreux journalistes ont donné leur version des événements qui se sont déroulés ici au cours des deux ou trois dernières semaines. Quelques-unes de ces observations m'ont fort intéressé.

Une autre accusation qui a été portée, c'est que nous faisons de l'obstruction systématique. A ce sujet, je voudrais mentionner le discours prononcé dans cette enceinte par le ministre du Commerce (M. Sharp). Dans son discours, il a erré de-ci, de-là, et j'ai remarqué, sept ou huit fois, tandis qu'il faisait semblant de regarder au plafond, tout en inclinant probablement la tête vers les journalistes qui se trouvaient dans son champ visuel, il a mentionné le mot «obstruction».

**M. Orlikow:** Il y a combien de jours de cela?

**M. Simpson:** Il y a quelques jours.

**M. Orlikow:** Alors, ce n'est pas de l'obstruction.

**M. Simpson:** Or, jetons un coup d'œil sur certaines observations émanant de nos journalistes verbeux. Je voudrais citer un article paru dans le *Star* de Toronto le 31 août, il n'y a pas si longtemps, dont l'auteur est M. Peter Newman. En ce qui concerne les allégations infondées au sujet de l'obstruction au Parlement, il a déclaré:

> L'administration libérale—chose incompréhensible—n'a aucun bill d'importance à mettre en délibération.

Les députés d'en face diront peut-être: «Et puis après?» Ils demanderont peut-être aussi quel est ce monsieur qui se permet de dire que nous n'avons pas de mesure législative prête à être soumise au Parlement. Je me souviens que lorsqu'il a récemment écrit pour eux un certain ouvrage d'imagination, il était regardé comme un puits de science. Mais, quand il prononce des paroles dans ce sens, on semble maintenant vouloir en arrêter le flot.

Je n'estime pas qu'il faille s'arrêter aux observations de M. Newman. On trouve, en

effet, le 20 août, un autre article, sous la rubrique *Preview Commentary* par M. Blair Fraser. Voici ce qu'il dit:

Le débat sur le drapeau commence à ennuyer tellement les gens, ceux-ci deviennent tellement cyniques à ce propos, qu'il me semble que nous commençons à accepter comme des réalités bien des choses qui ne sont pas vraies.

L'une d'elles est l'accusation portée contre les conservateurs progressistes d'arrêter les travaux du gouvernement par l'obstruction délibérée du projet de résolution sur le drapeau. Ce n'est pas exact. Le Parlement a terminé tous les travaux que le premier ministre voulait achever avant que la Chambre s'ajourne pour les vacances d'été, sauf la résolution sur le drapeau. Or, si l'on mettait demain ce projet de résolution aux voix, le Parlement s'ajournerait probablement pour ne pas se réunir à nouveau avant le mois d'octobre. La seule chose que retarde cette obstruction systématique sont les vacances des représentants fatigués—leurs vacances et la chance de rentrer dans leurs circonscriptions pour s'acquitter là-bas des tâches utiles qui leur incombent.

Une autre accusation fausse, à mon avis, c'est que la campagne des conservateurs contre le drapeau aux feuilles d'érable n'est qu'une manœuvre politique, un truc pour provoquer bientôt des élections à propos d'une question qui leur apporterait peut-être la victoire—ou, vice versa, que la détermination des libéraux d'adopter le drapeau trifolié n'est rien d'autre que de la stratégie électorale pour recapturer Québec.

Ce point de vue cynique ne repose sur aucune donnée que je connaisse. Je ne vois absolument pas ce qui permet de mettre en doute la sincérité de ceux qui ont pris part au débat et qui croient réellement parler au nom de leurs électeurs.

Cet homme n'a que rarement—jamais peut-être—loué le parti conservateur. Il est possible que le voyage en canot, qu'il a fait dernièrement dans le beau comté de Churchill, lui ait permis de voir la situation avec plus de lucidité, pour une fois dans sa vie. D'autres ont formulé la même accusation.

Je terminerai mes observations à ce sujet en disant qu'en ma qualité de whip suppléant, ces derniers jours, je puis déclarer sans équivoque qu'en général nos députés désirent vivement participer à ce débat. Plusieurs d'entre eux m'ont dit qu'ils n'avaient pas pu exposer toutes leurs opinions à la Chambre pendant le temps qu'on leur a accordé. En réponse à certaines critiques formulées contre les députés de ce côté-ci qui ont parlé deux fois au cours du débat, je voudrais signaler que plusieurs ont dit ne pas avoir utilisé les 40 minutes qui leur étaient allouées et qu'ils voulaient consigner d'autres déclarations au compte rendu. Plusieurs autres ont cédé leur tour à d'autres députés qui voulaient prendre la parole à un moment donné. Je prétends que les accusations d'obstruction systématiques sont fausses et qu'il ne faut pas y prêter attention.

Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à ce débat mais je dois ajouter qu'il y a d'autres députés qui veulent encore parler dont certains assez longuement.

[M. Simpson.]

Je voudrais aussi parler brièvement de certaines observations faites aujourd'hui par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Il a suivi l'exemple du ministre du Commerce (M. Sharp) et a participé à une attaque injustifiée contre le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker). Il serait peut-être intéressant de noter au profit des députés qui n'étaient pas alors ici que le ministre du Commerce a participé à une attaque injustifiée contre le chef de l'opposition, mais lorsque le très honorable représentant est entré dans la Chambre, il a complètement changé de ton et n'a plus parlé dans la même veine. Cette manière d'agir ressemble à celle d'écoliers de la 5e ou 6e année qui se taisent lorsque l'instituteur revient dans la salle de classe après une courte absence. Le ton a certes changé.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec les observations du député de Bonavista-Twillingate. Ce ministre a rappelé les années 40 pour essayer de prouver que les conservateurs n'appuyaient pas le pavillon rouge. Je sais, pour avoir lu le rapport du comité, que le résultat du vote a été de 23 voix contre une, et plusieurs députés conservateurs faisaient partie de ce comité établi pour étudier et proposer un drapeau canadien.

Le ministre des Transports a fait une déclaration à laquelle je souscris. Il a dit qu'il était un anglo-saxon stupide. Je suis de son avis, évidemment, s'il parle uniquement pour lui-même.

**M. Knowles:** Ne dépréciez pas toute la race.

**M. Simpson:** Ce n'était sûrement pas mon intention, et je suis sûr que le ministre parlait uniquement pour lui-même.

Monsieur l'Orateur, après m'être entretenu avec un grand nombre de personnes, je suis sûr que les Canadiens s'inquiètent de la façon dont la question du drapeau a été présentée au Parlement. Comme de nombreux députés l'ont déjà dit au cours de ce débat, point n'est besoin de le répéter. Toutefois, si le gouvernement n'est pas encore au courant de la situation, je tiens à mentionner au nom de mes commettants qu'ils souhaitent vivement maintenir le pavillon rouge comme drapeau du Canada. Ils estiment aussi que toute modification du drapeau canadien comporte bien plus que la présentation par le gouvernement d'une résolution comme celle dont la Chambre est saisie, suivie d'un vote des députés; il acceptera sans doute le projet de drapeau national

que nous conserverons plus d'un siècle. Ces gens s'opposent à cette façon de procéder.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit que pour ma part j'appuie vigoureusement le pavillon rouge du Canada, comme ceux que je représente. Au cours du présent débat, de nombreux députés ont rappelé l'historique du pavillon rouge. J'ai ici quelques notes auxquelles je voudrais me reporter, pour tâcher de montrer pourquoi mes commettants appuient le maintien du pavillon rouge. Il est exact qu'il est gravement menacé de ne plus être le drapeau national du pays.

Le danger est d'autant plus grand que nombre de Canadiens ne connaissent rien des traditions et des symboles historiques. L'histoire contredit bien des faits que le public tient pour vrais au sujet du pavillon rouge du Canada. Les générations antérieures de Canadiens ont souvent réclamé et adopté fièrement le pavillon rouge. Ils l'ont arboré contre les ordres. Consacré aujourd'hui par le sang de nos soldats, chargé de tradition, le pavillon rouge, déployé depuis des années, est reconnu par tous les pays du monde comme le drapeau du Canada. Même s'il jouit de l'approbation collective, le premier ministre a déclaré qu'il se propose de s'en débarrasser à titre de drapeau distinctif du Canada.

Comme nous le savons tous, le pavillon rouge a reçu son statut actuel en vertu du décret du conseil n° 5,888 en date du 15 septembre 1945. Si on l'a choisi, à ce moment-là, c'est parce que notre pays avait grandi à l'ombre de ce drapeau et parce que personne ne doutait de sa valeur. Pourquoi remet-on tout en question en 1964?

Monsieur l'Orateur, la Légion canadienne, qui—on le sait—est vigoureusement en faveur du pavillon rouge, a publié, sur l'histoire de ce drapeau, une brochure fort intéressante où l'on trouve les observations suivantes.

Voilà une observation très intéressante.

**Le général H. D. G. Crerar, distingué commandant de la première armée canadienne au cours de la seconde guerre mondiale, a rapporté un incident d'une haute signification historique pour tous les Canadiens. Parlant d'une réception officielle qui lui a été faite à Ottawa le 8 août 1945 par le premier ministre du temps de guerre, le très honorable W. L. Mackenzie King, il a écrit dans le numéro de mars 1963 de la publication *The Legionnary*:**

**«Comme nous nous éloignions de l'entrée centrale du Parlement, M. King s'est retourné et a regardé la Tour de la Paix où flottait le pavillon rouge du Canada. Il m'a dit: «Voici, mon général, un autre problème que votre armée a réglé pour le Canada: la question du drapeau national».»**

Il était loin de se douter à ce moment-là que le présent débat se déroulerait en 1964. Pour revenir à l'histoire du pavillon, nous constatons que l'ignorance des Canadiens à l'égard du drapeau canadien est alarmante et qu'elle engendre malentendus, préjugés et fanatisme. Voilà autant d'armes dans l'arsenal de ceux qui proposent un nouveau drapeau. L'homme moyen n'est pas le seul à ignorer ces choses. La même situation existe dans toutes les classes de la société. Certains écoliers et certains instituteurs sont très peu au courant de l'affaire du drapeau. Lorsqu'on la leur explique, ils sont renversés. «Pourquoi ne renseigne-t-on pas le grand public à ce sujet?» demandent-ils. S'ils sont portés à favoriser le nouveau drapeau, c'est qu'on ne les a pas renseignés sur l'ancien.

La difficulté, c'est que notre drapeau n'est pas assez connu. Il faut attribuer cela à une publicité insuffisante et à l'indifférence. Celui qui s'intéresse à la question peut se procurer de nombreux textes historiques et illustrés indiquant que le pavillon rouge était en usage au Canada bien avant la Confédération. Il fut apporté ici par le prince Rupert et la compagnie des aventuriers qui faisaient le commerce dans la baie d'Hudson. Les archives de la compagnie de la baie d'Hudson renferment de nombreux ouvrages où il est question du drapeau dès 1670.

La compagnie de la baie d'Hudson ne s'intéressait pas uniquement au commerce. Elle constituait le gouvernement à cette époque-là. Elle avait la haute main sur le commerce, la colonisation et la construction de forts. Elle fournissait des armes aux navires et aux soldats, adoptait et appliquait les lois et punissait les criminels. Ses pouvoirs ne pouvaient guère être plus vastes. Pendant deux siècles, une grande partie de ce qui est maintenant le Canada était gouvernée selon la charte de la compagnie et était sous le drapeau.

Le Canada détient aujourd'hui l'Ouest canadien parce qu'il a hérité des réalisations de la compagnie de la baie d'Hudson et des «Nor' Westers» avec lesquels il s'est uni en 1821. Toute cette région qu'arrosent les rivières se jetant dans la baie d'Hudson était sous la maîtrise de la Compagnie jusqu'à ce que le Canada forme un dominion capable d'en assumer la direction. Le pavillon rouge était le drapeau de cette compagnie.

Ce n'est qu'une petite partie de l'histoire du drapeau qui, depuis quelque temps, risque d'être abandonné comme drapeau national du Canada. J'aurais beaucoup d'autres points de vue à exposer à la Chambre à ce stade-ci du débat, mais je vois que mon temps de parole s'écoule. Comme beaucoup d'orateurs l'ont dit aujourd'hui, nous devrions tenter, je pense, de trouver un moyen quelconque de régler ce problème; d'ailleurs, on en a proposé

plusieurs. J'ai exprimé mon opinion et celle de mes commettants au sujet du pavillon rouge du Canada. J'ai aussi signalé le fait que, à mon avis, les gens de ma région seraient bien prêts à accepter un compromis, consistant à modifier ce drapeau, s'ils pouvaient avoir l'assurance que cette modification ou tout autre drapeau que pourrait choisir la population canadienne unifieraient le pays. Évidemment, nous touchons là au plus important aspect de toute la question.

Nous avons proposé la tenue d'un plébiscite, mais cette idée ne semble pas recueillir un assentiment unanime. On a aussi proposé la création d'un comité. Le député de Wellington-Sud (M. Hales) a parlé de ce comité dans son discours, ainsi que le député du Yukon (M. Nielsen), aujourd'hui. Il me semble que l'idée devrait retenir l'attention de la Chambre. Comme on l'a dit, si ce comité réussissait à faire presque l'unanimité sur un choix, il pourrait en faire rapport au Parlement, mais si ses membres ne réussissaient pas à s'entendre, ils pourraient probablement être chargés de définir les règles ou les conditions d'un plébiscite pour permettre à chaque citoyen du Canada de choisir, parmi plusieurs modèles soumis, le plus approprié comme drapeau national. Toutefois, c'est à la Chambre qu'il appartient de prendre cette décision.

En ce qui a trait au comité, plusieurs ont soutenu qu'un délai devrait être imposé. Certaines propositions concernant le délai sont, à mes yeux, tout à fait déraisonnables. Quelques députés ont parlé d'un délai de trois ou quatre mois. J'ignore si cette proposition serait acceptable aux députés ministériels. Fait assez révélateur toutefois, il y a quelques jours, j'ai demandé au secrétaire d'État (M. Lamontagne) s'il avait reçu quelque rapport du comité consultatif sur la radiodiffusion et il m'a répondu que non; il a ajouté qu'en établissant les attributions du comité, en mai dernier, il avait laissé entendre que le rapport serait vraisemblablement prêt au début de 1965. Par conséquent, advenant l'établissement d'un comité, je ne vois pas pourquoi on s'efforcerait de lui fixer un délai rigoureux.

En terminant, je voudrais dire encore une fois ce soir que je suis tout à fait en faveur du maintien du pavillon rouge du Canada et que les gens que je représente, avec qui j'ai conversé et qui m'ont écrit, m'ont tous dit, à l'exception d'un seul, qu'ils étaient aussi de cet avis. Par ailleurs, je veux faire ressortir encore une fois, comme je l'ai mentionné au début, que, les connaissant comme je les connais et sachant quel intérêt ils portent à l'unité de notre grande nation, je suis convaincu qu'ils seraient prêts à accepter un nouveau drapeau canadien si la majorité des Canadiens avait le sentiment qu'un tel drapeau amènerait l'unité au pays. Je tiens à laisser une autre pensée aux députés. Mes commettants sont très sensibles à la question du drapeau et voudraient que tout nouveau drapeau reconnaisse nos deux races fondatrices.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Aux voix!

(La proposition de sous-amendement de M. More, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | McCutcheon |
| Alkenbrack | Madill |
| Bell | Mandziuk |
| Cantelon | Mather |
| Cardiff | Millar |
| Churchill | Monteith |
| Coates | Moore |
| Cooper | More |
| Danforth | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Diefenbaker | Muir (Lisgar) |
| Dinsdale | Nasserden |
| Doucett | Nesbitt |
| Enns | Nielsen |
| Fairweather | Noble |
| Fane | Nowlan |
| Flemming | Nugent |
| Forbes | Ormiston |
| Hales | Pascoe |
| Hamilton | Pigeon |
| Harkness | Pugh |
| Herridge | Rapp |
| Horner (Acadia) | Ricard |
| Horner (Jasper-Edson) | Rynard |
| Horner (The Battlefords) | Simpson |
| Howe (Wellington-Huron) | Smith |
| Jones (Mme) | Southam |
| Jorgenson | Starr |
| Kennedy | Stefanson |
| Korchinski | Stenson |
| Lambert | Thomas |
| Loney | Vincent |
| MacEwan | Wadds (Mme) |
| MacRae | Webb |
| McBain | Weichel |
| | Willoughby—69. |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Addison | Béchard |
| Armstrong | Beer |
| Asselin (Notre-Dame-de-Grâce) | Benidickson |
| Asselin (Richmond-Wolfe) | Benson |
| Badanai | Berger |
| Balcer | Blouin |
| Barnett | Boulanger |
| Batten | Brewin |
| | Brown |
| | Cadieux |

Cameron (High-Park)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Iles)
Cantin
Cardin
Caron
Choquette
Chrétien
Côté (Chicoutimi)
Côté (Longueuil)
Crossman
Davis
Deachman
Deschatelets
Dionne
Douglas
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
Éthier
Eudes
Forest
Foy
Francis
Gauthier
Gelber
Gendron
Girouard
Godin
Grafftey
Granger
Gray
Guay
Habel
Hahn
Haidasz
Harley
Hellyer
Howe (Hamilton-Sud)
Kelly
Klein
Knowles
Konantz (Mme)
LaMarsh (Mlle)
Lamontagne
Lamoureux
Laniel
Laprise
Latulippe
Laverdière
Leduc
Legault
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lessard (Saint-Henri)
Loiselle
Macdonald
MacEachen
McIlraith
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McWilliam
Moreau
Morison
Munro
Nicholson
Nixon
O'Keefe
Olson
Orlikow
Otto
Paul
Pepin
Perron
Peters
Pickersgill
Pilon
Prud'homme
Richard
Rinfret
Rochon
Rouleau
Roxburgh
Ryan
Sauvé
Scott
Stewart
Tardif
Teillet
Temple
Thompson
Tremblay
Turner
Valade
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Webster
Whelan
Winch—118.

**M. l'Orateur:** Je déclare que le sous-amendement est rejeté.

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais voté contre le sous-amendement.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Victoria (M. Groos). Si j'avais voté, j'aurais appuyé le sous-amendement.

**M. Macquarrie:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Kings (M. Mullally). Si j'avais voté, j'aurais voté en faveur du sous-amendement.

**M. Smallwood:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais voté en faveur du sous-amendement.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je propose que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure.

(A 10h. 50 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

## APPENDICE

ALLOCUTION INAUGURALE DU PREMIER MINISTRE, À LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

*(Voir page 7702)*

*(Traduction)*

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole en cette salle, le jour du centenaire de la première conférence sur la Confération canadienne, et de me joindre aux premiers ministres de toutes les provinces autour de la table même où, il y a un siècle, des hommes qui avaient le sens de l'avenir ont conçu un grand pays. J'évoque aujourd'hui les paroles du chapitre soixantième d'Ésaïe: «Le plus petit d'entre eux se multipliera jusqu'à mille, et le plus chétif deviendra une nation puissante. Moi, l'Éternel, je me hâterai d'accomplir ces promesses quand le moment sera venu.» L'Éternel s'est hâté de les accomplir de notre vivant.

Comme vous tous, je suis reconnaissant envers notre hôte, le premier ministre, M. Shaw, pour l'accueil qu'il nous a fait. L'histoire nous dit que nos ancêtres du Canada ne furent pas reçus de la même manière lorsqu'ils arrivèrent ici, il y a cent ans, pour assister à la conférence. Mais elle nous apprend aussi que, le moment venu de quitter Charlottetown, épuisés par leurs propres efforts et par l'hospitalité qu'on leur avait prodiguée, ils repartirent le cœur tout heureux, réchauffés par la chaleur d'une nouvelle fraternité et l'espoir d'une nation nouvelle. Cet espoir s'est réalisé, et la fraternité règne encore aujourd'hui parmi nous.

*(Texte)*

Il ne pouvait être plus approprié de convoquer ici une conférence fédérale-provinciale pour commémorer le centenaire de la conférence de Charlottetown. C'était le moment et le lieu où la grande mais lointaine vision de la Confédération canadienne est apparue comme un but souhaitable et qu'il était possible de réaliser.

*(Traduction)*

La conférence de Charlottetown fut également la première réunion intergouvernementale, et celle d'aujourd'hui lui succède en ligne directe. Ces réunions font maintenant partie, d'une façon permanente, de notre régime national de gouvernement, grâce auquel il nous est possible, en faisant preuve de collaboration, de maintenir notre régime fédéral efficace et acceptable.

A l'heure actuelle, après un siècle, il existe au Canada des tensions d'ordre constitutionnel, racial et régional. Parfois, elles semblent mettre en danger la survivance même de notre pays, car les difficultés de l'heure suscitent toujours des doutes pour l'avenir, et ceci s'applique aussi bien aux États qu'aux particuliers. Les cyniques et les timides exploitent ce doute pour déprécier le Canada et ses réalisations. Pour s'opposer à ce défaitisme, il faudrait consacrer plus de temps à nous réjouir de nos réalisations et moins à nous plaindre de nos difficultés.

Aujourd'hui, nous éprouvons des malaises sociaux et des difficultés économiques, et il existe des divergences entre le gouvernement fédéral et les provinces; tels sont les problèmes de l'heure. Ils se sont posés à toutes les générations de Canadiens qui ont toutes subi l'épreuve victorieusement. Nous non plus ne faillirons pas à la tâche. Nous possédons des richesses et des ressources auxquelles les hommes qui se sont réunis ici en 1864 n'auraient jamais songé et nous réussirons si nous faisons face à nos problèmes avec les dispositions d'esprit et l'énergie de nos devanciers.

Non seulement les Pères de la Confédération savaient très clairement ce qu'ils voulaient et où ils allaient, mais ils poursuivaient leur but avec un dévouement et une détermination à toute épreuve. En moins de trois ans ils ont fait de leur rêve une réalité: Un État fédéral dont la croissance a dépassé toutes leurs espérances.

Pour que cet État continue de grandir—et il grandira—il faut se rendre à l'évidence: la structure nationale dont nous avons hérité est mise à dure épreuve aujourd'hui par la force des choses; il faut admettre que ces pressions existent sans se laisser décourager par elles. Il faut les définir, et les éliminer.

Pour cela, il faut posséder le sens des réalités politiques, la passion de la justice et le don du compromis. Il faut également admettre que l'association fondamentale de nos deux races fondatrices et la diversité enrichissante de notre structure nationale demeurent notre plus grande source de richesse et de progrès.

Il ne faut pas trop s'attarder au passé—ou même au présent. Il faut penser à l'avenir—et c'est là-dessus qu'il faudra s'entendre.

Il est impossible de remonter le cours de l'histoire. Il est impossible, d'un coup de baguette magique, de redonner à nos problèmes la simplicité d'une époque moins complexe, de leur trouver des solutions faciles et évidentes.

Pour les régler, il faut retrouver la foi de nos prédécesseurs et faire revivre leur idéal dans la vie de la nation. Il faut réaffirmer les principes sur lesquels ils se sont entendus—et qui sont toujours valides—mais il faut accepter de modifier des méthodes dépassées.

En tête de nos objectifs nationaux—préalable à tous les autres, économiques, sociaux ou culturels—vient l'unité nationale. Cela ne signifie pas et ne doit pas signifier uniformité. Il s'agit de l'identité canadienne, avec les symboles et surtout avec l'esprit et la fierté nécessaires pour promouvoir cette identité.

Il ne s'agit nullement de subordonner les droits provinciaux, ni d'aliéner l'autorité provinciale. Il nous faut, au centre, un gouvernement assez fort pour servir le Canada tout entier.

Convenons ici que notre nation, conçue dans les cœurs et les esprits de ceux qui se réunirent ici il y a un siècle, nourrie durant 26 législatures et cinq générations, répartie sur la moitié d'un continent et dix provinces, ne se laissera pas disjoindre; elle est résolue à progresser vers des réalisations encore plus belles. Que notre entente soit portée à la connaissance de tous.

Quelles que soient les difficultés de notre fédération, ou nos différences, convenons que nous sommes décidés à maintenir une union solide, une fédération vigoureuse et une nation sans failles à la face du monde; que nous acceptons notre responsabilité envers le passé, mais que nous nous acquitterons, ce qui importe plus encore, de nos obligations à l'endroit de l'avenir.

Réunis dans la salle de la Confédération en ce premier jour de septembre 1964, jurons solennellement de faire notre devoir pour élever notre patrie au-dessus de la menace des forces ou des factions qui la diviseraient; de renforcer et de sauvegarder son régime fédéral, et d'avoir pour dessein ultime de protéger un Canada riche de la dualité de ses origines et de la diversité de ses progrès, mais d'un Canada plus grand que la somme de ses parties.

Reconnaissons librement que ces buts ne seront pas faciles à atteindre, que nous devrons faire preuve de tolérance et de patience, de force et de détermination pour y arriver. Mais que tous les Canadiens sachent que ce sont là nos buts. Leur acceptation peut être en soi une grande force unificatrice.

Enfin, demandons à Dieu de nous aider et de bénir nos travaux.

Animés de cet esprit, les Canadiens ne trahiront jamais la confiance de ceux que nous honorons aujourd'hui, ni le patrimoine de ceux à qui nous confions nos espoirs pour l'avenir.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 2 septembre 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## LA FÊTE DU COMMONWEALTH

DÉSIGNATION DU LUNDI PRÉCÉDANT LE 25 MAI EN L'HONNEUR DE LA REINE ET DU COMMONWEALTH

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est)** demande l'autorisation de présenter le bill nº 117 concernant la fête du Commonwealth.

—Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but d'instituer légalement une fête de la souveraine et du Commonwealth afin de rendre hommage à la reine comme chef du Commonwealth et de célébrer l'appartenance du Canada au Commonwealth des nations.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de créer une nouvelle fête, mais plutôt de changer le nom d'une fête ancienne. Le lundi précédant le 25 mai est réservé par le pays comme jour férié. Certains l'appellent la fête de Victoria, d'autres la fête de la reine et même la fête de l'Empire dans certaines régions du pays. Quelle que soit la forme de gouvernement des différents pays du Commonwealth, il est frappant de voir que tous les pays ont accepté de garder dans les titres royaux la désignation «chef du Commonwealth». C'est, avec leurs idéaux communs, un lien réel entre les divers membres de cette association extraordinaire.

En 1951, quand Sa Majesté est venue au Canada alors qu'elle était la princesse Élisabeth, pour une tournée mémorable dans tout le pays, elle a fait la déclaration suivante dans son discours d'adieu:

> La Couronne est une force réelle et tangible et l'un des éléments d'union les plus importants de la population du Commonwealth au sein d'une grande fraternité.

Ces mots n'ont rien perdu de leur véracité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

AUGMENTATION DU PRIX DES BIENS ET DES SERVICES

*Question nº 1644*—**M. Douglas:**

Quelle a été l'augmentation proportionnelle des prix des biens et services obtenus par le gouvernement fédéral pendant chaque année depuis 1956 en ce qui concerne les catégories suivantes: *a*) dépenses courantes (i) traitements et salaires des employés du gouvernement fédéral, (ii) services fournis par des employés qui ne relèvent pas du gouvernement ou par l'entreprise privée et (iii) biens achetés par le gouvernement fédéral, *b*) immobilisations?

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Aucun indice n'est établi et ne peut être calculé aisément pour l'augmentation proportionnelle des prix des biens et services obtenus par le gouvernement fédéral dans les catégories *a*) (ii), *a*) (iii), et *b*). Il est probable, en l'absence de toute évidence précise du contraire, que les chiffres de l'indice des prix publiés par le Bureau fédéral de la statistique s'appliquent aux bien acquis par le gouvernement fédéral ainsi que par d'autres acheteurs; mais il est très difficile de se procurer les données qui confirmeraient ou contrediraient cette supposition.

En ce qui concerne la catégorie *a*) (i), les renseignements suivants, compte tenu des deux réserves figurant ci-après ont été fournis par le Bureau fédéral de la statistique:

Traitements et salaires du gouvernement fédéral. Indice de prix implicite, 1957 = 100: 1956, 93.2; 1957, 100.0; 1958, 104.3; 1959, 106.8; 1960, 114.7; 1961, 120.5; 1962, 124.1; 1963, 132.3.

1. Il y a lieu de noter, à propos des chiffres figurant dans l'indice ci-dessus, qu'il a été impossible de se procurer sur le taux des salaires, des données qui diminueraient les dépenses au titre des rémunérations. La série des prix pour cette catégorie de dépenses comprend donc, pour la plus grande partie, les prix implicites obtenus en comparant l'emploi total et le montant total des salaires et traitements. Ainsi, la série des prix peut changer à cause non seulement de la modification des taux de salaires, mais aussi du changement de la proportion entre les effectifs professionnel et administratif par exemple.

2. Il y a également lieu de relever que les chiffres de l'indice du prix implicite figurant ici ne se rapportent qu'aux traitements et salaires défrayés par le gouvernement fédéral, et ne représentent donc pas nécessairement les mouvements de prix relevés dans d'autres catégories de dépenses fédérales.

SALAIRES DES GENS DE MER

*Question nº 1646*—**M. Crouse:**

Les gens de mer qui travaillent à bord des navires du ministère des Mines et des Relevés techniques sur le littoral de l'Est reçoivent-ils le même salaire que les gens de mer qui font le même travail, dans la même région, à bord des bateaux du

ministère des Transports et, sinon, *a*) quelle est la différence entre les deux échelles de salaires, *b*) pour quelles raisons y a-t-il une différence et *c*) quelles mesures le ministère du Travail a-t-il prises en vue d'éliminer cet écart?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Les taux de salaires pour les gens de mer sont déterminés par le Conseil du Trésor, sur la recommandation du sous-ministre compétent, laquelle recommandation se fonde à son tour sur la recommandation du ministère du Travail, à la suite d'une étude des taux de salaires courants dans la région d'emploi en cause pour des catégories de travail semblables.

Le Conseil du Trésor circonscrit les régions pertinentes qui seront utilisées pour déterminer les taux courants pour les gens de mer. En voici le détail: *a*) Lorsque les navires de l'État sont confinés à l'une des régions de travail suivantes: (i) Terre-Neuve; (ii) Le littoral est et le cours inférieur du Saint-Laurent; (iii) Le haut Saint-Laurent et les Grands lacs; les taux de salaires seront déterminés d'après les taux courants versés par les sociétés qui font des affaires dans la région; *b*) Lorsque les navires de l'État fonctionnent dans l'une ou l'autre des régions précitées et ne sont pas confinés à une région en particulier, les taux de salaires seront déterminés suivant les taux régnant dans les sociétés qui font des affaires dans l'une ou l'autre de ces régions ou dans les unes et les autres, et qui appliquent des taux de salaires et offrent des conditions de travail uniformes à leurs employés, sans égard à la région d'exploitation.

Le Conseil du Trésor a fait une exception à cette règle dans le cas du personnel de relève et du personnel travaillant à bord de huit navires du ministère des Transports, étant donné que le nombre des gens de mer en cause ne représentait qu'une faible portion de la totalité du personnel employé par le ministère dans sa flotte de cinquante-cinq navires. L'exception prévoit le paiement de taux de salaires qui ont été déterminés suivant l'alinéa *b*) ci-dessus plutôt que suivant l'alinéa *a*). On a cru qu'en plaçant tous les employés du ministère des Transports sous le même barème de salaires, le ministère disposerait de procédés plus souples pour transférer les équipages d'un navire à l'autre, ce qui permettrait une meilleure organisation des carrières.

Les effets qu'a cette exception sur les taux de salaires s'appliquant au personnel affecté aux navires du ministère des Mines et des Relevés techniques circulant dans la même région que les navires du ministère des Transports font présentement l'objet d'une étude dont le but est d'éliminer en l'instance toutes les différences non justifiées dans les taux de salaires.

SUBVENTIONS DE LA COMMISSION MARITIME

*Question nº 1740*—**M. Barnett:**

Pour chacune des années financières à partir de 1950-1951, quelles dépenses a effectuées la direction des subventions de la Commission maritime canadienne à l'égard des services suivants: *a*) entre ports ou localités à Terre-Neuve, *b*) entre ports ou localités à Terre-Neuve et à d'autres endroits au Canada, *c*) services interprovinciaux entre les autres provinces atlantiques, *d*) entre ports ou localités dans la province de Québec, *e*) entre ports ou localités dans la province de la Nouvelle-Écosse, *f*) entre ports ou localités dans la province du Nouveau-Brunswick, *g*) entre ports ou localités dans la province de l'Île du Prince-Édouard?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):**

| Année | *a*) | *b*) | *c*) | *d*) | *e*) | *f*) | *g*) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1950-1951 | $1,250,000 | $ — | $301,625 | $ 887,500 | $297,000 | $ 97,000 | Néant |
| 1951-1952 | 1,590,000 | — | 298,625 | 890,500 | 290,000 | 97,000 | Néant |
| 1952-1953 | 1,536,000 | — | 326,625 | 890,500 | 255,922 | 95,000 | Néant |
| 1953-1954 | 1,903,116 | — | 396,625 | 890,500 | 265,255 | 95,000 | Néant |
| 1954-1955 | 1,956,262 | — | 390,000 | 891,565 | 248,000 | 95,000 | Néant |
| 1955-1956 | 2,117,847 | — | 380,000 | 827,200 | 228,000 | 95,000 | Néant |
| 1956-1957 | 2,501,038 | 80,000 | 375,000 | 827,700 | 207,400 | 95,000 | Néant |
| 1957-1958 | 2,740,597 | 80,000 | 441,500 | 1,085,200 | 215,900 | 95,000 | Néant |
| 1958-1959 | 2,990,878 | 97,305 | 820,141 | 1,122,350 | 194,944 | 95,000 | Néant |
| 1959-1960 | 3,707,654 | 72,000 | 833,284 | 1,225,200 | 196,900 | 95,000 | Néant |
| 1960-1961 | 4,069,002 | 72,000 | 827,024 | 1,056,900 | 193,186 | 95,000 | Néant |
| 1961-1962 | 4,830,178 | 72,000 | 982,879 | 1,196,145 | 176,150 | 95,000 | Néant |
| 1962-1963 | 4,901,988 | 72,000 | 980,500 | 1,376,700 | 173,650 | 101,500 | Néant |
| 1963-1964 | 4,975,389 | 84,500 | 994,498 | 2,301,892 | 173,275 | 112,700 | Néant |

AUTOMOBILE PORTANT LE MATRICULE 27120F

*Question nº 1745*—**M. Millar:**

1. Le ministère de la Défense nationale est-il propriétaire d'une automobile qui porte une plaque d'Ontario 1964, nº 27120F? Dans l'affirmative, à quelle direction du ministère cette voiture est-elle affectée?

2. Qui avait la charge de cette automobile entre 10 h. 30 et 11 h. 30 du matin le lundi 17 août 1964?

3. Combien de personnes occupaient cette voiture

durant cette période? A quel service sont-elles attachées et quels postes détiennent-elles?

4. Quelle mission effectuait cette voiture ainsi que ses occupants pour le compte du ministère de la Défense nationale, durant la période susmentionnée?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** 1. Oui, elle est affectée à la Neuvième compagnie de transport de l'Intendance royale canadienne, à Ottawa.

2. Elle était au service d'un membre du personnel du Conseil privé qui remplissait à l'époque les fonctions de chef de bureau au secrétariat de la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation.

3. Entre 10 h. 30 et 11 h. 30 du matin, l'automobile a servi à deux fins: *a*) le chauffeur, un soldat de la Neuvième compagnie de transport de l'Intendance royale canadienne, et un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures prêté au secrétariat de la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation ont fait un voyage aller et retour entre le 140, rue Wellington, à Ottawa, et l'imprimerie nationale, à Hull; *b*) le chauffeur, accompagné d'un messager, est allé chercher des fournitures à un établissement commercial pour le compte de la Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation.

4. Ne s'applique pas.

ALLOCATIONS FAMILIALES

*Question nº 1751*—**M. Latulippe:**

1. A combien s'élevaient mensuellement les allocations familiales versées à l'égard des enfants âgés de 8 et 14 ans, au 1er juillet 1934, au 1er juillet 1944, au 1er juillet 1954 et au 1er juillet 1964?

2. Le gouvernement a-t-il envisagé l'opportunité d'augmenter les allocations familiales pour qu'elles soient plus conformes à l'augmentation du coût de la vie, tel qu'il se compare à 1944?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Au 1er juillet 1934 et 1944, le programme d'allocations familiales n'existait pas. Au 1er juillet 1954 et 1964, les taux étaient les mêmes: $6—8 ans; $8—14 ans.

2. Le gouvernement avise constamment aux moyens d'améliorer les programmes de sécurité sociale du Canada, et il annoncera tout changement envisagé en temps utile.

SERVICE POSTAL À RED-ROCK (ONT.)

*Question nº 1762*—**M. Fisher:**

1. Quand a-t-on doté la localité de Red-Rock, Ontario, d'un bureau de poste?

2. Brièvement, quel espace alloue-t-il aux cases postales et aux bureaux de travail?

3. Est-ce que le bureau de poste rencontre les exigences que requiert normalement une localité de cette importance?

4. A-t-on songé à construire un nouveau bureau de poste? Sinon, pourquoi?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** 1. Le 25 septembre 1950.

2. 700 pieds carrés.

3. Oui.

4. Oui, mais comme l'espace actuel est satisfaisant, on ne songe pas à apporter d'autres améliorations pour le moment.

DÉBIT DANS LE CANAL WELLAND

*Question nº 1768*—**M. Ryan:**

1. Depuis l'inauguration de la voie maritime, quelle a été la moyenne annuelle et saisonnière, en pieds-cubes secondes, du débit du canal Welland?

2. Quel est l'accroissement prévu du débit obtenu par le dédoublement des écluses?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent me communique les renseignements suivants:

1. Depuis l'inauguration de la voie maritime, la moyenne annuelle saisonnière du débit du canal Welland a été de 6,800 pieds-cubes seconde.

2. On prévoit que, par suite du dédoublement projeté des écluses du canal Welland, le débit augmentera de 1,000 à 1,200 pieds-cubes seconde.

LICENCIEMENTS À LA BASE DE POINT-EDWARD

*Question nº 1773*—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Combien d'employés ont été démis de leur emploi à la base navale de Point-Edward depuis l'annonce qu'a faite le ministre de la Défense nationale le 5 décembre 1963?

2. Combien de ces employés le service national de placement a-t-il réengagés?

3. Combien sont encore sans emploi?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** 1. 229. Sur ce nombre, 55 sont partis de leur plein gré pour accepter un autre emploi et 48 ont été mutés à d'autres ministères de l'État.

2. 28 et 6 autres suivent un cours dans des écoles locales de formation technique.

3. On ignore combien sont sans emploi car ils ne se sont pas tous inscrits auprès du Service national de placement. Toutefois, 73 touchent des prestations d'assurance-chômage.

NORTH-SYDNEY—CONTRATS DE PRODUCTION DE DÉFENSE

*Question nº 1774*—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Quelle a été, en dollars, la valeur des contrats adjugés à la *North-Sydney Marine Railway Company Limited* par le ministère de la Production de défense dans chacune des années financières 1954 à aujourd'hui, pour les réparations, les radoubs et les conversions?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Voici quelle a été la valeur des contrats adjugés à la *North-Sydney Marine Railway Company Limited* par le ministère de la Production de défense au cours des années en cause:

| Année financière | Montant |
|---|---|
| 1954-1955 | $ 26,874 |
| 1955-1956 | 94,969 |
| 1956-1957 | Néant |
| 1957-1958 | 218,600 |
| 1958-1959 | 142,744 |
| 1959-1960 | 158,498 |
| 1960-1961 | 137,988 |
| 1961-1962 | 239,398 |
| 1962-1963 | 139,420 |
| 1963-1964 | 155,603 |
| 1964-1965 | 38,839* |
| Total | $ 1,352,933 |

*Quant à la valeur des contrats adjugés en 1964-1965, les renseignements pertinents ne seront disponibles qu'à la fin de juillet.

MAISON DE CORRECTION À SPRINGHILL (N.-É.)

*Question nº 1782*—**M. Coates:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de commencer à construire l'institution des jeunes délinquants à Springhill (N.-É.), au mois d'octobre, ou cette construction sera-t-elle remise au printemps de 1965?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** On a lancé des appels d'offres à ce sujet et le délai fixé pour la remise des soumissions expire le 7 octobre 1964. Si les offres se révèlent acceptables, la mise en chantier pourra se faire dès l'automne.

PORT-PHILLIP (N.-É.)

*Question nº 1784*—**M. Coates:**

1. Est-il dans l'intention du gouvernement d'agrandir les installations portuaires de Port-Phillip, comté de Cumberland (N.-É.), pendant l'année financière 1965-1966?

2. Quel serait le coût prévu de l'entreprise?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. La question est à l'étude.

2. Entre $20,000 et $25,000.

*APPUI AU DRAPEAU ROUGE

*Question nº 1798*—**M. Coates:**

Quel est le nombre total des signatures de télégrammes, lettres, pétitions, etc., reçus en faveur du maintien du Red Ensign comme drapeau national du maintien du pavillon rouge du Canada comme drapeau national du Canada, ou demandant un plébiscite national en vue de changer notre drapeau actuel?

**M. John B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Le secrétaire d'État a reçu: 134,196 signatures de télégrammes, lettres, pétitions, etc., en faveur du maintien du pavillon rouge du Canada; 25,096 noms demandant un plébiscite national en vue de changer notre drapeau actuel.

TIMBRE COMMÉMORATIF DE LA DÉCOUVERTE DE SEL

*Question nº 1814*—**M. Irvine:**

Le ministre des Postes a-t-il reçu récemment des recommandations ou des mémoires sollicitant l'impression d'un nouveau timbre pour rappeler le centième anniversaire de la découverte du sel au Canada en 1866, étant donné que le ministère en a récemment imprimé un pour commémorer la découverte de l'huile au Canada. Dans l'affirmative, quel a été le résultat de ses délibérations?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Oui, et la proposition sera examinée lorsque le programme de 1966 sera à l'étude.

DÉCÈS ATTRIBUÉS À LA LEUCÉMIE

*Question nº 1817*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

En ce qui concerne la leucémie quel a été, dans chaque province, le taux de mortalité, par millier de personnes, en chacune des dix dernières années?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** Voir le tableau ci-après.

Taux de mortalité attribuable à la leucémie et à l'aleucie, Canada et provinces, 1954-1963
(par 100,000 habitants)

| Année | Canada | T.-N. | Î.P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qué. | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yukon | T. N.-O. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1954 | 5.0 | 2.0 | 5.0 | 2.8 | 3.5 | 3.9 | 5.6 | 6.1 | 6.3 | 6.0 | 7.0 | - | - |
| 1955 | 5.4 | 5.9 | 8.0 | 6.1 | 4.4 | 4.4 | 5.2 | 4.8 | 7.2 | 5.8 | 7.5 | - | 5.6 |
| 1956 | 5.2 | 4.1 | 11.1 | 4.6 | 5.0 | 4.4 | 5.7 | 5.2 | 6.6 | 4.8 | 5.6 | - | - |
| 1957 | 5.4 | 3.5 | 8.1 | 6.4 | 4.6 | 4.6 | 5.5 | 5.0 | 6.7 | 6.1 | 6.3 | - | - |
| 1958 | 5.6 | 3.2 | 6.0 | 6.2 | 6.3 | 4.3 | 6.0 | 7.0 | 5.6 | 5.6 | 7.6 | - | 5.0 |
| 1959 | 5.7 | 3.6 | 5.9 | 8.1 | 3.3 | 4.9 | 5.8 | 6.5 | 5.8 | 7.1 | 7.2 | - | 4.8 |
| 1960 | 5.7 | 3.8 | 7.8 | 6.6 | 5.3 | 4.7 | 6.1 | 6.7 | 6.7 | 5.1 | 7.1 | - | 9.1 |
| 1961 | 5.7 | 2.0 | 6.7 | 5.7 | 5.9 | 4.6 | 6.3 | 5.9 | 7.8 | 5.6 | 7.0 | - | - |
| 1962 | 6.1 | 5.7 | 3.8 | 4.6 | 5.8 | 5.3 | 6.0 | 6.2 | 8.3 | 7.5 | 7.2 | - | 4.2 |
| 1963 | 6.1 | 5.4 | 9.3 | 4.8 | 5.0 | 5.2 | 6.5 | 7.3 | 9.1 | 6.0 | 6.8 | 6.7 | - |

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

*Question nº 1818*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Quelle était l'espérance de vie des hommes et des femmes au Canada en 1954, 1959 et 1964?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** Espérance de vie à la naissance, selon le sexe, au Canada en 1951, 1956 et 1961*

| | 1951 | 1956 | 1961 |
|---|---|---|---|
| Hommes | 66.3 | 67.6 | 68.4 |
| Femmes | 70.8 | 72.9 | 74.2 |

*Les tables de mortalité n'existent que pour les années de recensement.

ESPÉRANCE ACTUELLE DE VIE

*Question nº 1819*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

En quelle proportion la population du Canada peut-elle s'attendre à vivre jusqu'à l'âge de *a*) 60, *b*) 65, *c*) 70, *d*) 75 et *e*) 80 ans respectivement?

**M. Jean-Luc Pepin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** Survivants d'un groupe de 100,000 personnes à des âges déterminés, par sexe, au Canada, 1961*.

60 ans, hommes, 77,546; femmes, 86,387; 65 ans, hommes, 68,774; femmes, 80,916; 70 ans, hommes, 57,517; femmes, 72,746; 75 ans, hommes, 43,791; femmes, 61,052; 80 ans, hommes, 28,936; femmes, 45,161.

*Tables de mortalité disponibles pour les années de recensement seulement.

*TIMBRE COMMÉMORATIF DE LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

*Question nº 1825*—**M. Hahn:**

1. A-t-on émis un timbre-poste en vue de commémorer le bi-centenaire de la bataille des Plaines d'Abraham? Dans l'affirmative, quel était le principal motif de ce timbre?

2. Quel chef du gouvernement a autorisé ce timbre?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** 1. Oui, un timbre-poste a été émis le 10 septembre 1959 pour commémorer le bi-centenaire de la bataille des Plaines d'Abraham. Le principal motif de ce timbre est constitué de trois feuilles d'érable vertes, réunies sur une même tige, sur un fond rouge.

2. Le très honorable John G. Diefenbaker était le chef du gouvernement qui a autorisé ce timbre.

Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, que le très honorable représentant a dit hier que ce timbre a été émis quand son gouvernement était au pouvoir; il a également mentionné certaines observations que j'avais faites au sujet du timbre à trois feuilles d'érable.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre fait-il bon usage de son droit? J'invoque le Règlement. Si l'honorable député veut prendre part au débat, nous l'écouterons avec plaisir, mais jusqu'à présent, il s'est tenu coi, comme tous ceux qui font partie de ce groupe là-bas.

**L'hon. M. Nicholson:** Je répondais à la question et je disais que le très honorable représentant avait également relevé cette question. J'aimerais dire également...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, cela est tout à fait contraire au Règlement. C'est se servir d'une question marquée d'un astérisque pour formuler des déclarations gratuites que le ministre n'a pas le courage d'exprimer dans le cours du débat.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Monteith:** Il a répondu à la question, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Nicholson:** ...pour compléter ma réponse, je dirai que le communiqué émis par le gouvernement à ce moment-là déclarait que les trois feuilles d'érable étaient identiques à celles qui figurent sur les armoiries de plusieurs provinces et représentaient les deux groupes fondateurs et bien d'autres nationalités encore ayant contribué à édifier notre pays.

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, les motions nºs 158 et 159 sont recevables. Je demande que la motion nº 134 soit réservée.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que les motions nºs 158 et 159 soient adoptées?

**Des voix:** D'accord!

ATLIN (C.-B.)—CORRESPONDANCE AU SUJET DES INDIENS

*Demande nº 158*—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, de tous télégrammes ou autres documents échangés entre qui que ce soit à Atlin (C.-B.), et le bureau du surintendant des Affaires indiennes à Whitehorse (Territoire du Yukon), depuis le 1er janvier 1962, relativement à toute question touchant les Affaires indiennes.

(La motion est adoptée.)

BELLA COOLA (C.-B.)—INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SUR LES QUAIS

*Demande nº 159*—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et de tous les autres documents échangés, depuis le 1er janvier 1963, entre

le gouvernement et tout organisme ou ministère gouvernemental et toute autre personne, groupement ou organisation, et concernant la nécessité d'installer l'électricité sur les quais ou radeaux de Bella Coola (C.-B.), ainsi que l'imposition de droits en vertu du règlement sur les quais de l'État.

(La motion est adoptée.)

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ALLÉES ET VENUES DE HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail s'il a été interviewé dernièrement par M. Robert Reguly au sujet du Syndicat international des gens de mer. A-t-il lu l'article publié hier dans le *Star* de Toronto et est-ce lui le ministre dont il est fait mention dans le rapport et qui a dit que Hal Banks se trouvait à New-York?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** J'ai effectivement eu un entretien avec M. Reguly et je crois y avoir parlé des rumeurs concernant les allées et venues de M. Banks. Je lui ai répété ce que je crois avoir dit à la Chambre des communes, c'est-à-dire que le bruit court que M. Banks est aux États-Unis, peut-être à New-York. Il ne s'agit que d'un bruit, naturellement, dont j'ai fait mention dernièrement en ajoutant que je n'avais, pour ma part, aucune certitude.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDE—RÉPONSE À UNE DEMANDE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Il y a environ un mois, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une question lui demandant de s'informer auprès du haut-commissaire de l'Inde quant au besoin d'aliments de ce pays. J'aimerais aujourd'hui poser ma question au premier ministre suppléant. Par suite de l'appel urgent lancé par l'Inde, notre consœur du Commonwealth demandant des produits alimentaires et priant Washington et Londres d'envoyer des navires de céréales en Inde, le premier ministre suppléant prendra-t-il des mesures pour faire savoir au gouvernement de l'Inde que la Voie maritime du Saint-Laurent est actuellement libre et que nous disposons de céréales pour les affamés?

**L'hon. J. W. Pickersgill (premier ministre suppléant):** Je présenterai volontiers cette question soulevée par l'honorable député de Qu'Appelle demain à mes collègues, alors que le premier ministre sera de retour. Je suis sûr qu'on prendra des mesures appropriées.



## LA DÉFENSE NATIONALE

INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT POUR LES CIVILS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Comme la réorganisation de son ministère entraînera d'autres congédiements et que le personnel militaire obtient une indemnité de licenciement, le gouvernement envisage-t-il d'accorder une indemnité semblable aux civils qui seront congédiés par suite de la réorganisation?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Je crois que la question a déjà été posée une ou deux fois. Je pourrais peut-être chercher la réponse dans le hansard et la faire parvenir à mon honorable ami.

**M. Douglas:** Je crois que la question a été posée, mais qu'on n'y a pas répondu. Je voulais savoir si le ministre était prêt à s'engager à étudier le problème et à dire à la Chambre si son ministère est disposé à accorder une indemnité de licenciement aux employés civils.

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, je serai très heureux d'y repenser. Comme je l'ai déjà signalé, il s'agit d'un vaste problème qui ne vise pas seulement le ministère de la Défense nationale. Si nous trouvions une solution pour notre ministère, il faudrait l'appliquer à tous les autres services du gouvernement et c'est pourquoi il n'est pas facile de contourner certaines restrictions.

**M. Douglas:** Puis-je demander au ministre s'il connaît un autre ministère qui, comme le dit son propre communiqué, se propose de licencier la moitié du personnel de son service central, à Ottawa?

**L'hon. M. Hellyer:** Non, je ne saurais dire au pied levé que j'en connais d'autre, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

## LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

PROTESTATION DE L'HONORABLE M. LESAGE CONTRE L'USAGE DE L'ANGLAIS, SEULEMENT, À CHARLOTTETOWN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État.

Est-il en mesure de faire des commentaires sur la déclaration que M. Lesage a faite, hier,

protestant contre l'unilinguisme dans la reconstitution des pourparlers de Charlottetown, organisée par la Commission du centenaire?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur le président, je puis tout d'abord dire que le gouvernement, comme tel, n'a rien eu à voir avec l'élaboration de ce programme. On m'informe toutefois que ceux qui l'ont conçu ont voulu respecter la vérité historique et qu'aucun mot de français ne fut prononcé à Charlottetown, lors de la conférence de 1864.

Toutefois, je puis assurer mon honorable ami que le programme de la célébration du centenaire de la Confédération, en 1967, respectera intégralement le caractère bilingue du Canada.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire d'État.

Pourrait-il nous dire s'il est au courant de la mise au point qui a été faite par le sénateur Connolly, leader du gouvernement à la Chambre haute, au sujet de la déclaration de M. Lesage, dans laquelle il approuve la protestation de ce dernier?

**L'hon. M. Lamontagne:** Je ne suis pas au courant de la déclaration de l'honorable sénateur en question.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Faudrait-il conclure, alors, que les remarques faites par le premier ministre de la province de Québec étaient mal fondées?

*(Traduction)*

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### DÉRIVATIONS VERS LES ÉTATS-UNIS ET BESOINS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question fondée sur ma longue expérience et mon appréciation de la valeur de l'eau. Ma question se fonde aussi sur une nouvelle qui me cause une certaine inquiétude. Cette nouvelle annoncée récemment par M. Ralph M. Parsons, de Los Angeles, a trait aux projets visant à dériver les eaux des rivières canadiennes du bassin hydrographique de l'Arctique vers le Mexique et jusqu'aux Grands lacs. Cette question m'a aussi été inspirée par une autre nouvelle parue dans les journaux au sujet d'une déclaration récente que l'honorable député de Coast-Capilano faisait à la Chambre de commerce de Vancouver, d'après laquelle il aurait déclaré qu'il prévoyait le moment où l'eau deviendrait l'un des produits commerciaux les plus importants entre le Canada et les États-Unis.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les besoins présents et futurs des Canadiens seront protégés avant que le gouvernement s'engage à vendre plus d'eau aux États-Unis?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question; cela m'a permis de préparer quelques notes. Je le félicite une fois de plus de son intérêt soutenu pour cette question. A mon sens il traite probablement de l'affaire la plus importante avec laquelle le Canada sera aux prises au cours des prochaines décennies.

J'ai déclaré récemment qu'à mon avis l'eau est certainement notre bien le plus précieux aujourd'hui après la terre et qu'elle pourrait, avec les années, dépasser la valeur du sol. Il est exact que certains signes révèlent une pénurie d'eau dans certaines régions des États-Unis, et le problème semble atteindre à certains endroits le point critique; fondé entièrement sur l'accroissement démographique et l'essor industriel qui pourrait dépendre des multiples emplois de l'eau, il est bien possible que le prétendu plan Pearson se révèle au cours des années à venir bien autre chose que le rêve vaporeux d'aujourd'hui.

Il importe donc que notre pays consacre de plus en plus d'attention à l'eau, et je tiens à assurer à la Chambre que l'une de mes premières dispositions, depuis que je suis à la tête de ce ministère a été de demander une augmentation du personnel et des dépenses de la Direction des ressources hydrauliques. En outre, nous avons encouragé les trois provinces des Prairies qui se consultent maintenant, à décider d'un programme de dérivation des rivières du Nord vers le réseau de la Saskatchewan. L'initiative a été prise par l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, M. Lloyd, le 20 septembre dernier.

**M. Grafftey:** Voilà un discours du club Rotary.

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, apparemment, quelque chose cloche chez l'honorable député.

**M. Grafftey:** Vous violez le Règlement.

**L'hon. M. Laing:** A l'heure actuelle, l'organisme est présidé par l'honorable M. Strom, ministre de l'Agriculture de l'Alberta. En outre, nous nous sommes associés à la province du Manitoba dans la poursuite d'études sur le fleuve Nelson.

Je suis assez certain que dans les années à venir, notre gouvernement, et, sans aucun doute, tout gouvernement s'occupant de cette affaire, considérera nos ressources hydrauliques comme élément primordial dans les

négociations avec nos amis des États-Unis—les tiendra pour un élément important de notre grandeur nationale et s'assurera qu'elles ne deviendront jamais un symbole de servitude.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** J'aimerais demander au ministre s'il a quelque chose à nous dire sur des mesures visant la transmission à longue distance de l'énergie hydraulique; autrement, il ne saurait être question de liquider nos ressources hydrauliques, car nous devons songer à nos besoins intérieurs.

**L'hon. M. Laing:** J'espère que nous parlons ici des multiples emplois de l'eau et non pas uniquement de l'énergie. J'espère que nous annoncerons dans quels jours un contrat ayant trait à la question que l'honorable député a soulevée, à savoir, la transmission de l'énergie à longue distance.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Le ministre songe-t-il aussi activement au projet Kierans de dérivation vers les Grands lacs des eaux qui s'écoulent vers le Nord, dans la baie d'Hudson?

**L'hon. M. Laing:** A l'heure actuelle figure au *Feuilleton* une motion visant à faire déférer au Comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau la question des niveaux des eaux du réseau des Grands lacs. J'espère que des mesures seront prises bientôt à cet égard, et qu'on peut escompter que le sujet abordé par l'honorable député sera examiné par le comité. Le comité pourrait fort bien convoquer M. Kierans comme témoin.

**L'hon. M. Martineau:** Comme dernière question complémentaire sur le sujet, j'aimerais savoir, pour que la Chambre en soit informée, si le ministre prie toujours pour qu'il pleuve.

**L'hon. M. Laing:** Oui, et l'honorable représentant aussi, je l'espère.

**M. J. H. Horner (Acadia):** Étant donné l'intérêt que le ministre prend aux ressources hydrauliques et les entretiens qu'il a eus récemment avec le gouvernement de l'Alberta, pourrait-il dire si le gouvernement de l'Alberta a indiqué qu'il est maintenant disposé à mettre en œuvre le projet de dérivation de la rivière Red-Deer?

**L'hon. M. Laing:** M. Strom m'a informé, il y a moins d'une semaine, que les entretiens avec les deux autres provinces intéressées progressaient «magnifiquement», pour employer son expression.

**M. Horner (Acadia):** Quant à ce projet-là, ou sur l'utilisation générale des ressources hydrauliques?

**L'hon. M. Laing:** Il n'a pas été question en particulier de ce projet-là.

[L'hon. M. Laing.]

## L'IMMIGRATION

### AMNISTIE AUX PERSONNES D'ORIGINE CHINOISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. K. H. More (Regina-City):** J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre pourrait-il faire confiance à la Chambre en lui disant quelle attention lui-même et ses collègues accordent présentement à une nouvelle politique à l'égard des immigrants chinois? Si je pose cette question, c'est qu'au cours des dernières 24 heures, on a annoncé à la radio et à la télévision que le gouvernement songeait à une nouvelle politique. Si l'on ne nie pas cette nouvelle dès maintenant, je crains qu'on nuise à la politique actuelle qui a déjà obtenu des résultats.

*(Texte)*

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de me donner cette occasion d'indiquer que les nouvelles qui ont paru ces derniers jours, «référant» à une nouvelle politique, ne pouvaient que «référer» aux deux déclarations que j'ai déjà faites au sujet de l'immigration chinoise. Il ne peut donc aucunement s'agir d'une nouvelle politique de la part du gouvernement. Toutes les politiques au sujet de l'immigration chinoise ont été annoncées au moment de la présentation de mes crédits, avec la correction que j'ai faite à la Chambre le 19 août.

*(Traduction)*

**M. More:** Le ministre veut-il dire alors qu'on ne songe pas à accorder une amnistie générale? C'est ce que rapporte la nouvelle, que je lui demande de confirmer ou de nier, car je crains que la population chinoise ne soit troublée tant qu'il ne l'aura pas fait.

*(Texte)*

**L'hon. M. Tremblay:** Non, monsieur l'Orateur. Il n'est pas question d'envisager une nouvelle amnistie. Les déclarations que j'ai faites à la Chambre sont les seules valables.

*(Traduction)*

**M. S. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné la nouvelle venant de Vancouver selon laquelle l'amnistie accordée aux Chinois ne s'applique pas à ceux qui sont entrés au Canada grâce à de faux passeports, le ministre voudrait-il faire une déclaration susceptible de tirer la situation au clair quant à savoir qui peut bénéficier de l'amnistie?

**L'hon. M. Tremblay:** Oui, monsieur l'Orateur, je serais très heureux de dissiper tout doute qui pourrait subsister.

*(Texte)*

ÉMIGRATION DE CITOYENS QUÉBÉCOIS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. On constate, avec regret, que beaucoup de Canadiens et de nouveaux Canadiens du Québec déménagent aux États-Unis. L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si l'on fait quelque chose afin de connaître les raisons qui incitent ces citoyens canadiens à déménager, en masse, aux États-Unis?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** Il conviendrait d'inscrire cette question au *Feuilleton.*

## LE REVENU NATIONAL

SASKATCHEWAN—DÉCLARATION AU SUJET DU SERVICE DE REGWAY

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** J'aimerais répondre brièvement à la question que le député de Regina-City m'a poser hier, ici même, au sujet du bureau d'entrée de Regway, en Saskatchewan.

Une analyse minutieuse de la circulation à cet endroit révèle que c'est à peine si le volume motive le maintien du service, de minuit à 8 heures du matin, durant ce temps de l'année. Il est à noter que la circulation moyenne, au cours de ces heures, n'a été que de quatre voitures pour les mois d'été de 1964. Comme la circulation diminue toujours sensiblement après la fin de semaine de la fête du Travail, le volume à prévoir pour ces heures-là, après le 14 septembre, ne justifie pas le maintien du service. Cependant, un service de vingt-quatre heures sera assuré chaque année, du 15 mai au 14 septembre. Je rappelle que c'est le premier été qu'un tel service était offert à Regway. On continuera à y surveiller la situation de près afin d'aviser aux mesures qu'il y aura lieu de prendre.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉDUCTION DES CONTRIBUTIONS À «UNDERDOG»

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, la seconde question a été soulevée par le député d'Hastings-Frontenac et elle a trait à la possibilité de considérer les versements à un organisme connu sous le nom de *Underdog* comme dons de charité. Aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement précédent a reconnu cet organisme comme société de bienfaisance le 15 avril 1962. A la suite des événements récents, j'ai demandé à mes fonctionnaires de se mettre en contact avec les dirigeants de cet organisme pour déterminer si le maintien de ce privilège était motivé.

## LA RADIODIFFUSION

AUTORISATION DU TRANSFERT D'UN POSTE DE WINDSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État à propos de M. Royce Frith, censé faire partie de la commission de stratégie interne du parti libéral, qui a obtenu un permis de radiodiffusion à Windsor, et qui vient de demander au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion la permission de vendre après seulement quatre mois d'exploitation?

Le ministre voudrait-il s'assurer auprès du BGR si cet organisme a reçu des lettres s'opposant au transfert de cette station? Se renseignerait-il également sur les raisons de cet étrange revirement qui ont poussé M. Frith, après avoir obtenu le permis, à chercher à s'en débarrasser? Nous dirait-il aussi si M. Dennis Braithwaite a eu raison de déclarer dans le *Globe and Mail* que M. Frith a pu obtenir son permis grâce à une demande secrète?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je vais sûrement tâcher d'obtenir du BGR les renseignements demandés par le très honorable représentant. D'ici là, je lui rappelle que le BGR a donné suite à la demande de M. Frith lors de sa réunion du 26 mars 1963 et que l'annonce publique remonte au 11 avril 1963.

*(Plus tard)*

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question qui se rattache à celle que le chef de l'opposition a posée au secrétaire d'État. Une réponse à ma question pourrait faire la lumière sur l'autre réponse donnée. Le ministre me dirait-il si le permis d'exploitation de la station CKWW de M. Frith a été délivré par le ministère des Transports après le changement de gouvernement en 1963 et, si tel est le cas, le ministre avait-il un rapport détaillé sur le financement de l'entreprise de M. Frith par M. Stirling?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député le sait fort bien, le permis a été délivré après le changement de gouvernement conformément à une recommandation formulée par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion avant le remaniement, comme le secrétaire d'État l'a déjà dit à la Chambre. Je ne saurais dire ce que le ministre des Transports du temps a fait exactement pour s'assurer qu'il y aurait lieu de soumettre au cabinet pour approbation la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Il s'agit là d'une chose que le ministre est autorisé à faire s'il le juge à propos. Il n'y a pas de doute qu'il a jugé bon de transmettre cette recommandation au cabinet qui l'a approuvée.

**M. Fisher:** Puis-je poser une question complémentaire afin de dissiper toute équivoque dans cette réponse. Arrive-t-il parfois que la délivrance de tel permis ne soit pas approuvée même si elle a été recommandée par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

**L'hon. M. Pickersgill:** Il n'y a eu qu'un cas pareil; aucun sous le régime antérieur et un sous le gouvernement actuel. Je doute qu'on puisse parler de pratique à cet égard.

**M. Fisher:** Je devrais peut-être poser la question à l'actuel président du Conseil du Trésor, qui détenait alors ce portefeuille. Le ministre avait-il reçu à ce moment-là un rapport détaillé concernant le financement de CKWW?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas clairement de ce rapport, mais je ne crois pas l'avoir, car cette question est du ressort du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

## LES AÉROPORTS

### VANCOUVER—CONTRIBUTION FÉDÉRALE À UNE SECONDE ROUTE D'ACCÈS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet d'un problème qui intéresse directement la ville de Vancouver. La ville de Vancouver, la troisième ville du Canada par ordre d'importance, n'a qu'une route d'accès à l'aéroport international par un pont qui pour certaines raisons s'éboule, comme on a pu le constater encore ces deux derniers jours; cela non seulement désorganise les vols à l'aéroport, mais présenterait un grave danger en cas d'accident pour ceux qui emprunteraient ce pont. Le ministre des Transports, de concert avec le ministre des Travaux publics et le gouvernement provincial, examinent-ils en ce moment la possibilité d'aménager une autre route entre Vancouver et l'aéroport international?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, juste au moment où je me suis rendu la dernière fois à Vancouver, le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique ont annoncé conjointement qu'on procédait à une étude technique de cette proposition, étude dont les frais sont assumés par les deux gouvernements en cause. Je devrais répéter ce qu'on a dit à cette époque: il n'est pas dans les fonctions normales du gouvernement canadien de fournir des voies d'accès entre les grandes villes et leurs aéroports. Cette fonction relève des municipalités ou des provinces, lorsque ces voies s'étendent au delà des frontières municipales, car il s'agit d'aménagement de routes, ou de routes et de ponts. Nous avons cependant jugé que le problème soulevé par l'honorable représentant était assez important pour que nous contribuions avec la province en cause à une étude technique.

De plus, les amis de l'honorable député voudront sûrement adresser au gouvernement de sa province qui soutient qu'il n'a pas de dettes, des instances urgentes à ce sujet.

**M. Winch:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je regrette que le ministre ait fait cette déclaration. Le premier ministre de la Colombie-Britannique n'a jamais été considéré comme un de mes amis, que je sache, car j'étais le premier chef de l'opposition à lui faire face. Toutefois, je demanderais au ministre si, compte tenu de la situation, lui-même et le gouvernement seraient prêts à recommander une participation fédérale à la nouvelle route d'accès à l'aéroport international, qui relève de la compétence du ministre, qu'il s'agisse d'un pont ou d'un tunnel. Le ministre voudrait-il répondre à cette question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse, tant auprès du député, qu'auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique. A mon avis, l'honorable représentant n'a pas bien saisi mes propos. J'ai dit que ses amis voudraient peut-être faire certaines recommandations au gouvernement de la Colombie-Britannique. Or, j'ai employé le mot «amis», dans le sens parlementaire courant, pour désigner les membres de son parti qui constituent, je crois, l'opposition officielle dans cette province.

Quant à la question de savoir si le gouvernement fédéral participera à l'aménagement de la route d'accès à l'aéroport de Vancouver, il me semble qu'il faudrait l'examiner sous le même jour que d'autres possibilités analogues à Toronto, Montréal et Ottawa, où les conditions ne sont pas très satisfaisantes, ainsi qu'à un grand nombre d'autres endroits. On arrive nécessairement au point où il faut se demander si le gouvernement fédéral doit dépenser les deniers des contribuables de tout le pays pour exécuter des tâches qui d'après notre constitution, relèvent normalement d'autres compétences, et dans quelle mesure il y a lieu de le faire.

**M. Winch:** Une autre question supplémentaire. Étant donné la déclaration du ministre, est-il prêt à examiner la possibilité d'une subvention fédérale à la Colombie-Britannique comme il en a demandé et obtenu pour les provinces Maritimes?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, il me semble que si les circonstances sont les mêmes, le même traitement doit s'appliquer.

*(Texte)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

TRAVAUX D'HIVER—DÉLAI APPORTÉ AU PAIEMENT DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail?

L'honorable ministre voudrait-il étudier le problème et trouver un terrain d'entente avec l'État du Québec, afin que les chômeurs qui participeront au programme d'encouragement des travaux d'hiver, cette année, soient payés périodiquement plutôt que six mois après que les travaux seront terminés, comme ce fut le cas ces drnières années.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** Voici une question à faire inscrire au *Feuilleton.*

## LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

TORONTO—SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS AU «CREST THEATRE»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Celui-ci est-il en mesure de dire à la Chambre pourquoi le Conseil des Arts a annulé la subvention au théâtre *Crest* de Toronto, sabordant ainsi l'une des entreprises culturelles les plus remarquables au Canada?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je rappellerai au député que le Conseil des arts n'est pas une agence de la Couronne et qu'il n'est donc pas comptable au Parlement. La position que j'adopte en ce moment a été confirmée par l'ancien premier ministre du Canada, aujourd'hui chef de l'opposition, alors qu'il avait refusé de répondre à une question semblable à la Chambre à l'automne de 1957.

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Il y a deux jours, sauf erreur, le secrétaire d'État a dit, en réponse à la question d'un autre honorable député, qu'il répondrait à cette question, ou qu'il s'informerait auprès du Conseil des arts du Canada, laissant donc entendre qu'il répondrait ensuite. Je ne m'explique pas pourquoi il ne peut répondre à cette question. Le secrétaire d'État est certainement responsable du Conseil des arts du Canada devant la Chambre et j'estime qu'il devrait nous fournir une réponse.

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, j'ai examiné de nouveau la relation entre le Parlement, le gouvernement et le Conseil des arts et j'en suis venu à la même conclusion que l'ancien premier ministre: la loi stipule très clairement que le Conseil des arts du Canada n'est pas un organisme de la Couronne et que par conséquent il n'est pas responsable envers le Parlement.

**M. Nesbitt:** Une autre question supplémentaire. Y a-t-il alors une façon d'obtenir des réponses aux questions relatives à l'emploi de fonds par cet organisme?

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, je me ferai toujours un plaisir de transmettre au Conseil des arts les griefs ou les questions des honorables députés. Quant aux députés qui désirent poser directement des questions aux représentants du Conseil des arts, ils ont l'occasion de le faire chaque année quand ceux-ci comparaissent devant le comité des comptes publics.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. Étant donné que le Conseil des arts semble manquer de fonds pour poursuivre une tâche d'une haute importance; les préparatifs des fêtes du centenaire dans les divers centres d'art d'exécution, le gouvernement songe-t-il à lui accorder une subvention spéciale afin qu'il puisse assumer cette responsabilité?

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, je rappelle à l'honorable député que le Conseil des arts n'est pas chargé des préparatifs des fêtes du centenaire. C'est plutôt la Commission du centenaire qui s'en occupe et elle

élabore de grands projets pour célébrer cet événement d'une haute importance.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question.

**Des voix:** Règlement!

**M. Aiken:** Je remercie l'honorable représentant de son rappel au Règlement. Monsieur l'Orateur, vu la dernière réponse du secrétaire d'État, puis-je lui demander s'il a lu le rapport annuel du Conseil des arts du Canada pour l'année 1963-1964, et particulièrement la page 12 où le Conseil déclare qu'il lui incombe, à son avis, de trouver des comédiens et directeurs compétents pour les fêtes du centenaire, et où il se plaint de la pénurie de fonds? Le Conseil a accepté cette responsabilité dans le dernier rapport qu'il a présenté au ministre lui-même.

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement et, j'en suis sûr, la Commission du centenaire accueilleront avec joie la collaboration qu'ils pourront recevoir à cet égard de la part du Conseil des arts du Canada.

## LES FINANCES

### RUMEUR DE REFUS D'AUGMENTATION DES CRÉDITS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé pourrait-il, à titre de président du Conseil du Trésor, nous dire si des avis spéciaux ont été envoyés à la plupart des ministères pour les informer que les augmentations prévues ou présagées des crédits ne seront pas autorisées? S'agit-il là d'une mesure préparatoire à une réduction d'impôt?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le représentant doit avoir oublié tout ce qu'il a appris alors qu'il siégeait au Conseil privé car il est tout à fait inconvenant de sa part—il devrait le savoir—de chercher à connaître ce que renfermera le prochain exposé budgétaire qui sera présenté le printemps prochain probablement.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur l'Orateur, est-il inconvenant pour moi de demander au ministre de nous dire simplement si oui ou non des avis spéciaux ont été envoyés à la plupart des ministères pour les informer que les diverses augmentations des crédits ne seront pas autorisées?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, cette question intéresse le cabinet, mais la déclaration n'est pas fondée de toute façon.

[L'hon. M. Lamontagne.]

*(Texte)*

## LA FONCTION PUBLIQUE

### QUESTION RELATIVE À LA POLITIQUE D'EMBAUCHEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État. La Commission du service civil peut-elle se permettre de déroger à la politique établie par le gouvernement actuel, en matière de bilinguisme pour les fonctionnaires d'État surtout, étant donné que la circulaire ayant trait au concours numéro 64875 stipule qu'il faut savoir l'anglais et qu'il serait avantageux mais non indispensable de savoir le français, pour occuper le poste de légiste international, et ce quand on sait que la langue française est une des plus importantes langues internationales dans le monde?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je répondrai à la question de l'honorable député demain.

*(Traduction)*

## CHAMBRE DES COMMUNES

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'«OMBUDSMAN» ET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de vous signaler, à vous et à la Chambre, la présence de deux distingués visiteurs à la tribune de l'Orateur? Il s'agit de sir Guy Powles, commissaire parlementaire ou *ombudsman* de la Nouvelle-Zélande et de M. John Reid, haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande.

**Des voix:** Bravo!

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 1er septembre, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur,...

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander si, pendant les 19 jours de ce débat, les greffiers ont pris note de tous ceux qui ont pris la parole sur la motion, l'amendement ou le sous-amendement, de sorte que nous sachions si un député a le droit de parole.

**M. l'Orateur:** Je suis bien aise de voir que l'honorable député a soulevé cette question. J'ai vérifié les archives et je puis dire que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre n'enfreint pas le Règlement.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, d'abord, je suis heureux de voir que l'honorable député de Vancouver-Est est de retour à la Chambre; je constate avec plaisir l'intérêt qu'il porte au présent débat, ce qu'il n'avait pas encore fait, semble-t-il.

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes siège depuis le 18 février et, depuis cette date, je ne me suis absenté que neuf jours. Sauf pour cette période, j'ai toujours été ici.

**L'hon. M. Churchill:** Il est bon à l'âme de s'épancher. Je me suis absenté deux jours cette session-ci. J'espère que l'honorable député participera au présent débat, car il a déclaré, je m'en souviens, que tout ce qu'il aurait à faire pour être élu de nouveau aux prochaines élections, c'est de se pavaner en portant le pavillon rouge. Voilà l'appui dont il jouit dans sa circonscription; il devrait donc l'indiquer à la Chambre et se prononcer de vive voix, tout en votant en conséquence.

Dans mon discours, la semaine dernière, j'ai mentionné que j'avais l'intention de parler du plébiscite et de signaler pourquoi la population ne devrait pas appuyer le choix personnel du premier ministre. J'ai ajouté que je donnerais les raisons pour lesquelles les Canadiens devraient choisir le pavillon rouge du Canada. Je n'ai eu le temps que de faire le tiers de mes observations et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui prononcer le reste du discours que j'avais préparé en cette occasion.

Ce débat, d'une durée raisonnable, a été fort salutaire pour le pays. Quel qu'en soit le résultat, les Canadiens connaîtront mieux notre histoire, nos traditions et la signification de nos symboles nationaux, car nos programmes d'enseignement n'ont jamais abordé ce problème. Je n'ai jamais pu trouver dans un manuel d'histoire du Canada un passage traitant de notre drapeau et, au cours des 17 ans où j'ai enseigné, je n'ai jamais eu l'occasion d'attirer l'attention sur le drapeau national du Canada, car la question n'a jamais été soulevée. En fait, de toute ma vie, la question ne s'est pas posée jusqu'au moment de mon entrée dans l'arène politique fédérale. Là seulement, je me suis rendu compte de l'existence d'un mouvement, au pays, qui voulait abolir le pavillon rouge du Canada.

A ce moment-là, il y a plusieurs années, j'ai pensé que ce n'était pas un mouvement vraiment sérieux, mais aujourd'hui, en 1964, nous constatons que c'est sérieux et que des gens veulent nous enlever quelque chose que, comme nos pères avant nous, nous avons appris à chérir toute notre vie.

Dans une série d'articles, le *Star* de Toronto a appelé le présent débat la «grande farce du drapeau». Ce n'est pas une farce du tout. C'est grave. La liberté dont on jouit dans notre pays permet à des gens qui vivent ici depuis une journée, six semaines ou depuis une douzaine d'années de se prononcer sur nos institutions parlementaires, de nous dire comment elles devraient fonctionner et de nous conseiller sur la ligne de conduite à suivre. Ils sont libres de parler de notre histoire et de nos traditions comme ils les comprennent, mais ceux d'entre nous dont les ancêtres sont établis dans ce pays depuis 150 ans, comme les miens, et ceux dont les ancêtres étaient ici il y a 200 ou 400 ans ont aussi leur mot à dire au sujet de notre histoire et de nos traditions. Nous avons le droit de penser que les nouveaux venus sauront tenir compte de notre opinion.

Voilà pourquoi je dis que ce débat n'est pas une farce. C'est une question grave et nous, du parti conservateur, ne la prenons pas à la légère. D'après le *Star* du 31 août, le premier ministre aurait déclaré: «Tous les bons drapeaux naissent d'une bataille et notre drapeau ne fait pas exception.» Je reviendrai là-dessus tout à l'heure. Il ne s'agit pas d'une bataille où du sang sera répandu, sauf du sang de bœuf qu'on lance des tribunes, mais c'est un combat entre des forces opposées; notre régime parlementaire ainsi que la liberté de parole nous permettent d'exprimer ces différents points de vue.

Le ministre des Transports a déclaré hier que son parti était en faveur d'un drapeau distinctif et il a prétendu que la question a été largement débattue dans tout le pays pendant des campagnes électorales. Je puis lui dire que ce ne fut pas le cas à Winnipeg. Mon siège n'aurait jamais été en danger à Winnipeg en 1962 et en 1963 si les libéraux m'avaient dit qu'ils voulaient révoquer le pavillon rouge ou en supprimer l'Union Jack.

Ils ne nous l'ont pas dit. Ils l'ont caché à la population. Ils ne pourront plus le cacher aux prochaines élections.

On a parlé d'un drapeau distinctif, et je vais à peine effleurer un sujet traité par d'autres. Il suffit d'examiner, en face de l'édifice de l'Ouest, les drapeaux déployés à l'occasion de la conférence du Commonwealth sur l'éducation pour constater que le drapeau canadien est distinctif et ne saurait être confondu avec d'autres. Il en va de même des pays de l'OTAN. J'ai vu les drapeaux de tous ces États, arborés ici sur la colline du Parlement; il est impossible de confondre le drapeau de notre pays avec celui d'aucune autre nation du groupe; et il en est de même des Nations Unies.

Je félicite la Banque canadienne impériale de commerce du déploiement organisé dans l'aérogare de Toronto, en face du comptoir à journaux. On y voit les drapeaux de 105 nations, et je défie qui que ce soit de prouver que le drapeau canadien n'est pas distinctif. Il ressort aussi clairement qu'une demi-douzaine d'autres drapeaux distinctifs. Point n'est besoin d'y regarder de près pour savoir s'il s'agit du drapeau de notre pays. Je félicite la Banque canadienne impériale de commerce de l'intérêt qu'elle a manifesté pour la chose publique en organisant ce déploiement de drapeaux.

Je veux parler de la longue histoire de notre drapeau. Les données sont vite rassemblées. On peut lire à la page 610 du compte rendu du 1er octobre 1945 une réponse de M. Ilsley à une question sur le pavillon rouge; la deuxième partie de la réponse est rédigée en ces termes:

Le pavillon marchand a flotté à la tour des Chambres du Parlement depuis la Confédération jusqu'en 1904.

On trouve d'autre part à la page 1979 du hansard du 8 novembre 1945 une déclaration de l'honorable Ian Mackenzie, ministre de la Couronne, dont voici le texte:

Avant 1867, le drapeau généralement utilisé était l'Union Jack, que l'on arborait dans toutes les colonies. Lors de la Confédération, toutefois, on décida qu'il serait souhaitable d'avoir un symbole du nouveau pays que l'on avait créé, et l'on utilisa à cette fin le pavillon rouge britannique portant au battant les armoiries du Canada, un drapeau qui fut bientôt reconnu comme drapeau canadien. Tous les édifices publics arborèrent ce drapeau après 1867 et l'usage s'en répandit généralement. Dans une dépêche du Gouverneur général en date de décembre 1891, au sujet de l'émission d'un mandat formel autorisant la marine marchande canadienne à arborer ce pavillon, lord Stanley écrivait ce qui suit:

Ce sont les propres paroles de lord Stanley:

Bien qu'aucune ordonnance n'ait jamais été émise, le gouvernement fédéral a encouragé par le précepte et l'exemple l'emploi, sur tous les édifices publics et dans toutes les provinces, du pavillon de la marine marchande portant les armoiries du Canada au battant. A mon sens, on considère maintenant ce pavillon comme le drapeau officiel du Dominion, sur terre comme sur mer et, en raison des sentiments qui s'y rattachent, je crois qu'il y aurait lieu de le conserver.

[L'hon. M. Churchill.]

Nous en avons eu d'autres témoignages au cours du présent débat. Nous avons entendu citer M. Mackenzie King et le très honorable M. St-Laurent. Le député de Calgary-Nord nous a signalé une affiche électorale qu'avait employée sir John A. Macdonald en 1891, et sur laquelle figurait le pavillon rouge du Canada. Le député de Victoria (Ontario) a appelé notre attention sur la médaille commémorative du raid des Fenians en 1866 sur laquelle le pavillon rouge figurait également. C'est, depuis la Confédération, le drapeau accepté du Canada. Il est inquiétant d'entendre maintenant certaines gens dire que nous n'avons pas de drapeau canadien distinctif. En effet, nous en avons un depuis près d'un siècle.

Il faudrait, je crois, envisager l'Union Jack qui figure sur ce pavillon rouge du point de vue de l'exploration et de la colonisation du Canada et de la signification qu'il a pour notre pays. On oublie parfois que le Canada ne se compose pas simplement des deux provinces centrales qui tiennent une si grande place dans les nouvelles. On oublie aussi que Cabot a débarqué à Terre-Neuve en 1497; qu'en 1583, l'île était annexée par sir Humphrey Gilbert et que pendant 381, ou 467 ans —mettons simplement pendant plus de 4 siècles—Terre-Neuve n'a connu que l'Union Jack.

Quant à la Nouvelle-Écosse, on oublie que l'Union Jack y flotte depuis 250 ans, c'est-à-dire depuis son annexion en 1713. Il n'est guère fait mention de la Colombie-Britannique, qu'aucun lien ne rattachait aux autres parties du Canada. Elle a été explorée et colonisée par des gens des îles Britanniques. Le capitaine Cook y est allé en 1778, de même que le capitaine Vancouver en 1792. En 1793, Alexander Mackenzie s'y est rendu par voie de terre. C'est dire que, depuis près de deux siècles, la Colombie-Britannique n'a pas connu d'autres drapeaux que l'Union Jack ou le pavillon rouge du Canada.

D'une plus grande importance encore, il y a le Manitoba et les prairies de l'Ouest. En 1610, Henry Hudson navigua dans la baie d'Hudson et débarqua sur les rives de ce qui est aujourd'hui la province de Manitoba. A l'époque, le Québec ne comptait que 2,000 habitants, en bordure du Saint-Laurent. En 1612, le capitaine James Button se rendit là avec deux navires, le *Resolution* et le *Discovery*, et y passa l'hiver de 1612-1613. Quelques années plus tard, les capitaines Gibbons, Bylot et Baffin

entrèrent dans la baie d'Hudson et accostèrent sur ces rives. James Munk, en 1619, hiverna à l'embouchure du Churchill. Il y arbora le drapeau de son pays. En 1631, Luke Foxe et, en 1632, Thomas James ont passé l'hiver sur les rives de la baie d'Hudson. En 1668, le *Nonsuch* avait ramené un si beau chargement de pelleteries, qu'on a créé la compagnie de la baie d'Hudson en 1670 et qu'on y a envoyé deux navires. Le 1er septembre 1670, le gouverneur Bayley prit officiellement possession de ce territoire et de la région avoisinante au nom d'une compagnie placée sous la protection de la Grande-Bretagne: on y planta l'Union Jack. La province du Manitoba peut donc prétendre avoir de plus vieux liens avec l'Union Jack que toutes les autres provinces, à la seule exception de Terre-Neuve.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable représentant me permet-il de lui poser une question précise? A-t-il oublié que l'Union Jack n'existe sous la forme actuelle que depuis 1801, après l'union de l'Irlande?

**L'hon. M. Churchill:** Oui, je le sais très bien. Somme toute, mes ancêtres aussi viennent d'Angleterre, comme le ministre. On dit qu'ils étaient d'une famille normande, mais ils se sont mêlés aux Anglo-Saxons; ils ont donc certaines caractéristiques du flegme anglo-saxon, dont mon honorable ami parlait hier.

**L'hon. M. Nowlan:** Aucune ascendance irlandaise?

**L'hon. M. Churchill:** Il y a eu une influence bienfaisante de 200 ans en Irlande, puis mes ancêtres vinrent en Ontario pour s'établir dans la région du lac Huron, lorsqu'elle a été ouverte. Je comprends donc parfaitement que c'était le drapeau de l'Union, la croix de Saint-Georges et de Saint-André, durant la période dont je parlais, et que c'est ultérieurement que la croix de Saint-Patrice fut ajoutée. Je me permets de l'appeler le drapeau de l'union, ou l'Union Jack, car je parle des deux, c'est-à-dire le drapeau qui représentait les pays dont venaient nos ancêtres.

Toujours à propos du Manitoba et de l'Ouest, ajoutons qu'en 1690 et 1691, Kelsey se trouvait au Pas et il fut le premier blanc à s'aventurer dans les prairies et les terrains boisés de ces régions. Ce n'est que durant une période de 15 ans, de 1697 à 1713, que les Français furent maîtres de la baie d'Hudson. En vertu du traité d'Utrecht, en 1713, elle a été rendue à la Grande-Bretagne, de sorte que durant 350 ans, le Manitoba et l'Ouest ont connu l'Union Jack ou le pavillon rouge du Canada. Cela explique l'importance de ce drapeau pour ces régions du pays.

Je suis né dans une des provinces du centre, mais j'ai eu la chance insigne de m'en aller dans l'Ouest très tôt, avant que les dommages soient trop grands. A mon avis, l'histoire du Canada ne se limite pas à l'histoire des deux provinces du centre. Et quand le premier ministre a dit que tout bon drapeau doit naître au fort du combat, je me suis rappelé qu'il en est ainsi de la plupart des drapeaux nationaux. En effet, ils sont presque tous nés d'un conflit où le sang a été versé. C'est pourquoi on attache tant de prix et on porte un si grand respect à la plupart des drapeaux nationaux.

Je crois que l'une des grandes omissions de notre histoire, c'est la façon dont on traite l'histoire militaire de notre pays. Nous la minimisons toujours. Une très récente histoire du Canada de 500 pages consacre six paragraphes aux deux guerres mondiales. Six paragraphes pour deux guerres qui ont changé du tout au tout notre civilisation et nos existences et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

L'histoire militaire de notre pays a été négligée, et pourtant, c'est là qu'on trouve l'emploi d'un drapeau. Comme Canadien, nous n'en savons pas assez sur la menace qui a pesé sur notre patrie en 1776. Nous pensons qu'il n'est pas bon de parler de ce que les États-Unis ont essayé de faire au Canada, parce que nous pourrions les offenser, tout comme il y a juste un siècle, les Pères de la Confédération auraient choisi pour notre pays le nom de Royaume du Canada si, en Angleterre, un ministre des Colonies pusillanime n'avait pas pensé que les Américains en seraient offusqués. On a donc opté pour le terme plus discret de «dominion».

Il n'y a rien de mal à rappeler notre histoire de 1776 et la résistance de notre population devant l'envahisseur du Sud. Si nous existons encore, c'est en grande partie parce que les envahisseurs ont connu la défaite et cette défaite leur fut infligée par les Anglais et les Français défendant ensemble les bastions de Québec. Serait-il déplacé de rappeler l'histoire du conflit de 1812 et 1814? Je n'en entends plus beaucoup parler. On m'en parlait beaucoup à l'école, il y a longtemps, mais il n'en est plus guère question. Nous devrions y songer, parce qu'encore une fois, les Anglais, les Français et les Indiens, luttant ensemble, ont défendu notre pays contre une invasion très grave et ils pouvaient s'appuyer sur la puissance de la Grande-Bretagne.

Nous n'entendons plus beaucoup parler des raids des Fenians, en 1860, et pourtant, au moment où les Pères de la Confédération

dressaient leurs plans, en 1866, et complétaient l'organisation de la Confédération, ils ont été gravement retardés et inquiétés par la menace d'une invasion de Fenians venant des États-Unis; et le gouvernement américain n'a pas freiné comme il l'aurait dû cette menace ou cette invasion. Nous jetons un voile pudique sur toutes ces choses.

Nous ne parlons pas beaucoup du soulèvement de 1885 dans le Nord-Ouest. Nous n'entendons presque plus parler de l'Afrique du Sud. Ce n'est qu'il y a deux ans, à l'occasion du 60e anniversaire de la signature de la paix, lorsque des survivants de la guerre sud-africaine sont venus dans la capitale, que le gouvernement d'Ottawa a reconnu le statut de ces anciens combattants d'Afrique du Sud. On connaît mieux la première guerre mondiale, la seconde guerre mondiale et la guerre de Corée. On connaît mieux le rôle que nous jouons au sein de l'OTAN et dans les opérations du maintien de la paix des Nations Unies, mais dans toutes ces occasions, le drapeau joue un certain rôle.

Nous oublions que de 1763 à 1870, pendant un siècle, le Canada a été protégé des attaques et des menaces venant du Sud par les troupes régulières anglaises en garnison au Canada, par des Canadiens enrôlés dans l'armée régulière britannique et, au loin, par la marine britannique. Nous oublions que c'est le contribuable britannique qui a payé tout cela. Pourquoi n'enseigne-t-on pas ce que la marine britannique a fait pour nous pendant toutes ces années et quelle protection nous avons reçue d'elle, notamment de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Churchill:** Sans l'apport des forces militaires britanniques, nous n'aurions pu survivre et être victorieux au cours de ces deux guerres mondiales, et c'était l'Union Jack qui symbolisait alors la protection britannique. Sir John A. Macdonald déclarait en 1891:

> Pendant un siècle et demi, notre pays a grandi et s'est épanoui sous l'égide de la Couronne britannique.
>
> A l'ombre de l'Union Jack, nous jouissons de toute la liberté voulue pour nous gouverner nous-mêmes.

C'est de cette façon que le Canada s'est fondé, que le Canada s'est maintenu et que l'Amérique du Nord britannique a été établie. C'est à l'ombre généreuse et protectrice de l'Union Jack et grâce à la puissance dont il était le symbole. Et il y a des gens qui viennent nous dire aujourd'hui: «Faites disparaître ce Union Jack dans l'angle de votre drapeau». Mais il nous rappelle notre histoire. Il symbolise l'indépendance de notre pays.

[L'hon. M. Churchill.]

Permettez-moi de vous rappeler le rôle joué par l'Union Jack dans l'histoire universelle. Au cours du présent débat, des représentants ont exprimé leurs vifs sentiments au sujet du drapeau. Je fais de même. Je vous fais part aujourd'hui de mes sentiments vis-à-vis de notre drapeau canadien et de l'Union Jack qui en orne la partie supérieure. Chacun de nous est influencé, à mon avis, par les expériences qu'il a connues dans la vie; or, j'avoue que mon expérience de la vie a été largement influencée par la guerre. Il se peut que j'aie des opinions différentes de celles de mes amis sur quelques-unes de ces questions, mais pour moi, l'Union Jack est en quelque sorte un symbole de l'histoire universelle.

L'histoire nous rappelle que lors des guerres napoléoniennes, alors que l'Angleterre, au cours de cette période de vingt ans, dut si souvent tenir le coup toute seule devant un conquérant décidé à assujétir le monde, ce fut Nelson à Trafalgar et Wellington à Waterloo qui, avec leurs défenseurs, nous donnèrent la victoire. Sous quel drapeau? Sous l'Union Jack.

Je me rappelle aisément la période de la première Grande Guerre de 1914-1918; je me souviens nettement de ce que notre pays a dû endurer alors et de la menace à notre survivance. Les gens oublient qu'en 1917 la menace des sous-marins nous a presque jugulés. Ils oublient qu'en mars 1918, Haig nous adressait ce message sur le champ de bataille: «Nous sommes acculés au mur»; nous l'étions. Nous avons reçu l'ordre de «tenir bon jusqu'à la dernière balle et jusqu'au dernier homme». Je m'en souviens très bien. Le Kaiser Wilhelm et l'Allemagne impériale visaient à l'hégémonie mondiale et, pendant trois longues années, la France et l'Angleterre résistèrent, avec un peu d'aide de l'Italie, mais elles étaient pour ainsi dire seules dans la lutte; ce n'est que plus tard, en 1918, qu'on reçut l'aide des États-Unis. Les morts et les blessés se chiffraient déjà par millions.

Je songe à l'Union Jack en pensant à la dernière guerre mondiale. A partir de mai 1940, lors de la chute de la France, jusqu'à l'invasion de la Russie en juin 1941, quels pays ont résisté à la menace? Quels pays ont résisté au conquérant du monde? Pensez-y. Ce sont les pays du Commonwealth britannique. (*Applaudissements*) C'est le Commonwealth britannique qui a tenu ferme tout seul, pendant un an. Sous quel drapeau? L'Union Jack, le drapeau de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et du Canada, chacun renfermant l'Union Jack dans son battant. Il a fallu compter six mois encore avant que les États-Unis viennent à notre secours.

Que signifie l'Union Jack au regard de l'histoire du monde? Quels drapeaux étaient disparus? Les drapeaux de la Tchécoslovaquie, de l'Autriche, de la Pologne, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg et de la France avaient été remplacés par la croix gammée d'Hitler. C'est cet étendard qui flottait sur l'Europe de l'Ouest terrassée.

Certains d'entre nous ont peut-être vécu les jours de la libération des villes et villages à la fin de la guerre. C'est une chose inoubliable—l'exaltation, la joie des gens qui recouvrent la liberté. J'ai vu cela, en 1918, en Belgique et en France et, de nouveau, en 1945, en Belgique, en France et en Hollande. Qu'arrive-t-il une fois apaisés les premiers transports d'enthousiasme? Le drapeau du conquérant est descendu du mât, apporté à la place du marché et brûlé ou détruit autrement. Puis, le drapeau national est hissé. Le drapeau de France, de Belgique ou de Hollande est arboré; le peuple l'agite pour souhaiter la bienvenue aux troupes de libération. Ce sont là des expériences qu'on ne saurait oublier. C'est ce qu'un drapeau signifie pour le peuple—un drapeau qui a subi l'épreuve du combat. Et notre drapeau a subi cette épreuve.

Le drapeau américain a une grande signification pour les Américains. Nous admirons tous la liberté et la justice pour lesquelles lutte notre grand voisin. Que disent les Américains lorsqu'ils prêtent le serment d'allégeance au drapeau?

> Je voue fidélité et obéissance au drapeau des États-Unis d'Amérique et à la république qu'il représente, une nation indivisible, où la liberté et la justice sont assurées à tous.

J'aimerais que nous ayons à prêter un tel serment ici au Canada. (*Applaudissements*) Le pavillon rouge du Canada signifie autant pour moi que la bannière étoilée pour les citoyens des États-Unis.

Nous avons combattu côte à côte avec des hommes d'autres pays. Comme mitrailleur durant la première guerre mondiale, alors que j'étais simple caporal, mon équipe comprenait des Canadiens français. Durant la seconde guerre mondiale je commandais un régiment comprenant des citoyens du Canada français et des citoyens de diverses autres races formant la population canadienne. Il n'y avait pas de différence. Nous combattions côte à côte. Au cours de la première guerre mondiale, alors que les troupes du Commonwealth britannique étaient venues au secours de la France, *Le Temps* de Paris écrivait ces mots le 27 octobre à l'occasion de l'arrivée des troupes du Commonwealth. Voici ce qu'il disait:

> Un événement remarquable dans l'histoire est survenu aujourd'hui. Les troupes indiennes sont en France, les Canadiens s'en viennent. Ils seront sous le drapeau britannique, mais cela ne donnera lieu à aucun sentiment de rancœur parmi nous. Ils viennent défendre la France aussi bien que l'Angleterre. Le sang des Canadiens anglais coulera pour la France; les Canadiens français verseront leur sang pour l'Angleterre. Et parmi ceux qui tomberont sur le champ de bataille, aucun ne saura s'il meurt pour sa mère-patrie d'hier ou celle d'aujourd'hui, car ces deux anciennes rivales sont maintenant étroitement unies pour protéger la liberté du monde. Il n'existe peut-être pas de plus belle leçon, de chapitre plus brillant dans l'histoire des peuples civilisés que cette réconciliation définitive, survenue après des guerres anciennes. Elle a été préparée par le développement semblable et parallèle de deux civilisations libérales.

Voilà le résumé de mon sentiment à l'égard du drapeau. C'est pourquoi j'espère et je demande que le symbole de l'Union Jack que renferme le pavillon rouge soit conservé dans tout drapeau qui puisse être proposé ou approuvé au Canada. Je ne puis faire moins que d'exprimer, comme on nous a invité à le faire, mes propres sentiments à l'égard de cette question, et j'espère que j'exprime aussi ceux de mes commettants de Winnipeg. Les lettres qu'ils m'écrivent sont rédigées en ce sens. Mais c'est aussi ma façon de voir les choses, et je m'en tiens à cela.

J'espère qu'au cours du débat ou lors de sa conclusion, il y aura un rapprochement des points de vue. Continuons à nous serrer les coudes en temps de paix comme nous l'avons fait en temps de guerre. Il peut exister entre nous des divergences politiques, mais elles demeurent superficielles, jusqu'au moment où l'on atteint les sentiments du peuple. Sur ce point, les sentiments du peuple ont été touchés et nous risquons des conséquences regrettables, à moins d'une grande prudence. Mais j'ai exprimé mon avis et j'espère que le premier ministre reconsidérera le problème et tiendra compte des sentiments des Canadiens attachés à leur histoire et à leurs traditions. Ils voient dans le pavillon rouge du Canada un élément de cette histoire et de ces traditions et ils respectent l'Union Jack placé dans l'angle, car il a joué un rôle immense dans l'histoire universelle; il est l'emblème de la Justice, de la liberté, de l'indépendance, des institutions parlementaires, partie de l'héritage que nous tenons de nos ancêtres, des ancêtres de l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) et de moi-même, courbés sous le talon du conquérant normand. Mais nous avons survécu. Nous avons épousé les filles des vainqueurs, nous les avons dominés, et, peu à peu, nous sommes

devenus l'une des grandes races colonisatrices du globe, race ayant offert à l'humanité l'indépendance et la liberté.

Monsieur l'Orateur, voilà ce que j'avais à dire sur la question du drapeau. Je proposerai maintenant, avec l'appui de mon honorable ami d'Edmonton-Ouest (M. Lambert):

Que l'amendement soit modifié par ce qui suit: «et qu'en tenant un tel plébiscite des mesures, entre autres, soient prises pour que, dans l'intérêt de l'unité nationale, les résultats ne soient publiés que sur une base nationale et non régionale ni provinciale.»

Je laisserai à d'autres le soin de développer la pensée que renferme ce sous-amendement. Mais nous espérons que s'il y a plébiscite, ce plébiscite ne servira pas à susciter la division dans notre pays, mais que ses modalités d'application sauvegarderont l'unité nationale. C'est dans cet espoir que je soumets ce sous-amendement à la Chambre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je me lève pour intervenir brièvement sur le rappel au Règlement et j'espère, en ce faisant, ne donner lieu à aucune controverse.

L'honorable représentant a proposé un second sous-amendement. Votre Honneur a pris une décision quant au premier sous-amendement qui a eu l'insigne honneur d'être infirmé par tous les orateurs, moi-même y compris. On me permettra peut-être de dire que le discours prononcé par l'honorable représentant qui vient de reprendre sa place jouit, à mes yeux, d'une plus grande faveur que ceux que j'ai écoutés, parce qu'il a agi comme je le proposais, hier—il a parlé de son propre point de vue et il n'a pas essayé, d'aucune façon, de déprécier celui des autres.

J'espère maintenant que, si, comme le très honorable représentant l'a dit hier, nous voulons avoir un débat—sans arrière-pensée ni élément d'obstruction—nous allons, au cours du débat sur le sous-amendement, observer le Règlement.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est déjà fait.

**M. Skoreyko:** Alors, à propos de l'objection soulevée, qu'il me soit simplement permis de corriger l'impression que le ministre des Transports a donnée à la Chambre. Ne se souvient-il pas que le premier à enfreindre le Règlement ici a été le ministre du Commerce (M. Sharp), après quoi tout le monde a emboîté le pas?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, puis-je faire plus que de me blâmer moi-même, comme je n'ai pas manqué de le faire?

[L'hon. M. Churchill.]

**M. Pugh:** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, plusieurs députés n'ont pas encore exprimé leurs opinions sur le drapeau. Tous ceux-là tiennent sans doute à parler, non seulement en leur propre nom, mais au nom de leurs commettants. Il me semble donc que la Chambre devrait connaître le sentiment de chacun et que chacun devrait être libre de traiter du sujet à sa façon, comme c'est le cas pour le débat sur le discours du trône. J'estime qu'on aurait tort de commencer, au beau milieu du débat actuel, à restreindre la portée des discours. Et s'il faut des précédents, je ne vois pas pourquoi on s'en tiendrait à citer l'exemple du ministre du Commerce (M. Sharp). Il me semble que presque tous les orateurs qui ont pris part à ce débat jusqu'ici, ont pu dire tout ce qu'ils voulaient. Votre Honneur, me semble-t-il, devrait décider que le débat se poursuivra dans des limites raisonnables. A mon avis, ce serait mal de limiter le débat à cette étape-ci, surtout si l'on songe à ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de parler.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je signalerai que je ne demandais pas à Votre Honneur de prendre une décision. Je soulevais simplement la question et je n'ai pas du tout demandé à la présidence d'adopter une position en particulier. Je propose simplement que les députés fassent preuve d'un peu de modération. A mon avis, le député d'Okanagan-Boundary (M. Pugh) a dit quelque chose qui a bien du bon sens. Si le débat reste dans des limites raisonnables et si les orateurs qui n'ont pas encore pris la parole désirent grouper tous leurs discours, cela serait tout à fait acceptable à la Chambre.

**M. l'Orateur:** Je ne voudrais pas prolonger le débat, mais la présidence s'est appuyée sur un principe général qui me semble juste et logique et que je pourrais peut-être définir encore une fois. Voici le commentaire 119(3) de la quatrième édition de l'ouvrage de Beauchesne:

La règle de la pertinence n'est pas facile à définir et la mal comprendre peut porter une atteinte grave à la liberté de parole. On empêche souvent des députés d'user de leur droit à la parole en prétextant que leurs propos ne sont pas au point quand, en fait, ils portent sur des questions qui se rattachent, même de loin, voire indirectement, à celle que l'on discute. Dans les cas indécis, le député doit avoir le bénéfice du doute. Il faut accorder beaucoup de latitude à la Chambre, forum où tous les aspects des affaires publiques peuvent être débattus, et chaque député a le droit de se faire entendre, même si, dans l'exercice de ses droits, il s'écarte parfois de la rigidité de la procédure.

En partant de ce principe et en tenant compte du caractère particulièrement passionné du débat, la présidence a jugé qu'elle devait accorder aux députés le plus de latitude possible. Par ailleurs, je compte sur la collaboration des députés et leur demande de s'en tenir autant que possible à la question à l'étude.

**M. H. W. Danforth (Kent, Ont.):** Monsieur l'Orateur, je veux appuyer ce sous-amendement. Avant d'aborder mon propos, j'aimerais féliciter de façon particulière le préopinant, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Tous les membres de la Chambre admettront qu'il a laissé parler son cœur, qu'il méritait ce privilège et qu'il a signalé en termes bien clairs que nous avons au Canada un héritage dont nous avons le droit d'être fiers, peu importe nos attaches politiques.

Une phrase du sous-amendement qu'on vient de proposer revêt une importance particulière pour moi et ceux que je représente. Dans ma région, le sud-ouest de l'Ontario, c'est un aspect particulièrement important, à cause de notre situation géographique un peu spéciale. Peut-être les honorables députés ne savent-ils pas que dans ma région, au moins les neuf dixièmes des émissions de télévision, les trois quarts des émissions de radio et au moins les trois quarts des journaux et des périodiques viennent des États-Unis. L'influence des États-Unis, leur politique et leur économie exercent une influence très nette et impriment leur marque dans la région que je représente.

Nous sommes particulièrement sensibles sur la question du drapeau, et nous l'avons toujours été. J'ai essayé d'en déterminer la raison et je crois que c'est à cause des nombreux touristes américains qui affluent depuis bien des années dans cette région pour profiter de nos innombrables parcs et endroits de villégiature, surtout durant la belle saison. Ils arborent sur leurs automobiles, leurs bateaux et les villas qu'ils possèdent chez nous le drapeau des États-Unis, dont ils sont si fiers, à juste titre. Mais ces gens font preuve d'une courtoisie qui devait être un exemple pour toutes les nations. En effet, ils arborent rarement le drapeau de leur pays sur leurs maisons d'été sans mettre également en évidence le pavillon rouge du Canada. A mon avis, cela montre le respect de ces visiteurs pour notre symbole national.

Cela se répercute sur les gens de ma région. Nous constatons le respect de ces visiteurs américains pour le drapeau du Canada. Nous essayons aussi de rivaliser avec eux à cet égard. Nous arborons nous aussi le pavillon rouge du Canada chaque fois que c'est possible, et lorsque nous avons l'occasion d'aller dans leur beau pays au nord du nôtre, dans l'État du Michigan, et pouvons profiter de leur hospitalité, nous nous faisons un devoir d'afficher le pavillon rouge du Canada et avons soin, bien entendu, de leur rendre la politesse qu'ils nous ont faite, en traitant avec un égal respect le drapeau de leur nation.

Comme les habitants de ma région sont sensibilisés à la question des drapeaux, cela influe sur leur conduite dans d'autres domaines. Il est réconfortant de visiter les différentes foires agricoles de la région, dont l'une des principales manifestations est le défilé des élèves dans la rue principale, précédé de la fanfare et de leurs tambours-majors. Chaque école porte toujours avec fierté sur sa bannière le pavillon rouge, le drapeau du Canada. Je crois qu'une autre caractéristique de notre région, ce sont les nombreux étalages au bord de la route, où sont exposés d'excellents fruits et légumes de la région, destinés à être vendus aux touristes et aux gens de chez nous. On trouve invariablement dans les kiosques quelques pavillons rouges. Des centaines sont offerts en vente comme souvenirs et les visiteurs et les touristes les achètent avec empressement. Ce minuscule pavillon rouge représente les égards témoignés aux touristes et aux visiteurs au Canada ainsi que l'hospitalité qui leur est offerte.

Cette région est située à 500 milles d'Ottawa. La radio ne nous donne pas de précisions au sujet de ce qui se passe ici au Parlement. Nous n'entendons pas les commentateurs discuter chaque jour les avantages et les inconvénients des mesures adoptées par le Parlement. Les travaux quotidiens du Parlement ne font pas les manchettes ou les premières pages des journaux dans cette région. A cause de cela et comme les émissions à la télévision proviennent en majeure partie des États-Unis, les gens de cette région ne peuvent se rendre compte aussi rapidement quels sont les divers sentiments suscités par les débats de la Chambre.

Je n'ai pas coutume de consigner des lettres ou des coupures de journaux au compte rendu, mais je voudrais faire une exception. Nous du Sud-Ouest de l'Ontario sommes des gens ordinaires. J'ai reçu une lettre écrite par un homme ordinaire et je crois qu'elle montre les sentiments profonds qu'éprouvent les gens de cette région et si vous me le permettez, j'aimerais vous en lire un extrait. Voici un passage de la lettre en question:

> Le pays doit faire face à bien des problèmes, et nous savons qu'il est impossible à un seul homme de les résoudre tous. Nous nous demandons ce que peut faire au juste le particulier pour favoriser leur

solution. Je me rends compte qu'il ne sert à rien de rester chez soi et de rouspéter, et la seule autre façon d'agir que je connaisse, c'est d'écrire à mon député pour lui faire savoir ce que pense au moins un de ses commettants.

Il déclare ensuite ceci—passage dont je suis particulièrement fier:

Comme beaucoup de gens, je ne connais très bien ni l'histoire ni les antécédents, mais ma femme et moi sommes tous deux anciens combattants et c'est le drapeau sous lequel nous avons servi. Sauf erreur, la Légion canadienne s'est prononcée pour ce drapeau, et qui pourrait avoir un droit mieux fondé de le choisir?

Monsieur l'Orateur, je vous signalerai le paragraphe suivant:

Pour ma part, je ne suis pas un fanatique de la bonne vieille Angleterre, ni de la bonne vieille France, ni de n'importe quelle autre bonne vieille mère-patrie, mais je ne voudrais pas voir changer ce qui nous appartient en propre, à moi et à mon pays, si ce changement ne sert à rien. Notre vie comporte déjà assez de changements, nos emplois et notre mode de vie. Les gens et la religion changent aussi. Mais il y a une chose qui doit rester immuable, et c'est notre unité. Dans le monde entier, on mène une lutte acharnée pour ce qu'on appelle la liberté. Mais il n'y a pas de liberté à moins que les hommes n'apprennent que l'union fait la force, que la division les mène à leur perte, et qu'il faut donner pour recevoir. Oui, je serai déçu de voir disparaître notre pavillon rouge et déployer un drapeau entièrement nouveau dans notre pays, mais si c'est la volonté de la majorité des Canadiens, je serai parmi les premiers à l'approuver.

Monsieur l'Orateur, si quelque chose pouvait m'inciter à appuyer et à défendre la tenue d'un plébiscite ce sont les sentiments qui viennent du cœur et qu'on trouve dans une pareille lettre. Notre pays est vraiment privilégié de compter de simples citoyens qui conservent un si profond amour de la dignité de l'homme et qui écrivent des lettres comme celle-là. Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire mon orgueil de l'avoir reçue et d'en donner lecture à la Chambre des communes.

Parce que le débat dure depuis quelque temps déjà, les Canadiens en général, et ceux de la circonscription que je représente, commencent à y voir clair dans les principes fondamentaux dont il est question à la Chambre. Ils commencent à se remettre du choc émotif que l'attitude du gouvernment leur a infligé. Ils commencent à peser froidement le pour et le contre et à formuler leurs propres opinions. J'ai remarqué une chose: les rédacteurs des divers journaux de cette région s'intéressent au plus haut point aux délibérations de la Chambre. Sans exception, ils expriment par écrit, aussi fidèlement et sincèrement qu'ils le peuvent, l'avis des gens avec qui ils sont en contact quotidiennement, des personnes qu'ils servent et de ceux à qui ils communiquent les nouvelles.

Monsieur l'Orateur, leurs écrits se résument à ceci. Rien n'est plus important pour le pays aujourd'hui que l'unité nationale. Tout ce qui



tend à diviser un secteur du pays devrait être découragé, désapprouvé, écarté et combattu à chaque occasion. C'est ce que nous, membres du parti conservateur, cherchons à accomplir en ce moment. Nous sommes sûrs que nos actes s'inspirent du désir de préserver l'unité du pays. J'en suis fermement convaincu.

Les membres de notre groupe ont demandé au gouvernment de consulter le peuple canadien au moyen d'un plébiscite. Nous estimons qu'en l'occurrence, c'est le seul moyen par lequel les Canadiens auront l'occasion d'exprimer leur opinion personnelle. Nous croyons aussi que c'est la seule façon dont le pays et le gouvernement pourront connaître le désir de la majorité des Canadiens.

Bien des sondages ont été effectués par les journaux, par les députés, ainsi que des sondages gallup. Des opinions ont été exprimées, orientées et influencées par des organismes pour exposer le pour et le contre, mais je ne vois pas comment on pourrait affirmer à la Chambre des communes aujourd'hui que nous connaissons le choix de la majorité des Canadiens. Nous ne le savons pas et nous n'en avons aucune idée. C'est pourquoi notre parti fait cette proposition au gouvernement. Essayons donc de savoir ce que veulent la plupart des Canadiens. Tâchons donc de connaître leur préférence une fois pour toutes.

Monsieur l'Orateur, nous sommes tous Canadiens et nous ne voulons pas de désunion. Nous souhaitons l'unité nationale comme jamais auparavant. Nous approchons du centenaire de la Confédération. Le problème doit être réglé, et j'ai bon espoir que le gouvernement lui-même, à la réflexion, ne voudrait pas imposer un drapeau de force au pays, s'il était sûr que la majorité des Canadiens n'en veut pas. Nous sommes des Canadiens d'abord et avant tout, et je suis sûr qu'on ne veut pas prendre pareille mesure.

A l'heure actuelle, le pays veut un drapeau distinctif. Nous voulons tous un drapeau distinctif. Le problème qui se pose au Canada aujourd'hui est de savoir ce que doit représenter un drapeau distinctif. Comment créer un drapeau distinctif? Les gens que je représente estiment que nous ne réussirons jamais, en recourant au sectarisme politique, à élaborer un drapeau propre à être arboré. Il nous faut un drapeau qui n'est pas fabriqué, qui n'est pas popularisé, qui n'est pas choisi au hasard parce que le dessin en est agréable à voir. Il nous faut un drapeau qui signifie quelque chose à la majorité des Canadiens et il ne saurait être élaboré ainsi. On ne peut le faire accepter grâce à un slogan. On ne

peut rallier les Canadiens au drapeau par des rubans gommés de pare-chocs ou par d'autres méthodes. Il doit offrir quelque chose que les Canadiens eux-mêmes désirent.

Voilà pourquoi nous réclamons la tenue d'un plébiscite. Que le public tranche la question. Nous ne réaliserons jamais l'unité nationale au pays si un fort secteur de la population refuse de reconnaître le drapeau arboré officiellement. Peu importe qu'il s'agisse d'une minorité ou de la majorité, nous ne pouvons accepter que l'opinion soit ainsi divisée. Certes, nous désirons que le Canada ait un drapeau distinctif, mais nous voulons que ce drapeau ait un sens dans le monde et que les Canadiens soient fiers de le hisser et de le saluer.

Les Canadiens ordinaires, j'en suis sûr, ont les yeux rivés sur le Parlement. Que le présent débat prenne deux jours, vingt jours du cinquante jours, cela les laisse indifférents, à mon avis, mais ils s'attendent à ce que nous fassions quelque chose et nous n'avons pas l'intention de les décevoir. Nous allons leur fournir l'occasion de choisir un drapeau et lorsque le Parlement connaîtra l'opinion de la majorité, il sera fier d'avoir agi de la sorte. N'allons pas poursuivre nos discussions et imposer au peuple un drapeau dont nombre de Canadiens ne veulent pas du tout. Si nous commettons une telle bévue, il y aura plus de dissension au pays que nous n'en avons jamais vue. Dans l'état trouble du monde d'aujourd'hui, le Canada ne peut souffrir la désunion ni courir le risque qu'elle s'installe pour de bon. Ce qu'il nous faut, ce dont nous avons besoin, c'est l'harmonie. Et l'unique façon de l'obtenir, c'est de nous assurer que la population soit satisfaite. Je ne vois pas comment nous pourrions atteindre cette harmonie si nous ne fournissons pas à la population l'occasion d'exprimer son avis.

Le sous-amendement a trait à la tenue d'un plébiscite. Nous savons tous que, dans diverses parties du Canada, les sentiments diffèrent beaucoup. Ici, les gens tiennent au pavillon rouge, là, ils n'y tiennent pas; ailleurs, ils veulent un compromis: unis les deux modèles. Comment savoir à quoi nous en tenir? La tenue d'un plébiscite n'a pas pour objet de nous apprendre que la grande majorité des habitants de telle province favorise tel modèle proposé ni que la majorité des habitants de telle autre province tient à tel autre modèle. Ce serait la désunion. La seule chose que nous voulons savoir c'est ce que la majorité des Canadiens désire comme drapeau canadien distinctif. C'est pourquoi je ne m'excuse pas de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour signaler cet aspect au gouvernement. C'est pourquoi je participe au débat actuel. A mon sens, la seule façon d'atteindre à l'unité nécessaire c'est de permettre à la population de décider. Laissons le peuple décider.

Loin des luttes politiques d'Ottawa, la population a pris beaucoup de temps à être mise au courant. Mais nous ne pouvons duper les Canadiens. Les nouvelles prennent parfois beaucoup de temps à leur parvenir, mais ils finissent par savoir ce qui se passe. Ils comprennent la situation. Ils savent ce qui se passe, et cela est parfait. Mes commettants ne m'avaient jamais encore formulé leurs vœux comme ils le font à l'heure actuelle. Nous ne traitons pas de millions ou de milliards de dollars; c'est une chose dont ils ne peuvent concevoir l'importance. Ils n'ont jamais vu un tas d'un milliard de dollars. Ils ne savent pas combien une pile d'un milliard de dollars peut être haute. Mais ils savent exactement ce dont il s'agit lorsqu'il est question de drapeau.

Je ne puis comprendre ce qui pousse le gouvernement à dire aux Canadiens: même si le drapeau rouge est votre drapeau depuis longtemps, c'en est fini maintenant; le nouveau trifolié sera dorénavant votre drapeau. On ne traite même pas les enfants de cette façon. Tout le monde sait qu'il suffit d'enlever quelque chose de force à un enfant ou à un adulte pour qu'il le veuille à tout prix. Cela ne pourra marcher. Nous demandons un plébiscite. Laissons les Canadiens en décider. Nos citoyens sont capables de décider pour eux-mêmes. Les Canadiens connaissent maintenant tous les faits. Ils savent ce qu'ils veulent et ils peuvent exprimer leurs opinions. Il ne faut pas attendre aux élections. Il faut dissocier cette question de la politique de parti. Ce n'est pas sa place. Elle n'aurait jamais dû y être mêlée mais quelqu'un a commis une grave bévue.

Le Canada est actuellement aux prises avec un problème très épineux. Nous en sommes tous au courant. Nous savons qu'il existe un véritable problème. Mais, monsieur l'Orateur, espérons que le gouvernement et le Parlement prendront sans retard les mesures voulues pour que les Canadiens de la génération actuelle et des générations futures puissent dire: ces hommes ont été de grands hommes d'État; ils ont cru au Canada et en l'unité nationale comme aucun Parlement ne l'avait fait depuis la Confédération.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je prends encore la parole pour participer à ce débat, mais cette fois évidemment sur le nouveau sous-amendement, et je vous assure, monsieur l'Orateur, que j'ai l'intention de m'en tenir au sujet dans la mesure où le Règlement l'exige. Je suis très heureux de voir en cette Chambre le

loquace ministre de l'Agriculture (M. Hays), ce ministre à temps partiel, cet encanteur à temps partiel, cet expert en breuvage au lait qu'on appelle «sillabub», et j'espère que cet après-midi il prendra la parole pour faire sa contribution au débat. Je suis quelque peu déçu, monsieur l'Orateur, de voir que l'honorable député de Nickel-Belt (M. Godin) n'est pas à son siège car, à l'encontre de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il joue depuis quelque temps le rôle de second orateur de la Chambre des communes ou de second régisseur du Règlement.

En ce qui concerne la rédaction du nouveau sous-amendement, je voudrais m'attarder quelque peu sur le mot «unité». Je me rends bien compte que le premier ministre (M. Pearson) est très occupé et je sais qu'il assiste cette semaine à la conférence de Charlottetown. Néanmoins, j'ai assisté à toutes les séances de la Chambre depuis le début du présent débat, c'est-à-dire depuis 18 ou 19 jours, et je suis quelque peu déçu à la pensée du temps que le premier ministre a passé à la Chambre. Ce qui me déçoit surtout, c'est de voir que la résolution à l'étude en ce moment est inscrite au nom du premier ministre. On ne pourrait certes pas faire cette remarque au sujet de l'ancien premier ministre, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), car il passe une bonne partie de son temps à la Chambre. Les honorables députés conviendront, je pense, qu'il se préoccupe activement de trouver le plus tôt possible une solution satisfaisante à cette question.

Hier soir, nous avons terminé l'étude du sous-amendement qui portait sur les quatre questions proposées par l'honorable député de Regina-City (M. More). Je regrette que le vote à l'égard du sous-amendement n'ait pas été plus favorable à l'attitude adoptée par notre parti, mais nous savons au moins quelle est la ligne de conduite adoptée par ceux qui n'ont pas parlé. Le sous-amendement présenté aujourd'hui par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) propose que les résultats du plébiscite soient calculés sur une base nationale plutôt que régionale. La raison invoquée est l'unité. J'appuie de tout cœur le sous-amendement. Je donnerai plus tard les raisons pour lesquelles je l'appuie.

Dans l'intervalle, je voudrais revenir à certaines observations faites par des ministres de la Couronne au sujet de certaines régions du pays qui devraient changer d'attitude à l'endroit de la province de Québec et de cette dernière qui pourrait en faire autant à l'égard du reste du Canada. C'est le ministre du Commerce (M. Sharp) qui a déclaré en Chambre que l'adoption du drapeau serait un morceau de choix offert à une minorité gênante.

[M. Skoreyko.]

Je ne crois pas que le ministre du Commerce ait le droit de faire pareille déclaration en Chambre.

Il l'a dit et nous sommes inquiets, car certains secteurs du pays croient que c'est précisément ce que fait le gouvernement. Bien des journaux libéraux de l'Ouest ont parlé de «concessions massives» à la province de Québec. Il faut cesser au plus tôt de penser de la sorte. C'est mauvais et ce n'est pas vrai. Je ne crois pas que le drapeau soit une concession au Québec, pas plus que c'est une concession à la province d'Alberta, d'où je viens. C'est une pareille attitude qu'il faut écarter immédiatement. D'après moi, la seule façon de faire disparaître de telles idées, c'est de tenir un plébiscite. S'il m'est permis d'aller plus loin, je dirai que les résultats de ce plébiscite devraient être publiés sur une base nationale. Si l'on publiait le nombre global de ceux qui sont pour ou contre n'importe quel drapeau, on dissiperait complètement ce sentiment au niveau des circonscriptions. On ne les éprouverait pas et il n'en serait pas question.

Le sous-amendement utilise les mots: «dans l'intérêt de l'unité nationale». Ce sont de belles paroles, monsieur l'Orateur, et cet après-midi, je veux parler de l'unité. Celle dont je me préoccupe avant tout, c'est l'unité de tous les Canadiens de quelque région qu'ils viennent. Lorsque je parle de l'unité au sein d'un parti politique, je ne puis m'empêcher de me rappeler un discours que l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) a prononcé à la Chambre, il n'y a pas tellement longtemps. Il a prétendu être un bon libéral et quelqu'un l'a interrompu pour lui dire qu'il était le seul bon libéral. L'honorable représentant a déclaré que le caucus du parti n'avait pas vu le modèle du trifolié avant que les *Procès-verbaux* du 27 mai ne soient publiés. Pourquoi le premier ministre a-t-il agi ainsi? Pourquoi n'a-t-il pas consulté ses collègues au caucus du parti? Pourquoi s'est-il placé dans une situation, qui a permis à l'honorable député d'York-Humber d'obtenir la parole à la Chambre pour dire que les membres de son parti n'avaient pas été consultés au caucus et qu'ils avaient appris l'initiative du premier ministre en même temps que les membres de l'opposition? Je ne prétends pas qu'il y ait quelque chose d'irrégulier dans cette façon de procéder, mais le représentant d'York-Humber a déclaré qu'il détient, à son avis, une place spéciale au sein du parti libéral. Il estime qu'on aurait dû le consulter et qu'on ne l'a pas fait. Cela ne favorise pas l'unité au sein d'un parti politique.

Je voudrais aussi signaler qu'il n'y a pas très longtemps, un article a paru à ce sujet dans le *Journal* d'Edmonton sous le titre «Des

députés se demandent comment on peut procéder à un vote libre sur le choix d'un drapeau». Nous parlons d'unité et je me propose d'en traiter un peu plus tard. Toutefois, le premier ministre a sûrement beaucoup fait pour unir le parti libéral. Un jour, il a dit aux membres de son parti qu'il y aurait un vote libre sur la question. Il leur a dit que ce problème ne mettrait pas en jeu le sort du gouvernement, que cette décision n'entraînerait pas le maintien ou la chute du gouvernement. Plus tard, il déclarait que le résultat du vote libre signifierait le maintien ou la chute du gouvernement. Hier soir, nous avons constaté ce qu'était un «vote libre». Ceux qui s'étaient élevés contre le projet de résolution étaient absents. Ce n'est pas prétendre qu'ils n'étaient pas à Ottawa; mais ils n'étaient pas à la Chambre. Voilà ce qu'est un vote libre, monsieur l'Orateur.

Cependant, les membres du parti conservateur étaient ici, et se sont prononcés comme le leur dictait leur conscience. Je suppose que les journaux de tout le pays prétendront qu'il y a une scission dans le parti conservateur. Voici justement l'en-tête d'un journal que vient de me passer mon collègue d'Okanagan-Boundary: «Les conservateurs-progressistes du Québec divisent les rangs du parti par leur vote» Or, il n'y a aucune scission dans les rangs. Le chef de notre parti a déclaré que ses membres étaient libres de se prononcer selon leur conscience. Certains de nos députés auraient très bien pu s'absenter de la Chambre hier soir, comme l'ont fait les députés vis-à-vis, pour éviter d'embarrasser le premier ministre, mais ils ne l'ont pas fait. Voilà ce que signifie le manque d'unité dans un parti politique.

Pour en revenir à l'article dont je parlais il y a un instant, intitulé: «Des députés se demandent comment on peut procéder à un vote libre sur le choix d'un drapeau», je n'en citerai qu'un bref passage:

> Dans les corridors du Parlement, on critiquait les conditions que M. Pearson avait mises au prétendu vote libre sur le drapeau. Tous les députés, y compris sûrement les libéraux, se rendent parfaitement compte que des élections générales peuvent être annoncées à tout moment. Dans leur inquiétude à ce sujet, et tout en reconnaissant que, même sans être «rayés du parti», ils devront, s'ils posent leur candidature, s'assurer au quartier général du parti de l'appui financier nécessaire à leur campagne.

Qu'est-ce que cela signifie? Je ne laisserai pas entendre que le premier ministre lui-même agirait ainsi, mais certains ministres de la Couronne seraient bien capables de s'adresser aux députés libéraux pour leur dire que s'ils exprimaient un point de vue opposé à celui du gouvernement, ils ne seraient pas exclus du parti, mais ne pourraient obtenir l'appui financier ou autre du parti lors des prochaines élections. A mon avis, ce n'est certainement pas là un vote libre.

Le sous-amendement mentionne l'intérêt quelle présente de l'unité, et à ce sujet je me reporte à l'unité dans les forces armées. Que dire de tous les membres des forces canadiennes qui ont rédigé des mémoires et fait des recommandations au gouvernement et même à de simples députés, en leur demandant de faire tout leur possible pour sauver le pavillon rouge? Le premier ministre s'est rendu à Winnipeg pour dire aux légionnaires qu'ils ne pourraient garder le pavillon rouge et devraient accepter le drapeau aux trois feuilles d'érable qu'il leur donnerait, qu'ils le veuillent ou non. Est-ce là vraiment donner le sens de l'unité à nos forces armés? Je dirais que non.

Un de mes bons amis, de la ville d'Edmonton, a prononcé les paroles suivantes au cours d'un sermon à la United Church:

> Peut-on s'étonner de la vénération qu'ont nos anciens combattants pour le pavillon rouge? En somme, ce sont eux qui ont appris à leurs dépens la véritable signification des sacrifices et des souffrances à endurer pour les autres. Enlevez ce symbole aux forces armées et vous ferez disparaître du même coup leur force, leur fierté, leur gloire et leur efficacité. Mais M. Pearson déclare qu'il faut le supprimer.

Vous voyez, monsieur l'Orateur, ce qui pourrait advenir de nos forces armées par suite d'un manque d'unité, de ceux qui ont fait partie de ces forces dans le passé comme de ceux qui en font partie actuellement. Il n'y a pas de doute qu'ils doivent se demander quelle sera la prochaine mesure que le gouvernement prendra pour semer davantage la désunion dans leurs rangs.

Sans parler des trois armes ni des déclarations du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) sur les millions de dollars qu'il va épargner—cela n'a rien à voir au débat —je me contente de dire que son attitude et celle du premier ministre au sujet du drapeau ont fait autant pour désunir les forces armées que toute autre mesure prise par n'importe quel autre gouvernement dans l'histoire de notre pays.

La lettre du révérend Chubb demandant que les députés y pensent à deux fois avant de mettre le pavillon rouge de côté montre, non seulement qu'on a semé la désunion au sein du parti libéral, mais aussi que la même chose s'est produite dans les forces armées, et que les sentiments des groupes religieux du pays sont aussi vifs que ceux des forces armées.

Force est bien de se rappeler de certaines déclarations que des ministres sérieux ont faites à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre au sujet de la question du drapeau. A mon avis, un drapeau qui comprend une croix religieuse sert à unir la population, même si ce n'est que par le seul moyen de la religion. Or, le nouveau drapeau ne comporte aucune croix religieuse.

Ce que le drapeau proposé a entre autres de si étonnant, ce dont j'ai parlé dans un précédent discours, c'est que lorsqu'on a demandé à un ministre de la Couronne ce que représentent les trois feuilles d'érable, il a fait une réponse qui, à mon sens, contribuerait à désunir le Canada plus rapidement qu'aucune autre donnée par lui. Voici un extrait d'un journal de Calgary:

> Le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, a déclaré mardi qu'il croit que les Canadiens français appuieront un drapeau national comprenant un symbole comme la feuille d'érable.
>
> Lors d'une conférence de presse, il a dit que les résidents du Québec ne veulent pas un symbole comme la fleur de lis, qui représente l'histoire de France, et encore moins un symbole évoquant le patrimoine britannique du Canada.
>
> Il a dit que lui-même et le premier ministre estiment que le drapeau du Canada, autant que possible, ne devrait pas rappeler l'histoire d'une région quelconque du pays.
>
> Le député québecois était ici pour prendre la parole à une réunion publique.
>
> La feuille d'érable, a-t-il dit, serait un symbole convenable.

Ma foi, monsieur l'Orateur, c'est possible; mais on a voulu en savoir plus long le lendemain à Vancouver, et quelqu'un lui a posé la question suivante: «Que vouliez-vous dire au juste lorsque vous avez déclaré qu'aucun symbole d'un groupe particulier du Canada ne devrait apparaître sur le drapeau»? Le journal lui attribue la réponse suivante:

> Il a dit que le modèle à trois feuilles d'érable préconisé par le premier ministre M. Pearson «symbolisait bien les trois groupes qui composent la nation canadienne».

Une feuille, a-t-il dit, pourrait fort bien représenter le patrimoine britannique, une autre, le patrimoine français et une troisième, celui de tous les Canadiens d'autres ascendances. Mais n'avait-il pas déclaré la veille qu'autant que possible le drapeau ne devait pas conter l'histoire d'aucune région du Canada ni d'aucun groupe de Canadiens? Le ministre de la Justice était peut-être un peu perdu, mais je me demande combien de personnes d'origine autre que britannique ou française lui ont écrit pour le féliciter de sa déclaration. Voici la question qui me vient à l'esprit: Vous êtes Canadien français, monsieur l'Orateur suppléant, et moi, d'origine ukrainienne. Or, laquelle des feuilles d'érable du drapeau est la vôtre et laquelle est la mienne? Si le premier ministre s'était levé ici et nous avait dit: «C'est précisément ce que ces trois feuilles représentent», je serais le premier à reprendre mon siège afin d'en finir avec cette histoire. Mais je ne suis pas très content de voir le Canada partagé en trois groupes ethniques: les Français, les Anglais, et puis tous les autres ensemble comme s'ils ne comptaient pas. Le premier ministre n'a même pas eu l'obligeance de nommer les divers pays d'où ces autres sont venus pour aider à bâtir notre grand pays.

[M. Skoreyko.]

Pour accroître notre désunion, le *Citizen* d'Ottawa a publié un article il n'y a pas longtemps sous le titre «Le gouvernement à la recherche d'un nouveau modèle de drapeau». Je le commenterai brièvement. D'abord, on a essayé d'unir le Canada avec le dessin à trois feuilles d'érable qui n'a eu pour effet que de nous désunir davantage, si tant est que le Canada était déjà désuni, ce dont je ne suis pas certain.

Les honorables députés se souviendront qu'on nous avait promis un vote libre sur la question du drapeau. Peu importe la tournure des événements, avait-on dit, on ne le considérerait pas comme un vote de confiance. Puis, on nous a dit que le vote ne serait pas libre, qu'on poserait à ce sujet la question de confiance et que si la résolution était rejetée, le gouvernement serait renversé. Enfin, on nous a appris que nous pourrions nous prononcer librement. Les honorables députés se rappelleront aussi le débat sur la résolution concernant les deux drapeaux et sur celle qui a trait aux deux hymnes nationaux. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je vous rappellerai qu'une décision sans précédent a eu comme conséquence de diviser la résolution concernant les drapeaux. Je prévois donc que, lorsque la question présentement à l'étude sera réglée, nous nous mettrons tout de suite à débattre le pour et le contre d'un second drapeau canadien. Pouvez-vous me dire, monsieur l'Orateur, comme Canadien, si vraiment, au fond de votre cœur, vous avez le sentiment que le Canada a besoin de deux drapeaux? Je prétends que c'est la dernière chose dont nous ayons besoin. Si nous voulons être unis dans un même État, le Canada, n'est-il pas logique que figurent sur notre drapeau des symboles de notre allégeance au Commonwealth et de nos liens avec la France? Cela pourrait se faire facilement en se fondant sur le pavillon rouge actuel. Des Canadiens unis dans le cadre d'un seul pays n'ont pas plus besoin de deux drapeaux nationaux que de deux hymnes nationaux.

La résolution divisée en deux parties a aggravé la confusion. Les journaux, d'un bout à l'autre du pays, ont critiqué, non seulement l'opposition, mais le gouvernement, parce que 19 jours ont été consacrés à débattre la question du drapeau. Je me demande ce que penseront certains journalistes après le débat sur trois autres résolutions dont nous serons probablement saisis, la deuxième a trait au second drapeau et, la troisième, qui fait l'objet d'une résolution présentement mais qui sera probablement divisée en deux parties, de sorte que des débats séparés se poursuivront sur deux hymnes nationaux. S'ils pensent que nous sommes en difficulté en ce moment, je leur prédis encore bien des tempêtes et des écueils.

Hier, dis-je, nous avons eu ce votre libre . . .

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. L'honorable député voudrait-il avoir l'obligeance de reprendre son siège? Je ne désirais pas interrompre l'honorable député; je suivais son discours avec intérêt. Mais il y a un moment, il a déclaré qu'il ferait certains commentaires sur le vote qui a eu lieu hier soir. Je sais qu'il connaît bien les dispositions de l'article 35 du Règlement, qui défend aux honorables députés de faire des réflexions sur un vote pris à la Chambre, et je suis certain qu'il s'en souviendra en parlant de ce qui s'est passé hier soir.

**M. Skoreyko:** Merci, monsieur l'Orateur. Je m'excuse, si j'ai d'une façon quelconque violé le Règlement. Je voulais signaler quelle division en résultera non seulement pour un parti politique, mais pour les habitants de notre pays si l'attitude du premier ministre ne change pas très rapidement. J'avais espéré que lorsque le débat sur la question du drapeau toucherait à sa fin, les gens qui correspondent avec moi presque quotidiennement expriment une certaine mesure d'accord. Il y a environ deux mois, ils disaient qu'ils n'accepteraient rien, sinon l'Union Jack, ou encore, qu'ils n'accepteraient rien, sinon le pavillon rouge. Par la suite, ils m'ont écrit en disant que le débat devenait interminable et en me priant de faire quelque chose pour que cette question se règle et que soient expédiés les autres travaux de la Chambre. J'ai donc répondu que j'avais fait ma part, que j'avais parlé à la Chambre et exprimé mon point de vue aussi bien que le leur, et que j'espérais qu'un compromis serait accepté avant longtemps. Je me demande ce qu'ont pensé certaines gens qui caressaient l'espoir d'une solution assez acceptable dans un délai de quelques jours ou de quelques semaines, quand ils ont lu cet article du *Citizen,* auquel je reviendrai plus en détail. Après dix-neuf jours de controverses sur le drapeau, le gouvernement déclare qu'il est maintenant en quête d'un nouveau modèle. L'article dont je parle est daté du 27 août et le ministre des Transports n'en a pas nié la teneur hier lorsqu'il a pris la parole. N'êtes-vous pas d'avis, monsieur l'Orateur, qu'un des ministres de la Couronne devrait prendre la parole cet après-midi pour mettre cartes sur table et nous faire connaître exactement leur attitude.

Le premier ministre a déclaré maintes fois qu'à ce sujet le vote ne serait pas libre et qu'il le considérerait comme une motion de méfiance. Par la suite il a changé d'avis cinq fois, sauf erreur, peut-être une fois de plus ou de moins. Que pensent les Canadiens de nos jours lorsqu'ils voient dans le journal que «le gouvernement est en quête d'un nouveau modèle de drapeau»? Cela veut-il dire que celui qui lit son journal ce soir dans son salon devra entendre la même ritournelle pendant les dix-neuf jours qui suivront la fin du présent débat? Chaque fois qu'on tourne le bouton de la radio, le Parlement et le drapeau font les frais des nouvelles. La population du Canada est fatiguée d'entendre parler du drapeau; dans un mois ou deux, elle en sera aussi fatiguée que des élections générales. Si la rumeur voulant qu'il existe un second modèle est fondée, quelqu'un siégeant au premier rang du côté du gouvernement devrait se lever pour le dire. Si c'est le cas, suspendons le débat dès maintenant. Il n'y aurait aucune raison de le continuer. Soumettons à la Chambre des mesures législatives. Il faut étudier le régime de pension et le gouvernement en a l'intention. Il pourra ensuite présenter un nouveau modèle et nous pourrons voir ce dont il a l'air. Ou le gouvernement a-t-il décidé qu'un jour ou l'autre l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) aura l'occasion de se lever et de proposer que le gouvernement adopte un drapeau à feuille d'érable unique? Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que si c'est la ligne de conduite que le gouvernement envisage, je serai prêt à faire quatre ou cinq autres discours sur le drapeau à une seule feuille d'érable.

En conclusion, si la règle de l'unité nationale signifie quelque chose pour le gouvernement, je propose que des expressions comme «minorités importunes» et «concessions massives» soient bannies du vocabulaire de la Chambre. Chaque fois qu'un député se sert de ces termes, il jette de l'huile sur le feu.

J'allais parler d'un article de M. Charles Lynch, de *Southam News Services.* Publié le 22 août 1964 et intitulé «Un cauchemar diplomatique», il se rapporte à la question dont nous sommes saisis, plus exactement aux points que j'ai soulevés au cours de mes remarques. Il commence ainsi:

> L'attitude du gouvernement Pearson sur le nouveau drapeau a commencé à faiblir presque au moment même où le premier ministre a dévoilé le modèle trifolié—et aujourd'hui elle n'est plus ni chair, ni poisson.
>
> Au lieu de devenir un véritable emblème national, le drapeau trifolié ne semble plus qu'un modèle parmi tant d'autres, qui sera peut-être soumis à un comité de la Chambre où tous les partis seront représentés.

Notre parti espérait que le gouvernement proposerait une solution raisonnable au problème en instituant un comité, mais le ministre de la Justice (M. Favreau) a eu l'audace de nous dire qu'il était disposé à un compromis en vertu duquel le lundi serait réservé aux travaux du gouvernement et qui forcerait

l'opposition à siéger de 8 heures du matin à minuit. Et le ministre de la Justice appelle cela un compromis raisonnable! Pour moi, monsieur l'Orateur, ces paroles ne signifient qu'une chose: le ministre de la Justice, suivant des instructions qu'il avait reçues, ne cherchait pas de solution raisonnable au problème.

L'article se poursuit ainsi:

Gouvernement de diplomatie et de compromis.

C'est triste car c'est une nouvelle preuve que M. Pearson entend gouverner par voie de diplomatie et de compromis—qualités admirables qui, plus que toute autre chose, ont anémié son gouvernement.

Je trouve admirable pour ma part la détermination de M. Pearson à faire du drapeau à trois feuilles d'érable le point central autour duquel pourraient s'ordonner les opinions. Il a indiqué avec fermeté, que c'était là le modèle du nouveau drapeau et que le gouvernement y engageait son existence. Tous les loyaux Canadiens auraient dû s'y rallier.

Inutile de vous dire, monsieur l'Orateur, s'ils l'ont fait. Il s'en est fallu de peu que l'honorable député de York-Humber (M. Cowan) tourne casaque; je m'aperçois cependant qu'il est encore parmi son groupe. Cet article se poursuit:

Dans la confusion qui a suivi, le premier ministre a semblé dire qu'il mettrait en jeu l'existence de son gouvernement sur l'adoption de l'Union Jack comme symbole d'allégeance à la reine et d'appartenance au Commonwealth.

Si c'est là son attitude et qu'il soit résolu d'incorporer dans le drapeau canadien le contexte de la royauté et du Commonwealth, qu'il nous dise pour l'amour du ciel en quoi pèche le plaidoyer fait à la Chambre par quelque 80 députés conservateurs pour la modification du pavillon rouge? On y trouve toutes ces choses que les citoyens d'un bout à l'autre du Canada semblent vouloir. Mais le premier ministre soutient que notre drapeau ne sera pas le pavillon rouge, que ce sera le drapeau à trois feuilles d'érable—une feuille pour l'élément français, une pour l'élément anglais et la troisième pour les autres sans grande importance.

Je m'aperçois que mon temps de parole tire à sa fin et je voudrais parler de deux journaux de l'Ouest, sympathiques aux libéraux. Au tout début du débat, ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient appuyer le trifolié parce que ce drapeau n'a aucun sens pour eux. Après quelques semaines de réflexion intense, ils ont annoncé qu'ils pourraient peut-être accepter le choix du premier ministre, si ce dernier tenait au modèle proposé, mais qu'il ne leur plaisait guère de voir le pavillon rouge foulé aux pieds. L'éditorial le plus récent nous invite fortement à disposer de la question. D'après l'*Albertan,* nous en sommes à une impasse et nous avons vidé la question. Savez-vous ce que prétendent les deux journaux, monsieur l'Orateur? Selon eux, il est temps plus que jamais d'imposer

[M. Skoreyko.]

la clôture, nonobstant le manque de confiance du gouvernement. Somme toute, soutiennent-ils, c'est au Parlement qu'il incombe en dernière analyse de prendre des décisions sur les propositions formulées par le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire de vous rappeler qu'il s'agit d'un journal d'Edmonton, favorable au parti libéral. Une telle attitude de la part d'un journal canadien qui sait ce qui est arrivé par suite de l'imposition de la clôture, en 1956, est dégoûtante, rien de moins.

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

*(Texte)*

**M. Gérard Ouellet (Rimouski):** Monsieur le président, il y a 2,000 ans, la paix sur la terre a été promise aux hommes de bonne volonté. Hélas! quand j'examine avec soin les événements quotidiens à l'intérieur de l'humanité, croyez-vous, messieurs les députés, que j'oserais affirmer que ce message du Ciel à la terre a reçu l'attention requise pour procurer aux peuples de la terre cette tranquillité, cette stabilité souhaitables en vue de l'accomplissement de la destinée naturelle de l'homme. Le Canada, ce grand, riche et jeune pays est-il à ce point de vue parvenu à ce degré de civilisation chrétienne désiré et entrevu par les pionniers de nos deux principaux groupes nationaux, lesquels constituent la majorité de la population canadienne?

Ceux qui parmi vous me connaissent savent que je suis un cultivateur soucieux d'accomplir fidèlement les tâches qui me sont dévolues de par ma profession et ma vocation. De plus, ils reconnaissent que j'ai consacré ma vie à la protection, à la défense et à la sauvegarde des intérêts de la classe agricole.

Je porte fièrement dans mon cœur le drapeau du syndicalisme, du mutualisme et du coopératisme agricoles. Aussi, vous me permettrez de signaler ici, en passant, que jamais depuis le règne de l'intendant Bigot, les cultivateurs, les colonisateurs surtout, ont été placés dans une situation aussi pénible que celle qui leur est faite aujourd'hui.

Ces nobles drapeaux qu'étaient nos fermes familiales dans l'Est du Canada, spécialement dans le Bas Saint-Laurent, sont en passe d'être remplacées par des pâturages collectifs, et j'entrevois avec amertume que bien des hommes sérieux y voient une solution permanente et impérative.

Au chapitre du drapeau du Canada, dont il est surtout question en ces derniers temps, les observations faites par certains députés me laissent croire que la modération dans notre conduite en général menace de s'écrouler.

Croyez-vous que je suis aujourd'hui disposé à renoncer à l'affection que je porte aux Canadiens de mon groupe? Croyez-vous également que je refuse de respecter d'une façon active les Canadiens de langue anglaise? Non.

Demain, comme hier et aujourd'hui, je veux témoigner à l'appui de ceux qui soulignent à l'attention de ce Parlement la nécessité de consacrer au drapeau une image de fidélité à nos origines communes et réciproques.

J'ai écouté et lu attentivement les discours prononcés à la Chambre et les rapports des journaux pour l'information du public. Et, après mûre réflexion, je dois vous annoncer que j'appuie sans réserve le modèle que l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) suggère comme drapeau canadien. A mon avis, un drapeau sans traits qui représentent, symbolisent ce que l'Union Jack ou les fleurs de lis représentent et symbolisent, ne sera pas apprécié de la majorité de la population canadienne aujourd'hui et demain.

Oui, le drapeau à deux croix et une feuille d'érable verte, vivante, parle alors de l'importance d'exploiter la richesse des deux cultures qui ont contribué à faire du Canada un pays aux belles et nobles espérances. Oui, ce modèle de drapeau devrait être approuvé et adopté.

Je m'empresse d'indiquer à ceux qui croient mon opinion et mon témoignage condamnables, qu'ils devraient savoir au moins combien il est puéril d'escompter que la fidélité à notre passé est un mépris de l'avenir. Aussi, à mon avis, il est nécessaire pour obtenir une attitude marquée au coin de la sagesse de considérer l'à-propos d'un compromis sur la question du drapeau.

Je vous ai indiqué de la façon la plus succincte possible mon opinion sur la question et je me plais à espérer que les prières bien faites ont toujours droit d'être exaucées.

Il me reste à remercier d'une manière particulière les honorables députés de Kamloops, de Kent, de Saskatoon, d'Athabasca, de Qu'Appelle et de Nicolet-Yamaska (MM. Willoughby, Danforth, Jones, Bigg, Hamilton), pour la façon bienveillante, juste et équitable dont ils se sont acquittés de leur devoir ici au Parlement sur cette importante question.

Je prie tous les honorables députés de bien vouloir coopérer en vue d'une solution qui respecte la fierté et la noblesse de la majorité canadienne.

Les Canadiens ont fait face à de rudes épreuves dans le passé, ils auront encore dans l'avenir l'occasion de manifester qu'ils sont d'une sagesse à toute épreuve.

Notre bonne volonté est le garant de notre stabilité dans l'ordre. Vive le Canada! Oui. Vive les Canadiens! Et c'est mon dernier mot.

Je dois rendre hommage à tous ces Canadiens avec qui j'ai eu l'occasion de discuter de cette question si délicate. Dans toutes les circonstances, ils m'ont témoigné beaucoup de respect, même si nos opinions et nos observations étaient absolument opposées.

**M. Côté (Longueuil):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

Vu que nous discutons d'un sous-amendement à un amendement qui traite d'un plébiscite, l'honorable député peut-il me dire si, oui ou non, il est en faveur d'un prébiscite?

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député de Longueuil voudrait recevoir, de la part du député de Rimouski, une réponse qui, sous certains aspects, peut poser des problèmes.

Pour sa gouverne, il me fait plaisir de dire que, si toutes les négociations utilisées en vue d'arriver à un compromis ne donnent pas les résultats que nous espérons, je serai favorable à un prébiscite canadien.

*(Traduction)*

**M. H. M. Horner (Jasper-Edson):** Monsieur l'Orateur, prenant la parole sur le sous-amendement à l'étude, j'aimerais déclarer qu'à mon avis, nous touchons au nœud du problème, c'est-à-dire la préservation de l'unité nationale au Canada. Cela devient très évident et, sauf erreur, la plupart des Canadiens reconnaissent que la meilleure façon pour nous de préserver l'unité nationale, c'est de renoncer immédiatement au présent débat et de nous mettre au travail...

**L'hon. M. MacNaught:** En acceptant le drapeau proposé.

**M. Horner (Jasper-Edson):** ...dans les coulisses en vue d'un compromis acceptable par tous les Canadiens.

**M. Skoreyko:** Pourquoi le ministre ne se lève-t-il pas pour faire un discours?

**M. Horner (Jasper-Edson):** Quant à l'unité, je prétends que la désunion et la division que le gouvernement libéral a provoquées resteront dans les annales. Dans l'Ouest canadien, nous pouvons maintenant lire des commentaires de journaux comme le suivant qui a paru dans le *Journal* d'Edmonton le 25 août sous le titre «Le démembrement du Canada?»:

> Les stratèges libéraux qui élaborent la politique auraient pu donner à leurs favoris des cartes de visites portant: «Prêt à ramper pour vous.»
>
> Le gouvernement Pearson est indirectement responsable du chaos qui apparaît aux Canadiens de l'Est.

Voilà la situation qu'il a créée au Canada. Tient-il à l'aggraver de plus en plus? De toute évidence, il faudrait, pour y remédier, suspendre ce débat et se mettre à travailler aux affaires de l'État.

**M. Peters:** Proposez-le et je vous appuierai.

**M. Horner (Jasper-Edson):** L'entêtement ne supplée pas à la science du gouvernement. Si le premier ministre tient à le faire, il peut garder son attitude obstinée. Il peut essayer de se présenter comme un héros, ce qu'il a presque fait, quand il s'est aventuré dans cette voie. Mais il a tout bousillé. Il a refusé de reconnaître ou d'accepter l'opinion de plusieurs millions de Canadiens et il continue avec humeur et entêtement de vouloir faire avaler aux Canadiens un drapeau dont, de toute évidence, la majorité ne veut pas. Il est ridicule de dire qu'il a reçu un mandat à cette fin, comme l'a signalé si habilement le député d'York-Humber (M. Cowan). Nous avons été un peu déçus qu'il ne fut pas avec nous hier soir pour étayer son éloquent discours.

C'est le sentiment qui règne partout au Canada aujourd'hui. J'aimerais citer un article du *Daily Colonist* de Victoria au sujet de l'entêtement que le premier ministre met à poursuivre sa ligne de conduite actuelle, à essayer de nous imposer ce drapeau, en divisant le Canada et en creusant des fossés qui, s'il continue, ne seront peut-être pas comblés avant des années. Voici un passage d'un éditorial:

> Qui blâmer pour l'impasse parlementaire actuelle? Seulement M. Pearson et son entêtement au sujet du drapeau. Voilà, au fond ce qui oblige le Parlement à siéger et empêche l'administration normale du pays d'avancer rapidement.
>
> C'est une chose évidente depuis le jour où il a présenté sa résolution concernant le drapeau. Pour commencer, il a menacé les députés de déclencher des élections s'ils n'adoptaient pas la mesure sur le drapeau, ce qui équivaut à braquer un fusil sur eux pour les empêcher de prendre une décision impartiale.

Je voudrais dire un mot tout à l'heure au sujet du vote libre dont nous avons été témoins hier soir.

> Il a refusé de permettre un vote libre sur la question. Tout en blâmant M. Diefenbaker de ne pas avoir acquiescé, il rejette maintenant un compromis qui renverrait le bill litigieux sur le drapeau à une session d'automne et insiste pour imposer un délai inadmissible à ce débat.

Ce n'est pas tellement la question du délai qui est inadmissible. C'est le drapeau qui est inacceptable à la plupart des Canadiens et nous, conservateurs, devons faire en sorte qu'il ne soit jamais arboré officiellement au Canada. Nous ne pouvons pas adopter une autre attitude. L'éditorial se poursuit ainsi:

> Ce n'est pas de l'obstruction de la part de M. Diefenbaker mais de l'entêtement de la part du premier ministre. M. Pearson affirme qu'il n'est pas disposé à en appeler au peuple au sujet des problèmes dont le Parlement est actuellement saisi la principale étant celle du drapeau. A-t-il peur du résultat?

Je prétends qu'il en a peur.

> Ce serait la solution la plus rapide et la plus salutaire pour mettre fin à une impasse parlementaire qui s'aggrave chaque jour.
>
> [M. Peters.]

Je dis, moi aussi, que, s'il veut absolument essayer de nous imposer ce drapeau, il devrait ordonner des élections. Qu'il ordonne des élections sur cette question. Je n'ai pas particulièrement envie d'autres élections, mais s'il insiste pour nous contraindre à accepter cette étamine au moment où l'unité nationale au Canada est dans une situation précaire, s'il insiste pour choisir ce moment pour nous faire accepter son drapeau, il doit alors sûrement en subir les conséquences. Comme je l'ai dit au début, il ne peut pas substituer l'entêtement à la science du gouvernement. Il devrait s'en référer au peuple. S'il ne veut pas d'élections, alors qu'il demande l'opinion du peuple au moyen d'un plébiscite et, par souci d'unité, n'annonçons pas les résultats par province. Qu'on annonce les résultats pour tout le pays. Gardons-les ultra-secrets. Nous ne pouvons pas nous fier aux journaux dans ce cas, car les journaux du Canada ont démontré que, dans l'ensemble, ils sont tout à fait irresponsables.

**M. Pepin:** Vous venez de citer un extrait de journal.

**M. Horner (Jasper-Edson):** C'était un article d'un particulier et j'en ai donné lecture parce que je partage les opinions qu'il formule.

**M. Pepin:** Il y a deux genres de presse.

**M. Horner (Jasper-Edson):** Je reviendrai sur la question de la presse, surtout au sujet de l'éditorial qu'a cité mon collègue, l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko). Je tiens à dire quelques mots au sujet de l'éditorial du *Journal* d'Edmonton, surtout parce que dans le Nord de l'Alberta nous avons à faire face à un monopole. C'est le seul journal et il nous est imposé un peu comme le drapeau de M. Pearson. Il faut l'accepter, qu'il nous plaise ou non.

Au début, quand la question du drapeau a été soulevée, ce journal s'opposait à ce qu'on remplace l'Union Jack ou le pavillon rouge. Il a publié des éditoriaux disant que c'était une honte, que nous serions obligés d'aller à Honolulu pour voir flotter l'Union Jack. J'ignore si la direction a des remords de conscience, mais ce journal publie maintenant des éditoriaux disant qu'il faut en finir et préconiser l'imposition de la clôture. Je me demande si l'éditeur se met simplement à l'abri ou s'il a reçu un appel téléphonique d'un dirigeant de l'organisation Southam qui semble être aux mains du parti libéral. L'honorable député d'York-Humber nous a fait voir quelques-uns des avantages que l'on retire en appuyant son parti au bon moment. Avait-on averti l'agence Southam qu'il n'y aurait plus de postes de sénateurs pour ses représentants si elle ne se conformait pas aux vues exprimées? S'agissait-il là d'un cas comme celui du *Maclean's*, qui a congédié son rédacteur et courriériste à Ottawa sans qu'aucune

protestation ne se soit élevée parmi les amis journalistes? Ils sont restés impassibles alors qu'on mettait ces hommes au pilori et pas un d'entre eux n'a eu assez de courage pour élever la voix en leur faveur ou pour leur assurer protection. Ils parlent de liberté de la presse. Ils s'en servent actuellement pour dissimuler leur propre insuffisance.

En ce qui a trait à l'unité nationale et à la façon dont le gouvernement a présenté ce drapeau, je voudrais citer assez longuement un article paru le 31 août dernier dans le *Free Press* de Winnipeg, et dont l'auteur n'est autre que M. Peter Newman. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis quelques années sont au courant des écrits de M. Newman. Nous ne prisions pas toujours ses articles, parce qu'il n'était pas toujours féru d'exactitude, mais nous avons dû quand même en accepter un certain nombre. Il a néanmoins exprimé des opinions intéressantes sur la question du drapeau et je pense qu'il serait bon de consigner quelques-uns de ses commentaires au compte rendu. Il signale que le premier ministre a voulu devenir un héros, avec le débat sur le drapeau, et il fait surtout ressortir dans son article le fait que ce héros du débat sur le drapeau pourrait bien en devenir la victime. Je dois avouer que M. Newman se montre peut-être quelque peu partial, car il avait dit dans un de ses écrits que le gouvernement actuel avait lamentablement raté son but et on l'avait par la suite congédié ou averti de ne plus écrire de cette façon. Je ne sais pas au juste.

Quoi qu'il en soit, il a eu le courage de ses convictions et il a écrit ce qu'il pensait à ce sujet, même au prix de son emploi. Je répète qu'il doit être un peu contrarié. Il est peut-être toujours d'avis que n'importe quel moyen serait bon pour nous débarrasser de ce gouvernement morne et triste, voué à l'échec. De toute façon, il continue de parler du héros qui peut devenir la victime de son drapeau. Je cite:

> Mais dès que la résolution sur le drapeau fut présentée à la Chambre des communes par M. Pearson, elle s'est révélée une mesure législative capricieuse, défiant les lois de la gravité politique. Au lieu d'être la seule nation importante dans le monde ne possédant pas de drapeau distinctif, on nous exhorte à perpétuer notre position unique en devenant le seul territoire de la surface du globe à faire flotter deux drapeaux officiels. Une fois encore, M. Lester Pearson avait essayé de résoudre la quadrature du cercle politique.
>
> Cette résolution sur le drapeau, à deux tranchants, semble résulter de l'insistance...

Je regrette que le ministre des Transports (M. Pickersgill) soit absent.

> ...de Jack Pickersgill, qui, le premier, a énoncé l'idée lors du ralliement des jeunes libéraux tenu à Québec, le 2 février 1962, et dont on n'a presque pas entendu parler. M. Pickersgill a alors proposé que le Canada ait un drapeau pour représenter son association au Commonwealth ainsi qu'un drapeau distinctif. Il a signalé que rien n'empêche «le Canada d'avoir deux drapeaux officiels, tout comme il a deux langues officielles».

Alors que nous parlons d'unité nationale, voilà l'opinion du ministre des Transports. Et l'article continue en ces termes:

> A titre de principal représentant de Terre-Neuve au sein de la hiérarchie libérale fédérale, M. Pickersgill, par contre, était pressé par le premier ministre Joey Smallwood, qui craint que l'adoption d'un nouveau drapeau ne devienne le foyer d'un sentiment anti-canadien dans son île.
>
> En jetant un coup d'œil rétrospectif sur les événements, il est évident que la résolution de M. Pearson relative à l'adoption de deux drapeaux a été une erreur politique monumentale.

Je voulais aussi consigner au compte rendu l'opinion de l'auteur au sujet de l'obstruction, si on peut l'appeler ainsi. Voici:

> Contrairement à l'opinion générale, l'obstruction des conservateurs n'a pas empêché le Parlement d'adopter des mesures législatives essentielles qui se faisaient attendre. Le gouvernement libéral n'a aucun bill important à soumettre, chose inexplicable.

Serait-ce parce que le cabinet libéral n'a pas de projet de loi à nous présenter qu'on nous impose ce débat? Est-ce pour cette raison que nous discutons du drapeau? Qu'en pensent les libéraux les plus en vue?

> Le régime de pension, qui devait marquer de façon éclatante la première année au pouvoir des libéraux, en est maintenant à sa quatrième—et lamentable—transformation.
>
> Mais l'obstruction soutenue des conservateurs a réussi à ébranler M. Pearson. Il est revenu sur l'engagement qu'il avait pris (comme il le répétait encore le 18 juin) de faire tomber son gouvernement si l'on rejetait son drapeau.

Le journaliste passe ensuite aux solutions qui s'offrent au premier ministre. D'après moi, elles sont à retenir. Je cite:

> Le chef libéral doit maintenant choisir entre trois solutions: il peut forcer les Communes à adopter son drapeau en recourant à la clôture, ce qui offrirait à M. Diefenbaker un thème d'élections tout naturel; il peut permettre que la question du drapeau soit déférée à un comité parlementaire, ce qui pourrait renvoyer la décision aux calendes grecques ou lui imposer un modèle de compromis qu'il ne saurait accepter; enfin, il peut laisser l'obstruction conservatrice se poursuivre, tout en souhaitant que le public se dégoûte des tactiques de M. Diefenbaker au point d'obliger les conservateurs à battre en retraite.

Qu'il me soit permis de dire que nous ne comptons pas battre en retraite, parce que nous représentons la majorité de la population canadienne. Comme l'a si bien dit le député d'York-Humber (M. Cowan), M. Newman termine son article de cette façon-ci:

> C'est une dure option, mais M. Pearson n'est pas découragé. «Tout bon drapeau doit voir le jour dans le combat», a-t-il dit récemment à un ami, «et celui-ci ne fait pas exception».

Ce débat sur le drapeau permet-il aux ministres libéraux de préparer leurs projets de loi? Dissimulons-nous ainsi leur incurie? Est-ce pour cela que nous débattons cette question qui fait appel aux sentiments et qui peut diviser le pays? Le gouvernement actuel

continuera-t-il à favoriser la division au Canada? Ce serait tellement mieux si nous pouvions réaliser l'unité nationale et nous mettre à étudier les mesures dont la Chambre est saisie et qui permettraient d'améliorer la situation de l'économie et le revenu de la population. Si nous ne haussons pas le niveau de vie de certaines régions du Canada, comment parviendrons-nous à réaliser l'unité? Ce n'est pas un drapeau qui nous le permettra. Nous réaliserons l'unité canadienne en améliorant le niveau de vie de certaines régions, de sorte que tous soient sur un pied d'égalité. C'est la tâche que nous nous sommes assignée, nous de l'opposition officielle, quand nous avons formé le gouvernement et nous avons pris plusieurs mesures pour atteindre cet objectif. C'est ce que le gouvernement actuel devrait faire maintenant, au lieu d'imposer aux Canadiens une question qui soulève les passions et de contribuer ainsi à élargir le fossé de la désunion.

Il vaudrait tellement mieux que le ministre de l'Industrie (M. Drury), par exemple, discute de mesures législatives visant à améliorer le niveau de vie dans certains régions du Canada, au lieu de lire les journaux comme il le fait cet après-midi. Il vaudrait beaucoup mieux que nous discutions une mesure législative destinée à accroître les possibilités économiques de tous les Canadiens. Discutons-nous le drapeau parce que le ministre n'a pas fait son travail et que la mesure n'est pas prête? Si je comprends bien, il a à son service plusieurs hommes dont le traitement est de $10,000 par année. Qu'ils se mettent à l'œuvre et qu'ils préparent un projet de mesure législative qui sera présenté à la Chambre et qui contribuera à assurer l'unité au Canada et à améliorer le niveau de vie des Canadiens. Nous avons une grande tâche à accomplir.

Il serait bien préférable que nous consacrions notre temps à écouter le ministre du Nord canadien nous présenter une mesure législative visant à régler les problèmes qui se posent dans la région septentrionale. Certains courriéristes citent avec enthousiasme les opinions du ministre au sujet de ce qu'on devrait faire dans le Nord canadien. Jusqu'ici, nous n'avons eu que des mots. Nous voulons de l'action de la part de ce présumé gouvernement décidé. On ne nous a encore fait part d'aucune décision, sauf le refus entêté du premier ministre de faire quoi que ce soit d'autre que de discuter du drapeau, même si cette discussion doit diviser le pays pour des années. Personne n'a déclaré que notre ancien drapeau n'allait pas. Même l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) a dit qu'il ne se souciait aucunement du genre de drapeau arboré dans l'Ouest canadien, car sa province a le sien. De toute évidence, le premier ministre voulait faire adopter son drapeau. Cela saute aux yeux si on lit l'article de M. Lynch. Il s'agit d'un geste personnel du premier ministre; il veut obtenir ce moment de gloire. Toutefois, il est maintenant en passe de devenir la victime de sa propre conception de la gloire. A mon avis, la population canadienne devrait jouir d'un niveau de vie plus élevé. Nous pourrions ensuite nous rassembler sous un même drapeau acceptable à tous les Canadiens.

Eh bien non, on ne nous contraindra pas à aller de l'avant; comme l'a laissé entendre l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko), ce n'est là qu'un début. Ce n'est là que la première des résolutions bipartites relative au drapeau. Nous passerons ensuite aux résolutions bipartites relatives à l'hymne national. Le premier ministre nous retiendra-t-il ici pendant un an encore pour décider d'un symbole? Abordons les travaux sans plus de délai. Faisons du programme de l'ARDA une réalité. Qu'il ne sombre pas dans l'oubli, comme le gouvernement le voudrait. Il y a du travail à accomplir, même en Alberta, en vertu du programme de l'ARDA. Il y en a aussi au Québec. Voilà des choses qui favorisent l'unité.

**M. l'Orateur suppléant:** Je dois malheureusement interrompre l'honorable député. Je comprends que certaines de ces remarques se rattachent au sous-amendement, mais lorsqu'il traite de sujets comme le programme de l'ARDA en Alberta, il s'éloigne du sujet dont la Chambre est saisie.

**M. Horner (Jasper-Edson):** Votre Honneur, je signale tout simplement que le sous-amendement renferme une disposition favorisant l'unité au Canada. Ma foi, il faut du concret! A cause du gouvernement qui est au pouvoir, il nous faut saisir toutes les occasions qui se présentent si nous voulons perpétuer l'unité canadienne. Je tiens tout simplement à signaler que le ministre de l'Agriculture (M. Hays), au lieu de lire sa correspondance, et le ministre de l'Industrie (M. Drury), au lieu de lire le journal, pourraient se rendre plus utile. Nous autres, de l'Ouest canadien, attendons que le ministre de l'Agriculture présente son bill concernant les machines agricoles. Voilà une des mesures que nous voulons étudier.

**L'hon. M. Hays:** Les cultivateurs attendent aussi.

**M. Horner (Jasper-Edson):** Allons-y donc, mon honorable ami!

**L'hon. M. Hays:** Votons donc!

**M. Horner (Jasper-Edson):** Nous ne permettrons pas au parti au pouvoir d'imposer ce drapeau de force aux Canadiens, car il n'en a pas le mandat et, je le répète, nous

représentons l'opinion majoritaire en ce moment au Canada sur la question du drapeau.

En ce qui concerne le plébiscite et la publication des résultats à l'échelle nationale, je signale que le premier ministre et les membres de son cabinet, en bons politiciens, sont un peu égoïstes. Ils prétendent avoir été élus afin de choisir un drapeau pour le Canada. Je ne suis pas de cet avis. Bon nombre d'hommes politiques que je connais sont un peu égoïstes. La plupart des hommes politiques siègent à la Chambre parce qu'ils sont des chefs de file dans certaines parties de leurs collectivités ou de leurs circonscriptions, mais cela ne signifie pas le moins du monde qu'ils aient la compétence voulue pour trancher une question aussi chargée d'émotions que celle du drapeau. Que fait-on de toutes les autres personnes, peu attirées vers la politique, mais qui se préoccupent vivement du drapeau? Allons-nous les priver de l'occasion d'exprimer leur avis sur un symbole comme le drapeau? Le problème doit être réglé au moyen d'un plébiscite, mais je ne crois pas que beaucoup d'autres questions devraient être tranchées de cette façon.

Nous avons été élus pour administrer le pays à titre de députés. Nous n'avons pas été élus pour résoudre une question qui fait appel aux sentiments. Je le répète, nous avons été élus pour améliorer la situation économique du Canada, pour veiller à notre défense, pour adopter des mesures fiscales et nous savons comment le gouvernement peut se tirer d'affaire dans ce domaine. Nous sommes chargés de diriger le pays, mais non de choisir un symbole survolté sur le plan affectif, rar nous ne possédons pas les qualités voulues pour le faire. Je ne crois pas que les hommes politiques puissent agir fructueusement dans ce domaine émotif. Nous en avons déjà eu des preuves.

Le premier ministre avait affirmé tout d'abord que le vote serait libre et que chaque député pourrait voter selon sa conscience. Puis il a déclaré que le sort de son gouvernement était en jeu, mais l'autre jour, il a changé d'avis lorsqu'il a déclaré que le vote serait libre; toutefois, il était déjà beaucoup trop tard. C'est la raison pour laquelle les hommes politiques ne peuvent prendre une décision au sujet du drapeau. Hier soir, nous avons constaté que tous les députés ministériels de l'arrière-plan qui s'opposent à la mesure du gouvernement ne se sont pas prononcés. Par conséquent, il s'agit d'un problème qui fait appel aux sentiments et qui ne peut être tranché au moyen de principes politiques. C'est pourquoi au lieu d'un drapeau national, nous avons le drapeau d'un parti politique. C'est ce qui arrive lorsqu'on permet à des hommes politiques de choisir un drapeau. On tranchera la question en se fondant sur l'esprit de parti et, comme la signalé l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) «Ou vous respectez la discipline de parti, ou vous n'avez aucune chance de devenir sénateur». Je vous laisse réfléchir là-dessus.

Je voudrais citer un article paru le 22 août dans le *Telegram* de Toronto, au sujet du vote libre:

> Au point où en sont les choses, avec le durcissement de l'attitude des partis, il est difficile de concevoir un vote vraiment libre.
>
> Il s'est montré, un peu tard, disposé à retirer ses premières exigences concernant le drapeau de son choix; il devrait maintenant franchir un nouveau pas et sonder l'opinion publique au moyen d'un plébiscite.
>
> M. Pearson appréhende peut-être le résultat d'un tel sondage.

A mon avis, il craint le résultat d'un plébiscite tout autant que des élections. Il devrait adopter l'une de ces formules, c'est-à-dire dissoudre la Chambre et annoncer des élections au sujet du drapeau, ou interroger le peuple par la voie d'un plébiscite.

> Il n'y a aucune raison pour ne pas réserver ce bill, facteur d'obstruction et de division jusqu'à la consultation populaire. Il n'a rien d'urgent. La plupart des Canadiens, ailleurs qu'au Québec, semblent satisfaits du drapeau actuel. Quant au Québec, la question lui importe peu, puisqu'on y déploie le drapeau laurentien avec sa croix blanche et ses fleurs de lis.
>
> Tant que M. Pearson n'adoptera pas une attitude plus conciliante, l'opposition aura raison de se livrer à certaines modalités d'obstruction systématique. Si ces méthodes répugnent au Parlement, il semble impossible cependant d'en trouver d'autre, devant l'obstination de M. Pearson.
>
> La façon de sortir de cet impasse parlementaire est fort simple: il faut un plébiscite pour terminer ce long débat et permettre au Parlement de passer à l'étude de mesures législatives plus importantes.

En ce qui concerne les scissions que le premier ministre a provoquées au Canada, je tiens à dire qu'il en a même causées dans certains de nos petits partis. La ligue du Crédit social d'Alberta a adopté une résolution en faveur du maintien du pavillon rouge comme drapeau national du Canada. La population de l'Alberta aime ce drapeau. La plupart des gens se contenteraient d'un pavillon modifiée, reflétant l'histoire du Canada qu'a si éloquemment exposée cet après-midi le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Mais la plupart des habitants de l'Alberta s'inquiètent du refus persistant du gouvernement de passer aux autres affaires du pays. Nous venons d'une région où l'on estime qu'il y a encore bien des choses à faire, qu'il s'offre beaucoup de possibilités à notre peuple, et qu'il faudrait, pour en profiter, avoir des directives du gouvernement. Mais le gouvernement ne fournit aucune orientation. Heureusement, son prédécesseur a su agir. Il nous a guidés. De fait, nous jouissons encore chez-nous des avantages qui en ont découlé.

Dernièrement, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est rendu à la limite des Territoires du Nord-Ouest où il a enfoncé un crampon d'argent dans le chemin

de fer du Grand lac des esclaves. Je me demande pourquoi le ministre des Transports (M. Pickersgill) n'y est pas allé à sa place, lui qui a voté contre l'aménagement de la voie ferrée. Le cabinet a envoyé une délégation nombreuse à la cérémonie. Si le gouvernement veut donner un nom approprié au chemin de fer, il devrait l'appeler le chemin de fer Baldwin-Bigg du nord de l'Alberta. Voilà un exemple d'unité; grâce à un compromis, on a réussi à éviter la division dans une certaine partie du pays. A mon sens, cela devrait servir d'exemple aux députés, surtout aux partisans du gouvernement, à l'occasion du présent débat. Deux députés représentaient chacun une moitié de la partie septentrionale de la province. On projetait l'aménagement d'un chemin de fer dans un des deux secteurs. Grâce à leur talent et à leur sens de l'intérêt public, ils ont su concilier leurs points de vue respectifs, permettant ainsi la construction d'une voie ferrée dans le nord de leur province. Laissant de côté l'esprit de clocher et oubliant leurs intérêts personnels, ils ont contribué à l'exécution de l'entreprise. Voilà ce que le gouvernement devrait faire au sujet de la question à l'étude.

Si nous relevons le niveau de vie en fournissant des possibilités à tous les Canadiens (je reviens sur ce thème), nous réaliserons l'unité au pays. Si le niveau de vie devient le même pour tous les habitants, nous n'aurons pas de difficulté à trouver un symbole. Quand nous aurons réalisé cet objectif, par suite du perfectionnement de l'éducation et des communications, nous pourrons trouver un symbole qui sera acceptable à toute la nation.

En conclusion, permettez-moi de répéter que le gouvernement a l'obligation envers le peuple canadien de suspendre ce débat, de mettre cette résolution où il en mit trois ou quatre par le passé (il a un endroit pour ces choses) et de l'y laisser jusqu'à ce que le Canada soit tellement uni que nous puissions avoir un seul drapeau qui conviendra à tous. Mettons-nous à l'étude des projets du ministre de l'Industrie (M. Drury). Mettons à l'œuvre quelques-uns de ses hommes qui gagnent $10,000 par année pour qu'ils contribuent directement à la prospérité de notre nation. D'ailleurs, nous n'avons pas l'intention de nous plier aux pressions actuelles. Nous ne permettrons pas que ce drapeau soit déployé au Canada.

*(Texte)*

**L'hon. M. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, en prenant part une seconde fois au débat actuel, je dois dire immédiatement que je n'ai aucune excuse à offrir en ce faisant, car je pense qu'il est de mon devoir, comme député, de faire valoir mon point de vue et celui de mes commettants.

[M. Horner (Jasper-Edson).]

Il est unanimement reconnu, monsieur l'Orateur, que la façon, dont cette question du drapeau a été présentée à la Chambre, a soulevé à travers le Canada une série de protestations qui ne peuvent résulter qu'en une menace à l'unité canadienne. Or, c'est avec cette pensée à l'esprit et l'idée de faire quelque chose pour renforcer l'unité canadienne que je me lève, cet après-midi, pour présenter mon point de vue.

Je tiens immédiatement à réitérer que la liberté d'action et de pensée, dont nous jouissons au sein de notre parti, me permet de redire que je suis en faveur d'un drapeau national distinctif. Les événements qui se sont déroulés hier, monsieur l'Orateur, nous ont permis de constater que la liberté d'action et le vote libre existent uniquement de ce côté-ci de la Chambre. Je ne puis m'étendre davantage sur cette question, mais permettez-moi de signaler que le fait est clairement établi que nous, du parti conservateur, sommes entièrement libres tant sur cette question du drapeau national que sur toutes les autres questions qui sont portées à notre attention, et si nous revenons à la charge, c'est parce que nous croyons qu'il est de notre devoir de le faire. J'aimerais demander à mes honorables vis-à-vis, qui sont tellement loquaces à l'extérieur de la Chambre des communes, de profiter de l'occasion qui leur est donnée d'exposer à la Chambre le point de vue de ceux qui les ont délégués ici.

Monsieur l'Orateur, je dois signaler à nouveau que la situation n'est aucunement changée depuis que la résolution sur deux drapeaux nous a été présentée. Je tiens à ouvrir immédiatement une parenthèse et dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, de l'opposition officielle, sommes en faveur d'un drapeau, non pas deux drapeaux comme le veut la résolution actuellement devant nous.

Il est clair que le parti conservateur, depuis nombre d'années, est en faveur d'un drapeau national distinctif. Je tiens à répéter devant la Chambre que nous ne voulons qu'un seul drapeau national, et non pas deux drapeaux, dont l'un emprunté à une nation étrangère.

Monsieur l'Orateur, puisqu'il est question d'un plébiscite, je voudrais porter à l'attention de la Chambre le résultat d'un sondage que j'ai fait dans ma circonscription—je dis un sondage, mais pour être plus exact, il faudrait que je dise deux sondages, puisque j'en ai fait deux—au cours du mois de mai, lorsque la nouvelle nous est parvenue que le premier ministre (M. Pearson) présenterait une résolution ayant trait à deux drapeaux. J'ai immédiatement communiqué avec les concitoyens de ma circonscription pour connaître exactement les sentiments de ceux que je représente ici. J'ai donc adressé, le 22 mai 1964, un questionnaire à 1,600 de mes concitoyens,

représentant toutes les classes de la société, dont voici la teneur:

Êtes-vous en faveur de garder le pavillon rouge du Canada (Red Ensign) comme drapeau national?

Monsieur l'Orateur, les députés seront intéressés de savoir que dans ma circonscription, 62 de mes concitoyens ont répondu qu'ils étaient en faveur de garder le pavillon rouge du Canada, alors que 347 se déclaraient favorables à d'autres drapeaux que celui-ci.

Comme deuxième question, je leur demandais:

Croyez-vous que la question du drapeau soit celle que le gouvernement devrait régler avant le chômage, le plan de retraite, le problème agricole?

Les résultats ont été les suivants: 132 ont répondu qu'ils étaient d'avis que la question du drapeau devrait être réglée d'abord, alors que 278 favorisaient le règlement du chômage, le problème agricole et l'adoption du plan de retraite.

Comme troisième question, je leur demandais:

En supposant que vous voulez qu'un nouveau drapeau soit adopté, veuillez indiquer plus bas quel drapeau vous préférez:

1. Drapeau incluant le pavillon rouge du Canada et la fleur de lis?

Dix-sept se sont prononcés en faveur de ce modèle de drapeau. Et je continue:

2. Un drapeau incluant le pavillon rouge du Canada, la feuille d'érable et la fleur de lis.

Soixante-quatorze ont répondu qu'ils favorisaient le modèle de drapeau que je viens de décrire.

Le troisième modèle que je proposais était un drapeau comportant trois feuilles d'érable. Deux cents citoyens de ma circonscription se sont déclarés en faveur du drapeau trifolié.

Comme dernière question, je proposais un drapeau comportant une feuille d'érable seulement. Cent quarante et un de mes commettants ont choisi ce modèle de drapeau.

Monsieur l'Orateur, si l'on additionne le nombre de ceux qui favorisent un autre modèle de drapeau que celui proposé par le premier ministre, on en arrive à un total de 294, alors que ceux qui ont choisi le trifolié ne sont que de 200, seulement.

Mais au début de juin, j'ai décidé de faire un second sondage. On me permettra sans doute de lire la lettre que j'adressais à 1,751 concitoyens, leur demandant de me faire bénéficier de leurs lumières, sur le choix d'un drapeau pour le Canada. Voici ce que je leur disais:

Cher ami,

Je me permets encore une fois d'avoir recours à votre coopération en vous posant quelques questions au sujet de la question du drapeau. Je suis certain que vous vous empresserez de me faire parvenir vos réponses dans le plus bref délai possible et je vous remercie d'avance pour votre précieuse collaboration.

Comme vous le savez sans doute, le projet du premier ministre Pearson est d'établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau comportant trois feuilles d'érable réunies sur une même tige, et de décréter l'Union Jack comme symbole de l'adhésion du Canada au Commonwealth des Nations et de notre allégeance à la Couronne.

Son projet est aussi de décréter «Ô Canada» comme hymne national et «Dieu protège la Reine» comme hymne royal.

Comme résultat pratique, l'adoption du projet de M. Pearson signifierait que nous aurions deux drapeaux et deux hymnes nationaux. J'aimerais connaître votre point de vue sur cette question et vous prie de remplir le questionnaire qui suit et me le retourner le plus tôt possible.

Merci pour votre coopération habituelle.

Théo. Ricard, député,
Saint-Hyacinthe-Bagot.

Le questionnaire comportait quatre questions, dont la première se lisait comme il suit:

Êtes-vous en faveur de deux drapeaux?

464 ont répondu non, alors que 8 seulement favorisaient deux drapeaux.

La deuxième question était:

Êtes-vous en faveur d'un seul drapeau?

490 électeurs ont répondu oui, alors que 8 seulement ont répondu non.

La troisième question était:

Êtes-vous d'avis que plutôt que d'avoir deux drapeaux il serait mieux de rester tel que présentement?

273 électeurs ont préféré le statu quo, alors que 76 ont répondu: non. La quatrième question était la suivante:

Êtes-vous d'avis qu'il serait préférable de tenir un référendum sur cette question?

Et là, monsieur l'Orateur, il est intéressant de constater que 216 ont répondu: oui, alors que 155 ont donné une réponse négative.

Monsieur l'Orateur, c'est en m'appuyant sur des renseignements que j'ai recueillis au cours de ces deux sondages que j'ai adopté la ligne de conduite que je suis actuellement, soit la tenue d'un plébiscite, d'un référendum ou d'un sondage populaire sur la question du drapeau. Je crois avoir rempli mon mandat de la façon dont mes électeurs l'ont indiquée, tant sur la question du drapeau que sur les autres qui sont dans l'intérêt général de la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, dans le dessein d'indiquer l'intérêt que le peuple canadien porte à la question du référendum, je désire citer un article du journal *Oshawa Times*. Voici:

*(Traduction)*

«Les impôts et l'emploi, principaux sujets d'intérêt des Canadiens». Je vais vous en lire des extraits:

«Si vous écriviez à votre député fédéral pour lui parler des choses que le Parlement devrait faire, que proposeriez-vous?»

On a récemment posé une question comme celle-là aux Américains, et les sujets qui sont revenus le plus souvent sont les impôts et le projet de loi sur les droits civiques. L'assurance-santé venait en troisième place, mais seulement 2 p. 100 des Canadiens ont parlé de la nécessité d'un bon régime d'assurance-médicale et du besoin d'un plus grand nombre d'hôpitaux.

Parmi les choses que les Canadiens considèrent comme les plus importantes, on mentionne d'abord les impôts. Puis viennent le chômage, les stimulants pour multiplier les industries, et en quatrième lieu, la réforme de la Caisse d'assurance-chômage. Enfin, ce qui préoccupe le plus les citoyens, c'est le coût de la vie.

*(Texte)*

Ceci, monsieur l'Orateur, pour vous dire que plusieurs projets de loi auraient pu retenir l'attention de la Chambre des communes avant d'aborder la question d'un drapeau.

Je répéterai ce que les autres ont dit avant moi, que la population a hâte que cette question soit résolue, mais elle est en même temps consciente qu'une action trop rapide et irréfléchie pourrait causer à l'unité nationale des plaies qu'il faudrait des générations pour guérir.

Monsieur l'Orateur, j'ai été fort amusé d'entendre les députés de Québec-Montmorency et de Portneuf (MM. Marcoux et Frenette) suggérer qu'une motion de clôture soit adoptée afin de mettre un terme au débat actuellement en cours.

Cependant, peu d'instants avant de faire cette suggestion, l'un et l'autre de ces députés —et je regrette que ni l'un ni l'autre ne soit à son siège à l'heure actuelle—avaient fait grand état du fait qu'ils favorisaient l'adoption d'un drapeau national distinctif.

Cependant, en suggérant que cette motion de clôture soit adoptée, ces deux députés ont recommandé en fait que le trifolié soit adopté comme premier drapeau national et qu'on aille chercher le drapeau d'une nation étrangère, soit l'Union Jack, pour lui donner un caractère officiel dans les statuts du Canada.

Monsieur l'Orateur, au cours de leurs conversations intimes, mes amis libéraux de la province de Québec disent que la deuxième partie de la résolution n'est qu'une pilule dorée pour faire absorber un drapeau national distinctif, et ils prétendent qu'après quelque temps, cette deuxième partie de la résolution serait oubliée et qu'on ne verrait plus l'Union Jack flotter dans notre pays.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je veux m'inscrire en faux contre cette prétention de nos amis d'en face, car je ne crois pas qu'en décrétant et en inscrivant dans les statuts du Canada qu'un certain drapeau aura un caractère officiel, on fasse oublier un drapeau. Vous et moi...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je me permets d'interrompre l'honorable député pour lui rappeler que la résolution à laquelle il vient de faire allusion n'est pas à l'étude présentement. Et je prends la liberté, en même temps, de lui rappeler que le sujet précis que nous étudions est le sous-amendement présenté par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill).



**L'hon. M. Ricard:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je croyais suivre, sur leur terrain, d'autres orateurs qui m'ont précédé. Mais, comme vous êtes chargé de maintenir le bon ordre à la Chambre, je n'ai d'alternative que d'accepter votre décision, ce que je fais avec gaieté de cœur et avec respect pour l'autorité que vous représentez dans cette enceinte.

J'aimerais maintenant apporter l'opinion de certains de nos meilleurs éditorialistes, au sujet de cette question du drapeau.

Mais avant de ce faire, monsieur l'Orateur, je voudrais, à l'exemple de mon confrère de Rimouski (M. Ouellet), enrôler les bonnes volontés de la Chambre des communes pour en venir à une entente finale au sujet de cette question qui est cuisante d'actualité.

Vous conviendrez avec moi, monsieur l'Orateur, que nous sommes maintenant à un tournant décisif, à ce sujet. Je ne crois pas que cette question du drapeau national puisse être résolue sans qu'aucun compromis acceptable pour toutes les parties concernées ne soit mis de l'avant.

Je voudrais, à nouveau, féliciter mes confrères des autres provinces de langue anglaise de la façon digne avec laquelle ils ont attaqué le problème. Tous, les uns après les autres, se sont levés à la Chambre pour faire connaître le point de vue de leurs commettants, et pour ajouter qu'ils étaient prêts à accepter un compromis. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'ils ne pouvaient pas faire preuve de meilleure volonté.

Je voudrais citer cette attitude énergique en exemple à mes amis d'en face, et spécialement à ceux de la province de Québec, afin de les inciter à se lever et à nous faire connaître leur point de vue, à ce sujet. Réellement, je ne puis concevoir qu'ils se sentent libérés de l'obligation de ne pas profiter de l'occasion qui leur est offerte pour faire connaître leur point de vue ainsi que celui de leurs commettants.

Je les plains beaucoup plus que je ne les blâme de se trouver ainsi liés par la discipline de parti. Je voudrais leur demander, encore une fois, avant de reprendre mon siège, de faire en sorte que les vues de leurs concitoyens soient connues et mises à jour, à la Chambre des communes.

Il importe qu'ils prennent part à la discussion de façon objective, dans la même mesure que nous le faisons actuellement, pour tenter de résoudre ce problème. Il ne faut pas oublier, que c'est un problème qui les touche autant que nous.

Je suis conscient que l'opposition officielle a un rôle très important à jouer dans cette enceinte. Il faut reconnaître que nous avons

rempli cette responsabilité au meilleur de notre capacité et, ce faisant, nous avons certainement rendu un service à la population, car si l'opposition officielle n'avait pas appelé l'attention de la Chambre et de la population du Canada, en général, sur cette question des drapeaux, puisque le premier ministre projette d'en donner deux, cela aurait pu, je le répète, causer des plaies inguérissables à l'unité canadienne.

Je termine mes observations en répétant que je favorise un drapeau national distinctif et que nous devrions tous faire en sorte que cette question soit résolue le plus agréablement et le plus amicalement possible, afin que l'unité nationale, au lieu d'être compromise, reçoive plutôt une injection de vigueur que tous ici, de ce côté de la Chambre, nous souhaitons.

*(Traduction)*

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler de nos loyautés, de notre unité et de notre patrimoine, Je tiens à signaler à la Chambre, que dans le passé, notre drapeau portait une croix qui remonte au crucifiement, que les Anglais l'y ont mise pour honorer leur patron, saint Georges, un Macédonien. La croix de saint André s'y trouve grâce aux Écossais pour rappeler leur patron qui était juif et un disciple du Christ. La troisième croix, celle de saint Patrice, y a été ajoutée plus tard. On sait que saint Patrice était un Écossais éduqué en France et qui est devenu le patron de l'Irlande.

Je tiens également à signaler à la Chambre qu'au début de son histoire l'Angleterre a été envahie maintes fois par les Scandinaves et que la même chose s'est produite aussi en Europe. Les Scandinaves ont envahi l'Europe et créé dans le Nord de la France une province: la Normandie. Ces mêmes Normands étaient étroitement liés à ceux qui étaient restés en Angleterre après les invasions scandinaves antérieures à 1066.

Puis Guillaume le Conquérant envahit l'Angleterre et battit Harold à la bataille d'Hastings, où Harold perdit la vie. Fait intéressant ànoter, la mère d'Harold était Scandinave. Certaines gens diront: Pourquoi remonter le cours de l'histoire? Je vois certains députés sourire. Si vous n'avez aucun amour des traditions et avez honte de votre passé, il y a quelque chose qui cloche, ou vous avez quelque chose à cacher. Pour ma part, je ne veux rien cacher de l'histoire du Canada et je vais continuer d'en citer les événements.

Guillaume le Conquérant envahit l'Angleterre et la conquit. Il pilla et dévasta le pays et à 100 milles à la ronde, il ne restait plus pierre sur pierre, ni un seul habitant. Il apportait de France le style français tant en politique qu'en religion; il établit le système féodal en Angleterre. Ce fut là la dernière invasion scandinave en Angleterre et j'estime que c'est une importante partie de l'histoire si l'on songe que c'est cet homme qui mit fin aux invasions scandinaves.

En fait, il a posé la pierre angulaire de l'Angleterre d'aujourd'hui. Il a établi le régime féodal. Cet homme était fort habile dans bien des domaines parce qu'il a créé d'un côté les barons et les chevaliers et a chargé par ailleurs les serfs anglais de faire le travail. Toutefois, il se méfiait des barons et des chevaliers et il a aussi nommé des shérifs. Il avait deux organismes: l'un surveillait les barons et les chevaliers et l'autre menait des enquêtes secrètes. C'était un homme adroit.

J'aimerais signaler aussi que ce sont ces mêmes Normands qui nous ont donné la Grande Charte. A titre d'avocat, monsieur l'Orateur, vous admettrez qu'il s'agit là de la pierre angulaire de la démocratie, où qu'elle existe aujourd'hui dans le monde. Je dis donc à tous les députés et à tous les Canadiens que nous avons une tradition admirable. Guillaume le Conquérant a introduit en Angleterre la langue française. C'était la langue de la Cour, de la noblesse et, avec le latin, la langue de l'Église. C'était la langue de la politique et de la science politique, tandis que l'anglais était la langue des serfs. Le mélange de ces langues, monsieur l'Orateur, a produit une langue commune, la langue anglaise d'aujourd'hui, la plus grande au monde.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur j'aimerais demander au leader suppléant de la Chambre, afin que nous le sachions suffisamment d'avance, quelles sont les prévisions budgétaires qui seront étudiées vendredi.

**L'hon. M. MacNaught:** Monsieur l'Orateur, vendredi nous étudierons le budget principal des dépenses du ministère du Travail, du ministère des Mines et des Relevés techniques et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Barnett:** Et que ferons-nous demain?

**L'hon. M. MacNaught:** Nous poursuivrons le débat sur le drapeau.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 3 septembre 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## LA CONSTITUTION

### LE RAPATRIEMENT À LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je ne doute pas que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue au premier ministre qui revient de la fête du centenaire de l'historique réunion à Charlottetown. Je désirerais aussi m'informer auprès de lui au sujet du rapatriement de la constitution. La formule proposée en décembre 1961 par le ministre de la Justice du gouvernement que j'avais l'honneur de diriger a-t-elle été acceptée et quelles modifications semblent s'imposer à cette formule? Je voudrais savoir s'il y a un fondement aux articles parus dans les journaux et d'après lesquels le gouvernement fédéral serait disposé à céder ou à restreindre son droit d'amender certains articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique relativement à des questions qui relèvent uniquement du gouvernement fédéral. Je crois que le premier ministre devrait faire une déclaration, afin de nous assurer que des mesures de ce genre ne sont pas envisagées.

J'ai posé la dernière partie de la question, car d'après un article paru dans *Le Soleil,* le premier ministre de la province de Québec aurait déclaré que la province donnerait son accord à condition que le paragraphe 1 de l'article 91 de la constitution, qui a trait à la distribution des pouvoirs législatifs, soit abrogé ou modifié de façon satisfaisante.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable représentant de son accueil après une conférence intéressante et agréable à Charlottetown où l'hospitalité a été presque aussi chaleureuse qu'il y a 100 ans.

A ce propos, je suis heureux de l'informer —et je cite ici un paragraphe de la déclaration publiée hier matin—que:

> Le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont affirmé leur volonté unanime de conclure sans délai le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.
>
> Ils ont donc décidé de mettre la dernière main à une formule de modification de la constitution canadienne, formule qui se fonde sur l'avant-projet de loi présenté lors de la conférence constitutionnelle de 1961, ce qu'ils acceptent en principe.

Évidemment, cette acceptation comprend la formule dont mon honorable ami a parlé. Le paragraphe suivant de la déclaration dit ceci:

> Le ministre de la Justice et les procureurs généraux des provinces se réuniront sous peu pour terminer la mise au point de la formule de modification élaborée lors de la conférence de 1961...

Quant à la question que l'honorable député a posée et qui découle d'une nouvelle publiée dans un journal, la nouvelle selon laquelle le gouvernement fédéral a indiqué à Charlottetown qu'il est disposé, aux termes du projet de loi, à céder ses droits dans les domaines relevant de sa compétence et visés par le paragraphe 1 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est sans fondement. On a convenu que lors de la réunion dont je viens de parler et dont il est question dans la déclaration, le ministre de la Justice et les procureurs généraux pourront examiner l'article 91 (1) pour déterminer s'il renferme des questions précises présentant un intérêt légitime et direct pour les provinces et, le cas échéant, décider si la formule devrait s'appliquer à leur modification.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre me permettrait-il de lui demander à quelles questions précises il songe?

**Le très hon. M. Pearson:** A aucune en particulier. Nous sommes très heureux de recevoir des provinces les renseignements qu'elles veulent bien nous communiquer au sujet des questions qu'elles estiment avoir légitimement intérêt à modifier. C'est de ce point de vue que nous examinerons la chose, et le but de la réunion prochaine des procureurs généraux sera de déterminer quels articles pourraient être adaptés à la formule de modification sur laquelle nous nous sommes mis d'accord en principe.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre nous dirait-il si les gouvernements de la Saskatchewan et du Québec ont changé d'attitude depuis que M. Fulton a fait connaître le point de vue du gouvernement fédéral, en décembre 1961, lorsqu'il était ministre de la Justice?

A propos de ces questions de législation au sujet desquelles les provinces feront des instances, a-t-il été proposé que l'une ou l'autre des provinces soit autorisée à légiférer dans certains domaines fédéraux reconnus, comme l'immigration, ou obtienne un pouvoir de veto sur les politiques monétaires ou tarifaires?

**Le très hon. M. Pearson:** La réponse à la deuxième partie de la question est non. Pour ce qui est de la première partie, le premier ministre de la Saskatchewan a fait savoir que la formule de modification proposée en 1961 et qui n'était pas acceptable au gouvernement de la Saskatchewan à cette époque, l'est maintenant. Quant au premier ministre du Québec, il a fait savoir que l'attitude de son gouvernement au sujet de l'article 91(1) n'a pas changé depuis 1961; autrement dit, il y aurait lieu d'examiner l'application de la formule à l'égard de cet article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avant de la mettre en œuvre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est dire que le seul changement de la situation depuis décembre 1961 coïncide avec un changement de gouvernement en Saskatchewan—le gouvernement actuel étant d'accord avec la formule de 1961—et qu'en ce qui concerne le premier ministre du Québec, il désire examiner la formule à laquelle il s'était opposé en 1961.

**Le très hon. M. Pearson:** C'est exact, monsieur l'Orateur; en outre, le chef du gouvernement du Québec de même que les chefs des gouvernements des autres provinces acceptent maintenant en principe la formule proposée en 1961, et qu'ils n'avaient pas acceptée lors de cette conférence antérieure.

*(Texte)*

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable premier ministre.

A-t-il des commentaires à faire au sujet des déclarations attribuées à MM. Roblin et Thatcher, à l'effet qu'on était loin d'un accord sur une formule de rapatriement de la constitution?

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** D'après les nouvelles, monsieur l'Orateur, M. Roblin aurait manifesté une certaine déception parce que nous n'avons pu réussir à nous entendre sur tous les détails, hier, à Charlottetown, mais là-dessus, je n'ai rien à ajouter. J'ignore au juste ce que M. Thatcher a dit, mais je crois qu'il a, lui aussi, manifesté la même déception, ajoutant qu'il avait espéré une entente. Nous avions tous caressé cet espoir, mais à la conférence, tous les chefs de gouvernement ont adopté une attitude féconde et nous espérons aplanir les dernières difficultés d'ici quelques semaines.



**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le premier ministre n'ait pas fait une déclaration à l'appel des motions pour nous présenter un exposé complet sur la conférence de Charlottetown. Quoi qu'il en soit, nous lui souhaitons la bienvenue et l'assurons de notre entier appui dans tout ce qu'il fera pour rapatrier la constitution.

Je veux cependant lui demander si le gouvernement compte appuyer à fond la formule dite «formule Fulton» de 1961? Cela veut-il dire que le gouvernement s'engage maintenant, ainsi que les provinces, à garantir le paragraphe 13 de l'article 92 concernant la propriété et les droits civils? Si c'est le cas, toute mesure législative concernant les pensions, le code du travail et bien d'autres questions semblables, récemment soumises à la décision des tribunaux, ne pourrait être modifiée sans le consentement unanime du Parlement du Canada et des dix provinces? Est-ce ainsi que le gouvernement fédéral entend procéder?

**Le très hon. M. Pearson:** Pas nécessairement, monsieur l'Orateur. Je regrette beaucoup d'apprendre que, de l'avis de mon honorable ami, j'aurais dû présenter un exposé à l'appel des motions, mais le communiqué était très court et j'ai pensé qu'il serait peut-être préférable de répondre aux questions qu'on voudrait me poser, afin que non seulement les chefs de partis, mais tous les députés puissent me poser des questions. Je serais très heureux de faire une déclaration la semaine prochaine, si on le désire, mais pour ce qui est des détails concernant le gouvernement fédéral, je n'ai rien à ajouter. Je n'accepte pas l'interprétation que donne l'honorable représentant à notre attitude relativement à la question de la garantie.

**M. Douglas:** Puis-je demander au premier ministre si, étant donné les grands pouvoirs que les cours de justice ont donnés aux dispositions relatives à la propriété et aux droits civils, il ne considère pas qu'en retranchant cet article, il mettrait le Canada, du point de vue constitutionnel, dans une camisole de force pour bien des années à venir?

**Le très hon. M. Pearson:** Tout ce que je puis dire, c'est que le Canada, ces dernières années, a été, pour ce qui est de la modification de la constitution, dans une sorte de camisole de force, qui lui a été imposée de l'extérieur.

**M. Douglas:** N'est-il pas vrai qu'actuellement la constitution canadienne peut être modifiée n'importe quand par une requête des deux chambres du Parlement?

*(Texte)*

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, j'aurais une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre.

Au cours de ses discussions avec les premiers ministres des provinces sur le rapatriement possible et souhaitable de notre constitution, a-t-il été question du titre que devrait porter notre constitution canadienne à l'avenir, advenant ce rapatriement?

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur. Tandis que j'ai la parole, je pourrais peut-être faire remarquer qu'en affirmant qu'on nous avait imposé une camisole de force de l'extérieur, j'aurais dû ajouter que l'initiative venait de nous.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Je sais que cette réunion a été très brève, je voudrais poser une question à ce sujet, indépendamment du rapatriement de la constitution. Le premier ministre pourrait-il nous dire si une proposition a été faite en vue d'une conférence fédérale-provinciale, qui s'occuperait de renouveler et de moderniser la constitution de façon à ce qu'elle réponde aux exigences de l'heure?

**Le très hon. M. Pearson:** Non. Notre étude n'a porté que sur les moyens de modifier la constitution. Je dois ajouter, néanmoins, qu'au cours des derniers entretiens, nous avons décidé de tenir une autre réunion afin d'étudier, si possible, un rapport des procureurs généraux sur la modification de la constitution et sur les autres questions pouvant intéresser les premiers ministres des provinces. Cette réunion suivra immédiatement la visite de la reine à Ottawa, le 11 octobre. Il y aura ensuite une réunion de deux jours entre les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cette réunion aura-t-elle lieu pendant le séjour de Sa Majesté la reine à Ottawa?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, elle commencera le lendemain du départ de la reine.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'aimerais poser une question au premier ministre. Vu l'importance de l'initiative à prendre, songerait-il à réserver une journée très bientôt, et avant que nous ajournions la présente partie de la session, afin d'obtenir l'opinion de la Chambre sur cette question? En 1961, nous avons eu, de temps à autre, des discussions à la Chambre sur ce problème qui, en lui-même, présente deux aspects: d'abord, le rapatriement de la constitution, qui n'est pas du tout, à mon avis, un genre de camisole de force, et deuxièmement, l'examen de tout le problème de la réduction des pouvoirs. Le très honorable représentant a-t-il l'intention de permettre à la Chambre de discuter de ces questions avant qu'une décision définitive soit prise et, surtout, avant qu'une mesure législative soit présentée au Parlement?

**Le très hon. M. Pearson:** Le Parlement devra, sans aucun doute, examiner toute initiative portant sur une nouvelle méthode visant à amender notre constitution, avant de prendre une décision quelconque. Le Parlement aura donc l'occasion d'examiner cette initiative au moment où les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en seront enfin arrivés à une décision. Néanmoins il me semble qu'il y aurait lieu d'avoir une discussion générale au préalable sur cette question très importante. Peut-être que l'étude du budget des dépenses du ministère de la Justice nous offrirait cette occasion. Dans ce cas, nous essaierons de préparer les crédits rapidement. Nous pourrions présenter ces crédits la semaine prochaine, peut-être. On m'informe—je ne veux pas induire la Chambre en erreur—que les crédits du ministère de la Justice n'ont pas encore atteint l'étape du comité des subsides. Nous pourrions peut-être prendre des dispositions spéciales.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Je voudrais poser une question supplémentaire relative à celle qu'a posée l'honorable député de Brome-Missisquoi il y a quelques minutes. Le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer, cette année, une autre conférence des dix premiers ministres provinciaux dans le but de moderniser la constitution après qu'on l'aura rapatriée?

**Le très hon. M. Pearson:** Je pense qu'il vaut mieux nous borner, pour le moment, à examiner la question d'amender notre constitution ici au Canada. Outre la réunion d'octobre, il y aura une autre réunion avec les premiers ministres provinciaux—la réunion annuelle, tenue vers la fin de novembre ou en décembre. Il est un peu prématuré pour dire ce que renfermera l'ordre du jour de cette réunion.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il songer à instituer un comité spécial de la Chambre qui examinerait toute l'affaire, afin qu'une fois saisis de la mesure les députés aient une étude préliminaire sur laquelle s'appuyer?

**Le très hon. M. Pearson:** C'est une chose que je m'empresserai d'envisager, monsieur l'Orateur.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. A-t-on discuté à Charlottetown, comme le premier ministre l'avait déjà laissé entendre en réponse à des questions posées cette session-ci, de quelle manière sera présenté le projet de loi sur le rapatriement de la constitution? S'agira-t-il d'une loi d'un autre parlement ou de notre Parlement souverain à nous?

**Le très hon. M. Pearson:** La question a été soulevée, mais non discutée en détail. Sans doute sera-t-elle étudiée par les procureurs généraux et le ministre de la Justice. Là-dessus, monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai répondu ici-même la semaine dernière, je crois, à mon honorable ami.

## LA CONFÉDÉRATION

PROJET D'UNION DES PROVINCES ATLANTIQUES

**L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Est-il en mesure de renseigner la Chambre sur la proposition formulée par le premier ministre du Nouveau-Brunswick au sujet de la fusion des provinces atlantiques? Si oui, aurait-il l'obligeance de le faire?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je préfère ne pas exprimer maintenant mon opinion à ce sujet. La question intéresse principalement les quatre provinces atlantiques. Ces dernières ont formulé des observations au cours de la séance à laquelle la proposition a été faite, mais je ne crois pas qu'elles l'aient étudiée sérieusement.

## EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

PROPOS DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG-SUD-CENTRE AU SUJET DE M. WINCH DURANT UN DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Comme c'est une chose que je fais très rarement, Votre Honneur comprendra qu'il s'agit d'une affaire que j'estime importante pour moi. Je renvoie Votre Honneur et les députés à la page 7769 du compte rendu d'hier, à la 28e ligne de la colonne de gauche, où il est dit que le député de Winnipeg-Sud-Centre a déclaré à mon sujet:

> ...il a déclaré, je m'en souviens, que tout ce qu'il aurait à faire pour être élu de nouveau aux prochaines élections, c'est de se pavaner en portant le pavillon rouge.
>
> [M. Valade.]

**Des voix:** Bravo!

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, les journalistes ne m'ont jamais interrogé sur mon attitude. Je n'ai pas encore parlé en cette enceinte sur la question du drapeau. Lorsque je le ferai, ce sera mon affaire et ma chance. Mais comme je n'ai jamais fait de ma vie de déclaration semblable, j'estime avoir le droit de prendre la parole à ce moment-ci, en raison de ces propos tenus hier par l'honorable député, pour affirmer que c'est seulement à cause de mon respect pour les convenances et le décorum de la Chambre des communes que je dis que ses paroles d'hier constituent une inexactitude d'expression extrêmement haineuse et méprisable.

*(Plus tard)*

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel fondé sur l'accusation sévère portée contre moi par l'honorable député de Vancouver-Est. Je tiens à déclarer que je n'avais pas l'intention de blesser l'honorable député, hier, et je suis étonné qu'il n'ait pas soulevé quelque objection quand j'ai employé les mots qu'il trouve blessants, aujourd'hui, puisqu'il était en Chambre à ce moment-là.

Puis-je signaler que, lorsque j'ai pris la parole, hier, il m'a interrompu et a laissé entendre que je parlais sans être autorisé à le faire, ayant déjà participé au débat, et que je ne devrais pas avoir la permission de parler de nouveau. Cela a donné lieu, à mon avis, à un échange amical, mais si l'honorable député a été offensé par certaines paroles que j'ai dites, je suis tout disposé, spontanément, à lui présenter mes excuses en public, à lui souhaiter bonne chance aux prochaines élections.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONGO—SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre suppléant des Affaires extérieures une question ayant trait à la sécurité et au bien-être d'un certain nombre de citoyens canadiens qui se trouvent présentement dans la zone de combat au Congo. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il possède des renseignements quant à la sécurité de ces particuliers?

**L'hon. C. M. Drury (ministre suppléant des Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je pense que tous les députés savent qu'un registre est tenu à notre ambassade au Congo,

où sont inscrits les noms de tous les Canadiens qui y résident. Ces gens ont été avisés, de temps à autre, par le personnel de l'ambassade, d'évacuer les zones dangereuses ou les zones de danger éventuel. Certains ont quitté ces régions, mais dans certains cas des missionnaires canadiens ont préféré demeurer en place. Quant à ceux qui sont restés, grâce à la généreuse collaboration de l'ambassade américaine, des dispositions ont été prises pour transporter rapidement en lieu sûr dans les avions des Nations Unies ceux qui voudront s'en aller.

INDE—RÉACTION À LA DEMANDE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Mardi et hier encore, le gouvernement de l'Inde a lancé un appel urgent aux États-Unis et à l'Australie, leur demandant de diriger vers l'Inde du blé destiné à d'autres pays, en raison des dommages considérables causés par les inondations de ces derniers jours. Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement de l'Inde a demandé au Canada du blé et d'autres denrées alimentaires et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse?

**Une voix:** Cette question a été posée hier.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, cette question a été posée hier par l'honorable député de Qu'Appelle. Je peux dire simplement que nous n'avons reçu aucune demande spéciale du gouvernement de l'Inde relativement à de l'aide spéciale dans cet état de besoin urgent. Comme la Chambre le sait sans doute, nous fournissons actuellement pour 7 millions de dollars de blé canadien à l'Inde, soit une augmentation de 5.5 millions sur le montant fourni pendant chacune des deux dernières années financières, et des crédits pour l'achat d'approvisionnements supplémentaires, au besoin. Une partie de ce blé d'une valeur de quelque 7 millions a été expédiée de ports canadiens en août et le reste le sera en septembre. Je ne crois donc pas, monsieur l'Orateur, qu'il soit possible d'envoyer maintenant d'autre blé d'une façon qui puisse aider l'Inde. Nous examinons la question et nous cherchons à savoir s'il y a quelque chose d'autre que ce que j'ai mentionné que nous pouvons faire pour aider l'Inde dans cette circonstance critique.

INDONÉSIE—SUPPRESSION DE L'AIDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le *Globe and Mail* de ce matin rapporte que le gouvernement de l'Indonésie a parachuté des soldats armés en Malaysia et que le gouvernement de la Malaysia adressera une plainte au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le gouvernement songera-t-il maintenant à mettre fin à l'aide qu'il accorde à M. Sukarno?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cette question est à l'étude. Comme on l'a déjà signalé, la seule aide accordée à l'Indonésie cette année consiste en blé et farine valant quelques centaines de mille dollars, je crois.

**M. Nesbitt:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que, même si cette aide consiste en blé seulement, elle permet au gouvernement de l'Indonésie de garder ces quelques centaines de mille dollars en devises étrangères et de s'en servir pour acheter des armes à l'étranger?

CHYPRE—NOUVELLES CONTRIBUTIONS AU MAINTIEN DES CASQUES BLEUS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Je voudrais poser une question au premier ministre en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). Hier, le gouvernement du Royaume-Uni a consenti à souscrire $400,000 des 2 millions réclamés par le secrétaire général des Nations Unies pour subvenir aux besoins de la force chargée du maintien de la paix à Chypre. Je voudrais demander au premier ministre si d'autres pays ont consenti à souscrire et, au cas où le plein montant ne serait pas avancé, la force devra-t-elle se retirer d'ici la fin de septembre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai de répondre à la question de mon honorable ami demain matin. Je n'ai pas les renseignements sous la main en ce moment.

## L'AGRICULTURE

### SUBVENTIONS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT AUX FOIRES DES CATÉGORIES A ET B

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Je crois savoir que les subventions annuelles aux foires des catégories A et B pour les travaux de premier établissement ont été suspendues il y a quelque temps, et vont le demeurer quelque temps. Le ministre peut-il nous dire si ces subventions de premier établissement vont être étendues jusqu'en 1967, année du centenaire, afin d'accorder à ces foires de plus grandes possibilités d'adaptation?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le député a raison de dire que les subventions de premier établissement ont été suspendues, en juillet 1962 sauf erreur. Comme nous avons institué un programme à titre d'essai cette année, nous attendons de voir s'il est valable avant de décider de rétablir ces subventions; à ce moment-là, nous remettrons la situation à l'étude.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Une question supplémentaire. Une foire a lieu cette fin de semaine-ci dans la région de Brome-Missisquoi. Le ministre consentirait-il à y prendre part et à répéter aux producteurs laitiers ce qu'il a déclaré à la Chambre au sujet de l'industrie laitière?

**L'hon. M. Hays:** Monsieur l'Orateur, si j'ai le temps et si je reçois une invitation, je me ferai un plaisir d'y accompagner le député.

*(Texte)*

### A PROPOS DES GRAINS DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, le 1er septembre, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) me demandait si un cultivateur faisant son propre transport par camion bénéficiait des subventions au transport.

La réponse est: oui. Suivant la réglementation qui sera en vigueur le 14 septembre prochain, un cultivateur pourra dorénavant utiliser son propre camion pour aller quérir ses approvisionnements en grains de provende et l'assistance lui sera accordée chez tout meunier de la zone où sa ferme est située.

En vertu de la politique présente, il ne pouvait obtenir aucune aide additionnelle quand il utilisait son propre camion pour ce transport.

[Le très hon. M. Pearson.]

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si le meunier qui fait son propre transport est, lui aussi, admissible aux subventions?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, je vais m'en enquérir, mais je crois que la réponse sera affirmative.

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire. Le cultivateur doit-il faire une demande au gouvernement fédéral pour obtenir cette subvention? Le gouvernement fédéral versera-t-il cette subvention à la société de transport qui, en retour, devra la remettre au cultivateur?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, je ne crois pas qu'il y ait de différence dans les cas que l'honorable député vient de mentionner. Nous versons toujours la subvention à la meunerie; en conséquence, il incombera au meunier de remettre au cultivateur le montant auquel ce dernier a droit.

**M. Vincent:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Advenant le cas où le meunier ne remettrait pas au cultivateur la somme d'argent qui lui revient, le gouvernement fédéral pourra-t-il intervenir, afin que le meunier remette au cultivateur la somme d'argent à laquelle il a droit?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Cette question devrait être consignée au *Feuilleton*.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, me reportant à la question que posait l'honorable député de Nicolet-Yamaska il y a un instant, laquelle avait trait au recours que le gouvernement fédéral pourrait avoir au cas où un meunier ne voudrait pas remettre une somme d'argent à un cutlivateur, je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur le fait que depuis près d'un an, je soulève des questions qui se rattachent quelque peu à ce sujet-là. A mon avis, on accorde trop de privilèges aux gens qui disposent des grains de provende et, à mon sens, le ministre devrait nous dire ce qu'il adviendrait au cas où le gouvernement fédéral n'aurait pas de recours ou ne pourrait, au moyen de procédures légales, les obliger à remettre l'argent au cultivateur.

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, étant donné qu'il s'agit d'une question légale, je voudrais me renseigner avant d'y répondre.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts.

L'honorable ministre a-t-il l'intention d'émettre un feuillet sur la procédure que devra suivre un cultivateur pour obtenir une subvention sur les grains de provende qu'il transporte lui-même?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, nous en avons l'intention. Nous allons faire parvenir un feuillet à tous les cultivateurs qui bénéficient ou pourraient bénéficier de cette nouvelle politique.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. De telles mesures seront-elles prises incessamment ou dans quelques mois?

**L'hon. M. Sauvé:** La nouvelle réglementation entrera en vigueur le 14 septembre. La publicité que nous désirons faire à ce sujet commencera incessamment, et les feuillets renseignant les cultivateurs sur les avantages de la nouvelle politique seront distribués le plus tôt possible.

*(Traduction)*

## LA VISITE ROYALE

### MENACES CONTRE LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, la question que je suis sur le point de poser, je vais la poser avec grande hésitation, mais c'est une question qui, à mon avis, doit être posée et qui exige une réponse du premier ministre. Elle se rapporte à la visite au Canada de Sa Majesté la Reine. Vu les menaces de violence qui ont été formulées, la publicité qui paraît dans les journaux et qui donne le détail de l'opposition à la prochaine visite, contre laquelle on projette des manifestations, et le reste, le premier ministre est-il en mesure d'indiquer non pas particulièrement quels moyens seront pris pour assurer les précautions nécessaires, mais s'il admet l'allégation du comité spécial chargé de préparer la visite royale, suivant laquelle des précautions spéciales ne sont pas nécessaires, ou encore si ce point de vue correspondrait à celui du gouvernement?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, quant à cette visite, je puis dire uniquement que des précautions suffisantes sont prises touchant la sécurité, et que tous les efforts seront déployés pour assurer les précautions nécessaires en vue de la sécurité et du confort de Sa Majesté.

On me permettra peut-être aussi d'exprimer mes propres sentiments, c'est-à-dire que l'exagération et l'extrême publicité dont font l'objet les déclarations violentes de ceux qui parlent uniquement en leur propre nom, et dans un cas, au moins, d'une personne qui vient de passer douze mois en prison, n'aident pas beaucoup les choses. Monsieur l'Orateur, à mon avis, qu'on fasse une publicité aussi exagérée autour des déclarations de ce genre n'ajoute rien à l'efficacité des moyens de sécurité.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre s'est exprimé d'une façon qui sera sans doute généralement appuyée, bien qu'elle demeure toujours sujette à cette seule réserve: que nous devons prendre grand soin de ne pas restreindre la liberté, dans des limites convenables. Toutefois, je lui signalerai effectivement que, suivant la *Gazette* de mercredi, un organisme qui s'appelle «le Rassemblement pour l'indépendance nationale» recueille des pétitions, et qu'un quotidien de Montréal fait paraître des annonces relativement à des projets de réunions destinées à protester contre la visite, et à des manifestations qui ont été ouvertement confirmées, en détail, hier, au téléphone, par une voix féminine qui répondait au numéro qui figurait dans l'annonce du journal. Le premier ministre voudrait-il faire examiner la situation?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai.

## LE DRAPEAU

### ENTRETIENS ENTRE LES MINISTÉRIELS ET L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, mais peut-être son aimable remplaçant des deux derniers jours est-il mieux en mesure d'y répondre. Je voudrais lui demander s'il y a eu des pourparlers officiels ou officieux, mises à part les réunions des leaders de la Chambre, entre les ministériels et l'opposition officielle en vue de trouver une issue au problème du drapeau?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au chef de l'opposition officielle, en sa qualité de dignitaire de la Chambre, une question se rattachant à celle qu'a posée le député de Port-Arthur. Le chef de l'opposition sait-il que des membres de son parti ont conféré officieusement avec des membres du parti libéral

en vue de trouver une solution au débat sur le drapeau et d'y mettre fin?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je regrette d'informer le député que le Règlement ne permet pas de poser une question de ce genre au chef de l'opposition.

*(Plus tard)*

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que le débat sur le drapeau se poursuit depuis cinq semaines et qu'on ne peut guère compter sur une décision prochaine à la Chambre, le premier ministre voudrait-il prendre de nouveau en considération les propositions formulées, soit que nous mettions de côté le débat sur le drapeau pendant quelque temps pour étudier les mesures législatives, soit que le gouvernement, conformément à la proposition formulée par mon collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, accorde une journée par semaine à l'étude des mesures législatives et une journée à celles des crédits, le reste de la semaine étant consacré au débat sur le drapeau? A mon sens, il serait justifié d'aborder sans retard les mesures législatives du gouvernement.

**Le très hon. M. Pearson:** Ma foi, monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre a fait connaître la réponse du gouvernement à la proposition à laquelle fait allusion mon honorable ami le soir même où elle a été formulée, et je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit. Notre attitude à l'égard de cette proposition n'a pas changé.

## LE REVENU NATIONAL

### SASKATCHEWAN—DÉCLARATION AU SUJET DU SERVICE À REGWAY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. K. H. More (Regina-City):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question pour faire suite à la réponse que m'a fournie, hier, le ministre du Revenu national. Je n'ai pas l'intention, ce faisant, de l'embarrasser ou de lui adresser des reproches, mais il a répondu, et cela figure au hansard, que la circulation moyenne à ce port, au cours des heures supplémentaires en cause n'a été que de quatre voitures pour les mois d'été.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, tel ne serait pas le cas. Le ministre a-t-il une rectification à faire?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé à l'honorable député dans une note que je lui ai fait parvenir que j'avais l'intention d'apporter une rectification au compte rendu, car à la page 7765, à la 21e ligne à partir du bas, je suis censé avoir déclaré:

> Il est à noter que la circulation moyenne, au cours de ces heures, n'a été que de quatre voitures pour les mois d'été de 1964.

J'ai dit en réalité:

> Il est à noter que la circulation moyenne n'a été que de quatre voitures à l'heure durant l'été.

### IMPÔT SUR DE PRÉSUMÉS BÉNÉFICES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. H. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il fait enquête sur un rapport de la Commission royale du Québec qui est présidée par le juge en chef Smith et qui dit assez clairement qu'un député a réalisé un profit personnel s'élevant à $62,000 dans une certaine affaire? Fait-il actuellement enquête sur cette question, ou l'a-t-il déjà fait? Sinon, le fera-t-il un jour?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! A mon avis cette question est illégale. Je renvoie l'honorable député au commentaire 108, paragraphe 3, de la quatrième édition de Beauchesne, que je devrais peut-être lire:

> Les libelles contre les députés ont toujours été punis; mais pour qu'il y ait violation de privilèges, la diffamation doit atteindre la réputation ou la conduite des députés comme tels, et doit s'inspirer de questions découlant des travaux mêmes de la Chambre.

Tout le monde sait, je crois, que cette affaire s'est déroulée en dehors de la Chambre, met en cause l'activité personnelle de l'intéressé et ne vise aucunement les travaux de la Chambre. A moins qu'elle ne concerne l'honneur de la Chambre ou d'un député, et à moins qu'un représentant ne soit prêt à porter une accusation comme le prévoit le paragraphe (2) du commentaire 127 de Beauchesne, selon lequel un député doit porter une accusation et chercher à l'étayer, je devrai déclarer que la question est entièrement irrecevable, d'autant plus que le procureur général du Québec déclare que cette affaire relève du Code civil.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler à ce sujet que je n'ai nommé aucun député. J'ai tout simplement posé une question au ministre du Revenu national, qui est chargé de voir à ce que les gens acquittent l'impôt sur le revenu. J'ai cherché à savoir si le ministre a fait ou fera enquête concernant la déclaration du juge Smith rendue publique dernièrement, selon laquelle une personne a réalisé un bénéfice personnel de $62,000. Je lui ai demandé aussi s'il chercherait à savoir si l'intéressé avait payé l'impôt approprié.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le représentant cherche à faire indirectement ce que le Règlement lui interdit de faire directement.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aurais à poser au premier ministre une question qui m'a été suggérée par la nouvelle parue en première page des journaux d'hier. Le principal candidat à la direction du parti libéral de l'Ontario, est-il le même Charles Templeton qui, il y a quelques années, souhaitait que les Canadiens subissent une crise économique, en vue de favoriser la victoire du parti libéral?

## LES AÉROPORTS

HAMILTON (ONT.)—FONDS AFFECTÉS À DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre peut-il confirmer la nouvelle selon laquelle des fonds fédéraux seront affectés à l'aménagement de l'aéroport de Mount Hope à Hamilton? Dans le cas de l'affirmative, quelle somme sera dépensée?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le Conseil du Trésor a autorisé l'exécution de certains travaux à l'aéroport de Mount Hope, près d'Hamilton, si le conseil municipal de l'endroit consent à prendre en mains et à exploiter l'aéroport. Nous comptons avoir des pourparlers à ce sujet la semaine prochaine. On ne saurait guère dire combien d'argent sera dépensé avant que des soumissions soient demandées et que nous puissions nous rendre compte de ce qu'il est possible d'accomplir pour une telle somme.

PROTECTION CONTRE LES OISEAUX MIGRATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Elle a trait au communiqué émis par son ministère vendredi dernier au sujet du règlement relatif aux oiseaux migrateurs. L'un des articles précise que les directeurs d'aéroports civils ou les commandants d'aéroports militaires peuvent maintenant obtenir des permis spéciaux afin d'attraper les oiseaux migrateurs qui compromettent la sécurité des aéronefs. Le ministre peut-il fournir à la Chambre des preuves qu'il y a lieu d'adopter cette ligne de conduite?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, comme plus d'un million de dollars de dégâts ont été causés aux avions, l'année dernière, par les oiseaux, aux divers aéroports du Canada, voilà qui constitue, selon nous, une preuve tangible. Nous sommes en train d'adopter diverses mesures préventives à ce sujet, dont celle-là.

**M. Simpson:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ajouterai, si l'on veut bien me le permettre, que ce n'est pas le fait d'abattre quelques oiseaux pour des raisons de sécurité qui m'inquiète, lorsqu'il s'agit d'endroits où les nids sont relativement rares. Mais je voudrais savoir si l'on prend des mesures pour que ces instructions ne donnent pas lieu à une chasse injustifiée dans certaines régions septentrionales, voisines des aéroports militaires, où les oiseaux font leur nid?

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, cet aspect de la question nous intéresse au plus haut point et nous ferons en sorte qu'il n'y ait pas d'abus de ce côté-là.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

POURPARLERS ENTRE AIR-CANADA ET AIR-PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Est-il en mesure de faire part à la Chambre des négociations entre Air-Canada et les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien au sujet des vols internationaux et nationaux, attendu qu'il comptait faire une déclaration le 1er septembre?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me semble quelque peu impatient. J'avais dit «au cours du mois de septembre». Je puis dire que des entretiens ont eu lieu entre les deux compagnies de transport aérien depuis quelques mois. Je reçois de temps à autre des rapports sur ces entretiens, mais je doute qu'une déclaration à cette étape-ci puisse favoriser les chances de succès de ces négociations.

**M. Rhéaume:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'il n'a pas exercé de pressions sur les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien en vue de changer son nom en celui de Air-Pacifique-Canada?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'entends parler de la chose, mais si l'honorable député désire que la compagnie effectue ce changement, je ne doute pas qu'il puisse faire de la propagande à cette fin.

## LA TÉLÉVISION

RÉCEPTEURS À SYNTONISATION MINIMUM DE 86 CANAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Maintenant qu'il est possible d'émettre des programmes de télévision d'un continent à l'autre, le ministre ou les fonctionnaires de son ministère songent-ils à suivre l'exemple des États-Unis, en prévoyant que tout poste de télévision fabriqué au Canada puisse capter au moins 86 canaux?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Je ne me prononce pas dans un sens ou dans l'autre, mais je ne sais si nos pouvoirs nous autorisent à forcer la main aux fabricants; serait-il opportun d'ailleurs de prendre cette initiative? Je soumettrai la question de l'honorable député ainsi que les renseignements sur lesquels il l'a fondée au ministre de l'Industrie qui pourrait sans doute discuter de ce problème avec les fabricants canadiens, bien que ceux-ci soient des gens très éveillés, probablement au courant de la situation.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

VACANCES DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** J'ai une question à poser au président du Conseil privé. Quelles dispositions entend-on prendre afin que le personnel permanent de la Chambre des communes, y compris les secrétaires des députés, puissent avoir des vacances?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Je m'intéresse vivement à ce problème, mais il ne relève pas directement de moi.

## LES PORTS

AMÉLIORATIONS À NORTH-SYDNEY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Le ministre des Transports me dirait-il s'il est vrai que des appels d'offres ont été lancés pour des travaux considérables d'aménagements portuaires à North-Sydney afin d'accommoder les transbordeurs faisant le service entre North-Sydney et Terre-Neuve?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Cette question ne relève pas de mon ministère; ces aménagements portuaires seraient entrepris par le ministre des Travaux publics. Je ne suis pas sûr si des appels d'offre ont été lancés à cet égard. J'en doute, quoique j'espère qu'ils le soient bientôt.

[L'hon. M. Pickersgill.]

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Une question complémentaire. A en croire les journaux, le ministre du Travail aurait annoncé la mise en adjudication de ces entreprises. Je suis heureux de voir que le gouvernement a finalement décidé d'aller de l'avant avec ce projet dont le gouvernement antérieur avait pris l'initiative. En outre, le ministre est-il au courant que j'ai inscrit il y a plusieurs jours déjà la question nº 1811 au *Feuilleton* au sujet de cette affaire? Sait-il aussi que cette déclaration du ministre a paru dans les journaux hier?

**L'hon. M. Pickersgill:** Cela dénote tout simplement que le ministre du Travail est plus actif que moi. Toutefois, je suis au courant de la question que l'honorable député a fait inscrire au *Feuilleton* et je fais mon possible pour rédiger une réponse qui sera à sa satisfaction, à celle des citoyens de North-Sydney et des citoyens de Port-aux-Basques également.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ALLÉES ET VENUES DE HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Je suis heureux d'apprendre que le ministre du Travail se montre aussi alerte. J'aimerais maintenant savoir s'il a été assez en éveil pour nous apprendre quelque chose au sujet de l'insaisissable et fuyant M. Banks. Le ministre serait-il assez alerte pour nous dire si le ministère du Travail a communiqué avec le secrétaire au Travail des États-Unis afin de savoir si le nom de M. Banks figure encore sur la liste de paye du SIGM? A-t-il fait enquête à ce sujet? Pourrait-il nous dire si le gouvernement du Canada, après trois semaines, a réussi à savoir, des autorités américaines de l'immigration, si M. Banks a secoué de ses souliers la poussière du Canada et s'est enfui aux États-Unis? Après tout, comme l'a dit un journal, le *Whig-Standard*:

> Bien sûr, nous nous méfions. Toute l'affaire sent mauvais à un mille à la ronde.

Nous voulons maintenant entendre le ministre nous montrer qu'il est sur le qui-vive.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le ministère du Travail n'a pas pour fonction normale de

rechercher des individus comme M. Banks. En fait, nous nous sommes occupés de tous les aspects de la carrière de M. Banks qui intéresse notre ministère.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je comprends que la vigilance de l'honorable représentant ne s'étende pas aux autres ministères, mais je lui ai demandé s'il avait songé à communiquer avec le secrétaire au Travail des États-Unis avec qui il communiquait si souvent, il y a à peine quelques mois, pour lui demander de s'enquérir auprès du SIGM sur les allées et venues de M. Banks.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. Étant donné les déplacements probables de M. Banks, je me demande s'il a songé à demander à son collègue le ministre des Transports d'examiner la situation?

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### ASSURANCE-MÉDICALE ET PENSIONS—INSTANCES DE CITOYENS ÂGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-on porté à son attention la requête que la *United Senior Citizens of Ontario* a présentée par suite de sa réunion tenue à London, il y a deux jours, et dans laquelle elle demande au gouvernement fédéral de fournir des services médicaux complets aux citoyens âgés à partir de 65 ans et de porter les pensions de vieillesse à $100 par mois? Quel accueil le gouvernement a-t-il réservé à ces demandes?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je viens tout juste de voir la coupure et je remercie mon honorable ami de m'avoir envoyé un exemplaire de la nouvelle publiée par la *Presse canadienne*. Tous les députés savent que les pensions de vieillesse ont été majorées il y a moins d'un an; aucune augmentation n'est prévue pour cette année. Ce qui, dans l'article, inquiète peut-être le plus les représentants, c'est la déclaration attribuée à M. Rose selon qui la plupart des députés ne s'intéressent pas à cette majoration. Je tiens à dire que tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, et notamment l'honorable représentant, s'intéressent au plus haut point à ces problèmes.

**M. Knowles:** Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne croit-il pas que de porter la pension à $100 par mois serait à la fois une excellente façon de manifester cet intérêt et de marquer le centenaire de notre Confédération?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Qui peut dire, monsieur l'Orateur, si mon honorable ami ne sera pas devenu alors titulaire du portefeuille en cause? Il me semble donc préférable de laisser au gouvernement de ce temps-là le soin d'en décider.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Nous savons maintenant quels sont les rapports.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Question supplémentaire, plus sérieuse que la précédente. Au lieu de retenir la frivole proposition de circonstance que l'honorable député vient de faire, le ministre ne juge-t-il pas qu'il vaudrait mieux tout simplement élever la pension au niveau du coût de la vie?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** En somme c'est ce qu'on a fait jusqu'en 1957. Puis, quelques années durant, l'augmentation de la pension a nettement dépassé celle du coût de la vie.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question découlant de sa réponse au député de Winnipeg-Nord-Centre, alors qu'elle a dit qu'il serait peut-être titulaire de ce ministère en 1967. Est-ce l'indice d'une fusion du Nouveau parti démocratique avec le parti libéral, ou le présage d'une prochaine défaite libérale?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, j'ai signalé que le député auquel je répondais alors était sérieux, au moins, intéressé à ce portefeuille, et qu'il pourrait effectivement aspirer à le détenir; mais je ne saurais donner un pareil espoir au député qui m'a posé cette question.

### VŒUX RELATIFS AUX BOURSES D'ÉTUDE ET À LA FORMATION DES MÉDECINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Compte tenu de la déclaration du président de l'Association des médecins canadiens, pour qui seul un élargissement immédiat des installations propres à la formation des médecins préviendra une pénurie grave de médecins au Canada, le gouvernement songe-t-il à donner suite bientôt aux recommandations du rapport de la

Commission Hall concernant de nouvelles facultés de médecine et des bourses d'études pour médecins?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Comme on le sait, monsieur l'Orateur, le gouvernement examine la portée et les recommandations du rapport de la Commission Hall.

## LES POSTES

### TIMBRE COMMÉMORATIF DE LA DÉCOUVERTE DE SEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. A-t-on demandé au ministre d'émettre un timbre en 1966 pour commémorer le centenaire de la découverte des mines de sel au Canada? Le ministre pourrait-il tâcher de savoir s'il conviendrait d'émettre un timbre de ce genre, comme l'indique la rubrique des philatélistes en page 21 de la *Free Press* de London le 8 août?

**M. l'Orateur:** Le député aurait-il l'obligeance de faire inscrire cette question au *Feuilleton*.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### REFUS DE PRESTATIONS AUX GRÉVISTES DES JOURNAUX DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Travail une question qui découle de sa réponse d'avant-hier au sujet de la grève de l'Union internationale des typographes à Toronto. Le ministre a-t-il terminé son enquête visant à établir, si une reprise suffisante du travail a eu lieu afin que les grévistes deviennent admissibles aux prestations d'assurance-chômage?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, la Commission m'a informé hier que le fonctionnaire de l'assurance suit la situation de près et que, dans les cas de ce genre, la loi exige que la reprise des opérations ait atteint 85 p. 100 avant qu'on puisse dire que des conditions normales de travail existent.

**M. Scott:** Le ministre nous dira-t-il comment on établit ce 85 p. 100? Comment son ministère s'y prend-il pour en arriver à une décision, dans un sens ou dans l'autre, sur ce chiffre de 85 p. 100?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, cette question relève de la Commission d'assurance-chômage. Sauf erreur, le fonctionnaire de l'assurance est autorisé, aux termes de la loi, à prendre une décision à cet égard.

**M. Scott:** Le ministre tiendrait-il compte du *Telegram* d'hier qui comptait 72 pages et qui remplit sûrement cette exigence de 85 p. 100?

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 septembre, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de l'honorable M. Churchill.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été levée hier soir, je parlais des apports considérables de divers pays, notamment les pays scandinaves, aux civilisations anglaise et française. Les Normands ont apporté avec eux en Angleterre leur culture, qui était latine. Guillaume le Conquérant a appliqué dans certains cas une politique de dévastation complète; mais il a rétabli l'ordre et fait de l'Angleterre un pays qu'aucune autre nation n'envahirait plus jamais avec succès.

Je signalais aussi que la langue normande avait enrichi la langue des Anglais. Elle est devenue la langue de la Cour, la langue de la noblesse, la langue de la politique et le latin est devenu la langue de l'Église, tandis que les classes pauvres, les classes agricoles et les serfs se servaient de l'anglais. C'est grâce à la fusion de ces deux langues qu'est née la langue que nous connaissons aujourd'hui: d'origine à la fois française et anglaise, cette langue répandue dans le monde entier, est celle de notre voisin du Sud, la plus puissante nation de l'univers. La fusion de ces courants a donné naissance à la langue dans laquelle les pièces de Shakespeare, le Paradis perdu de Milton et le Voyage du pélerin de Bunyan ont été écrits. Elle a créé non seulement un magnifique idiome, mais

l'unité, l'unité d'une nation qui domine toutes les mers du monde et qui, pendant des années, a été la plus grande nation pacificatrice et la plus grande puissance coloniale du globe.

Comme je l'ai dit tantôt, il est, en outre, intéressant de noter que la langue de ce pays est devenue celle de notre important voisin du Sud. On n'était pas sûr, à un certain moment, s'il n'opterait pas pour l'allemand plutôt que l'anglais, mais George Washington trancha la question en votant en faveur de la langue anglaise.

C'est ainsi que cette grande nation est entrée en conflit avec les Français de la Nouvelle-France. Permettez-moi de rappeler aux honorables députés que, au moment de la bataille de Québec, la Nouvelle-France ne comptait qu'environ 50,000 habitants. Ces gens devaient payer de forts impôts et l'on se souciait guère de leur sort; le roi Louis, de France, grommelait chaque fois qu'ils demandaient de l'aide. Les historiens racontent que le roi aurait aimé abandonner cette colonie et n'y plus penser. Les fonctionnaires étaient des gens rapaces. Ils imposaient des impôts aux colons chaque fois qu'ils le pouvaient; ils demeuraient au pays assez longtemps pour y faire fortune et s'en retournaient ensuite vivre en France de leurs biens mal acquis. Certes, il y avait de bons fonctionnaires, mais les mauvais les éclipsaient.

Faut-il alors s'étonner que ces colons aient été heureux d'accepter les avantages du libre-échange prévu dans la constitution britannique, l'exemption de tout impôt sur leurs biens, ainsi que la liberté de religion et la permission de conserver la langue française et le code civil français? Pour des gens opprimés, grevés de lourds impôts et volés par certains de leurs intendants, ces avantages représentaient une liberté dont ils n'avaient jamais joui.

Quelle était l'attitude des Anglais eux-mêmes? Leurs relations avec les Français étaient des plus cordiales. On nous dit qu'ils travaillaient dans les champs côte à côte avec les fils de la France et qu'ils participaient avec eux à d'autres travaux. Nous lisons qu'au cours du deuxième hiver que les Angais passèrent à Québec, ils recueillirent cinq cents livres sterling pour aider les Français. C'est une somme qui représenterait aujourd'hui beaucoup plus de $30,000. La garnison de Québec donnait par mois une journée de la ration.

C'était un témoignage d'amitié qu'on n'avait pas reçu de la France. C'était une liberté qu'on n'avait pas connue encore. En réalité, nous savons que 3,000 soldats écossais qui s'étaient établis en Nouvelle-France trouvèrent les jeunes filles françaises tellement de leur goût qu'ils les ont épousées. Ainsi, 3,000 jeunes Écossais entraient dans le grand courant de la vie de cette colonie. Et 3,000 jeunes filles d'origine française n'avaient plus à se demander si elles se marieraient. Pourrait-on trouver plus bel exemple d'unité? Certaines gens parlent de désunion. Qu'est-ce qui cloche dans notre enseignement de l'histoire s'il y a désunion? Qu'est-ce qui cloche chez les hommes politiques, si la désunion existe?

Je veux dire que les Français ont apprécié l'Acte de Québec. Ils ont apprécié le traitement que j'ai décrit ici, et à tel point que lorsque la révolution américaine s'est produite, ils sont demeurés du côté de leurs compatriotes anglais, et avec les Indiens; avec l'aide de la marine britannique et des soldats britanniques, ils ont avec succès défendu notre pays au cours de la révolution américaine et pendant la guerre de 1812. Voilà de l'unité. Qui, aujourd'hui, tente de causer la désunion?

Ensemble, les Français et les Anglais ont marqué des progrès au cours des années. Tout d'abord, il y avait le Haut-Canada et le Bas-Canada. Puis, il y eut la province du Canada. Puis, nous avons eu la Confédération. Moins de 50 ans plus tard, Français et Anglais se retrouvaient ensemble pour aller à la guerre, alors que 600,000 jeunes hommes—et pour la première fois, des femmes aussi—sont allés outre-mer défendre la liberté dans la grande bataille de 1914-1918. Certains d'entre eux, tant Anglais que Français, sont allés dans le pays de leurs ancêtres, et il y a eu plus de 100,000 morts ou blessés. Mais des cendres de cette guerre est sorti le traité de Westminster. Je dis, monsieur l'Orateur, qu'on en est redevable à sir Robert Borden, qui insista pour signer le pacte lors du traité de Versailles, ratifié en 1932 par un gouvernement conservateur dirigé par lui.

Venons-en à la guerre de 1939-1945. Une fois de plus, Anglais et Français ont lutté côte à côte pour défendre leurs mères-patries, l'Angleterre et, encore davantage, la France, contre l'invasion hitlérienne. Un grand nombre de jeunes Canadiens et de jeunes Canadiennes, de jeunes Canadiens surtout, sont ensevelis en terre de France. La tombe de l'un d'eux porte une inscription qui revêt un sens particulier. Je ne l'ai pas vue moi-même. C'est un homme de Vancouver qui m'a écrit pour me dire que, sur une plage de Normandie, il y avait un monument à un soldat inconnu où se lisaient ces mots: «Les fils de Guillaume le Conquérant revenus réclamer cette terre.» Je vous le demande, monsieur l'Orateur, pourrions-nous souhaiter unité plus grande que celle-là? Qui donc divise aujourd'hui notre pays?

Il serait difficile de trouver une question plus de nature à nous diviser que celle dont le Parlement est saisi. Quarante pour cent de

la population canadienne sont de descendance britannique, 30 p. 100, de descendance française et 23 p. 100, d'autres descendances européennes. A mon avis, le premier ministre s'est servi de deux questions qui peuvent nous diviser au plus haut point. Chargée de parcourir le pays d'un bout à l'autre, la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme n'a fait, autant que je sache, que semer la discorde. Puis, le très honorable représentant est arrivé avec un drapeau de son choix.

Je ne voudrais pas critiquer le premier ministre, car nous commettons tous des erreurs. Quel est l'homme qui n'en aurait jamais fait? Le premier ministre a toute ma sympathie, monsieur l'Orateur. Mais je dois dire que c'est tout simplement une tragédie. Il a désuni le peuple au lieu de l'unir. Rien de ce qu'aurait pu faire le premier ministre n'aurait provoqué plus d'ennuis, aucune façon de procéder n'aurait pu causer plus de difficultés. Nous pouvons bien nous demander pourquoi il a agi ainsi. On a prétendu qu'il s'agissait d'une promesse électorale. Si c'était bien une promesse faite au moment des élections, trois journaux de Toronto n'en ont jamais parlé, et les annonces qu'ils publiaient ne renfermaient pas un mot à cet égard. Aucun journal n'en a fait mention.

Le vendredi 15 mai, le premier ministre a dit: «Ma foi, nous avons 37 mesures importantes à présenter à la Chambre.» Mais la question du drapeau ne figurait pas dans cette liste. Le 3 juin dernier, il a, néanmoins, annoncé que le nombre de ces questions à débattre avait été ramené à 18. C'est alors qu'a paru celle du drapeau. Pourquoi? Le peuple lui en avait-il donné le mandat? Il est premier ministre d'un gouvernement minoritaire. Je demanderai donc aux députés vis-à-vis s'il avait un mandat? Or, comment aurait-il pu en avoir un, si son gouvernement minoritaire ne commandait que 42 p. 100 des voix? On constate maintenant, si l'on en croit les nouvelles parues dans les journaux, que neuf provinces sont contre le drapeau personnel du premier ministre, qu'une seule province l'approuve. Mais, monsieur l'Orateur, j'ai reçu des lettres et des modèles de la province de Québec.

C'est là où je crois que le premier ministre a fait une erreur fatale en concluant que toute la population de la province de Québec souhaitait avoir le drapeau qu'il a proposé. Or, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. En effet, aucun des modèles que j'ai reçus, ni aucune des lettres—et il m'en est parvenu un bon nombre—ne réclamait ce drapeau-là. Après avoir une première fois pris la parole à la Chambre, j'ai reçu plusieurs lettres dont la plupart me félicitaient. Même si les opinions qu'elles exprimaient différaient parfois, et que les auteurs réclamaient un nouveau drapeau, la grande majorité de la population canadienne n'approuve pas, à mon avis, le modèle proposé par le premier ministre. Ce n'est d'ailleurs que mon opinion personnelle, monsieur l'Orateur.

Ayons un véritable drapeau; ayons un drapeau qui sera respecté et accepté de l'Atlantique au Pacifique. Une conférence fédérale-provinciale a eu lieu à Charlottetown ces jours-ci. L'autre soir, dans le calme de mon bureau, je songeais qu'il aurait été magnifique de voir le premier ministre soumettre la question du drapeau à cette réunion en disant: «Vous devez changer les choses. Vous allez changer la constitution. Travaillons de concert à trouver un drapeau d'ici deux ou trois ans, avant 1967». Monsieur l'Orateur, il nous faut un drapeau que tous les premiers ministres et la population de toutes les provinces de l'Atlantique au Pacifique accepteront. N'aurait-ce pas été une méthode des plus heureuses? (*Applaudissements*) Selon moi, aucun ministériel ne peut le nier en son for intérieur. Aucun honorable vis-à-vis ne soutiendrait que ce n'est pas la bonne méthode.

Nous sommes maintenant aux prises avec ce problème. Le premier ministre a présenté son drapeau personnel. Je répète que je n'ai rien contre le premier ministre. Tout premier ministre porte un lourd fardeau. Néanmoins, contrairement à toutes les règles de la diplomatie, il a présenté son propre drapeau. A-t-il consulté le chef de l'opposition ou celui d'un autre groupe avant de proposer ce modèle? Pas du tout; il a mis en avant son propre drapeau.

Et il l'a fait sans en référer à la population, sans plébiscite. Au début, il a dit que le vote ne serait pas libre; en d'autres termes, «si vous ne votez pas en faveur du drapeau, vous aurez des élections». Y a-t-il une façon plus arrogante de procéder?

Les choses sont différentes aujourd'hui, car neuf provinces sur dix ne veulent pas de changement ou souhaitent un autre modèle. Au printemps, *Le Devoir* accueillait avec beaucoup de sympathie le drapeau du premier ministre; il était disposé à l'appuyer. D'après les articles qu'il a publiés, j'en conclus que le journal en a soupé de toutes les histoires auxquelles cette question donne lieu; il ne marche plus. Je rappelle que *Le Devoir* a beaucoup d'influence dans le Québec. Bref, il semble dire: «Vos idées auraient pu ne pas être trop mauvaises en mai, mais en août, votre incompétence prétentieuse est intolérable».

J'ai dit que les lettres et les modèles que j'ai reçus à ce sujet me portent à croire que des drapeaux bien meilleurs et bien plus acceptables ont été créés par des Québécois. Leurs modèles sont bien plus acceptables que celui du premier ministre. Je suis désolé pour le premier ministre, car ses plans ont été déjoués. Il offre maintenant des réunions au sommet et un vote libre, mais tout cela vient trop tard. C'est peut-être la seule façon pour lui de tirer son épingle du jeu. Je voudrais verser au compte rendu un article du *Post* de Cap-Breton, qui tombe fort à propos:

> Les députés conservateurs font bien d'intensifier progressivement leur campagne à la Chambre des communes en vue de persuader le gouvernement de déférer la question du drapeau à un comité spécial du Parlement.
>
> L'affaire aurait dû tout d'abord être soumise à un comité parlementaire, mais il n'est pas encore trop tard pour y songer afin de sortir de l'impasse créée par le débat sur le drapeau.
>
> Mardi, la Chambre a vécu péniblement le quatorzième jour du débat sur la résolution concernant le drapeau à feuilles d'érable et la tactique des conservateurs est devenue évidente. L'un après l'autre, ils ont pris la parole pour insister sur le fait qu'un petit comité, composé de représentants de tous les partis, serait de nature à calmer les esprits échauffés par le débat.
>
> Les conservateurs proposent que le comité ait le pouvoir de recommander un drapeau et de le faire approuver par la Chambre. Si le comité ne réussit pas à s'entendre à l'unanimité au sujet d'un drapeau, la question serait soumise à la population par plébiscite.
>
> Il est peu probable qu'un comité composé de représentants de tous les groupes siégeant aux Communes puisse faire l'unanimité, mais de toute évidence, la création de ce comité devrait être le prochain pas à franchir vers la solution de l'affaire.
>
> Ensuite, il faudrait naturellement songer à un plébiscite national que notre journal a déjà recommandé comme la voie à suivre pour permettre à notre pays de prendre une décision finale sur le modèle du nouveau drapeau canadien.
>
> Tous les partis, y compris le parti conservateur, semblent admettre qu'un nouveau drapeau est devenu essentiel. On ferait fausse route en supposant que les conservateurs s'opposent à l'adoption d'un nouveau drapeau. La polémique porte plutôt sur le modèle à choisir.

J'ai déjà dit que je sympathise avec le premier ministre, car il s'est embarqué dans la pire des galères. Il a dit que nous ne pourrions tenir un plébiscite sur la question. Pourquoi donc ne pourrions-nous pas tenir un plébiscite? Il n'a qu'à songer aux anciens chefs libéraux. Ils ont tenu des plébiscites sur des questions qui soulevaient les passions autant que la question à l'étude aujourd'hui. Je dis au premier ministre qu'il n'est pas trop tard pour changer d'avis. Pour nous permettre de passer à l'étude des questions très importantes qui attendent, il me semble qu'il devrait agir afin d'en finir avec cette affaire. J'ai lu dans un article du *Daily Packet and Times* que «s'il ne fait rien à ce sujet, c'est que les mesures législatives ne sont pas prêtes.»

Monsieur l'Orateur, si cela est vrai, la Chambre devrait s'ajourner et on devrait permettre aux députés de rentrer dans leur foyer. Les ministres de la Couronne devraient alors se réunir et préparer les mesures législatives. Pourquoi le premier ministre nous retient-il, si nous n'avons rien à faire? Le problème doit être réglé par le gouvernement et non par l'opposition. J'affirme, très sérieusement, à titre de Canadien, que c'est mon plus grand désir de voir réglée la question du drapeau, de manière à assurer la continuité de notre unité nationale dans l'esprit qui régnait après la prise de Québec; les mariages et les mélanges des deux races fondatrices, sur des bases solides, en sont des preuves évidentes. Ces deux peuples ont vécu dans une union complète de vues; ils ont toujours défendu ce pays. Ils ont dû faire face à la guerre, très peu de temps après notre union historique.

Monsieur l'Orateur, pour préserver cette magnifique unité, je propose au premier ministre de permettre que le comité commence à délibérer sur le drapeau. Que la Chambre s'ajourne jusqu'à ce que le comité ait trouvé une solution, ou jusqu'à ce que le gouvernement ait préparé certaines autres mesures législatives. On a prouvé abondamment que le gouvernement n'a, en ce moment, aucune mesure législative prête à être présentée. Monsieur l'Orateur, je pense que nous pouvons résoudre les difficultés que nous envisageons présentement. Chaque fois que des gens se trouvent en difficultés, je me rappelle ce poème qui dit:

> One ship drives east and another drives west
> By the self-same winds that blow,
> 'Tis the set of the sails and not the gales
> Which determines the way we go.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, même si la présente discussion est l'une des plus importantes qui aient eu lieu à la Chambre depuis nombre d'années, à l'instar d'autres députés j'ai quelque peu hésité à prendre part au débat. Peut-être n'en aurons-nous pas de comparable avant des années. Je n'ai d'excuses à présenter à personne au sujet du modeste apport que je crois devoir faire à ce moment-ci. Même si les députés ministériels et certains représentants de l'opposition se sont abstenus de participer à la discussion, les étudiants en viendront, dans les années à venir, à considérer le présent débat comme étant une page de l'histoire du Canada.

Monsieur l'Orateur, si j'ai tardé à prendre la parole, c'est parce que, à l'instar du premier ministre peut-être, j'ai cru qu'un nouveau drapeau était une condition essentielle à l'unité nationale. Je demeure persuadé qu'il existe une solution possible au problème et je ne partage aucunement l'opinion de ceux qui préconisent le séparatisme. Je ne suis pas prêt à accepter qu'une partie du Canada, une partie de mon pays, devienne un État autonome. A mes yeux, on a tort de réclamer la séparation d'une partie ou de l'ensemble du Québec du reste du Canada et je ferai tout ce que je puis pour protéger et défendre l'intégrité du territoire national dont le Québec fait partie, à mon sens.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas heureux de ce qui se passe dans la province de Québec, mais je ne crois pas que les Québecois, qui sont profondément bouleversés par la situation actuelle, voudraient être mêlés à cette question. J'ai hésité à prendre part à ce débat parce que je ne suis ni d'origine anglaise ni d'origine française. Mon père vient de Pologne et ma mère, quoique née au Canada, est d'ascendance ukrainienne. Parfois, pour plaisanter, je dis que je suis métis; mais j'ai le profond sentiment d'être Canadien.

**Des voix:** Bravo!

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, j'ai entendu quelqu'un de l'autre côté dire «Bravo!» Je suis assez perplexe, et le suis depuis nombre d'années, au sujet d'une question posée durant le recensement. La plupart des citoyens de notre pays veulent être désignés et considérés comme Canadiens.

**Une voix:** Bravo!

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, encore une fois, j'ai entendu un député dire «Bravo!» Nous voulons tous être considérés comme des Canadiens. Je tiens à rappeler aux honorables vis-à-vis qu'il est un autre problème inhérent à celui que nous discutons maintenant. Il nous faut décider si nous voulons être Canadiens polonais, Canadiens ukrainiens, Canadiens yougoslaves, etc., ou Canadiens tout court.

**Une voix:** Ou Canadiens français.

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, outre le problème primordial, il y en a un autre qu'il est difficile d'isoler. Je suis disposé à collaborer avec tous les Canadiens, mais je compte qu'en retour ils voudront collaborer avec moi. J'aimerais savoir pourquoi, au cours d'un recensement, certains Canadiens étaient désignés comme Canadiens français notamment. Si une personne veut être identifiée autrement que comme Canadien, je ne trouve rien à redire, mais j'aimerais savoir pourquoi ceux d'entre nous qui veulent être Canadiens tout court doivent indiquer leur ascendance raciale.

Monsieur l'Orateur, je suis sûr que mon chef est au courant de mon attitude. J'ai pensé que l'adoption d'un drapeau national distinctif pourrait peut-être favoriser l'unité nationale.

**L'hon. M. Benidickson:** Ce drapeau distinctif n'aiderait-il pas?

**M. Korchinski:** J'ignore quel drapeau distinctif contribuerait à l'unité nationale, mais je suis convaincu que le drapeau que propose votre gouvernement n'atteint pas le but visé.

Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup hésité jusqu'ici à prendre la parole parce que je croyais sincèrement que peut-être au cours de ce grand débat quelqu'un ferait une proposition qui serait acceptée par tous les partis. Malheureusement, cela ne s'est pas produit. L'opposition officielle, et elle seule, a fait nombre de propositions, mais celles-ci n'ont pas fait l'objet d'un accord mutuel. Si le drapeau proposé n'est pas mutuellement acceptable à la Chambre des communes, comment pourrait-il l'être dans tout le Canada? Les députés qui ont insisté pour que la question du drapeau soit réglée devraient faire le point maintenant.

Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que nous de l'opposition n'examinons pas la question du drapeau parce que nous sommes heureux de passer tout l'été ici. Si nous faisons fausse route, nous allons compromettre notre propre position, mais pensez aux conséquences de vos actes pour le Canada. Comme je l'ai dit, il me répugnait beaucoup de participer au présent débat, car je suis peut-être moins facile à convaincre que d'autres. Je croyais, moi aussi, que nous aurions pu adopter une mesure de compromis, je le crois encore. Mais il n'y a qu'un groupe qui puisse faire quelque chose à ce propos, et c'est le gouvernement. Nous ne sommes pas les responsables pour les mesures à prendre à la Chambre des communes. C'est le gouvernement qui l'est.

Les chefs de tous les partis se consultent. Le débat qui se poursuit à la Chambre des communes n'est qu'une façade derrière laquelle se déroulent les entretiens entre le premier ministre, le chef de l'opposition, l'ancien chef du parti du Crédit social, le chef du Nouveau parti démocratique et le chef des Créditistes. J'ai parlé de l'ancien chef

du parti du Crédit social pour la simple raison qu'il brûle d'envie de traverser la Chambre et de se faire accepter de l'autre côté. Ne nous laissons pas tromper à ce propos.

On nous a dit que le présent débat équivaut à de l'obstruction systématique, mais tant de déclarations étranges ont été formulées par l'ancien chef de ce dernier parti que nous en sommes dégoûtés. Il en est au point où il ne sait même pas s'il veut être candidat du Crédit social dans sa propre circonscription. Il veut être candidat libéral. Nous ferions mieux d'accepter ce fait et les Canadiens devraient le savoir.

Je suis de ceux qui croient qu'un régime biparti est le régime parlementaire le plus efficace qu'on puisse imaginer. Je n'imagine pas un seul instant qu'un troisième parti soit nécessaire, et je ne pense pas non plus qu'on ajoute à l'efficacité du régime en adoptant un autre nom. On porte une étiquette spéciale, et c'est tout. Cependant, je suis certain que le parti libéral d'aujourd'hui peut accepter bien des idées et des théories exprimées par le groupe créditiste, par le groupe du Crédit social ou par le groupe du Nouveau parti démocratique, et je suis convaincu que plusieurs d'entre nous au sein du groupe conservateur sont également disposés à accepter un grand nombre de leurs idées. Nous avons fait la même chose dans le passé. Cette considération n'a rien à voir avec la question à l'étude aujourd'hui.

**L'hon. M. Deschatelets:** Votre chef est-il prêt à le faire?

**Une voix:** Votre chef n'est pas prêt.

**M. Korchinski:** Les deux députés derrière moi pourront vous assurer qu'il était prêt à les accepter, car certaines de leurs idées sont au nombre de celles auxquelles il croit.

**M. Thompson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre est saisie d'un sous-amendement. Le débat ne devrait-il pas porter sur le sous-amendement?

**M. Korchinski:** Je suis sûr que je parle de l'unité. Je propose à l'ancien chef du Crédit social de se rallier au parti libéral. Il s'oriente bien de ce côté-là.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député pourrait peut-être parler du sous-amendement.

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, vous croyez comme moi, je pense, que nous voulons l'unité au pays et nous ne saurions avoir l'unité si nous nous divisons à la Chambre des communes de telle sorte que les gens du pays ne sauront pas où ils vont. Comment des groupes minoritaires, nombreux ou non, peuvent-ils diriger le pays et si, de surcroît, le chef de l'un de ces groupes se met à dévier, où allons-nous?

J'en reviens au sous-amendement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Korchinski:** Je répète que si le chef du groupe du Crédit social déclarait maintenant vouloir passer du côté du gouvernement, on l'y accepterait, et que les députés de ce côté-là ne penseraient même pas à m'interrompre. La vérité, c'est qu'au Canada, nous traversons une période de luttes latentes, que le public comprend difficilement. Il ne m'est pas facile non plus de comprendre cela comme simple député. J'aimerais bien voir l'homme qui nous montrerait comment sortir de ce dilemme. J'aimerais bien le trouver, car je ne crois pas que l'ancien chef du Crédit social soit l'homme qu'il nous faut. Il y a aussi ceux qui tiennent à s'appeler des Canadiens français. Ils ne posent pas de problèmes pour nous, mais le problème est au-dedans d'eux-mêmes.

**Une voix:** Vous avez un problème de votre côté.

**M. Korchinski:** C'est vrai, nous y avons un problème.

**M. Cadieux:** Comme les Ukrainiens en Europe.

**M. Korchinski:** Je ne tiens pas à être regardé comme Ukrainien ou Polonais. Je tiens à être Canadien. Je ne connais pas la circonscription du député qui m'a interrompu, mais si quelqu'un me le rappelle, je la consignerai au compte rendu.

**M. Cadieux:** C'est un bon nom français.

**M. Korchinski:** Ce qui importe, c'est que je veux être Canadien, et plus nous voudrons tous l'être, plus vite nous toucherons le fond du problème. Pourquoi tenez-vous à être des Canadiens français lors du recensement, mais des Canadiens tout court quand il s'agit du drapeau? Voilà la question que je vous pose. D'une part, vous voulez porter l'étiquette d'un groupe distinct, canadien-français, et, de l'autre, vous voulez être des Canadiens tout court.

J'ai, d'ailleurs, de très bons amis parmi les députés francophones. Je pense en ce moment au ministre sans portefeuille. Il vous confirmera certainement que j'ai étudié la question avec lui et la façon de s'attaquer au fond du problème.

**L'hon. M. Benidickson:** En adoptant un drapeau canadien.

**M. Korchinski:** Pourquoi veulent-ils bénéficier d'une considération spéciale sans toutefois vouloir être reconnus comme groupe distinct? Pourquoi devons-nous avoir deux drapeaux? Que faut-il revendiquer dans ce débat? Je demanderai même: Que voulons-nous, en général? Que veut le gouvernement? Le débat une fois terminé, où en serons-nous? Nous serons en plein dans un autre débat en parfaite contradiction avec ce que le gouvernement tâche de faire aujourd'hui. On nous dira que l'Union Jack convient fort bien, à certaines occasions. Quelle hypocrisie! Vous ne le croyez certainement pas. Pourquoi essayez-vous de le faire avaler aux Canadiens? J'ignore ce qui se dissimule derrière tout cela et, pour ma part, j'estime que le parti libéral n'approuve pas, dans l'ensemble, cette proposition de drapeau. Je ne crois même pas que le cabinet l'approuve. Le seul qui l'appuie est le premier ministre. Voilà le problème. J'ai ici une citation de Shakespeare.

**Une voix:** Lisez-la.

**M. Korchinski:** Mais oui, je vais lire. Ce sera peut-être plus agréable à entendre que mes propos. Je veux parler de Jules César, acte 1, scène II:

*César*: Je ne veux autour de moi que des gens replets, des gens au tein fleuri et qui dorment la nuit; ce Cassius est maigre et famélique; il pense trop. Ces hommes-là sont dangereux.

*Antoine*: N'ayez pas peur de lui, César; il n'est pas dangereux; c'est un noble Romain, et bien disposé.

*César*: Je le voudrais plus gras. Ce n'est pas que j'aie peur de lui.

Cependant, si mon nom me permettait la crainte, je n'en connais pas que je dusse éviter davantage que ce Cassius efflanqué. Il est grand liseur, grand observateur, il perce à jour la conduite des gens; il n'aime pas le théâtre comme toi, Antoine. Il ne goûte pas la musique; il sourit rarement et, quand il sourit, il a l'air de se moquer de lui-même, il semble mépriser son âme de se laisser aller à sourire; ces gens-là n'ont pas le cœur en paix, tant qu'ils se voient dépasser par un autre...

Voici, je pense, monsieur l'Orateur, ce que le premier ministre et lui seul a fait. Il s'est demandé: par quoi mon nom passera-t-il à la postérité? Il s'est dit que le chef de l'opposition a été premier ministre et qu'on se souviendra de lui à cause de la déclaration des droits. Mais moi, pourquoi se souviendra-t-on de moi? Il s'est dit: «On se souviendra de moi à cause du drapeau.» Il en a parlé à quelques-uns de ses collègues du cabinet. On pourra rectifier si j'ai tort, mais il paraît qu'à un moment donné, seulement quelques membres du cabinet, une élite, devaient être appelés à choisir le modèle du drapeau.

**Une voix:** Eh bien, alors, reconnaissez votre erreur.

[L'hon. M. Benidickson.]

**M. Korchinski:** Je dirai que je voulais être juste à ce propos.

**Une voix:** Qui vous a dit cela?

**M. Korchinski:** Je l'ai lu dans la presse libérale. Je prétends que notre pays est divisé, et qu'il est divisé non pas par le parti libéral, non pas par le cabinet libéral, mais un seul homme. Cet homme-là veut immortaliser le nom de Pearson. Il veut...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je rappeler à l'honorable député que nous discutons la façon de tenir un plébiscite et ce que nous devrions faire à la suite des résultats, s'ils devraient être publiés d'une façon ou d'une autre. C'est là la nature du sous-amendement.

**M. Korchinski:** J'aimerais me plier à vos désirs, monsieur l'Orateur. Je ne veux certainement pas diviser...

**M. l'Orateur:** Je pense que tous les députés en cette enceinte doivent comprendre que beaucoup d'indulgence a été montrée envers l'honorable député. Je ne vois pas comment il soit dans l'ordre qu'un honorable député se laisse aller à une vindicte personnelle contre un député en particulier, quelle que puisse être sa position officielle. Nous sommes à discuter le sous-amendement, et, au chapitre de l'unité nationale, il y a beaucoup à dire.

**M. Korchinski:** Je prétends qu'on crée la division dans notre pays et qu'elle est créée par une seule personne. J'ignore comment circonscrire le problème sans me reporter à cette personne-là. Si je puis en parler comme d'un honorable député, je le ferai donc. Je crois indubitablement parler de l'unité en ce moment. Je ne veux pas m'écarter de votre décision, monsieur l'Orateur, ni la violer d'aucune façon. Cependant, je veux être capable de parler de l'unité. J'ai déjà laissé entendre que ce n'est pas le parti libéral qui divise notre pays. J'ai laissé entendre que ce n'est pas le cabinet qui divise notre pays. Je laisse entendre que...

**Des voix:** Règlement!

**M. Korchinski:** Je prétends que nous ne pouvons trouver l'unité qu'en évitant de satisfaire les ambitions d'un homme. Cet homme est ambitieux. Je dis aux membres du gouvernement et aux tenants du gouvernement que cet homme est pour eux dangereux. Vous perdrez vos sièges à cause de l'attitude adoptée par cet homme.

**Des voix:** Règlement!

**M. Korchinski:** Eh bien, si le ministre du Commerce peut se permettre de dire qu'il est

dangereux pour le parti conservateur d'avoir un certain chef, je dois certainement avoir le droit de dire la même chose aux libéraux.

Où allons-nous? Je vais vous le dire, monsieur l'Orateur, où nous allons. J'ai ici une lettre et ça m'est égal d'avouer aux députés que je n'ai pas reçu beaucoup de lettres à ce sujet. C'est une des raisons pour lesquelles je n'ai pas pris part au débat jusqu'ici. Je citerai quelques courts passages de cette lettre-ci. Elle me vient d'une de mes électrices, une Canadienne française, si l'on veut employer ce qualificatif. Il s'agit de M^me^ Roland Bossé, de Périgord, en Saskatchewan, collectivité française. On me reçoit magnifiquement quand je vais à cet endroit. Qu'il me soit permis de faire savoir aux ministériels ce qu'on fait là-bas.

**M. Rouleau:** La lettre est-elle écrite en français ou en anglais?

**M. Korchinski:** Permettez-moi de lire au député ce qu'elle pense du drapeau:

> Je vous envoie trois lettres que j'ai découpées dans *The Western Producers—The Young Co-Ops Page*, et qui expriment mon sentiment mieux que je ne saurais le faire moi-même.

Je citerai simplement cette lettre. Je suis sûr que l'auteur ne voulait pas me blesser et je ne tiens pas à l'offenser non plus:

> Canada, O Canada
>
> «L'union fait la force.» C'est un vieil adage que les historiens citent souvent en parlant de la chute d'un pays. Est-ce encore vrai aujourd'hui? Nous devons, à l'heure actuelle, faire face à la division de notre pays, et la plupart d'entre nous le comprennent. On a formé une équipe pour étudier le bilinguisme et le biculturalisme dans notre vaste pays, sous la direction d'André Laurendeau et de Davidson Dunton. Des étudiants sont envoyés à Québec, et vice-versa.
>
> Le nouveau drapeau a encore soulevé le problème d'une scission. Je suis sûr que nous serions tous satisfaits de garder l'ancien drapeau, si le nouveau devait être institué aux dépens de l'unité de notre pays. Si nous travaillons tous dans l'intérêt du pays, je suis sûr que cette scission pourra être évitée.

Voilà les sentiments de l'auteur, et—je le souligne—les miens. Je ne veux pas de scission dans notre pays. A mon avis, Québec fait partie de la Saskatchewan, si l'on peut s'exprimer ainsi. J'estime avoir un intérêt dans cette province. J'ai fait tout mon possible pour comprendre la situation. Il me semble qu'aujourd'hui, le premier ministre se lance, la tête la première, dans une voie alors qu'il ne sait pas où elle mène. S'il veut immortaliser son nom, c'est fait: il sera l'homme qui aura divisé le pays.

Si pareille chose arrive, ce ne sera pas drôle. Il n'y aura vraiment pas de quoi rire, à mon avis. Mes parents sont venus dans ce pays parce qu'il avait un avenir, et ils ne veulent pas y voir de division. Ceux qui jugent la question plutôt stupide, n'ont aucun respect pour les antécédents historiques de notre drapeau. N'oublions pas que même aujourd'hui l'Angleterre ne veut pas accorder l'indépendance à la Rhodésie du Sud tant que tous les peuples qui sont dans les limites de ses frontières n'aient pas la garantie de jouir de la liberté et de la liberté de parole. Voilà les valeurs auxquelles ce pays tient. C'est ce que mon pays a obtenu; c'est ce que nous voulons et c'est ce que je veux. Ne le voulez-vous pas, vous aussi?

Le parti du Crédit social a fait certaines ouvertures; il a proposé que nous imposions la clôture; l'honorable député qui siège derrière un ancien chef du Crédit social a déclaré qu'il serait prêt à imposer la clôture. Ce nouveau drapeau signifiera-t-il l'abolition de la liberté de parole? Ce n'est pas ce que désirent mes commettants; ce n'est pas ce que je désire. Je suis sûr que les membres du gouvernement ne le désirent pas non plus.

**L'hon. M. Deschatelets:** Parlez en votre propre nom.

**M. Korchinski:** Je parle en mon propre nom et, je l'espère, en celui de nombreuses personnes lorsque je parle de liberté de parole. Le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) laisse-t-il entendre que la liberté de parole importe peu?

**L'hon. M. Deschatelets:** J'ai dit: parlez en votre propre nom.

**M. Korchinski:** Ces propos mêmes témoignent d'une liberté d'expression inconnue dans de nombreux pays. En fait, s'il avait ainsi parlé dans certains pays, on l'aurait emmené derrière le rideau, et ce serait un rideau de fer.

Je soutiens qu'il n'y a rien qui empêche le gouvernement de prendre des mesures qui permettront de résoudre ce problème. L'opposition ne fait pas montre d'une folle témérité. Nos actions nous sont dictées par les lettres que nous recevons et les réactions d'un bout à l'autre du pays. Nous parlons, certes, au nom d'une minorité, mais qui pourrait devenir une majorité, et je soutiens que plus ce débat se prolongera, plus elle verra grossir ses rangs. Je suis certain que la plupart des partisans du gouvernement conviendront que ce sera bientôt une majorité, si ce n'est déjà chose faite.

Je connaissais la réaction des courriéristes parlementaires au commencement du débat. Ils prétendaient que l'opinion publique se déclarerait en faveur du drapeau et que le premier ministre n'aurait aucune difficulté. C'est ce qu'ils croyaient, mais je voudrais

signaler aux députés ministériels et aux courriéristes parlementaires, s'ils ne s'en sont pas déjà rendu compte, que le grand public n'a pas appuyé le gouvernement ni le premier ministre dans son entreprise hardie et téméraire. L'homme qui est premier ministre aujourd'hui a eu une idée audacieuse et créatrice. C'est très bien d'être audacieux et créateur, mais il va s'apercevoir qu'il est allé trop loin et qu'il est temps de s'arrêter.

Pourquoi procède-t-il de cette façon? Je le répète, c'est uniquement parce qu'il veut s'immortaliser grâce au drapeau. Pourquoi le reste de son parti doit-il être soumis à un pareil traitement? Je dis aux membres de son parti que leurs réunions secrètes et mixtes ne valent rien. L'idée est exécrable et le premier ministre ne devrait pas y donner suite. Son parti ne devrait pas agir de façon aussi imprudente, car il court à sa perte. Tout comme des lemmings, ils vont se jeter dans la mer. Le parti ministériel compte un grand nombre d'excellents députés, dont certains sont des meilleurs représentants à la Chambre sans doute; j'aimerais bien les revoir, mais non couverts de honte. S'ils divisent le pays, ce ne sera pas seulement pour une journée, pour une année ou deux, ce sera pour longtemps.

Je n'aime pas être en guerre avec mes semblables, car je n'en vois pas la raison. A cause d'un drapeau? Je suis sûr qu'une nation peut exister sans avoir de drapeau.

**Une voix:** Nous sommes les seuls.

**M. Korchinski:** Si nous voulons préserver notre unité, si nous avons tant soit peu de respect les uns pour les autres, nous pouvons nous passer de drapeau. Si c'est cela que vous dites, nous l'avons fait pendant un siècle et plus.

A propos d'histoire, lorsque lord Durham travaillait à la rédaction de son rapport, il notait rapidement les idées qui lui venaient. A un certain moment, il s'avisa que notre pays n'avait pas d'histoire. Il écrivit cette pensée dans son carnet et, plus tard au cours de la journée, la servante entra dans son cabinet pour faire le ménage et vit ses notes. Sauf erreur, elle était de langue française et, ayant lu ses réflections, elle pensa qu'il avait tort et l'écrivit au bas de ses notes.

**L'hon. M. Dupuis:** Puis-je poser une question au député?

**M. Korchinski:** Patientez un instant. Relisant ses notes le lendemain matin, lord Durham se rendit compte qu'il s'était trompé et que cette femme parlait en connaissance de cause. Invitée à s'expliquer, elle lui dit que le Canada avait déjà une riche histoire.

[M. Korchinski.]

Nous ne formons pas une nation émergente, ni une nation qui a brusquement obtenu son indépendance. Nous célébrons bientôt notre 100e anniversaire. Nous avons une histoire. Vous et moi, allons-nous renier notre passé? Staline a dit à son peuple: «Les choses se passent comme ceci». Puis son successeur, M. Khrouchtchev, a déclaré que ce qui s'était passé sous Staline n'existait pas. Les habitants actuels de l'Allemagne vont-ils nier ce qui s'est passé en Allemagne, même s'ils ne prisent guère ces événements, tout comme beaucoup d'entre nous? Ils ne peuvent nier qu'ils ont une histoire. Nous ne l'aimons peut-être pas, mais ils ont eu une histoire.

Quelqu'un a dit que Wolfe avait combattu Montcalm et qu'il l'avait défait. Mais il y a un autre aspect de la question: Montcalm s'est rendu à Wolfe. Peu importe la façon dont vous regardez la chose, il demeure que cet événement s'est produit et, que vous l'aimiez ou non, les faits sont là. Que les partisans du gouvernement aiment ou non ce qui se passe aujourd'hui, il n'en reste pas moins que certains désirent préserver l'histoire que nous connaissons. Pour ma part, je veux me joindre à ceux qui veulent être fiers de notre histoire.

Je suis renversé de voir que le premier ministre, ancien professeur d'histoire, accepte de rejeter la nôtre. Quelle raison a-t-il de le faire?

**Une voix:** Vous connaissez un peu l'histoire des Polonais et des Ukrainiens, n'est-ce pas?

**M. Korchinski:** Je connais la situation au Canada et c'est celle qui m'intéresse. Le premier ministre, un ancien professeur d'histoire, prétend qu'il faut oublier l'histoire et recommencer à rien. Et c'est bien rien. Quelqu'un m'a dit que, si l'on dessinait trois brindilles sur une base ou une patte de poulet, cela représenterait le drapeau en hiver. Le premier ministre sème la discorde dans le pays actuellement et j'en ai honte. J'ai une lettre sous les yeux, mais avant de vous la lire, je voudrais consigner au compte rendu une observation de Lubor J. Zink qui, je crois, explique fort bien la situation.

Cette dissémination d'une méfiance nationaliste qui ne peut provoquer que de la haine et des conflits est l'œuvre d'hommes qui sont censés être raisonnables et qui voient le Canada fort et uni.

Je suis certain qu'à un moment donné le premier ministre a cru qu'il unifiait le Canada. Je suis persuadé également qu'il doit se rendre compte maintenant qu'il n'y est pas parvenu. Il a semé la discorde parmi nous. J'avoue volontiers aux partisans du gouvernement que, s'il y avait eu un vote libre au

début de ce débat, j'aurais peut-être partagé leur avis. Mais, à l'instar de beaucoup de Canadiens, je pense, j'ai changé d'idée depuis. J'ignore si je parle ici au nom d'un groupe ethnique, mais je sais que je puis parler à titre de membre d'un groupe ethnique. Et j'affirme que le premier ministre a tort et qu'il ferait mieux d'examiner la situation de nouveau.

Nous avons offert des choix. Nous avons proposé un plébiscite. Il est vrai que, dans un sens, c'était une proposition négative...

**Une voix:** Un membre de votre propre parti a voté contre.

**M. Korchinski:** Peu m'importe comment il a voté. Il est libre. Notre parti n'a pas essayé d'empêcher un vote libre. Mais il n'y a pas eu de vote libre du côté du gouvernement.

Nous avons offert un autre choix. Il faut se souvenir que c'est l'opposition conservatrice, et seulement l'opposition conservatrice, qui a fait cette autre proposition et je suis fier de l'appuyer. Personne du côté du gouvernement n'a présenté la proposition que nous faisons maintenant, c'est-à-dire que cette question soit renvoyée à un comité. Si les honorables vis-à-vis veulent épargner une humiliation au premier ministre, ils devraient le supplier d'accepter cette proposition. J'ignore comment ils s'y prendront. J'ai tenté tranquillement d'engager les députés à faire une telle tentative, mais, semble-t-il, ils n'ont pu l'aborder. Qu'on laisse entendre, comme l'a fait le chef du parti du Crédit social, que notre parti n'est pas consulté par son chef —à mon avis, on doit placer le blâme, à la Chambre du côté du gouvernement—c'est absolument répugnant...

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Jusqu'ici, je n'ai pas officiellement pris part au présent débat sur le drapeau, mais, maintenant, je crois que nous en sommes rendus à l'étape où il devrait y avoir une alternative à la direction que nous suivons présentement. Je veux donc prendre brièvement la parole pour faire quelques propositions qui, me semble-t-il, sont d'importance vitale, si nous voulons trouver une solution de rechange.

De nombreuses accusations ont été portées par divers députés ayant pris part au présent débat, y compris l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski), qui vient de clore ses remarques. A mon avis, il ne convient pas en ce moment de formuler d'autres remarques propres à faire appel à l'émotion ou au sentiment. Il est temps que nous comprenions que c'est un impératif pour nous d'en arriver à un certain accord pouvant mettre fin au spectacle auquel nous participons tous.

Je n'approuve pas la façon dont la question du drapeau a été présentée à la Chambre. A mon avis, l'occasion était mal choisie. A mon sens, la méthode qu'on a utilisée pour nous saisir de ces projets de résolutions peut difficilement être considérée comme la meilleure. D'autre part, le modèle aux trois feuilles d'érable ne me plaît pas au point de vue esthétique, ni en ce qui concerne le genre de drapeau dont j'aimerais voir notre pays doté. Je dois reconnaître, toutefois, que depuis le début du débat, j'ai appris beaucoup au sujet de l'histoire de l'emblème des trois feuilles d'érable et de la mesure dans laquelle il a été lié à l'histoire du Canada depuis le commencement. Toutefois, il semble manquer d'une certaine façon de la qualité esthétique qu'un drapeau devrait avoir.

D'autre part, j'ai la conviction, depuis plusieurs années, que le Canada devrait avoir un drapeau distinctif canadien. Depuis que je suis adulte, j'ai passé la plupart de mon temps outre-mer, vivant dans les pays étrangers, et j'ai eu l'avantage de bénéficier de l'estime générale que, en majeure partie, les ressortissants des pays étrangers éprouvent pour le Canada. Je ne crois pas que cette estime découle énormément de ce que nos gouvernements successifs ont accompli. Elle provient surtout, à mon avis, des réalisations des Canadiens eux-mêmes. Il semble que, quelle que soit leur origine ethnique, anglaise, française, ou autre, les Canadiens peuvent se faire des amis et exercer une influence réelle sur ceux avec qui ils viennent en contact. C'est une des raisons pour lesquelles je suis persuadé que le Canada a un rôle précis à jouer dans un monde dont les affaires se rapprochent de nous chaque année.

Il y a une question que l'on me pose depuis des années, la voici: Pourquoi n'avons-nous pas un drapeau qui soit distinctement canadien? Les gens des autres pays se demandent souvent si nous sommes toujours une colonie de la Grande-Bretagne ou bien si nous sommes, oui ou non, une nation autonome. Ils ont du mal à comprendre notre situation. Au cours du mois de juin, je faisais partie d'une délégation en visite en Europe et, durant mon séjour là-bas, j'ai causé avec bon nombre de Canadiens qui font un travail magnifique—de fait, il me semble que leur présence soit mieux appréciée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années quand ils sont allés en Europe. Mais il n'y a pas un seul officier de nos forces canadiennes en Europe qui ne m'ait

exprimé le désir que nous ayons un drapeau distinctif, symbolisant le rôle distinctif et unique du Canada à l'heure actuelle. Pour moi, j'ai toujours essayé de respecter les opinions des autres. Je ne pense pas que nous devrions faire servir cette question pour engendrer de l'animosité entre nous. Il est assez connu, hélas, que nous n'avons guère d'objectifs nationaux, en ce moment, sans essayer d'ébranler ce qui nous reste.

Donc, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que nous devrions essayer de nous réunir, sans esprit de parti, afin d'élaborer, ensemble, un modèle susceptible d'être accepté par nous tous, de sorte que la majorité des Canadiens l'adopte et soit fière de notre choix. De la manière dont il s'est déroulé depuis vingt jours, maintenant, je ne crois pas que le présent débat nous ait été utile, ni à nous, en cette enceinte, ni à la nation. J'estime qu'il incombe à chacun de nous de nous efforcer d'en venir à une entente qui nous soit mutuellement acceptable; une entente qui ne serait imposée ni à l'un ni à l'autre, et qui ne ferait pas l'objet d'une mesure législative imposée ni à l'un ni à l'autre.

Je suis persuadé qu'il sera possible de s'entendre. Je suis sûr que si nous pouvions trouver moyen d'en arriver à un accord, nous serions surpris de la rapidité avec laquelle cela pourrait se faire. A mon sens, nous n'avons rien à gagner en accusant les libéraux de n'avoir pas procédé comme il faut, de n'avoir pas dépolitisé la question ou encore de ne pas s'être conformé à la décision initiale en ce qui concerne le vote libre. C'est là le passé. Je ne suis pas d'accord avec les tactiques et la politique de l'opposition conservatrice. A mon sens, ce n'est pas le moment de soulever les passions ou de les condamner. Le temps est venu, il me semble, d'en venir à un accord.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Thompson:** Si mon honorable ami y consentait, je répondrais à ses questions plus tard. J'estime que ce débat sur le drapeau pue maintenant au nez de nos concitoyens, et constitue pour les pays étrangers un spectacle qui les fait sans doute sourire comme on sourit avec indulgence de voir des enfants se quereller dans leurs jeux. Nous ressemblons aux partisans d'une équipe sportive, disputant contre ceux de l'équipe adverse pendant que ceux qui ont payé le prix d'entrée sont impatients de voir la partie.

[M. Thompson.]

Il est temps que nous nous mettions à la tâche et que nous dirigions les affaires de notre pays, ce pour quoi le peuple nous a délégués ici. Nous risquons de ne pouvoir maintenir l'unité de la nation, si bien qu'il n'y aura plus aucune nécessité d'avoir un drapeau. Si nous ne nous conduisons pas comme des personnes mûres et responsables, tout ce qui restera un jour du Canada dans l'histoire du monde, ce sera la carte géographique de l'ombre d'un pays, d'une sorte de «Camelot» légendaire du roi Arthur, qu'on pourra colorier des teintes de la ruine.

A moins que certains obéissent à d'autres motifs—et je ne crois pas que ce soit le cas ici—des gens raisonnables devraient pouvoir en arriver à une solution raisonnable et juste dans cet inutile dilemme. Notre régime démocratique repose sur la théorie fondamentale du gouvernement par la majorité, tempérée par l'octroi des concessions nécessaires à l'opinion d'une minorité. On a dit que la politique est l'art du possible; il n'y a là rien à redire. En revanche, j'estime qu'il est impossible de continuer à agir comme nous le faisons actuellement. Si le gouvernement recourait à la clôture contre ceux qui s'opposent au modèle à trois feuilles d'érable et faisait échouer leur projet, cela n'aboutirait qu'à faire remplacer ce modèle de drapeau par un autre plus acceptable.

J'estime donc, monsieur l'Orateur, qu'il est possible de trouver un terrain d'entente. C'est pourquoi je tiens ces propos. Nous pouvons trouver une solution moyenne à cet égard, ce qui permettrait à la Chambre de s'occuper des mesures législatives d'une importance capitale pour notre pays. Je propose d'abord que le premier ministre convoque une autre réunion des chefs de parti immédiatement après la fête du Travail. J'engage le premier ministre à y songer. En second lieu, je propose la création d'un comité auquel on pourrait déférer les deux projets de résolution. On a suggéré qu'un tel comité se compose de quinze membres. Je n'y vois pas d'objection. Cependant, il ne faudrait pas lui demander un degré d'unanimité sur lequel on ne saurait compter pour peu qu'on l'exige. Acceptons d'abord qu'il soit institué et ne doutons pas que ceux qui y représenteront les différents partis puissent étudier les résolutions et finir par s'entendre.

Établi sur cette base, le comité, j'en suis convaincu, pourrait s'entendre tout aussi bien que celui de 1946. En troisième lieu, on devrait accorder un mois à ce comité pour délibérer et chercher une solution acceptable.

Cela nous mènerait après la visite de la reine. Si le comité pouvait en venir à une entente en moins de trente jours, tant mieux. Puis, la Chambre recevrait son rapport. A ce moment-là—et c'est mon quatrième point—si, au comité, on a mutuellement accepté le rapport, seuls les chefs de parti devraient pouvoir en débattre les recommandations. Au cas où il serait impossible d'arriver d'ici un mois, à une entente mutuellement acceptable, la question devrait être à nouveau soumise à une réunion des chefs de parti.

**M. Horner (Acadia):** Combien de temps a siégé le comité précédent? Je me demande, monsieur l'Orateur, si le député voudrait bien en tenir compte, puisqu'il propose que le comité siège un mois.

**M. Thompson:** Le député a demandé combien de temps a siégé le comité précédent?

**M. Horner (Acadia):** Oui, monsieur l'Orateur, à la suite de la proposition du député, qui a parlé d'un mois.

**M. Thompson:** En réponse à cette question, il me semble qu'un délai aussi long ne serait pas nécessaire au point où nous en sommes. Nous avons déjà eu 20 jours de débat. Si nous exprimions franchement notre avis sur ce débat, je crois que nous déclarerions, pour ainsi dire à l'unanimité, que la façon dont il s'est déroulé nous irrite, que nous en avons assez, et que nous souhaitons trouver une issue. En parlant avec d'autres députés, j'ai l'impression qu'ils sont résolus—ou peut-être simplement désireux—de s'entendre, au lieu de continuer dans la même voie.

Au cas où l'on ne pourrait s'entendre au sujet d'une période d'un mois pour ces délibérations, il y aurait lieu de renvoyer la question de nouveau aux chefs de partis, et trouver au besoin une solution de rechange. Il serait, par exemple, possible de saisir de nouveau la Chambre de la question. A mon avis, ces propositions sont raisonnables, monsieur l'Orateur. A mon avis, elles sont même nécessaires, car je suis inquiet à la pensée que ce débat se poursuive en septembre, et que nous puissions y participer sensément ou créer au pays un climat favorable à la visite de Sa Majesté la reine. Ce que nous faisons présentement encourage certainement les éléments qu'irrite sa venue et qui pourraient recourir à la violence. Cette situation est intolérable et ne convient pas à la bonne réputation que les Canadiens et le Canada se sont faite, ainsi qu'à la dignité et à la fidélité qu'ils ont toujours manifestées à l'égard de la Couronne.

Monsieur l'Orateur, si le premier ministre pouvait prendre des mesures en vue de fixer un rendez-vous des chefs de partis, avant que nous rentrions chez nous pour la fête du Travail, cela nous donnerait à tous le temps de réfléchir sérieusement à la situation actuelle et de saisir d'une façon plus réaliste l'attitude des Canadiens. Ensuite, nous pourrions adopter l'esprit qui devrait s'être dégagé des premières célébrations du centenaire qui viennent de se terminer dans l'Île du Prince-Édouard. Si nous sommes incapables d'agir ainsi, nous prêtons flanc aux critiques qui s'élèvent de toutes parts, notamment de Canadiens loyaux envers leur pays et qui nourrissent de grandes ambitions concernant son avenir.

Un exemple typique de ces critiques, c'est l'éditorial paru hier dans la *Gazette*, de Montréal, et intitulé «Si les Pères de la Confédération revenaient parmi nous». Lors des célébrations tenues dernièrement dans l'île du Prince-Édouard, certaines personnes ont tenu le rôle des Pères de la Confédération et ont revécu les événements d'il y a un siècle. Si ces acteurs avaient été les Pères de la Confédération, qu'auraient-ils pensé du Canada de 1964?

La partie de l'éditorial qui m'a le plus frappé se lit ainsi:

> Ce qui attristerait le plus les Pères de la Confédération, ce sont les événements qui se déroulent présentement dans la capitale, sur les rives de l'Outaouais. Dans leur esprit, le Parlement national devait comprendre des hommes sages, doués et éloquents, capables d'orienter le Canada vers de grands horizons. Mais ils n'y trouveraient qu'espoirs déçus, mauvais goût, disputes méprisables et étroitesse d'esprit.
>
> Leur rêve s'est évanoui. Le Parlement qui a entendu la voix de Thomas D'Arcy McGee, l'humour et le bon jugement de Macdonald, la franchise brutale de George Brown et le sens politique aigu de Cartier, est devenu une assemblée qui a perdu toute confiance en elle-même, qui ne sait plus quoi faire et qui laisse chaque jour le soleil se coucher sur sa pauvre inutilité.

Pour celui qui cherche à suivre mes propos, il serait inutile et vain de faire ici des observations contraires à l'idée que la population se fait de nous et de cette institution. Pour aller au plus court, j'exhorte le premier ministre à réunir encore une fois les chefs de partis mardi prochain, après la fête du Travail, pour demander à tous, y compris le chef de l'opposition officielle (M. Diefen-

baker), de songer sérieusement et de consentir à donner à un comité un délai d'un mois pour rechercher une solution à ce problème. Je suis certain, je le répète, que si 15 hommes, même parmi les plus engagés dans un sens ou dans l'autre, pouvaient se réunir dans ces conditions, avant 30 jours et même avant une semaine, ils pourraient en venir à une décision acceptable pour au moins la majorité des représentants des partis, sinon pour tous. Peut-être pourrions-nous même, avant la visite de la reine, trouver seuls, librement, en nous y mettant sérieusement, une solution à ce problème qui est devenu sans issue.

Je répéterai donc cette proposition, monsieur l'Orateur, en espérant—et j'en fais même une prière—que nous étudierons tous sérieusement une solution semblable qui pourrait mettre fin au débat nuisible et futile où nous sommes engagés maintenant. Tous ceux qui se disent de loyaux citoyens du Canada ont le devoir de faire tout en leur possible, en songeant à leur devoir de loyauté envers la nation, pour chercher à mettre fin à ce débat. C'est possible, j'en suis sûr.

Merci!

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler que l'honorable député n'a rien dit, depuis vingt-cinq minutes, qui se rattache de près ou de loin au sous-amendement ou à l'amendement. J'espère qu'on accordera la même latitude aux autres députés qui prendront part au débat.

**Des voix:** La clôture!

**M. Roxburgh:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député? D'après lui, c'est maintenant au premier ministre de prier les chefs de parti de se réunir encore une fois. L'honorable député demande-t-il au premier ministre de le faire? Le premier ministre a laissé la voie ouverte, après quoi on a déclaré qu'il avait reculé. Néanmoins, il s'est dit prêt à recevoir les propositions des membres de l'opposition. Le chef de l'opposition officielle a proposé...

**M. Smallwood:** Règlement! Vous êtes en train de faire un discours.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Roxburgh:** J'aimerais poser une question.



**M. Smallwood:** Vous n'avez pas le courage de faire un discours sur le pavillon rouge.

**M. Roxburgh:** Monsieur l'Orateur, je veux demander au député...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Que l'honorable député veuille bien reprendre son siège.

**M. Roxburgh:** Je veux simplement poser une question.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député voudrait-il poser sa question?

**M. Smallwood:** Si vous voulez prendre la parole, faites un discours sur le pavillon rouge.

**M. Roxburgh:** L'honorable député invite-t-il le premier ministre à convoquer une réunion?

**M. Thompson:** Monsieur l'Orateur, pour répondre au député, je dirai que j'invite le premier ministre à reprendre les réunions de chefs des différents partis. Nous ne pouvons l'exiger, mais je l'exhorte instamment à le faire.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député? Si l'on a des difficultés, lors de cette réunion, à s'entendre sur la création d'un comité officiel, ce qui pourrait nécessiter un vote de la Chambre et même aboutir à un débat, l'honorable député proposerait-il aussi que les chefs envisagent la possibilité de mettre sur pied un comité officieux, qui pourrait comprendre le même nombre de députés et qui, après plusieurs séances, en arriverait peut-être à une conclusion utile pour tous?

**M. Thompson:** Assurément, monsieur l'Orateur; je suis tout disposé à accepter cette proposition et je la présenterais au besoin. En vérité, je crois que chaque député devrait signaler à son chef et discuter avec ses collègues la proposition tendant à élever la discussion au-dessus des intérêts partiaux, pour que la Chambre puisse en arriver à une entente. A mon avis, il incombe à chaque député de faire des propositions, peut-être meilleures que celles qui nous ont été soumises. D'après le député de Winnipeg-Sud-Centre, cette proposition ne renferme rien de neuf. Je ne prétends pas qu'elle est nouvelle, mais l'honorable député sait bien qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. A mon sens, j'ai proposé une façon logique d'aborder le problème. J'estime que nous devrions discuter toutes les propositions possibles ou réalisables en vue d'atteindre ce but.

Je parle en Canadien, non en citoyen de l'Ouest. J'ai vécu trop longtemps loin du Canada pour adopter une attitude provinciale. Pour moi, si l'Alberta fait partie de mon Canada, il en va de même pour le Québec, et j'aime croire que les Québécois éprouvent les mêmes sentiments à l'égard des autres parties du Canada. Dans cet état d'esprit, voyons si nous pouvons en arriver à une entente à ce sujet.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! J'aurais peut-être dû essayer de rendre une décision plus tôt au sujet du rappel au Règlement de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. Toutefois, comme l'honorable député le sait, la présidence a essayé dans ce débat d'être aussi indulgente que possible dans son interprétation des règles de la pertinence. Pendant que l'honorable député de Red-Deer parlait, j'avais l'impression que ses remarques s'appliquaient à cet aspect de l'unité énoncé dans le sous-amendement dont est saisie la Chambre, et c'est pourquoi je n'ai pas cru nécessaire de le rappeler à l'ordre.

**M. Thompson:** Puis-je formuler une observation, monsieur l'Orateur? J'ai même oublié de mentionner le sous-amendement. A mon sens, le discours du préopinant ne s'y rapportait pas du tout, mais ce n'est pas de cela que je voulais parler. J'ai déjà préconisé le plébiscite, mais je ne sais plus maintenant s'il servirait une fin utile. A mon sens, il ne devrait pas être rattaché à des élections. Je suis en faveur du sous-amendement, car j'estime que c'est la façon dont un plébiscite pourrait être le plus efficace. D'autre part, il me semble que nous devrions parler en ce moment de la situation où nous nous trouvons car, à cause d'elle, nous devrons découvrir une autre solution quoique, plus tôt, nous aurions été en faveur d'un plébiscite.

**M. Moreau:** L'honorable député me permettrait-il une autre question? Ses remarques selon lesquelles nous ne devrions pas nous attendre à un accord unanime au sein de ce comité m'ont intéressé. Comme le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a déclaré qu'il faudrait une quasi-unanimité, n'estime-t-il pas qu'un tel comité serait vraisemblablement infructueux par suite de ce droit de veto?

**M. Thompson:** J'ai pris bien soin de déclarer, et je le répète ici, qu'à mon avis, on ne saurait imposer, par une mesure, l'unanimité. C'est comme si l'on essayait de forcer un garçon et une fille de s'aimer. Ce serait voué d'avance à l'échec. Si nous pouvions nous réunir dans un esprit de collaboration et de bonne volonté, ne pas exiger l'unanimité et créer un comité ordinaire, je crois que nous réaliserions beaucoup plus facilement cette unanimité qu'en essayant de l'imposer. Ne pensons plus au veto. Oublions tout cela. N'employons plus ces mots-là. Si nous ne pouvons en arriver à un accord général, la question sera soumise de nouveau aux chefs, mais je suis persuadé que nous pourrons nous entendre et que nous serons étonnés nous-mêmes des résultats.

**M. Horner (Acadia):** Avant que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent) prenne la parole, puis-je poser une autre question au représentant de Red-Deer?

**M. Thompson:** Volontiers.

**M. Horner (Acadia):** Si j'ai bien compris, il est en faveur d'un plébiscite. Cependant, au moment du scrutin, il s'est prononcé contre cette mesure. Comment explique-t-il cela?

**M. Thompson:** Je n'ai pas du tout voté contre la tenue d'un plébiscite. J'ai voté contre un sous-amendement renfermant une série de questions que je n'approuvais pas. Voilà pourquoi j'ai voté comme cela. J'ai préconisé la tenue d'un plébiscite dès le début. En fait, je pense que c'est un honorable député de notre parti qui a suggéré l'idée, pour la première fois, que le décompte des votes ne se fasse pas à l'échelon régional ni provincial, mais à l'échelon national. A mon avis, c'était là une excellente façon d'arriver à résoudre le problème, mais je pense qu'il est trop tard maintenant. Selon moi, le gouvernement libéral aurait agi beaucoup plus sagement s'il avait adopté une telle proposition dès le début.

**M. Horner (Acadia):** Je puis donc déduire des observations de l'honorable député qu'il est en faveur du sous-amendement et de l'amendement dont la Chambre est saisie?

**M. Thompson:** J'ai dit que j'étais en faveur du sous-amendement proposé hier relativement à la tenue d'un plébiscite.

**M. Horner (Acadia):** Êtes-vous prêt à l'appuyer?

**M. Thompson:** Ne m'attribuez pas des paroles que je n'ai pas dites.

**M. Horner (Acadia):** C'est pour cela que nous voulons que vous vous expliquiez complètement.

**M. Thompson:** Dès le début, bien avant que la Chambre soit saisie du projet de résolution sur le drapeau, j'ai parlé d'un plébiscite. Cependant, je mitige mon affirmation en ce moment, car d'après la façon dont le gouvernement a présenté l'affaire et la tournure

du débat, j'estime qu'un plébiscite n'offre pas de solution au problème à l'heure actuelle; il aurait fallu prendre cette décision plus tôt.

**L'hon. M. Churchill:** Vous battez en retraite.

**M. Horner (Acadia):** Vous ne voterez jamais contre les libéraux.

**M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, la plupart des députés ont sûrement été très impressionnés par la sincérité avec laquelle l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski) a prononcé cet après-midi son discours, à mes yeux, excellent. Je suis heureux qu'une petite comédie se soit déroulée depuis, avant que je prenne la parole, car je crois qu'il serait fort difficile de l'émuler.

En ce qui concerne les propositions de l'honorable représentant de Red-Deer (M. Thompson), chef du Crédit social, je suis d'accord avec lui sur un point: la question devrait être déférée à un comité. Toutefois, il me semble très significatif et très curieux qu'il propose d'imposer une limite d'un mois au comité et de restreindre également la discussion ultérieure des chefs de parti, même si le comité devait faire une recommandation qui ne serait pas acceptée à l'unanimité. Ni l'honorable représentant, ni aucun membre du gouvernement n'ont jamais pris la peine d'expliquer la nécessité de cette hâte. Pourquoi faut-il que ce problème soit réglé dans un délai déterminé ou de façon aussi rapide? Pourquoi faut-il que cette question soit étudiée sans arrêt? Certes, les députés qui se préoccupent tellement de l'adoption d'un nouveau drapeau doivent croire la question assez sérieuse pour vouloir que la Chambre l'étudie à loisir, afin que chaque député puisse être entendu et que la Chambre puisse entendre et examiner l'opinion de tous les Canadiens.

Si l'honorable député de Red-Deer était sérieux dans le discours banal qu'il vient tout juste de prononcer, il aurait dû, au moins, expliquer la nécessité d'une telle hâte. S'il veut que la question soit déférée à un comité, pourquoi lui imposer un délai quelconque? Qu'est-ce qui nous presse de finir le débat sur le drapeau? Je ne puis comprendre pourquoi il faudrait limiter à 15 le nombre des membres du comité. Je suis certain que la Chambre sait qu'un comité parlementaire avait déjà été chargé d'étudier cette question et qu'il avait abouti à un certain accord. A ce moment-là, aucune limite de temps n'avait été imposée et le comité a fini ses travaux au bout d'un temps raisonnable. Il a fait des recommandations fort raisonnables que la Chambre a, je crois, bien accueillies dans l'ensemble.



La seule raison des difficultés actuelles dans le débat sur le drapeau, est la manière dont le gouvernement a abordé la question. Il me semble que celui qui a la témérité de faire une proposition semblable à celle de l'honorable député, devrait traiter du facteur temps et nous donner les raisons de cette hâte. Pourquoi le gouvernement ne pourrait-il pas mettre de côté ce problème très litigieux et présenter des mesures plus urgentes. Pourquoi ne laisse-t-il pas cette affaire en suspens pendant quelque temps pour permettre aux esprits de se calmer et aux pourparlers de suivre leur cours? Pourquoi devons-nous changer de drapeau national dès maintenant?

J'ai été fort soucieux cet après-midi, lorsque l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a posé une question au premier ministre (M. Pearson), de voir la réaction de certains soutiens du gouvernement. Ils ne veulent accepter aucun compromis à ce sujet. Le gouvernement devrait maintenant se rendre compte que la majorité des Canadiens ne sont pas en faveur du drapeau trifolié. Je suis disposé à admettre qu'il se peut que la plupart des Canadiens veuillent modifier notre drapeau national actuel, mais comme le gouvernement insiste pour qu'un seul drapeau soit examiné et comme l'opposition se rend compte que la majorité des Canadiens ne veulent pas de ce drapeau, nous avons un devoir très simple à remplir, c'est de nous assurer que la résolution sur le drapeau ne sera pas adoptée.

Une seule difficulté s'est posée tout le long du débat, un seul élément qui a suscité la division au pays: la façon de traiter la question du drapeau. Après tous les discours qui ont été prononcés, les lettres et les articles de journaux qui ont été cités, le premier ministre doit sûrement se rendre compte que c'est sa façon de traiter la question qui suscite la division au pays. Une fois l'erreur signalée et devenue flagrante comment un homme peut-il s'en tenir à une méthode clairement aussi fâcheuse? Cela déroute, j'imagine, même les plus loyaux des députés libéraux de l'arrière-ban. Je me sentirais un peu plus rassuré si le premier ministre ou même un partisan du gouvernement nous avait démontré l'urgence de cette question du drapeau.

Nous leur avons demandé à maintes reprises pourquoi se hâter. Personne ne nous a encore expliqué la précipitation du gouvernement. J'écouterais volontiers n'importe quel député et j'espère qu'un des honorables vis-à-vis nous dira pourquoi cette question doit être expédiée sans qu'on puisse souffler. Je n'y vois qu'une seule explication: la réputation qu'a le premier ministre de battre en retraite et de faire volte-face, et il craint de bouger à l'heure actuelle. Compte tenu de l'insistance apportée, de l'agitation actuelle au pays, des lourdes

exigences fondées en bonne logique, c'est le moment ou jamais, pour le premier ministre, de réviser sa position et de recevoir l'approbation de tout le pays.

La dernière fois que j'ai participé à ce débat, monsieur l'Orateur, je n'ai cité que de courts extraits de deux lettres, parce que j'étais désolé de la division qui existe dans notre pays. Il est affligeant de voir l'animosité qu'on éprouve contre le Québec. Je me suis donc borné à lire de courts passages de ces lettres. Après avoir écouté l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski), j'estime que j'aurais peut-être mieux fait de m'attarder sur ce point. Il est certain que nous ne favorisons pas l'unité nationale en fermant les yeux sur les sentiments de la population. Il est fort possible qu'une partie de la correspondance que reçoivent les honorables députés vient de déséquilibrés, de personnes au langage peu mesuré ou violent, mais un député sensé n'en tient pas compte, ou si peu.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas ici. Le courrier est trop volumineux et le ton de nombreuses lettres indique un si haut degré d'intelligence et de responsabilité que nous devons prendre au sérieux ces symptômes de la maladie qui sévit dans le pays depuis que le premier ministre a adopté cette façon de changer notre drapeau national. Seul quotidien du Nord de l'Alberta, le *Journal*, d'Edmonton, dessert la moitié de la province. A mon sens, c'est un journal assez sérieux; les seules fois où je pense le contraire, c'est lorsqu'il prend position contre moi au cours des campagnes électorales. A part cela, je suis sûr que les éditeurs et les rédacteurs font du mieux qu'ils peuvent. Dans la livraison du 25 août, la moitié supérieure de la page 4 était consacrée à une photo du premier ministre, étalée sur trois colonnes, et à un article intitulé «Au bord du désastre?»

Je devrai peut-être consigner tout l'article au compte rendu, non parce que j'y souscris, mais parce que les sentiments qui y sont exprimés sont tellement répandus dans l'Alberta septentrional que le journal a cru devoir les souligner. Voilà pourquoi j'appelle l'attention de la Chambre sur cet article. Avant l'inauguration du présent débat, personne n'aurait su déceler du ressentiment et de la confusion dans ma région. Certes, depuis plus d'un an, les gens se demandent ce que sont exactement les exigences du Québec et à quoi correspond ce nouveau sentiment de nationalisme dans la province d'expression française. L'article porte en sous-titre: «La division du Canada est peut-être la seule solution d'après H. B. Turner, d'Edmonton.» J'ignore qui est M. Turner. Je l'ai peut-être rencontré une fois, il ne s'en souvient pas. Voici ce texte:

Je dirais que le gouvernement libéral, ce gouvernement de chantage, de M. L. B. Pearson, a fait davantage pour dissoudre la Confédération qu'aucun groupe n'aurait pu le faire de propos délibéré.

Ce n'est que le premier alinéa. Il contient le mot «chantage». Je dirai que si l'on a cette impression, elle est due au manque d'explications à la Chambre sur la hâte avec laquelle le gouvernement souhaitait faire adopter ce drapeau. Personne ne nous a expliqué cette façon de procéder, et les raisons qu'on avait d'y recourir. Les tenants du gouvernement n'ont pas soufflé mot à ce sujet. Il y a eu un refus obstiné et constant de traiter la question du drapeau de la façon dont on l'avait fait auparavant, et l'on est demeuré aveugle et sourd à la situation actuelle au Canada. Le député de Red-Deer (M. Thompson) a eu l'effronterie d'affirmer que chaque fois que la Chambre se discrédite, c'est nous qui en sommes responsables, et que ce débat sur le drapeau rabaisse le niveau accepté à la Chambre. Or, si le gouvernement est résolu de nous imposer un drapeau de cette façon, bien que la majorité du public n'en veuille pas, si nous n'avons pas le choix et qu'il refuse de traiter la question autrement que par la force, nous ne saurions que faire tout notre possible pour l'empêcher d'y parvenir.

Puis-je dire qu'il est cinq heures, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant:** Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire des avis de motion, des bills d'intérêt privé et d'intérêt public.

## DEMANDES DE DOCUMENTS

### CORRESPONDANCE AVEC LE MAÎTRE DE POSTE DE THETFORD-MINES (P.Q.)

L'ordre du jour appelle:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de la correspondance, des télégrammes et des lettres échangés entre le ministre des Postes, son adjoint, son secrétaire parlementaire ou le sous-ministre de ce même ministère et le maître de poste de Thetford Mines, à partir du 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1964.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Relativement à cet avis de motion, puis-je dire que j'ai eu un entretien avec le ministre des Postes et que j'ai constaté que les renseignements que je cherchais peuvent s'obtenir du ministère des Travaux publics. J'ai reçu ces renseignements du ministère des Travaux publics, de sorte qu'il est inutile de débattre cette motion. J'aimerais, si la Chambre y consent, retirer la motion.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député a-t-il la permission de retirer la motion?

**Des voix:** Entendu!

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

SÉCURITÉ—RECHERCHES ET ENQUÊTES

L'ordre du jour appelle: Suite du débat sur la proposition de motion de M. Orlikow:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les déclarations et directives émanant du gouvernement et transmises aux ministères de l'État, au cours de l'année écoulée, relativement aux recherches et enquêtes visant la sécurité.

**M. Knowles:** La Chambre consent-elle à remettre la suite de ce débat?

**M. l'Orateur suppléant:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Entendu!

(L'ordre est réservé.)

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n° S-39 sur la *Meota Pipe Lines Ltd.*—M. Nugent.

LA «BANK OF WESTERN CANADA»

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 20 août, de la motion de M^me^ Konantz en vue de la 2^e^ lecture du bill S-6, loi constituant en corporation la *Bank of Western Canada,* et sur la motion proposée par M. Perron.

*(Texte)*

**M. P.-A. Boutin (Dorchester):** Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord pour appuyer l'amendement qu'a proposé l'autre jour l'honorable député de Beauce (M. Perron), à savoir que nous ne devrions pas lire le bill S-6 une deuxième fois, mais que ce bill devrait être différé pour six mois, et pendant ce temps, je crois bien que le proposeur et tous ceux qui appuient le bill auraient l'occasion d'étudier attentivement les remarques de l'honorable député de Beauce. Ils pourront en même temps constater le bien-fondé de ses paroles, ainsi que les propositions et suggestions qu'il a faites à la Chambre à ce propos.

Dès le début de mes remarques, je dois dire que si je participe à «l'enterrement» de ce bill, ce n'est pas que je veuille priver qui que ce soit du droit de gagner sa vie, mais parce qu'il s'agit d'une question de principe.

Ce bill aurait été présenté par qui que ce soit à la Chambre que je me serais opposé quand même à son adoption, parce que mes commettants m'ont précisément élu à la Chambre pour que je contribue à changer le système monétaire que nous subissons depuis que la Banque du Canada a cédé ses pouvoirs à des banques à charte.

Je croirais donc manquer à mon devoir si je laissais passer ce bill, aujourd'hui, sans donner mon opinion sur les banques actuelles et le système monétaire présent.

Je dois vous dire que je suis fort surpris de constater que ceux qui demandent à grands cris de nationaliser à peu près tout ce qui appartient à l'entreprise privée ne songent guère à vouloir nationaliser la première entreprise de toutes, de laquelle dépendent toutes les autres entreprises, tous les particuliers, c'est-à-dire celle qui est connue sous le nom de banques à charte.

Personne ne parle de nationaliser les institutions de crédit dont dépend pourtant, dans une proportion de plus de 90 p. 100, l'activité économique des individus qui composent la nation.

Il faudrait tout nationaliser, selon certains, sauf la roue d'engrenage, ou le moteur si vous voulez, de tous les trusts que l'on parle de nationaliser aujourd'hui. On veut détruire les trusts existants mais on ne veut pas détruire la mère de tous ces trusts.

Ce raisonnement est aussi ridicule que si, pour se débarrasser des abeilles, on perdait son temps à les tuer mais on continuait à nourrir la Reine qui est responsable de ce dont on désire se débarrasser.

Et ce qui est pire encore, monsieur l'Orateur, c'est qu'au lieu de détruire d'abord le grand responsable de ce fléau, on se permet de demander la permission d'en ajouter d'autres qui feront autant de mal que le premier.

Cette comparaison, quelques-uns la trouveront quelque peu folichonne, mais elle est une réplique exacte de ce qui se passe réellement dans notre économie.

Actuellement, nous avons huit banques à charte qui distribuent et «contrôlent» le sang économique de toute la nation, c'est-à-dire l'argent. Pouvons-nous être fiers des réussites réalisées grâce à ces institutions jusqu'à maintenant? Pouvons-nous dire que ces banques ont rempli véritablement leur rôle quand nous voyons les résultats auxquels elles sont arrivées?

Le pays ne cesse de s'endetter de jour en jour, d'année en année; c'est le problème auquel ont à faire face toutes les institutions ou les particuliers.

Le pays a-t-il besoin d'argent? Vitement il emprunte des banques à charte! Les provinces ont-elles besoin d'argent, vite elles aussi empruntent des banques à charte! Et le même phénomène se produit pour nos municipalités, pour nos commissions scolaires!

Est-il normal, monsieur l'Orateur, qu'un gouvernement qui pourrait ordonner à la Banque du Canada de créer l'argent néces-

saire, qui pourrait emprunter directement de cette banque, soit obligé de passer par des banques à charte qui appartiennent à des particuliers? C'est tout à fait illogique, et c'est pourtant ce que fait le gouvernement actuellement.

Ici, je demanderai au député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) ce qu'il penserait de la suggestion que je vais faire. Je m'adresse à lui parce qu'il est le dernier à vouloir comprendre ce que nous voulons redresser, parce que, précisément, il ne comprend pas le système actuel.

Que penserait-il si, à la fin du mois, lorsqu'il reçoit tout près de $3,000, je lui demandais de me remettre cet argent et ensuite de m'emprunter l'argent qu'il m'a remis? C'est ce que fait actuellement la Banque du Canada. Elle donne son argent aux banques à charte et c'est le gouvernement qui emprunte des banques à charte, en leur versant un intérêt.

En face de la puissance des banques à charte, présentement, sommes-nous surpris de voir le gouvernement canadien—qu'il soit de n'importe quelle couleur—à la merci de quelques centaines de personnes qui en font ce qu'elles veulent, puisqu'elles ont le pouvoir de restreindre ou d'élargir le crédit!

Comment se fait-il qu'en temps de paix, nous soyons obligés de nous serrer la ceinture, à cause du manque d'argent, alors que pour produire des engins de destruction, nous trouvions immédiatement l'argent nécessaire?

Est-ce que ces bras que nous mettons à l'ouvrage en temps de guerre ne sont pas là en temps de paix? Est-ce que les matériaux que nous employons pour construire des engins destructeurs ne sont pas là en temps de paix? Est-ce que toutes les richesses naturelles que nous exploitons en temps de guerre ne sont pas là en temps de paix aussi? Comment se fait-il que nous ne soyons pas capables d'utiliser toutes ces énergies, toutes ces richesses en temps de paix pour construire, pour améliorer, pour agrandir? Comment se fait-il que nous ne soyons pas capables de mettre ces gens à l'ouvrage, de bâtir, etc., en temps de paix?

C'est qu'en temps de paix, on ne met pas en relation le crédit réel dont la capacité de production et de consommation est à la base, avec le crédit bancaire. C'est pourquoi il est anormal que le crédit de la société soit monnayé par des institutions privées au lieu de l'être par un organisme social de crédit qui verrait à faciliter le crédit dans les régions où le besoin s'en fait le plus sentir.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a présentement assez de pieuvres qui vivent aux dépens de la population canadienne.

Quand on songe que le gouvernement canadien ou le Parlement est disposé à accorder à un nouvel organisme le moyen de faire comme les autres banques à charte, c'est-à-dire de vivre aux dépens de la population qui paie pour le soutenir, on constate que ce gouvernement travaille simplement pour ces pieuvres, comme nous appelons les gens de la finance, eh bien! on est content de pouvoir contribuer à «tuer» ce bill, parce qu'il y a assez de banques à charte, actuellement, que nous n'en avons pas besoin d'autres.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la question de savoir, ainsi que le disait mon collègue de Dorchester (M. Boutin), s'il faut «enterrer» un bill ou simplement en empêcher l'adoption ou en disposer. Dans le cas présent, selon moi, il est inutile d'avoir une banque supplémentaire connue sous le nom «canadien-français» de *Western Bank of Canada*. Je vois qu'à un endroit dans le bill, on fait mention à la page 5, que cette banque pourrait également porter le nom de Banque de l'Ouest canadien. Alors, il est encore présenté tel qu'il est à la première page, soit *The Bank of Western Canada*. Mais je laisse de côté ce petit détail.

Monsieur l'Orateur, le parrain de ce projet de loi a dit qu'en ajoutant une autre banque à celles qui existent déjà, dont les banques à charte, on offrirait plus de crédit au pays. Cela est faux.

On a déjà procédé à la centralisation de plus d'une trentaine de banques au cours des 60 dernières années; on les a même réduites au nombre de huit, sous l'empire de la loi sur la Banque du Canada; alors, serait-il justifiable d'en ajouter deux autres, aujourd'hui?

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le nombre qui compte mais justement ce qu'elles peuvent faire. Dans le moment, je crois que les banques à charte sont invitées à imposer des restrictions au crédit. Si le gouvernement «contrôlait» lui-même son propre crédit, ses émissions de crédit, on ne serait pas obligés, de temps à autre, d'en subir les restrictions et leur effet sur un système financier qui, lui-même, fait défaut.

Je remarque, parmi les noms des actionnaires ou de ceux qui demandent l'institution en corporation de cette banque, le nom de l'honorable député de Winnipeg-Sud (M^me^ Konantz) et également le nom de l'ancien président de la Banque du Canada, M. Coyne, qui, on le sait fort bien, a éprouvé, en 1954, certaines difficultés au sujet de ses idées sur l'économie canadienne et surtout au sujet des restrictions du crédit, alors qu'il disait depuis quelques années que les Canadiens vivaient au delà de leurs moyens et qu'aujourd'hui, il leur fallait se serrer la ceinture.

Ce n'est pas la question d'ajouter ou de ne pas ajouter de banques. Nous, créditistes, avons peur que ces banques «contrôlent» l'émission du crédit de la nation et non pas le gouvernement. C'est ce que nous voulons changer.

Alors, si nous sommes limités à un montant déterminé lorsque le gouvernement dit qu'il «contrôle» le crédit, comment croire que ça va donner plus de crédit s'il y a plus de banques? Lorsque vous avez huit livres à partager entre huit personnes, chaque personne aura une livre, mais s'il y a dix personnes, on ne peut arriver à donner une livre par personne. Si nous avons neuf ou dix banques à charte, cela mettra plus de crédit à notre disposition, au dire du gouvernement; mais c'est justement là qu'il prouve la fausseté de sa théorie monétaire. «Plus nous aurons de banques, plus nous aurons de crédit!» C'est faux. Le crédit, normalement, devrait être proportionnel à la production totale, à la possibilité productrice du pays, de sa main-d'œuvre, de ses richesses naturelles.

Ce n'est pas le secteur privé qui manque de crédit, aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, les banques à charte sont des institutions financières privées qui devraient financer simplement le secteur privé dans l'économie canadienne. Au fait, si je vais chercher du crédit à la banque, il est normal qu'elle exige un intérêt. En me prêtant de l'argent, la banque me rend service et je dois lui payer un intérêt, tout comme l'ouvrier qui travaille a droit à son salaire. Ceci s'applique dans le secteur privé de l'économie canadienne. Cependant, il n'y a aucune raison pour augmenter le nombre de banques à charte que notre pays compte actuellement, car elles peuvent faire la même chose, c'est-à-dire rendre service à la population.

Par ailleurs, lorsqu'on emprunte de l'argent d'une banque à charte, on doit payer de l'intérêt, cet intérêt est inclus dans le prix final de l'article qu'on vend. Dans ce cas-là, l'intérêt de la banque est couvert. Mais là où ce système actuel fait défaut, c'est que nous n'avons pas d'institutions financières publiques qui pourraient fournir le crédit public, lequel est une chose tout à fait différente. C'est un autre secteur de l'économie qu'on semble oublier. Il appert qu'on ne peut établir la différence entre le crédit privé et le crédit public.

Quand je parle d'un manufacturier, je parle du crédit privé. Il en est de même quand je parle du crédit fait à un cultivateur qui récolte des «patates»; c'est un crédit privé. Au fait, l'argent qu'il investit dans sa terre ou dans sa machinerie, pour produire ses «patates», constitue un crédit privé.

Mais lorsque je parle de ponts, de grandes routes, d'aqueducs, de viaducs, bref de n'importe quel secteur des services publics qui servent à tout le monde en général et à personne en particulier, là il faudrait que le tout soit financé de la même manière que le secteur privé est financé par le crédit privé. En conséquence, il faudrait que les entreprises publiques soient financées par le crédit public.

Il est aussi illogique d'aller puiser dans les fonds privés pour financer les affaires publiques qu'il l'est de puiser dans les fonds publics pour financer les affaires privées. Aujourd'hui, on profite du revenu du secteur privé pour financer nos trottoirs, nos aqueducs, nos écoles, nos rues, nos chemins et nos ponts. L'argent nécessaire à ces constructions vient du secteur privé et de nulle part ailleurs. Je suis d'avis qu'on pourrait obtenir le crédit nécessaire, sans intérêt, sans être obligés de passer par une banque à charte.

Au lieu de nous proposer d'ajouter une nouvelle banque à charte au huit qui existent déjà, pourquoi n'utilise-t-on pas la Banque du Canada dans les différentes provinces du pays, en y établissant des succursales pour financer les entreprises publiques. A ce moment-là, les banques à charte s'acquitteront merveilleusement bien de la tâche de financer le secteur privé.

A mon sens, et en tant que professeur de mathématiques, je suis d'avis que la suggestion d'établir une nouvelle banque est absolument illogique et anti-mathématique. Qu'on n'essaie pas de nous faire avaler cette sorte de théorie.

S'il est illogique de prendre le crédit public pour l'investir dans le secteur privé, il est autant et même plus illogique de prendre le crédit privé et de l'injecter dans le secteur public pour financer les affaires publiques.

Le pont ne m'appartient pas, le chemin ne m'appartient pas en tant que député ou individu de cette société; ils ne sont pas à moi, même s'ils appartiennent à tout le monde. Si la Banque du Canada, au moyen de succursales, finançait le secteur des affaires publiques, on paierait beaucoup moins d'intérêt pour la construction de grandes routes ou de ponts. On pourrait rembourser le coût de la construction selon la dépréciation de l'objet construit ou de la ressource naturelle mise en valeur.

S'il s'agit d'un pont qui vaut 3 millions de dollars, la dépréciation est de tant par année—les ingénieurs le savent—et l'on récupère l'argent d'après la dépréciation, d'année en année. Si le pont a coûté 3 millions et que la dépréciation est établie à 5 p. 100 par année, qu'on recueille les fonds pour la construction du pont à raison de 5 p. 100 par année. Le pont sera ainsi financé par le crédit public, sans intérêt, évitant d'en payer le coût trois fois.

On sait qu'une fois la construction d'un pont terminée, la dépréciation entre en jeu. Le pont ne produit rien et ne prend pas de valeur; comment se fait-il qu'on doive le payer trois fois? En utilisant le crédit public, on émettrait le crédit, et une fois le pont terminé, on aurait fini de le payer.

[M. Langlois.]

Monsieur l'Orateur, je demande au ministre sans portefeuille (M. Dupuis) de prêter attention à ce que je dis. Je lui demande de s'ouvrir les oreilles et de bien écouter; il constatera dans quelle situation ridicule nous sommes. Qu'il établisse la valeur totale de toute notre production, et il constatera que nous devons plus que ce que nous avons en valeur. Je parle ici du total des dettes du pays et du total de ses valeurs. On en arrive à une dette plus élevée que nos comptes recevables. Qu'on fasse la même chose pour les États-Unis, le pays le plus riche du monde pourtant. Les États-Unis, après avoir ramassé tout ce qui leur est dû, plus tout ce qu'ils doivent, sont encore endettés.

En faisant ces calculs, on en arrive inévitablement au fait que chaque pays a une dette, à la fin. Comment se fait-il que chaque pays ait une dette, alors qu'il a ramassé tous ses comptes recevables? Envers qui est-il endetté? C'est là que j'aimerais que l'honorable ministre sans portefeuille prenne le temps de figurer et calculer où est le défaut. A ce moment-là, il comprendra sans doute qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans notre système financier.

C'est pourquoi je suis d'avis que c'est nous qui devons apporter les changements. On rencontre inévitablement la misère lorsque nos lois humaines viennent en conflit avec les besoins logiques et naturels de nos citoyens. Alors, il est illogique de vouloir mettre une autre banque à charte à notre disposition, alors qu'il y en a déjà huit qui font un travail merveilleux et avantageux, qui peuvent créer autant de crédit privé que le secteur privé en a besoin. Ce qui fait défaut, c'est que le secteur public doit être financé avec l'argent du secteur privé, ce qui entraîne nécessairement un manque de crédit dans le secteur privé.

Pourquoi, dans le secteur public, doit-on parfois rembourser quatre fois le coût de construction? C'est un peu comme les roues d'une automobile; les roues du secteur privé et du secteur public roulent trop vite l'une pour l'autre?

En fait, lorsque vous avez une petite roue et une grosse roue, vous tournez en rond. C'est exactement ce qu'on fait ajourd'hui. Il y a une roue qui tourne plus vite que l'autre. Ce que nous voulons, c'est balancer les deux roues. A ce moment-là, nous irons où nous voudrons et non pas où les roues voudront nous mener.

Monsieur l'Orateur, je vais m'opposer à la création d'une autre banque à charte tant et aussi longtemps que je serai député. Je ne m'opposerais peut-être pas à l'établissement d'une banque provinciale. Mais là encore, il s'agirait de savoir si elle financerait le secteur privé et le secteur public, car si elle avait pour but de financer le secteur privé, je m'opposerais à son institution.

C'est le financement dans le secteur public qui fait défaut aujourd'hui. On devrait pouvoir financer des entreprises publiques sans être obligés d'en payer le coût quatre ou cinq fois; autrement, il y aura toujours des restrictions de crédit, et il nous sera impossible d'équilibrer les choses, ce qui n'est pas permis dans un pays comme le Canada, lequel devrait être le plus riche au monde et où l'on rencontre encore des gens qui crèvent littéralement de faim; tout cela est attribuable à notre système financier tel qu'il existe présentement.

Monsieur l'Orateur, je m'oppose à l'adoption du bill, et je vais continuer à m'y opposer.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, quand je lis le bill ayant trait à l'institution de la *Bank of Western Canada* et que je constate qu'il émane du Sénat, je pense immédiatement au fait que les membres du Sénat ont refusé de proposer un autre bill qui était réclamé par tous les citoyens d'une province. Ils l'ont refusé carrément, sans donner d'explications. Et ils acceptent de présenter à la Chambre des communes un bill d'un intérêt complètement privé, un bill provenant de particuliers qui demandent qu'on ajoute une banque aux huit banques à charte que nous avons déjà au Canada.

Je ne sais pas si cela est dû à l'âge des sénateurs, que je respecte, mais c'est prendre les choses un peu à l'envers que de commencer par refuser ce qui est demandé par près de deux millions d'habitants, pour accorder ensuite une faveur spéciale—parce qu'une banque à charte, c'est une faveur spéciale—à des gens comme M. Coyne et tous ceux dont les noms sont énumérés ici.

Peut-être nous accusera-t-on d'être contre les banques à charte. Mais nous sommes pour rendre justice à la majorité de la population. Or, si jamais la Chambre des communes devait accorder un autre permis de banque à charte, je dis et je soutiens qu'elle devrait d'abord favoriser la majorité de la population, en accédant à une demande faite par toute une province, avant d'accéder à la demande de deux ou trois particuliers.

Sans doute dira-t-on que plusieurs noms figurent ici, mais nous savons trop, aujourd'hui, ce qu'est une banque à charte, pour nous arrêter à cette liste de noms.

Monsieur le président, je ne suis pas contre les banques à charte, en tant qu'elles restent dans leur domaine. Mais à partir du moment où elles empiètent sur le domaine public et surtout quand ce gouvernement leur donne, par un acte légal, le droit d'accomplir ce que, seule, une banque nationale devrait accomplir, nous nous opposons.

Nous nous opposons, non pas aux banques elles-mêmes, mais aux pouvoirs spéciaux et aux faveurs qui leurs ont été octroyés par les gouvernements antérieurs. Je ne veux pas juger ces gouvernements, mais ils étaient censés administrer les affaires du pays dans l'intérêt du peuple. Or, je vous assure que nous nous posons de terribles points d'interrogation au sujet des banques à charte.

Monsieur le président, si nous devions multiplier le nombre des banques à chartes, actuellement, qu'est-ce que cela changerait, tant et aussi longtemps que nous conserverons ce principe monétaire, ce crédit de singe? On accuse les créditistes d'avoir voulu faire de l'argent de singe, mais personne ne se rend compte, aujourd'hui, que nous avons le plus beau crédit monétaire de singe qui ait jamais existé.

Que nous ayons un, deux, trois, dix, vingt ou cinquante centres de ces émissions de crédits—je dis ces émissions de crédits parce que, justement, tout le monde sait qu'aujourd'hui, la grande spécialité des banques à charte, c'est d'émettre des crédits nouveaux—si nous conservons toujours le faux système monétaire que nous avons aujourd'hui, cela ne changera pas grand-chose. Cela apportera peut-être plus de concurrence entre les gageurs sur le contribuable, parce que je regarde ce que nos banques accomplissent aujourd'hui et je les considère bien plus comme des barbottes en économie que des maisons de comptabilité sérieuses qui auraient pour but de travailler dans l'intérêt de chaque concitoyen.

D'ailleurs, nous ne pouvons pas le leur reprocher, parce que ce sont des institutions privées qui agissent pour des «intérêts» privés.

Mais le tort qu'a le gouvernement, c'est d'essayer de leur faire jouer un rôle public. Justement, ce rôle devrait être joué par la Banque du Canada. C'est à ce stade qu'on a faussé les principes en n'enseignant pas au peuple ce qu'est un vrai système monétaire, car après tout, un vrai système monétaire, établi logiquement, c'est tout simplement une comptabilité.

Aujourd'hui, nous, du Crédit social, disons que cette comptabilité doit être tenue par la Banque du Canada et qu'elle doit être nationalisée.

S'il y a une chose au monde qui doit être nationale, c'est bien le sang économique d'une nation qu'est le système monétaire.

On parle, aujourd'hui, de tout nationaliser, dans la province de Québec comme dans les autres; on nationalise l'électricité, on veut nationaliser les fabriques de papier. C'est ridicule! C'est essayer de prendre un ours par le bout de la queue!

[M. Gauthier.]

Les ministres le savent; ils ne peuvent pas parler, sans doute, parce qu'ils sont trop attachés, mais s'ils étaient réellement sincères et s'ils travaillaient vraiment pour le public et le contribuable, ils viendraient ici, monsieur le président, au Parlement, et ils poseraient le geste qui délivrerait et libérerait notre économie nationale de tous ces financiers privés à qui on a donné plein pouvoir pour vider les poches des contribuables.

Et s'il y a une chose au monde qui doit être nationalisée par le gouvernement, c'est bien le système monétaire. Que fait-on aujourd'hui? On dit: Nous avons le contrôle monétaire—parce qu'on lit dans de volumineux rapports d'économistes célèbres que lorsqu'un pays a perdu 65 p. 100 du contrôle monétaire, il est en faillite.

Eh bien, imaginez-vous que nous, au Canada, ne contrôlons que 10 p. 100 de notre système monétaire! Je me demande si nous ne sommes pas trois fois en faillite, car nous avons perdu le contrôle de notre système monétaire, et ceci aux mains des financiers à qui a été donné le plein pouvoir de contrôler les banques à charte.

Nous avons perdu le contrôle de plus de 90 p. 100 de notre crédit. En effet, que contrôlons-nous aujourd'hui? Seulement l'émission de papier-monnaie! Nous ne contrôlons que la monnaie légale, et ce depuis pas très longtemps, soit depuis environ 1934, car avant cela—les jeunes s'en souviennent moins bien, mais les plus âgés s'en souviennent très bien—chacune des douze banques à charte du Canada imprimait sa propre monnaie. C'est pour cela qu'on voyait sur chaque billet de banque le nom de la banque—par exemple, Banque Provinciale, Banque de Montréal, ou les noms de chacune des différentes banques qui existaient à l'époque.

Sur quoi s'appuyait-on, dans ce temps-là, pour émettre cette monnaie? Il fallait que chaque banque ait dans ses voûtes une valeur or égale à la valeur de papier-monnaie qu'elle imprimait.

Vous me direz: Alors, qu'est-il arrivé, s'il a fallu changer tout le système? Eh bien, il est arrivé qu'on s'est rendu compte que le papier-monnaie affluait d'une banque à l'autre, à un tel rythme qu'on avait des excédents monétaires. On s'est alors rendu compte qu'il n'y avait plus d'or dans certaines banques pour garantir le papier-monnaie qu'elles émettaient.

C'est alors que le gouvernement King, je crois, a enlevé cette permission aux banques à charte d'imprimer le papier-monnaie, et a décrété qu'à l'avenir seule la Banque du Canada aurait le droit d'émettre le papier-monnaie. Et alors on a dit aux banques à charte: Si vous voulez du papier-monnaie, vous n'avez qu'à l'acheter de la Banque du

Canada. Et, c'est ce qui se fait encore aujourd'hui.

La Banque du Canada contrôle, à 100 p. 100, le papier-monnaie. Si une banque à charte a besoin de papier-monnaie supplémentaire, elle n'a qu'à se présenter à la Banque du Canada et acheter de cette institution le papier-monnaie dont elle a besoin. Je dis cela parce que, précisément du côté de la monnaie légale, la banque à charte joue son vrai rôle.

La banque à charte est une maison qui fait le commerce de l'argent et non une maison qui crée de l'argent; les banques à charte sont des institutions indispensables à l'ensemble économique de notre pays, mais cela uniquement en tant qu'elles jouent leur rôle qui est celui du commerce de l'argent. Qu'elles prennent les dépôts de leurs clients pour les prêter, ça va. Si elles n'en ont pas assez, elles en achètent à la banque centrale pour le prêter à un petit intérêt. Cela, c'est le rôle des banques à charte.

Tant et aussi longtemps que les banques à charte ne reprendront pas le rôle qui leur est propre, le Canada s'endettera de plus en plus, parce qu'aussi longtemps que le Canada ne contrôlera qu'une partie de sa masse monétaire, qui est la monnaie légale, et qu'il laissera contrôler le crédit monétaire qui forme la balance de la masse monétaire, tant et aussi longtemps qu'on laissera émettre ou créer de toute pièce ce crédit monétaire nouveau par les banques à charte, qui sont des institutions privées, aussi longtemps que ce gouvernement permettra à ces industries privées de créer le bien du pays et de le prêter de nouveau au pays, je dis que c'est perpétrer un vol magistral, dont le Parlement est responsable devant la nation. A mon avis, c'est un tort qu'on doit redresser.

Si, pour corriger le système monétaire légal, le gouvernement de l'époque a dû prendre des moyens radicaux en vue de contrôler, à 100 p. 100, sa monnaie légale, s'il a dû interdire temporairement toutes les banques et leur imposer d'autres conditions, eh bien, je dis que le remède qui était bon dans ce temps-là pour la monnaie légale vaut aujourd'hui pour le crédit monétaire.

De même qu'avant 1934 nous avions perdu le contrôle de la monnaie légale, aujourd'hui nous avons perdu le contrôle du crédit monétaire. Il faut reprendre le contrôle de notre crédit. Le remède est là: Qu'on emploie celui dont on s'est servi pour reconquérir le «contrôle» de la monnaie légale.

Alors, tout crédit nouveau qui naîtra au Canada sera réellement un avoir pour le Canada. Si, par exemple, l'an prochain le Canada obtient une plus-value, un revenu net, un surplus, ou qu'il s'enrichisse de plus de dix milliards, qu'on inscrive donc cette somme au crédit de la Banque du Canada, qui est la banque du peuple, celle de chaque citoyen. Si, au lieu de remettre ces dix milliards aux banques à charte pour qu'elles les mettent en circulation, on les inscrit au crédit de la Banque du Canada en vue de les utiliser pour le bien des citoyens canadiens, je vous garantis que dans quatre ou cinq ans, nous n'entendrons plus parler du système d'endettement que nous avons aujourd'hui.

Supposons que l'an prochain nous ayons une plus-value de dix milliards, je suis d'avis qu'avec cette somme nous pourrions commencer par payer «nos droits de passage», faire face aux dépenses budgétaires, et il nous resterait encore une balance de trois milliards.

Mais que fait-on aujourd'hui à ce sujet pour aider le citoyen canadien qui a eu le cœur de travailler jour et nuit pour développer davantage le pays, même avec l'aide de la machine et de la science?

Que fait-on en définitive? On dit à des organismes financiers internationaux: Emparez-vous de cette production, emparez-vous de cet avoir net du pays pour le prêter de nouveau à chacun des citoyens, aux commissions scolaires, aux municipalités et aux provinces, et même au gouvernement fédéral, alors que, le lendemain, on vient nous taxer pour faire face aux dépenses budgétaires, à 100 p. 100, à même nos chèques pendant que tous les revenus de notre pays s'en vont directement dans les mains des financiers internationaux.

C'est là notre situation économique; ce sont là les résultats des faveurs spéciales qu'on a accordées aux banques à charte. Ce sont des entreprises privées auxquelles on a donné les grands pouvoirs de l'industrie publique. On leur a donné tous les pouvoirs que le gouvernement possède sur l'émission de crédits nouveaux. Et aujourd'hui, c'est la solution *sine qua non*: Eh bien, il faut s'endetter!

Comme le disait mon ami tout à l'heure: Un type avait gagné $3,000; tout heureux de son nouvel avoir, il court chez son voisin et lui dit: Prends-le, moi, je ne suis pas capable de l'administrer, c'est trop embêtant, demain je te l'emprunterai avec intérêt. C'est absolument ce que l'on fait vis-à-vis les banques à charte. On peut sortir de cette impasse si l'on cesse de dire: Il faut s'endetter.

S'il faut s'endetter, c'est qu'on est régi par un système de fou. C'est la seule raison pour laquelle on s'endette, parce que, n'allez pas croire que le Canada n'est pas assez riche pour faire vivre une petite population de 19 millions d'habitants; non, jamais.

Je suis certain que si notre économie était réellement forte, elle pourrait donner ce qui appartient aux citoyens; et pour leur donner ce qui leur appartient, il faut que le pays ait sa propre comptabilité.

Bref, pour atteindre ce but, seul l'organisme de la Banque du Canada est en mesure de donner cette comptabilité à 100 p. 100.

Aussi longtemps qu'on ne forcera pas les banques à charte à exploiter leur commerce à 100 p. 100 de leur liquidité, tout autre réforme sera inutile. C'est ce qu'on demande, c'est ce qu'il faut que ce gouvernement exige . . .

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

*(Traduction)*

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, il ne saurait y avoir de meilleure illustration du proverbe «mettre la charrue devant les bœufs» que la présentation de ce bill aujourd'hui. La Chambre doit prendre des mesures au sujet du rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier et reviser la loi sur les banques l'an prochain. Néanmoins, le gouvernement présente des mesures qui permettraient l'établissement de deux et peut-être même trois nouvelles banques au pays. Avant que la Chambre prenne une décision au sujet de l'établissement de nouvelles banques, nous devrions savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier et au sujet de la modification l'an prochain de la loi sur les banques.

D'après moi, ce n'est pas juste de demander aux députés d'approuver ou de désapprouver l'établissement d'une, de deux ou de trois nouvelles institutions bancaires, alors que nous ne savons pas en réalité ce que le gouvernement compte faire au sujet de la loi sur les banques. D'autre part, j'estime que nous n'avons pas vraiment besoin de nouvelles banques au Canada. Ces dernières années, en fait, nous avons vu diverses banques importantes se fusionner avec d'autres. Je ne parle pas de banques qui existent depuis un ou deux ans, mais d'établissements existant depuis un grand nombre d'années et qui font des affaires un peu partout au pays. Pourtant, ces institutions ont jugé bon de se fusionner avec d'autres pour élargir leurs structures et se faire une concurrence profitable à la nation. J'estime donc que nous devrions étudier ces bills très minutieusement avant de permettre à d'autres institutions bancaires de s'établir au Canada.

Quant à moi, il me semble que le gouvernement ne voulait pas affronter cette question, qu'il ne voulait pas prendre une décision définitive à savoir si, oui ou non, il y avait nécessité d'instituer plus de banques. Le gouvernement a permis à un grand nombre de personnes de faire de grosses dépenses dans le but d'établir de nouvelles entreprises de ce genre au Canada. Le gouvernement se trouve maintenant dans une position regrettable et désavantageuse, car il lui faut prendre une décision qu'il voudrait bien écarter. Il me semble que nous ne remporterons aucun succès au cours de la présente session, dans nos tentatives pour faire adopter n'importe lequel de ces bills. En conséquence, et pour la raison bien évidente que la loi sur les banques doit être révisée, j'estime qu'il serait beaucoup plus sage de retirer ces bills jusqu'à ce que nous, en qualité de députés, sachions exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire à l'égard de la loi sur les banques.

Un autre problème se pose ici et il est très important. C'est un problème qui va peser lourdement dans l'esprit de chaque député lorsqu'il étudiera cette question. Comme je l'ai signalé, nous avons vu, à plusieurs reprises, au cours des dernières années, des fusions parmi les institutions bancaires. Ce serait vraiment malheureux que d'approuver l'institution de ces banques et de découvrir d'ici un an ou deux que leur conseil d'administration a décidé de les fusionner avec une banque déjà établie et qui possède déjà de nombreuses succursales au pays, assurant les services nécessaires à la population. Ce qui adviendrait, c'est que quelques personnes retireraient des profits considérables tout simplement parce que nous, représentants au Parlement, nous aurions approuvé l'établissement de ces institutions sans être au courant de tous les aspects de la question.

La décision dont il s'agit ici est de celles dont les députés préféreraient, j'en suis sûr, ne pas assumer la responsabilité. C'est en tout cas de cette façon que je vois la chose. Le crédit ne fait pas défaut, que je sache, dans les banques que nous avons actuellement. De fait, j'ai toujours pensé que nous avions probablement le meilleur système bancaire au monde. Grâce aux succursales, notre système assure des services à des régions qui ne pourraient pas, sous un autre régime, disposer d'une succursale. Cela provient, pour une large part, du fait que nous avons un petit nombre de banques pourvues de nombreuses succursales, qui ont réussi à s'assurer l'appui de toute la nation et l'appui financier leur permettant de subir des pertes dans certaines régions, grâce aux bénéfices qu'elles pouvaient retirer dans d'autres.

Nous avons un bon système. Je n'aimerais pas qu'on fasse quelque chose pour abîmer ce système bancaire. D'autre part, si l'on me prouve qu'il n'y a rien à craindre de l'établissement d'une nouvelle institution bancaire dans notre pays, qu'elle offrira des avantages dont les Canadiens ne disposent pas présentement, que la concurrence sera avantageuse pour tous les intéressés, alors je serai certainement disposé à donner mon approbation

à l'établissement d'une nouvelle banque. Toutefois, j'ai l'impression qu'il y a de nombreuses questions qui se posent et que nous ne devrions pas établir de nouvelles institutions bancaires sur la base de considérations particulières. A mon avis, la question devrait entrer dans le cadre de la revision de la loi sur les banques par le gouvernement, à la lumière du rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire. Tant que le gouvernement ne l'aura pas fait, je crois que les députés ne devraient pas avoir à se prononcer sur le bill dont nous sommes saisis, ni sur les deux autres bills qui, si je ne me trompe, doivent nous être soumis.

D'ici à la prochaine heure consacrée aux bills privés, j'espère, monsieur l'Orateur, que le gouvernement réfléchira à ce problème, de sorte que nous ne passerons pas une autre heure à étudier le présent bill. Nous devrions connaître les projets à longue échéance du gouvernement relativement à la loi sur les banques en général, avant plus ample examen de ce bill.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'heure consacrée à l'étude des bills privés est expirée.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

### LE DRAPEAU

#### CHOIX OFFICIEL D'UN MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 septembre, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de l'honorable M. Churchill.

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, j'avais commencé mon discours quelques instants avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, mais cela ne nuira pas de rappeler à la Chambre que le fond de mes observations était celui-ci: le gouvernement s'y prend mal avec la résolution sur le drapeau, il semble maintenant y avoir un raidissement, on ne paraît pas vouloir faire de compromis, même si on ne nous explique pas pourquoi le gouvernement traite l'affaire si précipitamment et personne n'a pu expliquer aux députés ou aux Canadiens pourquoi on doit leur faire avaler de force un modèle de drapeau.

Je n'entends pas maintenir une attitude négative. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que cette résolution, ou ces résolutions, devraient être déférées à un comité de la Chambre. Je ne suis pas de l'avis de l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) qui estime que 15 membres suffiraient; à mon sens, ce comité devrait comprendre un bon nombre de députés. La plupart de nos comités comprennent 60 membres. Plusieurs éprouvent des difficultés à obtenir le quorum et je puis imaginer combien il sera difficile à 15 membres seulement de participer aux réunions du comité tout le temps, surtout lorsque certains semblent si impatients de faire vite, comme nous en avons eu des preuves.

Je me propose ce soir de souligner à la Chambre, peut-être avec plus d'insistance que je ne l'ai fait jusqu'ici, les conséquences, qui se font déjà sentir dans notre pays, de la détermination du premier ministre d'imposer de force un drapeau aux Canadiens. La situation empire, à mon sens, parce que le gouvernement persiste dans sa résolution, car même si un grand nombre de citoyens canadiens se disent en faveur du drapeau, il est évident que la majorité est contre.

L'honorable député de Red-Deer a parlé de la mauvaise réputation que le Parlement est en train de se faire. Je ne puis que répéter les paroles de l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski) qui a déclaré que c'est le gouvernement qui en est la cause. C'est le gouvernement qui a la responsabilité de mettre au point les travaux. C'est lui qui a voulu présenter cette résolution sur le drapeau. C'est le gouvernement qui a inscrit un grand nombre de mesures législatives au *Feuilleton* et c'est au gouvernement qu'il appartient d'aborder l'étude de ces mesures qui doivent remédier à certains maux dont souffre le pays ou de poursuivre l'étude de cette mesure qu'il estime être un excellent expédient politique, et qui sera un palliatif pour un grand nombre qui sont aux prises avec des difficultés économiques. C'est ce que seront les conséquences pour le pays et j'estime, pour ma part, que c'est en bonne partie parce que le gouvernement tarde trop à faire quelque chose pour la province de Québec.

Certains de nos députés de l'Est canadien, de l'Ontario et du Québec, ont reproché au gouvernement antérieur d'avoir accordé trop d'attention aux cultivateurs de l'Ouest, d'avoir trop fait pour ces derniers et pas assez pour les autres agriculteurs. Tout semblerait indiquer que le petit agriculteur québécois est dans la plus grande détresse. Il aurait besoin d'une orientation semblable à celle du

gouvernement précédent. Il demande au gouvernement actuel de prendre des initiatives en ce sens. Je crois que la difficulté est en partie attribuable au fait que tous les Canadiens, notamment ceux de l'Ouest, savent fort bien que le gouvernement fait de la politique...

**Des voix:** Bravo!

**M. Nugent:** ...en demandant à la population d'accepter une bannière au lieu de prendre les mesures concrètes que nous attendons depuis si longtemps.

Come je l'ai déjà dit, il en aurait été de même si l'on avait cherché à remédier au sort peu enviable des cultivateurs de l'Ouest au cours des trois dernières années en leur proposant d'ajouter une gerbe de blé sur le pavillon rouge et de l'arborer pour démontrer combien le gouvernement se préoccupait de leur sort. C'est de cette façon que le gouvernement actuel agit envers le cultivateur du Québec.

Je soutiens que de vouloir persuader la population du Québec qu'en tenant ce débat sur le drapeau, nous retardons l'adoption de toutes les mesures législatives qui s'imposent, c'est mentir effrontément et que ce mensonge ne peut être attribué qu'au parti qui réussit le mieux à faire avaler des mensonges, c'est-à-dire au parti libéral. Je voudrais assurer à la Chambre que je n'ai pas cherché à alimenter la discorde au pays. Dans mon dernier discours, je n'ai cité que certains extraits de quelques lettres, mais j'estime qu'il est de mon devoir d'exprimer les sentiments manifestés par suite de la conduite du gouvernement et de demander au gouvernement de revenir sur sa décision.

J'avais mentionné le premier paragraphe d'un article publié à la page 4 du *Journal* d'Edmonton. J'ai décidé maintenant d'en citer un long extrait, car je suis persuadé que son ton scandalisera nombre de députés, que cette violence les surprendra. Je sais, par suite d'entretiens privés avec quelques-uns de mes amis de langue française, qu'ils ont trouvé cela incroyable; mais ils ont dû avouer, en fin de compte, que c'était le résultat de la façon dont le gouvernement tente d'imposer ce drapeau au Canada. J'estime qu'il faut exposer cela à la Chambre afin qu'elle puisse réfléchir sur notre façon de procéder. Si la Chambre le veut bien, je lirai à nouveau le premier paragraphe:

> Je dirais que le gouvernement libéral, ce gouvernement de chantage de M. L. B. Pearson, a fait davantage pour dissoudre la Confédération qu'aucun autre groupe n'aurait pu le faire, de propos délibéré.
>
> Dans un effort pour acheter les 75 sièges du Québec, les libéraux ont ravalé la politique canadienne à son plus bas niveau en s'adressant aux sentiments nationalistes des Français.
>
> Des promesses irréfléchies et anti-constitutionnelles leur ont assuré une majorité dans le Québec aux dépens du Canada. Leur mollesse devant les pressions du Québec a valu aux libéraux l'appui des députés de langue française, peu importe leurs attaches politiques.
>
> Les stratèges libéraux qui définissent les programmes ont peut-être fait imprimer pour leurs amis des cartes de visite portant l'inscription: «Lécheurs de bottes professionnels.»

[M. Nugent.]

Je crois que le député de Jasper-Edson (M. Horner) nous avait lu cet alinéa l'autre soir. Je crois qu'il est dans l'ordre de verser ces textes au compte rendu parce que je trouve cela tellement scandaleux, mais je m'empresse d'assurer à la Chambre que ce ne sont pas mes sentiments. Toutefois, si on a réussi à persuader le *Journal* d'Edmonton de publier un article semblable, c'est parce que le journal sait bien que ces sentiments sont de plus en plus répandus dans le pays.

Je rappelle à la Chambre que, selon les paroles du premier ministre lui-même, un drapeau doit unir le pays; ce doit être une bannière d'unité. J'aurais souhaité que le premier ministre nous explique comment sa bannière unificatrice rajustera tout cela. Voici la suite de l'article:

> Le gouvernement libéral a ouvert la boîte de Pandore qu'il ne peut plus refermer. Nous sommes en présence d'un gouvernement fédéral sous la coupe du Québec.

Certes, cela reflète un sentiment né au Canada par suite des mesures prises par un grouvernement qui, sans explication et à l'encontre de tout bon sens, en dépit des sentiments du Parlement et au lieu d'avoir recours à d'autre moyens—par exemple essayer de s'assurer la collaboration des autres partis—a cherché à nous faire accepter de force cette décision. Quand on songe à la prépondérance numérique des ministres québécois au sein du cabinet, on peut croire que le premier ministre a les mains liées, et que cette résolution doit être adoptée, peu importent les conséquences.

Une bonne partie des Canadiens français souhaitent vivement un nouveau drapeau. Tout le monde le sait. En l'absence d'une explication de la part du gouvernement, on a donc le sentiment que le premier ministre s'est laissé influencé par les ministres du Québec. Que ce sentiment soit vrai ou faux et quelle que soit la hâte que ces gens aient de voir leur modèle de drapeau adopté, aucun premier ministre consciencieux ne saurait laisser ce sentiment croître, ni observer les effets de division que ce sentiment provoque à travers le pays, sans constater que ses actes divisent le Canada plus que tout drapeau ne pourrait l'unir.

J'accorde une attention toute spéciale à cet article paru dans le *Journal* d'Edmonton car il s'agit d'un journal qui a habituellement appuyé le parti libéral lors des élections et qui ne s'est pas montré trop amical à l'endroit des conservateurs au sujet du débat sur le drapeau. Encore une fois, cette question doit

avoir une certaine signification car, autrement, ce journal n'y aurait pas accordé autant d'importance. L'article se poursuit ainsi:

Notre gouvernement fédéral se propose d'imposer au reste du Canada des modifications de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui feront du Canada un pays bilingue et perpétueront de ce fait l'existence du gouvernement libéral.

Certains veulent nous faire croire que le Canada est une nation bilingue.

Elle ne l'est pas, et ce n'était d'ailleurs pas l'intention des auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de faire du français une seconde langue pour les Canadiens.

L'emploi du français au Canada nous a tous causé, de temps à autre, une certaine inquiétude. Son usage s'est beaucoup étendu. Aucun Parlement ne peut se comparer à celui-ci quant à la manière dont les Canadiens de langue française ont insisté à chaque occasion sur la place égale qu'il fallait donner au français à la Chambre. Je dirais, en outre, qu'aucune résistance n'a été opposée à cette tendance, sauf lorsque, dans un comité, il s'est révélé impossible de fournir un système d'interprétation simultanée, alors que nous avions l'impression que les Canadiens français étaient tous capables de comprendre l'anglais, bien que l'inverse ne fût pas le cas, et que, dans l'intérêt de la collaboration, ils auraient pu montrer un peu moins d'insistance. Je comprends parfaitement que nos députés Canadiens français pensent que tout relâchement de leurs exigences serait considéré par leurs commettants comme un indice de mauvaise foi. Toutefois, j'estime qu'ils ont, de temps à autre, à la Chambre, le devoir d'orienter l'opinion publique et non pas de se laisser pousser exagérément par celle-ci. Je dirais qu'on se fait plus d'amis par la raison et le compromis, et en signalant une injustice, qu'en brandissant une massue en s'écriant: Voilà ce que nous voulons—sinon, gare!

Je sais que malgré tout ce que dit cet article et l'opinion exprimée dans certaines lettres que je reçois de mes commettants, le Canadien moyen, dans ma région de l'Alberta, se sentirait outragé à l'idée qu'on puisse commettre des injustices contre les Canadiens francophones. Je rappellerai à la Chambre ce qui s'est passé il n'y a pas très longtemps. Quand le comité des chemins de fer a fait grand état de la façon dont le National-Canadien accordait des promotions, le président de la compagnie ferroviaire a annoncé qu'il procéderait à une enquête et verrait à redresser cet état de choses. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait. Il a établi certaines règles et, l'année suivante, il n'y a eu aucune difficulté au comité. La leçon qu'on peut en tirer c'est que, dans certains domaines, il peut y avoir des griefs légitimes et, quand on les formule, les gens raisonnables les écoutent et prennent des mesures pour y remédier et supprimer l'impression d'injustice envers certaines gens.

Les gens de l'Ouest canadien peuvent comprendre le désir des Canadiens français qui veulent obtenir justice lorsqu'ils se croient lésés. Cela correspond à une thèse que j'ai souvent soutenue dans cette enceinte—les gens doivent être entendus; leurs voix doivent être écoutées. C'est pour cela que je demande à la Chambre de penser aux sentiments de ceux qui vivent dans ma région quant à la manière dont la question du drapeau a été abordée et à la tentative qui vise à la pousser à fond, sans porter une attention suffisante à leurs points de vue.

J'ai déjà évoqué la tendance selon laquelle les gens de l'Ouest blâmaient les «financiers de Bay Street» pendant la crise économique. Le drapeau n'est qu'un symbole de notre pays, en somme. C'est la santé de la nation, la situation de chaque citoyen, peu importe son origine ethnique, qui importent réellement. Il appartient au gouvernement de s'occuper du bien-être économique de la nation plutôt que de la propagande politique reliée à cette question.

Je voudrais maintenant continuer la lecture de cet article. Le titre est «Bilingue?»

L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dit expressément que le français est une langue officielle au Canada seulement aux fins des débats du Parlement, de l'Assemblée législative du Québec, des dossiers officiels de ces gouvernements, des délibérations de la cour Suprême du Canada, des cours provinciales du Québec et de la cour de l'Échiquier du Canada.

Je soutiens que la langue française n'est ni officielle ni légale dans aucun autre domaine du Canada.

J'ajoute que ma circonscription ne comprend qu'un faible pourcentage de Canadiens de langue française. Même si je recueille très peu de voix parmi ces électeurs, certains d'entre eux sont au nombre de mes amis intimes. Je siège ici depuis six ans et demi et jamais ils n'ont élevé la voix pour me dire qu'ils craignaient de perdre leur langue ou leur religion. Jamais je ne les ai entendus dire qu'ils étaient traités en Canadiens de seconde zone. Je sais qu'ils parlent français à la maison, et que leurs enfants le parlent aussi. Je sais qu'ils sont élevés dans la religion catholique et qu'ils s'entendent très bien avec leurs voisins de langue anglaise. Je crains qu'il soit beaucoup plus difficile pour eux de le faire si le gouvernement persiste à agir comme il le fait actuellement.

Pourquoi le gouvernement essaie-t-il de diviser le Canada à l'heure actuelle? Quel mal y a-t-il à expédier les affaires régulières du

Parlement en cette enceinte? Pourquoi ne traitons-nous pas le projet de résolution sur le drapeau comme tout autre projet de résolution, et pourquoi ne le discutons-nous pas en cette enceinte de la même façon, tous les députés ayant le cœur de prendre la parole et de dire ce qu'ils pensent? (*Applaudissements*) Puis, pourquoi ne pas le déférer à un comité, qui peut accomplir ce travail de façon profitable et efficace et faire rapport à la Chambre en temps opportun? Où sont tous ceux-là qui ont si peu confiance en la Chambre? Je dirais que si le Parlement du Canada perd du prestige auprès du peuple du pays, c'est à cause de la campagne calculée menée à cet égard par le gouvernement libéral, qui croit toujours que pour perpétuer le gouvernement libéral au pouvoir, il faut dévaloriser le Parlement afin que la légitime critique reçoive peu d'attention du pays.

Où sont ces voix de l'arrière-ban du parti libéral qui retourneront dans leurs circonscriptions et qui prétendront avec véhémence auprès de leurs commettants qu'ils s'occupent des affaires du pays? Elles n'ont pas le courage de s'élever en cette enceinte et de réfuter les arguments qui, selon nous, constituent une critique légitime de la façon dont cette question est expédiée par le gouvernement. Pourquoi les députés qui ont des convictions au sujet du drapeau ne se lèvent-ils pas pour nous les exposer? Pourquoi n'y a-t-il pas de voix de la province de Québec pour interpréter le sentiment de cette province auprès du reste du Canada, afin qu'il y ait compréhension? Où sont ces prétendus porte-parole du Québec? Pourquoi craignent-ils de se lever et d'expliquer leur position?

L'honorable député de Saint-Denis (M. Prudhomme) a eu l'effronterie, la dernière fois que j'ai parlé, de demander si j'avais expliqué à mes commettants ce que les Québécois désirent. Je lui ai signalé que le ministre de la Justice (M. Favreau) et d'autres députés du Québec en cette enceinte ne nous ont pas encore dit ni expliqué ce que veulent les habitants de cette province. N'est-il pas temps, monsieur l'Orateur, pour ceux qui désirent un symbole dont ne veut pas la majeure partie du Canada, de nous expliquer la signification de ce symbole, de nous expliquer exactement quel canadianisme inédit, selon eux, exprime un nouveau drapeau.

Mes électeurs sont des gens raisonnables. Si vous avez un argument raisonnable, ils ont droit de l'entendre et je veux qu'ils l'entendent. Donnez-nous une bonne raison et ils comprendront. Je dis au gouvernement qu'il ne forcera pas le peuple canadien à accepter son drapeau, alors que la majorité n'en veut pas. (*Applaudissements*) Nous n'abandonnerons pas notre devoir qui est de combattre ce genre de tactique et ce drapeau particulier. Je propose, au lieu de rester ici à parler, qu'à partir de maintenant on n'adopte plus de prévisions budgétaires, plus de crédits, qu'on n'accorde plus d'argent au gouvernement avant qu'il décide d'écouter la voix du peuple.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nugent:** Je défie mes amis de l'autre côté de donner leur raison, de se lever en cette enceinte et de débattre cette question. Je leur demande d'indiquer où je me trompe dans mon raisonnement, de nous expliquer à nous et au peuple canadien la méthode qu'a adoptée le premier ministre dans cette question. Que les députés de la province de Québec, qui sont les plus véhéments et qui s'inquiètent le plus à ce sujet, expliquent au reste du Canada les injustices qui doivent être corrigées et la façon dont ce nouveau symbole les corrigera. Le peuple canadien a droit au moins à cela. Je répète donc, monsieur l'Orateur, que pour ma part, je commence à en avoir assez de ces délais. Si le gouvernement ne veut pas passer à des travaux essentiels, pour ma part, je ne voterai plus de crédits. Il n'est pas digne de continuer à diriger le pays. (*Exclamations*). Tous les honorables députés pensent peut-être que je me trompe et que si nous avions des élections, j'essuierais la défaite. Permettez-moi cependant de vous dire quelque chose. Si je suis défait, je le serai comme un homme loyal. Et je me demande combien, parmi les députés qui gardent le silence, pourraient rentrer chez eux avec le même sentiment d'honnêteté et de patriotisme.

Je ne lirai pas le reste de l'article, monsieur l'Orateur, mais je veux rappeler que c'est un texte dont j'ai donné lecture et qu'il a été publié dans le seul quotidien du nord de l'Alberta. Je dis qu'il a été publié parce que ce sentiment est de plus en plus répandu et cela, seulement ces derniers temps. Je demande donc aux membres de l'arrière-ban du parti ministériel si c'est ce qu'ils souhaitent au Canada. Je dirai à mes commettants que c'est une machination délibérée de la part des libéraux en vue d'imposer précisément cela au Canada. J'espère qu'il y aura des élections bientôt et que j'aurai un adversaire libéral comme l'un de ces honorables vis-à-vis, car devant chaque auditoire, j'aurais un immense plaisir à raconter cette histoire à mes commettants.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, comme certains préopinants l'ont fait au cours de ce débat qui se prolonge,

j'ai l'intention de saisir la Chambre d'une proposition au sujet de laquelle tous les députés, du moins je l'espère, voudront se prononcer. Avant tout, je voudrais exprimer certaines opinions, quelques-unes à titre personnel et certaines autres, imbues d'esprit de parti en ce sens que je parle au nom de mes collègues. Les observations personnelles traitent, en réalité, du regret que j'éprouve de certains sous-entendus lancés par des collègues conservateurs et qui touchent, par exemple, au Canada français. (*Exclamations*).

**M. Horner (Acadia):** C'est vous qui dites cela?

**M. Fisher:** L'honorable député d'Alberta dit: «C'est vous qui dites cela!». Il sait très bien que je ne suis pas une personnalité politique des plus populaires dans la province de Québec.

**M. Ormiston:** Ni ailleurs.

**L'hon. M. Monteith:** Vous essayez de vous réconcilier?

**M. Fisher:** Mais le fait est que je suis de ceux qui étaient disposés à voter en faveur du nouveau drapeau, et non de ceux qui le considèrent comme une concession au Québec ou au Canada français. J'ai sans doute le droit de le dire autant que n'importe qui. Je tenais ensuite à vous faire part de ma réaction contre ce qui m'a paru du patriotisme à outrance et du chauvinisme de la part des partisans du pavillon rouge. Je n'ai rien contre ce drapeau, mais qu'on cesse de me le décrire flottant sous la mitraille et parmi les éclats d'obus, pendant que nos soldats se battaient et mouraient pour lui. D'un point de vue symbolique, il y a peut-être du vrai là-dedans. J'ai pris une part assez active à une guerre et j'ai passé beaucoup de temps au front, mais je ne me souviens d'avoir vu la pavillon rouge qu'à deux endroits: sur le *Staghound* dans lequel le général Simond avait l'habitude de se balader et au-dessus d'une tente du quartier général du corps d'armée canadien. Je ne l'ai jamais vu ailleurs.

Je tenais à insister là-dessus, parce qu'on semble vouloir faire croire aux gens que nos soldats ont combattu sous le pavillon rouge déployé comme leur symbole national. Il semble que ceux qui tentent d'insister sur cet argument se trompent sur le caractère des dernières guerres. Je leur demande également de songer au caractère que revêtiront les prochaines guerres s'ils considèrent un drapeau simplement comme un symbole militaire qui sert de point de ralliement.

L'autre point que je veux soulever a trait à la tendance de nos collègues conservateurs qui ont dominé le débat par le nombre d'orateurs de leur groupe. C'est une réaction très personnelle qui n'a rien à voir à la question dont nous sommes saisis. Je leur aurais pardonné beaucoup plus facilement si, dans leurs discours, ils n'avaient pas été si empressés à se féliciter de la qualité de ces mêmes discours. C'est un point d'ordre secondaire, mais je tenais à vous le signaler.

Monsieur l'Orateur, je passe maintenant à des questions d'ordre plus général. Nous tiendrons maintenant un vote libre.

**L'hon. M. Monteith:** Ah oui!

**M. Fisher:** Je tiens à signaler à mes honorables amis que le premier ministre l'a dit nettement dans une déclaration, ce qui était, à mon avis, une concession faite à la Chambre et notre groupe l'a sûrement interprétée comme il se doit, c'est-à-dire qu'il y aurait vote libre et que chacun pourrait voter selon sa conscience. Je pense que personne n'ignore ici que l'ensemble des consciences de notre groupe parlementaire n'atteint pas le total des appuis promis. Certains de nos membres sont prêts à appuyer le pavillon rouge, d'autres le nouveau drapeau.

**M. MacInnis:** L'honorable député permettrait-il une question?

**M. Fisher:** Non, monsieur l'Orateur, je ne permettrai pas de question. Nous n'avons aucun mérite particulier à consentir à un compromis. Je ne crois pas, cependant, que les propositions de l'honorable député de Danforth (M. Scott), au sujet du modèle de drapeau, celles de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au sujet de la procédure parlementaire, ou celles de mon chef, au sujet de l'organisation d'une rencontre des leaders à la Chambre, aient été un simple passe-temps politique ou qu'elles constituent un geste concerté ou favorable à notre parti, en ce qui concerne le problème à l'étude.

Pendant tout le déroulement de ce débat, à partir de la réception accordée par le premier ministre à des journalistes spécialement choisis, en ce soir fatidique, en passant par la conférence qu'il a donnée à Winnipeg devant la Légion canadienne, ce que je regrette beaucoup, la présentation des résolutions, le début du débat, son ajournement provisoire; en passant aussi par le long été, l'interminable discussion sur les crédits provisoires, qui a préludé au présent débat, et pendant tous ces travaux, alors que nous en sommes maintenant à discuter très vaguement d'un sous-amendement d'une portée plutôt restreinte, proposé par l'honorable député de

Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill)... pendant tout ce temps donc, nous avons été contraints d'assister à la confrontation du gouvernement, déterminé à faire adopter un drapeau, avec l'opposition officielle, déterminée à en empêcher l'adoption. D'après ce que je puis voir, une forte proportion des membres de l'opposition officielle s'obstine à vouloir empêcher l'adoption de la résolution.

J'ai entendu dire que quatorze autres amendements seraient présentés. Je ne sais si la rumeur est fondée mais, si j'en juge d'après les observations du préopinant, mes amis de l'opposition sont des gens décidés. Encore aujourd'hui, pendant la période réservée aux questions, on nous a dit que la position du gouvernement demeurait inchangée. Le premier ministre a affirmé ne rien savoir des négociations entreprises, à titre particulier, entre des représentants des deux principaux partis pour trouver une solution au présent dilemme.

Mes honorables amis ont répété, au point d'en devenir assommants, qu'ils représentaient des milliers et même des millions de Canadiens. Pour ma part, je n'oserais dire que mes opinions sur la question à l'étude sont celles de l'ensemble ou d'un secteur de la population. J'ai déjà enseigné l'histoire mais, après l'interprétation qu'en ont donnée certains députés, j'hésite à en parler. Remontant jusqu'à la conquête des Normands, certains d'entre eux ont donné une version inusitée des faits à laquelle je n'avais jamais songé.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur l'efficacité parlementaire ou les manœuvres d'obstruction, ou sur la question de savoir si cette façon d'agir découle du sens du devoir. Je n'estime pas nécessaire de m'étendre là-dessus, mais je trouve qu'il est une opinion dans notre pays que n'ont pas exprimée les députés ayant pris part à ce débat. Cette opinion, dans son expression la plus violente, est que nous autres, membres du Parlement, nous nous moquons tout simplement des électeurs. Dans son expression la plus modérée, c'est qu'on ne sait plus du tout quoi penser de ce qui se passe. Pour exprimer les choses plus simplement, on se demande quand les députés se mettront enfin aux travaux du gouvernement. Quand aborderont-ils les mesures législatives et les postes de dépense qui intéressent les citoyens?

Mettez-vous au travail. Faites progresser les travaux. Je fais appel au gouvernement et à l'opposition officielle. Votre obstination n'aide pas le Parlement. Votre entêtement n'aide pas la cause du gouvernement fédéral à l'heure actuelle, alors que les provinces prennent plus d'importance. Cela n'est pas aussi dramatique que de dire: «La peste soit de vos deux maisons»—mais au sujet de cette question, je soutiens que chacun des deux partis en présence est en faute.

Pendant que nous restons assis à écouter ceux qui n'en finissent plus de parler et qu'on prétend discuter d'un sous-amendement sur la façon de tenir un plébiscite, il est une foule de choses qui devraient, croyons-nous, retenir notre attention et qu'on laisse de côté. Reportez-vous au *Feuilleton*, même si la mesure à laquelle nous tenons le plus, l'exposé du projet de loi sur la pension, n'y figure pas. Le gouvernement n'y fait qu'exprimer son intention à ce propos.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Fisher:** Non, monsieur l'Orateur, je ne le permets pas.

**M. Skoreyko:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En quoi les observations du député se rattachent-elles au sous-amendement? Le député jouerait-il le jeu des libéraux? (*Exclamations*)

**M. MacEwan:** C'est leur frère depuis toujours, mais qui vient tout juste de s'en rendre compte.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Sans doute le rappel au Règlement de l'honorable député est-il des plus pertinents, mais il me permettra de lui signaler que tous les députés ont bénéficié d'une grande latitude dans leur entrée en matière. Nous discutons du sous-amendement qui porte sur la tenue d'un plébiscite et sur les méthodes à employer pour en publier les résultats. Vous noterez, cependant, dans le sous-amendement, les mots «entre autres, dans l'intérêt de l'unité nationale». En outre, les députés ont été priés hier soir d'exprimer leur opinion personnelle. Il me semble qu'au cours d'un débat de ce genre, un député a le droit d'exprimer sincèrement ses vues à la Chambre, qui est une tribune et non un tribunal.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas insister sur le rappel au Règlement. Je crois savoir que Votre Honneur a rendu sa décision, mais je me demande si le député pourrait nous dire quand ce remarquable acte de solidarité a été imaginé, car j'ai remarqué que les députés libéraux semblent s'attendre à ce que le député est sur le point d'annoncer.

**M. Fisher:** Monsieur l'Orateur, je dois dire que le très honorable député va avoir une grande surprise.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Nous savons ce qui va arriver.

**M. MacEwan:** Nous savons ce qui se passe.

**M. Fisher:** Monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à vous dire que nous étudions un sous-amendement qui, en fait, permettrait d'étaler à l'échelon national les résultats d'un référendum, de telle sorte qu'on ne compte pas les voix sur une base locale. C'est peut-être très important, mais je préférerais qu'on étudie les mesures concernant le remaniement de la carte électorale, les chemins de fer, que nous avons discutées des jours durant, et l'assurance coopérative. A mon avis, il faudrait étudier les crédits du ministère des Forêts plutôt que cette question.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que ceux qui cherchent des principes à défendre, devraient se tourner vers le projet de remaniement de la carte électorale, qui en soi est un principe dont nous refusons de tenir compte. Quand on pense que nos prochaines élections auront peut-être lieu d'après la carte électorale de 1951, n'est-ce pas là le plus grave des sacrilèges? Quel acte sacrilège plus grave pourrait-on commettre au Parlement que de remettre à plus tard la mesure dont j'ai parlé?

Par suite de tous les discours que nous avons entendus, le temps du Parlement s'enfuit et la présente session tire à sa fin. Je suppose que le Parlement tire à sa fin. Nous sommes dans une impasse. Nous sommes dans un état de paralysie législative. Je ne veux pas abuser de ce mot «sincérité», que les gens ont employé à tort et à travers, mais en toute sincérité nous avons épuisé la question de savoir ce que le pays veut de nous. Nous croyons que le pays veut que nous nous occupions de nos affaires. Si l'opposition ne nous laisse pas voter sur la question du drapeau, si elle ne veut pas accepter un compromis, c'est-à-dire un comité et ensuite un débat limité, si le gouvernement soutient, comme c'est le cas, qu'il ne peut plus accorder d'autres concessions, alors nous ne pouvons pas faire grand chose pour bien marquer notre opinion que nous devrions nous occuper des affaires du pays qui figurent au *Feuilleton* ou qu'on a promis d'inscrire au *Feuilleton*, si ce n'est la proposition que je fais maintenant.

Si nous agissions ainsi, cela servirait au moins à faire connaître ceux d'entre nous qui veulent aborder des questions plus importantes et moins dévalorisées. Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, que le modèle de drapeau proposé par le premier ministre n'a pas reçu un accueil particulièrement enthousiaste. Je suppose qu'il en est responsable. Il reste toutefois d'un côté un groupe qui appuie vigoureusement une chose qui éveille des émotions héréditaires et de l'autre le gouvernement de même que bon nombre de gens qui appuient autre chose d'une façon plutôt tiède.

Je tiens à dire clairement que nous sommes disposés à voter et que nous aimerions le faire...

**M. Horner (Acadia):** Pour quelque chose de tiède?

**M. Fisher:** ...mais il est évident que nous n'aurons pas l'occasion de voter avant quelque temps. Il me semble que le système parlementaire est presque renié. Dans ce cas-ci, nous avons mûrement réfléchi et décidé qu'il n'y a au moins qu'une chose que nous pouvons faire et nous la faisons sérieusement. Si cette tentative ne réussit pas ou n'a aucun effet immédiat, nous reviendrons à la charge et la rendrons peut-être plus concluante. En conséquence, monsieur l'Orateur, je voudrais proposer, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), l'ajournement immédiat du présent débat. (*Exclamations*)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'en étais sûr. Bel esprit de coopération. On était de connivence là-bas.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire «oui».

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les «non» l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

Qu'on fasse l'appel nominal.

(La motion de M. Fisher, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alkenbrack | Fisher |
| Barnett | Flemming |
| Bigg | Forbes |
| Churchill | Gundlock |
| Clancy | Hamilton |
| Coates | Herridge |
| Cowan | Horner (Acadia) |
| Crouse | Horner (The Battlefords) |
| Diefenbaker | Howe (Hamilton-Sud) |
| Dinsdale | Howe (Wellington-Huron) |
| Doucett | Irvine |
| Douglas | Jones, (Mme) |
| Fane | |

Jorgenson
Kennedy
Knowles
Loney
MacEwan
MacLean (Queens)
MacRae
McCutcheon
Madill
Mather
Millar
Monteith
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Nugent
Olson
Orlikow
Ormiston
Ouellet
Pascoe
Peters
Pugh
Rapp
Rhéaume
Rynard
Scott
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Southam
Starr
Stenson
Thomas
Thompson
Watson (Assiniboïa)
Webb
Webster
Weichel
Willoughby
Winch—69.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Armstrong
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce)
Badanai
Béchard
Bélanger
Benidickson
Berger
Boulanger
Boutin
Brown
Cadieux
Cameron (High-Park)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Choquette
Côté (Chicoutimi)
Crossman
Davis
Deachman
Deschatelets
Dionne
Drury
Dubé
Dupuis
Éthier
Foy
Gauthier
Gelber
Gendron
Granger
Gray
Groos
Guay
Habel
Hahn
Haidasz
Harley
Hays
Hellyer
MM.

Kelly
Lachance
Laing
LaMarsh (M[11e])
Lamontagne
Lamoureux
Langlois
Laniel
Latulippe
Laverdière
Leblanc
Legault
Lessard (Saint-Henri)
Macdonald
MacEachen
MacNaught
McIlraith
McLean (Charlotte)
McWilliam
Moreau
Mullally
Nicholson
O'Keefe
Otto
Pearson
Perron
Pickersgill
Pilon
Rinfret
Rochon
Rouleau
Roxburgh
Sauvé
Stewart
Tardiff
Teillet
Temple
Tremblay
Tucker
Turner
Walker
Whelan—84.

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion rejetée.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je voudrais, en prenant la parole pour participer au débat sur le sous-amendement, dire quelques mots au sujet des honorables vis-à-vis qui ont fait preuve de discernement et de bon goût ce soir et qui ont montré qu'ils sont vraiment sensibles aux observations faites par les députés de l'opposition officielle et les autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont participé jusqu'ici au débat. L'un des faits les plus remarquables ce soir a été l'arrivée du premier ministre (M. Pearson) accompagné de plusieurs ministres venus participer à la mise aux voix et qui, aussitôt après le vote, par lequel ils ont signifié leur intention de poursuivre le débat, ont immédiatement quitté la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je tiens à m'exprimer sur une question de privilège. Je suis sûr que le député de Rosthern n'aurait pas fait cette réflexion s'il avait su que le premier ministre présidait comme hôte un dîner pour les délégués à la Conférence de l'éducation du Commonwealth, et que les ministres qui sont revenus pour la mise aux voix ont interrompu leur dîner pour prendre part au scrutin. (*Exclamations*) Ma foi, monsieur l'Orateur, si les députés pensent que cette manifestation est de nature à honorer nos hôtes des autres pays, je ne suis pas de leur avis. (*Exclamations*)

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre des Transports de ses observations. Évidemment, j'admets que le premier ministre se devait d'être où il se trouve ce soir, si ce que nous a dit le ministre est exact. (*Exclamations*)

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais certainement pas jeter le discrédit sur le ministre des Transports...

**Une voix:** Ah, vraiment?

**M. Nasserden:** ...et je tiens à bien le préciser. Si ce qu'il dit est exact, je me demande pourquoi les tenants du premier ministre se sont prononcés comme ils l'ont fait ce soir. Pour moi, c'est l'indice qu'ils n'ont aucune mesure législative à présenter à la Chambre des communes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'espère bien que le député ne continuera pas dans cette veine, parce que ses dernières réflexions étaient tout à fait irrégulières.

**Une voix:** C'est la vérité, mais c'est irrégulier.

**M. Nasserden:** Nous avons eu, ce soir, un vote dont on se souviendra dans l'histoire du Parlement.

**Des voix:** Règlement!

**M. Nasserden:** Ceux qui crient à l'obstruction délibérée, ceux qui crient à l'obstruction systématique, quel est leur cri ce soir? Ils veulent en avoir davantage. En prenant la parole au cours du débat ce soir, le député de Port-Arthur (M. Fisher) a mentionné les mesures que réclame le pays. Quelle fut la réponse des honorables vis-à-vis? Ils veulent poursuivre un débat qu'ils disent futile, nuisible à la réputation du Parlement et au pays. Je ne voudrais rien ajouter à cet égard, sauf pour signaler que, lors de la mise aux voix de ce soir, ils avaient de singuliers alliés.

**Une voix:** Où étaient vos députés du Québec?

**M. Nasserden:** Le présent débat a été l'un des plus dynamiques depuis six ans que je siège à la Chambre des communes. Je n'ai jamais été aussi fier d'appartenir à mon parti et d'être associé à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre que je le fus hier, alors que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) nous a rappelé quelques pages de notre histoire. Il a tenu le langage d'un homme qui comprend tout ce qui compose la tradition d'un peuple, tout ce qui a contribué à constituer, non seulement la partie du pays à laquelle il appartient, mais aussi toutes les autres parties de la nation, en soutenant la cause du drapeau que, dans le monde entier, on reconnaît aujourd'hui comme le drapeau canadien.

Chaque matin, en venant au Parlement pendant la conférence du Commonwealth sur l'éducation, je passais devant l'édifice de l'Ouest et voyais les drapeaux du Commonwealth. Du fond du cœur, je sais, comme tout Canadien, que le pavillon rouge du Canada est un drapeau distinctif qui ne saurait être...

**Une voix:** Qui ne saurait être.

**M. Nasserden:** ...qu'on ne saurait confondre avec un autre drapeau. Monsieur l'Orateur, parmi les honorables vis-à-vis, il y en a que j'aimerais bien entendre nous expliquer pourquoi, à leur avis, les Canadiens devraient adopter le trifolié. Somme toute, nous n'avons entendu personne, parmi ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre, nous expliquer pourquoi le trifolié devrait être le drapeau de notre pays.

L'autre jour, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a présenté certaines propositions qui, à son avis, pourraient offrir une solution à l'impasse où le Parlement, peut-être même moins que le peuple canadien, est engagé. Ces paroles étaient celles d'un homme qui a su analyser froidement et raisonnablement la situation actuelle de notre nation. Je crois qu'il a montré également qu'il connaît l'histoire de l'édification de la nation depuis les premiers temps. Toutes ces choses ont créé, créent encore au Canada une situation qui, à mon sens, ne peut guère rassurer les partisans du premier ministre et de son drapeau personnel.

Je me souviens des paroles du premier ministre lorsqu'il a présenté la résolution à la Chambre. Si j'ai bien compris ses observations, il a déclaré que cette mesure est nécessaire pour resserrer l'unité du pays. Je me souviens également des premières journées du débat sur cette question, alors que certains ont dit qu'il est peut-être déjà trop tard pour présenter cette mesure. Nous avons été témoins de la transformation qui s'est opérée au sein de la nation. Un bon nombre étaient disposés à appuyer le nouveau drapeau, beaucoup ont pensé que la mesure pouvait avoir du bon, mais l'opposition au projet grandit sans cesse d'un bout à l'autre du pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Chambre est actuellement saisie de ce sous-amendement.

Les députés se souviennent qu'avant la dernière campagne électorale, certaines personnes affirmaient qu'elles connaissaient la solution aux problèmes qui se posent à la nation. Elles soutenaient que le premier ministre de l'époque, aujourd'hui chef de l'opposition, était incapable de relever le défi que constituent ces problèmes. Il y a eu des élections et un gouvernement minoritaire a été élu. Je voudrais ici verser au compte rendu les propos que les libéraux ont tenus lors de leur élection, comme les rapportait le *Citizen* d'Ottawa, le 18 avril 1963:

> M. Lester Pearson et ses ministres arrivent au pouvoir armés d'une liasse de projets, de listes de priorité et d'ordres du jour qui, d'après eux, vont permettre le décollage le plus rapide qu'aucun gouvernement ait jamais connu dans l'histoire du Canada. Un libéral d'arrière-plan, feuilletant un guide bien relié et confidentiel du programme de M. Pearson, commentait: «Aucun parti prenant le pouvoir n'a jamais été si bien préparé à rédiger des mesures législatives et à prendre des décisions».

La transformation en programmes législatifs d'articles généraux du programme du parti se poursuit depuis des années.

Quelle était la situation lors de l'avènement du gouvernement actuel? Vous vous rappelez les mesures législatives adoptées après 60 jours de décision. Vous vous rappelez tout le temps perdu. Nous avons eu encore ce soir un exemple d'un gouvernement non préparé à soumettre des mesures législatives au Parlement. On ne peut plus dire qu'il s'agit d'une simple question de détermination si l'on songe à la question dont le Parlement est saisi présentement. Il n'est plus question de ces choses dont a parlé le premier ministre quand il a présenté cette mesure législative. Il s'agit simplement de récupérer quelque chose de l'unité nationale. C'est là le défi auquel doivent faire face le premier ministre et le gouvernement. Le premier ministre et ceux qui l'entourent n'ont jamais envisagé de défi plus grand. Jamais un défi plus grand ne lui sera posé dans toute sa carrière. Nos citoyens sont aux aguets pour voir s'il se montrera à la hauteur. Il n'y a personne d'entre nous qui soit si irréprochable qu'il n'ait jamais fait d'erreur. Personne d'entre nous n'est sans faute au point de n'avoir rien fait dans le passé dont il ne soit pas tout à fait fier. En ce moment, même si le premier ministre doit faire face à un élément de ce genre, il aura sûrement, au nom de l'unité nationale, pour le bien-être du pays et des générations à venir, le courage, la fermeté de prendre une décision qui remettra le Parlement à l'examen actif d'un programme législatif pouvant donner aux Canadiens les moyens voulus d'atteindre l'unité par l'emploi économique des ressources nationales.

Certains soutiennent qu'un plébiscite n'est pas la solution. Je me rappelle le plébiscite d'antan. Je me rappelle la façon dont il a été amené. Je me rappelle aussi ce qui s'en est suivi. Je me rappelle les animosités et ces impressions intangibles qui demeuraient à l'esprit du Canadien qui rencontrait un autre Canadien. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a proposé le sous-amendement dont la Chambre est saisie. Nous tentons de prévenir la répétition de pareille chose au Canada. Il n'est personne de l'autre côté de la Chambre qui, en son for intérieur, ne sache pas que c'est la méthode qui devrait être adoptée relativement à une question aussi importante que celle dont nous sommes saisis.

[M. Nasserden.]

Il est d'autres aspects du problème dont j'aimerais parler aussi. En pensant au problème global de l'unité nationale, en pensant à la difficulté de décider quel sera le drapeau de notre pays, je me sens troublé par la mesure qu'a prise le gouvernement en proposant un projet de résolution double, qui promettait deux drapeaux aux habitants du pays. Chacun d'entre nous en cette enceinte sait que l'Union Jack est le pavillon de la Grande-Bretagne. Il n'est pas nécessaire d'adopter un projet de résolution au sein du Parlement pour reconnaître la Grande-Bretagne comme la tête du Commonwealth. Je suis un peu scandalisé, et un peu triste aussi, à la pensée que le premier ministre du Canada ait pu essayer de présenter au Parlement et aux Canadiens une mesure comportant des conséquences aussi futiles pour tenter de justifier une partie de sa proposition.

L'autre jour, le député de Victoria-Carleton (M. Flemming) a parlé des échanges de bons procédés qui devraient se faire d'une province à l'autre en vue de choisir un drapeau national distinctif. Je crois qu'il nous a signalé de façon énergique que la Confédération représente bien plus que les simples dispositions de la loi. En fin de compte, la question prêtera toujours à controverse, mais certains domaines relèvent des provinces, tandis que d'autres relèvent du gouvernement fédéral. On aurait certes dû consulter les provinces sur une question aussi importante que celle du drapeau, afin de connaître leur avis avant de présenter un modèle au Parlement.

Je vois le ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) qui sourit. Je ne crois pas qu'un ministre représentant la province de Québec...

**L'hon. M. Deschatelets:** Non, non, j'invoque le Règlement...

**M. Nasserden:** ...devrait sourire en entendant cela.

**L'hon. M. Deschatelets:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne souriais pas, je riais.

**M. Nasserden:** Il est d'autant plus honteux qu'un ministre représentant une province dans laquelle habite le tiers de la population de notre pays, une province qui a combattu de tout temps pour ses droits, une province qui a voulu conserver les choses distinctives de sa propre vie, puisse sourire en m'entendant faire allusion aux civilités qui devraient exister entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Évidemment, lorsque je pense à la résolution dont nous sommes présentement saisis, à l'amendement et au sous-amendement, je pense à ma circonscription, qui est une des circonscriptions historiques de notre pays. C'est une circonscription formée de gens de toutes origines. J'aimerais féliciter l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski) du discours qu'il a prononcé cet après-imidi. Je dois avouer qu'il faudrait être un piètre Canadien, un piètre député en vérité, pour ne pas aborder ce sujet avec quelque hésitation. Après tout, nous savons tous que, dans une question comme celle-ci, les opinions sont partagées. Il y a au pays une grande division. Il y a une grande division entre certains des groupes ethniques. Je songe à ma propre circonscription et à la correspondance que j'ai reçue; je me souviens de la visite que j'ai faite dans mon comté, et je me sens poussé à renforcer certains propos qui ont été avancés au cours du présent débat.

Il y a cinq ans, quatre ans, trois ans, voire même deux ans, on ne trouvait pas dans l'Ouest canadien l'esprit qui y règne aujourd'hui. On ne constatait aucune animosité à l'égard de la province de Québec. Je tiens à rappeler aux honorables députés que pendant que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) était premier ministre, des initiatives ont été prises qui n'étaient pas entièrement de nature non-controversable. Je me souviens par exemple de l'adoption des chèques bilingues. Personne n'a murmuré quand on a pris cette mesure, mais qu'en aurait-il été, si un gouvernement comme celui qui siège vis-à-vis avait mené des intrigues à ce moment-là. Il aurait amplifié la tendance à l'isolement, comme il l'a toujours fait.

**Des voix:** Bravo!

**M. Moreau:** Expliquez-vous!

**M. Nasserden:** Quelqu'un me demande de m'expliquer. Je pourrais parler ici toute la nuit et vous ne comprendriez pas davantage. Certains ont l'esprit fermé, quand il s'agit de reconnaître les aspirations des Canadiens dans toutes les régions de notre pays.

La première fois que je suis venu à la Chambre des communes, je me souviens que je sentais très bien que mes parents n'étaient pas d'anciens Canadiens. Mon père était venu du Liban s'établir au Canada et ma mère était née au Canada de parents suédois. Je me rappelle la collectivité où nous vivions et où nous formions une minorité; je dirais même une très petite minorité. Je me souviens des premiers jours où je suis allé à l'école. Bien d'autres députés, qui étaient dans la même situation, peuvent se remémorer aussi certaines de ces expériences. Je sais à quels problèmes les minorités ont eu à faire face durant des années.

Plus tard, je me suis intéressé à la politique. Nous ne pouvions faire autrement que de nous intéresser à la politique dans l'Ouest canadien, lorsque nous avions un gouvernement fédéral qui depuis de si nombreuses années négligeait nos problèmes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nasserden:** Vous savez, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral s'est montré si négligent qu'on a élu un gouvernement socialiste dans notre province pour la première fois en Amérique du Nord.

**Une voix:** En quelle année?

**M. Nasserden:** En 1944. J'ai participé à ma première campagne électorale en 1953 et c'était la première fois que j'avais l'occasion de faire la connaissance des gens de langue française dans ma circonscription. Il y en a 1,500 dans ma circonscription et je dois dire qu'ils comptent parmi nos meilleurs cultivateurs et hommes d'affaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nasserden:** Lorsque je retourne dans ma circonscription, comme je l'ai fait il y a une semaine, et que je trouve des gens d'autres origines qui les montrent du doigt à cause de certaines initiatives prises par le gouvernement, je me rends compte qu'on est en train de saper l'unité nationale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nasserden:** Cette situation n'existait pas il y a cinq, quatre, trois ou même deux ans.

**M. Horner (Acadia):** Il y a six mois.

**M. Nasserden:** Je crois que nous pourrions remonter un peu plus loin parce qu'en réalité, dans toute l'histoire de notre pays, d'autres mesures ont donné lieu à encore plus de désunion.

Je rappelle les remarques du ministre du Commerce (M. Sharp) au cours de ce débat. C'est lui qui a parlé de minorité gênante. C'est lui qui a parlé de conciliation. Ces mots étaient très mal choisis de la part d'un ministre de la Couronne. Ce qui m'intéresse ici, ce sont les actes de certains membres du Cabinet. J'aimerais qu'ils soient ici ce soir afin d'entendre ce que j'ai à dire, bien qu'ils soient au courant de toutes ces choses, je le sais, car

ils ont inspiré les articles dont je veux parler brièvement.

Je n'essaie pas, monsieur l'Orateur, de m'éloigner du sujet mais de m'en tenir au thème de l'unité nationale, à l'influence qu'un drapeau peut exercer, à la nécessité aujourd'hui de prendre la mesure préconisée par notre parti, soit la tenue d'un plébiscite, parce que la façon de procéder du premier ministre a rendu tout autre choix impossible, à moins qu'il songe secrètement à déférer cette mesure à un comité de la Chambre pour examen.

Au Canada, lorsqu'on confie des responsabilités à quelqu'un, on s'attend qu'il s'en acquitte. Personne à la Chambre ne s'est vu confier des responsabilités plus lourdes que ceux qui siègent immédiatement derrière le premier ministre. Je vais maintenant vous citer quelque chose qui a paru le 4 avril, dans la *Tribune* de Winnipeg. Un ministre parcourt le pays en disant:

> Si le Québec quitte la Confédération, l'Ouest canadien devra se mettre à genoux pour supplier Washington de venir à son secours...

Ces paroles sont d'un membre du cabinet, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet).

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Nasserden:** Puis:

> Il a averti son auditoire que, si l'on permettait à la situation qui existe actuellement entre le Québec et le reste du Canada de persister, c'en était fait de la Confédération.

Qui a parlé de séparatisme le premier? C'est un membre du cabinet actuel. Le ministre a ajouté:

> Si le Québec se sépare, c'en est fini de la Confédération telle qu'elle existe aujourd'hui. L'Ouest canadien sera forcé d'aller à Washington implorer l'union avec les États-Unis.

Et encore:

> Si nous attendons trop longtemps, il sera trop tard.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, par votre intermédiaire, appeler l'attention des vis-à-vis, notamment des députés québecois, sur les observations suivantes:

> Au dire de M. Teillet, la crise que traverse le Canada actuellement est attribuable au manque de compréhension et à l'absence de dialogue entre Canadiens français et Canadiens d'expression anglaise.

Monsieur l'Orateur, quel parti politique a toujours prétendu être le seul à pouvoir faire connaître les espoirs et les aspirations du Canada français auprès du reste du pays? C'est celui qui siège sur les banquettes ministérielles actuellement et qui compte des représentants du Québec. Un de ses propres ministres reconnaît que le parti n'a pas réussi à défendre les intérêts des Canadiens français au Parlement et auprès des Canadiens des autres groupes ethniques. Est-ce là, monsieur l'Orateur, le genre de représentation que les citoyens de n'importe quelle région attendent de ceux qu'ils envoient au Parlement? Pendant plus d'un demi-siècle, à l'exception de quelques années, la belle province a envoyé au Parlement national des majorités qui auraient dû être déterminantes quant à la persuasion, la compréhension et l'interprétation des problèmes chers au cœur de ses habitants, et pourtant, il y a à peine quelques semaines, 16,000 agriculteurs québécois ont dû manifester leur profond mécontentement à l'égard de la politique agricole du pays. A cause de l'inaction des honorables vis-à-vis, ils ont fait une marche sur la capitale de leur province. On a dit qu'ils ne retiraient même pas $10 de profit par acre. Nous n'avons jamais retiré cela dans l'Ouest canadien. Je me souviens d'un premier ministre qui disait aux gens du Québec: «Élisez-nous et nous vous donnerons ce que John Diefenbaker a donné à l'Ouest canadien».

**Une voix:** Contraire au Règlement.

**M. Nasserden:** Si je vais à l'encontre du Règlement, c'est à cause des interruptions de l'autre côté.

Je me souviens qu'une délégation était venue de l'Ouest canadien. Nous n'avons pas accordé aux délégués tout ce qu'ils nous demandaient, mais nous avons essayé de promulguer des lois qui leur seraient avantageuses, à eux et aux autres agriculteurs du pays, et je suis fier de voir ici à la Chambre l'homme qui, plus que n'importe quel autre représentant canadien de ces dernières années, a contribué à cette réalisation—le ministre de l'Agriculture de l'époque, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton).

L'unité nationale ne se nourrit pas seulement de symboles, mais des réalités touchant la vie quotidienne des Canadiens. Aucun gouvernement n'est jamais venu au pouvoir avec autant de réponses en perspective que le gouvernement actuel et aucun n'a jamais entrepris si peu que celui-là. Encore ce soir, les honorables députés en face de nous ont prouvé, par leur façon de voter, qu'ils préféraient prolonger le débat plutôt que d'admettre qu'ils n'avaient pas de mesures législatives à présenter au Parlement.

Tout à l'heure, j'ai cité certaines réflexions faites par des membres du Cabinet. Le ministre de la Justice (M. Favreau) n'est pas ici ce soir; il a, sauf erreur, des raisons pour s'absenter. Il me semble l'avoir entendu dire qu'il ne savait pas ce que voulait la population du Québec.

**Une voix:** Oh!

**M. Nasserden:** C'est ce qu'il a dit. Il a, d'ailleurs, bien des gens qui l'appuient. Apparemment, eux non plus ils n'ont pu atteindre le Cabinet. Je vois, à sa place, le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner).

Voici ce qu'il a dit un jour. Il a condamné ce qu'il appelait...

...le «monopole des renseignements» en affirmant que la bureaucratie—«cette caste de mandarins, de spécialistes sans visage, que protège le manteau anonyme d'un service public, et qui agit hors de la portée et du contrôle du public»—menait une guerre sans répit contre les députés.

«Et c'est le député, a-t-il dit, qui perd la bataille contre l'administration.»

Je vois qu'il ne nie pas avoir déjà dit cela.

**M. Turner:** Je ne me rendais pas compte que l'honorable député était si lettré.

**M. Nasserden:** Vous le savez maintenant.

**Une voix:** C'est votre apport au débat sur le drapeau.

**M. Nasserden:** Cette citation en dit long. Elle montre ce qui se passe aujourd'hui au Parlement. Les députés d'arrière-plan ne s'acquittent pas de leur tâche; autrement le premier ministre n'aurait jamais saisi la Chambre de cette mesure dont la population ne veut pas et dont bon nombre de ses propres tenants ne veulent pas. Ils disent que nous, de ce côté-ci, faisons de l'obstruction systématique. On nous accuse d'obstructionnisme. Mais vous, monsieur l'Orateur, vous savez que les débats constituent l'essence même du Parlement. Vous savez aussi...

**M. Choquette:** Pas les débats, les projets de loi.

**Une voix:** Alors, présentez-les-nous.

**M. Nasserden:** L'honorable député en a eu l'occasion ce soir, mais il ne l'a pas saisie. Son chef n'a pas voulu la saisir non plus. Voici ce que je voulais dire—ces interruptions m'ont presque fait perdre le fil de mes idées.

**M. Turner:** Elles vous ont presque remis sur la voie.

**M. Nasserden:** L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges répète une opinion que les députés d'arrière-plan de l'autre côté de la Chambre ont émise en plus d'une occasion. Au cours du débat, lorsqu'un député est en face d'une proposition qui, non seulement menace l'unité du pays, mais va même jusqu'à détruire cette unité, quel autre recours possède l'opposition que d'adopter l'attitude que nous avons prise ce soir? Personne ne peut dire que la tenue d'un plébiscite soit la meilleure solution à cette question. Mais personne non plus ne peut dire que la population canadienne ne devrait pas être consultée maintenant, en raison de la division qui s'est manifestée dans presque toutes les parties du pays. Voilà pourquoi je soutiens aussi vigoureusement que nous devrions examiner la substance du sous-amendement.

Avant de passer à autre chose, j'ai ici quelques coupures. (*Exclamations*) Je sais que j'en ai quelques-unes avec moi ce soir, mais je n'en ai pas 132,000, nombre de celles que le secrétaire d'État (M. Lamontagne) a reçues au sujet de la présente proposition, comme il nous l'a dit en réponse à une question. J'ai en main un télégramme qu'on me fait parvenir d'un ralliement régional de la Légion royale canadienne. Le voici:

Ralliement régional de la Légion tenu récemment exhorte respectueusement à continuer d'appuyer le pavillon rouge.

En voici un autre:

La Légion royale canadienne à son 20e congrès biennal tenu à Washington approuve de tout cœur le pavillon rouge du Canada et demande votre entier soutien pour qu'il soit maintenu.

J'en ai un autre, ici, de la Légion royale canadienne de Saskatoon. Celui-ci m'a été envoyé alors que Saskatoon se trouvait sans représentant:

Étant donné le fait que la circonscription de Saskatoon n'a pas de représentant en ce moment, à la Chambre des communes, les membres de notre section vous demandent d'étudier la résolution suivante...

Je devrais peut-être lire le texte de la résolution. Voici comment elle a été conçue:

Résolu que nous exhortons le gouvernement à retarder la présentation de la mesure législative proposée visant l'adoption d'un nouveau drapeau et nous proposons le maintien du pavillon rouge comme drapeau du Canada jusqu'à ce qu'on ait obtenu plus d'assurances que cette mesure législative ait rallié l'assentiment de la nation.

Y a-t-il, de l'autre côté de la Chambre, un seul député qui puisse prétendre que la nation avait donné son consentement quand ce projet de résolution a été présenté? Les libéraux ne forment qu'une minorité dans ce Parlement de minorités. Ils n'ont reçu qu'une minorité des voix aux dernières élections générales. Ils ont complètement renversé la position établie par le décret du conseil qu'avait fait promulguer un ancien premier ministre de leur propre parti. Quand je prends connaissance des débats de l'époque, j'y trouve des arguments frappants contre l'adoption d'un projet de résolution comme celui qu'ils essaient maintenant de faire voter par la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le temps de parole du député est expiré.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Je n'avais pas l'intention de participer au débat en ce moment. Toutefois, nous avons passé bien des jours à débattre une seule question et, ce soir, il y a eu un vote. Pour ma part, je me suis prononcé contre la motion tendant à ajourner le débat. Pourquoi l'ai-je fait?

**Une voix:** Dites-le nous.

**M. Langlois:** Je vais vous dire pourquoi. Je ne sais pas si les conservateurs commencent à en avoir assez. J'aimerais autant les

voir la langue pendante, s'ils comptent présenter à la Chambre une série d'amendements. Qu'ils présentent un amendement, une seule proposition de drapeau, et que le vote soit pris. Je consens à ce que nous votions sur cet amendement; dans notre petit coin de la Chambre, nous, nous avons pris cette attitude depuis le début.

**M. Alkenbrack:** Vous êtes demeurés assis sur votre postérieur.

**M. Langlois:** Comme l'a dit un honorable député, je puis être demeuré assis sur mon postérieur. Ce peut être parfaitement vrai, mais je pense tout de même que c'est plus utile que ce qu'il tente de faire. Notre pays et notre Chambre désirent un drapeau: il n'y a pas de doute à cet égard. Nous avons jusqu'ici consacré 20 jours au débat du drapeau. Si nous ne voulions pas de drapeau, nous aurions l'air assez sots en ce moment aux yeux de tout le pays et aux yeux de chaque province. Les gens se demandent ce qui cloche au Parlement. Ils se demandent ce que nous tentons de faire. Ils se demandent ce que nous tentons de démontrer. A leur avis, nous aurions l'air d'un groupe d'enfants d'école qui auraient perdu leur maître. On ne peut pas blâmer les gens, celui-ci ou celui-là.

**M. Horner (Acadia):** Nous allons maintenant rejeter le blâme sur vous.

**M. Langlois:** Mais vous pouvez blâmer certains libéraux, et leur administration passée, ainsi que certains conservateurs et leur administration passée. Ces deux partis sont demeurés oisifs en cette enceinte, alors qu'ils formaient le gouvernement depuis presque un siècle. Le chaos où nous nous trouvons présentement a été préparé par personne d'autre qu'eux. Nous avons entendu un flot de paroles au cours de ce débat sur le drapeau, monsieur l'Orateur. Les gens attendent depuis longtemps le moment d'obtenir ce drapeau. Mais ils ne veulent pas que le drapeau leur soit présenté à travers la désunion et la misère; ils ne veulent pas d'un drapeau qui déchirera le pays. A l'heure actuelle, la question déchire le pays. Le chef du parti libéral, le premier ministre (M. Pearson), est peut-être autant à blâmer pour cette situation que n'importe qui, car il s'est trop montré patineur de fantaisie; il a trop tenté de sauver la chèvre et le chou en même temps. Mais le plus grand séparatiste que nous ayons au pays présentement siège peut-être au milieu de cette Chambre sur une banquette d'avant, à titre de chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Quand j'entends le chef de l'opposition...

**M. Skoreyko:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

**M. Langlois:** ...dire à la Chambre...

[M. Langlois.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La parole est à l'honorable député d'Edmonton-Est sur un rappel au Règlement.

**M. Skoreyko:** Sur mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'estime que l'honorable député de Mégantic (M. Langlois) devrait retirer sa dernière observation. C'est une entière fausseté qui ne saurait être acceptée à la Chambre. J'insiste pour qu'il retire cette déclaration irresponsable.

**M. l'Orateur:** Je comprends très bien les sentiments de l'honorable député d'Edmonton-Est, mais il est permis aux honorables députés d'expliquer ou de réfuter plus tard dans le débat une déclaration comme celle-là.

**M. Smallwood:** Personne n'y prêtera attention quand on saura d'où elle vient.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, l'expression employée par l'honorable député de Mégantic au sujet du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) est-elle parlementaire?

**M. Davis:** Évidemment.

**M. l'Orateur:** Il n'est pas facile de répondre à ces questions. Je dirai que l'expression était brutale, mais à mon sens, elle n'est pas antiparlementaire.

**M. Skoreyko:** Je suis d'accord avec vous, monsieur l'Orateur. Elle était très brutale et dénote l'ignorance de l'honorable député.

**Des voix:** Bravo!

**M. Langlois:** Je sais parfaitement bien que le mot était brutal, mais la vérité est souvent difficile à accepter.

**M. Bigg:** C'est un mensonge outrageant.

**M. Langlois:** Pour prouver ma thèse, monsieur l'Orateur, quand nous entendons un homme comme le chef de l'opposition, qui occupe une position très en vue dans le pays, tout comme le premier ministre, du reste, parcourir le pays en disant que le drapeau à trois feuilles d'érable est une importante concession au Québec, je ne puis accepter pareille déclaration; le Québec ne l'acceptera pas, et le Canada non plus, qu'elle vienne du chef de l'opposition ou d'un autre.

**M. Skoreyko:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député a déclaré que, selon le chef de l'opposition, le drapeau à trois feuilles d'érable est une concession énorme au Québec.

Cela aussi, c'est faux. Le chef de l'opposition n'a jamais employé ces paroles.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas:** Mais les membres de son parti l'ont fait.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Aujourd'hui, j'ai conseillé à un député de cesser de parler d'un autre membre de la Chambre dans son discours. L'usage et la courtoisie veulent qu'on s'en prenne à un parti politique, à son programme, à son activité, et le reste, mais jamais aux chefs de partis. Nous sommes ici pour parler de principes généraux et non pour faire des personnalités.

**M. Langlois:** Là-dessus, je suis d'accord, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Churchill:** Retirez votre observation.

**M. Langlois:** Ce n'est ni à sa personnalité ni à son intégrité que je m'en prends. Je m'en prends à l'homme, au chef du parti qui représente une philosophie, s'ils en ont une...

**M. Smallwood:** Chose certaine, elle n'est pas fondée sur la monnaie de singe.

**M. Langlois:** Je ne veux pas m'en prendre personnellement à l'homme, au député de Prince-Albert ou à sa vie personnelle, ou à quoi que ce soit dans ce sens. Ce n'est sûrement pas mon intention. Je m'en prends à l'homme qui est le représentant et le porte-parole ordinaire de ce parti.

**M. Smallwood:** Dans ce cas, tenez-vous-en aux faits.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! Il est maintenant dix heures et demie.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander si l'ordre des travaux pour demain demeure inchangé?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur.

(A 10h. 30 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'une ordre spécial.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 4 septembre 1964**

La séance est ouverte à dix heures et demie.

*(Texte)*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CHOQUETTE—PROTESTATIONS AU SUJET DE L'ATTITUDE D'UN DÉPUTÉ

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, ce n'est pas un devoir tout à fait agréable que je vais remplir, mais informé par le truchement des ondes que l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) a effectivement intenté des procédures contre la Société Radio-Canada parce qu'elle a autorisé l'exploitation d'un poste de langue française dans la ville de Toronto, je me dois de poser la question de privilège pour dire que ce geste est provoqué par l'étroitesse d'esprit et le fanatisme!

Monsieur le président, si cette mentalité archaïque continue à persister, au Canada...

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Sur quoi porte la question de privilège?

*(Texte)*

**M. Choquette:** Ma question de privilège est qu'en tant que libéral, je suis humilié d'un tel geste et, en tant que député de langue française, je suis indigné et révolté d'une telle attitude.

C'est la raison pour laquelle je désire protester.

*(Traduction)*

## LES POSTES

PERPÉTUATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES PETITS BUREAUX

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, comme les honorables députés s'en souviennent, le 10 juin 1963 et de nouveau le 14 octobre 1963, le ministre du Travail informait la Chambre de l'intention du gouvernement d'instituer un programme supplémentaire de construction d'hiver en vue d'accroître le nombre d'emplois disponibles durant l'hiver dans les régions désignées. Ce programme supplémentaire comprenait la construction de petits bureaux de poste.

Le 15 avril dernier, en réponse à une question, le ministre des Travaux publics annonçait que les immeubles dont la construction était prévue aux termes de ce programme n'avaient pas tous été construits par suite de problèmes concernant l'emplacement et de restrictions visant les frais et le personnel.

Je tiens maintenant à faire savoir à la Chambre que le gouvernement se propose de poursuivre ce programme spécial concernant les entreprises prévues pour certaines régions désignées et régions de chômage considérable en hiver, qu'il n'avait pas été possible de terminer au cours de l'hiver passé, quoique ces entreprises fussent comprises dan le programme initial. Quelque 185 entreprises seront mises en chantier comparativement à 103 l'an dernier.

Il y a lieu de noter cependant que la liste que j'ai transmise à mon collègue le ministre des Travaux publics hier, est assujétie à certaines conditions préalables, dont la possibilité d'acquérir des emplacements convenables et d'obtenir des soumissions raisonnables. Si cette liste est transmise si tôt c'est afin d'avoir amplement le temps d'acquérir les emplacements voulus avant l'hiver.

## LA CONSTITUTION

PRÉSUMÉE DÉCLARATION RELATIVE À L'ATTITUDE DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question concernant les pourparlers de Charlottetown et certaines questions que j'ai posées hier et auxquelles il a répondu. Lui a-t-on signalé que l'honorable Ross Thatcher, premier ministre libéral de la Saskatchewan, a déclaré au cours d'une entrevue:

> Le premier ministre du Québec avait certainement une opinion bien différente de la nôtre. Si Québec maintient son attitude actuelle, on aura des ennuis lorsque les procureurs généraux se réuniront pour étudier la formule.

La nouvelle ajoute:

> M. Thatcher a déclaré que le premier ministre Lesage semble désirer que certains autres domaines qui relèvent à l'heure actuelle du gouvernement fédéral soient remis au Québec avant le rapatriement de la Constitution. Le premier ministre de la Saskatchewan a donné comme exemple la responsabilité au sujet des Indiens.

Ces paroles du premier ministre de la Saskatchewan, dont on connaît très bien les liens politiques et autres qui l'unissent au premier ministre, sont-elles fondées? J'espère que le

premier ministre pourra déclarer catégoriquement que les craintes de M. Thatcher sont sans fondement.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout l'intention de commenter une nouvelle de journal sur ce qu'un premier ministre d'une autre province aurait dit. Pour ce qui est de la nouvelle elle-même, elle ne traduit pas mon interprétation à moi de ce qui s'est passé à Charlottetown.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La déclaration voulant que la province de Québec demande le droit de s'emparer de certains domaines de la juridiction fédérale comme condition de son assentiment au rapatriement de la Constitution est-elle fondée?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur, c'est dénué de fondement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Très bien.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, à cet égard, pourrais-je demander au premier ministre si on lui a signalé les déclarations faites hier soir sur les ondes de Radio-Canada par le professeur Bora Laskin, le dernier des spécialistes renommés des questions constitutionnelles, qui a qualifié la formule Fulton de désastre dans toute la force du terme. Le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre que le professeur Laskin et d'autres spécialistes des questions constitutionnelles seront consultés avant que l'on impose une camisole de force au peuple canadien sous le couvert du rapatriement?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'ai vu et j'ai entendu le professeur Laskin hier soir à la télévision. J'avais déjà eu l'avantage de lire ses articles sur ce sujet et je connais ses opinions tout comme, j'imagine, plusieurs députés. Sans y souscrire nécessairement, je crois qu'on doit les respecter. Lors de leur réunion, si les procureurs généraux, qui connaissent également bien ses idées, estiment qu'il leur sera utile de discuter avec lui, je suis persuadé que ce sera tout à fait de mise.

## L'ÉNERGIE

NOUVEAU-BRUNSWICK—RETARD POSSIBLE DE LA SUBVENTION DESTINÉE À L'AMÉNAGEMENT DE LA MACTAQUAC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Se propose-t-il de prier l'office d'expansion économique de la région atlantique de différer l'approbation finale de la subvention de 20 millions au Nouveau-Brunswick en vue de l'aménagement de la Mactaquac? En effet, le premier ministre de Terre-Neuve a demandé qu'on ne prenne pas de mesures définitives concernant l'énergie dans la région atlantique, jusqu'à ce qu'on ait bien étudié le rapport final sur la possibilité d'aménager les chutes de Hamilton, comme le signale le *Chronicle-Herald* d'Halifax du 3 septembre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Il faudra que j'examine cette affaire, monsieur l'Orateur.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDE—OFFRE D'AIDE CONSÉCUTIVE À LA MAUVAISE RÉCOLTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à la suite de la réponse que le premier ministre a donnée hier au sujet d'une demande de produits alimentaires pour l'Inde. Je voudrais poser au premier ministre la même question que j'ai déjà formulée à l'adresse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures il y a environ un mois, c'est-à-dire: Le gouvernement canadien s'est-il mis directement en rapport avec le haut-commissaire de l'Inde ici à Ottawa, pour lui offrir de l'aide?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous offrons déjà de l'aide à l'Inde et, comme je l'ai mentionné, des bateaux chargés de céréales canadiennes quitteront ce mois-ci le pays à destination de l'Inde. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est mis en rapport avec les autorités de l'Inde à ce propos, ainsi que pour d'autres questions.

**L'hon. M. Hamilton:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il me semble que le premier ministre n'a pas bien saisi ce à quoi je veux en venir. Il y a environ un mois, alors que la mousson était en retard, les Américains ont augmenté l'aide fournie en vertu de la loi publique 480, sous forme de cargaisons de blé à destination de l'Inde. Depuis lors, il y a eu une grève. Les envois qu'a mentionnés hier le premier ministre ne sont que les expéditions régulières en vertu de la prolongation du plan de Colombo. Or, je lui demande ceci: Y a-t-il eu, à part les rapports de routine, une prise de contact directe entre les gouvernements de l'Inde et du Canada, pour offrir notre aide dans cette crise?

**Le très hon. M. Pearson:** Nous avons parlé de la situation courante avec les autorités de l'Inde, et le gouvernement indien n'a demandé aucune aide spéciale en l'occurrence.

CHYPRE—PROLONGATION DU MANDAT DU CONTINGENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, comme la période de service des troupes canadiennes à Chypre expirera bientôt, en a-t-on demandé une prolongation? Si on ne l'a pas encore fait, le gouvernement canadien serait-il disposé à prolonger ce mandat, si on en fait la demande, et à financer lui-même l'opération canadienne, s'il arrivait que les Nations Unies soient toujours aux prises avec des difficultés financières?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, pour autant que je sache, on n'a présenté aucune demande en ce sens. Le secrétaire général étudie présentement à New-York toute la question de la prolongation possible du séjour des forces à Chypre et au financement de cette force, si l'on prolongeait le mandat. Dès qu'il y aura des nouvelles à communiquer à ce sujet, je ferai volontiers une déclaration à la Chambre.

RECONNAISSANCE DE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA SUR DES ÎLES DE L'ARCTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationale. Peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement des États-Unis reconnaît les titres qu'a le Canada relativement à toutes les îles au nord de la terre ferme jusqu'au pôle nord?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable député pose là une question hypothétique. Depuis déjà un certain nombre d'années, le gouvernement actuel et le gouvernement précédent ont affirmé notre souveraineté sur les îles qui s'étendent au nord à partir des méridiens appopriés du Canada, à l'ouest à partir du méridien qui sépare l'Alaska du Yukon, à l'est à partir du méridien oriental appoprié, une sinuosité ayant été prévue à l'égard du Groenland, et de là jusqu'au pôle nord. Le Canada a non seulement affirmé sa souveraineté sur cette région, mais il est en train de l'établir aussi sur bien d'autres endroits. Je n'ai jamais entendu dire qu'un pays mettait notre souveraineté en doute à cet égard, les États-Unis d'Amérique moins que tout autre.

**M. Herridge:** Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre n'a pas tout à fait répondu à ma question. Peut-il assurer la Chambre que le gouvernement des États-Unis a formellement reconnu les titres du Canada?

## LA DÉFENSE NATIONALE

RÔLE DE LA MARINE DANS LA PERSPECTIVE DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre donne-t-il suite à une décision au sujet du rôle de la marine dans un programme général de défense au Canada? Si tel est le cas, remettra-t-il l'adoption de toute mesure en ce sens jusqu'à ce que le comité spécial de la Chambre sur la politique de défense présente son rapport sur le rôle de la marine?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, le rôle de la marine dans le programme général de défense au Canada a été exposé dans le Livre blanc déposé en mars. Nous examinons actuellement la meilleure méthode à adopter pour lui donner ce rôle. Je suis persuadé que le rapport du comité nous parviendra avant que la plupart des décisions importantes soient prises.

**M. Winch:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourrais-je demander quelle est la fonction du comité spécial de la Chambre des communes si des décisions ont déjà été prises?

**L'hon. M. Hellyer:** Ses attributions ont été formulées dans la résolution qui visait à établir le comité, monsieur l'Orateur.

## LE DRAPEAU

ENTRETIENS ENTRE LES MINISTÉRIELS ET L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre s'il se propose d'accepter la demande faite hier en vue de convoquer une réunion des chefs de parti après la fête du Travail, afin de poursuivre les pourparlers en vue d'une solution au problème du drapeau, problème devenu urgent et critique et préoccupant tous les Canadiens?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que si d'autres réunions de ce genre pouvaient se révéler utiles, je me ferais un plaisir d'y participer, mais à moins d'un changement dans l'attitude adoptée à la dernière réunion,

on ne saurait guère entrevoir de solution. Néanmoins, je vais m'empresser d'étudier la question.

**M. Thompson:** Une question supplémentaire. Le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il conviendrait de convoquer une réunion afin de voir si l'évolution des esprits ne permettrait pas une entente?

**Le très hon. M. Pearson:** J'aimerais m'assurer que l'attitude de ceux qui ont assisté à la dernière réunion a vraiment changé pour être certain que de nouveaux pourparlers donneraient des résultats concrets.

*(Texte)*

## RADIO-CANADA

RÉACTION AUX PROCÉDURES INTENTÉES PAR LE DÉPUTÉ D'YORK-HUMBER

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État.

Peut-il dire à la Chambre quelles dispositions la Société Radio-Canada prend pour faire face à l'action intentée contre elle par le député d'York-Humber (M. Cowan), et si cette action changera les plans de la Société en vue de l'établissement du poste projeté à Toronto?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur le président, je vais tenter d'obtenir ces renseignements de la Société Radio-Canada.

*(Traduction)*

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ÉTUDE SUR L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le premier ministre peut-il faire connaître à la Chambre si le comité qu'il a chargé, au début de l'été, d'étudier l'interdépendance économique des provinces, a terminé ses travaux? Si tel est le cas, pourrait-il nous dire quand nous pourrons recevoir son rapport?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, la Commission d'enquête n'a certainement pas complété ses travaux. Il y a une question marquée d'un astérisque inscrite au *Feuilleton* et à laquelle je répondrai la prochaine fois que ces questions seront appelées. Je fournirai en cette occasion certains renseignements relatifs à la besogne accomplie.



## L'INDUSTRIE

QUÉBEC—EMPLACEMENT POSSIBLE D'USINES D'AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Industrie. Peut-il faire connaître à la Chambre, en ce moment, où les industries Peugeot et Renault venant de France seront situées au Canada? Dans quelle province?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, dans la province de Québec.

**M. Langlois:** Puis-je poser une question supplémentaire? Les pourparlers sont-ils suffisamment avancés pour que le ministre nous indique approximativement la localité dans laquelle chacune de ces industries sera située?

**L'hon. M. Drury:** Non, monsieur l'Orateur. Le choix de la localité sera fait par la Société générale de financement de la province de Québec dans le cas où l'on jugera pratique de poursuivre cette initiative.

**M. Langlois:** Une autre question supplémentaire. Le gouvernement fédéral a-t-il laissé entendre où il préférerait que ces sociétés s'installent?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, comme les négociations se poursuivent, je ne crois pas qu'il serait utile aux parties intéressées ou au pays d'aller plus loin pour le moment.

**M. Langlois:** Une dernière question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire quand, selon lui, ces négociations se termineront?

**L'hon. M. Drury:** Bientôt, je l'espère, monsieur l'Orateur.

## LES POSTES

FORT-WILLIAM—PROTESTATIONS CONTRE LA SURVEILLANCE DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes nous dirait-il s'il a reçu des protestations des postiers de Fort-William parce que son ministère a ordonné qu'on pratique des judas dans les toilettes du nouvel édifice de cette ville pour qu'on puisse surveiller les employés?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu une telle communication et je crois qu'elle a reçu une réponse.

**M. Orlikow:** Le ministre dira-t-il à la Chambre la nature de cette réponse?

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien inscrire sa question au *Feuilleton*, j'y répondrai.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### CONCENTRATION DE RADIOACTIVITÉ CHEZ DES ESQUIMAUX DU CANADA

A l'appel à l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que c'est au Canada que le taux de retombées radio-actives est le plus élevé et qu'on a constaté récemment des niveaux dangereusement élevés de césium 137 radio-actif chez les Esquimaux de l'Alaska, le gouvernement a-t-il pensé à examiner les Esquimaux canadiens pour découvrir s'il existe un danger comparable?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le Service de protection contre les radiations du ministère à, de concert avec les Services de Santé du Nord, également du ministère, et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, entrepris une étude spéciale sur les Esquimaux du Canada. Des rapports préliminaires figurent dans les livraisons d'octobre 1963 et d'avril 1964 de notre publication mensuelle, sous le titre «Données relatives au programme de protection contre les radiations». Ces rapports renferment des renseignements sur la teneur en césium 137 d'échantillons de caribou et de rennes et d'échantillons d'urine prélevés chez les habitants du Nord dont le régime alimentaire comprend une forte proportion de viande de caribou. Les données indiquent que la teneur en césium 137 est plus élevée chez les personnes qui consomment de la viande de caribou que parmi le grand public. Toutefois, des estimations préliminaires fondées sur les échantillons d'urine des intéressés, permettent de conclure que ces derniers n'ont pas encore atteint la quantité maximum de césium 137 que le corps humain peut absorber. Les niveaux les plus élevés sont légèrement inférieurs à la quantité de césium 137 qu'une personne peut absorber si elle est exposée à la contamination pendant tout sa vie. On compte que les niveaux baisseront progressivement, je suis heureuse de l'annoncer, pour peu qu'il n'y ait pas de reprise des essais nucléaires.

## LA RADIODIFFUSION

### AUTORISATION DU TRANSFERT D'UN POSTE DE WINDSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'intérêt exprimé, à la Chambre, par le chef de l'opposition et par d'autres députés, je voudrais demander au secrétaire d'État s'il a des renseignements sur la demande, faite par M. Frith, en vue de se décharger de la station radiophonique au sujet de laquelle il a reçu un permis l'an dernier?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Fisher:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les raisons alléguées par M. Frith, je voudrais demander au premier ministre si M. Frith lui aurait manifesté le désir d'être relevé de ses fonctions de membre de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

## RECHERCHES ET SAUVETAGE

### PORT-STANLEY (ONT.)—FONCTIONS DU GARDE-CÔTE «SPUME»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. A. McBain (Elgin):** Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au ministre des Transports, mais en son absence et en l'absence de son secrétaire parlementaire, son suppléant pourra peut-être la tenir comme préavis.

Ma question se fonde sur des renseignements, que j'ai reçus par lettre ce matin, au sujet des fonctions du garde-côte *Spume*, amarré actuellement à Port-Stanley (Ont.) afin de desservir la région du lac Érié. Avant de pouvoir prendre part à des travaux de recherches ou de sauvetage, ce navire doit recevoir des instructions du quartier général, à Trenton, ce qui a pour effet de ralentir les travaux. Le ministre aurait-il l'obligeance de demander aux autorités pour quelle raison le capitaine McLain ne pourrait décider de son chef de la nécessité d'engager le *Spume* dans des travaux de recherches et de sauvetage, assurant ainsi un meilleur service et la possibilité de sauver des vies?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre suppléant des Transports):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai volontiers cette question comme préavis.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

VACANCES DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que le député de Royal posait hier au président du Conseil privé. Le député de Royal a demandé quelles dispositions on prend pour permettre au personnel de la Chambre d'avoir des vacances, et le président du Conseil privé a répondu que la chose ne relève pas directement de lui. Comme le président du Conseil privé est un membre important de la Commission de la régie intérieure et président du Conseil du Trésor, n'a-t-il pas une certaine responsabilité en cette affaire et n'estime-t-il pas qu'il faudrait au plus tôt faire quelque chose à ce sujet?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai hésité à fournir des renseignements hier, parce que l'affaire est du ressort de Votre Honneur; c'est pour cela que je n'ai pas vidé la question. Je n'ai aucune responsabilité à cet égard à titre de membre du Conseil du Trésor, mais en ma qualité de commissaire de la régie intérieure, je suis au courant de ce qui se passe.

On étudie activement toute la question des vacances du personnel de la Chambre et je crois que cette étude va s'intensifier ces prochains jours. On sera prêt à prendre une décision dès qu'on pourra organiser une réunion.

**M. Knowles:** Comme l'organisme dont le ministre fait partie étudie la question, je rappelle au ministre qu'aux termes de lois fédérales et ontariennes, les employés ont droit à des vacances annuelles. Or, nombre d'employés de la Chambre n'ayant pas pris de vacances depuis plus d'un an, ne faut-il pas que ces lois soient observées?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'on souhaite appliquer à notre personnel des lois supérieures à celles qui relèvent des deux compétences dont l'honorable député a parlé. D'autre part, le problème est plus complexe que ne le laisse croire son exposé. Des employés ont pris des vacances ordinaires comme à l'accoutumée. Pour eux, il n'y a donc pas de problème. Quant aux autres, dont les fonctions sont étroitement liées aux travaux de la Chambre, il se pose un problème, car il a été entendu lors de leur nomination qu'ils ne prendraient pas de vacances durant la session du Parlement.

Ce qui complique les choses cette année, c'est qu'on ne peut appliquer la formule habituelle, de sorte qu'il faut trouver une solution satisfaisante compte tenu de l'usage, et qui n'aura pas pour effet, bien entendu, de suspendre les services nécessaires au fonctionnement de la Chambre lorsqu'elle siège. La question est assez complexe, mais on s'en occupe sérieusement.

**M. Knowles:** Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les commissaires de la régie intérieure ne voudront-ils pas tenir compte du fait que, maintenant, les sessions durent pour ainsi dire toute l'année et que, d'après les députés, notre personnel ne devrait pas avoir à en souffrir?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, c'est précisément pourquoi la question a été soulevée. Elle ne se serait pas posée si les sessions n'étaient pas devenues nettement plus longues—et avec moins d'interruptions—qu'autrefois. C'est justement ce qui doit retenir notre attention.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre se rend-il bien compte que nous parlons de vacances payées et non de vacances aux frais de l'employé?

**L'hon. M. McIlraith:** Parfaitement. Il n'y a aucun malentendu à ce propos.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES MESURES RÉPRESSIVES CONTRE LE F.L.Q.

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice, mais en son absence motivée, je la poserai au premier ministre. Aurait-il reçu un communiqué du F.L.Q. au sujet du meurtre de M. Leslie McWilliams commis par cette organisation, d'après ce document? Comme cette organisation menace ouvertement les autorités juridiques de notre pays, se vante d'être un instrument de libération future au Canada et prétend que les malfaiteurs accusés de ce meurtre ont droit à la protection de la con-

vention de Genève, le premier ministre voudrait-il songer à faire une déclaration complète au sujet des mesures prises par la Gendarmerie royale, en collaboration avec d'autres officiers de police, pour cerner et écraser une fois pour toute cette bande qui fait tomber dans le discrédit l'administration de la justice de notre pays en ayant recours à la violence et à la terreur qui répugnent aux instincts, aux traditions et aux sentiments de la population du Québec, centre de l'activité de cette organisation?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'admettrai certainement pas que l'administration de la justice dans notre pays soit tombée dans le discrédit à cause de ce que le très honorable représentant appelle un recours à la violence en ce sens qu'il y aurait eu une violence généralisée de nature à faire tomber l'administration de la justice dans le discrédit. Pour ce qui est de la question précise qu'il m'a demandée, j'irai volontiers aux renseignements et s'il me semble souhaitable que le ministre de la Justice ou moi-même présentions une déclaration complète, nous le ferons.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre a-t-il reçu une lettre contenant le communiqué?

**Le très hon. M. Pearson:** Je le regrette, je ne me souviens pas avoir reçu cette lettre, mais je me ferai un plaisir d'examiner l'affaire dès mon retour au bureau.

## LE COMMERCE

HOUILLE—RÉDUCTION POSSIBLE DES EXPORTATIONS VERS LE JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. K. H. More (Regina-City):** Je désire poser une question au ministre de l'Industrie, par suite d'une déclaration qu'a faite un représentant de l'industrie du charbon de l'Ouest du Canada hier soir à la télévision; il disait que la paperasserie administrative du gouvernement faisait perdre les marchés du Japon à l'industrie. Je lui demande si l'industrie a demandé l'aide de son ministère pour maintenir et pour agrandir sa part du marché du charbon au Japon.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, à mon avis, cette demande devrait être adressée au ministère du Commerce, mais je me renseignerai volontiers à ce sujet.

## LES CÉRÉALES

CONTINGENTS DE LIVRAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, car j'ai reçu des plaintes de mes électeurs au sujet de la lenteur des livraisons de blé faites aux élévateurs ruraux, en raison du manque de contingents de livraison. Quand le ministre du Commerce reviendra-t-il au Parlement afin qu'on puisse lui demander de résoudre ce problème agricole pressant?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Le ministre du Commerce, comme mon honorable ami le sait sans doute, est à l'étranger pour le compte du gouvernement; il s'y occupe d'affaires fort importantes. Il assiste à la réunion des ministres des finances et de l'économie du Commonwealth, à Kuala-Lumpur, et à la réunion des ministres japonais et canadiens, à Tokyo. Dès l'issue de cette dernière—je crois qu'elle prend fin aujourd'hui—il reviendra à la Chambre.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

*1.* Administration générale, y compris des subventions selon le détail des affectations; les dépenses relatives aux conférences internationales du travail, à l'amélioration des relations entre patrons et ouvriers, au programme visant à aider à l'emploi des travailleurs âgés, au programme de lutte contre le chômage saisonnier, à l'organisation et à l'utilisation de main-d'œuvre pour les fermes et les industries connexes, et au service consultatif de la main-d'œuvre, $4,243,000.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, si je présente les prévisions budgétaires du ministère du Travail, c'est malgré le fait qu'il y a environ un mois le comité des subsides a consacré une journée entière à discuter de l'activité du ministère du Travail et que la semaine suivante j'ai fait une assez longue déclaration sur l'activité du Ministère, particulièrement sur les questions soulevées par des honorables députés au cours de la discussion.

Cependant, dans cette déclaration, j'aimerais mettre en lumière, diverses activités du ministère du Travail, et par là, j'espère, prévenir certaines des questions que pourraient avoir à poser les honorables membres du comité et contribuer à faire mieux comprendre les activités nombreuses, et croissantes, en vérité, du ministère du Travail.

Monsieur le président, j'aimerais commencer par la situation courante de l'emploi. Les honorables députés seront heureux d'apprendre qu'au cours de l'année dernière, l'emploi a marqué un net accroissement, tandis que le chômage a accusé une baisse remarquable. L'amélioration dans le domaine de l'emploi a été particulièrement marquée pendant la première moitié de 1964. L'emploi dans la fabrication a été très élevé, et au cours des derniers mois a bénéficié d'un accroissement saisonnier dépassant la moyenne. L'emploi dans l'industrie du bâtiment a été plus ferme que l'hiver dernier, mais, récemment, il a un peu fléchi par rapport à l'an dernier. Les mesures gouvernementales destinées à stimuler la construction des maisons au cours des mois d'hiver ont contribué à réduire les incidences du chômage saisonnier.

Entre la pointe de septembre 1963 et le creux de février 1964, le nombre des chômeurs a augmenté de 217,000. L'écart saisonnier moyen au cours de la dernière période de cinq ans a été de 322,000, et nous devons en conclure que l'effet saisonnier de notre programme spécial de travaux d'hiver a été d'environ 100,000 emplois. L'emploi dans la construction atteint actuellement des niveaux un peu inférieurs à ceux de l'an dernier, mais les perspectives à l'égard des prochains mois sont excellentes. Les mises en chantier dépassent une fois de plus le niveau de l'an dernier, après avoir marqué un déclin au mois de mai, à la suite d'un premier semestre extraordinairement actif. La construction non domiciliaire devrait montrer plus de fermeté au cours de la deuxième moitié de l'année courante.

L'emploi global, dans le deuxième trimestre de 1964, a augmenté d'environ 261,000 unités par rapport à la période correspondante l'an dernier. C'est un gain de 4.1 p. 100, taux d'accroissement beaucoup plus considérable que pour ces dernières années. Le chômage est demeuré relativement élevé, bien que plus de nouveaux emplois aient été créés au cours de l'année dernière qu'en toute année antérieure; l'effectif de la main-d'œuvre a augmenté d'environ 217,000 entre le deuxième trimestre de 1963 et le deuxième trimestre de 1964. La baisse nette du chômage au cours de l'année a été d'environ 45,000.

Le taux d'accroissement des effectifs ouvriers a largement dépassé la moyenne à longue échéance. Un peu plus d'un tiers de l'accroissement de cet effectif l'année dernière était dû à l'entrée de jeunes travailleurs, de moins de 25 ans, sur le marché de la main-d'œuvre, tandis que presque tout le reste de cette augmentation était dû aux hommes âgés de 25 à 44 ans. Le nombre relativement élevé de jeunes travailleurs venant s'ajouter à l'effectif de la main-d'œuvre était dû en partie à l'accroissement démographique, mais il y a eu aussi des changements significatifs dans la répartition des effectifs ouvriers chez les jeunes.

Parmi les événements les plus encourageants de l'année dernière, il faut noter une fabrication améliorée. Dans le deuxième trimestre de 1964, l'emploi dans la fabrication a été supérieur de 90,000 environ à ce qu'il était dans la période correspondante de 1963; presque tous les secteurs de la fabrication ont contribué aux progrès dans la production et l'emploi au cours de l'an dernier. Jusqu'ici, en 1964, l'amélioration la plus marquée dans l'emploi se situe dans le secteur des biens durables. L'industrie de prestation des services s'est développée à un rythme accéléré au cours de l'année dernière. En 1962 et au début de 1963, elle a connu un rythme d'accroissement relativement lent. Depuis le début de cette année, le nombre des emplois dans cette industrie s'est maintenu bien au delà de 100,000 de plus que l'an dernier. L'augmentation du nombre des emplois a excédé constamment les 40,000.

Monsieur le président, même si on avait annoncé une diminution impressionnante du chômage l'année dernière, il reste relativement élevé dans plusieurs régions du Canada. En juillet, les taux du chômage variaient de 2.2 p. 100 dans les Prairies à 5.1 dans le Québec. L'écart était un peu moindre que l'année précédente. En juillet 1963, les taux du chômage étaient de 2.4 p. 100 dans les Prairies et de 5.7 dans le Québec. Les députés seront curieux de connaître pendant combien de temps les sans emploi restent en chômage. Des 265,000 personnes qui chômaient en juillet, les trois quarts étaient sans emploi depuis trois mois ou moins. Les autres 60,000 se cherchaient du travail depuis quatre mois ou plus. Ce groupe constitue une proportion du total plus faible qu'il y a un an. La pénurie de certains travailleurs spécialisés et semi-spécialisés s'aggravait en Ontario et dans le Québec. Durant le deuxième trimestre, il n'y avait pas assez de fabricants d'outils et de matrices, de mécaniciens, de soudeurs, d'électriciens et de bûcherons dans certaines régions. Par ailleurs, certains endroits signalaient une pénurie d'ingénieurs, de dessinateurs et de mineurs.

J'aborderai maintenant, monsieur le président, le détail de mes crédits pour l'année financière courante. Le comité sera prié d'accorder $228,079,800 pour le budget principal des dépenses et $263,000 pour les crédits supplémentaires A. De cette somme de $228,342,804, un montant de $114,491,504 est requis pour le ministère du Travail proprement dit et $113,851,300 pour la Commission d'assurance-chômage. Cela représente une diminution de $105,786,850 comparativement à

la somme de 334 millions de dollars accordée durant l'année financière 1963-1964.

Cette diminution considérable s'explique du fait que dans le budget principal des dépenses de 1964-1965, aucun crédit n'est prévu pour la poursuite l'hiver prochain de programmes d'encouragement visant à réduire le chômage saisonier et pour lesquels 55 millions de dollars avaient été prévus dans les crédits de 1963-1964. Il y a également une réduction considérable, environ 62 millions, dans nos prévisions de cette année pour les programmes de formation aux termes de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle; cette diminution est contrebalancée dans une certaine mesure par l'augmentation des prévisions relatives aux frais d'administration du programme de formation. Il y a également une augmentation de plus de huit millions de dollars pour les opérations de la Commission d'assurance-chômage.

Avant d'aller plus loin, je tiens à assurer le comité que même si aucune prévision n'est faite dans le budget principal des dépenses pour notre programme d'encouragement aux travaux d'hiver, le gouvernement a l'intention, comme la chose a déjà été annoncée, de poursuivre ces travaux au cours de l'hiver prochain; les prévisions à cette fin seront faites dans les crédits supplémentaires ultérieurs.

Comme les députés auront pu l'observer, un des postes des crédits provisoires autorise le transfert au ministère du Travail, des versements en vue du fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage ainsi que des tâches, pouvoirs et fonctions qui se rattachent à ce service. Ce transfert, recommandé par le comité Gill, a été approuvé dans une large mesure par les associations nationales d'employeurs et d'employés, et autres.

Les députés remarqueront, en outre, que les fonds prévus pour la Direction de l'économique et des recherches du ministère sont également compris dans le crédit principal des prévisions budgétaires, et je tiens à dire un mot ou deux sur l'activité de cet important service du ministère du Travail. En tant qu'organisme central du gouvernement fédéral pour l'analyse et la recherche économique et sociale dans le domaine du travail, cette Direction se livre à des études continuelles sur l'emploi, le chômage, l'effectif spécialisé et professionnel, les conditions d'emploi et la rémunération, l'organisation des syndicats et les négociations collectives. Les résultats de ces études ne sont pas transmis seulement au gouvernement fédéral mais au salariat et au patronat, aux institutions internationales et, d'une façon générale, au public dans la *Gazette du travail* et dans les divers rapports réguliers et spéciaux que publie le service en cause.

Je tiens à faire mention de certaines activités particulières de la Direction au cours de l'année dernière. La Direction a continué, cette année, à s'occuper du chômage saisonnier. Une partie importante de ce travail consistait à évaluer l'efficacité du programme d'encouragement à la construction domiciliaire en hiver, comme moyen de réduire le chômage saisonnier.

La mise au point de renseignements spéciaux sur la main-d'œuvre est toujours un aspect important du travail de la Direction de l'économique et des recherches. En collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, elle a terminé, cette année, l'étude sur le cumul des emplois. Le rapport jette une certaine lumière sur l'étendue de ce cumul comme on l'appelle souvent, sur sa fréquence par région, ainsi que sur les caractéristiques des «cumulards», et leurs façons de travailler.

L'examen par la Direction de la situation régionale du marché de la main-d'œuvre dans toutes les parties du Canada a contribué à établir les 35 régions désignées. C'est, en effet, au ministère du Travail qu'il incombe de désigner les régions qui pourraient être admises à recevoir une aide spéciale du gouvernement fédéral en vertu du programme d'expansion régionale. La Direction de l'économique et des recherches s'adonne maintenant à une étude sur les méthodes employées pour choisir ces régions.

La Direction poursuit ses études sur les conséquences qu'a l'évolution technologique pour la main-d'œuvre. On étudie la possibilité de concentrer les recherches sur les nouveaux procédés technologiques importants les plus récemment adoptés dans l'industrie. On mettra plus particulièrement l'accent sur l'étude des tendances professionnelles. Outre le rapport publié au début de cette année au sujet des tendances professionnelles du point de vue national, elle a maintenant entrepris un travail sur les fluctuations de la structure professionnelle de certaines industries.

Je dirai maintenant un mot sur une question qui a été débattue fréquemment et en détail par les députés au cours de la prsente session. J'ai parlé moi-même assez longuement, à l'occasion de certains exposés faits récemment à la Chambre, sur le travail du conseil d'administration et peut-être les députés voudront-ils soulever certains points que je pourrais traiter tout à l'heure. Les honorables représentants se souviendront que les administrateurs ont soumis leur premier rapport le 9 mars 1964, comme le stipulait la mesure législative adoptée en octobre dernier. Depuis lors, les administrateurs ont pris les mesures qui s'imposaient au sujet du président du SIGM. M. H. C. Banks a été démis de ses fonctions et remplacé par un membre du personnel du conseil d'administration.

Les administrateurs ont mis au point une méthode conjointe qui facilite actuellement la poursuite des négociations entre les employeurs représentant les compagnies et chacun des syndicats mis en tutelle.

Cependant, le principal résultat obtenu jusqu'ici par les administrateurs a été de mettre fin aux vexations infligées depuis de nombreuses années sur les Grands lacs et la voie maritime du St-Laurent. Il est encore trop tôt pour dire si tous les problèmes qui assaillent les syndicats de gens de mer au Canada ont été réglés ou supprimés, mais j'estime que les administrateurs ont réalisé des progrès importants dans cette voie. Le ministère du Travail et d'autres organismes du gouvernement se sont efforcés de collaborer pleinement avec eux et de les aider à s'acquitter de la tâche ardue dont ils ont été chargés.

Les députés savent que depuis plusieurs années un grand nombre de marins au Canada n'ont pu exercer pleinement leurs droits démocratiques au sein de leur syndicat. C'est une des principales raisons pour lesquelles la mise en tutelle a été imposée et c'est un des objectifs fondamentaux que les administrateurs ont en vue. Les administrateurs ont pris des mesures pour s'assurer que l'élection des dirigeants du Syndicat international des gens de mer, d'ici quelques mois, se déroulera de façon appropriée.

Des dispositions sont prises également afin de favoriser l'établissement d'organismes syndicaux distincts pour le personnel d'offciers, notamment les ingénieurs et autres marins, comme le recommande le rapport Norris. Sauf erreur, ces mesures proposées rallient l'appui des syndicats intéressés et du Congrès du travail du Canada. On a proposé de réduire les droits d'adhésion et les cotisations spéciales au sein du SIGM.

Ce sont là des mesures importantes qu'ont prises les administrateurs afin de faciliter la tâche que leur a confiée le Parlement. Dans le courant de la session, les membres de la Chambre des communes auront l'occasion de rencontrer le président du conseil de tutelle. Je suis sûr qu'ils pourront obtenir des renseignements plus détaillés leur permettant de se rendre compte du travail accompli par les administrateurs et du rétablissement de méthodes et de procédés démocratiques au sein du SIGM. A cause du régime qui a existé pendant longtemps au sein de ce Syndicat, il est évident que l'élaboration de principes démocratiques ne sera pas facile et ne se fera pas du jour au lendemain.

Au cours de l'après-midi, j'aimerais faire une déclaration sur la question plus vaste de l'automatisation, si le comité y consent, mais pour le moment, je voudrais parler brièvement du nouveau service consultatif de la main-d'œuvre, dont l'établissement est également prévu dans le premier crédit du ministère. Ce service a été institué cette année pour évaluer les répercussions des changements technologiques sur la main-d'œuvre industrielle et pour élaborer des mesures visant à alléger la portée des déplacements de main-d'œuvre attribuables aux changements technologiques. Il administrera le programme d'encouragement à la recherche visant les enquêtes dans les usines sur la main-d'œuvre face aux changements technologiques; il administrera également le programme d'aide financière visant à trouver d'autres emplois aux ouvriers mis en chômage par les changements technologiques. Le directeur et trois fonctionnaires ont été nommés à la suite d'un concours tenu dans tout le Canada. Deux autres fonctionnaires seront nommés dès qu'on trouvera les candidats voulus.

La Direction des services spéciaux s'occupe surtout de stimuler l'embauche durant l'hiver. Actuellement elle administre et met en œuvre le programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités, le programme d'encouragement à la construction domiciliaire durant l'hiver, le programme supplémentaire du gouvernement fédéral visant la construction durant l'hiver. Cette direction administre également le programme fédéral-provincial relatif à la main-d'œuvre agricole.

Des modifications ont été apportées l'an dernier au programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités afin d'en augmenter l'efficacité. La prime fédérale maximum a été portée de $50,000 à $100,000 afin d'encourager la construction de plus grands édifices aux termes de ce programme.

A l'égard des projets terminés dans les régions désignées aux fins de développement et dans les régions de chômage aigu durant l'hiver, la prime fédérale a été portée de 50 à 60 p. 100 des frais directs de main-d'œuvre. La durée du programme de 1963-1964 a été réduite de 7½ mois à 6 mois, soit du 1er novembre au 30 avril, afin qu'il se fasse plus de travail au cours des mois d'hiver proprement dits.

Au cours du programme de 1963-1964, 7320 demandes visant des projets ont été acceptées. Elles ont été soumises par 2755 autorités locales, y compris des bandes indiennes. On estime que les dépenses totales pour les projets entrepris en 1963-1964 s'élèveront à 282 millions. Cette année le programme a fourni à 165,000 hommes environ 6,875,000 jours-homme de travail. Voici les chiffres pour 1962-1963: 146,000 hommes et 6,200,000 jours-homme. La quote-part du gouvernement fédéral à l'égard des frais directs de main-d'œuvre pour 1963-1964 dépasserait 52 millions de

dollars, alors que l'année précédente le montant dépensé s'élevait à environ 31 millions de dollars.

Le programme de travaux de construction de maisons en hiver a été établi au cours de l'hiver de 1963-1964 afin de stimuler l'emploi en hiver dans l'industrie de la construction domiciliaire. Comme les honorables députés le savent, il prévoyait le versement direct d'une prime de $500 au premier acheteur ou au propriétaire-constructeur d'une maison dont une grande partie était construite au cours de la période allant du 1er décembre 1963 au 31 mars 1964. Le programme a connu un tel succès que l'industrie nous a présenté des instances en vue de la prolongation de la date d'inspection, étant donné les pénuries de matériaux et de travailleurs spécialisés que la forte demande créait. Ainsi, nous avons porté cette date au 15 avril 1964.

En vertu du programme, 32,647 demandes de prime ont été présentées. Environ 3400 d'entre elles ont été annulées et 4700 refusées lors de la première ou de la dernière inspection vu qu'on n'avait pas rempli les conditions nécessaires. Donc, environ 24,529 demandes, représentant 28,213 logements, ont été approuvées. Le total de ces primes atteindra environ quatre millions de dollars.

Grâce à ce programme, on a réussi, l'hiver dernier, à créer des emplois supplémentaires intéressant les travailleurs de la construction, de même que des emplois supplémentaires intéressant les travailleurs d'usine et les préposés au transport et à la vente de matériaux de construction.

Comme on l'a annoncé à la Chambre le 23 juin, les programmes d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités à la construction d'habitations entreprise l'hiver vont se poursuivre l'an prochain. Peut-être aurais-je l'occasion, dans le courant de la journée, de signaler aux députés les changements que nous envisageons d'apporter à ces deux programmes en vue d'en accroître l'efficacité.

Qu'il me soit permis de faire rapport au comité du programme d'essai concernant l'emploi des travailleurs vieillissant. Le gouvernement fédéral a lancé l'hiver dernier, à titre d'essai, son programme d'encouragement à l'emploi et à la formation des travailleurs âgés. Le ministère du Travail y verse la moitié du salaire mensuel ou $75 par mois, soit le moindre des deux montants, à l'employeur qui embauche des travailleurs de 45 ans ou plus, répondant à certaines conditions, et qui leur confie un emploi assurable. Les versements portent sur une période d'au plus douze mois. On a reconnu qu'il pouvait coûter cher au patron d'initier un nouvel employé, surtout si celui-ci était chômeur depuis au moins six mois. Il a donc paru raisonnable de partager les frais avec l'employeur jusqu'à ce que le travailleur donne son plein rendement. On a jugé que douze mois devraient suffire à cette fin.

Le programme a permis de fournir des emplois à 1,948 travailleurs âgés qui étaient tous en chômage depuis au moins six mois pendant les neuf mois précédents. A mon sens, le programme a obtenu un succès raisonnable. Il a donné lieu à l'emploi d'environ 2,000 travailleurs âgés et permettra au ministère du Travail de mieux comprendre tout le problème de l'emploi des travailleurs âgés. A l'heure actuelle, le ministère continue d'évaluer ce programme, et j'espère que cette évaluation, qui doit prendre fin sous peu, nous permettra d'aviser aux nouvelles mesures à prendre à l'intention des travailleurs âgés. Comme il s'agissait évidemment d'un programme d'essai, j'espère que le ministère pourra courir le risque d'expérimenter en vue de créer des possibilités d'emploi pour les Canadiens âgés.

J'aimerais dire quelques mots de l'aide fédérale à la formation technique et professionnelle qui a des répercussions considérables sur la création d'une main-d'œuvre spécialisée. Depuis le 1er avril 1961, date de l'entrée en vigueur des nouveaux accords avec les provinces en matière de formation technique et professionnelle, le gouvernement fédéral a consenti à partager les frais encourus par les provinces pour 572 projets visant à construire et à outiller de nouvelles écoles, ainsi qu'à agrandir et à réparer des écoles existantes et à leur fournir du matériel. Le coût global estimatif de ces projets s'élevait à 583.4 millions, et le gouvernement fédéral en a payé environ 352 millions et demi. Ces projets vont permettre de donner une formation à 159,417 nouveaux étudiants. Les inscriptions dans tous les programmes ont augmenté. Le nombre des écoles secondaires techniques a monté en flèche; les programmes de formation de techniciens ne peuvent fournir; les cours d'apprentissage augmentent sans cesse et les classes de formation destinées aux chômeurs ont continué d'augmenter malgré une amélioration sensible des conditions d'emploi.

Aux termes d'ententes qui prévoyaient le partage à raison de 75 p. 100 des dépenses d'immobilisations effectuées par les provinces avant le 1er avril 1963, la première année a été consacrée surtout à l'élaboration de projets visant de nouvelles installations. L'année suivante, soit 1962-1963, a été une période de construction intense. A la fin de l'année, les contributions fédérales à l'égard des immeubles terminés et de l'outillage installé atteignaient 197.5 millions de dollars. En 1963-1964, alors que des projets déjà acceptés étaient terminés, l'aide au titre des im-

mobilisations réclamée par les provinces est tombée à 102 millions pour l'année. Les modifications de décembre 1963 à la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle ont prolongé la période de partage à raison de 75 p. 100 des dépenses d'immobilisations pour la plupart des provinces et l'élaboration de projets visant de nouvelles installations a repris.

Pour ce qui est de nos projets actuels en matière de formation, l'aménagement d'installations et l'établissement de programmes intéresse bien davantage la formation des adultes. La nouvelle loi prévoit des encouragements accrus à la mise sur pied, de concert avec l'industrie, de programmes de formation visant les travailleurs. Grâce à ces programmes, les ouvriers pourront acquérir des notions élémentaires dans le domaine des mathématiques, celui des sciences et celui des communications qui leur permettront de se spécialiser. Un des obstacles qui empêchent certaines catégories de travailleurs d'acquérir les notions spécialisées requises, c'est leur ignorance des principes fondamentaux des mathématiques et des sciences, connaissances qui leur permettraient de se spécialiser et d'occuper des emplois rémunérateurs. Le régime en question intéresse l'apprentissage industriel et les programmes visant à donner une nouvelle formation aux employés qui, autrement, seraient déplacés par les changements technologiques et industriels.

Un autre programme pour adultes qui retient davantage notre attention c'est celui aux termes duquel les chômeurs reçoivent une nouvelle formation. L'expérience a démontré que la meilleure façon de retirer, pour toujours, des rangs des chômeurs, nombre des intéressés, c'est d'accroître leur instruction élémentaire suffisamment pour leur permettre d'apprendre un métier en classe ou par l'intermédiaire de cours industriels donnés au travail. Certes, le chômage n'est pas aussi marqué qu'auparavant, mais les avantages découlant à la longue de ce genre de formation justifient les dépenses qu'il entraîne. Assurément, les régimes de formation mis sur pied et le programme d'immobilisations, auquel le représentant d'Ontario a été associé, ont fortement amélioré la qualité de la main-d'œuvre au Canada.

Monsieur le président, ceci met fin à la présentation des crédits de mon ministère. Je m'excuse auprès du comité d'avoir pris un peu de son temps pour résumer l'activité du ministère du Travail. Avant de reprendre mon siège, j'aimerais répondre d'avance à une question que pourrait me poser le député de Winnipeg-Nord-Centre surtout au sujet des conditions du travail.

**M. Knowles:** Tâchez de nous convaincre.

[L'hon. M. MacEachen.]

**L'hon. M. MacEachen:** Comme je l'ai signalé lors de l'étude des crédits de mon ministère, l'an dernier, un des principaux objectifs de mes fonctionnaires, c'est de préparer une mesure législative complète intéressant les conditions de travail. Le discours du trône de cette année annonçait que le gouvernement se proposait d'en saisir la Chambre au cours de la présente session.

**M. Orlikow:** Pourquoi n'a-t-on pas présenté un projet de résolution à cet égard?

**L'hon. M. MacEachen:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre a insisté pour obtenir de plus amples renseignements quant à la date exacte où cette mesure législative sera inscrite au *Feuilleton*. Je vais fixer une date aujourd'hui, monsieur le président; j'ai bon espoir que la mesure figurera au *Feuilleton* avant le 1er octobre. Peut-être que je ferai encore mieux et que ce sera bien avant la fin de septembre.

**M. Knowles:** De quelle année?

**L'hon. M. MacEachen:** 1964, bien sûr.

**M. le président:** A l'ordre! Je dois signaler au comité que le temps de parole du ministre est expiré. Est-on d'accord pour qu'il continue?

**Des voix:** Entendu!

**M. Knowles:** S'il a d'autres promesses à faire, qu'il poursuive.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, je termine en signalant que l'occasion est propice pour discuter des prévisions budgétaires du ministère du Travail. En effet, le Canada tout entier prendra un jour de repos lundi prochain, pour marquer l'apport considérable des ouvriers au progrès du pays et le rôle important des syndicats dans la participation croissante des travailleurs au bien-être et à la prospérité nationales.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, le ministre du Travail a rappelé, au début de son discours, que nous avons déjà consacré une journée aux prévisions budgétaires de son ministère, ce qui est exact: nous avons consacré une journée à cette question lors de la discussion des crédits provisoires. Mais ce n'est peut-être pas assez, si l'on se fonde sur l'expérience des autres années et si l'on tient

compte du rôle important que le ministère a joué dans l'économie du pays ces dernières années. Si l'on se reporte aux années précédentes, on constate qu'il a fallu, pour étudier ces prévisions, beaucoup plus de temps que pour celles de n'importe quel autre ministère dont le comité a déjà été saisi.

Monsieur le président, le gouvernement actuel adopte une nouvelle attitude qui est plutôt étrange. Les ministres avertissent la Chambre qu'ils sont prêts à présenter des mesures législatives à condition qu'il n'y ait pas de débat ou que ce dernier ne dure qu'un jour ou deux. Le gouvernement semble toujours poser cette condition concernant la présentation des mesures nécessaires. En outre, le ministre du Travail nous a rappelé délicatement que nous avons déjà consacré une journée à l'examen des crédits de son ministère lors de l'étude des crédits provisoires. Comme nous n'y avons pas passé plus de temps, certains députés voudront sûrement exprimer leurs opinions sur les diverses questions visées par les crédits à l'étude. Toutefois, j'espère que nous pourrons les adopter aujourd'hui.

Comme en d'autres occasions, le ministre a déclaré avec une certaine satisfaction que l'embauche est à la hausse et que le chômage est moins grave. Bref, la situation s'est nettement améliorée à cet égard, selon lui. Je me souviens très bien qu'à compter de l'année 1961, la situation commençait à se faire sentir; on constatait, notamment, une augmentation marquée de l'emploi et le déclin du chômage. Lorsque j'ai signalé la chose à la Chambre, à plusieurs reprises, avec une certaine satisfaction, ceux qui affirment, maintenant, qu'il y a une amélioration marquée à cet égard, ont fait maintes critiques et ils ont passé des heures à signaler que le chômage posait un problème très sérieux. Bien entendu, le fait est toujours vrai, monsieur le président; car peut-on imaginer quelqu'un de sérieux dire qu'il y a une amélioration marquée dans la situation de l'emploi au pays, alors qu'en juillet, cette année, il n'y avait que 28,000 chômeurs de moins que l'an dernier?

Par ailleurs, comme je l'ai signalé au cours de la discussion sur les crédits provisoires, cela fait ressortir un aspect très important du tableau de l'emploi dans notre pays; notamment, qu'on ne crée pas un nombre suffisant d'emplois pour fournir du travail aux moins de vingt ans qui viennent grossir les effectifs ouvriers. A cet égard, les chiffres accusent une augmentation—je dirais, une augmentation marquée, pour employer les mots prononcés par le ministre—par rapport à la période correspondante, l'an dernier. Le ministre du Travail n'a pas traité cela comme une question sérieuse; il ne nous a pas fait connaître, non plus, quelles initiatives étaient prises pour créer des emplois destinés à ces jeunes qui entrent sur notre marché du travail.

Le ministre a mentionné ce qu'il a appelé des programmes spéciaux, présentés par le gouvernement actuel pour remédier au chômage saisonnier. S'agit-il là de nouveaux programmes, monsieur l'Orateur? Si je pose cette question, c'est qu'il n'y a, à ma connaissance, qu'un seul programme à l'heure actuelle qui se soit révélé fructueux, c'est-à-dire le programme de construction de logements pendant l'hiver. Et encore, reste à voir si ce programme aura le même succès l'hiver prochain que les programmes mis en œuvre par le gouvernement précédent en 1958, 1959 et 1961.

L'autre programme mentionné par le ministre du Travail est celui qui a trait à l'emploi des travailleurs âgés. J'ai l'impression que lorsqu'un programme se révèle infructueux, on dit qu'il s'agit d'un programme d'essai. On a tendance à faire des déclarations qui laissent entendre que l'on prend effectivement des initiatives. Je cite comme exemple la déclaration du ministre des Postes, publiée aujourd'hui dans un communiqué à la presse. Il y déclare qu'il a l'intention de remédier au chômage d'hiver en faisant construire, de concert avec le ministre des Travaux publics, de petits immeubles pour bureaux de poste dans les régions désignées du pays. Il s'agit là d'un programme amorcé alors que notre parti était au pouvoir et qui s'est révélé très fructueux. Néanmoins, monsieur l'Orateur, on prétexte, dans ce communiqué, que la mise en chantier de ces immeubles, par le ministère des Postes, ne s'était pas effectuée à cause de difficultés relatives à l'emplacement et de restrictions concernant le coût et le personnel. On nous a aussi annoncé aujourd'hui que le programme de construction des bureaux de poste comprenait quelque 185 emplacements, sous réserve d'ententes satisfaisantes au sujet de l'achat de terrains convenables et de l'obtention de soumissions raisonnables.

Tout ceci est bien beau, mais l'an dernier on n'a mis en œuvre aucune partie de ce programme, et je me demande s'il ne s'agit pas simplement d'une belle déclaration retentissante ou si on prendra des mesures concrètes. Il nous faut accepter ce qu'on nous dit et espérer qu'on prendra certaines initiatives.

On a parlé du programme municipal d'encouragement aux travaux d'hiver. Je sais que le ministre du Travail en est fier à juste titre.

Quand on a créé ce programme de travaux d'hiver en 1958-1959, on ne considérait pas qu'il aurait un caractère permanent. En fait, on croyait qu'il ne répondrait pas aux besoins, que c'était une bien faible tentative. Mais il s'est révélé fructueux; d'une année à l'autre, il a accusé une augmentation sensible d'activité et les municipalités y ont beaucoup participé. C'est un programme qui demeurera en vigueur pendant bien des années.

Nous aimerions savoir ce qu'a coûté en tout le programme, lancé à titre d'essai, d'encouragement à l'emploi de travailleurs âgés. Je n'ai rien à redire à cet égard, car nous nous intéressons tous au bien-être des travailleurs âgés. Dieu sait qu'ils ne m'ont pas laissé indifférent dans le passé. Mais je voudrais qu'on me dise si le jeu en vaut la chandelle. Sans doute est-ce une tâche bien ardue que de surveiller l'application du programme. Néanmoins, le ministre ne doit pas manquer l'occasion que lui offre l'étude de ses crédits pour nous dire si l'expérience peut-être menée à bien, étant donné les règles strictes qu'elle comporte.

Le ministre n'a pas soufflé mot d'un certain nombre de questions que nous avons le droit de connaître, surtout lorsqu'il s'agit de questions dont on nous a constamment promis de s'occuper. Nous aimerions savoir dans quel état se trouve la Caisse d'assurance-chômage. Sera-t-elle vraiment assez forte, l'hiver prochain, pour subvenir à ses propres besoins ou faudra-t-il la renflouer à l'aide d'autres prêts? Qu'advient-il du rapport du comité Gill, que le gouvernement laisse dormir depuis un an et demi? La seule mesure qu'on a prise a été d'annoncer que le Service national de placement relèverait du ministère du Travail. Si je ne m'abuse, le changement est en train de se faire. Mais qu'est-il advenu du reste du rapport de la commission Gill? C'est un rapport auquel le gouvernement actuel a déclaré qu'il donnerait immédiatement suite en entrant en fonction. Où se trouve le code du travail? Le ministre du Travail a dit qu'il fera inscrire un projet de résolution au *Feuilleton* avant le début du mois d'octobre. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a demandé des précisions et a voulu savoir en quelle année. Le temps a passé et aucune mesure n'a été prise à ce propos.

Et que dire de la loi promise relativement aux heures de travail? Que dire de la loi promise sur les salaires minimums? Qu'a-t-on accompli à ce sujet? A notre connaissance, rien du tout. Assurément, rien ne figure au *Feuilleton* pour montrer que le gouvernement désire remplir les promesses qu'il a faites. Que dire de ces très importants sujets présentement à l'étude et qu'on discute depuis des années—questions que ceux qui peuvent s'en trouver atteints envisagent avec quelque appréhension—l'automatisation et l'évolution technologique? Nous avons tâché de faire quelque chose à ce propos, en présentant un bill à la Chambre des communes. Nous avions projeté de convoquer une conférence de l'industrie et des ouvriers, qui élaborerait les règlements et les détails d'un plan de coopération avec les provinces. Nous entendons dire aujourd'hui que l'on se borne à la recherche et à des études à ce sujet. Bien que ces travaux puissent être nécessaires, je me risquerai à conjecturer que la recherche et l'étude ont été menées jusqu'au point où des mesures pourraient maintenant être prises par le ministère, afin de chercher à atténuer les difficultés que pose ce problème.

Nous avons fait un premier pas dans la collaboration entre employeurs et employés en établissant un conseil de la productivité, et, à mon avis, l'une de ses réussites les plus importantes a été effectivement, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, une meilleure compréhension entre la direction et la main-d'œuvre. Mais le gouvernement ayant supprimé le conseil de la productivité, nous n'avons plus entendu parler de la collaboration entre la main-d'œuvre et la direction. Les réunions qui avaient d'habitude lieu sous l'égide du conseil de la productivité semblent maintenant avoir cessé, et nous n'entendons plus souffler mot de la valable tentative d'alors.

En ce qui concerne la mise en tutelle de la navigation sur les Grands lacs, personne—du moins pas moi—n'a l'intention de changer quoi que ce soit ou d'intervenir dans les affaires des administrateurs, car j'estime qu'il est nécessaire d'assainir la situation sur les Grands lacs pour protéger notre économie. Toutefois, je ne suis pas satisfait de la façon dont les administrateurs ont procédé, et je suis loin d'être convaincu qu'ils ont apporté une solution de longue durée aux problèmes des Grands lacs. J'estime que les administrateurs, nommés par suite des recommandations formulées dans le rapport Norris, n'ont tenu aucun compte du rapport. A vrai dire, en examinant le résumé de toute la situation, nous constatons que M. Millard n'a même pas lu le rapport Norris; il a jugé bon de se mettre à l'œuvre sans l'aide de personne.

A mon avis, le conseil de tutelle a été institué par suite du rapport Norris; en fait, la principale recommandation du rapport visait l'institution de ce conseil. Il me semble que les administrateurs essaient durant leur mandat de créer une atmosphère dans les Grands lacs qui évitera tout harcèlement des navires canadiens dans les ports des États-Unis. Cela semble être leur premier objectif. Ils y ont réussi, quelles que soient les méthodes employées, pour conclure un accord avec M. Paul Hall, chef de Syndicat international des gens de mer aux États-Unis. Il est évident que l'accord lui a convenu, puisque les navires canadiens n'ont subi aucun harcèlement dans les ports américains durant la saison en cours.

Que va-t-il arriver lorsque les administrateurs, qui semblent désireux de se débarrasser de la tâche que leur a confiée le Parlement, se retireront? La situation reviendra-t-elle à ce qu'elle était précédemment? D'après moi, les administrateurs n'ont pas du tout résolu le problème en fonction de l'avenir. Nous savons qu'une élection démocratique va avoir lieu, mais nous apprenons aussi avec une certaine appréhension qu'on déplace les adversaires éventuels du titulaire actuel, de façon à les écarter et à les empêcher de participer au scrutin. Les administrateurs n'agissent que lorsque l'opinion publique leur signale ces choses. Ils essaient ensuite de redresser la situation et y parviennent, mais je me demande s'ils accomplissent leur devoir consciencieusement et s'ils savent vraiment ce qui se passe.

Les administrateurs ont beau dire qu'un grand nombre de personnes associées avec l'ancien président ont maintenant expié leurs péchés, sont passées par le purgatoire et sont disposées à changer de conduite.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ils ont été réhabilités.

**L'hon. M. Starr:** C'est tout à leur honneur, mais les mesures prises au sujet de la tenue d'une élection démocratique sur les Grands lacs m'incitent à penser qu'ils n'ont pas passé suffisamment de temps au Purgatoire. Je crains que les administrateurs désirent trop vivement en finir et de conserver le *statu quo*. Je ne vois pas pourquoi il en serait autrement, car la situation s'est peu modifiée. Il y a eu une accalmie temporaire, mais lorsque les administrateurs se retireront, la situation redeviendra ce qu'elle était auparavant.

Comme nous célébrerons la fête du Travail lundi et que nous rendrons alors hommage à tous ceux qui ont exercé une influence sur le mouvement syndical au Canada, je voudrais, à l'instar du ministre du Travail, dire combien je sais gré aux travailleurs et aux travailleuses qui ont consacré leur vie et leur énergie à améliorer le sort de ceux qui s'occupent d'édifier le pays et qui s'intéressent au mouvement ouvrier et à la protection de notre mode de vie démocratique.

C'est avec beaucoup de regret que j'évoque le décès de M. William Jenoves, connu sous le nom de «M. Travail» dans la région de Toronto et qui a joué un très grand rôle dans le mouvement ouvrier au Canada. Il est décédé récemment et, sauf erreur, ses funérailles auront lieu à Toronto, mardi prochain. Ce sont des gens comme Billy Jenoves qui se sont dépensés généreusement pour l'avancement des hommes et des femmes de la population active au cours des années passées, qui ont établi des fondations solides et qui ont créé une excellente réputation pour la population active du Canada. Nous sommes reconnaissants à ces gens-là car c'est grâce à leur concours et à leur collaboration que le Canada est aujourd'hui ce qu'il est.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, il me serait facile de parler des crédits du ministère du Travail en me reportant simplement au hansard de l'an dernier et en relisant les discours de l'époque, car on n'a vraiment rien accompli d'important depuis que le ministre a fait son exposé introductoire l'an dernier et que les députés les ont commentées lors de l'examen des crédits de son ministère.

Nous avons constaté avec plaisir que le ministre a déclaré aujourd'hui à la fin de ses observations qu'il présenterait sans doute avant la fin du mois une résolution ou un projet de loi relatif à un code national du travail. C'est une bonne nouvelle, mais notre groupe a entendu des déclarations semblables faites par d'autres ministres libéraux depuis la première fois que M. Mackenzie King en a parlé dans un discours en 1919. C'est peut-être une bonne chose que l'honorable député d'Hamilton-Est ne soit pas ici en ce moment; en effet, je suis sûr qu'il interviendrait, comme il l'a fait à l'égard de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre l'an dernier car selon lui, ma façon d'envisager la chose serait imbue d'esprit de parti.

Ces dernières années, des députés de divers partis y compris le nôtre ont présenté des bills d'initiative parlementaire demandant l'adoption de dispositions prévoyant des salaires justes, une semaine de travail maximum et des congés payés. Il va sans dire que le parti libéral nous appuyait lorsqu'il était

dans l'opposition; maintenant qu'il est au pouvoir, il nous dit qu'une loi de ce genre n'est pas nécessaire puisque le gouvernement présentera un code national du travail garantissant toutes ces choses. Le ministre a déclaré qu'une résolution visant ce code serait inscrite au *Feuilleton* avant la fin du mois; j'en suis fort heureux. La question est de savoir quand le gouvernement y donnera suite. Cela n'étonnera pas trop le ministre si je lui dis que je viens du Missouri et que j'ai des doutes au sujet de sa promesse d'inscrire cette mesure au *Feuilleton* d'ici la fin du mois.

En ce qui concerne la question des justes salaires, j'espère que le code prévoira un minimum de $1.25 l'heure pour tous les employés fédéraux. Au cas où le ministre et d'autres députés ne le sauraient pas, je signalerai qu'il y a encore des employés du gouvernement fédéral qui ne reçoivent pas ce traitement horaire minimum. Les femmes qui font le ménage dans les bureaux dans cet immeuble sont des employées à taux courant et elles reçoivent le salaire mirifique de 95c. l'heure. J'espère que le ministre ne se contentera pas de mettre au point le nouveau code, mais qu'il usera de son influence pour obtenir de son collègue, le président du Conseil privé, qui semble responsable de l'affaire, d'étudier avec compassion le sort de ces employés et de faire le nécessaire pour améliorer leur bien-être. Cela s'impose depuis longtemps.

Il est grand temps aussi qu'on fasse quelque chose pour établir une semaine de travail maximum. Nous n'avons certes pas à attendre que le nouveau code du travail soit présenté. La même chose s'applique à l'accord de vacances payées. Nous avons certainement besoin d'un code national du travail stipulant que tout le monde a droit à des vacances payées après avoir travaillé la plus grande partie de l'année, mais avons-nous besoin d'une telle loi pour que le gouvernement se conforme à l'esprit d'une telle mesure? Il est sûrement temps que tout fonctionnaire du gouvernement fédéral soit protégé de cette façon.

Cela comprend les secrétaires des députés. Elles sont des êtres humains comme tout le monde et elles ont les mêmes droits que tout le monde. Puisqu'elles travaillent maintenant depuis une bonne année sans avoir eu de vacances, elles ont sûrement droit à des vacances payées maintenant. J'espère que les bruits voulant que le Conseil du Trésor ait refusé ces vacances ne sont pas fondés. S'ils le sont, j'espère que le Conseil du Trésor étudiera de nouveau la question et en arrivera très bientôt à une décision favorable. Je m'excuse, je fais erreur. Il s'agit de la Commission de la régie intérieure, et j'espère qu'elle examinera de nouveau cette question et qu'elle présentera très rapidement une recommandation favorable.

Je sais, monsieur le président, que la question de la négociation collective, en ce qui concerne les employés de l'État, ne relève pas directement ni exclusivement du ministre du Travail. Toutefois, je tiens à dire que, personnellement, je suis très déçu de voir que le parti libéral, après avoir annoncé, il y a déjà plusieurs années, qu'il était en faveur d'accorder les avantages de la négociation collective aux employés fédéraux, n'ait pas rempli sa promesse. Je reconnais l'existence de certaines difficultés que pose l'application d'un principe de ce genre. Je reconnais aussi qu'il y a chevauchement parmi les associations qui représentent les employés et que la réalisation de cette promesse pose d'importants problèmes d'ordre technique. Il me semble, cependant, qu'on aurait pu et qu'on aurait dû résoudre ces difficultés à l'heure actuelle. J'espère qu'il ne faudra pas attendre trop longtemps avant que le parti libéral remplisse sa promesse et que les employés du gouvernement fédéral jouissent du droit de négociation collective à l'égard des salaires, traitements et conditions de travail.

Si l'on avait rempli cette promesse—à mon avis on aurait dû le faire—nous n'aurions pas assisté aux disputes au sujet des augmentations de salaires accordées récemment aux employés du groupe B. Le gouvernement emploie 65,000 personnes et l'on me dit que 10,000 d'entre elles auront un revenu inférieur à $3,000 par année quand ils auront atteint le salaire maximum de leur catégorie, une fois approuvées les dernières augmentations. Si l'on tenait compte de tous les employés n'ayant pas encore atteint le salaire maximum de leur catégorie, ce chiffre de 10,000 serait probablement doublé. Cela signifie que nous avons encore des commis, des dactylographes, des mécanographes, des messagers et des aides de bureau qui touchent moins de $60 par semaine. Je me demande comment ceux d'entre nous qui s'intéressent au bien-être du citoyen moyen peuvent croire que ces gens jouissent d'un niveau de vie convenable. Il me semble évident qu'on devrait faire quelque chose dès maintenant.

J'ignore le bien-fondé des rumeurs selon lesquelles la Commission du service civil aurait recommandé une augmentation sensiblement plus élevée que celle accordée en définitive par le gouvernement. J'ignore également s'il est vrai que le président du Conseil privé a été l'un de ceux qui se sont opposés à l'octroi de l'augmentation recommandée par la Commission du service civil. Je sais que si le gouvernement avait rempli sa promesse

envers les fonctionnaires et s'il leur avait accordé le droit de conclure des négociations collectives, nous n'aurions pas à envisager les difficultés présentes qui auraient été réglées, de façon normale et appropriée, comme devraient l'être tous les problèmes d'employés; voilà ce qu'on appelle des négociations collectives.

Je voudrais ajouter, très brièvement, monsieur le président, quelques commentaires sur les propos tenus par le ministre sur la situation du chômage, sur les programmes que le gouvernement fédéral a mis à exécution pour former les employés à de nouvelles tâches et sur certains problèmes, comme l'automatisation. Je ne suis pas convaincu du tout que nous ayons réglé le problème du chômage pour de bon. C'est la méthode normalement employée par les partis traditionnels, lorsqu'ils sont dans l'opposition, de dire que le taux de chômage est trop élevé. Mais lorsque ces partis prennent les rênes du gouvernement, ils déclarent que la situation est bien meilleure, que le nombre de chômeurs est moindre qu'il n'était auparavant. Il est vrai que le nombre de chômeurs est moins élevé qu'il ne l'était à la même époque l'an dernier. Toutefois, le taux est tel qu'il ne manque pas de causer de graves inquiétudes et qu'il devrait nous inquiéter tous. Le taux du chômage a fléchi très nettement ces derniers mois.

J'aimerais signaler ici qu'un économiste aussi conservateur et aussi respecté que M. Firestone a prédit une montée en flèche du chômage d'ici deux ou trois ans. Je n'ai entendu ni le ministre ni aucun porte-parole du gouvernement nous entretenir des politiques du gouvernement pour s'attaquer à ce problème fondamental. Dans une large mesure, la baisse du chômage est un accident dont le gouvernement actuel ne saurait s'attribuer le mérite. Le ministre fait signe que non. En tout cas, c'est mon opinion, et si nous avons l'occasion d'étudier le problème à fond, nous pourrons établir nettement qu'il en est ainsi.

Le ministre nous a parlé assez longuement des programmes de rééducation amorcés par le gouvernement. Il est vrai que nous faisons plus à cet égard que par le passé, mais je dirai cependant au ministre et au gouvernement que les programmes ne contribuent que très peu à résoudre le problème. Je n'ai pas l'intention d'approfondir la question aujourd'hui, mais nous avons lu des nouvelles assez inquiétantes dans des journaux comme le *Star* de Toronto, qui n'est pourtant pas connu pour son hostilité envers le présent gouvernement. Ces nouvelles nous parlent du nombre considérable de personnes qui commencent le programme de formation, mais qui l'abandonnent avant de l'avoir terminé. Elles l'abandonnent parce qu'elles reçoivent trop peu d'argent pour prendre soin d'elles-mêmes et de leur famille pendant qu'elles subissent cette formation. Je demanderai au ministre de songer à faire convoquer une réunion du comité des relations industrielles, pour nous permettre d'étudier à fond ces programmes de formation que le gouvernement a amorcés ou qu'il envisage. Nous pourrions aussi entendre des représentants du Congrès du travail du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, etc., qui s'intéressent aux problèmes ouvriers.

Je passe maintenant à une affaire qui inquiète la Chambre depuis deux ou trois ans, monsieur l'Orateur, et dont le ministre n'a dit que quelques mots aujourd'hui. Je veux parler de la situation sur les Grands lacs et je vais tâcher de le faire sans aucun esprit de parti. Dans une certaine mesure, ce que je dirai reflétera mon opinion personnelle. Chacun sait qu'il y a eu et qu'il y a encore des divergences d'opinion dans tous les partis au sujet de ce qui s'est passé dans la région des Grands lacs, quand nous avons adopté la mesure visant à créer la Commission de tutelle et au sujet du succès des administrateurs dans l'exécution de leur tâche.

Je dirai d'abord que je considère avec beaucoup de scepticisme les critiques, commentaires et questions soulevées à ce propos par l'opposition officielle. A les entendre, on pourrait croire que toute la faute retombe sur le gouvernement; le fait est que M. Banks a dirigé le Syndicat international des gens de mer pendant longtemps, y compris les six ans où l'actuelle opposition officielle formait le gouvernement. Ce gouvernement était au courant d'un certain nombre des agissements de M. Banks.

Je rappelle au membres du comité que le président d'une grande compagnie de navigation a déjà écrit à un fonctionnaire du ministère du Travail, M. Wilson, en y joignant copie d'une lettre de M. Banks, dans laquelle ce dernier demandait à la compagnie de passer outre aux dispositions de la législation canadienne sur le travail, de faire fi des décisions du Conseil canadien des relations ouvrières et de reconnaître que certains membres du SIGM avaient droit à l'emploi, même si le Conseil canadien des relations ouvrières avait décidé qu'une entente conclue avec un autre syndicat s'appliquait aux intéressés. Dans sa lettre, M. Banks promettait de dédommager la compagnie de navigation en cas de poursuites en dommages-intérêts.

C'était évidemment violer la loi sur les relations industrielles du Canada, mais l'ancien ministre du Travail, qui siège maintenant dans les rangs de l'opposition, n'a rien

fait à ce sujet. Quand l'opposition parle de M. Banks, elle doit assumer une partie de la responsabilité, car elle n'a pris aucune mesure lorsqu'elle était au pouvoir. J'ai remarqué que certains députés de l'opposition se vantent d'avoir fait mener par le juge Norris une enquête sur la situation, mais le fait est qu'ils n'ont institué la Commission Norris qu'après que le Congrès du travail du Canada et les syndicats qui y sont affiliés aient immobilisé la Voie maritime du Saint-Laurent.

A propos des Grands lacs, je tiens à dire que j'ai été aussi étonné que choqué qu'un député fasse, en cette année 1964, le genre de discours qu'a prononcé le député d'Athabasca le 27 juillet dernier. Je tiens à citer quelques lignes de son exposé, et les députés pourront retrouver ses paroles dans le hansard aux pages 6233 et 6234. Il a dit, entre autres:

> A mon avis, si nous nous acquittions de notre tâche à la Chambre, nous n'aurions pas besoin de syndicats ouvriers.

Il n'y a pas de pays démocratique au monde qui n'ait de syndicats, qui n'en soit fier, et qui n'encourage leur expansion. Mais je n'ai pas entendu un seul membre du parti auquel appartient le député répudier cette déclaration. Et il a ajouté:

> C'est encore la loi de la jungle, et les dirigeants ouvriers y sont les plus grands gorilles... Ces chefs syndicalistes à casier judiciaire devraient être mis à l'ombre pour au moins cinq ans.

Or, il y a eu fort peu de dirigeants syndicalistes, ou de chefs travaillistes, qui aient été jugés coupables d'un crime dans notre pays. Un peu plus loin, on trouve l'énumération de certaines choses dont le député accuse les chefs ouvriers:

> ...de la sédition, de la violence sur la personne, du meurtre organisé, de la conspiration en vue d'estropier...

Je repousse l'affirmation selon laquelle les dirigeants syndicaux du pays se seraient rendus coupables de crimes de ce genre et je suis persuadé que les honorables députés de tous les partis qui s'intéressent au mouvement syndical sont de mon avis. L'honorable député devrait faire une liste des dirigeants syndicaux condamnés pour de tels crimes ou simplement inculpés. Je dis que cela est faux, absolument faux. En outre, je m'étonne que l'ancien ministre du Travail du gouvernement conservateur n'en ait rien dit, lorsqu'il a parlé de la fête du Travail et de l'importance du labeur.

Quant au Syndicat international des gens de mer, je suis de ceux qui ont voté en faveur de la mesure établissant le conseil de tutelle



pour les syndicats maritimes. J'ai admis alors et j'admets encore aujourd'hui que la tâche des administrateurs est loin d'être facile. Somme toute, le gouvernement des États-Unis a laissé entendre qu'il préconisait le moins de changements possible. Le mouvement ouvrier des États-Unis a appuyé M. Paul Hall et le Syndicat international des gens de mer de l'Amérique du Nord.

Quand M. Banks présidait aux destinées des syndicats maritimes, les compagnies de transport du Canada, en particulier la *Canadian Steamship Lines*, étaient d'accord avec M. Banks et il y avait avantages des deux côtés. J'ai admis que la mesure législative représentait une nouvelle orientation et que les administrateurs n'auraient pas la tâche facile. J'approuvais entièrement le choix des membres du conseil. Je reconnaissais l'apport considérable de M. Millard au mouvement syndical. J'étais au courant des succès du juge Lippé comme arbitre des différends ouvriers et nous avions entendu dire du bien du juge Dryer.

Je n'ai pas parlé de ceci avec d'autres membres de mon parti ni avec des membres des autres partis; je parle en mon nom personnel et je dois dire que je suis déçu du progrès qui a été fait. Il est vrai qu'on a cessé de s'en prendre aux navires canadiens dans les ports des États-Unis, mais je me demande dans quelle mesure le mérite en revient aux membres du conseil de tutelle. Après tout, personne ne s'en prenait aux navires canadiens du temps de M. Banks. On a commencé à leur causer des ennuis lorsque le mouvement syndical du Canada et le gouvernement, par cette loi, ont décidé de rogner les ongles à M. Banks. Si notre dessein était uniquement de mettre un terme aux ennuis causés aux navires canadiens, nous n'aurions pas adopté de loi; c'est pourquoi je reconnais très peu de mérite au conseil de tutelle.

Qu'a-t-il fait de plus? M. Banks est parti. Je ne sais pourquoi on l'a finalement délogé de la présidence du Syndicat international des gens de mer. Selon les articles parus dans les journaux canadiens jusqu'à un jour ou deux avant son évincement, il n'était pas trop mal vu des administrateurs, à tout prendre. Je ne sais si la décision a été due au fait que M. Banks avait apparemment pris des mesures pour l'installation de tables d'écoute reliées aux téléphones des administrateurs.

Voici où je veux en venir. Les associés de M. Banks—ceux qui faisaient partie de l'empire de gangsters qu'il avait édifié—sont encore au pouvoir. On a lancé une excellente campagne de publicité—je ne veux pas, pour l'instant, parler des responsables—pour convaincre les Canadiens que le Syndicat international des gens de mer n'était pas si

mauvais, que M. le juge Norris avait des préjugés, qu'il avait exagéré les choses, etc. Je ne veux pas répéter ce que le juge Norris a dit de M. McLaughlin, de M. Heinekey et de M. Swait, car les membres de ce comité que la chose intéresse ont lu le rapport Norris. Je veux tout simplement citer deux paragraphes d'un article du *Globe and Mail* du 2 mai 1964 et intitulé «Le tribunal s'est refusé à croire le témoignage de Banks». Il s'agit d'un résumé du jugement rendu par le juge Wagner, aujourd'hui procureur général de la province de Québec, et qui a condamné M. Banks à cinq ans de prison. Je vais citer ces deux alinéas où il est dit sans équivoque ce que le juge Wagner pensait de M. McLaughlin.

Leonard (Red) McLaughlin, vice-président du SIGM et héritier présomptif de la présidence du syndicat, sous le conseil de tutelle fédéral—le juge Wagner l'a décrit comme le conseiller de confiance de Banks et celui qui tentait de venir à la rescousse de Banks durant le procès. Il s'est reporté au témoignage de Richard Greaves, suivant lequel, en août 1957, McLaughlin «est arrivé avec le rapport quotidien sur les agissements du capitaine Walsh» et a dit que c'était le signal d'une explosion.

«Le tribunal désire déclarer qu'il ne voit guère d'un bon œil la conduite qu'a tenue à cet égard M. McLaughlin, qui, plus que tout autre membre du syndicat, connaissait les sentiments du grand chef», a dit le juge.

«Ce M. McLaughlin, dans le témoignage qu'il a rendu devant le tribunal, nous a nettement donné l'impression qu'il était porté à favoriser l'accusé en tentant d'atténuer les motifs qui avaient inspiré la râclée donnée au capitaine Walsh.»

Je pourrais poursuivre, mais, me semble-t-il, cela indique clairement que M. le juge Wagner, du moins, partageait les sentiments de M. le juge Norris relativement à M. McLaughlin. Cependant, les administrateurs ont évidemment décidé que malgré le volumineux dossier ayant trait à M. McLaughlin et à d'autres hauts fonctionnaires du SIGM du Canada, on devrait les autoriser—en vérité, j'irai plus loin et je dirai qu'à mon avis, on les encourage—à continuer à demeurer chefs du Syndicat. Pour parler en mon propre nom —et je veux dire clairement que je ne parle que pour moi-même—je me permettrai de dire que si le résultat global de l'adoption de la loi qui établissait le conseil de tutelle doit être la destitution de M. Banks comme président du SIGM, que si c'est là l'œuvre globale que nous aurons vu les administrateurs accomplir, parmi d'autres, je regretterai d'avoir voté en faveur de la mesure législative qui établissait ce conseil.

Je sais que les administrateurs avaient une tâche difficile à accomplir. Il se peut que j'aie tort. Il se peut qu'ils aient accompli beaucoup plus que nous ne savons. J'espère que le ministre pourra persuader les administrateurs de venir à Ottawa et de comparaître devant le comité des relations industrielles, non pas en novembre, en décembre, ou en janvier de 1965, mais dès maintenant. Ils devraient comparaître maintenant, car s'ils accomplissent la tâche qu'on prétend, c'est là l'endroit où ils peuvent nous le dire.

Je désire mentionner certaines des questions que j'aimerais . . .

**M. le président:** Je dois interrompre l'honorable représentant parce que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Poursuivez!

**M. le président:** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député continue?

**Des voix:** Oui.

**M. Orlikow:** J'en ai pour cinq minutes seulement. J'aimerais savoir pourquoi les administrateurs ont décidé de tenir des élections dès maintenant au sein du syndicat. J'ai étudié soigneusement la constitution du SIGM du Canada et je recommanderais au ministre du Travail d'en faire autant. J'en ai pris connaissance en présence d'un des plus éminents avocats syndicalistes au Canada.

**Une voix:** M. Lewis?

**M. Orlikow:** Non, pas M. Lewis. Si j'ai bien compris la constitution, les élections n'auraient pas dû avoir lieu avant 1965. Si le ministre et les administrateurs entendent développer l'esprit démocratique au sein du SIGM, ils auraient mieux fait de respecter les dispositions de la constitution aux termes de laquelle les élections ne devaient pas avoir lieu avant 1965. S'ils avaient agi ainsi, les petits syndiqués honnêtes et respectueux de la démocratie auraient eu une année de plus pour s'organiser. A mon sens, les élections actuelles permettent tout simplement à deux factions, intimement associées à l'organisation de Banks, de s'affronter.

J'aimerais savoir pourquoi la liste noire est encore utilisée en ce moment, bien que les administrateurs aient affirmé énergiquement qu'elle a été détruite et qu'elle n'existe plus. Un certain nombre de personnes dont le nom figurait sur la liste noire ont demandé leur réadmission dans le SIGM. Ils ont adressé leur demande au conseil de tutelle; j'apprends qu'on les a renvoyées au commodore Robertson, président de la commission d'appel instituée par M. Banks et maintenue par les administrateurs.

Vingt-cinq personnes ou plus ont demandé leur réadmission. Dans la dernière livraison du *Canadian Sailors* publié par le SIGM sous la surveillance du conseil de tutelle, on trouve un rapport du commodore Robertson sur son travail. Il énumère les personnes qui ont demandé leur réadmission et dit comment

leurs cas ont été réglés. Un de ceux qui ont demandé à redevenir membre du syndicat est un nommé Carmel Deguire. Sa demande a été rejetée par le commodore Robertson sous prétexte qu'il ne pouvait prouver qu'il avait déjà fait partie du SIGM et que ce syndicat prétendait ne l'avoir jamais compté parmi ses membres. Monsieur le président, le nom de M. Deguire figurait sur une liste noire soumise à la Commission Norris comme pièce 0-269 et certifiée par M. Banks, à la barre aux témoins, comme étant un extrait authentique de la liste noire.

De même, monsieur le président, un M. Ken Lewis a été écarté sous prétexte que rien n'aurait indiqué qu'il était membre du syndicat international des gens de mer. Le nom de M. Lewis figure également sur la liste noire dans le document 0-269. La transcription des témoignages entendus par le juge Norris et toute la documentation recueillie par le juge Norris se trouvent entre les mains du juge Dryer et des administrateurs. S'intéressent-ils à la question? S'en soucient-ils? Ne prendront-ils pas la peine d'examiner ces documents?

Il y a aussi un certain M. Donald Swan. Il en a appelé au commodore Robertson afin d'être réadmis dans le syndicat international des gens de mer. Le commodore Robertson a rejeté sa requête, car, d'après la nouvelle publiée dans le *Canadian Sailor*, le requérant aurait été incapable de fournir la preuve qu'il était membre du syndicat et le syndicat n'aurait pu également le prouver.

Si le ministre du Travail prend la peine de consulter la deuxième partie du rapport du juge Norris intitulée «Schedule» à la page 596, il y verra une section d'environ 20 pages qui énumère les noms de ceux qui figurent sur la liste noire et y trouvera le nom de Donald Swan. Que faut-il de plus, je vous demande, au conseil de tutelle?

Puis, il y a David Bath qui a demandé à être réadmis et dont la requête a été refusée pour les mêmes raisons par le commodore Robertson. Son nom figure à la page 537 du rapport Norris. Voici un cas très difficile. Un certain Henry Ranta avait demandé à être réadmis au sein du Syndicat international des gens de mer et on a refusé sa requête parce qu'il ne pouvait pas prouver qu'il avait été membre de ce Syndicat. Eh bien! Monsieur le président, son nom apparaît à la page 564 du rapport Norris. Il se peut que le commodore Robertson et les administrateurs aient eu de la difficulté à ce propos, car son nom est orthographié «Ranto» au lieu de «Ranta». Il y a, bien sûr, une énorme différence entre «Ranta» et «Ranto» et il est très difficile pour des personnes intelligentes d'établir le lien. Je ne voudrais abuser de la patience du comité, monsieur le président; je crois avoir assez insisté pour démontrer que les administrateurs ont à examiner bien des choses et qu'à mon avis et selon plusieurs autres, ils ne l'ont pas encore fait.

Je veux terminer en présentant un seul autre cas. Il s'agit d'un nommé John Wood, ancien dirigeant, vice-président, sauf erreur du SIGM du Canada. Il a été expulsé—son nom ne figurait pas sur la liste noire—à la suite d'un de ces procès devant un tribunal irrégulier que le SIGM aimait beaucoup à faire subir à l'époque de Banks. M. John Wood essaya de retourner au travail. Après tout, il doit manger comme tout le monde. Après avoir échoué de diverses autres façons, il écrivit au président intérimaire, M. Charles Turner, lui demandant la permission de retourner au travail. M. Turner lui répondit, et à ce propos je dois dire que j'ai honte qu'un dirigeant syndical ait pu écrire une lettre pareille. Le ministre du Travail est au courant de cette lettre, car je lui en ai envoyé une copie. Il a dit effectivement à M. Wood: «Oui, nous allons vous permettre de retourner au travail, mais à certaines conditions».

Quelles étaient ces conditions, monsieur le président? Je vais vous en lire quelques-unes. Tout d'abord, M. Wood devait s'engager, sous une forme acceptable à l'avocat du SIGM, à ne pas participer aux affaires syndicales, puis à ne pas se mêler d'initiatives hostiles ou préjudiciables aux syndicats, national ou international, dans tous les domaines qui les intéressent. Autrement dit, «vous pouvez revenir au travail si vous vous la fermez et ne faites rien qui dérange le statu quo, ne disant rien qui portera les membres du SIGM à voter pour quelqu'un d'autre que M. McLaughlin» et les autres bandits qui tiennent encore ce syndicat sous leur coupe.

J'ai écrit au juge Dryer pour lui demander si cela ne viole pas les dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Il s'est contenté de m'accuser réception de ma lettre. Il se peut que cette mesure ne tombe pas sous le coup de la loi, monsieur le président, mais comment des hommes raisonnables, comment les membres du conseil de tutelle peuvent-ils justifier cet acte par des motifs d'équité ou de justice?

J'espère que les administrateurs comparaîtront la semaine prochaine devant le comité des relations industrielles pour nous indiquer ce qu'il y a d'inexact dans mes propos et ceux d'autres députés. S'ils peuvent prouver qu'ils se sont acquittés de la tâche qui leur a été confiée en conformité des dispositions de la loi et ne sont pas coupables des

omissions dont je les soupçonne, je serai le premier à les féliciter et à m'excuser des paroles que j'ai dites aujourd'hui. Plus tôt ils le feront, mieux ce sera; aussi je prie instamment le ministre du Travail de les inviter à comparaître au plus tôt devant le comité des relations industrielles. En attendant, je ne laisse pas d'être personnellement très déçu, pour ne pas dire davantage, de la tâche qu'ils ont accomplie. A mon avis, ils n'ont pas agi avec assez de célérité; ils ne se sont pas occupés des problèmes fondamentaux qui se posaient lorsque nous avons discuté la mesure législative proposée par le ministre et voté la mise sur pied d'un conseil de tutelle des syndicats maritimes.

*(Texte)*

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, les crédits du ministère du Travail sont certainement un sujet assez intéressant puisqu'ils nous permettent de toucher des points excessivement sensibles de l'économie du pays et notamment un de ceux qui soulève le plus de problèmes actuellement et qui exige le plus d'attention, le chômage.

Le ministre, dans la présentation de ses crédits, a évidemment fait état des progrès réalisés au cours de la dernière année, dans ce domaine en particulier.

Il est évident que nous ne pouvons que nous réjouir, avec lui, des progrès réalisés dans notre économie, en général, et qui ont eu pour résultat une diminution assez sensible du chômage dans l'ensemble du pays.

Toutefois, monsieur le président, il faut bien reconnaître que même si cette situation s'est améliorée dans certains coins de notre pays, il n'en est pas moins vrai que, dans la province de Québec et les Maritimes, le chômage est encore un sujet de cauchemar. En effet, des centaines de mille travailleurs demeurent sans emploi et ne peuvent compter, pour subvenir à leurs besoins, que sur les prestations d'assurance-chômage et l'assistance sociale pure et simple.

Nous avons pu constater, à maintes reprises depuis quelques années, que certaines régions en particulier semblaient aux prises avec un plus grave problème du chômage que d'autres.

L'an passé, lorsque le ministre du Travail (M. MacEachen), de concert avec le ministre de l'Industrie (M. Drury), a décidé de désigner dans notre pays des régions qui bénéficieraient de certaines attentions spéciales du gouvernement, nous avons assisté à la reconnaissance, par le gouvernement, d'un problème régional. En effet, le gouvernement reconnaissait implicitement que notre chômage était régional et que les solutions qui devaient y être apportées devraient être fondées sur le fait qu'il s'agissait d'une situation régionale. Les solutions ne pouvaient plus s'appliquer, comme on dit, d'un océan à l'autre. Il fallait une solution tenant compte des particularités régionales.

Évidemment, lorsque ces régions ont été désignées, j'ai été, avec plusieurs autres, un petit peu déçu de voir les critères qui avaient servi à leur désignation. Nous avons donc fait des revendications pour que, lorsque la liste de ces régions désignées serait revisée, on se serve d'autres critères.

J'espère que l'honorable ministre du Travail, en collaboration avec l'honorable ministre de l'Industrie, pourra, lorsque cette décision sera annoncée, nous prouver qu'il a tenu compte des revendications que nous avons formulées et des observations que nous avons faites, et j'espère que tous seront satisfaits.

Nous devons toutefois reconnaître que la désignation de ces régions n'a pas résolu le problème dans son entier. Même si le ministre de l'Industrie nous a dit que, dans 23 régions sur 35, de nouvelles industries avaient été établies, nous devons malheureusement déplorer le fait que dans le Saguenay, aucune nouvelle industrie ne se soit installée depuis plusieurs années. Je ne puis qu'appeler l'attention du ministre sur cette situation toute particulière, dans ma région.

Je crois que l'agence d'aménagement régional qui relève du ministère de l'Industrie, je l'admets, mais à laquelle le ministre du Travail porte certainement intérêt, devrait voir ses «activités» agrandies. On devrait lui donner un travail plus succinct à accomplir parce qu'actuellement, à mon avis, cette agence d'aménagement régional est certainement un organisme qui a de réelles chances d'apporter des solutions.

Je voudrais, à ce moment-ci, recommander fortement au ministre du Travail de faire pression, et de faire valoir son point de vue, auprès de son collègue, le ministre de l'Industrie, afin que cette agence puisse bénéficier d'une plus grande latitude et puisse obtenir une ligne de conduite à suivre bien définie, bref, une certaine autorité dans cette sphère qu'on semble vouloir lui accorder.

Le ministre a mentionné tout à l'heure le programme d'envergure de formation technique, les «vocational training schools», comme on appelle cela en anglais. C'est un projet qui a été amorcé en 1960 et 1961 par le gouvernement précédent.

Il est évident que nous devons tous être satisfaits de cette heureuse initiative. Par ailleurs, je me demande quelquefois si nous considérons réellement le problème dans son ensemble, puisque la semaine dernière encore, j'avais l'opportunité de lire le rapport d'un sociologue américain qui avait fait une étude approfondie des conséquences qu'auraient, dans les années à venir, l'automation

et la mécanisation dans l'industrie en général.

Ce même sociologue prétend que d'ici 50 ans, les ouvriers devront changer de profession ou de métier au moins quatre fois. A mon avis, c'est là un phénomène qui bouleversera certainement la situation ouvrière en général, ainsi que l'économie, et qui créera d'énormes problèmes sociologiques.

Il ne sera pas facile à un ouvrier qui a travaillé dans un domaine bien défini pendant dix ans, qui a fait tous les sacrifices nécessaires pour acquérir la compétence technique qu'exige son métier, de se qualifier dans un nouveau domaine, puisque le travail pour lequel il possédait des qualifications n'existe plus.

Je crois que si nous envisageons le développement de la main-d'œuvre dans cette optique, il faudra nécessairement que nous préparions aujourd'hui même l'éducation de cette masse ouvrière future, que nous la préparions dans les écoles, afin de lui donner une base suffisante pour lui permettre d'acquérir très rapidement les différentes connaissances qui seront requises de lui dans l'évolution économique de son travail futur.

Évidemment, tout cela met en relief le besoin que l'on a de la main-d'œuvre pour réaliser la production.

Je ne puis m'empêcher de penser à certaines des idées qui ont été mises de l'avant par les tenants du Crédit social sur cette question du besoin de la main-d'œuvre versus la production. Je ne puis m'empêcher de dire que la preuve que cette idée première était bonne et bien fondée sera prouvée dans le temps. Je crois que nous ne pouvons faire autrement que d'appliquer certaines de ces solutions qui ont été préconisées.

Nous produisons en vue de la consommation. L'homme ne travaille pas simplement pour le plaisir de travailler, il travaille pour se procurer les choses dont il a besoin. Si l'automation future nous permet de produire sans avoir recours à la main-d'œuvre, je crois qu'à ce moment-là, c'est toute la philosophie économique, financière, monétaire et sociologique qu'il faudra reconsidérer et qui devra subir une transformation en profondeur.

Maintenant, monsieur le président, je voudrais toucher à la question des travaux d'hiver. Le ministre a fait mention tout à l'heure des milliers de jours de travail qui ont été rendus possibles par le truchement de ce programme. Évidemment, quand je réfère aux débats qui ont eu lieu en 1957 et en 1958, lorsque ce projet a été amorcé par l'ancien gouvernement, je ne puis que rire un peu en me remémorant les objections que faisaient les libéraux à l'égard de ce projet, alors qu'ils étaient dans l'opposition. Et, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils semblent trouver que cette formule est heureuse—ce qui ne peut que me faire sourire. Lorsqu'on est dans l'opposition, on n'a pas les mêmes idées que lorsqu'on siège sur les banquettes ministérielles en ce qui concerne le même programme législatif!

Cette idée a été heureuse dans les circonstances, mais lorsqu'on considère que la grande majorité des Canadiens veulent être sincères dans ce domaine, il n'en reste pas moins que c'est une formule temporaire, un cataplasme, et qu'en fin de compte cela n'a rien résolu du problème du chômage. En fait, je crois que cette formule d'encouragement des travaux d'hiver en est une qui devrait être repensée entièrement, parce qu'elle est devenue une mesure permanente.

Si nous devons faire de cette mesure, dont le but était de soulager le chômage durant l'hiver, une mesure permanente, je crois que nous devrions l'établir de façon qu'elle ne s'applique qu'à des travaux que nous jugeons utiles, puisque nous payons des sommes fantastiques pour les réaliser. A mon avis, il serait tout à fait logique que ce programme des travaux d'hiver soit repensé de façon que ce ne soit pas un programme de travaux d'hiver, mais plutôt un programme de travaux municipaux qui ont cours l'année durant, de façon que le pays et les Canadiens tirent le maximum des avantages possibles, considérant les sommes investies.

Nous devons tous reconnaître la situation géographique de notre pays. Nous devons tenir compte du climat dans lequel nous vivons; les millions que nous dépensons durant les mois de décembre, janvier et février pour accomplir certains travaux municipaux. Étant donné que ce sont tous des travaux municipaux requérant un capital social, je crois que ces sommes sont actuellement dépensées à mauvais escient dans une proportion, je dirais, de 50 p. 100. Et les municipalités ne peuvent agir autrement à cause de la pression publique qu'elles subissent actuellement. Or, je dis que le gouvernement s'est départi d'une de ses grandes responsabilités et qu'il l'a rejetée sur le dos des administrateurs publics, les petites municipalités de notre pays; il a tout simplement dit aux municipalités: vous allez résoudre le problème du chômage.

Évidemment, les municipalités peuvent y contribuer, mais je crois qu'actuellement on s'appuie uniquement sur elles dans ce domaine. Nous leur imposons une espèce de camisole de force, en ce sens qu'elles ne doivent accomplir des travaux que durant cette seule période des travaux d'hiver. Nous leur rendons la tâche doublement difficile, en plus du fait qu'elles ne peuvent pas accomplir les travaux qu'elles jugeraient nécessairement utiles, sains et susceptibles d'être entrepris. Elles sont malheureusement obligées, à cause de l'opinion publique, de la pression de leurs

commettants et de leur milieu, d'entreprendre des travaux qui ne sont pas nécessairement des travaux justifiables.

Je crois qu'actuellement, nous sommes en train d'endetter nos municipalités en dilapidant les fonds publics par l'exécution de projets qui ne sont nullement dans l'intérêt général du pays.

A mon avis, le Canada, compte tenu de sa population et de sa situation économique, ainsi que du fardeau de sa dette actuelle, s'il veut atteindre un statut économique raisonnable, n'a pas les moyens d'investir un seul de ses dollars de crédit futur dans un projet qui ne rapporte pas. C'est beaucoup dire, parce que je crois qu'il est évident que l'on fait un placement qui ne rapporte pas, mais qu'il faut pratiquement faire depuis cinq ans. Je dirais même que depuis plus de cinq ans nous avons investi des centaines de millions de dollars dans des travaux municipaux qui ne rapportent rien.

Je maintiens que le Canada n'a pas les moyens de se payer ce luxe plus longtemps. Nous devons prendre toutes nos économies présentes, passées et futures, et aussi tout notre crédit, pour les investir dans le domaine de la productivité. Il nous faut produire.

Ce ne sont pas des services qui sont les premières choses recommandables, actuellement, dans le pays. Nous avons certes besoin de services, mais ce dont nous avons besoin c'est de développer le domaine de la production, et à moins que nous ne fassions ce changement dans notre philosophie, nous continuerons à envisager le même problème économique, car ce problème est au niveau du chômage. Ce niveau du chômage peut bien s'abaisser une année, mais nous sommes condamnés à le voir surgir d'une façon plus aiguë. Un économiste nous annonçait récemment une hausse prochaine et assez marquée du chômage dans notre pays. C'est très encourageant, monsieur le président!

Je me demande si nous ne sommes pas en train de nous cacher la tête dans le sable, en encourageant le programme des travaux d'hiver dans des domaines qui ne créent aucun emploi et aucune production, en des domaines où l'on ne peut recouvrer les sommes investies.

Lorsque je dis ceci, j'ai quelque chose de particulier à l'esprit. Dans ces travaux qui sont exécutés en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver, on devrait autoriser des investissements productifs par les municipalités, dans ces domaines. Il est évident que le gouvernement n'est pas capable de créer des emplois partout, de construire des usines dans tous les milieux pour faire de la production, mais s'il permettait aux municipalités, dans le cadre actuel de cette formule des travaux d'hiver, de bâtir des usines ou des édifices qu'il pourrait sous-louer à de petites organisations qui pourraient entreprendre une production, je crois qu'à ce moment-là nous ferions un pas de l'avant. Il y a bien des gens qui ont de très bonnes idées, qui pourraient entreprendre la production de certains articles que nous importons, mais malheureusement ils n'ont pas les capitaux à leur disposition pour investir dans cette charge morte qu'est un édifice, actuellement. C'est par le truchement de cette formule, en permettant aux municipalités de bâtir des édifices qu'elles pourraient sous-louer à tant du pied carré, à des organisations comme cela, que nous pourrions, je crois, recouvrer une partie de nos investissements. Il est évident que nous pourrions espérer contrebalancer l'augmentation constante de nos importations.

Ceci dit, monsieur le président, j'aimerais, dans le cadre des travaux d'hiver, faire une remarque sur un autre petit problème qui éprouve nos municipalités. C'est un petit problème qui, en fin de compte, devient un problème majeur. Lorsque nos municipalités entreprennent des travaux d'hiver, elles commencent par emprunter. Pourquoi? Pour financer ces travaux en attendant que les subventions, tant des gouvernements fédéral que provinciaux, soient versées. Les travaux commencent au mois de novembre et se terminent au mois d'avril, et pendant six mois les municipalités sont obligées de supporter ce fardeau assez lourd. On me dit que les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas encore fait tous les paiements aux municipalités pour les travaux exécutés au cours de l'année dernière. C'est donc dire que les municipalités doivent supporter le coût global des travaux d'hiver pour une période d'une année, et ce fardeau, à la longue, depuis six ou sept ans commence à se faire sentir lourdement dans les budgets de nos municipalités et ce, à un tel point que, à mon avis, le point de saturation est atteint. Nos municipalités ne pourront plus, à brève échéance, continuer dans le cadre de cette formule des travaux d'hiver.

L'année dernière, le Québec a connu une année remarquable, mais je crois que l'an prochain, il connaîtra une diminution inquiétante. Nous aurons cette baisse, non pas à cause du manque de besoins ni de l'absence de chômage, mais à cause de l'impossibilité, dans laquelle sont placés les administrateurs publics, de trouver les sources financières nécessaires pour ces projets. La seule porte de sortie consiste à hausser les taxes municipales, qui sont actuellement déjà un fardeau excessivement lourd. Tous, dans le Québec, savent, comme d'ailleurs dans les autres provinces, que les taxes municipales et fédérales ont augmenté d'une façon importante. Nous ne pouvons faire autrement que d'en tirer la conclusion suivante: Si nous avons été obligés

d'augmenter les taxes municipales et les taxes scolaires, c'est justement dans la proportion où les municipalités ont eu à faire face à des dépenses accrues dans le cadre du programme des travaux d'hiver. Ce fut une formule heureuse jusqu'à un certain point mais c'était une formule temporaire, et je crois qu'elle a vécu ses meilleures années et que nous devrons la remplacer par une autre formule plus adéquate. Sinon, monsieur le président, nous nous retrouverons dans la même situation où nous étions en 1957-1958, avec trois quarts de million de chômeurs, sinon davantage dans le pays.

J'aimerais traiter un autre point, celui du programme d'encouragement à la construction d'hiver où l'on accorde un boni de $500. Le ministre a semblé très heureux du résultat apparent qui a été obtenu, parce que je ne puis faire autrement que de déduire que des maisons construites durant la période d'hiver ne seront pas construites durant l'été.

C'est une vérité de la Palisse. Ceci veut donc dire que dans le cours d'une année globale, il ne se bâtira pas une maison de plus qu'il s'en serait bâti normalement. Et, je me demande sur quoi le ministre s'appuie pour affirmer que cette proposition de $500 de boni sur une maison construite en hiver a augmenté le nombre de constructions.

A mon avis, l'augmentation est uniquement due à la force des choses, et nullement au boni de $500, c'est simplement parce qu'il y a un besoin pour tant d'unités familiales. A moins que vous vouliez bâtir des maisons qui ne seront pas occupées, il n'y a aucune raison logique pour affirmer que ce boni ait pu contribuer à hausser le nombre de constructions de maisons. Si l'on examine les données statistiques, pour la construction d'unités familiales, pour une année, on sera forcé de constater une baisse dans un temps plus ou moins long à déterminer.

Maintenant, et encore à propos de ce boni, je me demande jusqu'à quel point il peut être juste. Mon frère s'est construit une maison l'année dernière. Il n'a pu bénéficier de ces $500 alors que moi, si je me construis cet hiver, je pourrai en bénéficier. Comment le ministre peut-il dire que c'est juste? En somme, ces $500 sont un montant qui a été puisé dans les poches des contribuables canadiens par le truchement des taxes, en général. Est-ce réellement juste? Cela a pu être quelque chose pour encourager la construction domiciliaire sur une période plus grande et pour la répartir sur une période de 12 mois au lieu de huit mois, mais ce programme ne change en rien le problème et n'augmente en rien le nombre des journées ou d'heures de travail dans le domaine de la construction. J'ai observé un peu ce que ce programme a pu donner comme résultat dans la région du Saguenay, et je puis vous affirmer, avec preuves à l'appui, que les maisons bâties en hiver étaient tout simplement des projets qui auraient été réalisés durant l'été, et qui ont été devancés de quelques mois.

A ce moment-là, nous n'avons pas créé une seule heure de travail supplémentaire dans la région, en vertu de cette formule. Je crois que ceci s'applique également dans bien d'autres régions.

Un autre domaine, dont j'aimerais traiter, est celui de l'assurance-chômage. En tant que députés, nous sommes un peu les confesseurs de ceux qui nous exposent leurs problèmes. Au sujet de l'assurance-chômage, je dois en toute justice rendre un hommage à la majorité des fonctionnaires de ce ministère et, en particulier, du bureau local de mon comté pour la façon dont ils discutent avec ceux qui les consultent.

Malheureusement, monsieur le président, il y a un point assez sensible auquel j'aimerais toucher. Les travailleurs ne sont pas, en général, des avocats. Ce serait plutôt rare que d'en trouver parmi eux. Donc, ils ne savent pas de quelle façon la loi s'applique; ils ne peuvent pas interpréter tous les règlements d'une loi, et je dirais même que la grande majorité des travailleurs ne connaissent nullement la loi sur l'assurance-chômage.

Évidemment, le gouvernement n'est pas à blâmer et ce n'est pas là mon intention. Cependant, je me demande s'il ne serait pas possible d'entreprendre un certain programme visant à éduquer la masse ouvrière par le truchement de ses syndicats, par le Bureau de placement, ou par les bureaux de l'assurance-chômage? Je me demande encore s'il n'y aurait pas moyen de publier un feuillet dans lequel on résumerait, en termes faciles à saisir par les ouvriers, la façon dont la loi s'applique, ce que sont leurs droits réels et de quelle façon ils peuvent les faire valoir. On pourrait ainsi leur expliquer d'une façon simplifiée la procédure à suivre en ce qui a trait à l'application de la loi sur l'assurance-chômage. Personnellement, j'ai lu à deux ou trois reprises la loi sur l'assurance-chômage, et je dois admettre qu'il n'est pas facile d'en comprendre les dispositions. Aussi, comme c'est le cas pour toute autre loi, est-elle difficile à interpréter.

On nous renvoie d'un article à l'autre, et à la fin nous devons lire trois articles en même temps pour essayer de comprendre une partie d'un article.

En somme, c'est excessivement complexe, et c'est pourquoi l'ouvrier ne comprend pas la loi et ne cherche pas à la comprendre, dans bien des cas. Je me demande donc si le gouvernement ne pourrait pas entreprendre une campagne de publicité dans le sens de ce que j'ai suggéré.

Ce qui se produit, monsieur le président, c'est que l'ouvrier qui vient faire sa demande

d'assurance-chômage, ne connaissant pas les conditions de base requises, fait des déclarations par lesquelles il se disqualifie complètement. Au bout de 15 jours ou trois semaines, il reçoit une lettre dans laquelle on lui dit qu'il est disqualifié pour telle et telle raison. Il va évidemment au bureau de l'assurance-chômage et dit: «Ce n'est pas cela que j'ai voulu dire». Et on lui répond: «Mais c'est cela que tu as dit».

Ainsi, l'ouvrier, parce qu'il n'a pas compris la loi et ne savait pas comment l'interpréter, se voit disqualifié, quelquefois après avoir payé des timbres d'assurance-chômage pendant une période assez longue.

J'ai même vu le cas d'un homme qui avait contribué à l'assurance-chômage depuis sa fondation et qui, la première fois qu'il a demandé à toucher les prestations, s'est vu disqualifié. Il avait payé toute sa vie, depuis que l'assurance-chômage était en fonction, et il n'a pas été capable d'en retirer les prestations parce que, lorsqu'il en a fait la demande, il a fait une déclaration qui l'a tout simplement disqualifié.

En somme, monsieur le président, il semble qu'il faut soit être un avocat pour connaître les lois et pouvoir s'en servir, soit être menteur et savoir s'en tirer avec élégance, en répondant d'une façon plus ou moins sincère aux questions que les fonctionnaires des bureaux d'assurance-chômage posent, et qu'ils sont certainement obligés de poser—je ne blâme pas les fonctionnaires qui posent ces questions, ils ont une tâche à remplir, et c'est leur devoir—à cause de la façon dont ces questions sont rédigées et à cause du contexte dans lequel est placé l'ouvrier qui n'est pas habitué à se présenter dans les bureaux; il se trouve alors que l'ouvrier fait des réponses qui le disqualifient.

C'est pourquoi je demande à l'honorable ministre du Travail s'il ne serait pas possible d'entreprendre une campagne d'éducation relative aux demandes de prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le président, voilà à peu près les observations que j'avais à faire sur l'étude des crédits du ministère du Travail.

En résumé, je tiens à faire remarquer à l'honorable ministre qu'il a encore beaucoup à faire, dans ce domaine, pour satisfaire aux exigences générales.

Je pense qu'il y a eu des améliorations. Le ministre nous dit qu'il y a un code du travail en préparation et qu'incessamment, nous devrons passer à l'étude d'une réforme de toutes les lois touchant au domaine ouvrier.

C'est un domaine évidemment assez délicat. Nous devons prendre en considération un nombre assez élevé de facteurs, tant économiques que psychologiques. Mais je crois que ce serait une bonne chose que le gouvernement entreprenne, le plus tôt possible, avec la collaboration de tous les corps impliqués, de faire faire une rédaction plus claire du code qui régira l'application des lois sur le travail, dans le cadre de la «juridiction» fédérale.

**M. Perron:** Monsieur le président, je ne ferai que de brèves remarques sur l'étude du budget du ministère du Travail.

Je tiens tout d'abord à féliciter l'honorable ministre pour l'énorme besogne qu'il a accomplie.

Je sais qu'il essaie, de toute son âme et de tout son corps, de résoudre certains problèmes qui se posent, aujourd'hui, dans le pays tout entier, et même non seulement au Canada, mais également dans les autres pays. En effet, le problème ouvrier en est un qui demande une étude de plus en plus sérieuse et approfondie, afin qu'on lui trouve des solutions permanentes, ce qui semble impossible, dans les cadres de la structure actuelle de notre régime économique et politique.

Je sais que, surtout depuis une dizaine d'années, on a élaboré divers programmes en vue de résoudre le problème du chômage d'hiver. On a, par différentes campagnes de publicité et par l'application de certaines lois, essayé de remédier autant que possible à la plaie du chômage durant la saison morte de l'hiver.

On a conclu des ententes avec les provinces pour faciliter l'exécution des travaux d'hiver dans les municipalités. On fait cette expérience depuis quelques années.

Plusieurs municipilités ont expérimenté la chose et en sont venues à la conclusion que ce n'était certainement pas la formule la plus efficace, parce que cela leur créait des problèmes financiers assez compliqués. Certaines municipalités n'osent donc plus avoir recours à cette méthode pour venir en aide à leurs administrés, car cela leur crée trop de complications qui, en définitive, retombent ensuite sur le dos des contribuables, et les propriétaires, à leur tour, se plaignent que cette situation n'est pas la meilleure.

On a évidemment expérimenté, l'année passée, une autre formule en vue d'encourager la construction de maisons d'habitation.

On prétend, selon le rapport qui a été fait, que sur 32,000 applications, plus de 24,000 ont été acceptées en vertu desquelles on donnait un boni de $500 aux propriétaires qui ont bâti durant la période s'écoulant de décembre à mars. Je me demande si vraiment on peut se vanter de l'efficacité du boni de $500. Je suis convaincu que parmi les 32,000 demandes, il y aurait certainement eu, même si cette loi n'avait pas existé, plusieurs milliers de constructions qui auraient quand même été édifiées au cours de la période d'hiver. On a peut-être augmenté ou facilité l'accroissement de l'emploi, mais je ne crois pas que ce fût une réalisation pour laquelle

on peut vraiment s'enthousiasmer, comme moyen pour résoudre le problème des emplois l'hiver.

D'un autre côté, dans le domaine de la construction domiciliaire, nous sommes obligés d'admettre que, dans le cours de l'été, d'après les constructeurs et les fournisseurs de matériaux de construction, par rapport aux augmentations des années passées, il y a un ralenti dans la construction des maisons domiciliaires, parce que la demande est certainement limitée, je ne dirais pas au besoin réel de construction de nouvelles maisons domiciliaires mais aux possibilités de financement de la part des futurs propriétaires des différents organismes qui sont établis en vue d'aider la construction de maisons, dont la Société centrale d'hypothèques et de logement, aussi bien que des propriétaires éventuels ou futurs.

Alors, on ne peut vraiment dire que tous ces palliatifs constituent une solution permanente au problème auquel nous avons à faire face, lequel sera de plus en plus difficile à résoudre si l'on continue, dans le contexte de l'économie actuelle, à lier le droit du consommateur, celui de la personne humaine à se procurer les choses essentielles à la vie—dont l'alimentation, le vêtement, le logement, et même des choses considérées comme du luxe dans certains cas—à la seule question du travail. Ce temps est dépassé.

Le ministre du Travail a fait allusion quelque peu à l'automation et il a dit qu'il ferait une autre déclaration au cours de la journée à ce sujet.

En considération de ce problème qui déjà nous confond aujourd'hui, les économistes au service des présidents ou de l'organisation économique aux États-Unis ont prétendu, il y a déjà quelques mois, dans une déclaration faite à la presse, en même temps que dans des recommandations faites au Congrès américain, que l'automation devait être étudiée de façon concrète et précise, parce que l'économie américaine connaîtra des problèmes encore plus graves que ceux de l'après-guerre.

Nous traversons un siècle de vitesse, où les techniques de production nous sont imposées à un tel point qu'on ne sait vraiment plus où donner de la tête, en certains milieux, pour trouver des solutions. On essaie de trouver par certaines lois, comme celle qui a trait à la réadaptation des chômeurs, par la formation technique, une solution à ce problème, mais on ne semble pas se rendre compte que de plus en plus, on est capables de produire les biens essentiels, les biens d'utilité et même les biens d'un confort moderne en plein vingtième siècle, tout en libérant de plus en plus l'homme du travail manuel.

On vise plutôt à multiplier les fonctions, on essaie de créer de nouveaux emplois par tous les moyens possibles, alors qu'on devrait, de plus en plus, se concentrer sur la libération de la personne humaine, dans le contexte technique actuel qui est capable de produire vite et mieux, et ce avec la rapidité de production que nous connaissons au vingtième siècle, en plus de satisfaire les besoins humains.

C'est surtout de ce côté-là qu'on doit considérer les remarques que j'ai l'intention de faire.

De nos universités sortent présentement des spécialistes dans le domaine de la conquête de l'espace, dans celui de la conquête des formules et des applications techniques et dans tous les domaines de la productivité.

Même les sociétés anonymes, les grosses puissances économiques, sous l'égide de l'entreprise privée, paient des spécialistes, donnent des primes à leurs propres employés en vue d'apporter des solutions capables d'améliorer les moyens de production dans leurs propres usines. Cela, inévitablement, entraînera au bout de quelques années, lorsque ces suggestions seront mises en application, le congédiement de leurs propres compagnons d'usine.

Sous la pression des syndicats ouvriers, on a réduit le nombre des heures de travail. Il y a encore à peine 25 ou 30 ans, la classe ouvrière devait travailler 60, 65 heures par semaine, alors qu'aujourd'hui, on a libéré, dans la proportion approximative de 50 p. 100, le fardeau des heures de travail des ouvriers d'usine.

La même chose se produit dans le domaine de la production agricole. De plus en plus, on a développé des techniques de production par l'entremise des fermes commerciales, par l'établissement de fermes de plus en plus grandes. Également, dans ce même domaine, on a perfectionné les techniques de production par toutes sortes de procédures techniques, scientifiques et progressives en vue de libérer, encore là, la personne humaine de l'emploi.

Alors, je me demande s'il n'est pas temps que le ministre du Travail réclame auprès du gouvernement la création d'une commission spécialement chargée, en collaboration avec d'autres ministères, de voir à l'élaboration de programmes visant non pas à procurer de l'emploi pour tous, mais surtout en vue de procurer la sécurité à tous. Oui, une sécurité bien pensée et conforme à l'immense capacité de production de notre pays.

Nous avons l'avantage d'être voisins d'un pays où la science et les techniques modernes sont développées au plus haut point de puissance possible. Nous, du Canada, avons accès aux connaissances scientifiques qu'a déjà ce pays. Notre jeune pays, le Canada, avec une population d'à peine 20 millions d'habitants, possédant des richesses diversifiées presque à l'infini, tant au sol que dans son sous-sol, possédant une population travailleuse, comme

nous l'avons d'ailleurs prouvé lors de la dernière guerre, ne connaissait pas de problème de chômage pendant les années 1939 à 1945. Tous ceux qui étaient aptes à remplir une fonction quelconque dans le domaine de l'emploi, soit civil, soit militaire, avaient de l'emploi. Il n'y avait pas de problème. On n'a pas dû former de commission sénatoriale composée de membres de la législature en vue d'étudier le problème de la plaie du chômage au Canada pendant ces années.

Alors, aujourd'hui, en temps de paix, n'est-il pas anormal de constater qu'un si grand nombre de personnes se privent du nécessaire, faute d'un emploi au pays, alors que les entrepôts, à la grandeur du pays, regorgent de biens de consommation?

Je crois donc qu'il faut tourner les yeux vers d'autres solutions que les palliatifs que constituent les emplois d'hiver, que ce soit pour la construction de maisons domiciliaires ou de bureaux de poste à travers le Canada.

Je ne crois pas que nous ayons là une solution véritable et efficace pour faire face au problème que confrontent le Parlement canadien et des centaines de milliers de Canadiens.

On nous a cité et même recité les données statistiques sur le chômage, en maintes et maintes occasions, à l'époque des deux gouvernements qui se sont succédé depuis les dix dernières années.

Examinons les chiffres du chômage au Canada. La province de Québec détient encore à l'heure actuelle le record du chômage au Canada, soit plus de 100,000 chômeurs dans une province qui se dit en pleine évolution, où l'on parle de révolution tranquille, bref, dans une province où l'on parle, par la bouche de certains ministres, de fédéralisme coopératif.

On n'a pas véritablement trouvé de solution pour résoudre le problème de la misère au sein de l'abondance, le problème de la gent travailleuse qui, aujourd'hui, manque d'emploi. Que ce soit par manque de connaissance technique si vous voulez, le chômeur instruit ou non instruit est quand même une personne humaine qui, dans bien des cas, est un père de famille responsable de trois, quatre, cinq bouches à nourrir; et il ne croit pas à ces formules de midi à quatorze heures qui le font tourner en rond depuis dix ou quinze ans, depuis le fin de la guerre, jusqu'à aujourd'hui!

N'est-il pas temps qu'un régime de sécurité sociale soit pensé, médité et mis en pratique en conformité des besoins de la personne humaine, des Canadiens, en conformité des possibilités que nous offre également le potentiel économique du Canada.

Monsieur le président, il n'est pas un ministre ou un représentant, en cette enceinte, qui se demande véritablement si nous aurons, dans six mois ou un an, les biens de production ou de consommation susceptibles de satisfaire aux besoins essentiels d'une population de 18 ou 19 millions d'âmes. Personne ne se tracasse à ce sujet, car on est tous convaincus de notre énorme capacité de production, en même temps que de nos possibilités d'échanges avec d'autres pays. Au fait, nous pouvons facilement échanger les biens de consommation que nous produisons actuellement avec d'autres pays; mais personne ne se pose de question au sujet de nos excédents dans différents domaines.

Cependant, monsieur le président, je dois dire qu'en dépit des efforts que nous déployons tous, en cette enceinte, pour trouver des solutions à nos malaises actuels, des milliers de Canadiens se demandent aujourd'hui ce que sera demain, et si nous serons capables de faire face à nos obligations, par suite du manque d'emploi dans les usines. Au fait, il faut se rappeler que plusieurs travailleurs canadiens sont congédiés, par suite de l'amélioration que l'on connaît dans la technologie de la production.

Certaines manufactures de la province de Québec qui employaient 800 ou 1,000 employés pour une production s'élevant à telle somme, peuvent aujourd'hui doubler cette production en utilisant à peine 300 employés.

Parmi les 600 ou 700 employés qui ont été congédiés, 300 ou 400 ont peut-être pu trouver un autre emploi, grâce à la création de besoins nouveaux, mais les 200 ou 300 autres chômeurs n'ont pu en faire autant. Ces derniers ont peut-être trouvé un emploi temporaire pendant quatre ou cinq mois par année. Au fait, plusieurs des chômeurs du Québec ne travaillent que pendant quatre ou cinq mois par année, étant incapables de se trouver du travail durant les autres sept ou huit mois.

Comme le signalait l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard), on essaie par tous les moyens possibles en certains milieux, de trouver des réponses à ces problèmes par l'intermédiaire de lois très complexes, et l'on croit satisfaire les besoins des chômeurs, en agissant ainsi. Peut-être réussirait-on si l'on n'avait à faire face, dans ce domaine, à des caisses ou des réserves qui sont toujours à sec et qui doivent être subventionnées à coups de 50 millions de dollars par année par le gouvernement canadien. Il semble qu'on essaie, autant que possible, comme le fait d'ailleurs si bien le parti au pouvoir, de ménager le chou et la chèvre.

On essaie d'économiser autant que possible et d'empêcher les abus, de la part de ceux qui n'ont pas droit ou qui auraient droit aux bénéfices de l'assurance-chômage, par la complexité des lois, et à créer des situations à la suite desquelles on leur fait dire qu'ils

n'ont pas droit, en définitive, aux prestations d'assurance-chômage.

On établit des formalités de plus en plus compliquées; on fait des enquêtes et des réenquêtes. On commence par demander et même suggérer, un peu, une réponse à la personne auprès de laquelle on fait enquête.

On demande au chômeur s'il aimerait travailler dans sa propre localité, chose tout à fait normale et à laquelle il répond oui. Alors, on inscrit sur la fiche que le candidat désire travailler dans les limites de sa localité.

Par la suite, on lui fait une suggestion, et on lui met en quelque sorte la réponse dans la bouche en lui demandant: «A quel salaire travailleriez-vous? Environ une quarantaine ou une cinquantaine de dollars par semaine?» Automatiquement, le candidat n'ira pas dire: «Je suis prêt à travailler pour $18 ou $20 par semaine.» Il répond donc: «Oui, à $45 ou $50 par semaine, cela ferait mon affaire.»

Et là, deux semaines, trois semaines se passent, et il reçoit un avis à l'effet qu'il est exclus, en vertu du paragraphe 1 de l'article 52 de la loi sur l'assurance-chômage, parce qu'il a limité son emploi à sa localité. A ce moment-là, il a le privilège d'en appeler auprès de la Commission d'arbitrage; il a même le droit de s'y faire représenter, mais à ses frais.

La plupart du temps, le pauvre ouvrier ne connaît absolument rien des nombreux règlements qui ne sont plus, aujourd'hui, le résumé de la loi telle qu'elle a été adoptée, mais qui est codifiée dans 10, 12 et même 15 volumes. Au fait, la loi est tellement compliquée que les administrateurs de l'assurance-chômage ont besoin de spécialistes en droit pour être capables d'interpréter chaque article de la loi ou des règlements qui sont codifiés, aujourd'hui, dans un certain nombre de volumes, et dans lesquels le commun des mortels ne peut jamais se démêler.

Alors, le pauvre chômeur reçoit un avis de suspension, car son admissibilité aux prestations d'assurance-chômage se trouve limitée, étant donné qu'il a stipulé qu'il voulait travailler dans sa localité.

Quatre semaines s'écoulent, et là on trouve une deuxième raison pour refuser de lui accorder des prestations, soit celle d'avoir limité ses possibilités d'emploi en réclamant un salaire supérieur au salaire moyen payé dans sa localité ou dans sa région, étant donné qu'il a déterminé qu'il voulait gagner $45, $50 ou $60 par semaine. On trouve le moyen de suspendre ses prestations encore pendant un certain temps. Et quand on n'agit pas de la sorte, on lui offre un emploi à salaire minime, de sorte que, dans la plupart des cas, après avoir déduit certaines dépenses essentielles du salaire hebdomadaire qu'il pourrait gagner à tel endroit de sa région ou de son comté, cela ne représente même pas un revenu de $18 ou $20 par semaine.

On lui offre un emploi qui, par suite du coût du transport ou d'un transport inapproprié, nécessitera pour lui la tenue de deux foyers, c'est-à-dire de son foyer dans sa localité et, en même temps, il devra payer $25, $30 ou même $40 pour sa chambre et sa pension; en définitive, cet emploi va lui rapporter moins que les prestations d'assurance-chômage auxquelles il a droit et qu'il toucherait normalement. On se contente de multiplier la complexité des différentes lois déjà en vigueur, ou d'en apporter de nouvelles.

On a fait beaucoup d'éclat autour du programme des travaux d'hiver et des nombreux emplois qu'il procurait, mais on semble oublier aujourd'hui que le Canada compte de 250,000 à 300,000 chômeurs d'été. Comme je l'ai dit et répété, le chômage d'été, comme celui de l'hiver, constitue un grave problème qui entraîne des malaises au sein de la famille.

Ces chômeurs sont incapables de subvenir aux besoins essentiels de leur famille. En conséquence, n'est-il pas temps que nous envisagions le problème du chômage dans une autre optique que celle dans laquelle nous l'avons fait jusqu'à maintenant et de considérer l'emploi comme solution au problème de la dissolution de l'abondance, au problème de la charité privée ou publique, ou à celui de la misère, alors que la misère et l'insécurité qui se sont établies en maîtresses dans de nombreux foyers canadiens ne sont pas dues au manque de production de biens de consommation ou de services à rendre ou à être rendus aux citoyens canadiens.

Monsieur le président, on rappelle souvent ces paroles: «Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front». Mais quand le pain est sur la planche, quand il est livré à nos portes, je me demande si ces sueurs n'ont pas déjà été accumulées en quantité suffisante pour permettre au moins à l'être humain de consommer ce pain un peu dignement.

La véritable fin de la production n'est-elle pas de satisfaire aux besoins des humains? De même, la fonction véritable de l'industrie n'est-elle pas de créer de l'emploi ou de produire en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins de la personne humaine?

Cessons donc d'exiger de l'entreprise privée et des sociétés de la Couronne l'obligation de créer des emplois, puisque la véritable fonction de toute activité humaine doit être de permettre à la personne humaine de vivre dignement au sein de la société.

On pourrait même faire une parodie à ce sujet. Si un maître avait cinq chiens et ne leur donnait qu'un seul os à manger, on peut fort bien s'imaginer la plus belle chicane, entre chiens, que nous aurions jamais vue. La même situation s'applique à la personne

humaine. Pourquoi essayer de créer des emplois, pourquoi essayer de tout centraliser nos efforts en vue de solutionner le problème de l'insécurité, au Canada, autour du travail, alors que le travail ne doit pas être considéré de toute nécessité, aujourd'hui, en vue de produire en quantité suffisante.

Si l'intelligence humaine a su développer, aujourd'hui, les moyens de produire de plus en plus facilement et plus rapidement les choses qui répondent non seulement aux besoins essentiels mais également au confort des citoyens canadiens, en ce XX[e] siècle, il faut en faire un bon usage.

On a trouvé le moyen, dans nos universités, de former des scientistes qui, outre la conquête de l'espace que nous connaissons, savent une foule de choses, mais on n'a pas réussi, dans les mêmes universités, à former des économistes qui ont su ajuster un régime de sécurité sociale répondant aux besoins de la personne humaine.

Le domaine de l'économie implique également les questions financières et monétaires, et il est dit: «Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front». En cela, les économistes se sont faits théologiens, et depuis 35 ou 40 ans, ces théologiens nous ont martelé la tête avec cette phrase: «Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front».

J'ai lu hier une lettre dans les journaux de la province de Québec, lettre de l'épiscopat canadien qui met en garde ceux qui s'occupent du problème ouvrier, des relations syndicales et patronales, ainsi que les législateurs, afin qu'ils préparent pour demain un programme de sécurité sociale pour le peuple canadien et ne se contentent pas simplement de créer des emplois, car l'automation est là, et il faut y faire face sérieusement, de manière à améliorer la situation pour les années à venir.

Si administrer actuellement c'est prévoir, je crois qu'il est temps plus que jamais que le ministre incite ses collègues, et plus particulièrement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh), à former une commission qui verrait à préparer des plans qui rehausseraient la personne humaine en la faisant bénéficier largement de nos richesses et non pas en lui offrant un palliatif. Il importe d'établir une commission qui verra à préparer, dans les prochaines années, la distribution de l'abondance pour tous et chacun des citoyens canadiens.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails pour ce qui est des crédits de ce ministère. L'honorable député d'Ontario, l'ancien ministre du Travail qui a remporté beaucoup de succès dans ce poste, a traité de cette question en détail et il en a déjà tracé un aperçu général. Par ailleurs, je voudrais faire quelques observations au sujet de la situation générale du chômage. Je me souviens, lorsque les honorables représentants d'en face siégeaient de ce côté-ci, que bien souvent les murs de cette enceinte ont vibré sous le coup des accusations qu'on nous lançait à cause du chômage.

Ils ont promis de mettre fin au chômage. Ils ont promis un ciel nouveau et une terre nouvelle dans le domaine des relations humaines. Le ministre présente maintenant au comité, un rapport dans lequel il avoue, à contrecœur, que le problème du chômage s'est amélioré bien peu depuis un an et demi. Pourtant, au cours de cette période, il y a eu de l'expansion, comme au temps où nous étions au pouvoir, à partir de 1961, grâce aux programmes que nous avions mis en œuvre et qui commençaient à porter des fruits. Ces programmes que les honorables représentants d'en face condamnaient dans ce temps-là et qu'ils ont adoptés maintenant, sont devenus les pierres angulaires du progrès économique de notre pays.

Ils ont adopté une ou deux mesures (je parlerai de l'une d'elles) pour régler le problème du chômage; mais de façon générale, ils n'ont absolument rien fait à cet égard. Les lois inscrites dans le recueil des statuts entre 1957 et 1963, dont la Loi sur les écoles de formation professionnelle, ont été mises en œuvre. En dépit d'une amélioration de la situation économique de l'Amérique du Nord, nous avons encore beaucoup de chômage. On nous a dit qu'ils avaient trouvé la solution. Les journaux ne disent plus que c'est un grave problème, même si des centaines de milliers sont encore en chômage.

Ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles aujourd'hui connaissaient les réponses entre 1957 et 1963. C'était folie, disaient-ils, que de comparer la situation du chômage au Canada avec celle des États-Unis, où la situation était la même, où le chômage était très élevé et où, en dépit de tous les efforts d'économistes et des chefs du gouvernement, le chômage s'accroissait et atteignait à peu près le même niveau qu'au Canada, à l'exception évidemment du chômage qui est dû aux conditions atmosphériques particulières et graves de l'hiver canadien.

Monsieur le président, ils ont été incapables de vous montrer ce qu'ils auraient fait; ils n'ont fait qu'adopter les programmes de l'ancien gouvernement, qu'ils avaient condamné. Je n'entrerai pas dans la fixation du cours du dollar, mais je n'oublierai jamais la «fausse monnaie» qui a été distribuée dans tout le Canada pour indiquer combien grave était la situation économique du Canada et pour attirer l'attention sur le fait qu'ils avaient dit que notre œuvre avait nui au pays. Aujourd'hui, elle constitue la pierre an-

gulaire. L'hérésie d'hier est l'orthodoxie libérale d'aujourd'hui.

Or, qu'a fait le gouvernement? Il est vrai qu'un changement économique favorable s'est produit en l'Amérique du Nord. On n'a qu'à lire les journaux des États-Unis. Il y a eu un accroissement très considérable du taux d'expansion économique depuis un an et demi. Mais nous avons des problèmes que le gouvernement refuse d'envisager. Ce sont des problèmes qu'il faut regarder en face si l'on veut résoudre le problème de l'emploi, assurer du travail et favoriser la poursuite de l'expansion nationale du Canada. Tandis que nous faisons face à ces problèmes et que, du point de vue économique, nous nous trouvons dans une situation commerciale où le pourcentage des importations dépasse le pourcentage des exportations. Les banqueroutes sont plus nombreuses qu'elles ne l'ont été pendant bien des années, l'agriculture, du moins dans les provinces centrales et les provinces Maritimes, souffre gravement et, en conséquence, porte préjudice non seulement à notre économie mais aussi à l'emploi, et le gouvernement passe son temps à essayer de faire adopter un projet de résolution sur le drapeau. Hier soir, il a eu l'occasion de présenter une mesure législative, qui n'est pas prête et qui n'a pas été préparée, mais il a décidé de voter contre l'occasion qui lui était offerte.

Une des choses dont on s'est vanté était la prime de $500 pour la construction d'hiver. On nous affirme que cela a été un succès, suscitant un progrès extraordinaire et, partant, des emplois. Nous avons dit qu'il ne s'agissait pas d'un succès. Nous avons dit que la mesure a en réalité transféré d'une partie de l'année à l'autre la construction des immeubles, au détriment des usagers. J'aimerais citer, à titre de témoin à l'appui, à cet égard, l'honorable député de York-Est. C'est un constructeur expérimenté. En même temps que l'honorable député d'Essex-Sud, il est de ceux qui, dans un récent programme télévisé, ont révélé leur façon de penser, ouvert leur cœur et parlé avec franchise. J'aimerais me reporter à ce qu'a dit cet entrepreneur expérimenté. Il parle du fait qu'un certain nombre de députés au Parlement ne sont pas estimés par le gouvernement actuel. Les deux honorables députés dont j'ai parlé le disent. Il a ajouté quelque chose en ce sens-ci: «Nous sommes tous traités en simples soldats et ils se croient colonels.» Monsieur le président, je n'ai jamais constaté ce phénomène, mais, apparemment, il existe. Puis, l'honorable député de York-Est a parlé des difficultés au milieu desquelles ces honorables députés remplissent leur tâche. Par exemple, prenez cette question de la prime d'hiver, de $500. Il a déclaré:

...supposons que je m'occupe de la construction

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

au Canada et que je fasse partie du comité consultatif.

Il a poursuivi: Ce ne sont là que des suppositions.

Je les aurais avertis immédiatement...

J'imagine qu'il doit s'agir du ministre du Travail.

...que la prime de $500 accordée pour les travaux d'hiver est absolument inutile...

Quand cette vérité sort de la bouche d'un vieux routier du gouvernement, monsieur le président, on ne saurait en exagérer l'importance.

...car je connais la construction et je sais ce qu'il en coûte en hiver; je sais aussi que la plupart des constructeurs seraient prêts à donner $500 pour ne pas bâtir une maison l'hiver. J'aurais pu le leur dire et leur éviter des ennuis. Car on prétend que la prime de 500 dollars est la cause de la formidable reprise du bâtiment, mais elle n'a rien à y voir.

Si le ministre du Travail cherche des spécialistes, il devrait s'entretenir à voix basse avec le député de York-Est qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine. Il a ajouté:

Cela n'a rien à voir. La raison, c'est que la tendance est à l'expansion.

Inutile d'aller plus loin, monsieur le président, pour répondre au ministre et à ses collègues qui aiment tant se gargariser de mots au sujet de ce programme de primes de $500. Je n'ai qu'à citer les paroles du député de York-Est qui nous affirme, en s'appuyant sur son expérience, qu'il sait de quoi il parle tandis que le ministre ne le sait pas.

C'est une révélation étonnante, monsieur le président. Ces deux députés, ce jour-là, étaient loin du regard du maître et ils ont parlé avec beaucoup d'autorité. J'ai été étonné d'entendre un des députés déclarer qu'il est tellement difficile, pour ces ministres, de s'acquitter de leur tâche, que le ministre de la Défense a dû rédiger son Livre blanc à la main.

Puis il a ajouté:

Il ne voulait même pas faire confiance à ses fonctionnaires et leur laisser le soin de le taper à la machine.

Ces déclarations n'émanent pas de membres de l'opposition, monsieur le président; elles représentent l'opinion réfléchie de partisans du gouvernement, d'hommes d'expérience. Le député d'Essex-Sud soutient qu'il jouit d'une longue expérience mais que sa présence est inutile à Ottawa puisque le gouvernement n'écoute pas ceux qui ont de l'expérience.

**M. Whelan:** Le chef de l'opposition me permettrait-il de lui poser une question? Sait-il que la plupart des félicitations que j'ai reçues concernant le bien-fondé de mes observations provenaient de membres de son parti?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, si le représentant a reçu des félicitations pour quelque chose, je ne le blâme pas de s'en vanter car je n'ai jamais pu comprendre à quel titre on pourrait le féliciter. Ceci dit avec beaucoup d'amabilité à l'endroit

d'un homme dont l'affabilité ne se dément jamais.

**L'hon. M. Nicholson:** Vous ne l'avez jamais entendu lors d'une réunion fermée.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Si le représentant a une question à poser, je suis prêt à lui céder la parole.

**L'hon. M. Nicholson:** Non, je m'excuse. Je n'aurais pas dû intervenir mais lorsque le très honorable représentant a déclaré que mon collègue était l'affabilité même, je n'ai pu m'empêcher de dire qu'il ne l'avait jamais entendu lors d'une réunion secrète.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je regrette, monsieur le président, mais je n'ai pas compris l'interpellation. Toutefois, je suis sûr qu'il s'agissait d'une déclaration semi-judiciaire à laquelle je ne saurais souscrire.

Je fais tout simplement remarquer que le programme de primes de $500 ne valait rien et le seul député de l'autre côté de la Chambre qui s'y connaisse en matière de construction, si l'on en juge par cette mission, déclare que ce programme n'avait aucune valeur et qu'il ne l'aurait pas établi s'il avait eu son mot à dire dans l'affaire.

Qu'a fait le gouvernement pour remédier au chômage? Il a tout simplement maintenu les programmes existants et recouru à quelques moyens de fortune, comme la prime de $500, mais je n'en dirai pas davantage là-dessus, puisque le sujet a été si bien traité déjà par l'honorable député. Comment allons-nous remédier à ce problème? Quand nous avons dit que l'automatisation donnerait lieu inévitablement à une augmentation du chômage et qu'il faudrait attendre un certain temps avant d'assurer aux hommes et aux femmes le métier et la formation nécessaires pour faire fonctionner les machines modernes, on nous a tournés en ridicule. Le programme mis en vigueur par l'honorable député d'Ontario, alors qu'il était ministre du Travail, demeurera dans les années à venir comme un symbole de la sagesse et de la compétence de cet honorable député. Il a mis au point un programme assurant la formation de plus de 100,000 Canadiens par année, afin de pouvoir leur confier des machines compliquées.

J'arrive ainsi à une autre étape, en ce qui concerne ce ministère. On a déjà mentionné le rapport Norris. J'ai été stupéfait qu'un des administrateurs ait admis n'avoir jamais lu le rapport en entier. Un des administrateurs maritimes, dont la tâche consiste à appliquer les principes que renferme ce rapport, n'en avait pas pris connaissance. Tout le monde ici a lu le rapport, et quiconque veut comprendre ce qui se passe dans le SIGM, doit l'avoir lu.

Et qu'a fait le gouvernement à ce sujet? Il a institué un conseil de tutelle. Celui-ci n'a pas encore comparu devant un comité du Parlement. On répond à nos questions que le comité doit se réunir un jour. Je voudrais avoir du ministre l'assurance que les administrateurs comparaîtront devant le comité dès maintenant—ni en automne, ni l'hiver prochain, mais immédiatement. On a posé bien des questions au sujet de l'administration de ce conseil de tutelle de la navigation maritime. Mais nous n'avons pas reçu de réponse. Le ministre laisse entendre que les membres de ce conseil ou un de ses membres comparaîtra en fin de compte, devant un comité parlementaire.

Une des recommandations avait trait à Hal Banks ainsi qu'à McLaughlin, qui occupe aujourd'hui le poste de commande au SIGM. Il faut lire ce rapport. Et M. Millard qui déclare ne l'avoir pas lu! Est-ce la raison pour laquelle McLaughlin, condamné en des termes au moins aussi énergiques que Banks, occupe encore la première position, la position-clé, du SIGM? Est-ce parce qu'un membre du conseil de tutelle n'a pas lu le rapport en cause que la vieille liste existe encore, de sorte que, de temps à autre, des gens de mer convenables et dignes de respect s'adressent aux députés pour lui signaler qu'ils ne peuvent faire de brèche dans le mur qu'on leur oppose, et qu'ils figurent encore sur la liste noire? Quelle en est la raison? Pourquoi le conseil de tutelle permet-il pareil état de choses? Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir de renseignements sur les ententes conclues entre M. Hall du SIGM, et le gouvernement canadien, ou le conseil de tutelle.

Et que dire de Banks? On ne peut parler de lui sans mentionner qu'il s'est soustrait à la justice. Le ministre a signalé dernièrement que le gouvernement avait intenté des poursuites à Banks à la suite du rapport présenté au ministère du Travail par la commission Norris. Il a été poursuivi pour conspiration.

**Une voix:** Et on lui a souhaité bon voyage.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Durant des années, il a été un sympathisant du parti libéral. Lorsqu'il se trouvait en difficulté, un décret ministériel était adopté afin qu'il ne soit pas expulsé. Lorsqu'il a été poursuivi et reconnu coupable, il s'est alors enfui. Il a fourni un cautionnement.

La conduite du gouvernement au sujet de Banks témoigne de la pire négligence. Le gouvernement l'a poursuivi puis l'a libéré sous caution. Votre Honneur sait que l'une des conditions fondamentales stipulées dans tous les cautionnements, sauf dans le cas d'un appel où cette condition peut figurer, c'est que la personne en cause ne peut partir sans l'autorisation du tribunal. S'il attendait son procès, il ne pouvait quitter le Québec ou le

Canada sans autorisation. Nous nous sommes inquiétés à ce sujet. Nous avons demandé quelles dispositions avaient été prises. Dès le 11 mai, l'honorable député de Bow-River posait la question suivante comme en fait foi le compte rendu à la page 3264:

Selon une nouvelle parue dans les journaux, le juge en chef de la province de Québec aurait donné l'ordre de remettre M. Banks en liberté sous cautionnement. Je me demande si les termes de cette reconnaissance comprennent une réserve visant à empêcher M. Banks de quitter le Canada.

Le député de Bow-River s'est demandé si l'on procéderait ainsi. Si l'on n'a pas montré de sollicitude envers Banks, on a certes fait preuve de négligence dans son cas. Lorsqu'un homme ordinaire est arrêté et reconnu coupable d'une infraction, il fournit un cautionnement et doit s'engager à ne pas se soustraire à la compétence de la cour. Mais Banks, condamné à cinq ans de prison, a pu signer un cautionnement de $25,000, ce qui est, pour m'exprimer vulgairement, de la gnognotte pour un homme comme lui, sans avoir à promettre de ne pas quitter le Canada, car il est citoyen américain.

Nous avons suivi tout le déroulement de ce cas et nous avons posé des questions. A compter du 27 juillet, nous avons demandé à maintes reprises au gouvernement ce qu'il allait faire dans le cas de cet homme. Le gouvernement n'a rien fait. Banks est disparu et, depuis des semaines, nous essayons d'obtenir des renseignements au sujet des dispositions que l'on prend en vue de le retrouver. A mon avis, si le gouvernement ne nous fournit aucun renseignement, c'est parce qu'il sait très bien qu'il ne peut obtenir l'extradition de Banks sous l'accusation de conspiration dont il a pu se libérer moyennant un cautionnement, et sûrement pas sous aucune autre des accusations portées contre Banks, savoir une accusation d'outrage au tribunal et une autre accusation de conspiration qui n'a pas encore été jugée.

Ici, cela devient intéressant. Les légistes de la Couronne et l'avocat spécial ont permis que cet homme soit mis en liberté provisoire; ils savaient toutefois, sans aucun doute, qu'une fois aux États-Unis, il ne risquait plus de se faire arrêter. Pour ma part, je trouve que la justice canadienne ne s'est jamais autant ridiculisée. Normalement, je n'emploierais pas cette expression, mais l'un des grands partisans du parti libéral, le *Daily Star* de Toronto, titrait dans son édition du 19 août: «Le pied de nez de M. Banks».

Hal Banks semble faire un pied de nez à la justice canadienne.

En effet. Tous les légistes auraient dû savoir qu'on ne pourrait pas obtenir son extradition quand il serait outre-frontière. C'est un commentaire sanglant sur l'administration de la justice dont les Canadiens sont si fiers. Il s'agit ici d'un homme qui vient au Canada, contourne de façon inouïe nos lois en ce qui concerne son statut d'immigrant, est poursuivi et mis en liberté provisoire grâce à une caution qui n'aura aucune efficacité, puisque cela ne l'empêchera pas d'échapper à la juridiction du tribunal.

**M. Winch:** Puis-je poser une question à l'honorable député, car cela m'intéresse? J'aimerais demander à l'honorable député s'il peut dire, d'après ses connaissances juridiques et à titre d'ancien premier ministre, si l'on peut, alors qu'on est accusé et sous caution, quitter le Canada sans que les autorités de l'immigration ou autres le sachent?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'ai jamais tenté de quitter le Canada de cette façon, pas plus que l'honorable député.

**M. Knowles:** Avez-vous déjà été en liberté sous caution?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non, mais la caution n'a pas empêché ses agissements. C'est une question excellente.

**M. Winch:** C'est une question très sérieuse. Quelqu'un peut-il passer la frontière dans ces circonstances, sans que les autorités canadiennes ou américaines soient au courant?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La question même de l'honorable représentant indique que c'est impossible. La nature de sa question m'empêche de rejeter sa conclusion probable, c'est-à-dire que M. Banks a traversé la frontière entre le Canada et les États-Unis. On a dû lui demander: «Canadien ou Américain?». On n'a peut-être pas exigé de réponse, mais s'il avait donné le nom de Hal Banks, on l'aurait reconnu. Même s'il ne s'est pas nommé, on ne peut s'y méprendre après l'avoir vu une fois.

Cet homme est-il aux États-Unis? Il serait intéressant de le savoir, monsieur le président. Plusieurs semaines après cet incident, j'ai demandé au ministre s'il s'était renseigné auprès des fonctionnares à l'immigration des États-Unis pour savoir si cet homme était outre-frontière. Il a répondu: j'irai aux renseignements. Selon un certain journal, un ministre aurait déclaré ces jours derniers que Banks était à New-York. Banks n'a pas besoin de se cacher. Selon moi, on ne saurait l'extrader. J'ai commencé par lire la loi sur l'extradition; ensuite, je me suis renseigné auprès d'autres avocats. A leur avis, il n'est pas possible de ramener Banks au Canada. Est-ce la raison pour laquelle on nous répond d'un air hautain lorsque nous posons cette question? Nous nous sommes entretenus avec les autorités du FBI aux États-Unis. Imaginez un criminel qui s'est moqué de toutes les lois possibles, selon le rapport Norris, qui a été

condamné à cinq ans de prison. Comme il doit rire de l'administration de la justice au Canada! Les gens commencent déjà à se demander aux États-Unis comment il se fait qu'on ait pu contourner ainsi la justice au Canada, justice qui a toujours joui d'une grande considération. Pourquoi refuse-t-on de nous répondre?

Voici qu'un homme notoirement connu pour son recours à la violence et qui a été condamné est venu à Ottawa, en septembre, je crois. Les forces de l'ordre ne l'ont pas arrêté, mais elles l'ont inculpé plus tard du délit pour lequel il subira son procès. Comment se fait-il qu'un gouvernement désireux de mettre la main sur M. Banks ait négligé durant cinq semaines de s'assurer auprès des autorités américaines de l'Immigration s'il était allé aux États-Unis? Ce commentaire est affreux et la faute en retombe sur le gouvernement. Je fais cette affirmation sans craindre aucun démenti. On ne semble pas tenir à arrêter M. Banks. On fait semblant. On le relâche sur cautionnement. Je ne m'arrête pas à cela, puisque c'est le tribunal qui l'a fait. Je signale simplement qu'on a permis à M. Banks de reprendre sa liberté moyennant un cautionnement, ce à quoi on aurait pu faire opposition.

Un quidam soupçonné de crime ne peut se soustraire à la juridiction d'un tribunal. Mais Banks, condamné pour crime, le pouvait et, apparemment, c'est ce qu'il a fait. C'est un des grands mystères de notre époque. M. Banks n'a jamais eu à s'inquiéter. Pour lui, les procès n'avaient rien de redoutable, car il doit avoir su dès le début que tant qu'il pouvait rentrer dans son pays, quelles que soient les peines imposées au Canada, il pourrait y échapper s'il versait un cautionnement. Il n'avait absolument aucune raison de s'inquiéter.

Nous voulons aller au fond de l'affaire. J'ai demandé qu'une enquête soit instituée, mais le gouvernement a répondu que ce n'est pas nécessaire. Ma foi, je commence à croire que c'est vrai. Il est bien évident que s'il n'est pas passible d'extradition, s'il était condamné pour conspiration et libéré sous cautionnement qui ne l'obligeait pas à rester dans la juridiction, cela lui fournissait une occasion dont il n'a pas tardé à profiter. J'avais donné un avertissement à ce sujet en mai et en juillet. Le ministre de la Justice m'avait répondu, en juillet je crois, que nous avions des garanties suffisantes pour être sûrs qu'il se présenterait en cour le 14 septembre pour son procès. Eh bien, c'est très mystérieux. L'ancien dirigeant du Syndicat international des gens de mer peut encore exercer cette autorité par l'entremise de son vice-président. Le chef, reconnu coupable d'un crime grave, sous réserve de la décision que la Cour suprême du Canada rendra en appel, est libre de sortir du pays, en voiture ou autrement, ou de simplement disparaître. Je soutiens qu'il a disparu sans que le gouvernement n'ait semblé s'en inquiéter.

Le ministre de la Justice, d'une façon fort suave, indique que nous avons raison d'espérer mettre la main sur lui. Ce n'est pas à l'honneur de l'administration canadienne de la justice que de permettre à un délinquant, à un gangster, d'agir à sa guise, d'user de son pouvoir comme il l'entend, et puis au moment où il doit faire face à la justice, de le laisser s'échapper.

J'en reviens à la question de l'enquête. Le gouvernement canadien, en dépit des circonstances évidentes rattachées à cette affaire, doit aux Canadiens d'enquêter sur la façon dont cet homme s'est joué de la justice canadienne. En attendant, l'autre—McLaughlin—celui qui doit comparaître pour une accusation de conspiration avec Banks, le 14 septembre, sauf erreur, siège encore parmi les tout-puissants.

L'honorable député de Queens-Lunenburg a demandé si l'on s'était enquis auprès du Syndicat international des gens de mer de l'endroit où pourrait se trouver Banks, étant donné qu'il reçoit son chèque de traitement de ce Syndicat. Monsieur le président, j'ai l'impression que les honorables vis-à-vis n'y ont jamais pensé. Qu'en pensez-vous? Ils auraient été atterrés s'ils avaient songé à poser cette question. C'est là une des situations les plus graves qui a fait de la justice canadienne un objet de risée, du fait que le gouvernement a mis un ganster étranger dans une position où il peut se vanter aux États-Unis de la façon dont il a atteint ses objectifs, enfreint la loi, été condamné et s'est dérobé à la prison en se sauvant dans un autre pays, celui de sa naissance.

Les antécédents de Banks ont laissé au Syndicat international des gens de mer un héritage dont il faut qu'il s'acquitte, et nous voulons savoir s'il le fait. Certains marins déclarent qu'on leur refuse des emplois parce qu'ils sont sur une liste noire. Le ministre soutient qu'il n'en connaît aucune. Il faudrait enquêter là-dessus.

Il y a certaines choses qui nous séparent mais qui souvent ne sont pas de grande importance. Mais, monsieur le président, lorsqu'on fait fi de la loi d'un pays et qu'on en fait un objet de risée, la nécessité s'impose d'enquêter sur le mystère de Hal Banks. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai déjà dit, mais il a été pendant nombre d'années l'oint du libéralisme. Alors que Banks aurait pû être expulsé pour contrebande—n'importe qui d'autre l'aurait été—le gouvernement St-Laurent a adopté un décret du conseil lui donnant le statut d'immigrant reçu et a négligé de tenir compte de sa condamnation.

A son arrivée au Canada son casier judiciaire n'était pas vierge. Il m'est arrivé de

penser que certaines peines d'emprisonnement qui lui ont été imposées étaient injustes—14 ans pour l'émission de chèques sans provisions cela me semble déraisonnable, mais c'est la peine qu'on lui a imposée. Or, quelle surprise, quand il est venu au Canada, les fonctionnaires de l'Immigration ont oublié d'inscrire que son casier judiciaire n'était pas intact; sinon, il n'aurait pu entrer au pays. Ensuite, quand il a commis d'autres délits au Canada, le gouvernement libéral de l'époque a oublié d'inclure la condamnation quand il a adopté le décret du conseil. En 1964, on a oublié de lui demander à quelle adresse on pourrait le rejoindre.

**M. Winch:** Étant donné que le chef de l'opposition insiste sur cette affaire relative à Hal Banks et au SIGM et étant donné les points qu'il a signalés à l'attention du comité, pense-t-il qu'on devrait demander une enquête approfondie pour établir comment un homme ayant un casier judiciaire chargé aux États-Unis, a pu entrer au Canada, comment, ayant enfreint la loi du Canada relative à la contrebande et ayant été condamné, et ayant enfreint la loi de nouveau, il a pu quitter le Canada, comment cela a pu se produire du commencement à la fin sans qu'il y ait eu collusion? Le député est-il prêt à déclarer, étant donné ses propres observations, que c'est une question dont les députés ont le droit de demander l'examen complet et approfondi?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Parfaitement. Je n'accepte pas le principe de la conspiration—ce n'est pas ce dont je parle pour le moment, mais je voudrais voir mener une enquête sur tout ce qui s'est passé . . .

**L'hon. M. MacEachen:** A partir de 1957?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Dans les trois ou quatre mois avant son arrivée au Canada, et sur sa correspondance avec les fonctionnaires supérieurs à partir de cette date. Nous avons tâché de nous débarrasser de lui, quand nous étions au pouvoir. (*Exclamations*)

Examinons le dossier. Il avait le droit de débarquer—un décret du conseil le lui conférait—de sorte que nous ne pouvions l'expulser. Sinon, nous l'aurions fait.

**L'hon. M. Nicholson:** Le très honorable représentant me permettra-t-il de poser une question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui.

**L'hon. M. Nicholson:** Je pose cette question parce que je suis tout à fait sûr que le très honorable représentant ne voudrait pas qu'on le comprît mal. Ai-je bien compris que, d'après lui, le ministre de la Justice avait déclaré qu'il n'y avait pas de liste noire?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui, qu'à sa connaissance il n'y avait pas de liste. Oui, c'est bien ce que j'ai dit.

**L'hon. M. Nicholson:** Le très honorable représentant ne se rappelle-t-il pas que le ministre du Travail a déclaré avoir reçu, du président de la Commission maritime—un membre distingué de la Cour suprême de ma province—l'assurance qu'il n'y avait pas de liste de ce genre?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne doute nullement que vous ayez eu cette assurance. Mais même alors, l'homme qui est en chômage et qui ne peut obtenir d'emploi parce que son nom avait été porté sur la liste noire sait bien, lui, s'il y avait une liste.

**M. Macdonald:** Le chef de l'opposition vient de faire certaines allusions à ce qu'il appelle l'affaire mystérieuse de Hal Banks. Mais si l'on se rappelle que cela s'est passé en 1957 et que l'ancien gouvernement était au courant des faits, le plus mystérieux de l'affaire c'est peut-être la raison pour laquelle il n'a pas été traduit en justice plus tôt. Pourquoi n'a-t-on rien fait au sujet de Hal Banks et a-t-on attendu que la voie maritime se trouve bloquée en 1961 par les parties contestantes? Voilà le grand mystère. J'aimerais bien recevoir une réponse, et je suis sûr que le pays est du même avis.

Le chef de l'opposition a également fait certaines affirmations au sujet de la procédure juridique et de la décision des tribunaux. Je pense qu'il ne voudrait pas tromper la Chambre en ce qui concerne, à mes yeux, des principes généralement acceptés par les avocats. Il a tout d'abord affirmé que les juristes de la Couronne avaient fait preuve de négligence en ne s'opposant pas à la libération de Banks sous caution.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non. Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit: en le laissant libérer sous cautionnement sans indiquer expressément qu'il «ne s'éloigne pas de ladite cour sans permission».

**M. Macdonald:** Je sais gré au très honorable représentant de son intervention et j'aimerais qu'il se reporte à la formule 28 du Code criminel du Canada et à l'alinéa qui figure dans cette formule et qui exclut explicitement des dispositions concernant le cautionnement d'appel les mots qu'il vient de prononcer. Il y a quelques mois, l'honorable député de Bow-River a déclaré en cette Chambre qu'il était courant et normal d'inclure ces mots dans toute formule de cautionnement. Je tiens à préciser maintenant, comme je l'ai fait alors, que cela est tout à fait faux. Ce n'est pas une disposition du Code criminel et l'avocat supérieur de la Couronne dans cette affaire m'informe qu'il n'est pas d'usage, aux tribunaux du Québec, d'inclure cette disposition dans le cautionnement et qu'une telle disposition n'aurait pu être insérée à cet égard. Je tiens à souligner encore une fois que les juristes de la Couronne ont demandé au tribunal de ne pas accorder à Banks de libération sous cautionnement, mais de le garder en lieu sûr. J'aimerais aussi

rappeler aux honorables députés qu'il appartient au juge de décider dans quelles circonstances un homme peut être libéré sous cautionnement; or, le juge Tremblay, le juge en chef de la province de Québec, a décidé que le privilège pouvait lui être accordé. C'est une déclaration fallacieuse que de laisser entendre que les juristes de la Couronne sont responsables de la libération sous cautionnement de Banks. C'est à la cour qu'il appartient, somme toute, de décider des libérations sous cautionnement. Par ailleurs, il appartient au ministre de la Justice, aussi bien qu'à nous tous, de respecter les décisions des tribunaux, et c'est ce que nous faisons.

Aux termes du Code criminel, il a été décidé de laisser cet individu en liberté. Je ne sais ce que le très honorable représentant entend par la liberté; on peut conclure de ses paroles qu'à son avis, c'est de tenir un homme sous une surveillance constante et de le mettre en état d'arrestation s'il essaie de sortir de chez lui. Telle n'est pas la loi de notre pays et j'espère qu'elle ne le sera jamais. Je suis étonné que le chef de l'opposition laisse entendre qu'il devrait en être ainsi. Les juristes de la Couronne ont fait le nécessaire pour porter toutes les accusations possibles contre Hal Banks. La poursuite a été intentée le plus tôt possible et une condamnation a été obtenue. Des dispositions ont été prises pour s'assurer que Banks serait là pour l'audition...

**Une voix:** Où est-il?

**M. Macdonald:** Permettez-moi de signaler une fois de plus, à l'honorable député qui voudrait brouiller les pistes, qu'il s'agit d'une décision prise par les tribunaux du Québec dans l'exercice de leur juridiction, et qui le mettait en liberté. Nous avons entendu dire trop souvent, dans cette enceinte, qu'on aurait dû passer outre à la décision du tribunal et soumettre ce prisonnier, ou tout autre prisonnier libéré sous caution, à une surveillance sévère. Ce serait un outrage à la justice si les légistes de la Couronne passaient outre aux ordres du tribunal, surtout lorsqu'il s'agit de mettre un homme en liberté.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je voudrais répondre à deux questions...

**M. le président:** Avant que le très honorable représentant réponde au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, je dois rappeler à son attention et à celle de tous les honorables députés, que le débat en comité, cet après-midi, semble s'être écarté des problèmes syndicaux. Je me rends compte qu'il n'est pas facile de déterminer la part de cette question qui relève de la Justice et celle qui relève du Travail. Mais je voudrais rappeler aux honorables députés qui prendront part au débat qu'ils devraient tenter désormais de borner leurs observations à l'égard des crédits du ministère du Travail.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'essayais tellement de faire exactement ce que Votre Honneur a proposé. Mais vous-même avez fait ressortir la difficulté de déterminer la ligne de partage entre le ministère de la Justice et le ministère du Travail. Cest une des grandes difficultés dans ce cas. Deux ministères entrent en ligne de compte. Si j'essayais de soulever cette question à l'occasion de l'étude des prévisions du ministère de la Justice, la réponse serait: la Commission Norris.

Mais, pour répondre à l'honorable représentant, je n'ai pas dit que la personne reconnue coupable ne devrait pas être libérée sous cautionnement, pourvu qu'on ait l'assurance qu'elle soit présente pour accepter sa punition. Personne n'a exprimé l'avis que la Couronne devrait prendre à sa charge de surveiller les allées et venues d'une personne en liberté. Voici ce que j'ai dit: que ce serait étrange pour l'administration de la justice qu'un bandit condamné à cinq ans d'emprisonnement soit libre d'aller à son gré aux États-Unis ou n'importe où ailleurs, tandis que dans le cas d'un homme qui a un dossier vierge et qui est accusé d'un délit et libéré sous cautionnement, la disposition prévue est la suivante. Je lis la formule:

> La condition du cautionnement prévoit que le prévenu ayant été accusé ce jour-même devant les juges mentionnés dans les présentes d'avoir...
>
> Ici figurent les détails de l'accusation.
>
> ...si, par conséquent, le prévenu comparaît devant l'instance supérieure en droit criminel (ou devant le magistrat ou juge de paix lors des assises générales ou trimestrielles) qui doit tenir audience dans et pour le comté mentionné, puis se remet de son propre chef aux mains du gardien ou geôlier de la prison ordinaire (ou cachot) puis avoue ou nie sa culpabilité à l'accusation portée contre lui par le jury d'accusation, à la suite de l'accusation déjà mentionnée, et subit son procès dans ce sens, sans quitter ledit tribunal sans autorisation, la caution dont il s'agit sera déclarée nulle et nonavenue. Sinon, elle restera intégralement valable.

Quelle comédie! Voilà un homme qui, à ce qu'on sache, n'ayant commis aucune infraction mais contre lequel la Couronne a intenté un procès *prima facie,* ne peut quitter le territoire relevant du tribunal. Mais, quand il porte l'auréole de Banks, il en a le droit. Je n'ai rien à redire à la décision des tribunaux de lui accorder la liberté provisoire sous caution. La Couronne a demandé une caution élevée. Le juge l'a fixée à $25,000. Mais je prétends que voir continuer d'année en année cete sollicitude pour Banks, alors que la caution était déjà établie, semble être plus qu'une coïncidence.

L'honorable représentant a demandé pourquoi nous ne l'avions pas poursuivi. En réalité, nous avons institué la Commission Norris. Cette commission a recueilli des témoignages puis le gouvernement actuel a intenté des

poursuites en s'appuyant sur les témoignages de la commission Norris.

**Une voix:** A contrecœur!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne prétendais pas cela, mais je dirais: après un retard injustifié. En fait, je n'oublie pas que l'ancien ministre de la Justice, le prédécesseur du ministre actuel, n'a pas émis de mandat pour l'arrestation de Banks lorsque ce dernier aurait pu être arrêté.

**L'hon. M. MacEachen:** Voilà un point très important, monsieur le président, et je crois qu'il convient de le souligner. L'incident pour lequel M. Banks a été reconnu coupable s'est produit en 1957, après que le très honorable représentant est devenu premier ministre du Canada. Aucun nouveau fait n'a été découvert à la suite de l'enquête de la Commission Norris.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Si fait.

**L'hon. M. MacEachen:** On a fait enquête à ce moment-là et le gouvernement de l'époque était au courant des faits. Durant toutes ces années, le gouvernement pouvait poursuivre M. Banks pour un incident qui s'était produit en août 1957. C'est un mystère que je voudrais voir élucider par le chef de l'opposition. Pourquoi a-t-il reconnu et dorloté M. Banks et refusé de le poursuivre à cause de certains faits connus en août 1957 qui avaient fait l'objet d'une grande publicité?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, déclarer que nous ayons refusé de le poursuivre en justice est une affirmation absolument gratuite.

**L'hon. M. MacEachen:** C'est un fait.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'affirmation est injustifiée et inexacte.

**L'hon. M. MacEachen:** C'est un fait.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mais un fait inexact, pour autant qu'un fait puisse l'être.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, le chef de l'opposition nie-t-il que la Gendarmerie royale ait, à ce moment-là, fait enquête dans cette affaire? Le niera-t-il? Il ne saurait le faire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je puis comprendre l'émotion qu'éprouve le ministre en entendant cette révélation. L'écran de fumée que le gouvernement utilise pour dissimuler sa négligence à l'égard de Banks n'a d'égal que la sollicitude qu'on lui a toujours témoignée.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, le chef de l'opposition me permettrait-il de lui poser une question?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La preuve n'allait pas se faire attendre...

**L'hon. M. MacEachen:** Le chef de l'opposition me permettrait-il une question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...dans le rapport Norris. Monsieur le président, deux personnes n'ont jamais pu parler en même temps et intelligemment; et je parle intelligemment. Je puis comprendre les sentiments à cet égard. Pendant que nous argumentons et que le gouvernement essaie de justifier ce qui est arrivé, Banks est en liberté au détriment du renom de la justice canadienne.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, j'aimerais que le chef de l'opposition traite de deux choses. Niera-t-il que la police ait fait enquête sur l'incident survenu en 1957? Niera-t-il cela? En second lieu, niera-t-il que ces faits aient été révélés au gouvernement du temps?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, je démentis immédiatement la deuxième question; quant à la première, si je me souviens bien, nous avons fait tout notre possible pour nous assurer que, si nous entamions une poursuite, nous aurions gain de cause. Ce n'est qu'après plusieurs mois d'enquête par le juge Norris que nous avons obtenu la preuve suffisante—car ces employés du Syndicat international des gens de mer ne parlent pas; ils n'osent pas parler; la tyrannie de Banks les paralyse, et aussi celle de McLaughlin; ils avaient peur de parler et de donner des témoignages corroborants.

**L'hon. M. MacEachen:** Le chef de l'opposition a maintenant dit sans équivoque qu'une enquête a été menée dans cette affaire en 1957. Il a dit clairement que le gouvernement du jour en avait alors conclu qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour instituer une poursuite. Les témoignages qui ont donné lieu à la condamnation de M. Banks n'ont aucunement été tirés du rapport Norris, loin de là; ils ont été tirés des dépositions reçues par l'avocat spécial nommé, par la suite, sur la recommandation du juge Norris. Ce dernier avait demandé qu'un avocat spécial soit nommé pour enquêter sur toutes les activités de M. Banks. Ces avocats spéciaux nommés par notre gouvernement ont entrepris une enquête avec l'aide de la police et ont accumulé assez de preuves pour convaincre Banks d'un crime. Il appartenait au chef de l'opposition qui était, en 1957, chef du gouvernement, d'ordonner la nomination d'un avocat spécial en vue d'obtenir les preuves concernant un événement survenu alors qu'il était premier ministre. Mais le fait est que le gouvernement d'alors n'a pas agi, et c'est à la suite des mesures prises par le gouvernement actuel que M. Banks a été condamné.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et il est libre.

**M. Rhéaume:** Où est-il maintenant?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, je comprends l'argumentation violente du ministre du Travail relativement à cette affaire. Mais, si nous examinons le rapport de la Commission Norris, nous constatons qu'il y est recommandé qu'un avocat spécial soit désigné par le gouvernement pour examiner les témoignages présentés à la Commission Norris.

**L'hon. M. MacEachen:** Non.

**L'hon. M. Starr:** C'était pour qu'on s'assure si une accusation pouvait être portée à la suite des témoignages présentés à la Commission Norris, et si des preuves pouvaient être réunies en vue de poursuites. Ce n'est qu'après la publication du rapport de la Commission Norris, et après cette recommandation, que nous avons insisté pour que le gouvernement désigne cet avocat. Des mois après, l'avocat a présenté un rapport et, des mois après, les révélations contenues dans le rapport ont été publiées. A cause de l'insistance de l'opposition, des mesures ont été prises en vue de poursuites. Celles-ci étaient fondées sur la recommandation qu'il se trouvait dans le rapport de la Commission Norris assez de preuves pour justifier la mise en accusation.

**M. Rhéaume:** Alors, le gouvernement l'a aidé à traverser la frontière.

**M. Macdonald:** Monsieur le président, tout d'abord, je veux confirmer ce que le ministre du Travail a dit...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Macdonald:** ...soit que l'ancien ministre de la Justice, le ministre de la Justice de l'ancien gouvernement, était en possession des mêmes preuves, en somme, d'après lesquelles Banks a été condamné en 1963.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En somme!

**M. Macdonald:** Ce gouvernement n'a pas agi. Par conséquent, il ne lui appartient pas d'accuser quelqu'un d'être lent ou d'être l'ami de Banks. Il n'a pas donné suite aux preuves qu'il avait sous le nez. Deuxièmement, monsieur le président, les honorables vis-à-vis ont présenté les faits sous un faux jour. Le très honorable chef de l'opposition a très solennellement donné lecture au comité d'une partie du Code criminel. Il a commencé par lire la mauvaise page, mais il est revenu à la bonne page.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non, la bonne page, mais la mauvaise formule.

**M. Macdonald:** Il a donné lecture au comité de la formule de cautionnement employée lorsqu'un accusé doit subir son procès. Il a pris grand soin de ne pas donner lecture de la formule utilisée dans les procédures d'appel comme celles-ci, qui se trouve à l'alinéa *g*) et qui ne contient rien de semblable aux dispositions dont il a donné lecture au comité. Dans cette formule de cautionnement en appel, on ne trouve aucune disposition du Code pénal empêchant l'accusé de s'éloigner de la juridiction du tribunal ou exigeant qu'il demeure continuellement sous la juridiction du tribunal avant la journée fixée pour l'appel.

**M. Rhéaume:** Où est Banks? Où est votre camarade?

**M. Gelber:** Monsieur le président, je veux dire un mot de l'automatisation et des services consultatifs de la main-d'œuvre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gelber:** Je voudrais commenter les paroles du très honorable chef de l'opposition au sujet de Hal Banks. Il a dit que ce dernier était l'oint du libéralisme. Je me demande quelle protection l'oint a reçue sous le régime conservateur, car il a fallu attendre quelques années avant qu'il soit traduit en justice. Certes, les preuves d'après lesquelles M. Banks a été reconnu coupable ne constituent qu'un aspect du rapport de la Commission Norris. D'autres éléments ont certainement été signalés au gouvernement. Il y avait l'accord conclu entre une compagnie de navigation de Sarnia et le Syndicat international des gens de mer, accord qui allait, selon le juge Norris, à l'encontre de la loi. On a discuté cette question en très haut lieu sous le gouvernement précédent et rien n'a été fait.

Le très honorable représentant a également parlé de la gratification de $500 pour les maisons construites l'hiver. Il a cité le député d'York-Est en sa qualité de constructeur. Selon moi, s'il avait visité les chantiers de construction d'York-Sud et s'il avait constaté que, pour la première fois depuis plusieurs années, le taux de l'emploi était plus élevé au cours des mois d'hiver, il comprendrait pourquoi cette initative très fructueuse du gouvernement actuel en vue de stimuler l'emploi l'hiver a reçu un si large appui.

Le rapport du Conseil américain sur l'éducation en ce qui a trait aux conditions de l'emploi aux États-Unis m'a beaucoup frappé. On y signale qu'il y a cinq millions de chômeurs aux États-Unis, mais qu'il existe d'autre part quatre millions de positions à occuper. Nous entrons dans une période où l'on exigera de plus en plus du personnel spécialisé. Les gens non spécialisés, sans formation, ceux dont le degré d'instruction est insuffisant, vont avoir de plus en plus de difficultés à obtenir un emploi.

Dans son discours de mai dernier à l'Université Queen's, le ministre du Travail signa-

lait que 90 p. 100 des ampoules et lampes électriques manufacturées aux États-Unis, sauf les tubes à rayons cathodiques, sont fabriquées par quatorze préposés aux machines. Voici l'un des aspects du progrès de l'automatisation qui exige un personnel spécialisé et, partant, déplace un grand nombre de travailleurs. L'industrie de l'automobile aux États-Unis, en 1963, fabriquait sept millions d'automobiles. En 1955, la même industrie avait fabriqué également sept millions d'automobiles, mais avec cette différence, qu'en 1963, les sept millions d'automobiles étaient produits par des effectifs ouvriers inférieurs de 17 p. 100. C'est un problème important qui constitue un défi que ce gouvernement doit relever; il se pose sur le plan des moyens de production et de distribution, moyens qui vont révolutionner complètement notre ordre social et économique. Tout cela découle largement du progrès de l'automatisation et d'un régime de production fort compliqué.

L'automatisation se fonde sur trois éléments principaux. Tout d'abord, il y a le système autorégulateur. Par exemple, un thermostat ordinaire qu'on peut avoir dans sa maison constitue un système autorégulateur. Deuxièmement, il y a la calculatrice électronique qui emmagasine des renseignements et qui peut prendre des décisions logiques. Cette invention a permis le progrès de notre économie et l'utilisation de nombreux services dont nous n'aurions pu jouir autrement. Cependant, cette machine très complexe et très perfectionnée qu'est la calculatrice électronique représente une menace pour notre société et risque de prendre la place de centaines de milliers de travailleurs. Le troisième élément est le service d'assemblage hautement organisé de la répartition du travail. Une fois réunis, ces trois éléments constituent le fondement de l'automatisation.

L'automatisation exige certains genres de matières. Les substances dures que nous utilisons aujourd'hui dans notre économie ne sont pas facilement absorbées par un service d'assemblage fortement automatisé. L'automatisation exige donc de nouvelles substances et les scientifiques s'occupent intensément de produire ces nouvelles substances en vue d'alimenter notre régime très automatisé. Quelqu'un a signalé qu'auparavant c'était le consommateur qui, par ses exigences, fixait le niveau de la demande et mettait en branle le processus de production, mais ce sont aujourd'hui les scientifiques et les ingénieurs qui, par des études techniques, essaient de déterminer ce que peut produire un système semblable et qui appliquent à l'inverse l'adage bien connu en démontrant que l'invention devient la mère de la nécessité.

Que faisons-nous pour répondre à nos besoins dans le domaine de la formation technique et de la planification? Nous avons établi des projets conjoints de formation signalés par le ministre du Travail. Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 287,187 Canadiens ont tiré avantage de ces programmes de formation entrepris conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. Sur ce nombre, 164,420 ont reçu leur formation dans des écoles techniques et secondaires. Cela signifie que sur nos 6,600,000 travailleurs, 123,000 seulement reçoivent une formation en vertu du programme conjoint. Sur les 164,000 personnes qui fréquentent l'école, plus de la moitié suivent des cours commerciaux. Bien que ces cours soient importants, cela signifie qu'un petit nombre seulement des personnes qui fréquentent les écoles techniques ou secondaires acquièrent les connaissances voulues pour être absorbées dans les rouages de la production, ce qui est extrêmement important.

Je prétends que nous ne pourrons jamais construire les écoles et trouver les instituteurs pouvant fournir la formation nécessaire, à moins que nous ne fassions davantage. Les mesures que le gouvernement a déjà prises sont utiles, et les programmes amorcés par le gouvernement antérieur le sont aussi. Mais dans l'ensemble, nous ne montrons pas assez d'imagination; nous devrions faire davantage. La meilleure école pour enseigner les métiers industriels est l'industrie elle-même. L'industrie possède de l'outillage, les méthodes et l'orientation voulue. Il me semble que nous devons concevoir l'industrie comme produisant non seulement les denrées, mais aussi les talents qui revaloriseront l'effectif de la main-d'œuvre dans notre pays et permettront, au vingtième siècle, de relever le défi de l'automatisation. Nous devons faire davantage pour encourager l'industrie, et nous devons offrir des occasions de former les travailleurs et les artisans qualifiés, qu'exige notre société.

Le programme annoncé par le ministre du Travail, il y a quelques mois, et qu'il a de nouveau mentionné aujourd'hui—le service consultatif de la main-d'œuvre—est un pas en avant vers la mobilisation de nos ressources en vue de cet objectif. L'industrie est l'école la plus importante pour la rééducation de la main-d'œuvre, école sans rivale pour donner à nos travailleurs l'aptitude à résoudre les problèmes de 1964.

**M. Knowles:** Monsieur le président, maintenant que nous sommes revenus aux prévisions budgétaires du ministère du Travail, j'ai été heureux d'entendre l'honorable député d'Ontario évoquer William Jenoves, mort hier. Je pense, comme mon honorable ami, qu'en rendant hommage à cet homme qui a passé près de six décennies dans le mouvement syndical, nous rendons hommage à tous ceux qui, au cours des années, ont contribué à édifier ce secteur très important et très vivant de notre vie démocratique.

A l'heure actuelle, nous avons un ministre du Travail qui n'est pas seulement un homme honorable, mais encore un gentilhomme. C'est là notre difficulté. C'est un excellent homme, plein de charme. En réalité, avec tout son charme, et toute son habileté à faire des promesses, je m'étonne qu'il soit encore célibataire. Et je le dis en 1964, une année bissextile, en outre. Comme chacun le sait, il semble dans le domaine du travail illustrer de façon admirable l'attitude des libéraux, au cours des années, à faire des promesses, et à les faire de façon si charmante que nous en venons à y croire. Il a agi de nouveau ainsi aujourd'hui, et, cette fois-ci, j'espère qu'il n'a pas seulement des intentions, mais un ferme propos.

Il s'est engagé autant que possible en disant qu'avant la fin du mois de septembre—je lui ai fait préciser qu'il voulait dire 1964—une mesure relative à un code national du travail serait inscrite au *Feuilleton*. J'espère qu'on ne me trouvera pas trop sarcastique si je rappelle que c'est là une promesse qu'on nous a chantée sur tous les tons. Il est vrai que le ministre n'avait jamais été aussi précis quant à la date. Jusqu'ici, il nous disait «bientôt» ou «aussitôt que possible» ou «très bientôt» ou «dès que nous le pourrons», et ainsi de suite. J'espère que cette fois, il s'en tiendra à la date annoncée.

Je lui rappelle que, comme il le sait très bien, lors de l'étude de ses crédits, l'année dernière, nous avions réussi à lui arracher une promesse assez formelle, le 8 novembre 1963. Nous étions en train d'étudier les crédits du ministère du Travail pour l'année dernière et nous avons obtenu du ministre ce qui semblait être une promesse de présenter un code national du travail au cours de la présente session. Je tenais à obtenir des précisions sur cette question et sur deux ou trois autres et, à la page 4850 du hansard du 8 novembre 1963, j'avais parlé de trois choses: modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, présenter un code du travail et s'occuper de la loi sur l'assurance-chômage. J'ai demandé au ministre s'il voulait s'armer de courage et nous assurer que ces questions nous seraient soumises à la prochaine session du Parlement, c'est-à-dire à la session en cours. Voici maintenant un alinéa que je trouve à la page 4850 du hansard du 8 novembre 1963:

> L'hon. M. MacEachen: Sous réserve de l'assentiment du grand nombre de personnes directement en cause, je n'ai pas la moindre hésitation à dire que nous nous proposons de saisir la Chambre de mesures relatives à la loi sur l'assurance-chômage et à un code du travail dans le délai mentionné par mon honorable ami.

Je m'interromps ici pour dire que j'avais considéré cette déclaration comme la promesse assez claire qu'à cette session-ci, nous aurions à nous occuper de ces deux choses: La loi sur l'assurance-chômage et un code national du travail. Je poursuis ma citation:

> Il serait fort imprudent de fournir le même genre d'assurance en ce qui concerne la loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail. En effet, à l'heure actuelle, mon ministère et moi-même n'avons pas assez approfondi...

Voilà une belle formule.

> ...l'étude des propositions présentées pour que je puisse fournir cette assurance. Toutefois, nous allons examiner lesdites propositions et peut-être à une date ultérieure pourrais-je étendre à cette suggestion les perspectives optimistes que j'ai évoquées en ce qui concerne les deux autres propositions.

L'an dernier, j'avais trouvé le ministre du Travail si charmant et tellement gentilhomme que j'ai pris pour admis qu'à la présente session, nous aurions à étudier la loi sur l'assurance-chômage ainsi qu'un code national du travail, et qu'il était même possible que nous abordions les modifications à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Il est maintenant clair que la seule de ces trois propositions que nous pouvons espérer aborder avant la fin de la session, est celle qui a trait au code national du travail. J'espère que cette mesure paraîtra bientôt au *Feuilleton* et que le ministre du Travail saura persuader le premier ministre, le leader de la Chambre et ceux de qui relève la marche de nos travaux de faire en sorte que nous puissions nous y attaquer sans délai. Inutile de vous dire ce qui arrive aux travaux de la Chambre cette session-ci. Mais, peu importe le sujet qui retienne notre attention, j'estime que nous devrions consacrer une partie de notre temps à d'autres mesures. Le code du travail est de celles qu'il nous faudrait régler coûte que coûte au cours de la session actuelle.

J'ose espérer qu'il s'agira là d'un document solide et qui, tout au moins, traitera des questions dont nous avons discuté l'année dernière, à commencer par le salaire minimum. Souhaitons qu'à ce propos le code exprime autres choses que de bonnes intentions et ne soit pas souple au point de permettre que le minimum varie d'une région à l'autre du pays. Comme le ministre le sait sans doute, le Congrès du travail du Canada, après avoir proposé depuis quelques années que le salaire minimum soit de $1.25 l'heure, a décidé à sa dernière réunion générale que les conditions actuelles exigeaient qu'il s'élève à $1.50.

J'espère également que certaines dispositions du code stipuleront le nombre maximum d'heures de travail par jour et par semaine ainsi que certains autres points. J'espère

notamment que le code du travail améliorera les dispositions législatives concernant les congés payés, le seul élément d'un code national de travail qui soit consigné dans nos recueils de lois. Comme le ministre le sait, cette mesure n'a pas été consignée dans nos recueils de lois par les libéraux mais par les conservateurs lorsqu'ils étaient au pouvoir il y a quelques années. A mon avis, les dispositions concernant ce problème devraient être améliorées, compte tenu de certains bills d'intérêt public que j'ai présentés. Il faudrait prévoir des congés statutaires payés.

J'espère que ces cinq points figureront au moins dans le code national de travail. Ce code pourrait peut-être aussi contenir certaines dispositions concernant la sécurité et la protection des travailleurs soumis à la juridiction fédérale du travail. Comme le ministre l'a dit plus tôt, c'est un sujet que certains d'entre nous abordons depuis de nombreuses années, mais aujourd'hui je ne rappellerai pas le programme du parti libéral en 1919. Il y a trop longtemps de cela, mais en tout cas, nous devrions accomplir au cours de la session les promesses faites par la génération actuelle des libéraux.

Je souhaite aussi que le ministre songe à ce qu'il a dit le 8 novembre 1963 au sujet de la loi sur l'assurance-chômage. Il nous a alors laissé entendre que toute initiative dans ce domaine, au cours de la présente session, avait la même priorité que la mesure prévue touchant le code national du travail. Mais au cours de la présente session, rien ne semble le confirmer. En outre, bien qu'il ne se soit pas engagé trop fermement l'an dernier, nous estimons que des améliorations sont nécessaires et devraient être apportées à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Si le ministre veut des précisions, il pourra se reporter, à cette fin, au compte rendu des débats sur ces crédits l'an dernier.

Comme mon collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord, l'a affirmé, quand nous songeons à nous préparer pour le débat d'aujourd'hui, nous ne trouvons rien à ajouter à nos propos d'il y a un an. Nous avons tout dit ce qu'il y avait à dire à ce moment-là, et il ne s'est presque rien produit entre-temps, sauf que le ministre a usé de charme à notre endroit et qu'il nous a fait ces promesses.

Il y a un an, nous estimions qu'en tout cas, il faisait face à des problèmes très épineux, impliquant de nombreuses querelles; nous avons donc reconnu son courage et loué la façon dont il s'y prenait pour les régler. Il s'est acquis une grande réputation. Même mon ami, le journaliste qui siège en face de moi, lui accordait un très haut rang au sein du cabinet à l'époque, mais entretemps, nous devons nous contenter de ses charmes. Il a de grands charmes...

**L'hon. M. MacEachen:** Seulement pour un mois.

**M. Knowles:** Seulement pour un mois?

**L'hon. M. MacEachen:** Vous devriez en avoir davantage à la fin du mois.

**M. Knowles:** J'espère que le ministre ne va pas mettre son charme de côté à la fin du mois...

**L'hon. M. MacEachen:** Un charme sans pareil.

**M. Knowles:** ...et que nous aurons de bonnes mesures législatives.

**M. Fisher:** Pas comme celles de M[lle] LaMarsh.

**M. Knowles:** Maintenant encore, il me demande si je ne consentirais pas à accepter le projet de loi relatif à un code de travail national dont il a promis, plus tôt aujourd'hui, la présentation, pourvu que nous en soyons quittes. Il sera fort utile d'avoir ce code, mais je pense que nous ne devrions pas tarder non plus à présenter ces autres mesures.

Nous sommes bien aise de constater au *Feuilleton* l'ordre n° 39 inscrit au nom du gouvernement demandant que le Parlement approuve la convention international du Travail concernant la discrimination en matière d'emploi. Nous espérons que le Parlement pourra bientôt traiter de cette question et que le gouvernement soumettra au Parlement d'autres recommandations formulées par la conférence internationale du Travail.

Je serai bref, car, je le répète, tout ce que nous pourrions dire à ce sujet a été dit l'année dernière, qu'on n'a pas encore donné suite à tout ce que nous avons demandé l'année dernière et que d'autres députés désireront prendre la parole.

Il n'y a qu'un autre point dont je voudrais traiter et l'honorable représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles l'a mentionné l'année dernière, après que certains députés eurent pris la parole. D'autres députés en ont aussi parlé de temps à autre. Pendant tout le temps que les libéraux ont mis pour donner suite à leurs promesses de 1919, le temps a continué d'avancer. Certaines mesures qui auraient pu apporter des avantages énormes à la population ouvrière du Canada au cours des années 20, des années 30, des années 40 et des années 50, comme par exemple l'adoption d'un code national du travail que nous allons peut-être maintenant obtenir bientôt, ne suffisent plus aux exigences de notre époque. L'automatisation, dont le préopinant a

parlé, les progrès technologiques et tous les autres changements apportés à notre régime économique et social, exigeront des modifications beaucoup plus profondes que celles que peut prévoir par exemple un bon code national du travail.

Les gens reconnaissent ce fait et des économistes de diverses écoles ont signalé que le jour viendra peut-être bientôt où nous devrons assurer un revenu à des personnes qui ne font pas ce qu'on appelle parfois un travail productif. Tout le processus de l'automatisation en vertu duquel nous pouvons produire les biens pouvant satisfaire une société opulente, peut modifier considérablement notre société, et l'on doit renouveler entièrement ses concepts et faire preuve d'imagination dans ce domaine. Cela touche plus que le ministère du Travail. Cela touche certainement le ministère des Finances, et toute la politique du gouvernement, mais le ministre du Travail est la personne qui devrait être le porte-parole du gouvernement, à l'égard de cette grande masse de notre peuple et, à notre point de vue, il devrait prendre sur lui de donner de nouvelles idées dans ce domaine. Le jour viendra où, en plus du travail productif qu'il peut y avoir à faire, il nous faudra faire quelque chose pour élargir nos horizons intellectuels; nous devrons permettre aux gens de contribuer à notre vie et à notre époque d'autres façons qu'en essayant simplement de faire fonctionner des machines ou même en pressant le bouton d'une usine automatisée.

C'est un domaine considérable. Je sais que le ministre, en raison de sa formation universitaire, s'y intéresse. Je l'invite à donner les théories qu'il a sur le problème pratique, qui consiste à améliorer la situation de la classe ouvrière, voire de tous les habitants du pays. Nous accueillons très bien, comme je le dis, les améliorations qui sont enfin en perspectives, améliorations promises par les libéraux il y a 45 ans.

Je dirai au ministre que si nous voulons que la vie, au Canada, pendant les années 60 et 70, années d'abondance, soit ce qu'elle devrait être, non seulement pour quelques privilégiés en haut de l'échelle, mais pour toute la classe ouvrière du pays, il reste encore beaucoup à faire. J'espère qu'il ajoutera ce supplément à tout ce qu'il a déjà promis.

**M. Regan:** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet des administrateurs du SIGM et de certains autres aspects des crédits que nous avons étudiés cet après-midi. Tout d'abord, monsieur le président, le débat échangé entre le très honorable chef de l'opposition et des membres du gouvernement au sujet de Hal Banks m'a un peu surpris. On en a beaucoup parlé cet après-midi et il n'est peut-être pas essentiel que je revienne là-dessus, mais je ne puis m'empêcher de penser que si le chef de l'opposition a eu raison, à la fin de son propos cet après-midi, de déclarer que l'administration de la justice, du temps de son gouvernement, n'avait pu obliger des citoyens à parler et à témoigner au sujet de crimes commis, et que la seule façon pour le gouvernement, quelque six ans plus tard, de réunir des témoignages sur ces mêmes crimes, fut la création d'une commission royale d'enquête, je trouve que ce n'est guère flatteur pour l'efficacité de la justice du temps de l'ancien gouvernement. Je serais extrêmement étonné que le ministre de la Justice d'alors appuie les dires du très honorable représentant, cet après-midi.

En fait, je crois que, de toute évidence, le chef de l'opposition a voulu se soustraire au jugement de l'histoire; elle établira que le gouvernement conservateur n'avait absolument rien fait de 1957 à 1962. C'est pendant ces années-là que Hal Banks a commencé seulement à étendre son influence tentaculaire sur tout le mouvement syndicaliste du Canada. Pendant ces années-là, de 1957 à 1962.

**M. Fisher:** Oh, Oh!

**M. Regan:** Quelque chose fait souffrir l'honorable député? Pendant ces années-là, de 1957 à 1962...

**M. Fisher:** Certes, je souffre.

**M. Regan:** ...il a étendu et raffermi sa domination sur le mouvement syndicaliste. Au cours de ces années-là, l'agitation s'est accrue sur les Grands lacs. L'audace inconcevable du très honorable chef de l'opposition me dépasse. (*Il y a ici un calembour intraduisible sur le mot «gall»*). En dépit du fait qu'aucune mesure n'a été prise sous son régime contre Hal Banks et les bandits du Syndicat international des gens de mer, en raison de l'inefficacité de l'administration de la justice, il a l'incroyable impertinence de nous dire que nous aurions dû intervenir dans le cas de Hal Banks.

**M. Herridge:** Il y avait des années que les députés de l'opposition demandaient au gouvernement fédéral de prendre des mesures.

**M. Regan:** En fin de compte, seule une commission royale d'enquête pouvait se procurer les preuves nécessaires. Malgré cela, le chef de l'opposition n'en démord pas. Il a l'effronterie d'intervertir les faits et de dire que ce sont les libéraux qui ont protégé Banks des

années durant. Je suis persuadé que si le gouvernement parvient à retracer M. Banks, il va prendre tous les moyens possibles pour l'extrader, le ramener au Canada et lui intenter un procès. Pour ma part, je ne sais trop si je suis en faveur d'une telle mesure. Pour moi, ce qui importe bien plus que Hal Banks ou que tous les Hal Banks du monde, c'est de rétablir la paix sur les Grands lacs. Cela a été réalisé grâce à l'efficacité de notre ministère du Travail. J'aimerais voir établi un régime démocratique dans le Syndicat international des gens de mer, de sorte que ce syndicat puisse être ramené dans le grand courant des mouvements ouvriers du Canada.

On a adressé ici aujourd'hui des critiques troublantes sur l'activité des administrateurs. J'espère qu'elles ne sont pas justes. J'espère que cet automne le ministre du Travail obtiendra des administrateurs qu'ils comparaissent devant le comité des relations industrielles; nous pourrions ainsi avoir l'occasion de discuter avec ces messieurs de ce qu'ils ont accompli. Jusqu'à preuve du contraire, je suis porté à croire que les administrateurs ont exécuté une tâche utile et qu'ils se rapprochent des objectifs que nous leur avions fixés. Rappelons-nous que ce sont les députés qui siègent juste en face de mon pupitre qui est tout à fait à l'arrière-plan...

**M. Skoreyko:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Regan:** ...qui avaient préconisé avec insistance la création de ce conseil de tutelle.

**M. le président:** A l'ordre! L'honorable député qui a la parole permet-il qu'on lui pose une question?

**M. Regan:** Avec le plus grand des plaisirs.

**M. Skoreyko:** L'honorable député convient-il avec le ministre du Travail que M. Millard s'acquitte bien de sa tâche quand il prétend qu'il n'a même pas lu le rapport Norris?

**M. Regan:** J'ignore si M. Millard a lu le rapport Norris, mais je suis loin d'être convaincu que cela lui soit nécessaire pour bien remplir ses fonctions. Selon moi, le conseil de tutelle est chargé de diriger le Syndicat, d'y rétablir un régime démocratique et de veiller au maintien de la paix sur les Grands lacs.

J'allais dire—ce qui se rattache sans doute à la question du député—que les membres du groupe juste en face de moi étaient parmi ceux qui ont insisté à l'époque pour que les administrateurs aient leur coudées franches, une fois la direction du syndicat confiée au conseil, afin que le Parlement ne cherche pas à s'y substituer. Le fait est que M. Millard, qui, à titre d'ancien candidat du NPD, est sûrement acceptable à ce groupe, et les autres administrateurs ont obtenu des résultats satisfaisants. Nous voyons que la paix règne et que les relations commerciales sont rétablies sur les Grands lacs entre le Canada et les États-Unis.

**M. Herridge:** Qu'importe le prix.

**M. Regan:** A titre de citoyen d'Halifax, je ne vais pas insister sur l'importance que j'accorde au commerce sur les Grands lacs, surtout pendant l'hiver, mais pour revenir à la question, les administrateurs ne devraient pas être l'objet de propos méprisants, sous prétexte qu'il y a un léger écart entre ce qu'ils ont fait et ce que chacun des 265 députés estiment qu'ils devraient faire. Évidemment, toutes les mesures qu'ils prennent ne répondent pas aux désirs de chacun, mais ils ont réussi à ramener la paix sur les Grands lacs, puis à rétablir la situation, de telle sorte que des élections auront lieu au Syndicat internationale des gens de mer, au cours desquelles, pour la première fois depuis plusieurs années, les simples syndiqués pourront mener une campagne efficace en vue d'être élus à divers postes. Nous pouvons noter qu'il y aura une lutte à trois pour la présidence et des rivalités pour les autres fonctions. J'ignore ce que les administrateurs pourraient faire de plus que ce qu'ils ont fait en vue de redonner le SIGM aux simples syndiqués et de le ramener dans le grand courant des mouvements ouvriers démocratiques du Canada.

Je déplore, certes, que certains députés essaient par tous les moyens d'insinuer que les administrateurs ou le gouvernement cherchent à protéger Harold Banks. Il n'en est rien, et lorsque les administrateurs comparaîtront devant un comité de la Chambre, j'espère qu'ils auront toutes les occasions voulues de le prouver.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais soulever une ou deux autres questions. J'ai trouvé intéressant l'exposé du ministre sur le programme visant les travailleurs âgés, et je dois convenir avec lui qu'il a remporté au moins un succès raisonnable, à en juger par le nombre de travailleurs âgés qui étaient en chômage depuis six à huit mois avant de présenter leurs demandes et qui ont obtenu des prestations et de l'emploi. Le ministre et le comité conviendront sans peine cependant, qu'à notre époque d'automatisation, ce n'est

qu'une tentative pour venir en aide à nos travailleurs âgés, mais c'est un bon début. Le ministère devrait aviser à d'autres moyens grâce auxquels le travailleur âgé, qui devient inutile ou dont l'emploi disparaît par suite de l'automatisation ou de l'évolution technologique, peut faire un apport utile à notre régime économique et subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille.

Nous attendons avec impatience la publication prochaine du code national du travail. D'ici là, je rappellerai au ministre qu'une revision de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail s'impose de toute urgence. Nombre des dispositions ne correspondent plus aux conditions actuelles, dans l'industrie, et j'espère qu'il sera bientôt possible de reviser l'ensemble de la loi.

**M. More:** Le député d'Halifax (M. Regan) n'a pas manqué de m'intéresser lorsqu'il a exprimé l'espoir que les administrateurs comparaîtraient sous peu devant un comité de la Chambre. Vu l'insistance manifestée par des représentants de tous les partis, les administrateurs ou le président de la Commission de tutelle devraient sûrement témoigner devant un comité afin que les députés soient au courant de la situation. Nous aimerions savoir ce qu'ont coûté les réalisations de la Commission dont le représentant a parlé.

Nous savons à quel prix un gouvernement libéral a débarrassé les Grands lacs de présumés communistes. A l'époque, nous nous sommes retrouvés avec des gangsters dont nous n'avons pas encore réussi à nous défaire. McLaughlin jouit encore de vastes pouvoirs et c'est pourquoi il est absolument nécessaire que les administrateurs fournissent au plus tôt des explications à un comité de la Chambre. Le ministre pourrait-il nous dire d'une manière précise quand le gouvernement prendra des mesures pour faire comparaître les administrateurs ou le président de la Commission de tutelle devant un comité de la Chambre, afin que nous sachions à quoi nous en tenir au sujet du SIGM, de Banks et de la situation sur les Grands lacs?

**M. le président:** La parole est au député de Moose-Jaw-Lake-Centre.

**M. More:** Le ministre ne répondra-t-il pas à cette question très directe?

**M. le président:** A l'ordre! Pour que les travaux du comité se déroulent avec ordre, je me permets de proposer que nous entendions d'abord les députés et que le ministre réponde aux question plus tard.

**M. Pascoe:** Monsieur le président, d'autres députés ont parlé du programme des travaux d'hiver, mais pas dans l'optique où je veux le faire; en effet, je crois qu'il importe de signaler certains points au ministre lui-même avant qu'il mette au point le programme de travaux d'hiver de cette année.

Je crois que le ministre a reçu un mémoire de l'Association des constructeurs de maisons de Regina, qui compte 96 entreprises. Représentant une partie de Regina, je me joins au député de Regina-City pour exposer les points saillants du mémoire; ceux dont je vais parler s'appliquent également à la ville de Moose-Jaw, d'où je viens, et à d'autres villes de la Saskatchewan et des autres provinces des Prairies.

Le chef de l'opposition a parlé des insuffisances du programme de l'hiver dernier prévoyant des primes de $500 pour la construction de maisons; ces insuffisances sont certainement évidentes dans l'Ouest. Pour étayer mon affirmation, je vais vous citer des extraits du mémoire présenté par l'Association des constructeurs de maisons de Regina. Je crois que le ministre l'a reçu et j'imagine qu'il y a répondu, mais il y a certains points que j'aimerais verser au compte rendu. Je cite:

> Le présent mémoire de l'Association des constructeurs de maisons de Regina, qui comprend 96 entreprises, demande certaines modifications au programme prévoyant l'octroi d'une prime de $500 pour la construction de maisons, dans le cadre du régime fédéral des travaux d'hiver.

Avant de passer à l'examen du mémoire de la *Regina Housebuilders Association,* je tiens à signaler qu'elle ne s'oppose pas au programme d'encouragement des travaux d'hiver, mais simplement au programme de prime domiciliaire sous sa forme actuelle. Les membres de l'Association estiment que le succès ou l'échec du programme de travaux d'hiver dépendra cette année, dans leur région, de certaines modifications qui s'imposent dans le règlement. Le mémoire fait ressortir deux points. L'un a trait au bref délai prévu pour la période d'emploi d'hiver qu'on offrait en 1963-1964, c'est-à-dire du 1er décembre au 31 mars, ce qui peut se comparer au programme de travaux d'hiver du gouvernement précédent, commencé un 15 octobre et terminé un 30 avril. Le deuxième point du mémoire, c'est que le coût de la construction pendant la saison froide dans les provinces des Prairies influe beaucoup sur la réussite ou l'échec d'un programme de travaux d'hiver. A cet égard, je citerai le passage suivant du mémoire:

> Les membres de la *Regina Housebuilders Association* maintiennent que le coût de la construction en hiver influe beaucoup sur la réussite ou l'échec d'un programme de travaux d'hiver. D'après le relevé national du coût de la construction en hiver dans tout le Canada mis en œuvre par les entreprises de construction, ce coût est de $300 à $1,100 plus élevé, selon les régions. Ainsi, les entreprises de construction dans les régions où le coût supplémentaire moyen de construction l'hiver est de $300, n'ont qu'une prime d'encouragement de $200 à offrir aux acheteurs qui achètent une habitation construite en hiver... Quant aux entrepreneurs dans les ré-

gions aux conditions climatiques très dures, comme les Prairies, ils n'ont rien à offrir que des frais dépassant le montant de la prime.

Voici un autre point que soulève le mémoire:

En outre, les maisons construites dans le cadre du programme de travaux d'hiver cette année subiront la plus grande partie des frais supplémentaires occasionnés par l'augmentation de 3c. de la taxe de vente, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1965.

Il s'agit de la taxe de 11 p. 100 sur le matériel de construction qui s'appliquera à partir du 1er janvier prochain. Voici ce que recommande le mémoire à ce sujet:

La *Regina Housebuilders Association* demande donc respectueusement au ministère du Travail d'augmenter le montant de la prime pour les travaux d'hiver versée à l'acheteur, d'un montant égal à la différence entre le coût de construction en hiver dans la région la plus favorisée du Canada à ce point de vue, et celui de la région où se construit la maison.

A mon sens, il s'agit là d'une recommandation raisonnable à soumettre au ministre et j'espère qu'elle sera prise en considération.

Le mémoire se poursuit ainsi:

Les constructeurs de maisons de Regina se rendent compte que le programme fédéral d'encouragement aux travaux d'hiver visait à stimuler la construction et à créer des emplois durant les mois d'hiver alors que le chômage est habituellement le plus grave. Ils reconnaissent également que le programme de travaux d'hiver de 1963-1964 visait à remédier à cette situation en favorisant l'emploi entre le 1er décembre et le 31 mars chaque hiver. Toutefois, dans les Prairies, le chômage commence plus tôt à l'automne et se poursuit plus tard au printemps qu'ailleurs au Canada.

Voici la recommandation soumise au ministre:

Nous demandons donc respectueusement au ministère fédéral du Travail d'examiner le bien-fondé de l'élargissement du programme de primes de $500 à la construction de maisons en hiver, de façon à inclure les périodes de chômage de printemps et d'automne dans les régions des Prairies, notamment en novembre et en avril.

Comme je l'ai déjà dit, le programme de l'ancien gouvernement débuta le 17 octobre pour se terminer le 30 avril.

Le mémoire disait également:

Les constructeurs de maisons de Regina tiennent à souligner que durant le programme d'encouragement aux travaux d'hiver en 1963-1964, le ministère du Travail a refusé de reconnaître une cession irrévocable de la procuration de l'acheteur, permettant aux constructeurs de recevoir du gouvernement la prime de $500 comme partie du paiement de la maison. Les constructeurs ont déclaré qu'ils avaient droit au paiement d'un produit terminé avant l'entrée en possession et ont refusé aux acheteurs le droit d'occuper les locaux jusqu'à ce que le paiement soit reçu. En conséquence, un grand nombre d'acheteurs, notamment à revenus faibles, n'ont pu obtenir le montant requis et ont été forcés, étant donné cette exigence, de se trouver un autre logement accroissant ainsi leurs frais, jusqu'à ce que le gouvernement ait donné suite à leur demande de prime.

[M. Pascoe.]

La recommandation à cet égard est ainsi conçue:

En conséquence, l'Association demande respectueusement au ministère du Travail de reconnaître une procuration irrévocable régulière signée par l'acheteur au sujet de la prime de $500.

Je répète que, même s'il s'agit d'un mémoire de l'Association des constructeurs d'habitations de Regina, en le présentant, je parle aussi au nom de constructeurs de Moose-Jaw, de Saskatoon et des Prairies en général. Le mémoire s'achève sur la demande que voici:

Les membres de la *Regina Housebuilders Association* prient instamment le ministère du Travail de prendre immédiatement en considération les changements recommandés dans le présent mémoire, afin qu'ils soient apportés avant l'entrée en vigueur, cet automne, du programme d'encouragement à la construction d'habitations au cours de l'hiver 1964-1965.

J'ose croire que le ministre va étudier ces recommandations et les incorporer au programme des travaux d'hiver.

**M. Fisher:** S'il m'est permis de commencer ainsi, je me dirai enclin à partager l'opinion de mon collègue quant au charme du ministre. Après un début assez retentissant, il me semble que le ministre ait perdu cette année un peu de son éclat. La seule chose que j'ai apprise à son sujet depuis six ou sept mois, c'est qu'il est loin d'être aussi versé en baseball que le premier ministre. Il y a certes pire désavantage.

Certains d'entre nous déplorent qu'il n'ait pas accepté le poste de leader de la Chambre qu'on lui avait offert. Comme il n'a réussi à présenter qu'une faible partie de son programme législatif et qu'il n'a pas été mêlé à de grands conflits syndicaux, comme ceux qui surgissent de temps à autre dans le domaine ferroviaire, je dirai que l'honorable représentant aurait fort bien pu accepter ce poste. S'il l'avait fait, son charme nous aurait peut-être permis d'avancer davantage nos travaux.

J'ai une proposition concrète à présenter au ministre. Elle est d'actualité; en effet, elle rejoint le débat qui a lieu en ce moment au sujet de la nomination d'un ombudsman et qui a été avivé par la visite de sir Guy Powles de Nouvelle-Zélande. D'après mon expérience des questions ouvrières et à cause de mon travail auprès des syndicats de cheminots en particulier, on me signale tous les ans de 6 à 12 griefs soulevés par les travailleurs, parfois contre leurs propres syndicats, mais le plus souvent contre la façon dont on s'occupe de leurs plaintes et contre les difficultés qui résultent de ce qu'il faut traiter avec un syndicat international dont les décisions finales sont prises aux États-Unis.

Un cas a été porté à ma connaissance l'autre jour. Il s'agissait d'un homme de Cornwall, du nom de Kuntz, qui avait des difficultés avec le syndicat des employés de l'hôpital. Le cas a été soumis au vice-président canadien puis porté devant le Conseil des relations ouvrières de l'Ontario. On n'a pas fait droit à la réclamation, mais j'estime, ayant consulté les dossiers—cette question n'est pas de la compétence fédérale et je ne la mentionne qu'à titre d'exemple—que cet homme a besoin de secours. Cette cause devrait être révisée. Je me rends compte, et la chose est implicitement confirmée dans le cas de cet homme, que les agents du syndicat et les employeurs ont une tendance irrésistible à collaborer pour étouffer la réclamation de cet homme, à cause des difficultés qui s'ensuivraient pour le syndicat local en cause et pour les syndiqués eux-mêmes.

Voici un autre cas qui a trait à un cheminot de la côte ouest, un nommé Woods, qui depuis trois ans tente d'obtenir le règlement d'un grief. Il a perdu sa cause en partie par défaut, il me semble, du mécanisme syndical. J'ai soumis cette affaire à la direction qui ne manque jamais de me répondre que la convention ne renferme aucune disposition appropriée pour permettre à l'homme de régler son grief.

Aux États-Unis au moins un syndicat, celui des employés de l'acier, a institué un tribunal extérieur. Sauf erreur, le dernier geste accompli par M. Banks pour prouver que le SIGM était un bon syndicat, a été de créer ce conseil d'appel que dirige le commandant Robertson. Je crois qu'il existe aux États-Unis dans le mouvement syndical, surtout chez certains des syndicats les plus progressifs, le sentiment que c'est tout à l'avantage du syndicalisme si un ouvrier qui a un grief et soupçonne qu'il existe une certaine collusion entre les dirigeants syndicaux et la direction peut s'adresser à quelqu'un qui est au-dessus de la direction, du gouvernement ou du syndicalisme—quelqu'un qui dans le domaine juridique a un statut presque juridique et la liberté de mouvement que possède un ombudsman—pour régler son grief.

Il est évident, monsieur le président, que si nous avons ce genre de fonctionnaire au Canada il faudra beaucoup de collaboration pour donner au poste l'importance qu'il doit avoir; car il lui faut un programme coopératif, peut-être de la part de onze ministères du Travail différents et il lui faut l'appui considérable d'une organisation comme le Congrès du travail du Canada et même des syndicats qu'on qualifie parfois de réfractaires et qui ne font pas partie du Congrès du travail du Canada. Je crois que c'est une idée très valable. C'est, d'une part, une bonne mesure défensive pour le mouvement syndical même et, d'autre part, elle me plaît parce que je me suis inquiété de plus en plus, au cours de ma carrière politique, du pauvre citoyen qui se fait prendre au sein d'une bureaucratie, que ce soit dans le patronat, le salariat ou le gouvernement. C'est quelque chose de plus en plus difficile. Je crois que c'est tout à l'honneur du mouvement syndical que je connais qu'il se présente si peu de cas et que sa ligne de conduite en matière de griefs règle tellement de choses.

Je ne pense pas qu'il y aurait beaucoup de ces plaintes. Selon moi, elles n'auraient aucun effet sur la marche normale de l'examen des griefs. Cependant, je pense que le ministre devrait prendre l'initiative de chercher à s'assurer la collaboration des ministères provinciaux du Travail et du mouvement ouvrier, afin d'établir au Canada un genre d'organisme ou de régime s'inspirant d'un ombudsman du travail dont le mandat serait un peu analogue à celui créé par les Métallurgistes unis d'Amérique. Selon moi, si l'on pouvait s'entendre sur les fonctions rattachées à un tel poste de façon, par exemple, à ce qu'il ne provoque aucun conflit de juridiction, qui pourrait être réglé sur-le-champ s'il survenait, ce poste serait d'une grande utilité aux travailleurs.

L'une des plus importantes raisons pour laquelle nous avons besoin d'un poste de ce genre, c'est qu'un recours en justice est si rarement utile ou si rarement à la portée du travailleur qui a un grief de ce genre à présenter. Ce monsieur qui est venu me voir de Cornwall est sans travail depuis deux ans. Il avait tout juste le prix de son voyage à Ottawa; alors comment pourrait-il retenir les service d'un avocat? Comme on porte à mon attention suffisamment de cas de ce genre, quatre ou cinq par année—je suppose que des cas analogues sont portés à l'attention des autres honorables députés—je suis tout à fait d'avis qu'il y aurait lieu d'étudier l'opportunité de créer ce poste. Nous devrions peut-être nous attendre à ce que les syndicats exploitent cette idée de la façon dont le commandant Robertson l'a exploitée au sein du Syndicat international des gens de mer. Mais j'estime que nous aurions franchi un grand pas en instituant un bureau de ce genre à l'échelon national. J'aimerais que le ministre étudie attentivement cette question. Je pense que cela représenterait un atout précieux.

Il y a une chose qui m'exaspère au sujet du gouvernement et de la bureaucratie; je cite comme exemple la petite comédie qui s'est jouée entre le ministre et l'honorable député

de Danforth au sujet de la Commission d'assurance-chômage, dans le cas de la grève des journaux de Toronto; il s'agissait de savoir si les grévistes ou les gens qui ont dû faire face au lock-out, comme ils disent, avaient droit aux prestations d'assurance-chômage. On a parlé du problème des 85 p. 100 de la production. Pourquoi, grands dieux, ne peut-on faire preuve de plus de diligence dans ce cas? Je suis en rapport avec un de ces journaux et même avec un deuxième, jusqu'à un certain point, sur le plan de l'administration comme sur celui du syndicat. Il est évident que ces journaux ont retrouvé depuis deux semaines leur activité coutumière. Quand on entend parler d'une production de 85 p. 100, on se rend compte, à la lecture du *Telegram* et du *Star*, que tout cela n'est que sottises. Ces journaux ont publié des numéros de 76 et de 72 pages. Cela saute aux yeux si l'on considère le nombre de petites annonces, car on ne saurait publier un journal de 76 pages dans la ville de Toronto sans avoir un très fort tirage. J'ai parlé avec la direction d'au moins un des journaux qui m'a dit que le tirage de son journal était aussi élevé, sinon plus, qu'avant le début de la grève, et je ne puis voir comment le ministre peut accepter ce genre de retard. Peut-être qu'aux yeux d'un bureaucrate, un retard d'une, deux ou trois semaines n'est pas grave, mais il revêt sûrement beaucoup d'importance aux yeux de ces grévistes et diminue considérablement leurs revenus, si l'on tient compte des prestations d'assurance-chômage que, semble-t-il, ils sont autorisés à toucher.

Je crois sincèrement que le ministre pourrait régler ce problème en collaboration avec la direction de la Commission d'assurance-chômage en effectuant environ trois appels téléphoniques à Toronto. Ce n'est peut-être pas la bonne façon de procéder; il faudrait peut-être envoyer des lettres recommandées, je l'ignore. J'estime, cependant, qu'en faisant trois appels téléphoniques, le ministre pourrait se convaincre que ces journaux produisent à beaucoup plus que 85 p. 100 de leur rendement.

L'une des questions que je veux signaler au sujet du Syndicat international des gens de mer—car j'ai entendu, cet après-midi, le fourgon qui se moquait de la pelle quant à la recherche des responsables—c'est qu'il est bien évident, d'après la correspondance déposée touchant le rapport Norris, que le comportement du Syndicat international des gens de mer avait été porté à l'attention de l'ancien ministre du Travail et du gouvernement précédent dès le début de son administration. Je sais qu'elle avait été portée à leur attention dans cette enceinte, parce que c'est moi qui m'en suis chargé, ainsi que l'honorable député de Kootenay-Ouest. En fait, j'ai reçu, à ce sujet, bon nombre d'appels téléphoniques assez violents. J'espère aussi que le ministre a lu le discours prononcé par Hal Banks, l'an dernier, au congrès international des gens de mer, tenu aux États-Unis. Je pense que c'est un discours qui vaut la peine d'être examiné. Hal était ravi de la situation, au Canada, parce que ses amis étaient revenus; les libéraux avaient repris le pouvoir et tous le bruit de ces Nouveaux démocrates absurdes, l'opiniâtreté et l'obstination et l'injustice du gouvernement de Diefenbaker étaient disparus parce que ses amis étaient revenus.

**L'hon. M. Benidickson:** Vous ne croyez pas cela!

**M. Fisher:** C'est ce qu'a dit Hal Banks.

**L'hon. M. Benidickson:** Mais vous ne le croyez pas.

**M. Fisher:** Il en était convaincu. Je sais que les libéraux se sentent un peu coupables à cause des relations de leur parti avec le Syndicat international des gens de mer et M. Banks. Je pourrais m'en émouvoir personnellement, car des représentants du Syndicat international des gens de mer se sont rendus dans ma circonscription pour chercher avec l'organisation libérale à me battre au cours de deux campagnes électorales. Ils étaient les bienvenus, et il était agréable de les avoir parmi nous. Mais, monsieur le président, un grand nombre de gens ont identifié le parti libéral avec Hal Banks. Cependant, je ne veux pas déterrer toute cette affaire et signaler à nouveau que MM. Banks et McLaughlin parlaient de Walter Harris comme de leur représentant à Ottawa.

Je n'ai pas l'intention de me livrer au même genre de sottises débitées par l'ancien premier ministre au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste, alors qu'il a dit que ce pays devait expier ses péchés avant que le Canada le reconnaisse. Je ne prétends pas que le ministre ou le gouvernement aient des péchés à expier, mais j'espère que le remords les tenaille assez pour leur faire comprendre qu'il ne suffira pas seulement de redresser la situation en surface.

Il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir de traverser le canal Welland à bord d'un cargo faisant escale dans un port américain et se dirigeant ensuite vers la tête des Lacs. J'ai parlé aux marins dont plusieurs ont témoigné devant la Commission Norris. Ils sont tous heureux que la paix soit rétablie sur les lacs. Mais pas le moindre d'entre eux ne s'imagine que la situation a été tirée au clair ni qu'elle a été résolue une fois pour toutes. Ils ne s'attendent pas à ce que les bombes éclatent cette année, mais ils y comptent

pour l'an prochain. D'après eux, il est inutile de penser que les tactiques du SIGM, qui ont été élaborées pendant plus d'une génération aux États-Unis, vont disparaître soudainement. La paix va durer sans doute tant qu'existera le conseil de tutelle, puis les ennuis vont recommencer.

Selon moi, l'unique solution de rechange qui s'offre aux administrateurs c'est d'adopter une attitude vraiment démocratique. Il y a une semaine, j'ai présenté au ministre un visiteur qui venait d'être congédié d'un navire à la tête des Grands lacs, en dépit de ses excellents services et du fait qu'il occupait son emploi depuis quelques années. En outre, il avait une lettre du vice-président de la C.S.L. qui le recommandait pour suivre un cours de perfectionnement sanctionnant un brevet de capitaine. Il avait été congédié de son emploi, sans préavis, par un officier du navire de qui il ne relevait pas, en fait, et pour un prétexte fallacieux, du moins selon M. Mallett. Mais il est intéressant de noter l'attitude de M. Mallett au sein du Syndicat. Il était contre la marche sur Ottawa l'année dernière. Il s'était opposé, avec une certaine audace selon moi, au prix de la cotisation syndicale et à tout prélèvement particulier. Aussi, deux fonctionnaires du SIGM lui auraient dit: «Vous ne perdez rien pour attendre, mon gaillard!» Ils se sont, en effet, bien vengés, car il est impliqué dans un procès, dans le cadre de la loi sur la marine marchande du Canada; je ne ferai là-dessus aucun commentaire. Je pense qu'ils l'ont coïncé, mais bon nombre de difficultés ont surgi depuis. Voilà un homme qu'on a congédié d'un navire. Une procédure est prévue quant à la formulation de griefs, mais a-t-elle donné des fruits? Je soutiens que non car, à mon avis, la direction et les représentants du syndicat ont, dans une certaine mesure, agi de connivence pour se débarrasser d'un homme insupportable. C'est mon opinion personnelle.

J'estime qu'une situation de ce genre ne se produit pas dans un bon syndicat. On ne congédierait pas arbitrairement et brusquement un employé possédant un excellent dossier pour un motif secondaire. Je redoute une paix qui durera seulement tant que les administrateurs seront en fonction; ils n'effectueront peut-être pas une réforme assez complète pour assurer le caractère démocratique du Syndicat. Sans doute, nous devrions réserver notre jugement un peu plus longtemps, mais je soupçonne que, malgré les remarques de l'honorable député d'Halifax (M. Regan), le ministre et ses fonctionnaires ne sont pas plus férus que moi de certains aspects de la situation actuelle. J'espère que la résistance du ministre a une limite et qu'elle l'atteindra lorsqu'il sera convaincu qu'on n'apporte pas une vraie réforme. J'espère qu'alors il nous le fera savoir et que le sentiment de culpabilité qu'il pourra éprouver viendra appuyer mon opinion selon laquelle il devrait nous le communiquer. Nous attendrons avec impatience l'audition des administrateurs devant le comité.

Je veux maintenant passer à une question qui a grandement déçu un grand nombre de députés en cette enceinte, aussi bien que moi-même, en particulier un certain nombre de députés conservateurs qui représentent des points de lignes ferroviaires. Je pense à feu Sherwood Rideout et à tout le travail qu'il a accompli pour les cheminots. C'est en réalité l'an dernier que le comité des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques a été saisi d'un bill que j'ai présenté. Presque à l'unanimité—il y a eu une exception—le comité, après de longues audiences au cours desquelles on a écouté les vice-présidents des deux chemins de fer et les représentants du monde du travail, sous la direction du doyen des cheminots du Canada, Frank Hall, a présenté des recommandations s'appliquant à la loi sur les chemins de fer. Mais nous avons dans l'honorable député de Bonavista-Twillingate—cet aventurier du Manitoba qui s'en est allé à Terre-Neuve et a pris la charge du ministère—une personne très adroite pour attendre les événements, de telle sorte que tout ce qu'on obtient est l'inaction, l'inertie, et enfin, la disparition.

Je signale au ministre que, chez les travailleurs des chemins de fer, la difficulté n'a pas disparu, malgré les contrats signés. Je lui signale en outre que le ministre des Transports a promis, alors que Donald Gordon témoignait devant le comité, il y a quelque temps, étant donné que nos recommandations sur les frais de remplacement des employés, et les effets de l'automatisation et de l'évolution technique au sein des chemins de fer constituaient une question de telle envergure, qu'elle allait à juste titre tomber sous l'autorité du ministère du Travail. C'est ce qu'il a dit et, à mon avis, la chose ne manque pas de bon sens. Il a ensuite été pressé d'y donner suite, et il a dit oui; il croyait que le ministre du Travail s'y intéresserait et que la question devrait entrer dans le cadre de ses services. Mais nous n'avons depuis lors rien entendu. Il me semble que voilà un exemple typique de la lenteur avec laquelle le gouvernement procède.

Le ministre sait, malgré le titre reluisant de ministre du Travail du Canada, que le principal groupe de travailleurs qui relèvent de sa compétence sont les cheminots du Canada. Il reconnaîtra sans doute que la majeure partie de son travail ordinaire dans les relations ouvrières se rapporte aux chemins de fer. Je suis surpris que le ministre et ses hauts fonctionnaires se soient si peu intéressés aux recommandations de ce comité.

Ces recommandations ont été formulées par un comité de notre Parlement, au sein duquel les membres du parti auquel il appartient ont joué un rôle assez actif. Nous aimerions qu'il nous dise entre autres choses, vu que nous examinons ses crédits, ce qu'il entend faire à ce sujet. Je puis être très précis. S'il veut examiner le témoignage du ministre des Transports devant le comité spécial qui a entendu Donald Gordon, il trouvera tout cela dans le rapport et à plusieurs endroits le ministre des Transports a fait des déclarations qui, du moins je l'ai supposé, auraient dû donner lieu à une communication avec le gouvernement afin que le ministre puisse fournir une réponse.

Voici une autre question que je tiens à signaler au ministre. Tout comme bon nombre d'honorables députés sans doute, j'aimerais une évaluation du programme de construction d'écoles de formation technique et professionnelle auquel le gouvernement fédéral a consacré tant de millions de dollars. J'ai été éberlué quand j'ai appris que le ministre de l'Éducation d'Ontario dépenserait encore 4 millions pour construire un autre édifice de réhabilitation quelque part bientôt. A chacun de mes voyages dans la province, je vois ces grosses écoles qui ont surgi par suite des programmes récents. Ainsi, à la tête des Lacs, il y en a un bon nombre. D'excellents programmes sont en œuvre mais beaucoup de gens—éducateurs, professeurs, même les chômeurs et les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage et du Service national de placement—ne sont pas convaincus que nous fournissons les installations et les cours requis.

Nous avons un excellent réseau d'édifices mais comme le gouvernement fédéral a affecté des centaines de millions de dollars à ce programme, il est grand temps qu'il cherche à déterminer ce que toutes ces dépenses ont donné. J'aimerais reprendre ici une réserve que j'entretiens à ce sujet. Certes, grâce au programme, nombre de provinces disposent maintenant de nouvelles écoles secondaires, mais je me demande si nous avons fourni des locaux appropriés pour la mise en pratique d'un programme visant vraiment à donner une nouvelle formation. A mon avis, il faudrait faire le point.

Si je porte la question à l'attention du ministre, c'est, notamment, parce que j'ai beaucoup de respect pour M. Ford, un de ses fonctionnaires. Je ne le connais pas personnellement mais j'ai lu suffisamment d'écrits qu'il a rédigés de temps à autres pour deviner les inquiétudes à l'égard de ce vaste programme appliqué à coup d'expédients. Il faudrait, il me semble, quon cherche à savoir dans quelle mesure ces dépenses considérables ont, en réalité, encouragé l'embauche.

La dernière question que je tiens à signaler au ministre, a trait aux publications de son ministère touchant l'automatisation. Je viens justement de prendre connaissance d'une première communication rédigée par un M. McDonald ayant trait à l'automatisation dans les bureaux. Je l'ai trouvée d'une tenue beaucoup plus élevée que la plupart des publications de ce ministère que j'ai vues jusqu'ici. D'une tenue plus élevée, en ce sens, qu'elle est lisible tout en renfermant assez de substance; enfin c'était beaucoup mieux que ces volumineux rapports que nous avions l'habitude de recevoir, portant sur les questions de ce genre et qui nous semblaient toujours lourds de données statistiques. Je voudrais proposer que le ministère soit encouragé à publier plus de mémoires comme celui-ci et à leur assurer une plus grande diffusion et toute la publicité possible. Je suis sûr de trouver dans ce seul exemplaire, une quantité de renseignements me permettant de répondre aux employés de bureau de n'importe quelle industrie. Je désire féliciter le ministère de cette publication qui, je l'espère, n'est que le début d'une longue série. On pourrait soulever toutes sortes de questions sur cette affaire.

Je présume que je devrais féliciter le ministre d'une ou deux choses, puisqu'elles ont trait à ses fonctionnaires. Au cours des quelques derniers mois, j'ai remarqué une diminution sensible des plaintes personnelles au sujet de la Commission d'assurance-chômage et de ses employés. Cet état de choses peut être en partie attribuable au fait que la situation s'est stabilisée après une période d'adaptation à la suite de l'adoption de règlements plus rigoureux il y a un ou deux ans. Je crois qu'il faudrait féliciter la Commission à ce sujet.

L'autre point au sujet duquel je voudrais féliciter le ministre a également trait au travail de la Commission d'assurance-chômage. Si je peux en juger d'après mon propre comté et ce que je vois dans les journaux au sujet d'autres régions, la Commission d'assurance-chômage a beaucoup plus de succès dans le domaine des relations publiques en incitant les intéressés à ne pas considérer la Commission uniquement comme un organisme routinier; en effet, elle collabore plus étroitement avec le Service national de placement et les institutions d'enseignement pour trouver des possibilités d'emploi. C'est peut-être à tort que j'ai cru déceler cette amélioration, mais j'ai certainement pu m'en rendre compte dans ma propre circonscription.

Il y a aussi d'autre problèmes concernant le ministère du Travail que je voudrais signaler à l'attention du ministre. Il doit faire face aux mêmes difficultés que le ministre des Forêts lorsqu'il s'agit de mettre à exécution des programmes conjoints. Son ministère doit vraiment compter sur les programmes conjoints, notamment en ce qui concerne l'instruction. Je crois qu'un jour un éducateur qui sera aussi un homme politique et le ministre est un éducateur—aura le courage de déclarer: «Les programmes conjoints sont une excellente chose, mais ils sont encombrants, lents et compliqués». Le ministre demanderait une autorité fédérale accrue dans ce domaine, notamment en ce qui concerne une nouvelle formation. Il demanderait aux provinces de renoncer à cetrains de leurs privilèges dans ce domaine particulier de l'enseignement. J'aime à croire que le ministre actuel sera le premier à songer à agir de la sorte.

**M. Cowan:** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat cet après-midi, mais après avoir entendu ce qu'a dit le préopinant au sujet de la grève implicant les trois quotidiens de Toronto, j'estime devoir prendre la parole. Je félicite le député d'avoir dit la vérité en qualifiant de grève l'événement de Toronto. Il s'agit d'une grève. On a tenté de parler d'un lock-out, mais une injonction a été obtenue de la Cour suprême de l'Ontario visant à interdire l'usage de ce mot, car il s'agit bien d'une grève et non d'un lock-out.

Je félicite le ministère du Travail et le ministre de la façon dont ils utilisent la Caisse d'assurance-chômage dans ce cas-ci. Nous jetterions tous les hauts cris si le gouvernement semblait vouloir briser une grève, et je suis sûr que nous protesterions aussi si le gouvernement paraissait financer une grève. Je ne trouve rien à redire à la façon dont le ministère du Travail dispose de la Caisse d'assurance-chômage en ce qui concerne la situation à Toronto. Ces hommes avaient tous de bons emplois; ils étaient bien rémunérés et payés régulièrement. Ils ont décidé eux-mêmes de se mettre en grève. Il ne relève pas des fonctions de la Caisse d'assurance-chômage de les financer, si leur propre décision leur suscite certaines difficultés.

J'aimerais presque demander si le dernier orateur s'intéresse personnellement à cette question. Les grévistes ont été quelque peu irrités de le voir traverser les lignes de piquetage et toute demande faite au ministre du Travail en vue d'obtenir de l'argent pour ces grévistes vise peut-être à calmer leur irritation contre un homme qui a traversé les lignes de piquetage. Je veux féliciter le ministre du Travail de la façon dont il traite cette affaire et lui dire de ne pas trop s'empresser d'accéder à la demande du dernier orateur à ce sujet.

*(Texte)*

**M. Choquette:** Monsieur le président, je serai aussi bref que mon prédécesseur.

A titre de représentant d'une circonscription essentiellement rurale, je veux tout simplement faire remarquer que je serais très heureux de voir inclus parmi les emplois assurables, celui des aides-fermiers. Nos cultivateurs cherchent de la main-d'œuvre à bon marché. On les accuse souvent de mécaniser leurs fermes, mais s'ils avaient accès à une main-d'œuvre qui n'est pas trop coûteuse, ils en profiteraient certainement.

Souvent, cette main-d'œuvre leur est refusée parce que les aides-fermiers ne sont pas admissibles aux bénéfices de l'assurance-chômage. Par conséquent, à chaque occasion qu'il m'a été donné de le faire, j'ai appelé l'attention des autorités sur ce sujet et, encore une fois, je voudrais que les aides-fermiers soient admissibles aux bénéfices de l'assurance-chômage.

*(Traduction)*

**M. Rhéaume:** Monsieur le président, je ne prendrai que quelques instants pour soumettre certaines observations au ministre. Je sais qu'il a hâte de mettre fin au débat, qu'il a promis au comité de lui fournir certains renseignements et je suis sûr qu'il tient à faire adopter ses crédits. Je voudrais maintenant lui rappeler un cas dont j'ai déjà parlé à la Chambre. Depuis le début de la présente législature, j'ai appris qu'il faut parfois répéter la même chose bien des fois avant que le ministre ou ses fonctionnaires nous comprennent.

Je suis particulièrement heureux de voir le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales à la Chambre cet après-midi parce que l'idée que je veux proposer au ministre du Travail est de nature constructive et qu'elle les intéresse presque autant l'un que l'autre. La Chambre sait probablement que dans les Territoires du Nord-Ouest, nous n'avons absolument aucune législation ouvrière. A mon avis, il est malheureux qu'en 1964, à la veille de notre centenaire, la classe ouvrière soit privée de toute protection dans une partie du Canada.

Il n'y a aucune loi garantissant un salaire minimum; aucune loi sur les heures de travail, les congés payés, le temps supplémentaire et autres questions semblables. Je sais—et je le signale avant que le ministre ou un autre me le dise—qu'au fond, c'est au Conseil territorial qu'il appartient d'adopter des lois sur ces questions. Voilà justement où le ministre du Nord canadien entre en jeu. A l'heure qu'il est, le ministre a le devoir particulier de montrer la voie au Conseil, de voir à ce qu'on rédige toutes ces mesures, et, en collaboration avec le ministre du Travail, de veiller à ce qu'on les présente au Conseil territorial. Le fait est que la plupart des membres du Conseil sont nommés par le cabinet, ce qui veut dire que le gouvernement fédéral exerce beaucoup d'influence.

Je dis que c'est un problème grave, car lorsque nous parlons de chômage au Canada et des efforts consentis par les diverses administrations pour le combattre, il convient de signaler que dans certaines régions de notre grand Nord, à certains moments de l'année, le taux de chômage atteint 100 p. 100. Évidemment, le nombre des chômeurs, par rapport à la population totale, n'est peut-être pas très élevé. Je dirai cependant que l'affaire intéresse une partie du pays dont la population totale atteint à peu près 100,000 personnes. Je songe aux régions septentrionales des provinces, et particulièrement aux deux territoires du Nord. Les habitants de ces régions n'ont parfois aucun moyen d'obtenir un emploi. Ce sont presque tous des Indiens ou des Esquimaux qui ont perdu ces dernières années non seulement l'initiative de chasser et de pêcher, mais dans bien des cas le savoir faire requis pour cette activité.

Je me réjouis de la déclaration que le ministre du Nord canadien a faite hier à la suite d'une autre tournée qu'il vient de terminer dans le Nord, tournée des plus fructueuse. La déclaration parle du besoin pressant de programmes éducatifs qui auront un effet à long terme sur l'existence des populations du Nord. Jusqu'ici, nous n'avons réussi qu'à faire abandonner aux enfants indiens et esquimaux leur propre mode de vie sans leur permettre de prendre de nouvelles racines. Je connais plusieurs collectivités des Territoires du Nord-Ouest et des régions septentrionales des provinces où, en dehors de la saison de chasse et de pêche, toute la population est en chômage. Lorsque le ministre fait une déclaration sur le chômage au Canada, il doit trouver irritante la persistance dans notre pays de ces poches de chômage où la proportion des persones sans emploi va jusqu'à 90 p. 100 durant quelques mois de l'année.

[M. Rhéaume.]

J'ai une idée à proposer au ministre. J'ai écouté avec intérêt ses remarques préliminaires au sujet des analyses que la Direction de l'économique et des recherches effectue ou se propose d'effectuer. Ce serait une bonne chose si le ministre chargeait cette Direction de procéder à une enquête sur la situation du chômage dans les régions septentrionales du pays. Je veux parler d'une enquête véritable, et non d'un sondage qui ne prendrait qu'une semaine ou dix jours. Le ministre devrait charger la Direction de déterminer quelle est la situation au juste, et quelles aptitudes possèdent ces groupes de personnes qui, comme je l'ai indiqué tantôt, sont formés d'Indiens et d'Esquimaux. Le ministre devrait faire chercher par quelles méthodes on pourrait ramener ces gens dans le courant normal de l'embauche. Je propose que ce soit le ministère du Travail plutôt que celui du Nord canadien qui entreprenne cette tâche, parce que ce dernier s'occupe déjà de mettre en œuvre un programme d'amélioration, si l'on peut dire. Je veux parler de ce qui concerne les institutions d'enseignement, et ainsi de suite.

Souvent, quand un ministère fédéral comme celui du Nord canadien est intimement lié à l'administration d'une région, son levé tend à être en quelque sorte l'apologie de ses actions ou de ses omissions. Assez souvent, les services d'un ministère, surtout celui du Nord canadien, déclarent que tout est parfait, que les programmes qu'ils ont appliqués sont magnifiques, qu'il n'est guère possible de procéder autrement. Je demanderai au ministre du Travail de faire mener l'enquête par la Direction de l'économique et des recherches. Il s'agit, en effet, d'un travail spécialisé qui peut prendre des mois. Sans doute, cette direction, telle qu'il l'a décrite, serait l'organisme idéal pour entreprendre cette tâche. Elle rendrait un véritable service aux Canadiens septentrionaux, quel que soit le lieu de leur résidence, non seulement dans les Territoires mais aussi dans les provinces.

Voici ce que je lui proposerais. Je voudrais que le ministère examine la possibilité, pour le gouvernement du Canada, qui est l'employeur le plus important dans le Nord canadien, de recourir davantage à la main d'œuvre régionale. Le dossier du gouvernement canadien du point de vue de l'emploi de la main d'œuvre régionale n'est pas excellent. Assez souvent, et je m'appuie sur mon expérience dans le Nord canadien comme employé fédéral, nous avons exercé une pression sur l'entreprise privée, sur des entrepreneurs de construction, qui venaient dans le Nord pour y exécuter des travaux, et

ainsi de suite, afin qu'ils emploient nos Indiens et Esquimaux. Nous leur disions qu'il ne faudrait pas importer des milliers de travailleurs du sud, quand nous avions tant de gens sur place. Toutefois, le gouvernement lui-même n'a pas donné un bon exemple. C'est la raison pour laquelle je proposerai au ministère du Travail, parce qu'il représente le seul service de l'État dont l'activité ne se déroule pas dans une mesure importante dans les Territoires du Nord-Ouest, n'ayant rien à y protéger, même pas un empire—et j'emploie cette expression délibérément—je lui demanderai donc de prendre des mesures objectives, qui permettraient à ses services d'agir ainsi. Je demande instamment au ministre de réfléchir à cette possibilité.

Il y a encore une autre chose que je demanderais au ministre, et c'est d'établir du moins un bureau de la Commission d'assurance-chômage et du Service national de placement dans les Territoires du Nord-Ouest. A l'heure actuelle, quand quelqu'un veut être admis aux prestations d'assurance-chômage, ou essaie même de trouver du travail dans d'autres régions du pays, le bureau le plus proche est à Edmonton, c'est-à-dire à 500 milles de notre frontière sud. Quand on vit dans l'Est des Territoires, il faut s'adresser à Montréal. J'ai déjà fait inscrire une question au *Feuilleton* à ce sujet. J'ai reçu une réponse des chefs de services du ministère d'après laquelle il n'y aurait aucun besoin pour le ministère du Travail, d'établir un bureau de placement ou un bureau d'assurance-chômage dans les Territoires du Nord-Ouest. Tout va bien et les fonctionnaires surveillent la situation.

On s'est rendu compte que tel n'était pas le cas lorsqu'une des mines d'or de Yellowknife a été fermée l'hiver dernier, laissant 150 hommes sans travail durant quelques mois. Le bureau d'assurance-chômage à Edmonton n'avait même pas assez de formules. J'affirme au ministre que le volume des affaires dans les Territoires du Nord-Ouest justifie l'établissement d'un bureau complet et qu'il serait souhaitable d'en créer un. Je peux lui garantir que les affaires seront florissantes s'il fournit les installations voulues. En ce moment, les intéressés doivent compter sur des voisins ou des amis pour s'occuper de ces problèmes. Le service n'est pas aussi bon que celui que fournit la Commission d'assurance-chômage dans de nombreuses autres régions. Plusieurs personnes ayant droit aux avantages n'en savent rien et utilisent par conséquent d'autres services offerts par l'entremise du ministère du Nord canadien, tel que le programme public de secours et d'assistance, alors qu'en fait, ils pourraient bénéficier du Service de placement.

Avant de me rasseoir pour permettre au ministre de formuler ses observations, je voudrais lui signaler la situation qui règne sur la ligne d'alerte préliminaire. Il m'a déjà promis qu'il examinerait la chose. La situation se poursuit depuis nombre d'années et j'aimerais qu'il me dise maintenant, ou plus tard personnellement, si son gouvernement examine le bien-fondé de la plainte selon laquelle les employés américains de la *Federal Electric Corporation* reçoivent des traitements beaucoup plus élevés que les employés canadiens effectuant le même travail. Cette plainte m'a été signalée il y a plusieurs mois déjà. J'étais vaguement au courant de cette situation lorsque je travaillais le long de la ligne d'alerte préliminaire, récemment, j'en ai pris une consience plus aiguë.

**L'hon. M. Laing:** Ma participation à ce débat sera brève; je ne prends la parole que parce que le préopinant a parlé des conditions de travail dans les Territoires. Je tiens à l'assurer que nous sommes au courant des plaintes formulées au sujet de l'adjudication de contrats à Edmonton sans condition applicable dans les Territoires au sujet des taux courants de traitement à Edmonton. Nous avons également reçu une plainte concernant l'insuffisance de l'indemnisation pour accidents du travail dans les Territoires.

Nous n'ignorons pas cette situation et j'aime à croire que l'honorable député nous saura gré de nous en être occupés immédiatement, en nommant au moins un membre du conseil des Territoires du Nord-Ouest. Nous y avons nommé M. Stuart Hodgson, membre bien connu et hautement estimé de l'Union internationale des bûcherons d'Amérique.

Je lui ai demandé d'agir à cet égard en simple syndicaliste. Je sais qu'il a convoqué le Conseil du travail d'Edmonton; celui-ci lui a consacré une journée entière. Le Conseil m'a appris qu'il a été extrêmement satisfait de ce qu'il a décrit comme la première tentative de la part d'un gouvernement de les consulter sur des questions de ce genre.

Mon honorable ami sait quelles difficultés comportent l'affectation et l'intégration des indigènes à ces effectifs. Il conviendra avec moi, je pense, que nous avons accompli des progrès notables. A un moment donné, nous comptions une centaine d'Esquimaux qui travaillaient dans une mine des Territoires. Ils s'étaient montrés fort habiles à manier les

machines et capables d'adopter les nouvelles techniques. Hélas, la mine fut épuisée. Toutefois, nous avons transféré certains des Esquimaux à d'autres mines. Dix familles esquimaudes travaillent aujourd'hui à Yellowknife, où le Blanc les respecte et les accepte et où ils rendent d'excellents services à leurs employeurs. C'est en ce sens que nous orientons nos efforts, et nous nous efforcerons de collaborer au mieux avec le Conseil des Territoires du Nord-Ouest pour régler les questions soumises au comité.

**M. Herridge:** Monsieur le président, je crois entendre le secrétaire d'État murmurer un peu parce qu'il me voit me lever. Qu'il sache tout de suite que je dirai ce que j'ai à dire, car j'ai promis à des gens de Colombie-Britannique de faire certaines observations sur les crédits du ministère du Travail.

**L'hon. M. Lamontagne:** Ne vous en déplaise, vous vous trompez.

**M. Herridge:** Alors, je m'excuse. J'ai sans doute mal compris. L'atmosphère ici nous donne de l'inspiration pour traiter des questions ouvrières. Je constate que le comité est de très bonne humeur et je tiens à dire que j'ai écouté avec intérêt et satisfaction l'exposé du ministre, alors qu'il a tracé les grandes lignes de certains programmes de son ministère. Je ne m'y attarderai pas, mais je suis fort aise de constater qu'on accepte de tenter des expériences. Je ne suis pas de ceux qui critiqueront si une expérience rate. Dans ce domaine, l'expérimentation vaut la peine. Nous entrons dans un domaine nouveau en matière de relations ouvrières, d'automatisation et ainsi de suite et je suis persuadé que la seule façon de trouver des solutions viables, c'est de faire des expériences de temps à autre. Je suis très heureux de voir qu'on tente ces expériences en ce qui a trait à la législation et à l'administration.

J'ai quelques observations à faire sur d'autres questions qui concernent un grand nombre de travailleurs. Je suis de ceux qui restent en contact avec les simples syndiqués, car j'ai toujours trouvé que si je restais en étroit rapport avec les ouvrier, les cultivateurs, et la population en général, je n'avais rien à craindre, quoi qu'on puisse dire.

J'aurais quelques observations à faire au sujet du conseil de tutelle des syndicats de transport maritime et de la célèbre affaire d'Hal Banks, car j'ai sans doute été le premier à signaler à la Chambre ses agissements et ses antécédents. J'ai ainsi provoqué sa colère et il a envoyé un de ses collègues dans ma circonscription pour y distribuer dans les magasins, les succursales de la Légion, les clubs et bureaux syndicaux, des imprimés me qualifiant de gêneur de premier ordre. Quoi qu'il en soit, j'en fus fort aise, car après avoir lu ce qu'il pensait de moi, les gens me tenaient en plus haute estime qu'auparavant. Cela se passait au cours de la campagne électorale de 1957.

Je partage l'avis du député de Port-Arthur à ce propos. Les membres de notre groupe se préoccupent de savoir à quoi aboutiront les efforts du conseil de tutelle des syndicats des transports maritimes. Je ne sous-estime pas leurs difficultés. Certains députés ont critiqué l'ancien gouvernement sur ce point mais il a, au moins, institué une commission royale d'enquête qui a fini par dévoiler les faits et faire en sorte que des mesures soient prises. A maintes reprises au cours de 1956 et au début de 1957, les membres de l'opposition ont demandé instamment au gouvernement libéral de prendre des mesures à l'endroit de cet homme. J'ai exigé son expulsion à maintes reprises et, quelle que soit la situation actuelle, n'oublions pas qu'il a été amené au Canada par suite de mesures prises par un gouvernement libéral qui était alors intervenu d'une manière louche à mon sens, pour dissimuler le casier judiciaire de Banks aux fonctionnaires à l'immigration.

Les administrateurs devraient comparaître au plus tôt devant le comité des relations industrielles car, je m'en souviens, un des membres de la Commission de tutelle, M. Charles Millard, et le président du SIGM de l'Amérique du Nord, M. Paul Hall, ont publié un communiqué conjoint, le 4 avril, pour annoncer qu'ils étaient arrivés à une entente. La formule de compromis comprenait les dispositions suivantes:

> Le vice-président du SIGM, M. Leonard McLaughlin, deviendrait président du syndicat.
>
> A toutes fins pratiques, l'administration du SIGM serait remise aux chefs du syndicat.
>
> Le SIGM du Canada continuerait à faire partie du SIGM de l'Amérique du Nord.
>
> Les syndicats maritimes des Grands lacs seraient intégrés.
>
> On a expliqué plus tard que l'intégration consisterait dans l'assimilation, par le SIGM, des deux syndicats canadiens des Grands lacs, le Syndicat des marins du Canada et le syndicat des marins relevant de la Fraternité canadienne des cheminots et employés de transport et autres ouvriers.

Cette formule de pacification n'a pas émergé, mais cela dénote la manière de penser de M. Millard, et, pour ma part, je m'oppose énergiquement à toutes mesures visant à permettre au SIGM de prendre en charge ces syndicats qui ont combattu contre Hal Banks et ses collègues lorsque la situation était cri-

tique. Ces syndicats canadiens ont contribué pour beaucoup à faire aboutir l'affaire, à y attirer l'attention du public et à inciter le gouvernement à prendre des mesures.

J'estime que les administrateurs devraient comparaître devant un comité de la Chambre pour nous donner une idée de leurs objectifs et de leurs méthodes et de ce qu'ils ont accompli jusqu'à présent. Je ne sous-estime pas leurs difficultés. Tout le monde veut que le problème soit résolu de façon satisfaisante une fois pour toutes. J'espère que les membres du comité auront l'occasion d'interroger les administrateurs, pas seulement le président, mais tous les administrateurs. Certains d'entre nous auraient des questions à leur poser individuellement, et j'espère que le ministre nous en fournira l'occasion sous peu.

J'ai une autre question à signaler au ministre. J'en ai déjà parlé à la Chambre et si je reviens à la charge, c'est sur la demande des syndiqués de l'Hydro de la Colombie-Britannique intéressés aux mesures législatives qui régissent l'administration de cet organisme. Les membres du syndicat directement en cause s'inquiètent de cette affaire, tout comme les mouvements ouvriers surtout en Colombie-Britannique. En 1954, le premier ministre Duplessis avait fait adopter une modification à la législation ouvrière du Québec qui rendait la grève illégale pour tous les syndiqués attachés aux services publics. Cette loi a été maintenue en vigueur jusqu'à ces derniers temps. Grâce à la forte prise de position des syndicats du Québec—ce dont je leur rends pleinement hommage—le premier ministre Lesage a accepté de modifier cette loi et d'en biffer ces mauvais articles, de façon que les employés des services publics aient le droit de faire la grève. On leur redonnera cette liberté. Les seules exceptions sont les pompiers et les policiers.

C'est exactement le contraire qui se produit en Colombie-Britannique. A la dernière session provinciale, on a apporté des modifications à la loi sur la régie hydro-électrique en rendant illégalle la grève des employés de cette administration. Au cas où le ministre ne l'aurait pas remarqué, je veux parler du paragraphe (2) de l'article 56 de la loi qui a été adoptée en troisième lecture à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique le 10 mars 1964. Elle se lit comme suit:

> Aucune personne ne doit déclarer ou autoriser une grève et aucun employé de la régie ne doit faire la grève et la régie ne doit fermer ses ateliers à aucun employé.

J'ai déjà mentionné cette question et je l'ai portée à l'attention du ministre de la Justice. Je l'ai mentionnée encore à la demande d'un grand nombre des employés intéressés. Ils en sont troublés et je ne m'explique pas que l'autorité appuie de telles mesures. Cette organisation est du genre de celles où les grèves sont très peu fréquentes et je ne puis comprendre qu'elle puisse porter préjudice à ses relations extérieures avec ses employés en insérant une telle disposition dans la Loi sur l'administration de l'énergie hydro-électrique. J'exhorte le ministre à s'entretenir de cette question avec le ministre de la Justice, car tout comme bien d'autres gens, j'estime qu'il y a de bonnes raisons pour rejeter ces mesures comme transgressant la Déclaration canadienne des droits de l'homme. Le gouvernement fédéral a le droit de rejeter une loi s'il a des motifs valables de le faire. Je porte ce fait à l'attention du ministre parce que je sais qu'au fond du cœur il est libéral avec un petit «l», et il est bien conscient de cet aspect de la société. Je sais que bien des syndicats de la Colombie-Britannique seraient heureux de se voir assurer que ces mesures législatives seront rejetées.

Je veux maintenant traiter d'une autre question pour quelques minutes. Je le fais à la demande de syndicalistes, à cause de l'aménagement prochain du Columbia au cours duquel des contrats importants seront adjugés. Il n'y a pas de doute qu'un bon nombre de ces contrats iront à des sociétés dont la direction est aux États-Unis, car bon nombre de ces compagnies sont pourvues du matériel nécessaire et peuvent faire des offres moins élevées que les compagnies canadiennes. Si je parle de cela, c'est que nous avons eu une expérience de ce genre au cours de la construction du pipe-line en Colombie-Britannique. Je veux parler surtout du Sud-Est de la Colombie-Britannique où j'ai eu l'expérience de la chose. Des centaines d'ouvriers des États-Unis sont venus au Canada à titre d'immigrants reçus. Je ne les blâme pas de chercher un emploi. Naturellement, ils étaient obligés de dire qu'ils avaient l'intention de s'établir au Canada. Dans l'ensemble, ces déclarations étaient complètement fausses. Ils sont venus au Canada et y ont travaillé à la construction des pipe-lines trois à six mois, à ma connaissance. Afin de se rendre compte si ces gens étaient vraiment des immigrants reçus, la Gendarmerie royale a vérifié leurs cartes; or, la plupart d'entre eux avaient des permis de visiteurs, indiquant que ces gens avaient l'intention de retourner aux États-Unis au bout de quelques mois. Ces gens avaient obtenu de l'emploi des compagnies de construction à gestion américaine, tandis que les ouvriers de la région en cause étaient en chômage. Les étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique qui comptaient sur quelques économies au cours de l'été n'ont pu en faire à cause du grand nombre de citoyens des États-Unis qui étaient venus chez nous à titre d'immigrants reçus pour travailler à la construction des pipe-lines et qui

tous, à quelques exceptions près, sont retournés aux États-Unis.

Mon second grief est celui-ci. Ces sociétés n'ont fait aucun cas du Service national de placement. Je me suis entretenu avec le directeur du Service de placement à Nelson à ce moment-là, et il m'a appris que le directeur de l'une de ces sociétés lui avait dit: «Nous n'allons pas nous embarrasser de votre Service national de placement insignifiant. Nous allons employer qui nous voulons, comme nous le voulons.» Selon moi, c'était une façon assez cavalière de traiter notre Service national de placement. Ce bureau-là avait une liste de gens de la localité, à 200 milles à la ronde, désireux d'obtenir de l'emploi dans ces entreprises. Je parle de cela, comme je l'ai dit auparavant, parce que de nombreuses sociétés à gestion américaine obtiendront, sans aucun doute, des contrats relativement à la mise en valeur du fleuve Columbia, et je demande au ministre de songer à apporter des modifications à la loi sur l'Immigration ou à faire observer rigoureusement le règlement qui en découle, ou de vérifier les demandes plus attentivement afin de s'assurer que ceux qui demandent d'entrer au Canada comme immigrants reçus ont vraiment l'intention de s'installer au Canada. Je suis parfaitement d'avis que la réciprocité doit exister dans ce domaine. Certains Canadiens désirent aller aux États-Unis pour y obtenir un emploi. Ils ne viennent pas tellement de l'Ouest, mais plutôt de certaines régions de l'Est canadien. J'estime, cependant, qu'on pourrait apporter des modifications à la loi ou aux règlements afin d'accroître les pouvoirs des fonctionnaires des bureaux de douane, de sorte qu'ils puissent vérifier cette pratique. La régie hydro-électrique de la Colombie-Britannique a laissé entendre qu'elle employerait des personnes habitant le Canada depuis 60 jours. Il est facile de venir au Canada pour un ou deux mois et y attendre l'instauration d'un programme quinquennal. A mon sens, le ministère devrait veiller à ce que ces organismes aient recours aux bons offices du Service national de placement. Il convient très peu, je crois, de laisser les organismes nationaux de côté au détriment des citoyens canadiens. En outre, le ministère du Travail devrait envoyer de temps à autre des inspecteurs sur les lieux de ces grandes entreprises de construction afin de voir comment on s'y conforme à la loi et aux règlements pour voir comment on se sert du Service national de placement et que le gouvernement s'informe bien, sur le plan national, de l'application de la loi et des règlements sur le travail au profit des citoyens canadiens.

J'avais l'intention de parler encore pour une quinzaine de minutes, monsieur le président; mais je garderai mes autres remarques pour une autre occasion, afin de donner au ministre la chance de répondre maintenant s'il le désire.

[M. Herridge.]

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, je remercie l'honorable député qui vient de reprendre son siège de la considération qu'il a eue pour moi en écourtant ses remarques afin de me donner la chance de faire quelques commentaires sur certaines questions qu'ont soulevées des honorables représentants au cours de la discussion cet après-midi. Je remercie certainement les honorables députés de l'examen minutieux qu'ils ont fait de l'activité du ministère du Travail et de la Commission d'assurance-chômage. Je les remercie particulièrement des félicitations bien méritées qu'ils ont adressées aux fonctionnaires de mon ministère et de la Commission d'assurance-chômage. J'ai déjà dit que le gouvernement avait l'intention de présenter une mesure législative complète sur les normes de travail au cours de la session actuelle et j'ai toute raison de croire que cette mesure sera inscrite au *Feuilleton* au cours du mois de septembre. J'estime qu'une fois cette mesure législative promulgée, le ministère fédéral du Travail se trouvera mieux placé pour entreprendre quelques-unes des mesures proposées par l'honorable député de Kootenay-Ouest.

Un certain nombre de députés ont traité, et à bon droit, du travail du conseil de tutelle des syndicats des transports maritimes. J'ai toujours soutenu que le conseil de tutelle devait relever du Parlement; c'est pourquoi j'ai demandé en même temps que les autres honorables députés que le conseil de tutelle témoigne devant un comité parlementaire. J'ai reçu, de la part du président du conseil de tutelle, l'assurance que cela se ferait au cours de la session actuelle du Parlement. Le président du conseil a proposé que cette audition se fasse vers la fin de l'automne. J'ai approuvé cette proposition ou, du moins, j'ai indiqué que je comprenais les raisons que pouvait invoquer le président du conseil. Je m'engage, bien entendu, à prendre toute disposition pour tenir une réunion semblable avec le conseil de tutelle au cours de la présente session du Parlement. Les députés auront, alors, l'occasion de recevoir de plus amples renseignements sur les questions qui les préoccupent et qu'ils ont exposées aujourd'hui.

Le 4 août, je faisais à la Chambre des communes un assez long exposé sur le fonctionnement du conseil de tutelle. Les vues que j'ai exprimées à ce moment-là sont toujours les mêmes. Je n'ai pas l'intention de les répéter aujourd'hui; sauf pour ajouter que je comprends l'inquiétude exprimée par les honorables députés touchant les droits de l'homme et les gens de mer. Le conseil de tutelle

a déjà pris des mesures pour augmenter le nombre de membres du bureau d'appel sur les questions maritimes, afin de permettre la création de comités supplémentaires en vue de traiter au besoin les cas en souffrance. Si je comprends bien, le conseil de tutelle doit annoncer une nouvelle prochainement à cet égard. J'espère que cela aura pour effet d'ajouter à la confiance qui a déjà été exprimée quant à l'intégrité et à la compétence du commandeur Robertson qui a assuré, à lui seul, le fonctionnement du comité d'appel, pour entendre les causes de ce genre.

L'honorable député de Winnipeg-Nord a longuement traité de la liste noire. Il a soulevé un certain nombre de questions importantes dont les fonctionnaires du ministère du Travail se sont engagés à discuter avec le conseil de tutelle. Ces discussions se poursuivront en vue de dissiper toute inquiétude au sujet des cas en question.

Je n'ai pas l'intention de poursuivre le débat en ce qui concerne les programmes d'embauchage du ministère du Travail. Je dirai seulement que, à mon avis, le programme de travaux de construction de maisons en hiver a obtenu un succès indiscutable. Cela ne fait pas de doute si l'on observe l'augmentation considérable des mises en chantier, en janvier et février de l'année en cours, par rapport à la même période en 1963. On estime que, pendant ces deux mois cruciaux où le chômage saisonnier atteint son sommet, le taux d'augmentation des mises en chantier attribuable à ce programme a été bien supérieur à 70 p. 100.

Puis-je signaler, en ce qui a trait à l'administration du programme de travaux de construction de maisons en hiver, que toutes les conditions du programme seront les mêmes cet hiver. Évidemment, nous avons examiné les propositions formulées par les constructeurs de maisons de Regina, et qui ont plus tard été complétées par celle de l'Association nationale des constructeurs de maisons. Après avoir étudié les projets des entrepreneurs, les instances reçues de régions où le climat est rigoureux, nous avons décidé que le programme, cet hiver, entrerait en vigueur le 15 novembre plutôt que le 1er décembre. Autrement dit, le programme sera en vigueur du 15 novembre 1964 au 31 mars 1965.

Plusieurs députés ont parlé du programme d'encouragement aux travaux municipaux d'hiver. Je dirai simplement que les conditions de ce programme seront les mêmes que l'année dernière, sauf que nous avons l'intention de prendre des dispositions pour aider certaines municipalités où le chômage est élevé en hiver et certaines municipalités situées dans des régions désignées. Nous prendrons des dispositions pour que certains travaux se poursuivent pendant le mois de mai pour compenser certaines périodes de l'hiver où il est nettement établi que les travaux ne pourraient se poursuivre à cause du climat rigoureux. Les travaux, dans ces régions, se poursuivront pourvu qu'ils aient commencé en novembre et que ce soit des travaux d'une durée d'au moins cinq mois.

Le député de Port-Arthur a fait, parmi bien d'autres, une proposition qui a particulièrement retenu mon attention. Il serait souhaitable, a-t-il dit, de raffermir les méthodes d'appel dans les causes où les droits personnels des membres de syndicats sont en jeu. Il a proposé que des pourparlers soient entrepris avec les ministères du Travail des provinces, et peut-être avec le Congrès du travail du Canada, pour trouver les moyens d'y parvenir. Je m'engage certainement à inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine conférence des ministres du Travail qui groupera tous les ministres provinciaux et le ministre fédéral. On a posé maintes questions au sujet du coût du programme des travailleurs âgés. Au 31 juillet, les paiements d'encouragement à l'égard des travailleurs âgés, en vertu de ce programme, avaient atteint $413,000. Ces versements visaient 941 travailleurs âgés et s'établissent en moyenne à $440 per personne. On ne saurait considérer que c'est excessif quand on songe qu'une partie de ce montant acquitte des frais de rééducation et peut représenter des économies pour la Caisse d'assurance-chômage.

Le député d'Ontario m'a interrogé sur l'état de la Caisse d'assurance-chômage. La Caisse renfermait $559,000 au 31 juillet. Durant la période comprise entre le 1er avril et le 29 mai 1964, elle a emprunté 26.5 millions de dollars. Ce montant a été remboursé, ainsi que 21 millions investis dans des valeurs non négociables et rachetables au pair à vue, ou peu s'en faut.

Le député des Territoires du Nord-Ouest a soulevé un certain nombre de questions au sujet de l'administration des relations ouvrières dans les Territoires du Nord-Ouest et des opérations de la *Federal Electric Company*. Il est au courant, j'en suis sûr, qu'une commission d'arbitrage est actuellement saisie d'un litige entre la direction et les ouvriers de cette entreprise. Je n'ai pas encore reçu le rapport de la commission d'arbitrage, mais il se peut qu'il apporte la solution à un certain nombre de problèmes que mon honorable ami a soulevés. Qu'il soit assuré que le point dont il a

parlé sera examiné à fond et que le ministère, si possible, donnera suite à ses propositions.

Si les honorables députés ont d'autres questions à me poser, j'essaierai volontiers d'y répondre.

**M. More:** Monsieur le président, je veux seulement interroger le ministre à propos de ses observations sur la comparution des membres du conseil de tutelle devant un comité de la Chambre. Ses propos étaient d'ordre général. Je devine un peu pourquoi il a accepté que la réunion de ce comité ait lieu plus tard, mais à quel moment songe-t-il? Septembre, octobre? Pourrait-il fixer un délai précis, mettons un mois?

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne veux pas fixer de date déterminée, parce que l'affaire met en cause le leader de la Chambre; mais j'ai bien l'intention de préconiser la constitution de ce comité à l'automne. Cela devrait satisfaire mon honorable ami, car l'automne n'est pas très loin.

(Le crédit est adopté.)

Loi relative aux rentes sur l'État—

*20.* Administration et contribution de l'État au compte de pension des agents de rentes sur l'État, conformément aux règlements et en vertu du crédit 181 de la loi des subsides nº 5, 1961, $1,229,500.

**M. Knowles:** Monsieur le président, je me demande si le ministre voudrait faire une déclaration au sujet de la loi relative aux rentes sur l'État. En particulier, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a des projets en vue d'étendre les dispositions de la loi relative aux rentes sur l'État ou pour favoriser le fonctionnement de celle-ci? Comme le ministre le sait sans doute s'il a lu le compte rendu—car, semble-t-il, je parle d'une question qui a surgi avant son arrivée à la Chambre—il y a 14 ans, ou environ, le gouvernement libéral d'alors a présenté une mesure destinée à hausser le plafond des rentes sur l'État et a effectué certains autres changements. On sait également que la mesure législative a subi la deuxième lecture à la Chambre et a été approuvée par le comité des relations industrielles d'alors, mais que le gouvernement l'a laissé en plan au *Feuilleton*. J'aimerais savoir si le ministre actuel ou son ministère a songé, depuis l'entrée en fonction du ministre, à apporter des améliorations du même genre à la loi relative aux rentes sur l'État.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, j'ai deux choses à dire, si on me le permet, en réponse aux paroles de mon honorable ami. L'honorable député se rappellera peut-être que nous avons, au printemps, haussé les taux d'intérêt sur les rentes de l'État. Les taux d'intérêt employés pour calculer les primes sur les rentes immédiatement payables aux personnes âgées de 55 ans et plus, et sur les rentes collectives ont été haussés de 4 p. 100 à 5¼ et à 5 p. 100, dans chaque cas, respectivement. Ces changements dans les taux d'intérêt des rentes sur l'État s'imposaient pour que les taux fussent plus conformes au rendement d'autres bons placements. Il était manifeste que le rendement inférieur des rentes sur l'État plaçait la loi dans une position défavorable sur le marché; nous avons donc pris cette mesure pour combler cette lacune.

En deuxième lieu, j'aimerais dire que nous discutons et étudions activement, au sein du ministère du Travail, les rapports entre le programme des rentes sur l'État et le régime de pension du Canada.

**M. Knowles:** Premièrement, qu'on me permette d'accueillir chaleureusement la première des deux déclarations que vient de prononcer le ministre. Bien entendu, c'est une chose que le gouvernement peut accomplir par décret du conseil, aux termes de la loi relative aux rentes sur l'État, à savoir, modifier de temps à autre le taux d'intérêt s'y appliquant. Le ministre se rappellera que j'ai mentionné la proposition que le gouvernement a faite il y a quelques années pour majorer le montant maximum des rentes qu'on peut obtenir aux termes de la loi, de $100 à $200 par mois. Le gouvernement songe-t-il maintenant à reconsidérer cette proposition dont, je le répète, il a pris l'initiative et qu'il a abandonnée vers 1950 ou 1951?

Pendant que j'y suis, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait être un peu plus explicite au sujet de ce que sont, d'après lui, les rapports entre la loi relative aux rentes sur l'État et le régime de pension du Canada.

**L'hon. M. MacEachen:** La réponse à la première question est non. La proposition examinée il y a quelques années n'a pas été remise à l'étude. En ce qui concerne la deuxième question, je dirai que le programme de rentes est examiné par rapport aux pensions industrielles. Toutefois, nous n'avons pas pris de décision; la question en est encore à l'étape d'étude.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je ne voudrais rien faire pour retarder l'adoption de ces crédits; toutefois j'estime que l'examen s'est fait assez rapidement, sans doute parce que je ne suis pas intervenu assez souvent. Nous avons adopté le poste 15, celui qui vient juste avant celui-ci; un certain nombre de questions ont été posées à ce sujet. Au dire

des journaux, un grand nombre de personnes abandonnent les cours de formation parce que les allocations ne sont pas suffisantes pour leur permettre de vivre pendant les cours. L'honorable député de Port-Arthur a alors demandé si l'on avait fait, si l'on faisait ou si l'on ferait une évaluation minutieuse du nombre d'écoles techniques en voie de construction ou qui seront construites; il a également demandé si les cours offerts visaient à répondre aux besoins de 1964, etc. Je me demande si le ministre pourrait traiter de ces questions.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, en ce qui concerne les allocations de formation accordées aux chômeurs, nous versons présentement 90 p. 100 de ces allocations à ceux qui relèvent du programme n° 5. Le ministère du Travail a consenti à verser 90 p. 100 d'une allocation de $55 par semaine pour une personne mariée. C'est là l'allocation maximum que nous avons autorisée. Nous nous préoccupons également beaucoup de l'utilité de nos installations de formation et de l'élargissement des aménagements durables.

Ces crédits comportent une disposition autorisant le ministère du Travail à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux afin d'entreprendre des recherches qui nous permettront d'évaluer l'utilité des programmes de formation professionnelle et d'établir le rapport entre les cours offerts et les besoins de l'industrie. Chacun d'entre nous devrait sans doute s'inquiéter de ce que les cours offerts soient ceux qui répondent à la demande de l'industrie. Nous songeons à tenir des réunions avec les fonctionnaires des ministères provinciaux du Travail et de l'Éducation afin de trouver comment ces cours pourraient se rattacher aux exigences de l'industrie.

**M. More:** Monsieur le président, nous avons dépassé l'heure, en ce moment, et je me permettrais de dire qu'à mon avis, il convient de la dépasser. Je dirai que nous sommes tout à fait disposés à demander le consentement unanime. Le député de Winnipeg-Nord a posé une question et a reçu une réponse, sans que nous soulevions aucune objection quand le délai prévu a été dépassé. Comme l'examen du bill doit avoir lieu dans la période réservée aux initiatives parlementaires, il pourrait peut-être demander au comité qu'il lui accorde à présent 20 minutes de plus, pour compléter l'étude de ces crédits.

**Des voix:** Entendu!

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je n'y vois, pour ma part, aucune objection. Néanmoins, je ne crois pas pouvoir accepter. En effet, un certain nombre de députés qui s'intéressent aux questions relevant du ministère du Travail, et qui voudraient, je crois, prendre la parole à ce sujet, sont en ce moment absents. Certains d'entre eux ont déjà quitté Ottawa, parce que nous sommes un vendredi après-midi et qu'il s'agit d'une longue fin de semaine. J'estime qu'il ne serait pas juste envers ces députés absents d'adopter dès maintenant tous ces crédits. Nous avons eu un excellent débat, et aucun député, ni aucun parti, n'a essayé de faire traîner inutilement en longueur l'étude de ces crédits. Je suis donc convaincu que lorsque nous y reviendrons, ils seront adoptés rapidement. Mais je ne vois aucune utilité à les adopter tous dès maintenant.

**M. le président:** Pourrais-je signaler aux honorables députés que la dernière question posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord se rapportait au crédit précédent et comme ce crédit est déjà adopté, je me demande si le comité a l'intention d'adopter le crédit dont nous sommes saisis avant d'en faire rapport?

(Le crédit est adopté.)

*26a.* Autoriser le paiement, durant la présente année financière et les années financières subséquentes, d'une indemnité, en vertu de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, à Edgar Simms pour une blessure reçue par lui lorsqu'il était marin à bord du bateau des douanes *M. V. Shulamite* en juin 1936, comme s'il avait reçu cette blessure par suite ou dans le cours de ses fonctions comme employé au sens de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, $1.

**M. Knowles:** Monsieur le président, je pense qu'on a laissé entendre que nous avions suffisamment étudié de crédits, bien que, pour ma part, nous pourrions adopter les crédits 26a et 27a. Nous aurions ainsi adopté, pour ainsi dire, une certaine tranche des crédits, quitte à examiner le crédit relatif à l'assurance-chômage à un autre moment.

(Le crédit est adopté.)

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics et les bills privés.

## LE CODE CRIMINEL

### MODIFICATION TOUCHANT LES POUVOIRS ABUSIFS DE COMPAGNIES EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord)** propose la deuxième lecture du bill C-50, visant à modifier le Code criminel (logement fourni par la compagnie).

—Monsieur l'Orateur, l'objet du bill est des plus simples. La plupart des Canadiens, surtout ceux qui s'intéressent aux relations entre patrons et ouvriers, croient depuis longtemps que la loi permet aux ouvriers qui désirent adhérer aux syndicats de leur choix de le faire sans qu'ils aient à en souffrir ou qu'on leur mette un bâton dans les roues. La loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail est formelle à ce sujet. Voici ce que dit le paragraphe 1 de l'article 3:

Tout employé a le droit d'être membre d'un syndicat ouvrier et de participer à son activité.

Ce droit n'a pas été contesté très souvent au Canada. Il ne l'a sûrement pas été dans la plupart de nos villes. Les organisateurs syndicaux et les simples syndiqués désireux d'accroître les rangs de leurs syndicats n'ont guère eu de difficulté à visiter les travailleurs à domicile ou à les rencontrer dans des endroits publics pour leur expliquer les raisons pour lesquelles ils devraient faire partie du syndicat et pour leur faire comprendre que c'était là leur droit.

Des ennuis sont survenus, ces dernières années, à mesure que furent mises en valeur des ressources situées dans des parties du Canada autrefois inaccessibles. Des problèmes ont surgi dans l'industrie minière, dans l'industrie sylvicole et dans les chantiers d'entreprises hydro-électriques, pour mentionner quelques secteurs seulement. Pour circonvenir la disposition de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail que je viens de citer, certains employeurs ont invoqué un article du Code criminel qui, lorsqu'il a été rédigé, n'avait pas, à mon sens, pour but d'empêcher les organisateurs syndicaux de s'aboucher avec les ouvriers au travail. Portant sur la défense de la maison ou du bien-fonds, le paragraphe (1) de l'article 41 du Code criminel se lit ainsi:

Quiconque est en possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble ou réel, comme celui qui lui prête légalement main-forte ou agit sous son autorité, est fondé à employer la force pour en empêcher l'intrusion par qui que ce soit, ou pour en éloigner un intrus, s'il ne fait usage que de la force nécessaire.

Monsieur l'Orateur, dans les régions reculées du Canada où l'on se livre à l'exploitation minière ou forestière, les compagnies doivent construire des maisons pour les mineurs ou les bûcherons puisqu'il n'y a là aucun logement disponible. A mon avis, ces travailleurs ont le droit de recevoir des visiteurs comme toute autre personne qui demeure dans une grande ou petite ville ou dans une maison de rapport. Pour eux, c'est leur foyer. Selon moi, ils ont le droit incontesté de recevoir le même genre de visiteurs aussi librement et aussi facilement que les gens qui demeurent dans les grandes ou petites villes du Canada. Mais ce n'est pas le cas. Et c'est pourquoi j'ai proposé qu'on ajoute aux dispositions du bill à l'étude le paragraphe (3) de l'article 41 du Code criminel qui est ainsi conçu:

Sauf si un propriétaire est justifié d'agir ainsi en invoquant les clauses d'un bail qui garantit au locataire jouissance paisible des lieux, rien au présent article n'est censé justifier un employeur de recourir à la force pour empêcher une personne d'entrer ou de rentrer dans une maison d'habitation ou immeuble dans lequel l'employeur y loge un employé, ou d'en sortir, ou d'en faire sortir une personne.

J'ai pris la peine d'écrire à certains syndicats qui ont éprouvé des difficultés à ce propos et j'ai obtenu des précisions au sujet de quelques problèmes avec lesquels ils sont aux prises. J'ai écrit au président de la Confédération nationale des syndicats nationaux et j'ai reçu une réponse de son président M. Jean Marchand qui, comme certains députés le savent, fait maintenant partie de la Commission sur le biculturalisme. Je voudrais vous lire un extrait de la lettre qu'il m'a écrite le 23 mars 1964:

Nous souscrivons entièrement au bill qui vise à amender le Code criminel, afin que les compagnies ne puissent empêcher arbitrairement leurs employés de faire partie d'un syndicat. Déjà, il était d'usage que les compagnies interdisent aux organisateurs syndicaux de visiter les travailleurs. L'an dernier, nous sommes parvenus à une entente avec le ministère des Forêts du Québec, afin que des laissez-passer soient délivrés à nos organisateurs pour leur permettre de se déplacer librement sur les terrains des compagnies. Mais le régime adopté est fondé sur des privilèges. Nous préférerions que le Code criminel soit amendé ainsi qu'en fin de compte les lois provinciales.

Nous sommes en faveur de votre bill et nous espérons qu'il sera adopté.

J'ai écrit à l'Union internationale des bûcherons d'Amérique et j'ai reçu une lettre du vice-président, qui m'écrivait au nom du président, le 17 mars 1964. Il donnait quelques exemples des difficultés qu'ils ont eues et j'aimerais les lire pour les faire inscrire au compte rendu, afin que les députés se rendent compte du genre de problème auquel le Syndicat a eu à faire face. Je cite:

Chez *Hystad Bros.*, Valemount (C.-B.), camp sur une rivière pour canotiers, en mars 1962, les organisateurs Mike Sekora, R. E. Larson et Ed Timmath ont été menacés de poursuites de la G.R.C. par le surintendant Jack Woods pour avoir empiété sur la propriété d'autrui. Le surintendant a dit aux employés au dortoir qu'ils n'avaient pas le droit d'inviter quelqu'un du syndicat à venir les voir.

Chez *Industrial Lumber Ltd.*, Celeste (C.-B.), propriété de *Federated Co-Operatives*, les organisateurs R. E. Larson et Clifford Michael se sont fait expulser du dortoir par M. Art Lloyd, directeur de *Federated Co-Operatives*, pour avoir empiété sur la propriété d'autrui.

A la *All Fir Lumber Co. Ltd.*, McLeese Lake (C.-B.), l'organisateur Ron Tweedie s'est vu escorter jusqu'à la sortie du dortoir par la G.R.C. pour avoir empiété sur la propriété d'autrui.

*North Western Pulp & Power Ltd.*, camp nº 2, Hinton (Alberta). En 1956, Frank Howard, député, et Michael Sekora, organisateurs de l'Union internationale des bûcherons d'Amérique, se sont fait expulser du dortoir des bûcherons alors qu'ils faisaient du recrutement. Le surintendant, Stuart Allen, a appelé la police locale pour les escorter hors de la propriété—la police n'a pas répondu à l'appel parce que le policier de l'endroit était un ancien membre de l'Union internationale des bûcherons d'Amérique et un ami de Sekora.

J'aimerais mentionner quelques-uns des problèmes des Métallurgistes unis d'Amérique qui figurent dans le numéro de mars 1964 de «Miners' Voice». Je cite:

Esterhazy (Sask.)—Les employés de l'*International Minerals and Chemical Corporation (Canada) Limited* qui vivent dans des remorques ici sont confinés derrière des barbelés et la compagnie interdit aux visiteurs d'entrer dans le camp.

Ce dernier geste s'ajoute aux autres mesures anti-syndicales prises par l'IMC pour empêcher ses employés de devenir membres d'un syndicat, prétendent les représentants des Métallurgistes Unis d'Amérique. Ce Syndicat mène actuellement une campagne de recrutement au sein de l'IMC à Yarbo pas loin d'ici.

Monsieur l'Orateur, je ne prétends certes pas qu'on devrait faire quelque chose pour forcer les ouvriers à se syndiquer. Je crois que les ouvriers ont le droit, en vertu de nos lois, d'accepter ou de refuser de faire partie d'un syndicat. Je tiens à signaler que cette disposition du Code criminel au sujet d'un empiètement sur la propriété d'autrui n'a jamais eu pour objet de contrevenir aux droits qu'ont les ouvriers de faire partie d'un syndicat; cependant, on s'en sert maintenant à cette fin. Cet article du Code criminel devrait par conséquent être modifié comme je l'ai proposé. Je voudrais vous citer certains autres cas, dans la province d'Ontario. Je vais vous citer un passage d'une lettre que j'ai reçue du *Council of lumber and sawmills workers unions* du district nord de l'Ontario. Voici quelques-uns de ces cas:

*Henry Selin Forest Products*—Hearst (Ont.).

De nombreuses tentatives ont été faites entre 1946 et 1961, pour pénétrer dans le camp situé à sept milles de la route nº 11, à 35 milles à l'ouest de Hearst. Toutes ont échoué. Au début de l'année 1961, des membres du syndicat ont réparé l'ancien chemin de hâlage d'hiver sur une distance de 14 milles, puis ils ont contourné la clôture et pénétré dans le camp en même temps que 35 organisateurs. A trois heures du matin, un organisateur du syndicat dut sortir pour faire appel à la police provinciale de l'Ontario, car la compagnie Selin avait bloqué le chemin en plusieurs endroits au moyen de chasse-terre mécaniques, de niveleuses, de camions et d'arbres. Quatre-vingt-dix pour cent des employés faisaient partie du syndicat au moment de leur sortie. Cela prouve que les hommes étaient en faveur du syndicat et le syndicat fut subséquemment certifié par le Conseil des relations ouvrières et il dut déclencher une grève pour en venir à une première entente en octobre 1961. La compagnie Selin a immédiatement bloqué la route, laissant 42 familles dans l'isolement, privées de nourriture, de soins médicaux et ainsi de suite. Elle a empêché ces gens de faire usage de la route.

Le syndicat transportait par avion, à prix d'or, tout ce dont ces gens avaient besoin et, finalement, a obtenu une mise en demeure d'ouvrir la route.

De nombreux petits exploitants travaillent dans la région de Chapleau (Ontario). Ils exploitent leur entreprise sur les terres de la Couronne et ils prétendent avoir des routes privées. Certaines ont des barrières, d'autres, non.

En 1963, le syndicat a reçu une invitation des employés de *Chapleau Lumber* visant à organiser un syndicat parmi eux. Il s'agit ici d'une espèce de grand camp de famille, pourvu de barraques-dortoirs pour bûcherons. La route n'est pas fermée par une barrière. La direction avait permis au syndicat de visiter le camp, (permission qui fut, plus tard, retirée); quand les organisateurs (au nombre de cinq) y pénétrèrent, l'exploitant appela la police provinciale d'Ontario et tenta de les faire arrêter pour intrusion illicite. Des accusations furent portées pour intrusion contre les cinq organisateurs et, lors d'une autre visite, trois autres furent accusés du même délit.

Dans ma propre province, monsieur l'Orateur, nous avons connu l'expansion de l'un des plus grands complexes industriels, à Thompson (Manitoba). Préablement à la construction de cette usine, il a fallu édifier une usine d'électricité à Kelsey, à quelques milles de Thompson bien qu'il ait fallu deux ans pour terminer l'immeuble, les syndicats n'ont jamais pu pénétrer dans cette usine d'énergie, en construction pour discuter avec les travailleurs l'intérêt qu'auraient ces derniers à devenir syndiqués.

La seule façon de pénétrer dans la région était un embranchement ferroviaire que dominait l'*International Nickel;* elle avait donné aux chemins de fer Nationaux ordre de ne pas vendre de billets et de ne permettre à personne de monter à bord du train, sauf les personnes munies de laissez-passer de la société. J'ai dans mon dossier des déclarations assermentées prouvant que les ouvriers ont travaillé à cette entreprise jusqu'à six mois à la fois, sept jours par semaine, et jusqu'à 100 heures par semaine, non parce qu'ils le voulaient, mais parce qu'on leur disait qu'à moins de s'y plier, ils seraient immédiatement congédiés.

Ces travailleurs voulaient s'associer à des syndicats, mais durant toute la période des travaux de construction, ils n'ont jamais pu entrer en rapport avec des syndiqués, parce que la compagnie utilisait les dispositions du Code criminel, qui n'ont jamais été destinées à servir de cette façon pour contourner les objectifs qu'avait le Parlement du Canada en adoptant la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, et les gouvernements provinciaux qui ont adopté des lois sur les relations ouvrières.

De même, lorsque l'entreprise a été mise en marche à Thompson, pendant au moins deux ans, il était impossible pour tout organisateur syndical de s'y rendre. Je le sais, parce que, à titre de membre de l'Assemblée législative, j'ai finalement réussi à les y faire pénétrer, mais je dois dire qu'il m'a fallu de trois à quatre mois pour passer à travers toutes les

formalités et pour aller de ministre en ministre, et sous-ministre en sous-ministre, pour obtenir la permission et pour me conformer à tous les règlements.

Après avoir accompli tout cela et avoir essuyé des refus, j'ai persisté. J'ai dit à la société que j'y pénétrerais, que la loi le permette ou non. J'ai informé la société que j'irais, et je lui ai proposé qu'elle prenne, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada, des dispositions pour m'arrêter. Je lui ai dit que j'étais disposé à comparaître devant un tribunal, que je refuserais de payer l'amende, la seule peine qui pouvait être imposée, qu'on me condamnerait peut-être pour offense au tribunal, et que si la société était disposée à subir la publicité qui entourerait l'envoi en prison d'un membre de l'assemblée législative, j'étais prêt à aller en prison pour toute période que le juge fixerait.

Mais ce n'est pas la bonne façon d'établir des relations industrielles satisfaisantes. Nous devrions modifier l'article du code dont se sont toujours servi, et se serviront encore, certains employeurs peu scrupuleux pour contourner l'intention, cependant bien précise, de la loi sur les relations industrielles.

J'espère que les députés n'étoufferont pas le bill sous les louanges, c'est-à-dire qu'ils ne l'étoufferont pas, tout court. Peut-être le gouvernement n'a-t-il pas eu assez de temps pour examiner toutes ses conséquences, et je sais qu'il n'arrive pas souvent que la Chambre adopte un bill d'initiative parlementaire. Mais, si le gouvernement n'est pas prêt à laisser adopter le bill aujourd'hui, je l'inviterai instamment à accepter son renvoi au comité des relations industrielles, où les intéressés, les syndicats qui ont éprouvé les difficultés que j'ai mentionnées, pourraient faire des recommandations—il y a d'ailleurs d'autres syndicats dont je n'ai pas parlé, qui en ont également rencontrées. Les employeurs, s'ils ont vraiment de bonnes raisons—même si je ne les ai pas encore mentionnées—se livrer à l'activité dont il s'agit, pourraient également comparaître en vue de les expliquer. Le comité pourrait ainsi bien étudier la question sous tous ses aspects, et faire des recommandations à la Chambre.

**M. Macdonald:** Avant de terminer ses observations, le député me permettrait-il de poser une question? Voudrait-il interpréter à la Chambre la signification et les conséquences du premier article de son amendement, c'est-à-dire des premiers 22 mots précédant la virgule?

**M. Orlikow:** Le député pourrait-il préciser ce qu'il voudrait que j'explique?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je dois interrompre cet échange de vues parce que le temps de parole du député est expiré, à moins que la Chambre lui donne son consentement unanime de poursuivre ses observations pour lui permettre de répondre à la question. Les députés sont-ils d'accord?

**Des voix:** D'accord!

**M. Orlikow:** Après en avoir à nouveau pris connaissance, ce n'est pas très difficile à expliquer. Le projet de loi tend à autoriser une action légitime. Les premiers 22 mots permettent à un propriétaire d'évincer de ses locaux quiconque donne, par exemple, une réception tapageuse, crée du désordre qui dérange les autres locataires, et ainsi de suite. Il me semble que c'est fort simple.

*(Texte)*

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les paroles prononcées par mon prédécesseur, et malgré l'exposé laborieux qu'il a fourni, j'ai beaucoup de difficultés à croire que l'amendement qu'il soumet à la Chambre s'intègre dans l'économie du Code criminel.

Il est clair et manifeste, monsieur le président, que la disposition qu'il voudrait voir ajouter à l'article 41 du Code criminel constitue une disposition essentiellement liée au droit ouvrier.

Le Code criminel, aux articles 40, 41 et 42, traite de la protection des biens mobiliers. Il y a d'abord une disposition qui pourvoit à la défense d'une maison d'habitation contre une intrusion ou une introduction de force.

Il y a aussi une disposition qui pourvoit à la défense, non seulement d'une maison d'habitation, mais d'un immeuble contre un intrus.

Il y a aussi une disposition qui pourvoit à la revendication d'un immeuble par celui qui y a légalement droit, alors que le possesseur se réclame, oui ou non, d'un droit.

Monsieur le président, il s'agit d'établir quel est le droit de l'occupant. Est-il un occupant par tolérance? Est-il un locataire? Est-il un propriétaire? Il y a lieu d'établir des démarcations pour savoir jusqu'à quel point quelqu'un peut repousser l'intrusion d'une autre personne.

L'amendement, tel qu'il est présenté, est assez difficile à ajouter d'une façon claire, parce qu'il semble présenter beaucoup d'ambiguïté.

Voici comment il se lit:

(3) Sauf si un propriétaire est justifié d'agir ainsi en invoquant les clauses d'un bail qui garantit au locataire jouissance paisible des lieux...

Comme le signalait tout à l'heure le député de Rosedale (M. Macdonald), c'est-à-dire lorsqu'il posait la question en vue d'obtenir des éclaircissements, on constate que le début de cet amendement nous laisse perplexe et fait en sorte qu'il soit assez difficile de pénétrer sa teneur.

Il s'agit de savoir si un locateur est disposé à exiger de la part de son locataire, l'occu-

pation des lieux louées en conformité des conditions prescrites dans un bail. Si telle ou telle condition est prescrite dans un bail, le locataire est tenu de s'y conformer sans rien de plus. Il n'a pas lieu de recourir à des amendements du Code criminel pour savoir de quelle façon l'occupant des lieux—que le locateur soit un employeur ou un employé, peu importe le métier ou la profession qu'il exerce—doit se comporter; le locataire doit se conformer aux conditions stipulées dans le bail.

S'il n'y a pas de bail, on se référera au Code civil de la province où le bail est accordé, pour savoir de quelle manière, lorsqu'il s'agit d'un bail tacite, de quelle manière ce bail-là doit être exécuté, suivant quelles conditions le locataire doit occuper les lieux loués.

Là où le Code criminel est concerné, c'est quand il s'agit de déterminer de quelle façon quelqu'un doit repousser une agression, une attaque, ou une intrusion. Si quelqu'un est attaqué, il a droit, en vertu des dispositions du Code criminel, d'offrir une légitime défense. Les conditions pour que la légitime défense soit admise sont énoncées aux articles 34 à 37 inclusivement du Code criminel.

Les conditions requises pour qu'il y ait légitime défense sont les suivantes:

Il faut que la personne soit illégalement attaquée; qu'elle n'ait pas provoqué son adversaire; qu'elle n'ait pas eu l'intention de le tuer ou de le blesser grièvement; qu'elle ne se soit pas servie d'autre chose que la force nécessaire.

Lorsqu'il y a eu blessure grave infligée ou que la mort est survenue par suite de l'échauffourée qu'a occasionné, si vous voulez, la répulsion de l'agression, à ce moment-là, il faut que celui qui présente la légitime défense ait eu des motifs d'appréhender, soit la mort ou des blessures graves, ou encore qu'il ait cru, suivant des motifs raisonnables, de ne pas pouvoir se soustraire lui-même à la mort ou à des blessures graves.

C'est la théorie de la légitime défense.

Le cas soumis par l'honorable député peut se présenter, si un employeur permet à son employé d'occuper des lieux qui sont la propriété de l'employeur, et qu'une tierce personne décide de venir visiter l'employé en question, si l'employeur veut empêcher cette tierce personne de pénétrer dans les lieux occupés.

Maintenant, monsieur le président, j'en arrive au point qui intéresse l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), parce qu'il fallait donner toutes ces explications à mon honorable ami, qui ne connaît rien du Code criminel. Il peut être versé dans les questions ouvrières, mais le Code criminel présente un esprit particulier et offre des dispositions qui consistent à faire respecter l'ordre public et, dans le cas qui nous occupe, à protéger d'abord la personne et ensuite les biens, soit mobiliers, soit immobiliers des individus.

Comme je le disais tout à l'heure, l'amendement présentement à l'étude ne peut être inséré d'aucune façon dans le Code criminel, car il ne se rattache en rien à l'esprit qui caractérise le Code criminel.

Comme je le signalais tantôt, si une tierce personne vient rencontrer ou rendre visite à quelqu'un qui occupe les lieux de son employeur, il s'agira alors, et ce seulement à la lumière du droit civil, d'établir le droit de l'occupant. A ce moment-là, il n'est nullement question d'appliquer le Code criminel. Il s'agit de savoir quel droit possède l'occupant de ces lieux, de quelle manière il peut occuper ces lieux en vertu d'un bail écrit ou tacite.

Si l'employeur veut empêcher le visiteur ou la tierce personne qui se rend chez l'employé, tout dépend de la façon dont il empêchera cette personne-là de rendre visite à l'employé. Si l'employeur exerce des voies de fait envers le visiteur ou la tierce personne, à ce moment-là, le Code criminel pourra accorder sa protection à l'employé ou au visiteur, selon que l'employeur exercera illégalement des voies de fait.

Ainsi, il n'y a aucune raison d'amender le Code criminel. Il s'agit tout simplement de déterminer les droits d'un occupant. Il s'agit également de voir dans quelle mesure, en vertu du droit ouvrier, les organisations syndicales peuvent autoriser ces rapports avec les chefs d'union et les employés des compagnies.

Monsieur le président, lorsque l'honorable député propose au Code criminel un amendement visant à déterminer la nature des relations entre employeurs et employés, à ce moment-là, je dis qu'il est tout à fait en dehors de la question et qu'il doit tout simplement faire en sorte que le droit ouvrier soit modifié en conséquence.

*(Traduction)*

**M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra):** Je suis sympathique aux objectifs de l'honorable député qui a présenté ce bill à la Chambre. Nous avons beaucoup fait dans notre société démocratique pour assurer l'accès du citoyen moyen, du travailleur, aux organismes visant à le protéger contre la puissance excessive de son employeur dans le cadre des syndicats ouvriers. Tous les députés comprennent la nécessité de mesures législatives visant à protéger les droits des travailleurs canadiens.

Toutefois, en examinant ce bill, on se demande si l'honorable député envisage la question comme il le devrait. L'envisage-t-il comme une chose relevant essentiellement du domaine des lois sur la propriété? Aurait-il dû présenter cette disposition par voie d'une modification aux lois du travail ou par voie

d'une résolution? J'aimerais vous signaler un ou deux points qui me sont venus à l'esprit —et ce n'est pas un esprit juridique—en lisant ce bill et en écoutant l'honorable député en parler à la Chambre aujourd'hui. Je me demande comment cette mesure pourrait viser la propriété militaire ou l'armée, alors que l'armée est l'employeur et l'employé est le soldat habitant le dortoir ou le soldat marié habitant avec sa famille les logements des hommes mariés, dans un établissement de la défense nationale. Cette loi qu'il propose maintenant comme visant essentiellement une question syndicale ne s'appliquerait-elle pas à un secteur qu'il n'a pas prévu?

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Deachman:** Je serais très heureux de répondre à une question.

**M. Orlikow:** Je suis très en faveur des associations ouvrières, mais je me demande si, d'après l'honorable député, il faudrait étendre les droits des personnes à appartenir à un syndicat assez pour que le simple soldat, dans l'armée, puisse appartenir à un syndicat qui négocierait avec ses officiers. Est-ce là ce que l'honorable député veut dire?

**M. Deachman:** J'ai bien peur que non, pas du tout. Je disais que le député a présenté à la Chambre un projet de loi qui a trait aux rapports entre propriétaires et locataires et aux droits du propriétaire à l'égard de cette propriété. Si la Chambre adoptait ce projet de loi, ses dispositions s'appliqueraient également aux propriétés de la Défense nationale et les rapports entre propriétaires et locataires qui, comme il nous l'a expliqué, peuvent exister dans les villes fermées pour lesquelles il voudrait faire adopter le bill, s'appliqueraient aussi aux membres des forces armées.

Je pense qu'il y a une grande différence dans les rapports entre propriétaires et employés quand il s'agit de dortoirs. La question a été soulevée dans des lettres que le député nous a citées. Je crois que dans un camp de bûcherons, dans une conserverie de poissons, ou quoi que ce soit, où l'on érige des locaux provisoires, il faut une certaine discipline et, en fait, il n'y a aucun locataire ni aucun bail à l'égard de ces dortoirs de bûcherons dans le cas particulier auquel songe l'honorable député.

Je dirai donc, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas sous cet angle qu'il faut aborder le problème, mais que des moyens normaux de l'aborder s'offrent à l'honorable député et qu'il rendrait service à la cause ouvrière s'il cherchait ces moyens et soumettait sa proposition à la Chambre en rapport avec les lois ouvrières ou au moyen d'une résolution à faire débattre par la Chambre.

J'ai un autre petit point à soulever par suite des propos de mon honorable ami. La mesure qu'il propose donne à un étranger plus de droits que n'en a le locataire lui-même dans la propriété qu'il habite. Je dis cela parce que le locataire est lié par les modalités de son bail, de l'accord avec son propriétaire et en vertu duquel il occupe les lieux; mais aux termes de la proposition de loi de mon honorable ami, l'étranger qui pénètre sur la propriété ne pourrait pas être éconduit et jouirait effectivement d'une plus grande liberté sur cette propriété que le locataire lui-même. Je ne crois pas que mon honorable ami ait voulu établir une telle relation en présentant son bill.

Tout au début de la discussion, à la suite d'une question à laquelle l'honorable député a répondu, je me demandais si le texte de la proposition de loi empêcherait que des dommages soient commis sur la propriété. Je me demande si le propriétaire pourrait, en vertu du libellé que l'honorable député a fourni, chasser par exemple un joueur de cornemuse qui tiendrait absolument à faire de la musique avec son instrument en plein milieu de la nuit.

**M. Regan:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Deachman:** J'y répondrai volontiers.

**M. Regan:** L'honorable député nous dirait-il ce qu'il a contre la cornemuse, qui produit peut-être l'une des plus belles musiques qu'on puisse entendre?

**M. More:** Est-ce de l'obstruction?

**M. Deachman:** Je n'ai rien contre les cornemuses, les orgues, ni n'importe quelle sorte d'instrument de musique, pourvu qu'on n'en joue pas trop fort ni à des heures incongrues. Mais j'estime que dans des collectivités où les gens vivent très proche les uns des autres, il y a des limites à cet égard et le propriétaire doit parfois prendre des mesures pour calmer l'exubérance même d'un joueur de cornemuse.

**M. Walker:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Deachman:** Je suis honoré, monsieur l'Orateur; on ne m'a jamais posé tant de questions. Je dois faire très bien les choses aujourd'hui.

**M. Walker:** L'honorable député ne convient-il pas que la définition de la cornemuse est: un vent nuisible que personne ne peut faire souffler comme il faut?

**M. Deachman:** Non; il s'agit là de la définition d'un hautbois.

**M. Knowles:** Avez-vous dit «hobo» ou «hautbois»?

**M. Deachman:** Un hautbois.

Je crois, monsieur l'Orateur, que certains exemples que j'ai donnés suffisent à indiquer que ce bill comporte des difficultés évidentes. A mon sens, mon honorable ami s'attirerait la sympathie de tous en cette Chambre s'il voulait atteindre son objectif par voie de mesures législatives dont la Chambre peut traiter.

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire suite aux observations des députés qui m'ont précédé en signalant qu'il s'agit là d'une disposition qui conviendrait mieux à la législation sur les relations ouvrières aux termes de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail ou, dans le cas de Thompson, Manitoba, auquel l'honorable député s'est reporté, la loi sur les relations ouvrières du Manitoba. A mon sens, l'honorable député a lui-même révélé la lacune de son bill lorsqu'il a répondu à ma question au sujet de la première phrase du bill:

> Sauf si un propriétaire est justifié d'agir ainsi en invoquant les clauses d'un bail qui garantit au locataire jouissance paisible des lieux...

Dans sa réponse, l'honorable député a indiqué qu'il avait l'impression que la disposition garantissant la jouissance paisible des lieux obligeait un locataire à ne pas faire de bruit. Je tiens à préciser que les obligations que comporte une disposition garantissant la jouissance paisible des lieux sont tout à fait opposées; elles incombent au propriétaire et ne se rapportent aucunement aux objectifs qu'un profane comme mon honorable ami semble y voir. Je renverrai peut-être mon honorable ami à l'ouvrage d'un Manitobain très distingué, ancien juge en chef de la Cour du Banc de la reine, l'honorable E. K. Williams. Cet ouvrage a pour titre *La loi canadienne concernant le propriétaire et le locataire,* et je renverrai mon honorable ami à la page 339 où il signale ceci:

> L'accord prévoyant l'utilisation paisible des locaux est une assurance contre les conséquences d'un titre fautif, et de tout dérangement dans la propriété louée, ainsi que de toute intervention importante dans la jouissance des locaux à toutes fins régulières par le propriétaire ou ses ayant-droits légitimes.

Pour employer un langage peut-être moins technique, il s'agit de l'engagement prévu par la loi d'après le contrat de location, ou expressément inséré dans le contrat de location, obligeant le propriétaire à assurer à son locataire, d'abord, qu'il est, en réalité, propriétaire de la propriété qu'il entend louer et que le locataire n'y sera dérangé en rien; et deuxièmement, que le propriétaire ne troublera, par aucune action, le locataire dans la jouissance de cette propriété. Le savant auteur de cet ouvrage signale en outre, à la page 343 de la même édition:

> Afin de constituer une violation du contrat prévoyant jouissance en toute tranquilité, il suffit que la jouissance régulière et légitime par le locataire de la terre affermée soit enfreinte dans une mesure sensible par le propriétaire, ou ceux qui le représentent légalement, bien que, ni le titre de cette terre, ni la possession en soit autrement atteinte.

Je signale que cette disposition donne au locataire en question un droit civil évident, qu'il peut faire valoir devant les tribunaux civils de la province, pour se faire protéger contre le harcèlement auquel l'honorable député a fait allusion. Précisément, monsieur l'Orateur, dans différentes causes, on a maintenu que le locataire, les invités du locataire, ceux qui engageaient avec lui des relations d'affaires, ou les personnes autorisées par le locataire au moyen d'un permis—c'est-à-dire, ceux qui viennent pour des raisons non commerciales—ont droit d'avoir accès à la propriété, et que les actions intentées par un propriétaire qui empêcherait ces personnes ou le locataire de jouir normalement de la propriété, pourraient faire l'objet d'une injonction aux termes de la loi sur les propriétaires et les locataires. Il semble...

**M. Orlikow:** Pourrais-je poser une question à l'honorable député? Combien de temps s'imagine-t-il qu'un ouvrier de la forêt qui dirait à son employeur: «Je voudrais que M. Smith, l'organisateur syndical, vienne me voir», pourrait continuer ainsi avant de se faire mettre à la porte?

**M. Macdonald:** Je dis—et l'honorable député ne fait qu'illustrer ma théorie une fois de plus—que la bonne marche à suivre pour lui n'est pas de mettre au point de fausses modifications au Code criminel, mais de présenter des modifications convenables à la législation ouvrière, modifications qui, essentiellement...

**M. Orlikow:** Modifications que vous étoufferiez.

**M. Macdonald:** Que l'honorable député propose une modification à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, et nous verrons.

**M. Orlikow:** Croyez-vous que nous n'avons pas essayé?

**M. Knowles:** Nous avons vu et nous savons.

**M. Macdonald:** Aucune mesure en ce sens n'est inscrite au *Feuilleton* au nom de l'honorable député, qui procède en fait selon une incompréhension de la loi applicable en ces circonstances. Ce qu'il ne faut pas oublier, comme le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) l'a signalé avec tant de compétence, c'est que cette disposition irait beaucoup plus loin que celles qui ont trait aux différends ouvriers qui préoccupent tellement mon honorable ami, et loin de moi de mettre en doute la légitimité de son inquiétude. Cela aurait pour effet, tout d'abord, d'empêcher un propriétaire de prendre des mesures en vue d'expulser un «squatter»—ce qui n'a rien à voir avec un différend du travail—quelqu'un qui n'aurait aucunement le droit de se trouver sur la propriété en question. Or, comme l'a signalé mon honorable ami, l'amendement pourrait s'appliquer de façon à protéger la personne qui serait tout simplement un intrus sur cette propriété et qui n'y aurait absolument aucun droit. L'application pourrait aller bien au delà d'un cas concernant un syndicat ouvrier. Cet amendement pourrait s'appliquer dans le cas de la demeure de l'honorable député lui-même ou de la demeure de n'importe quel honorable député de la Chambre.

Je signale, en outre, que cette disposition aurait pour effet d'empêcher un propriétaire ou toute personne responsable d'une propriété quelconque au nom d'autres occupants, comme par exemple d'un dortoir pour bûcherons, d'une maison de pension, d'un appartement ou autre, de prendre des mesures en vue d'expulser des personnes indésirables, c'est-à-dire indésirables du point de vue des autres occupants des logements en question, comme par exemple des gueulards, des aliénés ou des gens ivres, qui pourraient se trouver dans une maison de pension et causer des ennuis aux autres. Aux termes de l'amendement proposé par l'honorable député, une telle personne ne pourrait être forcée de quitter les lieux d'aucune façon légitime.

Je signale également à l'honorable député que les personnes sont très bien protégées contre le péril qu'il a mentionné. Je le répète, bien que l'honorable député ait versé au compte rendu nombre d'exhortations, il n'a pas indiqué s'il avait obtenu les avis d'experts ou si des poursuites judiciaires appuyaient l'affirmation qu'il a faite.

A cet égard, je lui signale l'article 42 (3) du Code criminel. Pour la gouverne de la Chambre, je me permets de le consigner au compte rendu:

> Lorsqu'une personne
>
> a) qui est en possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble ou réel, en vertu d'un droit invoqué, ou
>
> b) qui agit sous l'autorité d'une personne ayant la possession paisible d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble ou réel en vertu d'un droit invoqué,
>
> se porte à des voies de fait contre une personne qui a légalement droit à la possession de la maison d'habitation ou du bien immeuble ou réel et qui y entre paisiblement de jour pour en prendre possession, afin de l'empêcher d'entrer, les voies de fait sont censées provoquées par la personne qui entre.

L'amendement à l'étude a donc pour but d'élargir les droits de justification déjà prévus par l'article 41 et par les dispositions antérieures de l'article 42 du Code criminel, à l'égard de la personne ayant un semblant de droit à pénétrer sur la propriété, aux locataires, aux mandataires des locataires, aux invités des locataires, leur permettant de résister aux tentatives du propriétaire ou de son agent et de les expulser de la propriété ou à tout autre moyen visant à les empêcher de demeurer sur la propriété. A mon avis, les dispositions actuelles du Code criminel prévoient déjà en substance ce droit.

L'honorable député a longuement parlé des pratiques de l'*International Nickel Company*, de Thompson, au Manitoba. J'ai discuté de ces problèmes avec l'honorable représentant d'York-Scarborough (M. Moreau), par exemple, qui, tout comme l'honorable député, a une expérience particulière à ce sujet. J'enfreins peut-être le Règlement en mentionnant ces faits, mais je crois qu'ils mettent en cause d'autres mesures législatives fédérales et d'autres procédures judiciaires qu'on aurait pu imiter si le représentant de Winnipeg-Nord et ses associés avaient fait preuve d'un peu plus d'imagination. Par exemple, l'honorable député a fait allusion au National-Canadien qui a refusé un billet à des personnes ne possédant pas de laissez-passer émis par la compagnie. En fin de compte, le National-Canadien est un transporteur public et il faut considérer les dispositions de la loi sur les chemins de fer comme des mesures visant à empêcher une telle inconduite. Je ne souscris aucunement à l'idée que les dirigeants syndicaux ne devraient pas avoir le droit de se rendre sur le terrain, mais je pense vraiment que ce n'est pas le genre de mesure—une sorte de mesure bâclée, mal conçue et mal rédigée, qui se fonde sur une mauvaise interprétation de la loi—qui puisse le mieux protéger les droits de l'organisateur ou des gens qui désirent avant tout être protégés par la loi afin de pouvoir poursuivre cet objectif louable.

Je signalerai, en terminant, que c'est sans doute une des dispositions les plus obscures à être présentées à la Chambre depuis quelque temps. Non seulement est-elle obscure par suite d'une interprétation erronée de la loi par le député, et dont j'ai déjà parlé, mais jusqu'à ce que le député prenne la parole, la Chambre n'avait obtenu aucune explication concernant l'état de choses auquel il cherche à remédier ni l'objectif du bill.

Sans doute n'a-t-il pas eu l'occasion de nous fournir cette explication en nous saisissant de son bill, qui nous a été présenté en même temps que bien d'autres au début de la session. Mais je regrette qu'il n'ait pas eu l'obligeance d'ajouter au texte de son projet de loi des notes explicatives, afin que tous les députés, et non seulement ceux qui ont quelques connaissances du droit du propriétaire ou du locataire ou encore de la législation sur les relations ouvrières, sachent quel problème précis il a en vue et quel serait le résultat des dispositions qu'il propose. Cette observation vaut pour tous les bills d'un caractère nettement technique qu'on présente à la Chambre. Les députés doivent se sentir tenus d'ajouter à leurs projets de loi des notes concises et claires, pour en expliquer le but et l'objet.

Donc, monsieur l'Orateur, comme le bill se fonde sur une méconnaissance de la loi, que son application dépasserait largement le domaine des relations ouvrières que le député a essayé de viser, qu'il aurait des conséquences défavorables, comme les députés l'ont signalé, au delà du domaine des relations ouvrières et parce qu'il entraînerait de nombreuses conséquences secondaires que le député n'a pas prévues, semble-t-il, je m'opposerais certainement à l'adoption de cette mesure.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Vu la révolte des alliés politiques du gouvernement, hier, j'aimerais demander au leader suppléant de la Chambre s'il y a un changement dans l'ordre des travaux pour la semaine prochaine.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, le représentant aurait dû poser sa question sans faire d'affirmation gratuite ou fausse. A mon tour, j'aimerais profiter un instant de la latitude que m'offre le Règlement pour souhaiter à tous les députés un congé de fin de semaine plaisant et réparateur. Mardi, nous poursuivrons l'étude de la mesure qui a retenu notre attention toute la semaine sauf aujourd'hui.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

(Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui en comité des subsides.)

## LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

A—Ministère—

1. Administration générale, y compris des subventions selon le détail des affectations; les dépenses relatives aux conférences internationales du travail, à l'amélioration des relations entre patrons et ouvriers, au programme visant à aider à l'emploi des travailleurs âgés, au programme de lutte contre le chômage saisonnier, à l'organisation et à l'utilisation de main-d'œuvre pour les fermes et les industries connexes, et au service consultatif sur la main-d'œuvre, $4,243,100.

A—Ministère—

1a. Administration générale, $177,000.

5. Versements pour l'exécution de la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides et des accords conclus sous son régime, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs; paiements, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux employés de 50 p. 100 de leurs salaires mensuels ou de $75 par mois, selon le moindre montant, à l'égard de toute personne âgée de 45 ans ou plus employée à temps continu entre le 1er novembre 1963 et le 31 mars 1964 pour un emploi continu et qui est autrement admissible sous le régime du programme visant à encourager l'emploi et la formation des travailleurs âgés; versements aux provinces en vertu des accords conclus avec le ministre du Travail avec l'approbation du gouverneur en conseil pour l'organisation et l'utilisation de main-d'œuvre dans les fermes et les industries connexes; et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour autoriser les versements prévus dans les ententes conclues entre le ministre du Travail et les provinces, les employeurs et les travailleurs pour stimuler la mobilité et la répartition de la main-d'œuvre, $4,910,000.

7a. Autorisation au gouverneur en conseil de transférer au ministre du Travail les pouvoirs, les fonctions et les attributions de la Commission d'assurance-chômage sous l'empire des articles 21 à 24 inclusivement de la loi sur l'assurance-chômage, et de transférer au ministère du Travail les membres du personnel de la Commission d'assurance-chômage nécessaires pour donner effet à la disposition précédente; et autorisation d'appliquer les crédits prévus en vertu de toute loi des subsides de l'année financière terminée le 31e jour de mars 1965, se fondant sur le Budget des dépenses de 1964-1965, pour payer

*a*) les dépenses de la Commission d'assurance-chômage découlant des pouvoirs, fonctions et attributions, mentionnées dans les présentes; et

*b*) les dépenses du transfert de la main-d'œuvre en des endroits où des emplois sont disponibles et les dépenses connexes, en conformité du règlement établi par le gouverneur en conseil;

à telles catégories du service public au sein du ministère du Travail que déterminera le gouverneur en conseil, $1.

Aide à la formation technique et professionnelle—

10. Administration, $699,300.

Aide à la formation technique et professionnelle—

10a. Administration, $86,000.

15. Dépenses afférentes à l'application de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle et des accords conclus en vertu de cette loi—Versements aux provinces, $100,409,600.

15a. Dépenses afférentes à l'application de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle et des accords conclus en vertu de cette loi—Versements aux provinces—En vue d'étendre les objets du crédit 15 du Budget des dépenses de 1964-1965 de manière à autoriser le ministre du Travail à conclure des accords avec les provinces sous réserve des conditions et modalités que peut prescrire le gouverneur en conseil, aux fins du partage des dépenses ou subventions des gouvernements provinciaux au titre des recherches en vue d'obtenir des renseignements sur la formation technique et professionnelle et les besoins en main-d'œuvre; et d'assurer le paiement de la quote-part fédérale des dépenses et subventions provinciales en vertu de ces accords au cours de la présente année financière, $1.

Loi relative aux rentes sur l'État—

20. Administration et contribution de l'État au compte de pension des agents de rentes sur l'État, conformément au règlement édicté en vertu du crédit 181 de la loi des subsides no 5, 1961, $1,229,500.

Indemnisation des employés de l'État—

25. Exécution de la loi sur l'indemnisation des employés de l'État, $130,000.

26a. Autoriser le paiement, durant la présente année financière et les années financières subséquentes, d'une indemnité, en vertu de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, à Edgar Simms pour une blessure reçue par lui lorsqu'il était marin à bord du bateau des douanes «M. V. Shulamite» en juin 1936, comme s'il avait reçu cette blessure par suite ou dans le cours de ses fonctions comme employé au sein de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, $1.

27a. Autoriser le paiement, durant la présente année financière et les années financières subséquentes, d'une indemnité, en vertu de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, aux ayants droit de tout ancien employé au sens de la loi qui est mort dans l'Île du Prince-Édouard au cours de la période allant du 1er jour d'octobre 1935 au 15 mars 1961, à la suite de blessures reçues par lui par suite ou au cours de son emploi, de même montant que l'indemnité payable aux ayants droit si ledit employé était mort le ou après le 16 mars 1961, $1.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 8 septembre 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

*(Texte)*

## CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

**M. J.-T. Richard (Ottawa-Est)** présente le 5e rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*(Traduction)*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL CANADO-JAPONAIS

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire rapport de la récente réunion du comité ministériel canado-japonais dont je suis rentré hier soir en compagnie de mes collègues; je voudrais aussi déposer le communiqué final de cette réunion.

C'est en 1961, à l'occasion de la visite à Ottawa de M. Ikeda, alors premier ministre, qu'il fut décidé de créer ce comité ministériel. La troisième réunion a eu lieu au ministère des Affaires étrangères, à Tokyo, les 4 et 5 septembre.

Le Japon était représenté par ses ministres des Affaires étrangères, des Finances, de l'Agriculture et des Forêts, du Commerce international et de l'Industrie, ainsi que par le directeur de l'agence de planification économique et par M. Hisanaga Shimazu, nouvel ambassadeur au Canada. Les ministres des Finances, du Commerce, des Pêcheries et moi-même ainsi que l'ambassadeur du Canada au Japon, M. Bower, formions la délégation canadienne.

La réunion a été utile. Je crois qu'elle aura servi la cause de la bonne entente. Le comité ministériel n'est pas un organisme de négociation. Il fournit plutôt aux ministres des deux pays une occasion d'échanger leurs vues sur les relations entre le Canada et le Japon et sur les problèmes internationaux. Nous comprenons maintenant mieux le point de vue des Japonais sur bien des questions, et je pense qu'ils comprennent mieux le nôtre.

Nous avons constaté que le Canada et le Japon voient les problèmes de la même façon et s'inspirent de la liberté, de la justice et du besoin de stimuler la prospérité mondiale. Nous avons remarqué qu'à maintes reprises, nos délégations avaient travaillé ensemble aux Nations Unies, surtout pour favoriser la signature du traité visant à suspendre les essais nucléaires. Comme le Canada, le Japon croit que les Nations Unies représentent notre meilleur espoir de favoriser la paix dans le monde et veut à tout prix que l'organisation soit renforcée et dispose d'un budget assuré. Nous avons également parlé du rôle des Nations Unies dans les opérations du maintien de la paix.

Le Comité a eu un intéressant échange de vues sur les divers problèmes politiques qui se posent en Asie. Tout comme nous, les Japonais se préoccupent du conflit opposant l'Indonésie et la Malaysia et ils espèrent, eux aussi, que la dispute sera réglée par des moyens pacifiques et en conformité de la Charte des Nations Unies. Le comité a aussi reconnu la nécessité urgente qu'il y a de restaurer la stabilité et d'améliorer le bien-être des Vietnamiens et des autres peuples d'Indo-Chine. Nous avons constaté que les Japonais, tout comme nous, étudiaient sérieusement le problème de la Chine communiste. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous sommes décidés à maintenir des consultations étroites, étant convaincus que le Canada et le Japon, à titre de pays voisins par delà le Pacifique, ont un rôle important à jouer en vue de promouvoir la stabilité et le développement économique des régions asiatiques et du Pacifique.

Nous avons passé en revue la situation actuelle et les possibilités d'avenir de nos économies nationales respectives. La détermination et la façon méthodique avec lesquelles le peuple japonais applique ses principes de modernisation et d'expansion économique ont beaucoup impressionné les ministres canadiens. Il y a tout lieu de croire que les exportations du Canada vers le Japon, qui ont augmenté rapidement ces dernières années, continueront de se multiplier à un rythme satisfaisant, par suite de l'expansion de l'économie japonaise et d'une plus grande libéralisation des échanges.

Nous avons discuté d'une façon assez détaillée les divers contingentements et les autres obstacles au commerce qui, du côté japonais, continuent de limiter les ventes de marchandises canadiennes à ce pays. Nous avons exprimé notre confiance de voir progresser bientôt la libéralisation des dernières restrictions japonaises ainsi que les négociations nippo-canadiennes importantes et révélatrices, au cours des discussions Kennedy sur le commerce et les droits de douanes.

Les ministres japonais ont signalé le déséquilibre de leurs échanges avec le Canada et les entraves à la vente de marchandises à notre pays, c'est-à-dire les contingentements volontaires à l'égard de certains produits japonais pour éviter l'effondrement de nos marchés. Les ministres canadiens ont rappelé que presque toutes nos exportations vers le Japon sont des denrées essentielles ou des matériaux industriels indispensables, qui forment l'armature de la puissance économique du Japon, tandis que les exportations nippones sont des produits manufacturés qui concurrencent directement la production canadienne. En l'occurrence, un déséquilibre dans les échanges n'est pas anormal.

Les deux parties sont convenues qu'une expansion du commerce dans les deux sens est souhaitable. On a signalé que les occasions de diversifier davantage les ventes japonaises au Canada sont variées. A ce propos, une mission économique d'officiels japonais visitera le Canada en octobre.

Nos pourparlers ont abouti à une meilleure compréhension du problème que posent de part et d'autre les contingentements volontaires. Les ministres canadiens ont signalé à cet égard qu'aucun pays hautement industrialisé n'assure aux importations japonaises un traitement plus libéral que le Canada. Comme l'indique le communiqué, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut recourir le moins possible à ces mesures restrictives et que les consultations nécessaires dans ce domaine devraient être menées avec célérité et se fonder sur la compréhension mutuelle.

Nous avons procédé à un excellent échange de vues sur des questions économiques de caractère mondiale, y compris l'état des négociations Kennedy, les liquidités internationales, les problèmes concernant le commerce et l'expansion des pays moins évolués et du commerce entre l'Est et l'Ouest. Fait intéressant, les deux pays envisagent de la même façon toutes ces questions importantes. Nous nous sommes trouvés tout à fait d'accord sur les objectifs concernant la libéralisation du commerce par suite des «négociations Kennedy» et nous avons exprimé notre détermination à contribuer au succès des négociations. Les ministres sont convenus de maintenir une collaboration étroite entre leurs délégations respectives tout au long de ces importants pourparlers.

Il y a eu un échange de vues fructueux sur les pêcheries. Nous avons examiné les problèmes auxquels devront faire face les participants à la réunion de la convention internationale sur les pêcheries du Pacifique-Nord qui s'ouvre à Ottawa demain. Nous espérons trouver une formule acceptable pouvant s'appliquer aux problèmes des trois pays en cause et qui amènera le maintien et la mise en valeur des ressources piscicoles du Pacifique-Nord. D'autres questions concernant les pêcheries ont été examinées, notamment la loi canadienne sur la mer territoriale et les zones de pêche. Je suis convaincu que nos discussions ont élargi la collaboration entre le Canada et le Japon au sujet des pêcheries, et qu'elles la resserreront encore à l'avenir.

Nous avons renouvelé notre invitation au Japon de participer à l'Exposition de 67 et nous sommes persuadés qu'une décision prochaine permettra à notre voisin d'outre-Pacifique d'exposer à Montréal les réalisations de sa culture traditionnelle et contemporaine.

Le ministre des Finances a profité de son séjour au Japon pour signer, au nom du Canada, un accord visant à éviter la double imposition et à empêcher les contribuables d'éluder le fisc en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Cet accord sera soumis au Parlement canadien et à la Diète japonaise avant d'être ratifié.

J'ai pour ma part signé au nom du Canada un échange de notes concernant la suppression réciproque de certaines exigences de visa entre nos deux pays.

Par ailleurs, nous avons noté le progrès accompli dans le développement de satellites artificiels pour les communications, domaine laissant entrevoir la perspective d'une collaboration future entre les deux pays.

J'aimerais exprimer ma gratitude pour les conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le premier ministre du Japon. M. Ikeda a fait connaître son opinion personnelle sur de nombreux sujets et j'ai été impressionné par ses qualités d'homme d'État et sa compréhension des problèmes internationaux.

Je voudrais dire quelques mots de la visite, malheureusement trop brève, que nous avons faite, le ministre du Commerce et moi, à Hiroshima. Cette visite nous a profondément émus. On ne saurait traduire par des mots la leçon inoubliable qui se dégage de cette ville. Nous ne devons jamais l'oublier, bien qu'une ville nouvelle a presque entièrement recouvert les décombres. Le Japon représente l'associé commercial le plus important du Canada, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ces réunions ministérielles nous ont donné une magnifique occasion de nouer des relations plus étroites avec cette grande nation du Pacifique, voisine et amie.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le résumé que vient de nous donner le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les réunions du comité ministériel tenues au Japon, révèle un fait constant: l'existence de rapports étroits entre les Japonais et les Canadiens. Le ministre a mentionné sa visite à Hiroshima, visite

qui ne peut manquer de susciter, chez ceux qui visitent cet endroit, l'inébranlable propos de ne jamais plus recourir aux armes nucléaires. Cela démontre la ruine complète qu'entraîne l'emploi d'un instrument d'une puissance inestimable pour le bien, mais qui représente aussi la plus grande puissance destructrice qui soit.

Quant aux rappels au souvenir du premier ministre du Japon, puis-je dire que quiconque a fait la connaissance de M. Ikeda ne peut que garder une impression profonde non seulement de ses connaissances sur les affaires internationales, connaissances auxquelles le ministre a fait allusion, mais aussi de la richesse de son amitié qui se manifeste dans tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fait lorsqu'il s'agit du Canada.

Quant aux événements qui se sont déroulés, je pense que la Chambre sera déçue de ne pas avoir reçu de renseignements plus précis. D'une masse de généralités et d'une prose grandiloquente, il ressort uniquement que ces réunions sont profitables—et elles le sont. Mais ce qu'on a décidé, il reste à l'imaginer.

Le désiquilibre de nos relations commerciales avec le Japon remonte à bien loin. Je n'oublie pas que lorsque nous étions en fonction, le premier ministre, alors chef de l'opposition, a souvent exprimé beaucoup d'inquiétude au sujet de nos déficits commerciaux avec le Japon. Je me rappelle particulièrement que le 23 février 1962, il a demandé si les autorités japonaises «commencent à s'impatienter des efforts que déploie le gouvernement fédéral pour réduire les exportations de leur pays vers le Canada, malgré l'augmentation rapide et continue de nos ventes au Japon». Interprétant la question au pied de la lettre, le parti libéral rejetait l'idée—grâce à des contingentements réciproques—d'un interdit frappant le dumping ou l'exportation au Canada de produits à l'égard desquels les fabricants canadiens ne pouvaient soutenir la concurrence. Néanmoins, depuis son accession au pouvoir, le gouvernement actuel suit généralement la politique du gouvernement précédent, malgré ses déclarations en sens inverse d'autrefois.

Monsieur l'Orateur, en cette enceinte, nous reconnaissons tous que le Japon, l'un de nos principaux ennemis il y a quelques années à peine, est devenu, dans l'intervalle relativement court qui s'est écoulé depuis la fin de la guerre, un représentant de la démocratie, un pays qui pratique la démocratie et dont les mots d'ordre sont la liberté et l'indépendance, qui a le désir de faire front commun avec les nations libres pour le maintien de la liberté dans toutes les parties du monde, et qui s'oppose avec constance au communisme.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, les députés de tous les coins de la Chambre feront bon accueil à la délégation de ministres canadiens de retour de leur visite à Tokyo et nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui un rapport du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est encourageant de savoir que des représentants du gouvernement canadien puissent s'entretenir avec les ministres du cabinet nippon et qu'une nation avec laquelle nous étions en guerre il y a quelques années convienne maintenant que les divergences internationales touchant le monde entier doivent être réglées dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nous pouvons espérer, je pense, que nos divergences avec le Japon sont surmontées et que nous sommes engagés dans la voie d'une collaboration pacifique.

La déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la libéralisation du commerce entre le Canada et le Japon m'a particulièrement impressionné. Le ministre a fait montre d'un grand optimisme. Toutefois, cette déclaration s'accorde peu avec celle qu'a faite le ministre des Finances selon une dépêche en provenance de Tokyo, et où il disait:

> Le ministre des Finances du Canada, M. Walter Gordon, a dit hier que son gouvernement ne tolérerait pas qu'on nuise à des industries canadiennes bien établies en permettant l'importation libre d'articles japonais bon marché.

Et le ministre poursuivait en ces termes:

> Cette année, ces contraintes s'appliqueront surtout aux textiles, aux chaussures et aux articles de table et elles viseront seulement le quart des exportations globales du Japon au Canada, qui s'élèvent à 150 millions de dollars.

La nouvelle signale ensuite qu'aucun accord n'a été conclu au sujet de la laine peignée du Japon; le gouvernement japonais n'admet pas que l'importation au Canada de laine peignée japonaise nuise à l'industrie canadienne.

Nous devons reconnaître, je pense, monsieur l'Orateur, que le Japon offre de grands débouchés au Canada, particulièrement à l'Ouest canadien, et ces marchés revêtent beaucoup d'importance pour notre avenir économique. Nous devons aussi admettre, je crois, que nous exportons au Japon beaucoup plus que nous n'en importons; pour protéger ces échanges commerciaux, nous devons ouvrir nos marchés aux produits japonais. Il faudra peut-être en venir à un ajustement progressif des restrictions volontaires actuelles, mais on devra recourir à des moyens précis, non pas simplement à des banalités. J'ose croire que le gouvernement fera sous peu une déclaration décisive à ce sujet, indiquant dans quelle mesure cette libéralisation du commerce deviendra une réalité ou devra être considérée comme un mythe.

Il y a une autre chose que je voudrais souligner: je suis persuadé que la déclaration du ministre au sujet d'Hiroshima a créé sur nous une vive impression. J'estime qu'il importe non seulement de dire que c'est un événement que nous n'oublierons pas de sitôt, mais que nous devons en outre prendre la résolution qu'il ne se répétera plus jamais.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, nous voulons nous joindre à ceux qui ont accueilli le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les autres membres de la délégation qui nous revient du Japon. Comme le reste de la Chambre, nous savons gré au ministre de son compte rendu succinct mais non moins complet des négociations et mesures entreprises au Japon, à la conférence ministérielle. Il est significatif que cette conférence ait eu lieu juste avant les jeux olympiques qui vont bientôt commencer au Japon. Voilà deux événements qui nous rappellent que notre monde se rétrécit constamment et ne cesse de rapprocher les nations et les hommes.

Le souvenir, déjà évoqué, d'Hiroshima touche le cœur de tous les peuples épris de paix et nous rappelle l'horreur qui peut marquer notre époque pour peu que certaines nouvelles inventions servent à des fins autres que pacifiques.

Il est démoralisant que le ministre n'ait pas parlé du problème qui oppose à l'heure actuelle nos collègues du Commonwealth, la Malaysia et l'Indonésie, et que la menace de guerre pèse encore lourdement sur plusieurs parties du monde.

Évidemment, le gros de la discussion devait concerner le commerce et le ministre nous a rappelé très clairement dans ses observations que le commerce devait se faire dans les deux sens et que nous ne pouvions pas nous attendre de vendre, à moins d'être disposés à acheter. En Occident, nous nous intéressons d'une façon particulière à la possibilité de commercer avec le Japon. Pendant les quelques jours que cette conférence a duré, un groupe d'industriels japonais ont étudié dans ma circonscription le potentiel de houille nécessaire pour alimenter les fourneaux du Japon. Il est vrai que nos possibilités de commercer avec le Japon sont énormes, mais elles ne sauraient se réaliser si les pourparlers qui viennent d'avoir lieu ne se transforment pas en accords conclus à la satisfaction mutuelle des parties.

Certes, il est très louable que deux pays comme le Japon et le Canada puissent se rencontrer à l'échelon où ces pourparlers ont eu lieu, pour débattre ces questions, puis parvenir à accepter de plein gré d'imposer des restrictions à leurs politiques, en vue de s'aider l'un l'autre tout en cherchant à alléger les fardeaux de chaque pays en ce qui a trait à la question commerciale. Le ministre a également signalé les problèmes que posent les pêcheries et nous savons qu'ils sont urgents. Nous sommes heureux d'apprendre qu'ils ont aussi été soulevés.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire en ce moment de m'attarder davantage sur la question, mais je voudrais ajouter ceci: il est encourageant de constater que des pourparlers de ce genre se poursuivent à cet échelon, car ils pourront susciter l'échange de bons procédés et l'adoption de mesures concernant les visas et le fisc, avantageuses aux citoyens des vieux pays.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous accueillons favorablement ce rapport. Nous espérons obtenir plus de détails sur ces discussions et l'occasion d'y revenir plus tard à la Chambre.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, la déclaration que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de faire est certes des plus intéressante. En effet, les députés et le peuple canadien comprendront qu'en plus de constituer un des marchés les plus importants pour l'écoulement des produits canadiens, le Japon peut également nous fournir ce que nous ne produisons pas chez nous.

Nous exportons des denrées et de la machinerie industrielle au Japon et, ce faisant, nous constatons que nous rendons service au Japon, tout en rendant service aux producteurs canadiens. Le ministre est convaincu que le Japon est un des meilleurs pays du monde pour l'exportation de nos produits.

Un point sur lequel je m'entends parfaitement bien avec l'honorable ministre est celui-ci: J'aime mieux le voir transiger avec le Japon qu'avec les pays communistes du monde. Le Japon n'utilisera sans doute pas les produits canadiens pour essayer de gagner, au moyen d'avenues économiques, le monde entier à une idéologie communiste. Les Japonais ont l'idéologie du respect de la personne humaine, tout comme nous l'avons ici, au Canada, et je suis d'avis que nous devons faire tout ce qui est humainement possible pour améliorer les relations entre notre pays et le Japon.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je désire répéter que bien avant le marché japonais ou celui de n'importe quel autre pays du monde, nous avons un marché domestique canadien qui n'est pas satisfait, et j'ai hâte de voir le jour où les membres du cabinet, le premier ministre en tête, nous proposeront

des solutions ou des moyens susceptibles de satisfaire le marché domestique d'abord, c'est-à-dire les consommateurs canadiens, les chômeurs canadiens, bref les familles canadiennes qui ont besoin, elles aussi, de denrées alimentaires et, peut-être, de machinerie industrielle sur les fermes de l'Est.

Par exemple, on nous dit que le Japon s'améliore considérablement, que la ville d'Hiroshima a été reconstruite, après avoir été détruite, etc. Cependant, on ne nous donne pas le nombre de chômeurs au Japon. Peut-être n'y en a-t-il pas! S'il n'y en a pas, pourquoi ne nous en donne-t-on pas les raisons, afin qu'ici, au Canada, on adopte la même méthode et qu'on améliore les conditions de vie des Canadiens?

Il me semble qu'il serait temps que les ministres, qui voyagent dans le monde entier, nous proposent des solutions concrètes et objectives susceptibles de mettre de l'ordre dans notre maison d'abord, et l'on pourrait ensuite continuer de ce faire dans nos relations avec les maisons voisines.

*(Traduction)*

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE CONSULTATIF DU COMMONWEALTH

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre l'autorisation de déposer copie du communiqué qui a été publié à l'issue de la réunion du Conseil économique consultatif du Commonwealth, tenue à Kuala Lumpur les 1er et 2 septembre et à laquelle le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et moi-même avons assisté en qualité de représentants du gouvernement canadien.

**M. l'Orateur:** Le ministre a-t-il la permission de déposer le communiqué?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Sharp:** En route vers Kuala Lumpur, nous avons fait de courtes escales à Hong-kong et à Singapour pour y rencontrer les représentants des gouvernements et des hommes d'affaires locaux qui s'intéressent au commerce avec le Canada. A Hong-kong, nous avons eu des entretiens avec des représentants de la Société des ressources de la Chine qui, comme les députés le savent, a acheté de grandes quantités de blé à la Commission canadienne du blé pour le compte de la Chine continentale.

A Hong-kong, à Singapour, à Kuala Lumpur et plus tard à Tokyo, nous avons été vivement impressionnés par l'intensité du rythme de l'activité économique. Partout, on érige des fabriques, on aménage des routes, on bâtit des maisons de rapport. Il n'y a aucun doute que ces pays du Pacifique sont en plein essor et qu'ils constituent des marchés très prometteurs pour les produits canadiens.

Le Conseil économique consultatif du Commonwealth s'est réuni à Kuala Lumpur le jour du premier anniversaire de la fondation de la Grande Malaisie. Nous avons eu le plaisir d'assister aux cérémonies. Ces cérémonies ont malheureusement été assombries par des événements plus tristes, et j'attire l'attention de tous sur le communiqué dans lequel les ministres des 18 pays indépendants du Commonwealth se sont unis pour réitérer l'assurance donnée par les premiers ministres du Commonwealth de leur sympathie et de leur appui pour les efforts que déploie la Grande Malaisie pour conserver sa souveraineté et son intégrité et pour réaliser dans la paix et l'honneur une entente visant à mettre fin à ses différends actuels avec ses voisins.

Les entretiens de Kuala Lumpur se sont signalés par l'importance qu'ils ont accordée aux problèmes des pays en voie de développement, au sein comme à l'extérieur du Commonwealth. Nous avons été heureux de pouvoir dire que le Canada augmente et l'ampleur et la qualité de son aide extérieure, surtout dans le domaine de l'enseignement, et que le gouvernement du Canada appuie fermement les efforts internationaux qui tendent à améliorer la situation commerciale des pays en voie de développement.

## LA VISITE ROYALE

DANGER POSSIBLE POUR LA REINE AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, a-t-on signalé au premier ministre une émission de Radio-Canada au sujet de la prochaine visite de la reine, émission à laquelle a pris part le brigadier Michael Wardell? Ces jours derniers, le premier ministre a-t-il obtenu les vues de Canadiens de diverses régions du pays qui aimeraient, comme M. Wardell, en raison des menaces constantes, qu'il recommande de contremander la visite de Sa Majesté? Le gouvernement a-t-il étudié à fond ce problème complexe? Celui-ci devrait certes retenir l'attention du premier ministre, conseiller de la reine?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté l'émission dont parle le très honorable représentant. A mon sens, les mots employés pour décrire la situation dans laquelle se trouverait la reine lors de sa visite au Canada étaient extravagants et excessifs. Je ne pense pas que Sa Majesté, en venant au Canada, coure un très

grand danger, comme le prétend le général de brigade Wardell. Je n'ai pas reçu de lettres, avant ni depuis cette émission, pour confirmer l'opinion du brigadier Wardell. Le gouvernement a bon espoir que la reine sera chaleureusement accueillie au Canada. Il est déplorable que cette visite ait été interprétée de cette façon par le commentateur dont a parlé mon honorable ami.

## NATIONS UNIES

ATTITUDE DU CANADA SUR L'ADMISSION DE LA CHINE CONTINENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Une nouvelle rapporte que le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré que le Canada espère que lors de la prochaine Assemblée générale des Uations Unies on se rapprochera d'une solution au problème de l'admission de la Chine communiste au sein de l'organisation mondiale. Le ministre nous dirait-il si sa déclaration à Tokyo indique que le gouvernement canadien favorisera l'admission de la Chine continentale aux Nations Unies ou votera en faveur de l'admission de celle-ci si la question est soumise aux Nations Unies lors de sa prochaine session?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il est normal qu'au cours d'entretiens avec le gouvernement du Japon, ce grand pays asiatique, ce problème ait été abordé et il a été examiné très franchement. J'ai déclaré au gouvernement du Japon ce que j'ai déjà dit à la Chambre le 22 mai.

**M. Douglas:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre nous parlerait-il d'une autre déclaration qui lui est attribuée dans la même nouvelle et qui y figure entre guillemets?

Nous espérons qu'une telle avance semblerait acceptable aux États-Unis.

Pourrais-je demander au ministre si, avant de faire connaître sa politique à cet égard, le Canada attendra que les États-Unis aient approuvé cette ligne de conduite de la part de notre pays et si les États-Unis n'accorderaient cette approbation qu'à la condition *sine qua non* que le Canada adopte une politique tendant à faire admettre la Chine continentale aux Nations Unies?

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami se souviendra peut-être que dans ma déclaration circonstanciée du 22 mai, j'ai parlé d'une situation qui toucherait Formose. J'ai proposé qu'on étudie les dispositions préliminaires à prendre afin de conserver l'intégrité de ce pays.

Quant à la seconde partie de la question, il n'est pas juste de dire que notre politique extérieure est dictée par l'attitude d'un autre pays, peu importe sa puissance ou l'amitié qui nous unit; cependant il est évident, à mon sens, souhaitable que dans l'élaboration d'une politique nous tenions compte de certaines considérations; nous devons songer notamment aux vues des pays étroitement associés au Canada: États-Unis et Japon.

**M. Herridge:** La réponse est donc «oui».

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENCONTRE POSSIBLE PEARSON-JOHNSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le premier ministre nous indiquerait-il si, comme il a été annoncé, on envisage la possibilité d'un entretien prochain entre lui-même et le président Johnson, quelque part sur la côte du Pacifique et, le cas échéant, nous dirait-il quel est le but d'une réunion qui se tiendra juste à la veille des élections présidentielles aux États-Unis? De plus, est-il vrai que l'invitation reçue, sauf erreur, du président Kennedy, comporterait plus qu'une rencontre officielle au sujet d'accords relatifs au traité portant sur le Columbia?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la ratification de cet important traité doit avoir lieu le 16 septembre. On estime qu'il conviendrait de souligner l'heureuse conclusion de cet accord international révélateur, d'une façon qui amènerait la réunion des chefs du gouvernement de nos deux pays. On n'a pas encore pris de décision définitive, monsieur l'Orateur, mais j'espère qu'on pourra organiser une réunion de ce genre, et je tiens à fournir à mon honorable ami l'assurance que si la chose est possible, aucune intervention, directe ou non, n'en résultera dans les élections de l'un ou de l'autre pays. Je crois pouvoir faire une déclaration à ce sujet d'ici une couple de jours mais, je le répète, la rencontre se bornera à la ratification de l'important traité dont la conclusion a été un heureux événement.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le président Johnson veut-il célébrer la ratification du traité à cause de l'avantage qu'en retirent les États-Unis? En effet, la Compagnie hydro-électrique de la ville de Tacoma a fait le nécessaire pour acheter, au prix de 65 millions de dollars, un huitième des avantages d'aval qui découleront de l'emmagasinage au Canada? Ainsi, les avantages d'aval que le Canada retire du Columbia seront vendus aux États-Unis pour un montant global de 520 millions de dollars?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, notre gouvernement est également heureux de célébrer la conclusion de ce traité international qui accordera de si grands avantages au Canada.

LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il n'y a eu presque aucune nouvelle depuis dix jours concernant les négociations relatives au règlement de la crise de Chypre, le ministre pourrait-il nous donner une idée des derniers événements, étant donné surtout que les arrangements visant les opérations du maintien de la paix sont sur le point de prendre fin?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le Secrétaire général doit faire rapport au Conseil de sécurité au cours de la semaine. Le Conseil se réunira plus tard pour élaborer une nouvelle politique.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

MESURES RÉPRESSIVES CONTRE LE F.L.Q.

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, lundi dernier, on a demandé au ministre de la Justice si les personnes ayant participé à la tentative de vol d'armes à Montréal, au cours de laquelle le propriétaire du magasin a été tué, étaient membres du F.L.Q.. Le ministre n'a pas voulu alors donner de renseignements. Depuis lors, le F.L.Q., dans une communication expédiée à diverses personnes, admet avoir participé au vol et au meurtre en question. Le ministre est-il maintenant en mesure de faire une déclaration au sujet de la participation du F.L.Q. et de la mesure dans laquelle les effectifs de cette organisation se sont accrus au cours des dernières semaines?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les personnes soupçonnées d'avoir pris part au complot directement ou comme complices, des faits nouveaux se sont produits depuis lundi dernier et les intéressés ont été inculpés officiellement. Tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur ces inculpations, j'estime ne pouvoir faire d'autres commentaires concernant les activités des individus en cause ou leurs motifs possibles; le très honorable représentant conviendra que, pour les raisons que j'ai déjà fait valoir, la morale et l'usage m'interdisent d'en dire plus.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter là-dessus. L'affaire est encore devant les tribunaux, mais il n'est sûrement pas interdit au ministre de répondre à l'autre partie de la question, qui est la partie essentielle. D'après les légistes de la Couronne ou les agents de police, quels seraient les effectifs du F.L.Q? Le ministre peut-il faire une déclaration à cet égard?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration à la Chambre sur cet aspect de la question.

**L'hon. M. Churchill:** Pourquoi pas?

**L'hon. M. Favreau:** Pour deux raisons, une tout au moins. Des forces de l'ordre autres que la Gendarmerie royale s'occupent de la question. En outre, non seulement les intérêts du gouvernement fédéral sont en cause, mais aussi ceux d'autres gouvernements. Troisièmement, toute divulgation de renseignements précis à cet égard équivaudrait à rendre publics des faits qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'avance pas beaucoup avec les réponses que j'obtiens. J'ai demandé au ministre, étant donné les menaces qui ont été proférées par des membres de cet organisme, au sujet de la visite prévue de Sa Majesté la reine, s'il n'importe pas grandement que le pays sache dans quelle mesure le F.L.Q. ne représente qu'une petite minorité et ne reflète pas l'opinion générale?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, j'ai mon opinion personnelle à ce propos, et il ne conviendrait pas que je la formule, mais en

ce qui concerne les renseignements recueillis sur la réalité des faits et leur révélation, je dois mintenir l'attitude que je viens de prendre et je ne crois pas qu'il serait dans l'intérêt public...

**L'hon. M. Churchill:** Pourquoi pas?

**L'hon. M. Favreau:** ...de continuer à évoquer ce sujet, en particulier relativement à la très solennelle occasion dont nous serons bientôt témoins et sur laquelle, à mon avis, les questions comme celles qu'on a posées au premier ministre et à moi-même, ne servent certainement pas au mieux les intérêts du pays. (*Applaudissements*)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, à titre de leader de la loyale opposition de Sa Majesté, (*Exclamations*) je veux avoir l'assurance que Sa Majesté sera entièrement protégée et qu'elle ne courra aucun danger. (*Applaudissements*) Je ne me laisserai pas désarçonner par une déclaration hautaine du ministre de la Justice, qui tente de rejeter de ce côté-ci la responsabilité, alors qu'il a négligé de se mettre à la recherche des membres du F.L.Q., comme il le devait.

**L'hon. M. Favreau:** Il aurait été beaucoup plus simple de demander dès le début si le gouvernement était prêt ou disposé à fournir cette assurance, ou désireux de le faire. Cette assurance a déjà été fournie et elle ressort de tous les actes du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

*(Plus tard)*
*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné qu'on parle du F.L.Q. dans la province de Québec, qu'on demande combien nombreux sont ceux qui en font partie, et qu'on nous annonce, dans les journaux, l'utilisation, dans la ville de Québec, d'un char blindé spécial à l'épreuve des balles, je demande au ministre de la Justice s'il n'y aurait pas moyen de faire une publicité aussi malveillante à l'incident qui s'est produit à Toronto, hier soir? A-t-on pris les mesures nécessaires pour empêcher des jeunes de semer la terreur dans cette ville lorsque les Beatles y sont arrivés? En conséquence, je demande si les Beatles sont également «contrôlés», de ce temps-ci, pour prévenir la venue de la reine au Canada?

[L'hon. M. Favreau.]

## QUÉBEC—RENCONTRE DU MINISTRE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE ET DU NOUVEAU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice?

L'honorable ministre de la Justice pourrait-il nous dire s'il a été convoqué par le nouveau solliciteur général de la province de Québec, afin de discuter avec lui des moyens à prendre pour y combattre le crime?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu cet honneur.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre peut-il nous dire si certains juges relevant de sa juridiction, dont les juges de la Cour supérieure, ont été convoqués par le nouveau solliciteur général?

**L'hon. M. Favreau:** Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

**M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre de la Justice a-t-il discuté avec le nouveau solliciteur général de la province de Québec de certaines réformes futures, relativement à la libération conditionnelle de prisonniers actuellement détenus à Saint-Vincent-de-Paul ou dans d'autres pénitenciers de la province de Québec?

**L'hon. M. Favreau:** La réponse est non, monsieur l'Orateur.

## A PROPOS DES ALLÉES ET VENUES DE M. HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre de la Justice une question susceptible d'élucider un peu la situation relative à M. Hal Banks et à ses agissements, depuis quelque temps. Le ministre a-t-il l'intention d'instituer une commission royale d'enquête afin d'éliminer certains points d'interrogation que posent les députés aussi bien que le grand public lui-même?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de Justice):** Monsieur le président, je dois dire que jusqu'à maintenant, on n'a pas considéré cette solution.

*(Traduction)*

## LE DRAPEAU

ENTRETIENS ENTRE LES MINISTÉRIELS ET L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Vendredi dernier, il a déclaré qu'il était prêt à convoquer une réunion des chefs de tous les partis ou, du moins, à assister à une rencontre de ce genre dans l'espoir d'en arriver à une entente sur la manière de disposer de la résolution sur le drapeau dont la Chambre est saisie présentement. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le chef de l'opposition lui a donné à entendre qu'une telle rencontre serait utile?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Le premier ministre a-t-il fourni des indices qu'il mettrait fin à son entêtement... (*Exclamations*) ...au sujet de l'institution d'un comité de quinze membres, chargé de trancher la question à la majorité, le gouvernement y ayant sept représentants qui contrôleraient sans doute la pensée des trois autres membres?

**Le très hon. M. Pearson:** Je suis très heureux que le député m'ait posé cette question. Je me réjouis aussi du fait que quatre autres personnes ont assisté aux réunions des chefs de parti. Les intéressés reconnaîtront, je crois, que le chef de l'opposition n'a pas su, lors de ces rencontres, faire preuve d'autant d'esprit de conciliation que le gouvernement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** N'est-ce pas le chef de l'opposition qui a proposé le premier la constitution d'un comité pour libérer la Chambre de cette question?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur. C'est le chef du Nouveau parti démocratique qui en a fait la proposition. Je l'ai acceptée à titre de chef du gouvernement, mais le chef de l'opposition l'a rejetée.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je pose la question de privilège. Elle n'a pas tellement d'importance puisque les faits sont là pour corroborer ce que j'avance. La déclaration du premier ministre est entièrement fausse. Il a dit qu'il accepterait la constitution d'un comité uniquement à ses conditions.

**Le très hon. M. Pearson:** Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Afin de rétablir les faits, je demande au député de Burnaby-Coquitlam si je n'ai pas accepté la proposition aux conditions qu'ils a posées et si celles-ci n'ont pas été rejetées par le chef de l'opposition.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'étais présent à la réunion des cinq chefs de partis. Le chef du gouvernement et les chefs des trois partis minoritaires de la Chambre ont même été accusés de collusion. A chaque réunion, et je le dis devant toute la Chambre, il n'y a eu qu'une objection, qu'un entêtement délibéré, depuis le début de ces rencontres entre les chefs de partis, et ce fut de la part du chef de l'opposition officielle.

Alors, aujourd'hui, vu que j'ai posé la question de privilège, qu'on cesse de jouer sur la question du drapeau, et si le chef de l'opposition est capable de bonne volonté et de bonne foi, qu'on accepte de voter sur le drapeau «majoritairement», en cette enceinte.

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La célèbre alliance entre créditistes et libéraux.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** A propos de cette question de privilège, je ne veux pas entrer dans une discussion à ce sujet, car j'ai l'intention de prendre la parole au cours du débat sur le drapeau et j'anticipe peut-être sur ce que j'ai à dire. Mais j'aimerais signaler, pour bien l'indiquer dans le compte rendu, que les chefs de partis, comme le font voir leurs déclarations à la Chambre le 21 août, étaient divisés. Quatre chefs de partis acceptaient l'établissement d'un comité, à condition qu'on limite le débat sur le rapport de ce comité. Le chef de l'opposition a affirmé qu'il ne pouvait accepter une limite de ce genre. C'était la seule divergence.

**M. Olson:** Après la longue fin de semaine que nous venons d'avoir, comme nombre de députés ont eu la chance de visiter leur circonscription, je me demande si le premier ministre étudierait la possibilité de convoquer une réunion des chefs immédiatement après les caucus de demain, car peut-être ceux qui y assisteront auront fait part de leurs sentiments à leur chef.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Vous parlez avec autorité.

**Le très hon. M. Pearson:** Je serais heureux d'examiner cela. Mais, j'espère que si nous tenons une autre réunion, nous pourrons accomplir quelque progrès et non aboutir à un point mort ou à une impasse—à laquelle on a fait allusion cet après-midi—grâce à l'attitude adoptée par le chef de l'opposition à l'égard de cette question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre consentirait-il à établir un comité qui pourrait présenter une recommandation visant l'adoption d'un drapeau à condition de réunir 80 ou 90 p. 100 des voix?

**Des voix:** Veto!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Vous voyez? Ils savent à l'avance quelle direction le comité va prendre. C'est pourquoi ils s'y opposent. Le très honorable représentant consentirait-il à cela? S'il y consent, nous ne serions que trop heureux de renvoyer la question au comité, comme nous l'avons déclaré sans équivoque. Mais nous n'accepterons pas un comité formé, au tout début, d'une majorité qui sera contre nous...

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas à la démocratie à 90 p. 100.

**L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Étant donné que le chef de l'opposition a proposé quelque chose que le premier ministre a refusé, la tenue d'un plébiscite, c'est-à-dire une consultation populaire, le très honorable représentant croit-il à la démocratie tout court?

**Le très hon. M. Pearson:** Selon les paroles mêmes de sir John A. Macdonald, un plébiscite n'est pas nécessairement la démocratie.

## LE COMMERCE

### DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Quelles sont les sociétés canadiennes bien établies dont parle en ces termes le ministre des Finances dans un rapport provenant de Tokyo:

> Le gouvernement ne tolérera pas qu'on nuise à des industries canadiennes bien établies en permettant l'importation libre d'articles japonais bon marché.

Quelles sont ces industries bien établies dont il parle?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Je crois qu'on pourrait peut-être le découvrir en examinant la liste des articles sur lesquels le gouvernement japonais a établi des restrictions volontaires.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Règlement!

*(Plus tard)*

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question complémentaire à celle qu'a posée l'honorable député de Calgary-Nord. Se peut-il que, par suite de ces discussions commerciales, les Japonais achètent des produits fabriqués par des Canadiens?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, comme l'a dit mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, durant les discussions avec le gouvernement japonais, nous avons recommandé fortement l'adoucissement le plus tôt possible des restrictions actuelles sur la vente au Japon de produits fabriqués au Canada.

*(Plus tard)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Le député de Wellington-Sud s'est levé pour poser une question tantôt, mais il ne parlait pas de sa place; il s'est donc rassis. Je crois qu'il est whip suppléant de l'opposition officielle et qu'il devrait avoir le privilège de parler du siège du whip.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Je sais gré au premier ministre de l'occasion qu'il me fournit, monsieur l'Orateur, mais ma question a déjà été posée.

## LES CÉRÉALES

### PRIX DU BLÉ ET DES CÉRÉALES SECONDAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggar):** J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Un bon nombre d'agriculteurs des provinces des Prairies m'ont fait part de leurs griefs: ils ne reçoivent aucun paiement pour le blé de la dernière récolte qu'ils livrent aux élévateurs parce que le prix du blé n'a pas encore été fixé. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quel moment on fixera ce prix, afin que les agriculteurs soient payés au moment de la livraison?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Me serait-il permis de tenir cette question comme préavis? Cela me permettra de donner demain une réponse complète.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question relative à celle que j'ai soulevée pour la première fois le 18 août dernier. Étant donné que la circonscription de Westmorland est sans représentant à la Chambre depuis 103 jours, soit presque quatre mois, et celle de Waterloo-Sud, depuis 73 jours, et que même si la date des élections complémentaires était annoncée maintenant il faudrait encore attendre 44 jours avant ces élections, le très honorable représentant pourrait-il faire connaître à la Chambre s'il a pris une décision touchant les dates de ces élections complémentaires? Si tel est le cas, quelles dates ont été arrêtées?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député. Sauf erreur, lorsqu'il a posé cette question la semaine dernière, j'ai exprimé l'espoir de pouvoir y répondre avant la fin de la semaine. Je suis presque sûr d'être en mesure de le faire demain.

*(Texte)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE POUR LES TRAVAUX D'HIVER, DANS LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Travail? L'honorable ministre est-il en mesure de dire si la contribution du gouvernement fédéral aux travaux d'hiver dans la province de Québec a été acquittée totalement, pour l'année 1963-1964?

*(Traduction)*

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, la question a été discutée un soir de la semaine dernière, au moment de l'ajournement. D'après les renseignements que j'avais alors, on avait réglé tous les comptes en souffrance, mais je vais m'empresser de vérifier et de mettre mon honorable ami au courant.

## LES PENSIONS

RÉGIME FÉDÉRAL—DÉPÔT DU PROJET DE RÉSOLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le 6 juillet, il y a plus de trois mois, le ministre de la Justice disait à la Chambre que le gouvernement était à terminer—j'insiste sur le mot «terminer»—la rédaction du bill concernant le régime de pension du Canada; le ministre peut-il nous dire si cette rédaction est maintenant terminée et si la résolution précédant le nouveau bill sera bientôt inscrite au *Feuilleton*?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, disons deux mois et non trois, du 6 juillet au 8 septembre. Quoi qu'il en soit, je tiens à dire à la Chambre que je compte faire sous peu une déclaration sur le régime de pension du Canada.

**M. Knowles:** J'accepte cette rectification, monsieur l'Orateur. Le ministre a raison; deux mois seulement se sont écoulés depuis qu'on nous a dit que le bill était presque prêt. Puis-je savoir si le bill sera prêt à temps pour être mis en délibération à la Chambre, au cas où le débat sur le drapeau serait bientôt ou terminé ou mis de côté par la Chambre?

## LA HOUILLE

SUPPRESSION DE LA SUBVENTION AU TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques; comme il est absent, pourrais-je l'adresser au ministre suppléant, ou au premier ministre, s'il veut bien y répondre? Ma question découle d'un article de la *Presse canadienne* émanant de la réunion fédérale-provinciale sur le charbon tenue à Lake-Louise, et visant les subventions. Voici ce qu'on a pu lire dans les journaux durant la fin de semaine:

> William Whittaker, administrateur gérant de l'Association des exploitants du charbon de l'Ouest canadien, a demandé jeudi aux dirigeants de l'industrie du charbon et des transports de s'efforcer de faire supprimer la subvention fédérale au transport du charbon.

M. Whittaker fait partie de l'Office fédéral du charbon. Il se peut qu'on ait mal cité ou dénaturé ses paroles; cela arrive parfois aux membres du Parlement. Néanmoins, comme M. Whittaker fait partie de l'Office fédéral du charbon, le ministre est-il en mesure de nous fournir des éclaircissements au sujet de cette déclaration et de donner à la Chambre l'assurance que tel n'est pas l'avis du gouvernement fédéral?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu la déclaration en cause, mais si elle est telle que mon honorable ami la rapporte, elle ne représente certes pas l'opinion du gouvernement. Je vais étudier la chose séance tenante.

## LES MÉDICAMENTS

REPRÉSENTATION DES PHARMACIENS AUX ORGANISMES D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle a trait au vœu exprimé dans une lettre que l'Association des pharmaciens du Canada a écrite au premier ministre, le 31 août 1964. Le ministre va-t-il donner à cette Association l'assurance que sa profession sera représentée au sein des comités, conseils et commissions qui seront mis sur pied pour étudier les questions qui intéressent la profession, directement ou non, et la distribution des produits pharmaceutiques à la population du Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'ai reçu la lettre, monsieur l'Orateur, et elle est à l'étude. Mais avant de renseigner mon honorable ami, je préférerais m'assurer qu'on y a répondu.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

AIDE FÉDÉRALE À LA FORMATION DES INFIRMIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est-il au courant de la récente mesure législative américaine qui prévoit une aide fédérale à la formation des infirmières et, si oui, le gouvernement canadien songe-t-il à en adopter de semblable?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, la réponse est non, tant pour la première que pour la seconde partie de la question.

## LES PÊCHERIES

RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE AU PHOQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Pêcheries? Le 1er mai il a déclaré qu'il convoquait pour le 20 mai, à Moncton, une réunion à laquelle seraient représentés tous ceux qui s'intéressent aux opérations de la chasse au phoque. Je voudrais maintenant savoir du ministre si l'on a réussi à empêcher la chasse au phoque par avion dans le golfe Saint-Laurent. Un bon nombre d'organismes s'intéressent à la question et je me demande si le règlement de 1965 interdira cette façon de procéder.

[Le très hon. M. Pearson.]

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, la réunion à laquelle pense le député s'est déroulée à Moncton le 20 mai dernier. L'assistance se composait de fonctionnaires de mon ministère et des représentants de l'industrie de la chasse au phoque. A la suite de cette réunion, on rédige maintenant un projet d'amendement du règlement actuel de la chasse au phoque. Dès qu'il sera rédigé, une autre réunion sera convoquée pour le débattre, et j'espère que ces amendements seront prêts d'ici trois ou quatre semaines.

**M. Douglas:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? S'attend-on que ces modifications interdisent l'emploi des avions et certaines autres pratiques encore plus barbares qui s'appliquaient l'année dernière à la chasse au phoque?

**L'hon. M. Robichaud:** Je ne suis pas en mesure d'affirmer, dès maintenant, que les amendements interdiront l'emploi d'hélicoptères ou d'avions; mais j'espère qu'ils prévoiront le contrôle des opérations en cause.

## LA NAVIGATION

LE SAINT-LAURENT—MESURE CONSÉCUTIVE AU NAUFRAGE RÉCENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il songe à prendre des mesures spéciales au sujet de la tragédie maritime survenue dans le Saint-Laurent, vu qu'il s'agit presque d'une répétition d'une tragédie semblable survenue l'année dernière au même endroit?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, immédiatement après avoir appris la nouvelle de cette tragédie, mon ministère a procédé comme l'on fait ordinairement dans ces cas-là, c'est-à-dire qu'il a institué une enquête. Je crois qu'elle est déjà en cours. Dès que nous aurons recueilli ces renseignements, nous examinerons quelles mesures supplémentaires pourraient être adoptées. C'est une étrange et triste coïncidence qu'il y ait une si grande similitude entre ces deux tragédies.

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire à celle de l'honorable député de Port-Arthur. Le ministre pourrait-il nous dire si, à la suite de l'enquête sur le naufrage tragique du *Tritonica,* on a recommandé d'apporter certaines modifications spéciales à la route maritime ou aux diverses aides à la navigation installées sur le Saint-Laurent. Si oui, le ministère a-t-il donné suite à ces recommandations?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je devrai m'informer sur cette question avant de prendre le risque d'y répondre à la Chambre.

## RECHERCHES ET SAUVETAGE

PORT-STANLEY (ONT.)—FONCTIONS DU GARDE-CÔTE «SPUME»

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, tandis que j'ai la parole je voudrais répondre à une question posée par l'honorable député d'Elgin au sujet du cutter garde-côte *Spume* stationné dans le district du lac Érié.

Je crois que la personne qui a écrit à l'honorable député était mal renseignée, car en fait lorsque les capitaines des cutters de sauvetage reçoivent directement leurs renseignements d'un navire en détresse, ils peuvent immédiatement se mettre en route pour porter secours sans attendre des directives de Trenton. Tout ce qu'ils sont tenus de faire c'est de signaler aussi rapidement que possible leurs déplacements à Trenton, afin que Trenton sache en tout temps où ils se trouvent.

## LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 septembre, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de l'honorable M. Churchill.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, pour reprendre au point où j'en étais à 10 h. 30 jeudi soir dernier, je participais au débat pour la première fois depuis que la résolution sur le drapeau a été présentée à la Chambre. J'ai mentionné que la population du Canada se demande actuellement ce qui se passe au Parlement du Canada. Elle se demande, comme je le disais jeudi dernier, si nous sommes des enfants d'école qui ont perdu leur maître. Le Parlement ne lui montre la voie, ni au sujet du drapeau, ni au sujet des affaires de l'État, car tout ce qu'il étudie actuellement c'est la question du drapeau. Une solution me paraît plus éloignée que jamais. Du moins, avant que le débat commence, tous semblaient croire que le Canada voulait un drapeau; maintenant les gens se demandent s'ils devraient avoir un drapeau; le Parlement lui-même n'a pas décidé s'il devrait avoir un drapeau ou inviter la population à se prononcer à ce sujet. On se demande si ce drapeau unira ou divisera le Canada. Actuellement, au train où vont les choses, ce drapeau divise le Canada au lieu de l'unir.

Nous devons nous demander, monsieur l'Orateur: «Que signifie ce drapeau?» S'il signifie la mise en pièces du Canada, que ce soit à l'échelon régional, provincial ou national, nous ferions tout aussi bien ne pas avoir de drapeau du tout. Comme tous les Canadiens, nous voulons un drapeau qui ne représentera pas seulement un groupe, une religion, une race ou une nation, mais tout le pays, un drapeau qui représentera le Canada parmi les autres pays du monde comme étant une nation unie et puissante. Le drapeau doit refléter tout notre passé et proclamer notre unité. Il doit symboliser la sécurité sociale dont nous jouissons au Canada. Il doit symboliser la liberté de l'individu et la liberté de toute association qui existe à l'intérieur de nos frontières.

Tout le monde est fier de regarder un drapeau qui signifie quelque chose; mais quelle ne serait pas notre honte si, à la vue de notre drapeau canadien, nous devions dire que c'est le drapeau qui a détruit la nation elle-même. Si nous ne voulons pas cela, il nous faut jouer notre rôle de députés élus par la population et responsables à ses yeux. Il nous faut juger de la situation aussi objectivement que possible et participer au présent débat avec toute la sagesse dont nous sommes capables. Si nous n'agissons pas ainsi, ce ne sera peut-être pas seulement la fin du gouvernement, mais celle de la Confédération et de la nation dans sa forme actuelle.

J'ai peut-être employé certaines expressions très dures, jeudi soir dernier, monsieur l'Orateur, à l'endroit du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et du premier ministre (M. Pearson), mais je crois vraiment qu'elles sont

exactes. C'est au chef de l'opposition et au chef du gouvernement d'assumer leurs responsabilités en tant que principaux dirigeants du pays. Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, que le rôle du chef de l'opposition est considéré comme tout aussi important que celui du premier ministre lui-même sous notre régime de gouvernement. Il incombe au chef de l'opposition de soulever toutes les objections constructives qu'il a à ce que nous soyons dotés ou non du drapeau proposé. Toutefois, le chef de l'opposition n'est pas chargé de susciter une obstruction quelconque dans une situation de ce genre, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Le rôle du gouvernement, tout comme celui de toute opposition, consiste à déterminer ce qui répond aux meilleurs intérêts de la nation canadienne, car nous sommes ici pour représenter les intérêts des Canadiens et non les nôtres.

Des discours, nous en avons eu de toutes sortes, monsieur l'Orateur, dont certains excellents. On ne s'en est pas toujours tenu au sujet autant que nous l'aurions voulu, et moi-même je ne saurais lancer la pierre. C'est que nous cherchons tous à dire notre mot. Mais nous efforçons-nous tous de trouver une solution? Car notre tâche ne consiste pas uniquement à exprimer notre façon de penser, puis à nous rasseoir. Nos propos doivent tendre vers une solution qui puisse sortir le Parlement du pétrin où il se trouve aujourd'hui, pétrin où nous l'avons mis nous-mêmes et personne d'autre.

Les Canadiens ont su, au cours de la dernière campagne électorale, que le parti libéral allait prendre position au sujet d'un drapeau canadien. A nous, par conséquent, qu'ils ont élus pour les représenter, de nous faire leurs porte-parole. Acquittons-nous de cette tâche avec sagesse et justice, ainsi que de manière à sauver la nation, non pas à la détruire. Les députés conservateurs trouvent à redire à la résolution sur le drapeau. Ils ont présenté des amendements, mais je n'y ai rien trouvé à propos du drapeau. C'est maintenant ou jamais, monsieur l'Orateur. Nous ne pouvons retarder plus longtemps. Nous désirons l'unité, mais nous n'accepterons pas l'unité dans l'uniformité. Nous ne comptons pas que les députés en cette enceinte ou les citoyens canadiens accepteraient l'unité sur cette base-là. Cependant, nous accepterons l'unité dans la diversité, car c'est là la seule méthode démocratique à suivre. Tout citoyen de notre pays devrait avoir l'occasion d'exprimer son opinion relativement à ce drapeau, et c'est la seule façon dont nous puissions suivre le principe selon lequel la majorité l'emporte. Pareil choix, par décision de la majorité, serait acceptable à tous, pourvu qu'il n'écarte pas les droits fondamentaux d'une minorité ou de certains individus.

Comme jeune député, quand je vois la situation qui s'est produite à la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ai honte d'admettre en public que je suis député. La situation à laquelle nous faisons face présentement est honteuse. Nous avons exprimé nos opinions. Nous avons combattu pour ce que nous croyons juste. Nous pensons que le Canada a une histoire comparable à celle de n'importe quel autre pays du monde. Les Canadiens peuvent être fiers de ce qui a été obtenu et atteint au moyen du sacrifice, de la bravoure et d'un dur labeur. Nous devons louer nos ancêtres de ce qu'ils ont accompli à cet égard, et il dépend de nous, en cette Chambre, de continuer à faire progresser notre pays, plutôt que de le détruire comme nous le faisons en poursuivant le présent débat. Je pense que chacun s'est maintenant rendu compte que nous sommes arrivés à la croisée des chemins et que nous devons agir rapidement. Nous ne pouvons pas nous permettre de continuer comme des ânes à nous écouter braire. Nous l'avons déjà trop fait. A présent, nous devons trouver une solution acceptable à tous les partis à la Chambre. Chacun des membres des partis à la Chambre des communes est un représentant élu du peuple, et son opinion doit être respectée.

Je n'ai pas l'intention de soulever d'autres objections ou d'autres points qui pourraient attiser de nouveau la flamme du débat, mais nous devrons bientôt nous arrêter à quelque solution acceptable des problèmes qui se posent présentement. Le gouvernement libéral a présenté son idée relativement au drapeau: le modèle aux trois feuilles d'érable dont il est question dans la motion principale. D'autres propositions ont été formulées, et nous avons tous vu les divers modèles proposés. En ce moment, j'ai entre les mains un dessin qui a été préparé par Jean Dubuc, un descendant de celui qui a composé les paroles d'«O Canada». Je ne sais pas à quel degré il en est le parent, mais un de ses ancêtres a sans aucun doute écrit ces paroles.

Que nous acceptions le modèle que nous propose le gouvernement ou un autre, il nous faut un drapeau symbolisant l'unité nationale et que les Canadiens puissent contempler avec fierté. J'ai le cœur déchiré, comme d'ailleurs tout le monde à la Chambre, et même tout citoyen canadien, à l'idée que nous aurons besoin d'un véhicule spécial pour protéger la reine lors de sa visite dans notre pays. A mon avis, nous devrions protéger, d'une façon générale, tous les Canadiens contre

l'état de choses qui se dessine. Bien des gens commencent à s'arracher les cheveux en voyant se poursuivre le débat sur le drapeau sans que rien n'indique sa conclusion; en effet, plus il dure, plus il divise le pays et détruit tout semblant d'unité. Tant que nous tournerons autour du pot, à la Chambre, sans arriver à une solution acceptable, nous favoriserons cette division. Voilà 22 jours que nous débattons la question du drapeau après en avoir déjà parlé le printemps dernier, et sans arriver à un résultat tangible. En réalité, j'ai maintenant l'impression que nous sommes plus loin que jamais d'une solution; si nous continuons dans la même voie nous diviserons la Chambre des communes en groupes, et tout le pays en associations ethniques.

Les Nations Unies, qui se composent des représentants de presque tous les pays du monde, ont pu adopter un drapeau en très peu de temps. Pourquoi ne sommes-nous pas capables de nous décider à propos du drapeau représentant les deux races fondatrices du pays, ainsi que les Canadiens d'autres origines ethniques? Après être arrivés ici, ceux-ci ont adopté les coutumes et la loi du pays et qui adopteront, sans doute, son drapeau quand le gouvernement canadien en présentera un acceptable qui soit un symbole d'unité, s'il s'y décide? Faisons abstraction de nos sentiments politiques. Il est inutile d'essayer de sauver notre propre peau aux dépens de l'unité nationale. En effet, notre peau ne vaudrait pas un liard si nous n'avions plus de pays.

Il y a un ou deux jours, j'ai entendu un député affirmer que le débat était l'expression vivante du droit du Parlement. Mais, en l'occurrence, il pourrait bien assassiner la nation canadienne. Nous souhaitons tous un drapeau canadien, mais qui représente notre unité. Je suis certain que l'économie canadienne a souffert, et souffrira encore du temps qu'a fait perdre au Parlement ce débat sur le drapeau. Le Parlement est en retard dans ses travaux courants. Depuis plusieurs années, on n'a pas présenté de budget à la Chambre. Nous perdons maintenant beaucoup de temps à discuter le modèle de drapeau que devrait adopter le Canada, et quand nous en arriverons enfin à une conclusion, la nation sera divisée et le drapeau inutile, car il ne représentera que peu de chose, ou même rien.

Je voudrais dès maintenant, monsieur l'Orateur, exposer la solution éventuelle de nos problèmes, et dans ses grandes lignes, la situation telle que je la conçois. A mon avis, il est beaucoup plus facile pour un petit groupe de membres—peut-être 15 en tout—qu'à 265 députés de s'entendre au sujet d'un modèle de drapeau. Chacun de ces 265 représentants, en exprimant des points de vue personnels et particuliers, tendra à nous diviser assez longtemps pour détruire parmi nous jusqu'au dernier vestige d'unité. A mon avis, il me semble qu'un petit comité pourrait discuter objectivement et de concert le problème pour arriver à une solution à peu près acceptable que nous pourrions mettre aux voix, adopter ou rejeter.

Je ne me propose pas d'abuser plus longtemps de la patience de la Chambre au sujet du drapeau. En effet, j'estime que plus tôt je terminerai mes observations, plus vite nous saurons trouver une solution acceptable de nos problèmes. Je proposerai à la Chambre d'ajourner maintenant le débat pour 60 jours, et de renvoyer le projet de résolution à un comité de 15 membres: 7 libéraux, 5 conservateurs, un membre du Nouveau parti démocratique, un membre du Crédit social et un membre du Ralliement créditiste. Ce comité de quinze membres pourrait étudier la question pendant soixante jours à compter d'aujourd'hui. Puis, la résolution serait soumise de nouveau à la Chambre et débattue pendant six jours, par exemple, comme lorsqu'il s'agit du débat sur l'Adresse ou du débat sur l'exposé budgétaire. Un délai de six jours pourrait être fixé. Ensuite aurait lieu la mise aux voix. Nous n'aurions rien à perdre si la motion n'était pas adoptée, car nous pourrions reprendre le débat sur le drapeau. Dans l'intervalle, cependant, la Chambre pourrait examiner d'autres mesures au profit des Canadiens. J'estime que le comité serait mieux en mesure que la Chambre de trouver une solution à ce problème.

Je propose donc, monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Roberval (M. Gauthier), l'ajournement immédiat du présent débat.

(La motion de M. Langlois, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Balcer | Douglas |
| Baldwin | Fisher |
| Bigg | Forbes |
| Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) | Gauthier |
| Caouette | Gundlock |
| Chatterton | Hales |
| Churchill | Hamilton |
| Clancy | Harkness |
| Cowan | Herridge |
| Crouse | Horner (Acadia) |
| Danforth | Howe (Hamilton-Sud) |
| Diefenbaker | Howe (Wellington-Huron) |
| Dinsdale | Irvine |

Jones (Mme)
Jorgenson
Knowles
Lambert
Langlois
Laprise
Loney
MacEwan
McBain
Madill
Martineau
Millar
Monteith
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Nasserden
Noble
Nowlan
Nugent
Olson
Orlikow
Paul
Peters
Plourde
Prittie
Rapp
Ricard
Rynard
Scott
Southam
Starr
Stefanson
Thomas
Thompson
Vincent
Webb
Willoughby
Winch—64.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Asselin (Notre-Dame-de-Grâce)
Badanai
Batten
Béchard
Benson
Berger
Blouin
Boulanger
Brown
Byrne
Cadieux
Caron
Carter
Cashin
Chrétien
Côté (Chicoutimi)
Côté (Longueuil)
Crossman
Cyr
Davis
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
Éthier
Eudes
Favreau
Francis
Gendron
Godin
Granger
Guay
Habel
Hahn
Haidasz
Harley
Honey
Jewett (Mlle)
LaMarsh (Mlle)
Lamontagne
Laniel
Laverdière
Leblanc
Leduc
Legault
Lessard (Saint-Henri)
Lloyd
Macaluso
Macdonald
MacEachen
MacNaught
McIlraith
McMillan
McNulty
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Moreau
Morison
O'Keefe
Pearson
Pennell
Pepin
Pickersgill
Pilon
Prud'homme
Regan
Richard
Rinfret
Robichaud
Rouleau
Roxburgh
Ryan
Sharp
Stewart
Tardif
Teillet
Tremblay
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan—85.

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion rejetée.

**Des voix:** La mise aux voix!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège pour protester énergiquement contre le mépris qu'on a manifesté à l'endroit de la Chambre en faisant attendre les députés 85 minutes...

[M. Langlois.]

**Des voix:** Règlement!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...pour accomoder le premier ministre (M. Pearson) et le gouvernement. C'est le plus grand mépris des droits du Parlement dont j'ai jamais été témoin...

**Des voix:** Règlement!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...et je proteste contre l'arrogance manifestée l'autre soir et encore plus évidente aujourd'hui. Cette façon d'agir de la part du premier ministre et du gouvernement est tout à fait inexcusable.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je puis comprendre le sentiment de frustration de l'honorable représentant, alors que seulement 44 membres de son parti étaient ici, mais j'ai peine à comprendre qu'il soit fâché de retarder son départ pour cette réunion qu'il a souvent appelée lui-même par ironie une conférence de penseurs. En conséquence, monsieur l'Orateur, je vous demanderais de décider si la question de privilège se pose quant à l'argument invoqué par le très honorable représentant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je réponds à l'arrogance du premier ministre...

**Des voix:** Règlement!

**Le très hon. M. Diefenbaker.** ...en disant que j'étais très heureux de rester ici pour voir un gouvernement entraver d'une manière si indigne les droits du Parlement.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, la mise aux voix qui vient d'avoir lieu est une manifestation claire des sentiments de la Chambre concernant le prolongement du débat sur le drapeau et la nécessité de trouver une solution à l'impasse dans laquelle se trouve le Parlement. La présente discussion a été amorcée le 15 juin et elle s'est poursuivie sans interruption depuis ce temps-là, sauf les séances que nous avons consacrées à l'étude de plusieurs mesures législatives. Elle s'est continuée sans répit depuis les cinq dernières semaines, sauf une journée par semaine où nous avons examiné les crédits. Nous en sommes rendus à la sixième semaine de débat.

**Une voix:** Dites-nous quelque chose de nouveau.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, un député conservateur me demande de leur apprendre quelque chose de neuf. J'ignore si je pourrais

le satisfaire sur ce point, mais je puis communiquer à l'opposition officielle les sentiments d'un nombre croissant de Canadiens, savoir que le parti conservateur semble décidé à empêcher le Parlement de prendre une décision.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner (Acadia):** Nous n'acceptons pas cela, pas du tout! (*Applaudissements*)

**M. Douglas:** Fait assez remarquable, monsieur l'Orateur, nous discutons de cette question depuis cinq semaines et, en grande partie, c'est le parti conservateur qui a accaparé le temps de la Chambre. Ses membres ont constamment incité les autres à participer au débat, mais dès qu'un membre des autres groupes prend la parole, les honorables députés qui siègent à ma droite l'interrompent et le harcèlent de questions. (*Applaudissements*) Quand on cherche constamment à empêcher les autres à faire valoir leur point de vue, on révèle la faiblesse de sa propre défense. J'ai assisté à ces cinq semaines de débat sans y prendre part et j'espérais qu'une fois que les députés auraient exprimé leur point de vue, nous pourrions prendre une décision. Toutefois, la semaine dernière, il est devenu de plus en plus évident que l'opposition officielle continuerait à proposer des banalités sous forme de sous-amendements afin d'empêcher la Chambre de se prononcer sur son amendement et aussi d'empêcher les autres partis de proposer d'autres amendements sur lesquels la Chambre pourrait se prononcer. Il me semble que c'est une négation du gouvernement démocratique.

Bien des députés ont affirmé que le gouvernement essayait de leur faire accepter de force un drapeau. Je signalerai, d'abord, que le gouvernement actuel est un gouvernement minoritaire. Il ne dispose pas de la majorité nette à la Chambre et les députés canadiens-français ne l'ont pas non plus. Il est donc impossible d'imposer un drapeau à la population à moins que la majorité des membres soit prête à l'adopter. Il me semble qu'il faudrait donner aux députés l'occasion de se prononcer à brève échéance.

Je répète, monsieur l'Orateur, que j'ai écouté patiemment pendant cinq semaines les opinions adverses des membres de l'opposition sur le modèle à feuilles d'érable, qu'il s'agisse du drapeau proposé par le premier ministre (M. Pearson) ou de celui à une seule feuille que nous nous proposions de soumettre à la Chambre, comme nous l'avions d'ailleurs laissé entendre. Je respecte le point de vue de tous ceux qui ont formulé ces vues, et je reprendrai les trois principaux arguments avancés par les adversaires d'un dessin à feuilles d'érable.

Premièrement, ils prétendent que le modèle à feuilles d'érable est une concession à Québec.

**L'hon. M. Monteith:** Pas du tout.

**M. Douglas:** Ils l'ont dit eux-mêmes, ou ont cité d'autres personnes dans ce sens, en recourant aux termes les moins pondérés, et même les plus immodérés. Quelqu'un vient de le nier et je n'abuserai pas de la patience de la Chambre, à moins qu'on m'y oblige, en récapitulant les discours prononcés par les députés. Je les ai étudiés soigneusement chaque jour, et je suis en mesure de citer les références exactes de toutes les affirmations prétendant plus particulièrement que le drapeau est une concession à la province de Québec et que le gouvernement l'emploie surtout pour s'y assurer les suffrages. Or, le dossier est très net pour quiconque souhaite l'examiner et, s'il le faut, je suis tout disposé à prendre le temps, maintenant ou plus tard, de consigner toutes ces citations au hansard. Il y en a des pages entières. Qu'il suffise de dire pour l'instant qu'à mon avis, les arguments de cette nature minent l'unité nationale; si l'on persiste dans cette voie, on détruira la Confédération. J'ajouterai peut-être aussi qu'on détruira le parti conservateur.

Je signale que le drapeau proposé ne comporte aucun symbole français. Le modèle aux feuilles d'érable n'en renferme pas. Le Canada français ne l'a pas demandé, car il est assez mûr pour reconnaître qu'en l'occurrence, le Canada doit se soucier surtout du présent et de l'avenir sans se laisser obséder par des dissensions révolues.

Le deuxième argument avancé, c'est qu'en supprimant l'Union Jack du drapeau, nous supprimons également les symboles chrétiens. Or, je tiens à signaler que les croix de l'Union Jack ne sont pas des symboles chrétiens dans le sens exact du mot.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** De fait, elles le sont.

**M. Douglas:** Elles rappellent les fanions qu'on déployait autrefois dans les batailles. La croix de Saint-Georges figurait dans les croisades quand les rois, les barons et les chevaliers chrétiens se livraient au meurtre, à la rapine, et mettaient les villes à sac au nom de la chrétienté; quant au drapeau de Saint-André c'était d'abord des Pictes et des anciens Écossais dans leurs premières guer-

res contre les Saxons, et la croix de Saint-Patrice figurait sur la bannière de Fitzpatrick au moment de la conquête de l'Irlande—de sorte que très peu d'Irlandais en porteraient le deuil. Elle n'a certainement jamais été adoptée comme drapeau de l'Irlande.

Rappelons-nous bien, tout d'abord, qu'il n'y a pas que la foi chrétienne au Canada. Le pays compte des Juifs, des musulmans et des bouddhistes.

**M. Bigg:** Et des communistes.

**M. Douglas:** Ma foi, je laisse cette distinction à mon honorable ami.

**M. Bigg:** Cela n'est-il pas vrai?

**M. Douglas:** Il peut toujours parler en faveur de quelques-uns de ses amis; je parle actuellement en faveur des miens. Mais j'estime que dans les modèles de drapeaux qui ont été proposés—le modèle à trois feuilles d'érable, le modèle à une seule feuille d'érable, que nous préconisons, ou le modèle proposé par M. A. Y. Jackson il y a plus d'une cinquantaine d'années—vous trouvez les bandes bleues, qui ont un sens religieux puisqu'elles nous rappellent les mots de notre devise «D'un océan à l'autre», fondée sur le huitième verset du psaume 72e:

Sa domination s'étendra également d'un océan à l'autre et du fleuve jusqu'aux confins de la terre.

Ce modèle revêt un sens religieux qui n'est pas uniquement chrétien mais s'étend aux religions chrétiennes et judaïques en général, à savoir que les choses de Dieu doivent passer avant tout dans la vie de tous les Canadiens.

La troisième objection que l'on voit au drapeau à feuilles d'érable, c'est qu'il supprime les symboles de nos liens britanniques. Nous sommes tous fiers, surtout si nous sommes d'origine britannique, du rôle de premier plan que la Grande-Bretagne a joué dans l'histoire du Canada. Son influence, nous en sommes convaincus, survivra dans nos institutions démocratiques, et elle y prendra tout son sens dans la mesure où nous saurons les faire fonctionner efficacement. Je soutiens que c'est un signe d'immaturité politique que de vouloir rester pendu aux jupes de la mère-patrie au lieu d'avancer de ses propres forces. Il est toujours vrai de dire:

Chez ma mère, je ne suis que la fille; mais chez moi, c'est moi la maîtresse.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que ceux qui s'obstinent à parler de l'Union Jack, de la bataille d'Hastings et de l'histoire de la Grande-Bretagne devraient oublier que nous ne pouvons revenir en arrière. Il vient un moment où une nation indépendante doit couper le cordon ombilical et aller seule. Ce débat, qui dure depuis de nombreuses semaines, me rappelle les discussions entendues il y a 20 ou 25 ans, alors qu'un ancien représentant de North-Battleford, Cameron R. McIntosh, proposait chaque année une résolution relative à un drapeau national pour le Canada. Il proposait le pavillon rouge et je n'ai pas oublié tous les discours prononcés alors en faveur de l'Union Jack. En 1946, quand le gouvernement de Mackenzie King a adopté un décret du conseil stipulant que le pavillon rouge devrait flotter sur les édifices publics...

**M. Hales:** C'était en 1945.

**M. Douglas:** C'est exact, en septembre 1945. A l'époque, je faisais partie d'un gouvernement provincial, et chaque année pendant longtemps des délégations se sont adressées au gouvernement pour protester contre le drapeau qu'il déployait, le pavillon rouge, disant qu'en refusant de faire flotter l'Union Jack il reniait les liens qui nous unissent à la mère patrie, le sang qui coule dans nos veines. Tous les arguments employés à l'époque contre le pavillon rouge servent maintenant à l'appuyer.

Monsieur l'Orateur, je respecte l'Union Jack. Je serais bien le dernier à lui manquer de respect, car je suis né sous ce drapeau. Mais je ne suis pas venu au Canada pour tenter de créer une autre Grande-Bretagne, une autre Écosse ou une autre Angleterre. Je suis venu ici pour aider à construire le Canada où les traditions britanniques, dont je suis si fier, de même que l'apport et la culture des autres groupes ethniques, pourraient se fusionner pour enrichir ce pays nouveau. Donc, pour créer un pays de ce genre, le drapeau national doit être le symbole de nos espoirs et de nos aspirations: un peuple uni qui cherche à établir une identité canadienne en Amérique du Nord. Je crois avoir montré clairement qu'en ce qui me concerne, je n'ai pas été convaincu par les arguments invoqués contre le modèle à feuille d'érable.

Qu'on me permette maintenant de considérer l'autre aspect de la question. Le gouvernement s'est engagé dans une impasse politique et parlementaire. Quand j'ai pris la parole au cours du présent débat, le 16 juin, j'ai affirmé que le gouvernement avait choisi le mauvais moment et la mauvaise méthode pour présenter la question du drapeau. Nous estimions qu'avec tout le programme législatif dont nous étions saisis, une question comme celle du drapeau ne devait pas être présentée car elle bloquerait fort probablement l'adoption de ces mesures législatives. Nous croyons aussi qu'une autre méthode aurait fait l'unanimité autour d'un modèle distinctif alors qu'en le

soumettant à la Chambre des communes, on en ferait presque certainement un motif de discorde.

Les membres de notre parti, du moins la grande majorité d'entre nous, sont disposés à appuyer le modèle aux feuilles d'érable; néanmoins, il semble manifeste que les membres anglophones de l'un des grands partis politiques sont en désaccord et se sont lancés dans des manœuvres d'obstruction. Nous devons donc envisager ce fait et compter avec lui. Disons-nous, tout d'abord, qu'on ne règle pas le problème du drapeau comme une question législative. Pour les questions législatives importantes, il est des moyens parlementaires d'obtenir une décision, mais en ce qui concerne ce problème, même si nous pouvions forcer une décision, ce serait une victoire à la Pyrrhus. Un drapeau adopté par le Canada devrait représenter l'unanimité et être arboré avec l'appui général de la grande majorité des Canadiens. Ce devrait être un instrument d'unité plutôt que de division, et aucun drapeau conçu dans la controverse et né dans l'aigreur n'atteindra cette fin. Ce serait tout aussi vrai si l'on tentait d'imposer par la force le pavillon rouge en cette enceinte. A mon avis, le gouvernement a donc dans la situation actuelle à choisir entre trois possibilités. Premièrement, il peut dissoudre le Parlement et procéder à des élections. Les députés me croiront, je l'espère, si je leur dis que je ne suis pas opposé à des élections sur ce point, car je ne crains rien pour notre parti. A mon avis, nous réussirions bien dans des élections, alors que la faillite des deux anciens partis réguliers en matière de politique est devenue manifeste. Ce n'est pas la possibilité d'élections qui me préoccupe, c'est le Canada. Quel que soit le résultat d'élections éventuelles, j'estime qu'elles causeraient au pays un tort irréparable. A mon avis, des élections sur la question du drapeau diviseraient le pays pour des motifs raciaux, et notre Confédération se disloquerait; même si elle devait survivre, il en résulterait une blessure qui mettrait un quart de siècle à se refermer.

Par conséquent, je crois que les membres de toutes les parties de la Chambre, du moins de certaines d'entre elles, conviendront qu'aucun côté de la Chambre ni aucun parti politique ne devrait accomplir un acte irréfléchi qui aboutirait à une telle catastrophe.

Une autre possibilité s'offre au gouvernement. Il peut contraindre le Parlement à prendre une décision, en lui imposant la clôture ou en lui livrant une guerre d'usure. Or, j'estime que la première méthode est inconcevable, notamment à l'égard d'une question aussi chargée de conséquences et de passions que celle du drapeau. Doter le Canada d'un nouveau drapeau au moyen d'une motion de clôture, ce serait susciter le ressentiment et l'amertume dans les cœurs d'un large secteur de la population du pays. L'autre possibilité, une guerre d'usure, nous obligerait à négliger un programme législatif qu'il nous incombe d'étudier avec célérité.

Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent) a déclaré, jeudi soir, que nous ne devrions adopter aucune loi ni aucune prévision budgétaire, ne voter aucun crédit au gouvernement tant que la question n'aura pas été réglée par une consultation électorale. J'ignore s'il parlait au nom de son parti ou en son propre nom, mais si nous procédons ainsi, le prolongement du débat par une guerre d'usure empêchera presque entièrement l'étude de projets de loi positifs au cours de la présente session. Si l'on adopte cette attitude—et j'ai clairement indiqué que je ne puis l'excuser—je crois qu'il faut nous résigner à n'avoir pas de drapeau ou à en obtenir un au prix de l'amertume et de la rancœur, ce que je ne considère pas comme une bonne façon de doter le pays d'un emblème national.

La troisième solution, la seule qu'il reste au gouvernement, c'est donc de se tirer d'embarras en trouvant un compromis quelconque. Je reconnais volontiers, à la décharge du premier ministre, que c'est le gouvernement qui a fait les concessions les plus importantes, et à peu près les seules qui aient été faites dans cette affaire. Le gouvernement a consenti à ce qu'il y ait un vote libre; le résultat ne provoquera pas d'élections... (*Exclamations*) ...je ne vois pas pourquoi mes amis conservateurs rient, car ils n'ont cessé de réclamer un vote libre; s'ils étaient sérieux en réclamant le vote libre, ils devraient l'être en reconnaissant que cette concession a été faite.

Le gouvernement a déclaré qu'il n'était pas obstinément attaché à un modèle particulier et qu'il appartenait à la Chambre, en dernier ressort, de choisir un modèle, à condition que ce soit un drapeau national distinctif qui ne puisse être confondu avec le drapeau d'un autre pays.

Le premier ministre a consenti à l'institution d'un comité comme l'ont fait tous les autres chefs politiques sauf le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), et à déférer cette question à ce comité, à condition que le débat qui suivra le rapport du comité soit restreint. Le gouvernement a consenti à certaines concessions, et j'estime que, dans la situation actuelle, nous devrions être disposés à poursuivre l'examen des faits. D'aucuns soutiendront que ce faisant nous nous soumettons au

chantage de l'opposition officielle. Dans l'impasse où nous nous trouvons actuellement, nous devons être disposés à certaines concessions pour trouver une base d'entente. Somme toute, le gouvernement doit reconnaître qu'il est responsable de ce que nous soyons saisis de cette question. C'est lui qui l'a présentée à la Chambre et il aurait dû savoir à ce moment-là qu'elle prêtait à controverse et qu'elle ne serait pas adoptée facilement. A vrai dire, la Chambre fait face à une véritable guerre de tranchées; chaque jour qui s'écoule dans ce débat, on s'ancre plus solidement dans ses opinions de chaque côté. Nous sommes en butte à une impasse insoluble. Le seul espoir réside en une solution efficace qui permettrait à la Chambre d'avoir les coudées franches et de prendre des décisions concrètes.

Je voudrais proposer un compromis. Je propose que nous nous reportions aux déclarations faites par les chefs de tous les partis politiques à la Chambre, le vendredi 21 août. Je ne parle pas des recommandations faites par les leaders de parti au cours de leurs pourparlers, mais des déclarations des chefs de parti à l'appel des motions le 21 août. Je propose que nous nous reportions à ces déclarations et que nous examinions les points sur lesquels nous sommes en désaccord afin de voir s'il n'y aurait pas certaines échappatoires qui nous permettraient de venir à une entente.

Je formule trois recommandations. La première, qui a déjà été proposée, c'est la formation d'un comité parlementaire composé de 15 membres, soit 7 du gouvernement, 5 de l'opposition officielle et un des autres partis politiques. Je crois qu'un comité de ce genre devrait avoir recours aux services de spécialistes en art héraldique. C'est là ma première proposition.

La deuxième proposition veut que le comité présente un rapport à la Chambre en moins de 60 jours. Ce délai pourrait faire l'objet de négociations. Si le premier ministre ou le chef de l'opposition veulent un délai plus ou moins long, je pense que la chose pourrait s'arranger lors de la réunion des chefs de partis. J'estime que lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle-ci, 15 jours de plus ou de moins ne feront pas tellement de différence. Si nous avons pu nous passer de drapeau pendant 100 ans, pourquoi nous préoccuper d'attendre 20 jours de plus si nous croyons pouvoir trouver une réponse. Je propose, pour fins de négociations, un délai de 60 jours.

La troisième proposition prévoit que, lorsque le rapport du comité sera prêt, une autre réunion des chefs de partis ait lieu en vue de déterminer la durée de la discussion consacrée, à la Chambre, au rapport du comité. Bien que, pour ma part, je pense qu'on devrait convenir d'un délai à l'avance, je serais disposé à remettre cette décision jusqu'à ce que le rapport du comité soit prêt, afin d'aboutir à une entente et de former le comité.

Or, monsieur l'Orateur, je sais quels sont les avantages et les désavantages de cette proposition. Ce serait préférable, je le sais, si nous pouvions nous entendre d'avance sur la durée que devrait avoir le débat, une fois que le comité aura fait son rapport. On a avancé que si la recommandation représentait tel pourcentage des membres, le débat durerait tant de temps. S'il s'agissait d'autres pourcentages, il serait plus long. Je ne crois pas que nous puissions nous entendre d'avance là-dessus. On aurait, à mon avis, de bien solides arguments à invoquer pour déférer cette question à un comité, en lui demandant de présenter son rapport en deçà de 60 jours; juste avant la présentation du rapport, les chefs de parti pourraient se réunir. Si 12 des 15 membres appuyaient le rapport, nous pourrions nous entendre sur la tenue d'un débat très court. S'il y avait de graves divergences d'opinion, il ne serait peut-être pas aussi facile de s'entendre sur la limitation du débat. Pourquoi ne pas attendre de voir comment les choses se passeront au comité pour nous prononcer là-dessus?

J'aimerais maintenant essayer de prévoir l'accueil qui sera fait à ma proposition. J'imagine que le chef de l'opposition sera disposé à l'appuyer, car, dans une certaine mesure, elle correspond aux idées qu'il a émises à la Chambre le 21 août et qui figurent à la page 7300 du hansard. Le premier ministre aurait de meilleures raisons de formuler certaines réserves avant d'accepter cette idée parce que, comme moi et les chefs des autres partis politiques, il a soutenu qu'il fallait fixer d'avance la durée du débat, c'est-à-dire le débat sur le rapport du comité. Si nous avons adopté cette attitude le 21 août, c'est parce que nous pensions alors que, si nous ne décidions pas de limiter le débat sur le rapport du comité, nous pourrions nous retrouver, dans 60 jours, exactement au point où nous en sommes aujourd'hui. C'est le raisonnement que j'ai tenu à la Chambre le 21 août.

Je dirai maintenant qu'en remettant à plus tard notre décision de limiter la durée du débat, nous ferions quand même un certain progrès. Notre situation serait moins mauvaise qu'aujourd'hui. Tout d'abord, d'ici là, nous pourrions consacrer huit semaines à des travaux de la Chambre. Nous pourrions adopter certaines mesures législatives. Nous pourrions nous occuper des affaires du pays. J'entends

quelqu'un dire que nous pourrions peut-être prendre des vacances. Pour moi, il ne s'agit plus de penser aux vacances; nous sommes ici pour travailler. Je remercie mes amis qui siègent à ma droite pour les seuls congés que nous aurons vraisemblablement. Maintenant, je crois que nous devrions nous occuper des affaires du pays, comme l'exige la population canadienne. Donc, dans huit semaines, nous serions d'autant plus avancés. Certaines mesures législatives seraient inscrites aux statuts, et si elles devaient inclure le régime de pension du Canada, nous en serions très heureux.

Deuxièmement, ma proposition offre cet avantage-ci. Nous avons au moins un espoir raisonnable (la moitié des chances, selon moi) de voir le comité trouver une solution. Le chef de l'opposition a dit publiquement qu'il serait disposé à collaborer en choisissant des représentants de son parti qui n'ont pas pris une position inflexible sur la question du drapeau. Si lui et les autres partis adoptent cette ligne de conduite, nous aurons peut-être un comité qui en arriverait à une solution. Il vaut la peine d'essayer. Je sais qu'il est plus facile à 15 députés d'essayer de trouver une solution à huis clos qu'à 265 députés sous les feux de la rampe. Il se peut qu'ils n'y parviennent pas, mais il vaut la peine d'essayer. Nous n'avons rien à perdre.

Le troisième avantage de cette proposition, c'est qu'elle aurait démontré au peuple canadien que le Parlement est assez flexible pour faire face à une situation qui exige la science du gouvernement. Ne vous y trompez pas, monsieur l'Orateur, la véritable victime d'une guerre froide d'usure sera le Parlement lui-même. A cet égard, la responsabilité incombe aux deux principaux partis politiques. On dit souvent, d'un ton parfois un peu méprisant, que ce sont les petits partis qui entravent la marche des travaux du Parlement, qu'ils sont la cause de l'inefficacité du Parlement. Cependant, dans ce cas-ci, on ne saurait imputer le blâme aux trois petits partis. Nous n'avons pas amorcé cette question, ni la prolongeons-nous. Nous avons toujours été prêts à voter afin de trancher la question. Mais ce sont les deux vieux partis qui, comme deux vieux taureaux dans un champ, n'ont cessé de buter l'un contre l'autre. Ils doivent assumer la responsabilité de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. A notre avis, il est temps de mettre un terme à cette guerre d'usure et de chercher une solution avant que nous causions des dommages irréparables au Parlement et à la Confédération.

En terminant, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire que le premier ministre pourrait craindre qu'on ne l'accuse de battre en retraite s'il acceptait cette proposition. Je comprends sa crainte, étant donné certains dards qu'on lui a lancés de temps à autre. Je dirai, monsieur l'Orateur, que celui qui fait une concession dans l'intérêt de l'unité nationale se révèle un grand homme tandis qu'un petit bonhomme de rien du tout peut s'entêter à rester sur ses positions, même si elles sont depuis longtemps intenables. A mon avis, le premier ministre du pays peut se montrer à la hauteur du chef dont le Canada a besoin dans cette situation difficile.

Si tous les partis acceptent un compromis semblable à celui que j'ai proposé, il ne s'agira pas d'une décision prise uniquement par le premier ministre. Le 21 août, moi-même et les chefs des autres partis, le chef de l'opposition excepté, avons soutenu que nous devions imposer une certaine limite au débat sur le rapport du comité. Je suis disposé à différer cette décision jusqu'au moment où le rapport du comité sera prêt. Si quelqu'un veut m'accuser de battre en retraite, qu'il le fasse. Je ne crains pas ce genre d'accusation. Je ne me préoccupe pas tellement de mes succès au cours du débat que de trouver une solution n'entraînant pas le sacrifice de principes. Je ne crois pas non plus que la Chambre ne puisse trouver un compromis ou une solution à l'impasse.

J'insiste donc auprès du premier ministre pour qu'il songe à convoquer une réunion des chefs de parti s'il semble possible que ma proposition soit acceptée par les autres partis comme point de départ de négociations ultérieures. Si je ne me suis pas levé l'autre jour, lorsque l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) a pressé le premier ministre de convoquer une autre réunion, c'est qu'elle n'aurait aucune utilité à moins qu'on ne change d'attitude et qu'on n'ait une nouvelle proposition à étudier. Toutefois, si les chefs des différents partis estiment que ma proposition visant à la constitution d'un comité chargé d'étudier la question pendant une période maximum de 60 jours—la question de la limite du débat sur le rapport du comité étant différée jusqu'au moment où le rapport sera prêt—semble constituer une formule propre à amorcer la discussion, je demanderais alors avec insistance au premier ministre de convoquer une réunion de ce genre.

En somme, monsieur l'Orateur, les deux chefs de la Chambre sont le premier ministre du Canada et un ancien premier ministre du Canada. En fin de compte, le règlement de la situation dépend de leur volonté de collaborer. Lorsque nous choisissons un symbole national, un drapeau qui doit devenir l'emblème du Canada, celui-ci doit recevoir l'appui d'au moins la majorité des deux plus grands partis représentés à la Chambre. La

réponse au problème actuel consiste, à mon sens, à trouver un terrain d'entente entre ces deux honorables représentants.

Il y a un siècle, sir John A. Macdonald et George Brown ont mis de côté leurs divergences d'opinions afin de donner naissance à la Confédération canadienne. Je demande donc aux deux chefs de la Chambre des communes de suivre aujourd'hui cette ligne de conduite afin de renforcer les liens de la Confédération à une époque où ces liens sont fortement mis à l'épreuve. S'ils n'agissent pas ainsi, le Canada y perdra, mais s'ils parviennent à une entente, les générations futures les applaudiront.

Je le dis au premier ministre, au chef de l'opposition et, de fait, à tous les députés: nous avons l'occasion de nous préparer une postérité reconnaissante et de nous comporter de telle façon que les générations à venir disent que nous nous sommes montrés à la hauteur des difficultés de notre époque.

**M. Thompson:** Pourrais-je poser une question à l'honorable député? A supposer que les membres du comité aboutissent à un accord solide en moins de soixante jours, mettons dans une, deux ou trois semaines, mon honorable ami pense-t-il que le comité devrait présenter son rapport avant le délai fixé, afin qu'on puisse en arriver plus tôt à une entente?

**M. Douglas:** Sauf erreur, j'ai dit: «avant soixante jours». J'aurais peut-être dû dire «dans soixante jours tout au plus.» Si le comité peut prendre une décision dans deux ou trois semaines, il devrait assurément présenter son rapport; mais s'il ne peut tomber d'accord avant soixante jours, toute nouvelle discussion en comité serait inutile.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat indûment, parce que je crois que le spectacle que la Chambre présente actuellement au peuple canadien n'est pas du tout à l'honneur de notre système parlementaire, loin de là.

J'appuie sans réserve ce que vient de dire le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas). Ceci ne veut point dire que j'appuie toutes ses idées politiques, car je suis exactement à l'opposé du socialisme d'État et j'y serai pour longtemps. Toutefois, je crois qu'il est bon de mentionner que l'esprit qui se dégage du discours que vient de prononcer l'honorable député de Burnaby-Coquitlam est véritablement canadien. L'honorable député ne parlait pas en tant que Canadien anglais ou en tant que Canadien français, mais en sa qualité de Canadien. Et nous souhaitons voir bientôt le jour où chaque député parlera en tant que Canadien au lieu de tenter, comme l'ont fait les conservateurs depuis deux mois, de créer la division, division qui s'accentue de jour en jour à travers tout le Canada.

Nous avons vu le premier ministre (M. Pearson) se rendre à Winnipeg, il y a déjà deux mois, rencontrer la Légion canadienne et faire face, je ne dirais pas à de l'animosité mais à des sentiments qui étaient véritablement difficiles et durs pour un gouvernement et pour un premier ministre qui avait déclaré, à ce moment-là, que nous nous devions d'avoir un drapeau national distinctif.

J'ai dit, à ce moment-là, que le premier ministre s'était comporté en chef d'État en rencontrant des gens qui lui étaient, sur un point particulier, fortement hostiles. Mais lorsque le premier ministre nous est revenu à la Chambre, là il s'est comporté non pas en chef d'État mais en diplomate. Il y a une différence entre un diplomate et un chef d'État. Je vois que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) porte attention à ce que je dis là, car il connaît la différence, lui. Un chef d'État doit prendre des décisions pendant que le diplomate essaie d'arrondir les angles, agit en conciliateur entre les divers groupes.

Comment le premier ministre a-t-il agi en diplomate ou a-t-il tenté de le faire? Ce fut en nous présentant une résolution incluant deux drapeaux. C'est de là que découle le débat qui a pris feu et lieu.

Si le premier ministre avait proposé à la Chambre une résolution ne comportant qu'un drapeau canadien, (non pas un drapeau français ou un drapeau anglais ou le drapeau de la province de Québec ou un drapeau de Colombie-Britannique, mais un drapeau pour tout le Canada, avec un symbole canadien) je suis convaincu que le drapeau aurait été adopté en deçà de cinq ou six jours. Mais la résolution a donné lieu à ce débat qui, dès les premiers jours, nous a conduits à la division de la résolution. Vous-même, monsieur l'Orateur, avez tranché la question en disant que la résolution serait divisée en A et B, que la partie A concernerait le drapeau national distinctif et que la partie B concernerait l'Union Jack.

Là encore, c'est sur ce point que s'appuient les conservateurs pour faire le boycottage et l'obstruction systématique depuis le début du débat sur cette question du drapeau national distinctif. C'est là-dessus que s'appuient les conservateurs et c'est malheureux.

Je l'ai déjà dit et je le répète, ainsi que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam disait tout à l'heure: On a créé l'impression, au Canada, que le drapeau national distinctif était pour plaire au Québec et que l'Union Jack était pour plaire aux anglophones canadiens. Or il n'est absolument pas question que le drapeau national distinctif soit conçu uni-

quement dans le but de plaire à la province de Québec parce que, si c'était la situation, je prierais le premier ministre de ne pas le présenter car nous en avons déjà un et nous n'en avons pas besoin d'un deuxième, un seul suffit. Seulement, nous sommes prêts, nous les Québécois, non pas en tant que Canadiens français mais en tant que Canadiens, à appuyer tout projet d'un drapeau national distinctif canadien, quelque chose qui appartiendrait aux dix provinces du Canada et non pas seulement à une province.

L'obstruction systématique des conservateurs a été relatée dans les journaux. On s'en est servi à la télévision ainsi que dans tous les média de publicité.

Aujourd'hui encore, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) nous accuse de tramer avec le parti libéral pour imposer un drapeau aux Canadiens.

Lorsque les cinq chefs des différents partis se sont réunis et qu'on a mentionné que le premier ministre acceptait qu'un vote libre soit pris à la Chambre—et à ce stade, j'ouvre une parenthèse pour dire que le premier ministre a fait concessions sur concessions pour en arriver à une entente et donner un drapeau national distinctif aux Canadiens—le chef de l'opposition s'est obstiné à ne pas accepter la concession et à ne pas consentir à ce que la question soit réglée. Nous étions réunis et nous avions parlé d'un vote libre.

Monsieur l'Orateur, on ne viendra pas me faire croire que je suis un membre du parti libéral. Je n'en suis pas un; le chef du Crédit social (M. Thompson) n'est pas un libéral non plus, ni le chef du Nouveau parti démocratique. Cependant, pour le bien de l'unité nationale et l'intérêt général des Canadiens, nous étions prêts pour que cessent des luttes qui n'ont pas leur raison d'être, pour qu'on cesse de lancer des fantômes dans l'air en vue d'effrayer la population ou de diviser davantage les éléments qui composent la nation canadienne, nous étions d'avis qu'un vote libre permettrait à la majorité des députés de se prononcer, que cette majorité représentait naturellement la majorité des électeurs canadiens qui nous ont élus pour prendre des décisions, et ne servirait pas à se fourvoyer ou créer de l'obstruction, comme le font actuellement les conservateurs depuis deux ou trois semaines.

A ce moment-là, nous avons parlé d'une décision de la majorité, et le chef de l'opposition s'y est opposé en disant que la majorité des députés imposerait un drapeau national distinctif à la minorité. Par ailleurs, le chef de l'opposition proposait le Red Ensign avec une fleur de lis dans le bas et l'Union Jack dans le haut; il était prêt, lui, à imposer son modèle de drapeau à six millions de Canadien français dans la province de Québec. Ça, c'était de la démocratie! alors qu'un vote majoritaire, à la Chambre, ce n'est plus de la démocratie, selon le chef de l'opposition, qui est pourtant un avocat d'expérience.

Monsieur l'Orateur, je me demande s'il était honnête et sincère lorsqu'il proposait cette façon de transiger ou cette manière d'agir en ce qui concerne la question du drapeau.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition officielle s'obstinait et ne voulait rien accepter des propositions que le premier ministre ou les chefs de partis faisaient, lors de ces réunions. On a parlé de l'établissement d'un comité. Certes, le principe d'un comité a été reconnu. Cependant, on posait tout de suite une condition: 15 députés devaient faire partie de ce comité, et il fallait une majorité absolue. On a alors demandé ce qu'était une majorité absolue. Et on nous a répondu qu'il faudrait que 13 députés sur 15 votent en faveur du drapeau national distinctif qui serait présenté à la Chambre, et qu'on accepterait ensuite que le débat soit limité à quelques jours.

Comme le signalait mon collègue de Mégantic (M. Langlois), cet après-midi, il fallait que ce comité de 15 députés comprenne sept libéraux, cinq conservateurs, un représentant du Nouveau parti démocratique, un représentant du Crédit social et un représentant du Ralliement créditiste.

Si le chef de l'opposition décide de nommer cinq membres hostiles au drapeau national distinctif, sans attache aux autres nations ou à d'autres pays, cela signifie que nous recommencerons un débat interminable.

C'est pour cela que le très honorable premier ministre ne pouvait pas accepter une offre semblable et que nous ne pouvions pas l'accepter nous-mêmes. Cela revenait à dire: Il faut l'unanimité ou bien on n'accepte pas de drapeau.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition portera la responsabilité de cette attitude et il en subira les conséquences, non seulement dans une province, mais à travers tout le Canada.

En effet, nous voyons les réactions populaires, au Canada. Je reçois des lettres, non seulement de la province de Québec, mais de provinces anglaises, dont l'Ontario et la Colombie-Britannique. J'ai ici une lettre venant de Toronto, du 57 Milton Street:

> Certainement, les Canadiens ont droit au modèle le plus parfait possible, un drapeau simple, majestueux, beau, frappant et original, un qui prendra sa place avec fierté parmi les autres drapeaux excellents du monde—la Suisse, la Norvège, la Hongrie, la France, l'Angleterre et les autres.

La personne en question, M. Hughes, propose...

*(Traduction)*

> Une grande feuille d'érable unique sur champ blanc avec bordures bleues; une feuille, se détachant en blanc, sur champ bleu pâle; tous ces modèles

sont excellents. Examinez aussi le motif ci-joint qui a mérité une mention lors du concours national lancé par le *Weekend Magazine* pour les artistes de profession. Il est magnifique: bleu, blanc, rouge.

*(Texte)*

«Bleu, blanc, rouge».

Cela vient d'un Anglais qui veut un drapeau national distinctif.

*(Traduction)*

*South West Salvage Co. Ltd.*, Lethbridge (Alb.).

Je vous écris au sujet de votre proposition en vue de choisir un drapeau canadien qui ne serait pas le pavillon rouge. Je suis en faveur du drapeau que préconise votre parti.

*(Texte)*

Il s'agit de petits drapeaux dont nous avions parlé, à la Chambre. Il est en faveur d'un drapeau national distinctif. Il n'y a pas que les Canadiens français de la province de Québec qui soient en faveur d'un drapeau national distinctif.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire remarquer qu'il est six heures.

*(Traduction)*

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

*(Texte)*

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement pour le dîner, je faisais état des réactions populaires partout dans le pays, non seulement dans un coin du Canada ou dans une province canadienne, mais partout au pays.

Avant l'heure du dîner, j'ai cité des lettres qui me venaient de l'Ouest canadien, soit de Lethbridge et de Vancouver.

Ce soir, j'ai l'intention de consigner au hansard d'autres lettres qui me viennent de la province d'Ontario, dont une en date du 26 août 1964, de Kingston, dans la province d'Ontario:

*(Traduction)*

Cher monsieur Caouette,

Je tiens à vous féliciter des observations que vous avez faites à la Chambre des communes et portant sur la question du drapeau. Je cite: «Qu'il porte comme symbole trois feuilles d'érable ou une seule, un castor ou une gerbe de blé, pourvu que le drapeau canadien soit distinctif, nous allons appuyer le gouvernement...nous voulons des symboles canadiens sur notre emblème national—non les symboles de la France ou de l'Angleterre...»

Les déclarations de certains représentants, selon lesquelles le drapeau proposé ne chercherait qu'à plaire au Québec, sont loin de la vérité. Plusieurs parmi nous en Ontario avons été forcés de vivre dans le maquis, pour ainsi dire, parce que le Canada n'a ni drapeau national ni symboles nationaux.

[M. Caouette.]

Il ferait bon, en vérité, de respirer l'air de la liberté au Canada, si cela est possible, sous la protection d'un drapeau national canadien.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Edna A. Kemp, B.A.

Si mes amis conservateurs veulent connaître l'adresse de cette correspondante, la voici: 162, Mack Street, Kingston (Ontario).

*(Texte)*

Cette demoiselle a eu même la gentillesse de m'envoyer une copie, en un bon français, de sa lettre écrite en anglais.

**L'hon. M. Dupuis:** Elle n'a pas envoyé sa photo, toujours?

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'ai ici une autre lettre provenant de Bolton, en Ontario:

*(Traduction)*

Cette lettre vient de Cedar Mills sideroad, route rurale nº 4, Bolton (Ont.):

Monsieur,

D'après les journaux, vous avez présenté le modèle ci-dessus comme devant être notre nouveau drapeau. J'appuie de tout cœur les efforts que vous déployez dans cette direction. Le modèle choisi par M. Pearson est très joli, mais il n'a pas de signification historique pour les Canadiens. Je crois qu'il y aurait beaucoup moins de récriminations au sujet du remplacement du pavillon rouge, si le drapeau devant le remplacer comportait sa tradition propre. Le modèle ci-dessus renferme dans son dessin trois siècles d'histoire du Canada.

La moitié blanche, près de la hampe, indique le premier siècle, alors que les Français gouvernaient le Canada. La moitié rouge, au sommet, indique que les Britanniques ont succédé aux Français et ont gouverné le Canada pendant le deuxième siècle. La grande feuille d'érable, superposée sur les deux moitiés, indique le dernier siècle, alors que le Canada a pris en main les destinées de son propre territoire. La feuille est verte, parce que le vert est la couleur de la croissance, la croissance dont nous devons faire bénéficier tous les autres peuples, populations indigènes et immigrants, qui ont contribué à ériger ce vaste pays. Elle est à cheval sur la moitié blanche et la moitié rouge, parce que nous espérons qu'elle soudera les deux groupes linguistiques en un tout vraiment uni.

Le modèle a été proposé, mais personne n'en a expliqué la signification héraldique et j'estime que vous rendriez grand service à votre pays en signalant ce fait à la Chambre. M. Diefenbaker lui-même ne pourrait sérieusement s'opposer à ce drapeau.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite bonne chance et succès dans vos efforts visant à remplacer les drapeaux britanniques d'autrefois. Soit dit en passant, je suis né en Grande-Bretagne. J'admire et je respecte les Britanniques, mais je suis profondément canadien.

Je vous prie d'agréer, etc....

Leslie J. Baird.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, d'autres l'apprécient.

Voici une autre lettre qui me vient de Scarborough, en Ontario.

*(Traduction)*

Cher monsieur Caouette,

J'ai été très heureux de lire vos observations fort intéressantes sur l'état actuel du débat sur un drapeau distinctif pour l'ensemble du Canada. Je ne prise guère le modèle choisi par M. Pearson, mais j'estime que le drapeau proposé ne devrait renfermer qu'une seule feuille d'érable. En outre, comme l'unité est la caractéristique de ce qui est un, on ne saurait reconnaître plus d'un drapeau officiel.

Dans le passé, j'ai souvent songé à vous écrire, mais je ne l'ai jamais fait. Certes, je ne demeure pas dans la même région que vous et mon représentant officiel à la Chambre des communes est un membre du Nouveau parti démocratique, mais j'ai toujours partagé vos opinions sur les nombreux problèmes qui se sont posés au Canada, ces dernières années, et je vous considère donc comme mon représentant personnel auprès du gouvernement canadien.

Cette lettre est de L. Harris, du 21, avenue Sylvio, à Scarborough, en Ontario.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je ne connais pas ce monsieur L. Harris, domicilié au 21, avenue Sylvio, Scarborough, Ontario.

Voici une autre lettre, et c'est la dernière que je citerai ce soir. Elle me vient de Toronto.

*(Traduction)*

Le motif composé de trois feuilles d'érable est vieux de 90 ans dans l'histoire du Canada. On considère aujourd'hui la feuille d'érable comme un symbole du Canada, si bien que les autres pays n'éprouveraient aucune difficulté à reconnaître l'emblème comme drapeau distinctif du Canada et «Ô Canada», comme notre hymne national officiel.

Avec mes meilleurs sentiments,

George Bals

M. Bals est de Toronto.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, ce sont là des témoignages qui ne nous viennent pas de la province de Québec mais bien d'autres parties du Canada et qui prouvent, sans l'ombre d'un doute, qu'au sein de la population canadienne, du peuple canadien, il y a une unité, une compréhension, une entente, un lien qui nous unit les uns aux autres. Là où nous trouvons la division, c'est simplement chez des gens qui cherchent à «jouer à la petite politique» au lieu de placer leur patrie au-dessus de leur parti politique.

J'entends des conservateurs comme le député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent), le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul), le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), le député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau), le député de Trois-Rivières (M. Balcer), surtout, passer leur temps à dire: «Pourquoi tel député ne se lève-t-il pas, pourquoi tel ministre ne se lève-t-il pas? Pourquoi un tel ne se lève-t-il pas pour répondre aux questions que nous posons?» Eh bien, je vais poser, ce soir, une question à ces députés conservateurs: Pourquoi l'honorable député de Trois-Rivières n'est-il pas debout pour dire exactement ce qui se passe, non seulement dans son comté de Trois-Rivières, dans la province de Québec, mais également au sujet des agissements de son propre chef, le chef de l'opposition à la Chambre (M. Diefenbaker)?

Monsieur l'Orateur, nous avons tenté et nous tentons encore d'élever au-dessus de la «partisanerie» politique la question du choix d'un drapeau national distinctif. Comme je le disais cet après-midi, le très honorable premier ministre a fait des concessions, et je suis persuadé qu'il est encore prêt à en faire d'autres, et ce non pas au nom du parti libéral mais au nom du Canada, au nom de l'unité au Canada, au nom de la bonne entente entre les Canadiens de toutes origines ethniques.

Monsieur l'Orateur, je me demande si le chef de l'opposition n'a pas intérêt et ne cherche pas à creuser davantage l'abîme qui existe entre les anglophones et les francophones au Canada? Quand je le vois poser des questions à l'appel de l'ordre du jour pour savoir si la Reine sera bien reçue ou si les membres du FLQ seront emprisonnés, je me demande s'il n'a pas intérêt à stimuler cette mauvaise publicité contre la province de Québec?

Pourtant, hier soir, ainsi que je le mentionnais avant l'ajournement, je voyais un spectacle monstrueux qui avait lieu à Toronto et qui représentait l'arrivée des *Beatles*. Pour la gouverne du chef de l'opposition, les *Beatles* viennent d'Angleterre, et ils ont été quand même mal reçus à Toronto, ou probablement trop reçus. Là, nous avons vu des choses qui ne devraient se produire nulle part au Canada.

Nous regrettons, nous aussi, ce qui a lieu dans la province de Québec, de temps en temps, alors qu'un illuminé ou un halluciné lance des profération contre la venue de Sa Majesté la Reine dans la province de Québec ou au Canada. Mais quand le chef de l'opposition officielle passe son temps à tourner le fer dans la plaie, à ce moment-là, il rend un mauvais service à l'unité canadienne.

Monsieur l'Orateur, vous et moi, sommes tous deux de la province de Québec. Vous n'êtes pas Canadien français et j'en suis un. Mais vous avez remarqué combien, dans la province de Québec, les Anglais et les Canadiens français s'entendent à perfection et se respectent mutuellement, bien plus que le chef de l'opposition officielle a jamais respecté la province de Québec depuis qu'il existe et qu'il est au Parlement de la nation.

Monsieur l'Orateur, je comprends que les députés conservateurs admettent difficilement les propos que je tiens à l'heure actuelle. Seulement, je dis une chose, c'est que le chef

de l'opposition officielle rend actuellement, et depuis deux mois, un très mauvais service à l'unité canadienne et à la bonne entente entre les deux races au Canada.

**Une voix:** C'est un libéral maintenant!

**M. Caouette:** J'entends les conservateurs me crier que je suis un libéral, que j'appuie les libéraux. Or, vous savez parfaitement bien qu'il n'y a peut-être pas un seul homme, dans toute la province de Québec, qui combatte les libéraux comme je les combats, qu'il n'y a sans doute pas un seul homme dans le Québec qui combatte les conservateurs et les libéraux comme je le fais. Ce n'est pas à la Chambre des communes qu'un député ou des députés conservateurs m'empêcheront de dire, à la face du chef de l'opposition officielle, qu'il rend un mauvais service au Canada, à l'unité canadienne et à la bonne entente entre les Canadiens français et les Canadiens anglais.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas le seul à déplorer cette lamentable attitude et cette triste situation, créée de toutes pièces par l'entêtement des conservateurs qui recherchent une élection et prétendent qu'ils peuvent reprendre le pouvoir à la faveur de la dissention qui existe actuellement et qu'ils ont eux-mêmes provoquée—entre les Canadiens d'expression française et ceux d'expression anglaise.

Ils viennent à la Chambre se vanter que les Canadiens anglais qui favorisaient le drapeau distinctif reviennent maintenant sur leur position et accepteraient le Red Ensign, parce qu'on prétend que le drapeau national distinctif n'est qu'une façon de plaire aux Canadiens français de la province de Québec! Lorsque les députés conservateurs, d'où qu'ils viennent, sèment cet état d'esprit, je dis qu'ils jouent actuellement, sans aucun doute, leur dernier jeu, parce que d'après ce que nous voyons dans tout le Canada, les conservateurs ne reviendront pas à la Chambre des communes aussi nombreux qu'ils le sont maintenant.

Monsieur l'Orateur, voici ce que je lis dans *Le Devoir* du 4 septembre 1964 (il y a trois jours) sous la signature de Paul Sauriol:

L'amendement à la résolution du gouvernement réclame un référendum sur le drapeau et cela est déjà inacceptable aux Canadiens français parce que cette méthode implique que la décision de la majorité de la population doit prévaloir sans égard aux vues du groupe canadien-français.

Le deuxième sous-amendement est encore plus carrément dirigé contre notre groupe. Il demande...

Remarquez bien que Paul Sauriol n'est pas un créditiste ni un libéral; c'est un journaliste indépendant, un gars qui voit objectivement devant lui.

Il demande que dans le référendum qui reste l'objet de l'amendement les résultats soient compilés globalement et qu'on ne fasse pas connaître les chiffres par régions ou par provinces. Cela est contraire à la démocratie et à notre régime fédéral, mais de plus cette demande aurait pour effet de noyer le vote québecois dans le total général pour le faire disparaître.

Lors du plébiscite de 1942, le gouvernement King n'a pas tenu compte de l'opinion de notre groupe à qui la promesse en cause avait été faite, mais on savait au moins que le Québec avait massivement voté «non» à ce plébiscite même si la majorité canadienne avait voté «oui».

M. Diefenbaker voudrait maintenant que le vote du Québec soit non seulement annulé dans un référendum, mais qu'il y devienne invisible. C'est donc une véritable insulte au Québec. Or, M. Diefenbaker a affirmé mardi: «De toute ma vie, je n'ai jamais dit un seul mot qui pût être interprété comme étant contre le Québec. J'ai toujours travaillé pour les Canadiens français». Cette déclaration et le sous-amendement du lendemain sont pourtant difficiles à concilier. Comme explication, on n'a de choix qu'entre le cynisme et l'inconscience. Les députés canadiens-français aux Communes peuvent difficilement avaler cela.

Monsieur l'Orateur, c'est là que nous voyons le peu d'entente qui existe entre le chef de l'opposition officielle et ses collègues conservateurs de la province de Québec.

Tout à l'heure, j'ai demandé pourquoi le député de Trois-Rivières n'était pas à la Chambre pour exprimer exactement la pensée du Québec.

Pourquoi le député de Saint-Hyacinthe-Bagot ne fait-il pas la même chose? Pourquoi le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière ne fait-il pas lui aussi la même chose?

J'entends un député conservateur qui vient de dire...

**M. Paul:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Caouette:** C'est tout ce que les députés conservateurs peuvent faire: embrouiller le plus possible la population canadienne et embrouiller le problème de l'unité nationale au Canada. C'est tout ce que l'on peut attendre de ces gens!

**M. Paul:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je tiens à protester contre les remarques fausses que vient de faire à mon égard le député de Villeneuve. S'il n'avait pas été absent de la Chambre des communes pendant douze jours, il aurait constaté que j'ai pris position sans aucune hésitation sur la question du drapeau. Je ne me laisserai pas taxer de paresseux ou de lâche sur cette question.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, premièrement, je n'ai jamais dit que le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière était un paresseux ou un lâche, mais j'affirme, même s'il a voté l'autre jour contre le sous-amendement de son chef, qu'il est quand même, à ce moment-ci, un «suiveux» de ce que son chef fait à la Chambre des communes.

**M. Paul:** Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau la question de privilège. Je tiens à protester contre les propos malhonnêtes qui

sortent de la bouche d'un boiteux intellectuel, et je demanderais à l'honorable député de Villeneuve de lire le discours que j'ai prononcé à la Chambre le lundi 24 août 1964.

**Une voix:** Ça ne valait pas la peine de le lire.

**M. Caouette:** J'ai lu son discours, monsieur l'Orateur, et comme vient de me dire un de mes collègues, ça ne valait pas tellement la peine de le lire. Je ne dirai pas qu'il est un boiteux intellectuel, parce que j'ai plus de considération pour l'honorable député qu'il n'en a pour moi, mais s'il veut mesurer son intellectualité ou son intellectualisme avec le mien, je suis prêt à le rencontrer n'importe où —pas dans mon comté, mais dans le sien, car c'est important—et nous irons nous mesurer devant l'opinion publique sur ce qui se produit dans le coin conservateur de la Chambre, parce que dans le comté de l'honorable député, comme dans celui des autres de la province de Québec, tout le monde en a soupé de ces débats insensés et interminables au sujet d'un drapeau national distinctif.

Lorsque nous arrivons dans nos comtés, on nous demande: «Quand allez-vous en finir avec cette question imbécile que vous discutez et autour de laquelle vous vous battez depuis deux mois?»

Monsieur l'Orateur, cette question est grave, aujourd'hui. Plus nous en discutons ici à la Chambre, plus les électeurs de nos comtés sont insatisfaits de la façon dont nous nous comportons, à un tel point que nous entendons aujourd'hui des jeunes de 10, 12, 15 ans, et d'autres personnes plus âgées, soit de 40, 50 et 60 ans nous dire: «Vous vous comportez à la Chambre des communes comme des enfants d'école.»

Qui sont ces enfants d'école? Ce sont ceux-là qui nous ont imposé, ainsi qu'à l'ensemble du Canada, ce débat interminable; ce sont les conservateurs, d'un bout à l'autre du pays, ayant à leur tête le chef de l'opposition officielle.

Monsieur l'Orateur, je demande, en terminant, que les suggestions faites par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam soient prises en très sérieuse considération et que l'on en finisse avec ces discours, ces répétitions que nous entendons à la Chambre depuis deux mois, depuis 22 jours exactement, au sujet du drapeau. Cessons donc de passer pour des gens irresponsables aux yeux des électeurs canadiens!

Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour que cesse un débat aussi insignifiant. Nous avons entendu plus d'une centaine de discours conservateurs, des répétitions, les unes après les autres, par des gens qui cherchent à se créer un capital politique qui se détériore de plus en plus et travaillent à leur propre extermination.

Je demande au premier ministre, au gouvernement—non pas en tant que libéral parce que je n'en suis pas un et n'en serai jamais un, mais en tant que Canadien—que le gouvernement prenne des dispositions pour présenter à la Chambre une modification, une conciliation quelconque ou faire d'autres concessions pour que cesse ce débat et qu'enfin nous retrouvions nos sens, notre intelligence, qui est en train de sombrer, et que nous procédions à l'adoption d'une législation réelle, une législation progressive pour donner au peuple qui attend de nous sécurité et liberté, sous un drapeau qui soit propre aux Canadiens.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le député de Brantford désire-t-il poser une question?

**M. Brown:** Monsieur l'Orateur, peut-on me permettre de poser une autre question au député de Burnaby-Coquitlam à propos de son discours de cet après-midi?

**Des voix:** Non.

**M. Brown:** Monsieur l'Orateur, le député dira-t-il clairement à la Chambre si le comité dont il a parlé, et qui serait chargé d'étudier la question du drapeau devrait, selon lui, siéger à huis clos?

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, si on me permet de répondre, je dirai qu'il s'agit là d'une question qu'il appartiendra au comité lui-même de décider. Pour ma part, j'estime que le comité ferait beaucoup mieux de siéger à huis clos, sinon constamment, du moins la plupart du temps. Cependant, il incombera au comité d'en décider.

**M. J. H. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je ne puis m'empêcher de signaler que nous avons vécu aujourd'hui une journée fort intéressante. Je regrette de voir que l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) semble se préparer à sortir, car je voulais me reporter à ses propos pour dire que son discours, plus que tout autre, est propre à fomenter de la désunion au Canada. Il a accusé le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de se conduire de façon à créer beaucoup de désunion au pays, mais rien n'est plus éloigné de la vérité. Jamais avons-nous entendu un discours à la Chambre des communes qui ait créé plus de désunion que le discours prononcé par le député de Villeneuve.

Je m'étonne d'entendre les membres de son parti parler en ces termes du chef d'un autre parti, car aucun d'entre eux ne s'est porté à la défense de notre pays en temps de crise. Aujourd'hui, ils sont tous prêts à défendre le Canada et prétendent lutter pour une bonne cause. Ce sont les mêmes personnes,

surtout le député de Villeneuve, qui parlent de l'œuvre de cet honorable représentant et la comparent à celle d'Hitler et Mussolini. J'affirme donc, monsieur l'Orateur, devant tous les membres de cette Chambre, que nous, du parti conservateur, sommes bien loin de créer autant de désunion en cette Chambre et au pays que ne l'a fait le député de Villeneuve par ses propos et je l'affirme après avoir écouté ses observations...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**M. Horner (Acadia):** Je dis cela, monsieur l'Orateur, seulement après avoir entendu les observations de l'honorable député.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'expliquer sur un fait personnel. A l'honorable député qui vient d'affirmer que j'ai établi une certaine comparaison avec Hitler et Mussolini, je dirai que je n'ai jamais connu personne, au Canada, qui se conduit autant comme Hitler et Mussolini que son propre chef, qui aujourd'hui porte un grand préjudice à l'unité nationale du Canada.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas qu'il y ait matière à une explication sur un fait personnel. Je vous demande de rendre une décision sur cette question.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**M. Horner (Acadia):** Cette observation ne constitue pas une explication sur un fait personnel, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je ne crois pas que le fait personnel dont le député de Villeneuve a parlé soit fondé. J'estime que les honorables députés devraient s'abstenir de faire des personnalités et limiter leurs observations au débat en cours.

**M. Horner (Acadia):** Ces remarques ne sont rien de plus qu'une atteinte à la réputation.

**M. Langlois:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. Horner (Acadia):** Cette atteinte est commise par un homme qui a peur de prendre la parole et d'encourir des accusations de...

**M. Langlois:** Monsieur l'Orateur, je n'aime pas être en désaccord avec le député d'Acadia, mais il a dit que personne dans notre groupe ne s'était levé pour prendre la défense du Canada. Il est vrai, monsieur l'Orateur, que d'après mon âge, je ne puis avoir combattu pendant la dernière guerre mondiale. Cependant, j'ai posé la question de privilège et l'on devrait me permettre de terminer mes observations. Je ne puis défendre que les principes auxquels je crois. Pour le moment, je puis comparer ma carrière militaire à celle de l'honorable député d'Acadia. Il a peut-être eu l'occasion de défendre sa patrie au cours de la dernière guerre mondiale mais, aujourd'hui, nous défendons une cause bien plus importante, l'unité canadienne. A mon avis, l'honorable député devrait employer ses armes à cette fin.



**M. Horner (Acadia):** On a posé deux questions de privilège hypothétiques. La première n'en était pas une du tout, et la seconde renfermait peut-être certains événements pouvant motiver la question de privilège, car l'honorable représentant n'était pas en âge. Toutefois, ma déclaration tient toujours, car j'ai consulté le guide parlementaire. Il faut se rappeler que je parle de faits consignés. D'après le compte rendu, l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) a déclaré en 1940 et en 1945 qu'il ne valait pas la peine de défendre le Canada, de combattre pour lui. Voilà maintenant que l'honorable député se pose comme la conscience de la population canadienne. Il lit des lettres venant de Lethbridge, d'Ontario, de Vancouver et d'un bout à l'autre du Canada. Il est devenu la conscience du Parlement et la conscience du Canada, bien qu'en 1940 et en 1945, il pensait que le Canada ne valait pas la peine qu'on se batte pour lui. Sommes-nous censés prendre cet homme au sérieux, monsieur l'Orateur? Je ne le crois pas. Cet homme a déclaré admirer Hitler et Mussolini, et a proclamé que le Canada ne valait pas la peine qu'on le défende.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. Horner (Acadia):** Sommes-nous censés le prendre au sérieux? Je ne le crois pas.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre. L'honorable député de Villeneuve a invoqué le Règlement.

**M. Caouette:** Je crois que la Chambre est saisie d'un sous-amendement et que l'honorable député devrait en parler. Mais il est en train de discuter si, oui ou non, j'ai servi dans les forces armées, et cela ne le regarde pas. (*Exclamations*) J'irai plus loin. En 1942, lorsque le plébiscite a été tenu, j'ai été parmi les milliers de Canadiens dans la province de Québec qui ont combattu le gouvernement libéral de ce temps-là. J'ai le sens du respect tout autant que l'honorable député d'Acadia et je n'ai pas de leçon à recevoir de lui. Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous demandiez à l'honorable député de se conformer au Règlement et de traiter du sous-amendement qui a été présenté par son parti.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je pense que l'honorable député a donné une explication sur un fait personnel. L'honorable député d'Acadia pourrait peut-être poursuivre maintenant.

**M. Horner (Acadia):** J'ai écouté très attentivement les paroles de l'honorable député. J'avais tout simplement dit cela parce que...

**M. Caouette:** Vous n'avez rien dit.

**M. Horner (Acadia):** Si je n'ai rien dit, en quoi cela peut-il vous avoir tant blessé? Pourquoi l'honorable député s'est-il levé deux ou trois fois? C'est qu'il s'est senti atteint, c'est que j'ai dit quelque chose. L'honorable député a dit que le Canada ne valait pas la peine qu'on le défende en 1940 et en 1945. Il a dit pas mal de choses au sujet du Canada. Je suis fier de voir qu'il n'est pas de l'Ouest canadien. Si j'ai offensé quelques-uns de mes collègues de l'Est du pays, tout ce que je puis dire, c'est que je suis fier qu'il ne soit pas membre de notre parti. L'honorable député parle beaucoup et je regrette de ne pouvoir l'entendre, car je suis sûr que ce sont des paroles de sagesse que nous devrions entendre, vous et moi, monsieur l'Orateur.

J'ai dit ce que j'ai dit uniquement parce que le chef du Ralliement du crédit social a mentionné le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et l'a accusé de créer la désunion au Canada en continuant ce débat.

Je suis très heureux de prendre la parole sur cet amendement et, en particulier, sur le sous-amendement dont nous sommes saisis. Le sous-amendement renferme des dispositions pour la tenue d'un plébiscite et, en vue de l'unité nationale, propose que les résultats du plébiscite soient publiés sur une base nationale et non régionale ni provinciale. Le but de ce sous-amendement est de montrer au gouvernement une façon de sortir de la crise dans laquelle il se trouve à la suite du débat actuel sur le drapeau. Au moyen de cet amendement, nous proposons qu'un plébiscite ou qu'un référendum soit tenu d'une certaine façon et que les faits soient publiés de façon à sauvegarder l'unité du pays.

Je suis donc heureux de prendre la parole au sujet de cet amendement. Au début de mes remarques, j'ai souligné que la journée avait été très intéressante. Monsieur l'Orateur, nous avons siégé pendant 90 minutes, au cours desquelles un parti qui a continuellement demandé la mise aux voix, qui avait siégé pendant 20 jours, en criant «Aux voix! Aux voix!» et «Le vote! Le vote!»...

**Une voix:** Et 50 conservateurs étaient absents.

**M. Horner (Acadia):** ...a attendu pour rassembler ses membres. Le vote n'est pas survenu à l'improviste. Jeudi dernier, il y a eu un vote, et après ce vote, un honorable député a déclaré qu'il présenterait la même proposition de temps à autre. Une autre mise aux voix a eu lieu aujourd'hui, et nous avons attendu 90 minutes pour que le gouvernement rassemble ses députés. Plus tard, on nous a expliqué que les députés absents devaient prendre l'avion à Toronto et en d'autres points du Canada, de sorte que les libéraux pourraient justifier leur thèse que ce débat sur le drapeau devrait continuer. C'est leur avis: ce débat sur le drapeau doit continuer. Nous voulions que ce débat prenne fin, mais ils ont voté pour qu'il continue. Je le répète afin qu'il n'y ait pas de doute à ce propos, le gouvernement a décidé que le débat devrait se poursuivre.

Monsieur l'Orateur, il était intéressant de regarder le vote du parti de l'honorable député qui a proposé la motion. Jeudi soir, certains honorables députés de ce parti ont voté en faveur de la poursuite du présent débat. Or, depuis jeudi soir, nous avons entendu seulement deux orateurs et pourtant, tous les membres de ce parti-là qui étaient présents se sont prononcés en faveur de l'ajournement du débat.

**M. Langlois:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. Horner (Acadia):** Il est étrange qu'ils n'aient pu s'en rendre compte jeudi soir. Il est intéressant de noter le changement survenu...

**Des voix:** Règlement!

**M. Horner (Acadia):** ...parmi les divers partis représentés à la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le député de Mégantic pose la question de privilège.

**M. Langlois:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'estime que le député d'Acadia n'a pas le droit de commenter la façon de voter d'un membre de la Chambre. Si j'ai voté d'une certaine façon jeudi et si j'ai présenté une motion aujourd'hui, j'ai tout de même pris la peine d'expliquer pourquoi j'ai agi ainsi. Il n'appartient pas au député d'Acadia de décider si j'aurais dû voter d'une façon ou d'une autre. Il devrait s'en tenir à la question à l'étude.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je crois que le rappel au Règlement de l'honorable député de Mégantic est fondé. Je dirai à l'honorable député d'Acadia que je ne crois pas qu'il soit tout à fait conforme au Règlement de parler d'un vote qui a déjà été pris à la Chambre.

**M. Horner (Acadia):** Bien, monsieur l'Orateur, il s'agit d'un débat sur le drapeau.

Comme je l'ai mentionné dans mes premières observations, nous avons eu une journée très intéressante. Je n'ai pu m'empêcher de me reporter à jeudi soir dernier, alors qu'on a voté en faveur du maintien du débat. Si l'honorable député a changé d'avis depuis jeudi, fort bien. Je n'y vois pas d'objection. Je ne veux que signaler la chose.

**Des voix:** Règlement!

**M. Horner (Acadia):** Si les honorables députés trouvent à redire à ce que la chose soit signalée, s'ils ont honte de la façon dont ils ont voté jeudi, qu'ils se lèvent et le disent.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je tiens à signaler à l'honorable député qu'il enfreint le Règlement lorsqu'il fait des remarques sur la façon dont un député s'est prononcé au cours d'un vote qui a déjà eu lieu. A mon avis, l'honorable député devrait poursuivre son discours sur le sous-amendement.

**M. Langlois:** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel, car j'estime que l'honorable député d'Acadia (M. Horner) a parlé de moi d'une façon explicite en disant que j'avais changé d'avis depuis jeudi dernier. C'est vrai. J'ai expliqué mon attitude aujourd'hui et cela prouve que les membres de notre parti du moins ne sont pas stupides.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que l'honorable député voulait dire par sa dernière remarque à propos de personnes stupides.

**Une voix:** Tous les autres ont compris.

**M. Horner (Acadia):** Il semble avoir honte de la façon dont il a voté jeudi soir.

**M. Langlois:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député n'a pas le droit de commenter un vote pris à la Chambre, que ce soit le mien ou celui d'un autre député.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je suis sûr que l'honorable député d'Acadia ne me forcera pas à lui rappeler sans cesse qu'il enfreint le Règlement en commentant un vote déjà pris à la Chambre.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, j'entendais poursuivre mon discours mais la moindre allusion semble toucher profondément l'honorable député. Je sais que la plupart des députés sont fiers de la façon dont ils ont voté, surtout ceux de mon parti, un grand nombre de vis-à-vis auraient aimé voter autrement qu'ils ne l'ont fait, mais comme on ne leur avait pas permis le vote libre il y a trois mois...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

[M. Horner (Acadia).]

**M. Horner (Acadia):** ...ils n'ont pu voter comme ils l'entendaient.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député me permettra de lui rappeler qu'il est contraire au Règlement de parler d'un vote qui a eu lieu à la Chambre. Peut-être voudra-t-il juger l'incident clos et poursuivre son discours?

**M. MacInnis:** A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur (*Exclamations*), selon lequel personne ne peut parler d'un vote qui a eu lieu à la Chambre, la présidence n'aurait-elle pas quelque autorité à nous citer pour notre gouverne? C'est une faute qu'on commet ici tous les jours. On ne cesse de répéter de quelle manière les autres partis ont voté sur telle ou telle question dans le passé.

**M. Knowles:** Il s'agit de l'article 35 du Règlement.

**L'hon. M. McIlraith:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On persiste à enfreindre le Règlement, en dépit du fait que la chose ait été signalée par trois fois au député. La règle en question est l'article 35, dont voici la dernière phrase:

> Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

On trouve dans la quatrième édition de *Beauchesne*, à la page 115, commentaire 125, une règle là-dessus. En voici le troisième alinéa:

> Il est interdit à tout député de combattre ou de critiquer quelque décision de la Chambre, s'il n'a pas l'intention de faire suivre ses observations d'une motion portant annulation de ladite décision.

**M. Bigg:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pas plus tard que cet après-midi, le premier ministre lui-même s'est permis de compter les députés conservateurs présents et il a fait une réflexion très sarcastique sur le nombre de ces députés à la Chambre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il n'a parlé que de ceux qui n'avaient pas voté.

**M. Horner (Acadia):** Pas du tout.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je crois avoir informé à deux ou trois reprises le député d'Acadia qu'il ne se conformait pas au Règlement en critiquant un vote de la Chambre. Je pourrais peut-être lui lire à ce propos l'article 35 du Règlement:

> Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Le député d'Acadia reconnaît, j'en suis persuadé, qu'en continuant de faire ces observations-ci, il enfreint le Règlement. Il voudra bien poursuivre son discours sur le sous-amendement.

**M. Nugent:** Pourrais-je commenter ce rappel au Règlement?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je ne crois pas qu'il faille commenter davantage cette question. On a invoqué le Règlement et j'ai décidé que l'objection soulevée par l'honorable député était irrecevable. Nous pourrions peut-être permettre maintenant à l'honorable député d'Acadia de poursuivre son discours.

**M. Nugent:** Permettez-moi de signaler qu'on a omis de mentionner un aspect au sujet de l'objection soulevée. L'honorable député parlait de la situation qui existait avant qu'on ait eu lieu de se demander comment l'honorable député devrait voter.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je n'ai pas à me prononcer sur cette question. Je dis qu'aux termes de l'article 35 du Règlement l'honorable député d'Acadia n'a pas le droit de critiquer un vote de la Chambre.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout de suite que je regrette de vous avoir causé l'ennui d'un rappel au Règlement. Lorsque j'ai pris la parole, je n'entendais nullement vous causer l'embarras de vous prononcer sur la recevalibilité de mes propos. Je voulais tout simplement participer au débat soulevé par les orateurs qui m'ont précédé; je m'abstiendrai donc de commenter les remarques des membres de ce parti pendant tout le reste de mon discours. Peut-être avaient-ils honte de leur conduite antérieure...

**Des voix:** Règlement!

**M. Horner (Acadia):** ...et je voudrais maintenant parler de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) et de son discours...

**M. Langlois:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

**M. Horner (Acadia):** ...où il a déclaré qu'un drapeau devrait être le symbole de nos espoirs et de nos aspirations...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député de Mégantic veut-il poser une question?

**M. Langlois:** Non, je pose la question de privilège, à la suite de la déclaration de l'honorable député d'Acadia. Je veux demander à l'honorable député d'Acadia de retirer ses paroles, car il a prétendu que nous avions honte de notre rôle et de notre vote antérieurs...

**M. Bigg:** Il n'a pas dit cela.

**M. Langlois:** Si c'était son intention, je peux assurer à l'honorable député d'Acadia que je n'ai jamais regretté une de mes actions ou un de mes votes, que ce soit jeudi soir dernier ou aujourd'hui et si c'était à recommencer, j'agirais de même.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député de Mégantic a fourni une explication, mais je doute que les mots employés par le représentant d'Acadia soient antiparlementaires.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je faisais mention du discours de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) lorsqu'il a déclaré qu'une fois adopté par un pays, un drapeau—j'ai noté cette phrase—doit symboliser les espoirs et les aspirations de ce pays. Je partage entièrement cette opinion. Il a aussi déclaré qu'un drapeau doit avoir l'appui de la grande majorité de la population qui l'acceptera et le vénérera dans l'avenir. Il se peut que j'interprète les paroles de l'honorable député; s'il n'accepte pas mon interprétation, il pourrait se lever pour me reprendre. Il a poursuivi en disant que le drapeau dont la Chambre est maintenant saisie avait été mal présenté et à un moment inopportun et que le gouvernement s'était montré fort maladroit dans cette affaire. Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député à ce sujet.

**M. Bigg:** L'euphémisme de l'année!

**M. Horner (Acadia):** Et l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam a proposé une solution à l'impasse. Tout son discours était conçu comme s'il agissait à titre de médiateur pris entre Charybde et Scylla, ou entre les deux camps opposés.

**Une voix:** Il faudrait les distinguer!

**M. Horner (Acadia):** Je vous laisse ce soin. Quant à moi, je suis fixé. L'honorable député a proposé un comité de 15 membres, proposition qui était dans l'air et qui, je pense, a d'abord été faite par le chef de l'opposition.

**Une voix:** En êtes-vous sûr?

**M. Horner (Acadia):** Oui j'en suis sûr, si vous voulez le savoir. La proposition d'un comité de 15 membres a été faite par l'opposition officielle. L'intervention de l'honorable député se résumait à dire qu'on ne peut présenter un drapeau, à moins qu'il ne soit accepté par la grande majorité. Qu'on ne peut ni en soumettre un à la population ni s'attendre qu'elle l'accepte, s'il ne répond pas aux as-

pirations de la majorité. Il a ajouté qu'il faudrait instituer un comité de 15 membres et limiter ses séances à deux mois. Or, qu'arrivera-t-il si, après deux mois, le comité n'arrive pas à une décision majoritaire? Le député n'en a pas mentionné la possibilité. Il n'a pas dit que ses conclusions seraient appuyées par une majorité, ou une vaste majorité, ou une majorité écrasante. Il a simplement déclaré que, dans deux mois, le comité ne siégerait plus. Peu importe que le comité ait convoqué la Légion ou d'autres intéressés; dans deux mois, son travail devrait être terminé. Puis, nous déciderions combien de temps le débat pourrait encore durer à la Chambre.

Or, qu'adviendra-t-il si le comité, ayant siégé deux mois pour en arriver à prévoir un débat de dix jours à la Chambre, alors qu'il y aurait encore, dans le pays, une forte opposition au drapeau proposé par le gouvernement ou par le comité? Le député n'a pas envisagé cette éventualité.

L'honorable représentant a ensuite déclaré catégoriquement que le gouvernement ne devrait pas compter imposer à la population canadienne un drapeau dont elle ne veut pas. S'il n'est pas d'accord avec moi, il prendra sans doute la parole pour le dire.

Il l'a déclaré catégoriquement. Cependant, il n'a proposé aucun moyen de régler la situation que j'ai décrite—c'est-à-dire que, le comité ayant siégé deux mois, la Chambre des communes se trouverait dans une impasse après un débat de dix jours, ou d'une semaine, ou de deux semaines. Le député n'a proposé aucun moyen de régler pareille situation. Comme un député vis-à-vis vient de le dire, il ne faisait qu'exprimer un espoir.

**M. Douglas:** Le député me permettra-t-il de poser une question? J'ai proposé que, lorsque le comité aurait préparé son rapport, les chefs de parti se réunissent afin d'examiner s'il y aurait lieu d'imposer une limite à l'examen du rapport du comité. Je suppose que si celui-ci était à peu près unanime dans ses conclusions, les chefs de parti opteraient pour un débat assez court. Mais, si le comité était loin d'être unanime, les délibérations seraient beaucoup plus longues. La décision dépendrait uniquement des chefs de partis eux-mêmes. C'est assez concluant, à mon avis.

**M. Horner (Acadia):** Assez concluant, si le comité arrive à une conclusion dans les deux mois. Mais, où en serons-nous, s'il n'arrive à aucune conclusion à la fin du délai prévu? Nous en serions exactement au même point qu'aujourd'hui. Le député ne partage-t-il pas mon avis? Il est d'accord! Il est d'accord avec mon interprétation de ses propos. Voilà pourquoi, j'estime qu'il n'est pas nécessaire de limiter les délibérations du comité. Même si les honorables vis-à-vis s'exclament et approuvent comme on leur dit de le faire, eux aussi sont en faveur de l'institution d'un comité. Alors, pourquoi imposer un délai? Pourquoi nous faut-il un drapeau cet hiver, cet automne ou le printemps prochain? Depuis des années...

**M. Douglas:** L'honorable député me permet-il de lui poser une autre question? S'il jetait un coup d'œil sur la déclaration du 21 août de son chef, il saurait que ce dernier a déjà consenti à ce que le comité fasse rapport en deçà de 60 jours.

**M. Horner (Acadia):** Je sais que mon chef est un homme conciliant et qu'il est disposé à faire la moitié du chemin pour régler ce problème.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner (Acadia):** L'honorable député de Burnaby-Coquitlam déclare à l'emporte-pièce, comme il en a l'habitude, que le problème peut être réglé bien simplement en deux mois. Je lui signale que la chose n'est peut-être pas aussi facile qu'il l'imagine, même si mon chef consent à ce qu'on impose une limite de deux mois aux délibérations du comité.

Pour ma part, je souscris entièrement à la constitution d'un comité de quinze membres dont sept députés ministériels, cinq membres de notre parti et un représentant pour chacun des autres partis. Je suis tout à fait en faveur de l'imposition d'une limite de temps lorsque la Chambre reprendra le présent débat...

**Une voix:** Vous voulez dire «si la Chambre reprenait le présent débat».

**M. Horner (Acadia):** En effet, si le comité avait tout le temps requis et si sa décision était presque unanime. La chose serait-elle impossible? En 1945, le comité avait été quasiment unanime; il s'était prononcé, sauf erreur, par 21 voix contre 1.

**Une voix:** Vous ne siégiez pas au comité.

**M. Horner (Acadia):** Plus exactement, le résultat du vote fut de 23 voix contre 1. Or, nous sommes maintenant aux prises avec la même question; nous sommes dans le même pays avec les mêmes gens. Pourquoi ne procéderions-nous pas de la même façon grâce à l'établissement du comité proposé? Rien ne nous empêche de le faire. Permettez-moi de revenir sur un point particulier. Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour imposer une limite de temps aux délibérations du comité?

De 1945 à 1964, soit pendant près de vingt ans, nous nous sommes tirés d'affaires sans le drapeau présenté par le gouvernement. De 1867 à 1945, nous nous sommes passés de drapeau ou presque, selon la façon dont on voit les choses. Qu'est-ce qui presse? Pourquoi tant se hâter? Le leader de la Chambre hoche la tête. Je lui demande si le drapeau proposé est susceptible d'affermir l'unité nationale. Sera-ce une force unificatrice ralliant tous les Canadiens? Qu'il hoche la tête tant qu'il voudra. Non, monsieur l'Orateur. Ce nouveau drapeau qu'on nous a proposé n'est pas fait pour nous unir, surtout si l'on songe à la façon dont il nous a été présenté; ce n'est pas un symbole propre à unir le Canada.

Le chef du Nouveau parti démocratique a signalé cela bien clairement. Il a dit que le gouvernement nous avait saisis de cette question à un moment inopportun et d'une mauvaise façon. Il affirme que la question a été mal présentée. Il a déclaré que le drapeau qu'on nous proposait n'était pas fait pour nous unir. Bon nombre de députés ont exprimé l'avis que ce débat avait divisé le pays et qu'il continuerait de le faire. C'est une chose que je ne saurais accepter. Il se peut qu'en ma qualité de jeune député de la Chambre des communes, je m'intéresse davantage à l'avenir du pays que certains autres députés. Un problème se pose, à mon avis, au Canada—un problème qui ira s'amplifiant dans les années à venir. C'est celui de l'unité. Serons-nous unis ou divisés? Nous entendons parler de deux nations et d'un État distinct. Je me demande si nous allons demeurer unis. Je sais que le premier ministre se préoccupe également de ce problème. Il a mis 90 minutes cet après-midi à se décider—fallait-il mettre fin à ce débat ou le poursuivre.

Il lui a fallu 90 minutes pour prendre cette décision. Je ne lui reproche pas le temps, bien qu'à ce moment-là, j'étais fort désireux de prononcer ce discours. Mais cela m'a démontré qu'il se préoccupe de l'unité au Canada. J'espère que la prochaine fois que la Chambre sera appelée à se prononcer, il aura pris la décision qui s'impose de la part du chef du gouvernement responsable de la situation dans laquelle se trouve le Parlement. J'espère qu'il prendra la décision de mettre fin au présent débat jusqu'à ce que le sujet puisse créer l'unité au Canada, et non pas diviser le pays comme il le fait présentement.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a dit que plusieurs conservateurs ont déclaré que cette proposition du gouvernement était une concession faite au Québec. Je ne le crois pas, mais les Canadiens d'un bout à l'autre du pays le pensent et acceptent ce fait comme étant une concession accordée au Québec.

**Une voix:** Répétez-le.

**M. Horner (Acadia):** Quelqu'un a dit: «Répétez-le». Je ne crois pas que ce soit une concession faite au Québec. Mais je dis—et j'en ai eu la preuve par de nombreux éditoriaux parus dans les journaux d'un bout à l'autre du Canada—qu'un bon nombre de Canadiens, de diverses parties du pays, croient que c'est une concession accordée au Québec.

**M. Cashin:** L'honorable député ne se croit-il pas alors obligé d'aller par tout le pays pour dire aux gens ce qu'il pense, pour dire à ceux qui y voient une concession au Québec que ce n'est pas le cas? Commencerait-il cette croisade d'ici vingt-quatre heures, peut-être?

**M. Horner (Acadia):** Au fond, monsieur l'Orateur, cette question n'avait guère de sens. Si le député veut organiser les réunions, je suis disposé à y prendre la parole. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le monde d'aujourd'hui—et je le dis très sérieusement au gouvernement du Canada—pour voir des pays divisés. Chypre, par exemple. Le Canada joue un rôle prépondérant en vue de ramener l'unité et la paix dans ce pays. Voyons le Moyen-Orient. Voyons aussi ce qui se passe chez nos voisins du Sud. Partout, dans le monde, on voit aujourd'hui de la désunion causée par des problèmes raciaux. Il me semble que nous ne devrions pas suivre l'exemple des autres pays du monde et créer plus de désunion chez nous, dans un pays qui a été uni jusqu'à l'année dernière. Avant tout, restons unis. C'est l'unique objet du sous-amendement, c'est-à-dire de nous maintenir unis et de favoriser l'unité dans notre pays. A titre de jeune député, je le répète, je suis porté à regarder l'avenir et je vois que le problème le plus grave au Canada, d'ici 10 ou 20 ans, ce sera l'unité. Nous devons rester unis si nous voulons grandir et maintenir notre rang dans le monde.

Les journaux ont dit que le présent débat était un terrible fiasco, une chose épouvantable. Certains députés ont fait ressortir le fait que ce débat dure depuis 20 jours. Devant l'histoire, ce seront peut-être les 20 journées les plus brillantes de notre Parlement. Si ce débat sert à maintenir et à favoriser l'unité, nous n'aurions pu mieux employer notre temps. On entend beaucoup parler de la Confédération, de formules de non-participation, de droits fédéraux-provinciaux, de programmes de partage des frais entre le fédéral et les provinces, d'ententes relatives aux partage d'impôts entre les provinces et le gouvernement fédéral. Nous entendons beaucoup parler du maintien d'un gouvernement central puissant, mais on entend aussi beaucoup parler de maintenir une province séparée forte, une province qui devrait avoir de plus en plus de droits.

Je répète donc, monsieur l'Orateur, que si nous pouvons maintenir et favoriser l'unité dans notre pays, ces 20 jours auront été bien employés et ce seront peut-être les jours les plus fructueux de notre Parlement et de tout autre Parlement depuis la Confédération. Les journaux peuvent écrire tout ce qu'ils veulent. Je sais que les citoyens d'un bout à l'autre du Canada en ont assez de ce débat; je sais qu'ils estiment que le Parlement devrait s'attaquer à des travaux plus pressants. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le gouvernement est responsable de ce débat et qu'il lui appartient de faire adopter les mesures législatives qui s'imposent.

**L'hon. M. Sharp:** C'est ce que nous avons fait.

**M. Horner (Acadia):** Quelqu'un là-bas dit «C'est ce que nous avons fait»: sauf erreur c'était le ministre du commerce (M. Sharp). Je me demande s'il souscrit à ce que le ministre des Finances (M. Gordon) a dit aujourd'hui aux journaux, soit que nous devons mettre fin à tout commerce avec le Japon. Je me demande ce que les cultivateurs de l'Ouest en pensent. Je sais qu'ils n'ont pas aimé les déclarations semblables que nous avons faites il y a quelques années, quoiqu'elles n'aient pas été aussi violentes que celle du ministre des Finances aujourd'hui.

Ils parlent de mesures législatives. Nous avons dit de temps à autre: «Présentez votre mesure concernant les pensions; présentez votre mesure sur l'agriculture, qui doit rénover ce secteur et modifier ses structures de fond en comble», comme le ministre de l'Agriculture (M. Hays) l'a déclaré à Lethbridge, en mars dernier. Il a dit que l'opposition retardait l'étude du programme législatif. Le ministre du Commerce fait signe que oui, comme s'il était d'accord là-dessus. Ni cette mesure, ni celle qui a trait aux pensions ne figurent au *Feuilleton*. Que le gouvernement la présente, qu'il l'inscrive au *Feuilleton*. C'est sa responsabilité.

Cet après-midi, monsieur l'Orateur, nous avons voté en faveur de la motion, pour que le gouvernement puisse présenter cette mesure nécessaire. Comment le ministre et le reste du cabinet ont-ils voté? Ils ont voté pour que le débat se poursuive; ils veulent en entendre davantage sur les raisons pour lesquelles leur drapeau devrait être approuvé ou rejeté par la Chambre des communes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député commente une fois de plus une question sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée.

**M. Horner (Acadia):** Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Le ministre du Commerce m'a fait perdre le fil de mes idées en hochant la tête. Il m'a amené à commenter son acte de cet après-midi, contraire à l'impression qu'il a donnée en hochant la tête plus tôt alors que je parlais.

**Une voix:** Ce sont des gens fourbes.

**M. Horner (Acadia):** La situation dans laquelle se trouve le Parlement canadien est vraiment pitoyable; on nous paralyse, on nous empêche d'étudier une mesure nécessaire. Tous les agriculteurs du pays attendent l'adoption de cette mesure. J'ignore s'ils veulent qu'on les appelle producteurs d'articles d'épicerie; je ne le crois pas. Je suis agriculteur et je veux être appelé ainsi, et non producteur d'articles d'épicerie. Si le ministre de l'Agriculture veut songer à d'autres appellations pour moi et les autres agriculteurs du pays, libre à lui; mais nous sommes fiers d'être agriculteurs. Il est regrettable que le Parlement soit mis en échec par le gouvernement. Le gouvernement se rend compte que le débat est au point mort, mais dans son arrogance entêtée, il ne veut pas présenter les mesures législatives qui s'imposent. Un gouvernement fier et arrogant a présenté un drapeau que l'on a qualifié de politique et qui, comme le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) l'a si bien dit, va diviser le Canada pour longtemps.

Ce gouvernement fier, arrogant et dictatorial, tâche d'imposer aux Canadiens un drapeau choisi par un seul homme. Ce n'est pas un drapeau choisi par deux ou trois hommes; ce n'est pas un drapeau sur lequel le cabinet a jeté son dévolu; ce n'est pas le drapeau d'un parti ou d'un député de l'arrière-ban; c'est un drapeau choisi par un seul homme. Nous en avons une preuve dans le discours de l'honorable député de York-Humber (M. Cowan).

**Une voix:** Était-ce un bon discours?

**M. Horner (Acadia):** C'était un très bon discours, car l'honorable député qui vient d'interrompre ne l'a pas réfuté, et aucun député de l'arrière-ban et aucun ministre membre du cabinet, ne l'a réfuté non plus. Je crois que la parole de l'honorable député est valable, car personne de ce côté de la Chambre, ni député de l'arrière-ban, ni ministre du cabinet, n'a le courage de se lever et de mettre en doute ce qui a été dit. Les honorables vis-à-vis savent si ce modèle a été présenté ou si même on en a parlé au cours de leur caucus; ils le savent mieux que moi. Je leur demanderai de se lever et de dire que non. S'ils le veulent, ils peuvent brouiller la piste, mais ils ne me feront pas m'égarer ce soir.

Nous avons la parole de l'honorable député de York-Humber, et personne de son parti n'a mis en doute ce qu'il a dit. Ce qu'il a dit n'a

pas été discuté par aucun député de l'arrière-ban qui aurait assisté aux caucus de ce parti. Aucun ministre du cabinet, pas même le chef de ce parti, ne l'a contesté. C'est un drapeau choisi par un seul homme, qu'on appellera le fanion Pearson aussi longtemps que le Canada existera.

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Bigg:** Non, pas si la question vient d'un lécheur de rubans gommés!

**L'hon. M. Dupuis:** Mon honorable ami se rappelle-t-il avoir dit en cette enceinte, en 1961:

A mon avis, toute tentative visant à inclure l'Union Jack et le pavillon rouge dans notre drapeau ne ferait que dégrader ces deux drapeaux, à la fois connus et respectés.

**M. Horner (Acadia):** Que mon honorable ami lise tout mon discours de 1961, au lieu d'en extraire une phrase; je serai alors heureux qu'il se lève et me pose les questions qu'il voudra à ce sujet. Mais, j'ai la parole et il ne me reste que cinq ou six minutes.

**L'hon. M. Dupuis:** Répondez à ma question.

**M. Horner (Acadia):** Je le répète, lisez tout mon discours. Monsieur l'Orateur, j'espère que vous tenez compte du temps que me font perdre ces gens qui ne cessent de m'interrompre. Il me reste bien peu de temps et j'ai encore certaines choses à dire. Je compte que la présidence m'accordera 40 minutes; c'est tout ce que tous les honorables députés demandent.

**Des voix:** Répondez!

**M. Horner (Acadia):** Je vais répondre à la question, soyez sans crainte. Donnez-m'en le temps ce soir et je vais y répondre.

Selon nous, le gouvernement n'a aucun mandat. En présentant ce modèle de drapeau, le gouvernement contribue et aide à diviser le Canada. Nous avons affirmé qu'il n'avait jamais réellement promis, avant les élections de 1963, de présenter un modèle de drapeau au Parlement. Je soutiens qu'aucun des honorables représentants d'en face n'a eu le courage de se lever et de justifier les points que je viens de soulever.

J'aimerais me reporter à une entrevue accordée le 9 novembre 1961 par l'actuel premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, à M. John Andrews, du service des nouvelles de CJCH. L'entrevue commençait ainsi:

M. Andrews: Monsieur Pearson, que pensez-vous d'un drapeau national distinctif?

M. Pearson: Je suis favorable à la question d'un drapeau distinctif. A vrai dire, il s'agit là d'un article inscrit au programme de notre parti depuis plusieurs années déjà...

M. Andrews: Quel modèle favorisez-vous?

M. Pearson: Ma foi, je n'ai à l'esprit aucun modèle en particulier...

Ainsi, en 1961, M. Pearson n'avait aucun modèle précis à l'esprit, et pourtant l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) déclarait durant une émission télévisée en 1960 que le premier ministre avait dit aux Canadiens que s'il était élu premier ministre, il présenterait un modèle de drapeau canadien. L'entrevue se poursuit ainsi:

M. Pearson: Je voudrais un drapeau national distinctif qui ne pourrait être confondu avec celui d'un autre pays...c'est tout ce que je puis dire pour le moment.

M. Andrews: Alors, ce modèle ne comporterait pas l'Union Jack.

Le premier ministre a alors répondu qu'il ne voulait faire aucune déclaration là-dessus pour le moment. Sur ce, M. Andrews lui a demandé:

De quelle façon le public ferait-il connaître son opinion là-dessus?

M. Pearson: Nous pourrions demander au peuple de se prononcer lors d'élections générales. Et s'il n'aime pas l'idée d'un drapeau national distinctif qui ne puisse être confondu avec celui d'un autre pays, il nous le fera savoir sans équivoque.

Les honorables vis-à-vis ont obtenu 42 p. 100 des voix. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, est-ce là ce qu'on appelle un mandat «sans équivoque»? Est-ce là un gouvernement majoritaire? Comme l'honorable député d'York-Humber l'a signalé catégoriquement dans son discours, le parti libéral n'a même pas présenté le drapeau aux électeurs durant la campagne de 1963. Il n'a même pas signalé...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'être d'un autre avis. J'ai été interrompu continuellement depuis le début de mes observations et je n'ai certainement pas pris 40 minutes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le greffier au bureau m'a signalé l'heure à laquelle l'honorable député a commencé son discours et je lui ai accordé assez de temps pour les interruptions. Je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur,...

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur,... ma foi, si l'honorable député veut me poser une question, j'y répondrai.

*(Texte)*

**L'hon. Yvon Dupuis (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas du tout l'intention de prendre part à ce débat, mais puisque mon honorable ami n'a pas voulu répondre à

ma question et m'a suggéré de parler après lui, vous me permettrez de prendre quelques instants de la Chambre pour rappeler un peu ce qui se passait à la Chambre des communes, en 1961, sur la question d'un plébiscite national comme celui que nos amis demandent actuellement dans leur sous-amendement.

Mes premières paroles, évidemment, puisque je ne prononcerai qu'un bref discours, seront pour dire que je suis très fier d'avoir été présent cet après-midi, alors que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) a prononcé un discours qui, à mon sens, ...

*(Traduction)*

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand le ministre d'État (M. Dupuis) s'est levé, on a eu l'impression, de ce côté-ci de la Chambre, que c'était pour poser une question. Selon la décision rendue ici même la semaine dernière, tout ce qu'un député a à faire pour permettre à un autre de lui poser une question, c'est de lui céder la parole. Or, il semble que le ministre soit en train de prononcer un discours. A cette fin, il faudrait que la présidence lui ait accordé la parole, ce qu'elle n'était pas sur le point de faire. Le député de notre côté a permis au ministre de lui poser une question, mais voilà que celui-ci se lance dans un discours.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député d'Acadia ne pouvait permettre qu'on lui pose une question sans le consentement unanime de la Chambre, car son temps de parole, sans compter le très généreux supplément que lui avait accordé la présidence, était écoulé. La parole est au ministre d'État (M. Dupuis).

**M. Horner (Acadia):** S'agit-il d'un discours ou d'une question?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit, au début de mes remarques, que puisque l'honorable député d'Acadia (M. Horner) a dit qu'il n'avait pas le temps de répondre à ma question, je prononcerai un discours, et voici mon discours.

J'étais à dire que j'étais heureux d'être présent à la Chambre des communes, cet après-midi, lorsque le chef du Nouveau parti démocratique a prononcé ce qui est, à mon sens, un discours historique, au-dessus de toutes considérations partisanes, et je tiens à profiter de l'occasion pour le féliciter sincèrement de son apport au débat.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout l'intention de m'engager à mon tour dans un débat à tendance politique, mais je tiens simplement à rappeler...

*(Traduction)*

**M. Nugent:** Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il vient de dire que le chef du Nouveau parti démocratique a fait un discours survolant de très haut tout esprit de parti et qu'il voulait l'en féliciter. Aurait-il l'amabilité d'expliquer comment il peut concilier cela avec son rôle de chef de la publicité, faisant du battage pour le modèle trifolié, au nom du gouvernement?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, évidemment si l'honorable député qui vient de poser la question était intelligent, sa question serait intelligente, mais que voulez-vous, on ne peut donner ce que l'on ne possède pas.

Monsieur l'Orateur, j'ai posé tout à l'heure une question à l'honorable député d'Acadia. L'honorable député aurait dû probablement être très prudent avant de prononcer son discours, car en janvier 1961, alors que le gouvernement conservateur, dirigé par celui qui est aujourd'hui chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) ne prenait pas de décisions, un député conservateur, M. Régnier, a cru bon de présenter à la Chambre, vu l'indécision de son chef, une proposition de référendum ou plébiscite national.

A cette occasion, monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de reprendre son siège avait des choses à déclarer.

Évidemment, je ne veux pas prendre tout le temps qui m'est alloué pour lire le discours de l'honorable député, mais je vais en citer quelques passages qui feront réfléchir mes amis conservateurs.

Écoutez bien ceci. C'est l'honorable député d'Acadia qui, le 23 janvier 1961, à la Chambre des communes, alors que le chef actuel de l'opposition était premier ministre, souverain, avec une majorité écrasante à la Chambre des communes, disait ceci:

*(Traduction)*

A mon avis, toute tentative visant à inclure l'Union Jack et le pavillon rouge dans notre drapeau ne ferait que dégrader ces deux drapeaux, à la fois connus et respectés. D'ici 1967, année de la célébration du centenaire canadien, nous espérons que notre pays continuera à prendre de l'expansion.

Les provinces sont justement en pourparlers avec le gouvernement fédéral afin de mettre au point une formule qui permettra au Canada de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans avoir à faire entériner les modifications éventuelles par le gouvernement britannique. Le jour où nous aurons trouvé la solution, nous aurons franchi une autre étape de la voie qui mène au statut de nation vraiment indépendante. Lorsque nous franchirons cette étape, lorsque nous fêterons notre centenaire, nous devrions, il me semble, nous sentir en droit de posséder un drapeau réellement distinctif.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, celui qui a dit cela, c'est le député conservateur d'Acadia, qui vient de reprendre son siège, quand il siégeait du côté du gouvernement Diefenbaker. Je l'en félicite, je suis d'accord avec lui, et c'est pour le féliciter que je me suis levé.

Voici ce que le député d'Acadia disait, comme en fait foi la page 1318 du hansard de la Chambre des communes du 23 janvier 1961, année du règne de «Sa Gracieuse Majesté», le député de Prince Albert:

*(Traduction)*

L'artiste qui dessine un drapeau devrait certes viser avant tout à la simplicité et nous soumettre un dessin qui soit typiquement canadien, bien connu, facilement reconnaissable et que le monde entier accepterait d'emblée. Un drapeau doit être l'emblème du pays qu'il représente, de sorte qu'on ne le prenne pas pour celui d'un autre pays.

Je voudrais féliciter l'honorable député et lui dire que je suis de son avis. J'ai remarqué qu'il était sorti de la Chambre avant que je cite ses paroles, car il s'est rendu compte de ce qu'il a dit et il en a honte.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement. (*Exclamations*)

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège. Je suis persuadé que si le ministre sait la raison pour laquelle l'honorable député est sorti de la Chambre, il se rendra compte que même de sa part, cela est plutôt vil. (*Exclamations*). Je sais pourquoi l'honorable député d'Acadia (M. Horner) est sorti de la Chambre et ce n'est sûrement pas par crainte de ce que cet agent de publicité pourrait dire. Le ministre a rappelé la déclaration que ce ne serait qu'après que nous aurions dépassé cette étape et rapatrié la constitution que la chose deviendrait possible.

**Des voix:** Règlement!

**M. Nugent:** Je pense qu'après mûre réflexion, le ministre verra qu'il devrait du moins atténuer ses observations au sujet de cette déclaration.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'espère que vous prenez note des moments pendant lesquels je suis interrompu, parce que moi aussi j'ai beaucoup de choses à dire.

*(Traduction)*

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre d'État devrait retirer la remarque qu'il a faite au sujet du député d'Acadia. (*Exclamations*)

**M. Nugent:** Il n'a pas le courage de retirer ses propos.

**M. MacInnis:** J'estime que le ministre d'État devrait décidemment retirer la déclaration qu'il a faite au sujet de la raison pour laquelle le député d'Acadia a quitté son siège. Tandis que le député d'Acadia faisait son discours, un page m'a informé qu'on le demandait au téléphone pour un appel interurbain. Je me suis rendu à l'appareil à la place de l'honorable député qui m'avait prié de demander qui l'appelait, ce que cette personne voulait, et de lui dire que l'honorable député la rappellerait dès qu'il aurait terminé ses observations. Ma déclaration se fonde sur un message que j'ai reçu de l'un des pages. A mon avis, le ministre devrait retirer son allégation.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, je présume—et je parle lentement pour que la traduction puisse m'interpréter correctement —je présume que l'honorable député d'Acadia, au moment où j'ai commencé à le citer, lorsqu'il a quitté son siège, devait être gêné de quelque manière, mais je veux comprendre qu'il devait surtout être gêné de son parti, mais non de lui-même, parce qu'il a dit franchement tout ce qu'il avait à dire en 1961. Et je continue:

*(Traduction)*

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**Une voix:** Il n'y a pas de matière à un rappel au Règlement.

**M. MacInnis:** J'ai expliqué à la présidence que le député d'Acadia a quitté sa place parce qu'il avait reçu d'un page un message l'informant qu'on le demandait pour un appel interurbain. Je ne répéterais pas cette explication s'il ne s'agissait pas d'un fait véritable.

Le ministre a laissé entendre que le député d'Acadia a quitté son siège pour une raison tout à fait différente. Il doit accepter mon explication ou bien invoquer le Règlement. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Les députés me permettront peut-être de dire que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a expliqué pourquoi le député d'Acadia a quitté la Chambre, et je suis sûr que le ministre sans portefeuille acceptera cette explication.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'accepte avec plaisir son appel au téléphone. Mais cela ne change rien aux faits.

Je continue à citer l'honorable député d'Acadia qui disait, toujours sous un régime conservateur, le 23 janvier 1961, ce qui suit...

*(Traduction)*

**M. Nugent:** Cessez d'essayer de déformer les faits.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Je ne comprends pas mes amis conservateurs qui s'insurgent contre les paroles de leur propre collègue. Je ne comprends vraiment pas! Vous avez assez «filibusté» le débat, vous pouvez au moins me laisser parler. Vous demandez que nous parlions et quand nous nous levons pour le faire, vous essayez de nous interrompre! Êtes-vous sincères?

Voici ce que disait l'honorable député d'Acadia, sous un régime conservateur, le 23 janvier 1961, en parlant de la résolution du député conservateur de Saint-Boniface qui, à ce moment-là, réclamait un référendum. N'oubliez-pas que le chef d'alors, quand il était au pouvoir, n'en voulait pas; et il en veut tant maintenant qu'il est dans l'opposition.

Écoutez bien cela:

*(Traduction)*

La résolution propose la tenue d'un référendum. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en prendre la peine et d'encourir ces frais, car nous ferons un recensement cette année.

**Une voix:** Qui a dit cela?

**L'hon. M. Dupuis:** Le député d'Acadia, et il a ajouté:

Je partage l'opinion du député qui a présenté un amendement au projet de résolution.

*(Texte)*

Maintenant que sa communication téléphonique est terminée, je vais dire à l'honorable député d'Acadia, qui entre à la Chambre, que je le félicite.

*(Traduction)*

Lors du recensement, je crois qu'il faudrait poser une seule question: êtes-vous en faveur d'un drapeau vraiment distinctif? C'est à cette première question qu'il faudrait obtenir une réponse. Si les réponses affirmatives l'emportent par une marge considérable, le gouvernement au pouvoir devrait avoir le courage de choisir un drapeau vraiment distinctif.

**Une voix:** Qui a dit cela?

**L'hon. M. Dupuis:** Je tiens à féliciter l'honorable député d'Acadia au sujet des déclarations faites à la Chambre en 1961. Je suis parfaitement d'accord avec lui. Dans le temps, il était un véritable Canadien.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel. Le ministre a dit que j'étais sorti de la Chambre et je voudrais signaler que je suis sorti pour répondre à un appel...

**Une voix:** Nous l'avons tous entendu.

**M. Horner (Acadia):** Je suis sorti de la Chambre pour répondre à un appel...

**Une voix:** C'est la même vieille rengaine.

[M. Nugent.]

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, on crie tellement fort que je ne puis rien entendre.

**M. Nugent:** Vous ne pouvez entendre la rétractation du ministre? (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Acadia semble vouloir présenter une explication et je lui dirai qu'il y a deux moyens de procéder. Il peut demander au ministre d'État, qui prononce présentement un discours, de lui céder la parole pour lui permettre de présenter son explication; ou bien il peut attendre que le ministre ait terminé son discours et alors, à certaines conditions, il peut s'expliquer. Je lui signalerai cependant que l'explication qu'il croit devoir nous offrir ne l'autorise pas à demander à s'expliquer sur un fait personnel.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le ministre d'État calomnie ma conduite à titre de député. C'est sur ce point que je veux faire porter ma question de privilège. J'ai quitté la Chambre parce qu'on m'avait appelé et, pendant mon absence de la Chambre, j'ai examiné ce que j'avais dit en 1961. (*Exclamations*) Simplement pour clarifier la situation, j'aimerais donner lecture de la phrase suivante.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Horner (Acadia):** Voici ce que j'ai dit en 1961:

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**M. Horner (Acadia):** Personnellement, je suis satisfait du drapeau que nous avons.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** L'honorable député voudrait-il prendre son siège!

**M. Horner (Acadia):** Je maintiens ce que j'ai dit en 1961.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** L'honorable député a expliqué pourquoi il avait quitté la Chambre. Toutefois, il a déjà prononcé son discours et il ne peut maintenant réfuter tout argument invoqué par le ministre d'État.

**M. Horner (Acadia):** Je puis réfuter tout ce qu'il dira et lui donner des preuves.

**Une voix:** Vous avez reçu un appel téléphonique?

**M. MacInnis:** Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Je serais heureux de voir l'honorable député à votre droite qui vient de faire cette remarque se

lever et se nommer comme étant l'auteur de l'observation, car celle-ci fait retomber le blâme sur l'explication que j'ai donnée à la Chambre. Je me demande s'il a le courage de se lever et de se nommer? Comme je l'ai déjà dit, le message que j'ai reçu à l'intention de l'honorable député d'Acadia lui a été transmis ici par un page pendant son discours.

**M. Tardif:** Puisque nous parlons de courage, monsieur l'Orateur, il n'en manque pas de ce côté-ci. (*Exclamations*) De plus, on a déclaré à la Chambre que l'honorable député a été appelé au téléphone. L'honorable député est arrivé à la Chambre et a dit qu'il était allé chercher ses notes ou copie du discours qu'il a fait auparavant.

**M. Horner (Acadia):** Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel...

**M. Tardif:** Qu'est-ce qui est vrai?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre; le député...

**M. Knowles:** L'admission aux tribunes est-elle payante ce soir?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le député de Cap-Breton-Sud a expliqué pourquoi le député d'Acadia avait quitté la Chambre. Selon le Règlement, les députés doivent accepter cette explication. Nous pourrions peut-être en revenir aux observations du ministre d'État.

**M. Nugent:** Je parlerai maintenant sur cette question de fait personnel. Nous ne saurions laisser passer sans la relever la déclaration du député de Russell. Il met en doute l'explication donnée. Le député d'Acadia a dit être sorti parce qu'on l'avait appelé au téléphone, et qu'il avait saisi cette occasion de consulter ses notes. Le député de Russell a tout simplement défiguré l'explication, et j'espère qu'il retirera ces remarques injurieuses.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! La présidence a déjà rendu une décision: les députés doivent accepter l'explication donnée par le député de Cap-Breton-Sud. Il est impossible de la débattre.

**M. Nugent:** Je demanderai au président de rendre une décision à propos des réflexions du député de Russell.

**M. Tardif:** Si le député m'en donne l'occasion, je dirai volontiers que j'accepte les déclarations des deux députés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je donnerai lecture à la Chambre du commentaire 145 qui figure à la page 128 de la quatrième édition de Beauchesne. Il suffira peut-être de citer le passage suivant:

> Toute déclaration faite par un député parlant de sa place est considérée comme ayant été faite sur son honneur et ne peut être mise en doute, ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre.

Je m'attends à ce que les députés s'en tiennent à cette règle.

**M. MacInnis:** Je tiens à m'expliquer sur un autre fait personnel, monsieur l'Orateur. D'après votre décision, mon explication des raisons pour lesquelles le député d'Acadia aurait quitté la Chambre doit être acceptée. En vertu de cette décision, je demanderai au député de Russell de retirer ce qu'il avait insinué au sujet de cette explication.

**M. Tardif:** Il est inutile de le retirer. Tout ce que je dois dire, c'est que j'accepte votre explication, et ce n'est déjà pas si facile.

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député doit se rétracter. Il vient de déformer le sens des paroles qu'il avait prononcées auparavant et il cherche une échappatoire. Il a lancé une insinuation qui n'est pas de mise parmi d'honorables représentants. Par conséquent, je voudrais que l'honorable député de Russell nous prouve si nous le sommes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je voudrais lire à nouveau la dernière partie du commentaire 145:

> Toute déclaration faite par un député parlant de sa place est considérée comme ayant été faite sur son honneur et ne peut être mise en doute ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre.

Je propose à l'honorable député de Russell d'accepter l'explication donnée.

**M. Tardif:** Je le fais avec plaisir, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, ces rappels au Règlement ont permis à nos honorables amis d'en face de respirer un peu.

Il est bien évident qu'ils ne sont pas heureux ce soir, car, depuis dix jours, ils demandent que les ministres interviennent dans le débat, et quand il y en a un qui se lève, ils sont très malheureux parce qu'ils n'auraient pas voulu qu'on les écoute; ils ne sont pas tellement désireux de nous entendre.

J'ai cité les paroles du député d'Acadia; et ce dernier n'a pas besoin de se fâcher, car je l'estime et je considère qu'il a dit la plus stricte vérité à la Chambre, en janvier 1961. Cela était tellement vrai qu'à cette époque, lorsque l'honorable député d'Acadia a déclaré:

*(Traduction)*

Il me semble inutile de dépenser argent et efforts, car un recensement doit avoir lieu cette année.

*(Texte)*

J'ai tellement trouvé qu'il avait raison en ce 23 janvier 1961 que le 24 janvier de la même année, le lendemain, moi qui étais à la Chambre des communes, j'ai voulu donner au premier ministre d'alors l'occasion d'appuyer son député d'Acadia, et voici que je présentais à la Chambre des communes, à cette date-là, le lendemain de la grande découverte du député d'Acadia, pour faciliter sa tâche, le bill C-60, dont j'ai une copie en main, et pour me rendre au désir de l'honorable député, je l'avais intitulé: *An Act to amend the Statistics Act.*

Voici les explications que je donnais à cette époque:

*(Traduction)*

Voici l'explication donnée à la Chambre, à l'appui du député qui est mon plus grand ami. Je cite:

Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de permettre au Gouverneur en conseil d'instituer une enquête, à l'occasion du prochain recensement décennal canadien, sur l'opinion publique concernant un drapeau national et un hymne national absolument distinctif.

**M. Nugent:** Avez-vous changé d'avis?

**L'hon. M. Dupuis:** Non, je vais vous expliquer cela. Nous ne changeons jamais d'avis, mais à l'occasion l'histoire de notre pays change avec le gouvernement. Je vous expliquerai tout ce que vous voudrez. Vous voulez que nous vous disions la vérité; vous allez la connaître ce soir.

Je continue:

Puisque le recensement...

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Voulez-vous me laisser parler ou voulez-vous vous «félibuster» vous autres mêmes?

Et je continue:

*(Traduction)*

**M. Horner (Acadia):** Vous m'avez interrompu assez souvent.

**L'hon. M. Dupuis:** Je cite:

Comme les formules de recensement doivent aller bientôt à l'imprimeur...

[L'hon. M. Dupuis.]

Ces paroles sont à l'appui de la déclaration de l'honorable représentant...

...ce serait une belle occasion...

...pour ce grand homme, M. Diefenbaker...

...d'inclure ces deux questions, afin de connaître les vœux des Canadiens, sur ce sujet brûlant d'actualité.

**M. Horner (Acadia):** Êtes-vous disposé à le faire maintenant?

**L'hon. M. Dupuis:** C'est ce que l'honorable député disait en 1961.

**M. Horner (Acadia):** Êtes-vous disposé à le faire maintenant?

**L'hon. M. Dupuis:** Il me pose une question, et j'y répondrai.

**M. Horner (Acadia):** Êtes-vous disposé à le faire maintenant? L'honorable député veut que je lui pose une question, êtes-vous disposé à le faire maintenant?

**L'hon. M. Dupuis:** Permettez-moi de vous répondre. Je vais vous répondre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre!

**M. Horner (Acadia):** Il ne dit ni oui ni non.

**L'hon. M. Dupuis:** Je vais dire oui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le ministre d'État a la parole.

**M. Horner (Acadia):** Vous dites oui.

**L'hon. M. Dupuis:** Je veux répondre et il ne veut pas que je réponde. Voilà une tactique vraiment conservatrice.

**M. Horner (Acadia):** Je vous écoute.

**L'hon. M. Dupuis:** Je vais vous répondre.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, quand un gouvernement demande-t-il un référendum, pour répondre à la question du député d'Acadia?

Il me demande: «Êtes-vous en faveur, aujourd'hui, d'un référendum ou n'êtes-vous pas en faveur d'un référendum?» Je lui réponds immédiatement: Non, aujourd'hui, je ne suis pas en faveur, et voici pourquoi.

Quand un gouvernement doit-il demander un référendum? Tout le monde sait qu'il y a deux raisons majeures qui peuvent inciter un gouvernement à demander un référendum.

Premièrement, soit qu'un gouvernement veuille se faire délier par le peuple d'un engagement qu'il a pris envers lui, et cela a été le cas du référendum de 1952...

**Une voix:** 1942.

**L'hon. M. Dupuis:** 1942, oui.

Deuxièmement, on demande un référendum du côté de l'opposition ou du côté du gouvernement quand il est évident, indiscutable, incontestable que le gouvernement au pouvoir ne peut prendre ses responsabilités et veut s'en remettre à l'«électorat».

Or, présentement, nous avons un gouvernement qui veut prendre ses responsabilités et qui les prend. Nous ne voulons pas nous faire délier d'un engagement que nous avons pris; nous voulons remplir l'engagement que nous avons pris auprès du peuple du Canada.

*(Traduction)*

**M. Horner (Acadia):** Où et quand avez-vous fait cette promesse dont vous parlez?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur...

*(Traduction)*

**M. Horner (Acadia):** S'agit-il d'une promesse comme celle qu'a nettement définie le ministre des Postes?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** La Chambre voudra, j'en suis sûr, accorder les égards d'usage au ministre d'État qui prononce un discours en ce moment et qui a le droit de continuer sans être interrompu.

**M. Horner (Acadia):** Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Pendant mon discours, j'ai été constamment interrompu par certains députés d'en face et de ce côté-ci. Je demande tout simplement au ministre de bien vouloir nous dire quand et où une pareille promesse a été faite et si c'était une promesse conforme à la définition précise qu'en a donnée le ministre des Postes?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, je comprends que mon ami d'Acadia soit très nerveux, ce soir. Je le comprends comme si j'étais à sa place; mais je lui conseille de consulter son voisin immédiat, qui est médecin; peut-être pourrait-il prendre son pouls, lui donner des conseils et lui aider à se retenir pendant que je prononce mon discours.

J'ai devant moi une promesse qui a été faite par le parti libéral, parce que n'oubliez pas ceci: le chef actuel de l'opposition, qui a été premier ministre du Canada... Je constate que mon ami, le député d'Acadia, s'en va encore au téléphone. Que voulez-vous, ce sont des gens occupés au téléphone! Ils sont excessivement occupés au téléphone! Je sais que s'il quitte son siège, ce n'est pas parce qu'il a honte, mais parce qu'il a reçu un appel téléphonique.

Je sais maintenant que ce n'est pas parce qu'il a honte, je sais que c'est parce qu'il a une communication téléphonique.

Monsieur l'Orateur, je vois l'ancien ministre des anciens combattants (M. Churchill) qui me regarde; c'est lui qui a proposé le sous-amendement. Il était membre du gouvernement à ce moment-là; c'en est un de la vieille garde. Voilà des hommes qui ont été au pouvoir pendant six ans, des hommes qui ont eu, à la Chambre des communes, la plus forte majorité de tous les temps! Voilà des hommes qui, quand ils étaient au pouvoir, recevaient de leurs propres députés conservateurs la demande de tenir un référendum. A ce moment-là, ils n'ont pas eu l'idée de le faire, ils ont même refusé ces demandes des députés de leur parti.

S'ils sont au pouvoir, s'ils ont la puissance: pas de référendum! Ils sont aujourd'hui dans l'opposition officielle, et devenant tout à coup les défenseurs du peuple, ils désirent un référendum.

Eh bien, monsieur l'Orateur, le peuple du Canada, actuellement, regarde l'opposition officielle; il la jugera très sévèrement.

Il ne se peut pas que seule l'équipe qui siège en tant qu'opposition officielle ait raison dans ce pays!

Nous pouvons ici faire de très nombreuses citations. Je vais vous en faire quelques-unes. Je ne voulais pas en faire tellement, mais je m'aperçois qu'elles font beaucoup d'effet sur mes amis d'en face.

Voici ce qu'un député conservateur disait, le 23 janvier 1961, alors que le chef de l'opposition était premier ministre tout-puissant du Canada:

> Je suis d'avis, toutefois, qu'un référendum n'est pas nécessaire, et qu'il revient au gouvernement de donner au peuple canadien ce drapeau national distinctif tant réclamé.

C'est un député conservateur qui disait cela à son gouvernement.

**M. Macaluso:** Qui a dit cela?

**L'hon. M. Dupuis:** Le député conservateur, Florent Dubois, de Richmond-Wolfe. Quand les gens se sont aperçus qu'il n'avait aucune influence sur le premier ministre, ils ne l'ont pas réélu, ils se sont dit: Cela ne sert à rien de l'envoyer à la Chambre des communes, le premier ministre ne l'écoutera pas.

Nous avons des perles! Évidemment, jusqu'à ce jour, c'étaient des perles ignorées pour mes amis d'en face!

Voici ce que disait un autre député conservateur, quand son parti était au pouvoir, en 1961:

> Il ne serait certainement pas étonnant de voir le Canada doté bientôt d'un drapeau national.

Il avait encore confiance en son chef, celui-là! Et il ajoutait:

> Cette occasion fournira à notre gouvernement l'occasion d'arrêter son choix sur un emblème essentiellement distinctif répondant de ce fait aux aspirations légitimes et majoritaires des Canadiens.

Or, monsieur l'Orateur, c'est précisément ce que nous disons. Ce député a certainement été battu parce que les gens se sont aperçus qu'il n'avait pas d'influence sur son chef.

C'était le député de Matapédia-Matane, M. Alfred Belzile, de regrettée mémoire!

Monsieur l'Orateur, nous pouvons évidemment vous citer d'autres exemples. M. Nasserden, député de Rosthern, disait par exemple:

On peut dire, je pense, qu'il n'y a pas une question qui revête autant d'intérêt et autant d'importance pour les Canadiens que celle d'un drapeau distinctif canadien!

Je l'ai en anglais, je pourrais lire le texte anglais, mais il est bon de lire la traduction, de temps en temps, pour leur montrer ce que ça donne de parler dans les deux langues.

..dans quelques années, nous célébrerons le centenaire du Canada et ce serait une bonne chose si, à ce moment-là, tous les Canadiens partageaient l'unité que peut représenter un drapeau canadien distinctif.

Oui, ce serait une bonne chose!

Celui qui prononçait ces paroles est un député qui siège encore de l'autre côté, mais qui n'y sera pas longtemps quand ses électeurs verront sa volte-face.

*(Traduction)*

**M. Fane:** Ce que vous pouvez être drôle!

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Vous trouvez cela comique? Il n'y a rien de plus comique que de voir des conservateurs pris dans le guêpier où ils pensaient prendre les autres!

Monsieur l'Orateur, nous avons plusieurs autres citations historiques. Par exemple, nos amis d'en face nous demandent: «Mais comment se fait-il que les libéraux qui sont au pouvoir veulent décider d'un drapeau?»

Nous, nous n'avons pas changé d'idée. Celui qui est aujourd'hui haut-commissaire du Canada en Angleterre, l'honorable Lionel Chevrier, disait ceci, en 1961, qui va très bien avec ce que disent les libéraux aujourd'hui au pouvoir—et il était dans l'opposition, à ce moment-là. Voici:

...et je termine en disant qu'en vertu de la loi qui existe actuellement au Parlement, en vertu du pouvoir que possède le gouvernement actuel, si nous devons avoir un drapeau national distinctif, il appartient au gouvernement, soit par l'établissement d'un comité, soit par une autre formule, de nous le donner.

Et je crois que ceux qui passent une bonne partie de leur temps à critiquer l'ancien régime—ce qui ne nous donne pas un drapeau national distinctif—feraient bien de diriger leurs revendications et leurs représentations vers le gouvernement actuel...

...conservateur, à l'époque.

...qui siège à la droite de M. l'Orateur.

Et M. Chevrier ajoutait:

S'ils agissaient de cette façon...

[L'hon. M. Dupuis.]

Les conservateurs...

...nous aurions peut-être un drapeau national distinctif sans trop attendre ce que, il me semble, la grande majorité des citoyens du Canada désirent.

Alors, vous voyez, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas changé. Mais, eux ils ont changé. Quand nous étions dans l'opposition, ainsi que le mentionnait l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) il y a une semaine, le chef de l'opposition, en 1960-1961 et 1962, a dit à la Chambre, dans des conférences de presse, à la télévision, dans son programme électoral que j'ai dans la main: Si vous élisez le parti libéral, si vous donnez un gouvernement libéral au pays, il donnera au Canada un drapeau national distinctif qui ne pourra être confondu avec l'emblème d'aucun autre pays.

C'était l'engagement que le chef du parti libéral prenait alors qu'il siégeait de l'autre côté de la Chambre et durant la dernière campagne électorale, que s'il était porté au pouvoir, en tant que premier ministre, homme honnête et sincère, il présenterait à la Chambre un drapeau national distinctif pour les Canadiens.

*(Traduction)*

**M. Hales:** Et le deuxième drapeau?

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Commencez donc par régler le premier problème. Vous êtes tellement «enfargés» par le premier... on parlera du second ensuite.

Quel spectacle avons-nous aujourd'hui? L'honorable chef de l'opposition, l'ancien premier ministre nous demande un référendum, un plébiscite, et en cela il est appuyé par son lieutenant, son vaillant lieutenant de la vieille garde, l'ancien ministre des Affaires des anciens combattants (M. Churchill)...

*(Traduction)*

**Une voix:** Nous croyons en la démocratie.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Vous croyez à la démocratie? Et vous essayez, un petit groupe de l'opposition, de vous liguer contre tous les autres partis, contre l'opinion publique et même contre les déclarations que vous faisiez ici, alors que vous siégiez de ce côté-ci de la Chambre. Vous n'êtes «démocratiques» que lorsque vous rêvez, mais lorsque vous agissez, vous êtes des gens «anti-démocratiques».

Actuellement, et je le répète, le chef de l'opposition demande un plébiscite. Pourquoi? Parce qu'il ne veut pas que le gouvernement actuel prenne ses responsabilités.

Quand il était premier ministre, il ne voulait pas de plébiscite, et ce nous l'avons constaté lors de la présentation du bill C-60, le 24 janvier 1961. Nous avons rappelé, à la

suite de l'honorable député d'Acadia, que la seule occasion—et ceci est très important—la seule occasion pour le gouvernement de présenter un référendum sans que cela coûte 1 cent aux citoyens du pays, c'était à l'occasion du recensement décennal qui se produit une fois tous les dix ans. Or, la dernière fois que nous avons eu un recensement décennal, c'était en 1961, et si le chef de l'opposition officielle d'aujourd'hui avait été sincère à ce moment-là, il aurait demandé un plébiscite en même temps que le recensement décennal; cela n'aurait rien coûté au pays.

**Une voix:** Il n'est pas sincère!

**L'hon. M. Dupuis:** Il aurait pu ajouter, aux questions que l'on pose de porte en porte, une ou deux questions additionnelles pour demander au peuple canadien: Êtes-vous pour ou contre un drapeau national distinctif? Êtes-vous pour un hymne national distinctif?

Or, quand il était premier ministre, alors qu'il aurait pu profiter de cette occasion—qui ne vient qu'une fois par dix ans—de faire un référendum sans que cela coûte 1 cent aux contribuables, le chef de l'opposition a dit «non» à ses députés, il a dit «non» à la population canadienne, et aujourd'hui, il agit comme un homme irresponsable et demande aux autres de faire ce que lui n'a pas eu le courage de faire alors qu'il était premier ministre du Canada.

Je ne fais pas de politique actuellement. Je ne fais que citer les faits tels qu'ils sont consignés au hansard. Je ne parle que de choses que nous avons vues, de choses que nos honorables amis les conservateurs peuvent vérifier dans le hansard, parce qu'ils ont la mémoire courte.

Monsieur l'Orateur, je veux vous dire ceci, en terminant: Nous avons aujourd'hui le plaisir de constater qu'à la Chambre des communes, la majorité des députés est pour un drapeau national distinctif. Nous avons le plaisir de constater que, pour une fois dans l'histoire du Canada, un homme, devenu premier ministre, a rempli sa promesse de proposer un drapeau national distinctif, soit celui qu'il a proposé à la Chambre des communes, devant toute la nation à qui il avait fait cette promesse.

Nous avons aujourd'hui l'avantage de constater qu'au-dessus de la «partisanerie» politique se sont élevés des députés du Nouveau parti démocratique, ceux du Crédit social, ceux du Ralliement créditiste, et, pour une fois, je suis d'accord avec mon honorable ami, le député de Villeneuve: Nous sommes tous Canadiens au-dessus de la «partisanerie» politique.

Nous voulons avoir un drapeau national distinctif qui ne ferait pas de mal à personne. Et comme le disait mon honorable ami, l'honorable député d'Acadia, ah! celui-là! Je lui rappelle ce qu'il a dit, parce qu'il était au téléphone:

*(Traduction)*

En dessinant un drapeau, un artiste devrait certes viser à la simplicité et présenter un motif bien connu et représentant nettement le Canada, qui serait reconnu et accepté dans le monde entier. A mon avis, un drapeau doit symboliser le pays qu'il représente afin de ne pouvoir être confondu avec le drapeau d'un autre pays.

C'est ce qu'a déclaré le député d'Acadia qui a pris la parole tantôt.

A mon avis, un drapeau doit symboliser le pays qu'il représente afin de ne pouvoir être confondu avec le drapeau d'un autre pays.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dupuis:** J'ai autre chose à vous dire.

**M. Horner (Acadia):** J'ai dit un drapeau, pas deux, et c'est ce que vous essayez de présenter au Canada aujourd'hui.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, le député d'Acadia dit: «Un drapeau pour le Canada». Nous aussi voulons un drapeau national distinctif. C'est cela que vous avez devant vous et vous refusez aujourd'hui d'en adopter la résolution.

*(Traduction)*

**M. Horner (Acadia):** Vous préconisez un drapeau distinctif. Votre proposition en comporte deux.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Et l'honorable député continue:

*(Traduction)*

Je le répète, le dessin du drapeau devrait être simple. Rien de bizarre ou de compliqué qui dérouterait quant à ce qu'il représente et nuirait au drapeau. J'estime que le Canada serait encore plus uni si nous avions notre propre drapeau et tous les Canadiens respecteraient le drapeau... (*Exclamations*)

**M. Horner (Acadia):** Un drapeau, pas deux.

**L'hon. M. Dupuis:** Je crois qu'au lieu de crier «un drapeau», l'honorable député devrait demander à son chef de faire en sorte que son propre parti ne forme qu'un seul groupe.

*(Texte)*

Et l'honorable député d'Acadia continue:

*(Traduction)*

J'estime que le Canada serait encore plus uni si nous avions notre propre drapeau et tous les Canadiens respecteraient le drapeau si le gouvernement...en soumettait un dessin.

**Des voix** Bravo!

**Une voix:** Qui a dit cela?

**M. Horner (Acadia):** Un modèle, un drapeau. (*Exclamations*)

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Je constate que le médecin qui siège à côté de l'honorable député d'Acadia s'est découragé et a quitté la Chambre; il a abandonné le député d'Acadia à sa maladie.

Et je continue—d'ailleurs, je ne vois pas pourquoi le député d'Acadia est si fâché; je suis absolument du même avis que lui, il avait raison en 1961.

Je continue...

*(Traduction)*

Comprenez-vous l'anglais?

Il y a des années qu'on parle d'un drapeau propre au Canada,...

Bien sûr.

...et les forces armées n'ont pas cessé d'appuyer cette idée.

Assurément. Je pense qu'il devrait redire cela à son honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill).

**M. Horner (Acadia):** Lisez les deux phrases suivantes.

**L'hon. M. Dupuis:** Vous voulez que je poursuive? Je vais parler alors. Écoutez bien!

L'Union Jack nous a été proposé comme drapeau. Il y a longtemps, j'ai appris à l'école quelles étaient les origines de l'Union Jack...

**Une voix:** Ne le critiquez pas! Vos amis l'ont brûlé l'autre soir.

**L'hon. M. Dupuis:**

D'aucuns accusent les Canadiens, le gouvernement et les hommes politiques des deux côtés de la Chambre d'être trop nationalistes. A mon sens, l'accusation est trop forte. Les Canadiens devraient pouvoir exprimer leurs opinions sans être traités d'anti-Américains, d'anti-Britanniques ou quoi encore.

**Des voix:** Qui a dit cela?

**L'hon. M. Dupuis:** L'honorable représentant d'Acadia qui répondait à l'appel, il y a quelques minutes. (*Exclamations*)

Je suis de son avis. J'ai beaucoup d'estime pour lui et je l'appuie. Au cours de sa participation au débat, il a parlé comme un véritable Canadien, non pas comme un tory. Il a déclaré notamment:

Nous sommes Canadiens; nous exprimons le point de vue du Canada et les autres pays devraient accepter ce fait.

Je suis sûr qu'on le reconnaîtrait davantage—et je pense surtout aux États-Unis—si nous avions un drapeau vraiment distinctif.

Qui a dit cela?

[L'hon. M. Dupuis.]

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner (Acadia):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; l'honorable député a dit «Qui a dit cela?» Je voudrais, tout en invoquant le Règlement, affirmer que c'est moi qui ai prononcé ces paroles. J'ai dit que le Canada et que les Canadiens, dans l'ensemble, voulaient un drapeau vraiment distinctif.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner (Acadia):** Mais c'est un drapeau qu'ils veulent—non pas deux ni trois drapeaux comme l'a proposé le premier ministre, et comme on peut le voir consigné au hansard, lorsqu'il a parlé de cette question au début. Je dis, comme je le disais alors, que les Canadiens et que le Canada veulent un drapeau, non pas deux ni trois.

**L'hon. M. Pickersgill:** *Little Jack Horner is in the corner.*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Nous devrions permettre au ministre d'État de poursuivre.

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, peut-être que la Chambre, le pays et la tribune des journalistes...

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur voudra bien se rendre compte de l'heure. Le ministre a parlé...

**Des voix:** Asseyez-vous!

**L'hon. M. Pickersgill:** Je croyais que vous vouliez que nous prenions la parole de ce côté-ci.

**M. MacEwan:** De toute façon, vous seriez tous à l'aise dans une basse-cour.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député de Cap-Breton-Sud invoque le Règlement.

**M. MacInnis:** Je ne suis pas du tout certain que le ministre des Transports (M. Pickersgill) se conformerait au Règlement même s'il se levait. Il a beaucoup à dire du siège qu'il occupe présentement et j'appellerais son attention sur le fait qu'il est antiréglementaire de parler assis. Nous nous rendons tous compte qu'il aimerait occuper ce siège. Monsieur l'Orateur, je crois que le greffier de la Chambre va confirmer que le ministre d'État (M. Dupuis) a commencé ses observations à 9 heures et quart.

**M. Habel:** Vous tenez le temps?

**M. MacInnis:** Oui, je guette l'horloge. Si ma prémisse est fausse, la présidence a le loisir de me corriger.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Il est d'usage à la Chambre que le greffier signale

à l'Orateur le moment où un député commence à parler et le moment d'expiration de son temps de parole. La présidence a le devoir d'allouer quelques minutes de plus, s'il le juge bon, à un honorable député qui a été interrompu à plusieurs reprises. J'espère que, dans le cas présent, la présidence pourra être aussi juste qu'elle l'a été dans le cas précédent.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'ai confiance que le même privilège sera accordé aux autres honorables députés, bien qu'on l'ait refusé ce soir à l'honorable député d'Acadia (M. Horner). Le ministre d'État a maintenant dépassé son temps de parole de 10 minutes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je ne veux pas entrer en discussion avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis); mais je tiens à lui faire remarquer qu'on n'a pas refusé d'accorder du temps supplémentaire à l'honorable député d'Acadia (M. Horner). Je lui signale que ce dernier avait commencé ses observations à 8 h. 28, que son temps de parole était terminé à 9h. 16. De l'avis de la présidence, on s'est montré très généreux envers l'honorable député en lui accordant du temps supplémentaire.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel puisque mon nom a été mentionné dans cette discussion. Bien que je ne veuille d'aucune manière empêcher le ministre d'État de parler, je ferai remarquer qu'on m'a accordé cinq minutes supplémentaires. Si j'en crois mon collègue, l'honorable député de Cap-Breton-Sud, le ministre a eu dix minutes supplémentaires. J'estime que le greffier devrait se lever et vous dire, monsieur l'Orateur, quand le ministre d'État a commencé et quand son temps de parole sera expiré.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, je comprends que mes amis souffrent, mais ce qui me surprend le plus, c'est qu'ils souffrent à entendre leurs propres paroles, et c'est cela qui est surprenant et que le peuple ne comprend pas.

Que pense mon honorable ami d'Acadia d'un drapeau vraiment national distinctif? Écoutez-le.

*(Traduction)*

A mon avis, toute tentative visant à inclure l'Union Jack et le pavillon rouge dans notre drapeau ne ferait que dégrader ces deux drapeaux, à la fois bien connus et respectés.

Qui a dit cela?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dupuis:** C'est l'honorable député d'Acadia (M. Horner) qui a dit cela quand son parti était au pouvoir. Il ne l'a pas dit ce soir.

**M. Horner (Acadia):** Vous ne m'en avez pas donné le temps. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre. Je dois dire au ministre d'État que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, étant donné les observations faites par l'honorable député qui vient de se rasseoir. Je tiens à dire que je ne m'oppose pas à ce qu'il ait cité mes observations de 1961. Je maintiens tout ce que j'ai dit alors. Mais je n'aime pas qu'elles soient déformées comme elles l'ont été ce soir à la Chambre. Je veux vous lire...

**Des voix:** Règlement!

**M. Nasserden:** ...un paragraphe seulement pour prouver...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Si l'honorable député estime avoir été cité inexactement, il a le droit de s'expliquer; mais je tiens à lui signaler qu'aux termes du Règlement de cette Chambre, il ne peut s'expliquer qu'à l'égard de la partie de ses propos qu'il estime avoir été mal comprise. Il ne peut aborder un nouveau sujet. Il n'est peut-être pas nécessaire que je lise maintenant le commentaire pertinent pour la gouverne de l'honorable député; cependant, s'il outrepasse ces limites, je m'y verrai forcé.

**M. Nasserden:** Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Voici ce que j'ai dit:

Quel que soit le dessin que le Parlement et les Canadiens approuveront en définitive, il devrait nous rappeler les débuts de notre nation. Il devrait rappeler le rôle que la Grande-Bretagne a joué dans l'établissement de nos institutions. Il devrait traduire également la personnalité du Canada, selon qu'elle s'est développée sous l'influence enrichissante de la culture française. Mais il devrait surtout traduire la personnalité d'une nation qui a cette troisième dimension, celle de ceux qui adoptent la citoyenneté canadienne à cause de l'avenir qu'on a tracé pour le Canada dans les articles de la Confédération.

**L'hon. M. Churchill:** Maintenant, retirez les paroles qui faussaient le texte.

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'honorable député—vous l'aviez pourtant prévenu—n'a pas dit que j'avais mal cité ses paroles. Il a cité, de lui-même, d'autres passages de son discours, ce qui est contraire au Règlement.

Si vous avez permis à l'honorable député de citer un autre passage de son discours, je

ne vois pas pourquoi je n'aurais pas le droit d'en lire un autre moi-même.

Il se lit ainsi:

...un référendum ne ferait peut-être qu'accentuer cette division plutôt que créer l'unité dans la nation à l'heure actuelle.

C'est ce que ce député (M. Nasserden) disait!

En avez-vous assez ou voulez-vous que je continue?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

*(Texte)*

**L'hon. M. Dupuis:** Puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour continuer?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je crois que la procédure que nous suivons présentement est assez irrégulière. L'honorable député de Rosthern (M. Nasserden) a donné une sorte d'explication, comme il en a le droit si on suit le commentaire 142 de Beauchesne, page 126. Je vais donner lecture de cet article:

Un député qui a déjà pris part à un débat peut reprendre la parole pour donner des explications à l'égard d'une partie importante de son discours qu'on a mal interprétée, mais il ne peut aborder un nouveau sujet ni chercher, par de nouveaux arguments, à confirmer l'attitude qu'il a prise et qui, prétend-il, a été mal interprétée, ni répondre à d'autres députés.

Étant donné ce qui précède, je proposerais aux deux honorables députés que nous brisions là.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais contester votre décision.

**Des voix:** Règlement!

**M. Nasserden:** L'honorable député a mis en cause mon attitude à l'égard d'un référendum à ce moment-là. Je déclare que je n'ai pas changé d'avis. A ce moment-là...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre. Je suis dans une situation difficile quant à la position de l'honorable député dans le présent débat. A-t-il déjà pris la parole au sujet de ce sous-amendement? Si oui, je ne puis que recourir au commentaire 142, et je lui ai en l'occurrence accordé des privilèges suffisants. S'il n'a pas déjà parlé, il peut réserver ses remarques jusqu'au moment où il le fera.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je crois avoir exposé ma position très clairement.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Monsieur l'Orateur, j'étais justement en train de me demander si je finirais par avoir mon tour aujourd'hui. Dans le peu de temps qu'il me reste ce soir, j'aimerais commencer par vous dire franchement ce que je pense de la question à l'étude. Nous venons de passer une soirée des plus intéressantes, et les bouffonneries du ministre d'État (M. Dupuis) n'ont sans doute pas manqué de divertir les tribunes. Après l'avoir vu et entendu, je n'ai plus à chercher pourquoi il reste sans portefeuille. Il a commencé par féliciter à n'en plus finir le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) pour la très haute tenue de son discours de cet après-midi. Dommage qu'il n'ait pas lui-même cette exigence envers les siens. Les discours qu'il nous sert ici, tous ceux que je l'ai entendu prononcer, sont bien loin d'être de haute tenue. Il a jugé bon de citer des passages du hansard de 1961 où des membres de notre parti se seraient déclarés en faveur d'un drapeau national distinctif. Il n'y aurait pas plus de doute là-dessus à ce moment-là qu'il y en a maintenant. La plupart des députés sont, j'en suis sûr, en faveur d'un drapeau national distinctif. Je dis «un drapeau national distinctif», non deux ou trois drapeaux comme l'ont proposé les vis-à-vis. Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes pour ou contre un drapeau national distinctif. Ce n'est pas la question à l'heure actuelle. Nous nous opposons, comme la plupart des Canadiens, je crois, au modèle anémique, insignifiant que le gouvernement a proposé. Si l'on veut qu'un drapeau soit distinctif et canadien, il doit obtenir l'approbation de tous les Canadiens.

J'ai été frappé de la nouvelle théorie de la démocratie que le ministre d'État a émise en déclarant que l'opposition devait tout simplement se taire et permettre la mise aux voix de la résolution, parce que les ministériels et ceux qui les appuient avaient la majorité. Quel bel exemple d'ignorance du gouvernement parlementaire! A mon avis, c'est une honte pour un ministre de la Couronne de se lever pour présenter pareilles théories et exprimer des pensées semblables.

Le débat qui se poursuit depuis quelques jours a sûrement échauffé les esprits, notamment ce soir. Je n'ai pas l'intention de formuler des observations au sujet des éclaircissements donnés, mais le débat était très divertissant. Il a au moins le mérite d'avoir rendu les Canadiens d'un bout à l'autre du pays conscients de leur histoire. Il permet aux Canadiens de se rendre compte de la signification d'un drapeau et de se faire une opinion au sujet des divers modèles. Par suite de ce débat, je crois que les Canadiens participeront davantage à la vie publique du pays. Je ne prétends pas que ceux qui ont participé à ce débat ont exposé fidèlement les vues de tous les Canadiens, mais la plupart de ceux qui ont parlé ont formulé des observations et exprimé

des sentiments manifestés ailleurs. Il y aura même quelqu'un qui accueillera favorablement les propos du ministre d'État. Il incombe à tous les députés d'exprimer ces sentiments, car si nous voulons être un reflet fidèle des attitudes et des pensées des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, il convient alors de les exprimer ici.

On a prétendu que les Canadiens en général en ont assez de ce débat. La plupart des députés, j'en suis sûr, ont discuté de la chose avec leurs commettants au cours de la fin de semaine. La plupart de nos commettants estiment que le débat a duré beaucoup trop longtemps. Mais, d'autre part, ceux de mes commettants qui pensent ainsi se sont empressés d'ajouter: «Mais il ne faut absolument pas que vous permettiez l'adoption de ce drapeau insipide». A quelle autre méthode peut recourir l'opposition? Que peut faire un député pour empêcher le gouvernement d'imposer cette absurdité aux Canadiens, si ce n'est de débattre la question à la Chambre jusqu'à ce que le gouvernement se rendre compte que les Canadiens ne seront pas satisfaits de ce drapeau?

Une autre chose qui a fait naître ces sentiments parmi le peuple, c'est que depuis le moment où le premier ministre (M. Pearson) a fait sa première déclaration lors du congrès de la Légion canadienne à Winnipeg, les journaux d'un bout à l'autre du pays ont fait grand état de l'affaire. Toutes les questions posées à la Chambre à ce sujet, même une simple question qui n'a pris peut-être que deux minutes du temps de la Chambre, ont fait les manchettes des journaux, jour après jour.

Je ne blâme pas les éditeurs de journaux car il leur incombe de vendre des journaux et ils le font de leur mieux. Cependant, on a l'impression, à l'étranger, que la Chambre n'a rien fait depuis que le premier ministre a pris la parole lors du congrès de la Légion, à Winnipeg, au début d'avril. Il n'en est rien. La résolution sur le drapeau a été présentée beaucoup plus tard et je trouve étrange que les journaux considèrent la question sans intérêt maintenant que la Chambre est saisie du projet de résolution et discute du drapeau. C'est à croire que la question n'aide pas à vendre des journaux et que les intéressés refusent d'en parler. Les titres à sensation qui se sont succédés quotidiennement dans les journaux avant la présentation du projet de résolution ont créé, dans l'esprit du public canadien, l'idée que la Chambre était saisie du problème bien avant qu'elle commence à en discuter de fait.

A mon avis, si les Canadiens en ont assez du débat sur le drapeau, ils sont encore beaucoup plus désabusés, à l'égard du gouvernement, de son triste et pitoyable échec. Pour paraphraser Peter Newman, c'est échec sombre et silencieux d'un gouvernement qui a multiplié les erreurs et n'a su mener à bonne fin aucun des programmes qu'il a proposés à la Chambre. Il n'a pas réussi à régler les problèmes économiques du pays même, bien que ces derniers soient essentiels. En réalité, le gouvernement utilise le présent débat pour masquer les difficultés concrètes. Je me rappelle que, lorsque nous étions au pouvoir, les vis-à-vis ridiculisaient presque toutes les mesures que nous présentions, mais il est étrange de constater que ces mêmes mesures sont devenues des lois de notre pays sans qu'aucune modification y soit apportée. En fait, certains membres du présent gouvernement les ont faites leurs avec beaucoup de fierté.

Quand le ministre des Finances du gouvernement actuel a présenté les trois budgets qui ont suscité beaucoup d'émoi, il est certain que l'image de décision qu'on avait créée est disparue et j'ajoute qu'elle n'est jamais ressuscitée. Je suis certain que les honorables députés se rappelleront que le gouvernement actuel s'est vanté qu'il améliorerait nos rapports avec les États-Unis. Je me rappelle avoir lu dans un journal de New-York que si le gouvernement Pearson est un ami des États-Unis, ce pays n'a pas besoin d'ennemis. Je me rappelle que le gouvernement a déclaré qu'il améliorerait nos rapports avec les provinces. Il suffit de songer aux mesures présentées au sujet des relations fédérales-provinciales pour constater que...

**M. Moreau:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement. Auriez-vous l'obligeance de demander à l'honorable député de faire en sorte que ses remarques aient trait à la résolution à l'étude.

**M. Jorgenson:** Je le fais volontiers. Le sous-amendement porte sur l'unité nationale et toutes mes observations se rapportent précisément à ce sujet. Pouvez-vous nier que les relations avec les provinces, y compris la province de Québec, touchent à l'unité nationale?

La majorité des députés sont sûrement au courant de la présumée révolution tranquille qui se produit au Québec. Nous ne devons pas la craindre, à mon avis. C'est peut-être une bonne chose pour notre pays, car les habitants de cette province cherchent à jouer le rôle qui leur revient au sein de la Confédération et à prendre les mesures qui s'imposent pour que leur province soit et demeure une partie intégrante de notre pays. Les problèmes qui se posent dans la province de Québec sont, dans une large mesure, d'ordre économique et c'est avec des mesures économiques qu'on doit y remédier. Le gouvernement actuel a misérablement failli à la tâche en ne prenant aucune initiative dont la province de Québec aurait pu bénéficier et il

s'est borné à poursuivre les programmes institués par le gouvernement précédent, particulièrement en ce qui concerne l'ARDA.

Je me demande ce qui est advenu de la politique visant à créer deux ministres de l'Agriculture. Selon moi, tout ce qu'a fait le gouvernement actuel a favorisé la désunion, y compris l'institution d'une enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le gouvernement actuel semble s'être voué à affaiblir et à détruire l'unité qui existait lorsqu'il a accédé au pouvoir et, pour voiler les échecs essuyés à l'égard de ces problèmes, il a tenté d'attirer l'attention ailleurs en proposant son projet de résolution relatif à deux drapeaux. Le gouvernement actuel a essayé de mêler les choses et de persuader la population du Québec qu'il accomplissait pour elle de grandes choses, alors qu'en réalité il ne fait rien pour résoudre les problèmes économiques qui assaillent cette province.

Les honorables vis-à-vis ont maintes fois demandé qu'on mette fin au présent débat. Ils ont souvent déclaré que nous devrions nous prononcer sur cette question afin d'en finir. Laissons les députés décider de cette question, disent-ils. Ils font ces déclarations comme si une telle décision allait vraiment régler le problème. Ces députés ne sont certes pas assez naïfs pour croire qu'un vote de la Chambre supprimerait le problème. Ils ne sont sûrement pas sans savoir et, s'ils avaient passé la dernière fin de semaine dans leur circonscription, ils sauraient qu'un vote à la Chambre ne réglerait pas la question et ne mettrait pas un terme au débat. Cela mettrait peut-être fin au présent débat, mais non pas à celui qui se tient d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur l'Orateur, l'un des meilleurs éditoriaux que j'aie lus sur cette question a paru dans le *Journal* d'Ottawa, le 31 août 1964, et je voudrais le verser au compte rendu. Intitulé «Non pas la célérité, mais un drapeau», en voici le texte:

Les Communes se trompent sur le défi que représente le débat sur le drapeau.

La véritable tâche est de créer un drapeau qui unira une nation.

Qu'il faille un mois ou quatre mois, cela n'a guère d'importance.

Une erreur ne cesse pas d'être une erreur parce qu'elle est commise rapidement.

M. Pearson voudrait un mois de débat en tout; M. Diefenbaker songe à trois mois de discussions en comité, plus un débat définitif aux Communes pour l'approbation de la mesure.

Nous devons être prudents maintenant, à moins que nous croyions que le but est simplement de rétrécir cet écart de temps. Le but est de trouver un drapeau qui plaira à la plupart des Canadiens.

M. Diefenbaker ne résiste pas à l'idée d'un court débat limité, uniquement pour empêcher le gouvernement libéral de vaquer aux affaires du pays. Jeudi dernier (page 7531 du hansard), il a promptement appuyé M. Knowles lorsque celui-ci a demandé avec instance que le gouvernement consacre deux jours par semaine aux autres travaux, tandis que se poursuivrait le débat sur le drapeau. M. Favreau, au nom de M. Pearson, a décliné cette proposition.

M. Diefenbaker refuse de limiter le débat, car c'est la seule arme qui puisse obliger M. Pearson à présenter un drapeau plus acceptable. (Nous avons rencontré très peu de gens, de quelque allégeance politique que ce soit, qui aiment vraiment le projet actuel.)

Si M. Pearson proposait un modèle répondant d'une façon plus convenable aux vœux de la nation, l'opposition l'adopterait, non pas après des mois, mais en quelques semaines.

L'obstacle à un règlement pacifique n'est pas le calendrier du débat, mais le modèle actuel.

Le drapeau que le Parlement adoptera éventuellement, quel qu'il soit, devrait être honoré par nous tous. Le pays n'attend pas avec impatience n'importe quel nouveau drapeau, mais le pays en veut un. On y arrivera par des débats raisonnables et le sens du compromis.

Nous en avons assez d'entendre les libéraux dire aux conservateurs qu'ils sont francophobes, et les conservateurs accuser les libéraux de francophilie.

Poursuivons les affaires du pays tout en cherchant un drapeau acceptable, car on ne saurait dorénavant séparer ces deux choses.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures et demie?

(A 10 h. 30 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial).

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 9 septembre 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES LE 9 NOVEMBRE

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je désire informer la Chambre qu'en vertu du décret du conseil C.P. 1964-1409 du 9 septembre, des élections complémentaires auront lieu le 9 novembre 1964 afin de remplir les vacances dans les deux circonscriptions fédérales de Waterloo-Sud (Ontario) et de Westmorland (Nouveau-Brunswick).

## LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

MODIFICATION RELATIVE À L'APPLICATION AUX ARRIÉRÉS MENTAUX

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud)** demande à présenter le bill C-118, tendant à modifier la loi sur les jeunes délinquants (application aux arriérés mentaux).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Howe (Hamilton-Sud):** L'adoption de la loi sur les jeunes délinquants a démontré notre reconnaissance du fait qu'un jeune, accusé d'un délit aux termes de notre droit criminel, ne doit pas—dans l'intérêt de la société comme dans le sien—être exposé au déroulement ordinaire d'un procès public devant un tribunal criminel; même s'il est délinquant reconnu, il ne saurait comprendre la signification d'une peine qu'on impose à un délinquant adulte ni en bénéficier. Par conséquent, il ne devrait pas avoir à la subir.

Depuis l'adoption de la loi, diverses sciences nous permettent de déterminer l'âge mental d'une personne en fonction d'un âge chronologique. L'objet du bill à l'étude est tout simplement de moderniser la loi de façon à ce qu'elle concorde avec les progrès scientifiques et, ainsi, de l'appliquer aux arriérés mentaux dont l'âge mental entre dans le cadre des limites d'âge que prévoit la loi pour la protection des intéressés.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

PRISON DE BORDEAUX, MONTRÉAL—DÉTENUS EN VERTU DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION

*Question nº 1425*—**M. Orlikow:**

1. A-t-on pris la photographie et les empreintes digitales des personnes qui sont détenues à la prison de Bordeaux par le ministère de l'Immigration selon la loi sur l'Immigration?

2. A-t-on demandé aux personnes qui ont visité les détenus selon la loi sur l'immigration à la prison de Bordeaux de signer une déclaration les engageant à consentir à se faire fouiller? Dans l'affirmative, l'initiative a-t-elle été prise par le ministère de l'Immigration ou par la direction de la prison de Bordeaux?

3. Le ministère a-t-il étudié la possibilité de garder des détenus à Montréal mais à des endroits autres que la prison de Bordeaux?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Oui. On prend la photographie et les empreintes digitales de toutes les personnes détenues à la prison de Bordeaux. On ne fait aucune exception à l'égard des détenus selon la loi sur l'immigration.

2. Oui. Tous ceux qui visitent les détenus de la prison de Bordeaux sont tenus de signer un laissez-passer destiné aux visiteurs. Ce document comprend notamment l'acceptation de se laisser fouiller si les autorités de la prison le jugent nécessaire. On ne fait aucune exception à l'endroit des personnes visitant les détenus selon la loi de l'immigration. Il s'agit d'une des formalités habituelles à la prison de Bordeaux et ce n'est pas le ministère de l'Immigration qui l'a exigée.

3. Non. Bien que le ministère ait beaucoup plus recours aux locaux de la prison de Bordeaux qu'à ceux de toute autre institution à Montréal, il utilise aussi l'École de réforme du Mont Saint-Antoine, située au 8147 de la rue Sherbrooke-Est, les quartiers généraux de la police de la ville de Montréal, ainsi que la division féminine de la prison de Montréal, situé au 1730 de la rue Fullum.

ENQUÊTE SUR L'INTERDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE AU CANADA

*Question nº 1429*—**L'hon. M. Martineau:**

1. Le gouvernement se propose-t-il de lancer une enquête sur l'interdépendance des diverses parties du Canada?

2. Dans l'affirmative, cette enquête étudiera-t-elle spécialement les effets économiques que pourrait entraîner la séparation de la province de Québec des autres parties du Canada?

3. Le gouvernement a-t-il institué une pré-enquête sur l'interdépendance des diverses parties du Canada? Dans l'affirmative, *a*) qui a décidé de cette enquête, *b*) sous quelle autorité se poursuit cette enquête, *c*) quels sont les noms des fonctionnaires

qui en sont chargés, *d*) cette enquête entraînera-t-elle la dépense de deniers publics, *e*) le gouvernement entend-il faire ratifier sa décision à cet égard par le Parlement?

4. Le premier ministre a-t-il fait savoir aux fonctionnaires chargés de cette enquête ou pré-enquête ses vues sur le sujet de l'enquête, ou encore sur les conclusions auxquelles une telle enquête portera?

5. Le gouvernement entend-il nommer une Commission royale pour enquêter sur l'interdépendance des diverses parties du Canada?

6. La Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme sera-t-elle appelée à contribuer à cette enquête et devra-t-elle prendre en considération les travaux qu'entreprendra une semblable Commission?

7. Le premier ministre entend-il comparaître devant tout organisme, commission ou autre qui enquêtera sur l'interdépendance des diverses parties du Canada?

8. Le gouvernement a-t-il consulté les provinces avant de lancer sa pré-enquête à ce sujet et entend-il les consulter ou entend-il les inviter à participer dans toute enquête de ce genre?

**M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. Oui.

2. Non. Cette enquête portera en général sur les forces économiques et sociales qui influent sur l'unité nationale.

3. Non. Les ministres ont consulté des fonctionnaires sur la forme que l'enquête devrait revêtir.

4. Non.

5. Non. L'enquête sera menée par un comité interministériel formé de fonctionnaires du gouvernement. Elle sera reliée au travail du gouvernement fédéral à l'égard du comité fédéral-provincial sur la structure fiscale. On se propose également de publier les résultats de l'enquête en général dans un Livre blanc.

6. Non.

7. Non.

8. Il n'y a pas eu de pré-enquête. Au cours de cette enquête, les fonctionnaires fédéraux rechercheront l'aide et les vues des gouvernements provinciaux ainsi que de particuliers et d'associations. L'enquête ne revêtira pas un caractère trop officiel.

COLLECTIVITÉS PRIVÉES DE TÉLÉVISION

*Question nº 1589*—**M. Byrne:**

1. Quel est le nombre de communautés d'une population d'au moins 2,000 habitants qui, à l'heure actuelle, ne reçoivent pas la prolongation du service de télévision de la Société Radio-Canada ou une émission en direct de la Société Radio-Canada?

2. Quel serait le coût approximatif annuel pour fournir à ces communautés une prolongation du service de télévision?

3. Quel est le coût annuel du maintien de la prolongation du service actuel de la Société Radio-Canada?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Voici les renseignements que me fait tenir la Société Radio-Canada:

[L'hon. M. Martineau.]

1. La liste actuelle de planification relative à la télévision comprend 60 collectivités de 2,000 habitants et plus qui ne reçoivent pas un service de télévision satisfaisant de la Société Radio-Canada.

2. Le coût approximatif serait d'environ 3.5 millions de dollars.

3. Si par «prolongation du service», on entend les stations de relais et les stations de retransmission, le coût annuel d'exploitation s'élèverait à environ 1.6 million de dollars.

ÎLE DE VANCOUVER—OPÉRATIONS SISMIQUES

*Question nº 1696*—**M. Groos:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser des compagnies d'exploration pétrolière à effectuer des opérations sismiques au large de la côte de la partie inférieure de l'île de Vancouver (C.-B.)? Dans l'affirmative, existe-t-il une date limite, chaque année, pour la cessation de ces opérations?

2. Existe-t-il quelque limitation à l'étendue ou à l'ampleur de ces opérations?

3. Croit-on que ces opérations peuvent exercer un effet néfaste sur les pêcheries de la côte ouest?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Pour ce qui est du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales:

1. Oui. Le gouvernement autorise des compagnies d'exploration pétrolière à effectuer des opérations sismiques au large de la côte de l'île de Vancouver (C.-B.).

Pour ce qui est du ministère des Pêcheries:

1. La réponse à la deuxième partie de la question est «oui».

2. Oui; par suite d'expérience et d'études, on a établi un ensemble de conditions.

3. Des observateurs d'expérience dans le domaine des pêches ont surveillé les opérations sismiques sur la côte ouest au cours des deux dernières années. Leurs observations indiquent que relativement peu de poissons sont tués. Ils ont l'autorité de remettre à plus tard ou de faire déclencher ailleurs les explosions si on détecte de grands bancs de poisson à l'endroit projeté de l'explosion.

GRIEFS D'ANCIENS COMBATTANTS

*Question nº 1697*—**M. Groos:**

1. Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il reçu, du président de la Fédération des anciens combattants canado-britanniques du Canada, de Hamilton, Ontario, une lettre datée du 5 août exprimant l'inquiétude ressentie à l'égard des piètres traitements accordés aux anciens combattants âgés hébergés dans des maisons de santé privées sous les auspices du ministère des Affaires des anciens combattants?

2. Le ministre ordonnera-t-il une enquête au sujet de ces allégations et informera-t-il la Chambre du résultat de cette enquête ainsi que des mesures qu'il jugera appropriées en vue de protéger la santé et le bien-être de ces anciens combattants?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. Oui, le 10 août 1964.

2. Des fonctionnaires de la ville d'Hamilton et du ministère des Affaires des anciens combattants à Hamilton ont fait enquête à ce sujet. Il a été établi que les allégations n'étaient pas fondées.

BUREAU DU NATIONAL-CANADIEN À AUDEN (ONT.)

*Question nº 1701*—**M. Fisher:**

Le National-Canadien se propose-t-il de fermer son bureau d'Auden, Ontario et, dans l'affirmative, quelles ont été les recettes annuelles de ce bureau pour chacune des cinq dernières années?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** La direction des chemins de fer Nationaux me communique la réponse suivante:

Les renseignements suivants sont contenus dans la demande en vue de supprimer le poste d'agent soumise le 19 mai 1964 à la Commission des transports du Canada: Janvier à décembre 1962, $34,614; Janvier à décembre 1963, $25,127.

On ne peut fournir immédiatement les renseignements à l'égard des autres années.

*POURSUITES RELATIVES À LA POLLUTION DES EAUX

*Question nº 1702*—**M. Fisher:**

1. Quels sont, dans la mesure où le ministère des Transports en est au courant, la chronologie et les détails relatifs à l'accusation portée contre le capitaine Kurt Steinick, d'un cargo norvégien, pour avoir pollué les eaux, affaire qui semblait réglée lorsqu'il perdit son cautionnement pour ne pas s'être présenté devant le tribunal de Port-Arthur?

2. En vertu de quelles dispositions du Code criminel ou de n'importe quelle autre loi du gouvernement fédéral, peut-on poursuivre ceux qui polluent les eaux navigables et les ports?

3. Est-ce que la Commission des ports de la tête des Lacs a le pouvoir de surveiller et de poursuivre ceux qui enfreignent la loi?

4. Est-ce que la Commission des ports de la tête des Lacs a le pouvoir d'établir un dépôt qui puisse recevoir les huiles résiduaires et autres détritus des bateaux qui se servent du port? Le cas échéant, a-t-elle pris des mesures dans ce sens?

5. Est-ce que le ministère a l'intention de renforcer ses règlements sur la pollution des eaux navigables par les navires?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** 1. Le 26 juin 1964, à 11 h. 45 du matin, la police des ports de la tête des Lacs a fait rapport que le *M. S. Katia Banck* d'Helsinborg (Norvège) avait déversé des hydrocarbures dans les eaux portuaires de Port-Arthur. A la suite d'une enquête menée par un inspecteur de navires à vapeur, une accusation a été portée contre le capitaine du navire, M. Kurt Steinick. La cause a été jugée le 29 juin, mais comme entre-temps le navire avait quitté le port le cautionnement de $50.00 fut confisqué.

2. En vertu de l'article 4 des règlements concernant la prévention de la pollution des eaux par les hydrocarbures, C. P. 1960-166, sous le régime de l'article 495 de la loi sur la marine marchande du Canada, est coupable d'une infraction à la loi toute personne qui déverse ou qui laisse déverser dans les eaux intérieures, eaux de moindre importance ou autres du Canada, des hydrocarbures ou des mélanges d'hydrocarbures qui souillent la surface des eaux.

3. Oui.

4. La Commission a le droit d'établir les installations nécessaires. Cette initiative représenterait toutefois une entreprise financière d'importance. Les commissaires estiment, pour l'instant, que ces dépenses ne sont pas justifiables et qu'elles sont au-delà de leurs moyens.

5. Un certain nombre de condamnations pour délits de ce genre ont été enregistrées aux termes des règlements actuels. Le Parlement a été saisi d'une proposition visant à porter l'amende maximum de $500 à $5,000.

*(Texte)*

QUÉBEC—ÉMISSIONS EN PROVENANCE DE LA NOUVELLE STATION DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

*Question nº 1717*—**M. Choquette:**

Relativement au poste de télévision que la Société Radio-Canada doit inaugurer prochainement dans la ville de Québec, *a*) dans quelle proportion les émissions seront-elles en provenance de la ville de Québec et *b*) dans quelle proportion les émissions seront-elles en provenance d'ailleurs?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada m'a communiqué les renseignements suivants: *a*) La nouvelle station de Radio-Canada, à Québec, produira, au début, environ 8 heures d'émissions par semaine, soit approximativement 9 p. 100 de sa programmation. Lorsqu'elle aura déménagé dans ses installations permanentes, à Sainte-Foy, on prévoit que CBVT produira environ 12 heures d'émissions par semaine. Plus tard, les circonstances dicteront la ligne de conduite à suivre. *b*) Voir *a*).

QUÉBEC—PERSONNEL DE LA NOUVELLE STATION DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

*Question nº 1718*—**M. Choquette:**

Relativement au poste de télévision que la Société Radio-Canada doit inaugurer prochainement dans la ville de Québec, *a*) quel en est le gérant ou l'administrateur, *b*) quel en est le directeur des programmes et *c*) quels en sont les membres du personnel?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada m'a communiqué les renseignements suivants: *a*) M. René Dussault, directeur de Radio-Canada à Québec. M. Roger Morin, directeur des services techniques de télévision. *b*) M. Louis Leclerc, directeur des programmes de télévision. *c*) Le personnel de la Société à Québec compte 133 employés: 66 sont affectés à la production télévisuelle, 28 à la production radiophonique et 39 aux deux services. Environ 90 p. 100 des employés sont de Québec.

*(Traduction)*

ÉMETTEURS DE TÉLÉVISION DU CANADA

*Question nº 1719*—**M. Choquette:**

1. Combien y a-t-il de postes de télévision au Canada et quels sont-ils?

2. Combien y a-t-il de postes français de télévision au Canada, quels sont-ils et comment sont-ils répartis à travers le pays?

3. Combien de cesdits postes ont une programmation de nature bilingue?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. *a*) Le nombre total des postes de télévision au Canada s'élevait à 195 au 1er août 1964. *b*) La liste des émetteurs de télévision au Canada, y compris leur indicatif, figure dans une publication disponible à l'Imprimerie nationale.

2. Les permis des émetteurs de télévision du Canada ne spécifient pas l'emploi du français ou de l'anglais. Le permis ne mentionne pas la langue des émissions. Dès lors, il n'est pas possible d'indiquer le nombre total des émetteurs français de télévision au Canada.

3. Dix-sept émetteurs de télévision offrent des programmes bilingues.

ÉMETTEURS DE RADIO AU CANADA

*Question nº 1720*—**M. Choquette:**

1. Combien y a-t-il de stations radiophoniques au Canada et quelles sont-elles?

2. Combien y a-t-il de stations radiophoniques françaises au Canada, quelles sont-elles et comment sont-elles réparties dans chacune des dix provinces du pays?

3. Combien de cesdites stations ont une programmation de nature bilingue?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** 1. *a*) Le 1er août 1964, on comptait au Canada 541 postes émetteurs de radio. Voici le nombre dans chaque catégorie:

Audio (MA) à fréquences moyennes, 258; audio (MF), 49; ondes courtes (MA), 39; télévision, 195.

*b*) On peut se procurer à l'Imprimerie Nationale la liste des postes de radiodiffusion avec indicatifs.

2. Le permis accordé aux émetteurs de radio ne spécifie pas que les émissions doivent être en langue anglaise ou en langue française. Impossible donc de préciser le nombre de postes de langue française.

3. Trente-deux postes offrent des programmes bilingues.

*(Texte)*

AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU NATIONAL DE RADIODIFFUSION FRANÇAISE

*Question nº 1721*—**M. Choquette:**

La Société Radio-Canada entreprend-elle actuellement l'établissement d'un réseau national de radiodiffusion française? Dans l'affirmative, à quelle date prévue un tel réseau national sera-t-il complété?

[L'hon. M. Lamontagne.]

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada m'a communiqué les renseignements suivants:

Le réseau radiophonique national de langue française de la Société Radio-Canada s'étend à 8 des 10 provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse à l'Alberta, mettant sa programmation à la portée de 94 p. 100 des Canadiens de langue maternelle française. Chaque année, de nouvelles stations s'ajoutent à la chaîne française dans les régions non desservies et la Société continuera d'accroître son rayonnement dans la mesure où ses disponibilités financières le lui permettront.

*(Traduction)*

PRESTATIONS AUX CANADIENS EN TERRITOIRE AMÉRICAIN

*Question nº 1731*—**M. Dionne:**

1. Quelles sont les raisons invoquées par les représentants de la Commission de la sécurité de l'emploi du Maine et du New Hampshire qui empêchent qu'une entente soit conclue de façon à rendre admissibles aux avantages de la loi sur l'assurance-chômage les travailleurs canadiens en territoire américain?

2. Quel a été, au cours des années 1962 et 1963, le nombre des travailleurs canadiens employés en territoire américain dans les états du Maine, du New Hampshire, de New York et du Vermont?

3. Quelles sont les modalités des ententes conclues avec les autres États américains sur le même sujet et à quelles dates ont été signées ces différentes ententes?

4. Quelles sont les propositions qui ont été soumises par les représentants du gouvernement canadien aux représentants américains en vue d'en arriver à une entente?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** 1. Les raisons que donne la Commission de la sécurité de l'emploi du Maine en refusant de conclure une entente réciproque sont l'état actuel de sa Caisse de réserve, la situation économique de l'État et le déséquilibre entre le nombre de travailleurs qui passent la frontière dans les deux sens. Comme la circulation se fait presque uniquement dans un sens, c'est-à-dire que les gens retournent au Canada après avoir travaillé dans le Maine, la Commission de la sécurité de l'emploi a cru qu'il y aurait une augmentation trop considérable des frais pour sa Caisse d'assurance-chômage. Le département de la sécurité de l'emploi du New Hampshire a déclaré que cet État n'était pas disposé à apporter à sa loi la modification que nécessiterait sa participation à une entente avec le Canada.

2. Le Service national de l'emploi ne dispose pas de renseignements au sujet du nombre de Canadiens qui ont été employés sur le sol américain, dans les États du Maine, du New Hampshire, de New York et du Vermont.

3. Les ententes conclues avec les autres États américains reposaient sur le principe que les dispositions de l'entente réciproque déjà en vigueur entre les États eux-mêmes devraient, autant que possible, s'étendre et s'appliquer au Canada, pourvu que chaque État soit libre de participer ou non à l'entente avec le Canada. Aux États-Unis, chaque État administre son propre régime d'assurance-chômage. En 1942, le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis ont conclu un accord général, suivant les conditions qui régissent les accords entre les États. Le gouvernement des États-Unis a consenti à recommander à chacun des États d'appliquer les dispositions de cet accord à l'égard du Canada, mais aucun État ne peut être forcé d'être partie à l'accord, s'il préfère s'en abstenir. En vertu de cette entente, une personne travaillant dans l'un des États signataires et qui devient employée au Canada par la suite peut réclamer des prestations de l'État en question, par l'intermédiaire d'un bureau de la Commission d'assurance-chômage au Canada. Si elle a droit à des prestations aux termes de la loi de cet État, les prestations lui sont versées par cet État. Le bureau local de la Commission d'assurance-chômage au Canada où la demande a été déposée certifie que la personne est en chômage et disponible pour emploi, et qu'il fait parvenir le certificat à l'État responsable. La décision de l'État qui désire participer à l'accord est notifiée par lettre à la Commission d'assurance-chômage au Canada, soit par l'intermédiaire du Bureau de la sécurité de l'emploi à Washington, soit directement. Les avis de participation des États ont été reçus comme il suit: en 1943, 29 États; entre 1943 et 1952, 14 États; entre 1952 et 1958, trois États; par conséquent, quatre États sont demeurés non participants, à savoir, l'Alabama, l'Iowa, le Maine et le New Hampshire.

4. On a proposé aux autorités américaines que les États non participants consentent à conclure des ententes réciproques comportant les conditions acceptées par les quarante-six autres États qui participent à l'entente. Les propositions ont été présentées pour examen en plusieurs occasions par lettres, au cours d'entretiens non officiels entre des représentants canadiens et américains et lors de plusieurs conférences officielles, y compris les réunions de 1959, de 1962 et de 1963.

COMTÉ DE NORTH-QUEENS—AÉROPORT

*Question nº 1732*—**M. Crouse:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'aménager dans le comté de North-Queens (Nouvelle-Écosse), un aéroport pouvant desservir les régions de la Vallée d'Annapolis et de la rive sud de la province?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Pas pour l'instant.

TRENTON (N.-É.)—PISTES DE L'AÉROPORT

*Question nº 1733*—**M. MacEwan:**

L'unité nº 1231 de la *United Steelworkers of America* a-t-elle fait parvenir au ministre des Transports une résolution lui demandant d'allonger les pistes de l'aéroport de Trenton (Nouvelle-Écosse) et d'y installer un système d'éclairage? Dans l'affirmative, le ministre accordera-t-il à ces importantes questions une attention immédiate?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Le ministère des Transports a reçu une résolution de l'unité nº 1231 de la *United Steelworkers of America* de Trenton, en Nouvelle-Écosse. Le ministère en a étudié la teneur, mais cette étude n'a pas établi que les améliorations demandées étaient nettement nécessaires aux opérations. On n'envisage de prendre aucune mesure dans l'immédiat, mais on suivra de près la situation.

CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

*Question nº 1737*—**M. Macquarrie:**

1. L'étude entreprise afin de déterminer si la construction de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard est réalisable se fonde-t-elle sur l'hypothèse voulant que des voies ferroviaires ne soient pas requises?

2. Le gouvernement a-t-il reçu de particuliers des offres relatives à la construction de cette chaussée et, dans l'affirmative, quelle a été sa réponse?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. On n'a pas pris de décision quant à savoir si l'on aménagera ou non des voies ferrées sur la chaussée.

2. Le gouvernement a reçu une proposition, mais pour l'instant il n'est pas en mesure d'y répondre.

DEMANDES DE POSTES DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

*Question nº 1749*—**M. Irvine:**

1. Quelles sont les demandes que le ministère des Transports étudie présentement et qui concernent l'obtention de permis de stations de radio (A.M. et/ou F.M.) et de télévision par tout le Canada?

2. Qui sont les requérants, et quelles seront les fréquences et la puissance des postes qu'ils se proposent d'exploiter?

3. Où sera située chacune des stations de radio proposées et quel sera le rayonnement de chacune?

4. A quelles autres stations les requérants s'intéressent-ils?

5. A quelles stations les stations projetées seront-elles affiliées?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Voici les réponses aux parties 1, 2 et 3.

Quand des gens pressentent officiellement ou officieusement le ministère des Transports pour obtenir un permis, il n'est pas toujours possible de dire dans quelle mesure ils pourront satisfaire aux exigences techniques afin qu'une demande officielle soit soumise au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Cette étape préliminaire exige souvent des études et des examens techniques de grande envergure. C'est pourquoi on a l'habitude de ne révéler des renseignements sur les demandes qu'au moment où elles sont soumises au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour étude.

A l'heure actuelle, le ministère a transmis au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion les demandes suivantes de nouveaux permis de poste de radio et de télévision, mais, jusqu'ici, le Bureau n'a pas encore fait de recommandations.

| Requérant | Siège de la station proposée | Sorte de station | Puissance | Fréquence ou canal |
|---|---|---|---|---|
| Newfoundland Broadcasting Co. Ltd. | Cornerbrook, Terre-Neuve. | Télévision | Énergie rayonnée efficace 410 W (image) 205 W (son) | 10 |
| Vantel Broadcasting Co. Ltd.... | Chilliwack (C.-B.) (Mont Vedder) | Télévision retransmission | 5 W | 11 |
| Twin Cities Television Ltd..... | Blue River (C.-B.).... | Télévision retransmission | 5 W | 3 |
| Northern Radio-Nord Inc..... | Métagami (P.Q.)..... | Télévision retransmission | 5 W | 6 |
| Northern Radio-Nord Inc..... | Val d'Or (P.Q.)..... | Télévision retransmission | 5 W | 8 |
| Northern Radio-Nord Inc..... | Ville-Marie (P.Q.).... | Télévision retransmission | 5 W | 6 |
| Inland Broadcasters Ltd..... | Savona (C.-B.)..... | Son, MF..... | Énergie rayonnée efficace 8.1 W | 101.9 Mc/s |
| Inland Broadcasters Ltd..... | Clearwater (C.-B.).... | Son, MF..... | Énergie rayonnée efficace 22 W | 92.7 Mc/s |
| Une société à constituer en corporation et représentée par Roy E. Bonisteel | St. Catharines (Ont.). | Son, bande normale | 2500 W. (de jour seulement) | 1500 kc/s |
| Une société à constituer en corporation et représentée par Rober E. Redmond | St. Catharines (Ont.). | Son, bande normale | 1000 W (de jour seulement) | 1500 kc/s |
| Ministère de la Défense nationale | Lowther (Ont.)..... | Son, bande normale | 20 W | 1490 kc/s |
| Newfoundland Broadcasting Co. Ltd. | Saint-Jean (T.-N.).... | Son, MF..... | Énergie rayonnée efficace 1600 W | 93.7 Mc/s |
| Inland Broadcasters Ltd..... | Merritt (C.-B.)..... | Son, MF..... | 12 W | 103.9 Mc/s |
| Société Radio-Canada..... | Beauce (P.Q.)..... | Télévision retransmission | Énergie rayonnée efficace 4500 W (image) 2250 W (son) | 6 |
| Twin Cities Television Ltd..... | Bralorne (C.-B.)..... | Télévision retransmission | 5 W | 3 |
| Sunwapta Broadcasting Co Ltd. | Whitecourt (Alb.)..... | Télévision retransmission | 5 W | 7 |

[M. Irvine.]

| Requérant | Siège de la station proposée | Sorte de station | Puissance | Fréquence ou canal |
|---|---|---|---|---|
| Twin Cities Television Ltd..... | Mont Canoe (près de Valemont) (C.-B.) | Télévision retransmission | 5 W | 8 |
| C.K.R.T. TV Ltée..... | Rivière-du-Loup (P.Q.) | Télévision retransmission | 5 W | 2 |
| La Cie de Radiodiffusion de Matane Ltée | Grande-Vallée (P.Q.). | Télévision retransmission | 5 W | 11 |
| Twin Cities Television Ltd..... | Mont Promontory (C.-B.) | Télévision retransmission | 5 W | 5 |
| Société à constituer en corporation représentée par J. H. Jefferies | Prince-Rupert (C.-B.) | Son, bande normale | 1000 watts jour et nuit | 560 kc/s |

Le Bureau a réservé sa décision sur une recommandation concernant les demandes suivantes:

| Requérant | Siège de la station proposée | Sorte de station | Puissance | Fréquence ou canal |
|---|---|---|---|---|
| Société Radio-Canada..... | Cold Lake (Alb.)..... | Télévision retransmission | Énergie aryonnée efficace 560 W (image) 280 W (son) | 12 |
| Société Radio-Canada..... | Saint-Paul (Alb.)..... | Télévision retransmission | 20,300 W (Image) 10,100 W (son) | 9 |
| Une société à constituer en corporation et représentée par J. Fred Weber | Prince-Rupert (C.-B.) | Son, bande normale | 1,000 watts le jour 250 watts la nuit | 560 kc/s |
| Société Radio-Canada..... | Rochebaucourt (P.Q.) | Émetteur-relai à basse puissance | 40 W | 990 kc/s |

Réponse aux parties 4 et 5: C'est au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qu'il appartient d'examiner les détails concernant les propriétés et les affiliations et dans la mesure où ces détails sont pertinents, c'est aussi au Bureau qu'il revient de les faire connaître à l'occasion de ses délibérations.

CONSERVATION DES CANARDS ET DES BERNACHES

*Question n° 1761*—**M. Fisher:**

Le Service de la faune canadienne a-t-il reçu une copie du mémoire de M. Thomas O. Nelson, de Fergus Falls, Minn., daté du 1er août 1964, dans lequel il réclame une nouvelle ligne de conduite concernant la conservation des canards et des bernaches? Le cas échéant, le service a-t-il étudié les raisons soumises par M. Nelson et quel jugement le service a-t-il porté sur la valeur de ces arguments?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Oui, le 10 août 1964; l'exposé de M. Nelson sur les éléments du programme de conservation des oiseaux migrateurs est essentiellement le même que celui du Service de la faune canadienne. On s'attend que les études en cours à l'heure actuelle indiquent les moyens de mettre en vigueur un tel programme.

CENTRE NATIONAL DES ARTS D'EXÉCUTION

*Question n° 1765*—**M. MacEwan:**

M. G. H. Southam, le coordonnateur des comités consultatifs du Centre national des arts d'exécution projeté, a-t-il reçu du Collège canadien des organistes un mémoire demandant qu'un grand orgue soit installé dans le nouveau Centre? Dans l'affirmative, a-t-on pris une décision à ce sujet? Sinon, quand prévoit-on qu'une décision sera prise?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Le coordonnateur du Centre a reçu le 10 juin, de la part du Collège canadien des organistes, un mémoire demandant qu'un grand orgue y soit installé. En collaboration avec des représentants du Collège des organistes, le comité consultatif du coordonnateur pour la musique, l'opéra et le ballet, son comité consultatif pour le théâtre et les architectes-conseils étudient les aspects techniques et artistiques complexes de la question. On s'attend qu'une décision soit prise d'ici deux mois.

PROGRAMMES CONJOINTS DE CONSERVATION

*Question nº 1778*—**M. Scott:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu de M. Thomas O. Nelson, 406, rue South Cascade, Fergus Falls, Minnesota, une communication signalant qu'il était nécessaire d'entreprendre, sous l'égide des divers échelons du gouvernement canadien, des programmes conjoints dans le domaine de la conservation et de la protection des oiseaux sauvages du continent et, dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour régler les problèmes particuliers soulevés dans ladite communication?

2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour favoriser la collaboration entre les divers organismes provinciaux et gouvernementaux en vue d'atteindre les objectifs exposés dans ladite lettre?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** 1. Oui, le 10 août 1964. La première mesure en vue de s'attaquer aux problèmes soulevés dans la lettre de M. Nelson avait déjà été prise en 1961, alors qu'on avait institué une commission internationale des oiseaux migrateurs pour lui en confier l'étude. On est en train de donner suite aux premières recommandations de cette commission, lesquelles ont été déposées à la Chambre le 7 mars 1962. L'élaboration d'un programme plus complet pour la préservation de l'habitat des oiseaux sauvages, programme fondé sur des nouvelles études faites par la commission et par le Service canadien de la faune, progresse de façon satisfaisante.

2. Le Service canadien de la faune et les organismes provinciaux de la chasse ne cessent de collaborer étroitement afin de régler les problèmes fondamentaux exposés dans la lettre de M. Nelson.

LE SÉDATIF «AMPHEMIDONE»

*Question nº 1787*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Un tranquillisant du nom générique de «Amphemidone» a-t-il jamais été disponible au Canada? Si oui, sous quelles marques de commerce a-t-il été vendu et par quelles compagnies?

2. S'il n'est plus disponible au Canada, pourquoi l'a-t-on retiré du marché?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

RESTAURATION DE LIEUX HISTORIQUES

*Question nº 1793*—**M. Fairweather:**

Pour les cinq dernières années au sujet desquelles des chiffres sont disponibles, quelles sont, comparativement, les sommes dépensées ou approuvées relativement à la restauration, à la reconstruction ou à l'acquisition de sites ou d'ouvrages historiques en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Voici les dépenses relatives à la restauration, à la reconstruction ou à l'acquisition de sites historiques en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour les années financières de 1959-1960 à 1963-1964 inclusivement:

| Sites historiques | Années financières | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1959–1960 | 1960–1961 | 1961–1962 | 1962–1963 | 1963–1964 | Total |
| NOUVELLE-ÉCOSSE | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| Citadelle d'Halifax | 121,632 | 225,877 | 325,255 | 314,250 | 180,987 | 1,168,001 |
| Tour Martello d'Halifax | 12,794 | 23,496 | — | 19,950 | — | 56,240 |
| Île George | — | 35,162 | — | 113,919 | 62,969 | 212,050 |
| Habitation Champlain | — | 13,312 | — | — | — | 13,312 |
| Musée Bell, Baddeck | 29,125 | 33,103 | 29,383 | 8,616 | 30,220 | 130,447 |
| Grand-Pré | 37,415 | 22,385 | 29,647 | 89,197 | 29,688 | 208,332 |
| Port-Royal | 28 | 71,190 | 55,154 | 24,863 | 14,214 | 165,449 |
| Fort-Anne | 1,155 | 7,466 | 5,000 | 487 | 2,708 | 16,816 |
| Réalisations d'ordre général | — | — | — | — | 665 | 665 |
| Forteresse de Louisbourg | 6,750 | 9,201 | 859,736 | 1,455,964 | 1,563,008 | 3,894,659 |
| Total (Nouvelle-Écosse) | 208,899 | 441,192 | 1,304,175 | 2,027,246 | 1,884,459 | 5,865,971 |
| NOUVEAU-BRUNSWICK | | | | | | |
| Fort Beauséjour | 1,409 | 24,963 | — | 1,959 | 5,170 | 33,501 |
| Tour Martello, St-Jean | — | 38,818 | — | — | — | 38,818 |
| Tour Martello, Lancaster | — | — | — | 9,997 | 15,655 | 25,625 |
| St-André | — | — | — | — | 13,329 | 13,329 |
| Total (Nouveau-Brunswick) | 1,409 | 63,781 | — | 11,956 | 34,154 | 111,300 |
| Total de chaque année | 210,308 | 504,973 | 1,304,175 | 2,039,202 | 1,918,613 | |
| TOTAL POUR LA PÉRIODE QUINQUENNALE | | | | | | 5,977,271 |

BÉNÉFICIAIRES DE LA PENSION DE VIEILLESSE

*Question nº 1804*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Sur le nombre de Canadiens qui reçoivent la pension de vieillesse, *a*) combien ne touchent aucun autre revenu, *b*) combien touchent un revenu ne dépassant pas (i) $100, (ii) $500, (iii) $1,000, (iv) $5,000, (v) $10,000?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Le régime de sécurité de la vieillesse prévoit le versement d'une pension uniforme de $75 par mois, sans évaluation des ressources ou des besoins, à toute personne âgée de 70 ans ou plus qui satisfait à certaines exigences concernant la résidence.

Par conséquent, le ministère ne dispose d'aucun renseignement sur les autres revenus des personnes touchant la pension de sécurité de la vieillesse.

RÉSIDUS DE PARASITICIDES DANS LES ALIMENTS

*Question nº 1806*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Le gouvernement effectue-t-il des vérifications sur la présence d'herbicides, de pesticides, ou autres produits chimiques qui pourraient contaminer *a*) le lait et les produits laitiers, *b*) la viande, *c*) la volaille et les œufs, *d*) les fruits et les légumes, *e*) les poissons d'eau douce, *f*) les poissons de mer?

2. Les expériences que l'on effectue concernent quels produits chimiques?

3. Pour chacun de ces produits chimiques, quel est le degré de contamination non dangereux?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Oui, la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue constamment des enquêtes sur les résidus de parasiticides de tous genres qui se trouvent dans le lait et les produits laitiers, la viande, la volaille et les œufs, les fruits et les légumes, les poissons d'eau douce et les poissons de mer.

2. Les expériences portent sur tout produit chimique dont la toxicité est connue ou dont le mauvais usage ou l'abus pourraient causee des ennuis.

3. Aux termes du règlement visant les aliments et drogues on a établi le degré de contamination non dangereux de 73 parasiticides. L'usage de tout produit chimique dont le nom ne figure pas sur la liste est interdit ou, du moins, un tel usage ne doit pas laisser de résidus dans les aliments.

*(Texte)*

LES CAISSES POPULAIRES DU QUÉBEC ET LA BANQUE DU CANADA

*Question nº 1808*—**M. Côté (Chicoutimi):**

1. Les Caisses populaires du Québec traitent-elles directement avec la Banque du Canada par l'intermédiaire de leur Fédération? Sinon, pourquoi ne le font-elles pas?

2. Quelles sont les conditions exigées pour qu'elles puissent transiger des affaires directement avec la Banque du Canada?

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):**

1. Ni les Caisses populaires du Québec ni leur fédération ont jamais ouvert de comptes de dépôt à la Banque du Canada ou reçu des avances de cette dernière. Toutefois, il y

a eu des transactions entre la Banque et les Caisses ou leur fédération au sujet de nouvelles émissions d'obligations d'épargne du Canada.

2. La loi ne renferme aucune disposition prévoyant le maintien à la Banque, par les Caisses populaires du Québec ou leur fédération, de réserves en espèces, sous forme de billets de la Banque du Canada et de dépôts, ni aucune disposition prévoyant que la Banque recevra des dépôts des Caisses populaires du Québec ou de leur fédération, ou qu'elle leur consentira des avances.

*(Traduction)*

LE «NEW GRAND HAVEN»

*Question n° 1809*—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Quels paiements ont été faits à la *Marine Industries Limited*, Sorel (Québec), pour l'évaluation du *New Grand Haven*?

2. Quels paiements ont été faits à la *Marine Industries Limited*, Sorel (Québec), pour l'achat et la garde du *New Grand Haven* au nom du gouvernement fédéral jusqu'à ce que l'autorisation du Conseil du Trésor ait pu être obtenue?

3. Si aucun paiement n'a été fait à cet égard, quelles garanties a reçues cette compagnie pour les services rendus?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** 1. Aucun.

2. Aucun.

3. Aucune.

*RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE AU PHOQUE

*Question n° 1824*—**M. Mather:**

Avant l'ouverture de la saison de la chasse au phoque de 1965, prendra-t-on des mesures afin d'interdire, dans le golfe Saint-Laurent, la pratique de cette chasse au moyen d'avions et d'hélicoptères?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** On n'a pas l'intention d'interdire complètement l'emploi d'aéronefs, mais leur emploi sera sujet à un règlement plus strict.

PÊCHERIES DES GRANDS LACS

*Question n° 1832*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Au cours de chacune des dix dernières années, quelle a été la totalité de la prise commerciale de poissons dans les Grands lacs?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Prises commerciales de poissons dans les Grands lacs, 1954-1963.

| | Canada (en milliers de liv.) | É.-U. (en milliers de liv.) | Total (en milliers de liv.) |
|---|---|---|---|
| 1954 | 40,888 | 79,747 | 120,635 |
| 1955 | 39,391 | 75,198 | 114,589 |
| 1956 | 53,239 | 78,948 | 132,187 |
| 1957 | 44,852 | 74,039 | 118,891 |
| 1958 | 39,317 | 68,897 | 108,214 |
| 1959 | 40,937 | 63,463 | 104,400 |
| 1960 | 38,781 | 65,936 | 104,717 |
| 1961 | 46,238 | 67,140 | 113,378 |
| 1962 | 54,566 | 61,850 | 116,416 |
| 1963 | 45,038 | N.D. | N.D. |

Source: Canada—Statistiques sur les pêcheries, Ontario, publiées par le Bureau fédéral de la statistique.

É.-U.—Statistiques sur les pêcheries des États-Unis.

NAVIGATION DE PLAISANCE—MORTS ACCIDENTELLES

*Question n° 1834*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Dans chaque province, combien de morts accidentelles ont été attribuées à la navigation de plaisance, au cours de chacune des cinq dernières années?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Morts accidentelles attribuables à la noyade de l'occupant d'un petit bateau (liste internationale n° E850—un petit bateau étant défini comme une embarcation mue au moyen d'avirons, de rames ou d'un petit moteur et pouvant transporter moins de dix passagers) pour le Canada et les provinces, 1959-1963:

| | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 |
|---|---|---|---|---|---|
| Canada | 269 | 291 | 283 | 248 | 271 |
| T.-N. | 14 | 11 | 17 | 12 | 15 |
| Î. du P.-É. | 2 | 2 | — | 3 | 2 |
| N.-É. | 17 | 24 | 31 | 24 | 25 |
| N.-B. | 49 | 18 | 20 | 14 | 13 |
| Québec | 43 | 38 | 44 | 38 | 55 |
| Ontario | 77 | 94 | 97 | 95 | 90 |
| Manitoba | 20 | 23 | 20 | 12 | 19 |
| Sask. | 12 | 19 | 14 | 12 | 10 |
| Alberta | 18 | 11 | 9 | 4 | 13 |
| C.-B. | 16 | 43 | 28 | 30 | 24 |
| Yukon | — | — | — | 1 | 2 |
| T. du N.-O. | 1 | 8 | 3 | 3 | 3 |

ALCOOLISME, TOXICOMANIE, SUICIDE

*Question n° 1840*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Quel est dans chaque province et pour chacune des dix dernières années, le nombre de décès par millier de personnes, attribuable *a*) à l'alcoolisme, *b*) à la toxicomanie, *c*) au suicide?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** *a*)

Taux de mortalité (par 100,000 habitants) par suite d'alcoolisme*
Canada et provinces, 1954-1963

| Province | 1954 | 1955 | 1956 | 1957 | 1958 | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Canada | 1.7 | 1.7 | 1.8 | 2.0 | 2.4 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.3 | 2.6 |
| Terre-Neuve | 0.8 | 0.7 | 0.2 | 0.5 | 0.5 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | — |
| Île du Prince-Édouard | 5.0 | 2.0 | 2.0 | 1.0 | 2.0 | 4.0 | 2.9 | 3.8 | 1.9 | 2.8 |
| Nouvelle-Écosse | 1.0 | 0.6 | 0.1 | 0.9 | 0.7 | 0.1 | 0.4 | 1.6 | 1.2 | 0.4 |
| Nouveau-Brunswick | 1.1 | 0.4 | 0.5 | 1.2 | 1.2 | 0.7 | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 2.3 |
| Québec | 2.2 | 2.5 | 2.4 | 2.8 | 2.8 | 2.6 | 2.6 | 2.3 | 2.7 | 3.0 |
| Ontario | 1.6 | 1.7 | 2.0 | 2.1 | 2.8 | 2.5 | 2.5 | 2.8 | 2.9 | 3.0 |
| Manitoba | 1.0 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 1.5 | 1.3 | 2.5 | 2.0 | 1.7 | 2.1 |
| Saskatchewan | 0.6 | 0.5 | 0.8 | 1.4 | 1.5 | 0.9 | 0.8 | 0.6 | 1.6 | 0.9 |
| Alberta | 1.3 | 1.4 | 1.0 | 1.3 | 1.8 | 1.0 | 1.3 | 2.0 | 1.8 | 1.9 |
| Colombie-Britannique | 2.5 | 2.0 | 2.3 | 2.6 | 2.4 | 2.4 | 2.9 | 3.1 | 1.9 | 3.2 |
| Yukon | 10.0 | — | 16.4 | — | — | — | — | — | 6.7 | 6.7 |
| Territoires du Nord-Ouest | — | — | — | — | 10.0 | 4.8 | 4.5 | — | — | 4.2 |

*Y compris l'alcoolisme (catégorie 322), psychose alcoolique (catégorie 307), cirrhose du foie causée par l'alcoolisme (catégorie 581.1).

*b)*

## DÉCÈS ATTRIBUABLES À LA TOXICOMANIE (AUTRE QUE L'ALCOOLISME)

(Taux par 100,000 habitants)

CANADA ET PROVINCES, 1954–1963

(catégorie 323)

| | 1954 | | 1955 | | 1956 | | 1957 | | 1958 | | 1959 | | 1960 | | 1961 | | 1962 | | 1963 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux |
| CANADA | — | — | 5 | (1) | 6 | (1) | 5 | (1) | 3 | (1) | 1 | (1) | 2 | (1) | 3 | (1) | 2 | (1) | 5 | (1) |
| Terre-Neuve | — | — | — | — | — | — | 1 | 0.2 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Île du Prince-Édouard | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Nouvelle-Écosse | — | — | — | — | 1 | 0.1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Nouveau-Brunswick | — | — | 1 | 0.2 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Québec | — | — | 2 | (1) | 3 | 0.9 | 1 | (1) | 1 | (1) | 1 | (1) | 2 | (1) | — | — | 2 | (1) | 2 | (1) |
| Ontario | — | — | 2 | (1) | 2 | (1) | 2 | (1) | 1 | (1) | — | — | — | — | 3 | (1) | — | — | 3 | (1) |
| Manitoba | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Saskatchewan | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Alberta | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Colombie-Britannique | — | — | — | — | — | — | 1 | 0.1 | 1 | 0.1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Yukon | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Territoires du Nord-Ouest | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |

(1) Moins de 0.1 par 100,000 habitants

c)

(Liste internationale nº AE 148)

TAUX DE SUICIDE PAR 100,000 HABITANTS

CANADA ET PROVINCES, 1954–1963

| Province | 1954 | 1955 | 1956 | 1957 | 1958 | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CANADA | 7.2 | 7.0 | 7.6 | 7.5 | 7.4 | 7.4 | 7.6 | 7.5 | 7.2 | 7.6 |
| Terre-Neuve | 2.0 | 1.5 | 2.2 | 3.3 | 2.5 | 3.2 | 2.7 | 3.7 | 1.9 | 3.3 |
| Île du Prince-Édouard | 7.9 | 6.0 | 4.0 | 6.1 | 7.0 | 3.0 | 7.8 | 6.7 | 3.8 | 5.6 |
| Nouvelle-Écosse | 4.0 | 5.3 | 3.9 | 7.1 | 4.8 | 4.2 | 8.0 | 5.2 | 6.0 | 6.1 |
| Nouveau-Brunswick | 2.8 | 4.2 | 4.3 | 3.2 | 5.3 | 5.5 | 4.6 | 5.0 | 5.9 | 4.7 |
| Québec | 4.7 | 4.4 | 5.3 | 5.4 | 4.9 | 5.1 | 5.0 | 4.6 | 5.0 | 4.8 |
| Ontario | 8.0 | 7.8 | 8.6 | 8.7 | 8.5 | 8.7 | 8.6 | 8.8 | 8.2 | 8.9 |
| Manitoba | 7.0 | 9.2 | 9.4 | 8.0 | 9.7 | 7.3 | 11.1 | 7.6 | 8.4 | 8.5 |
| Saskatchewan | 9.7 | 10.4 | 8.6 | 8.5 | 9.3 | 7.5 | 8.2 | 10.2 | 7.8 | 9.8 |
| Alberta | 10.1 | 8.8 | 10.2 | 9.0 | 9.2 | 9.4 | 9.2 | 8.9 | 8.5 | 7.6 |
| Colombie-Britannique | 13.7 | 11.6 | 12.4 | 11.0 | 11.2 | 11.4 | 10.1 | 11.8 | 10.3 | 13.0 |
| Yukon | 10.0 | — | 25.0 | — | 23.1 | 7.7 | 14.3 | 34.2 | — | 13.3 |
| Territoires du Nord-Ouest | 5.9 | 16.7 | 26.3 | — | — | 19.0 | 9.1 | 13.0 | 29.2 | 4.2 |

ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

*Question nº 1843*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Quel est le taux courant de l'augmentation de la population dans chaque province et au Canada?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Taux d'accroissement de la population au Canada et dans les provinces, en 1963-1964 et de 1961 à 1964:

| Province | Taux d'accroissement 1963-1964 | 1961-1964 |
|---|---|---|
| Canada | 1.8 | 5.5 |
| Terre-Neuve | 2.1 | 7.2 |
| Île du Prince-Édouard | — | 1.9 |
| Nouvelle-Écosse | 0.8 | 3.4 |
| Nouveau-Brunswick | 0.5 | 3.2 |
| Québec | 1.7 | 5.8 |
| Ontario | 2.1 | 5.6 |
| Manitoba | 0.8 | 3.9 |
| Saskatchewan | 1.1 | 1.9 |
| Alberta | 1.9 | 7.5 |
| Colombie-Britannique | 2.5 | 6.7 |
| Yukon | 6.7 | 14.3 |
| Territoires du Nord-Ouest | 4.2 | 8.7 |

TAXES DE VENTE—DEMANDE D'EXEMPTION

*Question nº 1844*—**M. Irvine:**

1. Le ministère du Revenu national a-t-il reçu récemment un mémoire de *Canadian Fasteners Institute* demandant exemption de la taxe de vente à l'égard des marchandises usées ou abîmées au cours des opérations de fabrication? Dans l'affirmative, à quelle date pareil mémoire a-t-il été soumis et quelle était la nature de ce mémoire?

2. Dans ce mémoire, demandait-on exemption de certains droits, et pour quelles raisons?

3. Le gouvernement a-t-il étudié cette demande, et dans l'affirmative, quelle mesure a-t-il l'intention d'adopter?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** 1. Oui, le 11 août. Le mémoire dit, en substance, que la taxe sur les produits de fabrication augmente le coût de production sur un marché qui doit soutenir la concurrence étrangère.

2. Oui. Voir le nº 1, ci-dessus.

3. Cette demande est à l'étude présentement; en revanche toute décision prise à cet égard ressort du programme du gouvernement.

TAXE DE VENTE SUR LES MÉDICAMENTS

*Question nº 1872*—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Depuis l'imposition de la taxe de 11 p. 100 sur la vente des médicaments, quel revenu en a retiré chaque année le gouvernement?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Ces renseignements ne sont pas disponibles. Les données statistiques relatives à la taxe sur les ventes ne sont pas établies selon les produits.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CHÈQUES BILINGUES

*Question nº 1558*—**M. Pigeon:**

1. Les ministères du gouvernement émettent-ils dans toutes les parties du Canada des chèques bilingues?

2. Sinon, quels sont-ils et pour quelles raisons?

3. Les compagnies de la Couronne émettent-elles des chèques bilingues dans toutes les parties du Canada?

4. Sinon, quelles sont-elles et pour quelles raisons?

(Le document est déposé.)

FONCTIONNAIRES RECEVANT $18,000 ET PLUS

*Question n° 1597*—**M. MacRae:**

1. Quel est le nom des fonctionnaires qui touchent un traitement annuel supérieur à $18,000?

2. Combien chacun d'eux reçoit-il exactement?

3. Quel poste chacun de ces fonctionnaires occupe-t-il?

(Le document est déposé.)

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte la motion n° 162. Les motions n°s 160 et 161 sont aussi recevables sous la réserve habituelle du consentement du gouvernement de la province.

**M. l'Orateur:** La Chambre accepte-t-elle que la motion n° 162 soit adoptée et que les motions n°s 160 et 161 le soient aussi, sous les réserves énoncées par le secrétaire parlementaire?

**Des voix:** D'accord!

AIDE AUX PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE DU QUÉBEC

*Demande n° 160*—**M. Boutin:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes ou autres documents échangés entre le ministre des Forêts et le ministre de l'Agriculture de la province de Québec depuis le mois d'avril 1964, relativement à la question de demande d'aide pour les producteurs de sucre et de sirop d'érable de la province de Québec.

(La motion est adoptée.)

*Demande n° 161*—**M. Boutin:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes ou autres documents échangés entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de la province de Québec, depuis le mois d'avril 1964, relativement à la question de demande d'aide pour les producteurs de sucre et de sirop d'érable de la province de Québec.

(La motion est adoptée.)

DÉTENTION ILLÉGALE D'IMMIGRANTS

*Demande n° 162*—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la liste des personnes qui sont entrées illégalement au Canada depuis le 1er juillet 1963 et qui avaient été détenues pour plus d'un mois avant leur déportation ou accusées devant les tribunaux ainsi que les raisons qui ont motivé la période de détention.

(La motion est adoptée.)

[M. Pigeon.]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MALAYSIA—AIDE DU COMMONWEALTH

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il donner des renseignements à la Chambre au sujet de la situation en Malaysia, par suite de l'attaque non motivée lancée contre ce pays par l'Indonésie? Deuxièmement, pourrait-il nous dire quelle assistance le gouvernement de Malaysia a sollicitée du Canada et quelle a été la réponse de notre pays? Enfin, j'aimerais savoir quelle sorte d'aide les autres pays du Commonwealth ont offerte à la Malaysia.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la situation s'est aggravée depuis quelques jours en Malaysia. On ne saurait dire encore quelles seront les conséquences de l'intervention accrue de l'Indonésie. Le premier ministre et moi-même, nous nous sommes entretenus avec le premier ministre de Malaysia lors du passage de ce dernier à Ottawa. Comme le premier ministre du Canada l'a annoncé le 29 juillet dernier, il a été décidé, par suite de ces entretiens, qu'un groupe de militaires canadiens se rendrait en Malaysia pour déterminer sur place le genre d'aide que nous pourrions fournir, eu égard surtout aux contributions des autres pays. Un relevé semblable se poursuit actuellement pour le compte du gouvernement britannique et le représentant sait probablement que le gouvernement de Malaysia a discuté dernièrement avec le gouvernement américain de l'aide que pourraient fournir les États-Unis.

Des délégués de la Malaysia se trouvent actuellement à Washington où ils étudient le genre d'achats qu'ils pourraient effectuer, et nous comptons qu'ils viendront au Canada d'ici quelques jours. Il se peut que le groupe s'intéresse à un genre particulier d'aéronef et toute décision à cet égard tiendra compte de notre propre évaluation de la situation et des désirs du gouvernement de la Malaysia. On discutera en même temps des modalités de financement. Les enquêteurs dont le premier ministre a parlé le 29 juillet doivent quitter le Canada sous peu.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, compte tenu des actes d'agression flagrante de l'Indonésie contre la Malaysia, le gouvernement étudie-t-il de nouveau la possibilité de mettre un terme une fois pour toutes à l'aide qu'il accorde à l'Indonésie?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude. Je puis signaler que nous avons examiné le problème de concert avec d'autres pays, l'Australie par exemple, mais aucun pays n'a décidé de retirer son aide à l'Indonésie. En effet l'aide non militaire des pays occidentaux n'a jamais été accordée pour des motifs d'ordre politique. Cependant, on revoit cette question. En ce qui concerne le Canada, une partie de notre aide est accordée aux étudiants et certains d'entre eux sont déjà en route.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne parle pas des échanges d'étudiants; je songe aux aliments et autres approvisionnements de ce genre qui ne peuvent avoir comme conséquences indirectes que de rendre disponibles, comme l'a signalé le député d'Oxford, d'autres devises étrangères, forme d'assistance à l'Indonésie qui n'est certainement pas motivée, même si cette assistance n'est assujétie à aucune restriction.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je sais très bien que le très honorable représentant ne voulait pas parler d'aide technique, mais je n'ignore pas non plus que d'autres pays ont adopté la façon de faire que j'ai indiquée et aucun n'a abandonné son programme. L'autre forme d'assistance fournie par le Canada en vertu des crédits de 1964-1965 comprenait de la farine de blé pour une valeur de $350,000. On n'a pas encore expédié cette farine. Comme je l'ai dit tantôt, cette affaire est à l'étude. A titre de ministre des Affaires extérieures, je ne veux pas pour l'instant souscrire sommairement à la déclaration que le très honorable représentant vient de faire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de souscrire sommairement à ma déclaration; cette affaire, le ministre en est saisi depuis plusieurs semaines et la situation n'a cessé d'empirer en ce qui concerne la Malaysia.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire au très honorable représentant qu'il devrait y avoir des occasions à l'appel de l'ordre du jour où il pourrait considérer qu'il a des responsabilités, dont il ne s'acquitte pas pleinement, à mon avis.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, si je ne m'acquitte pas de mes responsabilités à l'appel de l'ordre du jour, je puis dire au ministre que c'est bien ce qu'il fait tout le temps, vu la façon dont il tourne autour de ce problème.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la Malaysia. Doit-on ajouter foi aux comptes rendus des journaux selon lesquels le gouvernement de la Malaysia aurait adressé une requête urgente au Canada en vue d'obtenir de l'aide militaire et économique dans sa lutte contre l'Indonésie? Le ministre a semblé indiquer qu'il y avait un certain retard car on attend une mission venant de Washington. Y a-t-il eu une requête d'urgence et quelle a été la réponse du Canada?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, il n'est nullement question de retard. Mon honorable ami fait allusion à l'article publié ce matin dans un des grands journaux du pays. Il n'y a eu aucune requête autre que celle qui a été faite par le Tunku lors de son séjour ici, il y a trois semaines. Je puis dire que lorsque mon honorable ami, le ministre du Commerce, a pris part l'autre jour à la conférence économique du Commonwealth britannique, à Kuala-Lumpur, il a eu de nouveaux entretiens avec le gouvernement de Malaysia sur les sujets étudiés ici par le premier ministre de ce pays et les représentants du gouvernement canadien.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, puis-je alors poser une question au ministre du Commerce? Au cours de cette conférence, a-t-il donné, en ce qui concerne l'aide du Canada, une réponse aussi prompte que celle qui a été vraisemblablement donnée à la Malaysia par d'autres nations du Commonwealth?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit aux ministres du gouvernement de la Malaysia était précisément dans le sens indiqué par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## ACCORD AVEC L'ESPAGNE SUR L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ATOME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet d'une entente signée récemment entre les gouvernements du Canada et de l'Espagne et prévoyant la collaboration des deux pays dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Je voudrais demander au ministre quelles précautions ont été prises et quelles garanties rigides ont été reçues, afin que les matériaux et les renseignements en

cause soient utilisés uniquement à des fins pacifiques?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Cette entente, comme les huit ou neuf autres, monsieur l'Orateur, est assujettie aux normes imposées par l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le bureau principal est situé à Vienne. Le Canada fait partie de cet organisme et, de même que l'Espagne, il doit respecter ces normes. Dans le cas du présent accord, l'Espagne est tenue de maintenir certaines normes et d'accepter certaines inspections tendant à garantir que ces normes sont respectées et que les installations d'énergie atomique et les matières atomiques ne sont utilisées qu'à des fins pacifiques.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En plus de l'échange de renseignements, l'entente prévoit-elle que le Canada fournira à l'Espagne des concentrés d'uranium, de l'eau lourde ou d'autres produits?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais étudier la question davantage; je la tiendrai donc pour préavis.

CONGO—DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Canada a-t-il reçu une demande quelconque du régime révolutionnaire du Congo de l'Est visant à le reconnaître officiellement?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Je vais tenir cette question pour préavis.

*(Texte)*

## QUESTION POSÉE AU CABINET

LE CANADA ET LA DÉFENSE DES POSSESSIONS BRITANNIQUES DANS LES CARAÏBES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre?

Le très honorable premier ministre a-t-il été consulté ou a-t-il pris connaissance d'une nouvelle voulant que la Grande-Bretagne demande au Canada de se charger de la défense des possessions britanniques dans la région des Caraïbes, et dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réaction du premier ministre ou du gouvernement?

[M. Douglas.]

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu la nouvelle que mentionne mon honorable ami, mais autant que je sache, aucune consultation n'a eu lieu récememnt entre les deux gouvernements à ce sujet.

*(Texte)*

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Le premier ministre pourrait-il nous dire si cette question a été débattue lors de la conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres?

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur, cela n'a pas été discuté à ce moment-là.

## LES FINANCES

INSTANCES EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DU DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, mais en son absence, je la poserai au premier ministre. Est-ce que le gouvernement des États-Unis ou le Fonds monétaire international ont fait des démarches auprès du gouvernement ou exercé sur lui des pressions en vue de lui faire revaloriser le dollar canadien?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant des Finances va s'occuper de cette question.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre suppléant des Finances):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre à titre de ministre suppléant des Finances. Le gouvernement ne voit aucune raison de changer le pair officiel du dollar canadien, qu'il s'est engagé à maintenir et qu'il est parfaitement capable de maintenir.

**L'hon. M. Martineau:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de ce renseignement, mais peut-il nous dire s'il a reçu une requête du gouvernement des États-Unis ou d'autres sources?

**L'hon. M. Sharp:** Non, monsieur l'Orateur.

## LES PUBLICATIONS

PROGRAMME LÉGISLATIF DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une ques-

tion au premier ministre. On peut lire dans le discours du trône du 18 février ce qui suit:

Il vous sera demandé de considérer des mesures destinées à renforcer la position des périodiques publiés au Canada.

Étant donné que le magazine *Liberty* a dû suspendre ses opérations après 32 années de publication ininterrompue au Canada, le premier ministre dira-t-il à la Chambre quand il se propose de faire le nécessaire pour aider les périodiques canadiens à survivre à la lutte que leur livrent les publications américaines?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aime croire que nous pourrons étudier ce problème durant la session en cours.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LOI SUR L'ALIÉNATION MENTALE ET DÉLITS CRIMINELS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question découlant d'un discours prononcé par le sous-procureur général de l'Ontario et dont a fait état la presse. Le gouvernement songe-t-il à reconnaître le principe de la responsabilité atténuée dans l'application de la loi sur l'aliénation mentale aux délits criminels?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le ministère de la Justice qui relève de moi est en train d'étudier la question.

## LA ROUTE TRANSCANADIENNE

### PLAINTES RELATIVES AU PAIEMENT DES ACHATS DE PROPRIÉTÉS OU DES EXPROPRIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics une question dont la portée s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Étant donné les plaintes formulées par les propriétaires dont les biens sont achetés ou expropriés en vue de la construction ou de la réfection de certains tronçons de la route transcanadienne, le gouvernement fédéral s'assurera-t-il que ces propriétaires seront traités avec justice en refusant l'octroi de subventions fédérales ou par d'autres méthodes?

**M. G. Roy McWilliam (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, le ministre sera ici dans le courant de la journée et je lui signalerai cette question.

## LA DÉFENSE PASSIVE

### OTTAWA—RÉACTION PROVOQUÉE PAR UNE FAUSSE ALERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, mais en son absence, je pourrais peut-être la poser au premier ministre. Étant donné l'indifférence du public, samedi dernier, lors de l'alerte antiaérienne annoncée à coup de sirènes à Ottawa, le premier ministre a-t-il réfléchi aux mesures qu'il serait possible de prendre pour mieux faire comprendre au public comment il convient d'agir en pareil cas?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je crois devoir rappeler au député que le dispositif de sirènes qui fonctionne maintenant a été autorisé par l'ancien gouvernement, qu'il a été achevé et mis en état d'être utilisé le 6 novembre 1961. Il conviendrait peut-être de donner quelques explications au sujet de ce dispositif, et de ce qui s'est passé récemment à propos de cette alerte.

Les députés n'ignorent pas qu'il y a 31 sirènes dans la région métropolitaine d'Ottawa-Hull et qu'elles sont déclenchées par le centre fédéral d'alerte de Carp. Un circuit principal passe de Carp à la centrale de la Compagnie de Téléphone Bell à Ottawa, d'où partent d'autres circuits actionnant de nouvelles sirènes. Tous ces circuits sont loués à la Compagnie de Téléphone Bell, et c'est au moyen de ces sirènes que le fonctionnaire fédéral préposé aux alertes devra avertir en cas d'urgence. Il y a au centre d'alerte des dispositifs visuels et auditifs qui font savoir que les sirènes ont fonctionné.

Toutes les sirènes de la région métropolitaine ont retenti simultanément à 14 heures 29, le samedi 5 septembre 1964. Ce n'est pas le fonctionnaire fédéral chargé des alertes qui les a mises en marche, et la compagnie Bell a fait savoir au ministère qu'elles avaient été actionnées par un court-circuit dans la ligne reliant la centrale de Carp à la compagnie Bell, et qu'avait produit un câble endommagé par de la chevrotine. Pas un moment n'a été perdu avant de faire savoir ce qui s'était passé au ministère de la Défense nationale et à la Compagnie de Téléphone Bell et le retard qui s'est produit avant la neutralisation des circuits était dû à leur complexité dans le réseau téléphonique de la compagnie Bell, de sorte que les sirènes n'ont cessé de sonner qu'à 15 heures 01.

Je puis aussi informer la Chambre que la direction des signaux a entrepris une étude étendue des procédés à adopter dans le cas des avertissements accidentels, en vue de

réduire le délai nécessaire pour neutraliser les circuits. En outre, je puis ajouter que dans la brochure intitulée *Les 11 étapes pour la survivance*, on indique que si les sirènes donnent l'avertissement, la première chose à faire est d'ouvrir la radio; si les ondes n'apportent aucun message spécial, on peut en conclure qu'il s'agit d'une fausse alarme.

**M. Howe (Hamilton-Sud):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur; le public sera-t-il mis au courant de toutes les mesures à prendre? Il est clair, samedi dernier, que les gens, ignorant ce qui devait être fait, n'ont pas pris les dispositions requises.

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la brochure *Les 11 étapes pour la survivance* a été largement diffusée d'un bout à l'autre du pays; dans cette brochure se trouvent tous les renseignements et toutes les instructions nécessaires.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Une question complémentaire. Étant donné le tumulte qu'a suscité un seul coup de fusil, le ministre et le gouvernement ne songeraient-ils pas à quelque nouveau système, car une autre fois, il pourrait s'agir non pas d'un coup de fusil, mais d'un autre coup, plus dangereux pour tous et qui causerait plus de commotion? Fera-t-on les réparations et les enquêtes nécessaires?

**L'hon. M. Cardin:** Dans ma réponse, monsieur l'Orateur, j'ai dit que le ministère faisait enquête sur les méthodes à suivre et examinait tout le système.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Les journaux ont signalé que lorsque les sirènes ont été déclenchées à Ottawa, on ne pouvait recevoir aucune réponse des trois téléphones du bureau de l'Organisation des mesures d'urgence, parce que personne n'assurait la relève. Le ministre pourrait-il nous donner des renseignements autorisés sur le degré d'alerte qui semble requis au gouvernement en cas d'invasion, pour qu'un personnel soit en fonction dans le bureau de l'Organisation des mesures d'urgence?

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, je ne sais à quoi l'honorable député fait allusion, mais je sais pertinemment qu'il n'y a pas eu de délai indu entre le moment où les employés du centre de Carp ont entendu les sirènes et celui où ils ont informé le ministère de la Défense nationale et la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Je crois que l'intervalle a été d'environ 4 minutes.

**M. Winch:** Il doit y avoir un malentendu, monsieur l'Orateur. Ma question concernait le bureau de l'Organisation des mesures d'urgence. Suivant les journaux, il est muni de trois téléphones, mais on ne pouvait obtenir aucune réponse du bureau lorsque les sirènes ont retenti, parce que, apparemment, personne n'y était de garde. S'il s'agit d'une organisation de mesures d'urgence, comment se fait-il qu'elle ne fonctionne pas jour et nuit?

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, il faudra que je me renseigne.

*(Texte)*

**M. Lucien Plourde (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire, relativement à l'organisation des mesures d'urgence. Il appert qu'on a essayé de communiquer avec les postes de radio et de télévision et que les lignes téléphoniques étaient occupées, durant plusieurs minutes. Or, si une situation urgente se présentait véritablement, n'y aurait-il pas une ligne disponible pour avertir tous les postes de radio et de télévision, étant donné qu'ils doivent transmettre les messages?

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit tantôt que j'étudierais la question et que j'irais aux renseignements.

## LE DRAPEAU

### ENTRETIENS ENTRE LES MINISTÉRIELS ET L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné que les différents partis ont tenu leur caucus ce matin, et à la suite de la suggestion de l'honorable député de Medicine-Hat (M. Olson), le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer bientôt une autre réunion des chefs de partis, dans le dessein de faciliter la conclusion du débat sur le drapeau?

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. Certaines dispositions sont prises en vue d'inviter les chefs de partis à se réunir sans tarder.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE CONTRE-TORPILLEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre associé de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il nous faire savoir si les nouvelles qui courent à l'heure actuelle, et d'après lesquelles 11 contre-torpilleurs de la marine royale du Canada seront modernisés, sont exactes? Il me semble que le montant dont il s'agit était de quelque 21 millions de dollars et, dans le cas de l'affirmative, ce programme sera-t-il mis en œuvre bientôt? Les

nouvelles dont il s'agit parlaient de la transformation de 11 navires, 4 de la classe Mackenzie et 7 de la classe Restigouche. Enfin, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si ces dispositions signifient que le programme récemment amorcé pour l'intallation d'hélicoptères, et qui semblait très dispendieux, sera abandonné?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, il serait peut-être utile de faire le point au sujet du programme de transformation des destroyers, ou contre-torpilleurs. Les députés n'ignorent pas que, selon le programme agréé, sept navires de la classe Saint-Laurent devaient subir une transformation, en même temps que seraient aménagés des sonars à profondeurs variables et des installations d'hélicoptères. Deux de ces navires ont déjà été transformés—deux en 1963 et un en 1964. Deux sont en voie de transformation, le *Saguenay* et le *Skeena,* alors que deux autres doivent encore être remis en chantier à cette fin. Il s'agit du *Margaree* et du *Fraser.* La construction de deux autres navires, le *Nipigon* et l'*Annapolis* a été approuvée selon les normes qui s'appliquent à la transformation de la classe 205. Le *Nipigon* a été achevé en mai 1964, alors que l'*Annapolis* doit être terminé d'ici la fin de l'année.

Certains projets n'ont pas encore été approuvés—et il me semble qu'ils sont plus directement visés par la question du député—au sujet des 11 contre-torpilleurs, dont quatre sont de la classe Mackenzie et sept de la classe Restigouche. On envisage de s'attaquer à leur transformation vers le milieu de l'année 1965, en prévoyant leur achèvement pour le milieu de l'année 1969. Toutefois, je tiens à signaler au député que l'approbation du ministère et du Conseil du Trésor n'a pas encore été donnée.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement maintiendra le principe d'après lequel les bateaux opérant sur la côte du Pacifique seront transformés sur place.

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, comme le ministre de la Production de défense est absent, je serai heureux de considérer cette question comme préavis.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### BILL MODIFICATEUR DE LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. A. McBain (Elgin):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le très honorable représentant songera-t-il à réserver la journée de jeudi ou de lundi, au plus tard, aux mesures émanant du gouvernement, afin qu'on puisse discuter de la résolution visant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et porter de $7,500 à $15,000 le montant maximum des prêts? La résolution est inscrite au *Feuilleton* depuis le 13 juillet et les cultivateurs ont besoin de cette majoration à l'heure actuelle, afin de pouvoir entreprendre des améliorations importantes et des travaux de construction avant l'arrivée du temps froid.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà saisi la Chambre de sa proposition visant à consacrer certains jours du milieu de la semaine à l'étude d'autres mesures législatives mais, sauf erreur, cette proposition n'a pas reçu l'appui général des députés.

**M. McBain:** A titre de question complémentaire, puis-je demander s'il s'agit d'une autre mesure législative encore sous forme d'ébauche?

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné la déclaration que l'honorable représentant faisait à Toronto au cours de la fin de semaine, je me demande s'il projette de modifier les règlements de tous les statuts relevant du ministère de l'Agriculture de façon que le mot «agriculteur» soit remplacé par «producteur de denrées alimentaires»?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Peut-être qu'une meilleure expression serait «ministre de l'alimentation».

## L'AGRICULTURE

### INDICATION DU PAYS D'ORIGINE DES AGNEAUX D'IMPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. R. Gundlock (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le prix de l'agneau a baissé de 8 c. au cours des derniers jours, ce qui coïncide avec la suspension des envois aux États-Unis par les fournisseurs ordinaires, le ministre peut-il nous assurer qu'on étudiera avec soin le marché canadien, et qu'on établira au moins une liste des pays d'origine, conforme aux rapports du Bureau fédéral de la statistique sur les bestiaux.

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** La vente de l'agneau est presque entièrement subventionnée en vertu de la loi sur le stabilisation des prix agricoles. Bien entendu, quand les prix de l'agneau déclinent sérieusement, le gouvernement subventionne cette denrée alimentaire.

Il y a quelque temps, l'honorable député s'est enquis des prix de l'agneau et a laissé entendre qu'ils n'étaient pas établis de la façon habituelle. Ce n'est pas exact. Ils se trouvent toujours, dans les cours du marché.

**M. Gundlock:** Ces prix ne sont pas établis d'après les pays d'origine, et les principaux fournisseurs du marché des États-Unis sont énumérés dans ce pays. Si je puis citer simplement quelques mots . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je me demande si l'honorable député voudrait bien poser sa question. Nous pourrons ainsi y répondre. Quelle est la question?

**M. Gundlock:** Les fournisseurs des États-Unis ont volontairement réduit leurs exportations devant une certaine résistance des marchés. Voici ce que je demande: ceux-ci ne pourraient-ils être énumérés suivant les pays d'origine?

**L'hon. M. Hays:** Il est manifeste que l'honorable député confond les choses. S'il veut bien venir à mon bureau, je lui expliquerai toute l'affaire.

**M. Gundlock:** J'invoque la question de privilège. Qu'on me permette de dire que je ne confonds rien du tout. J'aimerais obtenir une réponse à ma question au sujet de ce problème de l'agneau. C'est un aspect de l'économie canadienne qu'on néglige.

**M. l'Orateur:** L'honorable député veut-il faire inscrire sa question au *Feuilleton*?

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### VACANCES DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil privé? Je me demande si le ministre est en mesure de nous dire autre chose au sujet des vacances pour le personnel de la Chambre des communes, étant donné que nous travaillons, semble-t-il, douze mois sur douze?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Non, monsieur l'Orateur, si ce n'est de répéter que cette question fait l'objet d'un examen sérieux en ce moment et que j'espère que des renseignements pourront être fournis bientôt.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### ALBERTA—CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL D'HÉBERGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** J'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Quand le gouvernement s'attend-il de prendre une décision au sujet de l'ancien hôtel du gouvernement en Alberta et du pavillon Wells, à Edmonton, concernant l'établissement d'un musée provincial à l'occasion du centenaire de la Confédération?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Je puis annoncer aujourd'hui qu'un accord a été conclu avec l'Alberta au sujet de l'hôtel du gouvernement. En effet, le gouvernement fédéral remet l'hôtel du gouvernement à la province ainsi que le pavillon Wells situé près de l'hôpital universitaire, en échange d'un hôpital d'hébergement de 150 lits, qui sera construit à côté du sanatorium Aberhart et dont le gouvernement fédéral partagera les frais. Cette institution sera louée et dirigée par le ministère des Affaires des anciens combattants.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** L'admission des malades à cette nouvelle institution relèvera-t-elle du ministère des Affaires des anciens combattants?

**L'hon. M. Teillet:** Oui. L'institution appartiendra à la province, mais elle sera louée au ministère et nous l'administrerons de la même façon que nous administrons actuellement l'hôtel du gouvernement et le pavillon Wells.

### HALIFAX—CESSION D'HÔPITAUX À UNE AUTRE AUTORITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Le ministre des Affaires des anciens combattants est-il en mesure de nous dire si des pourparlers ont eu lieu récemment, concernant le transfert possible à une autre autorité de l'hôpital Camp Hill pour anciens combattants à Halifax?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Non, monsieur l'Orateur.

## LES CÉRÉALES

### PRIX DU BLÉ ET DES CÉRÉALES SECONDAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre est-il prêt à répondre à la question que lui a posée hier le député de Rosetown-Biggar au sujet du paiement des livraisons de céréales?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Oui, monsieur l'Orateur. Le 31 août, une question analogue avait été adressée en

mon absence au ministre suppléant du Commerce. Mon collègue a dit alors que la commission du blé avait avisé, comme il convenait les agents d'élévateurs. J'en ai maintenant la confirmation. Le 27 août dernier, la Commission du blé a fourni aux sociétés d'élévateurs des renseignements au sujet des prix du blé et des céréales secondaires. A présent, tous les agents d'élévateurs sont au courant. Par conséquent, autant que je sache, les cultivateurs pourront recevoir des versements dès la livraison de leurs céréales.

**M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggar):** Étant donné cette réponse, je signalerai que j'ai ici une lettre portant la date du 3 septembre, et que m'a adressée un cultivateur qui ne pouvait obtenir de paiement. En outre, j'ai eu hier matin un appel téléphonique de Rosetown me demandant pourquoi les cultivateurs ne recevaient aucun versement pour leur blé, ainsi qu'un autre appel hier soir d'un de mes commettants, qui cherchait à savoir quand il serait payé pour son blé entreposé à l'élévateur.

**L'hon. M. Sharp:** Ces prix ont été approuvés il y a quelque temps par le gouvernement et, autant que je sache, la Commission du blé a diffusé aussi vite que possible les renseignements nécessaires. J'espère qu'aucun autre retard ne se produira.

**M. Olson:** Je voudrais savoir du ministre s'il fera enquête au sujet de ces retards. D'après ce qu'il nous a dit, la Commission du blé a publié les renseignements voulus le 27 août. Je sais que l'affirmation du député de Rosetown-Biggar est exacte et qu'à bien des points de livraison, l'autorisation d'établir les billets pour les céréales n'a pas été reçue.

**L'hon. M. Sharp:** Je ferai enquête.

## LE DRAPEAU

### CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 septembre, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de l'honorable M. Churchill.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Avant la levée de la séance, à 10 h. 30 hier soir, nous parlions de l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de cette mesure et j'exprimais une certaine inquiétude, car, un peu partout, on entend dire qu'ayant à faire face à un vote majoritaire, l'opposition devrait présenter une résitance de pure forme à la motion dont la Chambre est saisie et permettre en fin de compte la mise aux voix. J'ai affirmé, bien que cela puisse mettre fin au débat ici à la Chambre des communes, que la population du Canada ne serait guère satisfaite de cette solution.

Le ministre d'État a formulé de très intéressantes observations hier soir à ce sujet. Le premier ministre lui-même a fait une proposition que le chef du Nouveau parti démocratique, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, a relevée dans son discours.

Il me semble que sur une question de cette nature, tellement chargée d'émotion, on ne saurait se contenter de laisser la Chambre se prononcer et d'accepter sa décision. Il y a ici un élément bien plus essentiel, c'est-à-dire qu'il faut adopter un drapeau acceptable pour tous les Canadiens. A cet égard, monsieur l'Orateur, la *Tribune* de Winnipeg a publié, le samedi 11 juillet dernier, un éditorial qui me semble approfondir la question et dont j'aimerais vous donner lecture. Cet article s'intitule: «Le Parlement et le peuple».

Dans quelle mesure les Canadiens s'occupent-ils de la politique?

Pour un étranger, de passage dans notre pays, la question pourrait sembler embarrassante. Même si les journaux et les ondes diffusent des nouvelles politiques et toutes sortes d'opinions, il existe un courant profond de négation.

On entend répéter partout qu'il faut éviter à tout prix la tenue de nouvelles élections.

Les commentateurs, parlant *ex cathedra*, qualifient constamment le Parlement d'organisme fainéant.

On trouve diverses questions fastidieuses parce qu'elles n'ont pas été tranchées.

Il est difficile de dire si ces vues représentent celles du citoyen moyen ou si elles expriment simplement la frustration des pontifies politiques professionnels fatigués de leur tâche. Une chose est certaine.

Si le Parlement approuvait des mesures législatives à la six-quatre-deux, on lui reprocherait vertement d'avoir trahi son devoir fondamental. Et on rappellerait sans doute encore une fois aux députés que leur traitement de $18,000 exige qu'ils soient autre chose que des machines à voter.

Je suis entièrement d'accord. L'article poursuit:

L'un des avantages de notre régime parlementaire, c'est qu'on peut ou doit décréter des élections quand un gouvernement a perdu la direction ou la confiance des Communes. C'est pourquoi un gouvernement minoritaire est dans une situation délicate et ne peut se maintenir au pouvoir qu'en présentant des mesures que les autres partis jugent nécessaires et souhaitables.

Peu importe son parti, tout citoyen doit accorder sa première allégeance politique au Parlement. L'interprétation douteuse que semble en donner le présent gouvernement a malheureusement obscurci ce principe politique fondamental, pour un grand nombre de personnes, dans la conduite du débat sur le drapeau. En poussant le projet de loi du drapeau à l'extrême et avec une hâte indécente, le gouvernement cherche à voiler ses propres inepties en accusant ses adversaires d'obstructionisme.

L'accusation est séduisante pour ceux qui affectionnent les décisions rapides et simples. Cependant, il n'est pas exact dans notre régime politique de supposer que l'opposition ne résiste au gouvernement que pour la forme.

L'article ajoute:

Même si la proposition de loi concernant le drapeau était loin d'être pressante, mise à part la curieuse obsession de M. Pearson, elle est assurément devenue une pierre d'achoppement. En renonçant au vote libre, le gouvernement a perdu la seule chance qu'il avait de faire discuter la mesure dans un climat relativement serein. Aux prises avec les amendements de désespoir concernant les deux drapeaux et les deux hymnes nationaux, nous devons encore espérer, malgré cette bévue, que le Parlement arrivera à tirer le gouvernement de ce mauvais pas sans recourir à des élections.

Les éléments de la querelle sur le drapeau sont trop vagues pour être exposés sur les tribunes électorales. Si les Canadiens sont vraiment las d'entendre discuter la question au Parlement, il est bien peu probable que le débat serait plus pur ou plus élevé à l'occasion d'une campagne électorale. Malgré tout, les parlementaires qui s'opposent au projet du nouveau drapeau ou aux tactiques tyranniques du gouvernement doivent, en leur âme et conscience, dans l'intérêt général, user de toutes les contraintes possibles contre les mesures législatives arbitraires.

La population n'a jamais exigé que la question soit réglée dès maintenant. Et même ceux qui approuvaient le modèle de M. Pearson espéraient une attitude plus conciliante que son ultimatum: «L'appui ou la chute». A l'étape actuelle de cette affaire, c'est le gouvernement, et non le Parlement, qui fait de l'obstruction.

On peut toujours se fatiguer d'un gouvernement, mais puisse le ciel nous venir en aide le jour où les Canadiens se lasseront du Parlement.

Voilà qui résume bien, à mon sens, le point de vue que j'essayais d'exposer hier soir. Cela amène à se demander pourquoi on a mis tant d'empressement à essayer d'imposer cette mesure de force aux Communes. Tout d'abord, le premier ministre et un certain nombre de ses collègues de l'autre côté de la Chambre ont déclaré qu'il s'agissait d'une promesse solennelle à la population. Je connais bien d'autres engagements, cent fois plus solennels que celui-ci. Je n'entrerai pas dans les détails et n'essaierai pas de les énumérer, car on les a souvent rappelés aux honorables vis-à-vis.

On dit que cette promesse solennelle a été faite en réponse à la question d'un journaliste, lors d'une conférence de presse à Winnipeg. J'incline à croire qu'il s'agit plutôt d'une idée venue après coup, à moins que le premier ministre n'y ait vu l'occasion de faire plaisir à quelqu'un. Toujours est-il, monsieur l'Orateur, qu'on a peine à concevoir que ce soit une promesse solennelle, quand le parti libéral n'en a même pas fait mention dans presque toute la propagande qu'il a distribuée au cours de la dernière campagne électorale.

L'autre jour, le ministre des Transports a tenté d'éclaircir les choses en citant un passage d'une déclaration faite à la télévision en 1960 par le premier ministre actuel. Selon lui, c'était là une preuve de l'engagement formel que le premier ministre avait pris à l'époque. Il se peut que ces paroles aient été prononcées, mais qu'en reste-t-il eu égard à la théorie que le ministre des Postes a exposée ici même il y a quelques jours, puisqu'à ce moment-là le premier ministre actuel était dans l'opposition?

Toute cette affaire, depuis l'instant où le congrès de la Légion en a été saisi, au début d'avril, jusqu'aujourd'hui, n'a été qu'une suite de maladresses et de bévues de la part du gouvernement, et jamais, dans notre histoire, l'unité nationale ne s'est trouvée aussi compromise. Voici où en est la situation. D'une part, il y a les personnes qui favorisent ardemment le maintien du pavillon rouge comme drapeau national du Canada et il y a, d'autre part, un groupe qui appuie le drapeau à feuilles d'érable. Entre ces deux extrêmes, il y a ceux, et c'est le plus grand nombre, qui espèrent sincèrement que le Parlement pourra adopter un drapeau national distinctif.

A mon sens, cette tâche incombe au Parlement. Cela ne pourra se faire en mettant simplement cette question au vote, car nous savons ce qu'en serait le résultat. En mettant la question au vote, nous abdiquerions tout simplement, à mon sens, notre responsabilité comme opposition. Le problème de l'unité nationale ne serait pas résolu; en fait, je crois qu'il serait encore plus compliqué. Si cette question devait être mise au vote, ce serait la discorde d'un bout à l'autre du pays.

A mon sens, la seule solution serait de donner suite à la proposition faite d'abord par l'honorable député d'Edmonton-Ouest et de nouveau, hier, par le chef du Nouveau parti démocratique et par d'autres députés de la Chambre, et de déférer la question à un comité. Lorsque le comité soumettra sa recommandation dans un esprit de compromis, esprit qui devrait être le principe de ses délibérations, j'estime qu'un drapeau pourrait alors être adopté qui serait acceptable à tous les Canadiens. Je ne crois pas qu'il soit possible de choisir un drapeau qui serait acceptable à chaque citoyen; toutefois, j'ai confiance que si l'on procède de cette façon, nous pourrons nous entendre sur un drapeau qui sera dégagé de toutes les récriminations, les

sentiments de rancœur et de haine qui ont marqué ce débat. J'espère sincèrement que tous les partis en cette Chambre pourront s'entendre sur un tel drapeau. J'estime que cela est possible.

*(Texte)*

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur le président, je dois admettre que j'hésite un peu à prendre part au présent débat, qui dure depuis longtemps, car la plupart des arguments susceptibles d'être développés l'ont été avec beaucoup de talent par des députés qui m'ont précédé. Toutefois, j'ai été invité à exprimer mon opinion, et dès cet après-midi, je le ferai avec sincérité, et j'espère qu'en agissant ainsi, je ne blesserai personne.

Le débat actuel semble jeter beaucoup de confusion et d'inquiétude au sein de la population. Je crois qu'aucun sujet n'a été débattu avec autant de fièvre, depuis plusieurs années, à travers tout le pays. On n'a qu'à lire les articles de fond des journaux du pays pour se rendre compte jusqu'à quel point l'opinion publique semble saisie d'un sentiment de frustration devant l'incapacité du Parlement actuel d'en venir à une décision et de doter le pays d'un emblème national, chose réclamée par la grande majorité de la population depuis déjà bien des années.

Pour ma part, lorsque je retourne dans mon comté pour la fin de semaine, comme la plupart des autres députés, on me pose cette question: Que se passe-t-il à Ottawa? En aurons-nous un drapeau? Allez-vous régler cette situation? Comment sortirez-vous de cette impasse? En tant que député du Québec, je dois dire que le présent débat cause de vives inquiétudes dans l'élément modéré de ma province, et ce qui inquiète surtout nos gens, c'est le dommage que certaines attitudes et certains discours peuvent véritablement causer à l'unité canadienne.

Je sais que l'unité nationale est devenue une expression un peu usée et que bien des gens sont fatigués de ce vieux cliché, mais tout de même, qu'on le veuille ou non, l'unité nationale demeure l'épine dorsale de notre développement et une absolue nécessité dans un pays comme le nôtre.

Monsieur le président, au cours du présent débat, de tous les côtés de la Chambre, on a fait appel à l'unité nationale dans les discours, on a fait bien des professions de foi en faveur de l'unité nationale, à un point tel que je me demande si ces professions de foi et ces déclarations d'amour ne sont pas en train de l'étouffer?

Ceci me fait penser à un incident historique qui se produisit en 1862. Alors que la Ville était assiégée, que la misère noire sévissait dans la capitale française, les gens en étaient rendus, à cause de la disette, à manger des chiens, des chats et autres animaux de ce genre. Or, à ce moment-là, il y avait un pauvre Parisien, du nom de Chavette, qui avait pour seul ami fidèle, un chien appelé Médor. Il arriva un temps où notre ami Chavette fut obligé de se décider à manger son ami Médor, et pendant qu'il dégustait son chien, il déposait chacun de ses os dans l'assiette de Médor, jusqu'à ce qu'il ait mangé tout le chien. A la fin, regardant l'assiette du chien, il dit: «Dommage que Médor ne soit pas ici, cela lui aurait fait un si bon repas.»

On agit de la même façon avec l'unité nationale. On en fait une profession de foi et en même temps, on la ronge petit à petit, à un tel point que peut-être un peu plus tard, si la situation s'accentue, nous n'aurons plus que le squelette de l'unité nationale et nous dirons alors: Pauvre unité nationale, cela nous aurait donc fait plaisir de la repenser.

Monsieur le président, où allons-nous avec la situation qui prévaut actuellement? Est-ce que nous ne risquons pas d'accentuer une division qui ne doit certainement pas exister dans notre pays? Nous sommes des députés canadiens et nous avons une responsabilité envers ce pays qui s'étend d'un océan à l'autre, et il nous incombe de ne pas laisser cette situation difficile s'envenimer davantage.

Je ne dirais pas que l'heure est grave, car je ne veux pas tomber dans le pessimisme. Cependant, je dois reconnaître qu'elle est certainement compliquée. Si, dans le Québec, nous sommes témoins d'une prise de position, de la part des Canadiens français, qui nous permet d'entretenir les plus grands espoirs non seulement pour le Québec mais pour tout le pays, on doit reconnaître que cette prise de conscience est souvent gaspillée par des extrémistes. Au fait, souvent les efforts des modérés de ma province sont incompris par mes amis des autres provinces. Au cours des dernières années, il y a sans doute eu des échanges assez acerbes, mais il y a également eu des efforts splendides de rapprochement, non seulement de la part de nos hommes politiques mais également de nos universitaires, nos hommes d'affaires, nos grands journalistes, etc.

Il ne faut pas que le présent débat, et surtout l'impasse actuelle, risquent de placer le Parlement, voire même la nation, dans une position intenable.

Les deux partis semblent avoir pris des positions irréversibles, et tous les jours la division paraît s'accentuer un peu plus.

Je crois que les deux partis se bercent d'illusions.

D'ailleurs, les partisans du trifolié s'illusionnent en s'imaginant que leur drapeau pourra être adopté sans imposer la règle de la clôture. Je suis d'avis que c'est là une

illusion. C'est également une illusion des partisans du Red Ensign que de penser le conserver sans avoir recours à un «filibuster» interminable.

Pour ma part, j'étais prêt à accepter le trifolié, tout comme des milliers de Canadiens. Cependant, je dois reconnaître que le très honorable premier ministre ne pouvait agir de façon plus gauche qu'il l'a fait, dans les circonstances, d'abord en faisant de la question du drapeau un vote de confiance; ensuite, et trop souvent, en faisant de cet emblème, de concert avec ses partisans, un emblème de parti; enfin, en essayant d'imposer l'Union Jack, quand personne ne le demandait.

Les partisans du Red Ensign sont certes justifiés d'exprimer leur opinion, mais je ne crois pas qu'on en vienne à régler quoi que ce soit avec des explosions exagérées de sentiment.

On s'est tellement servi des mots «grand principe»; on a tellement fait appel au «principe» que je me suis demandé si l'on n'en était pas rendu à parodier cette boutade de M. Aristide Briand: «Appuyez-vous sur vos principes, appuyez-vous-y de toutes vos forces; si vous vous y appuyez assez longuement, ils finiront certainement par céder».

Monsieur le président, il y a eu sans doute des excès de langage, et si c'est le cas, ils ont dépassé la pensée de leurs auteurs. Cependant, ceci nous a démontré sur quelle pente glissante un tel débat pouvait nous entraîner.

Les deux illusions dont se bercent les deux partis doivent être dissipées dans les deux cas: clôture et «filibuster», car c'est le Parlement, comme institution, qui aura certes à en souffrir. Il faut à tout prix en venir à un compromis. D'ailleurs, le compromis, c'est toute l'histoire du Canada. L'existence de notre pays est le fait d'un compromis, et son avenir est également fondé sur le compromis, sur la compréhension et sur des sacrifices consentis des deux côtés.

Plusieurs compromis ont été mis de l'avant, mais, à mon avis, il en est un qui soit très simple, au fait il est reconnu par presque tous les députés. Quand une mesure est appuyée sans réserve, et en même temps par le *Toronto Star*, le *Devoir* de Montréal, la *Gazette* de Montréal et l'ancien premier ministre de la province d'Ontario, M. Frost, vous pouvez en conclure que c'est là un compromis qui est acceptable d'un bout à l'autre du pays.

Pour ma part, monsieur le président, je suis en faveur d'un drapeau à une seule feuille d'érable, au lieu du trifolié qu'on propose actuellement. Je suis d'avis qu'un drapeau à une seule feuille d'érable recevrait l'appui de la majorité des Canadiens.

Je ne veux proposer aucun dessin particulier, car je sais que mon ami, l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent), a mis de l'avant un modèle qui a été dessiné, je dois l'admettre, par mon beau-frère.

Je suis d'avis que je me placerais dans une situation quelque peu disgracieuse si je me faisais le proposeur du modèle de drapeau dessiné par mon beau-frère; tout de même, je lui souhaite bonne chance.

Pour ma part, je suis prêt à accepter un drapeau comportant une seule feuille d'érable comme symbole du Canada. Quand j'appuie le modèle avec une seule feuille d'érable, je tiens à dire qu'il ne s'agit pas d'une exclusivité québécoise, mais bien d'un symbole du Canada tout entier. Je dirai même que c'est plus un symbole du Canada anglais que du Canada français.

Comme deuxième drapeau, pour signifier notre appartenance au Commonwealth, je suggère qu'on substitue le Red Ensign à l'Union Jack. Je comprends que l'idée d'abandonner d'emblée le Red Ensign constituerait pour quelques députés une transition trop rapide, et que le choc serait peut-être trop soudain. Mais qu'est-ce qui nous empêche d'adopter le Red Ensign au lieu de l'Union Jack, car l'idée de l'Union Jack, comme deuxième drapeau, est tellement illogique qu'elle ne se discute même pas.

Je suis d'avis que ce serait une tragédie si, après un si long débat, on ne réussissait pas à doter le pays d'un drapeau national distinctif bien canadien, et c'est pourquoi un compromis est si nécessaire. Il ne faut pas oublier que c'est la jeunesse d'aujourd'hui qui veut un drapeau distinctif, essentiellement canadien, et ce dans toutes les provinces du pays.

Je tiens à dire aux députés qu'ils n'ont pas besoin de craindre, car il ne s'agit pas d'une concession au Québec; il s'agit d'une concession au Canada de 1964.

Quand je retourne dans ma circonscription et que je rencontre des jeunes Canadiens français qui expriment certains sentiments séparatistes, je leur demande, comme tous les députés en cette enceinte le font, d'être un peu plus Canadiens, bref d'être de vrais Canadiens.

Il y a quelques semaines, l'un d'eux me disait: «Le reste du pays nous demande d'être simplement Canadiens, de penser à un seul Canada. Eh bien, pourquoi, eux, voudraient-ils encore garder l'Union Jack qui est l'emblème d'un autre pays?» Je crois qu'il vaut la peine qu'on se donne la main, en 1964, et qu'on fasse quelque chose d'essentiellement canadien.

Je sais qu'il s'agira sans doute d'un certain sacrifice pour certains députés un peu plus âgés, et que ce sera avec une certaine nostalgie qu'ils verront un autre drapeau remplacer le Red Ensign. Mais que voulez-vous? Ce sont les faits de la vie.

Au fait, il faut se souvenir qu'un jour, sir Winston Churchill a dit: «Jamais je ne pré-

siderai au démembrement de l'empire britannique». A ce moment-là, on l'a applaudi frénétiquement, mais les temps ont changé. Aujourd'hui, si l'on demandait à ces mêmes Anglais qui avaient applaudi la tirade patriotique de M. Churchill de reprendre l'Inde, le Pakistan ou le Ceylan, je suis d'avis qu'ils feraient preuve de beaucoup d'hésitation.

Au cours du présent débat, plusieurs députés ont fait grand état du fait que le Red Ensign était le drapeau arboré par les forces canadiennes, au cours de la dernière guerre. Ils avaient raison, et ils ont encore raison de le respecter; nos enfants et petits-enfants auront également raison de respecter ce drapeau.

Monsieur le président, j'ai servi dans la marine canadienne, et laissez-moi vous dire que ce qui brûlait le plus les matelots canadiens, à l'époque, c'était d'être identifiés comme des matelots anglais. Ce qu'ils voulaient à tout prix, c'était d'être reconnus partout comme des Canadiens, purement et simplement. C'est ainsi qu'un jour, lorsque nous sommes arrivés dans les ports de la Royal Navy, en Angleterre, de simples matelots canadiens se sont hissés sur la cheminée de leur navire pour y peindre la grande feuille d'érable rouge. Ces matelots n'étaient pas plus des Canadiens français que des Canadiens anglais, c'étaient de petits matelots canadiens qui étaient fiers d'être Canadiens, et qui voyaient dans la feuille d'érable un emblème distinctement canadien.

Une des plus grandes émotions que nous ressentions, lorsque nous étions à bord de navires canadiens, et que nous entrions dans un port anglais, ou que nous rejoignions un convoi, c'était quand nous étions interpelés par les matelots à bord des autres navires par ces mots: «Hello Canada». Et cela, on le devait à la feuille d'érable sur notre cheminée.

Monsieur le président, cette tradition, qui a pris racine durant la guerre, dans la Marine, a été maintenue et n'a jamais été critiquée par qui que ce soit.

Pour ma part, à l'époque où j'étais ministre des Transports, alors qu'il s'est agi de donner de la couleur à nos garde-côtes, j'ai insisté pour qu'une grande feuille d'érable rouge soit peinte sur leurs cheminées blanches. Jusqu'à maintenant, je n'ai entendu aucune critique à ce sujet.

Monsieur le président, lorsque le drapeau trifolié a été présenté, je l'ai appuyé sans réserve. J'y voyais un facteur d'unité canadienne. Je dois dire que, à l'instar de plusieurs Canadiens, j'ai été désappointé de la manière partisane dont ce drapeau a été présenté. Il est devenu un peu trop, malheureusement, l'emblème d'un parti.

D'un autre côté, comme plusieurs conservateurs de la province de Québec notamment, je dois admettre que l'attitude que la majorité de mon parti a adoptée m'a également déçu, et je n'ai pas besoin d'insister à ce sujet.

Je propose donc que nous formions immédiatement un comité afin de décider du choix d'un drapeau.

Quant à moi, comme je le disais tantôt, une seule feuille d'érable sur ce drapeau, à mon avis, serait acceptable. Et je suggère qu'on garde le Red Ensign comme drapeau commémorant notre appartenance au Commonwealth.

Cependant, je dois dire que si un tel comité était institué, je crois personnellement qu'on devrait insister pour que la majorité l'emporte, pourvu qu'elle consiste en les deux tiers des membres de ce comité. Je donne ce chiffre de deux tiers parce que si l'on étudie toutes les nouvelles constitutions, par exemple, qui ont été établies au cours des derniers cent ans, on voit que lorsqu'il s'agit de prendre des décisions majeures pour l'histoire moderne et contemporaine de chacun de ces pays, le plus qui est exigé est une majorité des deux tiers.

Il me semble donc que cela serait raisonnable, en la circonstance, et que cela permettrait d'avoir un drapeau choisi par la majorité.

Monsieur le président, ce que je crains le plus de ce débat, c'est qu'il entraîne certaines disputes raciales.

Les Canadiens sincères veulent voir le Parlement garder son prestige et je crois que nous devrions nous donner la main pour continuer à bâtir un bon Canada, où il fait bon vivre.

Monsieur le président, j'espère que l'idée de compromis va prédominer et que la Chambre prendra une décision sans plus tarder.

Pour ma part, je suis contre un référendum, comme je suis contre des élections générales sur un sujet comme celui-là. Je crois que les deux pourraient entraîner une division dans le pays et pourraient causer des torts qui dureraient beaucoup trop longtemps.

Sans doute, le débat sur le drapeau a eu ses côtés intéressants, mais je crois que pour le bien de l'unité nationale, il est temps qu'on cesse de la vanter, qu'on commence à travailler pour elle, et qu'on dote le pays d'un drapeau essentiellement canadien qui sera respecté d'un bout à l'autre de notre pays.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je ne devais pas prendre la parole, cet après-midi, mais à la suite des discours qui viennent d'être prononcés, je sens que nous nous dirigeons vers une entente. Si chacun y met du sien et cesse de jouer avec les passions populaires, je pense que nous en viendrons à l'entente tant désirée par le peuple canadien tout entier.

Ce n'est certes pas pour prolonger davantage la discussion que je prends ces quelques minutes, mais tout simplement pour ajouter quelques mots, afin de couper au plus court ce débat marathon auquel nous assistons patiemment depuis plus d'une vingtaine de jours.

Depuis une semaine surtout, notre parti tente, par tous les moyens, de provoquer une entente. Encore hier, nous avons un peu manqué notre coup, mais pas tant que cela, car si ce coup a provoqué les suggestions qui ont été faites aujourd'hui et, peut-être, l'entente de demain, laquelle nous souhaitons de tout cœur, notre travail n'aura pas été vain.

Monsieur l'Orateur, nous sommes aujourd'hui en face d'une lutte que je ne qualifierais pas de nationale, mais de lutte entre deux partis qui ont peut-être voulu bien faire, mais qui sont certainement trop pris par l'ambition de vouloir décrocher des honneurs à tour de rôle.

D'abord, le gouvernement nous a présenté un modèle de drapeau avec trois feuilles d'érable. Tout le monde reconnaît—même les ministériels, aujourd'hui—que si le gouvernement s'y était pris autrement et avait proposé une motion en vue de former un comité pour étudier un modèle de drapeau qui aurait été approuvé par l'ensemble de ce Parlement, le modèle alors présenté aurait sans doute été plus national que celui qui nous est soumis aujourd'hui.

Je blâme donc un peu le gouvernement libéral qui, au fond, a probablement cru bien faire, mais qui a certainement fait un faux pas en présentant un modèle de drapeau de la manière dont il l'a fait. Par après, le gouvernement est revenu sur sa décision et a corrigé un peu son faux pas en faisant des concessions.

Je dois, ici, féliciter le gouvernement pour sa largeur de vues, quand il a bien voulu reconnaître ses erreurs passées et suggérer à la Chambre la formation d'un comité et un vote absolument libre sur cette question du drapeau, car c'était là, je crois, les deux pierres d'achoppement dans la présentation de son drapeau.

Je dis qu'on l'a accusé véritablement, ces jours-ci, d'avoir présenté un drapeau libéral. Au fait, c'est devenu presque une idée générale dans l'opposition de ce Parlement que le moyen de le présenter reflète trop l'esprit de parti et pas assez l'esprit national. C'est pour cette raison que nous souhaitons de tout cœur que l'esprit national règne dans ce Parlement, et ce n'est qu'alors que nous en arriverons à une entente raisonnable.

D'un autre côté, nous constatons que le parti conservateur a fait volte-face, comme il se devait. Je ne suis pas prêt, non plus, à blâmer tout à fait le parti conservateur de sa volte-face en tant que parti politique, deux partis qui s'affrontent dont un qui présente son drapeau et l'autre qui fait volte-face avec un autre drapeau. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, si le parti conservateur vient faire une volte-face avec le drapeau Red Ensign, il n'a pas le consentement unanime de ses députés pour ce faire, pas plus d'ailleurs que les libéraux n'ont eu le consentement à 100 p. 100 des leurs.

**M. Habel:** 99 p. 100.

**M. Gauthier:** Nous avons vu à ce sujet, à la Chambre, des députés des deux partis parler contre leur propre chef.

**M. Cadieux:** Un seul, et c'est pour cela que nous disons 99 p. 100.

**M. Gauthier:** On dit un seul, à part de ceux qui ne veulent pas parler. C'est pour cette raison que si, tout d'abord, les deux vieux partis avaient tenu les «causus» qui s'imposaient, ils seraient parvenus à des ententes sur un modèle donné ou sur une critique donnée, et probablement que nous aurions évité ce marathon. C'est donc dire que ce marathon a certainement été provoqué par des manquements d'un côté et de l'autre.

Nous avons entendu de la part des défenseurs du Red Ensign des discours pathétiques —je ne les qualifierais pas de discours historiques, car pour nous le Red Ensign n'a aucun caractère historique puisqu'il n'est que temporaire.

**Une voix:** Il n'est pas patriotique non plus.

**M. Gauthier:** Le Red Ensign n'a été accepté par ce Parlement que conditionnellement et temporairement, en attendant d'avoir un drapeau réellement distinctif qui serait le drapeau national.

**L'hon. M. Dupuis:** Très bien.

**M. Gauthier:** Quand j'entends les conservateurs dire «Nous avons combattu sous ce drapeau», j'admets qu'ils ont combattu sous les couleurs de ce drapeau. Par ailleurs, quand ils disent cela, ils doivent admettre qu'ils n'ont combattu que sous un drapeau temporaire.

J'ai entendu un autre conservateur dire: Nous avons enseigné à nos enfants que le Red Ensign est notre drapeau national. Eh bien, je dirai, monsieur l'Orateur, que s'ils ont enseigné cela à leurs enfants, ils ont enseigné une fausseté, car nous, dans la province de Québec, nous avons enseigné ce qui est vrai à nos enfants, soit que le drapeau Red Ensign, que nous respectons d'ailleurs, n'est que le drapeau temporaire du Canada, en attendant d'avoir notre drapeau national distinctif. C'est cela la vérité, monsieur l'Orateur.

Nous nous sommes toujours appliqués à enseigner aux nouvelles générations le vrai

sens de notre politique nationale. Quand même on dirait, dans ce Parlement, qu'on a enseigné à nos enfants que le Red Ensign est le drapeau national, je dis, et je le dirai toujours, que c'est faux, que c'est un drapeau qui a été désigné pour servir à nos troupes sur les champs de bataille; mais ce n'est pas un drapeau national, ce n'est qu'un drapeau d'occasion.

J'entendais un autre dire que le trifolié était un drapeau plutôt commercial. Je me demande lequel des deux est le plus commercial, puisque le Red Ensign est le drapeau de la Marine marchande britannique. Je me demande comment on peut prétendre que l'un est moins commercial que l'autre!

Monsieur l'Orateur, je rappelle ces quelques paroles qui ont été prononcées par certains députés des deux côtés de la Chambre pour signaler que ceux qui les ont prononcées ont manqué de sérieux à ce moment-là. Je ne peux concevoir qu'un conservateur, qu'il soit canadien-français, canadien-anglais ou néo-canadien, puisse être sérieux quand il tente de prouver à la Chambre que le Red Ensign est notre drapeau national. Il n'est certainement pas sérieux.

Je ne peux, non plus, concevoir que les conservateurs soient sérieux lorsqu'ils demandent la tenue d'un référendum sur le projet du drapeau. Hier soir le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis), nous en a donné la preuve—ce qui nous manquait auparavant. Au fait, il a prouvé que certains conservateurs d'aujourd'hui ont justement renié, en 1961, ce qu'ils prêchent aujourd'hui. C'est donc dire qu'il y a de la bouffonnerie quelque part, des farceurs, à la Chambre. Nous voulons mettre un frein à cet état de choses, car je ne crois pas qu'il y ait aucun député sérieux qui désire faire de cette enceinte un théâtre où l'on joue la comédie. Toute la population canadienne est d'avis qu'il faut mettre un frein à cette farce monumentale.

On dit qu'il faut respecter le droit de parole. Oui, monsieur l'Orateur, je respecte le droit de parole, mais quand quelqu'un a donné son opinion une fois, même deux fois, et jusqu'à trois fois, j'estime que la quatrième fois ce n'est plus un droit de parole mais de l'exagération. A ce moment-là, les cultivateurs de nos comtés appellent cela de la folie et disent que les coupables de cette exagération méritent d'être envoyés à l'hôpital.

Je crois qu'il est temps que le gouvernement libéral prenne ses responsabilités. Si nous étions capables de prendre la responsabilité du gouvernement, nous le ferions avec grand cœur.

Il paraît que la motion que nous avions l'intention de présenter hier n'était pas conforme au Règlement. Or, nous avons dû la modifier avant de la présenter. Par ailleurs, après avoir consulté de vieux politiciens, j'ai su qu'une motion visant la création d'un comité de la Chambre ne pouvait être proposée que par un ministre, et non par un simple député.

Il faut que cette motion soit présentée par un ministre et c'est pour cette raison que je prends la parole aujourd'hui, pour exiger du gouvernement libéral qu'il prenne ses responsibilités et propose cette motion visant la formation d'un comité, comme on l'a suggéré hier, avec un temps limité pour la présentation du rapport du comité et un temps limité pour la discussion dudit rapport.

Nous assurons le gouvernement que nous l'appuierons à deux mains, et ce pour la paix et l'unité dans le pays. J'irai même jusqu'à dire que si, un jour, il est obligé d'imposer le bâillon, nous l'appuierons dans le but de sauvegarder l'unité du Canada, car plus nous avançons dans cette voie, plus nous creusons ce fossé qui divise les Canadiens. Il faut mettre un terme à cette scission, et je suis persuadé que ce n'est pas en continuant ce marathon que nous en viendrons à une entente. Au fait, les événements des journées précédentes ont prouvé qu'on pourrait débattre la question pendant trois autres mois, que cela ne donnerait rien du tout; nous reculons au lieu de progresser.

Il faut absolument trancher la question et la seule solution, à mon sens, c'est celle qu'a proposée l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), encore une fois au nom de son parti, à l'effet qu'il fallait établir un comité dont la fonction serait de choisir un drapeau qui serait approuvé par la plus grande majorité des députés. J'affirme qu'il incombe à la Chambre de choisir un drapeau national distinctif pour le Canada, par l'intermédiaire d'un comité qui étudierait la question durant 60 jours, et dont le rapport pourrait être discuté ultérieurement pendant quatre, cinq ou six jours, bref pour un temps déterminé, alors que la majorité pourrait enfin se prononcer, une fois pour toutes, sur la question d'un drapeau national distinctif.

Je dis bien un drapeau national distinctif, non pas deux drapeaux ni le Red Ensign, car je ne vois pas pourquoi le Canada, comme tous les autres pays du Commonwealth, ne serait pas représenté par son propre drapeau national distinctif, au sein du Commonwealth des nations. Essayez donc de trouver un seul pays du Commonwealth qui ait besoin de deux drapeaux pour indiquer son appartenance au Commonwealth. Si nous sommes incapables de nous présenter avec notre drapeau national distinctif, eh bien nous ne sommes pas dignes d'avoir un drapeau, nous ne sommes pas dignes de porter le nom de nation canadienne.

Nous appuyons l'idée d'un drapeau qui sera décidé par un comité, après étude, et que ledit rapport soit mis aux voix après six jours de discussion. Je demande aux ministres de présenter cete motion dès cet après-midi, si possible, ou au plus tard demain, afin que nous puissions mettre un terme à ce marathon ridicule.

**M. J.-A. Habel (Cochrane):** Monsieur le président, je n'avais pas réellement l'intention de participer au débat, ne voulant pas retarder, si possible, l'adoption du drapeau national. Mais étant donné qu'il y a 25 ans cette année, dans des circonstances analogues à celles d'aujourd'hui, soit un mois avant l'arrivée de Leurs Majestés le roi George VI et la reine Élisabeth à la législature d'Ontario, à titre de représentant des Canadiens français, j'avais l'occasion de parler sur une motion tendant à présenter à Leurs Majestés une adresse, une plaque ciselée. A cette occasion, après avoir entendu plusieurs orateurs qui m'avaient précédé parler de l'importance d'essayer de faire comprendre à nos enfants canadiens l'importance de l'empire britannique et l'importance de notre attachement au Commonwealth, je n'ai pu faire autrement que de dire que je déplorais énormément le fait que dans nos écoles canadiennes, on n'enseignait pas la vraie histoire du Canada mais qu'on essayait plutôt d'enseigner celle de l'empire britannique, et que la vraie histoire du Canada aurait dû être fondée sur les exploits de nos ancêtres et sur le travail accompli par nos pères et grands-pères.

J'ajoutais qu'une des plus grandes lacunes qui se présentait à l'occasion de la visite de Leurs Majestés était le fait qu'elles seraient accueillies dans le pays avec plusieurs drapeaux différents, le Canada n'ayant pas son drapeau national distinctif. Je mentionnais que dans les provinces Maritimes, on arborerait le drapeau de l'Écosse, que le Québec arborerait le tricolore—puisqu'à ce moment-là, il n'y avait pas de drapeau provincial—que l'Ontario hisserait l'Union Jack et les provinces de l'Ouest, probablement, le Red Ensign. Je déplorais le fait, en passant, que juste un an avant cet événement, les scouts du Canada avaient participé à un jamboree en Angleterre, qu'ils avaient été les seules troupes de scouts qui n'avaient pas de drapeau, que certaines troupes arboraient l'Union Jack pendant que d'autres hissaient le Red Ensign. En cela, je défie les conservateurs de démentir mes avancés.

Je déplorais ces faits-là, et j'ajoutais que je ne faisais pas un discours sur le drapeau avec l'idée de soulever la question immédiate de l'adoption d'un drapeau, mais que je tenais à émettre cette opinion afin que cette idée fasse son chemin et que je puisse voir, de mon vivant, si la Providence me prêtait encore quelques années, l'adoption d'un drapeau vraiment distinctif pour le Canada.

J'ai reçu, après avoir prononcé ce discours à la Chambre, des centaines de lettres des Fils natifs du Canada, organisation que tous les députés de la Chambre connaissent sans doute. Dans ces lettres, qui m'ont été envoyées de partout, d'Halifax à Vancouver, on me demandait de donner une série de conférences sur un drapeau national. J'ai répondu à toutes et chacune de ces lettres la même chose, à savoir que je n'avais pas soulevé la question en vue de l'adoption immédiate d'un drapeau, mais que c'était surtout dans le but de semer l'idée, dans le public, qu'un jour nous ayons un drapeau national vraiment distinctif.

Cet après-midi, j'entendais l'honorable député de Trois-Rivières parler avec ce qui m'a semblé être une franchise extraordinaire. J'imagine que pour un député qui a rempli plusieurs postes dans son parti, ce doit être une tâche assez onéreuse que d'avoir à déclarer à la Chambre qu'il déplore lui-même l'attitude de la majorité des députés de son parti. Je le félicite donc du courage dont il a fait preuve.

Je félicite également l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul) pour le discours qu'il a prononcé il y a quelque temps, et plus particulièrement pour ses observations relativement à l'attitude de son chef sur la question du drapeau.

Monsieur l'Orateur, je souhaite de tout cœur que le très honorable chef de l'opposition étudie sérieusement la situation dans laquelle il place actuellement son parti.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Churchill:** Voudriez-vous féliciter l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan)?

**M. Habel:** En réponse à cette question, je dirai que même dans les meilleures familles, il y a des brebis galeuses. (*Exclamations*) Il est libre de penser ce qu'il veut et il est aussi entêté que vous.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je disais donc que le très honorable chef de l'opposition devrait comprendre qu'il y a une limite au compromis. Si, d'un côté, le premier ministre a fait preuve de bonne volonté en acceptant déjà un certain compromis, le très honorable chef de l'opposition doit comprendre qu'il a, lui aussi, une obligation envers le pays, et qu'il lui incombe de favoriser l'unité nationale.

Comme l'a si bien dit l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), qu'on cesse de parler d'unité nationale tout en la minant à sa base même par des discours enflammés.

Passons à l'étude sérieuse de la question du drapeau et qu'on permette aux députés élus par le peuple de voter, afin que cette

question du drapeau, comme les autres questions concernant le peuple canadien, soit décidée par un vote majoritaire en cette enceinte.

*(Traduction)*

**M. D. R. Gundlock (Lethbridge):** De nombreux discours ont été prononcés au cours du débat sur le drapeau, et j'ai moi-même dit quelques mots. Je pourrais vous faire observer, monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, qu'il suffit de regarder sous nos pupitres pour y voir le nombre de pages imprimées reproduisant les paroles prononcées sur le sujet.

Comme membres de l'opposition officielle, on nous a reproché notre attitude ici à la Chambre et, je l'avoue franchement, ailleurs aussi. Nous avons suivi le débat à la Chambre. Nous avons entendu les discours prononcés par les membres d'autres partis, par les honorables vis-à-vis, par les chefs d'autres partis, par le premier ministre (M. Pearson) et par d'autres députés ministériels.

Hier encore, nous avons écouté certains arguments avancés par le député de Villeneuve (M. Caouette), qui n'occupe que très rarement sa place à la Chambre. Aujourd'hui, comme d'habitude, il est absent. Le député a pris beaucoup de temps à la Chambre pour parler des députés qui s'absentaient pendant ce débat. Tout représentant qui mentionne l'absence d'autres députés devrait, sans doute, appuyer ses paroles par des actes. Or, le député de Villeneuve a lancé cette affirmation comme un défi, et je tiens à le relever. S'il prend comme député la parole à la Chambre pour critiquer l'absence d'autres représentants, il devrait certainement, de temps à autre, faire lui-même acte de présence. Je pourrais donner un tour encore un peu plus personnel à mes observations, monsieur l'Orateur, mais je me rends compte qu'un député doit s'en abstenir.

L'honorable représentant que j'ai mentionné a affirmé hier que les Canadiens français n'avaleront pas ce genre de choses. Il a dit également que, dans une entreprise de ma circonscription (Lethbridge), quelqu'un avait signalé sa préférence pour un certain modèle de drapeau. Ce commettant exprimait aussi son avis sur l'opportunité d'un plébiscite. Mais je ne m'attarderai pas sur ce point, parce que je me rends compte que la question n'est pas encore réglée.

Je rappellerai au député de Villeneuve qu'un jour, en son absence, au début du débat actuel, j'ai mentionné à la Chambre que, dans ma circonscription, il y avait bien plus d'une personne en faveur du modèle dont est saisie la Chambre dans le projet de résolution présenté par le gouvernement. J'ai même signalé que, selon mes renseignements, les lettres que j'ai reçues et les sondages des journaux, 8 p. 100 des habitants de ma circonscription préféraient le modèle présenté par le gouvernement dans son projet de résolution. Je répéterai donc qu'il ne s'agit pas d'une seule personne, mais de 8 p. 100 sur un grand nombre de gens. J'ai également signalé qu'un plus grand nombre encore préférait le modèle à feuille d'érable unique. J'en ai même mentionné la proportion, qui était de 16 p. 100. C'est le double de ceux qui préfèrent le modèle du gouvernement. Monsieur l'Orateur, nous avons entendu un député souligner les fréquentes absences des représentants à la Chambre. Je tiens à répéter—et même avec insistance—que ceux qui parlent de l'absence des autres, devraient se montrer plus souvent à la Chambre. Je le répète, nous avons écouté également les discours des chefs et des porte-parole des différents partis à la Chambre. Ils ont parlé avec beaucoup de sincérité au sujet notamment des modèles de drapeau. J'ai entendu l'autre jour un député—et je crois que c'était l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) qui n'est pas ici lui non plus...

**M. Douglas:** Il assiste à la conférence des penseurs.

**M. Gundlock:** De toute façon, il n'est pas ici dans le moment. Sauf erreur, l'honorable député a dit que le pavillon rouge du Canada ne flottait qu'aux quartiers généraux. D'après mes renseignements, le pavillon rouge flottait à chaque victoire de même qu'à chaque défaite en campagne; il ne flottait pas seulement aux quartiers généraux. Je me trompe peut-être, monsieur l'Orateur, mais voilà les renseignements que j'ai obtenus.

**M. Byrne:** Dans ce cas-là, l'honorable George Hees n'a jamais pris part à une bataille.

**M. Gundlock:** J'entends un honorable vis-à-vis. Je reprendrai mon fauteuil avec plaisir s'il veut bien se lever et répéter son interjection.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, j'ai simplement dit que l'honorable George Hees n'avait pu prendre part à aucune bataille car il a dit n'avoir pas vu le pavillon rouge de toutes les années qu'il a passées outre-mer.

**M. Gundlock:** Je suis content que l'honorable député soit intervenu, qu'il ait posé cette question. D'après les renseignements qu'on m'a donnés, ce que j'ai dit est exact. Si l'on remonte plus loin dans l'histoire, et notamment dans l'histoire de l'honorable George Hees, on constatera que même s'il n'a pas vu le pavillon rouge, ce pavillon y était. Il n'est pas obligé de s'excuser de ses actes. Je pourrais produire le témoignage de nombreuses personnes, des déclarations assermentées et des lettres concernant la conduite de l'honorable George Hees outre-mer. Un très

grand nombre d'entre eux étaient fort heureux d'être sous le commandement d'un homme comme lui quand ils se sont trouvés sans officiers. (*Applaudissements.*) Et il s'agissait de service volontaire. Je le répète, monsieur l'Orateur, si l'on veut remonter le cours de l'histoire, on constatera que le pavillon rouge était déployé lors de cette bataille.

On a beaucoup parlé de la reconnaissance du drapeau canadien, sur la question de savoir s'il est approprié, s'il est légitime, et ainsi de suite. A ce sujet, j'aimerais raconter une expérience personnelle. Il y a une semaine, je marchais devant l'édifice de l'Ouest à côté d'un touriste américain. Les drapeaux des pays du Commonwealth y flottaient. Le touriste américain n'a eu aucun mal à reconnaître le drapeau canadien. Il en était fier. Il a dit: «C'est un drapeau que nous reconnaissons facilement et nous sommes fiers de vous avoir comme voisins».

J'ai déjà participé à ce débat mais je ne m'en excuse aucunement, monsieur l'Orateur. Je suis fier d'être membre du parti conservateur, l'opposition officielle en cette Chambre, parti à qui l'on doit ce débat. Nous avons été fort critiqués à cet égard, surtout à la Chambre; néanmoins, notre parti envisage ce débat comme moyen d'étudier certains modèles et d'aviser aux moyens d'adopter un drapeau national distinctif. Je le répète, je suis fier d'appartenir au parti à qui nous sommes vraiment redevables du débat à la Chambre et du stade où en est ce débat aujourd'hui.

Je voudrais, avec votre permission, consigner au compte rendu quelques-unes des paroles prononcées par l'honorable député d'Acadia (M. Horner), le 23 janvier 1961 et qu'on trouve à la page 1371 du hansard. On en a dit long à ce sujet et, encore hier, un ministre de la Couronne, un membre du gouvernement, en a parlé; je regrette de voir qu'il n'est pas à son siège en ce moment. L'honorable député d'Acadia avait alors évoqué cette question:

> Êtes-vous en faveur d'un drapeau canadien vraiment distinctif? C'est la première question qu'il faudrait poser. Si les réponses affirmatives l'emportent par une majorité écrasante, le gouvernement devrait alors avoir le courage de choisir un drapeau vraiment distinctif. Il pourrait, s'il le veut, instituer un comité semblable au comité de 1945-1946. Je suis convaincu que les personnes ayant déclaré, sur le questionnaire du recensement, que le Canada devrait avoir un drapeau à lui, accepteraient le dessin que choisirait le gouvernement au pouvoir.

Cela met sur le tapis une autre question, monsieur l'Orateur, bien que la Chambre en soit déjà consciente, je pense. Les honorables députés se rendent compte, ces derniers temps, que le modèle de drapeau proposé par le gouvernement n'avait pas été étudié par le gouvernement. Je commence à me demander si le gouvernement avait eu l'occasion même de discuter de ce modèle en particulier. Je commence à me demander si le gouvernement —et quand je dis gouvernement, je veux dire le cabinet—a réellement eu une telle occasion. Je me demande également, monsieur l'Orateur, si ce modèle a été présenté au gouvernement, ou au cabinet, si vous voulez, de la même manière qu'il aurait pu être présenté au caucus du parti au pouvoir et de la même manière qu'il a été présenté à la Chambre des communes: «Le voici; c'est à prendre ou à laisser».

**M. Byrne:** Il ne l'a pas été.

**M. Winkler:** Non, il n'a pas été présenté; c'est exact. C'est ce qu'a déclaré l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan).

**M. Byrne:** Il ne sait ce qu'il dit.

**M. Gundlock:** Je n'ai pas dit que cela s'était produit ou non. J'ai seulement dit que je commençais à éprouver des doutes. Je le répète, je suis très fier de prendre aujourd'hui la parole à titre de membre du parti qui a poussé le débat au point actuel, mais je me suis contenté de signaler que je commençais à m'interroger.

**M. Byrne:** Cessez alors de vous inquiéter, car le problème a été discuté à maintes reprises au caucus.

**M. Gundlock:** Je recevrais volontiers tous les renseignements disponibles et je serai heureux d'accorder à l'honorable député une partie de mon temps de parole s'il désire expliquer ce qui s'est passé . . .

**M. Byrne:** Vous pourriez le faire sans inconvénient, car vous ne dites rien.

**M. Gundlock:** . . . et consigner ses observations au compte rendu.

**M. Byrne:** Elles le sont déjà.

**M. Gundlock:** L'honorable député voudrait-il profiter de l'occasion?

**M. Winkler:** Il a peur de le faire.

**M. Byrne:** Mes observations ont déjà été consignées au compte rendu.

**M. Gundlock:** Ma foi, je l'espère. Je n'essaie pas de susciter une controverse. J'exprime mon sentiment avec franchise et honnêteté et, comme je l'ai dit, je me pose certaines questions. Je me demande, en outre, si le premier ministre du Canada et celui de la province de Québec n'ont pas conclu une entente.

**M. Moreau:** Honte!

**M. Gundlock:** Si l'honorable député a des renseignements, je serai heureux d'en être

informé. Je dis que je commence à m'inquiéter, monsieur l'Orateur.

**M. Moreau:** Vous faites des insinuations.

**M. Gundlock:** Aucune insinuation. Je commence à m'inquiéter à ce propos, et si quelqu'un veut bien rectifier mes dires, je serai heureux de céder la parole et qu'on fasse consigner les faits au compte rendu.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je rappelle le Règlement. L'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) vient de dire, de son siège, que l'honorable député ment. Les remarques antérieures de l'honorable député de York-Humber (M. Cowan) contredisent les propos actuels de l'honorable député de Kootenay-Est. Les députés de ce côté-ci de la Chambre lui en sauraient gré si l'honorable député voulait se lever et faire consigner au compte rendu les remarques qu'il vient de prononcer de son siège.

**M. Winkler:** Bravo!

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis), pour lui, j'aurais laissé entendre que l'honorable député de Lethbridge (M. Gundlock) mentait. Je n'ai pas employé ce terme, et je n'ai jamais eu recours à un mot semblable à la Chambre. L'honorable député se sentait perdu ou inquiet—je ne sais quel mot il a employé—en se demandant si la question avait été discutée dans les réunions secrètes; je ne puis dire ce qui s'est produit au cabinet, car la chose ne relève pas de ma compétence, mais je puis certainement lui dire que cette affaire a plusieurs fois été discutée en réunion fermée.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'accepte les explications de l'honorable député; il n'a donc pas dit que son honorable collègue mentait. Toutefois, si l'honorable député veut participer au débat, je lui saurais gré de bien vouloir se lever préalablement, afin qu'il puisse être compris par les députés de ce côté-ci. Tandis que je suis debout, je le prierai aussi de se demander s'il affirme que l'honorable député de York-Humber est un menteur?

**M. Byrne:** Ma foi, la chose ne me trouble pas outre mesure. J'ai fait une déclaration exacte. Si les vues exprimées diffèrent de celles d'autres députés, c'est un point qu'il faut établir.

**M. Olson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Depuis quelques minutes, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) enfreint clairement le Règlement. Le commentaire 143 de Beauchesne stipule:

> Pendant qu'un député a la parole à la Chambre, personne n'a le droit de l'interrompre par une question, pas plus que par une offre ou une demande d'explication.

Durant les quelques dernières minutes, l'honorable député de Kootenay-Est a cherché à interrompre l'honorable député de Lethbridge (M. Gundlock) en lui posant des questions, en donnant des explications et ainsi de suite. En vertu du Règlement et du commentaire que je viens de citer, aucun député n'a le droit d'agir ainsi, sauf après avoir obtenu le consentement du député qui a la parole. Le commentaire se poursuit ainsi:

> Le député peut parfois tolérer ces interruptions, par courtoisie, mais l'opinant a toute latitude pour consentir ou non à une explication immédiate.

L'honorable député de Lethbridge a offert à l'honorable député de Kootenay-Est de lui céder la parole—si ce dernier voulait prononcer un discours sur certains points que l'honorable député de Lethbridge avait soulevés. J'ai bien remarqué que le député de Kootenay-Est n'a pas accepté cette offre. J'estime donc qu'il devrait se conformer à cet article du Règlement et permettre au député de Lethbridge de prononcer son discours sans être interrompu, car il en a le droit.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je crois que le député de Medicine-Hat a raison d'invoquer le Règlement. Un des articles du Règlement prévoit qu'un député a le droit de parler sans être interrompu. Je devrais signaler peut-être au député de Lethbridge que s'il a été interrompu par des députés d'en face, c'est sans doute parce qu'il a exhorté ou invité quelqu'un à prononcer un discours en lui offrant de lui céder la parole. Si le député cédait effectivement la parole, je doute qu'il puisse ensuite poursuivre son discours.

Ce député voudrait peut-être continuer maintenant.

**M. Gundlock:** Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, et j'espère que vous comprendrez que, s'il m'arrive d'enfreindre le Règlement, c'est que je ne suis député que depuis peu. Permettez-moi de vous féliciter de votre patience. Je vais m'efforcer de m'en tenir à votre décision. Ce que j'ai dit, je l'ai dit en toute sincérité et dans l'espoir que,

s'il y a lieu, on ne manquera pas de me reprendre.

Maintenant, j'aimerais verser au compte rendu une lettre reçue, aujourd'hui même, d'une personne qui, j'en suis sûr, ne m'accorde pas particulièrement son appui. Il s'agit d'une lettre des plus sincères, d'un citoyen canadien qui se trouve être l'un de mes commettants. Si vous me le permettez, je vais la consigner au hansard, quitte à commenter ensuite un ou deux points qu'elle soulève. Voici donc le début de cette lettre qui m'est adressée:

Cher Député et Ami,

Je vous sais gré des lettres et des renseignements que vous me faites parvenir de temps à autre. Je suis disposé à vous exprimer mon opinion sur cette affaire de drapeau, dans laquelle les deux partis s'y prennent bien mal...

Je suis heureux que cette personne n'ait pas identifié les partis auxquels elle fait allusion. D'après ce principe, je pourrais peut-être excuser mon propre parti, mais je ne tenterai pas de le faire. La lettre se poursuit ainsi:

...et c'est une honte d'avoir employé ainsi tout le temps de cette session. Mais j'espère que ce drapeau Pearson ne sera pas accepté, même si vous devez rester là jusqu'à l'an prochain. La meilleure chose à faire pour l'instant, c'est de remettre à plus tard toute la question du drapeau et de chercher à savoir s'il y a des gens qui en approuvent le principe...

Alors un gouvernement, qui songerait plus au pays qu'à ses programmes, pourrait instituer un comité formé de députés de tous les partis pour choisir un nouveau drapeau. Un vote sur ce drapeau ne suscitera que plus d'embarras. La partie perdante voudra cracher sur le drapeau chaque fois qu'elle le verra. Si M. Pearson réussit à faire avaler de force aux Canadiens son drapeau à trois feuilles d'érable, il ne sera pas le seul à blâmer: vous qui aurez permis que cela arrive, vous y serez pour quelque chose. Un vote sur cette question sera aussi mauvais...

Le mot suivant m'échappe. Cette lettre vient d'un citoyen canadien qui cherche à faire une critique sincère de la Chambre dans son ensemble et je crois qu'elle traduit certaines pensées de nombreux Canadiens.

Ici, nous avons tous entendu beaucoup parler de cette affaire du drapeau. Il y a quelques instants à peine, un député qui siège à ma gauche a dit que les Canadiens ne faisaient rien pour remédier à la situation. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois dans le passé—une fois en particulier—je pense que les Canadiens s'en occupent. Ils cherchent fébrilement à trouver pour tout le pays un terrain d'entente qui nous conduira à un drapeau canadien distinctif. J'ai déjà dit ce que devait être, à mon avis, un drapeau canadien distinctif. Il serait peut-être de mise de le répéter aujourd'hui.

Pour toutes sortes de bonnes raisons, je crois que nous devrions prendre le pavillon canadien comme modèle de base de tout nouveau drapeau distinctif. Nous pourrions peut-être remplacer l'Union Jack que comporte aujourd'hui le pavillon par un pavillon rouge complet mais réduit. Il resterait ensuite les trois quarts de tout le drapeau où nous pourrions placer trois feuilles d'érable ou bien une feuille d'érable rouge, verte ou de toute autre couleur. Il serait peut-être bon de mettre sur le battant du drapeau un épi de blé ou un calumet de paix, comme on l'a déjà proposé. J'ai repris cette idée pour la mettre en lumière, monsieur l'Orateur.

Depuis des jours, des semaines, des mois et même des années, je pense au drapeau et je trouve qu'il serait absolument inconcevable d'abandonner complètement ce que j'appelle notre héritage et que représente notre drapeau officiel car, malgré ce que certains diront, c'est notre drapeau officiel. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à se reporter à certains décrets du conseil ou à certaines pages du hansard.

Monsieur l'Orateur, de nombreux modèles de drapeau ont été proposés. J'aimerais citer des passages d'un éditorial du *Telegram* de Toronto, en date du samedi 22 août dernier, dont je dois dire, en toute honnêteté et en toute justice, qu'il n'est pas du tout élogieux à l'égard des partis.

Le pavillon rouge canadien ne doit pas être abandonné sans le consentement du peuple.

Il est sans doute un peu tard pour parler de la sorte; peut-être que non cependant.

Aucune décision de la Chambre des communes, à la suite d'un vote libre ou autrement, pour faire disparaître notre pavillon historique et le remplacer par un fanion, choix du premier ministre, ne peut s'entendre comme exprimant le point de vue unanime de la nation.

Cela me ramène à ce que je disais précédemment. Certains vis-à-vis se sont récriés quand j'ai douté du fait que le modèle indiqué dans le projet de résolution présenté au nom du premier ministre avait vraiment fait l'objet d'un débat et d'un examen aux réunions du cabinet et à l'occasion des caucus. Avec tout le respect que je dois à cette assemblée, je me demande si la chose a eu lieu. J'ai ici des lettres innombrables...

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, j'invoque un fait personnel...

**M. Gundlock:** ...qui signalent le fait...

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. L'honorable député de Cap-Breton-Sud a affirmé que j'avais traité de menteur l'honorable député de Lethbridge, parce que j'avais dit que l'affaire avait été débattue en réunion fermée. J'ai déclaré de ma place que l'affaire avait

été débattue dans les caucus. Il n'y a plus de raison pour que l'honorable député de Lethbridge prétende se demander si la question a été débattue à l'occasion d'un caucus libéral. J'ai déclaré qu'il en était ainsi, et il doit se satisfaire de l'explication.

**M. Gundlock:** Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège. J'aurais peut-être dû m'exprimer plus clairement. Je dois m'excuser une fois de plus, car, nouveau dans cette enceinte, j'oublie parfois certains articles du Règlement. J'aurais dû signaler nettement, tout à l'heure, que je m'inquiétais de savoir si cette affaire avait été débattue par le cabinet et à l'occasion d'un caucus, avant que le projet de résolution soit présenté à la Chambre des communes.

Je ne me suis peut-être pas expliqué clairement, mais c'est ce que j'essayais de signaler. Je voulais dire que les députés de tous les partis de la Chambre ont été saisis de la résolution de la même façon que le cabinet et la réunion secrète des Libéraux. C'est tout ce que j'ai voulu dire, et j'espère que l'honorable député me saisit bien. J'ai omis de préciser le moment. Je donnais lecture d'un éditorial du *Telegram* de Toronto, qui ajoute:

> Ce n'est que par un plébiscite national qu'on peut connaître le point de vue de la population sur ce point. Nul ne proposerait sérieusement que toutes les questions litigieuses dont le Parlement est saisi devraient être réglées par voie de plébiscite ou de référendum. Ce n'est pas ainsi que fonctionne notre régime. Fort du mandat qu'il a reçu, le gouvernement présente son programme législatif, et son sort dépend du succès ou de l'échec de ce programme. Cependant, la question du drapeau est différente.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse pour indiquer que je suis d'accord là-dessus. Le gouvernement n'était pas mandaté pour présenter ce modèle de drapeau au Parlement. Je défie les ministériels et les autres honorables députés de l'opposition de me dire dans quelles circonstances le gouvernement aurait reçu des citoyens un mandat, même implicite, l'autorisant à présenter ce modèle de drapeau.

J'ai dit tantôt que j'ai reçu une multitude de lettres. Elles émanent non seulement de personnes qui appuient mon parti mais, dans bien des cas, de partisans libéraux et parfois d'amis de la gauche. Je me permets de féliciter ces personnes. Des députés des autres partis de la Chambre, tout comme ceux de l'opposition officielle, ont pris une large part au débat.

**M. Byrne:** C'est affaire d'opinion.

**M. Gundlock:** Assurément. C'est mon opinion à moi. J'essayais simplement d'être aimable lorsque j'ai dit que des membres de tous les partis de la Chambre ont pris une large part à ce débat. Je tiens à répéter, par besoin d'insistance, que je suis fier de parler aujourd'hui à titre de membre du parti qui a amené le débat à son étape actuelle. Si l'on ne peut, à l'occasion, rendre hommage aux autres partis de la Chambre, monsieur l'Orateur, je m'abstiendrai dorénavant de le faire.

Tout à l'heure, un des membres du parti qui siège à mon extrême gauche m'a un peu froissé lorsqu'il a dit qu'on ne faisait rien au pays pour tenter de régler le problème. J'ai dit antérieurement à la Chambre que, à mon avis, on faisait des efforts au Canada, et j'ai parlé longuement de ce point. J'ai particulièrement signalé le fait qu'on faisait quelque chose dans la ville de Lethbridge, située dans ma circonscription. J'ai demandé si une autre ville canadienne prenait la même initiative. J'ai aussi signalé quel modèle de drapeau favorisaient à l'unanimité les habitants de ma circonscription. J'ai cité des pourcentages. J'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre. A toutes les deux semaines, au cours des dernières vacances d'été, la ville de Lethbridge a envoyé à Montréal 20 étudiants d'écoles secondaires et elle a pris les dispositions nécessaires pour que 20 étudiants de Montréal viennent passer un bout de temps dans les foyers d'étudiants de Lethbridge. Cet échange s'est fait à toutes les deux semaines, pendant tout l'été. Mes commettants m'ont délégué pour vous dire qu'ils sont entièrement en faveur du pavillon rouge. J'aimerais aussi exprimer mon opinion sur certains modèles qui pourraient constituer un compromis, mais je mets au défi ceux qui soutiennent qu'on ne fait rien. Je suis fier de ce que ma ville fait quelque chose à ce sujet; je doute que d'autres villes canadiennes en fassent autant. Cette façon d'agir réglerait sûrement ce problème; la question transcende le simple choix d'un modèle de drapeau.

Il s'agit du problème de vie commune, problème auquel nous sommes aux prises depuis le début de la Confédération. Je suis fier des arrangements visant la Confédération. Ils sont uniques en leur genre et nous devrions les sauvegarder jalousement. Mes commettants sont solidaires des vôtres. J'espère que nous ne mentionnons nos origines ethniques que d'un point de vue purement géographique.

Nous différons les uns des autres tout comme les membres d'une même famille. Nous avons chacun notre façon de voir les choses: je ne doute pas que nous puissions nous entendre. J'ai toujours essayé de m'incliner devant vos décisions, monsieur l'Orateur. Pour dire franchement, j'ai essayé en cette occasion

d'attirer l'attention des honorables vis-à-vis et j'ai signalé ces points à la Chambre en toute sincérité et en toute franchise, et j'ai dit dans mon discours, si on peut appeler ainsi mes propos, que j'étais sûr que, en tant que Canadiens, nous pouvions résoudre la question d'un modèle de drapeau national distinctif.

**M. Macaluso:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Gundlock:** Oui.

**M. Macaluso:** L'honorable député a dit dans son discours qu'il se demandait si le premier ministre et M. Lesage, premier ministre du Québec, avaient conclu un marché. S'est-il demandé si un marché avait été conclu entre le premier ministre et M. Stanfield de la Nouvelle-Écosse et l'ancien premier ministre de l'Ontario, l'honorable Leslie Frost, qui ont tous deux déclaré qu'ils étaient en faveur d'un drapeau distinctif pour le Canada?

**L'hon. M. Starr:** Cela est trop astucieux.

**M. Macaluso:** Laissez-le répondre tout seul.

**M. Gundlock:** J'ai dit que je me demandais si un marché avait été conclu entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec. Si je dis cela, c'est que certaines choses commencent à sauter aux yeux.

**M. Lachance:** La question?

**M. Macaluso:** J'ai demandé à l'honorable député s'il se demandait si un marché avait été conclu entre le premier ministre et les deux autres messieurs que j'ai nommés?

**M. Gundlock:** Non, cela ne m'est pas venu à l'esprit.

**M. F. J. Bigg (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, je cherche ordinairement à faire des observations utiles, mais avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aurais certaines petites critiques à formuler. Au cours du débat sur le drapeau, les honorables députés, à l'exception des députés conservateurs, ont fait des observations personelles en vue de dénigrer le chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Je m'en formalise, de même que je me formalise des interventions des honorables vis-à-vis. Je préfère qu'ils prennent la parole et prononcent des discours.

Cette campagne de dénigrement est allée beaucoup trop loin et, lorsqu'on examine la situation, on se rend facilement compte de la cause de cette campagne. Certaines forces du mal sont à l'œuvre dans le monde actuellement. Je suis assez vieux-jeu pour croire que le bien et le mal s'affrontent dans le monde actuellement et je suis prêt à déclarer ce que je crois être bien.



On se plaint de toutes parts que la direction fait actuellement défaut au Canada. Je ne me prononcerai pas catégoriquement sur cette question, mais je suis porté à croire que cette direction existe. Je crois que le niveau du service public au Canada actuellement est aussi élevé ou peut-être même plus élevé qu'il ne l'a jamais été. A mon avis, il n'est pas souhaitable de déprécier le Parlement ou les députés.

C'est un vilain oiseau qui salit son nid. Selon moi, nous comptons à la Chambre des hommes courageux, perspicaces et qui font preuve d'initiative. Je regrette que les attaches de parti semblent parfois circonscrire leur activité; s'il en est ainsi, je suis sûr qu'il en est de même des deux côtés de la Chambre et chez les petits partis qui siègent dans le coin, mais je dis en toute sincérité que, partout à la Chambre, il se trouve des hommes dévoués à la chose publique.

Ils sont parfois induits en erreur. Leurs théories sur le gouvernement et sur la politique sont parfois embuées, et je pense que les intellectuels de notre pays en sont parfois responsables. Je viens de lire un article très sensé de M. Scott Symons, qui a paru dans la revue *Executive*. Cet homme ne fait pas de politique; il dirige l'Exposition canadienne au musée de Toronto, et je recommande aux honorables députés de lire son article. Il traite des Canadiens anglais. Je tiens à dire tout de suite que je n'aime pas les mots à qualificatif, mais il n'en reste pas moins que le Canada compte des Canadiens anglais comme des Canadiens français. On aurait cru qu'au cours d'une période de 97 ans, nous aurions mieux compris, que nous serions devenus simplement des Canadiens et, en tant que Canadien d'expression anglaise et d'origine anglo-saxonne, je le déplore.

L'autre jour, j'ai demandé qu'on fasse preuve d'esprit de collaboration et qu'on veuille bien accepter notre point de vue. J'ai supplié qu'on n'arrache pas un symbole vénéré de nos monuments aux morts de la guerre. Est-ce pousser les choses à l'excès que d'adresser cette requête au nom des veuves et des mères de ceux qui ont donné leur vie de plein gré pour que notre pays reste libre, de ceux qui sont morts au cours de la seconde guerre mondiale et que plusieurs d'entre nous ont déjà oubliés? Mais quand on mentionne cela, certains de nos intellectuels disent: «Vous vous emparez du drapeau pour essayer de vous présenter comme des héros de la guerre.» Monsieur l'Orateur, je ne suis pas un héros de la guerre. La plupart du temps, j'ai été observateur. J'ai passé cinq ans et demi outre-mer, loin de ma femme, le plus souvent je ne combattais pas. J'étais l'un de ceux dont Milton parlait, quand il a dit: «They also serve; who only stand and wait.» J'ai attendu,

mais j'étais là. J'ai combattu en Belgique, en Hollande et en Allemagne.

Je veux parler de ce qui est arrivé en 1940. Il y a quelque chose à apprendre de l'histoire. Au cas où je vous ennuierais...

**Une voix:** Vous nous ennuyez.

**M. Bigg:** ...permettez-moi de dire qu'il y a quelques chose à tirer de l'histoire. Je ne remonte pas au Moyen Âge, mais à 1940. Qu'est-il arrivé en 1940? La civilisation occidentale était terrifiée. Les Allemands avaient 350 divisions bien armées et bien entraînées. A quoi ces hommes s'étaient-ils voués? A un nationalisme étroit. J'espère que personne en cette Chambre, de langue anglaise ou française, n'est partisan d'un nationalisme étroit. En 1940, nous avions une petite armée pitoyable à un bout de la ligne Maginot. La ligne Maginot était remplie de gens qui ne croyaient pas à la France, et la France est tombée. De la droite de ce mur, qui n'était qu'un demi-mur, sont venues les divisions Panzer. Et qu'est-il arrivé? L'armée de langue anglaise, pitoyablement petite, a dû prendre la fuite. Et ces hommes étaient là sur les plages de Dunkerque. Qu'est-il arrivé alors? Oui, je parle de l'unité du Canada et si l'honorable député ne comprend pas que je parle de l'unité canadienne, je lui conseille d'écouter pendant les trente-cinq prochaines minutes, car il peut apprendre certaines choses. J'ai foi en l'unité du Canada et je me suis engagé volontairement afin de préserver cette unité. Je le ferais, si c'était à refaire. Je parle du sous-amendement, ne vous en faites pas. Je parle de direction, donc d'unité. Sans direction, pas d'unité. Il y avait un chef en Angleterre à ce moment-là. Il y avait un homme, le roi Georges VI. Il n'était pas seulement roi; il était véritablement un homme. Il n'avait pas peur de placer sa foi chrétienne au-dessus de tout autre chose. Qu'a-t-il fait? Il a décrété un jour national de prière. Et le 26 mai 1940, 365,000 hommes sans armes et sans rien pour se défendre étaient réunis sur les plages de Dunkerque. Le roi Georges a mis sa foi chrétienne avant sa royauté et il a supplié la population anglaise de s'agenouiller et de prier. Elle l'a fait. Et moi aussi.

**Une voix:** Aviez-vous peur?

**M. Bigg:** Oui, j'avais peur. Mais pas assez pour ne pas être là. Où était l'honorable député qui a fait cette interruption de son fauteuil?

**Une voix:** J'étais là.

**M. Bigg:** Dans ce cas-là, il est inutile de me poser cette question; vous aviez peur vous aussi. J'étais là. Nous avons prié. Et cinq jours plus tard, 330,000 hommes étaient de retour sains et saufs en Angleterre.

Ce fut, à mon avis, un miracle, le miracle de Dunkerque. S'il s'est produit, c'est parce que l'Angleterre a su imprimer une direction à l'époque et que nous avions foi dans les trois croix chrétiennes qui ornent notre drapeau chrétien. Et lorsque la France est tombée, parce qu'elle n'avait pas foi en elle-même, où de Gaulle est-il allé? Il est allé se mettre sous la protection du drapeau britannique. Et quatre ans plus tard, il était en mesure de réunir les forces du monde libre et de retourner sur le continent pour aider à délivrer la France et le reste de l'Europe de la terreur nazie. Ne dites pas des hommes qui étaient là que c'étaient des imbéciles et des lâches. Nous avions peut-être peur, mais nous n'étions pas des lâches...

**M. Francis:** Personne n'a dit cela.

**M. Bigg:** Je vous le dis dès maintenant. Vous dites que vous êtes prêt, tout comme moi, à trouver un terrain d'entente. Voulez-vous jeter un coup d'œil au hansard? C'est consigné dans le hansard. Lorsque je vous ai supplié de laisser ces symboles de notre foi qui apparaissent sur nos monuments de guerre à ceux qui ne peuvent se défendre eux-mêmes, qu'avez-vous répondu? Un seul l'a dit, je l'admets. Y en-a-t-il d'autres qui sont de son avis? «Nous allons vous éliminer». Est-ce là la façon de répondre à un appel en faveur de l'unité? «Nous allons vous éliminer». L'honorable député aurait-il l'obligeance de se lever et de nous dire ce qu'il entendait par là? Je sais de qui il s'agit et vous le savez également, monsieur l'Orateur. Le hansard a eu la décence de passer son nom sous silence, et je fais de même. «Nous allons vous éliminer». Il n'y a qu'une façon de réagir devant de tels propos. Mais notre assemblée n'est-elle pas un lieu où nous devrions discuter une question semblable comme des gens bien élevés? Si l'honorable député veut faire ses observations dès maintenant, je suis disposé à lui céder la parole.

**M. Francis:** J'ai écouté une bonne partie du débat et j'aimerais savoir quand des députés ont laissé entendre que ceux qui ont combattu et versé leur sang ont agi lâchement. Je ne crois pas que personne ait dit une chose semblable.

**M. Bigg:** Si vous étiez présent, comme c'était votre devoir, vous devez avoir entendu ces affirmations. Vous avez entendu lorsqu'on a accusé le parti conservateur d'essayer de faire passer ses membres pour des héros de guerre. Si vous n'avez pas entendu cela, c'est que vous n'étiez pas ici. La chose figure au compte rendu; vous avez dû le lire si vous vous acquittez de votre tâche quotidienne. Moi, je fais la mienne.

**M. Francis:** L'honorable député pourrait-il citer le passage du hansard dont il parle?

**M. Bigg:** Je ne l'ai pas sous la main. J'ai attendu plus de six semaines...

**Une voix:** Et le sous-amendement?

**M. Bigg:** Je parle en ce moment de l'unité au Canada. Nous en avons besoin, mais nous ne pourrons y arriver tant qu'on opposera les partis sur une question comme celle-ci. Je demande que ma thèse soit entendue et je me plains que lorsque je prends la parole pour participer à la discussion, on me dit que je serai éliminé. Les députés croient-ils cet homme capable de me supprimer physiquement? Il compte sur la protection de la Chambre. Nous ne sommes pas censés être des écoliers. Je ne suis pas censé lui demander de régler l'affaire après la classe. C'est une folie que j'aurais pu faire il y a trente ans. La lutte ne nous conduit à rien. Ce que je demande, c'est l'unité et l'autorité. J'ai raconté une anecdote de la vie du Roi George VI. Les honorables vis-à-vis vont-ils nier que c'était là agir avec l'autorité voulue, ou que nous n'avions pas de doctrine digne de notre dévouement et de nos luttes? Tous les symboles sont-ils inutiles? S'ils n'ont aucun sens, pourquoi tenons-nous tellement à les modifier? Pourquoi faut-il renoncer à nos croix chrétiennes? Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), ministre de la *Christian Gospel,* disait hier...

**M. Scott:** A quelle page?

**M. Bigg:** Lisez-le. Il a dit que la croix de Saint-Georges n'était que le fanion de la rapine, du meurtre et de la piraterie. Voilà ce qu'il a dit, comme l'atteste la page 7925.

**Une voix:** Ce n'est pas ce qu'il a dit.

**M. Bigg:** Je vous donnerai lecture du passage du hansard! Il figure à la page 7925:

> La croix de Saint-Georges figurant dans les croisades quand les rois, les barons et les chevaliers chrétiens se livraient au meurtre, à la rapine, et mettaient les villes à sac au nom de la chrétienté...

**M. Scott:** Et qu'y a-t-il d'inexact là-dessus?

**M. Bigg:** Est-ce vraiment le résumé de l'histoire de la croix de Saint-Georges? Pourrait-on dire d'un seul pays que son histoire soit libre de toute tare? Non. Je suppose que des navires britanniques ont fait feu sur certaines gens, sans les en avertir comme il convient. Et puis, il y a eu le fameux thé de Boston. Bien des crimes ont été commis au cours de l'histoire. Mais serait-il juste d'en choisir un ou deux pour dire qu'ils résument toute l'histoire britannique? J'allais vous dire, si vous voulez bien garder le silence et m'écouter un instant, que la Grande-Bretagne compte de nobles pages dans son histoire et qu'à certains moments, elle s'est montrée à la hauteur de sa tâche sous l'égide de ces croix chrétiennes, en ne tenant compte que de ce qu'elles représentaient.

[M. Francis.]

Il y a, évidemment, ceux qui admirent les grands États-Unis d'Amérique, et je me compte parmi eux. Mais ils ont mis bien longtemps à entendre l'appel aux armes. Aux jours où l'Angleterre se battait seule, c'était sous le drapeau dont je parle. Et je vous demanderai tout simplement s'il est juste d'en faire si peu de cas!

Je suis prêt, je le répète, à accepter tout modèle de drapeau que la Chambre des communes aura choisi par un vote équitable, si nous pouvons nous entendre là-dessus. Je prie le gouvernement, je prie les honorables vis-à-vis, de se lever et de nous dire que nos symboles actuels doivent disparaître, si telle est leur conviction. Vous êtes en sécurité, là-bas. Vous pouvez me menacer de me supprimer, forts que vous êtes de la protection de la Chambre.

**M. Tardif:** Cela n'en vaudrait pas tellement la peine.

**M. Bigg:** Pourquoi l'avoir dit, alors?

**M. Tardif:** Mais c'est vous qui l'avez dit.

**M. Bigg:** Les honorables vis-à-vis savent fort bien quels sont ceux qui l'ont dit. Mais que m'importe, monsieur l'Orateur? Je ne les nommerai pas, car ce serait trop m'abaisser. Mais je les prierais de ne pas user d'un tel langage. Ils réclament de la collaboration et de la concorde. N'est-ce pas là où nous voulons en venir? Ne voulons-nous pas faire preuve d'initiative? Mais eux, ne se rendent-ils pas compte qu'ils doivent en faire autant au sein de leur parti et de leurs circonscriptions?

A ce propos, monsieur l'Orateur, l'exemple de sir Wilfrid Laurier est-il valable? Je crois que oui. En ce temps-là, les libéraux formaient un grand parti. Sir Wilfrid Laurier, lui, était un homme d'État. Il avait foi en l'unité canadienne et la croyait possible sous le drapeau britannique. N'est-ce pas la vérité?

**M. Tardif:** Où a-t-il prononcé ces paroles?

**M. Bigg:** A la page 1483 du compte rendu de 1905, sir Wilfrid Laurier dit que la précipitation n'est pas une vertu et il nous supplie d'envisager tous les problèmes concernant le Canada, son avenir et son unité, avec bienveillance, patience, amour et fraternité. Il n'a pas parlé de faire fi de l'opinion des citoyens. Il a dit: «Mettons-nous d'accord.» C'était en 1905 alors qu'on discutait de la création des provinces du Nord-Ouest. Le Parlement a bien réussi en 1905; il a créé deux nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que la Saskatchewan et l'Alberta ne connaissent rien de cette discorde ou de cette lutte entre les deux races. Elles savent ce qu'elles veulent, mais il faut reconnaître qu'il

y a dans ces provinces un grand nombre d'autres races; et nous nous entendons bien parce que nous pratiquons ce que nous prêchons.

Selon les critiques venues principalement du coin là-bas, ce sont les seuls citoyens raisonnables, les seuls qui comprennent le problème. Je préviens le parti libéral qu'il faut les surveiller. Ils sont plus rusés qu'on ne le pense. Ils font semblant de collaborer, mais qu'espèrent-ils faire? Ils espèrent s'assurer la collaboration de tous les citoyens du Canada, qui ont été endoctrinés par ces diverses formes de socialisme. Ils croient que les libéraux sont disposés à cet état de choses. Ils se font aider des nombreux soi-disant intellectuels. Ils ont endoctriné nos gens. Le fait qu'ils sont sincères ne change rien; le fait qu'ils sont pitoyablement sincères ne change rien du tout, car ils s'insinuent au fond de notre pensée jusqu'au point où c'est presque un sacrilège que de dire que le socialisme n'est pas le seul espoir. D'où cela nous vient-il? Cela nous vient principalement de prédicants sans chaire. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le christianisme est la forme d'idéologie la plus élevée que nous ayons; elle est même supérieure à la politique. C'est là un critère dont nous devrions tous tenir compte. C'est pourquoi j'ai mentionné le roi George VI. C'était là son critère; selon lui, servir Dieu c'était gouverner, et quand il ne servait pas Dieu, il ne se considérait pas apte à régner. Autant que je sache, il l'était; et autant que je sache, sa fille l'est aussi.

A ceux qui voudraient que le Canada devienne une république, je dirai de bien se rappeler ceci. Avons-nous besoin d'un arbitre dans ce jeu de la politique? Ne pensez-vous pas qu'il nous faudrait un arbitre dans la présente partie de baseball? Le premier ministre (M. Pearson) ne doit pas l'ignorer, lui qui est amateur de baseball. La Couronne symbolise la liberté. Si les membres du parti libéral ne connaissent rien de l'histoire, notamment de l'histoire du Canada, pourquoi ne siègent-ils pas à la Chambre afin d'assister au débat sur le drapeau?

La plupart des journalistes ont renoncé à leur attitude à cet égard. Ils se plaisent à nous traiter de Pharisiens, ici, en bas. Parfois certains députés, anciens pasteurs, en font autant. Ils n'ont pas leur pareil pour cela. Les journalistes eux-mêmes ne s'excluent pas, je suppose, lorsqu'ils nous traitent de bandes d'hypocrites. Ils en jubilent; rien ne leur plaît davantage que de parler d'hypocrites à $18,000 par année. Mais c'est faux. Nous avons peut-être des Pharisiens parmi nous et, parmi les courriéristes parlementaires, il peut y avoir de vieux scribes, dans le sens biblique du mot. Certains sont peut-être prêts à fausser la vérité et à justifier l'erreur. Qu'ils prêchent d'exemple. Que les courriéristes parlementaires là haut s'en tiennent à la vérité dans leurs écrits.

L'honorable député de York-Humber (M. Cowan) a prononcé à la Chambre un discours qui, semble-t-il, traduisait les faits tels qu'ils sont. Toutefois, monsieur l'Orateur, on n'a pas contredit ce discours. Les libéraux l'ont-ils méprisé au point de ne pas le relever? Je ne le crois pas. J'admire celui qui a le courage d'exposer aux autres la vérité comme il l'entend. Je demande aux honorables vis-à-vis d'avoir un peu d'unité au sein de leur parti. Appuyez l'un des vôtres en déclarant que vous partagez vous aussi son opinion. Je sais que bon nombre d'entre vous aimeraient pouvoir parler ainsi mais vous n'avez pas le courage de vous lever pour dire: «Nous n'avons pas été consultés». Je cherche à découvrir un chef, car un chef apporte l'unité, impossible sans lui. Certains députés prétendent que nous n'avons pas de chef. Que pensez-vous qu'ils veulent, monsieur l'Orateur? Rien d'autre que le pouvoir pur et simple. L'un d'entre eux désire devenir Orateur; il regrette de ne pas avoir accepté le poste. Un autre aimerait être le premier ministre. Deux ou trois autres peut-être souhaiteraient hériter de ce poste. Ils déclarent qu'ils aimeraient être premier ministre et être chargés d'unir le pays.

Le premier ministre actuel nous a donné de grands espoirs en ce sens. Beaucoup d'entre nous, qui siégions à la Chambre lorsqu'il a été choisi chef de son parti, espérions qu'il serait ce chef recherché. Nous croyions qu'il pourrait devenir un autre sir Wilfrid Laurier, qu'il pourrait tenir les rênes de l'État, prendre des décisions précises et fermes et nous les expliquer à la Chambre, même si nous étions des égaux. Le premier ministre est censé être le premier entre ses égaux, mais tout cela a changé depuis 1925. Le premier ministre du Canada a uniquement le pouvoir de dissoudre le Parlement et de nommer les ministres du cabinet. Il a pris, au nom d'un ancien chef de ce parti, M. King, le pouvoir suprême dans le cas présent.

Certaines gens nous disent qu'il est bon de vouloir une direction ferme. C'est vrai, monsieur l'Orateur; mais nous avons besoin d'une direction juste et ferme, d'un homme consciencieux et courageux. Je veux que le premier ministre partage avec nous cette connaissance supérieure qu'il possède. Je représente 65,000 Canadiens. J'ai le droit d'obtenir réponse aux questions que je pose en Chambre. Mes questions restent sans réponse. Dans ma circonscription, les gens me disent: «Que se passe-t-il? Pourquoi n'obtenez-vous pas de réponse à vos questions? Quel va être le prix du blé? Que va-t-il advenir des prix

d'appoint sur les porcs?» Mais, aux yeux du gouvernement actuel, ce sont des choses qui ne comptent pas. On nous dit que nous ne sommes que des agriculteurs. Or, on ne nous appelle même plus des agriculteurs, car le ministre de l'Agriculture (M. Hays) est prêt à nous appeler des producteurs de denrées alimentaires, des fabricants de pilules vitaminées. L'attitude qu'on adopte est celle-ci: «Nous pouvons les négliger; ce ne sont plus des agriculteurs». Nous avons besoin d'une direction semblable à celle de sir Wilfrid Laurier. C'était un grand Canadien. Il a bâti un Canada solide et sûr. C'est d'une direction comme celle-là dont nous avons besoin de la part du premier ministre de notre pays, peu importe son parti: libéral, conservateur, ou même, que le ciel nous en réserve, socialiste, chef syndicaliste ou autre chose semblable. Nous voulons un premier ministre qui veuille discuter ces programmes avec nous dans cette enceinte.

Lorsque j'entends dire par l'honorable député d'York-Humber qu'il n'a pas été consulté, je le crois. On ne l'a jamais nié et je suis entièrement porté à le croire. Le représentant constitue à lui seul une équipe de vérité. Il a eu le courage de proclamer: «Peu importe ce que soutiendront les autres, j'entends dire la vérité. Je vais engager mon avenir politique et courir le risque d'être traité de menteur. Mais je n'ai pas menti; j'ai dit la vérité.» Je le répète, je le crois. Je serais fier de servir sous un homme comme lui. On serait presque tenté d'adhérer au parti libéral si ce dernier comptait cent autres membres du calibre du député. Je serais fier de partager mon pupitre avec lui, car il dit la vérité et c'est ce qui fait 90 p. 100 de la valeur d'un bon représentant. Si les gens ne peuvent se fier à lui, un député ferait aussi bien de rester chez lui. Un mensonge est un mensonge, peu importe les circonstances. Toutefois, une personne qui ment, que ce soit par insouciance ou autrement, devrait avoir assez de sens moral pour l'avouer. Il faut avoir le courage de reconnaître qu'on peut avoir eu tort, qu'on a oublié ou qu'on ne disposait pas de tous les faits, et recommencer à zéro. Je crois aux réformes.

J'aimerais voir le parti libéral de l'époque de Laurier, alors que ce parti a donné au pays les chefs dont il avait besoin. Je n'aime pas voir le parti libéral se fier à l'appui branlant des socialistes, car toute la philosophie socialiste est fondée sur une fausse prémisse. Elle prétend que l'homme n'a pas besoin de direction spirituelle. Elle croit que l'homme, par sa naissance, est une créature aimable, disposée à coopérer. Mais les honorables députés nous diraient-ils quelle expérience ils en ont dans la vie. Est-ce vrai, ou l'homme a-t-il besoin de formation et de règles de conduite? Ne doit-il pas s'en tenir aux règles que son père et sa mère lui ont enseignées, ne doit-il pas lire l'histoire et apprendre que la haine et le refus de collaborer mènent à la destruction? C'est la cause de toutes les misères du monde, de toutes les famines et de toutes les guerres. Nos prédicateurs parlent de l'amour de l'homme. Mais honorez-vous vos père et mère? Respectez-vous les normes que vous ont données vos parents?

Je ne dis pas aux Canadiens de langue française qu'ils devraient abandonner toutes leurs aspirations. Je dis: «Levez-vous et montrez que vous en êtes fiers et je serai fier de vous.» Je suis fier des magnifiques traditions françaises qui sont nôtres. Je suis fier de ceux qui ont combattu avec nous contre les Américains, pour que notre pays reste libre et indépendant. Je suis fier de ces hommes qui ont exploré l'Ouest canadien en canots et qui ont découvert de nouvelles régions. Je suis fier de ceux qui ont fondé les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta et qui ont dit aux gens de ces provinces d'essayer de s'entendre. Je me souviens de tout ce qui a été réalisé sur le plan positif et j'affirme que nous devrions faire cesser ces querelles inutiles et mesquines. Si je me lance actuellement dans une querelle inutile et mesquine, je demande aux honorables députés de relever le gant en prenant la parole. Ce n'est pas nécessaire qu'ils le fassent aujourd'hui; qu'ils lisent le hansard demain. S'ils trouvent un seul mot au hansard qui puisse être considéré comme une preuve d'intolérance, s'ils trouvent autre chose que de la reconnaissance pour le magnifique esprit de collaboration de la province de Québec, qu'ils me le disent. Je dois savoir en somme si les Canadiens français sont des gens respectables, car les militaires du vingt-deuxième régiment faisaient partie de notre division et je dois dire qu'ils comptent parmi les meilleurs militaires du monde entier. Et au cas où les honorables députés pourraient penser que je fais preuve d'étroitesse d'esprit sous ce rapport, permettez-moi de dire que je suis fier de notre gouverneur général, qui est actuellement le plus grand des militaires du Canada. Leur bonheur me tient sincèrement à cœur, je vous prie de le croire, et j'espère qu'un jour ils auront le courage de se lever et de m'offrir la même collaboration et de montrer le même respect pour les traditions de ma race, pour ma pauvre contribution à la sécurité de notre pays et à son bien-être actuel. Je le répète encore une fois, chaque fois que je dirai un mot contre la belle province, n'hésitez pas à me le reprocher.

Actuellement, monsieur l'Orateur, j'essaie d'apprendre le français, sans beaucoup de succès toutefois, et je continuerai d'essayer. Je ne le fais pas pour plaire aux Québécois

mais parce que j'ai beaucoup d'admiration pour la langue française qui renferme quelques-uns des plus beaux poèmes et quelques-unes des plus belles pages de philosophie. Je suis en faveur de tout ce qui gardera les Canadiens français dans notre pays. Je suis également en faveur d'une méthode démocratique de réaliser l'unité. Ne nous mettez pas au pied du mur. Donnez-nous la chance de trouver un terrain d'entente. Examinons les faits. Négocions. On raconte dans le Nord-Ouest une histoire qui aiderait peut-être à réchauffer l'atmosphère ici. Idaho Kid traverse la frontière et arrive en Saskatchewan. Le sergent Kelly de la Gendarmerie royale est assis dans un hôtel et Idaho Kid l'aborde en ces termes: «Êtes-vous le sergent Kelly?» Ce dernier lui répond oui. Idaho Kid lui dit: «J'ai toujours voulu abattre un agent de la Gendarmerie royale.» Alors Kelly lui répond: «Cesse de me brandir ce calibre 45 sous le nez sinon je vais en mordre le bout.» Sur ce il se lève et l'arrête.

J'estime qu'il ne servira jamais à rien de brandir un fusil sous le nez d'un Canadien, que ce soit un Canadien français, un Canadien anglais, un Canadien ukrainien ou un Canadien tout court, ce que nous sommes tous, je l'espère. N'essayez pas de lui faire peur parce que vous y parviendrez difficilement. Traitez-le comme un monsieur. Mettez-le au courant de la situation.

C'est le lieu où nous sommes censés discuter et proposer toute question utile, non servir des ultimatums. Les membres de ce parti ne recevront jamais les ultimatums servis sur le parquet de la Chambre. A ce point, je vais citer M. Churchill. M. Churchill a dit: «N'abandonnez jamais, au grand jamais, vos principes. Si vous avez raison, tenez bon. Si vous croyez aux pourparlers plutôt qu'aux menaces, si vous croyez à la collaboration et à la coopération, non à la force, tenez à vos croyances.» Il l'a fait. S'il en avait été autrement, j'ignore où nous serions aujourd'hui. C'est ce qu'on appelle une direction. C'est la sorte de direction qu'il nous faut.

Les Allemands croyaient à la force, et j'espère bien qu'aujourd'hui ils ont changé d'idée. Durant la dernière guerre, ils dépêchèrent un de leurs cuirassés, le *Deutschland,* dans l'Atlantique Nord, où il rencontra un petit convoi de navires marchands. Le *Deutschland* crut qu'il allait avoir la partie belle. Mais, à bord d'un bateau de la marine marchande anglaise, il y avait un capitaine qui n'était pas du même avis. Son bateau quitta le convoi et se dirigea tout droit sur le cuirassé allemand, qui concentra tout son tir sur lui, si bien que les autres navires purent s'échapper. Ce capitaine n'aimait pas qu'on le mette au défi. Puis, il y eut le combat de la Plata, où trois petits navires repérèrent le *Graf Spee.* Or, qu'est-il arrivé? Ensemble, à force d'adresse, d'audace et de courage, les trois petits bâtiments ont obligé le cuirassé à se saborder. Ce sont là des exploits que je ne puis qu'admirer. Je regrette, mais je ne suis pas disposé à jeter mes traditions par-dessus bord. J'estime que des faits d'armes comme ceux-là suscitent l'admiration du monde entier, du monde libre en tout cas.

Je demande à ces députés de collaborer. Pour que le Canada soit uni, il ne faut pas que ceux qui veulent s'emparer du pouvoir les mènent par le bout du nez. Le Nouveau parti démocratique sait qu'il ne peut nous battre, mais ils savent, eux, qu'ils peuvent le battre parce qu'il ne sait pas où ils vont. (*Exclamations*) Nous savons où nous allons et c'est de ce côté-là que nous nous dirigerons. Nous allons de l'avant pour que le Canada devienne plus puissant et plus uni et nous vous demandons à tous de venir avec nous au lieu de perdre votre temps à parler des principes du socialisme et du communisme qui vous sont inculqués de façon clandestine. (*Exclamations*) Prenez garde! Ces grognements sont significatifs, car on ne croit nullement qu'il y ait danger de ce côté-là.

**Une voix:** Et la C.C.F.?

**M. Bigg:** La C.C.F. n'a pas eu assez de courage pour prendre une décision. Mais son chef a pris une résolution et il va bénéficier de l'appui qui devrait aller normalement au parti libéral, puisqu'il représente le parti des petites gens. Vous souvenez-vous des petites gens, monsieur l'Orateur? Si vous vous occupez du petit peuple, je vous conseille d'examiner les salaires que touchent certaines des personnes qui travaillent sur la colline et de rectifier la situation.

Vous pourriez peut-être considérer l'état où se trouvent nos populations autochtones. Quel progrès ont-elles réalisé au cours de ces 97 ans de civilisation? Que comptez-vous faire pour les aider? Nous leur avons accordé le droit de vote en vue de leur donner confiance en elles-mêmes et ces gens devront d'abord avoir confiance en eux-mêmes, avant de devenir de bons citoyens. Vous cherchez maintenant à leur enlever leur drapeau. Quelle confiance les hommes politiques leur inspireront-ils? Croyez-vous qu'ils se tournent vers la couronne britannique pour y chercher une orientation morale? J'ai peut-être tort, et vous pourrez le constater en causant avec ces gens, mais ils veulent, je crois comprendre, que le traité conclu avec la reine dure aussi longtemps que le soleil luira et que les eaux couleront. A mon avis, ils n'approuveront pas les hommes politiques qui essaient de modifier ce traité. Que ferez-vous après avoir rejeté ce qui est le drapeau de la reine aux yeux de ces gens?

Pouvez-vous loyalement prétendre que vous voulez maintenir nos rapports avec l'étranger? Sinon, pourquoi n'êtes-vous pas honnêtes et ne le dites-vous pas? Si vous voulez former un parti républicain je suis certain que des Canadiens vous appuieront. Si vous êtes de cet avis, vous devez avoir le courage de le dire ouvertement. Nous sommes actuellement en pleine évolution et nous croyons que les sciences politiques peuvent accomplir des progrès. Quelle est votre attitude à ce sujet?

Je suis en faveur de la tradition britannique sous un régime britannique. Nous savons tous que la couronne britannique n'a aucune force matérielle, qu'elle n'est qu'une machine à entériner pour notre gouvernement, mais il y a un principe de justice en cause. Les gouvernement doivent reconnaître ces normes s'ils sont bien renseignés, je soutiens que nous devons examiner sérieusement ces problèmes. Nous devons étudier sérieusement nos symboles traditionnels.

Je suis persuadé que certains honorables députés, du moins de ce côté-ci de la Chambre, honorent leur mère-patrie de la même façon que le font les députés d'en face. Je n'ai jamais prétendu qu'il n'y a pas fondamentalement deux groupes ethniques au Canada et je les respecte tous deux.

Si nous pouvions retourner en arrière et recommencer à zéro, un drapeau entièrement nouveau serait peut-être acceptable. Je pense à une proposition qui pourrait sans doute être acceptée si nous pouvions revenir en arrière. L'Union Jack écartelé avec la fleur de lys, selon les règles de l'art héraldique, serait peut-être acceptable pour représenter l'origine raciale. Je ne crois pas que nous puissions nous reporter en arrière et faire fi de la tradition. Le ton du débat jusqu'à présent ne nous permet pas de le croire.

Les membres de notre groupe qui prennent la parole au sujet du drapeau n'obtiennent pas le genre d'encouragement qu'on serait en droit d'attendre de la part de personnes qui cherchent à se montrer conciliantes. Je souscris au principe de l'égalité des droits, mais une question n'a jamais obtenu de réponse. Pourquoi devons-nous abandonner ce en quoi nous croyons? Pourquoi faut-il céder sans rien obtenir en retour? Ces traditions que je respecte ne peuvent se diviser. Je serais le premier à affirmer à la Chambre que le Canada est un grand État souverain, car nous le sommes vraiment. La reine ne fait qu'approuver officiellement les mesures que nous prenons effectivement. Quoi que nous proposions, elle l'accepte. Que demander de plus? Nous avons sûrement besoin d'un arbitre pour régler les problèmes entre nos deux peuples fondateurs, qui ne se sont pas encore entendus comme Laurier l'avait rêvé. Sir Wilfrid Laurier a admis, comme nous devons aussi l'admettre, qu'il y a des problèmes et des difficultés entre nos peuples. Si nous continuons à prétendre, comme nos amis socialistes, que nous sommes des frères qui s'aiment, je ne pense pas que nous trouverons de solution. Les socialistes croient qu'il suffirait de dissoudre les deux vieux partis pour régler les difficultés. Ils pensent que tout le monde serait alors heureux. Je suis surpris que les vis-à-vis ne soient pas au courant de ce fait. A maintes et maintes reprises, des députés des petits partis à ma gauche ont critiqué nos chefs.

J'espère que vous me pardonnerez de ne pas connaître toutes les citations célèbres de Woodsworth, mais il a affirmé dans les années 30 que les libéraux disent des choses terribles des conservateurs, que les conservateurs disent des choses terribles des libéraux et que nous, socialistes, convenons avec les deux partis qu'aucun d'eux n'est bon.

Voilà que certains intellectuels du pays ont soulevé un tollé. Des journalistes y ont fait écho, et l'affaire est devenue la plaisanterie nationale des Canadiens, ne le cédant qu'à l'engouement pour les Beatles. Nous critiquons votre chef dans les termes mêmes que vous employez pour blâmer le nôtre. Je vous préviens que nous faisons le jeu de ce petit groupe siégeant dans le coin à ma gauche et qui aspire au pouvoir.

Notre régime parlementaire présuppose que nous sommes tous des gens bien élevés qui essaient de régler leurs différends par voie de consultation et de négociation. A mon sens, lorsque nous prenons la parole pour nous invectiver les uns les autres, nous faisons le jeu des petits groupes. Si nous suivions les règles du jeu parlementaire, au bon sens du terme, nous aurions peu de difficulté à régler nos problèmes.

Je crois qu'il faudrait une réforme générale, pour que les uns aient des conceptions libérales, et les autres, des théories conservatrices. Les libéraux proposent que nous nous hâtions avec célérité, tandis que le parti conservateur a toujours tenu à se hâter avec lenteur. Sir Wilfrid Laurier disait: soyons prudents, car la hâte en soi n'est pas souhaitable. Je voudrais bien savoir pourquoi il y a lieu de se hâter actuellement en ce qui concerne cette question du drapeau. Pourquoi devons-nous régler la question dès maintenant, puisque nous avons existé 97 ans sans drapeau distinctif? Nous nous sommes servis de la Couronne britannique comme d'un symbole de la tradition. Je n'affirme pas qu'elle est universellement populaire ou acceptable. Très peu de gens parlent de la tradition de la Couronne britannique comme d'une base

de discussion. Cet argument est certes impossible lorsque nous l'invoquons, et j'imagine qu'il est moins populaire lorsque c'est vous qui y recourez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je dois informer l'honorable représentant que son temps de parole est expiré.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, en prenant part aujourd'hui à ce débat j'aimerais me reporter à certaines déclarations récentes, et attirer l'attention d'une façon spéciale sur les propos de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) qui figurent à la page 7831 du hansard. L'honorable député a déclaré qu'il croyait sincèrement aux concessions du gouvernement au sujet d'un vote libre. Il s'est évidemment laissé duper. Je ne le savais pas si crédule. Le premier ministre (M. Pearson) l'a leurré en laissant entendre que le vote serait libre et que son résultat ne mettait pas l'existence de son gouvernement en jeu.

Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique a reconnu que le gouvernement avait consenti à un vote libre. Ses propos figurent à la page 7927 du hansard. L'honorable représentant a dit:

> Je reconnais volontiers, à la décharge du premier ministre, que c'est le gouvernement qui a fait les concessions les plus importantes, et à peu près les seules qui aient été faites dans cette affaire. Le gouvernement a consenti à ce qu'il y ait un vote libre; le résultat ne provoquera pas d'élections.

Ces deux hommes ont beaucoup d'expérience à la Chambre et j'aurais cru qu'ils auraient interprété l'offre du premier ministre avec plus de perspicacité. Je leur demande d'atténuer leurs convictions au sujet de cette offre, en tenant compte de l'attitude adoptée par les membres des deux côtés de la Chambre. A l'appui de mon sentiment à cet égard, je mentionnerai le whip du parti libéral, qui s'est grandement préoccupé de la question du pairage. Il s'inquiète de l'absence de la Chambre des communes, peut-être pour de bonnes raisons, des membres de son parti et il a fait tout ce qu'il a pu pour qu'ils puissent pairer avec des députés de ce côté-ci de la Chambre. Si le chef du Nouveau parti démocratique et le député de Port-Arthur (M. Fisher) croient réellement qu'un vote libre aura lieu à ce sujet, pourquoi alors le whip libéral se préoccupe-t-il du pairage? Il est tout à fait évident que, lors d'un vote qui est censé être libre, le pairage est inutile. Donc, le principe du vote libre préconisé par le premier ministre a été rejeté par le whip de son parti, et j'espère que le chef du NPD et le député de Port-Arthur pourront voir plus clairement dans quelle situation nous nous trouvons présentement.

Comme en fait foi la page 7927 du hansard, le discours du chef du Nouveau parti démocratique est bien clair sur un autre chapitre. Il signifie pour moi, et je suis persuadé que tous les députés le constateront après l'avoir étudié, que les membres de ce parti, puisque leur chef parle en leur nom, sont nettement contre le nouveau drapeau présenté à la Chambre. D'après ce que je crois comprendre, ils ont préparé un amendement préconisant un drapeau qui, d'après eux, unirait le Canada. Cependant, je voudrais consigner au compte rendu l'apport très précieux que le chef de ce parti a fait au débat hier à l'appui de ma thèse. Comme en fait foi le compte rendu à la page susmentionnée, il aurait déclaré:

> Disons-nous, tout d'abord, qu'on ne règle pas le problème du drapeau comme une question législative. Pour les questions législatives importantes, il est des moyens parlementaires d'obtenir une décision, mais en ce qui concerne ce problème, même si nous pouvions forcer une décision, ce serait une victoire à la Pyrrhus. Un drapeau adopté par le Canada devrait représenter l'unanimité et être arboré avec l'appui général de la grande majorité des Canadiens. Ce devrait être un instrument d'unité plutôt que de division, et aucun drapeau conçu dans la controverse et né dans l'aigreur n'atteindra cette fin.

J'appuie de tout cœur cette déclaration du chef du Nouveau parti démocratique et je signale aux députés que si le gouvernement cherche encore à imposer sa volonté, cette façon d'agir contredira de façon flagrante ces propos que le ministre d'État (M. Dupuis) a qualifiés d'excellents hier. Le ministre peut vérifier ses propres paroles. Il a dit qu'il appuyait pleinement la déclaration du chef du Nouveau parti démocratique. Par conséquent, il doit être d'avis que le gouvernement agit de façon ridicule en cherchant à imposer sa volonté, car il est évident qu'une certaine amertume règne ici depuis quelques jours.

J'aimerais aussi relever les observations faites par le premier ministre après le vote hier. Comme en fait foi la page 7924 du hansard, il a déclaré:

> Monsieur l'Orateur, je puis comprendre le sentiment de frustration de l'honorable représentant, alors que seulement 44 membres de son parti étaient ici, mais j'ai peine à comprendre qu'il soit fâché de retarder son départ pour cette réunion qu'il a souvent appelée lui-même par ironie une conférence de penseurs. En conséquence, monsieur l'Orateur, je vous demanderais de décider si la question de privilège se pose quant à l'argument invoqué par le très honorable représentant.

Je proteste contre ces paroles du premier ministre, car elles sont injustes, déplacées et erronées. Le premier ministre a dit seulement que 44 membres de notre parti étaient ici, mais je rappelle de nouveau les efforts déployés par le whip libéral pour faire pairer des membres de son parti. Je signale aussi que seulement 85 membres de son parti étaient ici ou, pour reprendre les paroles du ministre du Commerce (M. Sharp), 85 membres du groupe qu'il dirige, et qu'il n'y a pas de quoi se vanter du nombre de députés présents. Les paroles du premier ministre étaient déplacées, injustes et erronées, car il y avait plus de 44 députés conservateurs à la Chambre.

Bon nombre de conservateurs n'ont pas voté parce qu'ils avaient pairé avec des libéraux absents. Les députés font de ces arrangements entre eux. C'est précisément ce qui est arrivé dans mon cas. Si je ne me suis jamais levé pour l'annoncer, c'est parce que je considère cela comme une perte de temps. Si je désire collaborer avec un représentant, j'accepte volontiers de pairer avec lui. C'est un arrangement qui concerne uniquement l'intéressé et moi, et nous nous entendons entre nous. Le premier ministre a fait erreur lorsqu'il a affirmé que seulement 44 députés conservateurs étaient présents. Même si j'ai accepté de pairer avec un représentant lors des votes qui ont eu lieu depuis une semaine environ, j'ai bien fait comprendre au député en cause que je me proposais de voter contre la résolution elle-même lorsqu'elle serait mise aux voix.

J'aimerais rappeler certaines observations faites au cours du débat et, si vous voulez bien me le permettre, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler aussi certaines décisions rendues. A la page 7728 du hansard, on voit que le ministre des Transports (M. Pickersgill) a déclaré:

> Nul ne peut dire que je n'ai pas écouté avec courtoisie et politesse le très honorable représentant, comme l'ont fait mes honorables amis, et je crois qu'on devrait me permettre d'exprimer ma pensée sans ces interruptions bruyantes.

Il a continué sur le même ton à semoncer la Chambre parce qu'il se disait victime d'interruptions. Je dois faire remarquer aussi que quand j'ai voulu poser une question, ce soir-là, le président a dit que l'on devait faire preuve d'équité. J'ai donc compris que si je cherchais à poser une question au député qui avait la parole, je me montrais très injuste. Je rappelle encore une fois que l'Orateur lui-même a dit que personne n'avait interrompu le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et j'appelle l'attention de la Chambre sur les paroles suivantes du ministre des Transports:

> Nul ne peut dire que je n'ai pas écouté avec courtoisie et politesse...

A cet égard, je demande aux honorables députés de se reporter au discours du chef de l'opposition. Ils constateront qu'on l'avait interrompu 40 fois et que 9 de ces interruptions venaient du ministre des Transports. Je regrette de voir qu'il est absent. Il affirme être le député le plus courtois à la Chambre, mais il est plus grossier que tout autre. Il affirme avoir écouté avec courtoisie, mais si les honorables députés se donnent la peine de relire le discours du chef de l'opposition, ils verront que c'est justement ce ministre qui l'a interrompu neuf fois.

J'aimerais signaler aussi la page 7727 du hansard où l'on voit certaines observations du ministre des Transports qui, comme je l'avais affirmé à ce moment-là, sont en contradiction flagrante avec les propos du député de York-Humber (M. Cowan). Avant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ LaMarsh) sorte de la Chambre, j'aimerais la remercier de son aimable invitation de tout à l'heure. Je sais que cela détonne un peu avec le reste de mes remarques, mais je tiens à lui dire que j'apprécie son invitation.

Pour en revenir aux observations du ministre des Transports, que je prétends être en contradiction absolue avec celles du député de York-Humber (M. Cowan), je signalerai que, d'après ses dires, le premier ministre a fait certaines déclarations sur «les affaires de la nation» au sujet d'un drapeau canadien distinctif, et je rappellerai également que dans l'avant-dernier paragraphe, à la page 7727, il a dit ceci:

> Quand le premier ministre actuel l'a dit en 1960, c'était accepté et cette position était reconnue par le parti libéral. C'est la position que nous avons adoptée aux élections de 1962. C'était dans nos textes.

Il y a là une contradiction directe, et il est fort intéressant de signaler que chaque fois qu'il semble y avoir divergence d'opinions du côté des conservateurs à la Chambre, les libéraux, passés maîtres dans l'art du mensonge et de la propagande, les montrent du doigt en disant: «Ah, voilà encore des scissions; encore un tenant qui abandonne votre chef!» Je vous signalerai l'observation du député de Cochrane (M. Habel) cet après-midi, lorsqu'il a exprimé une opinion divergente de celle du député de York-Humber. L'a-t-il qualifié de déserteur qui abandonnait

la politique du parti, ou en quittait les rangs? Non. Il le considérait comme une brebis galeuse. C'est ainsi que le parti libéral qualifie ceux qui ne se conforment pas aux dictats de leur chef.

**M. Habel:** Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Le député a raison, lorsqu'il dit que j'ai parlé de brebis galeuse. Ce que j'ai dit, c'est que chaque groupe avait sa brebis galeuse, en ajoutant qu'il avait le privilège d'affirmer ses convictions. Voilà ce que j'ai dit, et je ne voudrais pas que le député défigure mes propos.

**M. Cowan:** Je pose la question de privilège pour demander au député de Cochrane s'il se rend compte qu'il s'agit d'un vote libre?

**M. Habel:** Le vote libre, à mon avis, c'est précisément la façon dont le député a le droit de se prononcer, de même que les députés vis-à-vis en ont le droit.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** Le député de Cochrane a expliqué son point de vue, et il me semble que le député de Cap-Breton-Sud devrait maintenant poursuivre ses observations.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je voudrais entendre une décision sur le caractère parlementaire ou non de l'expression «brebis galeuse».

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** Je dirai, à l'intention du député de Rosthern (M. Nasserden), que je ne la considère pas, pour ma part, comme un terme antiparlementaire. Voilà ma décision.

**M. MacInnis:** Je ne saisis pas très bien votre décision, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** J'ai dit qu'à mon sens l'expression «brebis galeuse» n'est pas antiparlementaire.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord sur ce point. Je ne m'oppose pas à l'emploi de l'expression. Je pourrais aussi dire que si l'honorable député de Cochrane avait raison de poser la question de privilège, nous comprenons tous que chacun d'entre nous est ici à titre d'individu, et nous voterons suivant notre conscience, pourvu que les dictées de notre parti nous le permettent; je signale que très récemment, relativement à la mesure législative présentée pour le conseil de tutelle, j'ai jugé à propos d'agir à ma guise. Je suis certain que tous les députés qui le voudraient peuvent faire la même chose, et s'il en était ainsi, le résultat d'un vote sur le drapeau, d'un vote libre, serait tout autre chose que ce que le parti libéral projette aujourd'hui.

**M. Habel:** Je pose une autre question de privilège, monsieur l'Orateur. Je pense que l'honorable député n'a pas le droit de mettre en doute notre bonne foi. Nous voterons certainement suivant notre conscience.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais...

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** A l'ordre! J'avais l'impression que nous débattions un amendement traitant de la façon dont les résultats d'un plébiscite possible devraient être divulgués. Il me semble que l'honorable député de Cap-Breton-Sud s'écarte considérablement de ce sujet-là, et je crois que l'honorable député de Cochrane a un argument valable et qu'on ne devrait pas critiquer la façon dont les honorables députés s'expriment sur la question dont la Chambre est saisie ou leur imputer des arrière-pensées. Je parle à l'honorable député de Cap-Breton-Sud avec aménité. J'espère qu'il prendra mes paroles en bonne part et qu'il s'abstiendra de formuler des remarques, à mon avis, tout à fait gratuites.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'accepte votre décision. Je n'ai à aucun moment tenté de mettre en doute la bonne foi de l'honorable député de Cochrane. Je lui rappellerai seulement qu'il devrait lui-même mettre en doute sa bonne foi. La décision ayant trait au sous-amendement est assez exacte. Cependant, je rappellerai à chacun des députés en cette enceinte que si je dois me borner à parler uniquement du sous-amendement, je dirai à la Chambre que peut-être à partir du discours prononcé par le ministre du Commerce (M. Sharp), et en terminant à hier soir même, avec le ministre d'État (M. Dupuis)...

**L'hon. M. Dupuis:** J'ai parlé exclusivement du référendum.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre d'État de relire son discours à ce sujet; il constatera qu'il a presque uniquement donné lecture de citations intéressant le député d'Acadia (M. Horner).

**L'hon. M. Dupuis:** Et portant sur la tenue d'un référendum.

**M. MacInnis:** Il a cité, l'un après l'autre, des extraits de discours prononcés en 1960, ou 1961, soit avant le dépôt de la résolution sur le drapeau, ou quelque année sur laquelle ont porté ses recherches. Avant que le député de

Cochrane pose à tort la question de privilège, j'étais en train de relever les nombreuses contradictions dont la Chambre a été témoin. Le représentant d'York-Humber a fait, en détail, un excellent exposé de la position prise par le parti libéral sur la question du drapeau, avant les dernières élections. Le député a étayé son discours d'extraits de brochures qu'il avait en sa possession. Je pourrais ajouter que les décisions rendues par la présidence sont plutôt difficiles à comprendre. Lorsque le représentant d'Edmonton-Ouest s'est présenté à la Chambre avec une brochure traitant de divers drapeaux, on lui a dit qu'il n'avait pas le droit d'apporter cette publication ici. Par ailleurs, la présidence n'a rien dit lorsque le ministre d'État a exhibé ce qu'il a appelé un exemple authentique de trois feuilles d'érable tigées ou lorsqu'il a montré des rubans pour pare-chocs. Comment se fait-il alors qu'on ait interdit au député d'Edmonton-Ouest d'avoir une brochure illustrant les drapeaux de divers pays?

Le député d'York-Humber a exposé sa thèse en détail et il l'a étayée par des brochures. Le ministre des Transports (M. Pickersgill) y a trouvé à redire. Il est bien évident que quelqu'un ment. Évidemment, à chacun de nous de déterminer lequel des deux. Tout ce que je puis dire, c'est que devant le témoignage écrit de l'un d'eux, le député d'York-Humber, je dois accepter sa version de l'affaire. Le ministre des Transports n'a pas dit la vérité lorsqu'il a soutenu que la chose figurait dans la publicité électorale de son parti. Du moins, il n'a apporté aucune preuve, contrairement au député d'York-Humber. D'après les arguments avancés, le ministre des Transports, qui représente Bonavista-Twillingate, aurait été dans son tort quant à l'accusation, si je puis employer ce terme, portée contre le député d'York-Humber, et à laquelle a fait écho cet après-midi le député de Scarborough, et le sapeur de Kootenay-Est qui, ajouterais-je, n'est pas à son siège, parle rarement de sa place, se trouve probablement quelque part en ville en train de répéter ce qu'il a dit en cette enceinte, mais ne prononce jamais de discours ici. Il se plaît à interrompre constamment les députés qui ont la parole, mais lorsqu'il se lève, c'est seulement pour donner lecture de textes que lui remet le bureau du ministre afin de communiquer certains renseignements à la Chambre.

Je le répète, l'honorable député d'York-Humber a fourni des preuves à l'appui de chaque argument qu'il a avancé et jamais, autant que je sache, le parti libéral n'a saisi la population canadienne d'une décision bien arrêtée de présenter un drapeau canadien distinctif.

Parlant de drapeaux canadiens distinctifs, le ministre d'État est ici. J'aimerais beaucoup savoir comment il peut éclaircir une déclaration qu'il a faite hier et comment un autre député, celui de North-York, peut éclaircir une déclaration qu'il a faite il y a quelque temps au cours du présent débat et comment d'autres membres du parti libéral peuvent prouver les arguments qu'ils ont invoqués au sujet d'un drapeau canadien distinctif. Au cas où le ministre d'État se demanderait exactement ce que j'ai dit hier soir, je lui demande de se reporter à la page 7950 du hansard où il trouvera le passage suivant:

> M. Hales: Et le deuxième drapeau?
> L'hon. M. Dupuis: Commencez donc par régler le premier problème. Vous êtes tellement «enfargés» par le premier... On parlera du second ensuite.

**L'hon. M. Dupuis:** C'est exact.

**M. MacInnis:** Le ministre d'État et le député de Cochrane disent que c'est exact. Très bien. Ils prétendent proposer un drapeau canadien distinctif. Toutefois, un drapeau canadien distinctif ne peut être distinctif que s'il n'y en a qu'un seul. Il n'est pas distinctif s'il y en a deux. Le ministre est prêt à prendre la parole pour nous parler du deuxième drapeau et le député de Cochrane dit: «C'est exact».

**L'hon. M. Dupuis:** L'honorable député veut-il que je réponde?

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** L'honorable représentant cède-t-il la parole au ministre d'État?

**M. MacInnis:** Évidemment pas. Je suis encore debout.

**L'hon. M. Dupuis:** Si l'honorable député ne veut pas de réponse, il ne devrait pas poser de question.

**M. MacInnis:** Je n'ai pas posé de question. Je serais peut-être disposé à céder la parole au ministre de l'Agriculture (M. Hays). Il semble avoir quelque chose à nous dire, même s'il parle très peu de l'agriculture. S'il veut nous parler du drapeau, je serais prêt à songer à lui céder la parole pendant quelques instants. Ce sera assez long pour lui permettre d'exposer ses vues s'il connaît aussi peu la question du drapeau que l'agriculture.

Les honorables vis-à-vis parlent d'un drapeau distinctif. Que penser de cette idée quand ils parlent en même temps d'un deuxième drapeau? Je regrette de voir que le député de Burin-Burgeo (M. Carter) s'apprête à sortir, parce que je pensais justement à lui poser une question au sujet de l'entrée en matière du député d'York-Nord (M. Addison). Je n'ai pas le texte précis sous les yeux, mais on peut le vérifier facilement et, si quelqu'un veut invoquer la question de privilège, libre à lui. J'aimerais rappeler à peu près ce qu'il a dit. L'honorable représentant, en abordant ce sujet, a déclaré: «Le premier drapeau au sujet duquel je veux parler...» Il y a donc un deuxième drapeau. Qu'y a-t-il de distinctif à proposer deux drapeaux?

Comment en est-on arrivé là? Je regrette une fois de plus que le ministre des Transports soit absent. Chacun sait que le premier ministre de Terre-Neuve a insisté pour qu'on n'oublie pas l'Union Jack et qu'on le mentionne dans le bill. Eh bien! on a travaillé en coulisses en grand mystère et je répète que le ministre des Transports a participé directement à la rédaction de cette mesure. Je crois qu'il lui a fallu environ deux semaines pour le faire et il a finalement conclu qu'on devait présenter une résolution proposant deux drapeaux. Je vous demande encore ce qu'il peut y avoir de distinctif dans une mesure présentée en deux parties. Une résolution présentée à la Chambre en deux parties ne saurait avoir un caractère distinctif. A mon avis, la seconde partie constitue une façon douteuse d'essayer de faire accepter un marché au premier ministre de Terre-Neuve en répondant à ses désirs. En fait, on n'y répond pas et le premier ministre a de bonnes chances à la fin d'être trompé sur toute la ligne.

J'espère que l'honorable député que je vois reprendre son fauteuil ne le fait pas dans l'intention de dire à la Chambre qu'il espère appuyer le drapeau à feuilles d'érable comme étant un drapeau distinctif?

**M. Cashin:** Je tiens à rappeler à l'honorable député que j'ai déjà pris la parole à ce sujet. Il n'a qu'à lire le compte rendu s'il veut connaître mon opinion.

**M. MacInnis:** Si l'honorable député appuie si ardemment l'idée d'un drapeau trifolié, il ne devrait pas laisser passer l'occasion de prendre la parole une deuxième fois. Il lui faudra prononcer encore beaucoup de discours avant de convaincre M. Smallwood à Terre-Neuve qu'il obtient ce qu'il a demandé. Il n'a pas réussi à faire inclure l'Union Jack dans la mesure législative, comme il le voulait, mais le ministre des Transports, avec un peu d'aide d'ailleurs, a présenté cette méthode sujette à caution: une résolution à deux parties, afin de le satisfaire.

J'aimerais entendre les députés des provinces Maritimes. J'aimerais que les députés d'Halifax, d'Antigonish et de Yarmouth se lèvent et appuient sans réserve le drapeau trifolié. Jusqu'ici, les députés d'Halifax ont manifesté un appui conditionnel après avoir obtenu au préalable des renseignements sur le contenu de la résolution. Alors, ils ont fait des déclarations qui étaient effectivement des déclarations d'appui mitigé de la résolution favorisant le drapeau trifolié. Qu'ils parlent! Leur propre chef les a invités à le faire. Le premier ministre veut que chaque député se fasse entendre. Je leur demande maintenant de se lever et de donner leur appui sans réserves à ce drapeau trifolié. Combien d'entre eux ont l'intention de le faire? L'honorable député de Cochrane a parlé d'un examen de conscience. Qu'ils s'examinent et voient s'ils peuvent donner au modèle à feuilles d'érable du premier ministre l'appui sans réserves dont il se vante indirectement. L'honorable député d'York-Humber a fait voir clairement qu'il y avait division au sein du parti libéral. Moi aussi, je l'ai bien fait voir, quand j'ai défié les membres du gouvernement de se lever pour dire qu'eux aussi donnaient leur appui sans réserves au modèle du premier ministre. Le drapeau qu'a proposé le premier ministre n'a pas l'appui sans réserves de l'arrière-ban. Il n'a même pas l'appui sans réserves de son cabinet.

**L'hon. M. Dupuis:** L'honorable député veut-il que je lui réponde? Il me demandait de me lever et de lui répondre. S'il veut une réponse, permettez-moi de la donner.

**M. MacInnis:** J'aimerais beaucoup ...

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** L'honorable député de Cap-Breton-Sud a défié un certain nombre de représentants de se lever pour faire des déclarations. Il devrait donc, me semble-t-il, être disposé à leur permettre de le faire.

**M. MacInnis:** J'espère qu'on me permettra de terminer mes remarques sur cette question. J'ai déclaré que je défiais tout membre

du cabinet de se lever à la Chambre pour approuver sans réserve le nouveau drapeau proposé. Et lorsque nous arriverons au ministre dont je connais personnellement les opinions, je confronterai son exposé avec ses remarques antérieures, faisant attester mes affirmations par des témoins qui étaient présents lorsqu'il a exposé son opinion au sujet du trifolié.

**L'hon. M. Dupuis:** Nommez-le!

**M. MacInnis:** Je n'ai pas besoin de le nommer. Il est capable de venir à la Chambre et de parler lui-même. Qu'on permette à ce ministre d'expliquer son attitude au premier ministre et à la Chambre. Pour utiliser l'expression de l'honorable député de Russell (M. Tardif), qu'il ait l'estomac de se lever pour répéter à la Chambre et au premier ministre ce qu'il m'a dit en présence de témoins, notamment qu'il ne comprend pas le choix du trifolié et qu'il . . .

**L'hon. M. Dupuis:** Nommez-le!

**M. MacInnis:** Pourquoi devrais-je le faire?

**L'hon. M. Dupuis:** Parce que nous aimerions savoir de qui vous parlez.

**M. MacInnis:** Le ministre d'État aimerait savoir lequel des membres de son parti ou de son cabinet n'est pas partisan du trifolié. Il devrait se tenir aux écoutes. Il est évident, pour moi et pour les autres membres de notre parti, que bon nombre de vis-à-vis se trouvent dans une situation bien embarrassante, car ils avouent volontiers que les lettres reçues de leur commettants leur prouvent sans l'ombre d'un doute que le drapeau à trois feuilles d'érable n'a pas l'appui de leurs votants; pour ce qui est des députés auxquels je fais allusion, dans la plupart des cas leurs commettants favorisent nettement le pavillon rouge. Pourquoi ces députés ne prennent-ils pas la parole? Pourquoi les membres du parti libéral ne prennent-ils pas la parole, sur l'invitation du premier ministre, pour faire connaître sans ambages à la population du Canada et aux députés à la Chambre la raison pour laquelle ils favorisent le drapeau trifolié?

**M. Habel:** Alors, passons à la mise aux voix.

**M. MacInnis:** L'honorable député de Cochrane voudrait-il cesser ses interventions? Il m'est déjà arrivé une aventure intéressant l'honorable député de Cochrane; elle s'est produite dans sa propre circonscription. Voici: j'avais été invité dans sa circonscription et je l'attendais, mais le fauteuil qui lui était réservé demeura vacant; il brilla par son absence. Je suis allé dans sa circonscription, monsieur l'Orateur, et je peux dire que j'ai reçu là un accueil qui aurait fait l'envie de l'honorable député.

**M. Habel:** Mais elle n'a pas élu un nouveau député.

**M. MacInnis:** Qu'est-ce qui empêche ces députés de se lever pour nous dire pourquoi ils appuient le drapeau à trois feuilles d'érable? Le premier ministre les y a pourtant invités. Pourquoi n'expriment-ils pas leur appui sans réserve à son modèle? J'aimerais entendre l'opinion du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer). J'aimerais entendre le premier ministre lui-même. Je me demande pourquoi ces honorables représentants laissent leurs discours paraître dans une brochure répandue d'un bout à l'autre du pays et même à l'étranger, étant donné que le pavillon rouge y est qualifié de drapeau canadien distinctif? Cette brochure reproduit des discours du premier ministre, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et du ministre de la Défense nationale. On y trouve une carte où le pavillon rouge figure comme drapeau canadien distinctif. Dois-je en conclure que le ministre de la Défense nationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre vont retirer leurs discours de cette brochure?

Le ministre d'État veut que certaines personnes soient nommées; il veut ceci et cela. Il a parlé durant 50 minutes sur ce sujet hier soir. Je conviens qu'il y a eu plusieurs interjections et interruptions, mais la chose est normale.

**L'hon. M. Dupuis:** Vous m'avez interrompu 11 fois.

**M. MacInnis:** Sept fois?

**L'hon. M. Dupuis:** Onze fois.

**M. MacInnis:** Alors j'ai très bien fait. Vu les propos du ministre d'État, il aurait mérité d'être interrompu 70 fois et non sept fois.

**L'hon. M. Dupuis:** Onze fois.

**M. MacInnis:** Si le ministre d'État ne cesse pas d'embarrasser son propre gouvernement, il ne sera peut-être même plus ministre d'État. Il a discouru sur ce sujet durant 50 minutes hier soir. Je conviens avec lui qu'il y a eu plusieurs interruptions. Je crois que mes interruptions étaient surtout des rappels au Règlement et une fois j'ai parlé d'une décision de la présidence mais j'ai rapidement été rappelé à l'ordre. Néanmoins, monsieur l'Orateur, voici quel était un des rappels au Règlement que je voulais soulever. La présidence m'a signalé hier soir que le Règlement traite de cette question et personne n'a le droit de faire allusion aux votes.

Fait étonnant, la décision appliquée hier soir n'a suivi que de quelques heures l'allusion faite par le premier ministre à un vote précédent. Personne n'a jugé bon de signaler au premier ministre qu'il enfreignait le Règlement. Cependant, dès qu'un membre de notre groupe a fait de même, il a été rappelé à l'ordre immédiatement. Les députés d'en face ont enfreint de nombreux articles du Règlement. Bien qu'il ait parlé pendant 50 minutes sur ce sujet hier soir, le ministre d'État n'a absolument rien dit pour appuyer le trifolié, le drapeau de son premier ministre. Il est vrai qu'il a accepté l'invitation du premier ministre à traiter du sujet, mais il n'a fait valoir aucun argument à l'appui du trifolié; il n'en a pas soufflé mot. Comme on l'a dit hier soir, le plus grand agent de publicité du parti libéral n'a pas dit un seul mot en faveur de ce drapeau. Comme il a consacré 50 minutes à poursuivre ses propres fins, je m'étonne qu'il n'ait pas jugé à propos d'aborder la question. Aucun intérêt ne l'y incitait sans doute.

**Une voix:** Vous parlez du vendeur de rubans gommés.

**M. MacInnis:** Exactement. Sauf erreur, il vend des rubans gommés pour pare-chocs. Cette initiative n'avait aucun but utile...

**L'hon. M. Dupuis:** Il serait utile que vous en ayez un sur la bouche.

**M. MacInnis:** Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, le ministre d'État vend des rubans gommés pour pare-chocs à un prix...

**L'hon. M. Dupuis:** En voulez-vous un pour vous le coller sur la bouche?

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. MacInnis:** Pourriez-vous parler un peu plus fort, monsieur l'Orateur, le ministre ne peut vous entendre? Il est très curieux, monsieur l'Orateur, que la présidence s'empresse d'intervenir afin de les rappeler au Règlement, lorsque des députés de ce côté-ci de la Chambre font des interruptions, comme cela s'est produit lorsque le ministre des Transports a fait son exposé. Je constate que ce ministre est entré à la Chambre, cet homme qui tente de se faire passer pour le député le plus poli et le plus aimable. Voilà ce qu'il prétend. Il déclare qu'il écoute sans interrompre celui qui a la parole.

Il se dit plein de courtoisie et ainsi de suite; mais puisqu'il est ici, je vais lui rappeler que la dernière fois qu'il s'est levé à la Chambre et qu'il a essayé d'être l'émule d'Emily Post au Parlement—(*Exclamations*) s'il veut tourner quelques pages du hansard, juste avant de faire cette déclaration, il s'apercevrait de la mesure de sa courtoisie. Il est on ne peut plus grossier. Ce qu'il a dit pour se défendre contredit ce que nous pouvons trouver au hansard, à quelques pages en arrière. On y verra qu'il a interrompu le chef de l'opposition neuf fois, bien qu'il prétende n'en avoir rien fait.

J'en reviens maintenant au ministre d'État. Il ne s'agissait pas de réaliser des profits; donc pendant ces 50 minutes, il n'a pas proféré une parole pour défendre le drapeau trifolié. Pourtant, il vend des rubans gommés pour pare-brise, si je comprends bien, à un prix plus élevé que n'importe qui. Donc, le motif du profit fait agir le ministre d'État. J'affirme, monsieur l'Orateur, que cette motivation pourrait facilement le forcer, selon le Règlement, à abandonner le poste qu'il occupe présentement à titre de ministre d'État.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

**L'hon. M. Dupuis:** Vous n'avez rien dit d'intelligent.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre pourrait-il nous dire quels crédits nous étudierons vendredi, si le présent débat se poursuivait demain?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, compte tenu de la supposition de l'honorable représentant, nous examinerons vendredi les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, après quoi nous passerons à l'étude des crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques. S'il reste du temps, nous discuterons des prévisions budgétaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 10 septembre 1964**

La séance est ouverte à deux heures.

## LE DRAPEAU

ACCORD DES CHEFS DE PARTI ET RENVOI À UN COMITÉ

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la Chambre aimerait peut-être que je lui fasse un bref compte rendu de la réunion qu'ont tenue ce matin, dans mon bureau, les chefs de quatre partis. Un des chefs de parti, l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) était absent, comme il nous en avait prévenus.

A cette réunion, monsieur l'Orateur, je crois pouvoir dire que nous étions tous très conscients de nos responsabilités et fort désireux de trouver ensemble le moyen de sortir de ce que je me permettrai d'appeler l'impasse parlementaire créée par le débat sur le drapeau, c'est-à-dire le moyen d'en venir rapidement à une décision qui puisse rallier tous les suffrages. M'inspirant de la comparaison faite par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, je dirai qu'à la réunion de ce matin, il n'y avait ni taureau ni toréador. Même pas de picador. (*Exclamations*) Comme tous les meilleurs mots d'esprit, monsieur l'Orateur, celui-là n'était pas voulu.

A cette réunion, nous avons cherché une issue à notre problème. La Chambre n'ignore pas qu'on s'était entendu, en principe, il y a quelque temps, pour déférer cette question à un comité; ce qui était difficile, c'était de parvenir à s'entendre sur le fonctionnement du comité et sur ce qui arrivera lorsque ce comité présentera son rapport à la Chambre. Ces difficultés, monsieur l'Orateur, ont été levées ce matin, alors que nous avons accepté la procédure suivante.

On devrait suspendre le débat actuel sur le drapeau et déférer cette question à un comité au moyen d'une résolution qui, dans les termes convenus, devrait être inscrite au *Feuilleton* dès que possible. Le leader de la Chambre serait disposé, même désireux de consulter les leaders à la Chambre des autres partis cet après-midi sur les termes d'une résolution de ce genre et, si l'on peut parvenir à un accord sur ces termes dès cet après-midi et que la Chambre veuille bien accorder son consentement unanime dans le courant de la journée, on pourrait alors adopter cette résolution dans un délai minimum et le comité pourrait être institué et se mettre au travail sur-le-champ.

Le comité, nous en sommes convenus ce matin, se composera de 15 membres: sept libéraux, cinq conservateurs, un néo-démocrate, un membre du Crédit social et un créditiste. Il a été convenu que le comité ferait son rapport à la Chambre de la façon habituelle avant six semaines.

Le comité commencera ses séances—et j'insiste là-dessus—après une étude déjà exhaustive de tous les aspects de la question à la Chambre. Il faudrait peut-être aussi souligner que la Chambre a étudié cette question pendant une période qu'elle aurait dû normalement consacrer à un congé parlementaire. Le comité pourra évidemment choisir sa façon de procéder, mais nous avons pensé—et je crois pouvoir parler au nom des autres chefs à cet égard—que ses membres auraient une meilleure chance de s'entendre—et c'est notre objectif—si ces réunions, ou du moins la plupart, se tenaient à huis clos. Je crois que ce serait de nature à favoriser des études et des discussions très constructives.

Au moment où le rapport du comité sera prêt, il y aura une autre réunion des chefs de parti afin d'établir pendant combien de temps la Chambre devrait débattre ce rapport. Si ce rapport est unanime ou presque unanime, comme je l'espère, il n'y aurait aucune complication, car le nouveau débat, j'en suis certain, serait très bref. Par ailleurs, s'il y avait des divergences d'opinion très nettes au sein du comité ou si une minorité importante se montrait vraiment irréductible, alors, un problème se poserait.

Pour sa part, le gouvernement, tenant compte de tout le temps déjà consacré à ce débat, croit qu'il serait essentiel de déterminer une durée raisonnable et il espère qu'on pourra s'entendre à ce sujet. Toutefois, monsieur l'Orateur, la décision ne sera prise que

plus tard, comme je l'ai dit, et une fois que le comité aura terminé ses travaux, peut-être la décision ne sera-t-elle plus difficile.

J'espère que le comité proposé réussira à s'acquitter de sa mission. Je sais qu'il peut, dès à présent, compter sur la bonne volonté de tous les membres de la Chambre. Nous avons eu, sur le drapeau, des opinions très différentes. Elles ont été sincères et exprimées avec vigueur; ce n'est pas la première fois dans l'histoire du Canada qu'on soutient avec acharnement et qu'on exprime avec vigueur, pendant une très longue période, des opinions opposées. Bien que nous puissions avoir des opinions différentes et les soutenir avec beaucoup d'acharnement, je sais, monsieur l'Orateur, que notre dévouement et notre loyauté à un Canada fort et uni est le même.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Pearson:** Si nous sommes honnêtes, comme je le crois, dans nos divergences de vues, nous n'avons qu'une idée lorsque nous discutons de ces divergences: l'unité du pays, la fierté de le voir progresser, et la foi en son destin. (*Applaudissements*)

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré à juste titre que de grandes différences d'opinions donnent lieu à de vifs débats à la Chambre et que des débats de ce genre, tenus consciencieusement et sincèrement, doivent toujours retenir l'attention de la Chambre et la retiendront toujours.

Le premier ministre a dit que ce n'était pas la première fois que de longs débats avaient lieu. Je pense aux débats de 1910, de 1911 et de 1912, alors que le Parlement a siégé pendant des semaines et des mois sans interruption. A la vérité, Arthur Meighen a reçu de la part de sir Wilfrid Laurier le plus grand hommage qu'un grand parlementaire peut rendre à un autre. Plus d'une fois, sir Wilfrid a fait l'éloge du libéralisme. Il a exprimé des opinions bien arrêtées dans cette enceinte et a affirmé que les députés devraient s'exprimer énergiquement et longuement. Il a signalé, en fait, qu'en 1885 et en 1896, et encore en 1910, en 1911 et en 1912, l'opposition avait toujours défendu opiniâtrement ce qu'elle estimait être l'opinion de nombreux Canadiens, et qu'elle avait obtenu, en prolongeant le débat, que le gouvernement offre une solution de rechange ou, à deux reprises, que des élections aient lieu. Ces deux fois-là, l'opposition rallia l'entier appui du peuple pour l'attitude qu'elle préconisait depuis longtemps.



Nous ne sommes pas ici pour trancher la question d'un drapeau national au cours de grandes assises du peuple, et j'espère que nous n'aurons jamais à le faire. Nous avons pris position. Le premier ministre a exposé l'entente à laquelle nous sommes arrivés aujourd'hui. J'étais l'un de ceux qui dès le début estimaient, et je le signale non dans un esprit imbu de partialité, car je me rends compte, à l'instar du premier ministre, de la nécessité de préserver, de maintenir et de conserver l'unité au pays, que la question pourrait être déférée à un comité comme en 1945 et 1946.

Je crois que le premier honorable député qui a proposé la formation d'un comité a été l'honorable député de London le 2 juillet. Le 22 juillet, à l'émission télévisée intitulée *The Nation's Business*, j'ai demandé pourquoi un comité ne devrait-il pas être institué. A ce moment-là, j'avais recommandé l'institution d'un comité mixte des deux Chambres du Parlement, tel que celui constitué par M. King, afin qu'on puisse faire, en toute tranquillité et sans prévention politique, une recommandation au sujet du drapeau.

L'honorable député de Qu'Appelle a longuement parlé de cette question et, le premier, j'ai moi-même proposé aux chefs de parti le 18 août la formation d'un comité. Je n'ai pas l'intention d'ennuyer la Chambre en lui donnant lecture de mes notes, mais le 20 août j'ai proposé que le comité pourrait se composer de 15 membres représentant les divers partis, d'après la formule dont la Chambre a été saisie par le premier ministre.

Mais, comme le premier ministre l'a signalé, les réunions entre les chefs de parti n'ont pas abouti à la solution du problème, car certains étaient d'avis au départ que toute recommandation proposée à la suite des délibérations d'un tel comité devrait être acceptée par la Chambre après un bref débat ou plutôt après une discussion dirigée et de pure forme. Nous avons toujours été d'avis qu'il fallait instituer un tel comité et j'espère que l'avenir donnera raison au premier ministre, c'est-à-dire que le comité recommandera un drapeau qui aura obtenu un appui presque unanime car, après tout, on ne peut imposer un drapeau.

Tout en luttant énergiquement toujours pour ce que j'estime être juste, dans l'intérêt de notre pays, ma première considération a toujours été de trouver un terrain d'entente. Ce que nous avons réalisé ici comporte un certain accord qui, j'en suis certain, portera les députés en général à se féliciter d'appartenir à une assemblée qui a pu atteindre à une harmonie aussi complète.

J'étais au nombre de ceux qui croyaient que le comité devrait siéger pendant trois mois, car il ne s'agit pas de déposer une pièce de monnaie dans un appareil pour en voir sortir un drapeau ou, en d'autres termes, de donner des directives au comité et d'avoir un drapeau sur-le-champ.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Les députés conservateurs siégeant au comité seront entièrement libres de tirer leurs propres conclusions sur ce qui est dans le meilleur intérêt du Canada, car c'est là notre premier souci. En général, je ne prise pas les réunions à huis clos mais, j'en conviens, la chose est souhaitable, en l'espèce. Si le comité tenait des séances publiques, personne ne pourrait changer d'opinion sans que les journaux et la radio en fassent grand état. Autrement dit, la position prise par un membre lors de la première séance ou lors de son premier discours serait consignée au compte rendu. Il est possible à des personnes imbues de patriotisme d'échanger des opinions. A n'en pas douter, après six semaines de discussions, les membres du comité devraient en arriver à une entente.

J'aimerais maintenant dire ceci: bien qu'aucune restriction ne soit imposée à l'avance au comité, notre parti demeure convaincu qu'il ne saurait en conscience, eu égard à nos responsabilités à titre de députés, accepter une recommandation du comité sans un débat complet et illimité, si moins de 80 ou 90 p. 100 des membres du comité souscrivent à la proposition. Comme l'a signalé le premier ministre, quand le comité aura formulé sa recommandation, les chefs de parti essaieront de s'entendre sur la durée du débat à la Chambre. Sans vouloir retarder une décision, je tiens à établir une réserve très nette. Si le rapport du comité n'est pas virtuellement adopté à l'unanimité, l'opposition ne saurait accepter que la portée et la durée du débat soient limitées.

Le premier ministre a déclaré que l'entente avait été réalisée sur plusieurs points. Depuis un certain temps, mes opinions n'ont guère concordé avec celles du chef du gouvernement, sauf en ce qui a trait à la procédure à suivre après la présentation du rapport du comité. Nous avons réussi à régler ce problème et à nous entendre en principe. On a dit qu'une résolution sera inscrite au *Feuilleton*. Je n'ai pas consulté mon parti à cet égard même si j'ai discuté à fond, avec mes partisans, des questions étudiées lors de la rencontre des chefs de parti, ce matin. Toutefois, les membres de mon parti conviennent avec moi, j'en suis sûr, qu'après la préparation du projet de résolution—ce qui ne devrait poser aucune difficulté—nous devrions adopter sur-le-champ, malgré le délai prévu par le Règlement, un ordre visant l'établissement du comité afin que ce dernier puisse être constitué le plus tôt possible.

La question suivante a trait aux fonctions du comité. J'ai le sentiment que bon nombre de Canadiens, groupes organisés et tous ceux qui s'intéressent à la question, voudraient présenter des instances. Je croirais que le comité, pour fonctionner avec efficacité, pourrait permettre, dans un délai fixé, à toute organisation ou à tout particulier de présenter ses vues. En outre, le comité pourrait examiner les modèles qui semblent plaire au plus grand nombre comme solution de rechange au modèle présenté par le gouvernement. En vérité, je pense que ce comité, qui en décidera lui-même, ferait bien de se fonder sur les rapports présentés en 1945 et en 1946. Les comptes rendus de ce comité contiennent une documentation volumineuse. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable député de Kootenay-Ouest en ont fait partie et pourraient corroborer mes dires: ce comité a fait des études et recherches préliminaires fort nombreuses, dont disposerait le comité que nous sommes sur le point de former, si la Chambre y consent.

Pour ma part, je suis bien aise de voir que nous avons fait un grand pas aujourd'hui. J'étais content d'entendre le premier ministre déclarer qu'un Parlement où se tiennent des discussions prolongées ne devrait pas être critiqué comme on l'a fait si fréquemment, sans tenir compte du passé, à l'égard du Parlement actuel ces dernières semaines. (*Applaudissements*) Le Parlement représente la voix de la population. Les porte-parole d'un grand nombre de Canadiens, qui autrement ne se feraient pas entendre, n'entravent pas les travaux du Parlement. Aucun parti politique, peu importe sa puissance, ne peut soutenir un combat s'il ne s'inspire de la franchise, de l'honnêteté, et s'il ne touche pas le cœur des gens. Nous avons poursuivi ce combat. Nous sommes maintenant convenus d'une entente que nous, de ce côté-ci, avions proposée depuis longtemps. Nous étions fermement en

désaccord sur certains aspects, mais j'espère que désormais nous allons serrer les rangs et que ce comité fera honneur au Parlement et à ses membres, et montrera à ceux qui nous critiquent que le Parlement connaît ses responsabilités et constitue, aujourd'hui et à jamais, le parangon du régime parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, la population canadienne éprouvera un certain soulagement en apprenant qu'un accord a été conclu entre les chefs de partis lors de la réunion de ce matin dans le bureau du premier ministre. Je conviens avec le premier ministre qu'il n'y avait pas de taureaux à cette réunion. Il s'agissait d'un comité de direction. (*Jeu de mots intraduisible sur les mots steers et steering*) Six mois de débat presque ininterrompu ont affaibli même les plus vigoureux parmi les éléments mâles de la race bovine.

Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre approuvera d'emblée le compromis que le premier ministre a mis au point et qu'il nous a présenté. J'espère qu'il ne sera pas gâché par quiconque voudrait s'en attribuer le mérite—car cette proposition a été soumise par plusieurs membres des différents partis de la Chambre et à divers moments—et qu'il ne sera pas compromis par des accusations portant qu'un parti a battu en retraite. Je n'ai jamais pensé que l'entêtement était une vertu civique. Il faut une certaine part de compromis pour régler toute question d'intérêt public. Certains doivent faire plus de concessions que d'autres; à mon sens, plus les concessions sont grandes, plus grand est le mérite de ceux qui les font. En conséquence, je demande aux journaux de notre pays de n'accuser aucun parti d'avoir reculé ou quiconque d'avoir battu en retraite. Qu'on dise plutôt que tous les partis politiques ont cherché à trouver une solution à un problème des plus épineux et qu'au lieu de faire preuve de timidité, on a manifesté un esprit politique très élevé pour en arriver à cet accord.

J'espère, je sais que la Chambre se rend compte que nous ne sommes pas encore quittes de toutes difficultés. Nous sommes dans la situation d'un homme qui a signé une reconnaissance de dettes, venant à échéance dans six mois. A ce moment-là, nous devrons de nouveau faire face au même problème.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

J'espère que le comité pourra trouver une solution. Nous chargeons ses membres d'une grande responsabilité, car si nous n'avons pu trouver de solution après avoir débattu cette question à différentes reprises depuis deux mois et demi, il est évident qu'une tâche colossale attend ce comité. Néanmoins, j'ose croire que le comité en arrivera à une solution, pourvu qu'il aborde cette tâche dans un esprit de collaboration et avec la largeur d'esprit et la souplesse nécessaires. Dans le cas contraire, nous nous trouverons en face du même problème qu'aujourd'hui. Je suis de ceux qui n'ont cessé de dire qu'il faudrait restreindre le débat si on ne pouvait en venir à une décision quasi unanime, mais je pense qu'il est inutile de revenir là-dessus maintenant, car tous ces raisonnements ne serviront à rien si le comité aboutit à une décision à peu près unanime.

J'estime que chacun d'entre nous voudra souhaiter aux membres du comité tout le succès possible dans leur entreprise et leur donner l'assurance que lorsqu'ils présenteront leur rapport, ils auront droit à nos sincères remerciements pour la tâche qu'ils auront accomplie. J'ose croire que le comité et la Chambre des communes réussiront à donner au Canada ce qu'aucun autre Parlement n'a pu lui donner jusqu'ici, un drapeau national, approuvé par le Parlement canadien; une fois ce drapeau approuvé, il flottera, je l'espère, sur un pays dont les habitants, unis et forts, feront preuve d'une fierté et d'une force de volonté vraiment nationales.

**Des voix:** Bravo!

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les députés et tous les Canadiens se réjouiront de la décision prise lors de la réunion des chefs tenue ce matin et qui vient de nous être annoncée. Je suis sûr également que la responsabilité de la tâche que nous allons confier au futur comité est des plus graves et des plus importantes pour le Parlement et la nation.

Je sais gré au premier ministre de sa déclaration concise, impartiale et honorable au sujet de l'entente intervenue aujourd'hui. A mon avis, c'est l'attitude avec laquelle il a fait ses observations qui nous donne l'assurance que ce comité pourra s'acquitter de sa tâche et apporter, non pas un compromis —je ne crois pas que ce soit le terme qui convienne—mais une solution au problème qui se pose et que les citoyens s'attendent à nous voir régler.

Assurément, nous avons prouvé aujourd'hui —la preuve en a souvent été faite dans l'his-

toire de notre pays—que nos hommes politiques, nos gouvernements, ont pu s'entendre sérieusement sur une décision positive, pour le bien du pays. Il est bon de nous rappeler qu'aucun emblème, aucun drapeau, en soi, ne suffira à imposer la signification et le respect qui doivent entourer un drapeau aux yeux d'un pays et ses habitants. Comme ces objets que le peuple lui-même défend et chérit sont connus et respectés, non seulement par ses amis mais par lui-même, ce n'est qu'ainsi que les emblèmes et le drapeau d'une nation peuvent jouir de l'estime à laquelle ils ont droit. Autrement dit, ce n'est pas le drapeau qui fait la nation, mais la nation qui fait le drapeau, et il en va de même du Parlement. Ce sont les actes et non les paroles qui prouvent vraiment ce qu'est une nation, et il en est de même de la population.

Nous avons confié à ce comité la grande responsabilité non seulement de décider ce que devra être le futur drapeau du Canada, mais aussi de rendre à nos institutions un peu du respect qu'elles ont perdu aux yeux du grand public durant les dernières semaines de débat. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage ici sur les décisions à prendre ni sur le sens que nous leur donnons. Qu'il suffise de mentionner que notre parti collaborera par tous les moyens pour que la tâche du comité soit positive et sérieuse. Nous avons bon espoir que le comité arrivera à un accord solide, de sorte que peu de discussions seront nécessaires lorsqu'il présentera son rapport au Parlement. Nous prouverons ainsi que le Parlement peut agir et s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'attente de ceux qui l'ont élu.

*(Texte)*

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux d'entendre le premier ministre nous annoncer, tout à l'heure, qu'il avait été enfin possible de s'accorder sur certains points, ce matin. Mon absence a peut-être été utile à cette réunion, mais la raison en était déjà connue auparavant, puisque je déclarais, à la suite de la dernière réunion des cinq chefs de partis, que je n'assisterais plus à une telle assemblée. Il ne s'agissait pas de faire de l'obstruction à l'adoption d'un drapeau, loin de là. L'attitude du Ralliement créditiste est fort bien connue du premier ministre, du chef de l'opposition officielle et des chefs des autres partis. C'est la suivante: Nous ne nous opposerons pas à l'adoption d'un drapeau national distinctif. Voilà notre attitude.

Monsieur l'Orateur, avant hier, mon collègue de Mégantic (M. Langlois) suggérait, dans son discours, la formation d'un comité de quinze membres, exactement ce qui a été proposé, tout à l'heure, par le chef de l'opposition officielle.

Nous demandions aussi que ce comité puisse étudier la question pendant soixante jours. Ce matin, on s'est entendu sur six semaines. C'est encore mieux.

Ce comité sera formé de sept libéraux, cinq conservateurs, un membre du Nouveau parti démocratique, un membre du Crédit social et un du Ralliement créditiste. Je souhaite que chacun des membres de ce comité parlementaire que nous allons former ait à cœur, non pas le passé mais l'avenir du Canada. Je suggère donc à tous les partis d'éviter autant que possible de nommer des «petits vieux» sur ce comité. Nommons des jeunes, ceux qui ont l'avenir devant eux et qui sont là pour assurer l'avenir du Canada. Je crois qu'il sera, à ce moment-là, possible d'arriver à l'unanimité que réclame le chef de l'opposition, parce que, autrement, à la vue de tout ce qui a été dit à la Chambre depuis six semaines, nous nous apercevons qu'il y a encore des arriérés au Canada, il y a des gens qui regardent en arrière au lieu de regarder devant eux, et c'est dommage.

C'est pour cela que je suggère que le comité soit formé de jeunes, autant que possible, soit de jeunes libéraux, de jeunes conservateurs, de jeunes députés du Nouveau parti démocratique, des jeunes du Crédit social et des jeunes du Ralliement créditiste. En ce qui concerne notre parti, il n'y a pas de problème; il est composé entièrement de jeunes et c'est pour cela que nous pouvons regarder l'avenir du Canada bien en face.

Le chef de l'opposition a déclaré que le Parlement représente la voix du peuple. C'est justement ce que nous essayons de faire comprendre à toute la Chambre depuis plusieurs semaines: le Parlement représente la voix du peuple.

C'est pourquoi, lorsque le premier ministre avait décidé que le vote serait libre, nous avons déclaré: Un vote majoritaire libre représenterait nécessairement la voix majoritaire du peuple canadien, ici même au Parlement. Pourquoi n'a-t-on pas accepté ce vote libre? Parce qu'on ne voulait pas que la majorité s'impose à la minorité, et malgré cela, on vient nous dire que le Parlement représente la voix du peuple. Et puis, on se récuse, on recule, et là, au Parlement, comme c'est encore le cas, on propose la création d'un comité en nous disant: Bien, dans six semaines, nous verrons, il y aura une autre réunion des chefs de partis pour décider si le débat sera limité ou ne le sera pas. Alors, nous serons encore peut-être au même point. Mais j'espère que non.

C'est pour cela que je réitère mes vœux, mes souhaits, pour que ce soient des jeunes qui fassent partie de ce comité, des jeunes qui regardent l'avenir du Canada non pas en fonction d'une province ni d'un sentiment, mais d'un pays souverain, capable de décider par lui-même ce qu'il doit faire et où il doit aller dans la voie du progrès et dans celle de son épanouissement.

**Une voix:** C'est là que vous êtes le meilleur!

**M. Caouette:** Je comprends que mon excellent ami puisse dire que je suis le meilleur, et c'est vrai.

Monsieur l'Orateur, nous souhaitons que cette question très importante du drapeau national soit résolue dans le plus bref délai possible. Je crois que nous donnerons une preuve à l'ensemble de la population que nous pensons aux Canadiens et non pas seulement à nous chamailler, comme c'est le cas depuis plusieurs semaines en cette enceinte.

Monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste ne s'opposera pas au choix d'un drapeau national distinctif. Nous allons appuyer le rapport du comité qui nous recommandera un drapeau national distinctif, parce que nous voulons être, en tant que Canadiens, reconnus dans le monde entier comme des Canadiens, et avec nos symboles propres à nous.

*(Plus tard)*

*(Traduction)*

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer certaines lettres, mais je voudrais signaler au préalable que le leader de la Chambre communiquera avec les leaders des autres partis à la Chambre en vue d'organiser une réunion cet après-midi afin de préparer la résolution. Je devrais cependant mentionner dès maintenant, au sujet de la proposition de l'honorable député de Villeneuve, que, par déférence pour mes collègues plus âgés, notre représentant ne sera pas autorisé à discuter de limite d'âge ni d'une limite de temps.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### LETTRES AUX PROVINCES TOUCHANT LES MODALITÉS DE RENONCIATION AUX PROGRAMMES CONJOINTS ET AUX SUBVENTIONS CONDITIONNELLES

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires des lettres adressées aux chefs des gouvernements provinciaux le 15 août 1964 au sujet des dispositions concernant la renonciation aux subventions conditionnelles et aux programmes à frais partagés. Les lettres adressées aux provinces renferment des propositions qui découlent des entretiens qui ont eu lieu à Ottawa en juin de cette année à la suite d'une décision prise à la conférence fédérale-provinciale tenue à Québec le printemps dernier.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, ne serait-il pas opportun d'imprimer ces lettres en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne m'y oppose aucunement, monsieur l'Orateur. Ces lettres auraient été déposées plus tôt, mais j'espérais être en mesure de déposer les réponses en même temps. Cependant, je n'ai pas reçu toutes les réponses, de sorte que je crois que les lettres seulement devraient être déposées. Elles pourraient être publiées en appendice au compte rendu.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord!

[*Note de l'éditeur: Les lettres susmentionnées figurent en appendice, page 8061.*]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. SCOTT—PRÉSENCE AU VOTE RELATIF À L'AJOURNEMENT DU DÉBAT SUR LE DRAPEAU

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre me permettrait de m'expliquer sur un fait personnel. Dans le *Star* de Toronto d'hier soir, on trouve, sous le titre «Neuf députés de Toronto manquent un vote sur le drapeau», une nouvelle où je figure parmi les représentants de Toronto qui étaient absents mardi soir quand la motion d'ajournement du débat sur le drapeau a été mise aux voix. J'ai en main le hansard du mardi 8 septembre. On peut voir, à la page 7924, que j'étais présent et que j'ai voté pour l'ajournement du débat.

Qu'on fasse savoir à mes commettants que je n'étais pas ici pour me prononcer sur telle ou telle question, je l'accepte volontiers si c'est vrai, mais pas lorsqu'en fait je me trouvais à la Chambre. Sans doute s'agit-il d'une erreur involontaire de la part du journaliste. De telles erreurs n'en font pas moins de tort et, même si une rétractation ne parvient jamais à tout rectifier, j'ose croire que le journal en cause ne manquera pas de corriger l'erreur, ainsi que l'impression qu'il a créée auprès de ses nombreux lecteurs de la circonscription de Danforth.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### PROPAGANDE ANTISÉMITE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais

poser au ministre de la Justice une question au sujet des lettres que je lui ai transmises et qui renfermaient des imprimés tendant à provoquer la haine, expédiés en grand nombre à des personnes de religion judaïque. Ces imprimés renferment des menaces visant le peuple juif; dans l'ensemble, il s'agit d'une vile tentative de chantage.

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, cette question soulevée par le très honorable représentant m'a également été signalée ce matin par d'autres députés de la Chambre, et tous en étaient bouleversés. J'examinerai ces imprimés qui m'ont été transmis et je ferai une déclaration à la Chambre aussitôt que possible.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement étudie depuis des mois cette question de propagande raciste et les mesures à prendre en vertu du Code criminel, le ministre étudierait-il la possibilité d'établir un comité spécial de la Chambre chargé d'examiner tout le problème, d'entendre les légistes de la Couronne et de voir si des mesures ont été prises dans d'autres parties du monde sans entraver la liberté, afin que la Chambre, en conseil, puisse entériner les recommandations visant à modifier le Code criminel afin de classer comme délit ce genre d'activité, apparemment assez répandue? Si mes renseignements sont exacts, aux termes de la loi actuelle, les légistes croient qu'il n'y a aucune façon de poursuivre en justice les personnes qui se livrent à ces activités.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, c'est là une proposition que je devrais me faire un devoir d'examiner plus à fond et de discuter en détail avec mes collègues.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### VANCOUVER—SALAIRES DES DOUANIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil privé? Puis-je lui demander si l'on a appelé son attention sur le fait que dans le groupe B auquel on a accordé des augmentations de salaires, les appréciateurs des douanes, classe 1, les receveurs des douanes et de l'accise, classe 2, les agents de la taxe d'accise, classe 1, au ministère du Revenu national, ont besoin de 10 à 15 ans de formation et qu'une analyse récente a montré que leurs salaires sont exactement les mêmes que ceux qui sont versés par la ville de Vancouver à ses ramasseurs d'ordures et à ses terrassiers? J'aimerais demander au ministre si le Conseil du Trésor est disposé à comparer cette échelle des salaires avec ceux qu'on accorde aux personnes qui font un travail comparable hors du gouvernement, puis à revoir ces traitements à la lumière de l'enquête?

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, cette question n'a pas été auparavant portée à mon attention. J'examinerai tous les points soulevés par l'honorable député dans son exposé.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'ai une question complémentaire à poser. Le ministre n'a-t-il pas reçu à cet égard une communication de M. A. T. Greig, président de la succursale de Vancouver de l'Association des agents des douanes et de l'accise? N'admet-il pas, suivant la teneur de cette communication, qu'en conséquence de ce qu'on a signalé au sujet des salaires infimes des hauts postes d'appréciateur des douanes 1, de receveur de douanes et de l'accise 2 et d'agent de l'accise 1, le moral des membres du service public est plus bas que jamais, et continuera à baisser, à moins qu'on ne prenne les mesures voulues?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir reçu pareille lettre. Cependant, je ferai vérifier les dossiers pour voir si on en a reçu une.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** J'ai à poser une question complémentaire. En même temps, le ministre voudrait-il vérifier si on augmentera les traitements du personnel de la Chambre des communes et voudrait-il aussi s'assurer que lorsque de meilleurs traitements seront accordés, ils seront proportionnels au surcroît de travail accompli?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, cette question a été traitée dans une réponse que j'ai donnée il y a quelques jours, et si l'honorable député veut bien se reporter à cette réponse, il verra qu'elle se rattache à sa question.

## LES NATIONS UNIES

### CRISE FINANCIÈRE PROVOQUÉE PAR LES MISSIONS DE PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, ayant déclaré que la crise financière provoquée par les missions de paix de l'ONU,

dont celle de Chypre, est en passe d'atteindre rapidement le point critique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous donner des renseignements sur l'ensemble de la situation, et plus particulièrement sur le sort de la force de paix à Chypre?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué hier que le secrétaire général soumettra d'ici quelques jours au Conseil de sécurité ses recommandations au sujet de la force de paix des Nations Unies à Chypre. En attendant, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires sur les dispositions qu'on se propose de prendre.

Quant à la situation financière, je souscris pleinement aux propos que le secrétaire général adressait hier au groupe de travail, composé de 21 membres, chargé du financement des Nations Unies. Le Canada, qui fait partie de ce groupe de travail, a demandé à ses représentants de faire l'impossible pour qu'on en arrive à une solution. Le gouvernement estime que l'article 19 de la charte s'applique automatiquement et que l'incapacité d'un État membre à s'y soustraire entraîne pour lui la perte de son droit de vote à l'Assemblée générale.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai demandé jeudi dernier au premier ministre, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si des pays autres que le Royaume-Uni ont décidé de fournir une partie des deux millions de dollars qui, selon le secrétaire général, constituent le minimum nécessaire au maintien de la force de paix à Chypre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire maintenant si d'autres pays ont décidé de fournir une partie de la somme?

**L'hon. M. Martin:** La chose n'a pas été annoncée officiellement, mais je crois qu'un autre pays est disposé à avancer une partie de ce montant. Je ne suis pas libre actuellement d'indiquer le nom de ce pays.

*(Texte)*

## LES FINANCES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SONGE À FAIRE UN EMPRUNT POUR RENFLOUER SON BUDGET DÉFICITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre?

[M. Thompson.]

Étant donné que le gouvernement libéral de la province de Québec vient d'emprunter 100 millions de dollars du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique, le premier ministre songerait-il sérieusement à emprunter, lui aussi, un montant d'argent de la Colombie-Britannique créditiste afin de financer le déficit du budget fédéral?

*(Traduction)*

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je n'y avais pas pensé jusqu'ici, monsieur l'Orateur.

## LES PÊCHERIES

PRISE QUOTIDIENNE DE BALEINES GLOBICÉPHALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. V. Noble (Grey-Nord):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries. A-t-il songé à présenter une mesure législative visant à limiter les pêches quotidiennes de baleines globicéphales?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, mon ministère a examiné la situation. Toutefois, il n'est pas question maintenant de présenter un projet de loi visant à limiter les pêches quotidiennes de baleines globicéphales.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENCONTRE PEARSON-JOHNSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le premier ministre a-t-il accepté une invitation du président des États-Unis à participer à une célébration conjointe de la ratification du traité du Columbia à Blaine (Washington) dans un avenir prochain?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, on a annoncé la chose, hier soir, à Washington et à Ottawa.

**M. Herridge:** La réponse est-elle oui?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui.

**M. Herridge:** La réponse est-elle oui? Je n'ai pas entendu bien clairement le premier ministre.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui.

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre estime-t-il qu'il convient d'assister à cette manifestation conjointe, étant

donné qu'on peut considérer cela comme une participation indirecte du premier ministre aux élections américaines et que de nombreux Canadiens ne jugent pas que la ratification de ce traité soit une occasion de réjouissance?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je considère que la ratification du traité est une occasion de réjouissance et, comme les deux gouvernements en cause sont ceux des États-Unis et du Canada, j'estime qu'il est tout à fait à propos que le président des États-Unis et le premier ministre du Canada fêtent ensemble cet événement.

*(Plus tard)*

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question suscitée par la rencontre prochaine avec le président Johnson, des États-Unis. Puis-je demander au premier ministre s'il est exact qu'il va offrir au président les services de M. Keith Davey pendant les deux prochains mois?

**Le très hon. M. Pearson:** Je crains, monsieur l'Orateur, que nous ne puissions nous passer de ses services.

LA MALAYSIA—AIDE DU COMMONWEALTH

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question sur l'aide à la Malaysia. La réponse qu'il a fournie hier n'était pas aussi claire et lucide que d'habitude et il a jeté certains doutes sur un article paru dans le *Globe and Mail,* journal généralement sérieux.

Le ministre pourrait-il répondre à la troisième partie de la question que je lui ai posée hier? Quelle aide les autres pays du Commonwealth accordent-ils à la Malaysia? Par distraction, il a oublié d'y répondre.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je reconnais avec mon honorable ami que le *Globe and Mail* maintient d'excellentes normes de journalisme et que ses reportages sont fidèles. Je croyais avoir répondu à la dernière question de mon honorable ami. Il voudra bien me permettre de vérifier, afin de m'en assurer.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RÉGIME DE PENSION ET CODE DU TRAVAIL—RELÂCHE POSSIBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je m'adresse à lui pour éviter d'interroger deux ou trois différents ministres. Comme le Parlement pourra maintenant passer à d'autres travaux, certaines des autres questions seront-elles inscrites au *Feuilleton* immédiatement? Je pense, en particulier, à la dernière version du régime de pension du Canada et au projet de code national du travail.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Nous avons beaucoup de pain sur la planche, je veux dire des questions importantes déjà inscrites au *Feuilleton.* Vu qu'il est maintenant probable que nous pourrons passer très bientôt à d'autres travaux, j'imagine que je devrais faire une déclaration pour établir l'ordre de nos travaux d'ici quelques semaines et je serai heureux de faire cette déclaration d'ici un jour ou deux.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ignore si le premier ministre peut nous révéler ce qu'il recommandera à la Chambre ou s'il veut passer immédiatement aux questions urgentes dont on a fait mention ou, encore, s'il compte proposer que nous prenions un congé, si l'on peut dire, d'une couple de semaines, après que nous aurons examiné une ou deux des très importantes questions que nous avons tous bien hâte d'adopter?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, il faudrait peut-être attendre de voir comment nos travaux avanceront la semaine prochaine et, à la lumière du progrès réalisé, peut-être pourrions-nous décider alors de prendre un congé.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Voilà, monsieur l'Orateur, une réponse très claire qui serait presque digne du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je demande au premier ministre s'il songe à présenter une motion prévoyant une couple de semaines de congé pour nous permettre de rentrer dans nos circonscriptions, après que la Chambre aura examiné les mesures importantes auxquelles il fait allusion.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, cette idée est en veilleuse dans mon esprit et elle y est depuis déjà quelque temps...

**Une voix:** Depuis combien de temps?

**Le très hon. M. Pearson:** ... mais avant que j'y accorde une attention spéciale, je devrai avoir, ce que je ferai sûrement, des entretiens avec mes collègues et les représentants des autres partis.

**M. Knowles:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si l'on étudie la possibilité de prendre un congé—et par «si», je

veux dire que nous ne devrions pas en prendre—le premier ministre s'engagera-t-il à avancer suffisamment l'étude du régime de pension du Canada pour que la question puisse être déférée à un comité avant que nous interrompions nos travaux?

**Une voix:** Encore aujourd'hui, vous vous êtes placé votre auréole sur la tête.

**Le très hon. M. Pearson:** J'étudierai sûrement ce point et j'en traiterai au cours d'une déclaration que j'ai promis de faire.

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Je demanderais au leader de la Chambre si, étant donné la supposition inexacte du député d'Ontario hier soir au sujet des travaux que nous devions entreprendre aujourd'hui, il voudrait bien consigner au hansard ce que nous allons faire dès l'appel de l'ordre du jour?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je ne doute pas que le député d'Ontario soit aussi heureux que moi —et que tous les autres députés d'ailleurs— que sa supposition d'hier soir, selon laquelle nous n'examinerions pas aujourd'hui les prévisions budgétaires, ne soit pas exacte. Étant donné l'entente ou les dispositions extrêmement louables auxquelles ont procédé les leaders des divers partis, nous ferons l'appel des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social immédiatement après la période réservée aux questions, afin que la Chambre puisse se former tout de suite en comité des subsides. L'ordre dans lequel les crédits seront examinés restera tel qu'il a été annoncé hier soir, c'est-à-dire d'abord les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, puis ceux du ministère des Mines et des Relevés techniques, et enfin ceux du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

AUGMENTATION ET REDRESSEMENT DES ALLOCATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre quand seront annoncés les augmentations et les redressements d'allocations aux anciens combattants?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question la semaine dernière. Je n'ai rien à ajouter pour le moment.

[M. Knowles.]

## L'AGRICULTURE

SOUTIEN DU PRIX DE LA DINDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Des mesures seront-elles prises pour empêcher une plus grande baisse du prix des dindes ou, mieux encore, pour rétablir ce prix à un niveau acceptable?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le prix des dindes se maintient au niveau des quatre dernières années. En fait, il est un peu plus élevé. Au cours des deux dernières semaines, on n'a enregistré aucune importation de dindes des États-Unis et les prix sont assez fermes. Je vais discuter tous les problèmes des éleveurs de dindes avec les intéressés, lundi prochain, à l'hôtel Fort-Garry.

SITUATION DANS LE NORD DE L'ALBERTA— AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. J. Bigg (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour pallier la situation dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan par suite des graves dégâts que la pluie a infligé aux récoltes et des moissons peu abondantes?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Cette question relève des gouvernements provinciaux. Lorsque ces derniers présentent des instances au gouvernement fédéral, nous examinons alors le problème.

**M. Bigg:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? L'Alberta a-t-elle fait des démarches en ce sens?

**L'hon. M. Hays:** Non, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

## LA DÉFENSE PASSIVE

DISPOSITIONS À PRENDRE EN CAS D'ALERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale, dans le dessein d'éclaircir une réponse qu'il donnait hier, alors qu'il disait que la première chose à faire, en cas d'alerte, c'était d'ouvrir la radio. Étant donné qu'à la suite de la fausse alerte de

samedi dernier, aucun poste de radio n'a reçu de renseignements et qu'il était impossible aux postes de radio locaux de se renseigner à quelque source que ce soit, l'honorable ministre peut-il jeter plus de lumière sur cette question et dire exactement ce qu'il faut faire, en cas d'alerte?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, dans la brochure que le ministère a fait circuler, on indique que lorsque les sirènes retentissent, la première chose à faire est d'ouvrir son appareil de radio. Si, à ce moment-là, il n'y a absolument rien d'anormal dans les programmes du poste de radio, on peut normalement en tirer la conclusion que les sirènes ont été déclanchées par un court circuit ou quelque chose de semblable, et qu'il ne s'agit pas d'une attaque.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire. L'honorable ministre peut-il nous dire pourquoi on n'a pas communiqué ces renseignements immédiatement aux postes de radio?

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, le fonctionnaire qui était en charge du poste a fait des représentations à la compagnie de téléphone Bell.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### QUESTION RELATIVE AU RELÈVEMENT DE L'INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable président du Conseil privé une question dont je lui ai donné préavis. Est-ce que le supplément de traitement aux députés, qui a été adopté par le Parlement en 1963, et auquel le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) «a référé» le 1er septembre 1964, comme en fait foi la page 7726 des *Débats*, a été retenu sur le chèque du chef de l'opposition?

Dans l'affirmative, de quelle autorité peut-on retenir au chef de l'opposition cette augmentation?

*(Traduction)*

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir fait tenir préavis de cette question. Le supplément d'indemnité sessionnelle payable au chef de l'opposition n'a nullement été retenu. Les chèques dont le montant couvre toute l'indemnité sessionnelle lui ont été adressés. Ces chèques n'ont toutefois été ni encaissés ni renvoyés au ministère.

*(Texte)*

**M. Marcoux:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. D'autres députés ont-ils tenu la même ligne de conduite que le chef de l'opposition?

*(Traduction)*

**L'hon. M. McIlraith:** Pas que je sache.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE CONTRE-TORPILLEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre associé de la Défense nationale une question découlant de la réponse qu'il a donnée hier au sujet de la modernisation possible de nos contre-torpilleurs. Le ministre peut-il donner à la Chambre une idée de la date où le gouvernement pourra prendre une décision au sujet de nouveaux contre-torpilleurs anti-sous-marins, comme suite au rapport fait au ministre il y a quelque temps?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député le sait, le ministère étudie cette question depuis quelque temps déjà et a reçu un rapport au sujet de la chasse aux sous-marins, mais je ne saurais dire quand une décision pourra être prise.

**M. MacEwan:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si je me souviens bien, le ministre de la Défense nationale a déclaré qu'il espérait que ce serait tard cet automne. Le ministre pourrait-il nous dire si c'est également son avis?

**L'hon. M. Cardin:** Je suis prêt à abonder dans le sens de la déclaration du ministre, mais il reste à savoir ce qu'il voulait dire par «tard cet automne».

### LA MACAZA—TRAITEMENT BRUTAL QUE LA POLICE DE L'ARC AURAIT FAIT SUBIR AUX MANIFESTANTS POUR LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Le ministre est-il en mesure de confirmer ou de nier les rapports selon lesquels les manifestants pour la paix auraient subi de mauvais traitements aux mains de la police de l'Aviation royale canadienne, à La Macaza (Québec)?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de le Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je préférerais prendre cette question comme préavis.

## LES MÉDICAMENTS

REPRÉSENTATION DES PHARMACIENS AUX ORGANISMES D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le premier ministre est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée mardi dernier au sujet de la nomination d'un représentant de l'Association des pharmaciens du Canada au sein des comités, conseils et commissions mis sur pied pour étudier des questions intéressant la profession, directement ou non, et la distribution des produits pharmaceutiques à la population du Canada.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de mon honorable ami. J'avais la réponse à cette question hier. Je n'ai pas mon carnet avec moi aujourd'hui, mais je promets de lui donner cette réponse demain matin.

## LES CÉRÉALES

VANCOUVER—VENTE POSSIBLE D'UN ÉLÉVATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. H. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. La Commission des ports nationaux a-t-elle pour principe de vendre les installations qui servent à la manutention des céréales à Vancouver? Le cas échéant, comment cela favorisera-t-il l'expansion de ces installations dans le port?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je crois avoir saisi presque toute la question de l'honorable député à part du mot le plus important.

**M. Horner (Acadia):** La Commission des ports nationaux a-t-elle pour principe de vendre les installations qui servent à la manutention des céréales dans le port de Vancouver? Le cas échéant, comment cela favorisera-t-il le progrès du port et l'expansion rapide des installations de manutention qui s'y trouvent?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, il n'est nullement question de principe en l'occurrence. Il a été question de vendre un élévateur à grain, mais comme la capacité de l'élévateur restera la même, je ne vois pas comment la vente pourrait porter atteinte à la quantité de grain manutentionné.

[L'hon. M. Cardin.]

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT SUR LA DÉCENTRALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au secrétaire d'État une question découlant d'un article qui a paru dans la *Gazette* de ce matin à propos d'un discours que le ministre a prononcé au Club Richelieu dans la ville de Québec. Le ministre aurait dit que le fédéralisme coopératif «doit s'associer à l'idée de décentralisation», tant fiscale que législative. Jusqu'où le ministre estime-t-il que la décentralisation fiscale peut aller, au delà de ce qu'elle est actuellement, sans mettre en danger la stabilité de la Confédération?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas préconisé une plus grande décentralisation dans ce domaine, et je serai heureux d'envoyer un exemplaire de mon discours à l'honorable député.

## RADIO-CANADA

TEMPS GRATUIT AUX PARTIS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Le secrétaire d'État aurait-il l'obligeance de renseigner la Chambre sur le temps que Radio-Canada met gracieusement à la disposition des divers partis politiques au cours des émissions *The Nation's Business* et *Les Affaires de l'État*? Comme on a pris une décision à ce propos, je saurais gré au ministre de nous indiquer comment le temps a été réparti.

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Je ne savais pas qu'on venait de prendre une telle décision. C'est possible. Je vais m'informer, et je répondrai la semaine prochaine.

**M. Olson:** Le ministre en profiterait-il pour procurer à la Chambre une copie de la formule qui a servi à répartir le temps?

**L'hon. M. Lamontagne:** Bien volontiers, monsieur l'Orateur.

## LE COMMERCE

ROYAUME-UNI—PRÉTENDUE PLAINTE CONTRE LES PRATIQUES ANTIDUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** J'ai à poser au ministre du Commerce une question qui découle d'un discours qu'a prononcé M. Edward

Heath, en Grande-Bretagne, où il a invité le Canada à adoucir ses lois antidumping en ce qui concerne les importations du Royaume-Uni. Le gouvernement a-t-il examiné cette proposition? S'il a pris une décision, pourrait-il faire connaître cette décision à la Chambre?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Le gouvernement examine cette question depuis quelque temps et le ministre des Finances et moi-même avons fait de brèves déclarations à ce propos. Je serai très heureux de les communiquer à l'honorable député.

## LA HOUILLE

INSTITUTION D'UN PROGRAMME NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je voudrais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Étant donné que les membres de son parti préconisent depuis 20 ans l'établissement par le gouvernement d'une politique nationale concernant la houille, le gouvernement a-t-il l'intention d'annoncer cette politique nationale avant la fin de cette année?

**L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Monsieur l'Orateur, je présenterai les crédits de mon ministère aujourd'hui ou demain et je crois que ce sera alors le moment voulu de répondre à l'honorable député.

## LA ROUTE TRANSCANADIENNE

RÉCLAMATIONS CONCERNANT LE PAIEMENT DE PROPRIÉTÉS ACHETÉES OU EXPROPRIÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Hier, le député de Kootenay-Ouest a demandé si le gouvernement assumait la responsabilité en ce qui concerne l'achat ou l'expropriation de terres en vertu de la loi sur la route transcanadienne. La réponse est non. Je me permettrai de dire que selon l'entente au sujet de cette route, les titres de propriété concernant l'emprise sont aux mains des provinces. Le gouvernement fédéral ne participe pas au coût d'achat des emprises et ne peut, par conséquent, assumer de responsabilité dans les affaires conclues entre les provinces et les propriétaires.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

1. Administration centrale, $2,099,000.

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social demande au Parlement d'approuver des dépenses de plus d'un milliard et quart de dollars pour l'année 1964-1965. Cela représente une augmentation de 4.9 p. 100 sur notre budget de l'an dernier. Je pense que le temps est bien choisi pour passer en revue certaines initiatives passées, actuelles et futures du ministère, bien que les honorables députés aient déjà consacré deux jours aux crédits du ministère lors de l'examen des crédits provisoires.

J'aimerais tout d'abord rappeler aux honorables députés que, comme d'habitude, le montant total que comportent les crédits ne comprend pas d'allocation pour les versements aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. A noter que l'on peut voir à la page 5 du Livre bleu une dépense estimative de 882 millions de dollars sur la caisse de la sécurité de la vieillesse non comprise dans le sommaire général. C'est dire que mon ministère compte dépenser une somme globale de plus de deux milliards de dollars durant l'année en cours. C'est dire aussi, monsieur le président, que le ministère est plus actif que jamais depuis qu'il a été reconstitué des restes de l'ancien ministère des Pensions et de la Santé nationale, il y a 20 ans.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Il est très difficile d'entendre le ministre qui a maintenant la parole, car deux ministres devant elle parlent dans le même microphone.

**L'hon. M. Favreau:** Nous nous excusons tous les deux auprès du ministre.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Dans ces deux secteurs principaux—la santé et le bien-être social—de grands efforts sont faits pour assurer à tous les Canadiens un niveau supérieur de santé durant toute leur vie, de même qu'une protection suffisante pour les années au cours desquelles, pour des raisons d'âge ou d'infirmité, ils ne peuvent plus travailler.

Dans tous les efforts que nous avons déployés jusqu'ici, monsieur le président, nous avons maintenu une liaison plus étroite avec nos homologues des gouvernements provinciaux et, j'en suis sûre, cette collaboration s'accentuera avec le temps. Cette coordination d'efforts avec les provinces ont été désignés à juste titre comme «fédéralisme coopératif» et elle ne s'est manifestée nulle part autant que dans les domaines de la santé et du bien-être social. Jusqu'ici, depuis que j'assume les fonctions de ministre, nous avons tenu pas

moins de sept réunions avec des ministres provinciaux occupant l'un ou l'autre de ces postes.

La première de ces conférences a eu lieu les 25 et 26 juillet 1963; on a étudié les propositions relatives au régime de pension du Canada et les lois concernant les prêts aux municipalités. Les 9 et 10 septembre derniers, on a convoqué une autre conférence afin de traiter du régime de pension du Canada. Du 26 au 29 novembre, il y a eu une réunion fédérale-provinciale avec les premiers ministres provinciaux; on y a étudié diverses questions se rapportant à la santé et au bien-être social. Presque simultanément, nous tenions notre première conférence sur les effets de la cigarette sur la santé.

Les honorables députés se souviendront aussi des réunions tenues à Québec fin de mars et début d'avril cette année; on y a examiné attentivement les divers accords sur le partage des frais des programmes conjoints. Les 28 et 29 mai, une autre conférence fructueuse a réuni les ministres du bien-être social; ils ont étudié soigneusement les divers programmes d'assistance publique. Enfin, monsieur le président, mes homologues provinciaux de la santé et moi-même avons tenu les 20 et 21 juillet une réunion dont j'ai fait rapport récemment à la Chambre.

Je ne soutiendrais pas un instant qu'il y a toujours eu entière unanimité ou que la voie à suivre a toujours été unie. Les honorables députés savent très bien que le gouvernement fédéral n'a pas toujours été en mesure d'agir exactement comme il l'avait prévu au début, ni au moment prévu. Nous avons cherché à obtenir les opinions des provinces dans les domaines d'intérêt et de compétence communs, et les provinces ont demandé l'opinion du gouvernement fédéral. Toutefois, si l'on a enregistré des divergences quant à l'élaboration des programmes ou aux méthodes à employer, il n'y en a eu aucune quant à l'objectif ultime: l'obtention du niveau de santé et de bien-être le plus élevé possible pour tous les Canadiens. Cela continuera d'être l'objectif visé et, si l'esprit de compromis qui a marqué nos entreprises persiste, —et je suis sûre que ce sera le cas—nous pouvons tous anticiper des réalisations encore plus grandes.

Monsieur le président, ces crédits de 1964-1965 ne comprennent pas les dépenses prévues relativement à la mise en œuvre du régime de pension du Canada ou de tout autre programme recommandé dans le premier volume du rapport qu'a déposé la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Comme les honorables députés le savent, nous comptons saisir la Chambre du premier projet au cours de la présente session. Nous voulons toujours que le régime entre en vigueur le 1er janvier 1966.

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

Évidemment, un régime national d'assurance-santé est une autre affaire. Il faut une étude longue et minutieuse du rapport de la Commission Hall avant que des mesures législatives puissent être proposées à cet égard. A l'heure actuelle, je crois que 14 comités de mon ministère se livrent à un examen complet des recommandations faites par la Commission dans le premier volume de son rapport.

Nous prévoyons que notre analyse sera terminée à temps pour permettre au gouvernement de faire connaître son attitude lors d'une conférence fédérale-provinciale au début de l'an prochain. J'entends tenir la Chambre au courant de l'affaire, car les recommandations prévoient une revision complète du domaine de la santé, dans le but premier de fournir les meilleurs soins possibles à tous les Canadiens.

Je signale à ce propos que dans cette affaire comme dans toutes les autres qui ont intéressé mon ministère par le passé, les uns nous ont accusé d'aller trop vite, les autres d'agir trop lentement. J'imagine qu'il fallait s'y attendre, mais je tiens à assurer aux honorables députés que le gouvernement se propose de pousser l'affaire avec toute la diligence compatible avec une saine planification. Notre progrès peut aussi dépendre d'autres facteurs, dont la collaboration de tous les députés des deux côtés de la Chambre.

Je suis sûre qu'on soulèvera nombre d'autres questions sanitaires importantes durant l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère. Ainsi, j'attache beaucoup d'importance à la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu bientôt sur l'arriération mentale. Un comité directeur a presque terminé l'organisation de la conférence, et toutes les provinces apportent une collaboration enthousiaste. La conférence permettra de discuter à fond et d'évaluer les programmes d'aide aux arriérés mentaux du Canada, et de recommander les mesures nécessaires pour l'avenir. On examinera notamment la responsabilité des divers organismes qui œuvrent dans ce domaine, en vue de coordonner et d'intégrer les mesures efficaces prises à l'intention des arriérés mentaux.

La réunion, qui se tiendra du 19 au 22 octobre, doit grouper 150 personnes étroitement liées aux services d'aide aux arriérés mentaux. Ce groupe comprendra des représentants de plusieurs organismes fédéraux, de ministères provinciaux comme ceux de la santé, du bien-être, de l'éducation et du travail, et des porte-parole de diverses associations professionnelles et bénévoles compétentes dans ce domaine ou qui s'y intéressent. J'espère que la conférence permettra d'améliorer considérablement les mesures destinées aux arriérés

mentaux du pays et que les programmes d'assistance seront dorénavant coordonnés et planifiés. A ce propos, nos projets dans ce domaine ne sont pas sans rappeler des programmes américains semblables, dont feu le président Kennedy a notoirement stimulé et encouragé la mise en œuvre.

Je voudrais parler d'un autre programme de santé qui indique d'importants progrès dans les domaines sanitaires dont s'occupe mon ministère; il s'agit du danger que présente l'habitude de fumer la cigarette. Les honorables députés se souviennent que, lors de la première conférence canadienne sur l'usage du tabac et la santé en novembre dernier, les ministères de la Santé fédéral et provinciaux et les organismes bénévoles de santé ont convenu qu'il fallait mettre sur pied un programme national en vue de détourner les Canadiens de l'habitude de fumer la cigarette, notamment les jeunes. On a autorisé l'étalement sur une période de cinq ans d'une somme de $600,000 provenant des fonds fédéraux: $400,000 pour l'éducation sanitaire et $200,000 pour les recherches.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'efforce de donner une orientation en aidant à coordonner l'activité des différents organismes de l'État ou autres, en produisant du matériel éducatif de base qui sera utilisé dans tout le pays et en favorisant la recherche sur l'ampleur et la nature de l'usage du tabac au Canada, de même que sur ce qui motive cette habitude.

On a établi deux comités techniques consultatifs: un pour l'éducation en matière d'hygiène et l'autre pour la recherche. On a récemment rédigé et diffusé un ouvrage de référence et un dossier de documentation. Le programme d'appui à la recherche a donné lieu à 19 demandes de renseignement de la part d'universités dans sept provinces et quatre projets sont déjà approuvés. Nous nous proposons en outre de contribuer à la diffusion de certains films intéressants sur le sujet. J'ajouterai que jusqu'ici, les résultats n'ont rien de bien fulgurant. Les données statistiques que nous avons recueillies suivent une courbe très inégale, mais je suis heureuse d'annoncer que, dans l'ensemble, il s'agit d'un progrès lent, mais soutenu.

Nous avons obtenu une splendide collaboration de la part des différents organismes intéressés. A l'occasion d'une grande réunion du comité technique consultatif de l'éducation en matière d'hygiène, les travailleurs et les éducateurs hygiénistes pourront participer encore davantage à ce programme.

Dans le domaine de la réglementation des aliments et drogues, les députés se souviendront que l'adoption de nouvelles mesures de surveillance, depuis un an, a raffermi les règlements existants. Ces nouvelles mesures portent sur la présentation, la surveillance et l'évaluation des nouveaux remèdes; l'établissement de normes minimums pour le lait devant servir à des fins de fabrication; l'inscription d'un nombre additionnel de médicaments sur la liste des remèdes vendus sur ordonnance seulement; les normes minimums de conditionnement des produits du poisson dans des contenants hermétiques pour minimiser les dangers de l'intoxication à la botuline; des normes minimums à l'égard des moyens de fabrication, et des contrôles analytiques exigés pour la fabrication de médicaments; des normes contenant le vaccin buvable à base de poliovirus vivants; et la distribution d'échantillons de remèdes aux médecins, dentistes, vétérinaires et pharmaciens.

Les fonds proposés permettront de mettre sur pied les services d'inspection, d'analyse, de recherche et d'administration nécessaires à l'application de cette loi et assureront aux consommateurs canadiens une protection raisonnable. Il fallait, à cette fin, augmenter le nombre du personnel s'adonnant à ce travail, ainsi que certaines installations, afin d'aller de pair avec la complexité et le volume toujours croissants des nouveaux procédés et produits.

Les députés se souviendront que nous avons récemment institué un comité consultatif des consommateurs qui me conseillera, ainsi que mes services, sur tous les sujets se rapportant à nos règlements sur les aliments et drogues. Le comité se réunira pour la première fois ici les 13 et 14 octobre.

Pour passer maintenant, monsieur le président, à l'activité de nos services du bien-être social, je crois qu'un exposé sur l'application de notre nouveau programme d'allocations à la jeunesse adopté par la Chambre au mois de juillet dernier, serait opportun. Cette mesure qui envisage la situation d'une façon un peu différente que celle ayant trait aux allocations familiales, prévoit le versement d'une subvention de $10 par mois aux parents d'un enfant à charge de 16 ou 17 ans, qui fréquente l'école ou l'université à plein temps ou qui est incapable de les fréquenter à cause d'une infirmité physique ou mentale.

L'application de la loi sur les allocations à la jeunesse est confiée à la division des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse de mon ministère. Depuis son adoption, le ministère a envoyé des formulaires de demandes d'allocations à la jeunesse, à tous les parents d'enfants âgés de 16 ou 17 ans au Canada. Nos dossiers d'allocations familiales nous ont permis de repérer les noms des familles intéressées. Environ un demi-million de formules de demande ont été adressées aux parents en cause dans tout le Canada de façon à les atteindre le 1er

septembre. Elles ont déjà commencé à rentrer dans les bureaux régionaux des capitales des provinces. Jusqu'ici, il ne s'est posé que peu de problèmes, de sorte que nous pouvons bien nous attendre à ce que des chèques d'allocations à la jeunesse soient adressés aux parents en cause à la fin du mois.

Quand un enfant n'est pas en mesure de fréquenter l'école en raison d'une infirmité mentale ou physique, les parents en question recevront un certificat que devra remplir un médecin, pour attester que l'enfant est incapable de fréquenter l'école.

Il y aura de nombreux cas où les formules de demande n'atteindront pas l'un des parents à cause d'un changement d'adresse qui se sera produit après que ce parent aura cessé de recevoir des allocations familiales pour l'enfant. Par l'intermédiaire d'annonces de journaux et d'annonces-éclairs à la radio, les parents qui n'ont pas reçu de formules de demande ont été priés d'écrire à leur directeur régional pour obtenir ces formules. A cette fin, on a eu recours aux périodiques du pays, y compris la presse des divers groupes ethniques. Les parents dont les demandes sont en retard parce qu'ils ont dû obtenir des certificats médicaux ou parce que la formule n'avait pas été reçue le 1er septembre, ne subiront aucune perte d'allocations puisque la loi renferme une disposition de rétroactivité.

Comme il est exigé que l'enfant fréquente l'école à plein temps, nous avons évidemment besoin de la collaboration des autorités provinciales en cause dans le domaine de l'éducation. Je suis heureuse de faire savoir que j'ai écrit à tous les ministres provinciaux de l'éducation et que la réponse que nous avons reçue jusqu'ici a été des plus encourageantes.

La province de Québec continue d'appliquer son propre programme, lequel a été amorcé en 1960, et elle recevra du gouvernement fédéral l'équivalent fiscal prévu dans la loi fédérale-provinciale de revision.

On prévoit l'inscription de 375,000 enfants en vue de l'allocation. Il en coûtera environ 27 millions de dollars pour le reste de la présente année financière. En année pleine, on compte que les frais seront de l'ordre de 45 millions de dollars.

Maintenant, monsieur le président, j'aimerais dire un mot de nos programmes d'assistance publique. Le ministère a examiné de près les quatre programmes fédéraux-provinciaux d'assistance publique: c'est-à-dire, les trois programmes d'assistance-vieillesse dits catégoriques, les allocations aux aveugles et les allocations aux invalides, ainsi que l'assistance générale accordée aux termes de la loi sur l'assistance-chômage. Ensemble, ces quatre programmes comportent pour le gouvernement fédéral des dépenses annuelles de près de 190 millions et assurent une aide fondamentale ou une aide complémentaire à quelque 800,000 personnes. Bien que ces programmes aient une valeur incalculable pour assurer les nécessités de la vie à ceux qui en bénéficient, on s'interroge depuis quelque temps sur les méthodes qui permettraient l'élaboration d'un programme d'assistance publique mieux intégré et plus souple.

A la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, en novembre dernier, tous étaient d'avis qu'il fallait tendre vers cet objectif. Afin de discuter des moyens de l'atteindre, un groupe de fonctionnaires fédéraux et provinciaux se sont réunis en février et j'ai rencontré en mai les ministres du Bien-être. Une nouvelle réunion des ministres doit avoir lieu cet automne. Du fait qu'elle comporte la collaboration des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral, une telle entreprise est lente, mais nous avançons aussi rapidement que possible.

L'un des points soulevés lors des discussions avec les provinces était que la méthode appliquée dans la loi sur l'assurance-chômage, où les provinces fixaient les taux et déterminaient les conditions à remplir pour recevoir de l'aide, devait être à la base de tout programme plus étendu d'assistance publique qui serait créé. On a également insisté sur l'élaboration d'un programme d'aide destiné à encourager les gens à suffire davantage à leurs propres besoins. Le programme de subventions au bien-être doit servir à favoriser l'établissement et à partager le coût des services sociaux qui s'imposent pour donner ce sens positif aux programmes d'assistance publique.

Les pourparlers avec les provinces ont porté surtout sur l'élaboration d'un programme plus vaste d'assistance publique, mais on a mis l'accent sur la nécessité de maintenir les programmes actuels d'assistance catégorique sur une base facultative par les provinces. En conséquence, il faut aussi songer à améliorer ces programmes particuliers. Notamment, le programme d'allocations aux invalides a besoin d'être remis à l'étude à la lumière des points de vue exprimés par de nombreux députés et compte tenu des allocations aux invalides prévues dans le régime de pensions du Canada.

Il y a lieu d'espérer que les gouvernements fédéral et provinciaux pourront envisager l'assistance publique d'une façon satisfaisante de part et d'autre et que les dispositions relatives à l'assurance sociale que comporte le régime de pensions du Canada seront complétées par un programme intégré et amélioré d'assistance sociale.

J'ajoute, monsieur le président, que le programme de subventions au bien-être continue

de s'étendre afin de contribuer au développement et à l'expansion des services de bien-être au Canada. Cette année, un million de dollars a été affecté au programme, au regard de 500,000 au cours de l'année financière 1963-1964. Le programme actuel prévoit une augmentation annuelle de $500,000 par année jusqu'à concurrence de 2.5 millions. Dans l'ensemble, le programme est appliquée avec souplesse, d'une façon directement ou grâce à des dispositions conjointes prises avec les provinces. Les efforts portent sur trois principaux secteurs: l'amélioration et l'augmentation du personnel de bien-être, l'expansion des services de bien-être et les recherches qui permettent d'espérer des améliorations sensibles dans ce domaine.

Et en dernier lieu, monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet d'un programme peu coûteux, mais qui suscite un vif intérêt public soit la santé et le sport amateur. Le montant mis à notre disposition cette année a été porté à 3 millions. Bien qu'il soit trop tôt pour effectuer une évaluation définitive de la répercussion du programme sur la valeur physique et le sport amateur au Canada, un nombre croissant d'indices révèlent que des progrès sensibles sont réalisés dans certaines parties importantes du programme. Des subventions de plus d'un million ont été accordées à 43 organismes nationaux régissant les sports et la valeur physique et 56 p. 100 de ce montant ont été affectés à l'entraînement des instructeurs et des sportifs. Environ 25 p. 100 ont été consacrés à l'aide aux épreuves nationales et 15 p. 100 à l'aide aux épreuves internationales.

Une somme d'un million de dollars a été attribuée aux provinces afin de leur aider à améliorer les services sur le plan local, qui constituent le flot nourricier du programme. Les subventions sont accordées selon la formule par laquelle le gouvernement fédéral verse 60 p. 100 et les provinces 40 p. 100, sauf dans le cas des bourses accordées aux étudiants non diplômés où le gouvernement fédéral verse tout le montant. Depuis un mois ou deux, nous avons pu présenter aux provinces de nouveaux projets d'accords triennaux; à l'heure actuelle, nous négocions avec les provinces à cet égard. Jusqu'ici, les accords n'étaient que d'un an et les provinces s'en plaignaient, vu qu'il leur était impossible d'élaborer des projets s'étendant sur une si courte période.

Le reste des fonds a été affecté au programme de bourses pour études post-universitaires par lequel nous avons aidé à la formation d'enseignants très compétents, aux recherches en matière d'aptitude physique; à cet égard, nous jouissons de la collaboration des universités quant à l'établissement d'un programme qui nous en dira plus long sur la nature des aptitudes physiques et quant à l'élaboration d'un programme en vue d'assurer un service d'information technique, y compris des films, des manuels d'instruction et autres éléments techniques destinés à la formation d'amateurs de sport. Le programme n'a pas été utilisé à des fins d'immobilisations, car celles-ci exigent des sommes trop élevées qui dépassent un crédit de 3 millions de dollars. Toutefois, le ministère est en rapport avec le ministère du Travail et, grâce au programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités, il fournit de l'aide pour la construction d'installations devant servir à des fins sportives et récréatives.

Voilà donc en résumé, monsieur le président, quelques-unes des principales activités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui comprend environ 29 divisions. Il faudrait beaucoup de temps pour donner au comité un rapport détaillé sur chacune d'elles. Je dirige le ministère depuis une quinzaine de mois et, chaque jour, je découvre des choses nouvelles, de nouveaux services ou employés qui relèvent de moi. Mon travail me plaît. J'aime mes collaborateurs.

En terminant, je tiens à mentionner la secrétaire du ministère, M[lle] Olive Waters, qui est ici devant moi. C'est la première fois, qu'au cours de l'examen des crédits de mon ministère, une femme est ici pour me conseiller. J'ajoute avec regret que M[lle] Waters termine sa dernière année dans nos services. J'aimerais également remercier la Chambre de la courtoisie dont elle a fait preuve à mon endroit, sauf au cours des 30 premières secondes...

**M. Knowles:** Nous ne sommes pas tous à blâmer sous ce rapport.

**L'hon Mlle LaMarsh:** ... et à l'endroit de mon ministère dans le passé, et de la rapidité avec laquelle, je l'espère, les honorables députés étudieront les présents crédits exposés dans le Livre bleu.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, le ministre a demandé qu'on adopte rapidement ses crédits et il peut sûrement y compter. Comme en s'en souviendra, lorsque nous avons étudié les crédits provisoires, le 28 juillet dernier, nous avons consacré une journée entière à discuter des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Bon nombre des membres du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir ont alors pris la parole. Par la suite, sous l'effet de certaines pressions, le ministre a répondu, le 5 août, à certaines des questions posées. En conséquence, nous estimons que nous avons déjà discuté dans une certaine mesure des crédits dont nous sommes saisis. Mes collègues et des membres d'autres partis voudront sans doute traiter de certains points, mais, en ce qui concerne notre

parti, nous ne prévoyons pas un long débat à ce stade-ci.

Comme l'a signalé l'honorable représentante, elle a traité des principaux aspects de son ministère. Selon elle, de nouveaux problèmes surgissent tous les jours. Après avoir détenu le portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social pendant quelques semaines, j'avais demandé à un ancien sous-ministre combien de temps il fallait pour qu'une personne ait l'impression de connaître quelque peu le ministère et il m'avait répondu sans hésitation: «Oh, environ trois ans.» En me fondant sur cette déclaration, je puis assurer à l'honorable représentante qu'elle a encore un bout de chemin à faire avant de connaître à fond l'administration de son ministère.

Le ministre a parlé du montant des affectations. Sauf erreur, plus de deux milliards de dollars ont été consacrés au ministère, y compris la sécurité de la vieillesse. Si j'ai bon souvenir, les dépenses globales, y compris les versements relatifs à la sécurité de la vieillesse, se chiffraient à quelque 880 millions il y a huit ans, soit en 1956-1957. Les prévisions de l'année en cours représentent donc une augmentation de plus de 100 p. 100, de 110 à 115 p. 100 pour être plus précis. C'est de l'argent bien placé car, le ministre l'a signalé, il sert à améliorer les normes de santé et les conditions de vie au Canada.

Lorsque l'honorable représentante répondra aux questions, j'espère qu'elle nous fournira des renseignements sur le statut actuel des régimes fédéraux-provinciaux à frais partagés. Le premier ministre a déposé des lettres à ce sujet aujourd'hui. Je ne les ai pas encore vues; elles décriront peut-être en détail les propositions.

L'honorable représentante a mentionné qu'elle a été fort occupée par sept conférences fédérales-provinciales. Je crois qu'elle devrait probablement convenir que certaines de ces rencontres n'ont pas servi à grand-chose, si on les considère après coup. Je pense à la rencontre de juillet 1963 et à celle de décembre 1963 portant sur le régime de pensions du Canada, qui a fait l'objet de tellement de modifications.

Je veux féliciter l'honorable représentante des mesures qu'elle a prises relativement à l'arriération mentale. La prochaine conférence sera sûrement d'un grand secours à cet égard, car c'est là une grave maladie dont sont frappés bien des Canadiens.

Elle a aussi mentionné qu'on a rendu plus stricts les règlements sur les aliments et drogues, ce qui est bien. Quant au Conseil consultatif des consommateurs, il nous faudra attendre les résultats.

Comme l'a signalé, bien qu'un peu tard, l'honorable représentante, le programme d'allocations aux jeunes semble en bonne voie



à l'heure actuelle et je suis heureux d'apprendre que peu de problèmes se sont posés de ce côté jusqu'ici.

Pour ce qui est du programme d'aide de l'État, l'honorable représentante pourrait-elle nous dire si elle a reçu des propositions à ce sujet, en particulier de la Saskatchewan? Je crois qu'un mouvement se dessine dans cette province en vue d'exiger que les bénéficiaires de l'assurance-chômage travaillent en retour de ces prestations. Je devrais peut-être m'exprimer d'une autre façon et dire qu'il faudra travailler si l'on veut avoir droit à l'assistance de l'État. Le ministre aurait-il des commentaires à faire à ce sujet?

Je voudrais aussi lui demander dans quelle situation se trouve le Conseil du bien-être social actuel, ou le Conseil du bien-être autorisé par le gouvernement précédent. L'honorable représentante a parlé des subventions de $500,000 qui ont été accordées; c'est là, si j'ai bonne mémoire, le programme qui avait été établi et qu'on a suivi. Ce montant sera augmenté de $500,000 par année, jusqu'à concurrence de 2.5 millions de dollars.

Le programme de santé et de sport amateur, dont le crédit statutaire s'établit à cinq millions de dollars, se trouve porté, du fait des dépenses réelles, de deux millions à trois millions de dollars cette année. Je sais que ce programme ne saurait s'accomplir à la hâte, car le ministère doit s'assurer que les dépenses sont nécessaires et répondent aux exigences établies à cette fin. Les dépenses doivent être scrupuleusement étudiées et le ministère ne peut donc pas agir avec précipitation. Autrement dit, il doit procéder par tâtonnement.

Je n'en dirai pas davantage à l'heure actuelle, monsieur le président. De nouvelles questions viendront sans doute sur le tapis lors de l'étude des crédits. On voudra bien me permettre néanmoins de féliciter M[lle] Waters et de me joindre au ministre pour lui exprimer mes vœux de succès.

**M. Knowles:** Monsieur le président, j'espère que c'est de bon augure de passer à l'examen des crédits de ce ministère plus tôt que nous le pensions. Nous ne gagnons que 24 heures, mais le changement est bien venu après les longs retards dont pâtissent certaines mesures législatives importantes dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait saisir la Chambre.

Je veux signaler aussi que, à notre avis, le ministre peut, sans inconvénient, mentionner le montant global que le Parlement fournit pour les dépenses de son ministère, parce que cela indique non seulement l'importance du travail accompli, mais l'importance prodigieuse des matières traitées et des

initiatives prises sous l'égide de son ministère pour répondre aux besoins très réels des Canadiens. Le ministre a indiqué un chiffre rond, de plus de deux milliards de dollars comme montant global dépensé par son ministère. Si mon calcul est un peu plus exact que celui de l'autre jour, lorsque je lui ai posé une question sur un affaire de moindre importance, cela représenterait près de 30 p. 100 du montant global dépensé en un an par le gouvernement fédéral. C'est une preuve que les Canadiens tiennent la santé, la sécurité sociale et le bien-être en général, comme l'une des fonctions les plus importantes du gouvernement.

Je voudrais apporter une petite correction aux termes que l'honorable représentante a employés et je ne le fais pas pour me disputer avec elle à propos de considérations d'ordre technique, mais plutôt pour exposer un argument. Si j'ai bien compris ce qu'elle a dit, son ministère aurait demandé au Parlement d'approuver une dépense d'un milliard et quart de dollars. Puis, elle a parlé des 800 millions de dollars provenant de la caisse de la sécurité de la vieillesse, ce qui donne un total de plus de deux milliards. Je suis persuadé qu'elle sait ce dont je veux parler. En fait, elle se présente au Parlement pour demander l'approbation de 104 millions seulement, alors qu'une somme de plus d'un milliard n'a pas besoin de l'approbation annuelle du Parlement, car il s'agit de dépenses prévues par les différentes lois, telles la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur les allocations familiales et autres mesures du genre. Je répète que je ne relève pas ceci pour chercher querelle au ministre sur des considérations d'ordre technique, mais plutôt pour faire ressortir que le Parlement est très sûr de lui-même en ce domaine. Il a adopté des lois qui précisent nettement que nous considérons la sécurité sociale, le bien-être social et la santé de la population comme ayant une grande importance dans le programme d'administration des affaires de l'État tel qu'il existe chez nous.

Nous avons écouté avec plaisir le rapport du ministre sur la grande diversité des travaux qu'accomplit ce ministère. Nous sommes heureux de voir la grande colaboration qui existe entre elle et son ministère, d'une part, et les gouvernements provinciaux et leurs ministères correspondants, d'autre part. Nous avons en outre été bien aise qu'elle porte à notre connaissance le travail qui se fait au sein de son ministère, surtout celui qu'accomplissent bon nombre de comités.

Puisque je commente certaines observations du ministre, je signalerai un aspect qui autrement, je suppose, passerait inaperçu. Je tiens à dire bien sincèrement que je me joins au ministre et à l'ancien ministre pour féliciter le ministère d'avoir retenu les services de M^lle^ Waters. M^lle^ Waters ne s'offusquera pas si je mentionne également que les deux sous-ministres assis à la table devant le ministre ont contribué très efficacement aux travaux accomplis par ce ministère.

Monsieur le président, il nous a fait bon d'entendre aujourd'hui le ministre déclarer que le gouvernement avait toujours l'intention de mettre le régime de pension du Canada en vigueur en janvier 1966. Je ne voudrais pas paraître cynique ou manquer d'esprit de foi. Je ne voudrais pas qu'on s'imagine que je n'ai pas prêté attention au conseil du ministre de ne pas perdre patience, que ce conseil ait été motivé ou non. Je me préoccupe cependant de tous les délais que nous avons connus, et je me demande si nous serons oui ou non saisis de cette importante mesure.

Pendant la brève période de temps que j'ai eue à ma disposition, plus tôt dans la journée, j'ai passé en revue certains des débats que nous avons eus par le passé, soit cette année ou l'an dernier, car nous avions entendu dire que nous pourrions être saisis cet après-midi des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai trouvé qu'il serait presque embarrassant de donner lecture de certaines choses que j'ai dites dès juillet 1963. D'après ce que j'ai dit à ce moment-là au sujet du régime de pension du Canada, on aurait pu croire que l'âge d'or était au prochain tournant. On a tellement temporisé, depuis, qu'on peut se demander si l'âge d'or en question ne se produira que dans mille ans. Que l'honorable représentante n'aille pas croire qu'elle peut nous donner le change en nous disant qu'elle fera une déclaration bientôt ou que tous s'appliquent à mettre la dernière main au régime.

Au début de l'après-midi, à l'appel de l'ordre du jour, j'étais très sérieux en disant qu'étant maintenant sortis de l'impasse du drapeau qui a duré six semaines, il nous faut organiser les travaux de la Chambre de façon à nous permettre de mettre le régime de pensions du Canada à l'étude sans tarder. A mon avis, nous devrions nous y mettre pas plus tard que la semaine prochaine. Si je me suis prononcé contre des vacances pour la Chambre des communes, c'est à cause de l'importance du régime de pensions du Canada. Je suis en faveur d'un congé pour le personnel et je crois qu'il importe de prendre les mesures nécessaires à cette fin, mais nous disons aux Canadiens depuis longtemps que nous avons d'importants travaux à accomplir et que, pour cette raison, nous voulions qu'une entente soit conclue au sujet du débat sur le drapeau. Ne gâtons pas tout cela en réclamant des vacances maintenant alors que le régime de pensions du Canada, ainsi que d'autres importantes mesures, réclament notre attention en ce moment.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur le président, à ce sujet, puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Knowles:** Je vous en prie.

**L'hon. M. Martineau:** Il a dit qu'à son avis, nous ne devrions pas demander un congé. A-t-il pensé au personnel qui a fait des heures supplémentaires?

**M. le président:** A l'ordre! Les honorables députés me permettront de leur signaler que nous nous éloignons du sujet de la résolution, si nous commençons à étudier des questions comme celle que soulèvent le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Pontiac-Témiscamingue.

**M. Knowles:** Monsieur le président, je n'ai pas besoin d'enfreindre le Règlement pour répondre à cette question, car les observations que j'ai faites, il y a 90 secondes, y ont déjà répondu.

Le régime de pension du Canada, monsieur l'Orateur, relève du ministère à l'étude et d'ailleurs, le ministre a abordé la question dans son exposé. Il est bien beau que nous soyons disposés à rester ici pour l'étudier, mais encore faut-il que la mesure nous soit soumise. Nous avons été heureux de recevoir le Livre blanc, il y a quelque temps. Je crois que c'était le 10 août. Cet excellent document fournit probablement plus de renseignements qu'il ne sera possible à la plupart des députés d'en obtenir à la lecture du bill lui-même, car j'imagine que le bill sera tellement compliqué que nous serons tous prêts à lui faire subir immédiatement la deuxième lecture et à le déférer à un comité. Parce qu'il sera très compliqué, je pense que nous ne pourrons pas l'étudier ici en premier lieu.

Monsieur le président, le ministre a le devoir de nous soumettre cette mesure législative et je lui demande de ne pas oublier que le temps passe rapidement. Le mois de septembre est déjà très avancé et, si mes calculs sont exacts, à peine trois mois nous séparent de Noël. Nonobstant la bonne entente dont le Parlement a été la scène aujourd'hui, il n'est pas impossible que d'autres obstacles surgissent et que, par suite de longs débats sur d'autres questions, cette importante mesure législative soit retardée indéfiniment. Les pourparlers avec les provinces pourraient donner lieu à d'autres difficultés. En outre, la question pourrait poser des problèmes lorsqu'elle sera déférée à un comité mixte spécial. Ces diverses difficultés pourraient retarder jusqu'en 1965 l'adoption de la mesure; si tel était le cas, les bonnes intentions exprimées par le ministre aujourd'hui pourraient rester sans lendemain.



La question est importante non seulement pour le parti libéral, qui en a fait grand état au cours des deux dernières campagnes électorales, mais aussi pour le Parlement et surtout pour les Canadiens. Si j'en juge par le Livre blanc et par ce qu'on a dit ou écrit à ce sujet, bon nombre de personnes ont fait un apport précieux à l'élaboration de ce régime. Nous y trouverons probablement des lacunes, des choses que nous voudrons améliorer, mais, en général, il me semble que c'est une bonne mesure sociale; il ne reste plus qu'à l'inclure dans nos recueils de lois. Avant que nous ayons le temps de respirer, d'autres crises parlementaires pourraient surgir. Il pourrait y avoir des élections l'an prochain ou dans deux ans. Ainsi ces avantages pourraient être refusés à nombre de gens qui les attendent et qui y ont droit.

Je prie donc le ministre d'inscrire au *Feuilleton* la semaine prochaine la résolution relative au régime de pension du Canada et je lui donne cet encouragement. Je suis au nombre de ceux qui assistent aux réunions des leaders des partis à la Chambre, ce qu'elle n'ignore nullement, et dès que la résolution annonciatrice du régime de pension sera inscrite au *Feuilleton*, je supplierai le leader de son parti à la Chambre et ceux des autres partis afin que la plus haute priorité lui soit accordée. Il est impossible d'agir ainsi aux réunions des leaders des partis à la Chambre si la mesure n'est pas inscrite au *Feuilleton*.

Puisque nous avons le Livre blanc sur le régime de pension du Canada, on pourrait fort bien en aborder le détail, mais je résisterai à la tentation. J'attendrai avec confiance le débat de la semaine prochaine. Mais il est une chose, dans le domaine des pensions concernant les vieillards, sur laquelle je crois devoir insister auprès du ministre. L'autre jour, je lui ai posé une question à la suite d'un projet de résolution adopté par les citoyens âgés unis de l'Ontario. Le ministre a pris la question au sérieux, et la question était sérieuse, mais un collègue du parti à ma droite en a parlé comme s'il s'agissait d'une plaisanterie. La question n'a certainement pas été posée pour plaisanter.

Ma question concernait la demande que présentent de nombreuses personnes âgées de plus de 70 ans et recevant la sécurité de la vieillesse de $75 par mois en vue d'une augmentation de cette pension, et elles proposent maintenant que le montant soit porté à $100 par mois. Je sais qu'il est très facile de dire qu'il y a eu une augmentation l'an dernier, ainsi que l'année précédente, et que nous avons fait passablement ces dernières années, puisque la somme était de $40 par mois. Je sais qu'il est facile de dire que nous allons

nous occuper de tout le problème de la sécurité de la vieillesse sur la base plus large que comporte le régime de pension du Canada, mais il n'en demeure pas moins qu'il se trouve encore de nombreux Canadiens âgés de plus de 70 ans ou encore plus qui atteindront 70 ans, avant que le régime de pension du Canada entre en vigueur, et qui n'ont d'autre perspective que la sécurité de la vieillesse telle que nous la connaissons. Nous croyons qu'il ne suffit pas de prendre des dispositions pour s'occuper des besoins qui se présenteront dans les années à venir. A notre avis, nous devons tenir compte des besoins de nos gens dès maintenant.

Je ne doute pas que lorsque le régime de pension du Canada entrera en vigueur et que nous aurons ce programme en deux étapes, la sécurité de la vieillesse et le régime de pension du Canada, le montant versé pour la sécurité de la vieillesse devra être haussé avec le temps. Si le genre de pension que nous envisageons doit être disponible dans dix, vingt ou trente ans d'ici, il faudra augmenter les sommes versées aux termes du régime de pension du Canada et de la sécurité de la vieillesse. Puisque la chose s'en vient de toute façon, je demanderais à la Chambre d'abandonner l'idée que nous avons, vu la fin des augmentations de la sécurité de la vieillesse elle-même. Si nous devons accorder ces augmentations, pensons aux vieillards actuels qui seront heureux à la pensée que d'autres jouiront d'un meilleur sort dans leur vieillesse, augmentons sans plus tarder la pension de vieillesse et voyons à améliorer les choses pour eux aussi, tandis que nous les avons parmi nous.

Monsieur le président, j'appuie énergiquement la déclaration du ministre qui a affirmé que le gouvernement a encore l'intention d'appliquer le régime de pension du Canada d'ici janvier 1966. J'ai accueilli favorablement la déclaration du ministre de la Justice en juillet dernier, lorsqu'il a déclaré que pour ce qui est du gouvernement, le régime de pension du Canada serait adopté au cours de la présente session. Mais des promesses de ce genre nous ont déjà été faites au cours des années. Je demande aujourd'hui que ces promesses soient remplies au cours de la présente session. Nous promettons notre pleine collaboration, mais nous demandons au ministre et au gouvernement d'agir de leur côté.

Nous avons accueilli avec plaisir également le bref résumé du ministre au sujet des divers autres programmes dans le domaine du bien-être social, des programmes catégoriques et diverses autres formes d'aide et de bien-être social. Nous sommes heureux de constater que les gouvernements fédéral et provinciaux modifient constamment ces programmes. Je sais qu'en parlant au ministre je m'adresse à une convertie. Elle est certainement plus convaincue qu'elle l'était il y a un an, maintenant qu'elle connaît davantage le travail de son ministère, mais je l'exhorte à continuer son travail en vue du fusionnement de ces programmes, afin de faire disparaître ce morcellement inévitable dans le domaine de la sécurité sociale, étant donné la façon dont il a évolué. Je demande également que le gouvernement prenne conscience du fait que la sécurité sociale est plus qu'une forme de charité à l'intention des gens dans le besoin. Elle fait partie de nos conceptions sociales, en vertu desquelles nous croyons dans la nécessité de redistribuer les richesses pour permettre aux citoyens de vivre suivant leurs besoins et selon la capacité de production de la société.

Le problème de l'automatisation intéresse d'autres ministères que celui de l'honorable représentante, notamment le ministère du Travail. J'ai écouté des passages du discours que le ministre du Travail a prononcé l'autre jour à ce sujet et dont il nous a remis le texte par la suite. Rien d'étonnant que le ministre se préoccupe des effets de l'automatisation sur les négociations collectives et la situation de l'emploi. Cela ne laisse pas de nous inquiéter tous. Cette évolution amènera plus rapidement les États à s'occuper non seulement de verser des allocations de sécurité sociale de l'importance de celles que nous envisageons actuellement, mais aussi de distribuer, au nom de la société, la masse du revenu que nous produisons, selon les besoins de chacun plutôt qu'en fonction du travail, industriel ou autre, que chacun peut accomplir. Nombre d'économistes et de sociologues admettent de nos jours qu'il faudra peut-être bientôt payer des gens qui ne font rien; il ne s'agira pas de leur verser des allocations quelconques, mais effectivement de les payer pour leur permettre de vivre et de se livrer à une activité créatrice et positive. A mon sens, le problème concerne non seulement le ministère du Travail, mais il intéressera aussi le ministère de l'honorable représentante, parce que c'est le ministère où nous avons commencé à chercher les moyens de distribuer à la population la richesse que nous produisons.

Il y a quelques décennies, les mesures sociales étaient réservées aux pauvres. Il n'y a pas très longtemps, j'ai entendu le très honorable W. L. Mackenzie King (je crois qu'il siégeait exactement à la place du ministre aujourd'hui) parler en Chambre des pauvres nécessiteux. Même quand il se servait de cette expression il y a vingt ans, il y en avait en cette Chambre pour le lui reprocher.

Ils disaient que nous n'en étions sûrement plus à cette époque. Évidemment, M. King, appartenait à la génération précédente, ce que sa pensée reflétait. C'était cela le bien-être social, ramasser les morceaux, aider à fournir une ambulance pour cueillir les victimes de notre société et de notre économie. Nous sommes partis de ce point et nous nous rendons compte qu'un des buts de la société est de maintenir un niveau de vie convenable, non pas simplement de garder les gens en vie, mais leur permettre de jouir des avantages de notre époque, leur permettre de vivre une vie fructueuse.

Nous aurons à avancer encore beaucoup dans cette direction au cours de la prochaine décennie. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère du Travail collaborent déjà sur un certain nombre de questions. Je pense qu'il faudrait étudier sérieusement les moyens d'amplifier les programmes actuels de pension, de bien-être social et d'assistance, afin que les Canadiens puissent vivre et travailler comme ils le devraient et sans subir les contrecoups de l'automatisation.

Je voudrais traiter d'un autre service important du ministère; un certain nombre de mes collègues en parleront d'une façon plus détaillée. Je n'en dirai que quelques mots pour l'instant. Je veux parler de toute la question de la santé, mise en relief par un récent rapport. Il s'agit, bien entendu, du rapport de la Commission Hall. Des rapports et de la documentation de toute sorte ont été publiés depuis quelques années au sujet de la santé. Le ministre a rappelé que lors de l'étude des crédits de son ministère l'an dernier, j'avais signalé un projet de bill, relatif à un programme national de santé, bill déposé à la Chambre des communes en 1944, par l'un de ses prédécesseurs, le très honorable Ian Mackenzie. Le fait, en soi, est intéressant que l'honorable représentante m'ait avoué, publiquement ou privément, qu'importe, qu'elle n'avait jamais entendu parler de ce projet de bill avant que j'en fasse mention. C'est un des nombreux documents dans ce domaine. Il y a eu le rapport Marsh et plusieurs autres rapports volumineux depuis que je suis ici et même avant cela.

Le rapport Hall est un autre rapport qui a mis en pleine lumière toute la question de la responsabilité de la collectivité en matière de santé. Nous convenons que c'est un excellent rapport. Comme la majorité des rapports, il renferme certains éléments sur lesquels nous ne sommes pas entièrement d'accord. Cependant, nous accueillons tous avec joie l'appel général visant à doter tous les Canadiens d'un régime de santé. Même en lisant ce rapport rapidement, on a l'impression que les membres de la commission, qui n'ont pas été nommés par le Nouveau parti démocratique, en premier lieu, et ne sont pas de tendance socialiste, ont acquis la conviction, en étudiant la question, que la seule solution à apporter au problème de la santé au Canada, était d'établir un régime national de santé s'inspirant des recommandations que renfermait le rapport. Nous espérons, toutefois, que ce rapport n'aura pas le même sort que nombre d'autres documents volumineux et précieux qui décorent les rayons de la bibliothèque et auxquels on se réfère pendant des années.

Je me réjouis de la déclaration du ministre selon laquelle 14 comités interministériels étudient les divers aspects de ce rapport. J'accueille avec joie sa déclaration nous permettant d'espérer que cette étude sera suffisamment avancée pour que le gouvernement soit en mesure d'adopter une attitude positive lors de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu en 1965. Cependant, j'espère fermement qu'on n'a pas simplement l'intention d'amuser ceux qui assisteront à la réunion, mais qu'elle facilitera l'adoption de la mesure. Je sais que le gouvernement a éprouvé des difficultés à ce sujet depuis qu'il est au pouvoir. Il avait promis 60 jours d'action, mais ce slogan est devenu un boulet qu'il traînera durant tout son mandat. Il a ensuite eu des ennuis lors de la présentation du premier exposé budgétaire de l'honorable M. Gordon. Signalons aussi le régime de pension du Canada dont nous devions commencer l'étude, mais que nous attendons encore. Les soins sanitaires étaient inscrits au programme du parti libéral lors des dernières élections. Je crois que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam a fait la lutte à un candidat libéral qui plaçait très haut le programme de santé sur la liste des mesures qui devaient être adoptées au cours de quelques mois.

**M. Pugh:** N'oubliez pas les bourses d'études.

**M. Knowles:** Les bourses d'études étaient une autre promesse du gouvernement. Je crois aussi qu'une promesse a été faite au sujet d'un drapeau et le gouvernement a eu également certaines difficultés dans ce domaine. Le gouvernement ne devrait pas se laisser abattre par ce genre de difficultés; il ne devrait pas se décourager au point de remettre à un avenir plutôt lointain l'étude du régime d'assurance-santé qui revêt plus d'importance peut-être que le régime de pension du Canada. Pourtant, l'honorable représentante sait jusqu'à quel point nous tenons à ce dernier. Si le gouvernement et le ministre intéressé désirent vraiment faire quelque chose d'utile pour le Canada, ils devraient faire en sorte qu'au cours de la présente législature,

la loi assure aux Canadiens un régime de services de santé.

Sans doute, les courriéristes parlementaires —même ceux qui sont favorables aux Libéraux—ont, comme nous, l'impression que le gouvernement cherche tout au plus à faire adopter, à cet égard, le régime de pension du Canada et, peut-être, le Code national du travail, afin de pouvoir en réclamer le mérite au cours d'une campagne électorale. Il dira aux Canadiens: «Voilà ce que nous avons fait pour vous; nous mettrons sur pied un régime d'assurance-santé si vous nous reportez au pouvoir.» Une telle attitude n'est pas satisfaisante; elle manque de sérieux. Maintenant que nous disposons du rapport Hall et que le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures concernant l'assurance-santé, je soutiens qu'on ne devrait pas remettre à la prochaine législature l'établissement d'un programme à cet égard mais qu'on devrait plutôt voir à la présentation d'un projet de loi approprié au cours de la présente législature. La législature actuelle a une vie bien faible. On ne sait jamais quand le gouvernement peut être renversé sur quelque question importante secondaire, ou même de simple procédure. Selon moi, le gouvernement devrait prendre conscience de sa propre existence et en profiter pour faire avancer ces mesures importantes.

Il y a d'autres choses que j'aimerais débattre, mais en toute franchise, je répéterais ce que j'ai déjà dit au sujet des améliorations à apporter à la loi sur les aveugles, à la loi sur les invalides, à l'assistance-chômage et autres mesures du même genre. Certains programmes dont le ministre a parlé méritent des commentaires. D'autres députés pourront les faire au cours du débat. Cependant, comme le ministre s'y attendait, je l'exhorte sans tarder non seulement à s'ébranler à une allure plus que libérale, mais surtout à pousser avec célérité deux mesures importantes: le régime de pension du Canada et la charte de santé de la population du pays.

*(Texte)*

**M. Gauthier:** Monsieur le président, tout en ne retardant pas trop la discussion, je désire faire quelques observations au sujet des prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'en jetant un bref coup d'œil sur les crédits du ministère, on ne voit pas de changements extraordinaires. Plusieurs «départements» sont demeurés dans le *statu quo,* alors que les crédits d'autres ont augmenté quelque peu, dont la contribution aux provinces, en vertu d'arrangements conclus entre elles et le gouvernement fédéral. On note également une augmentation dans les services médicaux. La plus forte augmentation est celle qui a trait aux nouveaux crédits prévus pour le régime de pension de vieillesse.

Ce programme de pension n'intéressera pas directement la province de Québec, puisque les citoyens québécois auront leur propre régime de pension, mais qu'il me soit permis de dire que même ce régime de pension ne m'inspire pas tellement confiance, car je le considère tout simplement comme un produit du capitalisme.

Quand on étudie ce programme de pension, on se demande si le gouvernement a vraiment voulu venir au secours des personnes âgées qui sont dans le besoin, ou au secours de la finance gouvernementale, car en vertu de ce régime, on constate qu'on taxera encore le petit salarié qui gagne de $1,000 à $6,000, alors que ceux qui reçoivent un traitement dépassant $6,000 ne sont pas affectés.

C'est précisément au sort des gagne-petit qui réussissent à faire vivre une famille avec $3,000, $4,000 ou $5,000 par année que nous nous intéressons, puisqu'ils se verront chargés d'un nouvel impôt pour y être protégés dans 25, 30 ou 40 ans.

Monsieur le président, après avoir étudié tous les programmes et tous les projets de loi qui ont été adoptés en cette enceinte, je me demande si l'on pense vraiment et sincèrement au bien-être de l'individu? Je me pose la question sérieusement, car depuis que je siège en cette enceinte, il me semble que toutes les lois que j'ai étudiées ont été établies, non pas pour le bien-être de l'individu mais toujours en regard de la finance.

Je suis d'avis qu'en établissant le régime actuel, le premier but du gouvernement est de créer un magnifique fonds dans lequel il pourra puiser à sa guise, tout en faisant miroiter aux yeux du peuple une pension qu'il peut espérer toucher à compter de l'âge de 70 ans.

Monsieur le président, si le gouvernement était vraiment sincère et voulait réellement protéger la personne humaine et les citoyens âgés, il pourrait utiliser un moyen beaucoup moins compliqué que le régime de pension qu'il propose actuellement. Au fait, nous payons aujourd'hui à nos vieillards une pension de $75 par mois, à compter de l'âge de 70 ans.

Nous souhaitons que nos vieillards bénéficient d'une pension de $100 par mois, car c'est bien ce que le nouveau programme propose, $100 et moins, je dis «et moins», car je constate qu'en vertu de ce programme, il va falloir que le vieillard de 70 ans prouve que durant toute sa vie, il a gagné un salaire de $6,000 par année. En conséquence, celui qui établira n'avoir gagné que $3,000 par année ne touchera que $50 par mois, comme le plan proposé le stipule, et ainsi de suite, et ceux qui ne gagnent que $3,000 ou $4,000

par année toucheront une pension proportionnelle à leur salaire.

Pendant tout ce temps-là, on aura enlevé les nécessités de la vie du citoyen canadien pour venir à lui garantir une pension de $100. Alors que le plus pauvre n'aura pu atteindre le maximum fixé par le gouvernement, il verra sa pension limitée à $60, $50 et peut-être même $40 par mois. Et c'est cela que le gouvernement actuel qualifie de justice!

Au lieu de tout ce camouflage, le gouvernement aurait dû porter la pension actuelle de $75 à $100 par mois et en défrayer le coût à même les excédents de revenu des gros, et non pas surtaxer les petits.

On aurait pu puiser à même les salaires de $6,000 et plus, pour rembourser cette pension supplémentaire de $25 par mois. Ce faisant, je suis d'avis que le gouvernement aurait été beaucoup plus logique, et il aurait prouvé qu'il travaillait dans le dessein d'améliorer le sort des gagne-petit, tout en garantissant une pension de $100 à tout le monde, y compris ceux qui ont des millions de dollars. Je crois que c'est là un principe de distribution sociale juste et équitable pour tout le monde.

Mais nous avons préféré aller chercher encore des milliards chez le gagne-petit pour lui donner des miettes, à l'âge de 70 ans.

Je dis que, si aujourd'hui même, avec la pension... Je vois quelqu'un de l'autre côté de la Chambre qui rit des gagne-petit. Pourtant, il ne devrait pas en rire, parce que le père de dix ou douze enfants qui gagne à peine $5,000 par an portera un fardeau plus lourd à cause de ce fameux programme de pension. Il ne convient donc pas de rire des gagne-petit; au contraire, il faut considérer sérieusement leur situation et leur venir en aide en leur obtenant une pension sociale plus équitable.

Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voulait apporter de l'amélioration, nous pourrions, même aujourd'hui, payer une pension aux personnes âgées de 65 ans, au lieu de 70 ans, sans examen.

On pourrait supprimer toute cette armée de petits inspecteurs, toutes ces succursales qui coûtent des millions à ce ministère, et je crois qu'avec l'économie que fera le ministre en supprimant tous ces petits inspecteurs—j'allais dire ces petits «patroneux»—qui examinent le cas des personnes âgées de 65 ans à 70 ans pour essayer de ne pas leur payer une pension, on pourrait acquitter, en partie, les frais d'une pension statutaire aux personnes âgées de 65 à 70 ans, sans examen.

Monsieur le président, un poste qui me frappe plus particulièrement est celui qui a trait aux allocations familiales.

Le gouvernement a voté des allocations familiales, il y a quelques années, et je me demande si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a jamais pensé à les réévaluer en fonction de l'élévation du coût de la vie.

On parle de relever les allocations familiales, on fait des requêtes, les grandes familles surtout écrivent au gouvernement. Mais on semble rester sourd à tous ces appels et muet quand il s'agit de répondre aux questions que nous posons, à la Chambre des communes, relativement à ce problème que posent les allocations familiales.

Aujourd'hui, on relève tous les salaires; le coût de l'administration est augmenté, mais le seul poste auquel on n'ose pas toucher, c'est celui des allocations familiales. C'est précisément le seul moyen de venir au secours des grandes familles et d'équilibrer d'une façon plus équitable les salaires.

Si deux pères de famille touchent le même salaire, et que le premier n'a que deux ou trois enfants tandis que l'autre en a dix et plus, le seul moyen d'équilibrer leurs salaires, c'est justement les allocations familiales.

Je me demande, encore une fois, si l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a songé à cela. Dans les prévisions budgétaires, je ne relève qu'une petite augmentation, que j'attribue tout simplement au fait que la population a augmenté. Mais, de fait, il n'y a aucun changement en ce qui concerne les allocations familiales. On ne nous en annonce pas, non plus, et je me demande parfois si le ministre n'a pas envie de les abaisser plutôt que de les augmenter.

Monsieur le président, il y a des passages très intéressants dans les prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et le plus intéressant de tous, même avant la pension des personnes âgées, c'est celui des allocations familiales.

C'est une vraie honte, aujourd'hui, de voir qu'un pays comme le Canada n'est pas capable de faire un effort pour aider les familles nombreuses à équilibrer leur budget, par des allocations familiales proportionnées, afin qu'elles puissent vivre comme les autres travailleurs qui, en moyenne, n'ont pas ou n'ont que très peu de famille.

Je considère que cette question doit être envisagée, et je demande à l'honorable ministre de l'examiner sérieusement et de nous présenter quelques amendements afin que nous puissions espérer voir au moins doubler les allocations familiales. En effet, depuis une dizaine d'années, le coût de la vie a plus que doublé. Je crois que le temps est venu de faire preuve de logique.

Quand l'honorable ministre aura agi dans le sens indiqué, je crois qu'elle aura fait œuvre utile pour l'avenir du Canada.

**M. Marcoux:** Monsieur le président, nous avons tous été pris par surprise, cet après-midi, quand la décision des chefs de partis de

former un comité pour étudier le drapeau nous a amené l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cependant, étant donné que je suis sûr que ces prévisions budgétaires seront adoptées dans le courant de la journée, ou probablement au début de la soirée, j'aimerais dire quelques mots tout simplement pour démontrer que ce ministère nous intéresse au plus haut point et qu'il nous fait toujours plaisir de soumettre quelques suggestions à l'honorable ministre.

A mon avis, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, tel qu'il est organisé dans le moment, est sans doute celui dont l'activité contribue le plus à préparer des élections générales.

J'ai toujours regretté le fait que ce ministère comprenne à la fois la santé nationale et le bien-être social. A mon avis, le gouvernement devrait songer sérieusement à diviser ce ministère en deux, afin que les choses de la santé nationale, qui sont d'une extrême importance pour tout le pays, soient séparées d'une autre chose qui est aussi d'une extrême importance, le bien-être social.

Le bien-être social est, en effet, très important, bien que les exigences de cette question ne soient reconnues, en général, qu'au moment des élections.

On a vu cela à plusieurs reprises, d'abord lorsque les allocations familiales ont été accordées pour la première fois, et ensuite quand différents ajustements ont été faits. On sait que cela avait été fait de façon arbitraire et à la toute dernière minute, soit avant les élections, parce qu'on était conscient que du vote des parents pouvait dépendre le résultat de ces élections.

On s'est rendu compte, également, que le relèvement de la pension aux personnes âgées avait été fait à peu près dans le même temps, parce qu'on voulait aussi miser sur le vote des citoyens âgés du Canada.

Je pense donc que si ce ministère était scindé en deux, la santé des citoyens canadiens ne serait pas du tout compromise et la question du bien-être social serait étudiée de façon rationnelle, systématique et progressive, non seulement en fonction du coût de la vie, mais en fonction de l'évolution sociale de la population, et non pour l'attrait politique qu'un relèvement de ces allocations pourrait avoir au sein de la population canadienne.

Nous remarquons que, petit à petit, des influences diverses, souvent minimes, sont exercées par certains partisans de certaines politiques, et aussi par certains journalistes dans leurs éditoriaux. C'est ainsi que notre système démocratique semble se diriger lentement vers un système contre lequel nous avons violemment combattu au cours de certaines guerres.

Il ne faut pas se leurrer ni s'imaginer que les choses qui étaient mauvaises autrefois sont devenues bonnes aujourd'hui; parce que de plus en plus nombreux sont ceux qui aspirent à l'état de bien-être social et au rôle de plus en plus grand de l'État, il ne faut pas s'imaginer qu'ils ont raison alors qu'ils avaient tort il y a quelques années.

Ce n'est pas parce que le nombre des voleurs augmente au pays qu'il faut que la législation contre le vol soit amendée. Il ne faut pas que le gouvernement finisse par concevoir que le vol est de bon aloi simplement parce que le nombre de vols augmente. Il ne faut pas non plus faire comme certains partisans politiques qui admettent le vol lorsqu'il est en faveur de leur parti et qui le rejettent lorsqu'il est en faveur de différents autres groupes.

Je crois que s'il faut saluer, avec un certain espoir, l'établissement d'un «plan» ou d'une caisse de retraite pour les citoyens canadiens, s'il faut aussi se réjouir du fait que les individus qui bénéficient de l'assistance sociale seront peut-être compensés par le fait qu'il y aura des élections à un moment donné, je crois qu'il faut aussi être très parcimonieux dans les éloges que nous faisons au gouvernement.

Il faut se rendre compte que nous nous lançons dans une pente très dangereuse, que nous sommes en train d'accepter des régimes qui ont fait leurs preuves à l'étranger, et qui ont démontré que ces régimes soi-disant libérateurs nous ramènent toujours éventuellement, à plus ou moins brève échéance, à un régime qui devient centralisateur, dictatorial et s'établit au détriment de la population, alors qu'on prétendait qu'il avait été créé pour aider cette population.

Comme exemple, je ne parlerai que de la Grande-Bretagne, où l'on a établi un système qui devait «rencontrer» toutes les exigences de la population britannique—puisque c'est un pas en avant sur la mesure déjà existante de l'assurance-hospitalisation—où le système d'assurance-santé devait résoudre tous les problèmes, alors que très peu de temps après l'installation de ce système, on s'est rendu compte que les sommes d'argent investies devenaient phénoménales et exorbitantes, que le coût «d'opération» de ce système était tellement élevé que les soins médicaux diminuaient, que la recherche médicale devenait presque inexistante et que le coût du maintien hospitalier devenait à un point insupportable pour le contribuable, car, en somme, les revenus nécessaires pour maintenir tout ce système sont toujours pris à même les taxes, bref c'est le contribuable qui paie.

Ce qui veut dire que, pour donner à la population britannique un système qui devait la rendre presque indépendante de tous frais de maladie, on l'en a rendue dépendante de façon extraordinaire, parce que les soins qui

devaient être apportés à un coût minime sont devenus des soins qu'on ne peut accorder qu'au prix de sommes exorbitantes.

A mon avis, il y aurait lieu, de temps à autre, d'établir des comités, comme celui qui étudiera la question du drapeau, afin de prendre connaissance des opinions qui sont manifestées dans les différents partis, lesquelles reflètent en somme l'opinion de la population canadienne, avant de se lancer de façon inconsidérée dans un système qu'on ne connaît même pas. Avant d'être obligés de retraiter, on serait peut-être mieux de se consulter et de faire de plus amples recherches dans ce domaine. Avant de s'imaginer que l'on aura des résultats bénéfiques extraordinaires, on serait peut-être mieux de prendre l'exemple sur les pays où l'on a utilisé les différents systèmes.

Je pense que la population canadienne deviendrait plus sage et y penserait à deux fois avant de réclamer l'intrusion inconsidérée de l'État dans le domaine du bien-être, de la santé, ainsi que dans celui de la sécurité sociale.

Si je me souviens bien de certaines notions que j'ai pu acquérir en sciences sociales, il me semble que l'intervention de l'État, que ce soit d'une façon plus ou moins accentuée ou intense, doit se faire pour tenter de prendre un moyen terme vis-à-vis toute la population et pour essayer de donner un minimum vital à la majorité des habitants du pays.

Je ne crois pas que ce soit en augmentant le coût des services gouvernementaux, tout en diminuant le nombre des services, que l'on puisse rendre service à la population.

C'est pourquoi je mets en garde le gouvernement, ainsi que les députés, avant de croire que les régimes de retraite, d'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation seront des panacées pour tous les malaises que nous ressentons actuellement.

Ce n'est pas que le régime capitaliste soit, en lui-même, un régime défectueux, mais c'est tout simplement parce que ce régime, dans son application actuelle, ne tient pas compte des réalités ni de ses faiblesses; de peur de devoir abandonner quelques-unes de ses prérogatives, on se réfugie, à reculons, dans un autre régime auquel le gouvernement ne tient pas, qu'il a déjà combattu, mais dans lequel il ne peut faire autrement que de sombrer.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'étendre trop longtemps. J'ai entendu le ministre, en plus de sa déclaration sur la caisse de retraites, parler des recherches qui ont été faites ou coordonnées par son ministère, en ce qui concerne le problème de la cigarette, dont l'usage est relié aux troubles du métabolisme qui se manifestent par des affections cardiaques et dont on attribue des effets sur le cancer du poumon.

Je crois qu'il y a lieu de féliciter le gouvernement d'avoir pris ses responsabilités dans ce domaine. Toutefois, je ne crois pas que le gouvernement, à ce point de vue-là, pas plus qu'à d'autres points de vue, doive donner des directives intangibles et intransigeantes à toute une population, puisque les études faites à date ne sont pas encore en mesure de démontrer la cause réelle, directe, la relation étroite qui peut exister entre le tabac et le cancer du poumon ou les maladies cardio-vasculaires.

Je profite aussi de cette occasion pour dire quelques mots du problème de la fluoration. C'est encore une autre question controversée qui a été étudiée, débattue, et qui n'est pas acceptée à l'unanimité.

Je ne vois pas que le gouvernement puisse donner des directives et des opinions précises dans ce domaine, alors que dans le monde entier, les idées sont partagées et controversées à ce sujet.

Il ne faut pas oublier que lorsque le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social met son autorité derrière une déclaration ou un rapport médical, derrière une étude qui a été faite sur un sujet donné, son influence est très grande sur la population.

Je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en fournissant déjà à la Ligue nationale de santé et à différents autres organismes qui se sont faits les protagonistes de la fluoration de l'eau, devrait s'en tenir à ceci: il ne devrait pas augmenter ses différentes subventions, il ne devrait surtout prendre aucune décision avant que le gouvernement ait étudié d'une façon complète et satisfaisante cette importante question et, surtout, avant qu'il n'ait pris connaissance des opinions émises par les différents chercheurs de notre propre Conseil national des recherches du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé terminer immédiatement mes remarques; cependant, étant donné que j'ai encore quelques commentaires à faire, je vais vous demander de déclarer qu'il est 5 heures.

*(Traduction)*

**M. le président:** A l'ordre! Afin de permettre à la Chambre de procéder à l'étude des mesures d'initiative parlementaire en vertu du paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement, je dois quitter le fauteuil.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est cinq heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics.

*(Texte)*

## LE DRAPEAU

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, puis-je obtenir le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'ordre des motions, en vue de présenter une motion consécutive à la déclaration qui a été faite ce matin?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à ce que le ministre revienne à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord!

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill):

Qu'un comité spécial de la Chambre formé de 15 membres qui seront nommés plus tard par la Chambre, soit établi pour étudier la question du drapeau et en faire rapport; que ledit comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre et que son rapport définitif soit présenté au plus tard six semaines à compter de la date de sa première séance; et que l'établissement de ce comité, son pouvoir de faire rapport et l'aptitude de la Chambre à donner suite au rapport ne soient pas limités par toutes motions inscrites au *Feuilleton* en ce moment.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** Entendu!

(La motion est adoptée.)

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Lamoureux, et passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 27 août, sur le bill S-27, présenté par M. Brown, concernant la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

Sur l'article 1—*Nombre des administrateurs.*

**M. Brown:** Monsieur le président, en tant que parrain du bill S-27, je saisirais cette occasion de répondre à une ou deux questions qu'ont posées le député de Greenwood, le député de Timiscaming, et d'autres encore.

Je tiens à répéter, monsieur le président, ce que j'ai déjà dit au cours du présent débat, c'est-à-dire que la Compagnie de téléphone Bell du Canada souhaite, au moyen du bill à l'étude, augmenter le nombre de ses administrateurs afin de mieux pouvoir faire face au nombre croissant et à la complexité des problèmes qui la sollicitent actuellement. Le comité et la Chambre ont déjà été mis au courant de l'expansion générale et du développement de cette entreprise depuis qu'elle a reçu sa charte, et surtout depuis 1927, année où elle a utilisé à plein le contingent d'administrateurs alors prévu. La compagnie Bell estime que les problèmes aussi complexes que variés dont est saisi son conseil d'administration motivent dès maintenant une requête au Parlement en vue de l'augmentation du nombre des administrateurs, sans qu'il y ait besoin d'autres raisons. Je devrais plutôt dire qu'aucune autre raison ne se dissimule derrière la requête que la compagnie adresse au Parlement. Il n'y a pas non plus de changement de politique ou de programme que pourrait faciliter l'augmentation du nombre des administrateurs. Je tiens à déclarer catégoriquement que la compagnie n'a nulle intention de profiter de la désignation des nouveaux administrateurs pour procéder à des fusions avec d'autres entreprises.

Le député de Greenwood a mentionné la question qu'avait posée l'*Industrial Wire and Cable Company* à la Commission des transports concernant les rapports entre la Compagnie de téléphone Bell et la *Northern Electric Company.* Une décision a été rendue à cet égard, d'après laquelle la Compagnie de téléphone Bell avait légalement tous les droits de détenir et de posséder des actions de la *Northern Electric Company.* Comme les honorables députés le savent, la Compagnie de téléphone Bell est maintenant l'unique propriétaire de la *Northern Electric Company.*

On a signalé au comité que la Commission des transports n'avait jamais abordé l'étude d'une autre question connexe à cette demande, à savoir si la Commission était autorisée à étudier les états financiers de la *Northern Electric Company.* Je crois qu'on m'a demandé pourquoi cette question n'avait pas été étudiée. Je ne saurais répondre, car seule la Commission des transports pourrait nous donner ce renseignement. Toutefois, le requérant, l'*Industrial Wire and Cable Company,* n'a jamais demandé à la Commission de se faire entendre là-dessus. Rien n'empêche le requérant de demander à la Commission la permission de témoigner maintenant, et je suis certain que la Compagnie de téléphone Bell ne s'y opposerait pas non plus.

Pour ce qui est du rapport annuel de la *Northern Electric Company,* tout député qui voudrait l'examiner n'a qu'à le demander. Nous en avons déjà remis des exemplaires à ceux qui l'avaient demandé.

On m'a aussi demandé si la Compagnie de téléphone Bell permettrait que certains membres de son conseil d'administration soient désignés par le Parlement du Canada. Il serait inutile de répondre à cette question. Les membres du conseil d'administration sont désignés par les actionnaires de la société lors de la réunion annuelle. C'est la Commission des transports que le Parlement a chargée de protéger la population.

Monsieur le président, j'ai essayé de répondre aussi prudemment que possible à

toutes les questions posées sur ces sujets très importants.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur le président, je crois que nous devrions profiter de l'étude de ce projet de loi pour voir quelle est la situation de cette société, étudier son exploitation de ces dernières années et ainsi, nous faire une idée bien nette de ce qu'elle est.

La société a été constituée en corporation en 1880 en vertu d'une loi spéciale du gouvernement fédéral, par suite de la fusion de plusieurs petites sociétés. A compter de là, elle a continué à absorber d'autres sociétés. En 1954, elle a fusionné avec ses anciennes filiales: la Compagnie de téléphone des cantons de l'Est et le réseau téléphonique de Chapleau. En outre, en 1954, elle a absorbé la Compagnie de téléphone du comté de Welland. L'année suivante, elle absorbait la Compagnie de téléphone Saguenay-Québec et la Compagnie de téléphone de Charlevoix.

En 1956, cette société a fusionné la Compagnie de téléphone de Kamaraska et, en 1957, elle a acquis la Compagnie de téléphone de Mount-Albert. En 1957, elle a également acheté 272,000 actions dans la *Northern Electric;* en 1962, elle en a acheté d'autres et, d'après mes derniers renseignements, elle détient encore 99 p. 100 des actions ordinaires de cette compagnie. Mais, il y a très peu de différence entre 99 et 100 p. 100. En 1959, elle a fusionné la Compagnie de téléphone de Yamaska et, l'année suivante, a acheté la Compagnie de téléphone de Madawaska. En 1962, elle a acheté la majorité des actions de la Compagnie de téléphone d'Avalon.

Si j'énumère ces faits, monsieur le président, ce n'est pas pour critiquer la méthode employée par cette compagnie, puisque c'est la façon logique d'agir pour une entreprise de services publics, notamment une compagnie de téléphone, qui ne fait face à aucune concurrence, mais pour signaler que cette compagnie a accaparé, depuis 1880, à peu près tout le commerce du téléphone dans les provinces de Québec et d'Ontario. De fait, le bottin annuel Moody signale que cette compagnie possède et exploite le plus important réseau de téléphone dans le Québec et l'Ontario, puisqu'il s'étend sur une région de plus de 887,000 milles carrés et dessert 11,700,000 habitants.

C'est un très fort pourcentage de l'ensemble de la population canadienne. A mon avis, il importe de s'en rendre compte, car nous pouvons alors saisir toute l'importance de cette société et de ses services pour le Canada central. Ces services touchent à la vie privée de tous les particuliers qui doivent avoir le téléphone chez eux, et toutes les entreprises du Canada central dépendent entièrement de cette société pour s'assurer le système de communications efficaces dont elles ont besoin. Je répète que je ne critique pas ici le monopole de cette compagnie, mais je tiens à souligner que c'est un monopole et que, par sa nature même, cette entreprise a toujours été un monopole.

On a soulevé des questions au sujet des opérations commerciales qui ont eu lieu entre la Compagnie de téléphone Bell du Canada et sa filiale, dont elle possède presque toutes les actions, la *Northern Electric Company.* Il s'agissait de savoir si ce n'était pas un moyen par lequel la société-mère pouvait économiser une grande partie de ses revenus tout en se conformant au barème des taux établi par la Commission des transports.

Je n'ai aucune preuve concluante à cet égard, mais j'ai par-devers moi le rapport annuel de la *Northern Electric* pour 1962, où l'on peut voir des chiffres fort intéressants. On y constate qu'en 1962, les fonds en caisse et en banque de cette société étaient presque 50 p. 100 plus élevés qu'en 1961. En 1961, ces fonds dépassaient quelque peu 2 millions de dollars et en 1962, ils s'établissaient à un peu plus de 3 millions et demi de dollars.

Mais voici le hic. En 1961, les placements à courts termes de la *Northern Electric Company* s'élevaient à $2,624,000 seulement alors que l'année suivante, ils étaient de cinq fois plus élevés, et s'établissaient à $11,054,000. Il est manifeste que la *Northern Electric Company* a très bien réussi dans le domaine de la fabrication de matériel téléphonique, dont la plus large part, selon le vice-président de la Compagnie de téléphone Bell, est vendu à la société mère, la Compagnie de téléphone Bell. Si l'on était méfiant, et je suis loin de l'être, on pourrait s'imaginer que la Compagnie de téléphone Bell a peut-être trouvé avantageux de payer à sa filiale qui lui appartient entièrement, des prix beaucoup plus élevés que la normale pour le matériel téléphonique.

**M. le président:** A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député, mais il est de mon devoir de lui rappeler que ses propos devraient viser le poste à l'étude.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Ils s'y rapporteront.

**M. le président:** Il connaît tout autant que moi les dispositions du Règlement au sujet de la pertinence et je l'exhorte à en tenir compte.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'y verrai, monsieur le président, et vous constaterez à mesure que progresseront mes propos qu'ils sont tout à fait pertinents. Il est certaines questions qu'il faut tirer au clair. Tout d'abord, et à mon avis, c'est la chose la plus importante, il faut reconnaître la position de monopole dans laquelle se trouve cette

société et l'entière dépendance d'une grande partie de nos citoyens habitant la partie centrale du pays sur les opérations de cette société.

La Compagnie nous a demandé de l'autoriser à ajouter cinq membres au conseil d'administration. Les collègues de mon parti ont proposé que trois de ces nouveaux membres soient nommés par le gouvernement ou par le Parlement, à titre de représentants du public au conseil d'administration, pour veiller à l'intérêt général dans les opérations de l'entreprise. Si la chose est souhaitable, comme nous le soutenons, monsieur le président, vous conviendrez, je crois, que ces représentants du public devraient notamment surveiller de très près les opérations de cette filiale appartenant exclusivement à l'entreprise; car une comparaison attentive des livres de la *Northern Electric* et de la Compagnie mère pourrait bien révéler que l'intérêt général n'est pas pleinement sauvegardé dans les relations et les transactions entre les deux sociétés.

J'ai cité des chiffres semblant indiquer que le bilan de la *Northern Electric Company* donne lieu à certains soupçons. Par exemple, les gains nets de l'entreprise, qui traite la plupart de ses affaires avec la Compagnie de téléphone Bell, ont été inférieurs à 5 millions et demi de dollars en 1961, mais ils ont atteint l'année suivante $8,834,000. A mon avis, cela devrait beaucoup intéresser tout nouveau membre du conseil d'administration de la Compagnie de téléphone Bell qui aurait à cœur la sauvegarde de l'intérêt général. J'estime donc, monsieur le président, que la chose est directement reliée à ma thèse sur la nécessité d'un droit de regard du public dans les affaires d'entreprises aussi importantes pour une grande partie de sa population.

Évidemment, mon opinion personnelle découlant tout naturellement de mes principes politiques et économiques, c'est que la Compagnie devrait être une société de la Couronne et qu'il est tout à fait ridicule de laisser aux mains de simples particuliers une entreprise aussi importante pour les Canadiens. A mon avis, c'est absurde. Je crois qu'il n'y a aucun espoir de parvenir à cette fin maintenant, mais il incombe au Parlement de se demander s'il ne serait pas opportun d'exercer une certaine surveillance publique sur une compagnie de cette importance.

Lorsque nous avons parlé de la chose avec le vice-président de la Compagnie de téléphone Bell, celui-ci nous a demandé d'un ton plaintif pourquoi nous avions jeté notre dévolu sur la Compagnie de téléphone Bell et pourquoi nous n'agissions pas de même à l'endroit des autres compagnies. J'ai répondu que j'en serais heureux et que j'avais l'intention de le faire chaque fois qu'une d'entre elles se présenterait ici et s'attirerait un traitement de ce genre. Il est peut-être regrettable que la Compagnie de téléphone Bell ait été la première à s'adresser au Parlement, mais elle était une cible toute désignée, car je crois que la plupart des personnes sérieuses trouveront que notre parti présente une demande très modérée et raisonnable au sujet de la domination exercée sur cette compagnie.

Au cours de mes entretiens avec le vice-président de la Compagnie de téléphone Bell, j'ai dit à ce dernier que de telles dispositions n'étaient pas inusitées dans le monde et qu'à certains endroits, la surveillance et l'orientation étaient beaucoup plus étroites. Je lui ai signalé, notamment, qu'en France un administrateur public siège au conseil d'administration de toutes les banques et que, soit dit en passant, il jouit du droit de veto à l'égard de toute décision de ce conseil. Des représentants du public font aussi partie du conseil d'administration de certaines industries comme l'industrie sidérurgique française dont seulement 30 p. 100 des actions appartiennent au grand public. Le gouvernement français a manifestement cru bon d'exercer un certain contrôle et une certaine surveillance sur les sociétés qui influent sur le bien-être de la population en général. A mon sens, nous avons été fort raisonnables en exigeant que quelques-uns des nouveaux administrateurs seulement et non pas tous les cinq représentent le grand public.

J'ai trouvé fort intéressantes les observations du vice-président concernant non seulement le but que cherchait à atteindre la société en sollicitant cette autorisation, mais aussi au sujet du genre de personnes qu'elle se proposait de nommer à son conseil. Il m'a assuré que la compagnie désirait retenir les services d'universitaires. Je ne saurais dire quel rôle les intéressés pourraient jouer quant à l'administration d'une société de téléphone, mais je suppose qu'ils donneraient un certain caractère intellectuel à l'exploitation de la compagnie. Comme la société jugeait opportun, pour elle-même et pour le public, de nommer des universitaires à son conseil d'administration, je me suis dit qu'il importait beaucoup plus de nommer des administrateurs qui seraient chargés de protéger les intérêts du public plutôt que d'y porter seulement un intérêt platonique ou quelque autre intérêt que devaient avoir ces personnes pour l'administration de la compagnie. J'espère que la Chambre des communes n'adoptera pas la mesure sans l'avoir modifiée comme les membres de notre parti l'ont proposé au cours de débats antérieurs.

**M. Scott:** Je voulais poser une question au parrain du bill. Je voulais lui demander s'il avait transmis aux administrateurs de la Compagnie de téléphone Bell notre requête visant à inclure des membres du gouverne-

ment dans le conseil d'administration et, si oui, comment ils avaient réagi? Sont-ils disposés à examiner cette proposition ou la rejettent-ils d'emblée?

**M. Brown:** J'ai tenté de répondre à cette question. Suivant les statuts de la société, les administrateurs sont nommés par les actionnaires. A moins que la loi soit modifiée, cette question ne peut être débattue ici parce que les actionnaires doivent approuver les nominations au sein du conseil d'administration.

**M. Scott:** Cette réponse est exacte quant aux faits. Toutefois, il semble que tout candidat choisi par le conseil réussit à se faire élire lors de la réunion annuelle. Un très faible pourcentage de ces actions fait l'objet d'un vote par procuration et, coïncidence étrange autant que je sache, la personne choisie par le conseil d'administration est toujours élue. Je n'ai pas le moindre doute que, si ces hommes nous donnaient cette assurance, les candidats du gouvernement seraient en lice; nous serions heureux d'obtenir cette assurance. Je crois qu'ils peuvent nous donner cette garantie de sorte que ces personnes seraient élues lors d'une réunion d'actionnaires. Je n'ai pas encore réussi à savoir s'ils sont disposés à examiner cette proposition et à nous donner cette assurance.

**M. Brown:** Je ne pourrais donner cette assurance maintenant. La question a été examinée mais, je le répète, aucun administrateur n'est habilité à déclarer que le Parlement du Canada devrait nommer un administrateur de la société.

**M. Cowan:** Monsieur le président, quand j'ai pris la parole les jeudis précédents au sujet du bill S-37 par lequel la Compagnie de téléphone Bell demande à porter de 15 à 20 le nombre de ses administrateurs, j'ai signalé que mon intérêt découle du fait qu'une société concurrençant la *Northern Electric* est située dans ma circonscription d'York-Ouest. L'usine ou le centre de production se trouve dans la circonscription d'York-Ouest mais un grand nombre d'employés de cette société habitent la circonscription d'York-Humber.

Il y a quelque temps, l'honorable député de Timiskaming a posé une question théorique: pourquoi la Compagnie de téléphone Bell désire-t-elle porter de 15 à 20 le nombre de ses administrateurs? Pour ma part, je serais en faveur d'en porter le nombre de 15 à 20, si la question était mise aux voix. Je répondrai, cependant, au député de Timiskaming que la compagnie veut compter plus d'administrateurs afin de renforcer son emprise sur la *Northern Electric*. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a dit que la Compagnie de téléphone Bell a la haute main sur 99 p. 100 des actions de la *Northern Electric*, société qui ne tombe pas sous la surveillance publique.

J'ai ici le compte rendu des délibérations du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Il s'agit de la séance du mardi 7 juillet 1964. M. Vincent, président de la Compagnie de téléphone Bell répondait à une question d'un des députés d'Halifax. Voici ce qu'il a déclaré, comme en fait foi la page 416 de ce compte rendu:

> Nous possédons entièrement la *Northern Electric Company Limited.*

Certains administrateurs peuvent posséder des actions habilitantes qui ne seraient pas inscrites au nom de la Compagnie de téléphone Bell, mais qui le seraient en leur propre nom. Cependant, le président de la Compagnie de téléphone Bell a déclaré que sa compagnie possède entièrement la *Northern Electric Limited.* Ensuite, M. Regan, l'un des deux députés d'Halifax, a posé certaines questions au représentant de la Compagnie de téléphone Bell pendant cette séance du comité. Il a demandé, en particulier, s'il était exact que la compagnie Bell avait le droit de posséder des actions de la *Northern Electric Company* simplement parce qu'un certain article de sa charte déclare qu'elle peut acheter toute société qui exploite une ligne de téléphone. M. Venne, vice-président et conseiller juridique général, a donné la réponse suivante qui figure à la page 417. Il cite l'article 4 de la loi constituant la compagnie en corporation:

> La compagnie aura le pouvoir de conclure toute entente avec toute personne ou toute compagnie qui possède, à titre de propriétaire, toute ligne de communication télégraphique ou téléphonique, ou tout pouvoir ou tout droit d'utiliser une communication au moyen du téléphone aux conditions et de la façon que le conseil d'administration jugera appropriées et nécessaires de temps à autre, ou de devenir actionnaire de toute société de cette nature.

J'ai lu en entier le compte rendu des témoignages devant la Commission des transports, il y a quelques mois, alors que la Compagnie de téléphone Bell demandait un redressement de ses taux et de sa capitalisation, et c'est alors que l'*Industrial Wire and Cable Company*—qui est établie près de ma circonscription—est intervenue pour s'opposer.

Au cours de l'audience devant la Commission, on a entendu nombre de questions au sujet de la mainmise de la Compagnie de téléphone Bell sur la *Northern Electric*. Selon les témoignages rendus sous serment et dont tout le monde peut prendre connaissance, le président, le vice-président et l'avocat général de la Compagnie de téléphone Bell ont révélé qu'ils avaient pu acheter les actions de

la *Northern Electric Company* parce que cette dernière était propriétaire d'une compagnie de téléphone. Ainsi, l'article 4 de la charte permettait d'acheter une autre compagnie de téléphone.

D'autres témoignages ont cependant révélé qu'il y a une ligne téléphonique de 19,000 pieds de longueur entre l'usine de la *Northern Electric,* à Montréal, et un édifice de la Compagnie de téléphone Bell. Étant des profanes en cette matière de communications téléphoniques, vous et moi aurions pu penser que la ligne téléphonique, propriété exclusive de la *Northern Electric,* devrait être une ligne téléphonique visible à l'œil nu, une ligne que des personnes comme vous et moi pourrions utiliser pour converser. Je me garderai bien d'exposer la situation, mais j'aimerais citer la Commission des transports du Canada. D'après les témoignages, il semble que le montant des actions détenues par la Compagnie de téléphone Bell dans la *Northern Electric* s'élevait à 34 millions de dollars. La compagnie a déclaré à ce moment-là qu'elle détenait 90 p. 100 des actions, proportion qui a été accrue depuis lors. Si la compagnie possédait des actions au montant de 34 millions dans la *Northern Electric Company* au moment où elle a comparu devant la Commission des transports du Canada, nous sommes justifiés de penser, si l'on accroît ce montant de 10 p. 100, que la compagnie détient maintenant 38 millions des actions de la *Northern Electric.*

J'ai mentionné qu'il était probablement nécessaire de porter de 15 à 20 le nombre des administrateurs de la Compagnie de téléphone Bell pour que celle-ci puisse renforcer les liens actuels entre elle et la *Northern Electric,* car certains des nouveaux administrateurs feraient partie des deux compagnies. Cette somme de 38 millions que la Compagnie de téléphone Bell a investie dans la *Northern Electric* dévoile dans toute leur beauté les deux fils de cuivre les plus précieux au Canada. Les témoignages entendus par la Commission des transports du Canada démontrent que la Compagnie de téléphone Bell a installé, il y a nombre d'années, une ligne téléphonique pour la *Northern Electric.* Environ un an plus tard, la *Northern Electric* a acheté cette ligne de la Compagnie de téléphone Bell, devenant ainsi propriétaire d'une ligne téléphonique.

La charte actuelle de la Compagnie de téléphone Bell lui permet d'acheter les intérêts de toute compagnie exploitant un système téléphonique. Le point intéressant qu'ont révélé les témoignages, c'est que la *Northern Electric* n'exploitait à Montréal que deux fils dans son réseau de communication téléphonique. Fait encore plus intéressant, ces deux brins de cuivre sont encastrés dans le câble principal.

**M. le président:** A l'ordre! L'honorable député a eu l'obligeance, au début de ses remarques, de dire que ses propos se rapporteraient au projet de loi dont le comité est saisi. Le début de ses commentaires m'a semblé assez pertinent, mais il traite actuellement, si je ne me trompe, d'un procédé technique de la compagnie, et je me demande si l'on peut considérer ces remarques comme se rapportant à l'article actuellement à l'étude.

**M. Cowan:** Vous voulez que je vous montre le rapport qui existe entre mes propos et le bill en question. Le voici, monsieur le président—deux brins de fil de cuivre que les membres du comité ne peuvent même pas voir, j'en suis sûr.

**M. le président:** Je pense que l'honorable député connaît le Règlement de la Chambre, en vertu duquel les honorables députés doivent prononcer leurs discours et présenter leurs arguments sans recourir à aucune pièce à conviction. Nous savons que devant les tribunaux, la présentation de pièces à conviction est admise, vu que ces dernières sont classées et examinées. Mais il n'y a aucune disposition à ce sujet, en ce qui concerne les débats à la Chambre, et je prie l'honorable député de s'abstenir de faire usage de telles pièces à l'heure actuelle.

**M. Cowan:** J'apprécie vos remarques, monsieur le président. Je n'aurais pas pensé à apporter un échantillon, si un grand nombre de drapeaux n'avaient déjà été présentés ici; ils ont paru sur les pupitres des députés, pendant un certain temps, puis volontairement enlevés. Cependant, je n'ai pas besoin d'une pièce à conviction pour démontrer qu'au centre d'un grand câble allant de l'immeuble de la *Northern Electric* à celui de la Compagnie Bell, on trouve deux minces brins de fil de cuivre. Ils sont étiquetés aux deux bouts, avec de petites fiches indiquant que ces deux brins appartiennent à la *Northern Electric.* Cela corrobore le témoignage recueilli par la Commission des transports.

Les honorables députés peuvent penser que ce sont des câbles de valeur—deux brins représentant un placement de 38 millions de dollars, ou, sauf erreur, 2 millions de dollars le mille—je n'ai pas fait le calcul par écrit. Mais, chose intéressante, on ne peut établir de dialogue, car le fil ne transmet la voix que dans une seule direction—de l'usine de la *Northern Electric* à l'usine du Téléphone Bell. C'est ce qu'on trouve dans le témoignage présenté à la Commission des transports. Bien entendu, il se peut que la *Northern Electric* ait besoin d'utiliser cette ligne uniquement pour demander à la Compagnie de téléphone Bell ce qu'elle doit faire ensuite. Alors, je

suppose, la Compagnie de téléphone Bell envoie un messager à la *Northern Electric* pour lui donner des directives ou l'appelle au moyen du réseau du téléphone Bell. Mais le droit de propriété de la Compagnie Bell sur la *Northern Electric* se fonde sur l'article 4 d'un statut qui donne à la Compagnie le droit de posséder une société propriétaire d'une ligne de téléphone et, comme je l'ai expliqué, la *Northern Electric* possède une ligne de téléphone de 19,000 pieds de long, qui consiste en deux brins de fils de cuivre au centre d'un gros câble.

Il y a quelque temps, l'honorable député de Broadview (M. Hahn) a prononcé un discours instructif sur la façon dont les sociétés canadiennes versant des impôts, engagées dans la production de l'outillage de fils et de téléphone, entrent en concurrence ouverte avec la compagnie *Northern Electric,* qui fait des affaires de 150 millions par année avec la Compagnie de Téléphone Bell. Je puis signaler que la Compagnie de Téléphone Bell, en conséquence des avantages qu'elle retire en compensation, a pu faire à Radio-Canada une soumission de 25 p. 100 moins élevée que celles du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, après 30 années d'exploitation. Il est évident que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien devraient savoir ce qu'il en coûte pour desservir 195 postes de radio. Mais lorsque la demande de soumissions a été faite il y a deux ans, la Compagnie de Téléphone Bell a pu supplanter les soumissions faites par les deux sociétés ferroviaires. Comme le président d'une de ces vastes sociétés l'a signalé dans une lettre au gouvernement de l'époque, il serait intéressant de savoir s'il est juste, dans le domaine des communications, qu'un concurrent puisse vendre moins cher que d'autres soumissionnaires avec lesquels il entre en compétition, tandis qu'il grossit ses profits dans des domaines non réglementés.

Il y a beaucoup de mécontentement, à l'heure actuelle, en raison de cet arrangement selon lequel toutes les actions de la *Northern Electric Company* sont détenues par la Compagnie de téléphone Bell. Au cours d'une audition tenue par la Commission des transports du Canada, M. Venne, avocat de la compagnie, qui témoignait devant le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a mentionné que la Commisison des transports du Canada avait décidé que la compagnie avait parfaitement le droit de détenir ces actions. Monsieur le président, la Commission des transports du Canada n'est pas une cour de justice. M. Venne a déclaré au comité que la Commission est une Cour d'archives—une cour de justice. Mais ce n'est pas vrai et M. P. C. Venne, c.r., conseiller général de la Compagnie de téléphone Bell, le sait mieux que nous. La Commission des transports du Canada est un organisme de réglementation et, comme les autres grands «bâtisseurs d'empire» dans le vaste domaine gouvernemental, elle cherche continuellement à agrandir son pouvoir. En vertu de la loi sur les chemins de fer qui établissait la Commission des transports du Canada, la Commission est autorisée à édicter des règles, règlements, prescriptions et décisions. Mais aujourd'hui, lorsqu'elle rend une décision ou édicte une ordonnance, elle le coiffe du mot «jugement». Monsieur le président, les commissaires se croient peut-être juges, mais ils ne le sont pas et ces décisions ne sont pas légales. La Commission des transports du Canada prend des décisions ou des déterminations.

Je voudrais proposer, dans l'intérêt des électeurs de ma circonscription, dans l'intérêt de l'*Industrial Wire and Cable* et de millions de Canadiens, qu'une requête soit adressée à la Cour suprême du Canada tendant à étudier les rapports entre ces deux compagnies qui sont si étroitement liées, l'une d'elles, en vertu d'un soi-disant règlement public et l'autre, sans aucun règlement—la Compagnie de téléphone Bell et la *Northern Electric.* S'agit-il d'une coalition visant à restreindre le commerce? Cet arrangement viole-t-il la loi sur les pratiques restrictives du commerce? Nombre de gens posent ces questions?

On nous a appris au cours des séances du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, que le revenu global de la Compagnie de téléphone Bell s'élevait, en 1962, à 471 millions de dollars. Nous avons été bien étonnés d'entendre—et je pense que ce renseignement nous a été donné par mégarde —que la compagnie payait à l'*American Telephone and Telegraph Corporation* des États-Unis, 1 p. 100 de son revenu par année, à des fins de recherche. J'ai posé une question précise aux dirigeants de la Compagnie de téléphone Bell. Je leur ai demandé s'ils voulaient dire 1 p. 100 du revenu brut ou du revenu net. Du revenu brut, m'ont-ils répondu. Or, 1 p. 100 de 471 millions de dollars—revenu brut de 1962—c'est $4,710,000. Je crois que c'est l'honorable député de Villeneuve qui, en discutant du bill il y a quelques semaines, a demandé si l'État touchait de l'impôt sur le revenu pour tout l'argent gagné par la Compagnie Bell. Il serait intéressant de savoir s'il y a de l'impôt de payé sur ces $4,710,000 envoyés aux États-Unis prétendûment comme fonds de recherche. Le service de recherche de l'*A.T. and T.*, nous a-t-on dit, compte 15,000 employés, et la Compagnie de téléphone Bell du Canada peut utiliser tout le fruit de leurs efforts. Mais le ministère du Revenu national vérifie-t-il si l'*A.T. and T.* affecte $4,710,000 à des recherches pour le

compte de la Compagnie de téléphone Bell du Canada? Peut-être n'affecte-t-elle que $500,000 à la recherche pour la Compagnie de téléphone Bell. Je ne saurais le dire, car je n'ai jamais eu la chance d'examiner les livres sous cet aspect. Il est intéressant de noter, à propos de ces $4,710,000, que la Compagnie de téléphone Bell a un administrateur représentant l'*ATT* des États-Unis, et nous savons de façon assez sûre qui a la haute main sur la société, en dépit de toute la publicité qui se fait sur les 207,000 actionnaires résidant au Canada.

On nous a dit à la réunion du comité que peut-être 300 personnes assistent à l'assemblée annuelle et évidemment le vote se fait par procurations. Il serait intéressant de savoir quelles recherches l'ATT fera aux États-Unis relativement à la fausse alerte des sirènes qui a eu lieu à Ottawa samedi dernier. Le réseau de sirènes est exploité par la Compagnie de téléphone Bell. Comme tout cet argent est consacré à la recherche, on aurait pensé qu'elle aurait trouvé un moyen d'empêcher que des plombs de fusil de chasse mettent une ville de 300,000 habitants en émoi parce que quelqu'un tirait sur des étourneaux perchés sur un fil téléphonique.

Obtenons-nous ce à quoi nous avons droit en échange de l'argent que nous permettons à la Compagnie de téléphone Bell d'envoyer à l'extérieur du Canada pour de la recherche aux États-Unis au nom d'une société canadienne? Nous parlons de l'exode des intelligences aux États-Unis et du manque d'occasions qu'ont nos jeunes gens et nos jeunes filles instruits au Canada de se lancer dans la recherche. Pourquoi, au nom du ciel, cet argent ne peut-il être gardé au Canada et les recherches effectuées ici-même, plutôt que d'envoyer des Canadiens aux États-Unis y faire des recherches financées grâce à de l'argent réalisé au Canada et expédié aux États-Unis, sans doute au titre de dépenses de la société?

Je parle au nom d'une excellente société, l'*Industrial Wire and Cable*, qui s'occupe d'opérations où la concurrence est vive. L'honorable député de Broadview (M. Hahn) l'a démontré il y a environ deux semaines et j'estime qu'elle a droit à toute la protection que le gouvernement et la loi peuvent lui donner. Je ne crois pas que cette société doive être forcée de faire concurrence sur un marché libre à une compagnie recevant une subvention de $150,000,000 par année en matériel acheté par la Compagnie de téléphone Bell qui ne fait pas affaire sur le marché libre et n'exige pas de prix compétitifs.

Avant de permettre à d'autres de faire un apport intéressant à ce débat—je sais qu'il en sera fait—je soutiens que la chose ne sera pas tirée au clair tant qu'on n'aura pas demandé ouvertement à la Cour suprême du Canada d'enquêter sur la méthode de contrôle de la *Northern Electric Company* par la Compagnie de téléphone Bell du Canada. Lorsque l'*Industrial Wire and Cable* a essayé d'en appeler de la décision de la Commission des transports du Canada à la Cour suprême du Canada, elle s'est heurtée à un refus cassant; en effet, comme sa demande comportait un mélange de droit et de fait, la Cour suprême ne pouvait l'examiner. Si on ne permet pas à l'*Industrial Wire and Cable* de payer pour un appel à la Cour suprême, je soutiens alors que le gouvernement actuel devrait s'assurer qu'un tel renvoi soit fait, ou qu'une décision finale soit rendue à l'égard d'une question intéressant des millions de Canadiens; cette question les a intéressés pendant nombre d'années et continuera de les intéresser jusqu'à ce qu'une décision finale ait été rendue par l'autorité la plus compétente, et non par la simple Commission des transports du Canada.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'ai écouté avec vif intérêt les discours prononcés au cours de ce débat aujourd'hui, notamment les raisons et les hypothèses visant à accroître le nombre des administrateurs de cette société. Au nom de plusieurs membres de mon parti et en mon nom propre, je remercie le parrain de ce bill de l'obligeance qu'il nous a montrée en nous présentant à un vice-président la Compagnie de téléphone Bell et en discutant avec nous de certains problèmes que nous avions soulevés. A la suite de cette réunion, le vice-président de la Société m'a écrit pour me dire que même s'il n'approuvait pas toutes les questions soulevées, il avait été heureux de constater que les entretiens avaient été de nature amicale, et même cordiale. C'est exact, mais ce n'est pas cet élément de cordialité ou d'amitié qui nous intéresse réellement. Ce qui nous intéresse, ce sont les raisons d'augmenter le nombre des administrateurs.

Les rapports entre la Compagnie de téléphone Bell et la *Northern Electric Company* ont soulevé beaucoup de controverses chez un grand nombre de députés, surtout en ce qui concerne la méthode employée pour acquérir cette dernière société. Beaucoup de député ont posé des questions à ce sujet, auxquelles la Commission des transports devra répondre. Il ne convient pas tout à fait, à mon avis, de dire, comme l'a fait le parrain du bill, que la question de la propriété de la *Northern Electric* et de l'alliance entre les deux entreprises peut être soulevée, quand elle le jugera bon, par la société *Industrial Wire and Cable*. Si je me souviens bien, la Commission elle-même a demandé de remettre la question à plus tard et la deuxième partie de l'enquête

est jusqu'ici restée pendante. Il semblerait qu'à la suite de cette requête, l'*Industrial Wire and Cable* devra en formuler une autre avant de soumettre à nouveau la question au public.

Je ne m'excuserai pas de dire que l'intérêt que je porte à cette affaire est plutôt celui de l'abonné que celui de la *Northern Electric*. Mais j'approuve les observations du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui considère la Compagnie de téléphone Bell comme un monopole. Il trouve, en effet, que le domaine dans lequel elle opère constitue un monopole —ce qui s'impose, d'ailleurs—et que nous, les représentants du peuple canadien, devons nous intéresser aux rapports entre la Compagnie de téléphone Bell et ses abonnés et, d'une façon générale, l'intérêt du pays.

L'alerte donnée par les sirènes dont a parlé le député de York-Humber pose un des problèmes que la Commission des transports trouvera assez difficile à régler. Il me semble que la Compagnie de téléphone Bell dépasse de beaucoup sa compétence dans bien des domaines de son activité, et c'est pourquoi nous estimons qu'une partie des administrateurs devrait représenter le public canadien.

Je me suis réjoui lorsque le vice-président de la Compagnie nous a dit qu'il prévoit qu'au moins un ou deux nouveaux membres du conseil d'administration seraient des universitaires, pour assurer au public une plus large représentation au sein de l'entreprise; mais je suis sceptique lorsqu'il laisse entendre que le but de la mesure est de permettre aux vice-présidents de siéger tour à tour au conseil d'administration. Cela ne me semble ni utile, ni nécessaire; à mon avis, la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration par la direction ne servirait les intérêts ni de la Compagnie ni des abonnés, ni surtout des actionnaires.

Je suis sûr que la direction et le conseil d'administration ont discuté du problème. Je suis sûr que l'une et l'autre sont disposés à permettre aux vice-présidents de siéger au conseil, avec voix délibérative mais sans droit de vote, et que les personnes ainsi nommées accéderaient à la direction.

Je m'intéresse à la chose à cause des bilans des diverses sociétés appartenant à la Compagnie de téléphone Bell et aussi à cause des tarifs élevés que cette entreprise impose à ses abonnés. J'en vois une preuve dans le taux des abonnements privés, qui est respectivement de $6.46 et $5.46 à Montréal et à Ottawa, de $5.35 à Halifax, desservi par la *Maritime Telephone Company* tandis qu'en Saskatchewan, où le réseau de téléphone est une régie provinciale, il n'est que de $3.90. A Regina, sous le gouvernement provincial de la Saskatchewan, le taux est de $3.90. Ce chiffre peut doubler d'ici quelques semaines à cause du changement de gouvernement, mais lorsque j'ai obtenu ces chiffres, le taux était de $3.90. Sous le gouvernement de l'Alberta, le taux est de $3.50.



Je ne m'aventurerai pas dans toutes les ramifications de ces chiffres, monsieur le président, mais qu'aucun honorable député ne se leurre en pensant qu'il coûte moins cher d'exploiter un réseau de téléphone rural qu'un réseau de téléphone urbain. Mais les abonnés des réseaux urbains de la Compagnie de téléphone Bell paient presque le double de ce qu'il en coûte aux abonnés des réseaux de téléphone rural. C'est pourquoi nous voulons qu'une certaine surveillance s'exerce et c'est pourquoi je veux proposer un amendement. Cet amendement, selon moi, nous permettra, à vous et moi, et à la population du Canada, de fournir à la Compagnie de téléphone Bell, du moins en théorie, l'occasion de nommer certaines personnes à son conseil d'administration afin de donner à celui-ci l'apparence qu'elle entend lui assurer. Je propose:

Que l'article 1er du bill soit modifié en supprimant les lignes 9 à 22 du bill et en y substituant ce qui suit:

«8. Les affaires de la compagnie seront gérées par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de vingt membres au plus, selon que les actionnaires en décideront de temps à autre par résolution; trois de ces administrateurs devront être nommés par le Gouverneur en conseil et chacun des autres administrateurs, en plus des trois susmentionnés, devra posséder dix actions au moins du capital social de la compagnie ou tel nombre d'actions supplémentaires n'excédant pas quarante, que les actionnaires détermineront de temps à autre par une résolution adoptée lors d'une assemblée générale annuelle ou d'une assemblée générale extraordinaire; ce conseil d'administration, sous réserve des dispositions du présent article, sera élu et restera en fonctions ainsi qu'il est prescrit ci-après; tous les administrateurs ainsi désignés devront être des Canadiens domiciliés au Canada et une majorité, lorsqu'il y en a plus de deux, des administrateurs ainsi élus devront être résidents du Canada.»

Monsieur le président, nous avons discuté cette affaire avec le vice-président de la société. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles l'a signalé, ce monsieur a dit: «C'est une idée très intéressante, mais pourquoi me chercher querelle? Pourquoi ne pas vous en prendre à la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien?» Je suppose qu'il a choisi le Pacifique-Canadien, parce que cette société est plus importante que la Compagnie de téléphone Bell, qu'elle assure un service public et qu'elle exerce elle aussi un monopole. A notre avis, si ce que le parrain

a dit représente le point de vue de la majorité des administrateurs qui demandent au Parlement d'augmenter leur nombre, nous pouvons alors leur accorder ce qu'ils semblent réclamer et augmenter le nombre des membres du conseil d'administration d'une façon qui donnera l'apparence de l'impartialité dont le vice-président a laissé entendre, je crois, qu'elle était souhaitable. On pourrait y arriver en laissant le gouverneur en conseil nommer trois administrateurs.

Il y a plusieurs façons de s'y prendre. Au début, je croyais que nous devions acheter des actions de la compagnie, que le gouvernement devait la nationaliser pour en faire une société de la Couronne. Cependant, j'estime que c'est une manière bien anodine d'exercer l'autorité que la Commission des transports, à mon avis, n'a pas su faire valoir.

Je le dis sincèrement; si nous supposons à tort que la *Northern Electric Company* sert à des fins ultérieures, si nous croyons à tort que l'exploitation des téléphones ruraux est plus coûteuse que celle des centrales téléphoniques urbaines et si nous présumons à tort que les tarifs à Ottawa devraient être moins élevés que dans les campagnes de l'Ontario et du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta ainsi que des Maritimes, alors je crois que ces représentants, en fait ombudsmen du gouvernement fédéral dans cette juridiction de monopole, serviront bien les intérêts de la Compagnie de téléphone Bell. Nous ne nommerons sûrement pas des gens de petite classe, mais ce seront des gens ordinaires représentant le gouvernement canadien qui agiront de façon responsable comme représentants de la Compagnie de téléphone Bell, mais qui représenteront aussi le peuple canadien, les abonnés de la Compagnie de téléphone Bell et toutes les autres parties intéressées, y compris les concurrents de cette société dans un de ses domaines.

**M. le président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. Regan:** Monsieur le président, je crois que la proposition de l'honorable député est plutôt inusitée et unique en son genre et que plusieurs députés devront l'étudier avant d'être en mesure d'en juger le bien-fondé. Dans le présent cas, il s'agirait d'un précédent de grande portée qui s'appliquerait à toute entreprise privée de service public soumise à la juridiction de la Chambre. L'honorable député, j'en suis persuadé, a mûrement réfléchi à ce problème avant de présenter un amendement aujourd'hui, mais il conviendra volontiers que les membres du comité n'ont pas eu suffisamment de temps pour examiner la proposition. Voilà pourquoi, avant de poursuivre le débat, j'espère que nous aurons l'occasion d'étudier de façon approfondie l'amendement qu'il a proposé. Puis-je dire qu'il est six heures, monsieur le président?

**M. le président:** Comme il est six heures, dois-je me lever, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DE LA QUESTION DEVANT ÊTRE DÉBATTUE EN VERTU DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que la question suivante sera soulevée à dix heures et demie ce soir.

L'honorable député de Lethbridge (M. Gundlock): Agriculture—on demande que soient identifiés les pays desquels nous importons de l'agneau.

La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à 5 heures.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

*1.* Administration centrale, $2,099,000.

**M. le président:** Comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

*(Texte)*

**M. Marcoux:** Monsieur le président, avant de terminer mes brèves observations, j'aimerais signaler au ministre, comme je l'ai fait cet après-midi, que le gouvernement a souvent la faiblesse de céder aux demandes répétées de «groupes de pression», de groupes qui disent manifester l'exercice de la démocratie et qui, souvent, ne représentent qu'un pourcentage très faible du nombre d'individus qui sont censés y adhérer.

A la suite d'une publicité un peu exorbitante, du concours des journaux, de la radio et de la télévision, ainsi qu'à la suite de certaines enquêtes qui sont faites par des gens qui s'occupent de campagnes électorales, ces associations ou «groupes de pression» qui, souvent, ne représentent qu'un pourcentage très minime de la masse des individus qui

devraient y être intéressés, influencent le gouvernement à tel point que celui-ci propose finalement des mesures législatives sociales qui, sur le plan humain, sont très alléchantes mais s'avèrent désastreuses sur les plans économique et social.

Encore une fois, je vais mettre le ministre en garde contre cet enthousiasme démesuré qui pourrait résulter de l'application d'une méthode sociale. Et je suis d'avis que si le gouvernement affectait plus de deniers au domaine de la recherche médicale proprement dite, celui du cancer, non seulement en rapport avec l'usage du tabac, mais le cancer lui-même, les maladies cardio-vasculaires et mentales, il rendrait un service beaucoup plus grand à la population que s'il décidait d'augmenter son apport sur le plan de la sécurité sociale.

Je voudrais citer, de mémoire, certaines observations que faisait l'ancien député libéral de Gaspé-Nord à l'Assemblée législative de Québec, M. Claude Jourdain. S'adressant au Conseil économique de la Gaspésie, il disait que le gouvernement devrait diminuer, sinon supprimer, toutes les prestations de sécurité sociale, afin que les individus de sa région—et je crois que ceci pourrait être interpolé à l'échelon national—décident de gagner leur vie en travaillant plutôt qu'en étant au crochet de l'État. De plus, M. Jourdain disait que cette mesure ne serait populaire pour aucun parti politique, mais que, pour le bien des citoyens de sa région, un parti politique se devait de prendre une décision en ce sens.

Monsieur le président, je suis d'avis que le gouvernement devrait plutôt essayer de solutionner le problème du chômage, de niveler la différence de salaire qui existe dans différentes régions, bref d'aider les citoyens canadiens à gagner leur vie par eux-mêmes plutôt que de les rendre dépendants de l'État, parce qu'on sait que tout ce qui touche à l'État est beaucoup plus dispendieux que ce qui ne le touche pas.

L'honorable ministre a également parlé du nouvel organisme mis sur pied par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social relativement à la mise sur le marché de nouveaux médicaments.

A ce stade, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que le comité spécial des aliments et drogues a fait un travail des plus intéressant, non pas parce que j'en suis membre, mais bien que ceux qui en font partie, à part moi, ont fait preuve de beaucoup d'objectivité en interrogeant, d'une façon très sérieuse et précise, les individus qui représentaient différents groupes. Au fait, je suis persuadé que les recommandations qui seront faites par ce comité seront à l'avantage non seulement du ministère mais de toute la population canadienne.

Je voudrais aussi toucher un peu à la question des sports amateurs. J'imagine que l'honorable député qui doit parler après moi, et qui représente une circonscription dont j'oublie le nom pour le moment, en dira un mot lui-même, puisqu'il s'intéresse au sport amateur depuis longtemps.

Encore une fois, je déplore le fait que l'administration des sports amateurs relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cependant, étant donné que nous en sommes encore à cette sorte d'organisation du ministère, dans ce domaine, il faut bien s'y résoudre. Je crois que le pays, en général, devrait faire encore plus qu'il ne fait, dans le moment, pour les sports amateurs.

Il y a plusieurs bonnes raisons pour changer cette politique. Tout d'abord, on sait que le sport amateur en est un qui concourra à donner une bonne éducation physique à nos jeunes, qui concourra aussi à augmenter les capacités physiques de toute la population et surtout à augmenter le renom du Canada, sur le plan international, dans le domaine du sport.

Lorsqu'on constate, par exemple, que les clubs de hockey qui représentent le Canada, soit aux Jeux olympiques, soit aux tournois mondiaux, sont des clubs de second ordre, en général, sauf l'année dernière, alors qu'on a essayé une nouvelle façon de procéder. C'est réellement humiliant pour le Canada de constater que malgré qu'il ait le monopole, si l'on veut, de la qualité du sport du hockey chez lui, il se voit battre par des pays de beaucoup inférieurs, sur le plan international, tout simplement parce que le gouvernement n'a pas voulu prendre ses responsabilités sous ce rapport, en ne participant pas suffisamment au financement de certaines équipes qui auraient pu nous représenter de façon adéquate.

Tout ceci pour dire que nous sommes heureux de constater qu'il se fait constamment des progrès dans le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous espérons que le ministère ne tombera pas dans les mêmes guets-apens que d'autres pays, lesquels se sont avérés désastreux sur le plan économique.

Nous espérons que, dorénavant et petit à petit, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prendra ses conseils des différents groupes représentés à la Chambre, lesquels reflètent l'opinion de la population canadienne car, alors, les mesures législatives qui seront présentées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, comme par les autres, seront réellement pour le bien-être de la population canadienne.

*(Traduction)*

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, j'ose croire que les membres du comité voudront bien me permettre de dire quelques mots alors qu'un bon nombre de députés se trouvent à la Chambre.

Au début de l'après-midi, un bon nombre d'honorables députés se sont joints à moi pour féliciter la secrétaire de mon ministère. J'ai appris dans l'intervalle que mon premier sous-ministre, le sous-ministre de la Santé, qui occupe ce poste depuis près de vingt ans, célébrait aujourd'hui son anniversaire. Depuis 1926, il a été l'appui d'au moins trois nouveaux ministres et il a su non pas les faire marcher, mais les aider a franchir les obstacles des structures administratives.

M. Donald Cameron est aimé de tous ceux qui ont travaillé avec lui, non seulement les ministres, mais plusieurs députés qui ont eu l'occasion de lui demander conseil et assistance. C'est aujourd'hui son 65e anniversaire. Il devrait normalement prendre sa retraite, mais il a bien voulu accepter de servir le Canada pendant au moins une autre année. Je suis heureuse qu'on ait inauguré cette année notre nouvel immeuble et je me réjouis de pouvoir lui présenter mes félicitations au nom des milliers de personnes qui travaillent au ministère de la Santé et le connaissent depuis des années. Monsieur le président, j'ai le plaisir d'inviter à mon bureau à la fin de la séance d'aujourd'hui ou quand nous aurons terminé l'étude des crédits, selon la première éventualité, ses nombreux amis pour qu'ils puissent lui présenter leurs souhaits. Pour conclure, je voudrais lui offrir un témoignage d'amitié, même si le sergent d'armes le fera peut-être enlever bientôt. Je m'excuse auprès de lui, car autant que je sache, ce devrait être le bleuet des conservateurs, mais je le prie d'accepter cette rose rouge.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, permettez-moi de dire quelques mots à ce stade-ci du débat. Tout ce que le ministre a dit est absolument vrai. Comme j'ai pour ainsi dire vécu presque six ans avec la personne en question, je puis me porter garant des paroles du ministre. Je tiens à signaler tout particulièrement la ferme influence que l'intéressé a exercée au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au fil des ans. Nous lui exprimons nos meilleurs vœux et nous attendrons, évidemment, de voir ce qui se passera après cette prolongation d'un an.

**M. Knowles:** Monsieur le président, nous tenons également à faire nôtres les félicitations offertes au Dr Cameron. C'est aujourd'hui son anniversaire et nous sommes heureux que le ministre ait porté ce fait à notre attention. Nous estimons qu'en rendant ainsi hommage au sous-ministre, nous rendons hommage à tout le personnel, efficace et laborieux, de son ministère. Puisqu'on a fait mention de Mlle Waters et qu'on a rappelé l'anniversaire du Dr Cameron, j'espère qu'avant la fin de la soirée nous dirons un mot de Joe Willard.

**M. Patterson:** Monsieur le président, les membres de notre groupe se joignent à ceux qui ont présenté leurs vœux en cette intéressante occasion.

*(Texte)*

**M. Laprise:** Monsieur le président, au nom de notre groupe, je voudrais me joindre à tous les autres pour offrir nos plus sincères félicitations au Dr Cameron.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Benidickson:** Monsieur le président, comme je suis, avec le président du Conseil privé, sauf erreur, l'un de ceux qui ont siégé le plus longtemps à la Chambre, puis-je signaler que nous vivons un moment des plus heureux et je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du doigté avec lequel il a rendu cet hommage au docteur Cameron. Il y a peut-être une ruse au fond de tout cela. Le ministre crée une telle atmosphère de bonne volonté que mes crédits seront probablement présentés à la Chambre plus tôt que je ne le prévoyais.

**L'hon. M. Monteith:** Dommage!

**L'hon. M. Benidickson:** Qu'il me soit permis de mentionner que l'honorable représentant de Perth et moi-même avons été associés au sous-ministre de la Santé pendant un grand nombre d'années. J'ai également eu l'honneur de travailler avec le nouveau sous-ministre du Bien-être social lorsque j'étais vice-président du comité mixte qui a soumis à l'unanimité un rapport recommandant l'octroi universel des pensions de vieillesse. Il m'est donc très agréable d'avoir collaboré avec ces gens.

J'étais également député à l'époque où le premier conseiller du ministre chargé de ce ministère occupait le siège qu'occupe actuellement Mlle Waters, devant le ministre. Nous nous connaissons depuis longtemps, le Dr Cameron et moi, et je lui présente mes meilleurs vœux à l'occasion de son anniversaire et lui souhaite encore de longues années au service de l'État. Bien des gens sont restés au service de l'État après avoir atteint leur soixante-cinquième année et j'espère qu'il pourra faire de même dans les années à venir.

Ce ministère a pris plus ou moins d'ampleur alors que se poursuivait ma carrière parlementaire. L'honorable Brooke Claxton en fut le premier titulaire. C'était un organisateur

de premier ordre et je puis dire aux secrétaires parlementaires qui se trouvent derrière moi qu'il a acquis sa connaissance du ministère alors qu'il était secrétaire parlementaire. Il réussit à persuader le premier ministre de l'époque que ce ministère représentait un domaine important et nécessaire et nous devons des remerciements aux fonctionnaires qui, de concert avec les députés, ont permis au ministère de prendre de l'expansion.

**M. Roxburgh:** Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet du programme d'aptitude physique. Comme nous le savons tous, le programme d'aptitude physique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été l'objet de critiques sous les deux gouvernements et je crains d'avoir, avec l'honorable député de Peel, formulé la plupart de ces critiques. Cependant, en plus de quelques recommandations qui pourraient être utiles au succès d'un programme d'aptitude physique, je voudrais également faire quelques compliments.

En premier lieu, je voudrais féliciter le ministre d'avoir augmenté les fonds alloués à nos équipes qui nous représenteront aux jeux olympiques. Ce fait a automatiquement suscité un vif intérêt non seulement parmi les diverses associations qui ont reçu ces subventions, mais aussi parmi les Canadiens en général. Le seul fait de recevoir ces subventions a donné une nouvelle impulsion aux équipes et aux organismes en cause. Nous savons tous qu'une délégation aux jeux olympiques est composée de divers groupes. Certains peuvent se procurer les fonds voulus parce qu'ils sont populaires auprès du grand public qui assiste volontiers aux épreuves qu'ils organisent. D'autres ne peuvent en faire autant. Ces subventions les encourageront à travailler pour se procurer les fonds nécessaires afin d'envoyer leurs représentants aux jeux olympiques.

Notre premier ministre, qui, nous devons le reconnaître, est, en réalité, un vrai sportif et un athlète dans tout le sens du mot, a droit à nos sincères félicitations. Malgré un horaire fort chargé, il a pris le temps d'assister aux manifestations athlétiques comme celles qui se sont déroulées à St. Catharines, avec l'équipe *Canadian Hanley,* et aux épreuves préolympiques d'athlétisme, à Saint-Lambert (Québec). Personne, parmi nous, ne doute, j'en suis convaincu, que sa présence lors de ces épreuves, leur aura non seulement conféré un plus grand prestige mais aura contribué à soutenir le moral des participants.

Il nous a été bien agréable d'être représentés aux Jeux olympiques, à Innsbruck, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne dirais pas que je partage son avis sur tout ce que mon honorable collègue a dit

[L'hon. M. Benidickson.]

à son retour, mais le fait demeure que le Canada y était bien représenté. J'ignore si c'était la première fois que le Canada avait un représentant si distingué. Cet automne, à Tokyo, l'honorable député d'York-Ouest, le seul et unique Red Kelly, ira représenter le gouvernement canadien aux Jeux olympiques. Chacun sait qu'il est un des jeunes athlètes les plus respectés et les plus remarquables de nos jours. Tous les honorables députés conviendront, j'en suis persuadé, que le Canada sera vraiment bien représenté par lui.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne mentionnais pas ici le magnifique Père Bauer. Le Canada devrait être extrêmement fier, non seulement de son activité d'entraîneur de notre équipe olympique, mais du grand respect qu'il s'est attiré—et qui s'étend à son équipe et au peuple canadien tout entier—à cause du véritable esprit sportif dont il a fait preuve pendant les championnats de hockey. Les circonstances étaient très difficiles, et le Canada peut être fier de ce jeune homme d'esprit si élevé qui dirigeait notre équipe.

J'ai déjà dit quelques mots au sujet des subventions. Je dirai simplement que, quelle que soit l'importance des subventions pour nos équipes et nos associations d'athlètes, ce qui importe par-dessus tout—établissons-le bien—dans un programme de valeur physique, c'est l'enfant, c'est la jeunesse du pays. Naturellement, tout programme de santé qui a trait aux enfants, doit commencer à l'école. Évidemment, je me rends compte qu'école signifie «éducation», «instruction», et que c'est là un domaine qui relève des provinces. Toutefois, j'espère sincèrement que grâce à la collaboration des provinces, nous pourrons faire adopter un programme fédéral par les écoles d'un bout à l'autre du Canada.

Il y a toutefois une chose permise au gouvernement fédéral: permettre à un programme de valeur physique de décoller. C'est là une chose essentielle si l'on veut mener à bonne fin tout programme de valeur physique. Je veux parler du besoin en installations. Sans elles, nous ne pouvons rien. A l'heure actuelle, plus que jamais dans notre histoire, nous avons besoin de ces aménagements. L'époque où nous vivons diffère en tout point du passé. Nos fils et nos filles vont à l'école en autobus ou dans leurs propres voitures. Nous vivons à une époque différente; les conditions de vie sont différentes. Nous avons un besoin plus pressant d'un programme d'aptitude physique. Nombre de régions un peu partout au Canada sont dépourvues des installations voulues, d'aménagements pour l'athlétisme en plein air et les sports, de stades, de piscines, etc.

En parlant de piscines, cela me fait penser à la situation qui règne dans la circonscription du ministre. Je ne sais si mon honorable collègue s'en rend compte, mais il n'y a qu'une piscine couverte dans la région de Niagara pour quelque 60,000 personnes. En Allemagne de l'Ouest, pays dévasté durant la guerre, on a mis au point un programme de 15 ans connu sous le nom de «programme d'or» et qui vise à consacrer un milliard et demi de dollars à l'aménagement d'installations pour la jeunesse de ce pays.

Ainsi, nous pouvons passer à l'action et employer cette subvention de 15 millions de dollars qui, selon moi, est utilisée lentement. C'est bien maigre pour un pays comme le Canada, qui n'a pas subi les ravages de la guerre. Nous pourrions commencer par 15 ou 25 millions de dollars, et ce serait de l'argent bien employé. Les fonds consacrés au sport rapporteront plus que des liquidités à la population et aux collectivités du pays. Nous en retirerons les bénéfices du civisme, et Dieu sait que nous en avons besoin par les temps qui courent.

Je viens de terminer la lecture d'un petit livre très intéressant intitulé «Les Soviétiques et les Sports», du Dr Henry W. Morton, professeur à l'Université Queen's. Je n'ai pas l'intention de traiter la question, car cela prendrait tout mon temps de parole. Néanmoins, je voudrais signaler un fait. L'Union soviétique a un plan septennal qui prendra fin en 1967. Savez-vous ce qui arrivera à ce temps-là? Une personne sur quatre, en URSS appartiendra à des organisations sportives. Songez que ce quart de la population soviétique sera la jeunesse, la couche d'importance vitale de cette société, ce qui n'est pas peu dire. Les Soviétiques ne considèrent pas les sports uniquement comme un moyen d'obtenir la santé, la vigueur et l'aptitude physiques. Ils le tiennent pour un moyen d'assurer le prestige de leur pays dans le monde d'aujourd'hui, dans le monde du sport. Que cela nous plaise ou non, en temps de paix, il nous le faut et nos jeunes gens en ont besoin. Ils ont besoin du sport; ils ont besoin de détente pour consumer leur énergie. Nous avons assez de difficultés comme cela, et l'une des raisons en est que nous ne sommes pas convenablement organisés pour les activités sportives auxquelles les jeunes gens peuvent participer.

Je ne sais pas si vous comprenez le rôle important que nos jeunes athlètes jouent vraiment quand ils font respecter le Canada et les Canadiens dans la totalité du monde d'aujourd'hui. Je ne sais pas si vous songez que vous pouvez être aujourd'hui au Canada et demain en Europe. Les choses n'ont pas toujours été ainsi. Nos soldats se sont fait connaître au cours de la première guerre mondiale et au cours de la seconde; ils ont laissé savoir au monde ce qu'est le Canada. Que dire du long intervalle entre les deux guerres mondiales? Que dire du long intervalle qui a suivi la dernière guerre? Les touristes n'allaient pas là-bas alors, car ils n'avaient pas l'argent dont ils disposent aujourd'hui. Quelques membres du gouvernement, quelques hommes d'affaire s'y rendaient alors, mais comment le Canada est-il devenu ce pays aujourd'hui respecté?

Comment se fait-il que cette vieille feuille d'érable soit devenue ce qu'elle est aujourd'hui et qu'elle ait retenu l'attention des gens? Je vais vous le dire. M. Frank Sargent, ancien président de l'Association canadienne de hockey amateur, avait emmené, à l'époque, une équipe faire une tournée en Europe. Et voici ce qu'ont dit les principaux dirigeants, les figures dominantes des villes visitées par notre équipe—prêtez l'oreille, car moi, je ne l'ai jamais oublié: sauf en temps de guerre, les seules occasions où nous entendons mentionner le nom du Canada, c'est lorsque vos jeunes athlètes font une tournée de notre pays pour y venir jouer des matchs de hockey.

Je tiens à dire qu'il n'est rien comme le sport pour abattre les barrières. C'est le dénominateur commun qui crée l'égalité. Peu importe que vous soyez rouge, jaune ou noir, catholique, juif ou protestant, là, tout le monde est sur le même pied. N'allons jamais l'oublier. Et ce n'est pas tout: dans le sport, on apprend à s'apprécier l'un l'autre. C'est dire que la valeur du sport ne saurait se mesurer en argent. A propos de l'attitude de l'Union soviétique envers le sport, j'aurais une dernière chose à ajouter. Ce qu'elle juge de la plus haute importance, c'est que les groupements sportifs servent à rallier les travailleurs autour des divers organismes du parti et de l'État, si bien qu'ils sont automatiquement attirés dans la vie sociale et politique de la nation. C'est pour cela qu'ils le font. Ainsi, le quart de leur jeunesse appartient à des associations sportives. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il faudrait faire de même au Canada. Mais j'estime que la valeur physique et le sport devraient et pourraient jouer un rôle beaucoup plus grand dans la vie de notre nation.

**M. Willoughby:** Je voudrais présenter, à titre personnel, mes félicitations au Dr Cameron à l'occasion de son 65e anniversaire. J'ajouterai, également à titre personnel, qu'étant donné sa santé physique et mentale, il devrait continuer à offrir ses services à son pays sous une forme quelconque et ne pas se laisser convaincre que pour avoir atteint cette borne milliaire il doive prendre sa retraite de façon à ne plus rien pouvoir faire, ni pour lui-même ni pour son pays, et à laisser se détériorer ses aptitudes. J'estime que les hommes

de son expérience sont si précieux pour leur pays qu'ils ne devraient jamais permettre qu'une étape comme celle qu'il vient d'atteindre influent sur leur activité future dans l'intérêt de notre bien-être.

Je saisis avec plaisir cette chance de faire quelques observations au sujet d'un ministère aussi important qu'intéressant. En effet, le ministère de la Santé et du Bien-être social est peut-être le plus important de tous les services fédéraux. Maintenant qu'il est dans la position privilégiée de pouvoir dépenser plus de 2 milliards de dollars par an, il me semble qu'il compte parmi les tout premiers. En ce qui concerne les crédits dont nous sommes saisis, je ne vois d'objection ni aux affectations prévues, ni aux observations du ministre. Si je me plains, c'est plutôt de certaines omissions.

Je ne voudrais pas indûment retarder l'adoption de ces crédits. Je dirai même qu'il y aurait lieu de les adopter sans délai. En novembre dernier, j'ai souligné, à l'occasion de l'étude des crédits du même ministère, la grande importance de la recherche médicale. Ce soir, je continuerai dans la même veine. J'estime que c'est peut-être là le domaine le plus important qui relève aujourd'hui de ce ministère. C'est d'ailleurs probablement aussi la question la plus importante qui se pose aujourd'hui à la science médicale au Canada, et j'estime qu'elle donne au gouvernement l'occasion de l'aider de façon non seulement à économiser l'argent du contribuable, mais à rehausser le niveau scientifique de la nation. On a laissé entendre que d'autres subventions seront accordées et j'en suis reconnaissant. Mais j'estime que ces améliorations sont infimes. Je crois—et sans aucun doute la grande majorité des médecins canadiens sont d'accord avec moi—que le gouvernement néglige la recherche médicale au Canada. Je répète que la recherche est absolument nécessaire au progrès de la médecine et des services éducatifs médicaux.

J'avais espéré aborder cette question quand le comité a étudié les crédits du Conseil de recherches, mais malheureusement je n'en ai pas eu l'occasion. Je voudrais signaler que mes observations de ce soir touchent de près au Conseil de recherches, qui a ajouté à son budget 1.8 million de dollars. Nous sommes sans conteste reconnaissants de cette augmentation. Mais je ferai remarquer au comité que le montant de 1.8 million équivaut sans plus aux subventions américaines que l'on supprime. Nous ne sommes donc pas plus avancés que nous l'étions avant l'octroi de cette subvention; en fait, il n'y a pas d'augmentation.

[M. Willoughby.]

Le Canada doit maintenant doubler ce montant pour être efficace dans ce grand domaine de la recherche médicale. J'aimerais proposer trois questions pertinentes au comité. J'aimerais demander pourquoi les Canadiens à revenus élevés jugent souvent bon d'avoir recours aux institutions américaines pour des soins médicaux. Je ne souscris pas à cette pratique; elle me paraît inutile. Elle existe cependant. Je poserais même une question plus personnelle, en demandant pourquoi des députés à la Chambre des communes vont aux États-Unis pour y obtenir des soins médicaux. C'est inutile. Nous pouvons faire les mêmes choses au Canada. Mais c'est la situation actuelle. Qu'arrive-t-il quand les gens vont aux États-Unis? Dans bien des cas, ils sont traités par des Canadiens, des gens qui ont étudié dans des universités canadiennes, qui en sont diplômés, et qui sont allés travailler aux États-Unis. Cela me rappelle l'anecdote bien connue au sujet de l'Écossais qui fait son premier voyage d'affaires à Londres. A son retour à Glasgow, on lui demande comment il s'est entendu avec les Anglais. Et il répond: «Les Anglais? Je n'en ai vu aucun. Je n'ai parlé qu'à des directeurs d'entreprises.»

Je le répète, environ 350 médecins canadiens émigrent aux États-Unis chaque année. Ils sont remplacés par quelques 100 médecins venant d'Europe. C'est dire que nous en perdons 250 chaque année. Ces médecins s'en vont aux États-Unis moitié à cause du climat moitié pour des raisons économiques. Mais je suis heureux de dire qu'en général, ce ne sont pas les raisons économiques qui poussent les médecins à aller aux États-Unis. Ils y vont surtout à cause des avantages scientifiques; c'est pour cette raison que nous perdons autant de nos diplômés d'universités. Nous dépensons de l'argent pour former ces personnes, puis elles s'en vont aux États-Unis qui leur offrent de meilleures conditions de travail, et très peu d'entre eux nous reviennent.

J'aimerais à consigner au hansard un rapport en provenance de New-York et publié dans le *Globe and Mail* de Toronto le 4 août dernier sous la signature de Frederick Hodgson. Il s'agit des opinions des scientifiques canadiens qui ont assisté au sixième congrès international de biochimie. Je ne retarderai pas le débat en consignant tout le rapport au compte rendu; un paragraphe nous intéresse d'une façon particulière, car il se rapporte directement au sujet dont je traite ce soir. Il est ainsi conçu:

> A moins qu'Ottawa ne desserre les cordons de la bourse fédérale et n'affecte quelques millions de dollars de plus à la recherche scientifique fondamentale, notamment dans les domaines de la biologie et de la médecine, il y aura émigration massive des scientifiques canadiens vers les laboratoires et les universités des États-Unis.

J'aimerais maintenant vous citer les propos de M. John T. Edsall, directeur du département de biochimie à l'Université Harvard, qui corrobore cette prédiction en disant:

Ce n'est pas un exode des intelligences machiné par les États-Unis. C'est une exportation insensée de la main-d'œuvre scientifique. Si, dans mon propre pays, je ne puis trouver d'appui pour mon travail, je dois aller là où j'en trouverai.

Le Canada est assez riche pour se suffire scientifiquement.

Il a poursuivi, dans la même veine:

Les subventions aux laboratoires de recherche au Canada ont été réduites d'à peu près 20 p. 100 cette année...

Il parle ici des subventions des États-Unis.

...et la prochaine année financière apportera une réduction supplémentaire de 40 p. 100.

Il a ajouté beaucoup d'autres choses, mais je ne vous infligerai qu'une autre citation, où il a dit que la seule façon de donner au Canada l'indépendance scientifique, est d'augmenter sa contribution à la recherche scientifique. Voilà ce à quoi nous faisons face au Canada aujourd'hui.

J'ai également ici le rapport du Conseil national de recherches du Canada pour l'année 1962-1963. Le rapport de cette année n'est pas encore publié, mais voici une couple de phrases extraites du rapport du vice-président, M. R. Farquharson, que plusieurs honorables députés connaissent bien:

Deux grandes lacunes existent présentement dans le programme de recherches médicales. L'une d'entre elles est le petit nombre des affectations à plein temps dans les écoles de médecine du Canada, en particulier dans les cliniques. Parce que la charge de l'enseignement est lourde, le peu d'employés à plein temps n'ont pas suffisamment de loisirs pour la recherche.

Plus loin, il déclare:

L'autre grande lacune existe dans les laboratoires de recherches. Dans toutes nos universités, il y a manque d'espace pour le travail à accomplir. Ce manque d'espace devient critique et freine considérablement le progrès. Il accentue d'autre part la tendance des gens de valeur à chercher des postes hors du pays.

La situation est grave et je ne pense pas qu'à la Chambre des communes nous en soyons conscients. Du point de vue économique, il serait avantageux pour nous d'y réfléchir. Nous avons plus d'écoles de médecine qu'il n'en faudrait vraiment au Canada aujourd'hui, si nous pouvions garder nos médecins au pays. A l'heure actuelle, sans tenir compte de l'accroissement de la population, si nous pouvions conserver au pays nos diplômés en médecine, nous n'aurions pas besoin d'autres écoles de médecine. Nous en avons douze, mais nous perdons 30 p. 100 de nos diplômés: ils s'en vont aux États-Unis.

Une fois l'assurance-maladie établie, la demande en médecins diplômés sera plus grande que jamais et je sais qu'il nous faudra un plus grand nombre de facultés de médecine, en raison de l'accroissement de la population, mais, je le répète, nous en aurions suffisamment aujourd'hui si nous réussissions à garder nos diplômés. Nous pourrions nous épargner le surcroît de dépenses que représentent de nouvelles facultés, si nous pouvions empêcher nos gens d'aller s'établir à l'étranger. Ce qu'il y a de malheureux dans cette émigration, c'est que nous perdons des gens qui font autorité dans le domaine scientifique et un bon nombre de futurs enseignants. Ces chercheurs quittent le pays exaspérés et déçus. Ils s'en vont ailleurs parce qu'ils ne trouvent pas au Canada les installations voulues pour leurs travaux et ils trouvent à l'étranger de meilleures occasions de développer leurs talents en matière de recherches.

Je voudrais vous citer un autre extrait, de sir Howard Florey cette fois; il est tiré de la conférence qu'il a prononcée à l'Université de Melbourne au cours de la série de conférences commémoratives David Rivett:

Il existe, bien entendu, des rivalités d'ordre privé entre les laboratoires, les universités et les pays, mais le désir de connaître, et d'être le premier à connaître, explique dans une large mesure l'impulsion qui pousse les hommes de science à chercher sans cesse de meilleurs moyens de travail et la tendance qui les porte de plus en plus à s'établir dans les pays qui sont prêts à leur offrir un genre de vie répondant à leurs aspirations sur le plan scientifique.

C'est ce qui arrive au Canada. Nous traversons une crise en ce qui concerne la formation de médecins. Déjà, le Canada se classait au premier rang, mais maintenant nous occupons le deuxième ou le troisième rang du point de vue médical. Les professeurs intéressés à la recherche s'en vont ailleurs où ils peuvent obtenir de meilleures installations pour la recherche médicale.

Quelles sommes consacrons-nous à la recherche scientifique en comparaison des autres pays? D'après le produit national brut, pour chaque dollar par habitant que les États-Unis affectent à la recherche médicale, la Grande-Bretagne y consacre 20c., et le Canada 15c., ce qui comprend les sommes recueillies sous forme de dons. Il n'y a pas de quoi être fier d'affecter 15c. par habitant, contre $1 aux États-Unis.

Si nous voulons que le Canada maintienne son rang dans le monde, nous devons consacrer une somme un peu plus conforme à notre produit national brut. Comme les États-Unis affectent à la recherche au delà de six fois plus que le Canada, on comprend facilement pourquoi les Canadiens vont aux États-Unis pour se faire soigner. Rien d'étonnant non

plus que nos plus grands savants s'en aillent aux États-Unis, ni que nos facultés de médecine aient tendance à se détériorer.

Malheureusement, les médecins qui demeurent au Canada doivent enseigner une médecine désuète qui ne répond pas aux besoins actuels et qui répondra encore moins à ceux de l'avenir. Nous ne marchons pas de pair avec l'évolution qui se poursuit dans le monde. Je le répète, nos écoles de médecine sont de second et de troisième ordre. Déjà il y a quelques générations, nos écoles de médecine étaient les meilleures au monde, mais elles se détériorent progressivement. Nous devons faire quelque chose à ce sujet et agir dès maintenant.

Je félicite le ministre d'avoir annoncé, l'autre jour, que le gouvernement fournirait une aide importante en vue d'étendre les installations de recherches médicales à l'Université de la Colombie-Britannique. Je suis au courant de cette entreprise, car je suis de la Colombie-Britannique et je félicite le ministre de l'aide offerte au Dr McCreary qui est doyen de la faculté de médecine à cette université. Il entreprend une excellente expérience, mais je crois comprendre que le ministre fournira une aide à l'enseignement de la médecine dans d'autres provinces. Je crois que cette assistance devrait être étendue d'un bout à l'autre du pays.

Le rapport Farquharson publié à la suite d'une enquête sur la situation a signalé que nous avions besoin de subventions non seulement pour les traitements et pour l'entretien de ces institutions, mais qu'il fallait, en outre, une somme de 37 millions pour aménager les installations voulues pour les centres de recherches dans les hôpitaux et les universités. Ce rapport, si j'ai bonne mémoire, a été présenté il y a deux ans, à moins que je ne me trompe d'environ un an. Mais le fait est que ce qui devait nous coûter à l'époque, 37 millions de dollars, nous en coûtera maintenant 60. Plus nous tarderons, plus la note sera lourde.

Les sociétés qui fabriquent les produits pharmaceutiques et les drogues, tant au Canada qu'aux États-Unis, dépensent aussi de larges sommes. A titre de membre du comité parlementaire des aliments et drogues, j'ai eu le privilège de visiter certains laboratoires de recherche au Canada et je pense que nous devrions tous apprécier le travail accompli par ces gens. Ils font de la bonne besogne et j'estime qu'il est nécessaire de les aider; nous devrions y être disposés. De toute façon, nous devrions être disposés à augmenter le montant des subventions attribuées à la recherche en ce moment. Il est essentiel d'agir en ce sens.

[M. Willoughby.]

Lors d'un récent voyage à Montréal, les membres du comité des aliments et drogues ont eu l'occasion de visiter plusieurs laboratoires. A ce propos, j'aimerais signaler au comité un article que j'ai reçu par le courrier d'aujourd'hui. Je crois qu'il est assez intéressant. Il a trait au Dr Hans Selye, un homme dont le Canada a lieu d'être fier. Il accomplit une tâche merveilleuse et il est si absorbé par la recherche scientifique qu'il n'irait pas travailler ailleurs pour tout l'or du monde. Voici un passage de cet article:

> En butte à une forte opposition, le Dr Selye s'est consacré à la recherche des causes de ce syndrome du stress et, dans les moments de doute, il s'est réconforté à la pensée que l'un des savants canadiens les plus célèbres, sir Frederick Banting, s'est intéressé à ses travaux depuis le début. A titre de conseiller du Conseil national de recherches, organisme de l'État, sir Frederick Banting a visité les laboratoires universitaires d'un bout à l'autre du pays et, lorsqu'il est venu à Montréal, il est souvent passé par le petit laboratoire encombré du Dr Selye et a écouté avec attention ce jeune chercheur scientifique. C'est également grâce à sir Frederick que le Dr Selye a reçu son premier appui financier, une modeste subvention de $500.
>
> Le Dr Selye nous avoue que «cela n'avait pas autant d'importance à mes yeux, cependant, que l'appui moral et l'encouragement que je trouvais à être pris au sérieux par celui qui a découvert l'insuline». Il a poursuivi ses investigations et sa persévérance a été couronnée de succès.

Toujours durant notre séjour à Montréal, nous avons eu l'occasion de visiter, à l'Hôtel-Dieu, le laboratoire du Dr Genest, qui se livre peut-être aux recherches les plus intensives du monde dans le domaine des maladies cardio-vasculaires, notamment l'artério-sclérose et l'hypertension artérielle. Je suis sûr que tous les députés devraient avoir l'occasion de visiter son laboratoire, car de toute ma vie je n'ai jamais rien vu d'aussi honteux. Cet homme travaille pour le pays. Or, son bureau est tellement encombré de livres et de diplômes qu'il trouve à peine de la place pour s'asseoir, et son laboratoire est également encombré. Il reçoit des visiteurs de toutes les grandes institutions des États-Unis, qui disposent de toutes les installations voulues pour travailler, et ces gens viennent le voir parce qu'il accomplit une tâche merveilleuse dans ces conditions difficiles.

Il faut nous réveiller, monsieur le président, et augmenter nos subventions à la recherche médicale, sinon nous allons perdre non seulement notre réputation dans le monde de la médecine mais aussi nos savants, qui passeront aux États-Unis, de sorte que la situation empirera. Nous pouvons épargner de l'argent en nous intéressant à ce sujet et aux personnes s'occupant de recherche médicale au Canada. Nous pourrons ainsi occuper la place qui nous revient. A mon avis, nous vivons aujourd'hui une période de progrès

scientifiques bouleversants. Vous rendez-vous compte, monsieur le président, que 90 p. 100 de tous les scientifiques que la terre ait connus sont encore vivants? Les progrès scientifiques et la connaissance progressent avec la rapidité de l'éclair, et les pays prospères comme le Canada—car nous sommes un pays prospère—doivent exploiter leurs ressources scientifiques, sans quoi nous les perdrons. Nous avons au Canada tout ce qu'il nous faut. Conservons au pays nos scientifiques. Sauvegardons notre prestige dans le domaine médical. Conservons nos écoles médicales, aménageons et maintenons des installations convenables de recherche. Versons des traitements raisonnables à ceux qui désirent consacrer leur vie à la recherche médicale dans l'intérêt du bien-être de l'homme et prenons conscience de nos responsabilités urgentes. Je demande au gouvernement d'agir dès maintenant car, demain, il sera peut-être trop tard. Dans l'intérêt de la science et de l'économie nationale, augmentons le nombre de nos installations de recherche afin non seulement de conserver nos scientifiques mais probablement aussi de retarder la nécessité immédiate de construire un plus grand nombre d'écoles de médecine.

**M. McMillan:** Monsieur le président, je désire me joindre au ministre et aux autres qui ont adressé des félicitations au sous-ministre. Je puis dire que Welland l'a attiré plus tôt car il y venait souvent étant jeune. Il y trouva sa distinguée épouse.

J'aimerais dire quelques mots ce soir sur la nécessité d'augmenter la subvention à la Ligue de la santé du Canada. Cet organisme est au service du Canada depuis au moins 45 ans et, autant que je sache, est le seul du genre au Canada. D'autres organismes ont été fondés mais ce sont des associations qui groupent des particuliers dévoués au bien public qui s'occupent d'un aspect plus précis du domaine de l'hygiène.

Il y a beaucoup de choses à dire au sujet de la Ligue de la santé du Canada. Je crois que c'est le seul organisme bénévole qui se consacre principalement à prévenir les maladies plutôt qu'à les guérir. C'est le seul organisme bénévole d'hygiène au Canada dont la charte dénote un vif intérêt pour tout ce qui touche la santé des individus et de la collectivité. C'est également le seul organisme au Canada qui possède une expérience pratique de la mise en œuvre de programmes et qui est disposé d'avance, soit seul, soit de concert avec d'autres organismes d'hygiène, à promouvoir les nouvelles méthodes d'hygiène, aidant ainsi à améliorer la santé des Canadiens.

J'estime que la Ligue de la santé du Canada fait office de sentinelle dans notre société en ce qui concerne tout ce qui peut constituer un défi au meilleur traitement médical que nous pouvons donner. Je vais vous donner un exemple. Il y a quelques années, les citoyens de ma ville qui étaient contre la fluoruration se sont ligués pour faire supprimer le fluor des réserves d'eau. La question ayant été mise aux voix, la fluoruration a été maintenue. La Ligue de la santé a beaucoup aidé dans cette lutte en fournissant l'aide, les données, le matériel, etc. Nous avons gardé la pratique d'ajouter du fluor à notre eau et cela est sûrement bon pour les dents de nos enfants et continuera de l'être.

Le Dr Gordon Bates, directeur de la Ligue de la santé du Canada, a été l'un des plus ardents défenseurs de la pasteurisation du lait au Canada, qui, j'en suis sûr, a sauvé bien des vies. Il a également été l'un des premiers à préconiser l'immunisation de nos citoyens, même s'il n'était pas le seul. La Ligue de la santé a beaucoup fait pour répandre la fluoruration de l'eau potable par l'intermédiaire de sa revue et d'autres moyens. J'ai lu, il y a une dizaine de jours dans un journal de Toronto, un article selon lequel un dentiste aurait dit que la fluoruration épargnera aux seuls citoyens de la ville de Toronto quelque 1.2 million de dollars par année.

Il fut un temps, monsieur le président, où la Ligue de la santé du Canada recevait $25,000 en subventions du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le montant est réduit à $15,000, alors que les dépenses de la Ligue ont presque doublé, à cause de l'augmentation des frais de poste pour les périodiques qu'elle distribue, ainsi que du coût des matériaux et de l'impression.

Le comité bénévole de la santé du Sénat et de la Chambre des communes a reçu un appui soutenu de la Ligue de la santé du Canada, qui lui a fourni des conférenciers pour ses déjeuners-causeries. Nombreux sont les députés qui ont entendu plusieurs de ces conférenciers. Nous avons tous appris beaucoup de choses sur la Ligue. Sous le gouvernement précédent, c'est le député de Simcoe-Est qui était président du comité de la santé, poste que j'occupe maintenant depuis un an ou deux. Ce comité se réunit souvent, et nul

doute que ses membres se rendent compte qu'étant donné les besoins accrus, les subventions fédérales à la Ligue ne sont pas suffisantes. Chaque année, depuis quelque temps déjà, ce comité a adopté des résolutions pour recommander d'augmenter ces subventions annuelles et il les a soumises tant à l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'au ministre actuel. J'exhorte l'honorable représentante, qui a toujours été consciente du besoin d'améliorer la santé dans notre pays, d'examiner favorablement cette demande d'augmentation des subventions annuelles.

**M. Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur le président, j'aimerais profiter des quelques minutes qui restent de cette soirée réservée aux médecins, à la Chambre des communes, pour faire quelques observations. Auparavant, on me permettra d'expliquer pourquoi les membres de notre parti manifestent tant de joie depuis quelques minutes. Nous venons d'apprendre que ses adversaires ont concédé la victoire à M. Renwick à la suite des élections complémentaires tenues dans la circonscription de Toronto-Riverdale.

Nous n'aurions aucune excuse de ne pas parler en ce moment du rapport de la Commission Hall. A cause de toutes les recommandations médicales et sociales que compte ce rapport, une personne dans ma situation est obligée de l'appuyer et de préconiser qu'on l'accepte dans son entier, sans trop le mutiler, quand il sera présenté à la Chambre sous forme de mesures législatives. Les recommandations, y compris la formation médicale et les installations de recherche, portent sur certains des besoins les plus pressants de l'heure. Toutefois, ce n'est pas de ce sujet que je veux traiter ce soir, mais plutôt de l'un des groupes minoritaires les plus importants du Canada, celui des arriérés mentaux.

Je sais que le ministre, dans son exposé d'ouverture, a parlé du travail accompli par le gouvernement à cet égard, mais je trouve que c'est assez important pour insister sur certains points. Au Canada, on compte aujourd'hui plus de 540,000 arriérés mentaux, ce qui représente 3 p. 100 de la population. On peut dire aussi qu'un autre 6.7 p. 100 de la population représente des cas indécis. Parmi nos arriérés, 116,000 sont âgés de 3 à 19 ans.

On peut répartir les arriérés mentaux en trois catégories. Le premier groupe comprend les 4 p. 100 qui ne dépasseront jamais l'âge mental de 4 ans et dépendront toujours d'autrui. Le deuxième comprend les 13 p. 100 qui peuvent atteindre l'âge mental de 8 ans et peuvent être initiés à subvenir partiellement à leurs besoins. Le groupe le plus nombreux, ce sont les 83 p. 100 qui peuvent atteindre l'âge mental de 12 ans et peuvent être éduqués de façon à prendre entièrement soin d'eux-mêmes. Des 116,000 enfants arriérés du Canada, 96 p. 100, soit 111,000, peuvent être éduqués. Pourtant, seulement 10 p. 100 d'entre eux reçoivent actuellement cette formation.

Le Dr Donald Zarfas, du *Children's psychiatric research institute* de Londres, a dit que «prévenir l'arriération consiste entre autres à empêcher que l'état de l'arriéré n'empire, en l'aidant à surmonter autant que possible ses désavantages grâce à de bons programmes de formation». L'éducation des arriérés est une entreprise coûteuse. L'instruction complète d'un sujet arriéré coûte de 400 à 600 p. 100 plus cher que celle des enfants normaux, à cause du temps, des appareils et des installations spéciales qui sont nécessaires. On estime qu'il faut actuellement des externats pour 95,000 élèves et des pensionnats pour 10,000 autres. Nous devons également nous occuper de 31,000 enfants d'âge scolaire venant des régions rurales. Le coût d'un tel programme, s'il était convenablement exécuté, pourrait équivaloir à plusieurs millions de dollars, mais, sans aucun doute, nous pratiquons une fausse économie si nous ne dépensons pas cet argent.

Parmi les arriérés qui reçoivent une formation, 83 p. 100 seraient censés subvenir entièrement à leurs besoins, et 13 p. 100 dans une certaine mesure. En théorie, 4 p. 100 seulement des arriétés devraient demeurer entièrement à charge.

Si nous ne fournissons pas la formation convenable, nous n'outillons pas les arriérés de façon qu'ils puissent gagner leur vie, et nous les rendons ainsi dépendants des deniers publics ou des caisses privées. Les frais d'entretien d'une personne à la charge de la société pour toute la vie dépassent de beaucoup les frais de l'éducation qui pourrait ou qui devrait lui être donnée. Les représentants de l'Association canadienne des travailleurs sociaux déclarent que l'arriération, chez les enfants et les adultes, constitue un des problèmes majeurs dans le domaine du bien-être.

En plus de l'éducation elle-même, il faut offrir bien d'autres services. Les services diagnostiques sont fort importants, puisqu'ils permettent de déceler tôt l'arriération et d'instituer le traitement approprié.

Il faut des services de soins à domicile, une formation technique, des services de placement et des installations de récréation. Des institutions sont indispensables pour ceux qui ne peuvent vivre dans une collectivité. A l'heure actuelle, environ 18,000 personnes sont logées dans 13 institutions subventionnées par l'État et qui sont toutes encombrées. Environ 19,000 autres arriérés se trouvent dans des institutions mentales, ce qui est particulièrement déplorable.

Afin de mettre à exécution ces initiatives

indispensables, il faudrait un nombre accru de médecins, de psychiatres, de psychologues, de travailleurs sociaux, d'infirmières, d'ergothérapeutes et d'enseignants et prendre les dispositions voulues pour assurer leur formation. Les objectifs du Canada devraient être ceux de l'Organisation mondiale de la santé exprimés ainsi qu'il suit:

Tous les enfants, qu'ils souffrent ou non d'une déficience physique ou mentale, devraient avoir droit à ce qu'il y a de mieux quant aux diagnostics et aux soins médicaux, aux services thérapeutiques connexes, aux soins infirmiers et sociaux, à l'instruction, à la préparation technique et aux emplois. Ils devraient pouvoir satisfaire pleinement les besoins de leur propre personnalité et devenir autant que possible des membres indépendants et utiles de la collectivité.

Plus important que le problème des soins, est celui de la recherche destinée à prévenir l'arriération mentale. Ici encore, l'argent dépensé aujourd'hui se traduira par une économie des deniers publics dans les années à venir. Je cite encore une fois l'Organisation Mondiale de la Santé:

Tout enfant a le droit de s'attendre à la meilleure protection possible contre les désavantages physiques ou mentaux pouvant être prévenus, avant, pendant et après sa naissance.

Jusqu'à maintenant la recherche a découvert plus de 100 causes d'arriération mentale. D'autres projets sont mis en œuvre en vue de déterminer les manifestations premières de l'arriération, afin qu'on puisse prendre tôt des mesures préventives ou commencer le traitement. La recherche psychologique étudie les désordres de la personnalité qui accompagnent souvent l'arriération et on fait des recherches pour découvrir les meilleures méthodes de formation et de traitement. Dans son premier discours, l'honorable député de Saskatoon a proposé qu'on fasse des recherches sur les emplois protégés pour malades mentaux et ces recherches pourraient aussi se faire pour les arriérés. La pénurie de fonds nuit sensiblement au progrès actuel des recherches. Il faudra établir un programme de recherches intensives si nous voulons atténuer le problème de l'arriération mentale.

Dans son rapport, la Commission Hall a insisté notamment sur la fourniture de services aux arriérés par l'intermédiaire de services d'hygiène mentale et de programmes de subventions à la santé. J'invite instamment le gouvernement à tenir compte de ces recommandations lors de la conférence fédérale-provinciale sur l'arriération mentale qui doit avoir lieu en octobre. Nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas tenir compte des problèmes posés par l'arriération. En terminant, j'aimerais donner lecture d'une brève citation:

Le corps humain est composé de 98c. environ de produits chimiques, compte tenu de la variation des prix. Ce sont les aptitudes et non les sentiments qui distinguent les hommes. Les arriérés mentaux éprouvent des sentiments de joie, de chagrin, de douleur et de crainte comme tout autre être humain, sauf qu'ils souffrent un peu plus de frustration. Certes, ils prennent plus de temps à comprendre mais ils veulent être traités de la même façon que leurs sœurs, leurs frères et leurs amis plus fortunés et jouir de la même considération qu'eux.

*(Texte)*

**M. Latulippe:** Monsieur le président, à ce stade-ci des travaux de la Chambre, je m'en voudrais de ne pas me faire le défenseur de la famille, du bien-être social, des besoins de la famille, enfin des besoins de chaque individu.

Le droit à la vie est strictement personnel. Seule la personne a la vie. Seule la personne humaine est vivante, a des besoins attachés à sa vie réelle... de chaque jour, de chaque mois, de chaque année. Tous les besoins de chaque personne humaine, matériels, intellectuels et spirituels, dans l'ordre actuel des choses, peuvent être procurés par un seul et même instrument qu'on appelle l'argent, la monnaie.

Conclusion inévitable: ce droit vital est attaché à la personne humaine elle-même, doit suivre la personne elle-même, si elle est en état de pouvoir administrer sa propre existence, ou doit être versé au chef de la famille ou de l'institution qui en est responsable, si la personne est dépendante. Le droit vital, même dans ce cas, demeure personnel, attaché à la personne humaine.

Conclusion inévitable: dans un pays de 19,200,000 personnes humaines, il faut nécessairement 19,200,000 droits de vivre, assurant à chaque personne humaine un montant d'argent ou de monnaie suffisant à lui procurer les biens ou services strictement nécessaires à son existence... matérielle, intellectuelle et spirituelle. Conclusion inévitable: ce droit vital est naturel et antérieur ou indépendant de la capacité de travailler de chaque personne, et existe avec la même urgence pour les enfants, les vieillards, les infirmes, les invalides, les malades, les aveugles, les étudiants, les veuves et les mères de famille qui ne peuvent travailler à l'extérieur pour gagner leur subsistance, parce que c'est leur devoir de travailler à la maison, au soin de leurs enfants... de leurs étudiants ou autres personnes dépendantes adultes.

Conclusion inévitable: ce droit vital personnel, qui semble d'intérêt social, personnel et familial à première vue, devient d'intérêt national dès qu'il doit être payé en argent, en monnaie...car seul le gouvernement national du Canada possède l'autorité suprême sur tout ce qui touche à la monnaie, à son administration, à sa création, à son émission, à sa répartition, à sa circulation, à sa distribution à l'égard des 19,200,000 personnes humaines, dans les 4,700,000 familles avec enfants ou dépendants, et vis-à-vis toutes les

institutions juridiques, privées ou publiques qui ont reçu du ou des gouvernements des chartes d'administration. Seules les personnes humaines existent, ont droit à la vie; seules les personnes humaines ont la vie et le droit à l'existence avant toutes les institutions, avant même les familles.

Familles et institutions sont des groupes de personnes, institués par la nature ou par la société, dans le but de favoriser la vie matérielle, intellectuelle ou spirituelle des personnes humaines. Seules les personnes humaines ont la vie, ont droit à la vie, ont droit aux choses nécessaires à l'existence, ont droit à ce montant d'argent chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année, qui est nécessaire à l'achat des biens et services nécessaires à leur subsistance.

Je crois que tous les lecteurs, que tous les auditeurs de ce texte simpliste sont obligés d'accepter cette inévitable conclusion, dans le «contexte» de notre administration gouvernementale. Et c'est ainsi que le droit vital personnel est d'intérêt personnel, familial, social et national.

La personne est la base de la société. La personne est l'élément d'unité de la société. La famille est déjà une institution, la première institution, la plus près de la personne humaine, la plus responsable de la personne humaine, à compter de la conception, de la naissance, durant l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, et même durant l'âge mûr... pour les personnes débiles, malades ou infirmes. Si la famille est la première responsable des personnes humaines, on ne peut éviter que cette responsabilité s'exerce dans les cadres d'une société organisée... et dans cette organisation de la société, tout ce qui regarde la monnaie et sa circulation est sous la direction unique du gouvernement du Canada, à Ottawa.

Conclusion inévitable: Le gouvernement d'Ottawa, du Canada, est responsable du droit vital personnel, à l'intérieur des limites du Canada, parce que seul, le gouvernement du Canada a le plein contrôle et la pleine autorité sur tous les mécanismes monétaires, économiques et politiques, dans les limites du Canada.

Monsieur le président, je crois qu'il serait nécessaire ici de dire quelques mots sur l'importance des allocations familiales dans notre économie nationale, surtout comme partie importante du pouvoir d'achat dans les familles. En vertu de l'axiome «à travail égal, salaire égal», il arrive que le célibataire et le père de famille ont le même salaire pour le même travail, c'est-à-dire le même pouvoir d'achat. Or, dans le cas du père de famille, les dépenses sont d'autant plus coûteuses qu'il a femme et enfants, et exigent un plus grand pouvoir d'achat que dans le cas du célibataire.

Les gouvernements ont déjà pensé à équilibrer cette différence en établissant les exemptions d'impôts sur le revenu et en accordant certaines allocations familiales, ce qui prouve tout de même que nous ne réclamons que des corrections, des ajustements dans les chiffres des lois actuelles pour les rendre efficaces, selon l'esprit qui a prévalu lors de la discussion et le vote de ces lois.



Le tableau suivant fera voir en toute évidence ce problème et la nécessité de lui trouver une solution immédiate, pour le plus grand avantage de toute l'économie nationale.

Aujourd'hui, le nombre des travailleurs s'élève à sept millions de personnes, dont à peu près la moitié sont des célibataires ou des gens mariés sans enfants. Nous voyons donc d'un côté:

| | |
|---|---|
| 3,500,000 | pères de famille. |
| 3,500,000 | mères de famille. |
| 7,000,000 | enfants. |
| 1,000,000 | étudiants. |
| 15,000,000 | consommateurs. |
| 3,500,000 | célibataires. |
| 3,500,000 | consommateurs. |

Comme la moyenne des salaires est d'environ $4,200 par année, nous voyons d'un côté quinze millions de consommateurs vivre du salaire de 3,500,000 pères de famille, et de l'autre 3,500,000 consommateurs vivre du salaire de 3,500,000 célibataires, ou personnes mariées sans enfants alors que les deux époux sont en mesure de travailler pour gagner un salaire, comme c'est le cas pour 80 p. 100 des jeunes couples, et même pour les couples qui ont fini d'élever leurs enfants.

Pour démontrer jusqu'à quel point les exemptions d'impôt sur le revenu et les allocations familiales sont loin d'équilibrer le budget familial avec celui du célibataire, il suffit d'examiner le cas spécifique d'un père de famille moyenne de cinq personnes, dont trois enfants, qui gagnent ensemble le salaire moyen de $80 par semaine, soit environ $4,200 par année. Combien pensez-vous que les allocations familiales et la différence dans l'impôt vont accorder à ce père de famille de plus qu'au célibataire qui gagne le même salaire de $4,200?

Le célibataire qui gagne $4,200 paie, en impôt sur le revenu, $458, après avoir pris sa déduction sur $1,000. Revenu net: $3,742. Le père de famille qui gagne $4,200 paie en impôt $117, après avoir pris sa déduction de $2,000 pour lui-même et son épouse et de $1,150 pour ses trois enfants, un de 19 ans, étudiant, un de 14 ans et un de 8 ans. L'enfant de 14 ans a une allocation de $8 x 12 mois, soit de $96; l'enfant de 8 ans a une allocation de $6 x 12 mois, soit de $72, ce qui fait $168 ajoutés au revenu: $4,368 au total, salaire et allocations. $4,368 moins $117 d'impôt: revenu net: $4,251.

Le revenu net du père de trois enfants âgés de 19, 14 et 8 ans est de $4,251 après avoir payé $117 en impôt sur le revenu, tandis que le célibataire qui a le même salaire de $4,200 a un revenu net de $3,742, après avoir payé son impôt sur le revenu de $458.

La différence en impôt et allocations accorde à ce père de famille un surplus net de $509 pour faire vivre son épouse-mère et ses trois enfants dépendants. Donc quatre personnes de plus pour $509 de plus. Ce qui représente $127.15 par année, par personne, ou environ $10.60 par mois.

Voilà, monsieur le président, la réalité toute crue. Voilà ce que l'honorable ministre des Finances croit être l'expression de la justice économique entre les citoyens de notre pays, le Canada.

Voilà, monsieur le président et honorables députés, ce que nous tolérons sous notre entière responsabilité, sous notre suprême autorité monétaire, économique et politique dans notre Parlement et dans la réalité de notre vie nationale. J'aurais voulu cacher ces détails et n'en pas permettre la publication afin de nous éviter l'humiliation d'avoir toléré une telle situation injuste aussi longtemps, d'avoir retardé si longtemps à rajuster un peu les chiffres des allocations familiales, depuis 1944 que notre gouvernement les a établies, afin de rétablir l'équilibre entre les différents citoyens qui prennent plus de responsabilités familiales pour le bénéfice de notre pays.

Qu'allons-nous faire, monsieur le président, devant cet exposé qui nous place rudement devant la dure réalité, devant la souffrance et la misère de nos valeureux pères et mères de famille qui sont toujours vis-à-vis de rien après avoir besogné année après année autour de leur foyer en s'imposant des privations continuelles?

Le temps est arrivé de faire une mise au point au sujet de cette situation que nous ne pouvons plus tolérer.

Ah! je sais bien que nous ne nous rendions pas compte suffisamment de cette situation; je sais bien que ce n'est pas par mauvaise volonté que nous avons toléré cette monstruosité qu'on n'accorde que $10 par mois pour la vie des épouses et des enfants de nos compatriotes qui travaillent à l'année longue au progrès de la nation dans nos usines prospères, dans nos bureaux, nos écoles, nos universités et autres endroits. Je sais bien que le plaisir et la joie de constater les progrès des autres secteurs de l'économie nationale ont fait oublier celui, plus important encore, de la personne humaine dans son foyer normal: la famille.

Je sais bien que le succès des compagnies, des institutions est utile et nécessaire et que nous leur avons consacré les 20 belles années qui se sont écoulées depuis 1944, mais il est grand temps que nous nous penchions de nouveau, avec la même ambition et le même succès, sur les besoins des personnes humaines dans nos familles régulières et honnêtes... qui font toujours honneur à la vie, à l'amour et à la fécondité. Vie, amour et fécondité doivent-ils être encouragés, tolérés ou blâmés ...dans notre société capitaliste, chrétienne? Vie, amour et fécondité doivent-ils recevoir leur appréciation économique dans le domaine de la famille aussi bien que dans la production des biens et constructions d'ordre physique et matériel?

Nous sommes donc devant le spectacle d'une différence énorme de pouvoir d'achat entre les pères de famille et les célibataires ou gens mariés sans enfants, en rapport avec leurs dépendants. Environ 15 millions de personnes à faire vivre d'un côté, et 3,500,000 de l'autre, avec les mêmes revenus approximatifs de 14 milliards 700 millions.

Comme les taxes pour une grande partie sont cachées dans le prix d'achat des marchandises, le contribuable, qui est obligé de dépenser tout son salaire pour vivre avec ses enfants et son épouse, paye son impôt sur le revenu et ensuite paye les taxes incluses dans la dépense de son plein salaire, de sorte qu'il dépense, chaque année, 100 p. 100 de son revenu en dépenses vitales et en taxes et impôts.

De l'autre côté, le célibataire ou marié sans enfant peut épargner et mettre de côté une partie de son revenu, sur laquelle il ne paie pas de taxes au moment de l'achat. Voilà où se trouve l'injustice fondamentale, injustice qui n'est comblée ni par les exemptions d'impôt, ni par les petites allocations familiales, qui sont trop basses et qui ne sont pas accordées à tous les dépendants.

Voilà surtout ce qu'il faut reconnaître dans l'inégalité des charges de la société.

L'homme qui a plus d'enfants à faire vivre a moins de revenu pour les loger, les nourrir, les vêtir et les faire instruire. L'homme qui a plus d'enfants a moins d'argent et paie plus de taxes pour le maintien de la société. Voilà ce qu'il faut réaliser, reconnaître. Voilà ce qu'il faut enfin rajuster de façon définitive. C'est la solution que nous vous offrons dans le présent travail. Et tout le monde en sera bénéficiaire, car un meilleur pouvoir d'achat, mieux proportionné aux besoins dans les différentes familles, selon le nombre des enfants, favorisera partout une meilleure répartition des biens, de la production et des services des professionnels, favorisera le commerce, l'industrie, l'agriculture et toute l'activité économique des petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises, elles-mêmes, prendront leur part de toute cette augmentation de

l'activité économique dans toutes les sphères de l'économie nationale.

Après avoir apprécié le peu de compensation que représentent les exemptions d'impôt et les allocations familiales actuelles sur le revenu des pères de famille, en comparaison des célibataires, quand ils gagnent un salaire moyen de $80 par semaine, soit $4,200 par année, que pouvons-nous penser maintenant des salariés qui gagnent moins de $80 par semaine, car plusieurs salariés ne gagnent qu'autour de $40 par semaine ou $2,000 par année?

Que faut-il penser des salariés ou gagne-petit qui ne gagnent pas assez pour que leur nom apparaisse sur la liste des contribuables à l'impôt sur le revenu?

Que faut-il penser de ces citoyens qui gagnent moins de $1,000 par année, pour eux-mêmes et leur épouse, moins de $550 par année pour leurs enfants de 16 ans et plus, et moins de $300 par année pour leurs enfants de moins de 16 ans?

Et croyez-vous qu'il s'agit là d'un petit nombre de malchanceux qu'il est convenable d'ignorer dans l'ensemble de la population? Encore là, la réalité nous échappe, si l'on n'y fait pas attention.

Que vous en soyez surpris ou non, il y a deux millions de contribuables qui n'apparaissent pas sur la liste de l'impôt sur le revenu, sur sept millions de citoyens qui constituent la population active. Cinq millions seulement apparaissent sur la liste des impôts des particuliers, comme il y a environ 80,000 sociétés qui paraissent sur la liste des sociétés qui rapportent des profits.

Consultez votre *Annuaire du Canada, 1963-1964,* à la page 991; consultez votre *Canada Year Book, 1963-1964,* à la page 991, et vous aurez une idée de la répartition des revenus entre les citoyens du Canada qui participent à la production et aux revenus par leur travail ou leur capital. Nous pouvons en extraire les détails suivants, qui résument la situation:

Premièrement, 20 p. 100, c'est-à-dire 1,500,000 particuliers, gagnent $6,000 et plus par année, soit $120 par semaine; deuxièmement, 50 p. 100, c'est-à-dire 3,500,000 particuliers, gagnent de $1,000 à $6,000 par année, soit de $20 à $120 par semaine; troisièmement, près de 30 p. 100, c'est-à-dire deux millions de Canadiens gagnent moins que l'exemption d'impôt pour eux et leur famille.

Ce sont là les chiffres des données statistiques du gouvernement d'Ottawa. Suis-je le seul à faire ces constatations? Le professeur O. J. Firestone, bien connu dans les milieux administratifs d'Ottawa, commissaire de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, professeur, vice-doyen des sciences sociales à l'Université d'Ottawa, a fait la déclaration suivante lors de la magistrale conférence qu'il vient de prononcer devant les responsables de la finance et du travail, au Manitoba:

> Les Canadiens portent beaucoup d'attention aux 300,000 chômeurs, alors qu'ils ignorent presque totalement les 3,800,000 Canadiens qui vivent dans un état de pauvreté, qu'ils soient en chômage ou non.
>
> Cela malgré que le Canada soit en deuxième place dans le monde entier au point de vue du niveau élevé du revenu per capita, et alterne avec la Suède entre le deuxième et troisième rang pour le niveau de vie.
>
> Ces 3,800,000 Canadiens, un sur cinq 20 p. 100 de la population ont un revenu inférieur à celui qui leur permettrait de se procurer les absolues nécessités de la vie.

Cette déclaration n'ajoute pas une lumière nouvelle à la réalité du déséquilibre économique, de l'inique répartition du revenu et des charges de la société, dans notre Canada prospère et progressif. Cette déclaration n'ajoute pas une lumière nouvelle mais offre une nouvelle confirmation d'un état de choses déplorable, qui doit être corrigé le plus tôt possible.

Cette déclaration est faite par une autorité universitaire reconnue et appréciée par nos autorités d'Ottawa, par les membres de notre élite politique, puisque M. O. J. Firestone était membre de cette Commission royale d'enquête sur les services de santé du Canada, dont le rapport a été remis à Son Excellence, le Gouverneur général en conseil, à Ottawa, Canada, en avril 1964.

Ces données statistiques et ces rapports n'ont-ils pas tendance à nous laisser croire qu'au Canada, nous ne vivons pas mieux que dans les pays sous-développés? Pas mieux qu'en Afrique du Sud? Pas mieux qu'en Inde, où la population est de 300 habitants par mille carré, contre six habitants par mille carré, pour nous, ici, au Canada.

Je crois qu'il est grand temps de mettre un terme à cette situation qui ne peut être tolérée, que la majorité des membres de cette Chambre déplorent, même si les 26 ministres tout-puissants continuent de fermer les yeux et font semblant de ne pas admettre la véritable réalité.

Que disait le très honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada, en 1944, au cours des débats de la Chambre des communes qui ont précédé la création de la loi sur les allocations familiales? Nos honorables ministres, en 1964, pourraient encore entendre ces paroles sortir de la vénérable tombe de cet ancien premier ministre libéral, qui peut leur adresser un reproche pour n'avoir pas compris sa leçon ni l'esprit de la loi qu'il patronnait en cette circonstance. Voici cette déclaration jugée tellement importante qu'elle est rapportée dans un ouvrage publié par la *Revue internationale du travail,* vol. LXXV, n° 3, mars 1957:

> Sur l'ensemble des citoyens formant la population active, 48 pour cent sont célibataires, 39 pour cent de ceux qui sont mariés ou veufs n'ont pas d'enfants

de moins de 16 ans, et 40 pour cent de ceux qui ont des enfants de moins de 16 ans n'ont qu'un seul enfant.

Il faut préciser que 84 pour cent des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 16 ans sont à la charge d'une fraction de la population active s'élevant à seulement 19 pour cent.

L'obligation de former la prochaine génération incombe à moins d'un cinquième de la population active et il n'est que justice que les dépenses entraînées soient supportées par tous.

Et si encore, la situation générale de l'économie nationale commandait une aussi stricte répartition d'une production et d'une richesse défectueuses! Mais non, notre pays, le Canada, est considéré comme le deuxième pays au monde. Mais non, les données statistiques suivantes nous prouveront bien que si les uns manquent du nécessaire, d'autres vivent dans l'abondance et la sécurité de l'abondance, tout en accumulant des surplus, des profits et des capitaux qui peuvent faire l'envie des plus ambitieux capitalistes du Canada et même du monde.

Voici, par exemple, quelques échantillons de la prospérité générale au Canada, pour tout ce qui a trait aux grands facteurs de l'économie nationale, et de leurs progrès constants entre les années 1944 et 1964. Nous prenons l'année 1944, parce qu'elle coïncide avec une étude générale des finances et des banques cette année-là, et avec la création des allocations familiales qui sont demeurées stationnaires, au taux de 1944, quand tous les autres secteurs ont été multipliés par trois, par quatre, par cinq, par six, par huit ou par neuf. Regardons un peu, afin de mieux voir où et comment redresser l'économie du Canada.

Les principaux ministres ont ce geste sur la conscience.

Le très honorable premier ministre (M. Pearson) a la haute direction de toute l'administration du pays et de ses citoyens.

L'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) doit surveiller surtout la justice économique, celle qui touche à tous les citoyens dans le plus sensible des faits matériels, physiques: la monnaie, l'argent, le pouvoir d'achat du minimum vital.

L'honorable ministre des Finances (M. Gordon) a en main tous les points de commande de tous les mécanismes monétaires, économiques et politiques concernant les allocations et les procédés des taxes et impôts sur les revenus et les profits. C'est à lui surtout, avec les autres, qu'il appartient d'analyser les revenus, dépenses et profits entre citoyens, familles et institutions.

L'honorable secrétaire d'État (M. Lamontagne) a l'œil sur tous les rapports entre le peuple et les ministres, et surtout, il est économiste et comprend par profession l'importance des besoins financiers primordiaux, du strict minimum vital de chaque citoyen, dans sa personne, dans son milieu familial et dans les cadres des institutions privées ou publiques.

L'honorable ministre de l'Industrie (M. Drury) sait très bien que toute la production est faite pour la consommation et non pas pour les entrepôts et la capitalisation. Il sait aussi que tout le pouvoir d'achat distribué au travail et au capital à l'occasion de la production ne touche directement que 7,000,000 de citoyens du Canada et laisse sans revenu les 12,200,000 citoyens dépendants, enfants, étudiants ou adultes incapables de gagner leur vie à cause de leur âge, de la maladie ou du chômage.

L'honorable ministre du Commerce (M. Sharp) sait très bien que tout le commerce ne fonctionne qu'au ralenti parce qu'il y a du chômage et de la pauvreté, même dans les familles dont le père travaille à salaire... de célibataire. Travail égal, salaire égal!

Tous les commerces seraient plus prospères et plus efficaces si chaque citoyen jouissait d'un minimum vital mensuel comme son droit vital personnel, en plus du salaire du chef de famille qui reçoit son salaire pour son travail personnel.

Ces six ministres doivent étudier plus spécialement la présente proposition, en faire leur problème de responsabilité personnelle. Tous les vingt-six ministres du gouvernement admettront facilement la décision qu'ils prendront. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'aura qu'à faire la distribution de $30 au lieu de $6 et de $8.

Je conçois que pour rendre le coût de la vie égal à tous les autres secteurs de l'économie il faudrait verser une allocation familiale de $30 par mois.

*(Traduction)*

**M. le président suppléant:** Je dois faire remarquer à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**M. Turner:** Monsieur le président, je n'ai pas besoin de rappeler à mon honorable collègue, charmante comme toujours, et en particulier à cette heure-ci de la soirée, que son ministère a vu le jour dans une pièce, en 1944, sous la direction de feu Brooke Claxton. Je commence les observations que j'ai à faire, ce soir, en rendant hommage à feu Brooke Claxton et je tiens à dire, étant un de ses successeurs dans la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges, à Montréal, circonscription qu'il a représentée 14 ans, à partir de 1940 jusqu'à ce qu'il se retire de la politique en 1954, combien je suis heureux, de même que les électeurs de son ancienne circonscription, en réalité, toute la population de la métropole du Canada, en général, que le nouvel édifice imposant, qui logera le bureau central du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et qui sera inauguré le 7 octobre sera nommé en sa mémoire, l'édifice Brooke Claxton.

Je suis sûr qu'aucun député à la Chambre, peu importe où il siège, ne conviendrait pas avec moi que l'honorable Brooke Claxton fut un grand Canadien, industrieux, infatigable, dévoué à la chose publique, et qu'il a laissé sa marque sur notre pays. Je tiens en outre à dire au ministre combien la famille Claxton a apprécié la courtoisie qu'il a eue d'inviter M. John Claxton, son fils, à présider la cérémonie d'inauguration de l'édifice.

Je prends aussi la parole ce soir afin de prier le ministre, et aussi le ministre du Travail et, il va sa dire, le gouvernement, d'instituer une enquête nationale sur les besoins des personnes âgées au Canada. Je citerai d'abord les paroles du sénateur de Toronto-Spadina, président du comité sénatorial de la vieillesse: le groupe d'âge le moins organisé, le plus impuissant et le plus négligé au Canada et celui des vieillards de 65 ans et plus.

L'idéal serait que le partage de la vieillesse, avec une bonne santé, soit l'absence de toute inquiétude, la pleine jouissance de loisirs bien mérités et l'occasion de jouir de certains passe-temps; toutefois, je soutiens, monsieur le président, que nous, au Canada, ignorons combien de nos vieillards ont tout cela en partage.

Pour la plupart des gens, les personnes qui atteignent leur soixante-cinquième année semblent être, par le fait même, reléguées parmi les vieillards, car cet âge est, dans la plupart des cas, l'âge de la retraite. Par suite des progrès de l'automatisation et de la nécessité d'accélérer le roulement de l'effectif du travail, l'âge de la retraite sera forcément abaissé et un secteur de plus en plus considérable de la population se trouvera dans la catégorie des retraités. Actuellement, environ 8 p. 100 des Canadiens sont âgés de 65 ans ou plus, ce qui représente environ un million et demi de personnes, et près d'un million de celles-ci reçoivent la pension de vieillesse.

Un comité spécial de l'autre endroit a siégé pendant plusieurs mois, afin de se renseigner davantage sur les gens âgés du pays. Il a reçu, et étudié, au cours de cette période, des mémoires provenant de nombreux organismes. A la lecture de ces mémoires, j'ai recueilli, comme bien d'autres honorables députés je suppose, de précieux renseignements. Mais la plupart des renseignements mis à jour traitent du problème du point de vue d'un groupe d'ensemble et de façon générale. Ils ne traitent pas des problèmes particuliers des gens qui tombent dans la catégorie de ceux qui ne font plus partie de l'effectif du travail et de ceux qui sont à la retraite. D'après le rapport de ce comité, on a envisagé la possibilité d'établir un ministère fédéral du vieillissement qui se chargerait sans doute d'une partie du travail accompli conjointement à l'heure actuelle par le ministère du Travail, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Affaires des anciens combattants et, dans une certaine mesure, par d'autres ministères.



**M. Horner (Acadia):** Le député me permet-il une question?

**M. Turner:** Connaissant peut-être le...

**M. Horner (Acadia):** Seulement une courte question. Je ne veux pas retarder son discours, mais je voudrais bien pouvoir le comprendre. L'ai-je bien entendu dire qu'il convient avec moi que la pension de vieillesse devrait être payée à partir de 65 ans et non de 70 ans? Est-ce cela qu'il a essayé de dire dans les très brèves observations qu'il a faites jusqu'ici?

**M. Turner:** Monsieur le président, je veux me montrer aussi bienveillant que possible envers le député en lui signalant que non seulement n'a-t-il pas écouté ce que j'essaie de dire, mais qu'il n'a pas encore saisi mon raisonnement. Je ne sais trop quoi lui dire...

**M. Horner (Acadia):** Je suis peut-être quelque peu en avance sur l'honorable député, mais c'est ce que j'ai saisi de ses remarques, en lisant entre les lignes.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a la parole.

**M. Turner:** Monsieur le président, je ne voudrais pas susciter une discussion avec l'honorable député dont j'ai écouté le discours l'autre soir. J'espère seulement que quelqu'un l'enverra encore chercher ce soir pour répondre au téléphone. Non seulement n'est-il pas en mesure de lire correctement entre les lignes mais, parfois, je me demande s'il peut lire le texte lui-même. Je lui demanderais simplement de m'approuver sur cette question particulière.

**M. Horner (Acadia):** Si l'on me permet d'intervenir une autre fois, je sais...

**M. Turner:** Monsieur le président...

**M. Horner (Acadia):** ...qu'il ne désire me laisser aucune fausse impression par son discours de ce soir.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Les propos de l'honorable député sont irrecevables. L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges a la parole.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur le président, si le député tient à ne pas me laisser une fausse impression, je suis certain qu'une autre brève question lèverait tous nos doutes.

**M. le président suppléant:** A l'ordre!

**M. Turner:** Monsieur le président...

**M. Horner (Acadia):** Une seule question brève.

**M. Turner:** Monsieur le président, je vous demanderais de rappeler à l'ordre un député par trop exubérant.

Je pourrais dire que non seulement un département fédéral de la gérontologie s'est occupé de coordonner ces questions, mais encore que les gouvernements provinciaux tout comme les agences de bien-être ont été actifs dans ce domaine. Des centaines de vieux citoyens canadiens ont formé des cercles et des groupes dans les différentes provinces pour organiser les loisirs des personnes âgées. D'après ce que j'ai constaté dans ma circonscription, je dirais que les églises des différents cultes ont aussi fait tout ce qu'elles ont pu pour les vieillards. Je pourrais mentionner que le Conseil canadien du bien-être organise une conférence nationale sur la gérontologie qui doit avoir lieu en 1966.

Certes, toutes ces initiatives sont très louables et méritent les plus grands éloges, mais je vous demande, monsieur le président, si l'on a bien vu l'ensemble du problème sous son vrai jour? Une coordination des efforts semble être un objectif souhaitable, mais on ne pourra le réaliser tant que tous les intéressés ne connaîtront pas les problèmes des personnes âgées comme personnes—et je répète comme personnes—et non comme groupe. Je suis sûr qu'il y a des centaines et des centaines de rapports dans les dossiers du ministre et dans toutes sortes de classeurs, un peu partout au pays, qui portent sur certains aspects des problèmes des citoyens âgés, mais tous ces rapports analysent plutôt des problèmes d'ensemble.

Nous savons, par exemple, qu'il est presque impossible pour une personne de 65 ans ou plus de trouver un emploi. Nous savons aussi que bien des rapports traitent des perspectives d'emploi pour les personnes âgées, mais qui sait combien de ces personnes ont besoin d'un emploi? J'affirme donc que nous avons besoin de connaître des détails, plutôt que les généralités analysées jusqu'ici. Il faut que le gouvernement ou des agences colligent ces renseignements au Canada si nous voulons avancer vers la solution de ce problème. Ces renseignements auraient une valeur incalculable, non seulement pour les services du ministre, mais aussi pour les autres organismes du gouvernement et surtout pour les travaux de la prochaine conférence nationale sur le vieillissement. Ces renseignements sont essentiels si nous voulons obtenir des résultats concrets.

Quels sont donc les problèmes de ces citoyens âgés? Il serait facile de donner une réponse générale et globale, mais il me semble qu'elle serait inexacte, à cause du nombre, de la variété et de la complexité de nos citoyens âgés. Si l'on me permet de me reporter au compte rendu des délibérations du comité sénatorial sur le vieillissement, l'enquête Nuffield menée en Angleterre sur les vieillards a résumé la question, à la page 59 du rapport, en une formule lapidaire: «Tous les vieillards n'ont pas les mêmes goûts.» Les études menées dans notre pays jusqu'ici ne nous ont pas permis de réunir des renseignements précis, valables pour l'ensemble du pays, qui résument et évaluent ces problèmes. Il me semble donc que la seule façon de connaître vraiment la situation, ce serait de demander des renseignements aux vieillards eux-mêmes et c'est pourquoi je recommande au ministre et au comité de mener une enquête nationale sur les besoins des citoyens âgés.

Or, monsieur le président, quelle est ma proposition? Je propose un dénombrement national des Canadiens de 65 ans et plus. Pourquoi ce dénombrement? Pour permettre au ministre de découvrir les problèmes visant les hommes et les femmes de ce groupe d'âge. Quels sont leurs problèmes? Il y a entre autres l'insécurité financière et la question du logement. On peut lire à la page 59 du compte rendu des délibérations du comité sénatorial sur le vieillissement ce qui suit:

> Un rapport de l'étude sur les logements pour les vieillards qui se poursuit présentement sous les auspices du Conseil canadien du bien-être sera peut-être prêt dans quelques mois; je n'en dirai donc pas davantage au sujet des logements indépendants à loyers modiques qui pourront être construits, mais je tiens à souligner l'importance de logements convenables.

Il est facile de trouver d'autres problèmes, et je suis sûr que les honorables députés ont été mis au courant d'un grand nombre de ces problèmes à titre de membres du Parlement. Il y a entre autres les frais de maladie, le coût des médicaments, les frais d'hospitalisation, le besoin de revenus accrus, l'impossibilité de se trouver un emploi. Même s'ils ont atteint l'âge de 60 et 65 ans, ces personnes, hommes ou femmes, sont encore capables de travailler; ils sont disposés à le faire et méritent qu'on leur donne du travail. Le pouvoir d'achat réduit des pensions est un autre problème auquel doivent faire face les retraités. Il y a le problème domestique. Toute épouse d'un retraité peut témoigner de la différence qui existe dans le ménage lorsque le mari qui travaillait depuis 40 ou 45 ans est soudainement obligé de passer la plus grande partie de son temps à la maison. En outre, comme on a beaucoup de loisirs, on constate souvent l'abus de l'alcool.

Parmi les femmes âgées, d'après ma brève expérience dans ma circonscription, il y a des difficultés de réadaptation, quand le mari à la retraite passe tout son temps ou presque tout son temps à la maison. Les habitudes

de la maison sont dérangées. On ressent du dépit de ce qu'on ne jouit plus de la même liberté que lorsque le mari travaillait. On éprouve des difficultés au sujet du coût du logement et de l'incapacité à se trouver un emploi. Il y a plusieurs problèmes qui touchent les veuves en particulier, y compris les questions financières, les frais d'hospitalisation et le coût des médicaments.

Monsieur le président, vous pourriez me demander, tout comme le ministre et ses conseillers qui me regardent avec un certain intérêt et peut-être un certain scepticisme, à quoi servirait une telle enquête? Elle permettrait de révéler, à l'échelon national plutôt que local ou régional, quels sont les grands problèmes communs aux Canadiens de 65 ans et plus. Je fais observer en toute sincérité au ministre qu'une enquête de ce genre permettrait de recueillir des renseignements statistiques précieux et exacts. Ces données seraient le fondement qui permettrait au gouvernement fédéral de formuler une politique en vue de résoudre ces problèmes. Une enquête de ce genre a-t-elle été effectuée à l'échelon national, monsieur le président? A ma connaissance, elle ne l'a pas été.

Je voudrais citer un extrait du témoignage de M^me^ Jean Good qui a comparu devant le comité du Sénat sur la gérontologie. A la page 67 du compte rendu, en réponse au sénateur Grosart qui posait la question que je viens de poser, elle a dit:

> Je ne sais vraiment pas, comme vous l'avez dit, si ce problème devrait être étudié au Canada. Nous ne sommes pas assez renseignés au sujet du coût de la vie.

Le sénateur Roebuck a alors déclaré:

> Nous devrions chercher ce que nous pourrions faire ou recommander, y compris une majoration de pension et toutes les autres mesures qui pourraient améliorer le sort des citoyens vieillissants.

Le sénateur Grosart dit ensuite:

> Je crois que nous devrions savoir ce qui en est.

Monsieur le président, comment ferait-on une enquête? On pourrait évidemment la faire en coordonnant d'autres organismes gouvernementaux ou la confier au secteur privé. Je prévois les arguments des conseillers du ministre, assis devant lui. Ils diraient sans doute qu'il y a actuellement un comité à l'autre endroit qui étudie la gérontologie, mais les honorables sénateurs qui ont fait partie de ce comité et les témoins qui y ont été entendus ont déclaré que le grand problème est de déterminer les besoins des vieillards et qu'il est difficile de déterminer les besoins de nos citoyens vieillissant à cause du manque de renseignements et de faits concrets. Évidemment les conseillers du ministre peuvent bien dire que nous tiendrons une conférence nationale sur la gérontologie en 1966 et que cela réglera le problème. Cette conférence nationale ne sera sûrement pas de grande utilité, ou du moins n'aura pas l'utilité qu'elle devrait avoir si elle ne peut se fonder sur des renseignements d'ordre positif qui auront été recueillis d'ici-là. Je saisis donc l'occasion qui m'est offerte au cours de mon bref discours pour exhorter le ministre et ses conseillers à instituer, de concert peut-être avec le ministère du Travail, un sondage national sur nos citoyens vieillissants, à apprendre des intéressés eux-mêmes la nature de leurs problèmes et de leurs besoins, non pas à leur imposer des idées préconçues de la part des spécialistes et des membres des professions libérales qui s'occupent, de par la force des choses, de leurs problèmes. Ces citoyens pourraient ainsi nous faire part, de vive voix, de leurs espérances, de leurs déceptions et de leurs aspirations.

Je suis sûr qu'on a déjà attiré l'attention du ministre sur les paroles suivantes prononcées par ce grand premier ministre de Grande-Bretagne qu'était Disraeli. Il disait: «Espérons que le désespoir ne sera pas le partage de la vieillesse». Ce problème se posera avec de plus en plus de force au ministre et engagera de plus en plus sa responsabilité à mesure qu'il s'appliquera à le résoudre. Je l'exhorte à étudier mes propositions de ce soir.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur le président, avant que l'honorable député d'Huron prenne la parole, je me demande si on me permettrait de poser une question au préopinant. Précédemment, je lui ai demandé s'il était possible de réduire l'âge de la pension de 70 à 65 ans, et il a répondu par la négative. Je tournerai ma question autrement: faut-il croire qu'il s'oppose à ce qu'on réduise de 70 à 65 ans l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse ou à la sécurité de la vieillesse? J'aimerais que l'honorable député fasse consigner à ce propos sa façon de voir et qu'il arrête de ménager la chèvre et le chou.

**M. Turner:** J'aimerais remercier l'honorable député de sa question, qui est succincte comme les questions qu'il pose d'habitude, et je lui dirai que ma réponse à sa question précédente n'était ni affirmative ni négative.

**M. Horner (Acadia):** Vous ne vous prononcez pas.

**M. Turner:** J'exhorterais l'honorable député à attendre l'institution du régime de pension du Canada, lequel, j'en suis certain, résoudra la difficulté de façon à nous satisfaire tous deux.

**M. Horner (Acadia):** Quand sera-t-il institué? J'aimerais poser une autre question, monsieur le président. L'honorable député

est un de mes bons amis et je sais qu'il ne veut d'aucune façon prolonger la séance ou le débat en cette enceinte, mais peut-il assurer à la Chambre que le régime de pension nous sera présenté la semaine prochaine ou auparavant, ou encore peut-il nous donner l'assurance qu'il nous sera soumis lundi, comme je crois qu'il l'a indiqué dans ses remarques?

**M. Turner:** En réponse à cette question, je puis assurer l'honorable député que le gouvernement présentera cette mesure législative avec la diligence voulue. Je ne puis donner aucune assurance de l'accueil que lui réserve l'autre côté de la Chambre.

**M. Cardiff:** Monsieur le président, j'aimerais prendre brièvement la parole sur ce point, car j'étais membre du comité que l'honorable Waldo Monteith présidait.

Monsieur le président, à mon avis, je suis, autant que quiconque à la Chambre, un bon exemple de santé, compte tenu de mon âge. Je connais certains des fonctionnaires assis devant le ministre en ce moment, et j'aimerais mentionner particulièrement cette personne qui, il y a plusieurs années, était secrétaire particulière du ministre de la Défense de l'époque, l'honorable J. L. Ralston.

A ce moment-là, j'avais l'avantage d'être un des plus jeunes députés à la Chambre. C'était si vous vous en souvenez pendant la guerre. Je me suis rendu au bureau du colonel Ralston pour essayer de faire libérer un jeune homme de l'armée. Il était marié; mais parce qu'il s'était marié après l'expiration du délai prévu, il était considéré par l'armée comme célibataire, et avait été mobilisé. Cet homme possédait 250 acres de terre et du bétail dont il fallait s'occuper. Il n'y avait personne sur sa terre que sa femme et son vieux père pour faire tous les travaux, et c'était en février c'est-à-dire en plein hiver. Sa femme et son père m'ont prié de le faire libérer, pour lui permettre de s'occuper de sa ferme. Je leur ai demandé si le jeune homme en question avait sollicité un sursis, et ils m'ont fait savoir que non, parce qu'un voisin lui aurait dit qu'il ne serait pas mobilisé, étant marié. En tout cas, il avait été appelé sous les drapeaux et son père essayait de faire les travaux nécessaires dans sa propre entreprise et dans celle de son fils.

Comme je viens de le dire, je me suis adressé au bureau du colonel Ralston et j'ai constaté qu'il n'était pas à Ottawa. Je dirai que le colonel Ralston était un des meilleurs députés que j'aie jamais connu. Sa secrétaire, la même qui est maintenant assise devant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, m'a fait savoir qu'il lui était impossible de faire licencier ce jeune homme, et qu'il allait être transféré du camp Borden à Red-Deer, en Alberta. Je lui ai répondu qu'on pouvait tout aussi bien le libérer dès maintenant, avant son transfert à Red-Deer, car j'avais l'intention de le faire sortir de l'armée et que le faire revenir de là-bas causerait des frais supplémentaires. Lorsqu'elle m'a demandé ce qu'elle devait faire, je lui ai dit: «Appelez le responsable et essayez d'obtenir un licenciement.» Elle s'est exécutée mais les fonctionnaires ont refusé de me croire. Ils ont envoyé un des leurs, à la ferme, pour voir si je disais vrai. Une fois la vérité prouvée, le militaire s'est vu accorder un congé de six mois. Il n'est jamais retourné à l'armée. C'est ce que j'appelle une bonne secrétaire.

Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre de deux personnes âgées de 65 à 70 ans qui désiraient savoir si le gouvernement songeait à réduire l'âge d'admissibilité à 65 ans. Les intéressés ont peu de revenus et sont incapables de travailler. Ils se demandent si l'âge d'admissibilité pourrait être réduit à 65 ans et ils me prient de faire tout ce que je puis à cet égard. Comme ils doivent payer un loyer et disposent de revenus modestes, ils m'ont aussi demandé si la pension pourrait être portée de $75 à $100 par mois. J'appelle l'attention du ministre sur la question, sans me prononcer sur le bien-fondé de ces instances.

Or, en premier lieu, la pension de vieillesse n'a jamais été destinée à faire vivre les gens mais seulement à les aider. De nos jours, les gens semblent dépenser leur argent aussitôt qu'ils l'ont gagné, et lorsqu'ils vieillissent, ils sont incapables de travailler et tombent à la merci du gouvernement. J'ignore ce que nous allons faire dans cette situation parce que nous ne pouvons exercer aucun contrôle sur les circonstances en cause.

Je tiens à parler pendant un moment du régime de pension au Canada. Comme les honorables députés le savent, on doit présenter un régime canadien de pension. Nous avons tenté depuis un certain temps de le faire présenter à la Chambre, mais jusqu'ici, sans beaucoup de succès. L'autre jour, à mon bureau, je remémorais certains faits et j'ai composé un petit poème. Je suis persuadé que le ministre ne s'opposera pas à ce que je le lise, parce qu'il ne contient rien qui puisse lui nuire.

Judy tried as best she could
With a pension plan she understood.
But when Pearson and Gordon got through
with her script
Poor Judy's plan started to slip.
They mauled it around from pillar to post
'Til There's nothing left but a ghastly ghost.
They're on their fourth translated test
And it seems to me even worse than the rest.
The only hope see for success
Is let the opposition bring in a test.
They've been a wonderful help in the past
And there isn't a doubt their plan would last.

J'essaie seulement d'aider le ministre. J'aime aider les ministres, parce que lorsque je suis dans l'opposition, je constate qu'il vaut mieux essayer de m'entendre avec les ministres que de les contrarier. De cette manière, on en retire de plus grandes satisfactions. Puisque je n'ai rien à ajouter, je vais être heureux de reprendre mon siège s'il y a un autre orateur pour utiliser le temps de la Chambre jusqu'à dix heures et demie.

**M. Slogan:** Monsieur le président, j'espère qu'on me permettra de me réjouir, pendant quelques instants, comme l'a fait l'honorable député d'Hamilton-Sud lorsqu'il a informé la Chambre que son parti avait remporté la victoire dans Toronto-Riverdale, parce que, si je comprends bien, notre parti a remporté la victoire dans Windsor-Sandwich, le lieu où je suis né.

**M. Baldwin:** C'est bon pour la santé du pays.

**M. Slogan:** La seule question qui se pose maintenant est celle-ci. Où va le parti libéral car il semble être le seul à avoir essuyé un échec.

**M. le président:** A l'ordre! Puis-je demander à l'honorable député de revenir au sujet à l'étude?

**M. Slogan:** Monsieur le président, j'aimerais signaler que je parlais, bien entendu, de la santé du parti libéral. J'aimerais féliciter le ministre et tous les membres de son personnel. Je félicite l'honorable représentante parce que j'estime qu'elle a beaucoup mieux tiré son épingle du jeu aujourd'hui en présentant ses crédits que lorsqu'elle a présenté sa première version du régime de pension. Je suppose que cela ne sert qu'à prouver que l'expérience au pouvoir s'acquiert et que le ministre et ses collègues qui siègent au premier rang savent maintenant qu'ils n'ont pas reçu de Dieu le droit de gouverner et qu'un lien de diplomatie vaut sans doute mieux que les méthodes de naguère.

Je voudrais aussi féliciter le ministre qui occupera bientôt de nouveaux locaux. Nous devrions peut-être désigner l'honorable représentante comme la reine du «penthouse» car, sauf erreur, elle occupera les locaux tout au sommet de ce merveilleux édifice neuf, d'où l'on a une vue sur l'Ontario et sur le Québec. En outre, elle conduit une *Thunderbird;* voilà sûrement des signes d'opulence.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement des nombreux crédits que comprennent ces prévisions budgétaires. Je m'associe aux préopinants qui ont traité de sujets spécifiques comme les arriérés mentaux, les personnes âgées, la valeur physique et le sport. Certes, le ministre et moi-même devrions accorder notre appui au programme d'aptitude physique, car nous sommes de bons exemples de personnes en piètre état. J'aimerais féliciter mon confrère, l'honorable député de Kamloops, de son discours portant sur les subventions à la recherche médicale.

Je voudrais dire un mot du comité des aliments et drogues dont j'ai fait partie. J'estime qu'il accomplit du bon travail et, à mon avis, le docteur Morrell et son personnel rendent de grands services dans des conditions difficiles. J'espère que le ministre donnera suite aux recommandations du comité quant à l'augmentation de son personnel et l'amélioration des conditions de travail. Je signale que la Direction des aliments et drogues accomplit un travail magnifique, mais ses efforts ne sont pas assez étendus et n'atteignent pas ceux qui pourraient exercer une influence directe sur les ordonnances. Je veux parler des médecins, dentistes, vétérinaires ou pharmaciens. A cette fin, j'ai proposé au comité d'améliorer l'étiquetage et le classement des médicaments. J'espère que le comité tiendra compte de ces recommandations dans son rapport et que le ministre y donnera suite.

Je suis de ceux qui ont appuyé les allocations aux jeunes. Je sais que certains parents ont l'impression que les chèques en question seront envoyés directement à leurs enfants. Je demanderais au ministre d'indiquer exactement à la Chambre comment seront administrées les allocations aux jeunes et de préciser si les sommes à payer seront incorporées aux chèques d'allocations familiales, ou si des chèques distincts seront envoyés à chaque jeune. Dans ce dernier cas, il me semble que l'administration des allocations coûtera beaucoup plus cher et je ne vois pas pourquoi l'on agirait de cette façon.

J'aimerais aussi féliciter les fonctionnaires des services de santé du Nord. Dans la partie septentrionale de ma circonscription, nous avons un certain nombre de cliniques sanitaires qui fournissent des services de santé aux Indiens et aux gens de l'endroit. Ma circonscription compte également deux nouveaux hôpitaux. L'une est l'excellent hôpital aménagé au nouveau centre de recherche en énergie atomique, situé à Whiteshell, au Manitoba, et l'autre est la nouvelle aile de l'hôpital de Pine-Falls, qui a coûté un demi-million de dollars. Il est intéressant de noter que dans cette nouvelle aile, les services de santé destinés aux Indiens sont fusionnés aux services généraux que l'hôpital offre à la collectivité. Je suis fier de dire que les gens de Pine-Falls ont accepté cette intégration, ce qui est peut-être de bon augure.

Je tiens à féliciter le ministre de la position qu'elle a prise contre l'usage du tabac. Dentiste de profession, donc appelé à nettoyer les dents, je souhaite que sa campagne soit couronnée de succès. Soit dit en passant, l'Association des dentistes du Canada a approuvé, lors de son récent congrès, l'attitude du ministre. Puisse-t-elle mener à bien sa lutte contre l'usage du tabac.

Mon principal propos de ce soir—et je n'ai pas à m'en excuser—est de signaler à l'attention de la Chambre et du gouvernement certains facteurs relatifs à l'art dentaire dans la mesure où ils concernent le gouvernement fédéral et la population canadienne. Si je ne m'en excuse pas, c'est que je n'ai rien entendu là-dessus dans la première déclaration du ministre ni dans les discours des députés qui ont ensuite pris la parole. On se ferait une meilleure idée de l'importance de l'art dentaire, je crois, si l'on savait qu'environ le tiers de l'argent affecté aux services de santé au Canada est consacré aux services dentaires.

Les dernières données que je possède ont trait à l'année 1962, et elles indiquent que les Canadiens ont dépensé pour ces services environ 395.2 millions de dollars, et pour les services dentaires 132.4 millions. C'est un montant très considérable. Si je le mentionne, monsieur le président, c'est parce que je tiens à comparer cette somme, qui s'élève, je le répète, à quelque 33 p. 100 du montant dépensé pour les services d'hygiène et de santé par la population canadienne, et le montant affecté par le ministère aux programmes d'hygiène et de recherche dentaires.

Je dirai encore que, seuls, 1 ou 2 p. 100 des montants affectés par le gouvernement fédéral sous forme de subventions à l'hygiène et à la santé ont trait à la recherche dentaire. Il me semble que c'est là un montant très insignifiant. En réalité, ces trois dernières années, il a encore diminué. La proportion des fonds affectés à la recherche dentaire en comparaison des dépenses pour les recherches concernant la santé en général en 1961-1962 se sont élevés à 1.79 p. 100; en 1962-1963, la proportion était de 1.42 p. 100; en 1963-1964, elle n'était que de 1.14 p. 100. Par conséquent, les trois dernières années, on constate une diminution constante du montant affecté par le gouvernement fédéral à la recherche dentaire. Cette somme, exprimée en dollars et en cents était, en 1961-1962, de $67,911; en 1962-1963, de $50,312; en 1963-1964, de $48,009. Nous pourrions la comparer au montant affecté en 1959-1960, qui était de $164,264.

Je constate que l'Association dentaire du Canada a présenté là-dessus des instances au ministre et j'espère qu'avant de quitter le crédit 1, le ministre nous dira quelles mesures son ministère a prises pour remédier à la pénurie de fonds consacrés aux recherches dentaires. Je le répète, l'Association dentaire du Canada a formulé des instances et le ministre reconnaîtra sans doute qu'il est urgent d'accroître cette somme. J'aimerais me reporter au mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les services de santé par l'Association dentaire du Canada. Pour commencer, l'Association affirme que la tragédie inutile découlant des affections dentaires est l'un des plus grands problèmes de santé auquel le Canada doit faire face. Les affections dentaires relèvent en grande partie de mesures préventives et pourtant elles sont universelles. Presque tout le monde a besoin de soins dentaires et pourtant un tiers seulement de la population rend visite au dentiste chaque année. Ailleurs, le mémoire déclare que, par leur nature même, les affections dentaires ne peuvent disparaître sans l'application générale de la médecine préventive.

Ceci m'amène au fait que nous devons dépenser beaucoup plus pour la recherche, afin de mettre au point d'autres mesures préventives, car il s'agit d'un mal qu'on peut généralement prévenir. J'en viens à mon deuxième sujet favori, la fluoruration. Comme mesure sanitaire, la fluoruration est probablement la moins coûteuse qui soit appliquée dans notre pays. Je crois qu'il en coûte environ 12 cents par an et par personne pour fluorurer l'eau dans n'importe quelle collectivité d'importance moyenne. C'est bien peu lorsqu'on songe aux sommes qu'on dépense, comme je l'ai dit, pour assurer les services dentaires au Canada. Dans le domaine de la santé des dents, c'est une mesure préventive à laquelle je crois que le gouvernement devrait donner son approbation. C'est un domaine dans lequel j'estime que le gouvernement devrait prendre l'initiative. Comme je l'ai dit, les maladies des dents peuvent généralement être prévenues. Les statistiques révèlent que la carie est de 40 à 50 p. 100 moins élevée chez les enfants des dentistes que pour l'ensemble de la population. A mon sens, le fait est attribuable à de meilleures notions et de meilleures pratiques d'hygiène. Avant de se lancer dans l'assurance médicale ou la socialisation de l'art dentaire et de la médecine, je crois que le gouvernement devrait assumer ses responsabilités et éduquer le public en ce qui concerne la santé, le soin des dents et la prévention sanitaire.

Il me semble que le gouvernement fédéral a gravement négligé son devoir dans ce domaine. Je trouve qu'il n'a pas su s'acquitter d'une lourde responsabilité. Je terminerai mes observations demain et j'essaierai de démontrer au gouvernement qu'il lui incombe d'assumer une plus grande responsabilité dans ce domaine.

Puis-je dire qu'il est dix heures et demie, monsieur le président?

**L'hon. M. Monteith:** Je me demandais justement si la Chambre voudrait permettre à l'honorable député de continuer ses observations ce soir? Nous serions heureux, je pense, de continuer l'étude des crédits de ce ministère et de chercher à la compléter ce soir, si cette solution convient aux autres députés.

**M. Knowles:** Nous serions bien prêts à siéger un peu plus longtemps pour entendre le reste du discours de l'honorable député, mais il y a encore d'autres députés qui veulent prendre la parole au sujet de ce premier poste des crédits.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** J'aimerais demander au leader de la Chambre ce que nous ferons demain.

**L'hon. M. Favreau:** Nous avons l'intention de terminer demain l'étude des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, après quoi nous passerons aux crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, puis à ceux du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

(A 10h. 33 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

## APPENDICE

*(Voir page 8010)*

LETTRES AUX PROVINCES TOUCHANT LES MODALITÉS DE RENONCIATION AUX PROGRAMMES CONJOINTS ET AUX SUBVENTIONS CONDITIONNELLES

Texte de la lettre envoyée en anglais au premier ministre de chacune des provinces, sauf le Québec

Ottawa, le 15 août 1964

Mon cher Premier ministre,

Je me réfère à l'examen des arrangements concernant l'application de la formule d'option aux subventions conditionnelles et programmes conjoints, qui a eu lieu à Ottawa les 8 et 9 juin 1964. L'on a procédé à cet examen, comme vous le savez, à la demande du gouvernement du Québec, conformément à la décision de la Conférence fédérale-provinciale tenue à Québec du 31 mars au 2 avril 1964.

A la réunion de juin, nos représentants se sont efforcés d'élaborer une formule qui remplisse deux conditions: premièrement, elle devait être également disponible pour toutes les provinces; et deuxièmement, elle ne devait pas créer d'obstacles pour les provinces décidant de maintenir les arrangements actuels relatifs aux subventions conditionnelles et programmes conjoints.

J'aimerais maintenant passer en revue avec vous les conclusions auxquelles nous en sommes arrivés à la suite de ces consultations. Je crois qu'elles fournissent une base satisfaisante pour l'accord que nous nous proposons de conclure avec le gouvernement du Québec. Nous sommes disposés à conclure, sur une base semblable, un arrangement avec toute province qui le désirerait.

Nous sommes tombés d'accord qu'il serait opportun d'en arriver tout d'abord à un arrangement provisoire ou de transition. En vertu de cet arrangement provisoire, la province maintiendrait ses obligations actuelles à l'égard des programmes auxquels la formule d'option s'appliquerait. Elle continuerait, en particulier, à fournir les services qu'ils comportent et à présenter au gouvernement fédéral un état des dépenses encourues pour chacun des programmes. Par contre, la contribution fédérale prendrait, selon la nature et l'envergure de chaque programme, la forme soit d'abattements soumis à la péréquation de l'impôt sur le revenu des particuliers, avec les ajustements requis, soit de paiements en espèces. La durée de la période provisoire varierait également selon les circonstances de chaque programme. Des arrangements plus permanents relatifs à l'application de la formule d'option feraient l'objet de négociations supplémentaires au moment approprié, en tenant compte, parmi d'autres facteurs, de l'expérience acquise au cours de la période de transition et des recommandations que le Comité du régime fiscal pourrait formuler dans l'intervalle au sujet des subventions conditionnelles et programmes conjoints. Il n'est pas impossible que de tels arrangements permanents trouvent place dans le cadre des nouveaux arrangements fiscaux qui entreront en vigueur en 1967.

Les programmes qui pourraient être sujets à l'option se divisent en deux catégories. La première comprend des programmes de nature continue qui visent principalement des objectifs sociaux. Sont exclus de cette catégorie les programmes mettant en cause des projets extraordinaires, comme les projets d'immobilisation, de recherche et de démonstration. La seconde catégorie comprend un groupe de programmes dont la durée prévue est limitée.

Il a été reconnu, dès le début, que les arrangements relatifs à la formule d'option devant faire l'objet d'un accord entre le gouvernement fédéral et celui du Québec devraient être de nature à pouvoir être appliqués immédiatement à toute province qui désirerait s'en prévaloir. Il a été entendu de plus qu'une province se prévalant de la formule d'option continuerait, au cours de la période de transition et par la suite, à participer aux organismes et aux rencontres groupant des représentants fédéraux et provinciaux qui seraient établis aux fins de la consultation et de la coordination dans les domaines d'activité sujets à la formule d'option.

Quant à la compensation, il a été convenu qu'elle prendrait normalement la forme d'abattements soumis à la péréquation de l'impôt sur le revenu des particuliers, dans le cas de programmes bien établis dont la durée prévue est infinie, et la forme de versements en espèces, dans le cas de programmes de moindre envergure dont la durée prévue est limitée.

Plus précisément, il est proposé ce qui suit:

A. Les programmes suivants seraient compris parmi ceux auxquels la formule d'option ne s'appliquerait pas:

1. Programmes d'immobilisations: *a*) Route transcanadienne; *b*) Caisse des passages à niveau; *c*) Formation professionnelle—Aide en capital; *d*) ARDA; *e*) Travaux d'hiver des municipalités.

2. Programmes courants: *a*) Subventions aux clubs 4-H; *b*) Subventions aux foires spéciales; *c*) Indemnisation pour pertes par suite des maladies d'animaux *d*) Assurance-récolte; *e*) Entente relative à la main-d'œuvre agricole; *f*) Subventions à l'hygiène (projets de recherche et de démonstration); *g*) Subventions aux recherches sur l'hygiène publique; *h*) Formation des chômeurs; *i*) Formation en collaboration avec l'industrie; *j*) Expansion de la pêche commerciale.

3. Mesures d'urgence.

4. Centenaire de la Confédération.

B. Les programmes suivants de nature continue, qui visent surtout des objectifs sociaux, seraient sujets à l'option contre compensation, telle qu'indiquée, sous forme d'abattement de l'impôt fédéral sur le revenu selon un pourcentage déterminé, avec péréquation de façon à ce que le rendement de chaque point soit égal à celui de la moyenne des deux provinces où il est le plus élevé. Si les programmes comportant un point d'abattement unique devaient être les seuls auxquels s'applique la formule d'option, la compensation pourrait alors prendre la forme d'un versement en espèces. Dans tous les cas, la compensation serait sujette à des ajustements destinés à la rendre égale aux dépenses réelles vérifiées, étant entendu que toutes les autres conditions des programmes seraient maintenues au cours de la période provisoire:

*a*) Assurance-hospitalisation: période provisoire s'étendant jusqu'au 31 décembre 1970; compensation de 14 points; *b*) Assistance-vieillesse, allocations aux aveugles, allocations aux invalides, assistance-chômage: compensation pour les trois programmes catégorisés de bien-être de 2 points; le «montant de base», ou portion de l'assurance-chômage afférente au bien-être devant être représenté par un abattement de 2 points soumis à la péréquation de l'impôt sur le revenu des particuliers, et l'autre portion afférente au chômage devant se continuer sur la base actuelle; la durée de la période provisoire pour les quatre programmes de bien-être dépendant de l'institution par le gouvernement fédéral d'un programme général d'assistance sociale et, à tout événement, ne devant pas se prolonger au delà du 31 mars 1970;

*c*) Formation professionnelle: Aide aux étudiants, formation technique et professionnelle dans les écoles secondaires, formation des techniciens, formation aux métiers et autres emplois (à l'exception des éléments du programme qui seraient considérés d'un commun accord comme étant destinée aux membres de la main-d'œuvre recevant une formation supplémentaire), formation des invalides, cours par correspondance, formation de professeurs du secteur technique: période provisoire, s'étendant jusqu'au 31 mars 1967; compensation de 1 point;

*d*) Subventions à l'hygiène (à l'exclusion des projets de recherche et de démonstration): hygiène publique en général, lutte antituberculeuse, hygiène mentale, formation professionnelle, lutte anticancéreuse, réadaptation fonctionnelle et enfants infirmes, hygiène maternelle et infantile, services consultatifs pour les infirmes, traitement des pensionnés aveugles: période provisoire s'étendant jusqu'au 31 mars 1967; compensation de 1 point.

C. Les programmes suivants seraient sujets à l'application de la formule d'option contre compensation ou espèces à condition que la province consente à continuer un programme de même nature au cours de la période provisoire et que le gouvernement fédéral puisse se réserver le droit de mettre fin à ces programmes à l'expiration de la période provisoire: *a*) Aide relative à la chaux agricole (31 mars 1967); *b*) Prime pour les reproducteurs de race (31 mars 1967); *c*) Ententes relatives aux forêts (31 mars 1967); *d*) Construction d'hôpitaux (31 mars 1968); *e*) Terrains de camping et de pique-nique (31 mars 1967); *f*) Routes d'accès aux ressources (paiement du solde à régler en vertu du programme).

Le gouvernement fédéral a l'intention de présenter un projet de loi pour mettre en œuvre les propositions susmentionnées, aussitôt que possible après la reprise de la session du Parlement à l'automne de cette année. Si votre gouvernement désirait conclure des arrangements dans le sens de ceux que nous nous proposons de réaliser avec le Québec, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en aviser le plus tôt possible.

En élaborant les propositions susmentionnées, nous avons cherché, mon cher Premier ministre, une formule qui puisse, autant que possible, rencontrer les divers points de vue qui ont été exprimés à la Conférence fédérale-provinciale de mars dernier. Ainsi une province qui le désire pourra, dans l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles, se prévaloir de la formule d'option à l'égard de tous les programmes de nature continue que j'ai mentionnés plus haut. Pour la province qui désirerait recevoir des versements globaux pour certains programmes déterminés, une autre solution est prévue.

Nous espérons, de cette façon, avoir mis au point une formule, à valoir durant la période où notre Comité du régime fiscal sera à l'œuvre, qui répondra aux nécessités du fédéralisme canadien d'aujourd'hui et, en même temps, conférera au Comité du régime fiscal la plus grande latitude possible dans ses délibérations concernant les arrangements à plus long terme.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signature,

L. B. Pearson.

Texte de la lettre envoyée à la province de Québec

Ottawa, le 15 août 1964

L'honorable Jean Lesage
Premier ministre de la province de Québec
Hôtel du gouvernement
Québec, Québec

Mon cher Premier ministre,

Je me réfère à l'examen des arrangements concernant l'application de la formule d'option aux subventions conditionnelles et programmes conjoints, qui a eu lieu à Ottawa les 8 et 9 juin 1964, conformément à la décision de la Conférence fédérale-provinciale tenue à Québec du 31 mars au 2 avril 1964. J'aimerais maintenant passer en revue avec vous les conclusions qui se sont dégagées de ces entretiens à l'égard des programmes auxquels le Québec participe actuellement. Mes collègues et moi sommes prêts à accepter ces conclusions, que je soumets à votre considération et à votre approbation.

Nos deux gouvernements sont d'accord, je crois, qu'il serait opportun d'en arriver tout d'abord à un arrangement provisoire ou de transition. En vertu de cet arrangement provisoire, la province maintiendrait ses obligations actuelles à l'égard des programmes auxquels la formule d'option s'appliquerait. Elle continuerait, en particulier, à fournir les services qu'ils comportent et à présenter au gouvernement fédéral un état des dépenses encourues pour chacun des programmes. Par contre, la contribution fédérale prendrait, selon la nature et l'envergure de chaque programme, la forme soit d'abattements soumis à la péréquation de l'impôt sur le revenu des particuliers, avec les ajustements requis, soit de paiements en espèces. La durée de la période provisoire varierait également selon les circonstances de chaque programme. Des arrangements plus permanents relatifs à l'application de la formule d'option feraient l'objet de négociations supplémentaires au moment approprié, en tenant comte, parmi d'autres facteurs, de l'expérience acquise au cours de la période de transition et des recommandations que le Comité du régime fiscal pourrait formuler dans l'intervalle au sujet des subventions conditionnelles et programmes conjoints. Il n'est pas impossible que de tels arrangements permanents trouvent place dans le cadre des nouveaux arrangements fiscaux qui entreront en vigueur en 1967.

Les programmes sur lesquels les représentants de nos deux gouvernements se sont mis d'accord comme pouvant être sujets à l'option, se divisent, me semble-t-il, en deux catégories. La première comprend des programmes de nature continue qui visent principalement des objectifs sociaux. Sont exclus de cette catégorie les programmes mettant en cause des projets extraordinaires, comme les projets d'immobilisation, de recherche et de démonstration. La seconde catégorie comprend un groupe de programmes dont la durée prévue est limitée.

Il a été reconnu dès le début que les arrangements relatifs à la formule d'option devant faire l'objet d'un accord entre le gouvernement fédéral et celui du Québec devraient être de nature à pouvoir être appliqués immédiatement à toute province qui désirerait s'en prévaloir. Il a été entendu de plus qu'une province se prévalant de la formule d'option continuerait, au cours de la période de transition et par la suite, à participer aux organismes et aux rencontres groupant des représentants fédéraux et provinciaux qui seraient établis aux fins de la consultation et de la coordination dans les domaines d'activité sujets à la formule d'option.

Quant à la compensation, il a été convenu qu'elle prendrait normalement la forme d'abattements soumis à la péréquation de l'impôt sur le revenu des particuliers, dans le cas de programmes bien établis dont la durée prévue est infinie, et la forme de versements en espèces, dans le cas de programmes de moindre envergure dont la durée prévue est limitée.

Plus précisément, il est proposé ce qui suit:

A. Les programmes suivants seraient compris parmi ceux auxquels la formule d'option ne s'appliquerait pas:

1. Programmes d'immobilisations: *a*) Route transcanadienne; *b*) Caisse des passages à niveau; *c*) Formation professionnelle, Aide en capital; *d*) ARDA; *e*) Travaux d'hiver des municipalités.

2. Programmes courants: *a*) Subventions aux clubs 4-H; *b*) Subventions aux foires spéciales; *c*) Indemnisation pour pertes par suite des maladies d'animaux; *d*) Assurance-récolte; *e*) Entente relative à la main-d'œuvre agricole; *f*) Subventions à l'hygiène (projets de recherche et de démonstration); *g*) Subventions aux recherches sur l'hygiène publique; *h*) Formation des chômeurs; *i*) Formation en collaboration avec l'industrie; *j*) Expansion de la pêche commerciale.

3. Mesures d'urgence.

4. Centenaire de la Confédération.

B. Les programmes suivants de nature continue, qui visent surtout des objectifs sociaux, seraient sujets à l'option contre compensation, telle qu'indiquée, sous forme d'abattement de l'impôt fédéral sur le revenu selon un pourcentage déterminé, avec péréquation de façon à ce que le rendement de chaque point soit égal à celui de la moyenne des deux provinces où il est le plus élevé. Si les programmes

comportant un point d'abattement unique devaient être les seuls auxquels s'applique la formule d'option, la compensation pourrait alors prendre la forme d'un versement en espèces. Dans tous les cas, la compensation serait sujette à des ajustements destinés à la rendre égale aux dépenses réelles vérifiées, étant entendu que toutes les autres conditions des programmes seraient maintenues au cours de la période provisoire:

*a*) Assurance-hospitalisation: période provisoire s'étendant jusqu'au 31 décembre 1970; compensation de 14 points;

*b*) Assistance-vieillesse, allocations aux aveugles, allocations aux invalides, assistance-chômage: compensation pour les trois programmes catégorisés de bien-être de 2 points; le «montant de base», ou portion de l'assurance-chômage afférente au bien-être devant être représenté par un abattement de 2 points soumis à la péréquation de l'impôt sur le revenu des particuliers, et d'autre portion afférente au chômage devant se continuer sur la base actuelle; la durée de la période provisoire pour les quatre programmes de bien-être dépendant de l'institution par le gouvernement fédéral d'un programme général d'assistance sociale et, à tout événement, ne devant pas se prolonger au delà du 31 mars 1970;

*c*) Formation professionnelle: Aide aux étudiants, formation technique et professionnelle dans les écoles secondaires, formation des techniciens, formation aux métiers et autres emplois (à l'exception des éléments du programme qui seraient considérés d'un commun accord comme étant destinés aux membres de la main-d'œuvre recevant une formation supplémentaire), formation des invalides, cours par correspondance, formation de professeurs du secteur technique: période provisoire s'étendant jusqu'au 31 mars 1967; compensation de 1 point;

*d*) Subventions à l'hygiène (à l'exclusion des projets de recherche et de démonstration): hygiène publique en général, lutte antituberculeuse, hygiène mentale, formation professionnelle, lutte anticancéreuse, réadaptation fonctionnelle et enfants infirmes, hygiène maternelle et infantile, services consultatifs pour les infirmes, traitement des pensionnés aveugles: période provisoire s'étendant jusqu'au 31 mars 1967; compensation de 1 point.

C. Les programmes suivants seraient sujets à l'application de la formule d'option contre compensation en espèces à condition que la province consente à continuer un programme de même nature au cours de la période provisoire et que le gouvernement fédéral puisse se réserver le droit de mettre fin à ces programmes à l'expiration de la période provisoire: *a*) Aide relative à la chaux agricole (31 mars 1967); *b*) Prime pour les reproducteurs de race (31 mars 1967); *c*) Ententes relatives aux forêts (31 mars 1967); *d*) Construction d'hôpitaux (31 mars 1968); *e*) Terrains de camping et de pique-nique (31 mars 1967); *f*) Routes d'accès aux ressources (paiement du solde à régler en vertu du programme).

Le gouvernement fédéral a l'intention de présenter un projet de loi pour mettre en œuvre les propositions susmentionnées, aussitôt que possible après la reprise de la session du Parlement à l'automne de cette année. Je vous saurais donc gré de me confirmer votre assentiment à ces propositions aussitôt que possible. Le projet de loi devra contenir des dispositions en vue de sanctionner l'accord provisoire et de modifier en conséquence des lois de l'impôt sur le revenu.

Qu'il me soit permis de vous dire, monsieur le Premier ministre, que dans nos échanges avec vos représentants nous avons cherché une formule qui puisse, autant que possible, rencontrer les divers points de vue qui ont été exprimés à la Conférence fédérale-provinciale de mars dernier. Ainsi une province qui le désire pourra, dans l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles, se prévaloir de la formule d'option à l'égard de tous les programmes de nature continue que j'ai mentionnés plus haut. Pour la province qui désirerait recevoir des versements globaux pour un nombre limité de programmes seulement, une autre solution est prévue.

Nous croyons que la formule que nous avons mise au point, à valoir pendant la période où notre Comité du régime fiscal sera à l'œuvre, répondra aux nécessités du fédéralisme canadien d'aujourd'hui et, en même temps, conférera au Comité du régime fiscal la plus grande latitude possible dans ses délibérations concernant les arrangements à plus long terme.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

(Signature): L. B. Pearson.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 11 septembre 1964**

La séance est ouverte à dix heures et demie.

## L'IMMIGRATION

NORMALISATION DE L'ÉTAT CIVIL DES IMMIGRANTS CHINOIS

**L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, pour faire suite à ce que j'ai dit récemment à la Chambre au sujet de l'immigration des Chinois et à cause de certaines remarques faites à l'extérieur de la Chambre à ce sujet, des questions se sont posées au sujet des détails d'application des points que j'avais abordés.

J'avais parlé de mettre fin à une certaine date à la période au cours de laquelle les immigrants chinois qui avaient commis des délits relatifs à l'immigration pouvaient présenter une demande pour faire normaliser leur statut. On se proposait de mettre fin à cette période le 1er septembre 1964, mais je l'ai par la suite prolongée jusqu'à nouvel avis. Depuis ma déclaration à la Chambre le 14 août, plus de 2,500 Chinois ont présenté d'eux-mêmes des déclarations visant à rectifier leur statut.

Par suite de mes remarques au sujet des déclarations de redressement de statut, on a posé certaines questions au sujet du programme d'amnistie aux Chinois, qui est connexe à la rectification du statut, mais qui n'est pas du tout la même chose. Les déclarations de rectification de statut sont le moyen ou le canal qui a permis à certains Chinois de bénéficier de l'amnistie. Pour éviter tout malentendu, j'aimerais expliquer la nature précise de l'amnistie accordée aux Chinois depuis plusieurs années.

Le 9 juin 1960, le gouvernement avait annoncé qu'à compter du 1er juillet 1960, il accordait une amnistie aux immigrants chinois entrés illégalement au Canada, et à ceux qui étaient entrés en se présentant comme citoyens canadiens. Il a été clairement établi que l'amnistie ne s'appliquait pas à ceux qui avaient pratiqué l'immigration illégale pour réaliser des bénéfices ni à ceux qui avaient aidé d'autres que leurs propres parents à entrer au Canada illégalement.

Le 16 novembre 1962, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé de nouvelles méthodes simplifiées permettant aux Chinois de présenter plus facilement des déclarations volontaires. Il a réitéré que seulement ceux qui étaient arrivés avant le 1er juillet 1960 avaient droit de profiter de l'amnistie. Il a averti les Chinois qui présenteraient de fausses déclarations sous serment qu'ils seraient poursuivis et qu'il leur serait interdit d'être les garants de parents ou d'autres personnes voulant immigrer au Canada.

Bien entendu, l'amnistie de 1960 n'intéressait que les délits commis avant le 1er juillet de cette année-là. Néanmoins, les ministres de la Justice qui se sont succédé ont fait preuve d'une certaine indulgence à l'égard des Chinois dont les délits relatifs à l'immigration ont été commis depuis 1960, même s'ils n'étaient pas visés par l'amnistie de 1960. Cette période de tolérance a duré plus de quatre années, et tous les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'elle ne saurait se prolonger indûment sans affaiblir gravement l'application et le respect de nos lois.

Le gouvernement n'a pas autorisé de nouvelle période d'amnistie proprement dite après celle de 1960, mais je tiens à signaler, à l'intention des Chinois entrés au Canada illégalement ou qui ont commis des délits relatifs à l'immigration entre le 1er juillet 1960 et le 1er septembre 1964, que je veux continuer de me montrer aussi compréhensif qu'on l'a été au cours des quatre dernières années. J'invite les intéressés qui ne l'ont pas fait à présenter une déclaration volontaire. Tous les cas de délits, révélés par ces déclarations volontaires ou autrement, seront revus avec sympathie. Cependant, le gouvernement doit se réserver le droit d'intenter des poursuites à l'égard des délits graves commis durant cette période, comme ceux qui ont trait aux agents et aux combinards de l'immigration.

J'ai exposé la procédure autorisée à l'égard de ceux qui ont commis des délits relatifs à l'immigration avant 1960 et qui peuvent profiter de l'amnistie accordée cette année-là. J'ai passé en revue la situation de ceux qui ont commis des délits entre juillet 1960 et septembre 1964 et qui, sauf les exceptions que j'ai indiquées, seront traités avec tolérance et sympathie. Quant aux Chinois qui sont entrés illégalement ou ont commis des délits relatifs à l'immigration depuis le 1er septembre 1964, ou qui en commettront à l'avenir, je dois préciser que leur cas sera considéré comme celui de n'importe quel autre groupe racial et que les lois de l'immigration doivent leur être appliquées intégralement.

Pour l'instant, on continuera de recevoir les déclarations volontaires des Chinois qui

ont commis des délits relatifs à l'immigration avant le 1er septembre 1964 et qui veulent régulariser leur situation au Canada, mais il faudra bientôt fixer une limite au délai accordé pour la réception de ces déclarations. La date fixée sera dûment notifiée au public lorsque la décision sera prise.

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre nous rassure, en ce qui concerne les personnes en cause. Les propos qu'une dépêche de la *Presse canadienne,* parue hier dans le *Citizen* d'Ottawa, attribuait au ministre des Postes, n'avaient pas manqué de nous étonner. Selon la dépêche, entre autres choses, celui-ci aurait déclaré à Vancouver:

> C'est dire que même les marins qui ont quitté leur navire et ceux qui sont entrés sous un faux passeport ou autrement se verront accorder une amnistie s'ils déclarent leur situation...

Je me demande si la même chose va s'appliquer aux autres ressortissants, notamment aux personnes qui ont demandé la citoyenneté canadienne et sont au pays en vertu d'un visa provisoire, mais au sujet de qui on a émis l'ordre qu'elles retournent dans leur pays. Ces personnes sont-elles visées? Quelle est la portée de la déclaration du ministre?

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à féliciter le ministre d'avoir déclaré que l'amnistie s'étendrait au delà du 1er septembre. J'abonde dans son sens. Sa proposition est le meilleur moyen de régler la situation. Cependant, lorsque le ministre décidera de mettre fin à cette entente et fixera un délai, j'espère qu'il donnera un avis d'un mois ou de six semaines, afin qu'il ne se produise pas de ruée de dernière heure ou qu'on ne prétende pas n'avoir pas été mis au courant du délai. Un avis de trente jours serait peut-être des plus utiles.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur en réponse à la remarque qui a été faite, je tiens à dire qu'effectivement il n'y a pas eu de déclaration de la part du ministre des Postes à Vancouver. Comme je devais être à Vancouver pour le congé de la Fête du travail, notre congé d'été, et que j'avais reçu un bon nombre d'appels téléphoniques, de télégrammes et de demandes au sujet de la déclaration faite le 19 août par mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'avais consenti, de passage à Vancouver, à un entretien avec les représentants de la collectivité chinoise du Canada et surtout avec les journalistes de langue chinoise, dans l'après-midi de samedi dernier, afin de répondre à leurs questions au sujet de la déclaration faite par le ministre le 19 août. L'entretien a effectivement eu lieu. La question des entrées clandestines est alors venue sur le tapis.



*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je suis sûr que sa déclaration de ce matin concernant l'octroi d'une amnistie générale aux Chinois a suscité l'intérêt de tous les députés. L'honorable député de Grey-Bruce a posé une question directe au ministre au sujet des gens d'autres nationalités qui pourraient être venus au pays de la même façon, et le ministre n'a pas donné de réponses. Va-t-on accorder une amnistie générale aux ressortissants d'autres pays qui sont entrés au Canada de la même façon que les Chinois?

*(Texte)*

**L'hon. M. Tremblay:** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire que la décision prise par le gouvernement n'a pas été de prolonger la période d'amnistie, puisque cette tolérance avait été établie sous le gouvernement précédent. Cette période d'amnistie ne touchait que les gens qui étaient venus au Canada avant 1960.

A toute fin pratique, la prolongation de cette période d'amnistie (ce qu'on appelle tolérance) avait été décidée par une série de ministres sous l'ancienne administration, dont M. Bell, et a été continuée sous le présent gouvernement libéral, avec l'honorable M. Favreau et moi-même, et le 1er septembre 1964 a marqué la fin de cette période de tolérance. Ce qui veut dire que le gouvernement n'a pris aucune mesure ou décision concernant l'extension d'amnistie pour les Chinois, puisque cette amnistie existait déjà avant 1960 et qu'une tolérance, à toute fin pratique, existait sous l'ancienne administration comme avec la nôtre. Cette période s'est terminée le 1er septembre 1964.

Pour répondre plus directement à l'honorable député, le gouvernement n'a pas l'intention d'étendre à d'autres groupes au Canada ce qui avait été appliqué aux Chinois par l'ancienne administration.

*(Plus tard)*

*(Traduction)*

**M. Barry Mather (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre

de la Citoyenneté et de l'Immigration une question qui se rattache plus ou moins aux questions qui lui ont été posées auparavant. Je me demande si on a appelé son attention sur la décision que l'Église Unie du Canada prenait hier dans le dessein de demander une revision complète du programme du gouvernement canadien en matière d'immigration? Si tel est le cas, voudrait-il nous dire s'il a l'intention d'accéder à cette demande?

*(Texte)*

**L'hon. M. Tremblay:** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette suggestion. Je l'étudierai et je pourrai faire part de mes impressions à l'honorable député.

*(Traduction)*

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

MAINTIEN DES DISPOSITIONS ACTUELLES SUR LES PROGRAMMES CONJOINTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question au sujet de la lettre adressée aux provinces au sujet des modalités de renonciation aux programmes conjoints, dont il a déposé hier le texte sur le Bureau de la Chambre. Ce ne sont pas tellement les programmes de moindre importance qui m'inquiètent, mais les programmes majeurs comme le régime d'assurance-hospitalisation, l'assistance-vieillesse, les allocations aux aveugles et aux invalides. Je poserai une question au premier ministre au sujet du passage suivant de sa lettre au premier ministre de Québec, qui figure à la page 8064 du hansard:

> ...étant entendu que toutes les autres conditions des programmes seraient maintenues au cours de la période provisoire.

Ce texte signifie-t-il que la Chambre peut être assurée du maintien des dispositions de réciprocité ainsi que de l'uniformité en ce qui concerne l'admission à l'égard de tous ces programmes?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, c'est en effet ainsi que je l'interprète. Mais il s'agit d'une question très importante, que je tiens à examiner plus à fond avant de confirmer lundi cette entente.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous assurer que des mesures concernant cette question seront présentées cet automne, et pourrait-il aussi, plus tard, sinon maintenant, préciser à la Chambre le montant global que représentent ces transferts et les frais résultant d'une renonciation éventuelle?

**Le très hon. M. Pearson:** En ce qui concerne la première question, nous espérons adopter des mesures pour la régler cet automne. Quant à la deuxième partie de la question, je n'ai pas ici de données pertinentes, mais je les procurerai volontiers au député.

## LES CÉRÉALES

MOOSE-JAW (SASK.)—FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS DE SÉCHAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, qui a autorité sur la Commission des grains. Les cours de la Commission canadienne du blé indiquent qu'il y a un grand écart de prix entre le grain sec et le grain gourd et humide. Il y aura une grande quantité de grain gourd et humide dans l'Ouest, à cause de la pluie et de la neige tombées sur les prairies, et, en conséquence, des nouvelles limites imposées à la teneur du grain en humidité.

Il y a à Moose-Jaw (Saskatchewan) un grand élévateur de l'État, muni d'outillage moderne pour l'essorage du grain. Le ministre voudrait-il prendre des mesures pour assurer le fonctionnement intégral de l'outillage d'essorage du grain dans cet élévateur, afin que le grain gourd et humide soit préparé pour la commercialisation ou l'entreposage?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Je serai heureux de porter la demande de l'honorable député à l'attention de la Commission des grains.

CONTINGENTS DE LIVRAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lawrence Watson (Assiniboïa):** J'aurais une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi on tarde à placer tous les points de livraison de l'Ouest sous un contingentement initial d'un boisseau et nous dire quand la Commission du blé compte au moins en arriver là?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** La Commission fait déjà de rapides progrès dans l'élargissement des contingents. Je ne saurais dire quand celui d'un boisseau sera établi partout. Cependant, je suis entré en communication avec la Commission—un de ses membres est ici aujourd'hui—et je vais le saisir de la question soulevée par le député.

**M. Watson (Assiniboïa):** Après ses entretiens avec la Commission, le ministre aura-t-il l'obligeance de nous faire savoir quand le contingent d'un boisseau pourra être établi?

**L'hon. M. Sharp:** Je vais m'efforcer de faire une déclaration dès que j'aurai des renseignements à transmettre à la Chambre.

## L'INDUSTRIE

### NOMBRE D'AGENTS D'INFORMATION REQUIS PAR LE MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Le ministre voudrait-il confirmer ou nier la nouvelle que son ministère a engagé ou engagera 35 agents d'information, ce qui donnerait un agent d'information pour 18 fonctionnaires?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense):** Je puis nier que le ministère de l'Industrie engagera 35 agents d'information. Un tel effectif n'est ni prévu, ni projeté, ni approuvé.

**M. Hales:** Puis-je poser une question complémentaire? Combien d'agents d'information le ministère se propose-t-il d'engager?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, ce matin, je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux. Je serai heureux de faire une déclaration à ce propos lundi.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Puis-je poser une question complémentaire au ministre de l'Industrie? J'avais compris que le ministre avait dit, en réponse à la première question, qu'il n'y avait pas d'effectif relativement aux agents d'information. Mais en réponse à la question complémentaire, il dit qu'il sera heureux de faire une déclaration à ce propos. J'aimerais que le ministre éclaircisse ce point: s'il n'y a pas d'effectif, comment peut-il faire une déclaration à ce propos?

**L'hon. M. Drury:** Je le regrette, mais je ne me suis pas exprimé clairement. J'ai dit qu'il n'est pas question d'engager un effectif de 35 agents d'information.

### MÊMES CONCESSIONS TARIFAIRES À LA SOCIÉTÉ PEUGEOT QU'À LA COMPAGNIE VOLVO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie?

Étant donné que le directeur de la Société générale de financement du Québec, M. Gérard Filion, le directeur qui est actuellement à Paris pour mettre au point la venue prochaine de la société Peugeot, a déclaré que ce qui entravait cette venue probable et possible, c'étaient les conditions tarifaires allouées à cette entreprise sur les pièces qu'elle devait importer au Canada pour l'assemblage des automobiles.

Le ministre serait-il en mesure de nous dire si son ministère, ou celui des Finances, entend lui accorder les mêmes concessions tarifaires qu'à la compagnie Volvo, lors de son établissement à Halifax?



**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Oui, monsieur l'Orateur, je peux dire que le gouvernement est prêt à accorder à la compagnie que représente M. Filion des concessions tarifaires équivalentes à celles qui ont été accordées à la compagnie Volvo.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre peut-il nous dire si des pressions quelconques ont été exercées de la part d'autres fabricants d'automobiles qui s'opposeraient à la venue de cette compagnie française au Canada et en particulier dans le Québec? Est-ce que les compagnies Chrysler, Ford ou General Motors se sont opposées à ce qu'on consente des concessions tarifaires à cette entreprise?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, je dois expliquer que les concessions envisagées sont transitoires et pour une période temporaire, seulement. A cause de cela, les compagnies Chrysler, Ford et General Motors, qui sont établies ici depuis longtemps, n'ont pas les mêmes raisons de demander les mêmes concessions.

## LES FINANCES

### ERREUR DU CALCUL DES REVENUS FÉDÉRAUX PAR LE MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre suppléant des Finances une question fondée sur une nouvelle ayant trait à la présente situation des revenus du gouvernement. Le ministre peut-il nous faire savoir si les chiffres courants signifient que le ministre des Finances, dans son dernier budget, a fait une erreur de calcul lorsqu'il a établi les revenus que le gouvernement prévoyait?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre suppléant des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai lu les articles dont l'honorable député vient de parler. Je sais que tous les honorables députés seront heureux d'apprendre que le ministre des Finances a fait une erreur de calcul, car le pays est encore plus prospère qu'on ne pouvait l'espérer au moment où le budget a été présenté.

**M. Crouse:** Vous avez hérité d'une économie saine.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je ajouter, toutefois, que le degré d'amélioration dans la situation du revenu dont les articles font état, surtout celui du *Financial Post*, est fort exagéré.

## LA DÉFENSE NATIONALE

LA MACAZA—TRAITEMENT BRUTAL QUE LA POLICE DE L'ARC AURAIT FAIT SUBIR AUX MANIFESTANTS POUR LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser de nouveau une question au ministre associé de la Défense nationale. Le ministre est-il en mesure de répondre à ma question d'hier au sujet du comportement de la police de l'ARC à la Macaza?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Oui, monsieur l'Orateur, et je remercie le député de m'avoir envoyé la coupure de journal dont s'inspire apparemment sa question.

J'ai eu l'occasion d'enquêter sur les allégations que renferme cet article et je puis dire au député qu'elles sont fausses. Les manifestants ont essayé de bloquer l'entrée principale de la station de l'ARC à la Macaza et, afin de permettre aux véhicules d'y entrer, certains des manifestants, ayant tenté de les en empêcher, ont été déplacés par des membres du personnel de l'ARC au bord de la route avec le moins de violence possible. Je crois savoir que le personnel de l'ARC a fait preuve d'une patience et d'une discipline remarquable en accomplissant son devoir. En l'occurrence, je n'estime pas que des excuses soient nécessaires.

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA RÉORGANISATION DE LA MILICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Je voudrais demander au ministre associé de la Défense nationale s'il est prêt à faire une déclaration à la Chambre au sujet de la réorganisation proposée de la milice canadienne? Le ministre fera-t-il connaître à la Chambre quelles unités de la milice canadienne doivent être supprimées?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, les déclarations à la Chambre et au comité indiquent clairement que le ministère étudie actuellement la réorganisation de la milice et qu'au début d'octobre, on fera une déclaration complète sur cette question.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, à titre de question complémentaire, pourrais-je demander au ministre associé de la Défense nationale de dire à la Chambre si les Rifles de Winnipeg seront maintenus dans la milice ou s'ils seront au nombre des bataillons licenciés?

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas devoir mentionner les unités de la milice qui seront maintenues et celles qui seront licenciées. A mon avis, il est préférable d'attendre jusqu'à ce que je puisse faire une déclaration complète sur cette affaire en octobre.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDE—EXPÉDITION ACCÉLÉRÉE DE DENRÉES ALIMENTAIRES EN PROVENANCE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Hier, le département de l'Agriculture des États-Unis a annoncé qu'il enverra une équipe de techniciens en Inde pour aider à activer ce qu'il appelle son programme «Aliments pour la paix», en vue d'en arriver à des livraisons de 600,000 tonnes par mois à ce pays. Comme le ministre a annoncé à plusieurs occasions l'intention du Canada de porter son aide étrangère à environ 40 millions de dollars par année, est-il prêt à faire bientôt une annonce, étant donné qu'il faut évidemment accroître d'urgence les envois d'aliments à cette partie du monde?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà annoncé une augmentation considérable des envois d'aliments sous le régime de notre programme d'aide. Je crois que cette annonce a été faite soit par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou par moi-même, ou encore par nous deux. Nous avons communiqué avec les autorités de l'Inde et nous avons précisé que si, par exemple, d'autres envois de céréales du Canada étaient utiles dans cette situation d'urgence, nous les ferions volontiers.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Comme question supplémentaire, si nous aidons l'Inde, est-ce que ce sera en plus de nos engagements en vertu du plan de Colombo?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, monsieur l'Orateur. Les expéditions en vertu du plan de Colombo sont déjà en cours. Ce dont nous parlons, ce sont d'autres envois que le gouvernement de l'Inde pourrait nous demander. Je n'ai pas voulu dire dans mes observations précédentes que l'Inde demanderait nécessairement cette aide supplémentaire. Jusqu'ici, le gouvernement de l'Inde n'a présenté aucune demande, mais nous sommes en contact avec lui, et si nous pouvons nous rendre utiles, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

CASTLEGAR (C.-B.)—INVITATION AU PREMIER MINISTRE ET AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'aimerais poser au premier ministre une question découlant d'un télégramme que je viens de recevoir. Avant de poser ma question, je vais lire le télégramme.

Puisque le premier ministre du Canada et le président des États-Unis inspecteront le bassin hydrographique du Columbia du haut des airs mercredi prochain, et comme Castlegar possède un aéroport à moins de trois milles du High Arrow qui a été le plus controversé des emplacements de barrage, nous, membres du conseil du village de Castlegar, serions heureux que vous invitiez ces deux personnalités à atterrir ici et à inspecter eux-mêmes l'emplacement du barrage; ce serait pour nous un honneur et un plaisir de prendre tous les arrangements utiles.

Voici ma question. Le premier ministre se rendra-t-il à cette invitation et saisira-t-il cette occasion de rencontrer quelques citoyens des lacs Arrow?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Rien ne me ferait plus plaisir, mais je doute que notre emploi du temps pour mercredi prochain nous le permette. Nous ne passerons que quelques heures en Colombie-Britannique, ou plutôt au-dessus de la province. Incidemment, j'invite chaleureusement l'honorable représentant à nous accompagner à cette occasion.

MALAYSIA—AIDE DU COMMONWEALTH

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne désire sûrement pas qu'on le néglige pendant la période des questions. Aussi, j'aimerais lui demander s'il est maintenant en mesure de répondre à ma question d'hier au sujet de l'aide fournie à la Malaysia par d'autres pays du Commonwealth.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** C'est uniquement de l'altruisme, j'en suis sûr, qui a poussé le représentant à poser sa question et je lui en sais gré. J'ai relu la réponse que j'ai donnée et je ne crois pas pouvoir y ajouter quoi que ce soit. Toutefois, j'aurai peut-être une déclaration à faire lorsque la mission présentement en tournée aux États-Unis arrivera au Canada.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre n'a pas encore répondu à une question que je pose maintenant pour la troisième fois. Quelle aide la Malaysia reçoit-elle des pays du Commonwealth autres que le Canada? Pour obtenir des renseignements, devrai-je m'en remettre aux articles parus dans le *Globe and Mail* ou dans le *Times* de Londres, au sujet desquels le ministre a fait des réserves l'autre jour? Ne pourrait-il pas faire une déclaration officielle?

[L'hon. M. Sharp.]

**L'hon. M. Martin:** A mon avis, le représentant n'a qu'à s'en remettre à la réponse fort satisfaisante que je lui ai donnée.

## L'ÉNERGIE

NOUVEAU-BRUNSWICK—RETARD POSSIBLE DE LA SUBVENTION DESTINÉE À L'AMÉNAGEMENT DE LA MACTAQUAC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Vendredi dernier, j'ai posé une question au premier ministre relativement à une subvention de 20 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la réalisation du projet d'énergie de la Mactaquac sur la rivière Saint-Jean. Je me demande si le très honorable premier ministre est maintenant en mesure de répondre à cette question.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je crains que non. J'ai parlé de cette question à mon honorable ami le ministre des Transports, qui, je pense, devait répondre. Mais il n'est pas ici aujourd'hui. J'essaierai de m'occuper de cela lundi.

## LES MÉDICAMENTS

REPRÉSENTATION DES PHARMACIENS AUX ORGANISMES D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je voudrais profiter de l'occasion pour répondre à une question qui m'a été posée mardi par l'honorable député de Moose-Mountain au sujet de consultations entre la *Canadian Pharmaceutical Association* et le gouvernement. Ces consultations seront particulièrement utiles, car le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé est à l'étude. Le gouvernement a déjà reçu à ce sujet, de plusieurs associations professionnelles dont la susmentionnée, l'assurance de leur collaboration. Le gouvernement, bien entendu, consultera amplement ces organismes au sujet des questions qui intéressent particulièrement leurs membres. On prévoit que ces consultations seront continuelles et périodiques, mais les détails administratifs relatifs à ces consultations n'ont pas encore été mis au point de façon définitive.

## L'HABITATION

TRAVAUX D'HIVER ET PRÊTS AUX SPÉCULATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Je voudrais poser une question au ministre des Postes, dont relève l'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Va-t-on accorder des prêts directs par l'entremise de la Société cet automne, au sujet de la construction immobilière aux fins de spéculation? Sinon, le programme visant à favoriser la construction de maisons durant l'hiver ne recevra pas grand appui.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Je suis heureux d'apprendre à l'honorable député, ainsi qu'aux autres députés, qu'en ce qui concerne le programme des travaux d'hiver, on prendra des dispositions comme celles de l'an dernier, pour des périodes à peu près analogues, en ce qui a trait aux emprunts pour la spéculation immobilière.

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MANITOBA—FORMULES DE DEMANDE DE PRÊT AUX ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'aurais une question à poser au ministre des Finances. Comme il est absent, je la poserai au ministre suppléant ou à son secrétaire parlementaire. Le gouvernement sait-il qu'au Manitoba, les formules dont doivent se servir les étudiants qui veulent demander des prêts en vertu du programme de prêts aux étudiants mis en vigueur par le gouvernement fédéral sont les mêmes formules que le gouvernement du Manitoba avait l'habitude d'utiliser? L'honorable représentant sait-il que ces formules exigent des renseignements non prévus dans la loi du gouvernement? Par exemple, les parents doivent fournir un affidavit au sujet de leur situation financière. Pourrait-on étudier la question pendant la fin de la semaine afin de rectifier tout ce qui pourrait n'être pas conforme aux décisions prises?

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Je serai heureux d'accepter la question comme préavis et de la signaler au ministre qui rentrera bientôt.

**M. Reid Scott (Danforth):** D'après une nouvelle du *Daily Star* de Toronto d'hier soir, le programme de prêts aux étudiants, du moins en Ontario, se trouve paralysé par les chinoiseries administratives. Par conséquent, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances voudrait-il examiner aussi cet aspect de la question pendant la fin de semaine pour faire aplanir les difficultés, s'il y en a?

**M. Pennell:** J'accepte avec plaisir l'idée de l'honorable député et je signalerai aussi cette question à l'attention du ministre.

AUGMENTATION DE L'AIDE AUX PROGRAMMES DE CONSTRUCTION DE PAVILLONS UNIVERSITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné le manque de place extrême dans les universités, dû à la montée en flèche des inscriptions courantes, le très honorable représentant peut-il faire connaître à la Chambre quand sera entériné le programme d'aide accrue à la construction de bâtiments universitaires, comme il l'avait annoncé dans un discours prononcé sur le campus du Collège de Brandon, le 7 mars 1963?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Dès que je pourrai répondre à cette question importante, je le ferai avec plaisir. Mais, pour le moment, je ne puis donner aucune précision.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

APPELS D'OFFRES POUR LES RADOUBS AU H.M.C.S. «PROVIDER»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre responsable de la Production de défense ou au ministre associé de la Défense nationale si l'un ou l'autre a reçu des protestations de la part du Conseil ouvrier d'Halifax-Dartmouth et de la région parce que le H.M.C.S. *Provider* ne sera pas radoubé aux cales sèches d'Halifax. Quelles mesures a-t-on prises par suite de ces instances?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme dans ces termes. Les travaux devant être effectués sur le *Provider* ont fait l'objet d'une demande d'offres et que le contrat a été adjugé à la *Saint John Drydock Company,* de Saint-Jean, plutôt qu'aux chantiers maritimes d'Halifax puisque la soumission de ces derniers était légèrement plus élevée que celle de l'adjudicataire. D'après le télégramme dont le député de Burnaby-Coquilam a un exemplaire, je crois, l'écart entre le montant des deux soumissions n'était que de $150. Cela

n'est pas tout à fait exact. Non seulement la soumission des chantiers maritimes d'Halifax était-elle de $150 plus élevée, mais elle renfermait une réserve qui la rendait tout à fait inacceptable.

ENTRETIEN ET TRANSFORMATION DE NAVIRES SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, l'honorable député d'Esquimalt-Saanich m'a demandé si le gouvernement continuerait à entretenir et à transformer sur la côte du Pacifique les navires qui naviguent sur le Pacifique. On étudie actuellement les besoins du gouvernement en ce qui concerne l'achat et la transformation de navires de toutes sortes, mais, dans l'intervalle, on peut dire à coup sûr que les navires ayant leur port d'attache sur l'Atlantique ou le Pacifique continueront à naviguer dans ces régions et à être entretenus sur ces côtes.

## LES AÉROPORTS

HAMILTON (ONT.)—FONDS FÉDÉRAUX D'AMÉLIORATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports mais, comme il est absent, le premier ministre pourrait peut-être y répondre. Hier, des membres du conseil municipal d'Hamilton ont rencontré à Ottawa les fonctionnaires du ministère des Transports au sujet de l'aéroport de Mount Hope. Le ministre dirait-il à la Chambre quel a été le résultat de ces entretiens?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir répondre à cette question mais, malheureusement, je ne le puis. Je tenterai d'obtenir ces renseignements d'ici lundi.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Étant donné que le résultat du scrutin d'hier dans Toronto-Riverdale a fait disparaître de la lutte un des candidats à la direction du parti libéral d'Ontario, le premier ministre peut-il confirmer ou nier la rumeur très répandue en Ontario voulant qu'il ait donné sa bénédiction officielle à l'honorable député de Renfrew-Sud?

[L'hon. M. Drury.]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

VACANCES DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil privé? En raison de la quantité de travaux à accomplir et comme on semble convenir que la session doive se poursuivre, n'est-il pas possible d'en arriver à une décision rapide afin que les membres du personnel de la Chambre des communes puissent prendre des vacances? Par décision rapide, je veux dire qu'on devrait leur permettre de partir en vacances tour à tour à partir de cette fin de semaine-ci.

**L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, cette question est présentement à l'étude. Plusieurs membres du personnel de la Chambre sont actuellement en congé. Il faut résoudre le problème en pensant que si la Chambre siège, certains services sont indispensables, mais je puis assurer au député que la question fait l'objet d'une étude approfondie.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le Président du Conseil privé a-t-il dit que certains membres du personnel de session ou considérés comme tels à la Chambre des communes sont présentement en congé?

**L'hon. M. McIlraith:** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé des employés de session.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. HAL BANKS—PRÉSENCE À LONDRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Est-il vrai que M. Hal Banks est à Londres actuellement et qu'il a l'intention de voir le haut-commissaire du Canada dans cette ville, M. Chevrier, qui a déjà été ministre de la Justice ici?

## LES POSTES

TIMBRE COMMÉMORATIF DES RÉUNIONS PRÉCÉDANT LA CONFÉDÉRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Joseph Slogan (Springfield):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Le ministre pourrait-il nous donner des explications au sujet des symboles employés dans le nouveau timbre-poste émis par son ministère pour commémorer les conférences de 1864 et pourrait-il nous dire

surtout pourquoi les trois feuilles d'érable qui apparaissent sur le timbre-poste ont été remplacées par une seule feuille d'érable?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, on n'a rien substitué aux trois feuilles d'érable. Je crains donc de ne pas saisir le sens de la question de l'honorable député.

*(Texte)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. En son absence, je m'adresserai à son secrétaire parlementaire.

A la suite de la déclaration faite par l'honorable ministre vendredi dernier, au sujet de la prolongation de certaines périodes des travaux d'hiver, le secrétaire parlementaire pourrait-il demander au ministre de nous faire, un peu plus tard, une déclaration plus précise, afin qu'on sache exactement quelles sont les conditions de cette prolongation et qui, des provinces ou du gouvernement fédéral, va décider de la prolongation de la période des travaux d'hiver?

*(Traduction)*

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** J'en serai fort aise, monsieur l'Orateur.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

1. Administration centrale, $2,099,000.

**M. Slogan:** Monsieur le président, avant la levée de la séance, hier, je formulais certaines observations sur la santé dentaire des Canadiens. Il est assez significatif, selon moi, qu'à peu près le quart des quelque 200 recommandations du rapport Hall porte sur ce point. Ce fait, à mon avis, montre bien l'importance de ce sujet. J'ai signalé que les affections dentaires sont universellement répandues, mais qu'on pouvait néanmoins les prévenir dans une large mesure. Toutefois, à cause de l'apathie du public et de l'inertie du gouvernement, nous sommes une nation d'infirmes, en ce qui concerne nos dents. Je pourrais citer le taux des affections dentaires chez les enfants, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire. Le tragique de la situation c'est que le gouvernement ne prend pas les mesures préventives qui lui coûteraient fort peu. Ainsi, la responsabilité incombe dans une large mesure au gouvernement.

Je félicite le ministre d'avoir répondu à l'une de mes questions, après plusieurs vaines tentatives, au sujet de la fluoruration; cependant, bien que le gouvernement soit disposé à renseigner les Canadiens à cet égard, il refuse toujours de recommander l'adoption de cette mesure au public. La Commission royale Hall a recommandé, même si on pouvait s'attendre à une diminution des affections dentaires à la suite de la mise en œuvre du programme de fluoruration, d'équiper tout réseau hydraulique collectif au Canada de façon à fournir la teneur de fluor qu'il convient.

A la dernière réunion de la *Canadian Dental Association,* une résolution a été adoptée recommandant la fluoruration à la population canadienne. Le rapport publié au moment de la réunion a prouvé qu'en 1963, la proportion des Canadiens qui utilisaient de l'eau fluorurée dépassait de 92 p. 100 celle des usagers en 1962, ce qui représente presque quatre millions, ou un million sur cinq. Il me semble que ce nombre devrait augmenter de façon sensible, et il y a trois domaines dans lesquels il serait possible de faire beaucoup. Un de ces domaines est, évidemment, celui de la recherche. J'en ai parlé hier assez longuement pour prouver que les montants affectés à la recherche dentaire dans le cadre des subventions à la santé nationale représentaient approximativement de 1 à 2 p. 100, cette proportion ayant encore constamment baissé les trois dernières années.

Il y aurait également lieu de réfléchir à un programme tendant à instruire le public dans ce domaine, et je dois féliciter les fabricants de pâtes dentifrices de leur publicité à la télévision. En effet, ils appellent l'attention du public sur la nécessité de l'hygiène buccale, car en améliorant celle-ci, le nombre des cavités dentaires peut être réduit de moitié. Le gouvernement devrait assumer cette tâche. Le ministère publie des brochures qui, excellentes à mon avis, devraient néanmoins être plus nombreuses et plus largement diffusées.

Il y a un autre sujet que je voudrais aborder, celui du programme dentaire à versement anticipé. Les associations de dentistes de tout le pays étudient en ce moment l'aspect pratique de l'assurance d'hygiène dentaire payée d'avance, et entreprennent, dans une large mesure, cette étude de leur propre chef. Il devrait incomber au gouvernement de répartir les fonds affectés à l'étude de l'aspect pratique de l'assurance dentaire, pour

autant qu'elle diffère de l'assurance médicale et des principes qui régissent normalement l'assurance.

J'ai des questions à poser à l'honorable représentante et j'espère qu'elle nous donnera des réponses, notamment en ce qui concerne les recommandations relatives à l'administration de son ministère. Tout d'abord, je lui demanderais de nous dire si le ministère prend des mesures pour instituer une subvention spéciale à la santé des dents, en vertu du régime des subventions au titre de la santé nationale. Lorsque ces subventions ont été établies, je sais qu'au Manitoba il a fallu au début les imputer au régime d'assurance-maternité. C'était il y a quelque temps, mais on en est venu à imposer intégralement les secteurs qui touchent ces subventions, et les secteurs qui en bénéficient ne sont pas disposés à donner une partie de ces fonds au domaine dentaire. Il est donc absolument nécessaire d'octroyer une subventions spéciale pour la santé des dents. L'honorable représentante a reçu des instances particulières de l'Association dentaire du Canada à ce sujet, et j'aimerais qu'elle nous donne une réponse avant que nous adoptions son premier crédit et qu'elle nous fasse part de ses projets à cet égard.

Je voudrais également lui signaler une question qui intéresse les différentes divisions dentaires d'autres ministères de l'État, comme celui des Affaires des anciens combattants, qui s'occupe des services dentaires de la Gendarmerie royale et des anciens combattants, le ministère de la Justice, dont relèvent les services dentaires des pénitenciers, et les services dentaires du Nord. Il serait temps de fusionner tous les services dentaires de l'État autres que ceux de l'armée et de les placer sous la direction d'un chef unique.

Cela permettrait l'uniformisation des barèmes, dont le besoin se fait vivement sentir. Chaque ministère a des formules et un barème différent, et nombre de ces formules sont extrêmement compliquées. Chaque fois qu'un agent de la Gendarmerie royale va chez son dentiste, celui-ci doit remplir une longue formule où il énumère tous les soins que l'agent a reçus. Si l'agent va tous les six mois chez son dentiste, qui ne lui fait parfois qu'une ou deux obturations, cela entraîne beaucoup de travail et une perte de temps. Ce sont certaines des choses qu'à mon avis le ministère devrait examiner pour tenter de simplifier les méthodes et d'éliminer certaines des formalités qui imposent un si lourd fardeau au praticien.

J'aimerais faire au ministre, à l'égard de son ministère, une autre recommandation conforme au vœu exprimé par la *Canadian dental association* à la Commission Hall. Il conviendrait de prendre des mesures pour que la rémunération des employés professionnels du ministère soit équivalente à celle qu'ils recevraient dans le secteur privé de l'économie. Sinon, il sera presque impossible de recruter le nombre voulu de spécialistes au sein du service public, et les conditions n'attireront certainement pas les meilleurs sujets, mais probablement les pires.

A mon avis, les Canadiens méritent mieux. Les personnes qui se vouent à la santé publique au Canada et qui acceptent des emplois de l'État méritent une meilleure rémunération. En même temps, j'aimerais recommander que les professions dentaire et médicale reçoivent la même rémunération, car je ne vois pas pourquoi les dentistes seraient à un échelon inférieur.

Monsieur le président, je crois que le ministre devrait accorder l'autonomie au service de l'hygiène dentaire, afin que les décisions dans le domaine de l'art dentaire émanent directement du service d'hygiène dentaire, sans l'intervention d'un médecin. Le manque d'autonomie dans ce domaine est peut-être la raison pour laquelle l'art dentaire a été placé si bas dans les services de l'État.

Comme je l'ai déjà dit, j'aimerais savoir dans quelle mesure le ministre a songé à accorder des fonds pour l'établissement de projets pilotes relativement aux régimes de soins dentaires payés d'avance, au lieu de laisser la profession prendre en charge toute la responsabilité. Le rapport de la Commission Hall renferme presque 50 recommandations sur ce que le gouvernement peut accomplir dans le domaine de l'hygiène dentaire; pour faciliter l'adoption du budget du ministre, j'aimerais obtenir des renseignements sur ce que le gouvernement fait quant à des subventions à la formation des dentistes, à l'établissement de nouvelles écoles d'art dentaire et à d'autres choses semblables. Il est peut-être intéressant de remarquer que sur 19 pays, le Canada vient au quatorzième rang en ce qui concerne le rapport population-dentistes. Le gouvernement a des responsabilités à cet égard. Avant de terminer, il intéressera peut-être les députés de savoir qu'en 1926, le public consacrait aux services dentaires 11.7 p. 100 des sommes destinées à la santé; en 1929 la proportion était de 12.1 p. 100; en 1934, de 8.7 p. 100; en 1945, de 10.9 p. 100; en 1961, de 7.4 p. 100. Sur le budget total destiné aux services de santé par les Canadiens, les sommes qu'ils consacrent aujourd'hui aux soins dentaires sont plus basses qu'elles l'ont été depuis nombre d'années. Il peut aussi être intéressant de noter—et c'est peut-être l'un des aspects les plus encourageants de la question—que bien que le rapport entre le nombre de dentistes et la population doive s'améliorer légèrement au cours des dix prochaines années, puis empirer de nouveau, si nous prenons comme

chiffre de base 100 p. 100 de la productivité des dentistes en 1931, leur rendement a été, en 1961, de 281 p. 100; la productivité des médecins et des prêtres atteignant 175 p. 100. Grâce à l'accroissement du savoir technique et de l'amélioration de l'outillage dans les bureaux de dentistes, la productivité augmente; néanmoins elle n'augmente pas assez vite pour répondre aux besoins croissants des Canadiens.

J'ai posé au ministre plusieurs questions précises et je suis disposé à reprendre mon fauteuil maintenant dans l'espoir que des réponses seront fournies avant que le premier crédit soit adopté. Ainsi je n'aurai pas à poser ces questions de nouveau quand nous serons rendus aux postes afférents.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, je ne veux pas trop accaparer le temps du comité, mais j'aimerais signaler une question au ministre. Elle ne requiert probablement pas une attention immédiate, mais j'estime qu'il serait bon de l'examiner afin que des mesures appropriées soient prises plus tard, je l'espère.

Je tiens à féliciter le ministre de la modération que dénotait son exposé. En tant que membre du Barreau et avocate très compétente, sauf erreur, l'honorable représentante a probablement appris dans le passé qu'il existe une distinction entre intimider un témoin, bien que la chose soit parfois nécessaire, et convaincre, influencer et charmer un jury. Si ses collègues et elle continuent de considérer l'opposition comme un jury, je crois que les choses iront mieux.

J'ai ici un communiqué de l'Organisation mondiale de la santé publié en juillet au sujet de ce que je considère comme l'un des problèmes les plus graves qui se posent, non seulement aux régions civilisées et libres du monde, mais aussi aux régions communistes et aux régions pauvres du globe. Il vaut la peine, je pense, de revoir la liste des membres de ce comité de l'Organisation mondiale de la santé. Il est dirigé par le docteur John A. Logan des États-Unis. Le vice-président était une femme, le docteur A. S. Perotskaja de l'URSS. Le rapporteur était M. P. C. Bose de l'Inde. Le comité comprenait aussi un représentant du Chili, des Pays-Bas, de la France, du Royaume-Uni et de la Tunisie. Le communiqué s'intitule: «L'implosion de la population». L'entrée en matière est très simple. La voici.

Le soudain déplacement massif des ruraux vers les régions urbaines, dans les pays évolués, pourrait atteindre des proportions catastrophiques d'ici dix ou vingt ans. Les pays évolués s'alarment devant la congestion de la population, des industries, des maisons, et des véhicules dans les grandes villes tentaculaires. Les pressions implosives—pour utiliser un terme technique—s'aggravent de jour en jour. Pour examiner ces questions, l'Organisation mondiale de la santé a récemment convoqué une réunion de son premier comité des spécialistes sur les aspects hygiéniques de la planification métropolitaine. Le présent article s'inspire de la discussion de ces spécialistes...

Je citerai tout à l'heure certaines de leurs observations. Ce ne sont pas des paroles pittoresques, frappantes ou agréables. Elles sont plutôt sèches, et même ternes, mais elles sont lourdes de sens et très importantes. Je sais bien que le ministre et son ministère sont au courant de ces documents, mais je crois quand même qu'il serait utile de les révéler au public et d'y ajouter une recommandation que je me propose de présenter à la fin de mes observations.

Pour commencer, le communiqué répète un fait que nous connaissons tous, mais que nous oublions trop souvent. Il rappelle qu'avant l'an 2000, la population mondiale devrait doubler et dépasser les six milliards. Puis, le communiqué ajoute:

La ruée des gens de la campagne vers la ville se poursuivra, car l'agriculture sera bien plus efficace qu'elle l'est maintenant et il se peut que d'ici la fin du siècle, 10 p. 100 seulement de la population travaillera sur les fermes.

C'est dire que la plupart des trois milliards de personnes de plus sur le globe à ce moment-là habiteront les villes. Cela causera des problèmes dont le moindre ne sera pas celui de la santé.

Déjà, à l'heure actuelle, toutes les villes du monde doivent faire face à d'énormes problèmes de santé. Quel sera le degré de santé des générations futures? L'accroissement foudroyant de la population urbaine justifie la mise en garde selon laquelle la question de l'urbanisation sera sans doute le problème le plus grave auquel devra faire face l'humanité dans la deuxième partie du vingtième siècle.

Si la population mondiale doit doubler et si les données qui se trouvent ici sont exactes—pour ma part, je n'en doute pas—nous nous rendrons compte que la population des villes de deux millions, au lieu de doubler à quatre millions, triplera ou même quadruplera. Les villes de six millions d'habitants deviendront des villes de 24 millions. Celles d'un million et demi ou de deux millions d'habitants en auront sept ou huit millions. Les problèmes auxquels nous sommes en butte maintenant s'accroîteront en proportion.

Aux États-Unis, les deux tiers de la population vivent maintenant dans des régions métropolitaines et les banlieues s'étendent six fois plus vite que le cœur des villes. Dans les régions industrialisées du monde, la pénurie de logements n'est pas aussi grave qu'elle l'était juste après la guerre, mais aucun pays ne peut se permettre un ralentissement de ses efforts intensifs. Dans les régions en voie de développement, les bidonvilles, les quartiers insalubres, les groupements de squatters poussent comme des champignons. Dans les régions bien bâties, le surpeuplement est aigu.

Le communiqué dit ensuite:

L'urbanisation présente deux aspects: possibilité d'un niveau de vie plus élevé, d'un meilleur enseignement, de meilleures conditions de logement, de services de santé publique accrus, et d'un plus grand nombre de mesures sociales; par contre, elle suppose un empiètement sur les propriétés, les eaux et l'air disponibles, et au milieu de multiples menaces à la santé, il se produit un avilissement général du milieu matériel et social dans lequel l'homme vit. Ce fléchissement est facile à repérer: surpopulation, édifices trop nombreux, prolifération des taudis, pénurie d'eau, service insatisfaisant de disposition des déchets, pollution de l'eau, de la terre et de l'air, bruit, accidents, délinquence, crime, maladie.

C'est là un simple sommaire, mais il renferme des problèmes auxquels les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux devront s'attaquer grâce à des mesures législatives. Il n'est pas mauvais, je pense, d'appeler dès maintenant l'attention du comité sur ces problèmes.

Voici, par exemple, quelques chiffres très simples démontrant ce que signifiera l'accroissement démographique. Voici ce qu'exige chaque nouveau millier d'habitants d'une région métropolitaine américaine: 4.8 salles de classe élémentaire et 3.6 salles de classe secondaire; 8.8 acres pour les écoles, parcs et terrains de jeu; 100,000 gallons d'eau par jour; 1.8 agent de police et 1.5 pompier; un lit d'hôpital—ce dont le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne doit pas manquer de tenir compte dans ses projets d'avenir; 1,000 volumes de bibliothèque; une fraction de cellule de prison. Tout cela, sans oublier les nouvelles rues à aménager, l'aire agrandie que la municipalité doit nettoyer, la quantité accrue d'ordures dont il faut se débarrasser, les matières d'égout supplémentaires à traiter, l'eau de pluie à écouler et ainsi de suite.

L'une des propositions les plus intéressantes du communiqué a trait à la pollution de l'air. On nous a beaucoup parlé de la pollution de nos cours d'eau, qui sont en train de devenir des égouts à ciel ouvert. Mais revenons au communiqué:

Le résultat le plus évident et le plus saisissant de la pollution de l'air, c'est l'accroissement de la mortalité par temps de brouillard enfumé ou de pollution aiguë, accroissement qui se manifeste surtout chez les vieillards et les infirmes. Mais il ne fait aucun doute que la pollution de l'air est un facteur dans les maladies respiratoires et autres.

Selon les spécialistes en planification métropolitaine de l'OMS, l'une des principales causes du déséquilibre de la métropole moderne est sans aucun doute l'automobile.

Chacun sait quelles conditions les gaz d'échappement ont entraîné à Los Angeles. Nous espérons que la même chose ne se produira pas chez nous, mais pour y parer, il faut planifier longtemps à l'avance. On a proposé certaines mesures pour remédier à la pollution de l'atmosphère:

Création de villes satellites où l'on utiliserait des carburants qui ne produisent pas de pollution; aménagement de ceintures vertes et de grands espaces libres pour atténuer et chasser la pollution; construction de centrales pour fournir la chaleur et l'eau chaude à tout un arrondissement; diminution de la circulation dans les régions métropolitaines; adoption d'appareils appropriés pour les moteurs d'automobiles en vue de minimiser la pollution.

En Union soviétique, on s'est interessé à ce problème et il n'est pas sans intérêt de lire le commentaire suivant paru dans le communiqué:

En Union soviétique, des normes ont été adoptées pour les nouveaux projets de réaménagement urbain. Toutes les entreprises industrielles sont réparties en cinq catégories, d'après les substances nocives déversées. Pour les catégories les plus nocives, les usines doivent être séparées des quartiers résidentiels par une zone protectrice de feuillage, variant de 1,000 à 3,000 mètres, selon les conditions atmosphériques locales, etc. Pour la catégorie à l'autre extrémité de l'échelle, les chiffres vont de 50 à 150 mètres.

Voici une observation très intéressante; il s'agit d'une déclaration appliquée et acceptée au sujet des eaux:

Il faut considérer l'air comme une ressource mondiale qui doit être conservée et utilisée indéfiniment. La négligence dont on fait preuve en considérant l'atmosphère comme un égout ouvert conduira inévitablement au désastre.

Je ne prendrai pas davantage du temps de la Chambre pour citer cet article. Les fonctionnaires de l'OMS m'informent qu'un exposé sera communiqué en temps utile et envoyé à la Bibliothèque du Parlement.

D'après mon expérience, la période de gestation de réformes et de mesures à prendre pour lutter contre des problèmes de cette ampleur est très longue. Elle peut être de 10, 15 ou 20 ans, mais la tempête qui se prépare et qui va éclater sur le monde sous forme d'accroissement de la population est une affaire qui doit être traitée tant au niveau législatif qu'au niveau de la planification. J'assume donc et j'espère que c'est une question que les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudient avec soin.

Pour le moment, je ne fais que cette proposition fort simple, et je ne m'attends pas à ce qu'elle soit mise à exécution au cours de la présente session, ni même de la prochaine. Le ministre devrait songer à former un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour étudier les problèmes de surpeuplement, surtout en ce qui concerne les multiples aspects qui relèvent du ministère. Un comité semblable ne pourrait terminer ses délibérations en hâte, il me semble. Je croirais qu'un certain nombre d'années, peut-être deux ou trois, pourrait s'écouler avant que

le comité présente un rapport. Je suis persuadé que la publicité qui découlerait d'une enquête de ce genre, par l'intermédiaire d'un comité parlementaire, constituerait un avantage appréciable qu'on ne pourrait retirer autrement.

Je termine en conseillant fortement au ministre de prendre note, si ce n'est déjà fait, de cette proposition, de même que de l'exposé que publiera en temps voulu le comité de l'Organisation mondiale de la santé qui s'occupe de ce problème si grave. Nous aurons inévitablement à faire face à ce problème. Je suis sincèrement convaincu que l'institution d'un comité mixte composé de membres de tous les partis et chargé d'étudier ce problème dont nous aurons à nous occuper dans un proche avenir serait d'un grand avantage pour le pays et relèverait encore le niveau de son ministère.

**M. Cowan:** Monsieur le président, je tiens à saisir cette occasion pour faire certaines observations au sujet de l'état des soins infirmiers dans les hôpitaux du pays, puisque nous examinons le premier crédit du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je pense, plus particulièrement, au poste qui figure à la page 286 des prévisions budgétaires, c'est-à-dire les contributions aux provinces d'un montant global de 420 millions de dollars, en vertu d'accords conclus sous le régime de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Je n'ai rien à redire à ce montant. Je suis même heureux de constater une augmentation de 35 millions de dollars par rapport à l'année dernière.

Hier soir, le député de Kamloops a très nettement et explicitement signalé un grand problème qui se pose à notre pays, c'est-à-dire la pénurie constante de médecins. Il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses qui commence à présenter un danger pour tout le pays. Puisant dans ses connaissances du sujet, il a également parlé du manque de fonds en matière de recherche médicale. Le député de Springfield a bien voulu parler de certains problèmes qui se rapportent au domaine dentaire. J'aimerais, quant à moi, dire un mot du problème des services d'infirmières qui, je crois, est encore plus important pour la nation que la pénurie de médecins ou le manque de fonds pour la recherche médicale. Toutefois, je tiens à féliciter le gouvernement de ce qu'il a appliqué le régime des traitements différentiels pour les infirmières des hôpitaux relevant du ministère des Anciens combattants.

La mesure ainsi prise par le ministère des Anciens combattants signifie que, dans chaque hôpital d'anciens combattants du pays, le gouvernement fédéral verse maintenant un sursalaire au personnel de ces hôpitaux, y compris les infirmières. Celles qui appartiennent à l'équipe du soir reçoivent davantage que celles qui travaillent le jour, et l'équipe de nuit est plus rémunérée que celle du soir. Le gouvernement actuel, et surtout le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mérite, de ce fait, des félicitations d'avoir versé bénévolement, comme l'a fait le gouvernement précédent sous les auspices du député de Perth, leur part de ce sursalaire à tous les employés des hôpitaux dans les provinces de Québec et de la Saskatchewan ainsi qu'à tous les employés des hôpitaux, sauf les infirmières, dans la province de la Colombie-Britannique.

Je voudrais que le personnel des hôpitaux du Canada se rende compte que le gouvernement fédéral, tant le précédent que l'actuel, a prouvé par ses actes qu'il ne répugne pas à verser ce sursalaire dans tous les hôpitaux au Canada. Le gouvernement fédéral acquitte environ le tiers du coût d'exploitation de tous les hôpitaux de la nation, ce qui est un apport très considérable. J'ai, à beaucoup d'égards, de l'admiration pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel. Je l'ai rencontré, pour la première fois, en 1922, et je suis resté en rapports étroits avec lui les 42 années suivantes.

Je crois sincèrement que la plus belle œuvre de sa vie fut la présentation de cette loi nationale sur l'hospitalisation. Je ne veux pas dire par là que c'est le gouvernement libéral de 1956 qui a inventé ce genre de service de bien-être. Je sais que deux autres provinces de l'Ouest en avaient fait l'expérience et avaient montré que c'était possible. Toutefois, le présent secrétaire d'État aux Affaires extérieures est l'homme qui a permis de fournir ce genre de soins hospitaliers d'un bout à l'autre du pays en vertu de la première loi de 1956.

Quand le personnel des hôpitaux se rendra compte que le gouvernement fédéral, l'ancien comme le présent, est disposé à payer le tiers des sursalaires, je crois que ces employés d'hôpitaux dans les sept provinces où ce sursalaire n'est pas payé à l'heure actuelle exigeront que les autorités provinciales le leur versent. J'ai abordé ce sujet il y a deux ans quand je siégeais dans l'opposition et alors que les crédits de ce ministère étaient à l'étude. J'en ai parlé de nouveau il y a un an et j'aimerais bien approfondir la question, mais je voudrais quand même que les crédits du gouvernement soient adoptés aussi rapidement que possible.

Les deux fois, j'avais bien précisé que je préconisais de verser des sursalaires aux employés d'hôpitaux et aussi des primes spéciales de jour à ceux qui devaient travailler le samedi, le dimanche, et les jours de fête. J'avais invoqué bien des chiffres pour démontrer que le versement des primes de jour est une pratique courante dans les métiers de l'imprimerie au Canada, le domaine que je connais le mieux. Si ces entreprises peuvent verser des primes de jour à ceux qui travaillent les samedis, les dimanches et les jours de fête, il me semble que les gouvernements des dix provinces et du Canada peuvent faire la même chose.

J'ai ici à la main un contrat conclu entre un des hôpitaux de Toronto. Ce contrat devra bientôt être rénégocié, puisqu'il expire le mois prochain mais, chose intéressante, ce contrat accorde un sursalaire pour travail de jour au personnel des mécaniciens les jours chômés. La clause ayant trait à cette prime est la suivante:

Congés payés.

Les jours fériés suivants sont reconnus par l'employeur: Le Jour de l'An, le jour de la Confédération, le jour d'Actions de grâce, le Vendredi saint, le congé civique, le jour de Noël, la Fête de Victoria, la Fête du Travail.

Tous les employés compris dans cette unité de négociation auront congé les jours de fête précités et toucheront la rémunération régulière. Cependant, si on exige qu'ils travaillent à l'occasion de l'un des congés précités, ils recevront la rémunération d'une journée, plus une fois et demie leur taux régulier de rémunération.

Je donne lecture de ce contrat-là entre un syndicat ouvrier et un hôpital du Canada simplement à titre d'exemple des conditions qui règnent dans bon nombre des hôpitaux aujourd'hui; on verse un sursalaire pour les jours fériés et le gouvernement fédéral en acquitte un tiers. Bien entendu, je crois que si le gouvernement fédéral consent à payer un tiers des frais de la prime pour le travail les jours fériés, les dimanches et les samedis, il devrait verser la même prime aux employés qui relèvent directement de lui et qui sont payés directement au moyen de chèques du gouvernement du Canada.

Au sujet du contrat que j'ai à la main, il vous intéressera de noter que depuis que les mécaniciens reçoivent une prime pour les jours fériés, un des articles sur lesquels ils désirent négocier est celui-ci: modification de l'article 10:

Toutes les heures durant lesquelles on aura travaillé le samedi ou le dimanche seront rémunérées à un taux de moitié plus élevé.

Je ne suis pas en mesure de dire si cette requête du syndicat des mécaniciens sera accordée par l'hôpital qui les emploie et dont j'ai en ce moment le contrat à la main, mais il sera difficile de dire aux employés de

[M. Cowan.]

l'hôpital qu'ils ne devraient pas toucher une prime pour le travail du samedi et du dimanche, alors qu'on les rémunère déjà au taux de deux fois et demie le taux régulier pour les jours fériés.

Si j'insiste tant sur le sursalaire des fins de semaine et des jours de fête, c'est que si on le versait actuellement dans tous les hôpitaux du pays, je crois que nous pourrions ramener à la profession un nombre étonnant d'infirmières mariées qui sont compétentes, mais ne sont pas disposées à travailler en fin de semaine au tarif actuel. Presque partout au Canada, les infirmières de service le samedi, le dimanche et les jours de fête touchent le même salaire que celles qui travaillent en semaine.

Bien des tarifs sont actuellement presque généreux, mais c'est une autre affaire lorsqu'on demande à une mère de famille de s'absenter en fin de semaine, les seuls jours où son mari ne travaille pas et où les enfants ne vont pas à l'école et requièrent donc plus d'attention. Dans ce cas, l'infirmière mariée hésite à quitter son foyer en fin de semaine pour un salaire ordinaire. Mais si les infirmières touchaient un sursalaire le samedi, le dimanche et les jours de fête, je suis sûr qu'un grand nombre d'infirmières mariées reviendraient à la profession.

Lors des deux commentaires précédents que j'ai fait sur cette situation, tous les médecins qui siègent des deux côtés de la Chambre m'ont dit que je signalais une question d'une importance capitale pour le pays. J'ai alors insisté sur le fait que si nous versions un sursalaire les fins de semaine et les jours de fête, j'avais bon espoir que nous pourrions augmenter de 25 p. 100 les soins administrés par les hôpitaux et que nous n'aurions pas à verser de subventions supplémentaires d'immobilisations.

Si je m'arrête à ce taux de 25 p. 100, c'est que nombre d'hôpitaux sont pour ainsi dire fermés du vendredi midi au lundi matin. Les chirurgiens en particulier ne veulent pas opérer en fin de semaine, parce qu'ils savent que le personnel est considérablement réduit. Je le répète, on m'objectera sans doute que tous les lits sont occupés en fin de semaine et qu'il serait donc impossible d'augmenter le rendement d'un hôpital, si l'on peut dire, de 25 p. 100.

Nombre de malades hospitalisés pourraient être envoyés à la maison le vendredi si d'autres malades étaient admis pour une opération, mais comme le personnel de l'hôpital, notamment les infirmières, est réduit en fin de semaine, les chirurgiens ne veulent pas opérer le vendredi, et on dit aux malades qui pourraient partir ce jour-là que leur famille pourra les visiter le dimanche après-midi et s'occuper d'eux. Ces hospitalisés sont donc en convalescence du vendredi après-midi au dimanche soir, et l'hôpital touche la subvention quotidienne normale des autorités provinciales, parce que le lit est occupé; mais il ne l'est pas au plus grand avantage de tous.

Si nous versions un sursalaire et si le personnel des hôpitaux était complet sept jours par semaine, samedis, dimanches et jours de fête compris, je suis sûr que nombre de personnes hospitalisées pourraient rentrer chez elles le vendredi au lieu de faire leur convalescence à l'hôpital, et les chirurgiens pourraient opérer le samedi, le dimanche et les jours de fête, ce qui augmenterait de 25 p. 100 la productivité des hôpitaux, sans qu'il soit nécessaire de majorer les subventions d'immobilisations ni d'agrandir les hôpitaux.

Je dois rendre un petit hommage ici (et je dois dire «petit» parce que je suis libéral) à l'honorable Matthew Dymond, ministre de la Santé de la province d'Ontario, qui, parce que nous sommes tous deux presbytériens, est un de mes très bons amis. Il y a quelques années, il m'a parlé d'un hôpital de l'Ontario qui voulait une subvention considérable pour un très grand rajout. La direction disait que l'hôpital était bondé et qu'à moins qu'on ne construise un grand rajout, l'enfer se déchaînerait et que la ville serait le siège de maladies et d'épidémies. Le docteur Dymond, qui était praticien de la ville de Port Perry dans la cité d'Oshawa, a écouté la demande de l'hôpital d'accroître le nombre de salles d'opération et a répondu: «Avant de pouvoir vous donner une réponse au sujet de votre demande, j'aimerais que vous me fournissiez une liste des opérations que vous avez pratiquées dans les salles spéciales.»

Cet hôpital avait quatre salles de chirurgie et lorsqu'il a reçu les horaires des opérations pratiquées là au cours des deux ou trois années précédentes, il a découvert quelque chose dont il se doutait déjà: on opérait de sept heures du matin jusqu'à environ une heure de l'après-midi, et les seules opérations qui se pratiquaient dans ces quatre salles l'après-midi, le soir, le dimanche et les journées de congé étaient des opérations d'urgence.

A ces personnes qui voulaient accroître le nombre des salles d'opération dans leurs hôpitaux et agrandir ceux-ci, le Dr Matthew Dymond a demandé: «Pourquoi les opérations n'ont-elles pas lieu dans l'après-midi?» Et le médecin de répondre: «Nous ne pouvons pas opérer dans l'après-midi. Il faut opérer le matin, alors que le malade est bien reposé, qu'on a surveillé son régime alimentaire et que son estomac est libre.»

Le Dr Dymond dit alors: «S'il survient un accident d'automobile et que huit personnes ont besoin d'être opérées d'urgence à 4 h. de l'après-midi, vous n'attendriez sûrement pas au lendemain matin pour le faire. Si dans les cas d'urgence, vous pouvez opérer à n'importe quelle heure, pourquoi ne pourriez-vous pas le faire aussi dans l'après-midi dans les cas ordinaires?» Par suite de son insistance à cet égard, l'hôpital en cause modifia l'horaire de ses opérations, grâce à quoi il a pu accorder aux administrateurs de cet hôpital le quart de ce qu'ils demandaient pour accroître le nombre de lits. Mais il n'a obtenu aucune subvention pour accroître ses salles de chirurgie.

Si je le signale, c'est pour montrer que les aménagements hospitaliers devraient être utilisés à une plus vaste échelle si l'on examinait plus sérieusement la conduite des services hospitaliers. Je le répète, si les hôpitaux payaient des sursalaires, l'efficacité de nos institutions actuelles serait accrue de 25 p. 100.

Il n'y a aucun doute que nous entendrons beaucoup parler des élections partielles provinciales qui se sont tenues hier à Riverdale, en Ontario. J'ose croire que je n'enfreins pas le Règlement en signalant que le gouvernement de cette province est conservateur. Selon les premiers rapports, il semble que la circonscription est allée au parti néo-démocrate, le candidat libéral arrivant au deuxième rang et le conservateur, au troisième. Je parle en tant que citoyen du district métropolitain de Toronto; ce qui a le plus influé sur ces élections partielles c'est le fait que l'hôpital Riverdale, qui se trouve juste au milieu de la circonscription, est à demi-vide.

Il s'agit d'un hôpital ayant plus de 808 lits. A cause d'une pénurie de personnel, 450 de ces lits sont vides et cela depuis plus d'un an. Les personnalités dirigeantes de Toronto sont allées en Grande-Bretagne et elles y ont dépensé beaucoup d'argent et déployé de grands efforts pour y recruter du personnel. Mais à cause des taux de traitement qui règnent présentement au Canada, ils n'ont pu convaincre assez d'infirmières britanniques à venir travailler dans cet hôpital. Les taux de traitements offerts par la province ne suffisent pas à persuader les infirmières mariées à retourner travailler dans les hôpitaux—et un grand nombre des infirmières en service à l'heure actuelle dans nos hôpitaux sont des femmes mariées. En conséquence,

cet hôpital est à moitié vide même si c'est, sauf erreur, l'hôpital le plus moderne du Canada à l'heure actuelle.

Cela dénote, à mon avis, des lacunes dans l'administration hospitalière des ministères—et j'emploie le pluriel parce que je me reporte aux ministères fédéral aussi bien que provincial—en ce qui concerne le mode de paiement des soins hospitaliers. Il me semble bizarre que le gouvernement, dont je suis un soutien, puisse acquitter un tiers du coût du sursalaire payé à des ingénieurs et des mécaniciens, par exemple, de même qu'aux personnels d'hôpitaux relevant du ministère des Affaires des Anciens combattants, alors qu'il refuse de payer des sursalaires aux infirmières relevant directement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministère des Affaires des anciens combattants dirige des hôpitaux dans les dix provinces, où des sursalaires sont versés. Voilà un magnifique exemple. Le personnel des hôpitaux sait très bien ce qui se passe dans ces institutions. Il sait ce qui se produit au Québec où l'on paie ces écarts depuis 15 ans, ainsi qu'en Saskatchewan où l'on paie aussi ces écarts. Je demanderais instamment au ministre qui, je le sais, accorde un intérêt immense et éclairé aux travaux de son ministère, de songer sérieusement, au cours de l'utilisation de ces crédits, à prendre les dispositions nécessaires pour accorder des écarts de traitement relatifs aux heures de travail et des traitements supplémentaires pour travail de jour à tous les membres du personnel hospitalier relevant de sa surveillance immédiate. Ce serait un exemple à fournir à toutes les personnes chargées de l'administration d'hôpitaux dans les sept provinces où les gouvernements provinciaux ne reconnaissent pas que ce genre de paiements soit une initiative moderne et constitue une solution de 1964 aux problèmes ouvriers de l'heure.

Il est heureux que le ministre soit un avocat compétent de son propre chef. Il existe un petit problème dont j'ai discuté en particulier avec des fonctionnaires du gouvernement et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, à mon avis, ce problème devrait être porté sur la scène nationale, si les journaux et la radio veulent bien en parler. Il s'agit du fait que les allocations de l'État, comme les pensions de vieillesse, ne peuvent être saisies par les créanciers de certains des bénéficiaires de ces allocations. Je ne proposerais pas de changements radicaux à cet égard. A mon sens, il y a lieu de protéger ceux qui touchent une pension, comme on dit, ceux qui reçoivent des chèques d'assistance-vieillesse. S'ils ne jouissaient pas de la protection qu'on leur accorde actuellement, nombre d'organisations sans scrupules auraient tôt fait de les dépouiller.

[M. Cowan.]

Toutefois, les travailleurs hospitaliers sont aux prises avec une situation ridicule. Nombre d'hospitalisés sont des personnes âgées d'au moins 70 ans qui touchent des allocations d'assistance-vieillesse. C'est l'État qui doit acquitter leurs frais, car elles ne sont visées par aucun régime d'assurance-hospitalisation et parce que leurs enfants refusent de payer les dépenses encourues à l'hôpital.

Je me demande parfois si je devrais me réjouir de faire du travail hospitalier à titre bénévole. Certains cas me révoltent. Naturellement, ce travail a aussi des consolations; il est réconfortant, par exemple, de constater la bonté de nombre d'hospitaliers à l'égard des malades placés sous leurs soins. Cependant, rien ne m'indispose davantage que le refus de certains enfants, dont certains occupent un rang social élevé, de payer les frais d'hospitalisation de leurs parents, surtout lorsque ces derniers ont dépassé 70 ans. Je connais des hôpitaux ontariens qui prodiguent des soins à des personnes de plus de 70 ans qui ne sont pas visées par un régime d'assurance-hospitalisation. Lorsqu'ils demandent aux enfants d'obtenir de leurs parents qu'ils affectent leurs chèques de pension de vieillesse aux frais d'hospitalisation, ces enfants se moquent d'eux. Je signale de nouveau que ces chèques de $75 par mois ne peuvent pas être saisis par voies légales ou détournés de leurs fins de quelque façon. Les familles reçoivent l'argent et le dépense comme bon leur semble.

Je sais que le ministre s'intéresse vivement à tous les aspects de l'activité de son ministère. Je le répète, elle s'intéresse à l'administration d'une façon intelligente. En outre, elle est elle-même avocate. Je lui demande donc, au nom des hôpitaux de l'Ontario, d'exercer ses talents et sa compétence incontestables pour modifier l'état de choses que j'ai décrit. Lorsqu'un ministère de l'État paie une somme à un bénéficiaire qui y a droit, un autre ministère pourrait certes obtenir cet argent afin d'acquitter les dépenses d'un bénéficiaire alité aux frais de l'État.

Dans l'ensemble, je n'ai que des éloges à adresser au ministre et à son ministère. Mais il importait, à mon avis, de dévoiler ces choses. En terminant, je répète au ministre ma proposition voulant qu'elle songe sérieusement à instituer un régime de sursalaires pour les équipes de relève et des taux-primes pour le travail de jour afin d'atténuer le manque de lits dans les hôpitaux, surtout en encourageant les infirmières mariées à revenir au service hospitalier.

**M. Rapp:** Je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social certaines questions auxquelles s'intéressent énormément les gens de plusieurs villes de ma circonscription. Plus précisément, ces questions sont reliées au budget des dépenses du Conseil privé, car il s'agit des subventions accordées par la Commission du centenaire. Parmi les gens que je représente, un grand nombre aimerait savoir si l'on peut construire des hôpitaux à l'aide des subventions accordées par la Commission du centenaire. Dans nombre de cas, cela serait très avantageux pour les intéressés. Je me demande si le ministre est en mesure de nous dire si des subventions semblables peuvent être employées à de telles fins, de sorte qu'un monument demeure après que ces subventions auront été attribuées. Si les gens s'y intéressent à un tel point, c'est que les subventions aux hôpitaux ne sont ordinairement pas assez considérables pour permettre à certaines de ces villes de construire des institutions pouvant desservir les régions rurales avoisinantes. J'aimerais que le ministre me donne des explications à ce sujet.

**M. Francis:** Monsieur le président, il y a deux points sur lesquels je voudrais faire quelques brefs commentaires. Pendant neuf ans environ, j'ai eu le privilège de travailler au ministère sous la direction des deux prédécesseurs du ministre actuel, l'honorable député de Perth, qui est ici en ce moment, et l'honorable député d'Essex-Est. Je sais qu'en ce qui concerne l'expansion de ce ministère, expansion marquée chaque année dans les crédits soumis à la Chambre, il y a eu dans une large mesure une entente bipartite au sujet des objectifs d'ensemble et du travail du ministère. Des éloges, bien mérités, ont été faits au cours du présent débat à l'endroit des sous-ministres, en particulier du Dr Cameron, du Dr Willard et de Mlle Waters, secrétaire si consciencieuse et si compétente qui va nous manquer énormément.

Ici, deux choses doivent retenir notre attention. Tout d'abord, la recherche sur le plan économique et social. On a beaucoup insisté sur le besoin de recherches médicales, notamment au sujet de l'aptitude physique, de l'art dentaire et d'autres activités particulières du ministère. D'une année à l'autre, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est constitué un personnel fort compétent qui s'est toujours intéressé au coût des services de santé et n'a pas manqué d'examiner en profondeur les programmes officiels. Le Bureau fédéral de la statistique, par l'entremise de sa Division de la santé et du Bien-être, publie des rapports annuels qu'il distribue en tant qu'organisme du ministère du Commerce. J'espère que le ministère restera conscient du besoin de renforcer et d'accroître un personnel comme celui-là.

Lorsque le gouvernement précédent, avec raison, a tenté d'obtenir une vue d'ensemble de la santé et une documentation sur laquelle fonder des projets à long terme en ce domaine, on a décidé d'instituer à cette fin une commission royale d'enquête et de créer un personnel distinct, y compris des chercheurs en matière économique et sociale. Les conclusions du rapport de la commission sont très intéressantes. Les membres de la Commission ont passé en revue la gamme complète des services de santé. Ils ont en outre précisé en quoi devait consister la meilleure amélioration possible de la santé, sur le plan national.

Ceux qui ont travaillé dans ce domaine se rendent compte des problèmes particulièrement délicats qui se posent par rapport aux professions intéressées, et aucun des objectifs visés, en ce qui concerne la santé, ne saurait être atteint sans la collaboration active des médecins du pays et des autres secteurs intéressés. J'espère que le ministère s'efforcera, comme par le passé, de garder à leur poste les fonctionnaires de premier ordre qui ont la formation et la compétence voulues dans ce domaine et qu'il ne recourra à des conseillers de l'extérieur, pour remplir des postes éloignés, qu'en de très rares occasions. Il y a toujours au ministère un personnel à la disposition des autorités pour remplir des fonctions spéciales dans d'autres domaines de recherches et cela, nous ne devons pas l'oublier. J'ose croire que l'on continuera d'accorder l'attention voulue à ce genre de recherches.

Monsieur le président, le second commentaire que je veux faire a trait à la question des programmes de partage des frais. Ce ministère-ci a appliqué le principe de ces programmes tout autant que n'importe quel autre ministère. D'autres l'ont fait, mais un programme comme celui de l'assurance-hospitalisation paraît coûter cher. La correspondance déposée hier par le premier ministre à la Chambre renferme à ce sujet des propositions précises adressées aux autorités provinciales. C'est en 1956 qu'on a adopté la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, alors que le député d'Essex-Est était ministre, bien que ce soit le gouvernement suivant qui ait signé et mis en vigueur les accords. Il y a une chose qui m'avait frappé

et que je n'oublierai jamais, c'est la photographie du représentant de Perth prise au moment de la signature du premier accord sur l'assurance-hospitalisation en Ontario.

Certes, plusieurs autres événements qui ont une importance capitale pour les Canadiens ont suivi l'expansion de ce programme. Par exemple, l'adoption poussée des timbres de comptabilité des hôpitaux et de méthodes uniformes de renseignements statistiques; la pleine participation de toutes les autorités provinciales aux réunions régulières, par l'entremise du Conseil canadien de la santé. Il arrive que les porte-parole de la province de Québec, soit des collègues de mon propre parti ou d'autres députés, déclarent que la province de Québec n'est pas une province comme les autres, mais la chose n'a jamais été aussi évidente qu'à ces réunions où les porte-parole de cette province ont parlé au nom des Canadiens français et des institutions semblables aux leurs dans d'autres provinces.

Je manquerais de franchise, monsieur le président, si je ne disais pas au comité que les ententes concernant la renonciation m'inquiéteraient s'il en résultait l'absence d'un représentant aux conférences. Les pourparlers au cours desquels le Québec n'est pas uniquement le porte-parole de cette province sont de la plus haute importance. Si les ententes concernant la renonciation devaient entraîner la création de deux Canada dont l'un ne serait pas assujéti à une autorité fédérale, je crois que la situation serait grave et pourrait avoir des conséquences qui n'ont pas encore été examinées à fond sur l'élaboration et l'évolution à longue portée des programmes.

Cette question comporte bien d'autres aspects, et quand la Chambre sera saisie des projets de loi appropriés traitant des méthodes et des pourcentages d'abattement d'impôt, j'espère pouvoir faire d'autres observations. Cependant, j'estime qu'il y a lieu de féliciter le ministère pour la besogne qu'il a accomplie dans l'élaboration de ces programmes coopératifs fédéraux-provinciaux. A cet égard, l'expression que nous aimons employer est «qui s'étend à toute la nation» (*nation wide*), et non pas le mot «national» ou «uniforme» dans un sens centralisateur. Mais ils devraient être uniformes, en ce sens que chacun a certains objectifs fondamentaux et qu'on se réunit à la table de conférence tous les six ou trois mois pour étudier l'administration des programmes, les lacunes et les difficultés qu'ils présentent et pour faire des recommandations sur les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux règlements (comme il y en a dans la plupart des cas) qui pourraient être mises en vigueur par décret du conseil. C'est une façon de procéder souple qui pourrait être maintenue et qui était l'essence même de nombre de programmes dont le coût est partagé. J'espère qu'on se gardera bien d'aborder la question de façon doctrinaire ou rigide qui détruirait la souplesse, la sensibilité et l'esprit vraiment canadien qui règne dans ces relations fédérales-provinciales.

Je le répète, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans signaler que je m'inquiète au sujet de la rupture possible de ces liens formés au cours d'une longue période de temps. Je pense immédiatement, par exemple, aux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé, bien que de nombreux autres programmes de bien-être soient impliqués dans le présent cas. Je crois que le ministre et les fonctionnaires de son ministère nous ont montré comment on peut, sans avoir recours aux slogans d'un parti et aux idées générales qui font si souvent appel aux sentiments, faciliter la collaboration fédérale-provinciale et je crois qu'il convient de féliciter le personnel de son ministère sous ce rapport.

**M. Herridge:** Monsieur le président, je voudrais profiter de cette occasion pour faire quelques remarques au sujet de ces crédits très importants. Tout d'abord, je désire féliciter le ministre de l'application et de l'intérêt qu'il porte à son ministère et, sauf erreur, nous admettrons tous, en toute justice, que l'honorable représentante a eu une période très pénible et très difficile à traverser au sujet du régime de pension du Canada, avec toutes ses complications et ramifications. Malgré les délais et les modifications apportées par suite des exigences des provinces, nous savons tous qu'elle a le cœur à la bonne place et nous comptons étudier ce régime dans un avenir très rapproché.

Monsieur le président, je remercie aussi l'honorable représentante d'avoir bien voulu prêter l'oreille aux représentants des organismes, nationaux ou régionaux, qui sont venus à Ottawa. C'est très heureux, en effet, car même ceux qui sont au cœur d'une question peuvent en apprendre de ceux qui sont à la périphérie, pour ainsi dire, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes intéressant ce ministère.

Je voudrais également rendre hommage au personnel du ministère. Je m'entends très bien avec le personnel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, car, comme vous le savez, ce n'est pas ce ministère qui

est chargé de construire les barrages du lac Arrow; voilà ce qui fait toute la différence. Pendant les 19 ans que j'ai été député, j'ai toujours constaté que les fonctionnaires de chacun des services de ce ministère étaient disposés à étudier tous les problèmes qui leur étaient soumis, à faire les enquêtes et à donner les explications nécessaires.

Qu'il me soit permis de dire que j'appuie de tout cœur les observations des préopinants de notre parti au cours du débat sur ces crédits, notamment au sujet du régime de pension du Canada et du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Il n'y a pas lieu que je répète ce que ces orateurs ont si bien dit, mais je tiens à signaler que j'appuie entièrement leur attitude à ce sujet.

Cependant, je voudrais appeler l'attention du ministre sur un oubli qu'on m'a fait remarquer au sujet du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Ce sont les représentants des organisations de mon comté et d'autres personnes qui m'ont signalé cet oubli. Dans son rapport, la commission ne semble avoir fait aucune recommandation concernant les services permanents pour personnes âgées. J'en ai discuté avec le ministre et avec certaines personnes qui s'intéressent vivement à la question. Les organismes féminins y portent un intérêt spécial. C'est un problème qui préoccupe les petites collectivités, car il est directement relié au besoin de maisons de convalescence et de rétablissement satisfaisantes.

Je n'ai pas l'intention de retarder la Chambre en faisant de longues représentations. Je me proposais de traiter de la question en détail, mais je crois pouvoir faire part à l'honorable représentante et aux députés des sentiments de mes concitoyens, du moins, en citant un éditorial intitulé «Assistance aux soins permanents», paru dans le *Daily Times*, de Trail, le 14 août 1964. Monsieur le président, il s'agit d'un journal conservateur progressiste qui prend un malin plaisir à taquiner le député de Kootenay-Ouest quand il en a l'occasion. Néanmoins, je souscris aux idées exprimées dans l'éditorial à cet égard qui se lit ainsi:

> Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, désigné ordinairement sous le nom de rapport de la Commission royale Hall, comporte une lacune qui a une grave conséquence à l'échelon local.
>
> Il ne prévoit pas d'aide fédérale aux services de soins permanents, en d'autre mots, aux institutions pour malades chroniques.
>
> Cette lacune a compromis les projets du club Rotary qui prévoyait la construction et l'exploitation d'une institution de ce genre en guise d'annexe à l'hôpital de Trail-Tadanax.

Cela s'applique également à d'autres hôpitaux. L'éditorial se poursuit ainsi:

> Il y a plusieurs mois, le ministre de la Santé, Eric Martin, rejetait une proposition d'une entreprise privée qui voulait construire et exploiter un foyer de garde à Glenmerry. Il a fortement appuyé le projet du club Rotary, car, a-t-il dit, la Commission royale d'enquête Hall recommandera probablement une aide fédérale à ces projets d'ordre public. La disponibilité de fonds fédéraux d'exploitation permettrait au gouvernement provincial d'imposer aux foyers de garde des taux journaliers semblables à ceux des hôpitaux, ce qui entraînerait des économies importantes pour les malades aux moyens modiques.
>
> Cette semaine, M. Martin a envoyé au *Times* le texte des instances formulées par le gouvernement de la Colombie-Britannique à Ottawa au sujet du rapport Hall, et voici ce qu'il déclare:
>
> «La Colombie-Britannique déplore que les recommandations du rapport n'englobent pas les soins prolongés aux malades chroniques exigeant des soins infirmiers et un traitement médical périodique pendant une longue période.
>
> De même qu'il importe au plus haut point de fournir des installations et des services pour soigner et traiter les personnes gravement malades et d'instituer des programme de convalescence et de réadaptation, de même il est indispensable de fournir des soins prolongés et de les inclure dans tout programme d'ensemble de services de santé.
>
> Par conséquent, la Colombie-Britannique exhorte le gouvernement canadien à englober, aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, les personnes traitées par des services approuvés de soins prolongés.»

Je souscris à cet article en principe, mais vu que le gouvernement de la Colombie-Britannique est sur le point de prêter 100 millions à la province de Québec, je ne crois qu'il soit à court d'argent pour réaliser cet objectif dans un avenir immédiat.

Pendant une période de près de vingt ans, j'ai eu le plaisir d'être président ou administrateur d'un hôpital local; c'est pourquoi, grâce à l'expérience ainsi acquise, je suis au courant des besoins. L'établissement assure certains services, mais il coûte trop cher pour que bon nombre de personnes âgées puissent s'en prévaloir. Avant mon retour à Ottawa, je causais avec une femme qui m'a parlé de l'une de ses amies qui était allée demeurer dans un foyer de garde. On lui demandait $350 ou $400 par mois; elle y demeura jusqu'à ce qu'elle eut épuisé les $8,000 qu'elle avait en banque, soit les économies de sa vie. Elle a dû ensuite, évidemment, quitter le foyer pour aller chez une amie qui était prête à en avoir soin moyennant une certaine rétribution payée grâce à sa pension de vieillesse.

Il y a beaucoup à faire à ce sujet et j'exhorte le ministre à étudier la situation. Sauf erreur, un certain nombre d'organismes nationaux, outre le ministre et ses fonctionnaires, se penchent sur ce problème. Je pense qu'il y a moyen de trouver une solution à ce problème, qu'il s'agisse de finance ou de

quoi que ce soit, si les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent, font leur part et assument leurs responsabilités.

Monsieur le président, je voudrais appeler l'attention du ministre sur une autre question ayant trait à ce rapport. Au cours de ma récente visite dans ma circonscription, j'ai reçu bon nombre d'instances exhortant le gouvernement à inclure dans tout programme de santé prévu, l'art de la chiropraxie sur une base égale aux autres professions intéressant la santé. Lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, j'ai longuement discuté à cet égard une proposition visant à modifier la loi sur les accidents du travail. Avant cette discussion, l'art de la chiropraxie n'était pas visé par la loi. Par suite des instances de divers organismes de la Colombie-Britannique, on a modifié le règlement édicté aux termes de la loi sur l'indemnisation des accidentés du travail, pour que les victimes d'accidents du travail recommandées par les médecins puissent recevoir les soins de chiropraticiens. Je voudrais maintenant vous donner lecture de la carte que m'a envoyée un citoyen bien connu de la région des lacs Arrow:

> Il semble que l'État participera bientôt sous une forme ou sous une autre à un programme d'assurance-santé. La chiropraxie est un service sanitaire distinct que n'assure aucune autre profession. C'est un service sanitaire auquel recourent de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique. Je vous demande donc, en votre qualité de représentant élu, de voir à ce que dans tout programme d'assurance-santé qui pourrait être présenté, la chiropraxie soit mise sur le même pied que les autres professions médicales.

Fort de mon expérience et de mes connaissances personnelles de ce que peut donner l'art de la chiropraxie utilisé à bon escient, j'appuie cette proposition et je prie instamment le ministre d'examiner cette demande.

J'appuie sans réserve les observations du député d'Hamilton-Sud sur la nécessité d'étudier davantage les besoins des arriérés et des malades mentaux du Canada. Il nous faut prendre conscience du fait que le député d'Hamilton-Sud parle d'expérience et en toute connaissance de cause. J'ai dû malheureusement m'absenter lorsqu'il a fait son discours, mais j'en ai lu le texte ce matin. Je crois qu'il est excellent et je souscris à ses observations. Je le fais volontiers, parce que je représente une circonscription où les gens ont eux-mêmes essayé de faire quelque chose à cet égard, par la mise sur pied de la Société du Kootenay pour les enfants désavantagés, créée par le Dr Endicott, médecin bien connu attaché à la clinique de Trail et qui a consacré plusieurs années de service à cette organisation.



Il a eu récemment l'occasion de venir à Ottawa. Ses collègues—comme lui-même, d'ailleurs—tenaient beaucoup à ce qu'il ait l'occasion de s'entretenir avec le ministre en s'appuyant sur leur expérience acquise sur le plan régional. Je tiens à exprimer, au nom de la *Kootenay Society for Handicapped Children*, mes très sincères remerciements à l'honorable représentante pour le temps qu'elle a bien voulu consacrer à l'examen de cette question avec le Dr Endicott, son représentant, alors que nous savons tous qu'elle était particulièrement occupée ce jour-là. Le Dr Endicott était très satisfait et a préparé un rapport dès son retour. Je donnerai maintenant lecture du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la *Kootenay Society* qui a eu lieu le 21 juin 1964:

> Le Dr Endicott a rapporté qu'il avait rendu visite à Mlle Judy LaMarsh au mois de mai dernier, et lui avait dit, en lui remettant un exemplaire annoté du mémoire que le coût estimé du projet intégral de l'institution Endicott s'élevait à $500,000. Il a dit, en outre, qu'une conférence fédérale-provinciale se déroulerait à Ottawa au mois d'octobre et que Mlle LaMarsh souhaitait beaucoup que des non-spécialistes, membres de sociétés et d'associations régionales et locales y assistent. Elle voulait faire l'équilibre entre les spécialistes et ceux qui s'intéressaient tout simplement à la question. Le Dr Endicott nous a recommandé d'y envoyer un délégué, ce qui représentait des frais de $400 à $500.

La Société en cause a l'intention de le faire, et c'est une façon d'envisager les problèmes de cette nature que j'approuve beaucoup. A mon avis, les ministres et les services des divers ministères peuvent apprendre bien des choses des résidents des diverses régions. J'ai pu m'en convaincre dans un ou deux ministères où j'ai rencontré un fonctionnaire qui semble croire qu'il est assis à la droite du Tout-Puissant. Je suis fort heureux de dire que je n'ai pas eu la même impression au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Dr Endicott fait ensuite certaines recommandations que je tiens à porter à l'attention du comité. En effet, j'estime qu'elles sont le fruit d'une longue étude de la question. Voici ce qu'il m'écrit à ce sujet:

> Comme vous le savez, après analyse, le problème présente cinq solutions possibles. Celle qui est présentement favorisée et qui bénéficie des subventions fédérales actuelles consiste à encourager les parents à garder leurs enfants chez eux. C'est le «projet expérimental» que vous avez présenté à une assemblée de notre société à Trail, il y a quelques années. On s'attendait à ce moment-là—les fonctionnaires provinciaux surtout—qu'il y ait à Woodlands un exode de personnes à charge, dont les parents voudraient à la fois leur enfant et la subvention. Cela n'est pas arrivé. La deuxième prévision a aussi été décevante, car la liste d'admissibilité à Woodlands n'a pas diminué, mais est maintenant trois fois plus longue: environ 875 contre 300.

Il y a 875 enfants attardés qui attendent d'entrer à Woodlands en Colombie-Britannique, tandis que le gouvernement de cette province prête 100 millions de dollars à la province de Québec et dit au grand public qu'il n'a pas les fonds nécessaires pour prendre soin de ces enfants.

**M. Cowan:** Le Québec en a peut-être plus besoin.

**M. Herridge:** M. Endicott continue:

Une deuxième solution est la grande institution centralisée dont Woodlands offre l'exemple. Elle pose certains problèmes, celui, par-dessus tout, de maintenir l'intérêt et le sens des responsabilités du public et des parents envers ceux qui y sont logés. A New-Westminster, cette situation s'est un peu améliorée, mais, dans les Kootenays, la difficulté reste des plus graves. En outre, comme toute institution publique, elle est trop impersonnelle, trop vaste, et elle coûte très cher. C'est là une solution que nous tentons de modifier ou de remplacer depuis des années.

Et M. Endicott d'ajouter:

Une troisième solution est de trouver des foyers d'adoption. Déjà difficile au départ, celle-là est si pénible à poursuivre qu'il devient presque impossible d'y affecter des travailleurs sociaux ou des personnes bénévoles. De plus, les brusques changements d'ambiance ébranlent les personnes en cause et accentuent leur instabilité émotive, ce qui rend le soin des arriérés mentaux adultes particulièrement difficile.

C'est ce qu'on est convenu d'appeler la méthode des foyers d'adoption Thatcher, destinée à résoudre les problèmes que posent les enfants arriérés ou déficients du point de vue mental.

Il y a une quatrième solution, à laquelle on a souvent recouru. Il s'agit de confier une certaine responsabilité, avec ou sans rémunération, à l'un des frères ou sœurs, le plus souvent à une sœur si j'en juge d'après mon expérience. Je n'ai jamais encore vu un cas où l'acrimonie ne se faisait pas jour, en dépit de toutes les bonnes intentions dont la personne pouvait faire preuve au début. L'ingérence dans la vie personnelle et l'attitude du conjoint et les effets qui s'ensuivent sur les enfants de la famille du frère ou de la sœur rendent la chose à peu près inévitable. L'empressement qu'une personne ainsi menacée met à trouver d'autres solutions, me persuade que cette quatrième solution n'est pas à recommander de façon générale.

Il traite ensuite de la *Kootenay Society for Handicapped Children.*

Nous offrons un service communautaire dirigé par une organisation bénévole locale capable de maintenir l'intérêt de la collectivité et des parents, et la responsabilité pour les personnes dépendantes. Ce service assurera des soins temporaires dans les cas de situation critique dans la famille, la maladie de la mère par exemple. L'élément essentiel est la continuité. Ce service est offert par Woodlands ou par les frères et sœurs, mais ne peut être assuré par une méthode différente de celle qu'offre notre société. Tôt ou tard, il vient un moment où les soins des parents cessent. Ce deuxième chez-soi, établi dans la collectivité, avec la participation des parents, promet d'apporter une solution plus satisfaisante. En tenant les parents et la collectivité responsables des frais administratifs, ce service peut être rentable.

Il parle ensuite du besoin de collaboration avec les gouvernements. Cette attitude des dirigeants de cette société et de leur façon d'envisager leurs problèmes me plaît énormément. A mon sens, c'est là que nous trouverons la solution à ce besoin que l'on reconnaît de plus en plus.

Avant de terminer, j'aimerais dire au ministre qu'au cours de l'année dernière, comme c'est mon habitude depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les invalides, j'ai rencontré un certain nombre de personnes dont la demande d'allocation a été refusée. Je ne puis comprendre pourquoi. J'ai parlé à des médecins locaux de Trail, Castlegar, Nelson, Nakusp et d'autres régions de ma circonscription. Lorsqu'un de ces cas a été porté à leur attention, ils ont dit également qu'ils ne pouvaient comprendre pourquoi la demande avait été rejetée, puisque la personne en cause était tout à fait incapable de travailler. Je comprends que, d'après les règlements, si ces personnes peuvent se suffire dans une certaine mesure, elles sont tenues pour inadmissibles aux allocations.

J'ai discuté cette question avec des médecins. Je l'ai discutée avec des personnes directement intéressées. Je l'ai discutée avec le président de la Commission des allocations aux invalides, c'est-à-dire l'autorité provinciale, à Vancouver. J'ai lu les règlements, et je puis constater que l'interprétation de la loi est la principale raison qui empêche d'accorder l'allocation quand il semble évident à tout profane qu'elle est nécessaire. Je songe maintenant à un jeune homme de Castlegar, complètement invalide, et qui ne pourra jamais gagner sa vie dans une occupation ordinaire; cependant, il a essuyé un refus. Je connais une dame de Nelson qui se trouve dans des conditions semblables et dont la demande a été rejetée il y a à peine deux ou trois mois.

Je prie le gouvernement de réexaminer cette situation et, au besoin, de présenter des modifications à la loi sur les invalides. Je suis convaincu que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre admettra avec moi que lorsque cette loi a été adoptée, nous avions tous l'impression qu'elle s'appliquerait aux divers genres de cas dont je viens de parler. Je suis certain que d'autres députés ont eu des expériences semblables. J'estime que la situation est très grave. Nous nous vantons de notre production, de notre richesse, de notre activité économique, de notre prospérité. En terminant, monsieur le président, je déclare que ce que j'appelle une civilisation chrétienne

n'existe pas encore dans un pays qui ne peut s'occuper convenablement de ses jeunes, de ses invalides et de ses vieillards et leur fournir ces services essentiels.

**M. Otto:** Monsieur le président, je suis certain que vous m'accorderez une ou deux minutes. Je n'ai rien à reprocher au ministre qui, à mon avis, s'est bien acquitté de ses fonctions. On aurait lieu de s'étonner si je le félicitais outre mesure. Le discours de l'honorable député d'York-Humber m'a fort impressionné, mais j'avoue franchement que je diffère d'opinion avec lui quand il dit que les taux de salaire représentent la solution du problème des infirmières. Je ne veux pas croire non plus que les mères de famille et les épouses qui veulent passer la fin de semaine avec les leurs et qui refusent de retourner à l'hôpital pour $12 le feraient pour $20. Si quelqu'un veut se renseigner sur l'administration des hôpitaux, il serait bien avisé de passer une heure avec le député de York-Humber.

Toutefois, comme il est directeur d'un hôpital, le député de York-Humber ne veut pas être trop rude à l'égard des hôpitaux. Comme c'est le ministre qui paie en bonne partie les violons, même s'il ne peut donner la note, je crois que son ministère devrait, du moins, avoir un droit de regard, surtout en ce qui a trait à l'administration des hôpitaux. Le député de York-Humber a dit qu'en fin de semaine, les hôpitaux sont presque fermés. Nous savons que c'est vrai. Il y a cependant d'autres questions que le ministre devrait étudier comme, par exemple, le cas des lits réservés à certains médecins; les diplômes que les médecins doivent détenir pour faire partie du personnel; le fait qu'un médecin, attaché à un hôpital, ne peut pratiquer dans un autre hôpital ou même y entrer comme visiteur. Nous supposons qu'il s'agit d'un médecin diplômé. Ce sont des choses qui nous coûtent cher. Elles coûtent cher, elles contribuent à la mauvaise administration des hôpitaux et au manque de lits. En fait, qu'est-ce que l'administration civile d'un hôpital? J'ignore même s'il y a une définition. Chaque hôpital semble s'administrer tout seul. Ce sont des questions que nous avons le droit d'examiner.

J'aimerais demander au ministre de songer à un autre point. Je crois que c'est le moment, si le ministre compte présenter un programme médical d'ici cinq ans. Mon honorable collègue fait partie de la profession juridique et j'emploie le mot profession dans son sens le plus large parce qu'il s'agit en fait d'une affaire juridique. Il me semble que la profession médicale n'est plus une profession, mais plutôt une affaire médicale. J'aimerais lui demander de songer en particulier au problème qui se posera dans cinq ans, quand nous voudrons proposer un programme médical, et ce problème, ce sera le manque de médecins. Comme nous devrons traiter avec un groupe très uni, je demande aux membres du cabinet si le gouvernement ne devrait pas songer à former des médecins aux frais de l'État. Nous devrions former autant de médecins qu'il y aurait de candidats admissibles en leur accordant des bourses. Puis, quand nous voudrons lancer un programme médical, il n'y aura plus pénurie de médecins, mais peut-être pléthore. Alors, je doute que les médecins songent à déclencher la grève comme ils l'ont fait ailleurs en d'autres circonstances. Nous pourrions faire appel à un groupe bien plus considérable de personnes pour travailler dans ces hôpitaux et s'occuper de la mise en œuvre d'un programme médical.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Avant que ce crédit soit adopté, je pourrais peut-être essayer de répondre brièvement à quelques questions. M'adressant tout d'abord au préopinant qui a formulé une proposition très intéressante: s'il existe entre le gouvernement et la profession médicale un conflit que le gouvernement ne pense pas pouvoir régler en se conciliant les médecins, nous devrions alors circonvenir la profession en formant nos propres médecins—je répondrai au député que le gouvernement n'a pas la moindre intention d'agir de la sorte. Le rapport Hall recommande que le gouvernement augmente sensiblement son aide à la formation de médecins et qu'il signale qu'il faudrait beaucoup plus de médecins. Le ministère étudie la question de très près.

Mon honorable ami de Kootenay-Ouest a soulevé certaines questions. Il m'a demandé de l'excuser d'avoir à s'absenter de la Chambre en disant qu'il lirait mes observations dans le compte rendu. Il a parlé du programme en voie d'établissement, et notamment de la conférence sur l'arriération mentale qui doit avoir lieu le mois prochain. Il a mentionné l'intérêt particulier que ses commettants portent à l'établissement de nouvelles installations spécialisées pour les retardés mentaux. Il a aussi parlé au nom d'un de ses commettants intéressé à faire inclure les services des chiropraticiens lors de la création de tout régime médical de santé. Je voudrais signaler que j'ai souvent rencontré les représentants de cette profession depuis mon entrée en fonction. J'ai longuement écouté avec sympathie les instances qu'ils m'ont présentées. D'autres intéressés, notamment, l'honorable député de Red-Deer, qui exerce cette profession, m'ont fait des recommandations à cet égard.

Mon honorable ami de Kootenay-Ouest a également soulevé un problème au sujet des foyers de garde et des hôpitaux pour maladies chroniques, et il s'est demandé pourquoi la Commission Hall n'a apparemment pas traité de ce problème en particulier. Je signalerai qu'il y a une différence entre les deux genres d'établissements, que les hôpitaux pour maladies chroniques bénéficient de la participation du gouvernement fédéral s'ils entrent dans le régime d'hospitalisation institué par la province intéressée. La différence entre ce genre d'établissement et un foyer de garde qu'on devrait plus justement qualifier d'institution de bien-être, est sans doute la raison pour laquelle la Commission chargée d'enquêter sur les services de santé a cru que la question n'entrait pas dans le domaine de sa compétence et qu'elle ne devrait pas en parler. C'est un secteur qui présente des difficultés et auquel on s'intéresse de plus en plus, en considération des vieillards.

Personnellement, je m'intéresse davantage aux foyers de garde à la suite d'un certain nombre d'observations que m'ont faites les honorables députés et les tiers intéressés, et la question fait l'objet d'études de la part du ministère, non seulement à l'égard du genre d'établissements qui ne constituent pas à proprement parler des foyers de garde, mais plutôt des hôpitaux pour maladies chroniques, sujet dont a traité le rapport Hall. Je puis uniquement dire à mon honorable ami que toute annonce ayant trait au soutien relèverait d'un nouveau programme gouvernemental et ne peut être formulée maintenant.

L'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale m'a prise à l'improviste en me demandant si les hôpitaux pourraient être construits moyennant des subventions du centenaire. Je dois me borner à dire à l'honorable député que la question est intéressante, mais que j'ignore la réponse et que je devrai le renvoyer aux personnes compétentes, auxquelles il pourra s'adresser lorsque leur budget nous sera présenté, ou peut-être l'engager à mener une enquête auprès d'elles.

L'honorable député de Peace-River, qui voyait loin, mais peut-être moins loin qu'un grand nombre pourraient le penser, a soulevé une question intéressante, celle de l'explosion démographique et de la pollution de l'air et de l'eau. Il n'est peut-être pas au courant du fait que mon ministère compte un service d'hygiène du milieu, dont les fonctions comportent une liaison et une collaboration très étroites avec les provinces sur la question de la pollution de l'air et de l'eau.

L'honorable député a proposé l'établissement d'un comité mixte des deux Chambres, chargé d'étudier les problèmes qui découleront du surpeuplement. Sa proposition est très intéressante, bien que la question de la surpopulation et du surpeuplement semble moins se poser dans notre pays que dans la plupart des autres pays évolués. Il ne fait aucun doute que les Canadiens doivent s'y intéresser comme à un problème de santé mondiale qui, dans l'avenir, s'il ne les a pas encore touchés directement, viendra de l'étranger éveiller leur conscience en ce qui concerne les réserves alimentaires et d'autres aspects futurs de la question. En jetant un coup d'œil sur les journaux d'une semaine, on peut constater l'intérêt accru que divers groupes, religieux, laïques, médicaux, portent à la question de l'explosion démographique. Je sais gré à l'honorable député de Peace-River des observations qu'il a faites; j'en ferai mon profit et y réfléchirai, quoique, comme il l'a dit, il peut s'écouler quelque temps avant qu'on donne suite à sa proposition.

L'honorable député de Springfield, en bon dentiste qu'il est, s'est préoccupé surtout, dans les discours qu'il a prononcés hier soir et aujourd'hui, de l'aspect dentaire du problème. Il m'a demandé si des mesures étaient prises en vue d'établir au ministère une subvention à la santé dentaire. Je dois dire que nous n'envisageons pas actuellement la chose; il sait, cependant, que des subventions sont accordées à des programmes spéciaux de soins dentaires. Parlant de fluoruration, il a laissé entendre que le gouvernement fédéral devrait donner des conseils à cet égard.

Puisque la chose a été tirée au clair en mon absence par mon secrétaire parlementaire qui a répondu à une question posée à ce sujet, il connaît l'opinion du ministère au sujet de la fluoruration. Chose curieuse, la fluoruration suscite de vives émotions. Toutefois, le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité primordiale à cet égard, bien que nous ayons entrepris des études sur la question. Tout comme pour l'habitude de fumer, c'est là une question sur laquelle nous pouvons nous consulter avec les gouvernements provinciaux de qui la question relève essentiellement; en vérité, en ce qui concerne la fluoruration des réserves d'eau, la question intéresse surtout les municipalités. Cependant, le ministère n'a laissé aucune équivoque en ce qui concerne les avantages de la fluoruration des réserves d'eau.

L'ancien ministre a posé, hier soir, un certain nombre de questions au sujet de l'institution d'un conseil national du bien-être; une mesure à cette fin avait été adoptée durant son mandat. Nous prévoyons que les membres de ce conseil seront nommés plus tard cet automne. Il a également soulevé la question de savoir si la province de Saskatchewan avait formulé des propositions concernant un nouveau programme de secours.

Je l'ai déjà dit, la question a été examinée lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres du bien-être il y a deux mois environ; sauf erreur, elle sera de nouveau mise à l'étude sinon lors d'une prochaine conférence des premiers ministres, du moins lors de la conférence des ministres du bien-être, qui sera convoquée plus tard cet automne. Le député de Perth sait sans doute aussi bien que moi, pour l'avoir lu dans les journaux, que la question figurait à l'ordre du jour quand les premiers ministres se sont rencontrés à Banff, il y a un mois ou deux.

A la conférence des ministres du Bien-être que j'ai convoquée et à laquelle j'ai assisté il y a environ un mois, on a exprimé les opinions les plus diverses. Je ne saurais dire quelle position prendra la Saskatchewan ou toute autre province à la prochaine réunion, mais je m'engage à faire part à la Chambre de toute conclusion à tirer de ces discussions.

Le député de Perth s'est également enquis des arrangements concernant le partage des frais avec les provinces de même que des lettres sur la non-participation, que le premier ministre a déposées hier. Nul doute que le député a maintenant eu l'occasion de lire ces lettres dans le hansard d'hier et d'entendre les réponses que le premier ministre a données aujourd'hui, au cours de la période des questions, alors qu'il a annoncé que la mesure viendrait très prochainement. Le député pourra, à ce moment-là, multiplier ces questions.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le député de Carleton participer au débat; à la Chambre, le représentant s'est toujours intéressé au ministère pour lequel il a travaillé si longtemps. J'ai pris bonne note de ses observations sur les subventions relatives à la santé et au bien-être, et de sa répugnance à tout changement qu'entraînerait une renonciation aux programmes conjoints.

Hier soir, un représentant a proposé que les allocations familiales et les allocations aux jeunes soient réunies dans un même chèque. Je croyais avoir tiré ce point au clair lorsque la mesure portant sur les allocations aux jeunes a été adoptée en juillet. Je tiens à signaler, d'abord, qu'il existe une grande différence entre les deux genres d'allocations; telle manière de procéder susciterait de sérieuses difficultés d'ordre administratif car, tout le monde le sait, les allocations familiales sont versées mensuellement. Il n'en ira pas de même des allocations aux jeunes, surtout au cours des mois d'été, car les allocations pour juillet et août seront versées en septembre lorsqu'il sera établi que les intéressés ont repris leurs études. Réunir les deux allocations en un seul chèque exigerait donc de nombreux rajustements et l'on ne compte pas donner suite à cette formule. Si quelqu'un craignait que cette mesure n'entraîne une augmentation du nombre des employés de mon ministère, je puis dire que c'est le service des allocations familiales qui est chargé de ces allocations et de leur versement. Pour s'occuper de ces allocations, nous avons adjoint à notre personnel moins d'employés que nous aurions dû le faire si nous avions versé les allocations en un seul chèque. Cela tient à ce qu'il est nécessaire de faire des ajustements en septembre de chaque année.

[L'hon. M^lle^ LaMarsh.]

**M. Slogan:** Que se passe-t-il quand un paiement commence, mettons, au milieu du mois? Les intéressés reçoivent-ils $10 pour ce mois-là ou fait-on un versement au pro rata?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Ils touchent le plein montant.

**M. Slogan:** Les chèques sont-ils adressés aux parents?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Aux parents. J'oublie à quelle date. Je ne suis pas certaine si le député de Springfield était ici quand cette affaire a été débattue en comité. Il y eut une discussion animée et l'on a répondu à bien des questions. J'engage le député à consulter le hansard de ce jour-là. On a répondu à de nombreuses questions portant sur les règlements et je crois que ces réponses se révéleront plus utiles que d'habitude pour renseigner les correspondants et les électeurs.

Au cours du présent débat, on a entendu sans cesse la même rengaine, soit que le gouvernement devrait dépenser plus d'argent. Certains députés ont recommandé que des sommes plus élevées soient consacrées aux allocations familiales, à la sécurité de la vieillesse, aux recherches de toutes sortes, y compris les recherches médicales, aux installations de valeur physique et ainsi de suite. A mesure que nous passions d'un poste à un autre, on demandait une majoration du crédit en cause. J'acquiescerais volontiers à ces demandes, mais hier soir, tandis que j'étais ici, j'ai cherché à calculer quelle somme serait nécessaire pour donner suite aux requêtes formulées jusque-là et je dois avouer que je n'ai pu en arriver à une somme que je pourrais proposer au ministre des Finances, particulièrement à l'égard d'une année. Je signalerai que les crédits de mon ministère ont déjà été accrus sensiblement.

**M. Willoughby:** J'estime, et je crois l'avoir suffisamment expliqué hier, qu'en dépensant de l'argent à cette fin, nous réaliserions des économies. Les dépenses accrues effectuées à l'égard de la recherche inciteraient un plus

grand nombre de personnes à faire leurs études de médecine au Canada et à y demeurer. Sous le régime actuel, la situation rappelle le tonneau des Danaïdes: plus on verse d'eau, plus il en sort à l'autre extrémité. Selon moi, nous servirions mieux l'économie du Canada si nous dépensions plus d'argent de façon judicieuse, en améliorant nos institutions de recherches afin que ces gens demeurent au Canada. J'exhorte donc le ministre de faire de son mieux pour étudier avec ses collègues du gouvernement la possibilité d'accroître les sommes affectées à la recherche au Canada.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** J'ai écouté avec intérêt les remarques que l'honorable député a formulées hier soir à ce sujet. Il sait que c'est là une des questions dont la Commission Hall a traitée et qu'en conséquence, c'est l'un des sujets que les quatorze comités du ministère étudient de près.

**M. Scott:** J'aimerais savoir quelles sont les mesures que prend ou qu'étudie le gouvernement quant au coût élevé des médicaments, surtout dans le cas de nos vieillards. La plupart des membres de ce comité ont une foule de renseignements sur les gros bénéfices que réalisent les fabricants de médicaments et ils s'inquiètent de voir le public exploité par l'emploi des ordonnances. Le gouvernement n'aurait pas à effectuer de dépenses supplémentaires s'il prenait des mesures à cet égard. Si une société de la Couronne, par exemple, pouvait vendre certains de ces médicaments, une bonne partie des bénéfices excessifs serait éliminé et l'on pourrait faire un meilleur usage des sommes versées aux compagnies de médicaments.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Ici encore, le rapport Hall renferme des recommandations précises au sujet de la vente des médicaments. La Commission recommande que les médicaments soient englobés dans un programme complet en vertu duquel un dollar serait payé par les particuliers, le solde étant à la charge du gouvernement fédéral. Toute la question du coût des médicaments fait actuellement l'objet d'études. Le fait que la Commission Hall ait étudié tant de ces questions démontre la complexité du rapport Hall et les problèmes que pose son examen. La gamme des sujets à étudier est extrêmement étendue et les honorables députés comprendront que l'on doit se préoccuper de l'ordre des priorités lorsqu'on cherche à établir une politique de l'État. Tous les députés reconnaîtront sûrement qu'il ne convient pas de prendre des mesures fragmentaires sans tenir compte d'autres dispositions possibles. Le moment est peut-être mal choisi pour étudier les crédits du ministère, étant donné que nous n'étudions pas actuellement le rapport Hall. Dans mon exposé introductoire, j'ai précisé que les présents crédits ne visaient aucun des points soulevés dans le premier volume de ce rapport. Néanmoins, je pense que chaque député, ou, du moins, un député sur deux, y a fait allusion; mais ces questions pourraient être débattues de façon plus satisfaisante plus tard cette année ou l'an prochain.

**M. Olson:** Le ministre conviendrait-il avec moi que, dans la même veine, on pourrait considérer comme coassurance le dollar qu'on se propose d'exiger pour les remèdes?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Je crois que je le pourrais. Il y a lieu de noter cependant que dans le rapport de la Commission Hall on aborde de trois ou quatre façons différentes le partage des coûts. Celle qu'a mentionnée l'honorable député est une des deux ou trois techniques différentes dont on peut se servir pour dissuader les gens d'avoir recours à un service, ou pour éveiller les gens à leur responsabilité envers un service ou simplement pour recueillir une partie des fonds nécessaires. Le simple titre de «coassurance» n'indique pas l'objet de la méthode. C'est là une des choses intéressantes au sujet du rapport Hall; il ne dit pas de manière catégorique que le financement devrait se faire d'une certaine façon. Il propose un certain nombre de méthodes pour diverses parties du service. Le gouvernement devra aussi prendre une décision dans un autre domaine. Devrait-on débiter les frais à la personne en bonne santé ou à la personne hospitalisée? Je sais que l'honorable député s'intéresse à cette question. Je sais qu'il croit que c'est à cause du terme même qu'il n'y a pas accord de principe. Cela vient, je dirais, de sa propre philosophie, selon laquelle un malade ne devrait pas avoir à payer, mais que le paiement devrait se faire d'avance comme une sorte d'assurance; ainsi les coûts seraient pris à charge par ceux dont la maladie n'aurait pas réduit les ressources. Je crois qu'il s'agit d'une différence philosophique plutôt que d'une différence terminologique.

**M. Slogan:** Je voudrais demander à madame le ministre si elle pourrait me dire quel montant dans les prévisions budgétaires de cette année est affecté à la recherche dentaire? J'ai signalé plus tôt qu'en chacune des trois dernières années, les subventions nationales à l'hygiène ont augmenté, mais que le montant affecté à la recherche dentaire a diminué. Je me demande si le ministre pourrait me dire si le montant a été accru cette année ou s'il sera encore diminué.

Le ministre pourrait peut-être répondre en même temps à l'autre question que j'ai posée au sujet de l'affectation de subventions déterminées à l'hygiène dentaire. Le ministère étudie la question depuis un certain temps et je voudrais savoir si une décision a été prise.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de dire quel est le montant précis affecté à la recherche dentaire cette année, car tout dépend des projets soumis par les provinces et qui seront approuvés. Une somme d'environ $15,017,000 est affectée cette année aux subventions à l'hygiène qui comprennent les subventions dentaires. Je regrette que mon honorable ami n'ait pas été ici au début de mon exposé, car j'ai répondu à sa question au sujet d'une subvention dentaire spéciale.

**M. Slogan:** Dans la négative?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Oui. Je crois avoir répondu à toutes les questions. J'ai essayé de les noter et d'y répondre dans l'ordre où elles m'ont été posées. Le député d'York-Humber a aussi posé une question au sujet du salaire des infirmières. Il sait sans doute que la question des salaires intéresse les conseils d'hôpitaux et les infirmières qu'ils engagent. Nous payons environ la moitié des frais d'administration des hôpitaux. Si les salaires augmentent, nous payons toujours le même montant. Nous ne nous intéressons qu'aux salaires que nous payons à nos propres infirmières. Je ne suis pas convaincue que l'esprit de Florence Nightingale est disparu au point que $20 inciteraient une infirmière à travailler le dimanche, alors que $12 n'y réussiraient pas. Cependant, je vais aller aux renseignements.

Je signale également que, cette année, en raison du coût plus élevé de l'assurance-hospitalisation, nous avons constitué un groupe pour traiter directement avec les provinces afin d'essayer de maintenir les frais à un niveau raisonnable dans toutes les provinces. Nous l'avons fait sur leur demande, à la suite de la dernière réunion des ministres provinciaux de la Santé et du conseil consultatif de la santé. Ce groupe étudiera notamment le coût des services infirmiers et d'autres services sur une base provinciale.

Si j'ai oublié des questions, je vais m'empresser d'y répondre. J'espère que tous les membres du comité estiment qu'ils sont libres de parler longuement ou brièvement et que rien ne les empêche de prendre la parole. Certaines questions comme l'enquête sur les personnes âgées à laquelle l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges a fait allusion hier soir sont très intéressantes et donneront à réfléchir au ministère. Toutefois, on a déjà étudié les budgets principal et supplémentaire des dépenses du ministère pendant deux ou trois jours, sans compter toute la journée d'hier, et j'espère que tous les membres du comité sont maintenant satisfaits et que nous pourrons adopter ces crédits.

**M. Scott:** Puis-je poser une question? Le ministre sait que, au cours des six ou neuf derniers mois, nous avons discuté à la Chambre de la politique du gouvernement en matière de subventions aux hôpitaux. Je ne voudrais pas passer en revue tout ce qu'on a consigné au compte rendu, mais j'aimerais savoir si le gouvernement revise sa politique à ce sujet. Comme le ministre le sait probablement, le problème est le suivant: l'écart entre les subventions fédérales et provinciales, d'une part, et les frais d'exploitation réels des hôpitaux, d'autre part, est considérable et bon nombre de municipalités estiment qu'elles ne peuvent le combler. Je me demande ce que fait ou pense le ministre à cet égard. Procède-t-on à une nouvelle évaluation de l'envergure du programme de subventions et peut-on prévoir qu'on majorera ces subventions au cours de l'an prochain?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Je crois avoir déjà répondu à cette question, monsieur le président. Le sujet a été étudié avant la réunion des ministres de la Santé de même qu'avant la réunion des premiers ministres et on était loin d'un accord unanime sur l'accroissement des subventions. Je ne me propose pas de faire miroiter aux yeux de mon honorable ami l'espoir que des subventions seront augmentées. Cela ne concorde pas avec les vues actuelles du ministère ou du gouvernement car il en résulte un déséquilibre réel. Étant donné que la construction d'installations est l'une des premières choses à faire avant de songer à un régime national de santé, le ministère favorise en général la construction de facultés de médecine et d'autres installations, afin de voir si une aide supplémentaire est requise de la part du gouvernement fédéral.

Il n'est pas question pour le moment d'augmenter la subvention par lit d'hôpital ordinaire. J'aimerais signaler à mon honorable ami, si je ne l'ai déjà fait, que trois provinces surtout sont à court de lits d'hôpital—ce sont la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario.

La chose est plutôt étonnante, si l'on songe que les deux provinces les plus riches sont l'Ontario et le Québec. Les montants qui ont été attribués par l'ancien gouvernement à la construction d'hôpitaux s'appliquent jusqu'en 1968. Cependant, certaines provinces, telle la

Nouvelle-Écosse, ont déjà affecté tous leurs fonds, ce qui signifie que s'il survient de nouveaux besoins dans les collectivités, il n'y a plus de fonds fédéraux à affecter. Récemment, des demandes ont été faites pour l'allocation de sommes particulières à ces trois provinces, mais on doit comprendre que si la demande était accordée, il pourrait sembler y avoir injustice à l'endroit des autres provinces.

Toronto constitue un problème spécial, comme l'a signalé l'honorable député d'York-Humber; on y trouve des hôpitaux tels que l'hôpital de Riverdale; sans doute, l'honorable député et son parti sont heureux, dans un certain sens, qu'on n'ait pas fait un cheval de bataille de cette question au cours des récentes élections; toutefois, à partir de maintenant, on pourrait bien y accorder plus d'attention. Mais, parce que le grand Toronto, sous la présidence de M. Gardner, s'est retiré du domaine de la construction des hôpitaux et n'a pas accordé de subventions lorsque la subvention a été haussée en 1960, il s'est produit un retard à Toronto. Il semblerait peu juste que le reste des contribuables du pays soit prié de combler la lacune causée par le régime qui, à l'époque, était à la tête du grand Toronto.

Il est vraiment inutile de nous inquiéter de savoir qui est responsable de ceci ou de cela, et de nous demander pourquoi nous n'avons pas ces installations. Peu importe vraiment pourquoi nous ne les avons pas; il demeure que nous ne les avons pas lorsque nous en avons besoin. On ne peut dire que le ministère ontarien de la Santé fait face à un grave problème en ce moment, puisqu'il n'en est rien. Suivant le ministre provincial de la Santé, il y avait un excédent de lits en Ontario, mais le malheur est que cet excédent n'existait pas là où il y avait un excédent de malades ayant besoin de place, et on ne peut simplement pas transporter les lits de North-Bay à Toronto lorsqu'on en a besoin. La difficulté réside dans la possibilité d'une construction exagérée, et ce, à un moment où les frais de construction sont très élevés en certains endroits.

Lorsque vous vous trouvez en face d'une situation comme celle qui se pose à l'hôpital de Riverdale, où les lits et le personnel font défaut, vous ne faites qu'accroître les difficultés en adoptant la ligne de conduite proposée. Je pense que mon honorable ami n'ignore pas que les autorités de mon ministère et du ministère des Affaires des anciens combattants s'inquiètent tout autant que lui de la situation actuelle à Toronto, ainsi que dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse. Je le répète, bien que je ne puisse pas dire à l'heure actuelle de quelle façon nous réglerons la chose, il ne semble pas que ce soit en augmentant les subventions pour accroître le nombre de lits.

**M. Scott:** Je remercie l'honorable représentante de ses explications et je suis heureux de voir que l'on s'efforce de trouver une solution à long terme à ce problème. Ce serait de la naïveté, à mon avis, que de croire que le programme de santé et les dispositions qu'il renferme trouveront leur application dans un avenir prochain. Ce qui me préoccupe, c'est ce que nous allons faire dès maintenant pour accorder une assistance à brève échéance.

Je songe aux hôpitaux de la région de Scarborough; j'ai des amis, médecins, qui me disent qu'on y compte environ 22 lits pour une population de 90,000 enfants de moins de quinze ans et que si l'on pouvait trouver du jour au lendemain un hôpital avec une centaine de lits pour enfants, il serait en quelques heures pourvu du personnel nécessaire et bondé de malades, et de cas urgents seulement.

Il est assurément logique et vrai de dire qu'un plan d'ensemble doit être élaboré et que des installations doivent être prévues avant d'entériner un régime de santé. Mais le ministère ne veut-il pas essayer d'atténuer les problèmes dans l'intervalle? J'ai mentionné le problème des enfants. A Scarborough, nous essayons de construire des annexes aux hôpitaux, mais le coût est très élevé. Je suis au regret de constater que nous ne pouvons compter sur l'aide du gouvernement fédéral. Le gouvernement verserait-il une contribution égale à l'octroi provincial; je pense que celui-ci, en Ontario, est d'environ $5,500, contre les $3,000 du gouvernement fédéral? Somme toute, je le dis sans partialité politique, on nous a promis l'assurance-santé depuis 45 ans et nous l'attendons toujours impatiemment. Je ne veux pas dire qu'elle sera retardée pendant 45 autres années, mais comme il y a de nombreux problèmes impliqués, il faudra compter encore un certain temps avant qu'elle ne soit entérinée. Je regrette d'entendre dire que nous ne pouvons espérer aucune aide à court terme du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Comme je l'ai signalé, cette aide sera apportée grâce à la collaboration du ministère des Affaires des anciens combattants et des autorités de Toronto. Il ne faut pas oublier que le gouvernement provincial, après des pourparlers avec nous, a fait une annonce sans récriminer contre le gouvernement fédéral, parce qu'il est conscient que les prêts à long terme et à faible intérêt

consentis au conseil d'administration de chaque hôpital lui incombent davantage qu'au gouvernement fédéral.

Mon honorable ami est assez bon avocat pour savoir qu'il est difficile de déterminer s'il est juste de consentir des subventions spéciales à certaines régions et d'en priver d'autres régions, et de s'assurer que la chose est motivée. Si j'affirmais que l'État fédéral doit verser davantage à la région dont le revenu est le plus élevé du pays sans donner plus aux autres, mon honorable ami serait le premier à soulever des objections. Je tiens à préciser qu'il n'est pas question à l'heure actuelle de verser des subventions spéciales en plus de celles que touche déjà la région. Nous travaillons de concert avec les ministres provinciaux de la santé pour leur aider d'une façon aussi juste que possible à s'acquitter de leurs responsabilités dans ce domaine.

**M. Slogan:** J'aurais une question à poser au ministre. Il s'agit d'une affaire que j'ai signalée au ministère, et j'aimerais que le ministre m'indique si le problème a été réglé ou si on l'étudie. La chose intéresse les services de santé des Indiens et du Nord. Si je comprends bien la situation, lorsqu'un Indien quitte une réserve et n'y retourne pas avant douze mois, il n'a plus droit aux services médicaux. J'ai été élevé dans la vieille réserve indienne St. Peters, dont les Indiens ont été transférés à la réserve d'Hodgson, bien qu'un certain nombre d'entre eux n'aient pas voulu déménager et soient restées sur les vieilles terres. Ces Indiens sont encore liés par les traités et vivent sur leurs anciennes terres, mais ils n'ont pas droit aux services médicaux. Certains d'entre eux sont venus me voir et, au lieu de les soumettre aux tracasseries administratives, je leur ai assuré des services gratuitement, bien que je ne considère pas que ce soit une situation juste. Certains Indiens quittent leur réserve afin de s'intégrer à la société, mais une fois qu'ils l'ont quittée, ils n'ont plus les privilèges accordés aux Indiens qui y restent. A mon sens, ces citoyens sont fort méritants à cet égard, car cette pratique est très injuste pour eux. Le ministre est-il au courant de cette situation et peut-il faire quelque chose à cet égard?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, je demanderais à mon honorable ami de me faire tenir une note et j'examinerai la situation.

**M. Cowan:** Monsieur le président, en réponse à quelques commentaires exprimés par l'honorable député de Danforth, le ministre a parlé il y a une vingtaine de minutes de la pénurie de lits dans certaines régions du pays, signalant que cette pénurie était déplorable en Nouvelle-Écosse, au Québec et dans l'Ontario, et que c'était là une situation assez étrange car le Québec et l'Ontario sont deux des provinces les plus riches du Canada. A ce moment-là, j'ai jeté un coup d'œil circulaire sur la Chambre et j'ai compté sept députés de la province de Québec, non pas ceux d'ailleurs qui sont ici en ce moment; j'ai été étonné de voir que pas un d'entre eux n'a protesté. Je me demande maintenant jusqu'à quand les paiements de péréquation continueront d'être versés au Québec.

**M. Scott:** Répondez par un oui ou un non.

(L'article est adopté.)

Services d'hygiène—

*15.* **Octroi de subventions, pour la construction d'hôpitaux, aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements à concurrence de $29,666,575, $20,000,000.**

**M. Olson:** Monsieur le président, j'ai attendu la mise en délibération du crédit n° 15 pour prendre la parole, car il y a une disposition concernant les contributions aux provinces en vertu d'accords conclus sous le régime de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, chapitre 28 des Statuts. Peut-être le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se lasse-t-il un peu des instances qui lui sont présentées au sujet des mesures injustes prises contre la province d'Alberta quant à la formule adoptée pour les programmes conjoints. Monsieur le président, aussi longtemps que cette injustice continuera sans qu'on nous en donne une raison satisfaisante, autre que celle qu'il n'y a pas accord de principe, nous continuerons à présenter ces instances, que cela impatiente ou non l'honorable ministre.

Tout au long des derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler de quelque chose qu'on appelle le fédéralisme coopératif et, en juillet et août, alors que les nouvelles ententes financières entre les provinces et le gouvernement fédéral étaient adoptées en cette Chambre, on s'est beaucoup servi du terme fédéralisme coopératif.

Plusieurs ministres de la Couronne, y compris le premier ministre et le ministre des Finances, ont déclaré à maintes reprises que les provinces avaient leurs propres domaines de compétence et qu'il incombait au gouvernement fédéral de traiter tous les Canadiens de la même façon. Alors, que viennent faire cette discrimination persistante quant au partage des frais d'hospitalisation et ce refus opi-

niâtre, semble-t-il, de la part du gouvernement, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social surtout, de reconnaître à la province d'Alberta, ainsi qu'à toute autre province, le droit d'appliquer ces lois comme elle l'entend?

Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de la Santé de l'Alberta sont venus à Ottawa plus d'une fois pour soutenir que des frais de dissuasion, comme on les appelle, de $1.60 à $2 par jour constituent non seulement un moyen acceptable de percevoir une partie du coût de perfectionnement des hôpitaux, mais qu'ils servent de frein en imposant au particulier l'obligation d'acquitter une partie du service. J'aimerais citer ici un passage d'un discours que le ministre de la Santé de l'Alberta a prononcé le 15 février:

> Pour commencer, c'est une façon d'éviter qu'on n'abuse des privilèges d'hospitalisation. Je ne veux pas dire que bien des gens voudront rester à l'hôpital quand ce n'est pas nécessaire, simplement parce que cela ne leur coûte rien, mais les frais journaliers exigés du malade assurent en quelque sorte que personne ne restera à l'hôpital quand ce n'est plus nécessaire. C'est important et c'est un moyen d'avoir de l'espace disponible pour ceux qui en ont le plus besoin. En outre, la coassurance est une méthode de répartir les risques financiers d'une façon juste entre la personne qui bénéficie du service et le public qui paie le reste de la note.

Tout à l'heure, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a dit qu'on pourrait peut-être accepter ce principe à l'égard des recommandations du rapport de la commission Hall. Autrement dit, quand le moment sera venu pour le gouvernement fédéral d'instituer un régime national d'assurance-santé ou de soins médicaux, il pourra probablement accepter, comme le recommande le rapport Hall, de prévoir un honoraire préventif afin que les particuliers assument une partie de la responsabilité des services fournis.

Pour ce qui est de l'argument selon lequel un malade à l'hôpital ne devrait avoir rien à payer, autrement dit, que ce n'est pas le moment de percevoir de l'argent quand une personne est malade, le ministre n'essaiera sûrement pas de prétendre que tous ceux qui cherchent à entrer à l'hôpital sont dans le dénuement, pas plus que ceux qui veulent obtenir des médicaments. Je dirai que plus de 95 p. 100 des gens ont les moyens de payer un petit honoraire préventif quand ils sont à l'hôpital et il n'est pas plus logique de prétendre qu'il est injuste de percevoir un petit honoraire préventif pendant qu'une personne occupe un lit d'hôpital de $24 par jour que de dire qu'on ne devrait pas imposer un honoraire préventif à celui qui veut obtenir des médicaments. On pourrait tout aussi bien soutenir qu'il ne faut rien faire payer à ceux qui ont besoin de médicaments si l'on veut prétendre qu'il ne faut rien exiger pour l'utilisation des services hospitaliers.

Donc, monsieur l'Orateur, l'argument ne tient plus. Mais ce qui est intéressant, c'est de savoir si la province d'Alberta devra attendre que le gouvernement fédéral accepte le principe des frais de dissuasion. Dans un mois, dans un an peut-être, on doit étudier, selon toute apparence, la possibilité d'adopter une méthode semblable à celle que la province d'Alberta a jugée bonne et utile jusqu'ici.

Depuis 1957 et 1958, lors de la signature des premiers accords, la province a établi des frais de dissuasion selon des montants divers. Je crois qu'ils commençaient à $1 par jour. Par rapport aux frais hospitaliers actuels, la somme demandée aujourd'hui n'est pas plus élevée que le montant initial. A notre avis, la situation présente est injuste. On ne nous a pas fourni d'explications satisfaisantes, sauf pour nous dire qu'il existait un désaccord sur une question de principe. Mais aujourd'hui le ministre a déclaré au comité que l'argument concernant les médicaments était assez juste et qu'il faudrait peut-être imposer un droit de $1 par ordonnance. La représentante a même dit que cela empêcherait les citoyens d'abuser de ces services.

Je soutiens que cet argument s'applique aussi également à l'usage des lits d'hôpitaux. A l'heure actuelle, les contribuables d'Alberta doivent payer environ 1.7 million en plus de ce qu'ils devraient payer par rapport aux autres provinces. Une somme de 1.7 million n'est peut-être pas élevée, mais elle résulte d'une injustice à laquelle il faudrait remédier. A vrai dire, le premier ministre a traité des programmes conjoints lorsqu'il a pris la parole lors de la conférence fédérale-provinciale le 26 novembre 1963. Il a alors déclaré:

> Dans bien des régions, l'activité des gouvernements fédéral et provinciaux est parallèle dans leurs compétences respectives. Chacun doit se charger de son propre domaine et respecter celui de l'autre. C'est indispensable pour respecter l'esprit et la lettre de la constitution.

Il a ensuite ajouté:

> Ces consultations et cette collaboration ne peuvent être efficaces que si elles sont mutuelles et réciproques. C'est essentiellement ce que j'avais à l'esprit lorsque j'ai souligné la nécessité du fédéralisme coopératif.

En ce qui concerne la solution du problème, on n'a pas tenu compte de l'opinion exprimée par la province d'Alberta. Les six ou sept dernières années, cette province a fait, à plusieurs reprises, des observations et recommandations au gouvernement fédéral. Jusqu'ici, je le répète, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a obstinément refusé de reconnaître à la province d'Alberta, à laquelle il incombe d'appliquer cette loi, le droit de s'occuper de ses affaires comme elle l'entend.

Le gouvernement fédéral ne s'est pas ingéré dans l'activité des autres provinces qui ont jugé bon de prélever une prise d'assurance. Il ne l'a pas déduite du coût approuvé du fonctionnement des hôpitaux. Il ne voit aucune objection à ce que certaines provinces préfèrent percevoir une partie du coût d'hospitalisation et même dans certains cas le coût intégral, sous forme de taxe de vente au détail, ou autre chose de même nature. Les dirigeants de la province d'Alberta se sont opposés très énergiquement aux décisions du ministère fédéral. J'ai ici une lettre portant la date du 23 novembre 1962, adressée à l'ancien ministre par l'honorable J. Donovan Ross, ministre de la Santé de l'Alberta, et dont je citerai le passage suivant:

> Les frais de coassurance en Alberta sont considérés par nous comme l'équivalent des primes versées dans d'autres provinces et devraient être traités de la même façon.

Je ne voudrais pas insister sur ce point, monsieur le président. Mais je dois dire au ministre que si l'on ne tient pas compte de ces réflexions très valables, nous nous verrons obligés de ressasser la question chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Je ne prendrai pas le temps maintenant de revenir sur quelques-unes des mesures injustes que renferment les nouveaux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Toutefois, cette discrimination n'existe pas seulement dans la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. On la retrouve dans nombre d'autres domaines. Elle existe depuis très longtemps. L'argument est valide en ce qui concerne le gouvernement de l'Alberta et ce dernier a le droit d'appliquer cette mesure de la façon dont il le juge à propos sans que le gouvernement fédéral interprète les règlements au désavantage de l'Alberta forçant ainsi cette province à verser une partie proportionnellement plus élevée des frais d'hospitalisation partout au Canada.

Au cas où cela intéresserait certains honorables députés, monsieur le président, les taxes fédérales perçues en Alberta en 1962 se répartissent ainsi: impôt sur le revenu des particulier: 126 millions; impôt sur le revenu des sociétés: 66 millions; impôt des non-résidents: 2 millions; soit un total de $194,758,000. En outre, l'impôt sur les biens transmis par décès a rapporté 5 millions de dollars. D'après une répartition basée sur la population, environ 136 millions de dollars ont été perçus grâce à la taxe de vente, à la taxe d'accise, aux droits de douane et le reste. En tout, les habitants de l'Alberta ont versé $335,815,000 au trésor fédéral. Des subventions directes, sous diverses formes ont été versées à la province d'Alberta, au montant de 29 millions de dollars. Ces octrois ont été attribués à titres divers, y compris les services hospitaliers. Cinquante-sept millions ont été versés aux termes des ententes fiscales et une part des impôts provenant des services d'utilité publique au montant de 1 million de dollars. Au total, les paiements que le gouvernement a versés à la province se sont élevés à environ $90,794,000.

L'injustice, monsieur le président, réside en ce que les habitants de la province d'Alberta versent au Trésor fédéral leur quote-part, et même davantage, sur une base par personne, des fonds qui constituent le Trésor fédéral. Puis, lorsqu'il s'agit de redistribuer cet argent provenant du Trésor fédéral, nous constatons que la province est traitée de façon injuste. J'espère que le ministre et les fonctionnaires de son ministère vont examiner de nouveau cette façon d'agir et voir s'ils peuvent interpréter le Règlement conformément à la thèse exposée par le premier ministre et le ministre des Finances en bon nombre d'occasions, thèse selon laquelle toutes les provinces ont le droit de diriger leurs propres affaires comme elles l'entendent et que toutes les provinces doivent être traitées sur le même pied.

**M. le président suppléant**: Le crédit 15 est-il adopté?

**M. Olson:** Pas de réponse?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Je répondrai volontiers à l'honorable député en lui disant ce qu'il sait déjà. J'ai dit à maintes reprises déjà, et mon honorable ami ne l'ignore pas, que le membre de son parti qui possède peut-être le plus grand don de persuasion qui soit, le premier ministre de l'Alberta, était venu à Ottawa discuter de cette question avec le premier ministre, le ministre des Finances et moi-même ainsi qu'avec nos fonctionnaires. L'Alberta a signé une entente, sachant bien à ce moment-là quels en seraient les résultats. Elle cherche maintenant à persuader le gouvernement fédéral de modifier cette entente. Ces instances ont été faites auprès de mon prédécesseur tout comme auprès de moi. Le fait est que nous ne croyons pas qu'une cotisation préventive puisse se comparer, à quelque point de vue que ce soit, à une cotisation d'assurance. Ce n'est pas un bon principe, à nos yeux, que d'exiger d'une personne

qui veut entrer à l'hôpital le paiement de frais quotidiens. C'est sur ce point fondamental que nous ne sommes pas d'accord.

Mon honorable ami a dit que je venais justement de déclarer que j'étais d'accord en principe sur la question des frais d'un dollar pour chaque ordonnance médicale. J'ai protesté, monsieur le président, que je n'avais pas dit cela. J'ai dit que la Commission royale en avait fait mention comme d'un moyen de se procurer des fonds ou encore comme frais préventifs, et j'ai mentionné cela comme un des exemples contenus dans le rapport sur la santé, mais je n'ai jamais laissé entendre que le gouvernement avait l'intention d'adopter ou d'approuver une telle proposition. Malgré le vibrant discours de mon honorable ami, je ne puis espérer aucun changement d'attitude, parce qu'il y a un désaccord profond, en dépit des excellentes relations qui existent d'une part entre le premier ministre et moi-même et d'autre part le premier ministre de l'Alberta et le ministre de la Santé de cette province, avec qui j'ai souvent discuté. On estime que les frais autorisés ne peuvent pas être augmentés, sans qu'il soit nécessaire de réduire la contribution fédérale. Nul doute que l'Alberta peut, si elle le désire, porter de $1.50 ou $2 à $5 le montant qu'elle peut exiger d'un malade pour l'hospitalisation. Cela signifierait tout simplement que le gouvernement fédéral ne partagerait plus selon le pourcentage actuel l'ensemble des frais d'hospitalisation.

**M. Olson:** Si j'ai mal interprété la pensée du ministre, je m'en excuse. Peut-être ne l'ai-je pas entendu dire que les idées qu'il exprimait provenaient de certaines recommandations du rapport Hall.

Je voudrais lui demander si le premier ministre de la Saskatchewan, M. Thatcher, a présenté des instances à son ministère en vue d'obtenir son assentiment pour ce qui est de renoncer aux frais de dissuasion? Sauf erreur, il considère sérieusement la chose comme un moyen efficace et convenable de recueillir une partie des fonds dont la province a besoin pour acquitter sa quote-part des frais d'hospitalisation.

L'autre point qui a été avancé, c'est que l'entente signée il y a six ou sept ans doit être maintenue, malgré les changements qui se produisent continuellement et dont la hausse considérable des frais d'hospitalisation n'est pas le moindre. Le ministre nous dira-t-il si la Saskatchewan a fait valoir qu'elle considère la chose comme un moyen efficace de recueillir des fonds pour payer sa quote-part? Y a-t-il d'autres provinces qui ont présenté des instances en ce sens?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Non; j'ai discuté certains points particuliers avec le ministre de la Santé de cette province, M. Stewart, mais nous n'avons pas abordé cette question. On dit que le nouveau premier ministre de la Saskatchewan aurait parlé d'un droit destiné à empêcher les abus, mais aucune instance officielle n'a été présentée jusqu'ici. Je tiens à déclarer sans ambages que chaque province sera traitée exactement comme il est prévu dans l'accord. Je ne voudrais pas que mon honorable ami laisse entendre que la Saskatchewan recevra, sous son gouvernement actuel, un traitement plus favorable que l'Alberta. Ce n'est pas une question de politique partiale; il s'agit de l'esprit dans lequel la loi a été instituée lors de son adoption par toutes les provinces. Je ne voudrais pas déprécier le discours de mon honorable ami, que j'ai qualifié de très vigoureux, mais il faut qu'il se rende compte que lorsque nous examinons une question, cela ne signifie pas nécessairement que le gouvernement fédéral va accéder à toutes les demandes d'une province. Nous devons réaliser l'équilibre de tous les éléments et prendre une décision. Il s'ensuit que lorsqu'on traite avec d'autres groupes, notamment ceux qui entretiennent sincèrement des convictions politique différentes, il se présente nécessairement des sujets de désaccord. Ceci en est un.

**M. Pascoe:** Monsieur le président, j'ai une question à poser à propos des subventions à la construction d'hôpitaux; cette question exigera des renseignements détaillés que le ministre n'est peut-être pas en mesure de fournir immédiatement, mais il aurait peut-être l'obligeance de me les fournir par lettre. Les détails de ce crédit indiquent un peu plus de 2½ millions de dollars pour la Saskatchewan. Pourrais-je avoir une ventilation de l'affectation de cette somme? De plus, un crédit de $9,666,577 est indiqué pour des engagements, mais on signale qu'il n'a pas été nécessaire de dépenser cet argent. Cela veut-il dire que certains hôpitaux approuvés n'ont pas été construits?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Non, pour ce qui est de la dernière question, cela signifie qu'ils n'ont pas été terminés. Je serai heureuse de répondre par lettre à mon honorable ami, si cela le satisfait.

(Le crédit est adopté.)

Services du Bien-être social—

*40.* Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions mentionnées au détail des affectations, $4,060,300.

**M. Knowles:** Avant que nous adoptions le crédit n° 40, je tiens à répéter certaines choses. J'espère que le Règlement ne me l'interdit pas, car, d'après l'expérience que j'ai acquise à la Chambre, quand on est fermement convaincu de certaines choses, il faut les répéter souvent.

J'ai écouté avec intérêt le résumé que le ministre a fait du débat sur le crédit n° 1. Le ministre n'a pas son pareil pour écarter les objections, mais elle ne me fera pas lâcher prise en prétextant que nous chantons toujours le même refrain dans nos discours, que nous demandons toujours plus d'argent pour tel ou tel programme. Ce crédit vise l'administration centrale et intéresse les divers programmes d'assistance, notamment les allocations familiales, l'assistance vieillesse et autres genres de pension.

En dépit des observations formulées aujourd'hui par le ministre et de l'accent mis sur les avantages qui découleront du régime de pension du Canada, nous n'avons pas encore atteint notre dernier objectif en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse et les autres régimes de pension qui relèvent de son ministère. Lorsque le ministre a dit que nous ne devrions pas demander telle ou telle chose, parce que cela coûte cher, sans nous donner plus de précisions, je me suis dit que c'était là justement le genre de réponse qu'on me faisait lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes pour la première fois, il y a environ 22 ans.

La pension de vieillesse était alors de $20 par mois. J'étais alors tout nouveau à la Chambre et très brave. J'ai osé proposer l'augmentation de la pension à $30 par mois; le ministre des Finances—les pensions de vieillesse relevant du ministère des Finances à ce moment-là, non du ministère des Pensions et de la Santé nationale comme il était alors désigné—le ministre des Finances m'a donc dit exactement ce que le ministre a dit aujourd'hui, que cela coûterait si cher que c'était impossible. Plus tard, devenu audacieux et marchant pour ainsi dire sur la corde raide, j'ai proposé l'abolition de l'évaluation des ressources; je m'attendais presque à être considéré comme fou étant donné l'attitude des membres du gouvernement.

Nous avons accompli de grands progrès depuis lors mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer la sécurité, la dignité et la vie aisée à nos vieillards et aux autres membres de notre société qui ont droit à leur part des richesses, de l'abondance et de la richesse de notre époque.

Je reconnais que le régime de pensions du Canada, si nous l'obtenons, comme je l'espère, cette année, et s'il entre en vigueur en 1968, comme je l'espère, constituera un véritable apport à la sécurité des gens âgés et, en certains cas, de ceux qui le sont moins. Mais les difficultés auxquelles viennent palier la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur l'assistance-vieillesse, la loi sur les aveugles et la loi sur les invalides sont toujours là, et j'exhorte le ministre et son ministère, si occupés soient-ils du régime de pension du Canada et du rapport Hall, à ne pas négliger le besoin d'améliorer ces autres lois, à l'avantage de tous ces gens qui n'obtiendront rien du régime de pension du Canada parce qu'ils ont maintenant 70 ans ou plus, ou atteindront 70 ans avant qu'il entre en vigueur. A tous ces gens-là, il ne suffit pas d'accorder simplement $75 par mois. Il faudrait leur verser $100 par mois, comme je l'ai dit hier.

Il y a la question de réduire l'âge de l'admissibilité. Je sais que le régime de pension du Canada, lorsqu'il sera en vigueur, permettra aux gens de retirer $51 par mois à l'âge de 65 ans, sans subir une évaluation des ressources. C'est fort bien, mais il faudra plusieurs années avant d'en arriver là, et demander aux gens dans la seconde moitié du vingtième siècle de se contenter de $51 par mois pour le reste de leurs jours n'est certainement pas conforme aux moyens dont nous disposons.

Je crois avoir lu tous les documents que le ministre a fait publier au sujet du régime de pension du Canada et je dois dire que cela nous a tenus occupés. J'ai également lu toute la documentation du parti libéral au sujet des pensions, celle qui a été publiée à l'occasion des deux dernières élections. J'ai lu les trois Livres blancs. Le premier a un peu jauni, le second est devenu grisâtre. J'espère que nous agirons rapidement, tandis que le troisième est encore blanc.

J'ai lu avec intérêt le discours que le ministre devait prononcer à Toronto en septembre dernier, mais qui a été fait en son nom par son secrétaire parlementaire. J'ai lu avec intérêt le discours prononcé à Kingston il y a quelques mois par le député qui est devenu depuis ministre du Revenu national, discours qui semblait être une déclaration autorisée sur le régime de pension du Canada. J'ai également lu en partie, le rapport actuariel préparé par le gouvernement au sujet du régime de pension du Canada. Dans ce rapport publié l'an dernier figure une déclaration que je n'ai trouvée nulle part ailleurs dans toute cette documentation: même lorsque le régime de pension du Canada entrera en vigueur, la pension de la sécurité de la vieillesse ne restera pas à $75 par mois, mais devra augmenter à mesure que des redressements seront apportés au régime de pension.

J'espérais que cet aveu renfermé dans le rapport actuariel aurait figuré dans l'une ou l'autre version du Livre blanc. Il n'y est pas encore, mais autant que je puisse juger par les mouvements de tête de haut en bas et de droite à gauche du ministre, j'en conclus qu'il pense comme moi et que la somme de $75 par mois n'est pas un chiffre immuable pour la pension de sécurité de la vieillesse.

Même si cela devrait prendre du temps, j'exhorte le ministère à révaluer le montant

des pensions et des allocations versées sous le régime de diverses mesures législatives. Dans un quart de siècle, les citoyens qui prendront leur retraite recevront une pension raisonnable sous le régime de pension du Canada. Les citoyens invalides et ceux qui ont des dépendants auront alors une pension raisonnable qui leur permettra de vivre à l'aise, mais qu'en est-il des personnes qui prendront leur retraite cette année ou l'an prochain, ou d'ici une dizaine ou une quinzaine d'années? Si nous voulons être conséquents en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité sociale, il ne faut pas songer à l'avenir seulement, mais aussi au présent. Je formule donc l'espoir que le ministère consacrera une partie de son temps à réévaluer ces diverses lois, notamment la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur les invalides, la loi sur les aveugles et les autres lois appliquées par ce ministère. Il me semble qu'il faudrait augmenter les montants versés sous l'empire de ces lois et procéder également à d'autres changements.

Mon honorable ami de Kootenay-Ouest a parlé plus tôt aujourd'hui des conditions d'admissibilité sous le régime de la loi sur les invalides. Nous entendons tous beaucoup de tristes histoires à ce sujet. Pour ne mentionner qu'un autre point, il y a la condition qui se rattache aux prestations de la sécurité de la vieillesse, et d'après laquelle il faut au moins passer une dernière année au Canada avant de pouvoir les toucher. A ceux qui ont vécu toute leur vie au Canada mais qui, à l'âge de 65 ou 68 ans, doivent se rendre au Royaume-Uni, ou aux États-Unis, pour des raisons de santé, d'économie ou de famille, il est difficile d'expliquer que malgré tout le temps qu'ils ont passé dans notre pays, ils ne peuvent toucher les prestations de sécurité de la vieillesse à moins de revenir ici et de s'arranger pour passer encore un an au Canada.

J'espère que le ministre prendra au sérieux l'exposé général que je suis en train de faire. Il accomplit, en effet, un beau travail en tâchant de faire instituer le régime de pension du Canada. Je suppose que la lutte qu'il mène doit être bien plus dure que beaucoup d'entre nous ne s'en rendent compte. Oui, le ministre fait un excellent travail en faisant étudier par 14 comités le rapport Hall, et j'espère que nous allons bientôt avoir une charte de la santé pour tous les Canadiens. Mais, en accomplissant toutes ces choses, que le ministre et ses services n'oublient pas que certaines améliorations seraient dans l'intérêt des gens dépendant des pensions, des prestations et des allocations prévues par ces diverses autres lois. Et j'insiste pour qu'on s'occupe aussi de ces domaines.

*(Texte)*

**M. Langlois:** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler tellement longtemps; je désire ne faire que quelques remarques à l'adresse du ministre, relativement à l'article 40 du budget des dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je crois que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a traité un peu de ce dont j'avais l'intention de parler, mais vous me permettrez tout de même de suggérer, pour le bien non seulement des Canadiens mais également du gouvernement, quelques méthodes ou solutions susceptibles de les aider dans l'administration des pensions de vieillesse ainsi que des allocations familiales.

Nous savons très bien que les pensions, actuellement, ou les sommes d'argent que le gouvernement fédéral donne en vue d'aider certains nécessiteux ou certaines personnes dans les provinces, sont administrées entièrement par les provinces—le député de Medicine-Hat (M. Olson) a d'ailleurs fait allusion à ces ententes, tout à l'heure.

Maintenant je dois féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh) de son efficacité et de la courtoisie avec laquelle elle nous répond et s'occupe des cas qu'on lui soumet, et je tiens à l'en remercier spécialement.

Il est vrai qu'en tant que ministre, peut-être ne peut-on pas toujours tout maîtriser comme on le voudrait ou s'occuper de voir à tous les détails, et c'est justement sur ce point que je tiens à faire certaines observations concernant certains administrateurs, peut-être provinciaux, relativement aux sommes d'argent versées par le gouvernement fédéral. Il y a des cas où l'on fait de la «discrimination». Il est vrai que le gouvernement fédéral verse cet argent de bon cœur et que les gouvernements provinciaux tâchent aussi de l'administrer de bon cœur, je veux bien le croire. Mais à toute règle générale, il y a certaines exceptions.

Dans ce domaine-ci, malheureusement, les exceptions ne manquent pas. Je crois que ceci est peut-être occasionné par un excès de zèle, comme nous sommes tous humains, et il y a peut-être aussi, dans certains cas, un peu de sentiment personnel qui entre en jeu, ce qui fait que nous, de la Chambre des communes, très souvent recevons des protestations sur telle ou telle façon de procéder des administrateurs dans la distribution des pensions.

Je fais allusion, par exemple, à certains cas où le ministre ou le ministère fédéral accorde une pension de vieillesse qui est entièrement administrée par le gouvernement fédéral mais qui, après, peut être transférée à une des administrations de bien-être social de la province.

J'ai à la mémoire deux cas particuliers. Le premier n'est pas nécessairement un cas

de pension de vieillesse, et je veux bien donner le bénéfice du doute aux fonctionnaires, soit fédéraux soit provinciaux, qui ont fait l'enquête démontrant que la personne en question n'était pas apte à administrer sa pension, à cause d'un état de santé défectueux au point de vue mental.

Quant à l'autre cas, dont je suis personnellement au courant, peut-être y a-t-il eu abus d'un côté, oui, relativement à la façon dont le pensionné a administré sa pension de vieillesse. La personne en question a 72 ans. Il est vrai que rendu à son âge, comme à n'importe quel âge d'ailleurs, il y en a qui se permettent de prendre un peu de latitude. Dans le cas présent, par exemple, l'individu prend un peu de boisson, c'est vrai; et après qu'il y eût toute une histoire de famille au sujet de ce cas, on prend la pension du type en question et—remarquez bien, il est très lucide, il possède toutes ses facultés—pour la faire administrer par la province, à cause d'un rapport ou des rapports faits à son égard.

Je ne veux pas blâmer le gouvernement ni l'administration provinciale en cause, mais je crois que le type en question aurait droit, jusqu'à un certain point, de faire d'autres revendications à l'encontre de la prétention du gouvernement s'il ne lui accorde pas sa pension, car même s'il est alcoolique, je crois qu'il est assez lucide pour administrer ses affaires. Je le connais personnellement.

C'est tout simplement un petit détail, et je veux rappeler au ministre qu'il existe d'autres cas semblables, des cas sérieux et d'autres moins sérieux, qu'on laisse parfois à la discrétion de certains fonctionnaires qui font preuve d'un excès de zèle, ou encore se laissent aller à un sentiment quelconque. En fin de compte, on est tous humains!

Comme l'a tout à l'heure fait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je voudrais insister auprès du ministre pour qu'elle relève la pension de vieillesse. Et je lui suggère de ne pas augmenter la pension de vieillesse de la même façon qu'on l'a fait l'an dernier, c'est-à-dire en adoptant une loi pour ce faire et en imposant ensuite une taxe pour l'acquitter.

M. Lesage, à ce moment-là, donnait un supplément de $10; il est vrai qu'il peut faire ce qu'il veut, mais il arrive ceci que certains pensionnés qui étaient dans des hospices de vieillards recevaient auparavant $75, mais qu'après l'application des $10 supplémentaires donnés par le gouvernement fédéral, suivant le dernier amendement à la loi sur la pension de vieillesse, M. Lesage a retiré ses $10 de pension parce que ces vieillards étaient dans des hospices. Si M. Lesage pensait qu'il était logique de leur donner $10 auparavant, je ne vois pas pourquoi ces vieillards n'en auraient plus besoin dans le moment!

Alors, je suggérerais au ministre de voir à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux, afin de prier le ministre ou les premiers ministres qui ont tendance à agir de cette façon de bien vouloir laisser l'argent qu'ils donnaient auparavant, étant donné que la personne qui en avait besoin auparavant ne se voit pas accorder les $10 par le gouvernement provincial lorsque le gouvernement fédéral décide de verser une somme de $10 à cet effet.

Ce qui est étrange là-dedans, c'est que c'est le gouvernement fédéral qui prélève les taxes et c'est le gouvernement provincial qui en tire avantage, car il payait auparavant $10 aux pensionnés qui étaient dans des hospices, et que ces derniers qui auraient donc dû recevoir un montant de $85 n'en reçoivent que $75.

Et j'aimerais aller plus loin. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a dit, tout à l'heure, qu'il avait été un peu sur la branche et avait l'impression de s'aventurer un peu loin vu que jeune député, à son arrivée à la Chambre, il avait réclamé une augmentation des pensions de vieillesse de $20 à $30 et qu'aujourd'hui, il demande la suppression du questionnaire auquel doit répondre celui qui a 65 ans avant de se voir attribuer une pension.

Je le félicite d'avoir pris cette initiative, il y a déjà plusieurs années et d'insister encore aujourd'hui auprès du gouvernement, parce que la pension de vieillesse à $75 est moindre aujourd'hui que la pension de vieillesse à $20 dans son temps, considérant la hausse du coût de la vie et les besoins d'un individu pour survivre aujourd'hui. Il est presque incompréhensible qu'une personne puisse exister avec $75 par mois, surtout qu'à cet âge-là, on est beaucoup plus sujet aux défectuosités physiques, à la maladie, étant donné que la résistance corporelle n'est plus ce qu'elle était à l'âge de 20 ans. Et parce qu'un type est âgé de 75 ans, le pharmacien et le médecin ne baissent pas leurs taux; au contraire, dans certains cas, peut-être en profitent-ils étant donné que toute l'affaire est administrée comme ceci, comme cela, par conséquent, ces besoins englobent la moitié de la pension en frais médicaux, et il ne lui reste plus que $38 ou $40 par mois pour vivre.

Monsieur le président, ce n'est certainement pas exorbitant que de demander une augmentation dans ce domaine, et je suis persuadé que pareille augmentation porterait encore plus de fruits si on l'offrait à 60 ans.

Je comprends la situation. Dans ma région de Thetford-Mines, environ 600 mineurs ont été mis à pied—ce qui représente plusieurs pères de famille—et parmi ces mineurs, il y en avait de 10, 15 et 20 ans d'expérience

dans les mines; de plus, il y en a qui sont âgés de 60 ans et sont évidemment encore sur le marché du travail, ne pouvant recevoir de pension, ni de la mine ni du gouvernement fédéral. Or, ceux-là qui trouvent un emploi sur le marché du travail prennent la place de jeunes qui pourraient en faire une carrière pendant plusieurs années. Mais non, à ce moment-là, on maintient l'anxiété tant chez les vieux que chez les jeunes.

Pour ma part, je serais très favorable à l'idée d'accorder une pension à l'âge de 65 ans sans évaluation des ressources et à l'âge de 60 ans, après enquête. Souvent, un individu rendu à l'âge de 60 ans n'est plus en mesure de travailler, sa santé fait défaut après avoir peiné durant 20 ans dans un mine. Et il est inutile de penser qu'une personne de 65 ans peut vivre avec une pension de $75 par mois; elle peut à peine exister.

Je comprends, comme l'a dit l'honorable ministre, qu'une baisse de l'âge requis pour toucher la pension de vieillesse occasionnerait une dépense supplémentaire. Très bien, monsieur le président, et il en serait de même dans le cas des allocations familiales; mais par ailleurs, ce serait une dépense qui vaudrait la peine d'être faite.

Monsieur le président, s'il s'agit d'une pension de vieillesse comme la dernière, où l'on a compensé les $10 que l'on ajoutait par une nouvelle taxe, je n'en suis pas du tout, car on demanderait alors aux enfants de faire vivre les parents.

Si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre fut traité de démagogue, il y a quelques années, pour avoir demandé que la pension de vieillesse soit augmentée de $10, je prends le risque d'être traité de démagogue en suggérant à l'honorable ministre de puiser les crédits nécessaires à la Banque du Canada pour financer le crédit à la consommation. Et c'est là que je suggérerais à l'honorable ministre de bien vouloir apporter une attention particulière à mes remarques: il doit se servir de la Banque du Canada pour financer le crédit à la consommation, lequel ne doit pas porter intérêt; dans le crédit accordé à la production, très bien, car le prix de vente comprendra le coût de production, de même que l'intérêt que l'entreprise privée aura payé à la banque, mais le crédit à la consommation ne doit pas porter intérêt.

C'est là que je demande à l'honorable ministre de porter ses regards vers la Banque du Canada afin d'obtenir, sans intérêt, ces sommes d'argent de façon à pouvoir accorder une augmentation des pensions de vieillesse et des allocations familiales, pour que cet argent supplémentaire, qui passera entre les mains du consommateur, circule et fasse également circuler les biens. Cet argent, en fin de compte, retournera à sa fin naturelle et rentrera à la Banque du Canada. Mais le temps qu'il aura circulé, il aura permis quoi? Tout doit tourner autour de la consommation et, remarquez bien ceci: l'argent n'est que la représentation des biens, de la valeur légale des biens. Au lieu d'aller chercher un quartier de lard pour acheter une douzaine d'œufs, on a institué un échange monétaire dont on se sert.

Monsieur le président, nous voulons, au fond, que le gouvernement «contrôle» son affaire mais qu'il finance le crédit à la consommation par l'intermédiaire de la Banque du Canada. Qu'on l'appelle pension de vieillesse ou dividende national, cela n'a aucune importance; mais que l'on se place en face de la réalité par rapport à la production existante ou à être écoulée, et que l'on considère qu'en faisant face aux besoins naturels existants, le crédit national n'en sera qu'amélioré par rapport aux besoins de la nation. En ce qui a trait aux allocations familiales, la situation serait la même.

Ici, je dois dire à l'honorable ministre qu'on a fait en France une étude au sujet d'une augmentation aux allocations—je crois que le ministre pourrait peut-être faire une enquête personnelle à cet effet—étude qui avait spécialement trait à l'augmentation de l'aide à accorder aux familles par rapport au nombre d'enfants. Or, après les diverses augmentations, il a été établi, en France, qu'il y a eu une diminution sensible des querelles de famille, des divorces et des chicanes, lesquels se produisaient par suite du fait que, le père de famille étant chômeur, il lui était impossible de se procurer l'argent nécessaire pour faire face aux besoins de la famille. Et il était inévitable qu'au bout d'un certain temps, une tension existât au sein même de la famille, suscitant des querelles, des divorces et obligeant le bien-être social à prendre charge des enfants. En fin de compte cela retombait encore sur le dos de l'État qui devait quand même les faire vivre.

Si le père et la mère ne travaillent pas, il faut tout de même que les enfants soient nourris, vêtus et abrités; c'est dire qu'il incombe à l'État de les faire vivre. Or, à un moment donné, l'État a donné une plus grande part de son revenu à la famille même, pour que celle-ci, en retour, subvienne à ses propres besoins. C'est ainsi qu'on a mis un peu d'ordre partout, dans les foyers de France.

Si le père ne travaillait pas, il avait au moins un revenu qui lui permettait de donner de la nourriture à ses enfants et, nécessairement, la mère de famille avait peut-être moins de raison de critiquer le père, bien que ce n'était peut-être pas la faute de ce dernier s'il ne travaillait pas.

La même situation se retrouve chez nous. A titre de député et de représentant des familles de ma circonscription, je suis en

mesure de constater que certains citoyens de chez nous doivent faire face au même problème. Au fait, lorsqu'ils viennent me raconter leurs difficultés, qui sont susceptibles d'entraîner la séparation de la famille, en scrutant un peu plus profondément je découvre toujours que des difficultés financières sont à la base du problème, dans 99 p. 100 des cas. D'ailleurs, ils viennent me demander de leur aider, financièrement. Et cette situation s'applique à la grandeur du pays.

C'est pour cette raison que je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de bien vouloir considérer l'opportunité de relever la pension de vieillesse, afin d'assurer au moins une sécurité convenable à ceux qui ont travaillé, pendant des années, à l'édification, au progrès et à l'embellissement, à tous points de vue, de notre pays.

J'appelle l'attention de l'honorable ministre sur le fait qu'il serait normal, pour ces personnes âgées, de cesser de s'inquiéter du lendemain et de bénéficier d'une certaine sécurité. Ils se sont inquiétés, durant toute leur vie, pour l'avenir de leur pays et celui de leurs enfants, car les enfants représentent l'avenir du pays. En conséquence, il me semble qu'il nous incombe, aujourd'hui, de prendre la relève et de donner un peu d'aide à ces gens, afin qu'ils puissent passer les dernières années de leur vie dans la paix, satisfaits d'avoir fait leur part, et ayant confiance dans la génération présente pour continuer leur travail.

Je demande également à l'honorable ministre de bien vouloir songer sérieusement à aider les familles nombreuses en accordant des allocations familiales plus élevées, car c'est précisément le bien-être et la sécurité qu'on peut donner aujourd'hui à ces enfants, qui favoriseront la prospérité de notre pays dans les domaines économique, social et culturel. Au fait, il nous incombe d'aider aujourd'hui ces enfants qui seront peut-être en mesure de nous aider demain.

**M. Choquette:** Monsieur le président, tout en félicitant l'honorable ministre pour le magnifique travail qu'elle accomplit, je désire, en une seule minute, attirer son attention sur un projet qui a été soumis aux autorités par une société appelée la Société des jeux d'hiver de Québec, laquelle a été formée il y a deux ans, je crois.

Le président de cette société est venu à Ottawa, et j'ai eu le grand honneur de le présenter à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] LaMarsh), pour élaborer le projet que ce groupement souhaiterait réaliser.

Monsieur le président, on se souvient que le Conseil national du sport avait recommandé une subvention en faveur de cette société, afin de permettre la réalisation des jeux d'hiver dans la ville de Québec en 1966. Peut-être qu'aujourd'hui, l'année 1966 serait un peu trop rapprochée, et qu'il y aurait lieu de reporter la réalisation de ce projet à 1967, ce qui pourrait coïncider avec la célébration des fêtes du centenaire de la Confédération.

Je verrais, dans la réalisation de ce projet, un véritable facteur d'unité, puisque tous nos athlètes canadiens pourraient se grouper et se solidariser, dans la ville de Québec, au cours de compétitions sportives qui ne manqueraient pas de susciter un immense intérêt et donneraient également à la célébration des fêtes du centenaire un aspect encore beaucoup plus riche et beaucoup plus attrayant.

En conséquence, et une fois de plus, j'appelle l'attention de l'honorable ministre sur ce fait, et elle pourrait peut-être apporter certains éclaircissements, en renseignant la Chambre sur les négociations relatives à la réalisation de ce projet. L'honorable ministre aurait peut-être l'obligeance de nous dire si ces négociations peuvent porter fruit, et si elles sont susceptibles d'aboutir, car je ne pourrais caresser de désir plus cher que de voir ce magnifique projet se réaliser dans la ville de Québec.

*(Traduction)*

**M. Mather:** Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une courte question au sujet de ces allocations familiales. Je me demande si le ministre et ses fonctionnaires sont au courant de l'application en Nouvelle-Zélande d'un régime de prestations familiales; dans le cas de l'affirmative, qu'en pense-t-il? Sauf erreur, suivant ce régime, les prestations familiales peuvent se capitaliser jusqu'à concurrence de 1,000 livres sterling, somme qu'on paie globalement aux bénéficiaires des allocations familiales. Ce régime a été créé en 1958, et la capitalisation des fonds a servi à aider la construction domiciliaire en faveur de ceux qui touchent des revenus moyens ou peu élevés. Depuis 1958, année où cette mesure législative a été mise en œuvre, 50,000 maisons auraient été construites en Nouvelle-Zélande grâce à la capitalisation des allocations familiales et avec des prêts d'État pour l'habitation. J'ai reçu ce mois-ci du ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande une lettre dans laquelle il déclare que le régime a très bien réussi et a permis à de nombreuses personnes dans ces catégories de revenus de construire des maisons, alors qu'elles n'auraient pu le faire autrement. Ce régime a beaucoup profité non seulement aux bénéficiaires des allocations mais aussi à l'industrie de la construction domiciliaire en général. Le ministère a-t-il songé à un régime de ce genre?

(Le crédit est adopté.)

**M. le président suppléant:** Nous avons terminé l'examen des prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le comité passera maintenant à l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

*1.* Administration centrale, y compris l'exécution de la loi sur les explosifs et la cotisation du Canada à titre de membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, $2,191,000.

**L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Monsieur le président, je suis heureux de cette occasion, tout comme j'ai été heureux de l'occasion qui m'a été donnée à la dernière session, de faire rapport sur l'activité du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je prends très humblement la parole devant cette assemblée, car une grande partie du travail du ministère est de nature technique et professionnelle.

J'ai constaté que quelque 300 employés détenaient des doctorats accordés par diverses universités dans des domaines techniques et spécialisés. Je désire donner au comité l'assurance que j'ai été heureux, à titre de représentant du Parlement et de la population canadienne, de diriger ce ministère, car j'ai constaté que les fonctionnaires accordent le plus grand respect à nos vœux et désirs. Ils sont toujours prêts à se soumettre aux volontés de notre Parlement démocratique, malgré leurs grands talents et leurs connaissances techniques.

Le ministère porte le nom de ministère des Mines et des Relevés techniques mais, au cours des voyages que j'ai effectués dans tout le Canada depuis qu'on m'a confié ce poste, on m'a habituellement désigné comme le ministre des Mines. Je tiens à assurer à mes collègues que j'ai appris que je n'étais pas le ministre des Mines. En effet, à peine le quart de notre effectif est affecté à l'industrie minière. Si l'on consulte l'annuaire téléphonique du gouvernement, comme je l'ai fait lorsqu'on m'a nommé à ce poste, on constate rapidement que la Direction des mines englobe à peine le quart des fonctions administratives et le quart du personnel de ce ministère qui se met, en notre nom, au service de la population canadienne.

En plus de la direction des mines, certaines directions et plusieurs autres questions méritent également d'être examinées par le comité. En ce qui concerne les crédits en général, je crois que le ministère a été l'un des seuls qui n'a pas demandé des crédits supplémentaires à la Chambre l'an dernier. Je ne veux pas dire que nous en ferons autant cette année. Nous voulons réaliser un ou deux projets qui, croyons-nous, ne peuvent être retardés et nous devrons peut-être demander des crédits supplémentaires plus tard cette année. Si les honorables députés examinent les prévisions budgétaires de 1964-1965 et les comparent avec ceux de 1963-1964, compte tenu des majorations nécessaires, notamment pour les salaires, je crois qu'ils se rendront compte que nos nouvelles demandes au comité des subsides cette année sont fort modestes.

Je suis également comptable au Parlement de l'Office fédéral du charbon dont les crédits figurent à la page 228. La ligne de conduite n'est aucunement modifiée dans ce domaine. Il s'agit simplement d'évaluer le nombre de tonnes transportées en vertu de l'approbation statutaire déjà donnée par le Parlement.

Je pourrais peut-être résumer très brièvement l'activité déployée depuis mon dernier rapport au comité des subsides. J'ai dit que l'héritage de l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue était en assez bon état. Il conviendra avec moi, je pense, que le ministère prête rarement à des controverses et que c'est un ministère de grande valeur, qui a, à mon avis, rendu de précieux services au pays.

Je reviens d'un séjour en Alberta, où j'ai assisté à la 21e conférence annuelle des ministres des Mines des diverses provinces. Ces ministres ont cru un certain temps que leurs réunions ne devaient se tenir qu'au niveau provincial, mais au cours des trois dernières années, ils ont permis à des représentants fédéraux d'y assister à titre d'observateurs. En sa qualité de ministre, mon prédécesseur, l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue, fut le premier représentant fédéral à être invité à ces conférences. J'estime que c'est là un indice de progrès. On comptait 400 représentants à la conférence de l'Alberta. Cette conférence, qui ne groupait d'habitude que les ministres provinciaux des Mines, leurs sous-ministres et leurs fonctionnaires, compte maintenant de nombreux représentants de l'industrie et autres, en relation avec les gouvernements provinciaux comme avec le gouvernement fédéral, et je pense que cette initiative est avantageuse pour tout le monde.

On n'accorde peut-être pas toujours à la production minière du Canada l'importance qu'elle mérite, mais elle atteint aujourd'hui environ trois milliards de dollars par année. Par conséquent, on a de plus en plus besoin de recherches scientifiques sur toutes les étapes de l'extraction, de l'utilisation et de la vente des minéraux et de leurs sous-produits. Notre ministère fait sa large part dans ce domaine. Dans certains autres aspects de notre tâche, surtout en ce qui a trait à la prospection et à l'exploration, on a amélioré et inventé des méthodes et des instruments de travail dont il faudrait parler à la Chambre, car si les machines et les appareils utilisés à l'étape initiale coûtent cher, ils ont

permis d'atteindre un degré d'efficacité dont se réjouissent tous les intéressés.

Les membres de la Chambre n'ont pas eu, comme moi, à titre de nouveau ministre, la chance de voir le travail accompli par notre ministère dans les régions reculées de l'Arctique. Je donnerai comme exemple l'étude de la plate-forme continentale polaire qui en est maintenant dans sa cinquième année. Elle porte sur la terre, la mer et le fond de la mer et comporte des levés et des études hydrographiques, géologiques, gravimétriques, sismiques, géomagnétiques, glaciologiques et topographiques étroitement connexes. Cette liste nous fait comprendre que le personnel du ministère compte des savants et des spécialistes qui nous conseillent dans ces domaines.

A titre de chef du ministère, je suis particulièrement fier de voir qu'on a su reconnaître le talent de nos spécialistes canadiens dans tous les domaines spécialisés. Au cours de voyages à l'étranger, ils ont su s'imposer comme des savants dévoués et vraiment supérieurs, et nous pouvons nous honorer de savoir que mon ministère compte des présidents d'organisations mondiales dans presque tous ces domaines.

La direction des levés et de la cartographie a contribué à ouvrir de nouvelles perspectives en matière de levés en patronnant conjointement une réunion d'étude sur l'interprétation des photos aéronautiques et en faisant ressortir, de façon générale, l'importance de la photographie aérienne dans la cartographie. Je pense que le Canada tient une place proéminente dans ce domaine. Puis, l'aérodiste, dispositif aéroporté mis au point récemment et destiné à mesurer les distances électroniquement, a été utilisé avec succès sur terre et en mer. Cet appareil a été beaucoup utilisé par le ministère depuis qu'on vous a présenté notre dernier rapport et il mérite la réputation qu'il a acquise. Non seulement a-t-il permis aux arpenteurs de réduire à quelques semaines le travail en terrain difficile qui aurait duré des années mais, pour la première fois, il permet d'obtenir des mesures rigoureusement exactes allant au delà de la vision, comme par exemple, la distance entre l'île de Sable et la Nouvelle-Écosse. Au cours de l'année écoulée, il a été d'une valeur inestimable dans la mesure de 40,000 milles carrés de terrain dans le Nord de l'Ontario et du Québec au delà de la voie ferrée du National-Canadien.

Quant aux sciences de la mer, la recherche océanographique a continué de prendre de l'expansion et de s'affirmer. De nouvelles études de la mer ont été entreprises dans les domaines de la géophysique, des glaces marines, des études théoriques et des prévisions. Le nouvel Institut océanographique de Bedford, que j'ai eu l'honneur d'inaugurer en fin d'année 1963, a fonctionné à plein rendement et a commencé à attirer l'attention et l'enthousiasme du monde entier. On a poursuivi l'intégration des travaux d'océanographie et d'hydrographie. La Chambre n'a prêté que peu d'attention à la déclaration que j'ai eu l'honneur de faire après la mise en service de notre bateau océanographique, c'est-à-dire la découverte de certaines anomalies dans l'océan à l'est de la Nouvelle-Écosse. A mon avis, ces découvertes présentent un certain intérêt pour le pays du point de vue de l'industrie pétrolière.

D'autre part, nous avons, au ministère, un service géologique. Le service des relevés géologiques a poursuivi le levé cartographique du Canada à l'échelle de reconnaissance, et 65 p. 100 de tout le pays est maintenant reproduit sous forme de cartes géologiques à une échelle d'au plus huit milles au pouce. Cela ne semble pas très impressionnant, mais notre pays est très vaste. Ces dernières années, les études spéciales en laboratoire sur l'évolution géologique fondamentale constituent une entreprise remarquable, confiée à un personnel encore peu nombreux mais qui augmente constamment, qui s'accompagne de la mise au point de nouvelles techniques et d'un équipement moderne.

J'en arrive maintenant à la direction des mines. Parmi les travaux les plus remarquables de cette division depuis le dernier rapport que nous avons soumis à la Chambre, il y a lieu de relever les essais de raffinage du pétrole dans des usines-pilotes. La conférence des ministres qui s'est réunie à Banff, comme je l'ai déjà mentionné, les a trouvés forts intéressants. Ces essais ont tenu plus particulièrement compte des pétroles de qualité inférieure et des sables bitumineux, de l'emploi de traceur radio-actif et ainsi de suite. Tous les députés sont au courant des possibilités des sables bitumineux d'Athabasca. Nous avons, à Ottawa, un laboratoire d'essai qui s'est livré à ces études et a contribué à la mise au point d'une méthode permettant d'extraire assez de vanadium du pétrole pour répondre à toute la demande du Canada.

Je mentionnerai, en outre, les chercheurs scientifiques de la direction géographique du ministère des Mines et Relevés techniques. Ils ont poursuivi leur étude des formations géologiques et glaciaires et des fossiles végétaux dans l'Arctique pour se faire une meilleure idée de l'histoire géographique de cette partie lointaine du Canada. Je rendrai, en outre, hommage aux services de l'administration, du personnel et de l'information du ministère. Leur activité est peut-être ancillaire en ce qu'elle est moins connue du public que celle des autres services de notre ministère. Cependant, je tiens à dire que, moi, qui représente la Chambre, et qui les vois peut-être

le plus souvent, je les considère, du point de vue de la Chambre et du peuple canadien, comme des interprètes. Mais je dois recourir à mon jugement pour peser les conseils que me donnent et les programmes que me proposent ces hommes de science. Je remercie le comité de m'avoir accordé son attention.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre de l'aperçu qu'il nous a donné de l'activité de son ministère. A titre d'ancien ministre, je veux me joindre à lui pour rendre au personnel scientifique, technique et spécialisé, ainsi qu'aux dirigeants du ministère, l'hommage qu'ils méritent si bien. Ils constituent une mine de connaissances particulières qui ne le cède à nulle autre au Canada. Ces hommes ont sans cesse collaboré, non seulement avec le chef politique du ministère, mais aussi avec les entreprises industrielles qui profitent constamment des services de recherche assurés par le ministère, ainsi que du trésor de connaissances scientifiques qu'on y trouve.

Je suis heureux de constater que le montant dont le ministère a besoin n'a pas été réduit. Voilà qui me paraît important. L'an dernier, on s'est demandé si certaine activité n'allait pas y être restreinte par suite d'une campagne d'économie du gouvernement. C'eût été là une économie de bouts de chandelle. Il est hors de doute que les travaux de recherche du ministère accélèrent l'activité économique nationale, ce qui finit par enrichir le trésor de l'État.

Cette année, le montant total des crédits que le ministre veut obtenir pour l'administration de son ministère s'élève à 54 millions, comparativement à 46 millions l'année dernière, une augmentation d'environ 7.5 millions. Il s'agit là, évidemment, de chiffres ronds, mais je tiens à signaler au comité qu'une petite fraction seulement de cette somme, soit un peu plus de 3 millions, représente l'augmentation réelle du coût des services du ministère, le reste étant des sommes autorisées par voie de subventions statutaires, relatives, principalement, aux coûts, et représentant 4.5 millions de l'augmentation.

Le ministre a traité de nombreux aspects de l'activité de son ministère. J'étais heureux de l'entendre parler de nombreux programmes lancés avec un succès si retentissant par l'ancienne administration de 1957 à 1962. Ces programmes comprennent, notamment, l'exécution accélérée du programme unifié des levés géodésiques, topographiques et hydrographiques et, en outre, certains programmes, notamment le programme des recherches sur le plateau continental et la partie supérieure de l'écorce terrestre, qui, apparement, aurait été abandonné. Le ministre n'en a pas parlé dans ses observations mais j'aimerais qu'il nous renseigne un peu sur ce programme qui est de nature scientifique et qui, même s'il ne donnait pas des résultats tangibles immédiatement, avait néanmoins suscité beaucoup d'intérêt lorsqu'il a été inauguré. A mon avis, on ne devrait pas abandonner ce programme et nous saurions gré au ministre de tout renseignement qu'il pourra nous fournir à cet égard.

Sous le gouvernement précédent, on a créé la Direction des sciences de la mer, ce qui a donné un nouvel élan à la recherche hydrographique et océanographique. Le ministre doit s'être trompé lorsqu'il a parlé de l'ouverture de l'Institut océanographique de Bedford. Je sais que le ministre a visité l'Institut, mais ce dernier a été inauguré sous le gouvernement précédent.

**L'hon. M. Benidickson:** En toute vérité, j'aurais dû mentionner, je crois, que j'avais assisté au lancement du *Hudson* qui, évidemment, est un complément de l'Institut océanographique.

**L'hon. M. Martineau:** Je remercie le ministre de cette rectification. Le *Hudson* est, en effet, un complément de l'Institut océanographique et on l'a décrit comme un laboratoire flottant. Je signalerais qu'on l'a construit pendant que nous étions au pouvoir, mais c'est le ministre qui l'a finalement inauguré. Ce fut l'un des événements les plus marquants dans l'histoire des sciences de la mer au Canada et je ne crois pas qu'on y ait accordé assez d'importance tant à la Chambre que dans les journaux en général, car les installations à bord du navire augmenteront sensiblement les possibilités de nos services océanographiques et hydrographiques.

Le noyau de fonctionnaires compétents, très spécialisés, et de personnel scientifique bien formé que le ministère a à sa disposition devrait être employé plus largement, et j'estime que le gouvernement devrait envisager sérieusement la possibilité de coordonner les nombreux travaux de recherches menés par les différents services. On dépense beaucoup pour la recherche, mais je crois qu'il n'y a pas assez de coordination et que, en conséquence, on n'en retire pas le maximum de profit. Il serait bon que le ministre fasse enquête sur la possibilité de fusionner tous ces services de recherche scientifique au sein de son propre ministère, ou peut-être de mettre sur pied un ministère nouveau, auquel on donnerait le titre de ministère de la Recherche ou un autre nom convenable. Il va falloir en venir là si nous ne voulons pas que le Canada perde la course engagée dans le domaine de la recherche industrielle et scientifique.

Je félicite le ministre de la tâche qu'il accomplit. La direction du ministère des Mines et des Relevés techniques diffère un peu de celle de tous les autres ministères, car le ministre a continuellement affaire à des

gens dont les connaissances techniques sont, d'une façon générale, beaucoup plus étendues que les siennes. Cela peut le mettre dans une situation d'infériorité, mais je ne crois pas que ce soit un véritable désavantage. Le ministre doit inciter ces fonctionnaires à faire valoir au maximum leurs talents créateurs, pour que le progrès du ministère créé sous notre administration se poursuive durant une nouvelle période de véritable expansion et de nouvelles entreprises pleines de promesses. Je prie donc instamment le ministre de songer à la constitution d'un comité spécial pour étudier la planification. On le fait probablement déjà, mais il faudrait s'attacher davantage à prévoir un nouveau programme d'expansion réelle, dont le besoin se fait sentir plus que jamais auparavant dans l'histoire de notre pays.

Comme l'a dit le ministre, la division des mines de son ministère est la mieux connue du grand public, et l'on abrège généralement le titre du ministre en l'appelant simplement le ministre des Mines. Il est satisfaisant de constater que la production minière canadienne n'a pas cessé de progresser et que son essor a probablement connu un rythme supérieur à celui de la plupart des autres pays miniers depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La production a maintenant atteint une valeur d'environ 3 milliards de dollars. C'est une somme renversante qui représente en fait une part importante de notre revenu national brut. Il est donc évident que le ministre et son personnel devraient orienter leurs efforts en vue de maintenir et même d'augmenter la production de cette industrie.

Même si celle-ci s'accroît, l'industrie minière fait face à de graves difficultés. L'une d'elles a trait à l'extraction efficace du minerai à partir des gisements à faible teneur. La plupart de nos grandes mines sont exploitées depuis plusieurs années. Les plus importantes ont dû être abandonnées ces derniers temps, car elles étaient épuisées. Au lieu d'exploiter le minerai à haute teneur, l'industrie doit consacrer à l'heure actuelle beaucoup d'argent et prendre des initiatives ingénieuses en vue d'extraire assez de terre contenant suffisamment de minerai pour que son activité soit rentable. Cela a créé un grande nombre de problèmes auxquels l'industrie doit faire face. C'est ici que la Direction des mines a une fonction bien précise à remplir en faisant preuve du plus grand esprit d'imagination possible afin d'aider une industrie extrêmement importante pour notre prospérité.

Il y a aussi le problème suscité par la concurrence accrue à laquelle l'industrie minière doit faire face au Canada. Bien que la situation de l'industrie continue d'être satisfaisante, la concurrence à l'échelon international s'accentue constamment. La répercussion de la situation commerciale est évidente lorsqu'on se souvient que les trois cinquièmes du rendement total de nos mines sont exportés vers d'autres pays. Par conséquent, il est indispensable que le ministère et le gouvernement dans son ensemble s'efforcent d'offrir toute l'aide voulue à l'industrie minière. Je sais qu'il y a deux ans, lorsque le taux du dollar a été fixé à 92.5, cela a permis à l'industrie minière de se maintenir. Je ne crois pas qu'il resterait un grand nombre d'exploitants actuellement si le taux du dollar n'avait pas été fixé à 92.5. Cette initiative s'imposait dans de nombreux domaines, notamment dans l'industrie minière. Heureusement, le gouvernement précédent avait pris cette mesure et j'ai été rassuré la semaine dernière lorsque le ministre des Finances suppléant, le ministre du Commerce, a dit à la Chambre que le taux de change du dollar actuellement en vigueur était satisfaisant et que le gouvernement n'avait pas l'intention de le modifier. Je crois que cette nouvelle a rassuré notre industrie d'exportation et plus particulièrement l'industrie minière.

Mais il y a d'autres moyens par lesquels le gouvernement et, en particulier, le Bureau des mines, pourrait aider l'industrie minière. On a proposé qu'une équipe de spécialistes soit envoyée auprès des exploitants pour travailler directement avec les mineurs, les surintendants et les capitaines de l'industrie minière afin de les aider à acquérir plus d'efficacité. Je m'entretenais, il a peu de temps, avec un ingénieur minier qui a acquis une vaste expérience dans le domaine de l'organisation industrielle et du génie minier. J'ai été étonné de lui entendre dire que probablement moins de 10 p. 100 de nos mines sont exploitées de façon réellement fructueuse. Je ne pense pas qu'il ait voulu dire qu'elles étaient nécessairement exploitées inefficacement. Il a sans doute voulu dire qu'avec une aide accrue, ces exploitations pourraient être plus efficaces. Une aide semblable entraînerait des avantages inestimables, à mon avis, pour l'industrie elle-même, pour les travailleurs et pour les collectivités minières, en général. Ces équipes pourraient être organisées et formées par le Bureau des mines où elles seraient envoyées directement dans les centres de production. Qu'elles aillent où l'on extrait l'or et autres métaux. Qu'elles fassent attention aux études du travail. Que ces équipes enseignent aux producteurs à retirer le maximum possible des ressources en hommes et en matériel ainsi que des possibilités de la science désignée sous le nom d'organisation industrielle.

Quelques industries, y compris quelques mines, ont fait un usage considérable des techniques modernes et ont réalisé de ce fait des économies qui, dans le cas des grandes compagnies, se sont révélées très appréciables. La *Stelco*, notamment, a réalisé jusqu'à 5 mil-

lions de dollars d'économies en une seule année. Ce résultat est attribuable à une meilleure surveillance des moyens de production. J'insiste sur le fait que c'est un des devoirs primordiaux de la Direction des mines que d'encourager les producteurs à employer les méthodes modernes et qu'elle devrait former les producteurs à l'application de ces méthodes. Il s'agirait sans doute là d'une innovation, bien que je n'ignore pas qu'il y ait eu des relations dans le passé entre le Bureau des mines et les producteurs, surtout dans le cas des mines d'or. Je pense néanmoins que l'on pourrait faire mieux encore sous ce rapport et que l'on devrait intensifier les relations de ce genre.

J'exhorte également le ministre et, par son intermédiaire, le gouvernement à accorder une aide plus considérable aux petits exploitants dans l'industrie minière, notamment aux prospecteurs. Il y a encore d'importantes découvertes minérales à faire dans notre pays, comme on en a eu la preuve manifeste ces derniers mois dans la région de Timmins, par exemple. Nous avons vu comment des prospecteurs, travaillant souvent sans aide et avec des moyens de fortune, ont pu découvrir d'importants gisements. Chose étonnante, ces gisements sont souvent découverts près de mines en exploitation. On aurait pu s'imaginer que ces régions, reconnues pour leurs ressources minérales, auraient déjà été explorées, prospectées et analysées à fond. S'il y avait des veines de minéraux dans le sous-sol de cette région, elles auraient, croyait-on, été découvertes depuis longtemps mais tel n'a pas été le cas, comme l'expérience le prouve chaque jour.

Bien que tout l'éclat de l'industrie minière se reflète dans le prospecteur, il arrive très souvent que celui qui n'hésite pas à braver d'énormes difficultés physiques pour aller dans des régions sauvages et difficiles qui abondent dans notre pays, grâce à sa détermination et à sa foi dans sa bonne étoile, décrochera la timbale, comme on dit familièrement. C'est ainsi qu'une nouvelle mine prend naissance. J'estime que le gouvernement devrait s'appliquer à étudier les besoins de ces hommes si importants pour l'industrie minière du Canada en général. Qu'on laisse le ministre fournir des facilités de prêts ou de subventions au prospecteur pour lui permettre de se procurer le matériel et l'équipement technique et scientifique dont il a besoin dans son métier. Le gouvernement ne l'aide pas assez; il devrait lui permettre de bénéficier de facilités spéciales de prêts. Je prie le gouvernement de songer très sérieusement à accorder cette sorte d'aide qui, j'en suis sûr, n'accaparerait pas une partie importante des recettes fiscales de l'État, mais donnerait un nouvel essor à la prospection d'un bout à l'autre du Canada. Il en résulterait peut-être des découvertes importantes, à un moment où l'industrie minière en a un besoin urgent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les gisements s'épuisent graduellement, le minerai est de moins en moins riche et les gisements sont de plus en plus difficiles à découvrir.

Le gouvernement pourrait encore aider à l'industrie minière en abolissant l'impôt sur le matériel et l'outillage de production. Sans exagérer, cet impôt a entraîné la fermeture de nombreuses petites mines peu rentables. Naturellement, elle a nui considérablement à la position concurrentielle de ces entreprises et un impôt qui, comme celui-là, joue à l'encontre des entreprises contribuant à accroître la production minière au Canada ne semble guère motivé. Pourquoi le maintenir, puisque le ministre des Finances préconise partout l'expansion de ce secteur de l'économie? En outre, le ministre devrait étudier soigneusement la manière dont l'impôt est perçu. Le ministre s'est signalé jadis à titre de critique financier de son parti et je suis sûr qu'il pourrait se faire entendre de ceux qui prennent les décisions et qui élaborent les programmes. A mon sens, il devrait, de toute urgence, faire des représentations là-dessus à son collègue, le ministre des Finances.

Je me rends compte que le ministre a reçu des mémoires de l'Association des métallurgistes et d'autres qui ont posé lucidement les difficultés causées, injustement, à mon avis, par cette taxe. Toutefois, je suis sûr que le ministre, qui a le cœur bien placé, fera tout son possible pour remédier à cette situation. Par ailleurs, comme il est un spécialiste des diverses mesures concernant les finances et l'impôt qui sont au recueil des lois, il devrait examiner certains articles de la loi sur la taxe d'accise où des éclaircissements s'imposent. On me dit que la façon dont certains articles sont interprétés ne permet pas aux exploitations minières d'avoir droit à l'exemption prévue pour le matériel servant directement à la production. Ces machines sont normalement exemptées, mais par suite de certaines considérations administratives, dont les subtilités dépassent mon entendement, ces sociétés ne peuvent obtenir cette exemption. En conséquence, il ne s'ouvre pas de nouvelles exploitations minières et il en résulte une perte pour l'industrie minière et le produit national brut, une perte générale de revenu et aussi une réduction des emplois.

**L'hon. M. Benidickson:** Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que j'ai parlé aux fonctionnaires en face de moi et que, comme l'an dernier, nous ferons des observations au ministre.

**L'hon. M. Martineau:** Je comprends que le ministre est au courant du problème, mais en

y insistant, on obtiendra probablement ces mesures sur lesquelles, je sais, l'industrie minière compte beaucoup.

J'ai été heureux de voir que le programme de participation aux frais a été étendu, moyennant certaines modifications. L'industrie s'en est trouvée très bien et a retiré du programme la stabilité dont elle avait besoin. Mais il est loin de résoudre un grand nombre des difficultés qu'elle éprouve; ce n'est qu'un palliatif.

L'an dernier, j'ai parlé de la nécessité d'une révision du prix de l'or sur le marché mondial. Comme la plupart des gens, le ministre lui-même trouve sans doute que le prix actuel n'est pas du tout réaliste. On le maintient artificiellement et la mesure semble contraire à l'intérêt même des gens qui l'appliquent. Les réserves d'or du gouvernement des États-Unis ont baissé radicalement ces dernières années pour atteindre un point critique. En réalité, les réserves d'or des États-Unis suffisent à peine aujourd'hui à assurer la couverture de la monnaie. Cette situation est complètement l'inverse de celle d'il y a 10 ou 15 ans. C'est que les approvisionnements et les ressources d'or du monde s'épuisent. D'autre part, l'or a été thésaurisé, je crois, par d'autres puissances. Et pourtant, les gouvernements du monde occidental se croisent les bras et laissent la situation empirer. Le Canada a un mot à dire dans la gestion du Fonds monétaire international et dans les délibérations des conseils mondiaux; je sais que les États-Unis ont parfois désavoué l'idée d'exercer des pressions si tant est qu'on puisse en exercer, pour assurer une révision du prix de l'or. A mon avis, une telle initiative favoriserait la prospérité de notre industrie aurifère et de nos industries d'extraction en général.

Ce sont à peu près les seules remarques que je voulais formuler en ce moment, monsieur le président. Je désire terminer en félicitant une fois de plus le ministre et tous ses fonctionnaires, à commencer par le sous-ministre, qui accomplissent un aussi beau travail. Le ministère constitue un instrument unique et extraordinaire de travail, de recherche et de prospérité accrue non seulement pour l'industrie minière mais encore pour bien d'autres industries.

Il faut faire preuve de beaucoup d'imagination pour atteindre une utilisation parfaite de l'outil, ce qui permettrait d'atteindre un rendement total de cette importante réserve de savants. Il ne faut pas avoir peur d'innover. En fait, le mot passe-partout du ministère devrait être: innovation. Si on adopte cette attitude, comme je le pense, nous pouvons attendre du ministre et de ses services de grandes choses dont tout le monde profitera.

[L'hon. M. Martineau.]

**M. Pugh:** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ces crédits. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au ministre et à cause du sujet dont je veux parler, je devrais peut-être l'appeler le ministre des télescopes.

Sur une élévation, dans la vallée d'Okanagan, près de Penticton et d'Oliver, un radiotélescope remplit le rôle que lui avaient assigné ses constructeurs. On me dit que certains plans prévoient la construction d'un télescope optique dans les montagnes de la Colombie-Britannique et j'aimerais que le ministre nous donne les derniers renseignements à ce sujet. Naturellement, je crois que ce télescope devrait être aménagé dans la région d'Okanagan et j'ai bien des raisons à invoquer. Le ministre et ses fonctionnaires ont visité toute cette région et ont étudié avec grand soin où ce télescope devrait être aménagé; j'espère que rien ne sera fait pour nuire à cette recherche. Je trouve que c'est une merveilleuse entreprise qui cadrerait très bien avec la célébration du centenaire.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de m'éterniser là-dessus, mais j'aimerais signaler qu'il y a de nombreux emplacements tout à fait parfaits dans la région d'Okanagan. On pourrait construire ce télescope à peu près à l'altitude voulue dans une région qui dispose de tous les éléments nécessaires au fonctionnement normal de cet instrument. On pourrait invoquer de bonnes raisons d'aménager cet instrument assez près de l'emplacement du radiotélescope. Il en découlerait de nombreux avantages, surtout au point de vue de l'administration. Je suis certains qu'après l'aménagement du télescope, un certain nombre de techniciens viendront s'établir dans la région et je dirai que la Colombie-Britannique les accueillera à bras ouverts. Ceux qui habitent maintenant notre région depuis l'aménagement du radiotélescope aiment bien notre climat parce qu'il est doux et parce que le télescope fonctionne mieux dans cette région que nulle part ailleurs. La région est à peu près à l'abri de toute interférence que pourrait causer le bruit ou de la pollution provenant de l'industrie.

Je pourrais aussi mentionner que toute entreprise de cette nature attire les touristes. Je ne dirai pas qu'il faudrait aménager le télescope dans cette région pour stimuler l'industrie du tourisme, mais ce serait quand même un avantage supplémentaire. Je devrais peut-être répéter que, dans la région d'Okanagan, on pourrait aménager cet instrument à peu près à toute altitude voulue dans une région isolée, mais en même temps facile d'accès. Je suis certain de parler au

nom des habitants de la région d'Okanagan en disant qu'ils seraient heureux que l'on aménage ce télescope chez eux. J'espère que le ministre nous donnera certains renseignements à ce sujet avant l'adoption de ses crédits.

**L'hon. M. Benidickson:** Monsieur le président, je ne crois pas avoir reçu, à n'importe quel sujet relevant de ma compétence, davantage de lettres de députés qu'à propos de la construction et de l'emplacement de ce grand télescope de concept très avancé qui, une fois achevé, placera, du point de vue progrès, le Canada au premier rang parmi les autres pays. Nous estimons, dans notre ministère, que l'aménagement d'un télescope de ce genre serait une entreprise qui marquerait bien le centenaire de notre Confédération. Tant de députés de la région où sera probablement situé le télescope—si j'en crois mes chefs de services—se sont mis en rapports avec moi, que j'oublierai peut-être certaines propositions et certains noms dans mon exposé. Toutefois, je tiens à signaler que le préopinant, c'est-à-dire le député d'Okanagan-Boundary, a exposé avec compétence que sa région convenait à ce projet, comme l'ont, d'ailleurs, fait les députés de Kamloops, de Kootenay-Est, d'Okanagan-Revelstoke, et d'autres encore. Je puis leur assurer à tous que nous n'en sommes encore qu'au point où nous trouvons que notre ministère ne saurait mieux faire pour célébrer le centenaire que de construire ce télescope. La proposition n'a pas encore été envoyée au Conseil du Trésor, sans même parler du cabinet, et je révélerai aux députés que l'entreprise étant tellement importante, elle représentera probablement une dépense de neuf millions de dollars et, qu'une fois réalisé, le télescope comptera parmi les deux ou trois plus gros téléscopes du monde entier. Je puis assurer aux membres du comité, surtout aux 7, 8 ou 10 qui ont montré de l'intérêt pour l'emplacement de ce téléscope, que si je suis ministre à ce moment-là, le choix du meilleur emplacement s'inspirera de principes strictement techniques afin de permettre au Canada d'avancer dans la voie du progrès et de garder sa place traditionnelle au premier plan dans ce domaine.

**M. Pugh:** Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre dire que la décision définitive au sujet de l'emplacement s'appuiera sur des principes purement techniques, et je suis sûr que, quel que soit l'endroit désigné en Colombie-Britannique, personne, à l'intérieur du pays, ne pourra taxer le gouvernement de favoritisme. En effet, on se rend compte du grand nombre de fonctionnaires compétents et spécialisés dont dispose le ministère.

Je ne crois pas que le télescope puisse être installé dans un endroit qui ne conviendrait pas et, à tout prendre, ce serait sans doute là le meilleur emplacement. Le ministre a déclaré que ce serait là une entreprise magnifique pour le centenaire; cela me fait plaisir. Je partage son avis. Comparée aux autres projets de moindre importance mis de l'avant, c'est là une entreprise magnifique et très importante qu'il y aurait lieu de mener à bonne fin. J'espère que le ministre insistera là-dessus auprès de ses collègues, car chaque dollar consacré à une entreprise de ce genre rapportera beaucoup par l'intérêt qu'elle suscitera et en permettant à notre pays d'être à l'avant-garde dans ce domaine. Je ne crois pas qu'aucune autre entreprise puisse s'y comparer.

**L'hon. M. Benidickson:** Monsieur le président, je tiens à assurer l'honorable député que cette entreprise m'a vivement intéressé dès que le projet m'en a été signalé par les recherchistes du ministère. J'estime qu'un télescope optique de cette importance donnerait à notre pays une place prééminente dans ce domaine longtemps après 1967, année de notre centenaire. Je tiens toutefois à préciser aux honorables députés que l'entreprise est subordonnée à certains aspects techniques: élévation, routes d'accès aménagement collectif et nécessité d'un climat sec et relativement clair dans une région reconnue pour l'absence de tout remous atmosphérique. Les hommes de science examinent présentement ces questions. J'ai signalé ces facteurs à tous ceux qui m'ont parlé de ce projet comme pouvant être un apport unique en son genre pour leurs régions en particulier. Nous croyons que l'Ouest de l'Alberta ou la Colombie-Britannique seraient des endroits tout choisis, mais nous ne prendrons pas d'engagement précis tant que cette dépense considérable n'aura pas été approuvée par le gouvernement. J'ai cependant assuré tous ceux qui m'ont écrit que nos techniciens inspecteront chaque région proposée.

**M. MacEwan:** Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques brèves observations au sujet de ces crédits. Je suis allé à Sudbury l'année dernière avec un groupe des 30 députés de la Chambre des communes. Pour la gouverne des honorables députés, je dirai que le voyage n'a rien coûté aux contribuables canadiens. Il avait été organisé par l'aimable député de Sudbury; les ministres des Mines et Relevés techniques et du Nord canadien et des Ressources nationales nous accompagnaient. Par suite de l'esprit de camaraderie qui s'est manifesté au cours du voyage, nous étions convenus en quelque sorte avec le ministre de ne pas nous montrer trop sévères à

son égard lors de l'examen de ses crédits, mais j'estime que nous devrions avoir notre mot à dire maintenant.

A ce moment-là nous avons visité la mine Frood-Stobie de l'*International Nickel Company*. Je viens d'une région dont l'extraction du charbon est la principale industrie, et ayant travaillé dans des mines de charbon au cours de l'été, ayant vécu dans une ville où se fait l'extraction du charbon, m'étant associé avec des mineurs de charbon et mes électeurs ayant été des mineurs de charbon toute leur vie, cette visite à une mine de roche dure m'a sûrement ouvert les yeux. L'éclairage électrique est quelque chose qui ne se voit pas dans une mine de charbon et la visite a sûrement été une révélation pour moi. Si l'on peut organiser des voyages de ce genre sans frais pour les contribuables, je crois qu'ils seraient tout à l'avantage des députés car ils feraient voir ce qui se passe dans diverses industries canadiennes.

L'ancien ministre a parlé de l'Institut hydrographique de Bedford et du programme de construction de navires qui, sauf erreur, est en voie de réalisation. Je félicite le ministre de poursuivre la mise en œuvre de ce programme amorcé par l'ancien gouvernement. L'hydrographie et l'océanographie sont aujourd'hui d'une grande importance pour le progrès de notre pays. Nombre de questions d'une importance nationale relèvent de ce ministère, et ce n'est que par l'investigation scientifique et la recherche que nous pourrons mettre en valeur notre immense pays. Je félicite le ministre de la tâche qu'il a accomplie à cet égard et j'espère qu'il continuera ainsi, car c'est très important pour le pays.

Le député de Queens-Lunenburg a soulevé une question qui, pourrais-je dire, concerne davantage l'administration interne. Il s'agit de la réponse donnée à la question n° 1646, qui figure à la page 7757 du compte rendu. Elle a trait au taux de salaire des employés du ministère et de ceux qui servent sur certains navires du ministère des Transports. La réponse indique que l'application des mêmes taux à tous les employés du ministère des Transports laisse au ministère plus de latitude pour transférer les équipages d'un navire à un autre, ce qui permet de mieux planifier la carrière de chacun. La réponse ajoute:

> Les effets qu'a cette exception sur les taux de salaires s'appliquant au personnel affecté aux navires du ministère des Mines et des Relevés techniques circulant dans la même région que les navires du ministère des Transports font présentement l'objet d'une étude dont le but est d'éliminer en l'instance toutes les différences non justifiées dans les taux de salaires.

A mon avis, c'est une excellente chose. Comme le député de Queens-Lunenburg et probablement d'autres aussi, on m'a présenté des instances à ce sujet. J'espère que le Conseil du Trésor dérogera à la règle, car il me semble que les termes employés à l'égard du personnel de service sur les navires du ministère des Transports devraient s'appliquer également au personnel des navires du ministère des Mines, ce qui laisserait plus de latitude pour faire passer les équipages d'un navire à un autre et permettrait de mieux planifier la carrière des intéressés.

Je traiterai d'un sujet qui, en fait, relève des crédits du ministère du Nord canadien, mais qui se rattache étroitement à l'exploitation houillère et au ministère dont nous étudions les crédits. Je veux parler de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, en vertu de laquelle l'ancien gouvernement a inauguré l'octroi de subventions aux usagers commerciaux d'énergie électrique de la région atlantique qui utilisent l'énergie fabriquée par des centrales thermiques employant du charbon. A la fin de l'année, ces usagers reçoivent un chèque à titre de subvention, ce qui réduit leurs dépenses aux fins de la production d'énergie électrique et les aide énormément. J'espère qu'on n'entend pas modifier cette politique qui importe tellement à la région atlantique. Dans ma circonscription, il y a une centrale thermique à Trenton qui dessert la région en électricité et qui, grâce à un réseau, est aussi reliée à la province du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'une pénurie d'électricité s'est fait sentir dans cette province, cette centrale thermique lui a fourni l'électricité nécessaire, ce qui s'est révélé très utile. J'espère donc qu'on maintiendra cette politique.

L'usine d'eau lourde qui sera aménagée dans la circonscription de Cap-Breton-Sud et pour laquelle on a lancé un appel d'offres constituera également un marché pour le charbon du cap Breton. A un moment donné, le ministre de l'Industrie a annoncé que l'usine serait construite dans cette région, puis il n'en était plus très sûr. La *B. A. Oil* est ensuite arrivée avec l'offre de produire de l'eau lourde à moindres frais, mais une enquête a apparemment révélé que tel n'était pas le cas. Le projet d'usine va de l'avant. L'*Industrial Estates*, société de la Couronne de Nouvelle-Écosse, continue de jouer un grand rôle dans le financement et l'établissement de cette usine d'eau lourde.

Fait à noter, la nouvelle centrale d'énergie atomique qui va se construire en Ontario offrira un débouché à l'eau lourde produite en Nouvelle-Écosse. Le ministre de l'Industrie en a soufflé un mot à la Chambre il n'y a pas si longtemps. Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de causer avec l'ingénieur de l'Hydro de la Nouvelle-Écosse chargé d'assurer la liaison avec la *Deuterium of Canada Limited*, qui bâtit l'usine d'eau lourde.

Il m'a dit que la compagnie était très heureuse de voir qu'on procédait à l'aménagement de cette usine en Ontario, car elle fournirait des débouchés imprévus au début à cette usine d'eau lourde.

Nous nous inquiétons un peu d'un problème que l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria a abordé, il y a quelque temps. Il s'agit d'une déclaration qu'on a faite à la conférence à laquelle le ministre a assisté. M. Whittaker, membre de l'Office fédéral du charbon, en est l'auteur. Le représentant de Cap-Breton-Nord et Victoria a demandé au premier ministre si M. Whittaker, directeur de la gestion de l'Association canadienne des exploitants de charbon, énonçait une politique du gouvernement lorsqu'il a demandé aux préposés au transport du charbon de travailler à l'abolition future de la subvention accordée par le gouvernement fédéral au transport du charbon. Cette subvention revêt beaucoup d'importance pour les provinces Maritimes, surtout dans la région du Cap-Breton où une bonne partie de la production de charbon est vendue ici même en Ontario, à la Régie hydro-électrique de l'Ontario. En fait, comme certains députés le savent probablement, on a construit un gros navire, le *Cape Breton,* je crois, qu'on a affecté au transport du charbon, et l'on est à en construire un autre destiné à cette entreprise. Ces subventions sont nécessaires et doivent être maintenues afin de venir en aide à cette région. Le premier ministre écarterait, j'espère, toute recommandation faite par un membre de l'Office fédéral du charbon en vue de les supprimer. Le premier ministre a répondu au député que cette déclaration ne traduisait pas la ligne de conduite du gouvernement, mais qu'il s'empresserait d'aller aux renseignements. Espérons que ce membre de l'Office fédéral du charbon, dont les avis sur les questions concernant le charbon sont très écoutés au Canada, ne réussira pas à convaincre le gouvernement. Évidemment, comme l'Office doit s'adresser au gouvernement avant de modifier sa ligne de conduite, il faut espérer qu'aucun changement n'y sera apporté.

Il y a une dernière question que je voudrais signaler au ministre. Depuis que je siège à la Chambre, en 1957, je l'ai soulevée chaque année. Comme les fonctionnaires le savent, et comme leurs successeurs l'apprendront, je veux parler du navire océanographique *Acadia,* immobilisé depuis longtemps dans le port de Pictou, dans ma circonscription. Chaque année vers cette date, on se demande si l'*Acadia* va y hiverner.

Je crois que cela mérite d'être répété. Donc, je vais consigner au compte rendu le fait que ce navire a beaucoup d'importance pour les gens de la région de Pictou, non seulement pour les habitants de la ville, mais pour toute la région. Il a beaucoup d'importance pour les chantiers maritimes en raison des réparations et des remises à neuf. Cela a aussi beaucoup d'importance pour les marchands locaux. Plusieurs des membres d'équipage, bien entendu, possèdent une maison dans cette collectivité et leurs enfants y fréquentent l'école. C'est donc une question de grande importance pour eux.

En dernier lieu, Pictou se trouve dans une région désignée. Cette ville relève du bureau de placement de New-Glasgow. Assurément, lorsqu'une région est désignée, cela ne veut pas dire que les industries actuelles—ce navire représente une industrie—seront déplacées hors de la région. Le ministre de l'Industrie devrait réellement s'intéresser à cette question. Je rappelle au ministre que son prédécesseur, l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue, avait prévu que le navire serait gardé à cet endroit, comme l'a fait le ministre actuel l'an dernier. On a déclaré que puisque l'Institut océanographique est situé à Bedford, l'*Acadia* devrait y rester. Cependant, c'est un petit navire qui n'est pas exploité en hiver. En raison de son importance pour les gens de la région de Pictou, j'exhorte donc le ministre à laisser ce navire où il est.

En dernier lieu, monsieur le président, permettez-moi de signaler que l'un de nos ministres, celui du Travail, vient de la Nouvelle-Écosse. Ce ministère, surtout le service qui a trait aux mines de charbon, est de la plus haute importance dans la région de l'Atlantique. Espérons que son titulaire consultera le ministre qui représente la Nouvelle-Écosse sur toutes les questions aussi importantes pour notre région, surtout celles qui ont trait à l'extraction du charbon et aux subventions au transport du charbon. Espérons qu'à leur tour ils convaincront le ministre des Finances, qui vient d'une autre province, que la région atlantique fait elle aussi partie du Canada et qu'elle compte. Que ces ministres se fassent entendre au sein du Cabinet et qu'ils cherchent à améliorer l'économie de la région atlantique.

**M. Fisher:** J'essaierai d'être concis dans mes remarques relatives à ce ministère. Je n'ai qu'une question d'ordre général à soulever. On a proposé que le gouvernement examine chaque ministère afin d'établir s'il est nécessaire qu'il continue d'exister comme tel. Il me semble qu'on pourrait faire disparaître le ministère des Mines et des Relevés techniques étant donné qu'il prend si peu de place dans l'ordre des priorités politiques.

Nous devrions sûrement faire dresser un rapport à ce sujet. Il ne s'agit somme toute, que d'un organisme d'études scientifiques et

de recherches et, comme nous avons maintenant un ministère du Commerce et un ministère de l'Industrie pour s'occuper des stimulants nécessaires et des questions d'ordre commercial dans ce domaine, je me demande s'il ne serait pas temps de songer à faire passer les divers organismes de ce ministère sous la direction du ministère de l'Industrie, ce qui nous permettrait de réduire les dépenses.

J'estime que du point de vue économique, il serait préférable d'avoir deux ministères des Transports, dont l'un s'occuperait du transport aérien et l'autre, des autres moyens de transport, plutôt que d'avoir un ministère des Mines et des Relevés techniques. Loin de moi l'idée de critiquer de quelque façon ceux qui ont occupé le poste de ministre ces dernières années. Il est de plus en plus évident, il me semble, en dépit de l'expansion de l'industrie minière, que le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine se borne passablement aux études scientifiques et aux recherches. J'ai l'impression qu'il est à peu près temps de cesser de donner une importance ministérielle à ce domaine. Je suis d'avis que les Mines et les divers ministères qui sont sur le même pied, comme le ministère des Forêts et peut-être même le ministère des Pêcheries, pourraient être supprimés, en tant que ministères, vu que leur rôle se borne à assurer des services techniques. Il n'y a pas assez de travail pour un ministre. A mon avis, puisque ces ministères ont surtout une fonction administrative et qu'ils jouent un rôle très peu politique, on pourrait fort bien placer ces services sous l'administration d'un haut fonctionnaire et en faire une direction du ministère de l'Industrie.

J'ai examiné les publications du ministère et de ses services techniques, et passé en revue son activité générale; j'ai bien l'impression que ce travail pourrait être effectué par un organisme ou un service d'un autre ministère. Selon moi, nous devrions étudier un moyen de réduire le nombre de ministres au sein du cabinet plutôt que de l'augmenter. Cette conclusion tient entre autres à l'insuffisance de ce ministère, lorsque surgissent des situations comme celle de la découverte de Timmins. C'est le filon le plus important découvert au cours des dernières années en Ontario et il est difficile de savoir dans quelle mesure le ministère est responsable dans cette affaire. En effet, il semble que si le ministère doit remplir un rôle en l'occurrence, il s'agirait d'une activité assez effacée dans le domaine de la recherche et même en pareil cas, ce rôle serait négligeable.

[M. Fisher.]

Une des questions les plus controversées dans le Nord de l'Ontario relativement au gisement de Timmins, c'est la construction de la fonderie, son emplacement, l'aspect économique de la question, la provenance des capitaux et le rôle des gouvernements fédéral et provincial dans le choix de l'emplacement. Il est évident, d'après les renseignements que j'ai reçus ici et d'après les questions posées par les honorables députés de Timiskaming et de Timmins, que le ministère n'a pas de rôle important à jouer dans ce domaine. Il n'y a rien d'embarrassant dans le présent cas, mais ce fait démontre que ce ministère ne répond plus aux besoins actuels.

De même que la Commission géographique du Canada a été le premier des grands organismes d'administration et d'enquête mis au point au pays, après quoi, elle a accompli un travail merveilleux, ce ministère vit de la vitesse acquise, et il serait temps de nous demander si nous avons encore besoin de ce ministère. Il ne s'agit pas de déprécier le travail de recherche et autre que poursuit le ministère. En ce qui concerne la question des organismes, mes amis des provinces Maritimes et mes amis de l'Alberta savent qu'il existe un Office fédéral du charbon, mais je ne puis constater que le ministre joue vraiment un grand rôle en rapport avec cet organisme, si ce n'est que de présenter des rapports à la Chambre et de servir en quelque sorte d'intermédiaire.

Il est un autre point que je désire soulever devant le ministre; de nouveau, on voit le manque d'initiative et peu de perspectives de modernisation, si vous le voulez, dans le prolongement de l'activité de ce ministère. J'ai parlé au ministre d'une aide quelconque qu'on accorderait aux prospecteurs. Je sais que le ministre ne m'en voudra pas si je dis que je me suis fait retourner par lui, et même davantage par le ministre provincial, M. Wardrope, qui partage avec moi une circonscription. Évidemment, le ministère fédéral ne veut pas se mêler d'une chose dont il sera probablement difficile de faire sortir une bonne politique; le ministre n'est donc pas disposé à s'engager dans cette affaire. Le ministère ne s'intéresse pas à une telle question, qui créerait des occasions pour de nombreuses petites gens, pour des gens vivant en bordure—je pense aux bordures géographiques—de notre société, de se lancer à la poursuite de leurs propres intérêts.

Au cours de la dernière décennie, aucune école n'a suscité autant d'intérêt que les écoles de prospection qui fonctionnaient en Ontario. Dans presque chaque ville en bordure des régions riches en minéraux, on voit des gens qui partent, qui travaillent, qui jalonnent, tâchent de saisir leur rêve: trouver quelque chose

d'important. Ils emploient rarement le genre d'outillage qui conduit à quelque chose d'important. La prospection est devenue le monopole de très grandes sociétés, munies d'un bon outillage. Ce peut n'être de ma part que rêve, mais ce serait peut-être une bonne idée que de prendre des dispositions pour appuyer les prospecteurs. Cependant, nous ne recevons pas en ce domaine de direction du ministère fédéral et, une fois encore, l'excuse semble être: «Pourquoi sinquiéter.» Il s'agit vraiment d'une question d'ordre provincial. Mais quand on s'adresse aux gouvernements provinciaux, exception faite de celui de la Saskatchewan, qui s'est montré intéressé, et de celui de la Colombie-Britannique, qui a manifesté un peu d'intérêt, ils préfèrent laisser aller les choses.

Je crois que ces exemples confirment mon argument. N'est-il pas temps de supprimer ce ministère en tant que tel, de transférer ses agences, ses divisions et services de relevés à un autre ministère qui s'occuperait de toutes les entreprises scientifiques et de la recherche, afin de vraiment rationaliser l'administration publique, ou bien de le faire relever du ministère de l'Industrie?

Je serais reconnaissant au ministre de bien vouloir répondre sous forme de lettre à la dernière question plus spécifique que je lui poserai et qui découle de certaines questions antérieures au sujet des employés de son ministère rémunérés au taux courant. Un certain nombre de ces employés avec lesquels je me suis mis en rapport ne comprennent pas pourquoi on ne peut les titulariser de façon permanente. La réponse qu'on m'a donnée—et je suppose qu'elle émane en substance du président du Conseil du Trésor—me faisait savoir que la question avait été mise à l'étude et que le gouvernement ne voyait aucune raison de changer de ligne de conduite. La raison en était, je suppose, que si l'on titularisait ces employés, comme ils le demandent, on en ressentirait le contrecoup dans tout le service civil. L'argument qu'on m'a soumis, c'était que le genre de travail qu'exécutent les intéressés présente certains traits uniques et revêt, en quelque sorte, un caractère permanent. Les intéressés estiment donc qu'ils devraient avoir les mêmes droits et privilèges que les fonctionnaires à proprement parler, et dont ne bénéficient pas les employés rémunérés au taux courant.

Je voudrais que le ministre m'écrive sous forme de lettre ou de note, la réponse détaillée à ces questions en exposant les possibilités d'un changement de l'état de choses actuel. Je voudrais aussi avoir une explication, plus longue que celle qu'on m'a déjà donnée, qui comparerait le statut des employés rémunérés au taux courant de ses services et des autres ministères.

**M. MacInnis:** Comme je me rends compte que les députés, des deux côtés de la Chambre, tiennent beaucoup à faire adopter ces crédits, je serai très bref. Les questions posées par mon collègue de Pictou me fourniront, sans doute, bon nombre des réponses que je cherche à obtenir. Mais il a mentionné l'usine d'eau lourde, ce qui m'a rappelé le dilemme dans lequel se sont trouvés les habitants du Cap-Breton quand le ministre a annoncé que cette usine serait située en Nouvelle-Écosse, et affirmé ensuite qu'il n'avait jamais dit cela. C'est ainsi que bon nombre de gens à Glace-Bay l'ont appelé, non pas l'usine d'eau lourde, mais l'usine au pétrin.

Dans l'annonce du ministre, il est assez clair que l'expression employée, soit que cela constituerait un débouché important pour le charbon de la Nouvelle-Écosse dans la province même, indiquait que l'usine serait construite en Nouvelle-Écosse, mais l'annonce subséquente à l'effet contraire a causé une grande inquiétude dans les milieux miniers.

Comme l'ont mentionné l'honorable député de Pictou et l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria mardi dernier, M. Whittaker, membre de l'Office du charbon, a déclaré récemment à Banff qu'on devrait mettre un terme aux subventions. Le premier ministre nous a assurés que ce n'est pas la politique du gouvernement. Il est néanmoins néfaste que quelqu'un qui détient un poste de commande, comme M. Whittaker, propose une chose pareille, car si elle devenait politique gouvernementale, elle nuirait considérablement au bien-être du Cap-Breton et de toute la Nouvelle-Écosse.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle déclaration émane de personnes dont les propos nous inquiètent fort. Lorsque le ministre répondra à la question initiale posée par l'honorable député de Pictou, j'espère qu'il rassurera les habitants des régions minières de Nouvelle-Écosse que ni M. Whittaker ni l'honorable député de Coast-Capilano ne sont autorisés à faire pareille déclaration. Je puis préciser que ce représentant, secrétaire parlementaire du premier ministre, a lui-même préconisé ce déplacement et cela a causé beaucoup d'inquiétude.

Le ministère du Nord canadien a manifesté un esprit de collaboration remarquable en aidant à assurer des occasions d'emplois dans ma région. A mon avis, le ministère des Mines, de concert avec les ministères de la Défense nationale et du Travail, devraient chercher à fournir d'autres emplois aux nombreux mineurs victimes du chômage cet hiver, et qui ont été récemment licenciés par suite de la politique de poste unique à la houillère nº 18 dans ma région. Il me

semble qu'on pourrait faire beaucoup à cet égard et plus nombreux seront les ministères fédéraux qui voudront collaborer en assurant des possibilités d'emplois de rechange, meilleures seront les chances de trouver des moyens concrets d'assurer de tels emplois. Je songe aux programmes mis au point par l'ancien gouvernement, notamment dans l'entreprise du Fort-Louisbourg. C'était à une des recommandations de la Commission Rand. Je tiens à préciser que je n'ai jamais souscrit sans réserve à ce rapport, mais j'ai sans doute eu tort en ce qui concerne l'entreprise de Louisbourg. En effet, ce projet contribuera considérablement à l'amélioration de notre secteur. Il a permis d'assurer de l'emploi et j'espère que le programme sera accéléré afin d'aider certains des hommes récemment congédiés de la houillère nº 18.

J'espère que le ministre, de concert avec ses collègues des autres ministères, fera son possible pour accorder son aide, si des industries légères s'implantaient dans la région par suite de l'établissement de l'industrie d'eau lourde. Je songe spécialement à une industrie métallurgique qui envisage la possibilité de s'installer au Cap-Breton. Selon certaines rumeurs, il se peut qu'elle établisse un atelier à la base navale inoccupée; si tel est le cas, je demanderais au ministre d'accorder de l'aide à cette industrie si elle peut s'établir dans la région.

Je le répète, je n'ai jamais manifesté beaucoup d'enthousiasme au sujet du rapport de la Commission Rand; d'ailleurs, je ne suis pas d'accord avec nombre de ses recommandations. Je dois dire que les déclarations de M. Whittaker et de l'honorable député de Coast-Capilano causent beaucoup de souci aux gens du Cap-Breton et des régions minières de la Nouvelle-Écosse, car l'honorable député de Coast-Capilano est secrétaire parlementaire du premier ministre, et ces gens voudraient qu'on les rassure en leur disant que ces déclarations n'ont aucune importance.

Par ailleurs, j'ai appris autre chose, quant aux recommandations de la Commission Rand. J'ai posé la question au ministre à son retour du Cap-Breton; je lui ai parlé de l'intention qu'auraient certaines gens—des gens en mesure d'agir si le gouvernement adoptait cette politique—de donner suite au vœu de la Commission Rand et de réduire la production à trois millions de tonnes par année. Si cette réduction avait lieu, une houillère éliminerait sans doute une équipe de travailleurs et une autre fermerait ses portes, ce qui porterait à la région un coup dont elle ne saurait se relever. Je demande au ministre de nous donner l'assurance que cette recommandation ne serait même pas étudiée et que le gouvernement ferait la sourde oreille à toute proposition semblable, comme à toute proposition concernant la subvention. Je crois que le ministère, en collaboration avec les autres ministères, pourrait faire beaucoup pour trouver de nouveaux emplois et j'espère que le ministre et ses fonctionnaires aideront par tous les moyens possibles toute industrie voulant s'installer dans les régions minière, qu'elle soit directement associée ou non à l'usine d'eau lourde en voie de construction.



**L'hon. M. Benidickson:** Comme le député de Cap-Breton-Sud et celui de Pictou ont tous deux parlé d'une déclaration d'un membre de l'Office fédéral du charbon, peut-être me serait-il permis de saisir cette occasion pour leur répondre. J'aborderai plus tard, de façon générale, les autres questions.

Mercredi, j'étais en Alberta où j'ai rencontré des membres de l'Office fédéral du charbon. A ce moment-là, je n'avais pas pris connaissance de la déclaration dont il a été question; l'Office s'était réuni une semaine auparavant, au lac Louise. Toutefois, j'ai rencontré M. Whittaker et, depuis ma rentrée à Ottawa, j'ai vu la dépêche de la Presse Canadienne sur laquelle, je suppose, le député de Cap-Breton-Sud a fondé ses observations. J'ai aussi pris note de la question posée mardi par le représentant de Cap-Breton-Nord et Victoria; le premier ministre y a répondu que si les remarques de M. Whittaker avaient été rapportées fidèlement, elles ne représentaient pas la politique du gouvernement.

Je suis entièrement de cet avis. A mon sens, le député a dû mal citer les paroles de M. Whittaker. Si j'en juge d'après ses observations, M. Whittaker parlait uniquement des ventes de charbon de l'Ouest visées par des subventions. Tous les députés savent que ce charbon est destiné à l'exportation et qu'il n'a aucun rapport avec les producteurs des Maritimes. Il était alors question des 800,000 tonnes de houille pour lesquelles on verse une subvention, considérant les octrois beaucoup plus considérables payés pour la production de charbon dans l'Est. M. Whittaker a simplement dit que, puisque les personnes qui achetaient ces 800,000 tonnes de charbon de l'Ouest étaient au Japon, cette subvention même a

fait régner l'incertitude dans l'esprit des acheteurs et les a incités à se tourner vers une autre source d'approvisionnement de charbon, telle l'Australie. En somme, selon lui, puisque les facteurs favorables à la subvention étaient les frais de transport et, évidemment, les frais d'exploitation minière, il faudrait s'efforcer de rendre la production plus efficace et de diminuer suffisamment les frais de transport des mines de charbon d'Alberta et de Colombie-Britannique à Port-Moody; ainsi, en fin de compte, la subvention ne serait peut-être plus nécessaire pour concurrencer l'Australie. Il n'a pas du tout parlé des Maritimes.

**M. MacInnis:** Je sais gré au ministre de sa réponse, mais elle soulève une autre question. Il convient de rappeler que le premier ministre n'a pas employé le mot «si» en répondant au député de Cap-Breton-Nord et Victoria. Maintenant que le ministre a fait le point sur la déclaration de M. Whittaker, peut-il nous assurer que celle du député de Coast-Capilano va recevoir du gouvernement la même attention?

**L'hon. M. Benidickson:** Je n'ai pas connaissance de l'autre déclaration. J'ai eu l'impression que le collègue du représentant de Cap-Breton-Sud n'avait pas lu en entier, comme je l'ai fait, la dépêche de la *Presse canadienne* sur la déclaration de M. Whittaker. C'est pourquoi, j'aimerais lire l'autre déclaration avant d'en parler.

**M. Moreau:** Monsieur le président, avant d'entendre le député de Port-Arthur préconiser, pour ainsi dire, la suppression du ministère des Mines et des Relevés techniques, je n'avais pas l'intention de prendre la parole. Il m'a semblé proposer que l'activité de ce ministère soit confiée à un autre, d'importance secondaire. J'aurais quelques mots à dire là-dessus, car je suis plutôt d'avis contraire.

J'aimerais qu'on élargisse le rôle du ministère des Mines et des Relevés techniques. Nous tentons peut-être d'atteindre le même but en utilisant tout simplement des moyens différents. On pourrait peut-être remplacer le nom actuel du ministère par quelque chose comme le ministère des Services scientifiques. A mon avis, le ministère des Mines a joué un rôle unique au Canada et nous devrions sans doute tirer une leçon de notre expérience dans le domaine des mines en appliquant les mêmes principes à d'autres industries canadiennes. Je veux parler de l'obligation du gouvernement de fournir à l'industrie des services de recherche.

J'ai remarqué que l'honorable député de Port-Arthur avait loué le travail de la Direction géologique du Canada. C'est sûrement au sein du ministère, une direction très importante, qui a joué un rôle de premier plan dans l'expansion de l'industrie minière au Canada. Comme l'a signalé l'honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue, ce rôle s'accroît sans cesse et il revêt beaucoup d'importance pour notre économie. Il existe, je pense, un malentendu sérieux au sujet de la prospection minière, et l'honorable député de Port-Arthur avait peut-être raison d'ajouter qu'il existait aussi un certain élément de nostalgie. A mon sens, le prospecteur est un être du passé dans l'esprit du public. Il y a certes des gens qui, à la périphérie des collectivités du Nord, jouent effectivement un rôle important dans le domaine des mines, mais je crois que ce ne sont plus de véritables prospecteurs. Ce sont, en fait, des courtiers en immeubles qui suivent les grandes compagnies ou les grands syndicats qui, disposant de moyens financiers plus étendus, font une découverte quelque part. Ces gens essaient alors de s'emparer de terrains près du filon. On a parlé plus tôt du filon de Timmins, et je crois que c'est un bon exemple. A mon avis, la prospection a beaucoup évolué au Canada. Nous sommes peut-être des pionniers dans le domaine de la prospection minière, où des méthodes scientifiques et un programme bien commandité, ont entraîné la découverte d'une ressource minérale très importante dans notre pays.

Le point de vue du prospecteur dont l'honorable député semble avoir parlé, auquel le commanditaire avance des fonds pour lui permettre de passer six semaines dans une école de prospection, son point de vue, dis-je, c'est que le filon n'aurait jamais pu être découvert par un prospecteur, car il n'affleure point et n'aurait pu être trouvé par les anciennes méthodes en usage il y a 20 ans. Loin de moi d'affirmer qu'on ne découvrira plus jamais de filon à l'œil nu, mais je suis sûr qu'au cours des vingt dernières années, cette méthode a joué un rôle de moins en moins important dans la prospection minière et que ce rôle continuera de s'amenuiser. J'estime que la tâche du prospecteur—et je me considère comme tel—est aujourd'hui d'appuyer d'une façon plus raisonnée, plus technique et plus scientifique un programme de recherches, bien que ce genre d'appui me semble dépasser les possibilités d'un particulier, voire d'un petit groupe d'individus.

Je le répète, j'aimerais qu'on élargisse le ministère des Mines et des Relevés techniques afin qu'il puisse apporter un appui scientifique à l'industrie en général. Comme je l'ai dit tantôt, l'industrie minière a fait l'expérience de la façon dont on pourrait procéder. Je ne partage pas du tout l'avis du député de Port-Arthur, qui prétend que le ministère a vraiment cessé de jouer un rôle important dans cette industrie. Comme l'a signalé le député de Pontiac-Témiscamingue, le problème qui se pose de plus en plus à nous, est celui d'un minerai dont la teneur est de plus en plus faible. Nous sommes également aux prises avec la nécessité d'effectuer des recherches scientifiques au Canada; nous avons assurément du retard dans ce domaine, et nous devons redoubler d'efforts. Nous savons très peu de choses en vérité sur l'écorce terrestre et les questions scientifiques d'une portée plus étendue. J'estime que ce rôle est très important et utile et il est possible qu'au lieu de se contenter de relevés superficiels—même si cela continuera d'être une partie importante de ses fonctions—le ministère effectue maintenant des explorations et des études scientifiques plus poussées et s'occupe également d'élaborer de nouvelles techniques d'exploration minière grâce à des travaux de recherches. Tout cela est nécessaire si nous voulons que notre pays garde la position qu'il occupe dans le monde.

J'aimerais que le ministère prenne de l'expansion afin qu'il puisse fournir une aide scientifique semblable à l'industrie en général. Il pourrait jouer un rôle de la plus haute importance, étant donné les changements technologiques très poussés qui se produisent aujourd'hui et le problème de l'automatisation. J'espère que le ministre y songera et que le gouvernement consentira à ce que le ministère assume ce rôle que, selon moi, il devrait jouer dans l'industrie en général.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, il est encourageant de voir tant de députés participer au débat cet après-midi. Je crois qu'on peut dire que, dans le passé, l'examen des crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques par le comité plénier s'est toujours fait rapidement et superficiellement. Je sais que de bonnes raisons justifient ce fait, comme l'a laissé entendre tantôt le député de Port-Arthur, et peut-être les fonctions politiques de ce ministère ne sont-elles pas aussi importantes que celles d'autres ministères dont le comité étudie les crédits. Monsieur le président, on peut expliquer autrement que le ministère des Mines et des Relevés techniques ait été administré avec tant d'efficacité depuis des années. A mon avis, il n'existe pas de ministères qui aient acquis dans les différents cercles financiers canadiens une réputation supérieure à celle du ministère présentement à l'étude.

Il est d'usage de féliciter les personnes à qui nous devons cet heureux état de choses et je me joins à ceux qui ont rendu hommage aux autorités compétentes lors du présent débat. Le ministère a eu pendant de longues années un sous-ministre remarquable en la personne de M. Marc Boyer à qui a succédé une personne tout aussi compétente, M. Van Steenburgh. Je crois que ces hommes ont donné au ministère une orientation qui lui a permis de parvenir à un haut degré d'efficacité.

Maintenant que j'ai souligné l'importance de ce ministère, je voudrais faire quelques commentaires dans le sens de ceux de l'honorable député de Port-Arthur et de l'honorable député de York-Scarborough. Il est tout à fait vrai que le ministère des Mines et des Relevés techniques et l'industrie minière jouent un rôle essentiel dans l'économie canadienne, car ils s'occupent de la mise en valeur des ressources et de la saine administration des ressources renouvelables ou non-renouvelables, qui sont de la plus haute importance pour notre progrès économique. J'ai passé en revue les excellents rapports publiés de temps à autre par le ministère, en ce qui concerne les divers minéraux canadiens; à ce sujet, il est intéressant de remarquer que le renouveau économique qui s'est amorcé il y a environ quatre ans au Canada était dû surtout à l'activité croissante de l'industrie canadienne des mines. L'amélioration enregistrée ces dernières années par les économistes du Canada dans la balance des paiements est attribuable en bonne partie, encore une fois, à cet essor de l'industrie minière du Canada. Je ne dispose pas des chiffres les plus récents mais, en 1961, alors que j'entretenais des rapports plus étroits avec le ministère, les produits miniers constituaient environ 40 p. 100 de l'ensemble de nos exportations; parmi les facteurs qui avaient contribué à améliorer l'équilibre de nos échanges commerciaux, rôle de la plus haute importance, les minerais occupaient le premier rang, suivis du blé et du tourisme. Sauf erreur, l'ordre est encore le même: les minerais sont en première place et le blé au deuxième rang est suivi de très près par le tourisme.

L'économique essor amorcé il y a quatre ans a été favorisé par les efforts conscients faits, à compter de juin 1961 en vue de stabi-

liser notre dollar alors que l'on a utilisé le fonds de stabilisation pour dévaluer le dollar canadien par rapport au dollar américain. Toutes ces mesures découlent d'un programme et d'une politique visant à encourager une industrie qui joue déjà un rôle prépondérant dans la vie économique du Canada.

Il serait bon, je crois, de faire l'éloge des hauts fonctionnaires qui ont pris part aux campagnes commerciales entreprises avec grand succès au cours de ces années en fournissant le personnel possédant les aptitudes et les connaissances requises pour faire de la réclame auprès des pays visés par ces campagnes des plus utiles et couronnées de succès.

Toutes ces réalisations ont été menées à bonne fin en face du durcissement de la concurrence mondiale, car c'est un fait bien connu que le marché mondial est inondé d'un bon nombre de minéraux de base. Le fait que le Canada ait pu améliorer sa position est à l'honneur des hommes et des femmes dévouées du ministère.

Plusieurs députés, représentant les diverses parties du Canada, ont reconnu, cet après-midi, l'importance que tient l'industrie minière dans l'économie globale canadienne, non seulement pour les exploitations minières elles-mêmes, mais aussi en raison des avantages secondaires qui en découlent. En ma qualité de représentant de l'Ouest, des prairies où croît le blé d'or, je suis conscient des conséquences de la mise en exploitation de la mine de nickel Thompson, dans le Nord du Manitoba, sur l'ensemble de l'économie de la province du Manitoba. Cette mine, ouverte en 1961, progresse petit à petit, élargissant ainsi les perspectives économiques de la province. L'exploitation de la potasse en Saskatchewan a un effet semblable, et nous sommes tous conscients de la mise en valeur des puits de pétrole, en Alberta, qui ont enrichi l'économie de cette province au delà de toute espérance. La mise en valeur de l'asbeste dans le Québec et à Terre-Neuve joue, bien entendu, un rôle semblable. Je crois que je devrais rendre hommage aussi à l'industrie elle-même, car il n'y a pas eu que le gouvernement d'actif dans l'exploitation des possibilités minérales du Canada. L'industrie contribue pour près d'un milliard de dollars par année à la recherche et à la stimulation de cette activité économique très importante.

Quant à la question soulevée par l'honorable député de Port-Arthur et commentée par l'honorable député d'York-Scarborough, j'estime que le ministère des Mines et des Relevés techniques ferait bien, aujourd'hui, de procéder à une nouvelle appréciation et à une nouvelle étude. Je le dis par expérience personnelle, parce qu'à l'époque où j'étais ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, j'ai eu le privilège d'être durant quelque temps ministre suppléant des Mines et des Relevés techniques.

J'ai appris par la force des choses, en administrant les deux ministères, qu'il existait une relation très étroite entre les fonctions concernant les ressources et le Nord au sein du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et plusieurs fonctions du ministère des Mines et des Relevés techniques. L'océanographie, la glaciologie, les relevés aéromagnétométriques, le relevé géologique du Canada, les relevés géodésiques, tous ces relevés scientifiques exécutés avec tant de compétence par le ministère des Mines et des Relevés techniques ont une répercussion capitale et croissante sur les tentatives du Canada en vue d'exploiter ses régions septentrionales.

C'est un fait notoire souligné par un grand nombre de commentateurs que l'expansion économique de nos vastes régions situées au nord du 60e parallèle sera subordonnée à l'exploitation de notre riche potentiel minier, ces vastes gisements miniers qui sont jusqu'ici demeurés en grande partie inexploités, car nous n'avons pas encore mis au point les techniques qui rendront leur exploitation rentable. J'ai sous les yeux un article écrit récemment par M. Bob Hill qui a beaucoup voyagé dans le Nord. L'article est intitulé «Minéraux dans le Nord» et porte comme sous-titre «Une exploitation réussie est loin d'être assurée». Dans son article du 21 août, M. Hill affirme qu'une exploitation réussie est loin d'être assurée parce que nous n'avons pas encore appliqué dans cette région des techniques scientifiques perfectionnées de façon à permettre la mise en valeur économique de cette vaste réserve de minéraux inexploités.

Si l'on se propose de remettre à l'étude le rôle du ministère des Mines et des Relevés techniques, il me semble qu'on devrait songer à en coordonner les initiatives plus étroitement avec celles du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Nous en avons compris la nécessité encore une fois, alors que nous préparions la conférence sur les ressources et notre avenir. Il a d'abord fallu décider jusqu'où porterait l'étude des ressources au cours de la conférence. Se bornerait-on aux ressources renouvelables ou devrait-on aussi tenir compte des ressources minérales non renouvelables du

Canada? Comme le temps manquait, la conférence s'est bornée à étudier le domaine des ressources renouvelables en recommandant fortement qu'une conférence semblable soit organisée afin d'étudier nos ressources minérales non renouvelables et épuisables.

Je me souviens qu'à maintes reprises, le ministre des Richesses naturelles de la province de Québec, l'honorable René Lévesque, m'a rappelé, lorsque nous organisions la Conférence sur les ressources et notre avenir, que l'unique raison pour le ministre fédéral de faire partie de ces discussions, c'était qu'Ottawa avait une certaine responsabilité à l'égard des richesses naturelles du grand Nord canadien. Tout le monde sait que les provinces exercent une juridiction absolue sur leurs propres richesses naturelles jusqu'au 60e parallèle dans les Prairies et jusqu'à la région arctique, évidemment, dans la province de Québec.

Par suite d'une discussion très approfondie sur les richesses naturelles du Canada, on s'est spontanément rendu compte que la tâche du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales était étroitement liée aux services assurés par le ministère des Mines et des Relevés techniques. Par conséquent, pour ce qui est du point soulevé par le député de Port-Arthur, je crois qu'au lieu de songer au ministère de l'Industrie ou à d'autres ministères, il faudrait surtout songer à une collaboration plus étroite entre tous les services de l'État qui s'intéressent à l'aménagement de nos ressources aux paliers fédéral et provincial.

Nous en avons un exemple dans l'événement important qui a suivi la Conférence des ressources et notre avenir, c'est-à-dire la création d'un organisme permanent: le conseil des ministres des Ressources et son secrétariat. C'est un événement important dans le domaine de la collaboration et de la coordination intergouvernementale. Le succès du conseil des ministres des Ressources, établi à Montréal pour le soustraire à l'orientation d'Ottawa, dépendra de la mesure dans laquelle les gouvernements provinciaux réussiront à coordonner l'activité de leurs divers ministères qui s'occupent des ressources et il me semble que le gouvernement fédéral doit donner le ton en coordonnant les fonctions du ministère des Pêcheries, du ministère des Forêts, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et du ministère des Mines et des Relevés techniques dont l'action, dans le domaine de la recherche scientifique fondamentale, se rattache de façon générale à la mise en valeur des ressources.

Je crois que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est en mesure d'assurer certaines de ces fonctions parce que, depuis deux ou trois ans, il s'est dépouillé de certaines attributions. Par exemple, à venir jusqu'à il y a quatre ans, les forêts relevaient du Nord canadien et des Ressources nationales. Depuis deux ans, l'Office de tourisme du gouvernement canadien a été transféré du ministère des Ressources nationales au ministère du Commerce, et plus récemment encore, la charge des musées du Canada a été assignée au secrétariat d'État. Voilà un changement qui s'est effectué sans trop de planification. Il entre dans le concept d'une réorganisation et d'une coordination administrative formulé par la Commission Glassco, et je recommanderais que le ministre prête attention à la situation.

**M. Lloyd:** Monsieur le président, certaines observations qui ont été formulées pendant l'exposé des prévisions budgétaires du ministre des Mines et des Relevés techniques m'ont porté à faire quelques remarques en cette circonstances. Premièrement, j'aimerais appuyer sans équivoque les députés des provinces Maritimes qui soutiennent qu'il faut demeurer toujours conscients des mines de charbon et des pêcheries de la Nouvelle-Écosse. Sans équivoque, comme je l'ai dit, je m'associe à ces députés qui voudraient qu'on demeure à Ottawa toujours conscient de ces deux grandes richesses du Canada.

On peut rafistoler et réparer les rouages administratifs, mais, dans ce rafistolage, de grâce, n'oublions pas l'objectif principal, qui est de fournir aux Canadiens entreprenants toute l'aide gouvernementale possible leur permettant de découvrir la façon de faire l'usage le plus étendu des richesses que la Providence a placées dans les limites de notre grand pays. A mon avis, tenter d'abolir un ministère comme celui des Mines et Relevés techniques et d'en faire une division de ce qu'on appelle le ministère de l'Industrie, serait décidément faire fausse route.

Ceux qui pensent que le régime d'entreprise privée stimule la concurrence, voudront, je crois, voir le gouvernement offrir aux entreprises qui n'ont peut-être pas les mêmes ressources que d'autres plus importantes, l'avantage des recherches qu'il est en mesure d'effectuer. Pour ma part, j'ai toujours soutenu, et je soutiendrai toujours que le gouvernement devrait jouer très énergiquement et d'une façon très générale, son rôle dans le domaine de la recherche concernant les ressources naturelles. De cette façon, le gouvernement sera capable, pour ainsi dire, d'égaliser les chances en faveur de ceux qui n'ont pas les ressources financières de certaines grandes entreprises que les concessions

fiscales encouragent à l'heure actuelle à se livrer aux travaux de recherche améliorant leur position dans le cycle économique du Canada. Ainsi, monsieur le président, j'approuve énergiquement l'opinion des députés qui préconisent le renforcement et l'expansion du ministère des Mines et des Relevés techniques dans le domaine de la recherche, plutôt que la restriction de cette activité.

Je ne voudrais pas que cette activité diminue, ni qu'elle soit confiée à des ministres peut-être déjà surchargés par les problèmes d'autres services publics. Je me préoccuperais davantage de répartir certaines des responsabilités des ministres du gouvernement actuel que d'ajouter aux fonctions de certains déjà surchargés, étant donné que certains de ces ministères sont si complexes maintenant qu'il est impossible pour des parlementaires d'être au courant de ce qui se passe.

Ainsi, monsieur le président, j'estime qu'il importe pour un gouvernement de se préoccuper de ses dépenses. Toutefois, il doit concilier ses dépenses avec le fait que l'économie partout dans notre pays reçoit l'aide du gouvernement chaque fois que cela est possible. A mon sens, nous devons être sans cesse sur le qui-vive en ce qui concerne les économies fiscales afin de nous assurer qu'aucune région du Canada ne sera placée dans une condition économique qu'il y aurait lieu de déplorer. Nous ne voulons pas ajouter au nombre ou à l'importance des régions désignées dans notre poursuite d'une chose dont la production se fait d'une façon efficace dans la région centrale du Canada et que les consommateurs canadiens désirent ou dont ils ont besoin. Parfois, je trouve que certains ministres animés du désir d'économiser finissent par économiser un dollar pour en gaspiller mille.

J'estime que ce serait fort mal avisé pour nous que de critiquer trop hâtivement les subventions aux provinces Maritimes. Il faut se rappeler que les industries des régions centrales du Canada qui fabriquent des produits, produisent des denrées imposables, et le consommateur, où qu'il habite au Canada, contribue au trésor canadien. C'est une chose qu'on oublie parfois.

Les possibilités de la Nouvelle-Écosse dans le domaine de l'océanographie, monsieur le président, et le défi que cette province présente en ce qui concerne l'extension de nos ressources piscicoles à des régions auxquelles on n'aurait jamais songé jusqu'ici pour les marchés mondiaux, méritent toute l'attention d'un seul ministre et ne devraient pas relever d'une division d'un autre ministère fédéral.

**M. Southam:** Comme d'autres députés de ce côté-ci, je n'ai pas l'intention de parler trop longuement cet après-midi. Toutefois, à l'instar de l'honorable député de Brandon-Souris, j'estime que le nombre de députés qui participent à ce débat dénote toute l'importance que revêt ce ministère. Je profite de cette occasion pour exprimer mes félicitations au ministre et à son ministère très compétent qui s'est acquitté de ses fonctions à la satisfaction des membres du comité durant l'année qui vient de s'écouler. L'ancien ministre des Mines et Relevés techniques, le député de Pontiac-Témiscamingue, s'est chargé de faire de ce ministère, au nom de notre parti, la critique constructive qui s'imposait.

Mon but à moi est de parler un peu de l'industrie houillère de la Saskatchewan. Je l'ai déjà dit à maintes reprises, cette industrie est un élément fort important de notre économie, notamment dans le Sud-Est de la province. En parcourant le dernier rapport de l'Office national du charbon, je suis tombé sur certains passages qui m'ont inquiété. Voici:

> En 1962-1963, l'Ouest canadien a produit 5,104,000 tonnes de charbon, soit 444,000 de moins que l'année précédente.
>
> La baisse la plus forte est survenue dans le champ de lignite de Saskatchewan, dont la production, à 2,069,000 tonnes, est inférieure de 325,000 tonnes à ce qu'elle était un an auparavant.

Ce champ de lignite, la plupart des députés le savent, est situé dans la circonscription de Moose-Mountain et constitue un élément important de l'économie. Mais revenons au rapport:

> La production de charbon bitumineux de l'Alberta était de 558,000 tonnes, soit une diminution de 124,000 tonnes. La production de la Colombie-Britannique et du Yukon était de 882,000 tonnes, soit une diminution de 120,000 tonnes. Seule la production de charbon sous-bitumineux de l'Alberta a accusé une augmentation dans l'Ouest. Après plusieurs années de ralentissement constant, suivi d'une stabilisation l'an dernier, la production de charbon sous-bitumineux s'est élevée à 1,595,000 tonnes, soit une augmentation de 125,000 tonnes.

Évidemment, cette augmentation tient à ce qu'au cours des six premiers mois de l'année, on a extrait du charbon pour la centrale thermo-électrique de Wabamun, récemment agrandie par l'addition d'une génératrice actionnée par l'énergie thermique de la houille et qui produit 150,000 kilowatts.

**L'hon. M. Benidickson:** J'hésite beaucoup à interrompre le député de Moose-Mountain qui est si courtois à la Chambre, mais l'usage veut qu'on traite d'abord du ministère des

Mines et des Relevés techniques, puis de l'Office fédéral du charbon. J'ignore ce que désire le comité, mais peut-être pourrait-on terminer l'étude des crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, puis passer à l'Office fédéral du charbon.

**M. Southam:** Je regrette d'avoir transgressé certaines règles établies, monsieur le président. Si vous voulez que je garde mes remarques pour une autre fois ...

**L'hon. M. Martineau:** Puisque l'honorable député a déjà commencé ses remarques, le ministre lui permettrait peut-être de continuer à discuter de ce crédit.

**L'hon. M. Benidickson:** Je n'ai aucune objection sérieuse. Je crois que l'honorable député de Kootenay-Ouest veut dire quelque chose sur le charbon. Je pensais seulement à la possibilité d'adopter certains crédits des prévisions, non pas pour ma convenance, mais pour la convenance des fonctionnaires qui attendent.

**M. le président:** Le comité accepte-t-il la proposition du ministre?

**L'hon. M. Martineau:** Plusieurs députés ont parlé à ce sujet et l'honorable député qui a la parole a presque fini son discours. Je crois qu'il serait préférable qu'il termine.

**M. Southam:** Je sais gré au comité de sa collaboration. J'ai constaté avec plaisir que le ministre avait fait inscrire au *Feuilleton* du 29 juin la résolution suivante:

> Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:
>
> Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur l'aide à la production du charbon en vue de prolonger jusqu'au 31 octobre 1969 la période durant laquelle il peut être conclu des accords sous le régime de l'article 3 de ladite loi.

L'amendement apporté à cette loi par le ministre précédent en décembre 1962 avait été fort utile à l'industrie de la houille brune en Saskatchewan et sans doute dans d'autres régions qui renferment des charbonnages, notamment en ce qui concerne le paiement consécutif des prêts. Cette disposition de l'amendement a été fort avantageuse, car plutôt de verser une double indemnité ou 60 c. la tonne, lorsque deux emprunts avaient été contractés, les versements peuvent être effectués consécutivement.

Au début de la session, je me suis réjoui d'entendre le ministre du Commerce déclarer que le gouvernement se conformerait à la ligne de conduite du gouvernement précédent au sujet d'un réseau national d'électricité. Si un pareil réseau pouvait être établi le plus tôt possible, il profiterait tout particulièrement à la région de la Saskatchewan qui renferme environ 20 p. 100 de tous les gisements de charbon du Canada. Si l'on établissait des centrales thermiques comme celle qu'a mise sur pied la compagnie d'électricité de la Saskatchewan, cette région pourrait fournir plusieurs millions de kilowatts d'énergie à bon marché à un réseau d'électricité, ce qui relèverait l'économie de cette partie de la province. Je sais qu'il se pose un problème technique pour transmettre de l'énergie de façon économique sur de longues distances, mais je suis sûr que les ingénieurs vont le résoudre avant longtemps.

J'aimerais, pour finir, poser une question précise au sujet des relevés des nappes d'eau souterraines en Saskatchewan. Le gouvernement précédent a accompli de grands progrès dans ce domaine. Ces travaux sont très importants pour la Saskatchewan, car c'est une des régions les plus arides du Canada. La mise en valeur et l'utilisation de l'eau sont très importantes pour notre économie comme en font foi les nombreuses questions et discussions sur le problème des eaux dans l'Est canadien cette année. Le gouvernement de la Saskatchewan effectue des relevés sur de vastes étendues. Il y a beaucoup d'eau souterraine en Saskatchewan mais il en coûte beaucoup à la province elle-même pour effectuer les relevés et les travaux d'aménagement. Le ministère fédéral devrait accélérer son programme dans ce domaine.

**L'hon. M. Benidickson:** En réponse à la dernière question de l'honorable député, cette année, en collaboration avec le gouvernement provincial, nous avions de 8 à 10 personnes qui s'intéressaient aux rivières et aux eaux souterraines. Un rapport sera sans doute disponible prochainement, mais le travail se poursuit.

**M. le président:** Le crédit est-il adopté?

**L'hon. M. Benidickson:** Je me demande encore si le comité ne pourrait pas adopter certains crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, laissant des crédits de côté, au besoin par exemple les crédits 65, 70 et autres qui ont trait à l'Office du charbon. Cela conviendrait-il à l'honorable député de Kootenay-Ouest, qui est toujours ici?

**M. Herridge:** Justement, l'honorable député de Kootenay-Ouest aimerait que le ministre parle de l'Office fédéral du charbon et de la politique du gouvernement.

**L'hon. M. Benidickson:** Fidèle à la tradition quant à l'examen des crédits de mon ministère, je n'ai pas demandé aux responsables de l'Office fédéral du charbon de m'accompagner aujourd'hui. Habituellement, on

étudie les prévisions budgétaires de la Direction des mines avant celles de l'Office fédéral du charbon et, si le comité le désire, je retiendrai les bons offices des fonctionnaires compétents, la prochaine fois.

**M. Herridge:** Si on me le permet, j'ai seulement quelques brèves remarques à faire. J'ai assisté au débat tout l'après-midi, car le ministère en question m'intéresse beaucoup; c'est un de ces organismes qui pêche par modestie. Ce qui m'intéresse, ce sont les aspects géographiques, topographiques et géologiques de la mise en valeur des ressources minières dans les Kootenays. J'ai bien apprécié les observations de divers préopinants, notamment le député de Port-Arthur et l'ancien ministre, au sujet de la réorganisation du ministère.

Comme ce ministère s'intéresse uniquement à la recherche scientifique et technologique, il n'a pas à subir quotidiennement l'assaut des questions inspirées de sectarisme politique; à mon avis, il est bon que ce ministère en soit affranchi. Je n'entends pas traiter de réorganisation ni de rien de semblable, mais je pense, à en juger par le débat qui s'est déroulé cet après-midi, que bon nombre de députés n'ont aucune idée de l'ensemble des services qu'assure le ministère.

Bien qu'il soit trop tard cette session, j'estime qu'on devrait déférer l'étude des crédits de ce ministère au comité des mines, forêts et cours d'eau, afin que les fonctionnaires supérieurs du ministère aient l'occasion d'expliquer aux membres du comité le travail qu'ils accomplissent, travail que je considère comme un genre de service social à l'endroit de l'entreprise privée; en outre, ces fonctionnaires pourraient répondre aux questions qu'on leur poserait.

**L'hon. M. Benidickson:** L'idée me va, monsieur le président.

**M. Herridge:** Je suis heureux de l'entendre dire... au sein de ce comité, ceux qui connaissent le mieux le rôle du ministère et les services qu'il rend pourraient étudier les moyens d'accroître l'aide fournie à toute la population canadienne et à l'industrie en particulier.

Voilà les observations que j'avais à faire pour le moment. Je suis heureux d'apprendre que mon idée convient au ministre.

(Le crédit est adopté.)

Enquêtes et recherches minières et métallurgiques—

*35.* Administration, fonctionnement et entretien, y compris la part du Canada dans les frais du comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux et une somme de $50,000 en subventions à la recherche dans les universités canadiennes sur l'extraction minière et le traitement des minéraux, $4,985,000.

**L'hon. M. Churchill:** Au sujet de ce crédit, j'aimerais demander au ministre où en sont les recherches concernant de nouvelles utilisations de l'uranium? Il y a quelques années, nous avions connu une certaine activité, parce qu'on avait découvert de nouvelles utilisations de ce métal. On s'en servait pour renforcer l'acier, par exemple. Ces recherches ont-elles donné de bons résultats? Je pense que le ministère avait un rôle à jouer dans le travail entrepris.

**L'hon. M. Benidickson:** L'honorable représentant a déjà eu à s'occuper de ce domaine et il reconnaîtra qu'il s'agit là d'une affaire interministérielle qui intéresse le ministère de l'Industrie et celui du Commerce, ainsi que le ministère des Mines et des Relevés techniques. On a obtenu certains résultats. On a créé certains alliages qui semblent devoir être utiles en ce qui concerne l'uranium. Nous avons communiqué aux aciéries canadiennes les renseignements découlant de la recherche gouvernementale, mais pour le moment, c'est tout ce que je puis dire.

(Le crédit est adopté.)

Levés et recherches géographiques—

*45.* Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité permanent canadien des noms goégraphiques et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale, la cotisation du Canada à titre de membre de l'Union géographique internationale et une subvention de $500 à l'Association canadienne des géographes, $653,000.

**L'hon. M. Martineau:** Le ministre voudrait-il nous dire un mot du programme de recherche sur la partie supérieure de l'écorce terrestre? Poursuit-on ces travaux?

**L'hon. M. Benidickson:** Oui, on poursuit ces travaux. C'est un programme qui était cher à l'honorable représentant lorsque celui-ci était ministre. Il n'est pas encore achevé.

(Le crédit est adopté.)

Recherches astronomiques et géophysiques—

*55.* Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $944,000.

**M. Rapp:** Le ministre pourrait-il nous expliquer l'augmentation des paiements versés en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or de 1964-1965 par comparaison avec l'année précédente?

**L'hon. M. Benidickson:** Les conditions de paiement ont été présentées au Parlement l'an dernier et le seul changement était restrictif, ce qui veut dire que nous ne verseront plus de paiements en vertu de la loi, sauf aux exploitations minières où 50 p. 100 des employés vivaient déjà dans le cadre de

la collectivité existante. Si les paiements ont augmenté, c'est tout simplement que la qualité du minerai s'est amoindrie et le coût de la production a monté.

(Le crédit est adopté.)

**M. le président:** L'Office fédéral du charbon.

**M. Knowles:** Il est cinq heures.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Le leader de la Chambre aurait-il l'obligeance d'indiquer, pour la gouverne des députés, les travaux de lundi et de mardi?

**L'hon. M. Favreau:** Lundi, monsieur l'Orateur, nous commencerons par l'ordre n° 67 inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Il s'agit d'un projet de résolution en vue de modifier la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. Nous passerons ensuite à l'ordre n° 35, projet de résolution préalable à un bill tendant à la mise en vigueur de certaines recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports. Après, nous reprendrons l'étude en comité du bill C-72, qui porte sur le remaniement de la carte électorale.

Mardi, si la résolution concernant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles a été adoptée, nous passerons à la deuxième lecture et à l'étude en comité du bill en cause. Puis, nous aborderions un projet de résolution, sur le point de paraître au *Feuilleton,* concernant les syndicats de machines agricoles.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il dépasse cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics et les bills privés.

## LE CODE CRIMINEL

### MODIFICATION RELATIVE AUX MÉTHODES DE LIMITATION DES NAISSANCES

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond)** propose la 2e lecture du bill n° C-48, modifiant le Code criminel.

—Monsieur l'Orateur, les honorables députés auront sans doute remarqué que ce bill a été appuyé, non par un député de mon propre parti, mais par l'honorable député de Kamloops (M. Willoughby). J'ai demandé à l'honorable député d'agir ainsi, afin de faire ressortir la nature impartiale de cette modification et, aussi, parce que l'honorable député de Kamloops appartient à la profession médicale et à l'Association médicale du Canada, organisme qui s'intéresse à l'adoption de cette mesure visant à modifier le Code criminel.

[L'hon. M. Benidickson.]

Tout d'abord, je tiens à déclarer que le présent bill n'a rien à voir avec le problème de la population mondiale. Il n'a rien à voir avec le nombre global de la population du Canada. Nous sommes encore loin d'être en trop grand nombre au pays. Il s'agit d'une loi archaïque de notre recueil des lois selon laquelle il est illégal pour des personnes compétentes comme des médecins, des pharmaciens, des pasteurs et des prêtres de renseigner les couples mariés qui veulent des renseignements sur la planification familiale. L'article 150(2)c) du Code criminel se lit ainsi:

> Commet une infraction, quiconque, sciemment et sans justification ni excuse légitime, offre en vente, annonce ou a, pour le vendre ou en disposer, quelque moyen, indication, médicament, drogue ou article destiné ou représenté comme servant à prévenir la conception ou à causer un avortement ou une fausse-couche, ou en publie une annonce.

Il poursuit:

> (3) Nul ne doit être déclaré coupable d'une infraction aux termes du présent article s'il établit que les actes qui, d'après l'allégation, constitue l'infraction, ont servi le bien public, et que les actes allégués n'ont pas outrepassé ce qui a servi le bien public.
>
> (4) Aux fins du présent article, la question de savoir si un acte a servi le bien public et s'il y a preuve que l'acte allégué a outrepassé ce qui a servi le bien public, est une question de droit, mais celle de savoir si les actes ont ou non outrepassé ce qui a servi le bien public est une question de fait.
>
> (5) Pour l'application du présent article, les motifs d'un prévenu sont hors de cause.

Cette dépense possible mise à part, la portée de l'article 150 est complète et très étendue. Je vous répète ces mots de la loi que je tiens à souligner:

> ...offre en vente, annonce, ou a, pour le vendre, ou en disposer, quelque moyen, indication, médicament, drogue ou article destiné ou représenté comme servant à prévenir la conception...

Le bill est complet puisqu'il emploie le terme «quelque».

Or, monsieur l'Orateur, il existe plusieurs moyens de prévenir la conception. Il y a des moyens mécaniques, faits d'habitude en caoutchouc, tant pour les hommes que pour les femmes. Il y a des moyens chimiques, notamment les pilules dont on parle tant à l'heure actuelle. Il y a la méthode rythmique très répandue chez les catholiques. Mais selon le libellé actuel de l'article 150, il est illégal au Canada de conseiller, prescrire, vendre ou fournir quelque moyen de prévenir la conception.

En général, c'est le ministère de la Justice qui applique les dispositions du Code criminel. Cependant, la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social autorise l'usage et la vente au Canada de certains types de pilules pour limiter les naissances. A mon avis, c'est une

mauvaise loi, parce qu'un secteur si important et si respectable de notre population l'enfreint sans vergogne. Tout médecin qui renseigne ses clients sur les méthodes anticonceptionnelles viole la loi. Tout pharmacien qui vend des pilules ou appareils anticonceptionnels viole la loi. Tout ministre du culte qui renseigne ses paroissiens sur la natalité dirigée ne respecte pas la loi. Des milliers de gens l'enfreignent tous les jours à cause de cette ancienne ordonnance. Il y a plus, monsieur l'Orateur, j'estime que cet article du Code criminel, qui fait partie du chapitre sur la pornographie et les délits sexuels, constitue une ingérence injustifiée de l'État dans la vie privée des gens mariés. Une question, qui devrait essentiellement avoir un caractère privé et personnel, figure dans le Code criminel où elle n'a pas sa place.

Nous n'ignorons pas que la majorité des Canadiens se soucient peu de cette loi. La plupart des couples à revenu moyen ou plus élevé n'ont guère de difficulté à obtenir les renseignements et les articles nécessaires à la planification de la famille. Ils font tout simplement fi de la loi. Toutefois, un grand nombre de personnes, étant donné les circonstances qui entourent leur existence, comptent sur les services de santé publique pour leurs soins médicaux. La plupart des organismes publics auxquels ces gens ont recours ne leur fournissent aucun renseignement sur les procédés ou produits anticonceptionnels, vu que la loi s'y oppose. Nous avons donc là un élément de la population qui tiendrait peut-être à obtenir ce genre de renseignement ou d'aide, mais qui en est privé.

Cependant, il y a une exception, monsieur l'Orateur: la ville de Toronto. Le conseil municipal de cette ville a appris récemment que le service du bien-être social de la ville fournissait, à ses propres frais, aux bénéficiaires d'assistance social, sur ordonnance, des pilules anticonceptionnelles. Le comité du conseil a fait enquête à ce sujet et a fait rapport au conseil, puis le conseil municipal a décidé que le service du bien-être social de la ville continuerait dans cette voie. J'admire leur courage et leur bon sens, mais je pense que si nous voulons faire respecter la loi, nous devrions intenter des poursuites, en vertu de l'article 150, au maire, aux conseillers et aux échevins de la ville de Toronto.

Je suis certain que tous les honorables députés savent qu'un grand nombre de Canadiens appuient l'adoption de ce bill. La plupart des députés ont reçu des milliers de lettres de leurs commettants en faveur de cette mesure. Plusieurs de nos journaux et revues les plus importants, notamment le *Sun* de Vancouver, le *Journal* d'Edmonton, le *Globe and Mail* et le *Star* de Toronto et la revue *Maclean's* ont appuyé énergiquement l'adoption de cet amendement au Code criminel.

Certaines confessions religieuses se sont déclarées en faveur de l'amendement. Mentionnons entre autres le conseil évangélique et le service social de l'Église unie du Canada et plusieurs consistoires de cette église, ainsi que le conseil du service social de l'Église anglicane du Canada et un certain nombre de synodes de cette église. La 90e assemblée générale de l'église presbytérienne à Toronto en juin dernier a adopté une résolution en faveur de cet amendement. L'église unitarienne dont je suis membre appuie cette réforme. La convention baptiste de l'Ontario et du Québec ont également souscrit à l'adoption de ce bill. Un certain nombre d'autres organismes se sont déclarés au cours des deux dernières années en faveur d'une modification à l'article 150 du Code criminel. Ces organismes comprennent la Société de l'aide à l'enfance de l'Ontario, l'Association médicale canadienne, l'Association canadienne d'obstétrique et de gynécologie, le Conseil canadien des femmes et la Voix des femmes. Comme on pouvait s'y attendre, les associations de natalité dirigée de Vancouver, d'Edmonton, de Winnipeg, de Toronto, d'Hamilton et d'Ottawa ont déployé des efforts aussi assidus en vue d'obtenir cette réforme.

Des gens m'ont dit à maintes reprises, monsieur l'Orateur, que l'Église catholique constituerait un réel obstacle à l'adoption d'un bill de ce genre. Je ne suis pas du tout sûr. L'Église catholique n'est pas opposée à la planification des familles en soi. Elle reconnaît qu'il y a parfois lieu de limiter le nombre des enfants. L'Église établit une distinction entre ce qu'elle appelle les méthodes naturelles et les méthodes artificielles de contrôle des naissances. Le débat qui se poursuit actuellement au sein de l'Église porte précisément sur la détermination des méthodes naturelles et des autres. Comme je n'appartiens pas à cette Église, je ne désire pas formuler d'autre commentaire au sujet de la discussion en cours au sein de l'Église. Je veux simplement signaler que de nombreux membres éminents du clergé et de nombreux laïcs de l'Église catholique se gardent d'imposer leurs croyances aux personnes d'une autre religion.

Pour illustrer ce point de vue, je voudrais citer un article paru dans le *Sun* de Vancouver en mars de cette année, où l'on donne le compte rendu d'un colloque qui a eu lieu à Vancouver. L'un des participants était le père James R. Roberts du tribunal matrimonial catholique de l'archevêché de Vancouver dont on rapporte les paroles dans cet article. Il se lit ainsi:

Les mauvaises lois engendrent le mépris de la loi elle-même, selon le père James R. Roberts, membre du tribunal matrimonial catholique.

«Car toute loi, pour être efficace et servir la collectivité, doit être acceptée par l'ensemble des citoyens, sinon la violation massive de cette loi (même en bonne conscience) engendre le mépris de la loi», a-t-il expliqué.

«La prohibition ne jouissait pas de l'appui de la collectivité et les résultats désastreux de cette loi puritaine prouvent bien mon argument,» a-t-il ajouté.

Le problème fondamental, à son avis, est un problème ressortissant aux droits civils.

«Nous autres catholiques appuyons le principe des droits civils à l'égard des Noirs et des Indiens, mais tout cela ne serait que fumée si la question actuelle des droits civils en Colombie-Britannique n'éveillait en nous aucune résonance.

«Et la loi qui interdit ici la vente et l'usage des produits anticonceptionnels va à l'encontre de ces droits» a-t-il dit tout en développant les idées qu'il avait émises la semaine dernière au cours d'un colloque entre spécialistes sur la quantité et la qualité.

Le Père Roberts a dit qu'il «se rendait compte que bien des non-catholiques du Canada considéraient l'Église catholique comme responsable du maintien de cette loi archaïque».

«Mais cela est faux», a-t-il ajouté.

«Même si nous soutenons que certaines méthodes de limitation des naissances sont contraires à la morale, rien ne nous oblige d'imposer notre code de morale à la loi civile» a-t-il fait remarquer.

Je me rends compte que tous ceux qui appartiennent à l'Église ne sont pas de cet avis, mais il y a un bon nombre de théologiens et de laïques qui maintiennent cette opinion. C'est une question de droit civil et toute personne peut en décider comme bon lui semble.

Hier, le conseil général de la *Canadian Medical Association* a fait parvenir un télégramme au ministre de la Justice (M. Favreau) le priant de faire adopter ce bill. Hier soir, le 21e conseil général de l'Église unie du Canada à St-Jean (Terre-Neuve), a adressé un télégramme au premier ministre lui demandant que les députés puissent se prononcer librement sur ce bill. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, et, me semble-t-il, je ne me fais pas d'illusions à ce sujet, qu'on veuille étouffer ce bill. Je crois savoir que la plupart des députés sont en faveur de ce bill et qu'il pourrait y avoir un vote libre, mais je demanderais en toute déférence aux députés qui veulent parler en faveur de ce bill, et je sais qu'il y en a quelques-uns, de le faire aussi brièvement que possible, afin que nous puissions nous prononcer, car, sauf erreur, il n'y a aucun plan général pour étouffer le bill. Si nous pouvons agir ainsi et faire subir les lectures nécessaires au bill aujourd'hui, nous pourrons alors remédier à une partie de notre loi que plusieurs milliers de nos concitoyens nous ont demandé de rectifier.

**M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, malgré l'argument très plausible invoqué par l'auteur de la présente résolution, je désire exprimer mon opposition

[M. Prittie.]

personnelle au bill proposé. Je ne prétends nullement refléter sur cette question, comme sur aucune autre, les opinions de tous mes commettants. Je crois, cependant, que j'exprime les sentiments d'un grand nombre de gens et sûrement les miens.

Je m'oppose à ce bill par principe et je n'en fais pas simplement un cas de conscience. Si je comprends bien, lorsque nous présentons une mesure législative, nous visons à proposer et à faire mettre en vigueur une loi qui soit dans les meilleurs intérêts du bien commun. Le bill à l'étude nous demande de légaliser un acte dépassant notre compétence. A mon avis, nous ne sommes pas chargés de déterminer ce qui est moralement bon ou mauvais. Nous adoptons des mesures législatives d'ordre moral dans un domaine bien précis. Le vol, par exemple, le meurtre et d'autres crimes ne sont pas moralement bons ou mauvais uniquement parce que nous les déclarons bons ou mauvais dans une loi. Ces actes vont à l'encontre de la loi naturelle, et ce n'est pas parce que les législateurs canadiens, britanniques, américains ou autres le déclarent.

Je suis contre le bill en pratique. Quelle a été l'expérience des pays qui ont adopté des mesures de ce genre? Certains pays, à tout le moins, se préoccupent beaucoup des conséquences de la vente légale de produits anticonceptionnels. Ils ont eu l'expérience, et la connaissent encore, de la dépravation, de la promiscuité et de l'insouciance parmi les jeunes et les moins jeunes.

Monsieur l'Orateur, l'objectif du gouvernement, ou de n'importe quel gouvernement, est ou devrait être de favoriser le bien commun et de s'appliquer avec diligence à répartir les richesses plus équitablement. Le gouvernement sait fort bien qu'en fait, les produits anticonceptionnels vont être achetés surtout par les célibataires et les jeunes gens, ce qui entraînera la corruption des mœurs. A mon avis, le gouvernement ou tout gouvernement ne devrait pas permettre que ces plaies sociales les plus désastreuses s'attaquent aux mœurs, à la vie conjugale, à la famille, au fondement même de notre société. Il faut à tout prix protéger la famille.

On voudra bien me permettre de citer quelques mots du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, lors de l'inauguration de la Conférence canadienne sur la famille. Voici ce que Son Excellence disait:

A mon avis, le moyen le meilleur et le plus sûr de former des cœur généreux et remplis d'idéal, d'assurer à la collectivité des hommes et des femmes bien équilibrés et conscients de leurs devoirs envers leur pays, consiste dans la sauvegarde de la famille, car la famille, loin d'aller à l'encontre des intérêts de la société, est capable d'assurer au monde des êtres humains qui sont prêts à faire passer la justice et la vérité avant leurs intérêts personnels.

Tout gouvernement, et surtout le nôtre, doit s'efforcer d'améliorer les conditions matérielles de vie de la population et d'assurer une meilleure répartition des produits alimentaires, du travail et des richesses. Qu'on ne vienne pas nous dire en fin de compte que nous ne faisons que légaliser des pratiques courantes. C'est là du pragmatisme au dernier degré et cela est tout à fait vil et indigne de mention, indigne des représentants et indigne de la Chambre. Une théorie de ce genre pourrait donner lieu à des moyens extrêmes, par exemple la certification des armes à feu, l'usage aveugle de ces armes et nous assisterions alors à des assassinats et à des meurtres sans nombre. Jusqu'où peut donc aller notre pragmatisme?

La solution au problème que pose la pauvreté, monsieur l'Orateur, crève les yeux. Nous devons accroître l'approvisionnement en denrée alimentaires et le nombre d'emplois, non pas réduire le chiffre de la population. Par conséquent, monsieur l'Orateur, comme je ne tiens pas à démontrer ce qui est l'évidence même, dans la pratique, en principe et en toute conscience je m'oppose à ce bill.

**M. Charles J. M. Willoughby (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, si j'appuie cette motion, c'est que je veux appuyer l'amendement. J'estime que la loi telle qu'elle existe présentement constitue une grave hypocrisie. La loi dans sa forme actuelle n'est pas appliquée, ce qui rend l'hypocrisie encore plus manifeste. A mon avis, ce bill met en jeu une grande question nationale: il touche l'application de la loi et le respect de l'ordre non seulement à ce sujet, mais à l'égard des autres lois, puisqu'on en arrive en général au mépris des lois.

Le présent bill a aussi des répercussions internationales. Le préopinant a fait une remarque très judicieuse en disant que nos fonctions dans le pays incluent la répartition des vivres. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de ce sujet, mais je me demande si le préopinant sait que la population mondiale d'aujourd'hui atteint presque trois milliards, que quatre morts sur cinq dans le monde d'aujourd'hui résultent, directement ou indirectement, de la sous-alimentation, et que ventre affamé n'a point d'oreilles. Je suis certain qu'il sait que le communisme s'implante là où la faim sévit. On a présenté des données statistiques indiquant que, dans 40 ans, la population de notre continent aura doublé et que, dans 65 ans, au taux actuel d'accroissement, la population mondiale atteindra les 50 milliards. Pour faire vivre la population prévue pour les États-Unis dans 25 ou 30 ans, ce pays-là devra trouver 400 millions d'acres de terre arable.

**M. Habel:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Par ses remarques sur la population mondiale précisément, l'honorable député ne fait-il pas une digression dans un domaine que ne vise pas le bill, suivant les paroles du parrain de ce bill?

**M. Willoughby:** Je reconnais que ce bill ne vise pas directement la population mondiale, mais comment pouvons-nous aider de façon consciente la population mondiale et demeurer en même temps hypocrites en ce qui concerne notre propre pays? Nous devons augmenter les réserves mondiales de vivres. Je prétends qu'il n'y a que deux façons de régler le problème que crée l'explosion démographique. L'une est de trouver des terres arables et de cultiver plus de produits agricoles, de cultiver quatre brins d'herbe là où il n'en pousse qu'un seul; l'autre est d'aider à réduire l'accroissement de la population mondiale. Comment le faire en toute conscience et demeurer en même temps hypocrites? Le Canada dispose d'amples espaces et d'amples réserves de vivres mais, d'autre part, nous avons un devoir à remplir du point de vue international.

Je suis d'avis que le parrain de ce bill n'envisage pas le problème religieux. J'ai le plus grand respect pour toutes les religions et je serais le dernier à critiquer, mais par suite de notre attitude hypocrite, si la loi en cause était appliquée, la plupart des médecins et des pharmaciens seraient actuellement en prison. Ce qu'une situation peut devenir ridicule! Personne n'est tenu d'accepter de conseils au sujet des méthodes anticonceptionnelles aux termes de la loi actuelle et personne ne sera tenu d'accepter ces conseils si la loi est modifiée. Mettons toutes nos cartes sur la table plutôt que d'en mettre quelques-unes en-dessous.

J'aimerais conclure en souscrivant aux remarques du parrain de ce bill, et en faisant remarquer maintenant que la plupart des organisations religieuses du Canada sont disposées à appuyer cette modification. L'association du Barreau canadien a recommandé cette modification. L'association des médecins du Canada également. La plupart des organismes religieux approuvent les méthodes de planification des naissances, même s'ils n'ont pas signifié leur approbation de la modification.

Fait intéressant, monsieur l'Orateur, dans l'ensemble, le nombre des enfants dans la plupart des familles canadiennes n'a pas été réduit du fait de la planification des naissances. L'application s'en est faite de telle façon qu'elle a été à l'avantage des parents et des enfants. On se rend compte que les familles canadiennes sont, en moyenne, plus nombreuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient avant qu'il soit question de cela. Nous n'avons pas à nous inquiéter de ce côté.

En ce qui me concerne, surtout, en ma qualité de médecin, c'est que des directives ap-

propriées comme celles-là vont mettre fin aux affreux avortements illégaux qui se produisent. Je crois que c'est un fait que nous ne devons pas perdre de vue. J'approuve le bill parce que la disposition qui figure actuellement dans la loi n'est qu'hypocrisie et que comédie grossière. La modification a été approuvée par tous les organismes dont j'ai fait mention et je pense que, vu les circonstances, la Chambre devrait l'approuver afin de supprimer cette disposition hypocrite du Code criminel. Ce faisant, je crois que nous ne ferons de tort à personne ni à aucune organisation.

*(Texte)*

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, je me lève pour protester contre l'adoption de ce bill. J'ai vu passer bien des choses à la Chambre des communes, mais cette fois, la mesure est comble. Quand j'entends des hommes défendre un tel bill, je me demande sincèrement où va la nation canadienne.

Nous travaillons, actuellement, à la destruction du genre humain.

Non contents d'avoir accordé des permis pour la vente de boissons alcoolisées à tous les coins de rues, afin de faciliter la dégradation générale de notre population moderne, non contents d'avoir entraîné nos jeunes filles et nos femmes à fréquenter les tavernes et les grills afin de dégrader la femme, voilà que nous voulons maintenant y mettre le comble en la rendant stérile! Il s'agit, à mon avis, d'une œuvre diabolique!

Toute la population, monsieur le président, doit condamner ceux qui appuient un tel bill. Il ne nous est pas permis de confier à la population une arme de destruction aussi dangereuse: c'est l'arme de l'enfer lui-même!

Nous sommes, pour la grande majorité, des chrétiens, et, à ce titre, il est de notre devoir de nous opposer, de toutes nos forces, à l'adoption de ce bill.

J'entendais dire tout à l'heure qu'il ne s'agissait pas d'un problème à caractère religieux...

*(Traduction)*

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député vient de laisser entendre que ceux qui sont en faveur de ce bill ne sont pas chrétiens. Je me dissocie de cette implication et je lui demande de la retirer parce qu'elle est fausse. J'appuie le bill et suis aussi chrétien que lui.

*(Texte)*

**M. Gauthier:** On a beau vouloir se dissocier, monsieur le président, je vais donner les preuves de ce que j'avance.

Ce n'est pas un problème à caractère religieux, disait quelqu'un, tout à l'heure. Eh bien, s'il lit à nouveau les principes religieux, il y verra ceci dans son Évangile: Tu ne tueras point. C'est un des commandements de Dieu.

Je me demande si le meurtre d'une personne âgée de 40 ans, de 60 ans ou d'une minute n'est pas encore un meurtre.

Je ne conçois pas que la loi des hommes renverse la loi divine. C'est pour cette raison que je dis au député qui s'est levé tout à l'heure...

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Le représentant de Carleton pose la question de privilège.

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, les observations du député concernant la conscience d'autres représentants ne sont pas conformes au Règlement. Pour ma part, je suis en faveur du projet de loi mais je ne sanctionne pas le meurtre ou autre crime semblable. Donner à entendre le contraire constitue une remarque irrecevable concernant la conscience des députés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** La présidence reconnaît que le député de Roberval s'est aventuré sur un terrain fort glissant. Il ne voudra sûrement pas faire des insinuations qui porteraient atteinte à la liberté de pensée des autres représentants.

*(Texte)*

**M. Gauthier:** Monsieur le président, je ne voulais attaquer personne. Je voulais simplement énoncer les principes de la chrétienté. S'il y en a qui se pensent visés, ce n'est pas mon affaire, encore moins ma faute.

Monsieur le président, je dis et je soutiens, que nous ne pouvons, en aucune manière, appuyer ce bill ainsi rédigé:

> ...offre en vente, annonce ou a, pour le vendre ou en disposer, quelque moyen, indication, médicament, drogue ou article destiné ou représenté comme servant à causer un avortement ou une fausse couche, ou en publie une annonce; ou)

Je dis que ce bill est inacceptable, et je lutterai de toutes mes forces pour qu'il ne soit pas adopté pour ma province. Si les autres veulent l'accepter pour leur province, qu'ils le fassent, mais je leur jure que dans 15 ans, il n'y aura plus que des Canadiens français au Canada. Ce sera la conséquence de ce bill.

Aujourd'hui, on a peur. On dit qu'en l'an 2000, on aura trop de population. Eh bien, monsieur le président, ne nous laissons pas embêter par cela; l'homme est assez bête pour se détruire lui-même, soyez sans crainte. Le bon Dieu est plus fort que tout cela. Qu'ils ne craignent pas de se nuire sur la terre, en l'an 2000! Ce n'est pas là le but de ce bill. Je crois que le but de ce bill a été fixé par d'autres que les membres de la Chambre, et il émane de bien plus haut.

Imaginez-vous ce qui s'ensuivrait si l'on

mettait ces drogues à la disposition de la population, dans tous les petits magasins du coin! Imaginez-vous le désastre au sein de notre jeunesse, dans nos ménages! Imaginez-vous ce qui adviendrait de notre population; dans dix ans, avec ce système, on serait assuré de ne plus avoir de population du tout, et les populations noire et chinoise viendraient nous remplacer, au Canada.

Voilà les conséquences qu'entraînerait l'adoption de ce bill, si l'on en confiait l'application à des individus qui ne sont pas préparés à accepter ces médicaments ou ces drogues. Cela constitue un problème.

Tout d'abord c'est un problème médical, en plus d'être un problème moral. Je conçois que s'il consulte les hautes autorités médicales, le gouvernement pourra légiférer de manière à permettre, non pas à toute la population mais à des autorités compétentes, d'utiliser certains médicaments en cas de maladie, de trop grande faiblesse ou autre chose, mais que ce soit sévèrement régi comme tous les poisons; certains remèdes, certaines injections sont exclusivement réservés au Bureau médical, actuellement.

Je prétends que ce n'est pas du tout l'affaire de la Chambre d'étudier ce problème, mais qu'on le laisse plutôt aux hautes autorités médicales que le gouvernement pourra consulter, comme il le fait toujours ...

*(Traduction)*

**M. Francis:** Le député me permettrait-il de lui poser une question? D'après lui, le problème ne relève pas de la Chambre des communes. Pourrais-je savoir sur quoi se fonde une telle affirmation puisque la question intéresse une partie du Code criminel adoptée par la Chambre?

*(Texte)*

**M. Gauthier:** Monsieur le président, ceci se trouve justement défendu dans le Code criminel, parce que nos pères ont été beaucoup plus sages que certains d'entre nous, aujourd'hui. Ils ont pensé, eux, que la loi naturelle ne l'emporterait pas sur la loi divine, et c'est pour cette raison que nous avons aujourd'hui des articles très sages dans l'ancien Code criminel.

Je me rends compte que plus on semble se raffiner, plus on commet de bêtises. Je crois que l'adage: «Qui veut faire l'ange fait la bête», est toujours vrai. Je me rends compte que nous tendons aujourd'hui vers ce but.

J'ai déclaré que c'était un problème médical qui devait être soumis aux autorités compétentes. Si nos hautes autorités médicales sont consultées sur ce point, comme les hautes autorités religieuses le sont aussi au sujet de la question morale, pour un tel cas, je suis sûr que nous aboutirons à une mesure législative plus adoptée au point de vue médical, et qu'il ne sera pas permis de vendre ces remèdes ou ces drogues comme une bouteille de Pepsi, au petit magasin du coin.

Voilà nos raisons, monsieur le président. Si, aujourd'hui, on livrait dans toutes les épiceries, dans tous les petits magasins, des vaccins ou des piqûres de toutes sortes qui sont exclusivement donnés sur prescription du médecin, bref si l'on popularisait tous les remèdes soumis à la prescription du médecin, je conçois qu'à ce moment-là, la Chambre ferait une grave erreur. C'est justement l'erreur que nous sommes en train de commettre, si nous adoptons ce bill.

C'est un domaine qui doit être réservé exclusivement aux hautes autorités médicales. De plus, il ne faut pas oublier le grave problème moral que l'adoption de ce bill poserait dans toutes les provinces, surtout dans la province de Québec qui est en majorité catholique.

*(Traduction)*

**M. Willoughby:** Le représentant me permettrait-il de lui poser une question? A son dire, on devrait s'en remettre aux médecins à ce sujet. Comment ces derniers pourraient-ils trancher la question étant donné qu'ils se trouveraient à enfreindre le Code criminel en donnant un avis de ce genre?

*(Texte)*

**M. Gauthier:** Si je lis bien le bill, je comprends que les autorités médicales en font un produit ordinaire, un produit pharmaceutique comme tout remède breveté. C'est justement à cela que je m'oppose. Je ne veux pas que des pilules anti-conceptionnelles soient vendues aussi librement que le sirop Buckley ou tout autre remède semblable. Je crois que la plupart des députés à la Chambre conviendront avec moi que le bill, tel qu'il est rédigé, constitue une abomination. S'il visait tout simplement une étude de cette question de la part du bureau médical, je l'appuierais. Mais, on veut en faire un produit public, et là je m'y oppose. Je maintiens que notre population n'est pas prête à accepter une telle publicité, surtout lorsqu'on connaît la publicité d'aujourd'hui. On prétend que tout marche avec la publicité, qu'on peut vendre n'importe quoi qui ne vaut rien avec une bonne publicité.

**M. Lachance:** Comme le Crédit social!

**M. Gauthier:** Ce serait la meilleure affaire si le Crédit social pouvait se prévaloir de cette publicité, mais les vieux partis et la finance l'empêchent parce que cela ne paye pas.

Il faut mettre un frein à la publicité, monsieur le président. Le seul moyen de mettre un frein à la publicité c'est en renvoyant cette question à l'étude par les hautes autorités qui sont aussi compétentes que la plupart des députés à la Chambre, car, personnellement, je parle en tant que père de

famille qui fait valoir ses principes de catholique. Je sais que le bill vient en conflit avec la morale et le bien public,—quoique certains députés ont impliqué les autorités religieuses catholiques dans le bien public. Les autorités religieuses acceptent le bien public, mais qu'on ne vienne pas essayer de détourner la question parce qu'elles acceptent le bien public. Les autorités catholiques sont contre le bill tel qu'il est rédigé.

*(Traduction)*

**Mme Konantz:** Puis-je poser une question? L'honorable député se rend-il compte que l'Association médicale du Canada a donné son appui au présent bill? Si tel est le cas, se rend-il compte que les drogues auxquelles il fait allusion seraient vendues uniquement sur ordonnance et que le présent bill ne modifierait pas cette disposition?

*(Texte)*

**M. Gauthier:** Je suis très content, monsieur le président, d'entendre cela, mais, si vous lisez le bill, à moins que je ne sache plus le français, que je ne sache plus lire, ce n'est pas du tout cela. On permet l'annonce et la publicité. Lisez le bill comme il faut, et vous admettrez que cela devient un produit populaire. Or, c'est pour cette raison que nous nous opposerons toujours à un tel bill tant et aussi longtemps que la vente de ce produit ne sera pas régie par voie d'ordonnances médicales.

C'est pour cette raison que nous nous opposons à ce bill. Je crois qu'il y en a d'autres qui désirent également manifester leur opposition, et je vais leur donner l'occasion d'exprimer leur opinion pour prouver que je ne suis pas le seul à m'opposer à un tel bill.

*(Traduction)*

**M. Lloyd Francis (Carleton):** Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de la patience des députés. Je sais que le député de Saint-Jean-Est (M. O'Keefe) a exposé son opinion, et bien que je la respecte, je n'y souscris pas. J'ai reçu beaucoup de lettres concernant ce bill, peut-être davantage qu'au sujet du drapeau. J'en ai reçu environ 800 qui traitaient du bill à l'étude. J'ai reçu notamment les résolutions de quatre Églises de ma circonscription, et un grand nombre d'autres communications.

Je tiens à consigner au compte rendu l'opinion officielle qu'ont exprimée les autorités représentant les différentes confessions du Canada. L'Église anglicane du Canada a adopté, lors d'une réunion générale du conseil exécutif du synode général et de son conseil des services sociaux, la résolution suivante:

Attendu que la conférence de Lambeth de 1958 a, dans la perspective de l'exercice de la liberté et de la responsabilité, approuvé de façon générale la planification des naissances et a mis de l'avant certains des principes que devraient prendre en considération les chrétiens en la pratiquant; et

Attendu que pour tous les habitants du Canada l'exercice de la liberté et de la responsabilité dans le domaine de la planification des naissances, compte tenu du respect qu'on doit au droit civil, est rendu impossible par les lois existantes, qui défendent la vente ou la diffusion des instructions, des médicaments ou des drogues, ou des articles pouvant servir à la planification des naissances; et

Attendu que pour certains groupes du Canada l'exercice de la liberté et de la responsabilité dans le domaine de la planification des naissances est impossible, soit pour des raisons économiques, soit à cause du manque de savoir pratique ou de compréhension, ce qui rend l'épanouissement et l'enrichissement dans le mariage et la vie familiale plus difficiles qu'il n'en serait autrement,

Ce conseil du service social réuni conjointement avec le conseil d'administration du synode général,

exhorte qu'on fasse tous les efforts possibles en vue de modifier les présentes lois du Canada de façon à rendre légale la diffusion de renseignements et de méthodes, sous la surveillance de médecins ou d'autres personnes compétentes, afin que les épouses, peu importe leur condition financière, qui désirent elles-mêmes planifier et espacer la naissance de leurs enfants selon leur capacité physique et leurs ressources économiques, puissent le faire en toute connaissance de cause;

et affirme que la diffusion de renseignements sur la planification des naissances, selon les principes énoncés lors de la conférence de Lambeth, tenue en 1958, constitue un moyen acceptable dans l'exercice de la fonction éducative et pastorale de l'Église anglicane.

En juin 1964, la Convention de l'Église baptiste de l'Ontario et du Québec a adopté une résolution dont j'ai le texte sous les yeux. On reconnaît dans cette résolution qu'un très grand nombre de gens violent les dispositions de la loi et on recommande qu'on supprime dans le Code criminel les mots: «à prévenir la conception ou».

L'Église presbytérienne du Canada a adopté la résolution suivante lors de la dernière réunion de son assemblée générale:

Que l'assemblée générale demande au gouvernement de reviser le paragraphe 2 c) de l'article 150 du Code criminel du Canada, portant sur le contrôle de la conception...

et l'on mentionne le texte à supprimer.

...de façon qu'en matière de prévention de la conception, le clergé, la profession médicale, les conseillers familiaux des organismes de l'État et des municipalités, ainsi que les pharmaciens ne soient plus soumis aux dispositions de l'article du Code visant l'annonce, l'indication ou la vente de ces produits aux couples mariés.

Il y a aussi l'Église unie du Canada:

Rapport du conseil d'évangélisme et de service social, 1964, approuvé par le conseil général de l'Église unie du Canada.

Il s'agit en somme d'une réaffirmation de la résolution adoptée en 1962 par le conseil général:

Attendu que l'article 150 du Code criminel du Canada porte sur les «infractions tendant à corrompre les mœurs» et que l'alinéa 2c de cet article déclare que «commet une infraction, quiconque, sciemment et sans justification ni excuse légitime, offre en vente, annonce ou a, pour le vendre ou en disposer, quelque moyen, indication, médicament,

drogue ou article destiné ou représenté comme servant à prévenir la conception ou à causer un avortement ou une fausse couche, ou en publie une annonce»,

Attendu que l'article 150 (2c) est contraire à la croyance religieuse de la majorité des Canadiens parce qu'il fait une infraction criminelle d'une chose que les Églises considèrent comme une nécessité morale de nos jours;

Attendu que la loi actuelle tend à interdire aux services sociaux d'offrir aide et conseil en matière de planification des naissances;

Et attendu que la légalisation de l'annonce, de la vente et du mode d'emploi de produits anticonceptionnels contribuerait à réduire le nombre de grossesses non désirées et à diminuer le nombre des avortements illégitimes;

Attendu que la plupart des médecins sont disposés à prescrire à leurs patients des mesures anticonceptionnelles convenables, c'est-à-dire satisfaisantes du point de vue religieux, médical et esthétique;

Attendu que l'article 150 (2c) n'a jamais été strictement appliqué par les autorités judiciaires;

Attendu que l'article 150 (2c) empêche le Canada d'aider efficacement les peuples touchés par une explosion démographique qui, si elle n'est pas enrayée, entraîne inévitablement un abaissement du niveau de vie, l'instabilité mondiale et finalement la guerre.

Il est résolu que le Conseil:

1. recommande qu'on modifie le paragraphe 2c de l'article 150 du Code criminel du Canada en biffant les quatre mots «à prévenir la conception».

2. recommande que l'Église se charge, au niveau local, d'encourager les associations de planification familiale au sein desquelles l'impulsion peut être donnée par la profession médicale.

3. recommande qu'une copie de ce vœu soit envoyée au ministre de la Justice, au solliciteur général du Canada et aux députés.

Monsieur l'Orateur, je cite maintenant l'interview de M^me^ George Cadbury, secrétaire de la *Planned Parenthood Association* de Toronto, publiée dans le *Globe and Mail* du 7 juillet 1964:

Même si la direction du PPA compte un grand nombre de ministres anglicans et de l'Église unie, de rabbins, de professeurs et de médecins, l'association ne réussit pas à obtenir une charte du gouvernement provincial, elle ne peut pas faire de réclame et son activité est sévèrement limitée.

C'est ce qui résulte de la situation embrouillée causée par le texte actuel du Code criminel. Un organisme, une association pour la natalité dirigée, essaie de se constituer en société et ne peut pas obtenir une charte en vue de favoriser une activité à laquelle ses membres croient, selon leurs propres directeurs spirituels. Il n'est pas question que ce soit autre chose qu'une libre option conforme à la voix de leur conscience et les députés peuvent voter en suivant les dictées de leur conscience.

J'ai entendu un député d'en face nous dire en termes excessifs ce qu'étaient des convictions religieuses et des infractions à la loi morale, mais il faut reconnaître qu'il existe des différences dans les points de vue moraux et dans les croyances religieuses. Les publications officielles représentant l'opinion d'environ la moitié de la population, d'après le dernier recensement, ont demandé officiellement au Parlement de supprimer ces trois mots dans le Code criminel. La plupart de mes commettants appartiennent aux divers groupes religieux dont j'ai cité des autorités. Monsieur l'Orateur, j'espère que les députés se rendront compte qu'il s'agit d'une question d'ordre moral qui n'a pas sa place dans le Code criminel. Écoutant librement la voix de leur conscience, ils permettront, je l'espère, que la mesure soit déférée à un comité.

**M. Choquette:** Pourrais-je poser une question au représentant?

*(Texte)*

Monsieur le président, puisqu'il est clair qu'un article semblable donnerait lieu aux abus les plus préjudiciables et à l'immoralité la plus hideuse, mon collègue n'est-il pas d'avis que pour atteindre véritablement l'objectif visé par l'amendement, sa rédaction devrait être un peu plus nuancée? Il me semble que la rédaction actuelle ne permettra pas d'atteindre l'objectif visé par le proposeur du bill, mais qu'au contraire, cela va donner libre cours à des abus épouvantables.

*(Traduction)*

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'admettre que certaines modifications devraient peut-être être étudiées en comité. Si l'honorable député croit qu'il est possible d'améliorer le bill, j'estime que c'est l'endroit approprié pour le faire. Je crois, cependant, qu'actuellement la Chambre devrait permettre que le bill soit déféré au comité.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je remarque que six heures approche et qu'il ne reste qu'une minute environ du temps réservé pour la discussion de ce bill. Pour cette raison et étant donné le fait que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire a été passablement entamée, aujourd'hui, de sorte que l'honorable député n'a pas eu la possibilité de présenter son bill jusqu'après cinq heures passées, je voudrais demander le consentement de la Chambre pour que le présent bill retienne sa place au *Feuilleton*, surtout, parce que les honorables députés et un grand nombre de Canadiens s'intéressent vivement à cette question.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! La Chambre consent-elle à ce que le bill n° C-48 retienne sa place au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le consentement n'est pas unanime.

**Une voix:** Fanatiques!

*(Texte)*

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être le temps de dire seulement deux ou trois mots dans les quelques secondes qui restent. Il me fait plaisir de dire que je m'oppose à l'adoption du bill à l'étude, et, pour ce faire, je m'appuie sur des paroles qui sont consignées dans le livre sur lequel nous avons prêté serment lors de notre entrée à la Chambre. Ces paroles sont: «Allez, multipliez-vous, et couvrez les quatre coins du monde.» Je n'y ai pas trouvé de mots pour dire: Si, à un moment donné, vous êtes trop nombreux, servez-vous des moyens que le gouvernement mettra à votre disposition.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre. Le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expiré.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

(Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Administration—

1. Administration centrale, $2,099,000.

Services d'hygiène—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris subventions mentionnées dans le détail des affectations, $7,239,450.

10. Octroi de subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements à concurrence de $39,236,391, $31,000,000.

15. Octroi de subventions, pour la construction d'hôpitaux, aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements à concurrence de $29,666,575, $20,000,000.

Services médicaux—

20. Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des montants payables par les gouvernements des provinces et des Territoires en vertu d'accords conclus, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec ces gouvernements relativement aux services de santé assurés aux habitants non indiens des réserves indiennes et non indiens et non esquimaux des Territoires, $31,033,000.

25. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris paiements aux hôpitaux et autres institutions qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux, comme contributions à la construction d'hôpitaux et d'installations connexes, $3,449,000.

Services des aliments et drogues—

30. Administration, fonctionnement et entretien, $4,093,000.

35. Construction ou acquisition de matériel, $241,000.

Services du bien-être social—

40. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions paraissant au détail des affectations, $4,060,300.

Subventions au bien-être social national—

45. Octroi, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, de subventions intéressant le bien-être social national aux provinces et aux organismes de bien-être social, y compris les écoles de service social, et aux particuliers sous forme de bourses d'études et de recherches, $1,000,000.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

A—Ministère—

Services administratifs—

1. Administration centrale, y compris l'administration de la loi sur les explosifs et la cotisation du Canada à titre de membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, $2,191,000.

1a. Administration centrale, $157,000.

5. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et matériel, y compris matériel d'usage courant pour les levés, $458,000.

Levés topographiques et aériens, cartographie et établissement de cartes de navigation aérienne—

10. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les achats de photographies aériennes et la dépense du Comité interministériel des levés aériens, et l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de l'ensemble de la participation du gouvernement des États-Unis aux frais de reliure des rapports annuels et du maintien de bornes lumineuses frontalières et une subvention de $1,000 à l'Institut canadien d'arpentage, $6,785,000.

Levés et recherches maritimes—

15. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à titre de membre du Bureau international d'hydrographie, $7,131,000.

20. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $3,360,000.

Recherches géologiques—

25. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la part du Canada dans les frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique à Londres, et une somme de $100,000 en subventions pour aider à la recherche géologique dans les universités canadiennes, $6,650,000.

30. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $394,000.

Enquêtes et recherches minières et géologiques—

35. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la part du Canada dans les frais du Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux et une somme de $50,000 en subventions à la recherche dans les universités canadiennes sur les mines et le traitement des minéraux, $4,985,000.

40. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $383,000.

Levés et recherches géographiques—

45. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité permanent canadien des noms géographiques et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale, la cotisation du Canada à titre de membre de l'Union géographique internationale et une subvention de $500 à l'Association canadienne des goégraphes, $653,000.

Recherches astronomiques et géophysiques—

50. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale, la cotisation du Canada à titre de membre de l'Union astronomique internationale et une subvention de $3,500 à la Société royale d'astronomie du Canada, $2,102,000.

55. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $944,000.

Généralités—

60. Étude de la plate-forme continentale polaire, $1,596,000.

FIN DU VOLUME VII